

Records of the General Conference
Actes de la Conférence générale
Actas de la Conferencia General
Акты Генеральной конференции

Fifteenth session
Quinzième session
Décimoquinta reunión
Пятнадцатая сессия

Paris, 1968

Proceedings
Comptes rendus des débats
Actas literales
Стенографические отчеты

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Organización de las Naciones Unidas para la Educación, la Ciencia y la Cultura
Организация объединенных наций по вопросам образования, науки и культуры

General Conference	Fifteenth session	Proceedings
Conférence générale	Quinzième session	Comptes rendus des débats
Conferencia General	Décimoquinta reunión	Actas literales
Генеральная конференция	Пятнадцатая сессия	Стенографические отчеты

Paris, 1968



*Published in 1970 by the United Nations Educational,
Scientific and Cultural Organization, Place de Fontenoy, Paris-7e.
Composed in Unesco's workshops
Printed by Joseph Floch, Mayenne*

*Publié en 1970 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture, place de Fontenoy, Paris-7e.
Composé dans les ateliers de l'Unesco
Imprimé par Joseph Floch, Mayenne*

*Publicado en 1970 por la Organización de las Naciones Unidas para la Educación,
la Ciencia y la Cultura, Place de Fontenoy, Paris-7e.
Compuesto en los talleres de la Unesco
Impreso por Joseph Floch, Mayenne*

*Издано в 1970 г. Организацией Объединенных наций
по вопросам образования, науки и культуры
Place de Fontenoy, Paris 7^e,
Набрано в мастерских Юнеско
Отпечатано в типографии Жозеф Флок, Майенн*

Preface

The Records of the fifteenth session of the General Conference are printed in three volumes:

the volume "Resolutions" containing the resolutions adopted by the General Conference and the reports of the Commissions and Committees;

the volume "Index" containing a subject index to all the documentation of the Conference (including working documents), an index of speakers in plenary meetings, the timetable of meetings and the list of documents;

and the present volume of "Proceedings".

The General Conference at its fifteenth session decided (resolution 15 C/7.3) that the verbatim records of its plenary meetings should be published in a single quadrilingual edition, in which only the speeches in Russian and Spanish should be translated into either English or French, alternately for each meeting.

This volume therefore contains the corrected version of the verbatim records, in which each speech is recorded in its original language and, in addition, those speeches given in Russian and Spanish are followed by a translation into either English or French.

Préface

Les Actes de la quinzième session de la Conférence générale sont imprimés en trois volumes :

- le volume "Résolutions", contenant les résolutions adoptées par la Conférence générale ainsi que les rapports des commissions et comités de la Conférence ;
- le volume "Index", contenant un index par matières de toute la documentation de la Conférence (y compris les documents de travail), un index des orateurs ayant pris la parole en séance plénière, le calendrier des séances, et la liste des documents ;
- enfin, le présent volume "Comptes rendus des débats".

La Conférence générale à sa quinzième session a décidé (résolution 15 C/7.3) de faire paraître les comptes rendus in extenso de ses séances plénières en une édition quadrilingue unique, dans laquelle seules les interventions en russe et en espagnol seront traduites soit en anglais, soit en français, alternativement pour chaque séance.

Ce volume contient donc la version revue et corrigée des comptes rendus in extenso dans laquelle chaque intervention est reproduite dans la langue originale et, en plus, les interventions en russe et en espagnol sont suivies d'une traduction soit en anglais, soit en français.

Prefacio

Las actas de la 15a. reunión de la Conferencia General se publican en tres volúmenes:

el volumen titulado "Resoluciones", que contiene las resoluciones aprobadas por la Conferencia General y los informes de las comisiones y comités;
el volumen titulado "Índice", que comprende un índice alfabético por materias de toda la documentación de la Conferencia (inclusive los documentos de trabajo), un índice alfabético de los oradores que hicieron uso de la palabra en las sesiones plenarias, el calendario de las sesiones y la lista de los documentos;
y el presente volumen de "Actas literales".

La Conferencia General en su 15a. reunión decidió (resolución 15 C/7.3) que las actas literales de las sesiones plenarias se publicarían en una sola edición en los cuatro idiomas, en la que sólo se traducirían las intervenciones en ruso y en español, al inglés o al francés alternativamente para cada sesión.

Por consiguiente, este volumen contiene la versión corregida de las actas literales, en las que cada intervención figura en su lengua original; además, las intervenciones en español y ruso van seguidas de su traducción al francés o al inglés.

Предисловие

Акты пятнадцатой сессии Генеральной конференции напечатаны в трех томах:

том "Резолюции", содержащий резолюции, принятые Генеральной конференцией, а также доклады комиссий и комитетов;
том "Указатель", содержащий предметный указатель ко всей документации Конференции (включая рабочие документы), указатель выступавших на пленарных заседаниях, календарь заседаний, а также список документов;
и настоящий том "Стенографических отчетов".

Генеральная конференция на пятнадцатой сессии постановила (резолюция 15 С/7.3), что стенографические отчеты пленарных заседаний будут опубликованы в едином издании на четырех языках, причем с переводом на английский или французский язык, поочередно через одно заседание, будут включены лишь выступления на русском и испанском языках.

Настоящий том содержит таким образом исправленные тексты стенографических отчетов, в которых каждое выступление включено на том языке, на котором оно было произнесено, а выступления на русском и испанском языках сопровождаются переводами либо на английский, либо на французский язык.

Table of contents

VERBATIM RECORDS OF PLENARY MEETINGS

First plenary meeting (15 October 1968, at 10.40 a.m.)	3
Opening of the session by the Head of the Delegation of Turkey, temporary President	3
Address by the Chairman of the Executive Board	11
Announcement concerning the right to vote of delegations	17
Establishment of the Credentials Committee.	21
Second plenary meeting (15 October 1968, at 4.18 p.m.)	23
Consideration of the First Report of the Credentials Committee and of the First Supplementary Report of the Chairman of the Committee	23
Third plenary meeting (16 October 1968, at 10.15 a.m.)	45
Adoption of the Agenda	45
Announcement by the Director-General: Accession to Unesco of the People's Republic of Southern Yemen	47
Election of the President of the General Conference	47
Election of the fifteen Vice-Presidents of the General Conference	53
Establishment of the Commissions and Committees	53
Admission, to the fifteenth session of the General Conference, of observers from international non-governmental organizations.	55
Fourth plenary meeting (16 October 1968, at 3.25 p.m.)	57
Announcement by the President (Recommendations of the General Committee concerning the work of the fifteenth session of the General Conference)	57
Introduction to the General policy debate	58
Fifth plenary meeting (17 October 1968, at 10.30 a.m.)	103
Announcement by the President (Messages from the President of the Central African Republic and the President of Zambia, Congratulations to the winners of the Nobel Prize for Medicine, Recommendations of the General Committee concerning the organization of the work of the fifteenth session of the General Conference)	103
General policy debate.	105
Sixth plenary meeting (17 October 1968, at 3.20 p.m.)	141
General policy debate (continued)	141
Announcement by the President (Congratulations to the winner of the Nobel Prize for Literature)	170
General policy debate (continued).	170

Seventh plenary meeting (18 October 1968, at 10.40 a.m.)	177
Consideration of the Second Supplementary Report of the Chairman of the Credentials Committee	177
General policy debate (continued)	178
Eighth plenary meeting (18 October 1968, at 3.15 p.m.)	203
Announcement by the President (Recommendations of the General Committee concerning the organization of the work of the fifteenth session)	203
General policy debate (continued)	204
Ninth plenary meeting (19 October 1968, at 10.20 a.m.)	237
Appointment of the Director-General	237
Tenth plenary meeting (21 October 1968, at 10.15 a.m.)	241
Installation of Mr. René Maheu in the Office of Director-General of Unesco	241
Eleventh plenary meeting (21 October 1968, at 3.20 p.m.)	259
Consideration of Item 30.1 of the Agenda: "Draft amendment to the Rules of Procedure of the General Conference; Summary Records"	259
Consideration of Item 29 of the Agenda: "Composition of the Executive Board, duration of term of office of members and method of election"	261
Twelfth plenary meeting (22 October 1968, at 10.15 a.m.)	289
Consideration of Item 29 of the Agenda: "Composition of the Executive Board, duration of term of office of members and method of election" (continued)	289
Thirteenth plenary meeting (22 October 1968, at 3.10 p.m.)	315
Consideration of Item 29 of the Agenda: "Composition of the Executive Board, duration of term of office of members and method of election" (continued)	315
Fourteenth plenary meeting (23 October 1968, at 10.25 a.m.)	343
Consideration of Item 29 of the Agenda: "Composition of the Executive Board, duration of term of office of members and method of election" (continued)	343
Adoption of the Provisional Budget Ceiling for 1969-1970	344
Fifteenth plenary meeting (23 October 1968, at 3.20 p.m.)	369
Adoption of the Provisional Budget Ceiling for 1969-1970 (continued)	369
General policy debate (continued)	384
Sixteenth plenary meeting (24 October 1968, at 10.35 a.m.)	403
Announcement by the President (Commemoration of United Nations Day)	403
General policy debate (continued)	404
Seventeenth plenary meeting (24 October 1968, at 3.15 p.m.)	427
General policy debate (continued)	427
Eighteenth plenary meeting (25 October 1968, at 10.20 a.m.)	465
Announcement by the Director-General: Accession to Unesco of Barbados	465
Consideration of the Third Supplementary Report of the Chairman of the Credentials Committee	466
General policy debate (continued)	466
Nineteenth plenary meeting (25 October 1968, at 3.10 p.m.)	495
General policy debate (continued)	495

Twentieth plenary meeting (26 October 1969, at 10.30 a.m.)	525
Announcement by the Director-General: Accession to Unesco of Mauritius	525
General policy debate (continued).	526
Twenty-first plenary meeting (28 October 1968, at 10.20 a.m.)	547
Consideration of the Fourth Supplementary Report of the Chairman of the Credentials Committee	547
General policy debate (continued).	548
Twenty-second plenary meeting (28 October 1968, at 3.15 p.m.)	577
General policy debate (continued).	577
Twenty-third plenary meeting (29 October 1968, at 10.15 a.m.)	611
General policy debate (continued).	611
Twenty-fourth plenary meeting (29 October 1968, at 3.15 p.m.)	641
General policy debate (continued).	641
Twenty-fifth plenary meeting (30 October 1968, at 10.20 a.m.)	671
Consideration of the Fifth Supplementary Report of the Credentials Committee.	671
General policy debate (continued).	672
Twenty-sixth plenary meeting (30 October 1968, at 3.20 p.m.)	703
General policy debate (continued).	703
Twenty-seventh plenary meeting (2 November 1968, at 10.20 a.m.)	737
General policy debate (concluded) - Reply by the Director-General.	737
Twenty-eighth plenary meeting (4 November 1968, at 10.20 a.m.)	765
Announcement by the President (Twenty-second Anniversary of Unesco)	765
Consideration of Item 29 of the Agenda: Composition of the Executive Board, duration of term of office of members and method of election (continued).	766
Twenty-ninth plenary meeting (4 November 1968, at 3.20 p.m.)	791
Consideration of Item 29 of the Agenda: Composition of the Executive Board, duration of term of office of members and method of election (continued).	791
Thirtieth plenary meeting (6 November 1968, at 10.15 a.m.)	829
Consideration of the Report of the Programme Commission on Inter- national campaigns: preservation of the monuments of Philae	829
Consideration of the Report of the Drafting Committee to prepare conclusions arising out of the General Conference debate	833
Thirty-first plenary meeting (8 November 1968, at 10.35 a.m.)	847
Consideration of the report of the Drafting Committee on con- clusions arising out of the General policy debate (continued).	847
Thirty-second plenary meeting (9 November 1968, at 10.30 a.m.)	861
Election of nineteen members of the Executive Board.	861

Thirty-third plenary meeting (13 November 1968, at 10.25 a.m.)	867
Consideration of the Sixth Supplementary Report by the Chairman of the Credentials Committee	867
Address by the Secretary-General of the Organization of African Unity	868
Consideration of Agenda Item 11.1 (Unesco's contribution to peace and its tasks in relation to the elimination of colonialism and racialism) and Agenda Item 11.2 (Implementation of the Declaration on the Granting of Independence to colonial countries and peoples by the Specialized Agencies)	872
Thirty-fourth plenary meeting (13 November 1968, at 3.25 p.m.)	899
Consideration of Agenda Item 11.1 (Unesco's contribution to peace and its tasks in relation to the elimination of colonialism and racialism) and Agenda Item 11.2 (Implementation of the Dec- laration on the Granting of Independence to colonial countries and peoples by the Specialized Agencies)(continued)	899
Thirty-fifth plenary meeting (14 November 1968, at 10.30 a.m.)	937
Consideration of Agenda Item 11.1 (Unesco's contribution to peace and its tasks in relation to the elimination of colonialism and racialism) and Agenda Item 11.2 (Implementation of the Dec- laration on the Granting of Independence to colonial countries and peoples by the Specialized Agencies)(continued)	937
Thirty-sixth plenary meeting (14 November 1968, at 3.35 p.m.)	969
Consideration of Agenda Item 11.1 (Unesco's contribution to peace and its tasks in relation to the elimination of colonialism and racialism) and Agenda Item 11.2 (Implementation of the Dec- laration on the Granting of Independence to colonial countries and peoples by the Specialized Agencies) (continued).	969
Thirty-seventh plenary meeting (15 November 1968, at 3.35 p.m.)	985
Consideration of Agenda Item 11.1 (Unesco's contribution to peace and its tasks in relation to the elimination of colonialism and racialism) and Agenda Item 11.2 (Implementation of the Dec- laration on the Granting of Independence to colonial countries and peoples by the Specialized Agencies) (continued).	985
Thirty-eighth plenary meeting (16 November 1968, at 10.30 a.m.)	1019
Announcement by the President: Tribute to Ramon Menéndez Pidal	1019
Consideration of Item 46 of the Agenda: Place, date and organization of the sixteenth session of the General Conference.	1020
Consideration of the Third Report of the Legal Committee: Draft amendment to the Rules of Procedure of the General Conference. Quorum (Rule 69(3))	1026
Consideration of the Fourth Report of the Legal Committee: Draft amendment to the Rules of Procedure of the General Conference. Functions of the Legal Committee (Rule 32)	1027
Consideration of the Fifth Report of the Legal Committee: Transfer to Unesco of the resources and activities of the International Bureau of Education	1028
Consideration of the Sixth Report of the Legal Committee: Draft amendment to the Statutes of the International Institute of Edu- cational Planning (Article III - Governing Board)	1029
Consideration of the Seventh Report of the Legal Committee: Transfer to Unesco of certain responsibilities and assets of the Interna- tional Relief Union.	1030

Consideration of the Eighth Report of the Legal Committee: Draft amendments to the regulations for the general classification of the various categories of meetings convened by Unesco.	1032
Consideration of the Report of the Administrative Commission	1034
Thirty-ninth plenary meeting (18 November 1968, at 3.30 p.m.)	1049
Consideration of the Report of the Administrative Commission (Part III)	1049
Consideration of Item 29 of the Agenda: Composition of the Executive Board, duration of term of office of members and method of election (continued).	1065
Fortieth plenary meeting (19 November 1968, at 10.35 a.m.)	1073
Election on the Report of the Nominations Committee of members of the Headquarters Committee and Legal Committee and of members of the Council of the International Bureau of Education and of the Executive Committee of the International Campaign to save the Monuments of Nubia.	1073
Consideration of the Report of the Programme Commission	1077
Forty-first plenary meeting (19 November 1968, at 3.30 p.m.)	1103
Consideration of the Report of the Programme Commission (continued).	1103
Forty-second plenary meeting (20 November 1968, at 10.25 a.m.)	1135
Announcement by the Director-General: Tribute to André Bertrand	1135
Consideration of the Report of the Programme Commission (continued).	1136
Forty-third plenary meeting (20 November 1968, at 3.50 p.m.)	1167
Communication by the President (Message from the Government of Chile).	1167
Consideration of the Report of the Programme Commission (continued)	1168
Adoption of the Appropriation Resolution for 1969-1970	1169
Consideration of the Report of the Reports Committee	1174
Closing of the fifteenth session of the General Conference.	1177
 GENERAL INFORMATION	
List of delegates, representatives and observers	1209
Officers of the General Conference and of the commissions and committees	1317

Table des matières

COMPTES RENDUS IN EXTENSO DES SEANCES PLENIERES

Première séance plénière (15 octobre 1968 à 10 h, 40)	3
Ouverture de la session par le chef de la délégation de Turquie, président provisoire	3
Allocution du Président du Conseil exécutif	11
Déclaration sur le droit de vote des délégations	17
Constitution du Comité de vérification des pouvoirs	21
Deuxième séance plénière (15 octobre 1968 à 16 h, 18)	23
Examen du premier rapport du Comité de vérification des pouvoirs et du premier rapport supplémentaire du Président du comité	23
Troisième séance plénière (16 octobre 1968 à 10 h, 15)	45
Adoption de l'ordre du jour	45
Communication du Directeur général : Adhésion de la République populaire du Yémen du Sud à l'Unesco	47
Election du Président de la Conférence générale	47
Election des quinze Vice-Présidents de la Conférence générale	53
Constitution des commissions et comités	53
Admission d'observateurs d'organisations internationales non gouvernementales à la quinzième session de la Conférence générale	55
Quatrième séance plénière (16 octobre 1968 à 15 h, 25)	57
Communication du Président (Recommandations du Bureau concernant l'organisation des travaux de la quinzième session de la Conférence générale)	57
Introduction au débat de politique générale	58
Cinquième séance plénière (17 octobre 1968 à 10 h, 30)	103
Communication du Président (Messages du Président de la République centrafricaine et du Président de la République de Zambie, Félicitations aux lauréats du Prix Nobel de médecine, Recommandations du Bureau concernant l'organisation des travaux de la quinzième session de la Conférence générale)	103
Débat de politique générale	105
Sixième séance plénière (17 octobre 1968 à 15 h, 20)	141
Débat de politique générale (suite)	141
Communication du Président (Félicitations au lauréat du Prix Nobel de littérature)	170
Débat de politique générale (suite)	170

Septième séance plénière (18 octobre 1968 à 10 h. 40)	177
Examen du deuxième rapport supplémentaire du Président du Comité de vérification des pouvoirs	177
Débat de politique générale (suite)	178
Huitième séance plénière (18 octobre 1968 à 15 h. 15)	203
Communication du Président (Recommandations du Bureau concernant l'organisation des travaux de la quinzième session de la Conférence générale)	203
Débat de politique générale (suite)	204
Neuvième séance plénière (19 octobre 1968 à 10 h. 20)	237
Nomination du Directeur général	237
Dixième séance plénière (21 octobre 1968 à 10 h. 15)	241
Installation de M. René Maheu dans les fonctions de directeur général	241
Onzième séance plénière (21 octobre 1968 à 15 h. 20)	259
Examen du point 30.1 de l'ordre du jour : "Projets d'amendement au Règlement intérieur de la Conférence générale. Comptes rendus analytiques"	259
Examen du point 29 de l'ordre du jour : "Composition du Conseil exécutif, durée du mandat et modalités d'élection de ses membres"	261
Douzième séance plénière (22 octobre 1968 à 10 h. 15)	289
Examen du point 29 de l'ordre du jour : "Composition du Conseil exécutif, durée du mandat et modalités d'élection de ses membres" (suite)	289
Treizième séance plénière (22 octobre 1968 à 15 h. 10)	315
Examen du point 29 de l'ordre du jour : "Composition du Conseil exécutif, durée du mandat et modalités d'élection de ses membres" (suite)	315
Quatorzième séance plénière (23 octobre 1968 à 10 h. 25)	343
Examen du point 29 de l'ordre du jour : "Composition du Conseil exécutif, durée du mandat et modalités d'élection de ses membres" (suite)	343
Adoption du plafond budgétaire provisoire pour 1969-1970	344
Quinzième séance plénière (23 octobre 1968 à 15 h. 20)	369
Adoption du plafond budgétaire provisoire pour 1969-1970 (suite)	369
Débat de politique générale (suite)	384
Seizième séance plénière (24 octobre 1968 à 10 h. 35)	403
Communication du Président (Célébration de la journée des Nations Unies)	403
Débat de politique générale (suite)	404
Dix-septième séance plénière (24 octobre 1968 à 15 h. 15)	427
Débat de politique générale (suite)	427
Dix-huitième séance plénière (25 octobre 1968 à 10 h. 20)	465
Communication du Directeur général : Adhésion de la Barbade à l'Unesco	465
Examen du troisième rapport supplémentaire du Président du Comité de vérification des pouvoirs	466
Débat de politique générale (suite)	466

Dix-neuvième séance plénière (25 octobre 1968 à 15 h. 10)	495
Débat de politique générale (suite)	495
Vingtième séance plénière (26 octobre 1968 à 10 h. 30)	525
Communication du Directeur général : Adhésion de l'île Maurice à l'Unesco	525
Débat de politique générale (suite)	526
Vingt et unième séance plénière (28 octobre 1968 à 10 h. 20)	547
Examen du quatrième rapport supplémentaire du Président du Comité de vérification des pouvoirs	547
Débat de politique générale (suite)	548
Vingt-deuxième séance plénière (28 octobre 1968 à 15 h. 25)	577
Débat de politique générale (suite)	577
Vingt-troisième séance plénière (29 octobre 1968 à 10 h. 15)	611
Débat de politique générale (suite)	611
Vingt-quatrième séance plénière (29 octobre 1968 à 15 h. 15)	641
Débat de politique générale (suite)	641
Vingt-cinquième séance plénière (30 octobre 1968 à 10 h. 20)	671
Examen du cinquième rapport supplémentaire du Président du Comité de vérification des pouvoirs	671
Débat de politique générale (suite)	672
Vingt-sixième séance plénière (30 octobre 1968 à 15 h. 20)	703
Débat de politique générale (suite)	703
Vingt-septième séance plénière (2 novembre 1968 à 10 h. 20)	737
Fin du débat de politique générale - Réponse du Directeur général	737
Vingt-huitième séance plénière (4 novembre 1968 à 10 h. 20)	765
Communication du Président (vingt-deuxième anniversaire de l'Unesco	765
Examen du point 29 de l'ordre du jour : Composition du Conseil exécutif, durée du mandat et modalités d'élection de ses membres (suite)	766
Vingt-neuvième séance plénière (4 novembre 1968 à 15 h. 20)	791
Examen du point 29 de l'ordre du jour : Composition du Conseil exécutif, durée du mandat et modalités d'élection de ses membres (suite)	791
Trentième séance plénière (6 novembre 1968 à 10 h. 15)	829
Examen du rapport de la Commission du programme sur les campagnes internationales : sauvegarde des monuments de Philae	829
Examen du rapport du Comité de rédaction chargé de mettre au point les conclusions du débat de politique générale	833
Trente et unième session (8 novembre 1968 à 10 h. 35)	847
Examen du rapport du Comité de rédaction chargé de mettre au point les conclusions du débat de politique générale (suite)	847
Trente-deuxième séance plénière (9 novembre 1968 à 10 h. 30)	861
Election de dix-neuf membres du Conseil exécutif	861

Trente-troisième séance plénière (13 novembre 1968 à 10 h, 25)	867
Examen du sixième rapport supplémentaire du Président du Comité de vérification des pouvoirs	867
Allocution du Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine	868
Examen des points 11, 1 (Contribution de l'Unesco à la paix et tâches de l'Unesco en matière d'élimination du colonialisme et du racisme) et 11, 2 (Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées) de l'ordre du jour	872
Trente-quatrième séance plénière (13 novembre 1968 à 15 h, 25)	899
Examen des points 11, 1 (Contribution de l'Unesco à la paix et tâches de l'Unesco en matière d'élimination du colonialisme et du racisme) et 11, 2 (Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées) de l'ordre du jour	899
Trente-cinquième séance plénière (14 novembre 1968 à 10 h, 30)	937
Examen des points 11, 1 (Contribution de l'Unesco à la paix et tâches de l'Unesco en matière d'élimination du colonialisme et du racisme) et 11, 2 (Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées) de l'ordre du jour (suite)	937
Trente-sixième séance plénière (14 novembre 1968 à 15 h, 35)	969
Examen des points 11, 1 (Contribution de l'Unesco à la paix et tâches de l'Unesco en matière d'élimination du colonialisme et du racisme) et 11, 2 (Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées) de l'ordre du jour (suite)	969
Trente-septième séance plénière (15 novembre 1968 à 15 h, 35)	985
Examen des points 11, 1 (Contribution de l'Unesco à la paix et tâches de l'Unesco en matière d'élimination du colonialisme et du racisme) et 11, 2 (Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées) de l'ordre du jour (suite)	985
Trente-huitième séance plénière (16 novembre 1968 à 10 h, 30)	1019
Communication du Président : Hommage à Ramon Menéndez Pidal	1019
Examen du point 46 de l'ordre du jour ; Lieu, date et modalités d'organisation de la seizième session de la Conférence générale	1020
Examen du troisième rapport du Comité juridique : Projet d'amendement au Règlement intérieur de la Conférence générale. Quorum (article 69, 3)	1026
Examen du quatrième rapport du Comité juridique : Projet d'amendement au Règlement intérieur de la Conférence générale. Fonctions du Comité juridique (article 32)	1027
Examen du cinquième rapport du Comité juridique : Transfert à l'Unesco des ressources et des activités du Bureau international d'éducation	1028
Examen du sixième rapport du Comité juridique : Projet de modification des Statuts de l'Institut international de planification de l'éducation (article III - Conseil d'administration)	1029
Examen du septième rapport du Comité juridique : Transfert à l'Unesco de certaines responsabilités et des biens de l'Union internationale de secours	1030

Examen du huitième rapport du Comité juridique : Projets d'amendements au Règlement relatif à la classification d'ensemble des diverses catégories de réunions convoquées par l'Unesco	1032
Examen du rapport de la Commission administrative	1034
Trente-neuvième séance plénière (18 novembre 1968 à 15 h, 30)	1049
Examen du rapport de la Commission administrative (troisième partie)	1049
Examen du point 29 de l'ordre du jour : Composition du Conseil exécutif, durée du mandat et modalités d'élection de ses membres (suite).	1065
Quarantième séance plénière (19 novembre 1968 à 10 h, 35)	1073
Election, sur le rapport du Comité des candidatures, des membres du Comité du Siège, du Comité juridique, des membres du Conseil du Bureau international d'éducation et du Comité exécutif de la Campagne internationale pour la sauvegarde des monuments de Nubie	1073
Examen du rapport de la Commission du programme	1077
Quarante et unième séance plénière (19 novembre 1968 à 15 h, 30)	1103
Examen du rapport de la Commission du programme (suite)	1103
Quarante-deuxième séance plénière (20 novembre 1968 à 10 h, 25)	1135
Communication du Directeur général : Hommage à André Bertrand	1135
Examen du rapport de la Commission du programme (suite)	1136
Quarante-troisième séance plénière (20 novembre 1968 à 15 h, 50)	1167
Communication du Président (Message du gouvernement du Chili)	1167
Examen du rapport de la Commission du programme (suite)	1168
Vote de la résolution portant ouverture de crédits pour 1969-1970	1169
Examen du rapport du Comité des rapports	1174
Clôture de la quinzième session de la Conférence générale	1177
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Liste des délégués, représentants et observateurs	1209
Membres des bureaux de la Conférence générale, des commissions et comités	1321

Índice general

ACTAS LITERALES DE LAS SESIONES PLENARIAS

Primera sesión plenaria (15 de octubre de 1968 a las 10.40)	3
Apertura de la reunión por el Jefe de la Delegación de Turquía, Presidente Provisional	3
Discurso del Presidente del Consejo Ejecutivo	11
Declaración sobre el derecho de voto de las delegaciones	17
Constitución del Comité de Verificación de Poderes	21
Segunda sesión plenaria (15 de octubre de 1968 a las 16.18)	23
Examen del Primer Informe del Comité de Verificación de Poderes y del primer informe complementario de la Presidenta del Comité	23
Tercera sesión plenaria (16 de octubre de 1968 a las 10.15)	45
Aprobación del Orden del Día	45
Comunicación del Director General: Adhesión a la Unesco de la República Popular del Yemen Meridional	47
Elección del Presidente de la Conferencia General	47
Elección de los quince Vicepresidentes de la Conferencia General	53
Constitución de las Comisiones y los Comités	53
Admisión en la reunión de observadores de organizaciones internacionales no gubernamentales en la 15a. reunión de la Conferencia General	55
Cuarta sesión plenaria (16 de octubre de 1968 a las 15.25)	57
Comunicación del Presidente (Recomendaciones de la Mesa sobre la organización de los trabajos de la Conferencia)	57
Introducción al debate sobre política general	58
Quinta sesión plenaria (17 de octubre de 1968 a las 10.30)	103
Comunicación del Presidente (Mensajes del Presidente de la República Centroafricana y del Presidente de la República de Zambia; Felicitaciones a los laureados del Premio Nóbel de Medicina, Recomendaciones de la Mesa de la Conferencia sobre la organización de los trabajos de la 15a. reunión)	103
Debate sobre política general	105
Sexta sesión plenaria (17 de octubre de 1968 a las 15.20)	141
Debate sobre política general (continuación)	141
Comunicación del Presidente (Felicitaciones al laureado del Premio Nóbel de Literatura)	170
Debate sobre política general (continuación)	170

Séptima sesión plenaria (18 de octubre de 1968 a las 10,40)	177
Examen del segundo informe complementario del Comité de Verificación de Poderes	177
Debate sobre política general (continuación)	178
Octava sesión plenaria (18 de octubre de 1968 a las 15,15)	203
Comunicación del Presidente (Recomendaciones de la Mesa de la Conferencia sobre la organización de los trabajos de la 15a. reunión)	203
Debate sobre política general (continuación)	204
Novena sesión plenaria (19 de octubre de 1968 a las 10,20)	237
Designación del Director General	237
Décima sesión plenaria (21 de octubre de 1968 a las 10,15)	241
Instalación del Sr. René Maheu en el cargo de Director General de la Unesco	241
Décimoprimer sesión plenaria (21 de octubre de 1968 a las 15,20)	259
Examen del punto 30, 1 del Orden del Día: "Propuestas de modificación del Reglamento de la Conferencia General: actas resumidas"	259
Examen del punto 29 del Orden del Día: "Composición del Consejo Ejecutivo, duración del mandato y método de elección de sus miembros"	261
Décimosegunda sesión plenaria (22 de octubre de 1968 a las 10,15)	289
Examen del punto 29 del Orden del Día: "Composición del Consejo Ejecutivo, duración del mandato y método de elección de sus miembros." (continuación)	289
Décimotercera sesión plenaria (22 de octubre de 1968 a las 15,10)	315
Examen del punto 29 del Orden del Día: "Composición del Consejo Ejecutivo, duración del mandato y método de elección de sus miembros." (continuación)	315
Décimocuarta sesión plenaria (23 de octubre de 1968 a las 10,25)	343
Examen del punto 29 del Orden del Día: "Composición del Consejo Ejecutivo, duración del mandato y método de elección de sus miembros." (continuación)	343
Aprobación del límite presupuestario máximo provisional para 1969-1970	344
Décimoquinta sesión plenaria (23 de octubre de 1968 a las 15,20)	369
Aprobación del límite presupuestario máximo provisional para 1969-1970 (continuación)	369
Debate sobre política general (continuación)	384
Décimosexta sesión plenaria (24 de octubre de 1968 a las 10,35)	403
Comunicación del Presidente (Celebración del Día de las Naciones Unidas)	403
Debate sobre política general (continuación)	404
Décimoséptima sesión plenaria (24 de octubre de 1968 a las 15,15)	427
Debate sobre política general (continuación)	427
Décimooctava sesión plenaria (25 de octubre de 1968 a las 10,20)	465
Comunicación del Director General: Adhesión de la Isla Barbada a la Unesco	465
Examen del tercer informe complementario de la Presidenta del Comité de Verificación de Poderes	466
Debate sobre política general (continuación)	466

Décimonovena sesión plenaria (25 de octubre de 1968 a las 15, 10)	495
Debate sobre política general (continuación)	495
Vigésima sesión plenaria (26 de octubre de 1968 a las 10, 30)	525
Comunicación del Director General: Adhesión a la Unesco de la Isla Mauricio	525
Debate sobre política general (continuación)	526
Vigésimoprimer sesión plenaria (28 de octubre de 1968 a las 10, 20)	547
Examen del cuarto informe complementario de la Presidenta del Comité de Verificación de Poderes	547
Debate sobre política general (continuación)	548
Vigésimosegunda sesión plenaria (28 de octubre de 1968 a las 15, 25)	577
Debate sobre política general (continuación)	577
Vigésimotercera sesión plenaria (29 de octubre de 1968 a las 10, 15)	611
Debate sobre política general (continuación)	611
Vigésimocuarta sesión plenaria (29 de octubre de 1968 a las 15, 15)	641
Debate sobre política general (continuación)	641
Vigésimoquinta sesión plenaria (30 de octubre de 1968 a las 10, 20)	671
Examen del quinto informe complementario del Comité de Verificación de Poderes	671
Debate sobre política general (continuación)	672
Vigésimosexta sesión plenaria (30 de octubre de 1968 a las 15, 20)	703
Debate sobre política general (continuación)	703
Vigésimoséptima sesión plenaria (2 de noviembre de 1968 a las 10, 20)	737
Debate sobre política general (fin) - Respuesta del Director General	737
Vigésimoctava sesión plenaria (4 de noviembre de 1968 a las 10, 20)	765
Comunicación del Presidente (Vigésimosegundo aniversario de la Unesco)	765
Examen del punto 29 del Orden del Día: Composición del Consejo Ejecutivo, duración del mandato y método de elección de sus miembros (continuación)	766
Vigésimonovena sesión plenaria (4 de noviembre de 1968 a las 15, 20)	791
Examen del punto 29 del Orden del Día: Composición del Consejo Ejecutivo, duración del mandato y método de elección de sus miembros (continuación)	791
Trigésima sesión plenaria (6 de noviembre de 1968 a las 10, 15)	829
Examen del Informe de la Comisión del Programa sobre las campañas internacionales: Salvamento de los monumentos de Filae	829
Examen del Informe del Comité de Redacción encargado de enunciar las conclusiones que se desprenden del debate sobre política general	833
Trigésimoprimer sesión plenaria (8 de noviembre de 1968 a las 10, 35)	847
Examen del Informe del Comité de Redacción encargado de enunciar las conclusiones que se desprenden del debate sobre política general (continuación)	847
Trigésimosegunda sesión plenaria (9 de noviembre de 1968 a las 10, 30)	861
Elección de diecinueve miembros del Consejo Ejecutivo	861

Trigésimotercera sesión plenaria (13 de noviembre de 1968 a las 10, 25)	867
Examen del sexto informe complementario de la Presidenta del Comité de Verificación de Poderes	867
Discurso del Secretario General de la Organización de la Unidad Africana	868
Examen de los puntos 11.1 (Contribución de la Unesco a la paz y funciones de la Unesco en cuestiones referentes a la liquidación del colonialismo y del racismo) y 11.2 (Aplicación de la Declaración sobre la concesión de la independencia a los países y pueblos coloniales por los organismos especializados) del Orden del Día	872
Trigésimocuarta sesión plenaria (13 de noviembre de 1968 a las 15, 26)	899
Examen de los puntos 11.1 (Contribución de la Unesco a la paz y funciones de la Unesco en cuestiones referentes a la liquidación del colonialismo y del racismo) y 11.2 (Aplicación de la Declaración sobre la concesión de la independencia a los países y pueblos coloniales por los organismos especializados) del Orden del Día (continuación)	899
Trigésimoquinta sesión plenaria (14 de noviembre de 1968 a las 10, 30)	937
Examen de los puntos 11.1 (Contribución de la Unesco a la paz y funciones de la Unesco en cuestiones referentes a la liquidación del colonialismo y del racismo) y 11.2 (Aplicación de la Declaración sobre la concesión de la independencia a los países y pueblos coloniales por los organismos especializados) del Orden del Día (continuación)	937
Trigésimosexta sesión plenaria (14 de noviembre de 1968 a las 10, 30)	969
Examen de los puntos 11.1 (Contribución de la Unesco a la paz y funciones de la Unesco en cuestiones referentes a la liquidación del colonialismo y del racismo) y 11.2 (Aplicación de la Declaración sobre la concesión de la independencia a los países y pueblos coloniales por los organismos especializados) del Orden del Día (continuación)	969
Trigésimoséptima sesión plenaria (15 de noviembre de 1968 a las 15, 35)	985
Examen de los puntos 11.1 (Contribución de la Unesco a la paz y funciones de la Unesco en cuestiones referentes a la liquidación del colonialismo y del racismo) y 11.2 (Aplicación de la Declaración sobre la concesión de la independencia a los países y pueblos coloniales por los organismos especializados) del Orden del Día (continuación)	985
Trigésimoctava sesión plenaria (16 de noviembre de 1968 a las 10, 30)	1019
Comunicación del Presidente: Homenaje a Ramón Menéndez Pidal	1019
Examen del punto 4.6 del Orden del Día: Lugar, fecha de celebración y organización de la 16a. reunión de la Conferencia General	1020
Examen del tercer informe del Comité Jurídico: Enmienda al Reglamento de la Conferencia General: Quorum (artículo 69.3)	1026
Examen del cuarto informe del Comité Jurídico: Propuestas de modificación del Reglamento de la Conferencia General - Funciones del Comité Jurídico (artículo 32)	1027
Examen del quinto informe del Comité Jurídico: Transferencia a la Unesco de los recursos y actividades de la Oficina Internacional de Educación	1028
Examen del sexto informe del Comité Jurídico: Propuestas de modificación del Instituto Internacional de Planeamiento de la Educación (artículo III - Consejo de Administración)	1029
Examen del séptimo informe del Comité Jurídico: Transferencia a la Unesco de algunas funciones y bienes de la Unión Internacional de Socorros	1030

Examen del octavo informe del Comité Jurídico: Propuestas de modificación del Reglamento para la clasificación de conjunto de las diversas categorías de reuniones convocadas por la Unesco	1032
Examen del informe de la Comisión Administrativa	1034
Trigésimonovena sesión plenaria (18 de noviembre de 1968 a las 15.30)	1049
Examen del informe de la Comisión Administrativa (Parte III)	1049
Examen del punto 29 del Orden del Día: Composición del Consejo Ejecutivo, duración del mandato y método de elección de sus miembros (continuación)	1065
Cuadragésima sesión plenaria (19 de noviembre de 1968 a las 10.35)	1073
Elección, previo informe del Comité de Candidaturas, de los miembros del Comité de la Casa Central, del Comité Jurídico, de los miembros del Consejo de la Oficina Internacional de Educación y del Comité Ejecutivo de la Campaña para Salvar los Monumentos de Nubia	1073
Examen del informe de la Comisión del Programa	1077
Cuadragésimoprimera sesión plenaria (19 de noviembre de 1968 a las 15.30)	1103
Examen del Informe de la Comisión del Programa (continuación)	1103
Cuadragésimosegunda sesión plenaria (20 de noviembre de 1968 a las 10.25)	1135
Comunicación del Director General: Homenaje a André Bertrand	1135
Examen del informe de la Comisión del Programa (continuación)	1136
Cuadragésimotercera sesión plenaria (20 de noviembre de 1968 a las 15.50)	1167
Comunicación del Presidente (Mensaje del Gobierno de Chile)	1167
Examen del informe de la Comisión del Programa (continuación)	1168
Votación del Proyecto de Resolución de Consignación de Créditos para 1969-1970	1169
Examen del Informe del Comité de Informes	1174
Clausura de la 15a. reunión de la Conferencia General	1177
 INFORMACION GENERAL	
Lista de delegados, representantes y observadores	1209
Mesas de la Conferencia General y de sus Comisiones y Comités	1325

Содержание

СТЕНОГРАФИЧЕСКИЕ ОТЧЕТЫ ПЛЕНАРНЫХ ЗАСЕДАНИЙ

Первое пленарное заседание (15 октября 1968 г. в 10 ч. 40 м.)	3
Открытие сессии главой делегации Турции, временным Председателем	3
Выступление исполняющего обязанности Председателя	11
Заявление по вопросу о праве голоса делегаций	17
Создание Комитета по проверке полномочий	21
Второе пленарное заседание (15 октября 1968 г. в 16 ч. 18 м.)	23
Рассмотрение первого доклада Комитета по проверке полномочий и первого дополнительного доклада Предсе- дателя Комитета.	23
Третье пленарное заседание (16 октября 1968 г. в 10 ч. 15 м.)	45
Утверждение повестки дня	45
Сообщение Генерального директора: Заявление о вступлении Народной Республики Йемена в ЮНЕСКО	47
Выборы Председателя Генеральной конференции	47
Выборы пятнадцати заместителей Председателя Генеральной конференции	53
Создание комиссий и комитетов	53
Допуск на пятнадцатую сессию Генеральной конференции наблюдателей от международных неправительственных организаций	55
Четвертое пленарное заседание (16 октября 1968 г. в 15 ч. 25 м.)	57
Сообщение Председателя (Рекомендации Президиума по поводу организации работы пятнадцатой сессии Генеральной конференции).	57
Введение к обсуждению вопросов общей политики	58
Пятое пленарное заседание (17 октября 1968 г. в 10 ч. 30 м.)	103
Сообщение Председателя (Послание Президента Центральноафри- канской Республики и Президента Республики Замбия. Поздравле- ние лауреатов Нобелевской премии в области медицины. Рекомен- дации Президиума Конференции по поводу работы пятнадцатой сессии)	103
Обсуждение вопросов общей политики	105

Шестое пленарное заседание (17 октября 1968 г. в 15 ч. 20 м.)	141
Обсуждение вопросов общей политики (продолжение)	141
Сообщение Председателя (Поздравление лауреата Нобелевской премии в области литературы)	170
Обсуждение вопросов общей политики (продолжение)	170
Седьмое пленарное заседание (18 октября 1968 г. в 10 ч. 40 м.)	177
Рассмотрение второго дополнительного доклада председателя Комитета по проверке полномочий	177
Обсуждение вопросов общей политики (продолжение)	178
Восьмое пленарное заседание (18 октября 1968 г. в 15 ч. 15 м.)	203
Сообщение Председателя (Рекомендации Президиума Конференции по поводу организации работы пятнадцатой сессии)	203
Обсуждение вопросов общей политики (продолжение)	204
Девятое пленарное заседание (19 октября 1968 г. в 10 ч. 20 м.)	237
Назначение Генерального директора	237
Десятое пленарное заседание (21 октября 1968 г. в 10 ч. 15 м.)	241
Вступление в должность Генерального директора ЮНЕСКО Рене Майо	241
Одиннадцатое пленарное заседание (21 октября 1968 г. в 15 ч. 20 м.)	259
Рассмотрение пункта 30.1 повестки дня: "Проект поправок к Правилам процедуры Генеральной конференции, Краткие отчеты"	259
Рассмотрение пункта 29 повестки дня: "Состав Исполнительного совета, продолжительность сроков полномочий и методы проведения выборов его членов"	261
Двенадцатое пленарное заседание (22 октября 1968 г. в 10 ч. 15 м.)	289
Рассмотрение пункта 29 повестки дня: "Состав Исполнительного совета, продолжительность сроков полномочий и методы проведения выборов его членов" (продолжение)	289
Тринадцатое пленарное заседание (22 октября 1968 г. в 15 ч. 10 м.)	315
Рассмотрение пункта 29 повестки дня: "Состав Исполнительного совета, продолжительность сроков полномочий и методы проведения выборов его членов" (продолжение)	315
Четырнадцатое пленарное заседание (23 октября 1968 г. в 10 ч. 25 м.)	343
Рассмотрение пункта 29 повестки дня: "Состав Исполнительного совета, продолжительность сроков полномочий и методы проведения выборов его членов" (продолжение)	343
Утверждение предварительного предельного уровня бюджета на 1969-1970 гг.	344
Пятнадцатое пленарное заседание (23 октября 1968 г. в 15 ч. 20 м.)	369
Утверждение предварительного предельного уровня бюджета на 1969-1970 гг. (продолжение)	369
Обсуждение вопросов общей политики	384
Шестнадцатое пленарное заседание (24 октября 1968 г. в 10 ч. 35 м.)	403
Заявление Председателя (Празднование Дня Объединенных Наций)	403
Обсуждение вопросов общей политики (продолжение)	404
Семнадцатое пленарное заседание (24 октября 1968 г. в 15 ч. 15 м.)	427
Обсуждение вопросов общей политики (продолжение)	427

Восемнадцатое пленарное заседание (25 октября 1968 г. в 10 ч. 20 м.)	465
Сообщение Генерального директора: Заявление о вступлении Барбадоса в ЮНЕСКО	465
Рассмотрение третьего дополнительного доклада председателя Комитета по проверке полномочий	466
Обсуждение вопросов общей политики (продолжение)	466
Девятнадцатое пленарное заседание (25 октября 1968 г. в 15 ч. 10 м.)	495
Обсуждение вопросов общей политики (продолжение)	495
Двадцатое пленарное заседание (26 октября 1968 г. в 10 ч. 30 м.)	525
Сообщение Генерального директора: Заявление о вступлении о. Маврикий в ЮНЕСКО	525
Обсуждение вопросов общей политики (продолжение)	526
Двадцать первое пленарное заседание (28 октября 1968 г. в 10 ч. 20 м.)	547
Рассмотрение четвертого дополнительного доклада председателя Комитета по проверке полномочий	547
Обсуждение вопросов общей политики (продолжение)	548
Двадцать второе пленарное заседание (28 октября 1968 г. в 15 ч. 25 м.)	577
Обсуждение вопросов общей политики (продолжение)	577
Двадцать третье пленарное заседание (29 октября 1968 г. в 10 ч. 15 м.)	611
Обсуждение вопросов общей политики (продолжение)	611
Двадцать четвертое пленарное заседание (29 октября 1968 г. в 15 ч. 15 м.)	641
Обсуждение вопросов общей политики (продолжение)	641
Двадцать пятое пленарное заседание (30 октября 1968 г. в 10 ч. 20 м.)	671
Рассмотрение пятого дополнительного доклада председателя Комитета по проверке полномочий	671
Обсуждение вопросов общей политики (продолжение)	672
Двадцать шестое пленарное заседание (30 октября 1968 г. в 15 ч. 20 м.)	703
Обсуждение вопросов общей политики (продолжение)	703
Двадцать седьмое пленарное заседание (2 ноября 1968 г. в 10 ч. 20 м.)	737
Обсуждение вопросов общей политики (продолжение и окончание) - Ответ Генерального директора	737
Двадцать восьмое пленарное заседание (4 ноября 1968 г. в 10 ч. 20 м.)	765
Сообщение Председателя (Двадцать вторая годовщина ЮНЕСКО)	765
Рассмотрение пункта 29 повестки дня: Состав Исполнительного совета, продолжительность сроков полномочий и методы проведения выборов его членов (продолжение)	766
Двадцать девятое пленарное заседание (4 ноября 1968 г. в 15 ч. 20 м.)	791
Рассмотрение пункта 29 повестки дня: Состав Исполнительного совета, продолжительность сроков полномочий и методы проведения выборов его членов (продолжение)	791
Тридцатое пленарное заседание (6 ноября 1968 г. в 10 ч. 15 м.)	829
Рассмотрение доклада Комиссии по программе о проведении международных кампаний: Сохранение памятников острова Филы	829
Рассмотрение доклада Редакционного комитета по подготовке заключений, вытекающих из дискуссии по вопросам общей политики	833

Тридцать первое пленарное заседание (8 ноября 1968 г. в 10 ч. 35 м.)	847
Рассмотрение доклада Редакционного Комитета по подготовке заключений, вытекающих из дискуссии по вопросам общей политики (продолжение)	847
Тридцать второе пленарное заседание (9 ноября 1968 г. в 10 ч. 30 м.)	861
Выборы девятнадцати членов Исполнительного совета	861
Тридцать третье пленарное заседание (13 ноября 1968 г. в 10 ч. 25 м.)	867
Рассмотрение шестого дополнительного доклада председателя Комитета по проверке полномочий	867
Сообщение Генерального секретаря Организации африканского единства	868
Рассмотрение пункта 11,1 повестки дня (Вклад ЮНЕСКО в дело мира и задачи по ликвидации колониализма и расизма) и пункта 11,2 повестки дня (Выполнение Декларации о предоставлении независимости колониальным странам и народам специализированными учреждениями и международными организациями)	872
Тридцать четвертое пленарное заседание (13 ноября 1968 г. в 15 ч. 25 м.)	899
Рассмотрение пункта 11,1 повестки дня (Вклад ЮНЕСКО в дело мира и задачи по ликвидации колониализма и расизма) и пункта 11,2 повестки дня (Выполнение Декларации о предоставлении независимости колониальным странам и народам специализированными учреждениями и международными организациями (продолжение)	899
Тридцать пятое пленарное заседание (14 ноября 1968 г. в 10 ч. 30 м.)	937
Рассмотрение пункта 11,1 повестки дня (Вклад ЮНЕСКО в дело мира и задачи по ликвидации колониализма и расизма) и пункта 11,2 повестки дня (Выполнение Декларации о предоставлении независимости колониальным странам и народам специализированными учреждениями и международными организациями) (продолжение)	937
Тридцать шестое пленарное заседание (14 ноября 1968 г. в 15 ч. 35 м.)	969
Рассмотрение пункта 11,1 повестки дня (Вклад ЮНЕСКО в дело мира и задачи по ликвидации колониализма и расизма) и пункта 11,2 повестки дня (Выполнение Декларации о предоставлении независимости колониальным странам и народам специализированными учреждениями и международными организациями) (продолжение)	969
Тридцать седьмое пленарное заседание (15 ноября 1968 г. в 15 ч. 35 м.)	985
Рассмотрение пункта 11,1 повестки дня (Вклад ЮНЕСКО в дело мира и задачи по ликвидации колониализма и расизма) и пункта 11,2 повестки дня (Выполнение Декларации о предоставлении независимости колониальным странами и народам специализированными учреждениями и международными организациями) (продолжение)	985
Тридцать восьмое пленарное заседание (16 ноября 1968 г. в 10 ч. 30 м.)	1019
Сообщение Председателя: Памяти Рамона Менендеса Пидалья	1019
Рассмотрение пункта 46 повестки дня: место, дата и организация шестнадцатой сессии Генеральной конференции	1020
Рассмотрение третьего доклада Юридического комитета: Проект поправки к Правилам процедуры Генеральной конференции. Кворум (статья 69.3)	1026
Рассмотрение четвертого доклада Юридического комитета: Проект поправки к Правилам процедуры Генеральной конференции. Функции Юридического комитета (статья 32)	1027

Рассмотрение пятого доклада Юридического комитета: Передача ЮНЕСКО активов и функций Международного бюро просвещения	1028
Рассмотрение шестого доклада Юридического комитета: Проект изменения Устава Международного института планирования образования (статья III, Административный совет)	1029
Рассмотрение седьмого доклада Юридического комитета: Передача ЮНЕСКО некоторых функций и активов Международного союза помощи пострадавшим от стихийных бедствий	1030
Рассмотрение восьмого доклада Юридического комитета: Проект поправок к Правилам общей классификации различных категорий совещаний, созываемых ЮНЕСКО	1032
Рассмотрение доклада Административной комиссии	1034
Тридцать девятое пленарное заседание (18 ноября 1968 г. в 15 ч. 30 м.)	1049
Рассмотрение доклада Административной комиссии (Часть III)	1049
Рассмотрение пункта 29 повестки дня: Состав Исполнительного совета, продолжительность сроков полномочий и порядок выборов его членов (продолжение)	1065
Сороковое пленарное заседание (19 ноября 1968 г. в 10 ч. 35 м.)	1073
Выборы, по докладу Комитета по кандидатурам, членов Комитета по Штаб-квартире, Юридического комитета, членов Совета Международного бюро просвещения и Исполнительного комитета Международной кампании по спасению памятников Нубии	1073
Рассмотрение доклада Комиссии по программе	1077
Сорок первое пленарное заседание (19 ноября 1968 г. в 15 ч. 30 м.)	1103
Рассмотрение доклада Комиссии по программе (продолжение)	1103
Сорок второе пленарное заседание (20 ноября 1968 г. в 10 ч. 25 м.)	1135
Сообщение Председателя: Памяти Андре Бертрана	1135
Рассмотрение доклада Комиссии по программе (продолжение)	1136
Сорок третье пленарное заседание (20 ноября 1968 г. в 15 ч. 50 м.)	1167
Сообщение Председателя (Послание правительства Чили)	1167
Рассмотрение доклада Комиссии по программе (продолжение)	1168
Голосование по резолюции об ассигнованиях на 1969-1970 гг.	1169
Рассмотрение доклада Комитета по докладам	1174
Закрытие пятнадцатой сессии Генеральной конференции	1177
 ОБЩАЯ ИНФОРМАЦИЯ	
Список делегатов, представителей и наблюдателей	1209
Члены Президиума Генеральной конференции, комиссий и комитетов	1329

Verbatim records
of plenary meetings

Comptes rendus
in extenso des séances plénières

Actas literales
de las sesiones plenarias

Стенографические отчеты
пленарных заседаний

First plenary meeting

15 October 1968 at 10.40 a.m.
President: Mr. B. TUNCEL (Turkey)

Première séance plénière

15 octobre 1968 à 10 h.40
Président : M. B. TUNCEL (Turquie)

Primera sesión plenaria

15 de octubre de 1968 a las 10.40
Presidente: Sr. Bedrettin TUNCEL (Turquía)

Первое пленарное заседание

15 октября 1968 г. в 10 ч. 40 м.
Председатель: г-н В. ТУНЦЕЛЬ (Турция)

OPENING OF THE SESSION BY THE HEAD OF THE DELEGATION OF TURKEY,
TEMPORARY PRESIDENT

OUVERTURE DE LA SESSION PAR LE CHEF DE LA DELEGATION DE TURQUIE,
PRESIDENT PROVISOIRE

APERTURA DE LA REUNION POR EL JEFE DE LA DELEGACION DE TURQUIA,
PRESIDENTE PROVISIONAL

ОТКРЫТИЕ СЕССИИ ГЛАВОЙ ДЕЛЕГАЦИИ ТУРЦИИ, ВРЕМЕННЫМ ПРЕДСЕДАТЕЛЕМ

1.1 M. TUNCEL (Turkey). -

Mesdames et Messieurs les délégués, Messieurs les Ministres, Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur le Directeur général, en qualité de chef de la délégation de Turquie, et avant de terminer le mandat que vous avez bien voulu me donner il y a deux ans, j'ai à remplir un devoir à la fois agréable et difficile : inaugurer, selon le Règlement intérieur, la quinzième session de la Conférence générale.

1.2 Je déclare donc ouverte la quinzième session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

1.3 Voici la quinzième fois que, comme organe suprême de l'Unesco, travaillant courageusement au service de la paix depuis vingt-deux ans, l'Assemblée se réunit pour "déterminer l'orientation et la ligne de conduite générale de l'Organisation" - fonction qui lui est dévolue par l'Acte constitutif. Par vos suggestions et recommandations, Mesdames, Messieurs, vous avez éminemment contribué à aider la Conférence dans l'accomplissement de cette importante fonction - particulièrement lors du vingtième anniversaire de l'Organisation - en vous prononçant sur les projets de programmes et de budgets qui vous sont soumis par le Conseil exécutif, ce que vous allez d'ailleurs faire pour celui que vous aurez à examiner pour les deux années à venir.

1.4 J'ai l'honneur de saluer les représentants de tous les Etats membres présents à cette rencontre des esprits, qui réunit les personnalités les plus éminentes de ces pays dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture. Nous sommes tous venus en vue de continuer à travailler ensemble sous l'égide de l'Unesco durant plus d'un mois, pour servir, dans la mesure de nos moyens, la construction de la paix dans un monde qui, hélas ! semble être dangereusement divisé contre lui-même, contre ses propres intérêts. Qu'il me soit permis de dire, dès l'abord, que l'oeuvre que notre Organisation est en train d'accomplir grâce à vos activités nationales et au concours que vous vous attachez à lui apporter dans la voie de la paix, sera certainement recueillie comme un témoignage capital par les générations futures, étant donné que votre préoccupation évidente s'inscrit dans le processus historique de développement et de progrès de la communauté humaine.

1.5 Nous avons, dans notre Assemblée, les délégations de deux nouveaux Etats membres qui ont signé, depuis la fin de la quatorzième session de la Conférence générale, l'Acte constitutif de l'Organisation et déposé l'instrument d'acceptation : le Lesotho, le 2 octobre, et la Guyane, le 22 mars 1967. Je leur souhaite la plus chaleureuse bienvenue dans cette Organisation à laquelle nous avons, ensemble, toutes les raisons du monde d'être sincèrement attachés, et qui a, parmi les institutions du système des Nations Unies, une audience, un rayonnement et surtout un prestige bien mérités. La participation du Lesotho et de la Guyane nous enrichit et porte le nombre de nos Etats membres à 122. Je salue également les représentants des Membres associés, des institutions soeurs et des organisations gouvernementales et non gouvernementales qui sont venus nombreux à notre réunion.

1.6 Et, puisque l'honneur que vous avez fait à mon pays il y a deux ans, Mesdames, Messieurs, me convie à ce que vos travaux soient précédés d'un développement général, laissez-moi vous tracer une esquisse de ce qui a marqué, dans les domaines propres de vos occupations, l'intervalle des deux sessions de la Conférence générale.

1.7 J'ai, ayant tout, à remplir l'un des plus difficiles devoirs qui m'incombent : évoquer la mémoire de personnalités qui étaient présentes à notre dernière rencontre, et qui nous ont quittés pour d'autres bords, pour toujours. Nous n'aurons plus l'avantage de les retrouver parmi nous. J'ai toutes les raisons personnelles - et d'abord des raisons d'affection - de rendre hommage à la chère mémoire d'Ahmet Kutsi Tecer, membre du Conseil exécutif de l'Unesco de 1949 à 1952, décédé à Istanbul le 23 juillet 1967. Ceux qui l'ont connu dans l'enceinte de notre Organisation ont dû apprécier sa profonde sagesse et ses qualités intellectuelles. C'était l'un des plus grands poètes et auteurs dramatiques de son pays et, à ce titre, il était aimé, estimé et admiré. La Turquie perd également avec lui un grand connaisseur du folklore national et européen.

1.8 Nous avons été douloureusement surpris par la mort de Julien Kuypers, survenue le 16 novembre 1967. Chef de la délégation belge lors de la création de l'Unesco à Londres, à la fin de 1945, et à Paris, en 1946, il avait représenté son pays au Conseil exécutif de l'Unesco pendant huit ans. Président de deux sessions de la Conférence internationale de l'Instruction publique, en 1946 et en 1951, Julien Kuypers s'était distingué par la vigueur de son esprit critique, qui le servait brillamment dans ses interventions dont nous nous souvenons encore. Sa disparition prive son pays et la Commission nationale belge pour l'Unesco d'un homme de culture authentique, d'un Européen très représentatif de cet esprit de compréhension et de bon conseil, plein de chaleur, de bons sens et d'humour, d'une amitié généreuse et fraternelle. Membre de l'Académie royale flamande de Belgique, il avait été avant tout un pédagogue accompli et, comme on dit en Belgique, un "régent". Cette qualité l'a constamment servi dans sa longue carrière de fonctionnaire, surtout comme président de l'Institut national de radio et de télévision.

1.9 La Belgique a été également très durement éprouvée par la mort de Camille Huysmans, survenue le 26 février 1968. Ancien premier ministre, ministre de l'Instruction publique, chef de la délégation belge aux deuxième et troisième sessions de la Conférence générale de l'Unesco, Camille Huysmans, ce grand Flamand, avait étudié la philologie classique à l'Université de Liège. Sa solide formation d'humaniste lui avait assuré une autorité

intellectuelle considérable, La fermeté de son jugement, son esprit ouvert, accueillant à des tendances très diverses, ont été, dans sa carrière d'enseignant comme dans sa carrière politique, les facteurs principaux de sa réussite. Avec Camille Huyssmans, député pendant cinquante ans et ami des lettrés, disparaît un homme du passé, authentiquement attaché à l'idéal de relèvement social.

1.10 Lionel Roy, premier délégué permanent du Canada auprès de l'Unesco à Paris, s'est noyé le 9 juillet 1967, lors d'une expédition de pêche au lac Maria Châpdelaine. Il avait obtenu sa licence en droit à l'Université Laval en 1930, pour ensuite continuer ses études aux universités de Paris et d'Oxford. Sa brillante carrière diplomatique devait le mener, au 1960, au nouveau poste de délégué permanent du Canada auprès de l'Unesco. Nous savons tous qu'il remplit cette charge avec beaucoup de compétence. Possédant une très vaste culture artistique, il fut un grand amateur et collectionneur d'art. Spirituel, amoureux de la vie, toujours sympathique, sa disparition est profondément ressentie dans notre Organisation.

1.11 Le Secrétariat de l'Unesco a été durement touché par la mort de Lourival Gomes Machado, décédé le 17 mars 1967 à Milan, au cours d'une mission qui l'avait conduit en Italie pour la Campagne internationale de l'Unesco en faveur de Florence et de Venise. Sa disparition a été si rapide que nous n'avons pu nous faire à l'idée que nous ne reverrons plus sa figure si sympathique, sa physionomie attentive. Il a quitté ses amis en quelques instants, sans aucun signe prémonitoire, à la gare de Milan. Forte et attachante figure brésilienne, il avait, depuis 1962, dirigé avec une connaissance approfondie, le Département de la culture au Secrétariat de l'Unesco. L'autorité qu'il avait déjà acquise dans le domaine de l'art lui avait conféré un prestige mérité. La contribution que Gomes Machado a apportée à l'Unesco, dans l'exercice de ses fonctions, est importante. Grâce à ses études académiques très poussées, il s'était acquis dans son pays une large renommée comme éducateur, journaliste, historien et critique d'art. Il avait dirigé la célèbre revue d'art "Clima", la plus importante du Brésil. Son livre, "Théorie du baroque" fait autorité en la matière. Avec lui disparaît un type de fonctionnaire international qui, avec ses qualités et son expérience nationale, enrichit l'Organisation internationale par son apport personnel.

1.12 Je vous invite, Mesdames, Messieurs les délégués, à observer quelques instants de recueillement en la mémoire de ces personnalités qui ont franchement servi, avec beaucoup de fidélité et de dévouement, l'action de l'Unesco dans les domaines qui lui sont propres.

(Les délégations observent une minute de silence)

1.13 Entre les deux sessions, l'Organisation a été honorée de la Médaille d'Or 1967 du Bureau d'éducation ibéro-américain. Cette médaille a été remise au Directeur général au cours d'une cérémonie au Siège de l'Unesco, par le Conseil de direction du Bureau dont le secrétariat est dirigé, avec tant de compétence, depuis février 1964, par l'ancien président du Conseil exécutif de l'Unesco, M. Rodolfo Barón Castro, éminente personnalité connue de tous pour son attachement à notre Organisation. Vous savez certainement que le Comité consultatif de ce Bureau, qui a été créé en 1949, en vue d'organiser des services d'information et de documentation sur le développement de l'éducation dans les pays ibéro-américains et de coordonner l'action de ces pays dans le cadre des organisations internationales et qui a son siège à Madrid, réunit d'éminentes personnalités du monde de l'éducation, parmi lesquelles je me plais à saluer Mme Otilia de Tejeira, distinguée représentante du Panama au Conseil exécutif de l'Unesco. Je tiens à féliciter et à remercier le Bureau d'éducation ibéro-américain de sa fructueuse collaboration avec l'Unesco.

1.14 Je ne saurais oublier le don fait à l'Unesco par le Gouvernement finlandais d'un monument, élevé dans les jardins du quatrième bâtiment, à la mémoire du grand compositeur Jean Sibelius et inauguré le 21 septembre 1967. La Finlande, où il n'existe pas d'analphabètes, pour le plus grand bien de ce pays, mérite, par son attachement à la culture et particulièrement à la musique, toute notre admiration et notre reconnaissance.

1.15 Je me plais également à vous faire part d'une distinction que l'infatigable animateur de l'Encyclopaedia Britannica, l'honorable William Benton, éminent représentant des Etats-Unis d'Amérique au Conseil exécutif de l'Unesco, a reçue en cette qualité le 7 décembre 1967. Le "Distinguished Honour Award" consacre ses précieuses activités au Conseil exécutif de l'Unesco, où nous avons eu l'avantage d'admirer ses interventions pleines d'esprit et de sagesse, dans lesquelles tout est sincère et spontané. Nous félicitons chaleureusement l'honorable William Benton pour sa constante fidélité à l'éducation, à la culture et à la mission de l'Unesco dans le monde.

1.16 Toujours, dans la vie de l'Unesco, il est à noter que le Trophée International du Fair Play "Pierre de Coubertin" a été remis, en avril 1967, au lutteur yougoslave Stevan Horvat, et, en mai 1968, au joueur de tennis hongrois Istvan Gulyás. Il est réconfortant de constater que l'Unesco, de plus en plus, s'intéresse au rôle éducatif et social que joue le sport dans la vie moderne. Le sport est ainsi devenu, comme le faisait très justement remarquer Giraudoux, un art par lequel l'homme se libère de soi-même. Je saisis cette occasion pour souligner, sous ce rapport, l'importance des Jeux olympiques de Mexico, auxquels participent, depuis le 12 octobre, plus de 7.000 athlètes représentant 119 nations. Un tel rendez-vous est, avant tout, significatif sur le plan de la fraternité et de l'amitié entre les peuples.

1.17 Par ailleurs, le prix Kalinga pour la vulgarisation de la science, décerné chaque année depuis 1952 par un jury international choisi par l'Unesco, a été attribué en 1966 à Paul Coudert (France), astronome bien connu et auteur d'une vingtaine d'ouvrages de vulgarisation scientifique. Le professeur Fred Hoyle, du Royaume-Uni, membre de la "Royal Society" et de l'"American Academy of Arts and Sciences", a obtenu ce prix en 1967. Auteur de plusieurs ouvrages sur l'astronomie, la philosophie et la sociologie de la science, il essaie d'analyser les problèmes relatifs à l'homme dans l'univers et aux conditions de sa vie sur la terre. On sait la place faite à la vulgarisation de la science dans le programme de l'Unesco. Si l'on se rappelle que le prix Kalinga a eu des lauréats tels que Louis de Broglie, Julian Huxley, Waldemar Kempfert, Bertrand Russell, Karl von Frisch, Jean Rostand et Ritchie Calder, on s'apercevra de la qualité et de l'importance de ce prix sur le plan international. Les profonds bouleversements auxquels a été soumis depuis un demi-siècle le mode de vie des hommes rendent nécessaire cette diffusion de la science parmi les masses, étant donné que, dans le nouvel humanisme, une place privilégiée doit être faite, sans aucun doute, aux larges perspectives scientifiques.

1.18 Le prix Mohammad Reza Pahlavi, d'une valeur de cinq mille dollars, institué par sa Majesté Impériale le Shahinshah, et destiné à récompenser des travaux particulièrement remarquables dans le domaine de l'alphabétisation, a été décerné pour la première fois, en 1967, par un jury international présidé par Son Altesse Impériale, la princesse Achraf Pahlavi, lors de la Journée internationale de l'alphabétisation. Les élèves de l'Ecole secondaire de jeunes filles de Tabora, en Tanzanie, ont obtenu ce prix le 8 septembre 1967. Les jeunes filles de Tabora avaient bénévolement alphabétisé 400 adultes.

1.19 En 1968, ce prix a été attribué au Mouvement brésilien d'éducation de base, pour les efforts remarquables qu'il déploie dans les régions rurales les moins développées, grâce à une action systématique d'animation populaire qui s'appuie sur un réseau d'écoles radio-phoniques, en vue de favoriser l'alphabétisation des adultes et de leur permettre de participer plus activement au développement économique, social et culturel de leur pays. Des mentions d'honneur ont été accordées à Zolla Elvira et à Juan Ricardo Amizquita, fonctionnaires au Ministère de l'éducation du Guatemala, à la Campagne nationale d'alphabétisation et de promotion culturelle des adultes en Espagne, à la Commission du développement social de la Jamaïque, à l'International Reading Association et à The All Pakistan Women's Association.

1.20 Qu'il me soit permis, à l'occasion de ce prix, de rendre hommage aux efforts déployés par le directeur général de notre Organisation, M. René Maheu, qui possède de vives lumières sur les divers problèmes de l'éducation et qui a entrepris, dans le cadre des résolutions de la Conférence générale, une action très efficace, méritant ainsi toute notre

reconnaissance. Dans un monde qui compte 3,365 millions d'habitants, où il y a 160,000 naissances par jour, et où 72 % de la population du monde vit dans les pays en voie de développement, dont la moitié en Asie, le problème de l'alphabétisation requiert tout naturellement la conjonction de tous les efforts, sur le plan tant national qu'international. Je tiens, une fois encore, à l'occasion du Prix Mohammad Reza Pahlavi à présenter, en votre nom, Mesdames, Messieurs, notre hommage reconnaissant à sa Majesté Impériale le Shahinshah, pour les efforts que l'Iran déploie en vue de résoudre ce problème majeur de notre temps, dont dépend l'avenir d'un monde où plus de la moitié de la population est analphabète, et n'est donc pas en mesure de comprendre le droit qu'elle a à l'éducation et d'en bénéficier.

1.21 Bien que cette situation tragique soit d'une gravité alarmante, l'Unesco s'applique courageusement à combattre ce fléau en mettant en oeuvre un programme expérimental d'alphabétisation fonctionnelle. Le Directeur général a caractérisé, de la manière la plus concrète, le rôle de l'Organisation dans ce domaine qui, comme il l'a écrit à Montréal le 8 septembre 1967, "est avant tout de stimulation et de coordination, consiste essentiellement à mobiliser au service de l'alphabétisation les ressources, les énergies et les forces morales qui peuvent être disponibles dans le monde entier". Le Directeur général nous apprend également que le Programme des Nations Unies pour le développement a fourni une contribution de plus de sept millions de dollars à des projets expérimentaux élaborés conjointement par les gouvernements intéressés et par l'Unesco dans six pays : l'Algérie, le Mali, la Guinée, la Tanzanie, l'Iran et l'Equateur.

1.22 Je voudrais, dans le même ordre d'activités, signaler à votre attention, Mesdames, Messieurs, un geste généreux qui illustre de la manière la plus exemplaire l'importance et l'efficacité de l'aide bilatérale qui peut venir s'insérer dans le cadre du programme expérimental mondial d'alphabétisation. Le Gouvernement des Pays-Bas a offert à l'Indonésie et à l'Iran deux unités mobiles d'imprimerie conçues et réalisées en vue des programmes d'alphabétisation ; un modèle en a été exposé en décembre 1967 au Siège de l'Unesco. Trois autres unités ont été livrées à la Colombie, au Kenya et au Pakistan. Nous tenons à féliciter chaleureusement le Gouvernement des Pays-Bas pour ce geste véritablement exemplaire. Il n'existe plus d'excuse à l'ignorance, à l'insensibilité, à l'indifférence. C'est pourquoi l'action entreprise dans ce domaine doit nécessairement être à la mesure du monde.

1.23 Sur le plan du développement international, le vingtième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme constitue certainement un événement d'importance particulière. Toutes les dispositions et les mesures qui ont pu être prises pour marquer cet anniversaire sont à l'honneur des Etats membres de notre Organisation. La part qui revenait à l'Unesco dans l'exécution des activités prévues a été, à notre sens, admirablement accomplie. Le recueil collectif "Le droit d'être un homme", que l'Organisation vient de publier et qui a été établi par les soins de Mlle Jeanne Hersch, contient une préface particulièrement remarquable, due au Directeur général, et constitue un document d'un vif intérêt et d'un réel profit, une source de renseignements d'une richesse insoupçonnable, indispensable pour toute étude sérieuse consacrée aux droits de l'homme. L'exergue, emprunté à Mariano Moreno, auteur argentin du début du XIXe siècle, donne le ton de ce choix judicieux : "N'importe quel despote peut contraindre ses esclaves à chanter des hymnes à la liberté".

1.24 La Conférence internationale des droits de l'homme, qui s'est tenue à Téhéran, du 22 avril au 13 mai 1968, restera certainement l'une des réunions les plus importantes qui aient été consacrées à ce sujet. Je ne saurais m'empêcher de citer quelques phrases de l'allocution prononcée par le Directeur général à cette mémorable conférence. Phrases qui incitent à réfléchir sérieusement sur la véritable application des articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme :

"C'est un fait que nous avons vu, au cours des années, des mots précieux s'user à force d'être prononcés mécaniquement, sans référence à leur fond spirituel nourricier."

Et voici qu'aujourd'hui, on s'aperçoit que les droits de l'homme courent le risque de perdre leur prestige et leur force d'inspiration, avant même d'avoir été pleinement assimilés et réalisés."

1.25 L'adoption, à l'unanimité, par l'ONU, le 16 décembre 1967, de trois textes importants - ceux du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Protocole facultatif se rapportant au deuxième Pacte - nous donne beaucoup d'espoir en ce qui concerne l'observance des principes de la Déclaration. En effet, la ratification de ces textes signifie, pour les Etats intéressés, qu'ils s'engagent à donner effet aux droits et libertés définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. J'ajouterai à ce tableau l'adoption, par l'ONU, d'un autre texte important, le 7 novembre 1967 : la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

1.26 Puisque nous parlons de l'observance des principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, notre pensée reconnaissante va vers la personnalité qui a été l'auteur du premier projet de Déclaration universelle, le président René Cassin, qui a dirigé les travaux de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, et qui vient de recevoir, à juste titre, le Prix Nobel de la Paix, lequel n'avait été décerné ni en 1966 ni en 1967. Il s'agit là d'un événement d'importance, que je me plais à souligner devant la Conférence générale, parce que le président René Cassin a pleinement mérité cette consécration : il a voué sa vie à la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales. C'est un grand Français qui a participé très activement à la fondation de l'Unesco. Il m'est particulièrement agréable de lui présenter, au nom de la Conférence générale de l'Unesco, notre témoignage de respect, d'admiration et de reconnaissance pour sa magnifique défense de l'homme. Nous nous réjouissons aussi de féliciter le pays hôte, la France, qui continue, pour notre bonheur, d'être le foyer de la culture la plus universaliste et, comme l'a dit Malraux, de la culture de la fraternité.

1.27 C'est avec la plus profonde déférence que nous saluons le message de Sa Sainteté Paul VI pour la célébration d'une "Journée de la paix" dans le monde entier, le premier jour de l'année civile, le 1er janvier 1968. Je ne puis m'empêcher de rappeler ici quelques mots de Sa Sainteté qui, par la hauteur de ses vues, illumine nos aspirations. Voici ces mots : "Nous voudrions voir la paix, avec son juste et bienfaisant équilibre, dominer le déroulement de l'histoire à venir".

1.28 Le nouveau Projet de programme et de budget qui nous est présenté prévoit d'intéressantes activités pour la jeunesse. Le Directeur général, faisant preuve d'une présence quasi prophétique, avait mis le doigt sur les problèmes relatifs à la jeunesse dès la mémorable Conférence internationale de Grenoble, en 1964. Il déclarait, en janvier 1966, à l'intention des jeunes de vingt ans, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'Unesco, que c'est pour eux d'abord que "cette première équipe de fondateurs et serviteurs de l'Unesco a travaillé" et il ajoutait : "La vraie mesure de notre succès est celle de notre contribution aux conditions de votre dignité et de votre bonheur". Je continuerai, avec sa permission, d'user de sa connaissance profonde et subtile des problèmes de la jeunesse en citant quelques mots de sa déclaration après les événements de cet été : "De quelque manière qu'on l'interprète, la révolte quasi universelle de la jeunesse suffirait, s'il en était besoin, à nous avertir que l'éducation est à reviser de fond en comble, dans son organisation comme dans son contenu, dans ses procédés comme dans son esprit". Camus avait déjà, dans ce sens, souligné, il y a bien des années, lors d'une enquête, l'urgence du problème en disant que nous vivons dans un monde qui change, avec une éducation qui ne change pas. Vous trouverez certainement, Mesdames, Messieurs les délégués, Messieurs les Ministres, la voie la meilleure pour assurer la participation de la jeunesse à l'œuvre de l'Unesco, parce que d'instinct et de raison, vous êtes certainement attachés à la jeunesse : en m'inspirant du titre de la précieuse plaquette de notre ami Wagner de Reyna, je dirai que l'idée et l'historicité de l'Unesco l'exigent instamment de nous.

1.29 Toujours sur le plan du développement international, je me dois de signaler à l'attention de la Conférence générale la création, le 13 décembre 1966, d'un Fonds d'équipement des Nations Unies en tant qu'organe de l'Assemblée générale, fonctionnant comme une organisation autonome dans le cadre des Nations Unies. Ce Fonds a été institué pour aider à l'expansion de l'économie des pays en voie de développement, en accordant à ces pays des prêts à long terme sans intérêt ou à un faible intérêt.

1.30 Pour ce qui est des progrès scientifiques, on notera la greffe d'un coeur humain, réalisée pour la première fois, au Cap, en décembre 1967 et, depuis, plusieurs fois aux Etats-Unis et en France. L'installation de la première station marémotrice, dans l'estuaire de la Rance, en France, mérite certainement aussi d'être soulignée.

1.31 Sur le plan de la recherche spatiale, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des républiques socialistes soviétiques réussissent de nouveaux exploits dans l'exploration de l'univers. Les recherches spatiales se poursuivent, mais non sans pertes. Nous pouvons d'ores et déjà considérer l'envol de la fusée Saturne 1-B (Apollo 7) comme un premier voyage de la terre à la lune. La science demande donc la lune, c'est-à-dire que, selon le sens de l'expression française, elle demande l'impossible. Mais tout devient possible grâce à elle parce qu'elle est, comme disait Valéry, l'ensemble des recettes qui réussissent toujours - cette science tenue pour responsable du meilleur comme du pire.

1.32 Mais, Mesdames, Messieurs, l'événement capital, ou plutôt, le couronnement des efforts de l'Unesco sur le plan de la sauvegarde du patrimoine culturel de l'humanité, est la récréation, grâce à une solidarité véritablement internationale, des deux temples d'Abou-Simbel.

1.33 Vous savez que tout avait commencé par un appel à la solidarité mondiale lancé par M. Vittorino Veronese, directeur général de l'Unesco, le 8 mars 1960, à la demande des gouvernements de la République arabe unie et du Soudan. Il s'agissait de sauver les monuments menacés d'être engloutis par les eaux du Nil du fait de la construction du Haut Barrage (Sedd'i Ali) d'Assouan. Grâce à la coopération internationale, la plupart des admirables monuments de la vallée du Nil ont été sauvés, hormis la perle du Nil, Philae. Les deux sanctuaires d'Abou-Simbel sont désormais hors d'atteinte, reconstitués à 64 mètres au-dessus de leur emplacement original. J'ai eu le privilège de les voir, à la fin de 1962, à leur emplacement initial et, le 22 septembre dernier, dans leur nouveau site, lors de la cérémonie inaugurale. J'ai vu ce spectacle extraordinaire qui prouve les grandes possibilités qu'offrent aux hommes la science et la technique. C'est certainement l'une des réalisations les plus spectaculaires dans le domaine de la technique de notre temps, et nous devons cette nouvelle conquête de la "dure et noble pierre", comme disait Ramsès II en s'adressant à ses ouvriers, à une coopération internationale réalisée par l'Unesco, avec le concours des gouvernements intéressés. Permettez-moi, en votre nom, Mesdames, Messieurs, d'adresser un hommage reconnaissant à trois personnalités qui ont droit à toute notre gratitude : MM. Vittorino Veronese, René Maheu et Saroit Okasha. Et comment ne pas remercier aussi de tout coeur le grand humaniste de l'Unesco, l'un de mes prédécesseurs à cette tribune, le professeur Carneiro, président du Comité exécutif de la Campagne internationale pour la sauvegarde des monuments de Nubie, dont le travail, à la tête de ce comité, a été déterminant à tous les points de vue.

1.34 Cette entreprise sans précédent dans l'histoire de l'humanité a été possible grâce à cette campagne internationale à laquelle ont pris part une cinquantaine de pays. Les Etats-Unis d'Amérique, par l'intermédiaire d'un comité spécial pour la sauvegarde d'Abou-Simbel, ont rassemblé près d'un million et demi de dollars. La Suède, le Canada, le Japon, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique, la Suisse et le Royaume-Uni, ainsi que plusieurs autres pays se sont empressés pour sauver ces merveilles, pour le plus grand profit de l'humanité. Le père des Pasquier a pu dire que le miracle n'est pas oeuvre, mais j'ai compris à Abou-Simbel que l'oeuvre accomplie par l'Unesco était miracle. Reste à sauver, Mesdames, Messieurs, Philae, célèbre à l'égal du Sphinx ou des Pyramides. Je forme des vœux pour

que Philae ne reste pas un triste écueil, un temple englouti dans un lac artificiel formé par les eaux du Haut Barrage.

1.35 Les héros techniques de cette belle réussite sont, tout naturellement, les ingénieurs, les contremaîtres et les ouvriers, qui connaissent maintenant tous les secrets du granit rouge.

1.36 Cette magnifique expérience internationale nous a donné du coeur pour mener la Campagne internationale pour les monuments de Florence et de Venise. Le Conseil exécutif vient de prendre d'importantes décisions pour sauvegarder l'avenir de Venise. Invité par le Gouvernement italien, le Conseil s'est penché sérieusement, à Sienne, sur tous les problèmes que posent la restauration et la sauvegarde des monuments des deux villes les plus prestigieuses du monde. Les projets, préparés avec le soin le plus méticuleux par la Division compétente du Secrétariat, sont de nature à intéresser vivement tous les États membres qui ont, sur leurs territoires, des richesses monumentales et historiques.

1.37 Puisque j'ai parlé du Conseil exécutif, qu'il me soit permis d'exprimer ma profonde admiration à son distingué président, M. l'ambassadeur Dell'Oro Maini. C'est un président remarquable par la profondeur de sa pensée, la pénétration de son esprit, et surtout par son impartialité d'arbitre. Je suis en mesure de dire que le Conseil exécutif, émanation de la Conférence générale, est la conscience même de l'Organisation, son inspiration, sa réflexion et sa critique, comme je l'ai dit, dès le premier jour. Je puis assurer, Mesdames, Messieurs, que vous réussirez toujours à lui donner des membres qui méritent votre confiance. Son secrétariat travaille avec une précision et une efficacité réellement exemplaires. Permettez-moi aussi de remercier de tout coeur tous ceux qui ont veillé et qui veillent à la parfaite organisation de la session de la Conférence générale.

1.38 Enfin, Mesdames, Messieurs les délégués, le Conseil vous soumet un Projet de programme et de budget pour 1969-1970 qui est - pourquoi ne pas le dire ? - l'aboutissement d'un grand nombre d'efforts dans les domaines qui relèvent de la compétence de l'Organisation. Il est vraiment de nature à nous donner beaucoup d'espoir pour l'avenir. Son exécution demande certainement des moyens matériels raisonnables. Puis-je, à ce propos, Mesdames, Messieurs, vous rappeler que, personnellement, j'ai été un président particulièrement heureux ? Pour la première fois dans l'histoire de notre institution, vous avez donné votre accord unanime au Projet de budget qui vous était proposé, lors de la précédente session de la Conférence générale. Je souhaite le même sort heureux à mon successeur. Je dois également ajouter que nous avons le bonheur d'avoir à la tête de notre Organisation une personnalité qui est une garantie pour notre pleine réussite. Nous vivons dans un monde où l'Unesco reste l'un des espoirs de l'homme d'aujourd'hui. Nous nous devons de nous réunir sous son égide pour construire la paix. Nous nous devons de nous rassembler dans cette voie parce que, comme l'a si pertinemment souligné le fondateur de la Turquie républicaine, le grand Atatürk, en 1937 :

"Il convient de considérer l'ensemble de l'humanité comme un seul organisme, et un peuple, comme un de ses membres. Une douleur qui affecte le bout d'un doigt fait souffrir l'organisme tout entier. Si tel point du monde est en proie à un mal, gardons-nous de dire : "que m'importe !". Il importe que nous nous intéressions à ce mal, tout comme nous le ferions s'il se manifestait parmi nous. Si lointain que puisse être le théâtre d'un incident, nous ne devons jamais oublier ce principe. Cette pensée peut sauver de l'égoïsme les hommes, les peuples et les gouvernements. Qu'il soit individuel ou national, l'égoïsme doit toujours être considéré comme un mal".

1.39 Puissé cette quinzième session de la Conférence générale marquer un pas en avant dans l'essor de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dans le monde !

ADDRESS BY THE CHAIRMAN OF THE EXECUTIVE BOARD/ALLOCATION DU
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF/DISCURSO DEL PRESIDENTE DEL CONSEJO
EJECUTIVO/ ВЫСТУПЛЕНИЕ ИСПОЛНЯЮЩЕГО ОБЯЗАННОСТИ ПРЕДСЕДАТЕЛЯ

2. Le PRESIDENT, -

Je donne la parole à S. Exo. M. Dell'Oro Maini, président du Conseil exécutif.

3.1 El Sr. DELL'ORO MAINI (Argentina), Presidente del Consejo Ejecutivo:

Señor Presidente de la Conferencia General, señor Director General, señoras y señores delegados. Tengo a mucha honra ocupar hoy esta tribuna para dar, en nombre del Consejo Ejecutivo, la más cordial bienvenida a las delegaciones de los Estados Miembros y de los Miembros Asociados, a los representantes de las organizaciones del sistema de las Naciones Unidas, así como a los observadores de las otras organizaciones internacionales, intergubernamentales y no gubernamentales, que participan en la 15a. reunión de la Conferencia General.

3.2 En primer lugar, quisiera asociarme, señor Presidente, al homenaje que acabáis de tributar a las personalidades fallecidas durante los dos años transcurridos. Al comienzo de cada reunión de la Conferencia General, cuando oímos pronunciar los nombres de los amigos de la Organización que nos han abandonado para siempre, nos damos cuenta con tristeza del vacío que dejan en nuestras filas y en nuestros corazones. Quiero dedicar un recuerdo conmovido a dos colegas fallecidos el año pasado: en primer término, el Profesor Ahmed Kutsi Tecer, vuestro eminente compatriota, señor Presidente, que fue también vuestro predecesor en el Consejo Ejecutivo, donde ocupó un puesto de noviembre de 1949 a diciembre de 1952. Escritor y poeta, era también un eminente especialista en el campo de la educación. Los que le conocieron durante las reuniones de la Conferencia General en que participó, conservan de él el recuerdo de un hombre íntegro y de juicio ponderado.

3.3 Nos conmueve también la muerte del Sr. Julien Kuypers que representó a Bélgica en el Consejo Ejecutivo de diciembre de 1956 a noviembre de 1964 y participó en numerosas reuniones de la Conferencia General. Muchos de nosotros tenemos presentes sus intervenciones en esta tribuna en nombre de la Delegación belga. Era ferviente partidario de una Unesco dinámica y defendía sus ideales con convicción y, a menudo, con contagioso entusiasmo. Falleció unos días antes de abrirse la Conferencia de Ministros de Educación de los Estados Miembros Europeos sobre el Acceso a la Enseñanza Superior (que se reunió en Viena en el otoño de 1967), de la que él había sido decidido partidario en la Conferencia General. En nombre del Consejo, doy a las Delegaciones de Turquía y de Bélgica nuestro más sentido pésame. También expreso nuestras condolencias por la desaparición del Sr. Lurival Gomes Machado, que fue Director del Departamento de Cultura, uno de sus más expertos y diligentes funcionarios cuyo recuerdo honra a América Latina y a la Organización.

3.4 Señor Presidente, hace un momento pronunciásteis palabras elogiosas hacia el Consejo Ejecutivo y su modesto Presidente, que me han halagado mucho. Ellas son el reflejo de vuestra extrema cortesía. Por mi parte debo destacar también y agradecer la constancia con que habéis concurrido a nuestras sesiones y participado en las deliberaciones con la lucidez y el fervor que os caracterizan. La Conferencia General podrá apreciar, a lo largo de sus trabajos y particularmente mañana, cuando me honre en rendirle cuenta de la actividad del Consejo, el empeño con que éste ha querido corresponder a vuestra legítima expectativa.

3.5 Si la 14a. reunión de la Conferencia General se desarrolló bajo el signo del vigésimo aniversario de la Organización, la que hoy se inaugura, en este año 1968 consagrado a los derechos humanos, nos da motivo para reforzar nuestra energía y para afirmar una vez más nuestra fe en el ideal que proclama la Declaración Universal de Derechos Humanos, que la Asamblea General de las Naciones Unidas aprobó por unanimidad hace veinte años, el 10 de diciembre de 1948. Existe una estrecha relación entre ambos acontecimientos, ya que el primero -creación de la Unesco- representa el esfuerzo mancomunado de todas

las naciones por medio de un órgano intergubernamental con el fin de llevar a la práctica; en el ámbito de la educación, la ciencia y la cultura, los principios de la paz y de la comprensión entre los hombres y los pueblos, bajo el amparo de la justicia; y el segundo, es la explicitación de los objetivos fundamentales de tal propósito y el progresivo acatamiento de sus concretas exigencias.

3.6 No puedo dejar de recordar, con este motivo, que la semana pasada el Consejo se enteró con profunda satisfacción del otorgamiento del Premio Nóbel de la Paz al Presidente René Cassin, el autor del primer proyecto de la Declaración Universal. Me siento feliz de adherirme a vuestras palabras, señor Presidente. Este gran amigo de nuestra Organización y miembro de la Delegación francesa en numerosas reuniones de la Conferencia General, ocupó repetidas veces este tribuna para defender, con tanto entusiasmo como lucidez, la causa de la dignidad y del respeto de la persona humana, la cual ha de encontrar su garantía no sólo en los sistemas jurídicos de los Estados sino también, y quizás primordialmente, en el progreso de la conciencia universal. Quiero aprovechar esta ocasión para reiterar a tan ilustre personalidad la más cordial felicitación del Consejo Ejecutivo por esta alta distinción y para asociar la Conferencia General al justo homenaje rendido a este gran ciudadano del país que nos acoge.

3.7 Si contemplamos el mundo, observamos con inquietud y hasta con angustia, que el camino de la paz es un camino áspero y que los derechos del hombre, como los proclama la Declaración Universal de Derechos Humanos, son por desgracia, y con excesiva frecuencia, desconocidos, cuando no violados y escarnecidos. Tan triste espectáculo no debe ser para nosotros motivo de desaliento ni de resignación. No estamos aquí ni para juzgar ni para condenar. No es ésta nuestra misión. Nuestra confianza en el porvenir tiene sólidas razones. La realización de esta asamblea constituida por tan numerosas y calificadas delegaciones del mundo entero, es una fuente de optimismo, de esperanza, porque representa la afirmación de la voluntad de los Estados Miembros de aunar sus esfuerzos, en el seno de la Unesco, para llevar a la realidad, progresivamente, quizá paso a paso, los objetivos que le ha asignado nuestra Constitución, en favor del respeto veraz y efectivo de aquellos derechos fundamentales. La Declaración no es la representación de una realidad, ni la profesión de una virtud de la que puedan envanecerse individuos o naciones. Es el público y universal reconocimiento de un deber que a todos nos incumbe; es una posición tomada deliberadamente frente a un mundo de violencia, de miseria y de injusticia. Con ella, éstas no desaparecen, pero por ella se manifiestan, de una manera lúcida, la angustia de ese mismo mundo ante su vista, y la voluntad de arrancar de su historia presente las enormes fallas que tales males representan. Por eso, en la Unesco, la Declaración de los Derechos Humanos no es letra muerta, ni puede serlo. Ella inspira toda su acción y afina en nosotros, aquí presentes, el sentimiento de nuestra gran responsabilidad. Nos alienta la convicción, por este motivo, de que el esfuerzo realizado no será vano, porque sus frutos perdurarán, aunque se borren pronto las huellas de nuestro paso por este recinto.

3.8 Tal es el sentido del programa que la Conferencia General va a examinar y aprobar, lo mismo que el de las decisiones diversas que le incumbe tomar en virtud de las normas vigentes o en cumplimiento de las resoluciones aprobadas por la Conferencia General en reuniones anteriores. La Unesco es un organismo complejo, cuya estructura, cuya acción y cuyos métodos tienen la originalidad exigida por la novedad de las tareas que hoy incumben a la comunidad internacional. Hay en su seno, como base y fundamento de la acción, un inmenso y variado trabajo de cooperación, en el que participan no sólo los Estados sino los especialistas de las más diferentes disciplinas, con el objeto de estimular el progreso de la inteligencia y el acrecentamiento de los conocimientos; más todo este esfuerzo va dirigido a un fin ulterior, práctico y concreto, que se realiza por medio de la llamada acción operacional, en el seno de los países que requieren su asistencia, en beneficio de la educación, la ciencia y la cultura; acción que, cada día, se extiende y aumenta en cantidad cuanto se perfecciona en calidad; de donde resulta el progresivo establecimiento y la consolidación de una solidaridad universal, de individuos y de naciones que, por encima de todo, instaura, proclama y defiende sin discriminación alguna, las

más nobles aspiraciones del hombre. De ahí el sentido ético de sus ideales y la transcendencia espiritual de su obra. Por eso, no hay Estado que pueda sentirse indiferente o ajeno a los planes de la Unesco, no ya porque atraído por su significación adhiera simplemente a sus enunciados, sino porque siendo parte de su estructura, es, por lo mismo, tan responsable del voto con que sanciona su programa quanto de su ejecución en la esfera de su competencia nacional, o en el ámbito regional de que forma parte. La Unesco no es la Secretaría, no es el Consejo, ni siquiera es la Conferencia, aisladamente considerados. Son tres órganos que se integran en un mismo sistema, sobre planos diferentes, con atribuciones propias y coordinadas. Está de más que me refiera, dentre de estas relaciones, a la función superior y decisiva de la Conferencia General; sólo quiero destacar cuán importante resulta concebir en nuestro espíritu la idea con que debemos integrarla al proceso de continuidad vital y evolutiva sobre la que se asienta la labor de toda la Organización. La Conferencia no es una asamblea ocasional y exterior al mecanismo de esta Organización. No proviene de afuera, nace y se desenvuelve dentro de la Organización; es fuente y garantía de su continuidad. No sólo está sometida a las normas del Reglamento, sino a las leyes de esta continuidad que ella misma viene elaborando en sucesivas reuniones y que hoy constituyen una disciplina estricta y coherente a la cual voluntariamente se somete para asegurar, por mérito de sus propias decisiones, el éxito de sus deliberaciones. Tan rígida se muestra en ocasiones, que parece limitar la espontaneidad, o mejor dicho, el triunfo de ciertas iniciativas, pero en verdad las encauza dentro de un plan que abre ampliamente su adhesión en el futuro. Este es el modo de su funcionamiento y la razón de su acierto.

3.9 La presencia en esta sala de tantos rostros amigos muestra que la Conferencia General no es un encuentro fortuito de personalidades designadas por los gobiernos para participar en un variado calendario de actos oficiales. Esta asamblea revela, por su propia composición, que los Estados Miembros quieren mantener, de etapa en etapa, aquellas continuidades en la labor a que antes me refería, designando, para que los representen en gran número, a hombres y mujeres que no sólo constituyen el plano nacional fuerzas representativas de la educación, la ciencia y la cultura, sino que además poseen un conocimiento de los problemas específicos de la colaboración internacional, adquiridos sobre todo en las precedentes reuniones de la Conferencia General. Muchos, entre los que conozco personalmente, se sienten movidos por una vocación profunda a servir la causa de la Unesco, porque han encontrado en nuestra Organización un ambiente estimulante que responde a sus aspiraciones profundas hacia la solidaridad y la fraternidad humanas.

3.10 Pero no me alegra menos ver también rostros nuevos, los de los delegados que participan por primera vez en la Conferencia General y esperan con legítima curiosidad descubrir la fisonomía propia de una asamblea que ofrece para ellos el atractivo de lo desconocido. Les deseo que encuentren dentro de esta Casa el hilo de Ariadna que les conducirá a través de los procedimientos y los mecanismos complejos de la institución, y estoy seguro de que, compenetrados de su espíritu y movidos por el fervor que los atrae a nuestro seno, han de darnos su valiosa colaboración, sirviendo con renovado entusiasmo, desde el lugar que ocupen en su profesión y en sus funciones, la noble causa a que se han consagrado los que les precedieron.

3.11 En los próximos días, la Conferencia General estudiará múltiples actividades de la Organización, pasadas, presentes y futuras. Los documentos que ha de examinar la Conferencia contienen el balance del programa puesto en práctica y las propuestas para el futuro. Quiero hacer votos por que sus trabajos, en sus resultados concretos lo mismo que en significación profunda, encuentren más eco que el de las paredes de nuestras salas austeras. Estamos aquí reunidos para trabajar por el mundo en su universalidad, para el género humano en su conjunto, y creo legítimo que queramos dar a conocer al mundo la naturaleza y el sentido de nuestras deliberaciones. Por ello, es esencial que los medios de información, en las columnas de los periódicos y en las ondas, reserven un lugar cada vez mayor a la obra que realizamos. Sólo a través de la prensa, la radio y la televisión, los que carecen aún de derechos o son víctimas de discriminaciones sabrán que cuentan aquí con aliados pacientes pero resueltos para construir un mundo pacífico, más justo y

más humano. Estamos aquí tanto para los millones de niños que van a la escuela, como para los que no tienen aún escuela; estamos aquí para los millones de jóvenes que buscan su camino y necesitan prepararse para un empleo a fin de poder vivir decentemente; estamos aquí para los millones de adultos que perfeccionan sus conocimientos y también para aquellos que por no saber leer ni escribir, no los pueden adquirir. Es preciso que lo sepan, porque quizá de eso dependa que no desesperen. De la esperanza que pongan en nosotros obtendrán nuevas energías para que nuestra acción responda a sus anhelos.

3.12 No me refiero, como comprenderéis, a oficios de propaganda o de ocasional difusión. Aludí directamente a la necesidad de una cooperación constante de los sectores que administran los medios de comunicación modernos, cooperación que ha de realizarse por las vías de la información y de la crítica. Reconozco, en virtud de esta convicción personal, el valor de la amplia repercusión que, en diversas partes del mundo, encuentra la acción de la Unesco gracias a este espíritu de cooperación; pero no la considero suficiente ni proporcionada al interés que la misma Unesco demuestra por los problemas de tan variados e importantes sectores de la información. Aspiramos, en beneficio de ideales que no pueden dejar de ser comunes, a una mayor interpenetración y solidaridad. Creo que si las leyes de la objetividad y de la amplitud informativas nos fuerzan a recoger en la prensa, en las ondas, o en la imagen, cuanto en el mundo es desequilibrio, miseria, guerra, vicio o violencia, no menos estamos obligados a transmitir todo lo que tienda a desarraigar tales calamidades y es en los hechos inequívoco testimonio, real y concreto, de un triunfo del espíritu.

3.13 Prosigamos, señores delegados, nuestra labor, cualesquiera que sean las circunstancias. Una convicción común, íntima y profunda, nos impulsa: la función que desempeñamos no es meramente declarativa de fórmulas más o menos ideales; es una función regular, normativa, permanente, constructiva de un sistema que opera en lo hondo y a largo plazo, por debajo de las contradicciones, de los desalientos, de nuestras propias inconsecuencias, para asegurar en un futuro que tal vez nuestros ojos no verán, un mundo mejor y más digno de ser vivido.

3.14 Bajo el amparo de esta esperanza, hago votos a Dios por el más completo éxito de vuestras deliberaciones.

(3.1) M. DELL'ORO MAINI (Argentine), président du Conseil exécutif. (Traduit de l'espagnol.)
Monsieur le Président de la Conférence générale, Monsieur le Directeur général, Mesdames, Messieurs les délégués, c'est un grand honneur pour moi de me trouver aujourd'hui à cette tribune pour souhaiter très cordialement la bienvenue, au nom du Conseil exécutif, aux délégués des Etats membres et des Membres associés, aux représentants des organisations de la famille des Nations Unies et aux observateurs des autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, qui participent à cette quinzième session de la Conférence générale.

(3.2) En premier lieu, je tiens à m'associer, Monsieur le Président, à l'hommage que vous venez de rendre aux personnalités décédées depuis deux ans. Quand nous entendons prononcer, au début de chaque session de la Conférence générale, les noms de ces amis de l'Organisation qui nous ont quittés pour toujours, nous ressentons douloureusement le vide qu'ils ont laissé dans nos rangs et dans nos coeurs. Je veux dédier un souvenir ému aux deux collègues qui sont morts l'année passée et, d'abord, au professeur Ahmed Kutsi Tecer, votre éminent compatriote, Monsieur le Président, et aussi votre prédécesseur au Conseil exécutif, où il avait siégé de novembre 1949 à décembre 1952. Ecrivain et poète, c'était aussi un grand spécialiste en matière d'éducation. Ceux qui l'ont connu pendant les sessions de la Conférence générale auxquelles il a participé conservent de lui le souvenir d'un homme intègre et de jugement pondéré.

(3.3) Nous nous attristons aussi de la mort de M. Julien Kuypers, qui a représenté la Belgique au Conseil exécutif de décembre 1956 à novembre 1964 et participé à de nombreuses sessions de la Conférence générale. Beaucoup d'entre nous se souviennent des interventions qu'il a faites à cette tribune au nom de la délégation belge. C'était un fervent partisan d'une Unesco dynamique, et il défendait ses idéaux avec conviction et, souvent, avec un enthousiasme contagieux. Il est mort quelques jours avant que ne s'ouvre à Vienne, à l'automne de 1967, la Conférence des ministres de l'éducation des Etats membres d'Europe sur l'accès à l'enseignement supérieur, en faveur de laquelle il avait pris fermement position au sein de la Conférence générale. Au nom du

Conseil exécutif et en mon nom propre, j'adresse aux délégations de la Turquie et de la Belgique nos condoléances les plus sincères. Je veux aussi exprimer la tristesse que nous ressentons de la mort de M. Lourival Gomes Machado, ancien directeur du Département de la culture, fonctionnaire des plus dévoués et des plus compétents, qui faisait honneur à l'Amérique latine aussi bien qu'à l'Organisation.

(3.4) Monsieur le Président, vous avez, il y a un instant, prononcé au sujet du Conseil exécutif et de son humble président, des paroles élogieuses qui m'ont beaucoup touché et dans lesquelles je vois le reflet de votre extrême courtoisie. Je veux de mon côté vous remercier de la fidélité avec laquelle vous avez suivi nos sessions, participant à nos délibérations avec la lucidité et la chaleur qui vous caractérisent. Tout au long de ses travaux, et notamment quand je lui rendrai compte, demain, de l'activité du Conseil exécutif, la Conférence générale pourra apprécier l'aide avec laquelle le Conseil s'est efforcé de répondre à vos légitimes espoirs.

(3.5) Si la quatorzième session de la Conférence générale s'est déroulée sous le signe du vingtième anniversaire de l'Organisation, la session qui s'ouvre aujourd'hui, en cette année 1968 consacrée aux droits de l'homme, nous fournit l'occasion de fortifier notre énergie et d'affirmer une fois de plus notre foi dans l'idéal que proclame la Déclaration universelle des droits de l'homme, approuvée à l'unanimité il y a vingt ans - le 10 décembre 1948 - par l'Assemblée générale des Nations Unies. Une relation étroite apparaît entre les deux événements : le premier - la création de l'Unesco - a traduit la volonté commune qu'avaient les nations, par l'intermédiaire d'un organisme intergouvernemental, d'appliquer grâce à la justice, dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture, les principes de la paix et de la compréhension entre les hommes et entre les peuples ; le second a abouti à une définition plus précise des objectifs fondamentaux que nous visons et à un respect croissant des obligations que cette déclaration impose dans le concret.

(?) Je ne saurais manquer de signaler à ce propos la profonde satisfaction avec laquelle le Conseil a appris la semaine dernière que le Prix Nobel de la paix avait été attribué au président René Cassin, auteur du texte initial de la Déclaration universelle et je suis heureux de m'associer, Monsieur le Président, à ce que vous avez dit à ce sujet. Grand ami de notre Organisation et membre de la délégation française à de nombreuses sessions de la Conférence générale, M. René Cassin est monté maintes fois à cette tribune pour défendre avec autant d'enthousiasme que de lucidité la cause de la dignité de l'homme et du respect de la personne humaine, cause pour le succès de laquelle il faut compter, non seulement sur les législations des Etats, mais aussi - et peut-être surtout - sur les progrès de la conscience universelle. Je veux, puisque l'occasion m'en est offerte, lui renouveler les très chaleureuses félicitations du Conseil exécutif pour la haute distinction dont il vient d'être l'objet et associer la Conférence générale à l'hommage qu'a si bien mérité ce grand citoyen du pays qui nous accueille.

(3.7) Si nous regardons le monde, nous constatons avec inquiétude et même avec angoisse que le chemin de la paix est un chemin ardu et que, malheureusement, les droits de l'homme, tels que les proclame la Déclaration universelle, sont trop souvent méconnus, voire violés ou bafoués. Mais ce triste spectacle ne doit pas être pour nous un motif de découragement ou de résignation. Nous ne sommes pas ici pour juger ou pour condamner. Ce n'est pas là notre mission. Notre confiance dans l'avenir repose sur des arguments solides. La réunion même de cette assemblée, qui groupe tant de délégations hautement qualifiées venues du monde entier, constitue un motif d'optimisme et d'espoir, car elle montre la volonté qu'ont les Etats membres de s'unir au sein de l'Unesco pour se rapprocher progressivement - voire pas à pas - des objectifs qui sont définis dans notre Acte constitutif et pour contribuer ainsi à faire effectivement respecter ces droits fondamentaux de l'homme. La Déclaration ne reflète pas la réalité présente ; elle ne postule pas l'existence de qualités dont pourraient à juste titre s'enorgueillir les individus ou nations qui les posséderaient. Elle marque, en fait, la reconnaissance publique et universelle d'un devoir qui nous incombe à tous, l'adoption d'une position délibérément choisie face à un monde où règnent la violence, la misère et l'injustice ; et, si elle ne suffit pas à faire disparaître ces maux, elle traduit tout au moins de façon claire l'angoisse que le monde ressent à leur vue et la volonté qu'il a de les déraciner du contexte historique actuel et d'éviter ainsi d'immenses malheurs. La Déclaration des droits de l'homme n'est donc pas lettre morte pour l'Unesco et ne saurait jamais l'être. Elle inspire toute l'action de l'Unesco et nous donne à tous ici une conscience plus aiguë des hautes responsabilités qui sont les nôtres. Aussi sommes-nous soutenus par la conviction que les efforts ne seront pas vains et que leurs fruits seront durables, même si doivent bientôt s'effacer dans cette enceinte les traces de nos pas.

(3.8) Tel est le sens à donner au programme qui va être soumis à la Conférence générale et aux différentes décisions que la Conférence va avoir à prendre en vertu des règlements en vigueur ou en application de résolutions adoptées à ses précédentes sessions. L'Unesco est un organisme

complet, dont la structure, l'action et les méthodes présentent l'originalité qu'exige la nouveauté des tâches qui incombent aujourd'hui à la communauté internationale. Il y a à la base de son action un immense et complexe travail de coopération, auquel participent, non seulement les différents Etats, mais aussi les spécialistes des disciplines les plus diverses, et dont le but est de stimuler les progrès de l'intelligence et l'enrichissement des connaissances; mais tout ce travail vise à rendre possibles dans l'avenir les réalisations concrètes en faveur desquelles se déploie l'action dite "opérationnelle" menée par l'Organisation dans les pays qui demandent à bénéficier de son aide dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture; cette action s'étend chaque jour, en même temps que s'améliore sa qualité, ainsi s'inature et se renforce peu à peu, entre les individus et les nations, une solidarité universelle, essentiellement orientée sans aucune discrimination vers le développement, la proclamation et la défense des plus nobles aspirations de l'homme; d'où le caractère éthique des idéaux de l'Unesco et la transcendence spirituelle de son oeuvre. Il en résulte qu'un Etat membre ne peut en aucun cas se sentir indifférent ou étranger aux plans de l'Unesco; non seulement en effet il a été séduit par l'esprit de l'Organisation et a adhéré à ses principes, mais il fait partie de sa structure même et a, de ce fait, un rôle à jouer dans le vote du programme de l'Unesco et dans l'application de ce programme à l'intérieur de son propre pays et de la région géographique à laquelle il appartient. L'Unesco, ce n'est pas le Secrétariat, ce n'est pas le Conseil exécutif, ce n'est pas même la Conférence générale. Ces trois organes ne peuvent pas en effet être considérés isolément; ils sont intégrés dans un seul et même système et exercent, sur des plans différents, des fonctions propres entre lesquelles est assurée la coordination souhaitable. Je n'ai pas besoin de m'étendre à ce propos sur le rôle supérieur et décisif de la Conférence générale; je voudrais simplement souligner l'intérêt qu'il y a pour nous à nous pénétrer de l'idée que nous devons l'associer au processus vital d'évolution continue sur lequel repose tout le travail de notre Organisation. La Conférence générale n'est pas une assemblée occasionnelle qui demeurerait extérieure aux rouages de l'Unesco. Elle ne vient pas du dehors; elle naît et se développe à l'intérieur même de l'Organisation, dont elle assure et garantit la continuité. Elle est soumise, non seulement aux dispositions de son Règlement intérieur, mais aussi aux lois qu'elle a elle-même élaborées au cours des ans pour favoriser cette continuité. Ces lois constituent aujourd'hui un code strict et cohérent auquel la Conférence se conforme de son plein gré pour assurer, grâce à des décisions spécifiques, le succès de ses travaux. Elle se montre parfois si rigide qu'elle donne l'impression de s'opposer à la spontanéité de certaines initiatives ou, plus exactement, de vouloir limiter leurs chances d'aboutir; mais ces initiatives sont, en réalité, prises en note dans le cadre d'un plan grâce auquel elles auront toutes chances de pouvoir être reconsidérées plus tard. Voilà donc un aperçu du mode de fonctionnement de l'Organisation et des raisons de sa réussite.

(3.9) La présence dans cette salle de tant de visages amis montre bien que la Conférence générale n'est pas faite de la rencontre fortuite de personnalités qui auraient été désignées par les gouvernements pour participer à toutes sortes de manifestations officielles. Il ressort de la composition de cette assemblée souveraine que les Etats membres souhaitent maintenir, d'étape et étape, cette continuité d'action à laquelle j'ai fait allusion et qu'ils ont voulu désigner, pour les représenter ici en grand nombre, des hommes et des femmes qui, tout en appartenant dans leurs pays respectifs aux milieux les plus représentatifs des secteurs de l'éducation, de la science et de la culture, possèdent en outre, sur les problèmes de la collaboration internationale, des connaissances principalement acquises au cours des sessions antérieures de la Conférence générale. Beaucoup, parmi ceux que je connais personnellement, se sentent irrésistiblement poussés à servir la cause de l'Unesco parce qu'ils ont trouvé, au sein de notre Organisation, une ambiance stimulante qui répond à de profondes aspirations à la solidarité et à la fraternité humaines.

(3.10) Mais je ne me réjouis pas moins de voir aussi dans cette salle des visages nouveaux, ceux des délégués qui, participant pour la première fois à une session de la Conférence générale, attendent avec une légitime impatience que se révèle à eux la physionomie d'une assemblée qui a pour eux l'attrait de l'inconnu. Je leur souhaite de trouver ici le fil d'Ariane capable de les guider à travers les rouages et mécanismes complexes de l'Organisation et je suis persuadé que, pénétrés de l'esprit qui est le nôtre et mus par l'ardeur qui les a amenés parmi nous, ils nous apporteront une aide précieuse en servant avec un enthousiasme encore accru - partout où ils se trouveront appelés par leur profession ou leurs fonctions - la cause à laquelle se sont déjà consacrés leurs prédécesseurs.

(3.11) Dans les jours qui viennent, la Conférence générale étudiera, sous leurs aspects présents, passés et futurs, les multiples activités de l'Organisation. Elle trouvera dans les documents qui lui seront soumis le bilan du programme en cours et des propositions pour l'avenir. Je forme des vœux pour que l'écho de ses travaux, considérés à la fois dans leurs résultats concrets et dans leur signification profonde, résonne au-delà des murs de nos austères salles de séances. Nous sommes réunis ici pour apporter notre aide au monde tout entier; à l'humanité considérée dans tout son ensemble; aussi me paraît-il légitime que nous souhaitions faire connaître au monde

entier la nature et le sens de nos délibérations. Il est donc essentiel que, dans les colonnes de journaux comme sur les ondes, les organes d'information réservent une place toujours plus grande à notre oeuvre. C'est seulement par la voie de la presse, de la radio et de la télévision que l'on peut faire savoir à ceux qui sont encore privés de leurs droits ou victimes de discriminations, qu'ils ont ici des alliés résolus sur lesquels ils peuvent compter pour construire patiemment un monde pacifique, plus juste et plus humain. Si nous sommes réunis ici, c'est pour les millions d'enfants qui vont à l'école aussi bien que pour ceux qui n'ont pas encore d'écoles ; c'est pour les millions de jeunes gens qui cherchent leur voie et ont besoin de se préparer à un métier pour pouvoir mener une existence convenable ; c'est pour les millions d'adultes qui sont en train de compléter leurs connaissances aussi bien que pour ceux qui, faute de savoir lire et écrire, ne peuvent acquérir aucune instruction. Il faut que tous le sachent, car c'est peut-être cela seul qui les sauvera du découragement ; et les espoirs qu'ils mettront en nous libéreront des énergies nouvelles grâce auxquelles notre action pourra s'adapter plus étroitement à leurs aspirations.

(3.12) Je ne songe pas, vous le comprendrez sûrement, à un recours purement occasionnel à des offices de propagande. Ce que je veux, c'est souligner la nécessité d'une coopération constante entre l'Unesco et les grands moyens modernes de diffusion, coopération dont les effets se feraient sentir dans le domaine de l'information et de la critique. Je reconnais volontiers - et cela me confirme dans mes convictions - que l'action de l'Unesco a trouvé un grand retentissement dans certaines parties du monde où existait un esprit favorable à une telle coopération. Je considère cependant que ce succès partiel n'est pas suffisant et qu'il est loin d'être en rapport avec l'intérêt porté par l'Unesco elle-même aux secteurs si importants et si variés de l'information. Nous voulons, en faveur d'idéaux qui ne peuvent manquer de nous être communs, plus de contacts et plus de solidarité. J'estime que, si l'on doit, pour respecter les lois d'une information large et objective, faire connaître - par la presse, par la radio et par l'image - les maux que provoquent, dans le monde entier, la disparité des situations, la misère, la guerre, le vice ou la violence, on a le devoir non moins strict de faire également connaître tous les efforts entrepris pour déraciner ces maux, tous les faits qui témoignent de façon irréfutable d'un triomphe de l'esprit.

(3.13) Sachons, Messieurs les délégués, poursuivre notre tâche, quelques que soient les circonstances. Nous y sommes incités par une conviction intime et profonde qui nous est commune à tous : nous savons que notre fonction va bien au-delà de la simple formulation d'idéaux plus ou moins abstraits ; c'est une fonction régulière, normative, permanente, orientée vers le développement d'une action systématique s'exerçant en profondeur et capable d'aboutir à longue échéance, en dépit de nos propres inconséquences et de toutes les contradictions et défaillances possibles, à l'édification d'un monde meilleur où la vie deviendra, dans un avenir que nous ne verrons peut-être pas nous-mêmes, plus digne qu'aujourd'hui d'être vécue.

(3.14) C'est donc en me plaçant sous le signe de l'espoir que je forme des vœux ardents pour le plus complet succès de vos travaux.

ANNONCEMENT CONCERNANT LE DROIT DE VOTE DES DELEGATIONS/DECLARATION SUR LE DROIT DE VOTE DES DELEGATIONS/DECLARACION SOBRE EL DERECHO DE VOTO DE LAS DELEGACIONES/ ЗАЯВЛЕНИЕ ПО ВОПРОСУ О ПРАВЕ ГОЛОСА ДЕЛЕГАЦИЙ

4.1 Le PRESIDENT.

Il m'incombe maintenant de faire une déclaration sur les arriérés de contributions et leurs conséquences quant au droit de vote des Etats membres à la présente session de la Conférence générale.

4.2. En vertu de l'article IV, paragraphe 8 (b) de l'Acte constitutif, le droit de vote des Etats membres est subordonné au paiement de leurs contributions. Le texte de ce paragraphe 8 (b) est le suivant :

"Un Etat membre ne peut participer aux votes de la Conférence générale si le montant des sommes dues par lui au titre de ses contributions est supérieur au montant de la participation financière mise à sa charge pour l'année en cours et pour l'année civile qui l'a immédiatement précédée".

4.3 Actuellement, sept Etats membres tombent sous le coup de cette disposition et ne pourront pas participer aux votes, à moins d'y être expressément autorisés par la Conférence. En effet, le montant des contributions dues par ces Etats est supérieur au montant des contributions qui leur sont demandées pour l'année en cours et pour l'année civile qui l'a immédiatement précédée. Ces Etats sont la Bolivie, le Costa Rica, la République dominicaine, la Guinée, Haïti, le Paraguay et le Yémen.

4.4 Toutefois, le paragraphe 8 (c) de l'article IV dispose que la Conférence générale peut autoriser, en pareil cas, un Etat membre à participer aux votes, si elle constate que le manquement est dû à des circonstances indépendantes de la volonté dudit Etat membre".

4.5 S. Exc. M. Wagner de Reyna, chef de la délégation du Pérou, ayant demandé la parole, je la lui donne.

5.1 El Sr. WAGNER DE REYNA (Pérou);

Señor Presidente: Siete países, cinco de ellos latinoamericanos, se encuentran en mora como lo acaba Ud. de decir, en el pago de sus contribuciones. Se trata de Estados vivamente interesados en la obra de la Unesco, pero que atraviesan momentáneamente por dificultades económicas. Además, algunos de ellos ya han dado explicaciones por escrito de su mora y ofrecido la liquidación de su deuda en forma conveniente. Otros países han enviado cables oficiales a la Unesco, indicando las razones de fuerza mayor que les han impedido cumplir sus obligaciones pecuniarias con la Organización. Creo, señores, que como en ocasiones anteriores, debemos permitir que las delegaciones de Bolivia, Costa Rica, Haití, República Dominicana, Paraguay, Guinea y Yemen, que han venido a París desde lejanas tierras, aporten sus luces a nuestras deliberaciones. Como ha dicho el señor Presidente, les autoriza a ello el inciso c) del párrafo 8 del artículo IV de la Constitución.

5.2 Por ello he presentado a la Mesa un proyecto de resolución cuyo objeto es conceder el voto a las delegaciones indicadas, y espero que la iniciativa reciba la aprobación de la Conferencia General.

(5.1) M. WAGNER DE REYNA (Pérou). (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, comme vous venez de le dire, sept pays, dont cinq pays d'Amérique latine, sont actuellement en retard dans le paiement de leurs contributions. Il s'agit d'Etats qui s'intéressent vivement à l'oeuvre de l'Unesco, mais qui se heurtent momentanément à des difficultés économiques. Certains d'entre eux ont déjà fourni des explications écrites sur leur retard et offert de procéder sous une forme appropriée à la liquidation de leurs dettes. D'autres ont exposé, dans des télégrammes officiels adressés à l'Unesco, les raisons de force majeure qui les ont empêchés de s'acquitter de leurs obligations pécuniaires à l'égard de l'Organisation. Je crois, Mesdames, Messieurs, que nous devrions adopter l'attitude que nous avons déjà prise en d'autres occasions et permettre aux délégations en cause - celles de la Bolivie, de Costa Rica, de Haïti, de la République dominicaine, du Paraguay, de la Guinée et du Yémen - qui, toutes viennent de loin, de participer, dans notre propre intérêt, à nos délibérations. Comme l'a dit le Président, le paragraphe 8 (c) de l'article IV de l'Acte constitutif nous autorise à procéder de cette manière.

(5.2) J'ai donc présenté au Bureau de la Conférence un projet de résolution tendant à faire accorder le droit de vote aux délégations en question et j'espère que cette initiative sera approuvée par la Conférence générale.

6. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole à S. Exc. M. Mahtar M'Bow, chef de la délégation du Sénégal.

7. M. M'BOW (Sénégal). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, je voudrais, au nom de la délégation du Sénégal, appuyer la proposition du chef de la délégation du Pérou. Nous souhaiterions que la Conférence générale, tenant compte des dispositions de l'article IV, paragraphe 8 (c), de l'Acte constitutif et de l'article 79, paragraphe 2, du Règlement intérieur, permette aux délégations intéressées de participer aux votes. Pour ce qui est de

l'Etat africain qui est en cause, c'est une circonstance indépendante de la volonté de son Gouvernement, comme nous venons de nous en assurer, qui est à l'origine du retard constaté dans le versement de ses contributions. En tout cas, nous sommes convaincus que des dispositions sont d'ores et déjà prises par cet Etat en vue d'effectuer rapidement ce versement.

8. Le PRESIDENT.

Je donne la parole à S. Exc. M. Lastra, au nom de la délégation de l'Argentine.

9. El Sr. LASTRA (República Argentina):

Señor Presidente: Como Delegado de la República Argentina apoyo la moción del Jefe de la Delegación del Perú y del Jefe de la Delegación del Senegal para que, aplicando las disposiciones de la Constitución de la Unesco citadas por ellos, se permita el derecho de voto a los países que están atrasados en más de una cuota. Poco puedo agregar a los fundamentos dados por los que me han precedido en el uso de la palabra; creo simplemente que la Conferencia debe tomar esa decisión, pues es evidente, por otra parte, que la falta de cumplimiento de los pagos se ha debido a motivos ajenos a la voluntad de los citados Miembros. En nombre del Gobierno argentino, apoyo, pues, la moción de hacer la excepción contemplada por la Constitución de la Organización.

(9) M. LASTRA (République argentine). - (Traduit de l'espagnol.)
 Monsieur le Président, j'appuie la proposition du chef de la délégation du Pérou et du chef de la délégation du Sénégal selon laquelle on devrait, en application des dispositions de l'Acte constitutif par eux mentionnées, laisser le droit de vote aux pays dont l'arriéré de contributions est tel que ce droit pourrait leur être refusé. J'ai peu de chose à ajouter aux arguments qui ont été invoqués par les orateurs précédents. Je crois simplement que la Conférence devrait accepter leur proposition, étant donné, notamment, que les défauts de paiement en question ont été dus à des raisons étrangères à la volonté des Etats membres intéressés. Au nom du Gouvernement argentin, j'appuie donc la proposition tendant à faire bénéficier ces Etats de la mesure d'exception prévue dans l'Acte constitutif de notre Organisation.

10. Le PRESIDENT.

Je donne la parole à Mme Louchheim, au nom de la délégation des Etats-Unis d'Amérique.

11.1 Mrs. K.S. LOUCHHEIM (United States of America):

Mr. President, the United States delegation has listened with interest to the statement of the Legal Adviser and the explanations given by the representative of Peru concerning the position in which certain Member States find themselves as a result of delays in the payment of their contributions. We believe that the reasons given for these delays are of the kind envisaged under paragraph 8(c) of Article IV of the Constitution.

11.2 The United States delegation hopes, at the same time, Mr. President, that these States will find it possible to regularize their contributions to the Organization as soon as possible, for the Organization cannot carry on without full and regular payment of assessments by all Member States.

11.3 We are therefore prepared to support the motion of the Peruvian delegation that the delegations of Bolivia, Costa Rica, the Dominican Republic, Haiti, Paraguay, Guinea and Yemen be permitted to vote at this Conference.

12. Le PRESIDENT.

Je donne maintenant la parole à S. Exc. M. Gallardo, chef de la délégation d'El Salvador.

13. El Sr. GALLARDO (El Salvador):

Señor Presidente: Ante la acogida tan benévola que han recibido la petición y el proyecto de resolución del Jefe de la Delegación del Perú, parecería innecesario agregar algo más. Sólo quiero decir que mi Delegación se adhiere a esa petición, recordando que esos países no son morosos, sino que se ven en la imposibilidad real de resolver por el

momento esta dificultad. En consecuencia, nada mejor que una institución como la Unesco para acogerles con los brazos abiertos y decirles: trabajemos juntos.

(13) M. GALLARDO (El Salvador). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, la demande et le projet de résolution du chef de la délégation du Pérou ont été accueillis avec tant de bienveillance que je ne vois pas grand chose à ajouter à ce qui a été dit. Je désire simplement, au nom de la délégation de mon pays, m'associer à cette demande, en rappelant que les Etats membres en cause ne sont en retard dans leurs paiements que parce qu'il leur est, pour le moment, vraiment impossible de surmonter leurs difficultés. Dans ces conditions, aucune institution ne saurait être mieux placée que l'Unesco pour les accueillir chaleureusement et pour leur dire : travaillons ensemble.

14. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole à S. Exc. M. Paulo de Berredo Carneiro, au nom de la délégation du Brésil.

15. M. de BERREDO CARNEIRO (Brésil). -

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, en un jour aussi faste que celui qui marque l'inauguration d'une session de la Conférence générale de l'Unesco, il serait infiniment pénible de proscrire un certain nombre d'Etats membres que des raisons de force majeure - des raisons d'ordre purement financier - ont empêchés de remplir un de leurs devoirs. Ils en ont rempli bien d'autres, et c'est au nom de ces devoirs remplis envers l'Organisation dans l'exécution de son programme, dans l'accomplissement de son idéal, et en raison de la ferveur avec laquelle, à tout moment, ils se sont efforcés d'élever leur niveau scientifique, éducatif et culturel, que je vous demande d'accorder aux Etats membres qui sont en retard dans le versement de leurs contributions le droit de siéger parmi nous en participant aux votes. Pour des raisons que nous connaissons tous et que nous avons tous connues à des époques diverses - lequel d'entre nous n'a pas été, à un moment donné, en retard ? - ils ont éprouvé des difficultés qu'ils surmonteront bientôt, mais le gage de fidélité qu'ils ont déjà donné à l'Organisation est un sûr garant que leur retard sera comblé sous peu. Qu'ils viennent donc parmi nous, c'est le souhait le plus profond que j'ai l'honneur d'exprimer, au nom de mon pays, à l'intention des pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie qui sont momentanément en retard dans le paiement de leurs contributions. Accueillez-les, Monsieur le Président.

16. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole à S. Exc. le professeur Tikhvinsky, au nom de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

17.1 С.Л. ТИХВИНСКИЙ (Союз Советских Социалистических Республик):

Г-н Председатель, господа. Делегация Советского Союза поддерживает выступление уважаемого делегата Перу и считает, что применение принципа автоматизма и лишения голоса недопустимо в данном случае.

17.2 Делегация Советского Союза поддерживает предложение о предоставлении указанным делегациям права полного участия, права полного голоса при решении всех вопросов, связанных с настоящей Генеральной конференцией. Благодарю вас.

(17.1) M. TIKHVINSKY (Union des républiques socialistes soviétiques). - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, Messieurs, la délégation soviétique appuie la déclaration de l'éminent délégué du Pérou et estime que l'application automatique de la clause qui prévoit le retrait du droit de vote serait en l'occurrence inadmissible.

(17.2) La délégation soviétique appuie la proposition tendant à accorder aux délégations en cause le droit de participer pleinement aux délibérations et aux votes concernant toutes les questions dont la Conférence générale aura à traiter au cours de la présente session.

18. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole à M. Sarruf, chef de la délégation du Liban.

19. Mr. F. SARRUF (Lebanon) (Speech delivered in Arabic. Transcription of the English interpretation):

Ladies and gentlemen, I am very glad of this opportunity that has been offered to me, since we are using the Arabic language for the very first time in the General Conference. I would like to support the proposal put to us by Mr. Alberto Wagner de Reyna who considers that it should be possible for countries that are still in arrears to participate fully in the deliberations and to vote.

20.1 Le PRESIDENT, -

Je suis heureux que le chef de la délégation du Liban ait pu parler, dans cette enceinte, pour la première fois, dans sa langue nationale, l'arabe.

20.2 Je donne la parole à S. Exc. M. de Silva, chef de la délégation de Ceylan.

21.1 Mr. de SILVA (Ceylon):

Mr. President, on behalf of the delegation of Ceylon, a small Asian country, I have great pleasure in supporting this resolution because I feel, especially on such occasions as this, when we are celebrating the twentieth anniversary of the Human Rights Charter, a matter like a small debt owed to an international body should not stand in the way of providing for the rights of the peoples of the world.

22.1 Le PRESIDENT, -

Mesdames, Messieurs les délégués, vous avez entendu la proposition du chef de la délégation du Pérou, qui a été appuyée par plusieurs délégations, et qui vise à accorder le droit de vote, en application de l'article IV, paragraphe 8 (c), de l'Acte constitutif, aux délégations des sept pays que j'ai mentionnés. Si aucune objection n'est formulée, je considérerai que cette proposition est adoptée par la Conférence générale.

22.2 Vos applaudissements, Mesdames, Messieurs les délégués, m'indiquent que cette proposition de la délégation du Pérou est adoptée à l'unanimité.

ESTABLISHMENT OF THE CREDENTIALS COMMITTEE/CONSTITUTION DU COMITE DE VERIFICATION DES POUVOIRS/CONSTITUCION DEL COMITE DE VERIFICACION DE PODERES/ СОЗДАНИЕ КОМИТЕТА ПО ПРОВЕРКЕ ПОЛНОМОЧИЙ

23.1 Le PRESIDENT, -

Le point suivant de l'ordre du jour est la constitution du Comité de vérification des pouvoirs. L'article 27 du Règlement intérieur de la Conférence générale, relatif à ce comité, est libellé comme suit : "Le Comité de vérification des pouvoirs comprend neuf membres élus par la Conférence générale sur proposition du président provisoire. Le comité élit son président". Conformément à ces dispositions, j'ai l'honneur de proposer, en qualité de président provisoire, à la Conférence générale de désigner, pour être représentés au Comité de vérification des pouvoirs, les pays dont les noms suivent : Australie, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Kenya, Liban, Panama, Roumanie, Thaïlande et Union des républiques socialistes soviétiques.

23.2 Si la Conférence ne formule pas d'objection, le Comité de vérification des pouvoirs sera donc ainsi constitué.

23.3 Il en est ainsi décidé.

23.4 Le Comité de vérification des pouvoirs se réunira immédiatement après la fin de la première séance plénière, dans la salle VI. Le comité devra présenter son premier rapport à la deuxième séance plénière, qui aura lieu cet après-midi à 16 heures.

23.5 La séance est levée.

The meeting rose at 12.05.
La séance est levée à 12 h. 05.
Se levanta la sesión a las 12.05.
Заседание закрывается в 12 ч. 5 м.

Second plenary meeting

15 October 1968 at 4.18 p.m.
President: Mr. B. TUNCEL (Turkey)

Deuxième séance plénière

15 octobre 1968, à 16 h, 18
Président : M. B. TUNCEL (Turquie)

Segunda sesión plenaria

15 de octubre de 1968 a las 16, 18
Presidente: Sr. B. TUNCEL (Turquía)

Второе пленарное заседание

15 октября 1968 г. в 16 ч. 18 м.
Председатель: Г-н Б. ТУНЦЕЛЬ (Турция)

CONSIDERATION OF THE FIRST REPORT OF THE CREDENTIALS COMMITTEE AND OF THE FIRST SUPPLEMENTARY REPORT OF THE CHAIRMAN OF THE COMMITTEE
EXAMEN DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ DE VERIFICATION DES POUVOIRS ET DU PREMIER RAPPORT SUPPLEMENTAIRE DU PRESIDENT DU COMITE
EXAMEN DEL PRIMER INFORME DEL COMITE DE VERIFICACION DE PODERES Y DEL PRIMER INFORME COMPLEMENTARIO DE LA PRESIDENTA DEL COMITE
РАССМОТРЕНИЕ ПЕРВОГО ДОКЛАДА КОМИТЕТА ПО ПРОВЕРКЕ ПОЛНОМОЧИЙ И ПЕРВОГО ДОПОЛНИТЕЛЬНОГО ДОКЛАДА ПРЕДСЕДАТЕЛЯ КОМИТЕТА

1.1 Le PRESIDENT. -

Mesdames, Messieurs, la deuxième séance plénière est ouverte. Nous allons examiner maintenant le point 2 de l'ordre du jour.

1.2 Je donne la parole à Mme de Tejeira, président du Comité de vérification des pouvoirs, qui va présenter à la Conférence générale le premier rapport de ce comité.

2.1 La Sra. de TEJEIRA (Panamá), Presidenta del Comité de Verificación de Poderes: Señor Presidente, señores delegados: El Comité de Verificación de Poderes de la Conferencia General de la Organización de las Naciones Unidas para la Educación, la Ciencia y la Cultura, en ésta su 15a. reunión, ha celebrado su primera sesión a las doce y media de hoy. Se compone de delegados de Australia, España, Estados Unidos de América, Kenia, Líbano, Panamá, Rumania, Tailandia y Unión de Repúblicas Socialistas Soviéticas. El Comité eligió como Presidenta a la Delegada de Panamá y paso a examinar las credenciales presentadas al Director General de conformidad con lo dispuesto en los artículos 22 y 28 del Reglamento de la Conferencia General. Los Delegados de Rumania y de la Unión de Repúblicas Socialistas Soviéticas formularon objeciones contra las credenciales presentadas en nombre de China, declararon que la Delegación que las había presentado no representaba al pueblo chino y pidieron que se dejara constancia de estas observaciones

en el informe del Comité. Lamentaron que no participaran en la Conferencia General los representantes de la República Democrática Alemana, de la República Democrática de Corea y de la República Democrática del Vietnam. Además, el Delegado de la Unión de Repúblicas Socialistas Soviéticas formuló objeciones contra las credenciales de la Delegación de la República del Vietnam. El Delegado de los Estados Unidos de América propuso que se sometiera a la aprobación de la Conferencia General el siguiente proyecto de resolución:

"La Conferencia General,

- a) Recordando la recomendación de la Asamblea General de las Naciones Unidas en su 5° período de sesiones, aprobada el 14 de diciembre de 1950, en la que recomienda que "la actitud adoptada por la Asamblea General" sobre la representación de un Estado Miembro "sea tenida en cuenta por los demás órganos de las Naciones Unidas y por los organismos especializados",
- b) Recordando la decisión tomada por la Asamblea General en su 20° período de sesiones, el 17 de noviembre de 1965, concerniente a la representación de China,
 1. Decide no tomar decisión alguna respecto de las propuestas que pudiesen presentarse encaminadas a modificar la representación de China en la 14a. reunión;
 2. Toma nota de que las credenciales de los delegados del Gobierno de la República de China están conformes a lo dispuesto en el artículo 22 del Reglamento".

2.2 Puesta a votación, la propuesta del Delegado de los Estados Unidos fue aprobada por 6 votos contra 2 y 1 abstención. A este respecto, deseo señalar que en la versión española hay un error y por esa razón se va a dar una versión correcta más adelante. Por consiguiente, el Comité recomienda a la Conferencia General que apruebe el proyecto de resolución que acabo de leer.

2.3 El Comité decidió también que las delegaciones de 81 Estados Miembros habían presentado credenciales en buena y debida forma, de conformidad con lo dispuesto en el artículo 22 del Reglamento de la Conferencia General. Como ésta es la primera vez que se ha recibido en cuatro lenguas este documento, no voy a leer los nombres de los países que los señores delegados encontrarán en el párrafo 7 del documento 15 C/70.

2.4 El Comité recomienda que se admita a las delegaciones de esos Estados a participar en los trabajos de la 15a. reunión de la Conferencia General.

2.5 Los delegados de los Estados que se enumeran en el párrafo 9 del mismo documento han sometido poderes en forma de cartas, telegramas y otros documentos que emanan de un Ministro que no es el Ministro de Relaciones Exteriores y no está habilitado por este último, del jefe de una Misión diplomática o de un alto funcionario de Relaciones Exteriores. El Comité propone que se acepten esos documentos considerándolos como las credenciales provisionales de las delegaciones de los Estados Miembros aquí mencionados, a reserva de que ulteriormente se presenten credenciales en buena y debida forma, y que entre tanto puedan participar en las deliberaciones. Como Miembros Asociados de la Unesco se han recibido credenciales de la Isla Mauricio, Bahrein y Qatar. El Comité estimó que esas delegaciones están debidamente acreditadas con arreglo al artículo 22 del Reglamento de la Conferencia General, por lo cual recomienda que se les admita a participar en los trabajos de la 15a. reunión de la Conferencia General.

2.6 A continuación el Comité examinó las credenciales de los observadores de Gambia, la Santa Sede y Samoa Occidental, Estados no miembros de la Unesco, y recomendó la admisión de los observadores de esos Estados.

2.7 El Comité también tomó nota de que algunos Estados Miembros no habían enviado credenciales acreditando a su delegación, y decidió autorizar a su Presidente para que informara directamente a la Conferencia General sobre las credenciales que pudieran recibirse de esos Estados Miembros antes de la próxima sesión del Comité. Con ese motivo me voy a permitir someter un informe adicional, porque algunos países han presentado ya estas credenciales.

2.8 Con arreglo a la autorización que me ha concedido el Comité, tengo el honor de someter a la Conferencia General el siguiente informe adicional: Se han recibido credenciales extendidas en buena y debida forma de los Estados Miembros siguientes que habían presentado ya credenciales provisionales: República Democrática del Congo, República Dominicana, República de Vietnam.

2.9 Propongo a la Conferencia General que se autorice definitivamente a las delegaciones de esos Estados Miembros a participar en la 15a. reunión de la Conferencia General.

(2.1) Mrs. de TEJEIRA (Panama), Chairman of the Credentials Committee (Translation from the Spanish):

Mr. President, delegates: The Credentials Committee of the General Conference of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization at its fifteenth session held its first meeting at 12.30 p.m. today. The Committee consists of Delegates of Australia, Kenya, Lebanon, Panama, Romania, Spain, Thailand, Union of Soviet Socialist Republics and United States of America. The Committee appointed as its Chairman the Delegate of Panama and proceeded to examine the credentials communicated to the Director-General in accordance with Rules 22 and 28 of the Rules of Procedure of the General Conference. The Delegates of Romania and the Union of Soviet Socialist Republics objected to the credentials submitted in the name of China on the ground that the Delegation submitting them did not represent the Chinese people, and asked that their comments be recorded in the Committee's report. They expressed regret that representatives of the German Democratic Republic, the Democratic People's Republic of Korea and the Democratic Republic of Viet-Nam were not participating in the General Conference. Furthermore, the Delegate of the USSR objected to the credentials of the Delegation of the Republic of Viet-Nam. The United States Delegate proposed that the Committee should submit to the General Conference for approval the following draft resolution:

"The General Conference,

(a) Recalling the recommendation of the fifth regular session of the General Assembly of the United Nations on 14 December 1950 that "the attitude adopted by the General Assembly" regarding the representation of a Member State "should be taken into account in other organs of the United Nations and in the Specialized Agencies", and

(b) Recalling the action which the 22nd regular session of the General Assembly took on 28 November 1967, regarding the representation of China,

1. Decides to take no action on any proposal to change the representation of China at its fifteenth regular session; and

2. Finds that the credentials of the Delegates of the Government of the Republic of China conform with the provisions of Rule 22 of the Rules of Procedure".

(2.2) The proposal of the Delegate of the United States of America was put to the vote and was adopted by 6 votes to 2 with one abstention. In this connexion, I would like to point out that there is a mistake in the Spanish version. A correct version will therefore be issued later. Accordingly, the Committee recommends that the General Conference adopt the draft resolution which I have just read out.

(2.3) The Committee also decided that the delegations of 81 Member States were duly accredited in conformity with Rule 22 of the Rules of Procedure of the General Conference. As this document has, for the first time, been issued in four languages, I shall not read out the list of these countries, which delegates will find in paragraph 7 of document 15 C/70.

(2.4) The Committee recommends that the delegations of these States be allowed to take part in the work of the General Conference at its fifteenth session.

(2.5) The delegates of the States enumerated in paragraph 9 of the same document have submitted credentials in the form of letters, telegrams or other documents issued by a Minister other than a Minister of Foreign Affairs and not authorized to do so by the latter, by the Head of a Diplomatic Mission or by a senior official of the Ministry of Foreign Affairs. The Committee proposes that these documents be accepted as the provisional credentials of the delegations of the Member States concerned, subject to later presentation of credentials in due form, and that these delegations be allowed meanwhile to take part in the deliberations of the General Conference. Credentials have been received from Mauritius, Bahrain and Qatar, Associate Members of Unesco. The Committee considers that these delegations are duly accredited in accordance with Rule 22 of the Rules of Procedure of the General Conference and recommends that they be allowed to take part in the work of the fifteenth session of the General Conference.

(2.6) The Committee then examined the credentials of the observers from Gambia, the Holy See and Western Samoa, non-Member States of the Organization, and recommends that these observers be admitted.

(2.7) The Committee also noted that a small number of Member States had not submitted credentials for their delegations, and decided to authorize its Chairman to report directly to the General Conference on any credentials which might be submitted by those Member States before the Committee met again. I would therefore like to submit an additional report, since certain countries have now submitted such credentials.

(2.8) In accordance with the authority vested in me by the Committee, I have the honour to submit to the General Conference the following additional report: Credentials in due form have now been received from the following Member States which had already submitted provisional credentials: Democratic Republic of the Congo, Dominican Republic, Republic of Viet-Nam.

(2.9) I propose that the General Conference give its final authorization to the delegations of these Member States to participate in the fifteenth session of the General Conference.

3.1 Le PRESIDENT.

Je remercie Mme de Tejeira, président du Comité de vérification des pouvoirs, du rapport qu'elle vient de nous présenter et qui fait l'objet du document 15 C/70. La Conférence générale est saisie de ce rapport.

3.2 Quelqu'un demande-t-il la parole à ce sujet ?

3.3 Je donne la parole à S. Exc. M. Lipatti, au nom de la délégation de la République socialiste de Roumanie.

4.1 M. LIPATTI (Roumanie).

J'ai l'honneur comme je l'ai annoncé ce matin à la première séance du Comité de vérification des pouvoirs, de faire la déclaration suivante, au nom de la délégation de Roumanie, au sujet du premier rapport de ce comité, qui fait l'objet du document 15 C/70 et que vient de présenter Mme de Tejeira :

"Le Gouvernement roumain considère de manière conséquente, comme il l'a toujours fait dans toutes ses relations de politique étrangère et dans toutes les instances internationales, que la place du grand peuple chinois dans les instances internationales est usurpée par la délégation assise derrière la pancarte portant le mot "Chine". Le Gouvernement roumain considère que le seul représentant légitime du peuple chinois est le Gouvernement de la République populaire de Chine".

4.2 Monsieur le Président, comme je l'ai également indiqué ce matin au Comité de vérification des pouvoirs, la délégation roumaine tient à exprimer son très vif regret que des Etats souverains et indépendants, comme la République démocratique allemande, la République démocratique du Viêt-nam et la République populaire démocratique de Corée, ne puissent pas participer aux travaux de cette tribune internationale qu'est la Conférence générale de l'Unesco.

4.3 Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, la délégation roumaine s'abstiendra lorsque le premier rapport du Comité de vérification des pouvoirs sera mis aux voix.

5. Le PRÉSIDENT. -

Je donne la parole à M. Fernand-Laurent, au nom de la délégation française.

6.1 M. FERNAND-LAURENT (France). -

Je voudrais, comme le délégué de la Roumanie, expliquer le vote qu'émettra tout à l'heure la délégation française, si le projet de résolution qui figure au paragraphe 5 du premier rapport du Comité de vérification des pouvoirs est mis aux voix. La délégation française s'abstiendra.

6.2 En général l'abstention exprime un doute. Je n'ai aucun doute, Monsieur le Président, quant au fait que la Chine continentale, c'est-à-dire la République populaire de Chine, devrait participer aux travaux de la Conférence générale. Car, quel que soit le thème de nos travaux - qu'il s'agisse d'alphabétisation, qu'il s'agisse de jeunesse, qu'il s'agisse d'éducation permanente, qu'il s'agisse de politique scientifique - notre Organisation souffre gravement de l'absence du continent chinois et du fait qu'il n'est pas représenté. Donc, si je m'abstiens dans le vote qui va avoir lieu, ce n'est pas parce que j'ai un doute quant au droit de la République populaire de Chine de participer à nos travaux, c'est simplement parce que je doute que nous ayons la possibilité juridique de régler cette question ici, alors qu'il existe une recommandation de la Ve session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies qui demande aux autres organes des Nations Unies et aux institutions spécialisées de prendre en considération l'attitude qu'aura adoptée l'Assemblée générale au sujet de l'admission d'un Etat membre.

6.3 C'est uniquement parce que j'ai un doute quant à l'application, ici, dans cette enceinte, de cette résolution du 14 décembre 1950, qu'au nom de la délégation française, je m'abstiendrai.

7. Le PRÉSIDENT. -

Je donne la parole à M. Qosja, au nom de la délégation de l'Albanie.

8.1 M. QOSJA (Albanie). -

La délégation de la République populaire d'Albanie estime indispensable d'appeler une fois de plus l'attention, avec la plus grande force, sur la situation anormale et intolérable créée par la non-représentation, au sein de cette organisation internationale, de la République populaire de Chine, le pays qui a la plus forte population du monde.

8.2 Il est absolument absurde et intolérable que la place de la République populaire de Chine, ce grand et puissant Etat socialiste, soit occupée illicitement ici même à l'Unesco par les marionnettes d'une clique de trafiquants et de criminels, chassés odieusement et avec mépris par le grand peuple chinois et réfugiés dans l'île chinoise de Taiwan, qui est occupée par les impérialistes américains et mise totalement au service des Etats-Unis, le plus grand ennemi des peuples et du progrès humain.

8.3 Cela est d'autant plus intolérable et scandaleux qu'il en est ainsi à l'ONU comme ailleurs, à cause de la politique de diktat des impérialistes américains, qui adoptent une attitude ouvertement hostile envers la grande Chine populaire, pour l'empêcher d'exercer ses droits indiscutables au sein des organisations internationales. Pour atteindre ce but, les impérialistes américains, comme d'ailleurs certaines organisations internationales, ont honteusement manipulé aussi notre Organisation par le mécanisme du vote, usant de leur méthode de chantage bien connue, de pression et de menace à tous les échelons.

8.4 La politique agressive des impérialistes américains, soutenue par leurs complices, les révisionnistes soviétiques, a visé et vise à s'opposer à tout prix à la grande Chine populaire, à l'entourer de bases militaires, car la République populaire de Chine constitue un obstacle infranchissable aux plans d'agression des impérialistes américains et des révisionnistes soviétiques contre la liberté et l'indépendance des peuples.

8.5 La grande Chine populaire est le soutien le plus sûr de la lutte anti-impérialiste des peuples pour leur affranchissement national et social, le soutien le plus résolu et le plus fidèle de leur liberté et de leur indépendance. La grande Chine de Mao Tsé-toung est devenue encore plus forte et plus puissante après le triomphe de la grande révolution culturelle prolétarienne chinoise qui, une fois pour toutes, a enseveli tous les espoirs des impérialistes américains et des révisionnistes soviétiques de restaurer le capitalisme en Chine.

8.6 Il n'y a pas de doute que les tentatives hostiles et les complots des impérialistes et des révisionnistes contre la République populaire de Chine ont échoué et échoueront toujours honteusement devant sa force colossale et les succès grandioses qu'elle a remportés et qu'elle remporte chaque jour dans tous les domaines de la vie, dans l'industrie et l'agriculture, l'enseignement, la culture et la science. C'est un fait indéniable que, dans certaines branches de la science et de la technique, qu'il s'agisse de la chimie ou de la biologie, de la chirurgie ou de l'extraction pétrolière ou d'autres domaines encore, les infatigables ouvriers et les hommes de science talentueux de la Chine, par leurs exploits surprenants et sans égal, occupent la première place au monde et apportent une précieuse contribution au développement et au progrès de la science et de la technique universelles.

8.7 La politique révolutionnaire de paix que pratique la grande Chine socialiste dans l'arène internationale, admirablement traduite par ses relations d'amitié avec de nombreux pays du monde, par ses initiatives importantes dans l'intérêt de la paix et de la liberté des peuples et ses succès multiples dans le domaine du développement économique et culturel ont rehaussé, en le portant à un degré jamais atteint jusqu'à ce jour, l'autorité de la République populaire de Chine. Aujourd'hui, on ne saurait régler aucun problème international important sans la participation de la République populaire de Chine - que cela plaise ou non aux impérialistes américains et aux révisionnistes soviétiques. Il est parfaitement clair que seuls les représentants de la République populaire de Chine ont le droit de parler au nom du grand peuple chinois qui compte 700 millions d'hommes, à cette Conférence générale de l'Unesco, comme d'ailleurs dans toute autre organisation internationale. Il n'est pas question ici seulement de rétablir le droit indéniable de la République populaire de Chine d'être représentée à l'Unesco. Sa présence influencerait de manière très positive sur le règlement des problèmes qui se posent à cette assemblée, ainsi que sur le prestige même et l'efficacité de l'Unesco. La délégation de la République populaire d'Albanie estime nécessaire de dénoncer avec la plus grande vigueur l'injustice flagrante que l'on commet envers la République populaire de Chine et demande que les représentants de la Chine de Tchang Kaf-чэк soient expulsés de cette assemblée.

9. Le PRESIDENT.

Je donne la parole à M. Okhotine, au nom de la délégation de l'URSS.

10.1 А.А. ОХОТИН (Союз Советских Социалистических Республик)

Г-н Председатель. В связи с рекомендациями, представленными Генеральной конференцией ЮНЕСКО Комитетом по проверке полномочий, советская делегация считает необходимым заявить следующее: делегация СССР, как и делегации многих других стран-членов ЮНЕСКО, не признает полномочий чанкайшистов, самовольно именующих себя представителями Китая в Организации. Принципиальная позиция Советского Союза в этом вопросе неоднократно излагалась в ЮНЕСКО и в других международных организациях и хорошо известна всем государствам-членам Организации. Мы исходим из того, что только правительство Китайской Народной Республики может представлять Китай в ЮНЕСКО и что участие в Конференции чанкайшистов является неправомерным.

10.2 Мы также не признаем полномочий представителей Южного Вьетнама, так как представители сайгонского режима в действительности не представляют народа Южного Вьетнама. Советская делегация также выражает большое сожаление, что представители ГДР, КНДР и ДРВ не участвуют в Конференции ЮНЕСКО.

10.3 Поскольку высказанные нами соображения не были однако приняты во внимание Комитетом по проверке полномочий и не нашли отражения в его решениях, советская делегация не может поддержать рекомендации Комитета и при голосовании воздерживается. Благодарю вас, г-н Председатель.

(10.1) Mr. OKHOTIN (Union of Soviet Socialist Republics) (Translation from the Russian):
Mr. President: In connexion with the recommendations made to the General Conference of Unesco by the Credentials Committee, the Soviet Delegation feels it necessary to make the following declaration. The Delegation of the Union of Soviet Socialist Republics, like the delegations of many other Unesco Member States, does not recognize the credentials of Chiang Kai-shek persons, self-appointed as the representatives of China in the Organization. The fundamental position of the Soviet Union on this question has been repeatedly stated in Unesco and in the other international organizations and is well known to all the Organization's Member States. It is that only the Government of the People's Republic of China is authorized to represent China in Unesco and that the attendance at the Conference of representatives of the Chiang Kai-shek régime is illegal.

(10.2) Also, we do not recognize the credentials of the representatives of South Viet-Nam, since the representatives of the Saigon régime do not in fact represent the people of South Viet-Nam. The Soviet Delegation further expresses its deep regret that the representatives of the German Democratic Republic, the Democratic People's Republic of Korea and the Democratic Republic of Viet-Nam are not attending the Unesco Conference.

(10.3) As the arguments we put forward were, however, not accepted by the Credentials Committee and as no account was taken of them in its decisions, the Soviet Delegation cannot support the Committee's recommendation and will abstain from voting. Thank you, Mr. President.

11. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole à S. Exc. M. Shahab, chef de la délégation du Pakistan.

12.1 Mr. SHAHAB (Pakistan):

In the view of the Pakistan Delegation, the exclusion of the People's Republic of China from this forum is once again a distressing slur on the common sense of men in general and, in particular, those men who, as in Unesco, are also supposed to represent the mind and the intellect.

12.2 My delegation would like to state as emphatically as possible that we do not recognize the credentials presented by those who are here as the representatives of China. It is the firm conviction of the Government of Pakistan that the Government of the People's Republic of China is the only authority entitled to represent the Chinese people in the United Nations and elsewhere. The great people of China who constitute the largest single population in the world and who represent one of the oldest unbroken civilizations, have entrusted the right, the privilege, and the duty of representing them to their own lawful government and to none other.

12.3 Mr. President, my delegation believes that Unesco has a special duty in this regard. In the United Nations family, the Organization is designed to constitute a repository of all that is best in human civilization in the field of education, science and culture. As the specialized intellectual organ of the United Nations, it has a particularly important rôle to fulfil in this regard. In his wise comment when opening the session of the General Conference this morning, His Excellency, Mr. Tuncel, spoke of the danger to peace in this divided world of ours. Unesco is committed to fight against pressures of prejudice and ignorance which inflame in the human mind the processes that lead to war and violence. Then let it not fight shy of taking the lead in restoring the lawful rights of the Chinese people. Let Unesco not hesitate to reject the credentials of those who have come here under the pretence of representing 750 million Chinese people and take positive measures to ensure that they are represented by their national government, the Government of the People's Republic of China. If Unesco fails to secure this basic element of justice it cannot be a forum for the meeting of minds but merely an assembly of ordinary men and women.

12.4 The Pakistan Delegation also wishes to make it clear that it does not recognize the credentials presented by the so-called State of Israel. The fraudulent beginnings of the

State are too well known to need any additional comment. Since the last General Conference, that so-called State has further disgraced itself with acts of aggression, treachery, oppression, destruction of cultural property and discrimination against Arab people under its illegal control in every walk of human activity. The Pakistan Delegation does not and cannot recognize the credentials of a fictitious State so single-mindedly devoted to the violation of all that is sacred in human civilization.

13. Le PRESIDENT.

Jé donne la parole à S. Exc. M. Marinello, chef de la délégation de Cuba,

14.1 El Sr. MARINELLO (Cuba):

Señor Presidente, señores delegados: No es la primera vez que la Delegación de Cuba manifiesta su punto de vista sobre algunos de los problemas que se están debatiendo. En términos muy precisos nuestra Delegación expresa su criterio de este modo: estamos en contra de las credenciales que presenta la China de Taiwán y las rechazamos. Sabemos que éstas no pueden constituir la expresión verdadera, la representación real del pueblo de China y que la República Popular de China es la que verdaderamente representa a este gran pueblo.

14.2 La China de Taiwán, como se ha dicho desde aquí, no es más que la expresión artificial de un Estado deformado, integrado, decidido y sostenido por los imperialistas. El verdadero pueblo de China está representado por la República Democrática de China. Pero además de estas circunstancias de legitimidad, hay otra razón fundamental. La Unesco será fuerte en cuanto constituya realmente la expresión de la inquietud universal en el terreno de la educación, la ciencia y la cultura. El pueblo verdadero de China, la República Democrática de China, no sólo es importante por su número, sino porque representa una de las culturas más auténticas, antiguas y genuinas del mundo. Nuestra gestión no puede ser legítima en cuanto a su universalidad, sin la presencia de los representantes del verdadero pueblo de China. Del mismo modo expresamos nuestro rechazo a que se acepten las credenciales del Gobierno de Saigón que no representa en modo alguno la voluntad, la verdadera realidad social de este gran pueblo que hoy lucha heroicamente, ejemplarmente contra la incalificable agresión de los imperialistas.

14.3 Lamentamos que no esté presente, por lo que ello supondría de aporte de una cultura universal y profunda, la representación de la República Democrática Alemana. Lo mismo decimos de la representación de la República Democrática del Vietnam y de la República Popular de Corea.

14.4 En resumen, la Delegación de Cuba rechaza enérgicamente la pretendida representación de Chan-kai-Chek y del Gobierno de Saigón. Estamos no por la abstención respecto de esta cuestión; por el contrario, votaremos favorablemente el resto de las credenciales por entender que son legítimas y por las razones expresadas, votaremos en contra de las credenciales del Gobierno de Chan-kai-Chek y del Gobierno de Saigón. Nada más.

(14.1) Mr. MARINELLO (Cuba) (Translation from the Spanish):
Mr. President, fellow delegates: This is not the first time that the Delegation of Cuba has put forward its point of view on some of the problems that are being debated. Put more precisely, the viewpoint of our delegation is as follows: we object to the credentials submitted by Taiwan's China and we reject them. We know that they are not the true expression, the real representation of the people of China, and that only the People's Republic of China genuinely represents that great people.

(14.2) The China of Taiwan is, as has already been said here, the artificial expression of a deformed State created, conceived and maintained in being by the imperialists. The People's Republic of China represents the genuine people of China. But apart from these questions of legitimacy, there is another fundamental argument. Unesco can be strong only in so far as it genuinely expresses the universal quest in the fields of education, science and culture. The true people of China, the People's Republic of China, are important not only numerically but also because they represent one of the world's most authentic, ancient and true cultures. In the absence of representatives of the real people of China, our undertaking cannot legitimately claim to be universal.

We likewise reject the credentials of the Government of Saigon, which does not in any way express the wishes and the true social reality of a great people, today struggling with exemplary heroism against the unspeakable aggression of the imperialists.

(14.3) We regret that the German Democratic Republic, which could contribute so much from its broad and deep culture, is not represented here. The same is true of the Democratic Republic of Viet-Nam and of the Democratic People's Republic of Korea.

(14.4) To sum up, the Cuban Delegation resolutely rejects the claims of Chiang Kai-shek and of the Government of Saigon to be representative. We are not in favour of abstention on this question; while we shall vote in favour of the other credentials in acknowledgement of the fact that they are legitimate, for the reasons we have outlined we shall vote against the credentials of the Government of Chiang Kai-shek and of the Saigon Government.

15. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole à S. Exo. M. Gallardo, chef de la délégation d'El Salvador.

16.1 El Sr. GALLARDO (El Salvador):

Señor Presidente, señores delegados: Por primera vez mi país, el más pequeño de todo el continente americano y al mismo tiempo el más densamente poblado por kilómetro cuadrado, toma la palabra en ocasión de este memorable acontecimiento del mantenimiento de los representantes de la China nacionalista dentro del seno de la Unesco.

16.2 Créo que el problema es triple. Existe en primer lugar un problema jurídico; este problema jurídico no puede resolverse con seguridad en este conclave, por maravilloso que sea; depende, pues, de las Naciones Unidas. Existe un problema que es el de la finalidad de la Unesco misma. Como muy bien ha dicho el señor Presidente del Consejo Ejecutivo esta mañana, las funciones de la Unesco y las finalidades mismas de este maravilloso conclave no pueden ser más que universales, y en ese sentido nadie más que mi representación lamenta la ausencia de una gran parte de la población del mundo. Debo decir que es verídico que faltando un gran número de habitantes de la tierra, la Unesco es incompleta, pero no debe olvidarse que si la Unesco es incompleta por falta de representantes de la población mundial, no es aceptando una nueva entidad que vamos a lograr la universalidad de la cultura, meta a la cual precisamente tiende y hacia donde va esta organización internacional. Séame permitido citar del Libro Rojo editado en francés por la Casa Seuil, en la página 180, el pensamiento que Mao Tse Tung expresó ya en 1942, al referirse precisamente a la cultura "Il faut faire encore que la littérature, la culture et l'art s'intègrent parfaitement dans le mécanisme général de la révolution, qu'ils deviennent une arme puissante pour unir et éduquer les peuples, pour frapper et anéantir l'ennemi, et qu'ils aident les peuples à lutter contre l'ennemi d'un même coeur et d'une même volonté".

16.3 ¿Cómo es posible, señores, que en esta organización internacional donde luchamos por suprimir la discriminación, sea cual fuere: racial, religiosa, política, podamos admitir precisamente a representantes de una ideología en que la cultura es una cultura de partido, una cultura restringida, aquello precisamente contra lo cual luchamos?

16.4 No quiero que mis palabras sean mal interpretadas en el sentido de que encubran amenazas a la paz, violaciones a ese espíritu de igualdad racial, religiosa y política que debe existir y que desgraciadamente son un hecho en otros países hermanos del nuestro. Pero hay una diferencia y es que ni en esos países existen esos abusos y esas discriminaciones, tienen la repulsa de la conciencia popular y del mundo entero, no como en el Libro Rojo de Mao Tse Tung donde se originan en sistema, en algo que está más allá de la persona, de la conciencia. Como muy bien dijo el Profesor Marcuse, no hay peor cosa para la cultura que los compartimientos estancos. Por lo tanto, mi Delegación tiene el gran honor de mantener el voto en favor de la actual Delegación de China.

(16.1) Mr. GALLARDO (El Salvador) (Translation from the Spanish):

Mr. President, fellow delegates: This is the first time that my country, the smallest in the American hemisphere but the most thickly populated per square mile, has spoken on this important matter of the continued presence of the representatives of Nationalist China in Unesco.

(16.2) I think there are three aspects to this question. First, there is a legal problem which this Conference, illustrious though it is, cannot solve with assurance, for it depends on the United Nations. There is another problem which does concern Unesco directly: as the Chairman of the Executive Board put it so well this morning, the functions and ultimate purposes of Unesco concern the whole world, and to this extent no country regrets more than the country which I represent the absence of a great sector of the world's population. It is true that in the absence of a great number of the world's inhabitants, Unesco is incomplete, but it should be remembered that although this is the case, it is not by accepting a new entity that we shall ensure that universality of culture which is the goal and aim of this international organization. Allow me to quote from the French edition, published by the Editions du Seuil, of the thoughts of Mao Tse Tung, page 180, what Mao said in 1942 already about culture: "Il faut faire encore que la littérature, la culture et l'art s'intègrent parfaitement dans le mécanisme général de la révolution, qu'ils deviennent une arme puissante pour unir et éduquer les peuples, pour frapper et anéantir l'ennemi, et qu'ils aident les peuples à lutter contre l'ennemi d'un même coeur et d'une même volonté".

(16.3) How can we in this international organization, in which we are struggling against discrimination of all kinds - racial, religious, political - how can we admit the representatives of an ideology in which culture is a culture of the Party, culture under duress, precisely the thing against which we are fighting?

(16.4) I would not like my words to be misinterpreted as a screen for the threats to peace and the violations of that spirit of racial, religious and political equality which are unfortunately a fact in other countries closely related to our own. There is however this difference that, although these abuses and discriminations do exist in those countries, they are condemned by public opinion and by the world at large, whereas in the Red Book of Mao Tse Tung they are set forth as a system, as something which goes beyond the individual, beyond conscience. As Professor Marcuse has so rightly said, there is nothing worse for culture than watertight compartments. For these reasons my delegation has the great honour of voting in favour of the present Delegates of China.

17. Le PRÉSIDENT:-

Je donne la parole à Mme Louchheim, au nom de la délégation des Etats-Unis d'Amérique.

18.1 Mrs. LOUCHHEIM (United States of America):

The United States of America supports the report of the Credentials Committee, and we will vote in favour of the proposals which the Committee has recommended that the Conference adopt.

18.2 Previous speakers, as you have heard, have raised doubts about the validity of the credentials of the Delegates of the Republic of China. In doing so, they have made a number of statements with which the United States cannot agree. We do not intend to reply to the substance of these statements, which involve a highly controversial political issue.

18.3 One delegation has made a particularly offensive propaganda statement which in our view does not merit serious comment.

18.4 The views of the United States on the substance of the issue of the representation of China have been made clear many times in the political organs of the United Nations and in other appropriate forums.

18.5 These views are known to the Members of this Conference. At the session of the General Assembly now meeting in New York, my government will be afforded a further opportunity to restate the reasons underlying its continued support for the seating of the representatives of the Republic of China in the United Nations system, and its continuing opposition to the seating of representatives of the Chinese Communist régime.

18.6 Mr. President, the Credentials Committee has recommended that this session of the General Conference decide to take no action on any proposal designed to change the representation of China. The recommendation to this effect is set forth in a resolution quoted in paragraph 5 of the Committee's report. That resolution will be familiar to most Members of this Conference, since it reproduces resolutions adopted at previous sessions of the General Conference on this same subject. The resolution also conforms with the decisions consistently taken on the same matter by other organizations within the United Nations system.

18.7 As Members of this Conference know, the issue of the representation of China was debated extensively by the United Nations General Assembly in 1961, 1962, 1963, 1965, 1966 and 1967. At the conclusion of its debates at all six sessions, the Assembly approved the credentials of the representatives of the Government of the Republic of China as being in conformity with the technical requirements of the Assembly's rules of procedure.

18.8 Mr. President, as I have already noted, our governments will all be afforded full opportunity in the Assembly now meeting in New York further to debate the substance of the issue of the representation of China. The General Assembly is the proper forum in which to do this. The General Conferences of Unesco and the other Specialized Agencies are not. Specialized Agencies should, as they have done in the past, act in consonance with the Assembly's decision on such questions.

18.9 By adopting the course of action recommended by the Credentials Committee, this General Conference will continue to recognize that political issues involving the representation of Member States within the United Nations system are the primary concern of the General Assembly and that the policy adopted by the General Assembly in such matters should be followed by the Specialized Agencies, as the Assembly in 1950 recommended that the Agencies should do. Reference to this recommendation of the Assembly is made in the preamble of the resolution which the Credentials Committee has recommended that this Conference adopt. Indeed, chaos would result if each and every organization within the United Nations system took separate and conflicting decisions on the same question.

18.10 Mr. President, speakers who have preceded me in this debate have expressed reservations concerning the credentials submitted on behalf of the Delegation of the Republic of Viet-Nam. I would merely note that those credentials were issued by the sole legitimate government of that country - a government popularly elected and constitutionally based, and a government recognized by some 60 countries.

18.11 Mr. President, preceding speakers have also referred to the absence from the Conference of certain régimes which are not recognized by the United Nations or by any Specialized Agency. The position of the United States in opposition to their recognition has likewise been stated on many occasions and is well known. I would hereby merely reaffirm that the position of the United States remains unchanged.

18.12 I would like to conclude my remarks by reiterating the appeal which my delegation has made at previous sessions of the General Conference. Let us continue our efforts to avoid pointless and unproductive debates on controversial and divisive political issues which are not the major concern of Unesco - issues which properly fall within the jurisdiction of, and are under active consideration in, the political forums of the United Nations. Let us focus all our efforts here today on promoting the highly important and urgent work for which Unesco has the primary responsibility within the United Nations family.

19. Le PRÉSIDENT.

Je donne la parole à S. Exc. M. Alejandrino, au nom de la délégation des Philippines.

20.1 Mr. ALEJANDRINO (Philippines):

Mr. President, the question of which government is the legitimate representative of the State of China is an old one which has been raised in previous general conferences and it has consistently been decided in favour of the Government of the Republic of China. This dispute is primarily and almost exclusively political. The proper forum for debating it is the United Nations General Assembly and not Unesco, which is concerned with matters of education, science and culture only.

20.2 Since the United Nations General Assembly has not so far decided in favour of the Communist régime in mainland China, the Philippine Delegation holds the view that Unesco should continue to refrain from deciding this highly controversial issue. My delegation for this reason supports the draft resolution submitted by the Credentials Committee in paragraph 5 of this report because it feels that one should not be more Catholic than the Pope.

20.3 With regard to the question of which government should represent Viet-Nam, my delegation reserves the right to speak on the subject when the Credentials Committee makes a more definite recommendation.

21. Le PRESIDENT, -

Je donne la parole à S. Exc. M. Kiano, chef de la délégation du Kenya.

22. Mr. KIANO (Kenya)

Mr. President, although my delegation is a member of the Credentials Committee, the fine print of the Unesco document prevented me from noticing that Portugal was on the list. I wish to make it very clear indeed that my people, under the leadership of our famous freedom fighter Jomo Kenyatta, have shed their blood for independence. My government is fully committed to the total liberation of Africa and therefore cannot, in any way whatever, agree that the credentials of the Government of Portugal are acceptable. I want to make it known that my government and my delegation oppose acceptance of the credentials of Portugal because Portugal has shown itself very obstinate when asked to do as other civilized countries have done and allow the people to be independent. Portugal has turned a deaf ear to such pleas, and this Conference must also turn a deaf ear to the Portuguese request to participate in this session.

23. Le PRESIDENT, -

Je donne la parole à S. Exc. M. M'Bow, chef de la délégation du Sénégal.

24.1 M. M'BOW (Sénégal),

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, nulle délégation n'a plus à coeur que la délégation sénégalaise de travailler à réaliser l'universalité de notre Organisation, car cette universalité nous paraît être une des conditions essentielles de la coopération internationale en vue du maintien de la paix. C'est parce que nombre d'Etats, parmi les plus importants du monde, sont encore absents de cette enceinte que la délégation sénégalaise estime, comme elle l'a déjà fait lors de la quatorzième session de la Conférence générale, qu'elle ne peut pas voter en faveur de l'adoption du premier rapport du Comité de vérification des pouvoirs.

24.2 Mais l'abstention de la délégation sénégalaise se justifie aussi par le fait qu'elle ne peut pas voter, pour des raisons morales évidentes, en faveur de l'acceptation des pouvoirs de la délégation du Portugal. Le Sénégal a, pour le peuple portugais, la même considération et la même estime que pour tous les autres peuples du monde. Mais il ne peut admettre la domination que le Gouvernement portugais exerce sur des peuples africains et la guerre qu'il mène contre eux.

24.3 L'abstention de la délégation sénégalaise sera donc une manière de protestation contre la domination que le Portugal exerce sur d'autres pays africains et contre la guerre qu'il mène contre eux et qui a des contrecoups jusque dans notre pays qui, comme on le sait, est limitrophe de la Guinée.

25. Le PRESIDENT, -

Je donne la parole à S. Exc. M. Mamouna Touré, chef de la délégation de Guinée.

26.1 M. MAMOUNA TOURE (Guinée),

Monsieur le Président, nous avons l'habitude, dans les réunions des institutions internationales, de nous trouver devant des problèmes dont la solution paraît absolument logique, comme celui de la représentation du peuple chinois, qui comprend plus du quart de l'humanité. Or, dans ces réunions internationales, nous avons l'habitude de constater que, dans toutes les consciences, il est admis que ce peuple devrait être représenté mais que, finalement, sa représentation n'est pas admise. Cependant, nous pensions que l'Unesco, dont le but est le développement de l'éducation, de la science et de la culture, en vue de la promotion de l'humanité en général, ne pourrait écarter le quart de l'humanité du bénéfice de cette promotion. La présence de la Chine populaire est contestée ici, à l'Unesco,

alors que sur la liste des pays dont les délégations sont considérées comme dûment accréditées, figure le Portugal, qui exerce encore une action coloniale, une espèce de domination sur les peuples. Savez-vous, Mesdames, Messieurs, que la colonisation signifie nécessairement la fin des cultures et la fin de l'éducation pour les peuples colonisés ? Savez-vous que, là où il y a colonisation portugaise, en particulier, il n'y a pas d'éducation pour le peuple et que sa culture est bafouée, reléguée à l'arrière-plan ? Nous ne pouvons pas comprendre que, dans ces conditions, le Portugal soit inscrit sur une liste où la Chine populaire n'est pas admise.

26.2 On a cité tout à l'heure le Livre rouge, en parlant de culture. Oui, précisément, la culture est une arme ; la culture, pour nous, peuples anciennement colonisés, a été l'une des armes les plus puissantes de la colonisation et c'est pourquoi nous devons développer notre propre culture pour nous libérer de cette colonisation. C'est ce qui a été exprimé dans le Livre rouge. Un peuple colonisé ne peut pas se décoloniser sans développer sa propre culture ; il ne s'agit pas pour lui d'attaquer les autres mais de se défendre contre l'agression.

26.3 Nous avons tenu à préciser ce point et nous en appelons à la conscience des délégués de tous les Etats membres ici présents, pour que soit prise en considération l'importance de la culture pour les petits peuples. Nous demandons que le Portugal ne puisse être représenté nulle part, surtout là où la présence de la Chine populaire n'est pas admise.

27. Le PRÉSIDENT

Je donne la parole à S. Exc. M. Wynter, chef de la délégation de la Jamaïque.

28.1 Mr. WYNTER (Jamaica): Mr. President, my delegation proposes to abstain on the resolution and would therefore like to explain our vote. We agree with the terms of the resolution. It is opposed to the exclusion of representatives from the Government of China based in Taiwan, Formosa, and we share that view. But the resolution does not go far enough. My country, Mr. President, enjoys the friendliest of relationships with the Chinese Government based in Formosa. We also have in mind the recommendation of the Fifth Regular Session of the General Assembly of the United Nations in December 1950 and believe that other organs of the United Nations should take into account the attitude adopted by the General Assembly.

28.2 We are even more conscious, however, of the harm done to this Organization by the absence of representatives of the 700 million people in mainland China. At the same time, we would regard it as tragic if the people represented by the Government based in Taiwan should cease to be represented here. This, Mr. President, is International Human Rights Year, and it is therefore appropriate for us in this and other organizations of the United Nations to pause and remind ourselves how year after year we have been denying the rights of participation in international organizations to millions and millions of people in China.

28.3 As a small developing country we hope that this matter can be resolved soon on a reasonable basis at the General Assembly and elsewhere. And although we know, Mr. President, that our debate here today will not bring about real representation of the people from mainland China, it is to be hoped that the comments we make here today will have some effect on representatives at the General Assembly when they debate this issue later this month or later this year.

28.4 Surely, Mr. President, it is a very strange logic which allows so many of us from so many small countries to come here every two years and exercise our rights and yet denies these rights to millions in China. It would also be very strange logic if we were to exclude the people represented by the Government in Taiwan. For these reasons, Mr. President, we will abstain on this question and would like to make clear that, although we believe in universality of membership, we also believe firmly that countries like South Africa and Portugal which practice brutal colonialization and discrimination against people because of

their race and colour, should be barred from participation in the Specialized Agencies of the United Nations, since by their inhuman behaviour they have banished themselves from the civilized world.

29. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole à M. Astigueta, chef de la délégation d'Argentine.

30.1 El Sr. ASTIGUETA (Argentina):

Señor Presidente: El derecho de discrepar en un mundo de libertad es tan importante como lo es el de saber mantener dicha discrepancia en el terreno del respeto y de las buenas maneras, en este caso, entre los Estados Miembros de la Organización. Si en esta asamblea, cuyos miembros están reunidos para el desarrollo de la educación y de la cultura en el mundo, se permite el tipo de lenguaje que hemos escuchado, abrigo temores sobre los resultados de la misma.

30.2 En nombre del Gobierno de mi país, la República Argentina, apoyo el informe del Comité de Verificación de Poderes y pido por intermedio de la Presidencia que se invite al Delegado de Albania a retirar sus palabras ofensivas, como la mejor contribución que se puede hacer al éxito de esa asamblea.

(30.1) Mr. ASTIGUETA (Argentina) (Translation from the Spanish):

Mr. President: The right to differ is important in a free world, but it is also important to know how to keep such disagreements within the bounds of respect and good manners, in this case between Member States of this Organization. I dread to think what the results might be if the sort of language which we have been hearing is allowed in this assembly, whose members are met here for the purpose of developing education and culture in the world.

(30.2) On behalf of the government of my country, the Argentine Republic, I support the report of the Credentials Committee, and ask that the Chair invite the Delegate of Albania to withdraw his offensive words, this being the best contribution which could be made to the success of this assembly.

31. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole à S. Exc. M. Han Lih-Wu, chef de la délégation de la République de Chine.

32.1 Mr. HAN LIH-WU (China):

Mr. President, fellow delegates: The remarks made by certain delegates questioning or denying our right to be represented do not deserve the serious consideration of this august body. We are a Specialized Agency of the United Nations and as such we should leave the matter of representation of Member States to the General Assembly. The General Conference meeting once in two years can ill afford the time for this kind of debate. It is even more regrettable that the language used in some instances is slanderous and particularly offensive when employed against a Head of State.

32.2 Mr. President, I do not propose to retaliate in kind but I do request you, Mr. President, to forbid the use of such language and to delete it from the records of the Conference.

32.3 Now, ladies and gentlemen, having registered my protest, I invite those who spoke maliciously against our representation to search their consciences and to decide whether they did so in accordance with or against their own convictions. In the latter case, they have my compassionate understanding for we know that, under certain ideologies, not only individuals but even governments have to toe a certain designated line. Not only is there no freedom of expression, there is not even freedom of silence. But let us take heart, for even with occasional set-backs, as in the present period, the way of the future still leads to liberalization, and Unesco should surely be a healthy influence in this respect.

32.4 If, however, there are honourable delegates who out of their own convictions really feel that the Chinese Communists should be seated here in our stead, let me appeal to them to reconsider for reasons of principle as well as practical politics. And I have a few pertinent questions for them.

32.5 Firstly, have they forgotten the Korean war of 1950-1953, the Sino-Indian border conflict in 1962, the Indonesian coup in 1966 and the interminable fighting in South Viet-Nam, all of which could be directly or largely attributed to the aggressiveness of the Peking régime? Who are the people behind the Pathet Lao and the so-called Thai Patriotic Front?

32.6 Secondly, why is it that out of the 17 African nations which had relations with the Chinese Reds in the 1960s, four have since severed or suspended relations with that régime so that now, in 1968, we, the Republic of China, enjoy friendly relations with 20 African nations, and Peking with only 13. For our African friends need no reminder that Chou En-lai imperiously proclaimed in 1964 that Africa was ripe for "national wars of liberation".

32.7 Thirdly, was it not Liu Piao, the heir apparent of Mao Tse-tung, who in 1965 blue-printed a grand design of world conquest whereby North America and Western Europe would be encircled and strangled by Communist-subverted Asia, Africa, Eastern Europe and Latin America? God forbid that the present "Cultural Revolution" rampant on the Chinese mainland should be for export and that all Chinese nationals abroad should become agents for the propagation of what is called Maoist thought and tactics. And Mao Tse-tung himself blatantly announced in 1967 that henceforth the Red Régime would be the arsenal for "national wars of liberation", with weapons to be sent abroad clearly marked "Made in China".

32.8 Ladies and gentlemen, I could go on with the charges, but for the present let me point out the seriousness of the disruption of education on the Chinese mainland with hundreds, nay, thousands of intellectuals humiliated and tortured, and millions upon millions of innocent youths suffering from loss of time and opportunities and, what is worse, from the incalculable harm of being misdirected.

32.9 Do you, ladies and gentlemen, wish to condone and encourage such a régime, one that does not have the allegiance of the people in mainland China but is positively repulsive to the vast majority of them, and to enable it to continue as the enfant terrible of international Communism in a world organization founded for the promotion of peace and understanding?

32.10 Lastly, does the Republic of China, the repository of traditional Chinese culture, deserve to be ousted from the organization of which she is a charter member and to which she gives continued and unstinted support?

32.11 As wars start in the minds of men, so it is in the minds of men that battles are first joined. The three years of "Cultural Revolution" in mainland China which seeks to destroy both the cultures of the East and the West, is ultimately self-destructing. The myth of monolithic unity has been completely exploded and the fanatical struggle for power has resulted in a breakdown of both authority and trust. Each man is for himself, since nobody knows who is friend or foe, nobody is sure of what will come tomorrow. Having won the battle of the mind, we free Chinese are now seeing the beginning of the end of the misrule on the Chinese mainland.

32.12 If, therefore, you cannot see your way clear to giving us the active support we deserve, would you at least abstain from abetting a régime that is guilty of atrocities against humanity in general and youth in particular? In any case, let us vote for the adoption of the report of the Credentials Committee so that we may proceed with the important business of the Conference.

33. Le PRESIDENT.

Je donne la parole à S. Exc. M. El-Sayyed, chef de la délégation de la République arabe syrienne.

34. M. EL-SAYYED (République arabe syrienne). (Discours prononcé en arabe. Transcription de l'interprétation.)

Je tiens à déclarer que la représentation actuelle de la Chine et du Viêt-nam et le maintien en dehors de l'Unesco du tiers de la population mondiale sont inadmissibles, car

les activités de l'Organisation s'étendent à l'univers tout entier. Ces pays sont maintenus en dehors de l'Unesco pour des raisons d'ordre politique, ce qui est en contradiction avec l'Acte constitutif de l'Organisation. La Conférence générale doit prendre une initiative et annoncer que c'est la République populaire de Chine qui devrait être représentée dans cette enceinte, pour contribuer aux travaux de l'Unesco, dans l'intérêt de la paix et de la compréhension entre les peuples.

34.2 Nous devons également exprimer notre regret que des représentations inadéquates aient été acceptées ici, notamment celle des sionistes, ces nouveaux nazis qui ont porté la haine sur la terre de la paix, qui détruisent les maisons de paisibles habitants et qui poursuivent de leur haine des hommes qui n'ont d'autre désir que de vivre en paix sur leurs terres. La Conférence générale a le devoir de déclarer, et avec courage, que les sionistes, ces néo-nazis, ne doivent plus être admis dans cette salle, car ceux qui privent l'homme de la science et de la culture, ceux qui tuent des êtres humains ne doivent pas avoir l'honneur d'appartenir à une organisation qui est au service de la paix et qui se consacre à la solution des problèmes de l'humanité.

35. Le PRÉSIDENT.

Jé donne la parole à S. Exc. M. Mgonja, chef de la délégation de la Tanzanie.

36.1 Mr. MGONJA (Tanzania):

Mr. President, we Africans have been subjected to all kinds of humiliation by colonialism and today, as we sit here, the Portuguese colonialists are massacring innocent Africans in Mozambique, Angola and so-called Portuguese Guinea. My delegation, therefore, joins with those who have once again taken this opportunity to condemn the Portuguese colonialists in no uncertain terms, and we call for their exclusion from this august assembly.

36.2 We in Africa have been carrying out a revolution. Since the Second World War, with our brothers in Asia and elsewhere, we have been struggling for independence. People were once colonized and are now independent. The revolution is still going on and stubborn colonialists like the Portuguese cannot sit at a conference table and reach agreement on independence. The colonial peoples are waging wars of national liberation and we make no apologies for this. And the African peoples will fight until they are all free.

36.3 Mr. President, it is the first time I have attended a Unesco conference and it was my understanding that Unesco was the spearhead of world education, that it was a place where truth prevailed. I am indeed surprised to find that even here in Unesco we are asked to ignore the existence of 750 million Chinese people, to exclude from this august educational organization a quarter of the world's population.

36.4 This is indeed amazing. We believe that Unesco, as an organ for education, should educate that part of the world which has been burying its head in the sand and pretending that the People's Republic of China does not exist. We believe that Unesco, as an organ for education, should put an end to this fool's paradise. Therefore, like many other delegations which have spoken earlier, we take strong exception to this exclusion and wish it to be recorded that we are in favour of the admission of the People's Republic of China to this Organization.

36.5 Most of those who continue to oppose the representation of the People's Republic of China here or elsewhere in the United Nations do not really know anything about that country. Some of us have had an opportunity to go there very recently, and to meet the great Mao Tse-tung. Those who believe that the world's needs are great in the fields of education, culture and science should recognize that, as long as the People's Republic of China is excluded, international meetings are inevitably held in isolation. The Chinese people exist, they are on the move and they will continue to develop immensely, in spite of all opposition.

36.6 I recently had an opportunity of seeing the Democratic Republic of Korea and I know that it is a great loss for the world that this country is not represented in the Organization.

My country enjoys diplomatic relations with the People's Republic of China, the Democratic Republic of Korea and the Democratic Republic of Viet-Nam, and we would therefore naturally favour their being represented here. We strongly condemn continued attempts to keep the truth from the world. As long as we remain blind to reality, we shall never achieve that culture and education which we are seeking.

37. Le PRESIDENT,

Je donne la parole à S. Exc. M. Nguyen Quoc Dinh, chef de la délégation de la République du Viêt-nam.

38.1 M. NGUYEN QUOC DINH (Viêt-nam), -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, dans le cadre de la vérification des pouvoirs, et conformément aux textes de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur de la Conférence générale qui régissent notre Organisation en matière de vérification des pouvoirs, la tâche du comité chargé de cette vérification et celle de la Conférence générale consistent seulement à contrôler la régularité et l'authenticité des documents émanant des gouvernements qui établissent les pouvoirs de leurs délégations respectives. Il est donc abusif de saisir l'occasion de cette opération de contrôle, qui est une opération de pure procédure, pour soulever des problèmes de fond, comme celui de la représentation de la Chine. Ce problème est éminemment un problème d'ordre politique.

38.2 En ce qui concerne cette question de fond, puisqu'elle est soulevée ici, notre délégation estime qu'il s'agit bien de la délégation de la République de Chine - et elle seule - qui représente valablement l'ensemble du peuple chinois et sa culture millénaire. Pour ces raisons, la délégation du Viêt-nam rejette toutes les affirmations développées à cette tribune contre la République de Chine et votera en faveur de la reconnaissance des pouvoirs de sa délégation.

38.3 Parlant dans le sens des opinions dont il est fait état au paragraphe 4 du premier rapport du Comité de vérification des pouvoirs, certaines délégations, tout en s'attaquant à la République de Chine, ont fait également des déclarations concernant les pouvoirs de la délégation de la République du Viêt-nam. Je continue de croire que de telles déclarations sont de nature politique et n'ont pas leur place ici. Je n'ai nullement le désir de passionner ce débat qui est, je le répète, en marge de la Conférence générale. Je n'ai pas non plus le désir de faire perdre leur temps aux honorables délégués qui sont assemblés ici, mais je ne peux rester sans répondre à ces déclarations. Je proteste contre les affirmations des délégations qui refusent de reconnaître la représentativité du Gouvernement de la République du Viêt-nam. Ce refus n'est pas conforme à la réalité vietnamienne, il n'est pas non plus conforme au vœu de la grande majorité du peuple vietnamien. Je tiens à affirmer que le Gouvernement de la République du Viêt-nam est fondé sur une constitution élaborée par une assemblée constituante élue. Ce gouvernement lui-même est issu d'élections authentiques. Elles sont authentiques, je le confirme, parce qu'il s'agit d'élections disputées, en ce sens qu'il y a pluralité de candidats qui s'affrontent et offrent ainsi une possibilité de libre choix aux électeurs.

38.4 D'autre part, le Gouvernement vietnamien exerce en ce moment toutes les fonctions étatiques. Sur le plan international, il bénéficie d'une très large reconnaissance et se comporte, à tous égards, comme un membre actif de la communauté internationale. La République du Viêt-nam est, depuis 1951, membre de l'Unesco. Depuis cette date, elle a participé, comme c'est son droit le plus strict, en tant qu'Etat membre régulièrement admis, à toutes les sessions de la Conférence générale de notre Organisation, ainsi qu'à toutes les assises organisées par l'Unesco.

38.5 Tels sont, Mesdames, Messieurs, les solides fondements internes et internationaux de la légalité et de la légitimité du Gouvernement de la République du Viêt-nam, que notre délégation a l'honneur de représenter.

38.6 Je voudrais ajouter un dernier point. On a exprimé aussi le regret que les autorités qui administrent le Nord Viêt-nam ne soient pas représentées à la Conférence générale. A cela, je réponds, d'abord, que la question de la présence ou de l'absence des représentants du régime nord-vietnamien à la Conférence générale se situe hors du débat actuel qui, je le répète, est un débat consacré à la vérification de l'authenticité des pouvoirs présentés par les délégations. Ensuite, si le Nord Viêt-nam n'est pas présent ici, c'est parce que, reconnu seulement par une minorité d'Etats sur le plan international, il n'est pas membre de notre Organisation.

39. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole à M. Jin Sang An, au nom de la délégation de la République de Corée.

40.1 Mr. JIN SANG AN (Korea):

Mr. President, we have just heard certain delegates in this assembly asserting that the so-called People's Republic of China should be represented in this assembly. Some delegates went even further and implied that the régimes of North Korea, North Viet-Nam and Eastern Germany should be represented here. Since this is not a political body, it is most regrettable that a political question has been introduced into our discussion. We all understand, I am sure, that a proposal to seat a delegation of the Chinese Communist régime is designed clearly and simply to give that régime some appearance of legitimacy. The arguments concerning the existence or non-existence of the authoritarian control that is clearly exercised over the people of China are familiar and perhaps a trifle threadbare. No one can doubt that that control does in fact exist. Its incredible severity and the inexorable way in which it has been exercised have made its existence uncomfortably obvious.

40.2 The infamous "Cultural Revolution" of the Red Guards, ruthlessly encouraged by that régime, serves as a reminder.

40.3 Furthermore, Communist China is not capable of carrying out the obligations of Member States as set out in the Constitution of Unesco; on the contrary, repeated declarations emanating from Peking have clearly demonstrated that this régime will continue to exert all efforts to disturb and undermine the great work in which we are all engaged. It is most undesirable even to consider questions of membership in this Organization; this is an assembly concerned with education, science and culture, completely non-political in its mandate and competence so that the intrusion of such a political topic merely delays discussion of the numerous agenda items before us.

40.4 Once again no new proposals have been put forward in this connexion, but simply the same repeated irrelevant statements which are not worth hearing, far less answering. I will not waste time on them, but would emphasize that it would be a great mistake to discuss the question of inviting to any agency of the United Nations any régime which had waged war against my government and the United Nations, in direct conflict with the spirit of the United Nations. Finally, in the judgement of my delegation, the Republic of China is ably represented by the delegation present in this assembly. The Republic of China has co-operated with and contributed to our work ever since the Organization came into being, and even before.

40.5 In concluding, our delegation would like to express our full support of the draft resolution submitted to the General Conference by the Credentials Committee.

41. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole à M. Kasem Udyanin, au nom de la délégation de Thaïlande.

42. Mr. UDYANIN (Thailand):

Mr. President, fellow delegates, having listened to the many points made in the discussion, I would like to propose, on behalf of my delegation, that the Report of the Credentials Committee, document 15/C/70, should be voted on in two parts: paragraph 5 of the Report should be put to the vote and the remainder should then be voted on as a whole. That, I think, is the way to vote in the interests of clarity.

43. Le **PRESIDENT**, -

Je donne la parole à S. Exc. M. Rahnema, chef de la délégation de l'Iran.

44.1 M. **RAHNEMA** (Iran).

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné la parole pour une très courte explication de vote avant la mise aux voix du premier rapport du Comité de vérification des pouvoirs.

44.2 Le Gouvernement iranien a affirmé à maintes reprises la position constitutionnelle de l'Iran, selon laquelle Bahreïn a toujours fait partie intégrante du territoire national iranien. Aussi est-il de mon devoir de déclarer, au nom du Gouvernement iranien, que la participation aux travaux de la Conférence générale de personnes représentant un Etat fictif, même en tant que délégation d'un Etat membre associé, ne saurait être considérée comme régulière ni, a fortiori, acceptée par le Comité de vérification des pouvoirs. Qui plus est, une décision de ce genre est considérée par mon Gouvernement comme une intervention injustifiable dans les affaires intérieures d'un Etat membre.

44.3 En conséquence, la délégation iranienne s'oppose à la décision du Comité de vérification des pouvoirs recommandant que la délégation de Bahreïn soit admise à participer aux travaux de la présente session.

44.4 Pour cette même raison, et tout en donnant son approbation de principe aux autres paragraphes du rapport, la délégation de l'Iran ne participera pas au vote sur l'ensemble du document 15 C/70; et je vous serais reconnaissant, Monsieur le Président, de faire figurer cette déclaration dans le compte rendu de la séance.

45.1 Le **PRESIDENT**,

Mesdames, Messieurs, la liste des orateurs est épuisée; Un vote séparé a été demandé sur le projet de résolution qui se trouve au paragraphe 5 du premier rapport du Comité de vérification des pouvoirs. Je vais donc mettre aux voix d'abord ce projet de résolution. D'autre part, le vote par appel nominal a été demandé par la délégation de Thaïlande. En vertu de l'article 84 du Règlement intérieur de la Conférence générale, "le vote par appel nominal est de droit lorsqu'il est demandé par deux membres au moins". Est-ce que la demande de vote par appel nominal est appuyée par une autre délégation ?

45.2 Cette demande est appuyée par les délégations du Japon, de l'Australie, du Viêt-nam.

45.3 Je demande donc au Secrétaire de procéder à l'appel des Etats membres disposant du droit de vote.

46. (Le vote a lieu par appel nominal)

Ont voté pour le projet de résolution :

Congo (République démocratique du), République de Corée, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Dahomey, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Gabon, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lesotho, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mexique, Nicaragua, Niger, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Royaume-Uni, Rwanda, Sierra Leone, Singapour, Thaïlande, Togo, Turquie, Uruguay, Venezuela, République du Viêt-nam, République fédérale d'Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, République centrafricaine, Chili, Chine, Chypre et Colombie.

Ont voté contre :

Congo (Brazzaville), Cuba, Danemark, Finlande, Guinée, Hongrie, Indes, Irak, Jordanie, Mali, Népal, Norvège, Pakistan, Pologne, Roumanie, Suède, Syrie, Tanzanie, Tchécoslovaquie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Algérie, République socialiste de Biélorussie, Birmanie, Bulgarie, Cambodge et Ceylan.

Se sont abstenus :

El Salvador, Ethiopie, France, Ghana, Haute-Volta, Jamaïque, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Libye, Maroc, Monaco, Mongolie, Nigeria, Ouganda, Portugal, République arabe unie, Sénégal, Somalie, Soudan, Suisse, Tchad, Tunisie, Zambie, Burundi et Camérout.

Etaient absents :

République dominicaine, Guyane, Indonésie, Libéria, Luxembourg, Malte, Mauritanie, Trinité et Tobago et Yémen.

47.1 Le PRESIDENT. -

Le résultat du vote est le suivant : 55 voix pour l'adoption, 30 contre et 27 abstentions.

En conséquence, le projet de résolution est adopté /¹.

47.2 Je donne la parole à Dame Mary Smieton, au nom de la délégation du Royaume-Uni.

48.1 Dame Mary SMIETON (United Kingdom):

Mr. Chairman, my delegation voted for this resolution, but I would like to make it clear that we had difficulty in doing so for the same reasons as were given at the fourteenth session of the General Conference by the leader of the United Kingdom Delegation. Our views may be found in the Verbatim Record of the discussions of that session.

48.2 The view of my delegation is that representatives appointed by the Government of the People's Republic of China, which is the Government of China, should be seated in the organs of the United Nations and in the Specialized Agencies if they should be seated in the General Assembly; but we believe that efforts to solve this problem should be centred upon a settlement in the General Assembly. We believe that it is there, through a more reasonable and sensible attitude on the part of the protagonists on both sides, that the problem must be settled.

49. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole à S. Exc. M. Akalework Habtewold, chef de la délégation de l'Ethiopie.

50.1 M. AKALEWORK HABTEWOLD (Ethiopie). -

Si j'ai demandé la parole, c'est pour expliquer l'abstention de l'Ethiopie lors de la mise aux voix du premier rapport du Comité de vérification des pouvoirs, notamment en ce qui concerne le paragraphe 7, où figure le nom de la délégation du Portugal. Je ne veux pas abuser de votre temps, Monsieur le Président, ni du temps de cette éminente assemblée : les délégués du Kenya, de la Tanzanie, du Sénégal et de la Guinée ont déjà bien expliqué notre position. Si la délégation éthiopienne s'abstient, c'est uniquement parce que la délégation du Portugal figure dans la liste incluse au paragraphe 7 du premier rapport du Comité de vérification des pouvoirs. En effet, pendant une courte période, l'Ethiopie a connu les souffrances de l'occupation, les méfaits du colonialisme.

1. Par des notes en date des 16 et 21 octobre et 23 décembre 1968 respectivement, les délégations d'El Salvador, de Jordanie et du Liban ont demandé que le vote émis par les délégations de ces trois Etats membres soit consigné dans les Actes comme favorable au projet de résolution figurant au paragraphe 5 du document 15/C/70. Par une note en date du 16 octobre, la délégation de Mongolie a demandé que le vote émis par la délégation de cet Etat membre soit consigné dans les Actes comme étant contre le même projet de résolution.

50.2 Monsieur le Président, vous avez longuement évoqué ce matin l'attribution du Prix Nobel de la paix à ce grand défenseur des droits de l'homme qu'est le président René Cassin. Nous savons tous que l'année 1968 a été déclarée Année des droits de l'homme. Il serait donc injuste et ridicule que la délégation de l'Ethiopie reconnaisse, cette année, les pouvoirs des représentants d'un pays comme le Portugal, qui a bafoué tous les droits de l'homme.

51. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole à M. Rechetniak, au nom de la délégation de l'Ukraine.

52.1 Н.Т. РЕШЕТНЯК (Украинская Советская Социалистическая Республика)

Г-н Председатель. Делегация Украинской Советской Социалистической Республики хотела бы объяснить мотивы голосования. Мы голосовали против пункта 5 доклада Комитета по проверке полномочий и наша делегация воздержится при голосовании доклада Комитета по проверке полномочий в целом. Делегация Советского Союза подробно здесь уже излагала основания, по которым мы голосовали против пункта 5, и воздержимся при голосовании этого доклада.

52.2 Мы еще раз хотели бы от имени Советского Союза, от имени Украинской Советской Социалистической Республики и Белорусской Советской Социалистической Республики заявить, что мы полностью поддерживаем выступления представителей африканских стран, которые с этой трибуны осудили колониальный режим Португалии в Южной Африке, систематически нарушающий уставы ЮНЕСКО и Организации Объединенных Наций, а также решения этих организаций по вопросам борьбы с колониализмом и расизмом.

(52.1) Mr. RESHETNYAK (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (Translation from the Russian):

Mr. President: The Delegation of the Ukrainian Soviet Socialist Republic would like to explain the reasons for its vote. We voted against paragraph 5 of the Report of the Credentials Committee, and our delegation will abstain altogether when the vote is taken on the Report of the Credentials Committee as a whole. The Delegation of the Soviet Union has already stated here at length the grounds on which we voted against paragraph 5 and shall abstain when the report is put to the vote.

(52.2) Further, we wish to state, on behalf of the Soviet Union, the Ukrainian Soviet Socialist Republic and the Byelorussian Soviet Socialist Republic, that we fully support the remarks made by the representatives of the African countries, who from this platform condemned the colonial régime maintained by Portugal in southern Africa in deliberate violation of the Constitution of Unesco, the United Nations Charter, and the decisions of these organizations aimed at combating colonialism and racialism.

53. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole à M. Cheriet, au nom de la délégation de l'Algérie.

54.1 M. CHERIET (Algérie).

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la délégation algérienne aurait voulu voter en faveur du premier rapport du Comité de vérification des pouvoirs. Toutefois, ce rapport contient des propositions qui sont en contradiction avec les idéaux de liberté et d'égalité des hommes en droit - idéaux sur lesquels repose la politique de mon pays dans tous les domaines et qui constituent les bases mêmes de l'action de l'Unesco.

54.2 Nous ne sommes pas en faveur de la recommandation qui tend à priver les millions de ressortissants de la République populaire de Chine de la possibilité de jouir de leurs droits légitimes au sein de notre éminente Organisation. Nous sommes également hostiles à la recommandation qui tend à admettre à la présente session de la Conférence générale le Portugal, qui continue d'aller à contre-courant de l'Histoire, en tuant les peuples africains soumis à sa domination, et qui nie les droits fondamentaux de l'homme, même en ce qui concerne les Portugais.

54.3 Nous nous opposons en outre aux recommandations du rapport, parce que le peuple du Viet-nam n'est pas représenté ici par le seul porte-parole à même de le représenter légitimement - je veux parler du gouvernement légitime qui a prouvé, dans les faits, qu'il était le seul porte-parole authentique de ce peuple.

54.4 En Palestine, le peuple arabe souffre et se trouve privé de tous les droits de l'homme au moment même où, dans cette enceinte, nous constatons la présence d'un représentant d'un pays qui poursuit ses actes d'agression inhumaine contre des populations désarmées, d'un Etat qui détruit le patrimoine culturel de certains pays arabes.

54.5 Pour toutes ces raisons, la délégation algérienne votera contre l'adoption du premier rapport du Comité de vérification des pouvoirs.

55.1 Le **PRESIDENT**,

Puisque aucune autre délégation ne demande à intervenir, je mets aux voix le reste du premier rapport du Comité de vérification des pouvoirs, c'est-à-dire les paragraphes 1 à 4 et 6 à 14.

(Le vote a lieu à main levée)

55.2 Le résultat du vote est le suivant : 60 voix pour l'adoption, 8 contre et 35 abstentions.

55.3 Je mets maintenant aux voix l'ensemble du rapport du Comité de vérification des pouvoirs.

(Le vote a lieu à main levée)

55.4 L'ensemble du rapport est adopté par 52 voix, contre 9, avec 38 abstentions.

55.5 Je mets maintenant aux voix le rapport supplémentaire qui a été présenté oralement par Mme de Tejeira, président du Comité de vérification des pouvoirs.

(Le vote a lieu à main levée)

55.6 Le rapport supplémentaire du Président du Comité est adopté par 51 voix, contre 1, avec 24 abstentions.

55.7 Je rappelle aux délégations qui n'ont pas encore présenté de pouvoirs en bonne et due forme qu'elles doivent le faire dans le plus bref délai.

55.8 En ce qui concerne le point 3 de l'ordre du jour, c'est-à-dire l'adoption de l'ordre du jour de la Conférence générale, étant donné, d'une part, l'heure tardive et, d'autre part, le fait que le Comité des candidatures va se réunir tout à l'heure, ce point sera examiné demain.

55.9 Avant de lever la séance, je rappelle que le Comité des candidatures doit se réunir immédiatement dans la salle IV, afin d'arrêter la liste des candidats au poste de président de la quinzième session de la Conférence générale et aux 15 postes de vice-présidents, ainsi que la liste des candidats aux postes de présidents des commissions et comités de la Conférence. Je vous rappelle, Mesdames, Messieurs, qu'en vertu de l'article 29 du Règlement intérieur, "le Comité des candidatures comprend les chefs de toutes les délégations qui disposent du droit de vote à la Conférence. Le chef d'une délégation peut désigner un autre membre de sa délégation pour assister aux séances du comité et voter à sa place. Le représentant de chaque délégation au Comité peut être assisté d'un autre membre de sa délégation".

55.10 La prochaine séance plénière aura lieu demain matin à 10 heures.

55.11 La séance est levée.

The meeting rose at 6.30 p.m.

La séance est levée à 18 h. 30.

Se levanta la sesión a las 18.30.

Заседание закрывается в 18 ч. 30 м.

Third plenary meeting

16 October 1968 at 10.15 a.m.

Presidents: Mr. B. TUNCEL (Turkey)

Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Troisième séance plénière

16 octobre 1968, à 10 h. 15

Présidents : M. B. TUNCEL (Turquie)

puis M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Tercera sesión plenaria

16 de octubre de 1968 a las 10.15

Presidentes: Sr. B. TUNCEL (Turquía)

Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)

Третье пленарное заседание

16 октября 1968 г. в 10 ч. 15 мин.

Председатели: г-н ТУНСЕЛЬ (Турция)

затем г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)

ADOPTION OF THE AGENDA/ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR/APROBACION DEL ORDEN DEL DIA/ УТВЕРЖДЕНИЕ ПОВЕСТКИ ДНЯ

1.1 Le PRESIDENT. -

Mesdames, Messieurs, la troisième séance plénière est ouverte.

1.2 La Conférence générale doit examiner en premier lieu le point 3 de l'ordre du jour, qui n'a pu être traité hier après-midi. Il s'agit de l'adoption de l'ordre du jour.

1.3 Je donne la parole à S. Exc. M. Dell'Oro Maini, président du Conseil exécutif, qui, conformément à l'article 13 du Règlement intérieur, va soumettre à l'approbation de la Conférence générale l'ordre du jour révisé qui fait l'objet du document 15/C/1 Rev.

2. El Sr. DELL'ORO MAINI (Argentina), Presidente del Consejo Ejecutivo:

Tengo el honor de cumplir con la disposición del Reglamento en virtud de la cual el Consejo, por mi intermedio, somete a la aprobación de la Conferencia el Orden del Día de sus trabajos. Este Orden del Día ha sido en primer término considerado por el Consejo en su 78a. reunión y revisado en la siguiente. Figura en el documento 15/C/1 Rev. y, como se verá, todos los puntos que lo constituyen van clasificados en diferentes capítulos, con las referencias pertinentes a la Constitución, al Reglamento de la Conferencia, al Reglamento Financiero y a las resoluciones que han adoptado oportunamente la Conferencia General y el Consejo. Todas las disposiciones se han cumplido; por lo tanto, pido al señor Presidente que, en cumplimiento del artículo 13, se someta el Orden del Día a la consideración y aprobación de la Conferencia.

(2) M. DELL'ORO MAINI (Argentina), président du Conseil exécutif. - (Traduit de l'espagnol.)

J'ai l'honneur, conformément aux dispositions du Règlement intérieur, de soumettre à la Conférence générale l'ordre du jour que lui propose le Conseil exécutif. Examiné à la 78^e session du Conseil, puis révisé à la session suivante, cet ordre du jour figure maintenant dans le document 15/C/1 Rev. Aux divers points dont il se compose, et qui sont répartis en plusieurs chapitres, correspondent des références qui renvoient le lecteur à l'Acte constitutif, au Règlement intérieur de la Conférence générale, au Règlement financier ou aux résolutions pertinentes

de la Conférence générale ou du Conseil. Tout ayant été fait dans les règles, je me permets, Monsieur le Président, de donner maintenant effet à l'article 13 en soumettant à l'approbation de la Conférence générale l'ordre du jour en question.

3.1 Le PRESIDENT -

Je remercie le Président du Conseil exécutif d'avoir bien voulu présenter le projet d'ordre du jour révisé, tel qu'il se trouve dans le document 15 C/1 Rev. Y a-t-il des délégations qui désirent formuler des remarques sur ce projet d'ordre du jour ?

3.2 Je donne la parole à M. Golemanov, au nom de la délégation de Bulgarie.

4.1 M. GOLEMANOV (Bulgarie) -

La délégation de la République populaire de Bulgarie pense qu'il serait préférable que la Conférence générale examine simultanément le point 11.1 de l'ordre du jour provisoire révisé et le point 11.2, cet examen conjoint lui paraissant présenter un intérêt particulier pour nos travaux.

4.2 La délégation bulgare considère, en effet, que ces deux questions sont assez proches l'une de l'autre et même identiques à certains égards. En particulier, la délégation bulgare espère que, lors des discussions qui porteront sur ces points, une attention particulière sera accordée à la résolution 2311 (XXII) de l'Assemblée générale des Nations Unies et aux tâches incombant à l'Unesco conformément à cette résolution.

5. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de la Bulgarie de la proposition qu'il vient de faire et je donne la parole au Directeur général.

6.1 Le DIRECTEUR GENERAL. -

Je suis très reconnaissant à la délégation bulgare de la proposition qu'elle vient de présenter. Du point de vue du Secrétariat je pense, en effet, qu'il serait parfaitement logique et très opportun, pour faciliter la discussion, que les deux points 11.1 et 11.2 de l'ordre du jour soient considérés ensemble par la Conférence générale bien que, comme le délégué de la Bulgarie l'a souligné, il y ait, entre ces deux points, certaines différences d'orientation. Cet examen simultané des deux questions présenterait un avantage supplémentaire, du fait que les rapports que j'ai soumis à la Conférence générale sous les côtes 15 C/49 et 15 C/50 traitent en réalité de ces deux questions.

6.2 En outre, Monsieur le Président, je voudrais indiquer combien je serais favorable à une recommandation du Bureau de la Conférence générale et à une décision ultérieure de la Conférence quant à l'organisation de ses travaux, tendant à ce que ces deux points, sans pour autant être fondus en un seul dans l'ordre du jour, soient traités en même temps et fassent l'objet d'une seule et même discussion.

7.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Directeur général de l'éclaircissement qu'il vient de nous donner. Il me semble que la question doit d'abord être étudiée par le Bureau de la Conférence générale.

7.2 Si aucune autre délégation n'a d'observation à présenter sur l'ordre du jour, je procéderai au vote. Je mets donc aux voix l'ordre du jour révisé qui fait l'objet du document 15 C/1 Rev.

(Le vote a lieu à main levée)

7.3 L'ordre du jour de la quinzième session de la Conférence générale est adopté à l'unanimité, avec une abstention.

ANNOUNCEMENT BY THE DIRECTOR GENERAL: ACCESSION TO UNESCO OF THE PEOPLE'S REPUBLIC OF SOUTHERN YEMEN
COMMUNICATION DU DIRECTEUR GENERAL: ADHESION DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU YEMEN DU SUD A L'UNESCO
COMUNICACION DEL DIRECTOR GENERAL: ADHESION A LA UNESCO DE LA REPUBLICA POPULAR DE YEMEN MERIDIONAL
СООБЩЕНИЕ ГЕНЕРАЛЬНОГО ДИРЕКТОРА: ЗАЯВЛЕНИЕ О ВСТУПЛЕНИИ НАРОДНОЙ РЕСПУБЛИКИ ЙЕМЕНА В ЮНЕСКО

8. Le PRÉSIDENT.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, je donne la parole au Directeur général, qui a une communication à faire à la Conférence générale.

9.1 Le DIRECTEUR GENERAL.

J'ai reçu ce matin le télégramme suivant du Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni: "Convention of Unesco signed and instrument of acceptance of Constitution deposited with United Kingdom Government on behalf of People's Republic of Southern Yemen on 15 October 1968. Acceptance therefore effective same date."

Signed: Michael Stewart

9.2 Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'Organisation compte à ce jour 123 Etats membres.

10. Le PRÉSIDENT.

Au nom de la Conférence générale, je remercie le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni de son télégramme et je félicite le nouvel Etat membre.

ELECTION OF THE PRESIDENT OF THE GENERAL CONFERENCE/ELECTION DU PRÉSIDENT DE LA CONFERENCE GENERALE/ELECCION DEL PRESIDENTE DE LA CONFERENCIA GENERAL/ВЫБОРЫ ПРЕДСЕДАТЕЛЯ ГЕНЕРАЛЬНОЙ КОНФЕРЕНЦИИ

11.1 Le PRÉSIDENT.

La Conférence générale doit aborder maintenant l'examen du point 4 de son ordre du jour: Election du Président et des quinze Vice-Présidents de la Conférence générale.

11.2 Je donne la parole à Mme Jobord, président du Comité des candidatures, qui va présenter les recommandations du Comité à ce sujet.

12.1 Mrs. JOBORU (Hungary), Chairman of the Nominations Committee.

Mr. President, after opening the meeting, the Chairman of the Executive Board, H.E. Dr. Attilio Dell'oro Maini, presented to the Committee the Executive Board's recommendation concerning the Chairmanship of the Committee. The Committee elected by acclamation, Dr. Magda Jobord (Hungary).

12.2 The Nominations Committee then proceeded to the election of candidates for recommendation as President and Vice-Presidents of the General Conference.

12.3 Having heard the proposal of the Executive Board, submitted by H. E. Dr. Attilio Dell'Oro Maini, the Committee decided by acclamation, to recommend to the General Conference the nomination of Mr. William Eteki-Mboumoua (Cameroon), as President of the fifteenth session of the General Conference.

12.4 H.E. Dr. Attilio Dell'Oro Maini presented the Executive Board's proposals concerning the 15 Vice-Presidents of the General Conference, the Chairman and five Vice-Chairmen of the Programme Commission, the Chairman of the Administrative Commission and the Chairmen of the Reports and Legal Committees. The recommendations of the Executive Board were amended on the withdrawal of the Australian and Lesotho delegations in favour of the New Zealand and Somalian delegations respectively. The Nominations Committee then unanimously decided to recommend to the General Conference and to the commissions and committees concerned, the following nominations.

12.5 As Vice-Presidents, the Committee decided to recommend the representatives of the following countries: Ceylon, Chile, Colombia, France, Federal Republic of Germany, Ghana, Japan, Kuwait, Mexico, New Zealand, Somalia, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

12.6 As Chairman of the Programme Commission, the Committee decided to recommend Dr. Bernard J.E.M. de Hoog (Netherlands); as Chairman of the Administrative Commission, Dr. P. Kirpal (India); as Chairman of the Legal Committee, Professor Hilding Eek (Sweden); as Chairman of the Reports Committee, His Excellency Mr. Ferdinand N'Sougan Agbleinagnon (Togo).

12.7 The Nominations Committee noted that the Chairman of the Credentials Committee, Professor Otília A. de Tejeira (Panama) was elected at its first session, which took place the previous morning. It was also noted that the Chairman of the Headquarters Committee which meets between sessions of the General Conference, is H.E. Mr. Ciruolo (Italy).

13.1 Le PRÉSIDENT.

Je remercie vivement Mme Jóbord du rapport qu'elle nous a présenté en qualité de président du Comité des candidatures. La tâche qui m'incombe en tant que président provisoire de la Conférence générale se limite maintenant à faire procéder à l'élection du Président de la quinzième session, auquel je céderai le fauteuil présidentiel dès que la Conférence générale l'aura désigné.

13.2 C'est naturellement le Président de la quinzième session qui devra faire procéder à l'élection des Vice-Présidents de la Conférence et des Présidents de commissions.

13.3 Mesdames, Messieurs les délégués, le Président du Comité des candidatures vous a fait savoir que le Comité avait désigné par acclamation M. William Eteki-Mboumoua comme candidat au poste de président de la quinzième session de la Conférence générale. Je vous propose, s'il n'y a pas d'objection de votre part, que ce soit également par acclamation - et vos applaudissements viennent de manifester votre accord - que M. William Eteki-Mboumoua soit élu à la présidence de la présente session de la Conférence générale.

13.4 Au nom de la Conférence générale, je déclare donc M. William Eteki-Mboumoua élu, par acclamation, président de la quinzième session de la Conférence générale.

13.5 Mesdames, Messieurs les délégués, vous venez d'élire comme président une personnalité africaine qui mérite réellement votre choix et votre confiance. L'Afrique, par son sang nouveau, par son apport original, a singulièrement vivifié notre Organisation; depuis que les pays africains ont accédé à l'indépendance, à la liberté, le monde où nous vivons a subi une profonde métamorphose. Accéder à la liberté, seule valeur impérissable de l'histoire, signifie accéder à la culture - et, d'abord, à une culture fondièrement nationale. L'entrée des pays africains à l'Unesco doit être avant tout considérée comme l'entrée des cultures africaines dans la civilisation universelle. L'important, c'est l'apport particulier qu'une culture nationale peut faire à la culture universelle. C'est pour cette raison que la contribution de la jeune Afrique est d'une importance vitale. A tous les égards, l'Afrique a véritablement pris conscience de ses propres valeurs.

13.6 Je salue donc, en mon successeur, cet apport hautement enrichissant. Depuis qu'il fait partie du Conseil exécutif de l'Unesco, M. Eteki-Mboumoua a brillamment représenté toutes les qualités africaines ; il a particulièrement servi son pays et l'Afrique dans le domaine des arts et des lettres, ainsi que dans celui de l'éducation. Je me réjouis particulièrement de son élection et je souhaite à mon ami et successeur le sort heureux dont je parlais hier dans mon discours d'inauguration de la présente session. Au nom de mon pays et en mon nom personnel, je vous présente, Mesdames, Messieurs les délégués, l'expression renouvelée de ma reconnaissance.

13.7 En notre nom à tous, j'invite le président Eteki-Mboumoua à venir occuper le fauteuil présidentiel.

(M. Tuncel cède le fauteuil présidentiel à M. Eteki-Mboumoua)

14.1 Le PRESIDENT -

Avant de m'adresser à vous, Mesdames, Messieurs les délégués, permettez-moi de dire à mon prédécesseur, le professeur Tuncel, auquel me lie une confiante et fidèle amitié, combien j'ai ressenti comme un privilège exceptionnel le plaisir de recevoir de ses mains cordiales le mandat de Président. Puissent la sagesse que chacun lui reconnaît et le dévouement à la cause de l'Organisation dont il a toujours fait preuve inspirer mes actes, afin que la quinzième session de la Conférence générale soit, par le succès de ses travaux, un jalon lumineux sur la voie de l'accomplissement des tâches de notre Organisation.

14.2 Je voudrais à mon tour, également, adresser mes félicitations au professeur René Cassin, lauréat du prix Nobel de la paix. Cette prestigieuse distinction honore, à n'en pas douter, une ardeur incessante, une saine passion dans la défense des droits de l'homme, corollaires des rapports pacifiques entre les peuples. Tous les hommes épris de dignité et de paix ne pourront que s'en réjouir.

14.3 Mesdames, Messieurs les délégués, Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur le Directeur général, permettez-moi de vous dire avec émotion et reconnaissance tout le prix que j'attribue à l'honneur que vous m'avez fait en me confiant les responsabilités dont je viens d'être investi.

14.4 Cet honneur touche, certes, ma personne, mais il échoit plus particulièrement à mon pays, à l'Afrique, et généralement à la cohorte obscure des pays déshérités, qu'on situe - ô magie et délicatesse du verbe - dans le Tiers Monde. A mon pays d'abord, le Cameroun qui - est-ce contingence historique ou conviction profonde ? - a marqué, dès l'époque du mandat, sa foi en la société internationale et qui, ayant accédé à la souveraineté, s'est, à l'instigation de son président, S. Exc. El Hadj Ahmadou Ahidjo, intégré avec ferveur dans la mouvance de la chose internationale, dans la coopération internationale. A notre Afrique-mère, enfin, ce continent, terre de rencontre, ce fief incontesté du dialogue, disposé par essence à s'ouvrir à la coopération, à la solidarité internationale, considérées comme des facteurs de compréhension entre les hommes et donc de dignité et de paix... toutes choses dont les peuples d'Afrique en particulier, du Tiers Monde en général, savent jusque dans leur chair le terrible prix.

14.5 Mesdames, Messieurs les délégués, voilà huit ans maintenant se pressaient aux portes de l'Unesco les jeunes pays africains, un peu embarrassés par leur souveraineté toute neuve. Ils venaient vers l'Unesco avec l'espoir encore mal formulé alors de glaner, comme dans un champ prospère, ce dont ils se sentaient soit cruellement démunis, soit insuffisamment pourvus ; une aide intellectuelle et culturelle globale, Aide d'une source spéciale, d'un label rassurant, qui pût s'ajouter et s'harmoniser aux aides bilatérales et en altérer quelque peu les particularités anachroniques. En mesurant le chemin parcouru, forcé est de reconnaître que cet élan spontané, fait de confiance et d'espoir, n'a pas été déçu.

14.6 Sous la pression des éléments, devant l'urgence des besoins, l'Unesco a acquis une dimension nouvelle, a mué, s'est mise en disponibilité : le verbe s'est fait action, l'action opérationnelle a pris forme. Depuis, la préoccupation essentielle a consisté à étendre le champ de cette action, à la consolider, à la rationaliser pour en accroître l'efficacité. Le très intéressant rapport de la Commission d'évaluation sur les bureaux, centres et instituts régionaux dont l'Unesco assure ou facilite le fonctionnement en Afrique, d'une part, l'opinion des responsables africains de l'éducation, d'autre part, ont fait ressortir qu'il y avait parfois quelque chose de précipité dans l'action entreprise, de hâtif peut-être, quelque chose qui se caractérisait davantage par un zèle velléitaire que par l'efficacité.

14.7 Les insuffisances et les imperfections possibles dans la mise en oeuvre de l'action opérationnelle, que nul ne songe à dissimuler, n'altèrent en rien l'aspect positif de l'action de l'Unesco en faveur des pays en voie de développement ; l'Unesco mérite donc notre reconnaissance.

14.8 Mais, tout au long de cette période, il s'est produit un phénomène de participation intellectuelle, d'échanges d'idées et d'impressions. De quémandeurs passifs que nous étions en 1960, nous sommes devenus des partenaires qui "ne croient plus au Père Noël", nous savons désormais choisir, dans une ardente coopération, ce qui correspond aux besoins spécifiques de nos sociétés. Nous savons surtout que nous devons avant tout compter sur nous-mêmes, et que le véritable développement n'est pas un arbre que l'on doit transplanter, mais une graine que l'on doit semer.

14.9 Il n'est que d'analyser, en les comparant, les travaux des conférences régionales d'Addis-Abéba (1961) et de Nairobi (1968) pour comprendre l'extraordinaire mutation qui a eu lieu.

14.10 Cela est particulièrement important en cette année 1968, c'est-à-dire à l'aube de la dernière période biennale de la première Décennie des Nations Unies pour le développement - période où l'on doit élaborer le programme futur de l'Organisation selon les principes directeurs proposés par le Conseil exécutif, que voici :

Il faut définir clairement les domaines prioritaires de la compétence de l'Unesco, en renforçant les priorités existantes et en recherchant s'il est nécessaire d'en fixer de nouvelles ;

Il faut intégrer les propositions relatives au Programme dans le cadre de projets significatifs et coordonnés, propres à avoir des effets plus profonds et plus durables ;

Il faut s'assurer que les projets adoptés permettent d'utiliser de manière complète, efficace et économique, les possibilités dont l'Unesco dispose et les ressources intellectuelles et financières supplémentaires qu'elle peut s'employer à réunir ;

Enfin, il faut obtenir un concours encore plus actif des organisations internationales et régionales, tant gouvernementales que non gouvernementales.

14.11 La quinzième session de la Conférence générale se situe par conséquent dans une période particulièrement exaltante de l'histoire de l'Organisation, période au cours de laquelle l'Unesco, devenue majeure, capable de maîtriser son énorme croissance, doit répondre à des sollicitations mûrement pensées, correctement définies, et ce non seulement pour une courte période biennale, mais déjà pour une bonne partie de la Deuxième Décennie du développement. Je voudrais vous inviter, Mesdames, Messieurs les délégués, à vous livrer avec application à cette réflexion et à présenter au Secrétariat les grandes lignes d'un programme prospectif mais précis dans ses orientations. Dans cette perspective, les pays en voie de développement ne manquent pas de suggestions à faire.

14.12 Considérons, par exemple, le problème de la préservation et de la conservation des biens culturels. Nous avons vu l'Unesco fournir le cadre et l'instrument d'une action internationale en faveur des oeuvres en péril de Florence et Venise, et nous l'avons vu mener la grande entreprise de sauvegarde de "ces trésors de l'art et de l'histoire" que sont les prestigieux temples d'Abcu Simbel.

14.13 Nous savons ainsi désormais que la coopération internationale peut être suscitée, qu'un élan de générosité peut être canalisé pour la sauvegarde des vestiges des civilisations. Pourquoi la prochaine période biennale n'aurait-elle pas pour objectif d'intensifier au plus vite la récupération, la sauvegarde des biens culturels beaucoup plus périssables que les monuments de pierre et les tableaux, et en voie de disparition accélérée ; je veux parler de ces témoignages de la culture accrochés au souffle ténu de fragiles mortels. Autrement dit, je vois la nécessité d'une campagne intense et urgente visant à recueillir, transcrire et conserver les traditions orales, support des civilisations de notre Afrique, qui sont conservées dans la mémoire faillible et capricieuse de vieillards débilés et moribonds, à moins qu'on n'accepte d'assister impuissants et indifférents à la disparition de précieuses bibliothèques de documents d'éternité.

14.14 Je voudrais évoquer un autre exemple : celui de la politique scientifique. A l'heure où la domestication des techniques les plus élaborées permet d'extraordinaires exploits, jusqu'à la vertigineuse sarabande d'engins apocalyptiques autour des planètes, les pays en voie de développement n'en sont encore, hélas, dans le domaine technique et scientifique, qu'aux balbutiements. Effarant anachronisme en ce siècle d'humanisme technique et technologique ! "Quiconque, dans le monde moderne, n'a pas un minimum de connaissances scientifiques", disait M. Warren Weaver en recevant le prix Kalinga 1965, "est condamné à ne jamais comprendre l'action de nombre de facteurs essentiels qui concourent à façonner la société". Le même auteur ajoutait ces paroles prophétiques : "Le fossé entre l'accumulation des connaissances scientifiques et la masse du public ne cesse de s'élargir... et un nouveau sous-développement risque de se greffer sur l'autre".

14.15 Il est donc urgent d'intensifier la création de structures pouvant servir de support à un plus grand développement de la culture scientifique ; il conviendrait notamment d'accroître les moyens des centres régionaux de science et de technologie et, en même temps, d'orienter la coopération des organisations non gouvernementales vers ce secteur. Cela est urgent, disons-nous, si l'on ne veut pas que la compréhension internationale, le dialogue international, soient à jamais la résonance lugubre d'un écho s'élevant du fond des cavernes vers les espaces sidéraux.

14.16 Voilà deux thèmes, parmi tant d'autres, que j'ai choisis en raison de l'intérêt qu'ils suscitent depuis peu et des perspectives de développement futur qu'ils portent en eux.

14.17 Mais, en tout état de cause, pour la mise en valeur du Programme, il convient de s'interroger sur l'instrumentalité. De même, on doit se demander si l'Organisation réunira les moyens de plus en plus importants qui sont requis pour traduire le Programme dans la réalité.

14.18 S'agissant de l'instrumentalité, et si l'on considère l'action sur le terrain, on peut se demander si la structure centralisée du Secrétariat facilite cette emprise sur la réalité, cet impact sur le milieu, sans lesquels l'action court le risque de manquer sa cible. Il est révélateur que les réunions gouvernementales régionales, organisées dans les différentes parties du monde, surtout du Tiers Monde, aient souligné la nécessité de décentraliser. Force est de reconnaître que, face au développement et à la diversification des activités de l'Unesco, dans le sens d'une spécification socio-géométrique, une restructuration s'impose. En effet, comme le Directeur général a eu l'occasion de le dire, "l'intégration dans les réalités régionales, l'implantation sur le terrain, la coordination indispensable et la surveillance d'activités assurent l'adaptation de l'appareil aux exigences de l'action opérationnelle".

14.19 Certes, un effort de définition pourrait être entrepris, afin de délimiter les contours de ce concept de centralisation qui, dans les circonstances actuelles, devrait permettre d'instaurer un juste équilibre entre la nécessité de disposer d'un instrument efficace de coordination, de planification, d'information et de surveillance, et la nécessité de ne pas multiplier abusivement les centres de conception et d'affaiblir dangereusement l'autorité centrale.

14.20 Mais, plus encore que la structure, que l'instrument, c'est en définitive au niveau des moyens matériels que se joue le véritable drame de la coopération internationale. Il faut bien se l'avouer, la définition des programmes présents ou futurs de développement n'est pas en soi une difficulté insurmontable, les efforts en vue de rendre l'instrument efficace sont à la portée des autorités compétentes des différentes organisations. Ce qui est en cause, et qui est grave, c'est la médiocrité des ressources disponibles, c'est surtout leur tendance progressive à la raréfaction.

14.21 Mesdames, Messieurs les délégués, nous assistons impuissants et désarmés à la crise de la société internationale. Comment pourrait-il en être autrement ? Le fossé ne cesse de s'élargir entre les pays riches et les autres. A Alger, en 1967, puis à New Delhi, au début de cette année, les délégués des pays pauvres ont, sur le ton le plus pathétique, vainement tenté de secouer chez les uns la bonne conscience que leur donnaient des efforts, méritoires certes, mais nettement insuffisants et, chez les autres, une indifférence bien peu compréhensible.

14.22 L'aide des pays riches diminue constamment, tandis que les dettes des pays sous-développés se multiplient par trois ou quatre. On se souvient que l'un des objectifs principaux de la Décennie du développement était de porter à 1 % de leur revenu national l'assistance que les pays développés accordent aux pays pauvres ; les chiffres publiés ces dernières années démontrent la vanité de ce souhait.

14.23 Parallèlement, le durcissement des conditions de prêt consenties aux pays sous-développés s'est cristallisé. En somme, la société internationale s'est révélée impuissante à transcender le schéma néo-colonial, avec ses bastions privilégiés, ses zones d'influence ... et les organisations internationales, dans leur grande majorité, ne disposant pas de ressources propres, sont souvent devenues ou sont en passe d'être soit des flots d'immobilisme sans responsabilités, soit des champs clos où celui qui "pale l'orchestre commande la musique" - par conséquent des instances foncièrement incapables, impuissantes à jouer le rôle de régulatrices et de moralisatrices internationales qui eût dû être le leur.

14.24 Les conflits d'intérêts laissent peu de place au cœur et à la raison ... Et on en est arrivé à ne plus pouvoir régler aucun conflit. Comment le pourrait-on ? La vérité la plus sûre est celle qui affirme que qui veut la paix prône la justice. Or, chacun sait que la justice n'est guère possible dans ce monde d'oppression, de discriminations de tous ordres, d'inégalités de toutes natures, de négation de toute dignité.

14.25 La société internationale n'étant, en définitive, que l'image macroscopique de la société industrielle nationale, il est évident que la coexistence, au sein de cette ou de ces sociétés, de générations ayant des aspirations différentes, est à l'origine des "contestations" auxquelles nous assistons - contestations dont la spontanéité et le synchronisme, dans des pays tout compte fait différents, traduisent le malaise qu'éprouve une génération, sans distinction de frontières ni de race, dans une société où elle ne se reconnaît plus, ou tout au moins dans laquelle elle s'ennuie. Voilà encore un thème, Mesdames et Messieurs les délégués, qui est proposé à votre réflexion. Le Secrétariat, encouragé par le Conseil exécutif, l'a pour sa part abordé. Il vous appartient de lui indiquer la direction à suivre pour mener à bien une action profonde dans le monde des jeunes, qui portent en eux tous les espoirs d'un avenir que nous souhaitons moins inhumain.

14.26 Mais, en abordant ce passionnant problème de la jeunesse, il faut surtout se garder de le trop disséquer soit en fonction de la stratification sociale, soit en fonction des origines. Il y a une unité ontologique fondamentale de la jeunesse. Et je puis dire que, si la jeunesse des pays industrialisés conteste plus âprement aujourd'hui, parce que c'est une jeunesse qui s'ennuie dans son paradis, demain celle des pays sous-développés lancera une contestation plus amère encore, car elle protestera contre le fait de n'avoir jamais eu de paradis, puis elle "contestera" parce qu'elle s'ennuiera dans un semblant de paradis, qui ne sera guère qu'une imitation de la société de consommation.

14.27 Mesdames, Messieurs les délégués, en terminant une intervention à la quatorzième session de la Conférence générale, mon ami Ki Zerbo s'écriait : "A l'heure où la guerre continue de tuer l'homme, semence et vecteur de toute culture, à l'heure où l'équilibre de la terreur, ponctué par la danse macabre de fusées balistiques, nous introduit sournoisement dans l'antichambre de l'apocalypse, l'Unesco ressemble à une source lumineuse qui tente d'exorciser les forces du chaos". Il nous faut donc oeuvrer de toutes nos forces pour que notre Organisation soit en mesure de promouvoir une profonde réforme des opinions et des moeurs, au moyen de l'éducation, des sciences sociales, du développement culturel. Tournée vers l'avenir, notre Organisation doit être en mesure de préparer, de façonner l'homme de demain. Il appartient à chacun de nous de faire de l'Unesco à la fois le symbole d'une humanité moins inhumaine et le champ fertile où l'on puisse jeter à foison la semence des récoltes futures.

ELECTION OF THE FIFTEEN VICE-PRESIDENTS OF THE GENERAL CONFERENCE
 ELECTION DES QUINZE VICE-PRESIDENTS DE LA CONFERENCE GENERALE
 ELECCION DE LOS QUINCE VICEPRESIDENTES DE LA CONFERENCIA GENERAL
 ВЫБОРЫ ПЯТНАДЦАТИ ЗАМЕСТИТЕЛЕЙ ПРЕДСЕДАТЕЛЯ ГЕНЕРАЛЬНОЙ
 КОНФЕРЕНЦИИ

15.1 Le PRESIDENT. -

Mesdames, Messieurs, la Conférence générale doit maintenant élire ses quinze vice-présidents. Le président du Comité des candidatures vous a déjà présenté les recommandations formulées par ce Comité. Je vous rappelle que le Comité propose comme candidats aux postes de vice-présidents les chefs des délégations des pays suivants : République fédérale d'Allemagne, Ceylan, Chili, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Japon, Corée, Mexique, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Somalie, République socialiste soviétique d'Ukraine et Union des républiques socialistes soviétiques.

15.2 Y a-t-il des délégations qui ont des remarques à présenter au sujet des propositions du Comité des candidatures ? S'il n'y en a pas, je vous invite, Mesdames, Messieurs, à ratifier ces propositions par acclamation.

15.3 Je déclare donc élus comme vice-présidents de la quinzième session les représentants des quinze pays que j'ai énumérés et je les félicite en votre nom, Mesdames, Messieurs, de leur élection.

ESTABLISHMENT OF THE COMMISSIONS AND COMMITTEES/CONSTITUTION DES
 COMMISSIONS ET COMITES/CONSTITUCION DE LAS COMISIONES Y LOS COMITES/
 СОЗДАНИЕ КОМИССИЙ И КОМИТЕТОВ

16.1 Le PRESIDENT. -

Nous abordons maintenant le point 5 de l'ordre du jour : Organisation des travaux de la session : constitution des commissions et comités.

16.2 En attendant que le Bureau de la Conférence nous fasse rapport sur le projet d'organisation des travaux de la session qui a été préparé par le Conseil exécutif, nous devons procéder à l'élection des présidents de la Commission du programme et de la Commission financière et administrative, afin de leur permettre d'assister à la première séance du Bureau. Conformément à l'article 47 du Règlement intérieur, il appartient à chaque Commission établie par la Conférence générale d'élire son propre président. C'est pourquoi, afin de gagner du temps, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de suivre la procédure

adoptée lors des sessions précédentes, Je vais suspendre la séance plénière et réunir successivement, dans cette même salle, la Commission du programme et la Commission administrative. L'ordre du jour de cette séance comportera un seul point : l'élection du président. S'il n'y a pas d'objection de la part de la Conférence générale, nous allons procéder ainsi.

16.3 La séance plénière est suspendue et je déclare ouverte la première séance de la Commission du programme.

16.4 Le Comité des candidatures a proposé M. de Hoog, membre de la délégation des Pays-Bas, comme président de la Commission du programme. Si aucune objection n'est formulée, je déclare M. de Hoog élu président de la Commission du programme.

16.5 La séance de la Commission du programme est levée et je déclare ouverte la première séance de la Commission administrative.

16.6 Je vous rappelle, Mesdames, Messieurs, la recommandation formulée par le Comité des candidatures pour la présidence de la Commission administrative : le Comité des candidatures recommande M. Prem Kirpal, chef de la délégation de l'Inde. Si aucune objection n'est présentée, je déclare M. Kirpal élu président de la Commission administrative.

16.7 La séance de la Commission administrative est levée, et la séance plénière reprend immédiatement.

16.8 Les présidents du Comité de vérification des pouvoirs, du Comité des candidatures et du Comité du Siège ayant déjà été élus, il ne reste plus que deux nominations à faire afin que le Bureau de la Conférence soit constitué au complet. Il s'agit du président du Comité juridique et du président du Comité des rapports.

16.9 J'invite donc les membres de ces deux comités à se réunir immédiatement afin de procéder à cette élection. Le Comité juridique se réunira dans la salle VI et le Comité des rapports dans la salle VII.

16.10 Je rappelle que les pays qui ont été élus lors de la quatorzième session de la Conférence générale pour faire partie du Comité juridique sont les suivants : République fédérale d'Allemagne, Cameroun, Canada, Colombie, République dominicaine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Ghana, Hongrie, Inde, Kenya, Liban, Pakistan, République arabe unie, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Tchécoslovaquie, Tunisie et Union des républiques socialistes soviétiques.

16.11 Les pays qui composent le Comité des rapports sont les suivants : Argentine, Australie, Autriche, Bulgarie, République démocratique du Congo, Cuba, Dahomey, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Haute-Volta, Inde, Italie, Libye, Malaisie, Mexique, Mongolie, Nigéria, Ouganda, Pologne, Royaume-Uni, Sénégal, Somalie, Soudan, Syrie, Tchécoslovaquie, Togo, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.

16.12 J'invite chacune des délégations faisant partie de l'un ou l'autre de ces comités à envoyer un représentant à la réunion qui va avoir lieu immédiatement dans les salles que j'ai indiquées.

16.13 Le Bureau de la Conférence, qui est composé du Président et des quinze Vice-Présidents de la Conférence générale, ainsi que des présidents des commissions et comités, se réunira immédiatement après la fin de la présente séance plénière dans la salle IX pour examiner les recommandations du Conseil exécutif concernant l'organisation des travaux de la session. J'espère que le Bureau sera en mesure de présenter son rapport à la quatrième séance plénière de la Conférence générale, qui est convoquée pour cet après-midi à 15 heures.

ADMISSION TO THE FIFTEENTH SESSION OF THE GENERAL CONFERENCE, OF OBSERVERS FROM INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

ADMISSION D'OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES A LA QUINZIEME SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE

ADMISION EN LA REUNION DE OBSERVADORES DE ORGANIZACIONES INTERNACIONALES NO GUBERNAMENTALES

ДОПУСК НА ПЯТНАДЦАТУЮ СЕССИЮ ГЕНЕРАЛЬНОЙ КОНФЕРЕНЦИИ НАБЛЮДАТЕЛЕЙ ОТ МЕЖДУНАРОДНЫХ НЕПРАВИТЕЛЬСТВЕННЫХ ОРГАНИЗАЦИЙ

17.1 Le PRESIDENT. -

Pendant que le Comité juridique et le Comité des rapports élisent leur président, nous allons prendre le point 6 de l'ordre du jour : Admission d'observateurs d'organisations internationales non gouvernementales à la quinzième session de la Conférence générale. Les recommandations du Conseil exécutif à ce sujet figurent dans les documents 15 C/61 et Addendum.

17.2 Je donne la parole à S. Exo. M. Dell'Oro Maini, président du Conseil exécutif.

18.1 El Sr. DELL'ORO MAINI (Argentina), Presidente del Consejo Ejecutivo:

Señor Presidente, cómo podrán apreciar los señores delegados, en el documento 15 C/61 se alude a las disposiciones del Reglamento en virtud de las cuales el Consejo somete a la consideración de la Conferencia la admisión de observadores de determinadas organizaciones internacionales no gubernamentales.

18.2 Como es sabido, estas organizaciones están clasificadas en tres categorías: A, B y C, que indican una gradación sucesiva de la estrechez de vínculos que las unen a la acción de la Organización. En la primera categoría se trata de relaciones de consulta y de asociación; en la segunda, de relaciones de información y de consulta; en la tercera de relaciones de información mutua.

18.3 En aplicación del párrafo 5 del artículo 6 del Reglamento, las organizaciones no gubernamentales de la primera y segunda categoría, A y B, a invitación del Director General pueden enviar observadores a la Conferencia General. De las 168 organizaciones internacionales incluidas en las categorías A y B, hasta hoy 92 han respondido a la invitación designando observadores que lo son de pleno derecho.

18.4 En lo que concierne a la categoría C, a la que pertenecen 105 organizaciones, 13 han solicitado al Consejo la admisión de sus representantes como observadores. La Conferencia no puede proceder a esta admisión sin previa recomendación del Consejo Ejecutivo y por una mayoría de dos tercios de votos. Por consiguiente, hay dos aspectos en mi presentación. La primera es de carácter positivo: el Consejo Ejecutivo en su 78a. reunión, recomienda a la Conferencia General la admisión de observadores de las instituciones siguientes, cuyas actividades tienen un destacado alcance internacional, organizaciones que tradicionalmente la Conferencia ha admitido y que son: la Corporación Carnegie, la Dotación Carnegie para la Paz Internacional, la Fundación Ford y la Fundación Rockefeller.

18.5 El otro punto al que debo referirme está contenido en el documento 15 C/61 Add. En este caso el Consejo hace saber a la Conferencia que, aunque lo deplora, no recomienda la admisión de los observadores de las organizaciones pertenecientes a la categoría C que lo han solicitado, aplicando en este punto las resoluciones ya adoptadas por el Consejo en vista de las dos últimas reuniones de la Conferencia General. Por lo tanto, en este segundo caso no se somete propuesta alguna a la Conferencia para su aprobación, sino que la Conferencia debe considerar exclusivamente, en virtud del Reglamento, las propuestas positivas que he hecho y que figuran en el documento 15 C/61. Gracias, señor Presidente.

(18.1) M. DELL'ORO MAINI (Argentine), président du Conseil exécutif. - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, comme les délégués pourront le constater, il est fait allusion dans le document 15 C/61 aux dispositions du Règlement intérieur selon lesquelles c'est seulement sur la base de recommandations du Conseil exécutif que la Conférence générale peut admettre à ses sessions les observateurs de certaines organisations internationales non gouvernementales.

(18.2) Comme on le sait, les organisations internationales non gouvernementales se répartissent, selon que leurs liens avec l'Unesco sont plus ou moins étroits, entre les trois catégories A, B et C. La catégorie A correspond à des relations de consultation et d'association; la catégorie B à des relations d'information et de consultation, et la catégorie C à des relations d'information mutuelle.

(18.3) En application de l'article 6.5 du Règlement intérieur, les organisations non gouvernementales des catégories A et B peuvent, sur l'invitation du Directeur général, envoyer des observateurs à la Conférence générale. Sur les 168 organisations internationales que groupent ces deux catégories, 92 ont jusqu'à présent répondu à l'invitation du Directeur général en désignant, pour participer à la présente session, des observateurs à part entière.

(18.4) D'autre part, 13 des 105 organisations qui font partie de la catégorie C se sont adressées au Conseil exécutif pour obtenir que leurs représentants soient admis à participer comme observateurs aux travaux de la Conférence générale. L'admission de tels observateurs ne peut en effet être décidée par la Conférence générale que sur la base d'une recommandation adoptée par le Conseil à la majorité des deux tiers. Mon exposé comprendra donc deux points. Le premier point est positif : à sa 78e session, le Conseil a recommandé à la Conférence générale d'admettre à sa quinzième session, comme elle l'a déjà fait à ses sessions précédentes, les observateurs de 4 organisations dont les activités ont une portée véritablement internationale : la Carnegie Corporation, la Dotation Carnegie pour la paix internationale, la Fondation Ford et la Fondation Rockefeller.

(18.5) Le second point sur lequel je dois m'arrêter est déjà évoqué dans le document 15 C/61 Add. Rappelant les recommandations qu'il avait déjà formulées à ce sujet en vue des deux dernières sessions de la Conférence générale, le Conseil exécutif a décidé, à regret, de ne pas faire droit aux demandes reçues de certaines organisations de la catégorie C, autrement dit de ne pas recommander à la Conférence générale l'admission d'observateurs représentant ces organisations. Sur ce second point, aucun avis n'est donc sollicité de la Conférence générale, qui devra, conformément au Règlement intérieur, examiner seulement les propositions positives qui lui sont faites dans le document 15 C/61. Je vous remercie, Monsieur le Président.

19.1 Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le Président du Conseil exécutif de nous avoir présenté les recommandations du Conseil. Si aucune délégation ne demande la parole, je sou mets au vote de la Conférence générale ces recommandations, qui sont contenues dans les documents 15 C/61 et Addendum. Je rappelle que la majorité des deux tiers est requise pour que les recommandations soient adoptées.

(Le vote a lieu à main levée)

19.2 Voici les résultats du vote : Nombre de votants : 90 ; majorité requise : 61 ; pour l'adoption des recommandations : 80 ; contre : 0 ; abstentions : 10. Les recommandations du Conseil exécutif sont donc adoptées.

19.3 Avant de lever la séance, je rappelle que le Bureau de la Conférence va se réunir immédiatement dans la salle IX. La quatrième séance plénière aura lieu cet après-midi à 15 heures. Elle sera consacrée à la présentation, par le Président du Conseil exécutif et par le Directeur général, des rapports sur l'activité passée de l'Organisation et du Projet de programme et de budget pour 1969-1970.

19.4 La séance est levée.

The meeting rose at 11.20 a. m.
La séance est levée à 11 h. 20
Se levanta la sesión a las 11.20
Заседание закрывается в 11 ч. 20 мин.

Fourth plenary meeting

16 October 1968, at 3.25 p. m.,
President: Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Quatrième séance plénière

16 octobre 1968, à 15 h. 25
Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Cuarta sesión plenaria

16 de octubre de 1968 a las 15, 25
Presidente: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Четвертое пленарное заседание

16 октября 1968 г. в 15 ч. 25 мин.
Председатель: Г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)

ANNOUNCEMENT BY THE PRESIDENT (RECOMMENDATIONS OF THE GENERAL COMMITTEE CONCERNING THE WORK OF THE FIFTEENTH SESSION OF THE GENERAL CONFERENCE)

COMMUNICATION DU PRESIDENT (RECOMMANDATIONS DU BUREAU CONCERNANT L'ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA QUINZIEME SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE)

COMUNICACION DEL PRESIDENTE (RECOMENDACIONES DE LA MESA SOBRE LA ORGANIZACION DE LOS TRABAJOS DE LA CONFERENCIA)

СООБЩЕНИЕ ПРЕДСЕДАТЕЛЯ (РЕКОМЕНДАЦИИ ПРЕЗИДИУМА ПО ПОВОДУ ОРГАНИЗАЦИИ РАБОТЫ ПЯТНАДЦАТОЙ СЕССИИ ГЕНЕРАЛЬНОЙ КОНФЕРЕНЦИИ)

1.1 Le PRESIDENT. -

Mesdames, Messieurs, je déclare ouverte la quatrième séance plénière.

1.2 Avant d'aborder le point principal qui figure à l'ordre du jour de cette séance, je dois vous rendre compte des travaux du Bureau de la Conférence, qui a tenu sa première séance en fin de matinée.

1.3 Le Bureau a commencé l'examen des recommandations du Conseil exécutif concernant l'organisation des travaux de la session, telles qu'elles figurent dans le document 15 C/2. Le Bureau recommande à l'approbation de la Conférence générale : la section I de ce document (Dispositions générales), sous réserve d'ajustements à apporter au calendrier des travaux de la Conférence - ajustements que le Bureau proposera au terme de son examen de ce point ; la section II (Création de commissions et de comités) ; la section III (Répartition des points de l'ordre du jour entre les différents organes de la Conférence), étant entendu que l'examen, en séance plénière, des points 11.1 et 11.2 fera l'objet d'un seul débat, ainsi qu'il a été proposé ce matin par la délégation de Bulgarie ; et la section IV, pour ce qui est du paragraphe 10 du document 15 C/2 (Séances d'ouverture), du paragraphe 11 de ce même document (Débat de politique générale) et du paragraphe 12 (Vote du plafond

budgétaire provisoire pour 1969-1970). En ce qui concerne le débat de politique générale, le Bureau a approuvé certaines dispositions concernant le temps de parole dont disposera chaque orateur, et m'a chargé de vous communiquer, en temps opportun, les principales dispositions à prendre à cet égard.

1.4 Le Bureau a, d'autre part, décidé de recommander la constitution d'un Comité de rédaction chargé de mettre au point les principales conclusions du débat de politique générale, ainsi qu'il est proposé au paragraphe 11, 9 du document 15 C/2 ; le Bureau recommande que ce comité soit composé des représentants des États membres suivants : Argentine, Australie, Brésil, Colombie, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Japon, Liban, Nigeria, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Suisse et Union des républiques socialistes soviétiques.

1.5 Je vous propose donc, Mesdames, Messieurs les délégués, d'approuver dès maintenant les dispositions que je viens de vous indiquer et dont l'adoption est recommandée par le Bureau de la Conférence, étant entendu que les recommandations du Bureau relatives à la suite du document 15 C/2 vous seront présentées après la prochaine séance du Bureau, qui aura lieu demain matin.

1.6 Si aucune délégation ne demande la parole, et si aucune objection n'est formulée, je considérerai que ces dispositions sont approuvées par la Conférence générale.

1.7 Ces dispositions sont approuvées.

INTRODUCTION TO THE GENERAL POLICY DEBATE/INTRODUCTION AU DEBAT DE POLITIQUE GENERALE/INTRODUCTION AL DEBATE SOBRE POLITICA GENERAL/ВВЕДЕНИЕ К ОБСУЖДЕНИЮ ВОПРОСОВ ОБЩЕЙ ПОЛИТИКИ

2.1 Le PRESIDENT.

Nous allons maintenant aborder une des tâches principales, essentielles, de la séance plénière, à savoir le débat de politique générale au cours duquel chaque délégation aura l'occasion d'exprimer son opinion sur l'activité de l'Organisation pendant la période biennale écoulée, sur le Projet de programme et de budget pour la prochaine période biennale et même, en général, sur l'orientation de l'action future de l'Organisation. Il s'agit des points 9, 10, 12 et 19 de l'ordre du jour.

2.2 Ce débat, cette année, se révèle particulièrement important, car nous souhaitons que soient présentées des idées sur l'orientation des activités de l'Organisation, sur un programme non plus limité à une période biennale mais s'étendant sur une période plus longue. Les orientations que vous suggérerez, Mesdames, Messieurs, et les indications que vous donnerez permettront au Secrétariat et au Conseil exécutif de préparer, pour les activités de l'Organisation, un programme cohérent, répondant aux idéaux de l'Unesco.

2.3 Afin d'introduire ce vaste débat, je vais donner la parole tout d'abord au Président du Conseil exécutif, qui présentera les rapports du Directeur général avec les commentaires du Conseil exécutif, fera ensuite un bref rapport sur les activités du Conseil en 1967 et 1968, et présentera, enfin, à la Conférence générale le Projet de programme et de budget pour 1969-1970, avec les commentaires du Conseil exécutif. Ensuite, je donnerai la parole au Directeur général.

2.4 Avant que le Président du Conseil exécutif ne prenne la parole, je voudrais vous signaler, Mesdames, Messieurs les délégués, la présence, à cette tribune, d'un homme dont on a beaucoup parlé depuis deux jours : le récent lauréat du Prix Nobel de la paix, le professeur René Cassin. Je suis heureux qu'il ait pu trouver un moment pour venir parmi nous. Sa présence ici honore notre Organisation et je voudrais lui renouveler, en votre nom à tous, Mesdames, Messieurs, nos très chaleureuses félicitations et lui présenter nos respectueux hommages.

2.5 Je donne la parole à S. Exc. M. Dell'Oro Maini, président du Conseil exécutif,

3.1 El Sr. DELL'ORO MAINI (Argentina), Presidente del Consejo Ejecutivo,

Señor Presidente, señor Director General, señoras y señores delegados. Antes de iniciar mi exposición, deseo adherirme en nombre del Consejo Ejecutivo a las palabras que ha pronunciado el señor Presidente sobre la eminente personalidad que en este momento nos acompaña. En el discurso inaugural tuve ocasión de tributarle el homenaje que merece y me siento muy feliz de reiterarlo en su presencia. También deseo presentar las felicitaciones del Consejo al señor Presidente de la Conferencia, nuestro eminente colega en las tareas del Consejo.

3.2 Las circunstancias han querido que, al igual que hubo de hacerlo hace dos años con carácter interino, me incumba hoy, como Presidente del Consejo Ejecutivo, presentar en nombre del Consejo a la Conferencia General, en cumplimiento de lo dispuesto en la Constitución, los informes del Director General sobre las actividades de la Organización y el Proyecto de Programa y de Presupuesto para el ejercicio bienal de 1969-1970. Quiero también la costumbre que en esta oportunidad el Presidente del Consejo Ejecutivo, debidamente facultado para ello por el Consejo, informe oralmente a la Conferencia General sobre las actividades del Consejo en los dos años transcurridos.

3.3 Estoy seguro de que mis colegas, los miembros del Consejo, así como las delegaciones de los Estados Miembros aquí reunidas no tomarán a mal que en este marco trazado por la legislación y la costumbre, no me limite a hacer una relación de hechos y cifras y que, al margen de una exposición apoyada en los textos aprobados por el Consejo Ejecutivo, reproducidos, en todos los casos pertinentes, en los documentos en vuestro poder, formule algunas reflexiones y observaciones en la esperanza de interpretar acabadamente el espíritu con que el Consejo ha cumplido sus responsabilidades. Y aquí debo acudir a la benevolencia de las delegaciones porque me veo en la obligación de sintetizar en un sólo discurso tres capítulos diferentes, ligados indudablemente por relaciones de coordinación, pero que responden a finalidades distintas, motivo por el cual debo extenderme más de lo que fuera mi deseo. Comenzaré, pues, por el primer capítulo que concierne a los informes presentados por el Director General.

3.4 Como es de vuestro conocimiento, los informes del Director General sobre las actividades de la Organización constituyen el principal instrumento, aunque no el único, mediante el cual cumple el Consejo sus deberes constitucionales en todo cuanto concierne a la fiscalización de la ejecución del Programa. En cumplimiento de las normas vigentes, los Estados Miembros han recibido oportunamente los informes impresos correspondientes a los años 1966-1967, a los que se añade el documento 15 C/3, relativo al informe provisional sobre el primer trimestre de 1968.

3.5 Durante el ejercicio que termina, el Consejo Ejecutivo ha estudiado con atención esos documentos en las reuniones posteriores a su publicación. No me referiré ahora a su contenido, sino al procedimiento de su presentación y discusión. La experiencia ha demostrado al Consejo que su calendario de reuniones, tan cargado, rara vez le deja el tiempo suficiente para hacer un estudio detenido de esos informes que, siendo por naturaleza una exposición completa y detallada, constituyen obras de referencia más que documentos destinados a identificar problemas y a orientar un debate. Por ese motivo, el Consejo, tal como había decidido hacerlo en 1966, procedió, con ayuda de su Comité Especial, a un estudio de las características principales de dichos informes, su estructura, su relación con el Proyecto de Programa y de Presupuesto, así como de las modalidades de su examen por el Consejo. De ese estudio el Consejo sacó la conclusión de que, dadas las diversas necesidades a que deben responder los informes, no correspondía modificar su periodicidad o su estructura, pero invitó al Director General a que incluyera en el informe sobre el primer año del ejercicio bienal "una sección preliminar en forma de estudio crítico, sintético y selectivo referente a los asuntos, resultados y obstáculos más importantes de cada sector y, en general, de la ejecución del programa". El Consejo

acogió con vivísima satisfacción la introducción al informe correspondiente a 1967, redactado por el Director General respondiendo a dicha invitación y que ha ayudado considerablemente al Consejo a destacar y precisar las líneas generales de la ejecución del programa durante el primer año del ejercicio actual.

3.6 En cuanto al informe correspondiente al segundo año del bienio, el Consejo estimó que convenía ir aún más lejos y recomendó que la Conferencia General invitara al Director General a encabezar el informe con "una introducción en la que se presente en especial una evaluación de proyectos y programas con referencia al conjunto del período bienal". De esta manera los Estados Miembros y el Consejo podrían disponer en lo futuro de una visión de conjunto -acompañada de una apreciación de los resultados obtenidos- de la ejecución del programa durante un ejercicio completo, antes de emprender la preparación del Proyecto de Programa y de Presupuesto para el ejercicio siguiente.

3.7 Desde luego, esta mejora aportada al sistema vigente no permite deducir enseñanzas o conclusiones sobre la aplicación del programa durante el ejercicio en curso, pero como ustedes saben el proceso de programación del ejercicio ulterior se superpone durante más de un año a la ejecución del programa aprobado, y en una programación a largo plazo -problema al que volveré a referirme en seguida- está precisamente la solución a esta dificultad inevitable.

3.8 Nunca insistiré demasiado en la importancia y el valor de los informes orales que, además de los escritos, el Director General ha presentado al Consejo en cuatro oportunidades y cuyo alcance ha ido mucho más allá de la exposición de actividades recientes, posteriores a la aparición del último impreso o desarrolladas entre dos reuniones del Consejo. Fuera del marco formal de los informes impresos, el Director General, con su probado talento, su juicio perspicaz y ese sentido de la síntesis que le caracterizan, ha hecho sobre las etapas de la ejecución del programa, ya se trate de conferencias, de actividades fuera de la Sede o de publicaciones, unas reflexiones y observaciones críticas que ha transmitido al Consejo con una franqueza y una sinceridad a las cuales deseo rendir homenaje. Extrayendo de un pasado reciente o de la actualidad de la Unesco enseñanzas que habrán de guiar la acción futura, ha iniciado con el Consejo un diálogo muy directo y muy vivo que ha dado a los debates sobre sus informes el carácter de intercambios de opiniones sobre este o aquel aspecto de la política general de la Organización. Creo, en efecto, que la tendencia que se desprende cada vez con mayor claridad es que toda discusión de esta índole, para ser fecunda, debe concentrarse en un pequeño número de cuestiones atinadamente elegidas y agradecemos al Director General que haya ayudado al Consejo a adoptar a este respecto un criterio cada vez más selectivo.

3.9 Las resoluciones aprobadas por el Consejo sobre los informes del Director General no han tenido por objeto, salvo pocas excepciones, una acción inmediata o la adopción por el Consejo de una posición determinada sobre las cuestiones tratadas en los debates. Por eso, dichas resoluciones, contenidas en los documentos 15 C/9 y Add. "Observaciones del Consejo Ejecutivo acerca de los informes del Director General sobre las actividades de la Organización", pueden parecer un tanto descarnadas e inexpressivas, pero puedo asegurar que las discusiones promovidas a su respecto han conservado su vigor y su espontaneidad. Lo esencial es preservar el diálogo entre el Consejo y el Director General, un diálogo en el que este último puede en cierto modo someter a prueba, de una manera no formal, ideas o intenciones respecto de la política general de la Organización, las cuales, según las reacciones que provoquen en el Consejo Ejecutivo, cobran después forma y son objeto, ulteriormente, de propuestas concretas.

3.10 Sigue sin embargo subsistiendo una laguna, a saber, el examen detallado de los informes sector por sector, que el Consejo ha decidido colmar confiando a su Comité Especial, desde el principio del próximo ejercicio, la tarea de "estudiar a fondo las cuestiones importantes relativas a la ejecución del programa que planteen los informes periódicos del Director General y los demás informes similares pertinentes". El Consejo estima

que de esta manera, sin introducir rigidez alguna en sus debates en sesión plenaria, estará en mejores condiciones de cumplir una de las tareas principales que le asigna la Constitución.

3.11 El Consejo ha tenido repetidas veces la oportunidad de testimoniar al Director General no sólo su confianza sino también su admiración por la forma en que tanto él mismo como la Secretaría llevan a la práctica el programa aprobado por la Conferencia General, pero no por ello es menos cierto que el Director General tiene derecho a esperar del Consejo Ejecutivo, a este respecto, más que un diálogo con cada uno de sus miembros, la elaboración reflexiva de un pensamiento crítico, más amplio y colectivo.

3.12 Entre los muchos temas a que podría referirme como prueba de la substancia y de la significación de los debates celebrados sobre los informes del Director General, escojo dos que juzgo de singular importancia, aunque me referiré a ellos de un modo sucinto y apenas indicativo.

3.13 El primero concierne al problema de la juventud afrontado en la reunión de mayo por el Director General con gran franqueza y sagacidad. El Consejo compartió enseguida sus preocupaciones y celebró un debate de gran calidad. Quiero dejar al Director General -porque le corresponde- el privilegio de exponer en su integridad ese gran problema de nuestros días. Sólo deseo agregar que el Consejo mostró una sensibilidad muy pronta y muy abierta a las exigencias del tema. No en vano sus miembros viven por propia vocación y por las funciones que desempeñan en contacto vital con las grandes cuestiones de la época y buscan naturalmente sus soluciones dentro de una perspectiva que sobrepasa los límites de la edad alcanzada. Pasando de las reflexiones a la realidad concreta, o mejor dicho, a la acción, el Consejo -en la convicción de que era urgente entablar un diálogo veraz y libre con las nuevas generaciones- autorizó al Director General a que, si lo estimase posible y oportuno, organizara este año, dentro del marco europeo, una serie de coloquios de profesores de universidad, estudiantes y administradores, sobre el tema de "la naturaleza y funciones de la enseñanza superior en la sociedad contemporánea". No obstante el calendario tan cargado de conferencias y reuniones, el Director General logró transformar este anhelo en realidad; el coloquio se realizó bajo la forma de una "mesa redonda", y el Director General, como se le había pedido, informó al Consejo hace algunos días sobre su desarrollo. Dejo a su palabra la exposición de los resultados obtenidos y de las propuestas relativas a la juventud que figuran en el Programa para el próximo bienio.

3.14 El otro tema al que deseo referirme, se vincula con las conferencias de carácter ministerial que se organizan periódicamente en el plano regional, las cuales constituyen uno de los instrumentos de que dispone la Organización para evaluar la acción pasada y esbozar las líneas principales de su programa futuro. Dos de ellas se han convocado este verano, una en Nairobi (África) y la otra en Nueva Delhi (Asia). En la 79a. reunión del Consejo, realizada en septiembre, el Director General nos transmitió las reflexiones que le inspiraron esas dos conferencias, en las que participó personalmente refiriéndose tanto a las modalidades de la cooperación en su preparación y convocación, con organizaciones o instituciones regionales, como a ciertas recomendaciones de dichas conferencias, que plantean el problema de la descentralización hacia las regiones de la estructura de la Secretaría. Desde luego no es ésta una cuestión nueva y las demás organizaciones del sistema de las Naciones Unidas la han resuelto en función de sus propias necesidades. Pero es indudablemente más compleja para la Unesco, debido a la naturaleza de su programa, y por eso la Organización ha adoptado hasta ahora un criterio funcional en tanto que otras organizaciones han considerado oportuno crear oficinas regionales de competencia general.

3.15 Aunque el Consejo no hubo de adoptar una posición al respecto, creo que el intercambio de opiniones con el Director General contribuyó a aclarar las bases del problema y no dudo de que el Director General estará en condiciones de formular a la Conferencia General; en el momento oportuno y accediendo a la invitación del Consejo, sugerencias y, llegado el caso, propuestas precisas, sobre este aspecto capital de la política general de la Organización.

3.16 Entraré ahora al segundo punto de mi exposición; el informe del Consejo sobre su propia actividad, es decir, en realidad, sobre las tareas asumidas por el Consejo que no derivan de sus principales obligaciones constitucionales. Quisiera recordar brevemente que en su 75a. reunión, celebrada inmediatamente después de clausurada la 14a. reunión de la Conferencia General, el Consejo eligió a su Presidente, a sus cuatro Vicepresidentes: el Excmo. Sr. William E. Eteki-Mboumoua (Camerún), la Dra. Magda Jóbóru (Hungría), el Excmo. Sr. Gian Franco Pompei (Italia) y el Excmo. Sr. Djahanguir Tafazoli (Irán), y a los presidentes de sus dos Comisiones permanentes, el Sr. Samuel J. Cooley (Nigeria) para la Comisión del Programa y de Relaciones Exteriores y el Sr. Prem Kirpal (India) para la Comisión Administrativa y de Hacienda.

3.17 Desde la 14a. reunión de la Conferencia General, el Consejo ha celebrado seis reuniones, que representan un total de 113 sesiones plenarias; el número de reuniones ha sido el mismo del ejercicio precedente, pero el de sesiones se redujo mucho puesto que habían sido 127 en el bienio anterior. Se pudo obtener este resultado gracias al mejoramiento de los métodos de trabajo y sobre todo por haber encomendado a las comisiones el examen preliminar del Proyecto de Programa y de Presupuesto. Dado el número relativamente elevado de cuestiones cuyo estudio había encomendado la Conferencia General al Consejo y que han venido a añadirse a todas las que éste tiene obligación de tratar según las normas vigentes, su labor se ha visto muy recargada y no se puede decir que haya sido fácil mantener las reuniones dentro de los límites de tiempo habituales. No quiero referirme, por cierto, al agobio de las tareas producido por su abundante crecimiento o por limitaciones de tiempo previsto, dificultades venidas gracias a la benevolencia, a la disciplina y a la cooperación de mis colegas, a quienes quiero manifestar con este motivo mi sincero agradecimiento. Me preocupa más la libertad del Consejo en el sentido de disponer de sus reuniones para perfeccionar sus métodos y mantener el nivel de sus deliberaciones a la altura de sus responsabilidades.

3.18 Las dos Comisiones permanentes, la Comisión del Programa y de Relaciones Exteriores y la Comisión Administrativa y de Hacienda, celebraron respectivamente 56 y 33 sesiones. Por lo general empezaron a trabajar, como siempre, al comienzo de la reunión, para examinar los puntos del orden del día que el Consejo les había encomendado al abrirse la reunión. Los informes y los proyectos de resolución que sometieron al Consejo, sobre cada uno de los puntos tratados por ellas, facilitaron considerablemente su labor, motivo por el cual quiero rendir homenaje al excelente trabajo que han realizado bajo la dirección de sus distinguidos presidentes, los señores Cooley y Kirpal. Al comienzo del presente ejercicio, el Consejo constituyó los mismos comités, en número de tres, que en el ejercicio anterior: es decir, el Comité Especial que estudia la composición y los métodos de trabajo de la Organización, el Comité sobre la discriminación en la esfera de la enseñanza y el Comité sobre las organizaciones internacionales no gubernamentales. Esos órganos subsidiarios, cuyo mandato preciso puede variar, corresponden a tres tipos de funciones que incumben al Consejo de un modo permanente, y han desempeñado un papel capital en la buena marcha de nuestros trabajos. Me abstendré de describir en detalle las tareas que han llevado a cabo puesto que el resultado de ellas, tal como las ha aprobado el Consejo, figura en forma claramente identificable en documentos sometidos a la Conferencia General. Pero quiero hacer algunas referencias a la labor de estos tres Comités que juzgo de importancia para orientar el criterio de la Conferencia en la dirección de sus grandes finalidades.

3.19 El Comité Especial encargado de estudiar los métodos de trabajo de la Organización, compuesto de trece miembros, bajo la presidencia de Dame Mary Gillian Smieton (Reino Unido), asumió la tarea más pesada y quizás también la más difícil, puesto que el Consejo le encargó que estudiara la composición del Consejo Ejecutivo que, con justa razón, preocupó a la Conferencia General en sus precedentes reuniones. Tanto el Comité como el Consejo dedicaron a esta cuestión delicada y compleja un número apreciable de sesiones, con la esperanza de encontrar una solución que permitiera conciliar posiciones e intereses que, como es natural, no son idénticos. Las recomendaciones que ha presentado a la Conferencia General sobre esta cuestión figuran en el documento 15 C/24 y están ahora sometidas directamente a la consideración de una de sus plenarias.

3.20 El Comité dedicó además gran parte de sus esfuerzos a mejorar, siguiendo las orientaciones formuladas por la Conferencia General en las resoluciones 13 y 15 de la 14a. reunión, los métodos de trabajos de la Conferencia General y sobre todo los que se aplican al examen del programa futuro, tema que preocupa constantemente a todas las delegaciones. Fundándose en las consultas celebradas en la Comisión del Programa durante la última reunión, así como en las respuestas a un nuevo cuestionario que se remitió a los Estados Miembros en 1967, el Comité elaboró un conjunto de recomendaciones que el Consejo incluyó en el documento 15 C/2, referente a la organización de los trabajos de la Conferencia General.

3.21 Como habrán podido observar las delegaciones, la atención que se presta a los debates sobre el programa futuro, es mayor. Además, el Consejo formuló en forma sucinta un cierto número de sugerencias acerca de los principios generales que deberian guiar los debates sobre el programa futuro y que figuran en el documento 15 C/67. A ese respecto el Consejo, después de deliberar, prefirió, en esta etapa inicial de un experimento nuevo, no incluir en ese documento elementos relativos al contenido del programa futuro, cuya elección, necesariamente arbitraria, hubiera sido difícil y se limitó a trazar un marco dentro del que se podrá desenvolver, así lo espero, una discusión muy libre y muy espontánea. Como la discusión del Proyecto de Programa y de Presupuesto para el ejercicio siguiente está regida por un conjunto de normas con las cuales la Conferencia General se ha impuesto a sí misma una disciplina bastante rigurosa, hay ahí quizá una justa compensación que contribuirá a hacer desaparecer cualquier posible sentimiento de frustración que hayan podido abrigar a veces los especialistas que componen la Comisión del Programa, al descubrir el estrecho margen que queda a la iniciativa de las delegaciones en la formulación de un programa ya cuidadosamente meditado para el bienio siguiente, con la constante cooperación de la consulta a los Estados Miembros y al Consejo Ejecutivo.

3.22 A este respecto, desearía señalar a la atención de la Conferencia General las características del debate sobre política general, tal como el Consejo Ejecutivo las recomienda en el párrafo 11 del documento 15 C/2, y en especial la lista de 7 temas que se prestan particularmente a un intercambio de opiniones sobre la política general de la Organización, que el Consejo ha enumerado, como simple indicación y sobre los cuales los oradores pueden estimar oportuno exponer sus opiniones. La intención del Consejo es en esencia la de conciliar la total libertad de expresión de los jefes de las delegaciones con la necesidad de organizar el debate, a fin de que se desprendan de él, con una cierta convergencia, las líneas principales de la política general de la Organización. La experiencia de las dos últimas reuniones ha mostrado la decisiva importancia que para definir la política general ha revestido un cierto número de conclusiones, deducidas del debate general, que formen un conjunto coherente y figuren en una resolución que la Conferencia General pueda aprobar antes de terminar sus trabajos.

3.23 De la noción del programa futuro -que designa esencialmente el programa que figurará en el documento C/5 que será presentado a la Conferencia General en su reunión siguiente- a la del planeamiento a largo plazo, no había más que un paso que el Consejo Ejecutivo no vaciló en dar, basándose en las recomendaciones del Comité Especial de Expertos encargado de examinar las finanzas de las Naciones Unidas y de los organismos especializados (conocido con el nombre de Comité de los Catorce). Guiado, también en este caso, por las reflexiones y las propuestas de su Comité Especial, el Consejo ha aprobado a ese respecto una resolución, a mi juicio muy importante, por la cual recomienda a la Conferencia General el establecimiento de un sistema de programación a largo plazo que abarque un período de seis años. La Comisión Administrativa es la llamada a pronunciarse sobre este importante problema, pero sin más tardar quisiera decir que tanto el Director General como el Consejo han podido comprobar recientemente hasta qué punto, para lograr una organización racional de las principales conferencias celebradas por la Unesco, es indispensable hacer su programación con una antelación mucho mayor que la habitual hasta ahora, es decir, para un período de cuatro a seis años. Esta concepción conviene mucho a la naturaleza de nuestro Programa y estoy seguro de que en el futuro ella ha de extenderse a diversas esferas de su contenido.

3.24 Una cuestión reviste especial importancia en este año de 1968, dedicado a los Derechos Humanos, y exige naturalmente suma atención y vigilancia; me refiero a la de la aplicación de la Convención y de la Recomendación relativas a la Lucha contra las Discriminaciones en la Esfera de la Enseñanza aprobadas por la Conferencia General en 1960. Me parece éste un tema que debe interesarnos y, diré más, apasionarnos profundamente. Después del primer informe, de carácter provisional, establecido por su Comité Especial sobre las Discriminaciones en la Esfera de la Enseñanza, a base de los informes de los Estados Miembros, que el Consejo Ejecutivo, había tenido el honor de transmitir a la Conferencia General en 1966, esta última invitó al Consejo Ejecutivo, por su resolución 39.1 a adoptar las medidas necesarias a fin de que el Comité Especial pudiera asumir las tareas y funciones definidas en las conclusiones del primer informe.

3.25 Por esa razón, el Consejo estableció de nuevo para el ejercicio de 1967-1968 ese Comité de Doce Miembros que fue reuniéndose bajo la presidencia del Dr. Ilmo Hela (Finlandia). El segundo informe que el Comité preparó después de un trabajo minucioso, y que figura en el documento 15 C/11, comprende el análisis sistemático de las contestaciones recibidas de 61 Estados Miembros y de las informaciones complementarias suministradas por 28 Estados Miembros, así como conclusiones y recomendaciones relativas a la acción futura. Al transmitir este informe a la Conferencia General, el Consejo Ejecutivo le agregó las observaciones que figuran en el documento 14 C/11 Add.

3.26 Este estudio a fondo, aunque no tiene un carácter espectacular, reviste a mi juicio la más alta importancia, no sólo porque tiende, mediante una acción continua, a una aplicación cada vez más amplia del derecho a la educación proclamado en la Declaración Universal de Derechos Humanos, sino también porque por su propia naturaleza puede inspirar cada vez más, de un modo positivo, la política y la acción tanto de la Organización como de los Estados Miembros en materia de educación, a fin de superar los obstáculos de índole muy diversa que subsisten todavía en el mundo en lo que atañe al acceso de todas las personas de ambos sexos a los beneficios de la educación, y a la igualdad de oportunidades y de trato en esta esfera.

3.27 Deseo agregar que no es posible considerar esta Convención y los informes que el Comité prepara en su cumplimiento, como una instancia de control, como el ejercicio de un derecho de policía sobre la conducta de los Estados. El problema de la discriminación no es el problema voluntario de una legislación; en general es el fruto de la evolución de estructuras sociales a las cuales hay que ayudar arrancándolas de prácticas que implican una discriminación para llevarlas hacia fórmulas positivas que abran el acceso a la educación para todos, sin distinción alguna. Y es la primera vez que en un organismo internacional se ofrece con tanta amplitud el cuadro de una realidad creada por la contribución de los propios Estados interesados en esa lucha contra la discriminación, que va avanzando lentamente. Yo me siento feliz de que podamos hacer en conjunto estas declaraciones en presencia del señor Presidente Cassin, que desde esta misma tribuna en tantas ocasiones ha pregonado con todo su entusiasmo y su calidez la lucha contra esta discriminación y poder ofrecerle en este momento el testimonio de una realización de los anhelos que han guiado toda su vida.

3.28 Para examinar las peticiones de admisión de organizaciones internacionales no gubernamentales en las categorías A y B, como es su deber con arreglo a las Normas vigentes a este respecto, el Consejo Ejecutivo constituyó una vez más su Comité sobre las organizaciones no gubernamentales, compuesto de 9 miembros, bajo la presidencia del Excmo. Sr. Paulo E. de Berredo Carneiro (Brasil). Como sabéis, el Consejo Ejecutivo ha dedicado en el pasado largos debates al examen de esas peticiones. Con verdadero placer puedo rendir el merecido homenaje al espíritu de cooperación que ha prevalecido en el seno del Comité en el transcurso del presente periodo bienal, lo cual le ha permitido llevar a buen término sus trabajos con mayor eficacia. Basándose en sus recomendaciones, pero conservando su libertad de apreciación, el Consejo ha admitido a una organización en la categoría A y dieciséis organizaciones en la categoría B, lo cual eleva a 168 el número total de las organizaciones no gubernamentales consideradas como entidades consultivas en estas dos categorías.

3.29 Las organizaciones no gubernamentales constituyen un eslabón de gran importancia en las relaciones entre la Organización y la opinión pública o los medios especialistas en los Estados Miembros, y quiero aprovechar esta oportunidad para expresar la esperanza de que contribuirán cada vez más a transmitir a los millones de hombres y de mujeres que agrupan en sus filiales nacionales, y especialmente a los jóvenes, una imagen viva y realista de la Organización, pues así es como arraigará cada vez más hondamente su verdadera fisonomía en la realidad de los pueblos y sobre todo el ideal que nos anima. Quisiera expresar aquí mi vivo reconocimiento por la valiosa cooperación que los tres Comités y sus distinguidos presidentes han aportado al Consejo durante el ejercicio que va a terminarse.

3.30 Puedo prescindir de recordar a la Conferencia General la copiosa variedad de funciones que incumbe al Consejo Ejecutivo, en virtud de lo dispuesto en la Constitución y en los diversos reglamentos de la Organización. Están comprendidas en ella innumerables tareas que el Consejo ha emprendido según la periodicidad establecida. Me limitaré a subrayar que el Consejo ha continuado prestando especial atención a la coordinación interinstitucional dentro del sistema de las Naciones Unidas y que ha visto con satisfacción los progresos realizados a ese respecto, sobre todo en lo que concierne a la enseñanza de la agricultura, tema que tantas veces ha preocupado a esta Conferencia. Así, la primavera pasada el Director General informó al Consejo del memorandum de acuerdo firmado con sus compañeros los Directores Generales de la FAO y de la OIT, gracias al cual cobrará nuevo impulso la colaboración de las tres organizaciones en esta materia. Los informes presentados regularmente por el Director General al Consejo relativos a la cooperación con el PNUD han permitido esbozar una idea de conjunto sobre la ejecución del programa financiado por medio de recursos extrapresupuestarios con cargo a los sectores de Asistencia Técnica y del Fondo Especial. Además, en 1967-1968 y con motivo de haberse terminado cuatro proyectos del PNUD/Fondo Especial, el Consejo realizó, por vez primera, un estudio detenido del informe final relativo a cada uno de esos proyectos y formuló respecto de ellos observaciones en las cuales se recoge el fruto de la experiencia adquirida en beneficio de proyectos análogos para el futuro.

3.31 Teniendo en cuenta los nuevos procedimientos que se han de aplicar a los proyectos regionales de Asistencia Técnica, el Consejo estudió la manera de poder financiar en lo porvenir los proyectos regionales e interregionales expuestos en el Proyecto de Programa y de Presupuesto para 1969-1970, recomendados por el Consejo a la aprobación de la Conferencia General, a la cual invita a realizar un examen preliminar del asunto en previsión de las exigencias que se acrecientan con ritmo apremiante. Hice antes alusión a las recomendaciones del Comité Especial de Expertos encargados de examinar las finanzas de las Naciones Unidas y de los organismos especializados. De conformidad con la resolución aprobada por la Conferencia General en la 14a. reunión, el Consejo Ejecutivo, en tres de sus reuniones y basándose en informes sometidos por el Director General, estudió con detalle el problema de la aplicación de esas recomendaciones a la Unesco. El informe que el Director General presenta a la Conferencia General sobre ese asunto, va acompañado de observaciones del Consejo que figuran en el documento 15 C/23 Add.

3.32 En la 79a. reunión, del mes de septiembre, el Consejo examinó con vivo interés un informe del Director General sobre la orientación, la metodología y las prácticas en materia de inspección, de apreciación y de evaluación que le permitió efectuar un primer estudio del conjunto de esas actividades de las que depende en gran parte la realización racional y eficaz de los programas operativos. Se dio cuenta sobre todo de que, con motivo de la constitución del cuerpo de inspectores de las Naciones Unidas, se imponía una coordinación apropiada entre las tareas encomendadas a ese cuerpo común de inspectores y las que siguen siendo de la incumbencia de la Unesco, y expresó la esperanza de que, con ayuda del Comité Administrativo de Coordinación, se podrán realizar los progresos que son indispensables. No quiero dejar de señalar la satisfacción producida por los acuerdos realizados con organizaciones regionales, la Organización de la Unidad Africana y la Organización Común Africana y Malgache con miras a concertar procedimientos comunes en beneficio de los ideales que ambas persiguen.

3.33 Las relaciones y sobre todo los acuerdos con organizaciones de carácter regional forman un vínculo muy importante entre una Organización de alcance universal como la nuestra y las agrupaciones de Estados Miembros que la geografía, la historia y la similitud de los problemas han acortado. El Consejo Ejecutivo ha visto con complacido el éxito de las negociaciones que ha llevado a cabo el Director General con la Organización de la Unidad Africana (OUA) y con la Organización Común Africana y Malgache (OCAM) con miras a concertar acuerdos en debida forma, y con satisfacción autorizó al Director General a que los firme en nombre de la Organización.

3.34 No quisiera dejar de recordar las jornadas memorables que, por invitación del Gobierno italiano, el Consejo pasó en Siena al comienzo de su 79ª reunión, del 29 de agosto al 2 de septiembre último. En esa ciudad ilustre que posee un patrimonio cultural incomparable, el Consejo encontró un ambiente propicio y sereno para examinar la marcha de la Campaña Internacional en favor de Florencia y de Venecia. Allí también el Consejo, con una unanimidad que me satisface profundamente, pudo pronunciarse en sesión privada sobre la provisión del cargo de Director General. Séame permitido renovar aquí al Excmo. Sr. Ministro de Instrucción Pública, Jefe de la Delegación italiana, la expresión de nuestro agradecimiento por la cálida acogida que el Consejo encontró en su país y por todas las atenciones de que fue objeto.

3.35 Por invitación del Gobierno de la República Árabe Unida, los miembros de la Mesa del Consejo Ejecutivo se trasladaron a El Cairo y luego a Abú Símbel donde asistieron el 22 de septiembre a la solemne ceremonia que señaló el término de los trabajos de salvaguarda de los dos templos reconstruidos ya para los siglos venideros. Debo recordar con agradecimiento y elogio el notable discurso pronunciado entonces en nombre del Consejo, por el Excmo. Sr. Paulo E. de Berredo Carneiro. Esa obra titánica, que fue posible gracias a la cooperación internacional y que se realizó gracias a la Unesco, es de las que honrarán a nuestra Organización. Su carácter espectacular no debe hacernos olvidar su significación profunda, ya que por encima de los colosos impasibles, vela el espíritu que dio impulso a esta noble empresa. Quiero dar las gracias a nuestro colega el Excmo. Sr. Ministro Saroit Okasha, que nos proporcionó la ocasión de vivir esas horas inolvidables. El éxito de esa gran empresa es para todos nosotros un estímulo y nos incita a redoblar los esfuerzos para que triunfe, con nuestra acción, ese espíritu de solidaridad internacional, gracias al cual se pudo realizar ese gran cometido, sobrepasando todas las dificultades y pese a las vicisitudes de la vida internacional.

3.36 Creo que todos nos damos cuenta de que vivimos en una época de confusión y de inquietud y, muy justamente el Secretario General de las Naciones Unidas se alarmaba en fecha reciente al observar "un descenso evidente de la moralidad internacional". Es esencial, pues, que nuestra Organización siga siendo un factor de unidad y de concordia entre los gobiernos y los pueblos del mundo y que toda nuestra voluntad tienda a conservar para nuestra Organización, el papel cada vez más eficaz de instrumento de la cooperación y de la comprensión internacional. En lo que le incumbe, el Consejo Ejecutivo ha dado muchas pruebas de esa voluntad, en los últimos dos años, y oreo que la Conferencia General tiene motivos para alegrarse como yo, de la armonía que ha reinado en todas nuestras reuniones, gracias al espíritu de tolerancia y de respeto mutuo de las opiniones y de las actitudes de los demás, que preside todos sus trabajos. Partiendo a menudo, como es normal, de concepciones y de actitudes diferentes, incluso divergentes, el Consejo ha sabido hallar repetidas veces en el curso de sus deliberaciones, el camino de la unanimidad.

3.37 Entre otros casos, me siento en la obligación de citar dos resoluciones que, en situación imprevista, hubo de adoptar el Consejo para resolver graves problemas vinculados con las hostilidades desencadenadas en el Oriente Medio en junio de 1967. La primera concierne a la aplicación de la Convención sobre la Protección de los Bienes Culturales en Caso de Conflicto Armado, en la cual se prevén responsabilidades para el Director General de la Unesco que no podían hacerse efectivas a causa de omisiones existentes en el texto de dicha Convención; la segunda, mucho más delicada, refiérese al régimen de la enseñanza dispensada a los millones de niños de las familias refugiadas de Palestina. En

ambas oportunidades el Consejo Ejecutivo, en cuyo seno tienen asiento representantes de Israel y de dos Estados árabes, el Líbano y la República Árabe Unida, tomó sus decisiones por unanimidad, consagrando por primera vez los principios morales y jurídicos que rigen las respectivas cuestiones. He ahí un magnífico testimonio de respeto al derecho, de serena comprensión que honra a las partes y del cual puede envanecerse la Unesco y, con ella, el sistema todo de las Naciones Unidas.

3.38 En esa búsqueda de la unanimidad, nadie nos ha ayudado más que nuestro Director General que, con la inteligencia y el talento que todos conocemos, supo sacar de nuestras discusiones un denominador común y sugerirnos muchas veces soluciones que conciliaran nuestros puntos de vista. Quiero darle aquí las gracias públicamente no sólo por los esfuerzos infatigables que en ningún momento ha escatimado, con tanto acierto como eficacia para llevar a cabo las tareas innumerables y a menudo agobiadoras, que le incumben, sino también por haber sabido comunicarnos, en el diálogo permanente que hemos mantenido con él, su fe inquebrantable en la Organización dedicada al servicio de la humanidad en perpetuo devenir.

3.39 Quiero también manifestar nuestro reconocimiento a todos los que, a su lado, constituyen el personal superior de la Secretaría y con cuyo concurso y colaboración el Consejo ha podido contar siempre; en primer lugar, el Director General Adjunto Sr. Malcolm S. Adiseshiah, así como los seis Directores Generales Adjuntos; aprovecho esta ocasión para testimoniarles, así como a sus colaboradores y a los funcionarios de la Secretaría del Consejo Ejecutivo, nuestro aprecio y nuestra consideración.

3.40 Por último, y no con menos efusión, deseo expresar al Presidente de la 14a. reunión de la Conferencia General, el Profesor Bedrettin Tunçel, hasta qué punto el Consejo ha apreciado su presencia en nuestras reuniones en el curso de estos dos últimos años y el interés constante de que ha dado pruebas por nuestro trabajo.

3.41 Entraré ahora en la tercera parte de mi exposición; concierne al Proyecto de Programa y de Presupuesto para 1969-1970, que, con arreglo a la Constitución, el Consejo Ejecutivo debe someter a la Conferencia General.

3.42 El documento 15 C/5, el principal instrumento de trabajo de la presente reunión, fue elaborado en cumplimiento de las instrucciones de la Conferencia General, las cuales han impreso a la preparación del Programa ciertas modalidades nuevas que contribuyen a su claridad y simplificación y, en lo relativo al presupuesto, importan la reiteración de los métodos de previsión cuyo acierto, corroborado por la experiencia, permite un enfoque de las cifras veraz y completo.

3.43 No me es posible detenerme en la consideración del Programa. Las recomendaciones del Consejo son muy claras y, además, complementan y explicitan el proyecto del Director General. Sus diferentes capítulos vienen a la Conferencia como el fruto de una constante colaboración entre el Consejo y la Secretaría. En sus líneas generales revela-se un firme proceso de continuidad y desarrollo que lenta pero seguramente se articula en un plan de largo plazo o de actividad permanente; progresa el contenido conceptual de sus dos formas de ejercicio, la cooperación y la asistencia, las cuales cada vez se extienden más en el orden operacional, aumentando su volumen o perfeccionando la calidad; y, por último, se afirma resueltamente la evaluación crítica de sus resultados, referidos en última instancia, con severo sentido ético, a los valores fundamentales de la dignidad del hombre.

3.44 Debemos reconocer que la consideración de un programa tan denso y variado puede exceder nuestras posibilidades. De ahí la necesidad de llevar adelante una reflexión que ha tenido comienzo en el Consejo, sobre el modo de organizar el temario de las reuniones y de escalonar sus convocatorias a fin de aprovechar al máximo la fecundidad de sus resultados.

3.45 Constituye un problema previo de capital importancia el régimen de las consultas a los Estados Miembros para la preparación del programa. Son cada vez menos los Estados que contestan y con frecuencia las respuestas son tardías. El Consejo recomienda el mantenimiento de la consulta preliminar; pero propone que se efectúe antes del 30 de junio de 1969, de manera que el Director General pueda tomarlas en consideración en las propuestas e innovaciones que ha de presentar al Consejo en el otoño del mismo año. Esta será la ocasión en que los Estados han de aprovechar la posibilidad de referirse a las deliberaciones de la Conferencia sobre el programa futuro, y por tal camino, no sólo se suscitará su interés sino que se reforzará la coherencia de la labor común.

3.46 Debo informar especialmente a la Conferencia sobre las diversas etapas recorridas por el Consejo en la elaboración de sus recomendaciones en lo que respecta al presupuesto y, en particular, al límite máximo de sus asignaciones. En el otoño de 1967 (77a. reunión) el Consejo tuvo a la vista un documento titulado "Modificaciones o innovaciones importantes propuestas por el Director General para el bienio 1969-1970 y principales factores presupuestarios pertinentes", el cual vino a reemplazar el anteproyecto sumario de programa y de presupuesto que, anteriormente constituía la fase inicial de la preparación del documento C/5.

3.47 Basándose en el estudio previo de los factores presupuestarios realizado por su Comisión Administrativa y de Hacienda, el Consejo invitó al Director General a dar un paso más por el camino del realismo; a tal efecto, le pidió que estableciera con carácter experimental un título presupuestario aparte para los fondos que se considerasen necesarios a fin de hacer frente al aumento de los costos previsto durante el primer año del bienio. De este modo, en 1969-1970, un eventual déficit sólo podría deberse al aumento ulterior de los gastos de personal y del costo de los bienes y servicios, durante el año 1970. En lo que atañe al programa, el Director General consultó al Consejo acerca de catorce modificaciones o innovaciones que figuran en el documento, cuya importancia, a juicio del Director General, exigía una definición de la actitud del Consejo en esa fase inicial del programa.

3.48 A raíz de esa consulta, relatada detalladamente en los párrafos 3 a 24 de la Introducción, el Director General preparó el documento 15 C/5, remitido a los Estados Miembros y a los miembros del Consejo el 12 de abril de 1968. La Introducción, notable por su claridad y precisión, expone de manera circunstanciada las consideraciones que llevaron al Director General a proponer un porcentaje de aumento, previa reevaluación de la base, de 7,1 % en los Títulos I a IV del Presupuesto, es decir, un índice de aumento inferior al aprobado por la Conferencia General en sus anteriores reuniones, puesto que el límite presupuestario máximo era de 71.307.000 dólares, a los que debían agregarse las sumas recibidas del PNUD por concepto de gastos del organismo en ejecución, es decir, en definitiva un total de 75.307.000 dólares.

3.49 En su 78a. reunión, celebrada en la primavera de 1968, el Consejo examinó ese documento a la luz del estudio previamente efectuado por sus dos comisiones, cada cual en la esfera de competencia. Las conclusiones a que llegó el Consejo en esa etapa, figuran en el documento 15 C/6 titulado "Recomendaciones del Consejo Ejecutivo sobre el Proyecto de Programa y de Presupuesto para 1969-1970". Esas recomendaciones que, naturalmente, van acompañadas de los comentarios pertinentes, se refieren respectivamente a la Introducción (Resolución A); al Título II - Ejecución del Programa (Resolución B); y a los créditos presupuestarios (Resolución C). Sería superfluo resumirlas, ya que todas las delegaciones disponen de ese documento. Me limitaré, pues, a destacar los puntos esenciales:

- 1) Resultó lógico suponer que los acontecimientos ocurridos en Francia en mayo y en junio habrían de tener, sobre los sueldos y sobre los precios de los bienes y de los servicios, repercusiones cuya amplitud era difícil de prever por el momento, pero que el Consejo Ejecutivo se vería obligado a tomar en cuenta ulteriormente.

- 2) El Consejo estimó que procedía añadir al monto de los créditos presupuestarios una suma de 370, 000 dólares, necesaria para la incorporación a la Unesco de la Oficina Internacional de Educación.
- 3) El Consejo tomó nota, con satisfacción, de que el Director General estaba dispuesto a estudiar la posibilidad de realizar ciertas economías, teniendo en cuenta las opiniones expresadas al respecto por algunos miembros del Consejo.
- 4) Al pronunciarse por mayoría en favor de la cifra de 71, 307, 000 dólares a los que se añade un crédito de 370, 000 dólares destinado a integrar en la Unesco la Oficina Internacional de Educación (OIE), así como los 4 millones del PNUD el Consejo tuvo presente que se trataba de una recomendación provisional, que había de ser revisada y modificada en la siguiente reunión.

3.50 Durante su 79a. reunión, realizada el pasado mes de septiembre, el Consejo tuvo ocasión de examinar el documento 15 C/5 Add. y Corr. 1, presentado por el Director General, como se le había pedido en la reunión anterior. Por supuesto, ese documento no proponía ninguna actividad nueva ya que lo esencial del programa figuraba en el documento 15 C/5. Su único objeto era exponer la situación presupuestaria tal como se presentaba el 15 de julio. Los aumentos que, en función de las estimaciones relativas a la evolución de los salarios y de los precios, resultaban necesarios, ascendían a 2, 736, 500 dólares, lo cual elevaba el importe global revisado de las consignaciones de créditos a 78, 413, 500 dólares, tal como se había propuesto a base del documento 15 C/5.

3.51 En la resolución que el Consejo aprobó entonces al final de su debate sobre el límite presupuestario, y cuyo texto figura en el Addendum al documento 15 C/6, el Consejo observó con satisfacción que el Director General había declarado que "sería posible reducir en 1, 000, 000 de dólares la consignación total propuesta sin detrimento de lo esencial del programa propuesto para 1969-1970". Tras el debate desarrollado al respecto, el Consejo llegó a la siguiente conclusión que cito textualmente: "Una mayoría apreciable de los miembros del Consejo Ejecutivo, está ahora dispuesta en vista de las consideraciones precedentes, a recomendar a la Conferencia General que el total de los créditos consignados para 1969-1970 se fije en 77, 413, 500 dólares, aunque otros miembros estiman que la consignación total propuesta debería reducirse aún más". En tales condiciones, el Consejo no se sintió satisfecho con la mayoría obtenida, aunque fuera importante y en busca de la unanimidad que vislumbró como posible, creyó prudente diferir hasta la 80a. reunión, iniciada el 9 de octubre, la formulación de sus recomendaciones finales a la Conferencia General, sobre el límite presupuestario máximo. Las objeciones expuestas por algunos miembros disidentes, se fundaban en razones puramente administrativas o financieras, ya que todos coincidían en la concepción del Programa, en la valoración de los métodos empleados por el Director General, y en la aprobación de las actividades cumplidas por la Organización.

3.52 La semana pasada, el Consejo examinó el documento 15 C/5 Add. y Corr. 2, que contiene las últimas propuestas del Director General: en primer término, reajustes del programa, es decir, una redistribución de créditos para tomar en cuenta varias recomendaciones formuladas ya sea por el Consejo en sus 78a. y 79a. reuniones, ya sea por la Conferencia Internacional sobre Planeamiento de la Educación, celebrada en agosto pasado en París, reajustes cifrados en la suma de 650, 000 dólares; en segundo lugar, economías por un importe neto de 1, 000, 000 de dólares. Sobre la base de este documento, el Consejo formuló sus recomendaciones finales a la Conferencia General, en una resolución que comprende dos partes distintas y cuyo texto figura en el documento 15 C/6 Add. 2. Dada su importancia, leeré ambas disposiciones votadas separadamente: la primera, por una mayoría de 26 votos contra 3, somete a la Conferencia General, recomendándoles en conjunto, los ajustes presentados por el Director General en la Sección II del documento 15 C/5 Add. y Corr. 2, a la luz de las decisiones anteriores del Consejo y de las propuestas contenidas en el Anexo II del documento citado.

3.53 La segunda, por una mayoría de 25 votos contra 4, somete a la Conferencia General el proyecto de presupuesto presentado por el Director General para 1969-1970 en el documento 15 C/5 Add. y Corr. 2 y recomienda que la Conferencia General apruebe para 1969-1970 un límite presupuestario máximo provisional de 77.413.500 dólares.

3.54 Debo precisar que el Consejo, sin tiempo para examinar en forma detallada los reajustes presentados por el Director General, no se ha pronunciado sobre los mismos uno por uno, en forma separada, sino en su conjunto. Figuran en forma detallada en el Anexo II del documento 15 C/5 Add. y Corr. 2, y la Conferencia General deberá pronunciarse sobre ellos al igual que sobre el documento de base, el 15 C/5. Al recomendar a la Conferencia General, los reajustes en su conjunto, tal como quedan resumidos en la Sección II del documento aludido, el Consejo quiso poner de manifiesto que aprobaba el método seguido por el Director General, a quien agradece especialmente que haya interpretado y traducido en términos tan concretos, y en un plazo inferior a un mes, las diversas recomendaciones del Consejo relativas al programa y a las economías que él mismo ofreciera, en un esfuerzo por lograr la ansiada unanimidad. Esta no se ha logrado hasta ahora, infortunadamente. Si me he detenido en mostrar las sucesivas etapas recorridas por el Consejo en la elaboración de estas recomendaciones, lo he hecho exclusivamente con el propósito de señalar a vuestra atención los constantes esfuerzos realizados por el Consejo y el Director para llegar a la unanimidad.

3.55 El Consejo hubiera deseado, como lo hizo hace dos años, poder presentar a la Conferencia General una recomendación unánime sobre el Proyecto de Programa y de Presupuesto para 1969-1970, en lo que concierne al límite presupuestario máximo. Puedo asegurarles que se hizo todo lo posible para lograrlo. El largo proceso de maduración que les he descrito y el resultado obtenido dan fe de ello: se ha llegado a una mayoría considerable, pero todos hubieran preferido la unanimidad. A ese esfuerzo, el Director General aportó al Consejo toda su ayuda, con el sentido de las responsabilidades y la abnegación que para la Organización le conocemos, motivo por el cual deseo darle las gracias muy sinceramente. Aunque por algunas causas ajenas a la Organización, no hayamos podido alcanzar plenamente nuestro objetivo, deseo rendir homenaje a todos mis colegas que, sin excepción, han tratado de hallar una solución común en un espíritu de cooperación digno de la Unesco en todos los aspectos.

3.56 No pierdo la esperanza de que la unanimidad se obtenga ahora en el seno de la Conferencia. Fundo mi convicción en la naturaleza de las objeciones a que antes me he referido. También tengo en cuenta que, con las economías introducidas, la tasa del aumento del 7 %, la más baja si se la compara con la de los años precedentes, ha quedado reducida al 6,3 %. Por otra parte, la Organización por la gravitación de su propia actividad y el reclamo constante de los países en vías de desarrollo, crece y se difunde con una progresión que se muestra incontenible. En esta situación, todo intento, todo paso que se dé para mantener un justo equilibrio y coordinar con circunspección las voluntades de las diversas delegaciones tendrá, lo espero, una favorable resonancia en el espíritu de la presente Conferencia.

3.57 Señor Presidente, señor Director General, señoras y señores delegados: Aquí termina la misión que se me había confiado. Doy gracias a la Conferencia por la bondad con que ha acogido mi triple exposición, y le someto, con plena confianza, en nombre del Consejo Ejecutivo, los documentos fundamentales a partir de los cuales incumbe en adelante a la Conferencia General pronunciarse en el curso de la presente reunión.

(3.1) Mr. DELL'ORO MAINI (Argentina), Chairman of the Executive Board (Translation from the Spanish):

Mr. President, Mr. Director-General and fellow delegates: Before beginning my remarks, I would like to associate myself on behalf of the Executive Board with the words spoken by the President concerning the eminent person who is with us now. In the inaugural address I had an opportunity to pay him the tribute he deserves and I am very glad to do so again in his presence. I also wish to offer the congratulations of the Board to the President of the Conference, our distinguished participant in the work of the Board.

(3.2) Circumstances have decided that it falls to me today, as Chairman of the Executive Board, to do what I had to two years ago in a temporary capacity; that is, to present to the General Conference on behalf of the Board, in accordance with the provisions of the Constitution, the Director-General's reports, on the activities of the Organization and the Draft Programme and Budget for the biennium 1969-1970. It is also customary on this occasion for the Chairman of the Executive Board, duly authorized to this effect by the Board, to report orally to the General Conference on the activities of the Board during the last two years.

(3.3) I am sure that my colleagues, the members of the Board, and also the delegations of the Member States here assembled, will not take it amiss if, in this framework outlined by law and custom, I do not confine myself to making a statement of facts and figures; and if, in addition to an account supported by texts approved by the Executive Board (reproduced in all appropriate cases among the documents available to you) I formulate some ideas and comments in the hope of fully interpreting the spirit in which the Board has carried out its responsibilities. And here I must rely on the indulgence of the delegations, because I find myself obliged to summarize in a single speech three different subjects, undoubtedly related through co-ordinating links but corresponding to different aims, for which reason I must take longer than I would have wished. I shall begin, therefore, with the first heading concerning the Director-General's reports.

(3.4) As you know, the Director-General's reports on the activities of the Organization constitute the main instrument, though not the only one, by means of which the Board discharges its constitutional duties in everything that relates to supervision of the execution of the programme. In accordance with the regulations in force, Member States have received in good time the printed reports referring to the years 1966 and 1967, to which must be added document 15 C/3, which is a provisional report for the first six months of 1968.

(3.5) During the statutory period that is ending, the Executive Board has studied these documents attentively at the sessions following their publication. I shall not refer now to their contents, but to the method of their presentation and discussion. Experience has shown the Board that its very heavy time-table of sessions rarely allows it enough time to make a thorough study of these reports, which, being naturally complete and detailed statements, constitute works of reference rather than documents intended to identify problems and to steer a discussion. For that reason the Board, following the practice decided upon in 1966, proceeded, with the assistance of its Special Committee, to a study of the main features of the said reports, their structure, their relationship to the draft programme and budget, and also the method of their examination by the Board. From this study the Board drew the conclusion that in view of the various requirements which the reports must satisfy, it was inadvisable to change their periodicity or structure; but it invited the Director-General to include in the report on the first year of each biennium "an introductory section in the form of a critical and synthesized survey on a selective basis dealing with the more important issues, achievements and difficulties arising in each sector and, in general, as regards the execution of the programme". The Board welcomed with lively satisfaction the introduction to the report for the year 1967, prepared by the Director-General in response to this invitation and which has helped the Board considerably to distinguish and determine the general lines of the execution of the programme during the first year of the present statutory period.

(3.6) With regard to the report corresponding to the second year of the biennium, the Board considered that it would be suitable to go even further and recommended that the General Conference invite the Director-General to preface the report with "an Introduction containing, *inter alia*, an assessment of projects and programmes for the whole two-year period". In this way Member States and the Board would be able to have available in the future a combined picture - accompanied with an appreciation of the results obtained - of the execution of the programme during a complete statutory period, before undertaking the preparation of the draft programme and budget for the next biennium.

(3.7) This improvement made to the existing system, of course, does not allow lessons or conclusions to be drawn concerning the execution of the programme during the current period; but as you know, the process of programming the subsequent period is superimposed for more than one year on the execution of the current approved programme, and in long-term programming - a problem to which I shall revert presently - this improvement is precisely the solution to that inevitable difficulty.

(3.8) I shall not dwell any longer upon the importance and the value of the oral reports which, in addition to the written ones, the Director-General has given to the Board on four occasions and the scope of which greatly exceeded mere statements on recent activities, subsequent to the appearance of the last printed document or occurring between two meetings of the Board. Apart from the formal framework of the printed reports, the Director-General, with his well-proved

ability, his far-sighted judgement and that sense of synthesis which is characteristic of him, has expressed some fundamental thoughts and comments on the stages of execution of the programme, whether dealing with conferences, with activities away from Headquarters or with publications, which he has given to the Board with a frankness and sincerity to which I would like to pay tribute. Extracting from the recent past or from the present activity of Unesco lessons which will have to guide future action; he has initiated with the Board a very direct and vivid dialogue which has given to the debates on his reports the characteristics of exchanges of opinion on many aspects of the general policy of the Organization. I believe indeed that the trend which is constantly emerging with greater clarity is that every discussion of this kind, to be fruitful, must be concentrated on a small number of carefully-chosen subjects; and we are grateful to the Director-General who has helped the Board on every occasion to use a more selective judgement in this respect.

(3, 9) The resolutions approved by the Board in regard to the Director-General's reports were not aimed, except in a few cases, at immediate action or the adoption by the Board of a definitive attitude towards the subjects discussed in the debates. Consequently the resolutions contained in documents 15 C/9 and Add., "Comments of the Executive Board on the Reports of the Director-General on the Activities of the Organization", may appear somewhat thin and colourless, but I can assure delegates that the discussions which developed on these reports retained all their vigour and spontaneity. The essential object is to preserve the dialogue between the Board and the Director-General, a dialogue in which the latter can, in a positive but informal way, put to the test ideas or intentions concerning the general policy of the Organization; in the light of the reactions they arouse in the Executive Board, these may afterwards take shape and finally become the subject of firm proposals.

(3, 10) There still remains a gap, however, namely the detailed examination of the reports section by section, which the Board has decided to fill by entrusting to its Special Committee, after the beginning of the next financial period, the task of "studying in detail the major matters concerning the execution of the programme mentioned in the Director-General's periodical reports and other similar relevant reports". The Board considered that in this way, without introducing any rigidity into its debates in plenary, it would be in a better position to perform one of the main tasks assigned to it by the Constitution.

(3, 11) The Board has had repeated opportunities of expressing to the Director-General not only its confidence in him but also its admiration for the way in which he, and also the Secretariat, have put into practice the programme approved by the General Conference; but it is no less true that the Director-General has a right to expect from the Executive Board in this regard, rather than a dialogue with each of its members, the thoughtful elaboration of a fuller and collective critical opinion.

(3, 12) Among the many topics which I could mention as proof of the substance and significance of the debates that have been held on the reports of the Director-General, I select two which I deem to be of particular importance, although I shall refer to them in a brief and merely illustrative manner.

(3, 13) The first concerns the problem of youth which the Director-General dealt with at the May meeting with great frankness and wisdom. The Board immediately shared his anxieties and engaged in a debate of high quality. I would like to leave to the Director-General - because it belongs to him - the prerogative of expounding to us in its entirety this great problem of our days. I wish merely to add that the Board showed a very prompt and very open perception of the demands of the topic. It is not without significance that its members live for their own vocations and for functions which they discharge in the closest contact with the major questions of the times; they naturally seek solutions within a perspective which exceeds the limits of the current age. Passing from reflection to hard reality, or better still, to action, the Board - convinced that it was urgent to establish a free and genuine dialogue with the younger generations - authorized the Director-General, if he considered it possible and opportune, to arrange in this same year, within the European framework, a series of symposia of university teachers, students and administrators, on the topic: "the nature and rôle of higher education in contemporary society". Notwithstanding the heavily charged time-table of conferences and sessions, the Director-General succeeded in turning this hope into reality; the symposium took place in the form of a "round table" and the Director-General, as he had been requested, reported to the Board a few days ago on its outcome. I leave it to him to give a description of the results obtained and of the proposals concerning youth which appear in the programme for the next biennium.

(3.14) The other topic to which I wish to refer is linked with the conferences at the ministerial level which are organized periodically on a regional basis, and which are one of the means available to the Organization to evaluate past action and to sketch out the main lines of its future programme. Two of these were convened this past summer, one in Nairobi (Africa) and the other in New Delhi (Asia). At the 79th session of the Board, in September, the Director-General imparted to us the thoughts which he had derived from these two conferences, in which he had personally taken part. He dealt both with the forms of co-operation in the preparation and convening of such gatherings with regional organizations or institutions, and with certain recommendations issuing from these conferences which pose the problem of the regional decentralization of the structure of the Secretariat. That of course is not a new problem and other organizations of the United Nations system have solved it in the light of their own requirements. But undoubtedly it is more complicated for Unesco, owing to the nature of its programme, and consequently the Organization has so far adopted a functional criterion, whereas other organizations have found it appropriate to set up regional offices with general competence.

(3.15) Although the Board was not required to take a position in this matter, I believe that the exchange of opinions with the Director-General helped to clarify the basic features of the problem and I have no doubt that the Director-General will be in a position to put forward suggestions to the General Conference, at the right time and at the invitation of the Board and, if opportune, firm proposals on this all-important aspect of the general policy of the Organization.

(3.16) I now enter upon the second section of my statement, the report of the Board on its own activities, that is to say, in fact, on the tasks taken up by the Board which do not derive from its main constitutional obligations. I would like to mention briefly that at its 75th session, held immediately after the close of the fourteenth session of the General Conference, the Board elected its Chairman and its four Vice-Chairmen: His Excellency Mr. William E. Etéki-Mboumoua (Cameroon), Dr. Magda Jóboró (Hungary), His Excellency Mr. Gian Franco Pompei (Italy) and His Excellency Mr. Djahanguir Tafazolli (Iran); and the Chairmen of its two permanent Commissions, Mr. Samuel J. Cookey (Nigeria) for the Programme and External Relations Commission and Mr. Prem Kirpal (India) for the Finance and Administrative Commission.

(3.17) Since the fourteenth session of the General Conference the Board has held six sessions, representing a total of 113 plenary meetings; the number of sessions was the same as in the preceding biennium, but the meetings were much fewer as there had been 127 in the preceding period. It was possible to obtain this result by means of an improvement in methods of work and above all by entrusting the Commissions with the preliminary examination of the draft programme and budget. Considering the relatively large number of questions which had been entrusted by the General Conference to the Board for study, and which had to be added to all those matters which the Board was obliged to deal with under current regulations, its work has been very heavy and it cannot be said that it has been easy to keep the sessions within normal time-limits. I certainly do not wish to stress the load of the tasks performed, their heavy increase or the time-limits set, difficulties which were overcome by virtue of the goodwill, self-discipline and co-operation of my colleagues, to whom I would like to express my sincere thanks. I am more concerned with the freedom of the Board in the sense of arranging its sessions so as to improve its methods and maintain its deliberations at the high level consonant with its responsibilities.

(3.18) The two permanent Commissions, the Programme and External Relations Commission and the Finance and Administrative Commission, held respectively 56 and 33 meetings. In general they began work, as always, at the start of the session by studying the items on the agenda which the Board had entrusted to them at the outset. The reports and draft resolutions which they submitted to the Board, on each of the items dealt with, considerably facilitated its proceedings, for which reason I would like to pay tribute to the excellent work which they performed under the guidance of their distinguished Chairmen, Mr. Cookey and Mr. Kirpal. At the beginning of the current statutory period, the Board set up the same committees, three in number, as in the previous period: that is to say, the Special Committee on the Organization and Methods of Work of the General Conference, the Special Committee on Discrimination in Education and the Committee on Non-Governmental Organizations. These subsidiary bodies, whose precise terms of reference may vary, correspond to the three types of functions which devolve upon the Board in a continuous manner, and have played an important rôle in the satisfactory progress of our work. I shall refrain from describing in detail the tasks that they have accomplished because the results, as approved by the Board, will appear in clearly identifiable form in the documents submitted to the General Conference. But I would like to make a few remarks on the work of these three Committees, which I consider of importance in guiding the judgement of the Conference towards its major ends.

(3.19) The Special Committee on the Organization and Methods of Work of the General Conference, consisting of thirteen members presided by Dame Mary Guillan Smileton (United Kingdom), assumed the heaviest and perhaps also the most difficult task, as the Board made it responsible for studying the membership of the Executive Board, a problem which, with good reason, has engaged the attention of the General Conference at previous sessions. Both the Committee and the Board devoted an appreciable number of meetings to this delicate and complicated matter, in the hope of finding a solution which would make it possible to reconcile attitudes and interests which, naturally, are not identical. The recommendations which the Board presents to the General Conference appear in document 15 C/24 and are now submitted directly for consideration at a plenary meeting.

(3.20) The Committee also devoted much of its effort, in accordance with the guidance given by the General Conference in resolutions 13 and 15 adopted at its fourteenth session, to improving the methods of work of the General Conference, with special reference to the examination of the future programme, a subject with which all delegations are continuously concerned. Starting from the consultations held in the Programme Commission during the last session, and from the replies to a new questionnaire sent to Member States in 1967, the Committee prepared a set of recommendations which the Board included in document 15 C/2, concerning the organization of the work of the General Conference.

(3.21) As delegations have been able to see, the attention given to the debates on the future programme is increasing. Moreover, the Board has formulated briefly a certain number of suggestions concerning the general principles which should guide debates on the future programme and which appear in document 15 C/67. In this connexion the Board, after deliberating, preferred, at this initial stage of a new experiment, not to include in this document factors concerning the content of the future programme, the choice of which, necessarily arbitrary, would have been difficult; it confined itself to outlining a framework within which, as it hopes, a very free and spontaneous discussion could develop. As the discussion of the draft programme and budget for the next statutory period is governed by a set of rules under which the General Conference has imposed a fairly strict discipline upon itself, there is here perhaps a reasonable compensation which will help to eliminate any possible feeling of frustration which the specialists composing the Programme Commission may sometimes have experienced, in discovering the narrow margin which is left to the initiative of the delegations in the formulation of an already carefully thought-out programme for the next biennium, with constant resort to consultation with Member States and the Executive Board.

(3.22) In this connexion, I would like to draw the attention of the General Conference to the characteristics of the general policy debate such as the Executive Board has recommended in paragraph 11 of document 15 C/2, and especially to the list of seven topics which lend themselves particularly to an exchange of opinions on the general policy of the Organization, which the Board has enumerated simply as a guide and upon which speakers may consider it opportune to express their opinions. The intention of the Board is essentially to reconcile complete freedom of expression for heads of delegations with the need to organize the debate, so that, given a certain convergence, the main lines of the general policy of the Organization may emerge from it. The experience of the last two sessions has shown the decisive importance for the determination of general policy that may be assumed by a given number of conclusions drawn from the general debate, forming a coherent whole and appearing in a resolution which the General Conference can approve before bringing its proceedings to a close.

(3.23) From the notion of the future programme - which means essentially the programme contained in the C/5 document series, presented to the General Conference at its next following session - to that of long-term planning, there was no more than a step which the Executive Board has not hesitated to take, basing itself on the recommendations of the Ad Hoc Committee of Experts to examine the finances of the United Nations and the Specialized Agencies (known as the Committee of Fourteen). Guided, also in this case, by the reflections and proposals of its Special Committee, the Board approved a resolution on this subject, very important to my mind, in which it recommends to the General Conference the establishment of a long-term programming system covering a period of six years. The Administrative Commission is the authority to decide upon this important problem; but without further delay I would like to say that both the Director-General and the Board have recently been able to determine to what extent, in order to arrive at a rational organization of the main conferences held by Unesco, it is essential to arrange its programming much more in advance than has been usual up to now, that is to say, over a period of four to six years. This idea is very much in harmony with the nature of our programme and I am sure that in future it must be extended to the various sections contained in it.

(3.24) One question assumes particular importance in this year 1968, the International Year for Human Rights, and calls of course for great attention and vigilance: I refer to the implementation of the Convention and Recommendation against Discrimination in Education approved by the General Conference in 1960. This seems to me a topic which ought to interest us and, I may say further, to stir us profoundly. Since the first provisional report prepared by its Special Committee on Discrimination in Education, based on the reports of Member States, which the Executive Board had the honour to transmit to the General Conference in 1966, the latter has called upon the Executive Board in resolution 39.1 to take the necessary steps to enable the Special Committee to fulfil the tasks and functions defined in the conclusions of the first report.

(3.25) Accordingly the Board again established, for the period 1967-1968, a Committee of Twelve which met under the chairmanship of Dr. Ilmo Heila (Finland). The second report, which the Committee prepared after meticulous work, and which appears in document 15 C/11, consists of a systematic analysis of the replies received from 61 Member States and of additional information supplied by 28 Member States, as well as conclusions and recommendations concerning future action. In transmitting this report to the General Conference, the Executive Board attached the comments which appear in document 15 C/11 Add.

(3.26) Although this detailed study is not of a spectacular nature, it is in my opinion of the highest importance, not only because it conduces, by means of continuing action, to an increasingly comprehensive implementation of the right to education proclaimed in the Universal Declaration of Human Rights, but also because by its own nature it can increasingly inspire, in a positive manner, the policy and action both of the Organization and of the Member States in the matter of education. Thus it will help to overcome the obstacles of many different kinds which still exist in the world, affecting access by all people of both sexes to the benefits of education and to equality of opportunity and treatment in that sphere.

(3.27) I wish to add that it is impossible to consider this Convention, and the reports which the Committee has prepared to supplement it, as an instance of control or as the exercise of police rights over the conduct of the States. The problem of discrimination is not a deliberate problem arising from legislation: generally it is the result of the evolution of social structures from which it becomes necessary to help to extirpate practices which imply discrimination, so as to guide them towards positive formulae which open access to education for all, without any distinction. And this is the first time in an international organization that a picture on so great a scale appears, of a reality created through the help of its own States interested in this struggle against discrimination, which is slowly going forward. I am happy that we can make these statements together in the presence of Mr. President Cassin, who from this very platform and on so many occasions has proclaimed with all his enthusiasm and his qualifications the struggle against this discrimination; and that we are able to show him at this time the evidence of an achievement of the hopes which have guided him all his life.

(3.28) For the purpose of examining the requests from international non-governmental organizations for admission to categories A and B, and in fulfilment of the duty of the Executive Board under the regulations in force in this regard, the Board has once again constituted a Committee on Non-Governmental Organizations, consisting of nine members and presided by His Excellency Mr. Paulo E. de Berrêdo Carneiro (Brazil). As you know, in the past, the Executive Board has devoted long debates to the study of these requests. With genuine pleasure I can pay a well-deserved tribute to the co-operative spirit which has prevailed within the Committee during the course of the current biennial period and which has enabled it with great efficiency to bring its proceedings to a successful conclusion. Basing itself upon the Committee's recommendations, but evaluating them independently, the Board has admitted one organization to category A and 16 organizations to category B, which raises to 168 the total of non-governmental organizations considered as consultative bodies in these two categories.

(3.29) The non-governmental organizations are a very important link in the relations between the Organization and public opinion or specialized groups in the Member States, and I wish to take advantage of this opportunity to express the hope that they will contribute increasingly to the transmission, to the millions of men and women who are gathered in their national branches, and especially to the young, a vivid and realistic picture of the Organization; for in this way its true features and above all the ideal which inspires us will be impressed ever more deeply in the minds of men. Here I would like to express my warmest gratitude for the most valuable co-operation which the three Committees and their distinguished Chairmen have given to the Board during the biennium which is coming to an end.

(3.30) There is no need to remind the General Conference of the abundant variety of functions which devolve upon the Executive Board, by virtue of the provisions of the Constitution and the various regulations of the Organization. These include innumerable tasks which the Board undertook in accordance with the established time-table. I shall confine myself to stressing that the Board has continued to give special attention to inter-agency co-ordination within the United Nations system and has observed with satisfaction the progress achieved in this direction, with particular reference to agricultural education, a topic with which this Conference has frequently been concerned. Thus, the Director-General last Spring informed the Board of a memorandum of agreement signed by him and his colleagues the Directors-General of the FAO and the ILO, by means of which new momentum will be given to collaboration between the three Organizations on this subject. The reports presented periodically to the Board by the Director-General regarding co-operation with the UNDP have made it possible to outline a general pattern for the execution of the programme financed by means of extra-budgetary resources charged to the Technical Assistance and Special Fund sectors. Further, in 1967-1968 and on the occasion of the conclusion of four UNDP/Special Fund projects, the Board for the first time made a detailed study of the final report concerning each of these projects and formulated comments on them, in which the fruit of the experience gained is collected for use in similar projects in the future.

(3.31) Having in mind the new procedures which are to be applied to regional Technical Assistance projects, the Board studied how it would be possible in the future to finance the regional and inter-regional projects set out in the Draft Programme and Budget for 1969-1970 as submitted by the Board for the approval of the General Conference, which is invited to make a preliminary examination of the subject in the light of demands which are increasing rapidly. I referred previously to the recommendations of the United Nations Ad Hoc Committee of Experts to examine the Finances of the United Nations and the Specialized Agencies. In accordance with the resolution approved by the General Conference at the fourteenth session, the Executive Board, basing its opinions on the report submitted by the Director-General, studied in detail during three sessions the problem of the application of these recommendations to Unesco. The report which the Director-General has submitted to the General Conference on this matter is accompanied by the observations of the Board, which appear in document 15 C/23 Add.

(3.32) At the 79th session in September, the Board examined with lively interest a report by the Director-General on the policy, methodology and practice of inspection, assessment and evaluation, which enabled it to make a first study of the whole complex of these activities, upon which the rational and efficient implementation of the operative programmes largely depends. It realized in the first place that as a result of the constitution of the corps of inspectors of the United Nations system, it became necessary to establish some suitable co-ordination between the tasks entrusted to that common body of inspectors and those which continued to devolve upon Unesco; and it expressed the hope that, with the assistance of the Administrative Committee on Co-ordination, it would be possible to make the necessary progress. I would not like to fail to record the satisfaction resulting from the agreements arrived at with two regional organizations, the Organization of African Unity and the Joint Afro-Malagasy Organization, with a view to providing common procedures for the achievement of the ideals which they are both pursuing.

(3.33) The relationships and above all the agreements with organizations of a regional nature form a very important link between an organization of world-wide scope like ours and the groupings of Member States which geography, history and similarity of problems have brought together. The Executive Board was pleased to note the outcome of the negotiations which were brought to a successful conclusion by the Director-General with the Organization of African Unity (OAU) and with the Joint Afro-Malagasy Organization (OCAM) with a view to arranging agreements in due form, and it authorized the Director-General with satisfaction to sign them on behalf of the Organization.

(3.34) I must not omit to recall the memorable days which, at the Italian Government's invitation, the Board spent in Siena for the first part of its 79th session, between 29 August and 2 September last. In that illustrious city with its incomparable cultural heritage, the Board found a propitious and serene atmosphere in which to examine the progress made in the International Campaign on behalf of Florence and Venice. There also the Board, with a unanimity which was deeply gratifying to me, was able to decide in a private meeting upon the filling of the post of Director-General. May I be permitted here to repeat to His Excellency the Minister of Education, Head of the Italian Delegation, the expression of our gratitude for the warm welcome which the Board received in his country and for all the attentions that were lavished upon it.

(3.35) At the invitation of the Government of the United Arab Republic, the members of the Bureau of the Executive Board travelled to Cairo and thence to Abu Simbel, where on 22 September they attended the formal ceremony which marked the end of the work of safeguarding the two

temples, already rebuilt for centuries to come, I must recall with gratitude and praise the outstanding address delivered on that occasion, on behalf of the Board, by His Excellency Mr. Paulo E. de Berrêdo Carneiro. This gigantic work, made possible by international co-operation and achieved through Unesco, is one which does honour to our Organization. Its spectacular nature should not make us forget its deep significance, for the spirit which gave the impulse to that noble undertaking hovers over the impassive colossus. I would like to express thanks to our colleague the Minister, Mr. Sarwat Okasha, who made it possible for us to experience those unforgettable hours. The success of this great undertaking is a stimulus for all of us and inspires us to redouble our efforts so that, through our activities, this spirit of international solidarity may triumph, as it did in the completion of this great task, overcoming all difficulties and despite the vicissitudes of international life.

(3.36) I believe we are all aware that we live in an age of confusion and anxiety, and very rightly the Secretary-General of the United Nations recently sounded a warning by observing an unmistakable decline in international morality. It is therefore essential that our Organization should continue to act as a factor for promoting unity and agreement between the governments and peoples of the world and that all our determination should be directed towards preserving for our Organization its increasingly effective rôle as an instrument for international co-operation and understanding. In those matters which concern it, the Executive Board has given much proof of this determination during the last two years, and I believe that the General Conference has reason, like myself, to rejoice in the harmony that has reigned in all our meetings, thanks to the spirit of tolerance and mutual respect for the opinions and acts of others which governs all our proceedings. Often starting from different and sometimes divergent ideas and attitudes, as is normal, the Board has been able on repeated occasions in the course of its debates to strike the path of unanimity.

(3.37) Among other things, I feel obliged to quote two resolutions which, under unforeseen circumstances, the Board had to adopt to solve serious problems related to the hostilities unleashed in the Middle East in June 1967. The first concerned the application of the Convention for the Protection of Cultural Property in the Event of Armed Conflict, which foresees responsibilities for the Director-General of Unesco which could not become effective because of existing omissions in the text of the Convention; the second, much more delicate, related to the content of education given to the millions of children of the refugee families of Palestine. On both occasions the Executive Board, of which representatives of Israel and of two Arab States, Lebanon and the United Arab Republic, are members, took its decisions unanimously, consecrating for the first time the moral and legal principles which respectively govern these two questions. Here we have a magnificent testimony of respect for law, of calm understanding, which does credit to the parties and of which Unesco and, with it, the whole United Nations system can be proud.

(3.38) In this search for unanimity nobody has helped us more than our Director-General who, with the intellect and gifts which we all know, was able to find a common denominator in our discussions and frequently to suggest to us solutions which reconciled our points of view. I wish to thank him publicly here, not only for his indefatigable efforts, which never weakened for a moment, coupled with both tact and efficiency, to accomplish the innumerable and frequently crushing tasks which devolve upon him, but also for having been able to transmit to us, in the continuous dialogue which we maintain with him, his unquenchable faith in an Organization dedicated and constantly rededicated to the service of mankind.

(3.39) I would also like to show our gratitude to all those who, at his side, are the chief staff members of the Secretariat and upon whose aid and co-operation the Board has always been able to count; in the first place the Deputy Director-General, Mr. Malcolm S. Adiseshiah, as also the six Assistant Directors-General; I take advantage of this opportunity to assure them, and also their assistants and the members of the Secretariat of the Executive Board, of our esteem and our appreciation.

(3.40) Lastly, and with no less warmth, I wish to tell the President of the fourteenth session of the General Conference, Professor Bedrettin Tuncel, how greatly the Board has valued his presence in our midst over the past two years and the constant interest which he has shown in our proceedings.

(3.41) I shall now enter upon the third part of my statement: it concerns the Draft Programme and Budget for 1969-1970 which, in conformity with the Constitution, the Executive Board must submit to the General Conference.

(3.42) Document 15 C/5, the chief working document of this session, was prepared in pursuance of the instructions of the General Conference, which have introduced in the preparation of the

programme certain new methods and procedures which help to give it clarity and simplicity and which, with regard to the budget, involve the renewed use of forecasting methods whose accuracy, confirmed by experience, enables the true and complete figures to be brought into focus.

(3.43) It is not possible for me to dwell at length on a consideration of the programme. The recommendations of the Board are very clear and, moreover, they complete and enlarge upon the Director-General's draft. Their various headings are put before the Conference as the fruit of constant collaboration between the Board and the Secretariat. In its broad outline a firm process of continuity and development is revealed, which slowly but surely finds expression in a long-term plan or in continuing activity; the conceptual content is making progress in both forms of activity, co-operation and assistance, which on each occasion are further extended on the operational plane, either increasing in volume or improving in quality; finally, critical evaluation of results has been resolutely strengthened and related in the last instance, in a strictly ethical sense, to the fundamental values of human dignity.

(3.44) We must recognize that consideration of so crowded and varied a programme may exceed our capacities. Hence the need to carry further a line of thought which had its origin in the Board and which relates to the method of organizing the agenda for the meetings and of staggering their time-table so as to gain the maximum advantage from the fruitfulness of their results.

(3.45) The system of consultation with the Member States in the preparation of the programme constitutes a prior problem of the greatest importance. The States who reply are each time fewer and the replies are frequently late. The Board is recommending that preliminary consultations be continued; but it proposes that they should take place before 30 June 1969, so that the Director-General can take them into consideration in the proposals and innovations which he must present to the Board in the Autumn of the same year. That will be the occasion on which the States have the opportunity of reverting to the deliberations of the Conference on the future programme; in this way, not only will their interest be aroused but the coherence of the work in common will be strengthened.

(3.46) I must report particularly to the Conference concerning the various stages traversed by the Board in the preparation of its recommendations regarding the budget and, in particular, to the upper limit of its appropriations. In the Autumn of 1967 (77th session) the Board had at hand a document headed "important changes and innovations proposed by the Director-General with regard to the biennium 1969-1970 and the relevant significant budgetary factors", which took the place of the preliminary draft summary of the programme and budget which had previously constituted the initial phase of the preparation of the C/5 document.

(3.47) On the basis of a prior study of budgetary factors carried out by its Finance and Administrative Commission, the Board invited the Director-General to take a step further along the path of realism; to this effect it requested him to provide, on an experimental basis and on a separate appropriation line, for the funds estimated to be needed for increased costs projected through the first year of the biennium. In this manner, in 1969-1970, any possible deficit can only be due to a subsequent increase in staff costs and the cost of goods and services during the year 1970. With regard to the programme, the Director-General consulted the Board concerning fourteen changes or innovations, appearing in that document, the importance of which, in the opinion of the Director-General, demanded that the attitude of the Board should be defined at this initial stage of the programme.

(3.48) Immediately after this consultation, recounted in detail in paragraphs 3-24 of the Introduction, the Director-General prepared document 15 C/5, which was sent to the Member States and to members of the Board on 12 April 1968. The Introduction, which is remarkably clear and precise, describes in a circumstantial manner the considerations which led the Director-General to propose a rate of growth, after recosting of the basis, of 7.1% in parts I - IV of the budget, that is to say, a rate of growth lower than that approved by the General Conference at its previous sessions, since the budget ceiling stood at \$71,307,000, to which had to be added the sums received from the UNDP corresponding to Executing Agency costs, that is to say, a final total of \$75,307,000.

(3.49) At its 78th session, held in the Spring of 1968, the Board examined this document in the light of the studies previously carried out by its two commissions, each in its sphere of competence. The conclusions reached at this stage by the Board appear in document 15 C/6, entitled "Recommendations of the Executive Board on the Draft Programme and Budget for 1969-1970".

These recommendations which, of course, are supported by the relevant comments, refer respectively to the Introduction (resolution A); to Part II - Execution of the programme (resolution B); and to the budgetary appropriations (resolution C). It would be superfluous to summarize them, since all delegations have the document before them. I shall confine myself therefore to stressing the essential points:

(1) It is logical to suppose that the events which occurred in France in May and June would have repercussions on salaries and on the prices of goods and services, the extent of which it is difficult to foresee for the moment, but which the Executive Board will be obliged to take into account at a later date;

(2) the Board considered that a sum of \$370,000, necessary for integrating the International Bureau of Education into Unesco, should be added to the amount of the budgetary appropriations;

(3) the Board noted with satisfaction that the Director-General would study the possibility of bringing about certain economies, bearing in mind the opinions expressed in that regard by some of its members;

(4) in deciding by a majority in favour of the figure of \$71,307,000, to which is added an appropriation of \$370,000 in respect of the integration of the International Bureau of Education (IBE) with Unesco, and also the \$4 million from the UNDP, the Board bore in mind that this was a provisional recommendation, which would have to be revised and modified at the next session.

(3.50) In the course of its 79th session, held in September last, the Board took the opportunity to examine document 15 C/5 Addendum and Corrigendum 1, submitted by the Director-General as requested at the previous session. This document, of course, did not propose any new activity, since the essentials of the programme appeared in document 15 C/5. Its only purpose was to explain the budgetary situation as it appeared on 15 July. The increases that appeared necessary, in the light of the estimates regarding the evolution of salaries and prices, rose to \$2,736,500, which raised the revised total appropriation to \$78,413,500 on the basis of the proposals contained in document 15 C/5.

(3.51) In the resolution which the Board approved at the close of its debate on the budget ceiling, the text of which appears in the Addendum to document 15 C/6, the Board noted with appreciation the statement of the Director-General that "it would be possible to decrease the proposed total appropriation by one million dollars without detriment to the main part of the Programme for 1969-1970". After the debate on the subject, the Board arrived at the following conclusion which I quote in full: "A substantial majority of members of the Executive Board is now prepared, in view of the foregoing considerations, to recommend to the General Conference that the total appropriation for 1969-1970 should be determined at \$77,413,600; while other members consider that the total appropriation proposed should be decreased further". In these circumstances, the Board did not feel satisfied with the majority obtained though it was large, and seeking the unanimity which it believed was within reach, it thought it prudent to postpone until the 80th session, which began on 9 October, the adoption of its final recommendations to the General Conference on the budget ceiling. The objections expressed by a few dissident members were founded on purely administrative or financial reasons, though all concurred in the planning of the programme, in the assessment of the methods employed by the Director-General and in approval of the activities carried on by the Organization.

(3.52) Last week, the Board examined document 15 C/5 Addendum and Corrigendum 2, which contains the Director-General's final proposals. In the first place, readjustment of the programme, that is to say a redistribution of appropriations to take account of the various recommendations formulated either by the Board at its 78th and 79th sessions, or by the International Conference on Educational Planning, held this August in Paris - readjustments amounting to the sum of \$650,000; in the second place, economies to a net amount of \$1,000,000. On the basis of this document, the Board drew up its final recommendations to the General Conference in a resolution comprising two distinct parts; the text of this resolution appears in document 15 C/6 Addendum 2. In view of its importance, I shall read both provisions, which were voted separately: the first, by a majority of 26 votes to 3: "Submits to the General Conference and recommends in general the adjustments presented by the Director-General in Section II of document 15 C/5 Addendum and Corrigendum 2, in the light of the Board's previous decisions and of the proposals contained in Annex II of the aforementioned document".

(3.53) The second, adopted by a majority of 25 votes to 4: "Submits to the General Conference the Draft Budget for 1969-1970 proposed by the Director-General in document 15 C/5 Addendum and Corrigendum 2, and recommends that the General Conference adopt a provisional budgetary ceiling of \$77,413,500 for 1969-1970."

(3. 54) I must stress that the Board, which had no time to study the readjustments presented by the Director-General in detail, did not decide on these separately one by one, but took them together. They appear in detailed form in Annex II of document 15 C/5 Addendum and Corrigendum 2, and the General Conference will have to decide upon them as well as upon the basic document, 15 C/5. In recommending to the General Conference the readjustments taken together, as summarized in Section II of the document referred to, the Board would wish to manifest its approval of the method followed by the Director-General, to whom it is especially grateful for having interpreted and translated into such concrete terms. In the space of less than one month, the various recommendations of the Board concerning the programme and the economies which he had promised to make in an effort to achieve the desired unanimity. This has not, unfortunately, so far been gained. If I have gone slowly in showing the successive stages traversed by the Board in producing these recommendations, I have done so entirely for the purpose of drawing your attention to the constant efforts made by the Board and the Director-General to arrive at unanimity.

(3. 55) The Board would have liked, as it did two years ago, to be able to submit to the General Conference a unanimous recommendation on the Draft Programme and Budget for 1969-1970, as far as the budget ceiling is concerned. I can assure you that it has done everything possible to obtain it. The long process of reflection which I have described to you, and the result obtained, will assure you that we arrived at a considerable majority, but that everybody would have preferred unanimity. In this effort the Director-General gave the Board all his assistance, with the feeling of responsibility and self-denial which we know of him in this Organization, and for which I wish to offer him very sincere thanks. Although through some causes external to the Organization we were unable fully to reach our objective, I wish to pay tribute to all my colleagues who, without exception, tried to find a common solution in a spirit of co-operation worthy of Unesco from every point of view.

(3. 56) I do not lose hope that unanimity may now be obtained within the Conference itself. My conviction is founded on the nature of the objections to which I have previously referred. I also bear in mind that, with the economies introduced, the amount of the 7% increase, the lowest by comparison with previous years, has been reduced to 6.3%. On the other hand, the Organization is growing through the unfolding of its own activity and the constant calls of the developing countries, and is spreading its scope at a rate which seems uncontrollable. In this situation, every attempt, every step that is taken to maintain a reasonable balance and prudently to co-ordinate the goodwill of the various delegations will find, I hope, a favourable response in the minds of the present Conference.

(3. 57) Mr. President, Mr. Director-General, fellow Delegates: the task with which you entrusted me is now finished. I thank the Conference for the kindness with which it has received my threefold statement and I submit to it, with great confidence, on behalf of the Executive Board the basic documents on the foundations of which it now devolves upon the General Conference to take its decisions during the course of the present session.

4.1 Le PRÉSIDENT. -

Mesdames, Messieurs les délégués, je voudrais remercier très chaleureusement le Président du Conseil exécutif de ce rapport très complet sur les activités du Conseil exécutif et de ces commentaires exhaustifs sur le Projet de programme et de budget pour 1969-1970. Il ne fait pas de doute que ces commentaires aideront largement à la formulation du programme futur qui est inscrit à notre ordre du jour.

4.2 Je donne maintenant la parole au Directeur général.

5.1 Le DIRECTEUR GENERAL. -

Monsieur le Président, prenant pour la première fois la parole, en cette session, à cette tribune, c'est à vous que j'entends adresser mes premiers mots pour vous exprimer au nom du Secrétariat et en mon nom personnel mes chaleureuses félicitations pour votre élection.

5.2 Voici plusieurs années que j'ai eu le privilège de travailler étroitement avec vous en votre qualité, soit de ministre de l'éducation nationale de votre pays, soit de membre du Conseil exécutif. Et au cours de ces années, mon estime pour votre personne comme mon admiration pour votre action, je dirai aussi ma gratitude pour la compréhension et le soutien que j'ai toujours trouvés auprès de vous, n'ont cessé de croître. En vous je salue un digne représentant de cette jeune Afrique dont la juste promotion aux responsabilités de la solidarité internationale est un sujet de satisfaction unanime.

5.3 Vous avez prononcé ce matin, Monsieur le Président, un discours d'une rare hauteur de vues et d'une courageuse lucidité. Cette remarquable déclaration, abondante matière à réflexion et à inspiration, augure excellentement de votre présidence, qui s'annonce pour moi comme celle d'un guide en même temps que d'un ami. Puissiez-vous, Monsieur le Président, être aussi heureux que votre éminent prédécesseur, le professeur Tuncel, à qui je voudrais réitérer publiquement le témoignage de ma reconnaissance et de ma fidélité. Il fut à l'âge des vingt ans de l'Organisation le président de l'unanimité. Je souhaite que dans la maturité commençante vous mainteniez et fassiez fructifier ce trésor entre tous précieux de la concorde et de l'amitié.

5.4 Mesdames, Messieurs les délégués, M. le Président du Conseil exécutif, que je salue avec déférence, vient de vous présenter, avec les observations et recommandations du Conseil, d'une part, mes rapports sur les activités de l'Organisation en 1966, en 1967 et au cours du premier trimestre de 1968 et, d'autre part, mon Projet de programme et de budget pour 1969-1970, révisé par l'Addendum et Corrigendum 2. Si j'interviens, suivant l'usage, à sa suite, ce n'est pas pour analyser ou résumer, moins encore paraphraser, ces documents qui me paraissent suffisamment explicites et qu'il a remarquablement analysés tout en formulant des commentaires généreux à mon endroit, dont je le remercie vivement.

5.5 Pour ce qui est des rapports d'activité, le rapport sur 1967 contient pour la première fois, à la demande du Conseil exécutif, une introduction où je me suis attaché - pour reprendre les termes de la décision du Conseil - à procéder "sur une base sélective à un examen critique et synthétique des questions, réalisations et difficultés les plus importantes concernant chaque secteur ou intéressant d'une façon générale l'exécution du programme". Cette introduction contient ainsi des appréciations quant aux travaux effectués ou en cours, ainsi que des suggestions quant aux orientations et aux entreprises qu'il apparaît possible et désirable d'envisager pour l'avenir. Peut-être vos délégations y auront-elles trouvé occasion à réflexions de portée générale.

5.6 En ce qui concerne le Projet de programme et de budget, même après - je dirai plutôt surtout après - l'examen très attentif qu'en a effectué le Conseil exécutif et dont les conclusions généralement approbatrices se trouvent consignées dans ses recommandations je ne vois aucune adjonction ou modification à apporter à l'introduction au document 15 C/5, où je me suis efforcé d'exposer aussi clairement que possible les réalités essentielles qui ont conditionné et les idées maîtresses qui ont inspiré le cadre, l'économie générale et la teneur de ce Projet de programme et de budget, ainsi que les raisons des options principales auxquelles j'ai été amené à me résoudre.

5.7 Je dois toutefois m'arrêter un moment sur l'Addendum et Corrigendum 2 pour vous fournir quelques explications à son sujet, ne serait-ce qu'à cause de la date très récente à laquelle il vous est parvenu. Je veux tout d'abord déclarer que je n'avais nullement l'intention de produire un addendum et corrigendum quelconque au Projet de programme et de budget. J'en avais même expressément et catégoriquement écarté, pour ma part, l'éventualité, car j'estime que de telles modifications apportées en dernière heure à un document aussi fondamental et aussi complexe que le Projet de programme et de budget risquent de créer une certaine confusion dans les délibérations de la Conférence générale. Mais les événements m'y ont contraint. En effet, la hausse des salaires et des prix, brusque et considérable, qui est intervenue dans l'Etat hôte à partir du mois de juin a obligé à une révision du calcul des prévisions budgétaires qui s'est traduite par une augmentation du montant total de l'ouverture des crédits de 2.736.500 dollars, compte tenu de l'inclusion de la somme destinée à couvrir les dépenses additionnelles nécessaires pour intégrer le Bureau international d'éducation (BIE) à l'Unesco. Cette information a été dûment portée à la connaissance des Etats membres par l'Addendum et Corrigendum 1 du 31 juillet.

5.8 Une augmentation aussi importante du budget, à laquelle, il convient de le noter, ne correspondait aucun accroissement du programme, exception faite, je le répète, des incidences de l'intégration du BIE, ne pouvait évidemment que compliquer la tâche du Conseil

exécutif quant à la recommandation que l'Acte constitutif lui fait obligation d'adresser à la Conférence générale concernant les prévisions budgétaires du Directeur général. Comme son Président vient de le rappeler, le Conseil, en sa 79e session, adopta au début de septembre une résolution qui reportait, à sa 80e session, en octobre, la formulation de ses recommandations finales touchant le montant du budget. Il était au surplus entendu, compte tenu des réticences que certains Etats avaient manifestées à l'égard du montant établi par l'Addendum et Corrigendum 1, que, pour aider le Conseil et éventuellement la Conférence générale à se prononcer sur ce point capital par un vote le plus largement majoritaire possible, voire unanime comme il y a deux ans, je présenterais au début d'octobre de nouvelles "propositions" comportant, avec les révisions des prévisions budgétaires qui pourraient s'avérer nécessaires, une réduction d'un million de dollars que j'avais déclaré possible d'effectuer sans que soit mis en cause l'essentiel du programme proposé dans le document 15 C/5. C'est pour déférer à ce désir du Conseil que j'ai élaboré avec le Secrétariat l'Addendum et Corrigendum 2, qui constitue l'état définitif du Projet de programme et de budget et qui vient de vous être soumis comme tel par le Président du Conseil exécutif, avec la recommandation du Conseil : recommandation adoptée à une très large majorité, que je ne renonce pas à l'espoir de voir se transformer au sein de cette conférence en unanimité.

5.9 Le récit que je viens de résumer explique les différences qui distinguent l'Addendum et Corrigendum 1 de l'Addendum et Corrigendum 2. Le premier est une simple révision du calcul des prévisions budgétaires, sur la base des augmentations des traitements et des hausses des prix déjà intervenues ou prévisibles ; il ne comporte aucune modification du programme. L'Addendum et Corrigendum 2, qui incorpore et confirme ces révisions des prévisions budgétaires, introduit par contre des modifications au programme proposé dans le document 15 C/5 qui, s'ajoutant à certaines réductions des crédits de fonctionnement de l'Organisation, se traduit par une diminution nette d'un million de dollars.

5.10 Le détail de ces modifications se trouve exposé dans l'annexe II à l'Addendum et Corrigendum 2, suivant l'ordre du document de base 15 C/5. On constatera que si l'aboutissement de ces propositions est, je le répète, une diminution du total du budget, les modifications proposées ne sont pas toutes des réductions d'activités. Il en est qui consistent en nettes augmentations. C'est le cas, notamment de celles concernant la jeunesse, la planification et le financement de l'éducation, l'Année internationale de l'éducation. J'ai estimé, en effet, que, puisque j'étais invité à revoir non plus les prévisions budgétaires, dont le calcul n'est pas contesté, mais le volume même des activités envisagées, je pouvais, je devais même, profiter de cette occasion pour réexaminer sur divers points la teneur de ces activités à la lumière des développements intervenus et des réflexions effectuées depuis que le Projet de programme et de budget avait été élaboré : développements et réflexions qui ont fait apparaître au Conseil exécutif comme à moi-même l'opportunité de renforcer certaines entreprises, voire d'en lancer de nouvelles, comme d'en réduire, retarder, ou même arrêter ou supprimer d'autres, moins urgentes ou moins fécondes.

5.11 Comme telles, elles sont de nature, du moins je l'espère, à faire moins regretter la réduction totale d'un million de dollars que j'ai cru devoir effectuer afin de faciliter le plus large accord possible sur le budget. Ce n'est pas de gaieté de cœur que j'ai procédé à cette réduction qui, par la force des choses, porte surtout sur les crédits du programme, les dépenses de fonctionnement de l'Organisation étant, quoi qu'on en dise, difficilement compressibles alors que ce fonctionnement ne cesse de croître en ampleur et en complexité comme l'ensemble de la vie internationale. Certaines coupures ont posé des choix difficiles. Je crois, toutefois, pouvoir objectivement déclarer que cette réduction, grâce surtout aux remaniements que je viens d'évoquer, ne porte pas trop gravement atteinte à l'économie du programme et aux exigences de son développement. Par contre, si on descendait au-dessous de ce niveau, je n'hésite pas à dire non moins nettement qu'on ne pourrait éviter une véritable dégradation du programme, à laquelle je ne saurais, pour ma part, m'associer.

5.12 En définitive, les prévisions budgétaires s'établissent, comme il est indiqué dans l'Addendum et Corrigendum 2, à 77.413.500 dollars pour le montant de l'ouverture des crédits et à 71.556.500 dollars pour le montant des contributions demandées aux Etats membres.

Ces chiffres accusent par rapport aux chiffres comparables de l'exercice précédent des augmentations respectivement de 19,3 % et 18,9 %, le pourcentage de la croissance, au sens rappelé dans mon Introduction au document 15 C/5 et désormais accepté, étant de 6,3 %.

5.13 Je souhaite vivement que vous adoptiez ce programme et ce budget et j'espère qu'il vous sera finalement possible de le faire sans opposition.

5.14 Je dois ajouter une dernière précision. Le projet de programme étant établi, comme on sait, sur la base de l'intégration des ressources budgétaires et extrabudgétaires, le document, comme ceux des exercices précédents, fait état des ressources escomptées du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sous ses deux composantes : l'Assistance technique et le Fonds spécial. Pour ce qui est de l'Assistance technique par pays et du Fonds spécial, les sommes prévues ont toujours été mentionnées à titre purement indicatif, étant donné leur incertitude, puisque les projets en question dépendent de deux conditions, l'une et l'autre extérieures à l'Organisation : la demande des Etats bénéficiaires, d'une part, et la décision des organes directeurs du PNUD, d'autre part. Par contre, les fonds de l'Assistance technique régionale, qui jusqu'ici étaient directement affectés, dans le cadre d'un certain pourcentage et sur la base des demandes d'un groupe d'Etats membres, aux organisations internationales exécutantes comme l'Unesco, pouvaient être escomptés avec assurance. C'est ce qui vient d'être remis brusquement en question par le Conseil d'administration du PNUD, lequel a décidé, à sa dernière session de juin, que l'allocation de ces fonds serait soumise, à l'avenir, à son approbation comme celle des fonds de l'Assistance technique accordée aux pays individuellement.

5.15 Pour ce qui est de la substance de la question, je tiens à déclarer que je n'ai, pour ma part, aucune objection à soulever à l'encontre de cette décision de principe, qui me paraît parfaitement légitime et tout à fait logique. Mais qu'il ne voit les conséquences désastreuses que son application immédiate, c'est-à-dire son application aux projets d'assistance technique pour 1970 (car l'allocation des fonds pour 1969 a déjà été arrêtée), entraînerait pour le budget de l'Unesco ? Les sommes en question, qui se montent à quelque 2 millions de dollars, sont, en effet, suivant la pratique constamment suivie depuis de nombreuses années, étroitement imbriquées aux crédits du budget ordinaire pour financer des activités, et surtout des institutions, régionales ou sous-régionales, de formation et de recherche que l'Unesco s'est engagée à soutenir pour une certaine durée. Si ces fonds venaient soudain à manquer, c'est un déficit qui s'ouvrirait du même coup dans le financement de ces activités et institutions. Comme il n'est évidemment pas possible que la Conférence générale se sépare en adoptant un programme sur lequel pèse la menace d'un déficit de cette importance - 2 millions de dollars, je le répète - il faudrait que la Conférence générale, ou bien réduise d'autant (conditionnellement) le reste du programme, ou bien augmente d'autant (conditionnellement) le financement de l'exécution du programme.

5.16 Je n'ai pas manqué de saisir le Conseil exécutif, à sa 79^e session, en septembre, des graves préoccupations que me causait une telle situation. Le Conseil exécutif m'a chargé d'entreprendre des démarches pressantes auprès du Directeur du PNUD pour que celui-ci demande instamment à son Conseil d'administration, qui doit examiner à sa session de janvier prochain les conditions d'application de sa décision de principe, de reporter à 1971 au plus tôt l'entrée en vigueur du nouveau régime. J'ai effectué ces démarches et le Directeur général adjoint, M. Adiseshiah, les renouvelera en mon nom la semaine prochaine au Bureau consultatif interorganisations, qui examinera notamment cette question. Mes collègues du PNUD ont compris nos difficultés et ils ont paru disposés à recommander à leur Conseil d'administration de surseoir d'un an à l'application de leur décision. Mais, outre que cette recommandation elle-même doit être approuvée par le Conseil d'administration et que cette approbation ne pourra intervenir qu'après la fin de la session de la Conférence générale, je dois informer la Conférence qu'à l'heure où je parle, le Directeur du PNUD n'a encore formulé à l'intention de son Conseil aucune recommandation expresse dans le sens désiré. La menace demeure donc entière, et je ne puis que vous la signaler, en m'adressant particulièrement aux gouvernements représentés au sein du Conseil d'administration du PNUD, d'où est issu le problème.

5.17 Mais ces précisions et éclaircissements nécessaires ayant été donnés, mon propos principal n'est pas dans cette allocution introductive, de commenter les documents qui vous sont soumis. C'est bien plutôt de vous faire part de quelques réflexions sur l'état de l'Organisation, c'est-à-dire sur la nature et la valeur de son action et sur les problèmes internes et externes qui se posent à elle.

5.18 Il me paraît que j'en ai d'autant plus le devoir que la pression des événements et les obligations impérieuses du fonctionnement général de l'Organisation, de l'exécution du programme et de la coordination avec les autres organisations du système des Nations Unies - obligations qui ont été particulièrement lourdes et absorbantes au cours de ces derniers mois - m'ont empêché de rédiger à votre intention, comme je l'avais fait en 1964 et 1966, un rapport d'évaluation des activités de l'Unesco assorti d'observations concernant les perspectives d'avenir. Je le regrette et vous prie de m'en excuser. Veuillez donc accueillir, s'il vous plaît, les considérations que je vais maintenant esquisser devant vous comme tenant lieu de ce rapport.

5.19 Evaluation, d'abord, des activités de l'Organisation.

5.20 A cet égard, je voudrais dire avant tout que ces activités me paraissent, dans l'ensemble, bien orientées. Par orientation, j'entends à la fois leurs objectifs et leurs points d'application, leur approche pratique aussi bien que leur finalité conceptuelle. Qu'il s'agisse de la stimulation et de l'organisation de la coopération intellectuelle internationale, de l'aide opérationnelle au développement ou de la promotion éthique, les entreprises de l'Unesco, considérées, je le répète, dans leur ensemble, me paraissent répondre à des besoins essentiels de l'humanité, s'inscrire à des plans fondamentaux des causes et des facteurs du devenir des sociétés et de la liberté des personnes, et enfin se conformer suffisamment bien tant aux priorités qu'aux capacités des Etats.

5.21 Dans le cas de l'aide au développement, il convient de souligner d'une manière toute spéciale la justesse et l'importance du choix délibéré de l'Organisation qui, dans les pays sous-développés, s'attache à faciliter le renforcement et l'amélioration, voire la création de structures et de conditions profondes de nature à entraîner ou à favoriser un développement endogène, plutôt qu'à améliorer temporairement et superficiellement l'état présent de ces pays par des importations d'outillages, de techniques et de services extérieurs trop souvent destinés à demeurer étrangers à la réalité economico-socio-culturelle.

5.22 Dans le domaine de l'éducation, on a eu raison de se concentrer sur la planification, y compris la préparation et la mise en place d'un appareil administratif adéquat, la formation des maîtres - et avant tout la formation des formateurs - et l'expérimentation de l'alphabétisation fonctionnelle, plutôt que de s'épuiser à envoyer des professeurs, entretenir des établissements d'enseignement, soutenir des campagnes d'alphabétisation globale. Dans le même esprit, il conviendrait maintenant de s'engager plus résolument dans l'étude et la promotion des techniques audio-visuelles et des moyens de diffusion de masse - radio et télévision - ainsi que des moyens de transmission les plus modernes, y compris les satellites de télécommunication, dont l'utilisation est de nature à constituer, si elle s'effectue à la lumière de recherches psycho-socio-pédagogiques plus approfondies, un instrument essentiel de la rénovation nécessaire de l'éducation.

5.23 Pareillement, dans le domaine de l'application de la science au développement, on a eu raison de faire porter l'essentiel des efforts sur la réalisation des conditions et des structures nécessaires à l'implantation et au progrès naturel de la science dans les pays en voie de développement : cela par l'établissement d'organismes gouvernementaux capables de définir et d'appliquer une politique scientifique comportant une programmation de la recherche selon les besoins et les capacités du pays, par l'expansion et la modernisation de l'enseignement scientifique, par la promotion de recherches dans des secteurs retenus comme prioritaires. La Conférence ministérielle sur l'application de la science et de la technique au développement de l'Asie, qui s'est tenue en août dernier à New-Delhi, peut être considérée à cet égard comme un succès et un grand pas en avant. N'ayant certes pas

ignoré l'importance, la nécessité, voire l'urgence des transferts de technologie, mais conscients de ce que de tels transferts ne peuvent entraîner de mutation décisive, même dans l'économie, s'ils ne s'appuient pas sur une transformation en profondeur de la mentalité et de l'organisation sociales, et reconnaissant au surplus que ces transferts technologiques sont bien davantage du ressort d'autres organisations du système des Nations Unies, au premier rang desquelles les nouvelles agences du commerce et de l'industrie : UNCTAD et UNIDO, la conférence a remarquablement défini, en termes pratiques aussi bien que théoriques, le rôle véritable de l'Unesco dans l'ensemble des activités relevant de l'application de la science au développement. A ce titre, je la tiens pour la première réponse constructive, mûrement réfléchie, qui ait été donnée à ce jour dans un secteur clé, celui des conditions générales et fondamentales de l'implantation de la science, à la question, au défi devrais-je dire, que la Conférence qui eut lieu à Genève en 1963 sous les auspices des Nations Unies sur l'application de la science lança à la coopération internationale. La voie est maintenant clairement tracée, et je pense qu'une des tâches majeures de l'Unesco devrait être d'organiser et de promouvoir, et cela aussi bien dans les classes défavorisées de la société que dans les régions sous-développées du monde, l'acculturation scientifique. Car, ne nous y trompons pas, la science n'existe et n'est capable de vivre et de prospérer par elle-même que là où elle est devenue culture. Et à l'heure actuelle il n'est pas de source d'inégalités plus profondes et plus décisives entre les nations que le degré d'acculturation scientifique des masses.

5.24 Je suis convaincu que ces options fondamentales, qui consistent à préférer l'action qualitative à l'effort quantitatif, la création de structures et la formation des cadres au transfert technologique, la promotion interne à long terme à l'assistance à court terme, définissent l'orientation véritable de l'Unesco et qu'il faut résolument s'y tenir malgré les sollicitations dont on peut être l'objet sous la pression des besoins du présent. Elles sont conformes à la fois à la modicité des ressources de l'Organisation, à la capacité de ses moyens, qui sont d'ordre intellectuel, et à la nature de sa vocation, qui est humaniste. C'est la longue quête, mais la seule voie sûre du développement en même temps que de l'accès à ce que j'ai appelé la civilisation de l'universel et qui n'est rien d'autre que l'émancipation et l'épanouissement de l'humain en toute personne et en tout groupe.

5.25 Je ne prétends évidemment pas que toutes les activités de l'Unesco soient pareillement orientées dans le sens de ces grands objectifs, et encore moins qu'elles contribuent également à s'en rapprocher. Il est encore dans le programme un certain nombre de projets de valeur secondaire, auxquels on pourrait renoncer sans grand dommage. Mais, outre que ces projets doivent principalement leur existence, comme projets indépendants, à une fragmentation excessive de la présentation, sinon de la conception du programme, à laquelle il serait temps de remédier par une simplification rationnelle du document même du Projet de programme et de budget, comme le Conseil exécutif très opportunément le propose, une analyse un peu poussée permet de constater que, dans la plupart des cas, ce qui justifie le jugement d'appréciation relativement défavorable que l'on peut porter sur l'utilité ou l'importance de l'activité en question, c'est moins son objectif et son point d'application que ses modalités de réalisation. Il n'en reste pas moins que l'essentiel de ce que l'on entreprend à l'Unesco est essentiel.

5.26 L'évocation des modalités de réalisation amène tout naturellement à poser la question de l'efficacité.

5.27 Il est certain qu'à cet égard, malgré des progrès d'ensemble, une évaluation plus nuancée s'impose. Si l'on voulait être tout à fait juste, il faudrait entrer dans l'analyse des cas, car les performances sont de valeur fort variable. Pour simplifier, je me bornerai à évoquer certains des principaux modes et types d'action.

5.28 Commenant par ceux qui caractérisent la coopération intellectuelle et la promotion éthique, dont les démarches se ressemblent et souvent se confondent, je dirai que les publications ont maintenant atteint une qualité satisfaisante. Cela est particulièrement vrai des périodiques : Impact, Revue internationale des sciences sociales, Diogenes, Museum,

le Courrier. Cette liste révèle une lacune : la Revue de l'éducation, que beaucoup de délégations ont appelée de leurs vœux à la dernière session de la Conférence générale et qui commencera à paraître au début de l'année prochaine. Je souhaite qu'en s'appuyant à la fois sur l'Institut international de planification de l'éducation et sur le Centre d'études d'éducation comparée que doit être plus que jamais le Bureau international d'éducation, ainsi que sur l'Institut d'éducation de Hambourg, cette revue s'affirme rapidement, tant comme tribune d'opinions que comme instrument d'information, au service de la rénovation de l'éducation.

5.29 Pour ce qui est des réunions et conférences, dont le nombre demeure très élevé, - trop élevé sans doute - leur diversité même oblige à distinguer entre leurs différentes catégories.

5.30 De gros progrès ont été, à mon sens, réalisés en ce qui concerne les conférences gouvernementales, qui, dans les domaines de l'éducation et de la science, se tiennent régulièrement au niveau ministériel dans les diverses parties du monde, y compris désormais l'Europe. Ces progrès sont particulièrement sensibles pour ce qui est des documents de travail et de l'organisation matérielle. Je considère ces conférences comme un aspect essentiel de l'action de l'Organisation, et je suis heureux d'être en mesure, après plusieurs réunions préparatoires d'experts et de responsables gouvernementaux, de vous proposer dans le Projet de programme de les étendre au domaine de la culture. Je formulerai une évaluation tout aussi positive des conférences internationales d'experts gouvernementaux, telles que celle sur la planification de l'éducation et celle sur les bases scientifiques de l'utilisation rationnelle et de la conservation des ressources de la biosphère, qui se sont tenues cet été au Siège. Sans doute peut-on augmenter encore l'efficacité des unes et des autres en les espaçant davantage de manière à procurer aux Etats membres, plus encore qu'au Secrétariat, davantage de temps pour leur préparation, en allégeant sensiblement leur ordre du jour, qui devrait se concentrer sur quelques questions essentielles clairement posées, et enfin en accordant plus d'attention, dans les exercices ultérieurs, à la suite concrète à donner à leurs conclusions et recommandations.

5.31 Je pense qu'on peut également être satisfait des conférences convoquées pour préparer et adopter les instruments internationaux - conventions ou recommandations réglementaires. Ici, je voudrais évoquer la collaboration qui s'est établie sur ce plan normatif avec l'Organisation internationale du travail, notamment en ce qui concerne le statut de la profession enseignante ; je la considère comme exemplaire.

5.32 Quant aux congrès de spécialistes, ils constituent une activité essentielle de la vie scientifique et culturelle internationale. Longtemps, l'Unesco s'est contentée de leur accorder une assistance financière, totale ou partielle, en laissant aux associations internationales non gouvernementales compétentes le soin de les convoquer, de les préparer et de les organiser. Je crois qu'il est permis de considérer comme le signe réconfortant d'une autorité croissante de l'Unesco le fait que celle-ci prenne de plus en plus l'initiative de convoquer et organiser elle-même avec succès de grandes rencontres d'information, de confrontation et de réflexion sur des problèmes ou des thèmes d'importance majeure. A titre d'exemple, je citerai le colloque ayant pour thème la recherche sur le cerveau et le comportement humain qui a été tout à fait remarquable. Quant au colloque sur le rôle de Karl Marx dans le développement de la pensée scientifique contemporaine, si l'on a préféré charger le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines et le Conseil international des sciences sociales de le préparer et de l'organiser, c'est sans doute par l'effet d'une timidité dont je veux dire que je la comprends, quant à moi, de moins en moins. Je pense, en effet, que l'Unesco est essentiellement l'organisation du dialogue et que, bien loin d'éviter les sujets controversés, elle se doit, pourvu qu'ils rentrent dans sa compétence, d'offrir à leur discussion, le cadre d'universalité et le climat d'objectivité, ou du moins de tolérance qui est le sien. Et je souhaite que l'Unesco deviennent progressivement aussi entreprenante à cet égard dans le domaine des sciences sociales, des sciences humaines, de la culture, de l'information et des droits de l'homme que dans celui des sciences exactes et naturelles. On trouvera dans le Projet de programme certaines propositions concrètes dans ce sens.

5.33 Il ne faut pas croire qu'en revendiquant plus d'initiative pour l'Unesco, j'entends pour autant réduire la collaboration avec les autres organisations internationales gouvernementales ou non gouvernementales. En fait, qu'il s'agisse des unes ou des autres, jamais cette collaboration n'a été aussi étroite et aussi féconde que depuis que l'Unesco se montre plus entreprenante. C'est ainsi que la préparation de la Conférence sur les ressources de la biosphère a été, de l'avis unanime, un modèle de coopération entre l'Unesco, l'ONU, la FAO, l'OMM, de même qu'avec des organisations non gouvernementales comme le Programme biologique international et l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources. La FAO, avec laquelle nos relations, soit dit en passant, sont devenues excellentes, envisage de s'inspirer de cette heureuse expérience pour la préparation de la conférence internationale sur l'éducation agricole qu'elle se propose d'organiser, en étroite association avec l'Unesco et l'OIT, en 1970. De leur côté, le Conseil international des unions scientifiques, le Conseil international des sciences sociales, le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines et les diverses organisations internationales de spécialistes des domaines de la culture et de ceux de l'information ne cessent de prendre une part croissante à l'oeuvre de l'Unesco, à laquelle ils contribuent plus directement que par le passé.

5.34 Bien loin d'y avoir concurrence, chevauchements ou duplication d'efforts entre ces organisations et l'Unesco, on s'accorde de mieux en mieux sur la nature du rôle très important qui revient à l'Unesco dans les matières appelant une approche interdisciplinaire. La promotion de la recherche et de la réflexion interdisciplinaires apparaît chaque jour davantage comme le grand axe de l'action intellectuelle de l'Unesco. Il n'est pas interdit de relier cette vocation avec le caractère humaniste de sa mission éthique, car l'humain est essentiellement le complexe, le pluridimensionnel, la synthèse. Et s'il est vrai que le progrès scientifique ne peut se développer que par une spécialisation croissante, il convient de compenser et équilibrer cette tendance en vue de préserver la maîtrise de l'homme sur son savoir même.

5.35 D'un autre type sont les comités d'experts auxquels il est fait si fréquemment recours. Si fréquemment même que beaucoup sont tentés d'en considérer le nombre dans le programme comme excessif. Moi-même j'incline parfois à le penser. Mais il faut reconnaître qu'ils sont à bien des égards indispensables. C'est ainsi qu'ils font partie intégrante du processus naturel de la coopération scientifique, comme instrument de recherches et de mises au point collectives, au même titre que les stages d'études font partie de la diffusion et de l'approfondissement de l'éducation. D'autre part, ils constituent une méthode d'exploration et d'éclaircissement des problèmes dont le Secrétariat ne saurait se priver dans les multiples secteurs où s'exercent ses activités d'investigation ou de confrontation intellectuelle. Ceci est particulièrement utile dans une organisation comme l'Unesco où le pluralisme est la loi : pluralisme des disciplines de sa compétence et pluralisme des réalités et des points de vue culturels des Etats membres.

5.36 Je reconnais cependant qu'on doit se garder d'abuser, ne serait-ce qu'à cause de la charge de travail que ces réunions imposent au Bureau des documents et publications, dont la capacité a des limites que l'on a trop tendance à méconnaître. Et je serai très reconnaissant aux sous-commissions du programme d'examiner chacune des propositions de convocation d'un comité d'experts figurant au Projet de programme pour en apprécier exactement l'utilité.

5.37 Pour ma part, j'indiquerai qu'en matière de consultation mes préférences vont, d'une manière générale, aux méthodes les plus souples qui sont de nature à assurer le maximum de sincérité dans la confrontation et de pénétration dans l'analyse ou l'invention. L'expérience me confirme chaque jour davantage dans le sentiment que les comités ad hoc ont un rendement nettement supérieur aux comités consultatifs permanents et que, dans bien des cas, il vaut mieux recourir à des consultants, appelés individuellement ou en groupe, plutôt qu'à des comités constitués. Plus on se rapproche du niveau de la vie concrète de l'esprit, plus on doit se garder du danger d'institutionnalisation.

5.38. Même lorsqu'il s'agit d'organiser - et non plus d'explorer - l'Unesco doit faire preuve de souplesse dans les structures et les procédures. Deux exemples méritent à cet égard de retenir l'attention : je veux parler de la Commission océanographique intergouvernementale et du Conseil de la Décennie hydrologique internationale, créés par décisions de la Conférence générale, en 1960 et 1964 respectivement. Dans les deux cas, il s'agit d'organismes intergouvernementaux établis au sein de l'Unesco et qui, comme tels, font rapport à la Conférence générale et ont un secrétariat qui est partie intégrante du Secrétariat de l'Unesco. Mais ces organismes jouissent d'une autonomie complète pour la détermination et l'exécution de leur programme, qui met en œuvre des ressources en personnel et en argent tout à fait indépendantes de l'Unesco et dépassant très considérablement la contribution financière et technique de celle-ci. C'est ainsi que la Commission océanographique intergouvernementale a pour objet principal de coordonner les programmes nationaux des États membres, établis, réalisés et financés entièrement par ceux-ci.

5.39. Cette formule me paraît particulièrement adaptée aux besoins et aux caractéristiques actuels de la coopération scientifique internationale, en ce qu'elle stimule et unit les initiatives nationales vers des objectifs communs, sans les soumettre à un dirigisme rigoureux qu'elles ne seraient sans doute pas disposées à accepter. Pour l'Unesco, dont les ressources demeurent très modestes, elle présente le grand avantage de lui permettre de jouer son rôle d'animateur et d'instrument de la coopération internationale sans lui imposer des charges que, dans son état présent, elle serait tout à fait incapable d'assumer. Enfin, cette formule se prête à des arrangements avec d'autres organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales, oeuvrant dans des domaines voisins ou connexes, qui facilitent une action interinstitutionnelle concertée, étendue aux différents plans et aspects de ces vastes entreprises.

5.40. Ce dernier trait mérite particulièrement d'être signalé au moment où l'on envisage sérieusement d'élargir la Commission océanographique intergouvernementale pour en faire le cadre et l'instrument central de la coopération internationale pour l'ensemble des recherches scientifiques relatives à l'océan et aux ressources qu'il renferme. Des consultations ont eu lieu à ce sujet la semaine dernière, dans cette Maison, entre les secrétariats de l'Unesco, de la FAO, de l'Organisation météorologique mondiale et le Président et le Bureau de la Commission. Elles ont abouti, sur la base de propositions de ma part, à un accord que je considère comme très prometteur, sur les modalités statutaires ou pratiques nouvelles qui permettraient à la Commission, tout en continuant de faire partie de l'Unesco, de s'ouvrir à une participation plus large de la FAO, de l'OMM ainsi que de l'Organisation des Nations Unies aux services de coordination et aux activités de soutien de la Commission. J'espère que cet accord, qui naturellement sera soumis à votre Conférence générale, sera de nature à orienter dans un sens constructif, sans création de nouvelle organisation et hors de tout esprit de compétition entre les organisations existantes, le débat sur le Rapport au Secrétaire général concernant la coopération internationale en matière d'étude et d'exploitation des ressources de l'océan qui doit s'instaurer prochainement au sein de la dixième commission de l'Assemblée générale des Nations Unies.

5.41. C'est surtout à cause de cette actualité particulière que j'ai pris mes exemples d'organisation souple dans le domaine des sciences. Mais j'aurais pu tout aussi bien citer celui de l'Institut international de planification de l'éducation, où l'intégration juridique et administrative laisse intacte une autonomie intellectuelle qui est la raison même de cet organisme. A ce propos, je suis heureux de dire que les amendements que la Conférence générale, lors de sa précédente session, a apportés, à ma demande, aux statuts de l'Institut ont eu pleinement les effets d'assainissement que j'en attendais et que la collaboration de l'Institut avec le Secrétariat et le Directeur général est désormais fort satisfaisante. Je suis persuadé qu'il en sera de même pour le Bureau international d'éducation qu'il est demandé à l'Unesco d'intégrer dans son sein et de prendre complètement en charge tout en préservant ses fonctions propres et l'autonomie de son programme.

5.42. Laisant de côté l'action opérationnelle, sur laquelle je reviendrai à propos des problèmes internes et externes qui se posent à l'Organisation, j'évoquerai maintenant certaines

méthodes de promotion se rattachant à la fois à l'action éthique et à l'action opérationnelle, à savoir les campagnes qui font appel à la solidarité internationale. L'efficacité de ce mode d'action a été démontrée avec éclat par le succès de la Campagne pour la sauvegarde des monuments de Nubie, dont la préservation des temples d'Abou Simbel, solennellement inaugurés dans leur nouveau site le 22 septembre dernier, a constitué la réussite la plus spectaculaire. Ce succès même a amené l'Organisation à s'engager dans un effort semblable pour la restauration des biens culturels de Florence et de Venise endommagés par les inondations de 1966 et pour la préservation du patrimoine et l'animation culturelle de Venise.

5.43 La sympathie et la générosité que nos appels ont suscitées à travers le monde sont un sujet de vive satisfaction. Elles attestent la résonance de la voix de l'Unesco et son autorité croissante.

5.44 Plus encore que l'ampleur des ressources et des concours rassemblés et les prouesses techniques réalisées pour assurer le salut matériel de sites, de monuments et d'œuvres d'art qui comptent parmi les plus prestigieux du passé, c'est l'aspect moral de ces grandes entreprises qui mérite surtout de retenir l'attention. Grâce à elles la notion de "patrimoine culturel de l'humanité" s'est concrétisée dans les esprits ; elle est désormais autre chose qu'une abstraction ou une belle phrase. Pour d'innombrables personnes, qui ont participé à ces campagnes ou ont été touchées par elles, elle définit une pensée, un sentiment, jamais encore aussi répandus, ni aussi acceptés ; la pensée, le sentiment qu'il y a, sur le plan de la culture, un "bien commun", dont tous les hommes sont responsables, parce qu'il a valeur pour tous et par suite appartient à tous, et dont les Etats modernes sur le territoire desquels se trouvent les sites ou les œuvres sont moins les propriétaires que les dépositaires et les gardiens. Ira-t-on, un jour prochain, jusqu'à concevoir et instituer pour les trésors les plus universellement précieux un statut de trusteeship international ? C'est possible. En tout cas, il est d'ores et déjà manifeste que cette évolution des esprits constitue un progrès dans la prise de conscience de cette "solidarité intellectuelle et morale de l'humanité" que l'Unesco a pour mission de promouvoir comme une condition essentielle de la paix ; et ainsi on peut dire que ces campagnes constituent pour l'Organisation un des moyens les plus remarquables d'accomplir à la fois sa fonction culturelle et sa mission éthique.

5.45 Ces succès ont, comme il est naturel, suscité de nombreuses demandes d'aide pour la sauvegarde de vestiges ou de chefs-d'œuvre également précieux et également menacés. Dès maintenant, il apparaît que ces demandes qui, bien entendu, excèdent de loin les ressources ordinaires de l'Organisation, obligent aussi, par leur multiplicité, à concevoir des solutions d'une autre nature que le recours à la générosité publique, qui ne peut être efficace que s'il demeure exceptionnel. L'approche nouvelle qui a été progressivement mise au point par le Secrétariat au cours de ces dernières années sous le nom de tourisme culturel et qui consiste à insérer la préservation et la mise en valeur du patrimoine historique et artistique d'un pays dans le cadre de son développement, ce patrimoine étant l'un des principaux facteurs d'attraction du tourisme et constituant de ce fait une source importante de richesse - présente à mes yeux un double avantage : elle permet, d'une part, d'assurer le financement de cette préservation et de cette mise en valeur par des moyens normaux, qui sont ceux, internes ou externes, de tout développement et, d'autre part, de ramener le rôle de l'Unesco à sa véritable nature, c'est-à-dire à celui d'une organisation proprement culturelle. La coopération qui s'est établie sur ces bases avec l'Iran et le Pérou, pour ne citer que ces exemples qui ont valeur de types, le premier pour le financement interne, le second pour l'assistance financière internationale, a démontré de manière à mes yeux concluante l'efficacité de cette approche et la valeur des avantages que je viens de signaler. A mon sens, c'est seulement à partir de telles conceptions et selon de telles méthodes, pour lesquelles il conviendra de prévoir un dispositif administratif approprié, que l'Unesco pourra s'acquitter des responsabilités considérables qui vont désormais lui échoir du fait des appels de plus en plus nombreux dont elle va être l'objet, dans ce domaine, de la part de ses Etats membres.

5.46 Après cette esquisse d'évaluation - nécessairement surtout rétrospective - des activités accomplies ou en cours, évaluation effectuée du double point de vue des objectifs vers lesquels ces activités sont orientées et des modalités d'exécution qui en conditionnent l'efficacité, un tableau complet de l'état de l'Organisation devrait comporter une prospective que seule peut fournir une analyse des problèmes qui se posent à elle, du dedans ou du dehors. Je m'y attarderais volontiers, car il est peu d'exercices aussi fascinants qu'une telle analyse de dynamique institutionnelle, surtout s'agissant d'une institution aussi résolument tournée vers l'avenir que l'Unesco. Mais, outre que je ne veux pas abuser de votre patience, je pense qu'il ne serait pas convenable que je m'engage plus qu'il n'est strictement nécessaire pour ouvrir le débat, sur un terrain qui est éminemment votre. La réflexion sur la problématique de l'Organisation, telle est, en effet, avec la détermination des choix et des démarches auxquels conduit cette réflexion, la fonction éminente de cette assemblée souveraine, dans laquelle et par laquelle l'Unesco prend conscience de ce qu'elle est et de ce qu'elle veut être dans le devenir du monde. C'est cette prise de conscience et cette autodétermination qui confèrent à vos assises, avec la solennité que nous éprouvons tous en prenant place dans cette salle, leur irremplaçable valeur pour le maintien de l'Organisation dans le courant de l'Histoire. C'est notamment le sens de votre débat général, et c'est pour cela que le Conseil exécutif a accordé à sa préparation et à son orientation une attention particulière.

5.47 Pour ces raisons, je me contenterai, dans cette dernière partie, de passer brièvement en revue les principaux problèmes qui se posent à l'Organisation dans son fonctionnement interne ou qu'elle rencontre sur son chemin.

5.48 Parmi les problèmes internes, le premier que je veux citer est le budget. C'est un fait que des progrès considérables ont été accomplis, au cours de ces dernières années, du point de vue strictement technique, dans le sens de ce que l'on a appelé le budget intégral et qui n'est rien d'autre qu'un budget réaliste et honnête. Je suis heureux d'avoir pu, dans le présent projet de budget, vous proposer, en accord avec le Conseil exécutif, de nouveaux progrès qui constituent l'avant-dernière étape d'une conversion nécessaire. Ainsi a été adoptée une méthode simple et sûre, qui permet de faire clairement la part, d'un côté, des augmentations résultant d'obligations statutaires et de facteurs externes échappant au contrôle de l'Organisation et, de l'autre, de celles procédant d'une décision délibérée quant au degré de croissance que l'on juge possible et opportun d'assurer à l'Organisation pour le prochain exercice ; on peut de la sorte isoler et poser avec toute la clarté souhaitable la question du taux de croissance, qui est la question essentielle, proprement politique, que pose la détermination de tout plafond budgétaire.

5.49 Mais c'est précisément sur ce point que l'accord s'avère toujours laborieux. Même si cette année, comme il y a deux ans, un vote sans opposition intervient finalement, ainsi que je continue de l'espérer, il n'en reste pas moins que, pendant un an, ce point aura fait l'objet entre les Etats membres, notamment au sein du Conseil exécutif, ainsi qu'avec le Directeur général, de discussions, consultations, négociations ardues et prolongées, qui contrastent avec l'accord qui s'est établi depuis plusieurs années sur les principales orientations et caractéristiques du programme. Pourtant les sommes en question sont relativement peu importantes ; elles le sont moins, à mon sens, que la nature et la qualité du programme, car l'Unesco, c'est d'abord son programme.

5.50 Je me demande si on ne pourrait pas faire un effort pour éviter ces longues discussions, où se consomment tant de temps et d'énergies si nécessaires pour l'action proprement dite, ou du moins réduire les désaccords initiaux à des différences de faible amplitude. Un moyen serait que la Conférence générale indique elle-même un certain pourcentage de croissance, qui serait jugé raisonnable d'après certains indices extérieurs tels que le taux moyen de croissance économique ou d'augmentation du revenu national brut ou celui de l'augmentation des budgets publics de l'éducation, de la science, de la culture et de l'information pour l'ensemble des Etats membres et aussi compte tenu de l'opinion que la Conférence générale peut se faire, à la lumière des rapports qui lui sont fournis, du volume des services que les Etats membres demandent à l'Organisation et de la capacité

de celle-ci d'y satisfaire. Ce pourcentage de croissance fixé par la Conférence générale, avec une certaine marge en plus et en moins, servirait de directive au Directeur général pour la détermination du cadre budgétaire de son projet de programme. Il pourrait être assurément remis en cause, et le Conseil exécutif conserverait, bien entendu, son pouvoir constitutionnel de recommandation. Mais il faudrait de bien fortes raisons pour estimer préférable de s'en écarter sensiblement : telles que l'insuffisance du programme proposé ou l'intervention de faits nouveaux importants affectant la situation des Etats membres.

5.51 Dans mon Introduction au Projet de programme et de budget, j'ai indiqué comme raisonnable, ainsi que je l'avais fait en 1966 dans le document 14.C/4, un pourcentage de croissance de 7 % ou un peu plus. Celui du 15.C/5 Addendum et Corrigendum 2 est finalement de 6,3 %.

5.52 Je tiens cependant à redire que, si je me suis résolu à cette réduction, c'est uniquement en raison de circonstances exceptionnelles qui ont soudainement entraîné une hausse considérable des traitements et des prix. Mais je continue à penser que le taux de croissance que j'avais proposé peut être considéré comme raisonnable en période normale, et il est certain que si ce taux - ou tel autre du même ordre - recevait l'approbation de principe de la Conférence générale, la tâche du Directeur général et celle du Conseil exécutif seraient considérablement simplifiées.

5.53 Je désire maintenant évoquer un autre problème interne, ou plutôt une autre série de problèmes - car ils sont plusieurs, les problèmes de l'action opérationnelle. Que l'Unesco ait maîtrisé la plupart des difficultés inhérentes à cette action, à laquelle elle était si peu préparée, c'est désormais un fait qui constitue pour tous un sujet de grande satisfaction. Dans certains cas, l'efficacité est même remarquable, comme par exemple en ce qui concerne l'aide à la création d'institutions de formation et de recherche, pour laquelle le Secrétariat a acquis progressivement un réel savoir-faire. Vous-même, Monsieur le Président, dans votre discours de ce matin, avez rendu à cette action un juste hommage, comme bien autorisé quand vous avez souligné le caractère positif de l'oeuvre de l'Organisation en faveur des pays en voie de développement. Mais tout cela, qui est vrai - et c'est notre fierté - ne saurait nous empêcher de dénoncer et de déceler - c'est notre devoir - les insuffisances et les imperfections, pour reprendre vos termes mêmes. Je parlerai dans un autre contexte des insuffisances des ressources, je veux m'arrêter maintenant sur certaines imperfections des moyens et modalités de nos opérations, imperfections auxquelles il convient de s'attacher à remédier.

5.54 La première concerne le recrutement et la formation des experts, dont on sait bien qu'ils sont l'élément essentiel entre tous. C'est un fait que le Secrétariat ne parvient pas toujours à s'assurer le concours de spécialistes de la qualité requise et possédant la préparation nécessaire. Outre les délais trop longs résultant d'une procédure complexe, qui souvent ne permettent pas de conclure le contrat d'engagement en temps opportun, la cause principale en est les disponibilités limitées du marché mondial de personnel hautement qualifié. Bien loin de pouvoir profiter d'un excédent, on observe dans de nombreuses spécialités une véritable pénurie, et cette pénurie s'aggrave pour le service international du fait que les conditions de ce service ne sont pas, quoi qu'on en dise, particulièrement attrayantes par rapport à celles qui s'offrent sur le plan national dans l'ensemble des pays développés. Je suis persuadé qu'on devra, un jour prochain, s'attaquer résolument aux causes profondes de cette situation, et organiser systématiquement dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur spécialisés la préparation technique et professionnelle d'une partie de la jeunesse des pays développés au service de coopération bilatérale ou internationale en faveur du développement, en donnant naturellement à ce service un statut moins précaire que celui qui est le sien actuellement. Je n'exclus pas que l'Unesco ne soit amenée, dans un avenir pas trop éloigné, à prendre des initiatives dans ce sens, au moins pour les domaines de sa compétence.

5.55 En attendant, je pense que certaines mesures, qui ont déjà fait leurs preuves, pourraient être plus largement appliquées. C'est ainsi que je voudrais voir se généraliser l'utilisation des "jeunes experts" (junior experts) que seuls trois pays, à l'heure actuelle, mettent à la disposition de l'Organisation. Outre les vocations généreuses et fécondes que cette expérience peut susciter chez les jeunes, ceux-ci, pourvu qu'ils soient déjà en possession d'une certaine formation technique, peuvent rendre de réels services à un niveau intermédiaire entre le spécialiste de haute qualité, généralement confiné dans un rôle de conseiller, et les agents d'exécution, qui ne sont pas tous à même de traduire concrètement les conseils en actes. Je pense que nous devrions - quand je dis "nous", j'entends à la fois les Etats membres et le Secrétariat - diversifier davantage et distinguer plus précisément les degrés de qualification des experts, en fonction des tâches que l'on attend d'eux. Enfin je pense que l'on devrait recourir davantage à des experts provenant des pays en voie de développement - sans pour autant aggraver l'exode dont ces pays sont victimes; car ces experts ont l'avantage psychologique inestimable de connaître d'expérience directe les caractéristiques économiques, sociales et culturelles du sous-développement, qui sont les conditions dans lesquelles ils sont appelés à exercer leur mission dont la compréhension fait parfois si gravement défaut aux techniciens originaires de pays développés.

5.56 Le service international, et plus particulièrement l'aide au développement, n'est pas simplement affaire de technicité. Outre une compétence et des qualités professionnelles éprouvées, il requiert certaines attitudes d'esprit et de coeur qui sont d'un autre ordre. Pour ce qui est de ces dispositions, qu'aucun curriculum vitae ni état de service ne saurait faire apparaître, on s'en est trop longtemps remis aux aptitudes naturelles des candidats, telles que peuvent les révéler des expériences généralement fort différentes de celles qui les attendent dans une organisation internationale. Disons-le franchement; cette méthode, qui n'en est pas une, des essais et des erreurs, ne peut plus suffire; même si le nombre des erreurs tend peu à peu à diminuer, elle est d'un rendement insuffisant. Là encore, pour cet aspect psychologique et moral du service, comme pour l'aspect technique et professionnel, il convient de s'engager plus résolument qu'on ne l'a fait jusqu'ici dans un travail de formation approprié. Les excellents résultats obtenus par le recours au système des stages pour la préparation au fonctionariat au Siège montrent ce qu'on pourrait attendre d'un tel travail, pour ce qui est des experts, si on avait les moyens de lui donner l'ampleur et l'approfondissement nécessaires. Malheureusement, faute de moyens adéquats en argent et en personnel, on doit se contenter d'une formation beaucoup trop brève et superficielle pour être sérieuse et efficace. C'est là, permettez-moi de vous le dire, une économie qui coûte cher, car nombreux sont encore les cas où une préparation insuffisante de l'expert s'est traduite par des fautes sur le terrain qui ont compromis l'efficacité du service, voire parfois troublé momentanément les relations de l'Organisation avec les Etats membres intéressés, sans parler des pertes financières qu'entraînent trop souvent les mesures administratives auxquelles on doit procéder pour remédier à des situations devenues de part ou d'autre inacceptables. Je souhaite vivement que le Bureau du personnel dispose, dans un avenir point trop éloigné d'un service et d'un budget de formation du personnel hors Siège à la mesure de nos tâches opérationnelles.

5.57 Si je me suis quelque peu longuement attardé sur la question des experts, leur recrutement et leur formation, c'est parce que je sais l'importance que vos gouvernements à bon droit y attachent. Mais quelle que soit cette importance, il s'en faut que les experts puissent à eux seuls permettre à l'Organisation de s'acquitter pleinement de ses responsabilités en ce qui concerne l'action opérationnelle. Pendant la mise en oeuvre du projet, les experts, si compétents et si bien préparés qu'ils soient, ont constamment besoin d'être soutenus, aidés, supervisés par un solide encadrement intellectuel et administratif au Siège; et avant cette mise en oeuvre, dans l'élaboration du projet, comme plus tard, dans son évaluation, les fonctionnaires du Secrétariat ont un rôle déterminant. La vérité est que l'action opérationnelle a exigé une conversion de l'ensemble du Secrétariat qui a dû et doit encore, en toutes ses parties et dans toutes ses démarches, adopter un esprit et des modes de travail nouveaux.

5.58 Rien ne serait plus grave que de distinguer radicalement et de séparer comme deux castes différentes les experts sur le terrain et les fonctionnaires au Siège. Le Secrétariat y perdrait son âme, avec son unité, et le service son sens. Il faut au contraire faire tout ce qui est possible pour effectuer l'amalgame de ces deux sortes d'agents afin d'assurer l'interpénétration de leurs points de vue et la conjonction de leurs efforts, qui sont inhérents à la nature de l'action et indispensables à son efficacité. Cela suppose que dans toute spécialité l'on puisse passer sans obstacles d'une catégorie d'emploi à l'autre, suivant les goûts des intéressés et les besoins du service.

5.59 Or là précisément se rencontrent de sérieuses difficultés, et c'est la deuxième imperfection de notre régime administratif eu égard aux exigences de l'action opérationnelle que je voudrais signaler. Certes les difficultés sont, dans une large mesure, d'ordre psychologique. Si la plupart des fonctionnaires du Siège ne manifestent encore que peu d'empressement à travailler sur le terrain, c'est sans doute par suite d'une préparation ou d'une adaptation mentales insuffisantes aux changements qui sont intervenus au cours de ces dernières années dans les objectifs et les conditions du service international qui, pour beaucoup, se confond par trop avec le fonctionnement de l'appareil central. Et à cet égard on regrette parfois de ne pouvoir renouveler certains éléments du personnel comme on renouvelle le programme.

5.60 Mais, outre que ces réticences à s'éloigner du Siège se fondent dans bien des cas sur des considérations d'ordre familial parfaitement légitimes, il n'est que trop certain que le régime de l'emploi en vigueur à l'Unesco comme dans l'ensemble des organisations du système des Nations Unies rend très difficiles, entre les fonctionnaires au Siège et les experts sur le terrain, les échanges et les rotations qui sont nécessaires pour réaliser un véritable amalgame du personnel. En effet, les uns et les autres n'étant engagés que pour des postes déterminés, aucun changement d'affectation ne peut être accompagné d'une garantie quelconque quant à la possibilité, pour les intéressés, de retrouver ultérieurement leur occupation initiale. Un tel retour n'est théoriquement possible que si un poste identique ou analogue à celui qui était précédemment le leur se trouve vacant au moment même où l'affectation nouvelle ayant pris fin le fonctionnaire se trouve disponible. Bref on en est réduit à spéculer sur d'heureuses coïncidences. La réintégration au Siège des fonctionnaires qui, après avoir servi quelques années sur le terrain, désirent revenir à Paris, tout comme la continuité d'emploi d'experts dans leurs mutations successives sur le terrain ou au Siège, se heurte à des obstacles considérables qui, dans beaucoup de cas, ne peuvent être surmontés ou contournés que par des aménagements administratifs peu orthodoxes, plus ingénieux qu'efficaces, et souvent coûteux. C'est cette précarité et cette rigidité de l'emploi, l'une et l'autre conséquences du système actuel de contrat par lequel l'emploi est lié à une affectation déterminée et non à une fonction générale aux activités multiformes, qui expliquent vraiment les réticences du personnel au Siège à l'égard du service sur le terrain et les difficultés que l'administration éprouve à effectuer par voie de mutations les brassages nécessaires. Tant que l'on n'aura pas remédié à ces causes profondes en organisant sur des bases permanentes la fonction publique internationale, on n'aura pas assuré l'unité du Secrétariat ni les conditions minimales de stabilité que requiert une formation méthodique, et l'efficacité de l'action opérationnelle continuera d'en souffrir.

5.61 Il est enfin un troisième problème concernant l'action opérationnelle sur lequel je voudrais m'arrêter. C'est celui de l'organisation de l'appareil sur le terrain. Que l'action opérationnelle exige une décentralisation du Secrétariat en vue de renforcer l'encadrement sur place du personnel engagé dans cette action, c'est l'évidence même. Ayant d'ailleurs été reconnue nécessaire dès les débuts de la présente décennie, lorsque les opérations en faveur du développement se sont considérablement multipliées, cette décentralisation a depuis lors été progressivement mise en pratique, comme en témoigne l'installation méthodique d'un réseau de chefs de mission.

5.62 Je continue de penser que c'est bien au plan national, c'est-à-dire dans le cadre individuel de chaque Etat membre, où se situent les réalités et les problèmes, que doit s'effectuer l'implantation d'un appareil d'encadrement des opérations. L'expérience des chefs de

mission, dont l'utilité, en dépit d'un certain nombre d'erreurs ou d'échecs, s'est nettement affirmée, est à cet égard probante. Je dois toutefois déclarer que les entretiens aussi confiants que nombreux, que j'ai avec les dirigeants des pays en voie de développement, tant au cours de mes visites officielles qu'à l'occasion des conférences ministérielles régionales, m'ont amené à prendre conscience, quant à la "présence" de l'Unesco dans ces pays, de certains besoins ou de certaines aspirations qui ne sont actuellement qu'imparfaitement satisfaits.

5.63 D'une part, on souhaiterait que la décentralisation se traduise par une délégation accrue d'autorité aux représentants de l'Organisation sur le terrain, de telle sorte que ceux-ci ne se bornent pas à veiller à la bonne exécution des projets approuvés par le Siège mais prennent une part plus grande à la préparation de ces projets et à la programmation dans laquelle ils s'inscrivent. Je considère qu'il s'agit là non seulement d'un désir légitime, mais encore d'une indication salutaire. J'ai déjà donné au Secrétariat, au début de cette année, des instructions qui confèrent aux chefs de mission un rôle plus actif en matière de programmation. Mais je pense qu'il faudrait s'engager plus résolument dans cette voie qui tend à accorder plus d'initiatives à la représentation sur le terrain pour la planification aussi bien que pour la mise en oeuvre de nos entreprises, et je serais heureux que la Conférence générale approuve cette orientation.

5.64 D'autre part, certains estiment qu'il y a place, entre le Siège et le plan national, pour d'utiles relais de pensée et d'action de portée régionale. Cela pas seulement parce que le réseau des chefs de mission n'est pas encore suffisamment dense pour desservir convenablement les divers Etats membres, mais surtout parce qu'on pense qu'au moins dans certaines parties du monde le cadre régional définit d'authentiques réalités économiques et culturelles, voire politiques, ayant leur problématique propre et pour lesquelles ont même été créées des organisations spéciales : commissions économiques des Nations Unies et, aussi, organisations intergouvernementales régionales qui, tout en étant extérieures au système des Nations Unies, ont conclu avec celui-ci, et notamment avec l'Unesco, des accords de coopération. On souligne que l'Unesco doit être présente et active à ce niveau, comme au plan universel et au plan national. Ces idées ont été exprimées avec beaucoup de force, pour l'Afrique, à la Conférence de Nairobi, et se sont également fait jour, pour l'Asie, à la Conférence de New Delhi. On ne saurait les ignorer, et pour ma part, je prêterai la plus grande attention aux directives que la Conférence générale voudra bien me donner à ce sujet.

5.65 La chose n'est pas simple et pose à bien des égards des questions de politique générale qui dépassent considérablement la compétence du Secrétariat et l'autorité du Directeur général. Pour commencer, il faut distinguer entre la représentation et l'action. J'admets qu'il puisse apparaître opportun de renforcer la représentation de l'Unesco auprès de certaines organisations régionales intérieures ou extérieures au système des Nations Unies et je conçois que le développement de la collaboration avec ces organisations qu'il est permis d'en attendre, est de nature à contribuer, dans une certaine mesure à améliorer la programmation des projets de portée régionale des unes et des autres, ne serait-ce qu'en évitant les chevauchements et les doubles emplois qui ne sont que trop fréquents. Mais on doit bien comprendre que cela n'est pas l'action elle-même. L'action, fût-elle de coopération, c'est-à-dire intéressant plusieurs Etats qui représentent tout ou partie de la région, requiert des structures et un personnel fort différents de ceux qui conviennent à la représentation ; ses critères aussi sont tout autres : ce sont les déterminations du réel, et non celles d'un autre instrument.

5.66 L'Unesco possède déjà un assez grand nombre, je dirais même un nombre trop élevé eu égard à ses ressources, d'organismes régionaux d'action : bureaux, centres et instituts créés pour la mise en oeuvre de certains programmes régionaux. Outre l'insuffisance à peu près générale des moyens, ces organismes souffrent d'avoir été, pour la plupart, créés par des décisions ad hoc, pas toujours mûrement étudiées, en dehors en tout cas d'un plan systématique établi en fonction des besoins, des possibilités et des priorités de la région dans les domaines considérés. Autant que pour me permettre d'améliorer leur rendement

technique, c'est pour aider la Conférence générale et le Conseil exécutif à repenser avec moi leur distribution d'ensemble et leurs destinations respectives que j'ai fait procéder en 1967 à un examen et à une évaluation, par une commission indépendante d'enquête, des bureaux, centres et instituts régionaux de l'Unesco en Afrique, comme je l'avais fait en 1965 pour les bureaux, centres et instituts semblables d'Asie. Le rapport à tous égards remarquable de la Commission a été mis à votre disposition, après avoir été communiqué, à la Conférence de Nairobi et soumis au Conseil exécutif. Avec l'autorisation de celui-ci et l'encouragement de celle-là, ce rapport m'a incité à vous présenter, dans l'Addendum et Corrigendum 2 au Projet de programme et de budget, certaines propositions concrètes qui sont destinées, dans mon esprit, à réorganiser sur des bases plus rationnelles, en vue d'une efficacité accrue, notre dispositif régional en Afrique, du double point de vue des nécessités de l'action et des convenances de la représentation. Je compte poursuivre la même politique dans les autres régions du monde, si la Conférence générale en approuve les idées directrices qui peuvent se résumer en quatre points :

1. souci de rapprocher des données objectives et subjectives des problèmes les organes qui ont pour tâche d'étudier, de proposer et d'exécuter, tout en maintenant au Siège les pouvoirs de décisions et les fonctions de conception générale des programmes ;
2. opposition à la création de structures reposant principalement sur des abstractions ou des considérations de prestige ;
3. concentration des ressources disponibles en argent et en personnel sur un nombre limité d'organismes répondant à des besoins prioritaires et bénéficiant de conditions de nature à garantir un degré suffisant d'efficacité ;
4. renforcement du dispositif régional par déconcentration du dispositif central, et non par création d'un appareil parallèle supplémentaire.

5.67 Je souhaite vivement que la Conférence générale, et notamment la Commission du programme, se prononce à ce sujet afin d'éclaircir un problème qui demeure fort embrouillé et où l'indécision - pour ne pas dire la confusion - qui persiste dans les démarches de l'Organisation à cet égard entraîne de trop nombreuses déperditions d'énergie que la modicité de nos ressources et l'urgence des besoins à satisfaire ne sauraient nous permettre.

5.68 Monsieur le Président, j'en arrive maintenant aux problèmes externes que rencontre l'Organisation, c'est-à-dire aux problèmes qui tiennent à la situation présente du monde et que l'Unesco ne saurait ignorer, quand bien même elle le voudrait, car ils affectent son action d'une manière fondamentale. Ces problèmes sont très nombreux et je me bornerai ici à en évoquer quatre, qui me paraissent essentiels pour la compréhension de l'état de l'Organisation et de son devenir. Quatre problèmes qui ont atteint une acuité telle qu'on peut à bon droit user à leur sujet du terme de crise : la crise de l'aide au développement, la crise des droits de l'homme, la crise de l'éducation, la crise, enfin, de la jeunesse.

5.69 Pour ce qui est de la crise de l'aide au développement, je voudrais vous féliciter et vous remercier, Monsieur le Président, d'en avoir parlé ce matin avec tant de simplicité et de netteté, et partant de force. Oui il y a une crise de l'aide au développement, et je pense comme vous, comme U Thant, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, comme George D. Woods et Robert S. McNamara, ancien et actuel président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Raúl Prebisch, secrétaire général de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, agents et témoins les plus autorisés de la coopération internationale, que cette crise est avant tout une crise de ressources. Il y a aussi, bien sûr, vous l'avez dit et je ne l'ai pas moi-même dissimulé, des déficiences et des difficultés qui relèvent de ce que vous avez appelé l'instrumentalité, c'est-à-dire les mécanismes et les modalités de l'aide, notamment internationale. Mais ces déficiences et ces difficultés, que d'aucuns exagèrent à plaisir, sont relativement mineures, on peut toujours avec un minimum de bons sens et d'esprit de coopération les corriger ou les surmonter, et de fait on constate une amélioration régulière du rendement obtenue grâce à une amélioration indéniable des méthodes de programmation et d'exécution. Par contre, l'inadéquation dramatique des ressources de l'aide par rapport

aux besoins demeure patente et il serait vain - et, disons-le, peu honnête - de chercher dans les défauts de l'instrumentalité une sorte d'alibi à ce qui est en définitive une affaire de volonté de la part de ceux qui ont effectivement les moyens de fournir les ressources nécessaires.

5.70 C'est malheureusement un fait qu'alors que la richesse des pays développés ne cesse de croître, la part de leurs revenus qu'ils consacrent à l'aide aux pays sous-développés ne cesse de décroître en pourcentage, et voilà même qu'elle accuse une diminution en termes absolus. Entre les différentes formes d'aide, les puissances continuent de favoriser la coopération bilatérale bien plus que la coopération internationale, quoique les préférences des pays en voie de développement se soient fréquemment exprimées en sens inverse. Et trop souvent on laisse s'établir sur le terrain entre l'une et l'autre une concurrence regrettable, alors qu'il est clair qu'elles sont solidaires et complémentaires. Enfin, pour le financement des programmes internationaux, la pratique des contributions bénévoles à des fonds d'assistance ad hoc tend à l'emporter sur celle des contributions régulières aux budgets ordinaires des organisations compétentes. Cela a pour effet d'introduire dans l'action internationale, ainsi que vous l'avez indiqué, Monsieur le Président, outre des complications de fonctionnement, dont on aurait pu se passer, une précarité qui risque de transformer la nature de cette action, faisant de ce qui devrait être conçu essentiellement comme une entreprise de justice, une oeuvre de bienfaisance à l'aspect de charité.

5.71 Ceci me conduit à évoquer une autre question que je ne saurais passer sous silence : celle de l'harmonisation des priorités, qui résulte ou du moins se trouve aggravée du fait de la diversité des sources de financement, dont la pluralité va paradoxalement de pair avec la modicité des ressources. J'ai eu l'occasion, au cours des deux dernières sessions de la Conférence générale, d'insister sur l'importance que ce problème revêt pour l'Unesco et j'ai tenu, dans les rapports dont vous êtes saisis, à vous informer exactement des efforts que je ne cesse de déployer, au fur et à mesure que se développe notre collaboration avec les organismes internationaux de financement, pour harmoniser, à la faveur de systèmes de programmation conjointe, les priorités de ces organismes dans nos domaines de compétence avec celles que les Etats membres nous assignent, collectivement ou individuellement.

5.72 C'est pour moi une grande satisfaction que de pouvoir aujourd'hui faire état devant vous des progrès sensibles qui ont été accomplis à cet égard dans la collaboration de l'Unesco avec la Banque mondiale, l'Unicef et le Programme alimentaire mondial. Après avoir longtemps hésité, ces organisations manifestent désormais pour l'éducation un intérêt croissant qui se traduit par des attributions de fonds aux Etats membres de plus en plus considérables dans les domaines, ou en faveur des types d'action, que l'Unesco juge prioritaires.

5.73 Par contre, je dois dire en toute franchise à la Conférence générale qu'en dépit d'une amélioration certaine dans les méthodes de la programmation et malgré une coopération généralement très bonne sur le terrain entre nos chefs de mission et les représentants résidents, il n'y a pas encore une harmonie satisfaisante entre les vues du Programme des Nations Unies pour le développement et celles de l'Unesco. En disant cela, je ne fais pas seulement allusion à la proportion à mon sens nettement insuffisante, eu égard aux besoins et aux requêtes des Etats membres, des projets financés par le PNUD dans les domaines de la compétence de l'Organisation, notamment l'éducation et la science. Je veux parler également de la méconnaissance des priorités particulières que l'Unesco a mises au point, sur la base des demandes des Etats membres et d'entente avec eux, à l'intérieur des domaines de sa compétence. Je ne citerai que deux exemples : la promotion de la recherche pédagogique et la création ou le renforcement de facultés des sciences, dont la Conférence générale, à la suite du Conseil exécutif, a clairement souligné l'importance essentielle.

5.74 Pour ce qui est du premier point, il est évident qu'on ne saurait effectuer la réforme nécessaire de l'éducation, et en particulier adapter celle-ci aux besoins des pays en voie de développement, sans faire appel aux informations et aux idées que fournit la recherche

pédagogique. Or, ainsi que la récente Conférence internationale sur la planification de l'éducation l'a mis en lumière, les Etats membres ne consacrent à cette recherche que des ressources infimes. De toutes les grandes activités d'intérêt national, l'éducation est celle où le pourcentage affecté à la recherche est de beaucoup le plus faible par rapport au total des crédits disponibles : sensiblement au-dessous de 1 % en moyenne. Et cela alors que le souci de rénovation qualitative de l'éducation s'affirme de plus en plus dans tous les pays. Il est certain qu'à cet égard un gros effort s'impose et une aide spéciale se justifie. Les économistes, qui critiquent souvent si vivement les erreurs et les défauts de l'éducation du point de vue de son adaptation aux besoins de la collectivité ou de son rendement, devraient considérer le financement de la recherche pédagogique comme un préinvestissement nécessaire. Malheureusement, je dois dire que nous n'avons pas encore trouvé, sur ce point, auprès de ceux du Programme des Nations Unies pour le développement, la compréhension que nous en attendons.

5.75 Quant aux facultés des sciences, ce serait faire preuve d'une singulière méconnaissance des conditions du développement que de les considérer comme un luxe que seuls pourraient et devraient se permettre les pays développés. Elles font au contraire partie de cette infrastructure indispensable à l'implantation de la science, sans laquelle le développement ne sera jamais un processus endogène. C'est dire que la création de ces facultés doit figurer parmi les priorités d'une aide au développement soucieuse de faire oeuvre fondamentale et durable. Malheureusement, bien que nous ayons été saisis de plusieurs demandes d'Etats membres, le Programme des Nations Unies pour le développement n'a accordé à ce jour son assistance au titre du Fonds spécial qu'à une seule entreprise de ce genre.

5.76 La deuxième crise que je veux évoquer est celle des droits de l'homme. Dans ce cas comme dans le précédent, le mot crise n'est pas trop fort si l'on en juge d'après les conclusions auxquelles ont abouti les réflexions et les confrontations qu'à très opportunément suscitées la décision des Nations Unies de consacrer l'année 1968, qui marque le vingtième anniversaire de la Déclaration universelle, à la célébration des droits de l'homme. Tout récemment encore, ici même, à l'occasion d'une conférence internationale convoquée par les organisations internationales non gouvernementales associées à l'oeuvre des Nations Unies et des institutions spécialisées, le secrétaire général U Thant a dressé sans complaisance un bilan qui a valeur d'avertissement, et le président de la République de Zambie, M. Kaunda, a dénoncé avec une force et une sincérité qu'aucun de ceux qui l'ont écouté n'est près d'oublier les offenses et les crimes contre la liberté et la dignité de l'homme qui sont la honte de notre époque et menacent la paix du monde.

5.77 De fait, il n'est pas de jour où ne s'imposent à nos consciences le scandale et la crainte d'actes et de situations qui constituent des manquements évidents des violations flagrantes à l'encontre des droits de l'homme les plus élémentaires, dont les victimes sont des groupes en état d'infériorité : minorités - voire majorités - ethniques, religieuses, politiques, nations même. Et ceci souvent, hélas ! du fait de peuples, d'Etats qui se sont le plus distingués dans la promotion des droits de l'homme et auxquels incombent les plus grandes responsabilités, morales aussi bien que matérielles, dans l'organisation présente du monde.

5.78 Tout cela assurément est grave, tant par le scepticisme et la méfiance que de tels comportements engendrent dans l'opinion, notamment chez les jeunes, à l'égard de l'idéologie des droits de l'homme et des déclarations et professions de foi des gouvernements à son endroit que par la teneur même et les conséquences de ces actes et de ces situations. Oserai-je pourtant l'avancer ? Plus encore que ces défaillances, voire ces crimes que l'Histoire ne nous a que trop habitués à regarder comme les faiblesses et les égarements inhérents au progrès incertain de l'humanité, ce qui me paraît le plus préoccupant dans l'état moral présent du monde, c'est la régression intellectuelle qui se manifeste dans la conception de la notion même de droits de l'homme et dans la compréhension des droits particuliers. La Conférence que les Nations Unies ont organisée en avril dernier à Téhéran a été à cet égard très révélatrice. La noble déclaration qu'elle a adoptée à l'unanimité à l'issue de ses travaux ne saurait nous faire oublier le désenchantement des analyses les plus sincères ni l'apreté de certains débats.

5.79 La vérité, je le dis avec tristesse, mais il faut savoir regarder les choses en face, la vérité est que vingt ans après la proclamation de la Déclaration universelle, il n'existe pas d'idéologie universelle des droits de l'homme qui puisse servir de guide pour les pensées et de mesure pour les actes de tous les hommes. Le vocabulaire de la Déclaration, il est vrai, s'est répandu à travers le monde et il est en toutes circonstances invoqué. Mais il suffit d'examiner d'un peu près l'usage qui en est fait pour se rendre compte d'abord que les mêmes mots ne désignent pas partout les mêmes réalités ni les mêmes valeurs, et en outre qu'ils sont utilisés plus souvent dans une intention revendicative ou à des fins polémiques que selon le véritable esprit des droits de l'homme qui est avant tout la volonté de communion dans l'objectivité. L'uniformité croissante de la terminologie éthique que l'on remarque dans les réunions internationales, où elle facilite assurément les communications formelles et les ententes apparentes, ne doit pas nous abuser. Derrière le mur de brouillard des mots, la diversité, voire l'opposition des interprétations, des motivations et des utilisations divisent profondément les esprits et, à la faveur de cette confusion, les droits universels sont bien plus souvent invoqués comme une arme offensive ou défensive contre autrui que reconnus et pratiqués comme la route royale de l'union de soi et d'autrui en une fraternité objective.

5.80 De telles constatations et réflexions doivent-elles nous décourager ? Ce n'est assurément pas dans cet esprit que je vous les soumets. Ma foi dans l'avenir de l'homme, je veux dire dans sa capacité de maîtriser son destin, est intacte, et plus profonde que jamais ma conviction que l'essentiel de la valeur des entreprises de l'Unesco réside dans la contribution, directe ou indirecte, qu'elles peuvent apporter au progrès de la pensée ou de la réalisation des droits de l'homme. Accroître la puissance, la prospérité, le savoir, la liberté même des individus et des peuples n'a de sens qu'en fonction de l'incidence que cela peut avoir sur la conquête subjective et objective de leur dignité. J'estime donc que, face au scepticisme et aux reniements, aux lâchetés et aux violences qui menacent actuellement cette dignité, l'Unesco, bien loin de s'abandonner dans l'attente de jours meilleurs, doit au contraire redoubler d'efforts.

5.81 Malgré la conjoncture défavorable, son action connaît d'ailleurs sur certains plans des résultats qui montrent qu'elle bénéficie d'une audience dont il lui serait sans doute possible de tirer davantage parti par d'autres voies. Tel est le cas de son action normative. Les instruments internationaux adoptés par la Conférence générale ou élaborés selon ses décisions ont recueilli d'ores et déjà un nombre appréciable de ratifications. Ainsi la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, adoptée en 1960, a été ratifiée à ce jour par 48 Etats, et j'espère fermement que d'autres adhésions interviendront dans un avenir prochain. Le Protocole instituant une Commission de conciliation et de bons offices chargée de rechercher la solution des différends qui naîtraient entre Etats parties à cette Convention a maintenant fait l'objet d'un nombre suffisant de ratifications ou d'acceptations pour entrer en vigueur le 24 octobre, qui se trouve être la Journée des Nations Unies. Cet événement marquera un progrès considérable du point de vue des méthodes qui ont pour but d'assurer l'efficacité des instruments internationaux. Enfin, dans le même ordre d'idées, je crois que l'on doit aussi enregistrer avec satisfaction l'adoption de la procédure qui a été élaborée avec l'Organisation internationale du travail pour l'étude des rapports des Etats membres sur l'application de la Convention dont je viens de parler.

5.82 Il est, par contre, un secteur où l'action de l'Unesco demeure, à mon sens, sensiblement en deçà de la portée qu'elle devrait avoir : c'est celui de l'enseignement des droits de l'homme. Malgré des efforts méritoires, et bien qu'à certains égards des expériences intéressantes aient fait entrevoir des possibilités prometteuses, il faut bien reconnaître que nous n'avons pas encore trouvé les modalités appropriées ni rassemblé les ressources nécessaires pour stimuler et aider, autant qu'il faudrait, les Etats membres à mettre au point et appliquer la pédagogie particulière nouvelle que requiert l'éducation en matière de droits de l'homme. On ne saurait naturellement accepter que l'éducation soit tenue pour principale responsable des défaillances intellectuelles et morales que j'ai évoquées : il y a

quelques instants ; car la meilleure éducation, lorsqu'elle est démentie par la réalité historico-sociale, non seulement perd son efficacité, mais même peut avoir, sous le choc de la désillusion, des effets opposés à ceux auxquels elle tend. Cependant, il est permis de penser que l'indifférence ou le désarroi que l'on observe dans le monde face aux grands problèmes de la condition présente de l'humanité proviennent, pour une bonne part, du fait que ni la formation des jeunes, ni l'information des adultes ne sont de nature à préparer et à nourrir dans les esprits une authentique et vivace idéologie des droits de l'homme, capable de façonner l'histoire.

5.83 Cette remarque m'amène à mon avant-dernier propos, qui est la crise de l'éducation. Nul ne conteste plus aujourd'hui que l'éducation soit à réviser de fond en comble : dans son esprit comme dans son contenu, dans ses objectifs et dans ses méthodes. La Conférence internationale sur la planification de l'éducation, qui a eu lieu ici même au mois d'août, l'a nettement reconnu. Trois conclusions majeures en sont ressorties. La première est que l'amélioration qualitative de l'éducation est maintenant jugée aussi essentielle que son expansion quantitative, qui, au cours de ces dernières années, avait à juste titre retenu principalement l'attention et qu'il faut d'ailleurs poursuivre pour satisfaire aux impératifs de la justice sociale et du développement. La deuxième - et il est remarquable que les réflexions des planificateurs aient rejoint sur ce point les préoccupations traditionnelles des pédagogues - est qu'en matière de planification on doit désormais accorder au moins autant d'importance à l'examen du contenu de l'éducation, à la détermination de sa valeur (laquelle n'a de sens, en définitive, qu'au regard des aspirations de l'individu et des besoins de la société) qu'au calcul du coût du système opérationnel et à l'analyse du rendement de l'appareil. La troisième enfin - c'est sans doute la plus considérable - est que l'idée s'impose chaque jour davantage, aux enseignés et aux enseignants, que l'éducation moderne doit être conçue non plus seulement comme une préparation à la vie, mais comme un processus permanent, coextensif à la vie entière, dont elle apparaît moins comme une phase que comme une dimension : la dimension de la liberté.

5.84 Ces trois évidences sont destinées, j'en suis convaincu, à dominer les recherches et les travaux des prochaines années dans le domaine de l'éducation. Elles définissent les lignes de force maîtrisées selon lesquelles se développera sans doute la rénovation de l'éducation qui, un peu partout, s'annonce ou s'ébauche.

5.85 Reconnaître la nécessité de cette rénovation ne veut nullement dire, bien entendu, que tout est mauvais et que tout est à changer dans l'éducation actuelle ; cela signifie que tout est à revoir et à repenser, et d'abord la conception d'ensemble et les buts visés. A cet égard, on doit se féliciter que l'Année internationale de l'éducation fournie, en 1970, l'occasion exceptionnelle d'un bilan et d'une réflexion systématiques à l'échelle mondiale. L'Unesco, qui n'a point de panacée magique à proposer à ses Etats membres mais dont la tâche est d'inciter et d'aider chacun d'eux, en mettant à sa disposition les ressources intellectuelles et matérielles de la coopération internationale, à concevoir et réaliser son propre système d'éducation selon ses besoins et ses capacités, se doit de faire de cette entreprise qui précédera la Deuxième Décennie du développement autre chose qu'une célébration ; un acte de lucidité pour éclairer des résolutions décisives.

5.86 L'ultime problème que je voudrais mentionner parmi ceux que doit affronter l'Unesco est celui de la jeunesse. C'est à la fois un problème particulier, qui appelle des études et des mesures spéciales, et un élément, une dimension de tous les autres problèmes ainsi qu'une clé essentielle de leur solution.

5.87 L'expression "problème ou crise de la jeunesse" est impropre. C'est des problèmes de la crise de la société qu'il faudrait parler. Car, outre que le malaise et l'agitation de la jeunesse que l'on observe en tant d'endroits du globe ont leur cause dans la société, ne serait-ce que par l'imprévoyance d'une explosion démographique, il y a quelque vingt ans, qui n'eut d'égale que celle, un peu plus tard, des politiques de l'éducation et de l'emploi, c'est la remise en cause de la société par ceux-là mêmes qui devraient en assurer la continuité, et notamment ceux destinés à fournir les cadres de demain, qui caractérise le phénomène actuel sous ses aspects les plus originaux et les plus préoccupants.

5.88 Il ne s'agit plus seulement des difficultés que chaque génération nouvelle éprouve à s'intégrer à une société donnée. Il s'agit du risque très réel qu'une partie au moins de la jeunesse présente ne veuille pas s'intégrer - que ce soit refus ou indifférence, aliénation passive ou révolte active - ne veuille pas prendre place dans la société présente tant que celle-ci n'aura pas changé plus ou moins radicalement. Et ainsi le problème, c'est celui que pose aux adultes l'attitude réfractaire des jeunes à l'idée qu'ils se font de la société des adultes, de son ordre et de ses valeurs. Ce qui amène nécessairement les adultes de bonne foi à s'interroger à leur tour sur cet ordre et ces valeurs.

5.89 Je ne dis pas que la jeunesse ait nécessairement raison dans ses réactions. Il s'en faut bien. Aucun âge, comme aucune race, aucune nation n'a le privilège de la vérité. Au reste les jeunes n'y prétendent nullement. Il n'est pas rare qu'ils confessent leur désarroi avec autant de sincérité et dans le même mouvement qu'ils contestent les certitudes de leurs aînés. Mais ils gardent de la pureté native, encore proche, je ne sais quel instinct qui leur fait sentir et pressentir les situations et les devenirs avec une justesse d'observation et d'anticipation que nous n'avons plus.

5.90 Ils sont comme ces oiseaux de grand vol qui annoncent la présence derrière l'horizon des îles et des continents que les navigateurs ne voient pas. Nous qui naviguons sur la haute mer, sans savoir très bien où ni quand nous aborderons, nous devons accueillir ces signes comme des messages. Efforçons-nous de les déchiffrer et de les comprendre. Aussi bien n'y est-il question que de nous : de nos redoutables secrets que l'exercice de l'autorité et le pouvoir nous ont rendus, avec le temps, opaques à nous-mêmes. Dans tout cri de révolte d'un jeune, il y a l'appel d'un fils à son père, d'un frère à son aîné, d'un élève à son maître, d'un étudiant à son Alma mater. Puisse-t-on le reconnaître dès le premier regard d'un enfant blessé ou frustré qui pose son regard sur nous et silencieusement nous demande : pourquoi ?

5.91 De même que je crois, non point que la jeunesse a nécessairement raison mais qu'il est très bon qu'elle nous force à nous demander si nous avons autant raison que nous le pensons ou feignons de le croire, de même je pense que, si la jeunesse n'a pas par elle-même, malgré l'ampleur qu'elle a prise dans la composition de la population humaine, les moyens de réaliser les transformations profondes et générales qu'elle souhaite voir se produire dans le monde, elle est plus que quiconque capable de déclencher par ses initiatives des réactions en chaîne qui libèrent l'énorme potentiel de renouvellement et d'invention qui s'accumule partout où l'homme est réprimé. La jeunesse n'est sans doute pas encore le moteur de l'histoire, mais elle peut en être le détonateur, là où l'histoire ne peut évoluer que par explosion. Bien des événements récents l'ont montré sous des régimes fort différents. Mesdames, Messieurs, la question se pose de savoir entre quelles mains va aller ce formidable pouvoir.

5.92 C'est en ayant ces considérations à l'esprit que j'ai fait préparer à l'intention de la Conférence générale, ainsi que m'y avait invité le Conseil exécutif, une étude sur les problèmes relatifs à la jeunesse, assortie de propositions en vue de l'adoption d'une politique nouvelle de l'Organisation, plus cohérente et plus active à l'égard de ces problèmes.

5.93 Certes ce n'est pas aujourd'hui que l'Unesco commence à se soucier de la jeunesse. Elle s'y est toujours intéressée. A juste raison, le président Tuncel, dans son discours d'ouverture, a rappelé la Conférence internationale qui s'est tenue à Grenoble en 1964 et qui a ouvert la voie à un renforcement méthodique des activités de l'Unesco en faveur de la jeunesse. Mais, ainsi que je l'ai indiqué, je pense que le moment est venu d'entreprendre bien plus et bien autre chose. On ne saurait plus se contenter d'agir pour la jeunesse. Il faut penser, penser et agir avec elle et à travers elle tout ce qui fait l'importance de la vie pour elle comme pour nous - pour elle plus encore que pour nous. C'est seulement à cette condition que nous garderons ou regagnerons sa confiance, sans laquelle tous nos labours sont vains.

5.94 Pour cela il faut s'ouvrir au dialogue, s'efforcer à la compréhension, même au plus fort de l'opposition, offrir la participation la plus large, et pas seulement dans l'exécution, mais jusque dans les mécanismes et processus où s'éclaire et se forme la décision. Et cela, bien sûr, avant tout dans l'éducation. Parce que l'éducation, que l'adulte considère trop souvent comme une simple préparation à la vie, c'est pour la jeunesse la vie même. Parce qu'il n'y a pas d'éducation digne de ce nom sans échanges, sans participation, ni même contestation.

5.95 L'harmonie de nos sociétés, la continuité de la civilisation, l'unité de l'humanité à travers le temps et l'espace exigent que nous mettions tout en oeuvre pour éviter de dangereuses ruptures entre les générations, comme entre les races, comme entre les peuples.

5.96 Le président René Cassin, prix Nobel de la paix pour 1968, que l'Unesco est fière de compter au nombre de ses fondateurs, m'écrivait hier en réponse aux félicitations que je lui adressais :

"Au moment où s'ouvre une nouvelle Conférence générale de l'Unesco, je tiens à vous assurer que j'ai pleine conscience des nouvelles responsabilités dont me charge le grand honneur qui m'a été décerné. L'engagement de continuer à servir le mieux possible la double cause indivisible des droits de l'homme et de la paix va déjà de soi. Mais ce qui importe le plus, c'est de communiquer aux jeunes générations une conscience de plus en plus complète de l'unité de l'humanité présente et future."

5.97 Monsieur le Président, c'est bien de cela qu'il s'agit par-dessus tout : communiquer aux jeunes générations la conscience de l'unité de l'humanité présente et future.

5.98 La crise permanente et actuelle de la jeunesse comporte pour l'Unesco et l'accomplissement de sa mission des obligations et des possibilités d'une grandeur exceptionnelle. Puisse cette quinzième session de la Conférence générale adopter à cet égard des orientations et des engagements décisifs ! C'est mon vœu le plus cher.

6.1 Le PRESIDENT. -

Mesdames, Messieurs, ces applaudissements prolongés expriment peut-être mieux que tout remerciement ou toute félicitation l'impression produite sur la Conférence générale par cette introduction magistrale du Directeur général au débat qui va bientôt s'instaurer.

6.2 Nous lui savons gré d'avoir abordé dans toute leur profondeur, dans toutes leurs dimensions, les activités de l'Organisation et les problèmes auxquels l'Unesco doit faire face. Je ne doute pas que cet exposé alimentera abondamment vos réflexions et vos méditations. Encore une fois, je désire adresser au Directeur général, en mon nom personnel et au nom de la Conférence générale, nos très chaleureuses félicitations.

6.3 Avant de lever la séance, je vous rappelle, Mesdames, Messieurs, que le débat de politique générale sur les rapports et documents qui viennent de nous être présentés commencera demain matin et se poursuivra pendant dix-sept séances. J'invite les délégations qui désirent prendre la parole au cours de ce débat à s'inscrire auprès du Secrétariat de la Conférence, afin que le Bureau puisse établir la liste des orateurs.

6.4 La séance est levée.

The meeting rose at 6.50 p. m.
La séance est levée à 18 h. 50.
Se levanta la sesión a las 18.50.
Заседание закрывается в 18 ч. 50 мин.

Fifth plenary meeting

17 October 1968 at 10.30 a.m.
President: Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Cinquième séance plénière

17 octobre 1968, à 10 h. 30
Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Quinta sesión plenaria

17 de octubre de 1968 a las 10.30
Presidente: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)

Пятое пленарное заседание

17 октября 1968 г. в 10 ч. 30 мин.
Председатель: Г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)

ANNOUNCEMENT BY THE PRESIDENT (messages from the President of the Central African Republic and the President of Zambia. Congratulations to the winners of the Nobel Prize for medicine. Recommendations of the General Committee concerning the organization of the work of the fifteenth session of the General Conference)

COMMUNICATION DU PRESIDENT (messages du Président de la République centrafricaine et du Président de la République de Zambie. Félicitations aux lauréats du Prix Nobel de médecine. Recommandations du Bureau concernant l'organisation des travaux de la quinzième session de la Conférence générale)

COMUNICACION DEL PRESIDENTE (mensajes del Presidente de la República Centroafricana y del Presidente de la República de Zambia. Felicitaciones a los laureados del Premio Nobel de medicina. Recomendaciones de la Mesa de la Conferencia sobre la organización de los trabajos de la 15ª reunión)

СООБЩЕНИЕ ПРЕДСЕДАТЕЛЯ (Послание Президента Центральноафриканской Республики и Президента Республики Замбия. Поздравление лауреатов Нобелевской премии в области медицины. Рекомендации Президиума Конференции по поводу работы пятнадцатой сессии)

1.1 Le PRESIDENT: -
Mesdames, Messieurs, la cinquième séance plénière est ouverte.

1.2 Je dois porter à votre connaissance que le Bureau de la Conférence a reçu des messages de deux chefs d'Etats africains: le Président de la République centrafricaine et le Président de la République de Zambie. Le Secrétaire va vous donner lecture de ces messages.

2. Le SECRETAIRE. -

Le texte du message adressé à la Conférence générale par le Président de la République centrafricaine est le suivant :

"A l'occasion de l'ouverture de la quinzième session de la Conférence générale de l'Unesco, mon gouvernement, au nom de la République centrafricaine, adresse ses meilleurs vœux de bonheur et de prospérité pour le Directeur général, tous ses collaborateurs et pour l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Dans la lutte que l'Unesco n'a cessé de mener pendant ses vingt-deux années d'existence pour le développement de l'éducation, la compréhension internationale, en faveur de l'application de la Déclaration universelle des droits de l'homme et contre l'analphabétisme et la discrimination raciale, la République centrafricaine rend un hommage mérité à la première institution des Nations Unies pour lui avoir apporté sa contribution appréciable dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de l'information. Je souhaite qu'elle maintienne au cours de la période biennale 1969-1970 une collaboration étroite avec le Gouvernement centrafricain pour promouvoir le développement des hommes qu'elle poursuit." Général Jean Bedel Bokassa, président République centrafricaine.

The second message, from President Kaunda of Zambia, reads as follows:

"On the occasion of the opening of the fifteenth session of the General Conference of Unesco, I wish to convey to you, on behalf of my Government and the people of Zambia and on my own behalf, our deepest and warmest wishes for success in your deliberations. The rôle of Unesco in the field of education and helping to improve the welfare of mankind remains invaluable. As an agency of the United Nations, Unesco has made tremendous strides in giving effect to the determination of the international community to achieve some of the objectives of the world body and in giving practical meaning to the principles and ideals of the United Nations Charter to which my Government has pledged its unflinching support. May success continue to attend your Organization's efforts in the future ahead". Signed: President K. Kaunda.

3.1 Le PRESIDENT. -

Avant de poursuivre nos travaux, je voudrais me faire l'interprète de la Conférence générale pour adresser nos sincères félicitations à la délégation des Etats-Unis d'Amérique, à l'occasion du prix Nobel de médecine qui a été décerné à trois chercheurs américains, les docteurs Nirenberg, Khorana et Holley, pour leurs travaux sur l'interprétation du code génétique en fonction dans la synthèse des protéines. L'Unesco est particulièrement heureuse que ce prix vienne couronner des recherches qui se situent dans un domaine intéressant son action.

3.2 Je donne la parole au Directeur général.

4. Le DIRECTEUR GENERAL. -

Monsieur le Président, permettez-moi de m'associer d'un mot aux félicitations que vous venez d'exprimer à la délégation des Etats-Unis d'Amérique. J'espère que mon collègue, le représentant de l'Organisation mondiale de la santé, ne m'en voudra pas si je souligne l'intérêt particulier que nous portons à cette question des protéines. Aussi bien le Comité consultatif du Conseil économique et social pour l'application de la science et de la technique au développement a-t-il inclus, parmi les différents projets qu'il recommande au système des Nations Unies, des propositions concernant les recherches de base en matière de production de protéines, en laissant, bien entendu, de côté les questions d'utilisation. L'Unesco a d'ores et déjà retenu cette proposition et l'a mise à l'étude et il est possible que, dans un programme futur, elle soit amenée à prendre des initiatives en vue de la promotion de la recherche dans ce domaine, qui présente une importance capitale pour le développement.

5.1 Le PRESIDENT.

Mesdames, Messieurs, je dois encore porter à votre connaissance que le Bureau de la Conférence, qui s'est réuni ce matin, a poursuivi l'étude du document 15 C/2, qui contient les recommandations du Conseil exécutif, concernant l'organisation des travaux de la quinzième session de la Conférence générale. Le Bureau recommande l'adoption de l'ensemble de ce document, mis à part deux points qui sont réservés : le point relatif à la composition du Conseil exécutif et le point concernant le calendrier des travaux.

5.2 Si aucune délégation n'a d'objection à formuler, je considérerai que les recommandations du Conseil exécutif sont adoptées par la Conférence générale.

5.3 Elles sont adoptées.

GENERAL POLICY DEBATE/DEBAT DE POLITIQUE GENERALE/DEBATE SOBRE POLITICA GENERAL/OBSUJDIENIE VOPROSОВ ОБЩЕЙ ПОЛИТИКИ**6.1 Le PRESIDENT.**

Nous allons maintenant, Mesdames, Messieurs, aborder le débat de politique générale, c'est-à-dire les points 9, 10, 12 et 19 de l'ordre du jour. Un certain nombre de délégations, dont la liste a été approuvée ce matin par le Bureau de la Conférence, se sont fait inscrire pour prendre la parole. Il s'agit des délégations de l'Arabie saoudite, du Lesotho, de la Tanzanie, du Royaume-Uni, de l'Espagne, de la Belgique, de la Tchécoslovaquie et de l'Autriche.

6.2 Avant de donner la parole au premier orateur, j'aimerais rappeler solennellement l'un des points qui sont soulignés dans le document 15 C/2, à savoir la limitation du temps de parole. Compte tenu des recommandations du Conseil exécutif, le Bureau de la Conférence estime que, dans l'intérêt de tous, la durée des interventions au cours du débat de politique générale doit être limitée, comme le prévoit d'ailleurs l'article 71 du Règlement intérieur. Mais il est nécessaire que cette limitation s'applique équitablement à tous les orateurs. C'est pour cette raison que je l'annonce avec le plus de solennité possible et que je demande à tous les orateurs d'être conscients de cette nécessité et de bien vouloir faire preuve de bonne volonté et de compréhension à ce sujet.

6.3 Le Bureau, se fondant sur l'avis du Conseil exécutif, considère que vingt minutes constituent un temps de parole raisonnable pour une intervention. D'autre part, il a été prévu, à cette tribune, un dispositif mécanique qui permettra à chaque orateur de se rendre compte de l'écoulement du temps ; il lui suffira de suivre la graduation des rayons lumineux pour savoir qu'il a atteint la limite de temps qui lui est impartie.

6.4 Je ne voudrais pas, bien que le Règlement m'y autorise, user de la délicate prérogative de couper la parole à un honorable délégué. Je souhaiterais également pouvoir appliquer avec le maximum de souplesse ce principe de limitation du temps de parole. Mais il ne faut pas que, du fait de cette souplesse, l'exception devienne la règle, parce qu'alors la réglementation n'aurait plus aucune valeur.

6.5 Pour permettre, néanmoins, aux chefs de délégation de communiquer à la Conférence tout ce qu'ils ont à dire, le Bureau a prévu la possibilité, pour eux, de verser aux comptes rendus in extenso des séances plénières, les parties de leurs discours qu'ils n'auraient pas eu le temps de prononcer de vive voix - étant entendu, bien sûr, que ces textes ne doivent pas contenir de propos qui, s'ils avaient été prononcés en séance, auraient entraîné des demandes d'exercice du droit de réponse.

6.6 Telles sont les dispositions que le Bureau a adoptées et que je suis chargé, Mesdames, Messieurs, de vous communiquer à l'ouverture de ce débat de politique générale.

6.7 Encore une fois, je souhaite ardemment que les délégués comprennent la nécessité de permettre à la Conférence générale de poursuivre normalement ses travaux et qu'ils se limitent aux vingt minutes de temps de parole qui leur sont accordées.

6.8 Cela dit, je donne la parole au premier orateur inscrit, S. Exc. M. Abdurrahman Abaalkhail, ministre du travail et des affaires sociales, chef de la délégation de l'Arabie saoudite.

7.1 M. ABAALKHAIL (Arabie saoudite). - (Discours prononcé en arabe. Texte français fourni par la délégation de l'Arabie saoudite.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, j'ai l'honneur de présider la délégation de l'Arabie saoudite à la quinzième session de la Conférence générale de l'Unesco réunie ici à Paris. À ce titre, je suis heureux de féliciter chaleureusement le Président de son élection à la présidence de cette assemblée. Nous avons la conviction que l'objectif de la Conférence générale est de promouvoir le progrès de l'Unesco dans le sens d'une structure scientifique évoluée.

7.2 La délégation de l'Arabie saoudite saisit également cette occasion de présenter ses félicitations aux Vice-Présidents de la Conférence, aux Présidents des diverses commissions et à leurs adjoints, ainsi qu'à tous ceux qui oeuvrent dans les différents départements de l'Organisation.

7.3 Mesdames, Messieurs, nous sommes certainement tous d'accord sur le fait que cette session de la Conférence générale présente de nombreuses caractéristiques qui lui confèrent une importance primordiale pour l'Unesco. Il est très significatif pour la communauté humaine que l'Année internationale des droits de l'homme, ainsi que la Journée internationale de l'alphabétisation, aient été célébrées en 1968. Ainsi, l'Unesco a remporté un immense succès dans le domaine de la compréhension entre les membres de la grande famille humaine, tout en assurant le progrès continu de la recherche scientifique et de l'innovation. Ces efforts ont permis d'accélérer considérablement l'évolution scientifique et intellectuelle, surtout au cours des deux dernières années et, dans les Etats membres, cette évolution s'est reflétée, d'une manière ou d'une autre, dans les domaines de l'éducation et de la culture. Les résultats obtenus sont dus évidemment aux efforts déployés par les Etats membres dans ces domaines, en même temps qu'à l'expérience et aux activités de l'Unesco dont ils bénéficient.

7.4 Si l'on considère les statistiques relatives à l'éducation dans le Royaume de l'Arabie saoudite, on observe que des progrès rapides ont été réalisés dans tous les domaines et à tous les niveaux. L'augmentation continue du nombre d'écoles et d'élèves, ainsi que les diverses possibilités offertes dans le domaine de l'éducation, témoignent de l'intérêt que le Gouvernement de Sa Majesté, le roi Fayçal Ibn Abdul Aziz, roi de l'Arabie saoudite, porte à cette importante question.

7.5 Grâce aux efforts accomplis, le nombre d'écoles s'est élevé à 1.382 pour l'année scolaire 1967-1968, ce qui représente une augmentation de 4,4 % par rapport à l'année scolaire 1966-1967. Cette croissance ne fait qu'exprimer, d'une part, la demande sans cesse accrue dont l'éducation fait l'objet et, d'autre part, le grand intérêt que les autorités portent à ce domaine. Le taux d'augmentation du nombre d'élèves dans les écoles primaires a atteint 10,5 % pour la période précitée. Ce progrès s'étend également aux écoles moyennes et secondaires : ainsi, le nombre des écoles moyennes a augmenté de 21 % et celui de leurs élèves de 38,7 %. Quant aux écoles secondaires, leur nombre s'est accru de 11 % et le nombre de leurs élèves de 27,5 % pour la même période.

7.6 L'intérêt porté à l'éducation ne s'est pas limité aux catégories d'établissements déjà mentionnés ; d'autres types d'enseignement en ont également bénéficié. En effet, les autorités ont manifesté aussi un vif intérêt pour l'enseignement technique (industriel, agricole et commercial). Convaincu que l'ère actuelle est celle du progrès scientifique, le Ministre de l'éducation a décidé d'établir une école secondaire de formation professionnelle à

La Mecque et un institut industriel modèle à Djeddah. Cinq millions de rials saoudiens, équivalant à 1.100.000 dollars, ont été affectés à la réalisation de ces deux projets.

7.7 Un autre projet qui est à l'étude concerne l'établissement à Djeddah d'une école secondaire de formation professionnelle pour l'industrie textile. Cinq millions de rials ont été affectés à la mise en œuvre de ce projet, dont deux millions pour l'équipement et trois pour les bâtiments.

7.8 Quant à l'Institut royal de formation professionnelle à Riyad, les cours y commenceront à la rentrée de l'année scolaire 1968-1969. Le coût des bâtiments - 13,5 millions de rials - suffit à montrer l'importance de cette réalisation. L'Institut comprend un département de la formation professionnelle, qui prépare à trente métiers, un département technique, composé de quatre sections, un institut des hautes études techniques et un institut de formation industrielle.

7.9 Les élèves ayant des aptitudes normales ne sont pas les seuls à bénéficier de l'intérêt des autorités saoudiennes. Celles-ci ont déployé de grands efforts pour que les personnes physiquement ou mentalement déficientes ne soient pas privées de la possibilité de jouir de la vie et de jouer un rôle aussi complet que possible. Le Ministère de l'éducation a créé, à cet effet, des instituts d'enseignement spécial pour les aveugles et les sourds-muets. Le nombre de ces instituts et écoles s'est accru de 31 % en 1967-1968, tandis que le nombre de leurs élèves augmentait de 33,3 % par rapport à 1966-1967.

7.10 Convaincu de l'importance capitale de l'enseignement supérieur et de la spécialisation scientifique, l'Etat leur a accordé un intérêt particulier. La meilleure preuve en est l'accroissement annuel du nombre d'étudiants envoyés à l'étranger, ainsi que l'expansion de l'Université de Riyad et d'autres établissements d'enseignement supérieur. L'Université de Riyad compte maintenant sept facultés, après l'intégration dans son sein de la Faculté pédagogique et de la Faculté des ingénieurs. L'inauguration de la Faculté de médecine est prévue pour l'année universitaire 1969-1970. Quant à l'Institut du pétrole, il est considéré comme un établissement modèle pour sa planification, ses programmes et les moyens mis à la disposition de ses étudiants. L'enseignement scientifique dispensé dans cet institut est à la fois théorique et pratique et l'établissement est doté d'un ensemble complet de laboratoires scientifiques et linguistiques. On y assure le logement et la nourriture des étudiants et l'enseignement y est gratuit. L'Université du Roi Abdul Aziz, établissement privé fondé récemment à Djeddah, étant convaincue de l'importance de la spécialisation et de l'enseignement supérieur, a envoyé à l'étranger un grand nombre de jeunes Saoudiens qui seront ultérieurement responsables de la planification, de l'enseignement et de l'administration de l'Université, dont ils assureront le développement continu.

7.11 Le Ministère de l'éducation n'a pas limité ses efforts à l'enseignement supérieur; il a aussi accordé un grand intérêt à ceux qui n'ont pas eu la possibilité de faire des études pendant leur jeunesse. Il a pris l'initiative d'ouvrir des écoles et des instituts qui assurent des cours du soir. Il organise également des campagnes d'information et des groupes itinérants pour combattre l'analphabétisme parmi les citoyens saoudiens. La demande croissante d'écoles du soir et de cours d'alphabétisation ressort du fait que le nombre de ces écoles a doublé en quatre ans; il est passé de 254 en 1963 à 550 en 1967. Le nombre de leurs élèves, qui était de 23.927 en 1963, s'est élevé à 34.824 en 1967.

7.12 Pour donner une idée des réalisations accomplies, il convient de dire que les dépenses consacrées à l'enseignement se sont élevées à 523.961.862 rials. Au total, la part qui revient à l'éducation dans le budget général de l'Etat pour l'année 1967-1968 est de 10,5 %, soit une diminution de 2,5 % par rapport à l'année 1966-1967 - diminution due à des circonstances imprévues.

7.13 Ces circonstances imprévues et malheureuses ne sont sans doute pas inconnues de la famille internationale. Elles sont dues à l'existence artificielle d'Israël au cœur de la nation arabe, ainsi qu'à la guerre éclair déclenchée par cet Etat, le 6 juin 1967, contre

tous les pays arabes - guerre qui n'a pas seulement atteint leur dignité, mais qui a eu aussi pour résultats l'usurpation de nouveaux territoires, l'expulsion des pays arabes d'un nombre indéfini de leurs habitants et l'aggravation de la misère dans la patrie usurpée (la Palestine). L'Etat d'Israël a renouvelé le drame de 1948 et celui de 1956. Il a procédé encore une fois à l'expulsion de nouvelles familles arabes qui, s'ajoutant aux anciens réfugiés, vivent maintenant sans abri et sans nourriture, au moment même où s'annonce un hiver rigoureux.

7. 14 Je considère que, bien que cette tragédie concerne la nation arabe en premier lieu, elle a également eu des répercussions sur l'ensemble de la famille internationale. Le monde d'aujourd'hui étant un corps uni et une construction d'ensemble, si l'une de ses parties est atteinte, les autres parties le sont aussi. A moins d'effacer entièrement les séquelles de cette agression, à moins de mettre fin à l'état actuel des choses où des Etats attaquent et d'autres subissent l'usurpation de leur territoire, et à moins de mettre fin à la loi de la jungle, la malédiction de la guerre sera toujours la cause des malheurs du monde et de sa misère, malgré tous les efforts déployés pour venir à bout de l'idée de guerre et pour s'orienter vers une civilisation meilleure et plus approfondie.

7. 15 Mesdames, Messieurs, je ne voudrais pas prendre davantage de votre temps, mais je tiens à vous parler de l'aspect de ce drame international qui intéresse l'Unesco. Cette tragédie a eu, dans les pays arabes, des conséquences néfastes sur les ressources consacrées à l'éducation, en général, et sur le budget de l'enseignement, en particulier. Etant donné que ces pays se trouvaient dans l'obligation de se préparer à se défendre et que le principal moyen de consolider cette défense était l'augmentation des effectifs militaires, ils ont consacré une grande partie de leurs ressources budgétaires, dans tous les secteurs, à la défense nationale, espérant ainsi être en mesure de repousser toute attaque pouvant avoir lieu sur leur territoire. Se trouvant dans l'obligation de ne plus donner la priorité aux investissements pour l'éducation, et devant faire face à l'obligation qui leur incombait d'adoucir les maux subis par les nouveaux réfugiés, expulsés de leur patrie, les pays arabes frères ont dû partager leurs ressources financières entre la préparation militaire à des fins défensives et l'aide financière aux nouveaux réfugiés. Ainsi, la diminution du budget de l'enseignement en Arabie saoudite, comme il a été mentionné plus haut, est un résultat évident de la guerre, et cette observation s'applique également aux autres pays arabes frères.

7. 16 Je conjure la communauté des nations - cette communauté qui désire construire le monde et en exploiter les trésors - de déployer tous ses efforts pour éliminer les causes qui troublent la tranquillité des peuples, en lui affirmant qu'il n'y aura ni paix, ni existence possible pour aucune civilisation tant que la menace de la guerre pèsera sur un certain nombre de membres de la famille internationale. Quelle civilisation pourrions-nous construire, alors que plus de 700 millions d'âmes souffrent sous le joug de l'ignorance et de l'analphabétisme ? Quelle civilisation pourrions-nous construire, alors que la famille internationale affecte des moyens immenses à la course aux armements, en prétendant que cette course s'accomplit au nom de la paix et de la protection de la paix ? Il n'y aura ni paix, ni civilisation si l'on ne consacre pas une partie de ces richesses à la lutte contre l'ignorance et la maladie. C'est en déployant tous nos efforts en vue d'une paix véritable que nous pourrions dire que nous avons réussi à construire le monde de Dieu et réalisé pleinement ce miracle.

7. 17 Finalement, il convient de dire que les futurs projets et plans de développement adoptés chaque année par le Ministère de l'éducation de l'Arabie saoudite exigent un développement continu de l'appareil administratif responsable. Le Ministère en tient pleinement compte. D'autre part, ces projets exigent la mise en place de nouveaux départements pour effectuer les travaux de planification et de coordination. A cette fin, un certain nombre de départements ont été créés pendant les deux dernières années. Ils sont :

chargés de la planification de l'éducation, de la mise au point des systèmes et des méthodes, de l'administration des plans et programmes et de l'organisation de la documentation pédagogique. L'Unesco nous a rendu un grand service en participant à l'étude et à la création de certains des départements essentiels précités.

7.18 Parallèlement à ce développement de l'éducation, de grands projets ont été élaborés pour la construction de différents types d'écoles d'éducation physique et pour l'aménagement de terrains de sports. Ainsi, le Ministère a pu mettre à la disposition des élèves des installations sportives dotées de tout l'équipement requis. Deux grands stades sportifs ont été construits à Riyad et Djeddah, et leur aménagement sera terminé prochainement.

7.19 Pour conclure, je voudrais exprimer mes remerciements les plus chaleureux à l'Unesco pour la coopération qu'elle a bien voulu nous apporter par l'entremise de ses experts. Le Royaume de l'Arabie saoudite souhaite vivement que cette coopération se poursuive dans l'intérêt commun. Je voudrais également exprimer nos remerciements les plus sincères au directeur général, M. René Maheu, qui n'a épargné aucun effort pour consolider l'Unesco, dans toutes les parties de notre monde, depuis qu'il en assure la direction. Il a consacré aux pays en voie de développement une grande partie des projets de l'Organisation, voulant ainsi élever le niveau de ces pays et leur permettre de se suffire plus tard à eux-mêmes. Tout cela a été accompli avec la sagesse et la vigilance d'un travailleur sincère. L'Unesco s'est épanouie sous son mandat, ce qui a accru le respect porté à cette Organisation, dont nous souhaitons vivement qu'elle ne cesse d'évoluer et d'élargir son action.

8.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de l'Arabie saoudite de l'exposé qu'il vient de nous présenter. Je saisis cette occasion pour le féliciter d'avoir respecté le temps de parole qui lui était imparti. Je souhaite que tous les autres orateurs en fassent autant.

8.2 Je donne maintenant la parole au second orateur inscrit, S. Exc. M. Kotsokoane, chef de la délégation du Lesotho.

9.1 Mr. KOTSOKOANE (Lesotho);

Mr. President, your Excellencies, Ladies and Gentlemen, I do not think the President should worry unnecessarily about my keeping to the time limit because I am merely here to express our appreciation of our accession to membership of Unesco. We shall therefore spare you today the details of our progress until such time as we are better acquainted with the procedures of Unesco. Thus I can assure you, Mr. President, that I shall not take up too much of your time - in fact this will possibly be the shortest statement made at this Conference.

9.2 First, I should like to offer my congratulations to you, Mr. President, on your unanimous election as President of this fifteenth session of the General Conference. It is indeed an honour to all of us, and particularly to those of us from Africa, that the Conference has, in your distinguished record, recognized the leadership necessary for a meeting which, if I may borrow a phrase from the Director-General's eloquent speech, has been "convened in an era of crisis". I should also like to congratulate the Director-General for the lucidity of his speech and the depth of his vision.

9.3 Last, but not least, I should like to compliment the Executive Board, the Director-General and the Secretariat of Unesco for the excellent preparations they have made for the Conference.

9.4 But for the generosity and kindness of the Tanzanian delegation, I should not have had the opportunity of speaking here, so I should like to thank our colleagues and countrymen from Tanzania for their kindness and co-operation in giving me some of their speaking time and making it possible for me to appear here.

9.5 I also wish to thank you, Mr. President, for giving me the opportunity of addressing this Conference.

9.6 On behalf of the Government and people of Lesotho, which is completely surrounded by the Republic of South Africa, I wish to put on record our deep appreciation of the purpose and significance of our accession to membership of Unesco. As a small and virtually defenceless country, we place great store by our membership of international organizations from which we derive our strength and through which we are able to express our fears, hopes and aspirations in a world that seems to be losing its perspective in terms of fundamental human values.

9.7 Through such organizations as Unesco we hope to make our modest contribution to the just and honourable solution of the problems which were yesterday so ably defined by the Director-General.

9.8 In the developing countries, the age-gap is less serious than the opportunity gap and economic development is hampered more by lack of education and vocational training than by lack of resources. We in Lesotho are particularly happy to learn that Unesco is co-operating with other members of the United Nations in sponsoring and fostering agricultural education. While the economic and scientific resources of the developed countries are being dissipated for military projects, the human and material resources of the third world remain untapped and undeveloped.

9.9 The decline in development assistance seems to demonstrate the failure of some politicians in advanced countries to comprehend the interdependence of the world's economic systems. Economic stagnation or collapse in the developing countries is bound to have repercussions in the advanced countries. We are all going to sink or swim together.

9.10 We in Lesotho, Mr. President, attach so much importance to basic human values that we cannot accept the notion that might is right nor that the colour of a man's skin should relegate him to perpetual poverty and misery. As you have said, Mr. President, the people of the third world are no longer prepared to be passive receivers of charity, they are asking for no more than their right to be themselves, to be free from physical and moral degradation so that they can develop their latent talents and thus be able to make their legitimate contribution to the sum total of human happiness.

9.11 Already there are clear signs that the governments of emerging countries are placing greater emphasis than ever before on the development of the agricultural sector of their economy. This is as it should be, for there will be no real progress in these countries unless and until they are able to feed themselves and to produce the raw materials for agriculturally-based light industry. The failure of UNCTAD, too, and the decline in foreign aid have at long last opened the eyes of the developing countries to the fact that they will have to pull themselves up by their own bootstraps.

9.12 Mr. President, Unesco can count on Lesotho to work consistently and tirelessly for the achievement of the noble goals and objectives which the Organization has set itself. From the report that has already been given by the Director-General and the Chairman of the Executive Board, we feel that Unesco is moving in the right direction and that this Conference will in due course give its approval to the plan and programme that has been set before it.

10.1 Le PRESIDENT: Je remercie en votre nom à tous, Mesdames, Messieurs, le chef de la délégation du Lesotho, que nous entendons ici pour la première fois. Le Lesotho est le bienvenu dans la famille de l'Unesco.

10.2 Je donne maintenant la parole au troisième orateur inscrit, S. Exc. M. Mgonja, le ministre de l'éducation, chef de la délégation de Tanzanie.

11.1 Mr. MGONJA (Tanzania):

Mr. President, permit me first of all to congratulate you most warmly on behalf of the Tanzanian delegation on your unanimous election to the high office of President of this Conference.

11.2 We Africans are all honoured by your election, and it is a great credit to the Members of the Executive Board and to the Conference as a whole. Your election is yet another noteworthy victory for the African people who are struggling for their emancipation and it is an inspiration to those millions of Africans who today are still being degraded and who have not yet been recognized by the rest of the world.

11.3 Mr. President, I also wish to congratulate most heartily all the Members of the Executive Board and the Director-General and his Secretariat for the valuable service they have rendered to this Organization, and also to congratulate the Chairman of the Executive Board for the very lucid speech which he made yesterday.

11.4 The two speeches by the Director-General and the Chairman of the Executive Board really leave us with very little to say, but since we are here to represent our different countries we must make some comments. Speaking for the first time here as Minister for Education from Tanzania, I feel that these speeches not only offer a valuable lesson to the Ministries of Education but should be closely studied by all governments.

11.5 Mr. President, when we last met here we celebrated Unesco's twentieth anniversary. Looking back now over the past two years, one cannot fail to see the great achievements of the Organization in the intervening period. These achievements have not only taken place at Headquarters but also in the Member States. Although we, as Member States, have played our part, much credit should also go to the Secretariat and the Executive Board, whose work is evident in the reports we have had from the Chairman of the Executive Board and the Director-General. We in Tanzania trust that this body will give the Director-General a unanimous mandate to lead the Organization for another six years.

11.6 The Tanzanian delegation takes particular note of the great progress Unesco has made in the field of education, literacy, teacher training and educational planning. In the natural sciences, we note the co-ordinated activities which have taken place in respect of science policy and planning, in the applied sciences, especially hydrology, and in agricultural education.

11.7 In the social sciences, there have been increasingly realistic studies on the problems facing man and on man's philosophical and sociological nature. Good examples of these are, of course, the studies on apartheid and inter-group relations. There has also been a recognition of the various world cultures as reflections of man and his environment. Carrying out such studies is not by any means an easy task, but a start has been made and the stage for future action has been set.

11.8 Co-operation with regional organizations and other agencies in the United Nations system is another subject of great concern to this Organization. We note with satisfaction the agreement between Unesco and the Organization of African Unity which became effective about the middle of this year. I would also like to mention as a further example of international co-operation the agreement Unesco has reached with the Food and Agriculture Organization and the International Labour Organisation in the field of agricultural education, designed to reduce areas of friction and to harmonize activities.

11.9 We have noted the setting up of the Joint Inspection Unit for the United Nations system and we believe that, with co-operation by all the agencies, this international body of experienced men should be able to check waste and, in particular, duplication of effort in the United Nations and the Specialized Agencies. The task of the Inspection Unit is not going to be an easy one, especially as there may well be a great demand for scrutiny of the agencies' activities. But, as has been revealed by Unesco's own evaluation and assessment teams,

the earlier programmes of doubtful value are probed the better, for our aim should be maximum efficiency and effectiveness in our activities. Such demands for scrutiny should not, in our view, be taken as indicating lack of confidence in the operation of the agencies, but should rather be considered as an attempt to help them. For surely an institution that does not accept criticism and scrutiny is not likely to survive.

11.10 We are now almost at the end of the First United Nations Development Decade and at the beginning of the second, and we should take stock of the activities of this international community venture. The hope that mankind had pinned on international development has been shattered by man's own unrealistic approach to universal problems. We are all aware that 17% of the world population has at its disposal 80% of the wealth, and there is a great danger that, as time goes on, the less fortunate 83% may have an even smaller proportion than the 20% it has at present.

11.11 We are all proud of man's great achievements in space. Satellites are now a commonplace but this great achievement should not make us forget the sober reality on earth, where it is clear to a number of us that the cost of some of these space ventures is several times higher than the budget of many of the countries represented here.

11.12 Mr. President, I will not weary this august assembly with a monologue on world economic issues that have been the subject of intensive deliberations in the appropriate Specialized Agencies of the United Nations system and with which we are all familiar. However, we believe that during the second Development Decade, Unesco should be helped to do more in its specialized fields to rectify this rapidly deteriorating situation. It is our view that this Organization should be a leading international instrument for redoubling educational efforts so as to help man to know more so that he can live better. It is our view that, during the second Development Decade, Unesco should also redouble its activities in promoting and harnessing scientific research for the preservation and not for the destruction of man.

11.13 Above all, Unesco, in co-operation with the United Nations and other Specialized Agencies, should do all it can in the second Development Decade to preserve the dignity of man. In all its programmes and as a constitutional responsibility, Unesco should assist in destroying the forces of prejudice and the domination of one group or nation by another group or nation.

11.14 Mr. President, I now turn to future programmes. We support the long and short-term planning of the Organization's activities, periodically revised as the need arises. Such planning should include costs forecasts on the basis of both regular budgetary, and if possible extra-budgetary resources. Subject to his correction, I understood from the Director-General's statement yesterday that he has requested the Conference to pronounce on authentic programme growth as a guideline and working hypothesis for him and the Executive Board.

11.15 Mr. President, the Tanzania delegation supports this proposal, and would wish it to be applied not only to the 1971-1972 biennium, but also to all future biennia should it prove successful. In our view, this proposal is in accordance with the short-term and long-term planning of the Organization, as recommended by the United Nations Ad Hoc Committee of Fourteen, whose report will be examined in the Administrative Commission. Owing to its programme priorities and budgetary implications, we would suggest that the proposed growth rate be examined by the Programme and Administrative Commissions. We would, nonetheless, at this stage, venture to suggest that a 10% overall average growth rate for the 1971-1972 biennium, a mere 3.7% increase over the 6.3% recommended for the 1969-1970 period, as a fair basic growth figure. A 10% growth rate would merely start this Organization on its way to recovery from the relative reduction in the growth of its activities suffered in recent years, and bring it back to the uniform growth it maintained in the years before 1961.

11.16 Tanzania believes that priorities established at regional conferences which Unesco assists in organizing should be among the most important bases of the Organization's programmes, especially at the regional level. Fortunately, in the last biennium, there were quite a number of successful regional conferences which may serve as guidelines. In this connexion, we feel that Unesco, within the framework of its Constitution, should continue in these conferences to strengthen its co-operation with the competent regional organizations, whether they are members of the United Nations system or not. As experience has shown, difficulties may arise primarily from conflicts of interests between Unesco and other organizations. However, we believe that this is a passing phase and that the end results of the co-operation developed will be worth these growing pains. Member States who belong to both the regional organizations and Unesco, we feel, have a rôle to play in helping us to solve these differences.

11.17 It is also Tanzania's view that priorities already established in all sectors should be maintained and strengthened. Although each sector is important, we believe that the Unesco programmes should not be treated separately, but rather as a whole.

11.18 Now, Mr. President, I wish to address myself to a problem, a phenomenon, that in recent months has aroused international interest. This is the phenomenon of youth, the awakening of youth.

11.19 There are many reasons underlying the awakening of youth and I suggest that one of them is that man has hitherto fallen far short of the standards he has set himself in the field of human relations. We all talk about and are proud of, the great advances in science, but we all know that in the field of human relations man has not been quite as successful.

11.20 However, while accepting that the international youth programme has suffered from lack of clear definition, we should not overlook what is already being done for this section of society. In a number of countries as much as 30% of recurrent national budgets is spent on education, mostly for young people, in addition sometimes to expenditure on other kinds of formal education. We fully agree, both in principle and in practice, that young people should participate in society's established institutions in as far as their ability permits them to do so. This is their right as members of the human community and as individuals preparing to play a future leadership rôle.

11.21 However, in our zeal to help youth we should guard against unwittingly isolating them from the realities of life. We feel that we would be doing a great disservice to youth by over-emphasizing programmes for any particular group of young people, for example, in the interests of the educated rather than the uneducated, of university students rather than those who cannot attend university, of urban youth rather than rural youth. This would create a situation whereby one youth group was potentially set against another. We believe that young people, irrespective of their different educational and social backgrounds, deserve a fair share of national and international attention and that a spirit of service to others should be stressed in youth programmes. Only through service can youth fairly and justifiably claim leadership.

11.22 Mr. President, how can this august assembly expect youth in Africa to remain unconcerned when they know that more than 30 million of their fellows are being persecuted under colonial régimes? How can the youth of the world remain calm when their fellows are being used as cannon fodder in Viet-Nam? How can the youth of the world remain calm when man's inhumanity to man and man's exploitation of man continue?

11.23 We in Tanzania believe that education must enable young people, and indeed the nations, to play their part in eradicating these evils - colonialism, imperialism, apartheid and racialism as well as poverty, disease and ignorance. Through education and information the world must be made constantly and fully aware of the real threat to world peace posed by colonialism as it is so tragically applied in Africa by Portugal and South Africa and in Rhodesia by the British settlers, their supporters and puppets.

11.24 Mr. President, Mwalimu Julius K. Nyerere, our President, who is himself a teacher, has launched a programme of education for self-reliance which we believe will contribute tremendously to the consolidation of a sense of purpose in the lives of our youth. I am proud and honoured to take over as Minister of Education from one who was my colleague and yours until forced by ill health to give up his duties. We believe that an educational and cultural revolution is necessary for youth. The Director-General yesterday referred to innovations and I believe that we mean the same thing. Such a revolution is necessary to eliminate obsolete habits, attitudes, practices and traditions that for generations have caused world tensions and subjected man to appalling suffering. We in Tanzania are determined to promote the kind of culture and education which uncompromisingly gives priority to human dignity, brotherhood, freedom and world peace.

11.25 I repeat, Mr. President, the world today faces many problems, even in the rich countries, partly because, as the Director-General put it yesterday, we have not practised what we preach. We, educationalists, Ministers of Education, educators from all over the world, should start talking about practical programmes and leave aside definitions because they have been distorted and abused by some people. Let us look into the problems, one by one; colonialism; racial discriminations and so on.

11.26 Mr. President, I should now like to refer to the Draft Programme and Budget for the 1969-1970 biennium that we shall be called upon to approve. Since our delegation will take advantage of the commissions to make its views known on points of detail, I shall discuss only a few matters of general interest.

11.27 First, the Tanzanian delegation would like to congratulate the Director-General on his comprehensive document 15 C/5. While appreciating that this document is highly specialized, and that, with the expansion of programmes it has necessarily increased in size, we agree with those who feel that every effort should be made to reduce its bulk. One way of doing this would be by detailing important programmes only, since members of the Secretariat are always available at General Conferences to clarify any obscurities. We live in an age of conferences, and the study of working papers is an important preparation for them. It would, indeed, be unfortunate if, owing to its size, a document could not be studied adequately by those concerned.

11.28 Concerning the consultations that the Director-General has instituted with Member States, our initial reaction on observing that only 24 Member States had sent their comments in time was to suggest that such consultations be abolished. On reflection, however, we felt that they should continue. . . We would point out, however, that Member States may find that important suggestions they have made are already embodied in document 15 C/4 which relates to the future programme and is a result of intensive dialogue at the General Conference.

11.29 Like the Director-General, we are concerned with the multiplicity of co-ordination bodies and instruments. It is our view that the United Nations Economic and Social Council by its very rôle should be the central co-ordinating instrument in the United Nations system and that any other co-ordinating bodies to be set up should be subsidiary to it. We would suggest that the joint Inspection Unit be invited to scrutinize this question of co-ordination.

11.30 Regarding the budget itself, Mr. President, it is apparent that the international economic situation is reflected in the lowest growth ever of the Organization's budget, and consequently its programme for the 1969-1970 biennium. This is indeed a regrettable situation. Even so, we had hoped for a fairer increase than we have had. Judging from more than a hundred resolutions submitted by Member States since document 15 C/5 was circulated, we should not underestimate the difficulties the Programme Commission will have in trying to contain demands for programme expansion. One factor, however, which is of great concern to us, is that the extra-budgetary resources, contributed more especially by the United Nations Development Programme, (and we are most grateful to those sources for their generosity) have proportionately increased while the Regular budget shows a decline.

11.31 Looking through document 15 C/5 it is also evident that extra-budgetary resources are contributing more than the Regular budget to programmes for individual countries. If this trend continues, the Organization might one day find itself living on charity (for that is what extra-budgetary resources seem to some of us) rather than on its own resources. Could we then truthfully claim this Organization as our own? I believe it is our responsibility to see that this trend is reversed.

11.32 The Executive Board has recommended to us a figure of \$ (US) 77,413,500 as the Regular budget for the 1969-1970 biennium. This figure, as we have heard, has been recommended after detailed examination of 15 C/5, its addenda and corrigenda at the Executive Board's last three sessions. We, therefore, hope that any hardened positions on the budget, whatever their justification, will be softened in the general interest of realism, understanding and goodwill. We trust that this body will adopt this figure unanimously, not only in recognition of the work that has already been done, but also as a sign of confidence in our own Organization, for it is helpless without the support of those that created it and those whom it serves.

11.33 Mr. President, I would like to conclude by expressing gratitude to my friend from Lesotho for his remarks but it is an African tradition to accede to any request when possible.

11.34 Mr. President, pressing obligations in Tanzania oblige me to leave before the end of the Conference. I would have liked to remain here in my capacity as Minister of Education but I am proud to inform you, Mr. President, that I will be replaced by one of my former teachers, His Excellency Mr. Daniel Mfinanga, who has been your colleague on the Executive Board.

12.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie S. Exc. le Ministre de l'éducation de Tanzanie, qui n'a dépassé son temps de parole que de 4 minutes - ce qui prouve qu'on peut dire beaucoup de choses en vingt minutes.

12.2 Je donne la parole à S. Exc. M. Reg Prentice, Minister of Overseas Development, chef de la délégation du Royaume-Uni.

13.1 Mr. PRENTICE (United Kingdom):

Mr. President, and fellow delegates, may I begin by joining those who congratulated you, Sir, on your election to preside over this Conference and on the speech that you made yesterday. May I also, on a personal note, say that since I became Minister of Overseas Development just over a year ago, I have been looking forward very much to my first opportunity to attend the General Conference of Unesco. As a newcomer to the Organization, may I express my deep admiration and respect for all, including many of you in this hall this morning, who have done so much to build up Unesco to its present position in world affairs. Inevitably our speeches in this debate will concentrate on the ways in which we feel that the Organization should do better. But this ought not to stop us from paying a sincere tribute to those who have done so much for the causes and the values which Unesco has come to represent.

13.2 At this point I should also like to welcome the new members to Unesco, who are here for the first time, Guyana, Southern Yemen, and Lesotho, whose delegate this morning proved to us that a brief speech can still contain very many significant and valuable points.

13.3 Mr. President, because my intervention in this debate will be largely concerned with development, and the ways in which Unesco can best help to meet the needs of the developing countries, I want to assure the Conference that we in the United Kingdom are by no means indifferent to the other aspects of Unesco's work. For example, it is right that this Conference should pay tribute to the successful achievement of Unesco's campaign, with the Government of the UAR, in saving and preserving the great monuments of Abu Simbel.

13.4 We appreciate Unesco's work in education and especially welcome the new opportunities presented by bringing the International Bureau of Education into much closer association with this Organization. We are aware of the tremendous contribution that Unesco is making to the growth of international scientific co-operation, in particular through its liaison with the International Council of Scientific Unions. We should not minimize the developments - which are small in monetary terms, but high in quality, as the Director-General has sometimes observed - in Unesco's programme in culture, the social sciences and communication. Unesco belongs to all of us, developed and developing countries alike, and there will always be major programme activities from which everyone will benefit directly. But the needs of the developing countries must remain the overwhelming priority of Unesco's action in the next decade, and probably for many years to come.

13.5 The Director-General in his report to the Executive Board on 31 May made some rather pessimistic assumptions about the climate of world opinion in relation to the promotion of development. He believed it was becoming progressively less favourable. He considered that international co-operation was increasingly regarded as a technique rather than as a moral imperative. Now those of us who are concerned with development are aware of this mood and we see it reflected in the attitudes of Parliaments and Congresses, of the press and of public opinion in many countries. It is reflected in the failure of the developed countries of the world to expand their development assistance programmes on the scale that was envisaged for the United Nations Development Decade.

13.6 You yourself, Mr. President, spoke with great force and eloquence yesterday of the overwhelming need for development assistance which the present flow of resources is not large enough to satisfy, and the Director-General, in his address, spoke of the crisis of assistance to development. I wish to identify myself completely with the sense of urgency which you, Mr. President, and the Director-General have expressed.

13.7 None of us in this hall ought to sit back and accept that the apparent decline in support for development is bound to continue. It is up to people like us, representatives of the richer and poorer nations alike, to communicate the gravity of the task which is facing the world. It is a task that does not involve a decade of development, but a generation of development, and our discussions in conferences like this must never become so technical, so bureaucratic, so involved in detail, that we lose sight of the simple human needs that we are trying to satisfy. We must all be evangelists, as well as experts. All of us must work to create support for expanding development programmes in the years ahead. If we approach our tasks in Unesco in this spirit, we shall be able effectively to complement what is being done elsewhere in the United Nations family. We shall be able to play a full part in the tasks which were so effectively described by Mr. Robert McNamara in his recent address to the Governors of the World Bank. I was very pleased to see reference in that speech to the collaboration which has already developed between Unesco and the Bank and to hear that the Bank hopes, over the next five years, to increase at least three-fold, its lending for educational development.

13.8 I am not going to suggest this morning any major change in our priorities over the next few years, for the simple reason that I believe we have got our main priorities right. But within these main priorities, I would like to make a few observations which seem to me to be important. Firstly, there should be the maximum emphasis on rural development. The distinguished delegate from Lesotho had some very wise things to say about that in his speech this morning. A dangerous lack of balance has occurred in many developing countries between the urban and rural sectors of the economy. National development plans and aid policies of donor countries have both been at fault in putting too little emphasis on the agricultural, or subsistence, sector of the economies. In recognizing this we must not think that solutions are to be found only in agricultural policies.

13.9 In giving a higher priority to rural development it is essential to consider the rôle of education and of social studies. Among those who have achieved a good standard of education in developing countries, there has been a drift into towns in search of new opportunities.

These opportunities have often proved illusory, so we have witnessed a growth of urban unemployed who swell the numbers of unproductive, hungry people. It is essential that all of us who are concerned to make development a success should take a serious look at policies that have tended to educate people towards urban unemployment rather than towards rural development. A concentrated attack should be made by all the United Nations agencies on these problems. I should like to give a very warm welcome to the Director-General's proposal in the draft programme and budget for a substantial increase in Unesco's activities in this direction and, if I have a reservation, it is that too little importance is attached to the contribution that can be made by functional literacy and adult education.

13.10 What is needed is a massive assault on the education of adults in rural areas, both men and women, adapted to their environment, related to their employment (which in the case of women may mean their work in the family and the community) and integrated in national development plans. This must be pursued even at the expense of money now devoted in developing countries to more formal types of education.

13.11 Mr. President, may I next refer to the recent International Conference on Educational Planning, particularly because it focused attention on the need to relate educational planning to manpower needs and employment opportunities. It is vital to concentrate on programmes and projects that meet the real needs of the community in terms of trained manpower. All Ministers of Education know that the surest way to get money for their needs is to convince their colleagues responsible for finance that their programmes represent a reasonable investment in terms of increased resources.

13.12 Let me admit that we all need to improve the techniques we use to define manpower needs. I have heard university vice-chancellors in my own country say: "We are quite happy to adapt our programmes to the needs of the community if only you will tell us what these needs are". Some people have worked out elaborate models of manpower needs, using computers to produce detailed results, but have had to admit that they did not really know what data to feed into the computers. This is an area of activity in which it is better to be roughly right, rather than precisely wrong!

13.13 Even so, we now know enough about this subject to avoid at least some of the mistakes that we have all made in the past. All too often education systems have been allowed to grow almost without reference to the employment opportunities open to those who pass through the system. We have now reached the stage where we can determine what employment opportunities have in fact been created by past investments in each sector of the economy. It will often be found that this past flow of educated and trained people from schools, universities, and technical institutions has failed, by a wide margin, to match the jobs that have been created as the economy has grown. It is becoming increasingly clear that in a number of developing countries there are severe shortages of the right kind of trained people - while at the same time the educational system has produced a wasteful surplus of people who are condemned to suffer the debilitating effects of "educated unemployment", because their education and training did not fit them for the jobs that urgently need to be done.

13.14 When this happens, as it does all too frequently, - even in very poor countries - the scarce resources devoted to education and training yield a very low return. This is bad for the individual and bad for society. Take, for example, the scientific and technical aspects of education, and I use the term to embrace both the physical and the social sciences. This scientific education and training is clearly most valuable when it helps a country to make the best possible use of its natural and human resources. All too often we get the emphasis wrong, because we tend to encourage a system which leads post-graduates to see their future only in research. The scientist and the engineer must be educated and trained to be employed where he is most useful, and this is often in the design office, on the factory floor, and in business or farm management, rather than in the laboratory.

13.15 In one area in particular there is a serious deficiency in the development of education systems for the promotion of the best use of human resources. This is the training of what we once called "technicians" and which are now better described as "middle-level manpower". It is a broad range of occupations lying between those of the craftsman and the unskilled workman on the one hand, and those of the professional man or technologist on the other. This is a problem affecting nearly all countries. In my own country we remind ourselves continually about the shortage of professionally qualified manpower, but perhaps fail to ask ourselves sufficiently whether we are not faced with an even greater shortage in the middle grades. In the developing countries economic progress, in the last resort, depends on a solution being found to this problem of middle-level manpower. The results of a shortage at this level are only too apparent. Without adequately trained supporting staff, the professionally qualified engineer, the scientist, the agronomist, the doctor, can become largely ineffective. Without proper supervision and management the productivity of the labour force suffers and unemployment increases. For lack of skilled foremen and technicians, engineers may be forced to supervise the mixing of concrete. In the absence of trained laboratory assistants, graduate science teachers in secondary schools may have to prepare demonstrations and to service equipment themselves, or else cut out practical work altogether. In agriculture, badly needed extension services may suffer from the inability of the few available scientists and experts to advise an adequate number of farmers - a task which should be undertaken by trained agricultural assistants.

13.16 Similar examples could be quoted in every field. A failure to equip the expensively trained expert with skilled helpers means crippling his usefulness to society and wasting the community's investment in his training. I therefore welcome, as a modest beginning, the proposals in the Adult Education section of the Draft Programme for 1969-1970 under the heading of "Assistance to Member States in the Training of Middle-grade Personnel"; and I particularly welcome the assurance that these proposals will be implemented in close consultation with the other Specialized Agencies of the United Nations. I hope that Unesco's own activities in this field will not only be rapidly and energetically developed but will lead to a massive attack by all the competent agencies on the problem as a whole.

13.17 Ways must be found of enhancing the status of middle-level workers so that good students in adequate numbers are attracted to a career of this kind. This means the prospect of proper training, proper salaries and advancement within a recognized career structure. But it means much more than that. It means a greater understanding and appreciation within society as a whole - by employers, trades unions, politicians, government officials, parents and all the rest - of the function and importance of the skilled middle-level worker. He or she must be accepted as a member of a body with its own standards and ideals, selected as having the right qualities to join it, educated and trained to meet its requirements, and proud to belong to it. I suggest that there are few more fitting or more urgent challenges to Unesco in its assistance to development than the opportunity to contribute towards the solution of this problem and the establishment of this concept.

13.18 Mr. President, I would now like to mention another topic which is not so closely concerned with economic development as the other points I have made. In doing so I would like to quote the words of the Unesco Constitution, "our ignorance of each other's ways and lives has been a common cause throughout the history of mankind of that suspicion and mistrust between the peoples of the world;..".

13.19 The United Kingdom would like to see a strengthening of the Unesco Programme of Education for International Understanding. We have suggested the reinforcement of the Associated Schools Project; the encouragement of the production of television, film and audio-visual material designed to promote a sense of world community; and the publication of a school textbook on international co-operation.

13.20 There ought to be a distinctive Unesco contribution to school curricula, helping to encourage boys and girls in all countries in the idea that they are growing up as citizens

of the world united by a common humanity rather than divided by differences of race, nationality, colour or creed.

13.21 My remaining remarks, Mr. President, concern the organization of our efforts more than the content of them. Let me say first that my government would like to see a further strengthening of the work of the whole of the United Nations family, including Unesco. That is why the United Kingdom has just pledged a substantial increase in our contribution to the United Nations Development Programme. That is also why it is our intention, in this Conference, to support the proposed budget level of \$77,413,500 for the next two years. This strengthening must surely include better co-ordination between the various agencies. There has always been too much separatism. I should like to congratulate the Director-General most warmly on the part he played in seeking the agreement reached in May between Unesco, FAO and ILO - an agreement which should lead to the resources and expertise of these three organizations being brought to bear more effectively in the Member States on the problems of rural development and the promotion of human resources.

13.22 We also welcome the early agreement on co-operation which the Director-General worked out with the Executive Director of UNIDO and we look forward to still further improvements in the close working relations which must be maintained between Unesco and the UNDP. The publication of the report of the Committee of Experts on the finances of the United Nations and the Specialized Agencies has been yet another important step towards co-ordinating the financial and administrative practices of the United Nations system.

13.23 Finally, Mr. President, may I emphasize again my main point; and that is that Unesco's contribution to development is the main concern of the United Kingdom, as we look to the years ahead.

13.24 Development is not simply a matter of materialism; it is not just a question of increasing the gross national product. Development, especially when we discuss it in the context of a Unesco General Conference, is surely a term which embraces the development of the individual. If the poorer countries can achieve an expanding economy accompanied by educational expansion, each helping the other forward, then the most important result will be found in the wider horizons open to individual men and women. This year we are restating our belief in the principles set out in the Declaration of Human Rights. Let us not forget that millions of human beings are still denied by poverty and illiteracy the possibility of claiming, let alone enjoying, the rights proclaimed to be undeniably theirs. This of course, is what Unesco is about. And that is why we are concerned that our limited resources should achieve the biggest possible results in terms of greater human dignity all over the world.

14.1 Le PRESIDENT:

Je remercie le chef de la délégation du Royaume-Uni qui nous a présenté une analyse approfondie des problèmes de développement, lesquels touchent sinon tous les Etats qui participent à la Conférence générale, du moins la majorité d'entre eux. Venant du représentant d'un pays qui a joué un si grand rôle dans l'émancipation des peuples, d'un pays qui se trouve dans le peloton de tête des pays industrialisés, ces propos résonnent comme un message réconfortant. Je voudrais, au nom de tous les délégués ici présents, féliciter S. Exc. M. Reg Prentice de ces paroles et l'en remercier.

14.2 Je donne maintenant la parole à S. Exc. M. José Luis Villar Palasi, ministre de l'éducation et de la science, chef de la délégation de l'Espagne.

15.1 El Sr. VILLAR PALASI (España):

Señor Presidente, señores delegados, señoras, señores: Ante todo me complace en expresar el saludo más efusivo de la Delegación de España al Señor William Eteki-Mboumoua en quien concurren tantos méritos para presidirnos, entre ellos el de su juventud, que le hace tan idóneo representante de la nueva África, el continente del porvenir, y

ojalá pueda transmitirnos a todos ese vigor y esa esperanza juveniles; al Director General, Sr. Maheu, quien no necesita, ciertamente, de ninguna cura de rejuvenecimiento para continuar impulsando nuestra Organización de la cual podría decirse, así como se dice de la Política que es el arte de lo posible, que practica el arte de lo casi imposible; finalmente, a todas las delegaciones de los Estados Miembros, no sólo a las presentes sino también a aquellas de países ausentes que estén animadas por un auténtico espíritu de cooperación internacional en los temas propios de la Unesco.

15.2 Se ha determinado con un criterio pragmático y bien orientado que este debate general se consagre a la vez al examen del Programa y Presupuesto para el biénio próximo y al esbozo de los fines prioritarios y líneas generales de la acción futura de la Unesco, más allá de los años 1969-1970. Quizás no hubiera sido ocioso incluir también un punto previo que podría consistir en un examen de las realizaciones esenciales y de las experiencias de la Organización, tanto de las positivas como de las menos afortunadas, ya que en la determinación de todo programa futuro parece necesario partir, en primer término, de una evaluación crítica de lo ya realizado y, en segundo lugar, de una formulación precisa de los nuevos objetivos que requieran las necesidades y aspiraciones nuevas de los Estados Miembros en los campos que son objeto de la acción de la Unesco.

15.3 Sobre el Proyecto de Programa y de Presupuesto que se somete ahora a nuestra consideración, me permitirá solamente algunas observaciones de carácter general, ya que los debates en la Comisión del Programa ofrecen una oportunidad más propicia para el comentario detallado de los puntos concretos que figuran en el mismo. Mis observaciones, pues, se limitarán a tres cuestiones: a la prioridad otorgada al sector de Educación, al deseable equilibrio entre los programas regionales y a la flexibilidad que debería tener el Programa en su concepción y ejecución.

15.4 Las prioridades establecidas en el Programa, las orientaciones y actividades propuestas para su realización, así como la distribución del presupuesto entre los distintos capítulos, muestran una concepción global acertada y un equilibrio proporcionado a la importancia de cada sector, lo que acredita, una vez más, el certero criterio del Director General y de la Secretaría.

15.5 El mayor porcentaje de aumento destinado al sector de Educación está plenamente justificado, tanto por la prioridad que los planes de desarrollo de la educación tienen en todos los países, como por la influencia que la expansión y el mejoramiento de ésta ejerce en el progreso científico y cultural. Cuando se achaca a las instituciones educativas que han quedado rezagadas en relación con los avances científicos y tecnológicos, o que no aprovechan debidamente los nuevos instrumentos que dichos adelantos proporcionan para obtener un mejor rendimiento educativo, hay un fondo de verdad en el reproche, puesto que sólo de manera muy incipiente y tímida comienzan a ser utilizados por las instituciones docentes. Se olvida, sin embargo, que el considerable progreso de la ciencia y de la técnica, así como la elevación del nivel cultural de los pueblos que se registra en los últimos decenios, se debe, fundamentalmente, a la extensión de la educación en todos sus grados y de modo singular a la enseñanza universitaria. Es decir, todo aumento del presupuesto destinado a la educación beneficia a la vez, las actividades que en el plano científico y cultural se propone desarrollar la Unesco y contribuye al fomento de las que en ese mismo orden llevan a efecto los Estados Miembros.

15.6 Un equilibrio análogo al que se ha conseguido en las asignaciones a los distintos sectores del Programa sería deseable que se lograra en el futuro en lo que atañe a la acción regional de la Unesco. En el resumen de las actividades por regiones que figura en el documento 15 C/5, párrafo 142, se observa una desproporción demasiado acentuada. De los 48 centros e institutos que se financian con cargo al presupuesto ordinario y a la asistencia técnica regional en las cinco regiones, solamente dos corresponden a Europa; de las 29 conferencias y reuniones previstas corresponden 3 a esta región y, finalmente, bajo el epígrafe titulado "Actividades de carácter regional", se incluyen 10 en Europa, de un

total de 107. Esta desproporción es todavía mayor si se considera que las actividades nacionales que se desarrollan en Europa, con el apoyo de la Unesco, son más limitadas aún que las de carácter regional.

15.7 No quisiera que se interpretase esta observación como un planteamiento mezquino, hecho con la intención de reducir la ayuda que se presta a otras regiones. Nada más lejos del ánimo de nuestra Delegación; que ve con la mayor simpatía y apoya calurosamente la acción de la Unesco en favor de ellas. Lo que pretendemos, y éste es el fondo de la cuestión, es señalar que los países europeos -yo hablo naturalmente con referencia al mío propio- necesitan también beneficiarse de la cooperación internacional porque tenemos problemas de muy ardua dificultad, de diferentes características si se quiere de los de otras regiones, pero no por ello de menor complejidad o menor urgencia. Si bien la acción de la Unesco en beneficio de los países en vías de desarrollo nos parece muy meritoria y digna de ser continuada e intensificada, no quisiéramos que se pudiese abrigar dudas acerca de la eficacia de las actividades de nuestra Organización en relación con los problemas del más elevado rango en los campos educativo, científico y cultural. Además, es obvio que todo avance en ese orden representa un beneficio común para la humanidad. La Conferencia de Ministros de Educación de Europa, celebrada en Viena en 1967, ha puesto de relieve el interés que tienen los Estados Miembros de esta región en contar con el apoyo de la Unesco y al propio tiempo, ha constituido una manifestación alentadora sobre las perspectivas de una acción más amplia de la Organización en Europa.

15.8 Otro aspecto que desearía subrayar es que el Programa y Presupuesto está presentado con mucho detalle, quizás con excesiva minuciosidad. Esto ofrece ciertos riesgos; por una parte, constituye un esquema muy rígido que dificulta toda innovación, inconveniente muy serio en un período de rápida evolución que vive el mundo y que plantea constantemente nuevas exigencias en los campos de actividades de que se ocupa la Unesco; de otro lado, coarta en cierto modo, la acción de la Secretaría en la ejecución del Programa, tarea que requerirá una gran flexibilidad para adaptarse con eficacia a las circunstancias cambiantes que se presentan con frecuencia a la hora de dar efectividad a las resoluciones y planes de trabajo aprobados en la Conferencia General. Otro inconveniente de un Programa tan detallado es que obliga a la Conferencia General a celebrar un período de sesiones demasiado prolongado. Por esas razones, y por la confianza que nos merece a todos la Secretaría, parece aconsejable orientar la elaboración de los futuros programas de tal modo que contengan pautas generales para la acción y que se autorice al Director General a emprender las nuevas actividades y proyectos que las circunstancias de cada momento vayan aconsejando, previo acuerdo del Consejo Ejecutivo. Consecuente con este criterio, la Delegación de mi país presenta a la Conferencia General un proyecto de resolución que permitiría a la Secretaría mayor libertad de acción para hacer frente con oportunidad y eficacia a situaciones nuevas.

15.9 A las sugerencias que acabo de formular, basadas en el examen del Programa y Presupuesto actual, quisiera agregar ahora otras también para futuros programas de la Organización. Dentro de ese marco voy a referirme a las nuevas dimensiones que debería tener la política educativa, a ciertas realizaciones y experiencias de mi país en el campo educativo, al Segundo Decenio de las Naciones Unidas para el Desarrollo y a los problemas de la juventud.

15.10 La Unesco ha venido prestando atención a la formulación de la política educativa de los Estados Miembros, especialmente mediante la organización de las Conferencias Regionales de Ministros de Educación. En estas Conferencias se han señalado metas y se han adoptado planes encaminados a la extensión y mejoramiento de la educación. Esa contribución de la Unesco es muy valiosa y debería proseguirse, pero hoy se plantea un problema nuevo del mayor interés: el de la propia concepción de la política educativa, de sus finalidades, alcances y límites en una sociedad como la actual.

15.11 En efecto, cada día se asignan mayores obligaciones y responsabilidades a los sistemas educativos. La educación no se concibe solamente como un derecho humano y

como responsable de la formación del hombre y de la preparación de los profesionales que necesita la sociedad. Ahora otros factores, tales como las relaciones de generación a generación de los grupos sociales entre sí, de ciudadanos y poderes públicos, las propias relaciones internas en las familias están experimentando profundas tensiones y modificaciones y suscitan situaciones problemáticas a los sistemas educativos.

15.12 Al propio tiempo, la considerable expansión de los medios de información y su perfeccionamiento técnico dan origen a una influencia extraescolar muy poderosa. Determinados grupos sociales: religiosos, sindicales, empresas, muestran un interés creciente por la educación. La industria está prestando en muchos casos una colaboración muy eficaz en el campo de la enseñanza profesional. A la inversa, subsisten obstáculos originados por determinadas estructuras sociales que dificultan la democratización de la educación.

15.13 Frente a este amplísimo campo de responsabilidades y exigencias, la política educativa sigue limitada a la esfera institucional o tradicional, concebida para la administración de escuelas, institutos, liceos y Universidades. ¿Es esto suficiente en la época actual o habría que orientar la política educativa de tal modo que aprovecharse los factores potencialmente favorables para la educación que existen en la sociedad y tratase de eliminar los que se oponen al desarrollo de los planes educativos? Creo que el examen de los alcances, del ámbito y de los sectores que debe abarcar la política educativa en la sociedad moderna, y en la que se avizora, constituye una tarea de vivo interés que bien podría merecer que la Unesco le dedicase alguna reunión cuidadosamente preparada en los programas futuros.

15.14 El Año Internacional de la Educación depara una ocasión singularmente propicia para ese estudio sobre el papel de la educación en la sociedad contemporánea y sobre las repercusiones que de ello se derivan para una nueva y más amplia concepción de la política educativa.

15.15 En España acabamos de vivir una experiencia sumamente alentadora que muestra el creciente interés social por la educación y lo que se puede obtener de la cooperación de la sociedad, si se le ofrecen los cauces adecuados. Para ampliar en siete mil millones de pesetas el presupuesto que requieren los planes de expansión y mejoramiento de la educación superior se ha recurrido a una emisión de obligaciones con un interés del cinco y medio por ciento anual. En unas horas, el día 30 de septiembre último, la emisión quedó ampliamente cubierta superando la demanda varias veces la cifra total de la primera emisión, cuya cuantía era de tres mil quinientos millones de pesetas. Esto va a permitir la realización de profundas reformas en el campo de la enseñanza superior en mi país, ya que el Gobierno español acaba de crear varias Universidades nuevas que, estarán en la vanguardia de la necesaria reforma universitaria, dado el carácter experimental que se les confiere en determinados aspectos de su estructura, organización y planes de estudios. Se crean así más de 50.000 nuevas plazas, a fin de evitar la congestión de las aulas, sobre la base de un promedio de cincuenta alumnos por profesor, proporción que todavía no nos satisface, pero que constituye un avance; se están tomando medidas para tener profesores de tiempo completo adecuadamente retribuidos, así como un alumnado a tiempo completo que participe en las responsabilidades de la organización universitaria; se organizan instituciones de orientación educativa y profesional para los alumnos y servicios de orientación pedagógica para los profesores con medios modernos de enseñanza y un servicio muy completo de documentación científica; además, se han dotado ya las primeras 5.000 becas-salario para hijos de obreros de situación económica precaria a fin de poder compensar a los padres por el salario no ganado por su hijo universitario, aparte de la beca ordinaria, en un esfuerzo encaminado a ampliar las oportunidades educativas y a modificar la actual estructura del origen social del estudiantado. En definitiva, se pretende aunar expansión y calidad en la educación superior, enseñanza e investigación; fomentar la cooperación y relación entre alumno y profesor; dotar a la Universidad del rango elevado y de la autonomía que merece, y confiarle amplias responsabilidades que le incumben en relación con todo el sistema educativo nacional, del que debe ser cerebro, inspiración y ejemplo, y con el desarrollo científico-cultural y económico-social de la sociedad española.

15.16 Las reformas que hemos emprendido afectan a todo el sistema educativo, desde la educación preescolar al perfeccionamiento continuo de los adultos. Se han reorganizado los servicios de planeamiento de la educación para incluir unidades especializadas en diversos campos; política científica; investigaciones educativas vinculadas con los problemas prácticos del desarrollo; evaluación del rendimiento educativo e introducción de nuevos métodos y medios de enseñanza; además de los dedicados a la documentación, a las publicaciones, a la información y consulta pública, al análisis estadístico, a las normas arquitectónicas y de equipos de enseñanza, a la promoción de la mujer a los problemas inherentes a la educación permanente. Por otra parte, está en preparación un Libro Blanco sobre la enseñanza en España que, partiendo de una revisión crítica de la situación actual, proporcione las bases de una profunda reforma que se plasmará en sus líneas generales en una Ley de Bases de Educación.

15.17 Voy a referirme ahora al Segundo Decenio de las Naciones Unidas para el Desarrollo. Hace ya seis años que la Asamblea General de las Naciones Unidas aprobó la resolución 1710, relativa al Primer Decenio de las Naciones Unidas para el Desarrollo, pero los objetivos previstos no han sido alcanzados. En verdad, sólo un milagro podría haber logrado que los países retrasados avanzasen más de prisa que los desarrollados. En términos meramente económicos no hay solución; todo juega en contra de los subdesarrollados: el crecimiento demográfico por obvias razones, los avances tecnológicos en cuanto permiten prescindir de los recursos naturales de la zona tropical, la escasa rentabilidad de las primeras inversiones en educación, la cual sigue siendo el mejor modo de aprovechamiento de los recursos humanos. Nadie puede negar que el máximo valor económico, tanto en el consumo como en la producción, sigue siendo, y más que nunca, el hombre. De aquí la importancia de la educación, directamente en cuanto forjadora de profesionales y técnicos, y de un modo más indirecto, en cuanto determinante de una modernización del ámbito socio-cultural, haciéndolo más económicamente consciente.

15.18 En la práctica surgen, no obstante, numerosas dificultades; no basta hacer las cosas sino que ha de ser muy aprisa, mientras que la educación opera lentamente, necesita primeras inversiones muy cuantiosas y los resultados son siempre lejanos. Más aún; los primeros impactos económico-sociales de una intensificación educativa en un país atrasado son frecuentemente perturbadores. Peor todavía; esos países sólo pueden aspirar a una primera etapa de educación rudimentaria, sin apenas competitividad internacional y expuesta a una evasión de sus talentos más sobresalientes. Sin embargo, nadie duda de que si la educación ha contribuido tan extensamente a la creación de riqueza en los países desarrollados, no pueda desempeñar análoga función en los subdesarrollados.

15.19 He aquí un reto para la capacidad técnica de la Unesco al planificar la contribución que le corresponde en el Segundo Decenio de las Naciones Unidas para el Desarrollo. Es necesario impulsar el desarrollo de los países rezagados, pero con rapidez y sin que tengan que recorrer todas las etapas del largo proceso que han tenido que superar los países de mejor nivel. Esto exigirá una cuidadosa selección de prioridades; el planeamiento de la educación, la formación de los cuadros dirigentes de la administración educativa; la formación de profesores, la modernización de los métodos de enseñanza, la enseñanza científica y técnica, la alfabetización de adultos, la educación en los medios rurales parecen los sectores más estratégicos para la acción de la Unesco en el Segundo Decenio de las Naciones Unidas para el Desarrollo. Todo esto adecuado, naturalmente, a las circunstancias peculiares de cada país. El desarrollo no puede concebirse sin la existencia de planes auténticamente nacionales, lo cual no está reñido con la conveniencia del intercambio y de una cierta coordinación internacional.

15.20 En esta empresa, a la vez nacional e internacional, puede desempeñar un papel fundamental la acción conjugada de la Unesco y el Banco Internacional a través del convenio de cooperación existente entre ambos organismos que tan eficaces resultados está produciendo ya. A ese respecto hemos de aplaudir la certera comprensión de los problemas de la sociedad contemporánea que ha puesto de manifiesto el Presidente del Banco

Internacional, Sr. McNamara, en sus recientes declaraciones al otorgar una alta prioridad a las inversiones en educación y hacer resaltar el mérito que le cabe a nuestro Director General, por su inteligente y eficaz acción para lograr el concurso creciente de las instituciones internacionales de crédito en favor de los planes educativos de los Estados Miembros.

15.21 Sobre la estrategia del planeamiento, parece conveniente pensar en planes a largo plazo, que abarquen de quince a veinte años, completados con planes a más breve plazo, de unos cuatro o cinco años y con la elaboración de proyectos prioritarios que permitan obtener el máximo rendimiento en las metas contenidas en los planes. Es obvia la necesidad, tal como se ha reiterado en la reciente Conferencia Internacional sobre Planeamiento de la Educación organizada por la Unesco, de que los planes se adapten al nivel del desarrollo educativo, a las estructuras culturales y al medio físico, a las posibilidades de cada país y a las necesidades sociales.

15.22 En lo que atañe a la investigación científica y al desarrollo de las ciencias, la Unesco ofrece un marco particularmente propicio para establecer una fecunda cooperación, que tantas veces se encuentra limitada por las exigencias de escala cuando se considera el marco de los países en su individualidad. Creemos en este sentido que la cooperación regional debe orientarse cada vez más a la complementación de los esfuerzos que cada país hace dentro del cuadro de sus propias prioridades, lo que será facilitado con adelantos crecientes del planeamiento. A ese respecto, tenemos puesta la mayor esperanza en la Conferencia, prevista para 1970, de los Ministros encargados de la política científica de los Estados Miembros Europeos y, de ser aprobada su celebración por esta Conferencia General, nos honraríamos en ofrecer su sede.

15.23 Quisiera terminar mi intervención con una referencia al llamado problema de la juventud, que ha adquirido tanta resonancia en los últimos tiempos y que, muy acertadamente, ha sugerido el Consejo Ejecutivo que se considere en este debate general. Si bien este tema ha suscitado siempre marcado interés y se le ha consagrado una copiosa bibliografía, la actitud y las formas de conducta de la juventud contemporánea despiertan ahora una honda preocupación. Frente a esa actitud, que con frecuencia adquiere caracteres de algarada y de protesta violenta, caben dos posiciones: tratar de dominarla por la fuerza -la menos admisible- o tratar de entenderla; y ninguna organización más indicada que la Unesco para esa tarea de estudio y comprensión de los problemas de la juventud. Las generaciones adultas tienen algo que reprocharse en su actitud hacia la juventud en dos aspectos principales: en que no acaban de comprender que ésta constituye un ciclo con características propias que no pueden juzgarse con mentalidad adulta y en que la juventud actual difiere sensiblemente de lo que fue en generaciones pasadas, como es muy diferente la sociedad en que ellos viven de la que fue de antaño.

15.24 Como conclusión de mi discurso, quisiera agregar que el mundo en que nos ha tocado vivir no puede encontrar remedios parciales a unas dificultades y tensiones que son totales. La solidaridad entre hombres y naciones, si no nace espontáneamente de las ideologías políticas y de los intereses económicos, habrá de ser impuesta por los vínculos culturales y éticos. La historia universal nos enseña que del mismo modo que el hombre privado de sus derechos se convierte en una víctima, se transforma en opresor cuando desconoce sus deberes. Estos dos extremos que, sin embargo, dejan bien poco margen, han de encontrar un punto de equilibrio. En definitiva, la obra de la Unesco es obra de armonización y de equilibrio. Si la Unesco consiguiera hacer buena la paradoja de que, aun tratándose de algo precioso y delicado, los valores espirituales que ella promueve son, sin embargo, el único soporte, la infraestructura de toda convivencia y desarrollo, entonces su futuro programa y el futuro de la humanidad serían una y la misma cosa. Muchas gracias, señor Presidente.

(15.1) M. VILLAR PALASI (Espagne). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, qu'il me soit d'abord permis de saluer très cordialement, au nom de la délégation espagnole tout entière, M. William Eteki-Mboumoua qui, en raison de ses nombreux mérites, est particulièrement digne de présider notre assemblée, sa

jeunesse fait de lui un représentant idéal de la nouvelle Afrique, de ce continent qui a devant lui un brillant avenir ; puisse-t-il nous communiquer à tous sa vigueur et son optimisme de jeune homme. Je salue aussi le directeur général, M. Maheu, qui n'a certainement nul besoin d'une cure de rajeunissement pour continuer à soutenir l'élan de notre Organisation, de cette Unesco dont on peut dire - si l'on définit la politique comme "l'art du possible" - qu'elle pratique, elle, l'"art du quasi-impossible". Je salue enfin, qu'elles soient ou non présentes ici, les délégations de tous les Etats membres qui sont animés, pour l'étude des questions auxquelles s'intéresse l'Unesco, d'un réel esprit de coopération internationale.

(15.2) Il a été décidé, dans un louable esprit de pragmatisme, que le débat général porterait à la fois sur le Projet de programme et de budget pour l'exercice à venir et sur les grandes lignes d'action que l'Unesco devrait se proposer après 1969-1970. Peut-être n'aurait-il pas été inutile de compléter ce plan en prévoyant qu'il serait d'abord procédé à une évaluation des activités passées de l'Unesco, qu'elles aient été ou non couronnées de succès. Il paraît en effet impossible d'établir un programme pour les années à venir sans se fonder d'une part sur un examen critique de ce qui a déjà été réalisé et, d'autre part, sur une définition des nouveaux objectifs qu'il faut chercher à atteindre pour donner satisfaction aux nouvelles exigences et aspirations des Etats membres dans les domaines de compétence de l'Unesco.

(15.3) Je me contenterai de formuler sur le Projet de programme et de budget qui nous est actuellement soumis quelques remarques de caractère général, puisque nous aurons, à la Commission du programme, toutes les occasions possibles de commenter ce document dans ses détails. Mes observations ne porteront donc que sur trois questions : la priorité accordée au secteur de l'éducation ; l'équilibre que je souhaiterais voir régner entre les programmes régionaux ; la souplesse qui devrait présider à la conception et à l'exécution du programme.

(15.4) Quand on considère le Projet de programme et de budget, on voit se refléter dans le choix des priorités, dans la définition des orientations ou activités qui devraient permettre d'atteindre les objectifs souhaités et dans la répartition des crédits entre les divers chapitres une bonne conception d'ensemble et une saine appréciation de l'importance relative de chaque secteur ; ainsi se manifeste, une fois de plus, la sagesse et le bon jugement du Directeur général et du Secrétariat.

(15.5) C'est pour le secteur de l'éducation que le pourcentage d'augmentation est le plus élevé, et cela se justifie pleinement, tant en raison de la haute priorité accordée dans tous les pays aux plans de développement de l'éducation qu'en raison de l'influence qu'exercent sur le progrès scientifique et culturel l'extension et l'amélioration de l'enseignement. Quand on critique les institutions d'éducation qui demeurent en retard sur le progrès scientifique et technique, ou qui ne profitent pas suffisamment, pour rendre l'enseignement plus efficace, des nouveaux instruments que ce progrès met à leur disposition, le reproche qu'on leur adresse est en partie justifié ; car il est vrai que ces instruments ne sont encore utilisés que très timidement par les établissements d'enseignement. Mais on oublie qu'au cours des dernières décennies, les grands progrès de la science et de la technique, de même que l'élévation du niveau culturel des peuples, ont été essentiellement dus au développement des enseignements de tous niveaux, et plus particulièrement de l'enseignement universitaire. Cela revient à dire que toute augmentation du budget d'éducation de l'Unesco est de nature à faciliter et à stimuler les activités susceptibles d'être menées, sur le plan scientifique et culturel, par l'Unesco elle-même ou par ses Etats membres.

(15.6) Il serait souhaitable qu'un équilibre analogue à celui qui existe maintenant entre les crédits affectés aux divers secteurs du programme s'instaure à l'avenir entre les activités régionales de l'Unesco. Le tableau qui figure au paragraphe 142 de l'introduction du document 15 C/5 fait apparaître à cet égard des disproportions excessives. Sur les 48 centres et instituts qui sont financés, dans les cinq régions du monde, sur les fonds provenant du budget ordinaire ou du budget de l'assistance technique régionale, deux seulement se trouvent en Europe. Sur les 29 réunions et conférences prévues, 3 seulement sont appelées à se tenir en Europe. Enfin, sur un total de 107 autres activités, il y en a 10 seulement pour l'Europe. Ces disproportions paraissent encore plus choquantes si l'on songe que, sur le continent européen, l'aide que l'Unesco apporte aux activités nationales est encore plus réduite que celle dont elle fait bénéficier les activités régionales.

(15.7) Je ne voudrais pas que cette observation fût interprétée comme s'inspirant du mesquin désir d'obtenir une réduction de l'aide apportée par l'Unesco aux régions extérieures à l'Europe. Rien n'est plus loin de l'esprit de la délégation espagnole, qui suit avec beaucoup de sympathie - et appuie chaleureusement - l'action menée par l'Unesco en faveur de ces régions. Ce que nous voulons - pour en venir au fond de la question - c'est simplement rappeler que les pays d'Europe (dans lesquels j'englobe, bien entendu, mon propre pays) ont eux aussi besoin des services que

peut rendre la coopération internationale, car ils ont eux aussi à faire face à de difficiles problèmes qui, s'ils sont à certains égards différents de ceux qui se posent aux pays des autres régions, n'en sont pour cela ni moins complexes ni moins urgents. Donc, tout en considérant que l'action menée par l'Unesco en faveur des pays en voie de développement mérite d'être continuée et intensifiée, nous ne voudrions pas qu'on pût avoir de doutes quant à l'efficacité des efforts déployés par notre Organisation pour la solution des problèmes qui se posent au plus haut niveau dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture. Tout progrès réalisé à cet égard répond d'ailleurs aux intérêts généraux de l'humanité. La Conférence des Ministres de l'éducation des Etats membres d'Europe, qui s'est tenue à Vienne en 1967 a mis en évidence les avantages que les pays européens peuvent retirer de l'appui de l'Unesco ; et elle a en même temps ouvert des perspectives encourageantes en ce qui concerne l'élargissement de l'action de l'Organisation sur le continent européen.

(15.8) Je voudrais également faire observer que le Projet de programme et de budget est présenté de façon trop détaillée, avec une minutie peut-être excessive. Il en résulte certains inconvénients : d'une part, cette présentation très rigide rend difficile toute innovation, ce qui est très fâcheux à une époque où, par suite de la rapide évolution que connaît le monde, de nouveaux besoins se manifestent constamment dans les domaines d'action de l'Unesco ; d'autre part, elle complique l'exécution du programme, tâche dans laquelle le Secrétariat devrait pouvoir s'adapter avec beaucoup de souplesse aux changements qui ont pu se produire depuis le moment où ont été approuvés par la Conférence générale les résolutions et plans de travail auxquels il lui appartient de donner effet. Autre inconvénient d'un programme aussi détaillé ; il oblige la Conférence générale à tenir des sessions exagérément longues. Compte tenu de la confiance que nous avons dans le Secrétariat, le mieux serait donc, semble-t-il, de se borner à inclure dans les programmes futurs des directives d'ensemble, en autorisant le Directeur général à entreprendre à tout moment, avec l'accord préalable du Conseil exécutif, les nouveaux projets ou nouvelles activités dont les circonstances lui paraîtraient justifier la mise en route. Telle est l'idée qui a conduit la délégation de l'Espagne à présenter à la Conférence générale un projet de résolution dont l'adoption permettrait au Secrétariat de jouir, pour faire face aux situations nouvelles, d'une liberté d'action accrue.

(15.9) Ces remarques avaient trait à l'actuel Projet de programme et de budget ; je voudrais maintenant, à propos des programmes futurs, formuler un certain nombre d'observations qui porteront notamment sur les dimensions nouvelles que devrait revêtir la politique d'éducation, sur les réalisations et expériences de mon propre pays en matière d'éducation, sur la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et sur les problèmes de la jeunesse.

(15.10) Depuis quelque temps, l'Unesco porte à la politique d'éducation de ses Etats membres un vif intérêt, qui s'est surtout manifesté par l'organisation de conférences régionales de Ministres de l'éducation. A l'occasion de ces conférences, on a étudié les moyens de développer ou d'améliorer l'enseignement et adopté à cet effet un certain nombre de plans. L'action menée à cet égard par l'Unesco est très utile et doit se poursuivre ; mais on voit actuellement se poser un nouveau problème du plus haut intérêt : c'est celui qui a trait à la façon de concevoir la politique d'éducation dans la société d'aujourd'hui et à la façon dont doivent être définis les buts, la portée et les limites de cette politique.

(15.11) Les obligations et les responsabilités qui pèsent sur les systèmes d'éducation deviennent en effet de plus en plus lourdes. Si l'éducation qui, en tant qu'un des droits de l'homme, doit être accessible à tous, est toujours considérée comme un moyen de former les esprits et de donner à tous ceux dont la société a besoin la préparation professionnelle nécessaire, ce n'est pourtant plus uniquement sur cela qu'est fondée la conception qu'on s'en fait. Toutes sortes de facteurs et notamment les modifications, génératrices de tensions aiguës, qu'on observe à divers égards (dans les relations entre les générations ou entre les groupes sociaux, dans les rapports entre les citoyens et les pouvoirs publics, dans le comportement des individus au sein de leur famille, etc.) font que les systèmes d'éducation se heurtent aujourd'hui à des problèmes particulièrement difficiles.

(15.12) En raison de l'énorme développement qu'ils ont pris et de leur perfectionnement technique, les moyens d'information jouent désormais un rôle très important dans le domaine de l'éducation extrascolaire. Divers groupes sociaux - religieux, syndicaux, industriels, etc. - s'intéressent de plus en plus à l'éducation et, dans bien des cas, l'industrie collabore de façon très efficace à la formation professionnelle. Mais, par suite de la persistance de certaines structures sociales qui rendent difficile la démocratisation de l'enseignement, il reste encore bien des obstacles à vaincre.

(15.13) Face à de multiples exigences, la politique d'éducation demeure enfermée dans un cadre institutionnel de caractère traditionnel ; elle demeure essentiellement axée sur l'administration

d'écoles, d'instituts, de lycées et d'universités. Peut-on, à l'heure actuelle, se contenter de cela ? Ne faudrait-il pas plutôt mettre au point une politique qui permettrait d'exploiter, là où ils existent, les facteurs favorables à l'éducation et de supprimer, autant que possible, les obstacles auxquels on se heurte dans l'application des plans d'éducation ? Etudier comment devrait se présenter, dans la société d'aujourd'hui et de demain, la politique d'éducation et quels devraient être sa portée et ses thèmes ; ce serait là, je crois, une tâche très intéressante, pour l'accomplissement de laquelle il serait bon que l'Unesco organisât dans les années à venir une réunion qui devrait être préparée avec beaucoup de soin.

(15.14) L'Année internationale de l'éducation serait particulièrement bien choisie pour la réalisation d'une étude qui, portant sur le rôle de l'éducation dans la société contemporaine, permettrait de rénover et d'élargir la conception qu'on se fait actuellement de la politique d'éducation.

(15.15) Nous venons de vivre en Espagne une expérience très encourageante qui témoigne de l'intérêt croissant que les gens prennent à l'éducation en même temps qu'elle montre comment on peut, en canalisant convenablement les efforts de la population, obtenir d'elle un concours particulièrement efficace. Pour augmenter de 7,000 millions de pesetas le budget dont on disposait pour l'extension et le perfectionnement de l'enseignement supérieur, on a eu recours à l'émission d'obligations à 5,5 %. En quelques heures, le 30 septembre dernier, toutes les obligations disponibles ont été achetées, la demande ayant de beaucoup dépassé le montant de la première émission (3,500 millions de pesetas). Mon pays va donc pouvoir réaliser de profondes réformes dans le domaine de l'enseignement supérieur et le Gouvernement espagnol vient de créer plusieurs universités qui, en raison du caractère expérimental de leur structure et de leurs programmes, seront à même de jouer à cet égard un rôle d'avant-garde. On dispose ainsi de 50,000 places de plus et l'on s'est fondé, pour éviter le surpeuplement des salles de cours, sur le chiffre moyen de 50 élèves par professeur, chiffre qui, s'il n'est pas pleinement satisfaisant, marque cependant un progrès ; on prend des mesures pour avoir des professeurs à temps complet, convenablement rémunérés et pour donner aux étudiants la possibilité de passer la totalité de la journée dans leur établissement et de participer à leur administration. On organise des services d'orientation universitaire et professionnelle pour les élèves et des services de perfectionnement pédagogique pour les maîtres, les dotant de moyens techniques modernes et d'une documentation scientifique très complète. On a en outre assuré le financement des 5,000 premières subventions spéciales destinées aux étudiants originaires de familles pauvres. Ces subventions comprennent, en plus d'une bourse ordinaire, une somme devant compenser le manque à gagner qui résulte du fait que l'étudiant ne perçoit pas de salaire ; on a voulu, en les instituant, élargir les possibilités d'accès à l'éducation et remédier à l'inégale représentation des différentes classes sociales à l'université. Ce qu'on veut, en somme, c'est assurer, dans les établissements universitaires, les progrès quantitatifs et qualitatifs de l'enseignement et de la recherche, c'est développer les relations et la coopération entre les élèves et les professeurs, c'est conférer à l'université le rang et l'autonomie qu'elle mérite et lui faire prendre conscience de ses vastes responsabilités à l'égard de tout le système d'enseignement pour lequel elle doit être une source d'inspiration et un exemple, et à l'égard de la société espagnole dont elle doit favoriser les progrès aussi bien sur le plan scientifique et culturel que sur le plan économique et social.

(15.16) Les réformes que nous avons entreprises affectent l'éducation à tous ses niveaux ; elles intéressent aussi bien l'éducation préscolaire que l'éducation permanente des adultes. On a réorganisé les services de planification de l'éducation, afin d'y inclure des groupes spécialisés dans des questions telles que les suivantes : politique scientifique ; recherches pédagogiques liées aux problèmes pratiques du développement ; évaluation du rendement de l'éducation et mise en pratique de nouvelles méthodes ou techniques d'enseignement. Et il faudrait également mentionner les services de documentation, d'édition, d'information, de consultation et de statistique, ainsi que les services qui s'occupent des normes de construction, des équipes d'enseignants, de la promotion de la femme ou des problèmes de l'éducation permanente. Un livre blanc sur l'enseignement en Espagne est d'autre part en préparation ; on y indique, en se fondant sur un examen critique de la situation actuelle, quelles pourraient être les bases d'une profonde réforme dont une "loi générale sur l'éducation" définirait les grandes lignes.

(15.17) J'en viens maintenant à la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il y a six ans déjà que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté sa résolution 1710 concernant la Première Décennie ; mais les objectifs qu'on avait alors envisagés n'ont pas été atteints. À vrai dire, seul un miracle aurait pu permettre aux pays peu évolués de progresser à un rythme plus rapide que les pays déjà développés. En termes économiques, le problème n'a pas de solution, car les pays sous-développés ont tout contre eux : l'expansion démographique (pour des raisons évidentes), le progrès technique (dans la mesure où ses bénéficiaires sont conduits à se désintéresser des ressources naturelles de la zone tropicale) et le fait que les premiers capitaux investis dans l'éducation, qui demeure toujours le meilleur instrument de

mise en valeur des ressources humaines, ne rapportent pas grand chose. Du point de vue de la consommation comme du point de vue de la production, c'est indéniablement à l'homme que revient, aujourd'hui plus que jamais, le rôle de premier facteur économique; d'où l'importance de l'éducation qui, tout en assurant la formation des techniciens et professionnels de toutes sortes, détermine indirectement la modernisation du milieu socio-culturel en le rendant plus conscient du contexte économique.

(15.18) On se heurte pourtant dans la pratique à de nombreuses difficultés. Il ne suffit pas de faire des choses; il faut aussi les faire très rapidement. Or, l'éducation agit lentement; elle exige au début de très lourds investissements dont on ne peut jamais attendre que des résultats à longue échéance. En outre, l'intensification de l'éducation commence souvent par provoquer, dans les pays sous-développés, une certaine perturbation économique et sociale. Pire encore, ces pays ne peuvent d'abord aspirer qu'au développement d'une instruction encore rudimentaire; ils ne sauraient guère entrer en concurrence avec les autres pays et risquent de voir leur échapper les mieux doués de leurs ressortissants. Mais, parce que l'éducation a largement contribué à l'enrichissement des pays hautement évolués, nul ne doute malgré tout de son aptitude à faciliter de façon analogue l'enrichissement des pays encore sous-développés.

(15.19) Ainsi va se trouver mise à l'épreuve l'aptitude de l'Unesco à planifier sa contribution à la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il faut que les pays demeurés en retard soient incités à se développer, mais il faut aussi qu'ils puissent le faire rapidement sans avoir à passer par toutes les étapes qu'ont dû franchir dans le passé les pays plus avancés. Aussi les priorités devront-elles être déterminées avec beaucoup de soin. La planification de l'éducation, la formation des cadres administratifs de l'enseignement, la formation des maîtres, la modernisation des méthodes pédagogiques, l'enseignement de la science et de la technologie, l'alphabétisation des adultes, le développement de l'éducation dans les milieux ruraux, tels sont, semble-t-il, les principaux points sur lesquels devrait se concentrer l'action par laquelle se traduira la participation de l'Unesco à la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Tout devra, bien entendu, être adapté aux conditions particulières de chaque pays. Le développement implique l'existence de plans authentiquement nationaux, ce qui n'enlève rien à l'utilité des échanges d'idées et d'une certaine coordination internationale.

(15.20) Dans cette entreprise à la fois nationale et internationale, l'Unesco et la Banque mondiale pourraient jouer un rôle essentiel, en s'appuyant pour concorder leur action sur l'accord de coopération qui existe entre elles et qui a déjà donné de si bons résultats. A ce propos, nous ne pouvons qu'applaudir aux récentes déclarations par lesquelles M. McNamara, président de la Banque mondiale, a témoigné de son excellente compréhension des problèmes de notre époque; tant en parlant de la haute priorité à accorder aux investissements dont dépendent les progrès de l'éducation qu'en rendant hommage à l'action intelligente et efficace par laquelle notre Directeur général s'est efforcé d'obtenir des institutions internationales de crédit qu'elles apportent une aide croissante aux Etats membres pour l'application de leurs plans d'éducation.

(15.21) En matière de planification, il conviendrait, semble-t-il, d'établir des plans à long terme s'étendant sur quinze à vingt ans, auxquels viendraient s'ajouter des plans à plus court terme (quatre ou cinq ans) et des projets prioritaires permettant de travailler avec le maximum d'efficacité à la réalisation des objectifs prévus. Ainsi qu'on l'a encore fait remarquer au cours de la Conférence internationale sur la planification de l'éducation qui a été récemment organisée par l'Unesco, les plans doivent, bien entendu, être adaptés aux caractéristiques particulières de chaque pays: degré d'instruction de la population, structures culturelles, milieu physique, possibilités diverses, besoins sociaux.

(15.22) En ce qui concerne la recherche scientifique et le développement des sciences, l'Unesco offre un cadre particulièrement propice à l'établissement d'une coopération féconde, dont l'inspiration s'est souvent trouvée entravée par les différences de niveau qui existent entre les pays. Nous croyons que la coopération régionale devrait, de plus en plus, prendre la forme voulue pour que les efforts que les divers pays déploient au service de leurs intérêts prioritaires puissent se compléter mutuellement, ce qui deviendra d'ailleurs de plus en plus facile avec les progrès croissants de la planification. Nous mettons à cet égard de grands espoirs dans la proposition selon laquelle une conférence des Ministres chargés de la politique scientifique des Etats membres européens pourrait être convoquée en 1970 et, si la Conférence générale approuvait cette proposition, nous nous offririons volontiers à accueillir cette conférence dans notre pays.

(15.23) Je voudrais pour terminer dire quelques mots de ce problème de la jeunesse qui a pris depuis quelque temps une si grande résonance et dont le Conseil exécutif a eu raison de suggérer qu'il soit examiné au cours du débat général. Bien qu'il s'agisse là d'une question qui a toujours suscité beaucoup d'intérêt et à laquelle ont été consacrés de nombreux ouvrages, le comportement de la jeunesse contemporaine n'en suscite pas moins de profondes inquiétudes. Face à ce

comportement, qui se traduit souvent par des attitudes de protestation et de violence, on peut prendre deux positions : ou bien user de la force, ce qui est le procédé le moins admissible, ou bien tenter de comprendre. Or, aucune organisation ne saurait être mieux placée que l'Unesco pour examiner et comprendre les problèmes de la jeunesse. Les adultes ont essentiellement deux choses à se reprocher en ce qui concerne leur attitude à l'égard des jeunes : ils n'ont réussi à comprendre ni que les jeunes en sont à un âge qui présente ses caractéristiques propres et dont on ne saurait juger avec une mentalité d'adulte, ni que la jeunesse d'aujourd'hui diffère considérablement de celle d'autrefois, de même que la société au sein de laquelle elle vit diffère considérablement de celle de jadis.

(15, 24) Je voudrais souligner en conclusion que le monde dans lequel il nous faut vivre ne saurait vaincre au moyen de remèdes partiels des difficultés ou des tensions qui ont un caractère global. Il faut que règne entre les hommes et les nations une solidarité qui, si elle ne naît pas spontanément des idéologies politiques et des intérêts économiques, devra être obtenue au moyen de liens culturels et éthiques. L'histoire universelle nous enseigne que l'homme se transforme en victime quand il est privé de ses droits et en oppresseur quand il méconnaît ses devoirs. On se trouve là en présence de deux extrêmes entre lesquels il importe de trouver un point d'équilibre difficile à fixer. L'oeuvre de notre Organisation est une oeuvre d'harmonisation et d'équilibre, et si l'Unesco parvenait à démontrer que, pour précieuses et délicates qu'elles soient, les valeurs spirituelles qu'elle a faites siennes constituent paradoxalement la seule infrastructure possible pour la coexistence et le développement, son programme futur et l'avenir de l'humanité ne feraient plus désormais qu'une seule et même chose. Je vous remercie, Monsieur le Président.

16.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation espagnole de son exposé.

16.2 Je donne la parole à S. Exc. M. Albert Parisis, ministre de la culture française, au nom de la délégation de Belgique.

17.1 M. PARISIS (Belgique), -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en prenant la parole, je tiens d'abord, au nom de mon pays, à remercier votre assemblée de l'attention délicate qu'elle a manifestée à l'égard de la mémoire de deux Belges, décédés depuis la dernière session. Je veux parler de Julien Kuypers et de Camille Huysmans, ministre d'Etat, qui ont consacré au développement de l'Unesco une compétence et une générosité persévérantes.

17.2 Votre assemblée, qui est nombreuse et puissante, en cette quinzième session de la Conférence générale de l'Unesco, témoigne par elle-même du développement mondial d'une préoccupation qui est née dans le coeur de chacune des mères, de chacun des pères du monde à l'égard de son enfant : le droit à l'éducation.

17.3 Mais, ce qui me paraît être l'expression d'une mutation profonde, c'est l'insertion dans le programme de l'Unesco pour 1969-1970 d'une recherche nouvelle, consacrée non pas au droit à l'éducation, mais au droit à la culture - c'est un Ministre de la culture qui vous parle.

17.4 En effet, la proclamation du droit à la culture, telle que de plus en plus on l'exprime sur tous les continents, reste insuffisante. Pour atteindre une efficacité réelle, cette proclamation exige une recherche méthodique, portant sur son contenu et sur les conditions de sa réalisation. Les recherches programmées qui figurent au Titre II, chapitre 3, du Projet de programme et de budget, et qui visent à explorer la multiplicité des aspects, des implications et des fins du droit à la culture, m'apparaissent, en conséquence, de toute première importance. Nous devons surtout savoir que le point capital d'une telle recherche se situe au niveau de la finalité.

17.5 La culture, ce n'est pas un patrimoine que l'individu ou la communauté reçoit ; c'est, avant tout, une attitude de l'homme et de la communauté en faveur d'une humanisation globale. Ce n'est pas un trésor, mais un état de développement de l'individu et de la société, doublé d'une volonté de participation s'épanouissant en communion. Nous savons que le mot "moral" ne désigne pas seulement les bonnes moeurs, la faculté de la volonté, l'éthique,

qu'il ne désigne pas seulement le moral opposé au physique mais, avant tout, le développement harmonieux d'un ensemble réalisant un grand dessein. Dès lors, nous pouvons dire que la culture est l'expression d'une conception morale de l'homme, non pas seulement au niveau d'une moralité individuelle, non pas seulement au niveau de la responsabilité des actes, mais, bien plus, au niveau d'une vie globale des relations de l'individu avec sa communauté, qu'elle est relation de participation à un devenir voulu en commun. Et, reprenant les paroles de Comenius, le grand écrivain tchèque du XVII^e siècle, nous pouvons dire que "nous ne demandons pas que tous les hommes deviennent des savants - ce qui ne serait compatible ni avec l'étendue de leur talent; ni avec leur milieu ou leur condition. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire qu'il en soit ainsi. Ce que nous demandons, c'est que tous puissent atteindre la sagesse qui conduit au salut".

17. 6 Dans une telle perspective, notre effort doit tendre à la mise en place des moyens de rayonnement d'une culture vécue. Et ces moyens se situent sur un triple plan : le plan de la personne, le plan des techniques, le plan de l'élaboration de normes et de règles.

17. 7 Le programme qui nous est soumis prévoit qu'une action sera développée à chacun de ces niveaux. Je ne ferai ici que citer les confrontations d'expériences, le développement des rencontres internationales de responsables de l'action culturelle - en me réjouissant de ce qu'on prépare pour l'an prochain une réunion des Ministres de la culture - la publication et la création de nouveaux moyens et techniques d'expression, l'étude systématique de l'information et de l'impact des moyens d'information existants sur les différents groupes de population. Et ici je voudrais aussi souligner un problème moral : il faut que cette information soit orientée vers la culture, respecte la personnalité individuelle et sache en même temps concilier ce respect avec les exigences d'une vie en société. Nous devons prendre position contre tout despotisme dans le domaine de la culture.

17. 8 J'insisterai particulièrement sur le problème de la circulation internationale des personnes à des fins éducatives, dont l'efficacité est souvent médiocre, du fait de l'absence d'une organisation internationale adéquate, mais surtout du fait qu'elle engendre, pour les pays en voie de développement, l'émigration des compétences, faute d'un milieu culturel local susceptible de répondre aux soucis des intéressés. C'est à quoi nous devons veiller et il nous faudra créer ce milieu.

17. 9 Animé de la préoccupation du droit à la culture, je souhaite, Mesdames, Messieurs, attirer votre attention plus particulièrement sur deux aspects de notre recherche, qui prennent une acuité nouvelle dans le contexte actuel. Il s'agit d'abord de la jeunesse du monde et, ensuite, des régions rurales.

17. 10 Tout d'abord la jeunesse. Les événements récents prouvent qu'il existe un malaise de la jeunesse dans une société à laquelle elle est trop peu liée, dans une culture qui fait plus de place aux témoignages du passé qu'aux promesses de l'avenir. Les jeunes de 1968 montrent, sous tous les cieux, leur insatisfaction et leur angoisse de citoyens qui sont, hélas, privés de toute participation réelle à l'élaboration, non seulement des décisions d'aujourd'hui, mais encore du style de vie du monde de demain, dans lequel cette jeunesse vivra.

17. 11 Le droit des jeunes à la culture passe donc par leur droit à la participation. Ceci implique une recherche sur les moyens et les structures qui permettront à la génération montante de chaque nation de marquer dès aujourd'hui de son empreinte un monde dont l'humanisme s'inscrit dans une technique en évolution accélérée. Est-il pour cette jeunesse une autre culture que celle qui exprimera, sans doute en partant des racines du passé, son apport contemporain à l'homme sans cesse renouvelé ? Est-il pour cette jeunesse une autre attitude de progrès que celle qui consiste à l'associer directement à l'élaboration de l'avenir des nations et à l'avenir du monde de demain ?

17. 12 Je puis vous assurer, Mesdames, Messieurs, que le Gouvernement belge s'associera, plus qu'en tout autre domaine, aux efforts de l'Unesco pour développer la participation de la jeunesse. Nous nous réjouissons sans doute des nombreux points du programme

qui, d'une manière ou d'une autre, abordent ce problème, mais nous insistons sur la nécessité d'une urgente mise en question des structures qui font obstacle à un tel développement. Nous croyons que cette réforme, au sein de chaque pays, doit être éclairée par la notion d'éducation permanente.

17.13 Celle-ci implique pour l'homme une formation intégrée à sa vie entière, supprimant le clivage entre le temps de l'apprentissage et le temps de l'efficacité. C'est aussi une mutation. Elle suppose à la fois responsabilités à l'âge de la formation et formation à l'âge des responsabilités. Elle exige une telle réévaluation des structures traditionnelles que nous devons accorder une priorité de moyens aux recherches qu'elle impose.

17.14 Voilà pour la jeunesse. J'aborde maintenant le deuxième problème qui doit retenir particulièrement notre attention : celui du développement humain dans les régions rurales. L'évolution technique de notre monde engendre, en effet, les concentrations urbaines. Celles-ci, pour faire face aux besoins urgents qu'elles éprouvent, attirent à elles une grande part des ressources que les Etats peuvent consacrer à l'éducation et à la culture. La tentation est grande, par conséquent, de laisser au second plan des préoccupations les efforts qui doivent être déployés pour l'instruction, la promotion culturelle et la participation sociale des masses rurales.

17.15 Partout dans le monde, nous assistons avec angoisse à l'exode des jeunes ruraux, dès qu'apparaît un niveau de développement urbain quelque peu élevé. Ceci n'est pas seulement dû aux conditions de travail, mais aussi aux conditions de vie culturelle dans les régions rurales. L'isolement et le dénuement culturels ne peuvent plus être acceptés par la nouvelle génération. Soyons donc conscients du fait que l'exode rural, outre les problèmes économiques qu'il pose, engendre des drames humains.

17.16 L'expérience des pays développés montre d'ailleurs comment un abîme se crée trop souvent entre la vie urbaine et la vie rurale, non pas nécessairement au niveau économique, mais sûrement au niveau qualitatif.

17.17 Dès lors, une attention particulière doit être accordée à ce problème, qui concerne le monde d'aujourd'hui, mais bien plus encore celui de demain. Les recherches actuelles soient permises - et pas seulement dans les pays en voie de développement - une politique culturelle plus harmonieuse, pour les régions rurales comme pour les grandes villes.

17.18 Je désirerais aussi souligner combien il est urgent de résoudre le problème que pose l'aide à apporter aux enseignants, éducateurs, animateurs culturels et assistants sociaux qui oeuvrent dans ces régions. Très souvent, ceux-ci après avoir reçu une formation d'une qualité incontestable, sont, comme on dit, lâchés dans la nature, abandonnés à eux-mêmes, isolés pour de longs mois, même des années, de tout moyen de recyclage. Il en résulte une sclérose progressive de leur action, un anéantissement de leurs efforts, faute de relais entre eux et les centres de recherches capables de soutenir leur dynamisme.

17.19 Il nous semble que les différents aspects du programme que nous adopterons pour ces deux prochaines années en matière de développement rural devront tenir compte très directement de cet appel pressant d'hommes, de femmes et d'enfants, dont le droit à la culture est aussi fondamental que celui des populations urbanisées.

17.20 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, je vous confie, au nom de la Belgique, ces réflexions qui, j'en suis sûr, rencontreront votre adhésion spontanée. La délégation belge à cette assemblée souhaite apporter, comme par le passé, son concours total à vos efforts. Elle est à votre disposition, non seulement en séance plénière ou dans les commissions, mais encore pour toutes conversations qui, dans les couloirs de cette maison, témoignent de votre vitalité et de votre esprit de recherche.

17.21 La Belgique sait que, parmi vous, sa délégation est attachée à une œuvre qui mérite le meilleur de ses forces.

18.1 Le **PRESIDENT**. - Je remercie S. Exc. M. le Ministre de la culture française de Belgique de son exposé, dont le ton était si élevé.

18.2 Je donne maintenant la parole au professeur Kopecky, ministre adjoint de la culture de Tchécoslovaquie et chef de la délégation tchécoslovaque.

19.1 **M. KOPECKY (Tchécoslovaquie)**. -

Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter bien sincèrement, au nom de la délégation tchécoslovaque, de votre élection aux plus hautes fonctions de cette assemblée et, par la même occasion, d'exprimer la conviction que, sous votre direction, les travaux de l'importante quinzième session de la Conférence générale de l'Unesco se dérouleront avec succès.

19.2 Au moment où a lieu cette session, les nations tchèque et slovaque commémorent le cinquantième anniversaire du renouvellement de leur souveraineté et de la résurrection de leur Etat commun, qui était appelé à refléter leurs aspirations à l'indépendance et à la justice sociale, et à renouer leurs traditions séculaires de progrès.

19.3 Ces espoirs ne se sont pourtant pas entièrement réalisés au cours des deux premières décennies de l'existence de la Tchécoslovaquie indépendante. Au contraire, il y a trente ans, à Munich, notre pays a été trahi et il est devenu la proie de l'expansion fasciste. Comme il est apparu presque aussitôt, le sacrifice de la souveraineté de la Tchécoslovaquie devait mener directement à la tragédie qui a affecté l'humanité tout entière. Les peuples tchèque et slovaque ne se sont pourtant jamais pliés au diktat et à la force. Pour la résistance et la lutte active qu'ils ont menées, ils puisaient leur force morale dans la conviction que leur cause était juste, de même que dans l'héritage légué par les glorieux fils de nos nations, dont les idées et l'oeuvre avaient eu une importance décisive non seulement pour l'épanouissement de notre propre pays, mais maintes fois pour celui de l'Europe et du monde.

19.4 Qu'il me soit permis de rappeler ici la glorieuse époque hussite qui, au XV^e siècle, fut l'expression des efforts tendant à une réforme fondamentale de la société. Devant cette éminente assemblée, je voudrais également attirer l'attention sur une autre contribution de notre pays à l'histoire de l'Europe du XV^e siècle, à savoir l'une des premières initiatives visant à la solution pacifique des conflits entre les peuples - initiative qui est liée au nom de Georges de Podebrady, roi de Bohême.

19.5 Qu'il me soit permis d'évoquer un autre personnage historique, particulièrement lié à notre Organisation, J. A. Comenius, dont l'oeuvre humanitaire et les pensées, qui n'ont rien perdu de leur actualité, ont déjà été reconnues par une résolution spéciale adoptée par la Conférence générale de l'Unesco à sa neuvième session. Nous soumettons, une nouvelle fois, à la Conférence, à la présente session, une proposition tendant à ce qu'elle exprime son accord en vue de la participation de l'Organisation à la commémoration de l'oeuvre de Comenius, qui doit se dérouler, dans le cadre de l'Année internationale de l'éducation, à l'occasion du 300^e anniversaire de la mort de ce grand précurseur de l'Unesco.

19.6 Chez les petites nations, telles que les nôtres, les périodes de lutte pour une existence indépendante et pour la justice sociale ont toujours été liées à un épanouissement de la langue, de la culture, de l'éducation et des sciences. Il en a été ainsi, par exemple, en 1848, lors du soulèvement slovaque, où Lúdvost Štúr ne lutta pas seulement pour les droits politiques du peuple slovaque mais fut aussi le créateur de la langue littéraire slovaque moderne. Il n'en a pas été autrement à l'époque de la renaissance nationale des peuples tchèque et slovaque, qui fut également l'époque de l'institution de la scolarité obligatoire, laquelle, dans notre pays, remonte à 1869. L'enrichissement de l'ensemble de la vie culturelle a caractérisé aussi la dernière période de notre histoire, celle de l'édification du socialisme en Tchécoslovaquie.

19.7. Dans la situation complexe où il se trouve actuellement, notre pays résout, sur une base équitable et d'une manière originale, le problème des rapports entre nations et minorités nationales vivant sur son territoire. A l'occasion de la commémoration du cinquantième de la fondation de la Tchécoslovaquie, le 28 octobre prochain, un projet de loi constitutionnelle sur la Fédération tchécoslovaque sera soumis à l'approbation de l'Assemblée nationale de la République socialiste tchécoslovaque. Ce projet prévoit que notre Etat socialiste sera désormais constitué par deux Etats fédérés, à savoir la République socialiste tchèque et la République socialiste slovaque. Notre pays s'efforce de trouver une solution aux problèmes socio-politiques fondamentaux, ainsi qu'aux problèmes économiques, en se basant sur l'appartenance de la Tchécoslovaquie à la communauté dont elle fait partie, eu égard à son histoire et à son système social.

19.8 La République socialiste tchécoslovaque continuera à contribuer au développement des relations pacifiques entre les peuples dont elle a été et dont elle demeure particulièrement dépendante du fait de sa position géographique. Il est inutile de souligner que, en tant que membre fondateur de l'Unesco, la Tchécoslovaquie a toujours vu en notre Organisation un instrument important qui peut nous permettre d'atteindre ce but.

19.9 Je considère pourtant comme indispensable de rappeler qu'à diverses reprises la Tchécoslovaquie s'est prononcée en faveur d'une application conséquente du principe de l'universalité au sein de notre Organisation. Je ne puis, par conséquent, qu'exprimer à nouveau le regret de constater l'absence, dans notre assemblée, de pays culturellement évolués, qui respectent les principes de l'Acte constitutif de l'Unesco.

19.10 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, cette année est consacrée aux droits de l'homme. La contribution de la Tchécoslovaquie aux efforts visant à l'épanouissement de ces droits est bien connue et la délégation de notre pays en a informé d'une façon détaillée l'opinion mondiale à la Conférence internationale de Téhéran, convoquée par l'ONU. La République socialiste tchécoslovaque est notamment signataire du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques dont - nous l'espérons fermement - les principes se concrétiseront dans les activités incluses dans le Programme de l'Unesco.

19.11 Qu'il me soit permis maintenant de dire quelques mots sur certains problèmes concernant les activités propres de l'Unesco.

19.12 Je voudrais ici, au nom de la délégation tchécoslovaque et sur la proposition de la Commission tchécoslovaque pour l'Unesco, remercier le Directeur général de ses activités fécondes et de sa persévérance.

19.13 Il y a lieu de rappeler les progrès qui ont été réalisés par le Conseil exécutif, ainsi que par le Directeur général, dans l'octroi du statut consultatif aux organisations internationales non gouvernementales. Nous estimons juste l'idée de ne pas considérer comme définitifs les statuts accordés à ces organisations. Au contraire, il est nécessaire que l'Unesco apprécie leur coopération, surtout du point de vue de leur contribution actuelle à la réalisation des buts et à l'exécution des programmes de notre Organisation.

19.14 A notre avis, deux tendances se manifestent constamment dans notre Organisation lors de la planification à long terme du programme. Il y a, d'abord, l'intention d'orienter les activités de l'Unesco vers les questions fondamentales qui découlent du développement de telle ou telle discipline ou de tel ou tel problème. En effet, la mission de l'Unesco est de permettre aux idées progressistes de se manifester au sein de l'Organisation. Ensuite, il y a toute une série de tâches constantes, importantes - je dirai même indispensables - que notre Organisation accomplit bien et qui, probablement, ne sauraient être transférées ailleurs. Il s'agit de savoir quelle est la tendance qui doit prédominer dans la mise au point du programme et quels doivent être les rapports entre les deux tendances. Nous considérons la première comme la plus importante. Cependant, il devrait s'agir, chaque fois, de

problèmes de nature à assurer à l'Unesco un véritable mandat du plus grand nombre possible d'Etats membres, de nouveaux problèmes où les méthodes de travail choisies puissent garantir un résultat marquant et où, même du point de vue matériel, chaque action de l'Unesco ait chance de ne pas rester un essai isolé.

19.15 Dans le domaine de l'éducation, la délégation tchécoslovaque considère la Conférence des Ministres de l'éducation des Etats membres d'Europe sur l'accès à l'enseignement supérieur comme une des plus importantes entreprises menées à bien au cours de la période biennale qui vient de s'écouler. Nous pensons - comme les événements de cette année le montrent d'ailleurs - que le thème et l'orientation de la Conférence ont été plus que d'actualité. Il en est de même pour les recommandations de nombreuses autres rencontres importantes dans le domaine de l'éducation, organisées par l'Unesco au cours de cette même période, notamment la récente Conférence internationale sur la planification de l'éducation.

19.16 Comme par le passé, la délégation tchécoslovaque considère comme important que notre Organisation accorde une attention accrue à l'éducation permanente, compte tenu des conditions de la révolution scientifique et technique actuellement en cours

19.17 La formation des maîtres et la recherche pédagogique sont, à notre avis, un domaine clé de l'éducation. Nous présentons sur cette question un projet de résolution et nous espérons qu'il sera adopté par la Conférence générale.

19.18 Plus d'une fois, notamment ces derniers temps, il a été montré avec force, au sein de notre Organisation, combien les activités de jeunesse étaient importantes. De même que le Conseil exécutif, nous espérons que la Conférence générale pourra s'exprimer, au cours de la présente session, sur des projets visant à renforcer le programme de l'Unesco relatif à la jeunesse. En effet, comme le Directeur général l'a rappelé hier avec insistance, un tel renforcement se justifie par l'importance de la jeunesse et la part active qu'elle prend à la vie de la société contemporaine, aussi bien que par les qualités politiques et morales des jeunes générations.

19.19 Le domaine des sciences naturelles et de leur application est considéré par la délégation tchécoslovaque comme un domaine qui se développe favorablement. A ce propos, on peut citer comme exemples les premiers résultats de projets tels que le Programme biologique international et la Décennie hydrologique internationale et aussi, par exemple, les travaux de la Conférence intergouvernementale d'experts sur les bases scientifiques de l'utilisation rationnelle et de la conservation des ressources de la biosphère.

19.20 La délégation tchécoslovaque considère les soins à apporter au milieu où se déroule la vie de l'homme comme une tâche importante et urgente. C'est la raison pour laquelle nous avons apprécié la proposition visant à ce que les activités faisant partie du programme des sciences naturelles, des sciences sociales et des activités culturelles soient, à l'avenir, coordonnées partout où elles ont trait à ce problème. Nous estimons aussi que le programme échelonné sur six années, que nous pourrions peut-être examiner pour la première fois au cours de la seizième session de la Conférence générale de l'Unesco, devrait au moins s'efforcer de procéder à une synthèse de la pensée scientifique quant aux soins à apporter au milieu où vit l'homme.

19.21 Je suis convaincu que nous n'entrons pas dans la sphère de l'utopie lorsque nous disons que c'est à la science et à la culture qu'il appartient, dans la société actuelle, de donner à toutes les activités humaines un sens plus profond et plus durable, que des efforts doivent être déployés pour faire accepter des objectifs servant la société, que le rôle de l'art est de créer un état psychique, social et humain équilibré, une atmosphère d'harmonie.

19.22 Le critère de chaque mesure et, par conséquent aussi, celui de l'action dans le domaine qui concerne le milieu où vit l'homme, doit être les résultats pratiques qui sont obtenus, le rapport avec les problèmes réels que telle ou telle communauté est appelée à résoudre.

19.23 Nous accordons une importance spéciale à la coopération internationale dans le domaine des informations scientifiques. Tous les pays, même ceux qui disposent d'un potentiel élevé de recherche économique et scientifique, dépendent en effet des informations qui leur parviennent de l'étranger.

19.24 Dans le domaine des sciences sociales, en dehors de la recherche sur les questions concernant la paix, nous accordons une importance toute spéciale aux activités de l'Organisation qui ont trait au respect des droits de l'homme, à la lutte contre le racisme, le chauvinisme, le nazisme et l'esprit de revanche, au développement des sciences de la gestion et de la démographie.

19.25 Dans le domaine de la culture, notre pays s'efforce de mener une politique dont le principe capital est, d'une part, d'aider à l'épanouissement de la création artistique indépendante et, d'autre part, de lutter contre les tendances à la commercialisation. C'est pourquoi la République socialiste tchécoslovaque s'efforce actuellement d'améliorer d'une manière substantielle les conditions économiques qui favorisent la création culturelle et les effets de celle-ci.

19.26 L'objectif principal de la politique culturelle de notre Gouvernement est le renforcement et le développement des éléments qui peuvent assurer à la culture la place qui répond aux besoins et aux intérêts des nations et, en ce qui concerne notre pays, à l'épanouissement de la culture socialiste. A notre avis, le programme de l'Unesco dans le domaine de la culture devrait viser à établir des principes scientifiques, des conceptions, des critères méthodologiques et statistiques en vue d'une application rationnelle de la politique culturelle. Dans le domaine de l'étude du processus culturel, il serait préférable d'examiner la question de l'assimilation et de l'utilisation des valeurs culturelles par les différents groupes sociaux.

19.27 De même que les délégations d'autres Etats membres, la délégation tchécoslovaque n'est pas non plus satisfaite du petit rôle que joue notre Organisation dans le domaine si important du cinéma et de la télévision. Je fonde ce que je viens de dire sur les expériences encourageantes que nous avons de la coopération féconde de l'Unesco avec l'Institut international du théâtre - coopération qui mériterait d'ailleurs d'être développée encore davantage.

19.28 Permettez-moi, Monsieur le Président, de terminer par une citation tirée de la conclusion de la déclaration faite par M. O. Černík, président du Conseil des ministres de Tchécoslovaquie, le 13 septembre dernier : "L'éducation, la culture, la science et les arts ont toujours été la fierté de notre pays et une arme spirituelle importante... Nos nations sont connues pour le fait que leur évolution nationale, mise à l'épreuve tant de fois dans l'histoire, a toujours été influencée par les tendances progressistes, démocratiques, révolutionnaires et humanitaires des nations européennes - que ces rares qualités humaines ont formé le psychisme de nos nations, ont influencé leur façon de penser et d'agir. La culture des nations tchèque et slovaque s'est formée pendant des siècles, au carrefour des courants progressistes des nations d'Europe luttant pour leur liberté nationale et sociale. Il en résulte un profond attachement sentimental de nos nations à la justice et au droit".

19.29 Nous considérons l'Unesco comme un facteur important de la solution pacifique et scientifique des grands problèmes de l'humanité. Notre Organisation jouit, en Tchécoslovaquie, d'une grande autorité et nous aimerions encore, par notre modeste contribution, aider à son épanouissement et à son renforcement.

20. Le **PRESIDENT** -

Je remercie le chef de la délégation de Tchécoslovaquie, et je donne la parole à S. Exc. M. Franz Karasek, chef de la délégation autrichienne.

21.1 **M. KARASEK (Autriche)** -

Depuis la dernière session de la Conférence générale, un des événements les plus importants et les plus marquants qui aient eu lieu en Autriche a été la Première Conférence des Ministres de l'éducation des Etats membres d'Europe, sur l'accès à l'enseignement supérieur, tenue à Vienne en novembre 1967, dont ont parlé il y a quelques minutes à cette tribune les chefs des délégations d'Espagne et de Tchécoslovaquie. Permettez-moi d'ajouter quelques mots à ce sujet. L'Autriche, en tant qu'Etat neutre, ne conçoit pas son rôle et sa tâche comme l'obligeant ou l'incitant à se tenir à l'écart des grands événements mondiaux, à vivre en vase clos, sans contact avec le reste du monde. L'Autriche aspire plutôt à devenir un lieu de rencontre international, en accueillant chez elle les grandes conférences internationales et à contribuer d'une manière aussi active que possible au renforcement de la coopération entre les peuples par ses propres réalisations d'ordre moral et matériel. En effet, cette Conférence des Ministres de l'éducation des Etats membres de l'Europe tout entière a ouvert la voie à une coopération plus étroite dans les limites du territoire européen. Ce n'est pas à l'Autriche qu'en revient le mérite, mais plutôt aux ministres qui ont pris part à cette Conférence, ainsi qu'au Secrétariat de l'Unesco, avec lequel nous avons activement collaboré en vue de la préparation de cette réunion. A cet égard, je ne saurais trop souligner l'importance du rôle du directeur général, M. René Maheu : sans son acharnement, sa lucidité, son énergie infatigable et sa connaissance profonde des problèmes étudiés, la Conférence ne se serait pas déroulée sans heurts. C'est la raison pour laquelle je tiens à lui exprimer encore une fois, devant cette assemblée, au nom du ministre fédéral de l'instruction publique d'Autriche, S. Exc. M. Piffel-Percevic, notre profonde gratitude pour tout ce qu'il a fait avec ses collaborateurs en vue d'assurer la parfaite réussite de la Conférence.

21.2. Ce qui a été entrepris à Vienne, sur le plan de la coopération entre les pays d'Europe, devra être continué malgré les événements décourageants de cet été qui ont détérioré le climat de coopération européenne. Quoiqu'il en soit, l'Autriche se félicite que l'Unesco envisage d'organiser une conférence des Ministres chargés de la politique scientifique des Etats membres européens. La coopération dans le domaine technique et scientifique est une variante de la coopération internationale, qui se caractérise essentiellement par l'accroissement constant des accords bilatéraux. Puisque, de nos jours, on ne cesse de se plaindre du départ de jeunes scientifiques européens vers d'autres continents, tous les Etats européens de superficie moyenne - et, à plus forte raison, les petits Etats - ont tout intérêt à ne pas se contenter de se lamenter sur la perte que subit la science européenne et à prendre des mesures énergiques en vue d'empêcher ce nouveau genre d'émigration.

21.3. Combien de fois faudra-t-il redire qu'il ne s'agit pas seulement là d'une question de rétribution en dollars, mais surtout - ou plutôt - du fait que de meilleures conditions de travail, de plus vastes moyens en matière de recherche scientifique sont mis à la disposition des savants par les deux pays les plus puissants, les Etats-Unis et l'Union soviétique qui, moyennant d'importantes dépenses, se sont assurés des centres de recherche et des laboratoires parfaitement équipés. Voilà ce qui incite à partir de chez eux les jeunes savants ambitieux et assoiffés de travail. Ce n'est pas l'appât du gain, l'esprit de lucre ; il faut leur reconnaître le droit d'apprécier à leur juste valeur les possibilités sérieuses de travail qui leur permettent de vivre selon leur vocation scientifique. Voilà un problème dont pourraient s'occuper les Ministres chargés de la politique scientifique des Etats membres européens. Certes, il y en a beaucoup d'autres, non moins importants, mais il serait aberrant, en tout cas, de penser que les tâches qui incombent aux pays d'Europe dans le domaine de la science et de la recherche pourraient être accomplies par ces pays sans qu'il existe un contact permanent entre eux. Il importe que des échanges d'idées aient lieu et que des mesures soient prises à l'échelon du continent européen.

21.4 Afin d'aller plus loin sur la voie de l'organisation d'une coopération solide entre les pays européens dans tous les domaines qui relèvent de la compétence de l'Unesco, donc dans ceux de l'éducation, de la science et de la culture, des rencontres devraient avoir lieu sur le modèle de la Conférence de Vienne. La délégation autrichienne a pris bonne note des suggestions présentées par la délégation roumaine lors des dernières sessions de la Conférence générale, et elle donnera tout son appui au projet de résolution roumain qui a trait à cette question.

21.5 Les événements qui sont survenus dans les universités de plusieurs Etats européens et extra-européens au printemps 1968 ont mis en évidence l'actualité brûlante du thème de la Conférence de Vienne : l'accès à l'enseignement supérieur. Il faut entendre par là l'accès à une formation supérieure aboutissant à l'acquisition d'un diplôme ou d'un grade universitaire. Mais ce n'est qu'une première étape. Car nous nous sommes aperçus que la voie de la culture est une voie sans fin et que c'est l'éducation permanente qui doit être le but de toute notre action.

21.6 Il va sans dire que la création de possibilités optimales d'accès à tous les degrés de culture touche aussi au problème de la structure des universités, ainsi qu'à l'organisation et à l'esprit de l'enseignement. A cet égard, l'Autriche est heureuse de constater que l'Unesco porte un intérêt particulier aux problèmes universitaires. Depuis toujours, tous les grands mouvements spirituels ont trouvé leur point de départ dans les universités, pour s'imposer peu à peu dans les peuples. Personne ne saurait rester indifférent devant la situation actuelle des universités. Pourquoi ce malaise, voire cette agitation, parmi la jeunesse étudiante ? Pourquoi les revendications des lycéens font-elles trembler les représentants de ce qu'un certain jargon à la mode appelle l'"Establishment" ? Pourquoi l'ordre établi ne trouve-t-il pas assez souvent d'autre langage pour s'adresser aux jeunes que celui de la violence ? Je ne nie pas qu'il y ait des agitateurs cyniques et animés d'un esprit destructeur. Mais ceux-ci ne sauraient prétendre représenter l'ensemble de la jeunesse étudiante, ni même les étudiants "agités". Ce qu'il faut de nos jours, avant tout, c'est avoir le courage de reconnaître qu'il existe des structures surannées, vétustes, non seulement à l'intérieur du monde universitaire, mais aussi dans la société elle-même. Avouons que, dans beaucoup d'Etats, les représentants de la vieille génération n'étaient pas à même ni par des mesures législatives ni par des décisions de politique quotidienne de donner des réponses valables aux questions posées par la jeunesse, qui est essentiellement une jeunesse qui s'interroge. Cette jeunesse universitaire ne s'intéresse pas aux fameux problèmes de la politique du jour, elle veut ignorer cette menue monnaie de la politique à courte échéance. Ce ne sont pas les prochaines années à venir, l'avenir immédiat, qui l'intéressent ; elle voudrait connaître la forme et le contenu du monde d'ici vingt ans. Quels sont les grands espoirs, les idées-forces que nous sommes en mesure de lui offrir ?

21.7 Ce sont là, sans nul doute, des problèmes qui intéressent toutes les générations. Il importe que les parents de l'enfant qui naît en ce moment sachent dans quel monde il vivra quand, ayant atteint l'âge de vingt ans, il quittera l'université ou sera déjà entré, éventuellement, dans la vie professionnelle. Aussi les jeunes gens en révolte aujourd'hui ont-ils raison de se demander quel sera le monde d'ici vingt ans, c'est-à-dire au moment où ils auront atteint le point culminant de leur carrière professionnelle et sociale. De même, les gens qui en ce moment ont quarante ans doivent être curieux de savoir dans quel monde ils termineront leur carrière humaine, leur vie, dans quelles conditions de sécurité ou d'insécurité ils pourront passer leurs vieux jours.

21.8 C'est pourquoi, Mesdames, Messieurs, il est absolument nécessaire qu'en marge de la Conférence générale, nous nous occupions de questions qui dépassent le cadre de la rédaction de résolutions. N'oublions pas que la jeunesse a l'oreille très fine et possède suffisamment de discernement pour pouvoir constater s'il y a concordance entre la parole et les actes. Si les buts et les idéaux sublimes de l'Unesco doivent être entendus et écoutés - y a-t-il plus noble aspiration que de propager notre philosophie dans la jeunesse ? - l'Unesco ne doit pas être une fin en soi, une machine internationale, elle doit être consciente des grands problèmes de notre époque auxquels elle est appelée à s'attaquer, trouver des lignes de conduite et parler le langage de l'espérance.

21.9 Encore quelques mots sur une autre question : l'Autriche, en tant que pays de vieille tradition culturelle, se félicite vivement de tous les efforts de l'Unesco dans le secteur de la culture, tels qu'ils s'expriment dans les recommandations et conventions déjà existantes ou envisagées, dont l'objet est de sauver le patrimoine artistique de l'humanité. Il est hors de doute que l'homme, le seul être vivant de cette planète qui ait conscience de l'histoire et qui soit le produit de son histoire, est incapable de faire des progrès sur le plan moral et technique sans prendre conscience des valeurs culturelles établies dans le passé.

21.10 Dans cet ordre d'idées, j'attire l'attention de l'Unesco sur un problème qui préoccupe les experts : celui de la sauvegarde du patrimoine d'oeuvres graphiques. Il s'est révélé que le matériel dont on s'est servi pour leur création se détériore avec une rapidité alarmante, pour des raisons sur lesquelles je ne veux pas m'étendre ici. La délégation autrichienne ne manquera pas de revenir sur cette question à point nommé. L'Autriche, qui possède des collections éminemment précieuses d'oeuvres graphiques, désire particulièrement voir entreprendre une action décisive et globale contre la ruine et la perte d'un patrimoine d'une valeur universelle. L'Unesco ferait oeuvre valable en étudiant d'une manière approfondie cette question avec l'aide du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels, de Rome, afin de recommander ensuite l'adoption de mesures concrètes ! La délégation autrichienne suggère que ce problème soit pris en considération, sinon maintenant, du moins dans le cadre du Programme futur de l'Organisation.

21.11 Mesdames, Messieurs, puisque j'ai l'occasion de parler de problèmes culturels, veuillez me permettre une petite remarque. Lors d'une enquête privée, organisée sur une initiative autrichienne, on a fait figurer sur un questionnaire la question suivante : quelle est, d'après vous, l'apport essentiel de l'Autriche au progrès culturel de l'humanité ? Quatre-vingt pour cent des réponses ont été "la musique", et Mozart venait évidemment en tête des compositeurs mentionnés. Ce résultat, qui n'a rien de surprenant, explique que la délégation autrichienne ne puisse s'empêcher de mettre l'accent sur l'importance de la musique pour le rapprochement des peuples et la compréhension internationale. Voilà ce qui explique aussi pourquoi nous recommandons à votre bienveillance le projet de résolution autrichien concernant la création d'un institut international d'éducation musicale, chorégraphique et dramatique (15 C/DR. 63).

21.12 Ayant de terminer, j'aimerais mentionner un autre problème non moins passionnant, qui tient à coeur à la délégation autrichienne. L'Unesco s'est assigné pour but de travailler à élever les défenses de la paix. La paix et la liberté ne peuvent être établies que si tous les peuples et, à l'intérieur de chacun d'eux, toutes les couches sociales ont à peu près les mêmes chances de se rendre maîtres de la vie dans toute la mesure du possible. C'est ainsi que le problème de l'aide aux pays en voie de développement reste et restera, dans les vingt années à venir, le problème essentiel de notre époque. L'Autriche, ayant pleinement conscience de ce fait, ne se lasse pas de faire appel à sa jeunesse pour qu'elle participe activement à cette tâche généreuse, afin de donner un exemple encourageant aux autres nations.

21.13 Les transformations sociales sont si rapides dans les pays en voie de développement que les hommes ne peuvent pas se rendre compte des modifications survenues à temps pour s'y adapter immédiatement. Autrefois, les changements étaient le produit d'une longue évolution qui s'étendait sur des décennies, voire des siècles ; ceux de nos jours se font en quelques années. Il en résulte des problèmes dont les spécialistes de la recherche en sciences sociales devraient s'occuper beaucoup plus activement qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici. Voilà ce qui amène le Gouvernement autrichien à penser que les sciences sociales devraient être prises en considération dans le cadre du programme de l'Unesco, plus encore que par le passé. A ce propos, il y a lieu de signaler que, sur le territoire autrichien, se trouve le Centre européen de coordination, de recherche et de documentation en sciences sociales, fondé en vue de faciliter la compréhension des divers systèmes sociaux européens, grâce à la coopération entre les Etats d'Europe. Les résultats de cette entreprise sont tellement encourageants que l'Autriche veut croire à un engagement plus complet des sciences sociales en vue de l'étude des problèmes d'adaptation en matière de développement.

21.14 Pour chacun d'entre nous, Mesdames, Messieurs, il est nécessaire de savoir, comme je l'ai souligné tout à l'heure, quel sera l'aspect de notre monde dans vingt ans. Mais il nous faut connaître aussi les structures, les tendances et les problèmes de la communauté internationale dans le monde de demain. Il y a, sur la terre, des hommes qui ont faim, qui souffrent. Tout ce qui est fait et sera fait pour faire disparaître la faim et la souffrance est important. Toutefois, nos contemporains doivent se rendre compte que tous les problèmes en rapport avec l'élimination de la maladie, la lutte contre la faim et le sous-développement, de même que la suppression de la misère, ne relèvent pas de la charité. Celle-ci ne suffit pas. Voilà le terrain où se posent les problèmes de civilisation qu'il faut résoudre : l'antagonisme entre riches et pauvres et, entre nations, l'inégalité. De leur solution dépendra, vers 1990, la paix ou la guerre. C'est le directeur général, M. René Maheu, qui m'a ouvert les yeux à ce sujet, dans un discours prononcé devant le Conseil de l'Europe, où il a déclaré avec tant de pertinence : "Or, le plus grand danger qui menace l'humanité réside moins dans la misère de certains pays que dans l'inégalité entre pays. Car si l'homme a une capacité de souffrir presque illimitée, une expérience immémoriale de la misère et une patience dont on abuse trop souvent, il ne peut tolérer l'inégalité".

21.15 C'est dans ce sens, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, que j'aimerais réussir à vous convaincre que l'Autriche, bien qu'étant un petit pays, accueille avec compréhension toutes les sollicitations, s'intéresse à tous les problèmes d'ordre culturel et humain et ne se refusera jamais à joindre ses efforts à ceux de toutes les nations en vue d'assurer la paix et le progrès de l'humanité.

22.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation autrichienne, dernier des orateurs inscrits pour prendre la parole ce matin. Je suis heureux, Mesdames, Messieurs, de vous dire que, pour la plupart, ces orateurs ont respecté scrupuleusement le temps de parole qui leur était imparti et qu'ainsi nous avons pu épuiser la liste des interventions dans les délais prévus.

22.2 La prochaine séance plénière, qui aura lieu cet après-midi, sera présidée par S. Exc. M. de Silva, chef de la délégation de Ceylan, vice-président de la Conférence générale.

22.3 La séance est levée.

The meeting rose at 1.05 p. m.
La séance est levée à 13 h. 05.
Se levanta la sesión a las 13.05
Заседание закрывается в 13 ч. 5 мин.

Sixth plenary meeting

17 October 1968 at 3.20 p.m.

President: Mr. DE SILVA (Ceylon)

Sixième séance plénière

17 octobre 1968, à 15 h. 20

Président : M. DE SILVA (Ceylan)

Sexta sesión plenaria

17 de octubre de 1968 a las 15, 20

Presidente: Sr. DE SILVA (Ceilán)

Шестое пленарное заседание

17 октября 1968 г. в 15 ч. 20 м.

Председатель: Г-н де СИЛЬВА (Цейлон)

GENERAL POLICY DEBATE (continued)

DEBAT DE POLITIQUE GENERALE (suite)

DEBATE SOBRE POLITICA GENERAL (continuación)

ОБСУЖДЕНИЕ ВОПРОСОВ ОБЩЕЙ ПОЛИТИКИ (продолжение)

1.1 PRESIDENT:

I declare the sixth plenary meeting of the General Conference open.

1.2 As Ambassador of Ceylon, Permanent Delegate to Unesco and leader of the Ceylon Delegation, I thank the assembly for electing me to this high office of Vice-President and giving me the opportunity of presiding over these deliberations. It is an honour for my country; a small island in the Indian Ocean, an Asian country, that, with our twenty-year long association with Unesco, we should for the first time have the opportunity of taking part in an official capacity in these deliberations. It is indeed a happy coincidence that we should be celebrating our 20 years of independence this year, and that this should also be the twentieth anniversary of the Universal Declaration of Human Rights.

1.3 We shall now proceed with the general policy debate in connexion with items 9, 10, 12 and 19 of the Agenda. You will have seen the list of speakers for this meeting, and I would appeal to speakers to co-operate by restricting their speeches, as far as possible, to the allotted 20 minutes and thus enable us to keep to schedule.

1.4 I now have pleasure in calling upon His Excellency Mr. Akalework Habtewold, former President of the General Conference, Minister of Education and Finance of Ethiopia.

2.1 M. AKALEWORK HABTEWOLD (Ethiopia).

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la quinzième

session de la Conférence générale. Ceux qui avant vous ont eu l'honneur d'occuper ces fonctions comprendront, j'en suis sûr, les lourdes responsabilités qui vous incombent. Je suis persuadé que la Conférence n'aurait pu faire un choix plus heureux que celui qui l'a conduite à vous élire à sa tête pour nous guider dans notre tâche difficile. Je voudrais également associer ma délégation et m'associer moi-même aux vœux formulés par les orateurs qui m'ont précédé pour la réussite de cette importante session de la Conférence générale.

2.2 Je suis très honoré de pouvoir m'adresser aux distingués participants à cette Conférence, où sont confrontés les vœux et les avis des délégations des Etats membres et où l'on s'efforce souvent d'indiquer à l'Unesco les lignes générales de son action pour les années qui suivent. Je tiens également à saisir cette occasion pour adresser, au nom de la délégation éthiopienne, notre salut chaleureux aux nouveaux Etats membres et Membres associés.

2.3 On peut remarquer, d'une session à l'autre, combien se développe l'influence de l'Unesco dans les domaines qui relèvent de sa compétence. Il est satisfaisant de noter que l'aide que l'Organisation fournit ou qu'elle gère est souvent indispensable à la mise en oeuvre de nos projets essentiels. Ses experts nous fournissent fréquemment des avis sur des questions d'intérêt national, et les principales conférences qu'elle organise étudient, presque toujours, des problèmes régionaux ou continentaux et, très souvent même, des problèmes qui affectent le monde entier et les hommes qui y vivent. Le rôle de l'Organisation est devenu de plus en plus vital, en particulier pour les pays en voie de développement. Le travail accompli par l'Unesco dans ce domaine est immense et ne cessera certainement pas de l'être. Cette participation toujours accrue de l'Organisation aux activités des Etats membres a toujours été un sujet de grande satisfaction pour beaucoup d'entre nous. On pourrait même dire qu'elle a toujours été la raison d'être de l'Unesco.

2.4 Parallèlement à ces résultats, dont l'importance croît sans cesse, l'Organisation a dû faire face aux problèmes délicats que posent la diversité et l'immensité de son programme d'action. Il a fallu, pour réaliser plus de cent projets auxquels collaborent plus de 2.000 experts, créer et organiser une structure administrative extrêmement complexe. Par exemple, plus de 400 experts travaillent dans la seule Afrique.

2.5 Nous espérons qu'une telle diversité n'aboutira pas à une dispersion des efforts et des ressources de l'Organisation, et rendra à long terme les services les plus précieux aux Etats membres concernés. Qu'il me soit permis ici de lancer à nouveau un appel en faveur de l'établissement d'un Bureau régional pour l'Afrique, étant donné l'importance du programme envisagé pour notre continent. Nous savons qu'une proposition a été faite par le Directeur général, à la suite du vœu émis par la Conférence de Nairobi que soient étudiées dans un délai de deux ans les conditions de l'établissement de ce bureau régional, et nous souhaitons qu'une étude approfondie soit réalisée par la commission compétente.

2.6 La délégation éthiopienne a noté avec satisfaction que l'on avait tenu compte, dans l'élaboration du Projet de programme et de budget pour 1969-1970, de ses préoccupations et des efforts qu'elle avait faits pour surmonter certaines difficultés toujours possibles dans ce domaine. Le Directeur général, par ses efforts continus, a su une fois de plus nous aider, non seulement en nous apportant ses avis éclairés, mais aussi en proposant un programme tout imprégné d'un esprit d'harmonie et de compréhension. Le chapitre consacré à l'éducation, conçu très justement d'ailleurs comme "la base de l'ensemble du programme de l'Organisation", traduit particulièrement l'esprit de ce Projet.

2.7 Nous sommes heureux de noter que les diverses propositions présentées dans ce document s'efforcent, en général, de maintenir l'équilibre entre la nécessité de l'expansion et le maintien de la qualité. Elles s'orientent, pour la plupart, vers les besoins prioritaires et, si ceux-ci sont entièrement satisfaits, on peut s'attendre à obtenir des résultats importants à long terme, non seulement dans le domaine de l'instruction, mais encore dans ceux de la science, de l'information et de la culture.

2.8 En ce qui concerne l'éducation, certains aspects ont été, à juste titre, privilégiés : la formation des maîtres à tous les niveaux, l'alphabétisation fonctionnelle liée à la formation professionnelle, l'éducation des adultes et les études comparatives sur les systèmes d'éducation. Le programme, dans son ensemble, permet d'entrevoir pour l'avenir une cohérence et une unité plus grandes.

2.9 Les besoins de la jeunesse et son rôle dans la société actuelle reçoivent également l'attention qui leur est due - puisque les problèmes des jeunes constituent déjà un des soucis majeurs des éducateurs et des gouvernements. C'est, en effet, cette préoccupation qui a fait mettre sérieusement en question certains systèmes d'enseignement traditionnels et qui a fait douter de leur aptitude à répondre d'une façon adéquate aux besoins de la jeunesse contemporaine. Il est du plus grand intérêt pour nous de savoir si l'Unesco s'efforce de trouver les moyens de satisfaire les besoins réels de cette partie importante de la société. Tout en approuvant entièrement la partie du Projet de programme et de budget qui a trait aux activités en faveur de la jeunesse, la délégation éthiopienne demande, en outre, que l'aide réservée à ces activités bénéficie de ressources qui puissent garantir un financement suffisant et sûr. Il se trouve, en fait, que les questions mentionnées ci-dessus sont celles auxquelles la délégation de l'Ethiopie attache la plus grande importance et accorde la priorité. Nous croyons sincèrement qu'il faut, à l'avenir, de donner la priorité aux efforts accomplis dans ce domaine, puisqu'ils constituent un moyen puissant et efficace d'utiliser au mieux les ressources et les talents de l'Unesco dans l'intérêt des Etats membres.

2.10 Pour ne pas quitter le domaine de l'éducation, j'aimerais souligner ici la signification toute particulière qu'a revêtu pour nous la Conférence sur l'éducation et la formation scientifique et technique dans leurs rapports avec le développement en Afrique, tenue en juillet 1968 à Nairobi et organisée conjointement par l'Unesco et l'Organisation de l'Unité africaine. Cette conférence, sans aucun doute, constitue elle aussi une étape importante dans le développement de l'éducation en Afrique, dont les principes ont été définis dès 1961 à la Conférence d'Addis-Abéba. Il en est ainsi non seulement parce que la Conférence de Nairobi a passé en revue les conclusions des conférences précédentes en ce qui concerne les buts que l'on s'était assignés à Addis-Abéba, mais aussi parce qu'elle a permis aux gouvernements et éducateurs africains d'essayer d'adapter les efforts futurs aux changements spectaculaires dont le continent africain est le théâtre.

2.11 Les dix dernières années ont mis en relief les problèmes éducatifs auxquels l'Afrique doit faire face compte tenu de la situation mondiale dans les domaines de l'instruction et de l'économie. Le caractère particulier de la Conférence de Nairobi a résidé, en fait, dans l'atmosphère de franchise et de réalisme dans laquelle les problèmes de l'éducation et de la science en Afrique ont été abordés, en vue de trouver une solution à ces problèmes, grâce à la coopération internationale. Cette conférence, entre autres choses, a convaincu à nouveau l'Afrique et le monde que les sacrifices consentis en faveur du développement de l'éducation et de la science sur le continent africain, bien que massifs, sont encore malheureusement insuffisants. Ces sacrifices ont pourtant été faits en dépit de nombreuses difficultés et de ressources financières limitées, en particulier dans les pays en voie de développement.

2.12 La Conférence de Nairobi a aussi mis en lumière la gravité et la complexité de la situation de l'enseignement primaire. Là, les résultats ont été quelque peu compromis par le mauvais emploi des ressources, l'absence de maîtres qualifiés et de programmes appropriés. La Conférence nous a permis d'évaluer ces problèmes, avec toutes leurs ramifications, dans une perspective continentale. Elle nous a convaincus de la nécessité d'accorder une importance accrue à l'instruction primaire, en particulier lorsqu'il s'agit des populations rurales. Pour appliquer un concept tel que celui de l'aménagement rural, il faut repenser à la base un problème qui, par nécessité, exige des réformes dans la structure de l'éducation, dans les programmes scolaires et dans la formation des maîtres. C'est à travers une telle réévaluation fondamentale que l'on pourra mettre en lumière les problèmes que l'Afrique doit résoudre de toute urgence.

2.13 En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la décision prise à Nairobi d'établir en Afrique des "centres d'études avancées" a été inspirée par un besoin évident de former localement les spécialistes nécessaires à l'Afrique.

2.14 Monsieur le Président, j'ai mentionné les conclusions de la Conférence de Nairobi afin d'inviter cette assemblée à donner son appui au Directeur général pour la mise en oeuvre des décisions importantes prises à cette occasion.

2.15 Pour ce qui est du chapitre des sciences naturelles et de leur application au développement, j'aimerais féliciter le Directeur général de nous avoir présenté un programme d'ensemble qui indique qu'on a tenu pleinement compte de l'importance primordiale de l'application de la science et de la technologie au développement. Nous nous félicitons tout particulièrement de l'accent mis sur l'enseignement des sciences fondamentales à tous les degrés, sur la vulgarisation scientifique, sur l'enseignement technique à divers niveaux, en vue d'obtenir des progrès dans les domaines social et économique, tout particulièrement au bénéfice des pays en voie de développement.

2.16 La proposition relative à l'organisation d'une Conférence des ministres chargés de l'application de la science et de la technologie au développement des Etats membres d'Afrique est une excellente suggestion à laquelle la délégation de l'Ethiopie donne son entier agrément puisqu'elle résulte logiquement des Conférences de Lagos, Yaoundé et Nairobi touchant le programme scientifique général et la formation technique.

2.17 Si nous nous tournons vers les sciences sociales, les sciences humaines et la culture en comparant le programme établi pour 1969-1970 à celui de 1967-1968, nous notons qu'une augmentation sensible des crédits a été proposée. Toutefois, la comparaison entre ce secteur et ceux de l'éducation, des sciences naturelles et de l'information fait apparaître la nécessité urgente de mettre à la disposition du programme proposé des ressources extra-budgétaires. Si des mesures nouvelles doivent être prises puis appliquées dans ce domaine, des efforts vigoureux devront être faits afin d'assurer une augmentation substantielle des crédits alloués, sans quoi d'importants projets, tels que celui qui vise la mise en valeur du patrimoine culturel associé au développement du tourisme, ne pourront être exécutés de manière satisfaisante au profit des pays en voie de développement.

2.18 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, depuis quelques années, nous avons été les témoins de menaces toujours croissantes contre la paix et la sécurité internationales. Des conflits ont éclaté dans diverses régions du globe et une tension perpétuelle règne dans de nombreux pays. Les antagonismes nationaux, les conflits raciaux, les révoltes étudiantes ont contribué à faire monter cette tension. En Afrique, la persévérance et la détermination de ceux qui luttent pour la liberté en Rhodésie, en Angola, au Mozambique, en Afrique du Sud et ailleurs, ont résisté aux épreuves sévères que leur inflige la machine brutale et puissante de l'oppression et de la servitude. Le combat continuera avec plus d'intensité encore, aussi longtemps que les oppresseurs oublieront qu'une partie de l'humanité ne peut rester privée à jamais de la liberté, de la paix et du droit à l'autodétermination. Tant que ceux qui vivent sous le joug ne deviendront pas des hommes libres, l'humanité entière ne pourra connaître une paix durable. La tension continuera à exister aussi longtemps que ne seront pas éliminées les inégalités économiques et les causes de haine et d'antagonisme, et aussi longtemps que ne sera pas créé un climat dans lequel les nations, petites et grandes, pourront rechercher la solution des nombreux problèmes que la vie moderne leur pose.

2.19 L'Unesco dont la tâche est de promouvoir la paix et la compréhension entre les peuples, a un rôle majeur à jouer. Sa structure même et ses aspirations la destinent à contribuer à la coopération entre les peuples et les nations. Par ses recherches et ses projets de grande information, l'Organisation peut mettre en pratique le concept de paix et de coopération internationales. Nous notons, cependant, que des conflits se sont élevés à propos de la question de savoir si, oui ou non, l'Unesco doit établir des programmes spéciaux pour promouvoir la paix, en plus de son programme normal. Ces divergences

commandent une étude sérieuse de tous les facteurs en jeu ; aussi la délégation éthiopienne accueille-t-elle favorablement la proposition du Directeur général tendant à réunir des experts afin d'obtenir que cette question soit étudiée plus à fond. Il est évident que l'Unesco ne peut continuer à s'intéresser de façon vague aux questions relatives à la paix et aux droits de l'homme, en se livrant, ici et là, à leur sujet, à quelques activités mineures. Notre Organisation devrait, en fait, appuyer les programmes qui servent la cause de la paix et des droits de l'homme dans les domaines où elle exerce son activité. Après tout, les projets d'éducation, les programmes de sciences humaines et sociales, les activités culturelles et scientifiques, aussi bien que les efforts en vue d'une information de masse, sont des moyens pratiques par lesquels l'esprit des jeunes est influencé, et par lesquels une compréhension et une coopération internationales sont effectivement établies.

2.20 Les projets de recherches et d'études sur les possibilités offertes par les nouvelles techniques de communication de masse (y compris les communications spatiales) ont toujours obtenu notre approbation loyale, particulièrement s'ils ont pour but de promouvoir et de servir les objectifs de l'Unesco dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture. Les nations en voie de développement ne sont pas les seules à profiter des résultats de tels projets de recherches. Ces recherches et études sont vitales, non seulement parce que l'Unesco doit utiliser les techniques les plus modernes pour appliquer son programme, mais encore parce que les implications et la portée des développements nouveaux en ce domaine doivent être conçus et prévus bien longtemps à l'avance. Il semble raisonnable de s'attendre à ce que les pays développés s'intéressent à l'utilisation de ces moyens d'information à des fins autres que le progrès de l'éducation, de la science et de la culture. C'est ici que l'Unesco devrait exercer son influence, afin de maintenir l'équilibre entre des intérêts divergents.

2.21 Pour terminer, permettez-moi, Mesdames, Messieurs, d'ajouter un mot sur ce que les programmes proposés impliquent pour le budget et le personnel de l'Organisation pour les deux années à venir. Il est clair que le programme complet de l'Unesco peut se mesurer au volume de ses activités et de son budget. On peut aussi l'évaluer en fonction de la qualité des services qu'il rend aux Etats membres. A cet égard, la qualité du personnel, tant au Secrétariat que dans les différents pays, est souvent le seul critère tangible par lequel les Etats membres évaluent les efforts de l'Unesco. Nous espérons que cet aspect de la mise en oeuvre du programme recevra toute l'attention qui lui est due, à tous les échelons.

2.22 Il est aussi évident que les pays en voie de développement auront besoin d'une aide accrue pour faire face aux impératifs de l'expansion et du développement. En ce qui concerne l'Afrique, par exemple, nous nous sommes aperçus à Nairobi que, si les objectifs fixés à la Conférence d'Addis-Abeba n'avaient pu être atteints, c'est que l'aide massive que l'on attendait n'avait pas été obtenue. En ce qui concerne l'aide internationale, nous sommes heureux de noter que, en relation avec l'assistance technique du PNUD, de nouvelles procédures ont été adoptées à titre expérimental afin d'assurer une planification et une mise en oeuvre plus souples. La collaboration entre l'Unesco et le Programme des Nations Unies pour le développement est vitale, car c'est grâce à la coopération entre ces deux organismes que les projets les plus importants sont en voie de réalisation. En Ethiopie, a été lancé tout récemment, grâce à l'Unesco et au PNUD, un plan d'alphabétisation des adultes dans le cadre de leur vie professionnelle. Cette orientation nouvelle donnée à l'alphabétisation aura des conséquences importantes. Nous souhaitons exprimer nos remerciements à l'Unesco et au PNUD pour le rôle important qu'ils jouent dans l'exécution de ce projet.

2.23 En terminant, je voudrais réaffirmer la vive satisfaction qu'a éprouvée la délégation de l'Ethiopie en prenant connaissance des grandes lignes du Projet de programme et de budget, dont les détails seront, bien entendu, étudiés en commissions. Nous avons le sentiment que le Secrétariat a fait un effort considérable pour donner au programme proposé une unité organique et une ampleur satisfaisante.

3.1 PRESIDENT:

I thank His Excellency for his very valuable contribution to our deliberations and for keeping well within his time.

3.2 I now call upon His Excellency Dr. José Astigueta, Secretary of State for Culture and Education of Argentina.

4.1 El Sr. ASTIGUETA (Argentina):

Señor Presidente, señores representantes de los Estados Miembros de la Organización de las Naciones Unidas para la Educación, la Ciencia y la Cultura: Cábeme el honor de saludaros en nombre del Gobierno argentino y, en vosotros, a vuestras naciones que buscan afanosamente, desde hace ya más de dos décadas, los caminos que hagan posible una vida que corresponda a la dignidad de la persona humana; una vida que facilite la comprensión entre los pueblos y en la que todos sepamos dar y recibir.

4.2 La Organización a la que pertenecemos en calidad de Estados Miembros y que hoy nos congrega para determinar la política a seguir en materia de educación, ciencia y cultura en el bienio 1969-1970 y para proyectar la del futuro, es uno de los caminos de esperanza que tienen las naciones de hoy para la consecución de esos ideales de dignidad y de comprensión. A este respecto debemos señalar que, no sólo se debe satisfacer la aspiración de los pueblos a verse libres de la miseria, sino también se debe educar a quienes, situados en el otro extremo de la escala económica, deben vivir con austeridad su riqueza, ya que son meros administradores de la misma.

4.3 Pensamos que nuestra participación en el mundo occidental y cristiano no puede ser sólo consecuencia de nuestra ubicación geográfica, ni basta reiterarnos en una calificación que bien sabemos que puede cubrir cualquier clase de contenidos, sino que es menester una afirmación vital de los principios cristianos, entre los cuales la austeridad en el uso de los bienes terrenales y el sacrificio en beneficio de nuestros hermanos, tienen un auténtico valor.

4.4 Por ello la responsabilidad que asumimos como representantes de nuestras naciones, nos compromete ante ellas y nos obliga a buscar el procedimiento que dé a esta Organización una estructura funcional cada vez más eficiente, que le permita fijar con claridad los objetivos y las prioridades para la acción, conforme con las necesidades más urgentes de las regiones, de las subregiones y de los países, acordes siempre con las posibilidades presupuestarias.

4.5 El análisis del Proyecto de Programa y de Presupuesto para 1969-1970 (documento 15 C/5) particularmente de su Introducción, así como también el estudio del Informe del Director General sobre la evaluación de las actividades de la Unesco (15 C/4) y de las recomendaciones del Consejo Ejecutivo sobre el Proyecto de Programa y de Presupuesto (documento 15 C/6), nos permite exponer algunas apreciaciones.

4.6 La República Argentina se encuentra empeñada en la dura tarea de reordenar sus estructuras, de manera tal, que le permitan accionar con eficacia para el desarrollo pleno de sus posibilidades. Es tarea que constituye una verdadera prioridad que siempre lleva su carga de sinsabores, reducir la burocracia y adaptar el aparato administrativo estatal para el mejor cumplimiento de sus fines específicos. Por esa razón no puede dejar de preocuparnos observar iguales males en organismos de los cuales somos Estados Miembros. El aumento de empleados o funcionarios, al que alude el documento 15 C/5, puede ser un síntoma que justifique nuestra alarma. Los funcionarios internacionales, a los que se retribuye en moneda dura, deben ser solamente los indispensables, de manera de poder emplear racionalmente el presupuesto para el mejor desarrollo de los países miembros.

4.7 Consecuentes con la recomendación del Consejo Ejecutivo sobre el alcance del debate general (documento 15 C/2, punto 11.7), circunscribiremos nuestras observaciones a los asuntos que estimamos fundamentales.

4.8 En relación con la preparación del programa, apoyamos la sugerencia del Director General sobre la necesidad de que la Conferencia General dedique más tiempo y atención a la formulación de las instrucciones que habrán de seguirse en la preparación del programa y del presupuesto futuro (Introducción, página 11, párrafo 12). Pero juzgamos conveniente mantener el sistema de consulta preliminar con cada uno de los Estados Miembros, tal como lo recomienda el Consejo Ejecutivo (15 C/6, punto 5.1), en el entendimiento de que las respuestas deberán ceñirse estrictamente a las determinaciones de la Conferencia sobre el programa futuro.

4.9 Compartimos la iniciativa del Consejo Ejecutivo en el sentido de que esta Conferencia autorice al Director General a que, al preparar el Proyecto de Programa y de Presupuesto para 1971-1972, "reduzca de un modo considerable el número de resoluciones". No obstante, no consideramos factible que puedan limitarse a "una por cada capítulo del programa", tal como se propone en el documento. Basta considerar, por ejemplo, que en el sector Educación, la Unesco aborda en forma casi exhaustiva toda la problemática educacional, para convencerse de su imposibilidad. Ante tal realidad, proponemos como solución que se elaboren proyectos de resolución por áreas dentro de cada sector, que podrían ser las que se prevén en la reestructuración de los departamentos y divisiones de la Secretaría (documento 15 C/5, pág. XLIX). Juzgamos conveniente que esta Conferencia adopte la política de no aprobar más de cuatro proyectos por sector y de fijar plazos para su cumplimiento.

4.10 En cuanto a las actividades regionales, tanto el Director General (15 C/5, pág. XLIII, párr. 143), como el Consejo Ejecutivo (15 C/6, punto 5.1.13) señalan su preocupación por las obligaciones financieras de la Unesco con respecto a los centros y oficinas regionales, creados o sostenidos total o parcialmente por ella, y también por su "proliferación anárquica". Entendemos que la tendencia de seguir creando centros regionales no debe mantenerse. Proponemos como método más fructífero, para atender a las exigencias regionales, subregionales y nacionales, el apoyo a los proyectos que con alcance multinacional ofrezcan los gobiernos sobre la base de sus institutos o centros más calificados ("centros de excelencia"). Este tipo de proyectos presentado con alcance multinacional -sea regional o subregional- abre la posibilidad de una acción más rápida y más dinámica.

4.11 La Argentina, cuya tradición educativa es bien conocida, posee centros de excelencia en lo científico, técnico, cultural y educativo, que cuentan con los recursos humanos y materiales necesarios como para poder ser utilizados de inmediato con alcance multinacional al servicio de los pueblos de América. La política general de la Unesco tiene, entre sus distintas finalidades, la de afianzar la comprensión entre los pueblos; creemos que el procedimiento propuesto facilitaría la integración subregional y regional. Por otra parte, este apoyo a los proyectos de alcance multinacional debe estar dado, no sólo a través del presupuesto ordinario, sino también del Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo.

4.12 Consideramos que el orden de prioridad en la distribución de los créditos del presupuesto ordinario establecido en 1960 por la Conferencia General a favor de la educación y después, en 1964, a favor de la ciencia y la tecnología, debe mantenerse en forma sensible. Lo señalamos aun teniendo presente que los créditos previstos para la educación con cargo al Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo alcanza un porcentaje de aumento de 17,2.

4.13 Todo lo que hagamos, en forma continua y concreta, en bien de la expansión cuantitativa y del mejoramiento cualitativo de los sistemas escolares, merecerá el apoyo de los pueblos. En el aspecto cualitativo destacamos la importancia de la calidad de los contenidos y de la formación del personal docente en los tres grados o niveles de enseñanza.

4.14 Entendida la educación como el proceso de perfeccionamiento, personal y autónomo, que realiza el hombre a lo largo de su vida, resulta evidente que sólo puede lograrlo plenamente cuando su comportamiento implica un acto de libre autodeterminación frente a

los objetos culturales, frente a las acciones humanas, fundamentado en la verdad y en los valores. Para ello debemos afirmar que los valores, encarnados en los bienes culturales o en las acciones humanas, tienen su fundamento en la relación esencial de la persona con las cosas. Sólo así se puede hablar de la dignidad de la persona humana y de la existencia de valores absolutos, y evitar el relativismo axiológico que nos anarquiza y deshumaniza. En la inteligencia de que la educación consiste en ese comportamiento fundamentado en la verdad y en los valores, tiene ella una dimensión netamente moral. En el esfuerzo de coadyuvar a la educación del hombre en las edades de la niñez, la adolescencia y la juventud, procuremos que la calidad de los contenidos, pertenecientes a las diferentes esferas del saber y del hacer humano, tiendan a facilitar el descubrimiento de los caminos que conducen a la verdad en todos sus órdenes, favorecer la asunción de actitudes valiosas y prepararlo para incorporarse, con eficiencia, al mundo del trabajo según los requerimientos de su ámbito socioeconómico.

4.15 Por otra parte, dado que los contenidos educativos en los tres grados o niveles del sistema escolar, abarcan las distintas esferas del saber y del hacer humano, todo cuanto signifique apoyo al sector educación redundará en beneficio de los otros sectores. No dejemos de pensar que -desde éstos- se sirve también a la educación, pero para ello será menester apoyar, preferentemente, en el sector ciencias, la investigación fundamental o básica. Mientras, por medio de la investigación aplicada, se logran paulatinos progresos, la investigación científica fundamental proporciona conocimientos que establecen bruscos adelantos y, por ende, pierden rápidamente vigencia las técnicas precedentes. Todo país que aspira al desarrollo debe sostener tal tipo de investigación, que si bien en algunos casos no brinda rentabilidad inmediata, es indispensable para adquirir nuevas técnicas que aumentarán el beneficio económico. La Unesco debe concurrir en apoyo del esfuerzo que en tal sentido realizan los países en vías de desarrollo.

4.16 Es indispensable, al hablar de docencia e investigación, referirse a la Universidad. La Argentina, que cuenta con un porcentaje elevado de estudiantes universitarios, el 1 % de su población total, está desarrollando una tarea importante de modernización de sus estructuras dentro de un marco de orden, basado en el respeto a las jerarquías y al gobierno del claustro profesoral.

4.17 En un mundo donde la cuestión universitaria ha adquirido innegable actualidad y en una hora de constante avance tecnológico, es de vital importancia para todo país que no quiera quedar inexorablemente rezagado, concentrar sus esfuerzos en la Universidad, de donde, necesariamente, debe fluir el progreso científico, base indispensable, en lo técnico, para una modernización, tendiente a la mayor eficacia de sus estructuras. Ello es necesario, además, como consecuencia del acelerado cambio que se está operando en la humanidad y que hace que las naciones que quieran estar a la altura de los tiempos, sin perder su idiosincrasia, sepan adaptarse al mismo. Toda gran mutación histórica comienza en el plano de las ideas y precisamente a la Universidad corresponde encontrar la respuesta a la transformación exigida por el presente sin desmedro de los valores permanentes de la misma. La incompreensión frente a este problema es una de las causas que puede subvertir a la Universidad y dejarla convertida en un mero instrumento de protesta.

4.18 Para ello es necesario que la labor se encare con orden, con eficiencia, con autenticidad, sin desviaciones, sin desnaturalizaciones y hasta con abnegación si cabe. La Universidad no puede exigir al país lo que debe éste darle, si no se brinda también al mismo con verdadera sinceridad en cuanto a sus fines, que están relacionados con la docencia, la investigación y el servicio a las reales necesidades de la comunidad. Por eso, para el cumplimiento de estos fines se les otorga autonomía académica y autarquía financiera, pero nunca para desvirtuarlos o convertir a la Universidad en instrumento de violencia al servicio de extremismos, o como trampolín para la toma del poder.

4.19 En cuanto al sector comunicación, debe merecer total aprobación en la medida que propone la Unesco para lograr la normalización internacional de las estadísticas, la que

posibilitará la comparabilidad de los datos, elemento indispensable para cualquier tipo de investigación y planificación.

4.20 Para que la obra de la Unesco pueda proyectarse convenientemente con los Estados Miembros, es necesario que la Secretaría conserve inalterable el método de entenderse con los mismos a través de las respectivas delegaciones permanentes y de las comisiones nacionales, ya se trate de la tarea de preseleccionar los becarios, de proveer cargos en la Sede o fuera de ella, o de cumplimentar cuestionarios, requerir informes, etc. En cuanto a las Oficinas Regionales de la Unesco, es imprescindible también que mantengan la relación con el Estado Miembro a través de las comisiones nacionales.

4.21 La Argentina presentó en mayo de 1967 el informe solicitado sobre las actividades desarrolladas en cumplimiento de las resoluciones de la 14a. reunión de la Conferencia General. Sólo añadiré que Buenos Aires fue sede del Seminario Regional Sudamericano de Hidrología en noviembre de 1967; de la reunión del Comité Coordinador Interuniversitario de Estudios Orientales en América Latina, en junio del presente año, y que el 11 de octubre finalizó el Seminario Regional para productores de películas y de programas de televisión de carácter documental en América Latina, lo mismo que el Seminario Regional sobre investigaciones educativas en América Latina. Un coloquio sobre la función de la televisión en la educación se efectuará a principios de noviembre.

4.22 Señores representantes: aceptad estas observaciones como expresión del deseo sincero del Gobierno argentino de cooperar con la Unesco. Hacemos votos para que esta 15a. reunión de la Conferencia General marque una etapa en la delimitación clara y precisa de la política general de la Organización, e invocamos la protección de Dios, fuente de toda razón y justicia, según expresa el preámbulo de nuestra Constitución Nacional, para que el éxito corone la misma.

(4.1) Mr. ASTIGUETA (Argentina) (Translation from the Spanish)

Mr. President, fellow delegates representing the Member States of Unesco: On behalf of the Argentine Government, I have the honour to greet you, and through you the nations which you represent and which, for more than twenty years now, have been tirelessly seeking ways of rendering possible a mode of life in keeping with human dignity, a life facilitating understanding between the peoples, a life to which all may contribute and from which all may benefit.

(4.2) The Organization to which we belong and which has called its Member States together today to determine the policy it is to follow in education, science and culture in the biennium 1969-1970, and to outline its future programme, is one of the avenues by which the nations of today hope to reach those goals of dignity and understanding. In this respect it should be pointed out that not only must we satisfy the aspirations of peoples to be released from poverty, but we must also teach those at the other end of the economic scale that they should be sparing of their riches since they are only the stewards of their wealth.

(4.3) We believe that our place in the western world and in Christendom is not the mere consequence of a geographical accident, that it is not enough to reiterate an affirmation which, as we know only too well, can cover any type of situation, and that what is needed is a positive affirmation of Christian principles, among which restraint in the enjoyment of worldly goods and sacrifice for the benefit of our brethren are held in genuine respect.

(4.4) Hence our responsibility as representatives of our nations imposes upon us a commitment towards them and compels us to seek a procedure such that it will give this Organization an increasingly efficient functional structure, enabling it to determine clearly its objectives and priorities for action in accordance with the most pressing needs of the regions, sub-regions and countries, always bearing in mind the constraints of the budget.

(4.5) Having analysed the Draft Programme and Budget for 1969-1970 (document 15 C/5) and its Introduction in particular, and having examined the Director-General's evaluation of the activities of the Organization (15 C/4) and the recommendations of the Executive Board on the Draft Programme and Budget (15 C/6), we would like to express a number of views.

(4.6) The Argentine Republic is at present engaged on the difficult task of reorganizing its structures in order to be able to develop its potential efficiently and to the full. One essential task

which always involves difficulties is that of reducing bureaucracy and adapting the administrative apparatus of the State so that it can better fulfil its specific purposes. For this reason, we cannot but be concerned when we see similar shortcomings in organizations of which we are a Member State. The increase in employees and officials referred to in document 15 C/5 is a symptom which justifies our alarm. International civil servants, whose salaries are paid in hard currency, should be employed only in essential posts in order that the budget may be used rationally for the better development of member countries.

(4.7) In accordance with the Executive Board's recommendation on the general policy debate (15 C/2, para. 11.7), we shall confine our remarks to what we consider to be the fundamental points.

(4.8) We support the Director-General's suggestion that the General Conference needs to devote more time and attention to the formulation of directives concerning the preparation of the future programme and budget (Introduction, page IX, para. 12), but we agree with the recommendation of the Executive Board (15 C/6, para. 5.1) that preliminary consultation with all Member States should be maintained on the understanding that replies should deal exclusively with what the General Conference may decide on the future programme.

(4.9) We support the suggestion of the Executive Board that this Conference should authorize the Director-General, when preparing the Draft Programme and Budget for 1971-1972, "to reduce substantially the number of resolutions". Nevertheless, we do not think it feasible to limit these to "one for each chapter of the Programme" as the document proposes. One has only to think, for example, of the education sector, in which Unesco tackles the problems of education in almost exhaustive detail, to see that this is impossible. In view of this, we propose as a solution that draft resolutions be worked out for areas within each sector, for instance those envisaged in the reorganization of the departments and divisions of the Secretariat (document 15 C/5). We believe that this Conference should adopt the policy of not approving more than four projects per sector, and of establishing a time limit for their completion.

(4.10) As to regional activities, both the Director-General (15 C/5, page XXXIX, para. 143) and the Executive Board (15 C/6, para. 5.1.13) express concern over Unesco's financial obligations with respect to the regional centres and institutes established or supported, wholly or in part, by the Organization, and also over their "chaotic proliferation". We believe that the tendency to set up more regional centres should not continue. As a more fruitful method of ministering to regional, sub-regional and national needs, Unesco should support multi-national projects launched by governments and based upon their own most qualified institutes and centres ("centres of excellence"). Multi-national projects of this type - whether regional or sub-regional - give an opportunity for more rapid and dynamic action.

(4.11) The Argentine, which has a long tradition of education, has scientific, technical, cultural and educational "centres of excellence" possessing human and material resources adequate for their immediate use on a multi-national scale, in the service of the peoples of the Americas. Among the various aims of Unesco's general policy is that of promoting understanding between peoples; we believe that the procedure which we have proposed would promote sub-regional and regional integration. Furthermore, support should be given to these multi-national projects not only through the Regular budget but also through the United Nations Development Programme.

(4.12) We think that the order of priority for the distribution of Regular programme credits established in 1960 by the General Conference for education and in 1964 for science and technology should be maintained in a practical form. In saying this, we are not forgetting that the credits set aside for education under the United Nations Development Programme have increased by 17.2%.

(4.13) Everything that we do, in continuous and concrete form, for the quantitative expansion and qualitative improvement of educational systems, will deserve popular support. Of particular importance from the qualitative point of view is the refinement of curricula and of the training of teachers for the three grades or levels of education.

(4.14) If one understands education as being a process of personal, individual improvement which continues throughout the whole of a man's life, it is obvious that such an object can only be fully achieved when he makes an act of free choice in relation to culture and to human activities, based on truth and values. We must therefore declare that the values embodied in culture or in human activities are based upon the essential relationship between persons and things. Only in this way is it possible to speak of the dignity of the human being and of the existence of absolute values, and to avoid that relativism in values which confuses and dehumanizes us. In the knowledge that education consists in behaviour based upon truth and values, it has an obviously moral dimension.

In our effort to promote the education of man in his childhood, adolescence and young manhood, let us ensure that the quality of what is taught concerning the various spheres of human knowledge and activity is such as to facilitate the discovery of the paths which will lead him to truth, encourage him to worthy attitudes and prepare him for efficient integration with the working world in accordance with the requirements of his social and economic environment.

(4.15) Since educational curricula at the three levels of the educational system embrace all the various fields of human knowledge and activity, any support given to the education sector will benefit the other sectors. These other sectors can also help education, but for this purpose it will be necessary to give preferential support to the science sector and particularly to fundamental or pure research. While slow progress can be made by applied research, pure research produces the knowledge which makes a scientific break-through possible and renders previous technical knowledge rapidly outdated. Every country which aspires to development must support this kind of research, which, although sometimes not producing immediate economic advantage, is essential to the acquisition of new techniques which will increase economic benefits. Unesco should support the efforts being made in this direction by the developing countries.

(4.16) In speaking of learning and research, it is essential to mention the university. The Argentine, where the percentage of university students is as high as 1% of the total population, a considerable effort at modernization of the structure of the university is being carried out within limits based upon respect for the hierarchy and for the guiding rôle of the teaching faculty.

(4.17) In a world in which the university problem is of undeniable topicality and at a time of constant technological progress, it is of vital importance for any country which does not want to fall behindhand to concentrate its efforts on the university, from which of necessity must flow the scientific progress which is the indispensable technical basis of modernization, the aim of these efforts being to achieve greater structural efficiency. This is also essential because of the increasing speed of change in the world, which means that those nations which desire to keep abreast of the times, without losing their individual features, must know how to adapt to change. Every great historical change begins on the level of ideas and it is precisely in the university that we should seek the answer to the transformations required by present demands, without detriment to the permanent values which it represents. Failure to understand this problem is one of the reasons which may lead to universities being undermined and becoming mere instruments of protest.

(4.18) We must therefore face up to the task with order, efficiency and sincerity, avoiding distractions or distortions, and with self-denial. The university cannot make demands upon the country unless at the same time it offers itself to the country with genuine sincerity as to its aims, which are related to learning, research and the service of the real needs of the community. It is for the achievement of these ends that academic and financial independence is granted to the university, not to weaken it or turn it into an instrument of violence in the hands of extremists, or a springboard for the seizure of power.

(4.19) With reference to the communications sector, the measure proposed by Unesco for the international standardization of statistics deserves our full approval; it will facilitate the comparability of data, an indispensable element in any type of research and planning.

(4.20) In order that the work of Unesco can be properly planned in co-operation with Member States, the Secretariat must maintain unchanged its methods of reaching understanding with Member States through the various permanent Delegations and the National Commissions in the matter of selecting fellowship candidates, filling posts at or outside Headquarters, completing questionnaires, obtaining reports, etc. As for the Regional Offices, it is essential that they too should maintain relations with the Member States through the National Commissions.

(4.21) In May 1967, Argentina submitted its report on action taken by it in pursuance of the resolutions of the fourteenth session of the General Conference. I would only add that Buenos Aires was host in November 1967 to the South American Regional Seminar on Hydrology. In June 1968 to the meeting of the Inter-university Co-ordinating Committee for Oriental Studies in Latin America; on 11 October 1968 the Regional Seminar for Producers of Documentary Films and Television Programmes in Latin America and the Regional Seminar on Educational Research in Latin America ended there. A seminar on the Function of Television in Education will be held in Buenos Aires at the beginning of November.

(4.22) Mr. President, fellow delegates; I hope you will accept these remarks as an expression of the sincere desire of the Argentine Government to co-operate with Unesco. We hope that this fifteenth session of the General Conference will be a landmark in the clear and precise definition of the Organization's general policy, and may God, the fount of all wisdom and justice, as the preamble to our national Constitution says, bless it with success.

5.1 PRESIDENT:

I thank the speaker for his valuable comments.

5.2 I now have pleasure in calling upon His Excellency Mr. Johari, Minister of Education of Malaysia.

6.1 Mr. JOHARI (Malaysia):

Mr. President and fellow delegates, on behalf of the Government of Malaysia, I have been requested to convey to all of you our greetings and best wishes for the success of this session of the General Conference.

6.2 I would also like to record our appreciation to the Executive Board, the Director-General and, through him, the Secretariat, for the way they have carried out their responsibilities since the last General Conference.

6.3 We support the recommendation of the Executive Board concerning the scope of the general policy debate and the request to delegations, whilst exercising their right of full freedom of expression on the subjects of their choice, also to give their views on certain specified items thought to be of immediate concern to Unesco. It is hoped that, as a result, the general debate will be more interesting and rewarding both to the participants and to Unesco.

6.4 The proposal contained in document 15 C/24 concerning the composition of the Executive Board appears to offer a very practical solution to this difficult problem. I fully endorse the recommendation that the number of seats should be increased to 34 and that electoral groups should be formed on an experimental and provisional basis. However, it is felt that the proposed extension of the period of office to six years, without eligibility for immediate re-election, should be considered further. Our delegation will have something more to say on this in the debate on item 29.

6.5 Wherever the fault may lie, it is my sincere hope that the tragic situation which arose during the meetings of the Executive Board, when CASTASIA was being discussed, will never occur again. With such a large proportion of the world's population, Asia was represented on the Board by only three members out of a total of 30. The totally unbalanced participation in discussions as to which Member States should be invited to this Ministerial Conference pertaining to Asia was one of the major causes of CASTASIA being delayed for eight months. This made it extremely difficult for the conclusions of that Conference to be considered for incorporation in the activities for the next biennium.

6.6 Mr. President, I wish to compliment the Director-General on the very valuable document 15 C/5. The difficulties he had to cope with because of the limited number of suggestions received from Member States must be recognized, but I am still in favour of the practice of preliminary consultations with all Member States, as suggested by the Executive Board.

6.7 While sharing the disappointment of the Director-General that the proposed budget for the next biennium, because of unforeseen increases in expenditure on salaries, goods and services at Unesco Headquarters, does not show sufficient growth, it is my sincere hope that we will again come to a unanimous decision. I therefore support, in principle, the recommendation concerning the budget appropriation submitted by the Executive Board in 15 C/6 Addendum.

6.8 The word 'budget' touches many of us on a very sensitive spot. Due to the fall in prices for our primary products, my country, in common with many others, has been facing a difficult financial situation which has resulted in our government having to institute an economy drive. With a view to cutting down expenditure on all items not considered to be of very high priority, we have now adopted "a programme and performance budgeting" endorsed by 30 developing countries at a United Nations sponsored workshop held in Denmark last year.

6.9. The situation concerning the Unesco budget may not be the same, but it may be rewarding to examine critically our own programme of activities with a view to reducing expenditure on some of the items so that the more important priorities can be given the resources they deserve.

6.10 Unesco has already gone a long way towards drawing up a programme of inspection, assessment and evaluation. The report of the Commission responsible for evaluating the Inter-Asia programme was satisfactory, but the Commission itself was composed in part of members of the Unesco Secretariat. The evaluation of the Unesco-operated Africa programme was carried out on an improved basis, using outside experts. The latter methods should, in our opinion, be used in future evaluations.

6.11 It might also be possible to use distinguished individuals to carry out such evaluation on a global basis in regard to certain specific activities of Unesco, including regional programmes. Such a method might involve some form of assistance, but this would probably be limited. Publication of the resulting reports could provide us with a better picture of the effectiveness of some of our programmes in relation to the resources used. If this is one of the possibilities the Executive Board had in mind in their recommendation concerning 'Forward Studies', I would fully endorse it, and would suggest that it should be tried out on an experimental basis.

6.12 It is pertinent to remark here that when regional activities were first started, they were generally based on priorities considered important at the time they were approved. In the light of the advances made in the concepts of educational planning, many Member States, recognizing that national development itself has to be accorded the highest priority, are adjusting their own plans, and this frequently results in a change of priorities which is not always reflected in the regional programmes. I would, therefore, recommend that regional programmes should be reviewed fairly often by independent experts invited by the Director-General for this purpose, before any decision is made to continue or extend activities.

6.13 Some of the present regional activities are experiencing difficulty in catering for the specific needs of all Member States in the Asian region. This is understandable in view of the great complexity of the Asian continent. In the face of this dilemma, it might be of interest to the General Conference to know that since December 1965 the Member States of South East Asia have been considering projects for inter-regional co-operation and collaboration in the field of education. After almost two years of planning, SEAMEC (the South East Asian Ministers of Education Council) developed five projects relating to agricultural education, tropical biology, tropical medicine, an English Language Centre, and a Science and Mathematics Centre. It is my firm conviction that regional projects that cater for a sub-region such as South East Asia, where Member States have close economic, social and cultural ties, are more likely to succeed than those which attempt to cater for such a vast region as the Asian continent.

6.14 I therefore commend to the General Conference this proposal of developing sub-regional activities to complement regional programmes. I would also like to urge Unesco support, both professional and financial, for all such sub-regional programmes.

6.15 We have noted with appreciation that the Executive Board itself, in document 15 C/6, considers that the recommendations contained in 15 C/5 concerning staff posts and the number of conferences to be held should be critically examined. It is my sincere belief that an examination of all aspects of the proposed programme and the budget will result in a generally acceptable method of dealing with the many priorities which are before us.

6.16 Mr. President, let me now turn to what we think should be done in future Unesco programmes, including those for the Second Development Decade. It is unnecessary to repeat here that a major need in developing countries is assistance in all its forms.

6.17. The availability of financial resources has always been the biggest stumbling-block for national development and this has been a particularly acute problem in developing countries. It must be remembered that the industrial revolution in Europe took place in an era when popular education was rarely a charge on the social conscience, or on the public purse; nor was scientific and technological knowledge as far advanced as it is today. Sophistication in technical and managerial skills now requires a much higher level of education than ever before, if we are to equip ourselves to progress in a modern scientific world. We are thus faced with the double challenge of having to create economic growth, even as we expend much of our limited resources on providing a range of public services, including education, more appropriate to a capital-affluent than to an emergent society. Plainly, funds for both educational development and the development of the infrastructure for a higher rate of development are an important prerequisite.

6.18. The development of human resources is already one of the highest priorities in many Member States, where educational planners are working very closely with national planners. Very often, this involves a continued adjustment of targets in relation to the creation of potential employment. It should be remembered that, in a predominantly agrarian society such as is found in many developing countries, self-employment, or work in family-structured enterprises, will provide the bulk of employment opportunities for many years to come. The problem of rural depopulation is also closely related to the unemployment question. It also has certain cultural overtones in so far as it can be the instrument of change from the indigenous environment based on agriculture to a modern social environment. The urban drift in many countries has also led to tensions due to unemployment.

6.19. A programme deserving priority attention in developing countries relates to the training of young people who had no opportunity in childhood for an adequate education. It is morally and economically wrong for us to condemn them to a lifetime in the lower grades of employment. While opportunities do exist for part-time education, some provision should also be made for access to higher education through full-time preparatory courses. Thus those concerned would have a chance to play a more useful part in national development, and thereby also help themselves to benefit more from the fruits of development.

6.20. In addition to finance, the second major requirement for a developing country is an adequate number of specialized personnel. While assistance for high-level training of nationals will remain a high priority for some time to come, the deficit in such manpower has to be made up by the recruitment of specialists from other Member States. The situation is, to some extent, made worse by the migration of talent from the emergent countries.

6.21. With the increased training of nationals there may be a gradual reduction in the deficit of specialists, but I still think that, for several years to come, there will be a place for the foreign specialist of high ability to serve in developing countries, to help staff institutions of higher learning or to participate in research, in development and the conservation of material resources, and in many other ways.

6.22. What we would very much like to see develop is a programme of "World Scholarship" in higher education, including post-graduate work for carefully selected candidates from Member States, who, after completion of their studies and further training where necessary, would be obliged to serve for a period of time in a developing country of their choice. The candidates should be chosen not only for their intellectual ability but also for other desirable qualities, including dedication to the fostering of international understanding, and adaptability. In spite of practical difficulties which might arise, I hope that such a scheme can be tried out, even if only on a small scale, perhaps in collaboration with other international agencies.

6.23. Mr. President, my delegation is very pleased to note that provision is made in the draft work plan on "Higher Education" for a conference on counselling and guidance at the secondary and higher levels. I not only endorse this but I would strongly recommend that educational counselling and guidance should find a permanent place in our future programmes, perhaps under "methods, materials and techniques".

6.24 Many industrialized countries have been successfully operating educational counselling and guidance services from the lowest grades of the primary school. Recognizing its usefulness, we have introduced these services on a small scale in our own primary and secondary schools, and the results seem to be very promising. I feel that such services, when used effectively, in conjunction with standardized tests, will contribute to curriculum development, remedial work, the minimizing of "drop-outs" and wastage, and also to the early identification of talent, especially in areas where equality of opportunity for education does not exist. If talented pupils are selected early enough, better opportunities for education can be provided for them, with scholarship assistance, in well-equipped schools with boarding facilities. Comparative studies, the training of specialists in counselling and guidance, and the development of standardized tests taking into consideration environmental and cultural factors are areas where co-operation is bound to be most beneficial.

6.25 We have noted with interest the Board's recommendation in 15 C/6, that Unesco should co-operate with UNIDO, UNDP and other Specialized Agencies, in order to study the possibility of establishing and developing "primary scientific industries". I would suggest, however, that this recommendation be considered very carefully in relation to other priorities.

6.26 One such priority could be the development of what the Secretary-General of the United Nations, in a letter addressed to the Director-General, had called the "new inner space" - namely, the oceans. Given the rapid technological advances now being made, exploitation of the resources of the oceans and the ocean floor are becoming economically feasible, and the Secretary-General considers that this may lead to serious tensions in the future. To help develop the resources of the ocean for the benefit of mankind as a whole, we welcome the additional co-operation of FAO and WMO in matters concerning oceanography, referred to in yesterday's statement by the Director-General.

6.27 In many of our activities it would appear to be more and more evident that we should co-operate very closely with other international agencies. In respect of technical education and training, and the application of science and technology to development, there exists a common area of co-operation between Unesco, ILO and UNIDO. In respect to agricultural education and the application of science to agriculture, there is another common area of co-operation between Unesco and FAO. In this connexion I wish to join the Executive Board in congratulating the Director-General for the initiative he has taken in reaching successful agreements with these international agencies.

7.1 PRESIDENT:

I thank His Excellency for his very valuable comments.

7.2 I have great pleasure in calling upon His Excellency Mr. Saleh Abdul Malik Al-Saleh, Minister of Education of Kuwait.

8.1 M. ABDUL MALIK AL-SALEH (Kuwait). - (Discours prononcé en arabe, Texte français fourni par la délégation du Koweït.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je suis très heureux de pouvoir m'adresser à votre honorable assemblée dans la langue arabe, que la Conférence générale a accepté de considérer comme une des langues de travail de l'Unesco. Cette décision historique permet à la langue arabe, véhicule d'une grande civilisation qui a participé au progrès et au développement de l'humanité et qui a apporté aux hommes les plus hautes valeurs spirituelles et intellectuelles, de rester fidèle à sa vocation mondiale. La possibilité est ainsi offerte à tous ceux qui parlent cette langue de suivre les travaux de notre Organisation et de tirer profit de ses recherches et de ses efforts. La mission de l'Unesco s'en trouve élargie, non seulement parmi l'élite des pays arabes et islamiques, mais aussi dans les vastes secteurs de leur population qui s'intéressent à la science, à l'éducation et à la culture.

8.2 L'espoir est grand, aujourd'hui, de voir la présente assemblée aller jusqu'au bout de cette entreprise, en prenant les mesures nécessaires pour donner à la langue arabe, véhicule de la civilisation arabe et islamique, les mêmes possibilités qu'aux autres langues de travail de l'Organisation.

8.3 Dans cette assemblée, qui réunit l'élite intellectuelle de nos divers pays et les dirigeants de l'opinion publique, auxquels l'humanité a confié le soin de guider ses pas et de planifier l'avenir d'un monde confiant en l'unité et en la paix; de plus en plus largement ouvert à l'esprit de coopération et de compréhension - dans cette assemblée, dis-je, nous sentons tous le poids de nos responsabilités et prenons conscience des grands espoirs que tous fondent sur notre rencontre.

8.4 L'Unesco a cristallisé, dès sa fondation, les plus nobles espoirs de l'humanité, les espoirs de communion intellectuelle et de coopération. Propageant parmi les peuples du monde les leçons les plus concluantes et les plus riches de l'expérience, cette Organisation a mis les connaissances les plus avancées au service du genre humain tout entier, guidant ses pas, lui donnant force et prospérité.

8.5 C'est ainsi que s'est construit, au prix d'efforts honnêtes et sincères, ce magnifique tremplin offert à l'éducation, à la science et à la culture, porteur de l'expérience universelle, lieu de rencontre des volontés tendues vers un monde meilleur, perçant les brumes de la politique et s'élevant dans un esprit de tolérance au-dessus de la haine.

8.6 Le Koweït, sous la haute direction de Son Altesse l'Emir Sabah Al Salem Al Sabah, artisan de la promotion nationale, s'efforce de contribuer pour sa modeste part à cette entreprise, dans le cadre national d'abord, puis au sein du mouvement de coopération culturelle mondiale.

8.7 La politique de l'enseignement a connu, au Koweït, pendant les deux dernières années, un développement considérable. Dans le domaine de la planification, de l'orientation et de la direction, le Gouvernement a institué un Conseil de l'éducation, qui groupe les dirigeants et les inspecteurs responsables de l'administration et de la politique de l'enseignement. Ce conseil est chargé d'établir le Plan d'éducation, d'en diriger l'exécution et d'en préparer le développement ultérieur. Depuis cette année, un Comité supérieur de la planification de l'éducation groupe les inspecteurs des services techniques du ministère, de l'Université du Koweït et des grands instituts. Ce comité est chargé d'étudier, sous l'aspect technique, le Plan d'éducation et ses orientations majeures. L'Etat a également créé un centre de planification, qui comprend des sections de statistique, d'administration et de coordination de l'enseignement et qui groupe des techniciens spécialisés.

8.8 Le Plan quinquennal d'éducation 1967-1968/1971-1972 est le fruit de tous ces efforts.

8.9 Le Koweït s'est énergiquement attaché à l'alphabétisation et au développement de l'éducation des adultes. Fondé sur la conviction unanime que la voie de la renaissance nationale ou humaine passe par l'effort d'individus conscients et cultivés, participant volontairement au progrès de leur pays et du monde qui les entoure, ce programme a recueilli l'assentiment général des hommes comme des femmes; les 49 centres créés à ce titre comptent aujourd'hui 24.000 élèves de l'un et l'autre sexe.

8.10 L'Etat a accordé une attention toute particulière à la formation d'instituteurs et d'institutrices recrutés dans le pays même. Les écoles normales ont pris, de ce fait, depuis deux ans, un essor considérable, qui leur permet de faire face aux besoins croissants de personnel enseignant primaire. Le nombre des normaliens a brusquement atteint la centaine, et celui des normaliennes s'est élevé à 983. D'autre part, une école normale destinée à la formation de maîtres pour le cycle moyen s'est ouverte en 1968.

8.11 Le Koweït ne pouvait se désintéresser de ces victimes du sort que sont les enfants attardés. Aussi notre gouvernement a-t-il créé en 1968 un organisme central qui groupe

et dessert divers instituts d'enseignement spécial pour garçons et filles, notamment l'Institut de la lumière (pour les aveugles), l'Institut de l'espérance (pour les sourds-muets), l'Institut des apraxiques, l'Institut des paralytiques et l'Institut de formation professionnelle. Des spécialistes ont été affectés à ces instituts, qui ont été dotés d'installations modernes pour l'éducation des enfants attardés. Le ministère s'est également occupé de la formation psychologique, sociale, sanitaire et culturelle des garçons et des filles admis dans ces établissements.

8.12 Le Koweït a également tenu à ce que les programmes scolaires et universitaires soient intégrés au plan général de développement du pays, de façon que l'enseignement contribue à la formation du personnel nécessaire au succès de ce plan. A cette fin, il a créé des écoles techniques et commerciales. Des projets actuellement à l'étude prévoient la création d'un institut du pétrole et d'un institut de la faune marine.

8.13 Au cours des années 1966-1968, les programmes de sciences et de mathématiques ont été modifiés, de manière à mieux répondre aux besoins de notre époque et aux exigences de la technique moderne. D'autre part, les programmes des écoles d'enseignement général comprennent des travaux pratiques, qui permettront aux professeurs de découvrir plus aisément les aptitudes de leurs élèves et accentueront le caractère scientifique de l'enseignement.

8.14 L'année 1966 a été marquée par la création de la première université du Koweït, comprenant initialement une faculté des sciences, une faculté des lettres et un institut pédagogique. Deux autres facultés ont été inaugurées au début de l'année scolaire 1967-1968 : celle des sciences commerciales, économiques et politiques, et celle de droit civil et de droit musulman. L'université, qui a accueilli cette année 1.400 étudiants, joue un rôle actif dans la diffusion de la culture et fournit au Koweït les spécialistes dont il a besoin.

8.15 Telles sont les tendances générales qui caractérisent l'éducation et l'enseignement au Koweït. Dans le domaine de la coopération culturelle internationale, le Koweït entretient avec les pays arabes frères, dans un esprit de fraternité et de coopération, des relations extrêmement étroites. A cet égard, le gouvernement a signé le Traité d'union culturelle, et a accueilli en 1968 la troisième conférence des ministres de l'éducation des Etats arabes. Le Koweït a également coopéré avec les pays arabes dans tous les domaines de l'éducation et de l'enseignement.

8.16 D'autre part, son gouvernement accorde une attention particulière aux intérêts des populations du Golfe arabe. Il collabore à la création d'écoles dans leurs pays, leur fournit des maîtres et les accueille dans ses universités, ses établissements scolaires et ses écoles normales.

8.17 Le Koweït entretient également des relations culturelles avec de nombreux pays. Il a notamment signé des accords culturels avec la République populaire hongroise, le Royaume-Uni et l'URSS.

8.18 En outre, le Koweït coopère de plus en plus étroitement avec l'Unesco. Au cours des deux dernières années, il a tenu à participer aux diverses conférences internationales et régionales qu'elle a organisées. Il a également célébré, avec un élan particulier, le vingtième anniversaire de l'Unesco, ainsi que la Journée internationale de l'alphabétisation, en émettant des timbres commémoratifs et en organisant des émissions spéciales de radiodiffusion et de télévision.

8.19 A l'occasion de la présente session de la Conférence générale, le Koweït tient à rendre hommage à l'esprit de loyale coopération qu'il trouve auprès de l'Unesco et aux efforts que les experts de cette Organisation déploient dans différents domaines, notamment dans celui de l'éducation. A cet égard, le Koweït a bénéficié du concours éclairé d'experts en matière de planification de l'enseignement, d'activités scolaires, d'éducation des adultes, de construction de bâtiments scolaires et universitaires, de méthodes pédagogiques, sans parler des diverses bourses que l'Unesco a accordées à des étudiants koweïtiens.

8.20 La collaboration qui s'est établie entre l'Unesco et la Commission nationale du Koweït pour l'Unesco s'étend aux différents domaines pédagogiques et culturels. C'est ainsi que la Commission a entrepris de traduire les publications de l'Unesco consacrées à l'enseignement primaire dans le monde, à l'enseignement de la géographie et aux nouvelles méthodes et techniques pédagogiques. De même, c'est grâce à l'activité de cette Commission que les groupements artistiques, culturels et pédagogiques du Koweït participent aux expositions, réunions et concours organisés par l'Unesco ; dans ces concours, notamment de dessin, les enfants du Koweït ont remporté plusieurs prix.

8.21 Aussi le Koweït tient-il à féliciter le Centre de planification et d'administration de l'éducation, à Beyrouth, des efforts méritoires qu'il a déployés et des heureux résultats qu'il a obtenus. Ce centre a fourni en effet à notre pays, pour les divers organismes de l'éducation nationale, des cadres autochtones spécialisés dans la planification de l'enseignement et joignant à une formation très poussée une vaste expérience pratique qui embrasse de nombreux aspects de l'enseignement.

8.22 Nous espérons vivement que, soucieuse de préserver le patrimoine des civilisations humaines, l'Unesco sauvegardera les sanctuaires, vestiges et musées qui ont été victimes de la lâche agression israélienne. De même, nous demandons à l'Organisation de préserver le droit qu'ont les enfants vivant en territoire occupé de recevoir un enseignement conforme à leurs croyances comme à leurs traditions religieuses et linguistiques ; nous lui demandons d'interdire, conformément à la résolution 81, que la Conférence générale a adoptée à sa neuvième session, en 1956, la falsification de cet enseignement à des fins politiques. L'Etat frère de la Jordanie a, en effet, rendu publiques des preuves de falsification, par les autorités israéliennes d'occupation, des livres en usage dans les écoles et, en particulier, du Coran.

8.23 Nous saisissons avec plaisir la présente occasion de vous exprimer, Mesdames, Messieurs, toute la gratitude du Koweït pour l'honneur que vous avez fait au chef de sa délégation en le désignant comme vice-président de la Conférence générale. Nous n'oublierons pas non plus les efforts méritoires déployés par le Conseil exécutif. Nos remerciements s'adressent tout particulièrement au Directeur général de l'Unesco, ainsi qu'à tous les membres du Secrétariat qui ont apporté à l'organisation de cette session un soin qui constitue dès aujourd'hui la garantie d'une totale réussite.

8.24 Il nous reste enfin, au moment de quitter cette tribune, et par-delà cette rencontre mondiale, à adresser à la grande famille universelle un appel dont nous savons avec certitude qu'il répond aux vœux de millions de coeurs humains. Comme nous, des millions d'hommes mettent leur ultime espérance dans le pouvoir qu'ont la culture et l'éducation de donner aux hommes la sagesse et le sens de plus hautes valeurs humaines. Ainsi, nous progresserons sur la terre dans la voie de l'amour, de la tolérance, de la charité et de la paix ; nos mains et nos coeurs s'uniront pour construire un monde qui refuse l'agression et rejette l'oppression, qui soit convaincu du droit des peuples et des individus à une existence honorable, qui respecte la liberté et rehausse la dignité de l'homme.

9.1 PRESIDENT:

We thank you, Your Excellency, for your interesting and highly valuable comments. It is gratifying that it is now possible for you to address the Conference in Arabic.

9.2 I have great pleasure in calling upon His Excellency Mr. Anastase Makuzu, Minister of Education of Rwanda.

10.1 M. MAKUZA (Rwanda):

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames, Messieurs les délégués, ma première parole à cette tribune sera pour exprimer à S. Exc. M. Eteki-Mboumoua, élu à la présidence de cette quinzième session de la Conférence générale de l'Unesco, les chaleureuses félicitations de la délégation, du gouvernement et du peuple rwandais. Cette élection, Monsieur le Président, représente non seulement une marque d'estime et de reconnaissance de

vos éminentes qualités, mais aussi un motif de légitime fierté pour toute l'Afrique, honorée, à travers votre personne, du témoignage de confiance de cette auguste assemblée. Votre personnalité marquante, votre grande expérience, votre qualité de fils de l'Afrique, terre du dialogue, et l'intérêt particulier que vous portez à cette Conférence générale, constituent autant de précieuses garanties du succès de nos travaux, dont on peut tirer les heureux présages de votre magistral discours inaugural.

10.2 A cet hommage rendu à vos mérites, je ne puis m'empêcher d'associer le Président sortant, dont la compétence, la sagesse, la clairvoyance et la maîtrise de la complexité des problèmes posés à notre Organisation expliquent l'éclatant succès qu'il a remporté dans l'accomplissement de son mandat et lui méritent un successeur si digne de lui. Sous cette conduite, d'une rare continuité, tous les espoirs sont permis pour ce qui est du succès de la Conférence générale et de l'avenir de notre Organisation. Celle-ci - chacun le sait - s'est assigné la mission de défendre la paix, de favoriser la compréhension mutuelle des peuples, de protéger la dignité humaine et d'assurer l'égalité de tous les hommes, par la généralisation de l'instruction, la promotion de la science et la protection de la culture. Depuis sa création, ces nobles objectifs sont inlassablement poursuivis sur toute la planète, avec un succès qui fait honneur à l'Unesco, malgré les imperfections inhérentes à toute oeuvre humaine et les efforts des mauvais génies qui, dans les parties du monde les plus vulnérables, tentent d'étouffer les heureux résultats de cette action par les iniquités de la guerre fratricide, des discriminations raciales, du colonialisme et du néo-colonialisme culturels. En dépit de ces iniquités, l'Unesco, heureusement, poursuit sans faiblir sa vocation humaniste de rapprochement des peuples par la promotion de l'éducation, de la science et de la culture.

10.3 Sous son impulsion, en effet, se multiplient et se consolident, à travers les pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique et d'Europe, des instituts, écoles et centres d'instruction, de recherche scientifique et de conservation de l'héritage culturel de l'humanité. Le rapport et le remarquable exposé introductif du Directeur général prouvent à suffisance l'ampleur de l'action bénéfique de l'Unesco dans le passé et l'importance de son rôle futur qui, nous l'espérons, ne sera pas entravé par les difficultés que soulève la décision du Conseil d'administration du PNUD.

10.4 Nous pouvons donc nous féliciter de ce que notre Organisation soit digne d'être considérée comme l'une des institutions internationales qui sont parvenues, en si peu de temps, à donner au monde un cachet spécial d'unité, de coopération et d'universalité par la promotion du savoir sous ses multiples formes, sans distinction de couleur, de race, de sexe et de convictions politiques ou religieuses. Chacun s'y trouve dans sa propre famille. Le Tiers Monde - et spécialement l'Afrique, cette enfant cadette de la famille internationale - peut se féliciter d'avoir contribué, selon ses possibilités et par son originalité, à la réalisation des objectifs de l'Organisation. Le continent africain est heureux de compter déjà ses propres fils; aussi bien à la tête de l'organe législatif suprême de l'Unesco, qu'au sein de son organe exécutif, dont nul n'ignore l'influence déterminante sur la concrétisation du but qu'elle s'est assigné.

10.5 L'Afrique, à son tour, reçoit de l'Unesco une assistance appréciable. Elle bénéficie d'un bon nombre d'instituts destinés à la formation des maîtres. Elle compte sur son territoire d'importants centres régionaux créés pour l'étude et la formation des cadres scientifiques, techniques et enseignants. Des projets pilotes sont à l'essai pour promouvoir l'alphabétisation des adultes, la mise en oeuvre des nouvelles techniques d'enseignement et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. Plusieurs enfants de l'Afrique, hommes et femmes, ont bénéficié et bénéficient encore de bourses d'études qui les préparent à prendre demain la relève des nombreux experts qui contribuent - non sans quelques difficultés d'adaptation aux conditions locales - au développement de notre continent. Dans cette poursuite opiniâtre de ses objectifs, notre Organisation peut compter sur l'appui sans réserve du Rwanda. Nous croyons que cet appui doit se concrétiser non seulement par ses suggestions, ses votes et ses prises de position à une occasion comme celle-ci, mais aussi par sa participation à la réalisation, sur son territoire, des objectifs, des programmes et

des recommandations formulés par l'organe suprême de l'Unesco : la Conférence générale. A cet égard, tout en vous épargnant le fastidieux inventaire des réalisations du Rwanda dans ces domaines, vous me permettez, Mesdames, Messieurs, de vous esquisser ici un bref tableau de ses expériences dans cette croisade universelle à laquelle tous les Etats membres sont conviés.

10.6 La lutte contre l'ignorance et l'analphabétisme, engagée dès le lendemain de notre accession à l'indépendance nationale, en 1962, a été continuée et intensifiée durant ces deux dernières années, si bien qu'en 1966 le nombre d'enfants inscrits à l'école primaire s'élevait à 346,000, soit 59 % de la population d'âge scolaire. Au même moment, 8,515 enfants fréquentaient les établissements d'enseignement secondaire. Deux ans plus tard, sur une population scolarisable de 694,179 enfants, l'école primaire accueillait 372,184 élèves, dont 43 % de filles et 57 % de garçons. Au même moment, l'enseignement secondaire était dispensé à une population évaluée à 8,842 élèves, dont 70 % de garçons et 30 % de filles. Ainsi, au cours de ces dernières années, l'instruction féminine, reléguée à l'arrière-plan à l'époque coloniale, a été la première bénéficiaire de cette démocratisation de l'enseignement rwandais, la proportion de filles scolarisées passant de 27 à 43 %.

10.7 Quant à l'enseignement supérieur, parti pratiquement de zéro lors de l'accession du Rwanda à l'indépendance, il groupait, en 1967, plus de 560 étudiants. La même année, 72 étudiants étaient inscrits à l'Institut pédagogique national qui, sous le patronage de l'Unesco, forme les futurs professeurs de l'enseignement secondaire. Les chiffres se rapportant à la présente année académique ne sont pas encore établis, ce qui fait que je ne puis préciser l'accroissement certain qui a été enregistré.

10.8 Ces chiffres peuvent, certes, paraître fort modestes, si l'on considère leur valeur absolue, sans tenir compte de leur progression dans le temps et des dimensions de notre pays. Ils deviennent cependant plus significatifs lorsqu'on les considère en valeur relative. Car la progression chronologique des effectifs de notre enseignement supérieur est de l'ordre de 700 % depuis 1962, date de la conquête de l'indépendance du Rwanda et de son admission à l'Unesco. Par rapport aux dimensions du pays, il y a lieu de se réjouir de cette évolution ascendante, lorsqu'on sait que le Rwanda compte 3,200,000 habitants répartis sur une superficie de 26,338 km². L'effort du Rwanda en faveur de l'instruction de ses enfants apparaîtra encore mieux si l'on sait qu'il y consacre près d'un quart de son budget national et près de 9,1 % de son produit national brut, compte tenu de l'apport du financement privé.

10.9 Parallèlement à cet enseignement scolaire, un effort intense est déployé pour assurer l'éducation et l'alphabétisation des adultes et de la jeunesse privée d'instruction du fait de l'insuffisance des structures d'accueil. Grâce à cet enseignement des masses populaires, des milliers de femmes et de jeunes filles s'initient à la lecture, à la couture et aux arts ménagers dans les 308 centres sociaux disséminés à travers l'ensemble du pays, tandis qu'une bonne partie d'entre elles, sorties des écoles primaires sans avoir pu accéder à l'enseignement secondaire, complètent leur instruction dans des institutions dites complémentaires, à caractère familial. Un projet d'organisation semblable, à l'intention des garçons, est actuellement à l'étude. Il sera lancé progressivement, à mesure que le permettront nos possibilités financières et nos disponibilités en personnel qualifié.

10.10 Cette campagne générale d'instruction paraprimaire fait appel à tous les moyens d'information et d'éducation populaires adaptés aux conditions locales. Parmi ces moyens, un rôle déterminant est joué par les techniques audio-visuelles, expérimentées avec succès par un centre radiophonique d'enseignement primaire, par les émissions populaires de la radiodiffusion nationale, et par les réunions de masses organisées par des équipes mobiles qui parcourent nos mille collines en initiant les masses paysannes à des méthodes culturelles plus évoluées et en leur dispensant une éducation de base générale et une formation sociale et civique élémentaire. Signalons, en passant, que ce système d'éducation rwandais, aussi bien scolaire que parascolaire, repose sur les principes fondamentaux

consacrés ou recommandés par notre Organisation, spécialement en matière d'assimilation totale des membres du corps enseignant aux autres fonctionnaires de l'Etat et d'élimination de toute forme de discrimination fondée sur la race, le sexe ou la religion. La République rwandaise, née d'une révolution politico-sociale dirigée contre de semblables inégalités de fait et de droit, avait déjà, en effet, inscrit dans sa Constitution : "Les privilèges en matière d'enseignement sont abolis et ne peuvent être restaurés. La violation de cette interdiction peut entraîner la fermeture de tout établissement scolaire où se pratiquent de telles discriminations ...".

10.11 La mission de l'Unesco au Rwanda ne se limite d'ailleurs pas à l'enseignement. Elle s'étend aussi au développement de la science et de la culture, dont la réalisation est confiée, à côté de l'Université nationale du Rwanda, à trois institutions spécialisées dans les principaux domaines de la science et de la culture appliquée : l'Institut agronomique de Rubona, le Centre vétérinaire de Butare et l'Institut national de recherche scientifique du Rwanda.

10.12 Voilà donc, Monsieur le Président, un tableau sommaire de l'apport du Rwanda à la réalisation, sur son territoire, des idéaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, dont la Conférence générale, réunie en sa quinzième session, est appelée à poser un nouveau jalon. Apport modeste, à la vérité, dont je viens d'indiquer les lumières, mais dont il convient aussi de souligner les ombres. Malgré cette mobilisation générale de toutes les forces vives du pays contre l'ignorance et le sous-développement culturel, il reste que ses moyens limités ne lui permettent d'atteindre que des résultats forcément restreints. Au niveau de l'enseignement primaire, nous devons faire face aux problèmes qui préoccupent bon nombre de pays du Tiers Monde, spécialement de l'Afrique ; ces problèmes, on pourrait les résumer en trois mots : surpopulation, redoublements et déperdition d'effectifs scolaires. Ces trois facteurs nuisent au rendement qualitatif et quantitatif de l'enseignement dispensé, d'autant plus dangereusement qu'ils sont à la fois cause et conséquence les uns des autres et produisent, en tous cas, des effets cumulatifs sur l'ensemble du système.

10.13 En raison de l'accroissement démographique du Rwanda, estimé à 3,5 % par an, ce phénomène se traduit, au niveau de l'enseignement primaire comme à celui de l'enseignement secondaire, par une demande de scolarisation infiniment élastique en face d'une offre de scolarisation infiniment peu élastique. C'est dire que le nombre de nos enfants, qui, chaque année, arrivent à l'âge de la scolarité, avec la soif légitime de profiter de leur droit à l'instruction, est de loin supérieur à la capacité d'absorption des écoles primaires existantes. La plupart de celles-ci étant des écoles incomplètes, les enfants qui commencent leurs études primaires sont obligés d'abandonner l'école avant d'atteindre le seuil utile d'alphabetisation. Si bien que, sur 1.000 enfants qui commencent la première année d'études primaires, 114 à peine arrivent en sixième année. Et, parmi ces 114 pour mille, une infime minorité accèdent à l'enseignement secondaire, non pas seulement en raison de leur incapacité ou de l'insuffisance de leur préparation, comme on serait tenté de le croire, mais à cause de l'insuffisance des structures d'accueil. Ainsi, au commencement de la dernière année scolaire, sur 22.000 élèves ayant obtenu leur certificat de fin d'études primaires, 2.000 seulement ont pu être reçus dans les établissements secondaires, alors que cinq fois plus de candidats avaient réussi le concours de sélection organisé par l'Etat.

10.14 L'enseignement secondaire, à son tour, souffre surtout d'une grave pénurie en ce qui concerne l'équipement didactique nécessaire à un enseignement scientifique pleinement valable.

10.15 Tels sont, Monsieur le Président, les goulots d'étranglement de notre organisation scolaire. Si je me suis permis d'évoquer, à cette tribune, cet aspect peu réjouissant de notre enseignement, c'est que j'ai voulu profiter de l'occasion qui m'est offerte pour me faire l'interprète de ces milliers d'enfants qui, du cœur de l'Afrique, demandent, par ma bouche, à notre Organisation et à mes collègues des puissances les plus nanties, l'assistance dont ils ont besoin pour profiter à leur tour des bienfaits de l'instruction promise à

tous les fils et filles de l'humanité, J'ai le ferme espoir que cet appel sera entendu et recevra une réponse à la mesure de l'attente de cette jeunesse en quête de scolarisation.

10.16 Au cours de la présente session de la Conférence générale, on a évoqué le problème de la jeunesse universitaire. Je crois qu'au Rwanda le problème se pose d'une manière assez différente de celle dont il se pose dans les pays de vieille civilisation. Car si, dans ces pays, ce qui est mis en cause c'est le système même d'une organisation traditionnelle frappée d'une certaine sclérose, au Rwanda, le problème est plus grave : il tient à ce que le pays manque d'établissements pour accueillir les adolescents. Nous espérons pouvoir faire face à cette situation en étudiant davantage nos systèmes d'enseignement et, bien sûr, en recevant l'assistance de l'Organisation et des puissances amies. L'assistance déjà reçue de l'Unesco par le Tiers Monde en général, par l'Afrique en particulier, et plus spécialement par mon pays, constitue pour moi un gage d'espérance pour l'avenir. Je remercie vivement l'Organisation de l'assistance généreuse qu'elle a apportée jusqu'ici au Rwanda dans plusieurs domaines, parmi lesquels les plus importants sont la formation des maîtres et la planification de notre système d'enseignement. J'espère que cette assistance va se poursuivre et s'accroître encore davantage à l'avenir pour aider le Rwanda à résoudre les problèmes cruciaux que j'ai évoqués plus haut, et qu'elle s'étendra à d'autres domaines en rapport avec les objectifs de l'Unesco. Je songe notamment à l'équipement et au matériel d'enseignement en matière de sciences naturelles et appliquées et à la conservation de notre patrimoine culturel oral, menacé de disparition s'il n'est pas consigné par écrit plutôt que de rester exposé aux caprices de la mémoire des vieilles générations en train de s'éteindre sous nos yeux.

10.17 Si je ne crois pas devoir exposer davantage, dans le cadre de ce débat de politique générale, l'opinion de la délégation du Rwanda sur le Projet de programme et de budget et sur l'orientation future de l'Organisation, c'est que j'ai la certitude que le projet qui nous a été présenté sera adopté. La délégation rwandaise aura peut-être l'occasion d'exprimer son opinion lors de l'examen détaillé de ces sujets capitaux. L'essentiel de nos souhaits en cette matière se trouve d'ailleurs exprimé dans les recommandations de la dernière conférence panafricaine de Nairobi sur l'éducation et la formation scientifique et technique dans leurs rapports avec le développement en Afrique. J'espère qu'à la présente session la Conférence générale de l'Unesco fera siennes ces recommandations et leur accordera tout le soutien nécessaire à leur exécution. C'est pourquoi la délégation rwandaise appuiera toute proposition s'inscrivant dans le cadre de la politique scolaire, scientifique et culturelle définie par cette conférence historique des ministres africains de l'éducation nationale.

10.18 Je m'en voudrais de terminer sans rendre un hommage spécial à l'éminent directeur général, M. René Maheu, dont les rares qualités humaines, l'incomparable profondeur d'esprit, le sens de l'organisation et la remarquable pénétration des problèmes sociaux qui hypothèquent la paix de l'humanité expliquent l'efficacité de l'administration de l'Organisation. La rare lucidité avec laquelle il a saisi et nous a brossé, dans son fascinant exposé introductif, le tableau des innombrables difficultés auxquelles l'Unesco doit faire face, ainsi que les moyens de les surmonter, le désigne incontestablement comme la personnalité la mieux indiquée pour assurer la continuité de l'action entreprise. C'est pourquoi la délégation rwandaise soutiendra sans réserve la reconduction de son mandat.

10.19 Au terme de cet exposé, permettez-moi, Monsieur le Président, de réaffirmer l'attachement du Rwanda aux idéaux définis par l'Acte constitutif de l'Unesco. Cet attachement implique logiquement une condamnation renouvelée de la violation des droits de l'homme dans n'importe quelle partie du monde, et spécialement des droits sacrés de la majorité africaine par une minorité culturelle qui étouffe, par la force et le racisme, nos frères de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée-Bissau, de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie de l'usurpateur Jan Smith. Il entre, à mon sens, dans les obligations de l'Unesco de mobiliser toutes ses forces pour faire cesser cette politique criminelle, au besoin en éliminant de son sein ces colonialistes impénitents. Fasse le ciel que la présente Année des droits de l'homme et l'année 1970, qui sera celle de l'éducation, apportent enfin à ces frères opprimés la reconnaissance de leurs droits à la dignité et à l'égalité humaines qui

sont inscrits dans l'Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture,

11.1 PRESIDENT:

Thank you, Your Excellency, for your valuable contribution.

11.2 I have pleasure now in calling upon His Excellency Mr. Siso Martínez, Minister of Education of Venezuela.

12.1 El Sr. SISO MARTINEZ (Venezuela):

Señor Presidente de la 15a. reunión de la Conferencia General, señor Presidente del Consejo Ejecutivo, señor Director General, señores delegados: Antes de iniciar el informe que presenta nuestra Delegación, quiero felicitar por su merecida designación al honorable Presidente de la Conferencia General, deseándole éxito en las delicadas funciones que le asignó la asamblea. De igual modo presentamos nuestro saludo a los nuevos países que se incorporan a la Organización, seguros de que traerán a ella inquietudes y problemas, que deben ser analizados y encontrarán en la Unesco el instrumento preciso para iniciar aceleradamente su proceso de desarrollo.

12.2 Me complace presentar un respetuoso saludo del Dr. Raúl Leóni, Presidente de la República de Venezuela, junto con sus sinceros deseos porque las deliberaciones de esta Conferencia conduzcan a resultados positivos para todos nuestros pueblos.

12.3 Constituye esta 15a. reunión de la Conferencia General de la Unesco el punto de partida de una nueva etapa, la cual se inicia ahora, luego de haberse celebrado en la reunión anterior, el vigésimo aniversario de la fundación de esta Organización. Este nuevo ciclo estará caracterizado por un denso cúmulo de experiencias intensamente motivadas por los alcances logrados en el transcurso de los años precedentes en el campo de la educación, la ciencia y la cultura. Advenimos ahora al Segundo Decenio de las Naciones Unidas para el Desarrollo, con ideas muy claras y absolutamente convencidos de nuestra firme decisión de mantener no sólo la formación del hombre como razón primordial de este proceso, sino de seguirlo considerando como el sujeto indispensable en la justificación de todas las acciones esenciales que debemos realizar, para asegurar así a nuestros pueblos el alcance inmediato de índices óptimos de bienestar permanente, que justifiquen la magnitud de los esfuerzos cumplidos hasta el presente con tal fin.

12.4 En este sentido, la concepción orgánica del Programa y Presupuesto que la Organización presenta a la consideración de la 15a. reunión de la Conferencia General, para el bienio que se inicia en 1969, recoge en forma satisfactoria las inquietudes que en estos momentos caracterizan los ideales básicos de nuestros pueblos, cuando elevan al hombre como fin primordial de todo proceso de desarrollo. Consecuente con estas orientaciones, nuestro país ha creado y puesto en marcha el Consejo Nacional de los Recursos Humanos, a través del cual se aspira a programar y promover las políticas de acción en este campo, que permitirán definir para el futuro las distintas tendencias dentro de las cuales se podrá lograr una formación racional de aquellos elementos más importantes que, en función de sus objetivos de superación, debe fomentar todo país con aspiraciones de elevar sus niveles de vida. Para responder a dichos propósitos, mi país viene realizando en forma sostenida considerables esfuerzos entre los cuales podemos destacar, como más importantes en el marco general de las actividades de la Unesco, los siguientes:

12.5 En primer lugar, el desarrollo progresivo de la expansión cuantitativa del sistema, hasta elevar nuestra matrícula escolar en todos los niveles; a un crecimiento superior al 30 %, en los últimos 10 años. En segundo lugar, hemos mejorado considerablemente los recursos técnicos y administrativos necesarios para incrementar el rendimiento del sistema educativo, mediante la realización de acciones tendientes a aumentar la tasa de prosecución escolar, a mejorar el proceso de enseñanza-aprendizaje a través de una política efectiva de profesionalización de los docentes de nivel primario y medio y por el perfeccionamiento progresivo de los recursos humanos dedicados a la empresa educativa. Estamos ensayando una reforma que abarca, tanto los aspectos correspondientes a los planes

y programas de estudio, como lo relacionado con el régimen de evaluación institucional y docente y el sistema de supervisión nacional. Hemos intensificado la investigación y la producción de medios audiovisuales, en su condición de complementos básicos del proceso de enseñanza-aprendizaje, procurando utilizar, en forma cada vez más intensa, la televisión dirigida en tal sentido, instrumento éste indispensable en un proceso de generalización y de mejoramiento de la educación, para poder extenderla a todos los ámbitos del país. Hemos seguido realizando en forma sostenida, las campañas de educación y de alfabetización de adultos hasta reducir el analfabetismo a los términos más bajos, de modo que esto nos permita una incorporación progresiva de aquellos adultos que no tuvieron posibilidad de acceso, dentro de la educación sistemática, a las actividades económicas del país, en forma eficiente y productiva.

12.6 En la actualidad realizamos programas especiales para asegurar a todos los alumnos de enseñanza primaria, los recursos didácticos indispensables para su correcto aprendizaje, a través de la provisión de libros de texto y material de enseñanza básicos indispensables. Hemos aumentado en forma considerable la matrícula correspondiente a los establecimientos de formación profesional de nivel medio, especialmente en las ramas de la educación industrial, comercial, agrícola y artística; en relación con lo cual intensificamos la reorganización de los Institutos Pedagógicos de la Nación. El Instituto Politécnico Nacional ha alcanzado su etapa de organización definitiva al producir en este año su primera promoción de tecnólogos e incorporarse así a la dinámica del desarrollo del país.

12.7 La tercera orientación de este programa de mejoramiento de la educación que venimos cumpliendo, es la que se refiere al fomento de la investigación en este campo, como paso indispensable para ir asegurando, de modo sistemático, el más alto grado de racionalización en las decisiones que, sobre la reforma y el progreso del sistema en conjunto, tendremos que seguir realizando a corto, mediano y largo plazo.

12.8 Por esta razón, como auxiliar muy importante de la política de planeamiento acelerado cumplida en los últimos años, basada en la naturaleza misma de las demandas planteadas por el status coexistente, se han venido iniciando procesos de investigación dentro de ese campo, con el fin de establecer, junto con una metodología dinámica, segura y adecuada al proceso mismo, la definición de módulos e indicadores seguros que permitan, para un futuro menos lejano, la mayor disminución posible de los riesgos y márgenes de errores factibles en toda política de planeamiento de la educación, que suelen ser mayores aun cuando se trata de definiciones a largo plazo. En este orden de cosas se ha desarrollado en Venezuela, en forma satisfactoria, la etapa inicial de un proceso de investigación a través del cual hemos empezado a identificar las causas más significativas del bajo rendimiento de nuestro sistema y el grado de incidencia de las diferentes variables del proceso aludido. Con este trabajo tratamos de determinar aquellos aspectos en los cuales la acción directa del planeamiento pueda ser más efectiva para evitar, con prontitud y menos costo, la repercusión de tales causas en el bajo rendimiento del sistema.

12.9 Muy provechosa podría resultar en este sentido la colaboración que, en un plano internacional, puede prestar esta Organización para investigar en forma exhaustiva los diferentes aspectos del costo de la educación y los elementos ciertos de la composición del mismo, por cuanto un estudio de tal naturaleza permitiría a nuestros países racionalizar mejor sus políticas de financiamiento dentro de este sector y al mismo tiempo, y lo que es más importante, realizar análisis comparativos que serían de mucha utilidad, para determinar en qué medida los costos nacionales se alejan o acercan a un modelo internacional que previamente se estableciera como una pauta más segura de comparación. En relación con esta idea, considero pertinentes algunas de las iniciativas tomadas por el Instituto Internacional de Planeamiento de la Educación al tratar de realizar estudios de parecido alcance, los cuales, si se realizan en regiones que agrupen países con perfiles socioeconómicos de alto grado de homogeneidad, podrían ser de gran utilidad en la búsqueda urgente de mejores soluciones económicas para la satisfacción correcta de las demandas educativas de nuestros pueblos.

12.10 En cuanto a la educación superior, su matrícula ha experimentado un notable crecimiento en los últimos 10 años, como parte del ingente interés del Gobierno Nacional en el desarrollo económico-social del país. Tal incremento ha sido del orden del 370 % en el decenio. Por lo que se refiere específicamente a las universidades, éstas han crecido en un 472,8 % y sus presupuestos aumentaron en un 342,8 % en el decenio que ahora concluye.

12.11 Si bien el crecimiento cuantitativo de esta rama ha sido satisfactorio en los últimos años, existen fallas importantes en la adaptación institucional a las nuevas y crecientes necesidades de una sociedad en rápido desarrollo, así como en la estructura y el régimen interno, donde persisten ciertos factores que dificultan la coordinación planificada de esfuerzos con el Estado e impiden obtener un elevado rendimiento académico. Esta situación ha llevado al Gobierno venezolano a crear universidades e institutos superiores de carácter experimental, capaces de dar nuevos rumbos y desarrollar estructuras, sistemas y programas acordes con las necesidades actuales y futuras del país y con los avances científicos, tecnológicos y educativos.

12.12 Las instituciones superiores experimentales dependen del Ministerio de Educación, aun cuando gozan de la necesaria flexibilidad y autonomía administrativa y académica. Están concebidas como sistemas regionales para atender necesidades específicas de áreas estrechamente relacionadas con la problemática del desarrollo. La Universidad de Oriente es una de estas instituciones, con funcionamiento y resultados ya probados a través de sus nueve años de actividad, proyectada para servir, predominantemente, a la región oriental del país. En esta Universidad se da énfasis a la formación e investigación científicas; para lo cual cuenta, entre otros recursos, con los siguientes institutos: el Instituto Oceanográfico, el de Investigaciones Agropecuarias y el de Geología y Minas, cuyas labores se relacionan estrechamente con los estudios y programas de desarrollo de la región. El Instituto Oceanográfico ha logrado un satisfactorio desarrollo y prepara -con posible cooperación de la OEA- programas multinacionales de postgrado e investigación con los demás países de la región del Caribe.

12.13 La reciente promulgación de la Ley que crea el Consejo Nacional de Investigaciones Científicas y Tecnológicas, abre en el país un nuevo rumbo en cuanto a la mejor utilización que hasta el presente se ha venido haciendo de los programas de investigaciones científicas realizados en forma aislada por diferentes instituciones nacionales. Este Consejo, al tiempo que promoverá la realización de dichos programas, tendrá también una valiosa función coordinadora que garantizará aportes más efectivos para el mejor alcance de las metas del país en lo concerniente al mundo de la ciencia y la tecnología. En este campo, ha sido digna de encomio la labor desarrollada por el Instituto Venezolano de Investigaciones Científicas el cual ha realizado como actividades más importantes durante los últimos dos años, cuatro simposios de alcance continental: uno sobre biofísica de la membrana celular, otro sobre mecanismos básicos en fotoquímica y fotobiología, otro sobre dosimetría y el cuarto sobre anemia nutricional en América Latina además de un curso sobre separación de macromoléculas.

12.14 Compartimos íntegramente la preocupación y el interés demostrados por la Unesco en su Programa y Presupuesto al dar prioridad -sobre todo en los últimos años- a los problemas de la juventud, tanto por lo que se refiere a la naturaleza aparentemente conflictiva con que dichos problemas se reflejan en nuestra sociedad actual, como por las posibilidades de ayuda y de provecho que un buen uso del caudal de potencialidad de esta generación, podría permitir para estimular y realizar en forma más satisfactoria el proceso de desarrollo de los países, de manera especial en los campos de la ciencia y de la tecnología.

12.15 En cuanto a la educación de adultos, Venezuela ha seguido sosteniendo en forma progresiva y con interés cada vez más acentuado, su política de desarrollo de esta rama de la educación, campo en el cual ha encontrado eficiente colaboración por parte de la Unesco. En tal sentido ha creado a sus propias expensas el Centro Regional de Educación

de Adultos, que ha contado con la asistencia de la Organización y ha permitido, por la vía de acuerdos bilaterales, proporcionar ayuda directa a varios países de la región. Desde este punto de vista, consideramos que la acción más provechosa de la Organización para asegurar un máximo rendimiento de su auxilio a los Estados Miembros, sería aquella que tendiera a fortalecer tales centros para la investigación correspondiente, con objeto de transmitir esta experiencia a todos aquellos países que necesiten apoyo dentro del mismo campo. De acuerdo con tal posibilidad, Venezuela seguirá dispuesta a poner su experiencia y recursos nacionales al servicio, tanto de la Organización en general, como particularmente de los Estados Miembros que la soliciten.

12.16 Con la misma dedicación que ha sido característica desde sus primeros años de actividad, el Instituto Nacional de Cooperación Educativa continúa su acción promotora en todo cuanto se refiere a la capacitación y la formación de los recursos humanos en servicio y de los que potencialmente demandará el desarrollo industrial del país, predominantemente en el sector privado.

12.17 Dentro de los lineamientos generales del programa de Ciencias Sociales, Ciencias Humanas y Cultura de la Unesco, nuestro país ha seguido fiel a la idea de lograr los principios más sólidos que puedan asegurar un provechoso intercambio y entendimiento entre todos los grupos culturales del país y con mayor trascendencia entre los diferentes pueblos del mundo. Consecuente con tales propósitos, se ha intensificado extraordinariamente el programa de acción del Instituto Nacional de Cultura y Bellas Artes, a través del cual se han realizado 26 exposiciones en el Museo de Bellas Artes de la capital de la República, con una concurrencia que sobrepasa las 170.000 personas. Además de estas exposiciones nacionales que constituyen el programa ordinario del referido Instituto, merecen destacarse exposiciones de tanta importancia como: "De Cézanne a Miró", "Artistas Italianos de Hoy", "Gorky y Motherwell", "Arte Gráfico Holandés" y "Arte Gráfico Francés". En el campo de la música, el referido Instituto no sólo ha intensificado esfuerzos en el desarrollo y la promoción de los talentos musicales nacionales, sino que ha participado en varios concursos internacionales con actuación destacada de reconocidos artistas venezolanos.

12.18 Se ha proseguido la labor de investigación, estudio y recopilación de material folklórico de diversas regiones del país y se ha iniciado en este año la publicación de la Revista Nacional de Folklore y la utilización de la televisión para presentar programas destinados a la divulgación de sus temas más importantes.

12.19 En el campo de las artes plásticas, junto con la creación del Taller Experimental de Artes, se están promoviendo trabajos de investigación y de experimentación en ellas.

12.20 He tratado de bosquejar en forma muy general los diferentes aspectos que reflejan los esfuerzos realizados por mi país dentro de los campos específicos correspondientes al programa de esta Organización. Nuestro propósito esencial no es propiamente el de decir aquí cuanto hemos hecho. Principalmente hemos querido dejar la idea de que aun con toda la magnitud de nuestro esfuerzo, las necesidades pendientes de solución siguen siendo todavía cuantitativa y cualitativamente críticas. La intensidad de la angustia de nuestros países por querer obtener soluciones urgentes para todos estos problemas pendientes, hace que nuestro pensamiento se incline por una conclusión más dramática aún, pero muy firme, por realista y racional: cada año se estrechan más las posibilidades nacionales e internacionales para atender satisfactoriamente el financiamiento de las demandas sociales del desarrollo. Esta preocupación es evidente en los comentarios introductorios del Proyecto de Programa y de Presupuesto que esta Conferencia estudiará para el próximo bienio. Tal realidad tiene que mover responsablemente la preocupación de todos nosotros para buscar, con la mayor prontitud, nuevos procedimientos administrativos que favorezcan el más alto grado de productividad de los recursos económicos asignados para el financiamiento de todos estos programas, con objeto de impedir que mengüe la fe de nuestros pueblos. Dentro de esta onda de preocupación y con el mismo grado de responsabilidad con el cual hemos sido siempre consecuentes en el cumplimiento de nuestras obligaciones internacionales,

adelantamos nuestra simpatía por todas aquellas medidas que se promuevan para encontrar procedimientos administrativos más ajustados a la creciente limitación de los recursos indispensables para el financiamiento de los programas tendientes al desarrollo de la educación, la ciencia y la cultura.

12.21 No quiero concluir esta exposición sin antes tributar un emocionado recuerdo a la memoria del Dr. Alberto Zérega Fombona -en el cual va implícito nuestro más sentido reconocimiento- a quien fuera en vida destacada figura de nuestras letras y consecuente colaborador de la Delegación venezolana en todas las reuniones anteriores de la Conferencia General de la Unesco realizadas en esta ciudad de París, a la que amó entrañablemente, y donde acaba de rendir su existencia hace muy pocos días.

(12.1) Mr. SISO MARTINEZ (Venezuela) (Translation from the Spanish):

Mr. President, fellow delegates: Before presenting our delegation's report, I would like to congratulate the President of the General Conference on his well-deserved appointment and to wish him success in the delicate task assigned to him by this assembly. At the same time we would like to extend our greetings to the new countries which have joined the Organization; we are sure that they will bring to it their troubles and problems to be analysed and that they will find in Unesco the very instrument they need to accelerate the process of their development.

(12.2) It is my pleasure to convey to you the respectful greetings of Dr. Raúl Leoni, President of the Republic of Venezuela, and his sincere hopes that the deliberations of this Conference will lead to valuable results for all our peoples.

(12.3) This fifteenth session of the General Conference of Unesco is the starting point of a new stage, the 20th anniversary of the foundation of the Organization having been celebrated at the last session. This new cycle will benefit from the vast store of experience accumulated in these past years with much effort over the wide fields of education, science and culture. We are now approaching the second United Nations Development Decade with clearer ideas and full conviction in our firm resolution not only to keep the education of man as the primordial reason behind this enterprise, but also to go on guarding it as the essential justification of all the necessary activities which we have to carry out. Our aim is to ensure for our nations the rapid achievement of optimum levels of permanent well-being which will justify the magnitude of the efforts so far exerted towards this end.

(12.4) In this connexion, the organic conception of the Programme and Budget for the 1969-1970 biennium presented for consideration by this fifteenth session of the General Conference reflects satisfactorily the concerns which currently characterize the fundamental ideals of our peoples when they elevate man as the ultimate goal of any process of development. In keeping with this general trend, our country has set up and put to work a National Council of Human Resources through which it aims to plan and promote policies of action in this field which will make it possible to define for the future the various tendencies within which we can achieve a rational training of those most important elements which every country with aspirations to raise its standard of living must encourage in order to achieve its supreme objectives. To meet these requirements, my country is making considerable and sustained efforts among which we may single out the following as being the most important within the general framework of Unesco's activities:

(12.5) Firstly, steady quantitative expansion of the system has led to an increase of more than 30% in school enrolments at all levels in the last ten years. Secondly, there has been a considerable improvement in the technical and administrative resources needed to increase the efficiency of the educational system through measures designed to increase the continuity of school attendance, to improve the teacher-training process by means of an effective policy of professionalization of teachers at primary and intermediate levels and by the gradual improvement of the human resources dedicated to the vocation of education. We are trying out a reform covering both the various aspects of curricula and syllabuses and the national system of inspection of institutions and teachers. We have increased research into and production of audio-visual media as a basic supplement to the process of teacher training, and we are making increased use of television for this purpose - television which is an indispensable tool in the process of extending and improving education so as to bring it within the reach of all areas of the country. We have pressed on with our campaign of adult education and literacy instruction so as to reduce illiteracy to a minimum with the aim of gradually integrating those adults who have not had access to the economic activities of the country through the normal system of education in an efficient and productive manner.

(12.6) At present we are carrying out special programmes to ensure the provision of textbooks and essential basic teaching materials to all primary school teachers and pupils. There has been

a considerable increase in enrolments in secondary teacher training establishments, especially in the industrial, commercial, agricultural and arts education branches; as a result, we are speeding up the reorganization of the national teacher training institutes. The National Polytechnical Institute went into full service this year and produced its first graduation class of technologists, thus integrating with the dynamics of the country's development.

(12.7) The third aspect of this programme of improvement in education is that concerned with the encouragement of research in education as an indispensable condition for systematically ensuring the highest degree of rationalization in the short, medium and long-term decisions which we shall have to take on reform and progress in the system as a whole.

(12.8) For this same reason, as a very important complement to the policy of accelerated planning carried out in recent years and proceeding from the very nature of the requirements imposed by the existing situation, research is being carried out in this field to establish, together with a dynamic methodology appropriate and adequate for the process itself, the definition of reliable standards and indicators which would make it possible in the not too distant future to reduce to a minimum the risks and margins of error inherent in any educational planning policy, and which are often considerable in the case of long-term plans. In this connexion, the first stage of a process of research has been satisfactorily carried out in Venezuela through which we can begin to identify the major causes of the low returns of our system and the degree of incidence of the different variables in this process. The object of this work is to determine in which areas direct planning action against the factors causing these low returns of the system would be most effective, most quickly and at least expense.

(12.9) Very fruitful results could be expected in this connexion from the help that the Organization could give, on the international level, to exhaustive research into the various aspects of the cost of education and the various specific elements thereof. This research would enable our countries to rationalize their financing policies in this sector and at the same time - which is still more important - would make it possible to carry out comparative analyses which would be very useful in determining to what extent national costs differ from an international norm previously established as a highly reliable standard of comparison. In this connexion, I consider that the International Institute for Educational Planning is right to undertake, among its various initiatives, such research, which if carried out in regions where there are countries with closely similar socio-economic profiles, could be of great use in the urgent matter of finding better economic solutions to the educational requirements of our peoples.

(12.10) As to higher education, there has been a notable increase in enrolments, in the last ten years as a result of the great interest shown by the Venezuelan Government in the economic and social development of the country. This increase was of the order of 370% in the decade. In the same ten-year period, enrolments in the universities have increased by 472.8% and their budgets by 342.8%.

(12.11) Although the quantitative growth of this sector has been satisfactory in recent years, there exist considerable shortcomings in the adaptation of institutions to the new and growing needs of a society in a state of rapid development, and in their internal structure and management, where certain factors persist which hinder the planned co-ordination of efforts with the State's own action and the achievement of a high level of academic efficiency. This situation has led the Venezuelan Government to set up experimental universities and higher institutes capable of giving new bearings and of developing structures, systems and curricula in keeping with the present and future needs of the country and with scientific, technological and educational progress.

(12.12) These experimental institutions come under the jurisdiction of the Ministry of Education but enjoy the necessary flexibility and administrative and academic independence. They were designed as regional systems to meet the specific needs of areas closely concerned with problems of development. The University of Oriente is one such institution whose functioning and results have already been tested over nine years of activity and which was planned to serve predominantly the eastern region of the country. Emphasis in this university is on scientific training and research, for which purpose it has, among other facilities, an Oceanographic Institute, a Research Institute of Agriculture and Animal Husbandry and an Institute of Geology and Mines, the work of which is closely connected with the region's development studies and plans. The Oceanographic Institute has reached a satisfactory stage of development and is preparing, possibly with OAS co-operation, multi-national programmes of post-graduate studies and research with the other countries of the Caribbean region.

(12.13) The recent promulgation of the law setting up the National Council for Scientific and Technological Research creates fresh opportunities for improving research programmes, which had

hitherto been carried out in an unco-ordinated fashion by different national institutions. This Council, as well as promoting such programmes, will also have a valuable co-ordinating function, enabling more effective contributions to be made to the achievement of the country's goals in science and technology. Praiseworthy in this respect has been the work done by the Venezuelan Institute of Scientific Research which has, among its most important activities in the last two years, organized four symposia for the whole of Latin America, one on the biophysics of the cell membrane, another on the basic mechanisms in photochemistry and photobiology, a third on dosimetry and a fourth on nutritional anaemia in Latin America, in addition to a course on the separation of macromolecules.

(12.14) We entirely share the concern and interest shown by Unesco in its programme and budget in the priority given, particularly in recent years, to the problems of youth, both as regards the apparently conflicting nature of the impact of these problems on present society and as regards the possibility of putting to profitable use the younger generation's immense potentialities for stimulating and implementing in a more satisfactory manner the process of national development, especially in the fields of science and technology.

(12.15) With regard to adult education, Venezuela has continued to pursue with increasing attention its policy of development, and has had efficient co-operation in this field from Unesco. It has set up at its own expense a Regional Centre of Adult Education, which has received assistance from the Organization and has made it possible, by means of bilateral agreements, to offer direct assistance to various countries in the region. From this point of view, we believe that the best service that the Organization could render to ensure maximum returns from its help to Member States would be to strengthen these research centres with the object of transmitting their experience to all countries which need support in this field. Venezuela will accordingly continue to offer its experience and national resources both to the Organization as a whole and in particular to Member States which so request.

(12.16) The National Institute of Educational Co-operation will continue, with the same devotion as it has shown since its first years of activity, its work for the promotion of every advance connected with the training, and the further training of categories already in employment, of all whose service the industrial development of the country may require, particularly in the private sector.

(12.17) Within the general framework of Unesco's programme of social sciences, human sciences and culture, our country has faithfully pursued the idea of seeking sound principles on which to build a fruitful interchange and understanding between all the cultural groups within the country, and even more between the different peoples of the world. Proceeding from these premises, the National Institute of Culture and Fine Arts has been extraordinarily active, holding 26 exhibitions in the Museum of Fine Arts in the capital of the Republic, attended by more than 170,000 visitors. In addition to these national exhibitions, which form part of the regular programme of the Institute, such important exhibitions as "From Cezanne to Miró", "Italian artists of today", "Gorky and Motherwell", "Dutch graphic art" and "French graphic art" deserve special mention. In the field of music, the same Institute has not only intensified its efforts for the development and encouragement of national musical talent, but has taken part in various international competitions at which recognized Venezuelan artists have distinguished themselves.

(12.18) The task of seeking out, studying and recording the folklore of the various regions of the country has been pursued, and this year saw the first publication of the National Review of Folklore and the use of television for showing programmes illustrating some of the most important aspects of folklore.

(12.19) In the field of the plastic arts, an Experimental Arts Workshop has been set up, and research and experimentation are being carried out.

(12.20) I have attempted in very general terms to outline the various aspects of the efforts made by my country in the various fields related to the programme of the Organization. Our main purpose is not to say how much we have done; what I have attempted to convey is the idea that in spite of the magnitude of our efforts, the questions still to be answered continue to be quantitatively and qualitatively critical. The intense concern felt by our countries in their endeavour to find urgent solutions to all these problems makes us lean towards an even more dramatic conclusion, all the more certain for being realistic and rational: the possibilities, either national or international, of being able to finance adequately the social demands of development are growing less year by year. This concern is evident in the introductory comments to the Draft Programme and Budget for 1969-1970 which this Conference is about to study. Such a state of affairs cannot but stir the conscience of us all and lead us to seek as rapidly as possible such new administrative procedures as will favour the highest yield from the economic resources allocated to the financing of all these

programmes, so that our peoples may not lose faith. Because of this concern, and with the same degree of responsibility with which we have consistently carried out our international obligations, we extend our support to all measures calculated to introduce administrative procedures better adapted to the increasing scarcity of the resources required for the financing of programmes for the development of education, science and culture.

(12.21) Before concluding, I must pay a sincere tribute - a tribute which also expresses our most heartfelt gratitude - to the memory of Dr. Alberto Zerega Fombona, a distinguished man of letters in our country and a regular member of the Venezuelan Delegation at all previous sessions of the General Conference of Unesco, held in the city of Paris which he loved so dearly and where he died only a few days ago.

13. PRESIDENT

Thank you, Your Excellency, for your valuable comments.

ANNOUNCEMENT BY THE PRESIDENT (Congratulations to the winner of the Nobel Prize for Literature)

COMMUNICATION DU PRÉSIDENT (Félicitations au lauréat du Prix Nobel de littérature)

COMUNICACION DEL PRESIDENTE (Felicitaciones al laureado del Premio Nóbel)

СООБЩЕНИЕ ПРЕДСЕДАТЕЛЯ (поздравление лауреата Нобелевской премии в области литературы)

14. PRESIDENT

I have a very pleasant duty to perform before I call upon the next speaker. It is particularly gratifying for an Asian to announce that the Nobel Prize for Literature has been awarded to a Japanese writer, Mr. Yasunari Kawabata. Mr. Kawabata was a member of the Japanese National Commission of Unesco from 1952 to 1961. He is now Chairman of the Japanese Committee which advises on Japanese books to be translated with assistance from Unesco. Unesco has translated one of his own books, "Snow Country". I am sure this announcement will please the Conference and we offer our congratulations to Japan and to the Japanese delegation. It seems fitting in Human Rights Year that a Nobel Peace Prize should have been awarded to a European, the Nobel Prize for Medicine to three Americans, and the Nobel Prize for Literature to a Japanese. Asia has reason to be very proud.

GENERAL POLICY DEBATE (continued)

DEBAT DE POLITIQUE GENERALE (suite)

DEBATE SOBRE POLITICA GENERAL (continuación)

ОБСУЖДЕНИЕ ВОПРОСОВ ОБЩЕЙ ПОЛИТИКИ (продолжение)

15. PRESIDENT:

I now have pleasure in calling upon His Excellency Mr. S. Babeleme, Minister of Education of Togo.

16.1 M. BABELEME (Togo). -

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames, Messieurs les délégués, la délégation de la République togolaise présente toutes ses félicitations au Président à l'occasion de son élection et exprime sa reconnaissance à cette assemblée qui, en choisissant un homme de cette expérience, a donné une preuve non équivoque de sa sagesse et de sa volonté de faire de la quinzième session de la Conférence générale une réussite. Cependant, permettez-moi, Monsieur le Président, de faire remarquer dès le départ que je ne prends

pas simplement la parole pour sacrifier à un rite traditionnel, à savoir prononcer simplement quelques mots en tant que chef de délégation. En effet, je sais, Mesdames, Messieurs les délégués, que votre temps est trop précieux, vos minutes trop comptées pour en abuser. Il s'agit pour nous d'aller à l'essentiel, au fondamental, à ce qui nous tient vraiment à cœur. Aussi cet exposé ne portera-t-il pas sur les détails du Projet de programme et de budget ; au contraire, j'essaierai de dégager quelques idées générales ou, très exactement, de vous faire part de certaines de nos préoccupations à propos des programmes futurs de l'Organisation.

16.2 Mais, avant d'aller plus avant, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter du remarquable discours que vous avez prononcé le 16 octobre. Nous adressons également toutes nos félicitations et tous nos remerciements au Directeur général qui, dans une allocution magistrale, courageuse, humaine et riche de suggestions, nous a indiqué avec clarté les points sur lesquels nous devons, à l'avenir, concentrer notre réflexion.

16.3 Une session de la Conférence générale est toujours une manifestation importante. Nous pensons que la quinzième session de la Conférence générale de l'Unesco, tout comme la quatorzième, qui a célébré le vingtième anniversaire de l'Organisation, est une session exceptionnelle. Exceptionnelle, d'abord, en ce qui concerne la structure de l'Organisation. En effet, nous avons à renouveler le mandat du Directeur général, à élire la moitié du Conseil exécutif et peut-être même à apporter une modification à la durée du mandat des membres de cet organe. C'est dire que les décisions que va prendre la Conférence générale, outre le vote du budget et du programme, auront une très grande importance pour l'avenir de l'Organisation. Mais il y a d'autres raisons qui nous incitent à penser que cette quinzième session de la Conférence générale est exceptionnelle. Elle intervient à un moment où la crise internationale atteint un réel paroxysme, à un moment où beaucoup d'Etats membres traversent, à l'intérieur et à l'extérieur de leurs frontières, des crises souvent graves. La Conférence générale doit aplanir certaines difficultés psychologiques et, pour pouvoir travailler dans un esprit de véritable coopération comme elle l'a fait aux précédentes sessions, il est nécessaire que chaque délégation comprenne que l'Unesco est le lieu où il faut retrouver l'Homme dans son authenticité et redonner la parole à l'Homme. C'est pour cela que le premier souci de la délégation du Togo est de vous convier tous, Mesdames, Messieurs, à cette grande oeuvre de fraternité et de coopération, et de faire en sorte qu'à travers vous, puis à travers vos gouvernements, les difficultés actuelles puissent recevoir sinon des solutions définitives, du moins des esquisses de solution provisoire.

16.4 Mais, avant d'exposer l'idée que nous nous faisons du programme futur, il convient de formuler quelques remarques sur le programme qui est en voie d'achèvement, le programme pour 1967-1968. Nous sommes reconnaissants au Directeur général d'avoir su, avec cette constance et cette habileté que nous lui connaissons, appliquer ce programme dans un esprit digne d'éloge. Nous avons été, quant à nous, extrêmement sensible au fait que notre projet d'école normale est passé du stade de la conception au stade de la réalisation en quelques mois. De même, nous avons accueilli il y a quelques jours à peine, un expert en matière d'alphabétisation. Sans revenir sur le détail du Programme pour 1967-1968 et sur le rapport du Directeur général concernant l'activité de l'Organisation au cours de cette période, nous tenons à souligner l'importance que revêtent pour l'Afrique les grandes conférences organisées par l'Unesco pendant ces deux années. Je citerai, en premier lieu, la conférence organisée conjointement par l'Unesco et l'Organisation de l'Unité africaine, qui a réuni, en juillet 1968, les ministres africains de l'éducation à Nairobi. Cette conférence revêt à nos yeux une importance exceptionnelle à deux égards. C'est la première tentative réussie visant à établir en Afrique une collaboration entre l'OUA et l'Unesco sur une très vaste échelle, et nous nous félicitons tant des idées que le Directeur général a exprimées à cette occasion que des promesses qu'il a faites pour l'avenir. Nous nous félicitons également des résultats à la fois concrets et réalisés atteints par cette conférence, qui jouera un rôle extrêmement important dans la prise de conscience, par l'Afrique, des problèmes à résoudre, tant au niveau de la définition de programmes nouveaux qu'à celui, éventuellement, de la révision des programmes antérieurs. Aussi notre

voeu est-il qu'une collaboration amorcée sur ce plan et qui prend un si beau départ reçoive dans l'avenir une pleine confirmation et ne cesse de se renforcer.

16.5 La seconde conférence que nous ne pouvons manquer de mentionner est la conférence internationale d'experts en matière de planification de l'éducation, tenue en août 1968 à Paris. Comme l'a souligné le délégué permanent du Togo, il s'agissait en somme de "sortir l'éducation des vieilles ornières". Mais il s'agissait aussi de faire en sorte que l'éducation soit abordée sous tous ses aspects et que toutes les disciplines concourant à une véritable planification - c'est-à-dire à une planification intégrée - soient prises en considération.

16.6 Permettez-moi également, Mesdames, Messieurs, de présenter quelques brèves observations sur le Projet de programme et de budget pour 1969-1970. La délégation togolaise approuve entièrement ce Projet de programme et de budget, et adresse ses plus vives félicitations au Directeur général, au Conseil exécutif et au Secrétariat qui, par leurs efforts conjugués, ont finalement mis au point ce précieux document. Certes, l'examen détaillé des chapitres donnerait lieu à une appréciation plus nuancée. Mais il nous faut surtout revenir sur les idées qui ont prévalu quant à la définition de notre propre programme de participation aux activités de l'Unesco dans la période à venir. Nous avons pris comme hypothèse de travail et d'orientation, en premier lieu, l'idée que la délégation du Togo a déjà développée au cours de la précédente session de la Conférence générale, à savoir la nécessité de créer en Afrique et dans les pays en voie de développement des structures d'accueil pour la science. Il s'agit pour nous, non seulement au niveau scolaire proprement dit, mais aussi au niveau de la politique d'alphabétisation et d'éducation des masses, de faire en sorte que nos sociétés soient de plus en plus réceptives aux innovations technologiques et, mieux encore, qu'elles intègrent progressivement elles-mêmes cette réalité pour arriver finalement un jour - en tout cas, nous l'espérons - à la sécréter elles-mêmes.

16.7 C'est pour cela que nos efforts porteront à l'avenir sur deux points principaux : l'équipement des unités de recherche et formation des chercheurs. Cette politique, nous l'appliquerons dans les domaines de la recherche pédagogique, de la recherche sur les langues locales et sur leur éventuelle utilisation aux fins du développement. Dans le domaine de l'information, nous essaierons de former de manière plus scientifique nos documentalistes et archivistes ; nos efforts tendront également à augmenter la capacité et la qualité de nos services de publication, à former des spécialistes dans le domaine de l'administration scolaire, à aider la commission nationale à s'outiller matériellement, à susciter des recherches concernant les relations entre les sciences sociales et le développement, à étudier de manière plus scientifique les aspects pratiques du problème de l'application de la science au développement de notre pays, à former des chercheurs en archéologie et en paléontologie qui pourront faciliter le déchiffrement de l'histoire locale, à encourager les recherches sur la tradition orale, dont a si bien parlé le professeur Agblemagnon et, finalement, nous entendons faire un grand effort dans le domaine de la formation des techniciens de musée. Comme on le voit, notre intérêt s'étend à la fois aux exigences du développement et à celles de la culture car, pour nous, le développement des sciences exactes et de la technique doit aller de pair avec celui des sciences sociales et humaines.

16.8 La deuxième idée qui nous inspire est que l'éducation doit être harmonisée non pas seulement avec les besoins du plan, mais avec nous-mêmes. Cette distinction peut sembler mince et trop subtile. Mais, si l'on se met à notre place, c'est-à-dire à la place d'un pays en voie de développement, on sent au contraire qu'elle est fondamentale. C'est ce qui nous conduit de plus en plus, dans le cadre de notre système d'éducation, à insister non seulement sur l'importance de l'initiation aux techniques mais sur la nécessité de prévoir de véritables travaux pratiques au niveau même de l'enseignement primaire. C'est seulement, nous semble-t-il, en réalisant une éducation à la fois accordée aux besoins de développement de la société et aux besoins de l'individu, que nous arriverons à mettre en chantier la maquette de notre future société de développement. Quant à la formulation et aux structures concrètes que nous donnerons à ce programme, nous souhaiterions en discuter au sein d'une réunion technique, avec les secteurs compétents du Secrétariat de l'Unesco.

16.9 Qu'il nous soit permis, avant de terminer, de revenir sur la préoccupation qui, d'après nous, doit nous guider pour l'élaboration des programmes futurs. Nous avons dit, au début de cet exposé, que la quinzième session de la Conférence générale était une session exceptionnelle, en grande partie à cause de la conjoncture internationale. Oui, c'est par rapport à cette situation nouvelle du monde et de l'homme qu'il nous faut redéfinir et orienter nos programmes futurs. En effet, la question qui nous est posée, la question qui est posée à la quinzième session de la Conférence générale, survenant après plusieurs manifestations de malaises internationaux et nationaux, est de savoir quelle doit être la réaction de cet aréopage de responsables de l'éducation et de la formation, de la culture et de la science, face à ces problèmes, face à ces exigences, face à ces impatiences. Nous savons que, même sans attendre la réunion de la Conférence générale, le Directeur général et le Conseil exécutif ont déjà pris des initiatives en mettant à l'ordre du jour la discussion du problème de la jeunesse, en réunissant à Monaco une conférence à ce sujet. Je pense que le moment est venu pour la Conférence générale d'encourager cette initiative et de la fortifier.

16.10 Mais, au-delà des projets d'action future, que nous aurons à définir ensemble, la vraie question qui se pose concerne les grandes options des programmes futurs. Certes, il est possible d'améliorer les techniques de formulation et de mise en oeuvre des projets, mais la question sur laquelle nous nous permettons d'insister est celle de l'éthique de ces options. Il nous semble, en effet, que le drame de la situation internationale n'est dû ni à l'insuffisance des moyens, ni à l'incapacité de mettre au point des programmes salvateurs, mais aux imperfections, à la faiblesse de notre éthique internationale. Jusqu'à notre époque, le monde a trouvé sa raison d'être - nous dirons presque son fil conducteur - soit dans les religions traditionnelles, soit dans la sagesse pratique des peuples, les deux étant d'ailleurs parfois intimement liées. Nous vivons au contraire dans un monde où règne un pragmatisme amoral qui prétend se substituer à l'éthique traditionnelle. C'est pour cela qu'il nous apparaît nécessaire de rappeler, pour terminer, que U Thant, en ouvrant récemment, dans cette salle même, à cette même tribune, la Conférence internationale des organisations non gouvernementales sur les droits de l'homme, a insisté sur la valeur des codes d'honneur, que le Directeur général de l'Unesco a affirmé l'importance de l'éthique dans son livre "La civilisation de l'universel", et que Sa Sainteté le Pape Paul VI a insisté, dans l'Encyclique "Populorum Progressio", sur la nécessité d'un développement solidaire des peuples. Monsieur le Président, Excellences, Mesdames, Messieurs les délégués, la délégation du Togo a la conviction que nous ne pourrions véritablement trouver l'Homme que si, auparavant, nous le situons au plan de l'éthique.

17.1 PRESIDENT:

I thank His Excellency for his valuable contribution and also for keeping well within the time limit.

17.2 I have been informed that Mr. Rahnemā, the leader of the delegation of Iran, who was to be the next speaker, is unwell this afternoon and his intervention will therefore be postponed. I have great pleasure in calling upon Mr. Rivet, Deputy Secretary-General of the World Meteorological Organization.

18.1 M. RIVET (Organisation météorologique mondiale). -

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Excellences, Mesdames, Messieurs, je vous remercie d'abord, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu me permettre de présenter ici de très brèves observations, qui porteront uniquement sur un secteur bien délimité du Programme, celui des sciences géophysiques, et qui auront trait plus spécialement à la coopération et aux modes d'exécution. Avant d'aborder ces points, je tiens, Monsieur le Président, à vous adresser, au nom de l'Organisation météorologique mondiale, mes félicitations à l'occasion de votre brillante élection.

18.2 L'Organisation météorologique mondiale a étudié avec intérêt le programme que l'Unesco se propose de réaliser en 1969-1970 dans le domaine des sciences géophysiques. C'est en effet un domaine où l'Organisation météorologique mondiale exerce aussi déjà

certaines activités et où une collaboration entre elle et l'Unesco est nécessaire, tant au niveau de l'élaboration qu'à celui de l'exécution. Je m'empresse d'ajouter, pour éviter tout malentendu, qu'une coopération existe déjà et qu'elle a donné des résultats fructueux. L'Organisation météorologique mondiale est d'ailleurs toute disposée à élargir et à approfondir cette coopération, à laquelle le Directeur général de l'Unesco lui-même et ses collaborateurs ont apporté tant de soin.

18.3 Pour mieux définir les possibilités offertes par cette coopération, permettez-moi, Mesdames, Messieurs, de rappeler brièvement les buts et les programmes de l'OMM qui sont voisins de ceux qui sont contenus dans le Projet de programme et de budget de l'Unesco.

18.4 La Constitution de l'Organisation météorologique mondiale, en son article 2, demande à cette Organisation de faciliter une coopération à l'échelle mondiale pour l'établissement de réseaux d'observations météorologiques et d'observations géophysiques en rapport avec la météorologie, de normaliser les observations dans ces domaines, d'en faire assurer l'échange entre nations, d'en organiser la conservation et d'en développer l'application aux diverses activités humaines.

18.5 Il est apparu récemment que le moment était venu d'établir un programme à l'échelle du globe afin de faire des progrès décisifs dans les domaines précités. Ce programme, qui est connu sous le nom de Veille météorologique mondiale, et qui a commencé à être appliqué le 1er janvier 1968, se présente comme un plan élargissant considérablement les systèmes d'observation actuels. Les zones désertiques, l'Antarctique, les océans - où des moyens nouveaux seront mis en oeuvre, tels que navires spécialisés, plates-formes, bouées fixes et dérivantes portant des stations d'observation automatique - l'atmosphère et l'espace extra-atmosphérique lui-même, grâce aux ballons stratosphériques, aux fusées et aux satellites, seront couverts par cette exploration systématique. Le programme de la Veille météorologique mondiale prévoit, de plus, l'échange des données ainsi recueillies, leur traitement par des procédés électroniques, et la mise à la disposition de tous des résultats ainsi obtenus, qui deviendront immédiatement utilisables à des fins d'application pratique.

18.6 Il y a lieu d'insister sur deux aspects de la Veille météorologique mondiale. Premièrement, elle constitue un programme permanent et non plus un effort limité dans le temps, comme le serait une année ou une décennie; deuxièmement, elle comporte un programme d'assistance volontaire qui donne aux pays en voie de développement les moyens de participer pleinement au programme global qui, d'ailleurs, sans eux, ne serait pas réalisable.

18.7 Cet exposé très schématisé montre que l'Organisation météorologique mondiale possède déjà actuellement, dans les domaines où elle exerce ses activités - c'est-à-dire la météorologie, la climatologie et, en partie, l'hydrologie et l'océanographie - un dispositif opérationnel qui fonctionne, qui est en cours d'élargissement et qui peut être mis au service de tous. L'établissement de nouveaux systèmes d'observation, dans les domaines d'activité de l'Organisation constituerait évidemment une duplication des efforts, et ce n'est pas sans une certaine inquiétude que l'on verrait d'autres organisations créer des dispositifs qui pourraient faire double emploi avec ceux qui existent déjà ou sont en cours d'établissement. Rien n'empêcherait d'ailleurs un élargissement du dispositif opérationnel précité, pour le plus grand bénéfice des sciences géophysiques. Cela conduirait à une coopération élargie dans ces domaines où - je le répète - il existe déjà une très importante et très étroite coopération entre l'Unesco et l'OMM. Cette coopération a joué avec une efficacité particulière, dans le cadre du projet d'Atlas climatique européen. Grâce aux observations faites sous l'égide de l'Organisation météorologique mondiale au cours d'une longue série d'années, les millions de résultats recueillis par les Etats membres sont actuellement vérifiés, analysés et incorporés par le Service météorologique de Hongrie, sous le contrôle d'un groupe de travail de l'OMM et suivant les directives de l'Unesco, dans un monumental atlas climatique de l'Europe entière, qui sera publié, sous l'autorité conjointe de l'Unesco et de l'Organisation météorologique mondiale. Je voudrais à cette occasion remercier l'Unesco, en la personne de son Directeur général, sans qui il n'aurait pas été

possible - bien que tous les éléments nécessaires fussent disponibles - de mener à bien un travail utile à tous.

18.8 Il serait souhaitable d'étendre cette coopération à la publication d'atlas des autres régions du globe pour lesquelles il n'en existe pas encore et d'obtenir ainsi une série de volumes constituant un atlas climatique mondial, qui serait un instrument précieux pour de nombreux chercheurs et techniciens.

18.9 Le soutien apporté par l'Organisation météorologique mondiale à la Décennie hydrologique internationale est bien connu ; je me bornerai donc à rappeler les études techniques et les projets de recherche que l'Organisation a entrepris en plein accord avec le Conseil de coordination de la Décennie. Une série spéciale de publications a été lancée par l'Organisation météorologique mondiale au titre de la Décennie et comprend déjà plusieurs titres.

18.10 Il est réconfortant de noter la coopération qui s'est ainsi instituée entre nos deux organisations, pour leur bénéfice mutuel, pour le bénéfice de leurs Etats membres et, en fin de compte, pour le bénéfice de tous les hommes. L'Organisation que j'ai l'honneur de représenter ici n'épargnera aucun effort pour rendre cette coopération plus efficace et plus étendue, et c'est pourquoi, Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir adresser, au nom de l'OMM, les vœux les plus chaleureux de succès à la Conférence générale de l'Unesco pour sa quinzième session.

19.1 **PRESIDENT:**

I thank Mr. Rivet, Deputy Secretary-General of Unesco's sister agency WMO. We have heard a very interesting talk and I think it was appropriate that outer space should have been among the topics discussed.

19.2 I thank you all for your courtesy and co-operation in respecting the time limit. I trust that, on my side, I have carried out my duties to your satisfaction.

19.3 I now declare the meeting adjourned.

The meeting rose at 6.05 p.m.
La séance est levée à 18 h. 05
Se levanta la sesión a las 18.05
Заседание закрывается в 6 ч. 5 м.

Seventh plenary meeting

18 October 1968 at 10.40 a. m.

President: Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Septième séance plénière

18 octobre 1968, à 10 h. 40

Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Séptima sesión plenaria

18 de octubre de 1968 a las 10.40

Presidente: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)

Седьмое пленарное заседание

18 октября 1968 г. в 10 ч. 40 мин.

Председатель: Г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)

CONSIDERATION OF THE SECOND SUPPLEMENTARY REPORT OF THE CHAIRMAN OF THE CREDENTIALS COMMITTEE

EXAMEN DU DEUXIEME RAPPORT SUPPLEMENTAIRE DU PRESIDENT DU COMITE DE VERIFICATION DES POUVOIRS

EXAMEN DEL SEGUNDO INFORME COMPLEMENTARIO DEL COMITE DE VERIFICACION DE PODERES

РАССМОТРЕНИЕ ВТОРОГО ДОПОЛНИТЕЛЬНОГО ДОКЛАДА ПРЕДСЕДАТЕЛЯ КОМИТЕТА ПО ПРОВЕРКЕ ПОЛНОМОЧИЙ

1.1 Le PRESIDENT. -

Mesdames et Messieurs, je déclare ouverte la septième séance plénière.

1.2 Avant de reprendre le débat de politique générale, je donne la parole à Mme de Tejeira, président du Comité de vérification des pouvoirs, qui va présenter à la Conférence générale un deuxième rapport supplémentaire sur les pouvoirs de certaines délégations.

2.1 La Sra. TEJEIRA (Panamá); Presidenta del Comité de Verificación de Poderes:

Señor Presidente: Tengo el gusto de informarle que se han recibido credenciales extendidas en buena y debida forma de los siguientes países: Afganistán, Alto Volta, Camerún, Congo (Brazzaville), Dinamarca, Liberia, Marruecos y Madagascar, que habrían presentado ya credenciales provisionales. Propongo a la Conferencia General que se autorice definitivamente a las delegaciones de estos Estados Miembros a participar en la 15a. reunión de la Conferencia General.

2.2 Se han recibido también documentos de la República Centroafricana y de Mauritania, que propongo se acepten como poderes provisionales, a reserva de la presentación posterior de credenciales en buena y debida forma. Recomiendo que, entre tanto, se admita a

las delegaciones de esos países miembros a participar a los trabajos de la 15a. reunión de la Conferencia General. Muchas gracias, señor Presidente.

(2.1) Mme de TEJEIRA (Panama). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous faire savoir que des pouvoirs en bonne et due forme ont été reçus des pays ci-après, qui avaient déjà présenté des pouvoirs provisoires: Afghanistan, Cameroun, Congo (Brazzaville), Danemark, Haute-Volta, Libéria, Madagascar et Maroc. Je propose que la Conférence générale autorise définitivement les délégations de ces Etats membres à participer à la quinzième session de la Conférence générale.

(2.2) Je propose en outre que les documents qui ont été reçus de la République centrafricaine et de la Mauritanie soient considérés comme des pouvoirs provisoires, sous réserve de la présentation ultérieure de pouvoirs en bonne et due forme; et je recommande que les délégations de ces Etats membres soient admises, à titre provisoire, à participer aux travaux de la quinzième session de la Conférence générale.

3.1 Le PRESIDENT, -

Mesdames, Messieurs, vous avez entendu le rapport oral du Président du Comité de vérification des pouvoirs. Si aucune délégation ne demande la parole, je considérerai que ce rapport est adopté.

3.2 Le deuxième rapport supplémentaire du Président du Comité de vérifications des pouvoirs est adopté.

GENERAL POLICY DEBATE (continued)/DEBAT DE POLITIQUE GENERALE (suite)/
DEBATE SOBRE POLITICA GENERAL (continuación)/ОБСУЖДЕНИЕ ВОПРОСОВ
ОБЩЕЙ ПОЛИТИКИ (продолжение)

4.1 Le PRESIDENT, -

Nous allons maintenant reprendre le débat de politique générale.

4.2 Je donne la parole à S. Exc. M. Kinsella, ministre de l'éducation, chef de la délégation de Nouvelle-Zélande.

5.1 Mr. KINSELLA (New Zealand):

Mr. President, Fellow Delegates, in this debate we are focusing our attention on a number of important topics that concern some of the main issues of Unesco's future policy. The points I wish to make in this brief address relate to several of the topics that have been isolated for us, but I shall deal mainly with the question of the next ten years from the point of view of man and the development of human resources.

5.2 Preoccupation with problems of development; growth and change has been characteristic of Unesco almost from its beginning. We are also concerned with conservation; for example, with the conservation of cultural monuments which have sometimes been threatened by the development of States. But it is the organization of development which concerns us most, and this has led us to define our attitudes and direct our attention to such matters as educational, scientific and cultural planning. It has brought us to a concern with the formulation of science policy; it brings the problems of young people immediately before us because it is basically for the continuing generation that we lay these plans; it brings us automatically into the field of the social sciences.

5.3 All these matters are recommended to us by the Executive Board for consideration and all arise from the promotion of changes in society or the deliberate acceleration of changes in societies and from our efforts to control such changes. If for no other reason, we have here ample justification for Unesco's concern with the problems of preserving peace. We have so much at stake, we have so much to do, that we cannot afford to have our efforts nullified by the disruptive forces of war or preparation for war.

5.4 This, I believe, is self-evident. What is perhaps not so obvious is that, in promoting these developments in the next decade and in future decades, we ourselves automatically create problems that in some way are our responsibility, and to which we must find answers. Let me, if I may, illustrate this fact by reference to my own country, whose problems as they impinge on the field of education very much concern me. I do not propose to go into detail.

5.5 We in New Zealand are like the people of many another country in that we have recently been undergoing a very considerable industrial development. It is considerable only in proportion to our size; it would not be thought considerable in a world sense. But the social effects of this change in New Zealand are not dissimilar to those that much larger countries with much larger programmes of development must encounter: growth of cities, displacement of populations, financial problems of development, needs to be met in respect of training and research, and the impact of change upon basic units of society, on cultural groups (such as our Maori people in New Zealand), on youth, on families, and on the individual. These changes are all with us, they are all with you. My point is that we now actually bring these changes about. We have aims in view that we all feel are urgent, and that promise a better life for future generations. Even though we may ask considerable sacrifices of our present generation in order to achieve this better life for the future, there is no doubt that the sacrifice is accepted. The most remote peoples - and I come from a very remote part of the world with many small and isolated groups of people in the thousands of islands of Oceania - all feel this impulse to development.

5.6 It is time that we all began to think more carefully about the effects on groups and on the individual of these changes we promote, particularly in areas where by our initiative peoples are being divorced from the traditional patterns of life and are being asked, in a generation, to prepare themselves to take up the burdens of the Twentieth century. In studying the manner in which social change may be effected, and in discovering the necessary techniques that should be applied, Unesco has a most important rôle to play.

5.7 I should like to see the examination and evaluation that have of recent years become a feature of Unesco's programme, broadened to include a closer evaluation of the social effects of development. These may sometimes appear unrelated to the success or failure of particular projects, but in the long view they are very relevant to the prosperity and to the development States. I am thinking of some of those things I have already mentioned; effects on youth, disruption of cultural patterns and disrupting effects upon the individual. Where this concern might ultimately lead, I do not pretend to know.

5.8 I am aware that these matters are already the broad preoccupation of the social anthropologists of many countries. I am also aware that our programme for 1969-1970 includes certain studies directly concerned with these broad problems. I refer to the sections on the application of the social sciences, and to studies that have been proposed, for example, on the effects of the implantation of science and technology in developing countries. What I am suggesting is not so much the occasional study of these effects on single projects, but what might well become an accompanying study of the social effects of every major long-term effort by this Organization. If these studies were pursued automatically as part of the original planning, it would certainly enable any final evaluation to be more effective and more comprehensive. It might lead us to a better control of social change. At present many social side effects of change are bad, some could be foreseen, some could be forestalled, some could be provided for. This might ultimately ensure better and sounder results. Such action might even become a guide for all States in their developmental enterprises, the vast majority of which are pursued without the benevolent guidance of an international organization such as Unesco.

5.9 I offer this suggestion with all diffidence, knowing full well how far our own practice in New Zealand falls short of this ideal. How much we still have to learn! How little time we have for careful study of these effects in an age when change appears to be constantly accelerating, irrespective of who may suffer.

5.10 I should like to add a few further comments on one aspect of development which concerns us in New Zealand as it does most other countries. This is education at the technician level. Obviously every country needs people with advanced academic and professional training who will be capable of providing leadership - in every aspect of a country's development, in the application of science and technology as in all other aspects. Equally obviously, every country, irrespective of its level of development, needs middle level sub-professional personnel in much greater numbers - personnel whose training will enable them to assume responsibilities below those of the professional worker but above those of the tradesman. We all know now that the professional worker is unable to operate efficiently without the help and supporting services that the technician can provide, and in our age the rôle of the technician is becoming increasingly important.

5.11 Countries are at very different stages of development in their programmes of training to meet the need for this vital middle-level manpower. There are various cultural or sociological reasons why some countries have not moved in this direction as fast or as far as their economic development would seem to demand. I would remind you in particular of the Unesco recommendation concerning technical and vocational education, adopted by the General Conference at its twelfth session, which recognized that technical and vocational education is a prerequisite for sustaining the complex structure of a modern civilization and continued economic progress. We would all do well to study the application in our own countries of the provisions of this recommendation. Our progress at present has been neither sufficiently uniform nor sufficiently fast. The success of many other projects depends upon this vital sector.

5.12 The questions I have raised are, I believe, vital to the social and economic welfare of peoples in a complex and rapidly changing world. They must receive proper consideration by us all if we are to meet the challenges of the future in the most effective manner.

6. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de Nouvelle-Zélande et je donne la parole à S. Exc. M. Tarso Dutra, ministre de l'éducation, chef de la délégation du Brésil.

7.1 M. TARSO DUTRA (Brésil). -

Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser toutes mes félicitations pour votre élection à la présidence de la Conférence générale. Cette élection représente, pour cette illustre assemblée, un juste hommage rendu à la nouvelle Afrique. Pour nous, Brésiliens, elle est, en outre, l'expression de notre gratitude pour la contribution que votre continent a apportée au développement et à la formation historique de notre pays.

7.2 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, les débats qui s'engagent au sein de cette institution culturelle mondiale doivent être constamment marqués par l'objectivité des raisonnements et l'aspect pratique de leurs conclusions. C'est pourquoi la thématique doit en être déterminée préalablement, pour constituer un guide destiné à conduire sans détours la discussion des problèmes les plus caractéristiques de l'éducation et de la science.

7.3 La diversité culturelle des nations et la particularité de leurs problèmes fondamentaux font de l'Unesco un estuaire où confluent les tensions culturelles dominantes dans chaque région, par un processus de communication et d'échanges d'expérience qui constitue, assurément, un instrument précieux pour le rapprochement des peuples.

7.4 Le langage le plus proche de chacun et qui éveillera l'intérêt de tous sera nécessairement celui qui transmettra et traduira des sentiments et des aspirations à une véritable communion fraternelle entre tous les groupes humains, quelles que soient leurs origines géographiques. C'est la compréhension spirituelle et la coopération effective qui devront toujours faire d'une nation la force de soutien ou la source permanente d'inspiration, à

l'égard des autres nations, pour la solution juste de ses problèmes essentiels, principalement de ceux qui appartiennent aux domaines de la production culturelle et de la recherche scientifique.

7.5 Tel est le processus de construction de la paix, bien plus valable que les mécanismes visant à éviter la guerre.

7.6 Ce sera par l'éducation, fondée sur les institutions nationales au service de l'intelligence, et sur les encouragements généreux des formes de culture et de l'expérience d'autres peuples, que la communauté mondiale pourra prétendre à un niveau élevé de promotion de l'homme, en l'orientant vers l'idéal de solidarité intellectuelle de la famille humaine et en le rendant digne d'assumer de plus en plus sa place au centre de développement économique et social des peuples.

7.7 La bataille de la paix devra être gagnée par l'effort en faveur de l'éducation et de la culture, que les nations doivent porter au plus haut point d'intégration et de solidarité. Les peuples sous-développés ou en voie de développement et les flots de pauvreté qui existent encore dans les pays les plus prospères trouveront, dans le système culturel, leurs instruments de libération les plus efficaces - bien plus efficaces que l'aide économique elle-même, car celle-ci, presque toujours, répond à des problèmes momentanés et non aux besoins fondamentaux qui expliquent le retard des peuples.

7.8 Mais l'utilisation des facteurs purement civilisateurs de la culture et de la science pré suppose la mise en valeur du riche potentiel humain que représente la jeunesse de notre temps. Je suis de ceux, nombreux, qui croient à l'immense virtualité des jeunes, lesquels contrôlent pratiquement tout le système d'influence de la société contemporaine. Je cherche surtout à identifier dans l'éclosion du "pouvoir jeune" le vif désir de progrès qui se situe dans l'essence spirituelle de tous les groupes humains. C'est l'angoisse engendrée par le développement, ce sont les résultats de l'intense labeur de l'humanité dans tous les domaines de la culture et de la science, qui placent la nouvelle génération à l'épicentre d'une terrible crise spirituelle, devant les communications rapides qui caractérisent l'ère spatiale, et la vitesse avec laquelle se déprécient et sont dépassées les valeurs traditionnelles créées par le génie humain.

7.9 Et le progrès, destiné à servir la société, absorbera dans son élan effréné les résultats prévus pour apporter à l'homme la tranquillité, la dignité et le bien-être, jusqu'à ce que les frontières plus larges du développement offrent des possibilités à tous et éliminent les déséquilibres flagrants entre les populations excédentaires qui veulent participer au travail et les conditions encore limitées du marché de la production.

7.10 C'est cela - cela seulement - qui agite les jeunes du monde entier. C'est le manque de possibilités, l'absence d'encouragement, le désespoir devant une structure de l'enseignement qui a beaucoup évolué et s'est perfectionnée, mais qu'ils considèrent, en mesurant sa disproportion avec le progrès général de la société contemporaine, comme la cause essentielle de leurs propres frustrations.

7.11 Le caractère politique qui a marqué les mouvements qui se sont produits dans tous les secteurs de l'enseignement, à travers le monde, n'est qu'un changement de destination des revendications juvéniles les plus expressives, toujours initialement orientées vers l'amélioration des formes d'enseignement, la modernisation et l'efficacité des méthodes d'éducation, et l'adaptation de la formation professionnelle aux exigences technologiques du monde évolué des temps nouveaux.

7.12 On dira que nous sommes en présence d'une lutte de générations, dans un schéma de compétition où le "pouvoir jeune" réclame le remplacement, le plus rapidement possible, du pouvoir dominant, actuellement détenu par les classes les plus âgées de la société humaine.

7.13 Ce sera alors le défi lancé à la jeunesse par les progrès fantastiques de la croissance moderne, pour qu'elle vienne prendre immédiatement sa place dans le processus de développement économique et social des nations, de la même façon que jadis, avec l'avènement de la révolution industrielle, s'est affirmée la lutte entre ouvriers et patrons. On peut interpréter ainsi l'extériorisation la plus ardente des aspirations juvéniles dans le contexte de l'ère technologique. Là encore, les nations devront se convaincre que, sous tous ses aspects, le développement éducatif et culturel devra recevoir de vigoureux encouragements pour précéder et conditionner la préparation de l'homme à l'exercice utile de la mission qui lui incombe dans la société. Au contraire, la participation accélérée ou anticipée des jeunes au mécanisme du travail créateur pourrait conduire à une usure sociale inévitable et à la détérioration des forces constructives qui soutiennent le monde en tant que système de production de biens utiles, destinés à assurer le bonheur de l'homme.

7.14 Je transmets à cette illustre assemblée l'annonce prometteuse de l'effort que le Gouvernement du Brésil déploie pour renforcer les institutions éducatives et culturelles du pays, comme moyen d'affirmation des valeurs intellectuelles et morales capables de l'élever de plus en plus au niveau de la compréhension et de la fraternité humaine, qui se fondent sur ces desseins.

7.15 En trois opérations exécutées presque simultanément, le Gouvernement brésilien a lancé la campagne d'alphabétisation et d'éducation permanente des adultes, l'orientation professionnelle de la formation au niveau de l'enseignement moyen et la réforme universitaire - apportant ainsi ses soins particuliers à des secteurs qui conditionnent en premier lieu le développement du pays et permettent de corriger les déséquilibres sociaux.

7.16 L'alphabétisation, comme stade préliminaire de l'éducation, est le droit le plus important de l'homme dans la société - un droit qui correspond à un puissant investissement social, accordant à la personne humaine les conditions minimales de dignité et de participation communautaire qui lui ouvrent, non seulement les horizons mentaux, mais aussi les voies qui, à travers l'éducation professionnelle intensive et complémentaire, pourront l'amener à s'intégrer aux forces du travail producteur de richesses. Cette mise en valeur de l'homme resté en marge de la société à cause de sa totale ignorance est encore un prix généreux payé à la paix sociale, qui désarme l'esprit de cet homme, en le libérant de ses ressentiments à l'égard de la société et des influences qui ont un effet décourageant sur sa capacité intrinsèque de produire.

7.17 La professionnalisation de l'enseignement moyen, en harmonie avec la formation correspondante dispensée au niveau technique supérieur, est également une ligne de conduite qui fait de l'éducation, au Brésil, une activité essentiellement économique et, en même temps, de valorisation de la personne humaine.

7.18 La principale étape de la politique éducative du Brésil est certainement la réforme universitaire, condensée en quinze documents, les uns déjà incorporés à la législation du pays et les autres en voie de révision au Congrès national. C'est la réforme la plus audacieuse qui ait été entreprise à court terme par le président Arthur da Costa e Silva. Elle vise à moderniser l'université brésilienne, en en rationalisant l'administration, en en développant les services, en accroissant la productivité du système d'enseignement, en spécialisant dans une large mesure les activités d'enseignement et de recherche et en multipliant les possibilités d'accès de la jeunesse à l'Université.

7.19 L'Université commande le développement national et en élargit les frontières pour mettre à profit un nombre considérablement plus grand de formations professionnelles et techniques qui intéressent le progrès du pays.

7.20 Ainsi, le processus de rénovation des universités, qui a été entrepris pour répondre aux justes revendications des jeunes et pour diminuer les tensions sociales, constituera certainement un facteur supplémentaire d'harmonie et de tranquillité entre les divers éléments qui font partie de la communauté nationale.

7.21 Telle est la contribution, sans aucun doute inestimable, que le Brésil apporte à la paix du continent et à la paix mondiale, dans l'effort qu'il déploie pour calmer les passions qui divisent son peuple, le rapprochant ainsi davantage, par les attributs de l'esprit, de la culture et de l'intelligence, des autres peuples frères du monde entier.

8.1 Le **PRESIDENT**. -

Je remercie le chef de la délégation brésilienne et je donne la parole à S. Exc. M. Hirokichi Nadao, ministre de l'éducation, chef de la délégation du Japon.

8.2 M. Hirokichi Nadao a exprimé le désir de prononcer son discours en japonais. Le Règlement intérieur lui en donne la possibilité. L'interprétation de ce discours, dans les langues de travail de l'Organisation, sera assurée à partir d'une traduction en anglais fournie par la délégation japonaise.

9.1 Mr. NADAO (Japan) (Speech delivered in Japanese; English translation provided by the Japanese delegation):

Mr. President, fellow delegates, it is a pleasure and a privilege for me to address this fifteenth session of the General Conference of Unesco and to express on behalf of the Japanese Government our views on the aims and activities of the Organization.

9.2 First of all, I wish to extend to you, Mr. President, the congratulations of the Japanese delegation on your election to the presidency of the fifteenth session of the General Conference. I have no doubt that, with your profound knowledge and extensive experience of the activities of our Organization, you will lead the present session to a successful conclusion. My delegation pledges you its fullest support and co-operation.

9.3 I would also like to express my profound regard for the Director-General, Mr. René Maheu, who, with his lucid intelligence and outstanding leadership, is energetically promoting assistance projects for developing countries and thereby contributing to the prestige of Unesco at a juncture when the world is expecting more and more of the Organization.

9.4 I would like to extend a warm welcome to the delegations of Guyana, Lesotho and the People's Republic of Southern Yemen which have become Member States of Unesco since the close of the last session of the General Conference.

9.5 Twenty-two years ago, when the Second World War had just ended, twenty nations joined together to establish this Organization, seeking the consolidation of peace through the promotion of education, science and culture. Since then the Organization has been joined by an ever-increasing number of States and has at present a membership of 123 States.

9.6 In recent years, Unesco has placed much emphasis on aid for development. Today, two-thirds of the total resources at its disposal, comprising the Regular budget and extra-budgetary resources, are being used to assist developing countries. I consider this policy to be basically sound and whole-heartedly support it.

9.7 In the present world situation, we cannot close our eyes to the widening economic gap between developing countries and developed countries. The first United Nations Development Decade which was launched in an effort to reduce this gap will terminate in 1970. This Decade, however, has not realized all the objectives originally laid down. In this connexion, I entirely agree with the view expressed by Mr. René Maheu at the forty-fifth session of the Economic and Social Council of the United Nations: "One of the greatest weaknesses of the first Decade was, in my opinion, to conceive development essentially, if not uniquely, as the exploitation of natural resources. But events have shown not only that there were human resources which required to be prepared for use and then used, but also that the exploitation of natural resources itself was secondary to this harnessing of human resources. Let us not tire of repeating that man is the alpha and omega of development, its main activator and its only end".

9.8. It is quite natural that the development of education in a broad sense (a key factor for the development of human resources) should not be an easy task. It cannot be achieved without the unceasing efforts of the respective countries themselves. On the other hand, we believe that the United Nations and the agencies concerned should prepare themselves to extend their timely and effective assistance to developing countries as they strive to build their societies and develop human resources. In this context, I sincerely hope that Unesco will push forward its assistance projects for development, based on an objective evaluation of past experience, and in line with the second United Nations Development Decade. In doing so, the Organization should bear in mind the need for co-ordination with other United Nations agencies, selection of priorities and efficient use of its limited financial resources.

9.9. Needless to say, the basic policy of Japan, as an Asian country, is to contribute towards the establishment of peace and prosperity in Asia. The Asian region, with its enormous population and diversified cultures, needs numerous development programmes for its prosperity and peace. However, I am afraid that Unesco's assistance to the development programmes in Asia has not always been satisfactory, compared with that in other regions and I would like to emphasize that great attention should be given to development programmes in Asia.

9.10. In the hope of contributing to the development of Asian countries and promoting the welfare of the peoples of this region, the Japanese National Commission for Unesco has established a Committee for Development Questions, entrusted with the task of studying the rôle and nature of Unesco's co-operation with developing countries. We also organized, in Tokyo last September, a Meeting of Asian National Commissions for Unesco. This meeting was attended by representatives of 18 National Commissions of Asia and a lively discussion and exchange of opinions took place on regional programmes of common interest.

9.11. On the basis of the opinions then expressed, Japan is seeking with renewed determination, to develop and promote various programmes in the fields of education, science, culture and communication, in co-operation with Unesco. More particularly, Japan asks for positive co-operation from Unesco in the following major projects.

9.12. First, in the field of education: in the light of the important rôle of education in development, which I have already emphasized, and in view of the acute shortage of middle-level technicians in Asia, Japan would like to contribute to improving the quality of teachers of science and agricultural technical subjects who are responsible for the training of such technicians. The in-service training of teachers is essential to enable them to adapt to modern science and technology. We therefore believe that the establishment of an institute for the in-service training of teachers is very important, as was emphasized by the Meeting of Asian National Commissions for Unesco. The Japanese Government takes a keen interest in the establishment of such an Institute for Asia and requests the Director-General to give special consideration to this subject.

9.13. In addition to the in-service training of teachers, two other important factors are involved in the improvement of the quality of education. One is the improvement of curricula, now being studied by the National Institute for Educational Research of Japan, whose activities we would like to strengthen further. The other is the improvement of teaching materials and aids as well as teaching methods, which may, I hope, be taken up by the Institute when its activities for assistance to education in the Asian region are amplified. In this respect, we would also like to study the possibility of establishing an Asian centre for the production of teaching materials and aids.

9.14. Secondly, in the field of science, our country will continue to contribute to international co-operation in the domains of hydrology, oceanography, seismology and bacteriology. With respect to the recommendations adopted at the Conference on the Application of Science and Technology to the Development of Asia, held in New Delhi in August this year,

when the Asian Member States come to implement these recommendations Japan hopes to co-operate in a practical way.

9.15 Thirdly, I would like to speak on a problem in the field of culture - a new problem raised by the process of development; What should be the place of culture in post industrial society? How can we preserve traditional cultural property and the accompanying sites in the new overall environment? This is a subject of the utmost importance today. In this connexion, the International Round Table on the Relations between Japanese and Western Arts, organized by Unesco in Tokyo and Kyoto in September this year, suggested that the cultural properties of Kyoto and Nara as well as the sites containing these properties be selected for an international study of culture from the standpoint I have mentioned. The Japanese Government is keenly interested in this study.

9.16 It is no less important to preserve as the common heritage of mankind, monuments representing ancient and highly developed cultures; I refer to the excellent work being done by Unesco in Nubia, in Florence and in Venice. We also consider that the preservation of the monuments at Bamian, Mohenjodaro, Phnom Koulen and Borobudur is a most important matter, as was stressed in the recommendation adopted by the Tokyo Meeting of Asian National Commissions, and the Japanese Government is anxious to contribute.

9.17 Reference has often been made to the importance of preserving and renewing the traditional cultures of Asian countries which are in the process of modernization. In this connexion, research undertaken by the Centre for East Asian Cultural Studies should be strengthened.

9.18 Fourthly, in the field of communication, with a view to co-operating in the promotion of book production in Asian countries in the vernacular languages, we are preparing the establishment of an International Book Production Centre in Tokyo. Once the Centre is established and the budget appropriated, it will organize training courses in book production, undertake research and publish reading materials common to Asian peoples, study the design of printing types, etc.

9.19 My delegation will discuss the Unesco programme for the years 1969-1970 in detail in the relevant programme commissions and committees. I would merely like to say here that we consider these programmes as a whole reasonable and appropriate.

9.20 I should also like to express my opinion concerning the questions of the strengthening of National Commissions for Unesco and of the composition of the Executive Board.

9.21 The strengthening of National Commissions, as my country has repeatedly emphasized, is essential for the purpose of establishing close liaison and co-operative relations among Member States and between Unesco and the Member States. We therefore hope that the Director-General will examine the possibility of organizing biennial regional meetings of National Commissions, improving the training of specialists in the Secretariats of National Commissions, and establishing a regional liaison office of National Commissions, as recommended by the resolutions adopted at the Meeting of Asian National Commissions for Unesco, held in September this year in Tokyo.

9.22 Concerning the composition of the Executive Board of Unesco, a resolution was adopted, as you know, by the General Conference at its fourteenth session. With a view to carrying this resolution into effect, recommendations have been made by the Executive Board to the present session of the General Conference, in particular concerning the establishment of a system of electoral groups. In accordance with the wishes of the Asian Member States, who have only three members on the Board, my country has been an active promoter of this proposal. I would like to take this opportunity of requesting all the delegations to support its adoption.

9.23 Mr. President, this year my country celebrates the centenary of the Meiji Restoration, which marked the birth of modern Japan. On this memorable occasion, we renew our determination to contribute as far as possible to the peace and prosperity of the world. I do not deny that Japan's participation in international co-operation has so far left much to be desired, especially in the development of human resources. But henceforth, we would like to contribute to the development of Unesco activities by sending out highly qualified experts and co-operating, through various Unesco projects, in the formation of men capable of contributing to the advancement of Asia and the world.

9.24 In conclusion, I take special pleasure in expressing, on behalf of my delegation, our sincere thanks to His Excellency Mr. E. F. L. de Silva for having announced yesterday, in his capacity as Acting President, the award of a Nobel Prize for Literature to Mr. Yasunari Kawabata, who is not only an eminent writer but who also served for a number of years as a member of the Japanese National Commission for Unesco. I would also like to thank this assembly for sharing in our satisfaction.

9.25 Until recently, it has been difficult for the peoples of the world to appreciate Japanese literary works because Japanese is not widely known. Since 1958, however, Unesco has done a great deal to spread a knowledge of Japanese literature by having classical and contemporary works translated and published. Again, we express our gratitude to the Organization for having done much to help Mr. Kawabata to attain this high honour.

10. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation du Japon et je donne la parole à S. Exc. M. Mashuri, ministre de l'éducation et de la culture, chef de la délégation de l'Indonésie.

11.1 Mr. MASHURI (Indonesia):

Mr. President, your Excellencies, distinguished delegates, it is a great honour to have an opportunity to address this distinguished gathering on behalf of the Indonesian Government. Allow me first of all to associate myself with the congratulations conveyed to the Director-General of Unesco for his excellent presentation of the Draft Programme and Budget for 1969-1970. I would also like to take this opportunity to express my deepest gratitude and appreciation to Unesco and many of its member countries for the support and assistance rendered to Indonesia, which make it possible for my government to start implementing its new approach to many basic problems in the field of education, science and culture.

11.2 The aim of educational, manpower, economic and science planners in Indonesia today is to integrate education, science, technology and economic development into a harmonious entity. Within the new pattern of aspiration and expectation, education is only functional when it meets the demands of the economy and the opportunities offered by society. It is in this connexion that Indonesia would like to avail itself of Unesco's assistance in the field of educational planning. My government is also very much interested in, and gives its full support to, Unesco's broadened concept of life-long integrated education.

11.3 The present Government of Indonesia has always believed in international and regional co-operation. However, with regard to regional co-operation for the advancement of education, science and technology, while giving its support to the concept and its implementation, my government would like to suggest that closer co-operation be established between Unesco and the regional organizations in order to arrive at a more balanced application of the principle of "maintaining the unity of programmes through the integration of resources", in order to avoid unnecessary duplications and in order to eliminate potential obstacles on the road to sound regionalism.

11.4 In the field of communication, Unesco's assistance will be very much appreciated as regards T.V. school broadcasts, the development of information media, the promotion of book production and distribution, and library services. For a country like Indonesia, consisting of thousands of islands, the intensive use of broadcasting helps to speed up the

modernization of instruction and the improvement of teaching standards which takes some 15-20 years through conventional methods.

11.5 In the field of natural sciences and their application to development, my government welcomes and supports Unesco's idea of dividing the biennial programme under three main headings, i. e. Science Policy, Scientific Information and Fundamental Research; Science Education and Technological Education and Research; Environmental Sciences and Natural Resources Research.

11.6 Science Policy is a new field of endeavour in Indonesia and hence more Unesco assistance will be much appreciated. My government gives full support to Unesco's aims in Agricultural Education and Science which, in line with Indonesia's Five-Year Development Programme and probably with that of many other developing countries, give priority to increasing food production. However, we would like to suggest that these programmes be integrated with activities already being carried out by other international organizations, in particular the regional intergovernmental organizations. As regards Technological Sciences and Research, Indonesia strongly supports Unesco's policy of concentrating on creating the necessary conditions for, and promoting, development. Indonesia's Five-Year Development Programme gives top priority to research and to strengthening the facilities and manpower of research institutions, within and outside the universities. It is realized that, in this respect, activities relating to science information and the dissemination of science in society are very important.

11.7 Accordingly, priority is also given to strengthening our National Scientific Documentation Centre and to the training of those people who could become effective "agents" for the dissemination and popularization of science in society.

11.8 As a participant in the International Hydrological Decade, Indonesia greatly appreciates the fact that Unesco places special emphasis on specific fields of studies, such as those concerning ground water, erosion and tide swamps, which are also given priority in our development programme since these problems are of considerable importance in our effort to increase food production.

11.9 My government is also in full agreement with Unesco's policy of continued support for, and co-operation with, the International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources. I sincerely hope that both Unesco and the IUCN will give special attention to the conservation of nearly extinct species of our flora and fauna. It should be realized that such species are gravely threatened in most developing countries since attention is primarily focused on economic problems. To mention an example from my own country, I regret to report that the situation is critical as regards the rhinoceroses in the peninsula of Djungkulon, West Java, and Komodo dragons in the Island of Komodo, East Nusatenggara.

11.10 With regard to research and training in the field of geology and mining, I would like to express my appreciation of Unesco's assistance to the development of the Institute of Geology and Mining in Bandung, West Java.

11.11 Perhaps in this connexion I might raise the question of examining the possibility of establishing a regional seismological centre in South East Asia.

11.12 As regards the Social Sciences, Human Sciences and Culture, Indonesia greatly appreciates Unesco's unequivocal acknowledgement of the potential contribution of the social sciences to social and economic planning and development. We wholeheartedly support the plan to convene an international conference on this theme in 1970. My government also welcomes the budgetary increase for the section relating to the application of the social sciences although I think that this increase is relatively too small as compared to the increase for the section concerned with research on human rights and peace problems. In my opinion, the application of the social sciences, especially in relation to the planning

and implementation of development programmes, is one of the most challenging problems confronting developing countries and more Unesco assistance is therefore needed.

11.13 Indonesia is in full agreement with Unesco's determination to give more attention to the study of population and family planning. However, I would like to suggest, in connexion with the population study, that special attention be paid to the effects of population increase on food production; and, as regards the study of family planning, that attention also be paid to the study of attitudes towards family planning.

11.14 I greatly appreciate Unesco's assistance to Member States for the preservation of the cultural heritage, since for some years to come most of the developing countries will presumably be concentrating their attention and efforts on socio-economic problems. The restoration of the Borobudur monument in Indonesia is one example, and I would like to take this opportunity, on behalf of the Indonesian Government and people, of conveying my sincere gratitude to Unesco and several Member States, in particular France and the Netherlands, for the efforts and funds devoted to the restoration of this monument.

11.15 To the participants in the recent Tokyo meeting of the National Commissions for Unesco from Asian member countries, I would also like to convey my appreciation of their support for this cause. I was deeply touched by His Excellency Hirokichi Nadao's expression of support for the restoration of the Borobudur monument.

11.16 The Unesco experts' preliminary report indicates that this monument is doomed to disintegrate entirely unless immediate steps are taken to stop the decay of the stones and the collapse of the structures. An 8-year restoration plan has been proposed which needs a budget of more than US \$3 million and which endeavours to link the restoration with the development and promotion of what is referred to as cultural tourism. A National Committee for the Restoration of the Borobudur Monument, under the chairmanship of Sultan Hamengkubuwono, has been created by my government to co-ordinate all efforts related to the restoration, both at home and abroad.

11.17 It is in this field of Social Sciences, Human Sciences and Culture that I would like to draw your attention to an important phenomenon, namely, the revolt against certain established values in so many countries throughout the world.

11.18 It is a fact that the scientific and technological revolution has provided mankind with unprecedented material comfort and advantages. On the other hand, we have seen that some technologically advanced societies arrive at a critical stage where man may lose his identity as a human being and become the prisoner of his own scientific and technological creation which, like money, is a good servant but a bad master! Existing social values, taken for granted by older generations, may stimulate unrest, or even revolt, among younger people. Has not the time come, therefore, for Unesco to undertake a comprehensive study of this important aspect of social life? Important conclusions might be reached which could be used as the basis for a new educational and cultural approach in order to achieve improved understanding throughout the world.

11.19 Mr. President, your Excellencies, distinguished delegates, I would like to conclude by expressing my sincere hope that Unesco will succeed where other organizations have been less successful in restoring and maintaining peace by the implementation of policies which can bring people and nations to a closer and better understanding.

12. Le PRÉSIDENT: -

Je remercie le chef de la délégation de l'Indonésie et je donne la parole à S. Exc. M. Haralambi Traikov, ministre adjoint des affaires étrangères, chef de la délégation de Bulgarie.

13.1 Г-н Хараламби ТРАЙКОВ (Народная Республика Болгария):

Уважаемый г-н Председатель, дамы и г-да делегаты, Для меня является удовольствием и приятным долгом сердечно приветствовать вас от имени делегации Народной Республики Болгарии по поводу вашего избрания на достойный пост Председателя пятнадцатой сессии Генеральной конференции ЮНЕСКО. Мы убеждены в том, что под вашим руководством настоящая Конференция содержательно и оперативно осуществит цели, которые она поставила перед собой.

13.2 Всеобъемлющий и целеустремленный доклад Генерального директора ЮНЕСКО, уважаемого г-на Рене Маэ, о деятельности за период 1967-1968 гг. даёт пищу размышлениям о многих проблемах ЮНЕСКО и, кроме всего прочего, облегчает наши усилия в деле выполнения наиболее лучшим образом всего того, для чего мы здесь собрались.

13.3 Сама сущность нашей Организации и все её благородные намерения, я бы сказал, роковым образом связаны с делом мира и взаимопониманием между народами. В этом смысле невозможно даже подумать о том, что деятельность ЮНЕСКО в области образования, культуры и науки могла бы дать необходимые результаты при наличии военных конфликтов на нашей земле, при усилении международной напряжённости. Острота многих мировых проблем в одном или другом направлении оказывает влияние на всю деятельность нашей Организации. Мы не являемся замкнутой организацией и не можем абстрагироваться от окружающей нас политической действительности. Мы ни в коем случае не можем быть пассивными наблюдателями жизненных проблем вьетнамского народа, проблем Ближнего Востока и ряда других вопросов, затрагивающих все человечество.

13.4 Колониальная проблема в своем многообразии содержит и много гуманитарных сторон и поэтому имеет самое непосредственное отношение к нашей Организации. Обоснованно и последовательно мы реагируем, когда имеем возможность выступить в защиту прав борющихся за независимость народов. Для чести нашей Организации необходимо и теперь с особой силой и своевременностью добиваться, чтобы ЮНЕСКО и другие специализированные учреждения оказывали деятельную помощь этим народам.

13.5 Вот почему мы считаем логичным и разумным последовать примеру Экономического и Социального Совета ООН, Международной организации здравоохранения и Международной организации труда и обсудить выполнение резолюции 2311 (XXII) Генеральной Ассамблеи. В этой резолюции, как известно, ООН выступила с призывом к специализированным учреждениям оказывать помощь борющимся за свою свободу народам и рекомендовала конкретные формы реализации этой помощи. В качестве инициатора выдвижения этого вопроса на Генеральной Ассамблее ООН и в согласии с соавторами резолюции 2311 (XXII), наша страна предложила рассмотреть на настоящей Генеральной конференции ее выполнение со стороны ЮНЕСКО. Мы выражаем надежду, что это обсуждение раскроет возможности для нахождения действенных возможностей для оказания реальной и эффективной помощи национально-освободительным движениям в южной части Африки.

13.6 Г-н Председатель, Современную сложную международную обстановку характеризуют не только отрицательные явления. Стремление народов к миру и взаимопониманию настолько велико, что оно постоянно способствует деятельности, направленной на укрепление мира. Одним из проявлений такой деятельности является подписание 80 странами Договора о нераспространении ядерного оружия. Это серьезное достижение, несомненно, повлияет на улучшение международной обстановки и откроет новые возможности в области разоружения. Вот почему мы приветствуем факт, что Генеральная Ассамблея ООН включила в свою повестку дня обсуждение меморандума Советского Союза, содержащего ряд конкретных и совместных мер, способствующих разоружению в области ядерного и обычного оружия.

13.7 Для нас, для болгарского народа, для нашей общественности, несмотря на все трудности, мирное взаимопонимание между народами является достижимой и желанной

реальностью. Наша страна продолжает и будет неизменно продолжать свою политику мира и мирного сотрудничества со всеми европейскими государствами. Мы ясно сознаем свой исторический долг и понимаем, что от нас в немалой степени зависит создание атмосферы доверия и добрососедства на Балканах. Поэтому мы активно и целеустремленно вносим свой вклад в дело взаимопонимания и дружбы между всеми балканскими народами во всех областях международных отношений, включая образование, науку и культуру.

13.8 Г-н Председатель. Мы все, присутствующие на пятнадцатой сессии Генеральной конференции ЮНЕСКО, испытываем чувство большого удовлетворения в связи с растущим и благотворным влиянием ЮНЕСКО в области образования, науки и культуры, с положительными результатами деятельности Организации. И именно это удовлетворение, этот утвердившийся авторитет ЮНЕСКО обязывают нас самым тщательным образом изучать возросшие возможности нашей Организации в целях их еще более рационального использования. Вместе с тем предстоит еще многое сделать для популяризации деятельности ЮНЕСКО среди самой широкой общественности.

13.9 Хорошей возможностью для утверждения имени и роли ЮНЕСКО является чествование видных деятелей мировой науки и культуры. Существующая до сих пор практика достаточно подтверждает значение этих культурных праздников. Поэтому мы полностью поддерживаем инициативу советской делегации о праздновании столетия со дня рождения Владимира Ильича Ленина - этого всеобъемлющего гения человеческой мысли и дела. Для нас является особенно приятным то, что Организация намечает отдать дань уважения Кириллу, одному из братьев-создателей славянской письменности, этому изумительному борцу за общечеловеческую культуру.

13.10 Делегация Народной Республики Болгарии считает, что Организация объединенных наций по вопросам образования, науки и культуры в своем развитии до сих пор неустанно увеличивает объем и разнообразит тематику своей деятельности. И здесь именно встает кардинальный вопрос - вопрос о самом рациональном, бережливом и целеустремленном употреблении средств. В этом отношении мы имеем в виду необходимость улучшения систематического контроля, логической потребности все более повышать требовательность к работе Секретариата Организации.

13.11 Делегация Народной Республики Болгарии находит, что сейчас созданы все предпосылки для того, чтобы ЮНЕСКО стабилизировала свою программу и бюджет. Решения Организации, принятые до сих пор по вопросам образования, естественных наук, социальных наук, культуры и искусства, информации, документации и библиотечного дела являются достаточно широкой сферой для полезной деятельности во имя высокогуманных целей и задач ЮНЕСКО.

13.12 В будущей программе ЮНЕСКО, по нашему мнению, следует сохранить приоритет в области образования, еще более активно прилагая усилия для ликвидации неграмотности, и уделять больше внимания выяснению и определению содержания среднего образования в связи с развитием науки и техники, для усовершенствования методов обучения и подготовки кадров.

13.13 Программа по естественным наукам является достаточно насыщенной и в течение предстоящих двух лет следует организовать практическую реализацию предусмотренных мероприятий, главным образом, в области океанографии, гидрологии и исследования естественных богатств.

13.14 В области социальных и гуманитарных наук программа ЮНЕСКО должна более эффективным образом содействовать практическому разрешению назревших проблем современности; укреплению мира, дружбы и сотрудничества между народами; социально-экономическому и культурному развитию стран, освобожденных от колониальной зависимости; борьбе против расизма и колониализма и защите прав человека.

13.15 Болгария - это страна, в которой туризм развивается быстрыми темпами. Каждый год в нашу страну приезжает все большее количество туристов. Мы считаем, что туризм следует связывать с культурой. Люди, приезжающие в нашу страну, восхищаются не только морем, горами, фруктами, но и памятниками древней культуры нашей земли. Поэтому мы с удовлетворением отмечаем, что ЮНЕСКО уделяет большое внимание вопросу о более широком использовании культурного наследия в целях развития туризма. Ввиду того, что это связано с затратой больших средств, мы надеемся, что Совет управляющих Программы развития Организации Объединенных Наций одобрит принцип выделения средств Специального фонда для этой программы.

13.16 В работе по увеличению эффективности деятельности ЮНЕСКО не следует исключать и переоценку создавшегося уже чрезвычайно ценного сотрудничества ЮНЕСКО с международными неправительственными учреждениями. Нам кажется, что наступило время пересмотреть отношения с такими организациями, которые не способны выполнять задач ЮНЕСКО. Генеральный директор мог бы воспользоваться своим правом и сделать соответствующие предложения Исполнительному совету.

13.17 Делегация Народной Республики Болгарии приветствует инициативу Генерального директора относительно дальнейшего развития сотрудничества с межправительственными организациями и, в частности, направление приглашения на настоящую Конференцию Совету экономической взаимопомощи, делегация которого здесь присутствует. Наша делегация считает, что развитие связей ЮНЕСКО с такими организациями будет способствовать обмену опытом в разработке проблем, представляющих взаимный интерес.

13.18 Одним из источников влияния ЮНЕСКО является ее универсальность. Поскольку эта универсальность уважается, постольку и сама Организация завоевывает международное доверие и авторитет. Поэтому и сейчас следует подчеркнуть печальный факт, что ЮНЕСКО не проявляет гостеприимства в отношении таких государств как Демократическая Республика Вьетнам, Германская Демократическая Республика, Корейская Народно-Демократическая Республика, Китайская Народная Республика. Настало время, когда эта универсальность ЮНЕСКО должна получить свое точное содержание.

13.19 Г-н Председатель. За последние два года ЮНЕСКО достигла обнадеживающих результатов в очень важном секторе международного интеллектуального сотрудничества. Мы с чувством глубокой удовлетворенности отмечаем проявление заботы и достигнутые результаты в оказании помощи развивающимся странам. По многим соображениям необходимо оказывать большую и целеустремленную помощь развивающимся странам.

13.20 В отношении балканских стран также есть чего пожелать. Излишне убеждать каким многообразием культурных ценностей располагает наш полуостров; ценности эти, к сожалению, не получили еще необходимой гласности. Более справедливое направление сил и средств ЮНЕСКО для субрегионального сотрудничества естественно будет способствовать как балканскому, так и другим районам мира.

13.21 И в конце хочу заверить Генеральную конференцию, что в Народной Республике Болгарии имя ЮНЕСКО широко известно и уважаемо. У нас существуют все необходимые условия для осуществления наших национальных мероприятий по линии ЮНЕСКО, а также и общеполитических мероприятий по линии ЮНЕСКО, а также и общеполитических и международных инициатив. Мы испытываем чувство исполненного долга от факта, что у нас был организован ряд полезных мероприятий. Речь идет, например, о Международной конференции в Софии по подготовке и карьере оперных певцов, коллоквиуме по Декларации принципов международного культурного сотрудничества, семинаре по программированному обучению, Всемирном конгрессе по интеграции преподавания естественных и математических наук. Проведением таких мероприятий ЮНЕСКО и мы, как ее члены, вносим свой вклад в дело культурного сближения народов. Мы всегда готовы оказывать гостеприимство, оказывать нужное содействие. Позвольте мне пожелать приятной и полезной работы Генеральной конференции. Благодарю за внимание.

(13.1) M. TRAIKOV (République populaire de Bulgarie). - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'agréable devoir de vous féliciter, au nom de la délégation bulgare, d'avoir été choisi pour exercer les hautes fonctions de président de la quinzième session de la Conférence générale de l'Unesco. Nous sommes persuadés que la Conférence parviendra, sous votre direction éclairée, à mener à bien dans les meilleures conditions toutes les tâches qu'elle s'est données.

(13.2) Le rapport très complet et très bien conçu qui nous a été présenté par M. René Maheu, directeur général de l'Unesco, sur l'activité de l'Organisation en 1967-1968 est de nature à nourrir les réflexions que peuvent nous inspirer les nombreux problèmes de l'Unesco et, en particulier, à nous aider à nous acquitter au mieux du travail pour l'accomplissement duquel nous sommes ici réunis.

(13.3) L'existence même de notre Organisation et ses nobles idéaux sont inéluctablement liés au problème de la paix et de la compréhension entre les peuples. Dès lors, il est impensable que l'action menée par l'Unesco dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture puisse aboutir aux résultats nécessaires si elle coïncide avec des conflits armés et avec une aggravation des tensions internationales. L'acuité de maints problèmes mondiaux influe d'une manière ou d'une autre sur toute l'activité de notre Organisation. Celle-ci ne vit pas en dehors du monde et il lui est impossible de s'abstraire du contexte politique. Nous ne pouvons en aucun cas nous comporter en spectateurs passifs à l'égard des problèmes vitaux du peuple vietnamien, des problèmes du Proche-Orient et d'une série de questions qui touchent l'humanité tout entière.

(13.4) Le problème du colonialisme a, dans sa complexité même, bien des aspects humains, en raison desquels il intéresse directement notre Organisation. C'est à juste titre et en toute logique que nous prenons la parole, quand nous pouvons le faire, pour soutenir les droits des peuples qui luttent pour leur indépendance. Pour l'honneur de notre Organisation, il nous faut aujourd'hui encore redoubler d'efforts pour que l'Unesco et d'autres institutions spécialisées apportent une aide active à ces peuples.

(13.5) C'est pourquoi il nous paraît logique et raisonnable de suivre l'exemple du Conseil économique et social, de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Organisation internationale du travail en examinant ici l'application qui a été donnée à la résolution 2311 (XXII) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Par cette résolution, l'Organisation des Nations Unies a, on le sait, invité les institutions spécialisées à apporter leur aide aux peuples qui luttent pour leur indépendance et formulé des recommandations concrètes quant aux formes à donner à cette aide. Ayant été le premier à soulever la question devant l'Assemblée générale des Nations Unies, mon pays a proposé, avec l'assentiment des coauteurs de la résolution 2311 (XXII), qu'on examine, à la présente session de la Conférence générale, l'application donnée par l'Unesco à cette résolution. Nous espérons que cet examen permettra de trouver certains moyens d'apporter une aide réelle et efficace aux mouvements de libération nationale qui exercent leur action dans le sud de l'Afrique.

(13.6) Monsieur le Président, dans sa complexité même, la situation internationale actuelle ne se caractérise pas uniquement par des phénomènes négatifs. L'aspiration des peuples à la paix et à la compréhension mutuelle est si forte qu'elle favorise constamment une activité orientée vers la consolidation de la paix. L'une des manifestations de cette activité est le fait que 80 pays ont signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cet important événement contribuera sans aucun doute à l'amélioration de l'ambiance internationale et des perspectives de désarmement. C'est pourquoi nous sommes heureux que l'Assemblée générale des Nations Unies ait inscrit à son ordre du jour l'examen du memorandum dans lequel l'URSS propose une série de mesures concrètes visant à permettre la réduction des armements nucléaires et traditionnels.

(13.7) Quant à nous, peuple bulgare, nous croyons que, malgré toutes les difficultés, la compréhension pacifique entre les peuples est non seulement souhaitable mais parfaitement réalisable. Notre pays poursuit et poursuivra incessamment sa politique de paix et de coopération pacifique avec tous les États européens. Nous sommes pleinement conscients de notre mission historique et nous savons que c'est en bonne partie de nous que dépendra le succès des efforts tendant à faire régner dans les Balkans une atmosphère de confiance et des relations de bon voisinage. C'est pourquoi nous avons contribué et continuerons à contribuer avec énergie et persévérance au développement de la compréhension et de l'amitié entre tous les peuples balkaniques, dans tous les domaines de la collaboration internationale, y compris l'éducation, la science et la culture.

(13.8) Monsieur le Président, tous ceux qui sont venus participer à cette quinzième session de la Conférence générale éprouvent un sentiment de satisfaction devant l'accroissement de la bienfaisante influence de l'Unesco dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture et

devant les résultats positifs de son action, Mais ce sentiment même et l'affermissement du prestige de l'Unesco nous obligent à étudier avec soin les moyens de tirer mieux encore parti des possibilités accrues de l'Organisation, Il n'en reste pas moins beaucoup à faire encore pour faire connaître l'action de l'Unesco dans le grand public.

(13,9) La célébration des personnalités éminentes de la science et de la culture mondiales constitue un bon moyen de renforcer le renom et le rôle de l'Unesco. Ce qui a été fait jusqu'à présent à cet égard confirme la portée de telles cérémonies. C'est pourquoi nous soutenons vigoureusement l'initiative de la délégation de l'URSS concernant la célébration du centenaire de la naissance de Vladimir Ilitch Lénine, penseur et homme d'action au génie universel. Il nous est d'autre part très agréable de savoir que l'Organisation envisage de rendre hommage à Cyrille qui, avec son frère, inventa l'alphabet slave et fut un admirable artisan du progrès culturel de l'humanité.

(13,10) La délégation de la République populaire de Bulgarie considère que l'Unesco a jusqu'à présent inlassablement amplifié et diversifié son action. Mais cela même soulève une question essentielle : celle des mesures à prendre pour que les ressources de l'Organisation soient utilisées de la façon la plus rationnelle, la plus économique et la plus pertinente. Nous pensons ici à la nécessité d'un contrôle de plus en plus systématique, au besoin qui se fait logiquement sentir d'exiger du Secrétariat de l'Organisation un travail d'une qualité toujours meilleure.

(13,11) La délégation de la République populaire de Bulgarie estime que le moment est venu pour l'Unesco de stabiliser son programme et son budget. Les résolutions jusqu'à présent adoptées dans les domaines de l'éducation, des sciences exactes et naturelles, des sciences sociales, de la culture, de l'art, de l'information, de la documentation et de la bibliothéconomie fournissent dès maintenant un cadre suffisamment large à l'utile action que l'Organisation est appelée à mener au nom de ses nobles idéaux humanitaires.

(13,12) Dans le programme futur de l'Unesco, il faudra, à notre avis, maintenir la priorité accordée à l'éducation, s'attacher plus que jamais à la liquidation de l'analphabétisme, se préoccuper davantage du contenu de l'enseignement secondaire et de son adaptation au développement de la science et de la technique, et apporter une attention accrue au perfectionnement des méthodes pédagogiques et à la formation des cadres.

(13,13) En matière de sciences exactes et naturelles, le programme de l'Unesco est dès maintenant suffisamment volumineux et, en ce qui concerne notamment l'océanographie, l'hydrologie et les recherches sur les ressources naturelles, les efforts devront être concentrés dans les deux années à venir sur l'application pratique des mesures prévues.

(13,14) Dans le domaine des sciences sociales et humaines, le programme de l'Unesco devra contribuer de façon plus efficace à la solution pratique des problèmes d'actualité et tendre notamment au renforcement de la paix, de l'amitié et de la compréhension entre les peuples, au développement économique, social et culturel des pays qui se sont affranchis du joug du colonialisme, à l'élimination du racisme et du colonialisme et à la défense des droits de l'homme.

(13,15) La Bulgarie est un pays où le tourisme se développe à un rythme rapide. Le nombre des touristes étrangers qui y sont accueillis augmente d'année en année. Nous croyons qu'il y a lieu d'établir un lien entre le tourisme et la culture. Les étrangers qui viennent chez nous sont séduits non seulement par nos plages, nos montagnes ou nos fruits, mais aussi par les vestiges de l'antique culture qui subsistent sur notre sol. C'est pourquoi nous constatons avec satisfaction que l'Unesco s'intéresse vivement aux possibilités d'une meilleure exploitation du patrimoine culturel pour aider au développement du tourisme. Etant donné que cela impliquerait de grosses dépenses, nous espérons que le Conseil d'administration du PNUD approuvera le principe selon lequel une aide financière pourrait être obtenue à cet effet du Fonds spécial.

(13,16) Dans le travail tendant à améliorer l'efficacité de l'action de l'Unesco, il ne faut pas non plus négliger de réévaluer la coopération déjà extrêmement utile qui s'est établie entre l'Unesco et les organisations internationales non gouvernementales. Le moment nous paraît venu de réexaminer la question des relations avec celles de ces organisations qui ne contribuent en rien à l'exécution des tâches de l'Unesco. Le Directeur général pourrait user de ses droits pour soumettre au Conseil exécutif des propositions pertinentes.

(13,17) La délégation de la République populaire de Bulgarie constate avec plaisir que le Directeur général a l'intention de renforcer encore la coopération de l'Unesco avec les organisations intergouvernementales et, en particulier, qu'une invitation à la présente session de la Conférence générale a été adressée au Conseil d'assistance économique mutuelle, dont les représentants

sont maintenant ici, Notre délégation estime que le développement des liens entre l'Unesco et de telles organisations contribuera à l'échange de données d'expérience en vue de la solution de problèmes d'intérêt commun.

(13,18) L'une des sources du prestige de l'Unesco est son universalité. La confiance et l'autorité dont l'Organisation jouit sur le plan international sont fonction du respect de cette universalité. C'est pourquoi il nous faut encore une fois déplorer que l'Unesco n'ait pas jugé bon d'accueillir des Etats tels que la République démocratique du Viêt-nam, la République démocratique allemande, la République populaire démocratique de Corée ou la République populaire de Chine. Le moment est venu de donner un contenu réel à cette universalité dont l'Unesco se réclame.

(13,19) Monsieur le Président, ces deux dernières années, l'Unesco a obtenu des résultats prometteurs dans le très important secteur de la coopération intellectuelle internationale. Nous prenons acte avec satisfaction du souci qu'elle a eu de venir en aide aux pays en voie de développement et de la mesure dans laquelle elle y a réussi. Pour toutes sortes de raisons, il est en effet indispensable d'apporter à ces pays une aide importante et précise.

(13,20) En ce qui concerne les pays balkaniques, il y a aussi bien des choses à faire. La diversité des valeurs culturelles qu'on rencontre dans la péninsule balkanique n'a pas besoin d'être soulignée; mais ces valeurs culturelles n'ont malheureusement pas encore reçu toute la publicité souhaitable. Un juste accroissement des efforts et des ressources consacrés par l'Unesco à la coopération sous-régionale sera, naturellement, favorable à la région balkanique et à différentes autres régions du monde.

(13,21) Je veux enfin affirmer devant la Conférence générale que dans la République populaire de Bulgarie le nom de l'Unesco est largement connu et hautement respecté. Chez nous se trouvent réunies toutes les conditions requises pour que puissent être prises, dans le cadre de notre propre pays ou dans le cadre plus large de la péninsule balkanique, toutes les mesures prévues dans le programme de l'Unesco, ainsi que d'autres dispositions intéressant les Balkans ou le monde entier. Nous éprouvons un certain sentiment du devoir accompli, qui tient au fait que nombre d'utiles réunions ont été organisées sur notre territoire. Je citerai, à titre d'exemples, la Conférence internationale de Sofia sur la formation et la carrière des chanteurs d'opéra, le Colloque sur la Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale, le Stage d'études sur l'enseignement programmé et le Congrès mondial sur l'intégration de l'enseignement des mathématiques et de l'enseignement des sciences exactes et naturelles. C'est par l'organisation d'activités de ce genre que l'Unesco et nous-mêmes, en tant qu'Etats membres, contribuons au rapprochement culturel des peuples. Nous sommes, pour notre part, toujours disposés à l'hospitalité, à la coopération. Permettez-moi de formuler des vœux pour que les travaux de la Conférence générale se déroulent dans les meilleures conditions et soient couronnés de succès.

14. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de Bulgarie et de donne la parole au professeur Kasem Udyanin, au nom de la délégation de Thaïlande.

15.1 Mr. UDYANIN (Thaïland):

Allow me first of all to offer my warm congratulations to you, Mr. President, on your unanimous election to the presidency of the fifteenth session of the Unesco General Conference. On behalf of His Majesty's Government, I wish to extend our greetings to you, to the Director-General of Unesco, and to all delegates and participants.

15.2 I consider it an honour and a privilege to attend this important session which promises to be an arduous one. However, I am confident that, under your guidance and leadership, our deliberations will be fruitful and of benefit to all Member States.

15.3 We would like to express our sincere appreciation of the efficient manner in which Unesco's activities have been carried out by the Director-General and the Secretariat. We are, however, gravely concerned at the imbalance in the assistance given, especially under the United Nations Development Programme. We feel that in the allocation of funds for those projects, an undue share was set aside to pay for the services of experts, while the share for fellowships and equipment was, in comparison, inordinately low. Although the experts have rendered us valuable assistance, certain programmes would have made better progress had we been given financial aid or even fellowships and equipment instead. The Secretariat is therefore urged to seek to redress the imbalance to which I have referred.

15.4 Our thanks are also due to the Executive Board for its contribution to the successful planning and execution of Unesco's programmes. During the last two decades, however, the position regarding the representation of Asia on the Executive Board has considerably deteriorated. Accordingly, we strongly support the recommendations of the Executive Board for a group electoral system which will assure five seats for the Asian countries. We earnestly hope that the recommendation will be approved by the General Conference and implemented during the present session.

15.5 I would now like to make some brief comments on the Draft Programme and Budget for 1969-1970. With regard to the education sector, Mr. President, we note with satisfaction that the current programme will be continued. So long as nearly half of the world's adults are illiterate, Unesco should surely continue its activities in the field of literacy and adult education. And, in order that the world literacy statistics can be maintained at a high level, inequitable access to education due to poverty and the denial of opportunity must be minimized in this generation. There are many ways in which Unesco can make a contribution. The effective expansion of any educational system calls for an adequate number of professionally qualified teachers; this is a prerequisite not only for quantitative expansion but also for qualitative improvement. Teacher education is therefore an area that Unesco cannot afford to neglect until minimum education is available to all the children of the world.

15.6 The Thai delegation believes that qualitative improvement becomes essential when the quantity of any level of education is increased. Elementary education can be widely expanded if wastage is drastically reduced through better curricula, methods and techniques. Unesco's continued provision of experts, equipment and supplies in this field is recorded with gratitude. With regard to secondary education, we are finding it difficult to cope with the rising aspiration of our people; their irresistible desire to obtain unrestricted education cannot be satisfied. Education designed to ensure effective employment in harmony with individual needs and economic growth is clearly the solution. Any attempt on the part of Unesco at defining the right kind of education at the secondary level will certainly receive wide support.

15.7 As one of the first developing countries to enjoy Unesco assistance in educational planning, we are convinced that the foundation of an effective educational system is sound planning. But the planning techniques, both in scope and procedure, need more refinement and a higher degree of sophistication. Further investigation is needed to devise a strategy whereby education for development can become an integral part of other development policies. Unesco should be greatly commended for its continued efforts in this direction.

15.8 Unesco's educational activities, after more than twenty years of concerted and coordinated effort, have covered every level and aspect of formal education. The evidence shows that substantial resources are needed merely to maintain the current programme. The education budget for the coming two years shows the highest rate of increase, but the total Unesco budget for the same interval, in comparison with any interval during this last ten years, shows the lowest rate of increase. Any attempt to expand activities in breadth will certainly lead to a dilution of resources and only superficial results can be expected. Unesco's decision to expand in depth rather than in breadth is a wise one which we wholeheartedly support.

15.9 Mr. President, the Thai delegation notes with satisfaction not only the continuity of the current programme but also the trend towards stronger stress on balance among different aspects. The emphasis on the study and research programme, long neglected in the field of education, is now evident. We most highly commend that this trend will continue to be evident in the future programme.

15.10 In the overlapping areas of science and education, Thailand as a host country cooperated with Unesco in conducting a pilot project for chemistry teaching in Asia on a regional basis. The pilot projects for biology and for mathematics will be initiated as soon

as additional support is available. In the final analysis, it will be necessary to establish an institute for research and development in science teaching to cover the activities of all these pilot projects and provide a prototype for science teaching.

15.11 With a view to encouraging the popularization of science, the Science Society of Thailand, with the assistance of the Asia Foundation, established the Science Club of Thailand in 1959. One of the most important activities of the Club is the organization of science fairs, a valuable means of discovering young talent for the benefit of the national pool of scientists. The Science Society of Thailand has therefore sought Unesco's collaboration for the organization of a small Asian science fair in December 1968. It is expected that the Asian science fair will be held annually in member countries by rotation and that it will be expanded to include more countries in Asia.

15.12 The aims of the Asian science fair are as follows: to promote the study of science in schools and to familiarize students with activities in this field; to promote co-operation among science clubs in the Asian region; and to support the aims of Unesco in developing mutual understanding and friendship among youth.

15.13 As regards the social science section, while it is true that Unesco social science research programmes should be based on the existing policies of Member States, Unesco would not be doing its job if it merely reflected what is going on in those States. It should seek to co-ordinate and complement such plans as are being implemented there. And while Unesco's assistance to social science research and documentation in the form of subventions to international social science organizations and journals has served its purpose, more efforts are required in the way of direct aid to those Member States which are not in a position to benefit from the activities of such international organizations.

15.14 Unesco should also strive for maximum efficiency in the use of funds available, in the sense that programmes in the social sciences should be co-ordinated both in the Secretariat and at the regional level, and that there should be an attempt to avoid a proliferation of projects of non-optimum scale which can only serve to waste scarce resources. This can be achieved if the objectives of the social science programme are clearly laid down.

15.15 With regard to the teaching of the social sciences, the effort to broaden university instruction in public international law so as to include international politics and economics should be continued.

15.16 The application of social sciences to contemporary problems should include the study of population problems in developing countries. Unesco should also intensify its efforts to study the social, economic, cultural and psychological problems of developing countries as well as those of the sub-group of newly-independent countries.

15.17 The Thai delegation strongly supports the resolution of the Meeting of Asian National Commissions for Unesco, held in Tokyo in September 1968, which recommended that Unesco, in co-operation and consultation with Member States, should make an inventory of cultural property in Asia in urgent need of preservation, with a view to undertaking a long-term programme of action and exploring the possibility of establishing a special fund for the preservation of monuments and archaeological sites. The same resolution also recommended that museums in member countries be requested not to accept works of art and archaeological objects without ensuring that these have been removed from the countries of origin with official consent. An international convention on these lines would be one way of helping to solve the problem. Unesco's programmes for the study of Buddhist art, art activities for young people and the development of the cultural heritage for the promotion of tourism have the Thai delegation's support.

15.18 As regards the communications section, Unesco should bear in mind in its efforts to develop communications in pursuit of Unesco's aims and purposes, that there are two major groups of member countries - the developed and the developing. Greater efforts

should be directed towards the improvement of communication in the latter, while mutual interest calls for further progress in the former. At this stage, it seems logical to speed up assistance in first equipping developing member countries with the means to produce information, so that they will be able to communicate it to their fellow members. Increased budgetary allocations for the training of personnel engaged in communication are thus desirable.

15.19 In conclusion, our delegation wishes to pledge Thailand's full support for the noble aims and objective of Unesco. We shall perform our duty as a member of this great international organization for the common interest of mankind.

16. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de la Thaïlande et je donne la parole à S. Exc. le Dr Kiano, ministre de l'éducation, chef de la délégation du Kenya.

17.1 Dr. KIANO (Kenya):

On behalf of the Kenya delegation, I am very happy to have an opportunity to address this distinguished gathering and to convey to the Member States and organizations represented here, the greetings of our President, H. E. Mr. Jomo Kenyatta, and of the Government and the people of Kenya. Mr. President, I would also like to offer you my most sincere congratulations on being elected President of this Conference.

17.2 Although Kenya sent a delegation to the General Conference in 1964 and again in 1966, this is the first time that I myself have had the privilege of visiting Headquarters and I am grateful for the opportunity of seeing the Organization at work and meeting its officials. From my study of the Draft Programme and Budget for 1969-1970 I am convinced that much time and effort have been put into the preparation of this document by the Director-General and the Secretariat. I would like to congratulate him and his team on the clear, detailed, yet precise presentation.

17.3 Unesco is a great instrument for world peace, freedom and progress. Lest we forget our rôle as members of Unesco, may I quote from Article I of the Unesco Constitution: "The purpose of the Organization is to contribute to peace and security by promoting collaboration among the nations through education, science and culture in order to further universal respect for justice, for the rule of law and for the human rights and fundamental freedoms which are affirmed for the peoples of the world, without distinction of race, sex, language or religion, by the Charter of the United Nations".

17.4 Thus, although we recognize that Unesco is not a political body, it cannot remain blind to the suppression of human rights by colonial powers, racist régimes and totalitarian systems of government whose policies and practices are diametrically opposed to freedom of thought and the rights of the individual as spelt out in the United Nations Declaration of Human Rights. Accordingly, Mr. President, let me say this.

17.5 As I stated in my brief intervention on Tuesday, 15 October 1968, my government is committed to the total liberation of the entire continent of Africa. We therefore will not and cannot tolerate being addressed by representatives of the Government of Portugal which, according to the Article I have just quoted, is violating the very Constitution of Unesco. In July this year, Mr. President, I had the honour of acting as Chairman of the African Ministers Conference on Education in Nairobi, and I know therefore, that I am speaking for all free Africans in saying that when Portugal tries to address us from this platform, we shall protest.

17.6 Mr. President, the human race is one. So long as any part of the human race is not free to enjoy its rights, no individual, no nation, no community is truly free. Thus let Unesco have as its beacon the emergence of a world community of free men and women dedicated to peace, freedom and shared enlightenment.

17.7 In connexion with education, I note that the priority given to education by the General Conference in 1960 has been maintained for the forthcoming biennium and that this sector has been accorded the highest growth rate, 7.6 per cent. I endorse this fully, not only because I am the Minister for Education in my country, but also because, as my President has said on a number of occasions, education is the key to national advancement.

17.8 Coming from a developing country it is perhaps inevitable that I should draw examples from such countries. To us, Unesco's emphasis on education means that developing countries must continue to enjoy international co-operation in this important field of human endeavour. I need not remind you that at present there is an irresistible desire not only on the part of the adult section of the population but also on the part of youth in developing countries for unrestricted educational opportunities. Additionally, manpower requirements make it necessary that more educational facilities must be provided no matter what the cost. Nor can we deny illiterate adults the benefits of education so that they too can play their part in the social and economic development of their countries. These are the challenges the young nations are facing today and I am happy to note from the speeches being made here that we, the young nations, are facing these challenges with determination, vigour, fortitude, and a spirit of self-reliance and sacrifice. But international assistance continues to be a necessity.

17.9 What troubles me is that group isolationism appears to be growing within the context of international co-operation. You yourself, Mr. President, made a pertinent reference to this in your speech of acceptance. International assistance to developing countries is becoming more and more difficult to obtain in the form best designed to accelerate our development. The young nations are grateful for the international aid we receive; but there is a case for re-examining the terms on which such aid is made available. What is required, Mr. President, is aid that would make the receiving countries less and less dependent on it and increasingly self-reliant. Aid to developing countries must not contain hidden or built-in mechanisms for promoting the donors' export trade, particularly when such mechanisms might make the beneficiaries all the more dependent on the donor or even slow their rate of national growth. Unesco, as an international body with almost universal membership, must examine the patterns of aid to remove such mechanisms, such political or economic strings, that hinder the achievement of the highest rate of development in the young nations.

17.10 By group isolationism, I also mean the widening gap between the so-called developed nations and the developing nations. This matter has been discussed lengthily at the United Nations Conference on Trade and Development and in other agencies of the United Nations system. The gap must be wiped out if the objectives of the United Nations and the Specialized Agencies are to be achieved. Our aim is not simply a one-way pattern of aid from the developed to the developing countries. Our aim must be world-wide enlightenment, world-wide prosperity and world-wide co-operation for peace and freedom for all.

17.11 Turning to science and technology, I am glad to note that the growth rate established at the General Conference in 1964 has been maintained at 6.8 per cent. I am very happy about this because we are living in an age when we must not underestimate the importance of science and the contribution it makes to the development of our States. Scientific and technical training has an important rôle to play in meeting our manpower needs.

17.12 I should now like to discuss one or two points about which I feel strongly and which have been recommended by the Executive Board for discussion in these debates.

17.13 The first of these is the problem of youth. In this respect, Mr. President, I do not intend to refer, as suggested by the Executive Board, to those problems concerning the nature and functions of higher education. While I agree that problems of youth at the higher education level are vitally important, I would like to focus my remarks on the problems of youth at the primary and post-primary level.

17.14 I have in mind the problem of primary school leavers. As young countries move towards universal primary education and as increasing numbers leave school after six or seven years, this problem will become ever more acute. While recognizing that the duration of primary education is determined by a country's financial resources, it is tragic when pupils leave school at the early age of twelve or thirteen. We in Unesco must find ways and means of enabling developing countries to afford continuous education at least to the age of fifteen or sixteen. In the developed countries, the duration of universal education is about twelve years and, while conceding that perhaps most developing countries are not yet economically able to extend the period of general education to that extent, I still believe that they should be assisted in providing post-primary education for at least two additional years.

17.15 In Kenya for example, about 12 per cent of pupils who complete the present seven-year primary school programme have the opportunity of entering secondary technical and vocational schools. What happens to the remaining 88 per cent? This is the crux of the problem. And that is why I urge Unesco to help provide two additional years of education and training with a technical or vocational bias for those who finish primary school when they are still too young to be employed. Education and training aimed more particularly at rural development could provide the answer until such time as nine or ten years' continuous education becomes feasible in terms of finance and personnel.

17.16 Mr. President, what I am proposing might be called a crash programme for establishing rural polytechnics. We need these in every rural district to teach a variety of skills to young school-leavers. Such polytechnics would be appropriate for that rapid rural development which a number of speakers, and particularly the British Minister for Overseas Development, have so very strongly stressed. With such training these young people could become village technicians, model farmers, carpenters, or builders. They could also be more easily absorbed in the labour market because of their additional training. The problem of youth in Africa today is directly connected with the problem of those leaving school at the age of twelve, thirteen or, at best, fourteen. Education, although not too specialized, should still be of a high level and practical, since most of these pupils are not likely to continue further with formal education. It should include those subjects which the country in question considers most likely to generate employment or self-employment for youth.

17.17 Mr. President, I would now like to move to a second topic which follows naturally, that of adequate and suitably qualified teachers. I believe that the teaching force is vital to the expansion of education in any country, and I therefore believe that it is in this area that Unesco, during the next decade, can be of great assistance to our nations by establishing (and encouraging other international bodies to establish) programmes for producing qualified teachers as rapidly as possible. Here is another crash programme which could be introduced.

17.18 My third point, Mr. President, has to do with cultural policy. In determining Unesco's cultural policies I believe that the younger countries need much more assistance than before. I think it is true to say that the effect of Western cultures on our countries has, by and large, tended to minimize the importance of indigenous cultures. This I believe to have been particularly so in Africa. Valuable works of art were treated as inferior; indigenous forms of music were subjected to ridicule and condemnation instead of being encouraged; valuable traditions have not been recorded and are in danger of being lost to posterity unless something is done urgently to preserve them; the African contribution to science and medicine has been largely ignored. Africa has a great ethnographical, cultural and philosophical heritage which could make an important contribution to the world's knowledge.

17.19 I would therefore strongly urge that Unesco should find ways and means of directly assisting and encouraging all activities leading to the revival and development of those elements of the African heritage which would be of value to world education and to the body of world knowledge contributing to understanding among nations and peace on earth.

17.20 We in Kenya have attempted with considerable success to meet the targets set by Unesco and several conferences sponsored by Unesco and other organizations in the field of education. It is gratifying that we have been able to exceed these in several sectors. At the primary level, we are providing education for some 65 per cent of those eligible, a higher percentage than that set by Unesco at the Addis Ababa Conference in 1961. In the last five years, primary school enrolments have risen from 850,000 per year in 1963 to over 1,200,000 per year in 1968. The total population of Kenya is about 10 million.

17.21 At the secondary school level, the number of schools has risen from about 160 in 1963 to over 550 in 1968. Many of these schools have been built through self-help in response to our President's appeal for what he calls Harambee, or self-help for nation-building. I am glad to say that the enrolment of students in the secondary schools has risen from 20,000 in 1963 to nearly 100,000 in 1968. The curricula for both primary and secondary schools are becoming more and more diversified so as to give pupils a basic knowledge of the technical skills and materials involved in industry and agriculture in addition to the regular academic subjects, so that our secondary school-leavers can become more self-reliant in the future.

17.22 At the university level, we have the University of East Africa made up of Makerere University College in Kampala, Uganda, the University College in Nairobi, and the University College in Dar-es-Salaam, Tanzania. I am happy to state that enrolment in the University of East Africa has increased very rapidly since the achievement of independence in these three countries. Post-graduate work has also been expanded and the University College in Nairobi has added courses in Medicine, Architecture, Design and Development, Home Economics and Nutrition during the 1967-1970 triennium. It is hoped that a Faculty of Agriculture will be introduced in Nairobi in the very near future.

17.23 We are well aware that the increase in the number of institutions, staff and enrolment is not enough. Quite as important is the quality of education, and the motto of the Minister of Education in Kenya is "Expand Education and Constantly Upgrade its Quality".

17.24 Mr. President, the Government and the people of Kenya are always ready to cooperate with the Unesco Secretariat and other Member States of the Organization in promoting education throughout the world.

18. Le PRESIDENT, - Je remercie le chef de la délégation du Kenya et je donne la parole à S. Exc. M. Ong Pang Boon, ministre de l'éducation, chef de la délégation de Singapour.

19.1. Mr. ONG PANG BOON (Singapore): This is the second time that the Republic of Singapore has participated in the General Conference of Unesco and the first occasion on which I have had the honour of leading my country's delegation. Allow me, Mr. President, to join with the many distinguished delegates who have congratulated you on your election as President of the General Conference. Under your able leadership, Singapore is confident that this Conference will accomplish its task of furthering Unesco's objectives.

19.2 Mindful of the Secretariat's suggestions concerning the scope of the policy debate, I shall not subject the assembly to a detailed account of Singapore's problems and achievements. Nevertheless, I feel that, for a very young nation and a comparatively new member of Unesco, a few words by way of introduction may not be out of place. Furthermore, there have been certain developments in Singapore which may be of interest to members of this Conference.

19.3 Singapore became an independent nation as recently as August 1965. Situated at the tip of the Malayan peninsula in the very heart of South East Asia and at the cross-roads of international routes in that region, our small island State has no resources other than our human resources. Traditionally, therefore, we have depended on an entrepot economy,

In recent times, however, Singapore has successfully begun to industrialize and to establish itself as a centre of international trade. We have a young, multi-racial population of two million, of which 26 per cent are in school. Education is universal and multilingual, with English widely used as the language of science and technology, commerce and international communication.

19.4 Although we have achieved the second highest per capita income in Asia and have maintained an economic growth rate of 9 per cent per annum during the three years of our independence, in common with other developing countries we are still beset with many grave problems. Chief among these are the need to create employment for an increasing number of school-leavers, and the more immediate problem of filling the economic vacuum resulting from the accelerated rundown of military bases. We have had to turn to industrialization as a possible solution to the problem of maintaining and improving the standard of living of our people. In this respect, the shortage of skilled manpower - particularly the middle-level technicians and craftsmen - is acutely felt. It is in a way a reflection of the inadequacies and shortcomings of an earlier education system emphasizing a traditional academic type of education which is ill-equipped to give young school-leavers the necessary knowledge and skills for employment in industries.

19.5 The problem is further aggravated by certain values deriving from the colonial era when large numbers were groomed for clerical positions and only a fortunate few for administrative service and such professions as medicine and law. The reluctance to train for blue-collar jobs and the preference for an academic and pure science education have meant that an adequate number of skilled workers and technicians has not been forthcoming. Thus, it is recognized that, for developing countries to succeed in the important task of achieving modernization and rapid social and economic development, it is necessary to inculcate new attitudes as well as to teach new skills and disseminate new knowledge.

19.6 We are currently restructuring our educational system at all levels, with a view to introducing a system of technical education and industrial training that will not only meet the needs of the developing industrial sector, but also bring Singapore into the age of technology. In this respect, the support of Unesco in our technical teacher-training programme under the UNDP Special Fund is most timely and valuable.

19.7 The other great task in Singapore is that of evolving a common multi-racial and multi-cultural society. Founded by the British in 1819, modern Singapore grew from a small fishing village into a busy seaport attracting people from many countries of Asia and Europe. A policy of separate development for each community was the British answer to the problem of ruling a cosmopolitan seaport. Singapore was then a migrant society, each community divorced from the other and each man concerned with himself and his immediate family.

19.8 With internal self-government and, at a later stage, independence, Singapore was confronted with a task common to many ex-colonial developing nations - the task of forging a united nation out of many races or communities. Our objective is the evolution of a multi-racial society comprising Malays, Chinese, Indians and Pakistanis, Eurasians, Europeans and others. In this evolution we have assigned a key rôle to education. We are committed to the ideal of a multi-racial society and we practise no discrimination on the basis of race, colour, religion or sex. The religion and way of life of each major community is, in fact, not only respected but actively fostered.

19.9 While Malay is the national language, education is provided in the four official languages: Malay, Chinese, Tamil and English. Every school child is required to study a second official language with a view to breaking down language barriers.

19.10 Since 1960, the government has been pursuing a policy of school integration. Pupils and teachers representing two or three language streams are enabled to work and study in one school building under a single administration, and participate jointly in extracurricular

activities in and out of school. We hope that our efforts to create a multi-racial and multi-cultural society will succeed and may contribute to peace and understanding in a world beset with the problems of racial minorities and in an international community increasingly divided between the developed white nations and the developing coloured nations.

19.11 Finally, I would like to touch on regional co-operation in the field of education. Developing countries in South East Asia, like developing nations elsewhere, realize that in regional co-operation lies one way of achieving their common objective of rapid social and economic development. As was mentioned by the Minister for Education of Malaysia yesterday, one such organization for regional co-operation is SEAMEC - the South East Asian Ministers of Education Council - formed three years ago solely for the purpose of regional co-operation in education. Its founder members are Indonesia, Laos, Malaysia, Philippines, Thailand and Singapore, all of whom are also Member States of Unesco.

19.12 Among the various educational projects which the Organization has sponsored is the Regional English Language Centre in Singapore. English is at present one of the leading languages of modern science and technology. Regional co-operation in developing the use of this language is one way in which member countries might modernize and achieve higher development. The Centre provides training courses for key personnel from member countries in the teaching of English as a second language.

19.13 Since its establishment over a year ago, the Centre has been carrying out research into a Teacher Education Programme devised by an independent research organization with the object of adapting the programme to suit local conditions. Currently, the first intensive 4-month training course in the teaching of English as a second language is being conducted for senior educators from six member countries. Within the next two months, work will begin on the construction of an 18-storey building to accommodate the permanent Centre and an International House for visiting scholars and scientists. I need hardly add that Unesco personnel will be most welcome in the International House, which they may find more congenial than luxury hotels.

19.14 Mr. President, Singapore is so convinced of the value of regional co-operation in education that the government has underwritten 50 per cent of the total cost of the Regional English Language Centre. We are doing this despite our limited financial resources in the hope that other countries in the region will establish similar projects on the same basis and that international organizations such as Unesco will find the project worthy of their support. In thanking you, Sir, for the opportunity to address this Conference, may I leave delegates with the thought that, through regional co-operation, we may yet achieve international co-operation.

20.1 Le PRESIDENT. -

Mesdames, Messieurs, je remercie le chef de la délégation de Singapour, dernier orateur inscrit pour prendre la parole ce matin. Nous avons fort heureusement terminé à temps grâce au fait que chaque orateur a respecté, une fois encore, de façon scrupuleuse le temps de parole qui lui était imparti. Voilà deux jours qu'il en est ainsi et il n'y a pas de raison que cette règle ne soit pas observée au cours des prochaines séances.

20.2 Nous reprendrons le débat de politique générale cet après-midi à 15 heures.

20.3 La séance est levée.

The meeting rose at 1.05 p.m.
La séance est levée à 13 h.05.
Se levant la sesión a las 13.06.
Заседание закрывается в 13 ч. 5 мин.

Eighth plenary meeting

18 October 1968, at 3 p. m.
President: Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)
later Mr. BETANCUR MEJIA (Colombia)

Huitième séance plénière

18 octobre 1968, à 15 h, 15
Président: M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)
puis: M. BETANCUR-MEJIA (Colombie)

Octava sesión plenaria

18 de octubre de 1968 a las 15:15
Presidentes: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)
Sr. BETANCUR MEJIA (Colombia)

Восьмое пленарное заседание

18 октября 1968 г. в 15 ч. 15 м.
Председатели: Г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)
затем г-н БЕТАНКУР-МЕХИЯ (Колумбия)

ANNOUNCEMENT BY THE PRESIDENT (Recommendations of the General Committee concerning the organization of the work of the fifteenth session)

COMMUNICATION DU PRESIDENT (Recommandations du Bureau concernant l'organisation des travaux de la quinzième session de la Conférence générale)

COMUNICACION DEL PRESIDENTE (Recomendaciones de la Mesa de la Conferencia sobre la organización de los trabajos de la 15a. reunión)

СООБЩЕНИЕ ПРЕДСЕДАТЕЛЯ (Рекомендации Президиума Конференции по поводу организации работы пятнадцатой сессии)

1.1 Le PRESIDENT. -

Mesdames, Messieurs, la huitième séance plénière est ouverte.

1.2 Hier, en annonçant l'adoption du document 15 C/2 (Organisation des travaux de la quinzième session de la Conférence générale - Recommandations du Conseil exécutif), j'avais précisé que deux questions étaient restées en suspens, non résolues; il s'agissait de la question qui fait l'objet du paragraphe 13 du document 15 C/2 (Election de membres du Conseil exécutif) et de l'aménagement du calendrier de la session. Le Bureau de la Conférence est maintenant en mesure de vous soumettre des recommandations concernant ces deux points.

1.3 En ce qui concerne la procédure à suivre pour l'examen du point 29 de l'ordre du jour (Composition du Conseil exécutif, durée du mandat et modalités d'élection de ses membres) le Bureau recommande à la Conférence générale d'adopter la procédure prévue au paragraphe 13.1 du document 15 C/2 à la onzième séance plénière, dans l'après-midi du 21 octobre, les recommandations du Conseil exécutif seront présentées par le Président du Conseil, et les délégués du Japon et du Pérou présenteront les projets d'amendements à l'Acte constitutif soumis par leur pays. Il s'instaurera alors un débat de caractère préliminaire sur cette question, pour lequel deux séances sont prévues le mardi 22 octobre (en plus de celle du lundi 21, dans l'après-midi).

1.4 De l'avis du Bureau, aucune décision, même de principe, ne pourrait être prise par la Conférence générale sur le fond de la question à l'issue de ce débat préliminaire. Il est prévu que la Conférence décidera de renvoyer la question, d'une part, au Comité juridique, qui en examinera les aspects juridiques, d'autre part, à la Commission administrative, pour ce qui est des incidences administratives et financières des modifications envisagées.

1.5 Ce n'est que lorsque la Conférence sera saisie des rapports de ces deux organes subsidiaires qu'elle reprendra l'examen de la question en séance plénière et adoptera ses décisions. Le Bureau estime qu'au moins deux séances seront nécessaires à cet effet, le matin et l'après-midi du 4 novembre.

1.6 Enfin, s'agissant du calendrier de la session, compte tenu de la recommandation que je viens d'énoncer, le Bureau recommande l'adoption du calendrier des travaux de la Conférence générale qui figure en annexe au document 15 C/2, avec les modifications suivantes, qui viennent s'ajouter à celle que j'ai déjà mentionnée (c'est-à-dire une séance plénière supplémentaire à prévoir dans l'après-midi du lundi 4 novembre, pour l'examen du point 29 de l'ordre du jour) :

La Conférence ayant décidé de grouper dans un seul débat l'examen des points 11.1 et 11.2 de l'ordre du jour, une troisième séance plénière doit être prévue, en plus des deux séances prévues le 13 novembre. Cette séance pourra avoir lieu le 14 novembre au matin.

Le Comité du Siège se réunira le 28 octobre après-midi et le 29 octobre (la séance du Comité de vérification des pouvoirs, prévue pour le 29, étant reportée à une date ultérieure).

1.7 Si aucune délégation n'a de remarques particulières à formuler sur les recommandations du Bureau de la Conférence, je considérerai qu'elles sont adoptées.

1.8 Elles le sont.

GENERAL POLICY DEBATE (continued)/DEBAT DE POLITIQUE GENERALE (suite)/
DEBATE SOBRE POLITICA GENERAL (continuación)/ОБСУЖДЕНИЕ ВОПРОСОВ ОБЩЕЙ
ПОЛИТИКИ (продолжение)

2.1 Le PRESIDENT. -

Nous allons reprendre maintenant le débat de politique générale.

2.2 Je donne la parole à S. Exc. M. Majid Rahnema, chef de la délégation d'Iran.

3.1 M. RAHNEMA (Iran).

Monsieur le Président, cette quinzième session de notre Conférence générale vous doit déjà beaucoup pour l'avoir inaugurée par un discours d'une si haute tenue intellectuelle. Ayant longtemps lutté à l'Organisation des Nations Unies, au nom de mon gouvernement, pour la libération politique de l'Afrique, j'ai ressenti de nouveau de la fierté à vous entendre développer les nobles thèmes d'humanisme et de solidarité qui malgré les difficultés énormes que connaît votre continent, ont toujours fait des peuples de ce continent l'avant-garde d'un espoir militant. Je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que votre grand pays, tant pour ce beau discours que pour votre élection unanime à la présidence de cette session de la Conférence générale, étant convaincu que, sous votre haute direction, nos travaux se dérouleront dans les meilleures conditions possibles.

3.2 Vous aviez d'ailleurs à peine fait allusion aux maladies déjà séniles de l'adolescence par laquelle passe notre communauté planétaire que le Directeur général de notre Organisation nous en désignait, dans un brillant discours aussi profond que sincère, d'autres aspects non moins inquiétants. Je suis sûr que même les plus blasés d'entre nous ont dû

percevoir l'accent d'angoisse que recelait son exposé sur la crise multi-dimensionnelle du monde actuel. Il nous avait dit, rappelons-nous, à la dernière session de la Conférence générale que, dans sa première phase de pleine croissance, l'Unesco venait d'atteindre le seuil de la maturité. Il nous avait alors invités à réfléchir sur la finalité de notre action et à nous demander, selon Socrate : "Pourquoi les choses sont-elles comme elles sont ? Pourquoi ne seraient-elles pas autrement ?"

3.3 En l'écoutant avant-hier, à la quatrième séance plénière, il m'a semblé que ces questions étaient posées à nouveau avec encore plus de maturité et toujours dans l'intention de nous pousser à réfléchir davantage. Mais je dois avouer que, bien que sa position ne lui permît pas de mieux nous révéler ses propres réponses, j'ai admiré sa façon d'introduire très subtilement la notion de contestation au sein de cette auguste assemblée. Et j'ai pensé, pourquoi pas ? C'est peut-être bien à l'Unesco que doit revenir, par sa vocation même, le rôle de contestataire au sein de la famille des Nations Unies. Et c'est aussi en alliant la contestation à la maturité que nous pourrions trouver un remède aux maladies séniles qui nous menacent si étrangement pendant cette première période de notre croissance.

3.4 Car, quelle que soit notre position en face de certaines formes incontrôlées de la contestation pure et anarchisante, il n'en demeure pas moins que, si la maturité pouvait se donner le luxe d'y recourir comme un moyen réfléchi de lutte contre les structures périmées, elle y trouverait peut-être le secret d'une jeunesse permanente. Oui, il revient à l'Unesco, en tant que représentant de la jeunesse du monde au sein du système des Nations Unies, d'en devenir aussi l'organe de contestation.

3.5 Le Directeur général n'a pas eu de peine à nous démontrer que les réalités de notre monde en crise ne sont jamais à la hauteur de nos facultés de rêve et de raisonnement. Le fameux écart entre les deux mondes ne cesse de s'élargir, qu'il soit dû à une crise des ressources ou à une crise de l'instrumentalité. Les droits de l'homme se trouvent plus que jamais obligés de se sublimer et de se donner des sens différents afin de pouvoir se conformer au vocabulaire commun et insignifiant que lui ont peu à peu affecté leurs promoteurs officiels, pour les besoins de la cause internationale. Le Directeur général a constaté que la crise de l'éducation est aussi profonde que celle de la société contre laquelle réagit une jeunesse désemparée. Et nous feignons de fermer les yeux devant ces "oiseaux de grand vol" - pour reprendre la poétique expression du Directeur général - qui nous transmettent leur message désespéré, ce message même qu'il nous appartient si étrangement à nous de leur porter, selon M. le Président Cassin, pour pouvoir leur communiquer cette "conscience de plus en plus complète de l'unité de l'humanité présente et future".

3.6 En face de ces problèmes angoissants, et devant la menace qui pèse, de toutes parts, sur cette unité, comment définir le rôle de l'Unesco si elle doit rester fidèle à sa vocation ? Pour ma part, je crois que la réponse à cette question pourrait être plus facilement trouvée si nous envisagions ce rôle sur un double plan d'action.

3.7 En ce qui concerne l'action de l'Unesco comme conscience intellectuelle du monde et du courant historique qui doit nous porter vers une humanité meilleure, comme architecte de cette "unité de l'humanité" où la jeunesse pourrait faire confiance à la maturité sans se renier, il nous appartient d'avancer dans le sens d'une analyse toujours plus lucide des causes de la crise mondiale. Il incombe à cette Organisation d'aider les peuples à se retrouver dans le grand courant de l'universalité ; à ce titre, l'Unesco pourrait être effectivement au niveau international un instrument permanent de contestation mûre et réfléchie de toutes les valeurs contraires ou défavorables au développement de l'humanité.

3.8 Quant à l'action de notre Organisation sur le plan de ses rapports avec les États membres, elle pourrait tendre essentiellement, et dans les limites de ses possibilités, à aider ces derniers à développer l'infrastructure dynamique qui leur permettrait de réaliser la restructuration permanente de leurs institutions, en renforçant leurs propres potentialités de développement. C'est seulement en se plaçant sur ce double plan que l'Unesco pourrait, tout en restant fidèle à sa vocation universelle, éviter d'éparpiller ou de dépenser

ses forces là où, dans le meilleur des cas, elles seraient inopérantes et inagissantes, et qu'elle pourrait apporter une contribution utile et efficace à la réalisation des préalables nécessaires aux grands objectifs communs.

3.9 A titre d'exemple, la crise de l'aide au développement persiste, quelle qu'en soit la cause - manque de ressources ou crise de l'instrumentalité. Les discussions les plus passionnées peuvent se prolonger sur les différents concepts que l'on pourrait avoir des droits de l'homme, de la crise de l'éducation et de la jeunesse. Mais c'est seulement en plaçant les problèmes sur le double plan que je viens d'indiquer qu'il nous devient possible de mieux définir, de mieux retrouver les voies d'action possibles les plus constructives.

3.10 De cette double forme d'action pourra alors se dégager une politique cohérente : notamment une action résolue, visant à canaliser toutes les formes d'assistance vers la promotion d'une conception essentiellement endogène du développement, et une concentration des efforts sur les infrastructures communes aux différentes formes et variantes du développement.

3.11 Car finalement il me semble qu'il existe, bien au-delà de nos différences d'attitude, au-delà des oppositions idéologiques, une certaine infrastructure commune à toutes nos entreprises, quelles que soient les orientations et les formes qu'elles puissent être appelées à prendre plus tard. Il existe bien une infrastructure commune au développement, une infrastructure commune aux droits de l'homme, une infrastructure commune aux problèmes de l'éducation et aux aspirations de la jeunesse. Et, à mon sens, l'action de l'Unesco, comme de toutes les institutions internationales, gagnerait à se concentrer sur le développement endogène de ces infrastructures.

3.12 Ainsi, quel intérêt y aurait-il à discuter sans fin sur les différentes conceptions des droits de l'homme, alors que, dans la majorité des pays du monde, et quelle que soit notre conception de ces droits, ceux-ci resteront lettre morte tant qu'il y aura la misère, la faim, la peur et l'ignorance, tant que les hommes seront appelés à vivre dans des conditions de sous-humanité ? L'infrastructure nécessaire à la promotion de tels droits serait donc tout simplement l'ensemble des préalables matériels, culturels et économiques nécessaires au développement tout court et au renforcement des bases propres à accroître le pouvoir des hommes de choisir entre de plus grandes possibilités d'action. Il en est de même de la jeunesse et de l'éducation, dont l'épanouissement dépend précisément et d'une manière primordiale de la création des infrastructures nécessaires à l'éducation, au travail, au milieu intellectuel et au développement scientifique et technologique. Aider les peuples à élaborer ces infrastructures selon les conceptions qu'ils s'en font eux-mêmes et à promouvoir leur développement dynamique, telle pourrait être essentiellement la direction que notre Organisation pourrait continuer à suivre.

3.13 C'est en partant de ces réflexions d'ordre général, Monsieur le Président, qu'avec votre permission je me permettrai maintenant d'aborder les problèmes plus précis que le Conseil exécutif nous a recommandé d'étudier.

3.14 Je commencerai par celui de la planification de l'éducation et de la politique scientifique. On sait que des efforts importants sont en ce moment déployés, plus particulièrement par les pays en voie de développement, afin d'adapter l'éducation et le développement scientifique aux objectifs de la croissance accélérée. Ces efforts doivent tendre à transcender la prétendue contradiction entre le développement quantitatif et l'amélioration qualitative de l'enseignement et de la technologie, qui sont tous deux aussi nécessaires que complémentaires. Ils doivent résoudre les contradictions non moins sérieuses qui existent entre les priorités, même lorsqu'elles sont considérées dans le temps, je veux parler des contradictions entre planification à long terme, à moyen terme, et celles que l'on subit pour ainsi dire, lorsqu'il s'agit de résoudre des problèmes aussi immédiats et pressants que l'accroissement du nombre d'élèves, la pénurie d'enseignants, les difficultés de financement ou la pression croissante des problèmes quotidiens, etc.

3.15 Or, comme je l'ai indiqué plus haut, ces problèmes ne peuvent être sérieusement posés et résolus que dans le cadre d'une politique nationale et d'un développement essentiellement endogène. Je pourrai peut-être en parler plus en connaissance de cause en me référant à l'expérience nationale de l'Iran.

3.16 Comme on le sait, c'est sous l'impulsion directe de S.M.I, le Shahinshah qu'une révolution éducative a été déclenchée, il y a presque un an en Iran, afin de transformer l'ensemble de notre système éducatif et scientifique, et de l'adapter aux conditions modernes de notre développement national. Un ministère de la science et de l'enseignement supérieur a ensuite été créé, pour mettre sur pied le mécanisme nécessaire à la planification et à l'exécution de cette politique. Les mesures qui ont déjà été adoptées pour réaliser cette planification ont consisté, en premier lieu, à déterminer aussi précisément que possible les objectifs en matière de ressources humaines et de politique scientifique, à faire un inventaire de ces ressources et de notre potentiel actuel dans ce domaine, pour procéder enfin à l'établissement des plans et moyens nécessaires à la réalisation des objectifs préalablement déterminés. Quant au choix de ces moyens, il est essentiel à notre sens, en ce qui concerne surtout l'enseignement, qu'il soit fait en fonction avant tout des besoins fondamentaux d'une éducation moderne qui, abstraction faite des habitudes de pensée acquises ou des systèmes éducatifs existants, ait pour seul but de former dans le plus court délai et aussi économiquement que possible des hommes complets et surtout possédant les connaissances utiles et nécessaires à la société dont ils auront la charge. Aussi, la planification de l'éducation et de la science devrait-elle tenir compte, non seulement des dernières découvertes de la pensée et des méthodes pédagogiques et scientifiques modernes, mais aussi des conditions propres à notre génie national. A ce titre, nous pensons également que des apports aussi hardis et importants que ceux du colloque organisé par l'Unesco sur le thème "le cerveau et le comportement humain", ainsi que les recherches les plus avancées faites dans les domaines de la pédagogie et de l'éducation doivent être analysées dans un esprit révolutionnaire, afin d'orienter la planification dans un sens résolument tourné vers l'avenir. Enfin, cette planification devra notamment tout mettre en oeuvre pour amener l'orientation désirée quant au choix des disciplines et, au besoin, réaliser une restructuration des incitations en fonction des objectifs du développement. Elle ne pourra atteindre ces objectifs que si elle part d'une conception, comme je l'ai indiqué, essentiellement endogène du développement national. L'aide "exogène" pour ainsi dire - qu'elle soit de nature bilatérale ou multilatérale, financière ou technique ou sous forme d'experts - ne pourra être utile, selon nous, que si elle se trouve constamment adaptée et en rapport avec les exigences nationales et internes d'une telle planification.

3.17 Pour ne pas passer outre à la recommandation du Conseil exécutif concernant le temps de parole imparti aux orateurs, je ne m'attarderai pas plus longtemps sur les détails de notre expérience nationale. Mais je me dois de préciser qu'à ce stade précis de notre développement, nous avons accordé à la révolution éducative la priorité absolue, dans la mesure où nous la considérons comme le moyen le plus efficace de consolider les bases de notre développement futur. En dehors des considérations d'ordre éthique ou social, il est clair que, si notre croissance économique doit se poursuivre au rythme de 11 %, comme elle l'a fait au cours des trois dernières années, nous devons considérer cette planification de l'éducation et de la politique scientifique comme une des clés essentielles de notre développement national. Il intéressera peut-être aussi la Conférence générale de savoir que la création toute récente d'un centre national de documentation scientifique, de nature à pouvoir plus tard s'intégrer à un réseau international futur de centres de documentation, fait partie des efforts que je viens de mentionner. Ma délégation a été heureuse de constater que les efforts entrepris par l'Iran dans le domaine de l'élaboration d'une politique scientifique axée sur les nécessités prioritaires du développement ont été conformes aux conclusions de la Conférence sur l'application de la science et de la technique au développement de l'Asie (CASTASIA) tenue à New Delhi, en août 1968. Comme l'a dit le Directeur général avant moi, les recommandations de cette conférence gagnent à être sérieusement étudiées par tous les gouvernements des pays en voie de développement.

3.18. En ce qui concerne les problèmes de la jeunesse, plus particulièrement dans le cadre de l'enseignement supérieur, la Charte de la révolution éducative, qui a été approuvée il y a deux mois à Ramsar, prévoit l'instauration d'un dialogue plus poussé avec les étudiants et les modalités de leur participation à toutes les activités qui les concernent de près dans leur vie universitaire. Pour reprendre les mots que S.M.I. le Shahinshah a prononcés à ce sujet, le succès de cette révolution dépend de la participation créatrice des étudiants à l'effort national, dans la mesure où elle est appelée, en premier lieu, à assurer leur propre destin et à leur frayer les voies du progrès et d'un plein épanouissement.

3.19. Le dernier point précis que je voudrais enfin aborder, avant de terminer, et sur lequel le Conseil nous a également demandé de nous prononcer, porte sur l'aide que l'Unesco peut fournir à la politique culturelle. A ce propos, le Directeur général m'a facilité la tâche dans la mesure où toute la partie de sa déclaration sur le tourisme culturel pourrait être reprise à son compte par la délégation de l'Iran.

3.20. A sa dernière session, la Conférence générale de l'Unesco avait noté que le tourisme culturel pouvait servir quatre objectifs fondamentaux : la paix, l'éducation, le développement et la sauvegarde du patrimoine culturel.

3.21. Mais, à mon sens, le programme proposé dépasse ces objectifs limités, dans la mesure où il intègre la préservation du patrimoine national au processus du développement dans son ensemble et, en même temps, à celui de la régénération permanente de la culture nationale : le passé culturel reprend vie et s'intègre ainsi au courant de l'histoire des peuples. Enfin, sur un autre plan, le programme rehausse la qualité du tourisme, en l'associant de près au grand mouvement international des cultures. Sans vouloir offenser le touriste photographé, décrit par les peuples des pays visités comme étant un assez triste produit des sociétés de consommation, qui ne s'intéresse souvent qu'aux articles fabriqués pour les marchés touristiques, et sans prétendre que le développement du tourisme culturel rendra nécessairement le touriste stéréotypé plus intelligent, il n'en reste pas moins que cela aidera à le révaloriser et à le transformer en agent porteur d'un nouveau mouvement de masses culturel. C'est, à mon sens, dans cette interaction du passé, du présent et de l'avenir et dans l'impact culturel et économique que ce programme aura sur le développement national aussi bien que dans les perspectives qu'il ouvre d'un mouvement croissant de transferts de la culture que réside surtout son intérêt. On sait que le Gouvernement de l'Iran a conçu un programme spécial de préservation des monuments, dans quatre régions prioritaires du pays. Ce programme, qui a été incorporé au plan quinquennal national de développement économique, doit commencer en 1968 et bénéficiera de sommes équivalentes à environ 80 millions de dollars, dont plus de 4 millions seront consacrés à l'exécution du projet de restauration et de conservation de plusieurs monuments importants. Un projet analogue a été élaboré, avec l'aide de l'Unesco, pour la préservation des monuments et le développement du tourisme culturel, centré sur la province d'Antala et la ville historique de Cide en Turquie. Si des projets analogues sont mis en œuvre en Afghanistan et au Pakistan, comme le laisse espérer le rapport de l'Unesco à la Deuxième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'on voit tout l'intérêt que pourrait avoir une telle action du point de vue du développement du patrimoine culturel de l'ensemble d'une région donnée.

3.22. Les perspectives nouvelles qui s'ajoutent ainsi aux mesures classiques prises dans le cadre de la préservation du patrimoine culturel permettent de reconsidérer sous un angle nouveau la suggestion faite initialement lors de la troisième session de la Conférence générale d'instaurer un fonds de l'Unesco pour les monuments et les sites avec le concours d'entreprises, d'établissements, d'institutions internationales et autres organisations qui s'intéressent tant à la préservation des monuments culturels qu'au tourisme et au développement. Ma délégation serait heureuse de pouvoir coopérer dans ce domaine, avec d'autres délégations intéressées, afin de contribuer à en faire avancer l'idée au cours de la présente session de la Conférence générale. Pour nous, ce programme fait partie d'un ensemble de mesures que nous avons prises en vue de définir et de promouvoir une politique culturelle tendant essentiellement à mieux préserver notre identité nationale en l'associant au courant culturel, scientifique et technologique de l'avenir.

3.23 Monsieur le Président, faute de temps puisque je suis menacé par cette épée de Damoclès qu'est la limitation à 20 minutes du temps de parole, que le Conseil exécutif a cru bon de vous confier à notre intention, je termine, en formulant mes vœux les plus sincères pour le succès de cette session, dans l'espoir qu'elle nous permettra de doter notre grande Organisation de moyens encore plus efficaces au service d'un humanisme universel et militant.

4. Le PRÉSIDENT.

Je remercie le chef de la délégation de l'Iran et je donne la parole au président Edgar Faure, ministre de l'éducation, chef de la délégation française.

5.1 M. Edgar FAURE (France).

Monsieur le Président, en prenant la parole, je voudrais vous dire combien je suis heureux que cette quinzième session de la Conférence générale de l'Unesco se déroule sous votre présidence. Vous représentez un pays africain, ami de la France, où votre action personnelle a profondément marqué l'essor de l'enseignement. Le discours que vous avez prononcé après votre élection restera l'une des interventions les plus significatives de cette conférence.

5.2 Quand le chef de la délégation française a l'honneur de prendre la parole devant cette assemblée, deux souvenirs récents sollicitent sans doute l'attention des délégués : aux mois de mai et de juin derniers, après d'autres nations, avant d'autres, la France a connu les désordres et les violences de ce que l'on a appelé "la révolte des étudiants" ; il y a quelques jours, son Assemblée nationale adoptait, sans que s'exprimât un seul vote hostile, une réforme qui bouleverse son université traditionnelle, crée des institutions nouvelles, autonomes, librement gérées par les enseignants et les étudiants.

5.3 Cette réforme tente de répondre, pour la France, aux questions essentielles qui se posent à nous tous, dans nos pays respectifs et dans notre action commune. En 1968, qu'est-ce que la jeunesse ? Que doit être la culture ? Que peut être l'université ? C'est bien ici le lieu d'y réfléchir. Vous-même, Monsieur le Directeur général, nous y avez invités lorsque, dans le discours que vous avez prononcé avant-hier, pour présenter le programme de l'Unesco, vous avez magistralement défini les grands problèmes auxquels notre Organisation et nos Etats doivent faire face.

5.4 Au mois de juin dernier, lors de la Cinquième Conférence régionale des commissions nationales européennes, vous affirmiez, Monsieur le Directeur général : "En cette année, 1968, l'Unesco doit aller vers la jeunesse, comme il y a dix ans, elle est allée vers le Tiers Monde, avec la même ouverture de cœur et d'esprit". Il n'est pas d'idée plus juste, ni qui exprime plus grande urgence.

5.5 Qu'est-ce que la jeunesse dans la société contemporaine ? C'est d'abord, bien sûr, un âge de la vie. Mais cet âge de la vie devient celui du nombre. Le remarquable "Rapport sur la jeunesse" soumis à vos réflexions, Mesdames, Messieurs, observe que le nombre des jeunes âgés de 15 à 24 ans passera, en l'espace de 40 ans, de 1960 à l'an 2000, de 519 millions à 1.128.000.000. Ils sont déjà, et ils seront sans cesse davantage le nombre, la force, le mouvement. Comment ne se sentiraient-ils pas aussi la puissance ? Comment n'éprouveraient-ils pas entre eux, par-delà toutes les distances nationales, sociales, idéologiques qui les séparent, qu'ils sont confusément solidaires ?

5.6 Mais plus important encore que leur nombre, est le bouleversement de leur statut, psychologique et social. Il n'est pas exagéré de dire que l'adolescent d'aujourd'hui sort de l'enfance 5 ou 6 ans plus tôt que n'en sortait son père. Les livres, les voyages, le cinéma, la télévision, le prodigieux développement des moyens d'information et de communication ne cessent de rendre plus rapide la maturation des jeunes. Les générations précédentes sont tentées de le contester parce qu'elles remarquent que leurs enfants ne savent pas tout ce qu'elles savaient elles-mêmes à leur âge. D'une différence de savoir, elles

concluent trop aisément à un retard de maturité. En réalité, le savoir des adolescents d'aujourd'hui est simplement déplacé par rapport à celui des générations précédentes. Il n'a plus les mêmes objets.

5.7 Mais, précisément parce que les connaissances d'un adolescent portent sur l'événement, sur ce qui est, et sa curiosité sur ce qui sera, le jeune d'aujourd'hui a conscience d'être informé des problèmes du monde, par suite en état de juger, par suite en état d'agir. Et, tandis que la maturation des jeunes ne cesse de se faire plus précoce, les cadres sociaux qui, traditionnellement, contenaient la contestation ou la révolte ne cessent d'accuser leur fragilité. Les progrès scientifiques, les bouleversements du monde qu'ils expliquent, la constante remise en cause qu'ils provoquent, non seulement des connaissances mais des idées, ont affaibli ou transformé les structures traditionnelles qui encadraient la jeunesse; on en verra pour signes, dans de nombreux pays du monde, le déclin progressif de l'autorité familiale, l'indulgence croissante de la règle religieuse, le dépassement des nationalismes.

5.8 Ainsi s'est constituée, entre l'enfance et l'âge adulte, une sorte de *no man's land*, ce que l'on appelle parfois, bien que cette formule prête à controverse, une sorte de "classe d'âge" qui, tôt sortie de l'enfance, requiert de participer à son destin.

5.9 Or, ce phénomène nouveau, dont on retrouve les caractères communs à travers tous les pays du monde, les structures sociales y sont généralement demeurées indifférentes. La famille a tendance à maintenir la réalité ou l'apparence d'un système autoritaire. Les nations, encore peu sensibles à cette maturité plus précoce, maintiennent souvent majorité civile et majorité civique au même âge, de génération en génération. Quant aux professions, elles ne connaissent que des enfants incapables, ou des adultes majeurs et intégrés. Ceci, et bien d'autres causes encore, expliquent le mécontentement timide ou bruyant, confus ou précis, d'une immense jeunesse étalée sur près de dix années, incon nue des structures sociales, et qui a conscience - et conscience collective - d'être en état et en droit de prendre part à son sort.

5.10 Il était normal que le monde étudiant ressentit davantage ce phénomène et fût conduit par lui à la révolte. C'est bien dans ce monde, en effet, que la maturation doit être la plus rapide, puisque l'enseignement tend précisément à la faciliter. C'est là aussi que l'accès à la condition d'adulte, aux tâches d'adulte, aux métiers d'adulte, se trouve le plus longtemps retardé.

5.11 La réforme de l'université que la France vient d'entreprendre signifie sa prise de conscience du grand problème de la jeunesse et son désir de le résoudre. Vous avez montré, Monsieur le Directeur général, par l'orientation que vous avez donnée au programme de l'Organisation, que c'est bien l'une des tâches essentielles de la société moderne.

5.12 Dans votre volonté de veiller à ce que l'Unesco soit accordée aux préoccupations des hommes de notre temps et situe son action au coeur même des problèmes que non seulement quelques pays, mais l'humanité entière se doit de résoudre, nous reconnaissons les hautes qualités intellectuelles et morales, le souci des valeurs universelles qui donnent tout son prix à votre présence à la tête de notre Organisation.

5.13 Nous sommes persuadés qu'il faut accorder aux jeunes, et notamment aux étudiants, les moyens de participer à leur destin. De même que le progrès de la société internationale réside dans une meilleure participation de toutes les nations, vieilles ou jeunes, grandes ou petites, au devenir du monde - ce dont votre Organisation donne l'exemple en associant à ses travaux, non seulement les Etats, mais aussi les membres de toutes les commissions nationales - de même le progrès de l'homme réside dans une meilleure participation à tous les aspects de sa vie, qu'il soit sans cesse davantage informé, davantage intéressé et, par suite, davantage responsable.

5.14 Notre seconde réflexion porte sur la conception même du savoir et de la culture que nos universités ont mission d'élaborer et de transmettre.

5.15 Pour nous, Français, comme pour d'autres peuples d'Europe, la culture classique était fondée sur trois principes, dont les changements du monde démontrent aujourd'hui qu'ils sont dépassés. Le premier est que l'homme apprend, réfléchit, travaille seul ; or l'esprit et le travail d'équipe sont devenus les conditions du progrès. Le second est que la mémoire est le fondement essentiel de toute vie intellectuelle, et qu'un homme cultivé doit accumuler des connaissances tenues pour essentielles ; or, la mobilité et le développement du savoir à l'époque moderne rendent illusoire cette conception de la culture. Le troisième principe est que la culture gréco-latine qui avait apporté au monde tant d'intelligence lui ouvrirait toutes les voies de son développement.

5.16 Que cette culture dite classique ait rendu d'immenses services, qu'elle puisse en rendre encore, nul ne le contestera et nous n'oublierons pas que, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, même les grands initiateurs du progrès scientifique ont encore été des amateurs éclairés : le juriste Leibnitz, le fabricant de papier Montgolfier, l'homme d'Etat Franklin, le médecin Young. Mais, au fur et à mesure que s'accélère la révolution technique et scientifique amorcée au XIX^e siècle, cet enseignement, qui était de haute qualité, se révèle de moins en moins adapté aux exigences de la société.

5.17 D'une part, en effet, cet enseignement constitué de connaissances figées qu'une tradition séculaire élevait à la dignité du savoir s'est révélé peu capable d'innover. D'autre part, toutes les enquêtes sociologiques démontrent qu'il n'est aisément accessible qu'aux héritiers de la culture, c'est-à-dire aux héritiers d'un certain milieu familial. Il n'est pas contestable qu'il freine la démocratisation.

5.18 A cet égard, de très précieuses confrontations ont pu avoir lieu lors de la Conférence des ministres de l'éducation des Etats membres d'Europe qui s'est tenue à Vienne, en novembre 1967, et qui avait pour objet l'accès à l'enseignement supérieur. D'une manière générale, la mise en oeuvre des suggestions formulées à Vienne devrait permettre à l'Unesco d'accomplir une oeuvre très féconde et d'aider bien des pays à résoudre les problèmes de l'université.

5.19 Culture d'héritiers, culture de privilégiés : il est temps, sans en nier les mérites, d'en mesurer les insuffisances, et de découvrir les exigences d'une véritable culture adaptée au monde d'aujourd'hui.

5.20 La formation d'un esprit moderne passe par la maîtrise des langages universels de notre temps : la technique et la science. C'est le mérite de l'Unesco d'en avoir pris conscience et de l'avoir souligné, en accordant aux sciences une priorité égale à celle qu'elle accorde au développement général de l'éducation. La technique ne doit jamais être, dans notre conception de la culture, un domaine subalterne, ouvert aux enfants les moins favorisés. Il ne serait pas acceptable que, dans des pays modernes, les préjugés sociaux encombrèrent les études réputées nobles d'enfants que leur goût ou leurs dons portent naturellement vers des professions techniques.

5.21 Cela n'implique aucun sacrifice de la culture dite générale, ni bien sûr de la culture qui a pour objet les lettres et les arts et dont le développement ne saurait être séparé du développement éducatif et scientifique ; en stimulant l'imagination, en formant la sensibilité, elle constitue, en effet, le ferment le plus fécond de la force créatrice de l'individu et de la société.

5.22 Tout au contraire, il s'agit d'étendre la culture en la diversifiant. Cela signifie, notamment, que le savoir appliqué n'est pas une dégradation du savoir théorique, mais qu'il en est le complément. La culture ne peut plus rejeter les techniques ; elle se doit de les intégrer. S'il n'est pas aujourd'hui de technique qui puisse se passer de culture générale, et s'il est vrai que, dans les prochaines années, toutes les techniques exigeront, sans cesse davantage, un supplément de culture afin qu'elles puissent vérifier leurs fondements et chercher les moyens de leur renouvellement, il n'est pas non plus de culture moderne qui puisse prétendre ignorer les techniques par quoi passe le progrès du monde.

5.23. Enfin et surtout, la science doit prendre dans la culture moderne la place prééminente qui lui revient.

5.24. Combien d'entre nous savent, comme le rappelait le professeur Leprince-Ringuet, que le cours de l'univers fut modifié dans cette soirée de l'année 1902 où, dans l'obscurité d'un sordide laboratoire exigü de la rue Lhomond, Marie et Pierre Curie virent naître d'une infime parcelle de radium cette faible lumière bleue qui révéla la radio-activité ? Combien d'entre nous savent quelle influence a eue sur notre destinée ce coup de tonnerre que fut, en 1931, dans l'histoire de la physique nucléaire, la découverte du neutron par Chadwick ?

5.25. Regardons pourtant autour de nous. Les méthodes scientifiques ont envahi l'économie, l'anthropologie, la sociologie, la linguistique, l'histoire même. Elles enseignent, dans toutes les disciplines et même dans les disciplines les plus littéraires, l'esprit de rigueur, le départ entre l'hypothèse et la preuve et, en même temps, toute la valeur de l'hypothèse, voire de l'improbable, quand il est conçu et expérimenté comme tel. Elles disqualifient le parti pris idéologique, c'est-à-dire le sectarisme. Elles apprennent la patience, la disponibilité attentive à l'événement, à la fois l'humilité de l'esprit et, quand il le faut, sa nécessaire arrogance, enfin l'esprit d'équipe et le goût du renouvellement.

5.26. Telles peuvent être, parmi tant d'autres, les exigences d'une culture moderne.

5.27. Nous savons tous que les organisations sociales sont de plus en plus complexes, que le monde est de plus en plus opaque à ceux qui l'habitent. La tentation de la plupart des hommes serait de le subir, et nous avons vérifié, au prix de quelques violences, comme la jeunesse redoute cette aliénation d'elle-même dans un monde qu'elle ne comprendrait plus. Ce temps ne supporte plus que la compétence soit le domaine réservé de quelques privilégiés, au-delà duquel les bienfaits du progrès seraient reçus sans être compris. Il n'accepte pas davantage que l'esprit subisse sa réification par le signe monétaire, la domination de l'argent.

5.28. Telle est la grande mutation culturelle et, par là, spirituelle, dans laquelle notre Organisation peut nous engager tous. Elle peut le faire par sa contribution à l'effort de planification de l'éducation, car il est clair désormais - une récente conférence le démontre - que la planification concerne non seulement le développement quantitatif de l'éducation, mais aussi son contenu, sa substance, sa qualité et, à travers ce qu'elle contient, ce qui la dépasse. Elle peut le faire aussi en favorisant la diffusion la plus large des connaissances scientifiques, en en faisant comprendre la signification pour l'homme d'aujourd'hui et, par là même, en lui permettant toujours de la transcender.

5.29. L'homme des sciences humaines doit succéder sans le renier à l'homme des humanités. Notre devoir est de donner à la culture ses dimensions nouvelles afin qu'elle ne soit plus un froid héritage, afin ensuite qu'elle intègre sans aucune exclusive tous les moyens de l'épanouissement intellectuel et moral de l'homme. C'est notre devoir parce que, pour tout homme, la culture est un droit et, par là, un prolongement justificatif de sa nature. Affirmer ce droit à la culture prend une signification particulière en cette année internationale des droits de l'homme, au moment où le Prix Nobel de la paix est décerné à M. René Cassin, qui a consacré à la cause de ces droits une grande partie de sa vie et qui fut aussi l'un des fondateurs de notre Organisation. Qu'il me soit permis de m'associer de tout coeur à l'hommage qui lui a été rendu par la Conférence générale.

5.30. Notre dernière réflexion, qui est la suite nécessaire de la précédente, a trait au rôle de l'université dans le monde contemporain.

5.31. Ce rôle est, bien sûr, de former des maîtres qui transmettront cette culture renouvelée, de leur donner les moyens d'une constante rénovation pédagogique, et de leur permettre d'utiliser à cette fin la prodigieuse variété des moyens de communication et d'expression que les techniques actuelles mettent à la portée de nos mains.

5.32 Des universités modernes, distribuant, avec le concours des derniers progrès de la technique, une culture renouvelée, à une jeunesse participant à l'oeuvre commune, c'est assurément l'avenir vers lequel toute notre action doit tendre. Mais encore serait-ce un but insuffisant.

5.33 L'Unesco s'est montrée, à plusieurs reprises, préoccupée du problème de l'éducation permanente ou, si l'on préfère, de la formation continue. On en a très justement remarqué l'immense difficulté. Si grande que soit cette difficulté, nous devons prendre conscience du fait que la vocation de l'université n'est pas seulement d'adapter et de préparer la jeunesse à la société moderne, mais qu'elle est aussi de donner à tous les adultes, sans distinction de classe, ni d'âge, ni de métier, les moyens de leur progrès continu.

5.34 Notre civilisation ne cessera d'exiger de chacun de nous de plus fréquentes reconversions dans la vie de demain. Chaque citoyen devra perfectionner sans cesse une formation qui ne sera plus jamais définitivement acquise. Le métier appris et su une fois pour toutes ne sera plus l'horizon de toute une vie. Enfin, il n'y a pas un âge pour apprendre et un âge pour savoir.

5.35 L'élévation constante du niveau culturel du plus grand nombre par la formation continue devient le grand dessein du monde contemporain. En préparer la réalisation, voilà une tâche qui convient à la vocation de l'Unesco. Peu de temps nous sépare de l'année 1970, qui sera très probablement proclamée Année Internationale de l'éducation par l'Organisation des Nations Unies. Il faut espérer que nos Etats et l'Unesco sauront, à cette occasion, procéder à un travail commun de réflexion et d'approfondissement. Il faut l'affirmer ici: notre Organisation est le cadre approprié pour ces études collectives sur les problèmes essentiels de l'éducation dans le monde moderne. Cette fonction de l'Unesco semble indissociable de l'oeuvre entreprise pour le développement de l'éducation et de la science dans le Tiers Monde. Car il est également vrai que les pays développés doivent surmonter leurs difficultés propres pour être en mesure d'offrir une assistance technique efficace et que les problèmes auxquels sont affrontés les pays en voie de développement apportent au monde entier un enseignement précieux. Un pays que de multiples liens unissent au monde en voie de développement en fait sans cesse l'expérience.

5.36 Cette solidarité elle-même est le signe d'une nouvelle civilisation, sans frontières et sans cloisons - universelle à la fois dans l'étendue de la dimension géographique et dans la profondeur de la dimension sociale. Elle va de pair avec la transformation de la culture, qui ne peut plus être aristocratique, mais doit devenir celle d'un plus grand nombre.

5.37 Le rêve ancien du développement culturel pour tous qui anime depuis si longtemps l'espérance des peuples, c'est à nos générations qu'il appartient de l'appréhender et de commencer à le vivre. Lorsqu'il sera devenu réalité, alors nous saurons que les crises de civilisations ne sont pas fatales.

6.1. Le PRESIDENT.

Mesdames, Messieurs, je voudrais, en votre nom à tous, remercier de son exposé M. le Ministre de l'éducation de la France.

6.2 Je donne la parole à S. Exc. Mlle America Riera, chef de la délégation du Honduras.

7.1 La Srta. RIERA (Honduras)

Señor Presidente de la Conferencia General, señor Presidente del Consejo Ejecutivo, señor Director General, señoras, señores delegados: El Presidente Constitucional de la República de Honduras, General Oswaldo López Arellano, y la Excelentísima Primera Dama, doña Gloria de López Arellano, presentan a través de mi persona un especial saludo a las ciento veintidós delegaciones de los Estados Miembros, al señor Director General de la Unesco y a su Secretaría, a los representantes de los miembros asociados, a los observadores e invitados de la 15a. reunión de la Conferencia General de la Unesco, a Francia, que nos recibe con los brazos abiertos, deseándoles sinceramente que de este

importante debate se obtengan verdaderos y sustanciales logros en beneficio -muy particularmente- de la juventud del mundo.

7.2 La Unesco significa, entre otras cosas, tarea y disciplina complejas, y responsabilidad manifiesta. La historia se repite, de generación en generación, en la eterna búsqueda de la verdad y en el adelanto de la ciencia. Los grandes caminos para el carro del progreso y en pos de la armonía humana -de que hablaban los griegos- el designio creador, el hábito del pensamiento analítico y renovador -pues renovarse es vivir- el espíritu inventivo y el humanista, la reflexión del adulto y la buena orientación de la juventud en marcha incumben a la responsabilidad de las dinámicas conferencias generales de la Unesco, auténtico parlamento de la sabiduría contemporánea y de la alfabetización, en cuyo ideario depositan su confianza los gobiernos y los pueblos de la familia de la Organización de las Naciones Unidas para la Educación, la Ciencia y la Cultura.

7.3 Señor Presidente, permítaseme la libertad de trazar un breve balance, de hacer un rápido recuento de los esfuerzos realizados por mi país en pro de la cultura y del apoyo efectivo recibido por la Unesco y otros organismos internacionales, en beneficio de la educación en la que el Gobierno y el pueblo hondureños están vivamente interesados. Este es, en resumen, el conjunto de las principales labores cumplidas en los últimos años por los expertos de la misión de asistencia técnica de la Unesco, en colaboración con los personales y expertos nacionales:

7.4 Enseñanza de la ciencia: De 1962 a 1968 se llevó a cabo un programa para la promoción de la enseñanza de las ciencias, especialmente en los campos de la física y de la química. Esto dio como resultado la preparación de profesores de enseñanza media, el perfeccionamiento de maestros y el dictado de cursos, utilizando adecuado material didáctico y de laboratorio, a elevado número de alumnos de las escuelas secundarias de la República. Al finalizar el programa, 25 establecimientos educativos del país han instalado laboratorios y utilizan aparatos, instrumentos y guías para una enseñanza normalizada y experimental. Asimismo se han realizado cursos de entrenamiento y seminarios, y constituido un grupo de estudio para el mejoramiento de la enseñanza de las ciencias.

7.5 Supervisión de la enseñanza primaria: Con la colaboración del Unicef, se lleva a cabo en Honduras un programa de formación de supervisores de enseñanza primaria. Su sede está en la Escuela Superior del Profesorado y consiste en el desarrollo de un curso sistemático y de cursos especiales durante las vacaciones.

7.6 Desde principios de 1967, con el asesoramiento de la Unesco, se han constituido comisiones para la revisión y reforma de los planes y programas de la enseñanza primaria y media del país. Para ello y, previamente, se efectuó un estudio detallado, tanto cualitativo como cuantitativo, de la educación en Honduras; se proyectaron nuevas estructuras y se sistematizó en un organigrama todo el mecanismo de la política educativa; en la actualidad están prácticamente terminados los nuevos programas de educación primaria, los que se hallan, además, integrados en la política general de coordinación y unificación de la enseñanza en América Central. Dentro de este programa se atiende a la formación y al perfeccionamiento del personal directivo y superior de la educación media y de los supervisores de ese nivel.

7.7 Bibliotecas escolares: La 14a. reunión de la Conferencia General -en la que tuve también la honra de representar a mi país- aprobó un proyecto experimental de formación de bibliotecas escolares y formación de bibliotecarios en América Central, bajo el Plan del Gobierno de Honduras. Se han llevado a cabo los cursos para bibliotecarios, teniendo como resultado 36 graduados en el período de ocho meses. Se organizó el Patronato Pro-Bibliotecas Escolares, constituido con representantes de la empresa privada e instituciones de servicio social. El Patronato, que está brindando al Proyecto válida cooperación económica, plantea para el año 1969 una campaña financiera a fin de recaudar fondos destinados a la adquisición de mobiliario para veinte bibliotecas; se calcula que estos gastos

ascenderán a unos diez mil dólares. Este Patronato ha contado con otras ayudas nacionales e internacionales, como se indica muy brevemente a continuación. El Banco Central de Honduras equipara ocho bibliotecas situadas en ciudades y pueblos en donde la institución bancaria tiene sucursales; también se ha hecho cargo de adquirir las colecciones para las mencionadas bibliotecas. El Banco del Ahorro Hondureño ha donado el mobiliario de la Escuela "República de Honduras". Las embajadas de las Repúblicas de Argentina, Chile, México y Perú han obsequiado también el mobiliario de las bibliotecas instaladas en las escuelas que llevan los nombres de estas naciones hermanas. El Distrito Central de Tegucigalpa ha donado el equipo de la biblioteca "Estados Unidos". El Proyecto ha recibido del Gobierno español una valiosísima donación de material audiovisual y bibliográfico, y en nombre de los escolares de Honduras, agradezco la gentileza de tan importante donativo.

7.8 Aporte del Gobierno de Honduras: Mi Gobierno, consciente de la alta significación de un programa que está contribuyendo al mejoramiento de la enseñanza, está ofreciendo al Proyecto un amplio y decidido apoyo. Ha proporcionado un local independiente para la instalación de la oficina central, y lo está equipando convenientemente. Para el año 1968 ha destinado diez mil dólares a la compra de libros, los cuales, en su totalidad, han sido pedidos a editoriales españolas, argentinas y mexicanas. Parte de esos volúmenes han llegado a Tegucigalpa, y con ellos se está dotando a las bibliotecas. Para el año entrante, mi Gobierno ha cuadruplicado el presupuesto, asignando la cantidad de cuarenta mil dólares con el fin de fundar veinte bibliotecas más. En el curso del presente año se han instalado seis bibliotecas en seis escuelas distintas.

7.9 La contribución de la Unesco, hasta ahora, en este Proyecto, ha consistido en sufragar los gastos que ocasionan los servicios de una buena experta, y tres mil dólares en materiales. Me permito la libertad de solicitar al señor Director General el tratar de acelerar este Proyecto hasta donde le sea posible, y fijar para el año de 1972 el 50 por ciento en lugar del 25 destinado a los alumnos de enseñanza primaria, teniendo en cuenta los esfuerzos aceptados, y también, el interés y apoyo que la ciudadanía y Gobierno, empresas privadas y públicas han demostrado por este importante Proyecto.

7.10 El interés de mi Gobierno por la cultura y la educación, lo evidencia ampliamente el presupuesto del Ministerio de Educación Pública. Las cifras comparativas de más de un decenio son muy elocuentes: en 1958, 13.674.507,30 lempiras; en 1968, 35.711.628 lempiras; en 1969, 41.000.000 de lempiras (el lempira equivale a medio dólar). Como se puede notar, señor Presidente, en un solo año se ha registrado un aumento de 5,3 millones de lempiras en comparación con el presupuesto vigente. Parte de esta suma se invertirá en elevar los sueldos de los maestros conforme a la Ley de Escalafón, a incrementar el mejoramiento de la enseñanza media en el país y a construir centros de educación secundaria; a ampliar los créditos asignados a nuestra Universidad y a organizar y formar el Museo Nacional.

7.11 Aumento de la escolaridad a nivel primario: en 1958 la matrícula inicial era de 171.881 alumnos, había 2.813 escuelas y 5.455 maestros. En 1968 había 399.044 alumnos, 4.100 escuelas y 10.400 maestros.

7.12 Proyecto para el desarrollo de la educación secundaria: El Gobierno de Honduras ha obtenido del de los Estados Unidos de América, por medio de la Administración para el Desarrollo Internacional, un préstamo de siete millones de dólares, cantidad que, con el aporte nacional de 3 millones quinientos mil dólares, se invertirá en la construcción de veinte escuelas secundarias y en servicios de asistencia técnica para mejorar la calidad de la enseñanza en dicho nivel, y además ofrecer los beneficios de la educación secundaria gratuita a mayores porcentajes de alumnos que aprueban la escuela primaria completa y que, por falta de recursos económicos, no tienen las probabilidades de éxito en la vida a que todo hondureño tiene derecho en adelante.

7.13 Copán, Honduras, Capital del Imperio Maya. El licenciado don Diego García de Palacio, en su carta dirigida a Felipe II, rey de España, en el año de gracia de 1576, entre otras cosas, decía: "En la provincia de Honduras, en Copán, están las ruinas y vestigios de gran población y de soberbios edificios de tanto arte y suntuosidad, que parece que en ningún tiempo pudo haber". El Director General, comentando el Proyecto de Programa y de Presupuesto de la Organización, se refirió, muy acertadamente, al interés que ha despertado en el seno de la Unesco, la conservación de los monumentos histórico-arqueológicos, y el estudio de milenarias culturas. Honduras es uno de los pueblos del mundo en donde también se gestan ambiciosos proyectos para restaurar y dar a conocer al investigador universal de hoy y de mañana los restos de la gran capital maya. El Congreso Nacional de Honduras está considerando actualmente el proyecto de ley por la que se creará un organismo especial y autónomo para el cuidado de las ruinas históricas, entre las que se destaca la piedra del calendario maya, representativa de la primera reunión de astrónomos en el continente americano, mucho antes de haber sido descubierto por Cristóbal Colón. A la interesante exposición cultural de México, con ocasión de las Olimpiadas, mi país ha enviado dos discos marcadores del campo de juego de pelota de la urbe capital del regio Imperio, cuya sede, repetimos, se hallaba en Copán. Conociendo el alto interés de la Unesco por la conservación y difusión de la cultura, mi país no duda de que contará con su apoyo en el proyecto de resolución presentado por Honduras, consistente, a modo de primera etapa, en el envío de un experto a Copán, por un lapso no menor de tres meses.

7.14 Finalmente el Gobierno de mi país reconoce la labor, hábilmente orientada por el señor Director General, durante el presente bienio; pero si la Unesco es sede realmente de la ciencia, la cultura y la educación, debemos compenetrarnos todos los delegados a esta 15a. reunión de la Conferencia General, del papel histórico que nos corresponde; debiéramos, por unanimidad, desear firmemente todos en un ház de recia voluntad, acordar no tratar en adelante, en esta magna sala, de asuntos que no son de la competencia de la Unesco, ya que, como educadores en su mayoría, como hombres de ciencia, de los cuales hay muchos, debemos eliminar lo que ya se ha convertido en mala tradición, exposiciones como las de la mañana solemne de la inauguración, expresiones que, como todos sabemos, se refieren a un tema que corresponde al organismo político de las Naciones Unidas. Entonces, si existe un lugar para cada cosa y cada cosa tiene su lugar, dejemos a quien corresponda esa responsabilidad jurídica; mientras tanto que la Unesco se limite a cumplir las normas que le impone su Reglamento. Así, pues, creo que debe declararse fuera de lugar una demostración de tal naturaleza que, estoy segura, resulta penosa para todos y cada uno de los asistentes a estas asambleas, tratarnos como adversarios en un conclave en que todos estamos para luchar por algo trascendental y hermoso, como es el destino cultural de la humanidad.

7.15 Que el Creador del universo ilumine nuestras mentes y corazones para que de manera fraternal y generosa luchemos por llegar a un mundo superior al nuestro, ya que todos estamos en la obligación de ser mejores y de superarnos. Principiemos entonces desde ahora, hagámonos la firme resolución de respetarnos mutuamente, porque sólo respetándonos así, puede haber comprensión, concordia y amor. El respeto al derecho ajeno es la paz, como sabiamente dijo Benito Juárez, el gran benemérito de América. Muchas gracias, señor Presidente.

(7.1) Miss RIERA (Honduras) (Translation from the Spanish):

Mr. President of the General Conference, Mr. Chairman of the Executive Board, Mr. Director-General and fellow delegates: the Constitutional President of the Republic of Honduras, General Oswaldo López Arellano and the Most Excellent First Lady, Mrs. Gloria de López Arellano, have entrusted me with their special greetings to the hundred and twenty-two delegations of the Member States, to the Director-General of Unesco and his Secretariat, to the representatives of the Associate Members, and to the observers and guests at the fifteenth session of the General Conference of Unesco, and to France who receives us with open arms. We sincerely wish that this important encounter may yield true and substantial gains for the benefit - very particularly - of the youth of the world.

(7.2) Unesco means, among other things, duty and discipline combined, and evident responsibility. History repeats itself, from generation to generation, in the eternal search for truth and in the

progress of science. The great highways of progress followed by that human harmony of which the Greeks spoke, the creative design, the habit of analytical and renovating thought - for to renew oneself is to live - the inventive and the humanist spirit, the thinking of the adult and the wise guidance of youth on the march, all these fall to the responsibility of the dynamic General Conferences of Unesco, a true parliament of contemporary knowledge and literacy, in whose concepts confidence is placed by the governments and the peoples of the family of the United Nations Organization for Education, Science and Culture.

(7.3) Mr. President, allow me the opportunity to strike a quick balance, to give a rapid account of the efforts made by my country on behalf of education and of the efficacious support received, through Unesco and other international organizations, for the advancement of education in which the Government and people of Honduras are deeply interested. This is, in short, the aggregate of the principal tasks accomplished in recent years by the experts of the Unesco Technical Assistance Mission, in co-operation with national leaders and experts.

(7.4) Teaching of science: Between 1962 and 1968, a programme was completed for the promotion of science teaching, especially in the fields of physics and chemistry. This resulted in the training of secondary-level teachers, the advanced training of active teachers and the organization of courses, using adequate teaching and laboratory equipment, for a large number of pupils in the secondary schools of the Republic. To complete the programme, 25 educational establishments throughout the country had equipped laboratories and were using apparatus, instruments and textbooks for standardized and experimental teaching. Through these means training courses and seminars have been held, and a study group formed for the improvement of science teaching.

(7.5) Supervision of primary education: With the co-operation of Unicef, a programme of training for supervisors of primary education in Honduras has been carried out. It was held in the Higher Teacher Training College and consists in the development of a systematic course and of special lecture courses during vacations.

(7.6) Since the beginning of 1967, with advice from Unesco, committees for the revision and reform of the plans and programmes for the country's primary and lower secondary education have been formed. For this purpose, a detailed qualitative and quantitative study of education in Honduras had previously been made; new structures were projected and the whole machinery of educational policy was systematized in diagrammatic form; at the present time the new primary education programmes are practically ready; furthermore, they are integrated with the general policy for the co-ordination and unification of education in Central America. This policy is expected to include the training and further training of the directing and higher staff in secondary education and of supervisors at that level.

(7.7) School libraries: At the fourteenth session of the General Conference, at which I also had the honour of representing my country, an experimental project was approved for establishing school libraries and for training librarians in Central America, based on a plan drawn up by the Honduras Government. Courses for librarians have been held, producing 36 graduates in a period of eight months. A Board of Guardians for the Promotion of School Libraries was organized, consisting of representatives of private enterprise and social service establishments. This Board, which is providing substantial financial support for the project, is planning a financial campaign for the year 1969 with a view to raising funds for the acquisition of furniture for twenty libraries; it is calculated that this will cost some ten thousand dollars. The Board of Guardians is counting on other national and international aid, as I will indicate very briefly; the Honduras Central Bank will equip eight libraries located in towns and cities where this banking establishment has branches; it has also undertaken to acquire books for these libraries; the Honduras Savings Bank has given furniture to the "Republic of Honduras" School; the embassies of the Republics of Argentina, Chile, Mexico and Peru have also presented furniture for libraries installed in schools which bear the names of these sister nations; the Central District of Tegucigalpa has donated the equipment for the "United States" Library; the project has received an extremely valuable gift of audio-visual and bibliographical equipment from the Spanish Government, and on behalf of the schools of Honduras, I acknowledge the generosity of so handsome a donation.

(7.8) Contribution of the Government of Honduras: My government, conscious of the high significance of a programme which is contributing to the improvement of education, is giving full and decisive support to the project. It has provided independent premises for the central office and is equipping them appropriately. It has allocated \$10,000 for the year 1968 for the purchase of books, all of which have been ordered from Spanish, Argentine and Mexican publishers. Some of these volumes have arrived in Tegucigalpa and the libraries are being endowed with them. My government has quadrupled the budget for the coming year, allocating a sum of \$40,000 for the purpose of founding twenty more libraries. During the present year, six libraries have been installed in six separate schools.

(7.9) Unesco's contribution to this project has so far consisted in defraying the costs of the services of a first-rate expert, and in providing \$3,000 for equipment. I take the liberty of asking the Director-General to endeavour to expedite this project as much as possible and to allow 50% for the year 1972 in place of the 25% intended for primary school pupils, taking into account the efforts made and also the interest and support which the citizens and the government, as well as private enterprises, have shown in regard to this important project.

(7.10) My government's interest in culture and education is fully evidenced in the budget of the Ministry of Public Education. The comparative figures over more than a decade are very eloquent; in 1958, 13,674,507.30 lempiras; in 1968, 35,711,628 lempiras; in 1969, 41,000,000 lempiras (1 lempira equals half a dollar). As can be seen, Mr. President, an increase of 5.3 million lempiras is being recorded in a single year in relation to the current budget. Part of this sum will be spent on raising teachers' salaries in accordance with the Law on the Teaching Profession, on intensifying the improvement of secondary education throughout the country, on building secondary education centres, on increasing the funds allocated to our university and on organizing and developing the National Museum.

(7.11) Increase in school attendance at the primary level: In 1958 the initial enrolment was 171,881 pupils; there were 2,813 schools and 5,455 teachers. In 1968 there were 399,044 pupils, 4,100 schools and 10,400 teachers.

(7.12) Project for the development of secondary education: The Government of Honduras has obtained a loan of \$7 million from the United States of America through the International Development Administration; this sum, together with a national contribution of \$3.5 million, will be spent on the building of twenty secondary schools and on technical assistance services to improve the quality of education at that level, and in addition, to give the benefit of free secondary education to a greater percentage of pupils who complete the primary school cycle and who, through lack of economic resources, are unlikely to achieve the life to which every child in Honduras is henceforward entitled.

(7.13) Copán, Honduras, capital of the Maya Empire; in a letter sent by Don Diego García de Palacio to King Phillip II of Spain in the year of grace 1576, this scholar wrote among other things: "In the province of Honduras, in Copán, there are ruins and remains of a great town and of splendid buildings of such artistry and magnificence as to be almost unbelievable". The Director-General, commenting on the draft programme and budget of the Organization, referred very aptly to the interest that had been aroused within Unesco concerning the preservation of historic and archeological monuments, and the study of thousand-year old cultures. Honduras also is one of those nations of the world in which ambitious projects are developing, namely to restore the remains of the great Maya capital and to throw it open to research workers of today and tomorrow, from all over the world. The National Congress of Honduras is at present considering a draft law under which a special and autonomous agency would be created to protect historic ruins; among which the stone of the Maya calendar is prominent, symbolizing as it does the first meeting of astronomers held in the American Continent, long before it was discovered by Christopher Columbus. On the occasion of the Olympic Games, my country sent to the interesting cultural exhibition held in Mexico City two marker disks from the pelota court of the capital city of the Royal Empire, the site of which, I repeat, was found in Copán. Aware of the great interest taken by Unesco in the preservation and dissemination of culture, my country has no doubt that it can count on its support for the draft resolution submitted by Honduras, proposing as a first stage the sending of an expert to Copán, for a period of not less than three months.

(7.14) Lastly, the government of my country is aware of the work accomplished under the skilful guidance of the Director-General during the current biennium; but if Unesco is a genuine centre for science, culture and education, we should concentrate, all of us delegates at this fifteenth session of the General Conference, on the basic document which concerns us; we should unanimously agree, firmly and with strong determination, that in future, in this fine hall, we shall not deal with matters which are not within the competence of Unesco, and that as educators - most of us - or men of science, of whom there are many here present, we must eliminate what has already become an evil tradition, addresses such as were heard on the morning of the inaugural ceremony, addresses which, as we all know, relate to a subject which is the concern of the political authorities of the United Nations. Therefore, if there is a place for everything and everything has its place, let us leave that legal responsibility to those whom it concerns; meanwhile let Unesco confine itself to performing the duties which its regulations lay down for it. Thus, I believe that a demonstration of that kind should be declared out of place; it would, I am sure, be a distressing thing for all and each one of those present in these assemblies, to treat each other as adversaries in a conclave in which we should all strive for something transcendental and fine, as is the cultural destiny of humanity.

(7.16) 'May the Creator of the universe enlighten our hearts and minds so that we may strive in a fraternal and generous manner to arrive at a world superior to our own, for we are all under an obligation to be better and to excel ourselves. Let us therefore begin now; let us have a firm resolution to respect each other mutually, because it is only by respecting each other thus that there can be understanding, harmony and love. Respect for the rights of others is peace, as that great and much-honoured American Benito Juárez wisely said. Many thanks, Mr. President.

8. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie Mlle America Riera, chef de la délégation du Honduras et je donne la parole à S. Exc. M. Mohammed El Fasi, ministre d'Etat, chargé des affaires culturelles et de l'enseignement originel, au nom de la délégation du Maroc.

9.1 M. EL FASI (Maroc). - (Discours prononcé en arabe. Texte français approuvé par la délégation marocaine.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, permettez-moi tout d'abord de vous saluer au nom de Sa Majesté le roi Hassan II et de vous transmettre ses vœux pour le succès de cette Conférence. Vous savez tous quel intérêt Sa Majesté porte à l'Unesco, à ses nobles idéaux et aux efforts judicieux que déploie cette organisation pour répandre la connaissance et lutter contre le sous-développement, affermissant ainsi dans les coeurs et dans les âmes les fondements sur lesquels repose la paix. Cet intérêt s'est concrétisé dans les deux visites officielles que Sa Majesté le roi a rendues à l'Organisation, ainsi que dans le discours qu'Elle a prononcé devant le Conseil exécutif et qui a profondément impressionné les membres de ce Conseil.

9.2 Je voudrais ensuite dire à M. le Président combien je suis heureux de lui présenter mes félicitations les plus chaleureuses pour la confiance que les délégations ont placée en lui en lui demandant d'assumer la présidence de notre Conférence. Je suis convaincu que ses capacités, sa compétence et la connaissance qu'il a des problèmes de l'Unesco assureront le plein succès de nos travaux. Ces capacités et cette connaissance, j'ai eu le plaisir de pouvoir les apprécier à l'occasion d'une collaboration de plusieurs années au sein du Conseil exécutif.

9.3 En prenant la parole pour la première fois en langue arabe devant cette assemblée, j'éprouve un intense sentiment de fierté : fierté d'un Arabe qui voit sa langue maternelle prendre officiellement son rang parmi les langues fondamentales ; fierté aussi d'un homme qui croit avec ferveur aux principes de l'Unesco et qui, ayant toujours considérée comme l'instrument le plus efficace par lequel sauver l'humanité de l'ignorance et du sous-développement, voit, dans la promotion de l'arabe à la dignité de langue de travail, un acte qui honore tout particulièrement l'esprit d'universalité de l'Organisation - esprit qui marque si profondément nos programmes, nos projets et, en un mot, toute notre philosophie. Car c'est bien de là que procède le dynamisme qui a élevé l'Unesco du stade des organismes d'assistance et de coordination à celui d'organe de direction morale et spirituelle, qui invite l'humanité à réfléchir sur son destin et à faire en sorte que ce destin soit conforme à la dignité humaine. En adoptant la langue arabe comme langue de travail, l'Unesco a montré qu'elle avait su, ayant les autres organisations, apprécier la valeur de cette langue et de la civilisation dont l'arabe est le véhicule, pour le plus grand bien de l'humanité dans le domaine des sciences, de la philosophie et des arts. Cette langue n'est d'ailleurs pas seulement celle des Arabes ; elle est aussi celle de tous les musulmans du monde. Ceux-ci commencent à l'apprendre, alors qu'ils sont encore enfants, afin d'étudier le Coran, qui ne peut être récité qu'en arabe. En outre, nombreux sont les savants et les hommes de lettres qui, dans les pays islamiques, ont choisi l'arabe comme la langue la plus propre à exprimer leur pensée.

9.4 L'introduction d'une langue non européenne à l'Unesco manifeste clairement, comme je l'ai dit, la tendance à l'universel de l'Organisation, qui n'est plus seulement l'instrument de diffusion d'une seule culture. Certes, nous vénérons cette culture, nous en admirons les réalisations. Mais, en adjoignant à ses langues de travail cette langue arabe à travers laquelle s'exprime une culture non moins authentique et qui compte parmi celles

qui se sont le plus brillamment illustrées dans l'univers de la pensée et de la création, l'Unesco a non seulement répondu à l'attente du Tiers Monde, mais aussi enrichi considérablement son propre patrimoine. Grâce à cette initiative, nous pouvons désormais, du haut de cette tribune, nous adresser en arabe à un auditoire où se trouve représentée l'élite des penseurs et des hommes cultivés de tous les pays du monde ; grâce à elle aussi - et cela est plus important encore du point de vue de l'action directe de notre Organisation - des dizaines de millions d'êtres humains vivant dans les pays arabes et islamiques vont désormais pouvoir profiter des inestimables ressources intellectuelles que l'Unesco met aujourd'hui à la portée des peuples sous la forme de livres, de revues, de rapports et de documents qui comptent parmi les meilleurs qui aient été produits par la pensée humaine dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de l'information.

9.5 Après cette introduction, je me permettrai de faire quelques remarques au sujet du Projet de programme et de budget soumis à notre examen. Je voudrais tout d'abord souligner le soin admirable avec lequel a été effectué, dans l'ensemble comme dans le détail, le travail nécessaire à sa préparation. Ceux qui ont conçu et rédigé ce Projet de programme et de budget ont droit à nos plus vifs remerciements pour la compétence avec laquelle ils ont su expliquer et justifier les propositions et les projets. Notre reconnaissance va en premier lieu au Directeur général, à ses collaborateurs immédiats et aux membres du Conseil exécutif. Qu'ils veuillent bien trouver ici l'expression de notre plus haute estime.

9.6 Si nous considérons le montant global du budget proposé par le Directeur général, nous ne pouvons nous empêcher de constater encore une fois combien les crédits prévus sont modestes par rapport aux besoins de l'humanité dans les domaines qui sont de la compétence de l'Unesco et eu égard aux espoirs que le monde entier place dans notre Organisation. On compte en effet beaucoup sur elle, tant pour améliorer le sort des pays en voie de développement - en élevant le niveau culturel, intellectuel et social des populations - que pour éliminer les différences, voire l'énorme fossé, qui séparent les divers groupes humains. On sait que certains de ces groupes sont à tous égards hautement privilégiés, alors que d'autres sont réduits à la misère. Cette situation engendre une angoisse permanente et constitue une constante menace pour la paix. Le Directeur général qui, dans le monde d'aujourd'hui, est l'une des personnalités les mieux placées pour comprendre ces phénomènes, en a effectivement déploré l'existence dans son introduction du Projet de programme et de budget.

9.7 C'est ainsi qu'après avoir noté que le Titre II - le plus important de tous - n'accuse qu'un taux de croissance ne dépassant pas 6,4 %, il ajoute : "Je le regrette sincèrement, car je ne crois pas que ce pourcentage réponde de manière adéquate à l'attente des Etats membres et aux services accrus que l'Organisation est désormais en mesure de leur rendre" (document 15 C/5, paragraphe 56 de l'Introduction).

9.8 D'autre part, si nous considérons le détail des prévisions budgétaires, nous remarquons que deux importants secteurs d'activité continuent d'être défavorisés par rapport aux autres et traités en "parents pauvres" : celui de l'enseignement supérieur dans le chapitre intitulé "Education" et celui de la culture dans le chapitre intitulé "Sciences sociales, sciences humaines et culture".

9.9 Depuis bien des années la Conférence générale a, avec raison, accordé une haute priorité à l'éducation. Or, si l'on veut assurer entre les divers degrés d'enseignement l'équilibre souhaitable, il est peu raisonnable de se contenter d'affecter à l'enseignement supérieur 1,8 % des crédits prévus en faveur de l'éducation. Ce faible pourcentage n'est en rapport ni avec le rôle fondamental que l'enseignement supérieur joue dans la société d'aujourd'hui ni avec les crédits qui lui sont consacrés dans les divers Etats membres, y compris ceux chez qui ce secteur de l'enseignement est le moins favorisé. Il est vrai que le total des fonds demandés pour l'enseignement supérieur dépasse de 34 % le montant qui lui avait été alloué lors de la quatorzième session ; mais la raison en est que ce montant était lui-même insignifiant et n'atteignait pas même 120.000 dollars.

9.10 Je sais que les budgets ne s'improvisent pas, que leur préparation demande de longues études et qu'il n'est pas facile de les modifier ; mais je prie instamment les responsables de cette Organisation et, en particulier, les membres du Conseil exécutif et les délégués qui participent à cette Conférence, d'accorder à ce problème toute l'attention qu'il mérite, surtout à une époque où les jeunes, les hommes de demain, doivent faire face à des problèmes qu'il est urgent de résoudre.

9.11 A cet égard, je tiens à féliciter l'Unesco de l'initiative qu'elle a prise sur la proposition de son Directeur général - et que j'approuve sans réserve - de mettre l'accent dans ses préoccupations sur les questions étudiantes et les aspirations de la jeunesse étudiante. L'action amorcée avec succès lors du colloque de septembre devra se poursuivre, afin que l'on soit éclairé sur les raisons du mécontentement qui s'est développé parmi les étudiants et sur les moyens de remédier, dans chaque type de société, à la situation ainsi créée.

9.12 C'est sur la crise étudiante en Europe qu'a porté, en septembre, le colloque auquel je viens de faire allusion. Mais, si les grandes lignes du problème sont partout identiques, les conditions majeures et les motivations profondes varient d'un continent à l'autre, d'une société humaine à l'autre.

9.13 En ce qui concerne l'éducation des jeunes, je voudrais rappeler ici la Conférence internationale qui s'est tenue récemment à Mexico et s'est penchée sur les problèmes de la culture physique et de l'éducation. Au cours de cette conférence, la délégation du Maroc a présenté, au nom de Sa Majesté le roi Hassan II, une proposition visant à la création d'un fonds international qui permettrait aux pays en voie de développement de promouvoir le sport et d'en faire un instrument d'éducation et de compréhension entre les peuples. Or, l'Unesco serait l'organisme le plus qualifié pour assurer la mise en pratique de cette idée et pour contribuer à atténuer la tension qui se manifeste dans les milieux étudiants.

9.14 Mais c'est la culture qui m'apparaît comme le point faible du programme de l'Unesco. Plusieurs voix, comptant parmi celles qui, dans le domaine culturel, sont les plus écoutées, se sont élevées pour défendre les questions culturelles et pour demander qu'elles bénéficient d'une plus grande attention de la part du Conseil exécutif et des autres instances de l'Organisation. Il est vrai que la Campagne de l'Unesco pour la sauvegarde des monuments de Nubie a été couronnée de succès. Elle a abouti à des résultats particulièrement heureux en ce qui concerne les deux temples d'Abou Simbel, ces vestiges merveilleux que j'ai eu le plaisir d'admirer sur leur nouvel emplacement, surplombant les eaux du Nil. L'admirable solidarité à laquelle a été dû le succès de cette campagne est bien l'oeuvre de l'Unesco. Celle-ci n'a cependant rien prélevé sur son budget ordinaire pour le sauvetage des merveilles en question. Comment d'ailleurs aurait-elle pu le faire, alors que les sommes affectées dans son budget à la culture ne représentaient que 0,6 % seulement des crédits affectés à l'ensemble du Titre II.

9.15 Tout en approuvant la priorité qu'il a été décidé d'accorder à l'éducation et aux sciences exactes et naturelles, nous estimons qu'il ne faut pas maintenir un écart aussi grand entre ce qui est accordé aux sciences et ce qui est réservé à la culture. Or, tandis que les crédits prévus pour la culture sont de l'ordre de 300 000 dollars, les crédits alloués à l'éducation et aux sciences exactes et naturelles s'élèvent à plus de 28 millions de dollars.

9.16 Si l'Unesco veut assurer la sauvegarde de ce patrimoine humain qui comprend, avec des monuments historiques, des objets d'art et des manuscrits précieux, un certain nombre d'oeuvres poétiques que l'oubli menace d'autant plus qu'elles ne sont conservées que dans la mémoire des récitants, elle devra se pencher sur ces problèmes et modifier radicalement sa politique dans le domaine de la culture.

9.17 Je sais que des efforts soutenus ont été déployés pour achever de convaincre les milieux économiques des heureux effets que l'on peut attendre d'une action menée en faveur

de la culture. Economistes et financiers avaient naguère tendance à penser que les investissements consentis en faveur de la culture n'étaient pas rentables. L'Unesco est parvenue à leur faire comprendre - et c'est là un de ses plus grands succès - que les capitaux investis dans les ressources humaines sont ceux qui rapportent le plus et que la diffusion du savoir parmi les masses populaires aide à la promotion de ces masses en les rendant plus aptes à contribuer au développement général de la société dont elles font partie.

9.18 L'homme est un tout indivisible. Il ne peut donc s'épanouir que s'il est en mesure de jouir de tout ce qu'offre la vie et, en particulier, s'il a accès direct aux richesses de la littérature et des arts.

9.19 Pour expliquer la faiblesse des crédits budgétaires affectés à la culture, on a souvent excipé du fait que ce qui importe dans le programme, c'est la qualité, et non la quantité. Mais chacun sait que l'on ne peut pas dissocier la qualité de la quantité. A cet égard, les commentaires qui figurent au début du document 15 C/5, dans l'Introduction du Directeur général, ne sont pas assez convaincants. Pour qui sait lire entre les lignes, il est évident que l'auteur de cette introduction, qui se distingue lui-même par l'étendue de sa culture, par la finesse de sa sensibilité et par ses dons d'écrivain, n'est nullement satisfait de ce qui est actuellement prévu au budget de l'Unesco en faveur de la culture. Aussi a-t-il voulu nous donner un leur d'espoir en indiquant que le nouveau programme pourrait être considéré comme le point de départ d'une ligne de conduite nouvelle dans le domaine de la culture. Cette déclaration pleine de promesses reflète l'espoir qu'il a de voir les activités culturelles bénéficier dans les programmes futurs de crédits suffisants pour que puissent être obtenus, sur le plan quantitatif comme sur le plan qualitatif, les résultats souhaitables. C'est donc avec satisfaction que nous l'enregistrons.

9.20 Si, laissant de côté les considérations budgétaires, nous examinons le contenu même du Projet de programme pour 1969-1970, nous ne pouvons que nous féliciter de sa qualité. Ce Projet de programme se caractérise par le fait qu'il ne comporte qu'un nombre restreint de nouveaux projets et cette remarque est loin d'être une critique. Mieux vaut en effet renforcer les projets existants en tirant parti de l'expérience acquise que provoquer, en voulant en voulant se lancer dans des activités nouvelles, une dispersion exagérée des efforts ; et cela s'applique, en particulier, aux deux secteurs principaux : celui de l'éducation et celui des sciences exactes et naturelles.

9.21 Je n'ai pas l'intention d'entrer dans le détail du programme. Je voudrais cependant appuyer les projets qui ont trait à l'étude des cultures africaines, qu'il s'agisse de l'Histoire générale de l'Afrique, de l'action envisagée pour la collecte, la conservation et l'étude des traditions orales en Afrique, ou des mesures qui ont été proposées au cours de la présente session par divers pays pour faciliter, par exemple, la conservation du patrimoine oral africain ou la préparation d'un répertoire des oeuvres africaines contemporaines rédigées en anglais, en arabe, en français ou en d'autres langues. J'appuie également tous les projets, tant anciens que nouveaux, qui, dans le domaine culturel, intéressent les pays arabes ; et j'approuve en particulier celui qui a trait à la traduction dans les langues de grande diffusion d'oeuvres de la littérature arabe contemporaine.

9.22 Si je n'ai pas parlé des projets et réalisations de l'Unesco au Maroc, c'est parce que notre collaboration avec l'Organisation fait depuis des années partie de notre vie intellectuelle. Nous avons foi dans les principes de l'Unesco et nous sommes profondément convaincus du rôle bienfaisant et efficace que cette Organisation est appelée à jouer dans l'élimination du sous-développement et dans l'élévation du niveau social et culturel des peuples. L'Ecole Mohamadia d'ingénieurs de Rabat, pour ne citer qu'elle, illustre l'un des aspects de cette fructueuse coopération. Cette fondation a été donnée en exemple dans le livre édité par l'Unesco à l'occasion du vingtième anniversaire de sa création, comme l'une des quatre réalisations les mieux réussies de l'Organisation.

9.23 J'ai parlé au début de mon intervention de l'intérêt que porte à l'Unesco Sa Majesté Hassan II. Cet intérêt s'est manifesté récemment encore dans l'ordre donné au gouvernement de procéder au dépôt des instruments suivants : Instrument d'adhésion à la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (y compris son Règlement d'exécution) ; Instrument d'adhésion au Protocole pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé ; Instrument de ratification de la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement ; Instrument de ratification du Protocole instituant une Commission de conciliation et de bons offices chargée de rechercher la solution des différends qui naîtraient entre Etats parties à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement ; Instrument de ratification de la Convention concernant les échanges entre Etats de publications officielles et documents gouvernementaux ; Instrument de ratification de la Convention concernant les échanges internationaux de publications.

9.24 Au moment où l'Unesco déploie de si grands et de si nobles efforts pour asseoir sur des bases solides la paix, la justice, l'entente et la compréhension entre les peuples, on ne peut que s'attrister de voir ce qu'on appelle l'Etat d'Israël faire fi de tous les principes, profaner les valeurs les plus sacrées, s'attaquer à des peuples pacifiques, les chasser de leurs terres, priver maintes familles de leur foyer, s'approprier de force certains biens culturels, falsifier l'histoire dans les manuels scolaires et se comporter de telle manière que des pays qui étaient en train d'accomplir de grands progrès dans le domaine de l'éducation se voient contraints de réduire leur budget de l'éducation pour faire face aux dangers qui les menacent et s'opposer à une injustice à laquelle l'humanité ne pourrait pas se résigner sans honte. Je joins ma voix à celle des orateurs qui, du haut de cette tribune, ont dénoncé ces actions criminelles, à tous égards contraires aux principes moraux, et dont les éclaboussures atteignent l'humanité tout entière.

9.25 Je suis heureux de saluer l'admission de la République populaire du Yémen du Sud au sein de notre Organisation. Je souhaite que ce pays renforce son indépendance et que sa collaboration avec l'Unesco soit efficace et fructueuse. J'espère, d'autre part, que la Principauté arabe d'Abou Dhabbi deviendra bientôt, elle aussi, membre actif de l'Unesco.

9.26 Je tiens enfin à remercier le Directeur général adjoint, M. Adiseshiah, d'avoir ce matin, devant la Commission du programme, fait allusion au Centre de coordination des commissions nationales des pays arabes, dont le siège est à Rabat et que j'ai l'honneur de diriger. M. Adiseshiah a, en effet, déclaré qu'il voyait dans ce centre un modèle de coopération entre les commissions nationales et le Secrétariat de l'Organisation.

9.27 Je voudrais, en terminant, dire à M. René Maheu, directeur général de l'Unesco, combien nous apprécions les efforts fructueux qu'il ne cesse de déployer au sein de cette Organisation au service de l'intérêt général. Grâce à sa foi inébranlable dans les valeurs humaines, M. René Maheu a mis l'Unesco en mesure de jouer, parmi les organisations du système des Nations Unies, un rôle essentiel et de se rapprocher autant qu'il est possible du noble objectif qu'elle s'est fixé et qui est de donner les bases les plus sûres et les plus fermes à la paix dans le monde.

(M. William Eteki-Mboumoua cède le fauteuil présidentiel à M. Gabriel Betancur-Méjía)

10. EL PRESIDENTE:

Muchas gracias, Excmo. Sr. Mohammed El Fasi por el discurso que ha pronunciado. Tiene la palabra el Excmo. Sr. de Silva, Embajador de Ceilán en Francia.

(10.) THE PRESIDENT (Translation from the Spanish):

Many thanks, Mr. Mohammed El Fasi, for the address you have given. I call upon Mr. De Silva, Ambassador of Ceylon to France.

11.1 Mr. DE SILVA (Ceylon):

Mr. President, ladies and gentlemen, I am happy to convey to you the greetings of my Prime Minister, who sends his best wishes for the success of the Conference. We congratulate you, Mr. President, on your appointment to your high office and we wish you every success in your task. We also thank the Director-General and his staff, for the excellent work they have done.

11.2 It is an honour and a privilege for me to take part in this historic conference, in my capacity as Ambassador for Ceylon in France, Permanent Delegate to Unesco and Head of the Ceylon Delegation whose members are closely connected with the cultural and educational affairs of our country. We approach the task before us with humility and sincerity for much will depend on the decisions we ultimately take.

11.3 On behalf of my country and on my own behalf, I wish to convey our sincere thanks for the high honour you have done me by electing me a Vice-President of this assembly. It is tribute to Ceylon and to Asia as a whole, whose population represents more than half the peoples of the world. This is the first time that Ceylon has been elected to a high office in this Organization during its 20 years of membership. I shall do my best to discharge the functions of this office in keeping with the spirit and dignity of Unesco. I thank the delegates for the trust they have placed in me.

11.4 Ceylon is not a rich country and it is not in a position to give financial assistance to other countries, but it does possess a great treasure to give the world - the teachings of the Buddha, his message of love, tolerance and peace. This noble message is over 2,500 years old and was brought to our shores from neighbouring India.

11.5 The teachings of the Buddha have inspired our country's civilization for over 2,000 years and instilled in our people the values of tolerance, compassion and universal love so badly needed in this material world, with all its technology and science. My country has practised the principles of democracy based on the doctrines of the Buddha for twenty centuries. We are a country of 12 million people of whom 70 per cent are Buddhists, the remaining 30 per cent being Hindus, Muslims, and Christians. Kandy, my own town, is sacred to the Buddhists of the world for it is the site of the Temple of the Tooth. Here, within close proximity to this sacred temple, you will find Christian churches, Hindu temples and mosques.

11.6 Celebrations have begun in my country to mark the centenary of the birth of Mahatma Gandhi, one of the greatest reformers and moral leaders that Asia has produced since the Buddha. The Mahatma was the apostle of non-violence and the oneness of man; love, compassion and forgiveness were what he preached and practised. Our Prime Minister has paid high tribute to the Mahatma's memory, and in connexion with the centenary celebrations it is planned to establish a Mahatma Gandhi Institute to train youth for welfare work. I would commend to this forum India's draft resolution 15 C/DR. 39, and I earnestly hope that the selection of Gandhi's writings published by Unesco in 1958 under the title "All Men are Brothers" will be republished in all languages.

11.7 I also commend to this forum Ceylon's resolution 15 C/DR. 37, calling for a new study of Buddhist culture, including the ethical and philosophical aspects, through its expressions in architecture and the plastic arts. I further commend draft resolution 15 C/DR. 55 calling for a study on Buddhist Art in Ceylon which has an important Buddhist cultural heritage, draft resolution 15 C/DR. 59 urging the organization of an Asian Theatre Festival in Ceylon, draft resolution 15 C/DR. 62 asking for assistance in organizing a symposium on folk music, and draft resolution 15 C/DR. 129 containing a proposal for translating modern Sinhalese works into other languages, especially those of Member States in the Asian Region.

11.8 I would earnestly commend to this forum the organization of an international university for propagating human and spiritual values, an "International Cultural University" providing for those who seek inner tranquility a place of meditation where they could pursue the moral, cultural and spiritual values that will humanize society. It is tragic to see today's

young people seeking solace in drugs in an attempt to find an escape from the materialistic society that surrounds them.

11.9 Celebrations to mark the 1,400th anniversary of the revelation of the Holy Koran are being held in Ceylon and Muslim dignitaries from abroad have participated. A stamp is being issued to commemorate the occasion. Ceylon is said to be the only non-Muslim country in the world to celebrate this anniversary on so large a scale.

11.10 On behalf of my country, I wish to express our sincere appreciation for the work done by Unesco in the cause of humanity and its efforts to build a better world, a world of peace and international understanding. Much has been achieved, but we would do well to take stock of the world as it is today in a spirit of candour and sincerity.

11.11 The world is in a state of crisis, economically and morally. Economically, the position of the poorer nations is paradoxical. The developing countries have 80 per cent of the world's population yet 90 per cent of the wealth is concentrated in the developed countries. Moreover, the latter are growing richer and the former are growing poorer. But what is most disturbing is the decay and the corrosion of moral and human values.

11.12 One of the factors that influenced the adoption of the Universal Declaration of Human Rights was the determination of world leaders in 1948 that the world should never again witness the genocide, the destruction of human rights and the brutality that engulfed humanity in the neo-barbarism that accompanied World War II. Yet, 20 years later, humanity is again witnessing in many areas acts of brutality which disgrace our era. Such acts create a momentary horror which shocks the conscience of the world but they are too easily relegated to what I might call the "Lost Property Office" of the public conscience. Brutality is nearly always contagious. It engenders counter-brutality.

11.13 Would not this year 1968, the 20th anniversary of the adoption of the Universal Declaration of Human Rights decreed by the United Nations as International Human Rights Year, be a suitable occasion to launch a campaign to arouse world opinion against brutality, to build in the minds of men, at an international, regional and national level, the defences of peace, the conviction that peace based exclusively on political and economic arrangements cannot endure but must be founded on the intellectual and moral solidarity of mankind.

11.14 International Human Rights Year represents a positive confirmation of the Charter, which itself represents the laws of humanity established by the conscience of the nations of the world. Let us not regard 1968 merely as an occasion for paying lip service to the Universal Declaration of Human Rights. If International Human Rights Year is to have any real meaning, we must see how far the principles enunciated in the Universal Declaration are applied in practice at the national, regional and international level. First priority must be given to domestic judicial machinery to ensure the effective protection of all the rights enunciated in the Declaration. Such judicial protection, to be effective, must be exercised by an independent objective judiciary not subject to political pressures.

11.15 At the regional level, the only system which exists today is that provided by the European Convention for the Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms. Similar conventions are needed in Latin America, Africa, Asia and Eastern Europe. One of the 1968 targets should be the formation and adoption of such regional systems for the protection of Human Rights.

11.16 At the international level, progress in implementation has been extremely slow and disjointed. The International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination does contain some sort of implementation machinery. It is far from satisfactory, although it does represent a step forward. However, none of these instruments is in force; they are still awaiting ratification by a sufficient number of States. What has been done is piecemeal, disjointed, political rather than judicial. The machinery should be objective and automatic in its operation; it should not be ad hoc or dependent on considerations of political expediency.

11.17 The time has come to envisage the establishment of a Universal Court of Human Rights analogous to the European Court of Human Rights, with jurisdiction to pronounce on violations. Even if its rulings were initially only declaratory they would be of considerable moral value and would help to create judicial norms in the field of human rights.

11.18 At the United Nations International Conference on Human Rights, held in Teheran this year, a resolution of the utmost importance was adopted by a unanimous vote. This resolution, entitled "Human Rights in Armed Conflicts", made three specific proposals which, when implemented, will give a real meaning to the laws of war, at present completely outdated. It calls for a study to be made by the Secretary-General of the United Nations to ensure the better protection of civilians, prisoners and combatants in all armed conflicts. It calls on those States which have not already done so to become parties to the Hague Conventions of 1899 and 1907, the Geneva Protocol of 1925 and the Geneva Conventions of 1949. This reflects the growing fear of increasing brutality and violence in armed conflicts since the end of the Second World War. Today wars do not exist in the classical sense; armed conflicts and guerrilla warfare have taken their place. Today the laws of war are so inadequate as to be an anachronism. The Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons is a major contribution to world peace. It is intensely gratifying that so many non-nuclear nations should have demonstrated their goodwill in this way.

11.19 We congratulate Unesco on the culmination of its undertaking to save the artistic and historic treasures of the Temples of Abu Simbel. The campaign to save the monuments of Nubia received voluntary contributions from all over the world. This idea of a universal cultural heritage which it is man's duty to preserve in the interests of the international community is one of the key concepts that Unesco has sought to promote, not only because of its intrinsic value but also because it promotes the intellectual and moral solidarity of mankind.

11.20 We also congratulate Unesco on the steps taken for the preservation and presentation of the cultural heritage of nations in connexion with the promotion of tourism. Draft resolution 15 C/DR/59 is most encouraging. The General Conference has authorized the Director-General to assist Member States in studying and carrying out programmes for the protection and development of sites and monuments in the context of the promotion of tourism. Ceylon has only recently engaged in the promotion of tourism and we are highlighting among our tourist attractions the vestiges of our great and ancient civilization which goes back 2,500 years. We are developing our tourist resorts in the vicinity of the ancient cities, thus giving the visitor an opportunity to study at first hand the cultural achievements of our forefathers.

11.21 In my country education is provided free from the kindergarten to the university. This is a heavy burden on the economy as it involves one-fifth of our national budget but I am happy to report that our literacy rate is over 80 per cent. However, greater emphasis on scientific and technological studies is urgently needed and for this we require equipment and expertise. We earnestly hope that we shall receive such assistance from international organizations and especially from Unesco.

11.22 Ceylon's food production drive has greatly benefited from modern scientific practices such as the use of fertilisers, tractors and high-yield strains of seed, but we require a large number of scientific technological personnel for the execution of this intensive programme. Our young people would also greatly benefit from Unesco's assistance in providing facilities for scientific, technical and industrial training.

11.23 The Unesco Conference on the Application of Science and Technology to the Development of Asia represented a significant advance and should go far towards bringing the developing countries nearer to their goal of increased productivity and greater economic prosperity, thus narrowing the gap between the "haves" and the "have-nots". The political and moral ideals embodied in the Unesco Constitution, the United Nations Charter and the Universal Declaration of Human Rights imply that all nations should be free from want and able to take their place among the nations of the world. It is our sincere and fervent hope.

that through the efforts of Unesco the frontiers of the human mind will be opened up to peace and international understanding and that the world brotherhood of nations will become a reality.

12. EL PRESIDENTE:

En nombre de la Conferencia, agradezco la intervención del Excmo. Sr. Embajador de Silva. Tiene la palabra el Sr. Kamal Nagi, Director General de Educación y Jefe de la Delegación de Qatar.

(12.) The PRESIDENT (Translation from the Spanish):

On behalf of the Conference, I thank Ambassador De Silva for his contribution. I call upon Mr. Kamal Nagi, Director-General of Education and Head of the Delegation of Qatar.

13.1 M. KAMAL NAGI (Qatar), - (Discours prononcé en arabe. Transcription de l'interprétation.)

Mesdames, Messieurs les délégués, je voudrais tout d'abord, en mon nom et au nom de la délégation du Qatar, féliciter très vivement M. le président Eteki-Mboumoua de son élection à la présidence de la Conférence générale. Je lui souhaite un plein succès dans l'accomplissement de sa mission, en même temps que je remercie vivement le président sortant, M. Tuncel, qui a dirigé les travaux de la précédente session avec une grande sagesse et une haute compétence.

13.2 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, c'est avec joie et fierté que je m'adresse à vous du haut de cette tribune pour la quatrième fois en six ans, c'est-à-dire depuis que le Qatar est devenu Membre associé de l'Unesco, en 1962. Je suis également heureux et particulièrement fier de m'adresser à vous aujourd'hui dans la langue de mon pays, l'illustre langue arabe, celle du Coran, utilisée pour la première fois dans l'histoire de cette importante organisation internationale.

13.3 Je vais avoir le plaisir de vous présenter, Mesdames, Messieurs, un rapport sur les progrès que nous avons obtenus dans le domaine de l'éducation, au Qatar. Je me contenterai d'évoquer les points les plus importants, sachant que beaucoup de délégués attendent leur tour de parole.

13.4 L'éducation, au Qatar, progresse à un rythme rapide et constant. L'augmentation annuelle du nombre des écoles suffit pour qu'elles puissent accueillir un nombre croissant d'élèves, garçons et filles, lorsqu'ils atteignent l'âge de la scolarité. Et nous rappelons toujours avec fierté que nous avons été en mesure d'assurer cet accueil dans nos écoles, aussi bien dans les villes que dans les villages et dans les campements des Bédouins qui se trouvent dispersés sur d'immenses étendues.

13.5 L'enseignement au Qatar est gratuit, comme l'eau ou l'air, et ce à tous les niveaux. De plus, les manuels, les fournitures scolaires, les transports, les prestations sociales et l'hébergement pendant certaines phases de la scolarité sont accordés gratuitement aux élèves.

13.6 Bien que l'enseignement ne soit pas obligatoire au Qatar, nous avons constaté qu'il n'était pas nécessaire d'envisager la promulgation d'une loi destinée à imposer cette mesure, étant donné que la population est pleinement consciente de la valeur et de l'importance de l'éducation; grâce à Dieu, nous avons été en mesure de dispenser l'enseignement nécessaire à la population, pendant la courte période qui s'est écoulée depuis que l'enseignement a été établi officiellement.

13.7 En plus des établissements d'enseignement public du premier et du second degré, nous avons fondé des écoles techniques et professionnelles, telles que l'École secondaire industrielle, l'École secondaire commerciale, l'École d'enseignement religieux, l'École

normale d'instituteurs, l'Ecole normale d'institutrices et l'Institut de direction. Nous faisons actuellement une étude d'ensemble qui doit nous permettre d'améliorer notre système d'enseignement. C'est ainsi que nous nous sommes préoccupés de l'enseignement des langues étrangères et que nous avons décidé de faire commencer aux enfants l'apprentissage de la langue anglaise dès le cycle primaire, alors que, jusqu'à présent, l'enseignement de l'anglais ne commençait qu'au niveau du premier cycle secondaire.

13.8 L'un des objectifs les plus importants de notre politique en matière d'enseignement consiste à créer des laboratoires, à développer les moyens audio-visuels ; nous avons aussi tenu compte de la nécessité d'instituer des cycles d'études pour les enseignants du Qatar.

13.9 L'un des objectifs les plus importants que nous ayons atteints est la préparation de manuels scolaires pour le Qatar. Ces manuels ont été préparés en tenant compte de nos conditions locales, de notre foi, de nos coutumes et de nos traditions, alors que les manuels scolaires utilisés jusqu'ici étaient en usage dans plusieurs pays arabes frères, tels que l'Arabie saoudite, la République arabe unie, le Koweït, la Syrie et la Jordanie, qui avaient bien voulu nous les fournir. Ces manuels sont remplacés par des manuels authentiquement nationaux et vous savez bien, Mesdames, Messieurs, quel profit l'éducation peut tirer d'un projet d'une telle ampleur.

13.10 Dans le domaine de l'éducation des adultes et de l'alphabétisation, nous avons obtenu des résultats tangibles. Des écoles du soir, des centres d'alphabétisation ont été créés dans tout le pays, offrant ainsi la science et la culture à ceux qui n'ont pas eu le privilège de recevoir un enseignement dans leur jeunesse.

13.11 En ce qui concerne l'enseignement supérieur et universitaire, le Qatar compte toujours sur les universités et instituts des pays arabes et de l'étranger. Nous octroyons des bourses à la majorité des étudiants et des étudiantes qui ont terminé leurs études secondaires, afin qu'ils puissent poursuivre des études supérieures. Nous avons commencé à obtenir les résultats escomptés puisque des dizaines d'universitaires, ayant acquis des diplômes, sont revenus au Qatar et occupent des postes correspondant à leur compétence. Ils prennent actuellement leur part des responsabilités qu'impose le développement du pays.

13.12 Cependant, nous ne nous contentons pas de ce qui est déjà fait. Nous avons entrepris des études approfondies en vue de fonder des instituts d'enseignement supérieur, une école normale masculine, une école normale féminine, un institut supérieur d'enseignement industriel. Nous avons fait venir des experts qui nous aident à mener à bien ces études, et nous espérons que l'enseignement commencera à être dispensé dans ces établissements en 1970-1971. Nous espérons également qu'ils constitueront le noyau de la future université régionale du Qatar, que le gouvernement a l'intention de fonder pour y accueillir non seulement des ressortissants du Qatar, mais aussi des habitants d'autres pays de la région.

13.13 Depuis le moment où, grâce à Dieu, des champs de pétrole ont été découverts dans notre pays - nous ne nous sommes pas contentés de faire bénéficier de l'enseignement les seuls fils du pays, nous avons aidé nos voisins des Emirats arabes de la côte d'Oman, car nous sommes convaincus que la nation arabe est une et constitue un seul peuple. C'est ainsi que nous avons fondé des écoles et envoyé des missions d'enseignants et d'enseignantes hors de notre pays. Nous avons accordé, au Qatar même, des bourses d'études à des étudiants venus de ces Emirats. Des dispositions sont prises actuellement pour que l'action du Qatar s'intensifie dans cet important secteur - ce secteur vital - et pour que soient normalisées les méthodes d'éducation et d'enseignement dans les Emirats, surtout après la proclamation, au début de cette année, de l'Union des Emirats arabes du golfe Arabique. A la prochaine session de la Conférence générale, et si Dieu le veut, nous espérons qu'une délégation représentative de cette nouvelle Union indépendante pourra présenter une requête en vue d'être admise à l'Organisation en tant que membre de plein droit.

13.14 Mesdames, Messieurs, je suis heureux, à cette occasion, de féliciter votre Organisation des succès qu'elle remporte. Il n'est plus besoin de parler des heureux résultats obtenus grâce à la coopération fructueuse des peuples et des pays du monde en vue du développement de l'enseignement. De même, je suis particulièrement heureux de reconnaître une vérité de fait : c'est que l'association du Qatar avec l'Unesco s'est révélée hautement fructueuse pour nous, dans de multiples domaines. Nous avons notamment pris conseil auprès de l'Organisation, par l'intermédiaire des experts qu'elle nous a fournis, en vue d'arrêter la politique à suivre et de progresser rapidement dans le sens de l'amélioration de l'enseignement au Qatar.

13.15 Je me dois, à cette occasion, d'exprimer les profonds remerciements de mon pays au directeur général de l'Organisation, M. René Maheu, pour l'aide constante qu'il nous accorde, ainsi que pour la visite qu'il a effectuée au Qatar en février 1967, et les précieuses observations qu'il a formulées sur de nombreux problèmes. Cette utile visite s'est conclue par la signature d'un accord entre l'Unesco et le Qatar, qui resserre nos liens et renforce notre coopération.

13.16 Je suis heureux de déclarer que la délégation du Qatar est entièrement favorable à la réélection de M. René Maheu au poste de directeur général de l'Unesco, en raison de sa grande valeur et de son dévouement sans limite à la cause de la science et de la culture, sans discrimination aucune.

13.17 Je tiens enfin à souligner que l'évolution culturelle et pédagogique va de pair, au Qatar, avec le progrès économique et social, avec l'urbanisme et avec le développement général de la vie publique, et cela grâce à des hommes de bonne volonté qui oeuvrent pour servir leur patrie.

13.18 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, je voudrais, avant de quitter cette tribune, attirer votre attention sur la situation des territoires arabes de Palestine qui subissent la domination d'Israël. Les forces d'agression ont violé non seulement les Lieux saints islamiques, mais également les lieux saints chrétiens ; elles ont détruit des vestiges historiques chers à des millions de musulmans du monde entier, des vestiges qui sont en relation étroite avec leur civilisation et leur longue histoire. Ces forces d'occupation essaient également d'imposer un système d'éducation qui vise à arracher la jeunesse arabe à son milieu originel ; à cela s'ajoute l'action continue de falsification des faits historiques dans les manuels scolaires, action destinée à servir les objectifs colonialistes des agresseurs. Je laisse à S. Exc. le chef de la délégation de la Jordanie le soin de vous exposer en détail les crimes perpétrés dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement.

13.19 Mesdames, Messieurs, au nom des milliers d'êtres qu'Israël prive de leurs droits légitimes à l'éducation, au nom des milliers de garçons et filles des écoles des régions occupées par les néo-nazis israéliens, au nom de la culture arabe islamique qui a offert à l'humanité autant qu'une civilisation a jamais pu lui offrir depuis le début de l'histoire, je vous demande d'intervenir et d'intervenir rapidement pour mettre fin à cette agression éhontée, pour éviter que la culture d'une grande nation ne soit ainsi dénaturée, pour préserver la civilisation d'un peuple authentique, le peuple arabe de Palestine. Je n'ai guère besoin de rappeler la décision prise par le Conseil exécutif, le 3 novembre 1967, affirmant que le système d'éducation en vigueur, dans quelque pays que ce soit, doit respecter les traditions de la population, sa langue et ses convictions religieuses, non plus que la résolution 7.8 adoptée en 1956 à la neuvième session de la Conférence générale de l'Unesco, et l'article 26 de la Déclaration des droits de l'homme. Que Dieu tout-puissant nous protège et qu'il nous aide à prendre des décisions de nature à servir la cause de la paix, des décisions fondées sur la justice et l'équité.

14. EL PRESIDENTE:

Agradézcó al Jefe de la Delegación de Qatar, Miembro Asociado de nuestra Organización, su intervención. Tiene la palabra el Excmo. Sr. Basheer Al-Sabagh, Ministro de Educación Nacional de Jordania.

(14.) The PRESIDENT (Translation from the Spanish):

I thank the Head of the delegation of Qatar, Associate Member of our Organization, for his speech. I call upon Mr. Basheer Al-Sabagh, Minister of Education of Jordan.

15.1. M. Busheer AL-SABAGH (Jordanie). - (Discours prononcé en arabe, Transcription de l'interprétation.)

Monsieur le Président, la délégation jordanienne, qui a eu la joie de participer au choix qu'a fait la Conférence générale en vous désignant comme président, souhaite tout d'abord vous exprimer sa profonde satisfaction de ce choix, qui marque l'acceptation de certains principes, de certaines dimensions nouvelles, propres à avoir des répercussions sur les événements qui se reflètent au sein de cette Organisation. Tous les hommes libres du monde ont été heureux de voir l'Afrique se libérer, aller de l'avant sur le plan de la libération, du développement, de la coopération positive dans le cadre de la civilisation humaine. Le choix qui a été fait, en votre personne, d'un Africain, pour présider l'assemblée générale de la plus importante des organisations internationales, indique que l'Afrique a pris la place qui lui revient.

15.2. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, je vous salue au nom de la délégation jordanienne, je salue en vous les hommes du savoir et de la pensée, les pionniers de la vérité et de la science et les promoteurs d'une civilisation humaine en pleine évolution. Je suis heureux, ainsi que tous les membres de notre délégation, de prendre part aux travaux de cette Conférence générale à laquelle nous attachons une importance majeure; c'est à elle, en effet, qu'il appartient de fixer la politique de cette grande organisation internationale qui s'est donné pour but de servir l'humanité en s'efforçant de créer un monde meilleur qui régirait une civilisation humaine, basée sur la justice, la science et la paix.

15.3. Etant donné qu'au sein de cette Conférence l'un de nos objectifs doit être d'instituer entre nous un échange de vues, d'expériences et de conseils et de nous communiquer nos idées en toute franchise et sincérité, pour le bien de l'homme en tous lieux, pour la consolidation de la coopération entre les nations, pour le bien-être commun et pour une paix totale, je vous demanderai la permission de vous présenter trois remarques: la première remarque est faite de joie et d'espoir; la seconde est source d'appréhension et de crainte; quant à la troisième, c'est une évaluation et un témoignage de reconnaissance.

15.4. Ma première remarque est que je suis heureux de participer aux travaux de cette session où un fait de bon augure est l'utilisation de la langue arabe sur la base de la décision prise par la Conférence générale, à sa quatorzième session, de faire de l'arabe la cinquième langue de travail de l'Organisation. Il appartient à l'Unesco d'être le grand promoteur de l'éducation, de la science et de la culture et également des modes et moyens d'information et d'échanges entre tous les pays du monde. Au moment où l'Unesco donne à son action une dimension nouvelle - celle de l'unité humaine sur tous les plans de la connaissance - nous considérons que l'emploi de l'arabe comme langue de travail de l'Organisation est un facteur de développement de la culture arabe, considérée comme partie intégrante de la culture humaine; car l'interpénétration des cultures est un facteur de leur développement réciproque, en même temps qu'elle constitue un enrichissement pour la culture humaine. Ces influences mutuelles exigent le recours aux langues vivantes qui sont les moyens d'expression des différentes cultures et à travers lesquelles ces cultures peuvent le plus facilement échanger les éléments dont se composent leur héritage. C'est pourquoi, en même temps que nous espérons voir la Conférence générale adopter l'arabe comme langue de travail dans les plus brefs délais possibles, nous souhaitons que l'Organisation puisse adopter encore d'autres langues vivantes qui soient, elles aussi, l'expression de cultures d'une grande richesse ayant contribué et continuant à contribuer au développement de la civilisation humaine de notre temps.

15.5. Ma seconde observation concerne deux sujets: l'un de ces sujets est d'ordre pédagogique et le second d'ordre archéologique et culturel. Des délégués ont parlé des projets réalisés dans leur pays, dans tous les domaines - ceux de l'enseignement, de la culture,

de la science - et de la façon dont ont été mises en oeuvre dans leur pays les recommandations et conventions internationales émanant des précédentes sessions de la Conférence générale. Mais la Jordanie - ce petit pays, au nom duquel je parle et qui était en train de faire de grands progrès en matière d'éducation et de développement économique et social - s'est trouvée brusquement, comme ce fut le cas pour d'autres pays arabes frères, au mois de juin 1967, être l'objet d'une agression qui a eu pour résultat la destruction de la moitié de ses établissements d'enseignement - ce dont a souffert la moitié des étudiants jordaniens, dans la zone soumise sur la rive ouest du Jourdain à l'occupation israélienne.

15.6 C'est ainsi que l'enseignement, dans mon pays, a reçu un coup terrible ; les forces d'occupation sont allées jusqu'à intervenir dans le cadre des programmes et des manuels scolaires ; elles ont, le 29 août 1967, interdit l'utilisation de 78 manuels scolaires ; elles ont réimprimé ces manuels, mais en les amputant de nombreux passages (surtout lorsqu'il s'agissait de sciences sociales, d'instruction religieuse ou de langue arabe). Elles ont supprimé tout ce qui, dans ces manuels, était de nature à favoriser le développement de la personnalité arabe de l'étudiant et à lui faire prendre conscience de son appartenance au contexte arabe, à la nature arabe et à la civilisation arabe. Elles ont empêché les jeunes Arabes de savoir ce qu'est la cause palestinienne, c'est-à-dire ce qui constitue leur espoir, leur raison d'être.

15.7 Quant à la Jérusalem arabe, le Conseil de sécurité a pris, en novembre 1967, une décision, confirmée en mai 1968, en vertu de laquelle il ne devait y avoir aucun changement dans le statut de cette ville ; mais ce n'est pas ainsi que les occupants envisagent les choses ; ils imposent des manuels israéliens aux étudiants arabes de Jérusalem et ils enseignent dans ces livres le loyalisme envers l'Etat d'Israël.

15.8 Le loyalisme envers l'Etat occupant ! Imaginez, Mesdames, Messieurs, la souffrance morale qui en découle pour nos étudiants et pour nos enseignants, dans la Jérusalem arabe, lorsqu'ils se voient obligés d'être loyaux envers l'Etat ennemi et qu'ils sont amenés, soit à quitter leur pays et leur maison, soit à supporter la souffrance morale - deux épreuves également pénibles et destructrices.

15.9 Où sont les principes des droits de l'homme, dans de telles conditions ? Devant de tels agissements, où sont les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies, en vertu desquelles aucun changement ne devait intervenir dans le statut de Jérusalem ?

15.10 L'étudiant est un centre d'intérêt pour les pédagogues du monde entier. C'est le capital que tous essaient de développer, pour qu'il devienne un citoyen valable, tant pour son pays que pour l'humanité. C'est pourquoi nous ressentons une inquiétude particulière, dont nous vous faisons part, dans cette assemblée internationale qui fixe des programmes et dirige des activités dans tous les secteurs. En ce qui concerne les étudiants, je me dois de rappeler ici ce qu'a fait le Directeur général de l'Unesco et ce qu'a fait le Conseil exécutif, à sa 77^e et à sa 78^e session, pour trouver une solution au problème né du fait que l'UNRWA était dans l'impossibilité d'utiliser, sur la rive ouest du Jourdain, 62 manuels scolaires qui avaient été employés jusqu'au 5 juin 1967, conformément aux lois sur l'enseignement en Jordanie.

15.11 Il y a également neuf autres manuels scolaires jordaniens qui n'ont pu être utilisés sur les deux rives du Jourdain. Dans la décision adoptée à sa 77^e session, le Conseil exécutif a signalé certains principes internationaux auxquels doivent obéir les manuels scolaires. Quant à savoir si ces manuels étaient ou non en harmonie avec ces principes, cela n'a pas encore été précisé. Est-ce qu'il n'aurait pas mieux valu laisser ces manuels entre les mains des élèves jusqu'au moment où un comité d'experts étrangers aurait examiné la question, en vertu de la décision même adoptée par le Conseil exécutif à sa 78^e session, (car nous sommes entièrement convaincus que nos manuels sont en parfaite harmonie avec ces principes signalés par le Conseil exécutif) ?

15.12 C'est ainsi que les forces d'occupation ont subdivisé l'enseignement jordanien en trois secteurs, qui n'ont aucun rapport entre eux; sans tenir aucunement compte de l'intérêt des étudiants arabes qui appartiennent à un même milieu et à un même pays. Dans la Jérusalem arabe, elles ont imposé des programmes et des livres israéliens; dans les écoles de l'UNRWA elles ont substitué de nouveaux manuels aux anciens et, dans les autres écoles de la rive ouest du Jourdain, elles ont imposé l'emploi de textes tronqués: le tout pour mieux servir leurs intérêts politiques.

15.13 Le second sujet de ma deuxième remarque est d'ordre archéologique et culturel. Certaines régions archéologiques, d'une importance historique particulière, situées sur la rive ouest occupée du Jourdain et surtout dans la partie ancienne de la Jérusalem arabe, sont pour nous une source d'inquiétude intense. C'est pourquoi nous sommes totalement en faveur des mesures à prendre pour la préservation des biens culturels mis en péril, ainsi que des mesures à prendre pour interdire et empêcher l'exportation, l'importation et le transfert de propriété des biens culturels. En effet, le percement de voies nouvelles, la création de nouvelles places publiques dans la Jérusalem arabe ont eu pour résultat que des quartiers entiers ont été détruits malgré leur importance historique. Les fouilles qui ont commencé dès le premier mois de l'occupation sous le mur de la mosquée El-Aqsa constituent une grave menace pour ce lieu saint de l'Islam, et nous sommes terriblement inquiets devant le danger que court cet édifice historique, religieux et culturel. De même, les autorités d'occupation ont publié au Journal officiel n° 1443, du 18 avril 1968, un décret d'expropriation de 116 "dunams" (unités agraires de 1,000 mètres carrés) situés à Jérusalem dans la ville arabe, et cela afin de pouvoir détruire certains quartiers historiques. Elles ont d'ailleurs dès maintenant entrepris la démolition de mosquées et d'édifices historiques qui remontent aux premiers temps de l'Islam.

15.14 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous sommes convaincus que l'ancienne ville de Jérusalem, cette terre jordanienne, cette ville aux ruelles étroites qui a des portes de pierre et des arcs voûtés, des quartiers uniques, des lieux saints, est un patrimoine culturel et humain auquel le monde doit s'intéresser. L'époque contemporaine est consciente des valeurs culturelles, artistiques et humaines et est décidée à les sauvegarder. Cela s'est concrétisé dans le grand rôle qui a été joué et qui continue à être joué par l'Unesco pour ce qui est de la sauvegarde des vestiges culturels et du patrimoine artistique. C'est ce qu'a fort bien exprimé le Directeur général dans l'Introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation en 1967, lorsqu'il a dit que tous les pays du monde s'intéressaient de plus en plus à la sauvegarde de leurs vestiges culturels.

15.15 La délégation jordanienne demande donc au Directeur général de cette Organisation qui a patronné la Campagne internationale pour la sauvegarde des monuments de Nubie et la Campagne internationale pour Florence et Venise, d'inviter, au nom de la Conférence générale, les forces d'occupation à arrêter les travaux de fouille, quelles que soient les raisons invoquées.

15.16 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la décision prise par le Conseil de sécurité le 22 novembre 1967, et réaffirmée le 22 mai 1968, demande instamment aux forces d'occupation de n'introduire aucun changement dans la situation de Jérusalem. De même, dans la Recommandation définissant les principes internationaux à appliquer en matière de fouilles archéologiques, adoptée par la Conférence générale de l'Unesco à sa neuvième session, il est stipulé, au paragraphe 32, qu'en cas de conflit armé "tout Etat membre qui occuperait le territoire d'un autre Etat devrait s'abstenir de procéder à des fouilles archéologiques dans le territoire occupé". En outre, la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, établie à La Haye en 1954, impose (article 2) la sauvegarde et le respect de tous les biens culturels définis en son article premier, y compris "les ensembles de constructions qui, en tant que tels, présentent un intérêt historique ou artistique". Enfin, l'article 4.3 de cette même Convention interdit "toute mesure de représailles à l'encontre des biens culturels".

15.17 Les deux commissaires généraux, MM. Brunner et Reinink, qui avaient été nommés en vertu de la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, ont fait des efforts sincères pour s'acquitter de leur mission. Mais, ainsi qu'ils l'ont indiqué dans les rapports qu'ils ont adressés au Directeur général (document 78 EX/5) ils n'ont pu prendre de mesures adéquates ni à l'encontre des fouilles menées à Jérusalem, ni à l'encontre de la démolition de quartiers entiers de la vieille ville. Le Gouvernement jordanien se réserve donc le droit, conformément à l'article 10 de la Déclaration sur la sauvegarde des biens historiques, artistiques et culturels en cas de guerre, de demander au Directeur général de nommer une commission internationale chargée d'enquêter sur les fouilles en cours à Jérusalem et sur les mesures prises dans cette ville à des fins d'expropriation ou de démolition. On ne saurait en effet laisser une puissance occupante agir comme il lui plaît à l'égard des vestiges historiques et autres biens culturels qui se trouvent dans les zones soumises à sa domination militaire.

15.18 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ma troisième et dernière remarque concerne cette Organisation internationale à laquelle nous sommes fiers d'appartenir. Nous sommes heureux de participer à son action. La Jordanie est un petit pays qui a peu de possibilités économiques et un potentiel humain limité. Elle sait cependant parfaitement qu'elle est la valeur des activités de notre Organisation - activités qui avaient permis de promouvoir l'éducation en Jordanie, à tous les niveaux. La Jordanie a constamment essayé de participer à l'oeuvre de l'Unesco, dans la limite de ses possibilités financières réduites et de son potentiel humain restreint ; car nous avons foi, chez nous, dans les objectifs de cette Organisation, dans ses idéaux. Nous savons quelle est l'importance de ses programmes, et nous sommes convaincus que sa réussite est due, en premier lieu, au jugement et à la sagesse de celui qui la dirige, à sa parfaite conscience, à sa connaissance des techniques de direction, à ses connaissances humaines. Le directeur général, M. René Maheu, possède en fait de qualités humaines, de connaissances philosophiques et d'habileté technique, tout ce qui est nécessaire pour que l'Unesco puisse continuer à aller de l'avant et à servir efficacement l'humanité dans ce monde où nous vivons.

15.19 En vous remerciant, Mesdames et Messieurs, de votre attention, je voudrais enfin souhaiter un plein succès à la Conférence générale dans ses fructueuses délibérations ; je souhaite de même que l'Unesco parvienne toujours à surmonter victorieusement ses difficultés, car elle oeuvre pour que les hommes d'aujourd'hui puissent vivre dans la coopération et l'affection, au sein d'une famille humaine heureuse.

16. EL PRESIDENTE:

Agradezco al Excmo. Sr. Ministro de Educación de Jordania. Tiene la palabra el Excmo. Sr. Mustafá Baiou, Ministro de Educación de Libia.

(16.) The PRESIDENT (Translation from the Spanish):

I thank the Jordanian Minister of Education, and call upon Mr. Mustafá Baiou, Minister of Education of Libya.

17.1 M. MUSTAFA BAIYOU (Libye). - (Discours prononcé en arabe. Transcription de l'interprétation.)

Monsieur le Président, je tiens à vous remercier de m'avoir accordé la parole. Je voudrais tout d'abord féliciter la Conférence d'avoir choisi comme président de sa quinzième session S. Exc. M. Eteki-Mboumoua, représentant du Cameroun. Nous nous réjouissons tous ici qu'un fils de l'Afrique ait été désigné pour exercer ces importantes fonctions culturelles et nous sommes convaincus que la Conférence réussira pleinement dans l'accomplissement de sa tâche grâce aux efforts de son Président et de tous ceux qui l'aident à remplir sa mission.

17.2 Permettez-moi, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de saisir cette occasion pour exprimer la confiance entière qu'a mon pays en M. René Maheu, le directeur général de l'Unesco. C'est parce qu'il a consacré tout son temps et tous ses efforts à l'Unesco que l'Organisation a pu obtenir d'excellents résultats. L'exposé très complet qu'il

nous a fait il y a deux jours nous indique la voie à suivre, le sens dans lequel doit s'orienter notre action collective. Nous sommes convaincus que M. René Maheu ira toujours de l'avant, qu'il réussira comme il a déjà réussi ; et nous nous devons tous de l'appuyer. Sa présence à la tête de l'Organisation nous garantit que les résultats fructueux que nous escomptons pourront être obtenus.

17.3 Mesdames, Messieurs, il y a deux ans, la Conférence générale, lors de sa quatorzième session a pris une décision historique concernant l'utilisation de l'arabe comme langue de travail à l'Unesco. Cette décision a eu des répercussions sensibles dans les pays arabes, dans les pays musulmans ; les peuples de tous ces pays sont désormais plus attachés encore à l'Organisation. L'Unesco, en tant qu'institution culturelle, éducative et scientifique, a beaucoup à gagner à l'emploi de la langue arabe, qui a grandement contribué au progrès des sciences humaines et à la civilisation. L'emploi de la langue arabe aidera l'Unesco à accomplir sa mission et à donner à ses efforts jusqu'ici concentrés sur certaines cultures seulement, un cadre plus large. Nous savons également que la langue arabe se trouve entre plusieurs mondes, qu'elle constitue un lien entre ces mondes.

17.4 Lorsque le roi Idris a proclamé l'indépendance de la Libye, à la fin de l'année 1951, la Libye s'est trouvée être le premier pays africain à devenir indépendant pendant la seconde moitié de ce siècle. Beaucoup ont éprouvé de la compassion pour ce pays nouveau, dont les ressources financières étaient insignifiantes et qui n'avait pas beaucoup de cadres. Qu'il me suffise de rappeler qu'à cette époque le nombre des universitaires libyens ne dépassait pas le chiffre de 14. Il va sans dire d'ailleurs que les Libyens n'étaient pas responsables de cet état de choses. Mais grâce aux dirigeants du pays, à leur foi dans le peuple libyen, à la loyauté des fils de la Libye qui ont su assumer leurs responsabilités avec courage, grâce à l'aide des pays amis, à celle des Nations Unies et surtout à celle de l'Unesco, la Libye, ce pays jeune, a pu résister à tous les facteurs de destruction et constituer un bon exemple pour tous. Dieu a béni ces efforts : la prospérité a remplacé la pauvreté ; de la terre baignée du sang de ses fils, la Libye a vu jaillir le pétrole, et elle a pu contribuer grandement au développement de la civilisation humaine dans la partie du monde où elle est située. Au lendemain de l'indépendance, les Libyens se sont trouvés responsables de leur pays. Ils ont évalué la situation comme il convenait. Le monde avait les yeux fixés sur eux et les Nations Unies, qui avaient appuyé leur accès à l'indépendance, suivaient leurs progrès. Ceux-ci se manifestaient dans tous les domaines, surtout dans celui de l'enseignement. Le nombre des élèves est passé de 32,741 pendant l'année scolaire 1950-1951 à plus de 296,000, ce qui représente le cinquième de la population du pays, pendant l'année 1967-1968. Le nombre des boursiers et boursières envoyés à l'étranger en 1968 s'élève à plus de 1,000 ; ils font des études dans des pays arabes ou dans des pays européens et plusieurs d'entre eux préparent des maîtrises ou des thèses de doctorat. Des étudiants sont déjà revenus en Libye après avoir obtenu de grands succès et ils contribuent maintenant au développement de leur pays.

17.5 A l'heure actuelle, la Libye possède deux universités. La première, consacrée aux études islamiques, est l'Université Mohammed Al Ali El Sunisa ; elle se trouve à Baïda et comprend trois facultés groupant 400 étudiants. La seconde université est l'Université libyenne, qui a ses facultés des lettres, d'économie et de droit dans la ville de Benghazi et ses facultés de sciences, d'agriculture et d'enseignement polytechnique et normal à Tripoli. Il a été décidé qu'une faculté de médecine serait fondée en 1971-1972. L'Université libyenne n'avait à l'origine qu'une seule faculté, la faculté des lettres, qui a commencé à fonctionner en 1955-1956 et ne comptait alors que 31 étudiants. Pour l'année 1967-1968, les étudiants et étudiantes de l'université sont au nombre de 2,489. Au début de ce mois, Sa Majesté le Roi a inauguré une cité universitaire à Baïda et à Benghazi ; de plus, une nouvelle cité universitaire est en cours de construction à Tripoli.

17.6 Le Gouvernement libyen a promulgué une loi concernant l'alphabétisation, qui doit porter sur une période de 15 ans à partir de sa promulgation. Le Gouvernement s'intéresse également à l'éducation sanitaire et aux services scolaires ; des bourses sont accordées aux élèves des écoles normales et à ceux des facultés universitaires. C'est ainsi que le

budget de l'enseignement pour l'année en cours a atteint l'équivalent de 115 millions de dollars, ce qui représente 24,93 % de l'ensemble du budget de l'Etat, pourcentage très élevé par rapport à ceux que l'on relève dans d'autres pays.

17.7 Malgré tout ce qui a été fait, de plus amples efforts doivent être déployés dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement ; les écoles existantes ne suffisent pas, ou bien sont comblées, et doivent organiser trois sessions par jour. Nous avons de plus en plus besoin d'enseignants, étant donné que l'enseignement se développe rapidement.

17.8 Il y a deux jours, à la quatrième séance de la présente session, le Directeur général de l'Unesco, a, dans son exposé, parlé de la question des droits de l'homme ; il a dit toute l'inquiétude qu'il éprouve en constatant qu'en beaucoup d'endroits du monde on ne respecte pas les droits de l'homme. Hier, le chef de la délégation de l'Autriche a dit une chose qui mérite réflexion : il faut que l'Unesco soit la conscience du monde à l'égard des grands problèmes dont souffre notre société. C'est pourquoi, je me permets de m'adresser à cette conscience universelle que symbolise aujourd'hui la Conférence générale pour l'adjurer de faire en sorte que des enfants ne soient pas privés du droit à l'éducation. Or c'est le cas des enfants du peuple palestinien, chassés de leurs terres et de leur pays, réfugiés dans les pays voisins, victimes de ceux qui occupent leur territoire. L'Unesco, dans le cadre de ses efforts en matière d'éducation, doit intervenir pour mettre fin aux actes qui engendrent de telles situations, car la société humaine, que nous voulons libre et digne, ne peut pas les accepter.

17.9 Mesdames, Messieurs, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous, et je termine en exprimant l'espoir qu'à la prochaine session de la Conférence générale, nous aurons tous accompli de grands progrès dans nos pays respectifs.

18.1 EL PRESIDENTE:

Agradezco, Excmo. Sr. Baiou, Jefe de la Delegación de Libia, su intervención. Me permito recordar que mañana habrá una sesión plenaria a las diez de la mañana, y que en ella se tratará el punto 8 del Orden del Día que se relaciona con el nombramiento del Director General. La primera parte de esta reunión será privada y, como se ha anunciado en el Diario de la Conferencia, solamente tienen derecho a asistir los delegados de los Estados Miembros y Miembros Asociados y los observadores de Estados no miembros. Recordamos, pues, a todos los delegados que exhiban su tarjeta roja para poder entrar en el recinto.

18.2 Habiéndose agotado la lista de oradores se levanta la sesión.

(18.1) The PRESIDENT (Translation from the Spanish):

I thank Mr. Baiou, Head of the Libyan delegation, for his contribution. May I remind delegates that tomorrow there will be a plenary meeting at 10 o'clock in the morning, at which we shall debate Item 8 of the Agenda, concerning the appointment of the Director-General. The first part of this meeting will be private and, as announced in the Journal of the Conference, only delegates of Member States and Associate Members, and observers of non-Member States, will be admitted to the meeting. All delegates are reminded, therefore, to show their red cards to gain admission to the conference room. The list of speakers is now exhausted.

(18.2) I declare the meeting closed.

The meeting rose at 6, 10 p. m.
La séance est levée à 18 h, 10
Se levanta la sesión a las 18, 10
Заседание закрывается в 18 ч. 10 м.

Ninth plenary meeting

19 October 1968 at 10.20 a. m.
President: Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Neuvième séance plénière

19 octobre 1968, à 10 h, 20
Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Novena sesión plenaria

19 de octubre de 1968 a las 10.20
Presidente: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)

Девятое пленарное заседание

19 октября 1968 г. в 10 ч. 20 мин.
Председатель: Г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)

APPOINTMENT OF THE DIRECTOR-GENERAL/NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL/DESIGNACION DEL DIRECTOR GENERAL/НАЗНАЧЕНИЕ ГЕНЕРАЛЬНОГО ДИРЕКТОРА

1.1 Le PRESIDENT, -

La neuvième séance plénière de la Conférence générale est ouverte.

1.2 Conformément à l'article 100 du Règlement intérieur, la Conférence générale vient d'examiner en séance privée la proposition du Conseil exécutif en ce qui concerne la nomination au poste de Directeur général.

1.3 Je vais maintenant demander au Président du Conseil exécutif de rappeler en séance publique la proposition du Conseil.

1.4 Je donne la parole à S. Exc. M. Dell'Oro Maini, président du Conseil exécutif.

2.1 El Sr. DELL'ORO MAINI (Argentina), Presidente del Consejo Ejecutivo:

Señor Presidente, señores delegados: Debo sintetizar en breves términos, para su constancia en actas, la propuesta que en nombre del Consejo Ejecutivo tuve ya oportunidad de hacer en sesión privada. El Consejo Ejecutivo, que en su reunión del 19 de octubre de 1967 estableció el calendario para la recepción de las propuestas de los Estados Miembros, a fin de someter a la Conferencia General la candidatura para el cargo de Director General de la Organización, ha cumplido, pues, con las disposiciones legales.

2.2 En virtud de las decisiones tomadas, comuniqué oportunamente a los Estados Miembros la tramitación que había de seguirse, dando un plazo hasta el 31 de julio para la presentación de las propuestas. Se recibieron 42 respuestas, y de las 34 que formularon candidaturas, 33 proponían, en forma muy elogiosa y cálida, el nombre del señor René Maheu. Un solo Estado que había propuesto los nombres de tres nacionales, retiró la propuesta de modo que el señor Maheu resultó ser el único candidato presentado antes del

plazo establecido. Después de ese plazo llegaron otras nuevas propuestas favorables para el señor René Maheu. Fue, pues, muy fácil para el Consejo Ejecutivo en su reunión del 2 de septiembre, celebrada en Siena, pronunciarse unánimemente en votación secreta a favor de ese candidato, destacándose que ello significaba no solamente el reconocimiento de las altas aptitudes para el cargo demostradas en toda su actuación, que coincide con la vida misma de la Organización, sino particularmente el testimonio de su competencia en el curso del último mandato. Esta decisión significaba, pues, la ratificación de la continuidad y de la eficacia en el ejercicio de tan delicadas funciones. Comunicué estos resultados a los Estados Miembros, de modo que todos los gobiernos aquí representados tienen pleno conocimiento de la decisión tomada y de la forma cuidadosa y vigilante con que este procedimiento se ha cumplido. En realidad, señores, la sesión privada que acabamos de celebrar pudo ser pública y tengo la seguridad de que sus ecos han de resonar en la decisión que se va a tomar en este momento.

(2.1) M. DELL'ORO MAINI (Argentine), président du Conseil exécutif, - (Traduit de l'espagnol.)
Monsieur le Président, Messieurs les délégués, je dois résumer brièvement, pour qu'elle figure au compte rendu, la proposition que j'ai eu l'occasion de présenter en séance privée au nom du Conseil exécutif. Celui-ci, qui a fixé, à sa séance du 19 octobre 1967, le calendrier concernant la réception des propositions des Etats membres en vue de soumettre à la Conférence générale une candidature au poste de Directeur général de l'Organisation, s'est ainsi conformé aux dispositions en vigueur.

(2.2) En vertu des décisions adoptées, j'ai indiqué aux Etats membres, en temps utile, la procédure à suivre, en fixant au 31 juillet la date limite pour la présentation des propositions. Nous avons reçu 42 réponses et, sur les 34 pays qui ont présenté des candidatures, 33 ont proposé, en termes très élogieux et très chaleureux, celle de M. René Maheu. Le seul Etat qui avait proposé les noms de trois de ses ressortissants a retiré sa proposition, afin que M. Maheu soit finalement l'unique candidat présenté avant l'expiration du délai fixé. Après la date limite, nous avons reçu d'autres propositions en faveur de M. René Maheu. Il a donc été très facile au Conseil exécutif, à la séance qu'il a tenue le 2 septembre à Stienne, de se prononcer unánimement, au scrutin secret, pour ce candidat, reconnaissant ainsi que celui-ci s'est montré à la hauteur de sa tâche pendant toute son activité, qui coïncide avec la vie même de l'Organisation, et plus particulièrement au cours de son dernier mandat. Ce faisant, le Conseil s'est donc prononcé pour la continuité et l'efficacité dans l'exercice de ces fonctions si délicates. J'ai communiqué ces résultats aux Etats membres, afin que tous les gouvernements représentés ici aient pleinement connaissance de la décision adoptée et sachent avec quel soin et quelle attention cette procédure a été suivie. En réalité, Messieurs, la séance privée que nous venons de tenir aurait pu être publique, et je suis certain que ses échos ne manqueront pas de retentir dans la décision que nous allons prendre à l'instant.

3.1 Le PRESIDENT, -

Mesdames, Messieurs, vous avez entendu la proposition du Conseil exécutif,

3.2 Nous allons maintenant procéder au vote sur cette proposition. Ce vote aura lieu au scrutin secret, conformément à l'article 87 du Règlement intérieur de la Conférence générale.

3.3 Auparavant, je voudrais signaler que trois Etats membres n'ont pas présenté de pouvoirs, même provisoires, accédant leur délégation à la présente session de la Conférence générale. En application de l'article 79 du Règlement intérieur, ces Etats n'ont pas le droit de vote. Il s'agit des trois Etats membres suivants: Trinité et Tobago, Yémen et République populaire du Yémen du Sud. Le nombre d'Etats membres ayant le droit de vote à la présente session est, par conséquent, de 120.

3.4 Il m'incombe également de désigner deux scrutateurs. Je demanderai à Mlle Boye, de la délégation du Danemark, et à M. Mihindou-Mi-Nzamba, de la délégation du Gabon, de bien vouloir remplir ces fonctions.

3.5 Le Secrétariat va maintenant distribuer à chaque délégation une enveloppe et trois bulletins de vote; le premier portant le mot "oui", le second le mot "non" et le troisième étant blanc. Pour voter, chaque délégation devra mettre dans l'enveloppe un seul de ces bulletins, qui ne devra porter ni signature, ni aucune autre marque distinctive.

3.6 Je demande aux scrutateurs de bien vouloir s'assurer que l'urne est effectivement vide.

3.7 Si toutes les délégations sont maintenant en possession de leurs bulletins, le Secrétaire va appeler les noms des Etats membres, dans l'ordre alphabétique français, en commençant par le Congo (Brazzaville), dont le nom a été tiré au sort.

3.8 Le scrutin est ouvert.

(Le vote a lieu au scrutin secret)

3.9 Je déclare le scrutin clos. Il va être procédé au dépouillement des votes. Je demande aux scrutateurs de vérifier le nombre des enveloppes.

(Les scrutateurs procèdent au dépouillement des votes)

3.10 Avant d'annoncer le résultat du scrutin, je voudrais, Mesdames, Messieurs, remercier en votre nom les deux scrutateurs.

3.11 Voici le résultat du scrutin secret pour la nomination du Directeur général : Nombre d'Etats membres ayant le droit de vote à la session : 120 ; absents : 3 ; abstentions : 2 ; bulletins nuls : zéro ; nombre de suffrages exprimés : 115 ; nombre de voix constituant la majorité requise : 58 ; nombre de "oui" : 115 ; nombre de "non" : zéro.

3.12 En conséquence, M. René Maheu ayant obtenu la majorité absolue des voix, je le déclare élu Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

3.13 La cérémonie d'installation de M. René Maheu dans les fonctions de Directeur général aura lieu lundi matin 21 octobre à 10 heures. Un certain nombre d'orateurs seront invités à prendre la parole pour exprimer leurs félicitations à M. Maheu. Le Bureau de la Conférence ne m'a autorisé à donner la parole qu'à un nombre limité d'orateurs, choisis en tenant compte de la diversité des cultures et d'une répartition géographique équitable. Je prendrai donc contact avec les différents groupes d'Etats membres pour savoir celui que chacun d'entre eux désignera pour prendre la parole lundi.

3.14 Je demanderai maintenant au Président du Conseil exécutif de bien vouloir présenter à la Conférence générale le document 15 C/69 : Contrat et statut du Directeur général.

4. El Sr. DELL'ORO MAINI (Argentina), Presidente del Consejo Ejecutivo:

Señor Presidente: El contrato está en manos de los señores delegados, en el documento 15 C/69. Ha sido sancionado por el Consejo, siguiendo las mismas normas vigentes en el contrato del período que termina. Por otra parte, el estatuto que figura en anexo ha sido aprobado por la Conferencia General en sus reuniones 1a., 3a., 10a. y 12a. Por consiguiente, pido al señor Presidente quiera someter este documento a la aprobación de la Conferencia General. Gracias.

(4) M. DELL'ORO MAINI (Argentine), président du Conseil exécutif. - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, le contrat contenu dans le document 15 C/69 est entre les mains des délégués. Il a été approuvé par le Conseil et est conforme aux dispositions du contrat qui arrive à expiration. D'autre part, le statut figurant en annexe a été approuvé par la Conférence générale à ses première, troisième, dixième et douzième sessions. Je vous prie donc, Monsieur le Président, de bien vouloir soumettre ce document à l'approbation de la Conférence générale. Je vous remercie.

5. Le PRESIDENT,-

Je remercie le Président du Conseil exécutif et je donne la parole à M. Conton, au nom de la délégation du Sierra Leone.

6.1 Mr. CONTON (Sierra Leone):
 Mr. President, I wish to make one statement and one suggestion, both very brief. My statement is simply to offer Mr. René Maheu our congratulations. My suggestion relates to paragraph 4 of the draft contract governing the Director-General's new term of office. Paragraph 4 of the English text, which is marked as the original, omits the usual requirement that a notice of resignation should be made in writing.

6.2 The importance of putting a notice of resignation in writing is, of course, owing to the financial considerations involved, since the Director-General will have the right to continue to receive salary for six months only from the date of such notice. It would therefore seem essential that both parties should have a written and signed record of the effective start of the period of notice.

6.3 If it is argued that it is most improbable that any Director-General would not give notice in writing, I would suggest that, in a legal document such as this, the possibilities and not the probabilities must be provided for. I am sure, also, that the delegation of the United Kingdom will correct me if I am wrong in saying that the word "tender" at the beginning of same paragraph 4 does not close this loophole since, in English, it is possible to tender an apology, for example, either verbally or in writing.

6.4 My suggestion, therefore, is that unless there is good reason for this unusual omission, the words "in writing" should be added at the end of paragraph 4 of the original English text. Subject to this, my delegation intends to vote in favour of the draft contract and statute.

7.1 Le PRÉSIDENT,

Je remercie le délégué du Sierra Leone. Je crois que sa suggestion peut être retenue, du moins pour ce qui est de la version anglaise. Je pense que la formule figurant dans la version française est suffisamment explicite pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y ajouter les mots "par écrit". Par contre, je ne vois pas d'inconvénient à ajouter l'expression "in writing" dans le projet de contrat en anglais.

7.2 Si aucune délégation ne demande la parole et si aucune objection n'est formulée, je considérerai que le document 15 C/69 "Contrat et statut du Directeur général" est adopté.

7.3 Il est adopté.

7.4 Mesdames, Messieurs, après l'accomplissement de cet acte solennel, il me reste à vous remercier.

7.5 La séance est levée.

The meeting rose at 1.10 p. m.
 La séance est levée à 13 h. 10.
 Se levanta la sesión a las 13.10
 Заседание закрывается в 13 ч.10 м.

Tenth plenary meeting

21 October 1968 at 10.15 a.m.
President: Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Dixième séance plénière

21 octobre 1968, à 10 h. 15
Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Décima sesión plenaria

21 de octubre de 1968 a las 10.15
Presidente: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)

Десятое пленарное заседание

21 октября 1968 г. в 10 ч. 15 м.
Председатель: Г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)

INSTALLATION OF MR RENE MAHEU IN THE OFFICE OF DIRECTOR GENERAL
OF UNESCO

INSTALLATION DE M. RENE MAHEU DANS LES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL

INSTALACION DEL SR. RENE MAHEU EN EL CARGO DE DIRECTOR GENERAL
DE LA UNESCO

ВСТУПЛЕНИЕ В ДОЛЖНОСТЬ ГЕНЕРАЛЬНОГО ДИРЕКТОРА ЮНЕСКО РЕНЕ МАЭ

1.1 Le PRESIDENT, -

Mesdames, Messieurs, je déclare ouverte la dixième séance plénière. Vous vous souvenez que samedi dernier 19 octobre, par un acte solennel, nous avons procédé à l'élection du Directeur général. Cette élection a donné 115 voix en faveur de M. René Maheu, sans aucune opposition. Je vais maintenant inviter le Directeur général à venir prendre sa place.

1.2 Mesdames, Messieurs, voici votre Directeur général.

1.3 Monsieur le Directeur général, j'ai eu l'honneur, avant-hier, lors de la conclusion des travaux de la séance consacrée à votre nomination, de proclamer, au nom de la Conférence générale, que vous étiez élu - réélu - Directeur général de cette Organisation.

1.4 Je considère personnellement comme un privilège exceptionnel l'honneur de présider la Conférence générale à un moment aussi significatif de l'histoire de l'Unesco.

1.5 Entré au Conseil exécutif en 1962, en même temps que vous-même preniez en main les destinées de l'Organisation, je puis, pour les avoir vus et suivis, parler des fondements de l'impulsion particulièrement vigoureuse et intense que vous avez réussi à donner à l'Unesco.

1.6 Pour la seconde fois, l'Assemblée des Etats membres, par un vote massif, vous demande d'assurer la charge que l'Acte constitutif vous attribue, d'apporter à l'éducation,

au maintien et à la diffusion de la culture, au développement du savoir, ce rayonnement que vous avez su imprimer aux actions menées par l'Organisation.

1.7 Il faut voir là une manifestation de confiance et un acte de foi.

1.8 Confiance en votre personne d'abord, Monsieur le Directeur général, pour tant de qualités éminentes d'esprit et de cœur, et surtout pour l'adéquation de ces qualités aux charges et responsabilités qui vous sont confiées. Tout a été dit - et magnifiquement dit - sur ce sujet. Mais je crois qu'on a plus exalté l'intelligence, la rigueur morale, le courage, l'imagination que ce qui, pour ma part, me paraît essentiel : le rayonnement qui vient d'une intensité de vie intérieure, la force d'enthousiasme, la chaleur des convictions, la flamme pure du regard.

1.9 Acte de foi en l'avenir, ensuite.

1.10 Car l'avenir est continuité ; l'avenir est efficacité d'une ligne, d'une action idéologique, qui fait de l'Organisation - je cite un propos du représentant de l'Iran - "la conscience vigilante du monde, l'espoir militant dans le destin de l'homme, pour la défense d'un humanisme intégral essentiellement tourné vers l'avenir".

1.11 Oui, nous voulons continuer à croire en une Unesco, sortie de sa tour d'ivoire, dépassant le rôle, certes important, de pure stimulation intellectuelle, et prenant, dans un vaste mouvement d'ardente coopération, la tête d'une vigoureuse action contre l'ignorance, contre l'injustice, contre les violations de la dignité humaine.

1.12 Je sais, Monsieur le Directeur général, que vous serez toujours le garant de cette vision éthique ; que vous avez l'autorité et la sagesse qui assureront à votre gestion le plein succès. Je suis donc heureux, au nom de la Conférence générale, de vous féliciter de tout cœur et de former des vœux pour une réussite plus éclatante encore.

1.13 Puissiez-vous, toujours, demeurer fidèle à vous-même, et rester celui qui, il y a 6 ans, renvoyant l'écho de la pensée du poète - "Flerté de l'homme en marche sous sa charge d'éternité, fierté de l'homme en marche sous son fardeau d'éternité, quand pour lui s'ouvre un humanisme nouveau d'universalité réelle et d'intégralité psychique..." - s'engageait à se dépasser pour préparer la convergence vers l'homme, "car c'est par l'homme que les valeurs existent".

1.14 Je donne la parole à S. Exc. M. Dell'Oro Maini, président du Conseil exécutif.

2.1 El Sr. DELL'ORO MAINI (Argentina), Presidente del Consejo Ejecutivo:

Señor Presidente, señoras y señores delegados: Habéis aceptado con una votación sin precedentes, la recomendación que el Consejo Ejecutivo os hiciera por unanimidad en favor de la designación del señor René Maheu como Director General para un nuevo mandato. Debo expresaros en nombre del Consejo un sentimiento de viva complacencia por haber acogido la sugestión formulada y por la honda significación del acuerdo que se revela en ambas instancias, tanto en lo que concierne al objeto, cuanto a los fundamentos de las respectivas votaciones.

2.2 No voy hacer vuestro elogio, señor Director General; lo habéis oído repetidas veces en mis labios y en la palabra de mis colegas. El reconocimiento de vuestras aptitudes y de los méritos de vuestra labor, se repite con frecuencia en las páginas de las actas oficiales. Está resonando en el voto que os ha consagrado y en el aplauso largo y cordial que hoy os ha recibido en este estrado. Lo merecéis, sin duda, pero hay algo más profundo que nos vincula a todos en este momento: la conciencia de haber logrado una unidad, imponderable pero cierta. La decisión de la Conferencia al elegirnos no sólo confirma un nombre; ratifica una política. No sólo renueva la confianza de una conducta; asegura la continuidad de una labor. Pone de manifiesto el triunfo de una disciplina espontánea, de una coherencia, de un diálogo, de una entrañable colaboración entre los diferentes

órganos que componen la Unesco; Ese ha sido el espíritu que alentó, en el período transcurrido, nuestros trabajos y éste es el signo bajo el que se abre el futuro.

2.3 Recuerdo las palabras que habéis pronunciado hace seis años al hacer os cargo de vuestro primer mandato, animadas como es frecuente por los poetas que os son más caros, en las cuales se traducía una exacta noción de la grandeza de la función internacional y de su valor como instrumento de las relaciones modernas entre los Estados. Habéis cumplido vuestra promesa con gallardía. Os habéis identificado con el alma de la Unesco dándole la vuestra, según la máxima teilhardiana: "Todo lo que se eleva, converge", bajo cuya inspiración prestásteis vuestro juramento. Y por fuerza de la obra cumplida, libremente ácatada y reconocida por esta asamblea, os habéis convertido en instrumento, símbolo y garantía de unidad. Las proposiciones de los Estados han coincidido. No habéis tenido otro competidor; ningún gobierno sugirió otro nombre. Nadie ha podido suplir vuestra larga experiencia, estupendamente exaltada por vuestra juventud que verdaderamente no es un patrimonio de la edad, sino el privilegio del espíritu no abatido por achaques de los años. Es un hecho que adquiere en las presentes circunstancias del mundo un gran valor ejemplar, porque además de perfeccionar el funcionamiento administrativo y técnico de una gran organización internacional, la asienta en el fundamento de una auténtica realidad espiritual.

2.4 Este pensamiento es grato para todos y nos da confianza en el porvenir. Estoy seguro de que también conforta vuestro ánimo. Podéis estar cierto de nuestra colaboración, consciente más que nunca de sus propias responsabilidades. Nos disponemos ahora a presenciar vuestro juramento. Compartimos la misma emoción porque el acto nos identifica y nos comprende por la profunda fe que nos inspira. Entre tanto, pensamos con admiración en vuestra patria, que hoy justamente se envanece por el triunfo de su hijo y cuya gloriosa bandera flamea al viento junto con la de todos los pueblos de la tierra, enarboladas alrededor de este recinto. Aceptad el homenaje de vuestras más sinceras felicitaciones y el voto que formulamos por el éxito de vuestra alta misión.

(2.1) Mr. DELL'ORO MAINI (Argentina), Chairman of the Executive Board:

Mr. President, ladies and gentlemen, by an unprecedented vote you have accepted the unanimous recommendation of the Executive Board that Mr. René Maheu be appointed as Director-General for a further period of office. On behalf of the Board I must say that I am extremely gratified that its suggestion was followed and also at the profound significance of the agreement revealed in both instances, as much as regards the question put to the vote as the grounds on which the decision was based.

(2.2) I need not sing your praises, Mr. Director-General, for you have heard them on many occasions, from myself and from my colleagues. Appreciation of your ability and of your meritorious efforts is to be found throughout the pages of the official records. It is reflected in the vote by which you were elected and the hearty applause which followed. It was well deserved no doubt, but there is at this moment a deeper element which links us all: the consciousness of having achieved unity, a unity of imponderable but undeniable significance. The decision of the Conference to elect you not only confirms a reputation; it ratifies a policy. It not only renews our confidence in your leadership, but ensures the continuity of an effort. It is a clear manifestation of the triumph of a spontaneous discipline, of a coherence, dialogue and close co-operation between Unesco's constituent organs. That is the spirit which inspired our work in the past and it is the spirit in which we face the future.

(2.3) I recall the words spoken by you six years ago when you first took office, spirited words reminiscent of the poets which are most dear to you, words conveying the full significance of the greatness of international service and its value as an instrument in modern relations between States. You nobly kept your word. You identified yourself with the soul of Unesco, giving it your own, following the maxim of Teilhard, "Everything which rises converges", which was the source of your inspiration when you took the oath. As a result of your efforts, readily respected and appreciated by this assembly, you have become an instrument, a symbol and a guarantee of unity. The proposals of Member States concurred. You had no opponents: no government put forward any other name. No one could equal your wide experience, marvellously enhanced by your youthfulness, which is not a heritage of age but the privilege of a spirit unaffected by the passing of the years. This youthfulness of spirit has great exemplary value in the world of today, for in addition to improving the administrative and technical efficiency of a great international organization it situates its foundation on a genuine spiritual reality.

(2.4) This thought is gratifying for us all and gives us confidence in the future. I am sure that it is a source of comfort to you also. You can count on our co-operation, for we are more than ever mindful of our responsibilities. We are now about to witness you taking the oath. We share the same emotion, for this act involves us by reason of the deep faith with which it inspires us. Meanwhile, we turn with admiration to your country, which today prides itself on the triumph of its native son, its glorious flag flying along with those of all the peoples of the earth hoisted around the Unesco Headquarters. Accept the tribute of our most sincere congratulations and our best wishes for the success of your lofty mission.

3. Le PRÉSIDENT, -

J'invite maintenant le Directeur général à bien vouloir s'adresser à la Conférence.

4.1 Le DIRECTEUR GÉNÉRAL, -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, il y a six ans, élu par la Conférence générale aux fonctions de directeur général, je m'engageais solennellement au service total de l'Organisation.

4.2 J'avais pleinement conscience de la grandeur de ce service et de sa vertu d'exaltation; je n'ignorais pas non plus qu'il serait une épreuve. S'ouvrir sans réserve à l'universel humain, c'est accéder à toute la richesse du monde et de l'histoire, c'est aussi s'épuiser dans un effort de tous les instants pour se dépasser soi-même. Etre soi, pour demeurer réel et, dans le même temps, plus que soi, pour devenir vrai : quelle magnifique aventure ! Quelle difficile ascèse !

4.3 De fait, les années qui viennent de s'écouler ont été les plus riches, les plus intenses, les plus significatives de mon existence. Et, au moment où elles s'achèvent, ce sont des remerciements que je veux exprimer à tous ceux qui m'ont aidé à les vivre.

4.4 Ces remerciements vont d'abord à vos États, Mesdames, Messieurs les délégués, dont la confiance, après m'avoir nommé à cette haute charge, n'a cessé de me soutenir dans l'exercice de mes responsabilités. Je me suis constamment senti porté par cette confiance comme par une houle qui ne cessait de croître avec le temps ; et, dans les exigences mêmes de vos gouvernements comme dans les appels silencieux de vos peuples, j'ai puisé des énergies qui dépassaient immensément mes seules forces.

4.5 Au cours de mes voyages, j'ai recueilli partout les témoignages les plus encourageants de la plus généreuse compréhension. Je ne puis dire combien les visites qu'il m'a été donné de faire à tant de pays m'ont été précieuses pour me rendre compte du sens concret que revêt pour chacun de vos États - car chacun est une personne - sa participation à l'Organisation. Elles m'ont fourni une abondante matière à réflexion, elles ont été pour moi une source continue d'inspiration dans mes efforts pour engager notre action commune toujours plus profondément dans la diversité de vos réalités individuelles.

4.6 Mais sans doute est-ce sous la forme de l'appui que je n'ai cessé de trouver auprès du Conseil exécutif, émanation et organe de votre volonté collective dans l'intervalle des sessions de la Conférence générale, que j'ai bénéficié, au plan de l'ensemble de l'Organisation, de votre plus efficace soutien. Le bon fonctionnement régulier de l'Organisation dépend, à l'évidence, des rapports du Conseil exécutif et du Directeur général. J'ai toujours conçu, quant à moi, ces rapports comme une collaboration étroite, où les fonctions d'initiative et d'exécution de celui-ci et de contrôle - et j'aimerais pouvoir dire de "guidance" - de celui-là, s'intègrent en un tout harmonieux.

4.7 La coopération qui s'est poursuivie au cours de ces dernières années m'a comblé, et je voudrais exprimer ma déférente gratitude au Conseil en la personne de ses présidents successifs - MM. Clarence Beeby, Rodolfo Barón Castro, Mohammed El Fasi, Attilio Dell'Orto Maini, tous guides sûrs et avisés - pour la confiance et le concours dont il m'a honoré et dont le vote de Sienna a été le couronnement.

4.8 Enfin, vous me laisserez, j'en suis sûr, m'adresser à mes collègues du Secrétariat - à ceux qui m'écoutent et ceux bien plus nombreux qui ne sont pas dans cette salle, qui travaillent dans ces bâtiments et dans le vaste monde, mais que je rassemble dans une même pensée comme ils sont unis par une même vocation - pour leur dire ma reconnaissance émue et ma fierté d'avoir été et de rester à leur tête. J'ai beaucoup exigé d'eux, j'exigerai certainement encore davantage. Mais j'atteste qu'ils ont toujours répondu à mes demandes avec loyauté et dévouement. C'est qu'ils ont compris, je n'en doute point, que mon exigence provient à la fois de la très haute idée que je me fais de notre commune mission et de l'estime que j'ai de leurs personnes. Dans le service, c'est mépriser que de tolérer.

4.9 De tout ce que j'ai pu réaliser ou simplement tenter, peu de choses me causent autant de satisfaction personnelle que l'amélioration progressive du service du Secrétariat. Je ne parle pas seulement de son efficacité et de son rendement, encore que cela soit l'objet de mes préoccupations quotidiennes ; je pense surtout à sa conscience et observance de plus en plus exactes de la dignité de la fonction internationale et des obligations qu'elle comporte. Dans les temps confus que nous vivons, où la coopération internationale est si souvent ignorée, rejetée, voire bafouée, un grand rôle incombe aux fonctionnaires internationaux : plus encore que de démontrer par leurs activités professionnelles l'utilité des méthodes de cette coopération, c'est de témoigner par leur comportement personnel de la vérité de son esprit.

4.10 Qu'il me soit permis de prononcer au moins un nom, celui de mon principal collaborateur, le directeur général adjoint, Malcolm Adiseshiah, qui tout au long de ces six ans, a déployé à mes côtés, en parfaite entente avec moi, l'activité la plus féconde, donnant l'exemple de la compétence la plus étendue et d'un dévouement sans réserve. A travers lui, c'est à tous les membres du Secrétariat, au Siège et hors Siège, que je réitère l'expression de ma gratitude.

4.11 Et maintenant, me voici devant une nouvelle étape.

4.12 Je vous avouerai que ce n'est pas sans y avoir longuement réfléchi que je me suis résolu, il y a un an, à en envisager l'éventualité. Car, comme dit le proverbe, elle est lourde la couronne de Monomaque.

4.13 Ce qui m'a déterminé, c'est la conscience de la gravité des problèmes et de l'importance des tâches auxquels l'Unesco doit actuellement faire face.

4.14 Certes, je sais que l'oeuvre ne sera jamais finie. C'est péché d'orgueil de penser qu'on peut achever quoi que ce soit de grand, et j'ai assez vécu pour ne pas céder à la vanité de se croire indispensable. On ne laisse derrière soi que les traces de ses tentatives ; trop heureux si ces vestiges inspirent à ceux qui viendront après soi le désir de les poursuivre ! Et, s'il est une entreprise où l'on prend la mesure de son incomplétude et de ses insuffisances, c'est bien l'Unesco, dont la mission m'apparaît de plus en plus comme un aspect de la quête indéfinie de l'Homme.

4.15 Mais il est vrai qu'il y a, dans l'histoire du monde comme dans la vie des personnes, des phases qui appellent particulièrement la continuité de l'effort. Il est permis d'estimer que tel est le cas présent pour l'Unesco.

4.16 J'ai eu l'occasion la semaine dernière de vous faire part de ce que je pensais de l'état de l'Organisation. Je vous ai dit que cet état me paraissait, dans l'ensemble, bon et sain, à ne considérer que sa condition instrumentale et son fonctionnement propre, mais que l'état du monde où elle s'insère et par rapport auquel elle est de plus en plus appelée à se définir était préoccupant et, à certains égards, s'avérait nettement défavorable au succès de nos entreprises.

4.17 Si, des quatre grandes crises du monde présent que j'ai énumérées, le problème de la rénovation de l'éducation et celui de la jeunesse, lequel se relie à la fois au précédent et au problème de la rénovation de la société, constituent des défis exaltants, par contre la

crise de l'aide au développement et celle, plus vaste et plus essentielle encore, de la théorie et de la pratique des droits de l'homme se définissent uniquement en termes négatifs, aussi déprimants pour l'esprit que néfastes pour l'action.

4.18 Et cela même ne constitue que des aspects ou des manifestations d'un mal plus radical. Les peuples assistent, en effet, dans la plupart des cas impuissants, trop souvent consentants, à une dégradation générale, chez leurs gouvernants, à quelque régime qu'ils appartiennent, de l'appréhension des problèmes des hommes sous la catégorie universelle de l'Homme et de la volonté de les résoudre par les méthodes et selon l'éthique de la coopération internationale objective. C'est cette dégradation, chaque année plus accentuée, qui est grave.

4.19 Il ne faut pas s'y résigner. Et c'est cela qui requiert de la part des institutions internationales et de tous ceux qui les servent, qu'ils redoublent de fermeté et de résolution. Il ne faut pas s'abandonner au découragement, tout en voyant clairement les dangers qui menacent et les difficultés qui surgissent. Il ne faut pas consentir de concessions sur les principes et les idéaux qui sont nos raisons de vivre, tout en rivalisant d'efficacité dans l'action avec les réalistes les plus intéressés. Par-dessus tout, aux gouvernements, toujours harcelés par les urgences du présent, à l'opinion, si prompt à s'oublier dans le divertissement, à la jeunesse enfin, qui cherche trop souvent en vain à se dévouer à une cause humaine, il faut rappeler inlassablement que tout reste à faire et à inventer tant qu'il y a par millions et par centaines de millions des affamés, des illettrés, des opprimés, des aliénés.

4.20 Un jour sans doute, les Etats comprendront que c'est l'organisation même du monde qui doit être révisée dans son ordonnance, dans ses mécanismes et ses règles. Je pense que cela ne saurait trop tarder, car la dégradation que j'évoquais tout à l'heure, génératrice de conflits locaux et d'une tension générale permanente qui fait peser sur l'espèce la menace apocalyptique d'une conflagration aux risques effrayants, ne peut se poursuivre indéfiniment. Je souhaite ardemment que cette réorganisation intervienne avant qu'il ne soit trop tard et que, pour une fois, un régime de paix soit conçu et instauré avant et non après - la guerre ; pour éviter précisément cette guerre. Alors, bien sûr, nul ne sera trop hardi, ni trop généreux dans l'invention de destins nouveaux ; et l'Unesco devra se porter à l'avant-garde du mouvement.

4.21 Mais, en attendant ce jour que j'appelle de tous mes vœux, je reconnais que, dans les circonstances actuelles, c'est à la continuité que s'attache une importance primordiale, et je conçois que, pour assurer cette continuité, une volonté éprouvée, disposant de l'acquis d'une longue expérience, puisse paraître particulièrement utile.

4.22 Telles sont les réflexions qui m'ont conduit au parti que je pris de demeurer à votre service, si vous le souhaitiez, pour la durée d'un second mandat.

4.23 Si certaines hésitations d'ordre personnel ont pu jusqu'à ces derniers temps persister, comment ne se seraient-elles pas dissipées devant la démonstration massive d'unité dont le Conseil exécutif d'abord, dans sa proposition, et votre Conférence générale ensuite, dans sa décision souveraine, m'ont honoré de manière insigne ?

4.24 Je ressens au plus haut point cet honneur qui porte une existence à son accomplissement et vous en remercie avec la reconnaissance d'un cœur tout dévoué à la cause qui vous rassemble. Je l'accueille pourtant avec modestie, car la satisfaction que m'inspire votre unité est plus vive et plus profonde encore que ma fierté personnelle. Plus que toute autre organisation, l'Unesco requiert votre accord et ne vit que par lui. Cet accord, je l'ai dit bien souvent, je tiens à le répéter en cet instant même, est toujours plus important que ce qui en est l'occasion ou l'objet.

4.25 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, j'ai parlé de continuité, vous me connaissez suffisamment pour savoir que cette continuité ne sera pas l'immobilisme.

4.26 Aussi bien les tâches majeures que j'ai indiquées la semaine dernière et auxquelles je désire vous convier sont-elles de celles qui exigent le plus d'esprit d'entreprise. Élimination de l'analphabétisme, rénovation de l'éducation, implantation et acculturation de la science et, bien entendu, renouvellement de la culture, qui est l'autre aspect de la même révolution spirituelle de la société : y-a-t-il desseins plus grandioses et plus dynamiques ?

4.27 Illusions, dira-t-on peut-être, illusions certes, si on confronte ces vastes objectifs, qui concernent l'humanité entière, avec la portée dérisoire de six ans de la vie d'un homme. Pourtant, je suis prêt à donner la réalité des six ans qui sont devant moi au service de ces illusions.

4.28 En 1862, Lamartine, faisant la critique des Misérables qui venaient de paraître, disait de Victor Hugo, lequel avait 60 ans, qu'il était "plein d'espérance et de nobles illusions", et, se souvenant peut-être avec mélancolie de lui-même et de 1848, il appelait ces illusions les "mirages de la deuxième jeunesse des hommes forts".

4.29 De si grands noms incitent assurément à la prudence de l'humilité quiconque serait tenté de s'appliquer de telles remarques. Je crois pouvoir dire cependant que je comprends assez bien leur sens ambigu d'éloge et d'avertissement.

4.30 Puissent, Mesdames, Messieurs, votre confiance, votre compréhension, votre appui m'accompagner et me soutenir jusqu'au bout ! Puissent-ils me donner constamment la seule force qui ne s'épuise pas, qui est l'espérance, pour accomplir la seule promesse que l'on puisse faire, qui est, suivant la magnifique parole de la poétesse Cecilia Méireles,
"Donner la vie à en mourir (Ir dando a vida até morrer)

4.31 Monsieur le Président, je suis prêt, devant la Conférence générale qui m'a élu, à renouveler mon serment.

5. Le PRÉSIDENT. -

J'invite le Directeur général à prêter serment devant la Conférence générale.

6. Le DIRECTEUR GÉNÉRAL. -

Je prends l'engagement solennel d'exercer en toute loyauté, discrétion et conscience, les fonctions qui m'ont été confiées en qualité de Directeur général de l'Unesco, de m'acquitter de ces fonctions et de régler ma conduite en ayant exclusivement en vue les intérêts de l'Organisation, sans solliciter ni accepter d'instruction d'aucun gouvernement ou autre autorité extérieure à l'Organisation, en ce qui concerne l'accomplissement de mes devoirs.
Je le jure.

7.1 Le PRÉSIDENT. -

J'invite maintenant les orateurs inscrits à adresser leurs félicitations au Directeur général.

7.2 Le premier orateur inscrit est le professeur Bedrettin Tuncel, ancien président de la Conférence générale. Je lui donne la parole.

8.1 M. TUNCEL (Turquie). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur le Directeur général, en qualité de président sortant de la Conférence générale, j'ai tenu à apporter, de cette tribune, mon témoignage d'admiration et de reconnaissance au mérite et au talent de M. René Maheu, et à lui rendre mon sincère et vibrant hommage, un féal hommage pour sa belle élection à la tête d'une organisation qui a déjà fait ses preuves, malgré son jeune âge, dans la voie de la paix, au service de la paix.

8.2 A mon sens, l'élection du 19 octobre reste et restera comme le symbole suffisamment clair de l'expression d'une confiance et d'une sympathie exceptionnelles et particulièrement significatives. Je ne crois pas avoir jamais assisté à une élection aussi unanimement sincère

et à une expression aussi spontanée de l'hommage rendu. Qu'il me soit permis de dire que cette élection - ou plus exactement cette reconduction - aura toute sa valeur propre si nous prenons conscience des raisons qui l'ont déterminée. Et tous, d'un commun accord, nous reconnaissons ces raisons.

8.3 D'abord l'énergie inépuisable de l'élu, son ascendant et son autorité, son intelligence qui se méfie d'elle-même, sa vaste culture, son sens de l'action pratique immédiate, ses remarquables qualités intellectuelles, sa grande sagesse, son esprit de clarté, son éloquence, qui imprime à toute discussion son sens et sa véritable dimension par des formules saisissantes, constamment heureuses et brillamment trouvées et, comme je l'avais déjà dit, lors de la clôture de la dernière session de la Conférence générale, cet art qu'il a de trouver, dans les moments difficiles, des mots qui transforment un débat, l'imprègnent d'émotion et lui rendent sa véritable portée et sa réalité humaine. Toutes ces qualités de notre Directeur général, qui, en tant que fonctionnaire international, sert l'Organisation depuis septembre 1946, c'est-à-dire depuis vingt-deux ans, l'ont brillamment servi pour le plus grand bien de l'Unesco. Depuis le 14 novembre 1962, jour de sa première élection comme Directeur général, il a réussi, malgré les moyens matériels limités dont il dispose et dispose l'Organisation, à lui imprimer une impulsion remarquable, en stimulant constamment l'action de l'Unesco per fas et nefas et la conscience de nos Etats membres.

8.4 Au cours de ces six ans, nous avons tous pu nous rendre compte de l'ampleur et de l'efficacité de cette action. Sa préoccupation évidente, constante, a été, nous le savons, l'implantation de l'Unesco dans les réalités nationales. Il y a réussi pour notre bonheur et, grâce à lui, il n'y a pas de déficit, comme l'on dit, dans le budget moral de notre Organisation.

8.5 Il pourrait y avoir de multiples façons d'entendre les mots : éducation, science et culture. Le Directeur général nous a aidés, par ses vives lumières, à trouver le meilleur contexte de ces mots d'une portée si générale. Il ne serait pas exagéré de dire que l'homme que nous avons élu détient, à cet échelon - je veux dire à l'échelon des institutions spécialisées des Nations Unies - l'investiture en matière intellectuelle, ce qui a permis à notre Organisation d'avoir un tel rayonnement dans le monde. En bref, nous avons affaire à un ouvrier du travail intellectuel qui se sert, pour employer un dicton d'atelier, de bons outils, qui sont son apanage naturel.

8.6 Dans votre action, Monsieur le Directeur général, il ne s'est jamais agi de reproduire mais de produire, comme disait Braque. Par un travail patient et une volonté de rigueur scientifique dans ce travail, vous avez réussi à former un Secrétariat véritablement international, qui est exemplaire à tous égards. Et c'est pour cette raison que nous savons que vous ne vous êtes jamais évertué à résoudre de faux problèmes. C'est pour toutes ces raisons que vous êtes attaché à la civilisation de l'universel et vous ne sauriez penser, en tant qu'homme universel, autre chose que les valeurs universelles, parce que, pour reprendre une formule de Saintre, "l'homme universel est affirmation pure et abstraite des droits imprescriptibles de l'homme".

8.7 Nous honorons en vous, Monsieur le Directeur général, un grand esprit à qui nous rendons un légitime hommage. Puis-je vous rappeler que votre esprit aime à planer sur des hauteurs ? Cette image paraîtrait obscure au premier abord, mais elle se préciserait si je vous rappelais que vous avez été, pour votre premier mandat, désigné à ces hautes fonctions sur les rives du Bosphore, sur une colline qui le domine merveilleusement : il s'agit du Palais de l'Etoile, à Béchiktaché. Vous avez été, par un vote unanime, désigné le 2 septembre dernier, pour vous succéder à vous-même, dans une ville à trois collines, dans cette perle du moyen âge italien, Sienne, au Palais Salimbeni, Monte del Paschi. Vous êtes donc, comme on disait autrefois, docteur à trois boules blanches.

8.8 Je vous félicite de tout coeur.

8.9 Au terme de cet hommage, il m'est agréable de rappeler également que c'est au pays hôte, à la France, que revient l'honneur de cette réélection - la France, qui est restée elle-même et a apporté ainsi à l'Unesco le concours véritablement personnel des qualités qui lui ont assuré sa situation privilégiée dans le monde.

9. Le **PRESIDENT**, -

Je remercie M. Tuncel et je donne la parole à M. Sarruf, chef de la délégation du Liban, membre du Conseil exécutif, qui parlera au nom des Etats membres arabes.

10.1 M. Fouad SARRUF (Liban), - (Discours prononcé en arabe. Texte français fourni par la délégation du Liban.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je ressens comme un privilège exceptionnel le fait de monter aujourd'hui à cette tribune pour adresser, au nom de toutes les délégations des Etats arabes à la quinzième session de la Conférence générale, nos félicitations les plus sincères à M. René Maheu, notre ancien et notre nouveau Directeur général. Nous le félicitons chaleureusement et nous nous félicitons de même que sa réélection soit le résultat d'un double vote unanime, d'abord au Conseil exécutif qui a recommandé à notre Conférence générale cette réélection, ensuite au sein de la Conférence générale elle-même. J'ajoute, si l'on veut bien me permettre cette parenthèse, que je me félicite moi-même d'avoir pris part successivement aux deux votes.

10.2 Cet homme, Mesdames, Messieurs les délégués, que vous avez réélu comme Directeur général de notre Organisation, s'est toujours dépensé sans compter, intellectuellement et physiquement, quels que fussent les obstacles sur sa route, pour exiger et tirer de notre Organisation tous les services qu'elle peut et qu'elle doit rendre ; pour l'inviter, cette Organisation, à aller fermement de l'avant dans un monde aux cultures multiples, aux principes divers, un monde agité par la violence et menacé par la force, entravé, certes, par le sous-développement, mais porté aussi par l'espoir que des bases seront trouvées qui permettront à l'homme, dans le cadre d'un développement harmonieux et d'une coopération efficace et libre, de réaliser enfin le meilleur de lui-même.

10.3 M. René Maheu, dis-je, n'a pas seulement travaillé à étendre le champ des services rendus par notre Organisation, à planifier cette action avec lucidité et imagination, tout en veillant personnellement à l'exécution de chaque entreprise ; il a su, en outre, trouver et prendre le temps de la réflexion philosophique, s'interrogeant sur la nature des objectifs de l'Unesco, se préoccupant de les mieux définir, et parvenant à tirer, dans le feu de l'action, par l'effort de l'esprit d'abstraction, les principes d'une philosophie culturelle universelle qui ouvre comme une voie nouvelle dans la vie internationale.

10.4 Ainsi, par les nombreuses années que M. Maheu a passées sous les couleurs de cette Organisation, par les signalés services qu'il a su rendre à tous les postes qu'il a occupés, il était préparé de longue date à sa haute mission, et nous l'avons vu depuis le début de cette décennie, notamment, s'appliquer à devenir ce qu'il est devenu et à atteindre sa stature actuelle, celle du guide le plus sûr sur cette voie nouvelle que je viens d'indiquer : un guide sachant allier les principes de notre Organisation et les impératifs de l'âge du développement, cherchant à lier la conception de projets aussi variés qu'interdépendants à la précision concrète de la réalisation, s'aidant enfin, pour mener à bonne fin ces projets, après leur adoption par la Conférence générale, des orientations suggérées par le Conseil exécutif et de toutes les collaborations intelligentes et attentives qu'il a su réunir autour de lui.

10.5 Ainsi, le Directeur général m'apparaît comme un type exemplaire d'homme, que notre humanité devrait avoir en plus grand nombre, pour le plus grand bien des gouvernements et des institutions nationales ou internationales. Je veux dire de ces hommes capables de réunir en eux, en une synthèse féconde et vivifiante, la sérénité des valeurs humanistes impérissables héritées du meilleur de notre patrimoine, oeuvre des prophètes qui se sont succédé, des philosophes, des poètes, et des sages, et la puissance formidable - pour ne pas dire redoutable - qui a été mise récemment entre nos mains, du fait du stupéfiant progrès scientifique et technique.

10.6 Aussi bien, si l'humanité ne parvenait pas à avoir en nombre suffisant de tels hommes, le danger serait grand d'un grave déséquilibre entre notre héritage et nos possibilités, d'une terrible cassure entre notre passé et notre avenir ; le péril serait que les valeurs héritées soient rejetées comme une écume sur les deux bords d'un prodigieux torrent de vie, ainsi privé de sa lumière même, de leur rayonnement propre.

10.7 Les délégations arabes, qui ont été parmi les premières à proposer la candidature de M. Maheu, sont convaincues - et elles seraient heureuses de voir les autres délégations en être aussi persuadées - les délégations arabes, dis-je, sont convaincues que la réélection de M. Maheu au poste de directeur général est garantie que, sous sa direction sage et éclairée, grâce aussi à sa vaste expérience et à sa foi dans la mission morale et opérationnelle de l'Organisation, celle-ci ne pourra manquer d'atteindre ses objectifs. Je ne veux pas dire qu'elle les atteindra jamais pleinement, car l'espérer serait pécher contre le réalisme, dans un monde comme le nôtre, en évolution constante et rapide, habité par une humanité qui ne cesse de progresser vers ce qu'elle estime être le meilleur. Qu'il suffise à notre Directeur général - et qu'il nous suffise à nous-mêmes - d'avancer vers le nouvel horizon, selon une orientation sûre, armés d'une volonté ferme de vaincre les obstacles parsemés sur une route longue et que nous savons difficile.

10.8 En conclusion, Monsieur le Président, et en réitérant au nom de tous mes frères arabes ici présents nos félicitations et nos vœux les plus sincères au Directeur général, je voudrais lui dire que, si nous comptons sur lui, il peut, à son tour, compter sur nous et sur notre collaboration la plus entière pour le plus grand bien de notre Organisation et pour celui de la culture et de l'humanité.

11. Le PRESIDENT :-

Je remercie M. Sarruf et je donne la parole à M. Kirpal, membre du Conseil exécutif, au nom du groupe des Etats membres d'Asie.

12.1 Mr. KIRPAL (India):

Mr. President and distinguished delegates, on Saturday last, at the election of the Director-General, it was my very great pleasure, on behalf of my government, to commend the candidature of René Maheu for a second mandate of six years. I will not now repeat what I said on that occasion. The personal qualities of Mr. Maheu, his great competence, integrity and sense of vision, are well known and deeply appreciated by all delegates in Asia and other regions of the world. We were happy that he was elected with an overwhelming vote.

12.2 Today Mr. Maheu is being installed in his high office, and it is an appropriate moment to look into the past and recall his notable contributions to the work of Unesco, and also into the future where important tasks and challenges await his care and resourcefulness. In the name of the Member States of Asia it is my pleasure and privilege to say a few words on this occasion.

12.3 It is not often that a newly-elected Chief Executive brings to his office the assurance of many tasks already accomplished and of very significant achievements which justify great hopes and expectations for the future. With Mr. Maheu we can have such confidence and assurance in abundance.

12.4 He has played a creative rôle in the growth of the Organization from its infancy, when hopes and aspirations were great, to the present, which is marked by a tragic gap between possibilities and resources. In these two decades, Unesco has grown and matured, its action has developed far beyond the earlier horizons, and much thought and effort have gone into the defining of priorities and the integration of the programme. The organizational machinery has also grown rapidly at headquarters and in the field. Unesco's presence is increasingly felt all over the world and it commands a measure of respect from all concerned by reason of its vast fields of action. It has solid achievements to its credit, which have established beyond any doubt both the necessity and the efficacy of international

action in education, science, culture and communication. To this remarkable process of growth Mr. Maheu has made decisive contributions and the stamp of his leadership is clear and visible to all.

12.5 The experience of the past is significant and heartening in many ways. It is, however, to the tasks of the future, the fascinating opportunities as well as the colossal and baffling problems, that we must turn our attention. Ours is a voyage of discovery and there is no limit to co-operation and friendship among nations and peoples; all that is needed is faith and courage to overcome fear and selfishness so that we can grasp the boundless possibilities open to man today, both for his material welfare and his moral and spiritual transcendence. This brings to the forefront the ethical rôle and action of Unesco, its supreme responsibility as the conscience of mankind. We all know how well the Director-General has served this great cause and how completely we can rely on him to meet this fateful challenge of our times.

12.6 In the years to come, Unesco must accelerate its work in the service of peace, do everything possible to vindicate the freedom and dignity of the individual, and direct its action with renewed vigour to the pursuit of development, both moral and material, a process to be shared equally by all, whether rich or poor. These needs are not mere catch-words; they are urgent and essential to the survival of civilization and the attainment of the higher levels of culture towards which man is destined to strive by his very nature. Mr. Maheu has done much to define the aims and responsibilities of Unesco, and to reflect these in its programmes and actions. In the crucial times ahead his stewardship of the Secretariat, the permanent organ of Unesco, should be of satisfaction to the world community of Member States assembled in the General Conference, and to the Executive Board elected by it.

12.7 Together, the three organs of Unesco, the General Conference, the Executive Board and the Secretariat, headed by the Director-General, must strive to fulfil the aims and ideals of Unesco. Mankind, with its long dynamic past and with the present renaissance of youth, can no longer be satisfied by words and promises. Men demand action and deeds. The most important organ of Unesco's action is its Secretariat, which must act itself and also encourage, stimulate and assist others; its work will determine the success or failure of international co-operation. For the effective discharge of its responsibilities the Secretariat must have universality of outlook, diversity of culture, a knowledge of real conditions and an insight into the real problems of man, dedication and commitment to the tasks of international co-operation, and the high level of efficiency and resourcefulness that comes naturally to men and women of integrity and sensitivity. Mr. Maheu has always striven to increase the effectiveness of the Secretariat; we hope that his inspiring leadership will further strengthen it, and make the Secretariat a fit instrument to meet the great challenges of our times.

12.8 We wish the Director-General all luck and success. Mr. President and fellow delegates, on the auspicious occasion of his installation, which, by a happy coincidence is also the joyful festival of life in my country, it would be fitting if complete unanimity concerning the adoption of the budget ceiling proposed by him were reached spontaneously and generously by the General Conference. We appeal to all Member States to strive for such unanimity. It would be a good omen for the future and a right action in the present. We earnestly hope that this harmony will soon be achieved.

13. Le PRESIDENT, -

Je remercie M. Kirpal et je donne la parole à M. Wade, au nom de la délégation des Etats-Unis d'Amérique.

14.1 Mr. WADE (United States of America):

Mr. President and distinguished delegates, I am pleased to have this opportunity to extend to the Director-General, in the name of my government and in the name of the United States delegation, our sincere congratulations on this auspicious occasion. To the best of

my knowledge, this is the first time that a Director-General of Unesco has been re-elected and the first time that one has been unanimously elected; this is, indeed, a great tribute.

14.2 The United States is pleased with this outcome. When the Director-General called on President Johnson at the White House in November of last year, our President indicated to Mr. Maheu our warm support for his re-election.

14.3 In the view of my government, Mr. Maheu has given ample proof of his ability and competence. The brilliance and imagination he has displayed in handling the affairs of the Organization are known to all of us. We are all aware, too, of his intellectual contribution to the Organization and its programme. He has a background, experience and knowledge of Unesco that are unsurpassed.

14.4 Being the first Director-General of any of the Specialized Agencies to have risen from the ranks, he knows Unesco not only from the point of view of top management but also from the point of view of its professional staff.

14.5 Mr. Director-General, we feel that Unesco and its Member States are indeed fortunate that you have been willing to stand for re-election. When we look around to see who might be capable of succeeding you, who might be capable of assuming this important responsibility, we realize that there is a real dearth of candidates.

14.6 I would estimate that, next to the position of Secretary-General of the United Nations itself, the post of Director-General of Unesco is the most difficult position to fill in the whole United Nations system. In the case of the other Specialized Agencies and institutions, the skills, background, and experience required are more clearly defined, more clearly delineated, more easily found in one individual.

14.7 Unesco with its five disciplines - education, natural science, social science, culture and mass communications - covers a spectrum almost as broad as human knowledge itself. This is at once one of the strengths of the Organization and one of our problems. We embrace such a wide scope of activity with the limited means at our disposal (and we are constantly tempted to embrace more), that we are always in danger of becoming overextended.

14.8 It is not easy to find a man who is capable of giving intellectual stimulation, direction, and supervision in these five disciplines and who is at the same time able to administer a large international Secretariat and a far-flung field operation. We are fortunate, indeed, to have a man of demonstrated talent and ability, willing and able to head the work of the Organization for the ensuing six years.

14.9 Mr. Director-General, now that you have been unanimously re-elected and formally sworn in for your second term, I offer you on behalf of my government, our best wishes for your success and for a brilliant future. In the high office to which you have been called, I pledge you the confidence and support of the Government of the United States.

14.10 In closing, I would like to add that the delegation of Canada has asked to be associated with our congratulations to you.

15. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie M. Wade et je donne la parole à Mme Jóború, membre du Conseil exécutif, au nom des États de l'Europe de l'Est.

16.1 Mrs. JOBORU (Hungary):

Mr. President, distinguished delegates, on the occasion of the Director-General's re-election it is indeed a great pleasure for me to express my best wishes to him on behalf of my country and the Socialist Member States of Unesco.

16.2 I am one of those in this Organization who have had the privilege and opportunity of following his excellent work during his first term. These six years, four of them in the Executive Board, have convinced me that the Director-General has all the abilities needed to direct this complex and ever-growing organization, and direct it well. His brilliance and his broad culture, his devotion to work, his objectivity and impartiality and skill in direction and organization have I believe, predestined him to continue as head of our Organization.

16.3 We are convinced that, in continued close co-operation with the Member States and the Executive Board, Mr. Maheu will further develop the Organization during the coming six years, broaden and strengthen its activities for peace, development and cultural co-operation and achieve an even greater international reputation for Unesco.

16.4 It is an honour for me to congratulate you, Mr. Director-General, on behalf of our country, and to wish you good health and new successes in your coming term of office.

17. Le PRESIDENT, -

Je remercie Mme Jóbóru et je donne la parole à S. Exc. M. Caballero de Bedoya, chef de la délégation du Paraguay, qui parlera au nom des Etats membres de l'Amérique latine.

18.1 El Sr. CABALLERO DE BEDOYA (Paraguay):

Señor Presidente, señor Director General, honorables delegados: Que estas pocas palabras sean dichas en cumplimiento de un mandato colectivo, para exteriorizar la complacencia, y aun diría la exultación, que la reelección triunfal del señor René Maheu a la dirección de la Unesco ha deparado al mundo latino, a los representantes del grupo de países, de fuerte vocación internacional, proseguidores, allende el Océano, en el Nuevo Mundo, de la experiencia europea de la perfectibilidades de la condición humana.

18.2 Es para nosotros motivo de suprema satisfacción que lo haya sido por unanimidad de votos. Nadie con más títulos para desempeñar el elevado cargo que este claro varón, idóneo por su ilustración, laboriosidad y diligencia, y que tan gallardas pruebas ha dado ya de iniciativa y pericia en las más arduas materias de la administración y de la política de la Organización.

18.3 Tenemos la certidumbre de que bajo una tal tutela, guía o dirección, continuará la Unesco escalando la altura, sin deslices, sin tropiezos, realizando sus trabajos, en bien de la humanidad. Vastos horizontes se abren a semejantes trabajos.

(18.1) Mr. CABALLERO DE BEDOYA (Paraguay) (Translation from the Spanish):

Mr. President, Mr. Director-General, fellow delegates, may I say a few words on behalf of the Latin American group to express the pleasure - I would even say the great joy - which the triumphal re-election of Mr. René Maheu at the head of Unesco has given to the Latin American world, to the representatives of that group of countries, so internationally minded, which are carrying on, in the New World overseas, the European experiment in the perfectibility of the human condition.

(18.2) It is supremely gratifying to us that he has been unanimously elected. No one is more fitted to discharge this lofty responsibility than this man of such high distinction, this paragon of industry who has given such lively evidence of his initiative and skill in the most arduous aspects of the Organization's administration and policy.

(18.3) We are convinced that under such tutelage, guidance or direction Unesco will continue to scale the heights without turning aside or losing its foothold, and to carry out its work for the good of humanity. Vast horizons open up for such work.

19. Le PRESIDENT, -

Je remercie S. Exc. M. Caballero de Bedoya et je donne la parole à S. Exc. M. de Gorter, de la délégation des Pays-Bas, qui parlera au nom des Etats membres d'Europe occidentale.

20.1 M. de GORTER (Pays-Bas). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il est, dans la vie des peuples comme dans celle des individus, des variations de la conscience de soi qui ne correspondent pas nécessairement à des modes profonds de la personne. Je relisais l'autre jour cette phrase extraite de la préface de M. René Maheu à l'ouvrage édité par l'Unesco et intitulé "Le Droit d'être un homme", qui contient des citations de tous les poètes et de tous les philosophes que le monde a connus au cours des âges et où l'on s'aperçoit que, cinq siècles avant J.-C., le poète lyrique grec Pindare avait déjà, pour son compte personnel et pour la délectation de ses contemporains, inventé l'Unesco.

20.2 Car notre Organisation est aussi vieille que l'est la recherche d'une solution aux querelles des hommes; et d'ailleurs elle a fonctionné d'abord comme un instrument de rapprochement et de bonne entente. Lentement s'est dégagé je dirais presque un esprit de conquête pour tenter d'obtenir davantage qu'un rapiècement de morceaux épars. C'est une philosophie de l'Unesco qui s'est dégagée au fil des ans; c'est une construction de l'esprit qui est née pour le plus grand bénéfice du monde. Qu'à la tête de cette Organisation soit réélu à l'unanimité un homme qui lui consacre depuis vingt ans le meilleur de lui-même, nous fournit la preuve que, loin d'avoir été submergé par l'appareil, cet homme en est devenu l'interprète. Dans la confusion des langues, il a su nous parler le langage du cœur et de la raison, il a su transformer en projets, en histoire, en objectifs ce qui autrefois aurait pu être considéré comme appartenant au monde des chimères. C'est l'une des qualités essentielles de M. René Maheu que ce don de transformer en actes des pensées nobles mais vagues dans leur essence. L'homme d'action qu'il est, le penseur qu'il est demeuré, sont essentiels à notre Organisation, car il est pour un temps la conscience du travail accompli en ces lieux.

20.3 Issu d'une région de l'Europe que je représente également, M. Maheu a apporté à la fois sa vision et son expérience de Français, son esprit critique d'occidental et son sens des valeurs de l'Europe. Au nom de la région que je représente et au nom des collègues qui m'ont fait l'honneur de me prendre comme porte-parole, je lui souhaite bonne chance, c'est-à-dire bonne chance à l'Unesco.

21. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie S. Exc. M. de Gorter et je donne la parole à S. Exc. M. M'Bow, ministre de la culture, de la jeunesse et des sports du Sénégal, membre du Conseil exécutif, qui parlera au nom des Etats membres africains.

22.1 M. M'BOW (Sénégal). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, le Groupe africain des Etats membres de l'Unesco m'a prié d'être son porte-parole pour exprimer à M. René Maheu ses très sincères et très chaleureuses félicitations à l'occasion de sa brillante réélection au poste de directeur général de l'Unesco.

22.2 Je voudrais cependant, Monsieur le Président, profiter de l'occasion pour vous féliciter chaleureusement et pour remercier tous les chefs de délégation dont les suffrages ont permis votre élection à la présidence de la quinzième session de la Conférence générale de l'Unesco. Nous sommes conscients qu'à travers votre personne, c'est toute l'Afrique que les différentes délégations ont voulu honorer. Nous leur exprimons notre vive gratitude. Nous savons, Monsieur le Président, combien est délicate votre charge et combien sont lourdes vos responsabilités. Le Groupe africain, comme nous avons eu l'occasion de vous le dire, vous apportera son concours et son appui le plus total.

22.3 Monsieur le Directeur général, les nombreux chefs de délégation des pays africains qui se sont succédé à la tribune lors de votre élection ont dit publiquement tout le bien qu'ils pensaient du candidat idéal qu'à leurs yeux vous représentiez et c'est avec un vibrant enthousiasme qu'ils vous ont adressé le témoignage de leur reconnaissance et l'appui de leurs gouvernements respectifs.

22.4 Faut-il rappeler les qualités de l'homme en qui se conjuguent harmonieusement celles de l'administrateur, de l'humaniste et de l'homme de culture ? Tous ceux qui vous ont vu à l'oeuvre, Monsieur le Directeur général, à la tête de notre Organisation pendant les six années écoulées, savent que l'Unesco était placée entre des mains expertes à gouverner les choses. Pour ma part, en ma qualité de membre du Conseil exécutif, je suis de ceux qui ont eu le privilège de travailler en étroite collaboration avec vous et, à ce titre, je puis témoigner de vos qualités de coeur et d'esprit, de votre sincérité sans détours, de votre lucidité, et de votre passion pour tout ce qui touche à la coopération internationale, et aussi de votre courtoisie sans défaut.

22.5 Il me plaît de me rappeler tel ou tel moment difficile que nous avons connu lors de telle ou telle session du Conseil exécutif où vous avez su, avec un art consommé, concilier des positions inconciliables, rallier les points de vue les plus opposés, car vous savez mieux que quiconque d'entre nous qu'il fallait aller au-delà des égoïsmes nationaux et que seul l'intérêt de notre Organisation devait nous importer. C'est dire combien c'est un honneur pour mes collègues africains et moi-même de travailler, avec un homme comme vous, au bien de nos peuples.

22.6 Monsieur le Directeur général, le lieu et le moment sont particulièrement bien choisis pour vous dire combien nous autres Africains, avons su apprécier votre souci d'objectivité et votre sens des réalités lors de la Conférence de Nairobi, sur l'éducation et la formation scientifique et technique dans leurs rapports avec le développement en Afrique, qui a été le grand rassemblement de l'Afrique devenue maîtresse de son destin - rassemblement dont les conclusions contribueront puissamment, nous en sommes sûrs, au développement de l'éducation, de la science et de la culture sur notre continent, et à la coopération internationale.

22.7 En tant que pays en voie de développement, nous avons pu mesurer à travers son action le réel intérêt que notre Organisation porte aux déshérités, grâce à l'orientation et à l'esprit que vous avez su, Monsieur le Directeur général, lui donner. Si nous autres Africains avons tenu d'autant plus fermement à joindre nos voix à celles qui s'élèvent à l'occasion de votre installation, ce n'est pas par simple formalisme, car nous avons été parmi vos plus fervents soutiens. Nous tenons à vous rendre un hommage public de reconnaissance et d'estime.

22.8 Nous savons en effet, Monsieur le Directeur général, combien vous est chère l'idée de la coopération internationale que vous avez à coeur de voir se développer et régir les rapports entre les nations. Nous sommes sûrs que la concrétisation de cette idée noble et généreuse renforcera la solidarité des peuples et contribuera au maintien de la paix, en permettant notamment de corriger certaines iniquités de l'histoire, qui pèsent lourdement sur le destin de certaines nations.

22.9 Monsieur le Directeur général, mes collègues Africains et moi-même tenons à vous assurer de notre soutien total et indéfectible dans l'accomplissement de votre difficile mission, rendue encore plus délicate par une conjoncture internationale peu favorable. Nous gardons intact malgré tout l'espoir que la raison et les nobles idéaux sur lesquels se fonde l'action de notre Organisation finiront par l'emporter pour le plus grand bien de l'humanité tout entière, je dirais même pour la préservation de notre espèce.

23. Le PRÉSIDENT, -

Je remercie S. Exc. M. M'Bow et je donne la parole à S. Exc. M. Trorrial, secrétaire d'Etat à l'éducation, qui parlera au nom de la France, pays hôte de l'Unesco et pays d'origine du Directeur général.

24.1 M. TRORRIAL (France). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la délégation de la France, pays hôte de notre Organisation, nation d'origine de notre Directeur général, est heureuse de joindre sa voix à toutes celles qui viennent de féliciter le Directeur général pour sa brillante réélection. En M. René Maheu, nous saluons avant tout l'animateur de cette coopération intellectuelle internationale qui demeure, pour l'Unesco comme pour l'Institut international

qui l'a précédée dans le cadre de la Société des Nations, une tâche jamais achevée. Homme de synthèse, en même temps que d'analyse, vous êtes, Monsieur le Directeur général, tout entier engagé par l'esprit et par le coeur dans la poursuite de cette "vérité objective" et dans la recherche de ce "libre échange des idées et des connaissances" qui sont deux objectifs majeurs qu'assigne à l'Organisation son Acte constitutif. Maître en matière de langage, vous excellez à inventer les formules qui éveillent les consciences, invitent à l'effort et déterminent les actions : en ce sens, il est permis de dire que vos paroles mêmes sont des actes.

24.2 Vous n'êtes pas seulement le premier animateur de la coopération intellectuelle internationale, vous êtes aussi le prestigieux chef d'orchestre de cette activité seconde de notre Organisation que, dans son jargon, nous appelons "action opérationnelle". Dans l'exercice de cette fonction aussi, qui demande d'exceptionnelles qualités d'administrateur, vous êtes infatigable, sachant communiquer vos dons et votre ardeur à tous vos collaborateurs. De New Delhi à Mexico, en passant par Nairobi, vous êtes partout dans le monde, sans être jamais absent au siège, comme si vous disposiez du don d'ubiquité. S'il arrive que les représentants des Etats membres au Conseil exécutif critiquent, comme l'esprit du temps l'exige, vos décisions ou vos propositions, ce n'est pas qu'ils méconnaissent votre sagesse ou votre compétence : c'est, Monsieur le Directeur général, soyez-en bien convaincu, qu'ils veulent vous aider à lutter contre ce progressif alourdissement bureaucratique qui menace inévitablement, comme un péché originel, toute institution humaine. Notre Organisation n'a pas reçu la grâce d'y échapper.

24.3 Vous aimez, Monsieur le Directeur général, à vous présenter comme "le serviteur des Etats membres". Vous l'êtes, en effet, de tous les Etats membres, avec une impartialité dont vos compatriotes, même quand parfois ils ont l'impression d'en être les victimes, se gardent de se plaindre : en effet, nous considérons comme un honneur pour notre pays d'avoir donné un René Maheu à la Haute Fonction publique internationale. Et c'est avec joie que nous vous confions, avec toutes les autres délégations, la conduite du navire pour six années nouvelles, qui marqueront la contribution irremplaçable de l'Unesco à l'entrée de la communauté internationale dans la deuxième Décennie du développement.

24.4 Homme de pensée devenu homme d'action au service de la pensée, vous incarnez ce que notre pays croit avoir d'essentiel à offrir, l'universalité de l'esprit engagé pour l'universalité de l'homme.

24.5 Révolution spirituelle de la société, quête indéfinie de l'homme, ainsi venez-vous, Monsieur le Directeur général, de définir la mission de l'Unesco. Pour cette oeuvre, qui est comme la mer sans cesse recommencée, votre maintien à la tête de l'Organisation nous garantit tout ensemble la continuité des efforts et l'esprit d'entreprise. Face aux défis exaltants qui nous sont lancés, malgré les découragements qui nous guettent à tout instant dans notre généreuse entreprise, vous saurez, nous en sommes sûrs, préserver la force invincible de l'espérance au service de nos communs idéaux.

25.1 Le PRESIDENT. -

Mesdames, Messieurs les délégués, ainsi prend fin cette cérémonie d'installation du Directeur général. Je voudrais, en votre nom à tous, lui renouveler mes très chaleureuses félicitations et formuler des voeux pour la réussite totale de son nouveau mandat - réussite qui est notre réussite à tous, la réussite de la coopération internationale, la réussite de l'Organisation.

25.2 La onzième séance plénière aura lieu cet après-midi à 15 heures. Je rappelle que deux points sont prévus à l'ordre du jour : le point 30.1 (Projets d'amendement au Règlement intérieur de la Conférence générale : Comptes rendus analytiques) et le point 29 (Composition du Conseil exécutif, durée du mandat et modalités d'élection de ses membres).

25,3 Pour l'examen de cette dernière question, je rappelle que la Conférence générale devra suivre la procédure qu'elle a elle-même approuvée à sa huitième séance plénière, sur la recommandation de son Bureau.

25,4 La séance est levée,

The meeting rose at 11,50 a. m.

La séance est levée à 11 h, 50

Se levanta la sesión a las 11,50

Заседание закрывается в 11 ч. 50 м.

Eleventh plenary meeting

21 October 1968, at 3.20 p.m.

President: Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Onzième séance plénière

21 octobre 1968, à 15 h. 20

Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Undécima sesión plenaria

21 de octubre de 1968 a las 15.20

Presidente: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)

Одиннадцатое пленарное заседание

21 октября 1968 г. в 15 ч. 20 мин.

Председатель: М. ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)

CONSIDERATION OF ITEM 30, 1 OF THE AGENDA ; DRAFT AMENDMENT TO THE RULES OF PROCEDURE OF THE GENERAL CONFERENCE ; SUMMARY RECORDS

EXAMEN DU POINT 30, 1 DE L'ORDRE DU JOUR ; PROJETS D'AMENDEMENT AU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CONFERENCE GENERALE ; COMPTES RENDUS ANALYTIQUES

EXAMEN DEL PUNTO 30, 1 DEL ORDEN DEL DIA ; PROPUESTAS DE MODIFICACION DEL REGLAMENTO DE LA CONFERENCIA GENERAL ; ACTAS RESUMIDAS

РАССМОТРЕНИЕ ПУНКТА 30.1 ПОВЕСТКИ ДНЯ: ПРОЕКТ ПОПРАВКИ К ПРАВИЛАМ ПРОЦЕДУРЫ ГЕНЕРАЛЬНОЙ КОНФЕРЕНЦИИ; КРАТКИЕ ОТЧЕТЫ

1.1 Le PRESIDENT, -

Mesdames, Messieurs, je déclare la onzième séance plénière ouverte.

1.2 Comme je l'ai annoncé ce matin, la séance de cet après-midi sera consacrée à l'examen de deux points de l'ordre du jour : le point 30, 1 et le point 29.

1.3 Le point 30, 1 de l'ordre du jour est libellé comme suit : "Projets d'amendement au Règlement intérieur de la Conférence générale ; Comptes rendus analytiques".

1.4 Le Rapport du Conseil exécutif à ce sujet fait l'objet du document 15 C/62. La question a déjà été examinée successivement par la Commission administrative et par le Comité juridique. Je vais donc, pour faciliter le débat, commencer par donner la parole aux représentants de ces deux organes, qui présenteront leurs rapports. Ces rapports font l'objet des documents 15 C/71 et 15 C/72 respectivement.

- 1.5 Je donne la parole à M. Banda, vice-président de la Commission administrative.
- 2.1 Mr. BANDA (Zambia), Vice-Chairman of the Administrative Commission;
I have the honour, ladies and gentlemen, to present the first report of the Administrative Commission, document 15 C/71. Part A forms an introduction to the work of the Administrative Commission and is self-explanatory; Part B, i. e. item 30.1, concerns the suppression of summary records.
- 2.2 I would like to recommend that the General Conference adopt this report. The Executive Board's proposal to replace the summary records of the meeting of Commissions and Committees by sound recordings was considered by the Administrative Commission which unanimously decided to recommend that the General Conference, subject of course to the views of the Legal Committee, should adopt the resolution which may be found in Annex II to document 15 C/62. The relevant amendments may be found on page 2 of document 15 C/71.
- 2.3 I may add that adoption by the General Conference of the Administrative Commission's report would lead to a saving of about \$70,000. Our Commission therefore earnestly hopes that the General Conference will adopt this report.
- 3.1 Le PRÉSIDENT, -
Je remercie M. Banda et la Commission administrative de nous avoir fourni ce rapport.
- 3.2 Je donne maintenant la parole à M. Eek, président du Comité juridique.
- 4.1 Mr. EEK (Sweden) (Chairman of the Legal Committee);
Mr. President, distinguished delegates, I have the honour to present the Report of the Legal Committee on Item 30.1 of the Agenda of the General Conference.
- 4.2 The Legal Committee examined document 15 C/62, containing the recommendations of the Executive Board regarding the amendments to be made to the Rules of Procedure of the General Conference. These envisage replacing the summary records of the Commissions and Committees by sound recordings which would be kept and held at the disposal of all Member States of the Organization.
- 4.3 The Committee also considered the Report of the Administrative Commission (document 15 C/71) which has just been presented by the Vice-Chairman of the Administrative Commission. The Committee noted certain divergencies as between the English, French, Russian and Spanish versions of the various resolutions and made the necessary adjustments.
- 4.4 It also introduced certain drafting changes which are incorporated in the text of the draft resolution set out in the annex to the report which you now have before you in document 15 C/72 Annex.
- 4.5 There are, therefore, some slight differences in wording between the draft resolution recommended for your adoption by the Administrative Commission in document 15 C/71, page 2, and in the document of the Legal Committee, 15 C/72 Annex.
- 4.6 The Committee also considered that the measures to be taken by the Secretariat in connexion with the safe-keeping of the sound recordings should be indicated in greater detail. It accordingly proposes that a new paragraph to this effect be inserted in the resolutions submitted to the General Conference reproducing paragraph 2 of the decision adopted by the Executive Board on this subject, at its 78th session. This new paragraph is incorporated in the draft resolution set out in the annex to the present report of the Legal Committee.
- 4.7 I should like to add that, in connexion with Rule 84 of the Rules of Procedure, it was felt in the Committee that documents relating to roll-call votes should also be kept in the archives of the Organization.

4.8 The Legal Committee accordingly recommends that the General Conference adopt the draft resolution contained in 15 C/72 Annex, Paragraph 2 of the resolution reads: "Invites the Director-General to make appropriate administrative arrangements to ensure that recordings of Commissions and Committees of the General Conference are preserved indefinitely without risk of accidental erasure or deterioration and that they may be consulted and copies provided in suitable conditions".

5.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie M. Eek, et avec lui, tout le Comité juridique.

5.2 Mesdames, Messieurs, la Conférence est donc saisie du projet de résolution qui figure en annexe au Rapport du Comité juridique (document 15 C/72). Je vous invite à présenter les remarques que vous jugeriez utiles sur ce projet de résolution.

5.3 Si aucune remarque n'est présentée et si aucune délégation ne demande la parole, je considérerai que ce projet de résolution est adopté.

5.4 Le projet est adopté.

CONSIDERATION OF ITEM 29 OF THE AGENDA : COMPOSITION OF THE EXECUTIVE BOARD, DURATION OF TERM OF OFFICE OF MEMBERS AND METHOD OF ELECTION
EXAMEN DU POINT 29 DE L'ORDRE DU JOUR ; COMPOSITION DU CONSEIL EXECUTIF, DUREE DU MANDAT ET MODALITES D'ELECTION DE SES MEMBRES

EXAMEN DEL PUNTO 29 DEL ORDEN DEL DIA : COMPOSICION DEL CONSEJO EJECUTIVO, DURACION DEL MANDATO Y METODO DE ELECCION DE SUS MIEMBROS

РАССМОТРЕНИЕ ПУНКТА 29 ПОВЕСТКИ ДНЯ: СОСТАВ ИСПОЛНИТЕЛЬНОГО СОВЕТА, ПРОДОЛЖИТЕЛЬНОСТЬ СРОКОВ ПОЛНОМОЧИЙ И МЕТОДЫ ПРОВЕДЕНИЯ ВЫБОРОВ ЕГО ЧЛЕНОВ

6.1 Le PRESIDENT. -

Nous passons maintenant à l'examen du point 29 de l'ordre du jour : "Composition du Conseil exécutif, durée du mandat et modalités d'élection de ses membres".

6.2 Je dois rappeler que, si ce point se trouve à l'ordre du jour de la présente session, il ne s'agit pas d'une initiative directe du Conseil exécutif, mais de l'application d'une résolution adoptée par la Conférence générale, à sa quatorzième session, la résolution 7, dont la section VIII, paragraphe 25, est libellée comme suit :

" Le problème de la composition du Conseil exécutif devrait être réétudié afin de garantir une représentation équitable et équilibrée des diverses cultures et régions géographiques, sans oublier que les personnalités élues devraient posséder une expérience et une compétence dans les domaines propres à l'Unesco, conformément à l'esprit et à la lettre de l'Article 5. A, paragraphe 2, de l'Acte constitutif. Etant donné, par ailleurs, que la moitié des Etats membres n'ont jamais été élus membres du Conseil exécutif, celui-ci devrait être invité à se pencher sur ce problème au cours du prochain exercice biennal et soumettre un rapport à ce sujet à la Conférence générale lors de sa quinzième session. "

6.3 C'est donc au Président du Conseil exécutif que je vais donner la parole en premier lieu, afin qu'il nous présente le rapport et les recommandations du Conseil, qui font l'objet du document 15 C/24.

6.4 D'autre part, deux projets d'amendement à l'Acte constitutif ont été déposés, dans les délais prévus par le Règlement, par les Gouvernements du Japon et du Pérou.

6.5 Lorsque nous aurons entendu le Président du Conseil exécutif, j'inviterai les délégués de ces deux Etats membres à présenter leurs projets.

6.6 Je donne maintenant la parole à S. Exc. M. Dell'Oro Maini, président du Conseil exécutif.

7.1 El Sr. DELL'ORO MAINI (Argentina), Presidente del Consejo Ejecutivo:

Señor Presidente, señoras y señores delegados: Como acaba de expresarlo el señor Presidente, el Consejo ha dado cumplimiento a la resolución que se acaba de leer. Las propuestas relativas a la composición del Consejo Ejecutivo, a la duración del mandato y a las modalidades de elección de sus miembros, están contenidas en el documento 15 C/24, a que se ha referido el señor Presidente. No he de repetir ahora los argumentos expuestos con toda claridad en el texto que los señores delegados tienen en sus manos. Me limitaré a proporcionar ciertas informaciones y a señalar algunos puntos relacionados con este importante asunto, al cual el Consejo ha dedicado la más diligente atención.

7.2 En primer término, deseo destacar que el Consejo Ejecutivo ha tenido plena conciencia de la necesidad de remediar el desequilibrio actualmente existente en la representación en su seno de las diferentes regiones y culturas del mundo. Por eso se ha empeñado en buscar una solución que no sólo restablezca una distribución equitativa de los asientos, sino que impida en el porvenir la repetición de una situación que tan seriamente ha preocupado a la Conferencia General en sus dos últimas reuniones. Además, el Consejo ha estimado conveniente garantizar una mayor rotación de los puestos, a fin de que los Estados Miembros que desde la creación de la Organización no han formado parte del Consejo Ejecutivo tengan posibilidades de incorporarse a él con mayor rapidez de lo que permite el sistema en vigor. El Consejo ha procedido al examen de este punto, fundándose en los informes de su Comité Especial, en muchas y sucesivas etapas que aparecen reflejadas en el documento aludido. En efecto, los Anexos I y II recuerdan dichos informes, en tanto que los Anexos III a VI contienen las propuestas definitivas del Consejo, cuyo examen corresponde ahora a la Conferencia General. Si las propuestas del Consejo reflejan la posición de la mayoría de sus miembros y no la unanimidad, no es porque el Consejo Ejecutivo estuviera dividido sobre las finalidades o sobre el fondo del asunto, sino por la divergencia surgida en su seno acerca de las modalidades de ejecución de un pensamiento compartido por todos sus miembros. Sin la pretensión de resumir las opiniones, con frecuencia ricas en diferentes matices, vertidas en el curso del debate sobre la idea de establecer un sistema de grupos electorales, debo declarar que las propuestas sometidas a la Conferencia General forman un todo y que explícitamente un número sustancial de los miembros que se ha pronunciado en favor del aumento de puestos de 30 a 34, han declarado que lo hacían en la inteligencia de que tal procedimiento evitaría en el futuro el riesgo de un nuevo desequilibrio en la composición del Consejo. Otros miembros, pertenecientes a la minoría, han afirmado que el sistema de los grupos electorales presentaba muy serios inconvenientes, de orden jurídico en especial, y manifestaron no poder, por ese motivo, dar su adhesión al sistema propuesto.

7.3 El Consejo ha estudiado con sumo cuidado, habida cuenta de estas opiniones, las medidas que deberían tomarse para dar cumplimiento a sus tres recomendaciones adoptadas por mayoría de votos, a saber: 1° el aumento del número de miembros del Consejo Ejecutivo, de 30 a 34; 2° la modificación de la duración del mandato de los miembros del Consejo Ejecutivo (un solo mandato de seis años, es decir, no reelegible); y 3° el establecimiento de un sistema de grupos electorales que se aplicaría, con carácter provisional y experimental, en las reuniones 15a. y 16a. de la Conferencia General. Dichas recomendaciones van acompañadas de los respectivos proyectos de reforma al artículo V de la Constitución y de los proyectos de reforma de los artículos 95, 95 A, 96 y 97 del Reglamento de la Conferencia. El Consejo ha estudiado, además, las disposiciones particulares que deberían regir las elecciones de los miembros del Consejo durante las reuniones 15a. y 16a., si estas propuestas son adoptadas por la Conferencia General.

7.4 Corresponde ahora a la Conferencia, en aplicación del método adoptado por la presente reunión, a propuesta de la Mesa, iniciar un debate preliminar sobre tan importante tema sin tomar decisión alguna, incluso de principio, antes de enviar las propuestas del Consejo a su Comité Jurídico para un estudio más detenido y especializado de los argumentos estatutarios o reglamentarios, o a su Comisión Administrativa, si fuera el caso, para el examen de las repercusiones presupuestarias. Deseo destacar que si no hubiera disidencia sobre los fines de la reforma propuesta por las dos últimas reuniones de la Conferencia General y, por lo tanto, válidas ante nuestro consenso, el debate debiera recaer exclusivamente sobre los medios que correspondería aplicar para poner en práctica las propuestas del Consejo, debate circunscrito exclusivamente a este aspecto instrumental, sea jurídico o político. Con estas palabras, doy por presentadas a la asamblea las propuestas del Consejo relativas a su composición. Muchas gracias.

(7.1) M. DELL'ORO MAINI (Argentine), président du Conseil exécutif. - (Traduit de l'espagnol.)
 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, le Conseil s'est en effet conformé à la résolution dont il vient d'être donné lecture. Ses propositions concernant la composition du Conseil exécutif, la durée du mandat de ses membres et les modalités de leur élection figurent dans le document 15 C/24, déjà mentionné. Je n'ai pas besoin de reprendre les arguments qui sont très clairement exposés dans le texte que vous avez sous les yeux. Je me bornerai à donner certaines précisions et à signaler quelques points auxquels le Conseil a prêté la plus grande attention.

(7.2) Tout d'abord, je voudrais souligner que le Conseil a eu pleinement conscience de la nécessité de remédier au déséquilibre qui existe actuellement dans sa composition en ce qui concerne la représentation des différentes régions et cultures du monde. Il s'est donc efforcé de trouver une solution qui permette, non seulement de rétablir une équitable répartition des sièges, mais encore d'éviter le renouvellement d'une situation qui a si gravement préoccupé la Conférence générale pendant ses deux dernières sessions. En outre, on a pensé devoir assurer une rotation telle que les Etats membres qui, depuis la création de l'Organisation, n'ont encore jamais été au Conseil puissent y accéder dans des délais plus courts que ne le permettrait le système actuel. Le Conseil a examiné la question au cours d'un grand nombre d'étapes successives, en s'appuyant sur les rapports du Comité spécial, comme le montre le document 15 C/24. En effet, les annexes I et II du précédent de ces rapports, tandis que les annexes III à VI contiennent les propositions définitives du Conseil, celles que la Conférence générale est maintenant appelée à examiner. Si ces propositions n'ont été approuvées qu'à la majorité - et non à l'unanimité - ce n'est pas que le Conseil fut divisé sur le fond de la question ou sur les buts à atteindre; c'est simplement en raison des divergences d'opinions qui se sont manifestées au sujet des moyens de mettre en pratique des idées que partageaient tous ses membres. Sans prétendre résumer les remarques, souvent très nuancées, qui ont porté au cours du débat sur l'éventuelle création d'un système de groupes électoraux, je dois dire que les propositions présentées à la Conférence générale forment un tout et que, parmi les membres qui ont approuvé l'idée de porter de 30 à 34 le nombre des sièges, beaucoup ont explicitement déclaré que leur attitude était motivée par l'espoir d'éviter, grâce à cette augmentation, le risque d'un nouveau déséquilibre dans la composition du Conseil. D'autres membres, en minorité, ont affirmé que le système des groupes électoraux présenterait de très sérieux inconvénients, du point de vue juridique notamment, et ils ont déclaré ne pas pouvoir, pour cette raison, donner leur adhésion au système proposé.

(7.3) Compte tenu de ces opinions, le Conseil a étudié avec le plus grand soin les mesures qu'il faudrait prendre pour donner effet aux trois recommandations qu'il a adoptées à la majorité et qui tendent : 1) à porter le nombre des membres du Conseil exécutif de 30 à 34 ; 2) à modifier la durée de leur mandat (qui serait de six ans, sans rééligibilité) ; 3) à établir un système de groupes électoraux, applicable à titre provisoire et expérimental pour les quinzième et seizième sessions de la Conférence générale. A ces recommandations est joint le texte des amendements qui devraient être apportés, pour leur donner effet, à l'article V de l'Acte constitutif et aux articles 95, 95 A, 96 et 97 du Règlement intérieur de la Conférence. Le Conseil a étudié en outre les dispositions particulières qui devraient régir les élections au Conseil exécutif lors des quinzième et seizième sessions de la Conférence générale, dans l'hypothèse où ses recommandations seraient acceptées par la Conférence.

(7.4) Conformément à la méthode de travail qui a été fixée à cette session sur la proposition du Bureau, il appartient maintenant à la Conférence générale d'engager un débat préliminaire sur cette très importante question sans prendre aucune décision, même de principe, avant d'avoir transmis les propositions du Conseil exécutif au Comité juridique, pour un examen plus approfondi et plus spécialisé sur le plan constitutionnel et réglementaire, où, éventuellement, à la

Commission administrative, pour examen de leurs incidences budgétaires. Je voudrais souligner que, si nous étions d'accord sur les fins auxquelles doit tendre la réforme envisagée par la Conférence générale à ses deux dernières sessions, le débat devrait porter uniquement sur les modalités de cette réforme, considérée sous son aspect juridique ou politique. Telles sont donc les propositions que le Conseil exécutif voulait présenter au sujet de sa propre composition.

8. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le Président du Conseil exécutif et je donne la parole à S. Exc. M. Suyama, chef de la délégation du Japon.

9. 1 M. SUYAMA (Japon). -

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de présenter, au nom du Gouvernement du Japon, la proposition de mon pays tendant à modifier une partie de l'Acte constitutif de l'Organisation.

9. 2 Je voudrais attirer votre attention, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, sur le document 15 C/25, annexe II, où figure le projet d'amendement à l'article V, A paragraphe 2, de l'Acte constitutif, présenté par le Gouvernement du Japon. Au cours de débats portant sur la composition du Conseil exécutif, qui se sont déroulés au Comité spécial du Conseil exécutif et au Conseil exécutif lui-même, certains membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'il n'est pas possible juridiquement, ou qu'il serait douteux constitutionnellement d'instituer un système de groupes électoraux, à moins de modifier l'article V, paragraphe 2 de l'Acte constitutif. Bien que le Gouvernement du Japon ne partage pas cette opinion, il a jugé approprié de présenter à la Conférence générale un projet d'amendement allant dans ce sens. Cet amendement consiste à insérer une disposition nouvelle dans l'article V, paragraphe 2, juste après la phrase que voici : "Elle [la Conférence générale] tiendra compte également de la diversité des cultures et d'une répartition géographique équitable". La disposition nouvelle serait la suivante : "A cet effet, le procédé d'élection des membres du Conseil exécutif pourra comporter l'établissement de groupes électoraux et la répartition de sièges tels qu'ils seront déterminés par les décisions de la Conférence générale". Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, vous trouverez cette phrase soulignée, dans le document 15 C/25, annexe II.

9. 3 Le Gouvernement du Japon, après avoir consulté la Commission nationale japonaise pour l'Unesco, a proposé cet amendement le 8 avril dernier. Toutefois, la majorité des membres du Conseil exécutif n'a pas estimé qu'il était juridiquement indispensable d'apporter un tel amendement à l'Acte constitutif pour instituer le système de groupes électoraux et fixer la répartition des sièges. Par conséquent, le Gouvernement du Japon tient à maintenir ce projet d'amendement à l'Acte constitutif uniquement en prévision du cas où la Conférence générale considérerait qu'il est juridiquement impossible d'instituer le système des groupes électoraux sans modifier l'Acte constitutif. En d'autres termes, Monsieur le Président, il est prêt à retirer sa proposition si la Conférence générale juge qu'il est possible d'instituer le système des groupes électoraux sans modifier l'Acte constitutif.

9. 4 Tel est le premier point que je désirais aborder et je précise que la déclaration que je viens de faire est une déclaration officielle du Gouvernement japonais.

9. 5 Avant de terminer mon intervention sur le point 29, 2 de l'ordre du jour, je voudrais rappeler qu'au cours des débats du Conseil exécutif, un autre argument a été avancé, selon lequel la Conférence générale ne serait pas immédiatement en mesure d'instituer le système des groupes électoraux, même si nous adoptons les projets d'amendement à l'Acte constitutif présentés par les Gouvernements du Japon et du Pérou. Au cas où cet argument serait avancé dans cette enceinte, je me permettrais, Monsieur le Président, de demander de nouveau la parole.

9. 6 Monsieur le Président, je voudrais maintenant, avec votre permission, parler du point 29, 1 de l'ordre du jour et présenter à cet égard six observations. Premièrement, après avoir longuement et sérieusement examiné la résolution 7, VIII, 25, dont Monsieur le

Président a cité les termes et qui a été adoptée par la Conférence générale à la quatorzième session, je suis arrivé, il y a un an et demi, à la conclusion suivante en tant que membre du Conseil exécutif : le seul et unique moyen d'atteindre les trois objectifs de cette résolution, en particulier le premier - c'est-à-dire de garantir une représentation équitable et équilibrée des diverses cultures et régions géographiques - est d'instituer un système de groupes électoraux entre lesquels seront répartis les États membres, ce système devant régir uniquement l'élection des membres du Conseil exécutif.

9.7 Fort de l'appui total de M. Prem Kirpal, membre distingué du Conseil exécutif, j'ai proposé il y a seize mois au Comité spécial du Conseil exécutif d'instituer ce système de groupes électoraux. Pour parvenir à la résolution, dont le Conseil exécutif, dans une décision prise à sa 78e session, au mois de juin dernier, a recommandé l'adoption par la Conférence générale, il a fallu un long et dur travail. Le Président du Conseil exécutif, M. Dell'Oro Maini, vient de résumer les points saillants des discussions qui ont eu lieu à ce sujet. Je n'y reviendrai pas. Ce que la délégation du Japon souhaite très sincèrement, c'est que la Conférence générale adopte la recommandation du Conseil exécutif.

9.8 Je voudrais insister sur le mot "garantir" qui se trouve dans la résolution 7. VIII, paragraphe 25, adoptée par la Conférence générale à sa quatorzième session. En effet, certains membres du Conseil exécutif avaient avancé, au cours des débats de cette instance, l'idée d'un "gentlemen's agreement" pour remplacer le système de groupes électoraux qui serait institué sur la base de la décision prise par la Conférence générale à la présente session et des dispositions figurant à l'annexe VI du document 15 C/24.

9.9 La délégation japonaise estime qu'un "gentlemen's agreement" n'est pas en mesure de garantir une représentation équitable et équilibrée des diverses cultures et régions géographiques au sein du Conseil exécutif. C'est pourquoi elle continue à estimer que le seul et unique moyen d'obtenir cette garantie est d'instituer des groupes électoraux.

9.10 Deuxièmement, je voudrais dire que la délégation japonaise estime qu'elle sera contrainte de voter contre l'augmentation du nombre des membres du Conseil exécutif si le système des groupes électoraux n'est pas adopté par la Conférence générale. Car, si le nombre des membres du Conseil est porté de 30 et 34 et si le système des groupes électoraux est rejeté, la délégation japonaise craint, à la lumière de l'expérience acquise aux élections précédentes, que ne se produise de nouveau au sein du Conseil exécutif un déséquilibre dans la représentation des cultures et des régions - déséquilibre auquel il serait bien plus difficile de remédier qu'à celui qui existe actuellement. C'est donc afin d'éviter le pire, Monsieur le Président, que la délégation japonaise agira, le cas échéant, de la manière que je viens d'indiquer.

9.11 Troisièmement, l'on sait que le système des groupes électoraux serait, selon la recommandation du Conseil exécutif, établi à titre provisoire et expérimental pour les quinzième et seizième sessions de la Conférence générale. La délégation japonaise souhaite que ce système soit également appliqué à des sessions ultérieures, car elle est convaincue que les objectifs visés par la résolution 7. VIII, paragraphe 25, adoptée par la Conférence générale à sa quatorzième session, seraient sensiblement mieux et même plus harmonieusement réalisés grâce à l'application continue du système des groupes électoraux. Cependant, pour tenir compte des recommandations du Conseil exécutif et pour ne pas compliquer l'examen du point 29.1 de l'ordre du jour, la délégation du Japon a décidé de ne pas présenter de projet d'amendement tendant à prolonger la période d'expérimentation recommandée par le Conseil exécutif.

9.12 Quatrièmement, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais attirer votre attention sur le paragraphe 1 (c) du dispositif de la décision adoptée par le Conseil exécutif à sa 78e session, qui fait l'objet de l'annexe V au document 15 C/24.

9.13 Animés du désir de faciliter les travaux que les dispositions du paragraphe 1 (c) entraîneront pour la Conférence générale lors de sa dix-septième session, c'est-à-dire

l'examen des résultats du nouveau système qui serait appliqué aux quinzième et seizième sessions de la Conférence générale, les délégations de l'Inde et du Japon ont eu l'honneur de présenter, sous la cote 15 C/DR.184, un projet d'amendement à la décision dont le Conseil exécutif recommande l'adoption à la Conférence générale.

9.14 Soyez assuré, Monsieur le Président, que nous n'avons aucune intention de compliquer les débats sur ce point. Bien qu'il soit appelé projet d'amendement, ce texte ne modifie en rien la décision dont le Conseil exécutif recommande l'adoption. Il ne fait que la compléter. Il s'agit en effet d'une invitation adressée au Conseil exécutif de la part de la Conférence générale pour lui demander d'étudier les résultats de l'application du système des groupes électoraux qui régira l'élection des membres du Conseil exécutif aux quinzième et seizième sessions de la Conférence générale et de faire rapport à la Conférence générale sur ce sujet, lors de sa dix-septième session. Ainsi, l'examen auquel se livrera la Conférence générale, à sa dix-septième session, c'est-à-dire dans quatre ans, sera facilité d'une manière considérable par la présentation d'un rapport du Conseil exécutif.

9.15 Cinqüèmement, en ce qui concerne la durée du mandat des membres du Conseil exécutif - ici j'interviendrais en mon nom personnel et je m'en excuse - je voudrais, Monsieur le Président, Messieurs, attirer votre attention sur le troisième objectif visé dans la résolution 7. VIII, paragraphe 15, adoptée par la Conférence générale à sa quatorzième session, c'est-à-dire qu'on ne doit pas perdre de vue également que "la moitié des Etats membres n'ont jamais été élus membres du Conseil exécutif". Pour atteindre ce dernier objectif, j'ai pensé et je pense encore aujourd'hui qu'il convient de ne pas prolonger le mandat actuel des membres du Conseil et qu'il faudrait ramener à deux ans la durée de leur second mandat en cas de réélection immédiate. En d'autres termes, je préfère un mandat d'une durée de quatre ans avec rééligibilité pour un mandat de deux ans, au mandat de six ans sans rééligibilité immédiate. Cependant, comme mon opinion n'a pas été approuvée par la majorité des membres du Conseil exécutif, et comme je considère que l'objectif primordial de la résolution 7. VIII, paragraphe 25, adoptée par la Conférence générale à sa quatorzième session, est de remédier à la sous-représentation flagrante de certaines régions - particulièrement l'Asie, au sens le plus large du terme, et l'Afrique - et de leurs cultures, la délégation japonaise, tenant compte de la décision du Conseil exécutif, n'insistera pas sur ce point, afin de ne pas introduire plus de complexité dans les travaux de la Conférence générale. Toutefois, si d'autres délégations présentent un projet d'amendement concernant la durée du mandat des membres du Conseil exécutif, je me réserve le droit de reprendre la parole sur ce sujet.

9.16 J'en viens maintenant à ma sixième et dernière observation. La délégation du Japon appuie entièrement les recommandations du Conseil exécutif. Elle appuie aussi la recommandation faite par le Bureau de la Conférence générale, en ce qui concerne les procédures à suivre. La délégation japonaise est également d'accord pour que soit renvoyé au Comité juridique, après ce débat préliminaire, l'examen de l'aspect juridique des recommandations du Conseil exécutif, ainsi que les projets présentés par les Gouvernements du Japon et du Pérou en vue d'amender l'article V, paragraphe 2, de l'Acte constitutif.

9.17 Un dernier mot, Monsieur le Président. Dans le document 15 C/3 Add. et Corr. 2, annexe II (p. 2), il est prévu un crédit de 38.000 dollars pour faire face à l'augmentation éventuelle du nombre des membres du Conseil exécutif, qui serait porté de 30 à 34. Je souhaite donc que la Commission financière et administrative examine assez tôt le Titre I "Politique générale" du Projet de programme et de budget et présente son rapport sur ce Titre à la Conférence générale en séance plénière.

10. Le PRESIDENT: -

Je remercie le chef de la délégation du Japon et je donne la parole à S. Exc. M. Wagner de Reyna, chef de la délégation du Pérou.

11.1 El Sr. WAGNER DE REYNA (Perú):

Señor Presidente: Al subir a esta tribuna, por primera vez después de vuestra elección, séame permitido dirigiros mi más cálida enhorabuena. Como lo habéis dicho vos

mismo al asumir el alto cargo que ocupáis, los votos que os han ungido honran al par a un hombre y a un continente. Han reconocido los méritos que os adornan y subrayado la pujanza y significación del Africa. Vuestro discurso inaugural -no soy el primero en decirlo- ha correspondido a vuestras expectativas por su elevación de miras, rigor de conceptos y firmeza de intención. Albricias, pues, noble amigo, y sinceros votos de buen éxito al frente de esta Conferencia General que tan hábilmente presidís y cuya personería tan dignamente encarnáis.

11.2 Señoras, señores: La propuesta destinada a enmendar el artículo V, párrafo 2, de la Constitución, presentada por la Delegación del Perú paralelamente con la Delegación del Japón, y que aparece en el documento 15 C/25, ha sido ya explicada en sus alcances e intenciones por el orador que me ha precedido en el uso de la palabra, mi distinguido amigo el Embajador Suyama. Quiero, sin embargo, añadir algunas indicaciones o reflexiones complementarias.

11.3 La enmienda constitucional propuesta tiene por objeto facilitar una medida necesaria, una medida que puede llevarse a cabo sin modificar la Constitución, pero que quizá sea mejor anclar en este documento fundamental de nuestra Organización. Esta medida necesaria, la reforma de la actual composición del Consejo Ejecutivo, tiene su origen en el deseo de realizar un acto de justicia, de ampliar la insuficiente representación del Asia en dicho Consejo. Todos los esfuerzos para corregir este desperfecto en el mecanismo institucional de la Unesco han fracasado hasta ahora. Se impone, pues, una decisión que corte el mal de raíz, que no deje la puerta abierta a que se repita. Y -en mi convicción- la única manera de lograrlo es estableciendo grupos regionales, o electorales, a los cuales se asigne un número determinado de asientos en el Consejo Ejecutivo, que no puedan ser atribuidos, al azar de las votaciones, a otros grupos.

11.4 La Delegación del Perú considera que la actual representación del Asia en el Consejo Ejecutivo no corresponde ni a la riqueza y valor de la ancestral cultura de ese enorme continente, ni a su multitudinaria población, ni a la amplitud de sus posibilidades y problemas. Ello perjudica la buena marcha de la Organización y pone en tela de juicio su carácter representativo de la humanidad. Y tan es así, que la Conferencia General, en su anterior reunión, encargó al Consejo Ejecutivo estudiar la manera de enmendar esta situación inconveniente y peligrosa.

11.5 Por esta razón, a la vez de principio y de espíritu realista, la Delegación del Perú, alejada de todo interés nacional o regional, ha acompañado a las Delegaciones del Japón y de la India, primero en el Comité Especial del Consejo Ejecutivo, y después en el seno de dicho Consejo, y lo hará ahora en la Conferencia General, en sus esfuerzos para encontrar una solución satisfactoria al problema indicado. Ha creído, y cree, la Delegación de mi país que el mejor camino para ello está indicado en la propuesta elaborada por el Consejo Ejecutivo y que se halla sometida a esta asamblea, en el documento 15 C/24, Anexo V.

11.6 A esta razón inicial se han añadido otras para configurar dicha propuesta: la utilidad de una rotación más rápida de los Estados Miembros en el Consejo Ejecutivo; una mejor representación general en él después del ingreso de un buen número de países nuevos a la Unesco; la ventaja de no hacer depender la composición regional del Consejo Ejecutivo, en cada Conferencia General, de acuerdos más o menos inciertos, laboriosas negociaciones y a veces sorpresas electorales; la conveniencia, por fin, de amoldarse a sistemas que rigen en otros organismos especializados de las Naciones Unidas y que han demostrado ser benéficos.

11.7 La Delegación del Perú apoya por todos estos motivos en forma decidida la propuesta del Consejo Ejecutivo que tenemos en estudio y está dispuesta a colaborar -con toda amplitud- en la tarea de mejorarla y facilitarla. Quiero, eso sí, reservarme el derecho de expresar también en esta sala, el punto de vista, ya manifestado en el Consejo Ejecutivo, sobre el hecho de que, si se aumenta en número de 4 los asientos del citado Consejo,

y se atribuyen a América Latina sólo 6 sobre 34, esta región quedaría en situación desventajosa, es decir, insuficientemente representada.

11.8 Me atrevo a expresar, señoras y señores, la esperanza de que en las deliberaciones de la 15a. reunión de la Conferencia General se logre una solución satisfactoria para los diversos temas en discusión relativos al Consejo Ejecutivo, órgano permanente, de acción inmediata, pero también de incitación; administrador y controlador, de un lado, imaginativo y creador, del otro. No sólo debe ser geográficamente representativo, sino que debe reflejar las inquietudes y anhelos de las diversas disciplinas que atañen a la Unesco. Que sin exclusión de ideología, edades, tendencias y contingencias materiales y pecuniarias, sea el Consejo Ejecutivo de la Unesco, verdaderamente la tribuna mundial de la cultura y del espíritu.

(11. 1) M. WAGNER DE REYNA (Pérou). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je monte à cette tribune depuis votre élection, permettez-moi de vous adresser mes plus chaleureuses félicitations. Comme vous l'avez dit vous-même en assumant vos hautes fonctions, ceux qui vous ont donné leurs suffrages ont honoré à la fois un homme et un continent. Ils ont, en même temps qu'ils reconnaissent vos mérites, rendu hommage à la vigueur et à l'importance de l'Afrique. Par son élévation morale, sa rigueur intellectuelle et la fermeté de son propos, votre discours inaugural - je ne suis pas le premier à le dire - a répondu à notre attente. Nous nous réjouissons donc, cher et noble ami, de vous voir à ce poste et nous formons les vœux les plus cordiaux pour l'heureux accomplissement de la haute mission qui vous incombe dans cette Conférence que vous présidez avec tant de compétence et dont vous incarnez si dignement l'esprit.

(11. 2) Mesdames, Messieurs, mon éminent ami, M. l'ambassadeur Suyama, vient de vous expliquer le sens et les buts de l'amendement que les délégations du Japon et du Pérou proposent d'apporter à l'article V, A, 2 de l'Acte constitutif, amendement qui figure dans le document 15 C/25. Je voudrais simplement ajouter à ses explications quelques remarques ou réflexions complémentaires.

(11. 3) Ce projet d'amendement vise à faciliter l'application d'une mesure nécessaire, sans doute cette mesure pourrait-elle être prise sans qu'il soit besoin de modifier l'Acte constitutif; peut-être cependant a-t-il intérêt à ce qu'elle soit ancrée dans ce texte fondamental de notre Organisation. Cette mesure nécessaire, la réforme de la composition actuelle du Conseil exécutif, procède du désir d'accomplir un acte de justice à l'égard de l'Asie, dont la représentation au Conseil demeure, pour le moment, insuffisante. Tous les efforts déployés pour remédier, sur ce point, à l'imperfection des mécanismes institutionnels de l'Unesco ont jusqu'à présent échoué. Il faut donc nous attaquer à la racine même du mal en prenant une décision propre à empêcher tout retour à un déséquilibre comme celui que nous voulons corriger. Or, à mon avis, le seul moyen d'y parvenir est d'établir des groupes électoraux régionaux, dont chacun soit assuré de recevoir, au Conseil, un certain nombre de sièges qui, de cette manière, ne risqueraient plus d'aller, au hasard des votes, à d'autres groupes.

(11. 4) La délégation du Pérou considère que la représentation actuelle de l'Asie au Conseil exécutif est insuffisante, eu égard à la richesse du patrimoine culturel de cet immense continent, à l'importance de sa population et à l'ampleur de ses possibilités et de ses problèmes. Cela nuit à la bonne marche de notre Organisation et peut faire douter de son caractère universel. C'est pourquoi, lors de sa dernière session, la Conférence générale a chargé le Conseil exécutif d'étudier les moyens de remédier aux inconvénients et aux dangers de la situation.

(11. 5) C'est donc à la fois par principe et dans un esprit réaliste que la délégation du Pérou - qui n'est guidée par aucun intérêt national ou régional - s'est associée, d'abord au sein du Comité spécial, puis du Conseil exécutif, aux efforts que les délégations du Japon et de l'Inde ont déployés pour essayer de trouver une solution satisfaisante au problème; elle entend conserver la même attitude ici. La délégation du Pérou demeure convaincue que la meilleure voie à suivre pour arriver à une telle solution est celle qui est indiquée dans la proposition du Conseil exécutif que vous trouverez à l'annexe V du document 15 C/24.

(11. 6) Aux raisons qui sont à l'origine de cette proposition sont venues s'en ajouter d'autres: l'utilité d'une rotation plus rapide des Etats membres au Conseil exécutif; le souci d'améliorer la représentation générale des Etats membres au Conseil après l'entrée d'un nombre important de nouveaux pays à l'Unesco; l'intérêt d'un système tel que la répartition régionale des sièges

du Conseil cesse de dépendre, à chaque session de la Conférence générale, d'accords plus ou moins solides, de négociations laborieuses ou de surprises électorales ; enfin, l'intérêt qu'il y a pour l'Unesco à se conformer à des systèmes qui ont déjà fait leurs preuves dans d'autres institutions spécialisées des Nations Unies.

(11, 7) Pour toutes ces raisons, la délégation du Pérou appuie résolument la proposition du Conseil exécutif et est tout disposée à collaborer à son amélioration et à sa mise au point. J'entends toutefois me réserver le droit de revenir ici sur une remarque qui a déjà été faite au Conseil exécutif, à savoir que, si le nombre des sièges du Conseil est porté de 30 à 34 et si l'on attribue à l'Amérique latine 6 seulement des 34 sièges, cette région se trouvera insuffisamment représentée et, par conséquent, défavorisée.

(11, 8) J'espère, Mesdames, Messieurs, que l'on arrivera, au cours de cette quinzième session de la Conférence générale, à résoudre de façon satisfaisante les divers problèmes qui se posent au sujet du Conseil exécutif, organe permanent conçu à la fois pour l'action directe et pour l'action de stimulation, organe auquel il appartient, non seulement d'administrer et de contrôler, mais aussi d'imaginer et de créer. Il ne suffit pas d'avoir, dans ce Conseil, une représentation géographique équitable ; il importe aussi que l'on voie s'y refléter les préoccupations et les aspirations qui se manifestent dans les divers secteurs qui intéressent l'Unesco. Puisse le Conseil - sans exclusion d'idéologies, d'âges, de tendances ou de contingences matérielles ou pécuniaires - être vraiment la tribune mondiale de la culture et de l'esprit !

12.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation du Pérou.

12.2 Avant de poursuivre, je voudrais vous signaler, Mesdames, Messieurs, que deux projets de résolutions ont été déposés, l'un par la délégation de Malaisie, l'autre comme le signalait tout à l'heure le chef de la délégation du Japon, par les délégations de l'Inde et du Japon. Ces textes sont en cours de reproduction et seront distribués un peu plus tard. Si les délégations qui sont les auteurs de ces projets ne formulent pas d'objection, je pourrai leur donner la parole ultérieurement, au cours de cette séance, pour qu'elles puissent les présenter.

12.3 Conformément à la procédure qui a été approuvée par la Conférence générale à sa huitième séance plénière, une discussion va s'ouvrir après les exposés que vous venez d'entendre, mais il s'agira d'une discussion de caractère préliminaire, c'est-à-dire qui ne devrait donner lieu immédiatement à aucune décision. De l'avis du Bureau de la Conférence, en effet, aucune décision, même de principe, ne devrait être prise actuellement sur le fond de la question au cours de ce débat préliminaire. La seule décision que la Conférence souhaitera sans doute prendre, au terme de ce débat, sera de renvoyer la question au Comité juridique, d'une part, pour l'étude de ses aspects juridiques, et à la Commission administrative, d'autre part, pour l'étude de ses incidences administratives et financières. Lorsque la Conférence sera en possession des avis de ces deux organes, le débat pourra reprendre en séance plénière et donner lieu à une décision finale.

12.4 Je voudrais rappeler également qu'en plus du temps que nous allons consacrer cet après-midi à l'étude de cette question, deux séances plénières sont encore prévues au calendrier de la Conférence pour ce débat préliminaire. Malgré cette précaution, j'aimerais demander aux délégués qui vont maintenant prendre la parole - un certain nombre se sont déjà fait inscrire - d'être aussi concis que possible afin que nous puissions respecter le calendrier tel qu'il a été fixé. Je leur demanderai également d'éviter d'entamer, à ce stade, la partie du débat qui doit avoir lieu lorsque nous serons saisis des rapports du Comité juridique et de la Commission administrative.

12.5 Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit, M. Roumiantsév, chef de la délégation de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

13.1 A.M. РУМЯНЦЕВ (Союз Советских Социалистических Республик):

Г-н Председатель, г-да делегаты, чтобы внести с самого начала полную ясность в понимание точки зрения советской делегации по рассматриваемому вопросу, разрешите

мне сделать одно краткое предварительное принципиальное заявление. Как и в других вопросах ЮНЕСКО, в вопросе о выборах в ее исполнительные органы, мы проводим открытую и честную политику.

13.2 Мы поддерживаем предложение об увеличении числа членов Исполнительного совета до 34 человек, исходя из необходимости улучшить представительство стран Азии и Африки, и мы готовы поддержать кандидатов от этих стран, в том числе и голосованием в ходе самих выборов. Мы говорим об этом главным образом тем, кто любит только повторять о том, что они - "друзья" Азии и хотят выступить якобы в роли защитников интересов стран этого района.

13.3 Мы считаем, что если бы представители этих групп и районов поступили бы так, как это делаем мы, я уверен, г-н Председатель, что не возник бы вопрос о введении новой системы выборов, которая вызывает справедливые возражения юридического и политического характера; об этом мы подробно и со всей откровенностью скажем в ходе обсуждения данного вопроса после получения докладов Юридического комитета и Административной комиссии.

13.4 Мы готовы положительно рассмотреть также и вопрос о сокращении срока мандата членов Совета, если это будет способствовать более широкому и справедливому представительству государств-членов ЮНЕСКО в ее главном политическом органе, поскольку считаем, что и представительство социалистических стран в нем также должно быть улучшено. Благодарю вас, г-да делегаты.

(13.1) M. ROUMANIANTSEV (Union des républiques socialistes soviétiques). - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, afin que la position de la délégation de l'URSS à l'égard de la question à l'étude soit dès le début clairement comprise, permettez-moi de faire d'abord une brève déclaration de principe. En ce qui concerne les élections aux organes directeurs de l'Unesco, comme pour les autres questions qui intéressent l'Organisation, nous pratiquons une politique franche et loyale.

(13.2) Nous appuyons la proposition de porter à 34 le nombre des membres du Conseil exécutif, parce qu'il est nécessaire d'améliorer la représentation des pays d'Asie et d'Afrique; et nous sommes prêts à soutenir les candidats de ces pays, notamment en votant pour eux lors des élections. Nous nous adressons surtout ici à ceux qui se contentent de répéter qu'ils sont les amis de l'Asie et qui se posent en défenseurs des pays de cette région.

(13.3) Nous estimons que si les représentants de ces groupes et de ces régions se comportaient comme nous, il n'y aurait pas eu lieu d'envisager l'adoption d'un nouveau système électoral qui appelle des objections d'ordre juridique et politique. Nous nous expliquerons plus longuement et en toute franchise sur ce point quand la Conférence aura reçu les rapports du Comité juridique et de la Commission administrative.

(13.4) Nous sommes prêts aussi à envisager favorablement la réduction de la durée du mandat des membres du Conseil exécutif, si cela doit permettre d'assurer une représentation plus large et plus équitable des Etats membres dans le principal organe politique de l'Unesco, car nous pensons qu'il faudrait améliorer aussi la représentation des pays socialistes.

14.1 Le PRESIDENT.

Je remercie le chef de la délégation de l'Union des républiques socialistes soviétiques et je le félicite pour la netteté et la brièveté de son intervention.

14.2 Je donne maintenant la parole à S. Exc. M. Aristy, chef de la délégation de la République dominicaine.

15.1 El Sr. ARISTY (República Dominicana):

Señor Presidente, señores delegados: La Delegación de la República Dominicana considera de excepcional importancia la composición del Consejo Ejecutivo, ya que éste es el órgano de mayor responsabilidad en el planeamiento de los programas de la Unesco,

así como en la orientación de su política. De hecho, su composición debe ser cuidadosamente estudiada y reflejar las inquietudes de nuestro mundo de hoy.

15.2 Las modificaciones de la Constitución de la Unesco propuestas por el Consejo Ejecutivo para aumentar el número de puestos de 30 a 34 son de absoluta justicia. Este aumento dará a un mayor número de Estados Miembros oportunidad de participar en la dirección de la Organización. El hecho de que los cuatro nuevos puestos se asignen a África y Asia significa poner en práctica la equidad en la representación geográfica dentro del Consejo, ya que hasta ahora los países hermanos de África y Asia han estado insuficientemente representados. Nos parece acertado también que se establezca el sistema de grupos electorales fijos, dando a cada región un número proporcional de asientos y estableciendo la representación regional equitativa que evita los posibles roces entre regiones.

15.3 Estamos de acuerdo con la propuesta del Consejo Ejecutivo de abolir las reelecciones de sus miembros en un período inmediato, sin subestimar lo que significa para las actividades de la Unesco la presencia de nuestros distinguidos colegas en mandatos prolongados. Y como miembros de una generación que lucha por cambios sustanciales, no podemos sino abogar por el aporte de las nuevas ideas que dará al Consejo la rotación de sus miembros, brindando así a todos los países igual oportunidad de participar en la conducción de la Unesco. Por estas razones, estamos en favor de la propuesta del Consejo relativa a la no reelección para un período inmediato.

15.4 Dentro de esta línea de ideas, hay un punto en el proyecto de modificación con el cual no estamos de acuerdo. Se trata de la extensión del mandato a seis años. Nuestra Delegación pide se mantenga el período de cuatro años que fija la Constitución en su artículo V, pues estimamos suficiente un período de cuatro años para que un país, a través de su delegado, pueda aportar su contribución y desempeñar una labor significativa. Ese plazo dará a la vez mayor agilidad a la rotación de los países. Por esta razón, nuestra Delegación insiste en que se mantenga el período de cuatro años que exige la Constitución, y por lo tanto, votaremos en contra del período de seis años. Votaremos en favor de la supresión de la reelección inmediata, e invitamos a todas las delegaciones partidarias de la rotación a que hagan lo mismo.

15.5 En cuanto a las disposiciones transitorias, quiero advertir que no estamos de acuerdo con ellas y que no vemos razón válida para aplazar la introducción de ciertas modificaciones hasta la próxima Conferencia General. Si votáramos en favor de estas cláusulas transitorias y las adoptáramos, obraríamos en contradicción de todo lo que estamos defendiendo. Digo estas palabras como constancia de la posición de la Delegación de la República Dominicana con respecto a un asunto de tanta importancia como es la composición del Consejo Ejecutivo y con la confianza de que las demás delegaciones nos darán su apoyo para que quede verdaderamente establecida una política de igualdad y de justicia para todos los Estados Miembros de esta Organización. Muchas gracias.

(15.1) M. ARISTY (République dominicaine). (Traduit de l'espagnol.)
 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la délégation de la République dominicaine considère que la question de la composition du Conseil exécutif présente une importance exceptionnelle parce qu'il s'agit de l'organe qui a la plus grande responsabilité dans la planification des programmes de l'Unesco et dans l'orientation de sa politique. La composition de cet organe doit donc être étudiée attentivement et elle doit refléter les inquiétudes de notre monde d'aujourd'hui.

(15.2) La proposition du Conseil exécutif tendant à modifier l'Acte constitutif pour porter de 30 à 34 le nombre des membres du Conseil est de stricte justice. Cette augmentation donnera à un plus grand nombre d'Etats membres la possibilité de participer à la direction de l'Organisation; et, par l'attribution des 4 nouveaux sièges à l'Asie et à l'Afrique, une représentation géographique équitable se trouvera, en fait, assurée au sein du Conseil, où les pays d'Asie et d'Afrique ont été jusqu'à présent insuffisamment représentés. Nous sommes également favorables à l'établissement d'un système fixe de groupes électoraux qui permette d'attribuer à chaque région un

nombre convenable de sièges et d'éviter, grâce à cette répartition géographique équitable, les frictions entre régions.

(15, 3) Nous approuvons la proposition du Conseil tendant à ce que ses membres ne soient pas immédiatement rééligibles, ce qui ne veut pas dire que nous sous-estimons l'importance du concours que peuvent apporter à l'Unesco ceux de nos éminents collègues dont les mandats ont été prolongés. Enfin, appartenant à une génération qui lutte pour obtenir de profonds changements, nous ne pouvons qu'être favorables au large apport d'idées neuves dont le Conseil bénéficiera si sa composition se renouvelle plus souvent, ce qui aura aussi l'avantage d'égaliser les chances offertes aux divers pays de participer à la direction de l'Unesco. Telles sont les raisons pour lesquelles nous sommes favorables à la proposition du Conseil tendant à la non-rééligibilité immédiate de ses membres.

(15, 4) Il y a toutefois, dans le même ordre d'idées, un projet d'amendement sur lequel nous ne sommes pas d'accord : c'est celui qui tend à porter à six ans la durée du mandat des membres du Conseil. Nous demandons que l'on s'en tienne au mandat de quatre ans actuellement prévu dans l'Acte constitutif, car une période de quatre ans nous paraît suffisante pour qu'un pays représenté au Conseil puisse agir utilement. Un mandat de quatre ans permet en outre une rotation plus rapide. Nous voterons donc contre la proposition selon laquelle le mandat de quatre ans actuellement prévu dans l'Acte constitutif serait porté à six ans, tandis que nous approuverons la proposition d'exclure la rééligibilité immédiate, et nous invitons toutes les délégations qui sont favorables à une rotation rapide à faire de même.

(15, 5) En ce qui concerne les dispositions transitoires, je dois dire que nous ne les approuvons pas et que nous ne voyons pas de raison valable de retarder certaines modifications jusqu'à la prochaine session de la Conférence générale. Voter en faveur de ces dispositions serait aller à l'encontre des principes mêmes que nous sommes en train de défendre. Telle est la position de la République dominicaine à l'égard de la très importante question de la composition du Conseil exécutif, et j'espère que les autres délégations s'uniront à nous pour tenter d'assurer, au profit de tous les Etats membres, l'application d'une politique réellement fondée sur l'égalité et la justice.

16. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de la République dominicaine et je donne la parole à S. Exc. M. de Silva, chef de la délégation de Ceylan.

17.1 Mr. de SILVA (Ceylon):

Mr. President, ladies and gentlemen, I represent a small country in Asia, Ceylon, with a population of 12 million, a civilization going back 2,500 years and a democracy equally ancient; yet, although a member of Unesco for the last 20 years, my country has held no high office in this body, and for the first time an honour has been paid to us through my election as Vice-President.

17.2 I am here not only as a representative of Ceylon, but also, to some extent, of Asia which contains half the world's population. Article V.A.2 of the Unesco Constitution, states that, "in electing the members of the Executive Board the General Conference shall endeavour to include persons competent in the arts, the humanities, the sciences, education and the diffusion of ideas... It shall also have regard to the diversity of cultures and a balanced geographical distribution". I would ask you to consult your consciences which may be said to represent the conscience of the world, and to ask yourselves whether this diversity of cultures and balanced geographical distribution has been observed. Obviously not.

17.3 I respectfully submit that, all along, the election of the Executive Board has contravened Article V.A.2 of the Constitution. In other words, the Executive Board, as it is constituted today, is ultra vires and unconstitutional. The only method of eliminating this illegality lies in adopting the draft resolution which the Executive Board has placed before you. We from Asia have asked for a loaf of bread and have been given half a loaf. If an international court of justice were asked to rule on the legality of the present Executive Board, it would be declared unconstitutional. I am not trying to be legalistic; I appeal to the conscience of the world, to you, ladies and gentlemen, to consider this matter and to decide in a spirit of equity.

17.4 Here we have a draft resolution. My government does not agree with it in its entirety, but certainly the increase from 30 to 34 seats is welcome. This method of electoral grouping is the only way that we in Asia can be assured of receiving justice and equity. I ask you to agree to this increase and to support the electoral system proposed by Japan in 15 C/25 Annex II.

17.5 As far as the term of office is concerned, Ceylon would favour a four-year period. There is no other method of ensuring equal distribution among the nations of the world. Half the nations of the world have not been represented on the Executive Board. Some countries have been over-privileged and this cannot go on. Eight years is a long time, even a six-year period is too long. In our view, a four-year term with re-election is long enough. I am prepared to support the principle of an electoral system whereby Asia gets two more seats and Africa two more. Some of you may think that this will only benefit Asia and Africa; but it is justice and equity which we ask you to support, not Asia and Africa as such. There would have been no need for this question to come before the Conference if an interpretation could have been given or if we could have had a gentlemen's agreement.

17.6 As you will see on page 3 of document 15 C/24, paragraph 14 reads as follows: "The Executive Board recommends the General Conference to give priority to the examination of the above-mentioned draft resolution, in order that the election of the Board's members to take place at the fifteenth session may be held after the examination of the question of the Board's composition..." In other words, unless action is taken, I foresee that the election of the next Board will not be held on the basis of this new system whereby Asia and Africa have two extra seats. Much has been made of the fact that we must refer this to the Legal Committee and the Administrative Commission, that today's debate is just a sort of warming-up and that we will not take any vote. My delegation would welcome any draft resolution by which we can vote on the principle itself.

17.7 I appreciate the President's statement that the Legal Committee and the Administrative Commission must decide on the legal and budgetary aspects, respectively. But we, not they, must decide on the principle. The Legal Committee is not infallible; lawyers with a bad case sometimes take refuge in a point of law, but, if we accept the principle, the battle is half won. According to Article XIII of the Constitution, amendments shall become effective upon receiving the approval of the General Conference by a two-thirds majority; provided, however, that such amendments do not involve fundamental alterations in the aims of the Organization or new obligations for Member States. This new proposal does not involve alterations or obligations of this kind. Neither the Legal Committee nor the General Committee can require us to limit ourselves to a mere discussion; we are entitled to put forward a proposal for actual consideration by the Legal Committee.

17.8 I am very happy that most of the other countries, including the Soviet Union, have indicated their support for the view that the African and Asian States should have four seats. I hope that many more countries will adopt a similar position, and I agree with the distinguished member for Japan who has said there is not even any reason to amend the Constitution, since this electoral system is implicit in Article V.A.2.

18. Le PRESIDENT, -

Je remercie S. Exc. M. de Silva, et je donne la parole à S. Exc. M. Alejandrino, au nom de la délégation des Philippines.

19.1 Mr. ALEJANDRINO (Philippines):

Mr. President and fellow delegates, seriously disappointed with the failure of the Unesco General Conference during its thirteenth and fourteenth sessions to correct the imbalance of representation of the various regions on its Executive Board, the Philippine Delegation drew the attention of the delegates, during both sessions of the General Conference, to the urgent need to redress Asia's under-representation on the Executive Board by positive measures, more specifically by grouping the Member States into groups and allocating a fixed number of seats on the Board to each group. The purpose of our suggestion was to arrest

the gradual loss to Asia of seats on the Executive Board and to remedy the under-representation, partly through the adoption of an electoral system that would guarantee a fixed number of seats to each region.

19.2 It will be remembered that during the ninth, tenth and eleventh sessions of the General Conference when there were only 24 members on the Executive Board, Asia had five seats. But when the composition of the Board was increased from 24 to 30 seats, Asian representation gradually fell to four during the twelfth session of the General Conference, and to three during the fourteenth session. This happened in spite of the mandatory character of Article V, paragraph A.2 of Unesco's Constitution, which stipulates that in electing the members of the Executive Board, the General Conference shall have regard to the diversity of cultures and a balanced geographical distribution. That paragraph was designed to avoid the danger of secret deals between blocs of countries represented at the General Conference. Since the election involved the participation of all Member States and was held by secret ballot, politicking by the candidates and their supporters was indispensable to electoral victory. As a result, election to the Executive Board depended on political and other extraneous considerations rather than on the need for equitable representation of cultures and balanced geographical distribution of the available seats.

19.3 Asia is a land mass which, with its neighbouring islands, stretches from Iran to Japan, consists of 19 countries representing about 15 per cent of Unesco Member States, occupies nearly half the area of the world and contains more than half the world's population. My delegation submits that it should not be restricted to a mere 10 per cent of the seats on the Executive Board. The Asian peoples have a diversity of religions and cultures and a number of them possess civilizations that were at one time the most advanced in the world. The Asian countries also pay a sizeable portion of Unesco's biennial budget, they have contributed, and are contributing, on a significant scale to the activities of Unesco. By any standard of fairness, therefore, the Asian region of 19 countries deserves a much higher representation than it now has on the Executive Board of Unesco.

19.4 Recognizing the seriousness of Asian under-representation on the Executive Board, the General Conference, at its fourteenth session, approved resolution 14 C/7, paragraph 25 of which calls on the Executive Board to address itself to the problem of ensuring an equitable and balanced representation of the various cultures and geographical regions and to submit a report thereon to the General Conference at this fifteenth session.

19.5 Responding to this directive of the fourteenth session of the General Conference, the Executive Board, with the active leadership and co-operation of its Asian members, after long and arduous labours, finally succeeded, at its 78th session, in formulating a scheme to satisfy the various conflicting interests involved. Its proposals are contained in Annexes V and VI of document 15 C/24.

19.6 You will note that the Executive Board report recommends four things: first, amendment of the Unesco Constitution so as to increase the membership of the Executive Board from 30 to 34 and to change the term of office of its members from four years with eligibility for one re-election to six years but with no eligibility for immediate re-election; second, modification of certain sections of the Rules of Procedure in order to implement the proposed constitutional amendments; third, suspension, under Rule 108 of the Rules of Procedure, of those provisions which are incompatible with the special provisions annexed to this resolution and the establishment of a system of electoral groups of Member States that will govern the elections to the Executive Board during the fifteenth and sixteenth sessions of the General Conference; and fourth, priority to be given by the General Conference to consideration of the foregoing proposals so that the election to fill the vacant seats in the Executive Board during the present session of the General Conference may be held under the new arrangements.

19.7 The proposed constitutional amendments require no legal study because they only increase the membership of the Executive Board and change the tenure of office of its members. The General Conference can therefore decide these changes without any need for advice from its Legal Committee.

19.8 With respect to the proposed changes in Rules 95, 95A, 96 and 97 of the Rules of Procedure, my delegation likewise submits that these do not involve any legal question because they merely implement the proposed constitutional amendment concerning the tenure of office of the members of the Executive Board. There is, therefore, no necessity to refer them to the Legal Committee for legal opinion.

19.9 Regarding the suspension of certain provisions of Rule 108 of the Rules of Procedure and the establishment of a system whereby the Member States are divided into five groups for the election of members to available seats in the Executive Board during the fifteenth and sixteenth General Conference sessions, with each group having a fixed number of seats, my delegation also submits that the General Conference can competently decide this question without first obtaining an opinion from the Legal Committee.

19.10 My delegation is not in favour of first referring the proposed changes in the Constitution and in the Rules of Procedure to the Legal Committee before the General Conference takes a decision on them for the following reasons: first, this will unnecessarily delay the decision of the General Conference on a very important matter affecting a large number of Member States. Second, the Legal Committee is composed of only 21 of the 123 Unesco Member States and the Asian nations are also under-represented on this body. Third, even granting, for the sake of argument, that the proposals under debate involve legal questions, the General Conference is under no obligation, under either the Constitution or the Rules of Procedure, to seek the advice of the Legal Committee before taking a decision on the said proposals. If it so chooses, the General Conference can take a decision on any matter submitted to it in any field of Unesco's competence, for it is the highest decision-making organ of Unesco. Fourth, in any case the General Conference is not legally bound to follow the Legal Committee's advice on questions referred to it.

19.11 As to the advisability of referring to the Administrative Commission the question of the budgetary implications of such an increase, my delegation feels this would merely be an unnecessary duplication because the delegations represented on the Administrative Commission are already represented in the General Conference. Moreover, the addition of four new members to the Executive Board would probably mean an additional expenditure of no more than \$38,000 and it should certainly not be difficult to cover this with a budget of \$77,000,000.

19.12 We in the Philippines attach very great importance to the urgency of correcting the existing imbalance in the representation of regions on the Executive Board because Asia has long been suffering from this and all the attendant consequences. We appeal to the sense of justice of all the Member States represented in this General Conference and entreat them not to condemn Asia to a state of perpetual under-representation on the Executive Board despite its substantial contributions to the support of Unesco.

19.13 Article V, paragraph A.2 of Unesco's Constitution which calls upon the General Conference to have regard to the diversity of cultures and a balanced geographical distribution in the election of members of the Executive Board has not been implemented at the last three sessions of the General Conference, and we are sure that if the present voting system is retained the situation will become worse and worse. We already note that the other regions have presented candidates for seats in excess of the numbers which they are to vacate this year. Not being as effectively organized as these groups, Asia is in danger of losing another seat unless the present voting system is changed. The proposals under discussion do not fully meet the Asian demand for proportionate representation on the Executive Board and may not entirely satisfy the African bloc, but since these proposals constitute a compromise and a compromise is a give-and-take affair, my delegation is prepared to vote for them.

19.14 Inasmuch as these proposals envisage the allocation of two of the new seats to Africa and two to Asia, and since the electoral group system will enable the Latin-American, Socialist and Western groups to keep their present number of seats on the Executive Board, we urge all members of the Conference to support the recommendations of the Executive Board.

19.15 For all the foregoing reasons, my delegation moves that, after the close of the final debate on the Executive Board's report, a vote be taken by the General Conference by roll-call.

19.16 However, if in the course of the debate the general feeling is in favour of first referring the recommendations of the Executive Board to the Legal Committee and the Administrative Commission, my delegation will be ready to go along with the majority.

20. Le PRESIDENT: -

Je remercie le délégué des Philippines et je donne la parole à M. Betancur-Mejía, chef de la délégation de Colombie.

21.1 El Sr. BETANCUR MEJIA (Colombia):

Señor Presidente: Quiero que mis primeras palabras sean para felicitar al Consejo Ejecutivo por la solución que ha dado a uno de los puntos más importantes de nuestro Orden del Día. Cuando se discutió este punto, la Delegación de Colombia sostuvo la importancia de que así como los treinta miembros del Consejo habían dispuesto de amplio tiempo para dilucidar todas las posibles alternativas del documento que ellos habían elaborado, era justo también que los 93 países que no estaban representados en el Consejo pudieran aquí, en la sesión plenaria de la Conferencia, emitir su opinión antes de que pasara al Comité Jurídico y a la Comisión Administrativa para que estos cuerpos, después de recoger el pensamiento mayoritario de esta asamblea, pudieran darnos su dictamen acerca de las repercusiones de orden jurídico y administrativo.

21.2 No podemos olvidar que en esta 15a. reunión, desde el punto de vista administrativo, se plantean dos puntos fundamentales; el primero, resuelto con gran éxito y tino, es el de la reelección del Director General; y el segundo, es el relacionado con la composición del Consejo Ejecutivo. Por eso es tan importante que todas las delegaciones puedan participar en este debate histórico para el desarrollo de nuestra Organización. No podemos olvidar que somos portaestandartes, a través de la educación, la ciencia y la cultura, de ideales de justicia y de paz; y es lógico que si en todas partes estamos predicando la paz y la justicia, empecemos por aplicarlas aquí entre nosotros, dando a los 123 miembros de la Organización la oportunidad de poder participar con sus luces, su experiencia, sus problemas, sus frustraciones y sus aciertos en todo lo relacionado con la marcha de nuestra Organización.

21.3 Ser miembro del Consejo Ejecutivo significa un deber y significa una carga importante. En primer lugar, ser miembro del Consejo Ejecutivo es llevar a uno de los más altos cuerpos de la Organización la experiencia nacional, la experiencia regional, los conocimientos y las experiencias de cada uno. Y en segundo lugar, es asumir la responsabilidad, no sólo de representar al propio país, como dice nuestra Constitución, sino además del deber de interesarse permanentemente por todo lo relacionado con la región a la que se pertenece, y en cualquier momento tener valor y altura para sacrificarse a los intereses universales de la Organización. Cuando un Estado Miembro ha estado representado en el Consejo Ejecutivo, tiene al terminar su mandato la oportunidad de llevar otra vez al seno de sus actividades en las esferas de la educación, la ciencia y la cultura, su experiencia en las labores de la Organización, su conocimiento de la estructura administrativa, del modus operandi para que la Organización pueda ponerse mejor al servicio de los intereses, no solamente de su país, sino también de la misma región. Por ello, es tan importante acelerar la rotación del mayor número de miembros del Consejo.

21.4 Todo esto nos lleva de nuevo a expresar claramente la posición de la Delegación de Colombia con respecto a las propuestas del Consejo Ejecutivo. En primer lugar, sabemos

que la propuesta de elevar el número de miembros de 30 a 34 es justa y es equitativa, porque en esta forma vamos a hacer justicia a dos grandes regiones, la asiática y la africana, para que puedan tener la participación que les corresponde en el Consejo Ejecutivo. Quienes me han precedido en el uso de la palabra me han relevado de dar más argumentos pues lo han hecho con toda objetividad. En segundo lugar, estamos totalmente de acuerdo en la necesidad de establecer los grupos electorales porque ellos garantizan de antemano a cada región esa equidad en la representación en el Consejo Ejecutivo y se evita, como decían los oradores que me han precedido, ese elemento de sorpresa que aparece en todas las asambleas cuando no sabemos si las regiones van a estar debidamente representadas o no y cuando, en algunos casos - como ya ha pasado, y lo decía el ilustre Delegado de Filipinas - la sorpresa va acompañada de amargura y frustración para algunas de las regiones. Los grupos electorales eliminarán este inconveniente. Pero votaremos el aumento a 34 miembros, siempre y cuando también se vote la forma prevista por el Consejo Ejecutivo para los grupos regionales de modo que se asegure su representación.

21.5 Punto importantísimo de lo propuesto por el Consejo Ejecutivo es lo que se relaciona con el periodo de seis años; por eso quiero explicar por qué la Delegación de Colombia no ésta de acuerdo con esa sugerencia. En primer lugar, porque la Constitución dice muy claramente que el período es de cuatro años. Por una costumbre, el período ha pasado a ser de ocho y esto ha traído como consecuencia que un número grande de países no hayan tenido acceso al Consejo Ejecutivo. En los comienzos de la Organización, podía pensarse que era necesario formar a un grupo de personas en las altas tareas del Consejo Ejecutivo y que un período de cuatro años con la posibilidad de reelección era conveniente. Pero nuestra Organización tiene ya 21 años, es mayor de edad como también lo son todos los miembros de esta Organización. Estoy seguro de que el que quiera contribuir a los grandes ideales de la Unesco, en cuatro años tiene tiempo suficiente de hacerlo. Por eso considero también que es atinada la propuesta del Consejo Ejecutivo de suprimir la reelección. La consecuencia de la reelección, como sabemos, es la de no permitir a otros Estados Miembros la rápida entrada en el seno del Consejo. Por eso mi Delegación está totalmente de acuerdo con el Consejo Ejecutivo y piensa que se debería llevar a la práctica su propuesta lo más pronto posible.

21.6 Señor Presidente, dejo aquí expuesta la posición de la Delegación de Colombia cuyo único objeto es del de coadyuvar con todos los Estados Miembros al fortalecimiento de la Organización y asegurar que en ella reinen los ideales de justicia y de equidad que predicamos. Muchas gracias.

(21.1) M. BETANCUR MEJIA (Colombie). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, mes premières paroles seront pour féliciter le Conseil exécutif des efforts qu'il a accomplis afin de faciliter la solution d'une des plus importantes questions qui figurent à notre ordre du jour. Lors de l'examen de ce point, la délégation colombienne a souligné que, de même que les 30 membres du Conseil exécutif avaient disposé de beaucoup de temps pour réfléchir aux différentes solutions envisagées dans le document qu'ils ont élaboré, il était juste aussi que les 93 Etats membres non représentés au Conseil aient l'occasion d'indiquer en séance plénière de la Conférence générale ce qu'ils pensent de ces solutions avant que le document ne soit transmis au Comité juridique et à la Commission administrative pour que ces organes puissent, après avoir pris connaissance des idées soutenues par la majorité de notre assemblée, nous donner leur avis sur les incidences juridiques et administratives des mesures envisagées.

(21.2) Nous ne saurions oublier que, du point de vue administratif, deux questions fondamentales ont été inscrites à l'ordre du jour de cette quinzième session de la Conférence générale: l'une, celle de la réélection du Directeur général, a maintenant été réglée de la façon la plus heureuse; l'autre est celle qui a trait à la composition du Conseil exécutif. Aussi est-il très important que toutes les délégations puissent participer au débat relatif à cette seconde question, qui est d'un intérêt capital pour l'avenir de notre Organisation. Nous ne saurions oublier qu'à travers l'éducation, la science et la culture, notre but est d'aider à la réalisation des idéaux de justice et de paix; et il est logique que, prêchant partout la justice et la paix, nous commençons par les faire régner parmi nous en donnant aux 123 Etats membres de l'Unesco la possibilité de participer, avec leurs lumières, leur expérience, leurs problèmes, leurs frustrations et leurs réussites au fonctionnement de l'Organisation.

(21.3) Etre membre du Conseil exécutif implique des charges et des devoirs importants. C'est d'abord accepter de faire bénéficier l'un des principaux organes de l'Unesco de l'expérience et des connaissances de son pays et de sa région. C'est aussi non seulement assumer la responsabilité de représenter son propre pays - comme le veut l'Acte constitutif - mais encore s'intéresser constamment à tout ce qui concerne la région à laquelle on appartient et faire preuve en toutes circonstances du courage et de l'élevation morale nécessaires pour se sacrifier aux intérêts généraux de l'Organisation. Quand un Etat représenté au Conseil exécutif est arrivé au terme de son mandat, il a la possibilité de mettre à profit - dans celles de ses activités qui ont trait à l'éducation, à la science ou à la culture - l'expérience qu'il a acquise au Conseil, sa connaissance des rouages administratifs de l'Organisation et ce qu'il a appris de la marche à suivre pour que l'Unesco puisse mieux servir les intérêts du pays et de la région. C'est pourquoi il est si important d'accélérer le rythme auquel se renouvelle la composition du Conseil.

(21.4) Tout cela nous amène à préciser une fois encore l'attitude de la délégation colombienne à l'égard des propositions du Conseil exécutif. Tout d'abord, nous jugeons légitime et équitable la proposition tendant à porter de 30 à 34 le nombre des membres du Conseil exécutif, car on pourra ainsi assurer à deux grandes régions, l'Asie et l'Afrique, la représentation dont elles devraient en toute justice bénéficier au Conseil. Je n'ai pas besoin de revenir à ce propos sur les arguments qui ont été exposés en toute objectivité par les orateurs précédents. D'autre part, nous sommes pleinement d'accord sur la nécessité d'établir le système des groupes électoraux : chaque région aura de cette façon l'assurance d'obtenir une représentation équitable au Conseil exécutif et on évitera, comme l'ont dit les orateurs précédents, les surprises qui risquent de se produire - et se sont en fait produites - en l'absence d'une telle assurance, surprises qui, comme l'a rappelé le délégué des Philippines, ont parfois laissé aux pays de certaines régions des sentiments d'amertume ou de frustration. Les groupes électoraux permettront de remédier à cet inconvénient. Nous voterons donc en faveur de la proposition tendant à porter à 34 le nombre des membres du Conseil exécutif, sous réserve que soit accepté le système prévu par le Conseil exécutif pour assurer une représentation équitable des différentes régions.

(21.5) La proposition qui tend à fixer à six ans la durée du mandat des membres du Conseil est particulièrement importante. Je voudrais donc expliquer pourquoi la délégation colombienne n'est pas favorable à cette proposition. Tout d'abord, l'Acte constitutif indique très clairement que les membres du Conseil sont élus pour quatre ans. Mais, par suite de l'habitude qui a été prise de les réélire, ils en sont venus, en pratique, à siéger pendant huit ans, ce qui a eu pour effet d'empêcher un nombre croissant de pays d'entrer à leur tour au Conseil. Dans les débuts de l'Organisation, on pouvait penser qu'il était nécessaire d'avoir au Conseil un groupe de personnes familiarisées avec les hautes tâches incombant à cet organe et qu'un mandat de quatre ans, renouvelable, était commode à cet égard. Mais notre Organisation a maintenant plus de 21 ans d'existence ; elle est majeure, comme le sont, aussi, tous ses membres. Je suis sûr que quiconque souhaite contribuer à la réalisation des grands idéaux de l'Unesco a, en quatre ans, tout le temps de le faire. J'approuve donc la proposition du Conseil visant à supprimer la rééligibilité, car celle-ci a pour conséquence de retarder l'entrée de nombreux Etats membres au Conseil. La délégation colombienne appuie vigoureusement cette proposition, qui devrait, à son avis, prendre effet le plus tôt possible.

(21.6) Telle est, Monsieur le Président, la position de la délégation colombienne, uniquement soucieuse de contribuer, avec tous les Etats membres, à la consolidation de l'Organisation et à la réalisation, en son sein même, des idéaux de justice et d'équité dont elle s'est faite le champion.

22. Le PRESIDENT.

Je remercie M. Bétaucur-Mejia et je donne la parole à M. Dennery, au nom de la délégation française.

23.1 M. DENNERY (France).

Monsieur le Président, la délégation française désire vivement que les Etats membres d'Afrique et d'Asie soient équitablement représentés au sein du Conseil exécutif et, quelle que soit son opposition de principe à l'alourdissement d'un organisme déjà chargé, elle maintiendra, je puis en donner l'assurance, tout au long de cette session de la Conférence générale, cette position favorable à l'Afrique et à l'Asie. Elle votera, comme l'a déjà fait son représentant au Conseil exécutif, en faveur de la création de deux nouveaux sièges pour l'Asie et de deux pour l'Afrique.

23.2 Pour mettre effectivement en oeuvre notre désir, qui est unanime, de rectifier la représentation de l'Asie, des Etats arabes et de l'Afrique; nous nous trouvons, du fait d'une décision du Conseil exécutif, en présence d'une seule formule; celle-ci - ce n'est pas un reproche que j'adresse à mon ami M. Suyama - est d'un caractère complexe et soulève plusieurs problèmes juridiques: l'application de cette formule exige-t-elle un amendement à l'Acte constitutif, un amendement au Règlement intérieur ou une simple suspension de ce Règlement? Seul le Comité juridique de la Conférence générale peut nous répondre; et c'est pourquoi j'aurais préféré connaître son avis avant que nous n'engagions ici un débat sur le fond.

23.3 Mais, puisque le débat préliminaire nous a déjà amenés à aborder les questions de fond, je me placerai à mon tour sur ce terrain et, tout en réservant la position définitive de la délégation française sur la procédure jusqu'au moment où nous aurons pris connaissance de l'avis du Comité juridique, je dirai que la délégation française, si elle est favorable à une augmentation de 4 sièges, n'est pas favorable au système de représentation proposé. Non qu'elle soit hostile à une certaine régionalisation, quand il s'agit, par exemple, d'exécuter les projets inscrits au Programme, ou d'élargir à l'échelon régional certaines expériences qui ont été faites localement. Elle se félicite, par exemple, de ce que les nations d'Afrique au sud du Sahara aient pu discuter ensemble, de ce que les ministres de l'éducation d'Afrique se soient réunis à Nairobi, sous l'égide de l'Unesco, ou de ce que les ministres de l'éducation des Etats membres d'Europe - de toute l'Europe - se soient réunis à Vienne. Mais elle désapprouve très énergiquement un système qui aboutirait à former au sein du Conseil exécutif des blocs idéologiques et des blocs politiques. Ces regroupements officialisés prétendent présenter, sous une forme qui est une forme figée, les positions de chaque pays et, s'ils peuvent paraître exprimer une sorte de solidarité géographique, ils cristallisent, en fait, des oppositions. D'autant que certains pays sont même enrôlés d'office dans des groupes auxquels ils ne souhaiteraient pas appartenir. L'esprit de paix est fait de souplesse et non de rigidité.

23.4 Considérez, par exemple, la composition du groupe I du projet qui nous est soumis; elle ne correspond à aucune réalité géographique, ni à aucune réalité culturelle. Elle n'est pas conforme à l'esprit de l'article V de l'Acte constitutif, qui nous recommande de tenir compte, pour l'élection des membres du Conseil exécutif, d'abord de la compétence des candidats, et ensuite de la diversité des cultures et d'une répartition géographique équitable.

23.5 Cela dit, quelle est la position de la délégation française? La délégation française vous demande instamment, Mesdames, Messieurs, de ne prendre aucune position définitive sur les méthodes avant d'avoir examiné, avec l'aide des deux organes compétents, tous les aspects juridiques et administratifs du projet. Elle vous demande aussi de bien vouloir examiner si, plutôt que de figer le Conseil en groupes politiques rivaux, il ne vaudrait pas mieux - cette suggestion vous a été déjà présentée - que chaque délégation s'engage publiquement, comme le fait ici la délégation française, à réserver aux candidats de l'Asie, des Etats arabes et de l'Afrique, les sièges supplémentaires qui seront créés. Il s'agirait de conclure, non pas dans les couloirs, mais à cette tribune, un "gentlemen's agreement".

23.6 Je suis convaincu que, si les représentants des autres continents prenaient des engagements solennels, les Etats membres d'Asie et d'Afrique n'auraient rien à craindre au moment du vote.

24. Le PRESIDENT.

Je remercie le délégué de la France et je donne la parole à M. Wade, au nom de la délégation des Etats-Unis d'Amérique.

25.1 Mr. WADE (United States of America):

Mr. President, distinguished delegates, I am sure that the objective of most of us in

this afternoon's debate is to try to find a more effective and a fairer method for our Executive Board elections than we have had in the past. The United States, for its part, believes that the draft resolution recommended by the Executive Board as set forth in Annex V of 15 C/24, satisfies this objective.

25.2 We believe that the Executive Board's proposal carries out the directive which the Board received from the fourteenth session of the General Conference - that the composition of the Board be reviewed so as to ensure equitable, balanced representation of the various cultures and geographic regions constituting the membership of Unesco.

25.3 I believe the legislative history of this problem will reveal that it was essentially the problem of Asian under-representation, resulting from the loss of Asian seats at the last two sessions of the General Conference, which led the fourteenth session to ask the Executive Board to study the problem and propose a remedy.

25.4 In the past, our elections to the Executive Board have relied on a sort of gentlemen's agreement to bring about the necessary result. Those of us who have participated in the last few sessions of the General Conference know that this kind of arrangement unfortunately has not worked. If it had worked, we would not be in the situation we are in today. And it is not a question of bad faith. We have had the best faith and the best of intentions, but we have found the old system chaotic and inequitable.

25.5 The United States, therefore, supports the three principles which the Executive Board proposal embodies; firstly, the establishment of electoral groups of Member States for elections to the Executive Board only; secondly, the increase in the size of the Board to 34; and thirdly, the establishment of a single term for individual members of the Executive Board.

25.6 As we see it, Mr. President, the increase in the size of the Executive Board and the establishment of electoral groups are two issues which are essentially one and are inextricably bound together. In fact we believe that the more equitable representation provided for by the increase in the size of the Board must be protected; that it must be guaranteed so as to prevent the loss of seats from one group to another, as has occurred in the past. Unless such a guarantee is provided, we may very well find in the future that regions such as Asia and Africa are under-represented and that more seats will have to be added to the Executive Board. As we all know, it is not politically feasible to reallocate seats from one region to another in order to readjust the balance. In other words, as the distinguished delegate of Ceylon has pointed out, unless there are built-in safeguards there is a serious risk that at subsequent sessions of the General Conference we shall find ourselves in exactly the same situation in which we find ourselves today. The balance will have become unbalanced; the equitable distribution will have become inequitable. And the process will have to begin all over again. In short, Mr. President, in our view this is a package deal, and must be so regarded.

25.7 Like the distinguished delegate of Japan, the United States delegation is not prepared to vote for an increase in the size of the Executive Board without the system of electoral groups.

25.8 Mr. President, I believe this problem has been given more serious, detailed and careful consideration than any other issue which has come before the Executive Board in recent years. Although the proposal was not adopted unanimously, it was accepted by an overwhelming majority of the Executive Board. The proposal represents, however, a compromise. We are being asked to establish on a provisional or experimental basis, for the fifteenth and sixteenth sessions of the General Conference, a system of electoral groups of Member States to govern elections to the Executive Board. The innovation is to be re-examined in the light of experience gained at these two sessions of the General Conference.

25.9 The United States has agreed to this compromise rather reluctantly. We would have preferred that the system - which we regard as equitable, fair and legally sound - be adopted on a permanent basis. The electoral group system is already in operation in a number of

agencies of the United Nations system. Thus, there is ample precedent for it, and it has already given proof of its utility in these other institutions and organizations.

25.10 It is true that all sorts of permutations and combinations of groupings and distributions of seats are possible. But it was the view of the overwhelming majority of the Executive Board, to which my government subscribes, that the proposal which we have before us is the best that can be devised under existing circumstances. Those who challenge the proposed electoral group system undoubtedly favour a certain flexibility in the allocation of seats. Experience, has shown, however, that this flexibility is highly undesirable if we are to respect the Constitutional provision for an equitable and balanced distribution of seats and for cultural diversity.

25.11 I might say also, Mr. President, that the United States favours the change in the tenure of office of members of the Executive Board. We recognize that many States have not had the opportunity to serve on the Board. We believe that the proposed amendment will provide for quicker rotation of office and, hence, offer more opportunity for Member States to be represented.

25.12 As far as procedure is concerned, the United States will not object, prior to taking a vote on the Board's draft resolution, to referring the purely legal aspects of the problem to the Legal Committee for an advisory opinion if the majority of this Conference so desires; and of the administrative aspects to the Administrative Commission for the same purpose. But, we feel that it must be recognized that these matters are secondary and technical.

25.13 As far as the legal aspects are concerned, legal experts in the United States Government have studied the Board's proposals and have concluded that there is no question whatsoever about their legality or constitutionality. Nevertheless, as I have said, we are willing to observe the formality of referring the matter to the Legal Committee and Administrative Commission for advisory opinions if the majority of this body so desires. If the Conference does so decide, however, we feel strongly that the Legal Committee and the Administrative Commission should submit their reports to the plenary of the General Conference in time to permit the Conference to reach its final decision by the date specified in the time-table, that is, 4 November.

25.14 In conclusion, Mr. President, let me say that the United States believes that the adoption of the proposal before us will enable the General Conference to settle in a fair and satisfactory manner this difficult question of the equitable geographic distribution on the Executive Board. We are satisfied that the proposal represents a studied, legally sound, and practical solution of this problem.

26. Le PRESIDENT.

Je remercie M. Wade et je donne la parole à Mme Povatong, aux nom de la délégation de Thaïlande.

27.1 Mrs. POVATONG (Thailand):

Mr. President, fellow delegates, during the last two decades the position regarding the representation of Asia in the Executive Board has considerably deteriorated. Originally, the Board consisted of 18 members, including four Asian members. Subsequently, when the strength of the Board rose to 30, Asian representation fell to four seats and has now been reduced to three. The need for adequate representation of Asia in the Executive Board can no longer be denied.

27.2 During the Unesco Conference of Ministers of Education and Ministers responsible for Economic Planning of Member States in Asia, to which Thailand was proud to play host in 1965, the heads of the delegations of the Asian Member States held a meeting to discuss Unesco activities of common interest, in particular, the representation of Asia in the Executive Board. The Minister of Education of Thailand was then authorized to communicate

with Unesco, urging the Director-General to find ways and means for the General Conference to observe the spirit and letter of Article V, A. 2 of the Constitution.

27.3 Our initial efforts, most encouragingly, resulted in a resolution adopted by the fourteenth session of the Unesco General Conference recommending that the problem of the composition of the Executive Board should be reviewed so as to ensure an equitable balanced representation of the various cultures and geographical regions, bearing in mind that members elected to the Board should also be persons with experience and competence in the fields proper to Unesco, in accordance with the spirit and letter of Article V, A. 2 of the Constitution. This same resolution further recommended that the Executive Board should be invited to address itself to this problem during the ensuing biennium and submit a report thereon to the General Conference at its fifteenth session.

27.4 The Thai delegation congratulates H. E. Mr. Suyama of Japan and Dr. Prem Kirpal of India for their praiseworthy efforts in carrying out the task specified by the General Conference.

27.5 We strongly support the electoral group system as proposed in document 15 C/24 and very much hope that it will be implemented during this present session.

27.6 The Thai delegation feels that the term of office of the Members of the Executive Board should last four years and that there should be a quicker rotation of seats among the members. The method of election could be easily worked out once the electoral group system and the term of office have been agreed upon.

28. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de la Thaïlande et je donne la parole à S. Exc. M. Han Lih-Wu, chef de la délégation de la République de Chine.

29.1 Mr. HAN LIH-WU (China):

Mr. Chairman, fellow delegates, it gives me much pleasure to convey my delegation's full support of the recommendation of the Executive Board. We do so because it offers a good starting point for rectification of the imbalance of representation on the Executive Board. In the old days, Asia had six members on the Executive Board. That was far from the number that we could reasonably claim, given the number of Asian nations. We will, however, be happy in the meantime with two additional seats plus two more for Africa and the Arab nations.

29.2 There are three aspects to the question of representation. In the first place, there are the elected members of the Executive Board who, I am sure, have a full sense of their responsibilities not only to their own countries but also to the Organization and, especially to those nations in their own regions that are not represented on the Board.

29.3 Secondly, there is the need for better co-ordination of efforts on the part of nations in the different areas on the basis of rotation and in accordance with the electoral system, so as to avoid working at cross purposes.

29.4 Thirdly, the Secretariat must not only heed the voice of nations represented on the Executive Board but also, and even more so, detect and respond to the voice of the majority of nations not represented there.

30. Le PRESIDENT.

Je remercie le chef de la délégation de la République de Chine, et je donne la parole à S. Exc. M. Gallardo, chef de la délégation d'El Salvador.

31.1 El Sr. GALLARDO (El Salvador):

Señor Presidente, honorables miembros de las delegaciones y jefes de las mismas. Estamos tratando en este momento uno de los problemas más graves de nuestra Organización. No desearía repetir lo que han dicho con elogiosas palabras muchos de mis predecesores, pero sí he de reiterar varias de las ideas ya expresadas, sin querer.

contradecirlos, sino más bien en beneficio de la institución internacional a la cual todos pertenecemos, y a la cual amamos, como lo estamos demostrando al tomar parte con énfasis en esta discusión.

31.2 He sustentado siempre la idea de que Asia y África -sobre todo Asia- están mal representadas en el Consejo Ejecutivo de la Unesco. Desde la 12a. reunión de la Conferencia General, en que principié mi labor en esta Institución, expresé mi deseo de que Asia estuviese mejor representada en el Consejo Ejecutivo.

31.3 Dicho esto, no creo necesario repetir que no veo por qué América Latina ha de perder ningún puesto de los que ya tiene merecidos. Mi Delegación aprueba con beneplácito el aumento propuesto por el Consejo Ejecutivo. Quiero insistir, sin embargo, en que nuestra Organización llegará a la apoplejía si en cada Conferencia General aumentamos el número de miembros del Consejo Ejecutivo. Nos está sucediendo como a esas empresas industriales en las cuales los costos de administración se llevan la mayor parte de los beneficios. Sin embargo, mi Delegación aprobará el aumento aconsejado por el Consejo Ejecutivo.

31.4 Pero deseo dejar constancia de que estamos ante un obstáculo infranqueable y es que mientras el período de duración de las funciones de cada uno de los miembros del Consejo Ejecutivo se extienda como hasta ahora, no podrán materialmente resolverse nuestros problemas y seguiremos cada vez aumentando el número. En consecuencia, mi Delegación apoyará el plazo de cuatro años. A ese respecto, quiero recordar a los distinguidos delegados que el objetivo primordial de que los miembros del Consejo Ejecutivo duren en sus cargos es precisamente el de adaptarlos a las funciones ya tan complejas de la Organización. Pero dados los problemas que cada uno de nuestros países enfrenta en estos momentos en materia de educación, cuatro años son suficientes. La reelección tampoco será aprobada por mi Delegación. Se ha dicho varias veces, y en particular por los Delegados de Ceilán, del Perú y otros que omito para no redundar, que el problema es esencialmente jurídico. Creo, efectivamente, como abogado que soy, que lo es con una condición: que cumplamos con lo dispuesto por la Constitución. Este problema debe resolverse lo más pronto posible.

31.5 Mi Delegación sugiere que se trate en la fecha fijada por el señor Presidente y se sometan a votación los diversos puntos en forma concomitante, pero sucesiva; en otros términos, en primer lugar si debe o no mantenerse el número de miembros del Consejo; en segundo lugar, si deben hacerse correcciones o no. A ese respecto, temo mucho diferir del Delegado de los Estados Unidos en esta ocasión; comparto más bien las opiniones del Delegado de Colombia. Estamos ante una situación bastante difícil; nuestros hijos tienen dificultad para aprender la geografía y la cartografía del mundo. Cada año que pasa se transforman en una forma fantástica las situaciones y las posiciones de los países, de manera que, a pesar de que sería aconsejable seguir las sugerencias del Delegado de los Estados Unidos, me parece que no hemos llegado a la madurez necesaria para adoptar la solución que propone. Creo que si teóricamente la Delegación de los Estados Unidos tiene razón, su solución no es práctica por el momento.

31.6 Todas las delegaciones coinciden en que es imposible estar mejor representados en el Consejo Ejecutivo de lo que estamos actualmente. Ha habido propuestas; algunas, como la presentación de la candidatura del Director General, que fue unánimemente aceptada, nos ha colmado; demostrando hasta qué punto son atinadas, astutas y hábiles las recomendaciones del Consejo Ejecutivo. Pero entre quienes me escuchan, algunos desean regresar al Consejo Ejecutivo o ingresar por primera vez en ese conclave del que proceden no pocas de las resoluciones adoptadas por la Conferencia General. Muchísimas gracias.

(31.1) M. GALLARDO (El Salvador). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, nous discutons en ce moment d'un des problèmes les plus graves qui se posent à notre Organisation. Je ne voudrais pas répéter ce qui a déjà été si bien dit par bon nombre des orateurs précédents; mais il me faut revenir

sur certaines des idées qu'ils ont exprimées, non pour les contredire, mais pour servir avec eux les intérêts de cette Organisation dont nous faisons tous partie et à laquelle nous portons une affection dont témoigne l'ardeur que nous apportons à ce débat.

(31, 2) J'ai toujours soutenu que l'Asie et l'Afrique - surtout l'Asie - étaient insuffisamment représentées au Conseil exécutif de l'Unesco. Depuis la douzième session de la Conférence générale, époque où j'ai commencé à participer aux travaux de l'Unesco, je n'ai jamais cessé d'exprimer le désir de voir l'Asie mieux représentée au Conseil.

(31, 3) Cela dit, je n'ai pas besoin de répéter que je ne vois pas pourquoi l'Amérique latine devrait perdre aucun des sièges dont elle dispose au Conseil. La délégation d'El Salvador est prête à approuver l'augmentation proposée par le Conseil exécutif. Mais je tiens à souligner que, si nous continuons à augmenter à chaque session le nombre des membres du Conseil exécutif, notre Organisation arrivera à l'apoplexie. Nous risquons de nous trouver dans la même situation que ces entreprises industrielles dont la majeure partie des bénéfices est absorbée par le financement de leurs frais d'administration. Cependant, la délégation d'El Salvador est prête à approuver la recommandation du Conseil exécutif concernant l'augmentation du nombre de ses membres.

(31, 4) Je voudrais toutefois attirer l'attention de la Conférence générale sur un obstacle infranchissable : tant que les membres du Conseil pourront conserver leurs fonctions aussi longtemps que c'est le cas actuellement, nous verrons persister un problème qui nous conduira à augmenter constamment leur nombre. La délégation d'El Salvador est donc favorable à un mandat limité à une période de quatre ans. Je voudrais rappeler à ce propos que, quand on prévoit, pour les membres du Conseil exécutif, un mandat d'assez longue durée, c'est en vue d'assurer leur bonne adaptation aux fonctions, très complexes, de l'Organisation. Mais, compte tenu des problèmes d'éducation, auxquels nous avons aujourd'hui à faire face dans nos pays respectifs, quatre années suffisent. La délégation d'El Salvador n'approuve pas non plus le principe de la rééligibilité. Il a été dit à plusieurs reprises, notamment par les délégués de Ceylan et du Pérou, que le problème est essentiellement juridique. En tant que juriste, je crois qu'il l'est, en effet, en ce sens que nous devons respecter les dispositions de l'Acte constitutif. Ce problème doit être résolu le plus tôt possible.

(31, 5) Ma délégation suggère que les questions à régler soient, à la date fixée par le Président, examinées simultanément et qu'elles fassent alors l'objet de deux votes successifs permettant à la Conférence d'indiquer d'abord si le nombre des membres du Conseil exécutif doit ou non être augmenté et, ensuite, s'il faut ou non procéder à certaines corrections. A cet égard, je crains d'être en désaccord avec le délégué des Etats-Unis d'Amérique ; je partage plutôt l'opinion qui a été exprimée par le délégué de la Colombie. La situation actuelle est difficile ; nos enfants ont du mal à apprendre la géographie, car la position des divers pays se modifie de façon fantasmagorique d'année en année. Dans ces conditions, malgré tout l'intérêt qu'il y aurait à adopter les suggestions du délégué des Etats-Unis, je ne crois pas que nous ayons atteint le degré de maturité nécessaire pour pouvoir appliquer la solution qu'il propose. Autrement dit, je crois que, si la délégation des Etats-Unis a théoriquement raison, la solution qu'elle préconise n'est pas, pour le moment, praticable.

(31, 6) Toutes les délégations reconnaissent que le Conseil exécutif ne saurait être composé de personnalités mieux qualifiées que celles qui y siègent actuellement. Des propositions comme celle qui portait sur la candidature du Directeur général et qui a été adoptée à l'unanimité, nous ont fourni la preuve de la sagacité et de la compétence du Conseil. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a, parmi ceux qui m'écoutent ici, des gens qui souhaiteraient eux-mêmes retrouver une place au Conseil ou être admis à siéger pour la première fois au sein de ce prestigieux collège dont procèdent bon nombre des résolutions adoptées par la Conférence générale.

32. Le PRESIDENT.

Je remercie S. Exc. M. Gallardo et je donne la parole à M. Sedlák, au nom de la délégation de Tchécoslovaquie.

33.1 M. SEDLAK (Tchécoslovaquie).

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, permettez-moi d'exprimer l'opinion de la délégation de la Tchécoslovaquie sur l'important point de l'ordre du jour dont nous avons à nous occuper et qui concerne la composition du Conseil exécutif. Toute l'évolution de l'Organisation montre que le Conseil exécutif joue un rôle particulièrement efficace dans la préparation et l'exécution des programmes de l'Unesco, ainsi que dans l'ensemble

de la vie de l'Organisation, du fait, notamment, que deux années séparent les sessions successives de la Conférence générale. C'est pourquoi nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt le déroulement et les conclusions des débats du Conseil exécutif relatifs à l'augmentation du nombre des membres de cet organe et aux modalités de leur élection.

33.2 En ce qui concerne les projets d'amendement qui figurent au document 15 C/24, la délégation tchécoslovaque appuie celui qui vise à porter à 34 le nombre des membres du Conseil exécutif et qui, conformément aux dispositions de l'article V de l'Acte constitutif, réglerait d'une manière adéquate la question de la représentation des Etats membres, puisque l'Asie et l'Afrique seraient ainsi plus largement représentées.

33.3 Quant à la recommandation touchant l'institution, à titre provisoire et expérimental, d'un système de groupes électoraux, la délégation tchécoslovaque estime qu'elle a trait à un problème de caractère juridique dont l'examen relève - je me permets de rappeler à ce propos la section XIX du Règlement intérieur - du Comité juridique.

33.4 La délégation tchécoslovaque est prête à exprimer son point de vue aux séances que ce Comité consacrerait à ce projet d'amendement à l'Acte constitutif. Permettez-moi uniquement, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de faire remarquer dès à présent que le projet de modifications des modalités d'élection des membres du Conseil sur la base d'un système de groupes électoraux affecte un droit essentiel des Etats membres - le droit de vote - et implique de nouvelles obligations qui ne figurent pas à l'Acte constitutif.

33.5 Par conséquent, nous sommes d'avis que la décision finale que la Conférence générale aura à prendre à ce sujet en séance plénière devrait être précédée d'un examen approfondi des aspects juridiques du problème par le Comité juridique. C'est pourquoi nous appuierons la proposition présentée par le Japon, qui tend à ce que soit renvoyé au Comité juridique et à la Commission administrative l'examen des différents aspects de ce problème.

34. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de la Tchécoslovaquie et je donne la parole à S. Exc. M. Costa du Rels, chef de la délégation de Bolivie.

35. El Sr. COSTA DU RELS (Bolivia):

Señores delegados: La Delegación de Bolivia ha estudiado con sumo interés la propuesta presentada por el Consejo Ejecutivo, así como las enmiendas sometidas por los señores Delegados del Japón y del Perú. Fundador de la Unesco, mi país nunca ha pertenecido al Consejo Ejecutivo. No interpreta esta situación como una injusticia, sino simplemente como un ejercicio de paciencia y tal vez de esperanza. Los hombres pasan, las naciones mutatis mutandis quedan; confiamos, pues, en que en un lejano porvenir podremos tal vez solicitar de ustedes, señores delegados, los sufragios para ingresar en el Consejo Ejecutivo, después de una espera de 22 años. Esto nos lleva a considerar con la mayor simpatía las proposiciones hechas por el Consejo Ejecutivo, así como las enmiendas presentadas por los Delegados del Perú y Japón. Por eso votaremos con sumo agrado el proyecto de resolución presentado por el Consejo Ejecutivo y daremos también nuestro apoyo a las enmiendas propuestas por los Delegados de Perú y Japón.

(35) M. COSTA DU RELS (Bolivie). (Traduit de l'espagnol.)

Mesdames, Messieurs, la délégation bolivienne a étudié avec le plus grand intérêt les propositions du Conseil exécutif ainsi que les projets d'amendement présentés par les délégués du Japon et du Pérou. Bien qu'il soit parmi les fondateurs de l'Unesco, mon pays n'a jamais été représenté au Conseil exécutif. Il ne considère pas cela comme une injustice, mais plutôt comme un exercice de patience et peut-être d'espoir. Les hommes passent, mais, mutatis mutandis, les nations demeurent. J'espère donc, Mesdames, Messieurs, que nous pourrions, dans un avenir plus ou moins lointain, solliciter de vous les suffrages dont nous aurons besoin pour être admis au Conseil, après plus de 22 ans d'attente. Aussi accueillons-nous avec la plus grande sympathie

le projet de résolution du Conseil et les amendements proposés par les délégués du Pérou et du Japon et c'est avec le plus grand plaisir que nous voterons en leur faveur.

36. Le PRESIDENT.

Je remercie le chef de la délégation de Bolivie et je donne la parole à M. Yusif, au nom de la délégation du Soudan.

37. 1 M. Ahmed YUSIF (Soudan). - (Discours prononcé en arabe. Transcription de l'interprétation.)

Monsieur le Président, je suis heureux de dire que la délégation du Soudan est d'accord avec la proposition qui a été faite, à savoir que le nombre des membres du Conseil exécutif soit porté de 30 à 34 et que la durée de leur mandat soit portée de 4 à 6 ans, sans possibilité de réélection immédiate. Il s'agit là d'une chose tout à fait normale; le nombre des membres de l'Organisation augmente, en effet, et nous rappellerons ici que celui des membres du Conseil a déjà été porté de 24 à 30, lorsque la Conférence a jugé que cela était indispensable.

37. 2 A quel objectif répond cette modification? Il est évident qu'il faut que le plus grand nombre possible d'Etats membres aient la possibilité de participer aux travaux du Conseil exécutif et, par suite, de façon efficace aux travaux de la Conférence générale et à l'action de l'Unesco. Ainsi, en augmentant le nombre des membres du Conseil et en fixant la durée de leur mandat à 6 ans, sans possibilité de réélection, on permet à davantage d'Etats membres de participer aux travaux de l'Organisation.

37. 3 Evidemment, il y a des implications financières, du fait des dépenses supplémentaires entraînées par l'existence d'un plus grand nombre de membres du Conseil exécutif. Mais cet inconvénient est minime par rapport à l'intérêt que l'on tirerait de ces modifications et ce ne doit pas être un obstacle, d'autant que la représentation sera plus équitable. D'après les études que nous avons entre les mains, il est facile de voir que certaines zones géographiques souffrent particulièrement de la situation présente. Lorsqu'on aura procédé à l'augmentation voulue du nombre des membres du Conseil, il faudra que deux des quatre nouveaux sièges soient attribués aux groupes africain et arabe et les deux autres au groupe asiatique. L'un des avantages de cette solution, c'est qu'elle ne nécessite pas une nouvelle répartition et n'entraîne aucun changement pour les Etats ou les groupes d'Etats qui sont déjà bien représentés à l'heure actuelle.

37. 4 Quant à la proposition du chef de la délégation du Japon, à savoir que la durée du mandat des membres du Conseil soit de quatre ans et qu'ils soient rééligibles pour un mandat de deux ans, elle présente une certaine complication, qui n'est guère souhaitable. Nous voudrions que la modification qui sera éventuellement introduite soit simple. Ainsi l'action de chaque membre du Conseil pourra être plus efficace s'il demeure six ans en fonctions, c'est-à-dire, pendant trois sessions successives de la Conférence générale. S'il demeure plus longtemps encore, il risque de verser dans une routine qui n'est guère désirable. Il est bon qu'il y ait, au Conseil, des apports de sang nouveau, des pensées nouvelles, des expériences nouvelles, et certains des membres du Conseil exécutif, en qui j'ai parfaitement confiance et qui ont exercé plusieurs mandats successifs, m'ont dit que, pendant une première période, ils apprenaient ce qu'ils avaient à faire, alors que, pendant une seconde période, l'expérience qu'ils avaient acquise pouvait se manifester. Donc, nous proposons un mandat de six ans, c'est-à-dire un mandat qui s'étende sur une période couvrant trois sessions successives de la Conférence générale.

37. 5 Je me résume, Mesdames, Messieurs, en vous demandant de respecter trois principes. Tout d'abord, que tous les Etats membres aient la possibilité d'être représentés au Conseil exécutif; ensuite, que la répartition géographique soit équitable; enfin, que chaque membre élu puisse donner au Conseil le meilleur de lui-même, une fois qu'il aura acquis l'expérience nécessaire.

38. Le PRESIDENT, -

Je remercie M. Yusif, et je donne la parole au Dr Piquion, au nom de la délégation d'Haïti.

39.1 M. PIQUION (Haïti), -

Monsieur le Président, ma déclaration sera brève, dans toute l'acceptation du terme.

39.2 Mesdames, Messieurs, vous avez dû remarquer qu'il y a une histoire de la réforme du Conseil exécutif, puisque non seulement des membres du Conseil exécutif mais des personnes n'en faisant pas partie ont estimé nécessaire d'envisager la réforme de cet organe.

39.3 Vous avez devant vous, Mesdames, Messieurs, le délégué d'un Etat membre fondateur de l'Unesco, c'est-à-dire d'un Etat qui appartient à cette Organisation depuis une vingtaine d'années. Le Gouvernement haïtien a estimé nécessaire d'être représenté au Conseil exécutif, mais il s'est vu refuser l'admission dans cette instance pour des raisons inconnues, ou plus exactement inavouées ou inavouables. Pourtant, Haïti appartient à une région géographique - on pourrait même dire une région culturelle.

39.4 Peu nous importe la répartition des sièges au Conseil exécutif pendant les vingt et une années qui viennent de s'écouler : nous ne voulons pas savoir comment la rotation s'est opérée.

39.5 Deuxièmement, le Gouvernement haïtien tient à faire observer que non seulement Haïti appartient à l'Organisation depuis sa fondation, mais qu'elle appartient à un groupe culturel que vous devez prendre en considération. Je veux dire que, si Haïti fait partie du groupe latino-américain, il ne faut pas oublier que la culture haïtienne a pour base la culture africaine. A ce titre, le groupe auquel appartient Haïti doit faire l'objet d'une considération spéciale.

39.6 Inutile donc, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de vous dire avec quel enthousiasme j'approuve le projet visant à procéder dans le plus court délai possible à une réorganisation du Conseil exécutif. La délégation haïtienne votera en faveur de l'extension de la composition de ce Conseil, c'est-à-dire de l'augmentation du nombre de ses membres ; elle souhaite en même temps que le mandat de ces derniers ait une durée limitée, d'environ quatre ans. La délégation haïtienne estime en effet qu'il y aurait ainsi beaucoup plus d'équilibre et d'équité dans la répartition des sièges au Conseil exécutif.

40.1 Le PRESIDENT, -

Mesdames, Messieurs, je voudrais, avec votre permission clore pour ce soir la liste des interventions. Nous pourrions reprendre cette discussion demain matin. Voici la liste des délégations qui se sont fait inscrire pour demain, dans l'ordre de leur inscription : Liban, Népal, Viêt-nam, Mexique, République arabe unie, Iran, Australie, République de Corée, Hongrie, Jamaïque, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Tchad, Afghanistan, Inde, Royaume-Uni et Yougoslavie. La liste évidemment n'est pas close et les orateurs qui le désirent pourront s'inscrire demain.

40.2 La séance est levée.

The meeting rose at 6, 15 p. m.
La séance est levée à 18 h. 15
Se levanta la sesión a las 18. 15
Заседание закрывается в 18 ч.15 мин.

Twelfth plenary meeting

22 October 1968 at 10.15 a.m.

President: Mr. ETEKI-MBOUMOÛA (Cameroon)

Douzième séance plénière

22 octobre 1968, à 10 h.15

Président : M. ETEKI-MBOUMOÛA (Cameroun)

Duodécima sesión plenaria

22 de octubre de 1968 a las 10.15

Presidente: Sr. ETEKI-MBOUMOÛA (Camerún)

Двенадцатое пленарное заседание

22 октября 1968 г. в 10 ч. 15 м.

Председатель: Г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)

CONSIDERATION OF ITEM 29 OF THE AGENDA : "COMPOSITION OF THE EXECUTIVE BOARD, DURATION OF TERM OF OFFICE OF MEMBERS AND METHOD OF ELECTION" (continued)

EXAMEN DU POINT 29 DE L'ORDRE DU JOUR : "COMPOSITION DU CONSEIL EXECUTIF, DURÉE DU MANDAT ET MODALITÉS D'ELECTION DE SES MEMBRES" (suite)

EXAMEN DEL PUNTO 29 DEL ORDEN DEL DIA : "COMPOSICION DEL CONSEJO EJECUTIVO, DURACION DEL MANDATO Y METODO DE ELECCION DE SUS MIEMBROS" (continuación)

РАССМОТРЕНИЕ ПУНКТА 29 ПОВЕСТКИ ДНЯ: "СОСТАВ ИСПОЛНИТЕЛЬНОГО СОВЕТА, ПРОДОЛЖИТЕЛЬНОСТЬ СРОКОВ ПОЛНОМОЧИЙ И МЕТОДЫ ПРОВЕДЕНИЯ ВЫБОРОВ ЕГО ЧЛЕНОВ" (продолжение)

1.1 Le PRESIDENT. -

Mesdames, Messieurs, je déclare ouverte la douzième séance plénière.

1.2 Nous allons poursuivre le débat sur le point 29 de l'ordre du jour : "Composition du Conseil exécutif, durée du mandat et modalités d'élection de ses membres".

1.3 Avant de donner la parole au premier orateur inscrit, je vous informe que nous sommes saisis d'un projet de résolution, dû à la délégation française, qui figure dans le document 15.C/74. Ce projet de résolution sera présenté à la Conférence générale à la fin du débat consacré à ce point.

1.4 Le premier orateur inscrit est M. Sarruf, chef de la délégation du Liban. Je lui donne la parole.

2.1 M. SARRUF (Liban). - (Discours prononcé en arabe. Transcription de l'interprétation)
Monsieur le Président, lors de la séance plénière qui a eu lieu sous votre présidence.

hier après-midi, le Président du Conseil exécutif, invité par vous à le faire, conformément aux règles établies, a présenté le projet de résolution dont le Conseil recommande l'adoption à la Conférence générale, qui est souveraine en la matière. Ce projet a été présenté en exécution de la section VIII, paragraphe 25, de la résolution 7 adoptée par la Conférence à sa quatorzième session.

2.2 Le texte présenté hier par S. Exc. M. Dell'Oro Maini, président du Conseil exécutif, était donc le résultat d'une étude exhaustive faite par le Comité spécial nommé par le Conseil exécutif, en deux étapes : l'une qui a précédé la 77e session du Conseil, et l'autre qui s'est située entre sa 77e et sa 78e session. Lors de sa 77e session, le Conseil exécutif a étudié les conclusions du Comité spécial, mais sans arriver alors à en tirer des conclusions unanimes. A sa 78e session, il a adopté, à une forte majorité, le projet soumis hier par le Président du Conseil à la Conférence. Nous pouvons donc dire sans la moindre hésitation que ce projet a été élaboré, tant au Comité spécial qu'au Conseil exécutif, d'une façon très soignée, d'autant plus que l'avis des différents Etats membres leur avait été demandé par le moyen d'un questionnaire détaillé.

2.3 Ce projet comprend quatre propositions : d'abord, augmenter le nombre des membres du Conseil exécutif, qui serait porté à 34, soit quatre sièges de plus, pour accéder au vœu précédemment exprimé par la Conférence générale que la représentation géographique soit plus équitable au sein du Conseil exécutif et qu'elle soit plus équilibrée que ce n'était le cas auparavant, particulièrement lors des élections de 1966, et surtout en ce qui concerne l'Asie. Deuxièmement, porter la durée du mandat des membres du Conseil de quatre à six années, sans rééligibilité immédiate, ce qui permettrait une rotation plus rapide des membres du Conseil exécutif et donnerait des chances, fussent-elles limitées, à beaucoup d'Etats membres qui n'ont pas encore été représentés au sein du Conseil. Comme l'a dit le délégué du Soudan, à la onzième séance plénière, cette formule permettrait aux nouveaux membres qui entrent au Conseil exécutif d'acquérir l'expérience souhaitable. Troisièmement, établir un système de cinq groupes électoraux d'Etats membres, chacun de ces groupes disposant d'un certain nombre de sièges au sein du Conseil exécutif. Ce système apporterait une garantie, comme l'a dit S. Exc. M. Suyama hier, c'est-à-dire qu'un groupe d'Etats membres ne risquerait pas de se voir imposer un système de représentativité dont il ne veut pas, comme ce fut le cas pour l'Asie en 1966. Il faudrait, en outre, que cette représentation soit à peu près équilibrée en ce qui concerne les cinq groupes d'Etats membres. Quatrièmement, étant donné que la constitution de ces cinq groupes électoraux est une innovation à l'Unesco, on a pensé qu'il fallait que ce soit une disposition provisoire et transitoire, applicable aux quinzième et seizième sessions de la Conférence générale. Le Conseil exécutif tirerait les conclusions qui s'imposent de l'application de ce système et présenterait un rapport à ce sujet à la Conférence générale lors de sa dix-septième session. Si ces conclusions étaient positives, le système pourrait être maintenu. Voilà en quoi consistent les recommandations du Conseil. Comme je l'ai dit, comme d'autres orateurs l'ont dit avant moi, il y a là quatre éléments qui se tiennent, et la plupart des membres du Conseil exécutif sont convaincus que la mise en œuvre de ces propositions permettrait d'atteindre pratiquement l'objectif visé, tel qu'il est traduit par la décision du Conseil exécutif.

2.4 Mesdames, Messieurs, je vous demanderai de bien vouloir vous reporter à l'annexe V du document 15 C/24. Vous y verrez que, si l'on s'en tient à la recommandation qui nous est soumise, le rapport entre le nombre des représentants et le nombre des Etats membres de chaque groupe sera le suivant : rapport de 1 à 3 pour le premier groupe, de 1 à 3 1/3 pour le deuxième groupe et de 1 à 4 ou légèrement plus pour le troisième, le quatrième et le cinquième groupe. Ces trois derniers rapports sont légèrement inférieurs à ce qu'exigerait un équilibre parfait.

2.5 J'ai été particulièrement étonné hier, en écoutant les différents orateurs qui ont parlé à cette tribune ; tous ont insisté pour que le rapport entre le nombre des représentants des groupes électoraux au sein du Conseil exécutif et le nombre des Etats faisant partie de ces groupes soit plus équitable, spécialement en ce qui concerne l'Asie et l'Afrique. J'ai

été étonné, dis-je, parce que les Etats arabes n'ont été évoqués qu'accidentellement au cours de deux interventions. Je remercie vivement les auteurs de ces interventions, mais je ne m'en demande pas moins comment il peut en être ainsi, d'autant plus qu'une semaine s'est écoulée depuis que l'on a commencé à entendre dans cette salle et dans cette maison les échos de la langue arabe.

2.6 Le groupe des Etats arabes fait partie du nouveau groupe électoral qui porte le numéro V. Il y a des Etats arabes qui appartiennent à l'Afrique et des Etats arabes qui appartiennent à l'Asie occidentale. Il n'existe entre nos pays et les pays de l'Afrique arabe que des relations d'amitié et de coopération. Cependant, au cours de ses discussions, le Conseil exécutif a prévu que les quatre nouveaux sièges seraient répartis de la façon suivante : 2 pour le groupe IV (Asie) et 2 pour le groupe V (Afrique) - c'est-à-dire, en fait, Afrique et pays arabes de l'Afrique et de l'Asie occidentale - l'un de ces sièges allant aux Etats africains et l'autre aux Etats arabes.

2.7 Si nous examinons la représentation des Etats arabes sur la base proposée dans les recommandations du Conseil, nous constatons que trois sièges anciens et le nouveau siège sont attribués à treize pays arabes, soit un rapport de 1 à 4 ou légèrement plus. Or, depuis le début de la présente session de la Conférence générale, un nouveau pays arabe est devenu membre de l'Unesco : la République populaire du Yémen du Sud. Le rapport serait donc de 1 à 4, 5, ce qui serait le rapport le plus faible pour les cinq groupes électoraux.

2.8 Quoi qu'il en soit, la délégation du Liban appuie les recommandations du Conseil exécutif et les quatre éléments dont elle se compose. Nous approuvons entièrement les amendements que le Conseil propose d'apporter à l'Acte constitutif et au Règlement intérieur de la Conférence générale et nous n'oublions pas qu'il vaut beaucoup mieux pour l'Organisation elle-même et pour les Etats membres que le choix se porte sur les candidats qui représentent une culture particulière et ont une compétence spéciale, comme cela est indiqué dans le Projet présenté par le Pérou et le Japon, car ce sont de telles personnalités qui sont aptes à servir le mieux l'Unesco et en même temps les groupes d'Etats qu'elles représentent. Elles peuvent ainsi rendre les plus grands services et le nombre n'a que peu d'importance à côté de cette considération.

2.9 Pour conclure, Monsieur le Président, je voudrais dire que la délégation libanaise est d'accord : (1) pour que le nombre des membres du Conseil exécutif soit porté à 34 ; (2) pour que la durée du mandat des membres du Conseil soit de 6 ans sans possibilité de réélection immédiate ; (3) pour que des groupes électoraux soient constitués et que deux des nouveaux sièges soient attribués au quatrième groupe et deux au cinquième - à savoir un pour les Etats africains et un pour les Etats arabes ; (4) pour que ce système de groupes électoraux soit appliqué pendant les quinzième et seizième sessions de la Conférence générale et pour que les résultats de cette application soient étudiés par le Conseil exécutif et que celui-ci soumette un rapport à ce sujet à la Conférence générale lors de sa dix-septième session ; (5) enfin, pour que le projet d'amendement du Conseil exécutif soit renvoyé pour examen au Comité juridique et à la Commission administrative. En dernier lieu, la délégation libanaise souhaite que la Conférence adopte cette recommandation le 4 novembre, afin que l'élection des membres du Conseil exécutif ait lieu selon ces nouveaux principes le 9 novembre.

3. Le PRESIDENT.

Je remercie M. Sarruf et je donne la parole à S. Exc. M. Rajbhandary, chef de la délégation du Népal.

4.1 Mr. RAJBHANDARY (Nepal):

Mr. President and fellow delegates, the delegation of Nepal supports the resolution in document 15 C/24 submitted by the Executive Board for consideration by the General Conference. It has been a source of great satisfaction to us that the membership of this Organization has grown steadily during the last ten years. It follows, then, that the Executive

Board, which is the main organ of Unesco for implementing the aims and objectives of the Organization, should also be expanded.

4.2 Furthermore, in expanding the membership of the Executive Board we should also make it more representative of the different geographical regions of the world.

4.3 The delegation of Nepal will vote, therefore, in favour of this resolution which would increase the number of members of the Executive Board from 30 to 34.

4.4 It is common knowledge that certain geographical regions have not been represented in the Executive Board in proportion to their number, size and population and the diversity of their cultures. The Asian region is deeply concerned that despite its vast size, population, the number of Member States there and Asia's contribution in fields within Unesco's competence, it has not been adequately represented on the Executive Board.

4.5 As a matter of fact, the proportion of Asian representation in the Executive Board has declined alarmingly. Accordingly, we also endorse the proposal of the Executive Board for a system of electoral groups which alone will ensure fair, equitable and balanced representation to all Member States.

4.6 By unanimously approving paragraph 25 of 14 C/Resolution 7, the General Conference in 1966 sought to rectify the present imbalance in the membership of the Executive Board. It particularly drew the attention of Member States to the fact that half the Member States had never been elected to the Executive Board. The delegation of Nepal hopes that the principle enunciated in paragraph 25 of 14 C/Resolution 7 will be implemented during the present session. It is of vital concern to Nepal, particularly since my country has never had an opportunity to serve on the Executive Board.

4.7 As for the term of office, the delegation of Nepal holds that a four-year term would be preferable, in order to ensure representation in the near future for those Member States who have never been elected to the Executive Board. Since, however, this question must be regarded as a package deal, as was stressed by the distinguished delegate of the United States of America, the delegation of Nepal would perhaps be inclined to vote in favour of the resolution in its entirety.

4.8 In conclusion, Mr. President, I would like to take this opportunity of sincerely thanking all those who have worked hard on the present Executive Board proposal. In particular, I would like to thank the Asian representatives on the Executive Board, H. E. Mr. Suyama of Japan and Dr. Kirpal of India, who helped to produce this working document. I would also thank the delegations of Japan and Peru who put forward the resolution contained in document 15 C/25 concerning the necessary constitutional amendments. We earnestly hope that these amendments will be unanimously approved by this Conference.

5. Le PRÉSIDENT: -

Je remercie le chef de la délégation du Népal et je donne la parole à S. Exc. M. Nguyen Quoc Dinh, chef de la délégation de la République du Viêt-nam.

6.1 M. NGUYEN QUOC DINH (Viêt-nam), -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, si la Conférence générale a suivi la recommandation de son Bureau en décidant de réserver deux séances à une discussion préliminaire du point 29 de son ordre du jour, c'est sans doute parce qu'elle estimait qu'un large débat devrait s'ouvrir à propos de l'un des problèmes les plus graves qui se posent à elle. C'est pourquoi la délégation de la République du Viêt-nam croit de son devoir d'apporter sa modeste contribution à ce débat.

6.2 Elle en est d'autant plus convaincue qu'elle représente un Etat d'Asie. En effet, si nous remontons à la source du document 15 C/24, nous trouvons la résolution 7 adoptée par la Conférence générale lors de sa quatorzième session - résolution qui, chacun de nous le sait,

répondait à la préoccupation majeure suscitée par la sous-représentation de certaines régions du monde et notamment la sous-représentation de l'Asie,

6.3 Il nous paraît que la recommandation présentée par le Conseil exécutif est capable de remédier à cette situation. Pour atteindre le résultat recherché, ce texte propose deux mesures, dont la caractéristique essentielle est qu'elles sont logiquement liées. La première de ces mesures est l'augmentation du nombre des membres du Conseil exécutif qui serait porté à 34 ; la deuxième est l'institution de groupes électoraux, avec attribution à chaque groupe d'un nombre déterminé de sièges,

6.4 La délégation du Viêt-nam appuie entièrement le système constitué par ces deux mesures. D'abord, parce qu'elle est profondément convaincue que le régionalisme est un des facteurs les plus efficaces de la coopération internationale et de l'organisation de la communauté mondiale. On a dit avec raison que le passage du national à l'universel se réalise par le régional. Aussi bien, la valeur et l'utilité des groupements régionaux est-elle consacrée par toutes les institutions des Nations Unies qui, en outre, encouragent leur formation. Dès lors, dans la mesure où la résolution qui nous est soumise est de nature, en proposant la création de groupes électoraux, à servir et à favoriser le régionalisme international, elle va, à notre point de vue, dans le bon sens.

6.5 La délégation du Viêt-nam estime, en outre, que l'attribution d'un nombre fixe de sièges à chaque groupe électoral garantit l'équilibre et l'équité de la représentation des différentes cultures et régions.

6.6 Ici, je voudrais être plus précis encore. Si l'on tire la leçon des élections passées des membres du Conseil exécutif, on s'aperçoit que l'absence d'un système tel que celui qui nous est proposé a toujours joué au détriment de la région de l'Asie. Prenons en effet la composition actuelle du Conseil exécutif ; seuls, nous le savons, trois pays d'Asie y sont représentés : l'Inde, l'Iran et le Japon. L'Asie, cet immense continent qui comprend de nombreuses régions surpeuplées, qui est le berceau de plusieurs cultures authentiques et millénaires, ne détient donc que 10 % des sièges. Il est évident que ce pourcentage ne correspond pas - et de loin - à la valeur de la contribution intellectuelle et morale que l'Asie apporte au monde. Une pareille disproportion est particulièrement regrettable à notre époque, où le prodigieux développement technique exige, parallèlement, le maintien et la consolidation des forces morales. Dans ces conditions, on comprend que, pour un Etat d'Asie, l'adoption d'un système électoral nouveau, capable de garantir d'une manière sûre l'équitable représentation de la région à laquelle il appartient, est d'une importance primordiale. J'ajoute qu'une telle mesure présente un caractère préalable.

6.7 Pour toutes ces raisons, la délégation de la République du Viêt-nam déclare qu'elle se prononcera en faveur et de l'augmentation du nombre des membres du Conseil exécutif et de l'établissement de groupes électoraux. Il nous sera impossible de voter en faveur de la seule augmentation du nombre des membres. Compte tenu du but visé et de sa légitimité, nous considérons en effet que les deux mesures forment un tout solidaire et indissociable.

6.8 Sans doute, puisque aucune oeuvre humaine n'est parfaite, comprenons-nous volontiers que certaines hésitations puissent se manifester. On peut craindre que, si un groupe électoral correspond sensiblement à une région, une telle consécration ne risque d'aboutir pratiquement à une définition rigide de la région intéressée, mais cette crainte ne paraît pas fondée en l'espèce, puisqu'il ne s'agit que de groupes électoraux valables uniquement pour l'élection des membres du Conseil exécutif. Par cette limitation, le projet de résolution ne préjuge aucune définition des régions. En tout état de cause, au sein de l'Unesco, où les rapports mutuels entre les Etats membres ne s'analysent pas en termes de puissance, où la seule compétition est celle du savoir, les groupements régionaux qui existent déjà en fait ne sauraient engendrer de rivalité dangereuse.

6.9 On pourrait objecter encore que l'attribution d'un nombre fixe de sièges aux groupes électoraux restreindrait la souveraineté de la Conférence générale, qui doit procéder en

toute liberté à la désignation des membres du Conseil. A cette objection, nous répondrons que cet obstacle pourrait être levé si, par exemple, chaque groupe se mettait d'accord pour présenter un nombre de candidats légèrement supérieur au nombre des sièges qui lui seraient attribués.

6.10 Il existe encore d'autres problèmes, comme celui du roulement, que la recommandation du Conseil exécutif tente de résoudre. Notre délégation exprimera éventuellement son point de vue à ce sujet à un stade ultérieur du débat. Pour l'instant, qu'il nous soit permis seulement de déclarer que nous appuyons entièrement le projet du Conseil exécutif en tant qu'il propose un système combiné d'élection.

7. Le PRÉSIDENT.

Je remercie le chef de la délégation du Viêt-nam et je donne la parole à M. Navarrete, au nom de la délégation du Mexique.

8.1 El Sr. NAVARRETE (México):

Señor Presidente, señoras y señores delegados: Voy a tratar de ser breve en razón del número de oradores inscritos. La Delegación de México sólo desea hacer hincapié en que la propuesta de aumentar el número de miembros del Consejo Ejecutivo es lógica, pues permitirá una mayor rotación y la participación directa de más países en las actividades de la Organización; pero considera sumamente útil y necesario someter la cuestión al Comité Jurídico y a la Comisión Administrativa.

8.2 En cuanto a la mención que han hecho oradores anteriores de la inconstitucionalidad del Consejo Ejecutivo, como dijo ayer el señor Delegado de Colombia, la Unesco tiene más de 21 años, es mayor de edad, y nosotros creemos que una de las causas del desarrollo de la Organización ha sido la acérrima labor del Consejo Ejecutivo y que debemos felicitarlos por haber estudiado con tanto detenimiento el documento 15 C/24.

8.3 La Delegación de México votará en favor del aumento a 34 miembros, repartidos como se ha recomendado: 2 puestos para Asia, 1 para los países árabes y 1 para África, y votará también por el período de cuatro años no reelegibles; pero considera que esta última medida será eficaz en el futuro, sin carácter retroactivo y, en consecuencia, está de acuerdo con las disposiciones transitorias del citado documento 15 C/24. Muchas gracias.

(8.1) Mr. NAVARRETE (Mexico). (Translation from the Spanish):

Mr. President and fellow delegates: I shall try to be brief because of the number of speakers on the list. The delegation of Mexico simply wishes to stress that the proposal to increase the number of members of the Executive Board is logical, since it will permit more rapid rotation and direct participation by more countries in the activities of the Organization; but it considers it extremely useful and necessary to submit the matter to the Legal Committee and the Administrative Commission.

(8.2) With regard to the remark which previous speakers have made concerning the unconstitutionality of the Executive Board, as the delegate of Colombia said yesterday, Unesco is over 21 years old; it has come of age, and we believe that one of the reasons for the development of the Organization has been the good work done by the Executive Board. We ought to commend ourselves on having studied document 15 C/24 with such care.

(8.3) The delegation of Mexico will vote in favour of the increase to 34 members, allocated as has been recommended: 2 seats for Asia, 1 for the Arab countries and 1 for Africa, and it will vote also for the period of four years without re-election; but it considers that this arrangement will be effective for the future, without being made retrospective and, consequently, it is in agreement with the transitional provisions of the said document 15 C/24. Many thanks, Mr. President.

9. Le PRÉSIDENT.

Je remercie le délégué du Mexique et je donne la parole à M. Hammad, au nom de la délégation de la République arabe unie.

10.1 M. HAMMAD (République arabe unie). (Discours prononcé en arabe. Transcription de l'interprétation)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, après avoir écouté les orateurs qui m'ont précédé et entendu les explications données par le Président du Conseil exécutif sur la question examinée et sur les travaux accomplis depuis que la Conférence générale, lors de sa quatorzième session, a adopté la résolution 7, et compte tenu du fait que cette question a été étudiée à la 77e réunion du Conseil exécutif par le Comité spécial du Conseil et que cette étude a abouti à la mise au point du document 15 C/24 - après tout cela, dis-je, je n'ai pas besoin d'entrer dans les détails, d'autant que j'ai eu l'occasion d'exprimer mon opinion pendant toutes les réunions où cette question a été traitée, et donc de participer à toutes les phases des travaux. Mais ce que je puis dire ici, c'est ce que la délégation de la République arabe unie pense de l'importance de certains points particuliers. Et je vous promets, Monsieur le Président, d'aller tout de suite à l'essentiel.

10.2 L'augmentation du nombre des membres du Conseil exécutif est justifiée par celle du nombre des Etats membres de l'Unesco; d'ailleurs, l'élargissement du Conseil, qui va de pair avec l'accroissement du nombre des Etats membres, a déjà été assuré plus d'une fois, et pour les mêmes raisons. Cette augmentation est justifiée parce qu'elle permettra une représentation élargie et plus adéquate des Etats membres, correspondant mieux au désir de chacun d'eux de se voir représenté au Conseil exécutif. Elle aura aussi pour effet d'accroître la proportion des pays représentés au Conseil exécutif, car si 30 Etats siègent au Conseil exécutif, comme c'est le cas actuellement, cela représente un siège pour 4 Etats, alors que si nous portons le nombre des membres à 34, cela fera un siège pour 3,6 Etats membres. Enfin, cette augmentation sera en elle-même de nature à rectifier les défauts de la représentation actuelle, défauts que nous avons pu constater au cours des deux dernières sessions de la Conférence générale et qui ont justement poussé la Conférence générale, à sa quatorzième session, à adopter la résolution pertinente. Il y a là un problème que nous devons envisager sur le plan d'une représentation adéquate des différentes cultures et des différentes régions géographiques, compte tenu du respect qu'il faut avoir pour l'Acte constitutif de l'Unesco.

10.3 La première des garanties à obtenir, c'est que les différents groupes électoraux se mettent d'accord entre eux. C'est un "gentlemen's agreement" comme il s'en conclut toujours pour les élections qui ont lieu sur la base d'un tel système. Ainsi, les pays se trouveront répartis en fonction des groupements géographiques et de certains groupements culturels.

10.4 Nous tenons à souligner ici que ce système ne serait appelé à régir que l'élection des membres du Conseil exécutif et n'affecterait pas le fonctionnement opérationnel de l'Organisation.

10.5 Nous trouvons dans les annexes au document 15 C/24 les détails du système proposé. La République arabe unie approuve le principe de l'institution de groupes électoraux, mais estime que chaque groupe devrait présenter une liste de candidats comportant un nombre de noms supérieur à celui des sièges auxquels il a droit, ce qui permettrait de faire un choix au sein de chaque groupe, en conformité avec les dispositions de l'article V de l'Acte constitutif de l'Unesco. Pour que les élections n'aient pas lieu en circuit fermé, il faut que ces listes soient soumises également à la Conférence générale.

10.6 Quatrième remarque: pour qu'il y ait une possibilité d'échanges de vues fructueux au sein du Conseil exécutif, il faut que le mandat des membres du Conseil ne soit pas de quatre ans et renouvelable, mais qu'il s'agisse d'un seul mandat sans rééligibilité pour les membres qui faisaient déjà partie du Conseil.

10.7 Cinquième remarque: pour que ce nouveau système puisse donner de bons résultats et surtout pour que nous puissions savoir quelle en est la valeur, il faut que les dispositions que nous envisageons de mettre en oeuvre soient provisoires et qu'elles aient un caractère transitoire. Nous pouvons envisager de faire cette expérience au cours de la présente session de la Conférence générale, à moins que la Conférence ne souhaite qu'elle soit renouvelée à la seizième session.

10.8 Si le nombre des membres du Conseil exécutif était porté à 34, la représentation des Etats membres en serait certainement améliorée, mais les lacunes actuelles n'en seraient pas comblées pour autant de façon parfaite. La représentation, telle qu'elle est prévue dans le document 15 C/24 n'est pas adéquate. Prenons, par exemple, le groupe V qui aurait deux nouveaux sièges, c'est-à-dire un siège pour le groupe arabe et un pour le groupe africain ; en fait, la représentation des Etats membres arabes ne serait pas encore satisfaisante, car ces Etats ne disposeraient que de trois sièges, soit un siège pour quatre pays, alors que cette proportion est de 3,6 pour tous les autres groupes. Il faudrait revoir et reviser cette répartition, comme l'a dit le chef de la délégation du Liban M. Sarruf.

10.9 En conclusion, la délégation de la République arabe unie approuve la recommandation visant à porter à 34 le nombre des membres du Conseil exécutif ; elle approuve l'établissement de groupes électoraux, et elle est d'accord également pour que ce système ait un caractère provisoire. Enfin, nous souhaitons que l'examen de cette question soit renvoyé au Comité juridique et à la Commission administrative, afin qu'ils en étudient toutes les implications, et nous espérons vivement que le nouveau système proposé sera approuvé à l'unanimité par la Conférence.

11. Le PRESIDENT :-

Je remercie M. Hammad et je donne la parole à S. Exc. M. Rahnema, chef de la délégation de l'Iran.

12.1 M. RAHNEMA (Iran) :-

Monsieur le Président, je dois tout d'abord exprimer l'étonnement que j'ai éprouvé cette année, en revoyant le dossier du point de l'ordre du jour qui nous occupe en ce moment. Je me rappelle très bien qu'il y a quatre ans, lorsque, pour la première fois, j'ai eu l'honneur de représenter mon pays à l'Unesco, cette question avait un caractère d'actualité brûlante. Il nous a paru, à l'époque, que l'article V de l'Acte constitutif, qui en est un des articles les plus importants, n'avait pas été observé dans l'esprit qui doit caractériser le travail de cette grande Organisation. Et, si l'on me permet de le rappeler, c'est de cette tribune même que j'ai eu l'honneur d'attirer l'attention de la Conférence générale sur le fait que, sans la stricte observation de la lettre et de l'esprit de cet article V, notre Organisation risquait de ne pas être fidèle à sa vocation.

12.2 Nous avons dit alors qu'il ne pouvait pas y avoir d'Unesco sans la participation active et démocratique de tous les Etats membres. Nous avons dit qu'il ne pouvait pas y avoir d'Unesco à moins que toutes les grandes familles culturelles n'y participent, sans distinction aucune, qu'elles soient vieilles ou jeunes, ou qu'elles aient - pour reprendre la même expression qu'alors - "développé leurs branches sur les racines des temps ou puisé leur élan dans la sève de leur jeunesse". Et je me rappelle qu'il y avait eu une grande discussion à ce sujet et une unanimité de vues quant aux objectifs à atteindre pour redresser l'injustice du passé, en tenant compte surtout du fait que le Conseil exécutif de l'Unesco n'avait pas pu refléter la composition de l'Organisation elle-même, au fur et à mesure que de nouveaux Etats membres en faisaient partie.

12.3 Je crois, Monsieur le Président, que la question n'a pas changé et qu'elle se pose de la même façon aujourd'hui, mais évidemment, avec un retard de quatre ans. Cela est très regrettable, parce que j'ai l'impression que ce retard a certainement empêché la participation de toutes les cultures aux travaux de notre Organisation.

12.4 Il y a donc lieu de prendre une décision - et une décision rapide - au cours de la présente session de la Conférence, une décision qui puisse redresser l'injustice du passé et qui permette au Conseil exécutif : (1) d'être représentatif de la composition même de l'Unesco ; (2) de tenir compte de la diversité des cultures, comme le demande l'Acte constitutif ; (3) de tenir également compte d'une répartition géographique équitable ; et (4) d'être suffisamment souple et flexible pour offrir à tous les Etats membres intéressés la possibilité, dans le cours du temps, d'apporter leur contribution à la réalisation des objectifs communs. Je crois que toutes les délégations sont d'accord sur ce principe et même que

nous sommes d'accord sur la façon de les appliquer dans un esprit conforme à la vocation de notre Organisation.

12.5 A ce titre, il ne s'agit pas, par exemple, d'appliquer ces principes en vue uniquement de satisfaire les revendications ou les aspirations d'un Etat ou d'un groupe d'Etats sous-représentés. J'ai l'impression que, si nous le faisons dans un tel esprit, nous risquerions de nouveau de nous écarter des objectifs communs. Le groupe des Etats sous-représentés devrait être représenté équitablement, non pas dans l'intérêt de ces Etats, mais dans l'intérêt de l'ensemble de l'Organisation et du travail commun que nous avons à accomplir. En deuxième lieu, les formules qu'il faudrait trouver pour l'application de ces principes ne devraient pas être de nouvelles formules juridiques qui seraient de nature à apaiser les critiques qui sont formulées, tout en consacrant, en fait, la position de certains "nantis" du Conseil exécutif - si je puis les appeler ainsi. A mon sens, ces principes sur lesquels nous sommes tous d'accord doivent être appliqués dans l'esprit général de notre Organisation.

12.6 Il y a quatre ans - je me le rappelle et je me permets de le signaler - lorsque les pays afro-asiatiques se sont penchés sur cette question, ils ont essayé de résoudre le problème dans cet esprit, et, si mes souvenirs sont exacts, certains nous ont à ce moment reproché d'essayer de faire jouer la loi du nombre et, en un sens, d'aller dans une direction contraire à la vocation de notre Organisation. Mais l'expérience a montré que le groupe afro-asiatique, qui déjà à l'époque avait le nombre de son côté, n'a pas essayé d'abuser de sa situation numérique. En fait, j'ai l'impression qu'il n'a même pas essayé d'en tenir compte, et le résultat en est peut-être l'iniquité que l'on voit finalement persister aujourd'hui dans cette Organisation. C'est la façon dont le groupe afro-asiatique a essayé timidement de défendre ses droits qui a finalement contribué à créer cette situation absurde qui consiste à avoir aujourd'hui une majorité de pays cherchant à garantir leurs droits. Dans d'autres instances internationales, ce sont les minorités qui essaient de garantir le nombre de sièges auxquelles elles croient avoir droit, mais qu'elles risqueraient de perdre faute d'être assez nombreuses. Mais aujourd'hui on se trouve devant cette situation où une grande majorité, qui a le nombre de son côté, essaie de préserver ses droits et de prier qu'on les lui accorde. En toute justice, je trouve que c'est une situation quelque peu absurde.

12.7 Nous disposons maintenant des recommandations du Conseil qui essaient de rectifier cette injustice. La délégation iranienne a étudié ces recommandations. Je dois dire que ma première impression personnelle est une certaine perplexité. Tout d'abord parce que je connais les sentiments favorables du groupe asiatique qui est, en tout cas, favorable dans son ensemble à ces recommandations, telles qu'elles figurent dans l'annexe V au document 15 C/24. Personnellement je dois avouer que, d'emblée, je ne trouve pas que ces recommandations soient idéales.

12.8 Tout d'abord, je crois sincèrement que si l'on avait fait un plus grand effort, on aurait pu éventuellement trouver un compromis et satisfaire les revendications ou les aspirations des groupes sous-représentés dans le cadre de la formule des 30 membres du Conseil - ce qui rendrait le travail commun plus facile. Mais je comprends qu'il y a eu des difficultés et que, finalement, les groupes sous-représentés ont dû céder, en acceptant l'augmentation du nombre des membres du Conseil. Je sais qu'ils ne l'ont pas toujours fait de bon gré, mais c'était une formule de compromis à laquelle ils sont arrivés.

12.9 Ensuite, je dois dire que ma seconde impression, en étudiant la recommandation du Conseil en ce qui concerne la tentative de regroupement régional - regroupement qui n'en est d'ailleurs pas un - a été que ce genre de regroupement n'est pas la solution idéale. Le délégué de la France a parlé hier d'une certaine tendance à la "cristallisation des régions" et il a préféré à cette solution l'espèce de "gentlemen's agreement" qui est observé dans beaucoup d'instances internationales. Qu'il me soit permis de dire, entre parenthèses, que l'expérience du passé montre que, dans ce genre d'accord entre gentlemen, on observe aussi une tendance à se libérer, dans la pratique, des scrupules propres aux gentlemen.

et que l'on aboutit finalement à un accord tout court, qui tend à se plier à la loi du plus fort.

12.10 Mais enfin, j'ai l'impression qu'on aurait pu éventuellement prendre pour base une sorte d'accord et essayer de ne pas cristalliser les situations; cependant, là encore, à la suite des contacts que j'ai eus avec beaucoup de délégations, il me semble clair que c'est la méfiance à l'égard de certains accords du genre "gentlemen's agreement" - je ne trouve pas d'expression française pour rendre cette idée - qui a poussé ces délégations à accepter cette cristallisation à laquelle certains orateurs ont fait allusion.

12.11 Ensuite, poursuivant toujours mon analyse des recommandations du Conseil, je dois dire que je n'ai pas très bien compris le concept du mandat de six ans. L'essentiel était pour nous - nous l'avons rappelé il y a quatre ans, et, sur ce point, je crois que l'unanimité s'était presque réalisée parmi les membres des groupes sous-représentés - qu'il fallait assurer le principe d'une certaine rotation pour permettre aux différentes cultures, aux différents pays, d'apporter leur contribution à la tâche commune. Et c'est cela qui était très important de notre point de vue.

12.12 Le concept du mandat de six ans pourrait peut-être, surtout sous sa forme actuelle, c'est-à-dire assorti du principe de la non-rééligibilité, permettre éventuellement la rotation désirée. Mais, d'un autre côté, il pourrait aussi cristalliser une certaine lenteur dans la rotation, comme l'a rappelé hier le délégué de la Malaisie. Et c'est pour cela que la délégation iranienne n'a pas bien compris le sens de cette proposition et qu'elle aurait préféré la formule actuelle, c'est-à-dire un mandat de quatre ans. Il me semble, à cet égard - je le dis en pensant à haute voix - que nous ne devons pas passer d'un extrême à l'autre et, sans défendre la position de certains grands pays qui se trouvent régulièrement réélus, dans d'autres instances internationales, il faudra quand même maintenir un certain réalisme dans notre façon de résoudre les problèmes, notamment penser qu'il y a des pays dont la participation se justifie à d'autres égards, non seulement pour des raisons culturelles, mais pour des considérations de pur réalisme, je dirais même pour des raisons d'ordre budgétaire, parfois, pour des raisons qui proviennent du simple souci d'assurer que les décisions adoptées soient finalement traduites dans la réalité par des actions concrètes. Aussi, j'aurais préféré, si nous en avons le temps, que cette question soit mieux orientée, compte tenu de tout un ensemble de considérations, notamment celles de la souplesse, du réalisme et, bien entendu, de la défense des principes qui nous sont chers.

12.13 Une autre réserve que j'aurais enfin à faire en ce qui concerne les recommandations du Conseil se situe sur le plan purement asiatique. J'ai l'impression que l'Asie, dont la diversité et l'authenticité des cultures sont au moins aussi incontestables que celles de ses malheurs, continuera d'être sous-représentée si la Conférence générale adopte la formule qui est recommandée par le Conseil exécutif. La population de ce continent égale à elle seule celle du reste du monde. Là encore, ce n'est pas parce que l'Asie a, fort heureusement, jusqu'à cette heure, combattu la tendance à la balkanisation qu'elle devrait en être punie dans un domaine où elle peut apporter sa précieuse contribution au travail commun. Et j'ai l'impression que, de ce point de vue, un examen objectif de la question - surtout en tenant compte du facteur "diversité des cultures" - pourrait montrer qu'une redistribution des sièges en donnerait peut-être davantage à l'Asie. Mais, là encore, des considérations de réalisme doivent prévaloir. J'en ai parlé à certaines délégations et, si le groupe des Etats membres d'Asie, pour être fidèle à la patience et à la sagesse séculaire qui caractérisent ce continent, est prêt à accepter le nombre proposé comme un compromis possible, la délégation iranienne, bien entendu, n'insistera pas outre mesure dans un sens différent.

12.14 Cela dit, Monsieur le Président, vous pouvez constater que la délégation iranienne a beaucoup de réserves à faire au sujet des recommandations qui sont contenues dans l'annexe V au document 15/C/24. Mais, dans les circonstances qui président à notre décision, elle se voit pour ainsi dire presque obligée de souscrire à ces recommandations, en pensant que, finalement, c'est au moyen de compromis que nous devons travailler. En toute

franchise, les recommandations du Conseil sont, à mon sens, un des produits les plus bizarres de l'esprit de compromis auquel nous nous sommes habitués mais, dans les circonstances actuelles, la délégation iranienne est obligée, par la force des choses, de les considérer comme une position à partir de laquelle il serait possible de rectifier l'état de choses actuel. Car il est certain que la nouvelle formule a, en tout cas, un mérite : celui de viser à assurer, au sein du Conseil exécutif, une répartition plus équitable et plus équilibrée des cultures et des régions géographiques, conformément à l'esprit de l'Acte constitutif.

12.15. Donc, pour me résumer, Monsieur le Président, abstraction faite des réserves sérieuses que j'ai indiquées, la délégation iranienne serait disposée à donner son soutien de principe aux recommandations du Conseil.

12.16. Avant de terminer, je voudrais parler d'un point précis que la délégation iranienne a déjà signalé il y a quatre ans, et qui concerne tant la notion de rotation en général que l'application particulière de cette notion au cas de l'Iran et de l'Afghanistan, lors de la treizième session de la Conférence générale. A cette époque - je l'ai dit ici et je me cite de nouveau, avec votre permission - "le pays frère d'Afghanistan avait des raisons sérieuses de se voir représenter au Conseil ; il n'y avait jamais été auparavant et il était parfaitement qualifié pour représenter l'héritage culturel dont les Afghans et les Iraniens sont fiers". Néanmoins, à l'époque, nos frères afghans ont généreusement consenti à se retirer pour permettre un arrangement dans un esprit de solidarité avec la délégation iranienne. Nous avons dit alors que, si l'Iran était élu au Conseil, nous étions décidés à ne pas poser notre candidature de nouveau dans quatre ans, afin de permettre à l'Afghanistan d'être représenté au sein du Conseil exécutif pour la période des quatre années suivantes, pour défendre cette culture qui nous est commune. Je réitère ici cet engagement, en espérant de tout cœur que nous nous verrons remplacés par la délégation afghane au Conseil exécutif au cours de la présente session.

12.17. Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Conférence générale sur la proposition qui a été faite et qui tend à ce que la question dans son ensemble soit soumise au Comité juridique et à la Commission administrative. La délégation iranienne ne voit pas, en principe, d'inconvénient à ce qu'il en soit ainsi, mais je voudrais m'associer à ce qu'a dit hier le délégué de la France, c'est-à-dire qu'il est absolument nécessaire, au cas où cette procédure serait adoptée par la Conférence générale, que ces organes nous mettent au courant de leurs recommandations avant la date du 4 novembre, de telle sorte que la Conférence générale puisse prendre ses dispositions avant cette date et puisse prendre ses décisions à temps. C'est une chose très importante et j'ai l'impression que, si ces organes n'arrivent pas à nous présenter leurs recommandations avant le 4 novembre, il se développera naturellement, au sein des groupes sous-représentés, une tendance à défendre leurs droits par leur nombre. Or, personnellement, je ne voudrais pas qu'on en arrive à cette situation. Nous préférierions tous que ce soit par le biais de l'arrangement proposé par le Conseil exécutif que soit facilité le processus de rectification des erreurs du passé.

13. Le PRÉSIDENT.

Je remercie le chef de la délégation de l'Iran et je donne la parole à M. Weeden, chef de la délégation d'Australie.

14.1 Mr. WEEDEN (Australia):

Mr. President, I hope I may be permitted to convey to you the congratulations of the Australian delegation on your election to this high office, and to express our confidence that we will be entitled to congratulate ourselves on your election as our labours conclude. The matter before us is one about which many delegations appear to have reservations. The Executive Board was given a most difficult task when it was asked to provide for balanced representation, or to recommend machinery for balanced representation, and, at the same time, to provide machinery which would enable all Member States to be more frequently represented on the Board.

14.2 None of us, I suppose, least of all the Board, thinks the solution perfect, but the Australian delegation considers the suggested solution a practicable one. We are not very happy about all the electoral groups, but we think it the best arrangement that could be made by the Conference at this stage of Unesco's development. We consider that it is essential to secure balanced representation - or more balanced representation - and to increase the number of Board members. We therefore support the Board's proposals in this regard. We see as the best possible solution at the present time the proposal for single term membership. Again, we do not think this is the perfect answer, but we hope that, after it has been examined by the Administrative Commission and the Legal Committee, the Conference will reach a conclusion and will show the confidence which the Executive Board merits for its attempt to produce a solution to these two very difficult problems. We therefore support the proposals made by the Board.

15. Le PRESIDENT:

Je remercie le chef de la délégation d'Australie et je donne la parole au Dr Lee, chef de la délégation de la République de Corée.

16.1 Dr. LEE (Korea):

Mr. President, in addressing the Conference for the first time since your election, I wish to extend my congratulations on behalf of the delegation of the Republic of Korea. My delegation was particularly happy to observe the unprecedented support which you received.

16.2 The Republic of Korea supports the proposed amendments contained in documents 15 C/24 and 15 C/25. The distinguished delegate of Peru has expressed his view objectively and many other distinguished delegates have already spoken in favour of the draft resolutions presented. I shall not go into detail but I would like to draw your attention to the fact that the countries of Asia and Africa are under-represented on the Executive Board and that the proposed amendments are designed to correct this situation. Therefore, these draft resolutions in documents 15 C/24 and 15 C/25 must be considered together, as inseparable.

16.3 Mr. President and distinguished delegates, you are men of principle and men of reason. In relation to the principle involved, I would like to quote a passage from the Constitution, Article V, A, 2: "In electing the members of the Executive Board the General Conference ... shall also have regard to the diversity of cultures and a balanced geographical distribution". Reason would dictate an equitable, balanced representation of varied cultures and geographical regions, not simply for the benefit of my country or for the benefit of countries of Asia and Africa, but for the benefit of all Member States.

16.4 Let us consider whether such participation - not just by half of the Member States, but by all - is in fact practicable. In the existing circumstances, the proposed amendments represent the best compromise solution and the electoral group system is by no means political in nature, as certain delegations have observed. It is simply a practical solution designed to ensure the equitable, balanced representation of all cultures and all geographical regions.

16.5 Past experience shows, unfortunately, that a built-in mechanism is essential to bring this about, as the distinguished delegate of Ceylon has so convincingly explained.

16.6 Mr. President, considering the importance of this question, my delegation seconds the motion of the distinguished delegate of the Philippines.

17. Le PRESIDENT:

Je remercie le chef de la délégation de la République de Corée et je donne la parole à M. Rosta, au nom de la délégation de Hongrie.

18.1 M. ROSTA (Hongrie):

Monsieur le Président, je voudrais, au cours de ce débat qui est consacré au problème de la composition de l'organe le plus important de l'Unesco, faire connaître, dans une brève déclaration, le point de vue de la délégation hongroise.

18.2 La délégation de la République populaire de Hongrie approuve entièrement le but visé par le Conseil exécutif lorsqu'il a présenté ses projets d'amendements à l'Acte constitutif et au Règlement intérieur de la Conférence générale contenus dans le document 15 C/24. Elle estime notamment que les Etats membres d'Asie et d'Afrique, dont le nombre a heureusement augmenté au sein de l'Unesco au cours de ces dernières années, doivent être assurés d'une représentation équitable au Conseil exécutif. Puisque ce but ne semble pouvoir être atteint dans la pratique que par l'augmentation du nombre des membres du Conseil, la délégation hongroise soutient la proposition tendant à porter ce nombre de 30 à 34. En ce qui concerne la prolongation de quatre à six ans de la durée du mandat des membres du Conseil exécutif - prolongation assortie de l'exclusion de la possibilité d'une réélection immédiate - la délégation hongroise approuve également cette proposition, puisqu'elle aura pour conséquence une rotation plus rapide des membres du Conseil exécutif, et permettra ainsi à un plus grand nombre d'Etats de prendre part directement aux travaux du Conseil.

18.3 Si la délégation hongroise est d'avis que les quatre nouveaux sièges qui vont être créés au sein du Conseil exécutif doivent être attribués en totalité aux Etats membres d'Asie et d'Afrique, elle est en même temps convaincue qu'on peut arriver à ce résultat par diverses voies, et que nous devons choisir, après mûre réflexion, celle qui est la plus adéquate. Nous devons trouver des modalités qui n'aient pas de conséquences politiques fâcheuses et respectent en même temps les exigences juridiques.

18.4 La délégation hongroise est d'avis qu'il est absolument nécessaire que l'organe de la Conférence générale composé d'experts en la matière - c'est-à-dire le Comité juridique - examine d'une manière approfondie le problème qui nous est soumis, analyse les incidences juridiques des diverses modalités possibles et nous soumette les résultats de ses travaux. Puisqu'il s'agit là de la modification de l'Acte constitutif - document capital qui fixe le cadre de toutes les activités de notre Organisation - il est évident qu'une proposition tendant à un changement radical d'une disposition de la plus haute importance de cet Acte constitutif ne peut être discutée dans cette enceinte sans que soit connue l'opinion des experts en la matière. La délégation hongroise partage d'ailleurs le point de vue que la délégation française a exprimé hier à cette tribune, selon lequel il aurait été souhaitable de connaître l'opinion du Comité juridique avant d'engager ce débat préliminaire.

18.5 Pour terminer, Monsieur le Président, la délégation hongroise se réserve la possibilité de faire connaître son point de vue en ce qui concerne la question de l'élection des membres du Conseil exécutif après avoir pris connaissance du rapport du Comité juridique.

19. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de la Hongrie et je donne la parole à S. Exc. M. Wynter, chef de la délégation de la Jamaïque.

20.1 Mr. WYNTER (Jamaïque):

Mr. President, I believe we are all agreed that this is a question of fundamental importance to Unesco and I should like to congratulate the Executive Board on the care with which it has sought to carry out the wishes of the fourteenth session of the General Conference in respect of the much-needed reform of the Executive Board. The Jamaican delegation believes that, through the resolution in document 15 C/24, Unesco's effectiveness will be increased in proportion to the degree of participation by Member States, not only in the activities of Unesco but also in its administration. That is why, as a small developing country, we believe in the fairly rapid rotation of membership on the Executive Board in order to afford a high degree of participation by many members of the Organization. We therefore support the increase from 30 members to 34 members, and along with it, the principle of electoral groups.

20.2 Concerning continuity of Executive Board policy, we believe that this is best ensured by the election of an outstanding Director-General. On Saturday last we elected such a man. It is through the Director-General and his staff that we have continuity; but continuity also derives from the two-yearly meetings of the General Conference. It therefore

seems to me that there is no need for members of the Executive Board to be re-elected, nor should their terms of office exceed four years. We would like to see an amendment to the Executive Board's proposal in this sense.

20.3 To sum up, Mr. President, Jamaica supports the increase to 34 members and the principle of electoral groups, the term of office to be four years without re-election. We would like to see this become effective as from the present session.

20.4 We assume that it is for the General Conference to decide on the principles of policy. There can be no objection to our asking the Legal Committee to advise us on the wording, but obviously the Executive Board must have checked on the constitutional position before bringing their resolution before us.

21. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de la Jamaïque et je donne la parole à S. Exc. M. Yanev, au nom de la délégation de Bulgarie.

22.1 M. YANEV (Bulgarie). -

Monsieur le Président, je serai bref mais je désirerais présenter la position de la délégation bulgare en ce qui concerne la question que nous sommes en train d'examiner, à savoir la composition du Conseil exécutif, la durée du mandat et les modalités d'élection de ses membres.

22.2 La position de la délégation de la République populaire de Bulgarie est la suivante : en premier lieu, nous souhaitons que la Conférence générale augmente le nombre des membres du Conseil exécutif en le portant à 34. Compte tenu de l'insuffisance de la représentation des groupes d'Etats membres d'Asie et d'Afrique et des Etats membres arabes, nous considérons qu'il est équitable que les quatre sièges supplémentaires soient attribués comme suit : deux aux Etats membres d'Asie et deux aux Etats membres d'Afrique et aux Etats membres arabes.

22.3 Deuxièmement, il nous paraît souhaitable de ne pas porter la durée du mandat des membres du Conseil exécutif de quatre à six ans et de supprimer la rééligibilité - ce qui créera des conditions plus favorables à la participation de tous les Etats membres au Conseil exécutif.

22.4 Nous pensons enfin qu'il faut soumettre au Comité juridique la proposition tendant à modifier les modalités d'élection des membres du Conseil exécutif par l'établissement du système des groupes électoraux permanents.

23. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le délégué de la Bulgarie et je donne la parole à S. Alt. Sisowath Essaro, chef de la délégation du Cambodge.

24.1 S. Alt. SISOWATH ESSARO (Cambodge). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, les débats qui s'ouvrent sur la composition du Conseil exécutif, organe de l'Unesco qui, en importance, vient immédiatement après la Conférence générale, ainsi que sur la durée du mandat et sur les modalités d'élection de ses membres, ne peuvent qu'intéresser au premier chef la délégation cambodgienne, laquelle, avec votre permission, se propose de vous faire part à ce sujet de quelques-unes de ses réflexions.

24.2 Membre de longue date de l'Organisation, le Cambodge, bien qu'il n'ait pas eu l'ambition, jusqu'à ce jour, de siéger au Conseil exécutif, a suivi avec beaucoup d'appréhension, comme d'autres pays d'ailleurs, l'évolution de la représentation des Etats membres au sein de ce Conseil - représentation qui, dans la pratique, s'est écartée de plus en plus des dispositions de l'article V, paragraphe 2, de l'Acte constitutif, recommandant expressément ce qui suit : "Elle [l'Organisation] tiendra compte également de la diversité des cultures et d'une répartition géographique équitable".

24.3 Il est particulièrement heureux que le souci d'entreprendre une réforme afin qu'une véritable équité puisse être assurée, ait animé, lors de sa quatorzième session, la Conférence générale, dont la résolution 7, paragraphe 25, a redonné espoir et confiance à tous les pays qui se sentaient déjà quelque peu frustrés.

24.4 A la suite de cette importante étape, la délégation cambodgienne a eu l'occasion de suivre les travaux ardues et laborieux du Comité exécutif, qui s'est penché sur ce problème en vue de lui donner une solution - laquelle est présentement traduite sous la forme des recommandations pertinentes faisant l'objet du document 15 C/24 - et elle tient à rendre publiquement hommage au Conseil.

24.5 La délégation cambodgienne appuie sans réserve la recommandation de cet organe tendant à porter le nombre des membres du Conseil exécutif de 30 à 34 - deux sièges devant aller à l'Asie et deux autres à l'Afrique et aux Etats membres arabes. Elle estime, en effet, que, vu le nombre actuel des membres de l'Organisation, qui s'élève déjà à 123, quatre sièges supplémentaires ne constitueraient pas une charge financière trop lourde pour l'Unesco, par rapport à ce que pourraient lui apporter de nouvelles personnalités éminentes, représentant d'autres civilisations et d'autres cultures.

24.6 La délégation cambodgienne se promet également d'appuyer l'institution du système de groupes électoraux préconisé par le Conseil exécutif et elle considère même que ce point est étroitement lié à la proposition concernant l'augmentation du nombre des sièges du Conseil. En effet, une augmentation de quatre sièges qui n'aurait pas pour corollaire l'établissement de groupes électoraux risque d'entraîner encore un déséquilibre dans la représentation des cultures et de faire revivre un système dont l'iniquité n'a plus besoin d'être prouvée et qui est déjà condamné dans votre esprit. Il conviendrait aussi que cette formule de groupes électoraux soit traduite en dispositions réglementaires, dont on aurait l'assurance qu'elles seraient toujours suivies et respectées.

24.7 De brillants représentants des pays d'Asie, qui m'ont précédé à cette tribune, ont, avec beaucoup d'éloquence, mis l'accent sur la richesse et la diversité des cultures et des civilisations du continent asiatique, où les civilisations typiquement khmères occupent une place prépondérante. La délégation du Cambodge n'insistera donc pas sur la nécessité d'assurer à l'Asie une meilleure représentation au sein du Conseil exécutif mais elle considère que le total de cinq sièges attribués au groupe IV (annexe I au document 15 C/24) ne saurait constituer qu'un minimum.

24.8 Quant à la proposition visant à modifier la durée du mandat des membres du Conseil qui seraient choisis et élus pour six ans sans possibilité de réélection immédiate, permettez-moi, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, de dire que la délégation cambodgienne opte pour le statu quo, c'est-à-dire pour le mandat de quatre ans avec possibilité de réélection immédiate pour un second mandat. La prolongation de la durée du mandat des membres du Conseil ne nous semble pas être motivée par des raisons valables si nous désirons effectivement instaurer une rotation plus rapide des membres, en faveur des pays non encore représentés au Conseil exécutif, et si nous considérons que l'Unesco est déjà devenue majeure et que chaque nation peut assurément présenter des personnalités d'élite ayant les qualités requises par l'Acte constitutif.

24.9 Pour conclure, la délégation du Cambodge appuie fermement les recommandations présentées par le Conseil exécutif, avec la réserve que j'ai indiquée au sujet de la durée du mandat des membres de cet organe, et elle souscrit à la suggestion présentée par le Bureau de la Conférence et tendant à ce que le Comité juridique et la Commission administrative soient consultés au préalable sur les aspects complexes de cette question. Elle lance un vibrant appel à toutes les délégations pour qu'elles veuillent bien considérer favorablement les points 2 (a) et 2 (b) des recommandations du Conseil et y apporter leur pleine adhésion.

25. Le **PRESIDENT**, -

Je remercie le délégué du Cambodge et je donne la parole à S. Exc. M. Arianayagam, au nom de la délégation de Malaisie.

26.1 Mr. **ARIANAYAGAM** (Malaysia):

Mr. President, last Thursday, the Head of our delegation endorsed the recommendations of the Executive Board to increase the number of seats on the Board from 30 to 34 and to establish electoral groups as suggested in 15 C/24. Our delegation wishes to pay tribute to the Executive Board for finding such a practical solution to Asia's difficult problems which have already made it virtually impossible for us to arrange one of our Ministerial meetings (CASTASIA), since we have only three members on a Board of 30 as against six between 1952 to 1956 when the Board had only 24 members.

26.2 Our delegation feels that the proposed extension of the term of office to six years would not be in the interests of the smaller countries and for this reason the Malaysian delegation has introduced DR. 165. This includes a table based on 15 C/NOM. 2 which will show the position regarding the term of office of Board members. Corrections have had to be made, however, since otherwise the averages would be lower than those given. Some States have served only two years, and if these were lumped together the average would be less. One State has served 22 years with eight members. If I included all eight, the average would be lowered so I have corrected the number to five. As you will see in DR. 165, page six, the overall average is 5.4 years per member.

26.3 I have also worked out for the years 1966 to 1970 that the overall average remains the same: 5.4. In respect of the developing areas, however, there is a point of interest. In Group 3, while the average was 6.1 for the whole period, it has now been reduced to 5.6. The position as regards Group 4 is the same - while the average for the whole period was 5.1 years per member, for the last 12 years it has come down to 4.7. And for Group 5, it has dropped from 5.7 to 5.5.

26.4 A six-year term would increase the average to 6, making it more difficult for Member States who have not served on the Executive Board - half, according to 14 C/Resolution 7. How can they be expected to wait six years?

26.5 Some members favour a four-year term which would reduce the overall average from 5.4 to 4. This has advantages which I shall take up later but as far as the six-year term is concerned, I hope that the arguments are clear and the figures are there for you to check.

26.6 Now, let us examine the problem from another angle. There are two factors which reduce the chances of representation for Member States: one is continued representation of a Member State. It makes no difference whether the term is four years, or six, eight or even ten, since that Member State will always be on the Board. This is a fact of life which we have to live with.

26.7 The other factor is the practice of nominating a member for a second term. The present Constitution allows this, but we feel it should not be an automatic right and should be limited to particularly outstanding members who are needed to watch over the interests of Member States, to watch the budget carefully and to concentrate on long-term planning, evaluation, assessment and inspection. Of course, a second term means prestige and is an honour, but half the Member States are waiting for the privilege of serving for even one term. I wonder if even Ambassador Suyama and Mr. Kirpal realize themselves the full merits of the electoral system which they have proposed? We now have a chance to resolve this problem within each group, and we must seize the opportunity, at least for the fifteenth and sixteenth sessions, as recommended.

26.8 It is, of course, for the majority to decide whether to retain the six-year term of office, but I do not feel that we have examined the question with sufficient care, because it may lead to very undesirable situations. For this reason, I have prepared another table,

which you will find in Annex I on page 3. In the third column you will observe that there are eight members standing for election for the second term and that in 1970 there will be seven. If all of them are re-elected, the figures will show the electoral position indefinitely, since we will have a six-year cycle in which the number to be elected in any session depends entirely on how many members are elected for a further term of office.

26.9 Can this be avoided so that, in effect, say 10, 11 and 12 members, respectively, are elected to the Board in the sessions held after the fifteenth and sixteenth sessions? In order to save time explaining my point, I shall read a draft sub-paragraph to the proposed paragraph 14 which you will find on page 11 of 15 C/24: "Of those elected at the fifteenth session of the General Conference, a total of 11 members shall retire at the end of the seventeenth session of the General Conference, the newly-elected members who are required to so retire being chosen by the drawing of lots; in addition, of the remaining newly-elected members, three members less than those re-elected for a second term at the sixteenth session of the General Conference shall serve for a period of eight years and retire at the end of the nineteenth session of the General Conference, such members being chosen by the drawing of lots".

26.10 Perhaps a better wording for the latter part would be as follows: "Of the remaining newly-elected members, the General Conference at its sixteenth session shall determine whether one or more of them shall, by the drawing of lots, serve on the Executive Board for a period of eight years and retire at the end of the nineteenth session. In deciding this number, the Conference shall bear in mind the desirability of maintaining a balance in the number of vacancies in succeeding sessions of the General Conference". This wording would allow for adjustments, i. e. whether the number should be three or four less than those re-elected, and also enable us to deal with the situation if less than three are re-elected.

26.11 The provisions of Article V, C, 13 of the Constitution, which require that two members must retire after serving on the Board for only two years should also be examined. It would be preferable to choose two members to serve for six years. A possible draft would be as follows: "At the fifteenth session of the General Conference 19 members shall be elected to the Executive Board, pursuant to the provisions of this Article. Two of the newly-elected members, chosen by the drawing of lots, shall serve, without eligibility for immediate re-election, for a period of six years and retire at the end of the eighteenth session of the General Conference. At the sixteenth session of the General Conference fifteen members shall be elected to the Executive Board, and thereafter 17 members at each session of the General Conference."

26.12 Reverting to the question of a 34-member Board and the institution of electoral groups, I would like to repeat my commendation of H. E. Mr. Suyama and Dr. Kirpal. They understand Asia's difficulties and they know that no other system will work. After a careful analysis, we are convinced that the group system will only work if the number of members is increased to 34. My government has instructed me to say that, if the increase is not approved, we will vote against the electoral group system.

26.13 A gentlemen's agreement may work in a small community of people coming from a homogenous region; it is not feasible when groups are involved. Asia's problems are unlike those of other regions: there are small States, larger States, and some so large that they could, in themselves, constitute a group. I have been associated with the General Conference since 1956 and the discussions I have had with my fellow delegates indicate that this problem cannot be solved unless the electoral group system is adopted. I agree that this should go to the Administrative Commission and the Legal Committee, but these bodies should be requested to submit a written report by 4 November, so that it can be discussed in plenary session. I think we should be very firm on this point.

26.14 I am sure that the Chairman of the Administrative Commission, who is a member of the Board, will confirm that space is available for an enlarged Board and, as far as

finance is concerned, paragraphs 10-12 of 15 C/5 Add, and Corr. 2, Annex II make due provision for this. The Director-General has recommended an increase of \$38,000 for travel costs, so that an average of \$4,750 will be available per new member. The Administrative Commission need not therefore be troubled by the financial aspect.

26.15 As far as the Legal Committee is concerned, I would point out that the institution of electoral groups does not involve fundamental alterations in the aims of the Organization or new obligations for Member States. Moreover, the creation of such groups is in accordance with the stipulation concerning diversity of cultures and balanced geographical distribution.

26.16 To sum up, our delegation supports the proposed increase to 34, but only if combined with the electoral group system. If the electoral system is not approved, we shall vote against the increase in membership. Secondly, we prefer the four plus four year system but, as indicated in our draft resolution, we would like the Board to examine the implications of both the six-year term and the single four-year term and submit a report to the seventeenth session of the General Conference.

26.17 May I again urge the importance of receiving the reports of the Administrative Commission and the Legal Committee before 4 November.

27. Le PRESIDENT.

Je remercie le délégué de la Malaisie et je donne la parole à S. Exc. M. Chagas, au nom de la délégation du Brésil.

28.1 M. CHAGAS (Brésil).

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, je viens à cette tribune pour donner mon avis sur le projet d'amendement à la composition du Conseil exécutif, qui a été proposé par ce même Conseil, projet que j'approuve, avec une réserve sur laquelle je reviendrai.

28.2 J'aimerais d'abord souligner l'intérêt que le Brésil porte à cette question. En effet, le Gouvernement brésilien a été très préoccupé par le fait qu'à la suite de la dernière élection des membres du Conseil, la représentation de l'Asie a été fortement diminuée. De plus, le Gouvernement brésilien croit qu'il faut établir un système de rotation plus ample, de façon à permettre l'accès des Etats membres au Conseil exécutif d'une manière plus régulière, et à ne pas transformer le Conseil en "mandarinat", selon une expression moderne, compte tenu notamment du fait que l'évolution sociologique fait apparaître que le raccourcissement de l'unité de temps sociologique ne permet plus de préserver les délais qui étaient valables autrefois.

28.3 En conséquence, le Brésil considère qu'il est important que nos délibérations soient axées sur deux points essentiels, qui sont l'augmentation du nombre des membres du Conseil exécutif et la diminution de la durée de leur mandat. Je suis heureux de pouvoir signaler que le Gouvernement brésilien s'associe chaleureusement à certaines positions qui ont été prises par les délégués de plusieurs pays d'Amérique latine.

28.4 Pour être bref, Monsieur le Président, je préciserai que le Brésil approuve la proposition tendant à augmenter le nombre des membres du Conseil, c'est-à-dire à le porter de 30 à 34, deux des sièges étant destinés, comme il a été prévu par le Conseil, à l'Asie, un au groupe africain et un au groupe arabe. Nous sommes aussi très favorables à l'adoption de la mesure qui est intimement liée, à notre avis, à cette augmentation du nombre des membres du Conseil, c'est-à-dire à l'institution, à titre expérimental, de groupes électoraux, tels qu'ils sont définis dans le document 15 C/24.

28.5 Sur ces deux points, nous appuyons donc fermement la position prise par le Conseil exécutif et la résolution dont il recommande l'adoption à la Conférence générale. Là où nous nous en éloignons - et ce, après mûre réflexion et en accord avec tous les pays d'Amérique latine - c'est que nous souhaitons que la durée du mandat des membres du

Conseil soit limitée à quatre années sans possibilité de réélection immédiate, car, c'est, à notre avis, la seule façon d'assurer la rotation que nous jugeons nécessaire. Comme il a signalé récemment le délégué de la Colombie, il faut tenir compte d'un facteur important, à savoir qu'il existe déjà, dans les Etats membres, un grand nombre d'hommes de lettres, de science, de culture ainsi que d'administrateurs qui sont prêts à exercer une action importante, même dans les limites de ce mandat.

28.6 Nous estimons toutefois que cette limitation à quatre ans de la durée du mandat sans réélection immédiate ne devrait pas avoir un caractère rétroactif et, sur ce point, nous tenons à rappeler la proposition qui a été faite ici même par la délégation du Mexique.

28.7 Enfin, le Gouvernement brésilien considère qu'il n'y a aucun inconvénient, mais qu'il y aurait plutôt tout avantage, à connaître l'avis critique du Comité juridique, et à avoir des précisions sur le point de vue de la Commission administrative, en sauvegardant toujours le principe fondamental que l'Assemblée plénière est souveraine pour prendre la décision finale et en considérant que l'avis du Comité juridique constitue seulement un avis de caractère technique sur un problème que la Conférence peut trancher en pleine souveraineté.

29. Le **PRESIDENT**.

Je remercie le délégué du Brésil et je donne la parole au Dr Sheen au nom de la délégation de Nouvelle-Zélande.

30.1 **Mr. SHEEN (New Zealand):**

Mr. President, distinguished delegates, the subject before us is a very important and complex issue of general policy, but I shall comment very briefly since we are at present engaged really in the preliminary discussion.

30.2 I should like first of all to express, on behalf of the New Zealand delegation, our appreciation of the work done by the Executive Board on this question; both the Special Committee and the Board itself have spent many hours discussing the issues involved and in the opinion of the New Zealand delegation, have come up with proposals which, while they may not be perfect, are nevertheless worth while and realistic and do mark a definite advance.

30.3 These proposals contained in the draft resolution in Annex V of document 15 C/24 have the full support of the New Zealand delegation because they provide a solution to the present problem of the under-representation of the Asian and African countries on the Executive Board. The institution of a grouping system would, moreover, guarantee that this fair distribution of Executive Board seats would be maintained and would not, as can happen even with "gentlemen's agreements", be disrupted. New Zealand is a little reluctant to see yet another increase in Executive Board membership but recognizes the difficulties involved in ensuring a fair distribution of Board seats within the present membership of 30. We are therefore willing to support the increase to 34 provided that this is linked with the institution of an electoral grouping system as set out in the document before us.

30.4 The proposed single six-year term for Board members also meets with the approval of my delegation. It seems to us a measure designed to ensure the more rapid rotation of the seats on the Executive Board and as such we approve it.

30.5 To sum up, the New Zealand delegation fully supports the draft resolution proposed by the Executive Board. It reiterates the view that the grouping system and the increase of membership must be considered as closely interrelated aspects of the proposals. Moreover I should wish to stress the point made in paragraph 2, sub-paragraph (c) of the draft resolution, that is that the proposed groups would govern only elections to the Executive Board. They would have no relevance, for example, to Unesco's regional activities.

30.6 Finally, we consider that the four-year trial period covering two sessions of the General Conference is the minimum if we are to gain a clear picture of the effect of these proposals.

30.7 For the reasons I have outlined, New Zealand will support the draft resolution proposed by the Board.

31. Le PRÉSIDENT, -

Je remercie le délégué de la Nouvelle-Zélande et je donne la parole à M. Tallot, au nom de la délégation du Tchad.

32.1 M. TALLOT (Tchad), -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais, en quelques mots, apporter des précisions sur la position du Tchad en ce qui concerne le point examiné.

32.2 Auparavant, je voudrais féliciter chaleureusement les membres du Conseil exécutif pour le travail important et très utile qu'ils ont accompli. Je crains cependant de ne pas pouvoir approuver entièrement le texte qu'ils nous proposent. En effet, avant que le Conseil exécutif nous soumette le document sur lequel nous discutons, les membres du Conseil étaient élus pour quatre ans - durée que d'aucuns estiment nécessaire pour acquérir la formation indispensable - et avaient la possibilité d'être réélus. Le pays que je représente ne voyait pas d'inconvénient à cela ; mais nous avons constaté que, en plus des membres permanents du Conseil exécutif, que nous, Tchadiens, nous reconnaissons, d'autres membres veulent également demeurer au Conseil pour des raisons que nous ne comprenons pas. Non seulement ils ont demandé quatre ans pour se former, comme si le fonctionnement du Conseil exécutif était extrêmement difficile à assimiler mais ils veulent maintenant qu'on leur accorde six ans, quitte à ce que les autres attendent indéfiniment le droit d'avoir un siège.

32.3 Le Gouvernement du Tchad m'a chargé de préciser d'une façon claire qu'il considère que cet état de choses n'est pas très normal.

32.4 Quant à la proposition concernant l'augmentation du nombre des membres du Conseil exécutif, qui serait porté de 30 à 34, le Tchad l'appuie entièrement.

32.5 Nous donnons également notre approbation à l'institution du système des groupes électoraux. Mais notre vote, je tiens à bien le préciser, dépendra de la condition que voici : le Tchad aimerait qu'au lieu de six ans, la durée du mandat des membres du Conseil exécutif soit ramenée à quatre ans, avec effet immédiat. Que les Etats qui ont déjà siégé quatre ans au Conseil veuillent bien tendre la main aux autres Etats membres car, si toute personne arrivant dans un organisme international a besoin, effectivement, d'un certain temps pour s'adapter, il nous paraît exagéré de penser que quatre années sont nécessaires pour cela.

32.6 En résumé, la délégation du Tchad votera en faveur de la proposition du Brésil tendant à ce que les membres du Conseil soient élus pour quatre ans, avec effet rétroactif. Que ceux qui ont siégé quatre ans veuillent bien céder leurs sièges à d'autres. S'il n'en était pas ainsi, et compte tenu du fait que le Conseil exécutif n'est entretenu que par les contributions des Etats membres, nous nous verrions dans l'obligation, au cas où la Conférence générale accepterait que la durée du mandat des membres du Conseil soit portée à six ans, de refuser de voter le budget d'ensemble de l'Organisation.

33. Le PRÉSIDENT, -

Je remercie le délégué du Tchad et je donne la parole à M. Kirpal, chef de la délégation de l'Inde.

34.1 Mr. KIRPAL (India) :

Mr. President, may I also take this opportunity to offer you our heartiest congratulations on your unanimous election. We realize how greatly the General Conference is honoured by your leadership, representing, as you do, the great Continent of Africa.

34.2 I shall try to be brief because this very important problem has been well explained by several of my colleagues from Asia, and in particular by the delegate of Iran with whom I am in full agreement.

34.3 I would like to remind the General Conference of the genesis of the problem which we discussed today. At the fourteenth session of the General Conference an alarming and dangerous situation was revealed by the election to the Executive Board which resulted in gross lack of balance in the composition of the Board, especially with regard to the representation of Asia. Asian membership dropped to three in a Board of 30. The majority of the delegates at the last General Conference considered that this was not in conformity with the Constitution.

34.4 Secondly, at the last General Conference many countries expressed the natural and legitimate desire that countries hitherto unrepresented should have an opportunity to serve on the Board, and considered that there should be a maximum degree of rotation.

34.5 Thirdly, there is the relationship between the composition of the Board and its responsibilities to our Organization. Since the Board's main responsibility is to execute and supervise the programme, its composition should be such that it is directly related to Unesco's actual programme.

34.6 The gross lack of balance and other problems to which I have referred arose because the old system of elections had failed. It failed because the gentlemen's agreement, which was formerly adhered to, was not observed; and this owing to the nature of the cohesion of the groups and their internal discipline and also to the inter-group situation.

34.7 Both the internal discipline of the groups and the general discipline of the Conference somehow deteriorated and the old system whereby the composition of the Executive Board was in conformity with the provisions of the Constitution - on the basis of the gentlemen's agreement - failed. During the last two years, therefore, we have been seeking a new solution to rectify the very dangerous situation revealed at the fourteenth session of the General Conference and to make the Executive Board more efficient in the discharge of its functions.

34.8 The solution proposed by the Executive Board is threefold: to increase the membership to 34 in order to give two seats to Asia and two seats to the African and Arab States and thereby redress the balance to a certain extent; to apply on a provisional and experimental basis the system of electoral groups of Member States governing only elections to the Board; to have members serve a single six-year term of office, subject to certain constitutional provisions.

34.9 Article V.A of the Constitution, which the leaders of the Iranian delegation so well explained, refers to competence in Unesco's fields of activity and to experience and capacity. We believe that competent and experienced men and women are available in all regions of the world so that the equitable representation of the various cultures and balanced geographical distribution present no difficulties. The same Article also refers indirectly to the idea of rotation by stipulating two terms of four years; members not being eligible after serving two terms.

34.10 The Executive Board's proposal would greatly contribute to a more thorough observance of this Article and at the same time help to improve the efficiency of the Organization. The four main functions of the Executive Board as defined in Article V.B are: firstly, to prepare the Agenda for the General Conference; secondly, to be responsible for the execution of the programme and to ensure the effective and rational execution of the programme by the Director-General; thirdly, to be responsible for the external relations of the Organization, relations with the United Nations, Member States, and international organizations; and fourthly, to exercise the powers delegated to it by the General Conference. It therefore follows that the Executive Board must be a miniature General Conference; its composition should reflect the composition of the General Conference.

34.11 The situation already referred to by several of my colleagues is an alarming one. From five Asian members in a Board of 24, we have been reduced to three in a Board of

30. To reflect the actual Asian strength, the present number on a Board of 30 should be about 1/6, or five members. Even with the increase to 34, Asian representation will still not be equitable, but Asia merely claims a certain proportion on the basis of the number of Member States.

34.12 The diversity of its cultures, the size of its populations, the vast area it covers, its ancient cultures and civilizations and its religious systems all create a certain complexity in the Asian situation and have a direct bearing on certain ideas expressed in the Constitution of Unesco.

34.13 As our Organization has developed, it has become more and more operational. It has a great programme which covers the whole area of development. Now whether we look at Unesco's programme in respect of its operational activities or its work for the promotion of human rights, peace and international understanding, the Asian Member States are very deeply involved. A great deal of the Unesco programme must inevitably be centred in the Asian region because of the large population of the region, for the Organization serves human beings and not merely the abstract machinery of state systems. The eradication of illiteracy, the application of science and technology, the renewal of education are all aspects of Unesco's programme in which Asia has a vital interest. The Executive Board cannot devise, supervise, and plan such programmes unless it includes representatives of the regions which are deeply concerned in such programmes and their implementation. This question is of deep concern to all the Asian Member States.

34.14 Some of my colleagues have raised certain objections; it has been said that the listing of the groups has been arbitrary and that they do not conform to any exact geographical or cultural area. It has been said that this system may lead to the crystallization of groups and thereby endanger the universality of our Organization. There is some truth in both these statements, but our Organization does in fact work on a regional basis and we must accept the realities of the situation. It has been said that this system would be undemocratic. I do not think it need be so. A system based on a gentlemen's agreement, whereby the number of seats allotted to each group is decided on in advance, means that the General Conference vote is a mere formality. Under the new system, I hope that a larger number of candidates for each group will be presented to the General Conference, so that the latter will have greater control than it would have under a group system based on a gentlemen's agreement, even if this worked perfectly. And in fact, as I have said, such perfection is unattainable.

34.15 We realize that the new proposal does not pay sufficient attention to the principle of rotation. The question of legal difficulties has also been raised, but these can be solved. The General Conference is sovereign, and therefore can certainly overcome any legal problems.

34.16 I admit that the Executive Board's solution is neither perfect nor complete, but it undoubtedly represents a great improvement on the present situation and, indeed, is the only one to have emerged so far. Its great merit is that it recognizes the evolution of our Organization, and the Japanese and Indian delegations have therefore tabled a resolution that this experiment should be studied by the General Conference.

34.17 In conclusion, I would appeal for a unanimous decision by the General Conference on this important problem. This is a matter of urgency: the elections are only a fortnight away and no alternative solution is in sight. Further reflection on the proposed term of office may be desirable. We have not adopted a rigorous position as to whether the present four-year term should be retained or the new proposal for six years be adopted. This to my mind is a matter of detail; there is much to be said on both sides and perhaps this could be further considered and some changes made. This is not a fundamental aspect of the proposal, however. I agree that the matter should be examined as soon as possible by the Legal Committee and the Administrative Commission. I would like to repeat my hope that this provisional and experimental solution will be unanimously adopted.

35. Le PRESIDENT.

Je remercie le chef de la délégation de l'Inde et je donne la parole à M. Peles, au nom de la délégation de la Yougoslavie.

36.1 M. PELES (Yougoslavie).

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, prenant la parole sur le point 29 de l'ordre du jour, je me permets de vous présenter le point de vue et la position de la délégation yougoslave.

36.2 En ce qui concerne la composition du Conseil exécutif, la délégation yougoslave se prononce pour une élection fondée sur le principe de la représentation régionale, en soulignant que, pour nous, une région comprend, avant tout, des pays proches du point de vue géographique, ainsi que du point de vue historique, culturel, etc. A notre avis, l'application de ce principe doit également assurer la prise en considération de ces facteurs dans le cadre des consultations régionales, avec la participation de tous les Etats membres sur un pied d'égalité; de même que la présentation coordonnée et démocratique des candidatures au Conseil exécutif, qui assurera une représentation équilibrée au sein de cet organe. L'association des Etats membres sur une base régionale doit entraîner, à notre avis, des actions communes, l'établissement de relations entre les commissions nationales de ces Etats, l'élaboration conjointe de projets, la réalisation de travaux de recherche communs, etc.

36.3 Le fait que, jusqu'à présent, la moitié des Etats membres de notre Organisation n'ont pas été élus au Conseil exécutif prouve à l'évidence la nécessité d'apporter des modifications aux procédures en vigueur, afin de permettre à tous les pays de prendre part en temps utile aux travaux du Conseil.

36.4 Pour défendre notre position, nous voudrions, Mesdames, Messieurs, attirer votre attention sur le danger qui découlerait de la tendance à classer les Etats membres selon des critères idéologiques et politiques et à constituer des groupes sans le consentement préalable des pays intéressés - ce qui, en fin de compte, n'aboutirait qu'à priver les Etats membres de leurs droits fondamentaux. C'est pourquoi il est nécessaire d'obtenir l'accord inconditionnel de chaque pays intéressé quant à son inclusion dans l'un des groupes régionaux; et cela d'autant plus que les différences d'ordre idéologique et politique existant entre plusieurs pays ou entre un pays et un groupe de pays faisant partie d'un des groupes proposés ne devraient pas aboutir à ce qu'un pays quelconque soit victime de discrimination.

36.5 Dans cet ordre d'idées, au moment où nous recherchons les solutions capables d'assurer le maximum de pluralisme dans le domaine culturel, en même temps que le respect absolu des particularités culturelles de chaque pays, permettez-moi, Mesdames, Messieurs, d'attirer votre attention sur le concept de cadre continental, qui pourrait englober des groupes plus vastes que ceux qui sont prévus dans le texte qui nous a été présenté.

36.6 Compte tenu de la complexité et de l'importance de cette question, tant pour la composition future du Conseil exécutif que du point de vue du fonctionnement de notre Organisation dans son ensemble, nous sommes d'avis qu'il sera nécessaire de procéder, au cours de la prochaine période expérimentale, à des recherches en vue de trouver les solutions les plus appropriées.

36.7 Afin de créer les conditions nécessaires pour assurer en temps utile que tous les Etats membres soient représentés au Conseil exécutif, nous appuyons la proposition visant à réduire la durée du mandat des membres du Conseil exécutif. Ainsi, les pays qui n'ont jamais été représentés au Conseil auraient davantage de possibilités de l'être dorénavant. Enfin, nous estimons qu'en étudiant la possibilité de limiter ce mandat à quatre ans, l'on se rapprocherait davantage de l'esprit même de notre Organisation et l'on contribuerait à assurer sa démocratisation constante. Nous croyons que quatre ans constitueraient une période suffisante pour permettre à chacun des membres du Conseil exécutif de contribuer pleinement au succès des travaux de cet organe. En même temps, on pourrait empêcher

ainsi qu'un nombre de plus en plus élevé d'Etats membres ne jouissent du statut de membres permanents du Conseil exécutif - ce qui, à notre avis, exerce une influence défavorable sur le fonctionnement de notre Organisation.

36.8 Nous soutenons pleinement la proposition tendant à ce que les régions d'Afrique et d'Asie soient dotées de deux sièges supplémentaires chacune au sein du Conseil exécutif. Cette modification constitue le premier pas vers la réalisation des principes dont je viens de parler. Une représentation plus large de ces deux grandes régions au sein du Conseil exécutif contribuerait efficacement à la mise en oeuvre du programme de l'Unesco, d'autant plus qu'il s'agit de régions qui possèdent un immense patrimoine culturel, mais qui, à l'heure actuelle, doivent faire face à de multiples problèmes de développement.

36.9 Ayant évalué toute la complexité des questions mentionnées, nous appuyons la proposition tendant à en renvoyer l'examen, après ce débat préliminaire, au Comité juridique, en vue d'une étude de leurs aspects juridiques, ainsi qu'à la Commission administrative, afin qu'elle en examine, de son côté, les aspects administratifs et financiers. Nous estimons qu'un tel examen, de même que les recherches ultérieures indispensables, contribuerait à aider les Etats membres, au cours de la prochaine session de la Conférence générale, à trouver les meilleures solutions possibles.

37. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de la Yougoslavie et je donne la parole à M. Oram, au nom de la délégation du Royaume-Uni.

38.1 Mr. ORAM (United Kingdom):

Mr. President, I wish to make only a brief intervention at this stage of our discussions. First, I would like to say how much I welcome the fact that we are having a preliminary discussion, before referring certain aspects of the question to the Legal Committee and the Administrative Commission. This question of the composition of the Executive Board is, as so many speakers have emphasized earlier, a matter of supreme importance to our Organization; and it was right therefore that we should discuss it early in this Conference.

38.2 It became very clear at the fourteenth session of the Conference, when the elections to the Executive Board then resulted in a worsening of the position of the Asian countries, who were, in any case, already under-represented, that the present system could not be allowed to continue. Something had to be done to secure just representation for the Asian countries.

38.3 We have recognized, also, the fairness of the claims of the African and Arab countries to an increase in their representation on the Board, without that increase being at the expense of other regions.

38.4 The proposals which have now been put before us, in document 15 C/24, provide, in my delegation's view, a solution to the problem which is both fair and practicable; we support these proposals whole-heartedly.

38.5 We share the view of those delegations who have stated that the proposals must be regarded as a whole - as a "package deal". Our support for an Executive Board of 34 members is dependent on the Conference also deciding to accept the recommendation in regard to the grouping of countries for electoral purposes, and the allocation of a number of seats to each group. Without such groupings we would not be prepared to see the Board increase in size.

38.6 That is all I wish to say now, but as so many countries are participating in this preliminary discussion I thought it only right to state the position of the United Kingdom delegation and to indicate our support for the Executive Board's proposals.

38.7 I would like to add that we warmly support the draft resolution 15 C/DR, Plenary/3 which has been put forward by the delegation of France.

39.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué du Royaume-Uni.

39.2 Je voudrais clore pour ce matin la liste des orateurs inscrits pour prendre part à ce débat. La prochaine séance aura lieu cet après-midi à 15 heures. Elle sera présidée au début par M. Cash, chef de la délégation du Chili, vice-président de la Conférence générale.

39.3 La séance est levée.

The meeting rose at 1.00 p.m.
La séance est levée à 13 heures.
Se levanta la sesión a las 13.00
Заседание закрывается в 13 час.

Thirteenth plenary meeting

22 October 1968, at 3.10 p.m.
President: Mr. J. CASH (Chile)

Treizième séance plénière

22 octobre 1968, à 15 h. 10
Président : M. J. CASH (Chili)

Décimotercera sesión plenaria

22 de octubre de 1968 a las 15.10
Presidente: Sr. J. CASH (Chile)

Тринадцатое пленарное заседание

22 октября 1968 г. в 15 ч. 10 мин.
Председатель: Г-н Х. КАШ (Чили)

CONSIDERATION OF ITEM 29 OF THE AGENDA: "COMPOSITION OF THE EXECUTIVE BOARD, DURATION OF TERM OF OFFICE OF MEMBERS AND METHOD OF ELECTION" (continued)

EXAMEN DU POINT 29 DE L'ORDRE DU JOUR: "COMPOSITION DU CONSEIL EXECUTIF, DUREE DU MANDAT ET MODALITES D'ELECTION DE SES MEMBRES" (suite)

EXAMEN DEL PUNTO 29 DEL ORDEN DEL DIA: "COMPOSICION DEL CONSEJO EJECUTIVO, DURACION DEL MANDATO Y METODO DE ELECCION DE SUS MIEMBROS" (continuación)

РАССМОТРЕНИЕ ПУНКТА 29 ПОВЕСТКИ ДНЯ: "СОСТАВ ИСПОЛНИТЕЛЬНОГО СОВЕТА, ПРОДОЛЖИТЕЛЬНОСТЬ СРОКОВ ПОЛНОМОЧИЙ И МЕТОДЫ ПРОВЕДЕНИЯ ВЫБОРОВ ЕГО ЧЛЕНОВ" (продолжение)

1. EL PRESIDENTE:

Continúa el examen del punto 29 del Orden del Día relativo a la composición del Consejo Ejecutivo. El primer orador inscrito para la sesión de esta tarde es Su Alteza Real el Príncipe Zalmay Mahmud-Ghazi, de Afganistán.

(1) Le PRESIDENT, - (Traduit de l'espagnol.)

Nous allons poursuivre l'examen du point 29 de l'ordre du jour concernant la composition du Conseil exécutif. Le premier orateur inscrit pour la séance de cet après-midi est S.A.R. le prince Zalmay Mahmud-Ghazi, délégué de l'Afghanistan.

2/1 S.A.R. le prince Zalmay MAHMUD-GHAZI (Afghanistan).

Monsieur le Président, il me semble que les distingués orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont énoncé avec éloquence la question de la représentation de l'Asie au sein du Conseil exécutif. La délégation afghane a constaté avec plaisir qu'un certain nombre de délégations d'Etats qui n'appartiennent pas à notre région ont saisi, grâce à leur clairvoyance, l'anomalie de la situation actuelle et se sont engagés à redresser ce tort en appuyant les projets d'amendements contenus dans le document 15 C/24.

2.2 Toutefois, certaines objections ont été formulées quant aux modalités du système électoral. Nous ne voulons pas prétendre, Monsieur le Président, que le système, tel qu'il est présenté dans le document précité, soit tout à fait parfait ; la perfection, hélas ! n'est pas toujours réalisable. Mais, cela étant dit, il faut bien constater le fait que les auteurs du système ont attaqué ce qui paraissait impossible à modifier, pour arriver à un arrangement qui me paraît raisonnable et, surtout, pratique.

2.3 Il me semble, Monsieur le Président, que le système de "Gentlemen's agreement" qui a été suggéré par certaines délégations ne peut pas toujours assurer une représentation adéquate. Bien sûr, ce genre d'arrangement a été réalisé entre l'Iran et l'Afghanistan, grâce aux liens fraternels qui unissent les deux pays. Mais, peut-on vraiment espérer que l'exemple remarquable qui a été donné par l'Iran sera suivi dans tous les cas ? Je me le demande, et j'espère que les autres délégations voudront bien, elles aussi, se poser cette question.

3. El PRESIDENTE:

Tiene la palabra el Excmo. Sr. Ong Pang Boon, Ministro de Educación de Singapur.

(3) Le PRESIDENT. - (Traduit de l'espagnol.)

Je donne la parole à S. Exc. M. Ong Pang Boon, ministre de l'éducation de Singapur.

4.1 Mr. ONG PANG BOON (Singapore):

Mr. Chairman and distinguished delegates, Singapore as you know also comes within the proposed Group 4 of Member States, i.e. the Asian region. It is only natural that we should be vitally concerned with the problem of rectifying the present imbalance of Asian representation on the Executive Board.

4.2 Taking into consideration the diversity of its cultures and size of its population, Asia certainly deserves greater representation than the three members it has at present. Indeed, it deserves even more than the five recommended by the Executive Board.

4.3 If I recall correctly, when the Executive Board was smaller than at present Asia had six seats. Now, when the membership is to be increased to 34, the number of seats proposed for Asia is five. Obviously, therefore, the present Executive Board recommendation of five seats for Asia is the minimum acceptable and I am sure that no objection could be made to this proposal.

4.4 As the principle of more balanced representation in the Executive Board is not in dispute, the problem is merely one of devising a practical way of achieving this objective.

4.5 It is all very well for certain delegations to insist on their good intentions as regards a balanced representation, but past Executive Board elections have shown all too clearly the inadvisability of depending on good intentions and gentlemen's agreements. Clearly a more practical method of ensuring equitable representation is necessary.

4.6 The Singapore delegation, therefore, supports the Executive Board's recommendation for an electoral grouping of Member States.

4.7 The Singapore delegation sees little merit in a six-year term of office. If, as has been explained, the intention behind the proposal for a six-year term is to enable a quicker turnover of members so as to facilitate election of those Member States - one half of the total - who have never been members of the Board; then I am afraid it will not achieve this objective. There are two reasons: firstly, most members of the Executive Board have not served for the full two consecutive four-year terms. In fact, the delegate of Malaysia has calculated that the average term of office served is in approximately five years and four months. The impression that most members of the Executive Board serve two consecutive terms of four years each is therefore false.

4.8 Secondly, it is suggested that the proposed six-year term would enable a quicker rotation of members, based on the premise that the election to the Executive Board would be carried out on the basis of the individual merits of the respective candidates up for election.

4.9 Mr. President, I think you will agree that this assumption is not valid in practice. Past experience has shown that election is to a large extent determined by the nation to which the candidate belongs. The larger the country and its population, the richer and more developed it is, the greater the likelihood of its candidate being elected.

4.10 Thus, while the Constitution provides that "not more than one national of any Member State shall serve on the Executive Board at any one time", it does not prevent the same Member State from presenting a different candidate at every election to replace the member whose term of office has expired. Hence, we see candidates from certain countries being elected time and again, leaving very little or no opportunity for the others to be represented on the Executive Board. The proposed single term of six years is not likely to achieve the objective of a greater rotation of members of the Executive Board. I am therefore in favour of the existing four-year term of office although this does not prevent continued representation of the same Member State.

4.11 Certain delegates have raised the question of legality and the procedural aspect of the Executive Board's proposal. In our view, the General Conference is the supreme body to decide on any issue of principle. Such subsidiary organs as the Legal Committee or other commissions of the General Conference are not established for the purpose of questioning the competence of the General Conference to decide on policy issues or principles.

4.12 The task of such Committees or Commissions is to give effect to the policy decisions of the General Conference. It is important to distinguish between matters of principle and questions of technical detail.

4.13 I therefore appeal to Members of the General Conference not to "lose sight of the wood for the trees" in considering the Executive Board's recommendations.

5. EL PRESIDENTE:

Agradezco a Su Alteza Real el Príncipe Ong Pang Boon, de Singapur. Tiene la palabra el Excmo. Sr. Insisienmay, Jefe de la Delegación de Laos.

(5) Le PRESIDENT. - (Traduit de l'espagnol.)

Je remercie le délégué de Singapour, Je donne la parole à S. Exc. M. Insisienmay, chef de la délégation du Laos.

6.1 M. L. INSISIENMAY (Laos), -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, je serai très bref. Tout le monde sait qu'à l'Unesco l'essentiel de l'Organisation est constitué par le Conseil exécutif et le Directeur général. Nous avons réglé le problème de la réélection du Directeur et toute l'assemblée se réjouit d'avoir renouvelé le mandat de M. René Maheu.

6.2 Maintenant, le problème important qui nous reste à régler est celui d'une répartition équitable des sièges au Conseil exécutif. Il est bien délicat d'adopter ici, au sein de la Conférence générale, une attitude au sujet de la représentation des Etats membres au sein du Conseil exécutif. Ce problème risque de nous mener loin, de nous entraîner même à aller à l'encontre du principe d'universalité, à l'avènement duquel nous travaillons avec ardeur. Si nous n'adoptons pas une mesure appropriée, à la lumière des enseignements quotidiens de nos travaux et des constatations faites au sein du Conseil exécutif lui-même nous remarquerons que nous nous éloignons de plus en plus de notre but d'universalité et de justice pour ce qui est de la représentation des Etats membres au Conseil. Aussi, les projets soumis par le Japon et le Pérou méritent-ils d'être examinés avec attention, sans aucune passion. La délégation laotienne est donc heureuse d'appuyer, avec toute l'insistance permise, les projets de nos collègues et je m'associe à leurs préoccupations très

légitimes. Si l'adaptation proposée n'est pas réalisée, je crains qu'à la longue notre sagesse légendaire ne risque d'empêcher l'Asie, foyer de tant de civilisations, d'apporter une pleine contribution à l'oeuvre de promotion humaine que nous poursuivons ici.

6.3 Pour préciser notre position, je dirai, Monsieur le Président, que la délégation laotienne est en faveur de l'augmentation du nombre des membres du Conseil exécutif, assortie du principe de la constitution de groupes électoraux, la durée du mandat des membres du Conseil étant fixée à quatre ans.

7. EL PRESIDENTE:

Agradezco al Excmo. Sr. Insisienmay. Tiene la palabra el señor Gogeanu, representante de Rumania.

(7) Le PRESIDENT, - (Traduit de l'espagnol.)

Je remercie S. Exc. M. Insisienmay. Je donne la parole à M. Gogeanu, représentant de la Roumanie.

8.1 M. GOGEANU (Roumanie), -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la Conférence générale a entrepris l'examen d'un problème dont l'importance ne peut échapper à personne. Le fonctionnement du Conseil exécutif est en effet une question capitale.

8.2 L'Unesco ayant une activité complexe, profondément diversifiée, se préoccupe de son propre fonctionnement. Cette préoccupation des Etats membres me semble légitime et me paraît témoigner de la force de l'Organisation.

8.3 Le problème de la composition du Conseil exécutif a un caractère institutionnel; les dispositions de l'article V, paragraphe 2, de l'Acté constitutif, ont fixé le cadre de la composition du Conseil, dans le sens d'une représentation réaliste et équitable des Etats membres de l'Organisation, particulièrement de ceux qui ont récemment accédé à l'indépendance et dont la culture est une partie importante du patrimoine culturel de l'humanité.

8.4 Il nous apparaît donc nécessaire que la réalité concorde avec les dispositions contenues dans les textes normatifs de l'Organisation.

8.5 Sans négliger la portée politique de la question, nous approuvons la suggestion tendant à ce que le Comité juridique, organe élu de la Conférence générale, donne son avis à ce sujet. La Conférence générale est, certes, souveraine et c'est elle qui a le dernier mot. Mais auparavant, il nous apparaît nécessaire qu'elle connaisse l'avis de son Comité juridique.

8.6 La délégation roumaine appuie la recommandation relative à l'augmentation du nombre des membres du Conseil, qui serait porté à 34, afin de donner la possibilité aux Etats d'Afrique et d'Asie d'occuper la place qui leur revient de droit au sein de cet organe. Pour ce qui est de la durée du mandat des membres du Conseil, la délégation roumaine appuie la proposition tendant à ce que ces derniers soient élus pour un mandat unique de six ans.

9. EL PRESIDENTE:

Agradezco al señor representante de Rumania. Tiene la palabra el Excmo. señor Babitchouk, Jefe de la Delegación de la República Socialista Soviética de Ucrania.

(9) Le PRESIDENT, - (Traduit de l'espagnol.)

Je remercie le représentant de la Roumanie. Je donne la parole à S. Exc. M. Babitchouk, chef de la délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine.

10.1 P. В. БАБИЧУК (Украинская Советская Социалистическая Республика):
Г-н Председатель, Делегация Украинской Советской Социалистической Республики разделяет точку зрения, которая была изложена вчера главой делегации СССР академиком Румянцевым.

10.2 Мы также поддерживаем предложение об увеличении числа членов Исполнительного совета с 30 до 34, исходя из необходимости улучшить представительство стран Азии, Африки и арабских государств. Мы поддерживаем справедливые требования этих стран. Мы ожидали, что представители других групп государств последуют примеру Советского Союза и торжественно заявят с этой высокой трибуны, как это сделал делегат Франции, намерение поступить таким же образом. Мы также полагаем, г-н Председатель, что если бы другие делегации поступили бы аналогичным образом, не было бы необходимости даже в обсуждении этого вопроса, и тем более в обсуждении поправок к Уставу и Правилам процедуры, принятие которых имело бы далеко идущие и пагубные последствия для будущего нашей Организации.

10.3 Г-н Председатель, Мне хотелось бы обратить внимание делегатов Конференции, что рекомендация Исполнительного совета относительно введения системы избирательных групп была одобрена фактически меньшинством членов Совета, а не подавляющим большинством, как это утверждал делегат Соединенных Штатов Америки.

10.4 Пункт 1 с) резолюции 78-й сессии Исполнительного совета, рекомендующей введение системы групп, был принят 13 голосами, 10 членов Совета проголосовали против, 5 - воздержалось, при этом за введение системы групп проголосовали почти исключительно представители западных государств, а представители Азии и Африки либо проголосовали против, либо воздержались. Нас особенно удивил, г-н Председатель, язык ультиматума, который мы услышали в речах делегатов тех же государств и особенно Соединенных Штатов Америки и Японии: примите эту систему групп, или иначе же они не поддержат предложения об увеличении числа членов до 34. Мы понимаем, что этот ультиматум предъявлен не только странам Азии и Африки, но и нам.

10.5 В части, нас касающейся, мы отвергаем это и заявляем, что такие методы в нашей работе недопустимы.

10.6 Г-н Председатель. Мы готовы поддержать разумное сокращение срока полномочий членов Совета, поскольку это предложение также направлено на улучшение представительства в Совете всех государств-членов.

10.7 Что касается введения новой системы выборов, то она не означала бы справедливо-го распределения мест в Совете, а означала бы несправедливое закрепление на долгие годы большинства и влияния в Совете за определенной группой государств. Кроме того, она таит в себе опасности в создании трений как внутри групп стран, так и между отдельными группами, и приведет в конце концов к еще более тяжелым последствиям.

10.8 Если мы подойдем с этой точки зрения к этому вопросу, то убедимся, что новая система не принесет никакой пользы нашей Организации. Невольно возникает вопрос: кому это выгодно? Вот почему мы считаем своим долгом обратиться с призывом к странам Азии, Африки и Латинской Америки задуматься над этим вопросом: кому это выгодно? Благодарю вас, г-н Председатель.

(10.1) M. BABITCHOUK (République socialiste soviétique d'Ukraine). - (Traduit du russe.)

Monseigneur le Président, la délégation de la RSS d'Ukraine partage les vues qui ont été exprimées hier par S. Exc. M. Roumlantsev, chef de la délégation de l'URSS.

(10.2) Nous appuyons nous aussi la proposition tendant à faire porter de 30 à 34 le nombre des membres du Conseil exécutif, car nous reconnaissons la nécessité d'améliorer au sein du Conseil la représentation de l'Asie, de l'Afrique et des Etats arabes. Nous soutenons les légitimes exigences de ces pays. Nous nous étions attendus à voir les représentants d'autres groupes d'Etats suivre l'exemple de l'Union soviétique et exprimer solennellement du haut de cette tribune, comme l'a fait le délégué de la France, l'intention de soutenir eux aussi ces exigences; et nous sommes persuadés, Monsieur le Président, que si d'autres délégations étaient intervenues dans le même sens, il n'aurait même pas été nécessaire d'examiner cette question ni, par conséquent, les propositions tendant à modifier l'Acte constitutif et le Règlement intérieur, propositions dont l'adoption aurait de graves et néfastes conséquences pour l'avenir de notre Organisation,

(10.3) Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Conférence sur le fait que la recommandation du Conseil exécutif concernant l'instauration d'un système de groupes électoraux n'a en réalité été approuvée que par une minorité de membres du Conseil, et non pas par une écrasante majorité comme l'a dit le délégué des Etats-Unis d'Amérique.

(10.4) Le paragraphe 1 (c) du dispositif de la résolution adoptée par le Conseil exécutif à sa 78^e session qui vise à faire établir un tel système a recueilli 13 voix ; 10 membres du Conseil ont voté contre lui et 5 se sont abstenus ; en outre, ce sont presque uniquement les représentants des Etats d'Occident qui ont voté en faveur du système des groupes, tandis que les représentants de l'Asie et de l'Afrique votaient contre ou s'abstenaient. Nous avons été particulièrement étonnés, Monsieur le Président, du ton d'ultimatum qu'ont adopté les délégués de ces mêmes Etats et plus spécialement ceux des Etats-Unis d'Amérique et du Japon notamment ; acceptez le système des groupes, sinon nous ne soutiendrons pas la proposition tendant à porter à 34 le nombre des membres du Conseil. Nous considérons que cet ultimatum s'adresse non seulement aux pays d'Asie et d'Afrique, mais aussi à nous-mêmes.

(10.5) En ce qui nous concerne, nous repoussons cet ultimatum et déclarons que de telles méthodes sont inadmissibles au sein de notre assemblée.

(10.6) Monsieur le Président, nous sommes prêts à approuver un raccourcissement raisonnable de la durée du mandat des membres du Conseil, dans la mesure où cette proposition tend aussi à améliorer la représentation de tous les Etats membres au sein du Conseil.

(10.7) En ce qui concerne le système des groupes électoraux, il n'aboutirait pas à une répartition équitable des sièges du Conseil, mais aurait pour effet de perpétuer pendant de longues années, au sein du Conseil, la position majoritaire et l'influence prépondérante d'un certain groupe d'Etats. Il risquerait en outre de provoquer des frictions tant à l'intérieur des groupes qu'entre les différents groupes et aurait finalement des conséquences encore plus néfastes.

(10.8) Si l'on envisage la question sous cet angle, on voit que le système proposé ne serait d'aucune utilité pour notre Organisation. On est donc involontairement conduit à se poser la question : qui donc y aurait intérêt ? C'est pourquoi nous jugeons de notre devoir d'inviter les Etats d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine à réfléchir sur cette question : qui donc y aurait intérêt ?

11. El PRESIDENTE:

Agradezco al Excmo. Sr. Babitchouk. Tiene la palabra el Dr. Bender, representante de los Países Bajos.

(11) Le PRESIDENT. - (Traduit de l'espagnol.)

Je remercie S. Exc. M. Babitchouk. Je donne la parole à M. Bender, délégué des Pays-Bas,

12.1 Mr. BENDER (Netherlands):

Mr. President, distinguished delegates, I have not asked for the floor in order to explain in detail why our delegation has adopted its position on the important issue under discussion. I merely wish to state that the Netherlands delegation is in favour of the Board's recommendations.

12.2 In addition, I must stress my delegation's view that the increased membership of the Board would be pointless unless a system of electoral groups were established at the same time. Past experience has shown that we need some sort of guarantee that the four new seats will actually be occupied by the countries for which they are intended, namely, the Asian group and that of the African and Arab countries. Experience has also shown us that this guarantee cannot be found in a gentlemen's agreement, or, as the French delegation called it, "the solemn declaration".

12.3 I am well aware that the proposed system of grouping may give rise to certain reservations, but, Mr. President, and I want to stress this point, we have to accept it because it has proved impossible to find another solution in the present circumstances.

12.4 As all of us know, the Executive Board has discussed this problem thoroughly and at length. The Member States were requested to give their advice on the matter and a study was made to find out whether, elsewhere in the United Nations family, other solutions have

been found. This consultation and study did not produce any useful alternative. In these conditions, I doubt that the Conference can find a perfect solution at this stage.

12.5 Therefore, Mr. President, I would like to appeal to the Conference to accept the Board's recommendations. Furthermore, I am of the opinion that the terms of reference given to the Legal Committee and the Administrative Commission should be as clear as possible in order to avoid the work of those organs being hampered by consideration of the substantive merits of the different proposals. That is why we support DR/PLEN 3, submitted by France, which clearly states that both organs should base their studies and conclusions on the assumption that the General Conference will adopt a system of electoral groups as proposed by the Executive Board.

13. El PRESIDENTE:

Agradezco al representante de los Países Bajos. Tiene la palabra el Excmo. señor Botto, Delegado del Uruguay.

(13) Le PRESIDENT, - (Traduit de l'espagnol.)

Je remercie le délégué des Pays-Bas. Je donne la parole à S. Exc. M. Botto, délégué de l'Uruguay.

14.1 El Sr. BOTTO (Uruguay):

Señor Presidente: Mi país tiene, como ustedes saben, una afirmativa tradición americanista y una mentalidad continental promovida por el sentido de lo justo. El panamericanismo, la igualdad jurídica de los Estados y la equidad han ido trazando en su política exterior una creencia, una fe y un culto, lo mismo que el destino histórico predetermina relaciones de fraternidad con todos los miembros de la comunidad del hemisferio.

14.2 Dentro de esa coordenada de sentimientos, ideales y conductas, hoy nos enfrentamos con un problema que es pequeño en sus motivaciones, si se le compara con los aspectos trascendentes de la problemática que vive el mundo. Pero nuestros pueblos, nuestros Estados y nuestros gobiernos velan por la justicia y la justicia también se mide por los actos y las intenciones, no sólo por los efectos de la conducta humana. En el determinismo geográfico que conforma el agrupamiento de naciones hay un aspecto político que puede ser útil a los intereses generales de la comunidad americana, pero ese determinismo geográfico quizás señale para otras regiones del globo, no precisamente una independencia política de los Estados débiles, sino la limitación de sus potestades decisorias en algún aspecto. Por eso tal vez no está mal la vía del ensayo en lo que respecta a los grupos electorales. Sin poseer el monopolio de ninguna verdad histórico-política, la aceptamos provisionalmente. Me estoy refiriendo a la creación de grupos electorales, de acuerdo con los ámbitos geográficos.

14.3 En lo que concierne a los mandatos de los señores miembros del Consejo Ejecutivo de la Unesco, entendemos que la extensión de cuatro años sin reelección inmediata configura un tiempo prudencial para cumplir digna y beneficiosamente para el Continente, una obra o gestión importante. Son las normas corrientes en el derecho constitucional con respecto a los mandatos políticos en la cúspide del Poder Ejecutivo de las naciones. Existe a este respecto una jurisprudencia constante y por ende nada imprecisa. Pero queda un tema espinoso y de especial delicadeza en la materia. ¿Cuándo finalizan los mandatos en lo que concierne a reelecciones? El tema se relaciona con la teoría pura del derecho, valgan los giros de Kelsen, un autor que precisó las dimensiones de la democracia.

14.4 Es decir, que las soluciones doctrinarias, en esquema jurídico deben tener su fundamento en la razón pura y en los sentimientos de equidad. La justicia indica que todos los Estados deben poseer las mismas oportunidades de ingresar en el Consejo Ejecutivo, que los Estados que nunca ingresaron en el Consejo Ejecutivo accedan cuanto antes a ese cuerpo de autoridad, que los Estados que pasaron brevemente por ese Consejo vuelvan a él, también a la brevedad. Pero ¿cómo se armoniza este ideal con la realidad? La Delegación del Uruguay no incitará al renunciamento ni a unos ni a otros. No alentamos

el renunciamiento de los que se quedan, como tampoco alentamos el renunciamiento de los nuevos postulantes. Cuando se elabore en el derecho internacional americano un código de la justicia distributiva, quizás podamos intervenir en la redacción del artículo primero para consignar que el punto de partida será el mismo para todas las naciones de la sociedad americana. Lo que ha sido mencionado como el derecho adquirido, la no retroactividad, etc., son expresiones más débiles que la fuerte vocación de terminar una obra respetable; todavía inconclusa a juicio de aquellos señores representantes que asistirán a la prolongación de su mandato por dos años.

14,5 Ha sido para mí un privilegio conocer a los señores delegados porque son eminentes ciudadanos del mundo. A cada uno y a todos les daría mi voto para que rigieran con brillante y seguro acierto los intereses culturales de la humanidad. Pero desde un punto de vista personalísimo, me sitúo en un ángulo especial y subrayo a este respecto lo siguiente: el derecho no tiene una misma medida de valor para quienes arribaron a la meta y para quienes no pudieron hacerlo. Yo respeto la opinión de todos los señores delegados, pero un imperativo espiritual que supongo de equidad, alienta en mis palabras, sin que ello importe desestimación para vuestro ilustrado criterio.

14,6 Espero que el realismo y el idealismo conducirán en fecha no lejana a una comprensión enaltecida de quienes esperan pacientemente o largamente su parte alcuota de intervención en la confección de las soluciones comunes. Entretanto no perderé de vista como objetivo principalísimo en mi labor de Delegado Permanente, los ideales de la unidad americana, con representación casi religiosa para el que habla. Muchas gracias.

(14,1) M. BOTTO (Uruguay). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, comme vous le savez, mon pays est profondément attaché, par esprit et par tradition, à un panaméricanisme étayé sur son sens de la justice. Les idées de panaméricanisme, d'égalité des Etats et d'équité auxquelles il porte un respect quasi religieux ont toujours présidé à sa politique extérieure, tandis que son destin historique le conduisait à entretenir des relations fraternelles avec tous les autres pays de notre hémisphère.

(14,2) Avec les sentiments, les idéaux et les façons d'agir qui sont ainsi devenus les nôtres, nous nous trouvons aujourd'hui en face d'un problème dont l'ampleur est évidemment très faible par rapport à celle des vastes problèmes que vit actuellement le monde. Mais nos peuples, nos Etats et nos gouvernements ont entrepris de défendre la justice, or, l'amour de la justice se traduit dans les actes et dans les intentions et non pas seulement dans les résultats du comportement humain. Le déterminisme géographique dont découlent les liens entre nations sert sans doute fort bien les intérêts généraux de la communauté américaine, mais peut-être y a-t-il dans le monde des régions où ce déterminisme, au lieu de conférer une certaine indépendance politique aux Etats faibles, tend au contraire à limiter leurs pouvoirs de décision à certains égards. Aussi avons-nous l'impression qu'il n'y aurait pas d'inconvénient à faire l'essai du système des groupes électoraux. Bien que nous ne détenions nullement le monopole de la vérité historique, nous sommes prêts à accepter un tel essai. Ce que j'ai ici en vue, c'est la création de groupes électoraux dont la composition serait déterminée par des critères géographiques.

(14,3) En ce qui concerne le mandat des membres du Conseil exécutif, nous croyons que l'extension à quatre ans sans rééligibilité immédiate leur donnerait tout le temps voulu pour répondre aux aspirations de notre continent et mener à bien une tâche importante. La durée de quatre ans ainsi mentionnée correspondrait à celle qui est le plus souvent prévue en droit constitutionnel, pour les mandats politiques des dépositaires du pouvoir exécutif. Il existe à cet égard une jurisprudence permanente et par conséquent nullement imprécise. Mais il nous reste une question particulièrement délicate à régler: quand est-ce que le mandat prend fin, en ce qui concerne la rééligibilité? Cette question se rattache à la théorie même du droit, d'après les oeuvres de Kelsen, auteur qui a donné à la démocratie ses véritables dimensions.

(14,4) C'est dire que, du point de vue juridique, les solutions doctrinaires doivent être fondées sur la raison pure et sur le sens de l'équité. La justice veut que tous les Etats membres aient les mêmes possibilités d'accéder au Conseil exécutif, que ceux d'entre eux qui n'en ont jamais fait partie puissent y entrer le plus tôt possible et que ceux qui n'y sont restés que peu de temps puissent, à bref délai, y être de nouveau représentés. La délégation uruguayenne n'entend pousser personne au renoncement. Elle ne veut inciter au renoncement ni les membres actuels du Conseil, ni les nouveaux candidats. Le jour où s'élaborera, dans le cadre du droit international américain, un code de justice distributive, peut-être pourrions-nous intervenir dans la rédaction

de l'article premier pour y faire consigner d'entrée que toutes les nations de la communauté américaine se trouvent sur un pied d'égalité. On a parlé de droits acquis, de non-rétroactivité, etc., mais ces expressions sont bien faibles par rapport au désir puissamment ressenti de mener à bien une oeuvre qui est digne de respect et que jugent encore inachevée ceux des membres du Conseil dont le mandat sera renouvelé pour deux ans.

(14,5) Cela a été pour moi un privilège de faire la connaissance de Messieurs les délégués, parce qu'ils sont tous d'éminents citoyens du monde. A chacun d'eux et à tous je serais prêt à donner ma voix pour leur permettre de participer, avec compétence et brio, à la gestion des intérêts culturels de l'humanité. Mais je veux, en me plaçant à un point de vue très personnel, faire observer que le droit ne revêt pas le même aspect aux yeux de ceux qui sont déjà arrivés au but et de ceux qui n'ont pas encore pu le faire. Je respecte les opinions de tous les délégués, mais un idéal spirituel, que je suppose être un idéal d'équité, inspire mes paroles, sans qu'il faille en conclure que je mésestime les critères qui sont les vôtres.

(14,6) J'espère qu'une combinaison du réalisme et de l'idéalisme nous permettra d'arriver dans un avenir relativement proche à une meilleure compréhension des aspirations de tous ceux qui attendent depuis longtemps, avec une patience plus ou moins grande, le moment de pouvoir participer à la recherche des solutions qu'appellent nos problèmes communs. D'ici là, je continuerai à m'inspirer essentiellement, dans mon travail de délégué permanent, de cet idéal d'unité américaine qui revêt pour moi une signification presque religieuse.

15. EL PRESIDENTE:

Agradezco al Excmo. Sr. Botto. Tiene la palabra el Excmo. Sr. Tatsuo Suyama, Jefe de la Delegación del Japón.

(15) Le PRESIDENT, - (Traduit de l'espagnol.)

Je remercie S. Exc. M. Botto. Je donne la parole à S. Exc. M. Tatsuo Suyama, chef de la délégation du Japon.

16.1 M. SUYAMA (Japon). -

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné une seconde fois la parole. Je voudrais intervenir de nouveau, presque à la fin de ce débat, pour faire deux observations.

16,2 Premièrement, j'ai cru comprendre qu'hier un délégué, se référant au système des groupes électoraux, a fait allusion à une nouvelle obligation qui serait créée pour les Etats membres.

16,3 En ce qui concerne la délégation japonaise, nous ne comprenons pas du tout en quoi le système des groupes électoraux crée ou impose une nouvelle obligation aux Etats membres; nous sommes fermement convaincus que le système des groupes électoraux est l'unique système valable, étant donné les circonstances et vu les expériences en matière d'élections lors des précédentes sessions de la Conférence générale. La délégation japonaise est fermement convaincue que le système des groupes électoraux est l'unique moyen de mettre en oeuvre les dispositions de l'article V, paragraphe 2, de l'Acte constitutif. Il n'est nullement dans nos intentions de préjuger les discussions qui vont avoir lieu au Comité juridique. Mais comme il s'agit d'une question capitale pour les délégations qui sont en faveur de l'établissement, à titre expérimental et provisoire, du système des groupes électoraux, je voudrais avoir, ici même, en séance plénière, l'opinion du Sous-Directeur général pour les normes internationales et les affaires juridiques sur le premier point que j'ai évoqué.

16,4 Deuxième observation: il paraît qu'un nombre important de délégués ont exprimé très fortement le voeu que la durée du mandat des membres du Conseil exécutif soit maintenue à quatre ans, mais sans rééligibilité immédiate. Mais jusqu'à présent, je n'ai encore eu connaissance d'aucune proposition formelle de modification des recommandations du Conseil exécutif en ce qui concerne la durée de ce mandat. Quant au projet de résolution présenté par la délégation française (document 15 C/DR/PLEN/3), il ne concerne qu'une question de procédure.

16.5 Si quelques délégations présentent maintenant une proposition formelle d'amendement du projet de résolution dont l'adoption est recommandée par le Conseil exécutif, cette question sera peut-être résolue par le délégué de la France, qui prendra alors la parole pour expliquer le projet de résolution qu'il a présenté. Mais, au stade actuel, je suis un peu inquiet car, si un projet d'amendement visant à limiter la durée du mandat des membres du Conseil exécutif est proposé à la date du 4 novembre, cet amendement ne sera pas renvoyé à temps au Comité juridique. Alors, à ce stade, je suggérerais à la délégation française d'introduire, par exemple, dans le dispositif de son projet (15 C/DR/PLEN/3) après les mots "Decides to refer the legal, and the administrative and financial aspects of the draft resolution of the Executive Board and the proposals of the Governments of Japan, Peru and Malaysia..." - je m'excuse de citer la version anglaise de ce projet - une phrase telle que la suivante : "In accordance with the desire expressed by a number of delegates that the term of office of the members of the Board should be four years without immediate re-eligibility". Cette addition pourrait permettre au Comité juridique d'envisager la possibilité de présenter un amendement au projet de résolution dont l'adoption est recommandée par le Conseil exécutif. De cette manière, on pourrait éviter une surprise le 4 novembre.

16.6 Si l'on ne confie pas maintenant cette mission au Comité juridique, comme je viens de l'expliquer, nous nous trouverons dans une situation difficile pour achever notre travail et pour parvenir à une décision finale lors du second débat consacré par la Conférence générale au même point de l'ordre du jour, en séance plénière.

16.7 Je serais très heureux si je pouvais avoir l'agrément de la délégation française.

17. EL PRESIDENTE:

Agradezco al Excmo. Sr. Suyama, que ha planteado algunas cuestiones de orden jurídico, de modo que tiene la palabra el Subdirector General, señor Saba.

(17) Le PRESIDENT. - (Traduit de l'espagnol.)

Puisque M. Suyama, à qui j'adressé mes remerciements, a posé certaines questions d'ordre juridique, je donne la parole à M. Saba, sous-directeur général pour les normes internationales et les affaires juridiques.

18.1 M. SABA (sous-directeur général). - (Discours prononcé en arabe. Transcription de l'interprétation.)

Monsieur le Président, je suis heureux d'utiliser pour la première fois la langue arabe à l'Organisation.

18.2 S. Exc. M. Suyama a posé au Conseiller juridique la question de savoir si les propositions du Conseil exécutif auront pour conséquence d'imposer des obligations nouvelles aux Etats membres. Il est certain, Monsieur le Président, que, pour répondre à cette question, il faut s'adresser au Comité juridique. Je demanderai donc à M. Suyama de m'excuser, s'il ne m'est pas personnellement possible de répondre à cette question. Cependant, j'attirerai l'attention du Comité juridique lors de la réunion de celui-ci, jeudi prochain, sur la question qui m'a été posée.

19. EL PRESIDENTE:

Tiene la palabra el Excmo. Sr. Lastra, Jefe de la Delegación de Argentina.

(19) Le PRESIDENT. - (Traduit de l'espagnol.)

Je donne la parole à S. Exc. M. Lastra, chef de la délégation de l'Argentine.

20.1 El Sr. LASTRA (Argentina):

Señores, la Delegación argentina apoya el aumento a 34 del número de miembros del Consejo Ejecutivo y la constitución de los grupos electorales en la forma que propone el Consejo.

20.2 Sin mengua de las razones invocadas durante este debate sobre la necesidad de lograr un ajustado equilibrio en la representación de los grupos, respetando las diversas culturas

y regiones geográficas, tanto mi país como el Grupo III integrado por los países de Latinoamérica, hace expresas reservas sobre su derecho a un puesto más en el Consejo, en caso de cualquier aumento futuro que decida la Conferencia. Al mencionar el pensamiento del grupo latinoamericano, no me arrogo su representación, sino que traduzco su posición expresada en nuestras reuniones de bloque. La Delegación argentina accede al aumento del número de miembros del Consejo, aumento condicionado por la aprobación por la Conferencia de la composición de los grupos que ha propuesto el Consejo Ejecutivo. Espera que la mecánica de la votación y la descontada lealtad de los representantes de los Estados Miembros aseguren el cumplimiento de esta condición.

20.3 En lo que respecta a la prolongación del mandato a seis años, la Delegación argentina expresa su desacuerdo. En primer lugar, porque se trata de agilizar la rotación de los componentes del cuerpo; en segundo lugar, porque mi Gobierno entiende, conforme a la Constitución de la Unesco, que los miembros del Consejo Ejecutivo representan a los gobiernos de los Estados Miembros. El mantenimiento del período de cuatro años actualmente en vigor asegura mejor esa representatividad. Creemos que los representantes en el Consejo deben seguir las instrucciones de sus gobiernos. Planteo con esto una pura cuestión de principio y agregó, aunque resulte absolutamente innecesario, que no me refiero en ningún caso a los actuales miembros del Consejo o a los candidatos a integrarlo. Nada más.

(20.1) M. LASTRA (Argentino). - (Traduit de l'espagnol.)

Mesdames, Messieurs, la délégation argentine appuie les propositions tendant à porter à 34 le nombre des membres du Conseil et à instituer un système de groupes électoraux comme celui qui est envisagé.

(20.2) Sans désapprouver en aucune manière les arguments qui ont été invoqués en faveur d'une représentation équitable des divers groupes culturels et régionaux, mon pays comme tous les pays du groupe III latino-américain se réservent expressément le droit de demander à bénéficier d'un siège de plus au Conseil exécutif au cas où la Conférence générale déciderait d'en élargir la composition. Je n'entends pas, en formulant cette déclaration, me poser en représentant du groupe latino-américain; je ne fais que traduire la position qu'ont adoptée, au cours de leurs réunions régionales, les pays d'Amérique latine. La délégation argentine est prête à approuver l'augmentation du nombre des membres du Conseil exécutif à condition que le système de groupes électoraux proposé par le Conseil soit lui-même accepté par la Conférence; et nous comptons sur le mécanisme des votes et sur la loyauté des représentants des Etats membres pour assurer la réalisation de cette condition.

(20.3) En ce qui concerne la proposition tendant à faire porter à six ans la durée du mandat des membres du Conseil, la délégation argentine exprime son désaccord; premièrement, parce qu'il importe d'accélérer la rotation des sièges du Conseil; et deuxièmement, parce que les membres du Conseil devant, aux termes mêmes de l'Acte constitutif, représenter les gouvernements des Etats membres, cette représentation serait, de l'avis du Gouvernement argentin, moins bien assurée avec un mandat de six ans qu'avec l'actuel mandat de quatre ans. Nous estimons que les membres du Conseil doivent se conformer aux instructions de leurs gouvernements respectifs. J'évoque là une simple question de principe et j'ai à peine besoin d'ajouter que mes paroles ne sauraient en aucun cas être interprétées comme visant personnellement les actuels membres du Conseil, ni les candidats aux sièges qui vont devenir vacants.

21. EL PRESIDENTE:

Agradezco al Excmo. Sr. Lastra. Tiene la palabra el señor Thissen, Delegado de Bélgica.

(21) Le PRESIDENT. - (Traduit de l'espagnol.)

Je remercie S. Exc. M. Lastra. Je donne la parole à M. Thissen, délégué de la Belgique.

22.1 M. THISSEN (Belgique). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, la Belgique n'est pas membre du Conseil exécutif et ne présente pas actuellement de candidat à cette fonction. Je n'ai donc à défendre aucun siège ni à tenter d'en conquérir aucun. Cette situation privilégiée me met d'autant plus à l'aise pour vous dire pourquoi le Gouvernement belge se

propose d'appuyer les principales dispositions contenues dans le document 15 C/24 et de voter en leur faveur, sans les dissocier.

22.2 Deux mots, tout d'abord, sur le nombre des membres du Conseil exécutif. Certes, l'efficacité d'une assemblée, quelle qu'elle soit, est souvent fonction du nombre aussi restreint que possible des personnalités qui la composent. Toutefois, l'accroissement - heureux selon nous - du nombre des Etats membres de l'Unesco commande un accroissement raisonnable de celui des membres du Conseil exécutif. La Belgique accepte donc que ce nombre soit porté à 34.

22.3 Mon second propos revêt à mes yeux une importance plus grande. Plusieurs orateurs ont rappelé que les propositions tendant à réformer les modalités d'élection des membres du Conseil exécutif répondent à une préoccupation louable, que la Belgique approuve et qui consiste à assurer - j'insiste sur ce mot - une représentation plus équitable à un grand nombre de pays que la géographie a placés dans certaines régions du monde, en particulier l'Asie et l'Afrique. Le Gouvernement belge estime que seule la méthode d'élection reposant sur le système des groupes est de nature à assurer aux pays asiatiques et africains la garantie de ne pas voir se répéter ce qui s'est passé lors des sessions précédentes de la Conférence générale et qui a suscité leur juste déplaisir. Je tiens à souligner qu'il n'est pas question, dans notre esprit, de constituer des groupes politiques. La politique n'a pas sa place à l'Unesco. Il s'agit simplement de se prononcer sur le meilleur mécanisme technique qui permette d'atteindre le but que, je crois, nous poursuivons tous.

22.4 Reste le problème de la durée du mandat des membres du Conseil exécutif. La proposition tendant à la fixer à six ans constitue déjà un progrès, puisqu'elle est de nature à assurer une meilleure rotation au sein du Conseil exécutif. La Belgique pourrait donc s'en satisfaire; mais - toujours en vue de favoriser la rotation - elle ne serait pas hostile - loin de là! - à toute solution qui limiterait ce mandat à quatre années. Cela ne devrait cependant pas, de l'avis de la délégation belge, modifier la situation particulière occupée au sein du Conseil exécutif par quatre Etats membres de l'Organisation.

23. EL PRESIDENTE:

Agradezco al señor Delegado de Bélgica. Tiene la palabra el Excmo. Sr. de Silva, representante de Ceilán.

(23) Le PRESIDENT. - (Traduit de l'espagnol.)

Je remercie le délégué de la Belgique. Je donne la parole à M. de Silva, délégué de Ceylan.

24.1 Mr. de SILVA (Ceylon):

Mr. President may I begin by congratulating you on your election.

24.2 On behalf of Ceylon, and on behalf of a good part of Asia, I have submitted a draft resolution which, in effect, amends the resolution put before you by the Executive Board in as far as it substitutes for "six-years", "a period of four years" and deletes the lines in paragraph 2,1, (b) of 15 C/24 Annex V: "it being understood that this decision shall not affect the length of the term of office or the re-eligibility of the present members of the Executive Board". In other words, as Head of my delegation, I have proposed that the next term should be four years - four years with the right of re-election. This proposal has been sponsored by Pakistan, Afghanistan and Philippines, and I know that the majority who have expressed their views are in complete agreement that each State should have an opportunity of serving on the Executive Board. One method consists of reducing the period to four years without a right of re-election. The other method - regional grouping - has been commended to you in the resolutions of the Executive Board. It is a fruit of the labours of the representatives of Asia, Dr. Kirpal of India and H. E. Mr. Suyama of Japan, who have put forward Asia's case pursuant to a resolution passed at the fourteenth session of the General Conference.

24.3 I would ask you, ladies and gentlemen, not to be misled by the statement that regional grouping is political in nature. A gentleman's agreement may be the best method; but, unfortunately, such agreements are more honoured in the breach than in the observance.

24.4 We are not seeking office; we are speaking in the interests of Asia, the Arab nations and Africa. The Ukrainian delegate has said that this grouping system is a product of Japan and America. We are not concerned with Japan or America - we are concerned with Asia's rights. And I would ask what the Soviet bloc has done for us?

24.5 I appeal to the socialist bloc not to concentrate on legalistic points. This Organization is not a political organization. Under Article I of the Constitution, the purpose of Unesco is "to contribute to peace and security by promoting collaboration among the nations through education, science and culture in order to further universal respect for justice, for the rule of law and for the human rights and fundamental freedoms..."

24.6 Our country has enjoyed the fundamental freedoms for 2,500 years; we are a democracy and surely it is democratic to ask that all the cultures and geographical areas should be represented here. Amendments to the Constitution involving fundamental alterations in the aims of the Organization or new obligations on Member States must be approved by a two-thirds majority of the General Conference. But neither alterations in the aims nor new obligations are involved and budgetary arrangements have already been made for four new members of the Board. We in Asia are prepared to fight for our rights and we are not subordinate to any country. I urge therefore that this should not become a legalistic or political issue. And surely this amendment which requires a two-thirds majority vote cannot be said to be undemocratic.

24.7 The Constitution stipulates that "in electing the members of the Executive Board the General Conference shall endeavour to include persons competent in the arts, the humanities, the sciences, education and the diffusion of ideas and qualified by their experience and capacity... It shall also have regard to the diversity of cultures and a balanced geographical distribution". This is what we are seeking to ensure. All the cultures of Asia, Africa and the Arab States are entitled to be represented. I urge my friends in those regions to stand together in defence of their rights.

24.8 It is my hope that this Conference will approve our draft resolution in favour of a four-year term of office for members of the Executive Board.

25.1 EL PRESIDENTE:

Gracias, Excmo. Sr. de Silva. El proyecto de resolución que ha presentado el Excmo. Sr. de Silva se halla en proceso de traducción y reproducción, y se distribuirá lo antes posible con la signatura 15 C/DR/PLEN.4.

25.2 Tiene la palabra el Excmo. Sr. Fernand-Laurent, Delegado de Francia.

(25.1) Le PRESIDENT. (Traduit de l'espagnol.)

Le projet de résolution présenté par M. de Silva, que je remercie de son intervention, est en cours de traduction et de reproduction; il sera distribué le plus tôt possible sous la cote 15 C/DR/PLEN/4.

(25.2) Je donne la parole à M. Fernand-Laurent, délégué de la France.

26.1 M. FERNAND-LAURENT (France):

Monsieur le Président, M. Dennerly, prenant la parole hier au début de ce débat préliminaire, a exposé les vues de la France sur le fond du problème que nous examinons, et je pense qu'il exprimera la position finale de la délégation française lorsqu'il aura pris connaissance de l'avis du Comité juridique et de la Commission financière et administrative.

26.2 L'objet de mon intervention est beaucoup plus modeste et ne prétend aucunement toucher au fond du problème ; il s'agit d'une intervention que je pourrais qualifier de purement technique. La délégation française cherche, en effet, à apporter quelque clarté dans les discussions qui marquent la fin de cette première partie du débat. Quelle clarté pouvons-nous apporter après avoir entendu des opinions aussi variées, tant sur les avantages et les inconvénients du système des groupes électoraux que sur la durée du mandat des membres du Conseil exécutif. Il nous a semblé que la seule conclusion claire pourrait être une décision unanime, confiant au Comité juridique et à la Commission administrative le soin de travailler pour nous, de telle sorte que nous disposions en temps utile de leur avis, avant de reprendre nos discussions.

26.3 En essayant de rédiger un projet de résolution visant à clore le débat, j'ai pensé d'abord au Comité juridique, mais aussi à certains Etats membres. J'ai pensé que le Comité juridique aimerait se voir donner un mandat très précis, pour qu'on ne puisse pas ensuite lui faire le reproche de s'être égaré dans des voies où il n'aurait pas dû s'aventurer. J'ai pensé aussi que certains Etats membres, qui ont exprimé ici, par la voix de leurs délégués, quelque méfiance à l'égard des travaux du Comité juridique et de l'esprit dans lequel ce Comité allait oeuvrer, pourraient trouver quelque apaisement si nous leur offrions la possibilité de confier au Comité juridique un mandat délimitant strictement ce qu'il doit faire.

26.4 J'ai pensé qu'il fallait limiter le travail de la Commission administrative aux aspects administratifs et financiers de la question et le travail du Comité juridique à ses aspects juridiques - à ses seuls aspects juridiques, mais à tous ses aspects juridiques. Par exemple, le Comité devrait étudier la question de savoir si l'ensemble et les détails du projet contenu dans le document 15 C/24 sont conformes à l'esprit de l'Acte constitutif et notamment de son article V. Ces dispositions particulières impliquent-elles un amendement à l'Acte constitutif, un amendement au Règlement intérieur ou une suspension du Règlement intérieur ? Voilà des questions que le Comité juridique pourrait se poser et M. Suyama, dans son intervention, a fort bien fait d'appeler mon attention sur les avis exprimés ici en faveur d'une durée du mandat des membres du Conseil exécutif différente de celle qui est prévue dans le document 15 C/24.

26.5 J'ai pensé aussi que nous aimerions donner pour mission au Comité juridique de limiter son examen à la seule hypothèse de travail écrite dont nous disposons et qui nous a été présentée assez longtemps à l'avance pour que nos gouvernements aient le temps de l'examiner. Je veux parler du projet contenu dans le document 15 C/24.

26.6 J'ai donc pensé qu'il fallait demander au Comité juridique d'examiner seulement l'hypothèse de travail écrite contenue dans le document 15 C/24. Je suis parfaitement d'accord avec S. Exc. M. Suyama pour penser qu'il faut demander aussi au Comité d'examiner deux propositions tendant à modifier la durée du mandat des membres du Conseil exécutif, par rapport à la proposition contenue dans ce document, et j'approuvais la rédaction anglaise proposée par S. Exc. M. Suyama avant d'entendre le chef de la délégation de Ceylan annoncer qu'il déposait un projet d'amendement sous la cote 15 C/DR/PLEN/4. Maintenant, je me demande si, au lieu des termes employés par M. Suyama dans son projet d'amendement oral, il ne conviendrait pas plutôt d'insérer, dans le projet français, une référence à l'amendement contenu dans le document 15 C/DR/PLEN/4.

26.7 Voilà, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ce que la délégation française a essayé de faire, sur un modeste plan technique, pour présenter un projet de résolution tendant à clore ce débat préliminaire. Ai-je bien réussi à exprimer notre pensée ? Je ne le crois pas, car plusieurs délégués sont venus me trouver en me disant que la rédaction de la partie du dispositif du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/3 qui commence par le mot "décide" exigeait une décision finale de la Conférence générale. Telle n'était pas mon intention. Je vais vous faire un aveu, Mesdames, Messieurs : en rédigeant ce paragraphe, j'ai commis ce qu'on appelle en français un plagiat, en reprenant les termes que j'ai trouvés dans un texte élaboré à l'intention du Bureau de la Conférence par l'éminent président

de la Commission du programme, M. de Hoog. En commettant ce plagiat, je ne m'étais pas aperçu qu'il pourrait donner lieu à une interprétation erronée de ma pensée. Je pensais à une hypothèse de travail et, en entendant la traduction anglaise de notre texte, je me suis aperçu que le mot français "hypothèse" avait été traduit en anglais par le mot "assumption". Or "assumption" va beaucoup plus loin qu'"hypothèse"; "assumption" implique que l'on pense que le résultat sera tel ou tel, alors que je ne prétends pas préjuger l'issue finale du débat. Je pensais seulement à l'une des éventualités possibles, à savoir que la Conférence adopte - ou rejette - le projet contenu dans le document 15 C/24. Par conséquent, il aurait peut-être été préférable (mais je ne veux pas dicter une traduction aux interprètes) de parler en anglais de "voting hypothesis" ou d'"event" ou d'"eventuality".

26.8 Quoi qu'il en soit, je crois que même le texte français aurait besoin d'être légèrement remanié pour correspondre à ma pensée et je me permets de vous proposer, Mesdames, Messieurs, la rédaction suivante : à la fin du paragraphe qui commence par le mot "décide", au lieu de "sur l'hypothèse de l'adoption par la Conférence générale", nous pourrions dire "en les invitant à baser leur étude et leurs conclusions sur l'hypothèse selon laquelle la Conférence générale souhaiterait adopter le système de groupes électoraux proposé par le Conseil exécutif".

26.9 Si, Mesdames et Messieurs, cette légère modification de rédaction que je propose soulève pour vous des difficultés, soit que les uns préfèrent la rédaction initiale, soit que d'autres estiment que même cette rédaction remaniée préjuge le résultat final de nos délibérations, je retirerai toute la partie du texte qui commence par les mots "en les invitant à baser leur étude et leurs conclusions". Si, en effet, la délégation française n'a pas, en général, la mystique de l'unanimité - et elle le montre - dans le cas présent, alors qu'il s'agit de clore notre débat dans la clarté, en confiant un mandat au Comité juridique et à la Commission administrative, elle souhaite que l'unanimité se réalise sur les termes de ce mandat. Je pense donc que, si la légère modification que je viens de proposer soulève des difficultés pour certaines délégations, il vaut mieux que je retire la fin de ce texte, car je pense que l'unanimité se fera facilement sur tout le reste du projet de résolution auquel on ajouterait évidemment soit l'amendement proposé oralement par M. Suyama, soit une référence au projet de résolution présenté par la délégation de Ceylan. Je prie les délégués du Royaume-Uni et des Pays-Bas, qui ont eu la courtoisie de soutenir le projet de résolution 15 C/DR/PLEN/3 avant que j'aie eu le temps de le présenter à cette tribune, de bien vouloir m'excuser d'en avoir modifié légèrement le texte.

27. EL PRESIDENTE:

Muchas gracias, señor Delegado de Francia. Tiene la palabra el Excmo. Sr. Aristy, Jefe de la Delegación de la República Dominicana.

(27) Le PRESIDENT, - (Traduit de l'espagnol.)

Je remercie le délégué de la France. Je donne la parole à S. Exc. M. Aristy, chef de la délégation de la République dominicaine.

28. El Sr. ARISTY (República Dominicana):

Señor Presidente: Me excuso de intervenir por segunda vez en este debate, pero mi intención es la de aclarar un punto que acaba de plantear en esta asamblea el Delegado del Japón, respecto a la extensión del mandato de los miembros del Consejo Ejecutivo. Ha dicho el Delegado de ese país que hasta ahora no se ha sometido ninguna propuesta formal para modificar el proyecto de recomendación presentado por el Consejo Ejecutivo. Varias delegaciones, entre ellas la de la República Dominicana, han manifestado que no están de acuerdo con la modificación presentada por el Consejo sobre la duración del mandato llevándolo a seis años y que, por el contrario, son partidarias de que se mantenga el período de cuatro años que fija la Constitución. Pregunto ahora a la Secretaría, y le agradecería una información precisa, si es necesario presentar una propuesta formal para que no se modifique la Constitución. Muchas gracias.

(28) M. ARISTY (République dominicaine). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, veuillez m'excuser d'intervenir pour la deuxième fois dans ce débat;

si je le fais, c'est pour obtenir des éclaircissements sur un point que vient d'évoquer le délégué du Japon. Il s'agit du projet de recommandation du Conseil exécutif tendant à allonger la durée du mandat de ses membres. Le délégué du Japon a dit qu'il n'y avait eu jusqu'à présent aucune proposition en due forme visant à modifier ce projet de recommandation. Or, plusieurs délégations, dont celle de la République dominicaine, ont indiqué qu'elles n'approuvaient pas la proposition du Conseil selon laquelle la durée du mandat devrait être portée à six ans et qu'elles étaient au contraire favorables au maintien du mandat de quatre ans actuellement prévu par l'Acte constitutif. Je demande donc au Secrétariat et j'aimerais être renseigné de façon précise sur ce point s'il est nécessaire de présenter une proposition en due forme pour demander qu'aucune modification ne soit apportée sur ce point à l'Acte constitutif.

29. **EL PRESIDENTE:**

Muchas gracias, Excmo. Sr. Aristy. Tiene la palabra el Excmo. Sr. Aden Issak, Jefe de la Delegación de Somalia.

(29) **Le PRESIDENT.** - (Traduit de l'espagnol.)

Je remercie S. Exc. M. Aristy. Je donne la parole à S. Exc. M. Aden Issak, chef de la délégation de Somalie.

30.1 **Mr. ADEN ISSAK (Somalia):**

Mr. President, fellow delegates, the Somali delegation supports the draft amendments to the Constitution and to the Rules of Procedure of the General Conference as regards the increase in membership of the Executive Board from 30 to 34. The Somali delegation does not favour a six-year term of office and suggests four. We also support the geographical distribution and rotation of seats. Mr. President, it is not the opinion of the Somali delegation that the electoral system should be based solely on geographical considerations because it is for the General Conference to decide who will have the responsibility for this Organization, in the light of the curricula vitae of candidates presented by Member States.

30.2 The Organization needs people of wide experience and eminent personalities and it is for the General Conference to scrutinize the candidates put forward by Member States so as to be sure of their ability. I would suggest that this is a very important issue deserving careful study and that a decision should therefore be postponed to the sixteenth or seventeenth session until both the legal and administrative aspects can be examined.

31. **EL PRESIDENTE:**

Muchas gracias, señor representante de Somalia, Tiene la palabra el Excmo. señor Sobakin, representante de la Unión Soviética.

(31) **Le PRESIDENT.** - (Traduit de l'espagnol.)

Je remercie le délégué de la Somalie. Je donne la parole à S. Exc. M. Sobakine, délégué de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

32.1 **В.К. СОБАКИН (Союз Советских Социалистических Республик):**

Г-н Председатель. Я хочу остановиться на истории обсуждения этого вопроса на пленарных заседаниях нашей Конференции. Как вы все очевидно помните, Бюро рекомендовало, чтобы на пленарных заседаниях, которые у нас состоялись вчера и сегодня, не принималось никакого решения по существу обсуждаемого вопроса. Бюро рекомендовало, чтобы была проведена только предварительная дискуссия, с тем чтобы вопрос впоследствии был передан в Юридический комитет и Административную комиссию для подготовки докладов по этому вопросу и после того, как эти доклады будут представлены, 4 ноября состоится обсуждение вопроса по существу и принятие решения по этой проблеме.

32.2 Это решение Бюро нашей Конференции было доложено пленарному заседанию. Никто не выразил никаких возражений по этому поводу, следовательно это решение было утверждено пленумом Генеральной конференции и для повторного обсуждения этого вопроса на пленуме Генеральной конференции требуется, согласно действующим Правилам процедуры, большинство в две трети голосов.

32.3 Помимо этого, г-н Председатель, я бы хотел сослаться на некоторые другие Правила процедуры Генеральной конференции. В Правиле 32 указывается, что Юридический

комитет рассматривает проекты поправок или предложения о пересмотре Устава или Правил процедуры, переданные ему Комиссией, в повестку дня которой включены эти вопросы. Следовательно, без рассмотрения Юридическим комитетом тех поправок к Правилам процедуры и тех поправок, которые предложены к Уставу нашей Организации, никакое решение не может быть принято пленумом Генеральной конференции. Аналогичные положения содержатся в Правиле 107 Правил процедуры, которое говорит, что Правила процедуры Генеральной конференции могут быть изменены по постановлению Генеральной конференции по заслушанию заключений Юридического комитета. Мы сами обязались, что, прежде чем принимать решение на пленарном заседании, эти вопросы должны быть прежде всего обсуждены Юридическим комитетом. Только после того, как Юридический комитет вынесет свое заключение, Генеральная конференция, т.е. пленум Генеральной конференции, принимает соответствующее решение.

32.4 Г-н Председатель, Здесь раздавались довольно часто голоса о том, что, в сущности говоря, Юридический комитет, это лишь комитет, который занимается подготовкой текстов, формой текстов. Мне, как юристу, даже обидно это слышать. Дело в том, что юридические вопросы, это не только вопросы формы текста, но это и вопросы последствий, к которым эти тексты ведут. И на наших пленарных заседаниях пока еще не совсем ясно было, к каким последствиям могут повести те тексты, которые нам предложены.

32.5 Советская делегация, уважая решения Бюро Конференции, не высказывалась по существу юридических вопросов, которые стоят в связи с обсуждаемой нами проблемой. Но постольку поскольку было высказано мнение, что сейчас необходимо принять принципиальное решение по существу этого вопроса, мы хотели бы сказать, что за этой очень простой, казалось бы, формулой, которая предлагается в рекомендации Исполнительного совета, скрываются весьма далеко идущие последствия. И я хотел бы, не оставиваясь по существу, потому что я повторяю, что я выступаю только по процедуре, перечислить некоторые вопросы, на которые необходимо получить ответ, с тем чтобы потом принять решение со знанием дела, а не с закрытыми глазами.

32.6 Прежде всего я хочу сказать, что та система избирательных групп, та система голосования, которая предлагается в рекомендации Исполнительного совета, принята фактически меньшинством членов Исполнительного совета, я повторяю, меньшинством, потому что за этот абзац решения Исполнительного совета было подано всего только 13 голосов, при составе членов Исполнительного совета 30 членов. Вы понимаете, что 13 членов Исполнительного совета, которые проголосовали за это, во всяком случае не подавляющее большинство членов Исполнительного совета. Та система, которая нам предлагается, она совершенно беспрецедентна, такой системы не существует ни в одной международной организации, ни в системе Организации Объединенных Наций, ни в организациях международных, существующих вне семьи Организации Объединенных Наций.

32.7 Кроме того, встает вопрос, возлагает ли эта система новые обязательства на государства-члены. По нашему глубокому убеждению, она возлагает новые обязательства на государства-члены, и весьма серьезные, и весьма далеко идущие. Встает вопрос: может ли новая система выборов быть введена в действие без поправок к Уставу или такая поправка к Уставу необходима. На этот вопрос надо дать ответ, прежде чем принимать решение. Если поправка к Уставу Организации необходима, то должна ли она быть ратифицирована или она может войти в силу без ратификации. Прежде чем принимать решение, нужно дать ответ на этот вопрос. Мы продолжаем утверждать, так же как мы утверждали это в Исполнительном совете, что новая система приведет к тому, что может создаваться и будет создана такая ситуация, при которой государства-члены или даже целые группы государств-членов будут лишены права голоса при выборах в Исполнительный совет. Об этом никто еще не упоминал на нашем пленарном заседании по той простой причине, что это пока еще не было изучено Юридическим комитетом.

32.8 Мы постараемся в Юридическом комитете доказать, что такая угроза реальна, что она может существовать. Это серьезная угроза и я не думаю, чтобы можно было так легко в течение нескольких часов принять решение, которое повлечет за собой лишение

права голоса, лишение одного из важнейших суверенных прав государств-членов в любой международной организации.

32.9 Затем, есть еще целый ряд других вопросов, которые должен обсудить Юридический комитет, прежде чем принять решение. Каково значение, например, выражения, содержащегося в рекомендации Исполнительного совета, "на временной и экспериментальной основе". Что это означает? Это пока еще тоже неясно. Если новая система выборов вводится на экспериментальной основе, то необходимо ли вносить соответствующие поправки в Правила процедуры или достаточно приостановить действие этих Правил? На этот вопрос тоже еще не было дано ответа. Вот видите, г-да делегаты, вопросов чисто, казалось бы, по форме юридического плана, но имеющих серьезнейшее значение для судеб нашей Организации, очень много, ответов на них еще нет и в этих условиях принимать даже хотя бы самые общие, самые принципиальные решения совершенно невозможно.

32.10 Наша делегация придерживается глубокого убеждения, что предлагаемая система групп - это Троянский конь, которого легко ввести в нашу Организацию, но очень нелегко будет вывести, когда обнаружатся все те отрицательные последствия, о которых мы еще будем говорить тогда, когда будет получен доклад Юридического комитета.

32.11 И, наконец, г-н Председатель, относительно проекта резолюции, представленного Францией. Я хотел бы поблагодарить г-на Фернан Лорана, выступавшего с этой трибуны, за тот дух сотрудничества, дух желания сотрудничать, который прозвучал в его выступлении. Действительно, при переводах на разные языки, выражения, иногда даже очень ясные на одном языке, становятся совершенно неясными на другом языке. Во всяком случае в том, что касается последней части фразы в том абзаце во французском проекте резолюции, который начинается со слов "постановляет передать на рассмотрение Юридического комитета ..." и т.д., она содержит, по нашему мнению, определенное предрешение вопроса.

32.12 В какой-то степени эта фраза может быть истолкована таким образом, что заранее уже предрешено, что Юридический комитет должен исходить из презумпции о том, что Генеральная конференция согласна с введением групп. Я повторяю, что мы говорим только о системе групп. Мы не говорим об увеличении числа членов Исполнительного совета. Мы согласны с этим. Мы согласны с тем, что представительство стран Азии, Африки и арабского Востока должно быть увеличено в Исполнительном совете. Мы согласны с сокращением срока полномочий членов Исполнительного совета. Эта формулировка может породить чрезвычайное болезненное состояние Юридического комитета, потому что Юридический комитет не будет знать, что же ему обсуждать и из какой ему презумпции исходить. А я считаю, что Юридический комитет не должен исходить ни из какой презумпции, он должен быть свободен обсудить вопрос по существу без всякого давления, хотя бы со стороны пленума Генеральной конференции.

32.13 Поэтому, г-н Председатель, я позволю себе через ваше посредство обратиться с просьбой к делегации Франции; она уже заранее, по-моему, заявила свое согласие с этой просьбой, если возможно исключить последнюю часть фразы в этом пункте, ту часть фразы, которая начинается со слов "рекомендовав им, при изучении и разработке заключений" и до конца этого положения. При этом условии мы готовы будем голосовать за проект, предложенный делегацией Франции.

32.14 Г-н Председатель. Здесь упоминалось и вносились поправки, в частности представителем Японии, дополнить французский проект резолюции указанием на то, что необходимо в Юридическом комитете обсудить сокращение срока полномочий членов Исполнительного совета до четырех лет.

32.15 Но, по-моему, делались не только эти предложения. Делались и некоторые другие предложения, в частности, советская делегация вносила предложение не одобрять систему избирательных групп; Мы не вносили никакой поправки, потому что поправка письменная в данном случае беспредметна. Мы просто не согласны с той системой,

которую рекомендует определенная группа членов Исполнительного совета. Я просил бы, если это возможно, отразить во французском проекте резолюции, которая станет, я надеюсь, резолюцией пленарного заседания, поручение Юридическому комитету обсудить все те предложения, которые были сделаны на пленарных заседаниях 21 и 22 октября, формулировав это следующим образом в том пункте, который начинается с "постановляет передать на рассмотрение Юридического комитета юридические аспекты и на рассмотрение Административной комиссии административные и финансовые аспекты проекта резолюции Исполнительного совета, а также предложения правительств Японии, Перу и Малайзии и, кроме того, предложения, сделанные во время предварительной дискуссии на пленарных заседаниях 21 и 22 октября 1968 года". Спасибо, г-н Председатель.

(32.1) M. SOBAKINE (Union des républiques socialistes soviétiques). (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, je voudrais rappeler ce qui s'est passé en séance plénière à propos de la question qui nous occupe. Comme vous vous en souvenez certainement, le Bureau de la Conférence avait recommandé que, dans nos séances plénières d'hier et d'aujourd'hui, il ne soit pris aucune décision sur le fond. Il avait recommandé qu'on s'en tienne à un débat préliminaire de la question et que celle-ci soit ensuite renvoyée au Comité juridique et à la Commission administrative pour faire de leur part l'objet de rapports, et qu'après la présentation de ces rapports, le 4 novembre, nous procédions à un examen sur le fond conduisant à l'adoption d'une décision.

(32.2) Cette recommandation du Bureau nous a été présentée en séance plénière. Personne n'ayant formulé d'objection, elle a été entérinée par la Conférence générale qui, conformément au Règlement Intérieur en vigueur, ne pourrait revenir sur ce point qu'en en décidant ainsi à la majorité des deux tiers.

(32.3) D'autre part, Monsieur le Président, je voudrais invoquer ici plusieurs autres dispositions du Règlement Intérieur de la Conférence générale. L'article 32 stipule que le Comité juridique examine "les projets d'amendement de l'Acte constitutif et du Règlement Intérieur qui lui sont envoyés par la Commission à l'ordre du jour de laquelle ces questions sont inscrites". Il s'ensuit que, si le Comité juridique n'a pas examiné les amendements qu'il est proposé d'apporter à l'Acte constitutif ou au Règlement Intérieur, aucune décision ne peut être prise à leur sujet par la Conférence générale en séance plénière. On trouve des dispositions analogues à l'article 107, où il est indiqué que le Règlement Intérieur "peut être modifié... par décision de la Conférence générale, après avis du Comité juridique...". Nous nous sommes nous-mêmes engagés à ne pas trancher de telles questions en séance plénière sans qu'elles aient d'abord été examinées par le Comité juridique. C'est seulement quand le Comité juridique a fait connaître ses conclusions que la Conférence générale doit être appelée à prendre, en séance plénière, les décisions qui s'imposent.

(32.4) Monsieur le Président, on a souvent entendu exprimer ici l'opinion que le Comité juridique n'avait en réalité à veiller qu'à la préparation des textes, à la forme même des textes. En tant que juriste, une telle opinion m'irrite. Il est en effet bien certain que les problèmes juridiques n'ont pas seulement trait à la forme des textes, mais aussi aux conséquences de l'application de ces textes. Or, jusqu'à présent, la Conférence générale n'a pas encore pu, en séance plénière, se faire une idée nette des conséquences que pourrait avoir l'adoption des textes qui lui sont proposés.

(32.5) La délégation de l'URSS, respectueuse des décisions du Bureau, ne s'est pas prononcée sur le fond des problèmes juridiques qui sont liés à la question à l'étude. Mais, étant donné que d'autres ont émis l'avis qu'il faudrait dès maintenant prendre une décision sur le fond de cette question, nous tenons à signaler que la formule apparemment simple qui est proposée dans la recommandation du Conseil exécutif, camoufle des incidences qui risquent d'aller fort loin. Et, sans prendre position sur le fond des choses - puisque, je le répète, j'interviens seulement sur un point de procédure - je voudrais énumérer un certain nombre de questions auxquelles il nous faut obtenir une réponse pour pouvoir ensuite prendre nos décisions en toute connaissance de cause et non pas en aveugles.

(32.6) Je tiens tout d'abord à dire que la proposition qui, dans la recommandation du Conseil exécutif, a trait à l'établissement d'un système de groupes électoraux n'a été approuvée que par une minorité des membres du Conseil - je le répète : par une minorité ! le paragraphe qui contient cette proposition n'a en effet été approuvé que par 13 voix, sur les 30 membres du Conseil. Il ne s'agit nullement là, vous le voyez, d'une majorité écrasante. Au demeurant, ce système serait le tout premier du genre : il n'en existe de semblable dans aucune des organisations internationales existantes, ni dans le système des Nations Unies, ni ailleurs.

(32,7) En outre, la question se pose de savoir si ce système imposera de nouvelles obligations aux Etats membres. Nous avons, quant à nous, la profonde conviction qu'il leur imposerait effectivement de nouvelles obligations, et très graves, et allant très loin. Autre question : ce système pourrait-il être mis en vigueur sans qu'il soit nécessaire de modifier l'Acte constitutif ? Il importe que nous soyons éclairés sur ce point avant de prendre une décision. Si une modification de l'Acte constitutif s'impose, devrait-elle être ratifiée ou pourrait-elle prendre effet sans ratification ? C'est là encore une question à laquelle il nous faut répondre avant de rien décider. Nous continuons à soutenir, comme nous l'avons fait au sein du Conseil exécutif, que le système envisagé pourrait conduire, et conduirait effectivement, à une situation telle que certains Etats membres, voire des groupes entiers d'Etats membres, se trouveraient privés du droit de vote lors des élections au Conseil exécutif. Personne n'a encore évoqué ce problème en séance plénière, pour la simple raison qu'il n'a pas encore été étudié par le Comité juridique.

(32,8) Nous nous efforcerons, au Comité juridique, de prouver que ce danger est réel, qu'il risque vraiment de se matérialiser. Ce danger est sérieux, et je ne pense pas qu'on puisse envisager d'adopter à la légère, au bout de quelques heures de discussion seulement, une décision qui porterait atteinte au droit de vote, l'un des plus importants droits souverains des Etats membres de toute organisation internationale.

(32,9) Il y a encore toute une série d'autres questions que le Comité juridique doit examiner avant que nous ne prenions une décision. Par exemple : Quel sens faut-il donner à l'expression "à titre provisoire et expérimental" qui apparaît dans la recommandation du Conseil exécutif ? Qu'est-ce que cela signifie ? Si le nouveau système ne devait être établi qu'à titre expérimental, serait-il indispensable d'apporter à certaines dispositions du Règlement intérieur les modifications envisagées, ou serait-il suffisant de suspendre l'application de ces dispositions ? C'est là une autre question à laquelle il n'a pas encore été répondu. Il y a donc, vous le voyez, Messieurs les délégués, bon nombre de questions d'ordre purement juridique, semble-t-il, qui n'en présentent pas moins une très grande importance pour les destinées de notre Organisation : nous n'avons pas encore de réponses à ces questions et, dans ces conditions, nous ne saurions absolument pas prendre de décision, fût-ce même une décision de principe du caractère le plus général.

(32,10) La délégation soviétique est profondément convaincue que le système de groupes électoraux envisagé est un Cheval de Troie qu'il serait très facile d'introduire dans notre Organisation, mais qu'on aurait beaucoup de mal à expulser une fois qu'il aurait provoqué les maux que nous prévoyons et sur lesquels nous reviendrons quand nous serons en possession du rapport du Comité juridique.

(32,11) Je voudrais, enfin, Monsieur le Président, parler du projet de résolution qui a été présenté par la France. Je tiens à remercier M. Fernand-Laurent de l'esprit de coopération et de la volonté d'entente qui se sont manifestés dans les paroles qu'il a prononcées du haut de cette tribune. Dans toute traduction en plusieurs langues il y a toujours des expressions qui, si elles sont parfaitement claires dans une langue, deviennent obscures dans une autre. De toute façon, le dernier membre de phrase du paragraphe qui commence par les mots "Décide de renvoyer au Comité juridique..." me donne l'impression que l'on préjuge le déroulement des choses.

(32,12) Jusqu'à un certain point, ce membre de phrase peut en effet être interprété comme signifiant qu'on a d'avance décidé que le Comité juridique devra partir de l'hypothèse que la Conférence générale est favorable à l'établissement des groupes électoraux. Nous parlons uniquement, je le souligne, du système des groupes. Nous ne parlons pas de l'augmentation du nombre des membres du Conseil exécutif. Nous sommes d'accord sur ce point. Nous reconnaissons que la représentation de l'Asie, de l'Afrique et des Etats arabes doit être améliorée au sein du Conseil exécutif. Nous sommes favorables à un raccourcissement de la durée du mandat des membres du Conseil exécutif. Quoi qu'il en soit, la formulation employée risque de créer une situation très difficile au sein du Comité juridique, en ce sens que ce comité ne saura plus ni ce qu'il doit examiner, ni de quelle hypothèse il doit partir. J'estime, quant à moi, que le Comité juridique ne doit partir d'aucune hypothèse ; il doit être libre d'examiner la question sans subir aucune pression d'aucune sorte, fût-ce même de la part de la Conférence générale plénière.

(32,13) C'est pourquoi, Monsieur le Président, je me permets de demander par votre intermédiaire à la délégation française, qui m'a déjà paru prête à accueillir favorablement cette question, s'il ne lui serait pas possible d'éliminer de l'avant-dernier paragraphe de son projet de résolution le membre de phrase qui commence par les mots "en les invitant à baser leur étude et leurs conclusions sur l'hypothèse...". Si ce membre de phrase est supprimé, nous serons prêts à voter en faveur du projet de résolution en question.

(32,14) Monsieur le Président, il a été question ici - et des projets d'amendement ont été présentés à ce sujet par différentes délégations, dont la délégation du Japon - de compléter le projet de

résolution de la France en y introduisant une phrase par laquelle le Comité juridique serait invité à examiner s'il ne conviendrait pas de limiter à quatre ans la durée du mandat des membres du Conseil exécutif.

(32.15) Mais ce ne sont pas là, me semble-t-il, les seules propositions qui aient été faites. D'autres propositions ont été formulées et la délégation de l'URSS a, pour sa part, proposé que le système des groupes électoraux ne soit pas approuvé. Nous n'avons pas présenté d'amendement écrit, parce que cela aurait été, en l'occurrence, sans objet. Nous avons simplement exprimé notre désaccord à propos de ce système, dont l'adoption a été recommandée par un certain groupe de membres du Conseil. Je voudrais demander si l'on ne pourrait pas, dans la résolution proposée par la France - qui deviendra, je l'espère, une résolution de la Conférence générale - indiquer que le Comité juridique devra examiner toutes les propositions qui ont été faites au cours des séances plénières des 21 et 22 octobre; il suffirait pour cela de remanier l'avant-dernier paragraphe du projet de résolution de la France de telle façon qu'il se lise comme suit: "Décide de renvoyer au Comité juridique l'examen des aspects juridiques et à la Commission administrative l'examen des aspects administratifs et financiers du projet de résolution du Conseil exécutif ainsi que des propositions des Gouvernements du Japon, du Pérou, de la Malaisie et de toutes les propositions formulées au cours du débat préliminaire aux séances plénières des 21 et 22 octobre."

33.1 EL PRESIDENTE:

Muchas gracias Excmo. Sr. Sobakin.

33.2 Antes de continuar el debate, parece conveniente conocer la reacción de la Delegación francesa frente a la propuesta que acaba de formular el Excmo. Sr. Sobakin.

(33.1) Le PRESIDENT. - (Traduit de l'espagnol.)

Je remercie S. Exc. M. Sobakine.

(33.2) Avant d'aller plus loin, je crois devoir demander à la délégation française ce qu'elle pense de la proposition que vient de faire M. Sobakine.

34.1 M. FERNAND-LAURENT (France). -

Monsieur le Président, M. Sobakine a posé deux questions. Il m'a demandé si je suis prêt à retirer du paragraphe du dispositif du projet 15 C/DR/PLEN/3 qui commence par les mots "décide de renvoyer...", le membre de phrase commençant par les mots "en les invitant à baser leur étude et leurs conclusions...". Comme je l'ai dit tout à l'heure, la délégation française recherche ici l'unanimité. Or, elle constate que, malgré une rédaction plus nuancée, ce passage de son texte crée des difficultés pour la délégation d'un Etat membre important; par conséquent, je retire du document 15 C/DR/PLEN/3 la partie de l'avant-dernier paragraphe du dispositif commençant par les mots "en les invitant à baser",...

34.2 Deuxièmement, M. Sobakine a suggéré que le Comité juridique et la Commission administrative soient invités à examiner non seulement le projet qui est contenu dans le document 15 C/24 et les amendements écrits des Gouvernements du Japon, du Pérou et de la Malaisie, mais aussi tous autres amendements et toutes autres propositions présentés au cours de la discussion préliminaire qui a eu lieu en séance plénière les 21 et 22 octobre 1968. Sur ce point, Monsieur le Président, je regrette de ne pas pouvoir suivre M. Sobakine. Je crains que le Comité juridique ne dispose pas du temps nécessaire pour examiner à la fois le document 15 C/24 qui est très long et très compliqué, les amendements écrits qui s'y rapportent et les autres propositions faites au cours du présent débat. En effet, ces propositions sont très diverses; il y a la proposition soviétique, qui rejette le système des groupes électoraux; il y a aussi une suggestion du délégué de la Yougoslavie, lequel a estimé que le système des groupes électoraux serait peut-être acceptable si, au lieu de répartir les Etats membres en blocs politiques, ils étaient répartis par continents. C'est une idée, Monsieur le Président, qui intéresse vivement la délégation française, et nous aimerions beaucoup, comme le délégué de la Yougoslavie, que la Conférence générale examine cette possibilité à sa seizième session; mais je crains que le Comité juridique n'ait pas le temps de l'étudier, pour sa part, de manière à faire rapport à ce sujet 48 heures au moins avant le 4 novembre. Je ne suis pas sûr, du reste, que le délégué de la Yougoslavie soit prêt à formuler cette suggestion de façon précise, et je crains également que les autres propositions qui s'écartent radicalement de celles qui sont contenues dans le

document 15 C/24 ne puissent pas être élaborées par leurs auteurs sous une forme écrite claire, qui permette au Comité juridique de résoudre les problèmes juridiques que poseraient ces textes. C'est pourquoi je regrette beaucoup de ne pas pouvoir répondre positivement à la deuxième demande de M. Sobakine.

35. EL PRESIDENTE:

Muchas gracias, señor Fernand-Laurent. Tiene la palabra el señor Kirpal, Jefe de la Delegación de la India.

(35) Le PRESIDENT. - (Traduit de l'espagnol.)

Je remercie M. Fernand-Laurent. Je donne la parole à M. Kirpal, chef de la délégation de l'Inde.

36.1 Mr KIRPAL (India):

After the last statement by the delegate of France I have very little to say except to thank him for amending the draft resolution put forward by his delegation. It is important that we should try to achieve unanimity on the Executive Board's proposal and the amendment accepted by the delegate of France now makes it possible for the General Conference to decide upon this question in a spirit of unanimity without suspicion or mistrust. We must keep the main objectives in mind and try to solve the problems quickly and experimentally during the present Conference and the next, leaving the wider issues to be studied in a few years.

36.2 I thank the delegate of France for proposing the amendment which now avoids any implication that the Conference has approved any change in advance. I would suggest, if the delegate of France agrees, that a brief reference be introduced to necessity of conforming to the Rules of Procedure and to the resolution moved by the delegate of Ceylon (15 C/DR/Plen/4).

37. EL PRESIDENTE:

Muchas gracias, señor Kirpal. Tiene la palabra el Excmo. Sr. de Silva, Delegado de Ceilán.

(37) Le PRESIDENT. - (Traduit de l'espagnol.)

Je remercie M. Kirpal. Je donne la parole à S. Exc. M. de Silva, délégué de Ceylan.

38.1 Mr. de SILVA (Ceylon):

Mr. President, I am anxious to ensure that the draft resolution proposed by my delegation and which, in effect, makes the term of office four years, will be placed before the Legal Committee. I am pleased that Dr. Kirpal also considers that this should be done.

38.2 Originally, when we discussed this matter in the General Committee, I insisted that a vote should be taken on the principle that we have just been discussing. But I found there was opposition to this and eventually the representative of France and the representative of the United Kingdom suggested that we should have a preliminary discussion.

38.3 We have now had that discussion and it has been decided that we must not convey our views to the Legal Committee. I find this astounding. With all due respect to the juridical expert from the Soviet Union, I would point out that I have been a jurist for 35 years and I would refer him to Rule 32 of the Rules of Procedure which specifies that the Legal Committee "shall consider proposals for the amendment of the Constitution".

38.4 How can a matter be placed before the Legal Committee unless it is in the form of a proposal? A matter becomes a proposal after it has been discussed and accepted. The Legal Committee is not there to put obstacles in the way of justice and equity. "The Legal Committee shall consist of 21 members." I do not know how many Asians there are on the Legal Committee, I do not know how many Africans are on the Legal Committee, I do not know anyone on the Legal Committee. I have been used to courts of law where things are done according to juridical procedure.

38.5 The Legal Committee would seem to be far greater than all of us and in a position to veto anything that we decide to do, if we give in. Rule 32. A of the Rules of Procedure stipulates that "the Committee shall consider proposals for the amendment of the Constitution" but any proposals for amendment must emanate from the General Conference. Why should we not inform the Legal Committee that we have discussed a particular matter? The Legal Committee is not a judge; we are the judges.

38.6 If you look up Article XIII of the Constitution, you will find that proposals for amendments to the Constitution shall become effective upon receiving the approval of the General Conference by a two-thirds majority. Again the word "proposal" is used.

38.7 Let the Asian, African and Arab representatives remember that we are sovereign here, whatever the Legal Committee says. We have had to seek protection through Dr. Kirpal and the Japanese Ambassador and the present proposal is their work. Now we are told that the idea of diversity of culture is political, that geographical groupings are political. But there is nothing political in the fact that Buddhist culture, Arab culture and Hindu culture happen to be found in one geographical area.

38.8 In voting for diversified cultures and electoral grouping by geographical regions, you will be observing the spirit of Article V sub-section 2 which was the very purpose of the Executive Board's efforts. I congratulate the Board, Dr. Kirpal and H. E. Mr. Suyama; I had not realized that the obstacles were so great. Much has been made by the Russian delegate of the fact that only 13 voted for this grouping system; but the fact is that a majority did not vote against it.

39. EL PRESIDENTE:

Muchas gracias, Excmo. Sr. de Silva. Tiene la palabra el Excmo. Sr. Tatsuo Suyama, Jefe de la Delegación del Japón.

(39) Le PRESIDENT. - (Traduit de l'espagnol.)

Je remercie S. Exc. M. de Silva. Je donne la parole à S. Exc. M. Tatsuo Suyama, chef de la délégation du Japon.

40.1 M. SUYAMA (Japon). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je serai très bref. Je partage très sincèrement la préoccupation du chef de la délégation de Ceylan. Personnellement, j'étais disposé d'introduire ce que le délégué de la France a retiré. Pour que l'unanimité s'établisse en séance plénière à la Conférence générale, je propose un compromis qui, j'espère, satisfiera toutes les délégations.

40.2 Je modifierais l'avant-dernier paragraphe du dispositif du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/3, qui commence par le mot "décide" en substituant les mots : "en les invitant à faire leur étude et leurs conclusions", à la formule "en les invitant à baser leur étude et leurs conclusions". J'ajouterais quelques mots qui pourraient satisfaire toutes les délégations et dissiper les préoccupations du chef de la délégation de Ceylan. Il s'agirait d'introduire la formule "y compris celles se basant sur l'hypothèse"... et d'ajouter ensuite tout ce qui a été dit oralement par le délégué de la France.

40.3 La dernière phrase de ce paragraphe ainsi modifiée se lirait comme suit : "En les invitant à faire leur étude et leurs conclusions, y compris celles se basant sur l'hypothèse selon laquelle la Conférence générale souhaiterait adopter le système des groupes électoraux, proposé par le Conseil exécutif". Avec cette formule, le Comité juridique et la Commission administrative auront un large champ où exercer leur jugement. Ils se livreront à l'étude qui leur est confiée, mais sans négliger les conclusions qui se baseront sur l'hypothèse selon laquelle la Conférence adopterait le système des groupes électoraux. J'insiste sur ce point pour satisfaire les deux tendances qui se sont manifestées en séance plénière.

40.4 J'ai encore une petite suggestion à formuler, qui satisferait peut-être le chef de la délégation de Ceylan et qui ne modifie pas du tout le fond. Il s'agit de la troisième ligne du même paragraphe du projet français, où il est dit : "du projet de résolution du Conseil exécutif". Le fait est qu'il s'agit du projet de résolution dont l'adoption est recommandée par le Conseil exécutif. Donc, je suggère de substituer la formule "projet de résolution recommandé par le Conseil exécutif", à la formule "projet de résolution du Conseil exécutif".

41.1 EL PRESIDENTE:

Gracias, Excmo. Sr. Suyama. ¿Debemos estimar clausurado el debate, o hay algún orador que quiera intervenir todavía?

41.2 Tiene la palabra el Excmo. Sr. Alejandrino, Delegado de Filipinas.

(41.1) Le PRESIDENT, - (Traduit de l'espagnol.)

Je remercie S. Exc. M. Suyama. Pouvons-nous considérer que le débat est clos ou quelqu'un désire-t-il encore intervenir ?

(41.2) Je donne la parole à S. Exc. M. Alejandrino, délégué des Philippines.

42.1 Mr. ALEJANDRINO (Philippines):

Mr. President, first, I should like to correct a statement made previously by one of the delegates that the Executive Board's resolution under discussion has only minority support. This is not necessarily so. While it is true that the voting was only 13 in favour, with 10 against and five abstentions, under the Rules of Procedure the five abstentions are not considered in determining whether the resolution received a majority vote.

42.2 If we were to follow that delegate's argument to its logical conclusion, no resolution before the General Conference could be approved by less than 61 votes. And certainly the General Conference would be a total failure if we followed that theory.

42.3 Secondly, Mr. President, as I have stated before, referral of the Executive Board's recommendation to the Legal Committee represents an effort to defeat this resolution not on its merits but through procedural tactics. We opposed referring this matter to the Legal Committee and the Administrative Commission, not because we have no confidence in those bodies but because we feared that this would take too much time, particularly since some delegates do not wish to impose a deadline for submission of the Legal Committee's report. The Committee could well be taken up with procedural questions and find itself unable to report to the General Conference before 4 November.

42.4 We saw what kinds of questions were to be put to these subsidiary bodies. According to Rule 32 of the Rules of Procedure, the General Conference is under no legal obligation to refer the matter to these bodies. While the Legal Committee may consider questions referred to it by the General Conference, the latter is under absolutely no legal obligation to do so. Moreover, the General Conference is free to reject the advice of the Legal Committee. The General Conference is sovereign and can disregard the reports of either the Legal Committee or the Administrative Commission.

42.5 However, since it seems to be the general feeling that we should refer this matter to the subsidiary bodies, we are willing to go along with this proposal, provided there is a deadline for submission of the reports and, if the deadline is not met, that the General Conference must act on the Executive Board resolution. Otherwise, elections to the new Executive Board may not take place under the new arrangements although virtually everyone favours an electoral group system.

42.6 Thirdly, Mr. President, I should like to request that before the draft resolution submitted by the delegate of France is considered, the revised version should be distributed in all the working languages so that we can decide what amendments we might wish to introduce, because there are so many insertions and deletions that we do not know what the real

text is. It should be noted, moreover, that the French delegate has pointed out an error in one of the translations.

43. EL PRESIDENTE:

Muchas gracias, Excmo. Sr. Alejandrino. Tiene la palabra el Excmo. Sr. Sobakin, Delegado de la Unión Soviética.

(43) Le PRESIDENT, - (Traduit de l'espagnol.)

Je remercie S. Exc. M. Alejandrino. Je donne la parole à S. Exc. M. Sobakine, chef de la délégation de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

44.1 M. SOBAKINE (URSS). -

Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec tous les orateurs qui sont intervenus avant moi et qui ont dit que la Conférence générale, réunie en séance plénière, est l'organe souverain de l'Unesco et peut décider n'importe quoi, en ce qui concerne la vie intérieure de l'Organisation. Mais si l'on veut qu'elle prenne une décision, même de principe, sur la question que nous discutons en ce moment, il faut, auparavant, changer le Règlement que nous avons adopté, il y a je ne sais combien d'années, et qui stipule que les questions de caractère juridique sont discutées par la Conférence générale en séance plénière seulement après avoir été étudiées par le Comité juridique. La Conférence générale réunie en séance plénière est d'ailleurs tout à fait libre de rejeter toute conclusion du Comité juridique. C'est ce qu'elle a déjà fait lors de sa dernière session.

44.2 Nous sommes prêts à discuter ici toutes les questions qui seront posées devant le Comité juridique ; mais, dans une assemblée qui groupe 123 délégations, comment discuter toutes ces questions que j'ai mentionnées dans mon intervention précédente, qui sont des questions très compliquées, d'une nature parfois technique, parfois juridique, parfois technique et juridique à la fois ? Une telle discussion exige encore 5 ou 6 séances au moins. Or, le rôle du Comité juridique est précisément de préparer les discussions, d'éclaircir les questions compliquées d'ordre technique et juridique. Cependant, s'il y a ici des délégations qui insistent pour que toutes ces questions soient discutées en séance plénière, nous sommes tout à fait prêts à le faire. Mais pour cela, il faut modifier le calendrier de la présente session de la Conférence générale et je crois que, si on le modifie, cela va perturber tous les travaux de la Conférence, parce qu'il ne nous faudra pas moins de cinq à six séances pour cette discussion.

44.3 Maintenant, en ce qui concerne la majorité au Conseil exécutif, il est vrai que 13 est plus que 10. C'est une majorité, mais ce n'est pas une majorité écrasante. J'ai dit simplement que la majorité correspondait à la minorité de l'effectif total des membres du Conseil, c'est-à-dire 30 membres. Or, il a été dit à cette tribune que la recommandation du Conseil exécutif avait été adoptée à une majorité écrasante. Ce n'est pas vrai : elle a été adoptée à une majorité de 3 voix et je ne crois pas que ces 3 voix puissent écraser la Conférence générale.

44.4 En ce qui concerne l'amendement que j'ai proposé au projet de résolution présenté par le délégué de la France, je suis tout à fait disposé à ne pas insister pour le maintenir. Mais je suis absolument d'accord avec le délégué des Philippines lorsqu'il dit que maintenant nous ne savons pas clairement sur quoi nous allons voter. En effet, ce qu'a dit l'honorable délégué du Japon à cette tribune est tellement subtil que je n'ai pas bien compris ce qu'il propose. Et je crois qu'il est tout à fait impossible de voter un texte très compliqué après l'avoir seulement entendu : il faut le voir écrit. Mais je me permets, Monsieur le Président, de proposer par votre intermédiaire au délégué du Japon de ne pas insister pour ne pas compliquer les choses, compte tenu de la recommandation du Bureau qui a été adoptée par la Conférence générale et qui consiste à ne pas prendre de décision maintenant. Il faut répondre ouvertement et franchement à la question : est-ce que nous sommes d'accord, oui ou non, avec cette recommandation du Bureau adoptée par la Conférence générale ? Si nous sommes d'accord, je crois que la proposition française, avec la modification que le délégué de la France a proposée - c'est-à-dire l'élimination du

dernier membre de phrase de l'avant-dernier paragraphe du dispositif - exprime très bien l'idée de cette recommandation du Bureau de la Conférence générale. Mais, si nous ne sommes pas d'accord avec cette recommandation adoptée par la Conférence générale, il faut procéder conformément au Règlement intérieur de la Conférence, c'est-à-dire poser de nouveau cette question, la discuter à nouveau et, pour cela, il faut une majorité des deux tiers des membres présents et votants de la Conférence générale.

45. EL PRESIDENTE:

Gracias, Excmo. Sr. Sobakin. La Mesa quisiera saber si el Excmo. Sr. Delegado de Filipinas insiste en que se presenten por escrito las propuestas de enmiendas antes de decidir acerca de ellas, lo que obligaría quizás a aplazar el debate hasta mañana.

(45) Le PRESIDENT, - (Traduit de l'espagnol.)

Je remercie S. Exc. M. Sobakine. Le Bureau aimerait savoir si le délégué des Philippines insiste pour que les propositions d'amendement soient présentées par écrit avant qu'aucune décision ne soit prise à leur sujet, ce qui nous obligerait peut-être à ajourner le débat jusqu'à demain matin.

46.1 Mr. ALEJANDRINO (Philippines):

Mr, President, much as I would like to co-operate with the General Conference in expediting its work, I regret that I cannot withdraw my request because it is difficult to vote on any draft resolution intelligently unless we have the text before us.

46.2 I have sat on the Legal Committee which is not composed entirely of lawyers. If we do not provide the Committee with clear terms of reference, it will go into every aspect of the problem and that will finally result in the Committee being unable to meet the deadline for submission of its report. I am sure that if we do not limit the terms of reference of the Legal Committee, there can be no final decision, on 4 November, concerning this very important question.

47. EL PRESIDENTE:

Estimamos que es preciso acoger la petición del Excmo. Sr. Delegado de Filipinas y aplazar hasta mañana la decisión final al respecto. Para adelantar, quisiéramos conocer la reacción del Delegado del Japón acerca de la propuesta que ha hecho el Excmo. señor Sobakin, Delegado de la Unión Soviética.

(47) Le PRESIDENT, - (Traduit de l'espagnol.)

Nous estimons qu'il faut faire droit à la demande de S. Exc. M. Alejandrino et remettre à demain matin notre décision finale sur le texte en question. Pour que nos travaux puissent avancer plus vite, j'aimerais savoir ce que pense le délégué du Japon de la proposition qui a été faite par S. Exc. M. Sobakine, délégué de l'Union soviétique.

48. M. SUYAMA (Japon), -

Monsieur le Président, j'ai fait une proposition pour dissiper les préoccupations très graves du chef de la délégation de Ceylan, qui nous avait lancé un appel éloquent. C'est pourquoi je ne peux pas retirer ma proposition.

49. EL PRESIDENTE:

Tiene la palabra el Excmo. Sr. Fernand-Laurent, Delegado de Francia.

(49) Le PRESIDENT, - (Traduit de l'espagnol.)

Je donne la parole à S. Exc. M. Fernand-Laurent, délégué de la France.

50.1 M. FERNAND-LAURENT (France), -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais essayer d'aider la Conférence générale à en terminer ce soir avec la discussion du point 29 de l'ordre du jour et à éviter que cette discussion ne se poursuive demain - ce qui nous priverait d'un temps précieux pour l'examen des autres points de l'ordre du jour.

50.2 Il n'est pas nécessaire, je crois, de diffuser en quatre langues une version remaniée du projet de résolution que la délégation française a eu l'honneur de proposer, et il suffirait, me semble-t-il, que je lise les modifications que j'accepte - et qui sont d'ailleurs très peu nombreuses - pour que le texte sur lequel nous voterions soit très clair. Avant de lire, avec votre permission, Monsieur le Président, le texte que je propose à la Conférence d'adopter, je voudrais dire à M. l'ambassadeur Suyama, avec tout le respect que j'ai pour la tentative qu'il a faite de donner entière satisfaction au délégué de Ceylan, que, comme le représentant des Philippines, je trouve sa rédaction trop compliquée pour permettre un vote sans texte écrit. Si je ne tiens pas compte de cette dernière proposition de M. Suyama, c'est parce qu'à mon avis elle reprend, sous une autre forme, ce qui figure déjà dans le projet de résolution de la délégation française : celui-ci appelle, en effet, l'attention du Comité juridique sur les recommandations du Conseil exécutif. La chose étant dite une fois, il n'est pas nécessaire de la répéter.

50.3 Voici donc quelles sont mes intentions : premièrement, par égard pour la délégation soviétique, je supprime la dernière partie de l'avant-dernier paragraphe du dispositif du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/3. Deuxièmement, j'incorpore la proposition de M. Kirpal, qui demandait qu'il soit fait référence au Règlement intérieur ; troisièmement, j'incorpore la suggestion de M. Suyama, qui a fait observer qu'il ne s'agit pas seulement d'un projet de résolution du Conseil exécutif, mais d'un projet dont l'adoption est recommandée par le Conseil exécutif. A ce propos, j'ajouterai que je partage l'opinion des délégués qui pensent que, lorsqu'un texte est adopté par le Conseil exécutif, fût-ce par 13 voix contre 10, il est adopté par la majorité.

50.4 Je propose donc que le dispositif du projet de résolution français soit ainsi conçu :

"Décide de renvoyer au Comité juridique, conformément au Règlement intérieur, l'examen des aspects juridiques, et à la Commission administrative l'examen des aspects administratifs et financiers du projet de résolution recommandé par le Conseil exécutif, ainsi que les propositions des Gouvernements du Japon, du Pérou, de la Malaisie et de Ceylan ;

Invite le Comité juridique et la Commission administrative... à une décision finale."

50.5 Je voudrais demander au délégué des Philippines s'il a eu le temps de prendre note de ce texte et s'il pense pouvoir se prononcer à son sujet.

51. EL PRESIDENTE:

Gracias, Excmo. Sr. Fernand-Laurent. Tiene la palabra el señor Alejandrino, Delegado de Filipinas.

(51) Le PRÉSIDENT. - (Traduit de l'espagnol.)

Je remercie M. Fernand-Laurent. Je donne la parole à M. Alejandrino, délégué des Philippines.

52.1 Mr. ALEJANDRINO (Philippines):

Mr. President, I would like to propose an amendment to the draft resolution of the delegate of France by inserting the word "purely" before "legal" and, after the word "respectively" which occurs on the fourth line of the paragraph, retaining the words "inviting them to base their study and their conclusions on the assumption that the General Conference will adopt the system of electoral groups proposed by the Executive Board".

52.2 Mr. President, in order to be sure that all the delegations fully comprehend the text in their respective languages, I also propose that the translation of this draft be circulated. This is a very important question. The entire proposal could be defeated through procedural tactics and procedural errors. It is for this reason, Mr. President, that we would insist on the circulation of the revised draft so that we can examine it and determine all its implications. A great deal may hang on apparently insignificant phrases.

53.1 El PRESIDENTE:

Gracias, señor Delegado de Filipinas.

53.2 La Mesa se permite sugerir el siguiente procedimiento: dar por clausurado el debate al término de esta sesión y distribuir mañana los textos en la forma pedida por el Delegado de Filipinas. Se votaría entonces con los textos a la vista, sin reanudar el debate. En caso de aceptarse este procedimiento, se levantaría la sesión.

53.3 Pero antes ha de resolverse el pedido de consulta hecho por el Excmo. Sr. Aristy, Delegado de la República Dominicana, a la que debía responder el Asesor Jurídico.

(53.1) Le PRESIDENT. - (Traduit de l'espagnol.)
Je remercie le délégué des Philippines.

(53.2) Le Bureau se permet de suggérer l'adoption de la procédure suivante : Le débat serait tenu pour clos à la fin de la présente séance et les textes seraient distribués demain matin sous la forme indiquée par le délégué des Philippines. Chacun ayant les textes sous les yeux, on passerait alors au vote sans rouvrir le débat. Si cette procédure est acceptée, je leverai la séance.

(53.3) Auparavant, puisque M. Aristy, délégué de la République dominicaine, a formulé une demande d'avis juridique, je demanderai au Sous-Directeur général pour les normes internationales et les affaires juridiques de bien vouloir lui répondre.

54.1 M. SABA (sous-directeur général). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je crois comprendre que le délégué de la République dominicaine, après avoir déclaré qu'il était en faveur du maintien du mandat de quatre ans sans rééligibilité, a demandé s'il devait déposer un amendement à cet effet, pour que cette proposition soit prise en considération. C'est là une question fort délicate et sur laquelle il est difficile de donner un avis juridique. Comme vous le savez en effet, Monsieur le Président, toute proposition d'amendement à des amendements constitutionnels qui sont proposés doit être présentée dans un délai déterminé, que le Règlement intérieur fixe expressément. Il appartiendra au Comité juridique de se prononcer sur la recevabilité d'amendements qui interviendraient après cette époque.

54.2 Quoi qu'il en soit, je crois utile de signaler que l'amendement présenté par la Malaisie exprime à peu de choses près ce que voudrait obtenir le délégué de la République dominicaine. Mais, s'il appartiendra au Comité juridique de se prononcer sur la validité des amendements présentés, il m'est, quant à moi, extrêmement difficile de donner un avis sur la méthode à suivre pour arriver à certains résultats, notamment pour obtenir que soit votée telle partie d'un texte sans que soit acceptée telle autre partie.

55.1 El PRESIDENTE:

Muchas gracias. La sesión de mañana comenzará a las 10. El único punto del Orden del Día que se tratará se refiere a la aprobación del límite presupuestario máximo provisional para 1969-1970, que los delegados encontrarán en el documento 15 C/73.

55.2 Se levanta la sesión.

(55.1) Le PRESIDENT. - (Traduit de l'espagnol.)

Je remercie M. Saba. La séance de demain matin commencera à 10 heures. Le seul point de l'ordre du jour qui sera examiné est celui qui a trait à l'adoption du plafond budgétaire provisoire pour 1969-1970. Ce point fait l'objet du document 15 C/73.

(55.2) La séance est levée.

The meeting rose at 5.45 p.m.
La séance est levée à 17 h.45
Se levanta la sesión a las 17.45
Заседание закрывается в 17 ч.45 мин.

Fourteenth plenary meeting

23 October 1968, at 10.25 a.m.
President: Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Quatorzième séance plénière

23 octobre 1968, à 10 h. 25
Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Décimocuarta sesión plenaria

23 de octubre de 1968 a las 10.25
Presidente: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)

Четырнадцатое пленарное заседание

23 октября 1968 г. в 10 ч. 25 мин.
Председатель: г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)

CONSIDERATION OF ITEM OF THE AGENDA : "COMPOSITION OF THE EXECUTIVE BOARD, DURATION OF TERM OF OFFICE OF MEMBERS AND METHOD OF ELECTION" (continued)

EXAMEN DU POINT 29 DE L'ORDRE DU JOUR : "COMPOSITION DU CONSEIL EXECUTIF, DUREE DU MANDAT ET MODALITES D'ELECTION DE SES MEMBRES" (suite)

EXAMEN DEL PUNTO 29 DEL ORDEN DEL DIA : "COMPOSICION DEL CONSEJO EJECUTIVO, DURACION DEL MANDATO Y METODO DE ELECCION DE SUS MIEMBROS" (continuación)

РАССМОТРЕНИЕ ПУНКТА 29 ПОВЕСТКИ ДНЯ: "СОСТАВ ИСПОЛНИТЕЛЬНОГО СОВЕТА, ПРОДОЛЖИТЕЛЬНОСТЬ ОРОКОВ ПОЛНОМОЧИЙ И МЕТОД ПРОВЕДЕНИЯ ВЫБОРОВ ЕГО ЧЛЕНОВ" (продолжение)

1.1 Le PRESIDENT. -

Mesdames, Messieurs, je déclare ouverte la quatorzième séance plénière.

1.2 Conformément à la décision qui a été prise ici hier soir, la Conférence générale, après le long débat qu'elle a consacré au point 29 de l'ordre du jour, doit se prononcer ce matin sur le projet de résolution qui a trait à la composition du Conseil exécutif. La discussion a été close et il ne reste plus qu'à voter. Je n'en donnerai donc plus la parole à aucun orateur.

1.3 Le projet de résolution en question est contenu dans le document 15 C/74. Il s'agit du texte présenté par la délégation française, auquel ont été ajoutés un certain nombre d'amendements qui avaient été acceptés hier par cette délégation.

1.4 Le même document contient également un projet d'amendement présenté conjointement par les délégations du Japon et des Philippines. Conformément au Règlement intérieur, ce projet d'amendement sera mis aux voix avant le projet de résolution.

1.5 Je mets immédiatement aux voix le projet d'amendement présenté par le Japon et les Philippines.

(Le vote a lieu à main levée.)

1.6 Voici le résultat du vote : 32 voix en faveur de l'adoption de cet amendement ; 16 contre ; et 18 abstentions.

1.7 Le projet d'amendement est adopté.

1.8 Je mets maintenant aux voix l'ensemble du texte du projet de résolution, étant entendu que le texte du projet d'amendement qui vient d'être adopté remplace celui du paragraphe 4 du projet initial présenté par la France.

(Le vote a lieu à main levée.)

1.9 Le projet de résolution qui décide de renvoyer l'examen du point 29 au Comité juridique et à la Commission administrative est adopté par 57 voix, sans opposition, avec 17 abstentions.

1.10 J'invite les membres du Comité juridique à se réunir le plus rapidement possible afin que la Conférence générale puisse être saisie de leur rapport, comme le souhaite la plupart des délégations, un peu avant le 4 novembre, pour pouvoir prendre, à cette date, une décision définitive sur le point 29 de l'ordre du jour.

ADOPTION OF THE PROVISIONAL BUDGET CEILING FOR 1969-1970/ADOPTION DU PLAFOND BUDGETAIRE PROVISOIRE POUR 1969-1970/APROBACION DEL LIMITE PRESUPUESTARIO MAXIMO PROVISIONAL PARA 1969-1970/УТВЕРЖДЕНИЕ ПРЕДВАРИТЕЛЬНОГО ПРЕДЕЛЬНОГО УРОВНЯ БЮДЖЕТА НА 1969-1970 ГОДЫ

2.1 Le PRESIDENT. -

Mesdames, Messieurs, nous allons maintenant aborder le point 20 de l'ordre du jour : "Adoption du plafond budgétaire provisoire pour 1969-1970". Ai-je besoin de souligner l'importance de cette question ? L'Organisation ne pourrait pas fonctionner sans cette indication des moyens dont elle doit disposer, et les Etats membres ne sauraient pas quelle est la contribution qu'ils sont amenés à verser à l'Organisation, si cette indication relative au plafond budgétaire ne leur était clairement donnée. Il s'agit en l'occurrence de fixer, à l'intention de la Commission du programme et de la Commission administrative, la limite budgétaire dont elles devront tenir compte au cours de leurs débats. Mais, bien que la Conférence se réserve le droit de modifier, s'il y a lieu, le chiffre provisoire qu'elle va fixer maintenant, il s'agit, en fait, de décider des moyens que les Etats membres vont mettre à la disposition de l'Organisation pour financer ses activités au cours de la prochaine période biennale.

2.2 Conformément à la procédure de fixation du plafond budgétaire qui a été établie par la Conférence générale lors de sa treizième session, puis confirmée au cours de la quatorzième session et de nouveau au début de la présente session - procédure que vous trouverez au paragraphe 12 du document 15 C/2 - le Bureau de la Conférence a préparé le document 15 C/73, que vous avez entre les mains. Ce document indique, d'une part, le montant du plafond budgétaire provisoire pour 1969-1970 proposé par le Directeur général, d'autre part, la recommandation formulée à cet égard par le Conseil exécutif, et, enfin, la seule proposition qui ait été présentée par un Etat membre dans les délais réglementaires. Conformément à la procédure rappelée dans le document 15 C/73, lorsque le moment arrivera de passer au vote, c'est sur cette proposition, présentée par les Etats-Unis d'Amérique, que la Conférence générale devra se prononcer en premier lieu. Si

cette proposition n'est pas adoptée, et si aucune autre proposition intermédiaire n'est faite au cours du débat, la Conférence votera sur le montant proposé par le Directeur général et recommandé par le Conseil exécutif.

2.3 Je vais donner la parole d'abord au Président du Conseil exécutif pour qu'il présente la recommandation du Conseil. Ensuite, j'inviterai le Directeur général à présenter son point de vue. Après quoi, le débat sera ouvert et je donnerai la parole aux délégations qui la demanderont. D'ores et déjà, sept orateurs sont inscrits. Je souhaiterais, bien entendu, qu'il ne s'instaure pas un débat flou sur ce sujet : la question est assez claire en elle-même et les Etats membres ont eu le temps de se préparer à y donner une réponse précise.

2.4 Je donne la parole à S. Exc. M. Dell'Oro Maini, président du Conseil exécutif.

3.1 El Sr. DELL'ORO MAINI (Argentina), Presidente del Consejo Ejecutivo:

Señor Presidente, señoras y señores delegados: En la exposición que tuve el honor de pronunciar al presentar el Proyecto de Programa y de Presupuesto para el próximo bienio, me referí detalladamente a este punto y a todas las etapas de su preparación en el seno del Consejo Ejecutivo. Por lo tanto, me limitaré a recordar los argumentos aducidos entonces y a someter a la presente sesión el texto de la recomendación del Consejo, que figura en el documento 15 C/6 Add. 2.

3.2 En la parte segunda de esa resolución aprobada en la 80a. reunión, el Consejo somete a la Conferencia el presupuesto presentado por el Director General para 1969-1970 en el documento 15 C/6 Add. y Corr. 2, y recomienda que la Conferencia General adopte para 1969-1970 un límite presupuestario máximo provisional de 77.413.500 dólares. El Consejo hace, pues, suya la propuesta del Director General, aclaración con la que termino estas palabras porque para el orden de la votación es la cifra que ha de tenerse en cuenta como propuesta original. Muchas gracias.

(3.1) Mr. DELL'ORO MAINI (Argentina), Chairman of the Executive Board (Translation from the Spanish):

Mr. President, fellow delegates, when presenting the draft programme and budget for the coming biennium, I spoke in detail on this question and on all the stages of its preparation at the Executive Board. I shall only, therefore, remind you of the arguments put forward at that time and submit to the present meeting the text of the Board's recommendation, which is contained in document 15 C/6 Add. 2.

(3.2) In the second part of this resolution, approved at its 80th session, the Board submits to the General Conference the budget for 1969-1970 proposed by the Director-General in document 15 C/6 Add. and Corr. 2, and recommends that the General Conference adopt a provisional maximum budgetary ceiling of \$77,413,500 for 1969-1970. The Board has, therefore, adopted the Director-General's proposal and this is the figure that must be taken as the original proposal in the order of voting. Thank you.

4. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le Président du Conseil exécutif et je donne la parole au Directeur général.

5.1 Le DIRECTEUR GENERAL. -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je serai d'autant plus bref que le problème est connu de toutes les délégations. Il a d'abord été parfaitement clarifié par les observations et les recommandations du Conseil exécutif, que son distingué Président vous a exposées lorsqu'il a présenté, au début du débat de politique générale, les observations du Conseil sur les rapports du Directeur général et sur le Projet de programme et de budget élaboré par le Directeur général. Le Président vient maintenant de rappeler, d'une manière formelle, conformément aux dispositions de l'Acte constitutif, en quoi consiste, en termes numériques, la recommandation du Conseil. Pour ma part, dans l'exposé que j'ai fait après lui à l'ouverture du débat de politique générale, je me suis expliqué sur le budget, et ces explications orales, s'ajoutant à tous les éclaircissements qui sont donnés dans l'introduction du document 15 C/5 et aux explications contenues dans le document 15 C/5 Add. et Corr. 2, me dispensent de longs commentaires.

5.2. Mais, Mesdames, Messieurs les délégués, vous êtes en présence d'une décision importante et, justement parce que les documents dont vous êtes saisis vous fournissent tous les éclaircissements souhaitables, il est bon aujourd'hui que vous perceviez clairement le point précis sur lequel doit porter maintenant votre jugement. Une fois que l'on a examiné la méthode budgétaire sur laquelle un accord unanime est intervenu depuis plusieurs années au sein de la Conférence générale, une fois qu'ont été vérifiés, par les soins de la Commission administrative, les calculs suivant lesquels cette méthode a été appliquée - et je voudrais, à ce propos, remercier d'un mot la délégation française d'avoir bien voulu confirmer à cette Commission que les prévisions faites par le Secrétariat quant à l'évolution future des prix et de leur incidence sur les traitements correspondaient bien à la propre évaluation des autorités françaises en ce qui concerne la situation au Siège - il ne reste que l'essentiel, qui est très simple : qu'est-ce que la Conférence générale, qui est l'Unesco, estime juste et possible, de fournir, en termes de ressources, à l'Organisation que vous constituez ? Il ne s'agit pas - je ne me laisserai pas de le répéter - d'un jugement technique, d'un jugement portant sur la méthode ni sur le calcul des prévisions budgétaires préparées par le Directeur général. Il s'agit d'un jugement politique, au sens le plus élevé et le plus simple du terme, c'est-à-dire d'un jugement sur ce que peut et ce que veut l'Organisation dans le monde actuel, compte tenu, bien entendu, des ressources disponibles des Etats membres. Il faut que votre attention, ce matin, Mesdames, Messieurs, se concentre uniquement sur ce point. C'est pour vous aider dans cette détermination que, maintenant, je vais vous présenter un très petit nombre de remarques, dont aucune d'ailleurs n'est nouvelle, sauf pour ce qui est d'informations récentes et plus rassurantes en ce qui concerne l'assistance technique régionale, dont j'ai parlé dans mon allocution d'introduction au débat de politique générale.

5.3. Premièrement, quels sont les chiffres ? Ce sont ceux que vous recommande le Conseil exécutif, c'est-à-dire un montant de 77.413.500 dollars pour l'ouverture de crédits pour la période biennale 1969-1970. Il faut cependant bien comprendre - vous le savez mais il convient de le rappeler - que le montant total des contributions, c'est-à-dire ce qu'il vous sera demandé de payer si vous acceptez le chiffre recommandé par le Conseil exécutif, n'est pas 77.413.500 dollars mais 71.556.000 dollars. Et je pense que les ministères des finances des Etats membres sont plus intéressés par ce second chiffre, qui représente le total des sommes qu'ils ont à verser, que par le premier, qui concerne l'ouverture de crédits, c'est-à-dire les dépenses autorisées.

5.4. Vous savez comment on est arrivé à ce chiffre : en additionnant les dépenses imprévues qui sont apparues nécessaires à la suite des hausses intervenues dans le pays hôte au cours de ces derniers mois et en réduisant le volume des dépenses consacrées à l'exécution du programme et au fonctionnement ordinaire de l'Organisation, cette réduction étant d'un million de dollars. Vous savez qu'en procédant à cette réduction d'un million de dollars, qui est exposée dans l'Addendum et Corrigendum 2 au document 15 C/5, j'ai tenu compte, dans toute la mesure du possible, de certaines observations et recommandations qu'avait faites le Conseil exécutif et j'espère qu'on voudra bien me donner acte, ici, du fait que j'y ai satisfait, au moins dans une certaine mesure.

5.5. C'est ainsi que dans l'Addendum et Corrigendum 2, j'ai proposé une réduction du nombre des réunions et conférences en les espaçant. D'ailleurs, dès hier après-midi, la Commission du programme insistait, à propos d'un cas particulier, pour que la fréquence d'une certaine conférence soit la plus grande possible. J'espère donc qu'on ne me demandera pas ici une réduction du nombre des conférences, et ailleurs une augmentation de ce nombre. De même, j'ai procédé à une certaine réduction des créations et des reclassements de postes. Assurément, il est possible d'estimer que ces réductions ne sont pas encore aussi considérables qu'on l'aurait voulu, mais il est également permis de penser - ce qui est mon opinion - que, dans l'état actuel des choses, il eût été difficile, et parfois même dangereux, d'aller sensiblement plus loin.

5.6. En tout cas, voici les chiffres : ouverture de crédits, 77.413.500 dollars, mais montant total des contributions, 71.556.000 dollars. Telle est ma première observation.

5.7. Avant de passer à la deuxième, qui concerne la signification de ce chiffre, en termes d'augmentation, je voudrais vous faire part d'informations qui me sont parvenues hier sur la question dont j'avais saisi le Conseil exécutif et que j'avais évoquée dans ma déclaration à l'ouverture du débat de politique générale. Il s'agit de mes inquiétudes au sujet de l'assistance technique régionale pour l'année 1970. Vous vous rappelez que je vous avais fait part des conséquences que pouvait avoir la décision de principe prise au mois de juin dernier par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement au sujet de la nouvelle procédure qui devrait être appliquée pour l'approbation des projets d'assistance technique de caractère régional. Je vous citais, à ce propos, le chiffre de 2 millions de dollars. Dans le programme actuel, il est prévu pour 1970 une somme de 2 millions de dollars provenant des fonds de l'assistance technique régionale. Ces 2 millions de dollars sont entièrement imbriqués dans des projets relevant du programme ordinaire et, si cette somme ne nous était pas fournie en 1970, c'est un déficit d'autant qui serait créé dans le financement du budget ordinaire - ce qui aurait des conséquences extrêmement graves, d'autant plus que, dans la plupart des cas, il s'agit de financer des institutions de recherche ou de formation à l'égard desquelles l'Organisation a déjà souscrit des engagements précis.

5.8 Je vous avais dit, Mesdames, Messieurs, que j'avais engagé des négociations avec mon excellent collègue, M. Paul Hoffman, directeur du PNUD, et que ces négociations allaient se poursuivre cette semaine à l'occasion de la réunion du Bureau consultatif Inter-organisations, qui conseille le Directeur en ce qui concerne le Programme. Ne pouvant pas me rendre moi-même à cette réunion, j'ai dépêché à New York le directeur général adjoint, M. Adiseshiah. Il m'a télégraphié hier des nouvelles plus rassurantes qui, si elles ne lèvent pas complètement l'incertitude, représentent du moins, au stade actuel, le maximum de ce qui pouvait être fait. Et, puisque j'avais soulevé cette question, il est de mon devoir de vous informer de l'état l'actuel des choses. Rappelez-vous donc, en premier lieu, que le chiffre en question est de 2 millions de dollars de fonds d'assistance technique régionale pour 1970. Le directeur du PNUD, M. Hoffman, a d'ores et déjà inscrit - ce n'était pas encore fait la semaine dernière - dans le document contenant ses propositions écrites qui sera soumis au Conseil d'administration du PNUD à sa session de janvier, des recommandations tendant à approuver l'octroi d'un demi-million de dollars à l'Unesco. Bien entendu, cela ne veut pas dire que sa proposition sera approuvée, mais, à ce stade, il n'est pas possible d'aller plus loin. Pour ce qui est du million et demi qui reste, le Directeur du PNUD a pris l'engagement, sur la recommandation unanime des institutions spécialisées représentées au Bureau consultatif interorganisations, de présenter des propositions à la deuxième session du Conseil d'administration du PNUD, en juin 1969, pour qu'un certain nombre de projets d'assistance régionale soient approuvés, et, parmi ces propositions, une somme de 1 million 1/2 de dollars est prévue en ce qui concerne l'Unesco. Par conséquent, je peux considérer - et il m'est très agréable d'en donner acte à mon collègue M. Hoffman - que, pour ce qui est de lui, il a déjà fait ou s'est engagé à faire tout ce qu'il pouvait faire. Il proposera également au Conseil d'administration que la nouvelle procédure ne soit mise en application qu'en 1971 - ce qui répond, comme vous le savez, au vœu que j'avais exprimé au Conseil exécutif et que celui-ci avait fait sien.

5.9 Bien entendu, il ne s'agit pas d'une décision définitive et, par suite, une incertitude subsiste. Mais je voudrais saisir cette occasion de m'adresser tout particulièrement à ceux des Etats membres qui siègent au Conseil d'administration du PNUD pour leur demander d'approuver les recommandations du Directeur car, si les délégations de ces Etats ne les approuvent pas, alors, Mesdames, Messieurs, vous, qui représentez ici ces mêmes Etats, vous devez vous rendre compte qu'il y a un risque de déficit dans le Programme ordinaire de l'Unesco. C'est un cas classique où une coordination s'impose entre les différentes délégations des mêmes pays dans diverses instances. Permettez-moi, Monsieur le Président, sans vouloir prolonger indûment cette déclaration, de lire la liste de ces pays, non pas pour leur imposer une obligation, mais pour m'en remettre à eux, quant au règlement d'une question qui porte sur deux millions de dollars et au sujet de laquelle on ne peut se contenter de nuances et d'approximations. Je lance donc un appel spécial aux gouvernements des pays

que je vais énumérer pour qu'ils recommandent à leurs délégations au Conseil d'administration du PNUD de voter les propositions du Directeur. Pour 1969, sont membres du Conseil d'administration du PNUD : l'Algérie, la République fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Brésil, le Cameroun, le Canada, le Chili, le Congo (Brazzaville), les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, l'Inde, l'Italie, le Japon, la Jordanie, la Malaisie, la Mauritanie, la Norvège, le Pakistan, le Panama, le Paraguay, les Pays-Bas, le Pérou, la Pologne, la République arabe unie, la Roumanie, le Royaume-Uni, le Sénégal, la Suède, la Suisse, la Syrie, la Tanzanie, la Tchécoslovaquie, la Thaïlande, l'URSS et le Venezuela. C'est de ces États que dépend maintenant la réponse à la question de savoir si nous allons avoir ou non un déficit de deux millions de dollars, et je les remercie d'avance des efforts qu'ils pourront faire pour que leurs délégations coordonnent les positions qu'elles prennent dans les différentes instances internationales.

5.10 Maintenant, Monsieur le Président, après avoir fermé cette parenthèse, j'en viens à ma conclusion : que signifient les chiffres que recommande le Conseil exécutif, c'est-à-dire, je le répète, 77.413.500 dollars pour le montant des crédits et 71.556.000 dollars pour le total des contributions ?

5.11 Le montant total des crédits dont l'ouverture est recommandée accuse, pour une période de deux ans, une augmentation de 19,3 % par rapport à l'exercice précédent, une fois qu'il a été procédé aux rectifications nécessaires pour que la comparaison soit valable. Cependant, si certaines délégations évoquent, au cours du débat qui va suivre, le taux d'augmentation du budget concernant l'ouverture des crédits, je souhaiterais qu'elles le fassent en se basant sur le taux annuel d'accroissement car, bien que le budget de l'Unesco soit un budget biennal, la plupart des budgets nationaux sont des budgets annuels - et je suis à ce propos très reconnaissant au délégué de la Norvège de l'avoir fort pertinemment rappelé avant-hier à la Commission administrative. C'est pourquoi je tiens à préciser que le taux annuel d'augmentation de l'ouverture des crédits est de 9,25 %. Voilà le chiffre qu'il est bon que vous vous rappeliez si vous pensez à vos budgets nationaux annuels. Parallèlement, si vous considérez le total des contributions, qui est, je le répète, de 71.556.000 dollars - le taux d'augmentation est de 18,9 % sur une base de deux ans et de 9 % sur une base annuelle. Voilà les chiffres exacts. Maintenant, si vous considérez la croissance, c'est-à-dire l'augmentation réelle des ressources mises à la disposition de l'Organisation, après que l'on a défalqué l'augmentation des crédits qui a été rendue nécessaire par la hausse des prix et l'augmentation des traitements, elle est - comme il ressort des chiffres indiqués dans le document 15 C/5 Corr. 2 - pour les Titres I à IV, de 6,3 % pour deux ans, soit de 3,1 % pour un an. Voilà le pourcentage qui est pour moi essentiel. Pour répondre à la question qui vous est posée - qu'est-il sage, qu'est-il possible, qu'est-il désirable d'octroyer, afin d'assurer la croissance de l'Organisation ? - le taux qui vous est proposé est 6,3 % pour deux ans et 3,1 % pour un an.

5.12 Et maintenant, que signifient ces chiffres par rapport à des indicateurs extérieurs ?

5.13 Vous vous rappelez, Mesdames, Messieurs, que, dans mon discours d'introduction au débat de politique générale, j'ai pensé qu'il y avait lieu d'évoquer la manière dont on pouvait établir un taux de croissance par rapport à des indicateurs objectifs extérieurs, afin de dépasser le stade de l'empirisme et de l'intuition. Parmi ces indicateurs extérieurs, il en est un qui peut valablement servir de base à une comparaison avec l'accroissement du montant de l'ouverture des crédits - et je remercie, ici encore, Monsieur le délégué de la Norvège, de l'avoir mentionné à la Commission administrative - c'est l'accroissement des budgets de l'éducation. Étant donné que nous sommes une organisation consacrée à l'éducation, à la science et à la culture, on peut, pour simplifier, prendre comme indicateur, comme base de référence, l'évolution des budgets des ministères de l'éducation, qui sont établis depuis un certain nombre d'années et constituent par conséquent un domaine où les États bénéficient d'une expérience assez longue. Afin de procéder, là aussi, à une comparaison sur une base annuelle, j'ai demandé à l'Office des statistiques du Secrétariat de me faire savoir quel avait été le taux d'accroissement annuel moyen des budgets de l'éducation, pour la dernière période au sujet de laquelle on disposait de statistiques

officielles valables concernant un aussi grand nombre de pays que possible. Voici les données qui m'ont été fournies : entre 1964 et 1965, dernière année pour laquelle nous disposons de statistiques officielles comparables, le taux d'accroissement annuel moyen des budgets de l'éducation dans 99 pays - qui représentent par conséquent une très large proportion de l'ensemble des Etats membres - a été de 14,7 %. Et tous les renseignements dont nous disposons montrent que la tendance à l'accroissement s'est poursuivie depuis 1965 et que, très probablement, les budgets de 1968 ont accusé, par rapport aux budgets de 1967, une augmentation au moins égale et probablement supérieure à 14,7 %. Or, Mesdames, Messieurs, le pourcentage comparable pour l'Unesco - organisation au service de l'éducation - est, je le rappelle, de 9,25 %. Je vous laisse le soin d'en tirer argument.

5.14 Ma dernière observation portera sur la croissance de l'Organisation, dont le taux pour 1969-1970, tel qu'il est recommandé par le Conseil exécutif est le plus bas qui ait jamais été proposé à l'Unesco, à savoir, comme je viens de le dire, de 6,3 % pour deux ans, et de 3,1 % pour un an. Faisons, ici aussi, une comparaison. J'ai demandé qu'on m'indique, pour la période la plus récente - en l'occurrence, la période 1965-1966 - le taux d'accroissement annuel du produit national brut en prix constants, c'est-à-dire en éliminant les incidences des phénomènes d'inflation qui peuvent se produire, des dix pays qui versent les plus fortes contributions à l'Organisation, parce qu'il me semble que ce sont eux qui ont parfois des difficultés au sujet du financement du budget de l'Unesco. Ces chiffres, qui sont tirés du Bulletin mensuel de statistique des Nations Unies, sont particulièrement significatifs car, pour un pays donné, l'indicateur de croissance n'est pas le budget mais le produit national brut. Je ne vous communiquerai pas ces chiffres, car je ne veux absolument pas citer de noms, mais, sur les dix pays considérés, il n'y en a que deux dont le produit national brut, en 1966, a augmenté, par rapport à 1965, de moins de 3,1 %, taux de croissance annuel proposé dans le projet de budget de l'Unesco. Il n'y a que deux pays pour lesquels le taux d'accroissement du produit national brut s'établit à 2,5 et 1,7 % ; tous les autres ont un taux d'accroissement sensiblement supérieur, certains un taux double, d'autres un taux triple. Par conséquent, à la question parfaitement légitime de savoir s'il est possible de demander des sacrifices aux Etats membres, je crois qu'on peut répondre, à la lumière de ces comparaisons, d'une manière positive.

5.15 C'est pour cela, Monsieur le Président, que je souhaite vivement que le budget préparé par le Directeur général et recommandé à une très large majorité par le Conseil exécutif fasse l'objet d'un vote massif de la Conférence générale. Je vous l'ai dit, Mesdames, Messieurs, et je vous le répète : votre accord est plus important que ce à propos de quoi il se manifeste.

5.16 Au sujet d'une autre décision importante, vous avez déjà montré votre unité. Mais, quel que soit le rôle de celui qui a l'honneur de vous parler aujourd'hui, c'est le budget qui, aux yeux du public, est le signe de la volonté politique de l'Organisation. C'est le vote qui interviendra sur le budget qui va frapper l'opinion publique, qui va témoigner de la confiance que vous pouvez avoir dans l'Organisation et des espérances que vous mettez en elle. Je souhaite vivement que les éclaircissements que je vous ai fournis vous aient convaincus que les chiffres qui vous sont recommandés n'ont rien de déraisonnable ni par rapport à l'évolution antérieure de l'Unesco, puisqu'ils constituent le taux d'accroissement le plus bas que nous ayons eu jusqu'ici, ni par rapport au Programme, qui a fait l'objet d'une recommandation unanime du Conseil. Enfin, je pense qu'ils n'ont rien de déraisonnable par rapport aux ressources dont disposent les Etats membres et j'espère que vous allez démontrer qu'ils n'ont rien de déraisonnable par rapport à la volonté des Etats d'assurer la croissance régulière de cette Organisation.

6.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie vivement le Directeur général des éclaircissements qu'ils nous a donnés et qui, je l'espère, nous aideront à prendre l'importante décision qui nous est demandée.

6.2 Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit, M. Sarráf, chef de la délégation du Liban.

7.1 M. SARRUF (Liban). (Discours prononcé en arabe. Transcription de l'interprétation.)
 Monsieur le Président, après avoir écouté l'exposé détaillé du Directeur général, je pense qu'il n'est guère besoin de revenir maintenant sur la question. Cependant, j'ai essayé, dès le début de cette session de la Conférence générale, comme je l'avais fait au cours des réunions du Conseil exécutif, d'enviager les principes sur lesquels reposent les propositions présentées dans le document 15 C/73, en ce qui concerne le budget ou, plus exactement, le plafond budgétaire pour les deux années à venir. Ce document contient deux propositions : celle du Directeur général et une proposition - ou plutôt une recommandation - du Conseil exécutif. Dans les deux cas, le chiffre est exactement le même, c'est-à-dire 77.413.500 dollars. Il existe une autre proposition, soumise par les Etats-Unis d'Amérique dans le projet de résolution 15 C/DR. 140, et tendant à ce que le plafond budgétaire pour les deux années à venir soit fixé à 74.600.000 dollars.

7.2 Le Conseil exécutif a étudié le plafond budgétaire en plusieurs étapes au cours desquelles il a examiné différents cas, chiffres et modes d'évaluation. Par souci de précision, le Conseil n'a pris une décision définitive qu'à sa 80e session, laquelle a précédé de quelques jours seulement la quinzième session de la Conférence générale. Cette décision a été adoptée à une majorité de 25 voix, contre 4 ; nous aurions souhaité arriver à l'unanimité, mais cela n'a pas été possible. Avant de l'adopter, le Conseil exécutif a pris en considération certaines compressions budgétaires que le Directeur général était en mesure de proposer, sans que cela porte atteinte au fond même du programme qui doit être mis à exécution pendant les deux années à venir. Ces compressions sont de l'ordre d'un million de dollars. Nous adressons à ce propos tous nos remerciements au Directeur général. Le Conseil exécutif a également tenu compte des majorations qu'il a fallu apporter au budget, étant donné l'augmentation du coût de la vie dans le pays hôte. C'est ainsi qu'il a approuvé le chiffre proposé par le Directeur général, c'est-à-dire 77.413.500 dollars, qu'il recommande à la Conférence générale. Tout cela se trouve exposé en détail dans les trois documents que nous avons en main, c'est-à-dire le document 15 C/5 Add. et Corr. 1, le document 15 C/5 Add. et Corr. 2 et l'Annexe II de ce document.

7.3 Lorsque le Liban approuve le budget proposé par le Directeur général et recommandé par le Conseil exécutif, il tient compte de deux considérations. Premièrement, les services que nous attendons de l'Unesco. Tous ces services sont importants, essentiels et utiles, tout particulièrement dans le domaine du développement, et c'est pourquoi nous devons leur assurer, dans les limites de ce qui est raisonnable, les fonds nécessaires à la partie opérationnelle du Programme. Je me souviens - et sans doute nous souvenons-nous tous - de ce qu'a dit Churchill pendant la seconde guerre mondiale, lorsqu'il a lancé l'appel célèbre : "Donnez-moi les moyens et nous accomplirons notre mission". Et je pense qu'il est de notre devoir de donner au Directeur général les moyens qui lui permettront de mener à bien la mission de cette Organisation, mission qui n'est pas près d'être accomplie, car la contribution capitale que l'Unesco est en mesure d'apporter au développement mondial intégré exige une action continue. On pourrait parler en détail de l'importance de ces services du point de vue de la consolidation de la paix, car ils constituent l'une des bases de la paix. Mais je ne veux pas traiter cette question pour le moment. Je voudrais dire néanmoins qu'un grand nombre de chefs de délégations et de membres des délégations ici présents sont, je le sais, convaincus que ces services dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture sont indispensables pour mener à bien le développement mondial intégré.

7.4 En second lieu, il ne m'est pas possible - et d'ailleurs je n'en ai pas le droit - d'imposer à un pays quelconque les objectifs auxquels il doit consacrer les ressources financières nécessaires. Néanmoins, j'estime que la mise en oeuvre des programmes de l'Organisation dans les domaines du développement et de la consolidation de la paix constitue un objectif valable pour tous les pays qui apportent leur contribution au budget de l'Unesco.

7.5 Pour toutes ces raisons, je suis heureux de dire que la délégation libanaise est favorable au plafond budgétaire proposé par le Directeur général et recommandé par le Conseil exécutif, c'est-à-dire 77.413.500 dollars.

7.6 En dernier lieu, Monsieur le Président, je voudrais rappeler qu'il y a quelques jours nous avons été unanimes lors de la réélection du Directeur général. Je souhaite vivement que nous puissions encore réaliser l'unanimité lorsqu'il s'agira de voter sur la question de la composition du nouveau Conseil exécutif, dont nous avons fait, hier, une étude préliminaire. Je suis également désireux de voir l'unanimité se faire pour adopter le plafond budgétaire proposé par le Directeur général et recommandé par le Conseil exécutif, afin de fournir au Directeur général les moyens qui lui permettraient non seulement d'accomplir la mission de l'Unesco, mais d'aller de l'avant, d'année en année et de période en période - pour le bien du monde dans lequel nous vivons.

8. Le PRESIDENT. -

Je remercie M. Sarruf et je donne la parole à M. Kayuza, au nom de la délégation de Tanzanie.

9.1 Mr. KAYUZA (Tanzania):

Mr. President, our delegation has decided to speak on this important issue not merely to exercise our right as a member of the Organization, but also because we are committed to the position we have taken in the Executive Board and, as was stated a moment ago by the Director-General, to the position we have taken in the Governing Council of the United Nations Development Programme.

9.2 As stated by the Head of our delegation last Thursday, we support the Director-General's figure of US \$77,413,500 for the 1969-1970 biennium, as recommended by the Executive Board. This is not merely because we want our position to be consistent but because we are convinced that this is the minimum amount for the execution of Unesco's programme during the next biennium.

9.3 As has been often pointed out, the 1969-1970 period marks the lowest programme growth Unesco has experienced for some time. We feel that the Director-General is entitled to the amount required to carry out this minimum programme. The Administrative Commission of the General Conference has already examined this problem and, although its final decision is not yet known, we do not believe that the Programme Commission will advocate a reduction in the programme. This morning's decision on the budget ceiling will influence the Programme Commission's decision.

9.4 We hope that this plenary session of the General Conference will not make the Programme Commission's already complicated task more difficult and will unanimously adopt the budget ceiling figure recommended by the Executive Board.

10. Le PRESIDENT. -

Je remercie M. Kayuza et je donne la parole à M. Ketrzynski, au nom de la délégation polonaise.

11.1 M. KETRZYNSKI (Pologne): -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, la délégation polonaise estime, comme les orateurs qui m'ont précédé et comme le Directeur général lui-même, que le débat sur le plafond budgétaire provisoire pour 1969-1970 ne peut être abordé sous l'angle étroit de considérations strictement administratives ou financières. Toutes les décisions concernant les moyens dont disposera l'Unesco pour l'exécution de son programme sont des actes d'une importance majeure. La réponse à donner concerne donc moins le chiffre, plus ou moins abstrait, qui exprime le total du budget, que le sens même des obligations internationales que nous entendons assumer.

11.2 Nous sommes conscients, Monsieur le Président, des immenses besoins, dans les domaines de la science, de l'éducation, de la culture et de l'information, d'une humanité en pleine évolution. Nous savons bien qu'un énorme effort de solidarité pour faire face à ces besoins impérieux devient aujourd'hui un devoir international. Ce devoir, la Pologne est prête à le remplir dans la mesure de ses moyens, fidèle à l'esprit d'internationalisme

qu'elle a toujours professé. Elle n'a jamais manqué d'apporter, à cet égard, sa pleine coopération à l'Unesco et elle a l'intention de continuer dans cette voie.

11.3 En abordant donc le problème de l'ampleur des moyens dont doit disposer notre Organisation pour les deux années à venir, nous nous proposons de l'examiner en ayant pleinement conscience des nécessités actuelles, d'une part, des limites d'une action efficace, d'autre part.

11.4 Deux genres de considérations guident l'attitude de la délégation polonaise à l'égard de ce problème. Premièrement, les moyens dont peuvent disposer les Etats membres pour financer une action internationale ne sont pas illimités. Il nous faut envisager non seulement les propositions du Directeur général de l'Unesco, mais l'ensemble des programmes et budgets de toutes les organisations internationales du système des Nations Unies. Il n'est pas question - c'est évident - de diminuer notre contribution à la FAO ou à l'OMS pour faire face aux besoins de l'Unesco. Il ne faut pas non plus écarter les activités bilatérales, qui représentent aussi des engagements à long terme non moins importants.

11.5 L'ensemble de ces obligations internationales exige chaque année un effort économique extrêmement important et qui va en augmentant. L'intensification de l'aide au développement, de la part des pays développés, dépend essentiellement - il nous faut le souligner - des efforts qu'ils accomplissent eux-mêmes en vue d'assurer le progrès dans les domaines de la technique, de la science et de l'éducation. Les ressources dont dispose un pays comme la Pologne ne sont pas illimitées. Au contraire, nos ressources humaines, nos ressources en connaissances s'épuiseront vite, si nous-mêmes n'investissons pas des crédits suffisants pour accélérer nos propres progrès. Une économie saine dans le domaine de l'aide au développement, c'est une économie qui prévoit en même temps le progrès de ceux qui donnent et le progrès de ceux qui reçoivent.

11.6 Dans l'état actuel du monde, cette économie traverse une période difficile. Les pays en voie de développement ont le sentiment de ne pas recevoir une aide suffisante. En même temps, les pays plus développés doivent fournir un effort accru pour adapter aux exigences modernes leurs propres structures d'enseignement et de recherche, leur propre système économique.

11.7 Dans ces conditions, une augmentation effective des dépenses de l'Organisation, de l'ordre de près de 20 % par rapport au budget approuvé pour 1967-1968, dépasse les limites réalistes de ce que la Pologne peut offrir tout en poursuivant ses propres efforts en vue d'accroître ses moyens pour l'avenir - pour l'avenir de la Pologne aussi bien que pour l'avenir de sa contribution aux programmes internationaux.

11.8 En second lieu, il faut répondre sincèrement à la question suivante : quel devrait être le taux de croissance d'un programme qui puisse être administré efficacement par l'Organisation et qui puisse aussi servir efficacement la communauté internationale ?

11.9 Nous avons observé avec une attention accrue mais objective les activités de l'Unesco au cours de l'exécution du programme de la dernière période biennale et nous avons relevé dans certains domaines des signes inquiétants.

11.10 Le Directeur général nous a signalé le phénomène de la pénurie mondiale d'experts qualifiés. C'est un fait. Cela ne signifie pas seulement un manque de moyens pour réaliser les tâches envisagées, cela signifie aussi que le niveau des experts est en baisse et que l'Organisation, si elle augmente son activité à un rythme trop intense, sera amenée à recruter des collaborateurs qui ne seront pas toujours à la hauteur des tâches à remplir. C'est là un obstacle auquel achoppent déjà les organisations internationales. Un taux de croissance des programmes trop rapide ne peut que rendre plus difficile la formation des experts. Au lieu de surmonter cette pénurie des ressources humaines, nous risquons de l'aggraver, tout en diminuant l'efficacité de l'action sur le terrain.

11.11 Le nombre toujours croissant des conférences, des réunions, des colloques ayant pour but de définir l'essence même de certains programmes nous inquiète aussi. Au cours de la seconde moitié de l'année 1968, 157 réunions ont été organisées par l'Unesco. Il en résulte que l'important travail de préparation nécessaire prend souvent du retard, que les participants sont souvent avisés tardivement, se présentent à la réunion insuffisamment documentés ou manquent à l'appel. Efforts et crédits sont trop souvent sans commune mesure avec les résultats obtenus.

11.12 Enfin, signalons, entre autres choses, que, pour certains projets, les Etats membres intéressés eux-mêmes ont du mal à suivre le rythme imposé par le programme. Force nous est de constater que, dans bien des cas, la mise en oeuvre de ces projets ne peut se réaliser conformément aux normes prévues. Souvent la définition même des besoins prioritaires doit être révisée, ce qui entraîne la révision des plans d'action déjà établis. En conséquence, les descriptions des postes à pourvoir sont parfois remaniées à plusieurs reprises. Il en résulte pour le Secrétariat un surcroît d'activités administratives n'ayant pas un rendement suffisant et, par conséquent, une tendance à l'accroissement d'un appareil qui devient trop coûteux, trop lourd. Dans ce domaine aussi, nous constatons donc que l'accroissement trop rapide de certaines activités du programme, théoriquement justifiées, semble ne pas tenir suffisamment compte des possibilités réelles d'action.

11.13 Nous savons gré au Directeur général d'avoir cherché à réaliser des économies supplémentaires de l'ordre d'un million de dollars. Toutefois, nous constatons que l'Unesco tend à élargir le champ de ses activités dans des domaines qui ne présentent pas tous à nos yeux une priorité évidente et qui parfois chevauchent les champs d'action d'autres organisations internationales.

11.14 Comme vous pouvez le constater, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le souci qui guide la délégation polonaise dans ce débat est le souci de l'efficacité de l'action de notre Organisation. Nous apporterons notre contribution à la fois constructive et critique à l'analyse du programme présenté à la Conférence générale. En attendant les résultats de ces discussions, la délégation polonaise ne peut se prononcer en faveur du plafond budgétaire proposé par le Directeur général et recommandé par la majorité des membres du Conseil exécutif lors de sa dernière session. Toutefois, conformément à l'intention que nous avons exprimée d'être fidèles à l'esprit de coopération internationale, nous nous abstenons lors du vote sur cette question.

12. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de la Pologne et je donne la parole à M. de Ziegler au nom de la délégation suisse.

13.1 M. de ZIEGLER (Suisse). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, au seuil de cette discussion consacrée au plafond budgétaire, je voudrais exprimer le plus brièvement et le plus clairement possible la position de la délégation suisse.

13.2 Celle-ci part du principe que l'acceptation d'un certain programme entraîne logiquement le vote des crédits budgétaires nécessaires à sa mise en oeuvre, dès lors que les estimations du Directeur général ne sont pas contestées - ce qui est le cas.

13.3 S'agissant du programme soumis présentement à la Conférence générale, la délégation suisse juge en outre que son taux de croissance peut être qualifié de raisonnable dans l'état actuel des choses, c'est-à-dire compte tenu de la situation financière dans laquelle se trouvent aujourd'hui de nombreux Etats membres. Elle était dès lors prête à approuver, au Conseil exécutif, toute proposition tendant à recommander à la Conférence générale d'allouer les crédits demandés par le Directeur général dans le document 15 C/5.

13.4 Mais la délégation suisse a dû reconnaître que plusieurs membres du Conseil exécutif n'étaient pas en mesure de se rallier à cette manière de voir. Or, comme beaucoup

d'autres, elle a toujours été très désireuse de voir le budget approuvé si possible à l'unanimité, ou du moins par une majorité aussi large, aussi massive que possible. Une telle convergence des intentions nous paraît en effet, surtout en matière budgétaire, attester d'une manière concrète, pour ne pas dire éclatante, la volonté de tous les gouvernements des Etats membres de répondre à ce que le monde attend d'eux.

13.5 Aussi la délégation suisse a-t-elle soutenu tous les efforts difficiles qui ont été entrepris afin de trouver une formule acceptable pour tous. C'est dans cet esprit de conciliation qu'elle a accueilli, au Conseil exécutif, les amendements au Projet de programme et de budget proposés par le Directeur général dans le document 15 C/5 Add. et Corr. 2, qui entraînent une réduction substantielle d'un million de dollars des dépenses prévues. Cet effort nous paraît hautement méritoire et je suis heureux d'exprimer, du haut de cette tribune, les remerciements de la délégation suisse au Directeur général. Je termine, Mesdames, Messieurs, en exprimant le voeu fervent que son geste trouve au sein de la Conférence générale l'écho qui convient, c'est-à-dire que le plafond budgétaire proposé soit adopté à l'unanimité.

14. Le PRESIDENT, -

Je remercie le délégué de la Suisse et je donne la parole à M. Vakhrouchev, au nom de la délégation de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

15.1 В.В. ВАХРУШЕВ (Союз Советских Социалистических Республик):

Г-н Председатель, уважаемые делегаты. Разрешите напомнить, что при предварительной разработке Проекта программы и бюджета на 1969-1970 гг. в Исполнительном совете представители СССР и некоторых других стран выступали против предложенного Генеральным директором бюджета в размере 77,4 млн. долл. Выступая таким образом, мы исходили из необходимости рационального расходования средств, передаваемых в распоряжение ЮНЕСКО государствами-членами, исходили из того, что средства Организации должны расходоваться на практическую деятельность, представляющую интерес для государств-членов и способствующую развитию плодотворного международного сотрудничества в области образования, науки и культуры.

15.2 По нашему мнению, в настоящее время распределение средств в бюджете ЮНЕСКО не отвечает этим требованиям. Появляются новые виды деятельности, несвойственные ЮНЕСКО и которыми уже занимаются другие компетентные органы системы ООН (как, например, планирование семьи и другие), хотя мы и признаем всю важность этой проблемы. Надо решительно отказываться от параллелизма и дублирования в работе нашей Организации. Но главное - непомерно большой удельный вес непроизводительных расходов. Достаточно сказать, что из общей суммы бюджета на 1969-1970 гг. в 77,4 млн. долл. около 56 млн. долл. или 72 проц. предназначается на: содержание аппарата в Штаб-квартире и на местах (включая наем временного персонала и консультантов) - 44,4 млн. долл.; на обслуживание - свыше 6 млн. долл., на выплату займов по строительству Штаб-квартиры - свыше полмиллиона долларов, на строительство дополнительных помещений Штаб-квартиры - свыше 3 млн. долл. и вводится еще резерв ассигнований - около 2 млн. долл., который, видимо, частично будет израсходован на те же цели.

15.3 Г-н Председатель. Несомненно Организация должна располагать соответствующим аппаратом, необходимым для выполнения программы и претворения в жизнь других мероприятий, предусмотренных решениями Генеральной конференции и Исполнительного совета. Однако расходы на аппарат, обслуживание и другие непроизводительные расходы представляют собой слишком крупную сумму. По нашему мнению, это явное излишество, и необходимо принять серьезные меры к значительному сокращению этих затрат. Решению этой задачи, на наш взгляд, способствовало бы упрощение аппарата и усовершенствование административных процедур и методов работы. Нам хотелось бы, г-н Председатель, чтобы Генеральный директор, обладающий огромным административным опытом, уделил этой стороне дела более серьезное внимание. А решать эти задачи необходимо, поскольку приведенные выше цифры и факты свидетельствуют о том, что настало время значительно повысить эффективность Организации, а вместе с тем и ее престиж, о чем говорили и другие делегаты.

15.4 Ненормальность положения с бюджетом хорошо иллюстрируется, например, сопоставлением двух цифр. Как указывает Генеральный директор во введении к Проекту программы и бюджета (документ 15 С/5), при общем увеличении бюджета примерно на 19 проц, ассигнования на программную деятельность (я имею в виду часть II) увеличиваются только на 6,4 проц. Иначе говоря, львиная доля увеличения бюджета идет не на программу, не на удовлетворение первоочередных нужд и потребностей государств-членов нашей Организации, а на удовлетворение нужд и потребностей аппарата Организации, т.е. в том числе и на увеличение персонала (как нам известно, в 1969-1970 гг. общая численность Секретариата ЮНЕСКО достигнет почти 2.000 человек), повышение его зарплаты, строительство новых помещений и т.д. По нашему мнению, с таким положением мириться нельзя.

15.5 Уважаемые делегаты, разрешите напомнить, что за последние несколько бюджетных периодов имел место систематический и очень резкий рост бюджета - на 25 процентов в 1961-1962 гг., почти на 20 проц. в 1963-1964 гг.; примерно на 25 проц. в 1965-1966 годах; на 27 проц. в 1967-1968 гг. и почти на 19 проц. в 1969-1970 гг.

15.6 Нельзя не отметить, что такой рост бюджета совершенно несоизмерим с ростом национального дохода государств-членов, который в текущем году, как известно, составляет в среднем примерно 5-7 проц. Таким образом, государства-члены, на которых лежат и другие не менее важные финансовые обязательства, в том числе и в порядке сотрудничества с другими странами на двусторонней основе, несут все более и более тяжелое финансовое бремя. Мы считаем, что практика систематического крупного увеличения бюджета ЮНЕСКО, несоизмеримого с ростом национального дохода государств-членов Организации, является совершенно непомерной, тем более, что это увеличение вызывается в основном не расширением программы, а другими факторами, о которых мы сказали выше.

15.7 По нашему мнению, г-н Председатель, после длительного периода крупного роста бюджета ЮНЕСКО настало время принять меры к его стабилизации, а также к стабилизации аппарата ЮНЕСКО, и серьезно заняться вопросами повышения эффективности работы, в том числе и региональных центров ЮНЕСКО, проблемами более рационального распределения средств внутри бюджета, обеспечивая таким образом, в случае необходимости, дальнейшее расширение программной деятельности нашей Организации.

15.8 Мы не видим необходимости и в создании резервного фонда ассигнований, учитывая, что уже при подготовке Проекта бюджета на 1967-1968 гг. был начат переход на бездефицитное финансирование, что несомненно должно уменьшить потребности авансирования из фонда оборотных средств.

15.9 Г-н Председатель, уважаемые делегаты. Выступая здесь с критикой практики составления и особенно исполнения бюджета, мы всегда исходили и исходим из стремления содействовать повышению эффективности работы нашей Организации, учитывая при этом всю важность деятельности ЮНЕСКО. Мы с удовлетворением отмечаем, что Генеральный директор учел позицию Советского Союза и других стран и нашел возможность, не сокращая предложенной программы, сократить свои первоначальные бюджетные предположения на 1 млн. долл. Мы хотели бы подчеркнуть, что это подтверждает правильность тех критических замечаний, которые были сделаны в свое время представителями СССР и других стран. Мы полагаем, г-н Председатель, что есть и другие, еще не использованные, возможности для его постепенной стабилизации без ущерба для основных направлений практической деятельности ЮНЕСКО. Мы одобряем заявление Генерального директора о его намерении серьезно заняться решением проблемы упрощения структуры Секретариата и удешевления его содержания.

15.10 Г-н Председатель. Учитывая эти обстоятельства, учитывая позиции развивающихся стран, их обращения, как и обращение Генерального директора, а также интересы программы ЮНЕСКО, и исходя из духа сотрудничества, делегация Советского Союза, полностью оставляя в силе все свои замечания и оговорки, при голосовании бюджета на 1969-1970 гг., предложенного Генеральным директором и Исполнительным советом, воздержится. Благодарю вас, г-н Председатель.

(15.1) Mr. YAKHIROUCHEV (Union of Soviet Socialist Republics) (Translation from the Russian): Mr. President, distinguished delegates, permit me to recall that when the Draft Programme and Budget for 1969-1970 was being prepared in the Executive Board, the representatives of the USSR and several other countries spoke against the figure of 77.4 million dollars proposed for the budget by the Director-General. We did so in the belief that the funds placed at the disposal of Unesco by its Member States must be spent in a rational fashion, and that the Organization's resources should be devoted to practical activities which would serve the interests of Member States and contribute to the development of fruitful international collaboration in the fields of education, science and culture.

(15.2) We believe that the present distribution of the resources in Unesco's budget does not correspond to these requirements. New types of activity are making their appearance which do not properly pertain to Unesco and which (in the case, for example, of family planning, etc.) are already receiving attention from other competent organs of the United Nations system. We do, of course, recognize the extreme importance of such problems, but a firm effort must be made by our Organization to avoid work which is paralleled or duplicated elsewhere. The most important question, however, concerns the excessively high proportion of non-productive expenditure. Suffice it to point out that of the total budget of 77.4 million dollars for 1969-1970, approximately 56 million dollars, or 72 per cent, are earmarked as follows: Headquarters and field establishment costs, including temporary staff and consultants - 44.4 million dollars; services - more than 6 million dollars; repayment of loans for Headquarters construction - more than half a million dollars; construction of additional Headquarters premises - more than 3 million dollars. In addition, part of the reserve of approximately 2 million dollars will doubtless be disbursed for the same purposes.

(15.3) Mr. President, the Organization must obviously be provided with machinery appropriate to the execution of its programme and the implementation of any additional measures envisaged in the decisions of the General Conference and the Executive Board. But expenditure on this machinery, on services and other non-productive items is too high. We believe that serious steps must be taken to bring about a significant reduction in such clearly superfluous expenditure, and we consider that this task could be accomplished by simplifying the machinery and by improving administrative procedures and methods of work. It is our wish, Mr. President; that the Director-General, who has a great amount of administrative experience, should pay more serious attention to this aspect of the matter. In so far as the facts and figures which I have quoted show that the time has come to improve the Organization's efficiency and - as other delegates have remarked - to enhance its prestige, this is a problem which must be solved.

(15.4) Comparison of two figures will, for example, throw the abnormality of the budgetary situation into clearer relief. In his Introduction to the Draft Programme and Budget (document 15 C/5), the Director-General points out that while the overall budget increase amounts to approximately 19 per cent, the appropriations for programme activities (I am referring to Part II) show an increase of only 6.4 per cent. In other words, the lion's share of the increase is to go neither to the programme nor towards the satisfaction of the most pressing needs and requirements of the Member States of our Organization, but towards the needs and requirements of the Organization's apparatus, that is to say towards an increase in its establishment (as we know, the total staff of the Unesco Secretariat will reach almost 2,000 in 1969-1970), towards higher salaries, the construction of new premises, and so on. This is, to our mind, an unacceptable state of affairs.

(15.5) Distinguished delegates, allow me to remind you that recent budgets have seen a systematic and very steep increase in the total appropriation: 25 per cent in 1961-1962, almost 20 per cent in 1963-1964, approximately 25 per cent in 1965-1966, 27 per cent in 1967-1968, and almost 19 per cent in 1969-1970.

(15.6) We cannot but observe that such increases in the budget are out of all proportion to the growth of the national income of the Member States which, as we know, amounts in the current year to something between 5 and 7 per cent. Thus the Member States, burdened by other, no less important financial responsibilities, including those related to bilateral co-operation with other countries, are bearing an increasingly heavy financial load. We believe that the practice of systematically increasing the Unesco budget out of all proportion to the growth of the national income of the Organization's Member States is an exorbitant one, all the more so in view of the fact that such an increase is, basically, caused not by an expansion of the programme, but by the other factors to which I have already referred.

(15.7) In our opinion, Mr. President, the time has come, after a long period of substantial growth, to take steps towards the stabilization of the budget, as well as towards the stabilization of Unesco's apparatus, and to direct serious attention to the improvement of Unesco's operational efficiency (including that of its regional centres) and a more rational distribution of resources

within the budget; so that as and when required, the programme activities of our Organization may be further expanded.

(15.8) We see no need for the creation of a reserve fund, in view of the fact that the start already made in the budget for 1967-1968 on non-deficit financing should reduce the demand for advances from the Revolving Fund.

(15.9) Mr. President, distinguished delegates, our critical approach to the preparation and more especially to the execution of the budget is and will continue to be governed by our concern to contribute to improving the efficiency of our Organization's work, bearing in mind the full importance of Unesco's activity. We note with satisfaction that the Director-General has taken account of the position of the Soviet Union and other countries, and has found ways and means of reducing his initial budgetary proposals by one million dollars without reducing the proposed programme. We should like to stress that this justifies the critical remarks made by the USSR and other countries from time to time. We submit, Mr. President, that there are other, as yet unexploited, possibilities of progressive stabilization without detriment to the main streams of Unesco's practical activity. We approve the Director-General's statement that he intends to give serious attention to the simplification of the structure of the Secretariat and to the reduction of its costs.

(15.10) Mr. President, in view of all these considerations, in view of the position of the developing countries and of the statements which they have made, in view of the statement by the Director-General, in the interests of the programme of Unesco and - finally - in a spirit of collaboration, the delegation of the Soviet Union, confident in the strength of its arguments and reservations, will abstain in the vote on the budget proposed by the Director-General and the Executive Board for 1969-1970. Thank you, Mr. President.

16. Le PRESIDENT. -

Je remercie M. Vakhrouchev, et je donne la parole à M. Wade, au nom de la délégation des Etats-Unis d'Amérique.

17.1 Mr. WADE (United States of America):

Mr. President, distinguished delegates, the United States is deeply concerned about the large and constantly rising budgets of the international organizations, including Unesco. As the Director-General has pointed out, the budget proposed by the Director-General and the Executive Board represents an increase of 19.3 per cent over the budget of the present biennium. This increase follows a record increase of 26 per cent in the 1967-1968 budget.

17.2 The United States proposal for a budget ceiling of 74.6 million dollars or a net of 70.6 million dollars after deducting the 4 million UNDP item, represents an increase of 9.1 million dollars or 15 per cent over the previous biennium. The United States is prepared to support this 15 per cent increase for the next biennium. Our willingness to support a budget increase of this magnitude is based on a careful weighing of the burdens of the overall United States fiscal position.

17.3 As we pointed out at the 79th and 80th sessions of the Executive Board, because of our balance of payments problems the United States Government has had to reduce its expenditures this year by six billion dollars. The Department of State Budget itself has been cut by 5 per cent, and it is from the Department of State Budget that allocations are made for the payment of assessments to international organizations like Unesco.

17.4 Despite our overall fiscal stringency and a five per cent cut in the Department of State budget, the United States Government is prepared to support a 15 per cent increase in the Unesco budget. It considers that the activities of Unesco do merit an increase during the 1969-1970 biennium. A 15 per cent increase means a budget ceiling of 74.6 million dollars.

17.5 I have outlined here, briefly and simply, the reasons why the United States cannot support the recommendation of the Director-General and the Executive Board and would support a 15 per cent increase but not a 19.3 per cent increase. A more detailed explanation of our position can be found in the statement made on this subject in the Executive Board by the United States member of the Board, Senator Benton. Copies of his statement are being distributed to the delegations represented at this Conference.

17.6 I should like to ask the distinguished delegates present here, to compare the growth in the Unesco budget with trends in their own national budgets. How many of the Member States are able to contemplate a 19,3 per cent increase over the next biennium in their governments' expenditures for education, science and culture? With all due deference to the Director-General, I submit that it is the overall increase which we must consider here and not simply the programme increase.

17.7 Let me also ask you how many Member States can realistically anticipate a growth of 19,3 per cent in their Gross National Product over the next biennium. The best informed economists in my country, while anticipating continued growth in our national output, do not project a rise which would even approximate 19,3 per cent and the United States budget outlook does not contemplate, I regret to say, an increase of 19,3 per cent during the next two years in our own expenditures for education, science and culture. The United States has considered the problem carefully, and not simply because it contributes about 30 per cent of the Regular budget. The point is that the realities of our fiscal situation dictate fiscal stringency.

17.8 The United States believes that an adequate programme for the next biennium can be carried out with a 15 per cent increase and for all the reasons I have given, I urge this Assembly to support the United States proposal and vote for a budget ceiling of 74,6 million dollars.

18. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie M. Wade, et je donne la parole à S. Exc. M. de Berredo Carneiro, au nom de la délégation du Brésil.

19.1 M. de BERREDO CARNEIRO (Brésil). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, il y a vingt-deux ans que le Brésil se range parmi les Etats membres qui demandent au Directeur général de l'Unesco de consacrer à l'oeuvre de notre Organisation le maximum d'efforts et le maximum de ressources. J'ai le privilège et l'honneur d'avoir été presque toujours le porte-parole du Gouvernement brésilien dans ce plaidoyer. Il fut un temps où nous sommes même allés au-delà de ce que le Directeur général nous demandait : lors des huitième et neuvième sessions de la Conférence générale, en 1954, à Montevideo et en 1956, à New Delhi, nous avons déclenché un mouvement en faveur d'une augmentation considérable du budget.

19.2 Aujourd'hui, nous approuvons les propositions faites par le Directeur général et recommandées par le Conseil exécutif. Ce n'est pas que nous estimions que le chiffre de 77.413.500 dollars pour les crédits ou celui de 71.550.000 dollars pour les contributions des Etats membres soient des chiffres réalistes par rapport aux possibilités de notre Organisation et aux besoins de notre monde, mais nous approuvons ces chiffres dans un esprit de compromis. Dans un pareil ballet de chiffres et de pourcentages, il y a beaucoup d'illusoire et les pourcentages ne peuvent vraiment être estimés que par rapport aux chiffres de base auxquels ils se rapportent. Qu'il s'agisse de pourcentages établis sur la base de millions ou de milliards, il existe des différences énormes entre les chiffres absolus. Cela est vrai pour le budget de chacun de nos Etats : il est des secteurs dans lesquels nous pouvons subir une augmentation de 100 % des dépenses presque sans même nous en rendre compte, et d'autres où une majoration bien moindre est trop onéreuse.

19.3 Comment stabiliser le budget de l'Unesco quand tout autour d'elle est en expansion, quand tout autour d'elle s'accroît - population, ressources financières, écoles, universités techniques ? Allons-nous paralyser l'action de l'Organisation, l'immobiliser, la figer, dans un monde qui ne la reconnaîtrait plus ? Investir en faveur de l'Unesco, c'est investir en faveur de chacun des Etats membres, ce n'est pas un don gratuit mais peut-être l'investissement le plus fructueux qui puisse être fait parce que ce n'est pas seulement chaque Etat membre qui en bénéficie, mais la collectivité des Etats membres. Nous pensons donc qu'il est de notre devoir d'accorder une haute priorité à cette contribution au programme de l'Unesco, contribution d'ailleurs infime non seulement par rapport aux besoins du monde,

mais aussi par rapport à la richesse actuelle du monde. Je ne veux pas m'engager, Monsieur le Président, dans une analyse comparative de ce que l'Unesco peut faire et de ce qu'elle est en train de faire. Le Directeur général est là pour assurer l'exécution de programmes qui correspondent aux aspirations du nombre immense d'Etats qui éprouvent un besoin croissant d'assistance de la part de l'Organisation. Le Directeur général doit résister aux appels qui lui sont adressés, et ce sera certainement pour lui-même un très grand sacrifice de ne pas pouvoir accorder à l'Afrique, aux Etats arabes, à l'Amérique latine, à l'Asie, le minimum d'aide que les pays de ces régions lui ont demandée et lui demanderont, de plus en plus instamment, sous forme d'assistance technique, de services d'experts, de conférences régionales.

19.4 J'aurais aimé naturellement que les grandes puissances auxquelles nous sommes infiniment reconnaissants pour l'appui qu'elles nous apportent viennent à cette tribune, non pas pour annoncer leur abstention lors du vote, non pas pour proposer une réduction des crédits envisagés, mais pour se joindre à nous dans une analyse objective des besoins réels auxquels l'Unesco doit répondre. Ce sera le couronnement triomphal de votre administration, Monsieur le Directeur général, si dans deux ans, dans quatre ans, ces voix qui se refusent ou s'abstiennent viennent ici, à ma place, plaider en faveur de l'accroissement du budget de l'Unesco.

20. Le PRESIDENT. -

Je remercie M. de Berredo Carneiro et je donne la parole à Mme Konrad, au nom de la délégation de Hongrie.

21.1 Mme KONRAD (Hongrie). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, la Conférence générale est appelée à se prononcer sur le plafond budgétaire pour les années 1969-1970. Ce plafond est fixé, selon la proposition du Directeur général contenue dans le document 15 C/5 Add. et Corr. 2, à 77.413.500 dollars.

21.2 Le montant des crédits dont l'ouverture est demandée accuse une augmentation de 19,3 % par rapport au budget voté pour la précédente période biennale. Cette forte augmentation impose une lourde charge aux Etats membres.

21.3 Alors que l'augmentation totale prévue est de 19,3 %, le taux d'accroissement effectif des ressources consacrées à l'exécution du programme est seulement, hélas, de 6,3 %, ce qui revient à dire que le projet de budget proposé comporte des dépenses fortement accrues, mais qui ne servent pas directement la croissance proprement dite du programme.

21.4 Nous ne pouvons qu'apprécier à leur juste valeur la préoccupation et les efforts du Directeur général, qui ont eu pour résultat de réduire d'un million de dollars les dépenses proposées initialement, sans porter préjudice au programme. Mais nous regrettons vivement que le Directeur général n'ait pas cru possible d'aller plus loin. De l'avis de la délégation hongroise, maintes possibilités s'offraient encore de réduire les dépenses, sans porter atteinte au programme dans son essence.

21.5 Permettez-moi de faire mention de quelques-unes de ces possibilités. Les hautes qualités, la compétence et le dévouement des fonctionnaires de l'Unesco et l'organisation, selon des principes modernes, des travaux à exécuter ne permettent-ils pas à l'Organisation d'entreprendre de nouvelles tâches en augmentant dans des proportions plus modestes l'effectif du personnel ? Peut-être aurait-on pu ralentir encore le rythme des reclassements, qui a pour conséquence non seulement un accroissement des dépenses mais, dans une certaine mesure, la dévaluation des grades. Il nous semble également que l'on aurait pu diminuer, avec courage, les dépenses afférentes à certaines réunions, en réduisant le nombre de ces réunions, leur durée et l'effectif de leurs participants. Une coopération plus étroite entre l'Unesco et les organisations du système des Nations Unies ainsi que d'autres organisations internationales pourrait aussi avoir une influence bénéfique sur le budget.

21.6 La délégation hongroise a quelques réserves à faire également à l'égard d'autres dépenses, par exemple en ce qui concerne la nécessité de prévoir une réserve budgétaire. A notre avis, une réduction plus importante du budget serait possible sans porter préjudice au programme. Cette opinion, nous l'exprimons en nous fondant sur un examen approfondi du Projet de programme et de budget de l'Unesco, ainsi que sur notre expérience nationale, laquelle est identique, j'en suis convaincue, à celle d'autres administrations nationales : lorsque les ressources financières nationales sont modestes, ce phénomène négatif peut être le point de départ positif d'utiles économies. Telle est la voie que devrait emprunter l'Unesco.

21.7 Pour terminer, Mesdames, Messieurs, je voudrais me référer aux paroles du Directeur général qui, dans son discours d'introduction, si riche d'idées, au débat de politique générale, a appelé l'attention sur un phénomène très important : celui de la pénurie des ressources. A en juger par les indices observables, ce phénomène ne sera malheureusement pas temporaire. Aussi devons-nous en tenir compte sur tous les plans, y compris pour la fixation du montant du plafond budgétaire.

21.8 Je voudrais encore une fois souligner que nous sommes très reconnaissants au Directeur général de ses efforts en vue de réduire les dépenses envisagées ; toutefois, compte tenu des considérations que je viens d'esquisser, la délégation hongroise s'abstiendra lors du vote sur le montant du plafond budgétaire.

22. Le PRESIDENT. -

Je remercie Mme Konrad et je donne la parole à Mme Vilfan, au nom de la délégation de Yougoslavie.

23.1 Mme VILFAN (Yougoslavie). -

Monsieur le Président, je voudrais d'abord déclarer que la délégation yougoslave votera le plafond budgétaire qui nous est proposé.

23.2 Voici les raisons de notre attitude : premièrement, la Yougoslavie accepte, en principe, le programme proposé. Pour nous, en effet, "qui veut la fin, doit vouloir les moyens".

23.3 Deuxièmement - je crois qu'il est inutile de le répéter ici, car c'est déjà un lieu commun - la Yougoslavie poursuit une politique d'aide aux pays en voie de développement. Elle considère que cette politique est aujourd'hui un facteur essentiel de la sauvegarde de la paix dans le monde.

23.4 Troisièmement, la délégation yougoslave votera le plafond budgétaire, parce que la répartition des masses budgétaires à l'intérieur du programme correspond aux priorités actuelles.

23.5 Cependant, Monsieur le Président, en votant le plafond budgétaire, nous estimons que notre attitude n'exclut pas l'obligation pour nous tous - gouvernements des Etats membres, Conseil exécutif et Directeur général - de continuer, lors de la préparation du prochain budget, à étudier attentivement tous les domaines où s'exerce notre action.

24. Le PRESIDENT. -

Je remercie Mme Vilfan, et je donne la parole à S. Exc. M. M'Bow, chef de la délégation du Sénégal.

25.1 M. M'BOW (Sénégal). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, je voudrais tout d'abord rappeler que, lors de la quatorzième session de la Conférence générale, le plafond budgétaire pour la période biennale suivante a été approuvé à l'unanimité. Cette fois-ci, il ne semble pas que les choses doivent se passer de la même manière. En effet, l'examen du plafond budgétaire pour 1969-1970 se présente dans des conditions radicalement différentes de celles dans lesquelles s'est déroulé, à la précédente session de la Conférence générale, l'examen du budget pour 1967-1968.

25.2 Il est important, malgré tout, de ne pas perdre de vue le fait que le projet de budget proposé a été approuvé par la très grande majorité des membres du Conseil exécutif, lors des discussions qui ont eu lieu à la 78e session de cet organe, alors que le projet de programme avait été accepté par le Conseil.

25.3 En bonne logique, après l'approbation du projet de programme, le projet de budget destiné à permettre l'exécution de ce programme devait également être approuvé. Mais, lors des débats du Conseil exécutif, certains membres exprimèrent le désir que des économies soient réalisées. C'est pourquoi, à la 79e session du Conseil, le Directeur général a proposé une réduction de 1.650.000 dollars, proposition qui d'ailleurs a soulevé des réserves de la part des Etats qui approuvaient le montant initial de l'ouverture des crédits indiqué dans le document 15 C/5. Toutefois, au cours de la 80e session du Conseil exécutif, ces mêmes délégations ont cru devoir accepter, par souci de parvenir à l'unanimité, cette compression budgétaire qui aboutit, en fait, à suspendre ou à modifier des activités indispensables sinon prioritaires pour certains pays. Mais, bien que quelques Etats membres qui n'avaient pas voté dans le même sens au cours de la 79e session aient cru devoir rallier la majorité, l'unanimité n'a pas pu être réalisée au Conseil exécutif, comme la plus grande partie des membres de cet organe le souhaitaient.

25.4 Nous avons constaté alors, avec une grande déception, que le geste de conciliation qui avait consisté, pour les Etats qui appuyaient le montant initial, à accepter la compression budgétaire, n'avait pas servi à grand-chose, étant donné que certains des Etats membres qui versent les plus importantes contributions à l'Organisation hésitent encore à voter en faveur du chiffre auquel était parvenu le Directeur général en essayant de ne pas sacrifier l'essentiel du Programme.

25.5 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, je voudrais dire que, pour nous, le montant initial du budget proposé par le Directeur général à la Conférence était déjà un montant minimum. Si nous nous sommes ralliés aux propositions du Directeur général, je le répète encore, c'est dans un esprit de compromis et aussi avec le désir sincère que le budget soit voté à l'unanimité, comme il l'avait été au cours de la quatorzième session de la Conférence générale. Au sein du Conseil exécutif, j'avais lancé un appel solennel aux pays qui hésitaient à voter en faveur du montant proposé. Si j'ai tenu à prendre la parole aujourd'hui, c'est pour renouveler cet appel à la Conférence générale réunie en séance plénière. En effet, nous savons bien que les ressources de l'Organisation proviennent en grande partie des contributions d'un nombre limité de pays. Ce fait est la conséquence de la situation dans laquelle se trouve le monde à l'heure actuelle ; nul ne peut l'ignorer ni chercher à l'effacer. Mais, à côté de cette réalité, il en est une autre : nous pensons qu'il existe un devoir de solidarité internationale et que ce devoir doit imposer aux pays les plus riches des sacrifices en faveur des pays les plus démunis, surtout quand ces derniers essaient de faire de leur mieux pour résoudre des problèmes extrêmement difficiles, qu'ils ont d'ailleurs hérités de l'histoire et qu'ils n'ont pas créés eux-mêmes.

25.6 C'est pourquoi je continue de demander à ceux des Etats membres versant les plus fortes contributions à l'Unesco qui hésitent encore, de faire un effort supplémentaire pour voter ce projet de budget qui est considéré comme un minimum par les pays en voie de développement, en tout cas par ceux qui siègent au Conseil exécutif. En effet, tant que des inégalités orientales subsisteront entre les hommes, les conflits seront inévitables. Or, c'est contribuer à éliminer ces inégalités que de voter un budget qui permettra à certains pays sous-développés de résoudre des problèmes particulièrement ardu.

25.7 A l'heure actuelle, ce sont les problèmes de l'éducation qui sont les plus difficiles à résoudre. Au cours de la Conférence sur l'éducation et la formation scientifique et technique dans leurs rapports avec le développement en Afrique, que les Etats africains ont tenue en juillet dernier à Nairobi, le Secrétariat de l'Unesco, et le Directeur général en particulier, ont été amenés à constater que tous les pays africains font des efforts gigantesques pour résoudre les problèmes de l'éducation, mais que les ressources actuelles ne leur permettent pas de faire face à tous les besoins. J'avais énoncé à l'époque les raisons

fondamentales qui expliquent cette situation. D'abord il y a des besoins énormes ; mais, face à ces besoins, les ressources ne s'accroissent pas, pour des raisons évidentes que beaucoup d'entre vous, Mesdames, Messieurs, connaissent bien. Ces raisons, quelles sont-elles ? Nos pays essaient d'accroître leurs ressources, mais, à mesure que notre développement se poursuit, nos ressources, sinon diminuent, du moins n'augmentent pas dans la même proportion, parce que les prix pratiqués sur le marché mondial nous sont constamment défavorables. En effet, les produits que nous vendons se vendent à des prix de plus en plus bas, alors que le prix des produits que nous achetons est de plus en plus élevé. Or, nous ne pourrions rattraper notre retard tant que cette situation subsistera.

25.8 Nous pensons évidemment que ce n'est pas ici le lieu de tenter de résoudre ce problème, mais peut-être est-ce le lieu de l'évoquer, pour que tous les délégués comprennent la nécessité de faire certains sacrifices, au plan de l'Unesco, en faveur des pays en voie de développement, de manière à leur permettre de résoudre certains des problèmes qui se posent à eux dans le domaine de l'éducation.

26. Le PRESIDENT. -

Je remercie S. Exc. M. M'Bow et je donne la parole à S. Exc. M. Insisienmay, chef de la délégation du Laos.

27.1. M. INSISIENMAY (Laos). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, je serai très bref. Comme l'a demandé le Directeur général, je n'évoquerai ici que le problème général : je veux parler du problème de la non-concordance entre le taux de croissance des ressources nationales des pays sous-développés et le taux de croissance des besoins des organisations internationales. La plupart des pays sous-développés devant se trouver dans la même situation que le Laos, je n'entrerai pas dans les détails pour expliquer nos difficultés. Je profiterai du débat de politique générale pour exposer les facteurs qui sont particuliers à mon pays.

27.2 Pour ce qui est du plafond budgétaire de l'Unesco, la délégation du Laos est en faveur du montant le plus bas possible. Elle s'abstiendra donc lors du vote final.

28. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation du Laos et je donne la parole à M. Noor, au nom de la délégation de Somalie.

29.1 Mr. NOOR (Somalia):

Mr. President, distinguished delegates, the Somali delegation supports the Director-General's proposal concerning the budget ceiling for 1969-1970, and appeals to Member States to endorse it unanimsly so as to enable the Organization to fulfil its objectives without unnecessary delay.

29.2 Somalia is a country which never fails to pay its contribution to Unesco in spite of its limited resources. It does not benefit from lavish projects, but we believe that Unesco's activities and expanded programmes in many regions of the world contribute to the peace and prosperity of the world, and it is our hope that Somalia will one day have its rightful share of assistance to Member States.

29.3 We whole-heartedly support the provisional budget ceiling for 1969-1970 submitted for the approval of the Conference.

30. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de Somalie et je donne la parole à M. Dadié, au nom de la délégation de la Côte-d'Ivoire.

31.1 M. DADIE (Côte-d'Ivoire). -

Monsieur le Président, je suis très heureux de profiter de la première occasion que j'ai de monter à cette tribune pour vous féliciter.

31.2 En examinant le document 15 C/5, Add. et Corr. 2, j'ai été effrayé par les verbes employés. En principe, je me suis fait inscrire, parce que je ne pensais pas que M. le ministre M'Bow puisse venir. Ce que je vais dire n'est donc, en quelques sorte, qu'un complément à ses propres paroles. J'ai dit que j'étais effrayé par les verbes employés ici, à l'Unesco, et voici pourquoi : le verbe "créer" n'est employé qu'une fois dans le document que j'ai mentionné ; le verbe "différer", une fois ; le verbe "renforcer", une fois ; le verbe "augmenter" une fois. Par contre, le verbe "remplacer" se trouve dix fois ; le verbe "supprimer" trente-sept fois, et le verbe "réduire", soixante-dix fois. C'est un signe, qui rejoint les propos tenus par le Président lui-même, et par le Directeur général dans leurs discours. Il y a là pour moi une anomalie terrible. En effet, au moment même où l'Unesco connaît une explosion d'activités, au moment même où les Etats, quels qu'ils soient, petits ou grands, doivent faire face à des tâches multiples, à ce moment-là, nous employons ici des verbes négatifs.

31.3 Je crois que les applaudissements qui ont accueilli l'élection du Directeur général sont un signe manifeste que nous suivons ses activités et que nous les approuvons. Puisqu'il en est ainsi, je demande - et, ici, je m'adresse à tous les Etats membres, surtout à ceux qui depuis longtemps ont manifesté le désir de s'abstenir - de reconsidérer leur position. Ils nous fournissent des statistiques et nous pouvons aussi le faire. Sans doute les statistiques sont-elles exactes : mais, ce qui est en cause, ce ne sont pas tant des statistiques que la solidarité humaine qui, ici, à l'Unesco, ne devrait pas être mise en question.

31.4 Notre Organisation a vocation de paix, Messieurs les délégués, et la paix devrait coûter plus cher. Elle devrait coûter plus cher que certaines autres activités. Or que demande-t-on ? 36.272.000 dollars par an pour 123 Etats : nous pensons qu'en ce qui concerne l'oeuvre de paix de l'Unesco, c'est un minimum, c'est le minimum qu'on puisse exiger de 123 Etats. Car nous savons que d'autres activités coûtent par an - je dirai même par jour - plus de 36 millions de dollars. Et nous pensons aussi fermement que toutes les monnaies du monde devraient désormais pouvoir servir à l'oeuvre de paix.

31.5 Nous ne sommes pas ici à l'Unesco pour "supprimer", pour "réduire", mais plutôt - c'est cela notre vocation - pour créer. Et c'est en donnant à l'Organisation, au Secrétariat, les moyens financiers qui leur sont nécessaires que nous pouvons, nous, délégués, répondre à la vocation qui est la nôtre, répondre au rêve qui est le nôtre : créer la paix, pour qu'enfin, tous ici, à l'Unesco, nous sentions que la famille humaine qui naît peut être une réalité.

32. Le PRESIDENT. -

Je remercie M. Dadié et je donne la parole à M. Kirpal, chef de la délégation de l'Inde.

33.1 Mr. KIRPAL (India):

Mr. President, the Indian delegation has always taken the view that the vote on the budget, should, if possible, be unanimous. We have always worked for unanimity in the General Conference as well as in the Executive Board. We are very happy that this unanimity was achieved on the occasion of Unesco's Twentieth Anniversary.

33.2 I do not intend to explain in detail our reasons for supporting the proposal of the Director-General as recommended by the Executive Board's report. These have already been given very eloquently by many speakers, the leader of the delegation of Brazil and the last speaker among them. I merely wish to appeal to the delegation of the United States of America to withdraw their proposal so that the vote may be unanimous.

33.3 The difference between the two figures is very small - only 2.8 million. This is insignificant. Yet for various reasons we cannot agree to it. The budget figure presented by the Director-General is the result of lengthy consideration in the Executive Board. The Director-General, as he told us this morning, made cuts in his programme which represent a saving of about one million dollars.

33.4 This meant that some Asian programmes of considerable importance were deleted; The Asian Ministers Meeting and the Meeting of Experts on Science Policies were deferred, and no provision could be made for the adequate implementation of the recommendations of earlier Asian conferences. Yet these were important conferences, and, in Delhi, the Ministers from Africa and from Asia at the CASTASIA Conference made certain very important recommendations having a direct bearing on the process of development.

33.5 We do, however, realize the difficulties confronting many countries; we do not wish to propose any additions or the restoration of any activities which the Director-General has had to delete. But we do hope that the delegation of the United States will see their way to accepting the figure of the Director-General which is only slightly higher than what they have proposed.

33.6 It seems to me that what is involved is a mere theoretical exercise; there is no basic or fundamental difference between the two sides and we should strive to reach unanimity today on the figure recommended by the Executive Board.

33.7 We appreciate that the programme has not increased sufficiently because of the inevitable rise of administrative costs. This is a problem which we regret but it is inevitable. Increased expenditure in the field of administration is the result of certain factors over which we have no control. We wish that the programme had been increased to a greater extent than it has been in the Executive Board's proposal but all things considered, we ourselves shall vote for the figure proposed by the Director-General and recommended by the Executive Board. I would like to repeat our hope that a unanimous decision will be reached on this vital problem and that the delegation of the United States will feel able to accede to our request.

34. Le PRESIDENT. -

Je remercie M. Kirpal et je donne la parole à S. Exc. M. El-Sayyed, chef de la délégation de la République arabe syrienne.

35.1 M. EL-SAYYED (Syrie). - (Discours prononcé en arabe. Transcription de l'interprétation)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je n'avais pas l'intention d'intervenir sur le point qui est soumis à notre examen car je croyais que tous les pays approuveraient à l'unanimité le projet de budget recommandé par le Conseil exécutif ainsi que les propositions du Directeur général à ce sujet. Malheureusement j'ai été déçu. Certains délégués ont formulé des réserves et fait de nombreuses observations qui, à mon sens, sont déplacées. Ils auraient été mieux avisés de demander une augmentation du budget, afin que l'Unesco puisse poursuivre son action efficace en vue du maintien de la paix et de la sécurité et resserrer les liens de coopération entre les nations, par le moyen de l'éducation et de la culture. C'est de ce point de vue que j'ai l'intention de présenter à mon tour quelques remarques.

35.2 Mesdames, Messieurs, il est prévu que le Titre II du projet de budget, intitulé "Exécution du programme" bénéficiera de 49.884.419 dollars, cette somme représentant ce que l'Unesco doit dépenser pour fournir des services aux Etats membres et surtout aux Etats qui ont besoin de son aide. A mon avis, ce chiffre est relativement faible. En effet, le fossé s'élargit de jour en jour entre pays riches et pays en voie de développement, non seulement sur le plan du développement économique mais aussi et surtout sur le plan du progrès scientifique. Les pays en voie de développement voient leurs ressources diminuer continuellement, en dépit de tous les efforts qu'ils déploient, car, pour se développer économiquement, ils ont besoin de cadres techniques et, pour former des cadres techniques, il leur faut des ressources financières. Je dis que ces pays voient leurs ressources diminuer puisque les prix des matières premières diminuent sans cesse - et ce sont les pays en voie de développement qui produisent ces matières premières - alors que nous voyons, par contre, le prix des produits manufacturés augmenter de plus en plus. Est-il besoin de le rappeler : les pays développés sont ceux qui produisent ces articles et les pays en voie de développement ceux qui les importent. Ainsi, les pays développés s'enrichissent,

alors que les pays en voie de développement s'appauvrissent. Le fossé ne cesse donc de s'élargir, et la paix mondiale s'en trouve menacée, car cet écart risque d'entraîner une explosion.

35.3 C'est en raison de l'imminence de ce péril qu'il nous faut accorder l'aide la plus importante possible aux pays en voie de développement par le truchement de notre Organisation, qui s'est donné pour mission de les assister dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture. Il incombe aux pays riches de subventionner largement l'Organisation, car leurs contributions représentent une part infime des bénéfices qu'ils tirent de la différence entre les prix des matières premières et ceux des produits manufacturés.

35.4 Les pays riches doivent donc verser à l'Organisation d'importantes sommes pour qu'elle puisse participer de façon efficace au développement de la science dans les pays en voie de développement et assurer la formation des cadres techniques nécessaires à leur développement économique.

35.5 C'est pourquoi nous voterons en faveur du plafond budgétaire qui nous est proposé et c'est pourquoi nous demandons à tous les Etats membres de l'approuver sans réserve.

36. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation syrienne, et je donne la parole à M. Tuncel, chef de la délégation de Turquie.

37.1 M. TUNCEL (Turquie). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, j'ai demandé à parler, au nom de la délégation de Turquie, uniquement pour réitérer le souhait impérieux que je m'étais permis de formuler le premier jour de la présente session de la Conférence générale. Je suis monté à cette tribune, aujourd'hui, pour réitérer ce vœu impérieux et pour m'adresser aux Etats dont nous avons entendu, tout à l'heure, exprimer les réserves, que nous connaissons déjà. Malgré ces réserves, je m'adresse à eux pour tenter d'obtenir un vote unanime sur le plafond budgétaire, qui est d'une grande importance pour l'avenir de notre Organisation. Je les supplie, en quelque sorte, de suspendre ces réserves pour le moment, afin que le vote soit unanime en faveur du plafond budgétaire qui nous est proposé par le Directeur général et recommandé par le Conseil exécutif.

37.2 Je serais beaucoup plus heureux, naturellement, si cet événement historique, qui s'est produit il y a deux ans, se renouvelait cette année, et je n'ai pas perdu l'espoir en ce moment même.

38. Le PRESIDENT. -

Je remercie M. Tuncel, et je donne la parole à S. Exc. M. Spyridakis, chef de la délégation de Chypre.

39. Mr. SPYRIDAKIS (Cyprus):

Mr. President, I wish to associate myself with the distinguished delegates who have supported the proposed budget and make a brief statement on the budget ceiling for 1969-1970. The delegation of the Republic of Cyprus fully supports the Director-General's proposal, recommended by the Executive Board, and considers that the figures involved cover the minimum needs of developing Member States in the light of Unesco's programme. I would appeal to fellow delegates for their unanimous consent to this budget.

40. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de Chypre et je donne la parole à M. Agblemagnon, au nom de la délégation du Togo.

41.1 M. AGBLEMAGNON (Togo). -

Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole.

41.2 Beaucoup de délégués s'interrogent peut-être sur les raisons qu'a un petit pays comme le nôtre d'intervenir dans un débat qui, au fond, n'intéresse que les Etats membres versant les plus fortes contributions. Je dois dire que c'est précisément parce que nous sommes un petit pays que nous sentons, plus que d'autres peut-être, la nécessité de faire entendre notre voix au cours de ce très important débat.

41.3 Tout d'abord, on a rappelé ici, mieux que ne ne pourrais le faire moi-même, les raisons pour lesquelles les pays du Tiers Monde - les pays d'Afrique en particulier - ont souhaité et souhaitent ardemment que le plafond budgétaire proposé par le Directeur général et recommandé par le Conseil exécutif soit adopté à l'unanimité.

41.4 Il y a à cela des raisons spéciales, qui sont évidemment des raisons d'ordre économique, des raisons qui ont trait à notre développement. Mais il y a aussi d'autres raisons qui militent en faveur de notre thèse et qui viennent la consolider singulièrement. Je veux parler de la conjoncture actuelle et de l'incidence qu'aurait, dans cette conjoncture, une diminution des activités de l'Unesco. Il serait étonnant, sinon aberrant, que, dans cette conjoncture que tous les chefs de délégation ont évoquée au cours de leurs interventions, on assiste à un recul des activités de l'Unesco, à une renonciation à ses idéaux et à l'intérêt qu'elle porte aux problèmes urgents de l'alphabétisation, de l'éducation, etc. Ce serait, dirais-je même, une sorte de déroute de l'Unesco si, à partir de maintenant, elle ne pouvait plus faire face à ses obligations comme par le passé.

41.5 C'est pourquoi la délégation du Togo souhaite que soit approuvé le plafond budgétaire proposé par le Directeur général et recommandé par le Conseil exécutif.

41.6 Je pourrais fournir d'autres arguments à l'appui de ce que je viens de dire mais le temps est trop précieux pour le gaspiller en discours. Je vous demande tout simplement, Mesdames, Messieurs, d'être conséquents, c'est-à-dire, après avoir si éloquemment insisté sur les principes sur lesquels repose notre Organisation et sur le rôle moteur qu'elle doit jouer dans la conjoncture actuelle, de voter le budget qui lui permettra de mettre en pratique ces principes.

42. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué du Togo et je donne la parole à S. Exc. M. Yanev, au nom de la délégation de Bulgarie.

43.1 Г-н ЯНЕВ (Народная Республика Болгария):

Г-н Председатель, уважаемые делегаты. Рекомендованный Проект бюджета Организации Объединенных Наций по вопросам образования, науки и культуры показывает похвальные намерения Генерального директора, Секретариата и Исполнительного совета в обеспечении необходимых финансовых средств для выполнения программы на 1969-1970 гг. Понятны все трудности при составлении бюджета: с одной стороны, непрерывно растущая необходимость помогать развитию образования, науки и культуры государств-членов, а с другой стороны - ограниченные бюджетные возможности для их осуществления. Если мы не примем соответствующие меры для стабилизации Программы и бюджета и для самого целесообразного расходования финансовых средств, этот разрыв будет увеличиваться.

43.2 Делегация Народной Республики Болгарии считает, что пора достигнуть стабилизации бюджета. Должно осуществляться умеренное увеличение бюджета в рамках среднего годового роста национального дохода стран-членов ЮНЕСКО. Нужно расходовать экономично и рационально финансовые средства ЮНЕСКО.

43.3 В связи с этим мы хотели сделать некоторые принципиальные предложения: а) не тратить средства бюджета на многочисленные второстепенные мероприятия, а сосредоточить их для решения самых важных и актуальных вопросов в области образования, науки и культуры; б) процентно сократить расходы на персонал и на административные цели, т.к. эти расходы до настоящего времени значительно превышают 40 проц.; в) сократить

расходы за счет прекращения практики классификации снова постов без изменения функции и объема работ; d) не делать новые капиталовложения в административные постройки; e) разумнее и экономичнее расходовать средства для субсидирования международных неправительственных организаций.

43.4 Предлагаемые экономии не ограничат мероприятий ЮНЕСКО и не уменьшат ее помощь развивающимся странам Азии, Африки, Латинской Америки. Не следует искать улучшения работы Секретариата и аппарата ЮНЕСКО в увеличении числа служащих, следует улучшить организацию и методы работы руководства.

43.5 Мы надеемся, что Генеральный директор и Исполнительный совет, которые уже на деле доказали положительную организационную руководящую и финансовую деятельность, сумеют провести соответствующее сокращение ассигнований без ущерба программе Организации. Спасибо за внимание.

(43.1) Mr. YANEV (People's Republic of Bulgaria); (Translation from the Russian):

Mr. President, distinguished delegates, the recommended budget for the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization reflects the praiseworthy intentions of its Director-General and Executive Board to secure the financial resources necessary for the execution of the 1969-1970 programme. We are familiar with all the difficulties of drawing up the budget. On one side, there is the ever-increasing need to assist the development of education, science and culture in the Member States. On the other side are the limited budgetary resources available for that purpose. Unless we take appropriate steps to stabilize the programme and the budget, and to spend our financial resources as suitably as possible, the gap between them will widen.

(43.2) The delegation of the People's Republic of Bulgaria considers that the time has come to stabilize the budget. Any further increases should reflect, in a moderate fashion, the average annual growth in the national income of Unesco's Member States. Unesco's financial resources should be spent economically and rationally.

(43.3) In this connexion, we should like to make several proposals: (a) budgetary resources should not be spent on a multitude of activities of secondary importance, but should be directed towards the solution of the most important and pressing problems of education, science and culture; (b) there should be a percentage reduction in expenditure on staff and administration, bearing in mind that such expenditure is currently well in excess of 40 per cent; (c) expenditure should be reduced by putting an end to the practice of reclassifying posts when no change in functions or volume of work is involved; (d) there should be no further capital investment on administrative buildings; (e) there should be a more rational and economic approach to expenditure on subventions to international non-governmental organizations.

(43.4) The savings which we propose will in no way limit Unesco's activities or diminish its assistance to the developing countries of Asia, Africa and Latin America. We should not seek to improve the work of the Secretariat and apparatus of Unesco by increasing its staff; we should seek to improve the organization and the methods of work of its administration.

(43.5) We hope that the Director-General and the Executive Board, who have already given practical evidence of a positive approach to the organization of administrative and financial activity, will find ways and means of reducing the appropriations without harming the Organization's programme. Thank you for your attention.

44. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de la Bulgarie et je donne la parole à M. Saffari, au nom de la délégation de l'Iran.

45.1 M. SAFFARI (Iran). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, n'aimant pas les répétitions, je n'avais pas l'intention de prendre la parole maintenant. Le point de vue de la délégation iranienne sur le budget a été très bien exprimé par plusieurs orateurs, en particulier par M. Carneiro, au nom de la délégation du Brésil, par S. Exc. M. M'Bow, au nom de celle du Sénégal et par M. Kirpal, au nom de celle de l'Inde.

45.2 Nous voterons en faveur du plafond proposé, mais avec une certaine répugnance et dans un esprit de compromis parce que, à notre point de vue, les réductions que le Directeur général a opérées dans les dépenses envisagées ne sont pas justifiées dans la conjoncture actuelle.

45.3 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, si je me suis permis de prendre la parole, c'est parce que celui qui vous parle maintenant au nom de l'Iran est un homme habitué à manier des chiffres et qu'il a été bouleversé de voir que certains chiffres et pourcentages ont été employés d'une façon inexacte par un délégué. Je pense, en effet, qu'un minimum d'honnêteté intellectuelle exige qu'on ne joue pas avec les chiffres, en les déformant.

45.4 Mesdames, Messieurs les délégués, sur le montant qui vous a été proposé, 3.617.261 dollars concernent les dépenses en capital ; cette somme reste dans le patrimoine immobilier et mobilier de l'Organisation. Il ne s'agit donc pas d'une augmentation du budget. Sur le même montant, 1.937.662 dollars représentent la réserve budgétaire destinée à faire face à l'augmentation des prix en 1969 ; il s'agit donc de sommes que nous serons obligés de verser dans deux ans, si nous ne les versons pas maintenant. De ce point de vue, le budget est déficitaire pour 1970. De plus, 500.000 dollars ont été ajoutés au budget, puisqu'il a été décidé que le Bureau international d'éducation serait intégré à l'Unesco. Si j'ajoute ces trois chiffres, j'obtiens la somme de 6.054.923 dollars, ce qui représente à peu près 10 % du budget pour l'exercice 1967-1968. J'affirme que le seul chiffre exact mentionné ici est celui de 6,3 % pour le taux de croissance, au cours des deux années à venir, soit, comme le Directeur général vient de le dire, un taux de 3,1 % par an. Je vous fais juge, Mesdames, Messieurs, je ne reviendrai pas sur les déclarations d'autres délégués.

46.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie M. Saffari.

46.2 Etant donné l'heure avancée, je vais suspendre le débat sur le plafond budgétaire. Deux orateurs sont encore inscrits. Ils prendront la parole cet après-midi. La liste n'est donc pas close. Afin que nous puissions être sûrs de terminer ce débat cet après-midi, je voudrais faire appel à tous les délégués pour leur demander d'être ponctuels. Compte tenu de l'importance politique de ce point de l'ordre du jour, j'estime qu'il est souhaitable que chaque délégation soit à même de prendre position sur le plafond budgétaire.

46.3 La séance est levée.

The meeting rose at 1.00 p. m.
La séance est levée à 13 heures
Se levanta la sesión a las 13.00
Заседание закрывается в 13 час.

Fifteenth plenary meeting

23 October 1968 at 3.20 p.m.
President: Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Quinzième séance plénière

23 octobre 1968, à 15 h, 20
Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Décimoquinta sesión plenaria

23 de octubre de 1968 a las 15,20
Presidente: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)

Пятнадцатое пленарное заседание

23 октября 1968 г. в 15 ч. 20 м.
Председатель: Г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)

ADOPTION OF THE PROVISIONAL BUDGET CEILING FOR 1969-1970 (continued)

ADOPTION DU PLAFOND BUDGETAIRE PROVISOIRE POUR 1969-1970 (suite)

APROBACION DEL LIMITE PRESUPUESTARIO MAXIMO PROVISIONAL PARA 1969-1970 (continuación)

УТВЕРЖДЕНИЕ ПРЕДВАРИТЕЛЬНОГО ПРЕДЕЛЬНОГО УРОВНЯ БЮДЖЕТА НА 1969-1970 ГОДЫ (продолжение)

1.1 Le PRESIDENT, -

Mesdames, Messieurs, je déclare ouverte la quinzième séance plénière.

1.2 Nous allons poursuivre l'audition des orateurs inscrits. Je donne la parole à S. Exc. M. de Silva, chef de la délégation de Ceylan.

2.1 Mr. de SILVA (Ceylon):

Mr. President, on behalf of my country and our delegation, and in my capacity as Ambassador of Ceylon to France, I would like to extend our congratulations to the Director-General on his appointment to a second term of office.

2.2 This is the first time I have addressed the Conference when you have been present and I take this opportunity of conveying to you the best wishes of our Prime Minister, our government and the people of our country. Your dedication to the cause of Unesco, to the cause of peace, to the cause of creating better world understanding and a better world, is well-known, and we in Ceylon and throughout Asia are very happy that you have received the highest tribute any world assembly can pay by unanimous election to this very high office. I congratulate you, Sir, and I hope that your tenure of office will be marked by successful efforts in the cause of peace and humanity.

2.3 I have come here to support whole-heartedly the budget and the programme that have been proposed by the Director-General. The best tribute we can pay the Director-General,

after having unanimously elected him for a second term of office, is to accept unanimously the programme and the budgetary commitment.

2.4 Unesco is a world university of culture, education and science, and the very purpose of the Organization is "to contribute to peace and security by promoting collaboration among the nations through education, science and culture in order to further universal respect for justice, for the rule of law and for the human rights and fundamental freedoms".

2.5 This is Human Rights Year and I urge you to accept the proposed budget and programme which is the product of much hard work, under the inspiration and guidance of the Director-General in whom this Assembly has placed its unquestioning trust.

2.6 I appeal to the United States of America to withdraw the draft amendment which proposes to reduce the budget ceiling by some 2.6 million dollars. The budgetary ceiling of this world cultural university is 77 million dollars. Is that too much for the cause of peace, the cause of extending the frontiers of human knowledge? Eighty per cent of the populations of Africa, Asia and the Arab countries are illiterate. Is a ceiling of 77 million too much in a world facing a crisis in respect of human values and the education of youth, in a world which is in a sense on the eve of a third world war?

2.7 If this budget were doubled it would still, in the opinion of the Asian countries, not be sufficient. Consider what we spend on other things, on armaments and preparations for war. In Unesco, in the name of humanity, we are preparing for peace.

2.8 I urge the Conference to adopt the proposed budget ceiling unanimously, and I would ask the United States of America not to press their draft amendment. I speak for a poor nation, a nation which receives but is also able to give, if not in cash yet in other ways. I appeal to all the nations here, the African nations, the Asian and the Arab nations to express their support for the budget ceiling that has been proposed after much thought by the Director-General, in whom this Assembly has implicit trust. The proposed budget is the fruit of his labour, let us accept it without more ado. A reduction of 2.6 million dollars is in one sense insignificant, but in another is enough to oblige the Director-General to reshape the programme. And where, in fact, can cuts in the programme be made?

2.9 It has been said that 60 or 65 per cent of the budget goes into the operation of the Organization. This is true of every institution. When I presented a budget in Ceylon, I was told by the opposition that 60 per cent of the money collected in rates was paid to State employees but this applies to all governments. It has also been pointed out that the present ceiling is 15 per cent higher than the previous ceiling. But it must be remembered that the cost of living has risen to an equivalent extent in all parts of the world. What we should worry about is the fact that this budget ceiling is not sufficient, it should not be 77 million but twice as much. Bear in mind that there are countries with no schools, no proper equipment, where education is primitive. I appeal to the richer countries, to give generously so that our science, our culture and our education can be improved.

3. Le PRESIDENT. -

Je remercie S. Exc. M. de Silva et je donne la parole à M. Kane, au nom de la délégation du Mali.

4.1 M. KANE (Mali). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, si la délégation du Mali intervient dans ce débat, c'est tout d'abord pour réitérer sa confiance en l'Unesco ; c'est ensuite pour se réjouir des efforts constants que l'Organisation déploie en vue du mieux-être de l'homme qui aspire à la culture sous toutes ses formes, c'est-à-dire à la civilisation de l'universel ; c'est enfin pour se féliciter du souci permanent qu'a l'Unesco d'essayer de toujours transcender les problèmes, parfois très délicats, qui résultent de traditions soit spontanées, soit délibérément créées, et qui se répercutent, des autres instances internationales, sur les débats de la Conférence générale.

4.2 Cela dit, la délégation du Mali est particulièrement inquiète des conséquences, d'une gravité certaine, que subirait sans nul doute la politique de l'Unesco, en 1969-1970, dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de l'information, si l'Organisation ne disposait pas de moyens efficaces lui permettant de mener à bien sa mission.

4.3 Au cours de l'intervention remarquable qu'il a faite ici même il y a quelques jours, M. René Maheu, dont la délégation du Mali se plaît à saluer ici le courage, la hardiesse et l'esprit d'initiative, la lucidité et l'honnêteté intellectuelle, a rappelé, avec la compétence, la foi et la sincérité qui le caractérisent, ce que devraient être le rôle et la mission de l'Unesco dans les domaines où s'exercent ses activités.

4.4 Le 19 octobre, nous avons plébiscité M. René Maheu - le terme n'est pas exagéré - en le réinstallant dans ses fonctions de Directeur général de l'Organisation. Comment, dès lors, pourrions-nous lui refuser les moyens indispensables pour mener à bien la mission que nous lui confions ?

4.5 Je n'ai pas besoin d'ajouter, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, que la délégation du Mali soutiendra le projet de budget proposé par le Directeur général et recommandé par le Conseil exécutif.

4.6 Pour terminer, la délégation du Mali tient à affirmer ici que les pays en voie de développement éprouvent beaucoup plus de difficultés que les pays nantis à honorer leurs engagements financiers, si modestes soient-ils, vis-à-vis de l'Unesco. Cependant, les pays en voie de développement sont disposés, aujourd'hui plus encore qu'hier, à s'imposer de nouveaux sacrifices afin d'aider l'Organisation à jouer pleinement son rôle et à mener à bien sa noble mission.

5. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie M. Kane et je donne la parole à M. Garrigues, au nom de la délégation de l'Espagne.

6.1 El Sr. GARRIGUES (España):

Señor Presidente: La Delegación de España no había intervenido hasta ahora en este debate por dos motivos principales. En primer lugar, porque España ocupa un lugar intermedio dentro de la Organización. Mi país no pertenece, en efecto, al grupo de grandes contribuyentes del presupuesto, sobre quienes habrá de recaer -eso lo sabemos todos- el peso de la decisión que aquí se tome. Por otra parte, España apenas se beneficia materialmente de los servicios de la Unesco, aunque aprecia en todo su valor el programa, sobre todo el marco privilegiado que ofrece para la cooperación internacional, el desarrollo y la paz. Pues bien, señor Presidente, si ahora me decido a hablar, es porque creo que, dados los términos en que se plantea actualmente el debate, cada país, cada delegación debe asumir sus propias responsabilidades. Inútil decir con cuánta atención he seguido las intervenciones de los señores delegados y del Director General que me han precedido en el uso de la palabra, intervenciones todas ellas válidas y por ello mismo creo que, por encima de los contrastes ocasionales y pasajeros, esta Conferencia General podrá alcanzar una decisión satisfactoria para todos y, por supuesto, para el desarrollo de las actividades de la Unesco.

6.2 Un debate tan fecundo como el que ha tenido lugar aquí, no ha hecho sino confirmar la actitud adoptada por la Delegación española desde un principio, en virtud de una consideración triple. La primera consideración es que se trata de un presupuesto presentado por un Director General a quien acabamos de reelegir por unanimidad y con general aplauso. La segunda consideración es que este presupuesto nos viene recomendado por el Consejo Ejecutivo, al que se supone ser el órgano permanente de la Conferencia General, y esa recomendación ha sido aprobada, sin lugar a dudas, después de un detenido estudio. La tercera consideración es el convencimiento que tiene mi Delegación de que es difícil, por no decir imposible, llegar a alcanzar la anhelada unanimidad.

6.3 Por todos estos motivos, la Delegación de España está dispuesta a votar el presupuesto en cuestión, con plena conciencia del sacrificio que ello representará para la economía nacional, economía modesta y que debe realizar grandes esfuerzos en este momento. Durante el último ejercicio económico hemos tenido que reajustar nuestro presupuesto, al mismo tiempo que el Ministerio de Educación y Ciencia se lanzaba, sin embargo, en una vasta empresa de reorganización de su sistema pedagógico, y que mantenía su programa de ayuda exterior, en el plano bilateral. El interés nacional es siempre sagrado y todos debemos respetarlo, pero por encima de esas consideraciones, mi país coloca sin embargo el interés superior del bien común y de la cooperación internacional. Estoy convencido de que este sentimiento es compartido por todas las delegaciones y quiero terminar esta brevísima intervención expresando mi deseo de que la Conferencia General, perfectamente consciente de sus responsabilidades, sepa llegar, en un asunto tan importante para el porvenir de la Organización, a una solución que satisfaga a todos. Muchas gracias, señor Presidente.

(6.1) M. CARRIGUES (Espagne), - (Traduit de l'espagnol,)

Monsieur le Président, si la délégation espagnole n'est pas encore intervenue dans ce débat, c'est pour deux raisons essentielles. La première est que l'Espagne occupe au sein de l'Organisation une position intermédiaire ; d'une part, elle n'appartient pas au groupe des grands contributeurs sur lesquels va retomber - nous le savons tous - le poids de la décision que nous allons prendre au sujet du budget ; d'autre part, elle ne tire à peu près aucun profit matériel des services de l'Unesco, ce qui ne l'empêche d'ailleurs pas d'apprécier vivement le programme de l'Organisation et de comprendre toutes les possibilités qu'il offre pour la coopération internationale, le développement et la paix. Si donc je me décide à prendre la parole, c'est parce que j'estime, Monsieur le Président, que la question qui nous occupe se trouve maintenant posée en termes tels que chaque pays, chaque délégation, doit assumer ses responsabilités propres. Je n'ai pas besoin de dire avec quelle attention j'ai écouté les interventions du Directeur général et de tous les orateurs qui m'ont précédé. Toutes ces interventions étaient pleines d'intérêt et c'est pourquoi je suis persuadé que, s'élevant au-dessus des divergences occasionnelles et passagères, notre Conférence générale parviendra à une décision qui nous satisfera tous et dont on pourra vraisemblablement attendre d'heureux effets pour le déroulement futur des activités de l'Unesco.

(6.2) Le débat si fécond qui vient d'avoir lieu paraît démontrer le bien-fondé de la position de principe que la délégation espagnole a adoptée en s'appuyant sur les trois considérations suivantes : d'abord, il s'agit d'un budget qui nous est présenté par un Directeur général que nous venons de réélire à l'unanimité dans l'enthousiasme général ; ensuite, ce budget nous est recommandé par le Conseil exécutif, organe permanent de la Conférence générale, qui, bien certainement, n'a formulé sa recommandation qu'après une étude approfondie ; enfin la délégation espagnole se rend compte de la difficulté d'arriver à l'unanimité souhaitée, difficulté qui pourrait presque paraître insurmontable.

(6.3) Pour toutes ces raisons, la délégation espagnole est prête à voter en faveur du budget en question, tout en se rendant compte de la charge que cela va faire peser sur l'économie de l'Espagne, économie modeste pour l'amélioration de laquelle il y a actuellement de grands efforts à faire. Au cours du dernier exercice financier nous avons dû reajuster notre budget national, au moment même où le Ministère de l'éducation et de la science se lançait dans une vaste réforme du système d'enseignement, tout en continuant à appliquer, sur le plan bilatéral, un programme d'aide extérieure. L'intérêt national est sacré et nous le respectons tous ; mais, en dépit de ces considérations, mon pays place au-dessus de tout les intérêts généraux de l'humanité et de la coopération internationale. Je suis persuadé que ce sentiment est partagé par toutes les délégations et je terminerai cette brève intervention en formant le vœu que la Conférence générale, pleinement consciente de ses responsabilités, sache, dans une affaire aussi importante pour l'avenir de l'Organisation, trouver une solution qui puisse satisfaire chacun de nous.

7. Le PRÉSIDENT, -

Je remercie le délégué de l'Espagne et je donne la parole à S. Exc. M. Katiti, chef de la délégation de l'Ouganda.

8.1 Mr. KATITI (Uganda):

Mr. President, fellow delegates, the Uganda delegation has given careful study and consideration to the proposed budget ceiling for 1969-1970. Uganda greatly appreciates the good work being done by Unesco in the developing countries, especially in Africa, Asia and Latin America. Important programmes in the fields of science, education and culture are

vital to humanity in the modern world and, therefore, it is essential that finances for their operation be approved by the fifteenth session of the General Conference.

8.2 The proposal of the Director-General has been recommended to the General Conference by the Executive Board after careful scrutiny. To abstain or to vote against the budgetary proposals for the next two years would hinder Unesco in achieving those objectives which the member nations expect it to achieve.

8.3 The Uganda delegation wholeheartedly supports the proposal and therefore will vote in favour.

9. Le **PRESIDENT**. -

Je remercie le chef de la délégation de l'Ouganda et je donne la parole à S. Exc. M. Botokeky, chef de la délégation de Madagascar.

10.1 M. **BOTOKEY** (Madagascar). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, je vais être bref. Tout d'abord, la délégation malgache appuie totalement la proposition du Directeur général en ce qui concerne le plafond budgétaire. Ensuite, je voudrais vous demander d'être logiques envers vous-mêmes. Il y a quatre jours, nous avons tous crié "Hosannah" au Directeur général et aujourd'hui nous le crucifions, si j'ose dire. C'est bien malheureux. Après avoir porté le Directeur général au siège directorial, je crois qu'il faut maintenant lui donner deux pieds et deux bras. Deux pieds pour marcher, deux bras pour travailler. Or, les pieds et les bras, c'est le budget de l'Organisation.

10.2 Nous avons enregistré tous, quand il nous a présenté son rapport, l'intention de l'Unesco d'intensifier ses activités. Mais, avec quoi intensifierait-elle ses activités, si elle n'en a pas les moyens ? J'implore donc la compréhension des pays nantis. Nous, Africains, avons été honorés de voir un des nôtres porté à la Présidence de la Conférence générale. Il ne faut pas, Mesdames, Messieurs, au moment où vous avez honoré l'Afrique, retirer d'une main ce que vous avez donné de l'autre. Il ne faut pas qu'on puisse dire, juste au moment où l'Afrique préside, qu'il y a des difficultés au sein de la Conférence générale.

10.3 C'est pourquoi, je vous demande à tous de faire l'unanimité pour voter le plafond budgétaire proposé par le Directeur général et recommandé par le Conseil exécutif de l'Organisation.

11. Le **PRESIDENT**. -

Je remercie S. Exc. M. Botokeky et je donne la parole à M. Roces, chef de la délégation des Philippines.

12. Mr. **ROCES** (Philippines);

Mr. President, because we concur in the justification given by the Director-General, the Philippine delegation strongly supports the proposal for a provisional budget ceiling for 1969-1970 amounting to 77,413,500 dollars.

13. Le **PRESIDENT**. -

Je remercie le chef de la délégation des Philippines, et je donne la parole à S. Exc. M. Habtewold, chef de la délégation de l'Ethiopie.

14.1 M. **HABTEWOLD** (Ethiopie). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, je ne suis pas ici pour faire des discours mais simplement pour signifier l'appui de la délégation éthiopienne à la proposition du Directeur général. Les délégués qui m'ont précédé à cette tribune ont très bien développé les raisons de cet appui ; il n'est donc pas nécessaire d'en parler plus longuement.

14.2 Nous savons tous que nous avons chargé nos délégués dans les différents comités et commissions de combattre, de critiquer et même de dépasser le plafond budgétaire, parce que tel ou tel projet n'est pas élargi, parce que l'exécution de tel ou tel projet n'est pas commencée. Nous avons aussi demandé au Directeur général d'améliorer les projets en cours d'exécution et de développer de nouveaux projets, d'étudier des problèmes récents, comme celui de la jeunesse. Et, ici, aujourd'hui, nous voulons réduire le budget ! Il ne faut pas que nous soyons en contradiction avec nous-mêmes. Ou alors il nous faut demander aussi à nos représentants dans les commissions de faire la même chose que nous, c'est-à-dire, de ne pas réclamer l'extension de tel ou tel projet, l'étude de tel ou tel problème, et même il nous faut leur demander de diminuer aussi le budget.

14.3 Si j'ai demandé la parole, ce n'est pas tellement pour signifier l'appui de la délégation éthiopienne au plafond budgétaire proposé par le Directeur général, c'est surtout pour vous demander à tous, Mesdames, Messieurs, d'être logiques et d'appuyer ce budget qui est le nôtre.

15. Le PRESIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation de l'Ethiopie et je donne la parole à S. Exc. M. Etemadi au nom de la délégation de l'Afghanistan.

16.1 Mr. ETEMADI (Afghanistan):

I will be brief so as to save time if not money.

16.2 Many delegations have already spoken eloquently on the subject of the budgetary ceiling: Professor Carneiro, Dr. Kirpal, Professor Tuncel and others.

16.3 My delegation supports the budget proposed by the Director-General and recommended by the Executive Board. We are aware of the difficulty that some of the major contributing nations face in this regard and understand and respect their positions.

16.4 We hope that the spirit of unanimity which has prevailed in this Conference since it started will be evident when we come to vote on the budgetary ceiling.

17. Le PRESIDENT, -

Je remercie le délégué de l'Afghanistan et je donne la parole à M. Hammad, au nom de la République arabe unie.

18.1 M. HAMMAD (République arabe unie). - (Discours prononcé en arabe. Transcription de l'interprétation.)

Je n'avais pas l'intention de parler de la question qui est soumise à l'examen de la Conférence générale - celle du plafond budgétaire provisoire - et cela pour plus d'une raison. Tout d'abord, ce qu'a dit le Directeur général suffisait amplement. Il a parlé avec une logique absolue, dans un enchaînement naturel de pensée qui porte en soi la conviction même, et c'est pour cela que je ne vois pas ce que je pourrais dire de plus.

18.2 D'autre part, les délégués qui m'ont précédé ont ajouté à cela des arguments convaincants. Enfin, mon pays a eu l'occasion de faire connaître son opinion à toutes les étapes de l'examen du projet de budget, c'est-à-dire à la 78e session du Conseil exécutif, puis à sa 80e session, qui a commencé quelques jours seulement avant l'ouverture de la présente session de la Conférence générale. Et nous avons toujours pensé que l'évaluation faite par le Directeur général était parfaitement valable et correspondait exactement à ce qui est requis par le programme prévu dans le document 15 C/5. Aussi sommés-nous en faveur du plafond budgétaire provisoire qui nous est proposé.

18.3 Nous avons remarqué que l'approbation du projet de programme était complète et qu'il n'y avait aucune divergence d'opinion quant à la valeur de ce programme et à sa nécessité. Bien au contraire, de nombreuses délégations ont formulé le souhait que ce

programme soit augmenté, élargi et approfondi. Nous nous attendions donc à voir approuver unanimement le plafond budgétaire provisoire et nous espérons qu'il en serait ainsi, d'autant plus que nous savons ce qui est arrivé depuis qu'il a été fixé - je veux parler de l'augmentation du coût de la vie dans le pays hôte et dans le monde en général, pendant les derniers mois.

18.4 Nous avons demandé au Directeur général de réduire les dépenses, en dépit des circonstances que nous venons d'évoquer ; nous lui avons demandé de ne pas toucher au programme, ni à l'efficacité de ce programme. Et le Directeur général, que nous remercions, a toujours répondu à cette attente, et il a opéré une réduction des dépenses, de l'ordre d'un million de dollars. Je ne pense pas, après cela, qu'il y ait une possibilité quelconque de désaccord. Après la façon dont ce programme a été envisagé, pourquoi donc faudrait-il que l'on approuve tout sauf le plafond budgétaire proposé ?

18.5 Je sais que certains Etats membres, qui doivent couvrir une part importante des frais encourus par cette Organisation, ont certaines difficultés financières - et c'est ce qui les amène à essayer de faire certaines économies dans leurs budgets nationaux. Mais nous savons que chaque Etat membre collabore dans la mesure de ses possibilités ; nous nous plaignons tous de difficultés budgétaires, mais il faut qu'il y ait cette coopération internationale dans laquelle nous avons foi. Nous savons quelle est l'importance de ces programmes internationaux dans tous les domaines, aussi bien pour celui qui donne que pour celui qui reçoit.

18.6 Mesdames, Messieurs, le monde d'aujourd'hui voit les distances disparaître et la coopération s'instaurer partout, car c'est là qu'est le bien de l'humanité. Les programmes de l'Unesco sont la meilleure source de ce bien. J'ai entendu des voix s'élever en faveur de ce plafond budgétaire, d'autres contre ; d'autres annoncer une abstention ; je vous demande à tous, Mesdames, Messieurs, de vous unir pour exprimer votre accord au sujet du plafond budgétaire. C'est là une attitude humaine et coopérative, digne de vous et digne de cette Organisation.

18.7 Au nom de la République arabe unie, au nom du chef de notre délégation, j'annonce que la République arabe unie est d'accord sur les chiffres proposés par le Directeur général dans le document 15 C/5 et les documents annexes.

19. Le PRESIDENT, -

Je remercie le délégué de la République arabe unie et je passe la parole à S. Exc. M. Ciruolo, au nom de la délégation de l'Italie.

20.1 M. CIRAULO (Italie). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'Italie a indiqué au Conseil exécutif qu'elle approuvait le programme proposé pour les deux prochaines années, dans son ensemble. Elle est donc prête à en payer le prix. Ce prix, en partie pour des raisons extérieures à l'Unesco, est cette année bien élevé. Toutefois, nous ne pensons pas que le programme doive souffrir de la conjoncture actuelle, même si nous souhaitons que, dans l'avenir, les causes de cette augmentation considérable des charges incombant aux Etats membres ne se reproduisent pas dans la même mesure.

20.2 Comme preuve de la fidélité de l'Italie à l'Unesco, nous voterons en faveur du plafond budgétaire recommandé par le Conseil exécutif.

21.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le délégué de l'Italie.

21.2 Avant de poursuivre la discussion, j'aimerais clore la liste des orateurs qui doivent participer à ce débat. Il y a encore cinq délégations qui ont demandé la parole : il s'agit de la Norvège, de Cuba, de l'Algérie, du Libéria et de la Jamaïque. A ces délégations

viennent de s'ajouter celles du Nigeria, de la Mauritanie, du Burundi, de la Zambie et de la Guinée. La liste des orateurs est maintenant close.

21.3 Je donne la parole à M. Kortner, chef de la délégation de Norvège.

22.1 Mr. KORTNER (Norway):

Mr. President, distinguished delegates, I do not want to prolong the debate at this late hour, but we in the five Nordic countries feel that we should not keep completely silent in this important debate, so I have been asked to make a brief statement on behalf of Finland, Sweden, Denmark, Iceland and Norway.

22.2 I do not think anybody in this assembly is in any doubt as to our position on the budget. It was mentioned the other day by my Norwegian colleagues in the Administrative Commission and the Director-General in his opening speech today referred to these observations.

22.3 I should like to say that we have all been authorized by our governments to vote for the budget as presented by the Director-General, and I should like to add that we do so gladly and willingly.

23. Le PRESIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation de la Norvège et je donne la parole à M. Carpentier, au nom de la délégation de Cuba.

24. El Sr. CARPENTIER (Cuba):

Señor Presidente, señores delegados: La Delegación cubana aprueba la cifra presupuestaria presentada por el Director General, por cuanto ésta ayudará a la Unesco a cumplir sus altos propósitos. Esos propósitos han sido cumplidos; los resultados son visibles en el campo de la educación, la ciencia, las artes, en la salvaguardia de los monumentos históricos. Este año ha sido particularmente fecundo en cuanto al cumplimiento; en lo posible, de esos propósitos. Queremos señalar solamente nuestro deseo de que en el presupuesto que aprobamos se reduzcan los gastos burocráticos y que los fondos se utilicen en forma más amplia y completa para el logro de los fines que la Unesco, por sus principios y fundamentos, se ha propuesto y persigue en su acción. Gracias, señor Presidente.

(24) M. CARPENTIER (Cuba), - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, la délégation de Cuba approuve le montant proposé par le Directeur général, estimant qu'un tel budget devrait permettre à l'Unesco d'accomplir les progrès souhaitables dans la réalisation de ses nobles idéaux. Les efforts déployés par l'Organisation dans le domaine de l'éducation, de la science et des arts aussi bien que pour la sauvegarde des monuments historiques se sont d'ores et déjà révélés très fructueux. L'année qui s'achève a été particulièrement féconde en activités qui ont permis à l'Unesco de se rapprocher de ses buts. Nous souhaitons simplement qu'on puisse, dans le cadre du budget que nous allons voter, réduire les dépenses administratives et faire ainsi en sorte que les fonds disponibles soient, dans toute la mesure du possible, réellement employés à l'accomplissement des tâches que l'Unesco s'est données dès ses débuts et qui demeurent à la base de son action.

25. Le PRESIDENT, -

Je remercie le délégué de Cuba et je donne la parole à M. Benkobbi, chef de la délégation de l'Algérie.

26.1 M. BENKOBBI (Algérie), - (Discours prononcé en arabe. Transcription de l'interprétation.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, il est du devoir de toutes les délégations qui participent à la Conférence générale de dire ce qu'elles pensent du plafond budgétaire de l'Organisation pour les deux prochaines années, 1969-1970, car il s'agit d'un sujet particulièrement important qui commande toutes les activités de l'Unesco, tous ses programmes et tous les devoirs qui incombent à cette Organisation pendant les années à venir.

26, 2 Beaucoup des idées que nous aurions voulu développer ici ont déjà été exprimées par d'autres délégués qui se sont succédé avant moi à cette tribune, et c'est pour cela que je serai bref. Lorsque nous avons étudié le projet de budget, nous savions qu'il y avait une augmentation substantielle qui incomberait aux Etats membres, mais l'augmentation, dans le cadre général du budget, est parfaitement raisonnable, étant donné la hausse du coût de la vie en général, et plus particulièrement dans le pays hôte. Le Directeur général ainsi que le Conseil exécutif ont fait des efforts louables pour réduire le plus possible le budget sans toucher à aucun projet important du programme. C'est évidemment le budget qui permet l'exécution du programme : on ne peut accepter un programme et refuser, en même temps, les moyens nécessaires à son exécution.

26, 3 N'oublions pas que les problèmes financiers de notre Organisation ont surgi au moment même où elle s'apprêtait à entreprendre des efforts particuliers en vue de contribuer à l'Année internationale de l'éducation, et à la Décennie du développement. Le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) demande que le budget des institutions spécialisées soit doublé, si ces organismes veulent faire face aux moindres exigences des Etats membres, surtout ceux qui ont un droit prioritaire.

26, 4 Tout en reconnaissant les difficultés signalées par certaines grandes puissances en ce qui concerne le versement de leur quote-part budgétaire, je dois dire ici que les difficultés des pays en voie de développement sont encore beaucoup plus grandes. Le Directeur général a signalé, dans son intervention d'aujourd'hui, les difficultés auxquelles il fait face personnellement dans ses relations avec le PNUD ; il a également mentionné le devoir des Etats membres qui sont représentés au Conseil d'administration du PNUD de déployer tous leurs efforts pour l'inciter à remplir ses obligations vis-à-vis de l'Unesco. La délégation de l'Algérie fera, pour sa part, tout ce qui sera en son pouvoir pour répondre à l'appel qui a été lancé ce matin.

26, 5 En dernier lieu, je dirai ceci : après avoir écouté les explications données par le Conseil exécutif et par le Directeur général en ce qui concerne le budget, et étant donné les efforts qui sont faits pour réduire toute dépense qui ne s'avérerait pas indispensable au profit de l'action opérationnelle, la délégation de l'Algérie, soucieuse de permettre à l'Unesco de faire face à ses obligations vis-à-vis des Etats membres, en particulier en ce qui concerne les programmes internationaux auxquels ceux-ci apportent une participation nécessaire et légitime, ne peut que joindre sa voix à celles des pays qui approuvent le plafond budgétaire proposé par le Directeur général et recommandé par le Conseil exécutif. Nous souhaitons que cet accord soit unanime, comme cela a été le cas quand il s'est agi du renouvellement du mandat du Directeur général.

27. Le PRESIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation de l'Algérie et je donne la parole à S. Exc. M. Caine, chef de la délégation du Libéria.

28.1 Mr. CAINE (Liberia):

Fellow delegates, on behalf of the Liberian delegation, I would like to offer our unqualified support to the proposal for a 77 million dollar ceiling which the Director-General has submitted for the present biennium. I do so not because the objections or the reservations offered by some delegates are worthless or invalid; on the contrary, some of them merit consideration.

28.2 Take, for example, the objection regarding staff expansion; I would remind those who raised this issue that we must be consistent. Having accepted the programme proposals recommended by the Director-General to the Executive Board, we must now accept the bureaucratic implications of this programme. In other words, having accepted the fact that new programmes should be entered into, we must accept the fact that there may be staff requirements.

28.3 Another point has been raised concerning the fact that the percentage increase proposed in this budget is more than that of any of our countries in the same period. This is

true; but, on the other hand, the Director-General has argued that cost of living differentials are the justifications for the increase. We in the developing countries have had to use loan funds to import goods from donor countries and hence are familiar with the phenomenon of high staff or labour costs and the implications of these in respect of prices generally. We submit that the developed countries should appreciate this process.

28.4 The idealistic and moral grounds for supporting the budget have been clearly delineated and I shall not go over them again. I think that we have answered the objections and that the moral issues are clear cut. We therefore support the proposed budget fully and call upon all other delegates to do likewise.

29. Le PRESIDENT.

Je remercie le chef de la délégation du Libéria et je donne la parole à S. Exc. M. Wynter, chef de la délégation de la Jamaïque.

30.1 Mr. WYNTER (Jamaica):

Mr. President, I am glad that this debate on the budget ceiling is taking place and I must express my thanks and those of my delegation to the delegation of the United States of America for their amendment which has given rise to this excellent debate.

30.2 In this development decade, the world appears to be very short of money. That is why so many of us are still in the stage which the international organizations euphemistically call "developing". Consequently it is most important that international organizations should set an example to the world by so organizing their affairs that every dollar spent is well spent. We must ask ourselves whether the budget is based on a realistic assessment of the needs of Member States, the capacities of the Organization and the cost of living in the host country and other Member States.

30.3 It seems to me, Mr. President, that we can accept unreservedly the view of the Executive Board that the Director-General's proposed ceiling of \$77,413,500 is realistic and should be approved. Realistic, reasonable and dynamic proposals are being put forward in the Programme Commission, the Administrative Commission and their sub-commissions on education and social sciences for increased activities by Unesco in the next biennium.

30.4 We in Jamaica do not contribute to the budget as much as many other countries, but the "Widow's Mite" has its importance and we do not hesitate to ask the General Conference to approve the ceiling. We request the Director-General and his staff to take note of the debate and to continue to combine financial care with expeditious action.

30.5 I appeal to those supporting the amendment not to tie the hands of this Organization in its important work. We are convinced that our Executive Board which we have elected and in which we have every confidence, and our Director-General whom we have elected for an unprecedented second term, will see to it that Unesco does not become known as a waster of the world's finances but will continue to be regarded as a prudent instrument which is doing what is required so urgently in the development of education, culture and the sciences.

31. Le PRESIDENT.

Je remercie le chef de la délégation de la Jamaïque et je donne la parole à M. Cookey, au nom de la délégation du Nigeria.

32.1 Mr. COOKEY (Nigeria):

Mr. President, fellow delegates, as this is the first time I have spoken in a plenary meeting of the General Conference, I would like to take the opportunity to congratulate you, Mr. President, on your election. This is an honour which we all share in, and we have no doubt whatsoever that you will acquit yourself worthily of your task.

32.2 In view of what has been said by several speakers who have supported the Executive Board's recommendation on the budget ceiling, I will merely appeal to those opposed to the recommended ceiling and those who intend to abstain when the time comes for voting.

32.3 In 1966, after a decision had been taken on the budget ceiling, a delegate deplored the situation whereby a majority of the Conference was in a position to out-vote the few countries which are the largest contributors to Unesco.

32.4 Now this is exactly the point of my appeal to the Conference. In voting for a budget ceiling, we must always forget the idea of two worlds; one always ready to give, and the other always ready to benefit from what is given. We must look upon the development of the world as indivisible and make our contributions according to means.

32.5 The bulk of the world today needs massive support in educational and scientific development, a support which not even a biennial budget of 200 million dollars can adequately provide. In the Programme Commission, as has just been mentioned by the honourable delegate from Jamaica, speaker after speaker has spoken about the inadequacy of the financial provisions for the various sectors of the programme. And there is nothing one can do because even the ceiling which has been recommended has not yet been approved.

32.6 For some countries, 2.8 million dollars is a large sum, but it is a mere pittance for others. I would like to appeal to the United States to reconsider its stand for the sake of the many Member States who look to Unesco for advice and assistance.

32.7 Like the United States and the Soviet Union, we in Nigeria are concerned that whatever amount is voted shall be used to provide the maximum benefit to the Member States of Unesco. I am sure that this is also the concern of the Director-General who will undoubtedly make every effort to utilize every last cent to the utmost. And I would like to assure you that the Executive Board which you have elected is your watch-dog and will take care that not a cent of Unesco funds is wasted.

32.8 My country fully supports the recommendation of the Executive Board that a sum of 77,413,500 dollars should be spent for the years 1969-1970.

33. Le PRESIDENT: -

Je remercie le délégué du Nigeria et je donne la parole à M. Mamalou Ly, au nom de la délégation de Mauritanie.

34.1 M. MAMALOU LY (Mauritanie), -

Monsieur le Président, au stade actuel de nos débats, je retiens deux tendances dans le camp des délégations qui formulent des réserves. Il y a la tendance URSS - Hongrie et il y a la tendance qui s'exprime dans le projet d'amendement présenté par les Etats-Unis d'Amérique. Le délégué des Etats-Unis nous a posé une question fort pertinente, en nous demandant si nos pays respectifs envisageaient un taux d'augmentation de plus de 19 % du budget qu'ils consacrent à l'éducation, à la science et à la culture.

34.2 C'est en effet une question que l'on peut se poser. Mais une autre question se pose également. N'avons-nous pas tort, dans nos pays, de ne pas envisager un taux d'augmentation supérieur ? L'Unesco, a-t-on dit ici, doit être la conscience universelle du monde. Sa vocation n'est-elle pas, dans ce cas, d'être à l'avant-garde de ce qu'il convient de faire ? Sans mettre en cause le programme de l'Unesco, sans même manifester la moindre réserve à propos des moyens financiers dont doit disposer notre Organisation, le délégué des Etats-Unis ne justifie sa position que par les difficultés financières de son pays. Il y a là une ironie cinglante à l'égard des pays pauvres, quand on sait ce que ceux-ci endurent pour survivre. Et, si l'Unesco devait accuser le contrecoup des difficultés financières des Etats membres, c'est une somme dix fois plus élevée que le plafond budgétaire qu'elle devrait demander pour subventionner les pays qui sont comme le mien.

34.3 Quant aux délégations soviétique et hongroise, qu'elles veuillent bien me permettre de louer la rigueur de leurs interventions. C'est, en effet, l'objectif à atteindre par l'Unesco qui est essentiel. La velléité de le contester n'effleuré personne dans cette salle, du moins je le souhaite. La plus grande part du budget de l'Organisation doit être affectée

au programme, Mais puisque, selon ces délégations, la part la plus importante du budget est, par la force des choses, affectée aux dépenses obligatoires - je veux dire au remboursement des sommes ayant servi à la construction du Siège, aux traitements et salaires du personnel, etc. - il serait plus logique, de leur part, d'inviter le Directeur général à gonfler la part du budget consacrée au programme. Nous pensons, pour notre part, que ce budget est nettement en-deçà des moyens qu'exige l'action de l'Unesco dans le monde sous-développé.

34.4 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la délégation mauritanienne votera le plafond budgétaire, tel qu'il a été proposé par le Directeur général et recommandé par le Conseil exécutif. Je vous épargnerai les réflexions que m'inspirent les réticences, de certains d'entre nous, J'aimerais simplement qu'on se persuade que l'action de l'Unesco ne saurait être une aide unilatérale des pays riches aux pays pauvres. Il serait tout à fait en notre honneur de l'entendre, selon le mot du président Senghor, comme le moyen de donner et de recevoir.

34.5 J'ai une opinion tout à fait personnelle, mais bien arrêtée, quant à l'impact intellectuel que peut avoir la situation du riche vis-à-vis de celui qui est condamné à être pauvre. Tout ce que je souhaite, c'est que cette modeste intervention puisse faire entendre la voix de la sagesse, qui s'est exprimée par la bouche de M. Kirpal, chef de la délégation de l'Inde.

35. Le PRESIDENT, -

Je remercie le délégué de la Mauritanie et je donne la parole à M. Mtemako, chef de la délégation du Burundi.

36.1 M. NTEMAKO (Burundi). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, je ne dirai que quelques mots, pour abonder dans le sens de la plupart des orateurs qui m'ont précédé.

36.2 Au nom de la délégation du Burundi, je prend la parole pour présenter publiquement, avant le vote du plafond budgétaire, la position du Gouvernement du Burundi. Mon pays, ayant voté en faveur de la réélection du Directeur général, tient aussi à ce que les moyens nécessaires à l'exécution du programme prévu pour les deux années à venir soient mis à sa disposition. Certains délégués d'Etats membres hésitent à adopter les propositions qui nous sont faites, parce qu'ils ne considèrent que le montant total du budget, qui, par rapport aux besoins, est pourtant insuffisant.

36.3 Le Burundi ne siège pas au Conseil exécutif, mais il estime que les recommandations de cet organe valent pour tous les Etats membres de l'Organisation. Au moment où nous venons de féliciter le Directeur général pour les activités et les réalisations de l'Unesco durant les six années écoulées, nous ne saurions, pour une affaire de 2 millions de dollars, risquer de paralyser l'Organisation.

36.4 Pour toutes ces raisons, le Burundi appuie sans réserve le plafond budgétaire proposé par le Directeur général et adjure tous les représentants des Etats membres de souscrire aux propositions du Directeur général et du Conseil exécutif.

37. Le PRESIDENT, -

Je remercie le délégué du Burundi et je donne la parole à M. Banda, au nom de la délégation de Zambie.

38.1 Mr BANDA (Zambia):

Our stand regarding the budget ceiling was made very clear in the Executive Board. While we appreciated the argument advanced by the delegate of the United States, we nevertheless felt that the figure proposed by the Director-General was very reasonable, and felt sure that it had been arrived at after taking into account all the adverse factors, not only in the host country but also throughout the world.

38.2 Distinguished delegates have referred to the difficult economic situation facing most countries in the world, but it should be realized that these economic difficulties vary in degree. They may be far greater for some of the smaller countries which, if I may cite an example, are faithfully observing economic sanctions against a reactionary régime in Southern Africa. I hope there are many such countries in this world body.

38.3 We would point out the argument concerns an amount of less than three million dollars. Most of this sum may not in fact be used purely for Unesco programmes but for such items as travel and subsistence allowances for the Unesco Secretariat.

38.4 It is not my intention, Mr. President, to press this point further, but it is very much my hope that the spirit that prevailed when electing the Director-General will prevail when the vote is taken.

38.5 Like the distinguished delegate from Nigeria, and other African and Asian colleagues, I would like to appeal to the United States to review its stand on this question.

39. Le PRESIDENT, -

Je remercie le délégué de la Zambie et je donne la parole à M. Sano, au nom de la délégation de la Guinée.

40.1 M. SANO (Guinée), -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, la délégation de la République de Guinée s'associe à toutes les délégations soeurs qui l'ont précédée à cette tribune pour adresser de sincères félicitations au Directeur général, à l'occasion de sa brillante réélection.

40.2 La question que nous examinons et qui fait l'objet de mon intervention est d'une grande importance et retient au plus haut chef l'attention de tous les Etats membres. En effet, il y va de la vie de notre Organisation. C'est pourquoi la délégation de la Guinée appuie sans réserve le projet de budget présenté par le Directeur général et invite toutes les délégations à suivre son exemple, afin de permettre à l'Unesco, dans l'exécution du programme prévu pour les deux années à venir, d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

41.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le délégué de la Guinée, dernier orateur inscrit pour participer au débat sur le point 20 de l'ordre du jour. Je déclare donc ce débat clos.

41.2 Conformément à la procédure que j'ai rappelée ce matin, je vais mettre aux voix le projet de résolution qui figure au paragraphe 5 du document 15 C/73 et, en premier lieu, le projet d'amendement déposé par les Etats-Unis d'Amérique, lequel consiste à remplacer le chiffre proposé par le Directeur général par le chiffre de 74, 600, 000 dollars. Je rappelle que, conformément à l'alinéa (i) du paragraphe 2 de l'article 81 du Règlement intérieur de la Conférence générale, la décision sur cette question doit être prise à la majorité des deux tiers.

41.3 Je mets donc aux voix le projet d'amendement des Etats-Unis d'Amérique.

(Le vote a lieu à main levée.)

41.4 Voici le résultat du vote. Nombre de pays ayant pris part au vote : 86 ; majorité des deux tiers requise : 57 ; nombre de voix en faveur de la fixation du plafond budgétaire à 74, 600, 000 dollars : 6 ; contre : 80 ; abstentions : 21.

41.5 L'amendement est donc rejeté.

41.6 Avant de mettre aux voix le projet de résolution comportant le chiffre proposé par le Directeur général, je donne la parole à M. Saffari, au nom de la délégation de l'Iran.

42. M. SAFFARI (Iran). -

Monsieur le Président, la délégation de l'Iran demande formellement que la Conférence procède à un vote par appel nominal sur la recommandation du Conseil exécutif.

43. 1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de l'Iran. Sa demande est-elle appuyée ? Elle est appuyée par les délégations des Philippines, de la Jamaïque, de l'Inde, de l'Espagne, d'El Salvador, de l'Afghanistan, de la Chine, de la Syrie et de l'Autriche.

43. 2 Le vote par appel nominal ayant été demandé et appuyé par plusieurs délégations, c'est donc par appel nominal que nous allons voter. Je rappelle que trois Etats membres qui n'ont pas présenté de pouvoirs accréditant leur délégation à la présente session ne pourront pas prendre part au vote. Il s'agit des Etats suivants : Trinité et Tobago, Yémen et République populaire du Yémen du Sud.

43. 3 Je mets donc aux voix la proposition présentée par le Directeur général et appuyée par le Conseil exécutif. Le Secrétaire va procéder au vote par appel nominal.

44. Le vote à lieu par appel nominal.

Ont voté pour la proposition du Directeur général ; Congo (Brazzaville), Congo (République démocratique du), République de Corée, Costa Rica, Côte-d'Ivoire, Cuba, Dahomey, Danemark, République dominicaine, El Salvador, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Haïti, Haute-Volta, Honduras, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Népal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, République arabe unie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Suède, Suisse, Syrie, Tanzanie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Uruguay, Yougoslavie, Zambie, Afghanistan, Algérie, République fédérale d'Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Birmanie, Brésil, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, République centrafricaine, Ceylan, Chili, Chine, Chypre, Colombie.

Ont voté contre : Etats-Unis d'Amérique.

Se sont abstenus : Hongrie, Laos, Mongolie, Pologne, Portugal, Tchécoslovaquie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des républiques socialistes soviétiques, Venezuela, République socialiste soviétique de Biélorussie, Bulgarie.

Etaient absents : Guyane, Lesotho, Luxembourg, Paraguay, Tchad, République du Viêt-nam, Albanie, Bolivie.

45. 1 Le PRESIDENT. -

Le résultat du scrutin est le suivant : 100 voix pour l'adoption ; une voix contre ; 11 abstentions.

45. 2 Le projet de résolution est donc adopté. Il est libellé comme suit :

"La Conférence générale,

Décide que le plafond budgétaire provisoire pour 1969-1970 est fixé à 77.413.500 dollars."

45. 3 Je donne la parole à M. Dennery, qui désire présenter une explication de vote au nom de la délégation de la France.

46. 1 M. DENNERY (France). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, je tiens à expliquer les raisons pour lesquelles la France a voté en faveur du plafond budgétaire proposé par le Directeur général.

46.2 A la quatrième séance plénière de la présente session, le Directeur général nous a exposé, avec sa clarté et son talent habituels, le Projet de programme et de budget pour 1969-1970. Il nous a expliqué les raisons qui avaient motivé la préparation du document 15 C/5 Add. et Corr. 2. Avant que nous ne prenions position sur ce que nous avons coutume d'appeler le plafond budgétaire, il nous a indiqué, en comparant le budget des deux années à venir à celui des deux années passées, d'une part, que le pourcentage d'augmentation des ouvertures de crédits était de 19,3 %, d'autre part, que le taux de croissance correspondant à cette augmentation de crédits était de 6,3 %.

46.3 Ce taux de croissance paraît raisonnable et il est comparable, en ce qui concerne les quatre premiers titres du budget de l'Organisation (Politique générale, Exécution du programme, Administration générale et soutien du programme, Charges communes) au taux de croissance moyen des programmes des ministères correspondants dans les Etats membres.

46.4 J'ai remarqué également que le taux d'augmentation des effectifs est lui-même sensiblement inférieur au taux de croissance puisque, selon le paragraphe 151 de l'Introduction du Directeur général au Projet de programme et de budget pour 1969-1970, il s'élève à 4,8 %. Mesdames, Messieurs, nous sommes persuadés que l'économie de crédits et de personnel (surtout quand il s'agit d'un personnel de valeur, comme c'est le cas de celui de l'Unesco) peut entraîner une rationalisation, une simplification, une modernisation des méthodes. C'est pourquoi nous avons pressé le Directeur général, lorsqu'il nous a fait part des préoccupations que lui inspirait la préparation du projet de budget pour la prochaine période biennale, d'opérer de sérieuses économies sur le plan des effectifs, des règles de leur emploi, du nombre des réunions et surtout du nombre des participants à ces réunions (car l'on discute d'autant mieux qu'on est moins nombreux) et enfin du volume de la documentation. Nous savons gré au Directeur général des efforts appréciables qu'il a faits dans ce sens et qui ont abouti à une diminution de 832.700 dollars environ. J'ai dit que c'était un effort appréciable ; nous n'en sommes pas moins persuadés qu'il eut été possible d'en faire davantage sans nuire au progrès de l'Organisation. Toutefois, la délégation française a voulu, par son vote, montrer au Directeur général qu'elle lui était reconnaissante de ses efforts.

46.5 Nous demandons aussi au Directeur général de veiller à ne point créer de nouvelles structures sans en avoir mûrement pesé le pour et le contre. Je pense, par exemple, à l'organisation de bureaux régionaux. Je vois, certes, les raisons qui ont amené le Directeur général à proposer la création de tels bureaux, mais je n'en discerne pas moins les problèmes qu'elle pose. Une organisation qui exécute un programme international doit-elle se régionaliser ? Si oui, quelles méthodes doit-elle employer ? Une structure régionale et, éventuellement, la création d'une bureaucratie nouvelle sont-elles nécessaires ? N'est-il pas plus efficace et moins coûteux de multiplier les missions dans les deux sens ? Dans quelle mesure pourrait-on, par de simples transferts de postes, renforcer la représentation de l'Unesco déjà en place dans la capitale de la région considérée ? La proposition du Directeur général est peut-être judicieuse et elle s'applique à un continent dont nous admirons particulièrement les progrès, mais la création de structures nouvelles mérite réflexion et il faudrait en discuter plus longuement.

46.6 Telles sont, très sommairement esquissées, certaines des questions que soulèvent les propositions du Directeur général. Nous avons voté en faveur du plafond budgétaire pour le remercier de ses efforts. Mais nous tenons à lui rappeler une fois encore que notre Organisation, comme toute organisation humaine, est menacée par une certaine lourdeur bureaucratique, qu'il faut sans cesse lutter contre cette menace et que nous comptons sur lui pour y parer dans l'avenir, comme il l'a fait dans le passé.

47.1 Le PRESIDENT. -

Aucune délégation ne demandant plus la parole, je considère ce débat comme clos.

47.2 Avant de revenir au débat de politique générale, consacré aux points 9, 10, 12 et 19 de l'ordre du jour, je voudrais adresser mes félicitations à la Conférence générale, qui a

accompli avec sérénité et dignité l'acte qui est peut-être le principal de cette session. Certes, je devrais déplorer personnellement qu'il n'y ait pas eu unanimité, mais je tiens à dire que, s'il n'y a pas eu unanimité dans l'acte, je sais qu'il y a eu, au sens étymologique du terme, unité dans l'âme, puisque toutes les délégations approuvent le programme et puisque toutes projettent une grande action de développement de notre Organisation. L'unanimité est donc sauvée dans l'âme.

GENERAL POLICY DEBATE (continued)/DEBAT DE POLITIQUE GÉNÉRALE (suite)/
DEBATE SOBRE POLITICA GENERAL (continuación)/ОБСУЖДЕНИЕ ВОПРОСОВ
ОБЩЕЙ ПОЛИТИКИ (продолжение)

48.1 Le PRESIDENT, -

Nous allons reprendre le débat de politique générale.

48.2 Je donne la parole au premier orateur inscrit, M. Chisala, au nom de la délégation du Malawi.

49.1 Mr. CHISALA (Malawi):

Mr. President, distinguished delegates, on behalf of my government, I am happy to add my country's congratulations to those of the countries which have spoken before me on your election to the office of President of this Assembly. Africa is proud that one of its most able sons has been entrusted with the task of directing our deliberations in the field of education and culture. We look forward to your wise guidance.

49.2 It is also a privilege for me on behalf of my government to congratulate the Director-General on his re-election to guide the destiny of this Organization for another term of office. The confidence which the Conference has so unanimously placed in you is a source of deep satisfaction to my government. It would be presumptuous for me to review your outstanding achievements. Suffice it to say that those achievements bear eloquent witness to your management of Unesco's affairs.

49.3 Mainly because of financial problems, my government has recently been obliged to restrict the number of Ministers and other officials attending many international conferences in which Malawi is invited to participate. I can, however, assure you that there has never been any question of the restriction being applied to this Conference. The reason is simply that we in Malawi attach a great deal of importance to the Unesco programme and to the deliberations which take place at this Conference.

49.4 In the first place, Malawi, as a developing country, benefits enormously from the sharing and exchange of ideas, experiences and views in the atmosphere of constructive planning and mutual interest which always marks this Conference.

49.5 Secondly, it is our belief that the progress which we in Malawi are making and the problems which we are facing should be made known, if only so as to enable us to draw on the experiences of other States and possibly guide newer members.

49.6 This year we have a particular interest in the item on the agenda concerning the status of teachers. It is important that these views should be expressed though they may not accord with the general consensus of opinion.

49.7 My delegation has noted the comments made regarding the scope of the general policy debate, but it seems to me that my comments would have a more practical value, without straying too far from the guidelines provided, if I briefly surveyed Malawi's present educational policy and its future plans and then related these to the considerable assistance which we have received from Unesco together with the proposals for future assistance.

49.8 It is four years since Malawi gained full independence under the dynamic leadership of our far-sighted President, Ngwazi Dr. H. Kamuzu Banda. We have gone some way towards further extensive economic development based on a large-scale improvement in agricultural production and other economic fields.

49.9 This development must, of course, be based on an expansion of all aspects of education, both qualitative and quantitative.

49.10 The first consideration after achieving independence was to increase the number of secondary school places so as to provide large numbers of Malawians with the required education and know-how in the professional and technical fields. This was in order that the expatriates upon whom we depend for various skills should be replaced as soon as possible by Malawians. This trend has been emphasized and I am glad to say that it has gained momentum beyond our expectation.

49.11 The ultimate objective has been the development of higher education facilities centred round the University of Malawi which opened in 1966. The organization of the tertiary stage of education in Malawi has been unique in that the university controls all institutions in this sector, consisting of a polytechnical institute, an institute of public administration, an agricultural college and a teacher-training college.

49.12 Other aspects of future development are concerned with the building of a new capital city, a railway link with the Indian Ocean and an extensive road building programme. In these projects, as well as in the general development of agriculture, trained manpower will play a very vital part.

49.13 Malawi places very great importance on the educational programme. To this end not less than 17 per cent of our national budget is devoted to the provision of educational facilities in our country.

49.14 The aim of our educational programmes is to produce a system which will best serve the needs of the country in its present stage of social and economic development without losing sight of our ultimate responsibility in international affairs. In the broader context, this involves the provision of academic and technical skills directed towards increased productivity. We regard education as an investment offering immediate and obvious returns. Education enables a man to find employment, to develop the qualities of leadership, and to gain access to institutions of higher learning. We also recognize the need to raise the general standard of literacy, to produce responsible voters and develop an efficient and stable Civil Service. But, above all, we recognize the need for education to produce men who can help themselves and also help meet the wider national needs.

49.15 Relating these objectives to our policy in specific sectors of the system, we have deemed it essential that, in the first place, the number of secondary school leavers be increased in order to fill the increasing number of posts in the public and private sectors and to take up higher educational courses. The obstacles at present are financial and, more important, relate to the necessity of estimating carefully the number of trained individuals required in each sector to avoid the danger of over-production.

49.16 Secondary school places at present total 8,000; the aim being to achieve 13,300 by 1973. In that year, it is hoped that more than 2,000 will be taking the School Certificate examination at the end of a four-year course. In this vital development of secondary education we have been greatly indebted to external aid from both bilateral sources and Unesco.

49.17 We are convinced that it is necessary to relate the curriculum to the nation's requirements. Students in developing countries see clerical or "white collar" jobs as the target, an attitude inherited from the colonial system. We are therefore widening the secondary school curriculum to include such subjects as woodwork, metalwork, technical

drawing and equivalent domestic subjects for girls. This is in order to make our educational system a means and not an end. In addition, plans are under way to introduce an extensive and intensive agricultural bias in our curriculum.

49.18 Teachers who have undergone supplementary training in our Malawi Young Pioneer movement, which is based on improved methods of agriculture, have been posted to most of our secondary schools.

49.19 In a country with limited financial resources it has been an integral part of government policy to involve the local community as far as possible with the development of the system. The spirit of "self-help" has been a marked feature of our system for many years, and at secondary school level this has involved the local community in assisting with the introduction of "one-day" secondary schooling in each administrative district.

49.20 I have already referred to the importance of agriculture to us in Malawi, and its development in our schools constitutes a very great and important part of our programme. The objective of agricultural instruction in our secondary schools is to teach the application of scientific principles and procedures so as to transform traditional subsistence agriculture into modern, highly productive and profitable enterprise.

49.21 To complete the modernization of secondary education, we in Malawi are very conscious of the fact that all the examinations must conform with the requirements of our country and its development. It is now my government's intention to introduce a locally prepared examination in all schools and in technical institutions as well as colleges so that the traditions and aspirations of the country may be realized.

49.22 It is easy to criticize the development of a university in a small and developing country as a status symbol, but we in Malawi see it as the natural culmination of a "home grown" system designed to meet our specific needs. Indeed, the University of Malawi is already showing signs of taking its rightful place in the building of the nation. We are happy to report that in 1969 the first group of students will graduate from our university.

49.23 I have already commented on the structure of the university system in Malawi which embraces all post-secondary institutions. To us, this is a logical and practical way of tackling the problems of educational development.

49.24 In our view, the specific task of the university is closely related to the country's needs, with particular reference to the production of secondary school teachers in numbers which will enable us to extend the secondary school teaching service to all regions.

49.25 I would not wish to give the impression that the entire concern of my government has been for what one might term the upper part of the educational pyramid. On the contrary, Malawi concurs in principle with the various statements made at international gatherings regarding the necessity for universal primary education. It must, however, be remembered that our population is expected to double within 20 years and serious financial considerations are therefore involved.

49.26 This does not mean, however, that my government will not pay careful attention to the lower part of the pyramid over the next decade. In fact, at primary level, planning has been in hand for a number of years on the basis of development plans related to administrative districts. These in themselves are excellent examples of self-help since they were prepared by local people assisted by professional advisors provided by international bodies like Unesco. Basically the restrictions on primary school development in these areas are the number of teachers and posts in each district.

49.27 The basic problem is that at present only 35 per cent of children of school age attend school and, if we wish to raise this to 40 per cent, we shall require an annual output of 1,200 teachers by 1980 as against the present figure of 450-500. It is here that my country would like to appeal again for assistance in acquiring teachers and teacher trainees.

49.28 There is a close relationship between primary school development and the quality and quantity of teachers. As in many other countries, most of our primary school teachers have been drawn for many years from among primary school leavers. We have already implemented a policy to recruit primary school teachers from secondary school leavers only and with generous aid, from Unesco especially, we have started an intensive programme of in-service training and upgrading.

49.29 Apart from raising the standards for entrance to such courses, it has been necessary to reduce the length of the course so as to speed up output, i.e. two years as against two-and-a-half years.

49.30 In the field of technical education the trend has not differed much, I suspect, from that in other countries where this field has tended to be neglected in the allocation of funds and expertise. Nevertheless, in Malawi, the recent Manpower Report has emphasized the large gap between the numbers required over the next decade and the numbers being trained in the technical field.

49.31 In the first place we undertook a standard economic manpower survey combined with the visit of a specialist survey team provided by overseas aid. Again, with overseas assistance, we have widened the curriculum of our secondary schools to include technical and vocational subjects.

49.32 We have developed an apprenticeship scheme based on one year full-time institutional training followed by three years of on-the-job training. We have invited proposals for specific aid projects in this field and a number are now under active consideration. Much of this development centres round the newly-opened polytechnic.

49.33 I would like to emphasize that Malawi also recognizes the need to provide for broader cultural activities for the whole population rather than to concentrate solely on formal education for the privileged few.

49.34 The Schools Broadcasting Unit, with considerable assistance from Unesco in terms of expertise, has developed rapidly since it was set up in 1966. It is important to disseminate new ideas and practices and general education in a country where difficulties of communication isolate many communities. One of the most exciting developments over the last few years has been the growth of the Government Correspondence College which caters for the needs of the large majority of primary school leavers who are unable to obtain secondary school places but who wish to better themselves and prepare themselves for a higher grade of paid employment. Our correspondence colleges have expanded considerably over the last two years. We have also taken advantage of Unesco assistance to improve our English language and other language centres and this emphasizes the government's policy of developing the languages of importance in Malawi.

49.35 We are happy to report that we have set up a National Library Service to provide a mass of reading material to our people.

49.36 Nor have we forgotten the problems of handicapped children in relation to schooling. This is always a problem in a country where for various reasons not all children of school age are receiving the benefits of full-time education. How much does one allocate of a restricted budget to children who need special care and tuition and expensive equipment. We feel that we have tackled this problem realistically with regard to these points. We have instituted special teacher-training courses for the teaching of deaf and dumb children and, in the case of the latter, we have developed the open education scheme with outside assistance.

49.37 Now, Mr. Chairman, I would like briefly to review the most generous assistance we have received from Unesco and Unicef since 1966 and to give some idea of future plans for such assistance. I should like to repeat here what I have said elsewhere, that although the aid that we are getting from Unesco is substantial, we would like to feel that it will increase as time goes on.

49.38 Basically, the Ministry of Education is pursuing the long-term goal of universal primary education while at the same time broadening the content of the curriculum to relate it to the economic and social needs of the country and in this we have required a considerable amount of assistance for various projects.

49.39 With the assistance of a Unesco adviser, we have evaluated the syllabuses and methods and contents of our primary school teaching. Handbooks for teachers have accompanied these changes. Our principle has been to develop primary education as a mental and physical activity, relating the curriculum to the conditions and needs of the environment.

49.40 We have also been concerned with the reorganization of teacher-training facilities. The radical changes in the primary school syllabus already indicated must result in a similar change of outlook and attitude within the teacher-training institutions. Apart from the development of larger physical units resulting in more specialization, Malawi has had the benefit of the services of an expert in teacher training who has given guidance to the principals and tutors of teacher-training colleges, with particular reference to improved methods of teaching.

49.41 The development of the Schools Broadcasting Service has already been mentioned. It has worked very closely with the Malawi Correspondence College. Assistance from Unesco and Unicef has been invaluable in this connexion and again thanks to aid from Unesco. Unicef has also assisted in this project by providing a number of radios to the primary schools.

49.42 Another sector where assistance has been provided by Unicef and Unesco has been in the provision of massive aid for the existing teacher-training colleges, the newly-developed Science Centre and the Correspondence College. A considerable amount of aid has already been received and more is due to come for various projects in the form of transport, audio-visual aids, teaching aids, reference books and other equipment.

49.43 Aid for 1969 includes equipment for a Teaching Aids Centre at the first National Teachers' College, to be completed in 1970. Three pilot agricultural projects will also benefit. These will include science projects in selected secondary schools with a very strong agricultural bias in the teaching of biology. Assistance will also be given to enable the Science Centre to extend its work to the training colleges in no less than 250 primary schools, and to provide equipment for a specialized domestic science teacher-training college.

49.44 Mention must also be made of the funds provided to enable some 6,000 primary school teachers to attend various in-service courses during the years 1967 and 1968. These projects form part of a coherent plan of assistance whereby Malawi seeks to prepare the Malawi child to be a loyal, useful and happy citizen. Unesco technical assistance has already effectively contributed towards the achievement of this goal.

49.45 Finally, I must mention the Unesco fellowships and seminars which have also been of great assistance. This type of aid has varied from a fellowship in welding provided by the Danish Government to the biology project which was attended by one of our nationals in Ghana. A Biology Study Group has also been set up in Malawi with the assistance of Unesco and funds have been provided for two ladies to attend a four-month course in Sweden dealing with the organization of literacy classes and teaching methods in adult education.

49.46 Before concluding my remarks, I would like to make a brief comment about regional co-operation which is particularly relevant to Malawi in view of its geographical position, its historical and racial links with adjoining territories and its own problem of reliance on agriculture.

49.47 I would emphasize the necessity of regional planning wherever possible, in order to make the best possible use of resources and expertise, and international organizations must

take into account the regional set-up in our country. This would involve the exchange of experts, the provision of courses - the training course for the blind in Malawi is an example - the sharing of the results of research and the sharing of visits from overseas organizations.

49.48 In this connexion I would like to quote from a speech made by my President in which he said "All these former European Colonial territories, with few exceptions, are now free, independent and have their own African Governments. But the trade and cultural patterns established in the old colonial days remain almost unchanged. We, in former British colonies, have very little contact with our fellow Africans in the former French territories in matters of trade or culture. Even within the former British and French territories, the old geographical pattern of trade still operates. . . . But while I entirely agree with this old pattern of trade relations between you and our neighbours in East Africa and between us and our neighbours in Central Africa, I strongly believe that the time has now come when this grouping should be on a much broader basis or a much broader scale". What my President said with reference to trade relations applies equally to education, scientific and cultural activities.

49.49 Mr. President, Malawi looks forward not only to receiving further assistance and making practical use of it, but to contributing in its own way to the development of education, culture and science and to participating in future General Conferences.

50.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie M. Chisala.

50.2 Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais rappeler que la décision prise en ce qui concerne la limitation du temps de parole est toujours valable. Ce temps est limité à 20 minutes et j'aimerais que les orateurs s'en souviennent.

50.3 Je donne maintenant la parole à S. Exc. M. Laurent Botokeky, ministre des affaires culturelles et chef de la délégation de Madagascar.

51.1 M. BOTOKEY (Madagascar). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, c'est pour moi un grand privilège et un honneur insigne de pouvoir de nouveau monter à cette tribune pour être, à cette quinzième session de la Conférence générale de notre Organisation, le porte-parole du gouvernement et du peuple de cette île lointaine, située au confluent des civilisations asiatiques et africaines, qui s'appelle Madagascar.

51.2 Monsieur le Président, permettez-moi de commencer mon intervention en vous disant combien la délégation malgache est heureuse et fière de vous voir diriger les débats de cette auguste assemblée. Je vous prie de recevoir les chaleureuses félicitations de ma délégation. Pour moi, et, j'en suis persuadé, pour beaucoup de délégués, votre élection à la présidence de la Conférence générale constitue un vibrant et juste hommage, non seulement à la riche et longue expérience que vous avez des activités de l'Unesco, mais aussi et surtout à la présence agissante, dans le concert des nations, de la jeune Afrique, dont vous êtes le fils.

51.3 Les jeunes pays en voie de développement, que des souffrances, causées par la scandaleuse inégalité présente des ressources nécessaires à toute vie humaine, accablent et déchirent, trouvent dans votre élection une raison d'espérer en un avenir meilleur. Le fait que les représentants des nations industrialisées à la Conférence générale vous aient accordé leurs suffrages est, me semble-t-il, la preuve la plus tangible que, dans la recherche des solutions aux problèmes du sous-développement, les institutions internationales, notamment l'Unesco, sont disposées à prêter une oreille plus attentive aux appels des pays pauvres, afin que ces derniers puissent devenir les premiers bénéficiaires de l'aide au développement. Je pense qu'en accomplissant ce geste mémorable en faveur d'un représentant du Tiers Monde, les représentants des pays industrialisés ont exprimé leur

détermination de favoriser, dans la vie de la collectivité universelle des hommes, la promotion chaque jour plus nécessaire, chaque jour plus urgente, d'une conscience communautaire qui soit à la fois profondément et simplement humaine. Qu'ils soient très vivement remerciés de ce geste, que je voudrais rassurant pour l'ensemble des pays en voie de développement.

51.4 Confiante dans votre sage direction, la délégation de Madagascar tient à vous assurer, Monsieur le Président, de son entière coopération et souhaite qu'autour de votre personne, tous les membres de la grande famille de l'Unesco, ici présents, œuvrent avec le souci constant de la bonne marche et de l'efficacité des travaux des présentes assises.

51.5 Je tiens également, Monsieur le Président, à exprimer notre grande satisfaction de voir M. René Maheu réélu au poste de Directeur général de l'Organisation. Je vous prie, Monsieur le Directeur général, de recevoir mes très chaleureuses félicitations et mes souhaits sincères de succès pour le nouveau mandat de six ans qui vous est confié.

51.6 Je m'en voudrais, Monsieur le Président, de ne pas saisir cette occasion pour exprimer aussi notre joie d'accueillir au sein de l'Organisation les nouveaux Etats membres qui, par leur contribution et leur adhésion volontaire à nos idéaux communs, renforceront davantage le caractère universel de l'Unesco et, par là-même, enrichiront le fonds commun de l'humanité, dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture.

51.7 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, avant de livrer à votre méditation quelques réflexions que m'inspire le Projet de programme et de budget pour 1969-1970, permettez-moi de vous présenter le bilan des réalisations résultant de la coopération entre l'Unesco et Madagascar, au cours des années 1966-1968.

51.8 Ces réalisations se situent dans trois domaines différents. Tout d'abord, dans le domaine de la formation des maîtres de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire. Comme dans beaucoup d'autres Etats membres, l'Unesco poursuit à Madagascar sans désespérer, sa politique d'aide en vue de la formation des maîtres, qui est assurée par l'Institut national supérieur de recherche et de formation pédagogiques de Tananarive. Il s'agit là d'une politique dont Madagascar mesure d'autant plus la rentabilité que, dans le monde où nous vivons, la coopération culturelle et technique n'est plus à l'abri d'à-coups imprévus.

51.9 La relève des experts internationaux envoyés à Madagascar par l'Unesco pour assurer cette formation ne pose aucun problème. En effet, leurs homologues nationaux, auxquels des bourses ont été offertes pour un stage pédagogique de deux ans à l'étranger, sont rentrés au pays et poursuivent, avec toute la compétence requise, l'oeuvre excellemment réalisée par les experts.

51.10 Cependant, si le rendement de l'Institut pédagogique est, sur le plan qualitatif, plus que satisfaisant, il est par contre limité sur le plan quantitatif, d'une part, par l'insuffisance des ressources disponibles pour la formation des maîtres et, de l'autre, par l'existence de locaux provisoires dans lesquels cet Institut est installé depuis 1962.

51.11 Pourtant, grâce au concours de l'Unicef, qui vient de consentir une aide financière importante en vue de l'augmentation du nombre des élèves-professeurs, grâce aussi à l'intervention de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, qui va financer la construction des locaux définitifs de l'Institut pédagogique, il nous est permis d'espérer que, dans un avenir assez proche, nous pourrions accroître les effectifs de cet établissement de formation qui a pour mission essentielle de fournir à la République malgache les enseignants dont elle a le plus grand besoin, afin de mener à bien sa double politique de démocratisation de l'enseignement et de lutte contre la discrimination dans le domaine de l'éducation.

51.12 Le deuxième domaine dans lequel l'Unesco est intervenue à Madagascar est celui des activités de recherche concernant l'orientation de l'enseignement des sciences naturelles en fonction des objectifs du développement économique. Lors de la quatorzième session de la Conférence générale, en 1966, j'avais, à l'instar de vingt autres Etats membres d'Afrique, appelé de tous mes vœux la mise en oeuvre dans mon pays d'un projet pilote relatif à l'enseignement de la biologie. Ce projet est maintenant en cours d'exécution. Durant l'année 1966-1967, on s'est attaché, dans le cadre de la première phase de mise en oeuvre, à dégager les grandes lignes de nos besoins aussi bien économiques que culturels. Nous pensons en effet que toute recherche pédagogique doit être précédée d'une étude approfondie des réalités socio-économiques. A cette fin, les responsables du projet n'ont pas négligé de faire une enquête minutieuse auprès des différents secteurs de l'économie, afin de déterminer les moyens de mieux adapter les objectifs de l'enseignement de la biologie aux impératifs du développement et de la culture.

51.13 Nos groupes d'étude ont été encouragés par la visite que leur ont faite le professeur Heller, de la Faculté des sciences de Paris, et M. Grebeck, tous deux envoyés en mission à Madagascar par l'Unesco. Cette visite, ainsi que de multiples contacts internationaux, notamment grâce à la participation du Directeur national du projet pilote aux travaux du groupe de travail international de Cape Coast et de la récente Conférence de Nairobi sur l'éducation et la formation scientifique et technique dans leurs rapports avec le développement en Afrique, nous ont permis, d'autre part, de mieux dégager les caractéristiques du séminaire international d'experts africains et malgaches de l'enseignement scientifique qui doit se tenir dans notre capitale en 1970. Fidèles jusqu'à l'obstination à notre volonté de promouvoir le développement, nous avons proposé comme thème de recherche à ce séminaire celui qui nous paraît le plus urgent, à savoir : "La plante et le sol".

51.14 Dès maintenant, nos groupes d'étude préparent ce séminaire dont les pays africains attendent beaucoup. Il me plaît de mentionner avec reconnaissance la diligence et la générosité avec lesquelles l'Unesco contribue à la préparation de ce séminaire, en nous faisant parvenir rapidement la documentation que nous avons demandée. Cette préparation consiste avant tout à pousser les recherches et les essais pédagogiques dans le sens maintes fois défini à Cape Coast, à Rome et à Nairobi, c'est-à-dire dans le sens d'une méthode de redécouverte active et formative, correspondant à nos possibilités matérielles et budgétaires. Elle consiste aussi, évidemment, à travailler sur le thème proposé pour éviter au séminaire de connaître les tâtonnements, inévitables dans toute recherche sincère et véritable.

51.15 Le troisième domaine dans lequel l'action de l'Unesco s'est exercée à Madagascar est celui de l'alphabétisation. Soutenant l'action du Commissariat général à l'animation rurale et au service civique, responsable à Madagascar, depuis 1962, de l'alphabétisation et de l'éducation de base, les experts de l'Unesco apportent une précieuse contribution au fonctionnement de 1.800 centres d'alphabétisation qui sont implantés dans les villages les plus reculés de la grande île et où des paysans instruits et bénévoles se constituent en équipes villageoises pour assurer l'organisation de l'enseignement.

51.16 Dans ce domaine, le soutien de l'Organisation se manifeste sous trois formes différentes. D'abord, sous son aspect quotidien, il consiste à fournir le papier nécessaire à l'impression et à la publication de journaux d'information, de brochures de formation et de bulletins de liaison destinés aux équipes villageoises. Ensuite, il présente un aspect méthodologique, en ce sens que les experts de l'Unesco aident les responsables nationaux à organiser des sessions de formation des cadres des équipes villageoises. Le concours de ces experts est d'autant plus apprécié, qu'à l'occasion de ces sessions, les techniques d'éducation des adultes sont sans cesse mises au point. Nous sommes enfin redevables à l'Unesco d'avoir rangé Madagascar parmi les pays susceptibles de bénéficier bientôt de la mise en oeuvre d'un projet pilote d'alphabétisation, dont les opérations préliminaires se dérouleront jusqu'en juin 1969.

51.17 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, après avoir présenté ce bilan, je voudrais qu'il me soit permis de faire quelques remarques sur les principaux

points du Projet de programme et de budget qui est soumis à notre examen après avoir été minutieusement élaboré par le Directeur général et le Secrétariat.

51.18 En ce qui concerne le chapitre consacré à l'éducation, je suis heureux de constater que le programme est conçu de telle sorte que les pays en voie de développement peuvent espérer y trouver des moyens de résoudre leurs difficiles problèmes : en effet, des crédits, dont le volume demeure important malgré une certaine diminution, sont prévus pour aider les Etats membres à assurer efficacement la planification et l'administration de l'éducation. C'est là une orientation de l'aide de l'Unesco dont les pays africains et malgache ne peuvent que se féliciter. Il est en effet admis à l'heure actuelle que le développement de l'éducation ne saurait se réaliser d'une façon harmonieuse dans les pays jeunes sans une amélioration des méthodes de planification de l'éducation et sans une intensification parallèle des efforts entrepris pour former des spécialistes de la planification. La Conférence de Nairobi sur l'éducation et la formation scientifique et technique dans leurs rapports avec le développement en Afrique a permis de constater que, soucieux d'assurer la diffusion de l'éducation, pour sa valeur propre, et pleinement conscients de son importance pour le développement, les jeunes pays d'Afrique et Madagascar ont consacré une part importante (de 15 à 25 ou 30 %) et généralement croissante de leur budget et de leur revenu national aux dépenses d'éducation.

51.19 Depuis la Conférence qui a eu lieu à Addis-Abéba en 1961, grâce aux sacrifices financiers consentis par les gouvernements et aux ressources extérieures complémentaires disponibles, au titre de l'aide bilatérale ou multilatérale, les meilleurs résultats ont été obtenus, dans les pays africains et à Madagascar, en matière d'enseignement, à tous les niveaux, notamment à celui de l'enseignement secondaire, où l'augmentation des effectifs a été en moyenne de 112 %.

51.20 Une telle évolution est, certes, encourageante ; il n'en reste pas moins que, dans les années à venir, une articulation entre la planification de l'éducation, la planification économique et sociale et les politiques de recherche et de formation du personnel scientifique, s'avère indispensable. Cette articulation exigera une coopération accrue entre les ministères à vocation économique, une intégration plus poussée du secteur de la recherche et du secteur de la production et la participation aussi large que possible des scientifiques à l'élaboration des programmes d'éducation scientifique et technique. Cette nouvelle orientation de la planification de l'éducation impliquera, par ailleurs, que le développement de notre système d'éducation soit envisagé en fonction des offres d'emploi, si nous voulons que les élèves et les étudiants qui ont achevé leurs études puissent trouver leur place dans les circuits de production et dans la société. A cet égard, est-il besoin de souligner la nécessité d'intensifier, dans nos pays les efforts entrepris en faveur de l'orientation scolaire et professionnelle ?

51.21 Une autre question qui est liée à la planification de l'éducation est celle de la politique scientifique, de l'information scientifique et de la recherche fondamentale.

51.22 Le programme proposé à cet égard reçoit l'approbation sans réserve de la délégation malgache. Déjà, à la quatorzième session de la Conférence générale, beaucoup de délégués africains avaient tenu à souligner la nécessité, non seulement de développer la science dans les pays neufs, mais aussi de créer un climat technologique favorable à l'éclosion de l'esprit scientifique. Le moment est venu, je pense, de recommander à notre Organisation d'accroître dans ce sens son aide aux pays en voie de développement, car il est urgent de donner à la jeunesse de ces pays, non seulement un enseignement scientifique, mais aussi cette culture scientifique sans laquelle elle ne serait pas capable de comprendre le milieu moderne où elle est appelée à vivre. A mon avis, il conviendrait d'élaborer, pour les pays jeunes, une politique scientifique nouvelle qui viserait, au niveau de l'école, à instituer une véritable initiation à l'univers scientifique dès le stade de l'enseignement primaire et, hors de l'école, à créer des centres de recherches scientifiques. Il est certain, en effet, que la pénétration de la science et des techniques dans la vie quotidienne tend à se généraliser dans les pays en voie de développement. Cette situation met

particulièrement en évidence la nécessité de plus en plus grande de définir une nouvelle culture et un nouvel humanisme dans lesquels la science doit avoir sa place légitime.

51.23 Sur le plan pratique, et notamment quand il s'agit de résoudre les problèmes de développement (nutrition, production, hygiène, etc.), l'enseignement scientifique peut et doit contribuer à préparer un terrain favorable à l'action directe des services techniques, à l'action formatrice des organismes de formation des cadres et à l'action informatrice des services de vulgarisation et d'animation. Pour ce qui est de Madagascar, la proportion élevée des élèves inscrits dans les sections scientifiques et techniques des établissements secondaires (64 % des effectifs), montre que le terrain malgache est propice à la diffusion d'un enseignement scientifique moderne, étant entendu qu'il conviendra d'apporter à cet enseignement les améliorations et adaptations nécessaires.

51.24 L'enseignement scientifique, pour être valable, doit avoir pour points de mire à la fois l'homme et le développement du pays.

51.25 En premier lieu, une assimilation authentique de l'enseignement scientifique est essentielle à tous les niveaux. Des recherches pédagogiques en cours ou des mesures déjà appliquées visent à atteindre ce but : introduction de jouets scientifiques dans les classes primaires, méthode de redécouverte dans les cours secondaires, participation active des étudiants à la recherche scientifique dans les laboratoires des facultés, adaptation des programmes d'enseignement des sciences.

51.26 Si des hommes vivent pour la science - et le monde leur en est reconnaissant - personne ne saurait oublier pour autant que la science doit être au service de l'homme et au service des pays. C'est dans cet esprit que nous essayons de lier intimement l'école et la vie ; la ruralisation de l'enseignement primaire en est un exemple. C'est également dans cet esprit que nous vous proposons de généraliser les stages des étudiants dans les différents organismes de recherche et de production existant à Madagascar : Institut Pasteur, Institut de recherche du coton ou du café, ORSTOM, Télécommunications, Service des mines, etc. Au cours de ces stages, non seulement les étudiants apprendront et pourront contrôler eux-mêmes l'efficacité de leurs connaissances et de leur savoir-faire, mais aussi ils verront clairement ce que la société attend d'eux. Cette riche confrontation avec le concret élargira leurs vues et pourra susciter des vocations conscientes, utiles au pays.

51.27 Dans le même ordre d'idées, je signalerai que des chercheurs et des étudiants malgaches et étrangers seront appelés à oeuvrer ensemble au Centre national de la recherche scientifique et technique de Madagascar, dont la première pierre a été solennellement posée il y a une dizaine de jours par le Président de la République malgache, promoteur de ce centre. Cet établissement élaborera des programmes de recherches portant sur des domaines d'intérêt exclusivement malgache : plantes médicinales, nutrition, sciences médicales, sériciculture, etc.

51.28 C'est encore dans le souci d'intégrer l'enseignement scientifique et la recherche dans le développement du pays que la République malgache a créé, il y a quelques années, le Comité de coordination de la recherche scientifique et technique, au sein duquel l'Université de Madagascar exerce une action efficace. Ce comité a pour tâche d'harmoniser les programmes de recherches intéressant en particulier le développement économique de l'île.

51.29 La délégation malgache remercie vivement le Directeur général d'avoir inscrit à l'ordre du jour de la présente session de la Conférence générale la question de la jeunesse. Des voix plus autorisées que la mienne ont exprimé à cette tribune leur point de vue sur cette question qui revêt, ainsi qu'il est indiqué dans le document 15 C/65, une actualité qui force irrésistiblement l'attention. Comment ne pas se pencher sur cette question qui préoccupe autant les pays développés que les pays en voie de développement, puisqu'elle est liée aux orientations données à l'éducation et au développement de la culture ?

51, 30. Pour ma part, je m'abstiendrai de faire le procès de la jeunesse ; je me refuserai à approuver ceux qui pensent que la jeunesse est l'avenir et que, par conséquent, elle a raison, comme à blâmer ceux qui prétendent que la jeunesse est sans expérience et que, par conséquent, elle a tort. Ce problème est en effet trop grave et trop complexe pour qu'il soit possible de le résoudre rapidement, et plus encore de proposer une panacée capable d'enrayer la commotion qui secoue notre monde en désarroi.

51, 31. La jeunesse, il faut le reconnaître, a toujours posé des problèmes ; c'est la prise de conscience de ces problèmes qui crée, aujourd'hui, le problème à résoudre. La délégation malgache joint sa voix à toutes celles qui, à cette tribune, ont demandé à l'Unesco de donner plus d'ampleur à la partie de son programme qui intéresse la jeunesse. A mon avis, les efforts de notre Organisation doivent porter particulièrement sur les mesures pratiques en faveur de la jeunesse, sur la création d'une infrastructure adaptée aux besoins des jeunes et sur le développement des activités organisées par la jeunesse elle-même ; parmi ces activités, l'organisation des loisirs et le développement de la culture artistique doivent occuper des places de choix.

51, 32. S'agissant des pays en voie de développement comme le mien, j'estime que l'essentiel est d'établir un dialogue entre l'école, d'une part, et la communauté urbaine et villageoise, d'autre part. Ce dialogue devrait se préparer de bonne heure. Il est temps que nous cessions de faire de l'école une enclave étrangère à la collectivité, étant donné que, dans nos pays, le décalage de niveau intellectuel est souvent considérable entre la jeunesse issue de l'école et la société des adultes, respectueuse des valeurs traditionnelles. Afin d'atténuer ce décalage qui pourrait être une source d'incompréhension et de conflits, il conviendrait d'envisager des mesures propres à favoriser le dialogue entre jeunes et adultes. A cet égard, l'école, quel que soit son niveau, devrait être le terrain le plus propice. Elle doit mettre tout en oeuvre pour que les jeunes connaissent, à travers ce qu'on leur enseigne, ce qui se fait dans la société qui les environne. Ce faisant, l'école luttera contre le déracinement de la jeunesse et ne s'opposera pas systématiquement aux valeurs qui sont à la base même des règles de vie imposées par la famille. Trop souvent en effet, le jeune Africain ou Malgache se trouve écartelé entre deux influences contradictoires : celle de l'école et celle de la famille.

51, 33. Mais le dialogue ne pourra s'instaurer que si la collectivité est amenée à se rapprocher de la jeunesse éduquée, et à conformer son mode de vie à celui que l'école encourage. A cet égard, il pourrait être recommandé que l'école soit aussi ouverte à la collectivité, notamment aux parents d'élèves. Le maître aurait ainsi pour tâche d'informer les adultes de ce qui se fait à l'école et, mieux que cela, il jouerait le rôle d'animateur au milieu des adultes et des jeunes réunis pour organiser une discussion collective sur les thèmes les plus variés, notamment sur ceux qui intéressent le développement économique.

51, 34. En fait, le problème de la jeunesse, en particulier de la jeunesse rurale, se pose dans le cadre général et intégré du développement national. Plus précisément, il doit être envisagé en fonction du développement du monde rural. Il serait en effet artificiel et, en tout état de cause, inefficace, de concevoir une politique séparée concernant la jeunesse rurale sans tenir compte de tous les paramètres du monde rural.

51, 35. En ce qui concerne la partie budgétaire du Projet de programme et de budget soumis à la Conférence générale, la délégation malgache manquerait gravement à ses devoirs si elle n'exprimait pas sa reconnaissance au Directeur général pour avoir proposé, dans le document 15 C/5, la résolution 5.51 relative au Programme des Nations Unies pour le développement. Je me permets de rappeler qu'il s'agit là de la suite donnée au projet de résolution présenté par la délégation malgache et co-signé par 11 pays, lors de la quatorzième session de la Conférence générale. Le projet de résolution relatif aux contreparties nationales des aides internationales a été adopté en séance plénière en novembre 1966. D'ailleurs les ministres africains réunis à Nairobi ont adopté une résolution similaire s'appliquant à l'éducation. Il est à peine besoin de souligner l'importance de cette question au moment où le bilan de la Première Décennie du développement provoque un sentiment

d'échec - je dis bien d'échec - chez les pays riches, qui estiment qu'ils ont distribué des milliards sans obtenir beaucoup de résultats dans le domaine du développement, et une profonde déception chez les pays pauvres, qui pensent qu'une part trop faible de l'accroissement énorme des richesses du monde leur est consacrée.

51.36 Les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à New Delhi, confirment le pessimisme de cette évaluation. On ne peut s'empêcher de déplorer le peu de progrès enregistré à New Delhi dans des secteurs aussi fondamentaux que ceux de l'aide financière, de l'organisation des marchés des produits de base, de la garantie d'accès aux marchés et du transfert des techniques,

51.37 Cependant les perspectives d'avenir sont loin d'être entièrement sombres. Il est réconfortant de constater que l'on a pu, au terme de la Conférence de New Delhi, avoir la conviction que le terrain avait été déblayé et les problèmes circonscrits. Il est vrai également que le dialogue n'a pas été interrompu, puisque des commissions composées d'experts, capables et soucieux d'aboutir, se sont déjà mises au travail.

51.38 Par ailleurs, les pays du Tiers Monde attendent que soit effectivement mise en application la nouvelle orientation que semble prendre la Banque internationale pour la reconstruction et le développement - orientation qui a été récemment et clairement définie par son président, M. Robert Mac Namara, et selon laquelle les prêts pour le développement de l'enseignement vont être multipliés par trois. Dans cette perspective, nous souhaitons les plus grands succès aux études qu'entreprend la Commission Pearson.

51.39 Enfin, nous fondons de grands espoirs sur les initiatives, que nous souhaitons heureuses, du Conseil d'administration du PNUD, concernant la nouvelle procédure d'attribution et de programmation des aides.

51.40 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, les échanges de vues fort enrichissants auxquels nous avons procédé dans le cadre de cette session de la Conférence générale nous auront montré que les tâches des Etats en matière d'éducation de viennent de plus en plus lourdes, de plus en plus délicates. Mais ils nous auront aussi rappelé que, tout en tenant compte des besoins croissants de l'éducation, de l'économie, de la science et de la technique, il ne faut pas oublier que l'homme reste le centre et l'objectif de l'éducation et que, pour atteindre cet objectif, la solidarité internationale est plus que jamais indispensable. En effet, notre époque se caractérise - on l'a souvent dit à cette tribune même - par une rénovation pédagogique et culturelle qui oblige l'homme à s'engager, toute sa vie durant, dans un processus d'éducation et de formation qui doit s'appuyer dorénavant sur des recherches scientifiques. Le rôle de l'Unesco, en tant qu'organe de réflexion et de coordination au service des Etats membres, s'en trouvera amplifié. Puissons-nous, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, à l'issue de cette session de la Conférence générale, avoir davantage conscience de l'importance de la tâche qui nous incombe et être convaincus plus que jamais que l'école est la cellule dynamique de notre société et qu'elle a pour mission de préparer l'homme de demain, tel qu'il s'inscrit en filigrane dans tout plan de développement économique et social, cet homme qui, dans un monde moderne en constante évolution, sera capable d'apporter sa pierre, à la mesure de sa force, à la construction de l'édifice de l'avenir et - souhaitons-le - de la compréhension internationale, génératrice de paix.

52. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de Madagascar et je donne la parole à M. Roumiantsev, chef de la délégation de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

53.1 A.M. РУМЯНЦЕВ (Союз Советских Социалистических Республик):

Г-н Председатель, уважаемые дамы и господа делегаты. Следуя установившейся традиции, настоящая сессия собралась для того, чтобы подвести итоги деятельности ЮНЕСКО в истекшее двухлетие, и утвердить программу на 1969-1970 гг. Сессия должна будет принять решения и по ряду других важных вопросов.

53.2 Делегация Советского Союза с удовлетворением отмечает работу рядов нашей Организации со времени последней четырнадцатой Генеральной конференции и с этой высокой трибуны сердечно приветствует государства, ставшие членами ЮНЕСКО, - Лесото, Гвину и Народную Республику Южного Йемена. Наша делегация также поздравляет г-на Этеки-Мбумуа с единодушным избранием на высокий пост Председателя текущей пятнадцатой сессии Генеральной конференции.

53.3 Избрание г-на Рене Маэ на шестилетний срок на пост Генерального директора, прошедшее в обстановке полного единодушия, по мнению делегации СССР, является подтверждением высокой оценки его деятельности Генеральной конференцией, и я пользуюсь случаем, чтобы поздравить г-на Маэ с переизбранием и пожелать ему успехов в его дальнейшей работе.

53.4 В связи с успешным завершением космического полета на Аполлоне 7, делегация СССР считает своим долгом поздравить американских космонавтов Уолтера Ширра, Дона Эйзля и Вальтера Канингхема.

53.5 Делегация Советского Союза не может не отметить, что в 1967-1968 гг. по линии ЮНЕСКО или с ее участием было сделано немало полезного. Мы считаем, что программа Организации в целом выполнялась удовлетворительно. Мы хотели бы особо отметить такие мероприятия, как Конференция министров образования в Вене, Конференция стран Азии по вопросам развития науки и научного сотрудничества, научный симпозиум, посвященный ЮНЕСКО в мае с.г., который был посвящен 150-летию со дня рождения великого ученого и революционера Карла Маркса, Конференция по изучению цивилизации стран Центральной Азии, состоявшаяся в сентябре-октябре с.г. в Душанбе. Мы были свидетелями ряда полезных мероприятий, проведенных по линии ЮНЕСКО или с ее участием в области океанографии, научной гидрологии, планирования образования и в других областях. За истекшие два года ЮНЕСКО выпустила ряд интересных изданий и публикаций. Все это бесспорные факты.

53.6 Можно ли, однако, утверждать, что практическая работа нашей Организации была эффективной во всех областях? К сожалению, нет. Говоря о причинах, мы, естественно, должны сказать, что ЮНЕСКО не существует изолированно, она действует в той обстановке, которая складывается в различных районах мира. А международная обстановка по-прежнему остается сложной и напряженной: продолжается агрессивная война против вьетнамского народа, а переговоры между представителями ДРВ и США, длящиеся с середины мая с.г., к сожалению пока еще не привели к какому-либо положительному результату из-за нереалистической позиции представителей США. На Ближнем Востоке, где ввиду невыполнения резолюции Совета Безопасности от 22 ноября 1967 года Израилем мир до сих пор не восстановлен. Португалия, ЮАР и Южная Родезия игнорируют решения ООН и ЮНЕСКО, продолжают свою откровенно колониалистскую и расистскую политику. Нельзя в этой связи не упомянуть и о таких явлениях, как возрождение нацизма, проявление расовой дискриминации и другие реакционные течения и движения, имеющие место в некоторых районах мира.

53.7 Вполне очевидно, что ЮНЕСКО кровно заинтересована в сохранении мира, в борьбе против колониализма и неоколониализма, против расизма и неонацизма. Без этого ЮНЕСКО не может эффективно выполнять свою программу и ту миссию, которая на нее возложена.

53.8 Генеральный директор в своей содержательной речи много внимания уделил проблемам молодежи. Мы считаем, что со стороны ЮНЕСКО прежде всего необходимо дальнейшее развитие программы по воспитанию молодежи в духе взаимопонимания, международного сотрудничества и мира, разработка международных актов по запрещению пропаганды идей войны, расизма, реваншизма и нацизма в учебных программах, учебниках и пособиях.

53.9 С другой стороны, необходимо обеспечить возможности для всестороннего развития молодого поколения, т.е. дать молодежи возможность получить образование, равный доступ к образованию, науке и культурной деятельности общества и, конечно, предоставить ей работу, притом такую работу, которая не только обеспечила бы достойную жизнь молодому поколению в смысле материальной обеспеченности, но и отвечала бы его интеллектуальным потребностям, и чтобы оно активно участвовало в строительстве и в жизни общества. Мы так понимаем, и так у себя в стране решаем вопросы воспитания молодежи, и решаем их успешно. У нас нет того, что г-н Генеральный директор назвал "кризисом молодежи".

53.10 Важным направлением в деятельности ЮНЕСКО по укреплению мира и международного сотрудничества могла бы быть борьба против использования средств информации для разжигания вражды и ненависти между народами, в целях пропаганды реакционных идей и идеологий. Нельзя забывать о том, что целью этой пропаганды является введение в заблуждение общественного мнения, искажение фактов и, в конечном счете, воздействие на сознание, на волю и психику людей. Несомненно, что подобная пропаганда мешает оздоровлению международной обстановки и развитию международных научных и культурных связей между народами, в том числе и в рамках ЮНЕСКО.

53.11 Четырнадцатая сессия Генеральной конференции по инициативе стран Азии, Африки и социалистических стран приняла ряд важных решений, в том числе резолюции "О вкладе ЮНЕСКО в дело мира" и "О задачах ЮНЕСКО в свете решений XX сессии Генеральной Ассамблеи ООН по вопросам борьбы с колониализмом и расизмом". Эти важные решения, однако, выполнялись неэффективно.

53.12 Борясь за упрочение мира, ЮНЕСКО может и должна своими силами и средствами доводить до сознания людей идеи разоружения, в том числе и идеи недавно подписанного 80 государствами Договора о нераспространении ядерного оружия. Эта проблема является актуальной тем более, что в настоящее время XXIII сессия Генеральной Ассамблеи ООН вновь обсуждает вопрос о разоружении в связи с "Меморандумом правительства СССР о некоторых неотложных мерах по прекращению гонки вооружений и разоружению".

53.13 Г-да делегаты. Развитие молодых независимых государств Азии и Африки во многом зависит от успешного решения таких проблем как подготовка национальных кадров, ликвидация неграмотности населения, возрождение и обогащение национальных культур, создание и укрепление национальных систем науки и образования. Задача ЮНЕСКО состоит в том, чтобы оказать развивающимся странам максимальное содействие в решении этих проблем, в окончательной и полной ликвидации остатков и последствий колониализма и расизма. Нельзя, однако, не отметить, что вклад ЮНЕСКО в ликвидацию последствий колониализма явно недостаточен.

53.14 Необходимо усилить голос ЮНЕСКО в защиту народов, все еще томящихся под колониальным ярмом. Ведь речь идет о 50 млн. человек, населяющих Мозамбик, Анголу, "португальскую" Гвинею. Речь идет о народах, которые стонут в тисках расистских режимов Родезии и Южноафриканской Республики.

53.15 Вот почему, г-н Председатель, мы считаем, что Генеральная конференция должна со всем вниманием рассмотреть пункты 11.1 и 11.2 своей повестки дня.

53.16 Нельзя серьезно рассчитывать на успешное решение тех задач, которые стоят перед ЮНЕСКО, и до тех пор, пока наша Организация не станет подлинно универсальной. Достойно сожаления, что до сих пор в силу дискриминационной политики западных государств к участию в деятельности ЮНЕСКО не допускаются Германская Демократическая Республика, КНДР и ДРВ, а место КНР незаконно занимают чанкайшисты. Мы, естественно, отвергаем, как незаконные, попытки ФРГ выступать в ЮНЕСКО или других международных организациях от имени всей Германии.

53.17 Г-н Председатель. Комиссия СССР по делам ЮНЕСКО внимательно изучила Проект программы и бюджета ЮНЕСКО на 1969-1970 гг. Для компетентного анализа предложений Генерального директора и Исполнительного совета по этому вопросу были привлечены многие деятели науки, культуры и образования нашей страны. В результате, Комиссия СССР по делам ЮНЕСКО представила Генеральному директору свои замечания и предложения к Проекту программы на будущее двухлетие, и мы надеемся, что они будут учтены и приняты во внимание как делегациями других стран, так и Генеральным директором. Подробно наши предложения излагаются членами делегации СССР в комиссиях и подкомиссиях. Но уже сейчас, с этой высокой трибуны, наша делегация желала бы подчеркнуть, что Советский Союз в целом поддерживает предложенную программу, стремясь вместе с тем сделать ее более эффективной и более конкретной.

53.18 Мы вместе с тем считаем, что при ее составлении должны учитываться реальные возможности Организации, в том числе и финансовые. ЮНЕСКО не должна подменять усилия самих государств, но обязана оказывать им квалифицированное и эффективное содействие в решении проблем ликвидации неграмотности, развития науки, возрождения и развития национальных культур и подготовки национальных кадров. И тут вновь встает вопрос о качестве программы ЮНЕСКО, об эффективности ее практической деятельности. Мы считаем, что в настоящее время эта проблема встает во весь рост. Это было отмечено и в речи Генерального директора.

53.19 По-прежнему в ЮНЕСКО продолжается практика распыления средств на малоэффективные мероприятия, которые не могут оказать ощутимого влияния на научно-техническое и культурное возрождение развивающихся стран.

53.20 У нас особое беспокойство вызывает то обстоятельство, что при постоянном и непомерном росте бюджета эффективность программы ЮНЕСКО повышается весьма незначительно, а в ряде случаев даже несколько снижается. С другой стороны, бюджет Организации ежегодно исполняется со значительным дефицитом. Мы уверены, что можно повысить качество работы ЮНЕСКО, эффективность ее программы, и притом с меньшими затратами. Опыт и способности Генерального директора позволяют нам надеяться, что эта задача будет выполнена.

53.21 Г-н Председатель. Мы поддерживаем хорошую традицию, установившуюся в ЮНЕСКО, отмечать даты великих людей и исторических событий. В календарь ЮНЕСКО на 1970 год включено имя Владимира Ильича Ленина. 22 апреля 1970 года исполнится 100 лет со дня его рождения. Ленинские идеи оказали огромное воздействие на ход мировой истории. Ленин вошел в историю как гениальный ученый-теоретик и практик социалистического преобразования общества. Он органически соединил в себе мудрость мыслителя и опыт народной жизни, блестящее знание теории и понимание насущных потребностей общества. Ленинский вклад в развитие таких наук, как философия, политическая экономия, теория государства и права, социология, история и др. хорошо известен всем. Ленин был величайшим гуманистом, ибо именно он был глашатаем освобождения народов от оков колониализма, страстно выступая против расизма во всех его видах, за национальное и социальное освобождение угнетенных народов. Такие важные вопросы, как культура, гуманизм, соотношение национального и интернационального в культуре, отношение к культурному наследию, роль и место литературы и искусства в жизни общества и другие были глубоко разработаны в трудах Владимира Ильича Ленина.

53.22 Наряду с декретом о мире и другими декретами, принятыми по инициативе Ленина, мы находим следующие: "О регистрации, приеме на учет и сохранении памятников искусства и старины, находящихся во владении частных лиц, обществ и учреждений", "Об охране научных ценностей", "Об охране библиотек и хранилищ" и др. По личной инициативе Владимира Ильича в Москве и Петрограде были открыты памятники Марксу, Радищеву, Чернышевскому, Плеханову, Халтурину, Шевченко, Робеспьеру и другим. Владимир Ильич лично руководил практической работой по развитию науки и образования в нашей стране, теоретически разработав целый ряд важных проблем и в этой области, имеющих непреходящее значение и для нашей Организации.

53.23 Мы надеемся, что делегации других государств поддержат представленный 28 странами проект резолюции об участии ЮНЕСКО в праздновании столетия со дня рождения великого гуманиста Владимира Ильича Ленина.

53.24 Г-н Председатель, Практика развития международных отношений в последние годы показывает, что одной из характерных особенностей в развитии этих отношений является повышение роли сотрудничества на многосторонней основе. Бурное развитие науки и техники ведёт к дальнейшей дифференциации международного сотрудничества, к дальнейшему расширению сферы деятельности международных организаций. В этой связи мы с удовлетворением отмечаем, в частности, участие в работе данной сессии ЮНЕСКО в качестве наблюдателей представителей СЭВ. Теперь почти не осталось ни одной области человеческих знаний и общественной практики, которая не охватывалась бы многообразными формами международного сотрудничества.

53.25 Видное место в системе современных международных отношений играет ЮНЕСКО - одна из наиболее крупных и влиятельных организаций, призванная содействовать решению коренных проблем международного сотрудничества в области наук, культуры и образования.

53.26 По нашему мнению, основные задачи ЮНЕСКО, вытекающие из ее Устава и ее роли на мировой арене, заключаются в следующем: а) содействовать укреплению мира и взаимопонимания между народами; б) содействовать ликвидации остатков колониальной системы и борьбе против расистских теорий, а также оказывать эффективную помощь развивающимся странам в области образования, науки, культуры и информации; в) содействовать развитию равноправного и взаимовыгодного международного сотрудничества в области науки, культуры и образования между всеми странами и народами.

53.27 Позвольте, г-н Председатель, выразить надежду на то, что эти цели и задачи, в которых заинтересованы народы всего мира, будут достигнуты, Благодарю за внимание.

(53. 1) M. ROUMIANTSEV (Union des républiques socialistes soviétiques). - (Traduit du russe.)
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, selon une tradition maintenant bien établie, nous voici rassemblés pour faire le bilan de l'action menée par l'Unesco pendant les deux années passées et pour approuver le programme de 1969-1970. Nous devons aussi, au cours de cette session, prendre des décisions sur un certain nombre d'autres questions importantes.

(53. 2) La délégation de l'URSS constate avec satisfaction que, depuis la quatorzième session de la Conférence générale, notre Organisation a vu grossir ses rangs. Elle adresse, du haut de cette tribune, son cordial salut aux Etats qui ont récemment adhéré à l'Unesco: le Lesotho, la Guyane et la République populaire du Yémen du Sud. Elle souhaite aussi féliciter M. Etekd-Mboumoua d'avoir été élu à l'unanimité pour exercer les hautes fonctions de Président de la quinzième session de la Conférence générale.

(53. 3) L'élection de M. René Maheu pour six ans au poste de Directeur général, décidée dans un climat de complète unanimité, confirme à notre avis à quel point la Conférence générale a apprécié son action. Je suis heureux de profiter de cette occasion pour féliciter chaleureusement M. Maheu et de lui souhaiter un plein succès dans ses travaux ultérieurs.

(53. 4) A propos de la réussite du vol spatial d'Apollo VII, la délégation de l'URSS se doit d'adresser ses félicitations aux cosmonautes américains Walter Schirra, Don Eisele et Walter Cunningham.

(53. 5) La délégation de l'URSS ne saurait manquer de souligner que bien des choses ont été accomplies en 1967-1968 sous l'influence de l'Unesco ou avec sa participation. Nous estimons que l'exécution du programme de l'Organisation a été, dans l'ensemble, satisfaisante. Nous voudrions à ce propos mentionner tout particulièrement la Conférence des ministres de l'éducation des Etats membres d'Europe, tenue à Vienne; la récente Conférence des pays d'Asie sur le développement de la science et de la coopération scientifique; le colloque scientifique organisé en mai 1968 par l'Unesco à l'occasion du 150e anniversaire de la naissance du grand philosophe révolutionnaire Karl Marx; la Conférence sur les civilisations de l'Asie centrale, tenue en septembre-octobre 1968 à Dushanbeh. Divers travaux utiles ont été accomplis conformément aux directives de l'Unesco ou avec sa participation dans des domaines comme ceux de l'océanographie, de l'hydrologie scientifique ou de la planification de l'éducation. L'Unesco a également fait paraître pendant ces deux années une série de publications intéressantes. Ce sont là des faits incontestables.

(53, 6) Mais peut-on affirmer que l'action de notre Organisation a été vraiment efficace dans tous les domaines ? Malheureusement, non. Pour ce qui est des raisons de cet état de choses, il nous faut naturellement rappeler que l'Unesco ne vit pas en dehors du monde et que l'ambiance dans laquelle se développe son action est celle qui prévaut dans les différentes régions du monde. Or, l'atmosphère internationale demeure lourde : la guerre d'agression contre le peuple vietnamien continue, et les pourparlers qui se sont engagés à la mi-mai entre les représentants des Etats-Unis d'Amérique et ceux de la République démocratique du Viêt-nam n'ont malheureusement abouti jusqu'ici à aucun résultat positif, du fait de l'attitude dépourvue de réalisme des représentants des Etats-Unis. Au Proche-Orient, où Israël s'est refusé à appliquer la résolution adoptée le 22 novembre 1967 par le Conseil de sécurité, la paix n'est toujours pas revenue. Le Portugal, la République sud-africaine et la Rhodésie du Sud ne tiennent aucun compte des résolutions de l'ONU et de l'Unesco et continuent d'appliquer une politique franchement colonialiste et raciste. Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence des phénomènes tels que la renaissance du nazisme, la persistance de la discrimination raciale et divers mouvements et tendances réactionnaires qu'on peut observer dans certaines régions du monde.

(53, 7) Il est bien évident qu'il est du devoir sacré de l'Unesco de maintenir la paix, de lutter contre le colonialisme et le néo-colonialisme, contre le racisme et le néo-nazisme. Elle ne pourrait sans cela ni assurer efficacement l'exécution de son programme, ni mener à bien sa mission.

(53, 8) Dans son discours très étoffé, le Directeur général a insisté sur les problèmes de la jeunesse. Nous estimons que l'Unesco devrait, quant à elle, développer les programmes qui visent à éduquer les jeunes dans un esprit de compréhension mutuelle, de coopération internationale et de paix, et élaborer des instruments internationaux destinés à éviter que les programmes d'études, les manuels et le matériel d'enseignement ne puissent être mis au service d'une propagande militariste, du racisme, de l'esprit de revanche ou du nazisme.

(53, 9) Il est d'autre part indispensable d'assurer le développement intégral et harmonieux de la jeunesse ; autrement dit, il nous faut donner aux jeunes la possibilité de s'instruire, leur assurer à tous les mêmes chances d'accès à l'éducation et à la science, leur donner à tous les mêmes possibilités de participer à la vie culturelle de la société ; il nous faut enfin leur offrir des emplois qui, tout en leur permettant de mener une vie matérielle décente, soient de nature à répondre à leurs aspirations intellectuelles et à les faire participer activement à l'édification et à la vie de la société. Telle est notre conception des problèmes relatifs à l'éducation de la jeunesse, et c'est ainsi que nous les résolvons dans notre pays, et avec succès. Nous n'avons chez nous rien qui ressemble à ce que le Directeur général a appelé "la crise de la jeunesse".

(53, 10) Un bon moyen d'étayer l'action de l'Unesco en faveur de la paix et de la coopération internationale serait sans doute de lutter contre l'emploi des moyens d'information aux fins d'attiser les antagonismes ou la haine entre les peuples, de propager des idées ou idéologies réactionnaires. On ne saurait oublier que le but d'une telle propagande est d'induire en erreur l'opinion publique, d'altérer les faits et d'influer, en fin de compte, sur les volontés et les consciences. Il est hors de doute que cette propagande retarde l'assainissement de l'atmosphère internationale et qu'elle nuit, même dans le cadre de l'Unesco, au renforcement des liens scientifiques et culturels entre les peuples.

(53, 11) Sur l'initiative des pays d'Asie, des pays d'Afrique et des Etats socialistes, la Conférence générale avait adopté, à sa quatorzième session, une série d'importantes résolutions concernant notamment "la contribution de l'Unesco à la paix" et "les tâches de l'Unesco à la lumière des résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa vingtième session sur les questions relatives à l'élimination du colonialisme et du racisme". Mais ces importantes résolutions n'ont pas été efficacement appliquées.

(53, 12) Luttant pour la consolidation de la paix, l'Unesco peut et doit user de toutes ses forces et de tous ses moyens pour faire pénétrer dans les esprits la notion de désarmement et, en particulier, les idées qui s'expriment dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires récemment signé par 80 Etats. Ce problème présente une actualité d'autant plus grande que l'Assemblée générale des Nations Unies, qui tient actuellement sa XXIIIe session, l'examine actuellement, à la suite de la présentation par le Gouvernement de l'URSS d'un "Mémorandum concernant certaines mesures urgentes relatives à l'arrêt de la course aux armements et au désarmement".

(53, 13) Messieurs les délégués, le développement des jeunes Etats d'Asie et d'Afrique dépend dans une large mesure des solutions qui seront apportées à des questions comme la formation de cadres nationaux, l'élimination de l'analphabétisme, la renaissance et l'enrichissement des cultures nationales, la création et le renforcement de systèmes nationaux de science et d'éducation. La tâche de l'Unesco est d'aider de son mieux les pays en voie de développement à résoudre

ces problèmes et à liquider complètement et définitivement les séquelles du colonialisme et du racisme. Il nous faut bien cependant faire observer que la contribution de l'Unesco à l'élimination des séquelles du colonialisme est, de toute évidence, insuffisante.

(53, 14) Il est indispensable de renforcer l'appel de l'Unesco pour la défense des peuples qui peinent encore sous le joug colonial. Il s'agit là de 50 millions d'hommes et de femmes qui vivent au Mozambique, en Angola ou dans la Guinée "portugaise"; il s'agit des peuples opprimés par les régimes racistes de la Rhodésie et de la République sud-africaine.

(53, 15) C'est pourquoi nous estimons, Monsieur le Président, que la Conférence générale devra apporter le plus grand soin à l'examen des points 11, 1 et 11, 2 de son ordre du jour.

(53, 16) D'autre part, on ne saurait guère s'attendre que l'Unesco puisse résoudre les problèmes qui se posent à elle tant qu'elle n'aura pas revêtu un caractère véritablement universel. Il est regrettable que, par suite de la politique discriminatoire des Etats occidentaux, ni la République démocratique allemande, ni la République populaire démocratique de Corée, ni la République démocratique du Viêt-nam n'aient encore été admises à participer à l'activité de l'Unesco, et que la place qui devrait revenir ici à la République populaire de Chine soit illégalement occupée par les partisans de Tchang Kai-shek.

(53, 17) Monsieur le Président, la Commission de l'URSS pour l'Unesco a étudié avec beaucoup d'attention le Projet de programme de l'Unesco pour 1969-1970. Afin que toute la compétence souhaitable soit apportée à l'analyse des propositions du Directeur général et du Conseil exécutif, cette Commission a fait appel à des personnalités qui font autorité dans notre pays en matière d'éducation, de science et de culture. A la suite de cette analyse, la Commission de l'URSS pour l'Unesco a fait parvenir au Directeur général ses propositions et observations concernant le programme de l'exercice à venir, et nous espérons que les unes et les autres seront prises en considération tant par les délégations des divers pays que par le Directeur général. Les membres de notre délégation sont chargés de préciser nos propositions au sein des commissions et sous-commissions de la Conférence. Mais nous voudrions dès maintenant souligner, du haut de cette tribune, que la délégation de l'URSS est prête à soutenir dans son ensemble le programme qui nous est ici proposé, tout en s'efforçant de le rendre plus efficace et plus concret.

(53, 18) Nous estimons d'autre part que, dans la mise au point de ce programme, il faut tenir compte des possibilités réelles de l'Organisation, et notamment de ses possibilités financières. L'Unesco ne doit pas se substituer aux Etats membres, mais elle est tenue de leur apporter une aide qualifiée et efficace pour la solution des problèmes qui ont trait à la liquidation de l'analphabétisme, au développement de la science, à la renaissance et à l'enrichissement des cultures nationales, à la formation de cadres nationaux. Et l'on voit se poser, là encore, la question de la qualité du programme de l'Unesco et celle de l'efficacité pratique de son action. Nous considérons qu'il s'agit là d'un problème appelé à prendre à notre époque une importance considérable. Le Directeur général a également exprimé cet avis dans son discours.

(53, 19) L'Unesco continue comme par le passé à disperser ses ressources entre des activités peu efficaces qui ne peuvent avoir aucune influence tangible sur les progrès scientifiques et techniques des pays en voie de développement ou sur leur renaissance culturelle.

(53, 20) Ce qui nous inquiète particulièrement, c'est que malgré l'accroissement constant et excessif du budget l'efficacité du programme de l'Unesco n'augmente qu'insensiblement et même, dans certains cas, diminue. Qui plus est, le budget présente chaque année un déficit appréciable. Nous sommes persuadés qu'il est possible d'améliorer la qualité du travail de l'Unesco et l'efficacité de son programme, tout en diminuant les dépenses. L'expérience et les capacités du Directeur général nous permettent d'espérer que cette tâche sera effectivement accomplie.

(53, 21) Monsieur le Président, nous approuvons l'excellente habitude qui s'est instituée à l'Unesco de célébrer les anniversaires de personnalités éminentes et d'événements historiques. Au calendrier préparé à cet effet pour 1970 figure le nom de Vladimir Ilitch Lénine. Le 22 avril 1970 marquera en effet le centième anniversaire de sa naissance. Ses idées ont eu une énorme influence sur l'évolution du monde. Lénine est entré dans l'histoire en tant que savant, théoricien et homme d'action général, artisan de la profonde réforme socialiste. Il possédait à la fois la sagesse du penseur et l'expérience de la vie populaire, une brillante connaissance de la théorie et la compréhension des exigences essentielles de la société. Chacun sait combien il a contribué au progrès de disciplines telles que la philosophie, l'économie politique, la théorie de l'Etat et du droit, la sociologie, l'histoire, etc. Lénine fut un très grand humaniste, en ce sens que ce fut lui qui prôna la libération des peuples soumis au joug colonial, et milita avec passion contre toutes les formes du racisme et en faveur de l'indépendance nationale et sociale des peuples opprimés. Des thèmes aussi importants que la culture, l'humanisme, les rapports entre la culture

nationalité et la culture internationale, le respect du patrimoine culturel, le rôle et la place de la littérature et des arts dans la vie de la société, sont étudiés à fond dans les ouvrages de Vladimir Ilitch Lénine.

(53, 22) A côté du décret sur la paix, on trouve parmi les décrets adoptés sur l'initiative de Lénine ceux qui s'intitulent "De l'enregistrement et de la conservation des monuments ou vestiges historiques et artistiques qui se trouvent aux mains de particuliers, d'associations ou d'institutions"; "De la conservation des richesses scientifiques"; "De la conservation des bibliothèques et dépôts", etc. C'est sur l'initiative personnelle de Lénine que furent inaugurés à Moscou et à Pétrograd des monuments à la mémoire de Marx, Raditchév, Tchernychevsky, Plekhanov, Khaltourine, Chéytschenko, Robespierre, etc. Vladimir Ilitch présida personnellement au travail pratique entrepris dans notre pays pour le développement de la science et de l'éducation, car il avait, dans ce domaine également, étudié de près tout une série de problèmes importants, qui présentent pour notre Organisation également beaucoup d'intérêt.

(53, 23) Nous espérons que les délégations des autres Etats membres soutiendront le projet de résolution présenté par 28 Etats qui tend à faire participer l'Unesco au centième anniversaire de la naissance du grand humaniste Vladimir Ilitch Lénine.

(53, 24) Monsieur le Président, l'expérience des relations internationales des années passées montre que leur évolution se caractérise notamment par l'importance accrue du rôle de la coopération internationale multilatérale. Les progrès rapides de la science et de la technique conduisent à une diversification croissante de la coopération internationale et à un élargissement du champ d'action des organisations internationales. A ce propos, nous sommes particulièrement heureux de constater que des représentants du Conseil d'assistance économique mutuelle participent comme observateurs à la présente session. Il ne reste aujourd'hui pratiquement plus aucun domaine des connaissances humaines et de l'activité sociale qui ne soit touché par la coopération internationale sous une forme ou une autre.

(53, 25) Dans l'actuel système de relations internationales, un rôle de premier plan revient à l'Unesco, l'une des organisations les plus importantes et les plus influentes, appelée à résoudre les problèmes fondamentaux de la coopération internationale en matière d'éducation, de science et de culture.

(53, 26) A notre avis, les tâches essentielles qui incombent à l'Unesco en vertu de son Acte constitutif et du rôle qu'elle joue dans le monde sont les suivantes: (a) contribuer à la consolidation de la paix et de la compréhension entre les peuples; (b) contribuer à la liquidation des séquelles du colonialisme et à la lutte contre les théories racistes, et apporter en même temps aux pays en voie de développement une aide efficace dans les domaines de l'éducation, de la science et de l'information; (c) contribuer au développement d'une coopération fondée sur l'égalité et l'intérêt mutuel dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture entre tous les pays et tous les peuples.

(53, 27) Permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer l'espoir que ces objectifs qui intéressent tous les peuples du monde pourront effectivement être atteints.

54, 1. Le PRESIDENT, -

Jé remercie le chef de la délégation de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

54, 2 Nous allons maintenant suspendre le débat de politique générale. Les délégations qui s'étaient fait inscrire pour intervenir ce soir, notamment celles du Libéria et de la Norvège, interviendront demain matin.

54, 3 La séance est levée.

The meeting rose at 6.25 p. m.
La séance est levée à 18 h. 25
Se levanta la sesión a las 18. 25
Заседание закрывается в 18 ч. 25 м.

Sixteenth plenary meeting

24 October 1968, at 10.35 a.m.
President: M. Eteki Mboumoua (Cameroon)

Seizième séance plénière

24 octobre 1968, à 10 h. 35
Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Décimosexta sesión plenaria

24 de octubre de 1968 a las 10,35
Presidente: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)

Шестнадцатое пленарное заседание

24 октября 1968 г. в 10 ч. 35 м.
Председатель: Г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)

ANNOUNCEMENT BY THE PRESIDENT (COMMEMORATION OF UNITED NATIONS DAY)

COMMUNICATION DU PRÉSIDENT (CELEBRATION DE LA JOURNÉE DES NATIONS UNIES)

COMUNICACIÓN DEL PRESIDENTE (CELEBRACION DEL DIA DE LAS NACIONES UNIDAS)

ЗАЯВЛЕНИЕ ПРЕДСЕДАТЕЛЯ (ПРАЗДНОВАНИЕ ДНЯ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ)

1.1 Le PRESIDENT, -

Mesdames et Messieurs, je déclare ouverte la seizième séance plénière.

1.2 Avant de reprendre le débat de politique générale, j'aimerais vous communiquer deux informations : la première est relative à l'état de santé de notre collègue, M. Bongo, délégué de la République démocratique du Congo. Je peux vous dire que son état est satisfaisant. La seconde information c'est qu'aujourd'hui, 24 octobre 1968, les Nations Unies célèbrent leur 23e anniversaire. A cette occasion, j'ai l'intention d'adresser un télégramme de félicitations, de la part de la Conférence générale, au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, actuellement réunie à New York, pour sa 23e session.

1.3. Ce télégramme est ainsi conçu :

"En cette journée des Nations Unies, je suis heureux, au nom de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Paris en sa quinzième session, de vous adresser, et par votre intermédiaire à l'Assemblée générale, nos vœux les plus chaleureux et de vous assurer de la détermination de l'Unesco de continuer à servir, dans les domaines de sa compétence, les buts qui sont communs à nos deux organisations.

Le Président de la Conférence générale"

1.4 Je donne la parole au Directeur général.

2. Le DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Monsieur le Président, je voudrais, d'un mot, m'associer, au nom du Secrétariat, aux vœux que vous avez exprimés à l'adresse des Nations Unies à l'occasion de leur 23^e anniversaire. De mon côté, j'ai envoyé un télégramme à U Thant. Je voudrais dire aussi que je forme des vœux - ainsi que je l'ai également câblé au Secrétaire général de l'ONU - pour le prompt rétablissement du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui est un de mes anciens collègues du Secrétariat de l'Unesco, et qui a dû subir une opération.

GENERAL POLICY DEBATE (continued)/DEBAT DE POLITIQUE GÉNÉRALE (suite)/
DEBATE SOBRE POLITICA GENERAL (continuación)/ОБСУЖДЕНИЕ ВОПРОСОВ
ОБЩЕЙ ПОЛИТИКИ (продолжение)

3.1 Le PRÉSIDENT, -

Nous allons maintenant reprendre le débat de politique générale.

3.2 Je donne la parole à S. Exc. M. A. Hassouna, secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, organisation régionale intergouvernementale qui a un accord de coopération avec l'Unesco.

4.1 M. HASSOUNA (secrétaire général de la Ligue des Etats arabes). - (Discours prononcé en arabe. Transcription de l'interprétation.)

Monsieur le Président, Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur le Directeur général, Excellences, Mesdames, Messieurs, je suis heureux de participer avec vous à cette importante réunion internationale, où se trouve une élite de personnalités qui oeuvrent dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la science et qui représentent toutes les régions du monde. Je me félicite d'avoir ainsi l'occasion d'assister à l'événement historique que constitue - en vertu de la décision prise par la Conférence générale à sa quatorzième session - l'adjonction de l'arabe aux langues de travail de cette auguste assemblée. C'est là le fruit d'une collaboration sincère et la consécration du prestige que possède l'arabe en tant que langue du Coran, livre saint de 600 millions de musulmans, et en tant que langue maternelle de plus de 100 millions d'Arabes répartis à travers la région qui va de l'Océan Atlantique au golfe Arabique. L'utilisation de la langue arabe comme langue de travail de cette grande Organisation est le résultat d'efforts conjoints et continus. L'un des premiers fruits de ces efforts avait été l'adoption par la Conférence générale, lors de sa onzième session, d'une résolution demandant au Directeur général de l'Unesco de prendre des mesures propres à permettre l'utilisation de la langue arabe pendant les conférences régionales tenues dans les pays arabes, ainsi que la traduction en arabe des documents et publications importants de l'Unesco. Conformément à cette résolution, un accord spécial avait été conclu en septembre 1961 entre le Directeur général de l'Unesco et le Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes. En vertu de cet accord, une unité de traduction et d'interprétation a été fondée au Secrétariat de la Ligue des Etats arabes afin que l'on puisse recourir à ses services lors des réunions organisées par l'Unesco dans les pays arabes et faire traduire les principaux documents dont la publication est utile à l'application du programme de l'Unesco. Il était normal que cet accord s'inspirât de l'esprit de l'accord général conclu entre l'Unesco et la Ligue des Etats arabes le 26 novembre 1957, où il était stipulé que les deux organisations coopéreraient pour le bien commun dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture. Cet accord prévoyait également que les deux organisations se consulteraient régulièrement au sujet de questions les intéressant l'une et l'autre, ce qui leur permettrait de coordonner leurs efforts en vue d'atteindre leurs objectifs communs.

4.2 Cette coopération a été illustrée de façon particulièrement frappante par les deux réunions concernant l'alphabétisation dans les pays arabes qui ont été convoquées, l'une par l'Unesco, et l'autre par la Ligue des Etats arabes. Ces réunions ont notamment abouti à la création d'un organisme régional d'alphabétisation et d'un Fonds arabe chargé d'assurer le financement de cet organisme.

4.3 Le Congrès mondial des ministres de l'éducation sur l'élimination de l'analphabétisme, qui a eu lieu en septembre 1965 à Téhéran, sur l'invitation de l'Unesco, a émis une recommandation demandant le renforcement de cet organisme régional et du Fonds arabe. De même, la Conférence des ministres de l'éducation et des ministres chargés de la planification économique des pays arabes, réunié à Tripoli (Libye) en avril 1966, a demandé le renforcement de la campagne arabe d'alphabétisation.

4.4 Je me dois de dire que l'application de l'accord intervenu en 1957 entre l'Unesco et la Ligue se poursuit dans un excellent esprit de confiance et de coopération. En effet, des représentants de l'Unesco assistent de façon régulière aux conférences et aux séminaires culturels que la Ligue organise ; de même, nous prenons part à toutes les réunions organisées par l'Unesco, notamment à celles qui ont trait à l'exécution des différents projets intéressant la culture, l'éducation et la science. En outre, des missions et des experts de l'Unesco se trouvent dans la plupart des pays arabes et coopèrent fructueusement avec nous. On peut voir une des manifestations de cette coopération scientifique dans l'accord qui a été conclu entre la Ligue des Etats arabes, l'Institut des manuscrits arabes et l'Organisation. En vertu de cet accord, l'Institut fera office de centre régional des manuscrits arabes dans les pays arabes, et l'Unesco devra lui fournir une assistance technique afin qu'il puisse atteindre ses objectifs scientifiques. Nous espérons que, dans un proche avenir, cette coopération prendra d'autres formes.

4.5 L'une des questions importantes inscrites à l'ordre du jour de la présente session de la Conférence générale est celle qui a trait à l'opportunité d'élaborer une convention internationale sur les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'exportation, l'importation et le transfert de propriété illicites des biens culturels. L'étude qui nous est soumise à ce sujet dans le document 15 C/15 nous pousse à parler des régions arabes qui nous sont chères et qui sont occupées par Israël depuis le mois de juin 1967. Vous savez tous, Mesdames, Messieurs, que les valeurs les plus sacrées, chrétiennes ou musulmanes, ont été profanées ; c'est justement ce qui a soulevé l'indignation de l'opinion publique internationale. Etant donné que l'on a déjà évoqué ce qui se passe dans les territoires arabes occupés, je vous rappellerai maintenant de quelle manière les forces d'occupation israéliennes ont modifié les programmes d'enseignement sur la rive occidentale du Jourdain, dans le Royaume hachémite de Jordanie, et quelles pressions elles ont exercé sur l'UNRWA, l'obligant à remplacer par de simples brochures certains des manuels approuvés par le Ministère de l'éducation jordanien qui étaient utilisés dans les écoles du Royaume. J'ai ajouté que près de 49.000 élèves et étudiants ont été privés de leurs foyers, et qu'un très grand nombre d'enseignants ont été obligés de quitter leurs maisons, situées sur la rive occidentale du Jourdain et dans le secteur de Gaza, pour se réfugier sur la rive orientale du Jourdain.

4.6 Nous saisissons cette occasion pour vous exhorter à faire - dans le cadre de vos compétences en matière culturelle, éducative et scientifique - tout ce qui est en votre pouvoir pour que les choses redeviennent normales et pour que l'Unesco puisse atteindre les nobles objectifs énoncés à l'article premier de son Acte constitutif, où il est dit que l'Organisation se propose de resserrer la collaboration entre les nations, "afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnait à tous les peuples". L'UNRWA se doit de prendre des mesures immédiates afin que, dans les pays qui ont accueilli des réfugiés, les anciens programmes soient de nouveau appliqués, dans l'intérêt des élèves. Ces programmes, rappelons-le, étaient en vigueur depuis quinze ans.

4.7 Je saisis aussi l'occasion qui m'est offerte de m'adresser à vous, Mesdames, Messieurs, pour vous dire - bien que vous le sachiez déjà - que la langue arabe a été pendant de longs siècles la langue de la science et de la civilisation. Elle a été le véhicule qui a permis de transmettre à l'Europe, au début de la Renaissance, la somme des connaissances de l'Antiquité en matière de philosophie, de médecine, de géométrie, de mathématiques, de sciences exactes et appliquées. Elle a permis de diffuser l'apport des savants arabes, leurs innovations et leurs découvertes. Vous savez aussi que les savants d'Europe tenaient

naguère à apprendre la langue arabe pour enrichir leurs connaissances scientifiques. Beaucoup de savants et d'ecclésiastiques européens quittaient l'Europe pour se rendre dans les centres culturels et scientifiques du monde arabe et y acquérir un savoir qu'ils n'auraient pu trouver ailleurs. Pendant très longtemps, la langue arabe a été une langue vivante en plein développement, capable d'embrasser les différentes branches de la science et de la culture, aussi bien sur le plan de la pensée que sur le plan de l'expression - car la langue est un mode de pensée, aussi bien qu'un mode d'expression. La nation arabe et sa langue universelle ont connu une période de décadence, ce qui peut arriver à toutes les nations. Cette décadence les a empêchées, pendant quelque temps, d'apporter leur contribution au progrès de l'humanité, jusqu'au jour où les Arabes ont connu une réelle renaissance. C'est alors que la langue arabe a pu retrouver sa mission essentielle dans tous les domaines de la connaissance. Les hommes de science des pays arabes, les penseurs, les professeurs d'université, les académies de langue arabe, ont permis à cette langue de prendre un nouvel essor pour redevenir un véhicule de pensée, de science et de civilisation. Nous sommes parfaitement conscients du fait que, pour que la pensée scientifique arabe contribue à la science universelle, la langue arabe doit être une langue scientifique vivante. Nous n'ignorons pas qu'il y a à l'heure actuelle une interpénétration des langues, surtout dans le domaine de la terminologie scientifique. Mais nous savons aussi que la civilisation humaine est comparable à une chaîne composée de maillons indissociables, dont chacun correspond à la contribution fièrement apportée au patrimoine universel par chaque nation, de telle sorte que la renaissance d'une nation se traduit nécessairement par un acquis pour le monde entier, par un enrichissement dont l'humanité entière bénéficie et qui favorise ses progrès vers une civilisation toujours plus haute.

4.8 L'introduction de l'arabe à l'Unesco montre l'importance que cette Organisation attache aux valeurs humaines et je voudrais vous dire encore une fois combien j'en suis heureux. Je souhaite à l'Organisation un succès constant dans sa mission et je souhaite à la Conférence générale qu'elle réussisse dans l'accomplissement de sa tâche. Je ne veux pas manquer non plus de rendre hommage aux efforts déployés par les Présidents des précédentes sessions de la Conférence générale et par les anciens Directeurs généraux de l'Unesco. Cependant, je tiens à adresser ici un hommage particulièrement vibrant à M. René Maheu, pour le rôle important qu'il joue - sur le plan universel - dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la science; je voudrais souligner la justice et l'équité dont il fait preuve à l'égard de la culture arabe, grâce à ses relations étroites avec le monde arabe et à sa parfaite connaissance des valeurs qui caractérisent cette culture humaine. Il a adopté une attitude remarquable à l'égard de bon nombre des problèmes qui intéressent le monde arabe. Je voudrais notamment rappeler ses efforts constants pour assurer le sauvetage des monuments de la Nubie et le remercier de tout ce qu'il a fait en faveur de la Campagne mondiale d'alphabétisation, dont le monde arabe a largement profité.

4.9 Il n'est donc pas étonnant que M. René Maheu soit unanimement estimé. Sa réélection au poste de directeur général de l'Unesco n'a rien de surprenant: elle ne fait que fournir une nouvelle preuve des espoirs que les Etats membres mettent en lui, de la confiance qu'ils lui accordent. M. René Maheu saura, nous en sommes sûrs, mener à bien la grande mission qui lui incombe. Nous le félicitons et nous lui souhaitons d'aller toujours de succès en succès.

5. Le PRÉSIDENT.

Je remercie S. Exc. M. Hassouna et je donne la parole à M. Kortner, chef de la délégation de Norvège.

6.1 Mr. KORTNER (Norway):

Mr. President, Mr. Director-General, distinguished delegates, I should like to begin by saying how honoured we felt by the presence on the first day of the Conference of Mr. René Cassin, the spokesman for the idea of human rights and the field-worker for putting the idea into practice. The Nobel Committee could have chosen no worthier candidate for the Peace Prize in this Year of Human Rights. As a member of the Norwegian National Assembly which appoints the Nobel Committee, I am grateful for the wisdom of their

choice. It is a tribute to Mr. René Cassin's personal endeavours, but it is also a tribute to all those - individuals and organizations, among them Unesco - who have pledged themselves to the defence of human rights, in all countries, for all people.

6.2 I congratulate the Director-General and the Secretariat on the draft programme before us. On the whole it is a well-balanced programme concentrated on tasks essential to the Organization, a programme which my government largely approves of and supports. We appreciate the effort which the Director-General and his co-workers have put into it.

6.3 The question to which I mainly want to address myself today is this: How do we want Unesco to develop in the future? What do we want the Organization to become?

6.4 We are now on the threshold of the second development decade. The President of the World Bank has announced that a doubling of loans for development purposes is to be expected for the next five years. A substantial growth has also taken place in the funds available for the UNDP, which in the course of five years have increased by approximately 50 per cent. During the same period, the number of operational Special Fund Projects has more than doubled and this trend is expected to continue.

6.5 In his annual report to the General Assembly, the Secretary-General of the United Nations has underlined that the development programme places weight on the human factor. Close to 40 per cent of the funds is being used on education and training. The Secretary-General has stated that employment of funds for the development of human resources may yield the greatest return - and the development of human resources presupposes education. Unesco is the central organization in this field. Consequently, the anticipated trend of the second development decade is bound to affect our Organization.

6.6 Do we want Unesco to continue to play its part as adviser to the World Bank and executing agency for the UNDP within its field of competence? Or would we rather see these functions assumed by an outside body? My delegation answers the first question in the affirmative. This means that the future development of our Organization must be planned in such a way as to enable Unesco to carry the rapidly increasing load of work in this respect.

6.7 An extensive study is now being conducted on the capacity of the United Nations system to execute an increasing programme of development assistance, the so-called "Capacity Study". My delegation is of the opinion that this study is extremely important, and we have noted with satisfaction that the Director-General is giving it his full support. But pending the outcome of the study, Unesco must prepare its rôle in the second development decade.

6.8 The Executive Board has recommended that the General Conference consider and decide upon specific proposals for the long-term planning which this will necessitate. My delegation supports the proposal by the Executive Board, but permit me to utter a word of warning. Long-term plans ought not to be drawn up in too great detail, but should be kept flexible. Otherwise there is always the danger that the short-term programme may be more or less conditioned by the long-term plan. If a specific project is included in the long-term plan, it will go into the short-term programme, but not otherwise. However, I believe the Executive Board has guarded against this danger when it says that "the proposals would be expressed in the form of a sketch programme which would describe the major fields of activity, but would not suggest particular projects".

6.9 In drawing up such a plan, Unesco's anticipated rôle in the second development decade must be taken into account. I have emphasized this and given it first place. But my delegation does not want Unesco to become solely an executing agency for the UNDP. Norway, and I believe I may say, the Nordic countries have, over the years, consistently maintained that Unesco's original aim as an organization for international co-operation between all countries, industrialized or not, must be borne in mind, although for the time being, and for some considerable time to come, Unesco's resources must to a large extent be employed for the benefit of the developing countries.

6.10 A proper balance must be struck between these two aspects of Unesco's functions; and, since a considerable increase is to be expected in Unesco's functions as executing agency for UNDP, a long-term plan ought also to be based on a reasonable real rate of growth of the regular programme of the Organization. The Director-General has stated that the real rate of growth for the biennium - as proposed for 1969-1970 - is far from sufficient to meet potential or even current requests from Member States. The Norwegian delegation is in full agreement with this view and would favour a long-term plan based on a somewhat larger real increase.

6.11 A long-term plan must of necessity also deal with the question of priorities between the main fields of activity of the Organization. Education and, since 1964, Natural Sciences, have been treated as priority areas in Unesco's Regular programme. Within Unesco's field of competence, the UNDP has also given priority to the same areas. For the coming biennium an anticipated \$28 million are expected to be made available for each of these two sectors of the programme. In comparison, development funds for Social Sciences and Communication are expected to amount only to \$1 million and \$2 million, respectively, during the same period. This trend has retarded the natural development of Unesco's Social Sciences and Communication programmes.

6.12 My delegation will have occasion to go into this situation as regards the Regular programme in greater detail in the Programme Commission. But I would mention in passing the important projects for comparative research on processes of nation building, the utilization of computers in social science research, studies of national social science policy questions and peace research. All these projects would require increased funds in the future to become really effective. In fact, there is a danger that Unesco will lose touch with developments in the leading centres of innovation in these fields and as a consequence lag behind in its efforts to spread new skills and new insights throughout the world. The funds proposed for the coming biennium for the Social Sciences Associations are also so limited as to reduce their capacity to help and stimulate the participation of social scientists, particularly from Eastern Europe and the developing countries.

6.13 It is remarkable that the programme and budget for Communication for the coming biennium appears to be based on a stand-still policy at a time when a strong growth is taking place in the technical apparatus made available both by the development of new communication systems and by the invention of electronic equipment, which may be employed in any type of educational and information activity. Very little is known about the methodology which will have to be developed to turn technical conquests to practical advantage. And much too little is done by Unesco to advance our knowledge. I would also point out that the information explosion necessitates a substantial strengthening of the Department of Documentation.

6.14 For all these reasons my delegation holds the opinion that a long-term plan for Unesco should be based on a relatively higher priority for Social Sciences and Communication than has been the case throughout this decade.

6.15 Among the programmes specified in the budget, I shall mention only one in this general debate. This is Unesco's programme for handicapped children and young people. My delegation thinks that in the present situation - when the needs are so overwhelming even for the able-bodied and able-minded - we should not forget our responsibility to those who are under a special disadvantage and Unesco should act for those who are unable to act for themselves. I am authorized to state that my government will make a voluntary contribution of \$10,000 to this project, but we feel that this is too important to be left as it were to charity. The programme for the education of handicapped children and young people must be a part, and a reasonable part, of our Regular programme. We in the Nordic countries would even be willing to raise the budgetary ceiling for this purpose, and in fact we worked out a draft resolution to this effect. In the circumstances, however, we decided not to bring the matter before the Plenary in this form. Instead we raised it in the Programme Commission yesterday, but I have been told that the Commission found it

impossible within the present budget to procure the resources for a doubling of the very modest sum of money made available in 15 C/5. We are disappointed, but we are also confident that this part of the programme will be substantially strengthened in the future.

6.16 Those of us who attended the fifth Regional Conference of European Member States of Unesco, in Monaco, last June, had occasion to hear the Director-General's eloquent plea for the youth of the world; a plea which he repeated to the General Conference. He has pointed out the threat to our civilization inherent in the fact that the younger generation appears to be withdrawing more and more from the older. A wide generation gap has developed and this gap should be bridged. The Director-General has proposed that Unesco should serve as a forum for the young, where their ideas could be fully expounded, that the idealism and devotion of the young should serve as a source for Unesco's future direction. My delegation concurs in this view and would urge the Director-General to examine all possibilities for a closer co-operation with the young generation.

6.17 In conclusion, Mr. President, may I mention that the United Nations have provisionally designated 1970 as International Education Year and invited Unesco to play a leading rôle in the formulation of a global programme for the year. In this connexion, I should particularly like to underline the need to make a thorough international examination of the rôle of education in economic and social progress. And since the younger generation is the most directly and personally affected by education everywhere, it is my hope that the various projects for the International Education Year will be arranged in such a way as to enable the young to voice their opinion on these questions which are of the utmost importance to themselves and to the future of the world.

7. Le PRESIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation de Norvège et je donne la parole à S. Exc. M. Augustus F. Caine, ministre de l'éducation, chef de la délégation du Libéria.

8.1 Mr. CAINE (Liberia):

Mr. President, fellow delegates, ladies and gentlemen, it is a great honour and pleasure for me to be representing the Republic of Liberia at this fifteenth session of the General Conference of Unesco. I have attended meetings of the Organization before, and remember with particular vividness my participation in the historic Twentieth Anniversary celebrations, but this is the first time that I have had the privilege of representing my country at a General Conference.

8.2 That wars start in the hearts and minds of men as a result of ignorance, suspicion, hate and fear, and therefore that the struggle for peace must be waged in the mind: this is one of the profoundest insights in the history of international relations. Unesco represents one dimension of that struggle. The questions that the Executive Board would have Member States consider at this session of the General Conference all fall within Unesco's historic mission, which is educational, scientific and cultural co-operation among nations as an aspect of the quest for peace.

8.3 Before discussing some specific agenda items, Mr. President, on behalf of the Liberian delegation, I would like to congratulate you on your election. Your long interest in and experience of Unesco affairs qualifies you, I am sure, for your responsibilities, and I have no doubt that you will discharge them with credit to Africa, to your own country and yourself.

8.4 On behalf of my government I would like also to pay tribute to you, Mr. Director-General, on your unanimous election to a second term of office. As a man of intellect, philosophic insight and practical good sense, your leadership of this Organization has been most productive. Your acceptance speech two days ago was inspiring by reason of its depth of insight into the continuing rôle which Unesco must play in the development of man as well as the humility of heart it showed, and I would like to congratulate you.

8.5 It is no accident that Unesco has been interested in narrowing the economic gap between the rich and the poorer nations. This is what the so-called Development Decade is all about. But, as we are painfully aware, its promises have proved an illusion and its performance so far has been an abject failure. Why? Because most of the economically developed nations did not honour their commitments. Specifically, they have not provided the 1 per cent of their gross national income for development assistance to less fortunate nations. They continue to insist on unfavourable trade terms for the poorer countries. Even worse, so-called development loans are frequently extended on terms which actually retard the economic growth of the recipient nations, making them more and more dependent on the donors. By simply opening channels for the export trade of the donor countries, these loans tend to widen rather than to close the gap between such countries and those whom the loans were supposed to help.

8.6 Today, in the Twentieth century, no one doubts that the development of a country is to a large extent dependent upon its capacity to identify and resolve the scientific and technical problems which confront it at successive stages of its economic and social development. This refers particularly to the changeover from the traditional industries to the new forms of production and to the transplantation of modern techniques and their adaptation and integration into the national production systems (industrial and agricultural). These processes cannot take place in a country that has not attained a certain degree of autonomy in science, and this last is the condition for any genuine national independence.

8.7 We in the developing countries are painfully aware of this situation and are straining to develop and sustain our scientific potential within the limits of the available resources. Unesco is aware of this too.

8.8 The inspiration and impetus which Unesco had provided for educational expansion and improvement and for the development of science and vocational training in the developing world offers an exciting alternative to dependence on external assistance. The recent Unesco-OAU sponsored Conference of African Ministers of Education on Education and Science and Technical Training in Relation to Development in Africa, held in Nairobi, Kenya, in July 1968 is a notable example of this interest.

8.9 We need the skills, attitudes and values which constitute the base for an industrial economy. As we grope for a solution to the problem of economic underdevelopment we see education as the only solution.

8.10 The confidence which we, the economically less advanced peoples, have placed in science as a means of raising standards of living for our peoples seems well founded, and here I must pay tribute to Unesco's rôle in fostering educational growth and the development of science through the provision of science teachers as well as laboratory equipment.

8.11 Important as science teaching is at the university level, however, it is needed on a more fundamental level where it can have direct, practical meaning for the vast majority of our peoples. This is on the level of subsistence agriculture, which is the principal economic pursuit of the vast majority in Africa. The simple principles of science should be brought to bear on rural agriculture so as to make it more productive. Unesco could help in this endeavour by providing or helping to train teachers of rural science for our elementary or primary schools, or extension courses.

8.12 Since the fourteenth session of the General Conference of Unesco my government has set up a National Science Council to help develop a realistic science policy. Through this Council, competent personnel from institutions of higher education and engineering concerns (both public and private) in the Department of Education and the Bureau of Natural Resources and Surveys, together with individual economists, will try to identify research projects which are of direct practical benefit to the nation and which therefore qualify for public support.

8.13 But we need scientific personnel and the Department of Education plans to attract more students to the natural and physical sciences as well as mathematics through preferential local and foreign scholarship opportunities.

8.14 The development and retention of scientific and research personnel is an expensive proposition and, in small developing countries such as Liberia, it is likely to strain resources to the utmost and, in some cases, may even prove to be beyond their own financial means. For example, it has been recommended that the level of expenditure on research and development should allow for an optimum growth rate of scientific and technical potential not exceeding 15 to 20 per cent annually in order to avoid undue stresses. The optimum expenditure on research and development would be about 3 per cent of the Gross National Product for the entire educational system.

8.15 I am convinced that most developing countries will find it very difficult, if not impossible, to allot such a large share of their resources to research and development. There are competing demands on the meagre national budget almost everywhere. In some cases, it is difficult to allot 3 per cent of the Gross National Product for the entire educational system.

8.16 The implications of this situation for Unesco and the economically advanced countries should be clear: a much greater effort and larger contributions than hitherto.

8.17 But we must also realize that science is an attitude of mind. As we enunciate our national science policies, establish national science councils and the infrastructures necessary for their operation, we must not forget the ultimate beneficiaries of this whole effort, that is the people. They must understand and appreciate science in its broadest sense. Therefore, we must introduce science in the school curriculum from the earliest stages, the primary level, through the secondary school and then right up to the university. It is common experience that due to the shortage of science teachers, and even the minimum equipment, the teaching of science at the lower stages has suffered greatly. To postpone the study of science until the senior high school or even the college level is not conducive to the development of a scientific attitude which is what matters most. I would therefore appeal to Unesco that greater emphasis than hitherto be placed on the teaching of science at the primary level through the training of teachers, revision of existing curricula and provision of equipment.

8.18 If we are not to forget man, whose betterment is the ultimate objective of the whole development effort and process, we must pay more attention to the social sciences. All of us in the less economically developed countries long to industrialize our economies as a means of achieving greater production and higher standards of living for our peoples. But industrialization is far more than the substitution of machines for muscular energy in the productive process, and it would be tragic for us in Africa and indeed in the rest of the developing world if we were to forget this. It is a distinct way of life in itself. And the factory worker, or "industrial man" as he is called, does not emerge as a morphologic or cultural bloc. Industrial man represents a particular social type, a set of psychological constellations or attitudes and rôles to be learned over time. The success of the industrial enterprise depends as much on how well we create this type of man as it does on the scientific, technical and management know-how put into it.

8.19 I emphasize this point because of the temptation to take an uncritical attitude towards industrialization and to think that once we industrialize all will be well. The economic history of the West, which we in the non-industrialized countries would like to emulate, clearly shows that industrial output is vitally affected by many non-economic variables. Paying lip service to this fact is not enough. We must now take immediate and effective steps to express our awareness of this.

8.20 Thus, the worker in the industrial milieu must be an individual who first of all believes in material well-being or what is called the "good life" as an end in itself, who appreciates the need for regularity in work attendance and who recognizes that by accepting the disciplines of the job he can realize his own aspirations for a better life. Far from being tradition-bound he must be willing to experiment, to innovate.

8.21. To most delegates here these are simple requirements, but it would be dangerously naive to take them for granted in the case of peoples whose economies for generations past have been based on prestige rather than profit and for whom kinship considerations rather than actual contribution to output enter significantly into the determination of wages. Social science will illuminate these socio-cultural dimensions of the development process. Unesco help in this regard can take the form of providing college teachers in cultural anthropology, industrial sociology and psychology taught from a cross-cultural point of view.

8.22 But social science can contribute far more to developing Africa. It can heal that psychological damage which constitutes perhaps colonialism's worst affliction, the contempt for us and for our values, by creating in the African child an awareness of the nature of his own culture and way of life. Confidence in ourselves is a prerequisite to achievement. A distinguished Nigerian President once defined the independence of his country as an opportunity to restore the stature of man in Africa. I take it that he was speaking of this cultural restoration.

8.23 Restoring a positive self-concept to our peoples constitutes a vital complement to the economic aspect of nation building, our efforts at economic and social renewal and African unity itself. Because unless we have a commitment to common values we cannot seriously talk about African unity. Here Unesco can be of vital assistance in establishing centres for the development of indigenous instructional material, in providing us with teachers in cultural anthropology and in training qualified people for ethnographic research. The curriculum can be renewed with material from this source. Knowledge and appreciation of our cultures should reduce the chances of alienation and the sense of inferiority which impedes self-development.

8.24 My country has made a beginning in this field. Inspired by President Tubman's insistence that we develop a system of national education, an instructional materials centre has been added to the Department of Education, drawing upon African folklore materials and religious and philosophical concepts to develop materials which have more meaning for the Liberian pupil. We are also undertaking an oral history project, designed to produce a national biography that will have meaning for, and induce pride in, pupils from every part of the country. Unesco could promote book development along these lines on a regional basis. Such an effort would partly reduce our dependence on foreign textbooks which, apart from their general non-relevance, tend to be too costly for our people. It could show them how local materials can be used to develop interesting instructional material and point out the economy that can be achieved when nationals of a country write some of their own textbooks themselves.

8.25 On the subject of long-term educational planning I have only a few brief comments to make, since the subject was discussed very comprehensively at the Educational Planning Conference convened by Unesco from 6 to 14 August this year.

8.26 For too long we have talked in terms of quantitative planning with little emphasis on the qualitative aspect of the instructional programme. Educational planning was seen as being designed to bring so many more children to school, train so many teachers and open so many schools. Perhaps it was quite easy to borrow, rent or even put up some kind of a structure and call it a school, and send a man or woman to take charge of the children who were only too eager to spend their spare time under the mild supervision of the teacher who was, in most cases, underqualified and lacking initiative. The mischief did not end there, for the semi-literate product - now graduates of elementary school - came out with high hopes of employment in the urban areas, leaving the cultivation of their lands to

the older generation. In some countries this situation seems to be entirely out of control and we begin to talk of the problem of youth and try to solve it when it is already too late.

8.27 My delegation thinks therefore that the major thrust in the coming years must be towards improving the quality of education, relating it more closely, and from the start, to the needs of the people and their economy. This means that new curricula must be devised, teachers trained or retrained and adequate and suitable instructional materials prepared. In some cases, whole structures of education may have to be discarded, for they are so rotten that a patch here and a stitch there will not do. We hear so much these days about new modern methods and techniques, audio-visual aids, mass media in aid of education and so on and so forth. Their introduction requires capital investment of a high order for which we are asked to sign loan agreements with the supplying country. We pledge our children's income to the payment of these loans. But does it help? To justify this expenditure, these techniques must lead to economy in instructional as well as learning time. This is seldom the case. As a matter of fact, the new techniques and aids tend to remain appendages of the outmoded system, for their integration is almost impossible. Perhaps Unesco, through the International Institute for Educational Planning, could undertake a comparative study of existing systems and examine them with regard to their relevance to and adequacy for the needs of each developing country.

8.28 Educational planning, whether long-term or short-term, usually implies larger financial inputs, for very little can be accomplished by merely reshuffling the existing budget of the Education Departments. Consequently, a long-term plan means commitment of huge outlays which the national budgets may well be unable to provide. In this respect, Unesco's co-operation with the International Bank for Reconstruction and Development and the International Development Association would seem to offer great hope.

8.29 Mr. President, the task of Unesco is a far-reaching one which cannot be accomplished in a day, in a week, in a month, in a year or even a generation. What we have said this morning may have a regional bias but we hope that it is a legitimate bias.

8.30 In closing, Mr. President, I hope that Unesco will continue to work for the brotherhood of man, which, after all, is its grand mission.

9. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation du Libéria et je donne la parole à S. Exc. M. Virolainen, ministre de l'éducation, chef de la délégation de Finlande.

10.1 Mr. VIROLAINEN (Finland):

Mr. President, fellow delegates, may I, on behalf of the Finnish delegation, extend to you, Mr. President, our congratulations on your election. I would also like to address my congratulations to our re-elected Director-General, Mr. René Maheu. The policy of the Finnish Government being to support, through all means at its disposal, the international co-operation organized by the United Nations family, we rejoice that a man with such an extensive international background, a man of such talent and efficiency has been unanimously chosen by the General Conference.

10.2 But, Mr. President, although it is true that international co-operation has thus scored an institutional victory, it must be admitted that political developments during the past two years have been to its disadvantage. This, however, is not the proper forum to discuss these developments in detail: our task here, in the General Conference of Unesco, is to promote intellectual co-operation between nations and, if possible, to influence even political developments. The fourteenth session of the General Conference of Unesco approved the Declaration of the Principles of International Cultural Co-operation, which states: "Cultural co-operation shall be directed towards the fostering of stable, long-term relations which shall be subjected as little as possible to the strains which may arise in other fields or areas of international relations". In this Conference our duty is to apply this...

10.3 This is all the more necessary in that our problems in the varied fields of intellectual activity are similar and co-operation in these fields is useful to all concerned. I shall take as an example developments among young people, and especially among university students, in the course of this year. In various parts of the world, youth has made surprisingly vigorous protests - sometimes even using violence - against the established order. These outbursts of contestation have taken place in the West and in the East, in non-socialist as well as in socialist countries. Everywhere we hear the question: what is the cause of youth's unrest?

10.4 We do not know enough about the basic reasons underlying the problem of youth to answer this question. As noted in the Report on Youth - document 15 C/65 - which has been prepared for this Conference, the various aspects of the youth problem have not been an object of scientific study. These problems or problem complexes are so enormous and many-sided - the social, economic cultural and political conditions of youth vary to such an extent - that it is impossible to find out the general causes for them. In addition, the extreme nature and the vigorous tone of youth protests irritate the older generation to such an extent that in many instances it makes any objective and dispassionate discussion of these problems very difficult.

10.5 We cannot - at least not at this stage - offer any overall solution for eliminating the unrest and uncertainty felt by the youth of today. We can only note that youth is feeling uncertain and restless, and that it is unsatisfied with society and its institutions, and that many young people feel alienated from society. Frustration and hopelessness are increasingly apparent among youth today. Students are critical of their conditions of study. They cannot accept a system in which they have no influence, in which their future is decided by orders from above. Youth wants reforms - it wants to participate. But it is by no means sure that mere reform of conditions would abolish the difficulties. The improvement of living conditions and more satisfactory study conditions have, at least in certain cases, merely increased unrest and anxiety. Perhaps we should reconsider the ways in which we build society. We tend to regard efficiency and the maximum rate of economic growth as the only goals of all political action. This kind of system is very effective but it is ruthless - it raises living standards, but it is inhuman. It puts a premium on talent and success, but it makes individuals selfish and turns them into mere cogs in the machinery of production. Investments are made solely with a view to bringing about maximum economic profit as rapidly as possible.

10.6 Our system neglects the basic aims and needs of the man, and pays little attention to the desire for freedom and the development of individual talents; it fails to provide an opportunity to choose between the various alternatives in a diversified society.

10.7 I believe that we shall soon face even stronger protests from youth, if the sole aim of our action is to render studies more effective and to limit the free choice of students, even if still greater investments are made in order to improve material conditions. It is, in my opinion, indispensable that reforms should pay attention to the individual, to the different personalities of the students. All attempts at imposing the same formula are bound to create new difficulties.

10.8 I repeat, however, that so far we can only guess what we should do. We have failed to determine and assess the needs and wishes of young people. We can already fly in a matter of hours from one hemisphere to the other, and flights to the moon are no longer mere figments of the imagination. But the young people all around us are remote from us and to many questions concerning them we only can answer, "We don't know". Unesco's efforts to expand its youth activities must be therefore commended. The Report on Youth contains many proposals which are highly relevant and worthy of our acceptance. Finland fully supports them. In co-operation with Unesco, we intend to organize an international meeting to discuss co-operation between international student organizations. We also agree with that part of the Report which stresses that the work must be begun immediately if the problems are not to get worse.

10.9 Youth problems are a reality in Finland. True, we have had no violent demonstrations, but the basic problems seem to be the same as elsewhere. In seeking a solution, we have assumed that participation of youth in our democratic institutions must be canalized by providing them with an active rôle in society as a whole, and especially in respect of questions which directly concern them. We have lowered the voting age from 21 years to 20, and in the last municipal elections participation of young people was greater than ever before and many more young people were elected members of municipal boards than in the past. Last year we started to apply the new system of student democracy. For the time being there is only one State university where students take part in the actual administration through their freely elected representatives, but we plan to have this system applied to all universities as soon as possible and in other institutes of higher education.

10.10 From 1970, basic education lasting nine years will be available to all free of charge. The State will give scholarships to students in higher education and will also take measures to guarantee their loans or to alleviate the burden of interests on loans. As of next year, about 55,000 students, more than 1 per cent of the whole population of the country, will benefit from these measures. This system of support will apply to all students who wish to continue their studies at the secondary schools or universities or other institutes of higher education.

10.11 I have already suggested that unrest among young people is perhaps due to the fact that modern society neglects the individual and his wishes. We are therefore happy to see that the initiatives by Finland, India and Czechoslovakia for a programme on "Man and His Environment" have had considerable influence on many sectors of Unesco's programme. If we want to avoid still greater disturbances in our societies, the complex causal relationship between man and his environment must be the subject of intense study and research.

10.12 This programme has an important place in Unesco's work and should be rapidly co-ordinated. Perhaps the United Nations agencies could establish a small co-ordination and information centre for the purpose. The Finnish Government would be prepared to support the operation of such a centre.

10.13 Mr. President, we are planning the Organization's work in a more concentrated, more organized and more effective manner. Unesco will have to be what we want it to be rather than a body which merely responds to urgent problems as they arise in various parts of the world. That is why the Director-General and the Member States should, in consultation with each other, first establish a long-term plan or framework as a basis for all activities. This could be adapted to meet immediate needs and respond to special situations.

10.14 This will require a new attitude towards Unesco on the part of us all. It may involve difficult and sometimes painful changes but they are essential. Only in this way can we bring about a purposeful development of this great Organization "subjected as little as possible to the strains which may arise in other fields or areas of international relations". Long-term programming is much more than a new technique; it will be of vital importance for the whole development of the Organization.

11. Le PRESIDENT:-

Je remercie le chef de la délégation de Finlande et je donne la parole à S. Exc. M. Moberg, ministre de l'éducation, chef de la délégation de Suède.

12.1 Mr. MOBERG (Sweden):

Mr. President, may I begin by joining all those who have congratulated you on your election to preside over the Conference. May I also extend to Mr. René Maheu, in the name of my government and my delegation, our warmest and most sincere congratulations on his re-election as Director-General of this Organization. As this is the first time I have had an opportunity to attend the General Conference I would like at once to say how much I have been looking forward to it.

12.2 Like the delegate of Finland, I shall concentrate on the question of youth. It would seem a particularly appropriate subject in an assembly which has only recently attained its majority.

12.3 We are witnessing the entry of the younger generation in world affairs. The Director-General has drawn attention to the fact that "youth represents more than one-third of the total world population - in some countries nearly half the population - and the rôle of young people is mounting because of the increasing call made upon them by our technological civilization with its steady demand for adaptation and inventiveness. Yet the gulf separating young people from adults seems to be growing bigger every day".

12.4 In the highly interesting "Report on Youth", document 15 C/65, the situation is closely examined. It is pointed out that the forms of protest among young people have been particularly spectacular in recent years and that reports from countries all over the world agree that young people want to have their say in the affairs of society. The Director-General mentions four main demands, namely emancipation, participation in public life, participation by young people in solving their own problems, and participation in international life.

12.5 It is important that we, the adults, give serious consideration to the claims of the young and offer constructive proposals to meet those claims.

12.6 In discussing the practical approach to youth problems, the "Report on Youth" considers one aspect which in our opinion is of great significance.

12.7 "At the risk of repeating elementary truths", the Report says, "it is worth while emphasizing the fact that school and university education exerts the widest and deepest influence on young people, and that it benefits from by far the largest financial and intellectual investments on the part of States." "The democratization of education . . . engenders highly beneficial consequences while at the same time creating fresh problems".

12.8 Mr. President, one of the guiding principles of our efforts today in the field of schooling must be the democratization of education. We must try to provide every citizen with equal opportunity to receive the education best suited to his abilities and interests and the development of his personality.

12.9 This means that educational recruitment must be democratic, that the school and the university must mirror the groups and interests of society as a whole. Only then will schools and universities be able to play their true rôle in society. Schools cannot be isolated from society. But we should remember that it is difficult for a democratic school to emerge and survive in a society governed by authoritarian and hierarchical tendencies.

12.10 Even if we agree that the democratization of education is a matter of extreme urgency, there are several obstacles to the full realization of this principle.

12.11 Firstly, for many students lack of financial resources is an effective barrier to continued studies. In my country we have tried to solve this problem through a system of grants and aid both to university students and pupils in upper secondary schools. The cost of this student welfare amounts to about 1 per cent of the Swedish national product.

12.12 Secondly, social and cultural background is still allowed to determine to a very large extent young people's opportunity to continue their education to the higher level. The effects of this are especially severe when the structure of the school system is such that selection for higher studies is made at a very early stage. The remedy in my country has been to postpone differentiation at the primary and secondary stage and strengthen the common core of the curriculum. By the introduction of what may be called a comprehensive school for the whole period of compulsory schooling, e.g. the 9 years from age 7 to 16, we have increased the possibilities of equalization of opportunities.

12.13 Thirdly, the strictly formal requirements for admission to higher education have often been a barrier for those who may be highly qualified although lacking the necessary certification. We are now trying to create a system of admission to higher education which would take account of qualities other than those implied by school certificates. This will be of particular importance to those who left school at an earlier age than is now provided for.

12.14 Finally, we have the very important and still unsolved task of increasing the opportunities for young people to participate in the direction of their schools and universities. This is also dealt with in the "Report on Youth": "More and more often, one right among the many claimed by schoolchildren over a certain age, and above all by students, is that of participating in the instruction they receive, in the elaboration of new university or school structures, and in the conduct of selection or examination processes. There seems to be no question, even for the most extreme, of substituting the students' for the teachers' authority, but rather of arriving at discussion without complexes, at simpler and more human communication".

12.15 In Sweden, reforms have been begun with a view to reorganizing co-operation between students, teachers, and other personnel within the educational system.

12.16 Within the secondary schools the ways in which pupils might influence the choice of subject matter, working materials and working methods and the planning of the work are to be examined and analysed. There is already a nation-wide organization of pupils in secondary schools for the purpose of participating in and discussing these activities.

12.17 Within our universities, co-operation between teachers and students has been gradually extended. The participation of students in dealing with educational questions at different levels has been reinforced. Student representatives participate in meetings of departmental teaching staff, joint teacher-student councils, university grants committees, and similar bodies. Lately, however, new demands have been put forward for a further extension of university democracy, and my government has decided on experiments in new forms of co-operation between teachers and students at universities and higher educational institutes. The aim of the experiments is to provide experience which can be used as a basis for reforms leading to a further extension of university democracy.

12.18 I would like at this point to express my great satisfaction with the Director-General's proposals in the "Report on Youth" for a number of promising new activities for and with youth. We wish them every success.

12.19 Our interest in democratization has also led us to introduce draft resolution 15 C/DR.13 on access to higher education. Moreover, on the same lines, we propose that the principle of democratization of education be incorporated into the important resolution on the International Education Year drafted in document 15 C/53.

12.20 Before leaving the field of education, I would like to mention the plans for the Conference of Ministers of Science in 1970. It is essential that the work of this conference be aimed at dealing exhaustively with the rôle of the universities. The organization of fundamental research is intimately connected with plans for the future structure of the universities.

12.21 May I add that my country also attaches great importance to the Conference of Ministers of Culture which is planned for 1970. However, to make such a conference meaningful, the preparations must be begun as soon as possible and one must have a clear concept of what should be discussed. Two main themes for the conference might be: (1) New forms of the distribution of culture and (2) Houses of culture and their functioning.

12.22 Turning to the world's population problems as a whole, I would like to recall draft resolution 15 C/DR.52, concerning population and family planning. My government has

taken note with great satisfaction of the fact that the Director-General welcomes these proposals and promises that they will be borne in mind in the planning and execution of the programme.

12.23 There are, however, other questions that call for our attention at the present time. Problems concerning the human environment have increasingly absorbed the interest of my government and of public opinion in my country as in many other countries. Aware of the difficulties involved in giving the right priorities in nature conservation and the shaping of environment, we have recently established the required national structure for long-term planning in this field.

12.24 However, these problems are truly international and co-operation across national borders is urgently required. I should like to pay special tribute to the great foresight that Unesco has demonstrated in devoting its attention for quite some time past to vital sectors within the field of the human environment . . . I refer in particular to the recent conference on the biosphere and the rational use of our natural resources.

12.25 Research on the problems of the biosphere does not, however, in itself solve the tremendous problems involved in the preservation of our physical environment. Nor are we concerned solely with physical environment; we must also study and discuss the enormous social problems that face our societies as a consequence of the changes in the physical environment.

12.26 Various organizations and institutions are already studying different aspects of this complex situation. But it is essential to bring the whole complicated problem into focus, thus giving international opinion and the policy-makers a real possibility of grasping the situation fully. In our opinion, this could best be achieved by organizing an international conference under the auspices of the United Nations and, at the meeting last summer of the Economic and Social Council, Sweden put forward proposals to this end. I am convinced that this conference will provide added support and additional guarantees for the success of the important initiatives taken by Unesco concerning research on the biosphere.

12.27 I would just like to add a few comments on long-term planning, evaluation and co-ordination, all factors of special importance for the success of the forthcoming Second Development Decade. Despite a considerable expansion of the resources of all the organizations within the United Nations family, which my government welcomes, the funds available are still very limited compared to the needs. This necessitates, as we see it, further rationalization and a careful flexible planning based on continuous critical evaluation of the results already obtained. I would like to stress that we very much appreciate the efforts already made by the Director-General and the Secretariat in this respect.

12.28 Two years ago Unesco celebrated its Twentieth Anniversary. From all over the world came congratulations and expressions of hope, faith and trust in the Organization's capacity to face the challenges of the world of today. Readiness to listen, willingness to understand, effectiveness in action - all this will be necessary if we are not to be submerged by the demands of young people, of the developing countries and of all those who have been left behind in our search for technological perfection and financial efficiency.

13. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de Suède et je donne la parole à M. Fouad Sarruf, chef de la délégation du Liban.

14.1 M. SARRUF (Liban). - (Discours prononcé en arabe. Transcription de l'interprétation.)
Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de venir plusieurs fois à cette tribune depuis le début de nos travaux. Mais j'ai voulu attendre jusqu'à ce jour, qui coïncide avec le 23^e anniversaire des Nations Unies, pour vous féliciter, au nom de la délégation libanaise, d'avoir mérité la confiance unanime à laquelle vous devez d'avoir été élevé à la présidence de cette quinzième session de la Conférence générale. Nous avons la certitude que, sous

voire direction avisée, les travaux de la Conférence progresseront dans le sens souhaitable. Grâce à votre profonde compréhension de l'importante mission qui incombe aujourd'hui à l'Unesco et qui lui incombera dans le monde de demain dont les éléments constitutifs se trouvent d'ores et déjà entre nos mains, la présente session sera certainement marquée par l'adoption de résolutions empreintes de sagesse, d'efficacité et de hardiesse. Ces résolutions permettront à l'Unesco, non seulement d'affirmer sa pérennité dans le monde trouble où nous vivons, mais aussi de contribuer à la solution des problèmes fondamentaux qui se posent en matière d'éducation, de science ou de culture, d'aider à l'épanouissement des peuples, d'accélérer les progrès de la coopération et de la sécurité.

14.2 Si elle est convenablement orientée, l'étude des problèmes à résoudre pourra avoir pour effet d'éveiller chez l'homme des facultés latentes - facultés de pensée et de création - et de rendre relativement facile pour tous les hommes l'accès aux valeurs les plus élevées du patrimoine humain, ce qui serait de nature à justifier les plus grands espoirs.

14.3 Ainsi, Monsieur le Président, votre élection à la présidence revêt une signification particulière ; elle prouve que le "convoy unescain" s'achemine bien vers les objectifs qu'il s'est fixés. Vous représentez en effet ce grand continent africain qui, tant à l'échelon national qu'à l'échelon régional, s'efforce, avec le concours d'autres continents, d'une part, de redonner vie à son patrimoine authentique et, d'autre part, d'ouvrir à ses peuples le chemin d'une vie meilleure et d'obtenir d'eux qu'ils contribuent davantage à la création d'un monde nouveau où régneraient la justice, la liberté et la dignité.

14.4 Qu'il me soit permis de rappeler que j'ai déjà, au nom de tous les pays arabes représentés ici, adressé au Directeur général, lors de notre séance de lundi, des félicitations dans lesquelles nous souhaitons qu'il ait vu le témoignage de notre estime, de notre respect et de notre admiration.

14.5 Je voudrais maintenant, dans le temps qui m'est imparti, m'attacher à analyser certains des problèmes qui doivent retenir particulièrement notre attention, laissant aux commissions de la Conférence le soin d'aborder d'autres problèmes, dont l'importance n'est d'ailleurs pas moindre.

14.6 En tant que chef de la délégation du Liban, je souhaite d'abord dire combien je suis heureux et fier de pouvoir, grâce à la résolution 17 adoptée par la Conférence générale lors de sa quatorzième session, prononcer mon allocution en arabe, ce qui est le signe d'un événement culturel capital. Aujourd'hui en pleine rénovation, la langue arabe a des titres de noblesse incontestables. Instrument d'expression précis et éloquent, elle a joué un rôle prépondérant dans l'histoire de la culture humaine. Elle est le reflet d'une civilisation glorieuse, faite de trésors de pensée dans les domaines de la science, de la philosophie, de la religion et de la littérature. Langue du Coran, ce qui lui confère un grand prestige, elle a aussi le mérite d'avoir sauvé et transmis à l'Occident ce qu'il y avait de meilleur dans les cultures anciennes. On peut ainsi voir en elle une source à laquelle l'Occident a longtemps puisé, dans l'attente de la Renaissance. Dépositaire de certains des plus précieux apports dont ait jamais bénéficié la culture humaine, elle a également servi de trait d'union entre les cultures de l'Antiquité et celles du moyen âge. Elle a ainsi rempli, comme le savent tous les Arabes, une double mission. A l'époque moderne, du début du XIXe siècle à nos jours, elle a connu un remarquable essor ; elle a acquis une précision, une pureté et une élégance admirables. Employée à tous les niveaux comme véhicule de l'enseignement, elle est maintenant utilisée en outre dans la presse, dans les tribunaux, dans les assemblées parlementaires. On voit aujourd'hui paraître, dans tous les domaines de la science et de la littérature, des œuvres rédigées en arabe, qui font souvent l'objet de traductions ; de nombreux ouvrages écrits en arabe ou traduits de l'arabe sont ainsi lus par des dizaines de millions de personnes de tous les continents.

14.7 La résolution 17 adoptée par la Conférence générale à sa quatorzième session et maintenant mise en application constitue, en fait, un hommage à une langue qui a rendu de grands services à la civilisation universelle et dont l'une des gloires est d'avoir donné leurs noms

à des planètes et à des astres et d'avoir fait passer dans d'autres langues, sous une forme parfois légèrement altérée, de nombreux termes d'astronomie, de mathématiques, de chimie, de médecine et de botanique. C'est donc le triomphe de la logique et de l'équité que l'on a assuré en introduisant à la Maison de l'Unesco, édifice consacré à la pensée, cette langue arabe à laquelle reviennent, tant sur le plan matériel que sur le plan spirituel, des titres de noblesses comme ceux que je viens de rappeler. Je formule le voeu que l'on puisse - en s'appuyant sur la résolution 14 C/17, sur toutes les autres recommandations pertinentes de la Conférence générale et sur la recommandation de la sixième Conférence régionale des commissions nationales arabes, tenue à Bagdad au début de 1968 - étendre encore l'utilisation de l'arabe, de façon à le placer sur un pied d'égalité avec les quatre premières langues de travail.

14.8 La délégation du Liban considère que la célébration, le mois dernier, de l'heureux achèvement d'un travail technique particulièrement minutieux et important - le transfert des deux temples d'Abou Simbel - est un signe éclatant du succès que l'Unesco a remporté grâce à la hardiesse avec laquelle elle a lancé une campagne mondiale dans l'efficacité de laquelle l'opinion publique n'avait, à l'origine, qu'une confiance très restreinte. Si cette campagne qui a été menée avec le concours d'Etats, de particuliers et d'institutions diverses, a réussi de façon aussi éclatante, c'est parce que l'Unesco a su comprendre qu'il entraînait dans sa mission d'assurer la sauvegarde de tout ce qui fait partie du patrimoine culturel de l'humanité - qu'il s'agisse de temples, de statues, d'images, de traditions, de manuscrits, de transcriptions ou de littérature orale. Nous devons nous réjouir que, grâce à une formule moderne, on ait pu, lors du transfert de ces temples merveilleux, en respecter l'admirable architecture. La science moderne et l'art créateur du passé se sont trouvés là en parfaite symbiose pour réaliser ce qu'on pourrait presque appeler un miracle. Nous espérons que ce qui a été fait pour les deux temples d'Abou Simbel pourra, grâce à une course victorieuse contre le temps, être renouvelé pour Philae ; et, si nous sommes persuadés que l'action entreprise à Florence et à Venise aboutira à des résultats fructueux, c'est parce que l'Unesco nous a apporté la preuve que la sauvegarde du patrimoine humain peut être assurée grâce à la coopération internationale. Cela étant, nous ne devons pas perdre de vue qu'il existe, dans toutes les parties du monde, d'autres trésors historiques ou artistiques qui doivent être explorés, restaurés et préservés, pour demeurer ou prendre place parmi les valeurs culturelles qui sont un objet de fierté collective. Aussi la délégation libanaise serait-elle très favorable à l'institution d'un fonds permanent spécial qui fonctionnerait sous les auspices de l'Unesco et dont on pourrait, dans des conditions bien définies, tirer parti pour la réalisation de tels objectifs. L'idée de la création d'un tel fonds, grâce auquel l'Unesco et les Etats membres intéressés pourraient collaborer à la sauvegarde du patrimoine culturel, a été pour la première fois émise il y a vingt ans, au cours de la session que la Conférence générale tenait alors à Beyrouth, capitale de mon pays. Elle a été de nouveau évoquée lors de réunions ultérieures et j'ai eu moi-même le plaisir de soumettre à cet égard au Conseil exécutif un mémoire qui a recueilli l'approbation des membres du Conseil et du Directeur général. Nous souhaitons que les études préliminaires envisagées au paragraphe 1343 du document 15 C/5 aboutissent à l'élaboration d'un plan concrétisant cette proposition, afin qu'elle nous soit soumise lors de la prochaine session de la Conférence générale.

14.9 Puisque nous parlons du patrimoine culturel et humain, il nous faut remercier l'Organisation et son Directeur général de l'intérêt qu'ils attachent à la sauvegarde de ce patrimoine lorsqu'il est menacé par des travaux publics d'urbanisme. Il y aurait lieu, d'autre part, d'élaborer une convention internationale propre à empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels. Il faudrait également s'occuper activement de protéger ces biens en cas de conflit armé, comme on s'est efforcé de le faire, dans le cadre de la Convention de La Haye, en Palestine. Nous devons, après l'usurpation militaire que l'on connaît, veiller spécialement à la conservation et à la sauvegarde de ces trésors, qui constituent pour nous le plus sacré des legs.

14.10 L'Unesco a établi, ces dernières années, de nombreux projets d'accord qui ont été examinés par le Conseil exécutif et sont actuellement soumis à la Conférence générale.

Nous dirions à ce propos que les dispositions prises par la FAO, l'Unesco et l'OIT en vue de l'amélioration de leur coopération sont particulièrement importantes, non seulement parce qu'elles témoignent d'un fructueux effort de collaboration entre plusieurs organisations du système des Nations Unies, mais aussi parce qu'elles sont de nature à faciliter la solution de l'un des problèmes essentiels du développement.

14.11 Ce problème, qui a été mis en évidence lors de l'examen des résultats de la première Décennie des Nations Unies pour le développement et qu'il faudrait s'efforcer de résoudre au cours de la Deuxième Décennie, se pose comme suit : les pays en voie de développement ont été éblouis par l'éclat du progrès industriel réalisé dans les pays plus avancés. Ils se proposent donc d'enjaîmer les siècles pour recueillir, eux aussi, les fruits bienfaisants du progrès industriel. Mais il ne faut pas oublier que, dans sa conception moderne, l'agriculture est, sous tous ses aspects, une industrie de base. Son développement dépend, comme celui de l'industrie proprement dite, des progrès de l'éducation, de la science, de la recherche scientifique, de l'expérience, et aussi de la formation de savants, de chercheurs, d'experts et de techniciens. Les infrastructures nationales nécessaires aux pays en voie de développement sont en effet les mêmes pour l'industrie et pour l'agriculture. Le "développement intégré" dont on souhaite la viabilité et l'évolution doit reposer à la fois sur l'industrie et sur l'agriculture ; et il est bien possible que la seconde doive avoir la priorité sur la première.

14.12 D'autre part, la Campagne mondiale d'alphabétisation ne saurait donner les résultats que l'on attend d'elle si nous ne tenions pas compte de la fonction économique et sociale dévolue à chaque individu que nous essayons d'alphabétiser. Le développement rural faisant partie intégrante du développement général, la promotion de l'agriculture, l'extension de l'enseignement fonctionnel, l'élévation du niveau de vie, constituent des facteurs interdépendants ; d'où l'intérêt de l'accord auquel sont arrivées l'Unesco, la FAO et l'OIT. Cet accord suscite de vastes espoirs en ce qui concerne la solution du problème du développement intégré sur des bases saines et durables. Si je ne craignais d'être trop long, je donnerais d'autres exemples. En fait, je dirai seulement que tous les accords intervenus entre notre Organisation et des institutions internationales ou régionales - gouvernementales ou non gouvernementales - sont caractérisés non seulement par leur conformité aux normes de la coopération mondiale, mais aussi par le souci qui s'y exprime d'instaurer une coopération pratique et efficace dans la réalisation de projets qui ne peuvent réussir qu'à la condition de constituer un édifice bien charpenté dont les éléments se tiennent.

14.13 Il y a quatre ou cinq ans, l'Organisation a adopté pour la première fois un programme qui donnait aux sciences exactes et naturelles une importance équivalant à celle de l'éducation. Par la suite, elle a accordé une aide à bon nombre de ses Etats membres pour la mise en place de structures capables de promouvoir une politique d'implantation des sciences, grâce à l'amélioration des méthodes d'enseignement des disciplines scientifiques. Cette assistance était destinée aussi à permettre aux pays en question d'instituer des conseils de la recherche scientifique chargés d'élaborer des plans intéressant la science et, plus particulièrement, des plans de recherche scientifique, qui auront, il faut l'espérer, une influence réelle sur la promotion économique et sociale. Elle visait enfin à permettre à ces pays de procéder à un inventaire de leurs ressources naturelles, en vue de faciliter la conservation et l'utilisation rationnelle de ces ressources.

14.14 Il est à remarquer que l'intérêt qu'il convient de porter à ces questions est devenu, en quelque sorte un mot d'ordre dans certains pays. Si les autorités compétentes des Etats membres s'attachent à exécuter avec l'aide de l'Unesco des programmes d'information scientifique - comme cela est proposé au chapitre 4 du Titre II du Projet de programme et de budget - l'importance de la science sera de mieux en mieux perçue dans chaque pays et l'appui populaire propre à renforcer l'action gouvernementale dans le domaine scientifique s'en trouvera accru.

14.15 Je crains, Monsieur le Président, d'avoir dépassé le temps qui m'est imparti, quoique j'aie essayé d'être bref. Mais je me vois dans la situation d'une personne qui se

trouverait sur un rocher pendant la crue d'une rivière. A gauche, j'aperçois des sources et des courants impétueux, Je me tourne à droite et j'aperçois, en imagination, la marche vers l'océan. Il me semble ainsi entrevoir le passé et percevoir également l'avenir. Quand je me remémore les résultats acquis par l'Organisation en l'espace de deux ans, je me sens envahi par le sentiment de ce qui a été accompli et de ce qui peut encore être accompli, si nous faisons assez d'efforts pour y aider. De l'autre côté, je vois, en évoquant les succès du passé, quelles qu'en soient les limites - des signes annonciateurs d'un jour nouveau, celui où l'Organisation ira à tire-d'aile vers de nouveaux horizons. Quel est-il cet horizon ? Ce n'est pas une ligne imaginaire, un simple point de rencontre de la surface terrestre ou marine et de la voûte céleste. C'est un appel dont l'écho nous parvient de régions invisibles et inconnues, et cet écho est capté par tous ceux dont l'âme est réceptive. Le réfractaire indolent n'écoute pas cet appel de la même manière que ceux qui sont doués d'une volonté inébranlable. Ainsi sommes-nous conduits à nous souvenir de l'action d'Ulysse dans la légende et de celle des marins phéniciens et arabes dans l'histoire ancienne et dans celle du moyen âge, car tous ceux-là se sont lancés vers les espaces infinis. Ces horizons qu'entrevoit notre Organisation et dont l'écho parvient à nos oreilles ne sont pas tous l'émulation de l'invisible et de l'inconnu, mais leurs contours généraux se dessinent à nos yeux, que ce soit à l'aube ou au crépuscule de chaque jour nouveau. Si nous vibrons à cet appel, devant tout ce qui se dégage de ces horizons, même obscurs, et si nous éprouvons la volonté de répondre à cet appel, cette Organisation aura une vie féconde, et exercera une influence efficace ; elle pourra façonner, dans le creuset approprié, le jour nouveau qui s'annonce pour l'humanité.

14.16 Nous pouvons dire qu'il y a trois problèmes fondamentaux, qui englobent tous les autres problèmes : les problèmes de la paix, du développement et de la jeunesse, et que l'Organisation doit saisir toutes les occasions qui pourront lui être offertes de les résoudre dans le cadre de ses programmes traditionnels et de son action future.

14.17. Le problème de la paix tout d'abord : dans le programme qui nous est proposé, on nous offre - et le Directeur général l'a rappelé - de nombreuses méthodes propres à servir la cause de la paix dans le domaine de l'éducation et, surtout, dans ceux des sciences sociales, des sciences humaines et de la culture. Citons, par exemple, parmi ces méthodes, l'étude du droit international, l'affirmation et la diffusion des principes du droit international, l'étude de la violence dans ses aspects biologiques, psychologiques et sociaux, l'intensification de l'action destinée à faire appliquer les principes de la non-discrimination et à faire respecter les droits de l'homme, et la coopération qui doit s'instaurer dans le domaine de compétence de l'Unesco pour l'élimination des séquelles du colonialisme et du racisme.

14.18 Pour ce qui est de la non-discrimination dans le domaine de l'enseignement et du respect des droits de l'homme dans ce domaine, j'ai le plaisir de signaler que deux de mes compatriotes ont participé de façon active et efficace à la préparation et à l'élaboration des clauses de la convention concernant ces thèmes. Mais il m'est particulièrement pénible de constater que, dans la région où le ciel et la terre ont vu éclore les plus nobles valeurs humaines - valeurs qui ont été concrétisées, au cours du XXe siècle, dans les dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des conventions sur la lutte contre la discrimination - dans cette région dis-je, et même dans sa partie la plus sacrée, la Palestine, on viole, de nos jours, à la suite de l'occupation militaire des territoires, les droits de l'homme les plus élémentaires et les plus essentiels.

14.19 L'humanité, à partir du moment où elle prétend se charger - que ce soit à titre public ou privé - d'assurer le respect des droits de l'homme et le maintien de la paix dans le monde, ne saurait, certes, rester indifférente à une violation aussi flagrante de ces droits.

14.20 Le problème du développement, dans les pays en voie de développement, est un problème global puisque sa solution exige qu'au développement des ressources humaines par l'éducation à tous les niveaux et par la diffusion des connaissances pratiques et théoriques se joigne le développement des ressources naturelles par l'exploration et par la mise au

point de procédés permettant la conservation et l'utilisation rationnelle de ces ressources. Le développement des ressources naturelles, qui peut être obtenu grâce à une action de planification et à des recherches théoriques et pratiques, ne seraient d'aucune utilité si l'homme lui-même ne se développait pas ; car l'homme est à la base du développement, c'est par lui que le développement a lieu, et c'est aussi à lui qu'aboutit le développement. Si nous ne développons pas les ressources humaines afin que l'homme puisse ensuite entreprendre le développement économique et en profiter, tout ce que nous ferons sera inutile et vain. Aussi concevons-nous le développement comme un processus complet et harmonieux. Mais le fossé se creuse entre ce que nous souhaitons et la réalité, entre les deux régions du monde, celle qui est développée et celle qui est en voie de l'être, malgré tout ce qui a été fait pour combler ou rétrécir ce fossé.

14.21 Notre Organisation se trouve être parmi les institutions mondiales qui peuvent le mieux servir la cause de la paix par la voie du développement ; car le développement est vide de sens s'il n'est pas étayé par l'éducation, la science et la culture. C'est pourquoi nous avons l'espoir de voir s'accroître les ressources de l'Organisation, qui pourra ainsi donner plus d'efficacité à son action. J'ai la conviction que toute dépense favorable à cette action est finalement rentable pour l'Etat qui l'effectue, qu'elle sert la cause du monde entier et que son rendement est bien plus important que la somme sur laquelle elle porte. Servir la cause de la paix constitue, dans le cadre de la mission qu'a assumée l'Unesco, une tâche primordiale et jamais il ne faudra envisager une diminution des activités correspondantes, car c'est d'elles que vient le souffle vivifiant qui imprime mouvement et efficacité à l'Organisation.

14.22 Je passe maintenant au problème de la jeunesse. Dès qu'il y a eu la famille, il y a eu également le problème des jeunes. Les liens entre parents et enfants constituent l'un des aspects essentiels de la civilisation et soulèvent l'un des problèmes permanents auxquels la civilisation doit faire face. La famille assure l'évolution, la continuité de la vie et de la civilisation sur la terre. Mais le problème de la jeunesse a ses origines dans le fait que les liens dont je viens de parler sont aptes à subir une évolution qui est en rapport avec l'évolution de la société elle-même. C'est nous qui devons affronter actuellement ce problème, et nos enfants, avec qui nous l'affrontons aujourd'hui, devront plus tard l'affronter avec leurs propres enfants.

14.23 Il faudrait un livre entier pour étudier tous les éléments et toutes les manifestations de cette crise ou les moyens qui permettraient d'y porter remède.

14.24 Notre Organisation n'a nullement négligé ce problème de la jeunesse. La Conférence internationale sur la jeunesse qu'elle a organisée à Grenoble en 1964 et tous les programmes qu'elle a appliqués en faveur des jeunes sur le plan culturel et dans les domaines de l'éducation physique ou de la création artistique témoignent, au contraire, de l'attention qu'elle lui a apportée. L'Unesco a d'ailleurs l'intention d'élargir encore le champ de ses activités pour chercher des solutions à ce problème. Il faudrait que toutes les institutions sociales s'y intéressent aussi et l'envisagent avec sagacité et avec une bienveillante attention de manière à faciliter l'instauration d'un dialogue permanent avec les jeunes ; car les jeunes représentent, en définitive, l'avenir de la société. Le plus grand danger consisterait à laisser les jeunes soupçonner qu'il peut exister une barrière entre eux et la société. Le Ministre français de l'éducation nationale a dit, du haut de cette tribune, qu'il faut faciliter l'accès des jeunes et plus spécialement des étudiants aux moyens qui leur permettront de participer à la détermination de leur propre destin. Le Directeur général a dit de son côté, ici et ailleurs, qu'il ne suffit pas d'oeuvrer en faveur des jeunes, mais qu'il faut oeuvrer avec eux et par leur intermédiaire. Je n'ai rien à ajouter aux sages paroles prononcées par le Ministre français de l'éducation nationale et par le Directeur général sur le problème de la jeunesse. Il est à souhaiter que nous nous inspirions de ces paroles au foyer, à l'école, à l'université, dans les clubs, au sein de nos commissions nationales et de l'Organisation elle-même, ainsi que dans le cadre de toutes les autres institutions de la société.

14.25 Je termine, Monsieur le Président. Je viens d'exposer quelques-uns des problèmes que j'ai jugé utile d'aborder, qu'il s'agisse des résultats déjà obtenus par l'Organisation, qui sont pour nous une source de satisfaction, d'encouragement et d'espoir, ou de ses programmes futurs. Un grand nombre de ces problèmes et de ces programmes sont étroitement liés aux besoins et aux espérances des peuples. Certains ont un caractère d'actualité urgente. D'autres ont un caractère transitoire. Il est impossible de négliger ceci ou cela. La logique doit s'allier ici au sens de l'actualité. Mais l'Organisation, malgré l'importance de l'oeuvre accompli et de ce qui reste à faire, ne peut se contenter d'être l'écho des voix qui s'élèvent pour proclamer les besoins actuels ; elle se doit de répondre à l'appel sorti des profondeurs de l'âme humaine ; elle doit entrevoir les horizons lointains pour pouvoir appréhender les rêves et les espérances des peuples dans toute leur vérité.

14.26 Et c'est en appréhendant ces rêves que l'Organisation peut façonner une méthode humaine pour l'avenir. Il ne faut pas qu'elle se contente de répondre à des besoins lancinants ou d'évaluer jalousement les résultats matériels ou généraux déjà obtenus. Il faut qu'elle dépasse cette phase - comme essaient déjà de le faire le Directeur général et les autres hauts fonctionnaires de l'Organisation - pour veiller à maintenir le lien fondamental qui doit exister entre les projets de l'Organisation et la pérennité des valeurs spirituelles. C'est ainsi seulement que le progrès n'ira pas dans le sens d'une déviation : c'est ainsi seulement que l'individu pourra s'acheminer vers le plein épanouissement de sa personnalité ; c'est ainsi enfin que notre Organisation pourra être à la fois un guide et un agent d'exécution. Telle est, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, notre espérance, et nous avons confiance en vous pour la réaliser.

15.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie M. Sarruf. Etant donné l'heure avancée, je me vois obligé d'interrompre l'audition des orateurs inscrits pour intervenir ce matin. Le délégué de la Pologne, qui devait parler immédiatement après M. Sarruf, a bien voulu accepter d'intervenir seulement au début de l'après-midi.

15.2 Je saisis cette occasion pour rappeler aux délégués l'engagement qu'ils ont souscrit de ne pas dépasser le temps de parole qui leur est imparti. Je n'ai pas, jusqu'à présent, usé de mon droit de les interrompre, mais, si les violations de cette règle se répétaient, je me verrais dans l'obligation de le faire.

15.3 Avant de lever la séance, je donne la parole à S. Exc. M. Mbeka, chef de la délégation de la République démocratique du Congo, qui l'a demandée pour remercier les délégués de la sympathie qu'ils ont témoignée à notre collègue, M. Bongo, qui a eu, hier, un malaise à cette tribune. Je lui donne la parole.

16.1 M. MBEKA (République démocratique du Congo). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, vous avez tous été les témoins compatissants du malaise qui a frappé hier M. André Bongo, secrétaire général au Ministère de l'éducation nationale de mon pays, alors qu'il s'adressait à cette assemblée. La délégation de la République démocratique du Congo est très sensible aux marques de sympathie et de compassion que vous lui avez témoignées, hier et aujourd'hui, au sujet de l'état de santé de M. Bongo.

16.2 A l'hôpital de la Cité universitaire où il a été admis en observation, le médecin traitant a ordonné à M. Bongo un repos complet de deux ou trois jours, afin de résorber l'excès de fatigue qu'il a accumulé ces derniers temps. En effet, M. Bongo, après avoir fait de longues et harassantes tournées d'inspection à l'intérieur de notre pays, afin de s'assurer que la rentrée scolaire s'effectuait normalement, a dû, le lendemain de son retour à Kinshasa, venir à Paris pour participer à la présente session de la Conférence générale. Nous espérons que M. Bongo pourra reprendre très prochainement sa place dans la délégation de la République démocratique du Congo pour apporter sa participation aux travaux de notre assemblée.

17.1 Le **PRESIDENT**, -

Nous espérons, comme vous, Monsieur l'Ambassadeur, que M. Bongo reprendra bientôt sa place au sein de la délégation du Congo.

17.2 Les travaux reprendront cet après-midi à 15 heures. La séance sera présidée par S. Exc. M. Roumiantsev, chef de la délégation de l'Union des républiques socialistes soviétiques, vice-président de la Conférence générale.

17.3 La séance est levée.

The meeting rose at 12.55 p.m.
La séance est levée à 12 h. 55,
Se levanta la sesión a las 12.55.
Заседание закрывается в 12 ч. 55 м.

Seventeenth plenary meeting

24 October 1968 at 3, 15 p.m.,
President: Mr. ROUMIANTSEV (USSR)

Dix-septième séance plénière

24 octobre 1968, à 15 h. 15
Président : M. ROUMIANTSEV (URSS)

Décimoséptima sesión plenaria

24 de octubre de 1968 a las 15,15
Presidente: Sr. RUMIANTSEV (URSS)

Семнадцатое пленарное заседание

24 октября 1968 г. в 15 ч. 15 м.
Председатель: Г-н РУМЯНЦЕВ (СССР)

GENERAL POLICY DEBATE (continued)/DEBAT DE POLITIQUE GENERALE (suite)
DEBATE SOBRE POLITICA GENERAL (continuación)/ОБСУЖДЕНИЕ ВОПРОСОВ
ОБЩЕЙ ПОЛИТИКИ (продолжение)

1.1 ПРЕДСЕДАТЕЛЬ:

Семнадцатое пленарное заседание объявляется открытым.

1.2 В соответствии с нашей повесткой дня мы продолжим обсуждение вопросов общей политики по пунктам 9, 10, 12 и 19 повестки дня.

1.3 Предоставляю слово г-же Евгении Красовской, члену Государственного совета, заместителю председателя Национальной комиссии по делам ЮНЕСКО, главе делегации Польской Народной Республики.

(1.1) Le PRÉSIDENT. - (Traduit du russe.)
La dix-septième séance plénière est ouverte.

(1.2) Conformément à notre ordre du jour, nous allons poursuivre l'examen des questions de politique générale qui font l'objet des points 9, 10, 12 et 19 de cet ordre du jour.

(1.3) Je donne la parole à Mme Eugenia Krassowska, chef de la délégation polonaise, qui est, dans son pays, membre du Conseil d'Etat et vice-présidente de la Commission nationale pour l'Unesco.

2.1 Mme KRASSOWSKA (Pologne). -

Monsieur le Président, je voudrais m'associer tout d'abord aux félicitations exprimées du haut de cette tribune, à l'occasion de votre élection à la présidence de la quinzième session de la Conférence générale.

2.2 Nous avons écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt le rapport d'activité présenté par le Directeur général. Ce discours, comme tout le programme pour 1969-1970, témoigne du développement dynamique de l'activité de notre Organisation.

2.3 Je désire souligner, avec une satisfaction toute particulière, que les consultations entre le Secrétariat et les gouvernements des Etats membres ou les commissions nationales sont de plus en plus fructueuses ; à notre avis, ces contacts devraient être poursuivis et développés et devraient devenir plus étroits. La coopération bilatérale entre les différents pays, dans le cadre du programme de l'Unesco, donne de bons résultats. Il en est de même des conférences régionales consacrées à un problème précis, en particulier des conférences européennes, ainsi que des relations de plus en plus étroites entre les diverses commissions nationales.

2.4 En résumé, on peut affirmer, sans tomber dans l'exagération, que l'oeuvre déjà réalisée par notre Organisation, ainsi que les perspectives de son essor futur, telles qu'elles sont tracées, fournissent un bon exemple de coopération fructueuse entre pays ayant des régimes sociaux et politiques différents, entre hommes représentant des idéologies et des conceptions diverses, entre nations grandes et petites, entre races et continents divers.

2.5 Nous suivons avec beaucoup d'attention l'activité de l'Unesco. Nous estimons, toutefois, qu'un facteur important de renforcement de l'autorité mondiale de notre Organisation consisterait à la transformer en une entité véritablement universelle. Peut-on considérer comme normale une situation où l'un des deux Etats allemands d'Europe, - la République démocratique allemande - continue à être tenu à l'écart de l'Unesco. Il en va de même pour ce qui est de l'absence de la République populaire de Chine, de la République démocratique du Viêt-nam et de la République populaire démocratique de Corée.

2.6 En revanche, nous désirons souligner combien nous sommes satisfaits de la participation, à la présente session de la Conférence générale, d'une délégation d'observateurs envoyée par le Conseil d'assistance économique mutuelle ; en effet, nous attachons une importance particulière au développement des relations entre cette organisation internationale des pays socialistes et l'Unesco.

2.7 Nous apprécions infiniment l'apport personnel de M. René Maheu, directeur général de l'Unesco, à l'activité de notre Organisation et nous voulons, du haut de cette tribune, le féliciter chaleureusement à l'occasion de sa réélection. Nous respectons le zèle et le dévouement qu'il a mis au service de la réalisation des objectifs humanistes et progressistes de l'Unesco.

2.8 Nous estimons que, pour assurer la réussite de ce programme ambitieux et difficile de l'Unesco, nous devons prendre des décisions plus hardies. C'est ainsi qu'il est indispensable de procéder à une planification à long terme, d'établir des priorités, de concentrer concrètement notre activité sur les problèmes fondamentaux, de mobiliser les forces et les moyens nécessaires pour résoudre ces problèmes, d'éviter de disperser nos efforts. Ces objectifs ne pourraient être atteints sans une appréciation préalable, vraiment minutieuse, du degré de réalisme des décisions prises, sans une préparation soignée, à tous égards, des conditions permettant de mener à bien, d'une manière efficace, les entreprises dont nous prenons l'initiative.

2.9 En un mot, il s'agit d'associer étroitement l'imagination et l'ambition à la discipline.

2.10 Nous sommes partisans d'une appréciation systématique du degré de réalisation des tâches concrètes du programme, ou, plus précisément, d'un contrôle de l'efficacité du fonctionnement de l'Unesco.

2.11 Nous nous prononçons, dans le cadre que nous venons de préciser, en faveur d'un approfondissement de l'activité programmée par notre Organisation ; mais nous ne saurions être d'accord avec le point de vue selon lequel ce résultat ne peut être atteint qu'au moyen d'un accroissement continu du budget. Le manque de stabilité de ce budget nous inquiète. Nous croyons qu'il est possible, en recourant aux moyens dont je viens de parler, de parvenir à réaliser d'importantes économies.

2.12 Nous estimons que l'activité de l'Unesco peut et devrait contribuer bien plus efficacement à réveiller et stimuler les forces et les possibilités intérieures des Etats membres.

2.13 Le développement de l'éducation, de la science et de la culture est très étroitement lié aux grands problèmes sociaux, économiques et politiques contemporains. L'histoire de bien des nations - notamment l'histoire millénaire de la Pologne - prouve que l'épanouissement de l'éducation, de la science et de la culture s'est produit chaque fois que, dans l'Etat, les forces représentant la pensée sociale et politique progressiste ont eu la prépondérance.

2.14 Le peuple polonais a choisi de se ranger du côté des forces de progrès et de paix. Il a choisi le régime socialiste. C'est pourquoi nous ne pouvons pas, aujourd'hui, passer sous silence des phénomènes inquiétants qui se produisent dans le monde et qui sont la négation de l'idée et de la pratique de la coopération pacifique. Nous ne pouvons pas rester indifférents devant le fait que la guerre du Viêt-nam empoisonne la situation internationale et accroît la tension mondiale, qu'elle plonge ce pays de vieille culture dans un tourbillon de destructions et de souffrances.

2.15 Aurions-nous le droit de ne pas protester lorsque Israël fait détruire les monuments de la culture arabe et les mosquées musulmanes sur les territoires qu'il occupe illégalement et d'où il déplace les populations, sans tenir compte des résolutions du Conseil de sécurité ? Lorsque, presque chaque jour, nous parvenons des nouvelles alarmantes au sujet de la renaissance des tendances néo-nazies en République fédérale d'Allemagne, au sujet des mesures de discrimination raciale, appliquées notamment en matière d'éducation, de science et de culture - mesures qui prennent les formes les plus inhumaines en République d'Afrique du Sud ? Lorsque des milliers d'hommes vivent encore sous l'oppression coloniale, qui signifie pour eux la misère, l'ignorance et le sous-développement ?

2.16 Les aspirations de forces agressives bien définies à réviser les frontières établies après la Deuxième Guerre mondiale et à modifier l'équilibre des forces existant en Europe sont diamétralement opposées aux principes de la coexistence pacifique. Ces tensions dangereuses empoisonnent l'atmosphère internationale et rendent plus difficile la réalisation des tâches et des objectifs de l'Unesco.

2.17 Aussi accueillons-nous avec satisfaction les informations que nous a données le Directeur général sur les démarches entreprises par l'Unesco dans le domaine du renforcement de la paix et de la lutte contre le racisme et le colonialisme. Mais, en même temps, guidés par le souci de voir remplir plus efficacement l'important mandat qui a été confié à notre Organisation, nous exprimons notre conviction que ces objectifs devraient, plus que par le passé, être introduits sous toutes les formes possibles dans tous les domaines où s'exerce l'activité de l'Unesco. Nous sommes convaincus que diverses initiatives, dans ces domaines, devraient être plus concrètement précisées, et qu'elles devraient être plus universellement réalisées, en fonction de tous les aspects du programme de l'Unesco.

2.18 En tant que représentante d'un pays qui, pendant la Deuxième Guerre mondiale provoquée par l'hitlérisme, a perdu 60 % de ses cadres intellectuels et de ses savants, qui a subi des pertes irréparables en matière de trésors culturels, je désire apporter le soutien le plus complet de la délégation polonaise à la réalisation de ces objectifs du programme de l'Unesco.

2.19 Je tiens également à soulever quelques problèmes, que je vais brièvement énumérer.

2.20 Considérant le rôle croissant de l'éducation, ainsi que des sciences exactes, des sciences technologiques et de la technique dans le monde contemporain, considérant également leur importance essentielle pour la pleine utilisation des ressources humaines, pour le développement de l'économie et pour le relèvement du niveau de la culture générale, dont un élément essentiel est l'acculturation scientifique et technique de la société, nous pensons qu'il est juste de reconnaître la priorité à ces domaines dans le programme de l'Unesco pour les années 1969-1970.

2.21 Cette priorité correspond pleinement à la politique éducative et scientifique de la République populaire de Pologne. Les problèmes de l'éducation sont l'objet d'un intérêt accru et de préoccupations croissantes dans le monde moderne. De larges discussions ont lieu un peu partout, des réformes fondamentales sont décidées et mises en application. En Pologne également, une vaste réforme de l'enseignement, à tous les niveaux, y compris au niveau universitaire, est actuellement en cours.

2.22 Malgré les différences en ce qui concerne les fondements idéologiques et les solutions appliquées, on discerne une série de problèmes analogues, qui méritent d'être analysés plus profondément; à cet effet, il faudra procéder à des confrontations d'expériences et à une coopération internationale dans le cadre de l'Unesco. Pour définir les choses d'une façon extrêmement générale, il s'agit d'un ensemble de questions liées à l'adaptation du contenu et des formes de l'enseignement - quel qu'en soit le niveau - aux besoins contemporains. La délégation polonaise à la Commission du programme présente actuellement notre point de vue sur l'ensemble de ces problèmes.

2.23 L'initiative de l'Assemblée générale des Nations Unies visant à organiser, dans les années 70, une Année internationale de l'éducation, a été accueillie en Pologne avec beaucoup de compréhension. Comme cela ressort du memorandum présenté à la Conférence générale, les objectifs de l'Année internationale de l'éducation coïncident, dans une large mesure, avec ceux de la célébration du bicentenaire de notre Commission de l'éducation nationale, que nous préparons actuellement en Pologne. Cette Commission, qui a fonctionné dans notre pays entre 1773 et 1794, a été, en Europe, le premier organisme chargé de tâches d'éducation, qui ait eu le caractère d'un ministère moderne et spécialisé.

2.24 Abordant à présent la question des recherches en matière de sciences exactes et de techniques, de formation de cadres professionnels techniques, et de cadres pédagogiques et scientifiques, je désire souligner que l'efficacité de l'action dans ces domaines dépend, pour une large part, de la planification à long terme. L'Unesco peut jouer un rôle important en poursuivant ses recherches et en organisant des confrontations d'expériences, afin de rechercher les méthodes les plus efficaces de planification dans ces domaines difficiles, qui exigent la mobilisation de moyens importants.

2.25 Les pays socialistes sont les premiers à avoir posé chez eux les problèmes de la planification de l'éducation et de la "politique scientifique". Nous étudions en même temps, avec intérêt, les expériences des autres pays dans ce domaine. Nous attendons de la Conférence régionale des ministres chargés de la "politique scientifique" des Etats membres européens, qui doit être organisée par l'Unesco en 1970 et à laquelle nous entendons apporter une contribution substantielle, qu'elle marque le lancement d'un nouveau programme à long terme, correspondant aux besoins réels du monde contemporain. En matière de sciences humaines, il faudrait surtout apporter plus de précision à l'élaboration des grandes lignes de l'action à entreprendre sur la base de priorités soigneusement établies. Une importance particulière doit être reconnue aux problèmes liés aux recherches concernant la paix, le désarmement et la coopération internationale, ainsi qu'aux problèmes qui touchent au processus de développement social, économique et politique. Cet ensemble de problèmes présente aussi une importance capitale pour ce qui est de la formation des attitudes de la jeunesse.

2.26 Le fait que l'Unesco patronne les anniversaires liés aux noms des grands maîtres de la culture apporte des résultats fructueux. Tel a été le cas lors du centenaire de la naissance de Marie Skłodowska-Curie. Aussi saluons-nous avec une grande joie et appuyons-nous pleinement la proposition tendant à organiser en 1970, sous l'égide de l'Unesco, un colloque scientifique sur "V. I. Lénine et les problèmes de la culture, de la science et de l'art", à l'occasion du centenaire de la naissance de Vladimir Ilitch Lénine, penseur et révolutionnaire génial, dont les oeuvres théoriques et l'activité pratique ont une influence considérable sur les transformations qui s'opèrent présentement dans le monde entier. De même, nous apportons notre adhésion à l'initiative de l'Unesco qui a pour objet de célébrer la mémoire de Ghandi.

2.27 En ce qui nous concerne, nous signalerons qu'en Pologne nous avons entrepris de vastes préparatifs en vue de la célébration du 500^e anniversaire de la naissance du grand savant polonais de renommée mondiale, Nicolas Copernic. Nous sommes convaincus qu'en temps voulu l'Unesco participera, elle aussi, à cette célébration.

2.28 Il existe beaucoup de domaines où une coordination plus étroite entre les "départements" du Secrétariat serait souhaitable ; c'est le cas, par exemple, des travaux touchant à "L'homme et son milieu", problème capital qui intéresse, en fait, les quatre principaux secteurs de l'Unesco et dépasse le cadre d'un programme biennal. A ce propos, une idée se présente à l'esprit ; ne faudrait-il pas considérer cette action comme on a considéré les "projets majeurs" dans les programmes des exercices passés ? Il conviendrait d'intéresser à ce projet les autres institutions spécialisées du système des Nations Unies, en gardant pour notre Organisation le rôle d'initiateur et de coordonnateur.

2.29 En matière d'information, il est sans doute possible d'aborder certaines questions de façon plus concrète. C'est ainsi, par exemple, que nous estimons qu'il est nécessaire et urgent d'entreprendre une action internationale en vue d'élaborer et d'appliquer un système interdisant d'employer les moyens de grande information - presse, radio, télévision - pour faire de la propagande en faveur de la guerre, du racisme, de la haine entre nations, et en vue de transformer cette arme puissante en un instrument de paix et de rapprochement des peuples. Une telle action est d'autant plus urgente que le moment approche où des engins cosmiques seront utilisés à des fins d'information, à l'échelle du globe.

2.30 Je désire souligner avec satisfaction qu'entre autres activités, deux importantes conférences relevant du programme de l'Unesco se sont déroulées en Pologne, à savoir la Conférence internationale des journalistes et des écrivains scientifiques, et la conférence consacrée à l'emploi de la télévision éducative en matière de formation des adultes à un niveau correspondant à celui de l'université, qui s'est tenue dans le cadre du projet pilote réalisé par la Pologne, en coopération avec l'Unesco, et relatif à l'emploi de la télévision dans l'enseignement technique supérieur. Ces deux manifestations ont fourni, je l'espère, beaucoup de matériaux pour l'action future de l'Unesco.

2.31 Arrivons-en à la jeunesse, dont on a tant parlé dans cette salle ! Je suis très sensible à l'ardeur et au souci profond dont était imprégné la partie de votre discours, Monsieur le Directeur général, consacrée à la jeunesse. Qu'il me soit permis de signaler notre point de vue sur ce sujet.

2.32 Peut-on parler d'une crise générale de la jeunesse ? Ne sommes-nous pas trop influencés par une opinion exagérément émotive à l'occasion de mouvements et incidents qui se sont produits récemment dans certains pays, alors qu'il n'a pas encore été procédé à une analyse suffisamment approfondie des causes socio-politiques et économiques de ces mouvements - causes qui sont différentes dans les divers pays ? A côté d'incontestables symptômes d'une crise de la jeunesse dans certaines couches, qui provoquent notre vif inquiétude, nous ne pouvons quand même pas ne pas apprécier le rôle prépondérant et constructif que la jeunesse joue dans le monde contemporain. Dans beaucoup de pays, en effet, la jeunesse est à l'avant-garde des idées de progrès scientifique et social.

2.33 Les ambitions saines de la jeunesse et son aspiration réelle à jouer un plus grand rôle dans la vie de chaque pays et dans les problèmes du monde moderne découlent de la conscience toujours plus grande qu'elle a de sa propre responsabilité et des besoins les plus brûlants de notre époque. Un sain esprit critique chez les jeunes peut contribuer à surmonter beaucoup des faiblesses de notre temps.

2.34 Ce qu'il nous faut, pour aborder les problèmes de la jeunesse, c'est avoir confiance dans les forces moralement, politiquement et intellectuellement saines de la jeune génération. Pour apprécier les problèmes de la jeunesse contemporaine, il faudrait tenir compte

de sa situation dans les pays socialistes, où elle a obtenu toutes les possibilités en matière d'éducation, de formation professionnelle, d'emploi sans risque de chômage, de participation de plus en plus large à la vie publique et culturelle.

2. 35. Evidemment, je ne veux pas dire que nous avons, en Pologne, résolu tous les problèmes de la jeunesse, que nous avons réussi à satisfaire pleinement les aspirations croissantes des jeunes et que nous n'avons pas de graves problèmes d'éducation. Mais tous ces problèmes font l'objet d'une profonde attention de la part de l'ensemble de la société; ainsi que du gouvernement. Ces problèmes, nous voulons les résoudre avec la participation de la jeunesse elle-même.

2. 36. C'est avec un grand plaisir que j'ai constaté la présence parmi nous des représentants de la jeunesse des divers pays - grâce aux suggestions de M. René Maheu, à la suite d'une recommandation adoptée à Monaco par la Conférence régionale des commissions nationales européennes pour l'Unesco, sur proposition de la délégation polonaise.

2. 37. Monsieur le Président, je voudrais formuler deux remarques au sujet des problèmes de la jeunesse : premièrement, il me semble que l'étude de ces problèmes doit être menée en liaison étroite avec celle des problèmes socio-économiques, culturels et politiques de divers pays ou de diverses régions; deuxièmement, la solution de l'ensemble des problèmes de la jeunesse est possible uniquement si l'on entreprend en même temps de résoudre des problèmes tels que l'analphabétisme, le chômage, etc.

2. 38. Dans l'histoire d'une nation, chaque génération nouvelle affronte les tâches difficiles qui lui sont propres sur la voie du développement et du progrès. L'accomplissement de ces tâches ne se fait pas par la lutte des générations, mais par une union de toutes les forces saines de la jeunesse avec les forces nationales de progrès social des générations adultes, ainsi qu'avec les forces progressistes du monde entier, alliées contre tout ce qui est rétrograde.

2. 39. Pour être bien comprise, je voudrais préciser ma pensée : nous sommes partisans d'une action de l'Unesco en faveur de la jeunesse. Nous sommes persuadés qu'une analyse des problèmes actuels de la jeunesse et une recherche de leur solution peuvent être entreprises uniquement avec la jeunesse, uniquement en admettant le rôle créateur de la jeunesse et sa corresponsabilité, uniquement en liant étroitement ces problèmes aux problèmes essentiels de notre époque et aux tendances de son développement.

2. 40. La délégation polonaise considère qu'une mesure qui aiderait considérablement à la solution de ces problèmes consisterait à resserrer la coopération entre notre Organisation et les organisations internationales non gouvernementales de jeunes et d'étudiants. Je pense, en premier lieu, à des organisations de jeunes telles que la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique, ou l'Union internationale des étudiants, qui ont amassé, au cours de nombreuses années, un acquis sérieux pour tout ce qui touche à la coopération internationale de la jeunesse, dans un esprit de paix et de compréhension réciproque.

2. 41. Monsieur le Président, au nom de la délégation polonaise, je désire exprimer l'espoir que la Conférence générale définira, au cours de sa présente session, d'une manière plus précise, la voie sur laquelle notre Organisation doit s'engager pour libérer le monde du spectre de la guerre et pour relever la dignité de l'homme, créateur et consommateur des biens culturels.

3. ПРЕДСЕДАТЕЛЬ:

Благодарю вас, г-жа Красовская, за произнесенное слово. Слово предоставляется д-ру Хуану Маринелло, постоянному представителю Кубы в ЮНЕСКО, главе делегации.

(3) Le PRESIDENT. - (Traduit du russe.)

Je remercie Mme Kraśowska. Je donne la parole à M. Juan Marinello, délégué permanent de Cuba auprès de l'Unesco et chef de la délégation cubaine.

4.1 El Sr. MARINELLO (Cubá):

Señor Presidente y señores delegados: La satisfacción de la Delegación de Cuba por haber sido exaltado a la presidencia de esta 15a. reunión de la Conferencia General de la Unesco el Profesor William Eteki-Mboumoua se afincó en muy poderosos fundamentos. Son muchos los que saben con cuánta sinceridad y firmeza trabajan nuestro pueblo y nuestro Gobierno Revolucionario por la liberación de los países del Tercer Mundo. El país que convocó la Conferencia Tricontinental y que se ha mantenido fiel a sus decisiones y objetivos, no tiene que esforzarse por convencer de la hondura de su regocijo por ver a un africano rigiendo una asamblea de esta categoría. Ojalá el hecho, sin duda simbólico, anuncie la igualdad plena y real que los cubanos queremos -con los hechos, que es el mejor modo de querer-, para todos los pueblos y hombres de la tierra.

4.2 Reiteramos la adhesión cubana a la renovación del mandato como Director General de la Unesco en favor del Profesor René Maheu cuyos talentos, dinamismo y devoción lo definen como el hombre capaz de regir con éxito nuestra Organización en una etapa cuajada, sin duda, de las más complejas coyunturas.

4.3 Venimos a cumplir aquí el deber de informar a la Conferencia General sobre las actividades desarrolladas en Cuba durante los dos años últimos en los dominios de la educación, la ciencia y la cultura. Como que el balance completo y pormenorizado está en poder de los señores delegados y el tiempo es escaso, limitaremos la tarea a aludir a aquellas iniciativas más recientes y relevantes, es decir, a las que, inspiradas muchas veces en criterios y recomendaciones de la Unesco, suponen realizaciones originales y fecundas, muy centradas en el objetivo primordial de nuestra revolución de impulsar la superación plena, permanente e incansable de todos y cada uno de los integrantes del pueblo cubano. Luchamos en nuestra isla por construir el hombre nuevo que la revolución exige, creación de una sociedad igualitaria y liberada, en que el cultivo ilimitado de cada uno de sus miembros se entienda y conciba en función de la vida de todos.

4.4 En el informe entregado a las delegaciones aquí presentes se advierte cómo la participación de Cuba en la ejecución del Programa y Presupuesto bienales de la Unesco se ha mantenido y ensanchado. A ello han contribuido los contactos directos de representantes cubanos en reuniones convocadas por la Organización y entidades internacionales no gubernamentales con ello relacionadas, además de las visitas hechas a Cuba por importantes funcionarios de la Secretaría. El propio informe impreso da cuenta puntual de los trabajos de la Comisión Nacional Cubana de la Unesco, lo mismo en lo que toca a su nueva estructura que a las múltiples actividades desarrolladas en el ámbito nacional. La dependencia del Ministerio de Educación, a partir de julio del pasado año, la colaboración excelente que recibe del Centro Regional de la Unesco en el Hemisferio Occidental, con sede en La Habana, y el creciente respaldo de profesores, científicos y artistas ha permitido una intensidad de labores que fortalecen mucho la influencia y el prestigio de la Organización.

4.5 En los dominios de la educación, podemos proclamar que la curva ascendente, trazada por el Gobierno Revolucionario y respaldada por todo el pueblo, de que hablamos aquí en la 14a. reunión de la Conferencia General, ha seguido su firme progreso, ganando en consistencia y eficacia, como lo acreditan los resultados obtenidos.

4.6 Para tener una idea exacta del avance de la educación en los dos últimos años se hace indispensable el examen del informe impreso a que hemos aludido. Allí se tomaría noticia de lo hecho para llevar la educación a todo el pueblo, del impulso excepcional dado a la naciente industria de producción de medios audiovisuales, de la obra del Departamento de Cine Educativo, de lo dispuesto y realizado sobre planeamiento y administración escolares, del avance en las construcciones, de la formación del personal docente en todos los niveles, de planes y programas renovados y oportunos, de la aplicación de nuevos métodos y técnicas, de la profunda transformación de la enseñanza superior y de las actividades en la colaboración con la juventud y la educación de adultos. Permítasenos una referencia especial, por fuerza breve, a ciertos aspectos que estimamos primordiales, muy nacidos de la realidad cubana y de los criterios motrices que impulsan nuestra revolución.

4.7 Creemos que debe señalarse el modo en que nuestra reforma enfoca y desarrolla la educación de adultos. Las actividades en este campo son aplicación de recomendaciones de la Unesco, afinadas en nuestros criterios y siempre con un profundo sentido de masas. Nuestro sistema de educación de adultos, que incluye una matrícula aproximada de medio millón de individuos, se dirige a brindar a todos los trabajadores la oportunidad de adquirir la base cultural mínima para proseguir los más varios estudios. A través de cursos especiales pueden adquirirse conocimientos tecnológicos, industriales y agropecuarios y el derecho a ingresar en las facultades obreras. La articulación vertical brinda acceso a las Universidades y franquea a los analfabetos y a los subescolarizados de ayer la incorporación al proceso de desarrollo económico y social. Puede afirmarse que el adulto posee en la Cuba de hoy todas las facilidades de superación con sólo dar pruebas de voluntad y aprovechamiento.

4.8 No hay pequeña vanidad nacional en señalar el notable relieve en la utilización de la prensa, la radio y la televisión con fines educativos. El hecho de estar tan poderosos medios de difusión en manos del Gobierno, les otorga volumen y eficacia únicos en el ámbito continental. En estos momentos, todas las escuelas secundarias básicas e institutos preuniversitarios de Cuba reciben clases televisadas, lo que no supone ni la eliminación del maestro ni la "estandarización" de su mensaje. Por el contrario, mientras se insiste sin cesar en la más alta calidad de las clases, se exige del maestro que está en el aula a la que llega la lección televisada, una participación activa y constante, para hacer más fecunda e inmediata la explicación que recibe.

4.9 De acuerdo con la orientación fundamental de formar al hombre nuevo, la escuela cubana de hoy y los planes que desarrolla han de ser integrales, encaminados a armonizar los conocimientos científicos, culturales, artísticos, deportivos y de recreación con el trabajo productivo y la preparación para la defensa nacional, articulados por cada escuela en un plan concreto de actividades y dentro de los lineamientos nacionales dispuestos por el Ministerio de Educación.

4.10 Creemos que es útil y válida la experiencia que se está realizando en Cuba en lo que se refiere al libro escolar. Todo libro es allí, desde luego, gratuito, no importa el grado de la enseñanza, y su elaboración corre en todos los casos a cargo de los más destacados especialistas, con la colaboración de los alumnos del nivel a que el texto se destina. De este modo, la experiencia y el saber se emulan en una marcha de firme superación.

4.11 En la 14a. reunión de la Conferencia General, la Delegación de Cuba hizo la promesa solemne de que el Gobierno que representaba avanzaría sin cansancio en el objetivo central de que fuese la educación un derecho de todo individuo, cualquiera fuese su condición, su edad y el lugar de su residencia. Para lograrlo, decíamos entonces, marcha adelante un plan de becas que asegura al educando la satisfacción de todas sus necesidades, desde la vivienda al vestido, desde la alimentación al servicio médico. Pues bien, esa promesa está siendo cumplida. En estos momentos hay en Cuba 250.000 becarios completos y 150.000 semiinternos, con la perspectiva de que, en breve tiempo, todo estudiante será becario.

4.12 Apenas hay que decir que una de las grandes preocupaciones de la revolución cubana en el campo de la educación es el mejoramiento y la articulación de la enseñanza técnica y la profesional. Después de iniciativas y ensayos en campo tan importante, delicado y nuevo, se ha arribado a soluciones que nos parecen valiosas y acertadas. Sus características son las siguientes:

4.13 En primer lugar, las especialidades cursadas apuntan a satisfacer las necesidades de recursos humanos que deriván de nuestro desarrollo social y económico, por lo que los planes de estudio se elaboran en contacto con los especialistas de los organismos encargados de la investigación de tales necesidades y recursos. Dichos planes están articulados verticalmente con los de las escuelas universitarias homólogas y todo dentro del sistema nacional de educación.

4.14 En segundo lugar, en interés de hacer fecundo el aprendizaje y de comunicarlo real y adecuadamente con el proceso productivo, una vez adquirida por el alumno una base teórico-práctica mínima, marcha a los centros de producción por un semestre, al final del cual vuelve al plantel, realizándose esta alternación cada medio año hasta el final de los estudios.

4.15 La enseñanza universitaria ha sufrido los últimos tiempos una transformación radical de mucha sustancia y originalidad. Podríamos decir que, cumplida la etapa de llevar el pueblo a la Universidad -destruyendo todos los obstáculos tradicionales-; hemos entrado en otra etapa, la que supone llevar la Universidad al pueblo. Persiguiendo este objetivo, mientras por un lado se han creado nuevas facultades en las Universidades, se han organizado escuelas de nivel universitario en las zonas donde la Revolución impulsa grandes planes de desarrollo, acariciándose la perspectiva de que tal creación se multiplique de acuerdo con las experiencias que se vayan logrando.

4.16 Hemos de señalar, por último, la creciente participación popular en la discusión, el impulso y la solución de los grandes problemas educativos. Así, el proyecto de ley que extiende la enseñanza obligatoria con inclusión de la preparación militar, hasta el nivel medio, se discutirá muy pronto en todas las escuelas, centros de trabajo y comités de base de las organizaciones de masas.

4.17 En cuanto al desenvolvimiento de las ciencias exactas y naturales y su aplicación al desarrollo, la lectura del Capítulo II del informe impreso presentado a esta Conferencia General, evidencia el cumplimiento de las recomendaciones contenidas en la resolución 3.01, aprobada en la 14a. reunión de la Conferencia General. El texto de este Capítulo confirma el avance de los trabajos de la Academia de Ciencias en su función de planificar y organizar las investigaciones con el nivel más exigente, pero con la atención puesta en el desarrollo económico del país. La multiplicación de institutos y centros encargados de llevar adelante tal función, ofrece una idea de la importancia dada al conocimiento científico en Cuba. A medida que se han ido precisando las necesidades esenciales se han ido creando, para satisfacerlas, nuevas unidades investigadoras. En algunos campos, como los de la enseñanza y la investigación agrícolas, el progreso es muy notable.

4.18 Importa llamar la atención sobre el modo en que se está ampliando la esfera de la investigación. La creación de nuevas carreras universitarias de contenido científico marcha con ritmo acelerado; pero, conjuntamente, se ha tratado de asegurar que el conocimiento adquirido en ellas se vuelque de inmediato en el campo de nuevas investigaciones. Hacia esto se ha marchado por dos vías: organizando en las mismas Universidades centros de investigación, como el muy importante adscrito a la de La Habana como Centro Nacional de Investigaciones Científicas (CNIC) y creando en los Ministerios y organismos más ligados a la producción y al desarrollo económico establecimientos de investigación con objetivos específicos como los encargados por ejemplo de la caña de azúcar o la pesca. Lo que se pretende con esta multiplicación de centros investigadores es que el graduado de una carrera científica encuentre de inmediato empleo en materias de su campo y siempre en calidad de investigador.

4.19 Ampliando estos objetivos y tratando de articular el esfuerzo nacional con la más amplia colaboración de la Unesco, nuestra Delegación ha propuesto a esta Conferencia como actividad futura la creación de un Decenio de la Ciencia y la Enseñanza Agrícolas, lo que vendría no sólo a impulsar un importante aspecto de nuestro proceso económico, sino el de todos los países en vías de desarrollo.

4.20 En el Capítulo correspondiente a las Ciencias Sociales, Ciencias Humanas y Cultura, el informe impreso da cuenta de todas las iniciativas en marcha; pero es oportuno destacar el avance de las investigaciones dirigidas al estudio sociológico de las comunidades rurales y urbanas, los estudios sobre la juventud, el trabajo, la industria y las instituciones políticas y de masas, así como el examen de los métodos educativos en vigor.

4.21 La política cultural del Gobierno Revolucionario sigue impulsando una línea de acción tendiente a recuperar y divulgar los mejores valores de la cultura nacional y el usufructo del patrimonio cultural de la Humanidad, todo ello insertado en la inquietud contemporánea. Sin intentar una enumeración exhaustiva de las actividades culturales desarrolladas en los últimos tiempos, debemos señalar la especial atención prestada al estudio de las culturas latinoamericanas y africanas en su relación con la expresión nacional. Por otra parte, el Consejo Nacional de Cultura, en su nueva estructuración, ha mantenido y acrecentado el impulso a la creación y educación artísticas. El teatro, el ballet y la música han logrado en Cuba nuevos niveles, lo mismo en las manifestaciones de mayor exigencia que en la tarea de provocar el florecimiento de la expresión popular. El afianzamiento de los concursos literarios patrocinados por la Casa de las Américas ahonda la comunicación entre los creadores del Continente, sin dejar de atraer a intelectuales de otras procedencias.

4.22 El informe referido confirma la superación innegable en el campo del teatro y del cine, lo que se evidencia además en la obtención de importantes premios internacionales. El Congreso Cultural de La Habana, realizado con la presencia de investigadores y creadores de todos los continentes, puede ser calificado como el suceso de mayor envergadura en el orden cultural durante el bienio que estamos considerando.

4.23 No cumpliríamos nuestro deber si no aludiésemos en esta oportunidad a una cuestión que está muy unida a los principios y objetivos de la Unesco. Nos referimos al bloqueo cultural que mantiene contra Cuba el Gobierno de los Estados Unidos. No porque tal bloqueo persista, han dejado de avanzar en la isla la ciencia, la educación y la cultura. Poseen nuestro pueblo y nuestro Gobierno probada conciencia y decisión para derrotar el incalificable aislamiento, como lo ha hecho ya en otros campos; pero las circunstancias de que exista y se mantenga contradice con violencia el intercambio de bienes culturales, que nuestra Organización proclama como muestra obligada de la solidaridad internacional. La Delegación cubana pregunta si tiene justificación que países representados en la Unesco violen de modo tan flagrante principios que en su seno dicen defender. En la pasada reunión de la Conferencia General aprobamos un documento fundamental conteniendo los principios sobre la cooperación cultural internacional, donde se dice que ninguna tensión política puede interferir el intercambio cultural entre las naciones. La Delegación cubana pide a la Conferencia General y a la Dirección de la Unesco que en el caso de Cuba se haga cumplir este principio.

4.24 Ahora, señor Presidente y señores delegados, para terminar, palabras mínimas sobre un tema máximo: el de la juventud y, singularmente el de la juventud universitaria. Al meditar sobre la actualísima cuestión cabría preguntarse si puede no existir en muchos países el problema de la juventud, de toda la juventud, expresado agudamente en la enseñanza superior. La misma claridad de conciencia que nuestra época ha dado a los jóvenes les plantea con nueva luz la inseguridad y la angustia que han de presidir su futuro. El arribo a la universidad no es sólo difícil en muchos países por insuficiencia de la organización académica, sino por la dificultad de resolver necesidades vitales durante el tiempo dilatado que requiere una carrera universitaria; pero, además, la misma angustia, la misma inseguridad se vislumbran más allá de la Universidad, en una sociedad que no se ve obligada, ni por su estructura ni por su ordenamiento jurídico, a propiciar una existencia decorosa al joven profesional. Si éste es y no otro, en muy conocidos lugares el mañana del estudiante de la enseñanza superior, ¿puede dejar de existir allí el llamado problema de la juventud universitaria?

4.25 Sería pueril y descaminado por demás enarbolar nuestro caso nacional como obligado ejemplo; pero, parece innegable que los cambios estructurales traídos por nuestra Revolución determinan que el joven se sienta porción activa del proceso de superación social. No puede haber conflicto allí donde no existen obstáculos levantados frente a la apetencia legítima; luego, parece obligado destruir las barreras que provocan el problema que tanto ha inquietado a esta Conferencia General.

4.26 Han sido numerosos los delegados que han aludido desde esta tribuna a un presente cargado de incertidumbres y peligros. Más grave que el problema de la juventud parece el de la persistencia de la acción imperialista, colonialista y racista sobre una porción muy dilatada de nuestro mundo; y aunque muchos han hablado de la guerra en su magnitud universal, no todos han recordado que la guerra existe, la guerra injusta que desangra a pueblos heroicos como el del Vietnam. Sería inútil soslayar que se enfrenta la Unesco a una coyuntura decisiva y que su mismo crecimiento y el aumento de su prestigio le están imponiendo actitudes y gestiones a la altura de los problemas que ha de confrontar. Más que en oportunidad alguna, la ciencia, la educación y la cultura entrañan una responsabilidad magna ante millones de seres humanos que reclaman una existencia justa y creadora. La Delegación de Cuba reitera aquí su esperanza de que una Unesco de las más altas calidades técnicas sepa acercarse a los pueblos y sepa servir sus primordiales apetenencias. Por ello y para ello levantamos nuestra esperanza y brindamos de nuevo nuestra adhesión.

(4.1) M. MARINELLO (Cuba). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, la satisfaction avec laquelle la délégation cubaine a vu confier au professeur William Eteki-Mboumoua la présidence de cette quinzième session de la Conférence générale a de puissantes raisons d'être. Nombreux sont ceux qui savent avec quelle sincérité et avec quelle fermeté le peuple et le Gouvernement révolutionnaire de Cuba travaillent à la libération des pays du Tiers Monde. Le pays qui a convoqué la "Conférence tricontinentale", et qui est ensuite resté fidèle aux décisions et aux objectifs de cette conférence, n'a pas besoin d'insister sur la joie profonde qu'il éprouve à voir un Africain à la tête d'une assemblée comme la nôtre. Puisse ce fait, sans doute symbolique, annoncer cette réelle et complète égalité à laquelle nous aspirons pour tous les hommes et pour tous les peuples, et dont nous souhaitons ardemment la concrétisation.

(4.2) La délégation cubaine se réjouit, nous tenons à le répéter, du renouvellement du mandat de l'actuel directeur général de l'Unesco, M. René Maheu, qui, en raison de ses talents, de son dynamisme et de son dévouement, est bien l'homme qu'il faut pour servir de guide à notre Organisation au cours d'une période qui se caractérise certainement par des conjonctures très complexes.

(4.3) L'un des devoirs qui s'imposent ici à nous est d'informer la Conférence générale de ce qui a été fait depuis deux ans à Cuba dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture. Etant donné que les délégués disposent, sur ce point, d'un bilan complet et détaillé, nous nous bornerons, puisque le temps nous presse, à parler de nos initiatives les plus récentes et les plus pertinentes, autrement dit de celles qui, s'inspirant souvent des critères et recommandations de l'Unesco, se sont traduites par des réalisations originales et fécondes, liées à ce qui constitue l'objectif essentiel de notre révolution : aider constamment et inlassablement au plein épanouissement du peuple cubain et de chacun de ceux qui en font partie. Nous luttons dans notre île pour créer l'homme nouveau qu'exige la révolution et qui sera le produit d'une société indépendante et égalitaire, désireuse de donner à chacun de ses membres la possibilité d'acquérir une culture illimitée conçue en fonction de l'intérêt général.

(4.4) Le rapport imprimé qui a été distribué aux délégations ici présentes montre comment s'est élargi, au cours de l'exercice biennal qui s'achève, la participation de Cuba au programme de l'Unesco. Cela résulte en partie des contacts directs dont les réunions patronnées par l'Unesco et par les organisations internationales non gouvernementales qui lui sont liées ont permis l'établissement, et des visites qu'ont faites à Cuba de hauts fonctionnaires du Secrétariat. On trouve également dans ledit rapport des informations très précises sur la Commission nationale cubaine pour l'Unesco, sur sa nouvelle structure et sur les multiples activités auxquelles elle s'est livrée à l'échelon national. Grâce à son rattachement au Ministère de l'éducation depuis juillet 1967, grâce au précieux concours que lui apporte le Bureau régional de l'Unesco pour l'hémisphère occidental, et grâce aussi à l'appui croissant qu'elle trouve auprès des professeurs, des hommes de science et des artistes, cette Commission a pu accomplir un travail intense, qui a contribué à renforcer largement l'influence et le prestige de l'Unesco.

(4.5) Dans le domaine de l'éducation, l'action de Cuba a continué à se développer selon la courbe ascendante qui - comme nous l'avons déjà expliqué à la quatorzième session - a été tracée, avec l'appui du peuple tout entier, par le Gouvernement révolutionnaire ; cette action a gagné en cohérence et en efficacité, ainsi qu'en témoignent les résultats obtenus.

(4. 6) Pour avoir une idée exacte des progrès accomplis en matière d'éducation depuis deux ans, il est indispensable de se reporter au rapport imprimé auquel nous avons fait allusion. On trouvera là des renseignements détaillés sur ce qui a été fait en vue de généraliser l'éducation, sur le remarquable élan qui a été donné à l'industrie naissante qui fabrique du matériel audio-visuel, sur l'oeuvre du Département du cinéma éducatif, sur ce qui a été réalisé en ce qui concerne la planification et l'administration de l'enseignement, les constructions scolaires, la formation des maîtres de tous niveaux, la rénovation des plans et programmes d'études, l'application de méthodes et techniques pédagogiques nouvelles, la profonde transformation de l'enseignement supérieur, la collaboration avec la jeunesse et l'éducation des adultes. Qu'il nous soit permis de présenter quelques remarques, nécessairement brèves, sur certains points que nous jugeons essentiels parce qu'ils sont intimement liés à la réalité cubaine et aux grands principes dont s'inspire notre révolution.

(4. 7) Nous croyons devoir indiquer comment nous concevons et assurons, dans le cadre de nos réformes, le développement de l'éducation des adultes. Nous appliquons à cet égard les recommandations de l'Unesco, en veillant toutefois à les harmoniser avec nos propres critères et en nous laissant constamment guider par notre profonde compréhension des besoins des masses. Notre système d'éducation des adultes - qui touche à peu près 500.000 personnes - vise à donner à tous les travailleurs le minimum d'instruction qui leur permettra de pousser ensuite leurs études dans les directions les plus diverses. Des cours spéciaux (de formation industrielle ou technique, d'agriculture et d'élevage, etc.) dispensent les connaissances requises pour se faire ensuite admettre dans les facultés ouvrières. L'articulation verticale du système permet l'accès aux universités et donne aux analphabètes et aux sous-scolarisés d'hier la possibilité d'acquérir une culture suffisante pour pouvoir participer au développement économique et social. On peut affirmer que les adultes se voient aujourd'hui offrir à Cuba - dès qu'ils manifestent la volonté d'en profiter - tous les moyens possibles de s'élever et de se perfectionner.

(4. 8) Ce n'est nullement par vanité nationale que nous croyons devoir signaler le remarquable développement qu'a pris chez nous l'emploi de la presse, de la radio et de la télévision à des fins éducatives. Du fait qu'ils sont entre les mains du gouvernement, ces grands moyens d'information ont acquis à Cuba une puissance et une efficacité qui sont sans égales sur le continent américain. Actuellement tous nos établissements d'enseignement secondaire de base et tous nos instituts préuniversitaires bénéficient de cours télévisés ; mais cela ne rend pas les professeurs inutiles et n'aboutit nullement à une sorte de "standardisation" du message que l'élève reçoit du maître. Bien au contraire, une grande attention étant apportée à la qualité de l'enseignement, le maître est appelé à fournir, au moment de la leçon télévisée, un vigoureux et persistant effort pour faire mieux comprendre à ses élèves les explications qui leur sont données à la télévision et les rendre ainsi plus fécondes.

(4. 9) Compte tenu de notre objectif fondamental, qui est de former l'homme nouveau, l'enseignement cubain d'aujourd'hui doit être un enseignement intégral, où les études scientifiques, culturelles ou artistiques et les activités récréatives ou sportives s'harmonisent avec le travail de production et la préparation à la défense nationale, chaque école appliquant un programme concret d'activités conforme aux directives générales établies à l'échelon national par le Ministère de l'éducation.

(4. 10) En ce qui concerne les manuels scolaires, les formules actuellement expérimentées à Cuba nous paraissent devoir donner de bons résultats. A tous les niveaux de l'enseignement les manuels scolaires sont, bien entendu, fournis gratuitement aux élèves ; et leur préparation est toujours confiée à de très éminents spécialistes, qui sont appelés, pour s'acquitter de cette tâche, au concours d'élèves du niveau de ceux auxquels sont destinés lesdits manuels. Le savoir et l'expérience se trouvent ainsi unis pour contribuer au progrès.

(4. 11) Lors de la quatorzième session de la Conférence générale, la délégation de Cuba avait solennellement promis que le Gouvernement cubain déploierait d'inlassables efforts pour atteindre un objectif jugé essentiel ; mettre l'éducation à la portée de chacun, quels que puissent être sa condition, son âge et son lieu de résidence. Nous avons précisé que nous avons déjà mis en application, à cette fin, un programme de bourses couvrant tous les besoins des bénéficiaires, depuis le logement, l'habillement et la nourriture jusqu'aux soins médicaux. Nous pouvons dire aujourd'hui que nous avons tenu parole. Il y a actuellement à Cuba 250.000 titulaires de bourses complètes et 150.000 titulaires de bourses partielles ; et l'on peut penser que le moment est proche où tous les étudiants seront boursiers.

(4. 12) Il est à peine besoin de dire qu'en matière d'éducation l'un des problèmes qui préoccupent le plus le Gouvernement révolutionnaire est celui qui a trait à l'amélioration et à l'articulation des enseignements professionnel et technique. Il s'agit là d'un secteur nouveau, aussi important

que complexe, dans lequel nous avons cependant l'impression d'être arrivés, après une période de tâtonnements, à des solutions valables, dont voici les principales caractéristiques :

(4.13) Tout d'abord, les possibilités de spécialisation offertes aux élèves sont fonction des besoins de personnel à satisfaire pour assurer notre développement économique et social : on a en effet recours, pour élaborer les programmes de l'enseignement professionnel et technique à l'aide des organismes chargés d'analyser et d'évaluer ces besoins. Ces programmes s'articulent verticalement avec ceux des établissements universitaires homologues, dans le cadre du système général d'enseignement.

(4.14) D'autre part, pour rendre l'enseignement professionnel ou technique vraiment fécond et pour l'adapter réellement au processus de production, on applique la méthode suivante : Dès que l'élève a acquis un minimum de connaissances théoriques et pratiques, il va passer six mois dans un centre de production, puis revient passer six mois à son école, cette alternance étant appelée à se répéter, de six mois en six mois, jusqu'à la fin de ses études.

(4.15) L'enseignement supérieur a subi ces derniers temps une transformation très profonde et très originale. Nous pourrions dire que, la phase pendant laquelle nous nous sommes efforcés d'amener le peuple à l'université (en renversant pour cela les obstacles traditionnels) étant arrivée à son terme, nous sommes maintenant entrés dans une autre phase, qui consiste à "amener l'université au peuple". C'est dans ce dessein que, tout en créant de nouvelles facultés à l'intérieur des universités existantes, nous avons ouvert des établissements d'enseignement supérieur dans les régions où le Gouvernement révolutionnaire entend appliquer de vastes plans de développement, notre espoir étant que l'expérience acquise permettra de multiplier ultérieurement ces établissements.

(4.16) Nous devons enfin signaler que la population participe de plus en plus largement à l'étude et à la solution des grands problèmes d'éducation. C'est ainsi que le projet de loi visant à rendre l'enseignement obligatoire (préparation militaire comprise) jusqu'au niveau moyen sera très prochainement discuté dans toutes les écoles, dans tous les centres de travail et dans tous les comités de base des organisations de masse.

(4.17) En ce qui concerne les sciences exactes et naturelles et leur application au développement, le chapitre II du rapport imprimé distribué par Cuba aux délégations ici présentes montre qu'il a bien été donné effet, dans notre pays, aux recommandations contenues dans la résolution 2.01 adoptée par la Conférence générale à sa quatorzième session. On y voit comment ont progressé les travaux de l'Académie des sciences, à laquelle il appartient de planifier et d'organiser les recherches au niveau le plus élevé, sans jamais perdre de vue les exigences du développement économique du pays. La multiplication des centres et instituts chargés de mener à bien de telles recherches témoigne de l'importance que l'on attache, à Cuba, à la connaissance scientifique. A mesure que se sont précisés les besoins essentiels du pays, on a vu se créer, pour les satisfaire, de nouveaux services de recherches. Dans certains secteurs, comme celui de l'enseignement et de la recherche agricole, les progrès ont été particulièrement sensibles.

(4.18) Il me faut attirer votre attention sur la façon dont s'élargit le champ de la recherche. La création de nouveaux enseignements scientifiques à l'université se poursuit à un rythme accéléré ; mais on s'efforce en même temps d'obtenir que les connaissances acquises grâce à ces enseignements soient immédiatement mises à profit pour de nouvelles recherches. Pour cela on a jusqu'à présent suivi deux voies : d'une part, on a créé, dans les universités mêmes, des centres de recherches comme le très important Centro Nacional de Investigaciones Científicas, rattaché à l'université de La Havané ; d'autre part, on a institué, dans les ministères et dans les organismes qui s'occupent plus directement de la production et du développement économique, des services qui se consacrent à des recherches d'un type déterminé (portant, par exemple, sur la pêche ou sur la canne à sucre). Ce qu'on veut, en multipliant ainsi les centres de recherches, c'est donner aux étudiants en science la possibilité de s'employer dans leur spécialité dès qu'ils auront obtenu leur grade universitaire - et cela, toujours en qualité de chercheurs.

(4.19) Se plaçant dans une perspective plus large, la délégation cubaine, mue par le désir d'articuler l'effort national avec la collaboration la plus ample de l'Unesco, a proposé, au cours de la présente session, que l'on envisage d'organiser, dans le cadre du programme futur de l'Unesco, une Décennie de l'enseignement et des sciences agricoles, ce qui serait de nature à influencer favorablement, non seulement sur le développement économique de notre pays, mais aussi sur celui de tous les pays encore insuffisamment développés.

(4.20) Le chapitre de notre rapport imprimé qui est consacré aux sciences sociales, aux sciences humaines et à la culture rend compte de toutes les initiatives qui ont été prises ; mais nous devons tout particulièrement souligner les progrès des études sociologiques relatives aux communautés

rurales et urbaines, des études sur la jeunesse, sur le travail et l'industrie, sur les organismes politiques et de masses, ainsi que de l'examen des méthodes d'éducation en vigueur.

(4. 21) La politique culturelle du Gouvernement révolutionnaire, inspirée par les préoccupations du monde contemporain, veut que l'on s'efforce de récupérer et de divulguer les meilleures valeurs de la culture nationale tout en cherchant à participer au patrimoine culturel de l'humanité. Sans vouloir énumérer toutes les activités culturelles qui se sont déroulées ces derniers temps dans notre pays, il nous faut signaler l'attention spéciale qui a été apportée à l'étude des cultures latino-américaines et africaines considérées dans leurs expressions nationales. D'autre part, le Conseil national de la culture a, depuis sa récente réorganisation, continué à donner une impulsion croissante à la création et à l'éducation artistiques. Dans les domaines du théâtre, du ballet et de la musique, les progrès réalisés se sont manifestés aussi bien dans la qualité des productions que dans les efforts visant à favoriser l'épanouissement des talents populaires. Les concours littéraires patronnés par la Casa de las Américas favorisent les contacts entre les écrivains du continent et exercent aussi leur attrait sur les intellectuels originaires d'autres régions.

(4. 22) Notre rapport imprimé met en évidence l'essor indéniable du cinéma et du théâtre, dont témoigne le nombre des prix internationaux importants qui ont été attribués à des Cubains. Le Congrès culturel de La Havane, auquel ont assisté des créateurs et chercheurs de tous les continents, peut être considéré comme la plus grande réussite d'ordre culturel qui ait marqué l'exercice biennal qui s'achève.

(4. 23) Nous manquerions à notre devoir si nous ne faisons pas allusion, alors que l'occasion nous en est offerte, à un problème qui est directement lié aux principes et objectifs de l'Unesco : celui du blocus culturel auquel le Gouvernement des Etats-Unis soumet Cuba. La persistance de ce blocus n'a pas réussi à entraver, dans notre île, les progrès de l'éducation, de la science et de la culture, car notre peuple et notre gouvernement ont assez de volonté et de décision pour surmonter - comme ils l'ont déjà fait dans d'autres domaines - les effets de l'inqualifiable attitude qui tend à les isoler ; mais le maintien d'un tel blocus est en contradiction flagrante avec l'idée de ces échanges culturels que notre Organisation considère, d'après ses propres déclarations, comme une manifestation indispensable de la solidarité internationale. Nous avons approuvé, lors de la dernière session de la Conférence générale, un document capital qui traite des principes de la coopération culturelle internationale et où il est indiqué que les tensions politiques ne doivent pas affecter les relations culturelles entre les nations. La délégation cubaine demande à la Conférence générale et au Secrétariat de l'Unesco de faire le nécessaire pour que soit assuré, dans le cas de Cuba, le respect de ce principe.

(4. 24) Avant de terminer, je voudrais, Monsieur le Président et Messieurs les délégués, m'arrêter un instant sur une question essentielle, celle de la jeunesse, et plus particulièrement de la jeunesse universitaire. A propos de cette question extrêmement brûlante, il y aurait lieu de se demander s'il y a beaucoup de pays où pourrait ne pas exister le problème de la jeunesse - de toute la jeunesse - avec toute l'acuité qu'il revêt dans l'enseignement supérieur. La conscience claire des choses qu'ont les jeunes à notre époque les rend particulièrement sensibles à l'insécurité et à l'incertitude de leur avenir. Dans bien des pays, l'accès à l'université est rendu difficile, non seulement par l'insuffisance des structures, mais aussi par la nécessité de subsister matériellement pendant la longue période que requièrent les études universitaires ; cette insécurité et cette inquiétude débordent d'ailleurs le cadre de l'université dans une société que ni sa structure ni ses lois ne mettent dans l'obligation d'assurer une existence décente aux jeunes gens qui commencent leur carrière. Puisque c'est effectivement sous ces sombres couleurs que se présente, dans maints pays, l'avenir offert aux étudiants de l'enseignement supérieur, comment pourrait-on ne pas voir s'y poser, ce qu'on appelle le problème de la jeunesse universitaire ?

(4. 25) Il serait puéril et déraisonnable de vouloir obliger le monde entier à prendre exemple sur notre pays. Il est cependant indéniable que notre Révolution a provoqué des changements de structure grâce auxquels les jeunes Cubains ont aujourd'hui le sentiment de participer activement au progrès social. Il ne peut pas y avoir de conflits là où aucun obstacle ne se dresse devant les aspirations légitimes ; il semble donc que le meilleur moyen de résoudre ce problème de la jeunesse dont se préoccupe tant la Conférence générale serait de supprimer les obstacles ou barrières qui l'ont fait naître.

(4. 26) De nombreux délégués ont rappelé du haut de cette tribune que l'époque présente est lourde d'incertitude et de dangers. Ce qui est plus grave que le problème de la jeunesse, c'est la persistance de l'action impérialiste, colonialiste et raciste sur une partie très étendue de notre planète ; et, si les orateurs qui m'ont précédé ont été nombreux à faire allusion à la guerre considérée dans ses dimensions universelles, ils n'ont pas tous parlé de la guerre qui sévit effectivement, de la guerre injuste qui fait couler le sang de peuples héroïques, comme le peuple vietnamien. Il n'est pas besoin de souligner que l'Unesco se trouve aujourd'hui devant une conjoncture

décisive et que son prestige et sa croissance même dépendront de la mesure dans laquelle elle saura, par ses attitudes et par ses actes, se montrer à la hauteur des circonstances. Plus que jamais, des responsabilités considérables lui incombent, en matière d'éducation, de science et de culture, face aux millions d'êtres humains qui aspirent à mener, dans la justice, une vie féconde. La délégation cubaine formule une fois encore le vœu que l'Unesco, dotée de la plus haute compétence technique, sache, dans les années à venir, se rapprocher des peuples et répondre à leurs aspirations essentielles ; et c'est dans l'espoir que ce vœu se réalisera que nous renouvelons à l'Organisation l'expression de notre confiance.

5.1 ПРЕДСЕДАТЕЛЬ:

Благодарю д-ра Хуана Маринелло за произнесенное слово.

5.2 Прежде чем предоставить слово следующему оратору, разрешите напомнить о необходимости придерживаться установленного нами же регламента 20-минутного выступления.

5.3 Слово предоставляется Ее превосходительству г-же Кломпе, министру по делам культуры, отдыха и социального благосостояния Нидерландов, главе делегации. Прошу вас, г-жа Кломпе.

(5.1) Le PRESIDENT, - (Traduit du russe.)
Je remercie M. Marinello.

(5.2) Je voudrais, avant de donner la parole à d'autres délégués, attirer votre attention sur la nécessité de respecter la décision que nous avons prise de limiter à 20 minutes la durée des interventions.

(5.3) Je donne la parole à S. Exc. Mme Klompe, ministre de la culture, des loisirs et de l'action sociale, chef de la délégation des Pays-Bas.

6.1 Mme KLOMPE (Pays-Bas), -

Monsieur le Président, si je me tourne d'abord vers vous, c'est pour saluer en votre personne les hommes et les femmes du continent que vous représentez et, plus particulièrement, cette Afrique sur laquelle déferlent au nord les sables du Sahara, cette Afrique composée de tant de pays jeunes et ardents, destinés à jouer sur l'échiquier du monde un jeu attentif et équilibré, où nous croyons discerner une foi profonde dans les destinées des peuples qui incarnent et différencient ses plaines et ses plateaux, ses savanes et ses forêts, ses paysages les plus sauvages et ses constructions techniques les plus audacieusement modernes. Que la quinzième session de la Conférence générale soit présidée par un représentant de ce vaste continent africain, par l'un de ceux qui, ancien ministre dans son pays, en connaît le mieux les retards, les progrès, les besoins et les moyens, nous fait bien augurer de la qualité des travaux entrepris sous sa direction.

6.2 Mesdames, Messieurs, j'éprouve, à me trouver en France à l'occasion de la réunion de la Conférence générale, un plaisir que je ne tiens nullement à dissimuler. Le pays hôte de l'Unesco possède, depuis les temps les plus anciens, les vertus de savoir et de cœur que nous sommes fiers de reconnaître à notre Organisation et je n'en veux pour preuve que l'espoir que la France a si généreusement dispensé à tant de peuples et de nations, aussi bien sur le plan des idées que sur celui de la culture, et par l'exemple de sa propre civilisation.

6.3 C'est précisément l'un des plus fervents protagonistes du progrès social et moral, né dans ce même pays, que nous venons, avec une confiante unanimité, de réélire à la direction que l'Unesco. Faut-il le féliciter ou le plaindre ? Je crois que le monde est en droit de se réjouir que M. René Maheu veuille bien poursuivre une tâche écrasante, mais que nul mieux que lui n'est en mesure d'assumer, pour le plus grand bénéfice de notre Organisation.

6.4 La quinzième session de la Conférence générale de l'Organisation se déroule, comme la précédente, au cours d'une période marquée par des tensions internationales ; loin

d'avoir diminué, ces tensions ont même, par suite de récents événements survenus dans diverses régions du monde, augmenté en nombre et en intensité, en même temps que, à l'intérieur des frontières de nombreux Etats membres, d'autres tensions atteignaient une violence qui, en se déchaînant, a parfois entraîné la perte de vies humaines. Nous manquons à notre devoir si le souvenir de ces faits n'était sans cesse présent dans notre coeur et notre esprit, ne fût-ce qu'en raison de la peine subie par autrui, mais aussi, il importe de le dire, à cause des objectifs suprêmes que son Acte constitutif assigne à l'Unesco : l'édification de la paix et l'épanouissement de la dignité humaine. Dans l'exécution de cette mission, l'Unesco doit retenir qu'au-delà des révolutions qui ont secoué le monde - révolutions tantôt sociales, tantôt techniques, industrielles ou économiques - qu'au-delà des mutations profondes dues à l'utilisation des moyens de communication modernes et des méthodes audio-visuelles de transmission récemment découvertes, l'humanité se voit confrontée à un bouleversement mondial de la société.

6.5 L'agitation qui se produit parmi la jeunesse, dans le monde entier, en est un symptôme profond. A cet égard, la jeunesse est à la fois le baromètre et l'excipient de l'agitation et du malaise de l'humanité consciente dans toutes ses articulations sociales. Formellement, la jeunesse n'est qu'une couche de la société, bénéficiant socialement des facultés de s'exprimer, et profitant du fait qu'elle n'est pas encore intégrée ; son audience est donc limitée, et les générations plus âgées doivent apprendre à l'écouter. Il est clair qu'il s'agit là d'une crise totale de la société, atteignant toutes les couches de la population dans presque tous les pays du monde - lesquels, il faut le reconnaître, ne sont pas parvenus à résoudre leurs problèmes humains les plus fondamentaux. Ce phénomène concerne aussi bien - quoique dans des mesures différentes - les pays que nous nommons communément développés que ceux que nous appelons généralement pays en voie de développement. Ces derniers éprouvent, de surcroît, des difficultés supplémentaires, dues aux problèmes matériels et humains auxquels ils doivent faire face.

6.6 Nous en arrivons ainsi tout naturellement à constater que la Première Décennie des Nations Unies pour le développement n'a pas répondu à notre attente, ni du point de vue économique, ni du point de vue social.

6.7 Pour la Deuxième Décennie, il est indispensable de créer dès maintenant les conditions qui permettront d'obtenir de meilleurs résultats en ce domaine. Quoique la reconnaissance des immenses problèmes mondiaux provoque généralement un sentiment d'impuissance, il appartient à l'Unesco comme aux gouvernements de rechercher les voies et les moyens qui pourraient contribuer à en fournir la solution. Les études et les échanges de vues sur la Première Décennie du développement ont également donné lieu à des discussions aux Nations Unies, sur la Charte du développement. Outre la Charte, une stratégie du développement est maintenant en préparation pour la Deuxième Décennie. Cette stratégie prend la forme de mesures fonctionnelles et concrètes, où seraient intégrées les principales disciplines techniques, économiques et sociales, capables de favoriser, en divers domaines, une croissance accélérée et harmonieuse dans les pays en voie de développement. Le Gouvernement des Pays-Bas n'a cessé, au cours des années passées, d'insister sur la nécessité d'une Charte comme sur celle d'une stratégie du développement.

6.8 L'expérience acquise au cours de la Première Décennie du développement nous a appris qu'en fixant les objectifs à atteindre il ne suffit pas de déterminer le pourcentage minimum du revenu, comme nous l'avons fait au cours de la décennie écoulée, mais qu'il convient aussi de prévoir des mesures dans d'autres domaines du développement culturel et social, comme la consommation alimentaire par tête d'habitant, la santé, l'emploi, l'éducation, etc. C'est la considération qui a prévalu lorsque le Comité de la planification du développement, réuni à Addis-Abéba au printemps dernier, a fait appel à plusieurs institutions spécialisées, dont l'Unesco, pour élaborer la stratégie du développement. Je souhaite sincèrement qu'on puisse tenir compte ici de la nécessité d'une intégration harmonieuse des politiques d'aide bilatérale et multilatérale. Car, loin d'être contradictoires, ces deux actions se complètent parfaitement. En outre, je voudrais exposer deux considérations qui peuvent être utiles à l'Unesco dans l'exécution de son programme futur.

6.9 En premier lieu, la pensée critique concernant le développement de l'éducation, de la science et de la culture ne peut être réservée aux seuls pays en voie de développement. Les pays industrialisés sont eux aussi, peut-on dire, en voie de développement et connaissent une transformation souvent aussi radicale et non moins rapide et impérieuse que celle des pays auxquels nous nous référons. Les pays industrialisés ne peuvent guère faire appel aux moyens financiers de l'Organisation, mais ils devraient pouvoir, plus que par le passé, s'appuyer sur les facultés d'intelligence, ainsi que sur la somme de connaissances et la possibilité de confrontation des expériences de la communauté internationale dont l'Unesco est tout à la fois l'élément moteur et le symbole.

6.10 Deuxièmement, la promotion de l'éducation, de la science et de la culture dans les pays en voie de développement ne doit pas s'inspirer des exemples fournis par la situation qui existe dans les pays industrialisés. J'ai déjà dit que cette situation est loin d'être idéale et qu'elle se transforme à un rythme rapide. Si l'on ne reconnaît pas ce fait, la planification du développement dans les pays moins favorisés aboutira inévitablement au "planning for a magnified past", du fait que c'est le passé et non l'avenir qui aura servi de base à la planification. Les pays en voie de développement seront très mal aidés, si l'assistance qui leur est fournie les maintient de façon permanente à l'arrière-plan.

6.11 Monsieur le Président, après avoir exposé ces conceptions de mon gouvernement en ce qui concerne la coopération avec les pays en voie de développement - coopération à laquelle l'Unesco apporte une remarquable contribution - je crois utile d'ajouter qu'une telle contribution devrait prévoir un programme d'action nettement défini, et que ce programme devrait être soumis aux Etats membres lors de la prochaine session de la Conférence générale. Auparavant, il serait sans doute possible d'apporter quelques modifications au Projet de programme et de budget pour 1969-1970, afin d'assurer à l'action envisagée une plus grande efficacité.

6.12 A cet égard, je tiens à préciser que nous nous sommes prononcés, à la Commission du programme, en faveur du projet de résolution proposé par la Roumanie, qui a trait au développement des ressources humaines, et en faveur du projet de résolution présenté par la Yougoslavie, qui concerne l'évaluation des résultats de l'activité de l'Unesco au cours de la Première Décennie du développement et la mise au point d'un programme de travail coordonné pour la Deuxième.

6.13 L'exemple qui me vient à l'esprit est celui de la nécessité de développer les ressources humaines, particulièrement dans les pays en voie de développement. Le programme qui nous est soumis contient un certain nombre de propositions qui ont trait à cette action et qui portent notamment sur la planification et la politique du développement général de l'éducation et de la formation professionnelle, ainsi que sur les études et recherches relatives aux problèmes du développement.

6.14 Dans nombre de pays, des programmes détaillés concernant le développement communautaire sont réalisés en vue de permettre à la population de participer le plus activement possible au développement de la société dans laquelle elle vit. La réunion des ministres responsables de l'action sociale, qui s'est tenue à New York au début de septembre dernier et à laquelle j'ai pris part, a nettement souligné aussi l'importance du rôle de l'action sociale pour la mobilisation des forces destinées à soutenir le développement national et régional.

6.15 L'extension et l'utilisation des commissions régionales peuvent épauler précieusement la stratégie internationale du développement. Dans les diverses régions du monde, doivent s'ouvrir des perspectives plus vastes pour la formation du personnel administratif, la planification et l'exercice de fonctions variées de direction.

6.16 L'éducation ne doit pas être considérée seulement comme un but en soi. Elle doit avoir bien plutôt un caractère fonctionnel. Une structure dans laquelle l'optique du

développement de la société a été prise en considération offre infiniment plus de possibilités de participation à la population et lui permet d'assumer des responsabilités propres.

6.17 Enfin, il me paraît nécessaire d'insister sur le rôle important que la jeunesse du monde entier est en mesure de jouer dans la stratégie du développement. Le document 15 C/65 du Directeur général, consacré aux problèmes de la jeunesse, constitue une importante contribution à nos travaux. J'y relève en particulier que le problème de la promotion de la jeunesse ne doit pas être considéré du point de vue des "services que les jeunes se doivent de fournir à la communauté", mais qu'il convient de penser davantage à la création d'un cadre dans lequel la jeunesse pourra assumer ses propres responsabilités et se voir confier des tâches qui stimuleront son enthousiasme, son dévouement et son pouvoir d'invention, en lui donnant la conviction d'être membre à part entière de la communauté.

6.18 Il faut reconnaître que la jeunesse occupe de plus en plus une position clé sur le plan international, de telle sorte qu'elle peut être considérée comme le levier qui favorise le développement de l'individu et de la civilisation, grâce aux techniques et aux moyens dont dispose l'Unesco. Si, aujourd'hui, les étudiants sont en pleine agitation et si la jeunesse donne libre cours à ses sentiments d'aversion, notre société est trop encline à voir là un problème inhérent à la jeunesse plutôt qu'un avertissement que toute la société pourrait bien être illogique, inhumaine et pétrie de contradictions. Comme exemple de contradiction dans la société, et bien que la notion de participation du citoyen aux structures sociales soit de plus en plus reconnue, je me bornerai ici à mentionner qu'un pourcentage important des citoyens, à savoir les jeunes, du fait d'études prolongées et de la position de subordination qui est la leur au sein des systèmes d'enseignement, sont maintenus dans un état d'adolescence et ne sont appelés à remplir aucune fonction sociale. La seule fonction sociale que l'on ait été en mesure d'inventer pour la jeunesse adulte est celle qui suscite le plus d'opposition, à savoir celle de soldat.

6.19 Nous devons considérer davantage la jeunesse comme un catalyseur qui nous incite à penser, afin de rejeter des principes et des conceptions surannés - et ce, aussi bien dans les pays dits développés que dans les pays dits non développés. J'aimerais ajouter, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, que le problème de la jeunesse, ainsi que je l'ai déjà fait observer, ne peut être considéré isolément, mais doit être replacé dans le contexte de la situation sociale du monde.

6.20 Le Gouvernement des Pays-Bas serait favorablement impressionné s'il était possible de rendre la planification à long terme de l'Unesco plus fonctionnelle et de l'orienter davantage vers la planification à long terme de l'action des Nations Unies, tout en tenant compte des directives et des avis du Conseil économique et social, où l'accent est mis sur le développement des ressources humaines.

6.21 Quelle est la contribution que l'Unesco est en mesure de fournir au développement et à la redécouverte de l'homme, pour faire contrepoids à la furieuse marée technique et économique qui risque d'engloutir le monde ? Mon gouvernement souhaiterait que l'Unesco fasse un choix parmi la trentaine de "steering instruments", tels qu'ils sont envisagés dans le projet de résolution concernant le développement social, actuellement étudié par l'Assemblée générale des Nations Unies. Ces instruments d'action, qui s'harmonisent avec les objectifs et la philosophie de l'Unesco, peuvent être manipulés par chaque pays, qu'il soit ou non développé.

6.22 Il est manifeste que la programmation et la planification des activités de l'Unesco ont trait exclusivement à l'éducation, à la science et à la culture. Le gouvernement des Pays-Bas est favorable au fonctionnement efficace de la planification de l'Unesco dans le cadre que nous venons d'esquisser. Il souhaite que la promotion culturelle ne traduise pas seulement la promotion de l'expression artistique, mais qu'elle favorise en outre une conception très complète de la vie de l'individu et de sa civilisation. Il souhaite aussi que l'éducation ne soit pas seulement un enseignement, au sens traditionnel du mot, mais soit

orientée vers la qualité d'homme, et que le programme scientifique de l'Unesco mette l'accent sur les disciplines du comportement humain. Une telle vision et sa concrétisation par l'Unesco doivent être placées dans le cadre général du développement des ressources humaines.

6.23 Au cours du débat de politique générale, le souhait a été exprimé que la crise de la civilisation ne soit pas fatale, mais on a également fait valoir qu'il n'y a pas un âge pour apprendre et un âge pour savoir. Telle est la véritable essence de l'éducation permanente, qui n'est sûrement pas destinée à la jeunesse seulement, mais à chaque homme et chaque femme, et à tous les âges.

6.24 Voilà un problème de première importance. Si l'éducation permanente restait un terme nouveau sans contenu spécial, ce mouvement risquerait d'aboutir à une autre forme de prolongement de nos systèmes d'éducation, à une autre forme de prolongement de l'adolescence - développement dangereux, qui ne peut qu'aggraver les conflits et les difficultés que je viens de signaler. Ce qui est urgent, c'est d'échapper à la nécessité de prolonger toujours la préparation, mais c'est chose impossible sans une réforme profonde de nos systèmes éducatifs et sociaux. Une telle réforme ne peut être improvisée ; elle exige une étude approfondie des structures humaines et sociales, des limites que ces structures imposent et des possibilités présentes à l'intérieur de ces limites ; elle exige le courage de rejeter bien des idées et de reconsidérer bien des problèmes fondamentaux en partant de zéro ; elle signifie une redécouverte des valeurs fondamentales qui font de nous des hommes. Ce n'est qu'après cette renaissance humaine, nouvelle et personnelle, que nous pourrions nous aider mutuellement en échangeant les enseignements de notre expérience et notre savoir sur tout ce qui semble nécessaire à la condition d'homme.

6.25 Ainsi, nous présentons un programme particulier qui doit s'intégrer dans celui de l'Unesco, dont le Directeur général a dit qu'elle est elle-même un programme et un forum d'opinions. Et il a ajouté : l'éducation est une manière de vivre et une dimension de la vie même. Le Gouvernement néerlandais formule le vœu que ce programme et cette dimension de la vie fassent clairement ressortir les priorités et acquièrent des formes concrètes dans les programmes des années à venir, qui seront placées sous le signe du choix entre la matière et l'homme.

6.26 Monsieur le Président, je voudrais résumer l'objet de mon exposé de la manière suivante : un programme d'action devrait être élaboré et présenté à la seizième session de la Conférence générale, définissant le sens et la portée de la collaboration avec les pays en voie de développement ; la planification à long terme de l'Unesco devrait s'orienter davantage vers celle des Nations Unies, pour la Deuxième Décennie du développement, et elle devrait être plus fonctionnelle ; il conviendrait de donner à la jeunesse les moyens de jouer un rôle à sa mesure, spécialement dans la stratégie du développement, ainsi que nous la concevons pour tous les pays du monde ; il faudrait, enfin, tenter de mettre en oeuvre le processus d'éducation permanente, en en renforçant et en en approfondissant la portée.

6.27 Tels sont les impératifs que la délégation du Royaume des Pays-Bas croit pouvoir suggérer en vue de donner à l'homme sa chance la plus précieuse, celle de se développer dans tous les sens du terme et surtout dans son sens le plus ancien et quasi oublié - "ôter l'enveloppe qui cache quelque chose" -, que, pour ma part, j'appelle la Vie.

7. ПРЕДСЕДАТЕЛЬ:

Благодарю вас, г-жа Кломпе, за ваше слово. Разрешите предоставить слово г-же Ингер Педерсен, члену Верховного суда Дании. Прошу вас.

(7) Le PRESIDENT. - (Traduit du russe.)

Je remercie Mme Krompe. Je donne la parole à Mlle Inger Pedersen, membre de la Cour suprême du Danemark.

8.1 Mrs. PEDERSEN (Denmark):

Mr. President and distinguished delegates, the Danish delegation would like first of all to convey its congratulations to you, Mr. President, and to the Director-General.

8.2 Next I would like to express my satisfaction with the proposed programme and budget for the biennium 1969-1970. In accordance with the decisions of the General Conferences in 1960 and 1964, very high priority has been accorded to education and to natural sciences.

8.3 Unesco's programme in social science, culture and communication is at present given a rather low priority within the Regular budget, and furthermore the extra-budgetary resources from the United Nations Development Programme are limited where these sections are concerned. The question of granting a relatively higher priority to these sectors ought therefore to be considered. This question might be discussed during the debate concerning Unesco's long-term planning.

8.4 The Social Science Department should not be considered merely as a service centre for all sections of Unesco, no matter how important this function may be. This Department should also develop its own independent projects and for this purpose, should be assisted by highly-qualified personnel and experts employed on short-term contracts. But let me return to the long-term planning.

8.5 In its report, the Ad Hoc Committee of Experts to examine the Finances of the United Nations and the Specialized Agencies recommends that all United Nations Specialized Agencies take steps to develop and effectuate an integrated system of long-term planning of programme formulation and of budget preparation.

8.6 In accordance with this recommendation and with the viewpoints expressed at the fourteenth session of the General Conference, the Executive Board has recommended that this Conference should invite the Director-General to prepare for the next Conference "a long-term plan" for the following three biennia, that is, for a period of six years.

8.7 Long-term programmes are not unknown within Unesco's activities; especially in the education sector where a great number of long-term programmes have been initiated. Examples of these are the Experimental World Literacy Programme and the ten-year programme concerning equal access to education for girls and women. Of the proposed new activities, I would mention the ten-year programme concerning rural development and the ten-year programme concerning training of middle-grade personnel.

8.8 There is, however, a difference between the implementation of more or less interdependent long-term projects and the making of long-term plans for an international organization with as wide a range of activities as those of Unesco.

8.9 By and large, I accept the proposal made by the Executive Board, whereby a detailed draft programme and budget will be prepared for the biennium following the sixteenth General Conference, i.e. the period 1971-1972, whereas, for the following two biennia, 1973-1976, a "sketch-programme" will be prepared. I also agree that in the preparation of the long-term plan, we should have regard to the most urgent needs of Member States, to due co-ordination with the long-term programmes of other organizations, to the capacity of the Organization and to the budgetary means expected to be placed at its disposal.

8.10 In my opinion, however, the actual implementation of long-term planning will confront us with some difficulties. We are in the midst of a dynamic evolution and experience shows that it is often difficult to foresee future needs.

8.11 I think, therefore, that the planning of Unesco's programme and budget for a longer period than the biennium which, according to Unesco's statutes, lies within the competence of the General Conference, should only be broadly outlined. It should indicate the trends

which are expected to prevail in Unesco's programme as a whole and in its various sectors during the four-year period following the biennium for which a detailed programme is adopted, and the framework of the plan should be sufficiently flexible to allow for the realization of concrete projects and programmes in accordance with the conditions prevailing at the time of their implementation.

8.12 This being said, I wish to emphasize that it would be advantageous if the General Conference were able, through long-term planning, to view its decisions for the biennium following the Conference in a wider perspective. The General Conference will thus, on the one hand, have to consider the consequences of implementing extensive projects of some duration and, on the other hand, safeguard the freedom of future conferences with regard to the following biennia. I may add that the Danish experience with regard to four-year budget planning shows that such a procedure tends to further a more realistic policy.

8.13 In connexion with the possible introduction of a long-term plan for Unesco's activities, the question of the relative priority of the different sectors of the programme, as well as the rate of growth of the Organization, should be reconsidered. When deciding this relative priority, we should of course have regard not only to the Regular budget but also to extra-budgetary resources from the United Nations Development Programme.

8.14 With regard to the details of the proposed programme, I have some remarks to make concerning natural sciences. The Danish Government was very glad to learn, at the 78th session of the Executive Board of Unesco, that agreement had been reached between the Director-General of Unesco and FAO on joint action by the two organizations in the fields of marine science and fisheries. We believe that this agreement will be very beneficial for further successful developments of the work of the Intergovernmental Oceanographic Commission.

8.15 We have also been informed that only a few days ago the Bureau and the Consultative Council of the Commission organized here a meeting of a group of consultants consisting of the Bureau itself and representatives of Unesco, FAO and IMCO, to consider the future development of the Commission in connexion with the expanded programme of international co-operation as proposed by the Secretary-General of the United Nations. We should be very grateful if the Director-General could provide the General Conference with information concerning the results of this meeting.

8.16 As to the education sector, I have noted with pleasure and satisfaction the extent to which it reflects the basic idea that the right to education should be made available for all, for instance in the programme concerning equal access to education for handicapped children and young people. The draft resolution submitted by Sweden concerning the follow-up of the recommendation of the Vienna Conference and the round-table on the Nature and Role of Higher Education in Contemporary Society are based on the same idea and Denmark fully supports this Swedish proposal.

8.17 As concerns the education of handicapped children and young people, I should like to make certain comments since my government takes a special interest in this item and we have recently had the pleasure of acting as host country for a Unesco seminar on special education for handicapped children in which 27 administrators and teachers from ten countries participated.

8.18 Educational activities for the handicapped are developing in a number of countries and I am convinced that Unesco will be able to play an important rôle in this special field. The Organization might well be in a position to plan a programme for the education of the handicapped in co-ordination with its educational activities as a whole.

8.19 This year we are celebrating Human Rights Year and I can think of no more worthy way for the United Nations and its Specialized Agencies to do this than by providing for the handicapped a way out of their isolation through education.

8.20 This special education creates specific problems. Co-operation between different professional groups, qualified teachers, research workers and, last but not least, a qualified administration - local and central - will be necessary. Special education is not only a question of institutions for disabled or partially disabled persons; it also implies a co-ordinated system of pedagogical activities for those whose learning has been retarded and who frequently suffer from more than one handicap. Furthermore modern pedagogics as applied in special education is also of importance for school reforms in general, since a fresh impulsion with regard to the processes of learning and ordinary didactics is often gained through work with retarded children.

8.21 Yesterday, in the Sub-Commission for Education, the Nordic delegations introduced resolutions on the education of handicapped children and on equal access to education for women and girls. The resolutions were received with sympathy and support. They had, however, certain budgetary consequences, and since there was no desire to raise the budgetary ceiling and no savings could be found immediately, the Commission agreed upon a solution which we regard as a reasonably satisfactory compromise. The very interesting discussions in the Sub-Commission indicated, however, how useful it would be if there was a possibility of finding some further budgetary resources. Therefore, in this connexion, I should like to refer to the proposal presented at the fourteenth session of the General Conference during the debate on the future programme, according to which 150,000 dollars should be reserved and placed at the disposal of the Programme Commission to cover expenses in connexion with very important programme activities which might develop.

8.22 A reserve of this kind could be applied to cover expenses such as those involved in the Nordic proposals put forward yesterday.

8.23 In his statement concerning the activities of the Board, the Chairman of the Executive Board emphasized the serious problems in connexion with youth which have arisen during recent months. The acute nature of these problems was also stressed by the Director-General and by several speakers in the last few days. I fully share these views and I consider these problems of extreme importance. I may add that the importance attached by the Danish Government to the solution of these problems is reflected in the programme of the Danish Board for Technical Co-operation with Developing Countries. The Board has offered to arrange and finance individual fellowships for youth leaders wanting to study out-of-school youth institutions and programmes in Denmark.

8.24 I do not want to take up any more of the precious time of this Conference. I would merely like in conclusion to express my great admiration of the work done by this Organization and my deep appreciation of the valuable co-operation between Member States of Unesco in solving the great problems we are facing today within the fields of education, science and culture.

9. ПРЕДСЕДАТЕЛЬ:

Благодарю вас, г-жа Педерсен, за ваше слово. Предоставляю слово Его превосходительству г-ну Хосе Луису Мартинес, генеральному директору Национального института изящных искусств Мексики, главе делегации.

(9) Le PRESIDENT. - (Traduit du russe.)

Je remercie Mlle Pedersen. Je donne la parole à S. Exc. M. José Luis Martínez, directeur général de l'Institut national des beaux-arts du Mexique et chef de la délégation mexicaine.

10.1 El Sr. MARTINEZ (México):

El país que represento ha tenido la fortuna de que su acción educativa, científica y cultural ha coincidido casi siempre, y aun se ha anticipado en ocasiones, a los programas de la Unesco. Gracias a este paralelismo, ha sido relativamente fácil prolongar nuestras tareas nacionales en empresas de carácter regional, como ha ocurrido en los centros e institutos regionales de la Unesco que tienen su sede en México. En otros casos, como en el del Colegio de México, las instituciones han ido al encuentro de proyectos como el

de Oriente-Occidente y han creado secciones especiales para servir a las empresas culturales promovidas por la Unesco. Tanto en un caso como en otro, los gastos que toma a su cargo el país sede son al menos tan considerables -aunque a menudo los superen- como las contribuciones de la Unesco, que de hecho vienen a hacer posibles la acción y los servicios regionales. Por ello, la supresión de estas ayudas al término de los plazos convenidos, si bien justificable hasta cierto punto por la necesidad de emprender nuevos proyectos, no deja de ser un riesgo para la continuidad de labores ya probadas. Siempre será difícil que un país con recursos limitados se decida a financiar empresas regionales, o pueda organizar un sistema satisfactorio de contribuciones de los países interesados de la región. Por ello, la participación de la Unesco en la vida de los centros regionales es esencial para su funcionamiento como tales, y acaso convenga revisar esta política que, al limitar hasta fechas determinadas las contribuciones, interrumpe de hecho servicios regionales, en ocasiones de reconocida eficacia.

10.2 México ha continuado ampliando y fortaleciendo su sistema educativo en todos los niveles. A pesar de que me complacería mencionar aquí algunos de nuestros logros y acaso algunos de nuestros problemas, sólo me limitaré a señalar una experiencia y una tarea que me parece que pueden interesar a esta asamblea. La experiencia a que me refiero es la transmisión por radio y televisión de cursos de alfabetización, lo que ha permitido ampliar considerablemente la tarea directa realizada por los centros alfabetizadores tradicionales. Por otra parte, para resolver el problema de la creciente demanda de educación secundaria, lo mismo en las ciudades que en pequeños centros de población, se ha puesto en marcha un sistema de enseñanza secundaria por televisión, completado por textos especiales. Funcionan en el país las primeras trescientas teleaulas, asistidas cada una por un monitor, en las cuales reciben educación diez mil alumnos que, de otra manera, no hubieran tenido oportunidad de acceso a este nivel de enseñanza. Además, el sistema queda abierto para estudiantes que en forma libre siguen los cursos en su propios hogares. Se han efectuado ya las primeras pruebas con resultados muy halagadores. Los alumnos del primer año alcanzaron un promedio de 8,6 y los del segundo, de 9 (la escala mexicana es del 1 al 10). Las mencionadas son experiencias significativas, ahora que la educación se preocupa por utilizar sistemáticamente los medios que la tecnología moderna nos ofrece.

10.3 La tarea que deseo mencionar, porque me parece que se encuentra dentro del espíritu del excelente proyecto en marcha de planeamiento de la educación, es la reforma educativa que se ha emprendido en México. Para hacer frente a la parte que nos concierne en la crisis mundial que sufre la educación, se ha proyectado una reforma que comprenda todas las edades y todas las etapas escolares, como un sistema permanente en que se apoye la actitud del ser humano ante la vida y su conducta ante sus semejantes. Como ha dicho el Presidente de México al establecer los lineamientos de esta reforma: "Deberemos enseñar a pensar, a entender, a actuar, a tolerar y, lo que es muy importante, enseñar a aprender". Y más adelante, al señalar la necesidad de que la reestructura de la educación tuviera en cuenta las exigencias del desarrollo económico, nos prevenía contra los riesgos de una educación sólo libresca o sólo utilitaria, pues la educación deber ser al mismo tiempo para la producción y para la cultura. "Sin el contenido humanista, el desarrollo económico nada significa en la historia de un pueblo".

10.4 Otro de los principios en que se apoyará la reforma educativa de México surge de una demanda que ha creado el desenvolvimiento social del país: la de cubrir el vacío que existe entre los sistemas activos de la educación preescolar y las tecnologías de la enseñanza media. Para satisfacer esta demanda, se generalizará en las escuelas primarias el método "Aprender haciendo", que procura que la enseñanza sea más directa, que despierte el interés y la reflexión de los alumnos, que los ayude a resolver el problema de la vocación individual y que, desde temprana edad, los familiarice con el uso de las herramientas fundamentales del trabajo humano. Estas características del método, lo diferencian del utilitarismo educativo, ya que no implican descuido del aspecto formativo ni de la adquisición de conocimientos esenciales para la comprensión de nuestro país, de nuestro mundo y de nuestro tiempo.

10.5 El documento principal de esta Conferencia General, el Proyecto de Programa y de Presupuesto, es una obra de madurez y el resultado de la experiencia acumulada de los funcionarios de la Secretaría. Un documento tan complejo y extenso sólo logra su claridad y la precisión con que, en general, responde a nuestras preguntas, gracias a su excelente introducción y al rigor metodológico que ha alcanzado en su estructura y en sus múltiples correspondencias y coordinadas internas. Esta madurez, esta plenitud de ajuste entre teoría y práctica brillan sobre todo en los Capítulos 1 y 2 del Programa, es decir, en el de Educación y en el de Ciencias Exactas y Naturales y su Aplicación al Desarrollo. En cambio, en el Capítulo 3, Ciencias Sociales, Ciencias Humanas y Cultura, las cosas comienzan a ser menos claras.

10.6 La Unesco parece haberse regido, desde sus orígenes, por la urgencia de atender necesidades inaplazables. En 1960, fue la Educación y en 1964, fueron la Ciencia y la Técnica. De acuerdo con este ritmo cuadrinial de prioridades, ahora en 1968, deberíamos volver la atención a la Cultura. Sin embargo, no hay indicios evidentes de que ello ocurra y el desequilibrio entre las actividades prioritarias, y la relegada y confundida Cultura, no han hecho sino agravarse. A pesar de que, como reconoce el Director General, "fueron muchas las delegaciones en la última reunión de la Conferencia General que insistieron sobre la mayor importancia que convendría atribuir a este sector en el programa de la Organización", no es mucho lo que se ha hecho, efectivamente, en el Proyecto de Programa que consideramos.

10.7 Comencemos por las grandes cifras, las que consignan el total de recursos que proyecta aplicar la Unesco en el próximo bienio, tanto dentro de su Programa Ordinario como de los considerables recursos adicionales que provienen del Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo. Pues bien, mientras que Educación dispondrá de cerca de 46 millones de dólares, Ciencias de un poco más de 39 millones, y aun Comunicación de 12 millones y medio, Ciencias Sociales, Ciencias Humanas y Cultura sólo tendrán un poco más de 10 millones, es decir, la asignación más baja, cuatro veces al menos, que las otras dos ramas principales de la Unesco. Podría argüirse frente a estas cifras que el mayor desnivel proviene de los fondos recibidos de Asistencia Técnica y del Fondo Especial, y así es en efecto, puesto que las asignaciones de los fondos propios de la Organización tienen una proporción justificable. Sin embargo, el hecho es que la Unesco opera con sus propios recursos y con lo que recibe de las Naciones Unidas, y que acaso pueda influir ante ellas para evitar desequilibrios tan fuera de proporción y de razón. El Capítulo de Cultura sólo recibirá de estas fuentes un poco más de un millón de dólares, frente a los 28 millones y medio que irán a Educación y los casi 28 que reforzarán las Ciencias consideradas útiles o desarrollables. Aun el Capítulo de Comunicación recibirá casi el doble que el de Cultura. Y si en el presupuesto del Capítulo 3 analizamos lo que efectivamente se aplica a los proyectos culturales, veremos que se reduce a menos de la mitad de los recursos totales de que dispone este Título.

10.8 Contrastando notablemente con esta insuficiencia de recursos, la presentación teórica del Programa Cultural es excelente y apenas habría que añadirle este o aquel detalle para que fuese intachable. Mas, como es forzoso, esta excelencia de la exposición teórica comienza a deteriorarse y a mostrar una disminución desalentadora en cuanto se pasa a los proyectos concretos, y van apareciendo las lagunas. Cuando este capítulo se trate en la comisión respectiva, ya habrá oportunidad de señalar casos concretos que ilustren esta observación. Baste decir, por ahora, que no podrá encontrarse en este capítulo nada comparable a la abundancia y a la robustez de los proyectos concretos que forman los capítulos de Educación y de Ciencias.

10.9 Los economistas tardaron algún tiempo, pero al fin lo hicieron, en reconocer la importancia de la inversión educativa para el desarrollo. ¿Cuándo van a reconocer que la cultura es algo más que decoro del ocio, es algo más que vagos ensueños, que es la prolongación de la educación, y que sin cultura no puede haber hombres cabales, sino sólo máquinas de producir, que afortunadamente no pueden realizarse?

10.10 Se ha estructurado la formación humana con una mira demasiado utilitarista, como la de un sujeto al que primero es forzoso darle el acceso básico al saber práctico y teórico, por medio de la educación, y en seguida, convertirlo en un instrumento productivo, por medio de la ciencia y la técnica. El objetivo parecía ser el de formar hombres útiles para el desarrollo, pero sólo para el desarrollo económico.

10.11 Las recientes crisis que han aparecido en el mundo, la explosión del hombre enajenado, las violencias raciales, los problemas estudiantiles, la rebelión juvenil, las agresiones políticas, acaso tengan su origen no sólo en motivos económicos y en injusticias sociales, sino también en el olvido de la cultura como capacidad de discernimiento, de comprensión y de integración personal y social.

10.12 ¿Por qué no completar el plausible objetivo del desarrollo con la idea más amplia y más justa de desarrollo humano, esto es, social y económico, espiritual y cultural, y hacer de este objetivo la tarea propia de la Unesco?

10.13 El problema de la juventud, la rebelión casi universal de la juventud nos exige también buscar sus raíces y proyectar sus soluciones, lo mismo en el campo de la educación que en el de la cultura. Como ha dicho el Director General en su discurso ante la Conferencia Internacional sobre Planeamiento de la Educación, esta rebelión nos advierte que "la educación debe revisarse de arriba a abajo, tanto en su organización como en su contenido, sus procedimientos y su espíritu".

10.14 Pero no son solamente los sistemas educativos los que rechazan los jóvenes, sino todo el sistema de vida que hemos creado, su utilitarismo y la enajenación que ha determinado. La protesta y la negación de los jóvenes son consecuencia también de la frivolidad y la violencia con que los excitan y los provocan los medios de información y de difusión, y acaso esa protesta no sea extraña a la confusión de nuestras relaciones humanas y a la ausencia de normas morales en que los hemos hecho vivir. Hubo tiempos en que la nobleza de la conducta se buscaba en los preceptos religiosos, en las doctrinas morales o en las páginas de los clásicos. Pero toda una tendencia de la educación, que ha privado en las últimas décadas, logró convencernos de que preceptos, doctrinas y ejemplos, que el humanismo en suma era superfluo y no productivo, inútil para el desarrollo. Y ahora toda la ardua edificación del desarrollo es rechazada por una generación para cuyo beneficio la creamos. Los jóvenes no aciertan a decirnos con claridad qué quieren en lugar de la educación, de la política, de la economía y de la civilización contra la que se rebelan.

10.15 Desde luego quieren protestar, negar y destruir y, cuando su violencia y su ira les permite reflexionar un momento, nos dicen que quieren la verdad y no la mentira, la limpieza y no la corrupción, la imaginación y no el sistema, la libertad y no el orden. También las queríamos nosotros, también las han querido todos, pero sólo comenzamos a preguntarnos si en verdad nos hemos alejado de ellas cuando la nueva generación nos las reclama tan arduamente. Por ello, una de nuestras tareas más urgentes, sobre todo en la Unesco, es la de intentar interpretar con lucidez la demanda de los jóvenes y la de encontrar un camino para volver a dar un sentido y una justificación a la vida.

10.16 El Director General, en su discurso ante la quinta Conferencia Regional de Comisiones Nacionales Europeas, advirtió sagazmente la importancia de este problema, y afirmó que la rebelión juvenil propone a la Unesco un deber mayor y la ocasión excepcional de emprender, con un vigor y una amplitud renovados, esta acción ética que es su vocación esencial. "En este año de 1968 -decía el señor Maheu- la Unesco debe ir hacia la juventud, como hace diez años fue hacia el Tercer Mundo". Y añadía: "La Unesco debe convertirse en la organización de los jóvenes".

10.17 Efectivamente, la Unesco, al igual que todos los países miembros a los que afecte o pueda afectar el problema, debe preocuparse con el mayor rigor y amplitud posibles, por encontrar respuestas y soluciones a la crisis con que nos ha enfrentado la rebelión juvenil. Para poder enfrentarnos con esa tarea, creo que serán muy útiles dos de los

proyectos más valiosos que figuran en el Proyecto de Programa y de Presupuesto que comentamos; el que se refiere a la puesta en marcha de las reformas fundamentales que aconsejé el Planeamiento de la Educación y el que ha comenzado a esbozar las Políticas Culturales. En torno a ambos proyectos y tendiendo una red de consultas interdisciplinarias, pueden articularse los estudios, las consultas y las actividades que intenten dar una respuesta a este problema.

10.18 En la Introducción al documento antes citado, el Director General hace una declaración que considero de la mayor importancia. Dice así: "Una vez iniciado, en 1962, el planeamiento de la educación, y en 1964 el planeamiento de la política científica, puede considerarse que el nuevo programa marca el lanzamiento de la política cultural". Numerosas delegaciones, si no todas unánimes, convendrán en la urgencia de este nuevo programa. Sin embargo, cuando después de esta declaración tan alentadora se analiza el proyecto respectivo, en la Sección 3.33, no podemos menos de sentirnos preocupados, pues se reduce a la celebración de algunas conferencias y reuniones de expertos y a ciertas publicaciones monográficas. Este, desgraciadamente, no es sino un ejemplo más de la debilidad que padecen los proyectos que forman el Capítulo 3. Si el plan de trabajo y los proyectos concretos a realizar, dentro del rubro de Políticas Culturales, respondiera cabalmente a la declaración del Director General y a las exposiciones teóricas, en torno a ese eje podría organizarse la arquitectura de un verdadero Programa Cultural, cuya teoría se viese cumplida por la acción propuesta. Para poder hacerlo, es necesario establecer desde ahora las bases para un retorno al equilibrio entre las tres funciones de la Unesco: Educación, Ciencia y Cultura. Sin necesidad de un aumento del presupuesto, acaso puedan suprimirse, de los capítulos de Educación, de Ciencias y de Comunicación algunas reuniones, algunos proyectos de interés secundario o de resultados discutibles, con cuyos recursos el Capítulo de Cultura, si al menos duplicara sus fondos, realizaría una obra notable que exige imperiosamente nuestro tiempo.

10.19 Como una ilustración de la trascendencia que pueden llegar a alcanzar las actividades culturales, y de su fuerza como instrumento de comprensión, de acercamiento y de amistad pacífica entre los pueblos, quisiera referirme, finalmente, a una experiencia que se realiza actualmente en México.

10.20 Con motivo de la celebración de los Juegos de la XIX Olimpiada, en el presente mes de octubre, mi país quiso devolverles el sentido original que tuvieron en la Grecia antigua, haciéndolos fiestas del arte y del espíritu tanto como del deporte. Para ello se proyectó la realización, durante el año entero de 1968, de un vasto Programa Cultural, dedicado a procurar el conocimiento y la amistad entre todos los pueblos del mundo, por medio de sus manifestaciones artísticas y culturales más elevadas. Todos los teatros y los auditorios, las salas de conciertos y las de conferencias, los museos y las galerías, las plazas y los jardines de varias ciudades han tenido durante este año su máxima actividad para difundir la música y la danza, el teatro y la ópera, las artes plásticas y la arquitectura, la poesía y el cine, el folklóre y el arte infantil, la energía nuclear y el conocimiento del espacio, la genética y la biología, la publicidad y la filatelia, llegados de los cinco continentes. Ciento cinco países se han unido en México en la pacífica emulación de la belleza, la creación, el pensamiento y la imaginación, gracias a esta fiesta internacional de la cultura. Para su realización nunca fueron obstáculos ni las razas ni las ideologías, ni los bloques políticos ni la capacidad económica, ni la existencia o inexistencia de relaciones diplomáticas regulares. Las más refinadas manifestaciones culturales se presentaron en las plazas públicas y en los auditorios, tanto como en los recintos habituales, lo que nos reveló una vez más el vivo sentido de las masas por la cultura y el arte, y las posibilidades de ampliar y encauzar la educación popular mediante programas de esta naturaleza. Esta primera Olimpiada Cultural nos ha confirmado una sencilla verdad que merece ser recordada ante la Unesco: todos los pueblos pueden unirse en empresas pacíficas de cultura. La paz que todos deseamos establecer en la mente y en la conducta de los hombres tiene, pues, en los caminos de la cultura uno de sus más eficaces apoyos.

10.21 Porque México ha sido la sede de esta experiencia singular, deseamos que la Unesco reafirme también su fe en la cultura. Que consideremos la urgencia de volver a

dar al Programa Cultural una importancia de rango no menor que el que disfrutaban las otras dos ramas de la Unesco, de manera de mantener el equilibrio a que nos obligan los principios básicos de la Organización, y sobre todo, para responder adecuadamente a las múltiples tareas que están por realizarse en este campo. Acaso mediante el fortalecimiento de las actividades culturales de cada nación, y de un tejido cada vez más amplio de vínculos, contactos e intercambios internacionales, podamos contribuir eficazmente a forjar un mundo en el cual la intolerancia, la agresión, la explotación y la injusticia no sean ya las fuerzas que prevalezcan.

(10.1) M. MARTINEZ (México). - (Traduit de l'espagnol.)

L'action qu'a menée, en matière d'éducation, de science et de culture, le pays que je représente ici a, par bonheur, presque toujours coïncidé avec celle de l'Unesco et l'a parfois même devancée. Grâce à ce parallélisme, il a été relativement facile de transformer nos activités nationales en activités régionales. C'est notamment ce qui a été fait dans les centres et Instituts régionaux de l'Unesco qui ont leur siège au Mexique. Dans d'autres cas, certaines institutions - par exemple le Colegio de México - ont pris des mesures pour faciliter la réalisation de projets comme le Projet Orient-Occident et ont créé des sections spéciales pour collaborer aux entreprises culturelles de l'Unesco. Quelle que soit la méthode employée, les frais que le pays hôte prend à sa charge sont au moins égaux - et parfois supérieurs - au montant de l'aide financière fournie par l'Unesco pour les activités et services régionaux. Il en résulte que le retrait de cette aide à l'expiration du délai convenu, s'il se justifie jusqu'à un certain point par la nécessité d'entreprendre de nouveaux projets, n'en est pas moins de nature à compromettre la continuation de travaux d'une utilité reconnue. Il sera toujours difficile à un pays aux ressources modestes de se résoudre à financer seul une entreprise régionale, ou de mettre au point un système de financement au moyen des contributions de tous les pays intéressés. La participation de l'Unesco joue donc un rôle essentiel dans le fonctionnement des centres régionaux et peut-être conviendrait-il de revoir la politique qui, en obligeant l'Organisation à limiter dans le temps son aide financière, entraîne, en fait, l'interruption de services régionaux présentant parfois une efficacité reconnue.

(10.2) Le Mexique a poursuivi ses efforts pour développer et renforcer à tous les niveaux son système d'enseignement. Malgré le plaisir que j'aurais eu à mentionner ici certaines de nos réalisations - et peut-être aussi certains de nos problèmes - je me contenterai de dire quelques mots d'une expérience, puis d'une entreprise qui me paraissent de nature à intéresser cette assemblée. L'expérience à laquelle je songe consiste essentiellement dans la diffusion, par la radio et la télévision, des cours pour analphabètes, ce qui a permis d'élargir considérablement la portée de l'oeuvre directement accomplie par les centres d'alphabétisation de type traditionnel. En outre, pour répondre à la demande croissante dont l'enseignement secondaire fait l'objet - aussi bien dans les petites localités que dans les grandes villes - on a institué, en le combinant avec l'emploi de manuels spéciaux, un système d'enseignement secondaire par télévision. C'est ainsi qu'il existe déjà dans le pays 300 salles - à chacune desquelles est affecté un moniteur - où 10.000 élèves reçoivent par télévision une instruction secondaire qui n'aurait pas pu leur être dispensée autrement. Ce système profite aussi aux élèves qui suivent, à leur foyer même, les cours de la télévision. On a déjà procédé à une première série d'épreuves de contrôle dont les résultats ont été très encourageants. Les élèves ont obtenu une moyenne de 8,6 en première année, et de 9 en deuxième année (l'échelle employée au Mexique allant de 1 à 10). De telles expériences revêtent une signification particulière du fait que nous vivons à une époque où l'on se préoccupe de mettre systématiquement à profit, pour l'éducation, tous les moyens que peut offrir la technologie moderne.

(10.3) L'entreprise dont je veux parler, parce qu'elle me paraît conforme à l'esprit de l'excellent programme établi par l'Unesco pour la planification de l'éducation, est celle qui a trait à la réforme de l'enseignement mexicain. Pour résoudre le problème qui, dans le cadre de la crise mondiale de l'éducation, nous concerne directement, nous avons projeté une réforme selon laquelle l'enseignement est considéré, à tous les âges et à toutes les étapes de la scolarité, comme un système permanent qui façonne l'attitude de l'être humain devant la vie et son comportement envers ses semblables. Comme le disait le Président du Mexique, en définissant les grandes lignes de cette réforme : "Nous devons apprendre aux élèves à penser, à comprendre, à agir, à faire preuve de tolérance, et - ce qui est très important - nous devons leur apprendre à apprendre". Ajoutons que, tout en parlant ensuite de la nécessité d'harmoniser la réorganisation de notre enseignement avec les exigences de notre développement économique, le Président ne manquait pas de nous mettre en garde contre les dangers d'une instruction qui serait purement livresque ou purement utilitaire, l'éducation devant servir en même temps la cause de la production et celle de la culture intellectuelle. "En l'absence d'un contenu humaniste, précisait-il, le développement économique n'aurait aucun sens dans l'histoire d'un peuple."

(10.4) La réforme de l'enseignement mexicain s'inspirera d'un autre principe lié à un besoin qui découle du développement social du pays : le besoin de combler la lacune qui existe, du point de vue de la formation pratique, entre l'éducation préscolaire, avec ses méthodes actives, et l'enseignement moyen, avec la place qu'il fait à la technologie. Pour répondre à ce besoin on généralisera dans les écoles primaires la méthode "apprendre par la pratique", qui vise à rendre l'enseignement plus direct, à stimuler l'intérêt et les facultés de réflexion des enfants, à aider les élèves à se rendre compte de leurs aptitudes individuelles et à les familiariser de bonne heure avec l'usage des outils fondamentaux du travail humain. Cette méthode se différencie de celle qui pourrait conduire à une éducation purement utilitaire en ce sens qu'elle ne s'oppose en aucune manière ni au rôle formatif de l'enseignement, ni à l'acquisition des connaissances essentielles à la compréhension de notre pays, de notre monde et de notre temps.

(10.5) Le principal document que la Conférence générale va avoir à examiner au cours de sa présente session est le Projet de programme et de budget, oeuvre dans laquelle se reflète une maturité qui tient à la longue expérience des fonctionnaires du Secrétariat. Un document d'un tel volume et d'une telle complexité ne peut apporter à nos questions des réponses aussi claires et aussi précises que grâce à son excellente introduction et à la rigueur méthodique qui se traduit dans sa structure et dans la bonne coordination interne de ses multiples parties. Cette maturité, jointe à la recherche d'une juste harmonie entre la théorie et la pratique, se manifeste surtout dans les chapitres 1 et 2 du programme, qui sont respectivement consacrés à l'éducation, d'une part, aux sciences exactes et naturelles et à leur application au développement, d'autre part. En revanche, au chapitre 3 (Sciences sociales, sciences humaines et culture), les choses commencent à devenir moins claires.

(10.6) L'Unesco paraît avoir été guidée, depuis ses origines, par la volonté de faire face d'urgence à des besoins particulièrement impérieux. C'est ainsi qu'elle a accordé un intérêt prioritaire à l'éducation en 1960, puis à la science et à la technique en 1964. Ce rythme quadriennal voudrait que ce soit vers la culture qu'elle tourne maintenant, en 1968, son attention. Mais rien n'indique qu'elle envisage de le faire, et le déséquilibre entre les activités prioritaires et les activités culturelles reléguées à l'arrière-plan n'a fait en réalité que s'aggraver. Sans doute le Directeur général reconnaît-il, à propos de la culture, que "nombreuses... ont été les délégations à la dernière session de la Conférence générale qui ont insisté sur l'importance qu'il convenait d'accorder à ce secteur dans le programme de l'Organisation"; mais, dans le Projet de programme que nous avons sous les yeux, on n'a pas fait grand-chose pour répondre aux voeux ainsi exprimés.

(10.7) Considérons d'abord les chiffres globaux qui représentent, dans le projet de budget pour l'exercice à venir, le total des dépenses consacrées au programme ordinaire de l'Unesco ou financées au titre du Programme des Nations Unies pour le développement. Nous constatons que le secteur de l'éducation disposera de près de 46 millions de dollars, celui des sciences exactes et naturelles de plus de 39 millions de dollars, et celui de l'information d'un peu plus de 12 millions et demi de dollars, tandis que le secteur des sciences sociales, des sciences humaines et de la culture ne recevra guère que 10 millions de dollars, chiffre quatre fois inférieur à ceux qui sont prévus pour les deux autres grands domaines d'activité de l'Organisation. On pourrait évidemment faire observer que ces différences portent surtout sur les sommes qui seront obtenues au titre de l'Assistance technique et du Fonds spécial; car il est vrai que, pour ce qui est du budget ordinaire de l'Organisation, la répartition prévue est nettement plus équitable. Il n'empêche que, dans la pratique, l'Unesco opère à la fois avec ses ressources propres et avec celles qu'elle reçoit de l'Organisation des Nations Unies, et peut-être pourrait-elle agir auprès de celle-ci pour éviter des disproportions aussi peu raisonnables. Sur les sommes de provenance extrabudgétaires, celles qui iront à la culture représenteront à peine plus d'un million de dollars, tandis que 28 millions de dollars iront à l'éducation et près de 28 autres millions de dollars au développement des sciences jugées utiles ou de nature à progresser. L'information elle-même recevra, en crédits extrabudgétaires, deux fois plus que la culture. En outre, si nous cherchons à voir quelles sont, dans le chapitre 3, les sommes qui serviront effectivement à financer des projets culturels, nous constatons que ces sommes ne représentent même pas la moitié des ressources totales prévues pour ce chapitre.

(10.8) Formant contraste avec cette insuffisance des ressources, la présentation théorique du programme culturel de l'Unesco est excellente et il suffirait d'ajouter çà et là un ou deux détails pour la rendre absolument irréprochable. Mais, ainsi qu'il était inévitable, on constate, quand on passe de l'exposé théorique aux projets concrets, une décourageante baisse de qualité et c'est alors qu'apparaissent les lacunes. L'examen du chapitre en commission me fournira l'occasion de citer, pour illustrer cette remarque, un certain nombre d'exemples précis. Pour le moment, je me contenterai de dire que l'on ne trouvera dans ce chapitre rien qui soit comparable à l'abondance et à la solidité des projets qui composent les chapitres consacrés à l'éducation et aux sciences exactes et naturelles.

(10. 9) Les économistes ont mis un certain temps à reconnaître l'importance de la contribution que peuvent apporter au développement les sommes investies dans l'éducation, mais ils y sont tout de même arrivés. Combien de temps vont-ils maintenant mettre à reconnaître que la culture n'est pas un simple moyen de s'occuper agréablement, que, loin d'être faite de vagues rêveries, elle constitue en réalité l'indispensable prolongement de l'éducation et que, sans la culture, il ne saurait y avoir d'hommes véritablement dignes de ce nom, mais seulement des "machines à produire" que, par chance, on n'arrive tout de même pas à fabriquer ?

(10. 10) Jusqu'à présent la formation de l'homme a été envisagée sous un angle exagérément utilitaire; on a considéré l'être humain comme un sujet auquel il convenait d'inculquer, par le moyen de l'éducation, un minimum de connaissances théoriques et pratiques pour le transformer ensuite, par le moyen de la science et de la technique en un instrument de production. Le but visé était, semble-t-il, de produire des hommes capables de contribuer, non pas au progrès en général, mais au seul développement économique.

(10. 11) Les crises mondiales récentes, la révolte de l'homme lésé dans ses droits, les violences raciales, le problème étudiantin, la rébellion des jeunes et les agressions politiques pourraient fort bien s'expliquer, non seulement par les conditions économiques et les injustices sociales, mais aussi par le peu de cas qui a été fait de la culture et du rôle qu'elle peut jouer en tant que facteur de discernement, de compréhension, de développement de la personnalité et d'intégration sociale.

(10. 12) Bien que le développement matériel puisse constituer un objectif admissible, pourquoi l'Unesco ne chercherait-elle pas à conférer à son action un caractère plus large et plus noble en se donnant pour but d'assurer le progrès général de l'homme, entendu sur le plan à la fois économique et social, culturel et spirituel ?

(10. 13) La révolte quasi universelle de la jeunesse pose un problème dont il nous faut étudier les origines et projeter les solutions, tant dans le domaine de l'éducation que dans celui de la culture. Comme l'a dit le Directeur général dans son allocution à la Conférence internationale sur la planification de l'éducation, "l'éducation est à réviser de fond en comble dans son organisation comme dans son contenu, dans ses procédés comme dans son esprit".

(10. 14) Mais les jeunes ne rejettent pas seulement les systèmes d'enseignement en vigueur; ils rejettent, en fait, tout le système de vie que nous avons créé, avec son utilitarisme qui a été lui-même facteur d'aliénation. La frivolité ou la violence avec laquelle les organes d'information les soutiennent ou les provoquent contribuent peut-être à entretenir chez eux cette attitude de protestation et de négation; peut-être aussi cette attitude tient-elle en partie à la confusion qui règne dans les relations humaines et au climat dépourvu de normes morales dans lequel nous les avons fait vivre. Il fut un temps où les règles de conduite se cherchaient dans les préceptes religieux, les doctrines morales ou les œuvres des classiques. Mais, la tendance qui marque l'éducation depuis quelques décennies a fini par nous convaincre de l'inutilité des préceptes, des doctrines et des exemples, bref, par nous amener à considérer l'humanisme comme quelque chose de superflu et d'improductif qui ne pouvait pas servir au progrès. Or, aujourd'hui, ce progrès auquel nous avons consacré de si rudes efforts est rejeté par la génération même que nous aurions voulu en faire bénéficier. Les jeunes n'arrivent pas à nous dire clairement ce qu'ils voudraient voir à la place de la civilisation qu'ils rejettent, à la place des formes d'éducation et des méthodes économiques et politiques qui relèvent de cette civilisation.

(10. 15) C'est pourquoi ils éprouvent le désir de protester, de nier et de détruire; et quand leurs manifestations de violence ou de colère leur laissent le loisir de réfléchir, ils nous disent qu'ils aiment la vérité, et non le mensonge, l'honnêteté, et non la corruption, l'imagination, et non l'esprit de système, la liberté, et non l'ordre. Mais, nous aussi, nous aimons ces choses - comme on les a toujours aimées - et c'est seulement quand nous voyons la jeune génération les réclamer avec tant d'emportement que nous commençons à nous demander si, par hasard, nous nous en serions éloignés. Il en résulte que l'une des tâches qui s'imposent à nous avec le plus d'urgence, dans le cadre de l'Unesco surtout, est d'essayer d'interpréter avec lucidité les aspirations des jeunes et de rendre à la vie un sens et une justification.

(10. 16) Dans le discours qu'il a prononcé lors de la Cinquième Conférence régionale des commissions nationales européennes, le Directeur général a eu la sagesse de s'arrêter sur cet important problème et de souligner que la situation créée par la révolte de la jeunesse comporte pour l'Unesco un devoir majeur et une occasion exceptionnelle d'entreprendre avec une vigueur et une ampleur nouvelles cette action éthique qui est sa vocation essentielle. "En cette année 1968, a-t-il dit, l'Unesco doit aller vers la jeunesse comme, il y a dix ans, elle est allée vers le Tiers Monde." "L'Unesco, a-t-il ajouté, doit devenir l'Organisation des jeunes."

(10. 17) Il importe en effet que l'Unesco et tous ceux de ses États membres qui sont - ou pourraient être - touchés par le problème se préoccupent intensément de trouver des remèdes à la crise devant laquelle nous place aujourd'hui la révolte de la jeunesse. Je crois que nous pourrions tirer très utilement parti, pour affronter cette tâche, de deux des plus intéressants projets qui figurent dans le Programme et le Budget pour 1969-1970 : celui qui a trait à la mise en route des réformes fondamentales découlant de la planification de l'éducation et celui qui devrait aboutir à l'esquisse de "politiques culturelles". Autour de ces deux projets pourraient s'organiser, en un réseau de liens interdisciplinaires, les études, consultations et autres activités propres à faciliter la solution du problème en question.

(10. 18) Le Directeur général a fait figurer dans son Introduction au Projet de programme et de budget pour 1969-1970 une déclaration à laquelle j'attache la plus haute importance : "Après le lancement de la planification de l'éducation en 1962 et de la politique scientifique en 1964, le nouveau programme peut, dit-il, être considéré comme marquant le lancement de la politique culturelle". Bon nombre des délégations ici présentes, sinon toutes, conviendront de l'urgence de cette politique. Mais quand, après cette déclaration si séduisante du Directeur général, nous nous reportons à la partie du programme où elle devrait trouver son application, autrement dit à la section 3.33, nous ne pouvons manquer d'éprouver une certaine inquiétude en constatant que les activités qui y sont prévues n'ont guère trait qu'à l'organisation de quelques conférences ou réunions d'experts et à la publication de quelques monographies. Cela ne fait malheureusement qu'illustrer une fois de plus la faiblesse dont souffrent les projets du chapitre 3. Si le plan de travail et les projets concrets figurant sous la rubrique "politiques culturelles" répondaient vraiment à la déclaration du Directeur général et aux exposés théoriques, ils pourraient servir d'axe à un programme culturel réellement efficace, dont les principes se verraient concrétisés par l'action envisagée. Si nous voulons qu'un tel idéal puisse un jour se réaliser, il nous faut dès maintenant nous préoccuper de la restauration d'un équilibre convenable entre les trois grandes fonctions de l'Unesco : éducation, science, culture. Sans même envisager d'augmenter le chiffre du budget, peut-être pourrait-on éliminer des chapitres 1, 2 et 4 (Education, Sciences exactes et naturelles, Information) divers projets ou réunions d'intérêt secondaire ou d'efficacité douteuse et affecter les fonds ainsi libérés au chapitre de la culture, qui se prêterait alors, à condition que ses ressources soient au moins doublées, au développement d'une action dont notre époque fait impérieusement sentir le besoin.

(10. 19) Pour illustrer l'ampleur que pourraient prendre les activités culturelles et la puissante contribution qu'elles pourraient apporter à la compréhension internationale, au rapprochement des peuples et au développement de l'amitié pacifique entre les nations, je voudrais, en terminant, dire quelques mots d'une expérience qui se poursuit actuellement au Mexique.

(10. 20) Mon pays a voulu profiter des Jeux olympiques qui se déroulent ce mois-ci à Mexico, pour rendre à ces jeux le caractère qu'ils avaient dans la Grèce antique, autrement dit pour faire en sorte que cette manifestation sportive soit aussi une fête de l'art et de l'esprit ; d'où la décision qu'il a prise d'appliquer, pendant toute l'année 1968, un vaste programme culturel permettant à tous les peuples du monde de faire plus ample connaissance les uns avec les autres et, éventuellement, de se lier d'amitié à l'occasion de manifestations artistiques et culturelles du niveau le plus élevé. Dans les différentes villes du Mexique, les théâtres et les auditoriums, les salles de concerts et de conférences, les musées et les galeries, les places et les jardins ont donc connu pendant toute l'année 1968 une grande animation due à l'intense activité que l'on a déployée pour montrer ce qui a été réalisé ou produit par les divers pays du monde en ce qui concerne la musique et la danse, le théâtre et l'opéra, les arts plastiques et l'architecture, la poésie et le cinéma, le folklore et l'art enfantin, l'énergie nucléaire et la science de l'espace, la génétique et la biologie, la publicité et la philatélie. Grâce à cette fête internationale de la culture, 105 pays ont pu, au Mexique, rivaliser pacifiquement entre eux sur le plan de la beauté, de la création, de la pensée et de l'imagination ; et cela sans que les questions de race ou d'idéologie, l'appartenance à un bloc politique ou la situation économique, l'existence ou l'absence de relations diplomatiques régulières y fissent jamais obstacle. Des manifestations culturelles du plus haut niveau ont eu lieu sur les places publiques et dans les auditoriums, aussi bien que dans les locaux habituellement utilisés à cet effet, ce qui témoigne une fois de plus de l'intérêt que les masses populaires portent à l'art et à la culture et de la possibilité de renforcer par des programmes de cette nature l'oeuvre d'éducation de ces masses. Ces premiers "jeux olympiques culturels" ont mis en évidence une vérité simple, qui mérite d'être soulignée devant l'Unesco ; tous les peuples peuvent s'unir pour des entreprises culturelles pacifiques. La paix que nous souhaitons tous voir s'instaurer dans l'esprit et le comportement des hommes peut donc trouver dans la culture l'un de ses plus solides appuis.

(10. 21) Ayant assisté, au Mexique, à cette expérience unique, nous souhaitons voir l'Unesco réaffirmer, elle aussi, sa foi en la culture. Nous souhaitons qu'elle comprenne l'impérieuse nécessité de rendre à la culture, dans son propre programme, un rang égal à celui dont jouissent

ses deux autres grands secteurs d'activité, afin que soit assuré l'équilibre qu'exigent ses principes fondamentaux et afin, surtout, que puissent être accomplies les multiples tâches à réaliser sur le plan culturel. Grâce à l'intensification des activités culturelles dans chaque pays et à la multiplication des liens, contacts et échanges internationaux, peut-être pourrons-nous réussir à créer un monde au sein duquel l'intolérance, l'agression, l'exploitation et l'injustice auront cessé de jouer un rôle prépondérant.

11. ПРЕДСЕДАТЕЛЬ:

Благодарю вас, г-н Мартинес, за вашу речь. Предоставляю слово г-ну Абдулу Малик Эль-Хамар, секретарю по вопросам просвещения Бахрейна. Прошу вас.

(11) Le PRÉSIDENT. - (Traduit du russe.)

Je remercie M. Martínez. Je donne la parole à M. Abdul Malik Al Hamar, secrétaire d'Etat à l'éducation à Bahreïn.

12.1 M. ABDUL MALIK AL HAMAR (Bahreïn). - (Discours prononcé en arabe. Transcription de l'interprétation.)

Monsieur le Président, au nom de la délégation de Bahreïn, je suis heureux de vous féliciter très vivement de votre élection à la présidence de cette quinzième session de la Conférence générale. Nous souhaitons que cette session voie couronner de succès ses efforts en vue de réaliser les objectifs de l'Unesco.

12.2 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, dans la première moitié de ce siècle, des recherches archéologiques danoises ont prouvé que Bahreïn avait une civilisation qui était née deux milliers d'années avant l'ère actuelle, et que cette civilisation était fondée sur des sites historiques qui demeurent encore aujourd'hui.

12.3 Etant donné l'emplacement géographique de Bahreïn, la vie de son peuple s'est toujours distinguée à travers l'histoire par une nette volonté d'établir de larges contacts avec les autres civilisations humaines et d'être un lien constant entre elles. Avec le temps, il en est résulté un état d'esprit fait de scuplesse et de tolérance, ainsi que de fraternité.

12.4 Cet état d'esprit a été renforcé dans les années récentes par la priorité que Bahreïn a reconnue à l'éducation. Bahreïn fête cette année son jubilé d'or de l'éducation et il a déjà beaucoup fait dans ce domaine. Je me contenterai à ce propos de faire ici deux remarques : la première est d'ordre quantitatif. En dépit d'un taux d'accroissement démographique très élevé, puisqu'il est de 3 % par an à Bahreïn, nos écoles accueillent actuellement 25 % de la population, c'est-à-dire qu'elles accueillent 95 % de garçons et 75 % de filles qui atteignent l'âge de la scolarité. Ce taux élevé de scolarisation tient à la prise de conscience populaire et au fait que le Gouvernement de Bahreïn alloue près de 30 % du budget à l'enseignement.

12.5 La seconde remarque est d'ordre qualitatif. Il s'agit de la gratuité de l'enseignement à tous les niveaux, pour tous les citoyens de Bahreïn ou des pays autres que Bahreïn compte tenu de l'application pratique du principe du droit de tous à l'enseignement, c'est-à-dire de l'octroi de l'égalité des chances à tous sans distinction de race, de couleur ou de religion.

12.6 Ces deux aspects particuliers - c'est-à-dire les dépenses régulièrement consacrées à l'enseignement et la gratuité de l'enseignement - s'expliquent par les traditions arabes islamiques bien établies à Bahreïn, car nous croyons fermement dans les droits de l'homme.

12.7 C'est dans ce contexte culturel et pédagogique que Bahreïn a été admis, à l'unanimité, en tant que Membre associé au sein de cette Organisation et c'est dans ce climat culturel qu'est née la Commission de Bahreïn pour l'Unesco, en 1967. Bien que peu de temps se soit écoulé depuis sa création, notre commission nationale oeuvre de concert avec toutes les autres commissions nationales et avec le Secrétariat de l'Unesco, dans le domaine de

l'assistance technique au développement, en général, et dans le domaine de la formation des enseignants avant et après leur entrée en fonctions, tout en appliquant les méthodes de planification pédagogique, surtout en cette période où Bahreïn essaie de diversifier son enseignement secondaire en distinguant un enseignement théorique et professionnel pour garçons et filles, et un enseignement industriel, commercial et agricole. Dans ce domaine, nous oeuvrons de concert avec l'Organisation mondiale de la santé ainsi qu'avec la FAO, surtout en ce qui concerne la formation professionnelle.

12.8 Malgré nos ressources limitées, nous essayons de participer aux différentes activités de l'Organisation. C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs, de me permettre d'exposer brièvement quelles sont nos perspectives d'avenir à Bahreïn.

12.9 Sur le plan de l'éducation, nous essayons de moderniser notre système actuel en attribuant plus d'importance au cycle secondaire et au cycle supérieur. Après avoir fondé une Ecole normale de jeunes gens et une Ecole normale de jeunes filles en vue de former des enseignants qualifiés pour le cycle primaire et pour le cycle moyen, nous avons inauguré, le 15 octobre de cette année, la Faculté industrielle de Bahreïn, qui est le fruit d'efforts conjoints avec le Royaume-Uni et la principauté d'Abou Dabi. Cette faculté industrielle est un institut supérieur qui se consacre à la formation de techniciens hautement qualifiés dans les domaines de l'administration, du commerce et de l'industrie.

12.10 Bahreïn, qui a toujours tenu à avoir des contacts avec le monde extérieur, construit actuellement une station de télécommunications spatiales, qui fonctionnera au milieu de l'année 1969. Cette station permettra à Bahreïn ainsi qu'au golfe arabe d'établir un réseau direct de télécommunications avec l'Europe et nous espérons utiliser cette station de télécommunications spatiales pour la réception des programmes de télévision éducative.

12.11 Sur le plan culturel, Bahreïn a créé, au sein de la Bibliothèque nationale, une section destinée aux imprimés de l'Unesco, qui est ouverte au grand public. Dans le cadre des recherches archéologiques, Bahreïn a fondé un musée national ; de même, nous agissons actuellement de concert avec le Secrétariat permanent du Congrès international d'archéologie asiatique pour que la seconde session de ce Congrès se tienne à Bahreïn au mois de mars 1969.

12.12 Monsieur le Président, le Directeur général a parlé de ce qu'il a appelé les quatre crises du monde actuel et, dans le cadre du programme de l'Unesco, il traite de ces crises dans une étude d'ensemble approfondie, avec une lucidité pénétrante, en développant les thèmes de la préparation, de la coordination et de l'exécution continue des programmes. Si le développement, compte tenu du peu de ressources disponibles, rend la coordination difficile, le processus de mise en oeuvre est également difficile puisqu'il exige une opération continue d'autocritique systématique. Cependant, il faut insister sur la nécessité d'un échelonnement pour la réalisation d'investissements à long terme. Pour faire face à la crise de l'éducation, il est indispensable de tenir compte de la qualité de l'éducation, d'en mettre en relief les dimensions et d'en révéler les sources, de même qu'il est nécessaire de renouveler les objectifs des différents genres d'enseignements sur quatre plans différents : sur le plan scolaire d'abord ; sur le plan de l'organisation, sur le plan administratif et sur celui de la planification ensuite ; sur le plan régional, pour renforcer la culture traditionnelle ; et sur le plan universel, pour renforcer le sentiment de l'unité humaine.

12.13 Pour ce qui est des droits de l'homme, il faut mettre fin à toute agression. Nous n'oublions pas nos frères de Palestine, qui sont privés des droits les plus élémentaires : le droit à la nourriture et le droit à l'habitation. Comment pourrions-nous oublier leur droit à l'éducation ? Il est du devoir de l'Unesco de les soutenir avec vigueur et justice, pour que la dignité et la liberté humaines soient ainsi sauvegardées.

12.14 Pour les problèmes de la jeunesse, je ne peux rien dire d'autre que ceci : vous êtes, vous, Monsieur le Président, et vous, Monsieur le Directeur général, l'âme et l'esprit de la jeunesse et sa conscience, car c'est à vous qu'il revient de sauvegarder l'esprit de jeunesse de l'Unesco, et cela avec courage.

12.15 Et c'est ainsi que vous pourrez renforcer la sécurité, la compréhension entre les peuples et la paix.

13. ПРЕДСЕДАТЕЛЬ:

Благодарю вас, г-н Абдул Малик Эль-Хамар, за вашу речь. Предоставляю слово Его превосходительству г-ну Леонсу Виоду, государственному секретарю по вопросам народного просвещения Гаити, главе делегации. Прошу вас.

(13) Le PRESIDENT. - (Traduit du russe.)

Je remercie M. Abdul Malik Al Hamar. Je donne la parole à S. Exc. M. Léonce Viaud, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale en Haïti, chef de la délégation haïtienne.

14.1 M. VIAUD (Haïti). -

Monsieur le Président, me présentant pour la première fois à cette tribune, devant cette éminente assemblée, je manquerais à un devoir sacré si, au nom de mon gouvernement et de mon pays, je n'adressais mes chaleureuses félicitations à S. Exc. M. William Eteki-Mboumoua, à l'occasion de son élection à la présidence de la Conférence générale de l'Unesco - élection qui équivaut à une attestation, à une affirmation des valeurs culturelles nègres, qui sont en pleine renaissance.

14.2 La délégation haïtienne adresse aussi ses vifs compliments à M. René Maheu qui, par sa culture remarquable et son sens élevé des responsabilités, a mérité une fois de plus la confiance de la Conférence générale, qui l'a réélu comme directeur général de notre Organisation.

14.3 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, la délégation haïtienne voudrait remercier les inspirateurs de ce "colloque", notamment le Directeur général de l'Unesco, d'avoir permis à des hommes, venus d'horizons culturels différents, de rechercher ensemble des solutions efficaces et réalistes aux angoissants problèmes qui se posent à nos diverses communautés. Elle se réjouit aussi de se retrouver dans cette ville historique et combien évocatrice de la Révolution de 1789, dans ce haut lieu de l'humanisme et devant les distingués représentants de toutes les cultures nationales ou régionales.

14.4 "Comment aborder la Deuxième Décennie pour le développement, conçue du point de vue de l'homme et de la mise en valeur des ressources humaines ?" Tel sera le thème de notre communication.

14.5 Dans cet univers du XXe siècle, qui vit sous l'emprise d'une double accélération - celle de l'histoire et celle de la technologie - la tâche des hommes responsables s'accroît d'une nouvelle exigence : modeler les jeunes générations dans la perspective d'une permanente remise en question de notre style de vie et de notre mode de pensée.

14.6 L'homme du Tiers Monde ou, si vous préférez, le "troisième homme" ressent un véritable dépaysement intellectuel devant l'irradiation de cette société industrielle où règne la technologie, où s'approfondit, de décennie en décennie, l'inhumaine division entre une minorité de nations opulentes et une majorité de nations démunies. La domination économique et technologique de l'Occident sur le reste du monde ne va pas sans une déformation, une aliénation de l'univers mental des hommes qui vivent à la périphérie de cet Occident.

14.7 Le symbole de cette partie du monde éclate dans l'apprivoisement de la nature par la médiation de la technique, de la machine. Ainsi, l'Occident saisit le fil du développement de l'humanité, à travers la technologie, la richesse matérielle. Que l'Unesco recherche un nouveau "Modèle de développement" à partir de la "mise en valeur des ressources humaines" est un signe des temps, un témoignage de l'adaptation de la civilisation technologique à la civilisation prétechnologique.

14.8 Le bien-être, finalité du développement, participe du quantitatif (matériel) et du qualitatif (spirituel). Déjà, au siècle dernier, Stuart Mill, en dépit de l'occidentalisation de

sa pensée, disait avec raison : "Le bien-être à venir des classes laborieuses dépendra surtout de leur culture intellectuelle".

14.9 Nul ne peut contester la validité de la science et de la technique. Celles-ci sont à l'origine des grandes mutations économiques et sociales qui ont façonné, au cours des cinq derniers siècles, le paysage historique de notre humanité. Au même titre que l'histoire, la science et la technique ont doté l'homme du XXe siècle d'une conscience double du monde : nationale et cosmique. Peut-être est-ce là la source de la crise de conscience qui traverse de part en part l'Occident et le Tiers Monde ? S'il y a crise de la conscience mondiale, il y a aussi, il faut le souligner avec véhémence, l'effort de certaines institutions internationales, telle l'Unesco, en vue de susciter le dialogue entre les civilisations de niveau technico-scientifique différent, par-delà l'institutionnalisation de la technologie.

14.10 Peut-on considérer l'homme comme un "capital humain" ? Poser la technique comme l'ennemi de l'homme ? L'anti-homme est un travers de la civilisation technologique. Dans la société de consommation de l'Occident, l'homme s'est mué en appendice de la machine. Celle-ci asservit l'homme au lieu de le servir.

14.11 Pour surmonter la crise de la civilisation technologique, il faut humaniser "la société industrielle avancée". A la base de l'inspiration technologique, il faut retrouver la dimension humaine. Dira-t-on que le Tiers Monde, fermé à l'ère technologique, affronte une situation pire : "la misère quasi bestiale" qui afflige sa population, comme le dit François Perroux ?

14.12 Vivant en marge de la technologie, le Tiers Monde ne peut que miser sur l'homme. Pour lui, "investir, c'est semer, c'est faire acte de foi en l'avenir"... C'est investir qu'ouvrir une école, une colonie de vacances, une maternité, pour reprendre une expression d'Alfred Sauvy.

14.13 L'investissement, on le sait, représente un concept fondamental de développement. Mais on achoppe à deux types d'investissement : l'investissement matériel (technique) et l'investissement humain. Ici, éclatent les rapports entre l'éducation et le développement.

14.14 Pour nous, l'éducation répond à deux questions : Qui éduquer ? Comment éduquer ? L'éducation nous paraît bidimensionnelle : pédagogique et sociale. Elle commande, en fonction de notre philosophie du devenir, une constante mise à jour des structures, des méthodes d'enseignement (pédagogie) et du contenu de l'enseignement (instrument de développement). D'où notre vision structuraliste et instrumentaliste de l'éducation.

14.15 Le médecin idéologue qui préside aux destinées de la nation haïtienne, le docteur François Duvalier, a défini, dans son ouvrage "Les oeuvres essentielles", l'orientation civique et humaniste de notre enseignement. Celui-ci, écrit-il, a pour but "le développement harmonieux des facultés humaines : l'intelligence, la sensibilité et la volonté, sans oublier l'hygiène du corps".

14.16 Evoquant, à la séance inaugurale d'un séminaire sur l'enseignement, tenu à Port-au-Prince en décembre 1967 - séminaire auquel l'Unesco avait bien voulu déléguer un représentant - les fondements doctrinaux de notre éducation, je m'exprimais en ces termes : "Améliorer notre enseignement en fonction des exigences de la science qui renouvelle et perfectionne sans cesse la technique et en prévision du devenir national dont le conditionnement requiert une jeunesse moralement, intellectuellement et techniquement préparée, voilà le but que nous nous proposons".

14.17 Au terme des discussions qui animèrent notre Congrès national de l'enseignement, les participants ont décidé de placer, au centre de notre structure scolaire, "l'étude de l'histoire de la littérature haïtienne, des problèmes du Tiers Monde, plus particulièrement des nations soeurs du continent africain nouvellement indépendantes et de celles qui vivent encore sous le joug du colonialisme, des questions relatives à la géographie humaine

et économique de notre communauté et du monde en pleine expansion dans lequel nous vivons, celles concernant l'immense effort technologique et scientifique du XXe siècle".

14.18 L'école haïtienne ne récuse ni la science, ni la technique, mais elle se refuse à sacrifier à l'institutionnalisation technologique des sociétés occidentales. Aussi se rallie-t-elle aux vues de l'Unesco, qui conçoit l'enseignement à la fois comme le creuset de l'humanisme du XXe siècle et comme un outil du développement économique.

14.19 En partant de la composition sociologique de notre nation (90 % de paysans), nous avons inscrit dans notre législation sociale le droit à l'alphabétisation.

14.20 Au cours des six dernières années, plus de 60.000 paysans adultes ont déchiffré le secret de l'alphabet et de l'écriture dans notre langue vernaculaire. Véhicule de la pensée, la langue ne saurait constituer un "goulot d'étranglement" de la démocratisation de la culture. L'enseignement par le créole constitue un pont entre le pays réel (nous disons chez nous "l'arrière-pays") et la langue française, qui ouvre des fenêtres sur le monde de la science et de la technique.

14.21 L'alphabétisation est la condition sine qua non du développement du Tiers Monde. Sans vouloir pratiquer aucun narcissisme, je rappellerai que Haïti a été le premier pays à lancer une campagne d'alphabétisation intégrée dans le développement communautaire, par la loi du 14 septembre 1961, avant même que cette formule ait été adoptée à Téhéran en 1965 par le Congrès mondial des ministres de l'éducation sur l'élimination de l'analphabétisme. Cette campagne d'alphabétisation, nous l'avons convertie maintenant en programme d'éducation communautaire permanente.

14.22 Dans le cadre de notre problématique du développement - à savoir l'utilisation optimum des ressources humaines - nous avons procédé à des réformes de la structure de notre enseignement à tous les niveaux. L'esprit qui vivifie ces réformes se nourrit de notre inspiration fondamentale : lever l'équivoque qui pesait dans les rapports entre notre singularité nationale et un enseignement désincarné, acéciné. Le contenu de notre éducation demeure universel, mais la forme doit être revêtue de l'étoffe nationale.

14.23 Pendant plus d'un siècle et demi, on a tenté de nous forger une âme de semi-occidental ; aujourd'hui, nous partons à la recherche de notre véritable authenticité, sans nous replier sur nous-mêmes, bien au contraire : en nous ouvrant à d'autres expériences de civilisation.

14.24 Puisque nous vivons sous l'emprise du quantitatif, du mesurable, permettez-moi de vous rappeler quelques chiffres qui montrent, mieux que la magie du verbe, le chemin parcouru sur le plan de l'investissement humain de 1957 à 1967 : les effectifs scolaires, pour l'enseignement primaire urbain, sont passés de 78.038 à 111.955 ; pour l'enseignement secondaire, de 5.033 à 11.710 ; pour l'enseignement professionnel, de 3.057 à 4.272. Quant aux effectifs scolaires ruraux, ils se sont élevés, en 1967, à 98.200 élèves.

14.25 Au niveau universitaire, une récente réforme a élevé l'École de droit de Port-au-Prince au rang de faculté de droit et des sciences économiques, où l'enseignement juridique et économique est fondé sur la statistique et les mathématiques. Au début de la nouvelle année académique fonctionnera, à notre Faculté des sciences, une section de mécanique et d'électricité. Un décret vient de créer le Conseil national de la recherche scientifique et technique chargé de promouvoir la recherche scientifique et technique au niveau des secteurs public et privé. Il s'agit d'un organisme autonome doté de la personnalité civile, qui a pour principales attributions de préparer les études, de coordonner et planifier les initiatives susceptibles d'assurer l'évolution de la recherche, de procéder à l'inventaire permanent des moyens de recherche, de collaborer avec les institutions nationales et internationales, etc. Mais notre grand effort éducatif se heurte à un obstacle majeur : la faible extension de notre enseignement, surtout en milieu rural, où 2 enfants seulement sur 10 vont à l'école. Le frein à une totale démocratisation de notre

enseignement doit être recherché dans l'exiguité de nos ressources financières - ce qui est le lot de tous les pays sous-développés, Faudrait-il faire ici nos inquiétudes et nous abstenir de dire que le devoir de solidarité humaine des nations riches à l'égard des nations pauvres a été évidemment négligé au cours des dix dernières années ? Les récriminations sont vaines. Inutiles aussi les lamentations. Or, ce que les Nègres d'Haïti sauraient oublier, c'est qu'ils avaient aussi contribué, dans les limites de leur habitat, dans leur humble sphère d'action, à la richesse du monde et à la liberté des hommes de toutes les races, s'il est vrai que l'humanité est réellement une et que l'action de l'homme en un point quelconque de l'univers se transmet parfois jusque dans ses confins les plus lointains.

14.26 C'est donc dans cet esprit, tout en gardant une attitude de dignité, que le Gouvernement haïtien réclame, comme les autres, quelque réparation ou une aide substantielle pour fonder ou multiplier des écoles, construire une cité universitaire, réduire l'ignorance, accéder à cette culture de l'universel, objet des vœux de tous les hommes de bonne volonté.

14.27 Mesdames, Messieurs les délégués, avec la Deuxième Décennie qui s'ouvre sous le signe du développement par la "mise en valeur des ressources humaines", l'Occident peut-il donner l'espoir à des millions d'hommes et de femmes du Tiers Monde qui vivent sans espoir ? Malgré leur sentiment de frustration, le Gouvernement et le peuple haïtiens gardent néanmoins l'espoir. Frustration due à l'incompréhension et à la mauvaise foi dont ils sont victimes. Espoir qu'un jour la solidarité humaine deviendra enfin un fait accompli. Sentiment qu'Haïti manifeste à chaque session de la Conférence générale par le versement d'une contribution douloureusement soustraite de ses faibles ressources.

14.28 Malgré qu'elle en ait, la première république noire indépendante du monde n'a reculé devant aucun sacrifice pour engager, dans le cadre de l'effort national et par des mesures appropriées, la bataille du développement. Ainsi, le 22 septembre dernier, date anniversaire de notre révolution dans un message adressé à la nation, le Dr François Duvalier, président à vie, s'exprimait en ces termes : "Je n'ai rien négligé, malgré tout, pour établir des fondements solides et nécessaires pour permettre à la nation de franchir un seuil, le seuil du développement. La notion "développement", pour moi, est la série des passages, pour une population déterminée et pour les fractions de population qui la composent, d'une phase moins humaine à une phase plus humaine, au rythme le plus rapide possible, au coût le moins élevé possible, compte tenu de la solidarité entre les fractions de la population nationale et de la solidarité entre les nations. Sachant également le peu de ressources financières et humaines dont dispose la nation, j'ai choisi la planification, voie logique du développement, afin d'éviter tout gaspillage, d'écarter les dépenses somptuaires, dites de prestige".

15.1 ПРЕДСЕДАТЕЛЬ:

Благодарю г-на Леонса Виода за произнесенное им слово.

15.2 На этом список ораторов, записавшихся на сегодняшний день, исчерпывается, т.к. делегация Маврикия попросила перенести свое выступление на один из следующих дней. Никто из делегатов, записавшихся на завтра, не выразил желание перенести свое выступление на сегодня. Поэтому дебаты на семнадцатом пленарном заседании этим самым исчерпываются.

15.3 Следующее пленарное заседание начнется завтра в 10 часов. Во время этого заседания мы также заслушаем ораторов, принимающих участие в обсуждении вопросов общей политики.

15.4 Разрешите семнадцатое пленарное заседание считать закрытым.

(15.1) Le PRESIDENT. - (Traduit du russe.)
Je remercie M. Léonce Viaud.

(15.2) La liste des orateurs inscrits pour aujourd'hui se trouve ainsi épuisée, puisque la délégation de l'île Maurice a demandé que son intervention soit reportée à une séance ultérieure.

Aucun des délégués inscrits pour prendre la parole demain n'ayant exprimé le désir d'avancer son intervention à aujourd'hui, nous ne pouvons pas, pour le moment, pousser plus loin nos travaux.

(15, 3) La prochaine séance plénière s'ouvrira demain matin à 10 heures pour la continuation du débat de politique générale.

(15, 4) Je lève la séance.

The meeting rose at 5, 55 p. m.
La séance est levée à 17 h, 55
Se levanta la sesión a las 17, 55
Заседание закрывается в 17ч.55м.

Eighteenth plenary meeting

25 October 1968 at 10.20 a.m.
President: Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Dix-huitième séance plénière

25 octobre 1968, à 10 h, 20
Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Décimoctava sesión plenaria

25 de octubre de 1968 a las 10, 20
Presidente: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)

Восемнадцатое пленарное заседание

25 октября 1968 г. в 10 ч. 20 мин.
Председатель: г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)

ANNOUNCEMENT BY THE DIRECTOR-GENERAL:
ACCESSION TO UNESCO OF BARBADOS

COMMUNICATION DU DIRECTEUR GENERAL:
ADHESION DE LA BARBADE A L'UNESCO

COMUNICACION DEL DIRECTOR GENERAL:
ADHESION DE LA ISLA BARBADA A LA UNESCO

СООБЩЕНИЕ ГЕНЕРАЛЬНОГО ДИРЕКТОРА:
ЗАЯВЛЕНИЕ О ВСТУПЛЕНИИ БАРБАДОСА В ЮНЕСКО

1.1 Le PRESIDENT, -

Mesdames, Messieurs, je déclare la dix-huitième séance plénière ouverte.

1.2 Avant de reprendre le débat de politique générale, je donne la parole au Directeur général qui a une communication à faire à la Conférence générale.

2. Le DIRECTEUR GENERAL, -

Mesdames, Messieurs, j'ai reçu du Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni la communication suivante, que je vais vous lire dans son texte original anglais : "Constitution of Unesco signed and instrument of acceptance of Constitution deposited with United Kingdom Government on behalf of Barbados on 24 October 1968. Acceptance therefore effective same date. Signed : Michael Stewart".

3. Le PRESIDENT, -

Je suis heureux de saluer la Barbade, nouvel Etat membre de l'Organisation,

CONSIDERATION OF THE THIRD SUPPLEMENTARY REPORT OF THE CHAIRMAN OF THE CREDENTIALS COMMITTEE

EXAMEN DU TROISIEME RAPPORT SUPPLEMENTAIRE DU PRESIDENT DU COMITE DE VERIFICATION DES POUVOIRS

EXAMEN DEL TERCER INFORME COMPLEMENTARIO DE LA PRESIDENTA DEL COMITE DE VERIFICACION DE PODERES

РАССМОТРЕНИЕ ТРЕТЬЕГО ДОПОЛНИТЕЛЬНОГО ДОКЛАДА ПРЕДСЕДАТЕЛЯ КОМИТЕТА ПО ПРОВЕРКЕ ПОЛНОМОЧИЙ

4. Le PRESIDENT. -

Je vais maintenant donner la parole à Mme de Tejeira, président du Comité de vérification des pouvoirs, qui va présenter à la Conférence un nouveau rapport supplémentaire concernant les pouvoirs de certaines délégations.

5.1 La Sra. de TEJEIRA (Panamá), Presidenta del Comité de Verificación de Poderes:

Señor Presidente, señores delegados: Tengo el gusto de presentar el tercer informe del Comité de Verificación de Poderes. Se han recibido credenciales, extendidas en buena y debida forma, de los Estados Miembros siguientes que habían ya presentado credenciales provisionales: Albania, Argentina, Bélgica, Bolivia, Bulgaria, Burundi, República Centroafricana, Colombia, Irán, Jamaica, Filipinas, República Arabe Unida, Tailandia y Venezuela.

5.2 Propongo a la Conferencia General que se autorice definitivamente a las delegaciones de esos Estados Miembros a participar en la 15a. reunión de la Conferencia General.

5.3 Se han recibido también de la República Popular de Yemen Meridional credenciales en buena y debida forma y propongo que se autorice a la Delegación de este Estado Miembro a participar también en la 15a. reunión de la Conferencia General. Muchísimas gracias.

(5.1) Mrs. de TEJEIRA (Panama), Chairman of the Credentials Committee (translation from the Spanish):

Mr. President, fellow delegates, I have pleasure in presenting the third report of the Credentials Committee. Credentials in due and proper form have been received from the following Member States who had already submitted provisional documents: Albania, Argentina, Belgium, Bolivia, Bulgaria, Burundi, Central African Republic, Colombia, Iran, Jamaica, Philippines, Thailand, United Arab Republic and Venezuela.

(5.2) I propose to the General Conference that final authorization be given to the delegations of these Member States to participate in the fifteenth session of the General Conference.

(5.3) Credentials in due and proper form have likewise been received from the People's Republic of Southern Yemen and I propose that the delegation of this Member State also be authorized to participate in the fifteenth session of the General Conference. Thank you.

6. Le PRESIDENT. -

Je remercie Mme de Tejeira, Mesdames, Messieurs, vous avez entendu les propositions contenues dans le rapport oral du Président du Comité de vérification des pouvoirs. Si aucune délégation ne formule d'objection, je considérerai ce rapport comme adopté.

**GENERAL POLICY DEBATE (continued)/DEBAT DE POLITIQUE GENERALE (suite)/
DEBATE SOBRE POLITICA GENERAL (continuación)/ ОБСУЖДЕНИЕ ВОПРОСОВ
ОБЩЕЙ ПОЛИТИКИ (продолжение)**

7.1 Le PRESIDENT. -

Nous allons maintenant reprendre le débat de politique générale (points 9, 10, 12 et 19 de l'ordre du jour).

7.2 Je donne la parole à S. Exc. M. Mama Chabi, ministre de l'éducation nationale, chef de la délégation du Dahomey.

8.1 M. Mama CHABI (Dahomey). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, au nom du Gouvernement de la République du Dahomey, je vous apporte le message de fraternité et de gratitude du peuple dahoméen. Fraternité pour tous les délégués et toutes les nations rassemblés à Paris pour affirmer la volonté des hommes qui veulent sincèrement coopérer. Gratitude et remerciements au pays hôte qui nous accueille et à l'Unesco qui nous donne l'occasion de connaître d'autres pays et d'autres peuples, donc de les comprendre - ce qui représente incontestablement une contribution aux relations pacifiques.

8.2 Monsieur le Président, des voix plus autorisées que la mienne vous ont exprimé la joie et la fierté qui ont été les nôtres, lorsque la Conférence générale unanime vous a investi de sa confiance en vous élisant président. Cette marque d'amitié - et, pourquoi pas? - de fraternité, est la démonstration éclatante du juste hommage que les peuples du monde ont bien voulu rendre à l'Afrique nouvelle. Agréez, Monsieur le Président, en même temps que les remerciements que j'adresse aux hommes de bonne volonté ici présents, mes sincères félicitations et mes souhaits de pleine réussite. Mes félicitations vont également à M. René Maheu pour sa brillante réélection. Puissent les efforts qu'il ne cesse de déployer être couronnés de succès, pour le plus grand profit de la cause de l'Unesco.

8.3 "Après le pain, l'éducation est le premier besoin du peuple", disait Danton. Aujourd'hui, peut-être emploierait-on une meilleure formule. L'éducation est maintenant considérée comme l'un des plus importants facteurs de production ; peut-être même est-elle le plus important, puisqu'elle agit profondément sur les autres facteurs, pour en améliorer fondamentalement l'efficacité. En tant que facteur de production, l'éducation passe avant le produit. L'éducation passe avant le pain.

8.4 L'exagération de ce propos sera excusée, si l'on saisit le but qu'il vise et qui est de faire entendre que l'éducation est maintenant l'alpha et l'oméga ; comme l'a si bien dit le Directeur général adjoint : "L'éducation n'est pas seulement un facteur de production, c'est aussi un bien de consommation. Elle est une fin en soi". C'est pour ces raisons que je vais poser les problèmes qui sont les nôtres, en souhaitant que des possibilités de solution puissent nous être suggérées.

8.5 Le plus important de tous les problèmes que pose l'éducation au Dahomey est, pour citer le Directeur général "la difficulté que l'éducation éprouve à s'adapter aux transformations rapides et profondes des connaissances et des idées, et des moeurs aussi".

8.6 Cette inadaptation est générale. Elle crée une multitude de problèmes sérieux, dramatiques et même désespérants. Voyons-les séparément.

8.7 En premier lieu le problème des rapports entre l'éducation et l'économie :

8.8 Aussi étonnant que cela puisse paraître, il y a déjà chômage pour certains diplômés au Dahomey. L'Etat dépense de fortes sommes pour accorder des bourses. Tous les brevetés ou bacheliers qui sont ainsi produits inondent le marché du travail sans espoir d'être utilement employés. L'économie semble être en retard sur l'éducation, qui lui fournit des cadres peu adaptés à ses réalités. En effet, une économie à 90 % agricole aurait dû avoir, dans la période précédant le "décollage", un système d'enseignement approprié, c'est-à-dire fournissant des ingénieurs, des conducteurs, des moniteurs ou cadres agricoles rompus aux techniques modernes. Ceci nous amène au deuxième problème, à savoir :

8.9 Le contenu des programmes. "La réforme de l'éducation s'impose de manière si aigüe qu'il n'est plus possible, à peu près nulle part, de l'é luder. Le temps n'est plus aux demi-mesures, aux compromis, aux replâtrages. La solution devra être globale", soulignait le

Directeur général. Ces propos s'appliquent parfaitement au Dahomey. Et quand, un paragraphe plus loin, le Directeur général préconise une "adaptation rigoureuse des programmes aux possibilités et aux aspirations des élèves et des étudiants, comme à la situation et aux besoins du développement du pays", c'est tout un programme qu'il énonce en une seule phrase.

8.10 Le contenu des programmes est, depuis bientôt cinq ans, au Dahomey, le plus important sujet des débats, rapports, séminaires nationaux et projets pilotes. Tout se ramène à un même concept : la ruralisation de l'enseignement. L'éducation nationale au Dahomey a senti la nécessité de certaines modifications plus ou moins profondes au niveau de disciplines comme l'instruction civique (pour laquelle il existe maintenant un manuel dahoméen), comme les sciences naturelles (pour lesquelles l'Institut pédagogique national du Dahomey a essayé de remplacer les manuels de type européen par des manuels de type africain-dahoméen trouvables sur place), ou comme l'histoire et la géographie, dont l'enseignement a pu, grâce aux travaux de MM. Pilya, Mondjennagni et Cornevin, être réorienté en fonction de notre nouvelle situation d'Etat indépendant. Mais ces réformes ne sont que marginales. Les écoles primaires et secondaires produisent à un rythme de plus en plus rapide des diplômés de tous grades, qu'il eût fallu transformer en producteurs. Seule une petite partie d'entre eux sera utilisée, le reste allant accroître la réserve des diplômés-chômeurs, qui considèrent les tâches manuelles comme avilissantes.

8.11 C'est alors que le Gouvernement dahoméen s'est mis en quête d'une solution globale. Cette solution doit reposer, nous en sommes convaincus, sur les trois éléments suivants : extension de l'enseignement, liaison de l'enseignement avec l'agriculture, études précises des ressources humaines.

8.12 C'est à ce niveau que nous sommes obligés de prendre conscience d'une de nos lacunes, à savoir : la nécessité d'un service national de planification de l'éducation.

8.13 Il existe, il est vrai, depuis 1965, une sous-section des statistiques de l'éducation à l'Institut pédagogique national du Dahomey. Mais il n'est pas possible à cette sous-section de définir une politique générale de l'éducation à partir d'une étude précise des ressources humaines (étude que le Ministère du plan lui fournira) - cette politique devant aussi prévoir une liaison très étroite avec l'agriculture. Cet appareil de prévision et de coordination que sera le service national de planification de l'éducation nous permettra d'aborder les difficultés dans leur ensemble et de les résoudre l'une après l'autre, au lieu de les aborder séparément.

8.14 Il est clair, cependant, que cet appareil, malgré la démocratisation que préconise maintenant l'Unesco, où "chacun serait à la fois enseignant et enseigné", reste encore trop spécialisé dans son organisation technique pour nos moyens financiers. Et, puisque l'une des principales raisons d'être d'un service de planification de l'éducation est de minimiser le coût et de maximiser les rendements aussi bien "internes" qu'"externes", on comprend qu'il nous faut à tout prix ce service.

8.15 Ceci nous amène au quatrième problème, celui de l'inadéquation des moyens par rapport aux besoins.

8.16 C'est là le problème qui donne sa raison d'être à la science économique car, si les moyens étaient aussi inépuisables que l'air, cette science n'existerait pas. Mais les ressources, sans être inépuisables, même dans les pays les plus favorisés, existent en quantité suffisante pour parer au nécessaire. Nous nous devons ici de remercier et l'Unesco et toutes les autres institutions spécialisées de l'ONU, qui dénoncent l'absurdité qu'il y a à gaspiller 150 milliards de dollars par an pour la défense et les armements, alors que les pays qui se livrent à ces dépenses ne sont pas en mesure de consacrer 1 % de leur produit intérieur brut à l'aide aux pays en voie de développement.

8.17 Nous savons, comme l'a si bien souligné le Dr Emile Derlin Zinsou dans son message à la nation dahoméenne, qu'il faut que nous nous mettions tous au travail et ne comptons d'abord que sur nous-mêmes. Mais les pays avancés devraient nous aider à nous aider nous-mêmes.

8.18 Abordons enfin le cinquième problème, le problème de la jeunesse.

8.19 Je me dois de remercier l'Unesco de nous avoir posé ce problème, que ce soit lors de la cinquième Conférence régionale des commissions nationales européennes tenue à Monaco en juin 1968 ou lors de la Conférence internationale sur la planification de l'éducation tenue à Paris en août 1968. Le problème est clairement posé, les causes possibles de son existence énumérées si distinctement que les solutions apparaissent par déduction.

8.20 En Europe, c'est parce que les jeunes ont le loisir et la volonté de participer, sans pouvoir participer, qu'ils se révoltent; chez nous, au Dahomey, il faut trouver des solutions pour les intégrer et les associer à la production. Trouver des solutions à l'exode rural nous aiderait à mettre à profit des moyens modernes comme les moyens audio-visuels, l'enseignement programmé - à faire faire, en quelque sorte, à l'éducation sa révolution technologique. Ici comme ailleurs, les difficultés sont nombreuses. Elles vont du manque de cadres - qui sont tous à former - au manque de postes émetteurs qui sont tous à acquérir - et au manque de postes récepteurs dont le prix dépasse souvent les possibilités des intéressés. A cela il faut ajouter les problèmes soulevés par l'analphabétisme, car, avec un taux d'analphabétisme qui dépasse 80 %, il est bien difficile de diffuser des programmes ou des films susceptibles d'être compris. Ajoutez à cela que la langue officielle du Dahomey c'est-à-dire le français - n'est répandue que dans les villes. Pour toucher la majorité des habitants, qui résident dans les campagnes, il faut non seulement trouver un moyen de leur faire acquérir les appareils récepteurs, mais aussi s'adresser à eux dans les dialectes du pays, qu'il faut transcrire alors à l'aide de l'alphabet. Des projets pilotes de télévision éducative sont à l'essai au Sénégal et au Niger, par exemple. Par ailleurs, à Niamey et à Bamako, l'Unesco a organisé des groupes de travail qui étudient la nécessité de doter certaines langues africaines d'un alphabet. Nous pourrions peut-être profiter des expériences et conclusions de ces divers projets et expérimentations.

8.21 L'alphabetisation pourrait s'accompagner d'une initiation à des éléments d'agriculture, en vue de remédier au dramatique exode rural.

8.22 Pour résoudre nos problèmes tels que l'exode rural, l'exode des compétences, l'équivalence des diplômes, il faudra procéder à une refonte fondamentale des structures, opérer une réforme radicale. C'est à ce stade qu'il faut repenser nos structures scolaires, déterminer les objectifs que l'école doit atteindre, inventorier les moyens qui nous permettent de les atteindre.

8.23 Jusqu'à présent l'école a été conçue en vue de permettre à l'individu de développer ses facultés personnelles par l'acquisition des connaissances, de le préparer à s'intégrer sans heurt dans la société. L'école est donc le centre de formation et de préparation à la vie en société. Mais les sociétés changent. Et les générations qui se succèdent se ressemblent rarement. Conçue pour apprendre aux élèves à vivre en société, l'école aurait dû suivre la voie du progrès et évoluer avec la société qu'elle était appelée à servir. Mais cela n'a pas été fait. Soit par paresse, soit par négligence, on a, dans le passé - et ceci est vrai sous presque toutes les latitudes - laissé l'école évoluer dans sa propre voie et la société suivre la sienne. Le résultat de cette séparation de l'école et de la société c'est que les jeunes gens, au sortir de l'école, ont du mal à s'intégrer dans la société. Ils s'y sentent étrangers. Et souvent les diplômes ne leur garantissent pas d'emploi. Car la société a de plus en plus cessé de les prendre en considération pour leur préférer l'expérience, l'ouverture d'esprit, le sens des responsabilités - toutes choses qu'on n'acquiert pas sur les bancs de l'école mais dans la vie. Ce qui explique que des licenciés et des bacheliers soient en chômage. La société a donc continué, d'une façon irrationnelle, à faire fonctionner les établissements d'enseignement sans s'occuper de les intégrer à la société.

8.24 L'école doit donc retrouver sa vocation première, c'est-à-dire préparer à la vie en société ; elle doit former les élèves non seulement pour eux-mêmes mais encore pour la société : "L'éducation, écrit le Directeur général, n'est donc plus conçue comme la préparation de l'individu à l'épanouissement optimum de ses capacités humaines, mais aussi comme la formation des jeunes générations en fonction des besoins de la communauté et de ses possibilités de développement". L'élève devra être orienté vers les matières correspondant à ses goûts et à ses capacités, mais ces matières devraient également être prises parmi les disciplines prioritaires pour la société à laquelle appartient l'élève. Celui-ci aura ainsi le choix, mais un choix entre les matières fixées par la société en fonction des objectifs et des exigences du moment.

8.25 L'école dahoméenne s'oriente de plus en plus vers la formation scientifique, plus précisément vers les sciences de la production : agriculture, élevage, industrie, pêche. Mais je dois ajouter une précision : les individus qu'il s'agit de former dans ces matières-là ne sont pas tellement des cadres de conception que des cadres d'exécution. Une seule tête peut bien concevoir pour des milliers d'hommes, mais il faut des milliers d'hommes pour exécuter et traduire les idées dans les faits, c'est-à-dire transformer le monde.

8.26 Ces matières ne sont d'ailleurs pas choisies au hasard, mais leur choix est guidé par la nécessité du développement économique : notre éducation doit, en effet, être orientée vers le développement économique.

8.27 Au Dahomey, nous avons opté pour l'alphabétisation fonctionnelle, qui se veut clairement utilitaire, non seulement pour des raisons de moyens, mais aussi pour des raisons psychologiques, comme la motivation. Nos possibilités financières étant limitées, il y a lieu de restreindre nos objectifs. Après les techniciens, après les moyens, il faut aussi les hommes. Nous ne devons pas former seulement des techniciens férus de connaissances, mais viser aussi et surtout à former des techniciens responsables. Le sens de l'initiative personnelle, de la conscience professionnelle, de l'exactitude au travail ou du respect des engagements est une seconde nature chez ceux qui sont libérés depuis quinze siècles de tout joug colonial. Mais, pendant longtemps, on ne nous a pas habitués à réfléchir, mais à exécuter. Après 70 ans de délégation d'initiative, on ne reprend pas cette initiative du jour au lendemain. Elle ne peut être recouvrée que lentement, patiemment, car "la nature ne fait pas de bond" comme dit le philosophe.

8.28 Cet esprit de responsabilité et d'initiative est l'objectif à atteindre ; il permettra d'atteindre plus facilement les autres objectifs psychologiques, comme le désintéressement, le dévouement et l'abnégation.

8.29 A cet effet, il faudra peut-être trouver des programmes susceptibles de recueillir l'adhésion de l'élève, de l'étudiant et de l'adulte. Chacun pourra exercer ses facultés, accroître ses expériences, développer chez lui le sens de la responsabilité et de la discipline. Il m'est agréable de constater ici, comme sur beaucoup d'autres points, que l'Unesco, en préconisant l'éducation permanente intégrale nous a précédés dans cette voie et éclairé nos pas. Comme le disait le Directeur général à Nairobi : "Le développement de l'éducation ne doit pas être la seule expansion des systèmes scolaires, mais plutôt une action globale visant à mobiliser l'ensemble des ressources humaines, tant dans le cadre scolaire qu'extra-scolaire, par la formation scientifique et technique comme par l'enseignement général".

8.30 Nous avons jusqu'ici énuméré les problèmes, nous avons défini les critères et les objectifs qui doivent guider nos recherches. Il faut maintenant poser le problème des moyens. Où les trouver ?

8.31 Un service national de la planification de l'éducation s'avère nécessaire. Former les cadres nationaux qui prendront la relève demeure notre souci majeur.

8.32 La création au Dahomey d'une université devient une nécessité. Mais, à peine la question est-elle posée qu'elle soulève une multitude de problèmes concernant les bâtiments,

l'équipement, les experts, les professeurs qualifiés, les bourses. Si l'on doit compter sur le Programme des Nations Unies pour le développement, l'expérience a démontré que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et les autres institutions monétaires prêtent à ceux qui sont solvables, c'est-à-dire les riches. Il devrait en être autrement. Depuis l'échec de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à New Delhi, où, malgré les efforts de M. Raoul Presbish, les nations développées n'ont pas voulu s'engager à venir en aide de manière substantielle aux pays sous-développés, les nations pauvres assistent, désemparées, à la diminution généralisée de l'aide des pays riches. Il semble qu'on n'ait pas tenu compte de nos efforts.

8.33 Le Dahomey, par exemple, a, depuis son indépendance, réduit le salaire de ses fonctionnaires de près de 40 %. Les impôts et taxes sont si élevés que les industries tendent à aller s'installer plutôt chez nos voisins. De plus, nous investissons plus du quart de notre budget dans l'éducation - ce qui nous a permis de doubler, entre 1960 et 1966, les effectifs des élèves de l'enseignement du premier degré ; ainsi l'effectif féminin a doublé, tout comme l'effectif masculin. Et, dans ce total accru, il est agréable de noter que la proportion des jeunes filles par rapport aux garçons est passée de 20 à 30 % dans ce laps de temps - ce qui témoigne de notre volonté de donner à la femme dahoméenne la place de choix qu'elle mérite.

8.34 Enfin, grâce à une vingtaine de collèges d'enseignement général implantés dans les départements et sous-préfectures, et grâce à vingt autres établissements secondaires privés, la plupart créés après 1959, l'effectif des élèves de l'enseignement secondaire a quadruplé en six ans. Il est réconfortant de le constater.

8.35 Mais, avec cet effort, le Dahomey a atteint les limites de ses capacités : capacité de financer un accroissement supplémentaire, capacité d'absorber les produits des établissements d'enseignement existants. Depuis 1966, notre taux de scolarisation s'est stabilisé à 28 %. "Qui n'avance pas, recule" dit-on. Nous reculons donc et ceci est dû au fait que nous avons atteint les limites de nos possibilités humaines, techniques et financières.

8.36 Peut-être faudra-t-il que le service national de planification envisage davantage la formation des cadres moyens d'exécution ? Mais encore faudrait-il trouver les moyens de créer ce service national ? Et, bien que nous concevions les vertus d'une université régionale, je dois dire que le Dahomey a tant souffert du manque d'université nationale qu'il lui faut à tout prix une telle université. Plus tard, quand l'esprit d'unité se sera traduit dans les faits, on pourrait envisager de spécialiser chacune des universités nationales dans une discipline donnée, comme le Dahomey s'est spécialisé dans les sciences et le Togo dans les lettres, dans le cadre de l'Institut d'enseignement supérieur du Bénin, commun aux deux pays.

8.37 C'est sur ce problème des moyens que je vais conclure.

8.38 Les guerres prennent naissance dans l'esprit des hommes, dit l'Acte constitutif de l'Unesco, et c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix. Cette vérité essentielle risquerait de n'être pas entendue si la tendance qui est amorcée se perpétuait, si les aides au lieu d'augmenter, diminuaient, si la dégradation des termes des échanges venait aggraver ce problème. Ce retour à l'égoïsme national, c'est-à-dire au nationalisme avec tous ses dangers, doit être dénoncé pendant qu'il en est encore temps.

8.39 Essayons de réfléchir ensemble aux problèmes qui nous concernent tous, riches et pauvres. C'est à ce prix seulement que nous assurerons la survie de l'humanité tout entière.

9. Le PRESIDENT.

Je remercie le chef de la délégation du Dahomey et je donne la parole à S. Exc. M. Mongo Soo, ministre de l'éducation, de la jeunesse et de la culture, chef de la délégation du Cameroun.

10.1 M. MONGO SOO (Cameroun).

Monsieur le Président, avant de vous livrer les réflexions que ma délégation croit devoir présenter en vue d'apporter sa contribution au débat de politique générale, permettez que je m'associe à tous ceux qui vous ont adressé leurs félicitations pour votre élection à la présidence de la Conférence générale. Cette élection est le couronnement de l'activité que vous avez menée pendant six ans au sein de l'Organisation et des efforts que vous avez entrepris en vue de rendre l'Unesco populaire au Cameroun.

10.2 Mesdames, Messieurs les délégués, cette élection symbolise aussi le fait que notre Organisation reconnaît que l'avènement de l'Afrique sur la scène internationale signifie l'avènement d'une autre civilisation, d'une autre culture, et qu'elle accepte de faire face aux problèmes que cette civilisation ne manquera pas de lui poser et de déchiffrer les énigmes de ce nouveau sphinx. Ce faisant, notre Organisation ne pouvait que retrouver la plénitude de sa vocation dans son dialogue avec le Tiers Monde.

10.3 Comment oublierions-nous que cette prise de conscience, si elle est le fait des sessions précédentes de la Conférence générale, nous la devons aussi à l'ardeur inlassable du Directeur général de l'Unesco, éminent homme de culture que nous félicitons de sa réélection à la tête de notre Organisation ?

10.4 J'ai dit que l'Unesco a accepté d'affronter le problème du Tiers Monde ; il s'agit d'une tâche très ardue. En effet, il est facile de conseiller, de planifier le développement, de sérier méthodiquement les secteurs où une intervention est nécessaire, afin de résoudre d'abord les problèmes qui ont un caractère prioritaire ; mais que peuvent les plans les plus élaborés face à un déficit chronique des moyens d'action ? Le développement de l'éducation et de la culture exige l'existence d'une infrastructure universitaire permettant la formation des cadres intellectuels nécessaires à la recherche, à l'enseignement et à l'application de la science au développement.

10.5 La civilisation moderne a bouleversé de façon radicale l'attitude de l'homme face à la nature : de contemplative, cette attitude est devenue active ; elle est animée d'un besoin de transformer l'univers, car l'homme est conscient qu'il ne trouvera les ressources nécessaires à l'affirmation de son être que dans une attitude dynamique.

10.6 Notre désir est donc d'apporter notre contribution à la connaissance de la nature et à sa transformation. Notre ambition est d'augmenter l'effectif et la qualité de nos travailleurs intellectuels. Pour atteindre ce but, mon pays a choisi la coopération internationale et c'est à elle que nous devons la création de l'Université fédérale du Cameroun.

10.7 Cette coopération internationale pose des problèmes délicats. Il est à craindre que les savants venus de pays scientifiquement développés, au titre de l'assistance technique, et habitués à travailler dans des structures efficaces, se trouvent désemparés devant des structures quasi inexistantes. Il s'agit donc pour eux d'opérer une véritable conversion qui leur permettrait de résoudre la contradiction inévitable entre le potentiel de leurs connaissances et l'exploitation effective de ces dernières.

10.8 Sur ce problème vient se greffer celui de la distinction, devenue classique, entre la théorie et la pratique. Ce n'est pas que les pays sous-développés soient opposés à la recherche pure, mais, pour eux, l'urgence des problèmes quotidiens est telle que théorie et pratique doivent nécessairement être liées. Notre deuxième préoccupation naît de la crainte que le développement des jeunes universités ne soit subordonné, au nom d'une spécialisation régionale, aux impératifs de l'industrialisation des pays développés. On n'hésite pas à nous conseiller la création d'universités, purement agricoles, mais on oublie que le phénomène de dégradation des sols dans les pays tropicaux exige des recherches globales et fondamentales.

10.9 D'autre part, l'existence d'énormes quantités de matières premières minérales exige l'implantation d'une infrastructure industrielle adaptée à ces richesses. Il serait par conséquent déplacé de faire valoir qu'il y a des usines et des laboratoires ailleurs, pour refuser de créer des instituts de recherche et d'application technique dans les pays du Tiers Monde. Nous ne pensons donc pas qu'on puisse a priori décider que nos savants ne feront que des recherches à orientation agricole.

10.10 Il n'est pas étonnant qu'un système aussi peu adapté aux besoins des pays du Tiers Monde aboutisse à l'exode des compétences que nous connaissons à l'heure actuelle. Il s'agit donc de fournir du personnel qualifié, non seulement pour les activités qui intéressent l'agriculture dans sa conception primaire, mais aussi pour toutes les activités annexes qui tendent à la production agricole, à l'amélioration du traitement de la flore et de la faune, bref, à une révolution complète de la vie de nos campagnes par l'introduction de conditions de travail scientifiques.

10.11 C'est dans cette perspective que peut être défini le sens dans lequel nous souhaitons que nos hommes de science et nos techniciens orientent leurs travaux pour transformer les conditions défavorables de notre nature en facteurs de développement de nos sociétés.

10.12 Les richesses de notre sous-sol, le potentiel hydraulique de nos rivières, l'intensité thermique de notre atmosphère même, doivent conduire nos chercheurs à s'employer pleinement à assurer le bien-être de nos peuples à partir des conditions naturelles qui leur sont données.

10.13 La délégation que j'ai l'honneur de présider pense donc qu'un enseignement à orientation agricole ne sera satisfaisant que lorsque l'enseignement des techniques agricoles s'harmonisera avec celui des autres techniques. Autant nous accordons la primauté à l'agriculture, au stade actuel de notre développement, autant nous estimons que notre développement ne sera vraiment humain qu'à partir du moment où tous les secteurs de la production nationale et tous les secteurs de la connaissance seront représentés. C'est dire que la ruralisation de l'enseignement consiste, pour notre pays, à faire oeuvre d'imagination, à concevoir un système éducatif correspondant à la forme, à la structure et aux potentialités réelles de notre société. L'équilibre de cette société et des populations qui la composent me semblent en dépendre absolument.

10.14 Pour nous aider dans l'élaboration de notre politique scientifique, l'Unesco pourrait d'abord faciliter le développement d'habitudes scientifiques dans les plus larges couches de nos populations. Le réceptacle de la science doit être chaque homme, chaque femme, chaque enfant de nos villages et de nos villes, chacun selon son niveau de développement intellectuel et son aptitude à appréhender le nouveau. Les moyens de diffusion et de vulgarisation, ainsi que les méthodes dont dispose l'humanité d'aujourd'hui, permettent d'atteindre cet objectif.

10.15 L'Unesco pourrait également susciter un intérêt nouveau en faveur des moyens à utiliser pour adapter à l'indigence des pays du Tiers Monde les politiques d'investissement que pratiquent déjà, en matière de recherche scientifique, les pays développés. Recommander aux gouvernements des pays du Tiers Monde de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'exode de leurs savants, ingénieurs et humanistes vers les pôles d'attraction que constituent les universités des pays hautement industrialisés ne semble pas devoir conduire à la solution du problème, car force nous est de reconnaître que nul ne saurait maintenir dans l'inaction un cerveau formé et habitué au travail intensif sans provoquer un sous-emploi préjudiciable à l'individu et à la société tout entière.

10.16 Nos pays, qui se débattent désespérément dans des difficultés de financement des industries primaires, sont pour l'instant dans l'incapacité de consacrer des sommes suffisantes à la recherche scientifique et technologique. C'est l'aide extérieure qui peut soutenir nos efforts en vue du développement, non point tant en favorisant l'importation de capitaux destinés à l'exploitation des brevets étrangers, qu'en facilitant l'épanouissement de

la science et de la technologie dans notre terroir. Nos universités, et nos instituts scientifiques nous paraissent être les milieux propices à une telle collaboration internationale, où l'idée du profit n'obscurcit point la pensée créatrice et où la rentabilité industrielle ne jugule point l'audace du jeune chercheur. Par-delà les considérations qui précèdent, nous estimons que l'Unesco peut contribuer de manière plus importante encore à la réalisation des objectifs de politique scientifique des pays du Tiers Monde et, plus particulièrement, des pays d'Afrique.

10.17 Une autre série de problèmes constitue ici à notre avis pour l'Unesco une nouvelle source de préoccupations et d'obligations vis-à-vis des Etats membres encore insuffisamment développés.

10.18 Dans la formulation de la politique scientifique qui doit être la nôtre, l'Unesco pourrait ne pas perdre de vue que la seule vision du bonheur ne saurait satisfaire notre ambition de collaborer à l'avancement des connaissances dans le monde. La formation des hommes de science est l'une des préoccupations fondamentales de toute politique scientifique et doit bénéficier de la coopération internationale. Nos universités et nos instituts de technologie ne peuvent assurer cette formation, en raison de leur structure actuelle, qui en limite l'impact social et économique. La seconde décennie des Nations Unies pour le développement devra avoir pour objectif primordial l'implantation dans les pays du Tiers Monde de complexes industriels qui rapprocheraient les laboratoires de recherche des sources de matières premières, et cela grâce à une nouvelle politique de financement des programmes nationaux de développement rendue possible par l'intervention internationale.

10.19 L'Unesco doit aussi pouvoir, au sein de nos organismes nationaux de recherche scientifique et de technologie, soutenir le personnel de niveau élevé par une aide directe à la recherche. Si la politique scientifique est onéreuse, elle l'est en raison de l'infrastructure nécessaire et des hauts salaires des travailleurs. Ceux qui veulent aider à notre développement doivent accepter de financer les chercheurs qui travaillent dans leur pays d'origine ; les modalités de cette aide ne seraient pas plus difficiles à concevoir que celles de bien d'autres types d'aide.

10.20 Le problème des experts nous préoccupe donc de manière fondamentale. En Afrique, par exemple, la circulation des compétences intellectuelles n'est pas encore solidement établie. Les jeunes élites universitaires ne semblent pas bénéficier auprès de l'Unesco de toute l'audience souhaitable. Elles n'ont pas une longue expérience, certes, mais le dynamisme de leur science et leur volonté de participer à l'évolution rapide de leur propre pays devraient leur assurer une meilleure position pour ce qui est de la désignation des experts. Nous aimerions que l'Unesco demande aux gouvernements de nos pays que des cadres supérieurs des universités soient mis à sa disposition, afin qu'elle les utilise au mieux pour répondre aux besoins de notre développement. Cet aspect de la politique du développement scientifique, s'il se matérialisait dans les pays du Tiers Monde, serait la démonstration qu'une fonction publique internationale n'est pas seulement concevable au niveau des administrateurs des organisations internationales ; on pourrait y voir la preuve qu'une meilleure intégration des moyens internationaux et nationaux constitue l'arme absolue contre le sous-développement et contre les misères qu'il engendre nécessairement. Les associations d'universités, les diverses organisations qui rassemblent les chercheurs, devraient se saisir de ce problème afin d'en présenter une vision neuve et révolutionnaire. Nous sommes persuadés que de telles solutions sont non seulement possibles, mais nécessaires pour instituer une meilleure collaboration et parvenir à cette civilisation de l'universel que nous appelons de tous nos vœux et qui sera faite de l'apport du génie particulier de chacun de nos peuples.

10.21 Tel est le bilan de nos craintes et de nos espoirs. Mais cela ne signifie nullement que, dans l'histoire de l'Unesco, le passé soit sombre ; si nous devons être exigeants pour l'avenir, c'est précisément parce que les réalisations de notre Organisation ne sont plus à démontrer, et c'est aussi parce que nous avons une confiance illimitée en ses possibilités.

11. Le PRESIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation du Cameroun et je donne la parole à M. Carlos Manini Ríos, chef de la délégation de l'Uruguay.

12.1 El Sr. MANINI RÍOS (Uruguay):

Señor Presidente, señoras y señores delegados: La Delegación del Uruguay se complace en señalar que considera positivo el balance de los dos años de gestión que examinamos. La tarea atribuida a la Unesco desde su creación ha sido tremendamente difícil; pero en este último período se ha vuelto más ardua en un mundo más complejo y con problemas más profundos, lo cual dificulta la inteligencia de las opciones para su acción, el acierto en los métodos empleados y los resultados efectivos.

12.2 Del programa que nos ha presentado se puede esperar un aumento de esa efectividad en lo futuro, y por eso aplaudimos al Consejo Ejecutivo y al Director General, por cuya reelección el Uruguay se felicita y felicita a la Unesco.

12.3 A título de colaboración, señalaré algunas observaciones sobre esta futura actividad. Comenzaré por un problema adjetivo, pero que estimo muy importante: no estoy satisfecho con la imagen popular, o por mejor decirlo, con la carencia de una imagen popular de la Unesco. Advierto que hay cierto defecto de penetración en los pueblos; lo he comprobado en mi país, pero también en varios otros que he visitado últimamente. Esto lleva en germen el grave riesgo de hacer de este organismo un vehículo especializado para élites culturales y científicas, incomprendido popularmente, y por lo tanto, quitándole su base esencial de acción y de expansión en sus esfuerzos.

12.4 Tal situación puede atribuirse a varias causas. Una primera es general para todos los organismos internacionales, a los cuales, a veces con razón, se les considera institutos protoburocráticos, imbuídos de mesianismo suficiente, deshumanizados y narcisistas, manejados por cooptación y regodeados en sus privilegios, todo lo cual tiende a aislarlos de la realidad y por lo tanto de los pueblos.

12.5 Otra razón puede buscarse en la equivocada orientación que algunos Estados Miembros han dado a sus comisiones nacionales, sea subordinándolas al aparato administrativo del Estado, sea cerrándolas en élites intelectuales a veces de extraordinaria valía, pero sin bastante contacto ni difusión popular. Personalmente me he ocupado de la reforma de la Comisión de mi país, procurando revitalizarla; pero no estamos todavía del todo satisfechos con los resultados obtenidos. Una acción generalizada de los Estados Miembros en ese sentido, con la colaboración asesora de la Unesco, sería útil sin duda alguna.

12.6 Por último, me parece que los esfuerzos para la difusión de su obra por parte de la propia Unesco son insuficientes o tienen orientación equivocada, con alguna tendencia a la altanería intelectual.

12.7 Tal vez no sea popular decir esto aquí, pero lo creo necesario. Debemos admitir la realidad y no pretender que las cosas sólo comienzan a existir cuando de ellas se habla. Es muy importante para la Unesco el análisis de este aspecto de sus relaciones públicas o de las carencias que en ellas pueda haber, porque en parte muy considerable el buen éxito de sus programas dependerá del apoyo que obtenga de sus pueblos, de su adhesión, de su aplauso y, si es posible, de su cariño.

12.8 Ya dije que el Uruguay comparte el programa que se nos ha presentado, poniendo especial interés en los planes zonales, regionales y subregionales, por encima de una atomización de esfuerzos dispersados aisladamente en los Estados. También apoyamos vivamente la orientación hacia las ciencias técnicas y aplicadas al desarrollo, en colaboración con los esfuerzos nacionales, y hacia la formación de técnicos y de centros pedagógicos para los mismos.

12.9 En ese punto nos parece necesario completar el programa con el análisis de un problema que se plantea a los países menos ricos, que forman buenos técnicos a un elevado costo, los que muy luego son llamados o tentados por los países desarrollados que pueden ofrecerles perspectivas personales más atractivas y medios más amplios para la investigación. Basta presentar el problema para comprender su gravedad y el interés en examinar posibles soluciones.

12.10 El tema sobre el cual mi Delegación afirma su mayor interés es el de la juventud, tema de interés común para todos. Felicito al Director General por la claridad y franqueza con que se ha expresado en su documento sobre la juventud 15 C/65. Al volver sobre este capítulo, en su informe ante la Conferencia, insistió en la necesidad de ofrecer una participación más amplia a la juventud. Estoy de acuerdo: más amplia y más rápida.

12.11 Tal vez una de las causas de la protesta nazca del periodo de neutralización demasiado largo entre la madurez biológica e intelectual de quienes han pasado la adolescencia, y la etapa posterior en que se obtienen los diplomas, las capacitaciones técnicas o legales, las oportunidades y las posibilidades para la vida adulta, prolongándose así una condición dependiente en forma antinatural.

12.12 No se trata de limitar o de acortar la educación, sino de mantenerla y aun extenderla, pero a adultos que hayan asumido ya todas las responsabilidades de tales. Aplaudo el concepto del Sr. Maheu, de que la educación no puede ser únicamente un vestíbulo para la vida, y detenerse luego.

12.13 La Unesco ya está empeñada en el estudio de los fenómenos y problemas de la juventud y de sus posibles soluciones, pero ante la dramática actualidad que, en todos los horizontes han cobrado estos fenómenos en 1968, debemos concordar con el Director General en que su acción ha sido hasta hoy "netamente insuficiente" sobre todo "por la dispersión de los esfuerzos y la mediocridad de los recursos" con relación a la gravedad del asunto. Aplaudimos, pues, el plan de acción preparado, que ha de realizarse, como en el documento se expresa, "con espíritu de empresa, generoso y decidido".

12.14 El análisis de dichos fenómenos y problemas tiene que proyectarse hacia lo futuro. Mientras se estudia la rebelión de la juventud de 1968, ésta dejará de serlo, y la reemplazará otra generación. Hace algunos días François Mauriac dijo en un reportaje televisado que "la juventud es un mito por cuanto uno diría a esos muchachos: un poco de paciencia, ya veréis como os curáis rápidamente del mal de la juventud. ¡Pasa tan rápidamente!". Cito a Mauriac para subrayar que no solamente queremos saber por qué protesta la juventud de 1968 y cuál es su razón y cómo y, en qué parte podemos atenderla desde ahora, sino que queremos resolver esos problemas para la juventud de los años próximos, aun de la que hoy mismo está naciendo, y que va a protestar dentro de quince o veinte años, más apremiante, más numerosa, más angustiada. Y aquí es cuando advertimos que la juventud no es un mito, sino una realidad permanente y esencial para el futuro de la civilización, renovada en sus componentes como un torrente en sus aguas, pero perennemente corriendo impetuosa.

12.15 El programa de estudio del problema por la Unesco se nos apareció como muy acertado, por cuanto pretende analizarlo en lo particular y en lo universal al mismo tiempo, en forma comparada para países y para condiciones económicas, culturales y sociales diversas y, me permitiría agregar, para periodos históricos distintos.

12.16 Tanto más urgente es este estudio cuanto que puede estimarse que una de las causas del violento divorcio generacional actual está en la incomunicación nacida, paradójicamente, de los enormes medios modernos de comunicación de masas que interrumpieron o sumergieron el diálogo directo entre padres e hijos, profesores y alumnos, dirigentes y pueblos, transfiriendo parte muy importante de esa relación viva a la comunicación inerte del espectador frente al televisor. Pues bien: cuando este medio de extraordinario poder de penetración está en el umbral de su universalización, mediante la intercomunicación

espacial, tal vez ya en uso corriente y generalizado antes de la próxima Conferencia General de la Unesco, nos es necesario detenernos en su inmensa trascendencia, en su secuela de virtudes y de maleficios posibles, y en la posibilidad de encontrar métodos o medicinas para aumentar aquéllas y para reducir los posibles males. Tal vez no los haya, pero es un deber buscar soluciones hasta para lo que parezca imposible de solucionar.

12.17. Aquí termino, pero antes quiero sumar mi felicitación a las tantas recibidas por el Profesor Cassin por su Premio Nóbel de la Paz, en reconocimiento por su lucha tenaz, inteligente y positiva en defensa de los derechos humanos; que si hay pueblos que aún hoy están oprimidos, que viven al margen de esos derechos y que están además condenados al diabólico sarcasmo de regocijarse oficialmente por ello, no hemos de perder nuestra fe y nuestra esperanza en lo futuro. Un gran francés, cuyas memorables acciones se celebran en estos días, Georges Clémenceau, afirmó que "para el espíritu crítico no hay mejor complemento que la necesidad de la esperanza". Así lo pienso yo, haciendo mfa la frase del Director General al tomar posesión de su cargo "no me resigno al descorazonamiento". Muchas gracias, señor Presidente.

(12.1) Mr. MANINI RIOS (Uruguay) (translation from the Spanish):

Mr. President, ladies and gentlemen, the delegation of Uruguay is happy to announce that it considers the balance sheet for the two years' operations under examination to be a positive one. The task assigned to Unesco since its creation has been extremely difficult; during the most recent period it has become still more onerous in a world of growing complexity and more deeply-rooted problems, making its choice of action more difficult and endangering the success of the methods used and the effectiveness of the results.

(12.2) Judging from the programme which has been submitted to us, we may expect this effectiveness to be increased in future and we compliment the Executive Board and the Director-General on this score. The re-election of the Director-General is a source of satisfaction to Uruguay and we offer our congratulations to Unesco.

(12.3) I should like, in a spirit of collaboration, to make one or two observations concerning this future programme. Let me begin with a subordinate - but in my opinion extremely important - problem. I am not satisfied with the popular image, or, to put it more accurately, with the absence of a popular image of Unesco. There is a certain failure to get through to the people, a fact which I have substantiated both in my own country and in others which I have visited recently. This carries with it the grave danger of turning the Organization into a specialized medium for a cultural and scientific élite, beyond the comprehension of the general public, and thus of undermining the essential foundation for the pursuit and expansion of Unesco's activities.

(12.4) This situation is due, to a number of causes. The first of these applies to all international organizations which are considered - sometimes with justification - as proto-bureaucratic institutions, filled with self-satisfied messianism, lacking in humanity, narcissistic, run by co-optation and making the most of their privileges - all of which tends to cut them off from reality, and, hence from the people.

(12.5) Another cause is that some Member States have set their National Commissions on the wrong path; either by making them subservient to the State administrative machinery or by sealing them off as intellectual élites, sometimes of exceptional merit but lacking sufficient contact with the people or projection in the public mind. I have played a personal part in reforming my country's National Commission, in order to give it new drive, but we are still not entirely satisfied with the results. Wide-scale action in this sense by Member States, with Unesco's advice and assistance, would be useful without any doubt.

(12.6) Finally, it seems to me that Unesco's own efforts to make its activities known are insufficient or wrongly orientated, and have a certain leaning towards intellectual superiority.

(12.7) It will perhaps not make me popular to say all this, but I believe it is necessary. We must admit the facts and not pretend that a situation only begins to exist when we start talking about it. Analysis of this aspect of Unesco's public relations and of the deficiencies that may exist is extremely important, because the successful achievement of its programmes will depend very considerably on the support, approval and, if possible, the affection it wins from the people.

(12.8) I have already said that Uruguay associates itself with the programme that has been submitted to us, laying particular stress on projects of a zonal, regional and sub-regional character in preference to the fragmentation of effort on isolated programmes assigned to separate States. We also warmly approve the orientation of the programme towards the technological sciences and their application to development in conjunction with national endeavours, and towards the training of technicians and the setting up of training centres for them.

(12.9) In this connexion, it seems to us that the programme needs to be complemented by analysis of a problem faced by the less wealthy nations: the technicians they train at great cost are very quickly approached or tempted by the developed countries, which can offer them more attractive individual prospects and wider facilities for research. It is sufficient to state the problem to appreciate its seriousness and the necessity of studying possible solutions.

(12.10) The subject of most importance to my delegation, and one of interest to us all, is that of youth. I congratulate the Director-General on the clear-sighted and frank terms of his report to the General Conference on youth (15 C/65). In this document the Director-General stresses the need to offer wider participation to young people. I agree with this: it should be wider and more rapid.

(12.11) One of the causes of contestation may perhaps arise from the over-long period of inertia between the biological and intellectual maturity of post-adolescents and the later stage when graduation takes place, official or technical qualifications are obtained and the opportunities and possibilities of adult life open up; conditions of dependency are thus prolonged in a way that runs contrary to nature.

(12.12) This does not mean that education should be limited or reduced: it should be maintained and extended, but to adults who have already assumed all their responsibilities as such. I commend Mr. Maheu's concept that education cannot simply bring us to the threshold of life and leave us there.

(12.13) Unesco is already engaged in the study of the phenomena and problems of youth and their possible solutions, but in the presence of the dramatic reality which, on all sides, these phenomena have assumed during 1968, we are bound to agree with the Director-General that action up to now has been "definitely inadequate", above all because of the "dissipation of efforts and the paucity of resources" in relation to the magnitude of the problem. We therefore welcome the programme of action that has been prepared and which is to be implemented, as the document states, in a "generous and bold spirit of enterprise".

(12.14) Analysis of these phenomena and problems must be carried out in a forward-looking spirit. While study of the 1968 youth revolt is proceeding, the young people involved will have ceased to be young and another generation will have taken their place. In a television programme a few days ago, François Mauriac said that "youth is a myth, since we can say to these youngsters: have a little patience and you will see how rapidly you get over the malady of youth. It goes so quickly!" I quote Mauriac in order to stress that not only do we want to know why young people are protesting in 1968, and how and to what extent we can care for them now, but how to solve these problems for the youth of the future, even for children born this very day and who are going to start protesting in fifteen or twenty years' time - a more clamorous, numerous and anguished youth. It is at this point that we realize that youth is not a myth, but a permanent reality, essential for the future of civilization, and, like the waters of a torrent, continually renewed and rushing ever onward.

(12.15) Unesco's study plan for this problem seems to us to be extremely opposite, inasmuch as it proposes to make a simultaneous analysis of its specific and general features, with comparison between countries, economic, cultural and social conditions and, if I may be allowed to make an addition, different periods in history.

(12.16) This study is all the more urgent since one cause of the violent rupture between generations today lies in a failure to communicate which arises, paradoxically, from the vast modern mass communication media which break up or engulf the dialogue between parents and children, teachers and pupils, governments and peoples, transmuting a very important part of this living relationship into the passive communication between the viewer and the television set. Now that - through space communication - this extraordinarily powerful medium of penetration is on the point of becoming a universal institution which will, perhaps, be in common use everywhere before the next General Conference of Unesco, we must pause to examine its immense significance; we must determine what its beneficial and harmful consequences may be, and what possibilities exist of finding ways and means to increase the benefits and reduce possible evils. Perhaps there are none, but our duty lies in seeking solutions even for what may seem even impossible of solution.

(12.17) Before concluding, I would like to add my congratulations to those received by Professor Cassin on his Nobel Peace Prize award, in recognition of his determined, skilful and positive fight for the defence of human rights. Although there are peoples who even today are living under oppression, on the fringe of those rights, and who are, in addition, subjected to the cruel irony of having to rejoice publicly in their fate, we must not lose our faith and our hope in the future. A great Frenchman, Georges Clémenceau, whose memorable achievements are being celebrated at the present time, affirmed that "there is no better complement for the critical mind than the need to hope". Such are my thoughts and, echoing the words of the Director-General on his installation in office, I shall not lose heart. Thank you, Mr. President.

13. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de l'Uruguay et je donne la parole à M. Endre Rosta, chef de la délégation de Hongrie.

14.1 M. Endre ROSTA (Hongrie). -

Monsieur le Président, permettez-moi, avant d'aborder notre sujet, de vous adresser nos félicitations les plus sincères et d'exprimer notre plaisir de voir à cette place d'honneur un éminent représentant d'un continent qui joue un rôle si important dans notre Organisation.

14.2 Je désire en outre saisir cette occasion pour vous confirmer, Monsieur le Directeur général, notre satisfaction de vous voir réélu au poste de haute responsabilité que vous occupez déjà. Nous sommes convaincus que vos excellentes qualités continueront de contribuer, dans les années à venir, à nous rapprocher des buts si nobles de l'Unesco.

14.3 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, en suivant avec l'attention qu'elles méritent les discussions du présent débat de politique générale, on ne peut s'empêcher de se rappeler les sessions antérieures de la Conférence générale et de constater des progrès incontestables en ce qui concerne l'attitude d'esprit de notre Organisation. L'Unesco cherche à s'acquitter de sa mission en tenant de mieux en mieux compte du contexte social, des problèmes sociaux brûlants de notre époque. Je suis d'avis qu'au nombre des responsabilités qui nous incombent figure tout d'abord l'étude de ces problèmes, des phénomènes qui, sans exercer en apparence une influence directe sur l'oeuvre de l'Unesco, ne peuvent guère être négligés dans ses activités.

14.4 Parmi ces phénomènes, l'accélération de la course aux armements, qui fait peser sur le monde la menace constante d'une guerre nucléaire, exige en premier lieu notre vigilance. Nous ne pouvons éviter de constater que, malgré quelques mesures prises en vue de ralentir le rythme de cette accélération, cette course absorbe de plus en plus les ressources matérielles et spirituelles qui devraient être utilisées pour éliminer les inégalités criantes de notre monde. Un tel phénomène ne peut pas non plus rester sans conséquences quant au progrès spirituel universel.

14.5 Nous sommes d'accord avec le Directeur général, quand il considère que la promotion de la coopération spirituelle internationale et l'aide fournie aux pays en voie de développement constituent une contribution incontestable de l'Unesco à la cause de la paix. Toutefois, nous pensons que des activités se rattachant explicitement au service de cette cause sont également nécessaires, et cela est particulièrement vrai dans une période où la tension internationale ne cesse de s'accroître sous certains rapports et où l'on ne peut, hélas, guère affirmer que les relations internationales évoluent désormais dans un sens incontestablement favorable.

14.6 C'est dans cet esprit que nous avons soumis des projets de résolution et que nous sommes prêts à soutenir les propositions qui demandent l'étude approfondie des causes objectives, économiques et sociales, de la tension internationale, ainsi que celles qui suggèrent des activités de coopération appropriées en vue de l'élimination des tensions.

14.7 La contribution à l'avancement de l'éducation, de la science et de la culture dans les pays en voie de développement reste et doit rester l'un des devoirs fondamentaux de notre

Organisation. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à New Delhi, n'a guère été optimiste en ce qui concerne l'évolution de la situation économique de ces pays. Dans une telle conjoncture économique, on ne peut pas non plus compter sur des changements fondamentaux dans les domaines qui sont de la compétence de l'Unesco. Et, bien pis encore, tant qu'une solution politique n'aura pas été trouvée pour mettre fin à la guerre du Viêt-nam, les ressources mises au service du massacre et de la destruction surpasseront de beaucoup l'aide destinée à satisfaire les besoins vitaux de l'humanité.

14.8 Nous sommes entièrement d'accord avec le Directeur général quand il affirme qu'une aide n'ayant que des résultats transitoires ne peut constituer notre but. La contribution de l'Unesco au développement des pays du Tiers Monde doit avoir pour objectif de jeter les bases d'institutions nationales, propres à accélérer le progrès de l'éducation, de la science et de la culture, en rendant possible la formation sur place de cadres nationaux et en diminuant les effets des influences néfastes comme, par exemple, ceux de l'exode des compétences. L'examen circonstancié des besoins réels des pays en voie de développement est la condition sine qua non du succès des activités de l'Unesco dans ces pays. L'imitation rigide de systèmes d'éducation conçus et appliqués dans un contexte historique et social dissemblable ne pourrait qu'entraver ce succès.

14.9 Ce n'est pas sans motif qu'à la Conférence de New Delhi on a attiré l'attention sur le fait que la valeur des denrées alimentaires importées par les pays du Tiers Monde s'élève à quatre milliards et demi de dollars par an, cependant que la formation des cadres agricoles est toujours négligée, même au niveau inférieur.

14.10 La contribution des experts des pays développés au travail d'édification des pays du Tiers Monde doit constituer l'une de nos principales préoccupations. C'est un fait bien connu que le rythme du progrès scientifique et technique dans les pays développés est plus rapide que celui de l'accroissement du nombre des spécialistes qualifiés. C'est pourquoi un travail de planification à long terme s'impose, aussi bien dans les pays pourvoyeurs que dans les pays qui reçoivent ; l'Unesco peut et doit déployer dans ce sens un effort des plus utiles. En ce qui nous concerne, la planification de l'aide que nous accordons nous a permis, dès cette année, d'augmenter considérablement le nombre de nos candidats à des postes d'experts de l'Unesco.

14.11 C'est en relation avec les problèmes de l'aide au développement que je désire aborder la question du budget de l'Unesco. Je crois qu'à cet égard aussi nous nous trouvons devant un problème d'efficacité. Les discussions sur le plafond budgétaire touchent de plus en plus au contenu des activités de l'Organisation. Je désire affirmer, afin d'éviter tout malentendu, que nous sommes d'avis que l'Unesco doit assumer des responsabilités croissantes. Cependant, si nous comparons les exigences toujours accrues, bien que réelles, aux ressources, qui n'accusent malheureusement pas un accroissement proportionné, il ne nous reste pas d'autre choix que d'éliminer les dépenses superflues. Naturellement, ce procédé n'impliquerait pas une révision pure et simple des dépenses diverses de l'Organisation et l'élimination de certaines d'entre elles, mais essentiellement l'adoption d'une politique sélective et l'amélioration de l'efficacité des rouages de notre appareil. Quoique nous soyons pleinement conscients des efforts fructueux déjà déployés dans ce sens par le Directeur général, nous considérons que des efforts supplémentaires sont possibles et nécessaires. Nous regrettons de devoir constater que la croissance des ressources consacrées à l'exécution effective du programme demeure considérablement en retard par rapport à la croissance du budget global. Nous sommes convaincus que ce courant, devenu malheureusement continu, peut et doit être inversé ou, pour le moins, endigué, et nous sommes certains que ce sont les pays en voie de développement qui profiteraient les premiers des économies ainsi réalisées.

14.12 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, l'éducation est peut-être le domaine d'activité le plus important de notre Organisation. Dans ce forum, je n'en traiterai que deux aspects qui revêtent une signification particulière : la modernisation de l'enseignement et le problème de la jeunesse.

14.13 C'est avec satisfaction que nous prenons acte de la déclaration du Directeur général, selon laquelle il considère l'examen approfondi du contenu, des méthodes et du système de l'enseignement comme l'un des problèmes fondamentaux du monde et, en conséquence, de l'Unesco ; des changements radicaux, conformes aux exigences de l'époque, s'imposent dans ces domaines. Il est, je crois, notoire que, bien que des efforts dans ce sens se déploient presque partout dans le monde, non seulement les réformateurs radicaux, mais même les plus modérés, se heurtent parfois au mur du conservatisme. Dans les pays socialistes, ce problème est sensiblement moins grave, par suite des transformations sociales fondamentales : ces transformations ont rendu possible des réformes radicales.

14.14 Ce que nous attendons à cet égard de l'Unesco, c'est une prise de position ferme pour aider ceux qui, souvent à l'écart, s'attachent à concevoir déjà l'école de demain et celle d'après-demain.

14.15 D'après les données statistiques, la population du monde double en 40 ans, tandis que la production de l'énergie électrique double en une dizaine d'années seulement, et il en est à peu près de même de l'activité scientifique. Cependant, ce n'est pas uniquement la croissance inouïe des connaissances, devenues d'ailleurs inextricables, qui caractérise le développement scientifique et technique de notre époque, mais aussi une désuétude de plus en plus rapide. A cet égard on parle également d'une périodicité de dix ans. Selon une étude parue dans une revue de chimie, la moitié des connaissances acquises par les savants et ingénieurs dans le domaine des sciences naturelles et appliquées seront périmées dans une dizaine d'années et la moitié des connaissances dont ils auront besoin d'ici dix ans ne sont point accessibles aujourd'hui.

14.16 Il s'ensuit, évidemment, que la courbe du savoir accumulé monte en flèche, tandis que celle du nombre des spécialistes en possession des acquisitions les plus récentes forme une ligne qui ne s'éloigne que très lentement de l'horizontale. L'effet des difficultés qui en résultent ne peut être atténué que par une réforme radicale. Le maintien des méthodes traditionnelles - en mathématiques par exemple - entrave sensiblement la formation des cadres futurs de la science et de la technologie et, en conséquence, freine directement le développement technique.

14.17 Ce n'est pas l'emménagement du flot grandissant de connaissances que devrait viser, en premier lieu, la pédagogie moderne, mais le perfectionnement du mode de pensée. Les méthodes modernes doivent permettre, non pas seulement l'acquisition rapide de connaissances nouvelles, mais aussi une adaptation souple à leurs changements rapides. La formation professionnelle doit même avoir pour but de rendre l'élève capable de remplacer ultérieurement sa formation originelle par une autre. Malheureusement, nous en sommes encore loin. Permettez-moi de citer ici les remarques d'un éminent pédagogue : alors que le temps qui s'écoule entre une découverte scientifique et son application industrielle est passé en quelques dizaines d'années de 30 à 5 ans en général, l'application des méthodes nouvelles d'enseignement requiert encore aujourd'hui des dizaines d'années, parce que les méthodes séculaires prévalent toujours dans la pratique de la pédagogie.

14.18 Sans négliger l'importance qu'on doit attacher à la modernisation de l'enseignement, il ne faut pas perdre de vue d'autres problèmes d'une importance primordiale en matière d'éducation. Ce sont ces problèmes qui m'amènent à aborder celui de la jeunesse. Et je ne veux pas manquer de dire, à ce propos, combien nous avons apprécié le rapport dans lequel nous a été offert à cet égard un aperçu aussi érudit qu'intéressant, assorti de constatations remarquables sur la situation de la nouvelle génération.

14.19 Nous pensons cependant qu'il n'existe pas de panacée pouvant apporter une solution générale et universelle à ces problèmes. Je crois que les similitudes sont de caractère si général qu'elles ne peuvent guère servir de base à des solutions pratiques. Les conditions sociales, économiques et techniques diffèrent tellement dans notre monde que même les facteurs produisant des effets identiques ont des conséquences sociales nécessairement divergentes en des circonstances diverses. Et ceci s'applique aussi au sujet qui retient notre

attention. Les problèmes des jeunes se posent différemment selon les conjonctures et les systèmes sociaux; C'est pourquoi seul un examen très approfondi pourra nous permettre de tirer des conclusions valables. Le temps dont je dispose ne me permet pas de traiter en détail ce problème complexe, mais je ne veux pas manquer de vous dire, Monsieur le Directeur général, que nous partageons votre opinion en ce qui concerne la nécessité, dans tous les pays et dans toutes les organisations, d'un dialogue ouvert et sincère avec la jeunesse. Nous croyons aussi à la nécessité de faire participer des jeunes à l'exécution des tâches sociales les plus importantes.

14.20 Le Gouvernement hongrois, pleinement conscient du rôle de la jeunesse dans la société, a décidé, au printemps de l'année passée, de prendre des mesures nouvelles sous ce rapport. Leur mise en oeuvre est en cours et exigera des efforts considérables dans les années à venir. Ces mesures attachent une importance particulière à la participation de la jeunesse aux activités intéressant la communauté.

14.21 Comme je l'ai déjà noté dans le préambule de mon exposé, un phénomène mérite particulièrement de retenir notre attention dans la vie de notre Organisation. Il s'agit des progrès de l'attitude d'esprit de l'Unesco. Ses activités ne cessent d'être de plus en plus imprégnées d'une manière de penser qui tient compte des problèmes les plus aigus de toute l'humanité. De ce fait, il est de plus en plus inadmissible qu'à des objectifs tendant à l'universalité ne corresponde pas encore l'universalité dans la participation à l'Organisation. Il n'est guère possible d'imaginer des solutions effectivement universelles tant que ne seront pas rétablis à l'Unesco les droits d'un pays de 700 millions d'habitants, ceux de la République populaire de Chine, tant que la place de ce pays sera occupée par un groupe qui ne représente personne. Nous considérons, en outre, comme très regrettable qu'un peuple qui offre un idéal d'héroïsme à notre jeunesse, le peuple de la République démocratique du Viêt-nam, ne puisse encore être représenté à l'Unesco. L'absence dans nos rangs de la République populaire démocratique de Corée et de la République démocratique allemande est également à regretter. L'impossibilité de profiter de l'apport de la culture de ces pays ne peut que porter préjudice à notre Organisation.

14.22 Il convient, à notre avis, qu'à côté de ses tâches de caractère universel, l'Organisation accorde l'attention qui convient aux problèmes spécifiques des diverses régions du monde. Les peuples du continent européen sont étroitement liés par des relations historiques et des traditions culturelles millénaires. Nous sommes persuadés que ces liens sont assez solides pour résister aux tentatives perturbatrices dont l'effet est passager.

14.23 Le succès de la Conférence des ministres de l'éducation des Etats membres d'Europe, organisée en novembre 1967 par l'Unesco dans la capitale autrichienne, peut encourager l'Organisation à développer son activité en vue de promouvoir la coopération européenne et, pour cette même raison, nous ne pouvons que nous féliciter de l'initiative tendant à convoquer, en 1970, une conférence des ministres chargés de la politique scientifique des Etats membres européens. De telles consultations multilatérales à un niveau élevé apportent une contribution appréciable au renforcement des relations entre pays européens et, par suite, à la détente internationale.

14.24 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, notre monde, en transformation de plus en plus accélérée, demande que nous accordions un rôle grandissant à la prévoyance. L'évaluation objective des exigences du développement social et culturel de l'humanité de demain constitue, sans aucun doute, la condition primordiale de l'accomplissement de la mission de l'Unesco. Il est de notre devoir à tous d'aider à la réalisation de cette noble tâche.

15. Le PRESIDENT.

Je remercie le chef de la délégation de Hongrie et je donne la parole à M. Marko Bulc, chef de la délégation de Yougoslavie.

16.1 M. Marko BULC (Yougoslavie). -

Monsieur le Président, en prenant la parole au nom du Gouvernement de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, je voudrais tout d'abord vous exprimer notre plaisir, aussi vif que sincère, de vous voir présider cette session. Votre élection est un hommage rendu tant à l'Afrique, terre éprise de progrès et de liberté, qu'à tous ceux qui, comme vous, luttent pour la réalisation des nobles idéaux de l'Unesco. Je suis sûr d'obtenir votre adhésion, Monsieur le Président, lorsque, avec votre permission, j'adresserai au Directeur général, mes félicitations les plus sincères à l'occasion de sa réélection pour un nouveau mandat. Mes prédécesseurs, Monsieur le Directeur général, ont souligné votre haute culture, vos dons intellectuels, vos succès d'administrateur. Je voudrais y ajouter vos efforts en vue d'harmoniser la pensée et l'action dans la pratique internationale. Je suis sûr que vous remporterez, dans vos activités futures, de nouveaux succès, qui seront aussi ceux de l'Organisation. Permettez-moi enfin d'étendre également notre salut et nos vœux à l'ensemble des délégations présentes à cette quinzième session de la Conférence générale.

16.2 Nous voici donc réunis pour décider des orientations fondamentales du programme, pour établir les lignes directrices de nos activités futures et choisir les voies et moyens propres à la réalisation des objectifs que nous nous serons fixés. Il nous faudra pour cela une certaine lucidité et beaucoup de franchise. La lucidité nous permettra de retenir de l'ensemble des activités passées, un peu trop foisonnantes, celles qui, par leurs résultats positifs, prennent valeur d'exemple. La franchise nous obligera à mettre en lumière les erreurs et les fautes commises qui, sur la voie du succès, constituent des obstacles d'autant plus redoutables qu'ils restent cachés.

16.3 Et d'abord l'essentiel : une paix durable et universelle constitue la condition fondamentale des activités de l'Unesco.

16.4 Mais, il faut le dire, le récent développement des événements ne prête guère à l'optimisme. Mieux vaut ne pas nous le cacher. Mieux vaut y réfléchir aujourd'hui même. Les conflits qui agitent le monde ne s'apaisent pas. Nous, Yougoslaves, partageons l'opinion de tous ceux qui s'inquiètent du recours toujours plus accentué à la violence comme moyen de régler les conflits internationaux.

16.5 Le monde ne saurait rester perpétuellement divisé en Est et en Ouest, encore moins en pays développés et sous-développés.

16.6 Hélas ! la poursuite de la guerre au Viêt-nam, la persistance de la crise au Moyen-Orient et de la politique colonialiste et raciale en Afrique et ailleurs, ainsi que le durcissement de la situation en Europe provoqué par la récente intervention armée en Tchécoslovaquie, inclinent au pessimisme. En s'engageant sur cette voie, on ne peut qu'augmenter les disparités, les injustices, que creuser les inégalités entre les pays développés et sous-développés qui sont à l'origine de la crise la plus aiguë et qui constituent une menace latente pour la paix.

16.7 Et pourtant, un autre emploi des ressources nationales ainsi détournées de l'usage qui devrait en être fait, permettrait que l'amélioration du niveau de vie de l'homme devienne rapidement une réalité. Qu'on ne s'y trompe pas : ce sont là des facteurs qui entravent la réalisation des objectifs de l'Unesco dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture - et, finalement, de la paix.

16.8 Comment trouver une issue à cette situation ? C'est la question que nous nous posons. La Yougoslavie considère d'abord qu'il ne peut y avoir de détente sans restauration préalable de la confiance. Nous sommes convaincus que cela nécessite une participation plus active de tous les pays. Ce n'est pas en s'appuyant sur la politique des blocs, la compétition et la stratégie des accords mutuels que les grandes puissances pourront jouer le rôle important qui devrait être le leur. Tout au contraire, sans négliger les autres pays et leurs propres intérêts, les grandes puissances devraient s'employer davantage à rechercher les solutions des problèmes d'importance primordiale, par des moyens à la fois pacifiques,

plus justes et qui seront finalement plus rentables pour l'humanité. Nous devons, de plus, nous montrer intraitables sur le principe de l'égalité de participation de toutes les nations au destin du monde. Seule la collaboration des peuples souverains, et non l'hégémonie, pourra sauvegarder la paix.

16.9 Dans ce contexte, la Yougoslavie poursuit avec persévérance une politique de respect de la souveraineté, d'indépendance nationale et de respect du droit de chaque peuple à décider de son propre destin. C'est pourquoi les peuples et le Gouvernement yougoslaves s'opposent à toute tentative qui constitue une menace pour l'indépendance et la liberté des peuples, quelle que soit la partie du monde où de tels agissements aient lieu. C'est pourquoi les frontières yougoslaves sont ouvertes à tous. C'est pourquoi nous attachons un intérêt particulier à la collaboration avec les pays voisins du nôtre et avec les pays balkaniques, convaincus que nous sommes de l'intérêt que revêtent pour nous tous les relations de bon voisinage. Notre Organisation ne pourra se développer et exercer une influence positive sur le développement ultérieur de la communauté internationale que si la majorité des membres de la grande famille des Nations Unies et de l'Unesco, ayant adopté, sans tenir compte des différences des systèmes sociaux, les principes de la Charte, les enracine dans les activités internationales et contribuent ainsi à l'amélioration du climat et des rapports internationaux.

16.10 Une autre question au sujet de laquelle je voudrais exposer le point de vue du Gouvernement yougoslave est celle de la préparation de la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Je tiens à souligner d'abord que nous ne considérons pas la première décennie comme un échec complet, en dépit du fait que - d'après la Charte d'Alger - les conditions de vie de plus d'un milliard d'habitants des pays en voie de développement se sont aggravées et que, sur le plan mondial, le processus d'alphabétisation se développe avec lenteur. A notre avis, les éléments les plus positifs de cette première décennie sont l'énergie et la volonté déployées plus particulièrement par les pays en voie de développement pour résoudre ou tenter de résoudre les problèmes économiques et sociaux les plus graves, y compris dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture. Un autre résultat important de la Décennie du développement est la prise de conscience généralisée des aspects qualitatifs du développement de l'éducation dans les pays en voie de développement.

16.11 Les conférences et les réunions qui ont eu lieu au cours de l'année dernière - notamment la Conférence de Nairobi sur l'éducation et la formation scientifique et technique dans leurs rapports avec le développement en Afrique, la Conférence de New Delhi sur l'application de la science et de la technologie au développement en Asie, et la Conférence internationale sur la planification de l'éducation, tenue au Siège de l'Unesco - ont mis en évidence ces aspects nouveaux du développement de l'éducation.

16.12 Quant aux aspects négatifs de la Décennie, ne nous les cachons pas : il y a tout d'abord l'aggravation des conditions internationales qui, provoquant une réduction de l'aide des pays riches, retarde le développement des pays pauvres au moment où ceux-ci connaissent une véritable explosion démographique. Constatant que le monde entier, et plus particulièrement les pays en voie de développement, ont manifesté une prise de conscience croissante de l'importance du facteur humain dans le processus du développement, c'est-à-dire de la nécessité d'un développement plus intense de l'éducation, de la science et de la culture, le Gouvernement yougoslave appuie les initiatives visant à assurer un engagement encore plus poussé de l'Unesco dans les préparatifs de la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. C'est en s'inspirant de ces considérations que la délégation yougoslave a présenté à la Conférence générale un projet de résolution concernant cette deuxième décennie. C'est pourquoi aussi nous avons demandé que les objectifs et les priorités de la deuxième décennie soient fixés à la lumière des résultats de la première.

16.13 Qu'il me soit permis maintenant de passer à la troisième question que je désirais aborder : celle de la jeunesse. Le Directeur général a déjà souligné que les activités relatives à la jeunesse doivent bénéficier de la priorité dans les activités futures de l'Unesco.

Le "Rapport sur la jeunesse" (document 15 C/65), qui contient de précieuses informations, malgré certaines insuffisances, ne fait que prouver la justesse du traitement réservé à cette question. L'expérience yougoslave dans ce domaine confirme le dilemme actuel et la nécessité de s'efforcer de le résoudre. En évoquant le problème des jeunes, on risque de répéter des réflexions déjà faites à ce sujet. Toutefois, nous croyons qu'il serait opportun de poser les questions fondamentales que soulève ce problème. Dans ce phénomène qui concerne la jeunesse, quels sont les éléments communs à tous les pays, les éléments qui justifieraient un engagement particulier de l'Unesco ? Les problèmes de la jeunesse ne sont-ils pas déjà suffisamment traités dans le programme de l'éducation ? Un des facteurs communs est évidemment celui du nombre des jeunes dans la société actuelle : les chiffres cités dans le rapport, de même que les tendances actuelles, démontrent que, si nous avons raison de parler d'explosion démographique, celle-ci affecte évidemment avant tout la jeunesse. Si, par ailleurs, nous considérons qu'il y a des centaines de millions de jeunes illettrés dans le monde, et des centaines de millions d'élèves et d'étudiants, ces chiffres doivent nous faire réfléchir et l'on est en droit de penser que les problèmes d'éducation qu'ils posent, ne serait-ce que du point de vue quantitatif, ne pourront pas être résolus dans le seul cadre de l'éducation scolaire.

16.14 Mais, tandis que le problème de l'éducation est avant tout celui de la formation de l'individu et de sa préparation à des activités professionnelles, en vue de la participation, le problème de la jeunesse est par essence celui de la participation.

16.15 D'autres facteurs ont également un caractère universel : le développement scientifique et technologique, l'urbanisation, et l'essor des moyens de communication. Les idéaux de changement social et d'édification d'un monde nouveau - résultat des révolutions sociales, des techniques nouvelles, de l'essor de la production, des bouleversements et des guerres - ne sont pas ressentis par les jeunes comme le fruit de leur expérience. Dans la représentation que les jeunes se font du monde, celui-ci est trop fermé, trop préoccupé de ses propres sphères de réflexion, figé et imperméable à des idées nouvelles. Dès lors, les jeunes veulent se faire entendre. Ils demandent l'action de tous pour empêcher la domination des forces économiques et politiques aveugles, une action qui s'exerce contre la technocratie et la puissance des mécanismes étatiques, contre l'intégration brutale de l'homme dans les structures existantes. A l'époque où ils vivent, qui tout à la fois promet et menace, les jeunes sont souvent saisis par l'angoisse. La pratique s'interpose très souvent entre les prévisions et les résultats obtenus, et le fait de ne pas pouvoir participer directement, selon les critères établis par les intéressés eux-mêmes - ce qu'en Yougoslavie, on appelle l'"autogestion" - provoque l'aliénation de l'homme.

16.16 Ce qui inquiète les jeunes d'aujourd'hui, c'est le sentiment de plus en plus aigu d'être anonymes, insignifiants, perdus dans les immenses mécanismes technocratiques, administratifs ou autres du monde moderne. C'est aussi un sentiment d'immobilité étouffante, d'impossibilité pour chacun d'exprimer ses aspirations individuelles, ses préoccupations, sa façon de réagir à la grande menace d'une guerre qui serait un cataclysme pour l'humanité. C'est la cause d'une révolte passionnée, plus émotive que théoriquement justifiée et définie. Mais, si la réaction des jeunes se manifeste par des excès, elle ne doit pas être considérée comme une réaction anormale à un état de choses normal. Les jeunes répondent : "Nous réagissons d'une façon exagérée parce que la situation prête à l'excès. Nous cherchons des voies qui permettent à l'homme de s'affirmer comme individu et comme être social. Les modifications de ce monde et son édification ultérieure nous incombent, à nous aussi, surtout de ce monde qui est divisé en riches et en pauvres, en développés et en sous-développés, et qui foisonne de contradictions".

16.17. Nous devons être conscients du fait que ce n'est que dans le processus du travail créateur qu'un individu, de même qu'une génération, peut se surpasser, transcender la passivité, et s'affirmer en assumant la responsabilité de son propre avenir et de celui de ses descendants, et c'est là le droit de chaque individu et de chaque génération.

16.18 Etudier aussi sérieusement que possible le problème de la jeunesse et chercher à y donner une réponse, refléter ces études dans ses activités futures, tant en matière d'éducation que dans le domaine scientifique et culturel, c'est pour l'Organisation un moyen de s'intégrer dans les courants du monde contemporain. C'est pourquoi nous appuyons les orientations de l'Unesco dans ce sens et le programme d'activités qui en découle.

16.19 Permettez-moi, Mesdames, Messieurs, de dire maintenant quelques mots sur le concept même d'éducation. Les modifications de la stratégie de l'éducation imposent un processus universel de démocratisation, fondé sur l'aspiration des peuples au développement, ainsi que sur l'aspiration des individus à la participation aux nouvelles expériences. Le travail de l'homme détermine de plus en plus sa place et son rôle dans la société. Quant aux connaissances acquises, elles exercent une influence de plus en plus profonde, tant sur chaque homme que sur chaque pays. Parallèlement, le développement de la technologie, avec ses exigences d'adaptation à des conditions de vie en évolution rapide, impose lui aussi cette nouvelle orientation. C'est pourquoi la Yougoslavie approuve la priorité accordée à l'éducation dans le Projet de programme et de budget. Nous apprécions tout particulièrement les modifications tendant à donner une importance accrue aux aspects qualitatifs de l'éducation.

16.20 D'autre part, en apportant notre appui total à l'orientation du programme d'éducation vers l'éducation permanente, nous désirons souligner que celle-ci doit constituer une des composantes essentielles du système éducatif. Nous considérons, bien que nous ne puissions ici développer ce sujet essentiel, que la solution de ce problème à tous les degrés de l'éducation, comme à tous les moments de la vie, a une importance toute particulière.

16.21 On retrouve ces grandes motivations dans la réforme vers laquelle s'est orientée la Yougoslavie. Peut-être dois-je ici souligner que, dans ce pays, les éducateurs, les élèves, les parents, ainsi que des représentants des services économiques et sociaux, participent directement à la gestion de l'enseignement. Cette participation s'opère dans le cadre de l'autogestion sociale, système qui est appliqué, dans tous les domaines de la vie, aussi bien dans l'économie que dans les services publics.

16.22 Je suis très conscient, Mesdames, Messieurs, du fait que je n'aborde pas, à cette tribune, l'étude d'autres parties également importantes du programme de l'Organisation : la science et la culture par exemple. C'est, d'une part, parce que je ne veux pas abuser de votre temps et, d'autre part, parce que nous sommes d'accord sur les options fondamentales du programme.

16.23 Certes, Monsieur le Président, la délégation yougoslave n'a pas la naïveté de croire que ce programme réponde entièrement aux aspirations du monde. Il serait hypocrite de penser, et de dire qu'à l'appel déchirant des déshérités, qu'au grand appel des pays qui souffrent de l'analphabétisme et de la faim, on pourra répondre par ce programme. Les ressources dont dispose l'Organisation sont encore bien trop faibles pour que ces grands maux puissent être attaqués à la racine. Mais bien des idées se trouvent dans ce programme qui, si elles sont reprises par les Etats membres, peuvent germer et fructifier.

16.24 Seules la symbiose et l'interaction des activités politiques, économiques, culturelles, éducatives et scientifiques peuvent assurer le progrès actuel et futur de l'humanité.

17. Le PRÉSIDENT.

Je remercie le chef de la délégation de Yougoslavie et je donne la parole à S. Хо, M. Den Senguine Ichtseren, ministre de l'éducation, chef de la délégation de Mongolie.

18.1 Г-н Дэнзэнгин ИШЦЭРЭН (Монгольская Народная Республика);

Г-н Председатель, уважаемые делегаты. От имени делегации Монгольской Народной Республики я хочу выразить наше сердечное поздравление г-ну Председателю в связи с единодушным избранием его на этот высокий пост. Мы рады также поздравить г-на Рене Маэ с переизбранием его на высокую должность Генерального директора ЮНЕСКО и пожелать ему больших успехов в работе на этом благородном поприще.

18.2 Два года, прошедшие со времени предыдущей четырнадцатой сессии Генеральной конференции, наполнены важными событиями как в международной жизни, так и в жизни отдельных стран - членов нашей Организации.

18.3 Для Монгольской Народной Республики это был период дальнейшего развития во всех сферах жизни страны. С успехами, достигнутыми нашим народом в области промышленности, сельского хозяйства и других отраслях экономики, неразрывно связаны и достижения в области образования, науки и культуры. В настоящее время в нашей стране успешно преуворяется в жизнь введение всеобщего школьного восьмилетнего обучения, из года в год увеличивается количество школ и укрепляется их материальная база. В текущем учебном году сеть общеобразовательных школ охвачено 198.000 детей. В нашей стране ликвидирована неграмотность среди взрослого населения и в настоящее время выработана и претворяется в жизнь система последовательного повышения общеобразовательного уровня взрослого населения, которая охватывает много тысяч человек из среды скотоводов, полеводов и рабочих.

18.4 С удовлетворением можно отметить, что высшее образование в стране во все более широких масштабах и со все большим совершенством обслуживает нужды народного хозяйства и культурного строительства нашей Республики. Достаточно сказать, что в течение прошедшего двухлетия высшие учебные заведения Монгольской Народной Республики вместе со средними специальными учебными заведениями подготовили около 6.000 специалистов.

18.5 Эта система обучения позволила нашей стране оделать дальнейший шаг вперед в деле подъема общеобразовательного и культурного уровня народа. Сейчас у нас каждый шестой человек населения учится в каком-нибудь учебном заведении. За последние годы наша Академия наук получила много молодых специалистов, хорошо подготовленных к научной работе, и это способствовало усилению научно-исследовательской работы в области естественных и гуманитарных наук, расширению международного сотрудничества. Исследования наших ученых, выполненные как в системе Академии наук, так и в других научных учреждениях, находят все большее применение в промышленности и сельском хозяйстве страны.

18.6 В своей деятельности, направленной на развитие образования, науки и культуры, наша страна в прошедшее двухлетие, так же как и в предыдущие периоды, ощущала помощь со стороны ЮНЕСКО. Ряд стипендий, а также отдельное оборудование, предоставленные нам ЮНЕСКО, в значительной мере способствовали улучшению качества преподавания наук в вузах. В настоящее время Специальный фонд Программы развития ООН при активном участии ЮНЕСКО выполняет проект создания Политехнического института, имеющего столь важное значение в подготовке высококвалифицированных специалистов для нашей молодой развивающейся промышленности, транспорта и т.д. Мы благодарны ЮНЕСКО, ее Генеральному директору г-ну Рене Маэ, за эту помощь.

18.7 Теперь я позволю себе кратко остановиться на некоторых сторонах деятельности ЮНЕСКО и программе на настоящие годы. Отрадно отметить, что деятельность ЮНЕСКО охватывает все более широкий круг вопросов образования, науки и культуры и все более направляется на идеалы взаимопонимания между народами.

18.8 Мы приветствуем определенный прогресс в отношении сотрудничества ЮНЕСКО с другими международными организациями как правительственными, так и неправительственными. Такие неправительственные организации как Всемирная федерация демократической молодежи, Всемирная федерация женщин, вносят ощутимый вклад в те области человеческой деятельности, которые олицетворяют идеалы ЮНЕСКО, нашли, наконец, свой статус при ЮНЕСКО. Мы надеемся, что ЮНЕСКО установит сотрудничество и с другими подобными организациями, такими как Международный союз студентов и некоторые другие.

18.9 Вместе с тем мы считаем необходимым отметить, что деятельность ЮНЕСКО нуждается в дальнейшем совершенствовании, улучшении ее эффективности. Мы думаем, что это - в интересах всех стран-членов и, особенно, развивающихся стран, которые особенно нуждаются в помощи ЮНЕСКО.

18.10 Для того, чтобы придать работе ЮНЕСКО большую эффективность, нам кажется, что важно обратить внимание на улучшение эффективности расходования средств, т.е. не на увеличение штатов и ассигнований, а на реализацию проектов. Нельзя не упомянуть также того, что проекты в настоящее время реализуются весьма медленно. Желательно, чтобы ЮНЕСКО изыскала возможные пути и методы для ускорения выполнения проектов, имеющих важное значение для развития образования, науки и культуры в странах-членах Организации.

18.11 Что касается программы ЮНЕСКО на 1969-1970 гг., то мы в основном поддерживаем ее.

18.12 Данная программа включает в себя немало проектов, значение которых весьма велико. В частности, мы хотели бы указать на проект по изучению цивилизации народов Центральной Азии. Он имеет, на наш взгляд, большую ценность для ознакомления мировой общественности с древней и многогранной культурой этого района и для лучшего взаимопонимания между народами.

18.13 Наша страна уделяет значительное внимание изучению культуры своего народа, у нас выросли кадры ученых, компетентных в этих областях, и поэтому мы в большой степени заинтересованы в участии в различных мероприятиях этого проекта.

18.14 В заключение позвольте мне выразить нашу уверенность в том, что предстоящее двухлетие принесет дальнейшие успехи в работе ЮНЕСКО. Монгольская Народная Республика, как и прежде, будет прилагать свои усилия для выполнения решений, которые будут приняты на настоящей пятнадцатой сессии Генеральной конференции. Благодарю вас.

(18.1) Mr. ICHT SEREN (Mongolian People's Republic) (translation from the Russian):

Mr. President, distinguished delegates, in the name of the Mongolian People's Republic, I should like to extend our heartfelt congratulations to the President on his unanimous election to that high function. We are also happy to congratulate Mr. René Maheu on his re-election to the distinguished post of Director-General of Unesco, and to wish him every success in this noble mission.

(18.2) The two years which have elapsed since the last, fourteenth session of the General Conference, have been filled with important events, both in international life and in the lives of individual Member States of our Organization.

(18.3) For the Mongolian People's Republic, this has been a period of further development in all spheres of national life. The successes of our people in industry, agriculture and the other branches of the national economy have been indissolubly related to achievements in education, science and culture. At present, our country is witnessing the successful introduction of universal education spread over eight years; the number of schools is increasing year by year, and their material foundations are being strengthened. During the current academic year, 198,000 children have been admitted to the network of schools of general education. Adult illiteracy has been eradicated in our country, and plans for improving the general educational level of the adult population, including many thousands of herdsmen, farmers and workers, have been drawn up and are now being put into effect.

(18.4) It is a matter of satisfaction to note that higher education is developing on an ever-increasing scale and in an ever more comprehensive fashion, responding to the requirements of the national economy and to the cultural aspirations of the Republic. Suffice it to say that during the past two years approximately 6,000 specialists graduated from higher and secondary specialized educational institutions in the Mongolian People's Republic.

(18.5) This educational system has enabled our country to raise still further the level of general education and of culture of its people. One citizen in six is now studying in an educational institution. In recent years, our Academy of Sciences has opened its doors to many young specialists.

equipped with a sound scientific training, and this has made it possible to strengthen scientific research in the natural and humanistic sciences and to broaden our capacity for international collaboration. The results of research carried out in the Academy of Sciences and in other scientific establishments are finding wider and wider application in the country's industry and agriculture.

(18.6) During the past two years, as in previous periods, our country's efforts to develop education, science and culture have been assisted by Unesco. Fellowships and equipment provided by Unesco have contributed in no small measure to the improvement of the quality of the teaching provided in our higher educational institutions. At present, the United Nations Special Fund, with the active participation of Unesco, is executing a project for the creation of a polytechnical institute which will have an enormous impact on the training of highly-qualified specialists for our young and developing industries, for our transport system and for other tasks. We are grateful to Unesco and to its Director-General, Mr. René Maheu, for this assistance.

(18.7) I should now like to turn for a moment to one or two aspects of Unesco's programme activity for the years immediately ahead. It is pleasing to note that Unesco's efforts cover an ever-widening circle of educational, scientific and cultural problems and are being directed more and more towards the ideal of mutual understanding between peoples.

(18.8) We welcome the progress made in the collaboration between Unesco and other international governmental and non-governmental organizations. Non-governmental organizations such as the World Federation of Democratic Youth and the Women's International Democratic Federation, which are making a tangible contribution in fields of human activity reflecting the ideals of Unesco, have at last acquired status with Unesco. We hope that Unesco will also collaborate with many other similar organizations such as the International Union of Students.

(18.9) In this connexion, we feel it necessary to point out that Unesco's work needs to be carried further and to be rendered more efficient. We believe that this is in the interests of all its Member States, and more especially of the developing countries, which stand in particular need of assistance from Unesco.

(18.10) For Unesco's work to be more effective, we believe it important to seek improved efficiency in the use of resources on the execution of projects rather than on increased staff and appropriations. We cannot but observe that the execution of projects is at present painfully slow. It would be desirable for Unesco to discover ways and means of speeding up the execution of projects, for these have an important bearing on educational, scientific and cultural development in the Organization's Member States.

(18.11) As far as the programme of Unesco for 1969-1970 is concerned, it meets with our basic approval.

(18.12) The programme contains more than a few extremely important projects. We would call particular attention to the project for the study of the civilizations of the peoples of Central Asia which is, to our mind, of great value as a means of familiarizing the world at large with the ancient and varied culture of that region, and of enhancing mutual understanding between peoples.

(18.13) Our country is giving particular attention to the study of the culture of its people. We have produced numbers of specialists competent in such matters, and for this reason are interested in taking part in the various aspects of this project.

(18.14) In conclusion, permit me to express the conviction that the coming biennium will bring further successes to Unesco. The Mongolian People's Republic, as in the past, pledges its support in the implementation of decisions taken at this, the fifteenth session of the General Conference. Thank you.

19. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de Mongolie et je donne la parole à S. Exc. M. Insisienmay, ministre de l'éducation nationale, des beaux-arts et des sports, chef de la délégation du Laos.

20.1 M. INSISIENMAY (Laos). -

Monsieur le Président, honorables délégués, Mesdames, Messieurs, je voudrais tout d'abord m'associer aux éminentes personnalités qui m'ont précédé ici pour présenter mes remerciements et mes félicitations les plus élogieuses au gouvernement hôte, à l'Unesco elle-même et à toutes les personnalités de cette grande famille dont le mérite et l'ardeur

nous ont permis de travailler pour le plus grand bien de l'humanité, à savoir l'éducation, la science et la culture. Mes sentiments de sympathie et de reconnaissance vont également à toutes les organisations dont l'action concourt, dans le cadre de la coopération culturelle, à l'épanouissement de la grande société humaine.

20.2 Monsieur le Président, je n'aurais pas l'éloquence voulue pour garder à notre débat toute la valeur digne de sa mission culturelle. Je voudrais, simplement, en essayant de ne pas trop abuser de votre patience, vous faire d'une façon sincère et réaliste un exposé des problèmes d'assistance au programme de l'éducation, de la science et de la culture.

20.3 Partant de l'action la plus rustique qu'est l'alphabétisation, mon pays n'a ménagé aucun effort pour la rendre plus nationale et plus rationnelle, conformément au principe de l'Unesco, en apportant des retouches au programme qui existait depuis longtemps. Ainsi l'application progressive de la réforme de 1962, qui ne prétend nullement résoudre complètement ce problème dans un temps limité à l'avance, ne cesse de mobiliser tous les éléments dont nous disposons, y compris les aides extérieures nécessaires au renforcement de cette campagne.

20.4 A l'issue de ces efforts, qui ne visent point à être spectaculaires, mais qui sont réguliers, discrets et surtout constants et permanents, nous arrivons, après une vingtaine d'années, à une réduction notable de 30 % du taux d'analphabétisme, dont la moitié a été absorbée par l'extension de l'enseignement primaire. Malgré ces chiffres, nous ne devrions pas nous faire d'illusions car, chemin faisant, plusieurs questions connexes laissent encore à désirer. Il s'agit en gros de l'entretien des connaissances des nouveaux alphabétisés dont la lacune nous laisse prévoir de fâcheuses conséquences. Quand il s'agit de remédier à cet état de choses, nous pouvons citer le minimum de nos besoins immédiats - imprimerie, éducateur, rédacteur, moyens complémentaires audio-visuels - lequel minimum satisfera bien en partie notre programme d'extension ou du moins notre programme itinérant. A cet effet, si j'ai bonne mémoire, deux demandes ont été adressées respectivement à l'Unesco et à l'Unicef, pour solliciter un expert-rédacteur d'une revue éducative et une aide en pièces de rechange pour les machines d'imprimerie. Un malentendu, à tout jamais réparé, a été la cause de l'échec de la première demande et les divergences de vues des experts en mission dans notre pays ont fait traîner depuis trois ans la seconde. Que l'organisation qui exécute et patronne cette affaire revise son programme, sans toutefois oublier une nouvelle prise de position des Nations Unies pour l'alphabétisation fonctionnelle. Le Laos, en raison de sa situation géographique dans l'Asie du Sud-Est, a été choisi comme deuxième pays pour un projet pilote à réaliser en Asie (concurrentement avec la mise en valeur du bassin du Mékong, clé de notre redressement économique, à laquelle s'intéressent tous les pays riverains et les organisations internationales compétentes). Cette nouvelle méthode d'alphabétisation, qui complète la première, a déjà conquis les coeurs des Laotiens ; et sa réussite ne sera certainement pas l'oeuvre d'une demi-mesure, car il ne s'agit là ni d'une éducation de base n'assurant pas la maîtrise d'un métier, ni d'une éducation communautaire simple, mais d'une éducation axée sur la promotion et l'orientation professionnelle des adultes, sur le développement chez ces derniers d'une assurance individuelle propre à les préparer au renouveau du développement économique et industriel de la région.

20.5 L'enseignement secondaire général, technique et agricole est encore une des préoccupations de mon gouvernement. Les directives du plan de Karachi n'atteindront pas une pleine réussite si elles n'arrivent pas à résoudre le problème du goulot d'étranglement entre l'enseignement primaire et secondaire, question qui a été étudiée à la Conférence des ministres de l'éducation des Etats membres d'Asie, tenue à Tokyo en 1962 et complétée par celle de Bangkok en 1965. Beaucoup d'efforts ont été déployés par les gouvernements et l'Unesco dans ce domaine, mais il me semble que la question a été abordée d'une manière trop superficielle par l'Unesco face au problème de la diversité linguistique et économique des pays d'Asie. Tout d'abord il faudrait comprendre que nombre des pays d'Asie ont accédé récemment à l'indépendance. De ce fait, beaucoup de pays ont des problèmes de "prestige à sauvegarder", donc des problèmes de nationalisation de l'enseignement. Ces problèmes sont complexes et varient d'un pays à l'autre suivant le niveau atteint à l'avènement

de l'indépendance. Plusieurs efforts ont été déployés par chaque gouvernement : choix d'une langue nationale unique, changement de la langue d'instruction, adaptation du programme aux réalités nationales, essai de programmes à buts multiples, redressement du niveau. A toutes ces revalorisations s'ajoutent les progrès dans tous les domaines qu'il ne faudrait, certes pas, perdre de vue, en particulier ceux des sciences exactes, naturelles et technologiques. Aussi mon gouvernement soutient-il sans réserve l'initiative du Japon de créer un centre de formation en cours d'emploi des techniciens du niveau secondaire, car cette création permettra à nos techniciens d'améliorer leur valeur, dans un milieu où abondent les matériels de la technique moderne. De même, pour la formation du corps enseignant, les lieux doivent être choisis en fonction de la langue utilisée (sinon, le campus universitaire, aussi riche soit-il, ne peut satisfaire entièrement à la formation). Espérons que l'Unesco reprendra entièrement ces problèmes.

20.6 J'en viens maintenant à l'enseignement supérieur. Nous comprenons tous que le système d'enseignement ne peut tolérer l'absence d'un quelconque de ses cycles, car la survie de l'un suppose l'existence de l'autre. Plus grave encore est la faiblesse de l'enseignement supérieur. Un pays comme le nôtre, qui n'a pas d'institution solide et qui n'a pas encore le moyen de développer son enseignement supérieur pour ses propres besoins, hésite entre le système de l'université indépendante et le développement des grandes écoles spécialisées. J'avoue que la deuxième solution me passionne, sans toutefois qu'il faille négliger l'humanisme. Ainsi l'Institut d'enseignement supérieur qui sera tôt ou tard créé en Asie dans le cadre de l'Unesco ne verra pas encore la participation de mon gouvernement. Ceci ne veut pas dire que nous nous en désintéressions ; loin de là. Si le Laos n'est pas encore en mesure d'apporter sa contribution active, ce sera pour des raisons purement budgétaires.

20.7 Pour ces mêmes raisons budgétaires, mon pays est très inquiet de l'augmentation continuelle du budget de notre Organisation. Ce phénomène, propre à toute organisation qui se développe, comme l'Unesco, est facilement supporté par les pays économiquement évolués. Il n'en est pas de même pour les pays économiquement faibles comme le nôtre. En ce qui concerne le Laos, ses ressources sont restées jusqu'à présent très peu développées. Doté d'une économie essentiellement agricole, notre pays se suffisait à lui-même en temps de paix. Mais, depuis ces dernières années, cette économie a été gravement perturbée par une guerre d'invasion. Notre volonté d'étendre l'éducation à toutes les couches de la population se trouve ainsi contrecarrée par la triste réalité de notre sous-développement, dû, comme je viens de le souligner, en partie à notre état de guerre. Pour ces mêmes raisons, nous avons éprouvé des difficultés énormes pour suivre le rythme et faire nôtre l'horizon que l'Unesco a esquissés dans des réunions internationales et auxquels nous avons donné notre approbation.

20.8 Je sais bien que ce serait un rêve que de vouloir bénéficier indéfiniment de la générosité des autres et que les pays sous-développés doivent eux-mêmes faire la preuve de leur volonté de participer à l'effort de développement par leurs ressources propres. Mais quelles sont actuellement les possibilités qui s'offrent à ces pays dont les ressources sont très limitées, à des pays démunis et qui, de surcroît, se trouvent placés dans un contexte particulièrement difficile tant au point de vue politique que culturel, sinon celles de demander aux pays développés de s'efforcer de participer davantage au coût de l'assistance, ou, du moins, de maintenir à un minimum leurs contributions au fonctionnement de l'Organisation ? C'était là la raison principale qui a motivé notre attitude au cours du vote sur le plafond budgétaire.

20.9 Je sais que ce problème particulier n'a pas échappé à l'attention de notre Directeur général. Permettez-moi cependant de suggérer à la Conférence générale de faire, d'une part, un appel exprès à la solidarité internationale et, d'autre part, de relancer l'idée de "désarmement en faveur de l'éducation", car je suis certain que des sommes aujourd'hui dépensées pour préparer le prochain malheur suffiraient à résoudre les problèmes de l'éducation.

20.10 Dans le même ordre d'idées, nos problèmes financiers allés à la pénurie de spécialistes et de cadres qualifiés ne nous ont pas permis d'envoyer, comme nous voulions le faire, des représentants à tous les conférences, réunions, cours et séminaires organisés par l'Unesco. Pour des raisons bien évidentes, il ne faudrait pas interpréter ces lacunes comme marquant une mauvaise volonté de notre part. Bien au contraire, le Gouvernement du Laos a toujours essayé et essaie d'apporter sa contribution à la politique générale de l'Unesco du mieux qu'il peut, en appliquant, là où c'est possible, les conventions et recommandations votées par la Conférence générale. Leur application n'est souvent qu'une question d'adaptation, et certains des principes que les conventions cherchent à faire observer par les gouvernements sont parfois déjà, par tradition, ancrés solidement dans nos mœurs. Il en est ainsi, par exemple, de la compréhension internationale, de la tolérance religieuse, de la liberté religieuse, de l'appréciation mutuelle des valeurs de l'Orient et de l'Occident, de l'accès aux musées, etc.

20.11 Certaines conventions ne sont applicables que progressivement et leur mise en vigueur est tacitement impliquée dans notre œuvre quotidienne de redressement. Cela pourra demander dans certains domaines et pour certains objectifs des années, voire des dizaines d'années.

20.12 Un domaine typique est, par exemple, celui qui concerne notre commission nationale pour l'Unesco. Certes, elle ne remplit pas encore les fonctions coordonnées et informatrices entre services et ministères que l'Unesco préconise, comme cela se passe dans les pays industrialisés. Au stade actuel, à sa façon, notre commission remplit son rôle plus utilement pour son gouvernement et pour son administration que si elle voulait jouer à la grande commission délibérative interministérielle d'où ne sortiraient que des décisions qui resteraient sans suites. Plus tard, lorsque les circonstances seront plus favorables, elle pourra, à notre avis, remplir efficacement ses fonctions de coordination et d'information. Il en est de même pour toutes les autres activités que patronne l'Unesco et auxquelles le Gouvernement du Laos essaie de donner forme et corps dans la réalité quotidienne du pays.

20.13 Nos problèmes sont nombreux, mais nous sommes déterminés à consacrer nos modestes efforts à assumer notre part dans toute tâche que l'Unesco nous soumettra.

20.14 Un autre point sur lequel j'aimerais attirer encore une fois votre attention est celui de la représentation des pays d'Asie au sein du Conseil exécutif. Nous estimons que ce Conseil joue un rôle essentiel dans toute l'activité de l'Organisation et qu'une responsabilité particulière lui incombe dans l'intervalle des sessions de la Conférence générale. Sa composition doit donc refléter équitablement les systèmes sociaux et économiques existant dans le monde, ainsi que la diversité des langues et des cultures. A ce sujet, nous ne pouvons pas ne pas remarquer que la moitié des Etats membres n'y ont jamais été représentés. Pour ce problème très important, le Laos a déjà indiqué ici même sa position bien précise, à savoir qu'il voudrait : une augmentation du nombre des membres (à porter à 34) assortie du principe de la constitution de groupes électoraux et de la fixation de la durée du mandat à quatre ans. J'ose espérer qu'il nous sera possible de trouver une solution acceptable pour tous.

20.15 Monsieur le Président, telles sont les principales questions qui nous préoccupent actuellement. Vous constaterez que les deux premières sont surtout particulières aux pays qui doivent affronter non seulement les problèmes classiques du sous-développement, mais encore ces cortèges de malheurs que sèment les affrontements idéologiques et les guerres d'invasion.

20.16 Notre situation n'est pas bien brillante, mais nous gardons l'espoir ; car nous avons beaucoup de raisons de croire que notre Organisation se penchera davantage sur ces problèmes et qu'elle nous aidera à sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons.

20.17 Je dirai cependant, pour terminer, qu'il y a quelque chose qui semble être pour nous Laotiens un vague motif de satisfaction intérieure : c'est d'avoir fixé en 1962 dans notre Charte nationale de l'éducation les grands principes directeurs qui nous paraissent être aujourd'hui de nature à apporter des solutions conformes à notre tempérament bouddhique à cette crise de la jeunesse que le directeur général, M. René Maheu, a si pathétiquement évoquée ici même.

21.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation du Laos, dernier orateur inscrit pour prendre la parole ce matin.

21.2 La prochaine séance sera présidée par S. Exc. M. Aden Issak, ministre de l'éducation, chef de la délégation de Somalie.

21.3 La séance est levée.

The meeting rose at 12.30 a. m.

La séance est levée à 12 h. 30.

Se levanta la sesión a las 12.30

Заседание закрывается в 12 ч.30 мин.

Nineteenth plenary meeting

25 October 1968 at 3.10 p.m.
President: Mr. A. ISSAK (Somalia)

Dix-neuvième séance plénière

25 octobre 1968, à 15 h. 10
Président : M. A. ISSAK (Somalie)

Décimonovena sesión plenaria

25 de octubre de 1968 a las 15.10
Presidente: Sr. A. ISSAK (Somalia)

Девятнадцатое пленарное заседание

25 октября 1969 г. в 15 ч. 10 м.
Председатель: М.А. ИССАК (Сомали)

GENERAL POLICY DEBATE (continued)/ DEBAT DE POLITIQUE GENERALE (suite)/
DEBATE SOBRE POLITICA GENERAL (continuación)/ ОБСУЖДЕНИЕ ВОПРОСОВ
ОБЩЕЙ ПОЛИТИКИ (продолжение)

1.1 PRESIDENT:

I declare the nineteenth plenary meeting open. We shall continue the general policy debate on items 9, 10, 12 and 19 of the Agenda.

1.2 Ladies and gentlemen, distinguished delegates, before calling on the first speaker on this afternoon's list, I should like to thank the Conference for electing me one of the Vice-Presidents of this fifteenth session. This is one of several occasions on which my country has been honoured in this way by Unesco and I hope we shall prove to be worthy of your confidence.

1.3 The first speaker on the list this afternoon is H. E. Mr. Sid Ahmed Abdel Hadi, Minister of Education of Sudan.

2.1 M. ABDEL HADI (Soudan). - (Discours prononcé en arabe. Transcription de l'interprétation.)

Monsieur le Président, prenant la parole à cette quinzième session de la Conférence générale, je suis tout d'abord heureux de vous féliciter, avec toutes les délégations ici présentes et les membres du Secrétariat de cette grande Organisation, pour votre élection à la présidence. Je suis particulièrement fier, en cette occasion, de m'adresser au fils d'un pays frère africain. La confiance qui vous est accordée est un honneur pour notre continent et la consécration de la compétence de ses hommes de valeur dans les domaines les plus importants des activités humaines, qui sont ceux dont l'Unesco s'occupe tout particulièrement : l'éducation, la culture et la science. Nous sommes d'autant plus heureux de célébrer cet événement que vous êtes, Monsieur le Président, la seconde personnalité africaine élue à cette haute fonction qu'est la présidence de la Conférence générale de l'Organisation. Nous

avons été séduits par votre discours, riche de pensée et de culture, ainsi que de principes humains.

2.2 Je suis également heureux de souhaiter la bienvenue aux pays frères qui ont adhéré à l'Organisation durant cette session. Nous sommes convaincus que ces pays enrichiront l'Unesco de l'apport de leur expérience et de leur ardeur juvénile.

2.3 Je suis heureux aussi d'adresser mes félicitations à l'une des personnalités les plus illustres de cette Organisation, le directeur général, M. René Maheu, qui a été réélu à son poste, après un mandat de six années marquées par de grandes réalisations et des activités fructueuses. Je vous présente donc tous mes vœux, Monsieur le Directeur général, pour la continuation de vos travaux dignes de l'admiration et de l'estime de tous, et plus particulièrement des pays en voie de développement, auxquels vous avez toujours accordé votre attention et vos soins. Permettez-moi de vous dire l'admiration de mon pays pour le courage et l'équité avec lesquels vous avez toujours dirigé cette Organisation, ce qui vous a valu la confiance unanime des Etats membres, quels que soient leur régime politique, leur mode de pensée ou leurs intérêts contradictoires.

2.4 Permettez-moi encore de dire, Monsieur le Président, combien je suis heureux et fier - de même que les autres délégués arabes - de m'adresser à vous dans notre langue maternelle qui a, enfin, pour la première fois au sein de cette Organisation, la place qui lui est due auprès du français, de l'anglais, de l'espagnol et du russe. Cet événement n'aurait pas eu lieu si vous n'aviez apporté votre appui au projet de résolution présenté par le Soudan et le Koweït, au nom de tous les pays arabes frères, à la quinzième session de la Conférence générale. Ainsi se trouvent reconnus les services rendus à l'humanité par cette langue qui fut le véhicule de la recherche dans les domaines de la science, de la philosophie et de la religion et qui permit à l'humanité de se libérer de l'ignorance et d'accéder aux bienfaits de la civilisation. Cette langue est la "lingua franca" et la langue religieuse de 500 millions d'Arabes et de Musulmans, ainsi que des différents groupes ethniques qui vivent parmi eux. L'emploi de la langue arabe est une source d'enrichissement pour l'Unesco; il renforce le rayonnement culturel et scientifique de l'Organisation, car la langue arabe est la première langue non européenne à avoir accédé à ce rang au sein de l'Unesco. Nous refusons complètement d'admettre que cette langue soit employée ici à titre d'essai et que son utilisation dépende finalement des résultats de cette expérience. Nous reconnaissons que le niveau de la traduction pourrait être amélioré, mais l'état de choses actuel ne tient pas à une langue déterminée. La traduction à partir de l'arabe et vers l'arabe remonte au moyen âge. On ne peut donc pas dire que des obstacles s'élèvent sur cette voie. La connaissance des langues étrangères est chose habituelle chez nous. Aussi s'agit-il de continuer à bien choisir ceux qui sont chargés de la traduction arabe, de manière qu'il n'y ait aucune entrave sur ce plan. Nous sommes satisfaits du niveau des traductions; la perfection pourra être atteinte progressivement, et nous félicitons les personnes qui s'acquittent des tâches de traduction.

2.5 A la dernière session de la Conférence générale, nous avons adopté certaines résolutions condamnant le colonialisme et le néo-colonialisme, ainsi que la discrimination. Nous avons quitté ces lieux remplis d'espoir, puisqu'il appartenait à l'Unesco d'œuvrer pour la paix. Or, qu'est-il arrivé? A peine quelques mois plus tard, les pays arabes ont été victimes d'une agression, des territoires arabes ont été occupés, des lieux saints violés, des habitants torturés, et cela par le fait d'un pays colonialiste et impérialiste qui emploie la force pour ramener l'humanité à la loi de la jungle et qui anéantit ainsi les valeurs humaines par sa trahison et sa sauvagerie. Je ne voudrais pas, Monsieur le Président, faire de cette enceinte un lieu de discussion politique. C'est pour quoi je me contenterai d'attirer l'attention de la Conférence générale sur les effets de l'agression israélienne, du point de vue de deux accords internationaux: la Convention sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé et l'accord conclu sous l'égide de l'UNRWA et concernant l'enseignement destiné aux enfants des réfugiés palestiniens. Israël a essayé de venir à bout de toutes les formes d'éducation palestinienne, venant ainsi la morale qui commande le respect des conventions. Israël néglige également la mise en garde lancée par le Directeur général, lors de l'agression, et invitant Israël à ne pas continuer à faire des fouilles sur les hauteurs syriennes et en Jordanie. Des archéologues jordaniens sont arrêtés et les musées sont pillés.

Dans le domaine de l'éducation, Israël a mis au rancart les manuels scolaires dans lesquels elle a falsifié certaines vérités historiques et reconnues, sous prétexte qu'il y avait dans ces livres des incitations à la haine des Juifs - ce qui n'est, évidemment, aucunement vrai, puisque le Directeur général a déclaré lui-même n'avoir reçu aucune plainte d'Israël à ce sujet. Bien que les commissions nationales arabes pour l'Unesco, lors de leur sixième conférence tenue à Bagdad en 1968, aient demandé au Directeur général de renforcer un organisme de contrôle capable de sauvegarder les biens culturels, nous ne voyons rien qui indique qu'une telle action soit près d'être entreprise.

2.6 Je regrette de me trouver, en raison de la situation qui existe au Moyen-Orient, dans l'obligation de soulever ce problème pénible, qui ne serait pas posé si les principes de l'Unesco s'étaient mieux implantés dans les esprits après vingt années d'existence de l'Organisation.

2.7 Nous pouvons maintenant examiner la proposition de modification de la composition du Conseil exécutif, en vue d'y introduire une répartition géographique et une représentation culturelle plus équitables. Nous approuvons l'augmentation du nombre des membres du Conseil de 30 à 34 et nous pensons que la durée de leur mandat doit être de 4 ans, sans possibilité de réélection. Cette réforme permettra aux pays du Tiers Monde - ces pays qui actuellement viennent en grand nombre à l'Unesco - de jouer leur rôle au sein de l'Organisation et de l'enrichir d'un sang nouveau. Nous pensons qu'il faut également établir un système de groupes électoraux fondés sur des bases géographiques et culturelles. Nous sommes d'accord pour que le groupe arabe fasse partie du nouveau groupe africain, étant entendu que, dans cette nouvelle répartition, trois sièges du Conseil reviendront aux Etats membres arabes.

2.8 Qu'il me soit permis maintenant de parler du Projet de programme et de budget pour 1969-1970. Je voudrais d'abord renouveler mes félicitations au Conseil exécutif et au Directeur général, ainsi qu'au Secrétariat de l'Unesco, pour l'excellente présentation du budget et du programme, qui ont été établis sur des bases réalistes. Nous avons là un budget qui constitue un tout harmonieux, qui est clair, précis, exposé de façon à pouvoir être lu facilement, et qui tient compte des exigences du développement. C'est ce que la Conférence générale a fort heureusement reconnu lorsque, prenant en considération ces exigences, elle a accepté le plafond budgétaire proposé de 77.413.500 dollars, ce qui représente une augmentation sensible de 15 millions de dollars environ par rapport au budget précédent - cinq de ces 15 millions étant consacrés à faire face à l'augmentation du coût de la vie et aux augmentations de traitements des fonctionnaires du Secrétariat, et les dix autres millions étant affectés à l'exécution du programme. Bien que ce montant ne soit pas suffisant pour satisfaire les demandes des Etats membres, il représente déjà un pas en avant.

2.9 Après ces observations générales, qu'il me soit permis de passer à l'examen des détails du Projet de programme et de budget et, tout particulièrement, à ce qui concerne les activités régionales dans les Etats arabes.

2.10 Ce qui a attiré surtout notre attention, au Soudan, c'est que l'Unesco envisage de transformer le Centre régional d'éducation pour le développement communautaire de Sirs-el-Layyan en un centre d'alphabétisation fonctionnelle. Nous sommes en faveur de cette transformation, qui doit recueillir l'approbation de tous les pays arabes. Mais notre consentement à la création d'un nouveau centre régional d'alphabétisation fonctionnelle ne doit en aucun cas laisser croire que nous n'avons plus besoin d'un centre de développement social dans les pays arabes, alors que ces pays continuent à vivre en marge du progrès scientifique et technologique.

2.11 Nous constatons, tout spécialement au Soudan, que, du fait de la prépondérance du nomadisme, notre pays a le plus grand besoin de l'action d'une telle institution pour assurer le développement et la promotion de notre société. Quatre-vingts pour cent des habitants du Soudan mènent une vie nomade, c'est-à-dire qu'ils vivent de l'élevage, de la chasse, de l'agriculture saisonnière, dans un pays qui, du fait des caprices de la nature, connaît

tous les climats. Ainsi, Monsieur le Président, nous sommes tout à fait d'accord pour la création, à Sirs-el-Layyan, en République arabe unie, d'un nouveau centre d'alphabétisation fonctionnelle, qui profitera de l'expérience scientifique acquise par les spécialistes de ce centre. Cependant, nous demandons que soit maintenu le centre d'éducation pour le développement communautaire qui est au service des pays arabes, lesquels en ont toujours besoin, et nous pensons que le Soudan est particulièrement qualifié, parmi les pays arabes, pour être le pays-hôte de ce centre. Comme nous l'avons déjà dit, notre pays offre un champ d'expérience remarquable pour la promotion sociale et pour toutes les études qui peuvent être entreprises à cet effet sur le terrain. Le Gouvernement du Soudan est convaincu de l'utilité d'un tel centre, tout particulièrement pour ce qui est des recherches, études et conseils qui nous sont nécessaires dans ce domaine. Aussi est-il prêt à accorder toutes les facilités requises pour que ce centre soit installé au Soudan et pour assurer la réussite de ses travaux. Trois ministères soudanais - ceux de l'éducation, des gouvernements locaux et de la santé - se sont intéressés à cette question et ont présenté séparément et simultanément des demandes en ce sens au Conseil des ministres. Ils ont demandé que soit créé au Soudan le centre de développement communautaire qui prendra la suite de celui de Sirs-el-Layyan - ce qui prouve de façon incontestable que nos ministères s'intéressent considérablement au problème de la promotion sociale. Le Ministère de l'éducation, de qui dépend la Commission nationale soudanaise pour l'Unesco, a pris l'initiative de réunir des personnalités de ces trois ministères en vue de l'élaboration d'une note destinée à l'Unesco et lui demandant des conseils sur les moyens de réaliser ce projet.

2.12 Quant aux autres questions que nous voudrions aborder ici et qui ont trait aux projets intéressant les pays arabes, nous sommes tout à fait en faveur de la convocation, en 1970, d'une Troisième Conférence des ministres de l'éducation et des ministres chargés de la planification économique des pays arabes, qui aurait pour tâche d'étudier les problèmes de l'enseignement technique et professionnel. Nous mettons tous nos espoirs dans cette conférence, car l'enseignement technique et professionnel dans les pays arabes en est encore à la première phase de son évolution et nous avons besoin de beaucoup d'études en ce domaine pour fournir une base de départ aux autorités de ces pays au moment où elles vont s'engager dans la seconde étape d'une industrialisation poussée.

2.13 Au Soudan, nous avons déjà fait venir un groupe de conseillers internationaux, avec l'aide de l'Unesco. Ceux-ci ont procédé à des études de caractère général, à la suite desquelles de nombreuses observations ont déjà été soumises à notre gouvernement, et, lors de la prochaine session de la Conférence générale, nous présenterons un rapport sur ce que nous aurons fait dans ce domaine, qui pourra constituer la base d'un renouvellement de toutes nos méthodes d'éducation.

2.14 Parlant du programme de l'Unesco, je voudrais mentionner un projet régional qui a été mis en oeuvre dans mon pays : la création du Centre régional de constructions scolaires de Karthoum. Ce centre a fait l'objet de nombreuses réflexions durant les deux dernières années, et c'est un des projets régionaux qui ont été évalués par un groupe d'experts nommés par le Directeur général de l'Unesco. Leur rapport a fait ressortir que le centre devait être transformé, afin de pouvoir servir plus efficacement l'ensemble des pays africains qui ont de plus en plus besoin de nouvelles constructions scolaires. J'approuve, pour ma part, le contenu de ce rapport, et j'invite mes collègues des pays africains à étudier cette question ici, au cours de cette session. Je leur demande d'envisager la création de centres nationaux pour les constructions scolaires qui pourraient coopérer avec le centre dont je viens de parler.

2.15 Monsieur le Président, je dirai ici, comme l'ont fait les délégations soudanaises au cours des précédentes sessions de la Conférence générale, que l'importance de l'aide internationale aux pays dont les ressources sont limitées se trouve réduite du fait d'une clause stipulant l'acquiescement d'obligations locales. Nous faisons partie des pays que cet obstacle n'a pas manqué de gêner. De nombreux projets ont été mis en chantier dans notre pays, surtout dans le cadre du développement scientifique, mais nous n'avons obtenu que peu de résultats. C'est pourquoi nous souhaitons la révision de cette clause restrictive et une étude

en vue de la présentation de recommandations aux organismes qui fournissent l'aide financière.

2.16 Les projets que nous avons pu réaliser, dans les limites des fonds disponibles, sont les suivants: projet d'alphabétisation fonctionnelle; projet de recherche éducative, formation en cours d'emploi des enseignants du cycle secondaire en liaison avec le développement de l'Ecole normale supérieure, qui n'a cessé d'employer utilement les fonds qui lui ont été alloués il y a quelques années. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance nous a fourni du matériel pour l'enseignement des sciences naturelles, qui a été utilisé dans nombre de nos écoles. Nous avons soumis un projet au Programme alimentaire mondiale en vue d'obtenir une aide pour nourrir les écoliers du Soudan. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture nous a fourni cette aide, et nous lui en sommes vivement reconnaissants.

2.17 Monsieur le Président, étant donné l'incidence des sciences naturelles sur l'éducation, je me dois de parler du programme qui est soumis à notre approbation dans ce domaine, pour souligner l'importance des sciences naturelles dans le cadre du développement et tout le parti que l'on peut tirer de l'expérience acquise par l'Unesco en la matière. Nous estimons que le profit tiré des programmes déjà mis à exécution en vue de stimuler la diffusion de la culture et d'adapter les procédés scientifiques et technologiques modernes au développement doit inciter l'Organisation à étendre son champ d'activités, et à aider les pays en voie de développement à bénéficier des ressources de fonds privés et du Programme des Nations Unies pour le développement, conformément aux recommandations du Conseil économique et social des Nations Unies. Ainsi pourrions-nous aller de l'avant, regagner le temps perdu, puisque, malgré les efforts déployés tant sur le plan national qu'au niveau international, le fossé ne cesse de s'élargir entre pays développés et pays en voie de développement.

2.18 Monsieur le Président, nous constatons avec satisfaction que les recommandations formulées par la Conférence générale à sa quatorzième session ont été prises en considération dans ce secteur du programme, notamment en ce qui concerne la planification, la diffusion de la prise de conscience scientifique, l'enseignement des sciences physiques à tous les niveaux, les dispositions prises par les Etats membres en vue d'unifier leur politique commune. A cet égard, il convient de signaler que notre Conseil des ministres, conformément aux recommandations adoptées par la Conférence générale à ses précédentes sessions et par les conférences régionales, a décidé de créer un Conseil national de la recherche scientifique, qui guidera l'orientation future de notre politique en matière de sciences. Les conseils de la Division de politique scientifique de l'Unesco nous seront certainement précieux en l'occurrence.

2.19 Il nous faut également signaler les efforts de l'Unesco en ce qui concerne l'organisation de la Décennie hydrologique internationale, ainsi que les avantages que nous avons tirés de notre participation au Conseil de la Décennie et des recherches effectuées par les experts. Nous faisons nous-mêmes des recherches sur les eaux souterraines, pour combattre la sécheresse dans les zones arides ou semi-arides de notre pays; ces activités sont particulièrement importantes dans le cadre du développement rural au Soudan. Nous avons créé un organisme spécial à cette fin et nous avons grand espoir de voir l'Unesco nous aider en nous envoyant certains experts qui nous aideront à combler certains vides dans le domaine technique et scientifique.

2.20 Nous nous intéressons tout particulièrement à la section de l'enseignement agricole, récemment créée par l'Unesco. A ce propos, je dois dire que le Gouvernement du Soudan a suivi depuis longtemps la détérioration des rapports entre l'Unesco et la FAO; spécialement en ce qui concerne l'enseignement agricole. C'est pourquoi nous avons été heureux de constater que le Directeur général a fait des efforts méritoires au début de cette année pour trouver un terrain d'entente en vue d'une action commune de l'Unesco, de la FAO et du Bureau international du travail. C'est également pour cette raison que nous sommes en faveur de la convocation d'une Conférence mondiale de l'enseignement agricole, qui doit se tenir sous les auspices du BIT et de la FAO, au Danemark, en 1970.

2. 21 Je voudrais exposer le point de vue du Gouvernement du Soudan en ce qui concerne les moyens les plus appropriés de mettre ces idées en œuvre. Il faut tout d'abord qu'il y ait, dans les centres régionaux, des fonctionnaires de l'Unesco qui auront pour mission de mettre à exécution les différents programmes d'enseignement agricole. Nous sommes tout disposés à ce que le Soudan soit le pays hôte d'un tel centre régional, étant donné que ce pays réunit toutes les possibilités qui s'offrent aux différentes formes d'activités agricoles, aussi bien pour ce qui est de l'irrigation artificielle qu'en ce qui concerne l'irrigation naturelle.

2. 22 Nous demandons également à l'Unesco d'envoyer des experts au Soudan pour évaluer nos besoins en matière d'enseignement agricole, de façon à nous permettre de développer cette forme d'enseignement et de faire face ainsi à nos besoins dans le domaine du développement national.

2. 23 De même, nous demandons à l'Unesco de nous aider à développer nos ressources naturelles sur le plan régional. Nous proposons la réunion d'une conférence dans le cadre des projets d'application des sciences au développement dans les pays arabes, à l'instar des conférences similaires qui se sont tenues en Europe, en Amérique et en Asie.

2. 24 L'enseignement technique et polytechnique, Monsieur le Président, sert de base aux sciences appliquées au développement et c'est pourquoi la formation est particulièrement importante dans ce domaine. Nous estimons donc que l'Unesco doit s'efforcer d'accroître ses ressources pour répondre, à cet égard, aux besoins des pays en voie de développement. Il faut, notamment, un institut supérieur de formation, ainsi que des centres de formation et de planification qui servent d'organe de liaison entre la formation scientifique et le plan opérationnel.

2. 25 Telles sont, Monsieur le Président, les quelques observations générales que j'ai cru devoir présenter brièvement en ce qui concerne le Projet de programme et de budget et en ce qui concerne également les activités de l'Unesco et leurs objectifs. Ce n'est pas une étude exhaustive : il y a beaucoup d'autres problèmes qui pourraient être évoqués et beaucoup de détails que je n'ai point cités. La délégation soudanaise les évoquera, dans les commissions compétentes, au cours de la présente session de la Conférence générale.

2. 26 J'arrêterai ici mon exposé en vous priant, Monsieur le Président, d'accepter mes remerciements pour l'occasion que vous m'avez donnée de m'adresser à la Conférence générale.

3. PRESIDENT:

I thank H. E. Mr. Sid Ahmed Abdel Hadi of Sudan and now call on Dr. Modjaben Dowuona, Commissioner for Education of Ghana.

4.1 Dr. DOWUONA (Ghana):

Mr. President, fellow delegates, ladies and gentlemen, I wish to join the previous speakers in congratulating Mr. Eteki-Mboumoua on his election as President of the fifteenth session of the General Conference. His election is a great honour to Africa. I would be grateful if you would convey my congratulations to him.

4.2 I also wish to congratulate the Director-General, Mr. René Maheu, on behalf of my Government, on his unanimous election for a second term of office. Perhaps, Mr. President, you will be kind enough to convey our message to him.

4.3 I would like to concentrate particularly on the second Development Decade, from the point of view of the development of human resources. The second United Nations Development Decade does not begin until 1971, but I think it is not out of place to suggest what our objectives should be, and consider what we expect to achieve by the end of that Decade. Before doing so it will be useful, I think, to review the objectives of the first Development Decade, and to try to assess to what extent we have so far succeeded in realizing these objectives.

4.4 The first United Nations Development Decade was launched as a result of the General Assembly resolution entitled "United Nations Development Decade - A programme for international economic co-operation". The resolution designated the 1960s as the decade "in which Member States and their peoples will intensify their efforts to mobilize and to sustain support for the measures required on the part of both developed and developing countries, to accelerate progress towards self-sustaining growth of the economy of the individual nations, and their social advancement so as to attain in each developing country a substantial increase in the rate of growth, with each country setting its own target, taking as the objective a minimum annual rate of growth of aggregate national income of 5 per cent at the end of the Decade". (Resolution 1710 (XVI)).

4.5 It is quite clear, Sir, that these objectives are far from having been achieved, but why did the General Assembly designate the sixties as the Development Decade? It was, I think, because it was aware of the wide gap between the standard of living of the more advanced countries and that of the newly-independent countries of Asia and Africa. There are also older independent countries elsewhere whose economic development has lagged behind that of Europe and America where poverty, ignorance and disease have largely been overcome, and well-being has reached the highest levels ever known. There is also the other half of the world - the developing countries - where most of the people are poor, illiterate, plagued with diseases and short of food and shelter.

4.6 The first Development Decade sought to arouse the conscience of the affluent societies of the world so that they would come to the aid of the developing countries, and to encourage the peoples of those countries to free themselves from poverty and ignorance.

4.7 In the first flush of independence, many of the newly independent countries drew up development plans and strove to bridge the gap between themselves and the economically developed countries. Several of these plans have turned out to be neither well conceived nor properly related to the essential needs of these countries. The gap between the developed and developing countries is getting wider in spite of the considerable aid given by the former to the latter. It has not been possible by means of the aid given so far to produce the catalytic effect sought. Both aid-giving and aid-receiving countries should therefore identify the neutralizing forces and determine why no generating forces for rapid development are being released in the developing countries. Much has been said and written about development economics, but the application of the theories has not produced the expected results. We should therefore try to find out why. We need to tackle this fundamental problem if we are to make headway.

4.8 Mr. President, one of the basic problems in the developing countries is how to plan economic and social development programmes in such a way that all our resources, physical and human, are used to the best advantage.

4.9 On achieving independence, many of our countries realized this and we began to plan accordingly. A large proportion of our annual expenditure, running to as much as 25 per cent of the budget in some countries, is now being spent on education. What we failed to do, however, was to integrate our plans for educational development with those for our economic development.

4.10 Barely three months ago, Unesco and the Organization of African Unity organized, through ECA a joint conference on Education and Scientific and Technical Training in Relation to Development in Africa. The Conference was held in Nairobi and attended by African Ministers of Education. The Conference not only reviewed educational development in Africa since the targets for educational development at all levels were set in 1961 at Addis Ababa; it also considered how education and scientific and technical training could be made the hand-maiden of economic and social development. Unesco followed this Conference with another on educational planning, held at Headquarters about two months ago.

4.11 The great value of the Conference of African Ministers of Education to which I have already referred was that, first, it emphasized the need for co-ordinating educational development with economic planning and, second, it stressed the importance of the quality and effectiveness of the education given at all levels. The enthusiasm for the expansion of education, generated particularly at the Addis Ababa Conference as far as the African States were concerned, resulted in the view being taken that expansion was necessary at all costs without, it would seem, much attention being given to the quality and effectiveness of the education provided. We must now try to introduce quality into our basic education without unduly slowing down the rate of the required expansion. The peoples of the developing countries, and the Specialized Agencies, should study these problems carefully. They should find out how to co-ordinate economic development with the training of the personnel required by industry and scientific agriculture so that the output from our schools can be equipped to carry out the many activities we need for our development.

4.12 Mr. President, I suggest that Unesco should bring together experts on educational planning and on economic planning from one region at a time to consider these problems. Such a conference should go a long way in helping developing countries to draw up national, truly integrated, and I hope, realistic economic and social development plans.

4.13 On the basis of such plans, it should be possible to redefine educational objectives and to determine consequent changes of emphasis or content in existing curricula so as to correct some of the serious imbalances of our present educational systems. This would provide an opportunity to wrestle afresh with a problem which has become chronic in many of our countries, that of finding suitable employment for youth.

4.14 The Unesco conference on rural education, held this month in Dakar, Senegal, was intended to consider possible practical solutions to some aspects of this problem. It is hoped that the report on the Conference will provide Member States with guidelines for realistic programmes yielding satisfactory results during the coming decade.

4.15 One problem, Mr. President, which a conference of economic and educational planners might consider is the general structure of the educational systems themselves. The educational system inherited from the colonial past may not necessarily be best suited to produce the manpower required by a developing country. Various conferences on educational development organized by Unesco have discussed educational targets and curricula, but not the structures of the educational systems as such. In Ghana, we have been trying to modify the structure of our educational system and the contents of the curricula at the various levels. This is being done gradually, so as not to disrupt the system unduly. It will therefore take some time before the educational system that suits our needs can finally emerge.

4.16 There is also a need to continue seeking a solution to the problem of the shortage of trained teachers. In our expansion we have to make use of many people who are not trained and whose effectiveness in the educational system is therefore very limited. In seeking means of acquiring more teachers, we must also examine the possibilities of mass communication media, particularly educational television and sound broadcasting.

4.17 Recent events in many parts of the world have clearly shown that no nation can afford to ignore the rôle of youth in national affairs. Opinions differ as to whether the social and political upheavals involving youth constitute a revolt against authority per se or whether they reflect a genuine desire to have a say in matters that affect young people directly. This is perhaps an oversimplification of a very complex problem. The circumstances surrounding these upheavals vary to some extent from country to country. It is suggested that in the decade ahead Unesco should provide a lead in studying the problems of youth, particularly those relating to their training for appropriate vocations and for their effective participation in the development of their countries.

4.18 I have been talking as if the sole end of man were to produce the goods and services that enable him to keep body and soul together. Man is also a social animal and a cultural being. The Preamble to the Constitution of our Organization says, inter alia, "that the wide diffusion of culture, and the education of humanity for justice and liberty and peace are indispensable to the dignity of man and constitute a sacred duty which all the nations must fulfil in a spirit of mutual assistance and concern".

4.19 In spite of Unesco's sustained effort for over twenty years to bring peace and harmony into the world, there is still a great deal of tension, prejudice and intolerance. Therefore the development of man as a citizen of the world, as a brother and friend to any member of the human family, should be stressed as one of the objectives of the second Development Decade.

4.20 It should be possible for human beings to move freely from one part of the world to the other, as tourists, as businessmen or on educational and cultural exchanges. For it is by mixing freely together that we can come to understand and appreciate each other's problems.

4.21 An important factor which promotes our understanding and appreciation of each other's problems is the free flow of information through such media as radio, newspapers, periodicals and, most important of all, books. Unesco's conference on book development in Africa, held in Accra, Ghana, in February this year, was organized by the Office of Free Flow of Information and International Exchanges. A similar conference had been held in Asia. These conferences on book development give evidence of an appreciation of the rôle that books have to play in the economic and social development of our countries.

4.22 The report of the Accra conference stresses this and urges that "book development should be reflected in Unesco's programme". I should like to emphasize the importance of this aspect of Unesco's work and express the hope that during the 1980s we shall see developing study programmes for book development in our different countries. This is an aspect to which I hope Unesco will give great attention. We are trying to implement the recommendations of the Accra Conference by setting up a National Book Development Council. It is our hope that, with the assistance of Unesco and other agencies, this will be achieved, that many other countries will also establish book councils and that we shall be able to create what the report calls "a cultural milieu conducive to reading". We hope also to establish an increasing number of publishing industries and libraries.

4.23 With the great advances being made in travel and mass communication, our respective countries are daily being brought closer together. We have to work and live together on this planet; we must therefore strive to live together in mutual trust and peace.

5. PRESIDENT:

I thank the Commissioner for Education of the Republic of Ghana. I now call on H. E. Mr. Constantinos Spyridakis, Minister of Education for Cyprus.

6.1 Mr. SPYRIDAKIS (Cyprus):

Mr. President, ladies and gentlemen, I convey the heartiest greetings of the Government and the people of Cyprus to the distinguished delegates to this Assembly; their presence as well as your well-deserved election, Mr. President, to the post of guide and coordinator of our proceedings, guarantee that Unesco shall come out of this fifteenth session well equipped and prepared to pursue decisively, within the framework of its high ideals, the noble objectives set forth since its establishment. I express to you, Mr. President, warm congratulations for having been unanimously elected and I ask you to convey to the Government and the people of your country my best regards. In your person, Mr. President, I salute the ascent of the great Continent of Africa and I add my best wishes for the well-being of its peoples.

6.2 I also congratulate the unanimously re-elected Director-General, Mr. René Maheu, who through his wisdom and his radiating energy, has become one of the most outstanding intellectual leaders of contemporary humanity; I express to him the deepest esteem and admiration of my Government and of myself. The continuation of his brilliant services as the guide of our common efforts provides a luminous and most hopeful course for Unesco and all its member countries.

6.3 In our era when increasingly complex international problems tend to split our common efforts, the rôle of Unesco is so obviously constructive that it hardly needs to be stressed here. For, as the Director-General has repeatedly stated, the mission of this World Organization is basically ethical, aspiring at the cultural unity of mankind for the benefit of all peoples in peace, fraternity and security.

6.4 The cultural tradition of the people of Cyprus, regardless of how small is our island and how frequent have been its historical vicissitudes, springs from the depths of centuries. This tradition is constantly and closely connected with the creation and moulding of basic human values, these very same values which Unesco incarnates and pursues with admirable consistence and perseverance. The Hellenic heritage, according to the Director-General and several of the distinguished delegates, constitutes the best guide for the fulfilment of aims of this international cultural Amphictyony. This is also the message conveyed by the excellent essay of the learned delegate of Peru, Mr. Alberto Wagner de Reyna, before the 14th International Congress of Philosophy concerning Unesco's spirit in reference to Aristotle's doctrines.

6.5 But the founder of Stoicism as well, the Cypriot Zenon from Kition, has bequeathed to us the legacy of tolerance and reconciliation among all men for the construction of a unified, peaceful and happy human society. And this legacy, Cyprus feels that it can best accomplish within the framework of Unesco's ideals, by contributing its utmost to the common cause. At present, my country, obeying to a moral duty, is actively participating in the manifestations for the Year of Human Rights. These rights, however, still undergo a severe trial notwithstanding pompous affirmations to the contrary. Human rights should not remain theoretical. The Declaration of Human Rights is, of course, quite eloquent. And it is up to the political organs of the United Nations to define more explicitly the presuppositions of application of these rights and to seek more drastic measures for securing them. It is nevertheless the responsibility of Unesco to stand by and use properly its moral prestige in spreading and protecting human rights. At any rate, we must not forget that these human rights cannot be limited to partial liberties; they presuppose the basic freedom from which derive those liberties and which renders peoples able to build their life undisturbed and in a responsible way. The intervention of opportunism to the detriment of the rights of individuals and peoples is not any more conceivable. The negation of human rights, under any disguise, squanders valuable creative powers and hinders human progress.

6.6 Education, one of the basic human rights, helps Man to gain the knowledge of himself, to attain historical conscience and at the same time, to define his problems. Ours is a moral crisis and as long as we fail to discover its real causes and face them with wisdom and courage, we are doomed to the worse. What we need is a dynamic education drawing its precepts from each people's own national tradition as well as from the common experiences of all peoples, corresponding at the same time adequately to the realities of the present and the demands of the future. Education is not static but an adaptable and developing human function in the light of Truth, continually enriched through research and knowledge. By means of truth, peoples become more realistic; they thus approach and understand each other more easily and work together more positively. Unesco offers in this respect invaluable services. It gives moral and material aid for the advance of national cultures; it contributes decisively in the exchange of persons and ideas; it supports plans of educational development, it introduces the "associated schools" and it promotes in various ways the expansion of Science for the benefit of human welfare.

6.7 We have in Cyprus a rich experience of Unesco's invaluable contribution to all these fields. I therefore avail myself of the opportunity to express from this forum the deepest

gratitude of my Government to Unesco as well as to other organizations of the United Nations for the most precious aid rendered to my country. This many-sided guidance and assistance, particularly in connexion with the study of its educational problems, the establishment of a Higher Technological Institute and the restoration and preservation of archaeological monuments, is highly appreciated by all Cypriots. At this point, I must emphasize the particular personal interest of Mr. René Maheu whose recent visit to Cyprus still remains an inspiring memory. We now intensify our efforts on the basis of Unesco's ever-increasing experience. We elaborate a specific plan for the extension of compulsory and free education from a six years period to nine; we have already unified the lower 3-year cycle of secondary education by detaching it from the technical schools, while strengthening its curriculum with technical subjects; we gradually expand technical and vocational education according to local potentialities and needs; we encourage the idea of "associated schools" and operate projects against illiteracy; we have increased the post-secondary period of attendance at the Pedagogical Academy to 3 years and we are now concerned with the qualitative improvement of education in general.

6.8 We are aware, Mr. President, that we are still far from the targets already attained by other developed countries. And we know that the qualitative improvement of education presupposes the continuous renewal of teaching staff. This could be partially satisfied by the establishment of a Pedagogical Institute of In-Service Training for Teachers. The crisis in education, which brings up the claim for urgent and serious reforms in most fields, is due not only to non-educational causes but also to difficulties related to the explosion in numbers of students, the expansion of compulsory education in connexion with the necessity of smaller working groups at schools and the bettering of teaching methods and guidance, the problem of examinations, as well as to the training of teachers, those pioneers of civilization who deserve the best possible care and support. We also need to find ways for teachers to approach pupils and students in a creative dialogue rendering guidance more effective, learning more systematic and research deeper. Because the crisis of youth is also due to feelings of insecurity concerning the chosen field of studies and the obscure perspective of vocational settlement after leaving school. Moreover the sudden broadening of experiences brought about by technological development together with the numerous facilities offered, outweigh the normal maturity of age and split human relations. In the face of the requirements for self-discipline by education, science and society, this situation leads to an escape from reality. As already stressed, all these problems demand reforms in accordance with to-day's conditions and needs.

6.9 But Unesco is fully conscious of these problems, on which its new programme is based. This programme, enjoying our wholehearted support, reflects, as it should, the increasing importance attached to the rôle of education for the valorization of human potential; to the development of science and its application to the service of the social and economic needs of Man; and to the idea of the regional and wider co-operation of peoples. May I assure you, Mr. President, that, devoted to the ideal of peace, we collaborate and wish to continue doing so more and more closely with all our neighbours and other countries on educational and cultural affairs. We, thus, try to advance in the common direction towards a better future for Mankind. It is in connexion with the spirit of this collaboration that the International Congress of Cypriot Studies is to be convened in Nicosia next April; this will provide the opportunity to take advantage of research findings by eminent scientists from almost all around the world.

6.10 I believe, Mr. President, that international meetings on cultural affairs, like our present Conference, coinciding in time with the 19th Olympiad which has gathered in Mexico, around the ideal of noble competition, the hopeful youth of the world, go a long way towards establishing the idea of Man as the sole power which can support our expectations and our efforts for a more constructive and prosperous future.

7. PRESIDENT:

I thank the distinguished Minister of Education of Cyprus for his contribution and now I call on H.E. Mr. Shahab, Head of the Pakistan delegation:

- 8.1 Mr. SHAHAB (Pakistan): Mr. President, ladies and gentlemen, on behalf of the Islamic Republic of Pakistan, I extend our heartfelt congratulations to H.E. Mr. William Eteki-Mboumoua on his election as President of the fifteenth session of the General Conference. We greatly admire the masterly patience, skill and success with which he is guiding the deliberations of this Conference. The delegation of Pakistan wishes him every success and offers him its full co-operation in the discharge of his onerous responsibilities.
- 8.2 The delegation of Pakistan also offers its congratulations to Mr. René Mahéu on his re-election as Director-General of Unesco. We welcome him as the chief executive of Unesco for another term of six years in the hope that he will be able to apply his knowledge and experience of the Organization and his dynamic qualities to re-identifying the objectives of Unesco and streamlining its procedural workings and administrative structure with a view to making it more effective and more purposeful.
- 8.3 For there is no doubt that, in spite of its remarkable record of achievement in many fields, both the body and the spirit of Unesco do require a thorough medical check-up.
- 8.4 In the first place, an organization that spends more than 50 per cent of its budgetary resources on administration alone cannot but suffer from a serious, even dangerous, structural obesity. The overgrown, overweight administrative bulk of Unesco has made it muscle-bound to an extent where, in spite of its constant endeavours to do so, it can neither run with the hare nor hunt with the hounds.
- 8.5 Besides this physical difficulty, the ever-expanding administrative machinery of Unesco sets Parkinson's Law in motion. One result is a bewildering mass of printed matter involving such a quantity of references and cross-references that the procedural working of Unesco tends to become clumsy and cumbersome. The waste of time and energy on the part of those who are obliged to grope through this vast bureaucratic labyrinth is quite enormous.
- 8.6 In addition to the structural anatomy of Unesco, the inside composition of the Secretariat also warrants reappraisal. The chart of geographical representation reviewed during every General Conference is a document that conceals a great deal of what it ought to reveal. It needs no straining of the eye to discover that the Secretariat, as it is composed, or exposed, today, is in fact suffering from a fairly advanced case of leukoderma. The disease is by no means incurable; but if left unattended, a running sore or weeping eczema may one day develop and poison the entire bloodstream of this notionally, splendid organization.
- 8.7 Geographical representation is not a matter of numbers alone. It is in reality a question of fair and equitable distribution of responsibility amongst the Member States. My first request, therefore, is that the Director-General, in his next term of office, should, with his characteristic ingenuity, devise ways and means of examining and evaluating the administrative size, structure, composition and procedures of Unesco with a view to making it easy to understand, easy to work, easy to defend and easy to fight for. While carrying out this exercise, it would also be useful to examine the cadre structure of Unesco employees, their terms and conditions of service, the conditions and methods of promotion and the question of security of tenure.
- 8.8 My second request is relatively more difficult but no less important. It is this. At conference after conference, the question of the representation of China comes up regularly for discussion. Much time and eloquence are lavished on the debate and, ultimately, the issue is swept under the carpet of a stereotyped resolution implying that the political parent of Unesco already has the matter under consideration and that therefore the General Conference had better keep its mouth shut. This ritual has become rather boring, wooden, wasteful, meaningless and by no means a compliment to those who come here in the hope of learning something fresh and more constructive.

8.9 In following this barren course, Unesco is setting a dangerous precedent. In human history, there have been numerous endeavours to make the mind and thought of man subservient to transient political expediency. Happily for mankind, such efforts have, after trials and tribulations and sometimes even after the flow of blood, eventually failed, merely because it would be utterly immoral for them to succeed. If, as the keeper of the universal conscience, Unesco is to maintain and strengthen this tradition of the supremacy of mind over matter, then it has no option but to initiate a fresh line of action.

8.10 Of course Unesco cannot override the political realities of the world around it. But it need not succumb to them so abjectly. As an honest intellectual forum, it is the function of Unesco to carry out a constant study of how the continuous isolation of one-fifth of the world's population is affecting the course of human education, science and culture in other parts of the world. This is one of the ways in which the scholars and thinkers of today can inform and enlighten their political counterparts. I would, therefore, urge the Director-General to consider devising a suitable framework for carrying out this exercise in a manner that transcends pride and prejudice and the eddies and whirlpools of current power politics.

8.11 Mr. President, much has already been said about the ferment that is brewing in the minds of youth today. This is an inevitable phenomenon generated by the double standard that the majority of the older generation is applying in its social behaviour, political action and economic strategy. The fact that youthful restlessness breeds equally in highly advanced and less advanced societies would indicate that it is not necessarily concerned with formal education or out-of-school activities alone. The causes and cures must be sought elsewhere also.

8.12 Unfortunately the draft programme for the next two years is not commensurate with the enormity and complexity of this problem. Let us not forget that routine programmes or pious resolutions or lofty platitudes alone will neither impress youth nor help a world so deeply tormented by this burning issue. Youth, like time and tide, waits for no man. The challenge that confronts us today is also a great opportunity which may not remain available if we do not respond to it with intellectual vigour in our reflections and total commitment in our actions.

8.13 The Pakistan delegation is watching with interest the strenuous efforts being made to expand the Executive Board in the hope of giving better representation to Asia and Africa. We are supporting the proposal which has been made because, for the present, it seems to be the only way to make the best of a bad bargain. Otherwise, this proposal is only a counsel of despair. Asia and Africa are under-represented on the Executive Board for reasons which, I am sure, are widely understood. Those who profess concern at this situation have now one more opportunity to match their protestations with positive action.

8.14 A feature of the system of elections to the Executive Board is the secret ballot. Convictions require courage, not secrecy. Secrecy is the weapon of war, not of peace; of hypocrisy, not truth. It would be more compatible with its ideals if Unesco were to take the lead in dispensing with the dubious weapon of secret voting in all its electoral activities.

8.15 The strongest impression I gain from the programme and budget for the next two years is that, slowly but surely, Unesco is becoming a centrifugal rather than a centripetal machine. Instead of uniting the whole world through mutual knowledge and understanding, Unesco seems to be pursuing a caste system of its own in some parts of the world, particularly in Asia, where its programmes are tending to be concentrated on certain favourite areas. This is a position that calls for urgent remedial action.

8.16 The splendid effort of Unesco to save Abu Simbel amply demonstrates that in this divided world there are still some common causes which can give rise to almost universal help and acclaim. Let this be a precedent to follow in many more cases. Let the "Pearl of Egypt" - the temples of Philae - be similarly saved. Let Bamyian in Afghanistan and

Borobudur in Indonesia also receive the attention they deserve. And along with these, we appeal to you, all of you, to help Pakistan in saving Mohenjo Daro.

8.17 Geographically, Mohenjo Daro lies in Pakistan, but culturally it belongs to all mankind. Estimated to be about five thousand years old, Mohenjo Daro is perhaps preceded only by the civilizations of Mesopotamia and Egypt. This valuable site has successfully defied time but is now seriously endangered by waterlogging and salinity. The Script of Mohenjo Daro is still an enigma to us. But if we pool our resources to preserve these relics, we shall certainly, like Ramses II in the Nubian inscription, be "labouring for eternity".

8.18 In addition to the ravages of time and nature, ancient monuments are also threatened by man. The case of Jerusalem and other Arab territories occupied by Israel is an instance in point. Those in Israel responsible for this adventure are known for their callous disregard of all the sacred values of mankind. They would think nothing of damaging, disfiguring and destroying the cultural monuments of Jerusalem and other Arab territories. An unbiased non-political and forceful international effort is therefore necessary to restrain Israel from this course of vandalism.

8.19 I beg your indulgence if I reiterate an appeal that Pakistan has been voicing from this forum for quite some time now. It is for the creation of a permanent fund, somewhat on the pattern of the International Red Cross, to come to the rescue of educational institutions ravaged by natural calamities such as earthquakes, floods and cyclones. This problem is not peculiar to Pakistan but arises in many other parts of the world as well. I regret to say that these pleas have so far fallen on somewhat deaf ears. So long as they do not fall on entirely deaf ears, we are certainly ready to wait with some hope.

8.20 Finally, Mr. President, I wish to draw the attention of the Conference to the sixth volume of the Scientific and Cultural History of Mankind, produced under the auspices of Unesco. Some of the maps used in it show an utter disregard for firm United Nations decisions on the status of certain disputed territories and assign them to one of the contending countries; I mention this here merely because Pakistan has persistently failed to receive even the courtesy of an acknowledgement of its representations to Unesco in this regard.

9. PRESIDENT:

I thank Mr. Shahab, Head of the Pakistan delegation, and now call on Mr. Moshe Avidor, Head of the Israeli delegation.

10.1 Mr. AVIDOR (Israel):

I regret that I have to preface my intervention in the general policy debate by a reference, at this stage a comparatively brief one, to the attacks, insinuations and vilifications directed at my country which the representatives of the Arab States, Pakistan and Poland have made from this platform.

10.2 I shall not dwell on the political aspects of the insinuations. The subject is under continuous discussion in the General Assembly of the United Nations and in the Security Council where it belongs. I would, however, in passing, observe that it is often the representatives of States which contribute most to restlessness in the world who keep on talking about peace and it is those who do hardly anything within their own boundaries for their own people in relation to human rights who keep on invoking the term "human rights" with regard to others. How words can be abused! However, repetition of incorrect facts does not make them correct.

10.3 Some of these speakers referred in their tirades, however, to matters within Unesco's competence in the area in question. Unesco is actually dealing with them. The Director-General deserves credit for putting into effect the 1954 Hague Convention on the Protection of Cultural Property. The two Commissioners-General appointed by the governments concerned are doing useful work in the area. The Commissioner-General appointed by the four Arab States is now in Israel on his fifth inspection visit.

10.4 As to the unfounded allegations concerning Jerusalem, may I refer to a report by a Unesco expert mission to Jordan on the preservation of monuments and of archaeological and historical sites, which was issued by Unesco for limited distribution in October 1960. Jerusalem is discussed in this report, which contains the statement: "Jerusalem is not less sacred to Moslems than to Christians". Jerusalem's sanctity as far as Jews are concerned is not even hinted at. The report contains another statement: "Sacred to Moslems as well as Christians, Jerusalem is one of the towns with world-famous names". The Jewish aspect is mentioned once in a section titled "The ex-Jewish Quarter" in which it is said: "This area suffered great destruction in 1948. Many of the buildings are beyond repair". Nothing is said about who destroyed this quarter, with its synagogues and places of prayer, some very old and greatly venerated. The Wailing Wall, the holiest of places to Jews all over the world, is not even referred to, nor is the fact that during the nineteen years of Jordanian rule, all Jews, not merely Israelis, were prevented from visiting or praying at this holy place. Today all the holy places in Jerusalem - Christian, Moslem, Jewish - are safe, free, open, available to one and all.

10.5 Now as to schools, I wish to make it clear that the Israeli authorities have not interfered and do not interfere with education in Arab schools, whether they are UNWRA/Unesco schools or not. The school curricula have not changed, the local Arab authorities or the Unesco/UNWRA authorities, as the case may be, continue to run them; no Jewish teacher, headmaster or inspector enters them. One thing our authorities have done is to forbid the teaching of hatred, war and revenge; in the textbooks used in the non-UNWRA/Unesco schools they have deleted passages that poison the minds of young children, and have banned some books full of such passages. I had occasion to quote from these books at the 77th and 78th sessions of the Executive Board. I shall now refer to one item only: in an official note addressed to the Director-General of Unesco, and reproduced in full in document 78/EX.16 Add., the Minister of Education of Syria says: "The hatred we instil in our children from birth is a sacred emotion." Thus speaks a man in charge of the education of hundreds of thousands of children.

10.6 The textbooks used in the UNWRA/Unesco schools are not under Israeli control. The books banned in these schools were banned not by Israel but by UNWRA/Unesco officials, because these books, used for some nineteen years, were teaching and preaching hatred and war in schools of the United Nations. These books will now be reviewed by a Committee of Experts appointed by the Director-General. If the Arab Governments want all textbooks in all schools in the area to be examined by a competent committee, my government would be willing to submit to it all textbooks used in Israel in all subjects; but the Arab Governments must first agree to do likewise. We shall then be able to see what observance of human rights means.

10.7 I hope I shall not have to resort to a right of reply before the general policy debate ends, but I shall do so if there is any more name-calling and if any more insinuations are made against my country by other speakers.

10.8 And now, Mr. President, I would like to associate my delegation with the tributes paid to you and to the Director-General.

10.9 Mr. President, the general policy debate at the last session of the General Conference, which celebrated the twentieth anniversary of Unesco, dwelt largely, and quite naturally, on the achievements of our Organization. It highlighted the positive aspects of Unesco's work, which, given the turbulent times in which the Organization has had to seek out suitable ways and means of achieving the objectives set out in its Constitution, are impressive.

10.10 Now, two years older, and nearing its twenty-fifth anniversary, the time has come for the Organization to assume a more discerning approach to its programme of activities, and to adopt a more mature and more critical attitude than heretofore, not only with regard to priorities, but also with regard to what it can do better than others within these priorities. Unesco cannot do all that its Member States may wish to meet their growing needs in education, science, culture and communication.

10.11. Unesco should be, by now, wise and bold enough to be much more selective in its programmes; and this implies discarding some of its less important activities, no matter how dear these may be to one or another group of Member States.

10.12. A critical attitude does not necessarily mean a defeatist one. It is true that a critical appraisal of the world's progress in recent years in Unesco's fields of competence may prove to be discouraging. The first Development Decade has been disappointing; the Unesco major projects have not accomplished as much as had been expected; the targets set in the Karachi and Addis Ababa plans are not being achieved; despite all the campaigns against illiteracy, the number of adult illiterates in the world in 1960 was larger than in 1950, and in 1970 will be larger than in 1960; the gap in science and technology between the developed and developing countries is growing wider. All this is true, yet it should not lead us to defeatism and discouragement. Without Unesco's efforts and activities the situation might have been worse. The situation, however, calls for a critical examination, not of the objectives of the Organization, which hold good today as they did twenty-two years ago, but rather of the content of our work, the programme of our activities, the methods and techniques of our Organization.

10.13. In carrying out this critical examination, one thing should be made clear: there can be no question of taking time out for reflection or slowing down the pace of our work. We must forge ahead at the international level just as practically every country is doing at the national level, qualitatively as well as quantitatively, in the fields of education, science, culture and communication. This applies to the budget as well as to the programme. The world around us is on the march; it does not pause or slow down, its population keeps increasing, its needs are growing, its masses clamour for a better life, it even reaches for outer space, for the moon and beyond. It is true that this world would go on without Unesco's increased efforts, but the danger of the growing discrepancies between the "haves" and the "have-nots" will surely become even more serious.

10.14. It is in the light of a critical approach to the needs of our society and to the means at Unesco's disposal, that I regret that the increase in the proposed budget for Unesco's programme of activities for 1969-1970 is relatively very small. The proposed Regular budget for 1969-1970 is some 12 million dollars larger than the budget approved for 1967-1968, yet the percentage increase in the budget for Part II (Programme Activities) after recosting of the basis is the lowest in ten years. In 1961-1962, the rate of growth of this part of the budget was 19.2 per cent; for 1969-1970 it is only 5.4 per cent, less than a third as much.

10.15. Referring to this decline in the rate of percentage increase in Unesco's budget in recent years, the Director-General, in the Introduction to document 15 C/5, says that "this trend should not be permitted to go any further. In my view, the rate of increase in Part II should not fall below 7 per cent". Some of us believe it should be higher; at the national level it is higher in practically all countries.

10.16. What makes the situation more serious is, as the Director-General says, when referring to the Regular budget figure before it was cut by one million dollars, "this amount is decidedly not commensurate with the capacity of the Organization as a whole, and of the Secretariat in particular. With some reinforcements and improvements which it would be comparatively simple to introduce if the necessary financial resources were available, I think that the Secretariat could fairly easily carry out a larger programme". In that respect the Draft which I am submitting has, to some extent, been a matter of frustration for me.

10.17. Many of us, I am certain, share his frustration, and hope that in future he will present and fight for a programme and budget which the Organization could implement to its full capacity and for the greatest benefit of its Member States and society as a whole.

10.18. The expansion of Unesco's activities and the corresponding budgets should not be commensurate only with the needs of the Member States and the administrative capacity of the Organization; it must be judged, above all, by its usefulness, by its positive contribution to the implementation of its objectives. Thus it is gratifying to find in document 15 C/5,

especially in the Introduction, ever-greater emphasis on "quality". The Director-General speaks of "equal treatment" for quantity and quality in Unesco's educational activities, claiming that both are of "equal importance".

10.19 It would seem to be generally accepted that quantity and quality in education, science, culture and communication are equally important. Yet in practice the situation on the national and international levels is not very reassuring. Unesco itself multiplies the number of centres, institutes and international instruments without sufficiently ascertaining their usefulness in advance. I must say in this connexion that the evaluation report of the centres and institutes in Asia did not seem to me critical enough; the one on Africa somewhat more so.

10.20 The Organization should be more careful in preparing new activities and better prepared when launching them once approved, so that we do not find in coming biennia, as we do in the present, that the performance in some sensitive areas - true, not many - is rather weak. In document 80 EX/12 we have a few examples in youth activities and agricultural education.

10.21 In the field of education, Unesco should make it very clear, especially in developing countries, that quantity - more and more schools, and more and more children in them - does not always solve the problem; such expansion indeed sometimes aggravates it. The curse of educational wastage and school dropouts sometimes far outweighs and negates all apparent achievement. A seminar on this subject, convened by Unesco in Bangkok two years ago, found that "the incidence of dropouts in most Asian countries occurs in the first three grades; in some it ranges from 40 per cent to over 70 per cent; it is higher in rural areas than in urban ones, and it is higher among girls than among boys".

10.22 In science and technology a critical review of the situation gives rise to no less anxiety. The Director-General, in document 15 C/50, discussing Unesco "in the service of peace, international co-operation and security of peoples", rightly stresses the great significance of the rôle played by the scientific community, which may lead to "a universal responsibility in the light of the common consequences of the scientific and technical revolution". Alas, we are witnessing a most disquieting, continuously growing gap in scientific and technological progress between the developed and the developing worlds. This is bound to result in a new kind of domination of one part of the world over the other. Unesco, aware of its limited resources, should perhaps reappraise its programme in the field of Natural Sciences, and devote increasingly greater efforts to the development of the scientific spirit, attitude and thinking, at present all too weak in many developing countries. In all its activities in science and technology - be it hydrology, oceanography, biosphere research or training - Unesco should bear in mind, more than it has done in the past, the weaker members of our society, leaving the endeavours of co-operation among scientists, not entirely but in large part to such other bodies as ICSU. In sum I advocate a reappraisal which may lead to a shift, small or large, in the Organization's activities in this sector. This holds good for the Communication sector too, where the needs of developing countries should rate an even higher priority than heretofore. This does not mean turning Unesco into an aid-dispensing body, but rather adopting a more global universal view of our society, in which strengthening of the weaker links strengthens the whole chain.

10.23 The field of culture is the one in Unesco's competence where the accepted distinction between developed and developing Member States does not apply. Every country has its own culture which can both benefit from and contribute to other peoples' cultures, for the greater enrichment of society. Here the endeavours of Unesco can be on a more universal scale, and consist of devising better ways of promoting cultural relations among nations, greater diffusion of culture among the masses and especially young people, bringing home to governments and people at large the importance of culture and freedom of cultural expression.

10.24 The regional issue also requires a critical examination which it has never been given by the various Unesco bodies. That this issue is not confined to Unesco alone should

not prevent us from studying it in depth. I believe that "regionalism" has perhaps become something of a fetish in Unesco. The proposed regionalization or "grouping" for the election of the Executive Board is a case in point. To my mind excessive regionalization tends increasingly to "politicize" our Organization.

10.25 The Secretary-General of the United Nations, in a letter to our Director-General, dated 18 March 1968 and reproduced as Annex III in document 15 C/50, has this to say, inter alia, about "regionalism": "regions - whether in the political, economic or cultural sense - are neither well defined nor monolithic. . . . It is . . . imperative that regionalism develop within the context of a wider international framework and not as an exclusive end in itself. The international community, in its efforts to build solidly for the future, should endeavour to harmonize and integrate national and regional forces with the larger interests of the world community". Our Director-General, in his oral report to the Executive Board at its 79th session, also expressed some scepticism regarding "regional plans" of Unesco's activities, indicating a greater need for co-operation between the Organization and the individual Member States in elaborating concrete plans for meeting their needs.

10.26 Another area of activity which calls for critical review is that of international instruments, especially conventions. These instruments are always adopted by a majority, if not unanimously, in our General Conference, and yet in ten years (and sometimes more) after such adoption, a considerable proportion of our conventions have not yet been approved by even half the membership of the Organization: this adds prestige neither to the instrument nor to Unesco.

10.27 A case in point is the Convention, Recommendation and Protocol relating to Discrimination in Education. In 1960, after years of preparation, the General Conference adopted a Convention and a Recommendation. By July 1968, 45 Member States only out of the then 122, had adhered to it. Certain States were prevented from so doing by their constitutional provisions, but their number is small. The Protocol which provides some "teeth", not very sharp, for the implementation of the Convention was adopted by the General Conference in 1962; by July 1968 only 15 Member States had ratified it.

10.28 A Special Committee of the Executive Board, at the behest of the General Conference, prepared a questionnaire on the issue. It was sent to all Member States in June 1965; only 31 States replied. A second questionnaire, in fact an explanatory note, was sent out early in 1967; by the deadline of August 1967, only 61 States, or half the membership, had sent in replies. Furthermore many of the replies received leave much to be desired.

10.29 The general impression given by these replies is that there is legally or practically no such thing as discrimination in education in the world. If you examine the analysis of these replies, given in document 15 C/11 you will, however, time and again find the replies described as "vague", "incomplete", "silent", "not explicit", "not detailed", "not precise", "inadequate", etc.

10.30 In replying to the most sensitive part of the questionnaire, dealing with the education of "national minorities", 23 out of 57 Member States stated that they had no "national minorities".

10.31 Given the wide interpretation of "national minorities" in the instrument, quite obviously some of the Member States who denied the existence of minorities were not giving exact replies. What can one do in such a case? And what can one do when observance of a national law does not always necessarily tally with the spirit of anti-discrimination on which Unesco's instrument is based?

10.32 Let us consider the case of the USSR. We all know how much this great power has done and still does for the preservation and promotion of the national cultures of its many minorities, yet there is at least one national minority which is discriminated against in education. There are about 3,000,000 Jews in the USSR. Until about thirty years ago,

State-supported Jewish schools in that country were attended by more than 100,000 children. This Jewish education, along with other Jewish cultural manifestations, was suppressed by the Stalin régime. The Jewish language and culture were not forgotten; in the official census in 1959 over 400,000 Jews in the Soviet Union indicated Yiddish as their mother tongue, and yet there is not at present a single Jewish school or class in the USSR. There are such schools and classes in very many countries, including almost all the other Socialist Member States. And to cite just one additional example - in the United States of America, where there are some 5 1/2 million Jews, 600,000 Jewish children last year attended Jewish schools or classes of one form or another.

10.33 The Soviet law permits the opening of national language schools or classes at the request of 20 parents. But Jews, known throughout the ages for devotion to their culture, cannot avail themselves of this law in the USSR.

10.34 Before concluding, Mr. President, I would like to refer, briefly, to two additional matters. One is the youth problem, which is today a preoccupation of many, and with which Unesco is also deeply concerned. I feel that we should not devote all or most of our attention to university youth. Students are important as potential leaders of tomorrow, but let us also in due time examine the situation of working youth in towns and the very large masses of rural youth in the developing countries who are now receiving no schooling at all or only partial and inadequate education which does not prepare them properly for the world of today or tomorrow. These young people will drift to the towns and cities, a prey to unemployment, restlessness, frustration, rebellion and violence - to an even greater extent, I am afraid, than the university students of today.

10.35 Admittedly, Unesco is not able to solve all the problems of youth. But before plunging into activities in this area we should examine thoroughly what Unesco can and should do.

10.36 The International Education Year presents us with a great opportunity of which full advantage should be taken. Such an opportunity will not soon be repeated, and repetition would lessen its value. We should not, I submit, crowd this year with too many projects and details. The proposals included in document 15 C/53 seem to me to require further study and perhaps alterations. I doubt whether the General Conference should decide on the Year's detailed programme; it should rather contribute ideas and general guidance in the light of which the Director-General and the Executive Board could be called upon at the Board's spring session in 1969 to decide on a final programme.

10.37 Such a programme might perhaps be linked with the twenty-fifth anniversary of Unesco, which will fall in the following year, 1971, a year when there will be no regular session of the General Conference. The Director-General and the Executive Board should be invited to prepare, for the sixteenth session of the General Conference in 1970, a suitable plan to mark this anniversary.

10.38 The International Education Year in 1970 and the twenty-fifth anniversary of Unesco in 1971 are events which might provide a good opportunity for a critical stocktaking and appraisal of Unesco, and should also give clearer direction to its future activities.

11.1 PRESIDENT:

I am afraid that the Head of the Israeli delegation went well past the time-limit. I would like to remind delegates that they are asked to confine themselves to twenty minutes.

11.2 I now call on H.E. Professor Giovanni Battista Scaglia, Minister of Education for Italy.

12.1 M. SCAGLIA (Italie).

Monsieur le Président, permettez-moi, en premier lieu, de vous exprimer mes félicitations les plus chaleureuses pour votre brillante élection à ce poste éminent que vous occupez avec tant de distinction.

12.2 Mesdames, Messieurs, la présente session de la Conférence générale est caractérisée par un de ces actes solennels qui marquent les étapes fondamentales de la vie de notre Organisation : l'élection du Directeur général. Je voudrais exprimer à M. René Maheu, au nom du Gouvernement de l'Italie, mes félicitations les plus vives. Depuis de nombreuses années, nous suivons l'action éclairée et passionnée qu'il mène jour après jour au service d'idéaux que nous partageons tous. Il a eu raison de dire, au moment où il a repris possession de sa charge, que dans les circonstances actuelles l'Unesco doit s'affirmer dans la continuité, mais aussi qu'elle exige un esprit d'initiative. Nous connaissons son expérience unique d'une Organisation qu'il a servie depuis ses débuts ; c'est dire que nous connaissons ses dons exceptionnels. Nous lui faisons confiance pour l'oeuvre qu'il lui reste à accomplir, afin de consolider ce qui est bon - et il y a beaucoup de bon - et d'innover dans ce qui reste à faire - et qui n'est sûrement pas moins important.

12.3 Le programme soumis à la Conférence générale a reçu de la part de mon Gouvernement - après l'examen qu'en ont fait les experts de la Commission nationale italienne pour l'Unesco - une appréciation favorable. Etant prêts à l'approuver dans son ensemble, nous sommes prêts à en payer le prix. Ce prix est pourtant assez élevé - non, certes, par rapport à ce que nous voudrions pouvoir faire, mais du fait des charges supplémentaires que les contingences font peser sur l'Organisation. Cela m'amène à faire une réflexion sur ce que le Directeur général a dit à propos du taux de croissance de l'Organisation. Nous sommes d'accord, en principe, pour le renforcement de la communauté internationale, qui est encore dans sa première jeunesse, et en particulier pour le renforcement de l'Unesco, qui doit répondre à tant d'espoirs et de besoins. Nous acceptons l'idée d'un certain rythme de croissance, comme une saine tendance. Il serait plus difficile de l'accepter "à priori" et d'en faire un dogme. La vie des organisations est sujette aux contingences : il est nécessaire, en cours de route, d'en tenir compte. Parfois cela peut même servir à opérer un tri plus poussé entre ce qui est utile et ce qui l'est moins, pour repartir avec des forces accrues par la concentration des efforts et la conviction acquise de la valeur du programme. Dans l'espoir que l'expansion de l'Organisation se poursuivra régulièrement et en formulant ce désir, je voudrais présenter quelques réflexions sur notre travail commun.

12.4 Dans les deux années qui viennent de s'écouler, ce travail a été considérable. L'Organisation a dû faire un effort assez grand, qui pèse, il faut le reconnaître, en grande partie sur le Secrétariat. Celui-ci est le centre et la force de l'Organisation ; nous reconnaissons qu'il est non seulement un très bon instrument d'exécution, mais aussi une source d'idées et de programmes, un centre de pensée. Sa valeur étant donc reconnue, il ne faut pas hésiter à l'employer pleinement : cela permettrait, dans beaucoup de cas, de faire l'économie - sur le plan des ressources, du temps, des efforts - d'organismes lourds et lents, comme certaines réunions consultatives. Nous sommes toujours d'avis que l'Unesco aurait le plus grand intérêt, pour mener à bien son action et pour entraîner l'adhésion convaincue des milieux de la culture, à rechercher l'inspiration et les conseils de personnalités marquantes, situées aux niveaux les plus élevés ; mais cela ne doit pas entraîner nécessairement la prolifération de comités dont le rendement n'est pas satisfaisant lorsqu'ils ne sont pas à même d'apporter une contribution originale dépassant celle du Secrétariat. Cela ne doit pas, d'autre part, avoir pour effet d'affaiblir la responsabilité et la participation des Etats membres au plan du travail intellectuel, d'où naît l'initiative et où prennent forme les programmes. La consultation doit être effectuée en tenant compte que les organes nationaux compétents - en premier lieu, les commissions nationales pour l'Unesco - peuvent prêter au Secrétariat et elle doit avoir pour effet de les lier toujours davantage à l'Organisation. Il est vrai que ces organes sont d'importance inégale et que quelques-uns restent faibles ; mais ce n'est qu'en constatant l'utilité de leur fonction en tant qu'intermédiaires entre l'Organisation et les réalités nationales que les Etats seront amenés à perfectionner leurs structures et à augmenter leurs moyens.

12.5 Le même souci d'économie nous conduit à rejoindre le Directeur général dans la constatation qu'il a faite au Conseil exécutif de la multiplication des réunions et conférences de toute sorte et de l'effort que cela exige de la part du Secrétariat et du Directeur général lui-même. Le foisonnement de ces conférences au calendrier de l'Organisation est certes

un signe de vitalité, mais il ne faut pas que le produit de tant de réunions dépasse la capacité d'assimilation et de mise en oeuvre de l'Organisation. Cela me paraît particulièrement vrai pour les conférences ministérielles, qui devraient marquer le point de départ d'un programme ou le point d'arrivée d'un long travail préliminaire, en évitant autant que possible de produire un effort à vide - ce qui risquerait de créer une impression défavorable dans l'opinion, qui suit la marche de nos travaux.

12.6 Ces préoccupations m'amènent à dire quelques mots d'un problème connexe, celui de la présentation de l'Unesco au grand public non initié. L'importance de ce problème augmente avec les dimensions de l'Organisation et le poids qu'elle représente pour les administrations et les finances nationales. Ce poids doit à son tour être considéré dans le cadre de l'effort global et toujours croissant de participation des Etats à l'Organisation internationale dans son ensemble. Le consensus dont l'Unesco a besoin sera plus facile à obtenir dans la mesure où les résultats de son action seront plus évidents. Il s'agit d'en améliorer la présentation au moyen d'une documentation moderne, claire, qui donne des informations synthétiques et globales sur les réalisations dans divers secteurs, aussi bien en ce qui concerne les activités alimentées par le budget ordinaire que celles qui sont financées par le Programme des Nations Unies pour le développement.

12.7 Le Projet de programme de l'Unesco, qui pourtant ne présente pas de grandes innovations quant au contenu, est l'aboutissement d'un processus qui met en jeu des instances différentes et des exigences différentes, voire contradictoires. Dans son Introduction, le Directeur général explique avec clarté ces longues négociations, qui s'étendent à un nombre croissant d'institutions internationales : les problèmes de la coordination et ceux de l'intégration des ressources, le montant de ces ressources et leur répartition sont présentés, non pas dans l'abstrait, mais dans la complexité du réel. Un dialogue peut s'instaurer ainsi entre le Directeur général, qui explique sa démarche, et les Etats membres, qui sont appelés à l'examiner avant d'y souscrire. Je crois que cette méthode est la bonne, car elle élimine toute tentation de facilité dans l'examen et dans le jugement.

12.8 Dans son introduction orale au Projet de programme et de budget, le Directeur général a voulu attirer notre attention sur quelques difficultés qui ne sont pas, en premier lieu, d'ordre économique, et qui ont trait aux inquiétudes et aux crises de notre époque. Son analyse, lucide et rigoureuse, nous amène à constater qu'une telle conjoncture défavorable, qui pourrait faire croire à l'opportunité de l'isolement et à la sagesse du repli sur soi-même, rend au contraire indispensable la collaboration. Si l'Unesco n'existait déjà, c'est maintenant qu'il faudrait l'inventer, la créer et lui donner pour fins exactement celles qui sont inscrites dans son Acte constitutif.

12.9 Je viens de dire que nous approuvons le Projet de programme dans sa méthode d'élaboration et dans ses lignes générales. Je laisse aux experts de la délégation italienne le soin de présenter, dans les organes compétents, des remarques critiques détaillées. Je me bornerai à indiquer ici quelques points essentiels.

12.10 L'éducation est un secteur prioritaire dans lequel l'Unesco a déjà fait infiniment, aussi bien directement qu'indirectement, et je voudrais au moins rappeler la courageuse impulsion qui a été donnée à l'alphabétisation et l'heureux départ du Programme expérimental mondial. Le Projet de programme, toutefois, suit encore les structures traditionnelles et nous semble manquer quelque peu de cohésion. Nous aimerions que l'idée d'éducation permanente y trouve un début d'application dans le choix des directives et un début de mise en oeuvre dans le cadre des opérations fonctionnelles, qu'il s'agisse de l'éducation scolaire ou de l'éducation non scolaire.

12.11 // La "découverte" de l'enfant, qui est un fait relativement récent sur le plan de la pédagogie et de la psychologie ainsi que sur celui de la législation, a marqué un grand pas en avant vers une prise de conscience individuelle et collective et vers un changement des moeurs, qui se sont accompagnés de profondes mutations sociales. Une telle découverte a coïncidé avec la reconnaissance des valeurs propres dont l'enfant est porteur et avec le

devoir qu'ont les adultes de le protéger, afin de lui permettre un plein épanouissement. Les droits de l'enfant coïncident avec les devoirs de l'adulte.

12.12 Les conquêtes de la technique, l'explosion de la démographie, ce qu'on est convenu d'appeler l'accélération de l'histoire, ont avancé l'accession à l'âge adulte des jeunes qui veulent affirmer et exercer directement leurs droits et qui, comme le disait le Pape Paul VI il y a quelques semaines, sont impatients "d'entrer comme des hommes adultes et non comme des enfants mineurs dans l'arène de la vie réelle". Les adultes s'interrogent donc pour arriver à comprendre la mentalité nouvelle des jeunes générations qui réclament leur place dans le monde et dont le monde a besoin. Ils ont le sentiment, parfois angoissé, de leur responsabilité vis-à-vis de ces jeunes qui, à leur tour, exigent d'assumer leurs propres responsabilités. Il s'agit là d'une tension dialectique qui pourrait devenir une source puissante d'énergies constructives, comme elle pourrait se transformer en un flot désastreux.

12.13 La crise de la jeunesse, sous des aspects pourtant différents et quasi contradictoires, se manifeste partout dans le monde, dans les pays économiquement développés et dans ceux qui sont en voie de développement : les uns contestent la civilisation de consommation, qui prétend les manoeuvrer et les absorber, les autres contestent une civilisation traditionnelle, qui tarde à leur ouvrir les débouchés auxquels ils aspirent et en vue desquels ils se préparent. Peut-être, dans les pays en voie de développement, l'inquiétude des jeunes est-elle plus précoce en raison de besoins plus urgents. Ce sont d'ailleurs les pays en voie de développement qui nous obligent à considérer la crise de la jeunesse dans toute sa complexité, au lieu de nous en tenir aux manifestations plus spectaculaires qui sont propres au milieu des étudiants.

12.14 On a tellement parlé de cette crise qu'apparemment tout a été dit, et pourtant tout ou presque reste encore à dire et exige des études lucides et des expérimentations courageuses. Nous désirons, à ce propos, féliciter l'Unesco, qui n'a jamais négligé les problèmes de la jeunesse - depuis 1950 une section du programme leur est réservée - et qui s'est montrée sensible aux problèmes du temps présent en nous proposant un programme de qualité, illustré par un excellent document. Nous formons le voeu que l'initiative de l'Unesco dans ce domaine ouvre la voie à une fructueuse collaboration internationale et qu'elle facilite aussi l'intégration des jeunes dans cette civilisation nouvelle à laquelle ils aspirent quand ils réclament un monde libre où le développement économique et social soit une garantie de paix et de justice.

12.15 Dans le domaine des sciences exactes et naturelles, le Gouvernement italien approuve la nouvelle organisation des activités selon les trois grands axes indiqués dans le Projet de programme. Nous approuvons aussi l'équilibre dans la répartition des ressources entre les trois sections, l'éducation et l'enseignement scientifiques en absorbant un peu plus des deux tiers. Il serait toutefois dangereux pour l'Unesco de s'engager dans de vastes programmes de recherche fondamentale; étant donné les sommes énormes, bien supérieures souvent au budget de l'Organisation tout entier, qui sont dépensées dans ce domaine par les Etats les plus avancés dans la voie du progrès scientifique contemporain.

12.16 Une initiative nouvelle, relative à la politique scientifique, mérite une considération à part : je veux parler de la première conférence des ministres chargés de la politique scientifique des Etats membres européens. Ce projet rencontre notre approbation; mais il nous paraît opportun de souligner que l'effort dont bénéficiera la préparation de cette conférence devra être particulièrement soigné et minutieux. Nous sommes en effet convaincus qu'il y a deux dangers qui sont également à éviter : celui de croire que l'adoption d'un langage commun entre les hommes qui s'occupent d'une activité vouée à l'universel est une tâche facile, et celui de se contenter de résultats superficiels. Cela ne serait pas admissible dans un domaine qui engage de trop près et à un niveau trop élevé le prestige d'un continent auquel les sciences doivent une part essentielle de leur création et de leur progrès jusqu'à nos jours.

12.17 Encé qui concerne l'ensemble du programme des sciences exactes et naturelles, nous nous réjouissons des contacts toujours plus étroits prévus entre les Etats membres

et le Secrétariat, et je tiens, pour ma part, à réaffirmer ici que mon pays est prêt à maintenir et à renforcer sa collaboration. A cet effet, nous pouvons offrir des bases opérationnelles importantes, notamment en ce qui concerne le génie paraséismique et la géothermie. Ce dernier secteur devrait, dans un proche avenir, jouir d'une autonomie fonctionnelle au sein du programme.

12. 18 Comment parler de la crise de la jeunesse sans dire quelques mots de la crise de l'université, et comment ignorer, dans ce contexte, les problèmes liés à la mutation culturelle dont nous sommes tout ensemble spectateurs et acteurs ? La vie moderne exige certes une formation culturelle de plus en plus axée sur la science. Mais il doit s'agir de la vraie science, dont la finalité originelle est la connaissance, et de la vraie culture, qui fournit à l'intelligence de l'homme le moyen de se reconnaître et de se situer par rapport à un ensemble de finalités. C'est ainsi que j'interprète ce que le Directeur général a appelé "l'acculturation de la science". Certains aspects irrationnels de la révolte contre la structure de l'université proviennent-ils d'une impuissance à reconnaître ces finalités, tandis que la technologie nous submerge sous son étonnante variété de moyens ? L'université doit s'ouvrir à une réalité socio-politique nouvelle, mais sans perdre de vue ses finalités propres et en leur subordonnant les nouveaux moyens qui s'offrent ou même s'imposent à elle. Les conséquences d'un simple transfert des exigences de la société dans l'université seraient fâcheuses, car elles risqueraient de dissoudre l'université même dans le milieu sociologique et de faire se tarir ainsi une source majeure de la culture. L'université a donc, à nos yeux, un rôle éminent à jouer dans le domaine de la culture, même si, comme l'ont reconnu si justement les auteurs du rapport de la Table ronde sur les politiques culturelles, organisée à Monaco l'année dernière par l'Unesco, la distinction entre accès aux connaissances et accès aux valeurs n'est pas toujours clairement établie.

12. 19 Toute politique qui, par sa nature, se projette dans l'avenir prend en même temps de plus en plus conscience des liens qui rattachent la situation et les aspirations actuelles au patrimoine accumulé par les civilisations au cours des siècles. Il pourrait être intéressant d'explorer les raisons profondes qui sont à l'origine de cette prise de conscience : est-ce une angoisse secrète vis-à-vis de l'avenir qui nous tourne vers les certitudes du passé ? Est-ce l'esprit scientifique qui réclame la préservation du passé dans son authenticité documentaire ? On pourrait discuter longuement et peut-être vainement de cette question, mais le fait acquis est que l'humanité, en récupérant d'une façon de plus en plus vaste et profonde la mémoire de son passé, en remontant toujours plus loin le cours de l'histoire, nous fait sentir de façon presque tangible à quel point nous sommes tous liés à un même destin et à quel point notre histoire est l'histoire indivisible de l'humanité.

12. 20 Telle est, à mon avis, la raison ultime et profonde d'une entreprise internationale qui marquera une étape dans l'histoire : je veux parler du sauvetage des temples d'Abou Simbel, que nos yeux éblouis ont admirés lors de l'inoubliable cérémonie qui a consacré la perpétuation de leur rayonnement. Mais la campagne n'est pas terminée ; il reste à sauver le temple de Philae, et je puis assurer que mon pays ne sera pas insensible à l'appel du Directeur général.

12. 21 Et voilà que cette expérience unique, cette réussite éclatante, appartient maintenant à la conscience internationale et a trouvé sa place dans l'articulation rigoureuse du programme de l'Unesco en matière de préservation des biens culturels.

12. 22 Nous sommes heureux de constater, en prenant connaissance des résultats de la soixante-dix-neuvième session du Conseil exécutif qui s'est tenue à Sienne, que les problèmes du patrimoine artistique de Florence et Venise sont envisagés dans ce même esprit ; et je tiens à exprimer ici ma reconnaissance à l'Organisation et aux États membres. Nous avons tout particulièrement apprécié la sollicitude agissante et généreuse du Gouvernement de la République arabe unie et de son éminent représentant, le ministre de la culture, S. Exc. M. Saroït Okasha.

12. 23 La Déclaration universelle des droits de l'homme, dont la proclamation est presque contemporaine de la création de l'Unesco, a toujours été considérée comme la charte morale de notre Organisation, mais elle est loin de faire l'objet d'un consentement unanime

au-delà des paroles, Le Congrès de Téhéran a démontré en effet que, dès que l'on s'attache à préciser le sens de ses dispositions, on s'aperçoit que les mêmes mots recouvrent des réalités différentes. Ces contradictions et ces contrastes, qui sont loin de nous surprendre, exigent une attention accrue, une confrontation continue avec la réalité quotidienne, et mettent en valeur la tension dynamique vers un "idéal commun à atteindre" - et cela dans le monde difficile où nous vivons. Car la sauvegarde des droits de l'homme est directement liée au grand drame de notre temps, à savoir cet absurde contraste entre un excès de puissance, créateur des conditions d'une guerre d'extermination, d'une part, et, d'autre part, un excès d'impuissance qui condamne de grandes masses humaines à la faim du corps et de l'esprit.

12.24 L'Unesco est une organisation politique. Elle l'est formellement en tant qu'union d'Etats membres, mais elle est politique, au sens le plus noble et le plus élevé de ce mot, en tant qu'elle s'engage à traduire dans la réalité les aspirations des peuples. Nulle part ailleurs, en effet, comme ici, un contact étroit n'est maintenu avec les aspirations profondes des peuples qui se manifestent librement. Ce contact est assuré par les liens les plus sûrs et les plus sincères qui s'établissent dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture. Si nous travaillons tous à cette oeuvre commune, c'est sur la base d'un acte de foi, convaincus que nous sommes qu'en réalisant ces idéaux nous parviendrons à une conscience universelle de l'unité profonde de l'humanité et au respect de ses valeurs essentielles. C'est un acte de foi que je tiens à renouveler ici, en guise de conclusion, exprimant la certitude, Monsieur le Président, que par cette oeuvre les espérances des peuples seront la réalité lumineuse d'un proche avenir.

13. PRESIDENT:

I thank His Excellency, Professor Giovanni Battista Scaglia, Minister of Education for the Republic of Italy. I now call on His Excellency Mr. Rudolfo Barón Castro, Secretary-General of the Ibero-American Bureau of Education.

14.1 El Sr. BARÓN CASTRO (Oficina de Educación Iberoamericana):

Señor Presidente de la Conferencia General, señor Presidente del Consejo Ejecutivo, señor Director General, señoras y señores delegados: Séame permitido, en mi carácter de Secretario General de un organismo ligado desde sus orígenes a la Unesco por estrechos vínculos de cooperación, que dé comienzo a este discurso con algunas referencias de índole personal, encaminadas a rendir a quienes van dirigidas, los homenajes de una admiración y una gratitud que se explican fácilmente.

14.2 Vaya en primer término la que corresponde al Dr. William Eteki-Mboumoua, a quien acertadamente habéis honrado con la presidencia de esta 15ª. reunión de la Conferencia General. Desde sus primeros pasos en la Unesco fue hacéndero predecirle -por su talento, capacidad y tacto- el acceso en ella a las más altas jerarquías. Vosotros habéis corroborado el pronóstico, y al elegirle, no sólo habéis rendido tributo a los méritos relevantes que le adornan, sino que habéis realizado un acto de fe en la juventud: en la suya propia -pues se trata del Presidente más joven que haya tenido una Conferencia General de la Unesco- y en la de su patria, surgida no ha mucho a la vida independiente. Estoy seguro, señoras y señores delegados, de que semejante coincidencia no ha sido fortuita.

14.3 Al transmitir al Dr. Eteki-Mboumoua la felicitación respetuosa del Organismo que represento, y la muy efusiva y cordial de su antiguo colega en el Consejo Ejecutivo, creo importante destacar el hecho de que hace poco más de un decenio la Unesco se ocupaba de los asuntos del Camerún, así como de los de otros territorios entonces dependientes, de un modo activo pero indirecto, es decir, a través del Comité de Administración Fiduciaria del Consejo Ejecutivo -que tuvo el honor de presidir en 1957 y 1958- encargado de examinar la actuación de las potencias mandatarias en los territorios sujetos a fideicomiso, en los campos de su incumbencia. Hoy, un ciudadano del Camerún unificado, preside una de sus Conferencias Generales. La descolonización, afortunadamente, no se nos aparece en este caso como una palabra vana.

14.4 La segunda referencia va dirigida a la ilustre personalidad del Profesor Bedrettin Tuncel, Presidente que fue de la anterior reunión de la Conferencia General, y sobre quien recayó el privilegio insigne de abrir las tareas de la actual. Suficientemente conocida y estimada, la figura del Profesor Tuncel no es de las que precisan del elogio para descubrir unos méritos evidentes, que en la Unesco han tenido de larga data el reconocimiento necesario. Pero en esta oportunidad, es a título de Secretario General de la Oficina de Educación Iberoamericana que deseo dejar público testimonio de la profunda gratitud que está le guarda, por las alentadoras frases que en su brillante discurso de apertura ha dedicado a la labor que realiza, así como a los votos expresados en el mismo por el estrechamiento de sus relaciones con la Unesco. Puede estar cierto el Profesor Tuncel de que sus gratos augurios caen en terreno abonado, y que la OEI hará cuanto esté en su mano, no sólo por sostener, sino por incrementar unas relaciones que, si son beneficiosas por sí mismas, constituyen en cierto modo una exigencia de los tiempos. Estos recaban, en efecto, que dentro de lo posible, las actividades de los distintos organismos intergubernamentales se concierten en aquellos puntos de común interés para lograr una eficacia mayor en el logro de los objetivos propuestos. Sin ello, la selva de siglas que cubre el fondo de esta sala carecería de sentido en la misma, o apenas si tendría un valor formulario, por no decir decorativo.

14.5 Las referencias tercera y cuarta deseo hacerlas juntas, tanto por corresponder a dos personalidades iberoamericanas, como por sentir personalmente por ambas, desde hace largos años, profundo afecto y admiración creciente. Me refiero a los Presidentes del Consejo Ejecutivo y del Comité Ejecutivo de la Campaña Internacional para Salvar los Monumentos de Nubia, señores Atilio Dell'Oro Maini y Paulo E. de Berrêdo Carneiro, respectivamente.

14.6 Su actuación al frente de tan difíciles cargos, en el bienio que ahora se cierra, no ha podido ser ni más feliz ni más eficiente. Al felicitarles efusivamente, no debo omitir que lo hago con especial complacencia, por tratarse de figuras representativas de las dos grandes vertientes de la cultura que en Iberoamérica tiene asiento, y que quedan firmemente unidas a los importantes acontecimientos de los que la Unesco ha sido reciente protagonista.

14.7 A nadie escapa que uno de éstos -el del despedazamiento, desplazamiento y feliz reconstrucción de los templos de Abú Simbel- puede marcarse con piedra blanca en la historia de la cultura y muestra -¿por qué no decirlo?- la cara optimista de la solidaridad internacional, frente al sombrío rostro de una humanidad siempre al borde de un despedazamiento sin garantías de reconstitución, como en el caso ejemplar -y ejemplificador- de Abú Simbel.

14.8 Mas, señor Presidente, señoras y señores delegados, para dar cumplido término a estas referencias personales, no me resta sino abordar la que concierne a la ilustre figura del Director General de la Unesco, a la que, siguiendo el voto unánime que el Consejo Ejecutivo le otorgó en Siena el pasado agosto, habéis designado para cumplir un nuevo mandato en puesto de tan alta responsabilidad. La unanimidad de vuestros sufragios exime de cualquier intento explicativo. Tenfais el deber de elegir al mejor y lo habéis cumplido ciertamente.

14.9 En la memorable sesión de la mañana del 21 de octubre, los Presidentes de la Conferencia General y del Consejo Ejecutivo, así como los nueve oradores que hablaron en nombre de las diversas regiones del mundo, pusieron de relieve las singularidades que han caracterizado este excepcional acontecimiento, definible con los términos de unidad, unanimidad y continuidad.

14.10 Al felicitar al señor René Maheu, "ex tóto corde" por la renovación de su mandato, creo justo extender los plácemes al conjunto de sus colaboradores, quienes imbuidos de la fe necesaria en los principios que la Organización sustenta, hacen posible el mantenimiento del rumbo seguro que a ésta le marca gafa tan experimentado. Personalmente,

deseo dejar expresiva constancia de mi reconocimiento por la alusión que tuvo la gentileza de hacer a mi modesto nombre, en la admirable pieza oratoria que precedió al solemne acto de su juramento como Director General.

14.11. Al referirme ahora a los puntos concretos de esta intervención, debo señalar que la presencia de la OEI en esta Conferencia General -como en todas las que se han sucedido desde la celebrada en Nueva Delhi, en 1956- obedece fundamentalmente al deseo de marcar, muy claramente, su fe en el principio de la cooperación interinstitucional, única que pueda permitir que los Estados componentes de unas y otras organizaciones intergubernamentales, vean satisfechos sus anhelos de conjuntar planes y programas regionales o multinacionales, con planes y programas de proyección universal.

14.12. Por tales motivos, la Oficina de Educación Iberoamericana, desde que suscribió con la Unesco, en 1957, un amplio acuerdo de cooperación mutua, ha procurado mantener con ésta una colaboración que ha ido en aumento, y que ofrece para el futuro las mejores perspectivas en cuanto a su acrecentamiento.

14.13. Naturalmente, no voy a fatigarlos con la enumeración -por esquemática que pueda presentarla- de estas relaciones en el lapso 1966-1968, pero sí creo conveniente informaros de algunos puntos salientes que merecen, en dicho período, mención específica. A uno de ellos ya me he referido al agradecer al Profesor Tuncel la alusión que tuvo la gentileza de hacer en el discurso inaugural de esta Conferencia. Pero debo añadir que tal Medalla de Oro -cuyo primer beneficiario, D. Gabriel Betancur Mejía, figura entre nosotros al frente de la Delegación de Colombia- fue otorgada a la Unesco, de modo muy claro y explícito por la importante labor por ésta llevada a término durante el decenio 1957-1966 en América Latina, al realizar en ella el Proyecto Principal para la Extensión y el Mejoramiento de la Enseñanza Primaria, Proyecto que de modo muy positivo ha contribuido al desarrollo de la educación en región tan inmensa, así como para conmemorar el décimo aniversario del acuerdo Unesco-OEI.

14.14. En la solemne ceremonia de la entrega que tuvo lugar en este edificio el 3 de mayo del pasado año, tuve el honor de expresar al Director General de la Unesco -en presencia de los Presidentes de la Conferencia General y del Consejo Ejecutivo, de los miembros de éste, delegaciones permanentes y alto personal de la Secretaría- que el otorgamiento de la Medalla de Oro a la Unesco no representaba "un acto de cortesía internacional", sino "un acto de gratitud internacional". El Director General, en las elocuentes palabras pronunciadas en tal oportunidad, destacó los altos valores representados por el Proyecto Principal, y dijo, muy justamente, algo que merece ser repetido en este recinto: "Mi pensamiento va naturalmente hacia los que están encargados de la educación en América Latina, quiero decir, los educadores y los administradores de la educación, a los que deseo expresar mi admiración y mi gratitud por la forma con que han respondido a nuestro llamamiento".

14.15. Seguidamente debo referirme a "Impacto". La OEI, en efecto, se aprestó a salvaguardar el mantenimiento de su publicación en español, asumiendo todas las cargas de la misma, a cambio de recibir de la Unesco los originales. Han aparecido bajo su égida todos los números correspondientes a 1967, y están para salir los de este año, pese a que el convenio se firmó cuando mediaba el pasado, lo que originaba un importante retraso en el punto de partida.

14.16. En cuanto concierne al II Seminario Iberoamericano de Enseñanza Técnica, inaugurado en Buenos Aires el 12 de septiembre del pasado año por el Jefe del Estado argentino, Su Excelencia el Teniente General don Juan Carlos Onganía, cabe decir brevemente que ha sido uno de los hechos más salientes acaecidos en Iberoamérica últimamente, en relación con los problemas que confronta tan esencial sector de la educación. Los representantes de veinte países -diecisiete del Continente americano, dos de Europa y uno de Asia- juntamente con los observadores de catorce organismos intergubernamentales, dieron realce a semejante manifestación. Cumpló el grato deber de dejar aquí expresa

constancia del reconocimiento de la organización hacia la Unesco por la presencia en dicho Seminario de una excelente delegación, portadora de un valioso documento de trabajo, considerado conforme a su mérito en las deliberaciones.

14.17 En el año actual, la colaboración Unesco-OEI se inició en enero con el paso por la sede del organismo, de la misión que la Unesco enviaba a Filipinas en cumplimiento de una resolución de la última Conferencia General, con el objeto de preparar un informe acerca de las mejoras a introducir en la enseñanza del español en las Islas, lengua que, como es sabido, forma parte de su patrimonio cultural y que, por otro lado, tiene carácter oficial por imperativo constitucional. Compuesta dicha misión por dos eminentes lingüistas, D. José Manuel Rivas Sacconi, de Colombia, y D. Emilio Lorenzo Criado, de España, y un representante de la Secretaría de la Unesco, D. José Blat Gimeno, recibió de la OEI la asistencia requerida. Así se hace constar en el luminoso informe que compendia su actividad, y que el señor Director General ha hecho circular entre los Estados Miembros de la Organización.

14.18 Siguió la celebración en Madrid -del 5 de febrero al 2 de marzo- del Seminario Iberoamericano sobre Planeamiento de Servicios Bibliotecarios y de Documentación, en un programa conjunto OEI-España-Unesco. Participaron diecisiete especialistas de siete países y ocho profesores pertenecientes a tres distintas nacionalidades. La OEI publicó una edición castellana del volumen "Planeamiento de Servicios Bibliotecarios", del Profesor argentino Carlos Víctor Penna, Director de la División de Desarrollo de Servicios de Documentación, Bibliotecas y Archivos de la Unesco, que sirvió de documento de base para los trabajos del Seminario. Las conclusiones elaboradas por éste poseen gran valor para la solución del problema tratado en el área iberoamericana, y pueden servir de guía para la dilucidación del mismo en otras regiones.

14.19 Finalmente, deseo reiterar al señor Director General mi reconocimiento por haberme ofrecido, en el pasado año y en el actual, la excepcional oportunidad de formar parte -bajo la inteligente y grata presidencia de S.A.I. la Princesa Ashraf Pahlavi, y junto a mi eminente colega S.E. Mohammed El Fasi- del jurado mundial encargado de discernir el Premio Mohammad Reza Pahlavi. Pocas tareas podrían complacer en mayor medida al responsable de la Secretaría de un organismo que tantos esfuerzos consagra a los problemas de la alfabetización, como la de colaborar con tan prestigiosas personalidades en tan estimulante trabajo.

14.20 Y para cerrar esta intervención, en el año consagrado a los derechos humanos, deseo recordar el momento histórico en el que la Declaración aprobada por las Naciones Unidas, fue solemnemente proclamada por la Unesco durante la tercera reunión de su Conferencia General, celebrada en 1948, en Beirut, bajo los auspicios de un Líbano maduro de clasicismo, ejemplar de equilibrio y entrañable de hospitalidad. Tengo como altamente satisfactorio el haberme iniciado en las labores de la Unesco, como representante de mi patria, El Salvador, en oportunidad tan señalada, y en clima tan propicio a los favorables augurios. Muchas gracias, señor Presidente.

(14.1) M. BARON CASTRO (Bureau d'éducation ibéro-américain). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président de la Conférence générale, Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les délégués, au moment où je prends la parole en ma qualité de secrétaire général d'un organisme qui a toujours été uni à l'Unesco par d'étroits liens de coopération, qu'il me soit permis de rendre personnellement hommage à tous ceux auxquels je souhaite témoigner ici une admiration et une gratitude dont les raisons sont évidentes.

(14.2) Mes premières paroles seront pour M. William Eteki-Mboumoua, auquel vous avez confié, avec beaucoup de sagesse, le soin de présider cette quinzième session de la Conférence générale. Dès que M. Eteki-Mboumoua a commencé à participer aux travaux de l'Unesco, on pouvait prévoir - en observant son talent, ses capacités et son tact - qu'il accéderait, dans cette Organisation, aux échelons les plus élevés. L'exactitude d'un tel pronostic a été confirmée par les faits et, en portant M. Eteki-Mboumoua à la présidence de la Conférence, vous avez non seulement rendu hommage à ses mérites personnels, mais aussi montré que vous aviez foi dans la jeunesse: d'abord

dans sa jeunesse à lui - car c'est le plus jeune président qu'ait jamais eu la Conférence générale - et ensuite dans la jeunesse de son pays, qui n'a accédé que depuis peu à l'indépendance ; et cette coïncidence n'a eu, j'en suis sûr, rien de fortuit.

(14.3) En adressant à M. Eteki-Mboumoua, avec les respectueuses félicitations de l'organisme que je représente ici, les vœux les plus sincères et les plus cordiaux de son ancien collègue du Conseil exécutif, je crois utile de rappeler qu'à peine plus de dix années nous séparent de l'époque où, tout en s'occupant activement des affaires du Cameroun et des divers territoires qui n'avaient pas encore accédé à l'indépendance, l'Unesco devait passer pour cela par l'intermédiaire du Comité spécial que j'ai eu l'honneur de présider en 1957 et 1958 et qui avait été créé par le Conseil exécutif pour examiner, quand elles avaient trait à des questions relevant de la compétence de l'Unesco, les mesures prises dans les territoires sous tutelle par les puissances chargées de leur administration. Et voici qu'aujourd'hui un citoyen du Cameroun unifié dirige les travaux de la Conférence générale de l'Unesco. La décolonisation, fort heureusement, n'est pas toujours un vain mot !

(14.4) Mon deuxième message personnel sera pour le professeur Bedrettin Tuncel qui, pour avoir été président de la Conférence générale en 1966, a eu l'insigne privilège d'ouvrir la présente session. Le professeur Tuncel jouit ici d'une trop grande notoriété et d'une trop haute estime pour que j'ai besoin de souligner par des paroles élogieuses les éminentes qualités que chacun de nous a depuis longtemps décelées en lui. Mais je souhaite lui exprimer publiquement la gratitude avec laquelle le Bureau d'éducation ibéro-américain, dont je suis le secrétaire général, a accueilli l'hommage qu'il lui a rendu dans son brillant discours d'ouverture, à l'occasion duquel il a formulé le vœu de voir se resserrer les relations entre ce Bureau et l'Unesco. M. Tuncel peut être sûr que ses bienveillantes paroles sont tombées sur un terrain tout prêt à les recevoir et que le Bureau d'éducation ibéro-américain fera, quant à lui, de son mieux pour entretenir et développer les relations qui, si elles sont bienfaisantes par elle-mêmes, ont en outre l'avantage de répondre d'une certaine manière à une exigence de notre temps. Les circonstances actuelles demandent en effet que, dans la mesure du possible, les divers organismes intergouvernementaux unissent leurs efforts pour l'accomplissement de tâches d'intérêt commun, en vue d'atteindre plus sûrement leurs objectifs. S'ils ne le faisaient pas, les sigles qui voisinent les uns avec les autres au fond de cette salle n'auraient pour nous aucune signification profonde ; ils nous apparaîtraient comme de simples formules, pour ne pas dire comme des éléments décoratifs.

(14.5) Mon troisième et mon quatrième messages n'en feront en réalité qu'un seul, car ils s'adressent tous deux à des personnalités d'Amérique latine pour chacune desquelles j'éprouve depuis de longues années une profonde affection et une admiration croissante. Ils s'agit de M. Attilio Dell'Oro Maini, président du Conseil exécutif, et de M. Paulo de Berredo Carneiro, président du Comité exécutif de la Campagne internationale pour la sauvegarde des monuments de Nubie.

(14.6) Les mesures qu'ils ont prises, au cours de l'exercice qui s'achève, pour s'acquitter des tâches si difficiles qui leur incombaient n'auraient pu être ni plus heureuses ni plus efficaces. Je dois ajouter que, si je prends un plaisir particulier à leur adresser mes chaleureuses félicitations, c'est parce que je vois en eux des personnalités qui, en même temps qu'elles sont représentatives des deux grands courants culturels d'Amérique latine, restent fermement associées dans nos esprits aux grandes entreprises auxquelles l'Unesco a récemment participé.

(14.7) Il n'échappe à personne que le succès d'une de ces entreprises - à savoir la reconstruction sur un nouveau site des temples d'Abou Simbel, préalablement découpés sur leur ancien emplacement - constitue, dans l'histoire de la culture, un événement qu'on pourrait marquer d'une pierre blanche et qui - pourquoi ne pas le dire ? - nous permet d'opposer l'heureuse image de la solidarité internationale au sombre tableau que nous offre une humanité constamment menacée d'une destruction qui ne serait vraisemblablement suivie d'aucune renaissance analogue à celle dont les temples d'Abou Simbel nous fournissent un si remarquable exemple.

(14.8) Pour en terminer avec ces messages personnels, il ne me reste plus, Monsieur le Président, qu'à formuler celui que je souhaite adresser à l'éminent Directeur général de l'Unesco, dont vous venez de renouveler le lourd mandat, comme vous y engageait la recommandation que le Conseil exécutif avait adoptée à l'unanimité à Sienna en août dernier. Le fait que vos suffrages aient été unanimes n'a pas besoin d'être expliqué : votre devoir était d'élire le meilleur, et ce devoir a été sagement accompli.

(14.9) Au cours de la mémorable séance qui s'est tenue dans la matinée du 21 octobre, le Président de la Conférence générale, le Président du Conseil exécutif et les neuf orateurs qui ont parlé au nom des différentes régions du monde ont mis en relief les caractéristiques particulières de cet événement exceptionnel, qui peut se définir en trois mots : unité, unanimité et continuité.

(14.10) En félicitant M. René Maheu "ex toto corde" pour le renouvellement de son mandat, je crois devoir étendre mes félicitations à l'ensemble de ses collaborateurs qui, grâce à leur foi profonde dans les principes de l'Organisation, permettent à celle-ci de suivre fidèlement la route qui lui est brillamment tracée par ce guide si expérimenté. Je souhaite aussi exprimer personnellement ma reconnaissance à M. Maheu pour avoir si aimablement mentionné mon modeste nom dans l'admirable discours dont il a fait précéder son solennel serment de directeur général.

(14.11) J'en viens maintenant aux questions concrètes dont j'ai à parler; je veux d'abord dire que, si le Bureau d'éducation ibéro-américain (OEI) s'est fait représenter à cette session - comme à toutes celles que la Conférence générale a tenues depuis qu'elle s'est réunie, en 1956, à New Delhi -, c'est essentiellement en raison du désir qu'il a de marquer très clairement sa foi dans le principe de la coopération interinstitutionnelle, la seule qui permette aux Etats qui font partie des différentes organisations intergouvernementales d'arriver à assurer une coordination satisfaisante entre les plans ou programmes régionaux ou multinationaux et les plans ou programmes de portée universelle.

(14.12) Telles sont les raisons pour lesquelles le Bureau d'éducation ibéro-américain a cherché, depuis qu'il a conclu en 1957 avec l'Unesco un large accord de coopération mutuelle, à entretenir avec cette Organisation une collaboration toujours plus étroite, qui a d'ailleurs toutes chances de se développer encore à l'avenir.

(14.13) Je ne vais naturellement pas risquer de laisser votre attention en vous exposant, même schématiquement, toutes les formes qu'a prises cette collaboration pendant l'exercice 1967-1968; mais il y a quelques points saillants dont je crois, à cet égard, devoir faire mention. J'ai déjà fait allusion à l'un d'eux quand j'ai remercié le professeur Tuncel de l'amabilité avec laquelle il a parlé dans son discours d'ouverture du Bureau que je représente. Mais je dois aussi rappeler que notre Médaille d'or - dont M. Betancur Mejía, qui siège ici en tant que chef de la délégation colombienne, fut le premier bénéficiaire - a été, en 1967, décernée à l'Unesco, pour la remercier, comme il a été dit très clairement, de l'excellent travail qu'elle a accompli, de 1957 à 1966, dans le cadre du Projet majeur pour l'extension et l'amélioration de l'enseignement primaire en Amérique latine, projet qui a grandement contribué aux progrès de l'éducation dans cette immense région, et pour célébrer en même temps le dixième anniversaire de l'accord conclu en 1957 entre l'Unesco et l'OEI.

(14.14) La remise de cette médaille a donné lieu le 3 mai 1967 à une cérémonie qui s'est déroulée ici même et au cours de laquelle j'ai eu l'honneur de m'adresser au Directeur général devant une assemblée qui comprenait le Président de la Conférence générale, le Président et les membres du Conseil exécutif, les délégations permanentes et le haut personnel du Secrétariat; et j'ai alors souligné qu'il fallait voir dans l'attribution de cette médaille à l'Unesco, non pas un simple "geste de courtoisie internationale", mais un "témoignage de gratitude internationale". Dans l'éloquent discours qu'il a ensuite prononcé, le Directeur général a insisté sur les nobles idéaux dont s'était inspiré le Projet majeur et il a déclaré - il convient de le rappeler ici - que sa pensée allait tout naturellement vers ceux qui ont la charge de l'éducation en Amérique latine, autrement dit vers les éducateurs et les administrateurs de l'enseignement, auxquels il souhaitait exprimer son admiration et sa reconnaissance pour la façon dont ils avaient répondu à l'appel de l'Unesco.

(14.15) Je veux aussi parler d'"Impact". Le Bureau d'éducation ibéro-américain a pris les dispositions voulues pour que l'édition espagnole de cette revue continue à paraître; il a accepté d'en assumer les frais à condition que l'Unesco lui fasse parvenir les originaux. Les numéros de 1967 ont déjà paru sous son égide et ceux de 1968 sont sur le point d'être publiés, bien que l'accord relatif à la question n'ait été signé qu'au milieu de l'année passée, ce qui a provoqué, au départ, un important retard.

(14.16) Quant au deuxième stage d'études ibéro-américain sur l'enseignement technique, à l'ouverture duquel a procédé, le 12 septembre 1967, S. Exc. M. Juan Carlos Onganía, président de la République argentine, c'est là parmi les récents événements qui ont marqué la vie des pays ibéro-américains, l'un de ceux qui ont eu le plus d'importance pour la solution des problèmes à résoudre dans le secteur essentiel de l'éducation. La présence de représentants de vingt pays - dix-sept pays d'Amérique, deux pays d'Europe et un pays d'Asie - et celle d'observateurs envoyés par quatorze organisations intergouvernementales lui ont donné un relief particulier. J'ai l'agréable devoir de remercier l'Unesco d'avoir envoyé à ce stage une délégation fort bien composée par laquelle elle nous a fait présenter aux stagiaires un document de travail qui, au cours des débats, a été jugé tout à fait digne d'elle.

(14.17) Durant l'année en cours, la collaboration Unesco-OEI s'est d'abord traduite, en janvier, par le passage au siège du Bureau de la mission que l'Unesco, agissant conformément à une résolution adoptée par la Conférence générale à sa dernière session, avait envoyée aux Philippines

en lui confiant le soin d'établir un rapport sur les améliorations à apporter dans ce pays à l'enseignement de l'espagnol, langue qui, comme on le sait, fait partie du patrimoine culturel philippin et possède en outre, d'après les textes constitutionnels, le caractère de langue nationale officielle. Cette mission qui comprenait, avec deux éminents linguistes, MM. José Manuel Rivas Sacconi et Emilio Lorenzo Criado, respectivement originaires de Colombie et d'Espagne, un représentant du Secrétariat de l'Unesco - M. José Blat Gimeno - a reçu de l'OEI toute l'aide requise. Elle l'a elle-même reconnu dans son lumineux rapport d'activité que le Directeur général a fait circuler parmi les Etats membres.

(14. 18) Un peu plus tard a eu lieu à Madrid, du 5 février au 2 mars 1968, le Stade d'études ibéro-américain sur la planification des services de bibliothèque et de documentation, dont l'organisation avait été entreprise dans le cadre du programme conjoint OEI/Espagne/Unesco. Dix-sept spécialistes de sept pays et huit professeurs de trois nationalités différentes ont participé à ce stage. L'OEI avait établi, pour servir de base aux travaux, une édition espagnole de l'ouvrage intitulé "La planification des services de bibliothèque", dont l'auteur est le professeur argentin Carlos Victor Penna, qui dirige, à l'Unesco, la Division du développement des services de documentation, de bibliothèques et d'archives. Les conclusions auxquelles sont arrivés les stagiaires faciliteront considérablement dans les pays ibéro-américains la solution des problèmes en cause et pourront ailleurs aussi éclairer utilement ces problèmes.

(14. 19) Je veux enfin exprimer encore une fois au Directeur général la reconnaissance que je lui dois pour m'avoir fait, l'année dernière et cette année, l'insigne faveur de me faire participer - sous la présidence éclairée de S. A. I. la Princesse Ashraf Pahlavi et aux côtés de mon éminent collègue M. Mohammed El Fasi - aux travaux du jury mondial chargé de décerner le Prix Mohammad Reza Pahlavi. Pour quelqu'un qui dirige, comme moi, le secrétariat d'un organisme qui a déployé d'immenses efforts pour la suppression de l'analphabétisme, peu de tâches auraient pu être aussi agréables et aussi stimulantes que celle qui m'a donné l'occasion de collaborer avec des personnalités aussi prestigieuses.

(14. 20) Pour clore mon intervention, je voudrais, en cette année consacrée aux droits de l'homme, évoquer la journée historique pendant laquelle la Déclaration universelle que l'Organisation des Nations Unies avait approuvée fut solennellement adoptée par l'Unesco à la session de la Conférence générale qui se tenait en 1948 à Beyrouth, capitale d'un Liban dont l'esprit classique, l'équilibre exemplaire et la généreuse hospitalité ne pouvaient que nous séduire. Je me félicite d'avoir pu, en tant que représentant d'El Salvador, commencer à m'initier aux travaux de l'Unesco à l'occasion de cette même session, donc dans un climat qui était particulièrement propice aux plus grands espoirs.

15.1 PRESIDENT:

I thank H.E. Mr. Rodolfo Barón Castro, Secretary-General of the Ibero-American Bureau of Education.

15.2 We have now come to the end of the list of speakers for this afternoon's meeting. The general policy debate will continue. The next general meeting will be held tomorrow at 10 a.m. I thank this afternoon's speakers for their valuable contributions and the distinguished delegates for their attention and patience. The meeting is now adjourned.

The meeting rose at 5. 45 p. m.

La séance est levée à 17 h. 45

Se levanta la sesión a las 17. 45

Заседание закрывается в 17 ч. 45 м.

Twentieth plenary meeting

26 October 1968 at 10.30 a. m.,
President: Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Vingtième séance plénière

26 octobre 1968, à 10 h.30
Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Vigésima sesión plenaria

26 de octubre de 1968 a las 10.30
Presidente: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)

Двадцатое пленарное заседание

26 октября 1968 г. в 10 ч. 30 м.
Председатель: Г-н ЭТЕКИ МБУМУА (Камерун)

ANNOUNCEMENT BY THE DIRECTOR-GENERAL : ACCESSION TO UNESCO OF MAURITIUS

COMMUNICATION DU DIRECTEUR GENERAL : ADHESION DE L'ILE MAURICE A L'UNESCO

COMUNICACION DEL DIRECTOR GENERAL : ADHESION A LA UNESCO DE LA ISLA MAURICIO

СООБЩЕНИЕ ГЕНЕРАЛЬНОГО ДИРЕКТОРА: ЗАЯВЛЕНИЕ О ВСТУПЛЕНИИ О МАВРИКИЙ В ЮНЕСКО

1.1 Le PRESIDENT. -

Mesdames, Messieurs, je déclare ouverte la vingtième séance plénière.

1.2 Avant de reprendre le débat de politique générale, je donne la parole au Directeur général qui a une communication à présenter à la Conférence.

2.1 Le DIRECTEUR GENERAL. -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai reçu du Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni le télégramme suivant dont je vais vous lire le texte original anglais :

"Constitution of Unesco signed and instrument of acceptance of Constitution deposited with United Kingdom Government on behalf of Mauritius on 25 October 1968. Acceptance therefore effective same date,

Signed : Michael Stewart"

2.2 Ainsi, du fait de l'accession au statut d'Etat membre de l'île Maurice, qui jusqu'ici était Membre associé, l'Organisation compte désormais 125 Etats membres.

GENERAL POLICY DEBATE (continued)/DEBÂT DE POLITIQUE GÉNÉRALE (suite)/
DEBATE SOBRE POLITICA GENERAL (continuación)/ ОЗСУЖДЕНИЕ ВОПРОСОВ
ОБЩЕЙ ПОЛИТИКИ (продолжение)

3.1 Le PRESIDENT, -

Je suis particulièrement heureux de saluer le cent vingt-cinquième Etat membre de notre Organisation, Le délégué de l'île Maurice, qui se trouve parmi nous, ayant demandé à intervenir dès aujourd'hui, j'ai pris la liberté de lui donner la parole avant les autres orateurs inscrits pour parler ce matin, ce qui entraînera un léger décalage dans la liste des interventions. J'espère, Mesdames, Messieurs, que vous approuverez ma décision.

3.2 Je donne donc la parole à S. Exc. M. Jomadard, ministre de l'éducation et des affaires culturelles, chef de la délégation de l'île Maurice.

4.1 Mr. JOMADAR (Mauritius):

Mr. President, distinguished delegates, the Government and the people of Mauritius are highly sensible of the signal honour implicit in our admission to membership of this great assembly of nations. I thank you, Mr. President, and you, Mr. Director-General, for your very kind words of welcome. My delegation brings you the hearty greetings of Mauritius and its sincere wishes for a successful conference. On this memorable occasion, my Government pledges itself to work in full and active co-operation with all the Member States in accordance with the high ideals of Unesco.

4.2 Your election, Mr. President, has been welcomed with great satisfaction by this august Assembly, and my country, which has special connexions with Africa, wishes particularly to associate itself with the tributes which have been paid to you. My delegation has been deeply impressed by the profound humanitarian wisdom and the inspiring philosophical content of your speech, which I am confident will be remembered as one of the most brilliant and effective declarations in Unesco's history.

4.3 I would also like to extend the congratulations of my delegation to Mr. René Maheu upon his re-election to the high office of Director-General. It is a privilege for our Organization to benefit from the services of Mr. Maheu who belongs to that élite without whom the world would be devoid of sense and purpose.

4.4. The award of the Nobel Peace Prize this year, International Human Rights Year, to Professor René Cassin, the author of the Universal Declaration, is of special significance. This proves that, despite all the tensions which divide the world, there are men of goodwill who are appreciative of the efforts made by those who contribute selflessly to world peace, for world peace is an essential prerequisite to the maintenance of human values. The recognition of the services of Professor Cassin is a tribute to Unesco, with which he has special associations, and to France, whose culture of universality and humanism is one of the noblest products of the human mind. The declaration by its distinguished delegate, Mr. Edgar Faure, again bore witness to the vitality of French culture.

4.5 Since its creation, Unesco has been actively concerned with the improvement of educational techniques, has provided generous assistance for the eradication of illiteracy and has widened the scope of its collaboration with governmental and non-governmental organizations. Unesco's promotion of natural sciences through assistance to Member States in the planning of science policy and research, the improvement of science teaching in secondary schools, the exchange of scientific information have all contributed to the well-being of mankind. My Government looks forward to the International Education Year scheduled for 1970 under the auspices of Unesco. One of the main tasks of the National Commission which we will set up shortly in Mauritius will be to examine ways and means of contributing effectively to that very important event.

4.6 The Report of the Director-General on the Activities of the Organization and the Draft Programme and Budget for 1969-1970 are highly commendable documents for which the

Director-General as well as the Secretariat deserve our gratitude and admiration. Unesco's achievements are considerable in scope and diversity. Its relations with the United Nations and its Specialized Agencies now include close consultation with UNIDO and increased co-operation with ILO, which will lead to better use of human resources and integrated vocational and technical training for the young; with Unicef in the educational field; and with FAO and ILO in agricultural education, science and training. Mauritius which is basically an agricultural country trying to diversify its economy and which has set up a university with particular emphasis on agricultural technology welcomes Unesco's efforts in the application of science and technology to the developing countries.

4.7 Unesco has helped to create favourable conditions for the acceleration of technical assistance programmes. It is recognized that the transfer of technical know-how and capital aid are not forms of international charity but an obligation on the part of developed countries for the benefit of the whole world. Countries which today enjoy a high degree of industrialization and a high per capita revenue have not in the past been self-sufficient. Their economic development has depended on an interchange of techniques and foreign contributions. Developing countries are therefore anxious to see both an increase in the flow of capital aid, and a liberalization of those policies and procedures which impede the economic expansion of less privileged countries and thus frustrate the aspirations of their peoples.

4.8 Unesco, recognizing the rôle of communication in modern civilization, has given considerable attention to the expansion of education and culture through the interchange of information in the international community. I am alive to the conflicting priorities which confront Unesco and its General Conferences against the background of financial and other limitations. I appreciate that while much money, time, and energy has to be devoted to the eradication of illiteracy and to the more rational use of human resources, our Organization should give some form of priority to the spread of culture, to the exploration of the cultural wealth of the world. Unesco's Campaign to Save the Monuments of Philae, the completion of the Abu Simbel project and the reconstruction of the Temple of Buhen, as well as the efforts to restore cultural property in Florence and Venice are concrete examples of what international goodwill and co-operation can achieve. However, much remains to be done in the field of culture. My delegation believes that Unesco is the ideal institution to provide a framework which would enable poets, artists, writers and scientists to work in close co-operation for the welfare of mankind. Culture does not admit any frontiers and is not, or at least should not be, the property or monopoly of any privileged group. Many men and women, thirsty for knowledge and culture, are deprived of all means of enjoying not only their own cultural wealth but also that of other peoples. This is not a merely aesthetic consideration. We must not overlook the contribution poetry, music, painting and other forms of art can make towards developing international understanding and solidarity among the peoples of the world.

4.9 My delegation has noted with great satisfaction that concrete proposals have been formulated for reducing the imbalance which has so far existed in Unesco programmes between culture and education or science. In this connexion, the proposed Conference of Ministers of Culture in 1970, the consolidation of activities relating to the creative arts, the expanded programme for the preservation of cultural property and the proposal to hold an international symposium entitled "Peace and Truth in Gandhi's Humanism" in October 1969 deserve special mention.

4.10 Mauritius is at the cross-roads of civilization. It is a multi-racial as well as a multi-lingual country. Our forefathers came from France, Africa, Madagascar, India and China. Eastern and Western cultures coexist and blend harmoniously. English and French as well as oriental languages are taught in schools, and no fewer than ten languages and dialects are to be heard on radio and television. My Government is convinced that the Major Project on Mutual Appreciation of Eastern and Western Cultural Values (1957-1966) has given Member States an awareness of the wider possibilities of enrichment that both East and West can provide.

4.11 The Draft Programme and Budget for 1969-1970 reflects a growing determination to modernize and raise the standards of education, to intensify the adult literacy campaign, to ensure equality of opportunity, to provide youth with the necessary skills to enable it to integrate itself in the community, to narrow down differences in the rate of development between urban and rural areas, to promote such science policies and to organize such research and training as will assist economic development, and to stimulate the cultural advancement of the community. In brief, the vast programme of activities may be described as ambitious but rightly so. If Member States pledge themselves to support Unesco, if they are conscious of their obligations as they are of their rights, they will in future review with pride their common achievements.

4.12 In conclusion, Mr. President, I should like to express the hope that Unesco's efforts to make the world a better place to live in by eliminating the glaring differences which exist, by promoting economic and social development, international solidarity and fraternity, will receive at all levels the support and co-operation they deserve.

5.1 Le PRÉSIDENT.

Je remercie le chef de la délégation de l'île Maurice et lui renouvelle l'expression de la joie que nous éprouvons à compter son pays au nombre des Etats membres de l'Organisation.

5.2 Je donne maintenant la parole à M. Alejandro Roces, chef de la délégation des Philippines.

6.1 Mr. ROCES (Philippines):

Mr. President, Mr. Director-General, fellow delegates, it gives me great pleasure, on behalf of the Philippine delegation, to congratulate you, Mr. President, on your unanimous election to the highest position which can be bestowed by this assembly.

6.2 We in the Philippines are particularly proud that a distinguished representative of an African nation has been so honoured. It is a recognition of the rôle that the newly-emerged States of Africa can play in the conduct of the affairs of Unesco.

6.3 I should also like to avail myself of this opportunity to associate my delegation with the congratulations extended to Mr. René Maheu on his reappointment as Director-General of Unesco.

6.4 My delegation has also been specifically charged by the President of the Philippines to express the grateful thanks of our Government and people for the message of sympathy from the Director-General and the promptness with which he dispatched a Unesco reconnaissance mission to the Philippines, following the sudden havoc wrought by the earthquake in Manila on 2 August 1968. In their public and televised appearances and through the press, the Unesco mission gave valuable moral support to the people, reassuring them out of their knowledge and experience and giving added impetus to the serious study of earthquakes as a geological phenomenon. This sector of Unesco's programme on natural disasters and the means of protection against them deserves the continuing support of the General Conference.

6.5 Addressing myself now to the main document before us, the Draft Programme and Budget for 1969-1970 (15 C/5), let me say that this document as a whole offers a unique world programme in education, science and culture which, for all its bulk and complexity, is designed to meet the changing needs of member States and the world at large. It is a programme marked by the traditional priorities for education and the natural sciences, including technology, and structured to ensure the development of the Organization's activities as laid down in its Constitution. It is a programme which, subject to a few observations, the Philippine delegation supports whole-heartedly.

6.6 The Director-General is to be congratulated for hewing faithfully and creatively to the policy lines adopted by the General Conference and the resolutions of the Executive Board, taking also into account his consultations with Member States and other entities concerned in the process of drafting the programme and establishing the budget for 1969-1970.

6.7 This draft programme and budget has taken account of a great many policy lines, directives and the wishes of governments and the Executive Board has made many recommendations which to us appear well founded. The Philippine delegation supports the recommendation to reduce the number of resolutions in future to a single resolution for each chapter of the programme, to condense the work plans, and to index the document, correlating the different sectors and providing essential references where necessary.

6.8 As regards the general situation of the world today, to which the draft programme and budget is the Organization's considered response, the Philippine delegation finds three major concerns which, although already touched upon in the draft programme, we would like to discuss. Our purpose in doing so is to draw the world's attention to the seriousness of these preoccupations, so that international assistance can be made more pragmatic, concerted and effective. We have in mind in particular the following: (i) the almost total neglect of out-of-school youth the world over, (ii) the rising expectations of the rural areas in the developing countries of the world, and (iii) the increasing breakdown of law and order in many Member States, including the Philippines.

6.9 Concerning the first point, the Philippine delegation is pleased to see the proposed resolution 1.31 in the 1969-1970 Draft Programme and Budget, based on resolution 1.42 of the fourteenth session of the General Conference. Subsection (a) of this resolution deals with the development of institutions for out-of-school youth education and the promotion of networks of national institutions for this same purpose.

6.10 Although the number of young people out of school equals or exceeds the number of those attending school, they lack in most cases any all-embracing national institution or agency to take care of their diversified interests and needs and to direct their equally diversified talents and abilities to constructive and positive participation in local, national and international life. Instead, there are a number of national agencies, each claiming their loyalty for civic, social, religious, artistic, health, political or ideological activities. The result is piecemeal success in one or another of these activities, but, in general, out-of-school youth are left to shift for themselves.

6.11 Not only is there no education for out-of-school youth but there is no national institution or agency which can protect and advance their interests, so that they can in time develop their potentialities and become useful citizens. This contrasts with the position of in-school youth who have a Ministry or Department of Education to take care of them, and a future to look forward to. The Philippine delegation firmly believes that out-of-school youth have the same right to participate in the economic, social and cultural life of their respective countries, as stipulated in the Universal Declaration of Human Rights. The trend towards recognition of out-of-school youth in the context of society as a whole is gaining ground but unfortunately rather slowly. The Philippine delegation agrees with the work plans of the Secretariat which point out that international assistance is necessary to accelerate this development.

6.12 We in the Philippines would like to join the few countries which have institutionalized assistance to out-of-school youth and joined the long-term experimental programme, among them Ceylon, Chile, France and Niger. We already have legislation pending in our Congress for the creation of a Commission on Youth Citizenship and Development. We would like to share, and also contribute to, the experiences gained in this "new deal" for out-of-school youth the world over. The Philippine delegation affirms its continuing support of this particular sector of Unesco's programme.

6.13 Our second concern is with the rising expectations of the rural areas in the developing countries of the world - in Asia, Africa, Latin America, and the Middle East. In most of these countries today, the rural areas represent from 80 to 90 per cent, not only of the national territory, but also of the population. And yet, while the smaller urban areas greatly benefit from world educational, scientific, technological and cultural advances, the rural areas are often assured only of the three p's - plans, pledges, and promises of things that seldom, if ever, come to pass, or only after long delay.

6.14 The gap is thus widening between the urban areas, many of which have become affluent almost overnight, and the rural areas which never seem to rise from the depths of grinding poverty and deprivation. Moreover, a brain drain and even a muscle drain results from the migration of people from the rural to the urban areas. This situation must be righted. Social justice does not mean the sharing of poverty and deprivation, but the upward equalization of living standards and of opportunities for growth and self-fulfilment.

6.15 Life in the villages must be made more pleasant and the inhabitants given reason to hope. The villages must be revitalized. It is our belief that, within its fields of competence, Unesco can bring nearer to approximate fulfilment some of the rising expectations of the rural areas, not in terms of infrastructure, but rather by expanded education, including the diffusion of new scientific knowledge and methods particularly adapted to rural conditions, through increased mass communication and extended cultural participation.

6.16 As an example of what science and the effective application of new knowledge could contribute to national development, I should like to mention the case of miracle rice in the Philippines. As soon as the new varieties were developed, my Government through various agencies, initiated programmes and measures, using mass communication techniques to disseminate as rapidly as possible among our rural population elementary scientific information necessary for the proper cultivation of the high-yielding rice. The introduction of these new rice varieties has had unprecedented effects. In many rural areas which formerly could not even produce enough for their inhabitants, there have since been surpluses. Problems of scarcity were replaced by the less painful problems of over abundance. On the national scale, the Philippines, within the short period of two years, achieved self-sufficiency in the production of rice, its basic staple food, whereas previously it had always been a rice-importing country. This would not have been possible were it not for the effective dissemination of basic scientific information to the rural population.

6.17 My delegation feels that the development of these new rice varieties in the Philippines could in the near future contribute tremendously in alleviating the scourge of famine which has for so long afflicted many of the rural populations of Asia, Africa and Latin America.

6.18 Aware of the importance of the natural sciences and their application to the economic and social development of rural areas, the Philippines delegation firmly supports Unesco's programme on science policy, information and research as contained in Paragraphs 567 to 599 of the draft programme and budget and welcomes Unesco's continued interest in assisting Member States to meet their needs in agricultural education. I should also like to mention that the President of the Philippines has taken great interest in the results of the recently held conference in New Delhi on the Application of Science and Technology to the Development of Asia (CASTASIA). Appropriate measures to implement recommendations have been taken in the Philippines.

6.19 We need not deal at any great length with the third major concern - the breakdown of law and order. The mass media are saturated with the subject. Not a day passes without headlines about the upsurge of crime and other forms of lawlessness, including destructive and violent demonstrations against constituted authority and society in general. Such deterioration of law and order impedes, even negates, development. Clearly there is something wrong. What is the reason for these social eruptions? Maladjustment, discontent, or sheer defiance of the law? Whether in developed or developing Member States, this social phenomenon seems to have a pattern, however vague or incomprehensible it may be at present.

6.20 A social scientist referred to the present period as the Decade of Protest. In explaining some of the paradoxes in contemporary society, he said of the student activist: "On the one hand he is asked not to participate in society but rather to participate in school, yet when he tries to participate there, especially in political ways and in ways which involve him in more responsible decision-making rôles, he is told, 'No, not here either. No, not now either'. Might he not then try anyway to be significant at 21 rather than waiting until 25?"

6.21 To our way of thinking, this cry for change, growing louder throughout the world, requires that Unesco pay greater attention to the social science field. The General Conference has given priority in the past several years to education and the natural sciences, including technology. I think we can all agree that the world as a whole has made sound progress in these areas, but unfortunately it has remained weak and ill-equipped to face the grim reality of disorder and lawlessness which threatens peace and order throughout the world community.

6.22 We therefore suggest that it is time Unesco approached the problem with greater seriousness than in the past, by levelling the whole battery of the social sciences against this impending threat to nations great and small and to society at large. How? That is the big question. In any case, we must act now.

6.23 There is abundant evidence that the assistance of social science research is badly needed in policy and decision-making. The events that have recently taken place in many industrialized countries are well known. The need for attention to the results of social science research has become apparent. The great increase in studies in these disciplines in the university and outside is a recognition of the usefulness of the social sciences in solving many development problems.

6.24 The developing countries should avail themselves of that knowledge to hasten both economic and social developments in their respective territories. There is already an increasing and more explicit demand for social science research, for specialists along these lines, and for documentation sources for further studies. Social science resources should therefore be developed as soon as possible.

6.25 These are generalizations, but perhaps they might constitute the "critical mass" or pivotal point around which the Unesco programme in the social sciences could revolve. For it will not necessarily be a global war which destroys mankind and our material world. The internal corroding effect of violence and lawlessness on Member States can no less surely destroy the foundation of civilization itself, unless human intelligence can devise strategies in the social sciences to control or moderate such violence and lawlessness.

6.26 These, then, are a few of the more pressing concerns of the Philippine delegation at this session of the General Conference; the almost total neglect of out-of-school youth the world over, the rising expectations of the rural areas of developing and undeveloped countries; and the breakdown of law and order which poses a threat to the peace and development of Member States. It is our hope that the 1969-1970 Draft Programme and Budget will be so implemented that its relevant resolutions and budgetary provisions will prove adequate to meet the seriousness and urgency of these concerns.

7.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation des Philippines et je donne la parole au professeur Tuncel, chef de la délégation de Turquie.

7.2 A cette occasion, je suis particulièrement heureux de vous annoncer, Mesdames, Messieurs, que M. Tuncel, ancien président de la Conférence générale, a reçu, le 18 octobre, des mains du Directeur général et en présence de tout le Bureau de la Conférence, la médaille d'or de l'Unesco. Cette distinction, créée pour rendre hommage aux personnalités qui ont rendu des services éminents à l'Organisation, a donc été décernée au professeur Tuncel. Je suis heureux de le féliciter en votre nom à tous.

8.1 M. TUNCEL (Turquie). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, avant de commencer mon exposé, je tiens à remercier de tout coeur le Président de la Conférence générale de ses aimables paroles. L'attribution de la médaille d'or de l'Unesco est un très grand honneur qui m'échoit et, à cette occasion, je tiens également et surtout à remercier le directeur général, M. René Maheu.

8.2. Etant donné que je prends la parole à cette tribune au nom de la délégation de Turquie, pour présenter nos observations sur les rapports du Directeur général concernant l'activité de l'Organisation entre les quatorzième et quinzième sessions de la Conférence générale, il m'est particulièrement agréable, dès l'abord, de renouveler nos plus sincères félicitations à M. Eteki-Mboumoua, président de la quinzième session de la Conférence générale, qui réunit en lui toutes les qualités propres aux communautés d'un continent qui nous a singulièrement enrichis, depuis qu'il participe à l'oeuvre de l'Unesco, en apportant son concours actif à la défense de la civilisation de l'universel et, par là, de ses propres valeurs. Nous devons, Mesdames, Messieurs, saluer cet événement capital de notre temps, l'entrée des cultures africaines dans la civilisation universelle. Je me permettrai, à ce propos, de rappeler que, par sa culture, ses traditions orales, son riche folklore, ses danses, sa musique et sa poésie - dont nous avons parmi nous un digne représentant, M. Bernard Dadié, délégué de la Côte-d'Ivoire - l'Afrique s'intègre de plus en plus dans cette civilisation universelle. Le Gouvernement turc vous félicite, Monsieur le Président, de cette juste consécration.

8.3. Au début de cet exposé qui sera intentionnellement bref, car le temps imparti pour l'examen du nouveau Projet de programme et de budget nous est précieux, notre pensée reconnaissante va tout naturellement au directeur général, M. René Maheu, à qui je tiens à transmettre du haut de cette tribune les félicitations du Gouvernement de la Turquie, qui a été l'un des premiers à proposer la reconduction des hautes fonctions qu'il assume à la tête d'une Organisation à laquelle notre pays est sincèrement attaché, sous le signe et à la lumière des idées du grand fondateur de notre République, Atatürk. Nous sommes convaincus que M. René Maheu, qui a un esprit créateur, qui met toute sa volonté et sa rigueur au service de son travail, et qui oeuvre avec patience et méthode, est précisément la personnalité qu'il nous fallait pour affronter courageusement les tâches à accomplir.

8.4. Je voudrais, d'autre part, féliciter le Conseil exécutif de l'Unesco et son éminent président, M. Dell'Oro Maini. Depuis plusieurs années, et particulièrement en sa qualité de président du Conseil exécutif, M. Dell'Oro Maini a, avec la grande compétence et la sagesse qui le caractérisent, participé de la manière la plus appropriée et la plus brillante aux travaux de cet important organe, qui est l'âme même de la Conférence générale. La délégation de Turquie lui adresse ses plus vives félicitations pour l'action si fructueuse qu'il exerce, toujours en cette qualité, au sein de la Conférence générale. Ses introductions, ses présentations des documents que le Conseil soumet à notre examen facilitent singulièrement la tâche de la Conférence.

8.5. Puisque j'ai parlé du Conseil exécutif et de son Président, qu'il me soit permis de présenter quelques observations sur la proposition du Conseil relative à sa composition, à la durée du mandat et aux modalités d'élection de ses membres. Je suis en mesure de vous dire que ces recommandations sont l'aboutissement d'un travail très sérieux, très méthodique, que le Conseil a entrepris conformément à la résolution 7, adoptée par la Conférence générale lors de sa quatorzième session. Je me dois, à ce propos, de rendre un fervent hommage à Dame Mary Smieton qui, à la tête du Comité spécial du Conseil exécutif, a vraiment mérité notre admiration. Le document 15 C/24 peut, dans une première phase, nous guider utilement. La délégation turque a suivi avec un vif intérêt le débat qui s'est instauré à ce sujet. Il nous semble qu'il y a intérêt à suivre, dans leur ensemble, les recommandations du Conseil exécutif. Pour ce qui est de cette fameuse expression de "répartition géographique", il y aurait avantage à la définir plus clairement. C'est là, à notre sens, un terme qui ne tient pas toujours compte de la réalité sous le rapport de la géographie, de l'histoire et de la diversité des cultures. Un examen attentif des cinq groupes qu'on nous propose révélerait facilement la relativité et même la faiblesse des notions de région, de géographie et, plus particulièrement, de répartition. Ce qui doit retenir notre attention, ce qui pourrait même, avec le temps, devenir inquiétant, c'est le danger qui menacerait chaque groupe électoral si, en son propre sein, il s'instaurait un corps électoral, qui pourrait aller jusqu'à établir des listes préférentielles à partir des candidatures présentées par les gouvernements - autrement dit, qui exercerait, à lui seul, une contrainte sur le contingent de sièges que la Conférence attribuerait à chaque groupe. Est-il besoin d'ajouter

qu'en réalité il n'y a - et il ne doit y avoir - qu'un groupe électoral et un seul : la Conférence générale elle-même ? Nous sommes d'avis que l'on pourrait, comme on l'a proposé, déterminer pour chaque groupe ou pour chaque région, un nombre déterminé de candidats au Conseil exécutif.

8.6 Cela dit, je voudrais très brièvement m'arrêter sur quelques points que nous jugeons importants dans les rapports sur l'activité de l'Organisation et dans le Projet de programme et de budget pour 1969-1970.

8.7 Premièrement, les relations avec les commissions nationales pour l'Unesco. L'examen de cet important problème au sein de la Commission du programme a fait ressortir une fois de plus la nécessité d'accroître l'action de ces organes en les dotant de moyens matériels plus étendus. Mais le véritable problème concerne, à notre avis, l'autonomie dont ils doivent jouir. Il est important que les commissions nationales ne réunissent pas invariablement des fonctionnaires qui relèvent des ministères intéressés, mais qu'elles comprennent aussi des personnalités appartenant aux domaines de compétence de l'Unesco et capables de donner librement leur avis, en cette qualité. Je me permets de souligner que le principe des réunions sous-régionales de ces commissions doit être recommandé. La Conférence sous-régionale des commissions nationales balkaniques et nordiques, tenue à Istanbul en septembre 1967, et la Conférence des commissions nationales européennes, organisée à Monaco en juillet 1968, peuvent être citées comme de bons exemples de l'utilité de telles réunions.

8.8 Deuxièmement, nous tenons à féliciter le Secrétariat de l'Unesco pour le programme d'éducation qu'il nous propose. Ce programme est particulièrement riche en activités. Nous estimons que, dans ce domaine, l'alphabétisation des femmes en milieu rural dans les pays en voie de développement mérite une attention particulière. Il est juste aussi de se pencher sérieusement sur l'amélioration de la condition du personnel enseignant, particulièrement au niveau primaire. Nous appuyons enfin toutes les activités prévues en faveur de la jeunesse.

8.9 Troisièmement, les crédits affectés aux recherches sur les ressources naturelles devraient, à notre sens, être sensiblement accrus à l'avenir.

8.10 Quatrièmement, la promotion du respect universel des droits de l'homme, et notamment la mobilisation de l'opinion publique à cet égard, nous semblent revêtir une importance primordiale dans les circonstances actuelles. L'introduction de l'étude de ces droits dans les programmes scolaires devrait être particulièrement recommandée.

8.11 Nous tenons à féliciter chaleureusement le Directeur général pour l'Etude internationale sur les tendances principales de la recherche dans le domaine des sciences sociales et humaines.

8.12 Cinquièmement, en ce qui concerne la culture, les activités prévues pour les deux années à venir dans le domaine de l'étude des cultures orientales, africaines, latino-américaines et européennes sont de nature à donner de très bons résultats. Dans le programme relatif à la culture, la préservation et la mise en valeur des biens culturels, des monuments et des sites nous intéressent au premier chef. Le Directeur général a bien mérité notre reconnaissance en raison de l'intérêt constant qu'il porte à ces questions. Pouvons-nous espérer qu'un site classique, tel que celui de Sidé, sera sauvegardé, le plus tôt possible, sur le plan du tourisme culturel ? J'ajoute que tout ce qui relève, dans le programme, de l'éducation artistique, aura notre appui.

8.13 Par ailleurs, nous tenons à souligner l'importance des activités relatives aux archives. Nous remercions le Directeur général d'avoir envoyé en Turquie une mission d'experts en vue de la réorganisation des archives ottomanes.

8.14 Sixièmement, enfin, les publications. Nous continuons à penser que les publications réalisées dans les domaines de compétence de l'Organisation prouvent réellement la maturité du Secrétariat. Elles sont à tous égards remarquables, et seront toujours très recherchées par tous les travailleurs intellectuels. Je me plais à citer quelques titres : "Eduquer et instruire" (Dottrens) ; "Tendances nouvelles de l'enseignement de la physique, des mathématiques et de la biologie" ; "L'apartheid, ses effets sur l'éducation, la science, la culture et l'information" ; "Index Translationum" ; "La télévision et l'éducation sociale des femmes" ; et je n'oublie pas cet admirable recueil de textes sur les droits de l'homme, auquel restera attaché le nom de Mlle Jeanne Hersch : "Le droit d'être un homme". Ces titres sont assez éloquentes pour marquer la nature des préoccupations de notre Organisation.

8.15 Je tiens aussi à vous faire part, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'une initiative qui a été prise par la Commission nationale turque pour l'Unesco et qui a donné, dans le domaine de l'information du public, de très appréciables résultats : il s'agit des Semaines culturelles de l'Unesco qui, chaque année, comportent, dans les diverses régions de la Turquie, des manifestations artistiques et culturelles.

9. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de Turquie et je donne la parole à S. Exc. le Dr Herbert Hutt Gil, chef de la délégation du Costa Rica.

10.1 El Sr. HUTT GIL (Costa Rica):

Señor Presidente, señor Director General, señoras y señores delegados: Constituye para mí un grato placer tomar la palabra en esta 15a. reunión de la Conferencia General para felicitar muy cordialmente a todas aquellas personas que han trabajado en la Unesco aunando sus esfuerzos en la realización de los programas de educación, de ciencia y de cultura desarrollados en los últimos años. Sólo en fecha reciente la humanidad ha emprendido la gigantesca tarea de la educación en escala mundial; han sido menester siglos de historia para comprender que la ignorancia se encuentra en la base de la incompreensión, la desconfianza y los prejuicios entre los pueblos. Hoy la noble misión educativa, lenta pero seguramente, conduce a la humanidad a su desarrollo general brindando a los hombres y a los pueblos nuevas y mejores posibilidades de iniciativa, de creación y de paz.

10.2 La explosión demográfica constituye hoy para nosotros uno de los graves problemas, pues corre pareja con el de la alimentación de una humanidad siempre creciente. La labor de la Unesco en materia de enseñanza y divulgación de las ciencias agrícolas y de la correcta utilización de los recursos humanos y naturales en los campos de cultivo y producción de alimentos, se impone como factor indispensable, pues es imposible enseñar, educar, producir, y hacer vivir libremente a un pueblo que sufre hambre.

10.3 Instrumento esencial de progreso es la formación de personal técnico; en efecto, nuestros países de incipiente nivel profesional, presentan una lamentable carencia de personal técnico medio, es decir, de peritos y obreros calificados que puedan llevar a buen término los cálculos o instrucciones del profesional académico. La Unesco tiene allí un enorme campo de trabajo abierto, colaborando en tecnificar nuestras sociedades a través de la formación de personal capacitado. Insistiré en que nuestra urgencia de técnica es a corto plazo, dado que en países en vías de desarrollo los planes a largo plazo sufren frecuentes y profundas modificaciones debidas a los violentos cambios económicos y sociales.

10.4 Permítaseme, señor Presidente, hacer una breve reseña de la excelente colaboración que la Unesco ha prestado en lo referente al campo específicamente cultural justamente en vísperas de que Costa Rica celebre el centenario de la promulgación de la ley de enseñanza primaria obligatoria para niños y niñas, vigente desde 1869.

10.5 En su 14a. reunión, la Conferencia General aprobó la resolución 3.325, por la que se autoriza al Director General a "emprender el estudio de las culturas de la América Latina en sus expresiones literarias y artísticas, a fin de determinar las características de estas culturas". Deseo darle todo el énfasis -en su misión y en su amplitud- que este

proyecto tiene para América Latina; constituye, a la vez, una fecunda afirmación regional y un mensaje hacia lo universal -fundamentalmente a través de la Unesco- de nuestra historia y de nuestra cultura.

10.6. Una de nuestras más simbólicas ambiciones -quizá la que revela una mayor constante histórica- es la de la unidad. Y esta unidad, en todo el vigor de sus antecedentes, la encontramos ya desde siglos atrás en la historia de nuestro arte y de nuestra civilización. Será, pues, éste el mensaje concreto y la revelación final del magnífico proyecto de la Unesco que ahora comentamos. La realización inmediata del plan comenzó en Lima, entre el 27 de noviembre y el 1° de diciembre de 1967. La elección de esta ciudad para organizar los trabajos lleva en el fondo una intención de homenaje para el Perú, a cuya delegación ante la Unesco debemos la propuesta inicial del proyecto.

10.7. Fue también en Lima donde se decidió ya concretamente que la primera etapa del programa lo formara un estudio de las literaturas de América Latina. Para ello se acordó, además, que un grupo de trabajo formado por lo más selecto y representativo de la crítica y de las letras hispanoamericanas, coordinado por el escritor argentino César Fernández Moreno y en representación del Director General de la Unesco, se reuniera en la capital de mi país, San José de Costa Rica, entre el 12 y el 16 de agosto de 1968, para continuar las labores ya antes formuladas en Lima. Me permito mencionar fechas concretas, ya que todas ellas son recientes y que nos están confirmando que el proyecto es ahora una realidad, quizás una de las más inspiradoras realidades que nuestra América Latina haya realizado en el seno de la Unesco.

10.8. Parecía lógico y sistemático que para el estudio de referencia se comenzara con el de la expresión literaria por ser ésta, probablemente, la actividad artística más interdisciplinaria de todas ellas; pero existía otra razón aún de mayor fuerza para mantener esta actitud; me refiero a la presencia mundial -inmediata y siempre creciente- que ha alcanzado en los últimos años la literatura de Latinoamérica. Sus traducciones -particularmente la de la novelística- abundan en todas las lenguas y en todos los continentes; me atrevo a decir todavía más, al afirmar que, en algunos aspectos, la literatura latinoamericana ha sugerido nuevas posibilidades para otras literaturas extranjeras. No podemos, desde luego, olvidar tampoco el hecho tan revelador y permanente de que el premio Nóbel en 1967 fuera, con tanto acierto y justicia, otorgado a Miguel Angel Asturias, es decir, a uno de los más grandes novelistas del área latinoamericana.

10.9. Resumiendo lo referente a este tema, diré que el plan de trabajo que se formuló en San José de Costa Rica para el estudio de las literaturas de la América Latina quedó ya felizmente terminado. En su elaboración de base se trató de dar un doble contexto al tema: el uno, capaz de revelar -y también de descubrir en algunos aspectos- el mensaje auténtico e íntimo para los mismos latinoamericanos de su propia literatura; el otro, un contexto que pueda ofrecer el fácil e inmediato acceso para las otras culturas; hacia un panorama representativo de nuestra literatura dentro del mismo sentido de universalidad que representa la Unesco. Dicho en otras palabras, una posibilidad simultánea tanto de exploración como de divulgación.

10.10. Para finalizar, debo mencionar que desde el punto de vista del impulso y la valoración del hombre, el segundo Decenio se ha caracterizado por la Campaña Mundial de Alfabetización. El principio orientador de tan gigantesca tarea es el de que la realización humana que en su aspecto más radical exige la cultura, no pierda de vista su principio fundamental que es la formación de hombres libres que sean los árbitros de su propio destino.

10.11. Ello supone por parte de cada ser humano la posibilidad de tomar conciencia del mundo en que vive, mediante una formación que ya en su etapa elemental debe ser tan global y objetiva como sea posible. No imaginamos una sociedad desarrollada y armoniosa sino como un conjunto de personas realizadas en todas sus potencias. Ha ahí la tarea fundamental de nuestra organización: hacer de cada ser humano una persona, del

conjunto de la sociedad un cuerpo digno de sus individuos, para que algún día nuestro mundo tenga una cara verdadera de paz y de justicia.

(10.1) Mr. HUTT GIL (Costa Rica) (Translation from the Spanish):

Mr. President, Mr. Director-General, ladies and gentlemen: For me it is a particular pleasure to address this fifteenth session of the General Conference in order cordially to congratulate all those who have worked in Unesco and thus contributed to carrying out the educational, scientific and cultural development programmes of recent years. It is only recently that mankind has undertaken on a world scale the gigantic task of education; centuries of history were necessary before it was understood that the misunderstanding, distrust and prejudice between people was the result of ignorance. Today education, that great cause, is leading mankind as a whole towards full self-realization, offering men and nations new and better opportunities for initiative, creation and peace.

(10.2) For us, the population explosion constitutes one of the most serious problems, for it is accompanied by the difficulty of having to feed ever increasing numbers. One essential contribution to mastering this situation is Unesco's work in the teaching and dissemination of the agricultural sciences and of the proper use of human and natural resources for the purposes of farming and food production, for it is impossible to teach, educate, produce and promote freedom among a people which suffers from hunger.

(10.3) The training of technical personnel is an essential instrument of progress; for in our countries where vocational education has only reached an elementary stage, there is a lamentable shortage of intermediate-level technical personnel, of qualified experts and workers who can successfully carry out the plans or instructions of the academic specialist. It is here that a great task awaits Unesco, to co-operate in the technical education of our societies by training a qualified staff. I shall insist that our technical needs, though urgent, are short-term, since in developing countries long-term planning often undergoes frequent and far-reaching modifications because of violent economic and social changes.

(10.4) Permit me, Mr. President, to draw a brief outline of the excellent collaboration afforded by Unesco in specifically cultural matters, on the very eve of the centenary of Costa Rica's promulgation of the law on compulsory primary education for boys and girls, which has been in force since 1869.

(10.5) At its fourteenth session, the General Conference approved resolution 3.325 stating that the Director-General should be authorized to "undertake the study of Latin American cultures as expressed in their literature and art and so to establish their characteristics". I wish fully to emphasize the importance which the aims and scope of this project have for Latin America; it constitutes an affirmation both of our regional identity and - basically through Unesco - of the universal relevance of our history and culture.

(10.6) One of our most significant ambitions - perhaps that which is proof of a great historic constant - is the aim of unity. And over the centuries, in the history of our art and civilization it can be seen that this unity has kept all the vigour of its origins. That, then, is the concrete message of the final revelation of the magnificent Unesco project to which we refer. The immediate realization of the plan started at Lima, between 27 November and 1 December 1967. The choice of this city as the setting for the work was fundamentally intended as a tribute to Peru, for this country's delegation to Unesco had made the initial proposal for the project.

(10.7) It was also in Lima that the definite decision was made that the first stage of the programme should be a study of the literatures of Latin America. For this reason, moreover, it was agreed that a working party formed of a selected group of the most representative Spanish-American critics and those of letters, co-ordinated by the Argentine writer César Fernández Moreno, and acting for the Unesco Director-General, would meet in the capital of my country, San José de Costa Rica, from 12 to 16 August 1968, in continuation of the earlier work already undertaken in Lima. I allow myself to mention concrete facts, since they are all recent and bring us confirmation that the project is now a reality, perhaps one of the most inspiring realities that our Latin America has created within a Unesco framework.

(10.8) It would seem a logical and systematic approach to start the study in question with the literary art; for this of all the arts is probably the most interdisciplinary; but there could be other even stronger reasons for adopting this attitude; I refer to the established, and steadily increasing world stature which the literature of Latin America has attained in recent years. Numerous translations from this literature - particularly from its novels - are extant in all languages and on all continents; nevertheless, I dare to go further and to say that, in some respects, Latin American

literature has suggested new possibilities for other foreign literatures. Nor can we of course forget the so revealing, ever-present fact that the first Nobel Prize in 1967 was awarded, as was right and just, to Miguel Angel Asturias, one of the greatest novelists of the Latin American region.

(10.9) To sum up, I should say that the working plan which was laid down in San José de Costa Rica for the study of the literatures of Latin America has already been successfully finished. Its basic pattern is a twin treatment of the subject; firstly, that of revealing and also discovering in some of its aspects - the genuine and intimate message which their own literature conveys to Latin Americans; secondly, the means by which easy and immediate access to this literature can be offered to other cultures, with a view to a representative survey of our literature within that same sense of universality which Unesco represents. I mean, in other words, an opportunity at the same time to explore and disseminate.

(10.10) Finally I should mention that, from the point of view of the impetus to be given to man and his valorization, a feature of the second ten-year period has been the World Literacy Year. The main inspiration for this immense task is the fact that the most radical type of self-fulfilment requires culture, and that we should not lose sight of the fundamental principle, the formation of free men that they may become arbiters of their own destiny.

(10.11) This assumes that every human being should have the opportunity to take stock of the world in which he lives, by means of a training which even in its elementary stages should be as comprehensive and objective as possible. We cannot imagine a developed and harmonious society except as an association of individuals who have realized their full potential. This is the fundamental task of our Organization: to make of every human being an individual and of society as a whole a body worthy of its individual members, so that one day our world should present a genuine picture of peace and justice.

11. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation du Costa Rica et je donne la parole à S. Exc. M. Levy Makany, chef de la délégation du Congo (Brazzaville).

12.1 M. MAKANY (Congo-Brazzaville). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, parlant au nom du Gouvernement de la République du Congo (Brazzaville), au nom de notre délégation à la présente session de la Conférence générale, et en mon nom personnel, je tiens d'abord à présenter au Président de la Conférence toutes nos félicitations pour son élection. Je suis persuadé que, sous sa haute autorité, le niveau des débats restera élevé et que des solutions fructueuses seront trouvées aux problèmes qui vont se poser ici. Nous adressons également nos félicitations à M. René Maheu dont la reconduction dans les fonctions de directeur général est le gage de la pérennité de nos idéaux, que défend et poursuit notre Organisation. La largeur d'esprit et la compétence de M. René Maheu continueront d'insuffler, j'en suis sûr, dynamisme et vitalité à l'Unesco.

12.2 A cette occasion, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, permettez-moi de réaffirmer la foi et l'espoir que mon pays nourrit à l'endroit de l'Unesco, dont il n'a cessé de soutenir les idéaux d'entente et de paix entre les hommes. Notre époque - est-il besoin de le rappeler ici ? - est le théâtre de multiples et douloureux problèmes - la guerre, la faim, l'analphabétisme - qui tirent leur origine, hélas, des profondeurs de l'esprit de l'homme. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui a choisi précisément ce terrain pour mener une lutte systématique contre ces maux, mérite, de la part de mon pays, le soutien le plus total.

12.3 Le Congo (Brazzaville), comme tout pays jeune, cherche sa voie, affirme son indépendance, confirme sa solidarité avec les autres nations dans le cadre des organisations internationales. A ce titre, et jouissant de sa souveraineté, la République du Congo (Brazzaville) veut faire entendre sa voix sur les problèmes qu'elle considère comme étant de nature à favoriser ou, au contraire, à réduire l'entente entre les hommes.

12.4 Monsieur le Président, le développement de l'éducation est lié à celui de l'économie. On ne saurait développer l'une en négligeant l'autre.

12.5 Dans ce domaine, mon pays pourrait être cité en exemple. En effet, le Congo (Brazzaville) est l'un des pays les plus scolarisés d'Afrique : près de 100 %, avec une scolarité obligatoire des plus longues du monde : 10 ans). Mais ce développement de l'esprit, qui est hors de proportion avec le développement économique plus lent, pose des problèmes préoccupants : il s'agit de trouver des débouchés à tous ces jeunes qui, comme mus par une poussée ascensionnelle, montent dangereusement à la surface de la société. C'est dans cette perspective qu'au nom de mon pays j'ai tenu à porter à la connaissance de cette auguste assemblée nos réflexions sur la prochaine Décennie des Nations Unies pour le développement.

12.6 Il est normal qu'avant d'aborder la Deuxième Décennie pour le développement, nous tâchions de faire un bilan de ce qu'a été la Première Décennie et d'en tirer des leçons pour la prochaine. Même si le fond du problème est d'ordre purement politique et économique, une organisation telle que la nôtre ne peut pas ne pas se pencher sur une question dont les implications pour l'homme, pour son accès à la culture et pour le développement des sciences dans certains pays sont évidentes. Il n'est pas possible de parler de droit à l'éducation, de développement des sciences et des arts - en un mot de culture - si la situation économique ne peut garantir à l'individu des écoles en nombre suffisant, bien équipées en matériel et bien pourvues d'enseignants, si elle ne permet pas de prendre en charge le fonctionnement des instituts des sciences et des beaux-arts. Des exemples tirés de l'histoire et de l'actualité pourraient être accumulés pour illustrer cette vérité. Contentons-nous de noter que beaucoup d'organismes de recherche des pays nantis ont des budgets supérieurs au budget national d'un Etat africain. C'est dire l'inégalité de chances qui existe dès le départ dans un domaine où l'idéal serait que seules les qualités d'intelligence et de travail jouent leur rôle.

12.7 Il était donc normal dans de telles conditions que, pour être fidèles à l'éthique qui a présidé à leur création, l'Organisation des Nations Unies, puis les différentes institutions spécialisées, décident de faire porter tous leurs efforts sur l'aide aux pays qu'on appelle sous-développés, pour leur permettre de prendre leur essor économique.

12.8 Or, si nous établissons le bilan de la Première Décennie du développement, nous sommes obligés de constater que les résolutions des Nations Unies sont restées des vœux pieux. L'écart entre les pays développés et les pays sous-développés n'a cessé et ne cesse de s'accroître dangereusement. L'homme des sociétés industrialisées, qui lit Pascal, Descartes ou Shakespeare dans une édition soignée, se dit humaniste et ne se soucie guère de ce drame. Tout juste lui arrive-t-il, pour se donner bonne conscience et se convaincre de nouveau des qualités de sa civilisation, d'y trouver un sujet de conversation dans un salon, voire le thème d'une thèse ou d'un livre qui se vendra bien, et - si le coeur y trouve ses raisons - la justification d'une quête pour les affamés de l'Inde et du Biafra.

12.9 Dans le document 78 EX/14, préparé pour la 78e session du Conseil exécutif, le Secréariat a eu le mérite d'attirer notre attention sur le pourcentage des ressources qui seraient éventuellement consacrées à l'éducation. Il semble confirmé que la situation actuelle se caractérise, comme le Directeur général en a informé le Conseil exécutif à sa dernière session, par une augmentation croissante des besoins en matière d'éducation et par un fléchissement de la proportion des projets du PNUD (Fonds spécial) dans ce domaine - proportion qui, de 19 % de l'ensemble du programme pour 1962-1964, est tombée à 12,19 % de l'ensemble du programme pour 1965-1967.

12.10 Mais il semble que les Etats membres restent sourds à ces appels d'un Directeur général dont ils n'hésitent pourtant pas à citer les qualités et auquel ils renouvellent leur confiance.

12.11 L'événement le plus instructif est sans conteste la dernière Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à New Delhi et où les grandes puissances ont, en fait, affirmé, au-delà des idéologies, une solidarité commune face au Tiers Monde : les riches ne veulent pas aider les pauvres à sortir de la misère. La part

du revenu national consacrée à l'aide aux pays en voie de développement est anormalement faible et les pays riches ne semblent pas décidés à accroître leur effort.

12.12 Alors qu'ils viennent à peine de sortir de l'enfer colonialiste, les pays africains se trouvent devant une préoccupation encore plus grave : celle du contenu de leur indépendance et de leur survie. Vont-ils devenir de simples appendices d'une société européenne et nord-américaine qui serait seule à profiter des bienfaits de la science ? A cette question, malgré quelques exceptions, les pays nantis ne nous répondent pas par des signes d'espoir.

12.13 Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement d'une indifférence des gouvernements occidentaux au sort des deux tiers de l'humanité. Il s'agit d'une indifférence de la quasi-totalité de l'Occident. En effet, l'opinion publique occidentale est prompte à réagir contre les dirigeants qui apporteraient une aide trop substantielle aux pays sous-développés, alors qu'elle accepte facilement les dépenses criminelles - en contradiction flagrante avec les idéaux exprimés dans les enceintes internationales - qui sont faites au Viêt-nam, par exemple.

12.14 Enfin, l'aide minime qui nous est proposée est liée à des conditions qui, bien souvent, la rendent inefficace ; le fait que l'on nous demande une contribution de 50 % met certains pays dans l'impossibilité de présenter quelque requête que ce soit. "On ne prête qu'aux riches" est un adage qui prend ici un sens amèrement tragique pour nous.

12.15 Nous comprenons que les organisations internationales soient désireuses de savoir comment nous utilisons l'aide qui nous est dispensée. C'est là une nécessité si l'on veut éviter le gaspillage et un moyen de nous contraindre à planifier notre développement. Mais il arrive que, dans de telles évaluations, on soit plus soucieux de la lettre que de l'esprit. Souvent aussi on nous refuse une aide sous prétexte que ce que nous demandons s'intègre mal dans notre plan de développement. Ainsi, quand nous demandons la construction d'écoles primaires, on nous demande de prouver le lien qui existe entre ces constructions et notre développement.

12.16 Mais, comment peut-on exiger de pays qui sont indépendants depuis moins de 10 ans qu'ils aient un plan parfait ? Un plan suppose de bons techniciens. D'autre part, nous voudrions dire que, si inadaptées que soient nos écoles primaires aux besoins de nos Etats, nos masses et nos enfants tirent toujours plus de profit de la scolarisation, tant pour ce qui est de leur formation, de leur qualification - donc de la valeur de leur travail - que pour ce qui est de la création des conditions d'un niveau intellectuel minimal, tant en ce qui concerne la compréhension théorique de leur propre situation de peuple dominé qu'en ce qui concerne la contestation présente et future du monopole théorique des grandes puissances.

12.17 Au terme de ces quelques réflexions sur la Décennie des Nations Unies pour le développement, un doute nous gagne. Fallait-il vraiment dire quelle était la situation dans nos pays après une décennie de vœux pieux ? Nous savons que les pays riches vont nous écouter poliment et continuer à s'enrichir. Les uns nous écouteront avec sympathie, les autres avec indifférence. Nous savons trop bien que l'aide qui nous est et sera accordée ne sera qu'une goutte d'eau dans la mer de nos besoins, que nos seules richesses sont nos peuples et nos propres forces. Beaucoup de pays qui ont fait les efforts les plus spectaculaires dans la voie du développement ne sont pas dans cette salle. Ils sont au ban des institutions internationales et absents des bancs de l'Unesco. Craignons que nos enfants ne nous trouvent ridicules de venir tous les deux ans jouer les Cassandre sur les luxueuses tribunes internationales. Ils préféreront peut-être sortir du sous-développement avec leurs seules forces, laissant la haute culture et la diplomatie de côté pour un temps, car elles sont la résultante d'un puissant développement économique.

12.18 Le second sujet de nos réflexions se situe au plan de l'aide que l'Unesco peut apporter aux Etats membres en ce qui concerne leur politique culturelle.

12.19 Dans la mesure où la culture offre aux hommes une possibilité de se connaître, de s'apprécier, les Etats doivent réserver à la culture une part importante de leurs préoccupations. L'élévation au niveau de la culture universelle suppose d'abord pour chacun l'imprégnation de sa propre culture nationale. C'est pour cela que le Congo (Brazzaville) déploie tous ses efforts pour que nos jeunes puissent savourer les délices d'une culture nationale qui leur permette de se connaître et d'être avant tout Congolais et de vivre en Congolais. Des semaines culturelles sont organisées, au cours desquelles des compétitions sportives, artistiques, chorégraphiques permettent de déceler les valeurs nationales.

12.20 C'est un devoir urgent pour l'Unesco que d'aider à la mise en oeuvre des politiques culturelles des pays du Tiers Monde. Et, puisque l'époque est aux décennies, il faudrait que, pendant une décennie, toutes les ressources mises à la disposition de l'Unesco pour sa politique culturelle soient consacrées à l'action culturelle des pays qui ont récemment accédé à l'indépendance et à qui l'on a fait croire pendant longtemps que la conception européenne du monde était la seule acceptable et la seule digne de survie.

12.21 Saupoudrer les ressources disponibles pour l'action culturelle sur tous les Etats membres, ainsi qu'il a souhaité un délégué européen à cette tribune, ce serait se condamner à un travail de Sisyphe. Il y a suffisamment d'argent en réserve ou gâché dans les pays développés pour que l'Unesco, pendant un temps, ne vienne plus en aide à la politique culturelle de ces pays.

12.22 A notre avis, l'Unesco devrait favoriser l'information de nos populations dans le temps et dans l'espace. La plupart des pays africains n'ont pas de bibliothèques nationales: l'achat régulier des livres qui devraient les alimenter dépasserait, en effet, nos ressources. L'Unesco devrait, dès lors, faire campagne auprès des Etats membres et des banques internationales pour que des dons en bâtiments soient faits à tous les pays du Tiers Monde qui n'ont pas de bibliothèque nationale. Un accord devrait être conclu pour que tous les Etats membres de l'Unesco fournissent aux bibliothèques nationales des pays ayant un revenu par habitant inférieur à un certain seuil un exemplaire de tous les livres qu'ils éditent. Ce seuil pourrait être de 200 dollars par an. Même si cette idée devait être quelque peu modifiée, nous serions heureux qu'elle attire l'attention du Secrétariat et des autres Etats membres. Il faut noter aussi que la plupart des pays du Tiers Monde n'exercent aucune activité dans le domaine de l'édition. En effet, l'Afrique ne publie que six livres par an, quand l'Europe en publie 418.

12.23 Une politique analogue devrait être conçue en ce qui concerne les musées. En cette matière, les efforts du Gouvernement du Congo (Brazzaville) quoique modestes, témoignent de sa volonté ferme et résolue de faire revivre le passé artistique, ethnographique, etc. de notre nation. Il faudrait aussi que l'Unesco aide l'Afrique à convaincre les Etats membres qui détiennent dans leurs musées certaines des richesses artistiques de l'Afrique de restituer une partie de ces oeuvres au continent d'où elles ont été arrachées. Un quota de restitutions devrait être fixé. Nous comprenons, certes, que les spécimens d'art nègre qui sont dans les musées européens et américains aident à la compréhension internationale. Mais alors, qu'en échange, l'Europe nous fasse don d'oeuvres d'art nées sur son sol au cours de son histoire !

12.24 Lors de sa dernière session tenue à Niamey, l'Organisation commune africaine et malgache avait recommandé que l'Unesco vienne en aide à l'Institut d'art africain d'Abidjan qui a une vocation régionale pour toute l'Afrique d'expression française. Nous voudrions rappeler ici cette résolution et l'appuyer. De la même façon, nous lançons un appel pour que l'Unesco apporte toute son aide à la réalisation du Festival culturel panafricain qui doit avoir lieu à Alger.

12.25 Mais tous les programmes culturels resteront sans résultats tant que le problème du développement sera ce qu'il est. Si l'oppression économique et politique se perpétue sur une partie de l'humanité, celle-ci ne verra d'autre issue pour revaloriser sa culture que de prendre le maquis et de saisir la mitrailleuse. Je sais ce que cette phrase a d'insolite

dans cette enceinte. Mais Ilya Ehrenbourg, ce grand homme de culture, disparu il y a un an, dont je salue ici la mémoire, nous lançait déjà cet avertissement dans un discours prononcé le 8 juillet 1937 en Espagne, au Congrès international des écrivains, "Nous entrons" disait-il "dans l'époque de l'action. Qui sait si les livres que beaucoup d'entre nous ont conçus seront écrits ? Pendant des années, sinon des décennies, la culture sera une culture de campagne. Elle peut se cacher dans des abris où, tôt ou tard, la mort l'atteindra ; elle peut passer à l'offensive".

12.26 Et je pense aujourd'hui à toute la culture angolaise, à toute la culture vietnamienne qui se cachent dans les maquis, à l'abri des balles ou du napalm. La mort les atteindra-t-elle ? Et je pense à tous les Che Guevara angolais, qui passent à l'offensive. Nous ne pouvons pas rester sourds à ces appels. Il y a de grands artistes qui, s'ils pénétraient dans cette salle, nous mettraient mal à l'aise, tant ils nous incommoderaient par l'odeur de la poudre de combat.

12.27 Mon dernier mot sera pour dire que toute action culturelle visant à la compréhension internationale sera vouée à l'échec si chacun, dans nos Etats, ne combat pas pour que, dans les faits, l'homme d'au-delà de nos frontières soit reconnu avec tous ses droits.

12.28 Monsieur le Président, je m'en voudrais si je terminais mon propos sans lancer un vibrant appel en faveur des hommes, des femmes et des enfants qui ne bénéficient pas de leur droit inaliénable à l'instruction. Comment pouvons-nous parler de l'entente entre les hommes dans cette enceinte, lorsqu'une fraction de ces hommes - et une fraction importante - se trouve encore plongée dans la nuit de l'ignorance et de l'analphabétisme ?

12.29 Du haut de cette tribune, voilà deux ans, lors de la célébration du vingtième anniversaire de l'Unesco, nous avons tous, en des langues diverses, mais tous dans un même langage, celui de l'honnêteté et de la franchise, reconnu le rôle capital que joue notre Organisation pour promouvoir la compréhension entre les hommes, pour les rapprocher, pour rechercher et maintenir la paix. Ce rôle que joue l'Unesco, et aussi cet idéal qu'elle poursuit, doivent trouver dans chacun de nous ici réunis, et, à travers nous, dans les Etats et les peuples que nous représentons, la résonance tant attendue. La science et la culture peuvent et doivent y aider, grâce à l'objectivisme et à l'universalisme qui les caractérisent. Il ne s'agit pas de "la science sans conscience", mais de celle qui élève l'homme à la hauteur morale et au bien-être. Il ne s'agit pas non plus d'une culture qui nous enferme dans un chauvinisme étriqué et désuet, mais de celle qui nous permet de comprendre, d'apprécier et d'aimer les autres cultures, parce que toutes font partie de la culture universelle.

12.30 Seule cette compréhension, pensons-nous, permettra aux pays riches de combler tant soit peu le profond fossé qui les sépare des pays pauvres que nous sommes. Seule cette compréhension nous permettra de percevoir, à travers l'opaque nuit de l'égoïsme des pays nantis, la lueur d'espoir que peut nous apporter la prochaine Décennie des Nations Unies pour le développement.

13. Le PRESIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation du Congo (Brazzaville) et je donne la parole à M. Tallot, au nom de la délégation du Tchad.

14.1 M. TALLOT (Tchad) :-

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames, Messieurs les délégués, le Tchad voudrait s'associer à la joie qu'a ressentie l'Afrique lorsque S. Exc. M. Eteki-Mboumoua a été élevé à la présidence de cette session de la Conférence générale dont l'importance n'échappe à personne. Je prie le Président d'accepter les vives félicitations de S. Exc. M. François Tombalbayé, président de la République du Tchad. Nos chaleureuses félicitations et notre reconnaissance vont aussi à M. René Maheu, directeur général de l'Unesco, ainsi qu'à ceux qui, au Siège de cette Organisation ou en poste dans les Etats membres, s'emploient à défendre l'idéal de paix et de compréhension internationale.

14.2. Mon intervention, qui sera extrêmement brève, portera sur ce que nous sommes unanimement convenus d'appeler des crises, à savoir : la crise des droits de l'homme, la crise de l'aide au développement, la crise de l'éducation et la crise de la jeunesse.

14.3. En ce qui concerne le premier point, vous reconnaîtrez avec moi, Mesdames, Messieurs, qu'une régression intellectuelle accélérée se manifeste dans le monde en ce qui concerne les droits de l'homme. Ce phénomène, nous en sommes tous conscients. Il est devenu vain de vouloir dénoncer les exactions et les méfaits du colonialisme quand, à cause de la compréhension internationale, à cause de l'aspiration du Tiers Monde à la souveraineté politique, économique, sociale et culturelle, nous avons, nous, Africains, troqué notre honneur contre la présidence de la Conférence générale de l'Unesco. Le délégué du Portugal, qui a voté librement, dignement, la tête haute, n'osera pas prouver le contraire. Ce n'est certainement pas à cause du coma prolongé du Dr Salazar que le Portugal, cet apôtre du mal, a pu siéger depuis le début de cette réunion à nos côtés ; c'est bel et bien à cause d'une série de complicités dont les auteurs ne sont plus à rechercher. Il ne nous reste plus qu'à ouvrir nos rangs à la Rhodésie, à l'Afrique du Sud, à qui je vous prie, Mesdames, Messieurs, de décerner la Médaille d'or de la coexistence pacifique et de la compréhension entre les peuples ! Mon pays - qui sait ce que le mot oppression veut dire et qui place au-dessus de toutes autres choses les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies - voudrait ne jamais voir se manifester à l'Unesco l'attitude équivoque, caractéristique des grandes puissances qui règlent la cadence de ce monde. Il reste à définir une pédagogie adéquate en matière de morale internationale, en vue de l'élimination définitive de la contrainte.

14.4. Quant au problème du développement, il est intimement lié à celui que nous venons de traiter. En effet, l'aide générale accordée au Tiers Monde écrase les pays bénéficiaires par l'exigence injustifiable d'une contrepartie et par l'imposition de charges récurrentes beaucoup trop élevées. Elle freine ainsi le développement, au lieu de l'accélérer. Les pays sous-développés ne savent réellement à quel saint se vouer. Avant d'accorder ce que nous appelons aide et qui, en réalité, est un prêt à intérêts non négligeables, les puissances considèrent d'abord notre rentabilité du point de vue de leur propre expansion, voire notre docilité ou l'apport manifeste à l'amélioration de leur stratégie militaire qu'elles peuvent attendre de nous. En fait, dans cette sorte d'aliment, le pourcentage de poison est supérieur aux vitamines économiques. Certes, on nous demandera d'harmoniser les fonds mis à notre disposition, on nous reprochera de gaspiller de l'argent. Mais, dans la mesure où il ne s'agit là que d'un réflexe conditionné, vous comprendrez facilement que les responsabilités soient partagées. "Quand le bras a failli, on en punit la tête". Je vous laisse le soin de situer cette tête dans le monde. Dans ce domaine, l'Unesco, dont l'idéal est des plus nobles, n'a rien à se reprocher. Malgré tout, nous lui souhaitons de renoncer aux traditions qui veulent qu'on ne couvre de bienfaits que ceux qui ne sont pas totalement démunis. Quant aux autres, ils ne seront dignes d'intérêt que si "l'autre bloc" leur témoigne des sentiments plus amers.

14.5. Mesdames, Messieurs les délégués, M. Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale du Gouvernement français, a eu l'amabilité de venir nous entretenir à cette tribune de la crise de l'éducation et, par là même, de celle de la jeunesse. Comme il l'a si bien fait remarquer, une réforme s'impose dans l'esprit même de l'enseignement, dans son contenu et son organisation - d'où la nécessité d'une amélioration qualitative et d'une planification qui tiendrait compte d'une participation bien dosée. En somme, il s'agit de préparer les générations futures, non seulement à la relève des anciennes, mais aussi à la vie.

14.6. Nous, Tchadiens, qui n'avons même pas d'université, avons commencé notre réforme en prévision de cette explosion. Ainsi, nous essayons timidement, mais sûrement, de mettre l'enseignement primaire à la portée des habitants des villages. Nous pratiquons ainsi l'étude du milieu pour les besoins de l'enseignement et de la société, et cela en parfaite conformité avec les résolutions par lesquelles la XXXIe Conférence de l'Instruction publique, réunie à Genève en juillet 1968, a recommandé que l'on réoriente en fonction du milieu social un enseignement par trop livresque. Nous voulons ainsi éviter que notre jeunesse ne remette en

cause une société déjà très éprouvée et dont elle sera appelée à assurer la continuité. Nous considérons avec intérêt les diverses manifestations qui se produisent dans le monde, et nous y voyons comme un avertissement à tout l'univers.

14.7 Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames, Messieurs les délégués, je voudrais, pour effacer cette note de tristesse et de pessimisme, rappeler que la réélection de M. René Maheu à la direction générale de l'Unesco est un véritable gage de progrès et de continuité pour l'œuvre de l'Organisation; L'Unesco saura certainement, mettre à sa disposition les voies et moyens nécessaires pour lui permettre, sur les plans de l'éducation, de la science et de la culture, de rétablir les droits de l'homme, l'égalité entre les races et la compréhension mutuelle que, malheureusement, l'Organisation des Nations Unies et les grandes puissances ont tendance à perdre de vue.

15. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation du Tchad et je donne la parole à M. Ntemako, au nom de la délégation du Burundi.

16.1 M. NTEMAKO (Burundi). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, permettez-moi tout d'abord de me faire l'interprète de ma délégation, du Gouvernement et du peuple du Burundi, pour féliciter chaleureusement le Président de cette Conférence d'avoir été appelé à assumer de telles fonctions. Il est jeune et dynamique. Son élection fait honneur, non seulement à son pays, mais à l'Afrique tout entière et à tous les pays qui sont épris de paix et respectueux des principes de justice et d'égalité.

16.2 Monsieur le Président, notre assemblée vous a fait confiance et sait d'ores et déjà que vous saurez, grâce à votre lucidité et à vos talents, guider cette Organisation qui est l'oeil et le bras droit des Nations Unies, dans la voie qu'elle s'est tracée depuis sa création et qui est celle du progrès.

16.3 Je tiens également à rendre hommage à votre prédécesseur, qui n'a épargné aucun effort dans l'accomplissement de la lourde tâche qui lui avait été confiée lors de la quatorzième session de la Conférence générale.

16.4 Mes hommages et mes félicitations vont également à M. René Maheu, dont chacun connaît la puissante personnalité et que les délégations présentes viennent de réélire à l'unanimité au poste de directeur général. Si cette assemblée lui a ainsi témoigné sa confiance, c'est parce qu'elle a reconnu en lui les qualités de dirigeant et d'administrateur que quelques hommes exceptionnels sont seuls à posséder. Monsieur le Directeur général, le Gouvernement et le peuple du Burundi vous souhaitent un grand succès dans l'accomplissement de votre nouveau mandat et vous promettent un soutien indéfectible dans l'accomplissement de la lourde tâche que le monde vient de vous confier.

16.5 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, je ne puis maintenant que reprendre à mon compte les opinions qui ont déjà été exprimées par tant d'orateurs. Je n'aurai pas besoin d'entrer dans les détails. Nous connaissons tous les résultats tangibles que l'Unesco a déjà obtenus dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture. Ces résultats sont le fruit de l'effort collectif de tous les Etats membres. Les débats qui ont eu lieu au sein des conférences et des stages d'études récemment organisés par l'Unesco sur le développement de l'éducation en ont fourni la preuve.

16.6 Je me permets de renouveler ici mes remerciements au Directeur général et à tous ses collaborateurs pour l'aide précieuse qu'ils ont apportée au Burundi au cours des deux années passées. L'Ecole normale supérieure qui fonctionne depuis trois ans au Burundi, sous le patronage de l'Unesco vient de délivrer un diplôme de professeur du premier cycle de l'enseignement secondaire à huit de ses élèves les plus avancés.

16.7 Les travaux entrepris en vue de la réforme des programmes d'enseignement du second degré touchent à leur fin. Ceux qui doivent être entrepris en vue de la réforme de l'enseignement du premier degré et de l'enseignement supérieur commenceront au début de 1969.

16.8 Ces réformes nous permettront de doter notre enseignement de programmes adaptés aux réalités économiques et sociales du pays. Toujours avec l'aide de l'Unesco, le Burundi a mis sur pied un organisme qui est chargé de l'achat et de la distribution des manuels, du matériel et des fournitures scolaires.

16.9 Enfin, grâce à l'intervention de l'Unesco, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance vient d'accorder au Burundi une assistance matérielle destinée à lui faciliter la tâche à accomplir pour développer, en fonction des exigences du pays, l'enseignement féminin et l'éducation rurale.

16.10 C'est bien le vrai visage de l'Unesco qui se reflète dans les efforts ainsi déployés pour venir en aide à un pays comme le nôtre. Le Burundi demande à l'Unesco de continuer à le faire bénéficier du soutien matériel et moral qu'elle lui a toujours apporté et de l'aider en particulier à mener à bien le programme expérimental qu'il a mis en oeuvre pour l'alphabétisation des adultes et l'éducation des populations rurales.

16.11 Le Burundi souhaite aussi voir l'action d'assistance de l'Unesco se développer à l'avenir dans tous les Etats membres qui en ont encore besoin et, en particulier, dans les pays en voie de développement.

16.12 Mais il me faut maintenant, Monsieur le Président, m'arrêter sur un fait important.

16.13 Il semble que, dans cette seconde moitié du vingtième siècle, le progrès technique ait tendance à entraîner un amoindrissement de la valeur morale de l'homme : d'où ces maux dont on souffre à l'heure actuelle dans les différentes parties du monde.

16.14 Tout se passe comme si la loi de la force, la loi de la jungle, était en train de supplanter la loi morale.

16.15 Au début de l'Acte constitutif de l'Unesco, il est rappelé comme on le sait que : "... les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix".

16.16 Cette phrase donne à réfléchir et devrait pousser chaque Etat membre à faire son examen de conscience. Qu'a-t-on déjà fait et que reste-t-il à faire pour élever dans l'esprit des hommes les défenses de la paix ? Cette double question appelle une réponse claire et concise de la part de chacun des Etats membres de l'Unesco.

16.17 Nul n'ignore qu'il se pose, dans le monde actuel, de graves problèmes qui sont dus à l'ignorance, à la misère, au racisme et, de façon générale, au déséquilibre social. La colonisation, les guerres tribales et les guerres entre Etats favorisent le sous-développement et la misère, en même temps qu'elles vont à l'encontre du développement harmonieux de l'éducation. Il est du devoir de l'Organisation et de chacun des Etats qui en font partie de lutter avec acharnement pour la paix et de parer aux dangers de toutes sortes qui menacent le développement éducatif, scientifique et culturel du genre humain.

16.18 Je terminerai, Monsieur le Président, en exprimant l'espoir que l'on pourra, dans l'exécution du programme que la Conférence générale aura adopté pour l'exercice 1969-1970, s'inspirer, quand l'occasion s'en présentera, des idées que je viens d'exposer.

17.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le délégué du Burundi, dernier des orateurs qui devaient prendre la parole ce matin.

17.2 La séance est levée.

The meeting rose at 12.05 p.m.

La séance est levée à 12 h,05

Se levanta la sesión a las 12.05

Заседание закрывается в 12 ч. 05 м.

Twenty-first plenary meeting

28 October 1968 at 10.20 a.m.
President: Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Vingt et unième séance plénière

28 octobre 1968, à 10 h. 20
Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Vigésimoprimerá sesión plenaria

28 de octubre de 1968 a las 10.20
Presidente: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)

Двадцать первое пленарное заседание

28 октября 1968 г. в 10 ч. 20 м.
Председатель: Г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)

CONSIDERATION OF THE FOURTH SUPPLEMENTARY REPORT OF THE CHAIRMAN OF THE CREDENTIALS COMMITTEE

EXAMEN DU QUATRIEME RAPPORT SUPPLEMENTAIRE DU PRESIDENT DU COMITE DE VERIFICATION DES POUVOIRS

EXAMEN DEL CUARTO INFORME COMPLEMENTARIO DE LA PRESIDENTA DEL COMITE DE VERIFICACION DE PODERES

РАССМОТРЕНИЕ ЧЕТВЕРТОГО ДОПОЛНИТЕЛЬНОГО ДОКЛАДА ПРЕДСЕДАТЕЛЯ КОМИТЕТА ПО ПРОВЕРКЕ ПОЛНОМОЧИЙ

1.1 Le PRESIDENT. -

Mesdames, Messieurs, je déclare la vingt et unième séance plénière ouverte.

1.2 Avant de reprendre le débat de politique générale, je vais donner la parole à Mme de Tejeira, président du Comité de vérification des pouvoirs, qui va présenter à la Conférence un nouveau rapport supplémentaire concernant les pouvoirs de certaines délégations.

2.1 La Sra. de TEJEIRA (Panamá), Presidenta del Comité de Verificación de Poderes:

Señor Presidente: Permítame transmitir el cuarto informe del Comité de Verificación de Poderes. Se han recibido poderes extendidos en buena y debida forma de Barbada, el último país que ha ingresado en la Unesco, y propongo a la Conferencia General que se autorice a la Delegación de ese Estado Miembro a participar en la 15a. reunión de la Conferencia General.

2.2 Se han recibido también credenciales en buena y debida forma de Lesotho, que había presentado ya credenciales provisionales, y propongo a la Conferencia General que se autorice definitivamente a la Delegación de ese Estado Miembro a participar en la 15a. reunión de la Conferencia General. Muchas gracias.

(2.1) Mme de TEJEIRA (président du Comité de vérification des pouvoirs). - (Traduit de l'espagnol.)
Monsieur le Président, permettez-moi de vous présenter le quatrième rapport du Comité de

vérification des pouvoirs. Des pouvoirs en bonne et due forme ont été reçus de La Barbade, dernier pays qui soit entré à l'Unesco, et je propose que la délégation de cet Etat soit autorisée à participer à la quinzième session de la Conférence générale.

(2.2) Des pouvoirs en bonne et due forme ont également été reçus du Lesotho, qui avait déjà présenté des pouvoirs provisoires, et je propose que la délégation de cet Etat membre soit définitivement autorisée à participer à la quinzième session de la Conférence générale.

3. Le PRESIDENT, -

Mesdames, Messieurs, vous avez entendu les propositions contenues dans le rapport oral du Président du Comité de vérification des pouvoirs. Si aucune délégation ne formule d'objection, je considérerai que ce rapport est adopté.

GENERAL POLICY DEBATE (continued)/DEBAT DE POLITIQUE GENERALE (suite)/ DEBATE SOBRE POLITICA GENERAL (continuación)/ОБСУЖДЕНИЕ ВОПРОСОВ ОБЩЕЙ ПОЛИТИКИ (продолжение)

4.1 Le PRESIDENT, -

Je suis heureux de saluer le délégué de La Barbade. Nous aurons le plaisir de l'entendre demain dans le débat de politique générale.

4.2 Je donne la parole à S. Exc. M. Saroit Okasha, ministre de la culture, chef de la délégation de la République arabe unie.

5.1 M. OKASHA (République arabe unie), - (Discours prononcé en arabe. Transcription de l'interprétation.)

Monsieur le Président, votre élection à la présidence de la quinzième session de la Conférence générale de l'Unesco fait naître en nous, fils de l'Afrique, un sentiment particulier. Car il est certain qu'il ne s'agit pas d'une simple coïncidence. Ce grand continent a donné au monde de grandes civilisations, qui ont contribué à son évolution et à son progrès et si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, il a dû ralentir sa participation au progrès humain, il reprend aujourd'hui sa place et son importance pour fournir au monde de nouvelles valeurs et lui donner des hommes capables de conduire ses destinées vers un avenir meilleur, sur le plan éthique aussi bien qu'esthétique.

5.2 Un autre événement sans précédent a également eu lieu au cours de la présente session de la Conférence générale. Je veux parler de la réélection du Directeur général de l'Unesco : un nouveau mandat de six ans a été confié à M. René Maheu, afin qu'il consacre de nouveaux efforts à la réalisation des vœux que formulent les Etats membres pour le développement d'une vie intellectuelle profonde, de liens fraternels et fructueux et d'un comportement international basé sur la confiance et le respect mutuel. Enfin, un troisième événement s'est produit aussi au cours de cette session : pour la première fois, la langue arabe est utilisée, avec diverses autres langues mondiales, comme langue de travail de l'Organisation. La langue, comme nous le savons, est le moule de nos pensées et de nos sentiments. La langue arabe a été une langue de civilisation, une langue de science et d'art. C'est aussi la langue arabe qui a sauvé son patrimoine pour l'humanité, qui a su faire siennes les connaissances humaines pour les confier, dans leur intégralité et leur pureté, aux générations successives, sans parler de ce qu'elle y a ajouté de beauté figurative et d'expressions fortes.

5.3 Je vous transmets à cette occasion, Mesdames, Messieurs, le salut du président Gamal Abd el Nasser, président de la République arabe unie, ainsi que le salut du peuple arabe d'Egypte et les vœux qu'il forme pour que les efforts que vous accomplissez en vue de rapprocher les nations et les peuples soient couronnés de succès.

5.4 Monsieur le Président, c'est la cinquième fois que j'ai l'honneur de parler à cette tribune en tant que représentant de mon pays et chef de sa délégation à la Conférence générale de l'Unesco. Je peux ainsi jeter un regard rétrospectif sur les dix années au cours

desquelles j'ai été constamment en rapport avec cette Organisation, dont j'ai toujours suivi de près les activités - et j'en suis particulièrement satisfait. Beaucoup de ceux qui ont eu les mêmes possibilités reconnaîtront avec moi que l'Unesco a fait de grands pas en avant depuis qu'elle a été créée, à la fin de la seconde guerre mondiale, comme fruit d'un effort universel conjoint, suscité par l'espoir que cette guerre terrible serait la dernière des guerres.

5.5 L'Unesco a donc progressé rapidement vers les nobles objectifs fixés par son Acte constitutif. L'occasion qui m'a été offerte de suivre de près les activités de l'Unesco au cours des dernières années m'a permis de constater que ces activités sont allées dans le sens du progrès. Cependant, la situation internationale actuelle nous fait un devoir de réfléchir de façon approfondie à plusieurs sujets, qui d'ailleurs s'imposent d'eux-mêmes à notre réflexion. Et il nous incombe de trouver les moyens de résoudre les problèmes qu'ils posent. Je signalerai donc brièvement ces problèmes :

5.6 D'abord, l'importance du fossé qui, en dépit de l'immense espoir que les pays en voie de développement mettent dans l'Unesco, subsiste aujourd'hui encore entre les vœux ou les besoins de ces pays et les possibilités matérielles que l'Unesco est en mesure de leur offrir.

5.7 En second lieu, la nécessité de raffermir la foi en la coopération internationale : grâce au développement des moyens de communication, les pays se rapprochent et c'est justement ce qui implique la nécessité d'une coopération à tous les plans de la vie.

5.8 En troisième lieu, le problème de la planification : c'est un problème qui se pose cruellement à beaucoup de pays et, en particulier, aux pays en voie de développement. Les efforts sérieux que font ces pays pour établir un système d'enseignement adéquat en dépit des nombreux autres problèmes, également prioritaires, qu'ils ont à résoudre, rendent pour eux la planification indispensable, s'ils veulent pouvoir parer d'abord au plus pressé. La planification de l'éducation doit ainsi faire partie du plan national d'ensemble de chaque pays, et être un important facteur du développement économique. Je suis heureux de constater que cette tendance s'est clairement manifestée, lors de la Conférence internationale sur la planification de l'éducation, qui s'est tenue à Paris, au mois d'août de cette année.

5.9 Ensuite, le besoin urgent d'intégration des pays en voie de développement à la technologie moderne : il s'agit d'arriver, par la recherche scientifique, à répondre aux exigences qu'entraîne l'adoption du processus technologique. Du fait que la science et la technologie ont pris, dans les pays hautement développés, un essor considérable et que l'on souhaite réaliser grâce à elles d'autres progrès encore, le monde est menacé de voir se créer un fossé immense entre ceux qui savent et ceux qui ne savent pas, et même d'assister à la naissance de monopoles scientifiques, plus dangereux et plus nocifs que les monopoles économiques.

5.10 Enfin, le problème de la jeunesse. C'est l'événement qui a marqué l'année qui se termine, quoique des signes avant-coureurs se soient déjà manifestés au moins deux ans plus tôt. La jeunesse est une fraction importante de la société et constitue, en fait, un élément dynamique capable d'évoluer et de se développer. La jeunesse constitue le capital humain des nations et leur fonds le plus rentable, s'il est utilisé à bon escient. La jeunesse mérite donc tous nos soins, ainsi que ceux de l'Organisation. Et je suis heureux de constater que l'Unesco et beaucoup d'Etats membres s'intéressent aux ressources humaines et leur accordent autant d'attention qu'aux ressources naturelles. L'Unesco a commencé à planifier un programme bien défini pour son action future en faveur de la jeunesse, et les discussions constructives des délégations présentes à la Conférence générale contribuent à en fixer les traits.

5.11 La République arabe unie, consciente du rôle qui revient à la jeunesse, ne ménage aucun effort pour lui accorder l'aide dont elle a besoin dans tous les secteurs de sa vie.

Elle a créé, pour la jeunesse, un ministère qui conçoit et exécute des programmes à l'intention des jeunes et qui ouvre aux jeunes les plus doués la possibilité d'accéder à des postes de premier plan dans les organismes exécutifs et populaires de l'Etat. De même, l'Etat permet aux jeunes de participer aux activités des organisations politiques à tous les niveaux.

5.12 Mesdames, Messieurs, je n'oublierai pas, à ce propos, de rappeler le projet le plus important du programme de l'Unesco - je veux dire le Programme expérimental mondial d'alphabétisation, qui vise à faire disparaître de la face du monde ce stigmate qu'est l'analphabétisme. Les pays arabes, unis par une même langue et par les mêmes conditions sociales et économiques, sont un excellent terrain pour de tels projets pilotes et assurent avec foi qu'ils oeuvreront pour être parmi les premiers à mettre fin à l'analphabétisme.

5.13 L'année 1969, qui est la première année prévue pour l'application du nouveau programme de l'Unesco, verra la ville du Caire fêter son millénaire. Le Caire, qui a toujours porté le flambeau de la science et de la culture, ainsi que celui de la civilisation à travers les siècles, et qui a sauvé le patrimoine de la pensée humaine, se fait un devoir et un plaisir d'inviter l'Unesco à prendre une part active aux fêtes de ce millénaire. Beaucoup de capitales ont déjà apporté leur participation à cette célébration, et nous leur en savons gré. Un riche programme culturel et artistique en rehaussera l'éclat et nous espérons que l'Organisation y prendra une part active.

5.14 Une heureuse coïncidence fait que la présente session se tient alors que s'organise l'Année internationale qui commémorera le vingtième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme. Cette déclaration constitue un credo moral qui devrait régir le comportement humain sur le plan national aussi bien qu'international. Or, alors que l'humanité a théoriquement renoncé à toute discrimination, à tout fanatisme basé sur les distinctions de race, de religion ou de couleur, ce sont des minorités qui, opprimant les majorités, dirigent actuellement les destinées de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie; et les colons portugais agissent de même en Angola et au Mozambique, tandis que les libertés sont violées par Israël dans les territoires arabes occupés par cette puissance.

5.15 La Palestine est spoliée. Cette terre de paix, berceau des religions, sanctuaire des valeurs sacrées, offre l'exemple flagrant d'un pays où l'on assiste à la violation des droits de l'homme. Après avoir commis une agression contre les pays arabes en juin 1967, Israël a radicalement modifié les programmes et manuels scolaires de façon à couper les jeunes Arabes de leur histoire et de leur culture nationales, à falsifier leur patrimoine national, à leur inculquer, enfin, des points de vue contraires à la vérité aussi bien qu'à la réalité et incompatibles avec l'intérêt de la nation à laquelle ils appartiennent. Israël use à cet effet de tous les moyens d'oppression et de pression à l'encontre des étudiants et des enseignants, et je m'en voudrais d'accepter que cette tribune devienne une plate-forme pour l'émission de propos mensongers et fallacieux, d'accepter que votre ouïe soit écorchée par des paroles trompeuses visant à faire prendre le faux pour le vrai. Je n'ai pas besoin de relever par-ci par-là telle ou telle parole choquante. Il suffit de voir ce que le monde est à même de constater, car il est témoin des actes d'agression et il connaît les résolutions des Nations Unies et du Conseil de sécurité qui dénoncent et condamnent de tels actes. Au nom de la justice, au nom de l'humanité, au nom des millions de réfugiés qui vivent en marge de la vie, en proie à la faim et à la maladie, privés des droits fondamentaux que proclame la Déclaration universelle des droits de l'homme, j'engage l'Unesco à étudier cette situation et à établir un plan bien défini pour y faire face, en accord avec les autres organisations des Nations Unies, en vue d'élaborer une charte qui puisse empêcher la continuation de tels actes qui déshonorent notre époque. En effet, la civilisation de ce siècle, qui s'appuie sur la science et la raison, ne saurait se maintenir que si elle est en même temps fondée sur la morale, la justice et le sens des responsabilités sociales.

5.16 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'action de l'Unesco en ce qui concerne la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel de l'humanité a connu une réussite sans précédent, grâce à votre appui et à votre aide. Ainsi, l'Unesco a magnifiquement

inscrit son nom dans l'histoire. Vous avez patronné les campagnes internationales entreprises, pour sauvegarder ce patrimoine, en Nubie, à Florence et à Venise. Comme vous avez généreusement répondu à l'appel lancé en votre nom, tout le mérite de l'oeuvre accomplie vous revient. La terre de Nubie a connu, il y a quelques semaines, peu avant l'ouverture de la présente session de la Conférence générale, une cérémonie grandiose. C'est l'étape finale du sauvetage des temples d'Abou Simbel qui en a été l'occasion. Près de 40 pays et de nombreuses organisations internationales y ont participé. Les deux temples d'Abou Simbel sont maintenant installés sur leur nouvel emplacement, en Haute-Nubie. Ce jour est un jour historique pour la République arabe unie et pour l'Unesco, car il y a eu une cérémonie à laquelle j'ai représenté le président Gamal Abdel Nasser, qui aurait voulu être là pour recevoir lui-même les personnalités présentes et exprimer notre reconnaissance pour l'effort international qui a permis ce miracle. Mais des conditions indépendantes de sa volonté l'ont empêché d'assister à cette cérémonie. Ces deux temples merveilleux, construits par Ramsès II, qui sont témoins de ce qu'a fait sa nation sur le plan de la vie et de l'art, se dressent sur leur nouvel emplacement, symboles d'un nouveau concept, celui de la solidarité internationale.

5.17 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'importance accordée à la sauvegarde des monuments de Nubie nous invite à entreprendre de nouveaux efforts pour sauver les temples de Philae, au nord du Grand Barrage. Ces temples, qui sont nés de la fructueuse rencontre de la civilisation égyptienne et des civilisations grecque et romaine, ont un style unique, qui révèle un rare degré de perfection en architecture et en sculpture, mais ils sont submergés, mettant ainsi au défi le pouvoir de l'homme. Un projet de sauvetage des temples de Philae a été établi. Il prévoit de les transporter 600 mètres plus loin sur une petite île. La réalisation de ce projet doit coûter 12 millions de dollars. Je suis heureux de faire savoir que la République arabe unie, qui lutte pour son développement économique, a décidé de participer pour un tiers, comme elle l'a fait pour les temples d'Abou Simbel, aux frais de sauvetage de Philae. Nous espérons que vous nous aiderez dans cette nouvelle entreprise commune, qui permettra de faire pour Philae ce que nous avons déjà fait pour Abou Simbel. Nous aurions pu, compte tenu des exigences de la vie et du caractère nécessaire du Haut Barrage, laisser périr ces merveilleux vestiges de l'histoire humaine. Mais ceux qui ont construit le Haut Barrage ne veulent pas ériger l'avenir sur la destruction des vestiges du passé. Car ces vestiges constituent un patrimoine culturel en même temps qu'ils sont un symbole de l'histoire de l'humanité, de l'évolution de la civilisation humaine et du triomphe de la science et de la culture.

5.18 Monsieur le Président, je vous remercie et je souhaite à l'Unesco un plein succès dans la réalisation des espoirs que nous mettons en elle.

6. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie S. Exc. M. Okasha et je donne la parole à M. Wenike Briggs, chef de la délégation du Nigeria.

7.1 Mr. BRIGGS (Nigeria):

Mr. Président, Mr. Director-General, distinguished delegates, it is with the greatest pleasure that I participate in the deliberations of this General Conference of Unesco. May I be permitted to congratulate you, Mr. Président, on your unanimous election, an honour which you richly deserve and one in which we, your fellow Africans, share. You have already demonstrated your tact and ability during the past two weeks, and I am confident that under your leadership this will be a most successful session of the General Conference.

7.2 Permit me also, Mr. Président, to offer our congratulations to Mr. René Maheu on his recent re-election as Director-General, the unanimous vote in his favour is eloquent testimony to the high esteem in which he is held by all Member States. My delegation wishes him a successful new term of office.

7.3 Unesco has indeed gone a long way since its activities first began modestly more than 21 years ago. Those activities have developed, so that now there is almost no corner of

the world where Unesco is unknown. After years of rapid expansion in the field of general education, Unesco has now embarked on a policy of identifying and concentrating on priority areas. This is a policy which we warmly welcome and my delegation fully supports the proposals contained in document 15 C/5, which demonstrate the readiness of our Organization to cater for the various needs of the Member States.

7.4 In the education sector, emphasis has rightly been placed on educational planning, problems of youth and rural development. The importance of educational planning is now quite clear, particularly to the developing countries. In fact, the failure of some countries to achieve the educational targets recommended at Addis Ababa is due in a large degree to the fact that they launched upon ambitious educational programmes without adequate planning.

7.5 The Nairobi Conference recommended that "The Addis Ababa targets be maintained as general objectives and that the qualitative improvement of primary and secondary education be stressed". The developing countries will once again be in danger of failing to implement these sound recommendations unless Unesco takes immediate steps to assist them to set up educational planning units, train personnel, and advise on the co-ordination of educational planning with national economic development. Lack of such measures has, in the past, led to problems of school drop-outs and unemployment among school leavers. Among the innovations suggested in paragraph 16 of the Programme and Budget for 1969-1970, we consider the following as our main priorities: increasing the contribution of education and science to rural development; the establishment of a world system for the improvement of the international communication of scientific information; studies and measures relating to the international movement of persons for educational, scientific and cultural purposes.

7.6 The first of these is of such fundamental importance, especially in the present state of development of my country, that it is worth commenting upon at some length. The development of a modern economy in Nigeria during this century has been centred mainly around the urban areas, whilst the rural areas have, comparatively speaking, been neglected. This imbalance has adversely affected the efficiency of our educational system and very largely made a mockery of our educational plans, even including the ambitious plans drawn up by many African countries at the Addis Ababa Conference of African Ministers of Education held in May 1961. Previous educational plans produced large numbers of school leavers, all expecting - often in vain - to be absorbed into the modern sector of the economy, usually located in the urban centres.

7.7 The comparative underdevelopment of the rural sector naturally aggravated the drift to the urban centres. The dangers involved in these different rates of development of the urban and rural areas have recently been emphasized at the seminar on "Manpower Aspects of Educational Planning", held in Paris in 1966. Those dangers must be faced and the imbalance corrected. We in Nigeria therefore welcome Unesco's declared intention to increase the contribution of education and science to rural development. Unesco should spare no efforts in helping us in our fight to arrest the drift of population to the urban centres. We therefore also strongly support resolution 3.25 which, *inter alia*, commits Unesco "to conduct socio-cultural studies on the fundamental features of rural life and assist in strengthening the teaching of the social sciences in colleges of agriculture".

7.8 The development of rural areas is therefore a programme which requires the closest co-operation between Unesco and the International Labour Organisation, the Food and Agriculture Organization, the World Health Organization and Unicef. Co-operation at this level should lead the way to similar co-operation - most important, but often lacking - between the various branches of government in each Member State. Environmental development is so important for the development of the economy of Member States that we call on Unesco to intensify its efforts to ensure that its assistance in this field does not end with studies, research and advisory service; rather, in co-operation with international organizations and Member States, it should work out concrete plans to solve this problem.

7.9 As the Director-General said in his speech on the first day of the Conference, it might be better to refer to the problems of society rather than to the problem of youth; in any event, it is a serious issue which Unesco must tackle with vigour. We hope that the next programme and budget will put forward bold proposals designed to deal with these problems of society.

7.10 In order to develop any worthwhile programme we must understand the nature of the problem, and to this end organize seminars and conferences of specialists - educationists, social scientists and psychologists. We therefore support Unesco's proposals for such conferences, but we also think that each Member State should be encouraged to organize national seminars and symposia to investigate the cause of the restlessness of youth throughout the world. The problem should be tackled all along the line, and at both national and international levels.

7.11 Mr. President, we are happy to note the excellent programmes drawn up for the sector dealing with natural sciences and their application to development. This is a key sector, and we are satisfied that Unesco has reflected in its proposals the importance which most Member States attach to science and technology. The importance which African countries attach to this can be gauged from the fact that, of the thirteen resolutions adopted by the Nairobi Conference, no less than four deal specifically with science and technology and the titles clearly show where the needs are greatest: prerequisites for scientific and technical training; science teaching at second and third levels; technical and vocational education; and centres of excellence.

7.12 We are all acquainted with the difficulties which face developing countries in teaching science and technology in schools. Not only is it difficult to obtain sufficient numbers of trained teachers, but it is equally difficult to obtain adequate equipment for science laboratories. Many developing countries are obliged to import equipment from the developed countries and face problems of exorbitant costs and of foreign exchange. Unesco can help here in a very practical way by providing advice and experts to enable Member States to establish centres for the local production and maintenance of science equipment. To facilitate the purchase of the more sophisticated and more expensive equipment that will still be required, Unesco should expand its coupon service which has proved such a boon to Member States.

7.13 A Unesco-sponsored regional seminar held in Lagos last September considered another important aspect of this problem of technical education - the provision of practical training for engineers and technicians. Unesco cannot consider that it has discharged its duties fully by helping to establish schools of engineering and technical colleges unless at the same time it helps the graduates of these institutions to acquire the necessary practical experience in industry. Developing countries, short of industries as they are, cannot by themselves meet this need. Could not the Unesco fellowship scheme be enlarged and adapted to meet this need? Bilateral arrangements with developed countries can be made, it is true, but experience has shown that these are not sufficient. We think that Unesco could use its influence and prestige to assist Member States in this field more than it has done so far.

7.14 We cannot over-emphasize the need for accelerated development of science and technical education in developing countries where, often as a result of the colonial policies of the former colonizing powers, this vital aspect of education has been completely neglected. We must acquire scientific and technological expertise to exploit fully the natural resources with which we are endowed. Since Unesco is the only United Nations agency which has been specifically assigned the responsibility for science education, the United Nations must find the funds necessary to enable Unesco to expand and intensify its efforts in this field.

7.15 I would also like to acknowledge the invaluable assistance we are receiving from Unesco in the field of technical education. Two technical institutions have been successfully launched; the School of Engineering of the University of Lagos, and the National Technical Teacher Training College, also in Lagos.

7.16 I have no time to touch on other aspects of the programme, but we shall make our observations on these in the appropriate Commissions. Nevertheless, I should like to say a few words about Unesco's regional centres and the vexed question of experts. It is unfortunate that the question of regional centres was not fully discussed at the Nairobi Conference. Consultations were held on this subject between the Director-General and the Heads of delegations, and I would like to quote from the report of that consultation: "There was a general support for Regional Centres in Africa; it was felt that on the whole these Centres were doing useful work, although they suffered from certain handicaps which limited their value to African countries". Some suggestions were also made for improving their effectiveness.

7.17 My country fully supports the recommendations of the Nairobi Conference and hopes that the Director-General will bear them in mind when implementing his proposals concerning regional centres. I refer particularly to the recommendations of the Evaluating Committee (with reference to the Accra Centre), and the proposal contained in 15.C/5 Addendum and Corrigendum 2, Annex II concerning the establishment of a regional office for Africa. May I once again in this connexion quote from the report of the Nairobi Conference: "The effectiveness of Unesco regional centres can be enhanced if there is full co-operation between Unesco and the Economic Commission for Africa and the Organization of African Unity. Such a co-operation should lead to a better understanding of African problems and to more effective planning, and to the avoidance of duplication".

7.18 There is room for improvement in the method of selecting experts and I endorse the recommendation of the Nairobi Unesco-OAU Conference that every effort should be made to speed up their recruitment. I also feel most strongly that too few Africans are selected as experts, even in the field of educational planning in Africa, although they are in a better position than outside experts to understand the social background against which planning is executed. Furthermore, I suggest that, in addition to the briefing in Paris, which should include talks by embassy officials of the host country, the experts should be further briefed on arrival in the host country.

7.19 Another aspect of the subject is reflected in the Programme and Budget for 1969-1970. The expenditure envisaged for experts and fellowships is as follows:

	<u>Experts</u>	<u>Fellowships</u>
UNDP	\$15,848,000	\$3,031,650
Special Fund	\$24,118,000	\$2,315,000

Since fellowships are less expensive and probably more helpful to developing countries than experts, the former should be given more emphasis in future programmes and budgets.

7.20 Before I turn my attention to particular sections of the Programme and Budget for 1969-1970, I should like to make one or two other general comments. Excluding the provision of \$306,262 for the office of the Director-General in Part I of the programme and budget, Part III shows a provision of \$12,114,270 for general administration and programme supporting services. This represents an increase of 7 per cent over the corresponding budget for 1967-1968. We have voted in favour of the budget, and indeed, we believe that Unesco needs even more than the \$77,413,500 which has been approved so as to make its work in the next biennium more effective. We are, however, concerned that over 16 per cent of the budget should be allocated to administrative costs, and that these costs continue to rise steeply in relation to the cost of the programme itself.

7.21 These spiralling administrative costs are causing some anxiety in many countries, including my own. Obviously the less Unesco spends on general administration the more it has available to spend on the actual programme operations and services. Much as we

appreciate the efforts the Director-General has made to keep down staff and administrative costs, my Government feels that the time has come for us to invite independent consultants to study Unesco's staff/work ratio and comment on the cost-effectiveness of the administrative structure. Many well-established business houses, manufacturers, government departments and world organizations have realized the need to review their organization and methods, to give up traditional methods and adopt new techniques in planning, programming and budgeting. An exercise such as we advocate will, I am sure, lead to optimum utilization of staff, which, in turn, will lead to increased efficiency and more effective programme operations. Such an exercise would no doubt cost money, but we are convinced that the savings that would result from the implementation of the experts' recommendations, would within about two years, more than make up for the time and expense involved.

7.22 I now wish, Mr. President, to examine the growing feeling that by engaging in so many activities in different parts of the world Unesco is spreading its influence too thinly. Might not a more selective approach involving fewer and bigger projects in selected regions of the world prove more effective in the long run? After lengthy discussions, however, my Government has come to the conclusion that by engaging in a variety of programmes and projects all over the world, Unesco is able to make its influence more widely felt. Many projects of long-term benefit to large sections of humanity might not have been undertaken but for pioneering effort or support by Unesco. A case in point is the African Regional Centre for the Training of Museum Technicians, situated in Jos, Nigeria. This pilot project which is serving a widely-felt need is scheduled to terminate in 1970 as far as Unesco is concerned. It is reported that 15 students graduate from the Centre annually, making a total of 90 for the 6 years of the project. This number is definitely not sufficient to serve the needs of the region and our delegation therefore urges Unesco to continue to aid the project beyond 1970.

7.23 Turning to Unesco publications, I am delighted to say that we in Nigeria are generally satisfied with their quality and impact. Among the most outstanding are the Courier and the recently-published report entitled Apartheid. As regards "Impact of Science on Society" we have some doubts. Has it in fact enough impact? This question becomes more pertinent when one realizes that of the \$130,000 provided in the Programme and Budget for 1969-1970 under Section 2.14 of Part II (General Conditions for the Promotion of Science in Society) no less than \$42,000 (that is, about a third of the provision) is earmarked for the publication of Impact of Science on Society. It is my view that the impact of this publication in many a developing country is insignificant - certainly insignificant in comparison with the proportion of resources devoted to it. To redress the imbalance and at the same time provide a publication which will help to promote an understanding of the sciences, especially in the developing countries (cf. paragraph 742 of the programme and budget), I suggest the launching of parallel regional publications which could tackle the problems of scientific development in the relevant regions. Such publications, it seems to me, are likely to have more impact within a wider spectrum of world society.

7.24 Now, Mr. President, I come to the goal and mission of Unesco. As stated in a recent Unesco publication entitled "Unesco: Twenty Years of Service to Peace", "Unesco's mission is ethical, not utilitarian. Its goal is, through education, science and culture to further respect for justice, for the rule of law and for the dignity of man without distinction of race, sex or religion". It is pertinent to ask how faithfully the Organization is pursuing this goal? The priority which it accords in its programmes to education and science and technology is on balance justified. Similarly, in this Development Decade, the high priority accorded to economic development may well be justified. I wonder, however, whether the low priority accorded to philosophy and some other cultural and humanistic studies, especially in the developing countries, is calculated to advance the ethical goal of Unesco. Is it the case that by seeking first the kingdom of economic development and the material wherewithal of civilization, the value dimension, especially the ethical, will be added gratuitously? Will the emergent values take care of themselves or will they be taken care of by economic forces? Permit me, Mr. President, to express my serious apprehensions on this score. But as against this gloomy foreboding, I am reassured by no less a person than

the Director-General in an address last March to members of the Unesco National Commission for Nigeria. He said, inter alia, that Unesco was committed to finding an answer to a crucial question, namely, what kind of man or woman is being produced by the system of education adopted? Although, he continued, education must be related to the requirements of a country's economic growth, of even greater importance is the quality of the society produced by the system of education adopted. Still more important, he concluded, is the value attached to man from the ethical point of view.

7.25 In the light of the foregoing, I suggest that early remedial action be taken to counteract the effects of the neglect, albeit inadvertent, of philosophical and some other cultural studies, if only with a view to putting into practice the noble sentiments of the Director-General. We in Nigeria support the priority rating which is accorded to both education and science and technology in Unesco's programmes. At the same time, we are of the opinion that Unesco should intensify its activities in the fields of the humanities and culture. Where Unesco is unable to assist in the opening of departments of philosophy, it can at least award fellowships in philosophy as a step towards helping some institutions of higher learning to undertake philosophical studies.

7.26 Finally, in order to uphold the value attached to man from the ethical point of view, it is necessary for Unesco to redouble its efforts to combat racial prejudice. The publication by Unesco of the report entitled "Apartheid" is, of course, a step in the right direction. But our efforts should be lifted from the realm of theory, for if Unesco is to fulfil its allotted mission, it must be prepared to meet the challenge of this greatest assault upon the dignity of man.

8. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation du Nigeria et je donne la parole à M. Zborowski, au nom du Conseil d'assistance économique mutuelle, organisation intergouvernementale qui est représentée pour la première fois à la Conférence générale de l'Unesco.

9.1 Г-н ЗБОРОВСКИЙ (Совет экономической взаимопомощи),

Уважаемый г-н Председатель. Позвольте мне от имени Секретариата Совета экономической взаимопомощи поздравить вас с единодушным избранием на высокий пост Председателя сессии Генеральной конференции Организации объединенных наций по вопросам просвещения, науки и культуры и пожелать успеха в выполнении ваших почетных и ответственных обязанностей.

9.2 Мне очень приятно также поздравить г-на Рене Маэ с переизбранием на высокий пост Генерального директора ЮНЕСКО и пожелать ему успехов в его ответственном и благородном труде. Разрешите мне также поблагодарить его за любезное приглашение Секретариата Совета на сессию Генеральной конференции, в работе которой участвуем впервые. Мы пользуемся случаем для выражения в связи с этим уверенности, что участие представителей Секретариата Совета в работе сессии послужит началом взаимно полезного сотрудничества между секретариатами СЭВ и ЮНЕСКО. Мне хотелось бы вам сообщить, что подобное сотрудничество уже имеет место и успешно развивается между Секретариатом СЭВ и секретариатами других международных организаций Объединенных Наций, как, например, с Европейской экономической комиссией, Международной организацией труда, Конференцией Объединенных Наций по торговле и развитию, с Экономическим и Социальным Советом, с Международным агентством по атомной энергии и другими.

9.3 Уважаемые господа, Всеми миру известно значение ЮНЕСКО в организации международного сотрудничества в области просвещения, науки и культуры. Страны-члены СЭВ с готовностью сотрудничают с ней в интересах упрочения мира, развития просвещения, науки и культуры и повышения благосостояния народов.

9.4 Известно также, что основой выполнения тех высоких задач, которые стоят перед ЮНЕСКО, является решение странами, и прежде всего развивающимися странами, ряда

весьма актуальных экономических проблем, в чем все более значительную роль в настоящее время играет международное сотрудничество. Именно в связи с этим я хотел бы коротко осветить некоторые наиболее важные аспекты сотрудничества в рамках Совета экономической взаимопомощи.

9.5 Целью деятельности Совета экономической взаимопомощи, как это указано в его уставе, является содействие путем объединения и координации усилий стран-членов СЭВ планомерному развитию народного хозяйства, ускорению экономического и технического прогресса в этих странах, повышению уровня индустриализации стран с менее развитой промышленностью, непрерывному росту производительности труда и неуклонно-му подъему благосостояния народов стран-членов Совета.

9.6 Большинство стран-членов СЭВ ранее относилось к числу наименее развитых в Европе. К настоящему времени район, охватываемый СЭВ, является одним из наиболее бурно развивающихся районов мира. Так, за период после 1950 года, национальный доход стран-членов СЭВ увеличился более чем в четыре раза. Объем промышленной продукции за это время возрос в 5,5 раза, доля этих стран в мировом промышленном производстве почти удвоилась и составляет 1/3 его совокупного объема. Причем быстрый рост промышленного производства особенно наблюдается в странах-членах СЭВ, отставших в прошлом по уровню индустриального развития. Успешно развивается также сельское хозяйство. Достигнут значительный прогресс в области науки и культуры. Растет благосостояние народов стран-членов СЭВ.

9.7 Общеизвестно, что эти впечатляющие достижения народов стран-членов СЭВ - результат их созидательного труда и произведенных в странах глубоких социальных и экономических преобразований, которые позволили им максимально мобилизовать свои внутренние материальные и людские ресурсы.

9.8 Двадцатилетний опыт деятельности Совета экономической взаимопомощи убедительно свидетельствует также о том, что ускоренному развитию экономики стран-членов Совета способствует экономическое и научно-техническое сотрудничество между ними на основе высоких принципов полного равноправия, уважения суверенитета и национальных интересов, взаимной выгоды и товарищеской взаимопомощи, которыми руководствуется в своей деятельности Совет экономической взаимопомощи.

9.9 Экономические связи между странами-членами СЭВ характеризуются своей планомерностью и стабильностью. Плановой характер экономических связей между ними обеспечивается прежде всего международной координацией народнохозяйственных планов, которая является основным методом деятельности СЭВ на современном этапе. Координация народнохозяйственных планов дает возможность каждой стране-члену СЭВ наиболее полно учитывать в своих народнохозяйственных планах возможности и потребности других стран-членов СЭВ, что позволяет им с учетом развития торговли с другими странами мира наиболее рационально использовать свои ресурсы.

9.10 За минувший период страны-члены СЭВ завершили третью по счету координацию народнохозяйственных планов - координацию планов на 1966-1970 гг. Эта координация была проведена странами в двустороннем порядке путем взаимных консультаций их плановых органов, а также в многостороннем порядке - в органах СЭВ.

9.11 На основе координации планов страны-члены СЭВ заключили между собой долгосрочные торговые соглашения на 1966-1970 гг. Эти соглашения обеспечивают дальнейший значительный рост взаимного товарооборота между ними, способствуют дальнейшему последовательному расширению и углублению их экономического сотрудничества и дают прочную основу для решения национальных экономических задач, поставленных в их планах.

9.12 В 1966 году страны и органы СЭВ приступили к разработке программ проведения координации народнохозяйственных планов стран-членов СЭВ на период после 1970 года и в настоящее время осуществляют мероприятия по координации планов на этот период.

9.13 Одновременно с работой по координации планов и в увязке с ней проводится весьма важная работа по специализации и кооперированию производства. Страны и органы СЭВ проводят эту работу прежде всего в области машиностроения, радиотехнической и электронной промышленности, химической промышленности и черной металлургии, что создает благоприятные возможности комплексно и эффективно развивать экономику каждой страны и способствует расширению взаимных поставок специализированной продукции.

9.14 Важной сферой межгосударственных отношений стран-членов СЭВ является их научно-техническое сотрудничество. Основным направлением научно-технического сотрудничества в настоящее время является координация важнейших научных и технических исследований, проводимых странами-членами СЭВ и представляющих взаимный интерес для этих стран. В наш век научно-технической революции, когда разработка научных проблем требует концентрации огромного количества ученых и специалистов различных профессий, строительства дорогостоящих опытных предприятий и других значительных материальных затрат, естественно, что в этих условиях отдельным странам не под силу решать такие вопросы. Требуется международное разделение труда, объединение усилий в этой важнейшей области.

9.15 Придерживаясь высоких принципов мирного сосуществования, а также соответствующих рекомендаций и принципов международного торгового сотрудничества, принятых первой Конференцией Объединенных Наций по торговле и развитию, страны-члены СЭВ, развивая экономическое и научно-техническое сотрудничество, последовательно расширяют и укрепляют торговые и экономические отношения со всеми заинтересованными странами мира, независимо от характера их социально-экономических систем, на основе принципов равноправия, взаимной выгоды, невмешательства во внутренние дела, уважения независимости и национального суверенитета.

9.16 В своей многообразной деятельности Совет экономической взаимопомощи в числе других занимается также проблемами, которые в определенной степени совпадают с проблемами, разрабатываемыми ЮНЕСКО. Это - проблемы сотрудничества в области науки и техники, о которых я уже говорил, научно-технической информации, гидрологии, статистики, геологии, сельского хозяйства и др.

9.17 Как мне представляется, это совпадение проблем могло бы явиться хорошей основой для развития сотрудничества между секретариатами СЭВ и ЮНЕСКО и быть не только полезным для деятельности Совета экономической взаимопомощи и Организации объединенных наций по вопросам просвещения, науки и культуры, а также содействовать развитию всего международного сотрудничества.

9.18 Уважаемые господа. Более подробные сведения о деятельности СЭВ вы можете получить, ознакомившись с "Обзором деятельности Совета экономической взаимопомощи за 1967 год", который распространен на данной сессии.

9.19 Г-н Председатель, г-да. Разрешите мне пожелать вам успеха в работе пятнадцатой сессии Генеральной конференции ЮНЕСКО. Благодарю за внимание.

(9.1) M. ZBOROWSKI (Conseil d'assistance économique mutuelle). - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, au nom du Secrétariat du Conseil d'assistance économique mutuelle, permettez-moi de vous féliciter de votre élection unanime aux hautes fonctions de président de la Conférence générale de l'Unesco et de vous souhaiter un plein succès dans l'accomplissement des lourdes tâches que vous imposez ces fonctions.

(9.2) Je suis également très heureux d'adresser mes félicitations à M. René Maheu pour sa réélection au poste de directeur général de l'Unesco. Je lui souhaite tout le succès possible dans l'exécution de sa noble et lourde tâche. Qu'il me soit également permis de le remercier d'avoir aimablement invité le Secrétariat du CAEM à la présente session de la Conférence générale de l'Unesco, aux travaux de laquelle nous participons pour la première fois. J'en profiterai pour exprimer la conviction que, du fait même de cette participation, le Secrétariat du CAEM et celui de l'Unesco vont être conduits à instaurer entre eux une collaboration qui sera utile à l'un comme

à l'autre. Je voudrais vous signaler qu'une collaboration de ce genre s'est déjà instaurée et continue à se développer entre le Secrétariat du CAEM et ceux de différentes organisations internationales du système des Nations Unies, notamment la Commission économique pour l'Europe, l'Organisation internationale du travail, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Conseil économique et social et l'Agence internationale de l'énergie atomique.

(9.3) Mesdames, Messieurs, le monde entier connaît le rôle que l'Unesco joue dans l'organisation de la coopération internationale en matière d'éducation, de science et de culture. Les Etats membres du CAEM collaborent volontiers avec elle dans l'intérêt de la paix, du développement de l'éducation, de la science et de la culture et de l'amélioration du bien-être des peuples.

(9.4) On sait aussi que l'accomplissement de la haute mission de l'Unesco est fondamentalement lié au travail qui doit être fait par les divers pays, et en premier lieu par les pays en voie de développement, en vue de la solution d'un ensemble de problèmes particulièrement urgents, travail dans lequel la coopération internationale joue aujourd'hui un rôle de plus en plus important. Je voudrais, à ce propos, dire quelques mots des modes de coopération qui se sont instaurés dans le cadre du CAEM.

(9.5) Ainsi qu'il est indiqué dans ses statuts, le CAEM se propose de contribuer dans ses Etats membres - en favorisant l'union et la coordination de leurs efforts - au développement systématique de l'économie, à l'accélération du progrès économique et technique, à l'élévation du niveau d'industrialisation là où il est le plus bas, à l'accroissement ininterrompu de la productivité et à un constant progrès du bien-être des populations.

(9.6) Alors que la plupart des pays membres du CAEM se rangeaient naguère parmi les moins développés d'Europe, la région à laquelle ils appartiennent est aujourd'hui l'une de celles où le rythme du développement est le plus impétueux. Depuis 1950, le revenu de ces pays a plus que quadruplé et leur production industrielle a augmenté de 5,5 fois ; le pourcentage par lequel se traduit leur participation à la production industrielle mondiale a presque doublé et représente aujourd'hui le tiers de cette production. Cet essor de l'industrie est particulièrement rapide dans ceux des Etats membres du CAEM qui étaient précédemment en retard du point de vue de l'industrialisation. L'agriculture se développe aussi avec succès. Des progrès appréciables ont été obtenus dans le domaine de la science et de la culture. Les conditions d'existence des pays membres du CAEM s'améliorent.

(9.7) Chacun sait que ces impressionnants succès tiennent au travail constructif des peuples intéressés et aux profondes réformes économiques et sociales qui leur ont permis de mobiliser au maximum les ressources nationales matérielles et humaines.

(9.8) Les vingt années d'activité du CAEM permettent aussi d'affirmer que le rapide développement économique des pays membres s'explique pour une bonne part par la coopération économique, scientifique et technique qui s'est instaurée entre eux sur la base des grands principes dont s'inspire constamment le CAEM : pleine égalité, respect des intérêts nationaux et de la souveraineté nationale, intérêt mutuel et entraide fraternelle.

(9.9) Les liens économiques qui unissent entre eux les pays membres du CAEM forment un système cohérent et stable. Cette cohérence est obtenue essentiellement grâce à la coordination internationale des plans économiques nationaux, coordination qui est aujourd'hui le principal mode d'action du CAEM. Cette coordination permet à chacun des pays membres du CAEM de tenir compte au maximum dans ses plans économiques des besoins et possibilités des autres pays membres, et d'en arriver ainsi, compte tenu également du développement de leur commerce avec les autres pays du monde, à une utilisation aussi rationnelle que possible de leurs ressources.

(9.10) Pendant la période écoulée, les pays membres du CAEM ont procédé à la troisième coordination de leurs plans économiques, portant sur la période 1966-1970. Cette coordination a été faite au moyen de consultations bilatérales entre les organes de planification des Etats ainsi qu'au moyen de discussions multilatérales au sein des organes du CAEM.

(9.11) Sur la base de cette coordination des plans, les Etats membres du CAEM ont conclu entre eux des accords commerciaux de longue durée pour la période 1966-1970. Ces accords garantissent un développement appréciable de leurs échanges commerciaux, favorisent un élargissement et un renforcement systématiques de leur coopération économique, et donnent une base solide à l'accomplissement des tâches inscrites à leurs plans économiques nationaux.

(9.12) En 1966, les Etats membres et les organes du CAEM ont commencé à élaborer des programmes de coordination des plans économiques pour la période postérieure à 1970 et ils appliquent actuellement des mesures tendant à la coordination de ces plans.

(9.13) En liaison avec le travail de coordination des plans, une action très importante a été entreprise pour spécialiser la production et lui donner une base coopérative. Ce travail porte surtout sur la construction mécanique, les industries radio-électrique et électronique, l'industrie chimique et la sidérurgie, ce qui facilite le développement et la diversification de l'économie de chaque pays tout en contribuant à la multiplication des échanges de produits spécialisés.

(9.14) Un domaine important de la coopération entre les Etats membres du CAEM est le domaine scientifique et technique. Cette coopération est aujourd'hui essentiellement orientée vers la coordination des importantes recherches scientifiques et techniques d'intérêt commun qui s'effectuent dans ces divers Etats. En ce siècle de révolution scientifique et technique, étant donné que l'étude des problèmes scientifiques exige le rassemblement d'un grand nombre de savants et de spécialistes de différentes disciplines, la construction de très coûteux centres d'essais et d'autres dépenses importantes, il est évident que tout cela dépasse les possibilités d'un seul pays. Il faut donc une division judicieuse du travail et une bonne coordination des efforts.

(9.15) S'inspirant des nobles principes de la coexistence pacifique ainsi que des recommandations et principes adoptés, au sujet de la coopération commerciale internationale, par la première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les Etats membres du CAEM élargissent systématiquement et renforcent leur coopération économique, scientifique et technique et leurs relations commerciales avec tous les pays intéressés du monde, indépendamment de leurs régimes socio-économiques, en se fondant sur les principes de l'égalité des droits, de l'intérêt mutuel, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et du respect de l'indépendance et de la souveraineté nationales.

(9.16) Dans le cadre de son activité multiforme, le CAEM s'occupe aussi de certains problèmes qui coïncident jusqu'à un certain point avec ceux qui retiennent l'attention de l'Unesco : ce sont les problèmes de la coopération scientifique et technique dont j'ai déjà parlé, de l'information scientifique et technique, de l'hydrologie, de la statistique, de la géologie, de l'agriculture, etc.

(9.17) Il me semble que cette coïncidence pourrait contribuer au développement de la coopération entre les secrétariats du CAEM et de l'Unesco et avoir d'heureuses conséquences non seulement sur les travaux des deux organisations, mais aussi pour le renforcement de la coopération internationale dans le monde.

(9.18) Mesdames, Messieurs, vous pourrez trouver des renseignements plus détaillés sur l'activité du CAEM dans le document qui a été distribué à la présente session sous le titre "Obzor de jatel'nosti Soveta ekonomičeskoj vzaimopomošči za 1967 god" (Examen de l'activité du Conseil d'assistance économique mutuelle en 1967).

(9.19) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vous adresse tous mes voeux pour le plein succès de cette quinzième session de la Conférence générale de l'Unesco.

10. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le représentant du Conseil d'assistance économique mutuelle et je donne la parole à S. Exc. M. Vasile Gliga, chef de la délégation de Roumanie.

11.1 M. Vasile GLIGA (Roumanie). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, qu'il me soit permis, tout d'abord, de vous exprimer, Monsieur le Président, au nom de la délégation roumaine et en mon nom personnel, nos félicitations les plus chaleureuses pour votre élection à la présidence de la Conférence générale en tant que personnalité marquante du continent africain.

11.2 Je voudrais aussi exprimer notre satisfaction d'avoir vu M. René Maheu porté de nouveau à la direction générale, par la volonté unanime de notre Conférence. La délégation roumaine saisit cette occasion pour lui adresser ses félicitations les plus sincères, ainsi que les voeux qu'elle forme pour le succès de son activité future.

11.3 Nos pensées reconnaissantes vont enfin au pays hôte de l'Organisation et à cette magnifique ville qui est, tous les deux ans, le rendez-vous propice de nos débats.

11.4 Monsieur le Président, dans le temps de parole qui nous est imparti, nous ne saurions traiter ici de la plupart des problèmes complexes que pose la vie de notre Organisation ;

aussi nous bornerons-nous, dans ce débat de politique générale, à aborder certains d'entre eux, auxquels la délégation roumaine attache un intérêt particulier.

11.5 Comme bien d'autres orateurs qui se sont succédé à cette tribune, nous constaterons d'abord que l'orientation de l'Unesco est fructueuse et que l'Organisation dispose de possibilités réelles pour servir les idéaux de l'humanité.

11.6 Ainsi que le représentant de la Roumanie au Conseil exécutif l'a souvent dit, nous considérons qu'il y a eu ces derniers temps, en ce qui concerne l'intégration des ressources et l'unité du programme, des progrès sensibles, qui permettent à l'Unesco de mieux exercer ses fonctions constitutionnelles, à savoir la promotion de la coopération intellectuelle internationale et l'aide au développement - sans oublier son action éthique dans le monde.

11.7 Nous donnons également notre appui aux priorités que le Projet de programme et de budget pour 1969-1970 assigne à l'éducation et à la science. Qu'il s'agisse, en effet, des pays en voie de développement ou de pays plus développés, les questions relatives à l'éducation et à la science se situent au premier plan de l'actualité ; et l'on ne saurait concevoir de développement socio-économique authentique et durable sans un système éducatif et des structures scientifiques nationales. L'élargissement de la sphère d'action en matière d'éducation, la définition, à un échelon supérieur, des objectifs de l'éducation, l'implantation de la science dans tout le mécanisme de la production et dans la dynamique générale de la société, demeurent les leviers essentiels du développement et constituent aussi des conditions indispensables au progrès de chaque nation, eu égard à ses besoins et à ses aspirations. Dans un monde comme le nôtre - où la circulation des valeurs matérielles et spirituelles ne cesse de s'accroître et où le développement économique et le développement socio-culturel ne forment qu'un tout - il est indispensable que les données d'une stratégie de l'éducation, de la science et de la culture soient élaborées par chaque pays, compte tenu de ses besoins et de ses aspirations les plus intimes et les plus légitimes.

11.8 L'Unesco joue et doit jouer toujours davantage un rôle de stimulation et d'assistance dans ce vaste processus où se modèlent les conditions nécessaires au progrès de chaque peuple et au bien-être de l'humanité.

11.9 Nous approuvons également tout ce qui, dans le programme de l'Unesco, a trait aux concepts de planification et de politique de l'éducation et de la science : car nous y voyons - au niveau de l'Organisation aussi bien qu'à celui des États membres - le signe d'une prise de conscience des réalités nouvelles de notre époque. Il convient que l'Unesco joue un rôle de catalyseur et que, par une politique systématiquement concertée avec les autres institutions spécialisées des Nations Unies, notamment avec le Programme des Nations Unies pour le développement, elle contribue efficacement au progrès de ses États membres, dans les domaines de l'éducation et de la science en premier lieu.

11.10 Cependant, si la priorité accordée à l'éducation et à la science s'impose de toute évidence, il ne faudrait nullement qu'un autre secteur - à savoir celui de la culture - soit négligé. Les ressources budgétaires plus modestes affectées à ce chapitre du programme devraient être, croyons-nous, compensées par la qualité des projets, leur sélection et leur préparation rigoureuses.

11.11 Par ailleurs, notre délégation estime que l'Unesco devrait accorder une plus grande attention à la participation aux activités culturelles d'un plus grand nombre de penseurs, d'écrivains, d'artistes, d'universitaires, de journalistes - lesquels, réunis au Siège de l'Organisation ou ailleurs, seraient appelés à débattre de questions d'un réel intérêt pour l'opinion publique contemporaine. Les colloques qui, ces dernières années, ont été consacrés, par exemple, à Dante, à Teilhard de Chardin, à Einstein ou, tout récemment encore, à Karl Marx, ont prouvé le bien-fondé et l'actualité de telles initiatives.

11.12 Enfin, la délégation roumaine accueille favorablement les propositions du Directeur général concernant "les politiques culturelles" et donne son appui à l'organisation, en 1970, de la première conférence mondiale des ministres de la culture.

11.13 Dans le secteur de l'information, notre attention se porte notamment sur les activités relatives à la documentation, aussi bien que sur les publications qui, en nette progression, contribuent à faire connaître dans le monde l'Unesco et son action.

11.14 Dans le Projet de programme, il existe, Monsieur le Président, trois secteurs d'activité auxquels la délégation roumaine attache une importance particulière. Il s'agit de : la mise en valeur des ressources humaines, du programme consacré à la jeunesse et, enfin, du programme de coopération européenne.

11.15 Le problème de la valorisation et de l'utilisation rationnelle des ressources humaines est l'un des problèmes clés du développement ; il intéresse, de ce fait, la plupart des États membres, notamment ceux d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, et se trouve lié à toute une partie du programme que l'Unesco entend mener à bien dans les domaines de sa compétence. Comme on le sait, cette question n'a pas jusqu'à présent reçu l'attention requise et l'accent a surtout été mis sur la mise en valeur des ressources naturelles. Nous pensons que le développement socio-économique et culturel est inconcevable sans un effort constant de valorisation des ressources humaines, sans la formation de cadres nationaux et de spécialistes capables d'assurer le progrès de tel ou tel secteur de la production matérielle ou spirituelle d'un pays.

11.16 La formation des cadres nationaux dans les domaines de l'éducation et de la science demeure un objectif prioritaire pour la plupart des pays ; l'Unesco devra poursuivre ses efforts afin de stimuler cette orientation dans les États membres et persuader en même temps les organes directeurs du Programme des Nations Unies pour le développement que la mise en valeur des ressources humaines en matière d'éducation et de science représente un investissement à long terme, mais qui s'avère rentable.

11.17 Consciente de l'importance de la question, la Roumanie a organisé un cours postuniversitaire de perfectionnement à l'intention des jeunes spécialistes dans le domaine du pétrole et a mis à la disposition de l'Unesco des bourses d'études qui ont permis aux jeunes cadres d'approfondir leurs connaissances dans différents secteurs de la science et de la culture.

11.18 Au moment où les Nations Unies sont en train d'élaborer les données de base de la Deuxième Décennie du développement et où l'on s'attend à voir 1970 déclaré "Année internationale de l'éducation", il est indispensable, pensons-nous, que l'Unesco concentre ses efforts sur l'un des problèmes qui relèvent spécifiquement de son action. La délégation roumaine, qui a déposé, au sujet de la mise en valeur des ressources humaines, un projet de résolution que la Commission du programme a adopté par acclamation, a été heureuse de pouvoir constater, en l'occurrence, l'accord qui s'est réalisé à cet égard.

11.19 Permettez-moi maintenant, Monsieur le Président, d'évoquer brièvement une question qui intéresse tout spécialement la Conférence générale, à savoir la question de la jeunesse.

11.20 Il serait oiseux de rappeler ici que, depuis bien des années, les représentants de la Roumanie, à l'Organisation des Nations Unies aussi bien qu'à l'Unesco, ont milité en faveur d'un programme pour la jeunesse. La Déclaration que les Nations Unies ont adoptée en 1965 sur l'éducation des jeunes selon les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples, la Conférence internationale sur la jeunesse tenue à Grenoble, en 1964, ainsi que les projets relatifs à la jeunesse que la Roumanie a, soit appuyés, soit mis sur pied depuis, témoignent de l'intérêt constant que notre pays a accordé à cette question.

11.21 Dans la Roumanie socialiste, la jeunesse prend une part active à la vie économique, sociale, politique et culturelle ; elle a acquis, dans l'oeuvre même d'édification d'une société nouvelle, le sens profond de ses droits et de ses responsabilités. La jeunesse universitaire est étroitement associée au processus éducatif ; sa participation y est réelle et efficace. La nouvelle loi sur l'enseignement - que la grande Assemblée nationale a adoptée

en mai dernier et dont l'élaboration a fait l'objet d'une vaste consultation publique - consacre les rapports nouveaux entre enseignants et enseignés et assuré à nos jeunes de larges possibilités d'épanouissement de leur personnalité. La jeunesse roumaine participe avec élan, aux côtés du peuple tout entier, à la réalisation du vaste programme d'édification d'une société moderne et d'une culture qui, puissamment ancrée dans le présent, développe en même temps les richesses spirituelles du passé. "La jeunesse - déclarait le président Ceausescu - par son dynamisme et sa réceptivité aux idéaux de liberté et de justice sociale, aux changements novateurs, a toujours été, tout au long de l'histoire, un facteur important du progrès de la société. A travers les siècles, la jeunesse a hérité et développé les vertus et les traditions avancées du peuple ; surmontant les obstacles et jalonnant sa route de nombreux sacrifices, elle a joué un grand rôle dans la lutte contre les oppresseurs, pour la libération sociale, pour la conquête et la défense de l'indépendance et de la souveraineté nationale".

11.22 Pour l'Unesco, il s'agit désormais de développer, de diversifier, de rendre plus dynamique et plus vivant un programme d'action pour et avec la jeunesse. Le rapport sur la jeunesse (document 15 C/65) préparé par le Directeur général et ses collaborateurs situe le problème dans ses multiples perspectives et nous offre un début de programme prometteur pour les deux années à venir. Nous sommes persuadés que l'Unesco peut trouver des formules nouvelles et variées qui permettront à la jeunesse de participer à la mise en oeuvre de son programme. En ce qui la concerne, la Roumanie sera toujours disposée à s'associer à un tel programme, à faire connaître son expérience et à faire participer ses jeunes, et plus spécialement ses étudiants, à la réalisation des projets de l'Organisation.

11.23 J'en arrive, Monsieur le Président, à la troisième préoccupation majeure de notre délégation : la coopération européenne. Le sens que nous donnons à cette coopération relève à la fois de la coopération intellectuelle bilatérale et des activités régionales. La vie même prouve que les rapports de bon voisinage, le développement multilatéral des relations entre pays européens sont une nécessité toujours plus vivement ressentie par la société contemporaine et que la sécurité européenne constitue un facteur important de la paix dans le monde. A une époque où l'humanité a de plus en plus besoin d'une ample circulation des valeurs matérielles et spirituelles, où chaque pays, grand ou petit, est appelé à contribuer à l'enrichissement du patrimoine universel, on ne saurait tenir le pas de la vie sans que prenne corps une coopération efficace dans tous les domaines et que soient, par là-même, assurés le bien-être, la sécurité et le progrès de toutes les nations.

11.24 Le développement des relations bilatérales entre Etats européens constitue, sans doute, l'un des moyens les plus sûrs d'arriver, par la coopération, à assurer la sécurité et la paix en Europe et dans le monde.

11.25 La République socialiste de Roumanie accorde en même temps l'attention requise au développement et à la diversification de ses relations multilatérales, et participe à des activités destinées à favoriser la coopération internationale.

11.26 A cet égard, l'Unesco offre un cadre propice pour que se développe une telle coopération dans l'intérêt de la communauté internationale. Les projets qu'elle a déjà mis en oeuvre le prouvent. Nous pensons, par exemple, aux activités sous-régionales du Sud-Est européen, où grâce aux efforts conjugués des commissions nationales des pays balkaniques et à l'Association internationale d'études du Sud-Est européen, des projets de coopération scientifique et culturelle ont été menés à bonne fin dès 1962. Nous pensons surtout à la Conférence des ministres de l'éducation des Etats membres d'Europe, qui a eu lieu à Vienne en 1967 et qui a obtenu un franc succès, ou bien à la Conférence régionale des commissions nationales européennes, qui s'est tenue à Monaco en juin dernier. Depuis, le colloque international sur "Les sources archéologiques de la civilisation européenne" (Mamaia, septembre 1968), la réunion de Bucarest sur l'enseignement des mathématiques en Europe, ainsi que d'autres projets européens déjà réalisés, sont venus étoffer ce programme. Pour toutes

ces raisons, la délégation roumaine attache une grande importance à la deuxième conférence ministérielle européenne, qui aura lieu en 1970 et qui sera celle des ministres chargés de la politique scientifique des Etats membres d'Europe.

11.27 Enfin, Monsieur le Président, la délégation roumaine est particulièrement satisfaite de constater que la Commission du programme a adopté à l'unanimité, à la présente session, le projet de résolution générale que la Roumanie a proposé en ce qui concerne la coopération européenne et que, d'autre part, lors du débat de politique générale, de nombreuses délégations ont partagé notre point de vue. Nous croyons qu'en agissant de la sorte, nous travaillons patiemment et avec conséquence en faveur de la compréhension internationale et de la paix.

11.28 L'orientation constante de la politique étrangère du Gouvernement roumain vers la coopération et l'entente avec les autres peuples est illustrée par l'ampleur et la pluralité des rapports internationaux actuels de la Roumanie. En tant que pays socialiste, la Roumanie place au centre de sa politique extérieure le développement des relations d'amitié et de collaboration avec tous les pays socialistes. Cependant, notre pays entretient et développe des rapports multilatéraux avec de nombreux autres Etats ayant des systèmes socio-politiques différents. La Roumanie prend pour base de ses relations avec les autres Etats les principes du respect de l'indépendance et de la souveraineté nationale, de l'égalité en droits, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, et de l'intérêt mutuel des partenaires. La Roumanie respecte les principes de la Charte des Nations Unies, les normes du droit international, les intérêts supérieurs de la paix, et milite avec fermeté pour leur application dans la vie internationale. Dans cet ordre d'idées, nous croyons, Monsieur le Président, que l'action normative de l'Unesco devra être poursuivie et développée, dans l'esprit de l'Acte constitutif et en vue de la promotion incessante des droits de l'homme. Nous sommes persuadés que n'importe quel problème peut trouver sa solution par les voies de la raison, au moyen de négociations animées par le sens des responsabilités et de la compréhension réciproque, sur la base des intérêts communs de tous les peuples en vue de la sauvegarde de la paix, de la promotion d'un climat de confiance mutuelle, du progrès économique, social et culturel, de la réalisation de la sécurité et de la coopération internationales.

11.29 A cette oeuvre de paix et de coopération, fondée sur les droits de l'homme, l'humanisme et le progrès, la contribution de l'Unesco peut être d'une grande utilité. A ce propos et sans vouloir préjuger du débat qui va s'instaurer sur les points 11.1 et 11.2 de l'ordre du jour, nous pensons que, s'il est vrai que l'Unesco, par son programme et son action, sert implicitement la cause de la paix et de la compréhension internationale, elle devrait toutefois s'engager avec plus de hardiesse et de manière plus explicite au service de ce noble but. Pour ce faire, il est impérieusement nécessaire, Monsieur le Président, que notre Organisation devienne universelle. Malgré cet impératif, les activités de l'Organisation sont privées de la contribution des représentants légitimes du grand peuple chinois. Le Gouvernement roumain s'est toujours prononcé et se prononce fermement en faveur du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies et dans toutes les autres organisations internationales, parce qu'il considère que seule la République populaire de Chine est en droit de représenter le peuple chinois.

11.30 Nous exprimons, en outre, le regret que des Etats tels que la République démocratique allemande, la République populaire et démocratique de Corée et la République démocratique du Viêt-nam soient privés de la possibilité de prendre part aux travaux de notre Organisation.

11.31 L'universalité de l'Unesco, qui est sa vocation fondamentale, est ainsi amputée. Cet état de choses prive l'Organisation de l'apport précieux de peuples qui possèdent de riches et anciennes traditions de culture et de civilisation. Nous considérons la continuation d'une telle politique comme irréaliste et irrévocablement condamnée par l'histoire.

11.32 Monsieur le Président, pour remplir toutes les tâches qui lui incombent, l'Unesco dispose d'un Conseil exécutif compétent qui, en tant qu'émanation de la Conférence générale, s'acquitte de mieux en mieux de ses fonctions constitutionnelles et veille, aux côtés du Directeur général, à la bonne marche de l'Organisation. L'Unesco dispose d'un instrument efficace et compétent : le Secrétariat. Elle a, malgré la conjoncture internationale difficile, les ressources budgétaires que la Conférence générale vient de lui donner. Elle s'appuie sur l'action soutenue des commissions nationales et bénéficie du concours des organisations internationales non gouvernementales. Elle peut compter, enfin, sur la volonté de coopération de ses Etats membres, qui lui font confiance.

11.33 D'ici quelques jours, l'Unesco aura 22 ans. Elle peut et doit mesurer le chemin parcouru, évaluer les résultats obtenus, repenser ses méthodes de travail pour les améliorer, viser à une efficacité toujours plus grande. L'Unesco est un organisme jeune et vivant et, par conséquent, capable de nouveaux progrès. C'est dans l'espoir de voir son action se développer pour le bien de l'éducation, de la science et de la culture, et avec la ferme conviction que les projets d'aujourd'hui seront les réalités de demain, que la République socialiste de Roumanie est décidée à apporter sa contribution à cette oeuvre commune de paix et de coopération internationale.

12. Le PRÉSIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation de Roumanie et je donne la parole à S. Exc. M. Rajbhandary, chef de la délégation du Népal.

13.1 Mr. RAJBHANDARY (Nepal):

Mr. President, permit me, first of all, on behalf of the Nepalese delegation, to extend to you our sincere congratulations on your unanimous election to the high office of President of this Conference.

13.2 I would also like to extend a warm welcome to the delegations of Guyana, Lesotho, the People's Republic of Southern Yemen, Barbados and Mauritius, who have become new members of our Organization.

13.3 My delegation also brings to this Conference greetings and good wishes from King Mahendra and the people of Nepal, and I take this opportunity of congratulating Mr. René Maheu on his unanimous election to the office of Director-General for a second term.

13.4 On 8 October 1964 when addressing the second summit conference of non-aligned nations at Cairo, His Majesty King Mahendra referred to the importance of the United Nations and its Specialized Agencies in the following words: "We firmly believe in the ideals and the principles of the United Nations which, in our opinion, represents mankind's best hope for the future. Especially for smaller and weaker nations, the United Nations is a source of strength, a sentinel of peace... It is becoming a supreme forum of the international community and a guarantor of equal rights for all peoples and countries. While the rôle played by the United Nations in the lessening of international tension and the preservation of peace has been conspicuous, the service rendered by it and its Specialized Agencies in the economic, social, humanitarian and cultural fields is not inconsiderable".

13.5 These words reflect Nepal's strong faith in, and support for, the world body and agencies such as Unesco. Nepal has given unequivocal proof of this faith by taking part actively in the work of the various bodies of the world organization.

13.6 We all know that the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization was set up to provide a solid foundation for world peace through the exchange of achievements in education, science and culture. As war starts in the minds of men, it is at this level that world peace has to be built. We are also aware of the ways in which Unesco, through its various activities over more than two decades, has been trying to put these high ideals into practice.

13.7 We in Nepal rejoice in the progress that Unesco has already made in so many fields and we look forward with confidence to the services it will render in the years ahead. Since the establishment of the Panchayat system of government in 1960 under the able and dynamic leadership of His Majesty King Mahendra, Nepal at both the national and international levels, has actively engaged in the struggle against illiteracy, ignorance, racial discrimination and economic exploitation. His Majesty's Government has achieved a large measure of success in wiping out social discrimination and economic exploitation by introducing such new and bold measures as the Mulki Ain (Law of the Realm) Land Reform Programme and the Go-to-the-Village Campaign.

13.8 Like most of the developing nations, we are at present in process of building up our educational system and adopting techniques for the development of industry and the modernization of agriculture. There has been a phenomenal development in education, but this rapid quantitative expansion has brought many problems in its train. All this demands sound educational plans, more trained manpower, more teachers, better curricula and, above all, more financial resources.

13.9 Against this background of education in my country, I would like to offer a few very brief comments on the education sector of the draft programme and budget for the ensuing biennium. My delegation fully agrees with the proposal that we should continue to give priority to the education sector. The study and research programme and the projects dealing with the reorganization of educational systems and educational planning largely reflect the priority needs of the Member States.

13.10 I would also like to mention our interest in the literacy programme. It is a matter of satisfaction that the Experimental World Literacy Programme has aroused interest in many parts of the world. In my country, Unesco's action has given a fresh impetus to new adult literacy projects. Various departments of His Majesty's Government, national professional organizations and the District Panchayats have been working in close collaboration to eliminate illiteracy. Literacy campaigns have been started in different parts of the country.

13.11 In planning the literacy programme, the selective and intensive approach of the experimental programme has, as far as possible, been taken as a basis. For the successful implementation of these projects, we need more qualified adult education leaders, better reading materials and more equipment. I would also like to bring to the notice of this Assembly our feeling that Unesco, while waiting for the experimental programme to be extended to wider areas in different parts of the world, should give active support to literacy activities carried out by the Member States in their own way and with their own resources.

13.12 May I now refer to the natural sciences chapter? We consider Unesco's science policy programme a very important one. There can be no doubt that all States, particularly the developing countries, must have a sound science policy and the leadership given by Unesco is highly commendable.

13.13 Nepal is one of the developing countries where science and technology is in the preliminary stage of development and we know quite well that the development of national policy is very complex and difficult. We believe, however, that, with Unesco's guidance and technical competence and support, Nepal will be able to work out such a policy, taking full account of its manpower needs in relation to the teaching of science in schools and the university. At every stage of our development, international experience and knowledge will be needed.

13.14 As this Assembly is aware, a Conference on the Application of Science and Technology to the Development of Asia (CASTASIA) was recently held in New Delhi. This Conference approved a number of significant recommendations urging member governments of the Asian region as well as Unesco and all its Member States to take suitable measures for accelerating the pace of scientific and technological development in Asia. I take this opportunity of informing you that His Majesty's Government fully endorses the recommendations of CASTASIA.

13.15 While the governments of the Asian region must adopt a suitable line of action to implement the CASTASIA decisions, Unesco must also take a number of measures to realize the targets set. It is appropriate, therefore, that Unesco should undertake additional activities in the ensuing biennium, and that a concrete and specific work plan should be incorporated in the programme for the next biennia with a view to implementing the resolutions and recommendations of the Conference.

13.16 The Unesco programme in the field of culture, particularly in regard to the protection and preservation of the cultural heritage, is of paramount importance. The campaigns to save the monuments of Nubia and the art treasures of Venice and Florence were very important operations and it is a matter of pride to all of us that they were so successful. The campaigns were an excellent example of world co-operation and solidarity; never before have so many countries, governments, organizations and individuals united in the fulfilment of a great cause. We hope that this tradition of international co-operation and solidarity for the protection of the cultural heritage of the world will be maintained by Unesco.

13.17 I would also like to comment on the Unesco project for an international study on the origin of Buddhist art, its propagation, its past and present rôle in the cultural life of the peoples of South East and Eastern Asia. Gautama Buddha was born in Nepal and the country has a treasure of Buddhist art and architecture in its manuscripts, temples and monasteries. This study is therefore of great interest to us. The culture of Nepal represents a complex interplay of two great religions - Hinduism and Buddhism - which have existed peacefully side by side, drawing on the best of each other's spiritual traditions. The art and architecture and the way of life of the people offer an admirable example of peaceful human relationships.

13.18 The Nepalese delegation therefore strongly supports this proposal and would like to express its desire to be closely associated with the activities which are to be carried out. We are confident that this project will enable Nepal and other Member States of the region to make a more scientific study of the progress of Buddhism in their countries, art and architectural remains and their relationship with similar works in neighbouring countries. May I, therefore, on behalf of the Nepalese delegation, assure the Conference that Nepal will not lag behind in giving all possible help to ensure the successful implementation of this project.

13.19 Concerning the composition of the Executive Board, I would like to say that the Board deserves commendation for presenting a concrete proposal for consideration by the General Conference. I had the opportunity of listening to the debate on this very important subject on 21 and 22 October. My delegation has already urged that membership of the Executive Board be enlarged and a system of electoral groups introduced. My delegation strongly believes that this will be a great step forward in achieving equitable representation of Member States.

13.20 Mr. President, there is a general feeling among the Member States of the Asian region that budgetary allocations to that region are inadequate. The scarcity of financial resources has been a major obstacle in the implementation of suitable programmes for the Asian region. I therefore urge Unesco to allocate its budgetary resources more equitably among the different regions of our Organization. I hope that the present imbalances in the allocations will be corrected when the draft programme and budget for the next biennium is being prepared.

13.21 Finally, Mr. President, I wish to take this opportunity of reaffirming our confidence in the Organization and our unflinching support and ready co-operation.

14. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation du Népal et je donne la parole à S. Exc. M. Mbeka, chef de la délégation de la République démocratique du Congo.

15.1 M. MBEKA (République démocratique du Congo). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, au nom de mon pays et de ma délégation, je me fais un devoir de féliciter le Président de la Conférence générale de son élection unanime au poste qu'il occupe. Je félicite également le Directeur général pour le renouvellement de son mandat. Je remercie les membres du Conseil exécutif et les fonctionnaires du Secrétariat de leur constant dévouement et de la fidélité qu'ils ont témoignée à l'Unesco.

15.2 Monsieur le Président, en mai 1961, dans un discours prononcé à l'occasion de la clôture de la première conférence d'Etats africains sur le développement de l'éducation en Afrique, M. Adiseshiah, alors sous-directeur général de l'Unesco, exprimait la conviction que cette assemblée ferait date dans l'histoire de l'Unesco et dans celle du monde. Six mois avaient suffi, depuis que les Etats africains étaient devenus membres de l'Unesco, pour organiser cette conférence, dont les débats avaient abouti à l'établissement de plans audacieux qui devaient révolutionner le destin culturel du continent. Oui, ce sont bien les recommandations contenues dans les plans à court et à long terme adoptés à Addis-Abéba qui ont été en Afrique à l'origine d'une compétition sans précédent, d'une véritable course à l'éducation. Et, à mesure que cette course se poursuit, que les performances se multiplient et que certaines défaillances se manifestent, les Etats intéressés supputent leurs chances de succès. Aujourd'hui d'importantes étapes ont déjà été franchies et l'on a pu, lors de la Conférence sur l'éducation et la formation scientifique et technique dans leurs rapports avec le développement en Afrique (Nairobi, juillet 1968), dresser un premier bilan global, s'interroger sur certains points, préciser un certain ordre de priorité. Notre pays qui, depuis cinq ans, participe avec ardeur à cette course à l'éducation, considère que le moment est venu pour lui aussi de regarder le chemin parcouru et de dresser le bilan de ses succès et de ses faiblesses.

15.3 Si vous le permettez, Monsieur le Président, je me propose donc d'indiquer brièvement où nous en sommes aujourd'hui dans mon pays par rapport aux objectifs qui ont été fixés à Addis-Abéba et de définir ensuite les principaux problèmes qui se posent à la République démocratique du Congo en matière d'expansion et de planification de l'éducation.

15.4 La Conférence d'Addis-Abéba avait, dans le cadre d'un plan à long terme - (1961-1980) recommandé aux Etats africains de chercher à rendre l'enseignement primaire universel dans un délai de vingt ans - ce qui impliquait que le taux d'inscriptions dans cet enseignement devrait se traduire par un pourcentage augmentant chaque année de 5 points. Elle avait également fixé les objectifs prioritaires ci-après : développer l'enseignement secondaire de telle façon qu'il soit finalement dispensé à 30 % des enfants ayant achevé leurs études primaires (le but étant de former les cadres moyens et supérieurs nécessaires au développement du pays) ; réformer les programmes d'études en fonction des réalités sociales et culturelles d'une Afrique en voie d'évolution ; former des maîtres pour tous les ordres d'enseignement. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, le plan à long terme prévoyait qu'il devrait finalement être dispensé à 20 % des jeunes gens ayant achevé leurs études secondaires.

15.5 Il s'agissait là de plans très généraux auxquels on a, lors de la conférence récemment tenue à Nairobi, apporté quelques correctifs, en insistant sur la nécessité de concevoir l'enseignement primaire de telle façon que les adolescents qui sortent des écoles primaires sans avoir l'intention de pousser plus loin leurs études puissent être immédiatement intégrés dans la vie économique et sociale. Les participants ont également mis l'accent sur le besoin d'accroître la place accordée jusqu'ici aux sciences et à la technologie dans l'enseignement secondaire et supérieur ; et ils ont prôné le regroupement des écoles supérieures et des universités au sein de structures nationales ou régionales.

15.6 Où en est la République démocratique du Congo par rapport à ces plans et à ces priorités ? Je ne crois pas exagérer, Monsieur le Président, en déclarant qu'elle se trouve dans le peloton de tête et qu'elle se rapproche à un rythme satisfaisant de la ligne d'arrivée - et cela, malgré les difficultés qu'elle a dû surmonter pendant les premières années qui ont suivi son accession à l'indépendance.

15.7 En 1968, le budget de l'éducation nationale de la République démocratique du Congo se monte à 41 millions de zaïres (soit 82 millions de dollars) et représente ainsi 29 % du budget ordinaire global de l'Etat. Il est à noter que 46 % des sommes inscrites à ce budget de l'éducation sont affectées aux dépenses de l'enseignement primaire, dont les effectifs comprenaient cette année 2, 200, 000 enfants. Un remaniement du programme a été effectué en 1963 et le français est devenu la langue officielle de l'enseignement. Cette année, une commission de réforme s'est mise au travail pour une refonte complète de ce programme. Tout récemment, afin d'alléger les charges financières d'innombrables familles dont le revenu est trop modeste pour supporter les frais de scolarité, le paiement du minerval par les parents a été supprimé, tandis que le Ministère allouait des subventions à toutes les écoles du système national d'enseignement.

15.8 Pour l'enseignement du second degré, nos effectifs sont passés, entre 1960 et 1968, de 34.000 à 150.000 élèves - ce qui représente un accroissement de 440 % en huit ans. En juillet 1968, 5.210 élèves terminaient des études secondaires dont la durée était de six années. Nous avons effectué en 1963 une réforme complète des structures et des programmes de l'enseignement du second degré, de manière à éviter une sélection prématurée et négative, et à inclure dans les programmes - outre de nouvelles disciplines comme la sociologie, la technologie, l'économie politique - une étude plus poussée du milieu dans les domaines des sciences naturelles, de la géographie et de l'histoire.

15.9 Afin d'exercer un contrôle plus strict sur le niveau des études et sur la valeur des diplômes, nous avons instauré pour tous les élèves des classes terminales de l'enseignement secondaire un examen d'Etat à l'échelle du pays tout entier. Cette réforme de l'enseignement secondaire a posé un grave problème : celui de la production d'un matériel didactique adéquat. De grands efforts ont été entrepris pour la production de manuels scolaires sur le territoire même de la République démocratique du Congo : en 1966 nous disposions de 120 titres, avec un tirage de près de deux millions d'exemplaires. Malgré tout, nous sommes encore obligés d'avoir largement recours à des manuels étrangers. La politique de notre Ministère de l'éducation tend à la fois à réduire les importations de manuels et à assurer la mise en pratique de différentes formules de coédition avec des auteurs et des éditeurs étrangers.

15.10 D'autre part, l'expansion rapide de notre enseignement secondaire a exigé un effort parallèle pour la formation des maîtres. Onze écoles normales moyennes, une école normale supérieure et les facultés des lettres et des sciences de nos trois universités devront nous fournir progressivement, dans les années à venir, les diplômés dont nous avons besoin pour soutenir la croissance de notre enseignement ; cela est nécessaire pour que nous puissions remplacer, d'une part, les professeurs étrangers, qui représentent encore 57 % du corps enseignant et, d'autre part, les professeurs nationaux non qualifiés, qui occupent aujourd'hui bon nombre de postes, au niveau du cycle d'orientation notamment.

15.11 Quant à l'enseignement supérieur, après un démarrage assez lent, il a pris ces dernières années un essor appréciable. Nos trois universités de Kinshasa, Kisangani et Lubumbashi totalisaient, en 1967, 3.000 étudiants répartis en 22 facultés. Nous avons créé depuis 1960, parfois avec l'aide d'organisations internationales comme l'Unesco ou de fondations privées, parfois aussi par nos propres moyens, une vingtaine de grandes écoles totalisant 1.700 étudiants répartis en 29 sections (enseignement normal, travaux publics, mines, administration, architecture, aviation civile, sciences sociales, etc.).

15.12 Dans cet enseignement supérieur, les professeurs congolais représentent à peine 20 % du corps enseignant. Et, malgré tout, la production de diplômés reste lente. Depuis sa fondation en 1954, l'Université Lovanium, à Kinshasa, a délivré 540 diplômes de fin d'études ; elle en a délivré 130 en 1968 pour un effectif total de 2.000 étudiants.

15.13 A tous les niveaux, l'éducation a cependant pris chez nous un essor qui n'a été possible que grâce à l'appui inconditionnel du Gouvernement, à la tenacité de tous ceux sur qui repose l'administration de notre enseignement et aux efforts concertés des divers réseaux

d'enseignement qui font la richesse de notre système national d'éducation. Mais, si la République démocratique du Congo a quelque raison d'être fière des réalisations accomplies depuis la Conférence d'Addis-Abéba, elle n'en tient pas moins à rendre hommage aux organisations internationales telles que l'Unesco, le BIT, la FAO et aux multiples institutions - telles que les organismes d'assistance technique bilatérale ou multilatérale - qui, en dépit de circonstances parfois défavorables et même dangereuses, lui ont constamment apporté un très précieux concours.

15.14 Et pourtant ! Nous aurions tort de nous laisser aller à un optimisme naïf en ce qui concerne les effets d'une mutation aussi rapide. Car cette mutation porte en elle les germes de déséquilibres inquiétants. Comme dans beaucoup de pays qui ont acquis récemment leur indépendance, le Gouvernement se trouve acculé chez nous à des choix difficiles, sinon impossibles. Il souhaiterait, bien entendu, répondre aux vœux des masses populaires qui arguent du droit à l'éducation pour réclamer la généralisation de l'enseignement primaire et l'expansion continue de l'enseignement secondaire. Mais, à ces exigences d'ordre éthique et civique s'opposent, comme l'a si bien vu le Directeur général de l'Unesco, des exigences économiques et politiques, en raison desquelles on serait plutôt tenté d'aller vers le développement sélectif d'un enseignement moyen et technique, propre à répondre aux besoins impérieux du développement et à favoriser en même temps la stabilité politique. Nous pourrions dire sans exagérer que chaque rentrée scolaire représente chez nous un drame pour des milliers de jeunes qui se heurtent brutalement aux barrages des concours qu'il leur faut passer avec succès pour pouvoir accéder à l'enseignement du second degré, aux cycles longs et, enfin, à l'enseignement supérieur dispensé par les universités. Nous pourrions ajouter que les planificateurs et économistes, qui se trouvent amenés à constater les déséquilibres de notre système scolaire et la rentabilité insuffisante des sommes gigantesques que le Ministère de l'éducation investit chaque année dans l'éducation, éprouvent parfois, eux aussi, une profonde angoisse.

15.15 Je n'entrerai pas, Monsieur le Président, dans le détail des problèmes qui se posent à nous. Ils se retrouvent dans maints pays et nous sommes ici pour essayer de leur trouver des solutions. J'indiquerai seulement quels sont, sur la base de notre expérience récente, les objectifs auxquels nous croyons devoir donner la priorité.

15.16 Pour l'enseignement du premier degré : remédier au gaspillage d'argent résultant des déperditions d'effectifs. Sur 100 enfants qui entrent en première année d'école primaire, nous n'en retrouvons que 17 en sixième année. La plupart n'atteignent même pas le seuil d'une alphabétisation durable. En outre, il nous faut corriger les déséquilibres sociaux qu'engendre notre système d'enseignement du premier degré. Puisque, sur 100 enfants qui entament des études du premier degré, 5 seulement auront l'occasion d'accéder à l'enseignement du second degré, nous devons repenser hardiment la finalité de notre enseignement primaire et y inclure une éducation de base capable de préparer les jeunes à s'intégrer immédiatement dans le milieu rural pour le faire progresser. Mais, s'il est de notre devoir de ruraliser la plupart de nos écoles primaires, il nous faut aussi nous préoccuper de mettre chacune de ces écoles en harmonie avec son environnement culturel ; et nous touchons ici au grave problème que pose, avec ses incidences pédagogiques, culturelles et politiques, l'emploi des langues régionales.

15.17 Pour l'enseignement du second degré, notre préoccupation majeure est de répondre aux exigences de sa rapide expansion en formant le plus grand nombre possible de professeurs qualifiés. Sans doute notre Gouvernement a-t-il cherché, depuis 1966, à remédier par des palliatifs à la pénurie d'enseignants qualifiés : c'est ainsi qu'il a instauré le service civique obligatoire dans l'enseignement pour tous les jeunes diplômés des universités et des grandes écoles. Mais de telles mesures restent insuffisantes. C'est du développement rapide de nos écoles normales et de nos universités que dépendra la croissance harmonieuse de notre enseignement secondaire.

15.18 En ce qui concerne l'enseignement supérieur, on peut nous reprocher d'avoir été un peu vite en besogne en créant trois universités, puisqu'il faut, disent les statisticiens,

5.000 étudiants pour garantir la rentabilité d'une université. A cela je répondrai que dans cinq ans nous aurons 15.000 étudiants et qu'en regroupant aujourd'hui nos universités ou certaines de nos facultés nous prendrions des mesures préjudiciables à l'implantation de la recherche scientifique dans l'ensemble du pays et à l'adaptation de l'enseignement supérieur aux besoins du développement économique dans chaque partie du pays. Mais ce qui retient dès maintenant notre attention, c'est la nécessité d'influer sur les candidats aux études supérieures pour les amener à choisir leurs disciplines ou spécialités, en fonction des besoins prioritaires de notre développement économique et du développement de notre enseignement. Jusqu'ici, 60 % des étudiants optaient pour les sciences humaines et 40 % pour les sciences exactes. Nous envisageons d'essayer, grâce à une répartition adéquate des bourses d'études, d'inverser ces proportions.

15.19 "Au moment où la science nous ouvre la route des astres, il est inadmissible que les deux cinquièmes de l'humanité restent prisonniers des ténèbres ancestrales ... Veut-on deux humanités : celle des étoiles et celle des cavernes ?" Ainsi s'exprimait M. René Maheu en 1964, lors de la Conférence de l'Union interparlementaire, à Copenhague. Le Congo n'appartient pas encore à l'humanité des étoiles, mais il a déjà livré un long et victorieux combat contre l'ignorance. Il ressent la nécessité d'un réalisme solide pour adapter les contenus de l'enseignement élémentaire à l'éducation des masses rurales et, dans son souci de ne perdre aucune chance de développer harmonieusement l'ensemble de son système d'enseignement, depuis le premier degré jusqu'à l'université, il fonde ses espoirs sur une planification réfléchie, rigoureuse et efficace.

15.20 Telle est notre réponse, Mesdames, Messieurs les délégués, aux projets hardis d'Addis-Abéba et aux recommandations si concrètes de Nairobi.

15.21 Je ne pourrais cependant, Monsieur le Président, terminer cet exposé sans aborder une question cruciale, qui a d'ailleurs été inscrite à l'ordre du jour de la Conférence générale, à savoir la question de l'élimination du colonialisme et du racisme. La République démocratique du Congo est, en effet, voisine d'un pays frère, l'Angola, qui se trouve encore soumis au joug d'un colonialisme honteux, pratiqué par le Portugal, lequel, malheureusement, siège ici sur les mêmes bancs que nous et fait profession de reconnaître, comme nous, les droits de l'homme à la culture, à l'égalité, à la dignité.

15.22 Nous estimons, Monsieur le Président, que la présence du Portugal dans cette enceinte consacrée aux droits de l'homme est un véritable défi à notre Organisation. Nous devons amener ce pays à modifier son attitude colonialiste, inhumaine - bref, son attitude absolument contraire aux objectifs et aux idéaux de l'Unesco.

16. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de la République démocratique du Congo et je donne la parole à M. Diallo Alpha, au nom de la délégation de Guinée.

17.1 M. DIALLO ALPHA (Guinée). -

Monsieur le Président, permettez-moi, au nom du peuple, du Gouvernement de la République de Guinée et de son guidé éclairé, le président Ahmed Sékou Touré, de vous adresser nos sincères félicitations pour votre brillante élection à la présidence de la quinzième session de la Conférence générale de l'Unesco. Le geste qui a abouti à cette élection nous honore tous. Que les représentants des pays d'Europe, d'Amérique et d'Asie, qui ont ainsi manifesté leur confiance à notre mère patrie, l'Afrique, en soient vivement remerciés. Je souhaite aussi, puisque l'occasion m'en est offerte, remercier la Conférence générale de n'avoir pas suspendu le droit de vote de notre délégation. Par un télégramme dont il a été donné copie au Secrétariat, mon Gouvernement m'a d'ailleurs informé que la République de Guinée s'était maintenant acquittée de la totalité de ses dettes envers l'Unesco.

17.2 Cela dit, Monsieur le Président, la quinzième session de la Conférence générale de l'Unesco s'ouvre dans une conjoncture politique mondiale caractérisée par une inquiétante recrudescence de la violence et par une négation de plus en plus accentuée des droits de

l'homme. Et, comme mon pays attache une grande importance à tout ce qui touche aux problèmes de paix, d'égalité, de dignité, de liberté, d'idéal démocratique et de respect de la personne humaine, vous comprendrez aisément que nous plaçons de grands espoirs en l'Unesco, qui se réclame des mêmes idéaux.

17.3 La priorité que la République de Guinée accorde aux problèmes de l'éducation et de la culture procède d'un choix fondamental. En effet, pour nous, le capital le plus précieux que possèdent nos jeunes Etats en voie de développement demeure encore l'homme. Pour préparer donc cet homme nouveau, cet homme total dont nous avons tant besoin, il est indispensable de créer les conditions objectives de son avènement et de dégager les voies et moyens de son plein épanouissement dans une société en perpétuelle évolution. Pour ce faire, une reconversion fondamentale s'imposait : reconversion des structures et des méthodes, reconversion des mentalités, des modes de pensée et d'expression, pour permettre un juste retour aux sources originelles.

17.4 En effet, si nous admettons que la culture est la façon dont une société donnée dirige et utilise les ressources de sa pensée, il faut affirmer tout de suite et avec force, qu'il n'y a pas et qu'il ne peut pas y avoir de peuple sans culture.

17.5 Or, c'est précisément ce que les puissances coloniales qui ont asservi l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine ont nié, quand elles ont systématiquement détruit les bases de nos valeurs culturelles pour leur substituer leurs cultures nationales propres. C'est en effet par le pouvoir culturel que l'Europe a assujéti le Tiers Monde et essayé de justifier sa domination. C'est par le pouvoir culturel qu'elle a modelé une grande partie de notre élite intellectuelle qui, hélas, ne pense et ne résout les problèmes africains qu'en fonction des normes et des termes extra-africains dont elle est imbue. C'est par le pouvoir culturel que certaines puissances maintiennent encore aujourd'hui leur main-mise sur nos Etats, pour perpétuer l'exploitation de nos immenses richesses.

17.6 Le crime d'un Fernand Cortez, torturant le dernier empereur des Aztèques, apparaît moins comme le méfait d'un homme que comme une irréversible erreur des civilisations de conquête. Car, Monsieur le Président, c'est une très lourde responsabilité que portent ces civilisations de conquête que d'avoir orienté leurs forces vers la destruction de sociétés humaines dont elles n'avaient ni la capacité - ni la volonté - d'apprécier objectivement les valeurs. La gravité de ce crime apparaît encore plus nettement aujourd'hui, alors que le monde de la pensée et le monde de la recherche communient dans un même et anxieux élan pour tenter d'arracher aux civilisations détruites le secret des valeurs inconnues qui leur ont permis de se développer selon un processus intellectuel dont est à jamais frustrée la connaissance universelle.

17.7 Consciente de cette situation, la République de Guinée, fidèle à ses options fondamentales, s'est attelée, dès les premiers jours de sa liberté reconquise, à l'abolition des structures irrationnelles héritées du système colonial pour leur substituer des structures nouvelles, adaptées aux besoins et aux conditions spécifiques de notre peuple.

17.8 Dans cet ordre de priorités, les problèmes de l'éducation et de la culture ont occupé une place de choix.

17.9 L'enseignement guinéen se devait donc de refléter les préoccupations de notre peuple et d'adapter, en conséquence, ses structures à la nouvelle phase qualitative. Alors que l'enseignement colonial ne formait qu'une élite pratiquement inutilisable parce qu'improductive, l'enseignement guinéen aura pour mission de former les cadres techniques dont la nation a besoin pour se développer. Alors que l'enseignement colonial avait cultivé dans notre jeunesse scolaire le dégoût du travail manuel et contribué ainsi à la constitution d'une bureaucratie oisive et inutile, la nouvelle école guinéenne, en liant l'école à la vie, s'est fixé pour objectif de réhabiliter le travail, de créer des hommes à la mesure des tâches et

des besoins du pays, de conserver à l'enseignement qu'elle dispensera un caractère utilitaire et social qui, loin de couper l'élite intellectuelle de la masse, les liera au contraire l'une à l'autre dans cette complémentarité qui est indispensable à l'équilibre de toute société.

17.10 C'est en fonction de ces objectifs que le peuple de Guinée, conduit par son parti de masse, a déclenché une révolution socialiste culturelle répondant pleinement aux impératifs de l'heure. Cette révolution culturelle, qui est le couronnement de plusieurs années de réformes successives de notre enseignement, est essentiellement populaire.

17.11 Elle mobilise et pénètre la totalité du peuple, en empruntant une ligne qui donne la primauté à la masse, et non pas à l'élite, faisant ainsi de la culture l'affaire de tous et de chacun. Elle est radicale et globale car, en plus de ses choix prioritaires, elle embrasse tous les domaines des sciences sociales et des sciences de la nature, tous les domaines de la pratique.

17.12 Son caractère est éminemment libérateur et transformateur car elle crée une nouvelle nature des choses, une éthique nouvelle, un type d'homme nouveau. Elle est également multiforme, car elle intéresse tous les aspects de la vie de notre société et épouse des formes variées selon la nature des objectifs et des éléments en cause.

17.13 Elle a opéré une profonde transformation dans l'enseignement guinéen. Tous les établissements d'enseignement primaire, secondaire, supérieur et professionnel, sont devenus des centres d'enseignement révolutionnaire (CER). L'enseignement de nos langues nationales a été rendu obligatoire à tous les niveaux. Il faut signaler à ce propos que, pendant les deux premières années d'études primaires, nos langues nationales sont seules utilisées.

17.14 A chaque niveau de l'enseignement, chaque CER applique un programme ordinaire d'enseignement général. Mais il veille en outre à assurer la liaison souhaitable entre l'école et la vie. Il est doté à cet effet d'un terrain, d'un tracteur et d'une charrue, d'une ferme, d'un atelier, ... Le futur producteur guinéen (futur ingénieur, futur médecin, futur ouvrier spécialisé ou paysan moderne) peut ainsi se familiariser, au contact de la dure réalité, avec le travail de la terre ou de la matière ... Il sera dès lors mieux armé pour affronter les dures batailles à gagner pour édifier sur des bases socialistes la société de demain.

17.15 Si cette révolution culturelle nous a permis de passer en dix années de 7 établissements d'enseignement secondaire à 417 et de 42.000 élèves à 362.000, c'est que la voie choisie était juste.

17.16 On a également, dans le cadre de la révolution culturelle, apporté beaucoup d'attention au problème de la jeunesse. En effet, si l'on peut s'enorgueillir à juste titre des résultats obtenus en une décennie par l'enseignement guinéen, le chemin qui reste à parcourir apparaît encore très long si l'on considère que, pour une population de quatre millions d'habitants, la Guinée compte une très forte majorité de jeunes. Cette jeunesse rurale ou même citadine qui n'a pas eu la chance d'aller à l'école - car le système colonial y trouvait son compte - a été reprise en main et organisée au sein du Parti démocratique de Guinée. Dépouillée de tous les complexes, première bénéficiaire de la campagne d'alphabétisation, organisée en brigades de travail dans chaque village et chaque quartier de nos villes, cette jeunesse, plus connue en Afrique sous le nom de Jeunesse de la révolution démocratique africaine (JRDA), est devenue aujourd'hui la fierté de notre peuple et le fer de lance de notre révolution dont elle est la gardienne vigilante et consciente.

17.17 En effet, notre jeunesse est présente partout, et dans tous les domaines de l'activité nationale. A l'intérieur du parti, on trouve des jeunes à tous les échelons de responsabilité. On en trouve également aux postes de responsabilité de l'Etat, comme directeurs ou chefs de service, comme députés, voire comme membres du gouvernement, puisque le premier responsable de la jeunesse sur le plan national occupe le poste de Haut Commissaire à la jeunesse et à la culture populaire au sein du Gouvernement guinéen. Ceux d'entre vous qui

nous ont fait l'honneur de visiter la Guinée ont pu apprécier la façon dont cette jeunesse a contribué à la réhabilitation de l'art africain et de la culture africaine, en organisant, notamment, des compétitions artistiques, culturelles et sportives au cours de la Quinzaine culturelle nationale qui se tient tous les ans à Conakry.

17.18 Monsieur le Président, notre peuple a très rapidement compris que la jeunesse n'est pas une entité séparable du peuple et que tous les problèmes de la jeunesse peuvent et doivent être résolus dans la société et avec la participation réelle de la société. Dans la mesure où l'Unesco recommandera à ses Etats membres d'adopter des mesures concrètes pour intégrer la jeunesse et lui permettre de s'épanouir pleinement, elle bénéficiera de notre concours entier et actif.

17.19 En effet, cette jeunesse en colère qui dresse des barricades, qui affole les gouvernements et les conservateurs, qui trouve dans la violence et les excentricités un exutoire à son excès de vitalité, ne conteste pas la société de consommation ou de luxe.

17.20 Ce qu'elle conteste, c'est l'organisation actuelle de la société dans laquelle elle vit. Ce qu'elle conteste, c'est l'attitude qu'adopte à son égard cette société en ne lui permettant pas de prendre suffisamment part aux décisions et responsabilités engageant son destin. Ce qu'elle conteste, c'est l'hypocrisie de ce monde qui parle de liberté, de paix, de justice et d'égalité, alors que jamais la violence n'a atteint un tel niveau, que jamais la liberté n'a été aussi compromise, que jamais l'inégalité et l'injustice n'ont aussi largement fait école. Ce qu'elle conteste, c'est le vieux monde, qui doit se réorganiser sous peine de périr dans les horreurs d'un holocauste nucléaire. Ce qu'elle demande, c'est d'être "associée", c'est de pouvoir poser les problèmes de l'avenir en termes nouveaux et leur trouver des solutions nouvelles.

17.21 Toute société qui ne préparera pas sa jeunesse à prendre dès aujourd'hui la relève de demain est condamnée d'avance à des soubresauts et à des crises profondes.

17.22 Notre révolution culturelle a également rendu service à la masse des adultes. La campagne entreprise pour l'alphabétisation des adultes s'est engagée dans une phase nouvelle, où l'accent est mis beaucoup plus qu'avant sur la qualité. Ayant opté pour une culture de masse, nous ne pouvions pas nous contenter de veiller à une scolarisation qui n'aurait touché que les jeunes. Nous estimons indispensable que la science s'implante non seulement dans les villes, mais aussi dans les campagnes, qu'elle débordé des laboratoires pour se répandre dans la case du paysan, dans l'atelier de l'artisan, dans la maison de l'ouvrier. Nous jugeons nécessaire de faire accéder les adultes à une civilisation reposant, non plus seulement sur les traditions orales, mais aussi sur la parole écrite.

17.23 Le 1er avril 1968, nous avons donc lancé la Campagne nationale d'alphabétisation, dont l'objectif immédiat est d'obtenir que chaque Guinéen ou Guinéenne sache lire et écrire dans sa langue dans un délai de trois ans. En raison des résultats décevants de plusieurs campagnes d'alphabétisation récemment menées dans le monde, ce projet paraîtra sans doute ambitieux. Nous n'ignorons pas que le chemin sera plein d'embûches, car il nous faudra des maîtres bien formés, un important matériel, des moyens financiers appréciables ; et nous devons en outre nous organiser de façon à pouvoir, non seulement créer et entretenir chez les analphabètes le désir d'apprendre, mais aussi inciter tous les gens relativement instruits à participer en permanence à la lutte contre l'analphabétisme.

17.24 D'ores et déjà cependant nous disposons d'atouts sûrs et les résultats enregistrés sont encourageants.

17.25 Il est du plus haut intérêt d'utiliser nos langues nationales comme langues d'alphabétisation, car cela élimine, pour l'adulte, toutes sortes de difficultés liées au vocabulaire, à la grammaire ou à la prononciation. Avec cette méthode, le nouvel alphabète parvient, après cinq mois d'études à peine, à lire un journal, une lettre ou un manuel de technologie, ce qui ne lui aurait été possible qu'au bout de plusieurs années s'il avait été alphabétisé en

français, La parfaite organisation du Parti démocratique de Guinée nous permet, d'autre part, de mener de façon efficace la campagne de motivation. Nous avons approuvé et appliqué toute une série de mesures dont le but est d'amener l'adulte à décider, de son propre chef, de suivre régulièrement des cours d'alphabétisation.

17.26 Un service national d'alphabétisation a été créé. Il organise et contrôle, en collaboration avec les instances compétentes du Parti, quelque 17.000 centres qui fonctionnent actuellement avec une moyenne de 30 à 50 auditeurs par classe. Les instructeurs qui offrent bénévolement leurs services aux comités de base reçoivent une formation accélérée. Grâce aux conseils des inspecteurs d'enseignement populaire, aux leçons modèles qui passent régulièrement à la radio et à des stages périodiques, ils sont à même d'acquérir toutes les qualifications souhaitables.

17.27 L'aide de l'Unesco constitue, sans aucun doute, un atout qui mérite d'être mentionné ici. En effet, le service national d'alphabétisation est subdivisé en quatre sections, et sa section d'alphabétisation fonctionnelle s'occupe tout spécialement du projet pilote qui doit être mené à bien avec l'aide de l'Unesco. Nous souhaitons remercier le Directeur général et l'Organisation tout entière de la part qu'ils ont prise à la lutte contre l'analphabétisme en Guinée.

17.28 Cependant, pour que le projet pilote d'alphabétisation fonctionnelle des adultes - qui n'intéresse en principe qu'un certain nombre de centres disposant d'experts qualifiés et d'un matériel technique important - puisse avoir des répercussions heureuses et immédiates sur l'ensemble de la campagne, il serait souhaitable que son démarrage soit effectif dès que les formalités préliminaires seront achevées. Il serait regrettable qu'un retard dans le démarrage du projet pilote nous privât du bénéfice de l'expérience qu'on aurait pu en tirer pour l'insérer dans l'action déjà en cours.

17.29 En ce qui concerne nos besoins en matière d'aide, nous tenons à souligner l'intérêt primordial que nous accordons à la qualité des experts qui seront mis à notre disposition. Nous aimerions qu'ils fassent l'objet d'un choix très minutieux, bien que, comme l'a souligné le Directeur général, l'Unesco éprouve une certaine difficulté à trouver des candidatures valables. La qualité nous importe à cet égard beaucoup plus que la quantité.

17.30 L'alphabétisation n'est considérée que comme une première étape qui débouche sur l'éducation permanente ; aussi sommes-nous heureux de voir figurer au programme de la présente session l'étude des problèmes qui ont trait à l'éducation permanente. En effet, le problème que le manque de cadres pose dans les pays en voie de développement ne peut pas être résolu uniquement par l'éducation scolaire. Il est indispensable que nos paysans, qui emploient depuis des générations les mêmes méthodes de culture, qui utilisent la même houe traditionnelle, soient enfin touchés par le progrès technique. L'idée de l'éducation permanente coïncide donc pleinement avec nos vues.

17.31 Il convient aussi de signaler ici l'importance que la République de Guinée attache à l'éducation et à la promotion de la femme. Nos Etats doivent accorder à l'éducation de la jeune fille et à la promotion de la femme une attention particulière, s'ils veulent éviter que, demain, l'élément féminin, prenant exemple sur la jeunesse, n'aille chercher dans la contestation une solution à ses problèmes. Sur ce point, mon pays peut se flatter d'être à l'avant-garde. Non seulement la scolarisation des filles est maintenant presque aussi avancée que celle des garçons dans l'enseignement des deux premiers degrés, mais nous espérons qu'avant la fin du Plan quinquennal il en sera ainsi dans tout l'ensemble du système d'enseignement. Les femmes guinéennes participent activement à la Campagne d'alphabétisation et sont complètement intégrées dans tous les domaines de l'activité nationale. Elles occupent le tiers des sièges à l'Assemblée nationale guinéenne, sont parfois élues maires dans les communes rurales, assument les mêmes responsabilités syndicales et politiques que les hommes et font parfois partie du gouvernement. Sur le plan social, l'élimination de la polygamie et les garanties données à la femme dans la Constitution et par le

Parti constituant autant de facteurs propres à accélérer le mouvement qui tend à rétablir la femme africaine dans la totalité de ses droits fondamentaux.

17.32 En conclusion, nous voudrions réaffirmer que la République de Guinée apportera son plein appui à la réalisation du Programme de l'Unesco.

17.33 Ce faisant, elle insistera auprès de l'Organisation pour qu'elle accorde la priorité à la réhabilitation et au développement des cultures nationales par rapport aux cultures importées. Cela ne signifie pas qu'il faille rejeter les autres cultures ; ce qu'il faut, c'est marquer la volonté arrêtée de contribuer, par un apport positif et fécond, à l'enrichissement continu des valeurs humaines universelles.

17.34 C'est dans ce cadre que nous évoquerons ici le Premier Festival culturel panafricain qui doit se tenir en juillet 1969 à Alger. Ce grand événement culturel, parrainé par les chefs d'Etat et chefs de gouvernement des pays membres de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), groupera pour la première fois l'ensemble de la production culturelle, artistique, musicale et littéraire du continent africain. Cinq mille artistes, représentant quarante pays, vont pendant deux semaines présenter leur théâtre, leurs danses, leur musique, leurs peintres, leurs artisans, leurs poètes et hommes de culture. Un colloque sur la rencontre entre la culture africaine et la culture arabe et un symposium sur la revalorisation et le développement de la culture africaine termineront ce Premier Festival culturel panafricain.

17.35 Cette heureuse initiative de nos chefs d'Etat rencontrera, nous en sommes persuadés, l'appui enthousiaste des Etats membres de l'Unesco et de l'Unesco elle-même, dont nous attendons un concours particulièrement efficace. En effet, il ne fait pas de doute que l'organisation matérielle d'un tel festival pose de grands problèmes. S'il est vrai que l'essentiel doit reposer sur nos épaules, l'aide internationale nous serait cependant d'un précieux secours. Nous souhaitons donc qu'une collaboration et une coopération étroites s'instaurent entre l'Unesco et le Secrétariat général de l'OUA, pour que l'Unesco nous apporte une aide prenant notamment les formes suivantes : aide à l'édition d'une brochure traitant de la culture africaine et de son évolution ; mise à notre disposition d'un personnel d'interprètes et de traducteurs.

17.36 Nous voulons, d'avance, donner aux Etats membres et au Secrétariat de l'Unesco l'assurance que nos peuples sauront apprécier à sa juste mesure tout ce qui aura été fait pour le succès de ce Premier Festival culturel panafricain qui se tiendra à Alger.

17.37 Monsieur le Président, je terminerai en adressant une fois de plus à M. René Maheu les sincères félicitations du gouvernement et du peuple guinéens tout entier pour sa brillante réélection au poste de directeur général. Nous avons en effet toujours su apprécier, au-delà de l'administrateur compétent et avisé, l'homme intègre et engagé qui a su dépasser les limites étroites et les contingences partisanes pour inscrire son action dans la dynamique d'un nouvel équilibre des choses et du monde, dans une perspective où les mots de "paix", "liberté", "égalité" et "justice" auront la même signification dans toutes les langues et dans tous les esprits.

18.1 Le PRESIDENT.

Jé remercie le chef de la délégation de Guinée.

18.2 Mesdames, Messieurs, la liste des orateurs inscrits pour prendre la parole ce matin est épuisée.

18.3 La séance est levée.

The meeting rose at 12.40 p.m.

La séance est levée à 12 h. 40.

Se levanta la sesión a las 12.40.

Заседание закрывается в 12 ч. 40 м.

Twenty-second plenary meeting

28 October 1968 at 3.25 p.m.
President: Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Vingt-deuxième séance plénière

28 octobre 1968, à 15 h. 25
Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Vigésimosegunda sesión plenaria

28 de octubre de 1968 a las 15.25
Presidente: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)

Двадцать второе пленарное заседание

28 октября 1968 г. в 15 ч. 25 м.
Председатель: Г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)

GENERAL POLICY DEBATE (continued)/DÉBAT DE POLITIQUE GÉNÉRALE (suite)
DEBATE SOBRE POLÍTICA GENERAL (continuación)/ ОБСУЖДЕНИЕ ВОПРОСОВ
ОБЩЕЙ ПОЛИТИКИ (продолжение)

1.1 Le PRÉSIDENT. -

Mesdames, Messieurs, je déclare la vingt-deuxième séance plénière ouverte.

1.2 Nous allons poursuivre le débat de politique générale. Je donne la parole au premier orateur inscrit, le professeur Cash, chef de la délégation du Chili.

2.1 El Sr. CASH (Chile):

Señor Presidente, señoras, señores delegados: La Delegación de Chile a esta 15a. reunión de la Conferencia General de la Unesco considera que la iniciativa del Consejo Ejecutivo en el sentido de proponer algunos temas básicos de discusión, tales como las líneas principales de la política futura y los problemas de la juventud, sirven eficazmente a la futura orientación general de la Organización.

2.2 Centrar nuestros debates en torno a algunos puntos fundamentales que interesan a todos los Estados Miembros contribuye a reafirmar la idea y la práctica de la cooperación internacional; permite que cada delegación aporte valiosos elementos para la formulación de una cierta línea común de acción. Creemos que esto es lo que más interesa a esta asamblea general y, también, lo que interesa más profundamente a nuestros pueblos.

2.3 En primer término, señor Presidente, queremos referirnos a la evaluación de los programas regionales que se aplican en América Latina tocando inicialmente algunos aspectos relativos a la doctrina de la asistencia técnica internacional, dentro del sistema de las Naciones Unidas, destinada a impulsar el proceso del desarrollo nacional.

2.4 La asistencia técnica internacional, más concretamente, la transferencia de tecnología a los países en vías de desarrollo, debe ser elegida, examinada y adaptada a los problemas nacionales y no a la inversa. La transferencia de un quantum tecnológico compromete los recursos humanos y financieros del país receptor y puede generar problemas tales como la desviación de las políticas nacionales de desarrollo, compromisos financieros excesivos, asimilación pobre de la tecnología recibida, esfuerzos de investigación estériles por falta de recursos para implantarlos.

2.5 Dentro de una adecuada planificación de la asistencia técnica internacional, de la tecnología nacional y de la asistencia financiera deben trabajar en forma conjunta y al mismo nivel los equipos técnicos extranjeros y de profesionales de cada país. Consideramos que ese trabajo cooperativo es fundamental para el éxito de los programas y la orientación del desarrollo. Esta asistencia debe adaptarse al esfuerzo tecnológico que cada país realiza y complementarlo para reducir una de las más graves y profundas desigualdades del mundo contemporáneo, fuente de una nueva forma de dependencia: la dramática diferencia entre el desarrollo científico y tecnológico de los países desarrollados y de los países pobres que conduce a la alienación cultural y al estancamiento.

2.6 El avance tecnológico que descansa por entero en un alto nivel de conocimientos generales y en la competencia de la gestión, no puede ser creado fuera de la base en que se apoya y que es la educación de jóvenes y adultos. No es posible el máximo desarrollo de las capacidades del hombre sin la tecnología moderna y las infraestructuras necesarias para el progreso humano.

2.7 Somos conscientes de que las consideraciones que hemos expuesto constituyen la reiteración de los criterios ya expresados, y que aun debieran ser planteados en otros organismos de las Naciones Unidas, pero creemos que la experiencia de muchos pueblos en vías de desarrollo justifican una consideración cuidadosa de estos principios, que no está de más que la Conferencia General tome nota de ellos.

2.8 En cuanto a los aspectos específicos de la asistencia que la Unesco brinda a nuestra región, queremos decir que nuestro país está, en general, satisfecho con ella, de manera que nuestras observaciones tienen un carácter eminentemente constructivo. El Gobierno de Chile, que realiza un esfuerzo extraordinario en todos los sentidos para lograr la integración regional, piensa que la colaboración de la Unesco es fundamental para lograr que esta tarea tenga éxito. Creemos, sin embargo, que es preciso examinar los diversos proyectos que actualmente se realizan en América Latina para iniciar una revisión de los mismos, tanto en el terreno de la operación concreta como en la elección de las materias.

2.9 Desde estos puntos de vista, surgen claramente algunos problemas que nos parece necesario plantear. Así, por ejemplo, el énfasis puesto por la Unesco en las actividades de alfabetización en el continente se traduce en un desequilibrio en la estructura del Programa Regional de Educación, ya que se destinaría la tercera parte de los fondos del Programa Ordinario de Educación a los proyectos de alfabetización y más del 50 % del Programa de Asistencia Técnica Regional del PNUD a dichas actividades.

2.10 No se trata, ciertamente, de desconocer la importancia de la alfabetización, sino de poner de relieve el desequilibrio existente con otros programas que los diferentes grados de desarrollo de los países reclaman. Ahora mismo, Chile señala la necesidad de contar en la región con un programa de gran volumen e importancia, como fue el Proyecto Principal, que podría ser, por ejemplo, la ampliación a nivel continental del Proyecto Experimental de Educación Extraescolar.

2.11 En cuanto a las materias prioritarias de interés regional, nuestro Gobierno cree que deben mantenerse los esfuerzos que se realizan en ciencias básicas, con una mayor extensión geográfica, ya que eso permitiría disponer de una tecnología propia y adaptar a nuestras necesidades las extranjeras.

2.12 Con respecto a la eficacia de la acción regional, pensamos que debe lograrse un equilibrio más justo entre los gastos de personal y administrativos de los diversos centros y los costos de los otros servicios que se proporcionan (seminarios, documentación, becas). Un cálculo aproximado de la situación actual permite afirmar que más del 70 % del presupuesto de los centros regionales se invierte en pago de personal.

2.13 Queremos expresar nuestro apoyo más decidido a las Oficinas Regionales de la Unesco, cuya labor debe ser no solamente de información y documentación, sino fundamentalmente de relación y coordinación de los diversos programas regionales. La Oficina existente en Chile cumplió una labor de extraordinaria importancia en la realización de los ideales de la Organización. Sin embargo, requiere mayores recursos humanos y financieros para ampliar sus actividades y vincular más estrechamente los diversos proyectos que se ejecutan en la región.

2.14 Finalmente, en este aspecto, señor Presidente, queremos expresar nuestra gran satisfacción porque numerosos países de América Latina, dando un ejemplo de unidad y una prueba del progreso de la integración latinoamericana, han firmado un proyecto de resolución pidiendo que la Conferencia General autorice al Director General a emprender, en consulta con los Estados Miembros de América Latina, un estudio sobre la posibilidad de iniciar en el bienio 1971-1972 un programa para promover la integración regional en los campos de la educación, la ciencia, la cultura y la información, y a someter sus proposiciones a la 16a. reunión de la Conferencia General. Creemos que este hecho compromete a los gobiernos de América Latina y a esta Organización a realizar una experiencia fecunda de colaboración cultural, educacional y científica que complemente los esfuerzos que se realizan en el campo de la integración económica.

2.15 Señor Presidente, queremos referirnos en segundo término a la situación de la juventud en el mundo contemporáneo, expresando nuestro apoyo completo y sin reserva a lo que podríamos llamar la nueva apertura de la Unesco hacia los problemas de los jóvenes, que ciertamente, son también problemas nuestros y de nuestros pueblos. El señor Director General definió en esta misma sala hace unos días, a mi juicio de una manera muy hermosa y sugerente, el sentido de esa apertura, lo que nos permite ahorrarnos la formulación de muchas reflexiones al respecto. Sin embargo, queremos visualizar algunos elementos, que nos parecen básicos, de la situación. A nuestro juicio, no es por casualidad que han aparecido diversos movimientos juveniles, que incluyen variados marcos de referencia, pero que, en último término, muestran un contenido de protesta, de crítica, de rechazo de las actuales estructuras de la sociedad. Mucho menos casual es el hecho de que la juventud se moviliza en todo el mundo, a veces con una intensidad y violencia que más adelante comentaremos.

2.16 Más allá de los sistemas sociales y políticos que imperan en los países, más allá de los diversos grados de desarrollo de cada país, la juventud expresa un malestar, una tensión, que obedece a un fenómeno profundo de la sociedad y la cultura contemporáneas. Nosotros creemos que la civilización humana ha llegado a un punto de crisis, de desintegración de formas tradicionales del saber y de la organización social y de nuevas formas que pugnan por nacer. Creemos que la juventud, la edad más abierta y receptiva del hombre, nos está mostrando que éstas no son ya palabras dichas por alguien que puede, como cualquiera, equivocarse, sino el reflejo de una realidad incorporada ya a la vida de los pueblos y de los hombres.

2.17 Del año 1960 al año 2000, los jóvenes, nos lo dicen incluso informes preparados por la Unesco, pasarán de 519 millones a 1.128 millones. Esta escalada espectacular de la juventud coincide con la manifestación de una voluntad de participación que no puede ser ignorada porque, a la vez, paradójicamente, esta voluntad de participación se expresa como un elemento de transformación del mundo. Esto es, típicamente, una presión revolucionaria que cuestiona los valores vigentes. ¿Acaso no hay una crisis del saber como explicación coherente acerca de la existencia? ¿Acaso no hay una crisis de la enseñanza,

de su metodología y de sus fines? ¿Acaso no hay una crisis entre el más avanzado desarrollo científico y tecnológico y su influencia sobre la vida del hombre y la sociedad? ¿Acaso no hay una crisis de las formas de gobierno que afecta al sistema político y a la real representatividad del Poder, que compromete la concepción comúnmente aceptada de la democracia? ¿Acaso no hay un grave problema planteado en un importante sector del mundo entre la base económica y su organización y la exigencia de una mayor libertad política y cultural? ¿No es la lucha por la descentralización económica en ese sector, algo que interesa a la juventud en su búsqueda de los valores basados en la libertad?

2.18 La presencia de la juventud, señores delegados, nos plantea, pues, un doble problema, si es que deseamos enfrentar la significación profunda de su actitud: el problema de entender, de apreciar verdaderamente el sentido de la crisis que afecta a la humanidad y el problema de ir al encuentro de la juventud mediante una investigación sistemática de sus aspiraciones para integrarla a la sociedad y a la proyección de su futuro. Esta investigación exige efectuar, a escala internacional, un estudio comparado de las cuestiones que afectan a la juventud en el nivel psicológico, económico, social, político y cultural.

2.19 Hablar de la juventud exige abordar el problema en toda su complejidad. Existen variados aspectos entre los cuales podríamos referirnos al significativo aumento de la población escolar, el joven en la vida familiar, las actividades de educación extraescolar, la incorporación de la juventud a los procesos del desarrollo, los problemas específicos de la juventud en los países más avanzados y en los países de menos desarrollo y, dentro de estos dos marcos de referencia, los problemas de la juventud rural, de la juventud obrera, de los jóvenes estudiantes, las escalas de valores que éstos tienen y su percepción de los problemas específicos de la sociedad en que viven.

2.20 Para los pueblos atrasados, para los pueblos dependientes, la situación de la juventud adquiere una especial relevancia. Si la escalada de la juventud es un fenómeno mundial, ésta adquiere particular importancia en las zonas del subdesarrollo, en donde los jóvenes tienen una mayor preponderancia cuando se descompone la edad media de la población, donde asumen responsabilidades más tempranas e influyen en mayor profundidad. Esto es así en América Latina y es así en mi país. En Chile, en 1965, las tres cuartas partes de la población tenía menos de 40 años y el 58,24 % estaba comprendida entre 1 y 24 años.

2.21 Desde este punto de vista, queremos apoyar muy especialmente algunas iniciativas de la Unesco. Primeramente deseo indicar que mi Gobierno está hondamente interesado en el análisis de la enseñanza superior en la sociedad contemporánea. Hemos revisado los documentos relativos a la mesa redonda que se reunió en la Sede de la Unesco y la decisión de continuar este debate en algún país de América Latina, lo que nos parece muy importante.

2.22 Si bien es indudable que la organización de la enseñanza y la crisis de la universidad sobrepasan el ámbito de los problemas de la juventud y comprometen el porvenir del saber y de su papel en la sociedad, de su institucionalización, son los jóvenes los que han patentizado la definición actual de la Universidad.

2.23 Sería inoportuno que nosotros pretendiéramos definir ahora algunos criterios al respecto; sobre todo si estamos apoyando una reflexión organizada por la Unesco sobre el particular que sirva de valioso elemento de juicio a los Estados Miembros. Sin embargo, el problema de la autonomía de la universidad en aquellos países donde la concesión de recursos presupuestarios por parte del Estado es determinante para su desarrollo, el sentido de su compromiso con la sociedad, el asunto de la participación estudiantil en la gestión y la coordinación de la enseñanza superior son, a nuestro parecer, cuestiones fundamentales.

2.24 En mi país se verifica un proceso irreversible de revisión de la enseñanza superior y de la universidad que busca formas más avanzadas de participación estudiantil, así como una reorientación de las funciones de la universidad. El gran problema es que la juventud,

que se identifica con este proceso, se decida a mantener el más alto nivel de la investigación y la excelencia académica. En definitiva, que la juventud no ejerza su poder injustamente empobreciendo lo más rico, lo más puro de la tradición universitaria, que la juventud no empobrezca la posibilidad de su propio crecimiento intelectual y científico.

2.25 En lo que respecta a Chile somos razonablemente optimistas con respecto al futuro. Alumnos, profesores y administradores trabajan en un ambiente de libertad para encontrar un camino nuevo. Mi Gobierno no tiene temor de esa deliberación, sino que la mira con esperanza, así como mira con esperanza todo proceso de democratización del poder cultural que eleve la condición del hombre en cualquier nivel en que se encuentre.

2.26 El esfuerzo educacional extraordinario que hemos realizado como sabe la Unesco, pues ha sido expuesto por miembros de mi Delegación a costa de muchos sacrificios, de muchas privaciones, el esfuerzo en favor del niño y del joven es algo que refleja exactamente nuestro amor por la juventud y nuestra convicción de que nuestra patria no sería digna de su pasado, si no entregara su fe a los que continuarán construyendo su porvenir, coartándoles hoy la libertad para aprender a decidir mañana acerca de los problemas que afectan a nuestra nación.

2.27 Otro aspecto que nos interesa esencialmente son los programas relativos a la educación extraescolar. La educación extraescolar y las actividades de la juventud, si tienen como fin la integración activa y transformadora de los jóvenes en la vida social, puede constituirse en un mecanismo básico de respuesta a la crisis que hemos analizado. Es a través de ella que puede verificarse el diálogo entre el joven y la sociedad, a condición de que no se convierta en una nueva forma de paternalismo, sino en una vasta experiencia comunitaria que los jóvenes tomen como algo propio, como la vía mejor para participar y contribuir al desarrollo general de sus países.

2.28 Señor Presidente, señores delegados, la violencia juega en la actualidad un papel muy importante en la conducta de la juventud. Si esto es así, es porque la juventud ha sido educada para la violencia. En la práctica ha sido educada exactamente a la inversa de los ideales que animan a la Unesco. No me refiero a la educación establecida institucionalmente, no me refiero a la escuela ni a la Universidad, ni siquiera a lo que Marx llamaba "la mentira de las ideas elevadas". Me refiero a esa forma más sutil y más penetrante de educación, la que el joven respira de la sociedad en que vive, esa especie de sudor mortal del hombre que impregna el humano vivir.

2.29 La juventud ha vivido la violencia de la injusticia dentro y fuera de sus países, ha visto la violencia de la discriminación racial, de la discriminación en la enseñanza, de la discriminación en las oportunidades, ciertamente ha visto la violencia expresarse en el campo de la convivencia internacional con una intensidad y con un desprecio por los derechos de los pueblos, que quizás nunca como en este siglo haya presenciado la humanidad. Por eso quisiera recordar ahora a un hombre anciano, que vive ya muy próximo a la Eternidad, que en su hora buscó la verdad con desesperación en su propio espíritu, que abrazó una filosofía con fe y con pasión y que a través de su pensamiento, aprendió a amar la libertad, la democracia y los derechos humanos, que supo definir la ubicación de todos los hombres junto al progreso y que aun en medio de la violencia buscaba la justicia internacional y la paz. Un hombre que con su obra ha contribuido a formar el pensamiento contemporáneo. Estamos ciertos que después de él, han llegado otras ideas y otras perspectivas que no pueden desmerecer el testimonio emocionante que supo dar cuando otros callaban. Lo cito aquí porque no hay sitio mejor para pronunciar su nombre, porque animó los ideales de nuestra juventud, que esperamos sean los ideales de la juventud de hoy: me refiero al ilustre filósofo francés Jacques Maritain, con la esperanza de que al conjuro de su nombre y de su ejemplo, se construya el mundo del mañana. Un mundo que si no se basa en el respeto a los derechos humanos, está condenado a morir.

2.30 Aunque nuestras palabras sean palabras escritas en la arena, la Delegación de Chile siente cumplir con un deber de conciencia al pronunciarlas esta tarde. Muchas gracias.

(2.1) Mr. CASH (Chile) (Translation from the Spanish):

Mr. President, ladies and gentlemen: The Chilean delegation, at this fifteenth session of Unesco's General Conference, is of the opinion that the Executive Board's decision to propose some basic themes for discussion, such as the main lines of future policy and the problems of youth, is of utility in determining the future general direction to be taken by the Organization.

(2.2) To concentrate our discussions on some fundamental points of interest to all Member States helps to reaffirm the idea and practice of international co-operation, and enables every delegation to make a valuable contribution to the formulation of some general line of action. That, I think, is what interests this assembly most, and our respective nations as well.

(2.3) I should like to begin, Mr. President, by referring to the evaluation of the regional programmes for Latin America, and first of all to some aspects of the doctrine of international technical assistance in the United Nations system for stimulating the process of national development.

(2.4) International technical assistance, or more specifically the transfer of technology to developing countries, must be selected, examined and adapted to national problems, and not the other way about. The transfer of a technological quantum affects the human and financial resources of the receiving country and may give rise to such problems as a distortion of the national development policies, excessive financial commitments, a low degree of assimilation of the technology introduced, and research that proves sterile through lack of resources for giving it roots.

(2.5) Foreign technical teams and professional teams from each receiving country must work together on the same footing within the framework of an adequate planning of international technical assistance, national technology and financial aid. It seems to me that such co-operative work is fundamental for the success of the programmes and the direction to be taken by development. Such aid must be geared to each country's technological effort, must complement it and so reduce one of the deepest and most serious inequalities of contemporary society, the generator of a new form of dependence: the dramatic gap between scientific and technological development in developed and in poor countries, with the resulting cultural alienation and stagnation.

(2.6) Technological progress, which depends entirely on a high level of general knowledge and on sound management, cannot be created away from its basis, which is the education of young people and adults. The fullest development of man's capabilities is impossible without modern technology and the infrastructure needed for human progress.

(2.7) I know that what I have just said is a repetition of criteria already stated and which must be familiar to other bodies of the United Nations system, but I think that the experience of many developing nations justifies careful consideration of these principles, and that it is not superfluous for the General Conference to give them attention.

(2.8) As regards the specific aspects of Unesco aid to our region, I should like to say that in general my country is satisfied with it, so that my comments are of a purely constructive nature. The Government of Chile, which is making in every way an all-out effort to achieve regional integration, is of the opinion that Unesco's co-operation is essential to success. Nevertheless, I think it is necessary to examine the various projects now being implemented in Latin America as a first step towards revising both their actual operations and the choice of subjects.

(2.9) From this angle, some of the problems which I feel should be considered become immediately apparent. For example, Unesco's emphasis on literacy work in Latin America leads to an imbalance in the structure of the Regional Education Programme, since one third of the funds of the Regular programme and over 50% of the UNDP Technical Assistance Regional Programme are earmarked for literacy projects.

(2.10) Naturally, I am not trying to deny the importance of literacy. I merely want to underline the existing imbalance in relation to other programmes called for by the various stages of development of States. Chile considers that the region now needs an ambitious programme, such as the Major Project was; this might, for example, be an extension on a continental scale of the Experimental Out-of-School Education Programme.

(2.11) As regards priority subjects of regional interest, my Government considers that the work being done in basic sciences must continue, over a wider geographic area, as it would then be possible for us to have a technology of our own and be able to adapt the technologies of other countries to our needs.

(2.12) With respect to the efficiency of regional action, I think that there should be a better balance between the staff and administrative costs of the various centres and the cost of the other services provided (seminars, documentation, scholarships). A rough calculation of the present situation shows that over 70% of the budget of the regional centres is spent on staff salaries.

(2.13) I should like to express our firm support for Unesco's Regional Offices, whose work is not limited to information and documentation, but is fundamentally a matter of associating and co-ordinating the various regional programmes. The office in Chile is doing work of outstanding importance in implementing the ideals of the Organization, but it needs greater human and financial resources to extend its activities and co-ordinate more closely the various projects active in the region.

(2.14) I should like to conclude this subject, Mr. President, by expressing deep satisfaction over the fact that a large number of Latin American countries, offering an example of unity and a proof of progress in Latin American integration, have signed a draft resolution requesting the General Conference to authorize the Director-General to undertake, in consultation with the Member States of Latin America, a study of the possibility of initiating in the 1971-1972 biennium, a programme for the promotion of regional integration in the spheres of Education, Science, Culture and Communication, and to submit his proposals to the General Conference at its sixteenth session. I think that this is bound to afford the governments of Latin America and this Organization a rich experience in cultural, educational and scientific co-operation complementary to what is being done for economic integration.

(2.15) Mr. President, I should like in the second part of my address to refer to the place of youth in contemporary society, adding that we are fully and unreservedly in favour of what might be called Unesco's new opening on the problems of young people, problems which are certainly shared by us and by our peoples. A few days ago, in this same conference room, the Director-General defined - I think in most impressive and evocative terms - the sense of that opening, so that I need not develop lengthy further considerations on the subject. Nevertheless, I should like to examine some aspects of the situation that seem to me fundamental. In my opinion, the emergence of various youth movements, of various tendencies but all of them revealing in the last analysis an element of protest, criticism and a rejection of the existing structure of society, is not a matter of chance. Even less so is the fact that youth is in arms all over the world, sometimes with an intensity and violence which will be discussed later.

(2.16) Independently of the social and political systems of the various states, of the different stages of their development, youth expresses uneasiness and shows signs of strain, in obedience to a profound phenomenon of contemporary society and culture. It seems to me that civilization has reached a point of crisis, of disintegration of the traditional forms of learning and of social organization, of new forms which are struggling into being. It seems to me that youth, the time of life when mankind is most open and receptive, is proving to us that these are not words already spoken by someone who can be mistaken like anybody else, but the reflection of a reality which is already an element in the life of nations and of men.

(2.17) We are told, and Unesco figures confirm it, that between 1960 and the year 2000 the number of young people will rise from 519 to 1,128 millions. This spectacular escalation of youth coincides with a determination to participate which cannot be ignored since, paradoxically, it is at the same time seen as an element in the transformation of the world. Typically, current values are being challenged by revolutionary pressure. After all, is there not a crisis of knowledge as a coherent explanation of existence? Is there not a crisis of education, its methodology and its aims? Is there not a crisis between the most advanced scientific and technological development and its effect on the life of mankind and society? Is there not a crisis in the structures of government affecting the political system, the truly representative nature of Power and the commonly accepted concept of Democracy? Is there not, over a considerable area of the world, a grave dilemma between the economic basis and its organization, and the need for greater political and cultural freedom? Is the struggle for economic decentralization in that area not something of interest to youth in its search for values based on liberty?

(2.18) The presence of youth confronts us, therefore, with a twofold problem if we want to consider the underlying significance of its behaviour: the problem of understanding, of really appreciating the sense of crisis which affects humanity, and the problem of espousing the cause of youth through a systematic inquiry into its aspirations, in order to integrate it with society and with the planning of its future. Such an inquiry entails a comparative study on an international scale of the psychological, economic, social, political and cultural questions affecting youth.

(2.19) To speak of youth implies that the problem must be tackled in all its complexity. It has various facets, among them the significant increase in the school-age population, young people in family life, out-of-school education, the inclusion of youth in development processes, the specific problems of youth in the more advanced and the less advanced countries, and between these two bases of reference, the problems of rural youth, working class youth and students, the latter's scales of values and their understanding of the specific problems of the society in which they live.

(2.20) In the case of backward peoples, dependent peoples, the condition of youth acquires a special relevance. The upsurge of youth is a world-wide phenomenon, but one of particular importance in underdeveloped regions, where the young are more preponderant in relation to the average age of the population, where they assume their responsibilities earlier in life and enjoy a greater influence. Such is the case in Latin America, and so it is in my country. In Chile, in 1965, three-quarters of the inhabitants were under 40 and 58.24% were between 1 and 24 years of age.

(2.21) With this in mind, I should like to express very definite support for certain of Unesco's activities, and I want to begin by saying that my Government is deeply interested in the analysis of higher education in contemporary society. I have been looking over the documents concerned with the round table which met at Unesco Headquarters, and the decision to continue the discussion in some Latin American country seems to me very important.

(2.22) While it is undoubtedly true that the organization of education and the crisis in the universities go beyond the problems of youth and involve the future of learning, its role in society and its institutionalization, it is the young who have turned a searchlight on the current definition of what universities are.

(2.23) It would be inopportune for me to attempt at this stage to lay down any criteria in the matter, especially if we are supporting an inquiry organized by Unesco on the topic, which may prove a valuable element of appreciation for Member States. Nevertheless, the independence of the universities, in some countries where pre-budgetary State grants play a determining role in their development, the manner in which they come to terms with society, and student participation in the administration and co-ordination of higher education are, in my opinion, fundamental questions.

(2.24) My country is undergoing an irreversible process of revision of higher and university education, with a search for more progressive forms of student participation and a new policy regarding the university's functions. What is really important is that youth, which is associating itself with this process, should decide to maintain the highest level of research and academic integrity; in short, that youth should not exercise its power unjustly by impoverishing the richest and purest aspects of the university tradition; that it should not imperil the prospect of its own intellectual and scientific growth.

(2.25) As far as Chile is concerned, I feel reasonably optimistic about the future. Students, teachers and administrators are at work thrashing out new paths in an atmosphere of freedom. My Government is not apprehensive of this discussion, but looks towards it with hope, as it does towards all evidences of the democratization of the cultural power which raise the status of men at whatever level they happen to be.

(2.26) Our extraordinary efforts in education, achieved - as Unesco knows, since they have been described by members of my delegation - at the cost of many sacrifices and much privation, our efforts in favour of children and young people, are things which accurately reflect our love of youth and the conviction that our country would be unworthy of its past if, by limiting the freedom of the young to learn now how to take decisions tomorrow on the problems affecting our nation, it failed to place its trust in those who will take over the building of its future.

(2.27) The out-of-school education programmes are also of essential interest to us. Out-of-school education and youth activities, if they aim at the active and constructive integration of young people in social life, may prove a basic form of response to the crisis which I have described, the means by which a dialogue may open between youth and society; provided it does not turn into a new form of paternalism, but into a vast, shared experience which the young can regard as their own, as the best way to participate in, and contribute to, the general development of their countries.

(2.28) Mr. President, fellow delegates, violence is at the present time playing a major role in the behavior of youth. That is because youth has been educated to violence. In practice it has

been educated in exact contrast to the ideals which inspire Unesco. I do not refer to official education, to schools and universities, or even to what Marx called the falsity of high thinking. I refer to that more subtle and pervasive form of education which young people breathe in from the society in which they live, a kind of deadly human exhalation which poisons the life of today.

(2.29) Youth has experienced the violence of injustice at home and abroad, has witnessed the violence of racial discrimination, discrimination in education, discrimination in opportunity, and has certainly seen violence expressed in international co-existence with an intensity and a disregard for the rights of peoples such as mankind has probably never seen in any other age. That is why I should like to refer at this point to an old man, now living very close to the Eternal, who in his time desperately sought the truth in his own heart, who embraced philosophy with faith and ardour, and whose thinking taught him to love freedom, democracy and the rights of man, who could define man's relation to progress and who, even in the midst of violence, looked for international justice and peace; a man who through his work has helped to form contemporary thinking. I am sure that other ideas and other views have followed his, which compare not unfavourably with the moving testimony which he was able to give while others remained silent. I mention him here because there is no better place for doing so, because he inspired the ideals of our youth, which I hope are those of youth today. I refer to the illustrious French philosopher Jacques Maritain, in the hope that mention of his name and example will act as a talisman in the building of the world of tomorrow - a world which, if it is not based on respect for the rights of man, is doomed to perdition.

(2.30) Although its words may be written in the sand, the Chilean delegation felt it a duty to spell them out this afternoon. I thank you, Mr. President.

3. Le PRESIDENT.

Je remercie le chef de la délégation du Chili, et je donne la parole à M. Prem Kirpal, chef de la délégation de l'Inde.

4.1 Mr. KIRPAL (India):

Mr. President and fellow delegates, we have come here to consider a varied and important agenda; our decisions will shape the working of Unesco during the next two years and will also, I hope, lay down decisively the lines for future development on a long-term basis.

4.2 Considering that many of Unesco's activities are of a continuing nature and depend, therefore, on long-term planning in accordance with our potential resources and the requirements of the next four to six years, the need for forward planning with realism and flexibility cannot be denied.

4.3 It was the consciousness of this need that led the Executive Board to recommend that in addition to the programme for 1971-1972, the sixteenth session of the General Conference should also discuss, in broad outline, the proposals for the succeeding two biennia in order to establish an integrated, balanced, and flexible long-term plan. And, in fact, during the current session, we could make a long-term appraisal of the different programmes in order to visualize the targets and requirements for the four succeeding years. Thus, a useful outline of long-term planning could be formulated in our final resolution on the general policy debate, and supplemented by the recommendations of the Programme and Administrative Commissions.

4.4 The projections relating to the growth of the programme in the years to come should be accompanied by serious reflection on the possibilities of increasing Unesco's financial resources and perfecting the administrative machinery required for carrying out the programmes effectively. We hope that the evolution of the world situation will remove the present impediments to financing the needs of Member States, and that more favourable economic factors, as well as a meaningful approach towards disarmament, will result in the expansion of resources for undertaking co-operative tasks for human welfare.

4.5 We regret that even present resources are not deployed to maximum effect; there are some signs of waste and extravagance in the spending of money and the mounting cost of

administration is especially disconcerting. A thorough examination and review of the administrative machinery, both at Headquarters and in the field, should result in substantial economies and greater efficiency. There is a feeling that Unesco's action is costly and slow, and the increasingly bureaucratic character of its operations needs to be checked. The concentration of staff at Headquarters exaggerates this trend and it is time that we thought about decentralizing the operational machinery.

4.6 The possibility of setting up regional commissions to implement the programme should be examined. This development could lead to a desirable devolution of authority and greater co-ordination with the activities of Member States. We suggest that the General Conference might instruct the Executive Board to examine this aspect and to submit a report for consideration at its next session.

4.7 During the last decade, Unesco has sought to assist its Member States, particularly the developing nations, in shaping their programmes of educational development. Education cannot be considered in isolation or planned in a vacuum. It is a powerful instrument of social, economic and political change, and must therefore be related to the long-term national aspirations of the developing States, their plans of national development and their pressing short-term problems. Two years ago, in order to achieve an educational revolution on a vast scale, a National Educational Commission appointed by the Government of India produced, with assistance from Unesco, an important report designed to transform the educational system in India so as to relate it to the life, needs and aspirations of the country, to effect qualitative improvement of standards of education and to plan for adequate expansion of educational facilities in the interests of social, economic and cultural development.

4.8 On the basis of this report, the Government of India has formulated a National Policy on Education. We invite the co-operation of Unesco and of any Member States who may desire to participate in any way in our massive drive for educational change, and we hope to learn and profit from the experience of others.

4.9 There are other developing countries which, like India, are seeking to transform their traditional societies in the face of challenges posed by science and technology; in these efforts Unesco's role is that of a catalyst in helping them to achieve the desired transformation.

4.10 The essence of education is that it is a dynamic and life-long process. At the present time, when the boundaries of knowledge are expanding so quickly, and the population explosion in many parts of the world confronts us with problems never before envisaged, Unesco should aid developing countries to renew and reinvigorate their systems of education, to modernize them for economic and social change, and to transform their structure and content. The year 1970 is to be celebrated as International Education Year, and Unesco should intensify its efforts to strengthen education as a major instrument of change in developing societies.

4.11 We regret that the excellent recommendations made by the recent International Conference on Educational Planning in Paris and by the Regional Conference on Education at Nairobi have not been sufficiently reflected in the proposed programme. I suggest that the General Conference might direct the Executive Board and the Director-General to find means of initiating the implementation of these recommendations in the next biennium.

4.12 New strategies must be devised for educational development. In the past, international action and aid have often been directed at transplanting the educational systems and experiences of the affluent Western societies to the newly-independent and developing countries of Asia and Africa, regardless of local conditions and needs. Educational change in the developing world must emanate from the realities of each society, and new methods and techniques must be applied as fully as possible in order to achieve as speedily as possible both the expansion of facilities and qualitative improvement in content. It is Unesco's task to strengthen international co-operation so as to make such development possible.

4.13 The reorientation of education is intimately linked with the upsurge and revolt of youth, which is one of the biggest problems in the world today. Never in history has the gulf and the conflict between generations been so great. A Secretariat report on youth is on our agenda and shows that between 1960 and 1965 the world student population increased by 61 per cent. The widespread student unrest which has led to tragic violence in many countries pin-points the need for Unesco to implement a far-reaching programme of youth activities. Young people must be helped to transcend the barriers - both mental and physical - which divide nations and communities and encouraged to work for peace and international understanding. I hope that International Education Year will also pay the fullest attention to youth activities. In fact, I would suggest that it might be given a new dimension and be called "International Youth and Education Year".

4.14 The youth revolution now in progress will have a profound impact on educational thinking and practice. In many countries, student groups are demanding participation in education at the university level. They are calling for the removal of barriers between the student and professorial functions and for active participation by students in the administration of universities. This need not be viewed as an erosion of the teacher's authority, which is ultimately based on personal qualities so that a good teacher will always command respect. Participation of students in higher education at the decision-taking level may ultimately lead to the shared management of university administration, including discipline. It is interesting to note that the educational changes now under consideration in our host country, France, provide for such active student participation. Similar changes may be contemplated elsewhere and I think that they will result in the strengthening of the universities on a basis of partnership between teachers and taught.

4.15 In this connexion I would like to mention the profound value of work experience in relating education to the life of the community. The Indian Education Commission has defined work experience as participation in productive work at school, at home, in workshops or on farms, in factories or in any other productive situation. I believe that all good and purposeful education should include work experience and social service in order to integrate the way of life of young people with the life of the community and provide them with a valuable outlet for self-expression.

4.16 Another aspect of education which is at the heart of Unesco's mission is education for international understanding. Unesco's Associated Schools Project aims at establishing systems of education whereby young children, who are the citizens of tomorrow, learn to understand the cultures of other countries and are taught respect for human rights and freedoms and the concept of a united world community which is the goal of the entire United Nations system. In India, we have implemented this experimental programme with conspicuous success. At present more than 600 secondary schools and teacher-training institutions are participating in the Indian National Commission's experimental project of Education for International Understanding. As suggested by Unesco, we are also trying out the project in selected primary schools. I would invite your attention to the resolution proposed by India suggesting that this programme be implemented more intensively, with special attention to the rôle of education in promoting peace and combating the harmful effects of racial prejudice and the other irrational antagonisms which divide the world. I also welcome the resolutions introduced on this subject by Austria and Yugoslavia. Unesco should do everything possible to promote the effective implementation of a recent recommendation adopted by the International Conference on Public Education at its XXXIst session in Geneva concerning education for international understanding as an integral part of the curriculum and life of the school.

4.17 I now come to a subject of great importance to our Organization, the National Commissions. It is through the National Commissions that Unesco, which in itself is an organization of member governments, can reach out to the peoples of the world. I feel that Unesco has yet to make a dedicated effort to strengthen and vitalize the National Commissions in the Member States. Each National Commission is naturally conditioned by the traditions, practices and ideals of its national society and there are inevitably wide differences

in their organizational patterns and modes of action. In the midst of this natural diversity, we are witnessing the gradual emergence of a unity of outlook and purpose, derived from the growing faith of the peoples of the world in the objectives of Unesco and in international co-operation. Almost everywhere, the National Commissions have grown beyond the somewhat limited conception of their functions set out in Unesco's Constitution and this natural development holds great hope for the future.

4.18 Every National Commission should be authorized by the government to establish direct co-operation with other National Commissions and prepare plans and projects for this purpose. By initiating such projects, the National Commissions would in effect bring the governments of Member States into a co-operative endeavour reflecting the aspirations of their peoples. Both the intergovernmental character of Unesco and broad and spontaneous co-operation among peoples must be developed and strengthened by the energy and wisdom of the National Commissions. The latter form a unique and significant dimension of Unesco's activities and, at their best, should promote Unesco's objectives and programmes and provide it with an impetus towards new ideas and bold initiatives which come more readily from free and creative minds and groups than from cautious governments.

4.19 At the meeting of a sub-regional working group of National Commissions, held in Delhi in April, and at the Conference of Asian National Commissions, held in Tokyo in September, the consensus of views expressed was that while Member States should strengthen their National Commissions and give them adequate help, Unesco also should extend greater assistance to enable National Commissions to exercise their growing responsibilities in the fields of Unesco's action. These proposals have been embodied in the form of resolutions which have been placed before the General Conference and I hope they will receive the widest support from the delegations.

4.20 I believe that our Organization should give more emphasis to the contribution that the social sciences can make to social and economic planning. The proposal to convene an international conference in 1970 on the theme "Social Sciences and Development" is very welcome. This conference will presumably discuss the services that the social sciences can render to development and their efficient use in the framing of policies and the planning and execution of development programmes. In so far as developing countries are concerned, more work is required on the social and economic analysis of their problems, including the population explosion, family planning and the migration of talent or the "brain drain". In India, where the "brain drain" has become a serious problem, we are now engaged, in collaboration with Unesco, on a study in depth of this subject.

4.21 I would also like to commend to you the project on "Man and his Environment", otherwise known as "Design for Living". Detailed studies should be made from all angles, including the social and the biological, on man's rôle in changing his environment and milieu and creating the conditions for a better way of life in the context of science and technology. The Indian delegation is anxious to make it clear that, while due attention should be given to environmental research and planning, the project should not become merely an academic exercise, and that the acute need for evolving concrete designs for integrated living suited to developing societies should receive the fullest emphasis. We hope that the resources available will be utilized for specific projects which will deeply influence living conditions and perspectives by developing prototypes for purposeful change to enrich the life of man and to avoid waste in society.

4.22 We are glad that the great project for the preservation of the Abu Simbel Temples in the United Arab Republic has been successfully completed. This remarkable achievement is an example of co-ordinated international endeavour at its best. There are other regions of the world where similar efforts are necessary. India and Afghanistan have co-sponsored a resolution for the preservation of the ancient Buddhist monuments at Bamiyan in Afghanistan. These great monuments are now in serious peril and may be lost to humanity unless international action is taken speedily to preserve them from the ravages of time. We hope Unesco will act swiftly and effectively to save this precious heritage of mankind.

4.23. After completion of its major project on mutual appreciation of Eastern and Western cultural values, Unesco decided to initiate a new project on the civilization of the peoples of Central Asia, due to last from 1967 to 1970. The purpose of this project is to make better known the civilizations of the peoples of Central Asia through studies of their archaeology, history, science, art and literature. I believe that impressive work is being done in connexion with the project. Considering its wide scope, both in space and time, I would suggest that it might be continued beyond the proposed four-year period.

4.24. Turning to the chapter on natural sciences, I would like to refer to the important Conference of Asian Ministers of Education, Science, Technology and Planning on the Application of Science and Technology to the Development of Asia, which was held by Unesco in Delhi last August. I hope that the recommendations of that Conference will be reflected in the discussions of the appropriate sub-commission and that its work will decisively influence the formulation of our pattern of activities in the future. The Secretariat might apply the data received from CASTASIA when revising the science chapter for the next biennium. The resolutions of the CASTASIA Conference on many important subjects, must be carefully studied by Unesco and other appropriate agencies of the United Nations for preparation of adequate programmes.

4.25. One of the most significant proposals made by the Director-General is for a project on space satellite communication in one of the developing countries. Space satellite communication will revolutionize the mass media and transform education and mass communication beyond all recognition. A Unesco mission which visited India in 1967 was convinced that the quickest and cheapest way of achieving some of the major objectives of India's development plan was by means of a satellite system integrated with the terrestrial communications and broadcasting facilities. The requirements of literacy, the expansion and improvement of school education, health and family planning, the improvement of agricultural production, rural and urban community development, all these important tasks could be assisted beyond all expectations by satellite technology. The Unesco mission, therefore, took the view that it would be feasible and desirable to institute a pilot project on satellite communication in India and I am glad to say that the Government of India is actively interested in this. Studies in depth on the technical and engineering aspects of the problem, as well as on the question of programming, are being undertaken with a view to reaching a definite decision. We are asking Unesco for assistance for preparatory work on studies connected with the project.

4.26. I am pleased to inform the General Conference that, in connexion with the commemoration of the Twentieth Anniversary of Unesco in 1966, the Shri Aurobindi Society, Pondicherry, India, took steps to establish an international cultural township known as Auroville, where people of different cultures will live together in one community and engage in cultural, educational and other pursuits. This project was commended to all those interested in Unesco's ideals by resolution 4.36 adopted at the fourteenth session of the Conference. We are confident that Auroville, with its many interrelated sub-projects, will add a new dimension to Unesco's activities for the promotion of international co-operation and understanding and appreciation of cultural and human values. We have put forward a resolution requesting the Director-General to examine the possibility of rendering assistance to Auroville.

4.27. We are also vitally interested in the proposal to establish an International Institute of Tamil Studies, in which connexion the Indian delegation has put forward another resolution.

4.28. I take advantage of this opportunity to invite the participation of all Member States in observing the Gandhi Centenary during the twelve months from October 1968 to October 1969. We believe that Unesco, an organization dedicated to the preservation of peace and international understanding, should have a special interest in Mahatma Gandhi's message. Gandhi believed in non-violence as a positive principle and was very much concerned with the means used, since he was convinced that the means invariably shape the ends. A large number of delegations have introduced a resolution inviting Unesco and Member States to participate in observance of the Gandhi Centenary and we hope that this request will receive

favourable consideration by the Conference, I am glad to note that, subject to the approval of the General Conference, the Director-General proposes to hold an international seminar in October 1969 on the theme "Truth and Non-Violence in Gandhi's Humanism". We hope that this seminar will examine the ways and means which Mahatma Gandhi used to achieve his ends and will discuss his techniques and methods of discipline for non-violent action and his pursuit of truth as an end in itself. These are matters of universal concern in the present state of the world.

4.29 Finally, I come to the Development Decade. All of us are concerned by the fact that the progress made so far does not offer any assurance that the relatively modest targets set out by the current Development Decade will be attained by 1970. If the second Development Decade, which it is proposed to initiate in 1970, is to produce fruitful results, there has to be a considerable degree of agreement in advance between the developed and the developing countries. The second Development Decade must ensure adequate co-ordination of the activities of Specialized Agencies of the United Nations and also provide a frame of reference for long-term planning. The rôle of education and science should be clearly defined and integrated in overall plans. The strategy for the Decade should also influence the plans of individual countries. We must stress the importance of expediting the preparations for the Second Decade, associating governments with these preparations, and reaching agreement on the measures to be taken by governments and international agencies for the implementation of the objectives and targets. We hope that the resolution on the Development Decade initiated by Yugoslavia and sponsored by many countries will be adopted unanimously by the Conference.

4.30 We must once again appeal to Member States to make every effort to achieve the objectives of the Development Decade. Developing countries should ensure maximum national participation in the tasks of the Decade and foster a spirit of self-reliance if success is to be achieved. It is incumbent on the more fortunate developed countries to increase their contributions towards the achievements of objectives of the Decade and to maintain and intensify their efforts to increase the financial resources of the international organizations of the United Nations. I believe that the world can depend on their generosity and co-operation.

5. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de l'Inde et je donne la parole à S. Exc. M. Han Lih-Wu, chef de la délégation de la République de Chine.

6.1 Mr. HAN LIH-WU (China):

First of all I wish to join other delegations in extending to you, Mr. President, our congratulations on your unanimous election to the highest office in the Conference and to the Director-General on his reappointment to the leadership of the Secretariat.

6.2 I also wish to congratulate those participants and friends of Unesco who have received honours from this and other international bodies, and the United States delegation on the success of its country's latest space exploration.

6.3 I should also like to pay my delegation's tribute to those who have died in the last two years. In this connexion, I must regretfully announce that Dr. Chen Tien-fang, Chairman of our National Commission and leader of the Chinese delegation at the last three sessions, and I may add, my immediate successor as Minister of Education, passed away last year. I am sure this is grievous news to all of you who knew him.

6.4 The period under review, 1966 to 1968, is an extremely significant one for China. In education, after three years of planning and preparation, an extension of compulsory education from six to nine years was put into operation throughout Taiwan and Kinmen as from September 1968.

6.5 Nearly 500 new schools were built and 6,000 extra teachers were trained to cope with nearly 400,000 children who had completed six-year courses at elementary schools and who entered this fall into the extended three-year course, involving a special appropriation equivalent to US \$85,000,000 for 1968 to 1970. The Republic of China thus becomes the second country in Asia to have a nine-year compulsory elementary education.

6.6 We recall with pleasure that, twenty-one years ago, the first Asian Regional Study Conference under Unesco's auspices, which was held in Nanking, and over which I had the honour to preside, was devoted solely to the promotion of fundamental education. As a loyal member of Unesco, my country has therefore done its best to conform with its programme and objectives.

6.7 For the advancement of science, a Science Promotion Guidance Commission was formed in 1967 under the National Defense Council, and a special appropriation of US \$60,000,000 was made for a promotional programme covering advanced training and research in various branches of science and technology.

6.8 In the cultural field, it is noteworthy that a massive movement for the preservation and promotion of traditional Chinese culture was launched by the Government and people in December 1965. A national committee was established in July 1967, with branches all over Taiwan and Kinmen as well as in the principal Chinese communities abroad. The objectives of the movement are the revival and adaptation of traditional Chinese thought and ethics to modern life. As is well-known, the core of Chinese thought is Confucianism, which is both humanistic and rationalistic with an emphasis on a code of ethics. Its promotion is not only complementary to the further development of science and democracy, but serves also as an effective antidote to the spread of totalitarian thought which is essentially un-Chinese.

6.9 Nor is this all. The traditional Chinese culture is a mainstream of Eastern culture which is both ancient and rich, particularly in art and philosophy. Compared with the East, the West enjoys an enviable lead in science and technology. We, the nations of Asia, cannot but be thankful for the opportunities afforded us of sharing the advances made by the West. Nevertheless, with the material progress of the West reaching such an advanced stage, could it be that its cultivation of spiritual values has, in comparison, rather lagged behind?

6.10 For one thing, there are all the various gaps, gaps between the older and younger generations, gaps between affluence and happiness, gaps between leisure and its meaningful enjoyment, etc.

6.11 For another, this is an age of exposure and disbelief. Technical advances have revealed many of the secrets of nature and matter, and the physiology of the human body has been thoroughly investigated.

6.12 Inquisitiveness and the relentless unravelling of hidden phenomena, while conducive to knowledge, also carry with them the seeds of disbelief. This is particularly so in the light of an accelerated reliance on mechanical devices and gadgets designed to reduce both physical and intellectual effort.

6.13 I read some time ago that an IBM machine, fed with the necessary data, could forecast the lot of any particular person in a matter of minutes. Now, if human destiny is fully predetermined by a juxtaposition of physical and chemical factors, then what is left of the dignity of man and his personality? And what will be the effect on our faith in God, and in man himself?

6.14 Today we have, on the one hand, totalitarian systems with their concentration camps, secret police, callous killings and ruthless suppression, and, on the other hand, a deep desire for peace on the part of the democratic states. A double standard is accepted and we are often impelled to ask: where is the conscience and voice of mankind?

6.15 All this has led us to think that perhaps the philosophies and ethics of China and the East, with their emphasis on spiritual and moral values, can make a significant contribution to meeting the needs of the present times. I do not subscribe, however, to the view that the West is solely materialistic and the East wholly spiritual, although I do think that in an age when we can travel in space and voyage into the ocean depths, the Chinese traditional concept of a synthetic comprehension of man, matter and universe may be a useful complement to the analytic and compartmentalized concepts of the West. In any case, the promotion of traditional Chinese culture cannot but be an asset to the cultural life of mankind as a whole.

6.16 Reverting to some of the special features obtaining in the fields of education, science and culture in my country over the last two years, I am happy to be able to report that development was normal and in some cases faster than expected.

6.17 In higher education, particularly, development has been phenomenal. At the last session, we reported that there were 56 universities and colleges with 85,000 students; the number has since increased to 69 institutions with 138,000 students, while it may be mentioned in passing that from kindergarden to university, the total enrolment is 3,361,041. In other words, in a population of 13,120,124, one of every 3.9 persons is in an educational establishment.

6.18 Technical co-operation with friendly nations, mainly in agriculture but also in other sectors, began in 1961. So far a total of 70 missions have been sent to 19 African nations and 11 to nations in Asia, the Middle East, Europe and Latin America, representing more than 1,200 experts and technicians.

6.19 A cultural heritage going back five thousand years has left China with a vast collection of art treasures. The cream of the collection, totalling 250,000 items, is now housed in a modern museum in Taipei which opened two years ago. During the period under review, the museum, besides holding regular exhibitions, has enlarged its publications programme by printing colour reproductions, slides, and photographic copies available to the general public and for exchanges with museums and other institutions. Thus the priceless paintings, bronzes, jades, porcelain, carvings, etc., rarely seen before, are now accessible to all.

6.20 As one who helped with the removal of the art treasures from mainland China to our provisional capital, I take particular satisfaction in the fact that the collection is now well cared for and is fast becoming a major attraction for tourists from all over the world. This is certainly a useful contribution to international understanding and cultural exchanges, and is in full conformity with a major Unesco objective - namely, the preservation of man's artistic and cultural heritage.

6.21 Let us now consider the situation in mainland China from the educational and cultural point of view. Schools were closed in 1966 when students were organized into Red Guards who roamed over the country as a spearhead of the struggle for power. Their excesses created widespread hostility, particularly as far as the army was concerned. As a result, they were summoned back to school in 1967, but the schools were then in a chaotic condition and their principal occupation was the study of Maoist thought. In order to achieve further control over the students and politicize education, the so-called "all-out educational reform" in August this year stipulated that, instead of having a school principal, there should be a committee for "educational revolution" comprising workers' and peasants' representatives, along with teachers and students.

6.22 Apparently the workers are now given precedence, for the New China News Agency reported in the latter part of last August that instructions had been given that the so-called "workers propaganda teams" - in most cases consisting of soldiers - should remain permanently in the schools, not only taking part in transforming the schools but actually dominating them.

6.23 It was also reported that there was a movement to shorten the length of primary education from six to five years, secondary education from six to four, and university education from four to two or three years. If adopted, this decision would mean that the standard of university graduates on mainland China would be about the same as high school graduates elsewhere.

6.24 The "educational revolution" is, of course, part of the "cultural revolution". What is the "cultural revolution" and what effect has it had on Chinese culture? It is aimed at the suppression, first, of traditional Chinese culture, second of modern revisionism, and third, of bourgeois thinking and tendencies. Maoist thought, meaning an incessant struggle to achieve pure Communism through the establishment of communes, is regarded as being of paramount importance. Has the revolution succeeded? Will it succeed? And what would be its consequences? These are questions beyond the purview of this report.

6.25 However, I cannot but recall that Unesco was founded immediately after the Second World War to construct the defences of peace in the minds of men. Let me therefore ask, which is more conducive to peace - traditional Chinese culture or Maoist thought?

6.26 Concerning the organizational side of Unesco, I would like to point out that many Member States, mine included, are still under-represented in the Secretariat. My delegation also wishes to reiterate our strong support for the recommended increase of membership of the Executive Board to 34, two more for Asia and two for Africa and the Arab nations.

6.27 Finally, allow me to express my pleasure at attending the Conference again. At the second session, in Mexico, I had the privilege of presiding over the Administration Commission and I am struck by the considerable and gratifying increase in the size of the Conference since then.

6.28 I wish, however, there were less politicking. During the general policy debate, for instance, certain delegates expressed regret at the absence of North Korea, North Viet-Nam, the Chinese Communists and so forth, régimes that like to call themselves democratic while exploiting the people. I do not propose to offer a lengthy statement in rebuttal but I should like to praise the solid achievement of the Republic of Korea in education, science and culture, and of the Republic of Viet-Nam in pursuing the objectives of Unesco in the face of tremendous difficulties. As to the Peiping régime, it was designated an aggressor by the United Nations in 1950, and the even greater threat which it now represents to world civilization and peace should be denounced by this Organization.

6.29 Leaving this aside, I would like to say that the complexity of the Unesco programme has increased to such an extent that we are likely to be immersed in technical details and hence perhaps overlook its basic objectives and main lines of action. From five or six million dollars in the early years, the annual budget has now risen to over seventy millions. Certainly, a great deal has been accomplished in many fields of endeavour; nevertheless, instead of permitting the programme and budget to expand much further, may I suggest that the Executive Board and the Director-General consider appointing an independent commission of inquiry to evaluate our past programmes and expenditures so that we have a better guide for the future. As one of the earliest participants in Unesco's work, I venture to submit this for your consideration.

7. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de la République de Chine et je donne la parole à S. Exc. M. Issak, ministre de l'éducation, chef de la délégation de Somalie.

8.1 Mr. ISSAK (Somalia):

Mr. President, distinguished delegates, it gives me great pleasure to extend to you, Mr. President, my heartiest congratulations on your unanimous election to your high post. My delegation has the greatest admiration for you and your country and we are confident that you will fulfil the responsibility entrusted to you to the satisfaction of all of us.

8.2 I would like also to congratulate all those among us who have been elected to office for this fifteenth session of the Unesco General Conference. I wish them all success and hope that, with our co-operation, both individually and collectively, the planned objectives of the various commissions and committees will be realized.

8.3 On behalf of my delegation and my country, I would also like to express our gratitude and appreciation to the Nominations Committee, and particularly to my African colleagues on that Committee, for having elected me a Vice-President of this session of the General Conference. This is the first time that my country has been honoured in this way, and I hope that I shall prove worthy of this high task, which I shall try to carry out to the very best of my ability.

8.4 My delegation also desires to express our appreciation to Professor Tuncel, Head of the Turkish delegation, who presided over the fourteenth session with such efficiency and success. Nor should I fail to mention the hospitality of the French Government and people in arranging for our stay in Paris. On behalf of my delegation I tender our thanks to them.

8.5 My delegation has examined with great interest the documents received from Unesco Headquarters in connexion with this fifteenth session of the General Conference. We are therefore able to express full approval of the items under consideration in the present debate: item 9, Reports by the Director-General on the activities of the Organization in 1966, 1967 and 1968; item 10, Evaluation by the Director-General; item 12, Report by the Executive Board on its own activities; and item 19, General consideration of the programme and budget for 1969-1970.

8.6 We are all aware of the important work that Unesco is doing for the achievement of permanent peace and prosperity throughout the world. Our Organization, in collaboration with the governments of Member States, with the United Nations and its Specialized Agencies and other international organizations, is endeavouring to spread its limited resources, both human and material, to almost all the nations of the world for the purpose of extending and improving education, eradicating illiteracy, developing education, science and technology in the interests of peace, preserving and enriching culture and, in short, pursuing the objectives for which it was founded.

8.7 During the two brief decades of its existence, Unesco has already helped Member States, and particularly the developing countries, to organize their educational, scientific and cultural activities, acting as an effective bridge between the developed and the under-developed nations.

8.8 However, although Unesco is making every effort to meet the increasing demands of all Member States in solving their various problems, the Organization will be unable to implement its plans and ideas without having adequate resources at its disposal.

8.9 It is therefore of paramount importance that the Member States of this Organization, international aid-giving organizations, foundations and other agencies should increase their financial contributions to Unesco so as to enable the Organization to increase its activities in education, scientific and cultural advancement, and in particular, assist the developing countries to raise their standard of culture and gain a deeper understanding of the many critical problems confronting the world today. Only in this way can mankind perhaps preserve peace and make the world a better place to live in.

8.10 The newly emerging societies are facing numerous problems in building their nations. The inheritance of foreign cultures left behind by the colonial powers is the factor that retards their development. To cite a typical example, Mr. President, despite the fact that Somalis, wherever they may be, are homogeneous - ethnically, linguistically and religiously - it will require a long time and much effort to develop their inherited cultures into a single national culture.

8.11 With the assistance of Unesco and other international organizations and friendly nations, we have achieved tangible success in the field of education since independence. We have been able to unify the various educational systems existing in the country at that time; to lay sound foundations for the development of the curriculum and textbook production; to improve the quality of teacher training, both in-service and pre-service; to expand and diversify education especially at the secondary level, in accordance with the manpower requirements of the country; to establish a few urgently needed institutions of higher learning; to expand literacy campaigns, encourage female education and improve educational administration.

8.12 Somalia considers that the development of education, culture and science should be among the first priorities in the process of nation building. This year alone we have increased our budgetary allocations for education and training by 12 per cent over the amount spent last year, at the expense of other urgent national requirements. A prerequisite for development and progress is an appreciation of the fact they are mainly dependent on the expansion of education and training for as many members of society as possible, and the production of the right ratio of qualified manpower able to make the best use of the limited resources in the country.

8.13 The Somali delegation contends that without the People's Republic of China, a country representing one quarter of the world population and possessing immense cultural and scientific resources, our Organization cannot properly be regarded as international. We also believe that so long as colonization, apartheid and racial discrimination exist in any part of the world, and particularly in Africa, the efforts of the United Nations and its Specialized Agencies, especially Unesco, which is dealing with the most delicate aspects of nation building, will be inevitably jeopardized. It is therefore our hope, as has already been stressed in item 11 (Implementation of the resolutions of the fourteenth session of the General Conference) that this Conference will condemn the countries concerned and oblige them to end their barbaric policies.

8.14 Last but not least, the Somali delegation associates itself with those who have expressed their complete satisfaction with the services rendered by the Director-General, Mr. René Maheu. We fully supported his candidature this time, as we did when he was first elected Director-General at the twelfth session of the General Conference. It is therefore with great pleasure that we extend to him our heartiest congratulations on his unanimous and unopposed re-election.

8.15 We are confident, Mr. President, that under his wise leadership and with his accumulated experience, Unesco will flourish and spearhead the achievements of peace and prosperity, contributing through its noble work to the easing of the tensions and crises that are threatening the existence of mankind.

9. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de Somalie et je donne la parole à S. A. Sisowath Essaro, chef de la délégation du Cambodge.

10.1 S. A. Sisowath ESSARO (Cambodge). -

Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de vous adresser mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection unanime aux hautes fonctions de président de la quinzième session de la Conférence générale de l'Unesco. Je suis convaincu qu'avec votre sagesse, votre diplomatie et votre longue expérience acquise au sein de notre Organisation, vous saurez conduire les travaux de notre Conférence vers des conclusions des plus heureuses.

10.2 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, je voudrais ensuite saluer la venue à l'Unesco des quatre pays qui en sont devenus membres depuis la quatorzième session de la Conférence générale et souhaiter qu'avec l'appui de notre Organisation, dans le cadre d'une action concertée, conduite en collaboration avec les institutions soeurs

des Nations Unies, ils bénéficient d'un développement rapide dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture.

10.3. Je tiens également à exprimer, au nom du Cambodge, ma vive gratitude à l'Unesco, qui n'a cessé d'apporter à mon pays son constant soutien, et à reconnaître l'importance de l'oeuvre qu'elle a accomplie avec la plus grande détermination.

10.4. Mais, en rendant hommage par ma voix à l'Unesco, le Cambodge, du fait de sa situation géographique et politique, ne saurait perdre de vue que toute oeuvre durable en matière d'éducation, de science et de culture, demeure conditionnée par la sauvegarde de la paix. La proximité des foyers d'affrontement armé, les dangers d'extension du conflit et les menaces graves qui pèsent constamment sur notre pays nous rendent particulièrement sensibles à cette vérité première, et l'on nous pardonnera, je pense, de répéter inlassablement notre conviction angoissée que la paix, le retour et le maintien de la paix, doivent rester le premier objectif de la collaboration internationale. Toutes les formes de coopération doivent concourir à ce but.

10.5. Le Cambodge, d'une manière définitive, adopte la voie de la neutralité et du non-alignement, car il a conscience que cette politique lui permet de travailler à la réalisation de la paix, qui, pour nous, pays du Sud-Est asiatique, n'est pas seulement un idéal lointain, mais une urgence immédiate, une angoisse de tous les instants.

10.6. En cette année 1968, déclarée, par l'Assemblée générale des Nations Unies, Année internationale des droits de l'homme, pour commémorer le vingtième anniversaire de la Déclaration universelle - anniversaire à l'occasion duquel une conférence internationale a réuni, en avril-mai derniers à Téhéran, des personnalités spécialement qualifiées de toutes les nations pour participer à une grande confrontation des cultures, des traditions historiques, des conceptions politiques et des idées religieuses et philosophiques - il incombe à tous et à chacun, plus que jamais, d'oeuvrer inlassablement en vue d'obtenir une coopération internationale effective, prélude à la paix.

10.7. Le Gouvernement royal du Cambodge n'a jamais perdu de vue des impératifs. Il n'a jamais failli à la politique pacifique et d'ouverture internationale qu'il a librement choisie au lendemain du retour du Cambodge à l'indépendance; car, respectant les libertés fondamentales, il est toujours inspiré et guidé par la philosophie bouddhique, basée sur le respect de la vie, sur l'égalité entre tous les êtres, sur la compassion et la tolérance, et il a toujours eu pour principal souci le bonheur de l'homme et du peuple - de tous les hommes et de tous les peuples.

10.8. Toute action sincère en faveur de la paix au sein des organisations internationales a toujours reçu son appui sans réserve - quand il n'en était pas l'initiateur - dès lors qu'elle n'exprimait aucune manoeuvre, aucune arrière-pensée. Cette politique a permis au Cambodge de sauvegarder une unité, un équilibre et une neutralité assez exceptionnels dans une des zones du monde où la violence se déchaîne sans mesure. Ce résultat, dont il ne nous paraît pas illégitime d'être fier, absorbe une grande part de nos énergies. La paix que nous connaissons, et pour laquelle nous luttons, n'est jamais un acquis définitif: sans cesse, elle se trouve menacée, remise en cause, sans cesse son maintien exige de nous de nombreux efforts, de nouveaux efforts, de nouveaux sacrifices. Et pourtant, la poursuite de cet objectif majeur, malgré les efforts qu'il requiert, n'a pas stérilisé notre action dans d'autres domaines, en particulier dans celui de l'éducation. A l'abri de la stabilité politique qu'il a su maintenir, le Gouvernement royal du Cambodge a pu mener à bien une campagne d'expansion scolaire qui, en 15 ans, a fait franchir à notre pays une étape considérable dans la voie du progrès intellectuel et de la prise de conscience de ses valeurs nationales.

10.9. Science, culture, éducation, voilà des domaines extrêmement vastes, mais combien vitaux pour chaque pays, pour chaque peuple. Ce serait enfoncer une porte ouverte que de mettre un accent sur les multiples bienfaits que nous procurent les progrès de la science, de

la culture et de l'éducation, il s'agit, bien entendu, de la science orientée, non vers la destruction, mais vers le bien-être des peuples. Il s'agit, bien entendu, de la culture qui donne priorité absolue à l'homme, à la protection de sa dignité et à la sauvegarde de ses patrimoines. Il s'agit, bien entendu, de l'éducation tournée vers la promotion de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte, de telle sorte que rien ne vienne leur inculquer des idées fausses sur l'homme en tant qu'être pensant et raisonnant.

10.10 En dépit des restrictions générales imposées par l'actuelle politique d'austérité du Gouvernement, le Cambodge n'a pas lésiné sur les moyens financiers et intellectuels pour faire faire un bond en ayant à l'enseignement, et le budget de l'éducation nationale n'a cessé de croître en valeur absolue et en pourcentage du budget national. Les quelques chiffres cités ci-après sont éloquentes à cet égard.

10.11 En 1968, nous avons 5.857 écoles primaires, contre 2.731 en 1955. Nous ne disposons que de 12 établissements d'enseignement secondaire en 1955, nous en comptons 180 en 1968. Quant à l'enseignement supérieur, inexistant en 1955 - soit un an après l'accession de notre pays à l'indépendance - nous avons maintenant à notre actif 9 universités, avec 48 facultés et grandes écoles. Enfin, la population scolaire est passée de 317.000 élèves en 1955 à 1.161.000 élèves et étudiants en 1968.

10.12 C'est au niveau de l'enseignement primaire que, malgré une pression démographique croissante, la scolarisation de la quasi-totalité des enfants - garçons et filles - a été réalisée. En outre, un pourcentage exceptionnellement élevé des élèves de l'enseignement primaire aborde les études secondaires. Depuis 1959, les programmes ont été considérablement modifiés, adaptés aux exigences nationales, afin de faire une large place aux enseignements pratiques, dont l'un des principaux est l'enseignement agricole.

10.13 Le rythme de la scolarisation au stade primaire étant déjà normalisé, les plus gros efforts portent actuellement sur le développement de l'enseignement secondaire et supérieur, sans lequel le pays ne pourrait rapidement disposer, en quantités suffisantes, de cadres nationaux compétents, conscients de leurs devoirs et de leurs obligations dans l'oeuvre d'édification nationale qui doit être menée à bien efficacement et rapidement.

10.14 D'un autre côté, grâce à nos institutions religieuses, qui existent depuis des siècles, qui existaient même avant l'institution systématique de l'enseignement primaire, public et obligatoire, et qui assurent l'éducation des jeunes dans des dizaines de milliers de monastères répartis sur tout le territoire du Royaume, l'analphabétisme n'a jamais posé un grand problème au Cambodge. La campagne d'alphabétisation, dont le lancement a été proclamé le 9 octobre 1964 par le prince Norodom Sihanouk, chef de l'Etat, et confirmé par la parution d'une loi du 31 mai 1965 faisant obligation aux citoyens cambodgiens des deux sexes, âgés de 10 à 50 ans, de savoir lire, écrire et calculer en khmer, a porté rapidement ses fruits, avec le concours actif, enthousiaste et désintéressé de professeurs bénévoles (moines, fonctionnaires, militaires, étudiants, simples particuliers), qui se sont offerts pour enseigner aux analphabètes et pour organiser les cours. Sans aucune contribution financière de l'Etat, l'alphabétisation intégrale de la population se trouve présentement presque réalisée.

10.15 Pour arriver à ces résultats, en particulier à cette scolarisation extensive, il nous a fallu résoudre le problème des bâtiments et de l'équipement scolaires - problème lourd d'incidences financières. Grâce à un effort national considérable, celui-ci est à l'heure actuelle sinon résolu - il ne l'est jamais totalement pour aucun pays du monde - du moins dans un état satisfaisant : en ce domaine, nous avons très largement dépassé le seuil d'équipement en-deçà duquel le "décollage" - pour transposer un terme d'économiste - n'est pas possible.

10.16 C'est à un autre niveau que se situent nos difficultés et que peut intervenir une aide de l'Organisation, qui viendra donner à nos efforts nationaux tous ses prolongements productifs : il s'agit de faciliter la formation de nos chercheurs et de nos enseignants, en

mettant à leur disposition tout le matériel technique et documentaire qui peut leur être nécessaire.

10.17 Ce besoin se manifeste déjà dans les sciences sociales et humaines, où s'imposeraient la création ou le renforcement des structures institutionnelles (centre de recherches, centre de documentation, etc.) ainsi que le rassemblement et l'analyse des données socio-économiques qui sont indispensables à l'élaboration et à l'exécution du plan de développement.

10.18 Comme dans bien d'autres pays, l'effort financier national a porté, dans ce domaine, beaucoup plus sur l'enseignement que sur la recherche. Celle-ci - notamment sur la recherche fondamentale, qui nécessite des moyens financiers importants et dont la rentabilité ne paraît pas immédiate - est laissée aux pays qui possèdent déjà des organismes de recherche importants, dotés d'équipes de chercheurs suffisamment nombreuses. Mais, contrairement à ce qui se passe ailleurs, la situation historique du Cambodge a poussé notre pays à s'intéresser plus particulièrement à ce genre d'activité, qui touche de près notre patrimoine national.

10.19 Nos institutions universitaires sont à l'origine de la plupart des initiatives de recherches en sciences sociales et humaines, mais des études qui relèvent de ce domaine sont effectuées également aux Ministères du plan, de la santé, de l'agriculture, des cultes, et un comité dont les activités intéressent particulièrement l'ethno-médecine et l'ethnobotanique, a été récemment créé.

10.20 Le besoin est encore plus impérieux dans le domaine des sciences exactes et naturelles, qui exigent pour leur développement - même limité - la disposition d'un matériel particulièrement coûteux. Il est urgent d'accélérer l'action de toutes les techniques utilitaires qui, dans le secteur agricole en particulier, tendent à répondre directement aux soucis des pays nouveaux. La mise sur pied, dans tous ces domaines, d'une recherche fondamentale ou appliquée, la formation de chercheurs et de techniciens, dépassent les possibilités d'un pays neuf. Nous ne pouvons, à cet égard, fournir qu'un potentiel intellectuel auquel la coopération internationale peut donner son plein épanouissement.

10.21 Aussi nous réjouissons-nous profondément de voir la place faite à ces objectifs dans le Projet de programme et de budget qui est soumis à la Conférence générale.

10.22 Il est un autre domaine où notre pays souhaite voir l'Organisation étendre ses activités d'une façon générale et lui apporter, en particulier, une aide qui vienne compléter les efforts qu'il déploie ; c'est celui de la sauvegarde de notre patrimoine artistique national, création de notre propre civilisation certes, mais qui, par sa richesse et sa valeur, enrichit l'humanité tout entière. Nul n'ignore, en effet, la prodigieuse richesse monumentale du Cambodge. Une multitude de temples, d'un haut intérêt artistique, éparpillés sur tout le sol cambodgien, font de notre pays le détenteur et le gardien d'un des plus grands et des plus beaux ensembles d'art du monde. Ces trésors ne sont pas à l'abandon. Conscient de leur intérêt national et international, le Gouvernement royal du Cambodge leur consacre toute sa sollicitude. Il est aidé dans cette entreprise par une institution admirable, à laquelle mon pays se plaît à rendre publiquement hommage ; l'Ecole française d'Extrême-Orient. Celle-ci assure, dans le cadre de la conservation d'Angkor, une oeuvre remarquable de protection et de restauration. L'action de cette institution offre véritablement un modèle des résultats auxquels peut atteindre une coopération bilatérale, dès lors qu'elle est désintéressée et exempte de toute arrière-pensée politique - ce qui devrait toujours être le cas dans le domaine culturel.

10.23 Mais les richesses monumentales du Cambodge ne se limitent pas à ce site célèbre, où une tâche écrasante reste d'ailleurs à accomplir. Du fait de leur nombre, de leur dispersion et de leur état de détérioration avancée, l'ampleur du travail à réaliser apparaît comme étant largement au-dessus de nos moyens.

10.24 Nous nous empressons de dire que le Cambodge se réjouit de l'assistance que l'Unesco, dans le cadre de la promotion du tourisme culturel, lui a apportée en lui envoyant, au début de cette année, une équipe de trois consultants comprenant un archéologue, un économiste et un architecte - celui-ci étant encore sur place - pour étudier un groupe de monuments autre que celui d'Angkor, formuler des recommandations et établir un projet de restauration. Nous exprimons l'espoir que l'assistance qui nous a été accordée pour ce projet précis puisse se poursuivre et se développer davantage dans les années à venir, d'autant plus que, lors de la réunion des commissions nationales d'Asie pour l'Unesco, qui s'est tenue à Tokyo en septembre 1968, les délégués des Etats membres d'Asie ont bien voulu reconnaître l'importance de notre patrimoine artistique et lui céder la priorité pour ce qui est de l'aide que les organisations des Nations Unies pourraient consentir.

10.25 Au stade actuel des travaux de la Conférence générale, alors que nous avons réélu à son poste de directeur général M. René Maheu et que nous avons voté le plafond budgétaire provisoire, la délégation cambodgienne approuve le Projet de programme de l'Unesco pour l'exercice 1969-1970, tout en appuyant spécialement les propositions tendant à contribuer, plus que par le passé, à l'effort que requièrent l'analyse des phénomènes de la jeunesse, la solution positive des divers problèmes qu'ils posent à la société dans son ensemble et aux jeunes eux-mêmes et, plus généralement, la nécessité de réaliser une insertion plus active des jeunes dans la vie nationale et internationale.

10.26 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, voilà les quelques observations que j'avais à présenter au nom de mon pays. Nous nous réjouissons de voir progresser sans cesse l'action de l'Organisation et se multiplier ses réalisations dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture. Mais on nous pardonnera de teinter notre enthousiasme d'une nuance d'angoisse, en rappelant cet ordre de priorité auquel nul ne peut rester insensible : la paix d'abord et, à l'abri de la paix, l'éducation et la culture. Luttons pour préserver la vie de ces jeunes dont l'épanouissement et le développement culturel sont notre souci. Que toutes nos activités soient dominées par la volonté farouche, non seulement de sauvegarder la paix là où elle existe, non seulement d'écarter toute menace qui puisse la compromettre là où elle est menacée, mais encore de la redonner à ceux qui ont le malheur de ne pas la connaître. C'est la vocation de l'Unesco, c'est le voeu du Cambodge, qui ne peut qu'être partagé par l'ensemble de l'humanité.

11. Le PRÉSIDENT.

Je remercie le chef de la délégation du Cambodge et je donne la parole à S. Exc. M. R. Babitchouk, ministre de la culture, chef de la délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine.

12.1 P.В. БАБИЙЧУК (Украинская Советская Социалистическая Республика):

Г-н Председатель, г-да делегаты. Выступая в общей дискуссии, делегация Украинской ССР видит свою задачу в том, чтобы в сжатой форме дать оценку и понимание того пути, который наша Организация прошла за время, истекшее после четырнадцатой сессии Генеральной конференции, высказаться относительно программы будущей деятельности ЮНЕСКО и тех условий, которые, по нашему мнению, необходимы для успешного претворения в жизнь этой программы.

12.2 С этой трибуны уже отмечались те определенные достижения, которые имеет Организация. Украинская делегация, в свою очередь, отмечает, что за прошедший период ЮНЕСКО уделяла надлежащее внимание образованию, естественным и точным наукам и их применению, что способствовало дальнейшему развитию образования в развивающихся странах Азии, Африки и Латинской Америки. Заслуживает также положительной оценки проведение международных мероприятий в области океанографии, гидрологии, биологии, проведение симпозиума, посвященного 150-летию со дня рождения Карла Маркса, созыв Европейской конференции министров по вопросам высшего образования и др.

12.3 Делегация Украинской ССР считает, что представленный на рассмотрение Проект программы на 1969-1970 гг. в основном отвечает задачам, стоящим перед Организацией в предстоящем двухлетии. Нам представляется правильным, что при разработке программы на предстоящее двухлетие Секретариат ЮНЕСКО уделит надлежащее внимание вопросам планирования образования с учетом экономических и социальных потребностей развивающихся стран. В области естественных наук основное внимание сосредоточивается на содействии международному сотрудничеству в развитии науки и техники и их применении в целях повышения благосостояния и экономического прогресса.

12.4 Конкретное замечание по Проекту программы наши представители в комиссиях высказали и еще выскажут. Что касается роста бюджета ЮНЕСКО, то мы не можем согласиться с тем, что повышение его уровня идет в значительной степени на административные и другие расходы, не всегда связанные с выполнением программы. По нашему мнению, Генеральный директор должен принять меры по повышению эффективности работы существующего аппарата.

12.5 Господа. Мы бы покривили душой, если бы заявили, что полностью удовлетворены практической деятельностью ЮНЕСКО. Прежде всего хочется отметить, что в нашей Организации нередко принимаются важные решения по насущным проблемам современности. Но нам непонятен слишком робкий подход Секретариата ЮНЕСКО к претворению их в жизнь, в частности, резолюции 10 четырнадцатой сессии Генеральной конференции "О вкладе ЮНЕСКО в дело мира". В Проекте программы не разработан план конкретных действий программных департаментов, информационных и других служб Секретариата по усилению вклада ЮНЕСКО в дело мира на два последующих бюджетных периода.

12.6 Это особенно необходимо, ибо международная обстановка на современном этапе, как об этом уже говорили многие делегаты, по-прежнему остается сложной и тревожной.

12.7 Главным и наиболее опасным очагом международной напряженности и угрозой всеобщему миру является агрессия США во Вьетнаме. Во всех странах, в том числе и в Соединенных Штатах Америки, деятели науки, культуры и просвещения, все, кому дороги идеалы мира и справедливости, выступают против этой варварской войны.

12.8 Все более нагнетают напряженность на Ближнем Востоке израильские экстремисты, Военщина Израиля, пользуясь поддержкой некоторых западных держав, вопреки резолюции Совета Безопасности от 22 ноября 1967 года совершает все новые провокации против арабских стран.

12.9 Г-н Председатель. Общеизвестным фактом являются убедительные победы, одержанные национально-освободительным движением. Позорная колониальная система доживает свои последние дни. Однако процесс ликвидации колониализма еще не закончен. Мы не можем быть равнодушны к тому, что десятки миллионов людей все еще подвергаются колониальному и расовому угнетению, лишены элементарных человеческих прав, не имеют доступа к образованию и науке, не могут развивать свою национальную культуру, не пользуются теми свободами, которые являются неотъемлемым правом каждого народа и которые зафиксированы в Уставе Организации Объединенных Наций и в Уставе нашей Организации.

12.10 В последние годы, г-да, особое беспокойство мировой общественности вызывают события, связанные с возрождением и активизацией деятельности нацистских и неонацистских организаций и групп в ряде западных стран. Наиболее опасный очаг возрождения неонацизма находится в Федеративной Республике Германии, идеологические и политические истоки которого восходят к национал-социализму, совершившему величайшие преступления против человечества.

12.11 Для советских людей немецкий милитаризм и реваншизм - это не абстракция, а историческая реальность, с которой нельзя мириться.

12.12 Широко известно, какой урон причинило украинскому народу стремление гитлеровских нацистов установить власть "расы господ". Фашисты разрушили и сожгли на Украине 714 городов, более 27.000 сел, оставили без крова около 10 миллионов людей, уничтожили около 16.000 промышленных предприятий. Но самой тяжелой потерей было то, что от рук фашистских извергов на Украине погибло 4,5 млн. человек и более 2 млн. людей было насильно вывезено на фашистскую каторгу. Без преувеличения можно сказать, что на Украине нет семьи, которой бы война не принесла непоправимого горя. Суровая история научила нас быть бдительными.

12.13 Поскольку ЮНЕСКО не существует изолированно, наша Организация не может стоять в стороне от решения важнейших проблем современности, а должна вносить весомый вклад в дело укрепления мира, международного сотрудничества и безопасности народов с помощью образования, науки и культуры, выступать против колониальной и расовой дискриминации, против неонацизма и реваншизма. Мы полагаем, что ЮНЕСКО следует более эффективно использовать свои издания для разъяснения принципов мирного сосуществования и международного сотрудничества, популяризации юридических, социально-экономических и культурных аспектов разоружения и Договора о нераспространении ядерного оружия, недавно подписанного 80 государствами. Иначе ЮНЕСКО не сможет эффективно выполнять свою программу и ту высокую миссию, которая возложена на нее народами.

12.14 Г-да делегаты, мы стремимся к тому, чтобы авторитет нашей Организации непрерывно возрастал, чтобы она пользовалась уважением и доверием у всех без исключения стран и народов, как универсальная организация. В этой связи нельзя не обратить самого серьезного внимания на тот факт, что в нашей Организации не представлены Германская Демократическая Республика, Демократическая Республика Вьетнам, Корейская Народно-Демократическая Республика. Место Китая в ЮНЕСКО незаконно занимает никого не представляющая клика чанкайшистов. Нарушение принципа универсальности не может не сказаться отрицательно на практической работе ЮНЕСКО.

12.15 Г-да делегаты. В прошлом году Советский Союз отметил знаменательную дату в истории человечества - 50-летие Великой Октябрьской социалистической революции. Эта дата стала поворотным пунктом и в жизни украинского народа. Ее победное шествие привело к образованию 25 декабря 1917 года Украинской Советской Социалистической Республики, равной среди равных Республик Советского Союза.

12.16 Полувековой путь украинского народа - это путь героических свершений, великих испытаний, это гигантская созидательная работа во всех областях социальной, экономической и культурной жизни. Сейчас Советская Украина - это Республика мощной индустрии, развитого сельского хозяйства, высокого уровня образования, науки и культуры, на территории которой проживает более 46 млн. человек. В Республике насчитывается около 100.000 научных работников, среди которых более 24.000 имеют ученые степени и звания. Различными формами обучения охвачено 14 млн. человек, т.е. каждый третий гражданин Украинской Советской Социалистической Республики учится. В народном хозяйстве работает 2,5 млн. специалистов.

12.17 Все величайшие преобразования, происшедшие в нашей стране за 50 лет, неразрывно связаны с именем В.И. Ленина, столетие которого в 1970 году будет отмечать человечество.

12.18 Украинская ССР оказывает значительную помощь молодым развивающимся государствам в развитии образования и науки, в подготовке кадров. За последние 7 лет в высших и средних специальных учебных заведениях, в научно-исследовательских институтах Республики получили образование или повысили квалификацию около 10.000 граждан развивающихся стран. Получив образование, молодые специалисты возвращаются на родину и плодотворно трудятся на благо своих народов.

17.19 Мы рады, господа, поделиться своими достижениями, своим опытом с другими странами и народами, мы готовы и впредь развивать международные научные и культурные связи, ибо считаем их важным средством взаимообогащения национальных культур, вкладом в дело лучшего взаимопонимания народов, в дело укрепления мира.

12.20 Г-да делегаты. Говоря о сегодняшнем дне, нельзя не остановиться на вопросах жизни и деятельности молодежи, которая играет важную роль в современном обществе и которой принадлежит будущее. Делегаты многих стран в своих выступлениях большое внимание уделяли проблемам молодежи, высказывали беспокойство и тревогу о ее судьбе.

12.21 Мы не склонны рассматривать эту проблему, исходя из биологических или физиологических, иначе говоря, возрастных особенностей, как это подчеркивали некоторые делегаты. Мы исходим прежде всего из социального аспекта. Социальная среда, общественно-политический строй, условия жизни, господствующая идеология - вот что определяет взаимоотношения между членами общества и объясняет поведение молодежи, ее роль в жизни народа.

12.22 По нашему мнению, ЮНЕСКО должна прежде всего исследовать социальный аспект положения молодежи в странах с различным социально-экономическим строем, всемерно распространять среди молодежи современные научные и культурные знания, идеи гуманизма, мира, дружбы между народами, выступать против культивируемого в некоторых странах насилия, пропаганды идей расизма и неонацизма.

12.23 Что касается Украинской ССР, то в нашей Республике, как и во всех республиках Советского Союза, в которых проживает более 120 национальностей и народностей, всей молодежи гарантировано равное право говорить на родном языке, получать образование (включая и высшее) на языке, который выбирают сами родители, иметь право на труд, отдых и культурный досуг. И тщетны попытки одного из выступавшего оратора умалить эти величайшие завоевания народов Советского Союза, выдумывая несуществующий вопрос о дискриминации отдельных народов в Советском Союзе.

12.24 Советская молодежь непосредственно участвует и в управлении государством, и в решении проблем развития экономики, науки и культуры.

12.25 Исходя из положений, разработанных еще Владимиром Ильичем Лениным в области воспитания юношества, наша молодежь воспитывается в духе мира, справедливости, высокой нравственности, дружбы и гуманизма. На этих идеях воспитываются многие поколения советских людей в школе, в высших учебных заведениях, в профсоюзах и в Ленинском Коммунистическом союзе молодежи, 50-летие которого будет широко и торжественно отмечаться в Советском Союзе 29 октября с.г.

12.26 Г-да делегаты. Высоко оценивая цели и задачи, для достижения которых создана ЮНЕСКО, Украинская ССР прилагает большие усилия для плодотворного сотрудничества с Организацией. Мы надеемся, что наша Организация будет играть все возрастающую роль в решении острых проблем, стоящих перед человечеством. Благодарю за внимание.

(12.1) Mr. BABICHUK (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (Translation from the Russian):

Mr. President and fellow delegates: In speaking in the general debate on behalf of the delegation of the Ukrainian SSR, I feel I should give a brief appraisal of the progress made by the Organization since the fourteenth session of the General Conference and express our views on Unesco's future programme of activities and on the conditions which, in our opinion, must be met if this programme is to be successfully carried out.

(12.2) From this platform due acknowledgement has already been made to the definite achievements of the Organization. The Ukrainian delegation, for its part, would observe that during the past biennium Unesco has paid due attention to education, to the natural sciences and to their practical application, and has thus assisted the further growth of education in the developing countries of Asia, Africa and Latin America. International work in oceanography, hydrology and biology,

the symposium held to commemorate the 150th anniversary of the birth of Karl Marx, and the convening of the European Conference of Ministers on higher education, to mention only these, also deserve favourable mention.

(12.3) The delegation of the Ukrainian SSR considers that the Draft Programme for 1969-1970, which is under consideration, basically conforms to the tasks facing the Organization in the coming biennium. We believe that, in preparing the programme for the coming biennium, the Secretariat of Unesco has paid proper attention to the question of educational planning in relation to the economic and social needs of the developing countries. In the natural sciences, the main emphasis is on promoting international co-operation for the development of science and technology and their application with a view to increasing prosperity and furthering economic development.

(12.4) Specific comments on the Draft Programme have been made and have still to be made by our representatives in the commissions. As regards the increase in Unesco's budget, we cannot agree with the fact that a considerable part of the increase is to cover administrative and other expenditure not always connected with the execution of the programme. In our opinion, the Director-General should take action to increase the efficiency of the existing machinery.

(12.5) Fellow delegates, it would be hypocrisy on our part to say that we were fully satisfied with the practical results of Unesco's work. The first thing we would note is that the Organization frequently adopts important decisions on vital contemporary issues. What we fail to understand, however, is the excessive timidity of the Secretariat of Unesco in putting them into effect, especially resolution 10 adopted at the fourteenth session of the General Conference relating to "Unesco's contribution to peace". The Draft Programme contains no plan for concrete action by the programme departments and the information and other services of the Secretariat to strengthen Unesco's contribution to peace for the next biennium.

(12.6) Such action is particularly necessary, since the present international situation remains complex and unsettled, as many delegates have pointed out.

(12.7) The chief and most dangerous source of international tension and a threat to world peace is the U.S.A.'s aggression in Viet-Nam. In countries all over the world, including the United States of America, leading figures in the world of science, culture and education, and all those to whom the ideals of peace and justice are dear, have come out against this barbaric war.

(12.8) The Israeli extremists are creating mounting tension in the Near East. The military clique in Israel, supported by certain western countries, is continually carrying out new acts of provocation against the Arab countries despite the Security Council's resolution of 22 November 1967.

(12.9) Mr. President, the resounding victories achieved by national liberation movements are universally known. The shameful system of colonialism is in its last throes. However, the process of eradicating colonialism is not yet over. We cannot be indifferent to the fact that tens of millions of people are still subjected to colonial and racial oppression, are deprived of their elementary human rights, have no access to education and science, cannot develop their national culture and do not enjoy those liberties which are the inalienable right of every nation and which are enshrined in the United Nations Charter and in the Constitution of our Organization.

(12.10) Fellow delegates, in recent years world opinion has been particularly disturbed by events connected with the revival of Nazi and neo-Nazi organizations and groups in a number of western countries. The most dangerous centre of neo-Nazi revivalism is the Federal Republic of Germany. Its ideological and political sources can be traced back to national socialism, which was responsible for the greatest crimes ever perpetrated against humanity.

(12.11) For the people of the Soviet Union, German militarism and revanchism are not an abstraction but a historic reality, with which there can be no reconciliation.

(12.12) The sufferings of the Ukrainian people at the hands of Hitler and his Nazi hordes in their attempt to establish the rule of the "master race" are well-known. In the Ukraine, the Fascists ravaged and burnt down 714 towns and cities and more than 27,000 villages, made approximately 10,000,000 people homeless and destroyed approximately 16,000 industrial concerns. But the most grievous loss was that of four and a half million people in the Ukraine who perished at the hands of the Fascist beasts and the two million people and more who were forcibly deported by the Fascists to be used as forced labour. Without exaggeration it can be said that in the Ukraine there is not one family on which the war did not inflict some irreparable loss. The grim lesson of history teaches us to be vigilant.

(12.13) Inasmuch as Unesco is not something existing in isolation, it cannot remain indifferent to the most important problems of our time and must make a significant contribution to the strengthening of peace, international co-operation and security through education, science and culture; it must combat colonial and racial discrimination, neo-Nazism and the spirit of revenge. We feel that Unesco should make more effective use of its publications in order to expound the principles of peaceful co-existence and international co-operation, to give wide publicity to the legal, social, economic and cultural aspects of disarmament and of the convention on the non-dissemination of nuclear weapons, recently signed by 80 States. Otherwise Unesco will not be able to carry out effectively either its programme or the great mission with which the nations have entrusted it.

(12.14) Fellow delegates, our aim is that the authority of our Organization should grow from strength to strength and that, as a universal organization, it should be respected and trusted by all countries and peoples without exception. For this reason, we cannot but be seriously concerned by the fact that the German Democratic Republic, the Democratic Republic of Viet-Nam and the Democratic People's Republic of Korea are not represented in our Organization. The seat of China in Unesco is illegally occupied by the Chiang-Kai-shek clique, who do not represent anyone. This infringement of the principle of universality is bound to have adverse repercussions on Unesco's activities.

(12.15) Fellow delegates, last year the Soviet Union commemorated a significant date in the history of mankind - the 50th anniversary of the Great October Socialist Revolution. This date was also a turning-point in the life of the Ukrainian people. The victorious advance of revolution led to the creation on 25 December 1917 of the Ukrainian Soviet Socialist Republic - one of the Republics of the Soviet Union and an equal among equals.

(12.16) This half-century in the life of the Ukrainian people has seen a story of heroic achievements, of great ordeals and of tremendous work in every sphere of social, economic and cultural life. Now, the Soviet Ukraine has a powerful industrial structure, an up-to-date system of agriculture, a high standard of education, science and culture and a population of over 46,000,000 people. The Republic has approximately 100,000 scientific workers, of whom more than 24,000 have academic degrees and titles. There are 14,000,000 people receiving various forms of instruction - i.e., one citizen in three in the Ukrainian Soviet Socialist Republic is studying. There are two and a half million specialists working in the national economy.

(12.17) All the tremendous transformations that have taken place in our country during the past 50 years are indissolubly linked with the name of V. I. Lenin, whose centenary will be universally celebrated in 1970.

(12.18) The Ukrainian SSR gives considerable assistance to the new developing nations in the fields of education and science and in the training of qualified personnel. In the last seven years, approximately 10,000 citizens of the developing countries have undergone training or have improved their qualifications in higher and intermediate specialized educational institutions and in scientific and research institutes in the Republic. After receiving their training, the young specialists return to their native countries to do useful work for the good of their peoples.

(12.19) We are glad, fellow delegates, to be able to share our achievements and our experience with other countries and peoples, and we intend to continue to develop our international scientific and cultural relations, since we regard them as an important means of mutual enrichment and as a means of contributing to better understanding among nations and to the strengthening of peace.

(12.20) Fellow delegates, at the present day it is impossible not to touch on questions affecting the life and activities of the young, who play an important part in contemporary society and to whom the future belongs. The delegates of many countries have placed considerable emphasis in their speeches on the problems of youth and expressed their anxiety and concern about its fate.

(12.21) We are not inclined to view this problem from the biological or physiological angle, or, to put it another way, to regard it as a problem of age, as some delegates did. We would rather emphasize the social aspect. The social environment, the social and political system, living conditions and the prevailing ideology are the things that determine the relations between members of society and explain the behaviour of youth and the part it plays in a nation's life.

(12.22) In our opinion, Unesco should investigate chiefly the social aspects of the position of young people in countries with different social and economic systems, disseminate in every possible way among young people modern scientific and cultural knowledge, the ideals of humanism, peace and friendship among peoples, and oppose the cult of violence practised in some countries and racialist and neo-Nazi propaganda.

(12.23) As far as the Ukrainian SSR is concerned, in our Republic, as in all the Republics of the Soviet Union, which numbers over 120 nationalities and peoples, all young people are guaranteed the right to speak their native tongue, to receive education (including higher education in the language chosen by the parents) and the right to work, rest and leisure. One of the speakers here made a futile attempt to belittle these tremendous achievements of the peoples of the Soviet Union, raking up some fictitious question of discrimination directed against individual peoples of the Soviet Union.

(12.24) Soviet young people participate directly in the management of the affairs of the State and in solving problems relating to the development of the economy, of science and of culture.

(12.25) On the basis of the principles elaborated by Vladimir Ilyich Lenin himself relating to the education of the young, our young people are brought up in a spirit of peace, justice, high moral rectitude, friendship and humanism. Many generations of Soviet people are being brought up on these ideas in schools in higher institutions of learning, in trade unions and in the Leninist Young Communist League, the 50th anniversary of which will be widely and solemnly celebrated in the Soviet Union on 29 October of this year.

(12.26) Fellow delegates, highly esteeming the aims and tasks which Unesco was set up to achieve, the Ukrainian SSR is making great efforts to co-operate fruitfully with the Organization. We hope that our Organization will play an increasing part in solving the critical problems facing mankind. Thank you for your kind attention.

13. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine et je donne la parole à S. Exc. M. Aboubakar, au nom de la délégation du Niger.

14.1 M. ABOUBAKAR (Niger). -

Monsieur le Président, ma délégation voudrait tout d'abord s'associer aux éminents orateurs qui m'ont précédé à cette tribune et vous adresser ses chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la Conférence générale de l'Unesco.

14.2 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, nous avons été invités à essayer de dégager des perspectives claires et précises pour les programmes futurs de notre Organisation. A la lumière des enseignements qu'on peut tirer des réunions régionales qui se sont tenues pendant la période biennale écoulée et des événements qui, cette année, ont secoué diverses parties du monde, je voudrais vous livrer quelques réflexions sur trois points du Projet de programme et de budget pour 1969-1970.

14.3 La décennie qui va se terminer bientôt apparaîtra plutôt comme celle de l'organisation, de l'aménagement, de l'ajustement. En effet, nous pouvons tous, Mesdames, Messieurs, faire les constatations suivantes :

14.4 Premièrement, on s'est attaché à organiser la coopération entre les organisations du système des Nations Unies et les divers pays, en particulier ceux qui venaient d'accéder, en grand nombre, à l'indépendance nationale. A ce sujet, il convient de noter que le système des Nations Unies accroît sans cesse son assistance aux pays qui n'y ont encore pas accédé.

14.5 Deuxièmement, il a fallu que le système des Nations Unies lui-même se restructure pour faire face à l'intensification de cette coopération. Aussi avons-nous assisté à la naissance et à la prolifération d'institutions nouvelles, au point que de sérieux problèmes de coordination commencent à se poser.

14.6 Troisièmement, les domaines de la coopération se sont précisés : en matière d'éducation, on est parvenu, sur de nombreux points, à une harmonie entre les besoins des divers Etats et les conditions et critères de l'assistance internationale, bien qu'il reste beaucoup à faire, notamment pour la formation au niveau moyen. Par contre, dans un domaine aussi important que la formation scientifique et technologique, et malgré un plan mondial visant à assurer l'application de la science et de la technologie au développement, l'assistance internationale a pris un retard considérable sur les besoins des Etats membres, quand elle ne les ignore pas.

14.7. Il n'est pas nécessaire de s'attarder sur l'insuffisance des ressources mises à la disposition de cette coopération, ni sur l'écart qui existe entre les moyens ou méthodes actuels et les objectifs fixés dans les divers programmes. Je suis convaincu que le principe d'évaluation permettra de traduire de plus en plus facilement ces objectifs sous forme de programmes appropriés. D'ailleurs le nouveau système de programmation offre certainement, pour l'action des organisations du système des Nations Unies, de grandes possibilités. En effet, il est clair qu'il faudra choisir les priorités et les projets en fonction de leur rentabilité. D'autre part, on devra consacrer plus de temps à la réflexion sur la mise en oeuvre des programmes. Enfin, la perspective plus lointaine diminue les risques d'actions occasionnelles et d'interventions hâtives, dans le domaine de l'assistance technique internationale, dont je souhaite vivement qu'elle ne perde rien d'une souplesse qui est déjà insuffisante. La programmation à long terme doit servir les plans nationaux de développement si elle veut être efficace au cours de la prochaine décennie.

14.8. Cependant, il y a lieu de conserver un ferme espoir, car les résolutions adoptées par la Conférence générale à sa quatorzième session (résolutions 9.1 et 9.2) ont commencé à porter leurs fruits,

14.9. L'assistance internationale reconnaît - quoique timidement - l'opportunité d'appuyer les écoles normales rurales ainsi que les projets tendant à former des professeurs d'initiation à la technologie.

14.10. De même, en ce qui concerne la coordination entre les institutions du système des Nations Unies, l'Unesco, la FAO et l'OIT sont parvenues à un accord en matière d'enseignement et de formation dans le domaine des sciences agricoles. Ces indices encourageants me permettent de penser que la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement se placera résolument dans la perspective de la mise en valeur des ressources humaines si les deux conditions suivantes sont réalisées : accroissement des ressources affectées à la coopération internationale, adaptation de cette coopération aux besoins des Etats membres.

14.11. Comment notre Organisation peut-elle participer à cette Deuxième Décennie ? A mon avis, elle devrait continuer de faire porter ses efforts sur l'éducation ainsi que sur les sciences et leur application au développement, mais en concentrant son attention sur la qualité du contenu de l'éducation et sur la politique scientifique.

14.12. Au cours de la Première Décennie, l'assistance internationale s'est attachée, d'une manière très naturelle d'ailleurs, à faire proliférer les projets ; les Etats membres, en particulier ceux d'Afrique, ont procédé à une scolarisation massive et, dans l'ensemble, malgré les efforts déployés de part et d'autre, l'éducation n'a que très faiblement contribué au développement économique et social.

14.13. Il est donc indispensable que les spécialistes et les Etats membres cherchent à assurer une liaison toujours plus étroite entre la planification générale et la planification de l'éducation. Quant à l'Unesco, elle doit s'attacher à atteindre les trois objectifs suivants : d'abord la réforme des programmes, compte tenu en particulier des recommandations pertinentes de la Conférence internationale sur la planification de l'éducation tenue à Paris en août 1968 ; deuxièmement, l'orientation du contenu de l'éducation vers la solution des problèmes posés par le développement économique (les pays en voie de développement ont besoin à la fois de cadres pour moderniser le monde rural et d'un grand nombre de scientifiques et de techniciens pour rattraper les pays industrialisés) ; troisièmement, la formation de cadres moyens, qu'on a tendance à négliger parce qu'on oublie la différence entre les niveaux respectifs de développement atteints par les Etats membres. Je considère pour ma part que les diverses suggestions faites dans le document 15.C/53, relatif à l'Année internationale de l'éducation, constituent une base très réaliste en la matière.

14.14 Les documents préparés à l'intention de la Conférence de Nairobi sur l'éducation et la formation technique et scientifique dans leurs rapports avec le développement en Afrique font ressortir que le pourcentage d'étudiants africains inscrits dans les disciplines scientifiques constitue une faible proportion de l'effectif total de ces étudiants et que les disciplines scientifiques fondamentales pour le développement de l'Afrique (par exemple l'agriculture) ne sont pas les plus recherchées.

14.15 C'est pourquoi l'Unesco pourrait contribuer à l'élaboration, par les Etats membres, d'une politique scientifique prévoyant, non seulement l'étude et la solution des problèmes posés par l'organisation et l'orientation de la recherche scientifique et technique, mais également la formation des cadres nécessaires, tant pour le développement que pour cette recherche.

14.16 Bien que les politiques et les pratiques soient très différentes en la matière, la mise en place d'institutions appropriées constitue une des conditions nécessaires à l'implantation de la science et de la technologie. Elle offre également un cadre propice pour la coopération internationale et permet de mener des activités soutenues afin de parvenir à l'acculturation scientifique. Cependant, au cours de la prochaine Décennie, l'Unesco devrait également promouvoir, grâce à l'action opérationnelle, la formation scientifique et technique pour répondre aux besoins très variés des pays en voie de développement.

14.17 En ce qui concerne la jeunesse, il ne serait pas juste de nier l'action de notre Organisation. Les efforts constants dans le domaine de l'éducation, la création de clubs Unesco, les programmes de voyages à l'intention des responsables des mouvements de jeunesse, la Conférence internationale sur la jeunesse, tenue à Grenoble en 1964, constituent des mesures pour lesquelles nous devons louer le Secrétariat.

14.18 Il a fallu la vague de contestations violentes que l'on sait pour que les Etats membres acceptent enfin de reconnaître l'existence de ce que le Directeur général a si bien appelé la "crise de la jeunesse". Mais il y a une forme latente de contestation à laquelle on ne prête pas suffisamment attention et qui ressemble à une indifférence de la part des jeunes à l'égard de la société. C'est là que se pose le problème des responsabilités des Etats membres et de l'Unesco vis-à-vis de la jeunesse.

14.19 Le Niger, je le rappelle à ce propos, a été choisi pour la mise en oeuvre du programme expérimental concernant la création et le développement de réseaux nationaux s'occupant de l'éducation extrascolaire des jeunes. A mon avis, si les jeunes en sont arrivés, ici et là, à ce qu'on appelle également, intolérance, incompréhension, c'est parce que les adultes se sont substitués à eux pour poser leurs problèmes et les résoudre à leur place, chaque Etat ayant d'ailleurs, en la matière, ses solutions originales, alors que le mouvement des jeunes est à la dimension du monde. On peut ne pas être d'accord sur les significations de la contestation, mais je suis sûr que celle-ci exprime fondamentalement la volonté des jeunes de participer à la solution de leurs propres problèmes, à la vie publique et à la vie internationale - en un mot à la vie sociale moderne.

14.20 Que pouvons-nous faire en faveur des idéaux de justice et de paix dont s'inspirent les jeunes ? Je crois tout d'abord qu'il faut éviter d'élaborer un programme qui tendrait soit à détourner les jeunes des problèmes sociaux réels, soit à prévenir les mouvements de contestation en vue d'assurer aux adultes une certaine quiétude, soit à isoler une couche quelconque de l'ensemble de la jeunesse. Tout au contraire, les Etats membres et l'Unesco doivent encourager les jeunes à poser leurs problèmes et les aider à les résoudre, pour qu'ils puissent apporter à nos sociétés leur ardeur et leur énergie.

14.21 Les propositions présentées par le Secrétariat de l'Unesco dans son remarquable rapport sur la jeunesse (document 15 C/65) méritent la plus grande attention : elles visent à assurer la participation des jeunes à la vie sociale et au développement par des études comparatives, des activités nationales et régionales, et par l'association de la jeunesse aux activités de l'Organisation. Je souhaite que les Etats membres précèdent l'action de

l'Unesco en désignant chacun, au niveau le plus élevé, un homme jeune pour s'occuper des problèmes de la jeunesse.

14.22 Le dernier point de mon intervention sera consacré à la politique culturelle.

14.23 A sa quatorzième session, la Conférence générale avait demandé, lors de la discussion du programme futur, que l'on fasse bénéficier "d'une priorité élevée les activités destinées à aider les Etats membres dans l'élaboration d'une politique culturelle, grâce à l'organisation de conférences régionales de ministres des affaires culturelles". Tout d'abord, l'Unesco doit clarifier la notion de politique culturelle par des études comparatives portant sur des pays dont les niveaux de développement et les systèmes socio-politiques sont différents. Cette clarification devrait s'effectuer sur le plan national aussi bien qu'international. Il est évident qu'une politique culturelle doit tendre à faire participer toute la société à l'appropriation de sa culture - et cela dans la reconnaissance et le respect de la valeur des autres cultures.

14.24 La seule culture exportable et qui revêt en fait déjà un caractère international est la culture moderne scientifique; malheureusement, elle est encore victime d'insuffisance, d'égoïsme et de violence. Si l'Unesco veut aider les Etats membres, elle doit tenir compte des différents stades auxquels ils se trouvent. Si elle les ignorait, notre Organisation atteindrait difficilement les objectifs organiquement liés qu'il faut voir, d'une part, dans "la culture pour tous" à l'intérieur d'un pays, d'autre part, dans la culture pour le respect et l'amitié à l'égard des autres pays sur le plan international.

14.25 En premier lieu, il faut identifier, s'appropriier et utiliser la culture. Pour des raisons faciles à comprendre, nous y attachons une importance particulière. L'accession à l'indépendance est la condition préalable au développement d'une politique culturelle nationale. Notre situation de pays en voie de développement nous impose par ailleurs d'utiliser la culture, ses moyens d'expression et les instruments de sa diffusion pour atteindre les objectifs du développement économique, social, politique et culturel.

14.26 C'est ainsi que nous participons très activement au programme d'études sur l'histoire générale de l'Afrique et d'études de linguistique africaine. A ce sujet je voudrais, au nom de mon gouvernement, remercier le Directeur général de l'Unesco d'avoir bien voulu favoriser l'implantation à Niamey d'un centre régional de recherches et de documentation pour la tradition orale de la vallée du Niger, avec lequel nous espérons voir coopérer les universités et instituts situés en dehors de l'Afrique. Nous avons mis également en place des institutions et des organismes dont le but est de traduire dans les faits cette politique d'appropriation et d'utilisation, ce qui nous a valu en 1966 le Prix Japon décerné à l'Association des radio-clubs du Niger.

14.27 Le théâtre occupe chez nous une place de choix et s'exprime dans toutes nos langues nationales ainsi, évidemment, qu'en français. Il constitue non seulement un moyen de récupération de notre culture, mais aussi et surtout un instrument d'éducation par excellence grâce à l'emploi des "mass media", en particulier de la radio. En effet, le théâtre participe à l'évolution d'ensemble en traitant des problèmes actuels de notre société, qu'il s'agisse d'institutions sociales qui entravent ou favorisent le développement (règles de mariage), de phénomènes particuliers tels que l'exode rural, ou de pratiques condamnables telles que le détournement de deniers publics.

14.28 Nous appuyons chaleureusement pour cette raison le projet d'études sur le théâtre populaire prévu dans le Projet de programme et de budget pour 1969-1970.

14.29 Après l'appropriation se pose le problème des voies et moyens de diffusion de la culture. Et nous sommes parfaitement disposés à reconnaître qu'il faut clarifier le concept de droit à la culture, comme le prévoit le programme de coopération internationale dans le domaine de la culture.

14.30 La diffusion de la culture doit être assurée de manière appropriée : les "mass media" constituent l'un des instruments susceptibles d'être utilisés à cet effet ; le livre en constitue un autre ; le musée un troisième. Et, si nous évoquons l'exemple du Musée national de Niamey, ce n'est pas pour nous étendre sur nos réalisations, même si nous souhaitons exprimer encore une fois notre reconnaissance à l'Unesco qui a contribué au développement de ce musée ; nous désirons simplement faire remarquer que les visiteurs que reçoit chaque mois ce musée doublent la population de notre capitale ; et, parmi ces visiteurs, les plus nombreux ne sont pas, comme on pourrait être tenté de le croire, les intellectuels, mais les ruraux, qui y accourent en masse.

14.31 Voilà ce que nous entendons par "culture pour tous" ; et une souscription lancée en faveur du Musée national a permis de rassembler la somme de 6 millions de francs CFA, soit environ 24.000 dollars.

14.32 Enfin, l'application effective des principes de la coopération culturelle internationale et la ratification par les Etats membres d'instruments internationaux (conventions et accords adoptés par la Conférence générale) sont les meilleurs moyens de développer la coopération culturelle internationale.

14.33 En ce qui concerne l'Afrique, nous souhaitons que la réunion prévue sur la politique culturelle contribue largement au développement de cette coopération.

14.34 Nous venons de nouveau, par un acte unanime, de confier les destinées de l'Unesco à un homme dont le dévouement, la compétence et la valeur sont au-dessus de tout éloge. Je forme le vœu que les Etats membres continuent, plus encore que par le passé, à mettre leur désir de coopération et leur amour de la justice au service de notre Organisation et au service de la paix mondiale.

15.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie S. Exc. M. Aboubakar.

15.2 Mesdames, Messieurs, la liste des orateurs inscrits pour prendre la parole cet après-midi est épuisée.

15.3 La séance est levée.

The meeting rose at 5.50 p. m.
La séance est levée à 17 h. 50
Se levanta la sesión a las 17:50
Заседание закрывается в 17 ч. 50 м.

Twenty-third plenary meeting

29 October 1968 at 10.15 a.m.

President : Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Vingt-troisième séance plénière

29 octobre 1968, à 10 h, 15

Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Vigésimotercera sesión plenaria

29 de octubre de 1968 a las 10.15

Presidente: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)

Двадцать третье пленарное заседание

29 октября 1968 г. в 10 ч. 15 мин.

Председатель: г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)

GENERAL POLICY DEBATE (continued)/DEBAT DE POLITIQUE GENERALE (suite)/
DEBATE SOBRE POLITICA GENERAL (continuación)/

1.1. Le PRESIDENT,

Mesdames, Messieurs, je déclare la vingt-troisième séance plénière ouverte.

1.2 Nous allons reprendre le débat de politique générale. Je donne la parole à S. Exc. M. Katiti, ministre de la culture et du développement communautaire, chef de la délégation de l'Ouganda.

2.1 Mr. KATITI (Uganda)

Mr. President, distinguished delegates, it is a great pleasure and privilege for me to address this fifteenth session of the General Conference of Unesco on behalf of my delegation and the Government of the Republic of Uganda.

2.2 Mr. President, I take the liberty of referring to you as a son of Africa. We are very proud of you and we gladly associate ourselves with the previous distinguished speakers in congratulating you most warmly for your well-deserved election as President of this Conference. May I also take this opportunity of conveying our congratulations to Mr. René Maheu on his unanimous re-election to the post of the Director-General of this Organization. We wish to assure him through you, Mr. President, of our fullest support and co-operation. We are confident that thanks to his wide experience and forceful leadership, Unesco's efforts to promote international understanding and peace will go from strength to strength.

2.3 Mr. President, Uganda is one of the emergent nations of Africa, having had six years of independence after nearly seventy years of colonial rule. Our country lies astride the Equator in the heart of Africa, has a population of about eight million, and is blessed with a wonderful climate.

2.4 Distinguished speakers have already made very interesting statements and have reviewed the various spheres in which Unesco has served the free world and outlined the co-

operation taking place in different programmes amongst Member States. The Uganda delegation approves of the work that is to be carried out in the next biennium, and hopes that all projects set out in the Draft Programme and Budget for 1969-1970 will be fully implemented.

2.5 The need to do more in the field of education, science and culture cannot be overstressed, especially in a developing country like Uganda where national five-year development plans are regularly launched to ensure rapid and planned progress. We in Uganda believe that one of the main purposes of education is to create a well-balanced society capable of handling the manifold tasks facing our nation. This means training both men and women in the various specialized fields of education, science, the arts, medicine, agriculture, commerce and industry and so on. The Government of the Republic of Uganda has therefore decided to revolutionize education by expanding and extending schools, colleges and other institutions of learning.

2.6 Although much has been achieved since the first five-year development plan, much remains to be done. The government's aim is to increase the number of children in both primary and secondary schools, the greatest outlay being in the latter sector which now represents the most formidable bottleneck in the education system. To carry out this plan effectively, many trained teachers at both primary and secondary levels will be required. The need for the immediate expansion of our teacher-training colleges is therefore imperative. In view of this, the government has proposed to rationalize the present primary teacher training colleges both qualitatively and quantitatively.

2.7 Our government is, however, very conscious of the fact that the educational system has a much broader rôle to play than merely producing trained "manpower cogs" required for certain jobs and for rapid economic development. It has a crucial rôle to play in shaping attitudes and aspirations and in opening up new opportunities which are essential in modern society and which are not yet available to the great majority. The government is also aware that these objectives will be difficult to achieve unless primary education is designed to suit the needs of the bulk of the population whose future lies in agriculture, while giving boys and girls the opportunity to obtain the further education which is a necessary background for their future. I am pleased to inform the Conference that the Government of the Republic of Uganda has accepted and ratified the Convention Against Discrimination in Education. Our accession to this Convention comes at a time when we are celebrating the Twentieth Anniversary of the Declaration of the Human Rights.

2.8 I wish to record our appreciation of the assistance Unicef is giving towards the re-training of 4,000 primary teachers and the advisory assistance of Unesco personnel in the in-service training of primary teachers. It would be very much appreciated if Unesco and Unicef could extend this assistance to include all primary teachers in Uganda, particularly those who are untrained.

2.9 At this point I would like to say how grateful we are to all those Member States concerned for their aid and for enabling us to recruit a number of teachers from their countries. We feel sure that with such continued assistance and our own determination we shall achieve our educational goals in the second five-year development plan.

2.10 Formal education is a preparation for the future but our government is also concerned with the solution of present-day problems. This is where adult education plays a vital rôle at all stages of economic and social development because it is a preparation for the present. When a country is trying to develop fast it must utilize all its human resources in the best way possible. This calls for a maximum contribution from all its citizens. I have in mind the problem of illiteracy - one of the main problems confronting us in Uganda, as in many other developing countries.

2.11 Illiteracy is also a world problem and occupies a key place in Unesco's programmes. We are glad that every year this Organization convenes international conferences to review and assess the position. Illiteracy is not a new problem; it has existed throughout the ages,

but was not serious in simple and self-sufficient societies. Today it has become a pressing problem at a time when technological advancement has brought about economic and social changes which make adjustments essential.

2.12 In 1964, our President, Dr. A. M. Obote, launched a national literacy campaign by appealing to the whole nation to join in a country-wide programme. A great effort is being made to eradicate illiteracy through the Community Development Programme. Literacy contributes to enlightened citizenship and brings a world of knowledge to the individual and the community. Thousands of adult men and women each year pass through the literacy classes.

2.13 The Ministry of Culture and Community Development in Uganda has recently reviewed the overall literacy programme and has now, with the advice of Unesco experts, launched many selective functional literacy classes in eighteen districts with a view to improving literacy teaching methods and evaluating the results of our work. Adult literacy classes continue in the countryside as a complement to functional literacy. In addition, the government is stepping up efforts to encourage educated men and women, including voluntary groups of students and other organizations, to wage war against ignorance through the medium of adult literacy. Uganda is grateful for the assistance we have received from Unesco, which consisted of experts to advise on the literacy programme, equipment for the programme, Unesco gift-coupons which have helped us with the women's programmes; we are likewise grateful for Swedish, Danish and Israel fellowships made available to a number of our women leaders for courses in community development, adult education and literacy; and for the book van operated by the East African Literature Bureau. Assistance for the continuation of this programme is sought.

2.14 We also place great emphasis on our national culture and the Ministry of Culture and Community Development is actively engaged in this sphere. Already Unesco has given help to the National Theatre and Cultural Centre for Uganda. The work of promoting youth activities is related to cultural activity and the National Uganda Youth Organization was established in 1964. The Ministry of Culture and Community Development issues a programme of activities for the guidance of staff and this is adapted to the special needs of each branch. Although this Organization is relatively young, it has gone a long way towards improving the facilities and living standards of young people and also in developing the spirit of patriotism and nation building.

2.15 My delegation is pleased to note that the concept of mass communication embodied in Unesco's Constitution is reflected in the Draft Programme and Budget for 1969-1970 as a means of achieving our purposes. We agree that the basic human right to freedom of information can only become a reality if varied and widespread action is taken all over the world. We cannot leave this entirely to the Unesco Secretariat. The developing countries must take some initiative before they come to Unesco for assistance. Modern communication techniques are needed if information is to flow from one Member State to another and we have already requested Unesco to assist us in the establishment of a mass communication institute for the East African community.

2.16. Exchanges of programmes for television and radio will go a long way towards ensuring exchanges of our cultural heritages as well as of information. In the Preamble to the Unesco Constitution it is stated that "ignorance of each other's ways and lives has been a common cause of suspicion and mistrust". We therefore see that lack of information breeds suspicion and mistrust and finally leads to a breakdown of relations. Within Unesco we must do everything possible to bring about better understanding amongst Member States. The Uganda delegation is therefore very pleased to see that due emphasis is given to the free flow of information and we believe that Unesco can play a very vital rôle in this respect.

2.17 I wish to mention briefly the progress made by the Uganda Film Unit attached to the Ministry of Information, Broadcasting and Tourism. Since its establishment, the unit has produced a number of films for entertainment as well as for educational purposes. Some

of the educational films produced by the unit include: child nutrition, better housing, clean water, farming with oxen, and a number of other subjects of practical interest. I wish to record our appreciation to Unesco for assisting us in the building up of this unit.

2.18 Mr. President, while we ourselves are now free and have joined others in this General Conference, there are other countries which are still under the yoke of colonialism. In South West Africa we have a people who could be benefiting from the type of services that Unesco offers; in Mozambique and Angola, to mention no others, we have people who cannot determine their own future because of colonial oppression. Mr. President when will these people be free and able to join Unesco?

2.19 Uganda believes that without political freedom, freedom to determine one's future, education, cultural advancement and free exchange of knowledge cannot be achieved. Peoples must freely determine the type of education they want; the type of government that suits them best and the type of cultural enjoyment appropriate to their environment. We consider these are fundamental human rights which cannot be abrogated because some nations are stronger than others. As Member States of this Organization let us learn to respect the dignity of all men and the integrity of other Member States, large or small.

2.20 Mr. President, the Republic of Uganda pledges its support and co-operation to Unesco in all its endeavours to achieve peace and universal understanding through education, science and culture.

3. Le PRESIDENT,

Je remercie le chef de la délégation de l'Ouganda et je donne la parole à S. Exc. M. Wina, ministre de l'éducation, chef de la délégation de la Zambie.

4.1 Mr. WINA (Zambia):

Mr. President, distinguished delegates, on behalf of my delegation and the Government of the Republic of Zambia, I would like to congratulate you, Sir, on your unanimous election to the Presidency of this august body. May I also take this opportunity to congratulate Mr. René Maheu on his re-election to the high office of Director-General. Given our knowledge of his brilliant, incisive administrative ability, and his concern for the dignity of man and the development and security of man's welfare, we in Zambia look forward to his continued contribution to the work of Unesco and human society as a whole with a real sense of hope and optimism.

4.2 Some two years ago, my predecessor came before this distinguished audience to deliver a message of hope and resolution on behalf of the people of Zambia. At that time, the rebels in Rhodesia had just snatched their "independence" from the not-too-tightly clenched fist of the British Government. At that time, despite the hardship arising from the illegal declaration of independence, there was a firm conviction that we would come through this difficult period, no matter what happened. It was an optimism born of our newly-acquired independence.

4.3 The message I bring, once again, is a message of resolution and of hope. Zambia is in a position to report remarkable progress, at very great sacrifice, in its educational development. This, Mr. President, is neither the time nor the place to catalogue our progress. I shall, however, discuss very briefly some of the problems peculiar to Zambia in the hope that our experience may be of interest to others in a situation similar to ours.

4.4 In educational planning, our targets of expansion have been dictated by our determination to achieve universal primary education for all children of school going age by 1973 and to attain self-sufficiency in the field of manpower within a decade. To this end, our primary school system has been expanded by over 90 per cent since 1960, and our secondary school enrolments by more than 1,200 per cent during the same period. Three years ago a university, offering a wide range of disciplines including engineering and medicine, was established. In addition to this, we have a few, and I must admit, far from adequate, technical and vocational institutions.

4.5 This phenomenal expansion has brought in its wake a host of problems which, in our view, are far more formidable than the initial business of laying one brick on another and opening one classroom after another.

4.6 First, there is the question of the content of the curriculum. When a country attains independence, there is an immediate tendency to devote all available resources for education to quantifiable physical expansion, with little or no regard to the content of the curriculum. But sooner or later, a newly-independent nation reaches a point where it must contemplate the frightening possibility that the difference between its system of education and that of the colonial past could well be merely one of quantity rather than quality and relevancy. We in Zambia are at present going through this heart-searching period in which we are trying to appraise the relevancy of the content of our education to the basic humanistic philosophy of our land. Humanism briefly defined is "the greater prosperity of man, man in the widest sense of the word".

4.7 We consider the question of curriculum development important. It is imperative that developing countries should define their educational goals as quickly as possible for unless this is done there will be a lack of purpose and a consequent dissipation of scarce resources. To do this job properly and also to facilitate development of international equivalence of diplomas, it is essential to seek the guiding hand of Unesco in addition to technical assistance.

4.8 Secondly, the developing countries face the problem of assessing priorities. They start from a position in which everything seems urgent and requiring immediate action. If they have espoused a democratic system of government, the pressures for various projects from different sectors of the community make the scale of priorities bewilderingly vast and complex. In the situation in which we find ourselves - a situation in which we have a myriad of possible projects competing for limited resources - planning is essential to effective utilization of those resources. In our country, and indeed in other African countries, education represents the largest single item of expenditure in the national budget. It is thus obvious that educational planners are under an obligation to ensure an efficient utilization of the resources of government. We in Zambia are very conscious of this need, especially after a visit early this year of a Unesco-World Bank preparatory mission. It is therefore our hope that this Organization, if so requested by any Member State, will regard the provision of experts for this purpose as an important priority.

4.9 Thirdly, every expansion at primary school level has generated the difficult problem of the school leaver. The number of school leavers at the end of this year who cannot be placed in secondary schools will be 42,000, double that of last year. Added to this is the fact that we have reduced the age for the primary school entrance age from eight to seven. As a result, a large number of primary school graduates will be too young to be gainfully employed and not even legally employable.

4.10 At present, it would appear that the solution of this problem lies in providing facilities for vocational and technical education. This step has the added advantage that it will produce the much needed lower rungs of middle-level skilled manpower. The school leaver problem might also be solved by increasing our activity in the field of agricultural education so as to prepare school leavers for agricultural work. But it is our experience that, as in any other sectors, the attractiveness of agriculture is a function of the general level of economic activity and infrastructural services and, above all, of mental attitudes. Until the people acquire purchasing power, until a network of communications and markets is developed, it is very difficult to make agriculture attractive. Here too, in coping with the ever-increasing problems of the school leaver, we need assistance. For to do nothing about it, or not to do enough, is to turn a good investment into crime, into social and economic waste.

4.11 Yet another problem, which will perhaps be even more intractable for some time to come, is the problem of teacher supply. At the level of primary schools in Zambia we have one of the highest percentages of trained indigenous teachers in Africa. At the secondary

level, however, the position is desperate in terms of local manpower. We have been able to keep our schools staffed, and staffed well, solely through the assistance that we have received from many Member States of this Organization. To give distinguished delegates an idea of the scale of our operations, as of next year we shall require at least 500 new secondary school teachers, practically all of whom will have to be recruited from outside Zambia.

4.12 What are the problems which arise from this state of affairs? They are many, chief among them being the high turnover rate, leading to instability, and the lack of tradition in the new schools. My government is doing everything possible to reduce the turnover rate; it is striving, with the assistance of Unesco, to ensure increased output of teachers from local sources. In this respect perhaps I may make special mention of the secondary teacher project being operated at the University of Zambia by this Organization. Particularly gratifying to me is Unesco's willingness to extend the intake from 40 in 1967 to 100 in 1969.

4.13 Mr. President, I have said enough to indicate the educational difficulties which we in Zambia are facing. But my statement would not be complete if I did not draw the attention of this august body to the violation of human rights in various parts of the world, notably in Southern Africa. I feel it appropriate to do so in view of the fact that 1968 is International Human Rights Year. President Kaunda recently addressed the International Conference on Human Rights of non-governmental organizations on this issue from this very rostrum.

4.14 In this regard, I would like in the first instance to inform the General Conference of the educational plight of some of the ablest people in Africa who, through a perfidious accident of history, cannot be here to speak for themselves. I refer, Mr. President, to the millions of people of Zimbabwe, South Africa, South West Africa, Angola and Mozambique. Unesco has a difficult ethical mission to fulfil, and must therefore note what is happening to the Africans living under these racist régimes.

4.15 The fact that Rhodesian Africans could today run a government does not, of course, gainsay the need for active assistance once democracy and human rights are restored to that country. Even now such assistance is necessary and urgent because of the deliberate and malicious programme of slowing down African educational development which the rebel régime has successfully carried out. Whereas, for example, at the beginning of 1964, there were more African pupils in secondary schools in Rhodesia than in Zambia, the position today is that there are roughly 133 per cent more pupils in these schools in Zambia than in Rhodesia. The main reason for this is not that Rhodesia lacks the funds for this expansion, since they have continued to provide 100 per cent progression from primary into secondary schools for all white children. The reason is rather that the government represents a racial minority. Regardless of the amount of funds made available, the Rhodesian African will never experience any substantial expansion of education unless there is a change of government from one representing a racial minority to one based on majority rule. It is not impossible - and I challenge anyone to deny this on the basis of the record of dishonesty and deceit of the present régime - that the twenty million pounds promised by the British Government will in fact be used to subsidize the white economy which has suffered slightly from economic sanctions.

4.16 May I now turn, Mr. President, to the Portuguese colonies - Mozambique and Angola - where human rights are also being violated. Among the basic rights of man are the rights to life and self-determination, but these are the very rights that are being denied to the Africans there as the struggle for emancipation continues against the ruthless Portuguese forces. Since Zambia shares common borders with these countries, we have been faced with an increasing refugee problem. More serious still, to Zambia, is the fact that Zambian lives have been lost and property destroyed as a result of Portuguese air-raids on innocent border villages. As villages in Zambia are bombed and as Zambian lives are lost through Portuguese gunfire, the patience of Zambians is wearing thin and they will soon demand that their government and the community of nations stop this piracy. We are surprised and indeed embarrassed to see a perpetrator of crime and a violator of human rights wearing a cloak of respectability here.

4.17 Mr. President, I have mentioned specific cases as I do not believe in presenting mere philosophical dissertations on human rights. I think Unesco has a moral duty to be informed of specific examples of the violation of human rights in various parts of the world. I think Unesco can, through its membership and moral status, inspire the conscience of mankind to resolve this problem before it resolves itself disastrously.

4.18 In the developing countries of Africa, Asia and Latin America, education is the key to everything. Properly organized and faithfully executed, it renders man more worthy of his God-given status as man, the very essence of humanity is enriched beyond measure by it. Properly organized and skilfully executed, it provides the key to that process of social and economic evolution without which society cannot even remain stable but must decline into decadence.

4.19 We have all experienced the transition from a period when man's success depended on the axe and his physical power. In our present era, success and self-realization can only be achieved through recourse to highly-specialized techniques in which man as an individual is in danger of becoming a mere cog. But that system, nonetheless, still depends on man's ability to initiate, devise and develop. Man is, therefore, still the alpha and omega, he is the very essence of technological development. These considerations clearly underline the importance of human resources - an objective which I trust this body and its distinguished and eminent experts will translate into practical terms in Unesco's future projects. This is why, Mr. President, my government feels it a great honour to be a member of this body; this is why my government supports its operations fully and is very grateful for the opportunity it was given two years ago to serve this Organization through its membership of the Executive Board. For the same reason my government appreciates the many projects involving collaboration with Unesco. For in receiving and giving, let it not be forgotten that the worthiness of the gift derives as much from its usefulness as from the worthiness of the giver. We are pleased, Mr. President, to report that we in Zambia have received worthy gifts from this body; we would like also to thank the Executive Board, the Director-General and his staff for the enthusiasm and imagination with which they have responded to our requests.

4.20 Lastly, Mr. President, may I convey the greetings of my President, His Excellency Dr. Kenneth Kaunda, to this Assembly and good wishes for the success of its deliberations from my government and people. I wish too, to thank all the staff of Unesco and the Director-General in particular for the hospitality which they accorded our President when last he visited this great city and this great country.

5. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de la Zambie et je donne la parole à S. Exc. M. Ahmed Ben Salah, ministre de l'économie et de l'éducation nationale, chef de la délégation de la Tunisie.

6.1 M. BEN SALAH (Tunisie). - (Discours prononcé en arabe. Texte fourni par la délégation de la Tunisie.)

Mesdames, Messieurs les délégués, permettez-moi, au début de cette intervention, de présenter mes plus chaleureuses félicitations à S. Exc. M. Eteki-Mboumoua, pour son élection à la présidence de la quinzième session de la Conférence générale. La Tunisie s'honore de voir la présidence de cette session confiée à une personnalité de cette jeune Afrique qui aspire à une vie nouvelle. C'est pourquoi, tout en félicitant M. Eteki-Mboumoua, nous nous félicitons également nous-mêmes de son élection.

6.2 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, voilà deux ans, en ce lieu même, nous fêtons le XXe anniversaire de notre Organisation, et nous rendons unanimement un juste hommage à l'oeuvre magnifique qu'elle poursuit dans le monde, en célébrant les résultats atteints grâce au développement des organes directeurs et exécutifs.

6.3 Avec le nouveau programme, tel qu'il nous est présenté - programme qui met l'accent sur les problèmes de la culture - nous sommes particulièrement heureux de constater que,

comme l'a souligné le Directeur général dans son discours d'introduction, les trois axes majeurs de l'action de notre Organisation - éducation, science et culture - se trouvent désormais bien dégagés et font l'objet d'une planification satisfaisante. La réélection, à la tête de l'Unesco, de M. René Maheu, dont nous connaissons tous la compétence et le dévouement et dont l'éloge n'est plus à faire, est la meilleure marque de confiance que nous pouvions donner à notre Organisation, dont l'action ne cesse de s'étendre.

6.4 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la Tunisie, maîtresse aujourd'hui de sa destinée, - pour la première fois dans son histoire - s'est attelée, depuis son indépendance et sous la conduite du président Bourguiba, à l'oeuvre exaltante de développement pour combler le retard causé par plusieurs siècles de décadence et d'étiollement. L'acquis est déjà important, mais, nous le savons, le chemin à parcourir est encore long et difficile. Construire une nation moderne, fondée sur un réel consensus national, mettre en place des institutions solides, gage d'invulnérabilité et d'efficacité, réformer les structures économiques pour les mettre au service du développement, telles sont, brièvement résumées, les tâches essentielles que nous essayons d'accomplir.

6.5 Mais, pour que cette oeuvre ait un sens et bénéficie de toutes les conditions de nature à assurer sa durée et sa pérennité, il faut créer l'homme capable de la comprendre et de l'assumer. Toute politique impliquant une certaine idée de l'homme, nous avons choisi de mettre l'accent sur la perfectibilité de celui-ci. Aussi avons-nous fait de la promotion de l'homme la finalité dernière de toute notre action. Nous sommes de ceux qui pensent qu'on ne peut en aucune façon réaliser le développement sans l'homme et encore moins à son insu. Par le contact direct avec toutes les couches sociales, selon une tradition déjà ancienne en Tunisie, puisqu'elle est antérieure à l'indépendance, par une totale liberté d'esprit vis-à-vis de ce que nous faisons, au point que nous procédons périodiquement et sans complexe à une remise en question de nos méthodes afin de les améliorer ou même de les amender le cas échéant, bref, par une certaine approche des problèmes, que caractérise une inquiétude dynamique et créatrice, nous avons développé chez le Tunisien le sens des responsabilités, le goût de l'effort et un attachement enthousiaste aux idées de progrès, de promotion et de développement continu.

6.6 La Tunisie se trouve aujourd'hui engagée dans une grande réforme de son système scolaire et universitaire. Fidèles à notre démarche et après dix années d'efforts soutenus qui ont fait passer de 10 à 76 % le taux de scolarisation dans notre pays, nous avons jugé nécessaire de réexaminer en profondeur l'oeuvre déjà accomplie et de déterminer le chemin qu'il nous reste à parcourir afin de pouvoir mieux orienter et préciser notre action future.

6.7 Nous ne nous sommes embarrassés d'aucune idéologie et d'aucun carcan intellectuel préconçu, et nous avons rassemblé au sein d'une commission nationale de l'enseignement des dirigeants politiques, des enseignants, des étudiants et des responsables de tous les secteurs économiques et sociaux et de toutes les organisations nationales. Nous avons ainsi travaillé toute une année, bien avant que ne se déclenche le grand mouvement contestataire dont on a constaté les manifestations un peu partout dans le monde. De la sorte, nous avons été amenés à repenser tout notre système éducatif. En vue d'harmoniser plus complètement le développement de l'éducation et celui de l'économie, et pour résoudre au mieux les problèmes que pose le financement de l'éducation, les finances, le plan et tous les secteurs économiques, ainsi que l'éducation, ont été placés, à partir de juillet 1967, sous la même autorité.

6.8 Trois principes essentiels ont guidé notre réflexion, à la lumière de l'expérience acquise : la nécessité d'améliorer la qualité de l'enseignement à tous les échelons car la démocratisation de l'enseignement risque de se solder par une certaine baisse de niveau ; le besoin d'enraciner notre enseignement, de façon plus profonde dans la vie nationale ; enfin, la nécessité de tenir compte des exigences du développement économique et des besoins de la Tunisie en cadres - ce qui est, du reste, conforme à l'une des recommandations les plus importantes de notre Organisation. Ne voulant en aucune façon céder à la facilité,

nous nous proposons, avant tout, d'améliorer la qualité de nos enseignants et d'en faire des cadres valables, en instituant un système de formation et de stages continus. Afin d'assurer toutes les chances de succès à ce que nous appelons déjà "la bataille du niveau", nous avons jugé indispensable de décharger les inspecteurs et les directeurs d'écoles du lourd travail administratif qu'ils exécutent, pour les rendre à leur vocation première, à savoir l'encadrement des enseignants. L'introduction de nouvelles méthodes et l'expérimentation des résultats récemment acquis en matière de pédagogie seront alors possibles, grâce à ce recyclage permanent et aussi grâce à l'action de l'Institut de psychopédagogie que nous avons décidé de créer.

6.9 Mais notre ambition ne s'arrête pas là car, outre le niveau professionnel et pédagogique, il faut élever le niveau civique de nos enseignants en les sensibilisant aux problèmes qui se posent à notre communauté nationale : je veux parler de l'urgence du développement et de la construction d'une nation moderne. Nous devons rompre l'isolement dans lequel s'est trouvé l'institution scolaire et faire en sorte que l'enseignement soit réintégré dans la cité et soit au service de la communauté. Nous avons donc décidé de revoir les programmes d'enseignement dans ce sens, en organisant pour les élèves des visites commentées, et pour les étudiants des stages obligatoires dans les entreprises, en développant également la connaissance de notre histoire nationale et en rendant indispensable l'apprentissage de la langue arabe dans toutes les institutions universitaires. C'est en faisant de l'école une véritable préparation à la vie que nous éviterons à notre jeunesse les dangers de la dépersonnalisation et du déracinement, si fréquents dans les pays en voie de développement.

6.10 Si l'école doit s'intégrer à l'histoire et à la civilisation de notre peuple, elle doit aussi répondre à ses besoins du moment et acquérir par conséquent la souplesse nécessaire pour s'adapter à chaque nouvelle étape du développement économique du pays. Dans la mesure même où la Tunisie a opté pour la rationalisation de ses efforts et pour la planification, il est évident qu'un secteur aussi vital que celui de l'enseignement ne peut rester à l'écart et continuer à ignorer le monde de la production ni les grandes voies de la civilisation moderne. Faire en sorte qu'à chaque niveau d'enseignement corresponde une réelle qualification professionnelle et qu'à chaque qualification corresponde un emploi : voilà notre objectif. Nous avons fait en l'espace de quelques mois une étude de ce grand problème dont la solution devra, à coup sûr, et par étapes successives, conduire à une réadaptation de tout notre système éducatif. Néanmoins, nous avons décidé d'appliquer dès cette année une première série de réformes du système universitaire, visant à faire des facultés et des grandes écoles les unités de base de l'enseignement supérieur, en leur accordant la personnalité civile et l'autonomie financière et en instituant des conseils de faculté où se retrouveront des professeurs et des étudiants, d'une part, et, de l'autre, des représentants des secteurs économique, social et culturel. Cette réforme structurelle permettra d'établir le dialogue entre deux mondes complémentaires qui, jusqu'ici, s'ignoraient.

6.11 En outre, pour faire face, dès la rentrée de 1968 au plus urgent de nos besoins, à savoir la formation de cadres agricoles, nous avons décidé de créer dans les établissements d'enseignement secondaire une section préparant à un baccalauréat agricole et, au sein de l'École normale supérieure, une section où l'on formera des ingénieurs professeurs d'agriculture ; nous avons également décidé d'augmenter le nombre des bourses accordées pour des études d'agriculture et de pédagogie, ainsi que d'instituer un présalaire pour les étudiants qui suivent ces deux types d'enseignement, à partir de la troisième année d'études. A travers toutes ces mesures, il se révèle certes que nous essayons essentiellement d'établir des liens organiques entre l'éducation et l'emploi ; mais nous nous sommes également préoccupés de résoudre le problème de la liaison entre l'enseignement et la recherche, en décidant notamment que chaque faculté devra organiser la recherche scientifique dans son domaine et qu'en principe tout professeur de faculté est en même temps un chercheur. Un institut national de planification, de statistiques et d'études économiques et sociales a été créé en vue de réorganiser et d'unifier les recherches en sociologie et en économie.

6.12 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, telles sont les grandes lignes de la réforme que nous avons commencé à appliquer en Tunisie, en vue d'élever l'enseignement au niveau de la fonction sociale qui doit être la sienne, de contribuer à asseoir sur des bases solides une société moderne et de favoriser ainsi une véritable renaissance culturelle, sans laquelle il n'est pas de développement réel.

6.13 A notre action en vue de la scolarisation correspond un effort pour assurer à tous le libre accès à la culture. Par la lutte contre l'analphabétisme, axée principalement sur les secteurs organisés, par la diffusion de la culture dans tout le pays et dans toutes les couches sociales, au moyen de la radio, de la télévision, du cinéma, du théâtre et des arts, par la multiplication aussi des institutions culturelles, surtout dans les régions les plus déshéritées, une véritable promotion culturelle s'accomplit sur une grande échelle en Tunisie. Toute cette oeuvre en matière d'enseignement et d'éducation trouve sa continuation logique dans les recherches que nous continuerons à mener afin de parvenir, à partir des valeurs arabo-musulmanes dont nous avons hérité et que nous tenons à conjuguer intimement avec l'apport des civilisations méditerranéennes et africaines auxquelles nous avons participé, à dégager notre personnalité et à recouvrer notre authenticité nationale.

6.14 Ainsi, c'est à partir de notre spécificité historique, géographique, culturelle, que nous concevons notre apport à la civilisation universelle, et non par l'imitation d'autres pays. Cette option est d'autant plus importante qu'elle constitue la seule garantie qu'une réelle coopération pourra un jour s'instaurer entre les peuples.

6.15 Mais comment parvenir à réaliser cet idéal de coopération réelle entre les peuples et cette renaissance culturelle, alors que, dans le monde, des peuples continuent à lutter contre la domination étrangère et l'oppression coloniale, comme le peuple palestinien, le peuple de l'Angola et celui du Mozambique ? Comment tolérer, en ce siècle de résurrection des nationalités, que se poursuive encore le drame du peuple palestinien, chassé de ses terres et livré à la misère matérielle et morale, victime d'une des plus grandes injustices de ce siècle ? Après plus de vingt ans de souffrances, les Palestiniens démontrent au monde entier, comme nos frères d'Angola et du Mozambique, qu'ils existent et qu'ils savent payer le prix de la liberté. Puisse leur combat pour la dignité recueillir l'appui et l'aide solidaire de tous les pays épris d'équité et de paix !

6.16 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, si j'ai pris la liberté d'exposer quelques-unes des mesures adoptées en Tunisie dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, c'est parce qu'elles coïncident avec l'action entreprise ou envisagée par l'Unesco, mais c'est également parce qu'elles peuvent apporter une modeste contribution à la solution des problèmes soulevés au cours de l'examen du Projet de programme et de budget pour 1969-1970. Nous considérons en effet l'oeuvre de l'Unesco comme une oeuvre collective à laquelle chaque pays se doit d'apporter les fruits de son expérience, pour le bien de tous.

7. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de la Tunisie et je donne la parole à S. Exc. M. Larrea-Benalcazar, ministre de l'éducation, chef de la délégation de l'Equateur.

8.1 El Sr. LARREA-BENALCAZAR (Ecuador):

Señor Presidente, señores delegados: En mi calidad de Ministro de Educación del Ecuador y de Presidente de la Delegación ecuatoriana a la 15a. reunión de la Conferencia General de la Unesco, constituyo para mí un alto honor presentaros el saludo cordial de mi país y formular los mejores votos por el éxito de las deliberaciones de la Conferencia. Cabe destacar la importancia y trascendencia de este evento si se considera que, al igual que en las anteriores reuniones de la Unesco, en ésta se han dado cita mentalidades tan notables como las vuestras, preocupadas, hoy más que nunca, de los palpitantes problemas que inciden sobre la marcha de nuestros pueblos, sobre el destino histórico de esta hora, sobre la misión que corresponde a la educación y a la cultura.

8.2 Instantes de prueba son éstos para la humanidad. El hombre, ser misterioso y extraño, capaz de todas las hazañas y de todas las monstruosidades, camina con los ojos abiertos hacia el futuro. Y mientras acaricia las estrellas con sus manos, siembre la desolación y la muerte en los campos de batalla, destruye y destroza. Construye también, Y canta.

8.3 Extraño ser es el hombre. En este siglo, la técnica trabaja para la muerte, en tanto florecen, a pesar de todo, el amor y la bondad para la vida. Creo que debemos comprometernos a ser más hombres en el sentido de ser más humanos. Hemos olvidado el humanismo para exaltar lo pragmático, lo temporal, lo grotesco. Parece que todo lo escrito en papiros y libros se hubiese olvidado para dar paso a la voracidad y a la explotación del hombre por el hombre, al odio desatado, a la violencia infecunda, a la traición y a la tragedia.

8.4 Nuestra juventud se debate entre el mundo que se va y el nuevo mundo que adviene. Por eso su rebeldía, sin causa para muchos. Por eso su protesta, por eso su algarabía que quita el sueño a quienes están acostumbrados al quietismo y a la inercia.

8.5 Yo quisiera preguntarle al mundo de la educación y la cultura representado magníficamente aquí por vosotros: ¿Qué hemos hecho por la juventud? ¿Qué remedio hemos encontrado para sus males y qué hemos ofrecido para satisfacer sus aspiraciones? Inseguridad, protesta, zozobra y rebeldía son las características de la juventud en estos días. La huelga y la insurgencia son los signos con que aquella enfrenta los regímenes educativos y políticos. Y mediante las diversas formas del psicodelismo combate, a su manera, los convencionalismos sociales. Como respuesta a esta actitud, la juventud está siendo víctima de toda clase de represión: expulsión, cárcel, masacre.

8.6 La problemática de la juventud actual requiere un estudio profundo por parte de sociólogos, filósofos, psicólogos y educadores, los mismos que deberían, a través de la Unesco, instrumentar un programa adecuado de medidas para conjurar tan conflictiva situación.

8.7 De todas maneras, habría que pensar también en el grado de responsabilidad que cada uno de nosotros tiene ante esa problemática. ¿Estaremos interpretando exactamente el mundo en que vivimos? ¿Acaso no estaremos aferrándonos al pasado con uñas y dientes? ¡Quizás sea verdad que prestamos oídos sordos a la agonía de este mundo que comenzó a morir el día que nació la bomba atómica! Quién sabe si no alcanzamos a escuchar los vajíidos del mundo nuevo que está apareciendo y que vibra en el corazón de las juventudes de todos los países de la tierra.

8.8 La juventud ha permitido los grandes cambios y las grandes transformaciones sociales a través de los tiempos y hay que suponer que ahora nos esté dando la voz de alerta que requerimos, en tanto nos empecinamos en no entenderla y acallarla. Meditemos profundamente en qué a lo mejor la juventud tiene la razón y la justicia de su parte. Y procedamos con honestidad, con un poco más de justicia.

8.9 Lamentablemente, los procedimientos adoptados exasperan y traumatizan a la juventud. Ni la una ni la otra actitud pueden ayudar a la solución del problema. Es menester, en nuestro concepto, que la Unesco formule un llamamiento a los gobiernos de los países miembros, propugnando la adopción de métodos positivos que permitan que la formación de la juventud -bajo normas de comprensión, respeto y asistencia- sea la mejor garantía para un futuro de justicia, paz, bienestar y fraternidad entre los hombres.

8.10 Por otra parte no podemos ignorar que el hambre y la miseria diezman al 85. % de la población. No creemos que la solución se encuentre en la aplicación de la tesis de Malthus. Ni mucho menos. No es la explosión demográfica la causa de la miseria. La causa de la angustia económica de nuestros pueblos reside en la mala distribución de la riqueza, en la existencia de la explotación económica, en la imposición de precios en los

mercados internacionales, en la injusticia social que corroe a la humanidad. El control de la natalidad, por tanto, no es el paliativo ni la solución al problema del hambre y de la ignorancia. El régimen de tenencia de los medios de producción, los métodos de explotación de los recursos naturales y el injusto sistema de distribución de la riqueza son el verdadero origen del fenómeno anotado.

8.11 Corresponde a los hombres de cultura, a los educadores y a los científicos luchar con pasión y dinamismo por un mundo sin injusticia, sin hambre, sin explotación. El control de la natalidad está ocasionando, cuando no ahondando, divisiones en la sociedad contemporánea, incertidumbre, neurosis, enfermedad y degeneración de la especie humana. Inclusive existe el peligro de que pueda generar genocidios y racismo practicados anteriormente.

8.12 Una actitud firme y correcta es la de propender, por todos los medios de difusión a nuestro alcance, a una política humanista y noble que entienda los problemas en su auténtica raíz y pueda, por tanto, encontrar las soluciones más aconsejadas para preservar los recursos humanos y para mantener la dignidad de la especie.

8.13 La educación constituye un factor básico para el desarrollo y el progreso de la comunidad. A ella están condicionados los mejores logros de la cultura y de la civilización que dignifican al hombre. Por eso la función educativa tiene hoy categoría de máxima empresa en la política de los Estados. La más noble y la más humana de las empresas es ésta de la educación y de la cultura.

8.14 La educación no puede ser restringida, tiene que ser universal. Por ello el mejor lema que podría adoptar la Unesco sería, en nuestro concepto: la educación para la paz, el desarrollo integral y la felicidad del hombre y de los pueblos.

8.15 De este enunciado se desprende un hecho evidente: guerra y educación son términos diametralmente opuestos. La guerra es la anticultura, la guerra es la antihumanidad, la guerra es la antivida. La guerra arrasa con lo más preciado del hombre y de la civilización sobre la tierra. Su costo es fabuloso. Con el presupuesto anual del aparato belicista de las grandes potencias podría asegurarse el desarrollo efectivo y pleno de los programas para el progreso, la educación y la cultura de todos los pueblos del mundo.

8.16 De allí la importancia de que organismos como la Unesco dediquen su energía y capacidad a luchar frontalmente por la paz y contra la guerra. ¡Qué mejor tarea en estos tiempos que el denunciar todo acto de provocación, de agresión y de guerra! Así, con firmeza y honestidad, se estaría cumpliendo la alta misión del hombre como ser humano; defender la vida, defender la cultura, defender su dignidad.

8.17 Los profesores, los científicos, los sabios, los técnicos deberían dedicar su inteligencia a la construcción del porvenir. Resulta paradójico e injusto que la cultura se ponga al servicio de la destrucción y el exterminio. Sería deseable formular un llamamiento a los hombres de ciencia para que se abstengan de intervenir en programas que tiendan al perfeccionamiento de la maquinaria de guerra, al mejoramiento de las armas de destrucción y muerte. Y para que aún en esfuerzos en el trabajo efectivo en bien del progreso del hombre. Por la cultura universal, por la educación, por el presente y el futuro de la humanidad, es obligación de todos los seres humanos que poblamos la tierra, combatir el odio, el sectarismo, la aventura bélica.

8.18 Cabe indicar aquí que en el Ecuador, República que ama la paz y la comprensión internacionales, los ecuatorianos hemos aprendido a hablar un idioma de verdad que a veces puede ser duro, que siempre es sincero. Decir cosas, en lugar de palabras, como quería Romain Rolland en Juan Cristóbal. Expresar lo que sentimos con franqueza y con ardor.

8.19 Representando, como tengo el alto honor de hacerlo, a un Gobierno eminentemente popular, fruto de la voluntad mayoritaria de nuestro pueblo expresada en las urnas, quiero

decir a los señores delegados, señor Presidente, que bajo la inspiración del actual Presidente Constitucional de la República, Doctor José María Velasco Ibarra, hemos iniciado una etapa de profundas y auténticas transformaciones de carácter educativo, social y económico en mi país, como único medio de librar a las mayorías ecuatorianas del hambre, la miseria y la ignorancia. Y que estamos resueltos a mantener nuestra soberanía, nuestra independencia nacional y nuestra firme voluntad de servir a la patria con unión y sacrificio.

8.20 Por eso, hemos adoptado en los pocos días del nuevo Gobierno ecuatoriano algunas medidas básicas y fundamentales; a) La extensión educativa en todos los niveles. Ningún niño, ningún joven han de quedarse sin matrícula en el Ecuador, a pesar de la falta de locales escolares, a pesar de la falta de recursos económicos, a pesar de la crisis fiscal que padece la nación. Prácticamente vivimos en un estado de emergencia nacional para solventar los problemas de la educación. En cada local se han establecido dos y tres turnos para atender la demanda de matrículas y comenzamos a trabajar y a educar con tesón y optimismo; b) Además, se ha dispuesto la gratuidad de la enseñanza pública mediante decreto ejecutivo que se encuentra vigente y está siendo cumplido en todo el país. Ningún escolar, ningún colegial deben pagar un solo centavo por concepto de matrículas o de pensiones en los establecimientos oficiales; ni están sujetos a erogación alguna por ningún motivo; c) Se ha reestructurado técnica y administrativamente el Ministerio de Educación, a fin de agilizar su acción y destruir el virus del burocratismo que paraliza el trabajo; y d) Se ha dictado el decreto respectivo para poner en marcha el Plan Intensivo de Alfabetización que movilizará al país desde el mes de enero de 1969, "Año de la Alfabetización", con el propósito de destruir la tremenda lastra social del analfabetismo que pesa sobre nosotros, pues cerca de un millón de ecuatorianos permanecen fuera de la educación y la cultura.

8.21 Nuestro país se encuentra en proceso de desarrollo. La verdad es que nos falta todo. Pero conservamos un gran deseo de hacer, de edificar la República. Tenemos gana de trabajar. Y considero que eso es lo importante.

8.22 Los proyectos y los planes de transformación se hallan en marcha. Sabemos las dificultades que conlleva una acción rápida, ágil, que gane tiempo al tiempo. Pero tenemos confianza en nuestras propias fuerzas y aspiramos a obtener la generosa colaboración de organismos que, como la Unesco saben comprender los anhelos y esperanzas de los pueblos que se hallan buscando su engrandecimiento y su progreso.

8.23 Nos faltan locales escolares, nos faltan materiales de educación, nos hace falta asistencia técnica. Estamos iniciando un plan de utilización de los edificios de los cuarteles, con la colaboración de las Fuerzas Armadas, para instalar en cada cuartel una escuela y un centro de alfabetización. Hemos procurado cumplir caballeramente nuestros compromisos internacionales y particularmente los que mantenemos con la Unesco.

8.24 Un proyecto que ha merecido la atención de América Latina es el del Centro Internacional de Estudios Superiores de Periodismo para América Latina, el CIESPAL. Cada año se reúnen en Quito periodistas becarios que siguen cursos de perfeccionamiento y al mismo tiempo se investiga y se trabaja con eficacia, por lo que el CIESPAL mantiene un auténtico y merecido prestigio en el continente.

8.25 El Proyecto Experimental de Alfabetización y el Centro Nacional de Alfabetización que funcionan íntimamente vinculados y que cuentan con el apoyo de la Unesco, deben mantenerse.

8.26 El Programa de educación para la comprensión, la cooperación y la paz internacionales, orientado por la Unesco, tiene para el Ecuador el significado de ser el primer experimento educativo científicamente planificado, sistemáticamente realizado y técnicamente evaluado.

8.27 El Colegio femenino "24 de mayo" es el centro de experimentación del proyecto de la Unesco, habiéndose alcanzado efectos de singular importancia, tales como: afirmar la conciencia de la unidad y la continuidad histórica del hombre; robustecer el espíritu de ecuatorianidad, el sentido de dignidad nacional y la conciencia de que la comprensión de los valores, problemas y recursos de la nación, así como la cooperación para su progreso y la comprensión de la realidad de los otros pueblos, constituyen la base de la convivencia internacional; despertar interés y formar criterios sobre los problemas de la convivencia internacional y, de manera especial, sobre los de la situación de la mujer en el país y en el mundo.

8.28 Los ecuatorianos somos un pequeño país que ama la cultura y que ha puesto manos a la obra en la gran tarea de construir y de sembrar. Gracias, señor Presidente,

(8.1) M. LARREA-BENALCAZAR (Equateur). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, en ma qualité de ministre de l'éducation et de chef de la délégation de l'Equateur, j'ai l'honneur de vous transmettre le cordial salut de mon pays et de vous exprimer les vœux chaleureux que nous formons pour le succès de cette quinzième session de la Conférence générale. Si cette session revêt une importance considérable, c'est parce qu'elle groupe, comme les précédentes réunions de l'Unesco, des esprits aussi éminents que les vôtres, plus préoccupés que jamais par les passionnants problèmes qui sont de nature à influencer sur la vie de nos peuples, sur la destinée historique de notre époque et sur notre mission à tous relative à l'éducation et à la culture.

(8.2) L'humanité vit actuellement des instants décisifs. L'homme, être mystérieux et étrange, capable des plus hautes prouesses et des actes les plus monstrueux, chemine, les yeux ouverts, vers l'avenir. Il se hausse jusqu'aux étoiles pour les caresser de ses mains et, dans le même temps, il sème la désolation et la mort sur les champs de bataille, il massacre et il détruit ; mais il construit aussi, et il chante.

(8.3) Etre étrange que l'homme ! En ce siècle où la technique travaille pour la mort, on voit cependant fleurir l'amour et le respect de la vie. Je crois qu'il nous faut prendre l'engagement de devenir des hommes plus dignes de ce nom, c'est-à-dire plus humains. Nous avons oublié l'humanisme pour nous laisser séduire par le pragmatisme, le matérialisme ou l'extravagance. Il semble que, perdant de vue les nobles idéaux qui s'expriment dans les parchemins et les livres, nous ayons donné libre cours à l'avidité, à l'exploitation de l'homme par l'homme, à un odieux déchaînement des passions, à une violence stérile, à la perfidie et au malheur.

(8.4) Notre jeunesse se débat entre un monde qui touche à sa fin et le monde nouveau qui est en train de naître. De là sa rébellion, que beaucoup jugent sans causes ; de là les protestations et les clameurs par lesquelles elle ôte le sommeil à ceux qui sont habitués à l'immobilisme et à l'inertie.

(8.5) Je voudrais, à vous qui représentez ici le monde de l'éducation et de la culture, vous poser les questions que voici : Qu'avons-nous fait pour la jeunesse ? Quels remèdes avons-nous trouvés à ses maux et que lui avons-nous offert pour répondre à ses aspirations ? Insécurité et protestation, inquiétude et rébellion, c'est là ce qui prévaut aujourd'hui parmi les jeunes. La grève et l'insurrection sont les signes par lesquels la jeunesse manifeste son attitude en face des systèmes d'enseignement et des régimes politiques. A travers un psychédélisme aux formes multiples, elle combat, à sa manière, les conventions sociales. Et pour avoir pris cette attitude, elle a été victime de toutes sortes de répressions : expulsions, emprisonnements, massacres.

(8.6) Les problèmes de la jeunesse auraient besoin d'être étudiés à fond par des sociologues, des philosophes, des psychologues et des éducateurs qui devraient unir leurs efforts pour faire appliquer, par l'intermédiaire de l'Unesco, un ensemble cohérent de mesures visant à remédier à tous ces graves conflits.

(8.7) De toute façon, nous devrions, devant ces problèmes, réfléchir à la part de responsabilité qui revient à chacun de nous. Interprétons-nous comme il convient le monde dans lequel nous vivons ? N'aurions-nous pas tendance à nous accrocher désespérément à un passé révolu ? Serait-il vrai que nous soyons demeurés sourds aux râles d'agonie d'un monde qui a commencé à mourir le jour où est née la bombe atomique ? Qui sait si nous ne commençons pas à percevoir les vagissements du monde nouveau qui est en train de naître et dont l'apparition fait vibrer le cœur des jeunes dans tous les pays de la terre.

(8. 8) C'est la jeunesse qui, de tout temps, a rendu possibles les grands changements et les grandes transformations sociales ; il est donc permis de supposer qu'elle nous lance aujourd'hui le cri d'alerte dont nous avons besoin, même si nous nous acharnons à ne pas entendre ce cri ou à vouloir le faire taire. Méditons profondément sur l'idée que c'est peut-être du côté de la jeunesse que se trouvent la justice et la raison. Sachons agir avec honnêteté et avec plus de justice que nous n'en avons montré jusqu'ici.

(8. 9) Malheureusement, les procédés jusqu'à présent employés exaspèrent et traumatisent les jeunes. Ce n'est pas l'adoption de telle ou telle attitude qui peut aider à la solution du problème. Il faut, à notre avis, que l'Unesco lance un appel aux gouvernements de ses Etats membres pour obtenir la mise en pratique de méthodes grâce auxquelles la formation donnée à la jeunesse - dans un esprit de compréhension, de respect et d'assistance - deviendrait la meilleure garantie d'un avenir où triompheraient la justice, la paix, le bien-être et la fraternité entre les hommes.

(8. 10) D'autre part, nous ne pouvons pas ignorer que 85 % des êtres humains souffrent de la faim et de la misère. Nous ne croyons pas - loin de là - qu'il faille chercher dans l'application de la doctrine de Malthus une solution à ce problème. Ce n'est pas l'explosion démographique qui est à l'origine de la misère. Les causes des angoisses économiques que connaissent nos peuples résident dans la mauvaise répartition des richesses, dans les abus d'ordre économique, dans les prix qui se pratiquent sur les marchés internationaux, dans l'injustice sociale dont l'humanité est rongée. Ce n'est donc pas dans la limitation des naissances qu'il faut chercher un palliatif ou une solution aux problèmes de la faim et de l'ignorance. Le régime de propriété qui s'applique actuellement aux moyens de production, les méthodes selon lesquelles sont exploitées les ressources naturelles et l'injustice de l'actuel système de répartition des richesses, telles sont les véritables causes de ce phénomène.

(8. 11) Il appartient aux hommes de science, aux hommes de culture et aux éducateurs de travailler avec passion et dynamisme à l'édification d'un monde dont auront disparu l'injustice, la faim et l'exploitation. La régulation des naissances aggrave dans nos sociétés d'aujourd'hui les divisions existantes et même en provoque de nouvelles ; elle conduit à l'incertitude, à la névrose, à l'affaiblissement et à la dégénération de l'espèce humaine ; elle risque même d'aboutir à des génocides et à des phénomènes racistes comme ceux que nous avons connus.

(8. 12) Il faudrait adopter une attitude courageuse et, en recourant à tous les moyens d'information possibles, tenter de faire partout prévaloir une noble politique humaniste qui permettrait de saisir les vraies causes des problèmes, donc de trouver les meilleurs moyens d'assurer partout la protection et la dignité de l'espèce humaine.

(8. 13) L'éducation a un rôle essentiel à jouer dans le développement et le progrès de l'humanité. C'est elle qui permet aux peuples d'accéder aux hauts degrés de civilisation et de culture qui font la dignité de l'homme. Aussi tient-elle aujourd'hui une place de choix parmi toutes les entreprises qui peuvent s'inscrire dans un programme politique des Etats. De toutes ces entreprises, la plus noble et la plus humaine est toujours celle qui tend au développement de l'éducation et de la culture.

(8. 14) L'éducation ne peut pas avoir de limites ; elle ne peut être qu'universelle. Aussi l'Unesco ne saurait-elle, à notre avis, se donner de meilleure devise que la suivante : éducation pour la paix, pour le développement intégral des hommes et des peuples et pour le bonheur universel.

(8. 15) On voit se dégager de cette formule un fait évident : guerre et éducation sont deux termes diamétralement opposés. La guerre, c'est l'anti-culture, c'est l'anti-humanité, c'est l'anti-vie. La guerre détruit tout ce que l'homme et la civilisation ont de plus précieux. Et elle coûte fabuleusement cher. Le budget annuel d'armement des grandes puissances suffirait à financer la complète application des programmes qui visent à apporter à tous les peuples du monde les bienfaits du progrès, de l'éducation et de la culture.

(8. 16) C'est pourquoi il est si important que des organismes comme l'Unesco mettent toute leur énergie et toute leur compétence au service de la lutte pour la paix et contre la guerre. Peut-il y avoir, à notre époque, de plus haute tâche que celle qui consisterait à dénoncer tout acte de provocation, d'agression ou de guerre ? Accomplir courageusement et honnêtement cette tâche reviendrait, en fait, à s'acquitter de la haute tâche qui incombe à l'homme en tant qu'être humain : défendre la vie, défendre la culture, défendre la dignité humaine.

(8. 17) Les professeurs, les hommes de science, les savants et les techniciens devraient vouer leur intelligence à la construction d'un avenir pacifique. Il est paradoxal et injuste que la culture

puisse se mettre au service des forces de destruction et d'extermination. Il conviendrait d'adresser aux hommes de science un appel par lequel ils seraient invités à s'abstenir de participer aux programmes qui tendent à l'amélioration des instruments de guerre, au perfectionnement des armes de destruction et de mort, un appel par lequel ils seraient en même temps conviés à unir leurs efforts pour travailler au progrès de l'homme. Au nom de la culture universelle, au nom de l'éducation, au nom du présent et de l'avenir de l'humanité, tous les êtres humains qui peuplent la terre devraient se sentir tenus de lutter contre la haine, contre le sectarisme et contre le bellicisme.

(8. 18) Il convient d'indiquer que, citoyens d'une république qui aime la paix et la compréhension internationale, les Equatoriens ont appris à parler un langage de vérité qui, s'il est parfois dur, est toujours sincère ; ils ont appris à préférer aux vaines paroles les remarques réalistes comme celles dont Romain Rolland a émaillé son Jean-Christophe, à exprimer leurs sentiments avec franchise et ardeur.

(8. 19) Je représente ici, je suis fier de le dire, un gouvernement éminemment populaire, né de la volonté librement exprimée, lors des élections, par la majorité de la nation ; et je tiens à vous signaler, Messieurs les délégués, que sous l'inspiration de l'actuel président de la République équatorienne, M. José María Velasco Ibarra, nous avons mis en route dans mon pays, tant sur le plan de l'éducation que sur le plan économique et social, de sérieuses et profondes réformes, dans lesquelles nous avons vu le seul moyen d'arracher les masses équatoriennes à la faim, à l'ignorance et à la misère. J'ajouterai que nous demeurons résolus à défendre l'indépendance et la souveraineté de notre pays et à servir fidèlement notre patrie dans l'union et le sacrifice.

(8. 20) C'est pourquoi nous avons adopté, dans la courte période qui s'est écoulée depuis que le nouveau Gouvernement équatorien est arrivé au pouvoir, un certain nombre de mesures fondamentales : (a) l'extension de l'enseignement a été assurée à tous les niveaux. En dépit de la pénurie des locaux scolaires, de l'insuffisance de nos ressources et de la crise financière que traverse le pays, aucun enfant, aucun adolescent ne doit être privé de la possibilité de fréquenter un établissement d'enseignement. Nous vivons, en pratique, comme si pour résoudre les problèmes d'éducation on avait proclamé l'état d'urgence. Dans chaque école, l'enseignement se donne selon deux ou trois horaires différents, le but étant de satisfaire à toutes les demandes d'inscription, et l'action d'éducation est désormais menée avec fermeté et optimisme ; (b) un décret entré en vigueur dans toute l'étendue du pays assure en outre la gratuité de l'enseignement public. Les élèves des établissements officiels d'enseignement primaire et secondaire sont exonérés de tout droit d'inscription ou de scolarité et il ne leur est demandé, pour quelque motif que ce soit, aucune contribution d'aucune sorte ; (c) le Ministère de l'éducation a subi une réorganisation administrative et technique visant à faciliter son action et à le débarrasser du virus de la bureaucratie qui avait tendance à paralyser son travail ; (d) un décret a été promulgué pour mettre en route le plan intensif d'alphabétisation pour l'application duquel le pays tout entier doit être mobilisé à partir de janvier 1969, "Année de l'alphabétisation" ; l'analphabétisme constitue en effet pour nous un terrible fléau social auquel il importe de mettre fin, puisque près d'un million d'Equatoriens demeurent encore privés d'instruction et de culture.

(8. 21) Notre pays est en cours de développement. A la vérité, tout nous fait encore défaut. Mais nous avons le vif désir de construire quelque chose et de donner à notre république des bases solides. Nous avons envie de travailler. Et c'est là, à mon avis, ce qui importe.

(8. 22) Nos plans et programmes de transformation sont en route. Nous savons combien il est difficile de mener, en cherchant à brûler les étapes, une action rapide et vigoureuse. Mais nous avons confiance dans nos propres forces et nous espérons obtenir la généreuse collaboration d'organisations capables, comme l'Unesco, de comprendre les aspirations et les espoirs des peuples qui cherchent à s'élever et à progresser.

(8. 23) Nous manquons de locaux scolaires, nous manquons de matériel d'enseignement, nous manquons d'aide technique. Nous avons commencé à appliquer, en collaboration avec les forces armées, un plan d'utilisation des bâtiments militaires tendant à installer, dans chaque groupe de bâtiments, une école et un centre d'alphabétisation. Nous nous sommes efforcés de tenir loyalement les engagements que nous avons pris sur le plan international et, en particulier, ceux que nous avons acceptés envers l'Unesco.

(8. 24) Parmi les activités qui ont retenu l'attention de l'Amérique latine, il faut citer celles du CIESPAL (Centre international d'études supérieures de journalisme pour l'Amérique latine). Chaque année, des journalistes bénéficiaires de bourses se réunissent à Quito pour y suivre les stages de perfectionnement de ce centre, dont les travaux et les recherches se poursuivent dans de bonnes conditions, ce qui lui vaut, dans l'ensemble du continent, un prestige bien mérité.

(8. 25) Il importe d'assurer le maintien du projet expérimental d'alphabétisation et du Centre national d'alphabétisation, qui ont entre eux des liens étroits et bénéficient de l'appui de l'Unesco.

(8. 26) Le programme qui se développe sous les auspices de l'Unesco en faveur de l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales est très apprécié en Equateur parce qu'il constitue, dans le domaine de l'éducation, le premier programme expérimental qu'on ait voulu planifier scientifiquement, pour le réaliser ensuite systématiquement et l'évaluer méthodiquement.

(8. 27) Le collège féminin "24 de Mayo" a servi de centre d'expérimentation pour le projet de l'Unesco et de bons résultats ont été obtenus en ce qui concerne la réalisation des importants objectifs que voici : mettre en évidence l'unité et la continuité historique de l'humanité ; renforcer l'esprit équatorien et le sentiment de la dignité nationale ; montrer que c'est en se familiarisant avec les mérites, les ressources et les problèmes de sa propre nation, en contribuant à son progrès et en essayant en même temps de se faire une image exacte des autres peuples, qu'on peut aider à jeter les bases de la coexistence internationale ; stimuler l'intérêt pour les problèmes qui se posent sur le plan international et favoriser la formation des critères selon lesquels doivent être examinés ces problèmes, une attention particulière devant être apportée à ceux qui ont trait à la condition de la femme en Equateur et dans l'ensemble du monde.

(8. 28) Petit pays, mais pays épris de culture, l'Equateur a commencé à participer à la grande tâche qui consiste à construire et à semer pour l'avenir.

9. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de l'Equateur et je donne la parole à M. Alvin Eurich, président de la Commission nationale des Etats-Unis d'Amérique pour l'Unesco, chef de la délégation des Etats-Unis d'Amérique.

10. 1 Mr. EURICH (United States of America):

Along with the distinguished delegates who have spoken before me in this general policy debate, I wish to take this opportunity of congratulating the President and the Director-General on their election to these high offices. Their election assures Unesco of continuing and most effective leadership. We are fortunate indeed that they have been willing to assume these demanding responsibilities during these troubled times. In speaking to you today, I do so with a deep feeling of humility, a feeling due to a recognition of the very great collective experience and wisdom of the representatives of nations, large and small, from around the world, before whom I have the honour to speak on behalf of my country and my delegation.

10. 2 I find it particularly appropriate that among the topics proposed for this general debate is the Second Development Decade, from the point of view of man and the development of human resources. We are not satisfied with the First Development Decade, we will not be satisfied with the Second or with the Third or the Fourth, if we have them. A satisfied world would not want, nor could it profit from, Unesco. A satisfied world would be a world without help and without hope; a world in which the process of development had been arrested.

10. 3 Our Member States are very diverse, but we must not continue to make the grave error of interpreting diversity as a dichotomy, or to use the current word, a "polarization" of our Member States into "developed" and "developing" nations. Speaking for myself, and recognizing widely different viewpoints even in my own country, I think we have made this mistake and that as a result we deprive Unesco of much of its usefulness and effectiveness in carrying out its original purpose. We must now do some hard and clear rethinking about the basic problem of how to develop our human resources fully.

10. 4 The recent Conference on the Biosphere recognized that we are all passengers in the same insecure vessel in space. We now note that the world is embroiled in a social revolution which promises even greater changes in our lives, most of them hopefully for the better, than the technological revolution which preceded and, in fact, caused it. From this social revolution emerge some of our common problems, critical situations which no Member

State can afford to ignore. All of these situations raise potentially, if not actually, global problems.

10.5 Amongst the factors contributing to our common problems there is, first of all, the admittedly remote but still never to be forgotten threat of nuclear war; even the possibility brings a feeling of insecurity to life itself. Second, there is the probable persistence of more limited warfare despite all that can be done, through Unesco and otherwise, to broaden and enlighten the minds of men, primarily because we have not yet learned to negotiate differences between nations or live with them on more rational terms. Third, there is the increasing rate of crime throughout the world and the need to develop new means of "social defense" without a reduction of personal freedom. Fourth, there is the existence of instantaneous communication throughout the world of every major event so that student riots, for example, immediately spark off others in remote areas. Fifth - and here we are dealing with an area in which there are still notable differences in progress - there is the increased leisure resulting from the growing application of technology. Sixth, there is faster transportation. Seventh, there are great changes in family structure as social security programmes relieve young people of the responsibility for caring for their elders during illness, unemployment, retirement and old age. Eighth, there is the fact that the consumption of alcoholic beverages per capita has risen sharply and a variety of drugs - even those that are illegal - have become readily available. Ninth - and what a significant long-term effect this may have - the birth-control pill is now available. Tenth, there is now a ready availability of printed matter, motion pictures and television broadcasts dealing with intimate sexual relations and with individual and collective violence. Eleventh, young people have become disillusioned with the standards and morals of the older generation, or perhaps the failure of the older generation to live up to its own professed standards. Twelfth, churches and religious organizations have been declining in influence as society has become more and more secular. Thirteenth, there is a new awareness of poverty and of the wretched state of many of the world's people, an awareness which reflects the first hope that it may be possible in the long run to eliminate poverty. And, finally, there are our fantastic explorations into space, mankind's boldest step into the unknown.

10.6 These are some of the facts of life. Never before to my knowledge have so many major developments affecting every human being taken place in so short a time span. No wonder the peoples all over the world are disturbed; these facts of life have a great bearing on Unesco's programme for the development of human resources. They are so cataclysmic in the life of mankind that if Unesco had not been created when it was, through the imaginative foresight of the best minds of the time, the actual situation today would compel the nations of the world to establish it now.

10.7 With our present world-wide turmoil and, fortunately, with Unesco as an instrument to promote peace through education, science, culture and communication, what should we in this General Conference do at this eventful juncture in our history? All of our efforts, it seems to me, should have as their focal concern the development of human resources. No nation, and not even the world as a whole, has greater resources than the potential of its people. The development of these human resources is the basic purpose and essentially the only justification of this great international organization. Indeed, the full development of, and respect for, every human being, regardless of race, creed, economic status or national origin, provides us with the best perspective in which to view its activities.

10.8 Obviously I cannot, within the time at my disposal, do justice to each of the topics suggested for this debate, all but one of which, I might add, have a direct bearing on the development of human resources. I shall, therefore, limit my remarks to citing five draft resolutions on the future programme which have been submitted by my delegation and to commenting very briefly on each of our programme discussion topics. These draft resolutions are contained in documents 15 C/DR/FUT. 4, 5, 6, 7 and 8, and reflect the views of my government and of our National Commission on the course this Organization should follow in education, the natural sciences, the social sciences, culture and communication.

10.9 These draft resolutions look at Unesco problems in programming. Our debate here deals with the same issues but from a different point of view, namely that of establishing broad policies. I will, therefore, restate here, very briefly, the views of my delegation on the six topics proposed in addition to the broad one on human resources.

10.10 The United States of America fully supports long-term planning in Unesco as in the other organizations of the United Nations family. We recognize that long-term planning is already inherent in the Unesco programme in a general way. We also recognize that Unesco's activities are complex and that future needs are difficult to project. At the same time, we believe that long-term planning should be more formalized and we applaud the recent statement by the Director-General concerning his willingness to embark on a six-year projection of Unesco's activities, as recommended by the Executive Board.

10.11 With respect to youth, our concern is best illustrated by the annual meeting of our National Commission at Hartford, Connecticut, just one year ago, which was devoted wholly to youth. In the work of both our National Commission and Unesco, we emphasize three themes. First, we must continue to stress activities which are of particular importance to those who will follow us. Who, more than our young people, are affected by our programmes in such areas as educational planning, preservation of the cultural heritage of mankind, oceanography or the prevention of further degradation of the biosphere? Second, we must draw young persons as much as possible into the everyday work of Unesco. Above all, they must have a rôle in the planning of policies for education, science, culture and communication, for whatever we decide will affect them greatly. Finally, we must, in both the education and social science programmes, give serious attention to the problems which underlie recent youthful unrest.

10.12 In regard to science policy and cultural policy, we expect Unesco to continue to be an invaluable instrument for the exchange of information and for technical assistance.

10.13 Many statements have been made previously by United States spokesmen in this Organization regarding the urgent need to strengthen Unesco's programme in the social sciences. I need hardly add to these except to emphasize the great need for bringing the Organization up to date with developments in this important area and for undertaking new efforts in the application of the social sciences to the problems of economic and social development, to our rapidly growing cities and to global problems like population growth and degradation of the human environment.

10.14 Communication and documentation are, of course, basic functions of this great forum and intellectual clearing house, Unesco. We need a strong communication sector not only to deal with mass communications in themselves, but also to provide support for our education, science and culture sectors. We also hope that continuing progress can be made in fostering the free flow of information and in improving Unesco's capabilities in documentation and statistics.

10.15 We need not, and we should not, be discouraged about what we can do, in Unesco and through Unesco, to cope with the very difficult problems I have mentioned. Our task is to develop human resources, to convert what have been referred to as the "faceless masses" into enlightened, productive, creative and free human beings. We need better educated humans, more scientifically trained humans, more cultured and creative humans, more sensitive humans and better informed and more communicative humans. In developing these human resources, nations can mobilize more of their resources, material as well as human, to strengthen Unesco through the work of their National Commissions. We are actively doing this in the United States of America. Our National Commission includes representatives from 60 non-governmental organizations with a total membership of 60 million people, almost a third of our total population and the majority of our adult population. We are trying to take steps now to make all of these people more aware of what Unesco is doing in order that they may understand the Organization's programme better and support it more fully.

10.16 In conclusion, I should like to re-emphasize a point I mentioned earlier, namely, that the problem of human development is a global problem. Some of the smallest and poorest Member States have made glorious contributions to learning, art and science. On the other hand, my own country, in terms of its potential, must still be regarded as a "developing country". The problem of development is a continuum, even if every Member State finds itself in a different relative position in education, science, culture and communication. The process of development can be agonizingly slow but we have reason to be encouraged. Can anyone here imagine an intergovernmental meeting in, say, 1918 or even 1938, seriously discussing the problem of global development "from the point of view of man and the development of human resources"?

10.17 The great human ideals are clearly imprinted in Unesco's Constitution. If we can live up to them, strive through our programme to achieve them more fully, if we can gain true understanding among nations and recognize that in our diversity we can gain global strength, if we will respect one another through our common efforts to make the world a better place in which to live, the great wave of social change in which we are now engulfed will no doubt lift all mankind to not only a decent but a more glorious life. That, at least, is our hope.

11. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation des États-Unis d'Amérique et je donne la parole à S. Exc. M. Benjamin Ngoubou, ministre de l'éducation nationale et du service civique, chef de la délégation du Gabon.

12.1 M. NGOUBOU (Gabon). -

Monsieur le Président, au nom de la délégation du Gabon et en mon nom propre, je veux tout d'abord vous dire combien votre élection nous a comblés d'honneur et de fierté.

12.2 Nous voyons volontiers dans cette unanimité qui s'est faite autour de votre candidature, la reconnaissance éclatante du dynamisme de nos jeunes États, auxquels il appartient d'apporter un sang nouveau à la société internationale et de contribuer ainsi à l'instauration de la paix, de la justice et du respect des droits fondamentaux de la personne humaine. Nous sommes convaincus, Monsieur le Président, que, grâce à cette élévation de pensée et à cette noblesse de cœur que chacun a reconnues en vous, nos débats auront un cachet spécial et se situeront à un niveau particulièrement digne d'éloges. C'est vous dire combien nous nous félicitons de votre élection.

12.3 Qu'il me soit permis de transmettre à cette assemblée les vœux que le président de la République gabonaise, S. Exc. M. Albert Bernard Bongo, souhaite lui adresser, pour le succès et la réussite de ses travaux; nos vœux vont aussi - est-il besoin de le souligner? - à M. René Maheu, directeur général de notre Organisation, dont les éminentes qualités intellectuelles et morales suscitent cette admiration générale à laquelle il doit d'avoir vu renouveler son mandat pour six ans.

12.4 Que M. le Directeur général sache bien que la République gabonaise, que nous avons l'honneur de représenter ici, se félicite des relations qui existent entre elle-même et l'Unesco et apprécie pleinement l'aide reçue de cette Organisation.

12.5 L'éducation, la formation des cadres et le développement culturel sont en effet au premier plan des préoccupations du Gabon depuis que S. Exc. M. Albert Bernard Bongo a dignement succédé, il y aura bientôt un an, au père de notre indépendance, le regretté président Léon Mba. Ce jeune chef d'État a su imprimer à la nation gabonaise un dynamisme nouveau dans la lutte contre le sous-développement; il a mis au premier plan de ses préoccupations l'extension et l'amélioration de l'enseignement à ses divers degrés, ainsi que l'accélération de la formation des élites et des cadres. Il estime que les investissements dans le domaine de l'éducation nationale doivent être aussi élevés que possible et qu'ils présentent la plus grande urgence.

12.6 Il est toutefois évident que nos investissements en argent et en hommes ne peuvent pas - en raison de nos ressources limitées - être aussi importants qu'il le faudrait pour répondre aux exigences de notre programme. Les objectifs que nous nous sommes fixés ne pourront être atteints que si les pays relativement riches accordent des bourses à nos jeunes étudiants et si nous faisons appel à un nombre important de professeurs étrangers. L'efficacité de l'aide au développement, dont l'Unesco est devenue en quelques années l'agent le plus actif, dépendra essentiellement de l'aide apportée à l'éducation et à la formation professionnelle.

12.7 Mon propos, Mesdames, Messieurs les délégués, est de vous exposer en toute simplicité sous quelles formes nous nous attachons à promouvoir, dans le domaine de l'éducation et de la culture, une politique de progrès que nous voulons à la fois hardie et harmonieuse.

12.8 Notre action culturelle et éducative présente pour le moment des éléments positifs, mais aussi des lacunes et des insuffisances auxquelles nous désirons remédier au plus vite, grâce au concours de nombreux pays amis et des institutions internationales compétentes, au premier rang desquelles nous plaçons l'Unesco.

12.9 Je me permettrai donc de vous rappeler quelles sont, en matière scolaire et éducative, les lignes directrices de notre action, afin que vous puissiez saisir la gravité des problèmes qui se posent à nous et l'urgence des solutions à y apporter.

12.10 La politique gabonaise dans le domaine qui nous intéresse vise d'abord l'action scolaire et ensuite l'éducation populaire.

12.11 En matière scolaire, cette politique s'affirme à trois niveaux : au niveau de l'enseignement primaire, au niveau de l'enseignement secondaire et technique, enfin au niveau de l'enseignement supérieur.

12.12 En vertu d'une loi du 9 août 1966, le Gouvernement du Gabon garantit désormais aux enfants un enseignement gratuit et obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. Grâce à cette mesure, le nombre des écoles est passé de 627 pour l'année scolaire 1966-1967 à 647 pour l'année scolaire 1967-1968 ; dans le même temps, le nombre des élèves est passé de 81.125 à 85.328, ce qui représente un accroissement de l'ordre de 4,5 %. Depuis la rentrée des classes, l'effectif est d'environ 93.000 élèves, ce qui marque une augmentation de près de 10 % par rapport à l'an dernier.

12.13 Devant cet accroissement des effectifs, l'Etat a entrepris un vaste effort pour la construction de locaux ; en même temps, la formation des maîtres a été accélérée. En 1967, le nombre moyen d'élèves par maître a été de 41, alors qu'il était de 44 en 1963. D'autre part, la qualité du personnel enseignant a été améliorée : tout instituteur doit maintenant posséder au minimum un brevet d'études du premier cycle de l'enseignement secondaire ; quant aux instituteurs principaux, ils doivent, à la sortie de l'école normale, obtenir le baccalauréat de l'enseignement secondaire. Un effort particulier a été fait pour doter les écoles primaires du matériel et des fournitures nécessaires, et un généreux don de livres scolaires a été reçu de la Mission culturelle française.

12.14 Nous pouvons dire que les efforts déployés par le Gouvernement au niveau de l'enseignement primaire se sont poursuivis au niveau de l'enseignement secondaire et professionnel. En effet, notre pays comptait, en 1967-1968, 23 collèges d'enseignement général ayant un effectif total de 2.635 élèves (ce qui représente un accroissement de près de 4,2 % par rapport à l'année précédente) et 10 collèges classiques ou modernes - dont un lycée - totalisant ensemble 2.674 élèves (soit 8,3 % de plus qu'en 1966-1967).

12.15 En somme, pour les deux cycles de l'enseignement secondaire, le nombre des élèves, qui était de 5.309 l'année dernière, est passé à 6.400 pour l'année scolaire 1968-1969.

12. 16 Le nombre d'élèves reçus au BEPC augmente d'environ 100 par an, ce qui nécessite la transformation de collèges modernes en lycées - d'où des problèmes de locaux et de personnel enseignant.

12. 17 En ce qui concerne l'enseignement technique, signalons d'abord l'existence de centres d'apprentissage, au nombre de 12, dont le programme est axé, à une exception près, sur l'enseignement de la menuiserie. Le placement des élèves s'avère difficile, leur formation ne répondant pas aux besoins locaux, et l'on voit ainsi apparaître la nécessité de diversifier ces centres ; là encore, se posent des problèmes de financement, de personnel et de moyens.

12. 18 Aux centres en question font d'ailleurs concurrence des collèges d'enseignement technique. Ceux-ci, au nombre de 4, sont, en général, médiocrement outillés : en gros, ces établissements dispensent un enseignement qui porte sur la mécanique générale, la serrurerie et l'électricité.

12. 19 A ces collèges d'enseignement technique s'ajoutent, d'une part, 3 collèges d'arts ménagers, dont 2 ont été organisés avec l'aide de la FAO, d'autre part et surtout, un lycée technique.

12. 20 Dans ce lycée technique, situé à Libreville, l'enseignement est divisé en deux cycles, dont le premier est sanctionné par le brevet d'enseignement industriel ou commercial, tandis que le second prépare au baccalauréat technique et économique. Au total, cet établissement compte 494 élèves. Nous devons indiquer que sa construction a été financée par le Fonds européen de développement et par le Fonds d'aide et de coopération, auquel on doit en outre la construction, à Port-Gentil, d'une école pratique commerciale.

12. 21 Au niveau de l'enseignement supérieur, enfin, nous citerons : l'Institut d'études forestières du Cap Esterias, chargé de la formation des cadres supérieurs des eaux et forêts ; l'Institut universitaire de technologie, qui forme les techniciens du bâtiment ; l'Ecole gabonaise d'administration, chargée de la formation des cadres de l'administration financière et judiciaire, et l'Institut d'études juridiques.

12. 22 Tels sont les trois principaux aspects de la politique scolaire du Gouvernement gabonais. Les responsables de cette politique savent cependant qu'il ne suffit pas de rendre les études obligatoires pendant une période de la vie de chaque individu pour qu'il en résulte un développement général du pays. L'éducation est en effet un processus permanent, qui doit se poursuivre à travers toutes les étapes de la vie, grâce à une tension perpétuelle dont doit être constamment animé l'individu. C'est pourquoi le Gouvernement gabonais a créé un service d'éducation populaire.

12. 23 L'éducation populaire est assurée au Gabon par tout un ensemble de moyens, dont la radio, la télévision, les bibliothèques et les centres d'écoute et d'alphabétisation. En 1967, 156 émissions radiodiffusées, de 15 minutes chacune, ont traité de thèmes touchant à l'hygiène, à l'agriculture, au civisme, au travail, à l'éducation, à la scolarité ; ce travail doit être intensifié, car sa portée est immense. La télévision est utilisée, quant à elle, dans des "cases d'écoute", qui, pour l'instant, ne se trouvent que dans deux villes : Libreville et Port-Gentil. Ces cases d'écoute sont d'ailleurs de véritables centres culturels comportant une bibliothèque. L'an dernier, elles ont prêté 6.000 volumes.

12. 24 La campagne d'alphabétisation a touché cette année 1.576 adultes répartis entre 54 centres. Elle est confiée à des instituteurs. Trois groupes (ceux de Libreville, de Port-Gentil et de la zone Franceville-Moanda) doivent être constitués prochainement pour s'occuper de l'alphabétisation "fonctionnelle" d'adultes de 15 à 35 ans. Aussi a-t-on lancé une enquête qui, portant sur 1.100 personnes, devrait permettre de mieux connaître la population à instruire et de cerner de plus près le contenu à donner à l'enseignement. Le dépouillement des résultats de cette enquête sera achevé d'ici trois mois.

12. 25 L'action que nous venons de vous décrire, Mesdames, Messieurs les délégués, est celle que mènent les pouvoirs publics ; elle est complétée par celle de divers mouvements

relevant des autorités religieuses (comme les "Volontaires du progrès") et par celle de chefs d'entreprises qui collaboreront de plus en plus directement et efficacement avec nous. Mais tout ce travail n'aurait pu s'accomplir ni aussi vite ni aussi bien sans l'assistance de l'Unesco, qui nous a envoyé deux experts chargés de nous aider de leurs conseils ; un expert du Service français de la coopération est également présent auprès de nous. Nous pensons avoir, par l'ampleur de nos efforts, mérité d'obtenir ce troisième spécialiste de l'éducation des adultes que nous a promis l'Unesco et que nous serions heureux de pouvoir accueillir prochainement.

12. 26 Quoi qu'il en soit, nous pensons, à la suite de ce rapide examen de notre action scolaire, et éducative, pouvoir formuler trois brèves remarques : d'abord, il se pose pour nous un problème d'hommes : quel que soit le volume de l'aide bilatérale ou multilatérale que nous pourrions recevoir, il est nécessaire que notre pays se dote, en matière de culture et d'éducation, d'une infrastructure solide, capable de faire fructifier l'aide reçue. Cette infrastructure doit être formée de chercheurs et de savants autochtones aptes à concevoir, pour notre pays, des solutions conformes à la fois aux exigences du progrès et au génie particulier de notre société. C'est dire, Monsieur le Président, que l'attribution de bourses de recherches à nos jeunes étudiants est de nature à répondre chez nous à un besoin vital, qui mérite de retenir particulièrement l'attention de l'Unesco. Deuxième remarque : par rapport à nos besoins qui sont immenses, les moyens que nous possédons en propre sont plus qu'insignifiants. Nous pensons qu'en cette matière, comme ailleurs, l'aide doit être accrue. Troisième remarque : le contenu de notre enseignement a besoin d'être adapté aux conditions de notre société, les programmes scolaires doivent s'enraciner dans les profondeurs de notre pays. A cet égard, nous pensons que les experts fournis par l'Unesco nous seront d'un immense secours.

12. 27 Qu'il me soit permis, Mesdames, Messieurs les délégués, de formuler en terminant un certain nombre de vœux.

12. 28 Bien que l'éducation et la formation des femmes soient depuis longtemps inscrites aux programmes d'action des pays en voie de développement, nous devons constater, en ce qui nous concerne, que nous avons à cet égard un retard considérable. Or, il n'est pas douteux que, pour être profonde, l'évolution sociale d'un pays doit se faire avec le concours de la femme. C'est dire que nous lançons un vibrant appel à tous ceux qui pourraient nous aider à assurer la promotion de la femme dans notre pays.

12. 29 D'autre part, il est, nous semble-t-il, impérieusement nécessaire que nous opérions en matière scolaire une certaine planification et une certaine intégration. Il ne nous sert à rien d'avoir le taux de scolarisation le plus élevé d'Afrique, si nous devons continuer à nous heurter au douloureux problème des déperditions d'effectifs scolaires ; là encore nous pensons que les spécialistes de ces problèmes nous aideront à trouver les formes et les modalités de l'intégration souhaitable.

12. 30 Enfin, nous souhaitons qu'une coordination permanente soit établie à l'échelle régionale en ce qui concerne la lutte contre l'analphabétisme, afin qu'il n'y ait pas de discordance dans les résultats obtenus - ce qui risquerait de limiter considérablement la portée de l'action entreprise.

12. 31 Tels nous paraissent être, Mesdames, Messieurs les délégués, les points principaux sur lesquels nous devons porter notre attention dans les années à venir. Nous ne nous dissimulons pas les obstacles qu'il nous faudra vaincre, les réticences qu'il nous faudra surmonter, les résistances auxquelles nous devons faire face. La réalisation de ces objectifs est cependant pour nous une nécessité vitale, et c'est pourquoi nous devons continuer à y travailler ensemble, avec toute notre foi.

13. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation du Gabon et je donne la parole à S. Exc. M. Erskine Sandiford, ministre de l'éducation de la Barbade, et premier délégué de la Barbade à prendre la parole à la tribune de la Conférence générale. Je suis heureux de l'en féliciter.

14.1 Mr. SANDIFORD (Barbados):

Mr. President, distinguished delegates, it was on 30 November 1966 that Barbados threw off the shackles of its colonial status and became a sovereign, independent State in the Caribbean. Shortly thereafter, on 9 December, it was admitted as a Member State of the United Nations.

14.2 Since then, the Government of Barbados has been giving very close and very careful consideration to the question of its affiliation with other international bodies. My country has had to go into this question most carefully, for each international body places obligations upon its members, including the financial obligations of membership dues - often payable in a scarce hard currency - and the costs involved in representation at various meetings.

14.3 As a small country of approximately 166 square miles, with a population of a quarter of a million people (giving a density of some 1,400 persons per square mile), and with over 80 per cent of its economy dependent upon sugar and its by-products, Barbados must keep a close watch over expenditure.

14.4 After due consideration, it was decided to lodge an application for membership of Unesco. It is a matter of pride and satisfaction for me personally and for my country that a delegation from Barbados has been admitted today to participate fully in the work of this august world body. It is also a source of pleasure for me and my delegation that our initial participation in the work of Unesco should be under your distinguished direction, Mr. President, and that such participation should coincide with the renewal of your mandate, Mr. Director-General, to promote programmes of peace and enlightenment which are the imperatives of this Organization.

14.5 The task which the Government and people of Barbados are engaged upon is the building of a just society: just in equality of opportunity, just in social relations, just in law. In our efforts to attain the goals of this great enterprise we are relying upon our own resources as well as upon the assistance of friendly governments and of international agencies, not least among them being the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization. We here affirm our deep belief in, and our commitment to, the Constitution of Unesco.

14.6 We affirm that "since wars begin in the minds of men", we are engaged in building the defences of peace in the minds of our Barbadian citizens through the expenditure of fully 22 per cent of our resources on education and related cultural activities.

14.7 We affirm our abiding faith in "the democratic principles of the dignity, equality and mutual respect of men" and accordingly a charter of human rights is enshrined in my country's Constitution. In our multi-racial society, we abhor the doctrine of the inequality of men and races.

14.8 We affirm our belief in "full and equal opportunities for education for all, in the unrestricted pursuit of objective truth, and in the free exchange of ideas and knowledge". The Government of Barbados endeavours to provide such full and equal opportunities through a system of free education at the primary, secondary and university level.

14.9 Our affirmation of the principles laid down in the Constitution of this international body will enable us to participate without reserve in the programmes of the Organization in such areas as education, the natural and social sciences, cultural activities, mass communications and the exchange of persons.

14.10 As an associate member, my country did not derive full benefit from this Organization. I am hopeful, however, that even as early as the sixteenth session of the General Conference in 1970, the Government and people of Barbados will be able to record their gratitude to Unesco for the outcome of co-operative efforts with us as full members.

14.11 We are guided in Barbados by the belief that the greatest resources a country can possess are its human resources. We hold this view all the more firmly because our country

is not lavishly endowed with natural resources. The great task which we face, and the great challenge which we are accepting, is the development of our human resources in the interest of national development and in the interest of the individual development of each citizen.

14.12 It is estimated that, by 1975, the population of Barbados will number 279,530, of whom 93,060 will be between the ages of 5 and 19, and 27,155 between the ages of 20 and 24. What is required now is to plan creatively for the education and the training of youth to ensure that their talents and their skills are directed towards the transformation of the economy of Barbados from a developing into a developed one, and to ensure that these talents and these skills are utilized to prepare our youth for the responsibilities of freedom.

14.13 Let us make no mistake about this. The task is a difficult one; and the road to high individual and national achievements steep and winding. Much rethinking and a great deal of innovation will be required. Already plans are underway for the establishment in Barbados of the first community college in the Commonwealth Caribbean which will serve not only as a source of supply for the university but will also produce cadres qualified to meet the expanding needs of the society at the supervisory and middle management levels. In addition, this institution will have as one of its objectives the enrichment of the cultural and artistic life of the nation. Instruction will be offered in the six divisions of agriculture, commerce, fine arts, liberal arts, science and technology. We hope shortly to follow the example of some of our friends in the Commonwealth Caribbean and elsewhere who have made provision for vocational education of their youth. The establishment of a Trades Training Centre will ensure that craftsmen skilled in some fifteen trades will be available to support the drive for economic development.

14.14 The major task facing mankind today, Mr. President, is to remove poverty, ignorance and disease from the face of the earth and guarantee that the many may share abundantly in the fruits now enjoyed only by the few. Education is a key factor in this whole question of development in order to bridge the gap between the wealthy and the poor nations.

14.15 My government recognizes that through its various programmes Unesco has a significant rôle to play in aiding Member States to achieve national progress through the development of their educational systems, and we look forward to fruitful co-operation with the Organization and its Member States, to whom we pledge our fullest support.

15. Le PRESIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation de Barbade et je donne la parole à Mme Otilia de Tejeira, membre du Conseil exécutif, chef de la délégation du Panama.

16.1 La Sra. de TEJEIRA (Panamá):

Señor Presidente, señor representante del Director General, señores delegados: En primer lugar, me propongo ser sobremedida breve, siguiendo el consejo de nuestro Gracían, pero deseo dejar claramente expuestas dos o tres ideas que merecen, a mi juicio, discutirse. El interés de esas ideas, si algún significado tienen, claro está, se encuentra en el hecho de que representan el punto de vista de un país pequeño y latinoamericano por añadidura, es decir, que puede servir como arquetipo de los que reciben el beneficio directo de la acción de la Unesco en el mundo.

16.2 En la grande y triple empresa planetaria de las Naciones Unidas -la organización de una paz permanente, el fomento del progreso económico y social de las naciones y la soberanía, sobre cualquier otro, del espíritu de tolerancia entre los hombres- la Unesco es uno de los principales y decisivos instrumentos. Año tras año y de victoria en victoria, hemos visto cómo la Unesco se ha convertido en un modelo admirable de la acción internacional y, principalmente, en lo que atañe a la múltiple colaboración de los países en la ayuda a otros menos prósperos o más necesitados. La Unesco, en verdad, ha demostrado que la acción más eficaz y perdurable no es aquella que responde a un solo cerebro o a una sola voluntad, sino la que es producto de un concurso feliz de inteligencia y voluntades en las que está presente, como factor determinante y regulador, la experiencia

acumulada de muchos años, en diversos pueblos y diferentes regiones del planeta. En efecto, la ayuda internacional, tal como la concierta, organiza y aplica la Unesco, no tiene tan sólo una eficacia directa, inmediata y material. Su mayor virtud, me atrevería a decir, es de carácter ético e histórico. Voy a explicarme.

16.3 Una de las aspiraciones de los pueblos del mundo es la de dar realmente a la vida internacional la única base jurídica digna de los tiempos modernos: una auténtica y eficaz igualdad de los Estados, sin la cual siempre habrá lugar a errores e injusticias. Y acontece que en las relaciones bilaterales, por fuerza de las cosas, en lo que respecta a la asistencia directa de país a país, queda casi siempre un puntillo de influencia, en este o aquel sentido, que se puede traducir a la postre por un menoscabo del derecho de unos o por un vejamen a la dignidad de otros. En cambio, la ayuda internacional, la que se ejerce a través de organizaciones como la Unesco y en la que las naciones pierden momentáneamente su propio nombre para asumir el más amplio y trascendente de humanidad, carece de toda posibilidad de egoísmo o de interés directo o indirecto, consciente o inconsciente, formal o tácito, y puede así cumplir su propósito sin encontrar los escollos posibles que suelen existir en las relaciones directas en este difícil diálogo que es el dar y el recibir.

16.4 Más eficaz desde el punto de vista material y más conveniente desde un punto de vista ético, la ayuda internacional de que hablo contribuye, además, a ese florecimiento de la personalidad nacional de cada país que es uno de los fines primordiales de lo que el Director General de la Unesco ha llamado el "humanismo del desarrollo".

16.5 Porque, en verdad, el concepto de desarrollo, tal como es válido para nosotros, implica tácitamente la noción de desarrollo orgánico de las potencias y características de un pueblo, de acuerdo con su historia, su porvenir y su vocación. En el desarrollo o fomento de las posibilidades nacionales no cabe la imitación, el adoptar sin más ni más un modelo extraño. El modelo o meta de los esfuerzos de progreso debe haber surgido de la propia realidad y llevar el oño de lo entrañable y propio. No se trata de caer en nacionalismos anacrónicos o en las amables aunque peligrosas formas de lo simplemente folklórico. No. El propósito es siempre el que proclaman la Carta de las Naciones Unidas y la Constitución de la Unesco: elevar al hombre, con todo lo que ello significa de bienestar material, de conocimiento y cultura, de justicia económica y de libertad política. Y, precisamente, porque el fin que buscamos es éste, la obra de la Unesco es la que mejor puede alcanzar el desarrollo efectivo del hombre. Porque la educación, bien orientada y proyectada hacia los altos fines antes mencionados, hará cada día más eficaz y más verdadera la democracia dentro de los horizontes cada vez más amplios de cada país y dentro de las circunstancias de la vida en estos últimos años del siglo XX.

16.6 Por su parte, la ciencia, tanto su enseñanza como su aplicación al estudio de la naturaleza, y la tecnología, que es el empleo de la ciencia en la vida, resolverán tarde o temprano los problemas fundamentales de cada país. Asimismo, las ciencias sociales, que permiten esclarecer los fenómenos de la vida colectiva, interpretarlos y gobernarlos, servirán para afianzar los derechos humanos y, en consecuencia, el bienestar de todos. Igualmente, la cultura de cada pueblo o región, ya que, en fin de cuentas, no se trata únicamente de conocimientos y de "teorías siempre grises", como decía Goethe; la cultura, digo, al renovar sus viejas savias seculares, hará que florezca y brinde sus mejores frutos "el dorado árbol de la vida". Y, finalmente, la información, al relacionar al hombre con el mundo, al familiarizarlo con los problemas y las aspiraciones de otros hombres, llevará necesariamente a la comprensión y a la amistad internacionales.

16.7 La Unesco, pues, es el mejor instrumento de la paz, del bienestar y de la concordia de los pueblos del mundo y la ayuda internacional que ella administra es la más oportuna para alcanzar tales objetivos.

16.8 Otro punto que deseo abordar es el que atañe directamente a los servicios oficiales que en cada país sirven de intermediarios o de brazos ejecutores de las recomendaciones

y sugerencias de la Unesco. Existe -¿por qué negarlo?- una tendencia a considerar como simples materiales de archivo los documentos de toda índole que la Unesco envía con ejemplar periodicidad. Grave error. Esos documentos merecen el más cuidadoso examen, pues ellos reflejan la ingente labor de conferencias, seminarios y mesas redondas que la Unesco organiza en todas las regiones del mundo. Las comisiones nacionales, como los funcionarios de todos los organismos del Estado, pueden encontrar en los documentos de la Unesco un vivero de ideas de extraordinario valor. No es raro que una comisión nacional o un departamento gubernamental soliciten esta o aquella información que ha sido ya objeto, precisamente, de un estudio de la Organización y cuyo contenido ha sido comunicado en su oportunidad a la propia entidad u organismo interesados.

16.9 Por otra parte, convendría convencer a nuestros gobiernos de las positivas ventajas derivadas de una cierta continuidad en los vínculos personales que se establecen con los diferentes sectores de la Unesco. Conocer los mecanismos de una vasta organización como ésta no es tarea de un día. De ahí la necesidad de que existan en cada país especialistas de la Unesco, es decir, personas capaces de llevar a cabo los trámites de una diligencia sin pérdida de tiempo, porque saben dirigirse al sector, al departamento y a la división correspondientes. Otra medida deseable sería la de enviar siempre a cada conferencia general de la Unesco personas jóvenes, como secretarios y auxiliares de las delegaciones, de manera que vayan adquiriendo la experiencia necesaria y puedan más tarde ocupar el lugar de los que van terminando su jornada de acción en la vida, sin olvidar desde luego a quienes han dedicado años de su vida a la Unesco y sus ideales como jefes o especialistas de las delegaciones.

16.10 Claro está que nada de lo que digo tiene que ver con los países altamente desarrollados, en los que ya existe una tradición y una maquinaria administrativa eficaz en los ministerios de educación y de asuntos exteriores. Yo, como es natural, no puedo hablar sino de los pequeños países en vías de desarrollo, que son los que más necesitan y más solicitan la colaboración de la Unesco para resolver sus arduos problemas. Por su parte, la Unesco puede y debe contribuir deliberadamente a afianzar estos vínculos de que hablo.

16.11 No puedo terminar sin antes referirme, aunque sea brevísimamente, a mi experiencia personal. Durante varios años he tenido el honor y el privilegio de colaborar con la Unesco en el seno del Consejo Ejecutivo. Escuchando la palabra autorizada de mis eminentes colegas y de los altos funcionarios de la Secretaría, he aprendido muchas cosas que me permitirán ahora servir mejor a mi país. Durante estos años he sido testigo del esfuerzo abnegado de los miembros de la Secretaría, sin distinción de grado alguno, por llevar siempre a buen término los proyectos de la Unesco. Pero no es posible trabajar con alguien sin que se formen lazos de amistad y afecto; tal ha sido mi caso. Aquí tengo amigos y colegas que lo seguirán siendo dondequiera que me encuentre. Para todos ellos, desde el Director General, a quien felicito una vez más por su reelección, hasta el menos visible de sus funcionarios, quiero expresar aquí mis votos por la acción de la Unesco.

16.12 La Unesco tiene aún muchas empresas en las que empeñarse. Cuando vemos la terrible realidad que reflejan los diarios y la televisión, cuando verificamos que todavía la ignorancia, la inseguridad, la amenaza constante de guerras, la matanza de inocentes, las violaciones de los derechos humanos y tantas otras calamidades siguen asolando al mundo, comprendemos entonces que la tarea de la Unesco sigue siendo ingente y ardua. Pero la Unesco ha demostrado que sabe recoger y dar cuenta de los mayores desafíos. Que siga así para bien del mundo hasta el triunfo definitivo de los derechos y las libertades del hombre.

16.13 Y para terminar, señor Presidente, permítame presentar a usted el homenaje de la Delegación panameña por su merecida elección. Como latinoamericanos, a nosotros, los miembros de ella, nos place ver en su alto lugar a un representante del continente africano. Iguales problemas, iguales luchas e idénticas esperanzas hermanan nuestras mentes y nuestras voluntades dentro de esta gran confraternidad que formamos los pueblos congregados en el seno de la Unesco

(16.1) Mme de TEJEIRA (Panama). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Monsieur le représentant du Directeur général, Messieurs les délégués, je serai extrêmement brève - me conformant en cela aux conseils de notre Gracian -, mais je tiens à exposer clairement deux ou trois idées qui méritent, à mon avis, de retenir l'attention. Dans la mesure où elles sont intéressantes, ces idées tirent leur intérêt du fait qu'elles correspondent à la manière de voir d'un petit pays latino-américain qui représente le type même de ceux qui tirent directement profit de l'action de l'Unesco dans le monde.

(16.2) Se rangeant parmi les principaux instruments des trois grandes tâches mondiales entreprises par les Nations Unies (assurer la permanence de la paix; stimuler le progrès économique et social des nations, faire prévaloir l'esprit de tolérance entre les hommes), l'Unesco joue à cet égard un rôle décisif. Allant, au cours des ans, de victoire en victoire, elle en est venue à nous fournir un admirable modèle d'action internationale, en ce qui concerne notamment l'aide que les pays relativement aisés peuvent apporter aux pays moins prospères ou plus pauvres. L'exemple de l'Unesco montre, en vérité, que l'action la plus efficace et la plus féconde n'est pas celle qui obéit à un seul cerveau ou à une seule volonté, mais celle qui résulte de l'heureuse collaboration d'intelligences et d'esprits dans les démarches desquels intervient l'élément régulateur que constitue la somme d'expérience acquise, au cours d'une longue période, dans les divers pays et régions du monde. L'aide internationale - telle qu'elle est conçue et organisée par l'Unesco - n'a pas seulement une efficacité directe, immédiate et matérielle; sa qualité essentielle réside, j'oserais le dire, dans son caractère éthique et historique. Je vais m'expliquer.

(16.3) L'une des aspirations des peuples du monde est de fonder la vie internationale sur la seule base juridique qui soit digne des temps modernes; cette réelle et tangible égalité des Etats qui peut seule permettre d'éviter les erreurs et les injustices. Or, dans les relations bilatérales, dans l'aide apportée directement par un pays à un autre, on perçoit presque toujours de vagues désirs d'influence qui risquent finalement de porter atteinte aux droits ou à la dignité des pays en cause. Au contraire, l'aide internationale fournie, dans le cadre d'organisations comme l'Unesco, par des nations qui renoncent momentanément à leur qualité de nations pour prendre leur part des larges responsabilités qui incombent à l'humanité tout entière ne peut, quant à elle, être entachée d'aucun égoïsme; aucun intérêt direct ou indirect, conscient ou inconscient, avoué ou non avoué ne peut influencer sur elle, ce qui lui permet d'atteindre ses fins sans se heurter aux écueils qui, en raison de la difficulté de tout dialogue entre donateurs et bénéficiaires, sont toujours à craindre dans les relations directes.

(16.4) Matériellement plus efficace que l'aide bilatérale et répondant mieux aux exigences éthiques, l'assistance internationale dont je parle a en outre le mérite de contribuer à cet épanouissement de la personnalité nationale de chaque pays qui doit être l'une des fins essentielles de ce que le Directeur général a appelé "l'humanisme du développement".

(16.5) Car le développement, tel que nous le concevons, implique un effort pour cultiver les qualités et les vertus propres à chaque peuple, en tenant compte de l'histoire, de la vocation et des perspectives d'avenir de ce peuple. Quand on entreprend de développer ou de mettre en valeur le potentiel national d'un pays, il ne s'agit pas d'imiter, il ne s'agit pas d'adopter purement ou simplement tel ou tel modèle étranger. L'objectif assigné à cet effort orienté vers le progrès doit résulter d'une observation pénétrante de ce qui donne au pays sa réalité propre. Cela ne veut pas dire qu'il faille se laisser séduire par des conceptions nationalisées anachroniques ou par le charme dangereux de ce qui est simplement folklorique. Non. Le but suprême doit toujours être celui qui est proclamé dans la Charte des Nations Unies et dans l'Acte constitutif de l'Unesco: favoriser l'élévation de l'homme, avec les progrès que cela implique en matière de bien-être matériel, de connaissance et de culture, de justice économique et de liberté politique. Et c'est précisément parce que c'est là son but que l'oeuvre de l'Unesco peut, mieux que tout autre, contribuer au développement effectif de l'homme. Une éducation bien conçue et orientée vers les nobles fins ci-dessus permettra en effet à la démocratie de revêtir un caractère plus réel dans chaque pays à mesure que celui-ci verra s'élargir ses horizons, et de s'ancrer toujours plus solidement dans le mode d'existence qui caractérise ce dernier tiers du XXe siècle.

(16.6) D'autre part, la science, telle qu'on l'enseigne et telle qu'elle est appliquée à l'étude de la nature, et la technologie, qui n'est autre chose que l'exploitation de la science dans la vie courante, permettront tôt ou tard d'apporter des solutions aux problèmes fondamentaux de chaque pays. De même, les sciences sociales, qui permettent d'éclairer les phénomènes de la vie collective, de les interpréter et d'agir sur eux, aideront au triomphe des droits de l'homme et contribueront, par là même, au bien-être général. Quant à la culture, avec les formes qu'elle a revêtues dans chaque pays ou région (car nous n'avons pas affaire ici à ce que Goethe a appelé l'inévitable grisaille des théories), elle assurera, par le renouvellement de sèves séculaires, la floraison de "l'arbre d'or de la vie", auquel elle fera porter ses meilleurs fruits. Enfin l'information, lien entre l'homme

et le monde, continuera à familiariser chaque peuple avec les problèmes et aspirations des autres, ce qui conduira nécessairement au progrès de la compréhension et de l'amitié internationales.

(16. 7) L'Unesco constitue donc le meilleur instrument de l'action qui tend à assurer la paix, le bien-être universel et la bonne entente entre les peuples; et l'aide internationale qu'elle fournit est certainement la plus apte à assurer la réalisation de tels idéaux.

(16. 8) Il y a un autre point que je désire aborder : il s'agit des services officiels qui, dans chaque pays, sont chargés de donner effet aux recommandations et suggestions de l'Unesco. Ces services ont tendance - pourquoi le nier ? - à considérer comme de simples matériaux d'archives les documents de tous genres que l'Unesco leur fait périodiquement parvenir avec une régularité exemplaire. Grave erreur. Ces documents méritent d'être examinés avec le plus grand soin, car on voit s'y refléter l'énorme travail qui s'accomplit au sein des conférences, stages d'études et colloques que l'Unesco organise dans toutes les régions du monde. Les commissions nationales et les fonctionnaires des administrations publiques pourraient trouver dans les documents de l'Unesco une multitude d'idées du plus grand intérêt. Or, il n'est pas rare qu'une commission nationale ou un service gouvernemental demande à recevoir des renseignements qui, ayant trait à une question précédemment étudiée par l'Unesco, ont déjà été communiqués par celle-ci à l'organisme intéressé.

(16. 9) Il faudrait d'autre part que nous arrivions à convaincre nos gouvernements des avantages qu'il y a à assurer la continuité des relations personnelles qui peuvent se nouer entre leurs représentants et ceux des divers services de l'Unesco. Ce n'est pas en un jour qu'on peut connaître tous les rouages d'une organisation comme la nôtre. Aussi est-il indispensable qu'il y ait dans chaque pays des spécialistes de l'Unesco, autrement dit des personnes qui, sachant dans chaque cas à quel service, département ou division s'adresser, puissent régler dans le minimum de temps avec l'Organisation toutes les questions pertinentes. Il serait également souhaitable d'envoyer à chaque session de la Conférence générale, en qualité de délégués auxiliaires ou de secrétaires de délégation, des jeunes gens qui pourraient ainsi se préparer, en acquérant progressivement l'expérience nécessaire, à remplacer plus tard ceux dont la vie active touche à sa fin, sans évidemment que cela veuille dire qu'on a l'intention d'oublier ceux qui auront consacré nombre d'années de leur vie à l'Unesco et à ses idéaux comme chefs ou spécialistes des délégations.

(16. 10) Il est évident que rien de ce que je viens de dire ne s'applique aux pays hautement développés, où fonctionnent des ministères de l'éducation et des affaires extérieures qui ont déjà derrière eux une longue tradition et sont dotés de rouages administratifs efficaces. Je ne puis naturellement parler que des petits pays en voie de développement, autrement dit des pays qui, pour résoudre leurs difficiles problèmes, sont plus souvent que les autres conduits à solliciter de l'Unesco une aide dont ils ont particulièrement besoin. De son côté, l'Unesco devrait délibérément chercher à consolider les liens de ce genre.

(16. 11) Je ne saurais clore cette intervention sans dire au moins quelques mots de mon expérience personnelle. J'ai eu pendant plusieurs années l'honneur de siéger au sein du Conseil exécutif de l'Unesco. En écoutant les paroles autorisées de mes éminents collègues et des hauts fonctionnaires du Secrétariat, j'y ai appris bien des choses qui vont maintenant me permettre de mieux servir mon pays. Tout au long de ces années, j'ai été témoin de l'abnégation avec laquelle tous les fonctionnaires du Secrétariat, sans distinction de grades, s'efforcent d'assurer l'heureuse issue des projets de l'Unesco. Mais on ne saurait travailler en collaboration avec d'autres personnes sans nouer avec elles des liens d'amitié et d'affection. Je l'ai éprouvé par moi-même. J'ai ici des amis et des collègues auxquels je garderai toujours, en quelque endroit que je me trouve, la même affection. Je tiens à leur exprimer à tous, à exprimer au Directeur général - que je félicite encore une fois de sa réélection - et à tous ses subordonnés, jusqu'aux plus humbles d'entre eux, les vœux que je forme pour le succès de l'Unesco.

(16. 12) L'Unesco a encore beaucoup à faire. Quand nous voyons se dérouler les terribles événements dont parlent les journaux et la télévision, quand nous constatons que le monde est encore en proie à toutes sortes de maux qui tiennent, par exemple, à l'ignorance, à l'insécurité, à la crainte constante de la guerre, aux massacres qui atteignent les innocents ou à la façon dont sont violés les droits de l'homme, nous nous rendons compte que l'Unesco a encore devant elle une tâche immense et ardue. Mais l'Unesco s'est déjà montrée capable de relever victorieusement les plus grands défis. Puisse-t-elle, pour le bien de l'humanité, continuer à faire preuve de cette même hardiesse jusqu'au moment où les droits et libertés de l'homme auront définitivement triomphé.

(16. 13) Pour terminer, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser les félicitations de la délégation du Panama pour votre élection tant méritée. En tant que Latino-Américains, nous nous réjouissons de voir à ce poste un représentant de l'Afrique. Nous connaissons, dans nos régions respectives, des problèmes, des combats et des espoirs dont la similitude crée entre nous des liens particulièrement étroits au sein de la grande confraternité des peuples que l'Unesco rassemble aujourd'hui en son sein.

17.1 Le **PRESIDENT.** -

Je remercie le chef de la délégation du Panama. La liste des délégations inscrites pour prendre la parole ce matin se trouvant épuisée, je profite de cette occasion pour adresser collectivement mes sincères félicitations à tous les orateurs qui ont scrupuleusement respecté le temps de parole qui leur était imparti.

17.2 Cet après-midi, la vingt-cinquième séance plénière sera présidée par S. Exo, M. Dowuona, chef de la délégation du Ghana, vice-président de la Conférence générale.

17.3 La séance est levée.

The meeting rose at 12.50 a.m.
La séance est levée à 12 h.50
Se levanta la sesión a las 12.50
Заседание закрывается в 12 ч. 50 мин.

Twenty-fourth plenary meeting

29 October 1968 at 3.15 p.m.
President: Dr. M. DOWUONA (Ghana)

Vingt-quatrième séance plénière

29 octobre 1968, à 15 h. 15
Président : Dr M. DOWUONA (Ghana)

Vigésimocuarta sesión plenaria

29 de octubre de 1968 a las 15,15
Presidente: Dr. M. DOWUONA (Ghana)

Двадцать четвертое пленарное заседание

29 октября 1968 г. в 15 ч. 15 м.
Председатель: Д-р М. ДОВУОНА (Гана)

GENERAL POLICY DEBATE (continued) / DEBAT DE POLITIQUE GENERALE (suite) /
DEBATE SOBRE POLITICA GENERALE (continuación) / ОБСУЖДЕНИЕ ВОПРОСОВ
ОБЩЕЙ ПОЛИТИКИ (продолжение)

1.1 The PRESIDENT:

Ladies and gentlemen, I declare the 24th plenary meeting open.

1.2 I now call upon the Head of the delegation of the Republic of Korea, Dr. Sun Keun Lee.

2.1 Dr. SUN KEUN LEE (Korea):

Mr. President, distinguished delegates, on behalf of the Government and people of Korea, our delegation wishes to convey warm and sincere greetings to the fifteenth session of the General Conference.

2.2 We would like to extend our sincere congratulations to you, Mr. President, on your election, and also to Mr. René Maheu on his re-election as Director-General. Recalling the wise and experienced guidance he has given to Unesco during his past tenure of office, we are very glad to wish him continued success and to assure him of Korea's firm support and co-operation.

2.3 We have been deeply impressed by the many sound observations of earlier speakers concerning the fulfilment of Unesco's objectives, namely the attainment and enhancement of the well-being of all mankind through the development of education, science, culture and communication.

2.4 As a loyal Member State of Unesco, Korea pledges its share of co-operation in, and support for, the programme to be adopted by this Conference, and in the actual implementation of the various projects envisaged.

2.5 As regards the development of human resources so vital to national development, our delegation welcomes the priority given to education in our programme since this is in line with the growing need for educational development in all countries. I am very happy to report that Korea's quantitative and qualitative development in education has progressed greatly during recent years. For example, our six years' period of free compulsory education at elementary level is now to be extended to nine years as of next year.

2.6 I am sure we agree that the problems of young people and students merit our fullest attention, for they are becoming increasingly acute in modern society. While urging Unesco to concentrate on programmes for students and youth in general in the coming biennium, and to accord a high priority in future programmes to these matters, I would like to mention a few of our successful and vigorous activities in this sphere, some of which were made possible by the generous assistance provided by Unesco.

2.7 Under the auspices of the New Campus Life Movement, there are now more than 35 Unesco student associations at various universities and colleges throughout Korea. These have been voluntarily organized by university students who recognize that the great national goals are economic development and the creation of social stability, and who are earnestly pursuing academic research and personal development as future leaders of the nation. The Korean National Commission provides them with regular opportunities and activities through summer and winter schools, voluntary rural service programmes, the exchange of students with foreign countries, student conventions, annual international work camps for youth, week-end work camps, training courses, workshops, seminars and meetings.

2.8 The Korean delegation has studied the programme in respect of human science, social science and culture, and we would like to express our keen interest in this programme. However, we observe that the growth rate for the social science programme of Unesco as a whole is far too low, and we feel strongly that remedial measures should be sought at this Conference.

2.9 The social sciences can contribute much to the rapid and sound socio-economic development of nations, for they deal with human relationships, capabilities and attitudes. We strongly urge Unesco to strengthen and expand social science activities in future biennia, with particular emphasis on the proposed projects for a social science clearing-house service and the application of the social sciences to the planning of national science policies, on problems of population and family planning, and also on the problem of the migration of talents.

2.10 In order to develop the social sciences and measures for applying the findings of research to the planning and implementation of our national development programme, and because it recognizes the need to internationalize the various disciplines of the social sciences, the Korean National Commission for Unesco last year sponsored a seminar on the theme of social science scholarship across national boundaries. This was attended by foreign social scientists and by many leading Korean social scientists who have contributed to all stages of planning, implementing, analysing and evaluating the nation's economic development plans.

2.11 The seminar reaffirmed the urgency of eliminating such weaknesses as the serious gap in the international communication network as far as the social sciences are concerned, and the lack of study in depth of intra- and interdisciplinary co-operation, as well as the need to organize a social science clearing-house service, both at the international and national levels.

2.12 I am quite confident that Unesco can play a vital rôle in promoting an international forum for intellectual collaboration in the social science sector.

2.13 I need hardly stress the importance of Unesco's programme in the natural sciences and their application to development. We especially welcome the programme of environmental sciences and natural resources research. More particularly, our delegation

wishes to convey our satisfaction at the success of the programme of oceanography and marine science, thanks to the untiring efforts of the Intergovernmental Oceanographic Commission, Korea has been a member of this Commission since its establishment, participating actively in the international co-operative study of the Kuroshio current. We earnestly look forward to the launching of more vigorous international ventures and we hope to be called upon for continued participation and contributions in future.

2.14 We also agree, in general, with the programme of science policy, scientific information and fundamental research, and the programme for scientific and technological education, since we are aware of their dynamic impact on our efforts to achieve national development.

2.15 Now allow me to make an observation on the application of the principle of universality that we advocate. This concerns the composition of the Executive Board, a subject on which we have repeatedly expressed our views since the thirteenth session of the General Conference.

2.16 Not all our member countries share equally in the rights and privileges of serving on the Executive Board, and this is especially true of the States in the Asian region. If Unesco members are to work in harmony and co-operation we can surely find ways and means of bringing about equality and justice on this important issue. Therefore, the Korean delegation wholeheartedly welcomes and supports the proposed modification of the composition of the Executive Board.

2.17 As one of the Asian countries most devoted to Unesco's principles and projects, Korea would like to join other Asian Member States in urging that fair and just consideration be given to this matter during the present session. Recalling the resolution adopted unanimously at the Meeting of Asian National Commissions held in Tokyo last September, our delegation earnestly hopes that a satisfactory solution (taking into account the reasonable wishes of all Asian countries and with the wholehearted support and understanding of the other Member States) will become a reality at this Conference. Thus all Member States, without exception, would be enabled to participate in the work of the Executive Board in future, and the universality which we seek would be embodied in our organizational procedures.

2.18 Our delegation is happy that the Unesco programme in Korea should have found a good climate and fertile soil in which to flower and mature. The increased support by the governmental authorities concerned, the trust and confidence placed in us by the non-governmental organizations and institutions, and the general public's approval of, and enthusiastic participation in, our diversified Unesco activities in education, science, and culture have opened new vistas.

2.19 I am very proud to inform you that early last year the Korean National Commission for Unesco realized its long-cherished dream of constructing an imposing building with a total floor space of over 1,300 square metres. This is known as "Korean Unesco House", and is situated in the heart of our capital city, Seoul.

2.20 This large modern building will soon be dedicated to the lofty ideals of Unesco, as a focal centre for Unesco activities in Korea and other international ventures. Unesco's activities in Korea rest on a firm foundation and are already proceeding most satisfactorily. We hope and believe they will develop even further in the years to come.

3.1 **PRESIDENT:**

I thank the Head of the delegation of the Republic of Korea for his contribution to the debate.

3.2 I now call on the Minister of Education of Sierra Leone, the Honourable Mr. R. B. Kowa.

4.1 Mr. KOWA (Sierra Leone):

May I first of all on behalf of my government and my delegation, endorse all the tributes that have been paid in this hall to you, Mr. President, and to the Director-General, and add my warmest congratulations on your well-deserved election. I wish also to pay a warm tribute to the Secretariat and the Executive Board for the excellent way in which they have prepared this Conference, and especially for the extremely valuable documentation they have provided. I would like, too, to welcome the four new members of the Organization, the People's Republic of Southern Yemen, Lesotho, Barbados and Mauritius, and to say that we hope that the Unesco family will continue to grow both in number and in the diversity of culture represented in it. Lastly, I should like to express our appreciation of the policy of closer co-operation and collaboration between Unesco and other international organizations and agencies, which we hope will enable Unesco to perform its functions more efficiently.

4.2 I wish now to draw your attention to what appear to me to be the most important problems facing developing countries today in the fields of education, science and culture. The first of these relates to regional planning, co-operation and re-grouping. In colonial West Africa, there was considerable co-operation of this type, and I need only mention here the names of bodies such as the West African Rice Research Institute, the West African Cocoa Research Institute, the West African Institute for Social and Economic Research, and the West African Examinations Council, to illustrate the progress we had made in regional co-operation in education and science. Unhappily, with the coming of independence, national prestige intervened, and all but the last-named of these bodies have now disappeared, their functions having been taken over by national institutions, such as universities. We are happy to note that regional economic co-operation has very recently sprung up in West Africa and we hope it will work successfully.

4.3 In this connexion, may I suggest that, without in any way reducing the rôle of these national institutions, we in West Africa should re-examine the need for regional co-operation. Unesco could assist us to rebuild the bridges of co-operation between us so as to avoid wasteful duplication of effort, particularly in the fields of university research and teaching. In the opinion of my delegation, it would be useful to set up an advisory commission to look into this matter at the earliest opportunity.

4.4 My delegation would also like to suggest that the chiefs of missions at present resident in West Africa should, between them, serve all the other States in the region.

4.5 A second problem concerns the exodus of young people from rural to urban areas. It is not often realized that education in countries such as ours can very easily become an anti-social force in the sense that it draws people out of their own communities into new communities where codes of behaviour and manpower needs are so different that the environment can actually become hostile to the newcomer. In his search for primary education, the African often has to leave the small village for the large village; in his search for secondary education, he must leave the large village for the town; and in his search for higher education, he must often leave the town for the city. Every time he moves, he acquires not only a new set of skills and ideas, but also a new set of tastes; and too often the skills cannot be used nor the tastes gratified in the community from which he originally came.

4.6 We cannot easily reverse this movement towards the centre; this centripetal force in our educational systems is inevitable, but we believe that there are ways in which we can counteract some of its most harmful effects. For example, we can improve the social amenities and employment opportunities in our rural areas; we can establish some of our highest institutions of learning well away from the city, as we have done by placing our Njala University College in a small community 120 miles from Freetown. Provision is made for the training of agricultural and home economics teachers at this institution. We can set up cultural centres in rural areas (I shall return to this later). We can introduce more rural subjects into our curricula at all levels, from primary school to university.

We can diversify the secondary school system not only by establishing secondary schools throughout the country as rapidly as the national budget will allow, but also by diversifying the curricula of each school to ensure that they reflect the manpower needs of the local community. For an urban school this would mean including commercial and technical subjects; for a school in a fishing village it would mean including subjects such as boat-building, net-making and fishing as is being done in a new secondary school at Shenge on the southern coast.

4.7 My delegation wishes to associate itself with the remarks of previous speakers from developing countries on the critical question of the bottleneck between primary and secondary schools and the heavy wastage of primary school leavers owing to lack of accommodation in secondary schools. We strongly support the idea of establishing rural polytechnics, farm and craft centres and rural institutes to provide training in farming and useful local trades and crafts for the growing numbers of youth who leave the primary schools unprepared to earn their livelihood. We believe that there is a pressing need for this kind of institution at this stage of our development.

4.8 At the same time we must not neglect our universities, the custodians of our intellectual heritage and the explorers of the frontiers of knowledge. But here, too, new emphasis should be encouraged. For example, Unesco should, wherever possible, hold seminars, symposia and training courses of a scientific or technological nature in the universities of developing countries. I note that Unesco selected Denmark for a training course in marine biology last year, and invited participants from West Africa. I feel sure that our Danish friends would be the first to agree that there are good reasons, scientific as well as financial, for holding the next such training course in an area such as West Africa which has a rich marine life, and where at least two university research institutions, in Abidjan and Freetown, are active in this largely unexplored field. The same applies to related fields such as agricultural education, home economics, and the natural sciences. In all of these, Unesco can, I feel, do more than at present to assist our universities to correct the present imbalance in favour of the arts.

4.9 There is also the problem of literacy. My country is more than 90 per cent illiterate, so I can speak with feeling on this subject. The illiterate man is often a very good judge of men, but he is a poor judge of ideas because he is cut off from the mainstream of human thought. Worse still, his productivity is low because he is cut off from most of the techniques and skills which mankind has developed to raise his standard of living and ward off his natural enemies, namely poverty, ignorance and disease. But when a country is already spending nearly a quarter of its national budget on institutional education, as ours is, there is little left for literacy. Unesco has already helped our country by conducting a survey of the literacy situation. Our government accepts the main recommendations of this survey, namely that a pilot project in functional literacy should be conducted amongst the farmers of Kenena district, but we lack the funds to carry out this project and we need further help from Unesco.

4.10 Finally, allow me to take together two problems, those of youth and culture, which I believe are closely related. The crisis of youth, to which the Director-General referred so eloquently in presenting his report earlier this month, can, I suggest, find at least a partial solution in the more energetic promotion of cultural activities. A seminar organized last week by the United States Embassy in Paris found that the most revolutionary students both in the United States of America and in France came from the upper middle classes. This suggests that their hunger is not physical. Could it not then be at least partly cultural? Do these young people not take to the streets because we have failed to give them the opportunity not merely to appreciate but to contribute their own distinctive quota to our cultural heritage of art, music, the theatre, the dance, and of philosophic reflection also? The only field in which we really give young people the facilities they deserve is in sport because we older people know we cannot compete with them favourably. I suggest that Unesco's Departments of Culture and of Out-of-School Education should study this problem together very carefully. Far more money should, in our view, be spent by Unesco and its Member States

on providing cultural centres for young people where they could, under the same roof, either carve a mask, paint a picture, hold a political debate, play the piano, take part in a play, listen to music, or dance their own native dances, according to their own particular gifts. Perhaps then the countries of Europe and America would not have to call out the riot squads so often. Certainly we in Africa would not then copy foreign cultures so slavishly, and all of us would enrich our cultural heritage far beyond anything we can imagine at present. Such centres would be expensive to construct, however; and here again I venture to ask whether Unesco, with the relatively insignificant sums it has set aside for youth and cultural activities, is really showing a proper sense of priorities? This is a question for the Secretariat and the Member States to consider, and which seems to have been overlooked in document 15 C/65, "Report on Youth".

4.11 To sum up, these seem to be the major problems of our day and of our region, in the solution of which Unesco can make an important contribution; first, the promotion of regional co-operation, secondly, the arrest of rural drift; thirdly, the reform of university education; fourthly, the spread of functional literacy; and fifthly, the harnessing of the intellect and imagination of our youth for the enrichment of our cultural heritage and the combating of social unrest.

4.12 May I end by assuring you of the great importance Sierra Leone attaches to its membership of Unesco. If we are sometimes critical, it is precisely because we feel that it is not only the right but the duty of a good member to be critical. I assure you of our continued devotion to the promotion of education, science and culture in all their aspects; as the most suitable means of promoting international relations, co-operation and peaceful coexistence.

4.13 I would also like, on behalf of my delegation, to thank the French Government and people for the warm welcome and courtesy they have extended to us.

5.1 PRESIDENT:

I thank the Honourable R. B. Kowa, Minister of Education for Sierra Leone, for his contribution to our debate.

5.2 I now call on H. E. Mr. Brian Lenihan, Minister of Education of Ireland.

6.1 Mr. LENIHAN (Ireland):

Mr. President, ladies and gentlemen, I intend to be brief and to confine my remarks to a few topics.

6.2 At the outset, I should like to express satisfaction with the general organization of the Conference and the arrangements for discussion of matters of detail in sub-commissions, while limiting the number of the commissions meeting at any one time so as to make it possible for smaller delegations to play a reasonable rôle in the discussions.

6.3 It is not easy for an organization of the size and scope of Unesco to devise rules of procedure which provide adequate opportunities for delegations from its Member States to become actively involved in every aspect of the framing of policy, without thereby hampering the work of the Organization. The degree of delegation to the Director-General and the Secretariat must be considerable, and the opportunity for States not represented on the Executive Board to keep in touch with developments and to seek to influence policy is mainly afforded through participation in the General Conference.

6.4 The Director-General has expressed the view, in the Introduction to the Programme and Budget 1969-1970, that the system of consultations which has been in operation for the last three financial periods could probably be dispensed with if the General Conference were to reorganize its work so as to devote more time and attention to the preparation of directives concerning future programmes for his guidance and that of the Executive Board. The Irish delegation, for its part, would be in agreement with a proposal for the maximum

degree of discussion of the future programme in the programme sub-commissions, provided always that the sub-commissions were kept to a limited number. We are pleased to note that recommendations made by delegations, including the Irish delegation, during the course of discussions in the programme sub-commissions in 1966 appear to have resulted in satisfactory proposals in the Programme for 1969-1970. My delegation therefore welcomes such further improvements in this procedure as may be found feasible with a view to conveying to the Director-General the collective views of the Member States and, at the same time, keeping the technical work required for the preparation of the budget as light as possible, thus enabling the Secretariat to devote its time to the maximum extent to its essential task of carrying out the approved programme.

6.5 I must, however, express one note of anxiety and concern. The present arrangements for the discussions on future policy in the programme sub-commissions would not meet the case of projects already included in the existing programme which may not be included in the following biennium. The same consideration applies to the question of leaving aside certain projects, during the course of the execution of the approved programme, because of the inadequacy of resources to meet all commitments. The Irish National Commission has expressed its disappointment that a project in the cultural section to which it contributed a good deal of effort has not reached fruition. The new budgetary arrangements for costing, representing an important advance towards full budgeting, will go far towards removing the second of the two difficulties which I have mentioned. I commend the first to the further attention of the Secretariat.

6.6 The percentage increases in the budget for 1969-1970 as between the chapters dealing with education, science and culture are uniform, and result in the maintenance of the existing priorities. The factors which made it necessary to introduce a system of priorities have been discussed on previous occasions, and need not be taken up again. The Director-General has explained that the proportion of projects in the culture chapter which are still at an early stage is relatively high, and that, accordingly, these projects are less likely to expand rapidly during the biennial period immediately ahead. He also states that this chapter has, since 1967, been undergoing a gradual and far-reaching overhaul. The general inference is that increased activity in this area may be expected in the near future. As Minister for Education, I welcome these assurances. I am well aware that a system of priority necessarily means more support for some activities and less for others, but I also consider that the promotion of cultural activities is fundamental to educational progress, and I recognize quite clearly from his observations that the Director-General also holds that view. It is true, in my opinion, that it is only when the separate efforts in relation to education, science and culture converge that Unesco will have achieved a full unity of approach in this matter.

6.7 The problem of duplication or overlapping of activities of international organizations is a source of concern for many delegates as well as for the organizations themselves. Delegations to which this question causes concern are well aware that in this connexion one must never judge the book by the cover. The fact that two studies bear the same or similar titles is scarcely *prima facie* evidence of duplication. The studies may have different aims, be based on different premises and may be conducted on different lines. It must be accepted, nevertheless, that the possibility of duplication between the activities of international organizations leading to waste of effort and scarce resources is a real one, unless precautions are taken. On the other hand, the advantages of co-operation can be so great that no effort should be spared in seeking it. The Irish delegation, accordingly, welcomes the Director-General's attitude on this question and the extent of the co-operation in common areas of activities which it has been possible to achieve.

6.8 The problem for Unesco in relation to duplication arises on different fronts. There is the possibility of overlapping of functions as between Unesco and other Specialized Agencies of the United Nations, and between Unesco and such regional organizations as the Council of Europe and O.E.C.D. As regards the Specialized Agencies of the United Nations, the

Irish delegation has noted with particular satisfaction the type of arrangements for co-operation and joint action existing between Unesco and Unicef. It is at once a tribute to the high standing achieved by Unesco in the area of education and science, and to the wisdom and good sense of other organizations such as Unicef that they should seek the assistance and advice of Unesco concerning expenditure on development projects for the improvement of the living standards of peoples in the countries concerned.

6.9 This spirit of co-operation and mutual understanding in relation to common purposes should also extend to the local organizations working in the individual countries towards a common objective, and would set an example of orderly co-ordination of effort on the basis of specialized areas of competence and responsibilities. It would also give practical application to the proposition that expenditure on education should be treated as an investment, and have the effect of making extra funds available to Unesco in its efforts for the expansion of educational schemes.

6.10 As far as Unesco and regional organizations are concerned, I would like to express satisfaction at the close co-operation which my delegation understands to exist between Unesco and the Council of Europe with regard to the new Documentation Centre being established by the latter organization. The advantage of, and indeed the necessity for, close understanding is illustrated very clearly in this instance where a system of computerized documentation is proposed and where, accordingly, firm decisions on costing and procedures made at the outset will have very long-term consequences.

6.11 This position has been realized in many countries where great advances have been made in extending educational facilities on a quantitative basis, and where greater emphasis must now be placed on measures to improve the quality of the education provided. The increase in the number of students in schools and colleges of all kinds has raised many problems, foremost among them being the measures required to provide the diversity of courses suited to the new situation and thus improve the quality of education at all levels. In this respect, an organization such as Unesco can be of very great service to individual member countries by collecting and making available the accumulated knowledge and wisdom of so many different partners in the task of promoting education for the common good.

6.12 One of the recommendations made at the Conference of European Ministers of Education held in Vienna in November 1967, under the auspices of Unesco, concerned the provision of internationally comparable data and the standardization of educational statistics, terminology and definitions relating to higher education. The delegates had in mind the revision and up-dating of the very valuable documentation prepared for that Conference. In this connexion, I should also like to suggest that Unesco should consider the question of having the "World Survey of Education" similarly revised and brought up to date. The many changes in the national educational structures in the different countries which are taking place with such rapidity necessitate revision at relatively short periods if the publications are to continue to make their great contribution to comparative studies and general understanding of the educational systems.

6.13 Unesco has a very special concern with the progress of education and the raising of the standard of living in the developing countries, and the Director-General's appeals in this regard are all the more effective in that they reflect the difficulties and frustrations experienced in bringing about greater progress. The contribution which countries with different traditions and financial resources can make to a solution of this problem will vary in accordance with those traditions and resources. Ireland's people have for centuries been willing to serve in countries all over the world as teachers, doctors, engineers, and indeed in any of the professions. Some years ago, in order to contribute to the raising of educational standards in developing countries, we introduced a credit system in respect of salaries for service by teachers in foreign countries. The scheme has been very successful, and has encouraged more Irish citizens to serve abroad as teachers. On the occasion of a recent visit to various countries, our Prime Minister was particularly proud to meet so many Irish teachers, doctors, nurses and members of other professions willingly giving

their services for the advancement of the educational, social and economic development of these countries. It is our earnest wish to be in a position to continue to give such service in the future.

6.14 Many students from developing countries still have to seek facilities for higher studies abroad, despite the great efforts made by those countries in recent years to develop their educational systems, thereby, as the Director-General has stated on several occasions, imposing an inordinately high financial burden on their budgets. I am happy to say that comparative statistics show that Ireland is in the forefront of European countries in the provision of such facilities. We have also participated in the Unesco programme of scholarships for students from these countries, and I hope that students who came to us as scholarship holders benefited from their stay and enjoyed their sojourn among us as much as we enjoyed having them.

6.15 Unesco has consistently striven to bring to the notice of young people its aims and objectives in the cause of peace. It has promoted Unesco clubs and initiated the Associated Schools Project. It has undertaken a programme for the revision of school textbooks and for the promotion of the teaching of subjects related to civics and international understanding and responsibility. It is accordingly in a special way concerned with youth and youth affairs, and it is therefore not surprising that it should be particularly concerned about recent student unrest and should wish to play a part in resolving the problems which have arisen in this context.

6.16 Unesco is particularly well qualified to play an important part in relation to inquiries in this matter. Its close contacts with youth organizations in different countries and its work in the promotion of youth activities have earned it the confidence of young people. At the same time, its various other activities have brought it into close contact with teachers and administrators, and with governmental and non-governmental organizations.

6.17 Other international organizations are also concerning themselves with this problem. It is essential that close contact should be maintained between the various bodies and that the relevant conferences should be carefully and thoroughly planned.

6.18 We must guard against thinking of this problem in unduly abstract terms. We must not think of youth as an isolated entity; we must remember that the youth of today will be the adults of tomorrow, and that the adults of today were the youth of yesterday. The idealism and enthusiasm of youth are not new, and our present difficulties may have arisen from a failure of our society to adjust itself rapidly enough to changing circumstances.

6.19 The enormous increase in the numbers attending educational establishments - both formal and informal courses - inevitably calls for fresh thinking about the structures of our educational institutions, and the arrangements for their control and administration. It would, however, be unworthy of the faith and confidence which we place in the advantages of widespread educational progress to doubt that it should be possible to bring about such adjustments as are required in a spirit of reasonableness, responsibility and maturity of outlook on the part of all concerned.

6.20 We are passing through a transitional stage where the pace of change has been so great as to create a sense of bewilderment and make adjustment to a new order of things particularly difficult. If youth as a whole has never before enjoyed such educational opportunities, equally it has never been less protected from harassment and incitement to irresponsibility. We may be too ready to forget the responsibility of parents in this connexion, and the rôle of the family as an integral part of society. In the pursuit of progress and new concepts of living we may have overlooked some traditional values.

6.21 In conclusion, I would like to place on record the pleasure of the Irish delegation at the unanimous re-election of Mr. Maheu as Director-General. There could be no greater proof of the good sense and maturity of the Organization than that it should have shown its

appreciation of his services in such a spectacular way. No one could have achieved more in the six years since 1962 in the way of advancing the cause and raising the prestige of the Organization throughout the world. He has succeeded in forming it into a highly efficient operational organization, capable of meeting the most exacting requirements, while at the same time never losing sight of the high ideals and aspirations which marked its foundation and which have remained the inspiration of its policy and activities ever since. We all feel confident that under Mr. Maheu's continued direction Unesco will go forward to even greater successes in the future.

7.1 PRESIDENT:

I thank Mr. Lenihan, for his contribution to our debate, informing us of his country's activities and also calling our attention to some of the problems mentioned earlier.

7.2 I now call upon H. E. Dr. Gallardo, Head of the delegation of El Salvador.

8.1 El Sr. GALLARDO (El Salvador):

Señor Presidente, señores delegados: En nombre de mi Delegación y en el mío propio felicito al señor Presidente de esta Conferencia, Su Excelencia William Eteki-Mboumoua, de la Delegación del Camerún, por su elección para tan importante cargo, acontecimiento que debe considerarse altamente honorífico y que ha servido para evidenciar los méritos del profesorado y del magisterio africano.

8.2 En los primeros días asistimos en el seno de esta augusta Conferencia a otro acontecimiento no menos alentador que el anterior; la reelección para un segundo período del señor Director General, René Maheu. El señor Maheu ha demostrado no sólo ser la persona más apta para desempeñar el más elevado cargo de este Organismo Internacional, sino que también en él recaen las mejores cualidades para llevar a cabo en forma concreta los objetivos a corto y largo plazo que se propone realizar esta institución. Vayan nuestros parabienes y mejores augurios al señor Director General.

8.3 No podríamos desperdiciar estos instantes sin dejar de felicitar a la República mexicana por la paciente labor y el resonado triunfo que ha merecido con la organización de los XIX Juegos Olímpicos. Los griegos comprendieron a maravilla que el alma no se encuentra "ni en el cerebro, ni en los nervios, sino en la forma". Es decir, en la sede donde el mundo interior y el mundo exterior se entrelazan, en el hombre. Así el griego practica sus ejercicios físicos y sus competiciones atléticas mediante la combinación de las expresiones inteligibles del gesto y del sonido. Las pinturas murales y de las ánforas, los mosaicos y los frisos del Partenón nos hacen escuchar, podríamos decir, las músicas y las danzas al mismo tiempo que asistimos a las inclinaciones moduladas y cadenciosas del cuerpo humano. Los organizadores de la XIX Olimpiada transportaron, con inventiva digna de reminiscencia histórica, los Juegos Culturales a través de veinticinco siglos de incuria y de olvido. En fin, vayan para el Japón y los Estados Unidos nuestras expresiones de admiración por haber obtenido los premios Nóbel de Literatura y de Medicina, respectivamente. Hemos dejado en último lugar nuestra enhorabuena para Francia, país sede de la Organización, por haber merecido en la persona del Profesor René Cassin, el Premio Nóbel de la Paz, cuya atribución no puede haber sido más oportuna por la labor que mi antiguo Profesor de la Facultad de Leyes de París ha sabido desarrollar con la Unesco desde su fundación.

8.4 El Informe del Director General sobre las actividades de la Organización en 1967 ha retenido particularmente la atención de la Delegación de El Salvador, así como los informes sobre los Derechos Humanos y su relación con el vigésimo aniversario de su internacionalización, lo mismo que la celebración en 1970 del Año Internacional de la Educación. El informe sobre el colonialismo y el racismo y sobre la educación extraescolar, así como sobre el mejoramiento de las condiciones de trabajo del personal docente merecen nuestra aprobación franca y espontánea. Estimamos que se trata de estudios bien meditados y cabales, cuya puesta en práctica no puede estar en mejores manos que en las del señor Director General de la Unesco, quien con acentuada razón nos ha recordado en

el discurso pronunciado el 22 de septiembre del corriente año en Abú Simbel, la noción universal que contiene el patrimonio cultural de la humanidad. En la referida ocasión el señor Director hizo un llamamiento concreto a la solidaridad social y moral de la humanidad, por considerarla como una de las ideas fundamentales que debe promover la Unesco a través del mundo.

8.5 En fin, expreso nuestros parabienes al Consejo Ejecutivo y a su preclaro Presidente, su Excelencia el Dr. Atilio Dell'Oro Maini, por la forma magistral como han sabido plantear sus diversas recomendaciones a la Conferencia General, de todo lo cual es magnífico testigo la casi unanimidad que obtuvo en la plenaria la aprobación del presupuesto para el bienio 1969-1970.

8.6 Los rasgos que caracterizan la actual política educativa emprendida por el Gobierno de El Salvador son: se rechaza copiar servilmente los sistemas, métodos y procedimientos extranjeros tanto en el sector administrativo como en el educativo. Se estima, por otra parte, que el hombre debe tener conciencia clara de la dignidad de su condición humana y plena capacidad para la vida moderna. El sistema educativo debe traducir fielmente la realidad social y económica de la nación salvadoreña. El trabajador debe ser eficiente y para ello se impone el rechazo de programas intelectualistas. Mi Gobierno se esfuerza por obtener la supresión de la tendencia unilateral hacia las carreras universitarias. Desde el 20 de septiembre de 1967 se creó el Departamento de Bienestar Magisterial, el que funciona efectivamente desde enero de 1968, y que está encargado de todo lo relacionado con las prestaciones sociales o en favor del personal docente. Se orienta la educación hacia la formación de un tipo de salvadoreño adaptado a la realidad salvadoreña y se propone diversificar el bachillerato en siete tipos diferentes. Se han hecho los primeros ensayos de transmisión educativa por televisión y se elaboran los primeros guiones programados.

8.7 El sector de la educación constituye el 25,58 % del presupuesto general del Estado, lo cual constituye un aumento de 7,3 % con relación al presupuesto anterior. Dentro del presupuesto consagrado a la educación general, la educación primaria representa el 58,4 %, la educación media y superior el 9,9 % y la educación universitaria el 17,7 %, dejando para otros sectores la diferencia residual.

8.8 Fue para mí un feliz acontecimiento poder concurrir y tomar parte en los diversos comités de trabajo y en la reunión que se llevó a cabo del 6 al 14 de agosto del corriente año en la Sede de la Unesco y donde se elaboraron las Recomendaciones sobre el Planeamiento de la Educación. Que me sea permitido referirme a algunas de las ideas claves que mi Delegación expresó por mi intermedio en esa ocasión. Sostuvimos que debíamos crear la enseñanza secundaria plurivalente, al mismo tiempo que la diversificación de la enseñanza media y secundaria. Pensamos que el hogar, la escuela, la Universidad, las fábricas y las explotaciones rurales son entidades cuyas acciones respectivas deben penetrarse. Subrayamos que la escuela y el hogar deben continuar su labor benéfica en favor del niño de una manera indestructible.

8.9 Aprovechamos esta oportunidad, después de haber asistido en la Comisión del Programa a la reciente aprobación del Informe sobre el planeamiento de la educación, para expresar nuestras sinceras felicitaciones al distinguido Profesor Felipe Coombs, Director del Instituto Internacional de Planeamiento de la Educación, por la labor desarrollada con tanto éxito por este funcionario competente y acucioso.

8.10 Séame permitido referirme a un punto que no creo haya sido tratado en detalle en el curso de la presente Conferencia: diferentes problemas educativos se plantean según se trate de países desarrollados o de países que están en vías de desarrollo. Los sistemas de enseñanza no se adaptan a la nueva sociedad, tal como ésta está condicionada por sus respectivas necesidades económicas. Tanto en unos como en otros países, los presupuestos generales de la nación no alcanzan a soportar el incremento de los egresos provocados

por la educación. Estas insuficiencias ocasionadas por la relación "costo-eficacia" absorben por término medio entre un quinto y un octavo de los recursos nacionales. En los países desarrollados, el porcentaje de la población productiva con relación a la población total es menor que el porcentaje de la población en edad escolar con respecto al total de los habitantes. Este último porcentaje es siempre más elevado.

8.11 Para obtener un rendimiento mayor de las inversiones en la enseñanza es preciso modificar el proceso de la educación sirviéndose de nuevas técnicas y de métodos de gestión moderna. El Profesor Edward Denison estima en su reciente estudio referente a los Estados Unidos, que el 23 % del índice de crecimiento de la economía general y el 42 % de aumento de la producción por trabajador debe imputarse a la educación. Estos datos, con algunas variantes, pueden extenderse a América Latina, donde el Profesor T. W. Schultz piensa que el 72 % del suplemento de producción agrícola obtenido entre 1912 y 1949 debe imputarse a ciertos factores "residuales" distintos de los medios de producción ordinarios. Entre estos factores "residuales" el más importante es el de la enseñanza. El porcentaje correspondiente a la educación en el aumento de la producción general nacional fue de 45 % en el Brasil y de 50 % en México.

8.12 Obtenemos así una primera conclusión y es que, las inversiones en la enseñanza son grandemente productivas y rentables. Esto es verdad pero a condición de que aceptemos una segunda conclusión no menos cierta que la anterior, a saber, que la educación no se transforma en rendimiento bruto material sino al cabo de largos y prolongados años.

8.13 No basta modificar la orientación de los alumnos de la generación actual ni limitarnos a imponerles un programa acelerado de estudios. Precisamente, éste es el problema asaz complejo con que tropiezan los países recién surgidos a la independencia política. Los países colonizadores les han legado, en la mayoría de los casos sólo una élite suficientemente educada y hasta puede decirse cultivada. Pero se trata de un grupo restringido que se ve sometido a numerosas presiones políticas tanto internas como exteriores y que resulta cuantitativamente ineficaz. Baste recordar que la incidencia de la enseñanza en la economía general está subordinada al hecho irreversible de que los niños que nacían hoy frecuentarán las escuelas primarias entre 1975 y 1982, los establecimientos secundarios entre 1982 y 1986 y las Universidades entre 1986 y 1990. Los nacidos hoy serán los trabajadores plenamente competentes de principios del siglo XXI. Así se plantea en toda su agudeza el problema de la unidad nacional en los países recién ingresados a la vida independiente.

8.14 En fin, hay un punto sobre el cual todos los investigadores coinciden, al exigir que tanto en los países desarrollados como en los que no lo están la educación debe ser liberal y de calidad. Las encuestas efectuadas admiten como axioma que "la educación constituye el factor más importante para el éxito de los negocios". Para las gentes pobres o de escasos recursos un complemento de educación y particularmente de instrucción primaria constituyen, no hay duda, una ventaja inapreciable.

8.15 Una última observación es indispensable para señalar el espacio que separa el grupo de naciones ricas del de naciones pobres. En los últimos quince años los efectivos escolares han doblado y los egresos públicos para la enseñanza han aumentado en 6,5 % por año en los países industrializados y en 12,5 % por año en los países en vías de desarrollo. Pese a esos progresos, una tercera parte de los niños del mundo no frecuenta la escuela y si la tasa mundial del analfabetismo va en disminución (se estima en un 37 %), el número absoluto de los que no saben leer aumenta y es cada vez mayor, pues se cifrará en 800 millones en 1970. Dos factores contribuyen a este descalabro. El primero, la explosión demográfica es de todos conocida y no redundaré en detalles. El segundo, lo es menos. Se trata de que los niños que reciben una educación primaria en los países desarrollados (60 % de la población en edad escolar) abandonan la escuela antes de haber adquirido sólidos y durables conocimientos.

8.16 Asistimos, pues, no hay duda, a una rápida expansión de la enseñanza en el mundo, pero que no debe deslumbrarnos impidiéndonos ver la naturaleza de la verdadera tragedia.

Así, mientras que el presupuesto mundial de educación se cifra en 100,000 millones de dólares, en cambio, en los países no desarrollados, poblados por un número de individuos que constituye el triple del de los países desarrollados, el presupuesto invertido en el rubro educativo sólo es de 10,000 millones de dólares.

8.17 Abordo en estos momentos el meollo crucial del problema que caracteriza la crisis actual de la educación en el mundo. Los países industrializados están gobernados por un sistema de enseñanza clásica y tradicionalista. Otro tanto les sucede a los países en vías de desarrollo debido a todo lo que dejó asentado y al marco impuesto por las antiguas tradiciones. En ambos grupos de naciones asistimos a una crisis de la educación y a una inadaptación de las estructuras tradicionales. En ambos casos el rendimiento de la enseñanza desentona con las necesidades impuestas por la economía y la sociedad. He ahí las causas económicas y sociales que explican en gran parte la carencia de un potencial humano suficiente para hacer frente al desarrollo económico de la población de las naciones.

8.18 No es inútil referirse aquí al informe presentado por la CEPAL al Consejo Económico y Social de las Naciones Unidas en julio de 1964 y donde se señala que el ingreso por habitante, así como la producción interna de bienes y servicios tendieron a decaer desde 1963 en América Latina. Conforme a los datos que la misma CEPAL registró, las economías latinoamericanas mostraban "una incapacidad para absorber productivamente el crecimiento de la fuerza de trabajo y mano de obra que se desplaza de la agricultura". Existe en Latinoamérica un indiscutible incremento industrial, pero no logramos zanjar el estancamiento crónico ni las crisis agrarias permanentes. Entre 1950 y 1961, la relación de precios entre productos primarios y manufacturados significó para América Latina una pérdida del 17 %, equivalente a 10,000 millones de dólares. En este mismo período, la afluencia de capitales extranjeros (comprendidas las reinversiones) sumaron 9,600 millones de dólares. Pero las transferencias de fondos hacia el exterior totalizaron en ese período 13,400 millones de dólares, lo que significa que el desequilibrio de la balanza de pagos fue enorme, debiendo indicar, por nuestra parte, que la erosión del capital nacional ha persistido como un mal crónico, en detrimento de la estabilidad monetaria y financiera de estos países. Estos datos son suficientemente explícitos para comprender hasta qué punto la educación está vinculada con un nuevo enfoque estratégico del desarrollo agrícola, en forma de ayuda técnica y educación. Las cargas que impone la deuda exterior de nuestros países no pueden ser eliminadas mientras no se cree, por parte de los países importadores, un sistema de preferencias arancelarias para nuestras exportaciones.

8.19 Que baste este acopio de cifras, y paso ahora a examinar el problema psicológico que confrontan las naciones y que ha recibido diversos nombres, desde el de "acontecimiento", hasta el que supone que se trata de revueltas, de revoluciones y del despertar de las juventudes. Indiscutiblemente, la juventud desea participar en la vida política y cultural de la sociedad a una edad menor que lo hicimos los hombres de mi generación. Pero esto no es un obstáculo para que ello se realice mediante un intercambio inmediato y prolongado en los cuadros de la sociedad. La universidad, por su lado, debe esforzarse por compenetrarse aún más de la vida nacional hasta llegar, si es necesario, a ser una confederación de todas las profesiones y de todas las actividades del país.

8.20 Aclarados estos conceptos, paso a referirme muy brevemente al aspecto que explica la rebeldía estudiantil en América Latina y que, en mi concepto, es muy distinto a los que se dan en Europa y los Estados Unidos. Habiéndose consagrado en la mayoría de las universidades la autonomía, las juventudes universitarias latinoamericanas desean tener acceso a los puestos de importancia en la sociedad. Si se toma en cuenta que el ciclo de vida tiene en el hombre un promedio muy breve y que la precocidad es una de nuestras características, se comprenderá toda la agudeza del problema. Nuestras juventudes sostienen que la universidad se ha convertido en un bastión del conservadurismo y que los puestos en la sociedad son, por así decirlo, monopolizados por sus mayores. En fin, asistimos a una toma de conciencia del estudiantado, pero las inquietudes de los jóvenes son hoy universales. La universidad, que es el recipiente donde se vacían esas inquietudes, ha probado que vive alejada de la realidad nacional.

8.21 En su informe sobre la juventud, la Unesco ha demostrado querer intervenir de pleno en las próximas reformas. Señores delegados, precisamente el Gobierno de mi país declaró 1968 Año del Maestro Alberto Masferrer, quien nació en una pequeña ciudad salvadoreña de nombre evocador, Alegría, en el año 1868, y falleció en San Salvador en 1932. El lema de su carrera terrestre puede traducirse en "mejorar el niño para superar al hombre". El fue un verdadero precursor de la obra que luego ha emprendido la Unesco en materia de alfabetización. Que me sea permitido repetir estos versos de Alberto Masferrer, donde con una sensibilidad exquisita recuerda que la niñez y la juventud del hombre se opacan y se enturbian muchas veces por falta de conocimientos; pero que, a su vez, el hombre maduro y el viejo no hacen partícipes a la humanidad de los conocimientos adquiridos por carecer del ímpetu pródigo y desinteresado que caracteriza a la juventud. "Antes (en la niñez) faltaba luz en mi cabeza, ahora (en la edad adulta) falta luz al corazón". Os invito formalmente, señores delegados, a que, por medio de la Unesco y de nuestros gobiernos, entablemos el diálogo con las juventudes contemporáneas con la sana y recta intención de mejorar el ser humano y la sociedad en que vivimos para bien de todos los pueblos de la tierra. Muchas gracias.

(8.1) Mr. GALLARDO (El Salvador) (Translation from the Spanish):

Mr. President, fellow delegates: On my own behalf and that of my delegation, I congratulate the President of this Conference, H.E. Mr. William Eteki-Mboumoua of the delegation of Cameroon, on his election to such an important office, an honour which reflects the greatest credit not only on its recipient but upon the entire African professional and teaching body.

(8.2) Another, equally encouraging event which took place was the re-election of Mr. René Maheu as Director-General. Mr. Maheu has shown, not only that he is the person best fitted to hold the highest position in this International Organization, but also that he is ideally equipped to secure the implementation of its short-term and long-term objectives. We offer him our congratulations and best wishes.

(8.3) Nor can I refrain from congratulating the Republic of México on its patient preparation and triumphantly successful organization of the Nineteenth Olympic Games. The Greeks understood perfectly that the soul is to be found "neither in the brain nor in the sinews, but in the Form". That is to say, at the point of contact between the inner world and external reality - or more simply, in Man. Thus the physical exercises and athletic competition of the ancient Greeks were a combination of significant sound and gesture. The murals and amphorae, the mosaics and friezes of the Parthenon make us hear, as it were, the music and the dances of those far-off days at the same time as we contemplate the harmonious and rhythmic movements of the human body. The organizers of the Nineteenth Olympiad, with a rare combination of inventiveness and historical imagination, resurrected the true spirit of the ancient Games from the twenty-five centuries of neglect and oblivion in which they had fallen. Finally, we congratulate Japan and the United States on having obtained the Nobel Prizes for Literature and Medicine respectively. And, last but by no means least, we offer our warmest congratulations to France, host country of the Organization, on the award of the Nobel Prize for Peace to Professor René Cassin; there could have been no more fitting recognition of the work which Professor Cassin, my former teacher at the Faculty of Law in Paris, has so successfully undertaken with and for Unesco ever since its foundation.

(8.4) My delegation was particularly struck by the Director-General's report on the activities of the Organization in 1967 and by the reports on Human Rights in this, the twentieth anniversary of the Universal Declaration; and it looks forward with keen interest to the forthcoming celebration, in 1970, of International Education Year. The reports on colonialism and racism, on out-of-school education and on the improvement of the status of teachers deserve our warm and ungrudging approval. They are serious and careful studies, and their implementation could be in no better hands than those of the Director-General of Unesco, who reminded us more forcefully than ever, in his speech at Abu Simbel on 22 September last, of the principle of universality inherent in the cultural heritage of mankind. On that occasion, the Director-General appealed to mankind to cultivate that sense of social and moral fellowship which it is one of Unesco's principal duties to encourage.

(8.5) Finally, we congratulate the Executive Board and its distinguished Chairman, H.E. Dr. Atilio Dell'Oro Maini, on the remarkably skilful drafting of their various recommendations to the General Conference - an achievement to which the near-unanimity with which the 1969-1970 budget was approved in plenary session bears eloquent witness.

(8.6) I now turn to the educational policy of the Government of El Salvador. To begin with, it is our policy to avoid slavish imitation of foreign systems, methods and procedures in both the administrative and the educational sectors. We feel, moreover, that the individual must be fully aware of his dignity as a human being and thoroughly equipped for modern life. The educational system must faithfully reflect the social and economic realities of life in El Salvador. The worker must be efficient, and therefore we must eschew curricula of an over-intellectual type. My government is endeavouring to arrest the excessive trend towards university careers. On 20 September 1967 we established a Teachers' Welfare Department, which has been fully operative since January 1968 and is responsible for everything connected with social assistance or benefits to teachers. Our educational system aims at producing a type of citizen equipped for life in El Salvador as it is today, and to this end we are proposing to reorganize the graduation system into seven different classes. Educational television and programmed learning are being introduced on an experimental basis.

(8.7) We are spending 25.58% of our national budget on education - 7.3% more than in the last budget. Of the amount appropriated to educational purposes, 58.4% is spent on primary education, 9.9% on secondary and higher education, 17.7% on university education and the rest on various other sectors.

(8.8) I was happy to be able to participate in the various working groups and meetings of the international conference which took place at Unesco Headquarters from 6 to 14 August 1968 and at which the recommendations on Educational Planning were drawn up. Perhaps I may draw your attention to some of the key ideas which I put forward, on behalf of my delegation, on that occasion. We maintained that we must create a polyvalent form of secondary education while at the same time diversifying the existing intermediate and secondary education. We felt that the home, the school, the university, the factory and the farm must all interact, and that continued close collaboration between school and home is vital to the well-being of our children.

(8.9) Having been present at the recent meeting of the Programme Commission at which the report on educational planning was approved, we take this opportunity of offering our sincere congratulations to Professor Coombs, Director of the International Institute for Educational Planning, on the successful accomplishment of his task, to which he applied himself with his customary efficiency and zeal.

(8.10) I should like to mention a point which has not, I believe, received detailed treatment during the present Conference. Educational problems differ according as they refer to advanced or developing countries. Educational systems are not adaptable to the particular economic needs of new societies. In neither case can the ordinary State budget bear the increases demanded by expenditure on education, the cost-efficiency gap absorbing on an average one-eighth to one-fifth of national resources. In the advanced countries, there are fewer people productively employed than there are young people of school age. The latter invariably predominate in relation to total population.

(8.11) If education is to be made more cost-effective, new techniques and up-to-date management are needed. Professor Edward Denison estimates in his recent study that, in the United States, 23% of the growth index of the economy as a whole, and 42% of the increase in production per worker, are attributable to education. With some adjustments, these data hold true of Latin America, where Professor T. W. Schultz considers that 72% of the increase in agricultural production between 1912 and 1949 is attributable to certain "residual" factors unconnected with the ordinary means of production. The most important of these "residual" factors is education. The corresponding percentage increase in the gross national product attributable to education was 45% for Brazil and 50% for Mexico.

(8.12) This leads us to conclude, first, that investment in education is a highly productive and paying proposition. This is true: but only if we accept a second conclusion, no less certain than the first, which is that many years must elapse before such an investment shows any material return.

(8.13) It is not enough simply to direct the present generation of students into new channels or speed up their courses of study. This is the intractable problem with which the newly independent countries are having to grapple. The colonial powers bequeathed to them, in most cases, nothing more than a reasonably well-educated - and indeed cultivated - élite. But such an élite is a limited group which finds itself subjected to a great many political pressures, both internal and external, and which is numerically quite inadequate. It is enough to say that the effect of education on the economy as a whole is conditioned by the ineluctable fact that the children who are being born today will attend primary school between 1975 and 1982, secondary school between 1982 and 1986 and the

university between 1986 and 1990. Today's infants will be the fully-fledged workers of the early twenty-first century. And thus there arises, in its acutest form, the problem of national unity in the newly-independent countries.

(8.14) There is a further point on which all the experts agree, and that is that education, in both the advanced and the developing countries, must be liberal and of high quality. It is admitted on all sides that "education is the principal ingredient of success". For poor people and those of limited means a complement of education - especially at the primary level - is undoubtedly an immense advantage.

(8.15) One final point must be made if we are to realize the width of the gap between rich and poor countries. In the last fifteen years, school attendance has doubled and public expenditure on education has risen by 6.5% per annum in the industrialized countries and by 12.5% in the developing countries. In spite of this progress, one-third of all the children in the world do not go to school, and although the world proportion of illiterates (an estimated 37%) is diminishing, the absolute number of those who cannot read is rising steadily and will reach 800 millions in 1970. Two factors contribute to this poor outcome. First is the population explosion, on which I need not comment as the situation is known to us all. The second factor is less well-known. It is the fact that children receiving primary education in the developed countries (60% of the school-age population) leave school before they have acquired a sound and enduring foundation of knowledge.

(8.16) There is no doubt that we are witnessing a rapid expansion in world education, but we must not allow this fact to blind us to the true - and tragic - state of affairs. Thus, while world expenditure on education is of the order of \$100,000 million, the amount spent on education in the developing countries, with a total population three times the size of that of the developed countries, is only \$10,000 million.

(8.17) I now come to the crux of the present crisis in world education. The industrialized countries are governed by a system of classical and traditionalist education. The same is true of the developing countries, owing to the weight of ancient tradition and the fact of pre-established facilities. In both groups of nations, we are witnessing a crisis in education and a failure of traditional structures to meet contemporary requirements. In both cases, the field of education is not meeting the challenge of economic and social necessities. These are the economic and social causes which largely explain the lack of an adequate supply of manpower to meet the demands of economic development among so many peoples and nations.

(8.18) Here I may mention a report submitted by ECLA to the United Nations Economic and Social Council in July 1964, which stated that both imports per inhabitant and home production of goods and services have tended to decrease in Latin America since 1963. According to ECLA's data, the various Latin American economies were proving unable to absorb productively the increase in the industrial labour force produced by the drift away from agriculture. Notwithstanding the undeniable increase in Latin American industrial activity, we are not managing to overcome chronic stagnation and the perpetual agrarian crises. Between 1950 and 1961, the adverse terms of trade as between primary and manufactured products meant a 17% loss, equivalent to \$10,000 million, for Latin America. In the same period, the inflow of foreign capital (including reinvestment) totalled \$9,600 million. However, transfers of funds abroad during this period totalled \$13,400 million and this resulted in an enormous deficit in the balance of payments; thus the erosion of national capital has persisted as a chronic evil, undermining the monetary and financial stability of the countries in question. These figures make it easy to understand how closely the question of education is bound up with that of a new strategic approach to agricultural development, in the form of technical assistance and training. The burdens imposed upon our countries by foreign debt cannot be removed until the importing countries establish a system of preferential tariffs for our exports.

(8.19) Let us now turn from this accumulation of figures to the psychological problem facing the nations, which has been described in terms ranging from "events" to others suggesting revolts, revolutions or merely the awakening of youth. There is no denying that youth wishes to participate in the political and cultural life of the community at an earlier age than was the case with my generation. But there is no reason why this should not be brought about as the result of an immediate and prolonged dialogue within the existing framework of society. The universities, for their part, must endeavour to involve themselves still more deeply in the life of the nation; even to the point of embracing, should it prove necessary, the entire spectrum of the nation's professions and activities.

(8.20) I should now like to refer very briefly to the character of the student rebellion in Latin America, which I believe to be something quite different from what is taking place in Europe and the United States. Now that autonomy is the rule in the majority of universities, Latin American

students are demanding access to positions of importance in society. If we take into account the fact that Man's life cycle is extremely brief and that precocity is one of our characteristics, the seriousness of the problem will be realized. Our young people maintain that the university has become a bulwark of conservatism and that the important positions in society are by way of being monopolized by their elders. What we are witnessing, in fact, is an awakening of student awareness; but youthful unrest has now become universal. The university, which is the receptacle for all this unrest, has shown that it is out of touch with the life of the nation.

(8.21) In its report on youth, Unesco has indicated its desire to play a full part in the approaching reforms. As for my own government, it proclaimed 1968 as a commemorative year in honour of Alberto Masferrer, who was born in a small Salvadorian town with the evocative name of Alegría in 1868 and died at San Salvador in 1932. The guiding theme of his career on earth could be expressed as "to improve the child in order to transcend the man". He was a true precursor of the literacy work on which Unesco has now embarked. Let me conclude by repeating these verses in which, with exquisite sensitivity, Masferrer reminds us that Man's childhood and youth are often muddled and darkened by lack of knowledge; but that men in their prime or old age fail in turn to share with their fellow-men the knowledge they have acquired because they lack the generous and unselfish vitality which is characteristic of youth:

"Darkness envelop'd once the infant's head;
A man now, from his heart the light hath fled,"

I solemnly request that, through Unesco and our respective governments, we may initiate a dialogue with the youth of today for the sane and proper purpose of improving the individual and the society in which we live, for the good of all the peoples on earth. Thank you, Mr. President.

9.1 PRESIDENT:

Thank you Dr. Gallardo, for your most interesting information on education and productivity in your country.

9.2 I have pleasure in calling on H. E. Mr. Wynter, Minister of State in the Ministry of Education of Jamaica,

10.1 Mr. WYNTER (Jamaica):

Mr. President, I am pleased to join my colleagues in congratulating you on your election as President of this Conference. I am sure that it is no exaggeration to say that your inspiring leadership has already stimulated us all, and we are grateful for it.

10.2 May I also join in the welcome to the delegation from Barbados, our 124th member. This gives us in Jamaica particular pleasure, since Barbados is a distinguished leader in our Caribbean community and shares with us a common heritage and history and many of the problems of the developing countries in our area, while her citizens have a proud record in education and in service to their fellow-men. I am certain that the participation of Barbados in the work of Unesco will be a source of inspiration to us all.

10.3 May I also say a word of thanks and congratulation to the members of our Executive Board and to the Director-General and his staff for the excellent arrangements which have been made for this Conference. The thoroughness of the preparations and the remarkable production of helpful studies and papers have, I believe, helped us greatly in keeping to our time-table by more purposeful and hence briefer contributions not only in the general debate but in all the commissions and sub-commissions.

10.4 This, Mr. President, is International Human Rights Year, and you will therefore forgive me if I make reference to this subject, especially as it was my country which, on its entry into the United Nations in 1962, proposed that 1968 should be observed throughout the world in this way. We had hoped, Mr. President, that there would have been a very great effort throughout the world to improve the enjoyment of rights by people everywhere; at the very least, we had hoped that there would have been significantly fewer cases of violation of rights. Unesco has played a significant part in the production of excellent publications on apartheid and racial prejudice and other working papers and also by organizing meetings of experts on cultural rights as human rights, and on other related subjects. I

believe that we have succeeded this year in creating a greater awareness of these rights, but alas! the apostles of human rights and civil rights have at times endangered them by the violence of their demonstrations and the destructiveness of their protests. And, at other times, the harshness of their demand has induced violent reaction and repression by outraged citizens through their governments. In South Africa and Rhodesia, moreover, millions of people are denied their rights because of race.

10.5 As a result, our distinguished Director-General, Mr. Maheu, has reminded us in sombre language that, for the most part, this Human Rights Year has witnessed increased violations and regressions, that expedience on a national and international scale has triumphed over justice and rights, and that technocracy, that is the rule of scientific technology, reigns supreme over rights and other abstract virtues and ideals.

10.6 My delegation agrees with the Director-General when he points to the lack of any coherent ideology behind Human Rights. The diversity of interpretations given to the vague principles in the Declaration of 1948 is a grave example of this deficiency. Can it be, Mr. President, that in our deliberations in the international councils of the world, we have been paying too much attention to the forms and wordings of our declarations and covenants, and too little to their ratification and implementation? In any event, it is significant that the two covenants on economic and social rights and on civil and political rights have been signed by very few countries and ratified by none.

10.7 Mr. President, the gap between "promises" and "fulfilment" in this vital field will certainly continue to aggravate tensions. If, during this International Human Rights Year, we fail as countries even to decide to ratify these covenants, then we will have failed to ignite so much as a spark of hope in the hearts of the many people whose future depends to a great extent on our words and our action.

10.8 Among the subjects suggested by the Executive Board for this debate is the "problems of youth, with particular reference to those concerning the nature and function of higher education in contemporary society". Already we have heard some important statements from our fellow delegates on this subject. We will not soon forget the interesting speech by the French Minister of Education, Mr. Faure, on the problem of the young student, and it was the Director-General who included "Youth" in what he called the four crises - the others being development, education and Human Rights.

10.9 The preliminary study, "Report on Youth", in document 15 C/65 is an interesting survey of the problems and, although it is admittedly provisional, it says enough to shock us into accelerating the programmes of this Organization.

10.10 I do not believe that we should assume, on the other hand, that the events of the last year, engineered mainly by students and other young people, are a justifiable and incontrovertible condemnation of the policies which we have adopted at the national and international levels. Rather, they are an indication that we have been too late in starting and are doing too little in our programmes.

10.11 And here again, Mr. President, we must note that, whereas in the developing countries our problems are bound up with the rising birth rate and rising expectations, in the developed countries it is the birth rate which is declining while frustration and boredom are increasing. This antithesis does not suggest that family planning leads to boredom, but it is a fact that, in the developed societies, the young people who are the beneficiaries of all the economic and technological development of the last 20 years are bored and frustrated. They feel they are not participating and can make no contribution and hence they turn against the establishment. As one writer in a developed society puts it, "We are now living in a time when the central institutions of the traditional life of man are increasingly unable to command his allegiance and his obedience".

10.12 The Report in document 15 C/65 attempts to explain this, and it is gratifying to note that the Director-General has invited delegations to take part in a consultation on Thursday of this week to discuss "ways of increasing and improving the participation of youth in the implementation of Unesco's programme".

10.13 But is it not sad to reflect that very often we become militant apostles of change only in response to violent behaviour and demonstrations by the young? Are we to believe that violence is the only justification for change and the only spur to action? Surely Mr. President, one of the major tasks of this Organization of ours is to assist the world to use education itself as an instrument of social and economic change by other than violent means. May I also remind the Conference that because of the magic of modern communication media our young people in the developing societies have almost certainly been affected by information about student action in the developed societies. Since our major problems continue to be poverty and unemployment and their social concomitants, it is more than probable that student revolt in imitation of the developed societies will, in a peculiar expression of neo-colonialism, obtain violent support and co-operation from the poor and the illiterate.

10.14 History has shown us, Mr. President, that the frustrated but privileged can make dangerous bedfellows with the poor, desperate and ambitious. It will be too late when they themselves realize that the very state whose security they endanger is the only effective machinery for change.

10.15 Hence, as I believe that our work in Unesco is prevention rather than cure, it is right for us to devote much study and research to new social and educational human techniques, but we have not much time. The answer to what is likely to happen in five years' time must be found and applied now, and if the youth demonstrations have done nothing else, they have certainly brought home to us the urgency of our task.

10.16 In 1966, at the fourteenth session of the General Conference, when proposing that, in addition to its educational films, Unesco should draw up a definite programme to produce cinema and T.V. films providing a full course in natural and technological sciences and in agriculture, as well as general instruction in the new mathematics, I said "The common colonial past of the sets of developing countries, makes it easy, because of the similarity of their educational systems, for a single science course to be effective in a series of countries. But I should like to stress again the need for relating the courses more closely to the environment of the developing countries rather than following too closely the traditional patterns from which their systems of education have been derived".

10.17 In repeating the two simple but important proposals, Mr. President, may I also point out that the university crisis in the developed countries, where students have been questioning the relevance of existing disciplines and courses, has now reached the developing societies, and this is all to the good! We in those countries cannot afford to wait for half a century before reorganizing university education so as to satisfy the needs of society, while bearing in mind the need to educate the individual not only to work in his society, but to "live" effectively in it.

10.18 I was grateful to Mr. Prentice of the United Kingdom for reminding us all that when there is a divorce between the university and employment needs - as frequently happens even in some of the developing countries - "the scarce resources devoted to education and training yield a very low return". It is a sad fact that the system encourages the young graduate to look only to research and very often to irrelevant research. This, in turn, in our developing society, leads to a "gap" between the university man and the rest of society, a gap which neither is eager to bridge. The "gap" of misunderstanding then leads to frustration and in the unsettled atmosphere progress itself is retarded.

10.19 But there is one further "role" of the university in developing societies to which attention must be drawn. It is the inculcation in the students of their responsibility to

serve the community which has sacrificed so much in order to train them. Unless ways are found to do this effectively in the newer countries, then, Mr. President, we will lose the dynamics of social action, and imaginative ideas for development will continue to come from outside via technical assistance. For while technical assistance has been essential to us, surely, Mr. President, it is the objective of technical assistance programmes to eliminate the need for technical assistance and promote development to the stage of technical co-operation. I believe you will pardon me if I again take this opportunity to point out that informal technical co-operation already takes place through the "brain drain" from the developing to the developed countries. But this is haphazard and uncontrolled and of little short-term benefit to the poorer countries.

10.20 And in the context of educational training and techniques, may I, like other delegates, refer to the problem of middle-level manpower: we would like to have seen a less modest provision in the adult education section of the draft programme for Unesco's involvement in this problem. We believe that a higher priority should be given to the training and status of intermediate manpower. In developed as well as developing countries these people have not been given the consideration they deserve. Their rôle in modern societies is either not given thought or at best is considerably under-rated. These are the doers and technicians without whom modern science and technology cannot function. The skills and the attitudes that they bring to the task of applying science and technology to industrial and social development determine success or failure.

10.21 And now, Mr. President, may I say a few words on the second Development Decade from the point of view of man and the development of human resources. It is obvious that our goals and policies for the second Decade must flow from an examination of the experience of the first. Jamaica's experience during the first Decade has not been unique, and so there may be some point in generalizing from our experience. The lessons of the first Decade appear to be: (a) that aid has been too little and often too late; (b) that human resources may constitute an important bottleneck in development - due to scarcity of skills - hence the realization that education is as much a matter of economic as of social development; (c) that the communication of technical knowledge is difficult, so that new knowledge must be assimilated and adjusted to the level of understanding in the receiving society; at the same time, receiving society must itself generate technological changes in view of the high rate of obsolescence of imported technology; (d) that economic development and growth do not necessarily guarantee the solution of all human problems - especially unemployment; (e) that the problem of excess population cannot be solved by emigration since emigration outlets are not dependable and selective migration results in brain drain or loss of scarce skills; (f) that cultural development and the identification and preservation of the cultural heritage are a basic element of development - embracing economic, social and educational activities and contributing to national pride and mystique without which nations cannot endure.

10.22 It would therefore seem to us, Mr. President, that given the experience of the first Decade, the emphasis on planning for international assistance and co-operation in the second Decade should be on: (a) higher priority for the reduction of unemployment, with development strategy including a frontal attack on this problem; (b) higher priority for investment in human resources through education, including functional literacy; (c) greater attention to the problem of distribution of the fruits of development; (d) greater emphasis on relating technological development in developing countries to resources and the stimulation of research in technology in the countries themselves; (e) greater attention to assistance to, and co-operation with, developing countries which have no ancient cultural monuments but are seeking to identify their cultural heritage.

10.23 May I now, Mr. President, refer to two of these priorities in the Jamaican context. Our long-range educational planning is now being geared to assure: (1) adequate primary secondary school places for all, so that general education will facilitate greater cultural development; (2) adequate training in the industrial and agricultural skills needed to meet

the requirements of the economy; (3) the training of the necessary number of teachers to satisfy the demands of educational expansion.

10.24 But these are long-term goals; already the shortage of trained teachers is most acute and it is suggested that, in addition to other programmes, Unesco might assist through arrangements for subsidizing the transfer of teachers and the phasing of school programmes between those countries with an adequate supply of teachers, and those without, so as to deploy the world's teaching force more rationally.

10.25 Over a century ago, Henri Christophe, the third President of the then newly-independent Haiti, drove his people almost savagely to build monuments of stone, of which the citadel remains today as a reminder of this man's ambition and greatness. When asked by an English admiral why he was extending scarce resources and so much human energy on his monuments, Christophe is reported to have replied that the English had their battles, their castles and other monuments to remember and give them pride; his people had only the confused memory of their slavery, and so he had to build in order that their descendants would have something to remember.

10.26 We in Jamaica have been engaged, especially since our independence, in looking into our cultural heritage in order to identify it more accurately and hence, in Christophe's phrase, provide our people with things to remember. Unesco's assistance in this respect would be one of the most effective ways of implementing the fourth paragraph of the Preamble to its Constitution and carrying out one of its main functions as stated in Article I.2(c).

10.27 We should like to propose that Unesco give consideration to assisting in the establishment of a scientific laboratory in Jamaica to seek and devise new methods of preserving antiquities which have been exposed to tropical marine conditions. This is urgent for us and for the new world, because of the archaeological discoveries made at Port Royal, Jamaica, and the proposed excavation of an area just off the coast of Seville, Jamaica, where it is believed caravels of Christopher Columbus may be lying. This area was located by means of highly specialized electronic equipment invented by Dr. Harold Edgerton of the Massachusetts Institute of Technology. I need not stress the historical importance to the whole world of such findings, since there is not, as far as we know, a single significant relic in any museum in the world that can be associated with Columbus. These findings would in effect be the first tangible evidence of Columbus' visits to the New World.

10.28 The artifacts already discovered at Port Royal have aroused our interest in finding appropriate preservation techniques. This sunken city is considered by many to be the most important marine archaeological site in the Western Hemisphere, and successful excavation could well show the same dramatic and spectacular results as the recent excavation of the ancient Italian city of Pompeii. The rich and famous city of Port Royal was the haunt of many of the most notorious pirates and buccaneers of the Seventeenth century, Sir Henry Morgan being perhaps the best known and the most successful. In 1692 it was destroyed by earthquake and submerged.

10.29 Three hundred years later, in 1965, my government began excavations and, although work has covered only five per cent of the total area, the archaeological results have already been fantastic. Whole houses have been located under the water, fine examples of pewter and silverware have been recovered, and in fact, I am told that more artifacts have been recovered thus far than from all the shipwrecks which have been excavated throughout the Western Hemisphere during the past twenty years.

10.30 But the problem, Mr. President, is that the present techniques of preservation are inadequate to deal satisfactorily with these antiquities which were exposed to tropical marine conditions. I shall append to this statement a description of the technical difficulties, and I need only add, as I am pleased to do, that the Unesco Secretariat has already shown a great deal of enthusiasm for these projects. I ask my colleagues in this Conference and

on the Executive Board to support this archaeological campaign and in particular to establish a laboratory for research into preservation techniques, as the results will be of immense international significance and cultural impact. Archaeology of the period following the mediaeval age is a field only recently regarded as of interest and worthy of pursuit, and we believe that Port Royal and the possible find of Columbus' ships will be of interest to scholars and students throughout the world.

10.31 And now turning to the question of National Commissions, it is our belief that the greater the effectiveness of these, the greater will be the effectiveness of international action and co-operation through Unesco. For this reason we have supported those who have called for a greater percentage of Unesco's budget to be devoted to co-operation with National Commissions. We support the principle of the National Commissions because this is the machinery devised to ensure participation not only at the governmental level but among citizens ready and willing to help.

10.32 We have been reminded, Mr. President, that lack of participation has been the cause of some of the youth demonstrations in the developed and developing countries. This can also be true in cases where everything is done for a country without that country participating in the development plans and their implementation. I shall not continue to run the risk, Mr. President, of provoking a revolt among my colleagues by a too lengthy address. I should just like to remind this Conference that our major task in all our plans must be to seek to harness the enthusiasm and energy of youth to the experience and maturity of our leaders and other citizens.

10.33 Our task is more difficult because of what Mr. Faure referred to as the decline in family patterns and in the traditional structures. The American, the late Mr. Wendell Wilkie, wrote of "one world" in an idealistic sense, after his visits abroad in the early forties, and modern technology has made our world increasingly one. A major result has been the radical decline throughout the world almost simultaneously, of traditional structures. The family has given way to the village community, the village to the district, the district to the city and the city to the nation, and the nation to the international scene - which is not traditional. The traditional patterns were suited to an isolationist world, and therefore we must seek the new patterns which are emerging in an age of "instant" communication and instant publicity. In other words, we no longer have time to reflect at leisure. Understanding of a situation has to be "instant" otherwise "instant" conflicts will arise. But, Mr. President, I am optimistic enough to believe that our world may be passing through what St. John of the Cross called "the dark night" of its soul and that we have rarely had a greater opportunity to save our world. The challenge is clear and the time is now.

10.34 I close with the words of that great martyred Civil Rights leader, the late Dr. Martin Luther King, replying to those who argued that time will solve everything, he said "There is an answer to the myth of time: It is that time is neutral, it can be used either constructively or destructively ... Now is the time to make real the promises of democracy, now is the time to make justice and freedom realities for all of God's children".

11.1 The PRESIDENT:

Thank you, Mr. Wynter, for your wide-ranging, forceful and eloquent contribution.

11.2 I now call upon Mr. Saïd Abdul Khaïr Al Noban to speak in the name of the People's Republic of Southern Yemen.

12.1 Saïed Abdul Khaïr AL-NOBAN (République populaire du Yémen du Sud). - (Discours prononcé en arabe. Transcription de l'interprétation.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, maintenant que nous connaissons le vent de la liberté, que nous savons ce que sont la souveraineté et l'indépendance d'un pays, je vous apporte, au nom du peuple de la République populaire du Yémen du Sud,

le salut de ceux qui ont combattu sur les monts de Radfan - ces monts qui ont vu la première échauffourée de la révolte contre l'occupant et qui sont restés embrasés jusqu'au moment où le colonisateur a été expulsé, en dépit de sa force, de sa stratégie et de ses armes modernes. Nous, peuple de la République populaire du Yémen du Sud, nous avons foi en la vie libre et digne, et cette foi a été plus forte que les armes de l'occupant.

12.2 C'est un grand honneur pour la République populaire du Yémen du Sud que d'être membre de l'Unesco et de pouvoir exprimer ici ses idées en toute liberté et originalité. Nous en sommes, à juste titre, fiers et heureux. Voilà le sens de l'indépendance pour laquelle nous avons lutté, pour laquelle nous nous sommes sacrifiés. L'occupant a quitté notre pays d'une façon que le monde n'avait jamais vue, car il a tout simplement fui. En reprenant notre place parmi les pays frères du monde, nous nous engageons envers tous ces pays à poursuivre dans la même voie et à nous attacher aux principes de cette Organisation en ce qui concerne la défense des droits de l'homme et la promotion de la compréhension entre les peuples pour assurer la paix. Nous défendons tous ces principes sur les bases du droit et de la justice et sans hypocrisie ou détour aucuns.

12.3 Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de rappeler ici certaines règles générales, notamment que les principes et les idéologies sont faciles à établir et que c'est la phase d'exécution qui suscite des points de vue contradictoires et souvent des oppositions. Je suis convaincu que c'est en oeuvrant avec sincérité et en étant décidés à appliquer de tout coeur ces principes et ces idéologies que l'on peut effectivement atteindre les fins visées.

12.4 Pendant les quatre jours que j'ai passés au sein de cette Organisation, j'ai vu s'exercer beaucoup d'activités qui tendent toutes à assurer la paix. J'ai étudié les nombreux projets qui, dans le Projet de programme et de budget pour 1969-1970, visent à développer la coopération et la compréhension internationales. Je suis convaincu que la majorité des délégués ici présents agissent avec un sérieux certain pour atteindre ces objectifs. Il en est cependant quelques-uns qui semblent acquiescer, mais dont l'acquiescement n'exprime pas le désir d'appliquer les principes acceptés. Il y a à cet égard des sacrilèges, et l'on peut voir notamment, quel mépris et quel dédain manifeste pour les choses sacrées le gang israélien qui occupe la Palestine. La dernière manifestation d'ironie d'Israël, la dernière de ses actions mensongères, est constituée par la déclaration faite jeudi dernier à cette tribune par son représentant, lorsqu'il a soutenu qu'Israël n'avait pas suspendu l'application des programmes scolaires dans les écoles de l'UNRWA, mais avait simplement interdit l'emploi des livres contenant des appels à la haine, à l'animosité et à la rancœur. Que de mensonges et de tromperies !

12.5 Qui donc accepterait de croire qu'Israël tient à voir les enfants palestiniens recevoir une éducation adéquate, alors qu'il a créé la situation anormale d'aujourd'hui, qu'il a chassé de leurs maisons ces enfants et leurs parents, qu'il les a spoliés de leurs droits et a détruit leurs foyers ? Comment Israël, qui, par ses actes, a rempli le coeur de ces enfants de haine et de désir de vengeance, peut-il aujourd'hui prétendre arrêter cela ? S'agit-il, de sa part, d'un sentiment de culpabilité ? Je ne le crois pas : Israël ne connaît pas ce sentiment. C'est la haine pure et simple, c'est l'esprit de vengeance qui, en fait, anime Israël ; et Israël essaie de trouver un prétexte à son attitude dans les principes de l'Unesco.

12.6 C'est pourquoi nous invitons la commission chargée d'étudier les programmes dans les écoles de l'UNRWA à tenir compte de ces faits et à sauvegarder le patrimoine culturel arabe et l'héritage de la Nation arabe. Cette commission a une grande responsabilité et les résultats de son action seraient gravement affectés si les sentiments, les émotions et l'instruction de ces enfants se trouvaient détournés dans le sens que désire Israël. Car l'essentiel du programme destiné par l'UNRWA à ces enfants vise à leur permettre d'être des enfants arabes par la pensée, la culture, la religion, l'histoire, et à ranimer en eux le sens de l'action humaine.

12.7 Monsieur le Président, après avoir étudié le Projet de budget pour 1969-1970, je tiens à dire que le Gouvernement de la République populaire du Yémen du Sud en accepte les grandes lignes, en partant du principe que l'action de cette organisation et des autres organisations internationales doit permettre de sortir, comme il convient, des crises artificielles où se trouve plongé le monde actuel. Les projets à long terme doivent permettre l'interaction et le rapprochement conscient entre les peuples. L'esprit de fraternité et d'amitié doit nous diriger et, lorsque nous approfondissons l'objet de réunions telles que la présente session de la Conférence générale, lorsque nous examinons des programmes objectifs, ainsi que la stratégie qui permet de les mettre à exécution, nous tendons à créer une société internationale dominée par l'esprit de fraternité et de paix, par la morale et les vertus et non pas par la loi de la jungle - une société où l'on respecte tous les individus pour leur valeur et leur travail, sans aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion ou la langue.

12.8 Les projets qui sont soumis pour étude à la Sous-Commission I (Education) de la Commission du programme méritent d'être examinés de près, d'autant plus qu'ils jettent une vive lumière sur les besoins des pays développés et des pays en voie de développement. Le développement des programmes d'alphabétisation, l'éducation rurale, l'éducation des filles - toutes ces activités sont de nature à modifier la vie dans les pays en voie de développement et à permettre à ces pays de progresser vers leur épanouissement, à une époque où la technologie et la science rendent l'évolution particulièrement rapide. Ce que l'on peut déjà distinguer à travers les discussions qui ont eu lieu, c'est que l'on essaie de combler le fossé qui existe actuellement entre les pays développés et les pays en voie de développement, de même que, sur le plan régional, on essaie de combler le fossé existant entre les villes et les zones rurales. A mon avis, c'est un travail qui mérite d'être encouragé et poursuivi.

12.9 Les études qu'entreprend l'Unesco dans le domaine de la planification de l'éducation présentent des avantages considérables, qui se reflètent dans l'intérêt grandissant que nous observons chez les Etats membres pour ces études, compte tenu des caractéristiques locales. Je puis assurer que les études faites par les centres régionaux en vue d'une planification de l'éducation, ainsi que par l'Institut international de planification de l'éducation, méritent de retenir toute notre attention. Il me faut poser en principe, à propos de ces études, que le processus d'éducation, qui concerne essentiellement l'enfant, a sa source dans une politique régionale et internationale de l'éducation que l'Etat essaie de mettre en oeuvre. C'est pourquoi les responsables qui formulent des recommandations en ce qui concerne les programmes doivent tenir compte du milieu et de la communauté où vit l'enfant, de même qu'ils doivent s'intéresser à la situation sociale, culturelle, économique de la société à laquelle ces programmes sont destinés, que ce soit à l'échelon du pays ou - dans le cas d'une région présentant une certaine unité linguistique et historique - à l'échelon régional.

12.10 La situation étant ce qu'elle est, nous ne pouvons pas envisager uniquement des études théoriques, ni admettre que les pays en voie de développement adoptent tels quels les systèmes appliqués dans des pays développés. Car, pour obtenir des résultats valables sur le plan social, il faut que le climat soit propice, et il n'est pas possible que les pays en voie de développement adoptent les mêmes normes que les pays développés, qui sont déjà industrialisés.

12.11 Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, de passer maintenant à ce que fait la République populaire du Yémen du Sud dans le domaine de l'enseignement. Ce que j'aurai à dire à ce sujet ne différera guère de ce que je viens d'exposer.

12.12 Le 30 novembre 1967, nous avons obtenu l'indépendance, après une occupation qui a duré 129 ans. Dès les premiers jours de notre indépendance, le Ministère de l'éducation a commencé à étudier la situation dans le domaine de l'enseignement et, bien que ne disposant pas du personnel dont nous aurions eu besoin pour nous fournir les conseils techniques indispensables, nous avons essayé d'évaluer cette situation par nos propres moyens.

Nous en avons ensuite mis en lumière les points faibles, tels qu'ils résultaient de la politique colonialiste qui avait été appliquée jusque-là en matière d'enseignement. Notre travail a porté sur trois questions : programmes scolaires, cycles d'enseignement et personnel enseignant.

12.13 Le premier problème était posé par l'existence de deux programmes différents sur le territoire de la même République. Dans la région qu'on appelait la Fédération de l'Arabie du Sud, était appliqué un programme qui n'avait aucun rapport avec le milieu dans lequel l'élève vivait. La langue anglaise était le véhicule de la pensée et de l'enseignement. En outre, les programmes d'histoire et de géographie étaient les mêmes que les programmes britanniques, à quelques petites différences près. Est-il admissible, Mesdames, Messieurs, que l'on n'étudie point dans cette région l'histoire et la géographie du Moyen-Orient et des pays arabes ?

12.14 Deuxième observation en ce qui concerne ce programme : il ne présentait pas assez de souplesse pour permettre à l'élève de choisir les études convenant à ses goûts naturels, à ses aptitudes et à ses dispositions.

12.15 Ma troisième observation, c'est qu'en 1967, juste avant que l'occupant ne quitte le pays, un décret avait été promulgué, qui constituait, en fait, une arme à double tranchant : il avait été décidé que l'enseignement serait gratuit jusqu'à la fin du cycle secondaire et que les examens de passage seraient supprimés (alors que ces examens existent toujours en Grande-Bretagne et que 20 % seulement des élèves de ce pays ont accès à l'enseignement secondaire). Cette politique était apparemment démocratique, mais, en fait, elle allait être une source de difficultés pour le Gouvernement de la République, qui ne disposait pas d'un nombre suffisant d'enseignants bien préparés. En fait, cette mesure était destinée à la seule ville d'Aden et tendait à priver les autres régions d'enseignement.

12.16 En quatrième lieu, le programme contenait des matières d'enseignement courantes, mais l'on ne pouvait y introduire des matières d'enseignement devenues indispensables dans le monde d'aujourd'hui, comme les langues, la philosophie et la sociologie. En outre, tout était encore à faire dans le domaine de l'enseignement scientifique et de l'enseignement rural.

12.17 Voilà, Mesdames, Messieurs, un aperçu de ce programme. Quant au second problème créé par les colonisateurs, il était dû à la présence de deux cycles d'enseignement dans la République : un cycle de 11 années (4 + 3 + 4) et un autre de 12 années (4 + 4 + 4).

12.18 Le troisième problème résultait du fait que l'occupant n'avait pas établi de projets précis pour la formation des enseignants du cycle intermédiaire et du cycle secondaire ; il faisait donc appel à des enseignants étrangers, et les sommes destinées à rémunérer ces enseignants étrangers représentaient de 40 à 50 % du budget de l'éducation. Ajoutez à cela une grave pénurie de bâtiments scolaires et l'absence de mesures visant à assurer le succès des activités déployées dans le domaine de l'enseignement.

12.19 Enfin, le dernier drame que je me dois de signaler ici c'est que toute une province, que l'on appelait le pays du Mahrat, ne connaissait absolument pas la civilisation ; l'occupant avait laissé cette province telle qu'il l'avait trouvée : sans écoles, sans services sanitaires, sans moyens de communication.

12.20 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, je ne veux pas prolonger ce discours. J'ai voulu tout simplement vous mettre sous les yeux le drame de l'éducation que connaît notre jeune République - drame provoqué sciemment par l'occupant qui n'a éprouvé aucun remords en commettant ces crimes à l'encontre d'enfants innocents. Que peut faire la République populaire du Yémen du Sud devant une telle situation dans le domaine de l'éducation. ?

12.21 J'ai dit que nous envisagions actuellement des plans de développement de l'éducation et que nous souhaitions vivement que les pays arabes frères, les autres Etats membres et l'Unesco prennent conscience de nos épreuves et nous aident à venir à bout d'une partie de la lourde tâche que nous a laissée l'occupant. Notre Ministre de l'éducation a exposé lui-même cette tragédie à la Conférence des ministres de l'éducation des Etats arabes, et il a déclaré que la République d'Irak, la République du Soudan et la République arabe unie avaient répondu à notre appel en nous envoyant des enseignants pour le cycle secondaire, afin que nos établissements d'enseignement puissent rouvrir - car, en fait, ils étaient restés fermés pendant six mois avant le départ de l'occupant.

12.22 En second lieu, après avoir évalué la situation de l'enseignement, après avoir procédé aux études dont j'ai parlé, nous avons créé un organisme de planification de l'éducation, chargé à la fois d'établir des programmes scolaires et des programmes de formation du personnel enseignant et de s'occuper des relations culturelles, de l'éducation dans les zones rurales, de la protection des jeunes et de l'éducation des adultes.

12.23 En troisième lieu, immédiatement après avoir accédé à l'indépendance, le Gouvernement de la République populaire du Yémen du Sud a approuvé l'accord concernant l'unité culturelle arabe, car nous reconnaissons l'existence d'un peuple arabe qui a une même langue, une même histoire et une même culture. Enfin, nous savons qu'il faut mettre fin aux écarts résultant de conditions étrangères à la volonté des Arabes. C'est dans cet esprit que la République populaire du Yémen du Sud étudie les recommandations de la Conférence générale et espère les mettre bientôt à exécution.

12.24 Monsieur le Président, l'occupant nous a placés devant une lourde tâche. Nous sommes convaincus qu'en œuvrant avec ardeur et en conjuguant nos efforts, nous réussirons à l'accomplir. Nous sommes décidés à rattraper notre retard, en dépit du fait que nous partons de zéro. Nous tendons la main à tous les pays pour qu'ils nous aident à construire le bâtiment destiné aux générations futures. Nous faisons partie de l'Unesco et, comme on dit, si une partie du corps se plaint, l'ensemble du corps aura la fièvre ! Nous devons faire face à certains besoins urgents : il nous faut surtout une école normale supérieure. De même nous devons relever le niveau professionnel des différents éléments du personnel enseignant en créant à cet effet une école d'enseignement par correspondance. J'ai été frappé, à ce propos, par le paragraphe 291 du Projet de programme pour 1969-1970, et je souhaiterais que l'Unesco commence à appliquer ce projet dans la République populaire du Yémen du Sud.

12.25 Voilà, Monsieur le Président, ce que je désirais exposer. Je n'oublierai pas, avant de quitter cette tribune, de vous féliciter de votre élection à la présidence de cette session, de même que je félicite le Directeur général de sa réélection et du nouveau mandat qui lui a été confié.

13.1 PRÉSIDENT:

Thank you, Mr. Saïd Abdul Khafr Al Noban for your contribution.

13.2 Now the last speaker for this evening is His Royal Highness Prince Mahmud Ghazi, Head of the delegation of Afghanistan.

14.1 Mr. MAHMUD-GHAZI (Afghanistan):

It is with genuine pleasure, Mr. President, that I should like to offer you, on my own behalf and on behalf of the Afghan delegation, congratulations on your election as President of the fifteenth session of the General Conference. We are fully confident that in electing you, we have made a wise choice; we wish you full success in guiding the Conference towards objectives which in so many ways are, at the present moment, influencing the lives of those who are still in their cradles or are taking their first steps in life.

14.2 I should also like to express our profound satisfaction that this distinguished assembly has decided unanimously to put responsibility for the conduct of the affairs of this

Organization once more into the hands of a person who, with his qualities of head and heart, has performed so well in discharging his onerous duties during the past six years. I am not sure whether this is a proper moment to congratulate Mr. René Maheu on his re-election; he does after all face a number of extremely complicated problems, and will have to endeavour to find a proper solution for them. But I believe that we, representatives of Member States of this Organization have every reason to congratulate ourselves on his re-election to this highly sensitive and extremely important position.

14.3 Let me assure you at the outset that I have not come to this rostrum in order to recapitulate the modest achievements of our people in the fields of education, science and culture during the past two years. A full report of our endeavours has already been presented to the Secretariat, and we shall let it go at that.

14.4 I wish, nevertheless, to avail myself of this opportunity to express the appreciation of my government for the part played by Unesco in the attainment of some of our objectives. While I remain on this happy trend of thought, I cannot but voice the heartfelt appreciation of our people, our sincere gratitude, to the governments of countries such as France, our host country, the Federal Republic of Germany, the United States of America, the Soviet Union and many other countries for their help and co-operation in preparing our children better to face the responsibilities of living in a world, which, we hope and really believe, will be a better one.

14.5 My delegation has carefully studied the Draft Programme and Budget for 1969-1970. We fully support this draft, but we feel, nevertheless, that certain brief comments on it may not be altogether irrelevant.

14.6 It is, of course, an accepted fact that education constitutes the most important part of Unesco's programme. Based on that assumption, we believe that from the viewpoint of developing countries, planning does and must have top priority. We are pleased to note that Unesco has become aware of this need, and we fully endorse Unesco's efforts and activities in this field. We hope and in fact we are convinced that a proper method of planning will eventually lead to an adequate solution of both the qualitative and the quantitative problems of education.

14.7 While discussing education, we cannot afford to ignore a major problem, which, from our point of view and perhaps from that of many other delegations from developing countries, remains the key to finding an adequate solution. I am referring, of course, to the problem of teacher training. In this field too we are receiving some assistance from Unesco, particularly in connexion with the training of teachers for the first cycle of secondary education. Generally speaking, we are satisfied with the objectives and implementation of this project, but we are somewhat concerned about the recruitment of experts. We must, to begin with, cope with the fact that the number of experts available is rather limited. Then we notice that amongst experts who are available there is little homogeneity; in other words, these experts often come from different areas and have different backgrounds and are acquainted with different systems of education. Added to that is the fact that they sometimes have to teach in a language other than their own. The problem then becomes acute, and any possibility of establishing team work suddenly becomes remote. We fully appreciate Unesco's difficulties in keeping up with the requirements of geographical distribution, but we wonder whether it would not be possible for it to apply the principle of sub-contracting for certain special and specific projects. In saying that, I do not wish it thought that we have the slightest reservation in supporting the criterion of fair geographical distribution in so far as Unesco's Secretariat is concerned. We fully appreciate the ceaseless efforts of the Director-General to rectify the situation within the last few years.

14.8 The question of adult education and mass-illiteracy has been mentioned frequently during the current general debate. Of course this is a burning issue, especially for the developing countries, and we hope that efforts in this regard will be continued and expanded as much as possible.

14.9 Another important issue, and this is really a vital one, is what we call today the crisis of youth. The topic was discussed by the Director-General; the question seems to have preoccupied many delegations present at this General Conference, and we read about some sort of a disturbance every day in our daily papers. We cannot afford to say that this is merely a contagious disease, we can no longer afford to pay it merely lip-service; the problem is there, and it has attained international dimensions. We believe we should get to the roots of the matter; we must really find out what is troubling our hopes and aspirations for better days ahead. Have we really failed the young, are we ignoring their problems? What better form than Unesco to look into these problems? Could we really find a better, a more appropriate, place than this to search our hearts and minds and to come out with appropriate solutions?

14.10 To conclude our comments on Unesco's programme for education, we would like to stress the vital importance of further research and study for the benefit of all Member States. We sincerely hope that no effort will be spared in that direction and that no obstacles will prevent us from attaining the results we hopefully expect from research and study.

14.11 I need not stress the importance of the application of science and technology to development for countries such as mine. The developing countries do really need greater assistance for evolving a science policy. For the time being our main problem is that of teaching science at different levels. In our particular case, given the nature and stage of development of our economy, it is agriculture that happens to be our major preoccupation. Perhaps many other Member States share this concern.

14.12 We feel that Unesco's programme for social sciences and human sciences gives the impression of being rather indistinct. This may be due to the fact that in our day and age greater emphasis is being placed upon science and technology. We have no specific objections to make, but considering Unesco's attempts to promote a more balanced and flexible programme, we would like to hope that a future programme might pay more attention to these subjects.

14.13 Coming now to another objective of Unesco's activities, I can find no words to describe the enormous importance of the diffusion of culture for international understanding. We believe that this aspect of Unesco's programme should receive greater attention than it has in the past. There is one specific project in that field which appears of special importance to us, namely the study of central Asian cultures and civilizations. We are convinced that much has been done within the last few years, but there remains the tremendous and sometimes urgent task of preserving the historical monuments which belong to humanity as a whole. At times unfortunately, certain Member States, due to temporary financial and technical difficulties, may not be in a position to prevent the elements from destroying these relics of the common cultural heritage of mankind. But wind and snow, rain and sun do their work day after day. Will it not be a loss to humanity as a whole if some of these monuments disappear from the face of the earth because they merely happened to be situated in a rather disinherited part of the globe?

14.14 In this connexion, I consider it my duty to draw your attention to the historical monuments in occupied Jordan, and especially to the holy and ancient city of Jerusalem; where no country or government has the right or should be given the right to disturb, to transfer, or otherwise to tamper with religious and historical monuments which form the heritage of three of the greatest faiths established on the face of this earth.

14.15 Before concluding, I should like to say that my delegation considers that the National Commissions have been carrying out a worthy task and that they should be given further assistance.

14.16 Our views have already been given on the question of increasing the membership of the Executive Board from 30 to 34; we support this proposal for the benefit of Asian and African Member States who have been really under-represented.

14.17 In conclusion, my delegation wishes to extend a hearty welcome to the delegations of the newly admitted Member States, and looks forward to the day when this Organization will have achieved its objective of full universality.

15.1 **PRESIDENT:**

I thank the Head of the delegation of Afghanistan for his contribution. Now, ladies and gentlemen, we have come to the end of our list of speakers for this afternoon's meeting. The general policy debate will be resumed tomorrow morning and the plenary session will commence at 10.00 a.m. His Excellency, Mr. Babitchouk, Head of the delegation of the Ukrainian Soviet Socialist Republic, one of the Vice-Presidents of the present session of our General Conference, will be in the chair.

15.2 I now declare the 24th plenary meeting closed.

The meeting rose at 5.50 p.m.
La séance est levée à 17 h. 50
Se levanta la sesión a las 17.50
Заседание закрывается в 17 ч. 50 м.

Twenty-fifth plenary meeting

30 October 1968, at 10.20 a. m.

President: Mr. R. BABITCHOUK (Ukrainian Soviet Socialist Republic)

Vingt-cinquième séance plénière

30 octobre 1968, à 10 h. 20

Président : M. R. BABITCHOUK (RSS d'Ukraine)

Vigésimoquinta sesión plenaria

30 de octubre de 1968 a las 10.20

Presidente: Sr. R. BABITCHOUK (RSS de Ucrania)

Двадцать пятое пленарное заседание

30 октября 1968 г. в 10 ч. 20 м.

Председатель: Р. БАБИЙЧУК (Украинская ССР)

CONSIDERATION OF THE FIFTH SUPPLEMENTARY REPORT OF THE CREDENTIALS COMMITTEE

EXAMEN DU CINQUIEME RAPPORT SUPPLEMENTAIRE DU PRESIDENT DU COMITE DE VERIFICATION DES POUVOIRS

EXAMEN DEL QUINTO INFORME COMPLEMENTARIO DEL COMITE DE VERIFICACION DE PODERES

РАССМОТРЕНИЕ ПЯТОГО ДОПОЛНИТЕЛЬНОГО ДОКЛАДА ПРЕДСЕДАТЕЛЯ КОМИТЕТА ПО ПРОВЕРКЕ ПОЛНОМОЧИЙ

1.1 ПРЕДСЕДАТЕЛЬ:

Господа. Двадцать пятое пленарное заседание объявляется открытым.

1.2 Прежде чем возобновить дебаты по общей политике, слово для очередного дополнительного доклада о полномочиях ряда делегаций предоставляется председателю Комитета по проверке полномочий г-же Отилье де Тежейра из Панама.

(1.1) Le PRESIDENT, - (Traduit du russe.)

Mesdames, Messieurs, la vingt-cinquième séance plénière est ouverte.

(1.2) Avant de reprendre le débat de politique générale, je donne la parole à Mme Otilia de Tejeira (Panama), présidente du Comité de vérification des pouvoirs, pour lui permettre de faire rapport sur les pouvoirs de certaines délégations.

2.1 La Sra. de TEJEIRA (Panamá), Presidenta del Comité de Verificación de Poderes:

Señor Presidente: Se han recibido credenciales, en buena y debida forma, de Mauritania, que había presentado ya poderes provisionales. Propongo a la Conferencia General que se autorice definitivamente a la Delegación de ese Estado Miembro a participar en la 15a. reunión de la Conferencia General.

2.2 Se han recibido también de Trinidad y Tabago documentos que propongo se acepten como credenciales provisionales, a reserva de la presentación posterior de poderes en buena y debida forma. Recomiendo, entretanto, que se admita a la Delegación de ese Estado Miembro a participar en los trabajos de la 15a. reunión de la Conferencia General. Muchas gracias, señor Presidente.

(2.1) Mme de TEJEIRA (présidente du Comité de vérification des pouvoirs). - (Traduit de l'espagnol.)
Monsieur, le Président, des pouvoirs en bonne et due forme ont été reçus de la Mauritanie, qui avait déjà présenté des pouvoirs provisoires. Je propose que cet Etat membre soit définitivement autorisé à participer à la quinzième session de la Conférence générale.

(2.2) Nous avons également reçu de la Trinité et Tobago des documents qui peuvent être considérés comme des pouvoirs provisoires, sous réserve que soient ultérieurement présentés des pouvoirs en bonne et due forme. D'ici là, je propose que cet Etat membre soit provisoirement autorisé à participer aux travaux de la quinzième session de la Conférence générale.

3.1 ПРЕДСЕДАТЕЛЬ:

Господа. Мы заслушали доклад председателя Комитета по проверке полномочий относительно полномочий делегаций Тринидада и Тобаго, и Мавритании.

3.2 Имеются ли какие-нибудь замечания по этому докладу?

3.3 Если нет никаких замечаний и возражений, то этот доклад объявляется одобренным.

(3.1) Le PRESIDENT. - (Traduit du russe.)

Mesdames, Messieurs, vous venez d'entendre le rapport du Président du Comité de vérification des pouvoirs, concernant les pouvoirs présentés par la Mauritanie et par la Trinité et Tobago.

(3.2) Avez-vous des remarques à formuler à ce sujet ?

(3.3) Si personne n'a de remarques à formuler, ce rapport est considéré comme approuvé.

GENERAL POLICY DEBATE (continued) / DEBÁT DE POLITIQUE GENERALE (suite) / DEBATE SOBRE POLITICA GENERAL (continuación) / ОБСУЖДЕНИЕ ВОПРОСОВ ОБЩЕЙ ПОЛИТИКИ (продолжение)

4.1 ПРЕДСЕДАТЕЛЬ:

Теперь мы продолжим дебаты по вопросам общей политики по пунктам 9, 10, 12 и 19 повестки дня.

4.2 Первым сегодня утром выступает глава делегации Белорусской Советской Социалистической Республики, министр культуры Минкович. Просим.

(4.1) Le PRESIDENT. - (Traduit du russe.)

Nous reprenons maintenant le débat de politique générale (points 9, 10, 12 et 19 de l'ordre du jour).

(4.2) Le premier orateur inscrit pour ce matin est M. Minkovič, ministre des affaires culturelles et chef de la délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie. Je lui donne la parole.

5.1 М.А. МИНКОВИЧ (Белорусская Советская Социалистическая Республика):

Уважаемый г-н Председатель, г-да делегаты. Каждая сессия Генеральной конференции ЮНЕСКО является важным событием не только для нашей Организации, но и в международной жизни вообще. ЮНЕСКО является важным инструментом международного сотрудничества в области распространения грамотности, развития науки и культуры, она способствует укреплению мира, безопасности и прогрессу. Не случайно, Устав Организации связывает воедино две ее основные цели - укрепление всеобщего мира,

развитие науки, образования и культуры человечества. Претворение в жизнь высоких идеалов ЮНЕСКО возможно только в том случае, если на нашей планете будет царить мир, взаимопонимание и дружба между народами, если будет положен конец агрессивным войнам.

5.2 На земле еще имеются силы, жаждущие войны и реванша, угнетающие колониальные народы, разжигающие ненависть между народами, нагнетающие международную обстановку. Соединенные Штаты Америки ведут войну во Вьетнаме, продолжается агрессия Израиля против арабских государств. Все это звенья одной цепи и все это тормозит успешное решение задач нашей Организации.

5.3 ЮНЕСКО стала уделять больше внимания таким актуальным проблемам современности, как содействие укреплению мира, мирному сосуществованию государств с различным социально-экономическим строем, борьбе с колониализмом, неоколониализмом и расизмом.

5.4 Особое значение имеют принятые четырнадцатой сессией Генеральной конференции ЮНЕСКО резолюции "О вкладе ЮНЕСКО в дело мира" и "О задачах ЮНЕСКО в свете решений XX сессии Генеральной Ассамблеи ООН по вопросам ликвидации колониализма и расизма".

5.5 Однако приходится с сожалением констатировать, что в этих областях сделано далеко не все; не полностью используются возможности Организации, и мы вправе ожидать от нее более энергичных усилий в практическом претворении в жизнь упомянутых важных решений. Мы рады отметить, что в ходе настоящей сессии наша Организация пополнилась новыми членами, и мы их приветствуем. Однако наша Организация все еще не стала универсальной. Ввиду дискриминационной политики некоторых стран Запада в ней не участвуют представители Германской Демократической Республики, Корейской Народной Демократической Республики, Демократической Республики Вьетнам, а место Китая в ЮНЕСКО занимают неправомерно чанкайшисты.

5.6 Говоря о других сторонах деятельности Организации, мы отмечаем ее известные успехи в области просвещения, распространения грамотности, работы в области планирования образования, планирования научной политики, в укреплении и расширении международного научного сотрудничества. За истекшее двухлетие были проведены такие важные мероприятия, как Конференция стран Азии по вопросам развития науки и научного сотрудничества, Конференция по вопросам планирования образования, Конференция по вопросам охраны и рационального использования ресурсов биосферы и другие. Мы высоко ценим проведенный по линии ЮНЕСКО в мае этого года симпозиум, посвященный 150-летию со дня рождения Карла Маркса.

5.7 Вместе с тем, не все мероприятия ЮНЕСКО в области социальных и гуманитарных наук проводятся качественно. К сожалению, они еще зачастую слабо связаны с насущными проблемами современности. Недостаточно используются возможности информационно-издательской деятельности ЮНЕСКО в этой области.

5.8 Уважаемый Председатель, уважаемые делегаты. Проект программы и бюджета на 1969-1970 гг., представленный на наше рассмотрение, является приемлемой основой для детального изучения его в Комиссии по программе. В нем шире учитываются нужды и потребности стран-членов ЮНЕСКО и особенно развивающихся стран. Однако для обеспечения успешной работы и выполнения поставленных задач отнюдь недостаточно лишь разработать хорошие планы. Необходимо постоянно совершенствовать организационные формы и методы работы и особенно качество выполняемых проектов, учитывая ограниченность средств, поступающих в распоряжение ЮНЕСКО.

5.9 Нельзя согласиться с установившейся практикой постоянного и резкого повышения бюджета, а также роста аппарата Организации. Настало время принять эффективные меры, направленные на стабилизацию бюджета, на прекращение большого роста аппарата

и на повышение эффективности программы. С этой целью необходимо сконцентрировать внимание на главных направлениях работы, не распыляя средства на проведение многочисленных малополезных проектов, на сокращение не всегда оправданных конференций, совещаний, на устранение дублирования и параллелизма с другими специальными учреждениями системы Организации Объединенных Наций.

5.10 Уважаемый Председатель. Хорошо, что ЮНЕСКО в текущем двухлетии и в предстоящей программе уделяет внимание сохранению памятников и развитию библиотечного дела. В Белоруссии имеется более 2,5 тысяч памятников истории, археологии, архитектуры и искусства, которые охраняются государством. Хотя у нас и нет проблемы спасения памятников, но время все же их разрушает. Поэтому наше правительство прилагает много усилий по их сохранению и реставрации. Мы проводим большую работу и по увековечиванию героизма наших людей, отдавших жизнь за свободу и независимость социалистической родины. Согласно постановлению нашего правительства мы проектируем сейчас и сооружаем около 20 монументальных памятников, связанных с событиями Великой Отечественной войны, а также великому Ленину, классикам белорусской литературы Я. Купале и Я. Колосу, белорусскому первопечатнику Георгию Скарине, обелиски, посвященные 50-летию Советской Белоруссии. Все памятники в нашей стране находятся в ведении Министерства культуры. В этом году Совет Министров Белорусской ССР принял еще одно важное постановление об охране памятников. Этим постановлением в Министерстве культуры созданы специальные мастерские по реставрации памятников, создано бюро проектирования работ по сохранению и реставрации, создана специальная государственная инспекция, которая следит за памятниками.

5.11 Большим и важным делом для нас является развитие библиотечного дела. Этот вопрос становится все более актуальным потому, что повышение образовательного уровня народа, быстрый технический прогресс с каждым годом увеличивают спрос на библиотечную книгу. Хотя у нас в Белоруссии имеется более 20,000 различных государственных и ведомственных библиотек, в которых насчитывается более 75 млн. томов книг, мы, учитывая все возрастающий спрос народа, ежегодно расширяем сеть библиотек и увеличиваем их книжные фонды. В этом году правительство Белоруссии выделило средства на открытие 200 новых государственных библиотек и в бюджете на 1969 год предусмотрено открытие еще 400 государственных библиотек, преимущественно в сельской местности. Кроме стационарных библиотек, у нас широко развит межбиблиотечный обмен и заочный абонемент. Это значит, что любой житель Республики может выписать себе книгу из другой библиотеки.

5.12 У нас накоплен значительный опыт в этих вопросах, и мы с большим удовольствием готовы поделиться своим опытом, изучить и внедрить у себя опыт, который накоплен в других странах.

5.13 Господа. Белорусская национальная комиссия по делам ЮНЕСКО недавно провела выставку, посвященную культуре и быту африканских народов, вечер, посвященный деятельности ЮНЕСКО, и другие мероприятия. В ближайшее время мы намерены провести в Минске выставку культуры и быта стран Азии, отметить юбилей прогрессивных деятелей мирового значения. Мы хотели бы обменяться опытом не только по памятникам и библиотекам, но и в области науки и искусства.

5.14 Надеемся, что Секретариат и Генеральный директор ЮНЕСКО внимательно рассмотрят наши просьбы по стипендиям и другим мероприятиям по Программе участия. У нас имеется возможность значительно расширить круг наших экспертов по разным вопросам компетенции ЮНЕСКО. Мы могли бы рассмотреть вопрос о проведении у нас в стране ряда мероприятий.

5.16 Девятимиллионный белорусский народ в январе 1969 года будет отмечать важнейшее событие в истории Белоруссии - 50-летие со дня образования Белорусской Советской Социалистической Республики. За годы Советской власти в дружной семье и с братской

помощью народов Советского Союза и, в первую очередь, русского народа, руководствуясь учением великого Ленина, 100-летие со дня рождения которого будет отмечать все прогрессивное человечество мира в 1970 году, мы добились больших успехов в развитии экономики, образования, науки и культуры. В Республике созданы совершенно новые отрасли промышленности: автомобильная, тракторная, радиоэлектронная, точного приборостроения, химическая, нефтедобывающая, нефтеперерабатывающая и др. Сейчас за неполных 5 дней выпускается такое же количество валовой продукции, какое производилось в дореволюционной Белоруссии за целый год. По пути неуклонного подъема идет и сельское хозяйство, что позволило превратить нашу страну в край высокоразвитого земледелия и животноводства.

5.16 Быстрое развитие производительных сил Республики является надежной основой неуклонного повышения жизненного уровня народа.

5.17 В стране была совершена подлинная культурная революция. Достаточно сказать, что в Белоруссии уже в 1966 году завершено всеобщее восьмилетнее обучение, а в настоящее время осуществляется переход к всеобщему десятилетнему образованию, который будет завершен в 1970 году. В 28 высших и 126 средних специальных учебных заведениях обучается свыше 250.000 студентов. В Академии наук, в многочисленных научно-исследовательских институтах и учреждениях работает свыше 16.000 ученых. В народном хозяйстве Республики занято почти 450.000 специалистов с высшим и средним специальным образованием.

5.18 Господа, Эти достижения могли быть еще более значительными. Однако Белоруссия, пожалуй как ни одна другая страна, пострадала от иностранных интервенций. Только во время Великой Отечественной войны фашистские оккупанты разрушили и сожгли многие города и села, уничтожили и разграбили национальное богатство Республики. От рук гитлеровских палачей погиб каждый четвертый житель Белоруссии. Вот почему наша страна так заинтересована в борьбе за сохранение мира. И несмотря на все трудности и лишения, которые перенес наш народ, мы по праву можем гордиться нашими достижениями.

5.19 Национальная комиссия Белорусской Советской Социалистической Республики по делам ЮНЕСКО будет всячески содействовать плодотворной работе ЮНЕСКО и выражает уверенность, что нынешняя сессия явится серьезным шагом на пути эффективного выполнения Организацией высоких задач, возложенных на нее Уставом. Благодарю за внимание.

(5.1) M. MINKOVITCH (République socialiste soviétique de Biélorussie). - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, chaque session de la Conférence générale de l'Unesco est un événement important, non seulement pour notre Organisation, mais pour la vie internationale en général. L'Unesco constitue, pour l'alphabétisation et pour le développement de la science et de la culture, un puissant instrument de coopération internationale; elle aide à la consolidation de la paix, au renforcement de la sécurité et au progrès. Ce n'est pas par hasard que son Acte constitutif établit un lien étroit entre les deux grands objectifs qu'elle s'est donnés: consolider la paix dans le monde, et assurer au profit de l'humanité le développement de l'éducation, de la science et de la culture. La réalisation des nobles idéaux de l'Unesco ne sera possible que si nous parvenons à faire régner sur la terre la paix, la compréhension et l'amitié entre les peuples, que si nous parvenons à mettre fin aux guerres d'agression.

(5.2) Il y a encore dans le monde des puissances qui aspirent à la guerre et à la revanche, oppriment les peuples coloniaux, attisent la haine entre les peuples, rendent l'atmosphère internationale tendue. Les États-Unis d'Amérique poursuivent la guerre du Viêt-nam, tandis qu'Israël poursuit son agression contre les États arabes. Ce sont là des maillons d'une même chaîne qui nuisent à l'heureuse solution des problèmes qui se posent à notre Organisation.

(5.3) L'Unesco s'intéresse davantage désormais aux problèmes d'actualité tels que la consolidation de la paix, la coexistence pacifique des États ayant des régimes socio-économiques différents, la lutte contre le colonialisme, le néo-colonialisme et le racisme.

(5. 4) Les résolutions adoptées à la quatorzième session de la Conférence générale sur "la contribution de l'Unesco à la paix" et sur "les tâches de l'Unesco à la lumière des résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa vingtième session sur les questions relatives à l'élimination du colonialisme et du racisme" sont d'une importance capitale.

(5. 5) Malheureusement, nous sommes obligés de constater que, dans tous ces domaines, tout n'a pas encore été fait, loin de là ! L'Unesco n'utilise pas pleinement les moyens dont elle dispose et nous sommes en droit d'attendre d'elle des efforts plus énergiques pour la mise en pratique de ces importantes résolutions. Nous saluons avec joie les nouveaux membres qui se sont joints à notre Organisation au cours de la présente session. L'Unesco, pourtant, n'est pas encore universelle. En raison de la politique discriminatoire de certains pays occidentaux, ni la République démocratique allemande, ni la République populaire démocratique de Corée, ni la République démocratique du Viêt-nam ne sont ici représentées, et la place de la Chine est illégalement occupée par les partisans de Tchang Kaf-chek.

(5. 6) Abordant maintenant les autres activités de l'Unesco, nous notons les bons résultats qu'elle a obtenus dans les domaines de l'éducation, de l'alphabétisation, de la planification de l'éducation, de la planification de la politique scientifique, de l'extension et du renforcement de la coopération scientifique internationale. Au cours des deux années écoulées, d'importantes réunions ont été organisées, et notamment la Conférence sur l'application de la science et de la technique au développement en Asie, la Conférence internationale sur la planification de l'éducation et la Conférence intergouvernementale d'experts sur les bases scientifiques de l'utilisation rationnelle et de la conservation des ressources de la biosphère. Nous avons beaucoup apprécié le colloque qui a été organisé au mois de mai de cette année à l'occasion du 150^e anniversaire de la naissance de Karl Marx.

(5. 7) Cependant, les mesures prises par l'Unesco dans le domaine des sciences sociales et des sciences humaines ne sont pas toujours satisfaisantes. Malheureusement, elles n'ont souvent qu'un faible lien avec les grands problèmes d'actualité. On n'a pas suffisamment recours dans ce domaine aux services d'information et d'édition de l'Unesco.

(5. 8) Monsieur le Président, Messieurs, le Projet de programme et de budget qui nous est présenté pour 1969-1970 est un document de base acceptable pour l'étude détaillée que fera la Commission du programme. Il y est plus largement tenu compte des besoins et aspirations des Etats membres de l'Unesco et en particulier des pays en voie de développement. Toutefois, pour que le travail se fasse convenablement et que les objectifs soient atteints, il ne suffit pas d'établir de bons plans : il est indispensable d'améliorer constamment les structures existantes, les méthodes de travail et, surtout, la qualité des projets en cours, compte tenu des moyens limités dont dispose l'Unesco.

(5. 9) On ne peut pas accepter la pratique qui s'est instituée d'apporter de constantes et fortes augmentations du budget et en même temps du personnel de l'Organisation. Le moment est venu de prendre des mesures énergiques pour stabiliser le budget, pour mettre fin à la croissance démesurée des effectifs et pour augmenter l'efficacité du programme. Il faudra pour cela concentrer les efforts sur les principales activités du programme en évitant l'éparpillement des ressources entre de multiples projets de faible utilité, il faudra limiter le nombre des conférences et réunions (dont certaines n'étaient guère justifiées), il faudra tenter de mettre fin aux chevauchements ou doubles emplois avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies.

(5. 10) Monsieur le Président, il faut se féliciter de l'intérêt que l'Unesco a manifesté, pendant l'exercice qui s'achève et dans son Projet de programme, pour la conservation des monuments et pour le développement des bibliothèques. Il existe en Biélorussie plus de 2.500 monuments - d'intérêt historique, archéologique, architectural ou artistique - qui sont placés sous la protection de l'Etat. Bien que nous n'ayons pas chez nous de problèmes concernant la sauvegarde des monuments, ceux-ci n'en commencent pas moins à subir les atteintes du temps. Aussi notre Gouvernement déploie-t-il de grands efforts pour assurer leur conservation et leur restauration. Nous faisons beaucoup de choses pour perpétuer le souvenir de ceux des nôtres qui ont donné leur vie pour la liberté et l'indépendance de la patrie socialiste. Conformément à une décision de notre Gouvernement, nous avons entrepris d'édifier, non seulement plus de 20 monuments grandioses qui perpétueront le souvenir des principaux événements de la grande guerre nationale, mais aussi outre des monuments à la gloire du grand Lénine, des représentants de la littérature biélorusse classique I. Koupala et Ja. Koloss, et du premier imprimeur biélorusse, G. Skarine - un certain nombre d'obélisques destinés à commémorer le cinquantième anniversaire de la Biélorussie soviétique. Tous nos monuments dépendent du Ministère des affaires culturelles. Un décret adopté cette année même par le Conseil des ministres a créé, au sein de ce ministère, des ateliers spécialisés dans la restauration des monuments, un bureau d'études pour les travaux de conservation et de restauration, et un service d'inspection des monuments.

(5.11) La question du développement des bibliothèques est, pour nous, très importante et revêt un caractère de plus en plus urgent car l'élévation du niveau général d'instruction et la rapidité du progrès technique augmentent d'année en année les besoins en livres de bibliothèque. Bien que nous ayons déjà en Biélorussie plus de 20.000 bibliothèques officielles diverses, qui détiennent plus de 75 millions de volumes, nous nous efforçons, pour répondre à la demande toujours croissante du peuple, d'augmenter chaque année le nombre de nos bibliothèques et d'enrichir leurs fonds. Le Gouvernement de la RSS de Biélorussie avait inscrit à son budget de 1968 les crédits nécessaires à l'ouverture de 200 nouvelles bibliothèques d'Etat, et il a prévu dans son budget de 1969 l'ouverture de 400 autres bibliothèques de ce type, pour la plupart en milieu rural. En outre, les échanges entre bibliothèques et les prêts interbibliothèques ont pris chez nous une grande extension. Il en résulte que n'importe quel habitant de la République peut obtenir un livre d'une autre bibliothèque que celle de sa localité.

(5.12) Nous avons acquis, en cette matière, une grande expérience dont nous ferions volontiers bénéficier d'autres pays, de même que nous serions tout disposés à étudier et à mettre à profit chez nous l'expérience acquise ailleurs.

(5.13) La Commission nationale biélorusse pour l'Unesco a récemment organisé une exposition sur la vie et la civilisation des pays d'Afrique, une soirée en l'honneur de l'Unesco et de son oeuvre, et d'autres manifestations analogues. Dans le proche avenir, nous proposons de monter, à Minsk, une exposition sur la vie et la civilisation des pays d'Asie et de célébrer les anniversaires de personnalités d'avant-garde qui ont eu une influence mondiale. Nous souhaiterions échanger avec d'autres pays les données d'expérience que nous possédons, non seulement en matière de monuments et de bibliothèques, mais aussi en matière de science et d'art.

(5.14) Nous espérons que le Directeur général et le Secrétariat examineront avec attention les demandes de bourses et autres demandes présentées par notre pays au titre du Programme de participation. Nous avons la possibilité d'élargir sensiblement le groupe de nos experts des questions qui sont de la compétence de l'Unesco. Nous pourrions aussi envisager d'organiser dans notre pays diverses réunions internationales.

(5.15) Les neuf millions d'habitants de la Biélorussie vont célébrer en janvier 1969 un événement capital : le 50^e anniversaire de la fondation de la RSS de Biélorussie. Sous le régime soviétique, l'aide que nous ont apportée les autres peuples de cette famille unie de nations qu'est l'Union soviétique - et, en premier lieu, le peuple russe - nous a permis, en nous fondant sur les enseignements du grand Lénine (dont le centenaire sera célébré en 1970 par tous les hommes épris de progrès), de développer considérablement l'économie nationale, l'éducation, la science et la culture. Des industries, tout à fait nouvelles ont fait leur apparition dans la République : industrie automobile, fabrication de tracteurs, industrie radio-électronique, construction d'instruments de précision, industrie chimique, extraction de pétrole, transformation de produits pétroliers, etc. Le volume global de la production atteint aujourd'hui en moins de cinq jours le chiffre qu'il mettait une année entière à atteindre dans la Biélorussie d'avant la révolution. L'économie agricole est elle aussi en plein essor, et notre pays compte aujourd'hui parmi ceux qui, pour l'agriculture et l'élevage, se placent parmi les plus évolués.

(5.16) Le rapide développement des forces de production de la RSS de Biélorussie est une prémisses certaine du relèvement constant des conditions de vie de notre peuple.

(5.17) Une véritable révolution culturelle a été accomplie dans notre pays. Il nous suffira de dire qu'en 1966 on avait déjà achevé l'introduction de l'enseignement obligatoire de huit ans et qu'on est en train d'instaurer l'enseignement obligatoire de dix ans, ce qui sera chose faite en 1970. Les 28 établissements d'enseignement supérieur et les 126 établissements d'enseignement secondaire spécialisé comptent au total plus de 250.000 élèves. A l'Académie des sciences et dans les autres institutions de recherche scientifique travaillent plus de 16.000 hommes de science. L'économie nationale emploie plus de 450.000 spécialistes ayant reçu une formation supérieure ou une formation secondaire spécialisée.

(5.18) Mesdames, Messieurs, ces progrès auraient pu être plus grands encore. Mais la Biélorussie a souffert, plus sans doute que n'importe quel autre pays, des interventions étrangères. Au cours de la grande guerre nationale, les occupants fascistes ont détruit et incendié un grand nombre de villes et de villages, saccagé et anéanti nos richesses nationales. Les bourreaux hitlériens ont fait périr un habitant de la Biélorussie sur quatre. C'est pourquoi notre pays s'intéresse si vivement à la lutte pour le maintien de la paix. Et, en dépit de toutes les épreuves et de toutes les privations qu'a endurées notre peuple, nous avons le droit d'être fiers de nos progrès.

(5.19) La Commission nationale biélorusse pour l'Unesco continuera à collaborer de toutes les manières au fructueux travail de l'Unesco et elle est persuadée que la présente session marquera un important progrès dans l'accomplissement des nobles tâches que l'Organisation s'est données dans son Acte constitutif.

6, ПРЕДСЕДАТЕЛЬ:

Благодарю министра Минковича за его выступление и предоставляю слово главе делегации Боливии, Его превосходительству Адольфо Коста дю Рельс.

(6) Le PRESIDENT, - (Traduit du russe.)

Je remercie M. Minkovitch et je donne la parole à S. Exc. M. Adolfo Costa du Rels, chef de la délégation bolivienne.

7.1 El Sr. COSTA DU RELS (Bolivia):

Señor Presidente, señores delegados: La Delegación de Bolivia expresa ante los delegados de los Estados Miembros reunidos en la 15a. reunión de la Conferencia General de la Unesco, su beneplácito de ver honrado el continente africano en la persona de uno de sus más altos exponentes, el Sr. Eteki, Delegado de la República del Camerún.

7.2 Asimismo celebra con beneplácito la reelección del señor René Maheu como Director General de la Organización. Esto entraña un doble premio, el de un reconocimiento de su alta capacidad intelectual y de su don de organizador, que redunda a la vez en beneficio para la Organización porque continúa bajo su esclarecida égida.

7.3 La Delegación de Bolivia habla con tanta más convicción cuanto que durante el bienio transcurrido ha encontrado una gran comprensión por parte de la Secretaría, en lo que se refiere a un cierto número de problemas que se hallan en vías de solución, gracias a la asistencia técnica de la Institución. En el campo educativo, que es hoy el más candente, nos hallamos empeñados: 1° En adoptar la planificación de una política científica nacional; 2° En un plan de construcciones escolares mediante la ayuda del Banco Mundial; 3° En la modernización de la vida rural en los Andes, completada por el plan experimental de alfabetización funcional de adultos. El año próximo se irán, poco a poco, eliminando ciertas anomalías del régimen inferior con las cuales hemos tropezado; 4° Un plan de educación y reeducación especial para niños y jóvenes deficientes en colaboración con el Consejo Nacional del Menor y el Instituto de Adaptación Infantil. La meta que perseguimos es rescatar en lo posible -científica y humanamente- todo lo que es recuperable de la infancia desvalida y de la adolescencia perdida; 5° Nuestro Gobierno no escatimará nada para vigorizar la Comisión Nacional de la Unesco, nexo del país con la Sede. Esta se ha interesado mucho en las actividades del Comité Científico Extraescolar, organismo no gubernamental especializado en la iniciación y desarrollo del tema al que nuestro Gobierno dedica preferente atención. Lo prueba el Seminario Nacional de Física que tendrá lugar en la ciudad de Cochabamba, a principio del año próximo, organizado por un experto de la Unesco y el Instituto de Matemática, Astronomía y Física de la Universidad de Córdoba, República Argentina; 6° La aplicación de los métodos audiovisuales a la educación, el desarrollo de los museos, de los servicios de bibliotecas documentales y archivos, las investigaciones y aplicaciones de la ingeniería solar y el fomento de la producción y distribución de libros; todos estos puntos constituyen los proyectos y programas a los que la Unesco nos prestará su ayuda durante el próximo bienio.

7.4 De lo educativo séanos ahora permitido pasar a lo histórico y estético. Con las Repúblicas hermanas de México, Colombia, Ecuador y Perú, Bolivia comparte el honor y las responsabilidades de una prodigiosa heredad que es a la vez espiritual y monumental. Las ciudades de La Paz, Cochabamba, Potosí y Sucre, la antigua capital de la Real Audiencia de Charcas, poseen un conjunto arquitectónico de la más alta valía. La ciudad de Potosí, por ejemplo, cuya semejanza con Toledo es notoria, ostenta una de las joyas de la arquitectura hispánica del siglo XVI, en la Torre de la Compañía. A ésta añádense templos e innumerables casonas cuyo portal lleva aún, ante la mirada de generaciones tal vez más despreocupadas, el escudo de armas del hidalgo español, con pendón y caldera, que evidencia, después de cuatro siglos, una realidad: la piedra alto peruana -es decir, la boliviana- labrada por la fe tesonera de los españoles, sigue siendo dentro del marco de nuestras cordilleras andinas expresión monumental de la historia y testimonio de una civilización.

7.5 Como culto y cultura tienen la misma etimología, es dentro del culto de su fe que España nos ha dejado los frutos de su cultura. De esta cultura, como ya lo dije, somos los depositarios. Es, pues, no sólo la intención del Gobierno, sino de toda la juventud de nuestro país, compartir con una generación ya en el ocaso la responsabilidad de salvaguardia y defensa de un patrimonio.

7.6 No sólo deseamos, como se ha hecho en el pasado, ofrecer una mera documentación sobre tal o cual problema de historia o de arqueología al sabio que esporádicamente busca el secreto de cosas del pasado. Esto ocurrió otrora con el filósofo alemán Conde de Kaeyserling. Pronto estaremos capacitados para ofrecer al visitante nuevas fuentes estéticas o nuevos temas de evasión, dentro del marco de paisajes cuyo silencio es más elocuente que la palabra humana. El macizo andino, que abarca hoy varias naciones, ofrece a la angustia moderna, a esa fuga incesante del hombre delante de sí mismo, el remedio de una serenidad permanente. Este mal del siglo proviene de los manípulos de un aprendiz brujo, que bien podría ser la ciencia misma. El ofrecerle un lenitivo estético es uno de los tópicos que perseguimos al vigorizar nuestro acervo cultural.

7.7 Mas éste no se reduce solamente al periodo colonial o preincalco; las ruinas de Tiawanaku, presunta capital de la Atlántida, surgen de la tierra a los ojos asombrados del viajero. Todo Tiawanaku, cuya ubicación aún es un tema de controversia, ofrece expresiones pétreas, esculturas colosales y la abstracción superior del volumen en desafío del tiempo. Esta es una forma de eternidad, al decir de dos jóvenes arquitectos bolivianos, Mauricio Galindo y Gustavo Medeiros Anaya. Hay allí, pues, un enigma que día a día las generaciones venideras tendrán a bien descifrar.

7.8 Admirar es mirar y hacer mercedes... Este pensamiento de un místico español nos venía a la memoria al oír las ideas emitidas por el señor René Maheu el viernes pasado en el Subcomité de Ciencias Humanas y Cultura, al esbozar la eventual creación, dentro del marco de la Unesco, de una Oficina Internacional de Protección del Patrimonio Cultural. La idea es seductora, tanto más cuanto que se basa en la experiencia. La Delegación de Bolivia apoyará con entusiasmo la realización de dicho proyecto, puesto que ya se ha adelantado en la materia. El mundo actual, que sólo tiene la mirada puesta en el futuro, debe recapacitar un poco, no ceder sino con prudencia a la vorágine científica. Hay que aconsejarle y enseñarle a ser heredero. Saber ser heredero es tal vez una nueva ciencia que abarcará aspectos filosóficos y morales, amén de los técnicos, para crear una conciencia del respeto a las viejas piedras y adoptar un conjunto de reglas para conservarlas.

7.9 Saludo a las Delegaciones de la República Arabe Unida y del Sudán, cuyos países se han mostrado a la altura de sus responsabilidades, al colaborar con la Unesco, tal como lo explicó nuestro colega el Profesor Carneiro, Presidente del Comité de la Unesco para Salvar los Monumentos de Nubia. Esta referencia a la labor de uno de los más preclaros latinoamericanos, me permite traer a cuento nuestra aproximación con los países del Oriente, cuya historia precede tal vez a la nuestra; Zoroastro bien pudiera estar en la base del culto incaico del sol, hermanando así con su continuidad misteriosa la cadena de la civilización. Tendremos particular agrado en fomentar el contacto con aquellos países del Oriente herederos, como nosotros, de un admirable pasado.

7.10 Hemos escuchado también de labios del señor Director General el proyecto de creación de una Oficina Internacional de la Juventud. Hay una evidente lógica entre la creación de esta Oficina y la otra. Si se conserva el acervo cultural, hay que preparar a la juventud, que es llamarada fugaz entre dos periodos de vida, para que pueda asociarse a la formación de su porvenir. Es indudable -¿acaso no es el tema candente de la actualidad?- que la juventud debe ser aconsejada y guiada, ofreciéndosele la manera de expresar sus anhelos con vistas a creaciones que sean dignas del pasado. Mas, como lo señala el dramaturgo francés Henri Becque en el marco de un célebre drama burgués, existe el peligro de "los cuervos". En el agitado mundo de hoy, pajarracos muy parecidos a los de la

burguesía -políticos e ideólogos- acuden a la cabecera de las civilizaciones moribundas para la captación de una herencia en provecho propio. La creación de la Oficina esbozada por el señor René Maheu ya tiene en éste, además de otros, un objetivo preciso.

7.11 Hay, pues, señores, el problema de la juventud. Pero hay otro problema conexo que es preciso aclarar: el de las juventudes. El primero, desde lo alto de esta tribuna, ha sido glosado ya por voces más autorizadas que la nuestra. Tal vez no se ha hecho una diferenciación con las juventudes. La juventud posee un tesoro que obra y reacciona, según los imperativos geográficos, dentro de sus características locales. La juventud de nuestro país, tan inquieta como las otras, lo es tal vez más al conjuro telúrico de una nación andina, hosca y solitaria. Si alguna comparación podría hacer sería, "mutatis mutandis", la juventud francesa de 1870 y 1914, que buscó en la aventura colonial una válvula de escape a sus energías nacionales enlutadas por una guerra perdida. La juventud boliviana es una generación de esperanza con todos sus problemas e inquietudes; busca horizontes marinos y el puerto de sus colmadas realizaciones.

7.12 No terminará estas breves reflexiones sin añadir lo que sigue: fundador de la Unesco desde 1946, nuestro país nunca ha tenido oportunidad de formar parte del Consejo Ejecutivo. Es por ello que ha considerado con marcado interés el proyecto presentado tendiente a instaurar nuevas normas de elecciones para su composición aumentando su número a 34. Nuestra Delegación votará dicho proyecto. Así los países, por turno y dentro de sus respectivos grupos geográficos, serán asociados democráticamente al gobierno de esta casa, cuyo porvenir es vasto e imprevisible.

7.13 La cultura, como la libertad, sólo se conserva y perfecciona mediante el esfuerzo cotidiano e incesante de los hombres de buena voluntad: vosotros, señores, Gracias, señor Presidente.

(7.1) M. COSTA DU RELS (Bolivia). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en prenant la parole devant les délégués des États membres de l'Unesco ici réunis pour la quinzième session de la Conférence générale, je veux d'abord dire combien la délégation bolivienne a été heureuse de voir l'Afrique mise à l'honneur en la personne d'un de ses plus éminents représentants, M. Eteki Mboumoua, délégué de la République du Cameroun.

(7.2) La délégation bolivienne se réjouit aussi de la réélection de M. René Maheu au poste de Directeur général de l'Organisation. Non seulement cette réélection montre à quel point ont été appréciés la haute compétence intellectuelle et les dons d'organisateur de M. Maheu, mais elle sert en même temps les intérêts de l'Organisation puisqu'elle va permettre au Secrétariat de continuer à travailler sous sa direction éclairée.

(7.3) Je parle en ce moment avec d'autant plus de conviction que, pendant l'exercice biennal qui s'achève, la Bolivie, que je représente ici, a pu apprécier la grande compréhension dont le Secrétariat a fait preuve à l'égard d'un certain nombre de problèmes qui se posent dans ce pays et qui, grâce à l'aide technique de l'Organisation, sont maintenant sur le point d'être résolus. En ce qui concerne l'éducation - qui appelle aujourd'hui les efforts les plus urgents -, nous nous trouvons actuellement engagés dans les entreprises suivantes: (1) Mise sur pied d'une politique scientifique nationale; (2) Exécution, avec l'aide de la Banque mondiale, d'un programme de constructions scolaires; (3) Modernisation de la vie rurale dans les Andes, accompagnée d'un programme expérimental d'alphabétisation fonctionnelle des adultes. L'année prochaine le régime intérieur sera peu à peu débarrassé de certaines anomalies auxquelles nous nous sommes heurtés; (4) Application, en collaboration avec le Consejo Nacional del Menor et avec l'Instituto de Adaptación Infantil, d'un plan pour l'éducation et la rééducation spéciale des enfants et adolescents déficients. Notre but est de faire tout ce qui est scientifiquement et humainement possible pour assurer la récupération sociale des enfants physiquement handicapés et des adolescents en danger moral; (5) Notre Gouvernement n'épargnera aucun effort pour renforcer la Commission nationale bolivienne pour l'Unesco, organe de liaison entre notre pays et le Secrétariat de l'Organisation. Cette Commission s'est vivement intéressée aux activités du Comité scientifique extrascolaire, organisme non gouvernemental qui s'occupe de questions auxquelles notre Gouvernement porte une attention toute particulière. La preuve en est qu'il y aura au début de l'année prochaine, à Cochabamba, un Stage national d'études de physique organisé conjointement par un expert de l'Unesco et par l'Institut de mathématiques, d'astronomie et de physique de l'Université de Córdoba (République argentine); (6) Parmi les thèmes des projets et programmes pour lesquels l'Unesco nous

apportera son aide pendant le prochain exercice biennal; on peut citer : l'emploi des méthodes audio-visuelles dans l'éducation ; le développement des musées et des services de bibliothèque, de documentation et d'archives ; les techniques d'exploitation de l'énergie solaire et leurs applications ; l'action à mener pour développer la production et la diffusion des livres.

(7.4) Permettez-moi, après m'être placé sur le plan de l'éducation, de me placer maintenant sur le plan historique et esthétique. La Bolivie partage avec les républiques soeurs du Mexique, de la Colombie, de l'Equateur et du Pérou l'honneur de détenir, avec les responsabilités que cela implique, un héritage spirituel et un patrimoine monumental des plus remarquables. Les villes de La Paz, Cochabamba et Potosí possèdent, ainsi que Sucre, ancienne capitale de l'"audiencia" de Charcas, des ensembles architecturaux de la plus haute valeur. La ville de Potosí, par exemple, dont la ressemblance avec Tolède est notoire, possède l'un des joyaux de l'architecture espagnole du XVII^e siècle ; la "Torre de la Compañía". A cela s'ajoutent des temples et un grand nombre de vieilles maisons au portail desquelles figurent encore, offertes aux regards d'une génération qui peut-être ne s'en soucie guère, les armoiries du seigneur espagnol qui habitait là ; ainsi, après quatre siècles, cette pierre des hauts plateaux péruviens - cette pierre bolivienne - façonnée par les artisans espagnols avec toute l'ardeur de leur foi, reste, dans les cordillères andines, l'expression concrète de tout un passé et le témoin de toute une civilisation.

(7.5) Les mots "culte" et "culture" ont la même étymologie et c'est dans le culte de leur foi que l'Espagne nous a légué les fruits de sa culture. Nous sommes, comme je l'ai déjà dit, les dépositaires de cette culture ; et il est bien dans les intentions du gouvernement, comme dans celles de toute la jeunesse, de partager avec la génération qui est aujourd'hui sur son déclin les responsabilités qu'impliquent la sauvegarde et la protection d'un tel patrimoine.

(7.6) Nous ne voulons pas nous contenter comme autrefois d'offrir une simple documentation sur tel ou tel problème d'histoire ou d'archéologie aux savants qui, de temps à autre, tentent, comme l'a fait le philosophe allemand Keyserling, d'arracher leur secret aux choses du passé. Grâce à nos efforts, le visiteur pourra bientôt trouver chez nous, au milieu de paysages dont le silence est plus éloquent que la parole humaine, de nouvelles sources de joies esthétiques ou de nouvelles possibilités d'évasion. L'immuable sérénité du massif andin, où vivent aujourd'hui côte à côte plusieurs nations, est bien faite pour apaiser l'angoisse qui, à notre époque, pousse l'homme à se fuir sans cesse lui-même. Ce mal du siècle est l'oeuvre d'un apprenti sorcier qui pourrait bien être la science elle-même. Trouver dans l'esthétique un remède à ce mal, tel est l'un des buts que nous visons quand nous cherchons à mettre en valeur notre patrimoine culturel.

(7.7) Mais ce patrimoine ne date pas tout entier de l'époque coloniale ou de la période préincasque. Dans notre pays se dressent, sous les yeux émerveillés du voyageur, les ruines de Tiahuanaco, capitale présumée de l'Atlantide. A Tiahuanaco - dont la localisation est encore controversée - les architectures expressives et les sculptures colossales semblent se combiner pour symboliser la victoire du volume sur le temps. On se trouve là, si l'on en croit les jeunes architectes Mauricio Galindo et Gustavo Medeiros Anaya, devant une forme de l'éternité, en présence d'une énigme que les générations futures devront peu à peu déchiffrer.

(7.8) Admirer, c'est regarder et dire merci ... Cette pensée d'un mystique espagnol nous est venue à l'esprit quand nous avons entendu M. René Maheu évoquer vendredi dernier, devant le Sous-Comité des sciences humaines et de la culture, la possibilité de créer, dans le cadre de l'Unesco, un bureau international pour la protection du patrimoine culturel. L'idée est d'autant plus séduisante qu'elle s'appuie sur l'expérience. Un tel projet, qui s'accorde si bien avec ce qui a déjà été fait en Bolivie, sera chaleureusement soutenu par la délégation bolivienne. Il faut que l'humanité actuelle, dont les regards se portent sans cesse vers l'avenir, prenne le temps de réfléchir et ne cède qu'avec prudence à la violente poussée de la science. Il faut, en la conseillant, lui apprendre à faire son devoir d'héritière. Enseigner aux peuples leur métier d'héritiers, tel pourrait être l'objet d'une nouvelle science qui, revêtant des aspects philosophiques et moraux aussi bien que techniques, serait de nature à conduire à un respect plus profond des vieilles pierres et à l'adoption d'un ensemble de mesures tendant à assurer leur conservation.

(7.9) Je salue les délégations de la République arabe unie et du Soudan, dont les pays - comme nous l'a expliqué le professeur Carneiro, président du Comité exécutif de la Campagne internationale pour la sauvegarde des monuments de Nubie - ont su se montrer à la hauteur des responsabilités que leur imposait leur collaboration avec l'Unesco. Je viens de mentionner le nom d'un des plus éminents représentants de l'Amérique latine et cela me permet de faire allusion aux affinités qui existent entre les pays de cette région et les pays d'Orient, dont l'histoire précède peut-être la nôtre. Zoroastre pourrait bien être à l'origine du culte du soleil que pratiquaient les Incas ; ce qui aurait contribué à la mystérieuse continuité de la chaîne dont chaque maillon correspond à une civilisation. Nous serons particulièrement heureux de développer nos relations avec ces pays d'Orient qui ont, comme nous-mêmes, hérité d'un admirable passé.

(7. 10) Le Directeur général nous a également parlé de l'éventuelle création d'un bureau international de la jeunesse. Ce projet nous paraît logiquement lié à celui qui a trait, comme je l'ai déjà indiqué, à la création d'un bureau appelé à s'occuper du patrimoine culturel. Si nous voulons conserver ce patrimoine, nous devons associer la jeunesse, flamme fugace entre deux stades de la vie, à la préparation de son devenir. Il est indubitable - n'est-ce pas là un thème d'une brûlante actualité ? - que la jeunesse doit être conseillée et guidée, qu'il faut la mettre en mesure d'exprimer ses aspirations par des créations qui soient dignes du passé. Mais, comme l'auteur dramatique français Henri Becque le fait ressortir dans un célèbre drame bourgeois, il y a le danger des "corbeaux" ; dans le monde agité d'aujourd'hui, des oiseaux malfaisants très semblables à ceux de la bourgeoisie - politiciens ou idéologues - accourent au chevet des civilisations moribondes pour s'approprier leur héritage. Le bureau dont nous a brièvement parlé M. René Maheu aurait donc, on le voit, au moins une mission précisée à remplir.

(7. 11) Voilà donc comment se pose le problème de la jeunesse. Mais à ce problème vient s'en lier un autre, que l'on pourrait appeler le problème des jeunes. Le premier a été commenté, du haut de cette tribune, par des voix plus autorisées que la mienne ; mais il n'a pas été distingué de l'autre. Or, les actes et les réactions de la jeunesse dépendent des facteurs géographiques et varient par conséquent selon les lieux. La jeunesse de notre pays est en proie au même malaise que les autres ; mais peut-être ce malaise se trouve-t-il accentué chez elle du fait qu'il a pris naissance dans les profondeurs d'une nation andine à la fois solitaire et farouche. Elle pourrait, mutatis mutandis, être comparée à la jeunesse française des années 1870 à 1914, qui cherchait dans l'aventure coloniale un exutoire aux énergies d'une nation endeuvillée par une guerre perdue. La jeunesse bolivienne, en dépit de ses problèmes et de ses inquiétudes, est une jeunesse qui conserve l'espérance. Elle est à la recherche d'horizons marins et du port où se réaliseront ses espoirs.

(7. 12) Je ne veux pas clore mon intervention sans formuler encore une brève remarque : mon pays, qui est de ceux qui fondèrent l'Unesco en 1946, n'a pas encore eu l'occasion d'être représenté au Conseil exécutif. Aussi porte-t-il beaucoup d'intérêt au projet selon lequel le nombre des membres de ce Conseil serait porté à 34 en même temps qu'en serait modifié le mode d'élection. La délégation bolivienne votera en faveur de ce projet. Avec un système de groupes électoraux constitués sur des bases géographiques, les divers pays pourront ainsi être, à tour de rôle, démocratiquement associés à l'administration de cette Organisation qui est la nôtre et qui a devant elle un vaste et imprévisible avenir.

(7. 13) La culture - comme la liberté - ne peut s'affermir et progresser que grâce aux efforts quotidiens des hommes et des femmes de bonne volonté, grâce aux efforts que vous saurez, Mesdames et Messieurs, déployer en sa faveur. Je vous remercie, Monsieur le Président.

8. ПРЕДСЕДАТЕЛЬ:

Благодарю Его превосходительство Адольфо Коста дю Рельс за его выступление и предоставляю слово главе делегации Швейцарии, Его превосходительству Ханс-Петер Чуди.

(8) Le PRÉSIDENT. - (Traduit du russe.)

Je remercie M. Costa du Rels. Je donne la parole à S. Exc. M. Tschudi, chef de la délégation de la Suisse.

9.1 M. TSCHUDI (Suisse). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, les félicitations que j'adresse au président de la Conférence générale, M. Eteki-Mboumoua, sont plus qu'une formule de courtoisie : elles vont à une personnalité éminente du monde africain, à un homme qui sut, dès son discours initial, placer nos travaux sur un plan élevé et qui présida ensuite à leur déroulement avec une autorité à laquelle le Gouvernement suisse est heureux de rendre hommage.

9.2 Il y a deux ans, nous étions réunis ici pour célébrer le vingtième anniversaire de notre Organisation. Malgré les conflits qui se déroulaient au loin, l'état du monde nous permettait de le faire avec un certain optimisme. Là où les événements ne l'autorisaient pas, l'espoir, du moins, restait permis. Depuis lors, le tableau n'a cessé de s'assombrir. Pourtant, l'année qui s'achève était - et est encore - vouée à un autre anniversaire : celui de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'Unesco ne s'est-elle pas ingéniée à

rappeler l'essence de ces droits ? Elle a même proposé à notre méditation une formule apparentée et, si l'on peut dire, plus humaine encore : "Le droit d'être un homme". Tel est, comme vous le savez, le titre de cet ensemble de textes, recueillis dans toutes les régions du monde et à travers tous les temps, dont le choix et la publication font honneur à cette organisation. Leur message est d'autant plus remarquable que le devoir y tient une place au moins égale à celle du droit ...

9.3 Que notre époque, marquée par deux années si sombres, soit "défavorable" aux organisations internationales, le Directeur général l'a relevé dans un rapport oral qu'il a présenté au Conseil exécutif. "Défavorable" ou, du moins, difficile pour une organisation comme l'Unesco, qui n'est pas, au sens propre, une institution spécialisée, ou qui l'est si peu ... Certes, aux institutions soeurs, la santé, l'alimentation, l'agriculture, le travail posent des problèmes toujours plus complexes. Mais, si les données de ces problèmes se modifient, leur nature, elle, ne change guère. Tandis que l'Unesco se heurte toujours à cette option fondamentale : peut-elle encore admettre que son programme ordinaire et son action opérationnelle apportent, à long terme, leur contribution à la paix ? Ou bien le moment est-il venu pour l'Organisation de donner à ses oeuvres le caractère plus marqué d'une campagne, d'une croisade en faveur de la paix ?

9.4 A cette question, qui détermine en partie l'orientation des programmes futurs, il n'a été donné, jusqu'ici, qu'une réponse de compromis. Or, à la difficulté de choisir, reconvenue depuis quelques années, voici que notre époque "défavorable" ajoute un obstacle que les auteurs de l'Acte constitutif ne pouvaient prévoir : l'obstacle des mots. C'est peu de dire que le sens des mots varie. Ceux qui sont invoqués dans les circonstances les plus graves ont-ils encore un sens ? Parfois, on se prend à en douter. Sans doute sommes-nous entraînés à constater l'abus des mots et leur usure. Mais aujourd'hui, c'est leur trahison qu'il faut incriminer : trop souvent, les mots les plus beaux - aide, fraternité - sont appelés à couvrir des actes qui les démentent effrontément.

9.5 Cependant, nous avons - et l'Unesco la première - nous avons encore, plus que jamais, besoin des mots ; et l'on sait que s'ils "arrivent aisément" c'est, en principe, le signe d'une conception claire. Pas toujours, cependant. Actuellement, par leur irruption soudaine, massive et désordonnée dans le langage, certains mots acquièrent une force avec laquelle il faut bien compter. Il en est ainsi du mot "contestation" : s'il eut, longtemps, un sens surtout négatif, si les philosophes n'en usaient guère et, encore moins, les hommes d'action, ce mot apparaît maintenant, qu'on le veuille ou non, dans toute sa force motrice. Il peut se trouver à l'origine de mouvements généreux, de réformes constructives.

9.6 Ces remarques vont plus loin que la sémantique. Observer le pouvoir des mots - pouvoir croissant, redoutable autant que précieux - c'est déjà reconnaître que la réflexion critique devra, de plus en plus, inspirer, orienter, contrôler nos programmes futurs. Ne pas se payer de mots : telle est la forme élémentaire de cette réflexion. Mais son véritable objet sera évidemment de mesurer, par une opération constante, la portée idéale et réelle de ce que notre Organisation doit poursuivre ou rejeter, entreprendre ou inventer.

9.7 Que le Secrétariat se soit donné, pour cela, une "Division" dite de philosophie, c'est un heureux indice. Ses débuts ont été couronnés de succès. Mais cet organe ne tiendra toutes ses promesses que si, en plus de ses travaux philosophiques proprement dits, il contribue, avec ou sans ordinateur, à interpréter les leçons de l'expérience, les données de l'évaluation. Il nous aidera notamment à juger ces fameuses priorités que nous avons essayé d'appliquer - et ce fut, d'abord, indispensable - à tel ou tel chapitre du programme.

9.8 Au vrai, la seule priorité qui compte désormais est celle qui, dans chaque chapitre, revient au meilleur, allégé du moins bon, dégagé de l'inutile. Que notre époque, si "défavorable" soit-elle, nous laisse encore libres, qu'elle nous fasse un devoir de poser le problème en ces termes, c'est un fait qui devrait nous garder de tout pessimisme.

9.9 Le temps mesuré dont je dispose m'amène à concentrer mes remarques sur quelques aspects des programmes futurs, en soulignant la préoccupation éthique qui doit les relier entre eux.

9.10 Si inséparable qu'elle paraisse de l'éducation des adultes, c'est pourtant de l'éducation des jeunes que mon pays - le pays de Rousseau, de Pestalozzi, de Piaget - se préoccupe avant tout. Je l'avais souligné, ici même, en 1966, en citant un grand cinéaste, Roberto Rossellini, qui, en des termes prophétiques, déclarait : "Les vingt prochaines années se joueront sur l'instruction et l'éducation, sur la faculté d'apprendre et l'art d'enseigner".

9.11 Devant l'ampleur des mouvements qui se propageront au début de cette année, notre Organisation, comme la plupart de ses Etats membres, se trouva, un moment, désorientée. Elle eut le mérite de le reconnaître. Réuni à Paris, en mai dernier, le Conseil exécutif adopta une résolution dont le représentant de la Suisse avait pris l'initiative, avec ceux de la Finlande et de l'Inde. Cette résolution constatait que les activités de l'Unesco n'avaient pas, jusqu'ici, contribué d'une manière suffisante à résoudre les problèmes de la jeunesse. Tel était aussi l'avis du Directeur général, mais tels, également, sa vigilance et le degré de préparation du Secrétariat qu'il s'avéra possible et opportun d'organiser pendant l'été une Table ronde sur "la nature et le rôle de l'enseignement supérieur dans la société contemporaine", et d'élaborer un document de la plus grande valeur : c'est le "Rapport sur la jeunesse", que vous connaissez (document 15 C/65). Il appartient aux délégués de se pencher, dans les commissions, sur le contenu de ce texte et les recommandations qui y figurent. Je m'en tiendrai donc ici à une observation générale, valant surtout pour les programmes futurs.

9.12 Plus certainement encore qu'il y a deux ans, nous ne saurions considérer la jeunesse comme une "société dans la société". Nous reconnaissons en elle une "force qui va", devenue plus consciente et agissante, et nous souhaitons qu'elle transcende le but dont, trop souvent, elle semble encore se satisfaire. Ce but, en effet, n'est jamais assez ambitieux lorsque la jeunesse trouve en soi un objectif premier et une suffisante raison d'être, lorsqu'elle s'affirme par le refus, paré ou non du mot de "contestatation". Car le monde où elle revendique sa place et qu'elle vise justement à réformer est un monde en puissance d'adultes celui des hommes et des femmes qu'avant le cap de la trentaine la vie chargera de responsabilités, choisies ou non. Nous croyons donc - et cela s'applique non seulement aux universitaires, mais à ceux qui, à tous les degrés, bénéficient de l'enseignement, aux jeunes bourgeois, ouvriers et paysans - nous croyons que c'est à ce relais des années 25 à 30, à cette relève et avec la jeunesse - et non pas pour elle seule - que l'Unesco doit appliquer son effort particulier.

9.13 Aucun des Etats membres, même ceux qui s'enorgueillissent d'une tradition pédagogique, ne saurait prétendre, désormais, à résoudre les problèmes que lui pose la jeunesse à l'abri de ses frontières et par ses seuls moyens. La loi qui s'impose est celle des vases communicants. Or, notre Organisation, si mal connue qu'elle soit, est déjà en mesure d'orienter les jeunes vers ces chantiers internationaux de sauvegarde et de développement où ils peuvent se rencontrer, comme ils y aspirent, et trouver mieux que des emplois : connaissance, expérience, responsabilité, solidarité. Déjà, l'Unesco peut ainsi, dans une mesure appréciable, enrôler directement les jeunes. Mais elle agira de manière plus profonde et à plus long terme si elle parvient à associer les jeunes aux travaux de ses commissions nationales, de ses délégations aux Conférences générales, de son Secrétariat. Car enfin, l'Unesco ne se présente pas seulement comme une institution intergouvernementale. Il n'est plus chimérique, il est juste de la peindre comme une vaste société, armée d'une organisation. Et, inversement, si l'Unesco a quelque chance de devenir, en effet, cette vaste société, c'est justement en s'ouvrant, en s'offrant, au moment décisif, celui que marque la naturelle, l'incessante relève des adultes par les jeunes.

9.14 Pour préparer cette relève, l'Université assume un rôle essentiel. "Démocratiser" l'enseignement supérieur, cela signifie avant tout assurer aux étudiants la liberté de choisir, de se réorienter s'il y a lieu ; c'est leur assurer la liberté d'être que, par la suite, la

vie ne leur accordera plus avec la même générosité. Cette liberté est un présent exceptionnel, dont les étudiants doivent être, non seulement les bénéficiaires immédiats, mais aussi les dépositaires conscients et les bons conducteurs.

9.15 Cette exigence de qualité, le nombre croissant des étudiants, d'une part, et d'autre part, la mission de l'alma mater, qui est la recherche, en général, et singulièrement la recherche du vrai - voilà qui éclaire aujourd'hui, plus que jamais, le rôle qui incombe à l'université, dans tous les Etats membres ; celui d'initier les hommes à la culture, au sens le plus élevé du terme, et à la coopération culturelle internationale, telle qu'elle est définie dans la "Déclaration des principes", adoptée par la Conférence générale à sa quatorzième session.

9.16 Le domaine des sciences exactes et naturelles est celui où notre Organisation a trouvé le plus aisément sa voie, au service de la recherche et du développement. Dans quel sens devrait-elle orienter ses futurs efforts ? Nous croyons que c'est en aidant à propager l'esprit scientifique. Certes, il est toujours périlleux de donner la définition d'un "esprit". Essayons tout de même... L'esprit scientifique est celui qui fait appel, soit aux connaissances acquises, soit à l'observation ou à l'expérimentation, afin d'étendre ces connaissances et de réunir, sans idée préconçue, des éléments d'appréciation, de détermination et de choix. Si l'on admet cette définition, on voit que l'esprit scientifique s'applique, non seulement aux sciences proprement dites, mais à l'éducation en général.

9.17 Le monde des savants nous donne aujourd'hui une leçon d'une portée immédiate en même temps qu'un exemple émouvant. Le Président de la Confédération suisse l'a montré, dans un récent discours, en rappelant que "la science est avant tout appelée à concilier des éléments opposés". N'étant lié que par la seule recherche de la vérité, l'homme de science est le plus apte à reconnaître les réalités qu'on s'efforcerait de lui dissimuler et, le cas échéant, à déceler la part de la propagande. Il est permis de croire à la vertu pacificatrice des contacts entre savants, entre chercheurs de telle région et de telle autre, dont les idéologies diffèrent. Ces contacts aident à trouver un langage commun où les mots - toujours les mots - indépendance, liberté et dignité humaine ont la même résonance. Ils maintiennent, entre ces hommes, une solidarité profonde dont la valeur dépasse l'objet même de leurs recherches. C'est pourquoi, dans les programmes futurs de l'Unesco, il faudra faire une part toujours plus large à ces réunions de savants, à l'échelon universel ou régional, qu'elles aient le caractère gouvernemental ou que ce soient des conférences de spécialistes. Grâce à l'expérience acquise, ces réunions apparaissent désormais comme un des moyens les plus remarquables de contribuer à la paix.

9.18 Pour ce qui est des autres sciences, dites sociales, et de la culture, leur groupement en un seul secteur du Programme peut être discuté. Est-il logique, en effet, d'associer - même à la lumière des sciences de l'homme - est-il logique et psychologique d'associer la conservation d'un patrimoine hérité du passé et, par exemple, l'ouverture de voies nouvelles à la création artistique ? A première vue, on serait tenté de répondre par la négative. Mais, à la réflexion, on voit que, dans tous les cas, ce qui fut toujours en jeu et qui restera toujours essentiel, c'est la liberté de penser, de s'exprimer, de créer, celle de copier la nature ou de l'interpréter, voire de la refuser pour la remplacer par les fruits de l'imagination. A l'origine de toute création - qu'il s'agisse d'une oeuvre littéraire, d'une oeuvre d'art ou d'une théorie philosophique - il y a toujours un acte individuel, et cet acte possède une valeur à la fois relative et absolue. Il constitue une protection, une protestation naturelle contre les systèmes qui tendent à mettre l'homme en condition, à en faire un instrument au service d'un régime ou un robot au service d'un mode de civilisation.

9.19 Ainsi, de même que se nouent, entre savants et chercheurs, des liens indestructibles, de même s'affirme, par-dessus les frontières, la solidarité des écrivains, des artistes, des intellectuels, lorsqu'ils demeurent libres de procéder à cet acte individuel de création et d'expression. Peut-être, dans certains cas, faut-il à des hommes plus de courage qu'aux savants eux-mêmes. Parfois, en effet, ils auraient pu se croire affranchis ; et soudain, l'histoire révèle qu'ils se trouvent engagés ; et déjà, voulu ou non, cet engagement les place en première ligne et les appelle à un dur combat.

9.20 Mais ces observations ne suffiraient pas à éclairer la voie à suivre dans l'élaboration des programmes futurs si elles n'étaient pas assorties de quelques autres, plus pratiques, que je vais présenter sous une forme succincte.

9.21 Pour éviter les chevauchements, qui sont la faiblesse - et parfois le ridicule - des organisations internationales, la coordination - la fameuse coordination - n'est qu'une vaine prétention lorsqu'elle se contente d'instituer des organes dits coordinateurs. La démarche la plus utile est celle du directeur qui s'adresse à un autre directeur, afin de chercher, de concert avec lui, un arrangement raisonnable. On l'a bien vu au succès des efforts patients qu'a déployés le Directeur général de l'Unesco pour parvenir à certains accords, par exemple avec ses collègues de la FAO et de l'OIT. Cette expérience doit s'étendre à d'autres organisations dont les programmes, surtout en matière d'éducation et de science, se font une fâcheuse concurrence, entre elles et avec l'Unesco.

9.22 J'en viens au Conseil exécutif. Nous avons dit ce que nous pensions du nombre de ses membres : trente-quatre, c'est beaucoup, ce sera très lourd ; mais sans doute est-ce devenu nécessaire pour contribuer à une répartition géographique équitable. Les nouveaux groupes électoraux ? Seule l'expérience pourra nous montrer leur valeur. Mais la composition du Conseil pose un autre problème, beaucoup plus important à notre avis. Le Conseil exécutif est actuellement bien pourvu en personnalités issues des milieux de l'éducation, de la diplomatie et de l'administration. Mais il compte trop peu de savants, de représentants des domaines des arts, des lettres et de la diffusion de la pensée, au sens de l'article V, paragraphe 2, de l'Acte constitutif. Comme il ne saurait être composé uniquement de "généralistes", il faut donc chercher à ouvrir plus largement l'éventail des professions. Car l'apport d'un savant, par exemple, est profitable non seulement à la science, mais aussi aux arts, aux lettres, à l'information - et inversement. Cette ouverture permettrait de garantir de meilleures chances à la fameuse action "interdisciplinaire".

9.23 Enfin, le Secrétariat : notre souci, notre beau souci, est de faire bénéficier ses cadres supérieurs d'une plus grande liberté de réflexion. Que l'on nous comprenne bien : il n'arrive guère que nous constatons, de leur part, des actes irréfléchis. Au contraire, la réflexion s'exerçant continuellement sur ce qui se fait, c'est le temps qui manque pour concevoir ce qui pourrait se faire, ou se faire autrement. Je dis bien : le temps, non pas l'imagination.

9.24 Cela est particulièrement vrai du Directeur général. Notre Organisation se trouvait, cette année, dans des circonstances exceptionnelles et privilégiées. Elle n'eut pas à chercher, ni même à choisir. Elle fut unanime à élire, en M. René Maheu, l'homme qui dirige son Secrétariat depuis 1962. Elle ouvre donc à ses talents l'occasion si rare d'une œuvre de douze ans. Ce que nous admirons en lui, c'est cette conviction que, toujours, plus est possible, mieux est possible ; mais que rien, jamais rien, ne va de soi. Or, si la charge d'administrer le lie étroitement à une tâche immédiate, le don d'imaginer, qu'il possède également, appelle non pas des ménagements - que son tempérament refuse - mais des aménagements. Son calendrier lui fait un devoir, qu'il se plait à dire agréable, de rencontrer chefs d'Etat et de gouvernement, ministres, présidents et directeurs, ici en audience, et là, en assemblée. A côté de ces contacts officiels et nécessaires, on souhaiterait lui procurer le loisir de s'entretenir aussi avec certaines personnalités dont la pensée serait moins directement engagée et qu'il pourrait consulter au sens le plus large du terme. Ces rencontres, si brèves soient-elles, apporteraient au Directeur général le bienfait de quelque évocation ; elles favoriseraient, ensuite, ces "retours en force" qui l'aideraient à remplir sa tâche ordinaire, laquelle est déjà, en soi, un tour de force.

9.25 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je m'estimerais heureux si, au fil de ces réflexions et jusque dans ce dernier souhait, vous aviez pu trouver l'écho d'une préoccupation essentielle du Gouvernement de la Suisse : le respect de la personne humaine et - j'y reviens pour finir - "le droit d'être un homme".

10. ПРЕДСЕДАТЕЛЬ:

Благодарю Его превосходительство Ханс-Петер Чуди за его выступление и предоставляю слово главе делегации Австралии, Его превосходительству Мууди.

(10) Le PRESIDENT. - (Traduit du russe.)

Je remercie S. Exc. M. Tschudi. Je donne la parole à S. Exc. M. Moodie, chef de la délégation de l'Australie.

11.1 Mr. MOODIE (Australia);

Mr. President, I should like to add my congratulations to those which have already been extended to you on your election to this high office and on the guidance which you have already given to our deliberations. The Australian delegation is sure that this wise guidance will continue throughout our deliberations at this an important session of the General Conference.

11.2 The first reason for its importance is the election of a Director-General. The Australian delegation extends its heartiest congratulations to Mr. Maheu. We know him as a man of courage and strength of personality; we all knew this before he gave us further evidence by his willingness to serve for a second term. He has justly achieved a reputation as a man who combines remarkable depth of insight, lucidity of thought and facility for direct expression which can make most complex problems seem simple, with high managerial and administrative talents. Another reason for the importance of this session of the Conference is the consideration being given to the composition of the Executive Board; and a third, a new approach to forward planning.

11.3 I propose to comment on some aspects of the nature and orientation of Unesco's programme and then to touch on three issues of particular interest to Australia: the needs of Asia, the proposed changes in the Executive Board, and Unesco's relations with the United Nations Development Programme.

11.4 The priority given by the General Conference at its tenth, eleventh and thirteenth sessions to education and to natural sciences and technology continues to meet with the full approval and support of my government. No significant progress can be made in a world in which 39 per cent of the adult population is illiterate. The application of science and technology and rises in living standards depend upon workers, both literate and numerate. Culture, however defined, is meaningless unless one has the ability to be able to choose between competing ideas and the means by which to pursue those chosen. We therefore support the idea of forward planning as proposed by the Executive Board, and now unanimously recommended by the Administrative Commission, under which the Director-General would submit the outline of a long-range plan covering three budgetary periods, i.e. six years. To a large extent the Organization engages in such planning now, for many of its projects are of a long-term or indefinitely continuing nature. My government would not, however, favour the Conference making binding suggestions or laying down priorities to apply several years ahead. Changed situations in many countries and new technical advances could possibly render some ideas obsolete as well as placing severe limitations on the Director-General and the Executive Board in planning an integrated long-term programme. For the same reasons my government would not be prepared to support any pre-determined rate of increase in the Unesco budget. Governments have not only compelling moral obligations towards the international community, but also towards their own peoples. They have to strike a balance between what their own economies can sustain and international needs and resources. There is no inconsistency between the advocacy of long-term planning and the inability to accept a specified budgetary growth rate. Member governments, however, will be materially assisted in their budgetary processes if they can scrutinize the long-term trends, no matter how incomplete they might be, of the main elements of the Unesco Regular programme.

11.5 But forward planning, to be effective in itself and to secure the confidence of member governments, must rest upon a close scrutiny of past programmes and policies. The Australian delegation considers that insufficient attention is paid to this matter both during the Conference and by the Executive Board and Secretariat. Certainly the Director-General

presents annual reports to the Conference and, as well, singles out features of these in his Introduction to proposed programmes and budgets. But nowhere, apart from the general policy debate itself, is there an occasion upon which the Conference can consider past activities and methods of working. A proposal, co-sponsored by my delegation among others, to remedy this deficiency will later be presented to the Conference. It is our hope that it will have unanimous support.

11.6 We must of course take account of the activities of the Secretariat itself. In paragraph 139 of document 15 C/5, the Director-General said: "evaluation should be an integral part of the Organization's normal functioning and activities". After mentioning a few appraisals in progress, he explained that he had not on this occasion selected further ones beforehand, but gave an assurance that, in the coming biennium, checks at least as numerous as those made hitherto, and probably more effective, would be made on certain activities of special interest. My delegation welcomes this assurance. We support any steps which the Director-General contemplates in this direction, and while we appreciate that the process of evaluation will bring in its train certain problems, we believe that the Director-General, sustained by our support, would handle these problems with sympathy and understanding. We would like to hear more from him of the nature of the checks he has in mind.

11.7 We know, of course, that the Director-General is participating in the United Nations system of inspection, as recommended by the Ad Hoc Committee of Fourteen. It would also be of great interest if the Executive Board could discuss with the Director-General the techniques which he is developing and applying for evaluation of activities, that is, for determining their relevance to the needs of the peoples of the regions in which these activities take place. We would hope that the sixteenth session of the General Conference might have an opportunity to discuss the progress made in evaluation. Those of us who are concerned with the same problems in our own programmes would, we feel, also find much value in a short special information paper to be submitted by the Secretariat either to the next Conference or to a session of the Executive Board, giving an outline of the techniques used by any Unesco unit responsible for evaluation, similar to that prepared by the UNDP Secretariat in document DP/L. 68 for the June 1968 session of the UNDP Governing Council.

11.8 I mentioned earlier, the support of my government for the priority, determined by past Conference sessions, for education, science and technology. But in one area, that of social sciences, we consider that a new approach is needed, not one involving an expansion of the Organization's budget, but rather leading to the better planned integrated and practical programmes that have been such a striking and successful feature in other sectors. It is our hope that such techniques as feasibility and comparative studies and subsequent evaluation that have proved so efficacious in education and science might, as from the 1971-1972 biennium, be equally productive in the social sciences. We believe that the social sciences, properly applied, can contribute as much, if not more, to the improvement of the living conditions and security of mankind as the applied natural sciences have already contributed.

11.9 I should now like to revert briefly to a question that has been raised by the Australian delegation at all the recent sessions of the General Conference: I refer to the ever-increasing volume of printed documentation. This problem is by no means limited to Unesco. It has invaded every aspect of international life; it is a major concern to the whole United Nations system; it is suffocating the government services and the individual specialists in our own countries.

11.10 In the context of Unesco, I believe, the problem is twofold. Every printed page of documentation placed before this Conference or submitted to the Executive Board costs the Organization \$230, or if translation into Arabic should be required, \$350; the programme and budget document itself, 25 per cent larger than its predecessor, involved expenditure of over \$100,000. In every biennium for the last ten years, with one exception, the appropriations for documents and publications have been overspent, and this means that money has had to be taken away from the programme to make good the deficit. It cannot be said that all this money is well spent when the Director-General and his Secretariat tell us that

they have no time to prepare some of the more important reports, and when delegations complain that they have no time to read them.

11.11 We have been following with understanding and appreciation the efforts made by the Director-General to hold the production of documents and publications within the appropriations approved. It must be recognized, however, that the solution of the problem does not lie entirely in the Director-General's hands. If a solution is to be found, it is imperative that the Director-General's efforts should be matched by an effort of self-discipline on the part of the Member States. The only solution the Australian delegation can suggest, and we may do this in the appropriate Commission, is that the General Conference and the Executive Board should accept a page quota for documents in the forthcoming biennium, and should impose a ceiling on expenditure, to ensure that this page quota is respected. Such a ceiling we believe, should be envisaged not as a measure to restrict the freedom of the Secretariat but as a measure of self-discipline, freely agreed to by the Member States, in the common interest. I would add that the only biennium in which the documents and publications budget was not in deficit was one in which such a ceiling had been imposed by the General Conference.

11.12 Item 29 relating to the composition of the Executive Board has already been discussed in general terms. Although my delegation indicated in that discussion our support for the proposal to increase the number of members of the Board from 30 to 34, I would again like to reiterate our view. We do not consider that the present Board is representative, in the terms of the Unesco Constitution. In particular, we believe that Asia is quite inadequately represented. In population, antiquity, quality, and diversity of culture, we believe that Asia has much to contribute to Unesco. As a developing continent whose needs exceed those of any other continent we believe Asia should expect much from Unesco. But we do not believe that our neighbours in Asia can either contribute their wisdom or emphasize their needs when, in an Executive Board of 30, there are only three representatives of Asia.

11.13 We therefore believe that remedial action is urgent. We recognize too that, in terms of numbers of countries, Africa and the Arab States are under-represented. For this reason, we support the Board's proposal for electoral groups, groups established solely for Board elections. This is, in our view, the crucial element in the Board's proposal. Only by this means, we believe, can a more equitable distribution of seats be secured. Without this, we consider that an increase in the numbers of members of the Board would not be justified since, without it, more Board seats would only mean greater inequalities of representation. We recognize that the Board's proposal may not provide the final answer to our problem, but we do consider it a positive proposal and commend it to the Conference.

11.14 This brings me to a matter not connected with the composition of the Board, but very important from Australia's point of view, namely the needs of Asia. We have been disappointed, and are still disappointed, at the limited resources the Director-General has proposed for activities in Asia. This may be seen in dramatic detail in paragraph 142 of his Introduction to document 15 C/5: of some 12 million dollars for regional programmes, Asia, with more than half the population of the world's developing regions, gets about 27 per cent. We hope that it will be possible for the Director-General, when preparing future programmes, to redress this imbalance, and also to give consideration to the needs of the sparsely-peopled islands of the South Pacific stretching between Australia and New Zealand and South America.

11.15 In concluding, I should like to refer to Unesco's relations with UNDP. The Director-General, both in his introduction to document 15 C/5 and in his speech on 18 October devoted considerable attention to this subject. This is not surprising, as approximately half of Unesco's operational activities are financed by UNDP. We are happy to note that relations are, for the most part, satisfactory and that discussions in the Inter-Agency Consultative Board (IACB) are most useful. We support and have advocated in other United Nations bodies, the primacy of the Economic and Social Council for general co-ordination, but we do not consider that the Council is able to cope at its two meetings a year with the multiplicity of aid issues that now fall substantially within the jurisdiction of the UNDP Governing Council.

The Australian Government hopes that such points of difference as exist can be resolved by the normal processes of consultation. My final point relates to another aspect of the relations between Unesco and UNDP. In June this year, the Governing Council of the latter body adopted, following consideration by the IACB, a resolution somewhat ponderously entitled, "Future Needs for Pre-Investment Activity in Relation to the Administrative Capacity of the United Nations to Programme and Implement such Activities". This capacity study, to be carried out by a team led by Sir Robert Jackson, could conceivably, when it reports probably next year, lead to significant changes in the organization and procedures of UNDP, with possible implication for the Specialized Agencies. As the study is of course still in progress, we would not expect any substantive comment on its nature by the Director-General at this stage. However, we assume that he will discuss the matter further with the Executive Board during 1970 before the final report is taken up in the IACB.

11.16 We have not commented on other problems, like the youth problem, not because we believe they are not important, but because of the inevitable time factor governing an address of this kind. We wish the Conference all success and hope that our remarks may, in some small measure, make a contribution to this end.

12. ПРЕДСЕДАТЕЛЬ:

Благодарю Его превосходительство посла Муди за его выступление и предоставляю слово главе делегации Канады, г-ну Наполеону Ле Блан.

(12) Le PRESIDENT. - (Traduit du russe.)

Je remercie M. Moodie. Je donne la parole à M. Leblanc, chef de la délégation du Canada.

13.1 M. N. LEBLANC (Canada). -

Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous présenter mes vives félicitations pour votre élection unanime à la présidence de cette quinzième session de la Conférence générale. Cette élection témoigne, en effet, aussi bien de l'estime dont vous jouissez au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, que de la part importante que prend à nos délibérations, ainsi qu'à l'élaboration de notre programme futur, le grand continent africain dont vous êtes également le représentant distingué.

13.2 Qu'il me soit permis de rappeler aussi que vous êtes originaire d'un pays, le Cameroun, dont la situation est, sur certains plans, identique à celle du Canada. Nos deux pays sont bilingues. C'est dire que nous nous trouvons dans une situation privilégiée, qui nous invite continuellement à remettre en question nos attitudes les uns vis-à-vis des autres. Précisément parce qu'il est conscient des conséquences qu'a l'existence d'une société bilingue, et qu'il se préoccupe des possibilités nouvelles que celle-ci peut offrir, le Canada vient de consacrer des sommes importantes à l'étude des divers aspects du bilinguisme et du biculturalisme. Aussi espère-t-il être bientôt en mesure de partager son expérience avec d'autres pays. Comme premier résultat de ces travaux, le Gouvernement canadien vient d'adopter une nouvelle législation, à la fois lucide et courageuse, relative au développement du bilinguisme et du biculturalisme au Canada. Cette législation est à la fois un aboutissement et un point de départ. Elle est un aboutissement, en ce qu'elle résulte d'une action systématique et persévérante de groupes qui se sont toujours préoccupés de l'avenir du Canada; elle est un point de départ, parce qu'elle nous propose un nouveau défi, que le pays saura relever comme il a su le faire naguère dans d'autres circonstances.

13.3 Les félicitations de la délégation canadienne s'adressent également à vous, Monsieur le Directeur général, pour votre nomination non équivoque à l'importante fonction que vous avez su honorer jusqu'ici et pour le rapport substantiel que vous nous avez présenté au sujet de l'activité de l'Organisation au cours des deux dernières années, et des projets qu'elle entend réaliser au cours de la période 1969-1970. En tant que Président de la Commission nationale canadienne pour l'Unesco, je suis très sensible à l'envergure et à la diversification croissantes du programme de l'Organisation, ainsi qu'à son rayonnement dans le monde entier. Au cours de l'année 1968, notre Commission nationale a eu le plaisir d'être l'hôte

de deux réunions organisées par l'Unesco : la réunion d'experts sur la recherche pédagogique dans ses rapports avec les programmes scolaires et la formation du personnel enseignant, à Toronto, et la Table ronde sur la valeur culturelle du cinéma, de la radio et de la télévision dans la société contemporaine, à Montréal. Nous espérons bien pouvoir accueillir encore dans l'avenir d'autres colloques ou d'autres manifestations unescolaines, et en nombre croissant. Au cours des deux dernières années également, nous avons accueilli quelques centaines de boursiers et de boursières de l'Unesco dans nos universités et collèges et dans nos organismes bénévoles, ainsi que dans notre Conseil national de la recherche scientifique. Ayez la certitude que les boursiers continueront d'être chaleureusement accueillis au Canada, ou, comme nous disons chez nous, "d'être les bienvenus".

13.4 En même temps que nous étudierons, au cours de cette session de la Conférence générale, des questions qui nous sont relativement peu familières - celles, par exemple, qui ont trait à l'espace extra-atmosphérique, - nous examinerons les problèmes du milieu humain. A cet égard, nous constatons que l'Unesco porte aujourd'hui un intérêt croissant à la contribution des sciences sociales. Il est évident que la crise de la jeunesse qui s'est manifestée dans le monde et qui n'est limitée à aucun pays en particulier, est une crise permanente, à la solution de laquelle les sciences sociales devront apporter une contribution décisive. Mais cette crise se situe, si elle n'est pas une résultante, parmi les autres crises dont il a été fait mention depuis l'ouverture de la présente session de la Conférence : celle du développement, celle des droits de l'homme, et celle de l'éducation. Des tâches immenses incombent ainsi désormais aux sciences sociales, qui peuvent nous aider à comprendre les situations nouvelles dans lesquelles nous nous trouvons. Ces disciplines doivent donc recevoir de l'Unesco toute l'assistance dont elles ont besoin pour atteindre le niveau d'excellence qu'elles recherchent. Nous souhaitons que l'Unesco prévoie d'accorder aux sciences sociales, dans le cadre de son budget, une importance égale à celle dont jouissent d'autres secteurs de son activité.

13.5 Mesdames, Messieurs, l'Unesco est maintenant une organisation bien différente de celle que le Canada a connue au moment de sa fondation, il y a plus de vingt ans, car le nombre de ses Etats membres a presque triplé. L'Organisation a élaboré de nouvelles priorités ou s'est engagée dans de nouvelles voies. Elle a montré sa capacité d'adaptation à des situations changeantes et à des exigences nouvelles. Qu'il me suffise de signaler à ce sujet la lutte contre l'analphabétisme - y compris l'alphabétisation fonctionnelle - et la coopération dans des domaines nouveaux, comme celui de l'enseignement par satellites, de l'hydrologie, de l'océanographie, parallèlement à l'action dans le domaine des droits de l'homme, qui constitue un souci permanent de l'Organisation. Tout cela fait maintenant partie des préoccupations majeures de l'Unesco, sans que celle-ci, cependant, néglige des problèmes plus fondamentaux, mais non moins vitaux, comme ceux qui ont trait à la paix.

13.6 Puis-je rappeler, Monsieur le Président, que le Canada a été l'un des vingt Etats membres fondateurs de l'Unesco ? Ayant participé aux travaux de la Commission préparatoire à Londres en 1945, et à ceux de la première session de la Conférence générale, tenue à Paris en 1946, le Canada a vu évoluer, depuis lors, l'activité de l'Unesco sans pourtant que celle-ci s'écarte de l'objectif essentiel qu'elle s'était assigné au départ : promouvoir la compréhension interculturelle. De plus en plus conscient de sa propre situation culturelle et des développements culturels qui surviennent dans les autres pays du monde, le Canada croit de plus en plus que chaque nation peut apporter sa contribution à une meilleure compréhension des cultures à l'échelle mondiale. Voilà pourquoi, depuis les origines de l'Organisation, le Canada n'a jamais cessé de lui assurer l'appui le plus fervent, notamment pour l'exécution des programmes qui permettent d'accéder à une plus grande compréhension.

13.7 Dès sa fondation, l'Unesco s'est préoccupée surtout de la libre circulation de l'information, de la coopération intellectuelle et de la compréhension interculturelle. Depuis les années 60, elle s'est appliquée principalement à fournir une aide technique, dans les domaines de sa compétence, aux pays en voie de développement. Cette évolution, le Canada,

qui l'avait vivement souhaitée, l'a accueillie avec satisfaction, et il a modifié en conséquence sa propre politique d'aide extérieure au cours des années. Cette aide s'est accrue en effet à mesure que les pays en voie de développement ont pris place parmi nous, pour nous assurer une présence tant spirituelle que physique et pour apporter leur concours à la préparation du programme de l'Unesco : ainsi, l'assistance fournie par le Canada à ses amis des pays en voie de développement a triplé au cours des années 60. Le soutien qu'accorde notre pays à l'Unesco s'est accru dans une proportion équivalente. Nous espérons être en mesure, dans le proche avenir, d'intensifier encore cet appui et de contribuer davantage au rayonnement du programme de l'Organisation.

13.8 Je voudrais maintenant aborder sommairement la question du développement. Nous sommes au seuil de la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et, comme je l'ai déjà signalé, l'Unesco a eu tendance à réorienter son activité en matière de développement de façon à pouvoir déboucher plus rapidement sur des réalisations concrètes. Il est bien évident qu'à cause de l'accroissement rapide de la population dans le monde, les besoins augmentent plus vite que les moyens disponibles pour les satisfaire. Nous ne saurions discuter cependant du développement dans la seule perspective financière ; ce serait nous imposer une limite gênante. Mais il semble bien que l'écart qui existe entre les sociétés reflète avant tout les différences entre les niveaux qu'elles ont atteints dans leur apprentissage de la façon d'appliquer les résultats de la science et de la technologie en vue de résoudre leurs problèmes fondamentaux. C'est précisément à la réduction de cet écart que contribuera une partie importante du programme de l'Unesco.

13.9 Voilà pourquoi le Canada a pu approuver le budget de 77 millions et demi de dollars proposé par le Directeur général. Nous considérons que l'Unesco, disposant d'un budget aussi important, saura également prendre les mesures nécessaires pour en obtenir un rendement optimum.

13.10 Quand nous nous préparons, nous Canadiens, à assister aux sessions de la Conférence générale, nous sommes vivement impressionnés par les efforts que déploie le Secrétariat pour nous présenter, avec une rigueur et une cohérence toujours accrues, les grandes lignes aussi bien que les détails du programme de l'Unesco. Cela, nous le devons sûrement au Directeur général qui, avec toute son intelligence et tout son coeur, oeuvre énergiquement pour assurer la qualité du programme, ainsi qu'au Secrétariat qui lui apporte son concours avec une diligence évidente.

13.11 Dans le passé, on a pu formuler quelques critiques à l'égard d'une tendance qu'aurait l'Unesco à disperser ses énergies et ses ressources - tendance attribuable à des règles administratives insuffisamment rigoureuses. A l'examen, ces critiques nous paraissent de moins en moins justifiées. Surtout, nous nous réjouissons des décisions administratives que le Directeur général et le Secrétariat de l'Organisation ont prises en conformité avec les recommandations du Comité des Quatorze de l'Organisation des Nations Unies - décisions qui tendent à l'établissement de services d'inspection et d'évaluation, et surtout à l'adoption de mesures grâce auxquelles l'Unesco devrait pouvoir être administrée de façon plus rationnelle. C'est donc avec grand plaisir que nous voyons s'accroître l'orientation vers une logique administrative plus ferme au sein même de l'Unesco.

13.12 Mais, en essayant de relever de nouveaux défis, nous ne devons pas oublier qu'aux yeux de l'opinion mondiale l'efficacité de l'Unesco se mesure nécessairement aux résultats pratiques qui découlent de nos résolutions. La postérité ne nous jugera pas d'après le nombre des décisions que nous aurons adoptées, mais d'après notre détermination à nous attaquer aux problèmes urgents de notre temps et à donner effet à nos décisions.

13.13 On dit souvent que le Canada est un pays au climat rigoureux. L'est du pays, où vit la majorité de la population, est en effet couvert de neige pendant plusieurs mois de l'année. Mais les rigueurs du climat n'enlèvent rien à la chaleur du tempérament canadien. C'est dans cet esprit que je promets à l'Unesco, au nom du Canada, un appui ferme et soutenu.

14. **PRÉSIDANT :**

Я благодарю за краткое выступление г-на Наполеона Ле Блана и предоставляю слово главе делегации Алжира, министру национального просвещения Его превосходительству Ахмеду Талебу.

(14) Le **PRESIDENT**. - (Traduit du russe.)

Je remercie M. Leblanc de sa courte intervention. Je donne la parole à S. Exc. M. Ahmed Taleb, chef de la délégation de l'Algérie, ministre de l'éducation nationale,

15.1 **M. TALEB (Algérie)**. - (Discours prononcé en arabe. Texte fourni par la délégation algérienne.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, il y a deux ans, mes premiers mots à cette tribune ont été pour souhaiter que la langue arabe soit utilisée au sein de la Conférence générale. Aujourd'hui, mes premiers mots seront des remerciements à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont fait de ce vœu une réalité qui ne peut que favoriser le dialogue des cultures et accroître le rayonnement de notre Organisation.

15.2 Cet événement, à lui seul, pourrait suffire à donner une importance particulière à cette quinzième session de la Conférence générale ; or, d'autres événements d'importance sont venus nous apporter de nouveaux sujets de satisfaction. Je veux parler de l'élection à la présidence de la Conférence d'un Africain, dont les grandes qualités nous aideront beaucoup dans notre tâche qui est, suivant son expression, de rendre l'humanité moins inhumaine qu'elle ne l'est actuellement. Je veux parler aussi d'un événement qui renforce notre confiance dans l'Organisation et nous donne des assurances pour les six prochaines années : la réélection à l'unanimité de M. René Maheu, notre ami de toujours. Tout a été dit et bien dit, le jour de son installation, sur les qualités exceptionnelles du Directeur général, à la fois homme de synthèse et homme d'action, esprit lucide et objectif, animateur et organisateur.

15.3 Les heureux auspices sous lesquels se présente la période biennale 1969-1970 nous donnent le ferme espoir - et ce sera ma première remarque sur le Projet de budget - que non seulement la diminution du taux de croissance des crédits affectés au programme va s'arrêter, mais que la tendance sera renversée. Je sais que le vote du plafond budgétaire n'a malheureusement pas été caractérisé cette année par l'unanimité dont nous nous étions tant réjouis lors du vingtième anniversaire de l'Unesco ; mais, là encore, j'espère que la tendance sera renversée et qu'en 1970, Année internationale de l'éducation et prélude à la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, la Conférence donnera au Directeur général le budget que méritent l'ampleur et l'utilité certaine du programme.

15.4 C'est que - il faut s'en convaincre - l'inégalité entre les différents pays porte en elle des menaces pour la paix, comme la nuée porte l'orage. Il y a un an, la Charte d'Alger, adoptée par la Conférence des "77" a bien souligné le fait que la Première Décennie des Nations Unies pour le développement avait apporté bien des déceptions. Aussi tout doit-il être mis en oeuvre pour que la prochaine Décennie connaisse le succès, en particulier en ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines. Et, précisément, l'une des meilleures manières de corriger l'inégalité dangereuse entre les différents pays, c'est de contribuer généreusement au financement du budget de l'Unesco.

15.5 Pour ce qui est du Programme lui-même, nous sommes d'accord, une fois de plus, avec les grandes orientations dégagées par le Directeur général dans l'introduction qui figure au début du document 15 C/5. Il est bien vrai que, de session en session, une politique générale a été définie, qu'il s'agisse des priorités, de l'unité du programme et de l'intégration des ressources, de l'action opérationnelle ou de ces grands objectifs que constituent pour l'Unesco la lutte contre le racisme et le colonialisme ou la défense de la paix et des droits de l'homme. Peut-être, malgré le succès de la Conférence de Grenoble, les problèmes de la jeunesse n'étaient-ils cependant pas mis suffisamment en relief dans l'ensemble du programme ; mais cette impression est effacée par l'attitude nettement positive que nous avons pu enregistrer au cours des débats qui ont déjà eu lieu. Toute l'action de

L'Unesco est animée, en définitive, par de grandes espérances ; et les grandes espérances humaines, c'est avant tout dans la jeunesse qu'elles peuvent s'incarner.

15.6 A ce propos, il faut souligner que l'un des reproches les plus justifiés que la jeunesse adresse généralement à la société des adultes, c'est d'accepter trop facilement que les actes ne correspondent pas aux paroles. Je dois dire que l'Algérie, pays jeune, partage ce souci de rigueur morale qui anime la jeunesse. Nous n'oublions pas - car ce serait être dupes - que l'année même où l'on célèbre les droits de l'homme, la domination coloniale s'exerce encore en Palestine, en Angola et au Mozambique, ce qui constitue un défi à l'Acte constitutif de notre Organisation.

15.7 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, désormais, notre souci dominant doit être de traduire de mieux en mieux dans les actes les nobles pensées qui honorent notre Organisation et nous sommes pleinement d'accord avec le Directeur général pour considérer que, dans tous les domaines, l'Unesco doit préférer "l'action qualitative à l'effort quantitatif".

15.8 C'est sans doute dans le domaine de l'éducation que le mouvement dialectique entre quantité et qualité s'impose le plus ; je dis bien "mouvement dialectique" car je juge impossible ce choix rigoureux entre quantité et qualité auquel voudraient nous contraindre certains esprits malthusiens. Il est normal que la recherche de la qualité se traduise par la priorité accordée à la planification, à la formation des maîtres ou à la recherche pédagogique. Mais cet effort de réflexion prospective et de formation n'a de sens que s'il nous prépare à faire de nouveaux progrès dans le domaine de la quantité. La démocratie, c'est d'abord la promotion de tous et, ensuite, la sélection des meilleurs.

15.9 Sans doute ne pouvons-nous tout faire à la fois ; chaque jour nous en apporte des preuves cruelles. Il existe néanmoins un domaine pour lequel "plus tard" signifierait pour nous "trop tard" : il s'agit de la scolarisation aussi généralisée que possible des enfants. La tâche est immense, mais notre pays est de ceux qui considèrent que tout le monde a droit à l'enseignement primaire ; aussi estime-t-il qu'il est de son devoir de généraliser à tout prix cet enseignement, même s'il lui faut pour cela s'imposer certaines privations.

15.10 L'une des meilleures manières de répondre à ce souci de consolidation et d'approfondissement des activités qui se manifeste dans bien des chapitres du Programme serait de faire figurer à l'ordre du jour de la prochaine session de la Conférence générale un débat qui permettrait aux délégués de se livrer, au sujet du fonctionnement de la coopération multilatérale, à un effort commun de réflexion portant, en particulier, sur les structures et les conditions de mise en oeuvre des projets dont l'Unesco est l'agent d'exécution, comme sur le recrutement, le rôle et l'activité des experts et des consultants qui apportent leur concours aux Etats membres de l'Organisation. Nul doute qu'à cette occasion la nécessité de procéder à une certaine décentralisation, au niveau régional, des activités opérationnelles apparaîtrait clairement. Un tel examen d'ensemble ne manquerait pas d'aboutir à une meilleure utilisation des crédits disponibles - ce qui donnerait satisfaction à ceux qui versent des contributions importantes comme à ceux qui bénéficient de l'assistance de l'Unesco.

15.11 Il y a un instant, j'ai parlé du problème des ressources financières de l'Organisation en me plaçant dans la perspective réaliste et juste tracée par la Conférence des 77 à Alger, avant la réunion de la ONUCED à New Delhi. De même, je voudrais, à propos du secteur des sciences humaines et de la culture, dont s'occupe d'ailleurs spécialement l'une des sous-commissions de la Commission du programme, me référer uniquement à un événement de très grande importance auquel l'Unesco se doit de participer. Il s'agit du premier Festival culturel panafricain, patronné par l'Organisation de l'Unité africaine et que l'Algérie aura le très grand honneur d'accueillir en juillet prochain. Ces retrouvailles des peuples de tout un continent autour des arts et des traditions populaires méritent d'avoir une résonance universelle. Le Gouvernement algérien est déterminé à tout mettre en oeuvre pour que ce festival culturel constitue une grande date, et je souhaite qu'à travers l'Unesco tous les pays puissent participer à sa réussite.

15.12 L'intérêt que nous manifestons ainsi à l'égard de notre passé culturel trop longtemps oublié ou sous-estimé répond - pour reprendre une formule qui se trouve dans le Projet de programme - à la volonté que l'on doit avoir d'intégrer la pensée scientifique moderne aux cultures traditionnelles en vue de créer le climat et les attitudes mentales sans lesquels une société moderne ne peut progresser. Aussi, s'il est une orientation de la politique scientifique de l'Unesco que nous approuvons et dont nous souhaitons le renforcement, c'est bien celle en vertu de laquelle on pose en principe que chaque pays devrait, au lieu de se contenter d'importer des innovations techniques et des techniciens, développer son propre enseignement scientifique et former les ingénieurs et les spécialistes dont il a besoin pour résoudre par lui-même les problèmes que pose son développement national.

15.13 Si l'actuel Projet de programme est surtout orienté, en ce qui concerne les activités déjà en cours, vers la recherche de la qualité, on peut souhaiter que le programme futur accorde la place qu'elle mérite à la distinction - difficile mais nécessaire - entre l'essentiel et l'accessoire, ce qui aurait pour effet de renforcer son efficacité. Cette recommandation, à vrai dire, s'adresse à chacun de nous, car il faudrait que chacun de nous évitât de solliciter une aide pour des opérations mineures de caractère limité. Ainsi aboutirions-nous à des actions plus concentrées et mieux coordonnées. Qualité, concentration, efficacité, voilà la manière d'appliquer un programme dont la matière est le résultat d'une longue collaboration entre les Etats membres et le Secrétariat.

15.14 "Continuer en repensant", tels sont, Monsieur le Directeur général, les termes que vous avez employés. Telle doit bien être en effet l'orientation fondamentale. L'extension et l'amélioration du programme de l'Unesco constituent, comme tout ce qui touche au perfectionnement de l'homme, un labeur sans fin. Notre Organisation n'a pas de devise (encore que le triptyque "Education - Science - Culture" soit une bien belle formule). Mais, s'il fallait lui en trouver une, nous irions sans doute la chercher au fond des âges et nous dirions alors que "rien de ce qui est humain ne nous est étranger".

16. ПРЕДСЕДАТЕЛЬ:

Благодарю Его превосходительство Ахмеда Талеба за его выступление и предоставляю слово главе делегации Сирийской Арабской Республики, Его превосходительству министру высшего образования д-ру Мустафе Аль-Саиду.

(16) Le PRESIDENT. (Traduit du russe.)

Je remercie S. Exc. M. Ahmed Taleb. Je donne la parole à S. Exc. M. Mustafa Al-Sayed, chef de la délégation de la République arabe syrienne, ministre de l'enseignement supérieur.

17.1 M. EL-SAYYED (République arabe syrienne). - (Discours prononcé en arabe. Texte français fourni par la délégation de la République arabe syrienne.)

Monsieur le Président, permettez-moi avant de commencer mon allocution de vous féliciter, au nom de la délégation de la République arabe syrienne, de la confiance que vous a accordée la Conférence générale. C'est, en fait, le couronnement des efforts que vous avez déployés pour cette Organisation. Votre élection a été ressentie avec joie dans mon pays : car il faut y voir non seulement la reconnaissance de vos mérites et de vos qualités, mais également la reconnaissance du rôle de plus en plus important que joue l'Afrique pour le bien de l'humanité.

17.2 L'Afrique, aussi bien que la nation arabe, souffre du colonialisme et de l'occupation étrangère. Elle souffre de nos jours, comme souffre notre nation arabe, du sous-développement. Aussi notre combat est-il le même. Il s'agit de lutter avec fermeté pour éliminer toute trace de colonialisme et d'occupation étrangère, ainsi que toute trace d'asservissement de l'homme par l'homme. Il nous incombe aussi de mettre un terme au sous-développement. De ce point de vue, Monsieur le Président, votre élection revêt pour nous une importance considérable, car elle est l'expression du rôle humain dévolu à l'Afrique, sur le plan international.

17.3 Je saisisrai cette occasion pour souligner les efforts louables de notre ancien président, M. Tuncel, et pour féliciter le directeur général, M. René Maheu, de sa réélection.

unanime à ses hautes fonctions. En Syrie, nous connaissons bien M. Maheu et l'estimons profondément. Nos masses le connaissent à travers son précieux ouvrage "La civilisation humaine". Notre Ministère de la culture a fait traduire et publier ce livre. Votre réélection, Monsieur le Directeur général, sera accueillie partout avec joie.

17.4 Mesdames, Messieurs, la Conférence générale tient sa présente session dans des conditions qui ne portent guère à l'optimisme, si l'on songe que des millions d'enfants n'ont pas accès à l'enseignement. De nombreux peuples subissent encore le joug du colonialisme. En Afrique, les impérialistes portugais occupent une partie du continent et y mènent une politique odieuse. La minorité blanche de Rhodésie et le Gouvernement de l'Afrique du Sud pratiquent un racisme incompatible avec les valeurs humaines qui sont à la base de notre Organisation. De même, le peuple héroïque du Viêt-nam se trouve tous les jours exposé au bombardement aérien et à la destruction par les forces impérialistes américaines. Ses enfants ne peuvent aller à l'école en raison de la barbare politique américaine.

17.5 De même encore, les forces du mal sèment la corruption dans la terre de la paix. Il n'y a pas un peuple que je connaisse qui ait subi ou subisse ce que notre peuple arabe supporte aujourd'hui. Nous ne sommes pas en face d'une occupation traditionnelle, qui peut être contrecarrée par une résistance aboutissant à l'expulsion de l'occupant. Notre peuple connaît des terreurs plus graves. Les enfants arabes, en Palestine et dans les autres régions arabes occupées par les néo-nazis - les sionistes - sont privés non seulement de leurs écoles mais aussi de leur terre. La politique suivie dans ces régions est la plus abjecte que l'histoire ait jamais connue. Les sionistes, ces néo-nazis, détruisent des villages entiers. Ils chassent les habitants de leur pays et, dénués de tout scrupule, commettent un vrai génocide contre les natifs du pays afin de faire le vide et de laisser le champ libre aux colons israéliens. Telle est la condition de notre jeunesse, vivant dans la peur du présent et l'angoisse de l'avenir. Nous sommes tenus, nous qui exerçons les responsabilités du pouvoir dans nos pays, de militer afin que cette jeunesse se forme une image moins sombre et plus rassurante de l'humanité, et qu'elle sache que ce qu'elle voit aujourd'hui est le fait des forces du mal et que le bien finira par triompher.

17.6 Un autre sujet d'angoisse, que j'ai abordé en discutant le Projet de budget et auquel ont fait allusion le Président de la Conférence générale, le Directeur général, ainsi que plusieurs autres délégués, c'est le fossé toujours plus large qui sépare les pays riches des pays en voie de développement. Nous nous trouvons, en effet, devant un phénomène effrayant : les pays riches deviennent de plus en plus riches, et les pays en voie de développement deviennent de plus en plus pauvres, et leur retard s'aggrave sur le plan scientifique. Une telle situation n'engendre pas seulement l'instabilité pour les pays en voie de développement, elle constitue un danger pour l'avenir de la paix mondiale. Toute personne prévoyante doit sentir peser la menace d'un conflit aigu entre pays riches et pays en voie de développement. Notre Organisation, qui a pour mission de sauvegarder la paix par l'éducation, la science et la culture, doit donc accorder toute l'assistance requise aux pays en voie de développement pour qu'ils puissent rattraper le temps perdu. Ainsi elle atténuera et écartera le danger d'un conflit futur.

17.7 Après cette introduction, j'examinerai certains paragraphes du Projet de programme pour 1969-1970.

17.8 Le Directeur général a rappelé, au paragraphe 134 de ce document (15 C/5), les conditions qui doivent permettre à l'Unesco d'accomplir ses tâches. Ce sont des conditions politiques. En d'autres termes, l'Unesco ne peut pas rester en marge de la politique. Nous félicitons le Directeur général de ces propos et nous considérons que l'Unesco doit intervenir pour défendre les causes justes et équitables des peuples. Il y a ainsi beaucoup de problèmes sur lesquels l'Unesco doit prendre position, dans le cadre même de ses objectifs.

17.9 L'Organisation ne peut pas, par exemple, rester impassible devant l'agression persistante des sionistes contre le peuple arabe. Nous croyons que la condamnation de cette agression doit être une condamnation de la politique raciste et du colonialisme sionistes.

Nous estimons que l'Unesco doit intervenir pour défendre les étudiants, qui tombent sous les balles des néo-nazis sur la rive occidentale du Jourdain et dans le secteur de Gaza. La persistance de l'agression sioniste, la politique de violence et de répression que les néo-nazis exercent à l'encontre du peuple arabe sont des questions qui concernent l'humanité tout entière, car l'agression n'aboutira qu'à une seule conséquence : menacer la paix internationale. Le peuple arabe n'acceptera jamais cette agression, il ne permettra pas que ses terres continuent à être occupées, et sa lutte pour la libération de sa patrie est une cause juste qui mérite l'appui de l'Organisation. Le ressentiment de notre peuple ne s'en prend qu'au racisme, au colonialisme et à l'agression commise par ceux qui occupent les terres arabes et en vouent les habitants à une vie de réfugiés. L'homme ne doit-il pas apprendre à haïr le Mal et l'Injustice ? (Sa haine ne peut qu'être sacrée!).

17.10 Quant au paragraphe 141 de l'introduction au Programme, nous ne pouvons que nous en féliciter : il prouve que l'intérêt manifesté par l'Unesco pour la sauvegarde des biens culturels va toujours croissant. En effet, l'Unesco l'a déjà démontré par ses réalisations et la meilleure preuve en est fournie par la campagne internationale patronnée par l'Organisation pour la sauvegarde des monuments de Nubie, ainsi que par la campagne qu'elle patronne actuellement pour sauvegarder le patrimoine humain de Florence et de Venise. A cette occasion, nous ne pouvons nous empêcher de remercier le Directeur général du même intérêt qu'il accorde au patrimoine culturel de Jérusalem et des autres régions arabes actuellement occupées.

17.11 Car, Mesdames, Messieurs, les biens culturels situés sur la rive occidentale du Jourdain, comme dans les autres régions arabes qui subissent aujourd'hui l'occupation sioniste, sont exposés aux plus graves dangers. Les autorités sionistes pratiquent actuellement des fouilles illicites dans les régions arabes occupées, elles défigurent les sites historiques et transportent les monuments qui étaient conservés dans les musées arabes vers des lieux inconnus. Les autorités sionistes ont dévasté le Musée palestinien de Jérusalem et en ont chassé le personnel ; elles ont emporté des objets de valeur, notamment les manuscrits de la mer Morte, elles ont volé le diadème de la Sainte-Vierge dans l'Eglise de la Résurrection et ne l'ont rendu que devant la réprobation mondiale. Elles ont également bombardé l'Eglise Sainte-Anne et le couvent des Dominicains dans la Jérusalem occupée ; à Jéricho, elles ont enlevé les objets historiques les plus précieux du Musée du Palais de Hicham ; elles ont aussi détruit un bon nombre de constructions historiques qui se trouvaient à l'ouest de la Mosquée al-Aks à Jérusalem. Ces mêmes autorités ont entrepris des fouilles illicites dans la même région, aussi bien que dans d'autres sites archéologiques. Nous citerons Hébron, sur la rive occidentale, Banias, Fiq et Tell Gayên dans la partie occupée de la Syrie, et la région du Sinaï, en République arabe unie. Les forces d'occupation ont également transporté un autel historique de Banias au kibboutz de Dán.

17.12 Tous ces actes constituent autant de violations flagrantes des recommandations internationales relatives à la protection des biens culturels, notamment de l'Accord de La Haye de 1954, ainsi que des recommandations adoptées par la Conférence générale à sa neuvième session, à New Delhi, en 1956.

17.13 En ce qui concerne l'éducation, nous constatons que le premier chapitre du Projet de programme établi par l'Unesco correspond, sous sa forme actuelle, à la situation réelle qui prévaut dans les Etats membres et répond aux besoins de ces derniers. Le programme aborde des problèmes importants et fondamentaux, relatifs à la planification de l'éducation. Cette planification doit répondre aux besoins économiques et sociaux des divers Etats membres. Elle doit viser à élever le niveau de l'enseignement et à le rendre accessible aux différentes couches du peuple, sans distinction aucune.

17.14 Qu'il me soit permis, maintenant, de vous dire, Mesdames, Messieurs, ce qui a été fait en Syrie dans ce domaine.

17.15 La planification économique a été entreprise en Syrie, il y a plus de dix ans. Toutefois, elle n'était pas accompagnée d'une planification parallèle, visant à mettre en valeur

les ressources humaines. L'enseignement évoluait, en effet, en dehors de tout cadre clairement défini, créant ainsi un grave déséquilibre pour le développement général du pays. A tous ces niveaux, l'enseignement connaissait un développement important, mais la qualité de cet enseignement, les matières enseignées et les programmes eux-mêmes n'avaient guère changé. Ainsi, l'enseignement ne répondait ni aux objectifs de la planification économique ni aux besoins de la population, surtout après l'instauration du socialisme en Syrie. Les autorités compétentes ont donc dû intervenir pour jeter les bases qui doivent assurer l'évolution de l'enseignement d'une manière compatible avec la planification économique du pays, plus précisément l'intégration du plan d'enseignement dans le plan général de développement établi par l'Etat. Nous avons commencé, cette année, à appliquer une série de mesures visant à atteindre cet objectif. Nous avons assuré l'extension des programmes d'enseignement secondaire, professionnel et technique. Pour encourager les élèves à accéder à cet enseignement, le gouvernement a promulgué une loi aux termes de laquelle des bourses sont accordées à ces élèves pendant la durée de leurs études. D'autre part, le plafond des salaires de ceux d'entre eux qui travaillent plus tard dans les organismes d'Etat ou dans les entreprises du secteur public a été relevé. Au niveau de l'enseignement supérieur, les réformes ont porté sur les matières de caractère technique, afin d'éviter que l'on ne s'écarte des lignes directrices du plan général de développement, et de telle sorte que soient comblées les lacunes dont souffre le pays dans ce domaine. En ce qui concerne l'admission des étudiants dans les universités, le gouvernement a suivi une politique qui reflète la réalité sociale du pays. C'est ainsi qu'une forte proportion de places a été réservée aux étudiants des campagnes ou issus des couches les moins favorisées de la population. Les zones rurales pourront ainsi connaître une évolution parallèle à celle des villes et conforme au développement économique général du pays.

17.16 Pour mener à bonne fin l'expérience en cours dans notre pays, nous avons besoin d'experts. Aussi avons-nous demandé à l'Unesco de nous aider. Nous attendons donc l'arrivée de ces experts qui nous aideront à mettre au point notre plan et qui poursuivront avec nous cette expérience.

17.17 A ce propos, nous ne pouvons nous abstenir de rendre hommage à l'aide que l'Unesco apporte aux Etats membres en leur fournissant des experts. Mais il convient d'attirer l'attention sur le fait que l'Unesco doit principalement consacrer ses efforts à aider les Etats membres à former des spécialistes, afin que ces derniers puissent eux-mêmes élaborer la politique d'enseignement qui doit être appliquée chez eux.

17.18 La section 1.15 du chapitre 1 (Education) du Projet de programme est consacrée à la lutte contre la discrimination en matière d'éducation et au droit de tous à l'éducation ; divers autres paragraphes du Programme ont trait à la lutte contre le racisme et l'impérialisme. Nous pensons que, dans ces domaines aussi, l'Unesco devrait intervenir sur de nombreux points. Le Ministre jordanien de l'éducation a déjà parlé des mesures discriminatoires prises par les autorités sionistes sur la rive occidentale du Jourdain et dans les autres territoires occupés - notamment des mesures consistant à supprimer certains manuels scolaires et à en imposer certains autres aux étudiants arabes. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet, en dépit de tout ce que j'aurais à dire. Mais je me demande si ces agissements, de la part des sionistes, ne constituent pas une violation de la Déclaration des droits de l'homme et de l'Acte constitutif de notre Organisation. La Conférence internationale des droits de l'homme, tenue à Téhéran en mai 1968, a condamné cette politique, et nous croyons que cette décision revêt pour l'Unesco une importance primordiale ; notre Organisation doit l'appliquer, condamner à son tour cette politique et intervenir en vue de permettre aux étudiants arabes de poursuivre leurs études à l'aide de leurs manuels traditionnels et en vue d'empêcher qu'on ne leur impose une culture contraire aux intérêts de leur peuple et qui aille à l'encontre de leurs croyances et de leur histoire nationale.

17.19 Je ne pousserai pas plus avant l'examen du Programme, malgré les nombreuses remarques que j'aurais à faire. J'aborderai maintenant la question de la jeunesse, qui présente un caractère d'urgence et requiert toute notre attention.

17.20 Monsieur le Directeur général, vous avez traité de façon exhaustive le problème de la jeunesse, et vous en avez fait l'axe des préoccupations de notre Organisation. De nombreux délégués ont, d'autre part, exposé avant moi les raisons de la crise de la jeunesse - en particulier, en ce qui concerne les étudiants. Le discours du président Edgar Faure était enfin d'une telle richesse qu'il nous a permis de saisir les causes profondes de cette crise. Mais la jeunesse - et sa crise - dans les pays développés diffèrent de la jeunesse et de sa crise - dans les pays en voie de développement. La jeunesse des pays développés s'ennuie dans son paradis, comme disait le Président de la Conférence générale, alors que celle des pays en voie de développement cherche encore le sien ; son souci est d'œuvrer pour son peuple, dans le sens d'un avenir meilleur, délivré de la peur et de l'indigence. Elle doit contribuer à tracer les contours de cet avenir, dont elle est à la fois l'instrument et la matière.

17.21 Partant de ce principe, nous avons confié un rôle capital aux organisations de jeunesse de notre pays, en ce qui concerne la planification du développement national. Dans les universités, par exemple, l'Union des étudiants participe à l'élaboration des programmes et au contrôle administratif par l'intermédiaire de Comités universitaires et d'un Comité supérieur des universités, au sein desquels elle est représentée. Conformément à la loi sur l'administration locale, récemment promulguée en République arabe syrienne, l'Union de la jeunesse est représentée dans les assemblées populaires des gouvernorats et des régions, qui sont chargées d'élaborer les plans économiques et pédagogiques. C'est ainsi que nous offrons à la jeunesse l'occasion de participer efficacement à la vie de la nation.

17.22 En conclusion, je désire adresser tous mes remerciements au Directeur général, au Conseil exécutif et à l'Organisation pour l'introduction de l'emploi de la langue arabe à la présente session de la Conférence générale. J'espère que l'utilisation de cette langue progressera, jusqu'à faire d'elle une langue de travail dans tous les organes de l'Unesco.

18. Благодарю Его превосходительство министра д-ра Мустафу Аль-Саида за его выступление и предоставляю слово главе делегации Мали, министру национального просвещения, Его превосходительству Саиду Талл.

(18) Le PRESIDENT. - (Traduit du russe.)

Je remercie M. Mustafa Al-Sayed. Je donne la parole à S. Exc. M. Saïdou Tall, chef de la délégation du Mali, ministre de l'éducation nationale.

19.1 M. TALL (Mali).

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, je ne féliciterai pas le président Eteki-Mboumoua car c'est mon frère et, comme disait le poète, "C'est toi que je vois quand je me penche sur la rivière". Je me réjouis simplement de le voir à ce poste et je remercie toutes les délégations qui ont honoré l'Afrique en désignant l'un des plus éminents de ses fils pour diriger les débats de cette auguste assemblée.

19.2 La délégation de la République du Mali se réjouit très sincèrement, Monsieur le Directeur général, de votre réélection et elle tient à vous affirmer que le peuple et le Gouvernement du Mali se montreront toujours prêts à vous soutenir dans les efforts que vous déployez pour réaliser les objectifs fondamentaux de l'Unesco.

19.3 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, conformément aux vœux exprimés par le Conseil exécutif, aux paragraphes 11.7 et 11.8 du document 15 C/2, je limiterai mon intervention à quelques points essentiels.

19.4 Dans le domaine des sciences sociales et de la culture, on s'est beaucoup "penché" sur l'Afrique. Des spécialistes, des experts fort bien intentionnés ont analysé, classifié, "classifié" l'âme et les cultures africaines. Il suffit à un Africain de consulter tel ou tel tome de l'oeuvre maintes fois rééditée de tel ou tel spécialiste européen pour apprendre qui il est, comment il réagit ou devrait réagir devant tel phénomène, quelle est sa conception de la vie et de la mort... Alors qu'on nous a si longtemps regardés de l'extérieur à

travers un prisme déformant, le moment n'est-il pas enfin venu qu'on sache ce que nous sommes véritablement, vus de l'intérieur et par nous-mêmes ?

19.5 Qui donc a lu, tels qu'ils ont été rédigés en dogon, en peulh, en malinké ou en ouolof, avant d'être fidèlement traduits en anglais, en arabe, en français, en espagnol et en russe, les ouvrages de cosmogonie, les livres de pharmacopée, les contes et épopées des contrées africaines ? Mon pays, Monsieur le Directeur général, attache une très grande importance à la collecte des traditions orales et à l'alphabétisation dans les langues africaines.

19.6 "En Afrique, a dit l'un de nos sages, chaque vieillard qui meurt est une bibliothèque qui brûle". Il faut sauver les trésors culturels que recèlent ces "bibliothèques", afin que l'Afrique apporte à la civilisation universelle les fruits de son expérience multiséculaire. C'est un appel angoissé que nous lançons à cet effet et nous vous prions, Monsieur le Directeur général, de porter notre voix aux quatre horizons du monde, afin qu'une campagne internationale d'aide pour la collecte des traditions orales africaines puisse nous permettre de préserver de la disparition "ces précieuses bibliothèques de documents d'éternité".

19.7 Alphabétisation dans les langues africaines (car, disait le professeur Ki-Zerbo, "l'on ne peut pas penser avec la tête d'autrui") et campagne internationale pour la collecte des traditions orales africaines - voilà assurément, Monsieur le Président, deux propositions propres à avoir, selon la propre expression du Conseil exécutif, des effets particulièrement profonds et durables.

19.8 Vous n'ignorez pas, Monsieur le Président, l'importance et l'efficacité des moyens d'information de masse dans des pays où les analphabètes représentent 80 % de la population. L'éducation agricole, l'action sanitaire, la formation civique, l'alphabétisation ne peuvent, dans une telle situation, être réellement efficaces que si la radio, le cinéma et la télévision sont employés massivement et en permanence. Dans mon pays, 20 % de la durée totale des émissions de notre radiodiffusion sont donc consacrés à des programmes d'animation dans nos langues nationales. Nous souhaitons voir le nombre de ces émissions s'accroître, grâce à des moyens mobiles d'animation radiophonique et cinématographique. Un peuple libre ne fait bien et avec persévérance que ce qu'il comprend parfaitement et accepte délibérément. Nous pensons que l'Unesco nous aidera à renforcer et à étendre notre action dans ce domaine.

19.9 Monsieur le Directeur général, vous l'avez bien dit, il y a aujourd'hui une confusion et une régression dans la compréhension des droits de l'homme et, à cet égard, les mots n'ont pas la même signification dans tous les pays du monde. De même qu'il existe des guerres justes de libération nationale et des guerres injustes d'agression et de domination impérialiste et colonialiste, de même une liberté formelle - autrement dit une liberté dont tout le monde n'est pas, en fait, à même de jouir - n'en est pas une à nos yeux : elle ne sert qu'à apaiser la conscience d'humanistes dépassés et à camoufler l'implacable exploitation d'une classe par une autre. Que nous importe qu'un Etat ait ratifié telle ou telle convention des Nations Unies sur les droits de l'homme si, chez lui comme hors de ses frontières, il n'en applique les dispositions qu'à certains et s'il vient en aide à ceux qui violent délibérément, publiquement et quotidiennement les droits sacrés d'autrui ? Oui vraiment, "un peuple qui en opprime un autre ne saurait être un peuple libre". Le Portugal siège, imperturbable, dans cette auguste assemblée et continue de narguer la communauté internationale et de bafouer tous les principes qui nous régissent. L'oppression culturelle, l'exploitation économique et la répression policière et militaire sévissent sur les populations africaines en Afrique du Sud, en Rhodésie du Sud, dans le Sud-Ouest africain et dans les colonies portugaises. La solidarité raciale, la stratégie militaire mondiale, le prix que l'on attache à l'uranium, à l'or et au cuivre, métaux sorciers du XXe siècle, voilà des éléments qui pèsent plus lourd que le droit des peuples à l'indépendance et à l'autodétermination ! On est, en principe, pour la liberté des peuples, mais on regarde de quel côté du monde elle est menacée avant de se décider à s'émouvoir de cette menace. Veuillez méditer, Mesdames et Messieurs, ce dicton de la vieille Afrique : "Si tu vois un charognard exécuter sa danse macabre autour d'un corps inanimé, chasse-le et dis-lui : Ote-toi de ce cadavre qui est le mien".

19.10 Monsieur le Président, notre Organisation souffre gravement de l'absence en son sein de certains grands pays qui, grâce aux efforts qu'ils ont déployés en matière d'éducation, de culture, de science et de technologie, sont parvenus à résoudre certains des problèmes qui nous préoccupent ici. La République populaire de Chine - la seule et unique Chine que tout esprit impartial puisse reconnaître -, la République démocratique du Vietnam - dont les élèves et les savants travaillent sous terre et qui nous montre ce dont est capable un peuple qui veut vivre libre et digne -, la République démocratique allemande et la République populaire démocratique de Corée ont leur place dans cette enceinte.

19.11 En matière de développement, vous avez tout dit, Monsieur le Président, et je souhaite simplement qu'à l'occasion du débat sur le Programme futur nous n'aboutissions pas, en matière d'éducation, de science et de culture, à un résultat aussi déprimant que celui qui a été enregistré dans le domaine économique lors de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est récemment tenue à New Delhi.

19.12 La crise de l'éducation est un élément déterminant de la crise de la jeunesse. Pareille à ces machines compliquées qui fonctionnent à la perfection et dont l'originalité est de ne servir à rien, l'université traditionnelle est devenue un monstre qui happe des jeunes gens pleins d'espoir et d'ambition et restitue de petits vieux bardés de diplômes, mais angoissés devant une vie sans perspective par la faute des vénérables institutions qui n'ont pas su prévoir leur avenir.

19.13 La jeunesse peut, Monsieur le Directeur général, faire fonction de "détonateur" aux époques de l'histoire où l'immobilisme et la routine l'emportent sur l'audace et le dynamisme ; ce qui est sûr, c'est qu'elle est le moteur de toute évolution ; un peuple qui oublie sa jeunesse oublie son avenir et ne peut, en dépit de ses progrès matériels, qu'être semblable à un aveugle qui courrait droit devant lui.

19.14 Certains "pays jeunes" l'ont fort bien compris. Aussi ont-ils décidé de s'écarter des sentiers battus pour essayer de trouver des solutions spécifiques à leurs problèmes propres.

19.15 L'Unesco est en mesure d'aider à la solution de la crise de la jeunesse, mais son action serait à cet égard appelée à demeurer inefficace si les Etats ne considéraient pas qu'ils doivent, dans leur politique, faire une place de choix aux problèmes qui concernent leur propre jeunesse, s'ils ne reconnaissent pas que cette jeunesse a des droits et des devoirs et qu'elle doit être admise à participer, au même titre que tous les autres secteurs de la population, à la conception, à l'exécution et au contrôle des grandes tâches nationales.

19.16 C'est ce rôle, c'est cette responsabilité, que revendique la jeunesse ; et sa protestation rejoint celle de Michelét qui disait : "Si tous les êtres, et les plus humbles, n'entrent pas dans la Cité, je reste dehors".

20.1 ПРЕДСЕДАТЕЛЬ:

Благодарю Его превосходительство Саида Талл за его выступление.

20.2 Список ораторов, господа, на двадцать пятом заседании исчерпан. Дискуссия по общей политике будет продолжаться и на двадцать шестом заседании в 15 час.

20.3 Перед тем, как объявить заседание законченным, я хотел бы сообщить, господа, что произошли некоторые изменения в порядке выступления ораторов на двадцать шестом пленарном заседании. Будут выступления в следующем порядке: Ирак, Перу, Доминиканская Республика, Республика Вьетнам, представителя Генерального Секретаря Объединенных Наций, Парагвай, Колумбия.

20.4 На этом двадцать пятое пленарное заседание заканчивается.

(20.1) Le PRESIDENT. - (Traduit du russe.)

Je remercie M. Saidou Tall.

(20.2) La liste des orateurs inscrits pour prendre la parole au cours de la vingt-cinquième séance plénière est épuisée. Le débat de politique générale se poursuivra en cours de la vingt-sixième séance plénière, qui se tiendra cet après-midi à 15 heures.

(20.3) Avant de lever la séance, je voudrais, Mesdames, Messieurs, vous signaler que quelques modifications ont été apportées à l'ordre dans lequel les orateurs seront appelés à prendre la parole au cours de la vingt-sixième séance plénière. Je donnerai successivement la parole aux délégués de l'Irak, du Pérou, de la République dominicaine et de la République du Viêt-nam, puis au représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et enfin aux délégués du Paraguay et de la Colombie.

(20.4) Je déclare close la vingt-cinquième séance plénière.

The meeting rose at 12.45 a.m.

La séance est levée à 12 h. 45

Se levanta la sesión a las 12.45

Заседание закрывается в 12 ч. 45 м.

Twenty-sixth plenary meeting

30 October 1968 at 3, 20 p. m.

President: Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Vingt-sixième séance plénière

30 octobre 1968, à 15 h. 20

Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Vigésimosexta sesión plenaria

30 de octubre de 1968 a las 15, 20

Presidente: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)

Двадцать шестое пленарное заседание

30 октября 1968 г. в 15 ч. 20 м.

Председатель: Г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)

GENERAL POLICY DEBATE (continued)/DEBAT DE POLITIQUE GENERALE (suite)/
DEBATE SOBRE POLITICA GENERAL (continuación) ОБСУЖДЕНИЕ ВОПРОСОВ
ОБЩЕЙ ПОЛИТИКИ (продолжение)

1.1 Le PRESIDENT, -

Mesdames, Messieurs, je déclare la vingt-sixième séance plénière ouverte.

1.2 Dans le cadre du débat de politique générale, je donne la parole à S. Exc. M. Abdul Aziz Al Bassam, chef de la délégation de l'Irak.

2.1 Mr. AL-BASSAM (Iraq) (Speech delivered in Arabic. English text provided by the delegation of Iraq):

Mr. President, ladies and gentlemen, it is a great honour for me to make this speech on behalf of the Iraqi delegation, summarizing our views on the general policy of our Organization.

2.2 I should like first to welcome the admission to membership of the Organization of the three States of Guyana, Lesotho and the People's Republic of Southern Yemen, which have all attained independence after a long struggle and are now far advanced towards freedom and progress.

2.3 I take great pleasure, Mr. President, in congratulating you on your unanimous election to this high office, which is a personal honour paid to you and to your country for its great strides on the road of progress and fulfilment.

2.4 I also take great pleasure in congratulating Mr. René Maheu, the Director-General, on his unanimous re-election to this most distinguished post. There is no doubt that he has merited this by his great competence, efficiency and knowledge, and by his complete devotion to the aims of the Organization. Our confidence in the future of the Organization will certainly be increased when we find that he will be there to give a lead to the Secretariat.

We know of no other person whose career is identified so fully with the history of this Organization at the present stage of its existence and whose achievements coincide so closely with those of the Organization.

2.5 Now that I am talking to you in Arabic, I wish to compliment you on the wise decision you made at the fourteenth session of the General Conference to include Arabic among the working languages of the Organization. That decision is significant in demonstrating that Unesco is pursuing its mission to be universal and to embrace all human cultures. This needs neither stress nor emphasis; but I should like to mention some of the practical results of that decision. A big number of Arab Ministers heading their delegations to this session reviewed the development of education in their countries which was influenced by the sound guidance of Unesco, has followed its ideals, is endeavouring to benefit from its activities and projects, and is upheld by trust in it and faith in its objectives. Hence the use of Arabic will certainly have far-reaching effects in disposing public opinion at all levels in Arab countries and beyond to look on the Organization with approval and support. This matter should, therefore, not be regarded as a purely administrative one but rather as a measure capable of deepening and strengthening the Organization's programmes, backing its projects and facilitating the diffusion of its message to hundreds of millions of minds.

2.6 I should like to express my admiration for the implementation of previous programmes in certain directions, refer to some projects especially the following:

1. A number of regional conferences held in Vienna, Nairobi and New Delhi and the two international conferences on Educational Planning and the Biosphere held in Paris and convened by Unesco have been distinguished by the importance of their objectives, the quality of their documentation and the soundness of their recommendations which should be reflected in future projects. I should also mention the Seminar on higher education in Arab countries, held in Baghdad and I hope that its recommendations will be implemented.

2. Expansion in co-operation with the United Nations and its Specialized Agencies and the strengthening of the co-ordination in their activities, especially by the agreements concluded by our Organization with the Food and Agriculture Organization and the International Labour Organisation and its agreement with the Development Programme.

3. The success which attended the world programme to save the monuments of Nubia and which confirmed the possibilities of world co-operation to safeguard and preserve the heritage of humanity. We wish similar success to the accomplishment of similar programmes, and in particular of that concerned with the cultural heritage and artistic achievements of European civilization in Florence and Venice as well as the Second Stage of Saving Nubia monuments and Philae temples, which is one of the treasures of the old Egyptian era.

4. We welcome the increasing tendency towards the evaluation of our Organization's activities and the study of its projects on a regional level, either by special committees or by the workers of the actual projects. We also welcome the explanatory visits made by the Director-General, the Deputy Director-General and the assistant to the Director-General.

2.7 As for the Draft Programme and Budget for 1969-1970, we observe in the proposed programmes an extension of the basic tendencies and principles that have been propounded in preceding years, and a confirmation of the requirements of regularization and concentration.

2.8 The criteria adopted in setting up programmes and the increased demands of the Member States are based on sound principles. We have noted that the priorities in the proposed programmes related to education and natural sciences coincide with the needs of the developing countries.

2.9 We welcome the convening of a regional conference for the Arab countries, devoted to technical education, in which there is still room for improvement in those countries.

2.10 We support the new organization of the natural sciences programme and believe that it makes for concentration and integration. We also support the attention given to the exchange of scientific information, to university instruction and specially to scientific research.

2.11 We also see that technical and technological training are of special interest to the developing countries. Such training comprises engineering sciences and higher agricultural education. There is also a great need for research institutes for the exploitation of natural resources. We still look forward to the completion of the remaining stages of the project for the teaching of mathematics in the Arab countries and to the profiting by the results of the other projects for the teaching of natural sciences; we also see the need for regional centres for the improvement of science teaching and for the establishment of a special centre of this kind for the Arab countries.

2.12 We appreciate the regularization of the programmes relating to social sciences and culture, and the changes made in the programmes relating to communication. The programmes in these two sectors are now based on greater concentration and integration and constitute sound guides towards future expansion. We also stress the need for further development in the former sector and the importance of training technicians for the preservation of monuments, and the establishment of regional and national centres for this purpose. We have already mentioned the need for setting up such a centre in Iraq, and we would repeat here what we have already said about the constitution of an international fund for the preservation of monuments. We also feel impelled to stress our interest in projects for the training of specialists in mass media, and linking their activities with the aims of education and culture. The same applies to libraries and documentation. The study of contemporary Arab culture is indeed a very welcome project and we would like to see the Higher Institute of Islamic Studies of the University of Baghdad taking an active part in this and similar studies and co-operating with the Organization in the efforts to develop these studies.

2.13 Having summarized the activities of the Organization in the operational and intellectual fields, I feel that I ought now to deal with its moral obligations, for indeed these are the essence of its comprehensive mission to secure respect for the principles of truth and justice, and to strengthen peace and co-operation between nations.

2.14 The United Nations has declared the year 1968 Human Rights Year and appealed for concern with human rights at all levels; but unfortunately this year and the preceding ones have witnessed many instances of contempt for human rights in Asia, Africa and above all, Palestine, in the Arab territories.

2.15 The treacherous Israeli aggression against Arab territories in June 1967 resulted in tragedies that shock the conscience of mankind. It aggravated the long-standing plight of the refugees by adding to their numbers and making their living conditions much worse; it disrupted the educational systems, the cultural heritage and endangered the peace and the security of the population in the occupied territories, and exposed them to all manner of torture, intimidation, destruction of dwellings and bloodshed.

2.16 This question has of course its political aspects which have culminated in the violation of the United Nations Charter, and the seizure of territories by aggressive action. All these are matters already judged by the General Assembly, while the Security Council has adopted its well-known resolution on the subject which Israel treats with disregard.

2.17 In this distinguished gathering we are concerned with the human aspects of the question, and specially with those which come within the competence of Unesco, namely education, the cultural heritage and human rights.

2.18 The educational system has been disrupted; the occupation authorities interfere with curricula and textbooks, for they do not recognize the right of the young Palestinian Arabs to learn and to cherish their own culture, religion and values and to love their country and know the geographical and historical truth about it. They take the view that these might be a source of hatred, and ignore that their own repeated aggressions in recent years, are what really feed the fire of anger in the hearts of young and old, an anger which is from time to time reflected in genuine and spontaneous reactions which will persist until the day when justice is established and rights achieved. Victory will surely be for these values, no matter how long the time may be.

2.19 The implementations of the International Convention for the protection of Cultural Property immediately after the Israeli aggression was indeed a commendable measure, and we should like to express our appreciation of the efforts made by the Director-General towards that purpose. We consider that this international agreement and the machinery it has created are probably rather weak and ambiguous to give adequate protection to cultural treasures like those in the holy places, especially Jerusalem, which occupy such an eminent place in the hearts of hundreds of millions of different faiths throughout the world. Attention should particularly be paid to excavation and the appropriation of cultural treasures in occupied territories.

2.20 With regard to civilian life, the rights of nationals to return to and occupy their own homes, to retain possession of their homes and belongings and to live in safety from the conditions to which the inhabitants of the Israel-occupied Arab territories are exposed, I need only recall the resolution adopted by the International Conference on Human Rights, held in Teheran in April and May 1968. That resolution was based on the Geneva Convention for the protection of civilians in 1949, on the resolutions of the General Assembly and that of the Human Rights and the resolutions of the Special Committee of these rights.

2.21 It expresses concern for the violation of Human Rights in the occupied Arab territories, occupied as a result of the hostilities during the aggression, draws the attention of the Israeli occupying authorities to the grave consequences resulting from disregard of fundamental freedoms and human rights, calls on Israel to desist forthwith from acts of destroying homes of Arab civilians in the occupied territories and to respect and implement the Universal Declaration of Human Rights. Those resolutions affirm the inalienable rights of all inhabitants who have left their homes as a result of the Israeli aggression to return, resume normal life, recover their properties and homes and rejoin their families, and request the General Assembly to investigate the continuing violations of human rights in the Arab territories by the Israeli occupying authorities.

2.22 That strong condemnation passed by the Teheran International Conference, should have a clear response in this General Conference of our Organization, in the form of a resolution having general support among you. This will be in conformity with the hopes of peoples everywhere that this Organization will uphold the ideals of truth, justice and peace.

2.23 I feel I should refer here, towards the close of my statement, to some of the major trends and projects which we wish the Organization would adopt in its programmes and activities.

2.24 We look forward to the General Assembly's resolution concerning the International Education Year in 1970 and we feel that it would not be enough merely to arouse public interest in the important rôle of education in the progress and development of nations during the year. The principal issues ought to be stressed, the objectives specified and the tasks of all public and private authorities clarified on all levels alike - national, regional and international. We should indeed like to see this achieved by the programmes of our Organization, not only in the education sector alone but also in the other sectors of natural, human and social sciences, culture and communication, with education at the base of their programmes, and to see that idea is applied to the other international organizations.

2.25 We also look forward hopefully to the Second International Development Decade. Some of our hopes in the first have been disappointed. The gap between the advanced and the developing countries has been widened by the increase of population on one side and of scientific and technical knowledge on the other.

2.26 We consider that education should have a clearer and a more prominent place in the policies that are to be adopted in the Second Development Decade, because of the part education plays in the use of human resources. The economists themselves recognize these as highly important in economic development. It should also be possible to define man's general place in economic and social development. For central to that development, its source and its end alike.

2.27 We also ought to make good use of the important results attained by the International Conference on Educational Planning in drawing the main strategies of development, education and planning and in harmonizing and integrating them on all levels - national, regional and international. These results ought also to be reflected in the general policy of the Second Development Decade, the programme of the Organization, and the United Nations Development Programme.

2.28 On this subject, I think it is sufficient for me to stress the need for closer attention to both quality and quantity in educational development. Contents of courses and methods of teaching should be continuously improved and defined; their level should be raised and the machinery of administration and planning should be developed and its methods improved. The trends of democracy should be reinforced and the principle of participation should be put into effect.

2.29 The chief way of making these trends effective in improving educational systems and increasing their efficiency is, of course, to develop educational research. Since educational systems must forever influence and be influenced by the social, economic and cultural conditions of the community, promoting educational research must start on the national level, and the problems of education must be considered in relation to those conditions. It would not help much at this stage to be content to borrow results of educational research carried out in advanced countries and impose them on national systems.

2.30 It is indeed of great concern to us that the scope of the United Nations Development Programme and in particular of the Special Fund should be extended to provide international aid for educational research. We hope that this international aid will be forthcoming for the Educational Research Centre in Baghdad University, which the competent authorities of the university and the Ministry of Education continually foster and support.

2.31 Attention must be given to the problems of youth, both within and outside educational systems. We are grateful to the Director-General for stressing this matter and for urging that it should be considered with an open mind. This attention must be the basis of future programmes. The differences between the younger and the older generations in point of view and attitude towards life and contemporary issues are not a matter for surprise; the human personality develops and is influenced by the circumstances surrounding its acquisition of knowledge and experience. There is no doubt that the present social, political and economic developments, and the changes in the progress and evolution of knowledge are bound to increase these differences; but that should not lead to contradiction and an increasing divergence in conduct and way of life. On the contrary, if the situation is handled properly, the differences may again be complementary forces. The enthusiasm and imagination of the young, their love of adventure and their eagerness to explore the unknown can be combined with the realism, self-control, experience and wisdom of the older generation for the benefit and advancement of society. This understanding and integration will be achieved by applying the principle of participation. We welcome the trends apparent in France and other countries towards a reform of higher education on this basis, and we hope that the future programme of Unesco will reflect and develop them.

2.32 The results of the international conference on the biosphere, stressing the proper utilization of natural resources and the proper adaptation and reconditioning of the environment underlining the prevention of dangers and recurrent troubles of life; and the utilization and improvement of environment ought to be followed up and made the foundation of national and international plans.

2.33 If we realize that development is a comprehensive operation possessing numerous interacting factors, that it is dynamic and subject to environmental conditions, then we should realize that it perpetually renews itself and evolves. In fact, a consideration of the needs expressed by the Member Nations on Unesco during the last decade demonstrates that these needs have changed and become more complex and of higher level. These lines of complexity will continue. This progress should be reflected in the programme, which

must increase in depth and concentration; for international assistance must act as a catalyst and should not supplant national activities. The importance of this truth must be made clear; this calls for more efficient administrative and technical machinery for executing projects both at Unesco Headquarters and in the field. Scientific and educational research projects and their institutions demand greater specialization and experience in undertaking research.

2.34. There is no need to stress the importance of the proper geographical and regional distribution in the process of recruitment of officials. The right attitudes towards the social, cultural as well as political conditions of developing countries should also be considered. There is, however, room for improvement in administrative methods in general, and for greater efficiency so that most of the increase in the budget should go to development of the programmes themselves. We advocate a continuous increase in the rate of growth in the programmes, defining a minimum standard for that growth. We also request adoption of planning, better co-ordination and integration of the sectors, greater flexibility for adjustment to the exigencies of objective conditions in education, science and culture or in the economic and social sphere. This should apply to national projects and the programmes of international organizations.

2.35. In closing, we take pleasure in recalling an expression used by the Director-General: "Our Organization is sound despite international crises and the various difficult circumstances that surround us". We deeply appreciate all he has done to bring this situation about.

3. Le PRESIDENT. -

Jé remercie le chef de la délégation de l'Irak et je donne la parole à S. Exc. M. Alberto Wagner de Reyna, membre du Conseil exécutif, chef de la délégation du Pérou.

4.1. El Sr. WAGNER DE REYNA (Perú):

Señor Presidente: De acuerdo con la recomendación del Consejo Ejecutivo, abordaré en esta discusión general sólo un tema -es cierto- que interesa vivamente a la Unesco: la crisis de la juventud y la enseñanza universitaria.

4.2. El mero enunciado indica que se trata de una relación entre dos elementos, que son dos grandes y permanentes problemas que se hallan hoy angustiosamente entrelazados. De un lado tenemos la crisis de la juventud, que se advierte en el mundo entero, pero especialmente en países de larga tradición cívica y educacional y de sólida contextura económica, como también en algunas regiones en vías de desarrollo, de preferencia aquellas que desde hace siglos son integrantes de Occidente, como es el caso de América Latina.

4.3. De otro lado, advertimos el problema de la enseñanza universitaria, cuya problematización no obedece hoy principalmente a causas endógenas, es decir, a razones académicas, sino que nace bajo el apremio de requerimientos de la realidad ambiental contemporánea. Este problema, si bien obedece a motivos diversos en los distintos sectores geográficos y reviste en ellos múltiples formas, abarca con igual intensidad a países del tercer mundo y a muchos Estados altamente desarrollados.

4.4. Aunque juventud y universidad son temas conexos y que se implican, pueden ellos sin embargo, ser analizados separadamente, para establecer después la relación que los une en el crisol del momento actual.

4.5. La crisis de la juventud. - La juventud es una etapa de la vida humana, no definible y cronológicamente, vale decir, con la indicación de las edades límites hacia adelante y hacia atrás, pues éstas varían según las épocas, las regiones y las personalidades. Y varían porque la juventud -más allá del recuento de los años- es fundamentalmente un estado de ánimo. ¿No tropezamos a cada rato con jóvenes viejos y con viejos jóvenes? La juventud es la etapa de la vida en que el ímpetu vital, esa fuerza que viene de la transformación biológica y es alentada por la apertura del espíritu hacia lo desconocido, busca afirmarse,

conquistar, expandirse, invadir, arrebatarse, dominar. Y he aquí que se ve recortada por dos circunstancias: Por lo pronto, desde fuera, por las fuerzas, las estructuras y los sistemas constituidos que no están dispuestos a dejarse despojar ni vencer tan fácilmente, que oponen resistencia, emplean estratagemas para desviar el empuje y dirigirlo hacia el vacío o hábilmente lo asimilan y reducen. Pero desde dentro se hace también presente un elemento que frena y apacigua: es necesario afinar el instrumento de la acción, encauzar el torrente y ello precisamente para triunfar. Para vencer, pronto se advierte que es menester aprender. La juventud resulta de este modo, época de "aprendizaje"; como el árbol, para crecer bien ha de ser podado oportunamente, el ímpetu vital requiere ser recortado, configurado para que no se desborde y se pierda y pueda abrir brecha en el muro de los intereses creados y de las situaciones establecidas. Esta depuración y limitación, esta catarsis, para lograr la eficacia, oscuramente advertida e instintivamente resistida, produce una tensión entre la pujanza juvenil y el saber al cual ha de amoldarse, es decir, entre la propia experiencia y aun el rechazo de toda experiencia, de un lado, y la experiencia ajena -de los mayores- o la norma tradicional, del otro.

4.6 Tal contraposición implica un tomar distancia, una separación, o para decirlo con un término griego, una "crisis", palabra que también significa decisión, y por ello juicio. Juzgando, decidiéndose y separándose, la juventud está permanentemente en crisis. Ello lleva, por regla general, a que el "élan" juvenil transforme -en mayor o menor grado- las estructuras de su ambiente e introduzca modificaciones en el edificio conceptual y social de su tiempo. Pero es necesario apuntar dos características de este fenómeno: primero, las modificaciones se hallan ya prefiguradas en los antiguos moldes, donde ahogadas, encubiertas o despreciadas, esperan ver la luz. La juventud, primavera de la vida, hace aflorar ideas anteriormente ya intufdas y las convierten en realidades nuevas.

4.7 Este mismo proceso de alumbramiento, de llevar a la luz, tiene por efecto que por el aprendizaje el hombre se incluya y afinque en el edificio cuyas estructuras modifica. El encuentro entre la juventud y los ídolos que quiere echar por tierra no es un choque, sino un comercio, y la crisis de la juventud se resuelve a menudo en una integración, en una superación de ella que sintetiza lo nuevo y lo preexistente. Según predomine en este comercio la resistencia o el empuje, se asemeja el fenómeno al ingreso de las aguas de un río en el mar, o a una catástrofe telúrica, extremos entre los que se extiende toda una gama de posibilidades. La transformación se interpretará entonces como una evolución o como una revolución, aunque siempre tendrá algo de ambas a la vez. La juventud, por su esencia en permanente crisis, es el agente más caracterizado de la marcha de la historia, como ha sido señalado últimamente en el Coloquio de la Unesco sobre Marx.

4.8 La crisis radical de la juventud de hoy. - Pero hoy la crisis de la juventud tiene una tónica tan radical, tan dramática, que este esquema general se queda corto para explicarla. En sus puntos culminante, que no es necesario especificar geográficamente, esta crisis no busca diferenciarse para integrarse, sino que se impone como una "contestación", como una contestación absoluta.

4.9 ¿Por qué se separa tan radicalmente la juventud de hoy de la sociedad, de las generaciones anteriores, del "mundo" actual? ¿Por qué la "crisis" es "crítica" a ultranza, crítica negativa, en su primera explosión, nihilismo inicial que después -hay que admitirlo- trata confusamente de afirmar uno que otro postulado constructivo? ¿Por qué la crisis es hiato abismal, tan abismal que no se oye de un lado a otro del precipicio la voz humana, que no hay diálogo?

4.10 Para responder, sin rodeos: yo diría porque también la sociedad, el "mundo" (en todas sus implicancias) se ha extremado, ha llegado a una posición absoluta, es decir, separada, en crisis; y esa posición absoluta es la cuantificación, el dominio absoluto de la categoría de la cantidad. Es esto al par una realidad y un símbolo. La sociedad nuestra está en crisis porque la cuantificación ha hecho crisis. Me explicó la juventud de hoy es radical, porque la sociedad contra la que dirige su "contestación", y en la que radica, está en crisis, es decir, porque el hombre de hoy está en crisis.

4.11 La dualidad del ser y del hombre. - Desde antiguo nos vienen señalando los pensadores que en el hombre, y en todo lo existente, se esconde una dualidad que no es menester interpretar teológica o moralmente como maniqueísmo, puesto que ella se inserta en una convergencia hacia el Ser Supremo. Así, ya Anaxágoras decía que las fuerzas encontradas "tenían diferente oficio, propio modo de ser, y alternativamente ganaban el dominio sobre las otras en el curso del tiempo" (Diels, Fragmento 17).

4.12 Según este fragmento, de rica intuición metafísica, hay pues: a) una lucha por el dominio de un sector ontológico sobre otro; b) la victoria es alternada y no definitiva; y c) la batalla es a lo largo de la historia.

4.13 Tomemos el fragmento de Anaxágoras como hipótesis de trabajo; advertimos una contraposición latente en el ser y ésta se refleja en todas sus manifestaciones, vitales, conceptuales, espirituales... Es difícil poner nombres a los dos contrincantes, que son complejos y multiformes. De un lado está el sentido, el símbolo, la calidad, la libertad, la sabiduría, lo luminoso; del otro, frente al sentido, la utilidad; frente al símbolo, el concepto; frente a la calidad, la cantidad; frente a la libertad, el orden; frente a la sabiduría, la "episteme"; frente a lo numinoso, lo anímico..., para no indicar sino unos pocos pares, sin connotación axiológica alguna.

4.14 Dos fenómenos nos muestra la historia de los hechos y de las ideas: primero, que el hombre requiere equilibrio o, por lo menos, equitativo balance entre ambos sectores para la afirmación de su humanidad misma, y segundo, que cada uno trata de adueñarse del otro, rara vez por la simplista vía de la eliminación, sino por medios más sutiles, especialmente, por la interpretación de un elemento como aspecto de su contrario. Esta "palentropos armonía", esta armonía de contrarios, para hablar con Heráclito, simbolizada por el fuego, es flexible y maleable como la flama. Pero tiene un límite en sus posibilidades. Cuando se absolutiza la supremacía de un extremo, se produce una separación, un divorcio, en que los últimos rastros del vencido "contesta" la asimilación, y la situación hace crisis. Y hoy estamos en crisis.

4.15 ¿Qué clase de crisis es ésta? ¿Política, económica, social? Sí, sin duda todo ello, pero también algo más: la crisis es metafísica.

4.16 La crisis metafísica: el absolutismo de la cantidad. - Dejarme que aclare mi posición, refiriéndome a un solo par de contrarios, cantidad y calidad, que me servirán de paradigmas para comprobar la hipótesis, teniendo en cuenta que en los otros campos se produce un fenómeno derivado, o por lo menos, complementario, de modo que podría mostrarse una evolución paralela.

4.17 Calidad y cantidad son categorías afines, se hallan en la misma dimensión, pero no son ópuestas y, sin embargo, a lo largo de la historia y en los esfuerzos del pensamiento humano observamos su rivalidad y los intentos de reducir la una a la otra.

4.18 Así, los pitagóricos veían en los números, que son expresiones de cantidades discontinuas, manifestaciones de la calidad. Para ellos los números eran cualitativos, pero pronto en la historia occidental, la cantidad se independiza; tanto en lo abstracto como en lo concreto. En lo que toca a esto último, todavía en la física aristotélica vemos que el movimiento, aunque mensurable por el tiempo, es poseedor de una calidad: las cosas se dirigen a su lugar natural, y así el movimiento ascendente -del fuego- es cualitativamente diferente del descendente, de la tierra. La traslación de lugar resulta así cuantificable -medible en números- pero "calificada" por el lugar al cual se dirige. Quedaba, sin embargo, por determinar la naturaleza del movimiento mismo. Descartes, prosiguiendo por la vía de la cuantificación, reduce todo el movimiento a la simple traslación local, mientras Leibniz apunta que el movimiento requiere de una fuerza y como ésta es para él anímica, reivindica en la física una raíz cualitativamente irreductible. El último gran intento de interpretar cualitativamente la ciencia, en este caso la óptica, lo realiza Goethe en su "Teoría de los colores". De allí en adelante todo en la Physis es cuantificable, término

que se convierte en sinónimo científico; y pronto se adueña esta tendencia también de lo humano, que es la coronación de la naturaleza. Los cerebros electrónicos son la aplicación de la cuantificación y de la mecanización (términos que también se cubren) al dominio del alma, de suerte que asistimos a la asunción de lo anímico por la cantidad.

4.19 Doble sentido del dominio de la cantidad. - El dominio de la cantidad en la determinación conceptual y por ello en todo lo racional y racionalizado, tiene una misteriosa y profunda relación con el incremento real de la cantidad. Las distancias astronómicas son cada vez mayores, como la velocidad y la fragmentación de lo pequeño, hay mayor número de hombres en la tierra -explosión demográfica- y cantidades cada vez más amplias de productos, necesidades, dinero, bienes, etc. La absolutización de la cantidad corre pareja con la magnificación de las cantidades, la cuantificación con la masificación y, cosa curiosa, la cantidad humana es bautizada con el nombre de la cantidad material, esto es, con el término de "masa".

4.20 La deshumanización del hombre y la humanización de la materia. - Manifestación del dominio absoluto de la cantidad es nuestra sociedad de consumo y productividad, que tiende inconteniblemente a una mayor y mejor producción y consumo y a un incremento del volumen de bienes en general. Es ésta la única manera de mantenerse, independizándose del hombre, y de justificar su existencia. La cantidad se convierte en fin.

4.21 Cuantificación, organización, automación, configuran así nuestra realidad actual; de servidores del hombre que eran, lo han puesto ahora a su servicio; han sustituido al hombre; dentro de su fría inhumanidad tecnológica se han "humanizado", mientras que el hombre, degradado a "público", "capital humano", recurso o factor económico, pierde los atributos esenciales de su humanidad. El ser del hombre se resuelve con ecuaciones y se disuelve en estadísticas, fórmulas y curvas. Con todo esto, el equilibrio está roto, hay crisis.

4.22 La insurgencia de la calidad. - En defensa de los fueros de la calidad, surge la juventud, que se distancia de esta sociedad cuantitativa. Desde luego que esta reacción no es tan simple. Por lo pronto, la defensa de lo cualitativo no es consciente; pero el afán de diferenciarse frente a los millones de hombres cortados por la misma tijera que integran la sociedad actual (sea ésta capitalista o socialista), llevando para ello un modo de vida chocante, o utilizando vestimentas extravagantes, etc.; es un modo de afirmar la calidad contra la cantidad y la personalidad frente al conformismo. Lo es también el furor iconoclasta contra lo organizado, contra el Estado estructurado para servir a la sociedad de consumo. En segundo lugar, esta reivindicación, que yo llamaría metafísica, viene acompañada de otras, de carácter académico, profesional, social, etc. En tercer término, emplea la contestación el lenguaje verbal e ideológico que encuentra a la mano, aunque no corresponda ajustadamente a sus fines. Es el lenguaje que ha servido para la protesta de las generaciones anteriores y que ha llevado en último término a la sociedad actual. No son propiamente sus conceptos los que la "contestación" adopta, sino su pathos, la intención polémica. Tras el "verbalismo" -muchas veces cuantitativo- está el rechazo a la cuantificación integral.

4.23 Finalmente, hay con todo, un deseo de integrarse en el edificio conceptual y social, y la protesta es entonces contra las barreras con que una organización eficaz se defiende de su disolución. Facilitar los exámenes y el ejercicio de las profesiones, simplificar la enseñanza, romper la armazón jerárquica, etc., son fenómenos que con distinto sentido vemos en los países grandes y en las regiones subdesarrolladas. Se pide entonces la participación. La "parte" es elemento integrante, el "órgano" es instrumento, medio; la parte no prejuzga del número; ella es lógicamente anterior a la mitad o al diezmilésimo... La participación exigida es lo contrario de la organización existente y marcha en sentido contrario a la cuantificación.

4.24 El fenómeno de contestación al que asistimos sólo ha comenzado y creo que no podrá ser resuelto por los métodos propios de aquello que se contesta, es decir, con la cuantificación y la organización, y buscando como solución estructuras aún más complicadas, ya sólo inteligibles para computadores. Se hace necesaria una programación cualitativa.

4.25 La enseñanza universitaria. - La enseñanza universitaria es el punto en que la contestación juvenil incide en la estructura social contestada, el lugar a que se dirige la punta de lanza, pero no es el objetivo final. Es únicamente el lugar en que se intenta la brecha y ello es evidente, pues la universidad es el más caracterizado lugar de enlace entre la juventud y la sociedad establecida. Es el ámbito en que la crisis de la juventud y la crisis de la sociedad son una y la misma crisis, y si se quiere, donde se cortan las crisis y el abismo se hace más profundo. Y a ese abismo debemos mirar nosotros, si es que la Unesco quiere ser la portadora de la conciencia de la humanidad en materia de educación, ciencia y cultura.

4.26 Función de la Unesco. - La Unesco puede y debe ser una antena que capte el sentido profundo de los acontecimientos de su época y señale el camino de la superación de sus problemas. Pero aparte de esa función de comprensión, interpretación e incitación, de enfoque de la problemática actual, de asimilación de la juventud y de responsabilidad frente a la sociedad en transformación a que pertenece, puede en sus diversos programas acopiar materiales para la edificación del mundo futuro. Estos materiales son algunos temas que encontramos en segundo plano, pero que no por eso son irrelevantes, pues son precisamente aquéllos de los que ha partido la contestación. Los llamaré los "temas cualitativos"; muchos se hallan emboscados en los cuatro capítulos fundamentales del Título II de nuestro Proyecto de Programa y Presupuesto. En cuanto a otros, de evidente importancia, sería conveniente abordarlos alguna vez desde un ángulo no cuantitativo.

4.27 Mencionemos unos pocos ejemplos: el problema de la élite frente a un no-público, propio de la cultura, la información y la educación permanente, podría ser enfocado en vista de la responsabilidad de la acción orientadora; el problema de la demografía, a base de la libertad y del espíritu; el desarrollo no como simple integración en la sociedad de consumo, sino como toma de conciencia de los valores de lo humano, entre los cuales también están por cierto los cuantificables de la producción y del standard de vida. Una investigación científica sobre el cerebro y las lógicas no cuantitativas sería también interesante y oportuna. La defensa del patrimonio cultural es afirmación de lo humano, intransferible pero común a todos. Por ello, el salvar las culturas que están por morir con sus frágiles portadores humanos en África, Asia y América, ante el embate de un mal entendido progreso, es una campaña de vital importancia para la Unesco. Será un eficaz aporte para reponer las cosas en su sitio, para hacer soplar el espíritu por encima del carácter ancilar de la letra.

4.28 El humanismo vivo y la paz. - Vemos adónde nos ha llevado la cantidad, que los humanos han creído que era el hada buena que con su varilla mágica hacía surgir palacios y todo un mundo de ensueño y felicidad, seguridad y confort. Con los ensueños han surgido también las bombas atómicas, y los cerebros mecánicos ya no juegan sólo ajedrez con piezas de marfil como los autómatas de ayer, sino que calculan órbitas letales. Quizá como en los cuentos de niños, el hada era sólo la bruja bien disfrazada, o mejor, el aprendiz de brujo, que ignora la fórmula para detener los golpes de la escoba.

4.29 La problemática de la crisis y la juventud y de la enseñanza universitaria resulta tocando así el nervio mismo de la Unesco: la paz. Una paz humana, a la medida del hombre, que sólo se alcanza recurriendo a lo que determina su propia humanidad, a ese humanismo al cual apuntan las letras clásicas, pero que no depende de ellas. Humanismo es el recurso a las más altas realizaciones del hombre, el inspirarse en las culturas humanas sin distinción, el ponerlas al alcance de todos. Los baluartes de la paz han de ser creados en la mente de los hombres. Yo me pregunto: ¿no se llamarán esos baluartes por ventura el desinterés y la ingenuidad, la belleza, el símbolo, el sentido, la libertad y la calidad? ¿No serán quizá hadas portadoras de paz aquellas mendigas que nos alargan la mano en la

Plaza de Fontenoy, y a las que solemos dar -por amor de Dios- cada dos años, unos pocos miles de dólares de nuestro maravilloso libro azul?

4.30 Lo grave es que no son hadas, sino las esencias mismas de la humanidad, las más urgentes necesidades del hombre que oculta a nuestros ojos el omnisciente daltonismo de los números.

(4.1) Mr. WAGNER DE REYNA (Peru) (Translation from the Spanish):

Mr. President, as recommended by the Executive Board, I shall deal in this general debate with one theme only, one that is certainly of great importance to Unesco: the crisis of youth and of university education.

(4.2) The mere wording of the theme shows that we are concerned with two related subjects, two major and permanent problems which are today painfully interlinked. On the one hand we have the crisis of youth, which is in evidence the world over, but particularly in countries with a long civic and educational tradition and a solid economic structure, and also in certain developing regions, especially those which have for centuries been part of the West, as is the case with Latin America.

(4.3) On the other hand we have the problem of university education, the current nature of which does not spring mainly from internal causes, that is, from academic sources, but from requirements pressing in from contemporary external circumstances. The problem, though due to different causes in the various geographic sectors and assuming many different forms, applies with the same intensity both to countries of the third world and to many highly-developed States.

(4.4) Although youth and university are associated and interlinked themes, they can nevertheless be analysed separately in order to establish their relationship in the melting-pot of today.

(4.5) First, the crisis of youth: youth is a stage in human life which cannot be defined chronologically, that is, we cannot say when it starts and when it stops, for its limits vary from epoch to epoch, from region to region, and from one individual nature to another. They vary because youth is much more than a total of years, it is basically a state of mind. Do we not constantly meet elderly youths and old men who are youthful? Youth is the stage in life in which the vital urge, the force that comes from biological transformation and is inspired by the unfolding of the spirit in the presence of the unknown, that attempts to assert itself, to conquer, expand, invade, seize and dominate. And then it finds itself thwarted by two circumstances. In the first place outside forces, structures and systems, unwilling to let themselves be despoiled or overcome so easily, raise a resistance, resort to stratagems to turn aside the youthful impetus and direct it into the void or else, adroitly to assimilate and reduce it. But there is also an element which arises from within to slow it down and calm it. In the interests of victory, precisely the instrument of action must be polished and the torrent contained. If we are to win, we soon realize that we must learn. Youth is consequently a time of apprenticeship: like a tree, it must be pruned in season if it is to grow, and the vital urge needs to be regulated and channelled so as not to overflow and be lost, so as to open a breach in the defences of vested interests and established positions. This purification and limitation, this catharsis, obscurely felt and instinctively resisted if effectiveness is to be achieved, produces a state of tension between youthful energy and the knowledge to which it must adapt itself, that is, between its own experience, and even the rejection of all experience, on the one hand, and the experience of others, of the older generation or, their traditional norms, on the other.

(4.6) Such an antithesis implies an assumption of distance, a separation or, to use a Greek word, a "crisis", a word which also means decision, and consequently judgement. Judging, deciding and keeping its distance, youth is in a permanent state of crisis. The result, as a rule, is the transformation in a greater or lesser degree by this youthful dynamic, of the texture of its environment and the introduction of changes in the conceptual and social structure of its time. But mention must be made of two characteristics of this phenomenon: firstly, the changes are already prefigured in the old patterns, in which although submerged, covered over or neglected, they have been awaiting emergence. Youth, the springtime of life, brings about the flowing of ideas already latent and turns them into new realities.

(4.7) This same process of illumination, of bringing to light, has the result that through his apprenticeship man becomes part of, and has a share in, the edifice whose structure he is changing. The encounter between the youth and the idols he wishes to demolish is not a clash but a transaction and the crisis of youth frequently ends in a degree of integration, a sublimation which achieves the synthesis of the old and the new. According as thrust or resistance predominates in the transaction, the phenomenon may be likened to the entry of the waters of a river into the sea, or to a

tellurian upheaval, with a whole range of possibilities lying between those extremes. Transformation will then be seen either as evolution or as revolution, although it will always have something of both at the same time. Youth, by its essence in a permanent state of crisis, is the most characterized agent of the march of history, as was lately pointed out in the Unesco symposium on Marx.

(4.8) The radical crisis of today's youth: but today the crisis of youth sounds so deep, so dramatic a note that these general remarks are inadequate to explain it. At the points where it is strongest and which need not be located geographically, the crisis does not attempt differentiation leading to integration, but emerges as "protest", and indeed absolute protest.

(4.9) Why has contemporary youth so drastically cut itself off from society, from the older generations, from the "world" as it is today? Why is the "crisis" so uncompromisingly "critical", so totally negative at the first explosion, as to amount to nihilism - which later, it must be acknowledged, tries confusedly to assert one or another constructive postulate? Why is the crisis a gulf, a gulf so wide that the human voice cannot carry from one side to another, that there is no dialogue possible?

(4.10) The reason, I would say in plain terms, is that society the "world" (with all its incompatibilities) has moved to an extreme, has reached a point that is absolute, that is to say, separate, in the current crisis; and that that absolute position is quantification, the absolute rule of the measure of quantity. This is both a reality and a symbol. Our society is in a state of crisis because quantification has produced a crisis. Let me explain: today's youth is radical, because the society against which it protests and in which it has its roots, is in a state of crisis, that is, because man today is in a state of crisis.

(4.11) The duality of being and of man: since ancient times thinkers have been telling us that in man, as in all living things, a duality is concealed, which need not be interpreted theologically or morally as Manichaeism, since it is part of a movement towards convergence in the Supreme Being. As Anaxagoras said long ago, the forces encountered have different functions, the own mode of existence, and in the course of time dominate each other turn and turn about (Diels, Fragment 17).

(4.12) According to this fragment, which is rich in metaphysical intuition, we have: (a) a struggle for mastery between two sectors of ontology; (b) victory now with one, now with the other, never final; and (c) a battle which is as long as history itself.

(4.13) Taking the fragment of Anaxagoras as a working assumption, we shall note an underlying antithesis in the fact of existence, which is reflected in all its vital, conceptual and spiritual manifestations. It is not an easy matter to find names for the two opposing forces, which are complex and multiform. On one side we find sentiment, symbol, quality, liberty, instinctive knowledge the numinous; on the other side, sentiment is opposed by utility, symbol by concept, quality by quantity, liberty by order, knowledge by "episteme", the numinous by the psychical ... to cite only a few of the qualities which go in pairs without any axial connotation whatsoever.

(4.14) The history of acts and ideas shows us two things: first, that man has a need for equilibrium, or at least for a reasonable balance between the two sectors for the affirmation of his humanity, and second, that each human being tries to make himself the master of others, rarely by simple elimination, but in more subtle ways, especially by interpreting one element as an aspect of its opposite. This underlying connexion between opposites, the "palantropos harmonia" as Heraclitus terms it, and which he symbolizes by fire, is as flexible and malleable as a flame. But its possibilities have their limits. When an extreme becomes absolute master, there occurs a separation, a break, in which the last remnants of the vanquished "protest" against assimilation, and the situation turns to crisis, such as the one in which we find ourselves today.

(4.15) What kind of crisis is it? Political, economic, social? Yes, undoubtedly, but something else as well: the crisis is metaphysical.

(4.16) A metaphysical crisis because of the absolute dominance of quantity. To illustrate my argument let me select a single pair of opposites, quantity and quality, which I can use as examples to verify my hypothesis, bearing in mind that in the other contexts there arise consequential - or at least complementary - phenomena of such a nature as to point to a parallel type of evolution.

(4.17) Quality and quantity are related categories, inhabiting the same dimensions. They are not opposites; and yet, throughout history and in the achievements of human thought we see them as rivals, each striving to vanquish the other.

(4.18) Pythagoreans, for instance, saw signs of quality in numbers, which are expressions of discontinuous quantities. For them numbers were qualitative, but very early in the history of the West quantity became independent in both an abstract and a concrete sense. As regards the latter, we still find in Aristotelean physics that movement, while it can be measured in time, possesses this quality, that things make for their natural locus, so that an ascending movement of fire - is qualitatively different from a descending movement - of earth. The transposition of locus can therefore be quantified - it can be measured in numbers - but defined in terms of quality according to the place for which it is heading. It was still necessary, however, to define the nature of movement itself. Descartes, proceeding along the path of quantification, reduces the whole of movement to mere transposition in space; whereas Leibniz points out that movement calls for force, and for him this is psychical, he claims that there is in physics a root which cannot be reduced qualitatively. The last major attempt to interpret science in qualitative terms, in this case optics, was made by Goethe in his "Theory of Colours". Thereafter everything in physics became quantifiable, the expression finally becoming synonymous with scientific, and so this trend takes possession of man himself, who is the quintessence of what is natural. Electronic brains are an example of quantification and mechanization (once again terms which overlap) being applied to master the soul, with the result that we find the psychical being taken over by the quantitative.

(4.19) Dual meaning of the supremacy of quantity: the supremacy of quantity in conceptual determination and consequently in all that is rational and rationalized, has a mysterious and deepening relationship with the real increment of quantity. Astronomical distances are constantly increasing, as are speed and the fragmentation of particles; the earth has more inhabitants as the population explosion develops; there are ever-increasing quantities of products, necessities, money, goods, etc. The absolutism of quantity runs parallel with the magnification of quantities, quantification with mass; oddly enough, human quantity is now expressed as though it were material quantity, that is, human beings are referred to as "the masses".

(4.20) The dehumanization of man and the humanization of matter: our society of consumption and productivity, which makes irresistibly for more and better production and consumption and a general increase in the volume of goods, is the outward sign of the absolute supremacy of quantity. Only so can it continue to exist, independently of man, and justify its existence. Quantity becomes an end in itself.

(4.21) Quantification, organization, automation are thus today the borders of our realities; what were once the servants of man have bound him to their service; they have taken the place of man; they have become "humanized" within their cold inhumanity, whereas man, today reduced to the rank of "the public", "human capital", an economic resource or factor, loses the essential attributes of his humanity. Existence is determined by equations and dissolves in statistics, formulae and graphs. As a result, the equilibrium is destroyed and crisis ensues.

(4.22) The revolt of quality: in defence of the rights of quality, youth revolts and turns away from this quantitative society. Not that the reaction is as simple as all that. For the time being, the defence of quality is not consciously conducted, but the desire to be different from the millions of men cut in the same cloth who form our society today (whether capitalistic or socialist), by leading a scandalous existence or wearing extravagant clothes, etc., is a way of affirming quality, against quantity, and personality against conformity. Equally so is the iconoclastic fury against all that is organized, against a State which exists to satisfy a society of consumers. In the second place this demand, which I shall call metaphysical, is accompanied by others of an academic, professional, social, etc., nature. Thirdly, the protesters use the verbal and ideological vocabulary they find to hand, although it may not exactly answer their purpose. The vocabulary is one that has already been used in the protests of earlier generations and has served as a background to present-day society. It is not exactly its concepts that the protesters adopt, but its pathos, its polemical intention. Behind the "verbalism" - which is frequently quantitative - lies the rejection of integral quantification.

(4.23) Finally, in addition to all this, there exists a desire to be integrated in the conceptual and social structure and the protest is then directed against the barriers set up by an efficient organization to defend itself against its own dissolution. The facilitation of examinations and of the exercise of professions, the simplification of teaching, breaking-up the hierarchical framework, etc., are all phenomena which we can see very clearly both in the major countries and in the developing regions. But then, participation is asked for. "Participating" is an integrating element, the "organ" in which it occurs is an instrument or medium; the act of participating does not pre-define the proportion which may logically emerge as one half or one ten-thousandth part. But the participation demanded is the opposite of the existing organization and moves in a direction contrary to quantification.

(4.24) The phenomenon of protest which we are now witnessing has only just begun, and I feel that nothing can be achieved by methods identified with what is being challenged, that is to say, by quantification and organization, by looking for solutions in structures even more complex, intelligible only to computers. What is needed is a qualitative form of programming.

(4.25) University education: this is the point where the protest of youth pierces the challenged social structure, it is the target of the spearhead, although not its final objective. It is simply the place at which the breach is to be opened; obviously so, since it is above all in the universities that youth becomes involved with established society. It is here that the crisis of youth and the crisis of society become one and the same, where, if you like, the crises overlap and the breach grows wider and wider. And it is to that breach that we must turn our attention, if Unesco is to be the conscience-bearer of mankind in the matter of education, science and culture.

(4.26) Unesco's task: Unesco can and must be the antenna that captures the underlying significance of contemporary events and points the way to the solution of current problems. But in addition to this task of understanding, interpreting and encouraging, of putting today's problems in focus, of integrating the young and accepting responsibilities in regard to the changing society to which it belongs, it can, in its various programmes, accumulate the ingredients needed to build the world of the future. These ingredients are some of the themes which occupy a secondary, but not for that reason irrelevant, place, since they are precisely those from which the movement of protest started off. I might refer to them as "qualitative themes"; many of them are to be found in the four fundamental chapters of Part II of our draft programme and budget. As for others, of obvious importance, it would be advisable to approach them one day from a non-quantitative angle.

(4.27) To quote a few examples: the problem of an élite as opposed to something non-public - a problem which belongs to culture, communication and life-long education - could be attacked from the angle of responsibility for guided action; the problem of population from the angle of freedom and spirit; that of development not as mere integration in a consumers' society but as awareness of human values, naturally including the quantifiable values of production and the standard of living. Scientific research on the brain and non-quantitative logic would also be interesting and opportune. The protection of the cultural heritage, untransferable but shared by all, is an affirmation of human values. It is of vital importance to Unesco that it should fight to save cultures which, alive only in their vulnerable human carriers in Africa, Asia and America, are succumbing to the attacks of an ill-conceived form of progress. It would be a helpful contribution to put things back in their rightful place, and give more importance to the spirit than to the secondary factor of the letter.

(4.28) Vital humanism and peace: we can now see where we have been brought by quantity, imagined by mankind as a good fairy who, with a wave of her magic wand, would raise palaces and bring forth a whole dream-world of happiness, security and comfort. The dreams have indeed come, accompanied by atomic bombs; and the mechanical brains are no longer content to play chess with marble pawns, like the automata of earlier times, but now calculate lethal orbits. Perhaps, as in tales for children, the fairy was really a witch in disguise, or rather, the sorcerer's apprentice who does not know the spellword which stops the broom from sweeping all before it.

(4.29) The crisis which affects both youth and university education is a problem which bears upon the very be-all-and-end-all of Unesco, which is peace. A human peace, on a human scale, to be achieved only through recourse to those elements that determine man's own humanity, to that humanism to which classical literature points the way, but on which it is not dependent. Humanism is an appeal to the loftiest achievements of mankind, drawing inspiration from human culture without distinction, placing them within the reach of all. The defences of peace must be built in the minds of men. I wonder whether these defences should perhaps be called abnegation and open-heartedness, beauty, symbolism, emotion, liberty and quality? I wonder whether those mendicant women who stretch out their hands to us in the Place de Fontenoy and to whom we are accustomed to give every two years - for the love of God - a few thousand dollars from our marvellous blue book, are not perhaps fairy bringers of peace?

(4.30) Unfortunately they are not fairies, but the very essential needs of mankind, the most urgent necessities of man, which only the presumptuous colour-blindness of Numbér hides from our eyes.

5. Le PRESIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation du Pérou et je donne la parole à S. Exc. M. Hector Aristy, chef de la délégation de la République dominicaine.

6.1 El Sr. ARISTY (República Dominicana):

Señor Presidente, señoras y señores delegados: Séanos permitido, antes que nada, señor Presidente, haceros llegar nuestras más sinceras congratulaciones con motivo de vuestra elección a la presidencia de esta 15a. reunión de la Conferencia General de la Unesco; honor éste para vuestro continente que compartimos plenamente, por el aporte hecho en tragedia y cultura por el Africa, a la formación de varios Estados de América Latina, herencia ésta que aún balbuceante busca los caminos de la cooperación entre nuestros continentes,

6.2 Señoras y señores delegados, la Delegación de mi país ha querido participar en el debate general, consciente de que es aquí en la Unesco, catalizador de la conciencia humana, donde las culturas se transforman en un diálogo de vocación universal en marcha "hacia una civilización planetaria", como diría el Director General. Es que, si la Unesco no fuese "la infraestructura de toda convivencia y desarrollo", el mundo en crisis de hoy parecería amputado de esta nueva forma de acción y pensamiento que es la Unesco.

6.3 Hemos aquí casi en el umbral de un Segundo Decenio de las Naciones Unidas para el Desarrollo; y para los pueblos del Tercer Mundo la geografía de las decepciones crece como un calvario de nombres que jalonan su ruta de recuerdos amargos: Ginebra y Nueva Delhi; búsqueda de la materialización de un compromiso efectivo de los países desarrollados, para que ese 1 % de sus rentas nacionales cubra una asistencia que parece cada vez más remitida a las calendas griegas. Queremos desde esta tribuna hacer un llamado a esos países, repetido ya hasta el infinito en otros lugares y conferencias internacionales, para que los países industrializados acepten con ecuanimidad lo insoslayable que resulta para ellos ese compromiso de ayuda para con el Tercer Mundo. Sólo así no nos veremos de nuevo en 1978, al final del Segundo Decenio, repitiendo lo mismo que decimos hoy y sepultados por millones de palabras y documentos donde la expresión "desarrollo" habrá sido utilizada infinitamente, sin que ese Hombre que espera desde tres Continentes, el Verbo hecho cultura, siga esperando aún la promoción y el desarrollo de sus recursos humanos.

6.4 Sólo la materialización de ese 1 % impedirá, mediante la promoción para el desarrollo en todos los órdenes del Tercer Mundo, que el mismo siga siendo lo que ya en el siglo XIX Von Humbolt decía de América Latina, "un mendigo sentado en una montaña de oro".

6.5 Creemos, por otra parte, que uno de los aportes de todos los Estados Miembros, dentro del Segundo Decenio, podría ser un estudio profundizado, dentro del marco de la Unesco, de los efectos de la ayuda bilateral en el campo de la educación, en los países en vías de desarrollo. Para nadie constituye un secreto lo escuálido de la asistencia administrada por las organizaciones internacionales, si se la compara con los programas bilaterales de asistencia. Pero, por otro lado, no escapan a la reflexión y experiencia de los Estados Miembros los problemas colaterales que la ayuda bilateral plantea: despilfarros, duplicaciones de esfuerzos, discriminación dentro del país que recibe la ayuda por el país que otorga la misma contra la ayuda multilateral, deformación de los programas educacionales a la luz de las concepciones foráneas del donante.

6.6 Creemos llegada la hora de que el planeamiento global de los programas a realizarse en los países en vías de desarrollo en el campo de la educación, sea hecha a través de la ayuda multilateral, en consecuencia, por los organismos internacionales y que la ayuda bilateral, para ser eficaz y que no se acompañe de ninguna de las exigencias que son el corolario especial de su naturaleza, sea sólo la ejecutante de los planes establecidos y formulados por los organismos internacionales, como por las autoridades responsables de cada país, respetando así su libertad e iniciativa.

6.7 La ayuda multilateral, es pues, por su estricta objetividad, el modelo irremplazable de ayuda que esperan recibir los Estados, sobre todo, cuando como es el caso de múltiples

naciones, el proceso de formación de los mismos pueblos, es aún devenir, y las influencias foráneas en su sistema educativo pueden conducir a desviaciones erróneas de la psicología nacional.

6.8 Esto último lo afirmamos, plénamente convencidos de que la condición *sine qua non* del verdadero desarrollo pasa por la elaboración de planes auténticamente nacionales, con la variante necesaria de la deseada coordinación internacional.

6.9 Muy positivo ha de ser para la Unesco el planeamiento a largo plazo y una cuidadosa selección de las prioridades. La experiencia ha demostrado que la acción de programas que se extiendan durante varios bienios hacen posible una mejor evaluación del rendimiento de los mismos, permitiendo por otro lado las necesarias rectificaciones.

6.10 Nuestra Delegación apoya decididamente la prioridad mantenida a la Educación en el programa para 1969-1970, pero consideramos que debe acentuarse el carácter selectivo del programa, para lograr a largo plazo una concentración progresiva en los sectores prioritarios. Desearíamos aquí ahondar en un punto. Es innegable que a medida que aumentan las necesidades crecientes del desarrollo en nuestros países, existe una tendencia marcada al gigantismo en el Programa; pero no hay que perder de vista lo esencial, lo que en derecho equivale a ese mínimo de justicia que no puede negársele al ser humano. Es urgente hacer un alto y darse cuenta de que dentro de la prioridad que tiene el rubro Educación, hay un capítulo que requiere una atención especial: la alfabetización.

6.11 Es obvio que dentro del planeamiento a largo plazo de las actividades de la Organización, uno de los programas que por justicia elemental debe ocupar una posición prioritaria, es el Programa Experimental de Alfabetización Mundial. Cuando no hubiese otro argumento que invocar, el solo hecho de que 700 millones de seres humanos no puedan leer la Declaración Universal de los Derechos Humanos bastaría para exigir prioridad para ese programa. Digamos, señoras y señores delegados, parafraseando al gran poeta metafísico inglés John Donne que: "Ningún hombre es semejante a una isla, todo hombre es un fragmento de la cultura y el analfabetismo de todo hombre me disminuye porque soy una parte de la cultura humana". Esperemos, pues, que ese Programa siga siendo en el futuro uno de los puntos esenciales de la Unesco.

6.12 Desde esta misma tribuna un distinguido Ministro de Educación se planteaba la interrogación siguiente: "¿En 1968, qué es la juventud?" Por venir de un país donde la juventud, además de los problemas inherentes a su condición, experimenta los problemas propios de los países en vías de desarrollo, desearíamos profundizar y reflexionar sobre las situaciones que se plantean a la juventud en el mundo de hoy.

6.13 Creemos, señores delegados, que serían necesarios esfuerzos originales por parte de los sociólogos para establecer los parámetros que habrían de medir lo que se ha dado en llamar la revuelta de la juventud o el "poder joven", y algo más, establecer cómo en el mundo de hoy, a diferencia de estructuras económicas, políticas y culturales, la simultaneidad de la protesta revela criterios de homogeneidad en cuanto al rechazo colectivo del mundo contemporáneo por la juventud.

6.14 Pero analicemos sólo las causas mediatas y próximas de este fenómeno. Observemos ante todo la composición social de las masas universitarias y se verá que sólo un porcentaje muy bajo de las clases menos favorecidas tienen acceso a la educación superior; la juventud se rebela en todas partes contra esa injusticia hecha a sus coetáneos; luego vemos el impulso generoso de la juventud mundial hacia el Tercer Mundo, del cual comprende las injusticias que ella misma padece; señalemos, por otra parte, su rechazo de la sociedad de consumo, que interpreta como la expresión homogeneizada y pasteurizada de una metafísica mercurial que identifica con un mundo donde las capacidades totales de sus recursos humanos son despilfarradas y aprovechadas sólo en un 40 %. Esa juventud rechaza, asimismo, las presiones que se hacen sobre los organismos internacionales para la reducción de los presupuestos en favor de los países del Tercer Mundo.

6.15 En fin, una crisis nos conduce a la otra. Pasemos de la juventud a la crisis de la enseñanza superior, de la Universidad, y cuestionémonos sobre lo que debe ser la función actual de la Universidad. Digamos ante todo, que no es solamente una función pasiva, de instrumento de la vida intelectual, sino que debe anticipar las nuevas necesidades económicas y sociales y mantener la formación profesional al paso con las demandas de los cambios sociales y económicos. No se descarta con esto la humanización del científico. Hacer ciencia es hacer cultura y hacer técnicos es humanizar al hombre. La Universidad tanto se nutre de las particularidades de la cultura nacional, como de una permanente recepción de los valores universales todos para producir una dinámica ultranacional. Es, en fin, el intérprete nacional ideal de los valores universales.

6.16 No podemos dejar pasar esta ocasión de expresar nuestras felicitaciones a la Secretaría por la atención con que ha tratado dos temas que son de la mayor importancia en la actualidad; el primero, referente a la enseñanza del derecho internacional, por la trascendencia que tiene para los países pequeños la difusión de los postulados que informan el derecho de gentes en un mundo en que las violaciones frecuentes de las normas internacionales han contribuido a traumatizar grandemente a las juventudes; el segundo, referente al patrimonio cultural, porque si ha habido una toma de conciencia a nivel nacional de la protección, defensa y revalorización del patrimonio cultural de la humanidad, ha sido en gran parte gracias a la acción de la Unesco, en un dominio de tanto relieve y significación para la cultura universal.

6.17 Por último, señores delegados, que sea aquí en la Unesco, como lo pedía en su discurso pronunciado en esta asamblea el Jefe de la Delegación de Irán, donde se asuma dentro de la familia de las Naciones Unidas, el papel de la contestación, bajo la consigna escrita en las arcadas de la Facultad de Farmacia: "Ici on pense". Ese privilegio es un derecho de la Unesco: iluminar la problemática humana a través del pensamiento. Muchas gracias.

(6.1) Mr. ARISTY (Dominican Republic) (Translated from the Spanish):

Mr. President, ladies and gentlemen, I should like to begin by expressing to you, Mr. President, our most sincere congratulations on your election to the highest post at this fifteenth session of Unesco's General Conference. The honour paid to your continent is one in which we partake fully through Africa's contribution in tragedy and culture to the formation of various Latin American countries, a heritage which is still hesitatingly pointing the way to co-operation between our continents.

(6.2) Fellow delegates, my country's delegation wanted to take part in this general debate because it knows that it is here, in Unesco, the catalyzer of man's conscience, that cultures are transformed into a dialogue of universal import, "on the march to a planetary civilization", as the Director-General would say. The truth is, that if Unesco were not "the infrastructure of all co-existence and development", the world in its present state of crisis would, as it were, be amputated of a new form of action and thought.

(6.3) We are now almost on the threshold of the Second Development Decade of the United Nations, and for the countries of the Third World the increasing disappointments are strung out like grave-stones along a road of bitter recollections such as Geneva and New Delhi, or the striving for an effective commitment on the part of the developed countries in regard to that 1% of their national revenues earmarked for aid that seems to be constantly postponed to the Greek calendar. I should like to appeal from this platform; as has been done increasingly in other places and in other international conferences, and to ask the industrialized countries to accept with good grace such disturbance as would result for them from such a pledge of aid to the Third World. Only if that is done shall we not be once more obliged, at the end of the Second Decade in 1978, to repeat what is being said today, but by then buried under millions of speeches and documents with endless repetitions of the word "development"; while man, waiting on three Continents for the Word to be made culture, will still be hoping for the promotion and development of his own human resources.

(6.4) Only if this 1% is forthcoming in the form of aid for development of all types throughout the Third World, will the present situation cease to be what it was already in the Nineteenth century, when Humboldt referred to Latin America as "a beggar seated on a mountain of gold".

(6.5) I also think that one of the contributions of all Member States in the Second Decade could be a thorough study, within the framework of Unesco, of the effects of bilateral aid on education in developing countries. The meagreness of the aid administered by the international organizations as compared with programmes of bilateral aid is a secret for no-one; but on the other hand, Member States are bound to acknowledge, from reflection and experience, the attendant problems that accompany bilateral aid: waste, duplicated effort, discrimination within the country receiving aid in favour of the country giving it and against multilateral aid, and distortion of the educational curricula to reflect the foreign concepts of the giver.

(6.6) The time has come, I feel, when the overall planning of educational programmes in developing countries should be carried out through multilateral aid and accordingly through the international bodies; while if bilateral aid is to be effective and free of any of the demands which are its natural counterparts, it should be confined to the implementation of plans established and formulated by international bodies and by the responsible authorities in each country. In this way, independence and initiative would be respected.

(6.7) Multilateral aid, being strictly objective, is therefore the indispensable pattern for the aid which States hope to be given, especially when, as is the case with many of them, the training of their peoples still lies in the future, whereby foreign influences in their educational system may lead to fallacious deviations in the national psychology.

(6.8) I say this in the full belief that the essential condition for real development lies in drawing up truly national plans, with such necessary variants as are required for purposes of international co-ordination.

(6.9) Long-term planning and a careful choice of priorities must be very actively pursued by Unesco. Experience has shown that programmes extending over several two-year periods can be more correctly evaluated, while at the same time they facilitate the necessary adjustments.

(6.10) My delegation firmly supports the continued priority given to education in the 1969-1970 programme, but is of the opinion that greater stress must be laid on the selective nature of that programme, so that in the long run increasing importance can be given to the priority sectors. One point calls for further comment. It is an undeniable fact that as the needs of development grow in our countries, the programmes begin to show a decided tendency towards inflation; but we must not overlook the essential, what in law is equivalent to that necessary minimum degree of justice which mankind cannot be denied. It is urgent to call a halt and realize that within the priority entitled education, there is a chapter calling for special attention: illiteracy.

(6.11) It is obvious that, as part of the long-term planning of the Organization's activities, elementary justice requires that priority should be given to the World Experimental Literacy Programme. Even if there were no other arguments in its favour, the mere fact that 700 million human beings cannot read the Universal Declaration of Human Rights would suffice to demand priority for that programme. Ladies and gentlemen, it might be said, paraphrasing the great English metaphysical poet, John Donne, that "No man is an island, every man is a piece of culture, and any man's illiteracy diminishes me because I am involved in the culture of mankind". So let us hope that, in the future, the literacy programme will continue to be one of the essential features of Unesco.

(6.12) A distinguished Minister of Education has asked the following question from this platform: "What, in 1968, is youth? Coming as I do from a country where youth, in addition to the problems inherent in its stage of life is also involved in those peculiar to developing countries, I should like to ponder and speculate on the situations which youth has to face in the contemporary world".

(6.13) I think that sociologists should make a fresh attempt to establish the parameters for measuring what it has been fashionable to call the revolt of youth, "youth power"; and furthermore, to determine how, in spite of differences in economic, political and cultural structures, the simultaneous nature of the various protests reveals a certain homogeneity in regard to youth's collective rejection of the contemporary world.

(6.14) But let us examine only the mediate and immediate causes of this phenomenon, in particular the social composition of the university masses. It is clear that only a very low percentage of the least-favoured classes has access to higher education. Youth is everywhere in rebellion against this injustice towards its contemporaries. We see, too, the generous feelings of youth everywhere in regard to the Third World, suffering as it does from the same injustices and consequently, understanding them. Then there is the rejection of the consumer's society, seen by youth as the standardized and sterilized expression of an unstable metaphysical system which it identifies with

a world wherein the total capacities of human resources are squandered and only 40% usefully employed. Youth similarly rejects the pressure exerted on international bodies to reduce the budgets proposed in favour of the countries of the Third World.

(6.15) Finally, one crisis leads to another. Turning from youth to the crisis of higher education, of the universities, we may ask ourselves what the functions of the latter should be today. Above all, that function is not merely passive, that of serving as an instrument of intellectual life; they must anticipate new economic and social needs and ensure that vocational training keeps pace with the demands of social and economic change. That does not rule out the humanization of scientists. To practice science is to practice culture, to train technicians is to humanize man. The universities derive much sustenance from the particularities of national culture as from a permanent absorption of universal values, the whole making for a super-national dynamic. They are, in short, the ideal national interpreters of universal values.

(6.16) I cannot let pass this opportunity of thanking the Secretariat for the attention it has paid to two themes of outstanding importance today. The first is the teaching of international law, in view of the immense importance for small countries of the dissemination of principles concerning the rights of nations, in a world where frequent violations of international standards have greatly helped to traumatize the young. The second concerns the cultural heritage, for if there has been a realization at national level of the need to protect, defend and reappraise the cultural heritage of mankind, that is largely due to Unesco's action in an area of fundamental importance and significance for world culture.

(6.17) In conclusion, fellow delegates, may it be here in Unesco that, as the head of the delegation of Iran pleaded in this assembly, the rôle of Protest is played within the United Nations family. Let us apply the slogan chalked up under the arches of the Faculty of Pharmacy: "Ici on pense". For Unesco that privilege is a right, the right to cast light on the problems of mankind by means of thought. I thank you.

7. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de la République dominicaine et je donne la parole à M. Nguyen Quoc Dinh, chef de la délégation de la République du Viêt-nam.

8.1 M. NGUYEN QUOC DINH (Viêt-nam). -

Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer les sentiments de joie qu'éprouve la délégation de la République du Viêt-nam à l'occasion de votre élévation triomphale à la présidence de la quinzième session de notre conférence.

8.2 Tout le Tiers Monde est fier de vous voir occuper ici ce poste suprême. Nous sommes persuadés en outre que, grâce à vos talents et à votre expérience, vous conduirez nos travaux vers d'heureuses issues.

8.3 Je voudrais également adresser au directeur général, M. René Maheu, nos chaleureuses félicitations pour sa réélection unanime, qui témoigne de la confiance que mettent en lui tous les Etats membres. Une aussi éclatante consécration signifie que, dans un monde inquiet où conception et action doivent se combiner et s'harmoniser pour servir la cause de l'Unesco, nul n'était, aux yeux de ceux-ci, plus qualifié que lui pour guider notre Organisation et pour contribuer, en unissant intelligence et énergie, à son succès et à l'accroissement de son prestige.

8.4 Mesdames, Messieurs les délégués, le Projet de programme soumis à l'approbation de notre Conférence générale apparaît, cette fois encore, comme une oeuvre considérable qui fait honneur à ses auteurs. Chaque mesure qui s'y trouve proposée constitue une promesse et un espoir pour tous les hommes. On ne saurait évaluer la somme de réflexion, d'efforts et d'imagination qu'a dû nécessiter l'édification d'un travail aussi dense et aussi riche. Aussi tenons-nous, avant tout, à assurer le Secrétariat de notre reconnaissance et de notre admiration.

8.5 Ma première constatation d'ensemble sera que notre Conférence générale se situe au point de charnière entre la Première et la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il est donc inévitable que les auteurs du programme aient tiré les leçons

de celle de ces "décennies" qui s'achève pour édifier les fondements de celle qui va commencer. En d'autres termes, toutes les sections de ce programme 1969-1970 sont, ainsi que leurs composantes, orientées vers un même objectif : celui du développement. Qu'il s'agisse de l'éducation, des sciences exactes et naturelles, des sciences sociales et humaines ou de la culture, nous sommes avertis que chaque chapitre est conçu et élaboré dans cet esprit.

8.6 Quand il s'agit de la continuation du développement, l'aide aux Etats en voie de développement prend immédiatement un relief particulier. Comme dans le passé, le programme qui nous est proposé fait une place essentielle à cette aide. Nous nous en réjouissons en même temps que nous apportons notre appui sans réserve aux efforts engagés dans ce sens. Quand on sait que 72 % des habitants du monde vivent dans les pays en voie de développement (dont la moitié en Asie), on ne peut qu'encourager l'action de l'Unesco en leur faveur.

8.7 Lorsqu'on parle de développement, il est, à notre avis, nécessaire de se reporter constamment à la résolution par laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a recommandé que l'on s'attache essentiellement au développement général, autrement dit à un développement portant à la fois sur les domaines économique, social, culturel, civique, politique et éducatif et concernant aussi bien les groupes que les individus. C'est par rapport à cette généralité - ou, plus exactement, par rapport à cette totalité - qu'il convient d'apprécier les éléments concrets du programme.

8.8 La planification de l'éducation comme celle des sciences devraient découler, en s'y intégrant, de la planification générale. L'éducation et la science, en tant que moyens de promotion des individus et des sociétés, ne sont pas des fins en soi. Leur développement, au lieu de contribuer au progrès, provoquera des déséquilibres graves s'il ne s'harmonise pas avec des efforts parallèles entrepris dans les autres secteurs de la vie sociale : ceux de l'économie, de la politique et, nous tenons à le souligner, de la morale.

8.9 En ce qui concerne notamment l'éducation, dans la mesure où l'on continue d'admettre le dilemme quantitatif-qualitatif, cette harmonisation oblige, dans l'état actuel des choses, à accorder plus de considération à l'aspect qualitatif qu'à l'aspect quantitatif. Pour illustrer ce propos, de portée générale, qu'il nous soit permis de citer un exemple national.

8.10 A la fin de 1959, la Conférence de Karachi avait mis sur pied un plan de travail qui invitait les Etats d'Asie à instaurer dans un délai maximum de 20 ans un enseignement primaire obligatoire et gratuit s'étendant sur sept années au moins. En avril 1962, une rencontre a été organisée à Tokyo entre les ministres de l'éducation des Etats membres d'Asie ayant adhéré au Plan de Karachi. Ces ministres ont examiné le Plan, tant dans ses rapports avec la planification générale de l'enseignement que dans ses rapports avec les plans généraux de développement économique et social. Ils ont conclu que leurs Etats respectifs devraient s'efforcer de porter à 4 % ou 5 %, en 1980 la fraction de leur produit national brut affectée à l'éducation. Or, d'ores et déjà, notre pays possède, aux niveaux primaire et secondaire, un système d'enseignement public gratuit d'une durée totale de 12 années. D'autre part, il est certain que, malgré les difficultés que nous connaissons actuellement, nous pourrions atteindre à la date indiquée l'objectif des 5 % fixé à Tokyo. Par ailleurs, nous avons réussi à implanter des écoles dans un grand nombre de communautés rurales.

8.11 Malheureusement, nous devons avouer que nous n'avons pas obtenu un rendement satisfaisant. Mises à part les difficultés particulières à notre pays, cette insuffisance qualitative est, d'après notre expérience, principalement due aux abandons en cours d'études, à la pénurie de maîtres et à la précarité des installations scolaires. Nous sommes donc heureux de constater que, dans le Projet de programme, on s'est préoccupé de ces problèmes qui ont provoqué une véritable crise de l'éducation. Nous souhaitons que des efforts sans cesse accrus soient entrepris en vue d'y remédier.

8.12 L'amélioration qualitative suppose encore, comme l'a signalé au mois d'août dernier la Conférence internationale sur la planification de l'éducation, une rénovation du processus de l'éducation. Celui-ci devrait être conçu comme une activité permanente se poursuivant pendant toute la vie. Dès lors, nous accueillons favorablement l'expansion de la rubrique relative aux activités extrascolaires. Déjà, lors de la quatorzième session de la Conférence générale, notre délégation avait souhaité que cette rubrique englobât l'éducation des adultes.

8.13 Il est en outre indispensable de parvenir à la diversification des branches d'enseignement, afin que les jeunes puissent, selon leurs aptitudes, accéder aux professions qui leur plaisent et avoir à tous les stades de leur éducation des possibilités de choix. Dans les pays en voie de développement qui, bien qu'agricoles, sont en voie d'industrialisation, la planification de l'enseignement devrait tendre à encourager l'enseignement agricole aussi bien que l'enseignement technique et professionnel - ce dernier étant de nature à faciliter le processus d'industrialisation.

8.14 Ces quelques exemples suffisent à montrer que les tâches à accomplir dans le cadre du développement sont multiples et multiformes. Pourtant, alors même que les résultats enregistrés au moment où s'achève la Première Décennie ne sont pas pleinement satisfaisants, il existe déjà une crise de l'aide au développement. Dans la mesure où cette crise est une crise de ressources, l'Unesco, qui a déjà réservé les deux tiers de son budget à cette aide, ne peut qu'en appeler aux pays développés pour obtenir d'eux que la part de leur revenu national consacrée à l'assistance technique atteigne effectivement le niveau de 1 % prévu à l'occasion de la Première Décennie. Par contre, si la crise est aussi une crise de moyens d'action, d'instrumentalité, il est permis de souhaiter que l'Unesco réussisse à la surmonter par elle-même, en mettant sur pied des mécanismes spécifiques de coopération avec le PNUD et avec les autres institutions spécialisées des Nations Unies.

8.15 Une autre exigence de l'intégration du développement de l'éducation et des sciences dans le développement général nous conduit à dire quelques mots du secteur des sciences sociales et humaines.

8.16 Incontestablement, le développement des sciences sociales et humaines est un facteur du développement général, parce qu'il influe tout naturellement sur le secteur de l'éducation et de l'enseignement. Il l'est aussi pour une autre raison, qui nous intéresse ici dans la mesure où les auteurs du Projet de programme pour 1969-1970 ont tenté de réaliser un certain équilibre entre le conceptuel et l'opérationnel. En effet, la recherche de cet équilibre signifie que, dans la poursuite de tous les objectifs, la théorie est aussi nécessaire que l'action. On devrait même reconnaître qu'il n'y aurait pas d'action utile sans théorie. C'est en fonction des données de l'ensemble social qu'il faut définir les besoins ; mais il convient aussi d'évaluer les répercussions qu'ont sur cet ensemble les initiatives concrètes, afin d'en tirer des enseignements pour l'avenir.

8.17 Or, on ne pourrait pas valoriser cet aspect conceptuel de l'activité de l'Organisation si le secteur des sciences sociales et humaines continuait d'être le moins favorisé du Programme. Nous souhaitons donc, comme nous l'avons déjà fait à maintes reprises, que soit augmenté le pourcentage du budget accordé à ce secteur.

8.18 Avec les sciences sociales et humaines, nous débouchons tout naturellement sur des considérations relatives à la société.

8.19 Voici donc un second point de repère : le Projet de budget pour l'exercice biennal à venir doit être examiné sous le signe de la rénovation de la société. Le Directeur général lui-même, dans le magistral discours qu'il a prononcé pour ouvrir ce débat de politique générale, a paru nous y inviter. N'a-t-il pas énuméré et décrit les quatre crises que, dans le déroulement de nos travaux, nous ne devrions pas perdre de vue : la crise de

l'éducation, la crise de l'aide au développement, la crise de la jeunesse et la crise des droits de l'homme ? Or, il ne s'agit là que des aspects d'une seule et même crise : la crise de la société, tant à l'échelon national qu'à l'échelon international.

8.20 Pour faire face à cette crise, le monde doit résoudre de nouveaux et vastes problèmes : quels sont les défauts de la société existante qui ont engendré la crise ? Que faut-il faire pour rénover cette société ? Toute l'action à mener en faveur du développement général doit être envisagée et pensée sous ces éclairages que nous devons aux lieux d'une actualité chargée de tant d'événements.

8.21 L'Unesco a pour mission d'aider les Etats membres à trouver des solutions à ces questions. Elle en est assurément consciente.

8.22 Nous pensons au remarquable rapport que le Secrétariat a consacré à la jeunesse et auquel notre délégation apporte son appui entier et admiratif. Nous soucrivons à l'analyse et à l'interprétation des faits qu'il nous présente, comme nous acceptons les grandes lignes de la thérapeutique proposée par ses auteurs. Si nous reconnaissons que la science doit viser au général et à l'universel, nous souhaitons cependant que, dans toute la mesure du possible, des études comme celles qui sont envisagées soient conduites aussi dans chaque Etat en particulier. Sans nous rallier pour autant à un rigoureux déterminisme, nous estimons que les phénomènes sociaux subissent, tant soit peu, l'influence de l'environnement propre à chaque société nationale. En outre, c'est bien par la comparaison des données particulières que l'on peut atteindre le réel dans sa généralité.

8.23 En ce qui concerne la crise des droits de l'homme, elle découle aussi de certains aspects actuels de la société internationale. Sans doute, la diversité du monde et la diversité des cultures sont-elles en partie responsables de la diversité des conceptions des droits de l'homme. Mais tout ce pluralisme ne créerait que richesse, et non conflit, s'il ne reposait pas, en outre, sur des oppositions idéologiques. Nous voudrions, quant à nous, conserver l'espoir que les idéologies différentes convergeront finalement vers la reconnaissance de grands idéaux communs et, pour tout dire, vers une conception uniforme des droits de l'homme.

8.24 Sur le plan juridique, il y a également des vœux à formuler. Les organisations internationales et les Etats s'emploient à établir des textes consacrant les droits de l'homme, et nous les en félicitons. Mais, depuis la dernière guerre, les résultats de ces tentatives restent dans l'ensemble décevants. A part quelques rares exceptions, les textes obligatoires ne contiennent que des affirmations générales qui ne sont pas immédiatement applicables, tandis que les textes assez détaillés pour être immédiatement applicables ne sont point obligatoires. Signalons, en passant, que la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement et son protocole - que la République du Viêt-nam a, pour sa part, ratifiés - n'ont pas encore reçu l'adhésion de tous. Tant que se prolongera cette situation, dont est responsable une société internationale fondée sur l'intransigeance de la souveraineté étatique, la méconnaissance des droits de l'homme continuera d'échapper à toute sanction efficace.

8.25 Espérons avec le Directeur général qu'un jour "les Etats comprendront que c'est l'organisation même du monde qui doit être révisée dans son ordonnance, dans ses mécanismes et dans ses règles".

8.26 En tout cas, c'est la nécessité de rénover la société qui nous conduit à renouveler notre appel en faveur des sciences sociales et humaines. Nous le faisons parce que, depuis les origines de l'humanité, c'est toujours au cours des périodes de crise - ou à l'occasion des crises qui perturbent les institutions sociales traditionnelles - que s'épanouit une pensée sociale orientée vers la construction d'un monde nouveau. Nous voudrions que l'Unesco s'en souvienne et qu'elle se situe désormais dans la même constante historique en encourageant partout des études sur la réalité sociale et humaine et en suscitant partout le goût de telles études.

8.27. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, contribuer au développement général en se plaçant sous le signe de la rénovation de la société contemporaine, telle doit être finalement la ligne de conduite à suivre. En fonction de cette directive, tous les éléments de notre programme doivent être, comme disait Auguste Comte, "profondément connexes", et constituer, selon les termes employés par d'autres sociologues, une "totalité solidaire". Sur le plan de l'instrumentalité, nous souhaitons donc que certains efforts soient accomplis dans ce sens. Mais nous attachons surtout une grande importance à la coordination et à la participation.

8.28. La coordination existe déjà entre les divers services du Secrétariat et entre l'Unesco et les autres institutions spécialisées ; elle existe aussi, sur le plan universel ou régional, entre les Etats membres. Nous estimons que, désormais, elle devrait être étendue au maximum puisque, maintenant plus que dans le passé, tout est lié à tout. L'efficacité et la fécondité de la coordination régionale ont trouvé - nous tenons à le souligner - une remarquable illustration dans la Conférence récemment tenue à New Delhi sous le sigle de CASTASIA. Nous devrions donc nous efforcer de favoriser constamment les rencontres régionales.

8.29. En ce qui concerne la participation, je dirai qu'il est essentiel que les Etats membres participent à la totalité des activités de l'Unesco, en raison, précisément, de l'interdépendance de ces activités. C'est pourquoi, nous nous associons chaleureusement aux délégations qui réclament l'augmentation du nombre des membres du Conseil exécutif ainsi que la représentation équitable de toutes les cultures et régions. Nous attachons également beaucoup de prix à toutes les autres formes de participation. Nous jugeons par exemple très utiles ces réunions de délégués permanents qui ont été régulièrement organisées par le Secrétariat au cours des deux années écoulées.

8.30. Mesdames, Messieurs, telles sont les réflexions que la délégation du Viêt-nam souhaitait formuler à l'occasion de ce débat de politique générale, qui répond, au sein de notre Organisation, à une tradition bien établie.

8.31. Qu'il me soit permis, avant de quitter cette tribune, de déclarer, au nom du Gouvernement dont je suis le porte-parole, que mon pays est déterminé à s'acquitter sans défaillance des devoirs qui incombent à tout Etat membre de l'Unesco et de la communauté internationale. Quel que soit le poids de nos préoccupations actuelles, nous nous refusons à demeurer en arrière sur la route que suit aujourd'hui l'Unesco pour tenter d'élever l'homme et de préparer un monde meilleur.

9. Le PRESIDENT: -

Je remercie le chef de la délégation de la République du Viêt-nam et je donne la parole à M. Martin Hill, représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

10.1 Mr. HILL (United Nations):

Mr. President, the Secretary-General has asked me to convey his warm greetings and good wishes to the General Conference and his profound sense of gratification that, with such remarkable enthusiasm and unanimity, it has re-elected as Director-General of this Organization, Mr. Maheu, whom he has learned to esteem so greatly as colleague, counselor and friend.

10.2 It is customary for the Secretaries-General of the United Nations to send a message of greeting to each session of the General Conference, but this has been done at the last, and again on the present, occasion with a growing awareness and appreciation of what Unesco means in the United Nations system and of the unique and essential character of its contribution. This awareness is particularly keen at the present time when there is so much in the international political scene that is discouraging and it has been heightened by the character of the new programme which has been proposed to you. It found recent expression in the Secretary-General's letter to the Director-General, of 18 March 1968, on the subject

of Unesco's contribution to peace, international co-operation and security of peoples through education, science and culture, and in his formal message to the General Conference on the occasion of its Twentieth Anniversary celebration two years ago.

10.3 To such statements there is nothing that I can usefully add. I should, however, like to select for brief comment today a few closely linked subjects and aspects of international action of particular current concern not only to Unesco and the United Nations but also to many other members of the United Nations system.

10.4 Firstly, the promotion and enrichment of human rights and freedoms. In one sense, and a very real one, almost every phase of international activity is directed towards this end; but what I want to refer to is more specific. This is Human Rights Year the purpose of which is to stimulate a review of the progress made in achieving the objectives embodied in the Universal Declaration adopted in Paris just twenty years ago.

10.5 There has been every indication of a positive and encouraging response to the General Assembly's appeal for "intensified efforts in the field of Human Rights" during the year, and as the Secretary-General has reported, "the adoption of the Universal Declaration is being commemorated by focusing the attention of the world on the importance which the United Nations attaches to respect for human dignity". This indeed was the essential task of the United Nations International Conference on Human Rights held at Teheran last March, although the Conference was only too well aware of the violations of the spirit and letter of the Declaration still occurring in many parts of the world. In the development of respect for human rights, Unesco has a vast and continuing rôle to play and I take this opportunity of acknowledging what it has already accomplished in very many fields, most notably, perhaps, in the fight against all forms of discrimination and for the freedom of the press.

10.6 The promotion of human rights and freedom is, of course, very closely associated with my second subject, which is youth. On this subject, one of the most eloquent and thought-provoking addresses ever made before the Economic and Social Council was delivered last summer by your Director-General and the echoes of that address can still be heard in the other organizations closely concerned with this problem. The debate has now been carried forward and I have learned with the greatest interest of the far-reaching programme for and by youth which is now before the Conference.

10.7 The current problem of youth, with its radical questioning of our political and social standards and structures, is one which the international organizations are approaching in knowledge of the fact that it is to help improve the lot of those who constitute the youth of today that so much of the work of the United Nations system for economic, social and cultural development is directed. They are approaching it pragmatically and with some diffidence, but with the conviction that they have a contribution to make and a responsibility to make it. Unesco's programme would clearly be the very core of the major effort which is envisaged by the United Nations system.

10.8 My third subject, the International Education Year, provides a noteworthy example of how the United Nations and Unesco can reinforce each other, the United Nations General Assembly having adopted the initiating resolution, Unesco assuming the leading and co-ordinating rôle in carrying it out. The Programme Commission of this Conference may have been informed already of the support for the objectives and modes of action proposed by the Director-General which was expressed by the other Executive heads of the United Nations system at the meeting of the Administrative Committee on Co-ordination, the ACC held in New York last week.

10.9 This support ranged from the development of new ideas and methods in education and vocational training (ILO) to the preparation of navigational manuals (IMCO) and included intensification of training of middle and higher-level personnel in specialized fields (ICAO, WMO) and the possibility of concerted action between educational and health authorities

(WHO) as well as various projects designed to assist refugees (UNHCR and UNRWA) to promote human rights and the access of women and youth to education (United Nations and Unicef) and generally the development of human resources, particularly in rural areas, and the calling of an agricultural education conference (FAO).

10.10 A new United Nations Centre for Economic and Social Information is to devote special attention to disseminating information on the International Education Year. Among the objectives of the United Nations substantive programmes related to the Year are the training of middle and higher-level personnel for development in fields of concern to the United Nations, while the Year would also seem to provide a fitting occasion to give additional emphasis to the United Nations special educational and training programmes for South West Africa, for the territories under Portuguese administration and for South Africa.

10.11 Let me now say a few words about the preparations for the next Development Decade. Inadequacy in planning, over-simplified targets, over-emphasis on indices of economic growth, absence of an international strategy or policy - all these criticisms of the current Development Decade which was launched without preparation at the end of 1961 have considerable validity; and it is also true that for many countries and in many aspects the hopes engendered by the Decade have been disappointed. It is important, however, not to belittle the accomplishments of the 1960's in other countries and other fields. Some of these are visible and measurable; others are not, but are no less real and, by and large, are far more important. I refer to the essential preparations for future progress, as essential as the tilling of the soil for the future harvest. These preparations have been and are being made in terms of the building of institutions, surveys of natural resources, and all that is implied by the words "the development of human resources"; and an ever wider and more intense desire for social progress in the developing countries has been accompanied by a growth in the will and in the knowledge needed to attain it.

10.12 You, Mr. President, have well said that development is not a tree to be transplanted but a seed to be sown. That lesson and many others have been learned by the United Nations organizations, which are now working - in association with governments - to help produce what the General Assembly has termed a global strategy of development and further to help, so far as they can, to ensure some of the conditions essential for the success of this strategy, especially the active participation of governments and people. About one very central issue, we can, of course, do little - namely augmentation of the flow of finance and resources to the developing countries. It is true that there has been a levelling off and in some important cases even a curtailment of such assistance from donor countries; but we may surely take heart from the fact that this year - indeed just two weeks ago - more than fifty countries have pledged an increase in their contributions to the United Nations Development Programme, which in 1969 will finance the largest programme in its history.

10.13 There are many other matters of common interest which I should greatly like to touch upon, including two that are relatively new. These are the problems of the human environment, on which the possibilities of a major programme through the organizations of the United Nations system are under consideration by the General Assembly on the basis of a resolution of ECOSOC, and the equally exciting subjects of marine science, and problems of the seabed and the ocean floor.

10.14 But time is short and I shall confine myself to raising one additional matter which is of very general interest and with which I am myself closely concerned, namely co-ordination. In the Introduction to the Draft Programme and Budget for 1969-1970, the Director-General has drawn attention to two disturbing developments in the General Assembly of the United Nations. The first - the tendency to create new centres of co-ordination, resulting in confusion and unnecessary documentation - has been taken up by the Secretary-General himself in the Introduction to his Annual Report to the General Assembly this year.

10.15 The second is the tendency to launch important new programmes without taking sufficient account of what has been, is being or can best be done by the Specialized Agencies.

While the General Assembly is by no means the only organ sometimes guilty of such practices, ECOSOC, at the suggestion of ACC has recommended that the General Assembly adopt rules of procedure in the matter similar to its own. These rules provide that, where a proposal put forward in the course of a meeting for new economic or social activities to be undertaken by the United Nations relate to matters of direct concern to one or more agencies, the Secretary-General shall draw the attention of the meeting to the implications of the proposal and the Assembly shall satisfy itself that adequate consultations have taken place with the agencies concerned. Even if this proposal is not acted on this year by the General Assembly, pending further study, there is some reason to believe that the very discussion of it has already been of value and there will be fewer, if any, causes for complaint on such grounds at the current session. It is hoped, too, that other intergovernmental organs will be guided by the same spirit.

10.16 Subject to the qualifications just referred to, the Director-General expressed the view that the co-ordination of Unesco's action with that of the other organizations in the United Nations system was on the whole "highly satisfactory, especially at the stage of implementation". From my own vantage point, I can concur in this judgement though very conscious of persistent imperfections and of the continuous need for serious efforts, subject by subject, to achieve a comparable degree of co-ordination throughout the United Nations system during the formulation and planning of international work. One thing which pleased me especially was the Director-General's tribute to the "patient striving of the Secretariats, at all levels and in all fields, towards elucidation, harmonization and co-operation, under the aegis of the Administrative Committee on Co-ordination". Mr. Maheu has himself been one of the pillars of our entire inter-agency co-ordination system and his words will be a source of encouragement throughout the international service, and not least to those who are closely and constantly concerned with the task of ensuring that the incredibly complex United Nations system, with its autonomous organizations, functions smoothly and effectively.

10.17 Mr. President, speaking from this rostrum two years ago, my colleague, Mr. Philippe de Seynes, United Nations Under Secretary-General for Economic and Social Affairs, referred to the Director-General as the authentic voice of Unesco and praised his constructive thinking and tireless energy, from which not only Unesco but also the entire United Nations family of organizations benefits. I think the General Conference is well aware, and it is my privilege to confirm, that this expresses the feelings not only of the Secretary-General but also of the executive heads of all the United Nations organizations, who, with Mr. Maheu continuing as a partner, can face with greater confidence their formidable responsibilities in the years ahead.

11. Le PRESIDENT. -

Je remercie le représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et je donne la parole à S. Exc. M. Caballero de Bedoya, chef de la délégation du Paraguay.

12.1 El Sr. CABALLERO DE BEDOYA (Paraguay):

Señor Presidente, señores delegados: La juventud, el llamado movimiento estudiantil, la crisis universitaria son los acuciantes problemas de nuestro tiempo. No obstante su simultaneidad, su generalización, no se plantean de modo similar en los países desarrollados y en los países insuficientemente desarrollados.

12.2 Si se busca una explicación, cabría decir con Galo Plaza, Secretario General de la Organización de Estados Americanos: "La juventud latinoamericana se agita y se impacienta ante el foso creciente existente entre naciones desarrolladas e infradesarrolladas, no solamente en materia de rentas, sino también de progreso científico y técnico". Son agitaciones suscitadas por la inflación, la carestía de la vida, la decepción ante una nueva reducción de la asistencia internacional financiera, la depreciación de los productos de exportación, de consumo con las tentativas de explotación "pro domo sua" del movimiento de los jóvenes por parte de los partidos políticos.

12.3 Es en ese contexto que conviene situar la impugnación de la juventud y la rebelión universitaria en defensa de sus franquicias tradicionales. No se trata en América Latina de una rebelión contra la sociedad industrial o de consumo. En cambio, los movimientos de la juventud europea, salvo excepciones, son de carácter social o revolucionario. La juventud pretende erigirse en clase social, que se esfuerza en arrastrar a la masa obrera, en sus reivindicaciones. Hay conato de "poder estudiantil". Un pensador como Marcuse no puede reclutar adictos en los países insuficientemente desarrollados. Sería, desde luego, aberrante, ya que éstos cifran el despegue, el "take off" del desarrollo, en la industrialización.

12.4 El actual "statu quo" educativo no puede mantenerse. La reforma es indispensable. Nos duele el inmovilismo, la rutina, el anacronismo en que han caído las universidades, en un mundo en transformación, al imitar el modelo del monopolio docente napoleónico. Sobre una base humanista, de dimensión humana, es necesario construir, como un complemento, la cultura técnica.

12.5 Atemperar la enseñanza a las circunstancias concretas de lugar y de tiempo; atender la renovación pedagógica, la prolongación de la escolaridad, el "reciclaje", la educación permanente; poner al titular del derecho a la educación en condiciones de contribuir al progreso del país, teniendo en cuenta las posibilidades de empleo, he ahí los objetivos.

12.6 El papel de la autoridad establecida es el de promover la mutación, garantizando el orden. La tarea esencial es la elevación del nivel de vida para que la población pueda procurarse lo que la técnica moderna, economizadora de la pena del trabajo, ofrece. La seguridad por el progreso, es el lema. Pero he aquí que los predicadores de los países ricos nos aseveran que todo eso es falso, que es menester retrogradar a la pureza primitiva, a una suerte de "rousseauisme" renovado, que la sociedad es el mal.

12.7 La paridad entre profesores y educandos creará una conciencia que los integre plenamente en la vida institucional de la universidad. Algo como un reverdecimiento de la comunidad escolástica del medievo salmantino.

12.8 El problema universitario es doble, de masificación y de número, por un lado, y de orientación de la educación superior, por otro. Promover la inclinación hacia los estudios científicos, las técnicas agrícolas y "las ciencias lucrativas" es una necesidad; y no lo es menos el fortalecimiento del nexo entre la Universidad y el quehacer económico. Así se plantea, dentro del contexto del desarrollo, el problema del equilibrio del contenido y de los métodos de enseñanza. Su desequilibrio se traduce, en los países insuficientemente desarrollados, por dos fenómenos paradójicos: el paro intelectual, si hay exceso de jóvenes con formación literaria o carreras liberales, y la emigración de cerebros, el "braindrain", si hay exceso de científicos desocupados. El informe del sociólogo Naraghi a las Naciones Unidas aporta precisiones inquietantes sobre la pérdida en hombres de ciencia experimentada por ciertos países del Tercer Mundo. Corresponde a la Unesco examinar y resolver todos estos complejos problemas, asociando la juventud a sus esfuerzos.

(12.1) Mr. CABALLERO de BEDOYA (Paraguay) (Translation from the Spanish):

Mr. President, fellow delegates: Youth, the so-called student movement, the university crisis, are the urgent problems of our time. Despite the fact that they have arisen simultaneously and have become general, they are not the same in the developed and the developing countries.

(12.2) If we seek an explanation, one was put forward by Galo Plaza, Secretary-General of the Organization of American States, who said that Latin American youth was becoming agitated and impatient at the growing gap between developed and developing countries, not only in respect of material resources, but also of scientific and technical progress. This agitation is caused by inflation, the high cost of living, disappointment at a further reduction of international financial assistance and the fall in the value of exportable produce; the whole situation being aggravated by attempts to exploit this youth movement for sectarian purposes by political groups.

(12.3) It is against this background that the opposition of youth and the rebellion of the universities in defence of their traditional privileges must be seen. There is no question in Latin America of a rebellion against the industrial or consumer society. On the other hand, European youth movements, with few exceptions, are of a social or revolutionary character. The young are trying to establish themselves as a social class and to draw in the workers to support their claims. There is an attempt to set up a "student power". A thinker like Marcuse cannot recruit followers in the developing countries. It would be madness to try when these countries are just beginning to develop, to become airborne, through industrialization.

(12.4) Education cannot sustain its *status quo ante*. Reform is essential. We are pained to see immobility, routine and anachronism take hold of the universities in a changing world, following the pattern of the Napoleonic educational monopoly. On a humanistic basis of human dimensions, it is necessary to build a complementary technical culture.

(12.5) To adapt education to the actual situation, place and time, to attend to the renewal of teaching methods; to the raising of the school-leaving age; to further training and adult education, to establish the right to education in such a way as to contribute to national progress with due regard to employment opportunities, these are the objectives.

(12.6) The rôle of the established authorities is to promote change while maintaining order. The essential task is to raise the standard of living so that the people can obtain what modern labour-saving techniques have to offer. Security through progress has become a catchword. However, spokesmen in the rich countries assure us that all this is false, that we need to go back to our original purity, to a kind of renovated Rousseau formula, that society is the evil.

(12.7) Equality as between teachers and students will create a spirit that will integrate them fully in the institutional life of the university, in a way somewhat reminiscent of the scholastic community of mediæval Salamanca.

(12.8) The universities are faced with two problems, that of increasingly large numbers on the one hand, that of guidance in higher education on the other. To promote the trend towards scientific studies, agricultural techniques and the "lucrative sciences" is a necessity; but it is no less essential to strengthen the bonds between the universities and the business world. Thus the problem of establishing a balance between the content and the methodology of teaching arises within the context of development. Failure to establish this balance results, in the developing countries, in paradoxical phenomena such as unemployment of intellectuals, if too many young people have taken arts courses or prepared for the liberal professions, or a brain drain if there is not enough employment for those with scientific training. The report made by the sociologist Naraghi, to the United Nations gives us disquieting details concerning the numbers of scientists lost to certain countries in the Third World. It is necessary that Unesco should examine and solve all these complex problems with the co-operation of youth.

13. Le PRESIDENT.

Je remercie le chef de la délégation du Paraguay et je donne la parole à M. Betancur Mejía, chef de la délégation de Colombie.

14.1 El Sr. BETANCUR MEJIA (Colombia):

Señor Presidente: Para mí es singularmente grato representar al Gobierno de Colombia en esta 16ª. reunión de la Conferencia General y unir me a las múltiples felicitaciones que usted y la región africana han recibido por su merecida exaltación a la Presidencia. A quienes por varios años hemos visto su actuación en el Consejo Ejecutivo y apreciamos su labor por la educación, la ciencia y la cultura y la realizada desde el Ministerio de Educación de su país, no nos sorprende este nuevo triunfo suyo, consecuencia lógica de una juventud dedicada al eficaz servicio de los ideales que aquí nos congregan. Sea ésta también la oportunidad de felicitar y agradecer al Profesor Tuncel, nuestro ex-Presidente, quien ejerció sus funciones con brillo y competencia.

14.2 Al reelegir al Director General, hemos resuelto con éxito uno de los puntos trascendentales de nuestro orden del día. Grandes esquemas ideológicos muchas veces no pueden convertirse en realidad histórica por falta de personalidades competentes que se dediquen a su servicio. Al reelegirlo hemos renovado con plena conciencia la confianza

en los principios que animaron la creación de esta Organización. La programación realizada de la política de la Unesco y su acción creciente en campos tan complejos y tan diversos, se deben en parte considerable a nuestro Director General, René Maheu, a su capacidad extraordinaria y a su experiencia internacional. Su noble estructura ideológica y humanística, su perfecta organización mental se han traducido en los claros esquemas de acción administrativa de la Unesco. La Organización entra bajo su dirección con paso firme a terminar con éxito este decenio y a prepararse para un período de indiscutible importancia en el desarrollo humano.

14.3 Al acercarse el decenio de los años 70, vemos con mayor claridad las responsabilidades que le corresponderán a la Unesco a la luz de las experiencias adquiridas. Si tímidamente durante los años 50 algunos Estados empezaron a señalar la importancia de los recursos humanos, lo que fue comprobándose al avanzar estos diez años, ahora es necesario señalar que éstos deben convertirse en la preocupación eminente de las Naciones Unidas a través de la Unesco.

14.4 Desde 1956 la América Latina, al destacar la importancia de los recursos humanos, inició el planeamiento integral de la educación, no solamente como un instrumento para facilitar la extensión de la misma, sino como un proceso para el mejoramiento permanente de su calidad y su constante integración con las necesidades específicas de cada país, dando énfasis también a los aspectos de orden financiero y administrativo. Desde esta época se inició la campaña para obtener que las fuentes del crédito internacional se pusieran al servicio de la educación. Esta feliz iniciativa ha sido coronada con éxito gracias a las acertadas gestiones de la Unesco.

14.5 Todas estas concepciones que tan buenos frutos han dado para los países miembros, deberán seguir siendo perfeccionadas y aplicadas en todos los campos que nos competen.

14.6 La Unesco podría preparar un plan para el próximo decenio que llegara a ser un modelo para los otros organismos especializados, que tuviera unos objetivos definidos para la educación, la ciencia, la cultura y la información y que sirviera para que el programa fuese ajustándose a ellos, haciendo en cada Conferencia General las reformas indispensables de acuerdo con las evaluaciones y las nuevas realidades.

14.7 Hemos estudiado con detenimiento el importante informe sobre la juventud. Sería conveniente que las comisiones nacionales lo estudiaran a la luz de sus realidades e hicieran los comentarios pertinentes, los cuales podrían servir de base para una nueva versión que estudiaría la próxima Conferencia y que periódicamente verificaría la evolución de este sector y la eficacia del programa respectivo. En el estudio de la juventud debe tenerse en cuenta que se resaltan algunas veces los problemas de algunos grupos juveniles minoritarios que al captar la atención de los medios de comunicación aumentan su repercusión, haciendo olvidar con frecuencia los problemas de grandes grupos juveniles dedicados al cumplimiento de sus tareas generacionales.

14.8 En los últimos meses viejas y meritorias universidades que tanto contribuyeron a construir la cultura del Occidente, han sufrido tremendas sacudidas que han hecho vacilar las más sólidas estructuras. Todo indica que una gran reforma está en marcha.

14.9 En Colombia la Universidad es autónoma desde hace muchos años, privilegio que la sociedad le ha concedido para que le sirva con mayor eficacia y para que cumpla la función que le corresponde en el desarrollo del país y en la preparación de sus clases dirigentes. Debe fomentarse en las universidades una mayor conciencia de sus responsabilidades de carácter internacional y buscar en lo posible su cooperación en la preparación del desarrollo de nuestros programas. Hoy cuando las regiones tratan de integrarse, es función de la Universidad el estudiar las repercusiones de esta integración y al través de la investigación y la enseñanza formular y facilitar las soluciones correspondientes. Debe destacarse la responsabilidad de las universidades respecto a todo el sistema educativo por

cuanto cada día será mayor su labor en la formación de quienes dirigen, administran y enseñan en los diversos niveles educativos.

14.10 Debe formarse una conciencia de responsabilidad social entre los estudiantes, que fomente su solidaridad con todas las clases sociales para poner a su servicio los conocimientos adquiridos, eliminando el concepto mercenario que algunos profesionales llegan a adquirir de su profesión. La Universidad necesita crear los mecanismos para perfeccionar permanentemente la calidad de su enseñanza y su metodología y para asegurar la flexibilidad de sus estructuras. La Universidad tendrá que convertirse en la institución que brinde nuevos conocimientos a quienes ya han salido de ella y en la columna vertebral de la educación permanente.

14.11 Deseo hacer resaltar la importancia de las ciencias administrativas y su enseñanza, campo que compete a la Unesco, porque en todos los sectores del desarrollo, al hacer evaluaciones de proyectos, se concluye algunas veces que un porcentaje importante de los recursos se desperdicia por mala administración.

14.12 En el año 1966 se había calculado que los países miembros de la Unesco invertirían aproximadamente en educación la suma anual de 90,000 millones de dólares, suma que hoy debe ser mucho mayor y que junto con las dedicadas a los sectores de ciencia y de cultura, la acrecientan mucho más. Pero ¿cuál es el índice de eficacia o productividad de estas importantísimas sumas?

14.13 La carencia de estructuras y sistemas administrativos modernos que retardan el desarrollo de la educación, la ciencia y la cultura, podría remediarse, siquiera en parte, con una intensa asistencia técnica de la Unesco. Una experiencia que nos trajo valiosos resultados en mi país fue el plan de emergencia destinado a extender hasta el máximo la enseñanza buscando la óptima productividad de todos los recursos disponibles. Pudimos aumentar en más de 400,000 los cupos de las escuelas primarias y en más del 20 % los correspondientes a la enseñanza secundaria y universitaria.

14.14 Si a la planificación y al financiamiento, campos servidos con éxito por la Unesco se añadiera el mejoramiento de las estructuras administrativas y los sistemas correspondientes responsables de la educación, la ciencia y la cultura, serían incalculables los beneficios para los países miembros. También un programa para mejorar y extender la enseñanza de las ciencias administrativas en la escuela secundaria, en la enseñanza superior y dentro de la educación de adultos, sería recibido con entusiasmo por todos los sectores responsables del desarrollo.

14.15 La integración regional es el camino para llegar a la integración mundial. El planeamiento de programas comunes a cada región no sólo es la respuesta a las dificultades que encuentran todos los países para lograr sus objetivos, sino la conciencia de que la colaboración regional es una forma efectiva para el aprovechamiento de los recursos humanos. América Latina, como otras regiones del mundo, está realizando un desesperado esfuerzo para llegar a la complementación regional en el campo económico. Los centros regionales de la Unesco y los nuevos programas deberán también servir para acelerar esta integración en los sectores de la educación y de la ciencia. El interés de Colombia por establecer un Centro de fomento de la producción y distribución del libro, corresponde al propósito de aunar esfuerzos en este campo dentro de la región. Contamos ya con el apoyo de varios gobiernos para este proyecto y tenemos la esperanza de que en 1969 se celebre en Bogotá una reunión de expertos organizada por la Unesco sobre este tema. La novela y el teatro en nuestro hemisferio constituyen sin duda alguna uno de los hechos de mayor significación en la literatura contemporánea.

14.16 Ha sido muy grato para mi Delegación el que hayan sido escuchados en su propio idioma los jefes de las delegaciones de los países árabes, idioma que para los pueblos hispanoamericanos tiene un especial significado en nuestro desarrollo cultural por su rico aporte a la formación de nuestra lengua.

14.17 La Constitución y el Reglamento de la Unesco contienen algunas disposiciones obsoletas que exigen una rectificación. Si en la Asamblea General de las Naciones Unidas, donde se tratan los asuntos de la paz y la seguridad del mundo, es posible modificar la Carta por una mayoría calificada, no tiene sentido alguno que en los instrumentos de la Unesco se exijan a un cuerpo legislativo trámites dilatorios que dificultan la expresión de su voluntad soberana. No podemos sojuzgar a la Conferencia General con formalismos y trámites.

14.18 Quiero llamar especialmente la atención a todos los delegados sobre la importancia que tienen las modificaciones propuestas a la Constitución de la Unesco en el sentido de garantizar la rotación equitativa y necesaria y el acceso de un mayor número de Estados a su Consejo Ejecutivo. Con este objeto se ha propuesto el aumento a 34 de sus miembros, los grupos electorales, el período de cuatro años y la prohibición absoluta de la reelección, que en la práctica ha consagrado un monopolio asfixiante. Todas estas medidas tienden a fortalecer a la Unesco, porque se inspiran en el espíritu de equidad y de justicia que le dieron origen. Es preciso dar a todos los Estados la oportunidad de participar en su orientación. Si esta reforma no se hace oportunamente, es el vigor mismo de la Organización el que está amenazado, porque ningún país está dispuesto a quedar indefinidamente en situación subalterna. Rotación y no reelección en el Consejo Ejecutivo es la divisa para todos los pueblos libres que forman parte de esta ilustre asamblea.

14.19 Estamos en la época del diálogo, y la paz del mundo exige que el diálogo se haga con todos los pueblos de la tierra. Hay que abrir las puertas en la Organización mundial, y desde luego en la Unesco, al mayor número de países. Debo concluir haciendo votos por la paz, que es la meta de nuestra tarea, paz que debe iniciarse con el arreglo inmediato del conflicto del Vietnam, herida abierta en el corazón del mundo. Muchas gracias.

(14.1) Mr. BETANCÚR MEJÍA (Colombia) (Translation from the Spanish):

It is a great pleasure for me to represent the Government of Colombia at this fifteenth session of the General Conference and to join with all those who have congratulated you and the African region for your well-merited elevation to the Presidency. Those of us who have for a number of years been familiar with what you have done in the Executive Board and who appreciate your efforts on behalf of education, science and culture, both there and at the Education Ministry in your own country, are not surprised by this new achievement, the logical result of years dedicated to the wholehearted service of the ideals which bring us together. I should also like to take this opportunity to congratulate and welcome Professor Tuncel, our former President, who performed his functions with such brilliance and competence.

(14.2) On re-electing the Director-General, we successfully dealt with one of the most important items on our agenda. Very often great ideological schemes cannot become historical reality for want of persons capable of dedicating themselves to their service. On re-electing him, we deliberately confirmed our confidence in the principles on which this Organization was founded. The realistic programming of Unesco's policy and its increasing activity in such wide and diverse fields are largely due to our Director-General, René Maheu, to his remarkable ability and his international experience. His noble ideology and humanism, his perfect intellectual discipline, have resulted in Unesco having clear plans of administrative action. Under his direction the Organization is entering on the successful completion of this decade and is preparing for a period of undisputed importance in human development.

(14.3) As we draw near to the decade of the 1970's we see more clearly the responsibilities which will devolve on Unesco in the light of past experience. While in the 1950's a few States began timidly to allude to the importance of human resources, an importance which was to be confirmed over the last ten years, it is now necessary to say that those resources must become the overriding concern of the United Nations through Unesco.

(14.4) As early as 1956 Latin America, when the importance of human resources became evident, began overall planning of education, not only to facilitate its extension, but to bring about a steady improvement in its quality while integrating it with each country's specific needs, with due emphasis on financial and administrative aspects. It was at this time that a campaign was launched to direct the flow of international funds to the service of education. This happy initiative was crowned with success thanks to Unesco's efficient management.

(14.5) All these ideas, which have been so beneficial to member countries, should be constantly improved upon and applied in all the spheres in which we are competent.

(14.6) Unesco could prepare a plan for the next decade which would serve as a model for the other Specialized Agencies, which would have some definite objectives for education, science, culture and information and which would be useful in that the programme could be adjusted to that plan at each General Conference, the necessary changes being made in accordance with evaluations and new realities.

(14.7) We have carefully studied the important report on youth. It would be advisable for the national commissions to study it in the light of the situation in their respective countries and to make pertinent comments, which might serve as a basis for a new version, to be studied at the next General Conference. It would also be advisable for trends in this sector and the effectiveness of the youth programme to be periodically reviewed. In any study of youth it must be borne in mind that the problems which come up are sometimes those of a few minority groups. By gaining the attention of the mass media, these achieve increasing impact and frequently make us forget the problems of larger groups interested in carrying out their traditional tasks.

(14.8) In recent months venerable universities which have contributed a great deal to Western culture have been shaken to their very foundations. Everything indicates that a major reform is on the way.

(14.9) In Colombia the university has been autonomous for many years. This privilege was granted by the community so that the university might serve it more effectively and perform the function which befits it in the development of the country and the preparation of its leaders. Universities should be made more fully aware of their international responsibilities and as far as possible their co-operation should be sought in the preparation of the development of our programmes. Today, when regions are endeavouring to integrate, it is the rôle of the universities to study the repercussions of such integration and, through teaching and research, to formulate and facilitate the appropriate solutions. The responsibility of the universities with regard to the whole educational system, must be made manifest. Their part in the training of those who direct, administer or teach at the various levels of education is becoming greater every day.

(14.10) Awareness of social responsibility must be inculcated in students, as also a feeling of solidarity with all social classes. They should be encouraged to place their learning at the service of the whole community and reject the mercenary spirit to be found in some professions. The universities must set up some machinery for the continual improvement of teaching standards and methods and for ensuring flexibility in their organization. They will tend to turn into institutions dispensing fresh knowledge to graduates and to become the backbone of continuing education.

(14.11) I should like to draw attention to the importance of the administrative sciences and their teaching. This is a field of concern to Unesco because, in all sectors of development, when projects are evaluated it is sometimes found that a large proportion of the resources has been wasted owing to inefficient administration.

(14.12) In the year 1966 it was estimated that Member States of Unesco had invested approximately \$90,000 million in education, an amount which would be much greater today, and if we include the amounts spent on science and culture the total would be greater still. But what indication do we have of the effectiveness or productivity of all this money?

(14.13) The scarcity of modern structures and systems of administration which hampers the development of education, science and culture, could be remedied, at least in part, by intensive technical assistance from Unesco. An experiment which yielded valuable results in my country was the emergency plan to extend education to the maximum by turning all available resources to the best account. We were able to increase primary school enrolments by more than 400,000 and enrolments in secondary and higher education by more than 20 per cent.

(14.14) If to planning and administration, aspects in which Unesco has helped with success, we were to add the improvement of administrative machinery and particularly the relevant systems responsible for education, science and culture, Member States would derive incalculable benefits. A programme for the improvement of the teaching of the administrative sciences in secondary schools, in higher education and in adult education would also be highly welcome to all the sectors responsible for development.

(14.15) Regional integration is a step on the way to world integration. The planning of joint programmes for each region is not only an answer to the difficulties encountered by all countries in achieving their objectives, but would imply awareness of the fact that regional collaboration is an effective way of distributing human resources. Latin America, as other regions in the world, is making a desperate effort to achieve regional complementarity from the economic point of view. The Unesco regional centres and the new programmes should serve to hasten integration in respect of education and science also. Colombia's interest in the establishment of a Centre to promote the production and distribution of books stems from its intention to join forces in that region with respect to this particular activity. We are counting on the support of various governments for this project and we have hopes that for this purpose a meeting of experts will be organized by Unesco in Bogotá in 1969. Novels and plays have assumed major significance in the development of contemporary literature in our hemisphere.

(14.16) It was a great pleasure to my delegation to hear the heads of delegations of the Arab countries speak in Arabic, a language of special significance in the cultural development of the Hispano-American peoples owing to the valuable contribution it made to our language.

(14.17) Unesco's Constitution and Rules of Procedure contain some obsolete provisions which require amendment. If it is possible in the United Nations General Assembly, where matters affecting world peace and security are dealt with, to modify the Charter by a qualified majority, it is quite senseless that Unesco's instruments require so many time-wasting legal procedures that the sovereign will of the Organization cannot be expressed. We cannot paralyse the General Conference with formalities and legal procedures.

(14.18) I should like to draw the particular attention of all delegates to the importance of the proposed changes in Unesco's Constitution, designed to give the largest possible number of Member States access to the Executive Board and to ensure an equitable and necessary rotation. It was with this purpose in view that it has been proposed to increase the membership to 34, to establish electoral groups and to fix at four years the period during which it is absolutely prohibited to stand for re-election, since re-election has in practice led to a stifling monopoly. All these measures tend to consolidate Unesco, because they are inspired by the spirit of equity and justice on which the Organization is founded. It is important to give all States an opportunity to help in the guidance of Unesco. If this reform is not effected in good time the Organization's strength will be sapped, because no country is disposed to remain in a subordinate position indefinitely. All the free peoples who make up this illustrious assembly want rotation rather than re-election in the Executive Board.

(14.19) This is the age of dialogue, and if world peace is to be preserved all the peoples of the earth must engage in it. The greatest possible number of countries must be admitted to the world community, and therefore to Unesco. In conclusion I must express my hopes for peace, to which we are dedicated. Peace should begin with the immediate settlement of the Viet-Nameese conflict, an open wound in the world's heart. Thank you, Mr. President.

15.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de Colombie, dernier orateur inscrit pour prendre la parole cet après-midi.

15.2 Sauf en ce qui concerne deux orateurs, les chefs des délégations du Sénégal et du Nicaragua, qui, pour des raisons exceptionnelles, ne pourront intervenir que samedi matin, avant la réponse du Directeur général, je déclare clos le débat de politique générale.

15.3 La séance est levée.

The meeting rose at 5.45 p.m.

La séance est levée à 17 h. 45

Se levanta la sesión a las 17.45

Заседание закрывается в 17 ч. 45 м.

Twenty-seventh plenary meeting

2 November 1968 at 10, 20 a. m.
President: Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Vingt-septième séance plénière

2 novembre 1968, à 10 h. 20
Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Vigésimoséptima sesión plenaria

2 de noviembre de 1968 a las 10, 20
Presidente: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)

Двадцать седьмое пленарное заседание

2 ноября 1968 г. в 10 ч. 20 мин.
Председатель: г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)

GENERAL POLICY DEBATE (concluded) - REPLY BY THE DIRECTOR-GENERAL
FIN DU DÉBAT DE POLITIQUE GÉNÉRALE - RÉPONSE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
DEBATE SOBRE POLÍTICA GENERAL (fin) - RESPUESTA DEL DIRECTOR GENERAL
ОБСУЖДЕНИЕ ВОПРОСОВ ОБЩЕЙ ПОЛИТИКИ (продолжение и окончание) - ОТВЕТ
ГЕНЕРАЛЬНОГО ДИРЕКТОРА

1.1 Le PRESIDENT, -

Mesdames, Messieurs, je déclare la vingt-septième séance plénière ouverte.

1.2 Comme vous le savez, deux orateurs sont inscrits pour prendre la parole avant que le Directeur général soit invité à répondre à ce débat de politique générale.

1.3 Je donne donc la parole à S. Exc. M. Amadou-Mahtar M'Bow, ministre de la culture, de la jeunesse et des sports, chef de la délégation du Sénégal.

2.1 M. Amadou-Mahtar M'BOW (Sénégal), -

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames, Messieurs les délégués, il y a moins de quatre mois se tenait à Nairobi, au Kenya, sous l'égide de l'Unesco et de l'Organisation de l'Unité africaine, et avec la coopération de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, la Conférence ministérielle sur l'éducation et la formation scientifique et technique dans leurs rapports avec le développement.

2.2 Au début du mois de septembre, le Conseil des ministres de l'OUA, réuni à Alger pour sa onzième session, invitait les Etats membres africains à demander la coopération de l'Unesco pour la préparation et l'organisation du premier Festival culturel panafricain, qui aura lieu en Algérie en juillet prochain.

2.3 Tout cela témoigne de l'intérêt que les Etats africains accordent aux problèmes de l'éducation, de la science et de la culture, de l'importance qu'ils attachent à la coopération

internationale dans ces domaines et de la confiance qu'ils placent en l'Unesco et en son Directeur général.

2.4 Nous sommes convaincus, Monsieur le Directeur général, que la voie est désormais ouverte à une coopération fructueuse entre l'Unesco et l'OUA - coopération fondée sur le respect réciproque des prérogatives propres à chacune des deux organisations et qu'appelaient de tous leurs vœux les Etats membres de notre continent. Nous attachons d'autant plus de prix à cette coopération que l'histoire a fait de nous, pendant des siècles, des "peuples de la souffrance", ce qui nous permet d'apprécier mieux que quiconque les relations fondées sur l'estime réciproque, l'amitié et la solidarité des peuples. Mais nous ne pouvons cacher notre angoisse devant les incertitudes de notre monde, où la force tend à devenir l'argument suprême, où des menaces graves pèsent sur la paix, compromettant dangereusement la coopération entre les nations. Nous voulons espérer cependant que la raison finira par triompher et qu'un jour prochain tous les peuples de notre planète - que les progrès des moyens de transport rapprochent sans cesse - transcenderont leurs particularismes et leurs préjugés de toutes sortes et qu'ils finiront par unir leurs efforts en vue de l'édification d'une cité où, pour chacun, il fera bon vivre.

2.5 Cet espoir trouve sa source d'abord dans nos traditions séculaires, car nos civilisations, les civilisations traditionnelles de l'Afrique, ont pour fondement l'homme dans sa plénitude : non pas l'homme seul, l'individu isolé, mais l'homme intégré dans son milieu, un milieu où l'individu travaille, pour et avec tous, à assurer le meilleur devenir de chacun. L'importance que nous autres Africains attachons à la communauté et à sa nécessaire cohésion - de même que les longs débats qui précèdent chez nous toute décision importante et n'ont d'autre but que de faire éclater au grand jour les contradictions pour mieux les surmonter - trouvent leur justification dans notre héritage culturel et dans les principes essentiels de notre éthique.

2.6 Les nobles idéaux qui s'expriment dans le préambule de l'Acte constitutif de l'Unesco, adopté à Londres le 16 novembre 1945, constituent à nos yeux une autre raison d'espérer.

2.7 Il est vrai que les circonstances dramatiques qui ont vu naître l'Unesco paraissent s'estomper dans la mémoire des peuples qui avaient alors souffert le plus gravement de la guerre mondiale, si bien que les générations nouvelles semblent ne soupçonner ni les horreurs qu'a engendrées cette guerre, ni les destructions qu'elle a causées, ni les angoisses qu'elle a fait naître chez beaucoup d'hommes. Autrement, on ne comprendrait pas que des hommes, des femmes et des enfants continuent à mourir de la guerre. Sans doute les guerres sont-elles aujourd'hui plus localisées, mais elles n'en sont pas moins atroces, car elles demeurent terriblement destructrices et absurdes.

2.8 Ne devrions-nous pas tenter de déployer des efforts plus systématiques et plus efficaces pour élever dans l'esprit des hommes les défenses de la paix ?

2.9 Peut-être à l'occasion du débat de politique générale qui a lieu ici tous les deux ans chaque délégation pourrait-elle rendre compte des mesures concrètes prises par son gouvernement à cet effet. De même, chaque délégation devrait pouvoir indiquer ce qui a été fait dans son pays pour assurer l'application de la Convention ou de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement et pour donner effet aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies sur les questions relatives à l'élimination du colonialisme et du racisme.

2.10 Mais, comme j'ai eu l'occasion de le dire à cette tribune il y a deux ans, les tensions et les conflits paraissent devoir demeurer inévitables tant que certains peuples prétendent en dominer d'autres et tant que des inégalités subsisteront entre les hommes et entre les nations.

2.11 Ces inégalités, notre Organisation doit s'efforcer de les atténuer dans les domaines de sa compétence. Aucune institution n'est mieux préparée qu'elle à cette tâche. En tout

cas, aucune voix n'est plus autorisée que la sienne pour faire comprendre que, comme il est expressément proclamé dans le préambule de son Acte constitutif, "La dignité de l'homme exigeant la diffusion de la culture et l'éducation de tous en vue de la justice, de la liberté et de la paix, il y a là, pour toutes les nations, des devoirs sacrés à remplir dans un esprit de mutuelle assistance".

2.12 L'éducation de tous a été depuis dix ans la préoccupation fondamentale des Etats d'Afrique.

2.13 Parvenus à l'indépendance, tous se sont efforcés d'étendre leur système scolaire pour mieux répondre aux vœux des populations et pour créer les conditions d'un meilleur développement économique et social. Depuis la Conférence d'Etats africains, sur le développement de l'éducation en Afrique, tenue à Addis-Abéba en 1961, la progression des effectifs a été rapide dans tous les ordres d'enseignements. La qualité du personnel a été sensiblement améliorée dans l'enseignement primaire ; les établissements d'enseignement supérieur se sont multipliés, fournissant un personnel africain plus nombreux aux écoles secondaires, elles-mêmes en voie d'expansion rapide. On a facilité, pour les jeunes filles, l'accès à l'école.

2.14 Mais, comme cela a été mis en évidence lors de la Conférence sur l'éducation et la formation scientifique et technique dans leurs rapports avec le développement en Afrique, tenue à Nairobi en juillet 1968, malgré l'importance des efforts accomplis et malgré l'ampleur des sacrifices financiers consentis dans chaque Etat, les résultats demeurent insuffisants. Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter aux documents de travail élaborés par le Secrétariat de l'Unesco à l'occasion de cette conférence ou au discours prononcé par le Directeur général au cours de sa séance inaugurale.

2.15 Je me permets, Mesdames, Messieurs les délégués, de livrer à votre méditation certaines données concernant l'enseignement primaire :

En 1965, le nombre des enfants scolarisés était inférieur de 1, 100, 000 au chiffre figurant dans les prévisions ;

Le taux annuel des déperditions s'établissait à 21 % (autrement dit à 68 % pour six années de scolarité) ;

Il apparaissait que la cohorte des enfants nés en 1954 fournirait un nouveau contingent d'analphabètes adultes de plus de 3, 800, 000 en 1969.

2.16 Analysant cette situation, le Directeur général concluait qu'à moins qu'on ne prenne des mesures énergiques pour renverser la tendance, l'école primaire était en train de perdre la bataille contre l'analphabétisme. Or, en perdant la bataille contre l'ignorance, l'Afrique perdrait en même temps la bataille contre le sous-développement, car nul ne met plus en doute le fait que l'éducation et la formation scientifique et technique constituent l'un des facteurs les plus importants du développement. Et cependant, peu d'Etats africains sont actuellement en mesure d'accroître les ressources qu'ils consacrent à l'éducation, à la formation et à la recherche - ressources qui, sur le plan financier, représentent, selon les Etats, 4 à 5 % du revenu national et 25 à 35 % des dépenses publiques.

2.17 Les ressources dont disposent les Etats africains proviennent essentiellement de leur production intérieure. Or, bien que le volume de cette production ait augmenté considérablement depuis dix ans, les ressources qu'elle procure stagnent ou diminuent en raison de la conjonction des facteurs suivants :

démographie galopante et expansion corrélative des besoins sociaux ou autres ;

et, surtout, baisse constante des prix des produits bruts agricoles et minéraux que les pays africains vendent aux nations développées.

2.18 La situation est encore aggravée par la hausse constante des prix des produits fabriqués et des biens d'équipement que nous devons acheter aux pays industriels. En outre, les efforts de diversification de la production et d'implantation d'industries se heurtent au manque de capitaux, à l'étroitesse des marchés intérieurs, conséquence du morcellement

politique, et à un retard technologique qui s'aggrave sans cesse ; tout cela rend difficile, sur les marchés extérieurs, la concurrence avec les productions des pays hautement industrialisés. Les pays en voie de développement souffrent tous des mêmes maux, qu'ils n'ont cessé de dénoncer et sur lesquels ils sont encore revenus récemment lors de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à New Delhi. Il m'a paru qu'il n'était pas inutile de les rappeler ici.

2.19 Mais la situation est d'autant plus alarmante que l'aide extérieure, qui apporte un palliatif aux déficiences intérieures et pour laquelle nous ne cesserons d'exprimer notre reconnaissance aux pays qui la consentent généreusement, tend à se stabiliser au niveau déjà atteint, quand elle ne diminue pas dans de fortes proportions.

2.20 Bien sûr, les Africains savent qu'ils doivent compter d'abord sur eux-mêmes, sur leurs propres efforts, sur les sacrifices que s'imposent leurs peuples. Mais ils ont la certitude que beaucoup d'entre eux risquent de se trouver bientôt dans une situation sans issue si des concours extérieurs ne leur sont pas assurés. C'est pourquoi ils ont lancé, dans la résolution 1, adoptée par la Conférence de Nairobi, "un appel solennel à la solidarité internationale en vue d'obtenir des pays développés qu'ils augmentent de manière substantielle leur aide aux pays africains, notamment pour le développement de l'éducation".

2.21 Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames, Messieurs les délégués, je me devais, en tant que Président du Groupe des Etats membres d'Afrique à la quinzième session de la Conférence générale de l'Unesco, de vous transmettre cet appel. Je le fais avec d'autant plus de conviction que j'ai eu, en tant que Vice-Président de la Conférence de Nairobi, à diriger la plupart des débats au cours desquels ce problème a été soulevé.

2.22 Je dois aussi, Monsieur le Directeur général, vous rappeler que les délégations africaines fondent de grands espoirs sur les démarches qu'elles vous ont - dans cette même résolution - demandé d'entreprendre en leur nom auprès des pays développés, des organisations internationales, du Programme des Nations Unies pour le développement et des organismes internationaux de financement, tels que la BIRD.

2.23 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le moment est peut-être venu d'associer plus directement les peuples, par des contributions individuelles ou collectives, à la croisade contre l'ignorance et à l'action menée en faveur de l'éducation dans les pays en voie de développement. Cet effort supplémentaire, s'ajoutant à celui des gouvernements et des organisations internationales, donnerait à l'Unesco les moyens d'amplifier son action opérationnelle au bénéfice des pays les plus déshérités. C'est à cette fin que certains pays viennent de lancer l'idée de la création d'un fonds pour l'éducation à l'occasion de la prochaine "Année internationale de l'éducation".

3. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation du Sénégal et je donne la parole à S. Exc. M. Julio Quintana, chef de la délégation du Nicaragua.

4.1 El Sr. QUINTANA (Nicaragua):

Señor Presidente, señor Director General, honorables delegados, señoras y señores: Es para mí un honor el poder felicitar desde esta tribuna del pensamiento y de la cultura universales, a esta ilustre asamblea por el acierto de haber elegido como Presidente al Sr. Eteki-Mboumoua, Jefe de la Delegación del Camerún.

4.2 Mi voz proviene de un pequeño país surgido entre dos océanos, en el centro de América, el Nuevo Continente, donde pueblos enteros de diversas razas, señor Presidente, allentan los mismos anhelos de igualdad y justicia tan vigorosamente exaltados por las naciones de vuestro continente milenarío.

4.3 Es para mí un singular privilegio presentar en nombre del Gobierno de Nicaragua mis congratulaciones al señor René Maheu por el extraordinario apoyo que le han otorgado casi

todas las naciones de la tierra y cuya reelección significa que su sabia experiencia continuará al servicio de la humanidad y que su investidura como Director General de la Organización de las Naciones Unidas para la Educación, la Ciencia y la Cultura, es un evidente testimonio de armonía internacional, promisorios e indispensables auspicios para provechosas y futuras realizaciones.

4.4 Durante sucesivas sesiones plenarias de esta Conferencia General he escuchado con profunda atención las diversas intervenciones de ilustres educadores y estadistas y he podido apreciar el interés con que se abordan temas tan fundamentales como el Proyecto de Programa y de Presupuesto para los próximos dos años.

4.5 El Gobierno de Nicaragua desea principalmente enfrentar el problema del analfabetismo, pues existe en nuestro país cerca de un millón de analfabetos. Expresándolo con dura franqueza, los bajos niveles de educación son poderosos obstáculos para el progreso social y económico y el Estado nicaraguense no puede, por sus propios medios, resolver este grave problema. Por ello nuestro Gobierno solicitará debidamente, dentro de los programas ya formulados por la Unesco, una cooperación integral que nos permita obtener con urgencia soluciones que mejoren esa dolencia cultural que nos agobia.

4.6 Ahora bien, si con la asistencia del Servicio Cooperativo Interamericano de Salubridad Pública y de la Organización Mundial de la Salud, por ejemplo, se ha eliminado considerablemente la malaria en nuestras zonas tropicales, no hay razón para que con la cooperación de la Unesco no se pueda establecer un sistema dinámico para terminar con el analfabetismo en el grupo de países integrantes de todo el istmo centroamericano. También me es grato manifestar que nuestro Ministerio de Educación Pública ha puesto en práctica reformas a los planes de educación primaria, secundaria, universitaria y técnica, procurando que se asienten los fundamentos sólidos de una reforma moderna en el área Centroamericana. Hacia esos altos fines nos conducirá, a no dudarlo, el acuerdo que el Director General de la Unesco, previa autorización del Consejo Ejecutivo, firmó para establecer relaciones de trabajo entre este organismo internacional y la Organización de Estados Centroamericanos, el cual entró en vigor el 29 de noviembre de 1967.

4.7 Encontrándose los países de América Central en vías de integración económica, la asistencia de la Unesco sería altamente beneficiosa para lograr una integración en la educación moderna. Con la participación de la Unesco se han celebrado en América Latina varias conferencias en los tres campos fundamentales de la matemática, la física y la biología. En la primera Conferencia sobre la Enseñanza de las Matemáticas en el Nivel Universitario, con los auspicios de la Comisión Internacional sobre Enseñanza de las Matemáticas, la OEA y la Unesco, verificada en Bogotá, Colombia, del 4 al 9 de diciembre de 1961, el Delegado de Nicaragua propuso la creación de un Centro Interamericano de la Educación del tipo del Centro Inteamericano de la Vivienda establecido en Bogotá. Efectivamente, los países centroamericanos forman un grupo con características comunes y la Unesco podría emular la cooperación positiva de la Universidad de Harvard que está contribuyendo a nuestra integración económica con la fundación en Managua del Instituto de Administración de Empresas, a nivel de posgraduados.

4.8 Ultimamente se habla mucho de las estructuras porque son precisamente éstas las que deben constituirse o reformarse. La juventud, sintiéndose afectada por las estructuras heredadas, ha engendrado el movimiento de contestación. He usado éste galicismo deliberadamente para referirme al movimiento que está conmoviendo las estructuras culturales y educativas. Es innegable que, como lo ha afirmado un eminente pensador francés, padecemos una crisis de civilización. Las consecuencias inmediatas de la contestación se pueden resumir en la autonomía y en la participación. La autonomía tiene ya cincuenta años de existencia en América Latina y en Nicaragua sus dos Universidades, la Nacional y la Centroamericana, gozan de autonomía garantizada por la Constitución de la República. Pero la participación está por esclarecerse y aplicarse.

(4, 11) C'est sous le signe de cette même conception humaniste que s'était ouverte, le 30 novembre 1946, la première session de la Conférence générale de l'Unesco, à laquelle participaient, sous la direction du philosophe anglais Julian Huxley, des personnalités qui, comme Jaime Torres Bodet, Pablo de Berredo Carneiro, Luther Evans et Vittorino Veronese, s'étaient déjà engagées dans la voie que suit aujourd'hui, en sa qualité de Directeur général de l'Unesco, M. René Maheu, auquel mon pays est profondément reconnaissant des efforts qu'il n'a jamais cessé de déployer en faveur de la paix universelle.

(4, 12) La justice veut aussi qu'un hommage public soit ici rendu aux grands pays du monde, qui, loin de rechercher une aide pour eux-mêmes, s'efforcent au contraire, quelles que puissent être leurs idéologies politiques respectives, de venir en aide, par l'intermédiaire de l'Unesco, aux pays en voie de développement. L'Unesco joue sans aucun doute le rôle d'un organisme régulateur du fait que c'est toujours en fonction des besoins, et jamais en fonction des apports, qu'elle redistribue le produit des contributions qui lui sont versées en application d'un barème des plus équitables. Elle compte ainsi parmi les institutions qui s'efforcent de remédier aux déséquilibres qu'engendrent les systèmes économiques et politiques qui jouent dans le monde.

(4, 13) Je suis très sensible à l'honneur que m'ont fait les personnalités éminentes réunies à l'occasion de cette session historique en écoutant mes propos. Je terminerai en formant des vœux pour que les gouvernements des grands pays continuent, tout en présidant aux destinées de leurs peuples, à collaborer efficacement au développement des pays économiquement faibles, remplissant ainsi leur mandat inéluctable qui est d'aider au triomphe de la justice éternelle de Dieu.

5.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation du Nicaragua, dernier orateur inscrit pour participer au débat de politique générale, qui peut donc être considéré comme clos.

5.2 Je vais maintenant prier le Directeur général de prendre la parole, comme il est d'usage pour répondre aux nombreux orateurs qui ont pris part à ce débat.

5.3 Je donne la parole au Directeur général.

6.1 Le DIRECTEUR GENERAL. -

Mesdames, Messieurs, c'est un redoutable honneur pour moi, malgré l'habitude, que de prendre la parole au terme du débat consacré à l'ensemble des questions de politique générale qui se posent à l'Organisation.

6.2 Le débat qui vient de se terminer a été particulièrement riche, puisque 109 délégations d'Etats membres ont pris la parole dans cette enceinte sur ce point, ainsi que les représentants de 5 organisations intergouvernementales, dont l'Organisation des Nations Unies. Il ne saurait donc être question pour moi de répondre, ni même de réagir, à toutes les idées, à toutes les remarques, à toutes les questions qui ont été formulées au cours de ce débat. D'autant plus qu'il me semble, Monsieur le Président, que les déclarations faites ici par les chefs de délégation ont été, cette année, particulièrement denses et concentrées sur des questions de politique générale intéressant au premier chef notre Organisation. Sans doute cela tient-il - et l'on ne peut que s'en féliciter - au souci qu'ont eu les délégations de répondre, dans le délai de vingt minutes que vous les aviez invitées à respecter, aux questions fondamentales que le Conseil exécutif, par la voix de son Président, avait signalées comme telles à leur attention. Je pense, Monsieur le Président, que cette procédure a fait ses preuves de façon satisfaisante, et que nous sommes maintenant sur le point d'en récolter les fruits.

6.3 Je n'ai malheureusement pas pu entendre moi-même toutes ces interventions, car, comme vous avez pu le constater, Mesdames, Messieurs, j'ai été appelé, lors de certaines séances, à assister aux travaux de commissions ou de sous-commissions, hors de cette enceinte. Mais je puis vous dire qu'en plus des notes de mes collaborateurs qui ont suivi les débats, j'ai consacré une partie de ma journée d'hier à parcourir - je ne dirais pas à lire mot à mot - toutes vos interventions pour essayer de me rafraîchir la mémoire et

d'extraire de ces interventions certains points qui me paraissent particulièrement importants. Et, avant de les aborder, je voudrais vous dire combien j'ai été, d'une manière générale, profondément touché par les expressions de confiance que vous avez bien voulu me témoigner et plus touché encore du fait que ces manifestations de confiance personnelle, vous les avez liées directement à votre confiance en l'Organisation et à votre volonté unanime de continuité. C'est pour moi un encouragement très précieux et, à vrai dire, irremplaçable au moment où je m'apprête à entamer un second mandat.

6.4 Monsieur le Président, je me permets de répéter, une dernière fois, que je ne puis ni ne souhaite répondre à toutes les questions soulevées au cours de ce débat, et que je m'efforcerai de définir les conclusions ou les impressions de caractère général que j'en tire, en me référant, si vous le voulez bien, au canevas du discours inaugural que j'avais prononcé à l'ouverture de ce débat. Non point que les interventions des délégués se soient toutes expressément référées à ce canevas - et il est d'ailleurs naturel qu'il n'en ait pas été ainsi - mais parce qu'il m'a semblé que, quelles que fussent les orientations de ces déclarations et même la façon dont elles étaient présentées, l'énumération des problèmes externes et des problèmes internes que j'avais définis m'a paru recueillir d'une manière générale l'adhésion de la Conférence générale. Parlant donc maintenant après la clôture de ce débat, je reprendrai comme têtes de chapitre, pour définir mes impressions par rapport à vos déclarations, les principaux problèmes externes et internes que j'avais énumérés lors de la première intervention.

6.5 Tout d'abord, les problèmes externes. Vous vous rappelez, Mesdames, Messieurs, que j'avais cru devoir proposer à vos réflexions quatre crises majeures, les deux premières affectant le contexte historique présent dans lequel se situe et par rapport auquel se définit l'Organisation, les deux autres étant plutôt en rapport avec des tâches souvent exaltantes, qui s'imposent à l'Organisation : Crise de l'aide au développement, crise des droits de l'homme, telles sont les crises en rapport avec le contexte historique actuel. Crise de l'éducation et crise de la jeunesse, telles sont celles qui sont en rapport avec les tâches dont je parlais. Reprenons, si vous le voulez bien, dans ces différentes perspectives, les conclusions que l'on peut tirer de l'ensemble de vos déclarations.

6.6 Premièrement, l'aide au développement. Je crois que toutes les délégations se sont exprimées sur ce point. Elles l'ont fait avec une franchise et une netteté particulièrement remarquables, encore ce matin même. Et je crois, Monsieur le Président, que, dans la résolution générale que la Conférence sera éventuellement invitée à adopter sur le rapport du Comité de rédaction qui a été institué pour dégager les conclusions du débat de politique générale, il devrait y avoir - du moins je le souhaite - un texte qui définisse de manière très claire l'essentiel de la position de l'Organisation. Je sais bien que c'est une tâche redoutable parce que, bien que tout le monde ait parlé de cette question, il est naturel que les points de vue varient, que les accents se déplacent suivant le degré de développement des pays qui ont participé à ce débat. Mais je pense qu'il est bon que la Conférence générale prenne position sur les points communs, en remettant à plus tard les rapprochements et l'accord sur les points au sujet desquels il n'y a pas encore unanimité. Et peut-être vous appartient-il, Mesdames, Messieurs, d'aider le Comité à voir ce qui peut être inclus dans le texte qui sera soumis à l'approbation de la Conférence.

6.7 Je voudrais, pour ma part, vous dire comment je vois les choses à l'issue de ce débat. Tout d'abord, je crois qu'on peut, sans froisser personne, reconnaître et déclarer que les ressources disponibles pour l'aide au développement sont insuffisantes. Cet aspect a été souligné fréquemment, bien entendu, par toutes les délégations des pays en voie de développement, mais aussi, ce qui est réconfortant, par diverses délégations de pays développés. Je me bornerai à rappeler à ce propos le discours inaugural du Président de la Conférence générale et le discours que nous venons d'entendre de S. Exc. M. M'Bow, parlant au nom du Sénégal et exprimant le point de vue du groupe africain.

6.8 La plupart des pays en voie de développement, il faut le reconnaître, ont à peu près atteint les limites des ressources dont ils disposent pour le développement de l'éducation;

de la science et de la culture - ce qui ne veut évidemment pas dire que l'usage qui est fait de ces ressources soit parfait, ni qu'il soit le meilleur : les intéressés le reconnaissent eux-mêmes. Enregistrons d'abord, sur le plan quantitatif, le fait que la plupart des pays ont atteint la limite des ressources dont ils disposent. On ne peut pas leur demander de faire plus qu'ils ne font et il n'est même pas sûr qu'ils puissent poursuivre l'effort souvent héroïque qu'ils accomplissent dans les domaines relevant de la compétence de l'Unesco. Comme les besoins ne cessent de croître, on ne peut qu'être frappé par l'insuffisance dramatique des ressources de l'aide extérieure, qu'elle soit bilatérale ou multilatérale, qu'elle soit publique ou privée. Je crois que ce fait aussi doit être souligné.

6.9 Il faut dire encore que le sentiment général qui s'est dégagé ici des interventions des délégués des pays en voie de développement, mais aussi d'autres interventions, est que cette insuffisance de l'aide n'est pas due à un manque absolu de ressources, il y a en réalité un enrichissement général du monde, notamment des pays riches, et, par suite, les ressources existent. Si celles qui sont mises à la disposition de l'aide au développement sont insuffisantes, c'est parce que d'énormes richesses sont employées à d'autres fins : pour les armements et pour la guerre, pour une consommation effrénée dans les pays riches - en prenant "effrénée" dans son sens propre : pratiquement sans frein - ou encore pour la course à la lune ! Si ces énormes richesses pouvaient être, au moins en partie, affectées au développement, le problème du développement se poserait en des termes tout à fait différents.

6.10 A ce point de vue, Monsieur le Président, qu'il me soit permis d'évoquer deux nouvelles encourageantes, concernant des décisions qui ont été adoptées tout récemment et dont je crois qu'il serait bon que la Conférence générale prenne note avec satisfaction à cause des conséquences directes ou indirectes qu'elles peuvent avoir sur l'aide au développement. Tout d'abord, comme vous le savez sans doute, le groupe des principaux contributeurs occidentaux qui se réunissent périodiquement dans le cadre de l'OCDE a décidé, lors d'une réunion qui s'est tenue à Paris tout récemment et à laquelle le Secrétariat de l'Unesco avait été invité, d'adopter la recommandation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Conférence de New Delhi), à savoir de prendre comme objectif du volume de l'aide au développement 1 % du produit national brut - et non plus 1 % du revenu national - des pays donateurs, ce qui représente une augmentation de 25 % ; c'est évidemment là une décision que nous attendions tous, car la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement avait déjà formulé sur ce point des recommandations analogues, que le Conseil économique et social avait faites siennes. Cependant, je crois qu'il convient de noter avec satisfaction et reconnaissance qu'un certain nombre de pays, qui possèdent une part considérable des richesses du monde, ont effectivement décidé de se fixer à eux-mêmes comme objectif un certain accroissement, de l'ordre de 25 %, du volume de l'aide, quelle qu'en soit la forme - bilatérale ou multilatérale, privée ou publique - qu'ils apportent au développement.

6.11 Qu'il me soit permis aussi de me faire l'écho, sans pour autant sortir de mon rôle, de la très grande satisfaction avec laquelle l'opinion mondiale a accueilli la nouvelle toute récente de l'arrêt des bombardements américains au Nord Viêt-nam, qui semble annoncer non seulement la fin d'un chapitre tragique et douloureux, mais aussi et surtout le commencement d'un nouveau chapitre, celui de l'ouverture prochaine de véritables négociations de paix dans cette région troublée du monde. Nous souhaitons tous - et je souhaite personnellement - que, dans ces bâtiments de l'avenue Kléber où nous avons travaillé pendant tant d'années, l'esprit de l'Unesco, qui doit errer encore dans les couloirs et dans les salles, inspire, dès la semaine prochaine, les négociateurs dans leurs efforts en vue de ramener la paix. Et, si l'on songe aux sommes énormes qui ont été englouties dans cette guerre douloureuse, on est en droit de penser que la décision dont il s'agit pourra, indirectement - et non plus de façon directe comme la décision de l'OCDE -, avoir d'excellents effets pour l'aide au développement aussi bien que pour la paix. Il sera moins facile de dire que l'on n'a plus de crédits pour lutter contre la faim, contre la misère et contre l'ignorance dès l'instant que l'on pourra disposer de l'argent qui était jusqu'ici employé pour détruire.

6.12 Je voudrais également dire, à propos de l'aide au développement, que j'ai été très heureux d'enregistrer les témoignages qu'ont spontanément apportés à cette tribune un certain nombre d'orateurs quant à la valeur de cette aide, car ceux qui parlaient ainsi en sont les bénéficiaires et pouvaient s'exprimer avec une certaine autorité. Certes, leurs témoignages n'étaient pas exempts de réserves, voire de critiques, et - j'y reviendrai - ils comportaient le souhait d'une amélioration continue des modalités et de l'efficacité de cette aide. Mais comment ne pas noter avec émotion et satisfaction que ceux qui bénéficiaient de cette aide estiment que, dans l'ensemble, elle est efficace, particulièrement sous sa forme multilatérale, qui est celle que pratique notre Organisation ? De même, donc, qu'il n'est pas vrai que l'insuffisance de l'aide soit due au manque de ressources, il n'est pas vrai non plus que l'insuffisance des ressources actuellement mises en oeuvre puisse trouver sa justification dans des échecs antérieurs ou dans l'inefficacité de l'aide jusqu'à présent fournie. Quels que soient les échecs partiels, quel que soit le degré d'insuffisance actuelle en matière d'efficacité, le bilan est nettement positif. C'est là, je crois, un point qu'il conviendrait également d'enregistrer. Sans faire preuve d'esprit polémique, on peut dire qu'en dix ans de coopération internationale et bilatérale on a fait autant, sinon plus, dans les pays du Tiers Monde qu'en cinquante ans de colonisation.

6.13 Mais les résultats, comme les modalités, de cette action, ne sont pas aussi connus qu'il le faudrait, en raison d'une information encore très insuffisante. Il s'agit là d'un problème technique dont j'avoue que, pour ce qui est du Secrétariat, nous ne l'avons pas résolu. Certes, nous disposons d'une documentation volumineuse et nous avons toutes les possibilités de vérifier sur place l'efficacité de notre action en faveur du développement. Mais, pour diverses raisons, que je n'ai pas eu le temps d'analyser, nous ne sommes pas encore parvenus à toucher le public et à lui faire comprendre qu'en réalité une très grande oeuvre est en cours, et qu'il y a, dans cette entreprise humaine des aspects qui méritent son attention et son intérêt. Aussi voudrais-je faire appel à l'esprit inventif et aux bonnes volontés qui pourraient se manifester dans les Etats membres en vue de pallier cette déficience.

6.14 Enfin, à propos de l'insuffisance des ressources disponibles, il faut ajouter qu'il conviendrait d'améliorer l'harmonisation entre les priorités établies par les sources de financement et celles des organismes techniques chargés de l'exécution des entreprises d'aide au développement. Il y a là un troisième facteur qui, s'ajoutant à l'insuffisance des ressources consacrées à l'aide au développement et à l'insuffisance des informations relatives à l'efficacité de celle-ci, ne peut que freiner notre action. Si on ne peut se féliciter à cet égard de l'évolution extrêmement favorable de l'attitude de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, qui a augmenté considérablement le pourcentage des sommes qu'elle entend réserver à l'aide à l'éducation et, à un moindre degré, de l'attitude de l'Unicef et d'autres organismes, vous savez par contre que l'on constate, en ce qui concerne le Programme des Nations Unies pour le développement, une diminution du pourcentage des ressources accordées à l'Unesco dans les domaines relevant de sa compétence. C'est ce qu'ont fait remarquer certains orateurs, par exemple le chef de la délégation du Congo (Brazzaville), qui a rappelé le fléchissement de 19 % à 12,2 % de la proportion des projets du Fonds spécial consacrés à l'éducation. Certes, dans la mesure où elle intéresse d'autres domaines, la formation concerne d'autres institutions que l'Unesco. Cependant l'éducation reste la base de toute formation professionnelle ou technique spécialisée et, par suite, il serait souhaitable d'arriver à une harmonisation plus étroite, tant du point de vue de la planification sur le terrain que de celui de la planification des priorités entre les organismes responsables.

6.15 Quoi qu'il en soit, Monsieur le Président, je pense que la situation est très claire et que la Conférence générale devrait, dans une résolution appropriée, prendre position en faveur de l'accroissement des ressources affectées au développement. Cela ne veut nullement dire qu'il ne faille pas poursuivre l'amélioration de cette forme d'aide - et je reviendrai tout à l'heure sur ce point - mais qu'il faut refuser catégoriquement de se laisser enfermer dans le faux dilemme de l'expansion quantitative et de l'amélioration qualitative. En réalité, comme beaucoup de délégués l'ont dit - entre autres le Ministre de l'éducation de l'Algérie -, il y a une liaison dialectique nécessaire entre l'une et l'autre et il ne faut

pas que le souci légitime d'une amélioration qualitative des programmes et des modalités et techniques d'aide serve d'alibi à la stabilisation et, encore moins, à la régression du volume de l'aide fournie. Bien au contraire, c'est maintenant que les pays du Tiers Monde et les organisations internationales prennent de plus en plus conscience de la nécessité d'améliorer la qualité de cette aide que les uns et les autres méritent le mieux d'en voir croître le volume, car nous avons désormais des raisons nouvelles de penser que les ressources mises à leur disposition seront mieux utilisées qu'auparavant. Voilà, je crois, un point qui devrait retenir particulièrement l'attention.

6.16 Toujours au sujet de l'aide au développement, il serait en outre souhaitable de définir très clairement, dans tout texte qui pourrait être éventuellement adopté par la Conférence générale, la politique de l'Unesco dans ce domaine. Je crois qu'à cet égard on peut enregistrer un accord véritablement unanime : tous les orateurs qui ont pris la parole ici ont déclaré que, sans négliger de participer à la prospection et à l'inventaire des ressources naturelles et sans renoncer à faciliter l'acquisition des connaissances scientifiques nécessaires à leur utilisation - tâches qui impliquent sa collaboration à l'application de programmes scientifiques extrêmement intéressants, dans les domaines de l'écologie, de l'hydrologie, de l'océanographie ou de la géologie -, l'Unesco doit considérer qu'en matière de développement son rôle essentiel réside dans la promotion des ressources humaines. Tous les orateurs ont de même reconnu que, par rapport à la Première Décennie des Nations Unies pour le développement, la Deuxième Décennie, profitant des leçons que l'on peut tirer de l'expérience acquise au cours des dix premières années, devrait mettre l'accent sur les ressources humaines. Je crois que cette observation est très juste et que l'accord qui s'est dégagé dans cette salle doit être formulé de la manière la plus nette, de telle sorte que les représentants des Etats membres puissent à cet égard, Mesdames, Messieurs, se faire vos interprètes devant toutes les instances compétentes du système des Nations Unies, de même que dans les conversations qu'ils pourront avoir avec les représentants d'autres organisations, extérieures aux Nations Unies, qui s'intéressent aussi à l'aide au développement.

6.17 Tout le monde reconnaît aussi que l'éducation, ainsi que l'implantation et le développement de la science sont à la base de la promotion des ressources humaines et qu'il faudra donc accorder une attention croissante aux conditions socio-culturelles du développement de l'éducation et, surtout, de l'implantation de la science. Il découle de là que le rôle potentiel de l'Unesco prend une dimension, une valeur et une importance accrues. Il me semble que cela doit être dit avant que commence la Deuxième Décennie car, lorsque la Conférence générale se réunira, dans deux ans, en 1970, les plans concernant cette Décennie auront déjà été élaborés et auront peut-être même été discutés par le Conseil économique et social à sa session de juillet. Aussi la Conférence générale devrait-elle, sans entrer dans les détails, formuler clairement sa position et faire entendre la voix de l'Unesco en exprimant la conviction qui a été réitérée ici sous maintes formes : à savoir que le moment est venu, sans négliger pour autant le rôle que l'Organisation peut jouer en matière de ressources naturelles, de développer les ressources humaines.

6.18 Après cette déclaration sur l'orientation de la politique de l'Unesco, je crois qu'il serait très opportun qu'en 1968 la Conférence générale définisse, sur la base de l'accord qui me semble s'être réalisé au cours du débat de politique générale, ce qu'elle considère comme les priorités essentielles de la contribution de l'Unesco à l'aide au développement. Elle devrait préciser ce qu'il faut entendre par cette idée générale de promotion des ressources humaines dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture et je ne crois d'ailleurs pas que cela soit très difficile. Si nous disposions d'un ordinateur, il pourrait assez bien dégager, par l'analyse des interventions des orateurs, les points concrets sur lesquels l'accord semble s'être fait au sujet des priorités essentielles de la contribution de l'Unesco à l'aide au développement. Pour ma part, je voudrais rapidement les énumérer car il me semble que cela pourrait être très utile pour toutes les instances du système des Nations Unies qui sont en train d'élaborer en vue de la Deuxième Décennie - ce qui n'avait pas été fait pour la première - une stratégie inter-institutions de l'aide au développement.

6.19 La Conférence générale peut et, selon moi, devrait dire quelle doit être, à son avis, la contribution de l'Unesco à un effort synthétique inter-institutionnel. En matière d'éducation, vous l'avez dit, Mesdames, Messieurs, cette contribution concerne la planification de l'éducation avec l'approche qualitative nouvelle qui met en cause le contenu de l'éducation et pas simplement son appareil logistique, la lutte contre l'analphabétisme des adultes par l'alphabétisation fonctionnelle, la rénovation de l'ensemble du système d'éducation. Il ne s'agit évidemment pas d'une rénovation totale, mais d'un réexamen d'ensemble qui se traduirait par des modifications visant à adapter les programmes d'études et les méthodes de formation des maîtres, non seulement à l'évolution rapide des connaissances - et il faut incidemment remarquer qu'il s'agit là d'une nécessité qui s'impose à tous les pays, et peut-être encore plus aux pays développés qu'aux pays en voie de développement - mais aussi aux changements sociaux, aux conditions du sous-développement, qui pèsent encore sur beaucoup de pays et, également, aux possibilités et aux exigences des nouvelles techniques. Comme plusieurs orateurs l'ont dit fort justement, non seulement en séance plénière, mais d'une manière encore plus précise à la Sous-Commission "Education" de la Commission du programme, il ne faut pas attendre des miracles de ces nouvelles techniques, qui pourraient même n'apporter que des déceptions si on les considérait comme des moyens mis au service d'un effort partiel. L'erreur que l'on commet trop souvent à propos de ces nouvelles techniques, c'est de les employer en plus - ou à côté - du système d'enseignement traditionnel. Pour être efficaces, elles exigent une refonte complète de l'ensemble du système d'éducation - refonte qui leur donnera sans doute leur pleine valeur et leur pleine utilité, mais qui présente aussi la plus grande difficulté. Tout cela s'inscrit dans le cadre d'une notion nouvelle qui s'impose à tous et que tous les orateurs ont évoquée : la notion d'éducation permanente.

6.20 Quatrième aspect possible de la contribution de l'Unesco en matière d'éducation : le développement de la formation professionnelle et de l'enseignement technique, en coopération avec les organisations qui s'occupent de ces problèmes et notamment, bien sûr, avec l'OIT -, une attention accrue étant accordée à la formation des cadres moyens. Cette idée, sur laquelle sont revenus les porte-parole de plusieurs délégations - Royaume-Uni, Nouvelle-Zélande, Canada - me paraît extrêmement juste et opportune, et le moment est peut-être venu d'indiquer ici une réorientation particulière de notre attention. Jusqu'ici, nous avons porté une attention particulière aux cadres supérieurs, et il fallait le faire. Mais on s'aperçoit de plus en plus qu'entre la main-d'œuvre non qualifiée et les cadres techniques supérieurs, il existe, dans les pays sous-développés, - et c'est d'ailleurs une des caractéristiques du sous-développement - une pénurie de cadres moyens et de cadres subalternes, ce qui fait que, très souvent, la qualité des cadres supérieurs n'a pas de conséquences pratiques sur le plan des réalisations concrètes. Or, je crois que, pour l'Unesco, ce ne serait pas du tout déchoir que de s'appliquer, avec l'Organisation internationale du travail, à résoudre ce problème particulier des cadres moyens et même des cadres subalternes. Elle le fait déjà, mais elle pourrait le faire davantage et d'une manière plus systématique. Pareillement, je crois que, dans le cadre de l'éducation, il y a lieu de souligner l'importance du développement rural - qui ne se ramène pas uniquement, comme un délégué l'a dit, au développement de l'enseignement agricole ; ce qu'il faudrait, c'est repenser toutes les formes et tous les degrés de l'éducation dans le contexte rural.

6.21 Voilà, je crois, Monsieur le Président, un certain nombre d'observations qui n'apportent rien de nouveau aux délégations qui se sont exprimées ici - puisque je n'ai fait que réunir en bouquet toutes leurs suggestions, qui se rejoignent - mais qui, si on les couchait sur le papier, en les ordonnant, nous permettraient de répondre aux Etats membres, aux institutions internationales, aux Etats qui ont élaboré des programmes d'aide bilatérale et qui, étant tout disposés à agir mais ayant conscience de ne pouvoir tout faire, se demandant ce qui est le plus important en matière d'éducation. Nous pourrions alors leur répondre ceci : l'Unesco, institution spécialisée des Nations Unies pour l'éducation, pense que, compte tenu des ajustements qu'exigent les situations respectives des différents Etats, il existe, d'une manière générale, des priorités à respecter et elle estime que, dans la mesure où l'on dispose de crédits, il vaut mieux les investir d'abord dans une aide orientée dans tel sens. Je crois que cette prise de position apporterait une clarification qui serait

extrêmement utile pour toutes les sources de financement, qu'il s'agisse d'aide bilatérale ou internationale. Il faut, en effet, sortir du désordre où nous sommes tous, les uns et les autres, et où chaque Etat, chaque institution, essaie d'inventer ses propres priorités, le mieux possible. Il faut arriver à une harmonisation, se mettre d'accord sur un cadre général, et je pense que, dans sa 22e année d'existence, l'Unesco - c'est-à-dire la Conférence générale, c'est-à-dire vous-mêmes - a acquis en la matière une autorité et une unanimité suffisantes pour définir ce cadre, sans naturellement tomber dans un dirigisme qui s'imposerait de lui-même aux décisions souveraines des autres institutions et des Etats.

6.22 Il faudrait faire de même pour la science. Là aussi, je me bornerai à énumérer brièvement les points sur lesquels l'accord s'est réalisé quant aux priorités essentielles de la contribution de l'Unesco à l'aide au développement dans le domaine de la science. Il s'agit de la politique scientifique - et nous bénéficions, sur ce point, du remarquable travail qui a été accompli cet été, à New Delhi, par la Conférence sur l'application de la science et de la technique au développement de l'Asie - et de l'enseignement scientifique, considérés tous deux comme les conditions fondamentales de l'implantation de la science, laquelle à son tour, est considérée comme le moteur même du développement. Par "enseignement scientifique", il faut entendre non seulement la rénovation de cet enseignement au plan scolaire et universitaire - en commençant par l'enseignement secondaire, et même peut-être par l'enseignement primaire - mais aussi la diffusion de l'esprit scientifique dans le grand public adulte, où trop souvent la science fait figure d'un ensemble de recettes incompréhensibles et ne joue pas son rôle de facteur essentiel du développement endogène. Il ne faut pas non plus ramener l'enseignement scientifique au simple enseignement des sciences appliquées ou à l'application des sciences, car il doit commencer par la base, c'est-à-dire par l'enseignement des sciences fondamentales. Il faut comprendre, et faire comprendre aux sources de financement, que l'argent consacré à l'établissement de facultés des sciences dans les pays en voie de développement n'est pas de l'argent perdu, que c'est au contraire, un excellent investissement, évidemment à long terme. Certes, le problème se pose toujours d'un juste équilibre entre investissements à long terme et à court terme, mais il n'y a pas de meilleur investissement à long terme que celui qui est consacré à l'enseignement des sciences fondamentales, ne serait-ce que pour fixer dans les pays en cause les talents et les génies qui, trop souvent, sont tentés de partir ou ne reviennent pas, justement parce qu'ils ne trouvent pas le climat propice à la recherche scientifique. La troisième priorité, dans le domaine scientifique, c'est naturellement la formation technique, la formation d'ingénieurs, à tous les degrés. La dernière, enfin, c'est l'enseignement agricole, qu'il faut rattacher à la contribution de l'éducation au développement rural.

6.23 Voilà, dans les deux domaines clés de l'éducation et de la science, quelles me paraissent être, après vous avoir écoutés, Mesdames, Messieurs, les priorités essentielles de la contribution de l'Unesco, sur lesquelles il me semble que vous êtes d'accord. Mais une idée nouvelle est apparue au cours du débat de politique générale et a retenu mon attention : en effet, certaines délégations ont émis l'idée que l'Unesco n'est pas simplement une organisation ayant une certaine contribution particulière à apporter au développement, dans un domaine à vrai dire essentiel et fondamental, mais qu'elle peut aussi, du fait que certaines disciplines relèvent de sa compétence, susciter, stimuler, coordonner une recherche, une réflexion, plus méthodiques sur les conséquences sociales de l'aide au développement. Cette idée a été présentée, par exemple, par la délégation de la Nouvelle-Zélande et a été également mentionnée par d'autres délégations, sous une forme ou une autre. Elle revient à dire que, outre sa contribution particulière, l'Unesco, du fait que les sciences sociales et la culture, notamment, relèvent de sa compétence, pourrait susciter dans le système des Nations Unies une réflexion plus méthodique sur les conséquences de notre action. Je n'en disconviens pas. Mais en quoi cela consisterait-il ? Il s'agirait non pas, comme on l'a justement souligné, d'évaluer des projets déterminés, mais d'évaluer les conséquences générales de l'ensemble de notre action, et le chef de la délégation du Brésil a eu parfaitement raison, à cet égard, d'attirer l'attention de la Conférence générale sur les conditions culturelles de l'aide au développement. Pour ma part, je crois que, de plus en plus, on s'aperçoit - et peut-être sera-ce la grande idée de la Troisième Décennie des Nations Unies pour le développement - qu'en définitive le développement est, sans doute, sous un

certain aspect, un problème économique et technologique, mais que, sous un autre aspect, c'est un problème culturel. Par suite, il est très important de savoir quelles sont les conséquences - et aussi les conditions - culturelles de l'action internationale d'aide au développement. Je crois, Monsieur le Président, qu'il y a là une perspective qui ne nous est pas complètement étrangère, et dont les programmes futurs de l'Unesco pourraient peut-être tenir plus résolument compte : il s'agirait de réfléchir sur les conséquences sociales et les conditions culturelles de l'aide au développement, en général ; cette réflexion s'appliquerait, bien entendu, aux domaines relevant de la compétence de l'Unesco, mais on pourrait peut-être en élargir la portée en coopération avec d'autres institutions. Je mentionne cette idée, comme un aspect nouveau, comme une dimension nouvelle de l'intérêt que l'Unesco doit porter au développement.

6, 24 Enfin, Monsieur le Président, pour en terminer avec ce premier point essentiel, de l'aide au développement, je rappellerai que de nombreuses délégations, notamment des pays en voie de développement, ont demandé que l'on réfléchisse davantage aux modalités techniques de cette aide, telle qu'elle est actuellement pratiquée par l'Unesco, en vue de l'améliorer. Le chef de la délégation de l'Algérie, par exemple, a demandé une étude objective des conditions de cette aide et je crois qu'en effet, au bout d'un certain nombre d'années, le moment serait venu de les repenser. Mais je dois faire observer que les modalités de l'aide fournie par l'Unesco ne sont pas propres à l'Unesco, que celle-ci fait partie d'un système plus large - celui des Nations Unies - et que, par suite, la réflexion sur les modalités de l'aide fournie par les institutions appartenant à ce système doit se faire dans le cadre général du système des Nations Unies. Et je dois dire que c'est ce qui se fait actuellement. Des études comme celle de Sir Robert Jackson, décidée par le Programme des Nations Unies pour le développement, ou comme celle de la Commission présidée par M. Pearson, qui a été décidée par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, répondent précisément au besoin de s'interroger sur les priorités - c'est-à-dire sur les programmes et les problèmes de l'aide au développement - et aussi sur les méthodes et les techniques de cette aide. L'Unesco participe à ces études, mais je crois que c'est tout ce qu'elle peut faire : car il ne saurait être question pour elle de revoir des méthodes qui ne lui sont pas propres, qui sont celles d'un système commun dont elle est solidaire - ne serait-ce que parce que l'essentiel de ses ressources en matière d'aide au développement ne sont pas fournies par son budget ordinaire. Le jour où les Etats membres - c'est-à-dire vous-mêmes, Mesdames, Messieurs - ont décidé que l'essentiel de l'aide au développement ne serait pas fourni dans le cadre du budget ordinaire, mais dans le cadre de fonds communs alimentés par des contributions volontaires, ils ont opté pour un système également commun en ce qui concerne les méthodes et les techniques. Il en résulte que la réflexion sur la manière dont l'aide est fournie ne peut être entreprise séparément dans les différentes institutions - ce qui mènerait au chaos -, mais doit l'être sur un plan inter-institutionnel. Et il est très heureux que cette réflexion soit actuellement en cours. Pour ma part, je pense, comme certaines délégations, que le Secrétariat de l'Unesco doit y apporter toute la contribution que l'on sollicite de lui ; j'ajouterai que tout récemment, M. Mac Namara m'a fait demander de détacher pour onze mois, auprès de la Commission Pearson, un des meilleurs fonctionnaires du Secrétariat pour participer à ce travail. Bien qu'il s'agisse d'un fonctionnaire occupant un poste très important dans le domaine de l'action, je crois qu'il est de l'intérêt général que j'accepte la demande de M. Mac Namara. Je cite cet exemple, mais je pourrais dire aussi que nous coopérons très étroitement avec Sir Robert Jackson.

6, 25 Donc, si vos gouvernements, Mesdames, Messieurs, ont des observations, des désirs ou des critiques à faire valoir sur ce point, je souhaite que ce soit dans le cadre de ces réflexions synthétiques qui se poursuivent au plan du système des Nations Unies. Mais je ne voudrais pas passer au point suivant sans dire que j'ai beaucoup de sympathie pour certaines doléances qui ont été exprimées et qui, peut-être, pourraient, elles aussi, être recueillies dans un texte soumis finalement à l'approbation de la Conférence générale. C'est ainsi que je partage l'avis exprimé par les délégations de nombreux pays, au cours du débat de politique générale, en ce qui concerne les contreparties demandées à certains de ces pays : les contreparties à l'aide fournie aux pays en voie de développement sont vraiment

très lourdes et même, disons-le, trop lourdes. Il y a des pays où le principe de la contrepartie est sain, juste et nécessaire, en particulier parce qu'il garantit que l'intervention internationale s'insère dans un effort national, condition fondamentale si l'on veut éviter que l'assistance internationale soit vouée à l'échec. Mais, si ce principe est bon, la manière dont il est appliqué me paraît être souvent trop rigide, et il est des cas où il faut reconnaître que l'aide internationale devrait consister à aider les pays à fournir des contreparties qu'ils n'ont pas la possibilité d'apporter à l'heure actuelle.

6.26 Toutes les observations qui ont été faites sur la qualité des experts sont elles-aussi extrêmement valables et, pour ma part, je les retiens comme une indication des efforts supplémentaires qui devraient être faits. Qu'il me soit permis de m'expliquer en quelques mots sur ce point : je crois que la notion d'expert elle-même a besoin d'être revue, parce que nous avons le grand défaut - et cette remarque vaut peut-être aussi pour d'autres organisations - d'appliquer une notion trop uniforme. Il y aurait lieu, à mon sens, de distinguer des experts de différentes catégories. On pourrait concevoir une catégorie d'experts de très haute qualité, que l'on pourrait charger, par exemple, d'un projet consistant à conseiller un gouvernement en vue de l'élaboration d'un plan, de l'établissement d'une institution, mais qui, plutôt que de rester à demeure dans le pays pendant toute la durée de l'exécution de ce projet, ne seraient présents qu'au début, puis aux stades critiques de l'évolution du projet. Ensuite, il y aurait la catégorie des experts moyens, puis celle des "jeunes experts" qui occuperaient une position intermédiaire entre l'expert-conseiller et l'agent-auxiliaire. Ces jeunes experts, assurément, n'auraient pas l'expérience ni la compétence des experts de la première catégorie ; mais je suis frappé par le fait que, dans de nombreux pays en voie de développement et pour de nombreux projets, il y a un décalage entre les conseils que nous donnons et leur mise en œuvre ; très souvent, certains de nos conseils ne sont pas appliqués, parce que nous n'avons pas assisté les Etats au moment de la traduction des conseils en action. Je pense donc qu'il faut choisir entre ces différentes catégories d'experts, nous devrions parfois essayer de déterminer ceux dont l'Etat intéressé a vraiment besoin, dans quelle proportion il a besoin d'experts de haute qualité, d'experts moyens ou de gens qui seraient à la fois des experts et des auxiliaires, comme ces jeunes experts dont je pense que le rôle est très important et devrait être considérablement développé. Je crois aussi que l'on pourrait essayer de constituer des équipes, conçues sur le modèle des bureaux d'architectes : autour d'un grand architecte, il y a toute une équipe qui travaille et, lorsqu'un grand architecte prend en main un chantier, il ne s'occupe pas toujours lui-même de ce projet. Pareillement, il y a de grands professeurs de médecine qui, tout en venant de temps en temps à l'hôpital, se reposent sur leurs élèves et leurs assistants. La formule que je livre à vos réflexions serait, me semble-t-il, à la fois moins coûteuse que celle que nous appliquons et plus efficace. En tout cas, si elle trouvait un écho favorable auprès de certains Etats membres, je serais prêt à la mettre à l'essai dans le cadre du système commun dont, je le répète, nous sommes solidaires.

6.27 Je m'excuse, Monsieur le Président, d'avoir parlé si longuement de ce qui n'est encore que le premier point de mon intervention mais aussi celui que j'entendais présenter le plus en détail à la Conférence générale en raison de sa très grande importance, de son acuité et de l'attention qu'il a éveillée chez les délégués. Et je souhaite que cette attention, cet intérêt soient reflétés dans la résolution que la Conférence générale pourrait éventuellement adopter.

6.28 La seconde crise que j'ai évoquée est celle des droits de l'homme et j'ai constaté qu'il y avait accord, au sein de la Conférence, pour reconnaître l'existence de cette crise. Mais je dois reconnaître aussi - et j'espère que vous ne m'en voudrez pas, Mesdames, Messieurs, de vous le dire - que le débat a apporté sur ce sujet, qu'il s'agisse de la conception ou de l'application effective de ces droits, beaucoup moins d'idées nouvelles et de suggestions originales que, par exemple, sur l'aide au développement. Je n'en suis d'ailleurs pas surpris, car j'avais constaté exactement la même chose au sein du Secrétariat ; et je crois que cela nous amène à la conclusion que, dans ses programmes futurs, l'Unesco devra veiller à intensifier la réflexion sur ce problème. S'il n'y a pas d'idées nouvelles, c'est qu'il n'y a pas assez de réflexion, c'est qu'on se contente de constatations générales ou d'impressions

ou de réactions superficielles. Je sais bien que le sujet est difficile, mais il faut redoubler d'efforts pour soumettre ce problème à une réflexion critique et pour en approfondir l'analyse. Je crois aussi que l'Unesco doit développer l'enseignement consacré aux droits de l'homme. Car, si quelqu'un découvre les notions de droits de l'homme sans avoir d'abord reçu une certaine préparation intellectuelle, il n'est pas étonnant qu'il éprouve ensuite des difficultés à tirer, de sa propre analyse des faits ou de son expérience personnelle, des idées neuves qui soient valables. Je crois aussi qu'il faut accorder une attention particulière - cela, plusieurs orateurs l'ont dit - à l'application effective des instruments internationaux adoptés par l'Organisation, qu'il s'agisse des conventions ou des recommandations. Et je me demande, Monsieur le Président, si à l'avenir, pour mettre en valeur l'importance que l'Unesco attache à sa contribution à la promotion des droits de l'homme, on ne pourrait pas envisager de créer, dans le cadre de la Conférence générale, une sous-commission spéciale qui se consacrerait à l'étude de ce problème.

6.29 A l'heure actuelle, les projets concernant les activités relatives aux droits de l'homme sont dispersés à travers les différents secteurs du programme. Or, si l'on veut intensifier la prise de conscience de cette crise des droits de l'homme, si l'on veut intensifier l'action que mène l'Unesco pour essayer de sortir de l'impasse et pour aider les Etats membres à orienter eux-mêmes leurs efforts dans le sens souhaitable, peut-être une sous-commission spéciale offrirait-elle le moyen de rassembler et de coordonner à cet effet toutes les énergies. Je pense aussi qu'il faudrait lier la promotion des droits de l'homme au problème de la jeunesse ; il y aurait là un moyen de faire sortir la crise de la jeunesse de l'impasse où elle risque, elle aussi, de s'enliser si l'on continue, à propos de la jeunesse, à s'engager surtout dans des analyses. Certes, il faut procéder à l'analyse des situations, mais il faut surtout agir et peut-être qu'en confiant à un même organe la question de la participation de la jeunesse à l'oeuvre de l'Unesco et la question des droits de l'homme, on ouvrirait de nouvelles perspectives qui permettraient de sortir de l'impasse. En tout cas, je suis frappé du fait que les réactions de la jeunesse sont très souvent liées aux problèmes des droits de l'homme et que, dans une certaine mesure, à tort ou à raison, les attitudes de refus, de rejet ou d'évasion adoptées par la jeunesse à l'égard des pratiques et des valeurs actuelles de la société des adultes sont motivées, si l'on en croit les jeunes eux-mêmes, par des considérations relatives aux droits de l'homme. Il se peut que cela ne soit pas entièrement justifié, mais, en tout cas, il y a là un point qui mériterait de retenir l'attention.

6.30 Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais dire sur les deux premières crises que j'ai évoquées. La première, me semble-t-il, nous a apporté une moisson extrêmement riche de réactions de la part des délégations, tandis qu'est apparue, à propos de la seconde, l'existence d'une sorte d'impasse dont je crois qu'il faut sortir.

6.31 Je m'étendrai beaucoup moins longuement sur les deux autres crises, d'abord parce que nous avons enregistré à cet égard un accord entre les délégations et aussi parce qu'elles ont déjà fait l'objet d'une étude attentive, notamment de la part de la Sous-Commission "Education" de la Commission du programme.

6.32 Pour ce qui est de la crise de l'éducation, tous les orateurs ont reconnu la nécessité d'une rénovation systématique de l'éducation. Cette question a été étudiée de manière plus attentive et plus précise par la sous-commission, qui me paraît avoir fait à cet égard un excellent travail. Il me semble que la meilleure manière de définir la position de l'Unesco sur ce point sera de faire adopter par la Conférence générale, en séance plénière, une résolution que la sous-commission est déjà en train de préparer pour la soumettre à la Commission du programme et qui a trait à l'Année internationale de l'éducation. En effet, comme vous le savez, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé à la Conférence générale un avis sur cette question et il est urgent que cet avis soit porté à la connaissance de cette assemblée, qui est réunie à New York et qui diffère l'examen de ce point de son ordre du jour jusqu'au moment où elle pourra bénéficier, Mesdames, Messieurs, de votre opinion et de vos recommandations. Donc, il est urgent qu'une résolution soit adoptée par la Conférence générale en séance plénière et je souhaite - et, sur ce point, mes souhaits, je le sais, sont en voie d'être exaucés - que cette résolution ne soit pas simplement une

résolution concernant le principe et les modalités de l'organisation d'une Année internationale de l'éducation en 1970, mais qu'elle comporte la définition d'un certain nombre d'objectifs, que vous, comme organe souverain de cette Organisation et conseillers techniques de l'Assemblée générale des Nations Unies en matière d'éducation, estimez être les grands problèmes de l'éducation à l'heure actuelle, qu'il s'agisse des pays développés ou des pays en voie de développement. Je suis très heureux que la sous-commission ait approuvé un projet de résolution qui, portant sur le fond du problème, répondra à la question que j'ai soulevée au début de ce débat, en vous demandant de vous pencher sur la rénovation nécessaire de l'éducation.

6.33 Permettez-moi cependant, Monsieur le Président, d'ajouter un voeu : c'est que la résolution qui sera adoptée finalement en séance plénière sur l'Année internationale de l'éducation le soit à l'unanimité. On ne comprendrait pas que, sur une pareille question, qui touche à l'essence même de la vocation de l'Unesco et de son rôle, il n'y ait pas unanimité. Si votre résolution ne reflète pas un très large consensus parmi vous, Mesdames, Messieurs, il est évident que vous allez causer une déception, créer des inquiétudes et une incertitude au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies, et que c'est la dernière des choses que nous puissions souhaiter en ce moment. En effet, alors que se manifestent tant d'inquiétudes au sujet de l'éducation, il faut que l'on sache ce que pense la Conférence générale et que celle-ci soit unanime au moins sur l'opportunité d'intensifier les efforts en matière d'éducation dans certaines directions. Donc, dans la mesure où le projet de résolution qui est en cours d'élaboration à la sous-commission exprime certains désirs parfaitement légitimes, mais sur lesquels l'unanimité n'est pas réalisée, je souhaite que la Commission du programme parvienne à lui donner une forme - car, en fait, je crois qu'il s'agit seulement de cela - grâce à laquelle il puisse être unanimement approuvé, de telle sorte que la Conférence générale réunie en séance plénière n'ait plus qu'à l'entériner.

6.34 Arrivons-en à la dernière crise, au dernier des problèmes externes : le problème de la jeunesse. Sur ce point aussi, je serai bref, parce que, pendant que se déroulait le débat de politique générale, la Conférence a déjà manifesté de la manière la plus claire, non seulement l'intérêt qu'elle porte à ce problème, mais aussi sa volonté d'engager l'Unesco dans une action définie et constructive visant à le résoudre.

6.35 Tous les orateurs qui se sont exprimés à cette tribune ont reconnu l'importance de ce problème, avec, bien sûr, des nuances. Certaines délégations ont dit que le problème n'existait pas dans leur pays - je les en félicite. Mais, dans l'ensemble, on a reconnu qu'il s'agissait d'un problème aux dimensions mondiales, qui, s'il ne se manifeste pas avec la même acuité partout, pose néanmoins des questions dont personne ne saurait se désintéresser, même si les implications pratiques sont moins pressantes ici que là, du moins pour le moment. Je crois qu'il faut souligner cette prise de position de la Conférence générale et je suis heureux que, sur ce point, vous ayez bien voulu, Mesdames, Messieurs, vous rallier au diagnostic que je vous proposais, à la fois dans le rapport que je vous ai soumis au nom du Secrétariat, et au cours de ma propre intervention. C'est pourquoi je crois que, dans une résolution d'ensemble, cette prise de position devrait être rappelée. Car la jeunesse, qui a commencé à réagir à l'intérêt que nous lui manifestons, a besoin de savoir si nous reconnaissons ou non que ce que nous appelons "le problème de la jeunesse dans la société" existe pour l'Unesco. Je souhaite donc que, dans la résolution qu'adoptera la Conférence générale, il y ait une section ou un paragraphe qui exprime nettement votre position sur ce point. Si je ne développe pas davantage ce sujet, c'est parce que la sous-commission compétente a adopté une certaine politique que je lui proposais, ou du moins les critères définissant cette politique, ainsi qu'un premier programme, qui constitue seulement le point de départ d'une action qui doit s'approfondir, se développer, se perfectionner. A propos de ce programme, certaines délégations ont dit qu'elles l'auraient souhaité plus novateur, plus riche, plus substantiel. S'il en est ainsi, je souhaite que, dans les commentaires et les propositions que les Etats membres seront invités à formuler, d'abord dans le cadre de l'examen du programme futur au cours de la présente session de la Conférence, et ultérieurement par voie de consultations spéciales, des idées nouvelles viennent enrichir celles du Secrétariat. Il ne faut pas, en effet, considérer le Secrétariat comme la

source unique des idées de l'Unesco. Or, parmi les suggestions et propositions que j'avais reçues des différents Etats membres au début de l'exercice, fort peu avaient trait au problème de la jeunesse et j'espère qu'il n'en sera pas de même pour le prochain exercice. D'ores et déjà, je retiens des déclarations qui ont été faites à cette tribune la nécessité, sur laquelle beaucoup d'orateurs ont insisté, d'éviter de s'hypnotiser ou de se concentrer sur un secteur particulier de la jeunesse - même s'il s'agit de cette jeunesse universitaire et scolaire à laquelle il est naturel que l'Unesco s'intéresse plus particulièrement - la nécessité, donc, de ne pas oublier les jeunesses silencieuses, les jeunesses ouvrières et paysannes. Je partage sans réserve cette façon de voir, étant admis que, sur ce point, nous serons amenés à coopérer avec d'autres institutions qui sont également compétentes, notamment l'OIT et la FAO. Je suis également d'accord avec ceux qui proposent d'attacher plus d'importance, que nous ne l'avons fait jusqu'ici à la formation professionnelle et à l'enseignement postprimaire, c'est-à-dire de lier le problème de la jeunesse au problème de l'emploi, bien que l'emploi proprement dit soit de la compétence de l'Organisation internationale du travail.

6.36 Voilà, Monsieur le Président, ce que, dans cette première partie, je voulais dire au sujet des impressions et des conclusions que j'ai retirées du débat de politique générale en ce qui concerne les problèmes externes qui se posent à l'Organisation.

6.37 Passons maintenant - j'essaierai d'être plus bref - aux problèmes internes.

6.38 Parmi les problèmes internes, le premier, je crois, dont on doit s'occuper, et qui a été évoqué fréquemment à cette tribune, est celui de l'implantation de l'Unesco dans les Etats membres. Je sens bien qu'il s'agit là d'une préoccupation des Etats et ce qui a été dit dans cette salle reflète des déclarations, beaucoup plus précises encore, que j'ai recueillies lors des conférences régionales ou à l'occasion de mes visites aux Etats membres. Je sens qu'il existe, dans beaucoup de pays, le désir que l'Unesco s'implante, s'enracine davantage dans les Etats membres et évite de se concentrer à l'excès dans son appareil central. Je partage personnellement cette manière de voir et je suis tout à fait d'accord pour qu'un effort majeur soit désormais entrepris afin de déconcentrer l'appareil et, d'une manière beaucoup plus générale - car l'appareil n'est pas tout - afin d'implanter et d'enraciner l'Unesco dans vos pays. Et je dois vous dire que je suis très surpris quand, dans des déclarations ou au cours de réunions, j'entends parler de "l'Unesco" lorsqu'il s'agit manifestement du Secrétariat et, plus précisément, du Secrétariat à Paris. L'Unesco, ce sont les Etats membres ! Le travail réel se fait - ou ne se fait pas - dans les Etats membres. Le Secrétariat n'est qu'un instrument de coordination, de stimulation, un auxiliaire des Etats membres. La partie de l'Unesco se joue, se gagne ou se perd dans les Etats membres. C'est un contresens que de mettre l'appareil au premier plan de l'Organisation, et cela c'en est désormais un autre que de mettre au premier plan de l'appareil ce que vous voyez ici, au Siège. Car je ne saurais trop le répéter : il y a deux fois plus de fonctionnaires de l'Unesco hors du Siège qu'au Siège et, par suite, même en ce qui concerne l'appareil, c'est dans les Etats que se situent les réalités. Et ceci est encore plus vrai en ce qui concerne l'action. Nous devons donc faire des efforts pour implanter, pour enraceriner l'Organisation dans les Etats et, à ce sujet, le débat de politique générale a fait apparaître qu'il y avait deux plans : le plan régional et le plan national. Etant donné que le monde est organisé en Etats et que cette institution elle-même a pour membres des Etats, et non pas des groupes d'Etats, l'implantation de l'Unesco doit se faire avant tout dans les pays. Mais je reconnais que beaucoup de délégations ont le sentiment qu'entre l'appareil et les organes centraux du Siège, d'une part, et le niveau des réalités nationales, d'autre part, les régions et les sous-régions peuvent constituer des relais de coopération utiles. C'est là un désir manifeste, auquel il convient de déférer et je pense qu'il faut faire un effort dans ce sens.

6.39 Je parlerai donc d'abord, très brièvement, de l'implantation dans les régions. Les délégations de nombreux Etats membres, par exemple celles du Japon et de l'Inde pour l'Asie, celles du Sénégal, de l'Ethiopie et du Kenya pour l'Afrique, de la Bulgarie pour l'Europe ou du Nicaragua pour l'Amérique centrale ont évoqué l'intérêt, l'utilité, les bienfaits de la coopération régionale. Il est incontestable qu'il existe un désir de constituer des

relais de coopération au niveau régional et sous-régional et aussi d'établir une collaboration entre ces relais de coopération et les organismes régionaux existants, ceux du système des Nations Unies, comme les Commissions économiques régionales, ou ceux qui sont extérieurs à ce système, comme les différentes organisations régionales avec lesquelles l'Unesco a conclu des accords en bonne et due forme. Je crois, sans vouloir insister, car le temps presse, qu'il faut faire une expérience prudente, progressive, mais que l'on ne peut pas différer davantage un effort dans ce sens.

6.40 Il reste, je le répète, que c'est dans les pays que la partie se joue et, à ce propos, je ne puis que noter l'importance que tant de délégations ont accordé au renforcement des commissions nationales. Le même écho a pu être recueilli lors des délibérations de la Commission du programme, quand elle a examiné la partie pertinente du Projet de programme et de budget. Je crois qu'en effet l'Unesco doit accroître son aide aux commissions nationales. On a suggéré un indice, on a évoqué la possibilité d'accorder à cette aide 1 % du budget. S'il s'agit d'une hypothèse de travail, d'une indication, je ne vois aucune difficulté pour ma part à l'accepter, étant bien entendu qu'il ne s'agit pas d'une obligation et que, lors de l'élaboration du Projet de programme et de budget, nous pourrions voir s'il est possible d'atteindre ce pourcentage, qui impliquerait un accroissement sensible de l'aide que nous accordons actuellement aux commissions nationales.

6.41 Permettez-moi cependant d'être franc : si je pense que l'Organisation internationale doit accroître son aide aux commissions nationales sous forme de petites subventions octroyées au titre des programmes de participation ou d'assistance technique, je crois aussi qu'une réforme des commissions nationales s'impose dans beaucoup de cas. Si la plupart de ces commissions nationales restent ce qu'elles sont à l'heure actuelle, il est peu probable que l'aide de l'Organisation internationale sera de l'argent bien employé et, en tout cas, je doute fort que cette aide - qui, en tout état de cause, sera très limitée - résolve le problème de ces commissions nationales qui, il faut avoir le courage de le reconnaître, sont trop souvent inefficaces. Les causes en sont multiples. Parfois elles tiennent à la composition de ces commissions, parfois à l'insuffisance des instruments qu'on leur donne, à la carence de leur secrétariat ou au budget dérisoire dont elles disposent. Mais, tant que les Etats membres n'auront pas fait la réforme nécessaire pour avoir des commissions nationales représentatives, dynamiques, plus proches des forces actives du pays, en particulier de la jeunesse, tant qu'ils ne leur auront pas donné les moyens de travailler - c'est-à-dire un secrétariat, un budget de voyages, un budget de manifestations - il ne faudra pas compter que le budget de l'Organisation internationale puisse résoudre un problème que les Etats n'auront pas eux-mêmes résolu à l'échelon national. Aussi bien dois-je rappeler qu'en acceptant l'Acte constitutif les Etats membres ont souscrit à l'obligation de constituer des commissions nationales, que vous pouvez sans doute organiser comme vous l'entendez, mais qu'il vous appartient de rendre efficaces. Si l'on peut demander à l'Organisation internationale d'aider les commissions nationales - ce pourrait être, en effet, un bon placement - par contre, il ne faut pas penser que c'est l'Organisation internationale qui doit entretenir ces commissions. Celles-ci ont été conçues pour enraciner - donc, pour rendre efficace, vivante et réelle dans vos pays l'Organisation internationale, et non l'inverse !

6.42 A ce sujet, je voudrais évoquer une autre idée qui a été émise, à savoir que les commissions nationales tiennent des réunions régionales ou sous-régionales plus fréquentes. En ce qui concerne l'Organisation internationale je crois que nous avons atteint la limite de nos moyens en argent et en personnel et nous ne pouvons pas, en tant que Secrétariat et Organisation internationale, participer plus fréquemment à la tenue de semblables conférences. Je crois, étant donné la multiplicité des régions, que le rythme des réunions quadriennales est un maximum. Mais rien n'empêche que les commissions nationales prennent l'initiative de se réunir dans l'intervalle et, à ce point de vue, je peux citer en exemple les Etats arabes, qui ont constitué un bureau régional permanent, qui convoque, plus fréquemment que l'Unesco ne peut le faire, des conférences des commissions nationales de ces pays, où l'Organisation est simplement représentée. Le Japon a pris tout récemment une initiative semblable pour ce qui est de l'Asie. Je ne saurais trop, Mesdames,

Messieurs, vous engager à suivre cette voie car, dans ce domaine, le Secrétariat ne peut avoir qu'un rôle auxiliaire : l'initiative et la responsabilité vous appartiennent en propre.

6.43 Je ne crois pas que le premier problème interne que je viens d'évoquer puisse être résolu en deux ans. Mais peut-être conviendrait-il dès maintenant d'indiquer que l'Unesco reconnaît que les Etats et l'Institution doivent faire un effort commun pour implanter et enraciner davantage l'Organisation dans les réalités nationales d'abord et, au besoin, à l'échelon régional ou sous-régional.

6.44 Le deuxième problème interne, Monsieur le Président, concerne la programmation. Sur ce point, je pense que la satisfaction est générale pour ce qui est des progrès accomplis et qu'il y a accord sur les progrès qui restent à faire. Je voudrais les mentionner rapidement. D'abord, je voudrais dire combien je me félicite de la recommandation unanime de la Commission administrative, qui s'est prononcée, suivant le voeu du Conseil exécutif, pour une simplification du document "Projet de programme et de budget". C'est là une initiative très importante, dont on ne saurait trop souligner les conséquences heureuses qu'elle aura pour la planification du programme et, plus encore pour son exécution. J'espère vivement que la recommandation de la Commission sera approuvée par la Conférence générale en séance plénière.

6.45 La délégation de l'Espagne a présenté pour sa part une suggestion qui, je crois, va être discutée dans le cadre des programmes futurs concernant 1971-1972 et les exercices suivants et qui prévoit qu'un certain pourcentage du budget - par exemple 10 % - pourrait être réservé pour des activités urgentes, dont la nécessité et l'opportunité apparaîtraient en cours d'exercice. Cette idée est intéressante et, si je vois bien les difficultés qu'elle soulève, les réticences qu'elle peut susciter, c'est en tout cas un point sur lequel je serais heureux de recueillir les suggestions et les directives de la Commission du programme et, naturellement, de la Conférence générale.

6.46 Toujours à propos de la programmation, je dois mentionner l'accord unanime qui s'est réalisé à la Commission administrative sur la planification à moyen terme. Cette Commission a reconnu - et la Commission du programme le fera sans doute aussi - la nécessité qu'avait soulignée le Conseil exécutif de mettre à la disposition de la Conférence générale, outre un Projet de programme pour deux ans, une esquisse de plan dont ce projet ne serait que la première tranche ; autrement dit, la Conférence générale et le Conseil exécutif souhaitent avoir des perspectives plus étendues, de manière à voir les prolongements des activités concrètes et précises qui leur sont proposées pour le prochain exercice. C'est une idée qui me paraît tout à fait valable et je crois qu'il vaut la peine de faire une telle expérience. Je dois cependant dire aussi que je fais mien l'avertissement formulé ici, en termes excellents, par le chef de la délégation de Norvège, quand il a dit "qu'il ne pouvait s'agir d'un programme de six ans, mais seulement d'une esquisse" et quand il a souligné les difficultés concrètes que soulèverait l'application de cette formule. Ces difficultés ne tiennent pas simplement à la part d'imprévu que comportent toujours les événements ; elles tiennent aussi au fait qu'il est malaisé d'harmoniser les plans et les priorités de l'Organisation, qui sont de caractère général, avec, d'une part, les plans et les priorités des Etats membres, qui sont de caractère particulier et, d'autre part, les plans et les priorités, également généraux mais différents, des organismes extérieurs de financement dont dépend, dans une large mesure, l'action de l'Unesco. Même si le Directeur général pouvait prévoir les événements - ce qui n'est évidemment pas le cas - il ne pourrait prévoir ces deux variables, qui ont une influence capitale sur les conditions d'établissement du programme de l'Unesco. En conséquence, autant une esquisse de plan me paraît utile, tant comme exercice intellectuel que comme préparation politique, autant je crois qu'il faut être assez réaliste pour reconnaître qu'il serait illusoire d'élaborer, pour une période de six ans, un programme au sens strict du terme. Par contre, une esquisse avec, suivant les cas, des degrés variables de précision, peut, à mon avis, être un signe de maturité de la part de l'Organisation et doit être désormais envisagée.

6.47 Cela m'amène à évoquer, Monsieur le Président, un troisième problème : celui de la détermination du taux de croissance. Permettez-moi, à ce propos, de m'étonner quelque peu des difficultés que l'on éprouve à planifier la croissance alors même qu'on planifie le Programme. En effet, qu'est-ce que planifier ou programmer l'action de l'Unesco si ce n'est avoir une certaine idée du contenu et des modalités de cette croissance ? Si au moment où l'on doit planifier cette action, on ne peut pas avoir une idée de la croissance des moyens, alors l'exercice de programmation ou de planification, à court ou à moyen terme, que l'on nous demande, reste un exercice académique. C'est pourquoi j'avais suggéré que la Conférence générale aide le Directeur général et le Conseil exécutif en indiquant un certain indice de croissance comme hypothèse de travail, mais seulement pour une période de deux ans. Bien entendu, je sais que certaines délégations estiment qu'il n'est pas nécessaire de penser en termes de croissance et ont même employé les termes de "stabilisation du budget", en précisant qu'il peut y avoir augmentation de l'efficacité de l'Unesco par une amélioration du rendement de l'appareil et des procédures. A ce propos, je voudrais réitérer de manière catégorique ma position sur ce point : sans doute peut-on - sans doute faut-il - améliorer l'appareil, les procédures et la collaboration avec les gouvernements. Mais, de même qu'à propos de l'aide au développement je vous disais que ce n'est pas une amélioration qualitative de l'aide qui peut écarter l'impérieuse nécessité d'une augmentation quantitative des ressources, de même, je vous dis que le problème de la croissance de l'Unesco, de dimensions plus réduites, n'est pas susceptible d'être résolu par la seule amélioration de l'efficacité et du rendement du Secrétariat. C'est là une solution partielle qu'assurément il faut appliquer mais qui, pour une Organisation encore jeune et sollicitée par de nombreux appels, ne saurait suffire. Il faut aussi envisager le problème de l'augmentation des ressources. Et c'est à ce propos que je disais que vous êtes les plus qualifiés, Mesdames, Messieurs, pour indiquer au Directeur général et au Conseil exécutif l'ordre de grandeur qu'ils pourraient prendre comme base, étant entendu que cela ne constituerait pas un engagement de votre part et que vous vous réserveriez d'examiner le Projet de programme et de budget qui vous serait présenté. Il s'agirait simplement d'une hypothèse de travail fixant un indice de croissance, c'est-à-dire d'augmentation des ressources que vous estimez raisonnable et que je pourrais dans une certaine mesure dépasser ou réduire si je l'estimais nécessaire, tout en m'attachant naturellement à améliorer l'efficacité et le rendement de l'appareil. Je regrette que cette idée n'ait pas suscité l'enthousiasme et qu'en dehors de la délégation de la Tanzanie - que je désire remercier - aucune autre délégation ne s'en soit faite l'écho. Au contraire, la délégation de l'Australie s'est prononcée nettement contre cette suggestion ; je ne suis pas sûr d'ailleurs que, pour cette délégation, il n'y ait pas eu un certain malentendu. Aussi je tiens à redire, une fois de plus, que dans mon esprit, il ne s'agissait pas du tout pour les Etats de prendre un engagement juridique, ni même moral. Je pensais que c'était une manière d'améliorer les relations entre les trois organes de l'Unesco et, en même temps, de préparer l'avenir. Les réticences manifestes que cette suggestion a provoquées sont telles que je ne saurais insister mais elles signifient que, plutôt que de m'aider en me fournissant un indice de croissance des ressources que vous estimez valable pour le deuxième exercice à venir, vous me laissez la périlleuse responsabilité de choisir moi-même une hypothèse de travail, un cadre budgétaire sans lequel je ne peux établir un Programme.

6.48 Et cette responsabilité va être accrue dans la mesure même où, en plus de la programmation pour deux ans, vous souhaitez une esquisse de planification à moyen terme, car je devrai évidemment déterminer de nouvelles hypothèses de croissance. Il ne faudra donc pas vous étonner de retrouver, dans les documents que j'aurai l'honneur de vous soumettre, des hypothèses que vous ne m'aurez pas fournies. Et, si elles ne répondent pas à votre attente, c'est que je n'aurai pas eu à l'avance d'indications sur vos désirs et vos possibilités. Je puis d'ores et déjà vous dire que je continue de penser qu'une hypothèse de travail valable pour le document 16 C/5 est un taux de croissance de 7 à 8 % pour les Titres I à IV et que c'est sur cette base que je m'efforcerai d'établir la programmation pour l'exercice budgétaire 1971-1972. A ce point de vue, j'ai été extrêmement heureux de noter les déclarations très encourageantes des représentants des pays en voie de développement qui, depuis des années, ne cessent à cette tribune, de réclamer pour l'Unesco des ressources accrues. Mais, ce qui m'a fait particulièrement plaisir, c'est d'enregistrer

des déclarations de représentants de pays développés - je fais ici allusion aux déclarations des chefs des délégations de Norvège et de Suède parlant au nom des pays nordiques qui ont estimé que le taux actuel de croissance était insuffisant, impliquant par là qu'ils auraient été prêts à voter un taux de croissance supérieur. Le fait qu'il n'y ait pas, sur ce point, de division entre pays développés et pays sous-développés est, je crois, quelle que soit la position qu'on puisse prendre sur les chiffres, un fait politique intéressant à noter, comme il est aussi intéressant de noter que certains pays sont disposés à augmenter les ressources de l'Organisation, en constituant des fonds de dépôt, en finançant des activités particulières, ou en mettant du personnel à sa disposition, par exemple les services de jeunes experts. A ces pays, encore trop peu nombreux, je voudrais exprimer ma reconnaissance particulière.

6.49 Je voudrais maintenant aborder, Monsieur le Président, à la suite du problème de la programmation et de celui de la détermination de la croissance - qui est essentiellement budgétaire, un problème de programme proprement dit, à savoir le problème des priorités. A ce propos, je voudrais dire que je ne vois pas clairement ce que veut la Conférence générale et qu'il serait peut-être temps que celle-ci soit en séance plénière, soit au sein de la Commission du programme, fasse un effort et prenne nettement position. Car un très grand nombre de délégations, avec lesquelles je sympathise très sincèrement, se sont plaintes de l'insuffisance des crédits accordés à certains secteurs, en chiffres absolus ou en termes de pourcentage. Il en est ainsi, en général, du secteur des sciences sociales, des sciences humaines et de la culture : plus particulièrement du chapitre des sciences sociales pour les délégations des Etats-Unis, du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de la Norvège et de celui de la culture pour les délégations du Mexique, de la Belgique et de bien d'autres Etats membres. Naturellement, ces plaintes s'expriment encore plus ouvertement dans les sous-commissions compétentes. Beaucoup de délégations - parmi lesquelles les Etats-Unis, le Danemark et la Norvège - ont également regretté la stabilisation apparente des crédits affectés au secteur de l'information, qui a pris une importance accrue du fait que, désormais, il inclut la documentation. Je comprends ces positions, dans la mesure où elles sont faites isolément. Et je pourrais, moi aussi, regretter que le budget des sciences sociales ne soit pas plus considérable - encore qu'en matière de sciences sociales je sois d'accord avec ceux qui ont dit que ce qui manque surtout c'est une politique claire et qu'il aurait peut-être été possible d'augmenter les crédits si l'on avait eu un programme meilleur ; mais il n'est pas facile de définir une politique claire en pareille matière et, dans la mesure où le Secrétariat n'y est pas arrivé, je sollicite instamment l'aide, les suggestions et la coopération des Etats membres et des commissions nationales qui s'intéressent particulièrement à cet aspect très important de notre programme. Il en va de même pour la culture. Mais, lorsque je compare ces positions avec d'autres déclarations selon lesquelles "on a raison de donner la priorité à l'éducation et à la science", je ne comprends plus. Car le mot "priorité" qui n'a de sens que relativement, ne veut pas dire qu'on néglige les secteurs non prioritaires et qu'on ne leur accorde pas d'intérêt ou d'importance ; il veut dire que, pour des raisons d'efficacité, d'urgence ou d'opportunité, on affecte des ressources plus importantes à un domaine qu'à un autre. Dire que l'on souhaite pour le secteur de la culture ou pour celui de l'information une priorité égale à celle dont bénéficient l'éducation et la science, cela équivaut à dire qu'on ne veut pas de priorité. Si tel est le cas, Mesdames, Messieurs, il faut adopter une résolution pour le spécifier. Par contre, si l'on veut maintenir des priorités, qu'on me dise lesquelles.

6.50 Il est sans objet, Monsieur le Président, de vouloir une augmentation générale des crédits des différents secteurs au nom de la notion de priorité, car priorité veut dire inégalité. Vous pouvez, Mesdames, Messieurs, abandonner la politique, suivie depuis 1960, qui consiste à adopter des inégalités délibérées dans l'attribution des crédits. Si vous prononcez pour ce changement de politique, je n'ai pour ma part aucune objection de principe à formuler. J'admets qu'on dise : on a créé, pendant dix ans, des déséquilibres systématiques, mais maintenant le temps est venu, ou bien de compenser ces déséquilibres, ou bien de les maintenir sans les aggraver. Cependant, je sollicite sur ce point une réponse claire, car, à cet égard, le débat de politique générale a apporté, il faut bien le dire, plus

de confusion que de clarté. Une redoutable mission incombe donc à la Commission du programme, qui doit dissiper cette confusion relative.

6. 51 Monsieur le Président, j'ai encore deux remarques à faire. Outre les priorités, il y a, en ce qui concerne le Programme, un fait qui m'a beaucoup frappé, sans pour autant me surprendre. C'est l'importance considérable que tant de délégations accordent à la préservation du patrimoine culturel de l'humanité. Je me suis expliqué longuement à ce sujet devant la sous-commission de la Commission du programme chargée de la culture, laquelle a d'ailleurs approuvé un projet de résolution à ce sujet. C'est pourquoi je pourrai être assez bref. Je voudrais dire cependant qu'il convient de noter le succès remarquable de l'action de l'Unesco dans ce domaine, mais aussi le fait que l'ampleur même de cette action et les demandes qu'on adresse à l'Organisation, justement à cause de ce succès, nous obligent à concevoir des méthodes qui ne relèvent plus de l'extraordinaire et de l'exceptionnel. Je fais allusion à la méthode des campagnes internationales. La préservation du patrimoine culturel de l'humanité a pris - ou va prendre - dans le Programme de l'Unesco une telle ampleur que nous devons normaliser cette action, concevoir des méthodes de travail et même une organisation administrative qui puissent répondre à ces responsabilités continuellement accrues. Pour ce qui est de l'approche du problème, la notion de "tourisme culturel" présente justement l'avantage de permettre cette normalisation d'une action efficace en dehors de l'effort exceptionnel, tenant du miracle, qui ne peut indéfiniment se répéter. Je pense aussi - je l'ai dit devant la sous-commission compétente et je veux le redire ici - que l'organisation administrative actuelle ne suffira pas, car elle n'est pas à la mesure de cette action aux dimensions considérables. C'est pourquoi je songe à m'adresser au Conseil exécutif, à sa session d'octobre 1969 - c'est-à-dire au moment où, comme vous le savez, je devrai le consulter sur les innovations à introduire dans le programme futur - pour lui demander son avis sur l'opportunité de créer dans le cadre de l'Unesco un organisme autonome qui aurait ainsi plus de souplesse pour faire face à la diversité des cas et à l'urgence de certaines situations et s'acquitter de tâches conformes à l'une des responsabilités majeures que l'Acte constitutif assigne à l'Organisation. Je ne veux pas développer ici ce qui n'est encore qu'une idée, mais qui se précise de plus en plus dans mon esprit. Je tiens simplement à dire que le succès de notre action, l'ampleur qu'elle va prendre, nous obligent à sortir des formules d'exception pour adopter des méthodes courantes et pour organiser un appareil administratif adéquat - que nous n'avons pas actuellement.

6. 52 Mais je ne saurais parler du patrimoine culturel, sans dire combien j'ai été sensible aux déclarations de tous les orateurs qui ont parlé, non seulement des monuments - comme les délégués du Japon, du Pakistan, de l'Indonésie, de la Thaïlande, de l'Iran, qui ont ainsi manifesté l'intérêt que l'Asie accorde, à juste titre, à son prodigieux patrimoine monumental - mais aussi d'autres formes à expression artistique. Le délégué de l'Autriche a mentionné la musique, le théâtre ; celui de la Guinée a mis l'accent sur des valeurs qui sont plus importantes que les oeuvres qui en sont les signes, et celui du Mali a parlé des traditions orales, qui constituent aussi des monuments, quoique d'une forme différente. C'est bien, en effet, de tout cela qu'il s'agit et c'est précisément à cause de l'extraordinaire diversité des opérations à entreprendre qu'il faut repenser l'ensemble de l'action de l'Unesco dans ce domaine, de même l'appareil que celle-ci exige.

6. 53 Monsieur le Président, il ne me reste que quelques minutes pour parler du dernier sujet que je voulais évoquer et qui, à lui seul, mériterait de longs développements : l'amélioration de l'appareil du Secrétariat. Car si, d'une manière générale, on a exprimé une grande confiance à l'égard du Directeur général et du Secrétariat - et j'y suis, pour ma part, très sensible - cela ne veut pas dire que certaines critiques n'aient pas été formulées. Certaines critiques comme celles du chef de la délégation du Pakistan sont si générales, si sévères et, à mon avis, si injustes, qu'elles n'appellent de ma part aucune justification ; elles gagneraient d'abord à être précisées et il me semble qu'elles sont dues à un manque d'information, ou reposent sur des indications puisées à une source malveillante. Par contre, d'autres critiques sont précises, concrètes, et je les considère comme constructives et extrêmement utiles. Et je voudrais assurer toutes les délégations que je m'efforcerai - ce

sera une des idées directrices de mon second mandat - de laisser à mon successeur le meilleur appareil possible. Non pas que je confonde l'appareil avec l'Unesco tout entière - loin de là - mais parce que je crois que seul un appareil adéquat permet d'entreprendre de grandes tâches. Il ne faut pas être gêné dans sa marche par des difficultés administratives quotidiennes, comme c'est trop souvent mon cas. Je voudrais vous dire que je consacre à peu près deux heures par jour en moyenne aux questions de personnel, qu'il s'agisse de questions individuelles ou de questions générales concernant les critères et les principes. Ce temps, naturellement, est pris sur le travail beaucoup plus intéressant de planification ou d'exécution du Programme ou sur ces négociations constantes, de caractère stimulant, que constituent les rapports avec les gouvernements des Etats membres et qui sont vraiment la vie de l'Organisation. C'est dire aussi que je ne considère pas que le Secrétariat ait atteint, quel que soit son zèle et son dévouement, le degré d'efficacité optimum.

6, 54 Il y a un certain nombre de points sur lesquels maintenant, très brièvement, je voudrais préciser ma position, étant donné que, d'autre part, j'ai eu ou j'aurai l'occasion de m'en expliquer soit directement, soit indirectement, devant la Commission administrative.

6, 55 Tout d'abord, je voudrais qu'une fois pour toutes, Mesdames, Messieurs, vous fassiez un effort pour comprendre ce que nous voulons dire quand nous déclarons que l'appareil administratif est lourd. Une délégation a affirmé, en effet, que plus de 50 % des ressources de l'Unesco vont à l'administration. Ce genre de discussion est pénible et il faudrait vraiment s'entendre sur ce qui est administratif et ce qui ne l'est pas. Quand on vient me dire, par exemple, que le Cabinet du Directeur général est un organe administratif, je ne considère pas cela comme une honte car je pense que je suis d'abord, pour vous, un administrateur ; c'est mon premier devoir à votre égard. Mais enfin, quelque importance qu'aient pour moi les problèmes administratifs, je vous assure que je m'occupe d'autre chose que de ces problèmes. Croyez-vous que le document 15 C/5 ne m'ait pas demandé de travail ? Croyez-vous que je n'aie rien fait pour le Programme ? Croyez-vous aussi, par exemple, que le Bureau du personnel, sous prétexte qu'il figure dans le Titre III, n'a rien à voir avec ce Programme ? Combien d'entre vous ont dit que, dans l'aide au développement, tout dépend de la qualité des experts ? Or, qui recrute les experts et qui travaille à leur formation, si ce n'est le Bureau du personnel ? Sans doute le fait-il avec le concours des départements compétents, mais c'est lui qui a la responsabilité ; c'est de lui qu'il dépend qu'il y ait ou non des erreurs commises, que l'on recrute de bons ou de mauvais experts et qu'une formation valable soit donnée aux experts - et ceci avec des moyens pratiquement inexistantes. Dire que le Bureau du personnel c'est l'administration, et que les crédits qui lui sont affectés représentent des sommes énormes enlevées au Programme, pour affirmer ensuite que la qualité du Programme de l'Unesco tient à son exécution sur le terrain et que tout dépend des experts est absolument contradictoire. Je crois, Monsieur le Président, qu'il faut avoir une vue plus nuancée et plus concrète des choses. Dans une organisation comme celle-ci, il n'y a pas un endroit où l'on pense et un endroit où l'on administre ; il n'y a pas, d'un côté, les intellectuels et, de l'autre, les administrateurs. En un sens, au Secrétariat, nous sommes tous des administrateurs, et rien que des administrateurs et, en un sens, nous sommes tous des intellectuels, et rien que des intellectuels. En fait tous mes efforts tendent à intégrer le Secrétariat en un ensemble harmonieux, où les services administratifs comprennent les besoins et les nécessités des départements, et où les départements comprennent les nécessités administratives qui conditionnent leur efficacité ; c'est dès lors rendre un mauvais service au Directeur général que de faire une distinction de classe - pour ne pas dire de caste - entre le Programme, qui est sacré, et l'administration, qui est vouée aux gémonies. Si les choses ne sont pas ainsi, vous le savez fort bien, dans vos administrations nationales, elles le sont encore moins ici.

6, 56 Le deuxième point que je voudrais évoquer à cet égard concerne l'importance des activités d'évaluation et d'inspection, qui a été soulignée très justement, par exemple, par des délégations comme celles du Canada et de l'Australie. A ce propos, je voudrais renvoyer les délégations à un document que j'ai présenté à la 79e session du Conseil exécutif, le document 79 EX/2, qui est un résumé, une synthèse de nos procédures d'évaluation et de nos procédures d'inspection. Je pense qu'il est aussi valable que n'importe quel autre

document de n'importe quelle autre organisation. Et je voudrais dire que je suis tout à fait d'accord avec la délégation de l'Australie pour qu'on accorde plus d'importance aux techniques d'évaluation et d'inspection sur lesquelles j'ai appelé l'attention du Conseil exécutif. Et, si la Conférence générale souhaite, comme l'a suggéré, il me semble, le chef de la délégation de l'Australie, qu'un Comité spécial du Conseil exécutif examine plus attentivement les rapports traitant de ces questions ainsi que les rapports d'ensemble du Directeur général, je n'y vois que des avantages. Je pense, en effet, que c'est sur une analyse critique et une compréhension plus approfondie de l'action effective que peut se fonder une programmation réaliste. Trop souvent l'Unesco, jusqu'ici, s'est projetée vers l'avenir sans regarder exactement ce qu'elle faisait ou ce qu'elle avait fait. Je crois que maintenant le moment est venu, et nous en avons les moyens, nous disposons de la documentation et des procédures nécessaires de fonder une programmation réaliste et une projection ou une planification à moyen terme sur une évaluation plus poussée de notre action, notamment de notre action sur le terrain, et sur les évaluations qui s'effectuent dans le cadre plus général du système des Nations Unies et auxquelles nous participons. Donc, si la question est évoquée devant la Commission administrative ou la Commission du programme, je dirai que je partage entièrement l'intérêt que la délégation de l'Australie, par exemple, a porté à ces questions.

6.57 Troisième point : plusieurs délégations, notamment celles du Pakistan et du Nigeria, ont suggéré la possibilité d'une enquête administrative. Ici, je voudrais préciser ma position sur le fonctionnement général du Secrétariat. Autant je crois à l'utilité d'enquêtes particulières sur des points spéciaux, autant je suis très réservé à l'égard des enquêtes administratives d'ensemble, comme l'a dit mon représentant, M. Fobes, à la Commission administrative. C'est l'expérience qui me fait parler ainsi et non pas du tout la crainte, ni un vain amour-propre ou un vain souci de prestige. L'expérience m'a en effet appris que, lorsqu'on demande à un comité d'experts extérieurs, si éminents soient-ils, d'examiner, dans un laps de temps réduit, l'ensemble de l'Organisation et les méthodes de fonctionnement d'un appareil aussi complexe que celui de l'Unesco, c'est au moment où ces experts ont achevé leur travail qu'ils commencent à comprendre vraiment de quoi il s'agit. Si bien qu'il en résulte une disproportion entre, d'une part, les découvertes qu'ils font ou croient faire et, d'autre part, la valeur de leurs recommandations et l'attente, mêlée d'inquiétude, que la constitution de la Commission d'enquête a suscitées à l'intérieur et à l'extérieur du Secrétariat. En revanche, je suis persuadé qu'il faut, de temps en temps, examiner certains secteurs particuliers ou certains rouages de l'appareil qui ont besoin d'être revus. C'est ce que j'ai fait et c'est ce que je continuerai à faire. Tel a été le cas, cette année, de l'enquête relative au Bureau des documents et publications, que j'avais confiée à une commission de trois membres, dont l'excellent rapport me paraît devoir m'aider à remettre de l'ordre, non pas dans le service - puisqu'on a constaté qu'il marchait très bien - mais dans la manière dont il est utilisé par l'ensemble du Secrétariat, et surtout à mieux déterminer ses limites.

6.58 J'en arrive au dernier point que je voulais aborder : la question des documents et publications, qui a également retenu l'attention du chef de la délégation d'Australie. Je voudrais dire dès maintenant que je suis favorable à l'établissement dans la résolution portant ouverture de crédits d'un poste spécial pour les documents et publications, alors que les crédits en question sont actuellement disséminés dans le document 15 C/5, entre les différents départements et secteurs. Cela constituera une excellente discipline pour tout le monde. Voilà le genre d'améliorations dont la Commission spéciale d'enquête a fait apparaître l'opportunité. La conséquence de cette nouvelle présentation, c'est qu'aucun virement ne sera possible à partir de ce poste budgétaire, ni surtout vers lui, sans l'autorisation du Conseil exécutif, et j'accepte d'avance la rigueur du contrôle de celui-ci, rigueur qui ne pourra que renforcer la discipline interne dont je viens de parler. Par contre, je dois dire au chef de la délégation d'Australie que, pour l'instant, il ne me semble pas nécessaire d'aller jusqu'à établir un plafond, car ce serait alors une sorte de corset de fer qui serait imposé non seulement au Directeur général mais même au Conseil exécutif. Bien sûr cela me permettrait, me dit-on, de résister aux pressions. Certes. Mais si le fait d'être ligoté à un poteau empêche de bouger, il n'empêche pas de recevoir des coups. Si

l'expérience ne réussit pas, et si la double discipline, interne et externe, qui est prévue n'a pas d'effets heureux, il faudra effectivement, dans deux ans, employer les grands moyens et fixer un plafond. En attendant, je crois que l'on peut faire confiance au contrôle du Conseil exécutif.

6.59 Monsieur le Président, s'il m'était impossible de répondre brièvement aux questions soulevées au cours du débat de politique générale, il est encore plus difficile de résumer dans une conclusion simple toutes les observations qui précèdent, même si elles sont ordonnées, vont dans des sens différents. Cependant, après m'être interrogé hier soir sur le message, pour employer un terme à la mode, que la Conférence, dans son débat de politique générale, a adressé au monde extérieur, au Directeur général et au Secrétariat, je voudrais dire - et, si je me trompe, je vous prie de corriger mon interprétation au cours de tous les débats qui vont avoir lieu et qui vous en fourniront l'occasion - qu'il me semble avoir discerné de votre part dans l'orientation de l'Organisation et dans son administration, une certaine confiance qui a justifié votre volonté de continuité et qui s'est en particulier manifestée dans la décision que vous avez prise en ce qui me concerne. Voilà le premier point. Mais, et c'est là un deuxième point, un certain nombre de grandes questions ne sont pas encore résolues, et il faudra, soit au cours des séances qui vont suivre, soit au cours des sessions ultérieures, que nous concentrions, les uns et les autres, notre attention sur ces questions.

6.60 La première d'entre elles, qui concerne l'aide au développement et sur laquelle je reviens une dernière fois, appelle avant tout une action des grandes puissances. Il ne peut pas en être autrement ; et il faut qu'elles le comprennent : c'est la sanction de leur puissance, de leur richesse, de leur grandeur et, après tout, ce sont elles qui, à la fin de la deuxième guerre mondiale, ont décidé de créer l'Unesco. Elles apportent assurément à ce problème de l'aide au développement des réponses très généreuses et très efficaces - loin de moi l'ingratitude ! -, mais des réponses qui ne sont pas suffisantes. Il faut donc que ces grandes puissances réexaminent ce qu'elles font et pourraient faire pour aider au développement, tant sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral, et pour améliorer l'harmonisation de ces deux formes d'aide.

6.61 Le deuxième problème qui n'est pas résolu est celui de la croissance de l'Unesco. Bien que vous soyez près d'y parvenir, l'accord ne s'est pas réalisé sur ce point et, si vous éprouvez quelque gêne à le formuler parce que cela paraîtrait vous engager, je veux bien prendre sur moi de trancher la question, quitte à courir le risque d'être désavoué. Mais je souhaiterais, dans les années qui viennent, vous sentir encore plus près de moi lorsque je déterminerai les hypothèses de travail en matière de croissance.

6.62 Il y a aussi la question de l'implantation qui commence à prendre une forme plus claire et qui entraînera l'Unesco dans un processus de déconcentration extrêmement délicat, qui demandera autant de prudence que d'ingéniosité.

6.63 Enfin, par-dessus tout, ce qui m'a frappé au cours de ce débat, c'est une aspiration générale à la qualité et je pense que la Conférence a fort justement estimé que le moment est venu de mettre l'accent sur ce point. Vous avez parfaitement raison, Mesdames, Messieurs, de souhaiter que l'Unesco concentre son attention sur les aspects qualitatifs plutôt que sur les aspects quantitatifs des problèmes car elle n'aura jamais, je l'ai déjà dit, les ressources nécessaires pour une action quantitative, et je ne crois même pas, d'ailleurs, que ce soit son rôle. Oui, il faut être plus sévère dans le choix des projets et il se peut que je ne le sois pas assez ; soyez-le davantage, notamment en ne me proposant pas des entreprises qui n'ont qu'une importance limitée. Et je comprends et approuve parfaitement votre désir de qualité dans la performance du Secrétariat et, d'une manière générale, dans l'exécution du Programme. Tel est, je crois, le message que je retire de ce débat général : désormais, il va falloir faire un effort sur le plan de la qualité ; non seulement dans la détermination des problèmes et dans le choix des projets, mais aussi en ce qui concerne les modalités et le personnel d'exécution.

6.64 Bref, pour reprendre, avec sa permission, une expression de S. Exc. M. Tschudi, chef de la délégation suisse, il ne faut pas que "l'Unesco se paie de mots". C'est un devoir d'autant plus essentiel que son action est, je crois, bien orientée et que le moment est venu, pour elle, de satisfaire une exigence de qualité. Mais reconnaissez, avec moi, Mesdames, Messieurs, que c'est une chose particulièrement difficile pour une Organisation dont les mots sont la seule force.

7.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Directeur général.

7.2 Il n'était certes pas facile de répondre en deux heures aux profondes remarques qui ont été formulées en trente-huit heures de débats, avec beaucoup de force, par 114 orateurs. Le Directeur général a cependant tenté de le faire et, avec sa maîtrise habituelle, il est parvenu, dans une sorte de vision prospective, à suggérer bon nombre d'idées, à esquisser des directives et à formuler des observations critiques. Nous lui en savons gré. Il nous reste à souhaiter que les commissions qui ont encore à se prononcer sur différentes questions ou à adopter des résolutions, sachent, elles aussi, s'inspirer du désir d'avoir des directives précises sur un certain nombre de points.

7.3 Il nous reste surtout à espérer que le comité chargé de rédiger les conclusions de ce débat saura, en tenant compte des vues du Directeur général, produire un document où nous trouverons enfin des directives conçues de façon à refléter, en ce qui concerne l'orientation future de l'Organisation, les idées auxquelles les représentants des Etats membres ont, dans leurs interventions, apporté le plus large appui.

7.4 Après la clôture de ce débat de politique générale, je voudrais vous annoncer, Mesdames, Messieurs, que la prochaine séance plénière aura lieu lundi 4 novembre à 10 heures. Nous reprendrons alors l'examen du point 29 : composition du Conseil exécutif, durée du mandat et modalités d'élection de ses membres. Comme vous le savez, il s'agit là d'une question qui, après un premier examen, avait été renvoyée à la Commission administrative et au Comité juridique pour permettre à ces organes d'en étudier respectivement les aspects administratifs et juridiques. Les rapports de ces deux organes ont été distribués ce matin sous les cotes 15 C/76 pour le Comité juridique et 15 C/77 pour la Commission administrative. Le Bureau de la Conférence a examiné ce matin, sur ma demande, la procédure qu'il conviendra de suivre pour l'examen de cette question en séance plénière les lundi 4 et mardi 5 novembre. Un document vous sera donc distribué en temps utile pour vous informer de la procédure approuvée par le Bureau.

7.5 La séance est levée.

The meeting rose at 1.15 p. m.

La séance est levée à 13 h. 15.

Se levanta la sesión a las 13.15

Заседание закрывается в 13 ч. 15 мин.

Twenty-eighth plenary meeting

4 November 1968 at 10.30 a.m.
President: Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Vingt-huitième séance plénière

4 novembre 1968, à 10 h. 30
Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Vigésimoctava sesión plenaria

4 de noviembre de 1968 a las 10.20
Presidente: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)

Двадцать восьмое пленарное заседание

4 ноября 1968 г. в 10 ч. 20 м.
Председатель: Г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)

ANNOUNCEMENT BY THE PRESIDENT (Twenty-second Anniversary of Unesco)

COMMUNICATION DU PRESIDENT (Vingt-deuxième anniversaire de l'Unesco)

COMUNICACION DEL PRESIDENTE (Vigésimo segundo aniversario de la Unesco)

СООБЩЕНИЕ ПРЕДСЕДАТЕЛЯ (Двадцать вторая годовщина ЮНЕСКО)

1.1 Le PRESIDENT, -

Mesdames, Messieurs, je déclare la vingt-huitième séance plénière ouverte.

1.2 Le 4 novembre 1946, l'Unesco était née et vingt Etats ratifiaient à Londres son Acte constitutif. Le 4 novembre 1966, nous célébrons ici même, dans l'enthousiasme et la ferveur, le vingtième anniversaire de notre Organisation, et le Président de la République française honorait et rehaussait de sa présence cette cérémonie, qui consacrait la maturité et la majorité de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Le 4 novembre 1968, 125 Etats sont membres de l'Unesco. C'est avec le désir d'affirmer cette maturité de notre Organisation - maturité que je me plais à souligner, pour que nous nous en félicitons mutuellement - que nous allons maintenant reprendre, pour en arriver à un acte important de la présente session, l'examen du point 29 de notre ordre du jour.

CONSIDERATION OF ITEM 29 OF THE AGENDA : COMPOSITION OF THE EXECUTIVE BOARD, DURATION OF TERM OF OFFICE OF MEMBERS AND METHOD OF ELECTION (continued)

EXAMEN DU POINT 29 DE L'ORDRE DU JOUR : "COMPOSITION DU CONSEIL EXECUTIF, DUREE DU MANDAT ET MODALITES D'ELECTION DE SES MEMBRES" (suite)

EXAMEN DEL PUNTO 29 DEL ORDEN DEL DIA ; COMPOSICION DEL CONSEJO EJECUTIVO, DURACION DEL MANDATO Y METODO DE ELECCION DE SUS MIEMBROS (continuación)

РАССМОТРЕНИЕ ПУНКТА 29 ПОВЕСТКИ ДНЯ: СОСТАВ ИСПОЛНИТЕЛЬНОГО СОВЕТА, ПРОДОЛЖИТЕЛЬНОСТЬ СРОКОВ ПОЛНОМОЧИЙ И МЕТОДЫ ПРОВЕДЕНИЯ ВЫБОРОВ ЕГО ЧЛЕНОВ (продолжение)

2.1 Le PRESIDENT. -

Nous reprenons donc, aujourd'hui, Mesdames, Messieurs, après une première discussion préliminaire, qui a été, en fait, une discussion de fond, l'examen du point 29 de l'ordre du jour : "Composition du Conseil exécutif, durée du mandat et modalités d'élection de ses membres".

2.2 Je dois rappeler que cette question se trouve inscrite à l'ordre du jour en application de la résolution 7, paragraphe 25, adoptée par la Conférence générale à sa quatorzième session. Cette résolution invitait le Conseil exécutif à réétudier le problème de la composition du Conseil de manière à "garantir une représentation équitable et équilibrée des diverses cultures et régions géographiques, sans oublier que les personnalités élues devraient posséder une expérience et une compétence dans les domaines propres à l'Unesco" et compte tenu du fait "que la moitié des Etats membres n'ont jamais été élus membres du Conseil exécutif".

2.3 Le rapport et les propositions auxquels a abouti l'étude du Conseil exécutif sont contenus dans le document 15 C/24. Un projet d'amendement à l'Acte constitutif, relatif au même problème, a été déposé par le Japon et le Pérou et fait l'objet du document 15 C/25.

2.4 La discussion préliminaire qui a eu lieu en séance plénière les 21, 22 et 23 octobre s'est terminée par l'adoption d'une résolution renvoyant au Comité juridique et à la Commission administrative l'examen des aspects juridiques et administratifs de ce problème. Ces deux organes se sont acquittés de la tâche qui leur avait été confiée et ont déposé leurs rapports, qui font l'objet des documents 15 C/76 (Rapport du Comité juridique) et 15 C/77 (Rapport de la Commission administrative). Avant d'engager le débat, je vais inviter les représentants de ces deux organes à présenter brièvement eux-mêmes ces rapports.

2.5 Je donne d'abord la parole au président de la Commission administrative, M. Kirpal.

3.1 Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission:

Mr. President, I have the honour to present the special report of the Administrative Commission on the composition of the Executive Board document 15 C/77.

3.2 In accordance with paragraph 4 of the resolution concerning the composition of the Executive Board adopted by the General Conference at its fourteenth plenary meeting on 23 October 1968, the Administrative Commission examined and has reported in this document on the administrative and financial aspects of the draft resolution recommended by the Executive Board and contained in document 15 C/24, Annex V.

3.3 When it was examining this matter, the Commission was aware of the proposals of the Governments of Japan, Peru, Malaysia, Ceylon and India, but concluded that they had no identifiable administrative or financial implications.

3.4 The Commission's general conclusion was that the only recommendation in the Executive Board's draft resolution having clearly identifiable financial or administrative implications was the one under which the membership of the Board would be increased from 30 to 34. It was noted that the cost of this increase was estimated at \$38,000 for two years, as is specified in document 15 C/5 Add. and Corr. 2, Annex II, paragraphs 10 and 12, and that this figure has been included in the provisional budget ceiling for 1969-1970 adopted by the General Conference.

3.5 There was a discussion, Mr. President, on this matter. Some members felt that some administrative or financial problems might arise which were not now readily apparent. For example, the system of voting by electoral groups might take more time of the General Conference, and the change in the duration of the term of office of Board Members, while having no financial implications, might influence the manner in which the Board carried out its work. The Commission recognized that such problems could arise but that it was difficult to forecast their exact effect.

3.6 A number of questions were asked and answered by the Secretariat and after hearing replies by the representative of the Director-General to questions of members, the Commission decided that the following information regarding the proposed increase in the number of members of the Executive Board from 30 to 34 should be included in its special report.

3.7 (a) The Commission noted the basis on which the sum of \$38,000 was calculated as the cost of increasing the Board membership, and that the estimate did not cover any increase in the membership of subsidiary organs of the Board. The latter question was not mentioned in the draft resolution of the Board, and was a subject for decision by the Board itself.

3.8 (b) Increasing the membership of the Board would entail additional work for its secretariat. The representative of the Director-General hoped, however, that at least during the next biennium, this additional work could be absorbed by the four permanent staff of the secretariat and that another post would not be required.

3.9 In conclusion, the Commission was satisfied that the sum of \$38,000 was an appropriate estimate of the cost of increasing the membership of the Executive Board.

4.1 Le PRÉSIDENT.

Je remercie le Président de la Commission administrative. Je tiens à préciser qu'il s'agit là d'un avis destiné à éclairer la Conférence générale en vue de l'examen des aspects administratifs et financiers de la question qui lui est soumise. La Conférence n'a donc pas à adopter ce rapport : il lui suffira d'en prendre note.

4.2 Je donne maintenant la parole à M. Eek, président du Comité juridique.

5.1 Mr. EEK (Sweden), Chairman of the Legal Committee:

Mr. President, distinguished delegates, I have the honour to present to the General Conference the report of the Legal Committee on item 29 of the Agenda, composition of the Executive Board. The report as a whole, contained in document 15 C/76 and Corr., was adopted unanimously by the Committee on 30 October.

5.2 Mr. President, when the General Conference on 23 October referred to the Legal Committee the "purely legal aspects" of the draft resolution recommended by the Executive Board, together with the proposals of the Governments of Japan, Peru, Malaysia and Ceylon, it did so without defining those aspects. In these circumstances, the Committee took as a basis for its work a note containing suggestions with regard to the list of legal questions with which the Committee might have to deal and the order in which they should be discussed.

5.3 The first task of the Committee dealing with the amendments to the Constitution, recommended by the Executive Board and reproduced in operative paragraph 2 of the draft resolution recommended by the Board, was to take note of the fact that these amendments had been communicated to the Member States within the time limit prescribed by the Constitution. I refer to paragraph 5 of the Report of the Legal Committee, document 15 C/76. The Committee was therefore of the opinion that the General Conference could, if it so decided, adopt those amendments. Further, the Committee took the view that the proposed amendment relating to the increase in the number of the Board's members called for no particular comment of a legal nature.

5.4 The Committee then examined the recommendations of the Board concerning the establishment, on a provisional basis for the fifteenth and sixteenth sessions of the General Conference, of a system of electoral groups of Member States. Here I refer to paragraphs 6-12 inclusive of the Committee's report. In this connexion, the Committee considered the question whether the introduction of the system as defined in document 15 C/24 would require an amendment to the Constitution, taking into account the fact that the Board's proposal was of a provisional and experimental nature. This question relates to the draft amendments to the Constitution proposed by Japan and Peru in document 15 C/25.

5.5 At the conclusion of the Committee's discussion, it was decided that, in order to submit an opinion on this question to the General Conference, the Committee should, in accordance with Rule 33, paragraph 2 of the Rules of Procedure, take its decision by a two-thirds majority of members present and voting. As explained in paragraphs 10 and 11 of the Committee's report, two subsequent votes were taken, one on the proposal that an amendment to the Constitution was needed, the other on the proposal that an amendment was not needed. A two-thirds majority was not attained on either of these two proposals. Thus, neither was adopted and, therefore, Mr. President, the Committee is not in a position to give the General Conference an opinion on this question.

5.6 However, the Committee has examined, from a technical point of view, the draft amendment to the Constitution proposed by Japan and Peru in document 15 C/25. I refer to paragraphs 13-18 inclusive in the Committee's report. The Committee noted that the text of these draft amendments had been communicated to the Member States in due time.

5.7 The Committee thought that it should also give the General Conference a legal opinion on the following question: "Do the amendments proposed by Japan and Peru, if adopted by the General Conference, require subsequent acceptance on the part of two-thirds of the Member States before they come into force, as involving new obligations for the Member States, pursuant to Article XIII of the Constitution?"

5.8 At the conclusion of its debate on this question, the Committee, by 15 votes to five, decided in the negative. Since the two-thirds majority of members present and voting required by Rule 33, paragraph 2 of the Rules of Procedure, was attained, the Committee wishes to inform the General Conference that, in its opinion, subsequent acceptance is not legally required.

5.9 I now turn briefly to the proposals submitted by Malaysia and Ceylon. I refer to paragraphs 19-26 inclusive. Both were discussed in the Committee and the representatives of Malaysia and Ceylon took part. However, the representative of Malaysia informed the Committee that document 15 C/DR.165 was to be regarded as a communication expressing his delegation's point of view and not as a draft amendment to the Board's proposals requiring a vote by the General Conference.

5.10 The representative of Ceylon stated that in the light of the discussion in the Legal Committee he had decided to withdraw his proposal. In these circumstances, the Committee did not need to deal further with the two proposals mentioned.

5.11 The Committee then turned its attention to a formal examination of operative paragraphs 2, 3 and 4 of the Executive Board's draft resolution and as a result it suggested some minor changes of phrasing, referred to in paragraph 27 of the report.

5.12 During the examination of these texts, it was made clear that there was no prescribed time-limit for the presentation of draft amendments concerning the proposals by the Executive Board which do not require an amendment to the Constitution and that, consequently, any such drafts could be presented up to the closure of the debate in the plenary meeting on the items on the agenda.

5.13 Paragraphs 29-32 inclusive of the Committee's report deal with operative paragraph 4 of the draft resolution proposed by the Executive Board, bearing on the suspension of certain provisions of the Rules of Procedure and of the Rules for the Conduct of Elections by Secret Ballot. In considering which provisions should be suspended, the Committee, by 16 votes to one, with three abstentions, supported a proposal that both a list of the rules affected by the special provisions contained in Annex VI of document 15 C/24, and an additional clause of a general nature should be included in the text of operative paragraph 4 of the Board's proposal. This decision is incorporated in the text of paragraph 4 as it appears in Annex I to the Committee's report. It should be noted that only those provisions incompatible with the special provisions proposed would be suspended.

5.14 During the discussion of this question, it was pointed out that there was nothing in the Constitution or in the Rules of Procedure to prevent the General Conference at this session from taking a decision in this matter which would apply also at its sixteenth session, it being understood that the General Conference, at its sixteenth session, would be in a position to examine the question and, if it deemed fit, take other decisions.

5.15 The special provisions governing the procedure for the election of members of the Executive Board in Annex VI of document 15 C/24 were then examined by the Committee which, however, reached no decisions. As regards the discussion in the Committee, I beg to refer to paragraphs 33-39 inclusive of the Committee's report which include some mainly minor changes in the wording of the proposals.

5.16 Paragraphs 40-50 inclusive of the Committee's report deal with the question of whether the General Conference, by voting separately on parts of a proposal, could arrive at a constitutional text which was different both from the status quo and from the proposals submitted within the required time limit.

5.17 References were made during the debate to Rule 85 of the Rules of Procedure entitled "Separate vote", and also to the provisions for the amendment to the Constitution in Article XIII, paragraph 1 of the Constitution and in Rules 103 and 104 of the Rules of Procedure of the General Conference.

5.18 After a lengthy debate on the question just referred to, the Committee decided to put to the vote a text suggested by the representative of France. The text, which is included in paragraph 47 of the Committee's report, reads as follows: "(1) Rule 85 is in force and any delegate can therefore request a separate vote on parts of a proposal; (2) There are no legal grounds for opposing such a request provided that the procedure for the amendment of the Constitution is not involved; (3) However, Rule 85 cannot override the specific provisions of Rules 103 to 106 and if a separate vote were to lead to the introduction, in the draft amendments referred to in Rule 103 of a substantive change which had not been communicated to Member States in advance, that change would be at variance with the provisions of Rule 104; (4) The only occasion when this does not apply to a separate vote is when such a vote merely results in introducing into the text under discussion an amendment of form within the meaning of Rule 105 and Rule 106".

5.19 The voting on this proposal is recorded in paragraph 49 of the Committee's report. The text as a whole was approved by 17 votes in favour, none against, and three abstentions, the two-thirds majority being secured. It therefore constitutes an opinion of the Legal Committee.

5.20 Lastly, the Committee decided that it ought to tender advice to the General Conference regarding the majority needed in plenary session for the adoption of the proposals submitted to the Conference both item by item and as a whole. Here I refer to paragraphs 51-62 inclusive of the Committee's report. This advice corresponds to the procedure proposed by the President in document 15 C/INF.9. I just have one point to make here: the Legal Committee did not express an opinion regarding the majority which would be required for the adoption of sub-paragraph (c) of the Board's proposals. Here I refer distinguished delegates to paragraph 56 of the Committee's report.

6.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le Président du Comité juridique. Je constate que le rapport de ce comité ne comporte pas de propositions soumises à la Conférence générale, mais présente, comme celui de la Commission administrative, une série d'avis et de conseils destinés à guider la Conférence au cours de ses débats et en ce qui concerne la procédure à suivre. Il n'a donc pas à être formellement adopté en séance plénière : la Conférence générale devra simplement en prendre note.

6.2 En vue d'éclairer le débat qui va s'engager, je crois utile de préciser, d'ores et déjà, quels sont les textes sur lesquels la Conférence générale doit, en définitive, se prononcer. Il s'agit des textes suivants :

(1) deux projets d'amendements à l'article V, paragraphe 2, de l'Acte constitutif, présentés respectivement par le Japon et le Pérou. Ces deux projets sont, en réalité, identiques en tous points et ont été rassemblés dans le document 15 C/25. Ils pourront faire l'objet d'un seul et même vote. Je signale cependant que les versions russe et française ont été légèrement amendées, dans leur forme, par le Comité juridique et c'est sous cette forme amendée que ces projets seront mis aux voix.

(2) le projet de résolution soumis par le Conseil exécutif, qui est présenté, comme je l'ai dit au début de cette séance, en exécution de la résolution 7 adoptée par la Conférence générale à sa quatorzième session - résolution par laquelle la Conférence demandait au Conseil exécutif d'étudier le problème de la composition du Conseil. Ce projet de résolution, qui est contenu dans le document 15 C/24, annexe V, comporte, dans sa section 2, des propositions d'amendements à l'Acte constitutif. Il comporte également certaines propositions visant le Règlement intérieur de la Conférence générale et le Règlement sur les élections au scrutin secret, ainsi qu'un classement des Etats membres en cinq groupes électoraux, en vue de l'élection des membres du Conseil exécutif. Ce classement devra d'ailleurs être révisé pour tenir compte de l'admission de trois nouveaux Etats membres à l'Organisation.

Les seuls projets d'amendements à l'Acte constitutif sur lesquels la Conférence générale peut se prononcer sont donc, d'une part, ceux qui sont présentés par le Japon et le Pérou, d'autre part, les propositions soumises par le Conseil exécutif. Selon les dispositions du Règlement intérieur rappelées dans l'avis du Comité juridique, aucun amendement de fond à ces amendements n'est plus recevable et ne pourra être examiné. Quant aux propositions qui avaient été présentées tant par la Malaisie que par Ceylan, elles ont été retirées par leurs auteurs.

(3) une troisième proposition est présentée par l'Inde, le Japon et le Népal. Elle fait l'objet du document 15 C/DR/PLEN/5 Rev. Elle n'affecte en rien l'Acte constitutif ou les règlements et tend simplement à inviter le Conseil exécutif à étudier les résultats du système des groupes électoraux et la question de la durée du mandat des membres du Conseil, et à faire rapport à la Conférence générale à une prochaine session. Elle sera mise aux voix séparément, après le vote des autres textes.

6.3 Avant que ne s'engage le débat, je crois utile d'annoncer que le Bureau de la Conférence a accepté le principe de la mise aux voix d'une question préalable, après la clôture de ce débat.

6.4 En effet, comme le Président du Comité juridique l'a indiqué, ce comité s'est posé la question de savoir si l'adoption d'un amendement à l'Acte constitutif est une condition nécessaire à l'établissement du système des groupes électoraux proposé par le Conseil. Bien qu'une majorité des membres du Comité juridique se soit prononcée par la négative, cette majorité n'est pas la majorité qualifiée, c'est-à-dire la majorité des deux tiers qui était requise par le Règlement pour que le comité donne valablement un avis. A défaut d'un avis du Comité juridique sur cette question, il est donc normal que j'invite la Conférence générale à se prononcer elle-même. La décision de la Conférence générale sur ce point n'exigera que la majorité simple.

6.5 Je me résume : à l'issue du débat, la Conférence générale sera appelée à voter sur une question préalable, la question de savoir si un amendement à l'Acte constitutif est une condition nécessaire à l'établissement du système des groupes électoraux proposé par le Conseil exécutif. En cas de réponse négative à cette question préalable - c'est-à-dire si la Conférence estime qu'un amendement à l'Acte constitutif n'est pas nécessaire - je demanderai aux délégués du Japon et du Pérou s'ils maintiennent leurs projets d'amendements ou s'ils les retirent. Si ces projets sont retirés, nous passerons au vote sur les propositions du Conseil exécutif.

6.6 En cas de réponse affirmative à la question préalable, je mettrai aux voix les projets d'amendements présentés par le Japon et le Pérou et si ces amendements sont adoptés, je mettrai aux voix les propositions du Conseil exécutif. Si, par contre, ces projets d'amendements sont rejetés, il ne pourra être procédé au vote sur les propositions du Conseil exécutif relatives à l'introduction du système des groupes électoraux. Seules seraient alors mises aux voix, dans cette hypothèse, les propositions du Conseil exécutif concernant le nombre des membres du Conseil et la durée de leur mandat, c'est-à-dire les sections 1 (a) et (b), 2 et 3 du dispositif du projet de résolution figurant à l'annexe V du document 15 C/24, à l'exclusion des sections 1 (c) et 4.

6.7 Je vous rappellerai, enfin, Mesdames, Messieurs, qu'il vous a été distribué ce matin le document 15 C/INF/9, qui indique la procédure qui va être suivie pour mettre aux voix les différentes propositions qui vous sont soumises, notamment le projet de résolution présenté par le Conseil exécutif.

6.8 Cela dit, la discussion est ouverte et je donne la parole à S. Exc. M. Suyama, chef de la délégation du Japon.

7.1 M. SUYAMA (Japon).

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, je vous remercie très sincèrement d'avoir accepté que, conformément à la recommandation du Bureau de la Conférence générale touchant la procédure à adopter, nous commençons par nous prononcer sur la question juridique suivante : un amendement à l'Acte constitutif est-il ou non nécessaire pour que puisse être adopté le système de groupes électoraux défini dans le document 15 C/24 ?

7.2 Comme son Président vient de nous en informer, le Comité juridique a jugé ne pas être en mesure de donner à la Conférence générale un avis sur ce point, sept de ses membres ayant estimé que ladite nécessité existait et treize autres qu'elle n'existait pas. Comme vous vous en souvenez certainement, Monsieur le Président, j'ai déclaré lors du débat préliminaire, que le Japon serait prêt à retirer la proposition qui se trouve reproduite à l'annexe II du document 15 C/25 si la Conférence générale jugeait possible d'établir le système de groupes électoraux sans modifier l'Acte constitutif. D'autre part, l'éminent délégué du Pérou, M. Wagner de Reyna, qui préside en ce moment même l'une des sous-commissions de la Commission du programme, m'a chargé de vous faire savoir que le Pérou

prendrait une position identique en ce qui concerne la proposition qu'il a présentée et qui figure à l'annexe I du document 15 C/25.

7.3 Vous pouvez donc, Monsieur le Président, considérer qu'il y a identité non seulement entre les textes des deux amendements à l'Acte constitutif présentés respectivement par les gouvernements du Japon et du Pérou, mais aussi entre les positions que les délégations de ces deux pays ont décidé d'adopter. Je tiens à répéter, Monsieur le Président, que le Gouvernement du Japon n'est nullement convaincu qu'un amendement à l'Acte constitutif soit nécessaire pour introduire le système de groupes électoraux : s'il a jugé approprié de présenter un tel amendement, c'est simplement parce qu'il a pensé que cela pourrait faciliter l'établissement dudit système, même si celui-ci ne devait être institué qu'à titre provisoire et expérimental.

7.4 La délégation japonaise apprécie vivement tout ce qui est dit au paragraphe 9 du document 15 C/76. Les vues qui y sont exposées sont parfaitement valables et je tiens à ce propos à féliciter le Comité juridique de son excellent travail. A mon avis, Monsieur le Président, l'article V, paragraphe 2, de l'Acte constitutif imposé aux Etats membres une série d'obligations très diverses. Si l'on examine de près le texte de cet article, on constate qu'il préconise tout d'abord un effort visant à faire figurer au sein du Conseil exécutif "des personnalités compétentes dans le domaine des arts, des lettres, des sciences, de l'éducation et de la diffusion de la pensée et ayant l'expérience et la compétence nécessaires pour remplir les fonctions administratives et exécutives qui incombent au Conseil". A qui l'obligation de faire cet effort incombe-t-elle ? Il est impossible à la Conférence de faire figurer des personnalités de ce type au sein du Conseil sans que les Etats membres aient d'abord présenté les candidatures de telles personnalités. En d'autres termes, il appartient d'abord aux Etats membres de faire l'effort nécessaire pour choisir parmi leurs délégués, en vue de présenter leurs candidatures, des personnalités répondant à la définition qui vient d'être donnée ; et il appartient ensuite à leurs délégués, réunis en cette assemblée qu'est la Conférence générale de faire l'effort nécessaire pour assurer l'élection de telles personnalités.

7.5 Telle est la première obligation imposée aux Etats membres et cette obligation, nous le constatons, exige d'eux un effort. L'article V, paragraphe 2, impose ensuite à la Conférence générale une obligation d'une autre nature, puisqu'il précise que la Conférence générale "tiendra compte également de la diversité des cultures et d'une représentation géographique équitable". Ici, il ne s'agit plus, Monsieur le Président, d'un effort à faire, mais d'une obligation catégorique, la Conférence étant tenue de prendre en considération la diversité des cultures et d'assurer une représentation géographique équitable. Dans ces conditions, il est normal de considérer que l'Acte constitutif confère implicitement à la Conférence générale le droit d'établir une procédure grâce à laquelle cette obligation pourra être remplie. Il serait en effet impensable que l'Acte constitutif imposât une obligation à la Conférence générale et la privât des moyens de remplir cette obligation. Telle est, à mon avis, l'interprétation à donner, en l'occurrence, à l'Acte constitutif.

7.6 La délégation japonaise considère que le système des groupes électoraux offrirait un moyen efficace et réaliste d'assurer l'exécution de cette obligation ; et j'en arrive ainsi à la conclusion qu'il n'est pas nécessaire de modifier l'Acte constitutif pour introduire le système de groupes électoraux défini dans le document 15 C/24.

7.7 Monsieur le Président, je voudrais maintenant aborder une question très importante et je voudrais poser une question précise au Sous-Directeur général pour les normes internationales et les affaires juridiques. Pour cela, il me faut d'abord fournir quelques indications sur les positions qu'ont décidé de prendre les Etats membres d'Asie. Ces Etats sont, sauf erreur de ma part, unanimement d'accord sur deux points. Premièrement, ils sont unanimement favorables à la recommandation du Conseil exécutif selon laquelle la Conférence générale devrait, comme il est indiqué au paragraphe 1 (c) du projet de résolution proposé à son approbation dans le document 15 C/24, annexe V, décider d'établir, à titre provisoire et expérimental pour les quinzième et seizième sessions un système de groupes

électorales entre lesquels sont répartis les Etats membres qui régira uniquement les élections du Conseil exécutif". Je viens de parler du paragraphe 1 (c) mais, à partir de maintenant, je me conformerai à la terminologie adoptée dans le document 15 C/INF/9 et emploierai toujours le mot "section" de préférence au mot "paragraphe".

7.8 Deuxièmement, les Etats membres d'Asie sont également unanimement d'accord pour augmenter le nombre des membres du Conseil exécutif et le porter à 34. En revanche, il y a, Monsieur le Président, un troisième point sur lequel la convergence de vues n'est pas réalisée; je veux parler de la durée du mandat des membres du Conseil exécutif. Certaines délégations estiment qu'il faudrait porter cette durée à six ans, tandis que d'autres délégations souhaiteraient que l'on s'en tînt au statu quo, c'est-à-dire à un mandat de quatre ans. A cet égard, je suis reconnaissant à Monsieur le Président, ainsi qu'au Bureau de la Conférence générale, d'avoir recommandé que le vote sur la résolution présentée par le Conseil exécutif se fasse par division; chaque délégation pourra ainsi, lors du vote sur la section 2, faire connaître nettement sa position en ce qui concerne la durée du mandat des membres du Conseil exécutif.

7.9 Il importe cependant que toutes les délégations se rendent bien compte des conséquences qu'auront les votes successifs auxquels il va être procédé si, comme je le pense, la "division" est effectivement demandée.

7.10 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je me permets d'attirer votre attention sur le document 15 C/24, annexe V, où figure la résolution que le Conseil exécutif recommande à la Conférence d'adopter et je vous prie de bien vouloir vous reporter à la section 2 de cette résolution (page 11 du document 15 C/24).

7.11 La Conférence générale sera d'abord appelée à voter sur la section 2 (a) et sur la seconde partie de la section 2 (c) qui, si elle est adoptée, pourrait devenir le paragraphe 14 de l'article V de l'Acte constitutif. Pour ma part, je souhaite que ces deux sections soient approuvées à l'unanimité. La Conférence devra ensuite voter sur la section 2 (b) - où il est prévu que les membres du Conseil exécutif seront désormais élus pour six ans et ne seront pas immédiatement rééligibles - et sur la première partie de la section 2 (c) où il est question de la disposition transitoire (alinéa 13) qui serait applicable, en matière de rééligibilité, aux membres actuels du Conseil.

7.12 Monsieur le Président, si le résultat de ce dernier vote était négatif, il y aurait un problème juridique à résoudre en ce qui concerne les élections au Conseil exécutif lors de la seizième session de la Conférence générale. Je précise bien que ce n'est pas maintenant, mais lors de la seizième session de la Conférence générale que ce problème se poserait. Je me place, je le précise encore, dans l'hypothèse où la section 2 (b) et la première partie (alinéa 13) de la section 2 (c) seraient rejetées, alors que la section 2 (a) et la deuxième partie (alinéa 14) de la section 2 (c) auraient été adoptées.

7.13 Je ne trouve en effet dans le rapport du Comité juridique aucune indication claire sur ce qui se passerait dans cette éventualité, bien que la question me paraisse - d'après le paragraphe 48 de ce rapport - avoir été évoquée.

7.14 Je me permettrai donc d'exposer mes propres vues sur ce point et de vous demander, Monsieur le Président, d'inviter le Sous-Directeur général pour les normes internationales et les affaires juridiques à nous faire savoir si son avis coïncide avec le mien.

7.15 Dans l'hypothèse que je viens de mentionner, le paragraphe 3 de l'article V de l'Acte constitutif demeurerait en vigueur, cependant que le paragraphe 13 de ce même article serait remplacé par le texte qui figure à l'alinéa 14 de la section 2 du projet de résolution qui se trouve à l'annexe V du document 15 C/24.

7.16 La Conférence générale devrait donc, à sa présente session, procéder à l'élection de 19 membres du Conseil exécutif, qui se trouverait ainsi composé de 34 membres. Cela ne

poserait en soi aucun problème. Mais il convient de remarquer que la dernière phrase du paragraphe 3 de l'article V de l'Acte constitutif demeurerait en vigueur. Or, cette phrase stipule que "le Conseil est renouvelable par moitié tous les deux ans" - disposition qui se révélerait inapplicable lors de la seizième session de la Conférence générale. En effet, les 15 membres élus à la quatorzième session arriveront alors au terme de leur mandat, tandis que le mandat des 19 membres que l'on va vraisemblablement avoir à élire à la présente session ne sera pas terminé. On se trouverait donc en présence d'une difficulté pour l'élimination de laquelle rien ne peut être fait au cours de la présente session, attendu qu'aucun texte de modification au projet d'amendement en cause n'a été communiqué aux Etats membres, trois mois au moins à l'avance, comme il est prévu à l'article 104 du Règlement intérieur. Il serait, en revanche, possible de se débarrasser de cette difficulté à la seizième session de la Conférence générale si un nouveau projet d'amendement à l'Acte constitutif était communiqué aux Etats membres six mois au moins avant l'ouverture de cette seizième session.

7.17 Je regrette, Monsieur le Président, d'avoir pris à la Conférence générale un temps précieux, mais je souhaiterais vraiment connaître sur ce point l'avis du Sous-Directeur général pour les normes internationales et les affaires juridiques.

7.18 J'en viens maintenant au troisième point que je voulais aborder. Il s'agit pour moi de présenter le document 15 C/DR/PLEN/5 Rev. En ce qui concerne le paragraphe I, son contenu est le même que celui du projet de résolution 15 C/184 qui avait été présenté par les délégations de l'Inde et du Japon, les différences ne portant que sur la forme.

7.19 En ce qui concerne le paragraphe II du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/5 Rev., que j'ai l'honneur de présenter au nom des délégations de l'Inde, du Japon et du Népal, il permettrait, à mon avis, de faire face à des éventualités diverses. Je n'ai pas eu le temps de me consulter ce matin avec mes collègues. Je prends donc sous ma seule responsabilité les remarques que je vais maintenant formuler. La rédaction de ce paragraphe II a été motivée par les raisons exposées en bas de page dans la note n° 3 ; cependant, à mon avis personnel, ce paragraphe conserverait son utilité même si la Conférence générale n'acceptait pas que la durée du mandat des membres du Conseil soit portée à six ans. J'ai déjà parlé de la nécessité dans laquelle on se trouverait de modifier l'Acte constitutif si la durée du mandat était maintenue à quatre ans et le nombre des membres du Conseil porté à 34. Dans une pareille éventualité, ce paragraphe pourrait, à supposer qu'il ait été adopté par la Conférence générale, jouer un rôle utile, car la disposition contenue dans la dernière phrase du paragraphe 3 de l'article V de l'Acte constitutif pourrait être considérée comme faisant partie des dispositions relatives à la durée du mandat des membres du Conseil. Je demande donc à la Conférence générale d'examiner avec bienveillance ce document 15 C/DR/PLEN/5 Rev.

7.20 Avant de terminer, je souhaite, Monsieur le Président, me réserver la possibilité de reprendre ultérieurement la parole, notamment pour indiquer sur quels points nous voudrions que le vote se fasse par appel nominal.

8.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie S. Exc. M. Suyama.

8.2 Avant de donner la parole aux autres orateurs inscrits, je crois devoir inviter le Sous-directeur général pour les normes internationales et les affaires juridiques à répondre à la question posée par M. Suyama.

9.1 M. SABA (sous-directeur général). -

Monsieur le Président, je veux tout d'abord rendre hommage à l'esprit juridique et à la précision de la pensée de M. l'ambassadeur Suyama. Il a posé une question concernant la contradiction, plus apparente que réelle, qui existerait entre le paragraphe 3 de l'article V de l'Acte constitutif, - si cet article demeurait sous sa forme actuelle par suite du rejet éventuel par la Conférence générale de certaines des propositions contenues dans le

projet d'amendement présenté par le Conseil exécutif - et le paragraphe 14 qui figure sous le titre "Dispositions transitoires" dans ces mêmes propositions (document 15 C/24, annexe III). Le paragraphe 3 de l'article V de l'Acte constitutif prévoit en effet c'est la règle générale - le renouvellement du Conseil par moitié tous les deux ans, tandis que le paragraphe 14 qui est proposé indique que le nombre de membres à élire peut varier à chaque session de la Conférence générale. Je répondrai à M. l'ambassadeur Suyama que toute disposition qui a un caractère transitoire est en même temps, par elle-même, une exception temporaire qui est apportée à une règle générale. La disposition transitoire a toujours pour objet d'établir un régime provisoire, qui doit se terminer à une période déterminée. En réalité, la contradiction qui existerait - nous sommes uniquement dans le domaine des hypothèses - entre le paragraphe 3 de l'article V de l'Acte constitutif, c'est-à-dire entre le régime du renouvellement par moitié du Conseil exécutif tous les deux ans, et le fait qu'il ne serait plus possible, en raison de l'augmentation des membres de cet organe, d'obtenir un moitié exacte tous les ans, cette contradiction pourrait être corrigée à un certain moment; elle ne crée pas pour l'instant de difficultés d'ordre juridique pressantes.

9.2 En effet, la disposition contenue au paragraphe 14, à laquelle M. Suyama s'est référé et qui, dans l'hypothèse qu'il a posée, serait acceptée par la Conférence générale, stipule ce qui suit : "A la quinzième session de la Conférence générale, il sera procédé dans les conditions prévues au présent article, à l'élection de 19 membres; par la suite, il sera procédé, lors de chaque session ordinaire de la Conférence générale, à l'élection du nombre de membres requis pour pourvoir les sièges qui deviendront vacants à la fin de la session". C'est dire que cette disposition transitoire a prévu qu'il ne serait pas possible d'observer la règle du renouvellement par moitié du Conseil exécutif. Cependant, si la règle du renouvellement par moitié ne pouvait plus être observée dans l'avenir, il vaudrait mieux, à un certain moment, supprimer toute référence à ce renouvellement par moitié puisqu'il deviendrait une procédure qui ne pourrait plus jamais être suivie, et non pas seulement pendant la durée de la période transitoire. Il y a une toilette des textes qui devra être faite à un certain moment. Je ne pense pas qu'elle soit indispensable à la seizième session. Je rappelle que le projet d'amendement du Conseil exécutif prévoit que les mesures qui sont adoptées le sont à titre provisoire et expérimental; je rappelle également que M. l'ambassadeur Suyama lui-même a présenté une proposition relative à l'examen par le Conseil exécutif des résultats du système à la lumière de l'expérience et de propositions nouvelles qui seraient faites ultérieurement à la Conférence générale. C'est donc à ce moment - et alors que l'on aura pris une décision quant au caractère permanent ou provisoire du système, alors que l'on aura arrêté une position définitive en ce qui concerne la durée des mandats - qu'il conviendra d'opérer une toilette des textes, soit en faisant disparaître la notion de renouvellement par moitié, qui serait actuellement suspendue par la disposition transitoire, soit en corrigeant cette disposition transitoire en adoptant un système quelconque qui permettrait de revenir au renouvellement par moitié.

9.3 Je m'excuse de la complexité même de ce que je viens de dire, mais je répète qu'il n'y a pas actuellement de difficulté essentielle d'ordre juridique. Il s'agira plus tard, si l'hypothèse à laquelle s'est référé l'ambassadeur Suyama se vérifie, d'opérer une toilette des textes - ces textes devant être appelés à être définitifs. Pour l'instant, il n'y aurait pas de difficulté, puisque les dispositions transitoires ont pour caractère et pour objet d'apporter une exception provisoire aux règles énoncées dans d'autres dispositions de l'Acte constitutif.

10.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Sous-Directeur général pour les normes internationales et les affaires juridiques. Je pense que sa réponse donne satisfaction au chef de la délégation du Japon. En tous cas, je crois que, même si celui-ci n'était pas satisfait dans l'immédiat, il s'est assuré, dans le texte du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/5 Rev. qui est signé par le Japon, une clause de sauvegarde qui permettrait de remédier à toute possibilité de contradiction.

10.2 Avant de donner la parole au prochain orateur inscrit, je demanderai aux honorables délégués d'observer la même courtoisie et la même discipline dont ils ont fait preuve lors du débat de politique générale en évitant de trop longues interventions. De nombreux orateurs sont déjà inscrits et je rappelle que trois séances seulement sont prévues pour le présent débat.

10.3 Je donne la parole à S. Exc. M. De Silva, chef de la délégation de Ceylan.

11.1 Mr. DE SILVA (Ceylon):

Mr. President, your excellencies, ladies and gentlemen, on behalf of the delegation of Ceylon, I wish to pay high tribute to the Chairman and the members of the Legal Committee for their draft second report contained in document 15 C/LEG/2 and we appreciate the manner in which they have discharged their duty in a very difficult situation.

11.2 The Conference is now considering the resolution contained in Annex I of document 15 C/LEG/2 regarding changes in the composition of the Executive Board. These changes have been proposed by H. E. Mr. Suyama of Japan and Dr. Kirpal of India, distinguished men representing two great nations of Asia. Let us examine the reasons which have led to the present review of this situation. The fourteenth session of the General Conference considered that the composition of the Executive Board should be reviewed by the Executive Board so as to ensure an equitable, balanced representation of the various cultures and geographical regions, bearing in mind that members elected to the Board should also be persons with experience and competence in the fields proper to Unesco, in accordance with the spirit and letter of Article V.A.2 of the Constitution.

11.3 Resolution 14 C/7, paragraph VIII, 25, reads in part, "bearing in mind, further, that half the number of Member States have never been elected to membership of the Executive Board", the Executive Board was charged to consider this situation and the present proposals are the work of the two distinguished representatives from Asia. It is a source of satisfaction that the number of States in Unesco has increased over the past few years: three have been added since this Conference opened and the figure now stands at 125.

11.4 Let us consider the various measures specified in the resolution, which has been recommended by the Executive Board and which has been so ably advocated here by Mr. Suyama. As leader of the Ceylon delegation, I know that the Executive Board's decision to increase the number of the Executive Board from 30 to 34 and to introduce a regional grouping for the purpose of elections has the full support of the 19 Asian States and Mr. Suyama must also know this because on Saturday night those nations met and unanimously voted in favour. I am also confident that most of the developing States in Africa and the Arab States will welcome those proposals.

11.5 We are grateful to the Executive Board for proposing these measures, but the proposal to extend the term of office from four years to six years contained in paragraph 1 (b) of the draft resolution contained in Annex I of 15 C/LEG/2 is unacceptable to the Ceylon delegation and I am glad to say unacceptable to the majority of the 19 Asian States who would prefer the term of office to be four years.

11.6 Mr. Suyama, in his opening address, indicated that the Asian States had some doubt on this point. On Saturday night, the 19 Asian States met and decided by a majority that we were in favour of the four-year term. And may I say I feel it is to the credit of Dr. Kirpal and the Indian delegation that, although Dr. Kirpal is in favour of six years, they have intimated their willingness to go along with the majority.

11.7 I hope I may say that the Asian States now face this Conference united, and I appeal to the African and Arab States and other developing countries to stand united in favour of the four-year term of office. It is the view of my delegation that the extension of the term of office to six years is a retrograde step and the members of the Board seem to have overlooked the mandate given by the General Conference to devise a better method of election to

ensure a more equitable representation on the Board whereby half the membership who have so far failed to be elected will have an opportunity to be represented. The Executive Board should even have considered reducing the term of office to two years. That is one simple way of achieving what is wanted. We have asked the Executive Board to work out a scheme so that the "have-nots" will be "haves" in the foreseeable future. This cannot be done by increasing the term from four years to six years. The only solution is to reduce the term to two years. As a representative of one of the undeveloped nations, I would remind my friends from Africa, from Asia, and the Arab States, that we must fight for our rights.

11.8 Those who advocate lengthening the term of office argue that members need some time to understand the workings of the Organization. This argument does not hold water. As you are aware, Article V.A.2 of the Constitution provides that members of the Executive Board shall be persons "competent in the arts, the humanities, the sciences, education and the diffusion of ideas, and qualified by their experience and capacity to fulfil the administrative and executive duties of the Board". I do not understand how anyone can argue that men of such calibre, of such stature, would take years to understand the administration of this Organization. After all, the President of the United States, who controls the destinies of one of the two super-powers of the world, is elected for only four years. Those of us who are appointed as Ambassadors serve for only three years.

11.9 Let us try to observe the spirit of Unesco, and not create a bureaucracy of western interests in our Organization. Has the Executive Board discharged its duty in this respect to your satisfaction? This is not a legal issue, let there be no confusion. The fourteenth session of the General Conference requested the Executive Board to evolve a method of quicker rotation, but has it suggested any way of doing so?

11.10 It is our view that the Executive Board has not carried out this mandate. I would urge that we request the Executive Board to reconsider the matter and to report to the sixteenth session of the General Conference with proposals to achieve our objective, perhaps by reducing the term of office from four to two years or by introducing a system of rotation.

11.11 Regarding document 15 C/25, which has been placed before you by Japan and Peru, we of the Ceylon delegation share the view of H.E. Mr. Suyama that to introduce regional grouping does not involve any amendment to the Constitution because this concept is implicit in Article V.A.2 of the Constitution. Amendments are required only when new procedures are adopted to give effect to the very specific obligations of that Article. Mr. Suyama has explained why the introduction of the regional system does not involve an amendment and the Ceylon delegation endorses his view.

11.12 Regarding the draft resolution (15 C/DR/PLEN/5) submitted by India, Japan and Nepal, I would ask why we should wait until the sixteenth and seventeenth session of the General Conference. Let us consider that we are conducting an experiment and at the next session see what has been achieved and what are the drawbacks.

11.13 It might be contended that the regional grouping involves a curtailment of the freedom of voting of Member States in that the Member States are called upon to vote regionally. The answer of the Ceylon delegation is that regional grouping is implicit in Article V.A.2 in our Constitution, which refers to the representation of geographical areas. Therefore, although in a sense regional voting could be interpreted as an infringement on the freedom of the vote, this does not really matter since, within the framework of the Constitution, we are governed by this specific requirement. I respectfully submit that Article V.A.2 implies that there should be some form of regional grouping system, and I might add that every election involves some curtailment of freedom. In the view of the Ceylon delegation, there is no substance in the argument that any real infringement of the freedom of voting is involved.

11.14 On behalf of the Ceylon delegation, I would ask, Mr. President, that a vote be taken on the resolution before us under Rule 85 of the Rules of Procedure. For its part, the Ceylon delegation is quite satisfied with the status quo. We would rather have four years with the right to re-election than six years. Our view is that the present system is a hundred times better than the proposed six-year term. At the end of four years we can choose, and, if we wish reject, at the same time infusing new blood by sending a new representative to Unesco.

12. Le PRESIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation de Ceylan et je donne la parole à M. Sobakine, au nom de la délégation de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

13.1 В.К. СОБАКИН (Союз Советских Социалистических Республик):

Г-н Председатель, Прежде чем перейти к существу находящихся на рассмотрении Генеральной конференции проектов резолюций по вопросу о составе Исполнительного совета, советская делегация хотела бы очень кратко остановиться на вопросе о возникновении этой проблемы.

13.2 Как вы помните, в предварительной дискуссии, которая состоялась в этом зале 21 и 22 октября, некоторые из выступавших пытались доказать, что несправедливое распределение мест в Исполнительном совете якобы объясняется недостатками существующей системы выборов. Но разве существующая система выборов привела к недопредставленности азиатских, африканских и арабских стран? Совсем нет. Эта недопредставленность имеет причиной либо внутренние затруднения некоторых групп государств, либо рост членского состава нашей Организации. Разве медленная ротация государств-членов в составе Совета имеет какое-либо отношение к системе выборов в Исполнительный совет? Абсолютно никакого. Поэтому, г-н Председатель, мы считаем, что совершенно неправильно искать выход из затруднений с составом Исполнительного совета исключительно в реформе системы выборов. Любая реформа этой системы не окажет влияния на подлинные причины неадекватного представительства в Совете, в том числе и группы социалистических стран.

13.3 Рекомендованный Исполнительным советом проект резолюции содержит ряд положений, направленных на исправление действительных причин недостатков. По нашему мнению, это прежде всего предложение об увеличении количества мест в Совете на 4 места, предназначенные для азиатских, африканских и арабских государств. Совершенно очевидно, что если состав Совета не будет увеличен, то представительство указанных групп государств не может быть улучшено вне зависимости от того, будет или нет введена новая система выборов.

13.4 Полностью понимая и разделяя точку зрения азиатских, африканских и арабских государств, советская делегация будет голосовать за разделы резолюции и за поправки к Уставу, касающиеся увеличения числа членов Совета. При этом мы подчеркиваем, что будем голосовать за увеличение состава Совета без всяких оговорок.

13.5 Увеличение состава Совета несколько ускорит ротацию членов Исполнительного совета, но не настолько, чтобы можно было бы ограничиться этой мерой.

13.6 Мы только что выслушали весьма взволнованное выступление представителя делегации Цейлона, посвященное этому вопросу. Советская делегация готова поддержать разумное сокращение срока полномочий членов Исполнительного совета, что позволит большему количеству государств-членов и за более короткий срок иметь своих представителей в исполнительном органе ЮНЕСКО.

13.7 Теперь, г-н Председатель, разрешите перейти к третьей проблеме, содержащейся в проекте резолюции, представленном нам Исполнительным советом, - к введению новой системы выборов членов Исполнительного совета. По нашему мнению, эта система представляет собою излишнее и даже вредное мероприятие, чреватое серьезными последствиями.

13.8 Почему она излишня? Потому что при проявлении минимума доброй воли со стороны некоторых групп государств существующая система выборов, основанная на дженльменском соглашении, обеспечит нормальное представительство азиатских, африканских и арабских стран в Совете. Социалистические страны проявили такую добрую волю. Мы не только на словах, но и на деле показали, что не хотим конкурировать с кандидатами из развивающихся стран, не стремимся увеличить наше представительство за их счет, хотя справедливо полагаем, что представительство социалистических стран в Совете не соответствует тому вкладу, который эти страны вносят в деятельность Организации.

13.9 Если все группы стран поступили бы аналогичным образом и торжественно заявили о своей готовности голосованием поддержать кандидатов из азиатских, африканских и арабских стран, то не было бы никакой необходимости в пересмотре системы выборов в Исполнительный совет.

13.10 В чем состоит, по нашему мнению, опасность предлагаемой новой системы выборов? Прежде всего в том, что она будет способствовать введению в Совет представительств государств, избрание которых неприемлемо для подавляющего большинства членов ЮНЕСКО, а также в том, что она будет способствовать не объединению, а разъединению стран-членов нашей Организации. Для того, чтобы убедиться в этом, достаточно проанализировать предлагаемый новый механизм выборов, а не ограничиваться только теоретическими выкладками по поводу юридической значимости этих предложений.

13.11 В соответствии с новыми правилами не будет более общего списка кандидатур в Исполнительный совет, но будут существовать пять списков по группам, для каждой группы отдельный список кандидатов. В каждый из этих списков может быть внесено либо ровно столько кандидатов, сколько имеется свободных мест, либо больше кандидатов, чем имеется свободных мест.

13.12 В том случае, когда число кандидатов будет равно числу свободных мест, все представленные кандидаты должны быть обязательно избраны Генеральной конференцией, хотя среди них могут находиться кандидаты от государств, которые в силу, например, своей расистской политики абсолютно неприемлемы для подавляющего большинства членов Организации, но поддерживаются оравнительно небольшой, но сплоченной группой. Нет нужды уточнять, какие государства мы имеем в виду. Они всем известны и без особых уточнений. В этом случае Генеральная конференция будет вынуждена проводить большое количество туров голосования, но в соответствии с новой системой будет обязана, я подчеркиваю, будет обязана, выбрать представителей таких государств в Совет. Иными словами, предлагаемая система выборов создает возможность возрождения в ЮНЕСКО печально известной "машины голосования". Эта же система создает возможность создания такого положения, при котором одна группа государств будет навязывать свою волю всем остальным членам Организации, а также самой Генеральной конференции.

13.13 В том случае, когда количество кандидатов будет превышать число свободных мест, вредные последствия новой системы выборов будут не менее значительными. Ныне действующая система выборов стимулирует поиски соглашения внутри групп государств и договоренность между различными группами. Новая система не только полностью уничтожает этот стимул, но и создает благоприятные условия для провоцирования разногласий внутри групп и для обострения отношений между группами.

13.14 В случае введения новой системы, государства, представившие своих кандидатов в Исполнительный совет, должны будут искать поддержки не столько внутри групп, к которым они принадлежат, сколько вне этих групп.

13.15 Избрание того или иного кандидата будет зависеть не от того, насколько он поддерживается странами своего района, а от того, насколько политика его правительства соответствует интересам некоторых государств другой группы, которая претендует на доминирующее положение в ЮНЕСКО, если не по количеству голосов, то по реальному влиянию на ее деятельность.

13.16. Все это будет способствовать возникновению противоречий внутри групп стран-членов и использованию этих противоречий в интересах определенной группы государств. По нашему мнению, г-н Председатель, предлагаемую систему выборов вполне можно характеризовать как систему юридического неокOLONIALИЗМА.

13.17. В качестве отрицательных последствий новой системы выборов необходимо также отметить угрозу того, что при определенных условиях государства-члены могут быть лишены права голоса, на что обращается внимание в докладе Юридического комитета. Кроме того, в том же докладе указывается, что с принятием новой системы государства-члены могут оказаться в неравном положении - для избрания в Совет представителей одних государств потребуется более значительное большинство, чем для избрания представителей других стран. Это никак не согласуется с принципом суверенного равенства государств, действующим во всей системе Организации Объединенных Наций.

13.18. Можно было бы говорить о других недостатках этой системы, в частности например, о чрезвычайной ее сложности. Эту чрезвычайную сложность подчеркнуло сегодняшнее выступление представителя Японии. Я думаю, все присутствующие из этого выступления поняли, что система, которую нам предлагают, очень сложна.

13.19. Можно было бы привести еще другие примеры отрицательных и далеко идущих последствий, к которым приведет новая система выборов, но мы остановились только на главных из них, которые наиболее наглядно показывают необходимость отклонения этой части рассматриваемого проекта резолюции.

13.20. Однако советская делегация в своем отношении к рассматриваемой проблеме ставит во главу угла стремление обеспечить справедливое представительство в Совете развивающихся стран. Поэтому советская делегация, учитывая позицию стран Азии и Африки, готова согласиться с временным экспериментом в этой области, но считает необходимым еще раз подчеркнуть всю опасность этого эксперимента и необходимость принятия мер к ограничению его опасных последствий.

13.21. В силу изложенного только что, советская делегация, сохраняя все свои принципиальные возражения, готова согласиться на введение системы групп на одну, только на одну, пятнадцатую сессию Генеральной конференции.

13.22. Изменение в этом смысле предложенного проекта резолюции позволит обеспечить улучшение представительства развивающихся стран в Совете, но в то же время не оставит времени для проявления всех тех отрицательных последствий новой системы, о которых уже говорилось. Идея о том, что шестнадцатая сессия Генеральной конференции должна вновь изучить этот вопрос, уже содержалась в выступлении представителя Цейлона. И, повторяю, мы поддерживаем идею о том, чтобы действие эксперимента было ограничено только пятнадцатой сессией Генеральной конференции.

13.23. Г-н Председатель. Учитывая изложенную позицию советской делегации, прошу вас поставить на отдельное голосование следующие части обсуждаемого проекта резолюции, содержащегося в документе 15/О/24. Мы просим поставить на отдельное голосование последний (четвертый) абзац мотивировочной части (*considerant*), пункт 1 с) постановляющей части, т.е. тот пункт, который касается предлагаемой новой системы выборов в Исполнительный совет, пункт 4 постановляющей части, т.е. тот пункт, который касается решения относительно приостановки действия Правил процедуры Генеральной конференции и приложение VI к документу 15/С/24, приложение, которое содержит особое правило процедуры, применяемое к выборам в Исполнительный совет. Благодарю вас, г-н Председатель.

(13:1) Mr. SOBAKIN (Union of Soviet Socialist Republics) (Translation from the Russian):
 Mr. President: Before examining the substance of the draft resolutions that the General Conference has to consider concerning the composition of the Executive Board, the Soviet Delegation would like to dwell very briefly on the question of the origin of this problem.

(13.2) As you remember, in the preliminary discussion held here on 21 and 22 October, some speakers tried to show that the inequitable distribution of seats on the Executive Board was somehow attributable to shortcomings in the existing system of election. But is the existing system of election really responsible for the under-representation of Asian, African and Arab countries? Definitely not. This under-representation is due, on the one hand, to internal obstructionism on the part of certain groups of States, and, on the other, to the growing membership of our Organization. Does the slow rotation of Board seats among Member States really have anything to do with the system of election to the Executive Board? Nothing whatsoever. We therefore, think Mr. President, that it is quite wrong to look for a way out of the difficulties regarding the composition of the Executive Board solely by reforming the system of election. No reform of this system can have any effect on the real causes of insufficient representation on the Board, including that of the Socialist group of countries.

(13.3) The draft resolution submitted by the Executive Board contains a number of provisions aimed at correcting the real causes of these shortcomings. Most important of all, in our opinion, is its proposal to increase the number of seats on the Board by four, which seats would be reserved for the Asian, African and Arab States. It is quite obvious that if the composition of the Board is not increased, the representation of these groups of States cannot be increased, irrespective of whether a new system of election is introduced or not.

(13.4) Fully appreciating and sharing the point of view of the Asian, African and Arab States, the Soviet Delegation will vote for those sections of the draft resolution and for those amendments to the Constitution that call for an increase in the Board's membership. We hereby firmly declare that we shall vote unreservedly for an increase in the composition of the Board.

(13.5) Such an increase would, in some degree, ensure a faster rotation of seats, but not to a sufficient extent.

(13.6) We have just heard the representative of Ceylon speak most persuasively on this question. The Soviet Delegation is ready to support a reasonable reduction of the term of office of Executive Board members, which would enable a larger number of Member States to have representatives in the executive organ of Unesco in a shorter time.

(13.7) May I now turn, Mr. President, to the third problem with which the draft resolution submitted by the Executive Board is concerned, namely the introduction of a new system of electing members to the Executive Board. In our opinion, this system is unnecessary - even harmful - and fraught with serious consequences.

(13.8) Why unnecessary? Because with a minimum of goodwill on the part of certain groups of States the present system of election, based on a gentlemen's agreement, ensures fair representation on the Board for the Asian, African and Arab countries. The Socialist countries have shown such goodwill. Not only in word, but in deed, we have shown that we do not wish to compete with candidates put up by the developing countries and that we do not seek to increase our representation at their expense, although we rightly consider that the representation of the Socialist countries on the Board is not commensurate with the contribution that these countries make to the Organization's activities.

(13.9) If all the groups of countries were to do the same and solemnly declare their readiness, in the form of a vote, to support the candidates of Asian, African and Arab countries, there would be no need at all to review the system of election to the Executive Board.

(13.10) Wherein, then, in our opinion, lies the danger of the proposed new system of election? Primarily, in the fact that it will facilitate the entry to the Board of representatives of States whose election is unacceptable to the vast majority of Unesco Member States, and in the fact that it will foster not unity, but rather disunity among our Organization's member countries. To realize this, it is sufficient to analyse the new system of election that is proposed, looking beyond the purely theoretical considerations regarding the legal significance of these proposals.

(13.11) According to the new rules, there would no longer be a single list of candidates to the Executive Board, but five group lists, with a separate list of candidates for each group. Each list could contain either the same number of candidates as there were seats to be filled, or more candidates than seats to be filled.

(13.12) If the number of candidates were the same as the number of seats to be filled, all the candidates put forward would have to be elected by the General Conference, even though they might include candidates of States which, because of their racialist policy for example, were absolutely

unacceptable to the vast majority of the Organization's Member States, but which had the support of a comparatively small, though united, group. There is no need to say which States we have in mind, as they are well known to everyone and do not need to be identified. In this case, the General Conference would be forced to carry out a large number of ballots, but under the new system it would be compelled - and I mean compelled - to elect the representatives of such States to the Board. In other words, the proposed system of election would open the door to the revival in Unesco of the notorious "voting machine". This system invites the emergence of a situation in which one group of States could impose its will on all the other members of the Organization, even on the General Conference itself.

(13.13) If the number of candidates exceeds the number of seats to be filled, the harmful consequences of the new system of election will not be diminished. The system of election we have at present encourages efforts to reach agreement within groups of States and between different groups. The new system not only completely does away with this stimulus, but also creates favourable conditions for the breeding of dissension within groups and for the worsening of relations between them.

(13.14) If the new system were introduced, States putting forward their own candidates for the Executive Board would have to seek support not so much within the groups to which they belong, but rather outside these groups.

(13.15) The election of a particular candidate would depend not so much on the support of countries of his own region, but rather on the extent to which the policy of his government concurred with the interests of certain States in another group seeking to secure a dominant position in Unesco, not through the number of votes it commanded, but through its actual influence on the Organization's activities.

(13.16) All this would contribute to the creation of conflict among the different groups of Member States and to the exploitation of such conflicts to the advantage of a particular group of States. In our opinion, Mr. President, the proposed system of election fully deserves to be called a system of legal neo-colonialism.

(13.17) Another bad consequence of the new system of election is that in certain circumstances Member States could be deprived of the right to vote, as is pointed out in the report of the Legal Committee. The same report also points out that under the new system Member States could find themselves placed in a position of inferiority, with a greater majority being required to elect the representatives of some States to the Board than to elect the representatives of other States. This is quite incompatible with the principle of the sovereign equality of States, which applies throughout the United Nations system.

(13.18) Something could also be said about other drawbacks of the proposed system, especially about its exceptional complexity, to which the representative of Japan has drawn attention today. I think that it was clear to all those present, after what he had said, that the proposed system is extremely complex.

(13.19) We could also give other examples of the negative and far-reaching consequences that the new system of election would have, but we have limited ourselves to the main objections that clearly demonstrate the need to reject this part of the draft resolution under discussion.

(13.20) However, the attitude of the Soviet Delegation to the problem under consideration is primarily governed by its desire to see the developing countries adequately represented on the Board. The Soviet Delegation is therefore prepared, bearing in mind the position of the Asian and African countries, to agree to a provisional experiment in this sense, but feels it necessary to point out once again the danger of such an experiment and to stress the need for action to limit any damaging consequences that it might entail.

(13.21) On these grounds, and maintaining all its basic objections the Soviet Delegation is prepared to agree to the introduction of the group system for the fifteenth, and only the fifteenth, session of the General Conference.

(13.22) A suitable change in the proposed draft resolution will make it possible to increase the representation of the developing countries on the Board, whereas, there will not be time for all the bad consequences of the new system, of which we have already spoken, to operate. The notion that the sixteenth session of the General Conference should re-examine this question was already implicit in the speech of the representative of Ceylon. I repeat that we support the idea that the experiment should be limited solely to the fifteenth session of the General Conference.

(13, 23) Mr. President, bearing in mind the stated position of the Soviet Delegation, I would ask you to put to a separate vote the following parts of the draft resolution under consideration, contained in document 15 C/24. We ask that a separate vote be taken on the last (4th) paragraph of the preamble, on paragraph 1 (c) of the substantive part, i. e. the paragraph dealing with the proposed system of election to the Executive Board, on paragraph 4 of the substantive part, i. e. the paragraph concerning a decision to suspend the Rules of Procedure of the General Conference, and on Annex VI to document 15 C/24, containing a special rule of procedure applicable to elections to the Executive Board. Thank you, Mr. President.

14. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie M. Sobakine et je donne la parole à M. Fernand-Laurent, au nom de la délégation française.

15.1 M. FERNAND-LAURENT (France). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, la délégation française entend, comme vous le savez, donner une suite effective à la résolution 7, adoptée par la Conférence générale à sa quatorzième session, en acceptant de porter à 34 le nombre des membres du Conseil exécutif, de manière à assurer une représentation plus équitable, non seulement à l'Asie, mais encore à l'Afrique et aux États arabes : à savoir, deux sièges supplémentaires pour l'Asie, un siège supplémentaire pour l'Afrique, et un siège supplémentaire pour les États arabes. M. Dennery a pris solennellement cet engagement à cette tribune ; je le confirme. C'est là une décision de politique générale qui ne soulève aucun problème juridique de fond et qui ne nécessite, même formellement, aucune de ces "tollettes de textes" auxquelles s'est référé avec tant d'élégance le Sous-Directeur général pour les normes internationales et les affaires juridiques.

15.2 En revanche, le système des groupes électoraux, du moins tels qu'ils sont composés dans le projet de résolution présenté par le Conseil exécutif - c'est-à-dire d'une manière qui cristallise officiellement certains blocs politiques et idéologiques qui ne correspondent pas aux réalités géographiques et culturelles évoquées dans l'article V, paragraphe 2, de l'Acte constitutif - n'est pas conforme, selon nous, à l'esprit de cet Acte. Au surplus, ce système ne saurait être introduit, même d'une manière expérimentale pour deux sessions ou même pour une session, sans qu'il soit nécessaire de modifier la lettre de l'Acte constitutif.

15.3 Sur ce dernier point, le Comité juridique n'a pas adopté une position différente de la nôtre, puisqu'il n'a pas formulé d'avis. Notre opinion provisoire est donc devenue une opinion définitive, à savoir qu'il faut modifier l'Acte constitutif, en y apportant un amendement tel que celui qui a été présenté par le Japon et par le Pérou, pour introduire le nouveau système dans la vie de l'Organisation. C'est pourquoi nous répondrons "oui" à la question préalable que le Président de la Conférence générale nous posera à l'issue de ce débat. Nos votes ultérieurs manifesteront notre répugnance à l'égard d'un système de groupes qui nous paraît compromettre et entraver la vocation de notre Organisation à promouvoir un esprit de coopération internationale qui soit vraiment universel. Que deviendra, Mesdames, Messieurs, notre Conseil exécutif si, au lieu d'être - comme il devait l'être - un organe travaillant au profit de tous les États membres, il devient un organe où un nombre croissant de membres obéiront au mandat impératif qui leur sera donné par des constellations politiques d'États ?

15.4 Monsieur le Président, j'entends dire de tous côtés par les délégués qui ont participé aux sessions précédentes de la Conférence générale que la présente session est, dans l'ensemble, une bonne session, sérieuse, laborieuse. On y fait preuve, dit-on, d'un remarquable esprit de coopération. Toutefois, il s'y manifeste, à notre avis, une tendance inquiétante à refléter, au sein de la Conférence générale, publiquement, officiellement, - à cette tribune même, tout à l'heure - une politique de blocs qui est contraire à l'esprit des fondateurs de notre Organisation, et qui n'est pas favorable aux efforts que nous voulons déployer, avec le Directeur général et avec ses collaborateurs, pour promouvoir ce que M. René Maheu a appelé une "civilisation de l'universel". C'est en s'inspirant de cet esprit d'universalité, Monsieur le Président, que la délégation française votera tout à l'heure et qu'elle vous invite, Mesdames, Messieurs les délégués, à voter.

16. Le PRÉSIDENT.

Je remercie M. Fernand-Laurent et je donne la parole à M. Kirpal, chef de la délégation de l'Inde.

17.1 Mr. KIRPAL (India):

Mr. President, first of all, I wish to thank you for having suggested such a clear procedure for examination of this item in document 15 C/INF.9. I am sure if we follow your suggestion we will be able to solve this very difficult and very complex problem in the course of this morning and falling that in the afternoon. We are also very grateful for the work done by the Legal Committee and, on behalf of my delegation, I should like to express a word of appreciation to its Chairman.

17.2 As the previous speaker, the delegate of France, has said, this problem can be settled in the spirit of harmony and understanding reigning at this Conference and in the spirit of this fourth day of November, which, as you mentioned Mr. President, is the birthday of Unesco. From the statements which we have already heard from the delegates of Japan, Ceylon, the USSR and France, it seems to me that there are no great divisions among us. There are differences of opinion and different approaches, but some kind of conclusion and compromise would appear to be quite feasible.

17.3 I should like to comment briefly on three questions referred to in document 15 C/INF.9: the question of the legal aspect of the system of electoral groups, the general question of the solution proposed by the Executive Board and, lastly, very briefly, I should like to add a few remarks to what the Ambassador of Japan has already said in regard to the draft resolution referred to in paragraph 10, which we have co-sponsored with Japan and Nepal.

17.4 With regard to the question of whether an amendment to the Constitution is necessary to permit the establishment of the system of electoral groups recommended by the Executive Board, we fully understand the complexity and far-reaching nature of such a system. The matter has been discussed over a long period in the Special Committee and in the Executive Board, and various arguments for and against have been advanced. We realize that the system is not a perfect one: even the distribution proposed does not strictly satisfy the cultural and geographical criteria. That is understood and admitted. We do feel, however, that what is being suggested is a device intended essentially to correct a fundamental imbalance which has crept into the working of the Organization, and so far it is the only method proposed to the General Conference. It is a provisional and experimental solution. We are only spelling out a fundamental provision of the Constitution, namely Article V, A.2, and are introducing a practical device on an experimental and provisional basis. The experimental and provisional character of this measure should be stressed. The Conference should recognize it as being essentially a starting point for the practical application of the provisions of Article V, A.1 of the Constitution. What is being proposed is not a permanent measure or even a long-term measure; it is an experiment which has to be introduced to effect a certain immediate improvement in the composition of the Executive Board. Because this is a device for giving greater precision to basic ideas contained in the Constitution, and because the measure proposed is to be introduced on a provisional and experimental basis, my delegation will maintain the views it expressed in the Legal Committee and assert that it is not necessary to amend the Constitution to permit the establishment of the system of electoral groups proposed by the Executive Board.

17.5 As to the proposal of the Executive Board, I do not wish to repeat the reasons which I have given several times, in the Executive Board and in the Special Committee, concerning the urgent need to improve the representation of Asia and Africa in the Executive Board, Resolution 7, adopted by the General Conference at its fourteenth session called for a review of the composition of the Executive Board to ensure an equitable balanced representation of the various cultures and geographical regions. The matter has been the subject of long, concentrated study by the Executive Board and its Special Committee, and the proposal which has emerged is one which I think can be accepted provisionally and as an experiment.

17.6 I was heartened to hear the statement of the USSR delegate. His delegation had much greater difficulties with the proposal earlier than it seems to have now. I appreciate its point of view, although I do not agree with some of the things that have been said. We feel, however, that the USSR delegation now also agrees with the solution proposed. The only difference which seems to exist relates to whether the experiment should last for two sessions, as the Executive Board proposes, or for one session as seems to be agreed so far. My delegation will vote for the solution proposed by the Executive Board. The two questions, the increase of membership to 34 and the allocation of additional seats on the Board to Asia and Africa, are inextricably linked together. We cannot increase the membership of the Board and not redress the balance of representation of those areas through the allocation of seats. For us this must be the inevitable result of acceptance of the proposed system by the Conference. Here again, we will vote for the resolution recommended by the Executive Board.

17.7 Concerning the question of the tenure of office, we have an open mind. There are two questions involved: distribution according to geography and culture; and, what is equally important, the need to give all countries the maximum opportunity for serving on the Executive Board. This latter question is one of rotation, and we have full sympathy with the point of view so ably expressed by the Head of the delegation of Ceylon. However, we have no strong views on this and, in the draft resolution we have submitted jointly with Japan and Nepal, we suggest that the matter be examined by the Executive Board and considered by the Conference at its sixteenth session (15 C/DR/PLEN/5, paragraph II). At present, it seems to us that the only solution is to accept the Executive Board's proposal, and then, if the General Conference accepts our joint resolution, this question of tenure would be examined and, we hope, a solution would soon be found which took into account the views expressed by the delegates of Ceylon and Malaysia and several other Asian countries.

17.8 We are prepared to vote for the resolution recommended by the Executive Board as it stands because it provides a means of redressing the situation of the Asian and African countries, but we are prepared to go along with the Asian and African countries if they wish to reduce the length of the experimental period. We hope that this solution will be unanimously adopted because all agree that the representation of Asia and Africa should be improved and that the only way of doing this is to increase the membership of the Board to 34. We also all agree that this is an experimental and provisional solution which needs to be carefully studied, and that the question should continue to be studied and the position reviewed with a view to improving the situation of the Executive Board. No solution of this type can be considered as permanent and one that should be written into the Constitution. This is another reason why we do not think that any change in the Constitution is required. We do not want to crystallize the figures proposed for the representation of Asia and Africa. We hope that in the years to come there will be further improvement. The number and diversity of cultures and populations in these countries would fully justify such improvement.

17.9 This, Mr. President, is the point of view of our delegation and the explanation of how we shall vote on the various problems which you have specified in this excellent document.

18. Le PRESIDENT: Je remercie M. Kirpal et je donne maintenant la parole à S. Exc. M. Han Lih-Wu, chef de la délégation de la République de Chine.

19.1 Mr. Han LIH-WU (China):

Mr. President, fellow delegates, my delegation is prepared to support the recommendations of the Executive Board in their entirety. We support them not because they are ideal but because they are a good working formula for experimental purposes and, as such, do not necessitate amendments to the Constitution. In human affairs and particularly in matters involving so many nations, it would be utopian to hope for any ideal arrangement. The essential thing is the promotion of goodwill through closer co-operation for the

common good. No matter how attractive the formula and the accompanying statistics, etc., these are secondary to the paramount consideration, which is goodwill leading towards closer co-operation.

19.2 I therefore recommend that we vote for the addition of four members to the Executive Board - two for Asia, one for Africa, and one for the Arab countries. I also urge that we vote for the electoral system necessary to ensure that such additional membership results in a rectification of inequalities in representation.

19.3 As to whether members of the Executive Board should serve for four years or six years, we have an open mind, but we are ready to support the recommendations of the Board since, after all, it has spent nearly a year in considering such a formula. But, I repeat, all formulas are merely secondary to the important task of promoting goodwill among members. Unesco, of all the international organizations, is the place for efforts in this direction.

20. Le PRÉSIDENT.

Je remercie S. Exc. M. Han Lih-Wu et je donne la parole au prince Khalid Ibn Fahad au nom de la délégation de l'Arabie saoudite.

21.1 Le prince Khalid Ibn FAHAD (Arabie saoudite). - (Discours prononcé en arabe. Transcription de l'interprétation)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, je suis heureux, au nom de la délégation de l'Arabie saoudite, de dire que nous approuvons la recommandation tendant à augmenter le nombre des membres du Conseil exécutif en le faisant passer à 34. Ceci permettrait aux Etats membres arabes et aux Etats membres d'Asie et d'Afrique, de participer de façon plus efficace aux travaux du Conseil exécutif.

21.2 Nous appuyons également l'avis exprimé par le chef de la délégation de Ceylan, à savoir que la durée du mandat des membres du Conseil ne devrait pas dépasser quatre ans, sans possibilité de réélection immédiate. Ainsi, un plus grand nombre d'Etats membres pourraient participer aux travaux du Conseil exécutif.

22. Le PRÉSIDENT.

Je remercie le prince Khalid Ibn Fahad et je donne la parole à S. Exc. M. Minkovitch, chef de la délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie.

23.1 М.А. МИНКОВИЧ (Белорусская Советская Социалистическая Республика):

Г-н Председатель, Обсуждение вопроса о составе Исполнительного совета показало, что существуют сильные разногласия в том, что касается введения новой системы выборов в Исполнительный совет. Даже те делегации, которые поддерживают эту систему, признают, что она страдает многими существенными недостатками. Существуют также и существенные разногласия по поводу решения вопроса о сроке полномочий членов Исполнительного совета.

23.2 Между тем, положения, касающиеся обоих этих вопросов, находятся в одном проекте резолюции вместе с положением об увеличении количества мест в Исполнительный совет. Без решения этого последнего вопроса совершенно невозможно решить проблему улучшения представительства развивающихся стран в Совете. Разногласия по вопросам о системе групп и о сроке полномочий могут привести к отклонению резолюции в целом, т.е. и к отклонению увеличения количества членов Совета.

23.3 Для того, чтобы не допустить этого, делегация Белорусской ССР вносит предложение, которое поможет сократить разногласия по одному из вопросов, а именно, по наиболее спорному вопросу о введении новой системы выборов.

23.4 Вопрос нового порядка выборов очень сложный и вызывает много трудностей. Здесь и вопросы процедуры, и вопросы поправок к Уставу, и другие вопросы. Видимо поэтому Юридический комитет и не дал ответы на многие вопросы, касающиеся новой системы.

23.5 Мы не согласны вообще с введением этой новой системы. Трудно сказать, кому эта система будет выгодна и какую она пользу может принести. Её предлагается ввести на временной и экспериментальной основе. Нам непонятно, почему эксперимент, если его отрицательные последствия проявятся уже на данной сессии, должен продолжаться и во время шестнадцатой сессии Генеральной конференции.

23.6 Делегация Белорусской ССР предлагает ограничить проведение эксперимента одной пятнадцатой сессией и вносит поправку в этом смысле к проекту резолюции. Принятие этой поправки позволит Генеральной конференции значительным большинством, если не единогласно, принять резолюцию в целом.

23.7 Делегация Белорусской ССР вносит следующие поправки к проекту резолюции в приложении V к документу 15 C/24 и к приложению VI того же документа: 1. заменить текст первой фразы пункта 1 с) следующим текстом: "создать на временной и экспериментальной основе для пятнадцатой сессии систему избирательных групп, по которым будут распределены государства-члены, исключительно для проведения выборов в Исполнительный совет, и на основе полученного на этой сессии опыта изучить результаты новой системы"; 2. заменить в пункте 4 проекта резолюции слова "и шестнадцатой сессии" словами "сессии пятнадцатой"; 3. в заголовке приложения VI и в пункте II.1 приложения VI исключить слово "шестнадцатой"; 4. в преамбуле приложения VI исключить слово "шестнадцатой". Соответственно исключить слово "шестнадцатой" во всех других пунктах и документах, касающихся выборов в Исполнительный совет.

23.8 Мы считаем, что внесение этих поправок даст возможность нам легче разрешить трудности, с которыми мы столкнулись в этом вопросе. Благодарю вас.

(23.1) Mr. M. A. MINKOVICH (Byelorussian Soviet Socialist Republic) (Translation from the Russian):
Mr. President: Our examination of the question of the composition of the Executive Board has shown that there is strong disagreement over the introduction of a new system of election to the Executive Board. Even those delegations that support the system admit that it has many basic shortcomings. There is also fundamental disagreement on how the question of the length of term of office of Executive Board members should be solved.

(23.2) However, proposals relating to both these questions are to be found in one draft resolution, together with a proposal to increase the number of Executive Board seats. Until this last question is solved, it is quite impossible to solve the problem of increasing the number of representatives of the developing countries on the Board. Disagreement about the system of electoral groups and the length of the term of office could lead to the rejection of the resolution altogether, and also therefore to the rejection of the proposal to increase the number of Board Members.

(23.3) To prevent this, the Delegation of the Byelorussian Soviet Socialist Republic has a proposal that will help to lessen disagreement on one of these questions, namely on the most controversial question of the introduction of a new election system.

(23.4) This question of a new election procedure is extremely complex and presents many difficulties, involving questions of procedure, possible amendments to the Constitution and other matters. It was obviously for this reason that the Legal Committee did not answer many questions relating to the proposed new system.

(23.5) We are absolutely opposed to the introduction of this new system. It is hard to say who would be favoured by this system and what benefit it could possibly yield. It is proposed to introduce it on a provisional and experimental basis. We fail to see why the experiment should be continued during the sixteenth session of the General Conference if its negative consequences become apparent at this fifteenth session.

(23.6) The Delegation of the Byelorussian SSR proposes that the experiment should be limited solely to the fifteenth session and submits an amendment to the draft resolution to this effect. If this amendment is accepted, the General Conference will be able to adopt the whole resolution by a considerable majority, if not unanimously.

(23.7) The Delegation of the Byelorussian SSR proposes the following amendments to the draft resolution contained in Annex V to document 15 C/24 and to Annex VI to this document. Firstly, we

propose that the first clause of paragraph 1 (c) should read as follows: "to establish for the fifteenth session, on a provisional and experimental basis, a system of electoral groups of Member States, which shall govern only elections to the Executive Board; and to examine the results of the new system in the light of experience at this session". Secondly, in paragraph 4 of the draft resolution we propose replacing the words "and sixteenth session" by "session". Thirdly, we propose that the word "sixteenth" in the heading of Annex VI and in paragraph II, 1 of Annex VI be deleted. Fourthly, in the preamble to Annex VI, we propose that the word "sixteenth" be struck out. Similarly the word "sixteenth" should be deleted from all the other paragraphs and documents relating to elections to the Executive Board.

(23.8) We believe that these amendments would make it easier for us to solve the difficulties we have encountered in this matter. Thank you, Mr. President.

24. Le PRESIDENT.

Je remercie S. Exc. M. Minkovitch et je donne la parole à M. Wade, au nom de la délégation des Etats-Unis d'Amérique.

25.1 Mr. WADE (United States of America):

Mr. President, distinguished delegates, in the preliminary debate on this subject a week or so ago in a plenary meeting, my delegation indicated that we had no objection to referral of the legal and administrative aspects of the Executive Board's proposals to the competent organs of the General Conference for advisory opinions. Since then, both the Administrative Commission and the Legal Committee have met to consider their respective tasks, and we have their reports before us today.

25.2 The Administrative Commission's report confirms the financial estimates already given to us by the Director-General in 15 C/5 Add. and Corr. 2. It is clear that the sum required to put the new proposals into effect is relatively small - less than \$20,000 per year.

25.3 As far as the legal aspects are concerned, the United States delegation is pleased to note that the conclusions of the Legal Committee coincide with my government's earlier conclusions that there is no doubt about the legality of the proposals recommended by the Executive Board.

25.4 In this connexion, we note that the Legal Committee, proceeding under the two-thirds voting requirement, has reached a consensus on the legal questions formulated by its able Chairman and put to the Committee for its advisory opinion. There is only one major question on which the Legal Committee did not reach a firm advisory opinion: the question of whether the General Conference can adopt a system of electoral groups without amending the Constitution. On this point, the report notes that a large majority of the Committee - one vote short of the required two-thirds majority - found that no such amendment was necessary. The United States voted with the majority on this matter, and continues to hold that amendment to the Constitution is neither necessary nor desirable.

25.5 My delegation agrees with the conclusions set forth in paragraph 9 of the report of the Legal Committee that Article V, paragraph 2 of the Constitution already stipulates that in electing members of the Board the General Conference shall have regard to the diversity of cultures and a balanced geographical distribution, and that the establishment of a system of electoral groups is designed to give effect to this provision. Accordingly, when the President puts this to a vote, the United States will vote "No" on paragraph 6 of 15 C/INF.9: that is to say, we will vote that no amendment to the Constitution is necessary in order to establish electoral groups.

25.6 In so far as the other major questions put to the Legal Committee are concerned, the Committee adopted its advisory opinions by a two-thirds majority, and the United States, in every case, voted with the majority. We think these opinions are clearly set forth in the Report of the Legal Committee which all delegations have now received and which they have had an opportunity to review and study. Moreover, these opinions have been concisely

outlined for us here this morning by the distinguished Chairman of the Legal Committee. My delegation fully supports these opinions. Therefore, I shall not attempt to discuss them in detail, although I would like to reserve the right to do so in the light of further developments in the debate.

25.7 The United States delegation is pleased to note that a large consensus is in favour of the Executive Board's proposal although we are concerned that some delegations are not fully satisfied as regards the term of office of Executive Board members. We understand their concern. I would, in fact, point out that the United States representative in the respective committees and in the Executive Board put forward the suggestion for a four-year term without re-election. We withdrew it, however, because a majority of the Executive Board members were not in agreement and the proposals of the Board were subsequently drawn up on the basis of a single six-year term.

25.8 The Board's proposal for a six-year term was designed to provide for quicker rotation. Manifestly, from what we have heard here this morning, the proposal, in the view of many delegations, does not go far enough in this respect. Consequently, the United States delegation would be happy to see the term of office remain at four years if a large majority of delegations prefers this course of action, as seems to be the case. From what the Legal Adviser told us this morning, I understand that it is possible, legally, to adopt such a course of action. I would be grateful, Mr. President, if you could indicate before the voting takes place, the implications of the maintenance of the status quo as regards the term of office, in relation to the adoption or rejection of the series of proposals to change the Constitution and the Rules of Procedure as set forth on pages 11 and 12 of Annex V of 15 C/24.

25.9 Mr. President, the United States delegation remains convinced that the adoption of the package proposal before us, modified if necessary to maintain a four-year term of office, will provide an equitable and stable Board in which all regions represented in Unesco will have a fair opportunity to participate. We believe that the proposals represent a fair compromise. For this reason, my delegation would be opposed to the amendment, put forward this morning by the delegation of the Soviet Union, to limit application of the electoral group system to the fifteenth session of the General Conference, after which it would be reviewed. This same proposal was considered in the Executive Board and rejected. The United States opposed the proposal there and we oppose it here. As far as we are concerned, we would have preferred that the electoral group system, which we consider fair, equitable and legally sound, be instituted on a permanent basis. Similar arrangements are already in effect and working most satisfactorily in a number of agencies in the United Nations system and there is thus ample precedent for it.

25.10 We agreed, reluctantly, to the compromise proposal to re-examine the matter after the experiment had been conducted at two sessions of the General Conference, the fifteenth and the sixteenth sessions. We believe it would be most unwise to accept a further compromise and proceed with such a re-examination after the experience of only one session. We do not believe that one session will give us the basis on which to make an informed and sound judgement. We will therefore vote against any such amendment.

25.11 In conclusion, Mr. President, let me say that the United States delegation continues to believe that the adoption of the proposed expansion of the Executive Board, the establishment of electoral groups and a shorter term of office will enable the General Conference to settle for some time to come, and in a fair and satisfactory manner, this difficult question of equitable geographical distribution in the Executive Board. We are satisfied that the proposals that we have before us represent a considered, legally sound and practical solution to this problem, and we urge their adoption.

26.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie M. Wade.

26.2 Nous allons maintenant suspendre le débat. La liste des orateurs inscrits est encore assez longue. Elle comprend les délégations de Colombie, de Hongrie, du Népal, des Pays-Bas, d'Espagne, de la République dominicaine et de Roumanie. Et elle n'est pas close pour autant. J'espère néanmoins que, si tous les orateurs se limitent à exprimer leur opinion sur les points qui font l'objet des documents soumis à la Conférence générale et évitent de rouvrir un débat de fond qui a été, je crois, épuisé au cours des premières séances que nous avons consacrées à ce point de l'ordre du jour, nous pourrons parvenir à voter à la fin de la séance de cet après-midi.

26.3 La séance est levée.

The meeting rose at 12.55 p.m.
La séance est levée à 12 h.55.
Se levanta la sesión a las 12.55
Заседание закрывается в 12 ч. 55 м.

Twenty-ninth plenary meeting

4 November 1968 at 3.20 p.m.
President: Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Vingt-neuvième séance plénière

4 novembre 1968, à 15 h. 20
Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Vigésimonovena sesión plenaria

4 de noviembre de 1968 a las 15.20
Presidenta: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)

Двадцать девятое пленарное заседание

4 ноября 1968 г. в 15 ч. 20 м.
Председатель: Г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)

CONSIDERATION OF ITEM 29 OF THE AGENDA : COMPOSITION OF THE EXECUTIVE BOARD, DURATION OF TERM OF OFFICE OF MEMBERS AND METHOD OF ELECTION (continued)

EXAMEN DU POINT 29 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPOSITION DU CONSEIL EXECUTIF, DUREE DU MANDAT ET MODALITES D'ELECTION DE SES MEMBRES (suite)

EXAMEN DEL PUNTO 29 DEL ORDEN DEL DIA : COMPOSICION DEL CONSEJO EJECUTIVO; DURACION DEL MANDATO Y METODO DE ELECCION DE SUS MIEMBROS (continuación)

РАССМОТРЕНИЕ ПУНКТА 29 ПОВЕСТКИ ДНЯ: СОСТАВ ИСПОЛНИТЕЛЬНОГО СОВЕТА, ПРОДОЛЖИТЕЛЬНОСТЬ СРОКА ПОЛНОМОЧИЙ И МЕТОДЫ ПРОВЕДЕНИЯ ВЫБОРОВ ЕГО ЧЛЕНОВ (продолжение)

1.1 Le PRESIDENT, -

Mesdames, Messieurs, je déclare la vingt-neuvième séance plénière ouverte.

1.2 Je donne la parole à M. Gyorgy Haraszti, au nom de la délégation de Hongrie.

2.1 M. Gyorgy HARASZTI (Hongrie), -

Monsieur le Président, le débat qui se déroule ici au sujet de la composition du Conseil exécutif, de la durée du mandat de ses membres et des modalités de leur élection, est d'une très grande portée pour notre Organisation, étant donné que le Conseil exécutif jouit d'une très large compétence et est, par conséquent, un des organes les plus importants de l'Unesco. Pour cette raison, je voudrais très brièvement indiquer le point de vue de la délégation hongroise concernant le problème qui nous préoccupe en ce moment. Comme le chef de la délégation hongroise l'a déjà indiqué lors du débat préliminaire, la délégation de Hongrie partage entièrement les vues qui ont guidé le Conseil exécutif lorsqu'il a présenté le projet d'amendement à l'Acte constitutif qui est reproduit dans le document 15 C/24.

2.2 La délégation hongroise était, elle aussi, préoccupée par la représentation insuffisante au sein du Conseil exécutif, des Etats d'Asie, d'Afrique et des Etats arabes qui sont heureusement, depuis quelques années, plus nombreux à faire partie de notre Organisation. C'est parce qu'elle souhaite voir disparaître cette disproportion entre le nombre des Etats membres asiatiques, africains et arabes et leur représentation au sein du Conseil exécutif que la délégation hongroise donne son appui à la proposition tendant à augmenter le nombre des membres du Conseil exécutif en le portant à 34 - étant entendu que les quatre nouveaux sièges à créer seraient exclusivement réservés aux représentants des Etats membres d'Asie, d'Afrique et des Etats membres arabes.

2.3 La délégation hongroise approuve également la recommandation du Conseil exécutif tendant à faire fixer à six ans, sans possibilité de réélection immédiate, la durée du mandat des membres du Conseil. Si cette recommandation est adoptée, la rotation des membres au sein du Conseil exécutif s'en trouvera, estimons-nous, accélérée et un plus grand nombre d'Etats pourront prendre part directement aux travaux du Conseil. La délégation hongroise préférerait même la solution qui consisterait à limiter à quatre ans la durée du mandat des membres du Conseil exécutif, en excluant en même temps toute possibilité de réélection ; car les buts qu'elle a en vue pourraient ainsi être atteints plus vite. Mais, après avoir étudié soigneusement l'avis du Comité juridique, la délégation hongroise a de sérieux doutes quant à la question de savoir si, compte tenu de l'article 104 du Règlement intérieur et vu l'absence de tout projet d'amendement dûment présenté à cet effet, l'Acte constitutif pourrait être modifié dans ce sens au cours de la présente session.

2.4 Si la délégation de Hongrie approuve le projet d'amendement à l'Acte constitutif qui est présenté à la Conférence, elle est en même temps sérieusement préoccupée par les recommandations tendant à faire établir un système de groupes électoraux pour l'élection des membres du Conseil exécutif. Parmi les orateurs qui m'ont précédé, plusieurs ont déjà attiré l'attention de la Conférence générale sur les conséquences fâcheuses que pourrait avoir l'adoption de cette recommandation. La délégation hongroise est convaincue que l'établissement de ce système restreindrait considérablement la liberté de vote qui était jusqu'ici entièrement assurée aux Etats membres et que la constitution plus ou moins arbitraire de groupes de ce type pourrait créer, dans la pratique, des inégalités entre les Etats membres de l'Organisation.

2.5 La délégation hongroise croit d'ailleurs que si la Conférence générale se décidait en faveur de l'établissement de groupes électoraux, en dépit des conséquences du nouveau système proposé, l'application d'une telle décision devrait être limitée, comme vient de le proposer la délégation de la Biélorussie, à la session actuelle de la Conférence générale. Après cette première expérience pratique, nous serions en effet mieux à même d'évaluer les avantages et désavantages de ce nouveau système d'élection et de décider s'il convient ou non de le rendre permanent.

2.6 En conclusion, Monsieur le Président, je voudrais souligner que, pour les raisons que je viens d'indiquer, la délégation hongroise votera en faveur du projet d'amendement à l'Acte constitutif qui a été présenté par le Conseil exécutif et se trouve reproduit à l'annexe III du document 15 C/34, mais qu'elle ne pourra pas, à son grand regret, donner son appui aux recommandations tendant à faire établir, pour deux sessions consécutives de la Conférence générale, un système de groupes électoraux destinés à régir l'élection des membres du Conseil exécutif.

3. Le PRESIDENT.-

Je remercie le délégué de la Hongrie et je donne la parole à M. Betancur Mejía, chef de la délégation de Colombie.

4.1 El Sr. BETANCUR MEJIA (Colombia):

Señor Presidente: Quienes me han precedido en el uso de la palabra me han relevado de algunos de los argumentos y de las observaciones que iba a hacer y por eso deseo ceñirme a una recomendación que nos dirigió nuestro Presidente esta mañana de que fuéramos lo más breves posible.

4.2 Deseo señalar, sin embargo, algo que considero fundamental porque la sesión de hoy que coincide, como nos lo recordaba nuestro Presidente, con el aniversario de nuestra Organización, no es una sesión cualquiera, sino posiblemente una de las más importantes de esta Conferencia General. En ella convertiremos en realidad, en parte constitucional y reglamentaria de nuestra Organización, los deseos que fueron ya expresados por la Conferencia General pasada cuando se pidió al Consejo Ejecutivo que estudiara dos cuestiones; primero, una fórmula que permitiera hacer justicia dentro de la Unesco a todas las regiones; y segundo, un sistema para que el mayor número de países, en el menor tiempo posible, pudiera cooperar en la dirección de la Organización en ese largo periodo de dos años que transcurre entre dos Conferencias Generales. Debemos agradecer al Consejo Ejecutivo que se ha ocupado de esas cuestiones de la mejor forma posible, tratando de tener en cuenta los intereses de un número importante de sus miembros que aspiran a la reelección.

4.3 Asimismo, queremos agradecer al Consejo Ejecutivo y también al Comité Jurídico, del cual mi país forma parte, por el estudio que hizo de los aspectos legales de las propuestas del Consejo Ejecutivo, y también felicitamos al Presidente de la Conferencia por la forma tan honesta en que ha encaminado el debate y por su empeño en que la votación refleje los deseos de los países miembros. Por ello me referiré claramente al problema de la votación.

4.4 En primer lugar, nuestro querido amigo, el Embajador de Ceilán, señor de Silva, presentó esta mañana un panorama muy completo de las repercusiones políticas y jurídicas de la propuesta del Consejo Ejecutivo y comunicó también que los países pertenecientes a Asia habían tomado una posición al respecto. De la misma manera, esta mañana nos hemos reunido un grupo de países de la América Latina y llegamos a las siguientes conclusiones: Estamos de acuerdo en que se aumente el número de miembros del Consejo Ejecutivo de 30 a 34, porque de esa manera se hará justicia a dos regiones muy importantes (me refiero a Asia, a Africa y al grupo de países árabes), permitiendo que estén debidamente representadas en el Consejo Ejecutivo. A ese respecto, hay prácticamente unanimidad.

4.5 Por lo que se relaciona con los grupos electorales, consideramos que los sugeridos por el Consejo Ejecutivo son convenientes porque quitan a la elección y a la participación de las regiones en la composición del Consejo Ejecutivo ese elemento de azar que prevaleció hasta la 14a. reunión de la Conferencia, y que dependía de los arreglos electorales que se hicieran. En esa forma, antes de llegar a la Conferencia General, todas las regiones sabrán exactamente cuántos son los representantes a que tendrán derecho en el Consejo Ejecutivo.

4.6 Esta mañana escuchamos con interés los diferentes comentarios negativos sobre la creación de los grupos electorales. La experiencia demostrará que esta Conferencia General ha tenido toda la razón y que en vez de debilitar a la Organización, esas medidas la fortalecerán, porque no hay factor de consolidación comparable a la equidad y la justicia, y no hay nada que más debilite que la injusticia y la desigualdad. Por eso, al elevar el número de miembros del Consejo Ejecutivo y al crear los grupos electorales, se consolidará nuestra Organización al servicio de los grandes ideales de la humanidad a que aquí constantemente nos referimos, que predicamos en nuestros países y que hoy, con un solemne acto de la Conferencia General, vamos a incorporar a la Constitución y al Reglamento en beneficio de los Estados Miembros.

4.7 En segundo lugar, los países de América Latina que nos reunimos esta mañana estamos convencidos de que la rotación es conveniente, pues también contribuirá considerablemente a fortalecer nuestra Organización. La Unesco es la unión de las experiencias, de los deseos, de las aspiraciones de sus 124 Estados Miembros -tal vez haya algunos más, pues nuestra Organización crece con rapidez porque está abierta al diálogo. Y por ello, consideramos que esta rotación es conveniente. El periodo de cuatro años es suficiente, cuando el Consejo Ejecutivo sugirió seis años, iba más allá de los deseos expresados en

la anterior reunión de la Conferencia, que buscaba una forma de rotación, y ésta no será más acelerada si el período de cuatro años se convierte en un período de seis. Por eso estamos de acuerdo en que el período sea el que estipula originalmente la Constitución de la Unesco, o sea, de cuatro años.

4.8 Por lo que se refiere a algunos argumentos -a ellos se refirió el honorable Delegado de Ceilán-, en favor de un período de ocho años que harían falta para poder desempeñarse eficazmente en el Consejo Ejecutivo, diremos que los miembros del Consejo, apenas elegidos, estuvieron en condiciones de desplegar una labor constructiva y no necesitaron un período de cuatro años para prepararse, a fin de poder actuar con brillo los últimos cuatro años. Creo que los actuales miembros del Consejo Ejecutivo nos han dado muestra de ello, han actuado con competencia desde el mismo momento en que iniciaron sus labores, y los fundadores de la Organización así lo previeron. Estamos, pues, de acuerdo con el período de cuatro años y no con el de seis. Asimismo consideramos que para poder plasmar lo que desean las delegaciones, es indispensable aceptar la propuesta del Consejo Ejecutivo, de que no haya posibilidad de reelección. Las delegaciones de los distintos países han tenido libertad para votar de acuerdo con sus instrucciones. La Delegación de Colombia considera que, cuanto antes se haga la rotación, más vigor daremos a la Unesco.

4.9 Ahora, señor Presidente, quiero referirme especialmente a la forma de votación, pues ha habido malentendidos en lo que respecta a la votación por partes. El artículo 85 es muy claro; el Reglamento autoriza a cada uno de los miembros a pedir una votación por separado. Precisamente, al considerar el proyecto de resolución del Consejo Ejecutivo, encontramos en el apartado 1, párrafo b) tres conceptos diferentes: el primero es el referente al período que el Consejo sugiere sea de seis años, y que un gran número de delegaciones, como vimos en el debate inicial, pide que sea de cuatro. Pero además figuran los relativos a la no reelección y a las disposiciones transitorias. No se puede, pues, votar todo el artículo en conjunto. Son tres conceptos distintos y claros.

4.10 Pido a la Presidencia que el párrafo b) del primer apartado del proyecto de resolución del Consejo Ejecutivo se divida, para su votación, en tres partes: la primera que va hasta la segunda línea y que se refiere al período de seis años, para que la Conferencia General pueda decidir si lo acepta o no; en caso negativo se mantiene el período de cuatro años que fija la Constitución. La segunda es la frase inmediatamente siguiente sobre la no reelegibilidad, que es apoyada por una gran mayoría de países. La tercera, es la que se relaciona con las disposiciones transitorias. En esta forma la Conferencia podrá determinar exactamente lo que desea.

4.11 Por lo mismo, al votar el apartado 2 es necesario, en lo que se refiere a la parte b), dividir el párrafo 3 en dos partes: la primera va hasta la mitad del párrafo y es análoga a la que acabo de mencionar; determina la duración de las funciones de los miembros del Consejo, ya no por el número de años, sino tomando como referencia las reuniones de la Conferencia General. En caso de que ésta se pronuncie por la negativa automáticamente seguirá en vigor lo dispuesto por la Constitución que establece cuatro años. La segunda parte del párrafo se refiere a la reelegibilidad; al aceptar lo que propone el Consejo Ejecutivo optaremos por la no reelegibilidad.

4.12 Por lo que se relaciona con el párrafo c), disposiciones transitorias, al aprobarlas o rechazarlas la Conferencia General decidirá si acelera o retarda la rotación.

4.13 Deseo aclarar, señor Presidente, con respecto a la parte b) del párrafo 2, que por lo demás esa división ya figura en el Reglamento donde hay dos artículos separados, uno sobre la reelegibilidad y otro sobre la duración del mandato.

4.14 Consideramos, pues, las propuestas que el Consejo Ejecutivo nos ha sometido con seis meses de anticipación; la Conferencia General tiene el derecho de aprobarlas o de rechazarlas; pero lo que no podemos aceptar nosotros, como alguna vez se dijo, es que hemos de aprobar la totalidad de la propuesta porque entonces sencillamente no tendríamos

sentido estar aquí. Respetando la soberanía de la Conferencia General, tenemos el derecho de aceptar la parte que creamos conveniente para el futuro de la Organización y rechazar aquella que no creemos conveniente. Así al votar por partes cumplimos todos los requisitos que la Constitución establece para hacer las modificaciones necesarias porque al votar contra el periodo de seis años estamos sencillamente regresando a la Constitución. Nosotros la conocemos desde hace veinte años; no es necesario que se nos hagan anuncios con seis meses de anticipación. Al votar por la no reelección lo que hacemos es votar por la propuesta que nos ha sometido el Consejo Ejecutivo con seis meses de anticipación y que está dentro de las normas legales. Y en último término, señor Presidente, lo que se relaciona con las disposiciones transitorias que permitirán o no a los actuales miembros ser reelegidos, depende de lo que quiera la Conferencia, porque si bien fue propuesto con seis meses de anticipación, no está dentro de la Constitución, de manera que la Conferencia General puede aceptar o rechazar este punto que le somete el Consejo Ejecutivo.

4.15 En esta forma, señor Presidente, quiero dejar terminada la intervención de la Delegación de Colombia recordando que hoy, aniversario de nuestra Organización, vamos a tener la posibilidad de incorporar a su propia Constitución los principios por los cuales queramos que luche para el mejoramiento de la humanidad. Está es la oportunidad que tenemos de proceder con justicia y equidad para que los miembros de la Unesco puedan tener la posibilidad de llegar a su Consejo Ejecutivo, órgano cuyos trascendentales deberes y obligaciones necesitan de la máxima contribución, a la brevedad posible, del mayor número de países. Muchas gracias.

(4.1) M. BETANCUR MEJÍA (Colombie). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, les orateurs précédents m'ont dispensé de présenter, en les formulant eux-mêmes, certaines des observations que je me proposais de présenter; je vais donc déférer au désir que vous avez exprimé ce matin en nous demandant d'être aussi brefs que possible.

(4.2) J'ai cependant à formuler quelques remarques qui me paraissent d'autant plus nécessaires que la séance que nous tenons cet après-midi - en une journée qui marque, comme vous nous l'avez rappelé, l'anniversaire de notre Organisation - n'est pas une séance ordinaire; peut-être même est-ce l'une des plus importantes de la présente session. Nous allons, au cours de cette séance, matérialiser dans les textes constitutionnels et réglementaires de notre Organisation un certain nombre de désirs que la Conférence générale avait exprimés à sa dernière session en demandant au Conseil exécutif d'étudier, d'une part, une formule qui permette d'assurer, au sein de l'Unesco, une juste représentation de toutes les régions et; d'autre part, un système grâce auquel on puisse, dans le minimum de temps, faire participer le plus grand nombre possible d'Etats à l'administration de l'Organisation au cours des longs intervalles de deux ans qui séparent les sessions de la Conférence générale. Nous devons être reconnaissants au Conseil exécutif de s'être acquitté au mieux de ces tâches, tout en essayant de tenir compte des intérêts de ceux de ses membres, d'ailleurs nombreux, qui aspiraient à être réélus.

(4.3) Nous voudrions aussi remercier le Comité juridique - dont mon pays fait partie - d'avoir étudié avec soin les aspects juridiques des propositions du Conseil exécutif; et nous félicitons le Président de la Conférence de l'impartialité avec laquelle il a dirigé le débat et de tout ce qu'il a fait pour que les décisions qui vont être prises reflètent bien la volonté générale des Etats membres. C'est précisément du problème du vote que je vais maintenant parler.

(4.4) Notre ami M. de Silva, ambassadeur de Ceylan, nous a fait ce matin un exposé très complet sur les incidences politiques et juridiques des propositions du Conseil exécutif, au sujet desquelles les pays d'Asie ont maintenant - il nous l'a dit - pris position. Les représentants des pays d'Amérique latine ont, de leur côté, tenu ce matin une réunion à laquelle j'ai participé et au cours de laquelle nous sommes arrivés aux conclusions suivantes: nous sommes d'accord pour que le nombre des membres du Conseil exécutif soit porté de 30 à 34, estimant que cela permettra d'assurer la juste représentation, au sein du Conseil, de deux régions particulièrement importantes: l'Asie d'une part; l'Afrique et les Etats arabes d'autre part. Sur ce point, l'unanimité a été pratiquement réalisée.

(4.5) Quant aux suggestions du Conseil touchant l'institution d'un système de groupes électoraux, elles nous paraissent judicieuses. Si ce système est adopté, la représentation des différentes régions au sein du Conseil exécutif perdra en effet le caractère aléatoire qu'elle a eu jusqu'à la quatorzième session de la Conférence générale; elle cessera de dépendre d'arrangements électoraux

et les pays de chaque région connaîtront, avant même que la Conférence générale ne se réunisse, le nombre total de sièges auxquels ils pourront prétendre au sein du Conseil.

(4.6) Nous avons, ce matin, écouté avec intérêt les objections qui ont été faites à la création de groupes électoraux. Mais l'expérience démontrera le bien-fondé des mesures que la Conférence générale est sur le point d'adopter. Loïn d'affaiblir l'Organisation, ces mesures la fortifieront ; car rien n'est plus fortifiant que l'équité ou la justice, et rien n'est plus débilant que l'inégalité ou l'injustice. En augmentant le nombre des membres du Conseil exécutif et en créant les groupes électoraux envisagés, nous mettrons notre Organisation en mesure de servir plus vigoureusement les grands idéaux de justice humaine auxquels nous référons constamment ici, que nous exaltons dans nos pays et qui, par une décision solennelle de la Conférence générale, vont maintenant, pour le plus grand bien des États membres, trouver dans notre Acte constitutif et dans notre Règlement intérieur une matérialisation concrète.

(4.7) D'autre part, il ressort de la réunion tenue ce matin par les représentants des pays latino-américains que ceux-ci sont convaincus de l'utilité d'une rotation qui, elle aussi, contribuera largement à rendre notre Organisation plus forte. L'Unesco est le lieu de rencontre de l'expérience, des désirs et des aspirations de ses 124 États membres (et peut-être ce chiffre de 124 est-il déjà dépassé car, du fait qu'elle est toujours prête à engager le dialogue, notre Organisation grandit vite). Dans ces conditions, une telle rotation nous paraît souhaitable. En ce qui concerne la durée du mandat, une période de quatre ans nous semble suffisante. En suggérant que cette durée soit désormais de six ans, le Conseil exécutif est allé au-delà des désirs précédemment exprimés par la Conférence générale. Celle-ci s'était montrée favorable au principe de la rotation et si la durée du mandat était de six années au lieu de quatre, la rotation n'en serait pas accélérée. C'est pourquoi nous sommes partisans du maintien de la durée de quatre ans que prévoit actuellement l'Acte constitutif.

(4.8) A propos de l'argument - mentionné par le délégué de Ceylan - selon lequel un mandat de huit ans serait nécessaire pour permettre aux membres du Conseil exécutif de s'acquitter efficacement de leur tâche, qu'il nous soit permis de dire que les membres du Conseil ont toujours été en mesure d'accomplir, aussitôt élus, un travail constructif, sans avoir besoin de se préparer pendant quatre ans à mener, pendant les quatre années suivantes, une action brillante. Je crois en particulier pouvoir dire que les membres actuels du Conseil exécutif ont fait preuve de compétence au sein de cet organe dès le moment où ils ont commencé à participer à ses travaux, montrant ainsi que, sur ce point, les fondateurs de l'Organisation avaient vu juste. Nous sommes donc partisans d'un mandat s'étendant sur quatre années, et non pas sur six. Nous croyons aussi que, pour réaliser ce que veulent les délégations, il est indispensable d'accepter la proposition du Conseil exécutif tendant à supprimer la rééligibilité. Les délégations des divers pays sont libres de se conformer, dans leurs votes, aux instructions qui leur ont été données. La délégation colombienne estime, quant à elle, que plus la rotation sera rapide plus l'Organisation en sera renforcée.

(4.9) Jé veux maintenant, Monsieur le Président, en venir aux modalités du vote, car certains malentendus se sont produits sur la question du vote par division. L'article 85 du Règlement intérieur est à cet égard très clair : tout délégué est autorisé à demander le vote par division. Or, si l'on examine le projet de résolution du Conseil exécutif, on constate que le paragraphe (b) de la section 1 du dispositif contient en réalité trois idées distinctes. La première a trait à la durée du mandat : le Conseil propose de porter celle-ci à six ans, le désir de nombreuses délégations étant toutefois, nous l'avons vu, qu'elle soit maintenue à quatre ans. Les deuxième et troisième idées concernent respectivement la non-rééligibilité et les dispositions transitoires. On ne peut donc pas voter en une seule fois sur l'ensemble de ce paragraphe, dans lequel interviennent, de toute évidence, trois notions différentes.

(4.10) Je voudrais donc demander au Président que, pour le vote, ce paragraphe (b) soit divisé en trois parties : la première partie correspondrait au membre de phrase qui, aux deux premières lignes, prévoit un mandat de six ans, ce qui permettrait à la Conférence générale d'indiquer si elle accepte ou non cette durée, étant entendu que dans la seconde hypothèse on s'en tiendrait à la durée actuelle de quatre ans ; la deuxième partie correspondrait à la proposition relative à la non-rééligibilité, qui est appuyée par une importante majorité ; la troisième partie serait celle qui a trait aux dispositions transitoires. La Conférence pourrait, de cette manière, indiquer clairement ce qu'elle désire.

(4.11) De même, dans la section 2 du dispositif, le texte qui figure au paragraphe (b) devrait, aux fins de vote, être divisé en deux parties. On y retrouve en effet deux des notions dont je viens de parler : la première moitié de ce texte se rapporte à la durée du mandat des membres du Conseil exécutif (cette durée étant ici, non plus chiffrée en année, mais définie par référence aux sessions

de la Conférence générale) et, si elle était rejetée, la durée de quatre ans que prévoit actuellement l'Acte constitutif serait automatiquement applicable. Quant à la seconde moitié, elle porte sur ce principe de non-rééligibilité que l'acceptation de la proposition du Conseil exécutif nous conduirait à rattifier.

(4.12) En ce qui concerne le paragraphe (c), qui a trait aux dispositions transitoires, la Conférence générale indiquera, en l'acceptant ou en le rejetant, si elle entend ralentir ou accélérer la rotation des sièges du Conseil.

(4.13) À propos du paragraphe (b) de la section 2, je désire préciser, Monsieur le Président, que cette division se retrouve dans le Règlement intérieur, où les dispositions correspondantes font l'objet de deux articles distincts, dont l'un porte sur la durée du mandat et l'autre sur la rééligibilité.

(4.14) Nous sommes donc en présence de propositions du Conseil exécutif qui nous ont été communiquées il y a six mois. La Conférence générale est libre de les approuver ou de les rejeter. Mais, ce que nous ne pourrions accepter, c'est, comme on l'a prétendu, d'avoir à les approuver immédiatement dans leur totalité, car alors notre présence ici n'aurait simplement plus de sens. Respectueux de la souveraineté de la Conférence générale, nous estimons avoir le droit d'approuver celles de ces propositions qui nous paraissent de nature à avoir une heureuse influence sur l'avenir de l'Unesco et de rejeter les autres. Le vote par division que nous demandons ne porterait pas atteinte aux articles de l'Acte constitutif de l'Unesco qui définissent la procédure d'amendement ; en nous prononçant contre un mandat de six ans, nous ne ferions en effet que revenir aux actuelles dispositions de cet Acte constitutif ; nous connaissons celui-ci depuis vingt ans et il n'y aurait donc pas lieu d'exiger une communication six mois à l'avance. D'autre part, en votant pour la non-rééligibilité, nous ne ferions qu'approuver une proposition du Conseil exécutif qui nous a été communiquée avec les six mois d'avance réglementaires. Quant aux dispositions transitoires qui permettront ou non la réélection des actuels membres du Conseil, leur sort, Monsieur le Président, est entre les mains de la Conférence générale ; car, bien que leur texte nous ait été communiqué six mois à l'avance, il n'y a actuellement dans l'Acte constitutif rien qui leur corresponde, de telle sorte que la Conférence générale est parfaitement libre d'accepter ou de rejeter, en ce qui les concerne, les propositions du Conseil.

(4.15) Je voudrais clore mon intervention en rappelant que nous allons donc avoir, en ce jour anniversaire de la création de notre Organisation, la possibilité d'incorporer dans son Acte constitutif les principes dont nous souhaitons qu'elle s'inspire dans sa lutte pour le progrès de l'humanité. Une belle occasion s'offre ainsi à nous de montrer notre esprit de justice et d'équité en donnant à tous les Etats membres de l'Organisation la possibilité de siéger au Conseil exécutif, organe qui a besoin, pour s'acquitter au mieux des tâches et des obligations particulièrement importantes qui lui incombent, de pouvoir associer à bref délai à ses travaux le plus grand nombre possible de pays. Je vous remercie, Monsieur le Président.

5. Le PRESIDENT. -

Je remercie M. Betancur Mejía et je donne la parole à M. Lal Rajbhandary, au nom de la délégation du Népal.

6.1 Mr. Lal RAJBHANDARY (Nepal);

Mr. President, I would like to thank you for adopting a sound and foolproof procedure for consideration of this important and complex question in a very systematic and thorough manner. The delegation of Nepal has already made its position clear during the preliminary debate on this subject. We supported the proposal of the Executive Board to increase the membership from 30 to 34 and introduce a system of electoral groups. We consider that such a system is the most vital and fundamental part of the Board's proposal. The proposed addition of four seats - two for the Asian region and two for the African and Arab regions - can only be achieved under a system of electoral groups. This system alone will ensure equitable and balanced representation of all geographical regions on the Executive Board.

6.2 It is also the view of the delegation of Nepal that an amendment to the Constitution is not necessary in order to introduce the system of electoral groups. As the distinguished head of the delegation of Ceylon has stressed, it merely represents a method of election to ensure implementation of the principle of balanced geographical distribution which is already set forth in the Constitution.

6.3 As for the term of office, the delegation of Nepal stated during the preliminary debate, that although a four-year rather than a six-year term is definitely preferable, it would adopt a flexible approach to this question. In this connexion, I would like to refer to paragraph II of draft resolution 15 C/DR/PLEN/5 which was jointly submitted by India, Japan and my own delegation. There are, it seems, divergent points of view among the delegations. Some are in favour of the proposed six-year term while many favour the maintenance of the status quo. There is also the possibility of a four-year term without immediate re-eligibility. Thus, whatever the decision of the Conference, this issue will need to be re-examined in the light of the discussions during the present session. Our draft resolution (document 15 C/DR/PLEN/5) asks the Executive Board to submit a report on this subject to the next session of the Conference so that, among other things, an even shorter term of office than is possible under the present Constitution may be considered.

6.4 On the basis of a thorough examination of this complex question by the Legal Committee and the opinion which the Assistant Director-General for Legal Affairs presented to the plenary this morning, we can introduce the system of electoral groups at the present session even while maintaining the status quo in regard to tenure of office. Therefore, particularly since a term of four years may facilitate the earlier representation on the Executive Board of those Member States who have never had an opportunity to be so represented, the delegation of Nepal will vote in favour of the maintenance of status quo. My delegation, then, will vote against the proposal of the Executive Board to extend the term of office of Members of the Board to six years.

7. Le PRESIDENT. -

Je remercie M. Lal Rajbhândary et je donne la parole à M. de Hoog, chef de la délégation des Pays-Bas.

8.1 M. de HOOG (Pays-Bas). -

Je voudrais, tout d'abord, Monsieur le Président, m'associer à ce qu'a dit ce matin le chef de la délégation de l'Inde, quand il a commencé son intervention en vous complimentant sur la façon dont vous avez organisé ce débat. En effet, Monsieur le Président, sous votre conduite, si tout ne devient pas facile - mais cela est dans la nature des choses - tout devient en tout cas clair, ce qui permet à la Conférence générale de prendre ses décisions en parfaite connaissance de cause et dans la pleine conscience, à chaque instant, du problème qu'il s'agit de résoudre.

8.2 Je voudrais ensuite, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, exposer brièvement la position de la délégation des Pays-Bas, en ce qui concerne le problème qui nous occupe en ce moment. Non que je pense qu'il est plus important pour vous de connaître notre position plutôt que celle de tant d'autres délégations qui ont la discrétion de ne pas abuser de notre temps pour exposer les motifs de leur attitude, mais parce que je voudrais, tout en exposant le point de vue de ma délégation, faire état de certaines des réactions qu'ont suscitées les arguments qui ont été présentés ce matin.

8.3 La délégation des Pays-Bas est, avec conviction, en faveur de l'augmentation du nombre des membres du Conseil exécutif, qui doit être porté à 34 ; mais cela uniquement à condition que le but visé - c'est-à-dire une meilleure représentation de l'Asie, de l'Afrique au sud du Sahara et des Etats arabes - soit atteint. On a dit ce matin que ce résultat pourrait être obtenu par une promesse solennelle, un "gentlemen's agreement" de la part des Etats membres. Monsieur le Président, l'expérience de quatorze sessions de la Conférence générale est là pour prouver qu'un tel "agreement" ne mène pas au but visé. Non que nous ne soyons pas des "gentlemen", au contraire : en analysant de près les résultats des élections qui ont eu lieu lors des précédentes sessions de la Conférence générale, on découvrirait facilement que le "gentlemen's agreement" a joué, en ce sens que les différentes régions du monde ont obtenu un total de voix suffisant pour être adéquatement représentées au Conseil. Et il n'y a pas lieu de dire, comme il a été dit ce matin, que telle région se serait conformée au "Gentlemen's agreement" alors que telle autre ne l'aurait pas fait. Le caractère peu satisfaisant des résultats des élections passées est dû à une donnée de fait, à

laquelle nous ne pouvons rien changer, à savoir que, pour certaines régions, il est plus facile de se mettre d'accord sur un nombre de candidats correspondant au nombre de sièges vacants, tandis que, pour d'autres régions - ne voyez surtout pas dans mes paroles un reproche à l'adresse de ces régions mais l'expression de la compréhension de leurs difficultés - pour l'Asie, par exemple, la grande diversité des cultures est un obstacle sérieux, qui limite sensiblement les possibilités d'arriver à un tel accord. Le seul problème est donc de trouver un système électoral qui permette d'atteindre le but recherché, c'est-à-dire la représentation adéquate de l'Asie, de l'Afrique et des Etats arabes au Conseil exécutif.

8.4 Monsieur le Président, vous avez été témoin, comme moi et comme d'autres orateurs qui ont parlé ce matin, des efforts que le Conseil exécutif a faits pour imaginer un tel système. Le Comité spécial du Conseil exécutif s'est penché longuement sur la question. Le Conseil l'a fait ensuite, à plusieurs reprises et au cours de plusieurs sessions, y compris au cours de séances de nuit. Le Conseil s'est même donné une période de réflexion de cinq mois. A la demande du Conseil, le Directeur général, en transmettant les propositions du Conseil exécutif aux Etats membres, leur a demandé de lui faire parvenir des suggestions quant à un autre système. Pour notre part, nous avons demandé à nos spécialistes des organisations internationales - et je suis sûr que beaucoup d'autres délégations ont fait de même - s'ils connaissaient un autre système qui aurait permis d'atteindre des résultats satisfaisants dans les autres organisations internationales. Tous ces efforts - et j'en oublie, car le Directeur général, lui aussi, et ses collaborateurs, particulièrement compétents en la matière, se sont penchés sur la question ! - ont eu pour résultat que l'on ne connaît pas, à l'heure actuelle, d'autre système que celui des groupes électoraux pour arriver à cette représentation adéquate, unanimement désirée, des Etats membres d'Asie, d'Afrique au sud du Sahara, et des Etats membres arabes. C'est pour cela qu'avec conviction la délégation des Pays-Bas votera en faveur du système des groupes électoraux, et qu'elle lance un appel urgent aux autres délégations pour qu'elles fassent de même. Le porte-parole d'une délégation - et je tiens, à cette occasion, à renouveler à l'honorable délégué de la France l'expression de mes sentiments d'estime et d'amitié - a dit ce matin que cette méthode aboutirait à introduire dans le Conseil exécutif le système des blocs. Non, Monsieur le Président, il ne s'agirait pas de l'introduction d'un tel système, mais de la mise en pratique d'un des principes essentiels de notre Acte constitutif, à savoir la représentation, au sein du Conseil exécutif, des différentes cultures du monde. C'est tout autre chose !

8.5 Le système qui est proposé, Monsieur le Président, prévoit que mon pays sera dans le même groupe électoral que la France. Vous m'en voyez ravi. Mais, le représentant de la France voudra bien témoigner, Monsieur le Président, que j'ai eu plusieurs fois, au Conseil, le devoir redoutable et le plaisir intellectuel de m'opposer à ses vues. Voilà bien une preuve du fait qu'un système électoral ne porte pas nécessairement atteinte à la liberté des discussions au sein du Conseil, mais sert seulement - comme il est précisé expressément dans la proposition du Conseil exécutif - à des fins d'élection, sans viser aucun autre but.

8.6 Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, la délégation des Pays-Bas est d'avis que le système des groupes électoraux, loin d'aller à l'encontre des principes de l'Acte constitutif, en garantit l'application et qu'un amendement à l'Acte constitutif n'est donc nullement nécessaire. Donc, quand vous demanderez à la Conférence générale de se prononcer sur cette question, nous dirons avec conviction qu'il n'est pas souhaitable de modifier, à cet effet, l'Acte constitutif.

8.7 Reste, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, le problème de la durée du mandat. Cette question a été longuement étudiée par le Comité spécial du Conseil exécutif et par le Conseil lui-même. Ces deux organes, après mûre réflexion, sont arrivés à la proposition que vous connaissez, c'est-à-dire un mandat de six ans sans rééligibilité immédiate. Toutefois, cette étude du Comité spécial et du Conseil exécutif ne constitue pas pour la délégation des Pays-Bas une raison décisive ni même une raison valable de se prononcer en faveur d'un tel système. Nous sommes cependant en faveur de ce système parce que nous l'avons étudié et parce que, après cette étude, le gouvernement et la délégation

des Pays-Bas sont parvenus à la conclusion que ce système offre le moyen d'arriver à un juste équilibre : il permettrait en effet de concilier le désir parfaitement justifié de favoriser la rotation des Etats membres qui auront le privilège de siéger au Conseil avec la nécessité d'assurer la continuité au sein d'un organe qui, selon un projet de résolution qui est encore en discussion à la Commission administrative, est appelé à porter une responsabilité de plus en plus lourde en ce qui concerne la conduite de la politique générale de notre Organisation.

9. Le PRESIDENT. -

Je remercie M. de Hoog et je donne la parole à M. Garrigues, chef de la délégation d'Espagne.

10.1 El Sr, GARRIGUES (España);

Señor Presidente: España, como la totalidad de los países miembros, se ha reservado hasta ahora toda opinión sobre las modificaciones propuestas en orden a la composición, a la duración del mandato y método de elección de los miembros del Consejo Ejecutivo.

10.2: Se trata, en verdad, de una cuestión muy delicada, de índole predominantemente política, como lo demuestra el hecho de que el Comité Jurídico, después de sesudas deliberaciones, no haya sido capaz de emitir un informe completo. Todo indica, sin embargo, que hemos llegado a un punto en que cada Estado debe tomar su propia decisión, intentando conciliar su interés nacional y el interés general de la Unesco.

10.3: Creo que estaremos todos conformes en que hemos superado la fase de las deliberaciones, de las reflexiones, y estamos maduros, "velis nolis"; para llegar a una resolución. Hemos oído toda clase de opiniones que no han hecho sino renovar los debates que, desde Aristóteles por lo menos, dividen a los humanos todas las veces y cada vez que intentan organizar un cuerpo político. Todos coincidimos en desear una mayor eficacia y autoridad al Consejo Ejecutivo y a la vez una mayor representatividad dentro de él para los países miembros. Hay disensión, sin embargo, respecto a si estos dos criterios son conciliables y también, y sobre todo, respecto al modo de conseguirlo. Creo haber percibido, en nuestros debates, una preocupación predominante por asegurar una base ampliamente democrática al Consejo. Ahora bien, si se aceptase este criterio democrático, debe quedar sobreentendido que los países miembros habrán de extremar su severidad al elegir sus candidatos al Consejo, a fin de que su competencia consiga compensar la menor duración del mandato.

10.4 A la vista de los documentos elaborados por el Consejo Ejecutivo, previamente el Comité Ad Hoc, la Comisión Administrativa y el Comité Jurídico, que mi Delegación ha estudiado con la mayor objetividad; a la vista también de las intervenciones en esta tribuna, que por haber sido pronunciadas con convicción y haber sido oídas con todo candor, no han dejado de influir nuestro ánimo, la posición española puede sintetizarse (y ya sabemos que una síntesis es siempre excesivamente simplista) de la forma siguiente.

10.5: Estamos a favor de: 1° Aumentar a 34 los puestos en el Consejo Ejecutivo; 2° Introducir el sistema de los grupos electorales. No hay tiempo para matizar ni para hacer en este momento una exposición de motivos: sólo me limitaré a decir y reconocer que confieso no tener ideas muy claras con relación a las respectivas ventajas e inconvenientes, y si aceptamos la fórmula de los grupos, es por entender que con ellos damos satisfacción a los países asiáticos y africanos, que es en definitiva lo que ha motivado todo este movimiento de reforma. Bien entendido, pues, que se trata de una fórmula que tiene más que nada significación y respaldo regionales; 3° Mantener el periodo de cuatro años de duración del mandato, tal como se establece en el párrafo 3 del artículo V de la Constitución; 4° Terminar con la posibilidad de reelección, tal como se propone en el proyecto de resolución elaborado por el Consejo Ejecutivo.

10.6 Dada la complejidad de la cuestión, que implica cierta confusión de conceptos y dada también la necesidad de permitir la mayor flexibilidad posible a las delegaciones en el

momento de votar, no obligándolas a pronunciarse de un modo total sobre textos que contienen elementos diversos y casi diría contradictorios, la Delegación española solicita la votación por separado. Esto es especialmente necesario en lo que se refiere a la modificación del artículo V, puesto que éste contiene los dos elementos en controversia: uno la duración del mandato y el otro la cuestión de la reelegibilidad. La mayoría de los oradores en esta Conferencia se han manifestado en favor del periodo de cuatro años y en contra de la reelección. Para llegar a esta solución, que es la que va a facilitar la rotación de los Estados Miembros en el Consejo, habrá que votar en contra de la prolongación del mandato a seis años y en favor de la propuesta del Consejo para acabar con la reelección. Por esto apoyamos la votación por partes en la forma que acaba de proponer el señor Delegado de Colombia.

10.7 No obstante que aquí, en sesión plenaria, no se pide a la Conferencia la adopción del informe del Comité Jurídico, me permito llamar la atención sobre la ambigua interpretación que hace dicho informe del artículo 85 del Reglamento, el cual permite a los Estados la votación por partes, a la que me estoy refiriendo. Esto equivaldría a otorgar al voto la dimensión de una enmienda. Habida cuenta que en este mismo Reglamento se dice que las enmiendas a la Constitución deben presentarse seis meses antes de la reunión de la Conferencia (Art. 103) y las subenmiendas tres meses antes (Art. 104), ¿habría entonces que inventar un sistema para que los Estados pudiesen votar por correo?

10.8 Finalmente, desconfiamos de las fórmulas transitorias en la medida en que éstas puedan demorar la aplicación de soluciones inmediatas para el acceso de los Estados al Consejo Ejecutivo, sobre cuya necesidad estamos todos de acuerdo.

10.9 Señor Presidente, permítame que termine expresando mi esperanza de que la Conferencia General consiga adoptar una fórmula que reúna el más amplio consenso y al mismo tiempo robustezca a nuestra Organización. Muchas gracias.

(10.1) M. GARRIGUES (Espagne). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, l'Espagne s'est réservée jusqu'à présent, comme tous les Etats membres, d'exprimer son opinion sur les modifications proposées en ce qui concerne la composition du Conseil exécutif, la durée du mandat et les modalités d'élection de ses membres.

(10.2) Il s'agit là, en vérité, d'une question très délicate. Cette question est essentiellement d'ordre politique, comme le montre le fait que le Comité juridique n'a pas réussi, en dépit de ses sages délibérations, à établir à son sujet un rapport complet. Tout indique que le moment est maintenant venu pour chaque Etat de prendre sa propre décision en s'efforçant de concilier son intérêt national avec l'intérêt général de l'Unesco.

(10.3) Nous sommes, je crois, tous d'accord pour penser que le stade de la réflexion et de la délibération est désormais dépassé et qu'il nous faut maintenant, *velis nolis*, en arriver à une résolution. Nous avons entendu s'exprimer ici les opinions les plus diverses et avons ainsi assisté à un renouvellement des débats qui, depuis Aristote pour le moins, divisent les hommes chaque fois qu'ils s'efforcent d'organiser un corps politique. Nous souhaitons tous renforcer l'autorité et l'efficacité du Conseil exécutif tout en assurant, en son sein, une meilleure représentation des Etats membres de l'Organisation. Mais il y a entre nous des divergences de vues qui portent sur la possibilité de concilier ces deux critères et, surtout, sur la façon d'y parvenir. J'ai cependant retiré de nos débats l'impression que l'une des préoccupations dominantes des Etats membres est d'assurer au Conseil exécutif des bases largement démocratiques. Mais, si ce principe démocratique est effectivement pris pour critère, les Etats membres devront, bien entendu, se montrer très difficiles quant au choix de leurs candidats aux sièges du Conseil, afin que ces sièges soient occupés par des personnes capables de compenser, par leur compétence, la courte durée de leur mandat.

(10.4) Après avoir examiné avec la plus grande objectivité les documents élaborés d'abord par le Comité spécial et par le Conseil exécutif, puis par la Commission administrative et le Comité juridique, et après avoir écouté sans parti pris les exposés qui ont été faits du haut de cette tribune avec une conviction qui n'a pu nous laisser indifférents, la délégation espagnole en est arrivée à une position qui peut se synthétiser comme suit encore que toute synthèse implique, nous le savons, une simplification excessive.

(10.5) Nous sommes favorables aux mesures que voici : (1) porter à 34 le nombre des membres du Conseil exécutif ; (2) instituer le système des groupes électoraux envisagé (à cet égard, le temps me manque pour nuancer notre opinion ou faire un exposé de nos motifs ; je me borne à donc à avouer que nous n'avons pas d'idées très nettes quant aux avantages et inconvénients de ce système et que, si nous l'acceptons, c'est parce que nous comprenons qu'il est de nature à donner satisfaction aux pays d'Asie et d'Afrique, ce qui est en définitive l'objectif de tout ce mouvement de réforme ; il est en effet évident qu'il s'agit là d'une formule qui jouera surtout sur le plan régional) ; (3) maintenir la durée du mandat de quatre ans, ainsi qu'il est prévu au paragraphe 3 de l'article V de l'Acte constitutif ; (4) supprimer la rééligibilité, comme le propose le projet de résolution élaboré par le Conseil exécutif.

(10.6) Etant donné que nous sommes en présence d'une question très complexe dans laquelle se confondent plusieurs concepts et que les délégations ne doivent pas, lors du vote, être mises dans l'obligation de se prononcer en une seule fois sur des textes qui contiennent des éléments très divers, voire presque contradictoires, la délégation espagnole demande que le vote ait lieu par division. Cela est particulièrement nécessaire en ce qui concerne la modification de l'article V de l'Acte constitutif, où l'on retrouve les deux éléments controversés : la durée du mandat et la rééligibilité. La plupart des délégués qui ont pris la parole au cours du débat se sont déclarés favorables à un mandat de quatre ans et défavorables à la rééligibilité. Pour faire prévaloir la solution qu'ils ont préconisée, et qui faciliterait la rotation des sièges du Conseil, il faudra voter contre l'extension à six ans de la durée du mandat et pour la proposition du Conseil exécutif tendant à faire mettre fin à la rééligibilité. Voilà pourquoi nous sommes partisans du vote par division et approuvons à cet égard les suggestions qui viennent d'être présentées par le délégué de la Colombie.

(10.7) Bien que la Conférence générale n'ait pas à adopter en séance plénière le rapport du Comité juridique, je voudrais attirer l'attention des délégués sur l'interprétation ambiguë dont fait l'objet dans ce rapport l'article 85 du Règlement intérieur, qui permet justement le vote par division. Une telle procédure équivaudrait à un vote sur un amendement à l'Acte constitutif. Etant donné que les projets d'amendement à l'Acte constitutif doivent, d'après l'article 103 du Règlement intérieur, être communiqués six mois à l'avance aux Etats membres, et que toute modification de fond à un projet de ce genre doit, d'après l'article 104 de ce même Règlement, leur être communiquée trois mois à l'avance, ne faudrait-il pas se préoccuper de trouver un système qui permette aux Etats de voter par correspondance ?

(10.8) Enfin, les dispositions transitoires envisagées ne nous satisfont pas, car elles risquent de retarder l'application des mesures à prendre pour donner immédiatement à tous les Etats membres ces possibilités d'accès aux sièges du Conseil dont nous reconnaissons tous la nécessité.

(10.9) En terminant, permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer l'espoir que la Conférence générale parviendra à trouver une formule capable de recueillir une adhésion aussi large que possible et de contribuer en même temps à l'affermissement de notre Organisation. Je vous remercie.

11. Le PRESIDENT. -

Je remercie M. Garrigues et je donne la parole à S. Exc. M. Aristy, chef de la délégation de la République dominicaine.

12.1. El Sr. ARISTY (República Dominicana):

Señor Presidente: Permítame solicitarle una vez más por la certeza y la justeza con que ha venido usted dirigiendo este debate de la Conferencia General. Además, permítame unirle a otros compañeros que han celebrado en el día de hoy el XXII aniversario de la Unesco. Mi país - que fue uno de los 20 firmantes que hicieron posible esta Organización que hoy cuenta con 124 Miembros - se siente orgulloso de su crecimiento.

12.2 En la sesión de hoy se discutirá algo de suma importancia: la posibilidad de que en el futuro todos los Estados Miembros participen en los órganos directivos de la Unesco. Nuestra experiencia es amarga; hace 22 años que participamos en esta Organización y todavía no hemos podido acceder al Consejo Ejecutivo. Esta es una de las razones por la cual defendemos el derecho de todos los Estados y queremos ver la rotación acelerada, como fue la intención de la 14a. reunión de la Conferencia, al pedir al Consejo Ejecutivo que estudiara la manera de acelerarla para que todos los Estados Miembros llegasen a sus órganos directivos.

12.3 Felicitamos al Consejo por el aumento de 30 a 34 puestos, y consideramos justo que esos cuatro puestos adicionales se asignen a Asia, a Africa y a los países árabes. También consideramos justos los grupos electorales, pues creemos que está evitando las fricciones entre los diferentes bloques geográficos. Y no vemos la necesidad de que para eso se enmiende la Constitución.

12.4 Ahora vamos a pasar a la cuestión que ha ocasionado más discusiones y con respecto a la cual todos los delegados, antes y en el día de hoy, han expresado sus inquietudes. Se refiere a la duración del mandato. Vamos a comenzar con la historia de la Unesco. Hace 22 años, en el día de hoy, los que forjaron esta Constitución deseaban que ningún Estado Miembro de la Organización pasase más de cuatro años en el Consejo. Se habían fijado un periodo de dos años, y la Constitución dice: "Hasta la segunda reunión de la Conferencia General". En esa época la Unesco celebraba las reuniones de su Conferencia General todos los años, quiere decir que un país era elegido por dos años y tenía el derecho de ser reelegido por otros dos años más que llevaban el mandato a cuatro años. Cuando la Unesco decidió celebrar las reuniones de la Conferencia General cada dos años no se cambió esa mínima frase que decía "hasta la segunda reunión de la Conferencia General". Inmediatamente vimos convertidos dos años en cuatro y cuatro años en ocho.

12.5 Así se llegó a ese mandato; pero además encontramos quien dice que un miembro tiene derecho a estar ocho años en el Consejo. En todas las organizaciones el derecho a la reelección es una posibilidad; pero en el Consejo Ejecutivo ha llegado a ser un hecho y un derecho, pues se ha dicho que seis años es una reducción, como si hubiera la obligación de reelegir a un miembro. Consideramos que la reelección fue siempre una posibilidad aunque en la Unesco se haya convertido en hecho. Aumentar el mandato a seis años es impedir la rotación.

12.6 El día que se celebró la reunión con la juventud una de las grandes preocupaciones de todos los delegados era saber cómo marchaba la Unesco, si había rotación, si había sangre nueva. Si aceptamos llevar el mandato a seis años vamos en contra de todo lo que hemos venido predicando. Y voy a hacer una advertencia a mis queridos colegas: hoy vemos cómo volvemos con la palabra hasta la tercera reunión, que significa seis años; pero si en la próxima reunión de la Conferencia General se decide que por cuestiones presupuestarias la reunión de la Conferencia debe hacerse cada tres años, ese mandato quedará automáticamente convertido en nueve años. Vamos, pues, de un peligro a otro; ya hay un precedente.

12.7 Creo que bajo ningún concepto debemos crear esta generación que yo llamaría "la generación de los seis años", porque va en contra de lo pedido por la 14a. reunión de la Conferencia al Consejo Ejecutivo: buscar una forma de acelerar la rotación en el Consejo. Por eso, la Delegación de la República Dominicana votará a favor del número de 34 miembros, por los grupos electorales, en contra del mandato de seis años y a favor de la no reelección. Muchas gracias.

(12.1) M. ARISTY (République dominicaine). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter une fois de plus pour la compétence et l'impartialité avec lesquelles vous avez dirigé le débat. Permettez-moi aussi de m'unir à tous ceux qui ont rappelé que c'était aujourd'hui le vingt-deuxième anniversaire de l'Unesco. Mon pays - qui se range parmi les vingt signataires grâce auxquels a pu être créée cette Organisation qui compte aujourd'hui 124 membres - se sent fier d'une telle croissance.

(12.2) Nous discutons aujourd'hui d'une question de grande importance: il s'agit de donner à tous les Etats membres la possibilité concrète de participer, à l'avenir, aux travaux des organes directeurs de l'Unesco. Nous avons fait, pour notre part, une amère expérience: depuis vingt-deux ans que nous faisons partie de l'Organisation, nous n'avons encore jamais pu accéder au Conseil exécutif. C'est une des raisons pour lesquelles nous défendons le droit de tous les Etats membres et souhaiterions voir s'accélérer la rotation des sièges du Conseil, ce qui répondrait au vœu que la Conférence générale a elle-même exprimé quand elle a, lors de sa quatorzième session, prié le Conseil exécutif de rechercher les moyens à employer pour permettre à tous les Etats membres de l'Organisation de participer aux travaux de ses organes directeurs.

(12.3) Nous félicitons le Conseil exécutif d'avoir proposé que le nombre de ses membres soit porté de 30 à 34 et nous croyons qu'il serait juste que les quatre sièges supplémentaires ainsi créés aillent à l'Asie, à l'Afrique et aux Etats arabes. Nous sommes également favorables au système des groupes électoraux, car il permettrait, croyons-nous, d'éviter les frictions entre les différents blocs de pays, et nous ne voyons pas pourquoi il y aurait besoin, pour l'instituer, d'amender l'Acte constitutif.

(12.4) J'en viens maintenant à la question qui a soulevé le plus de discussions et au sujet de laquelle tous les délégués ont, hier et aujourd'hui, exprimé leurs inquiétudes. Il s'agit de la durée du mandat. Reportons-nous d'abord à l'histoire de l'Unesco. Il y a aujourd'hui vingt-deux ans, lors de la fondation de l'Unesco, les signataires de l'Acte constitutif souhaitaient qu'aucun Etat membre n'occupât un siège au Conseil exécutif pendant plus de quatre années consécutives. Ils ont prévu que les membres de ce Conseil seraient élus pour deux ans et, pour reprendre les termes de l'Acte constitutif, qu'ils resteraient en fonctions "jusqu'à la fin de la deuxième session ordinaire subséquente de la Conférence générale". Comme, à cette époque, la Conférence générale se réunissait tous les ans, les membres du Conseil étaient donc élus pour deux ans, avec la possibilité d'être réélus pour deux autres années, aucun d'eux ne pouvant ainsi rester en fonctions pendant plus de quatre ans. Quand l'Unesco a décidé que la Conférence générale ne se réunirait plus que tous les deux ans, le petit membre de phrase précédemment cité ("jusqu'à la fin de la deuxième session ordinaire subséquente de la Conférence générale") n'a pas été modifié, de telle sorte que de deux ans on est passé à quatre, et de quatre ans à huit.

(12.5) C'est ainsi que l'on en est arrivé, pour la durée du mandat, à la situation actuelle ; qui plus est, selon certains, tout membre du Conseil aurait le droit de conserver son siège pendant huit ans. En réalité, dans toutes les organisations, la réélection est facultative ; mais, dans le cas du Conseil exécutif, il semble qu'elle en soit parfois venue à être considérée comme acquise d'avance et comme un droit, puisqu'on a estimé qu'un mandat de six ans correspondrait à une réduction de la durée actuelle, comme si la réélection d'un membre était obligatoire. Nous estimons, quant à nous, que la réélection n'a jamais eu qu'un caractère facultatif - même si elle est, à l'Unesco, devenue la pratique normale - et que porter la durée du mandat à six ans reviendrait à faire obstacle à la rotation.

(12.6) Lors de la réunion à laquelle a participé la jeunesse, l'une des grandes préoccupations des représentants des jeunes a été de savoir comment fonctionnait l'Unesco et s'il existait un système de rotation permettant de lui infuser constamment un sang nouveau. Si nous acceptions de porter à six ans la durée du mandat, nous irions à l'encontre de tout ce que nous avons préconisé jusqu'à présent ; et je voudrais, à ce sujet, adresser un avertissement à mes collègues : nous parlons aujourd'hui d'un mandat qui durerait "jusqu'à la fin de la troisième session ordinaire subséquente de la Conférence générale", c'est-à-dire que dans l'état actuel des choses, la durée d'un tel mandat serait de six ans ; mais, si, à sa prochaine session, la Conférence générale décidait, pour des raisons budgétaires, de ne plus se réunir que tous les trois ans, cette durée se trouverait automatiquement portée à neuf ans. Nous allons donc de danger en danger ; car il y a déjà un précédent.

(12.7) Je crois que nous ne devons sous aucun prétexte créer ce que j'appellerai "une génération de six ans", car ce serait aller à l'encontre du désir que la Conférence générale a exprimé lors de sa quatorzième session en demandant au Conseil exécutif de trouver une formule qui permette d'accélérer la rotation de ses membres. La délégation de la République dominicaine votera donc en faveur des propositions visant à porter le nombre des membres du Conseil à 34 et à instituer un système de groupes électoraux contre celle qui tend à porter à six ans la durée du mandat, et pour le principe de la non-rééligibilité. Je vous remercie, Monsieur le Président.

13. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de la République dominicaine et je donne la parole à S. Exc. M. Lipatti, au nom de la délégation de Roumanie.

14.1 M. LIPATTI (Roumanie). -

Monsieur le Président, permettez-moi de donner quelques précisions sur la position de la délégation roumaine à l'égard des problèmes dont nous nous occupons en ce moment.

14.2 Première question : le problème de l'augmentation du nombre des membres du Conseil. Du point de vue historique, je voudrais rappeler ici, Monsieur le Président, que lorsque la question a été débattue au sein du Conseil exécutif, la proposition originelle du Comité spécial était de porter le nombre des membres du Conseil de 30 à 32. Nous avons

alors été de ceux qui ont souligné qu'en dehors des deux sièges que l'on jugeait équitable d'attribuer à nos collègues d'Asie, il serait juste de prévoir deux autres sièges supplémentaires, dont l'un pour le groupe africain et l'autre pour le groupe arabe ; c'est ainsi que le Conseil exécutif a été conduit à formuler la proposition qui est soumise à la Conférence générale et selon laquelle le nombre des sièges du Conseil devrait être porté de 30 à 34. La délégation de la Roumanie votera sans aucune réserve en faveur de ce nombre de 34 sièges qui, croit-elle, permettra - du moins pour l'instant - d'assurer, au sein du Conseil exécutif, une meilleure représentation des pays en voie de développement.

14.3 Dans ce même souci, nous avons appuyé la proposition du Conseil exécutif tendant à faire remplacer le mandat renouvelable de quatre ans par un mandat de six ans. Jusqu'à présent, en effet, presque tous les membres du Conseil sont restés en fonctions pendant huit ans, ayant été, à l'expiration de leur premier mandat de quatre ans, réélus pour un nouveau mandat de même durée. Or, la plupart des membres du Conseil - dont le représentant de la Roumanie - ont estimé qu'une moyenne de six ans devrait permettre d'arriver à un compromis raisonnable et de concilier avec la nécessité d'une rotation relativement rapide des sièges le besoin d'une certaine stabilité intellectuelle du Conseil.

14.4 Nous avons d'ailleurs déjà fait l'expérience de ce mandat de six ans, puisque trois d'entre nous - le Président de la présente session, le représentant du Panama au Conseil et moi-même - avons "bénéficié de ce statut de six ans" depuis 1962. Nous ne nous sommes pas, semble-t-il, trop mal tirés d'affaire. Nous croyons donc que ce laps de temps de six ans est raisonnable ; cependant, si la Conférence générale s'orientait, comme elle paraît maintenant tentée de le faire, vers un mandat de quatre ans, la délégation de Roumanie ne s'y opposerait pas. En tout cas, quelles que soient les dispositions que la Conférence générale décidera d'adopter en ce qui concerne la durée du mandat, en se prononçant par exemple en faveur d'un mandat unique de quatre ans ou d'un mandat unique de six ans, ces dispositions ne devraient pas, estimons-nous, affecter la situation des quinze membres du Conseil qui sont rééligibles à la présente session. De telles dispositions ne sauraient, quelles qu'elles puissent être, avoir un effet rétroactif.

14.5 J'en arrive, Monsieur le Président, au dernier point que je voulais évoquer. Il s'agit du fameux système des groupes électoraux. Au Conseil exécutif, le représentant de la Roumanie s'est opposé à l'instauration de ce système ; la délégation de Roumanie s'y oppose encore aujourd'hui, et cela pour de nombreuses raisons dont la plupart ont déjà été évoquées dans cette assemblée, notamment par l'honorable délégué de l'Union des républiques socialistes soviétiques et par le distingué délégué de la France. Car nous continuons à croire, peut-être à tort, à l'efficacité de ce "gentlemen's agreement" que nous avons tacitement conclu dans le cadre de notre Organisation, où nous trouvons une école de morale et de politique, une école du dialogue au sein de laquelle se manifeste la volonté d'entente et de coopération des divers États membres. Ce "gentlemen's agreement" ne joue-t-il pas d'ailleurs fort bien quand il s'agit de définir la composition du Bureau de la Conférence générale ou d'élire les membres de tel ou tel organe représentatif de l'Unesco ? Pourquoi le Conseil exécutif aurait-il besoin de recourir à un système spécial, alors que, dans tous les autres organes élus et représentatifs, la norme générale de l'entente et du dialogue s'avère efficace ? ...

14.6 L'application de cette norme constitue à nos yeux un moyen nettement préférable à un système de groupes, car nous sommes sensibles, comme certains des orateurs qui nous ont précédés, à tout ce qu'il y aurait d'arbitraire, d'illogique, voire de dangereux, dans un tel système. Mais il semble que l'on veuille des garanties juridiques, des garanties de procédure. Si tel est le cas, la délégation roumaine pourrait - les choses étant ce qu'elles sont - accepter le système des groupes électoraux à condition qu'il ne soit instauré qu'à titre expérimental pour la quinzième session uniquement. En l'occurrence, la délégation de la Roumanie votera en faveur du projet d'amendement présenté par la Biélorussie. Car au fond, Mesdames, Messieurs, qu'est-ce qui nous sépare ? Il y a, d'une part, les délégations qui, bien qu'elles solent en principe défavorables au système des groupes, pourraient cependant, dans un souci de coopération, l'accepter pour cette quinzième session ; et il y

a, d'autre part, les partisans du système des groupes électoraux qui, tout en considérant, eux aussi, ce système comme provisoire et expérimental, voudraient cependant le faire appliquer lors des quinzième et seizième sessions. Qu'est-ce qui nous sépare donc ? Ces trois mots : "et la seizième". En faisant tous un pas dans la voie de la coopération, nous pourrions donc, me semble-t-il, arriver, en dépit de ces trois mots, à un accord unanime. C'est en tout cas le vœu de la délégation roumaine,

15. Le PRESIDENT, -

Je remercie S. Exc. M. Lipatti et je donne la parole à S. Exc. M. Marinello Vidaurretta, chef de la délégation de Cuba.

16.1 El Sr. MARINELLO (Cuba):

Señor Presidente, señores delegados: Respondiendo a la recomendación del Presidente, la Delegación de la República de Cuba tratará de expresar su opinión, que es la de su Gobierno, en los términos más breves y exactos.

16.2 Creemos que las propuestas que estamos considerando no resuelven realmente el problema esencial que las ha suscitado, es decir, el interés de que, en su momento, todos y cada uno de los Estados Miembros de la Unesco puedan pertenecer a su organismo director. Ese fue el objetivo de esas iniciativas y para la Delegación cubana es muy claro que con estas propuestas, tal objetivo no se logra. Vamos a referirnos, con la brevedad prometida, a los distintos aspectos de la cuestión, dando nuestro criterio sobre cada uno de ellos.

16.3 Estamos de acuerdo en elevar el número de miembros del Consejo Ejecutivo de 30 a 34. Para ello existen varias razones, principalmente estas dos: el aumento de la importancia, prestigio y funciones de nuestra Organización y además la circunstancia, aceptada por todos, de que con este aumento se hace plena justicia a los países miembros de la Unesco que pertenecen al Asia, al Africa y a los países árabes. Nuestro Gobierno y nuestro país, como se sabe, mantienen una actitud de solidaridad efectiva -yo diría de solidaridad a todo riesgo- con los países que integran el llamado Tercer Mundo. Cuando se trata, como en este caso, de hacer justicia plena a esos países y a esas regiones, debemos ser los primeros en adherirnos.

16.4 Entendemos que la segunda cuestión, el sistema electoral llamado regional, tiene los inconvenientes y los peligros a que se han referido aquí algunos delegados, y muy singularmente -en nuestra opinión, con gran acierto- el Delegado de la Unión de Repúblicas Socialistas Soviéticas. El sistema de votación regional no mejora ni resuelve la cuestión esencial de que estén representadas en nuestro Consejo Ejecutivo todas las regiones y todas las culturas, y tiene en cambio el peligro de convertirse en la práctica en un sistema mucho menos democrático, mucho menos libre que el que está en vigor.

16.5 Muchas veces, señor Presidente y señores delegados, se observa en los debates la oposición a que se aluda a cuestiones políticas y, en definitiva, esas cuestiones políticas están en el fondo, en el sustrato de todas nuestras discusiones. Nuestro temor a aludir a problemas políticos me recuerda una famosa composición musical española que dice que quien se acerca a la llama, de un fuego fatuo ve como ésta se aleja, pero cuando uno se aleja de la llama el fuego fatuo lo persigue. Es decir, el elemento político está siempre presente, aunque no queramos decirlo. Hemos meditado en lo que sería este sistema de votación por regiones en el caso de nuestro país, o en el caso de otro país de la región latinoamericana que adoptase una organización política, económica o social similar a la de Cuba. ¿Ese país tendría la posibilidad de llegar al Consejo Ejecutivo, si su designación dependiera del acuerdo de la región geográfica a que pertenece, es decir, aplicando el sistema de votación regional? Todos estamos seguros de que no ocurriría, porque el sistema está viciado esencialmente por su sentido antidemocrático, por dictar de antemano la decisión en la elección de miembros del Consejo Ejecutivo.

16.6 Por eso la Delegación cubana ha decidido aceptar el sistema de votación por regiones sólo en el caso de que se uniera a él el de la rotación, singularmente por orden alfabético. De este modo, por encima de consideraciones políticas y atendiendo a los criterios fundamentales de la Unesco, todos y cada uno de los Estados que integran la Organización, en su momento, llegarían a la dirección, al Consejo Ejecutivo. Entendemos, por estas razones, que no debemos votar a favor del sistema de elección regional en la forma que se propone.

16.7 La última cuestión se refiere a la duración del mandato de los miembros del Consejo Ejecutivo. Como una consecuencia de las consideraciones anteriores, estamos a favor del periodo más corto, no el de seis años, sino de cuatro años sin posibilidad de reelección, por dos razones esenciales: en primer término porque creemos que debe ser preocupación de la Unesco y preocupación de todos sus integrantes el que nuestra Organización se flexible, que sea una entidad cada vez más atenta a las afirmaciones, a las inquietudes de la juventud. Por otro lado, si el mandato es corto, en breve término -cuatro años después de la primera elección-, según nuestro criterio, volverá a plantearse aquí el problema que hoy no se resuelve en su base verdadera, el de que todos y cada uno de los Estados pertenecientes a nuestra Organización puedan, en su momento, pertenecer al Consejo Ejecutivo.

16.8 Esa es, pues, la opinión de la Delegación cubana. Estamos conformes en elevar el número de miembros del Consejo Ejecutivo de 30 a 34, mucho más cuando con ello se hace justicia a dos continentes y a importantísimos elementos que integran nuestra Organización. Estamos en contra del sistema de voto regional por los diversos peligros que encierra y, aceptándolo sólo si con él se adoptara la rotación alfabética, que es lo que suprimiría las dificultades y los riesgos del sistema. Por último, votamos por que el mandato del Consejo Ejecutivo sea de cuatro años e imposible la reelección. Muchas gracias.

(16.1) M. MARINELLO (Cuba). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, pour répondre au désir exprimé par le Président, la délégation cubaine va s'efforcer de définir en termes aussi brefs qu'exactes la position de son Gouvernement.

(16.2) Nous croyons que les propositions à l'étude ne sont pas de nature à mettre fin au problème auquel on a voulu, en les élaborant, apporter une solution. Il s'agissait de faire en sorte que chacun des Etats membres de l'Unesco puisse, à un moment ou à l'autre, faire partie de son organe directeur. Tel était l'objectif des initiatives qui ont été prises. Or, il est pour nous très clair que les propositions qui ont été faites ne permettent pas d'atteindre cet objectif. Nous allons passer en revue les divers aspects de la question et formuler, avec la brièveté promise, notre avis sur chacun d'eux.

(16.3) Nous sommes d'accord pour que le nombre des membres du Conseil exécutif soit porté de 30 à 34. Deux raisons essentielles militent en faveur d'une telle augmentation: d'une part cette augmentation est justifiée par l'extension des fonctions de notre Organisation et par l'accroissement de son importance et de son prestige; d'autre part chacun de nous voit en elle le moyen de rendre pleinement justice aux Etats d'Asie, d'Afrique et aux pays arabes, membres de l'Unesco. Notre gouvernement et notre peuple sont, comme on le sait, liés par une solidarité effective - je dirai même par une solidarité à toute épreuve - aux pays qui font partie de ce qu'on appelle le Tiers Monde. Quand il s'agit, comme dans le cas présent, de faire droit aux vœux légitimes de ces pays, nous serons toujours les premiers à souscrire aux mesures envisagées.

(16.4) En ce qui concerne la deuxième proposition, celle qui a trait à l'institution d'un système électoral dit "régional", elle présente, à notre avis, les inconvénients et les dangers qui ont été signalés ici par plusieurs délégués et exposés de façon particulièrement claire par le délégué de l'Union des républiques socialistes soviétiques. Un système de vote par région ne saurait en aucune manière aider à la réalisation de notre objectif essentiel, qui est d'assurer la représentation, au sein du Conseil, de toutes les régions et de toutes les cultures; il risque au contraire de se révéler dans la pratique beaucoup moins démocratique et beaucoup moins souple que le système actuel.

(16.5) On s'oppose bien souvent à ce que nous faisons allusion dans nos délibérations aux questions politiques, alors que ces questions constituent en réalité le substrat même de tous nos débats.

Cette crainte que nous ayons d'aborder les questions politiques me fait penser à une chanson espagnole bien connue dans laquelle il est dit que, quand on s'approche d'un feu follet, on le voit s'éloigner, alors qu'il poursuit celui qui veut s'en éloigner. Autrement dit, l'élément politique est toujours présent parmi nous, bien que nous ne voulions pas l'avouer. Nous nous sommes demandés à quoi aboutirait ce système des groupes électoraux régionaux dans le cas de notre pays ou de tout autre pays latino-américain qui viendrait à adopter une organisation politique, économique ou sociale analogue à celle de Cuba. Un tel pays pourrait-il obtenir un siège au Conseil exécutif si sa désignation dépendait d'un accord entre les pays appartenant à la même région géographique que lui, conformément au système électoral envisagé ? Nous savons bien tous que non ; car ce système présente un vice essentiel qui est son caractère antidémocratique, et l'appliquer reviendrait à dicter d'avance aux Etats membres les décisions à prendre lors des élections au Conseil.

(16,6) C'est pourquoi la délégation cubaine a décidé de n'accepter ce système de vote par régions que s'il était assorti d'une rotation par ordre alphabétique. De cette manière, en effet, par-delà les considérations politiques et conformément aux principes de base de l'Unesco, tous les Etats qui font partie de l'Organisation en viendraient tôt ou tard à être représentés au sein du Conseil exécutif. Mais, pour les raisons qui viennent d'être indiquées, nous ne pouvons approuver le système des groupes électoraux régionaux tel qu'il est actuellement proposé.

(16,7) Il me reste à examiner la question qui a trait à la durée du mandat des membres du Conseil exécutif. Etant donné les considérations qui précèdent, il est évident que nous sommes favorables au mandat le plus court, c'est-à-dire non pas à celui de six ans, mais à un mandat de quatre ans sans rééligibilité. Nous avons pour cela deux raisons essentielles : d'une part, nous estimons que l'une des grandes préoccupations de tous les pays qui font partie de l'Unesco doit être de faire d'elle une institution toujours plus souple, et toujours plus attentive aux aspirations et aux inquiétudes de la jeunesse ; d'autre part, en prévoyant un mandat de courte durée (c'est-à-dire, dans notre esprit, un mandat de quatre ans à partir de la première élection, nous nous donnerions la possibilité de réexaminer ici le problème qui n'aura pas reçu aujourd'hui de solution véritable, c'est-à-dire une solution qui permette à tous les Etats membres de notre Organisation d'accéder, en leur temps, au Conseil exécutif.

(16,8) Telle est donc la manière de voir de la délégation cubaine. Nous sommes d'autant plus favorables à la proposition tendant à porter de 30 à 34 le nombre des membres du Conseil que cette augmentation permettrait de répondre aux aspirations légitimes de deux continents et d'un ensemble de pays qui ont une très grande importance pour notre Organisation. Mais nous sommes opposés, en raison des dangers qu'il comporte, au système de vote régional et nous ne pourrions l'accepter que si ces dangers étaient éliminés grâce à l'institution d'une rotation par ordre alphabétique. Enfin nous voterons en faveur d'un mandat de quatre ans, sans possibilité de réélection. Je vous remercie, Monsieur le Président.

17. Le PRÉSIDENT, -

Je remercie S. Exc. M. Marinello Vidauretta et je donne la parole à S. Exc. M. Lastra, chef de la délégation d'Argentine.

18.1 El Sr. LASTRA (Argentina):

Señor Presidente; Nuevamente seré muy breve. No daré los motivos en que se funda el voto de la Delegación de la Argentina, primero porque algunos ya los he dado, segundo porque los otros han sido expuestos por los delegados que comparten nuestros criterios de votación, y tercero, por razones de brevedad.

18.2 Nuestra Delegación, como ya lo expuse en una de las sesiones plenarias en que se debatió el tema, votará por el mantenimiento del período de cuatro años para los miembros del Consejo Ejecutivo y por la no reelegibilidad. Agrego ahora que votará en forma tal que la prohibición de la reelegibilidad no sea aplicable a los miembros del Consejo elegidos en 1966 ni a los candidatos a ser reelegidos en esta reunión de 1968, tal cual lo propone el Consejo Ejecutivo.

18.3 En lo que respecta al aumento de los miembros del Consejo a 34, votará por la enmienda constitucional para elevar a ese número los miembros del Consejo.

18.4 Con respecto a la creación de los grupos electorales, nuestra Delegación votará en el sentido de que ese régimen no requiere enmienda constitucional, pero -puesta a votación

la enmienda de las Delegaciones de Japón y Perú- votará a favor de esa enmienda, a fin de que el sistema quede incorporado a la Constitución.

(18.1) M. LASTRA (Argentine). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, je serai, cette fois encore, très bref. Je m'abstiendrai de préciser les raisons qui vont motiver le vote de la délégation argentine, d'une part parce que j'ai déjà donné certaines d'entre elles, d'autre part parce que les autres ont déjà été exposées par les délégués qui partagent notre façon de voir et, enfin, pour économiser le temps de la Conférence générale.

(18.2) Notre délégation, comme j'ai eu l'occasion de le dire dans une précédente plénière, votera en faveur du maintien d'un mandat de quatre ans, et pour la non-rééligibilité. J'ajoute qu'elle votera en faveur de la proposition du Conseil exécutif selon laquelle le principe de la non-rééligibilité ne serait applicable ni aux membres élus en 1966, ni à ceux qui, au cours de la présente session de 1968, sont candidats à une réélection.

(18.3) En ce qui concerne le nombre des membres du Conseil, la délégation argentine votera en faveur de l'amendement à l'Acte constitutif qui porterait ce nombre à 34.

(18.4) En ce qui concerne la création de groupes électoraux, notre délégation considère qu'elle ne nécessite pas d'amendement à l'Acte constitutif et elle votera dans ce sens. Mais, si les amendements proposés par le Japon et le Pérou sont mis aux voix, elle votera en leur faveur, parce qu'elle souhaite voir incorporer à l'Acte constitutif une disposition prévoyant l'établissement de tels groupes.

19. Le PRESIDENT. -

Je remercie S. Exc. M. Lastra et je donne la parole à S. Exc. M. Gallardo, chef de la délégation d'El Salvador.

20. El Sr. GALLARDO (El Salvador):

Señor Presidente, señores delegados: Muchísimas gracias, señor Presidente, por haber conducido este debate de forma tan democrática y al mismo tiempo tan instructiva para todos. Felicitaciones a cada uno de los miembros de las delegaciones aquí presentes, inclusive si sus opiniones difieren y no son exactamente las mismas de quien tiene el honor de hablarles en este momento.

20.2 Desde la 12a. reunión de la Conferencia General, he podido participar en las diversas reuniones hasta la presente, y el problema que se plantea es el mismo: ¿Cómo lograr mayor rendimiento y eficacia del Consejo Ejecutivo, más prontitud y mayor representatividad? Mi Delegación votará el aumento de 34 miembros. No votará en favor de la reelección. He tomado debida nota de que muchos miembros del Consejo Ejecutivo que se supone han aprobado el informe del Consejo sobre el aumento del mandato a seis años, han dicho en esta tribuna que son, sin embargo, partidarios de los cuatro años. Creo que ése es el mejor argumento que puede invocarse en favor del periodo cuatrienal.

20.3 Creo que el señor Delegado de Cuba ha hecho una sugerencia bastante interesante y me inclino en favor de la formación de grupos con el sistema de lista alfabética. Creo que debe tomarse muy en cuenta esta observación y que en realidad los grupos en sí nada significan para el arreglo y la solución inmediata de nuestros problemas.

20.4 Con relación a las medidas transitorias, como abogado, soy contrario a ellas; pero debo confesar que siempre son indispensables, sobre todo en materia constitucional. La práctica de los principios requiere tiempo, mejor dicho ensayo, y ese ensayo cuanto más breve, mejor. Por eso pido al señor Presidente, en nombre de la Delegación salvadoreña, que cuando se trate el asunto de la votación en favor de las medidas transitorias, se vote por separado la cuestión de saber si se desea que únicamente se apliquen a la 15a. reunión de la Conferencia, o si se desea que se apliquen indistintamente a las reuniones 15a. y 16a. Hago esta propuesta formalmente, señor Presidente. Creo que estas medidas transitorias no son de carácter constitucional y lamento que el Comité Jurídico no haya llegado a un acuerdo sobre algo que me parece bastante plausible y bastante claro. La Constitución especifica en el párrafo 2 del artículo V, tantas veces mencionado, que se tendrá en cuenta la diversidad de las culturas y la necesidad de conseguir una distribución geográfica

equitativa; nada de eso se modifica y en cambio se está llevando a la práctica este precepto constitucional.

20.5 Quiero referirme a un punto nuevo, si es posible en este conclave donde todas las ideas han sido dichas, llegará el momento, no en esta reunión sino en las próximas, en que para permitir la democratización del Consejo Ejecutivo que es una de las finalidades mismas de nuestra Institución, será necesario también prever otros preceptos, como por ejemplo, que el miembro del Consejo Ejecutivo que deja su cargo no podrá presentarse sino al cabo de dos o tres periodos equivalentes al que termina. Este es un punto básico; en otros términos, si la reelección es suprimida ahora y sólo se permite la presentación del Estado Miembro una vez expirado un periodo igual al que ha cumplido, creo que llegará el momento en esta asamblea en que será imposible emplear el sistema rotativo; en otros términos, que tendrán que pasar dos o tres periodos iguales al que acaba de terminar.

20.6 Otro punto muy importante que puede ser útil para las próximas reuniones es que de preferencia los comités de trabajo deben estar integrados por miembros que no tomen parte en el Consejo Ejecutivo, con el fin de permitir que los Estados que no son miembros del Consejo tengan también influencia en las resoluciones decisivas de la Conferencia. Debo recordar que los miembros del Consejo han hecho oír su voz por medio de los informes que han sido aprobados, los cuales son precisamente discutidos en los comités de trabajo.

20.7 También me parece que llegará el momento de formar un nuevo grupo de miembros del Consejo y será necesario que junto a los titulares existan miembros adjuntos, que tendrán voz, tomarán parte en las deliberaciones, pero no votarán. Así lograrán el entrenamiento, la práctica y la experiencia muchos Estados que en la actualidad no integran el Consejo Ejecutivo. Cuando les llegue el momento de acceder a él, contarán con la experiencia requerida. Perdonen si les he hablado del futuro en vez de haberles hablado del presente. Muchas gracias.

(20.1) M. GALLARDO (El Salvador). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, je vous félicite d'avoir donné à ce débat une forme si démocratique et, en même temps, si instructive pour chacun de nous. Je félicite aussi de leurs interventions tous les délégués qui ont pris la parole au cours de ce débat, même s'ils ont, dans certains cas, exprimé des opinions quelque peu différentes de celles que je vais maintenant exposer.

(20.2) J'ai pu participer aux diverses réunions de la Conférence générale depuis la douzième session et j'ai, chaque fois, vu se poser le même problème : comment améliorer le rendement et l'efficacité du Conseil exécutif ? Comment accélérer ses travaux et le rendre plus représentatif ? La délégation salvadorègne votera pour la proposition tendant à porter à 34 le nombre des membres du Conseil et contre la rééligibilité. J'ai constaté que beaucoup de membres du Conseil exécutif, qui ont sans doute approuvé le rapport dans lequel le Conseil demande que la durée du mandat de ses membres soit portée à six ans, n'en ont pas moins déclaré à cette tribune qu'ils étaient partisans d'un mandat de quatre ans. C'est là le meilleur argument que l'on puisse invoquer en faveur d'un mandat quadriennal.

(20.3) Le délégué de Cuba me paraît avoir fait une suggestion intéressante et je penche pour un système de groupes électoraux assorti d'un système de liste alphabétique. Il faut, je crois, tenir le plus grand compte de cette suggestion ; car l'institution de groupes régionaux ne saurait, par elle-même, apporter une solution immédiate à nos problèmes.

(20.4) Je suis, en tant que juriste, peu favorable aux mesures transitoires ; mais je dois avouer qu'elles sont toujours indispensables, surtout en matière constitutionnelle. Pour traduire des principes dans la pratique, il faut du temps ou, plutôt, une période d'essai ; mais plus cette période est courte, mieux cela vaut. C'est pourquoi je demande, au nom de la délégation d'El Salvador, que lors du vote sur les mesures transitoires, on mette aux voix séparément la question de savoir si celles-ci doivent s'appliquer uniquement à la quinzième session de la Conférence générale, ou indistinctement à la quinzième et à la seizième session. C'est là, Monsieur le Président, une proposition formelle. Je ne crois pas que ces mesures transitoires aient un caractère constitutionnel et je regrette que les membres du Comité juridique ne soient pas parvenus à se mettre d'accord sur ce point, qui me paraît suffisamment clair. Il est en effet bien précisé dans l'Acte

constitutif, à l'article V, 2, si souvent cité, que la Conférence générale doit tenir compte, en éliminant les membres du Conseil exécutif, "de la diversité des cultures et d'une répartition géographique équitable"; or, les mesures envisagées ne changeraient rien à ce principe constitutionnel dont elles favoriseraient, au contraire, l'application pratique.

(20.5) Je voudrais mentionner un point nouveau, si toutefois cela est possible au sein de cette assemblée où tout a déjà été dit; il viendra un moment - non pas à cette session, mais aux sessions ultérieures - où nous devrons, pour assurer, conformément aux idéaux de notre Organisation, la démocratisation du Conseil exécutif: adopter d'autres principes encore et prévoir, par exemple, qu'un membre du Conseil arrivant à la fin de son mandat ne pourra se présenter de nouveau aux élections qu'à l'expiration de deux ou trois périodes de même durée que celle pendant laquelle il aura été en fonctions. C'est là un point essentiel. Nous nous proposons, pour l'instant, de supprimer la rééligibilité immédiate, la réélection n'étant possible qu'au bout d'une période égale à celle pendant laquelle a été exercé le mandat; mais je crois que, si l'on s'en tient là, il viendra un moment où la rotation souhaitée ne pourra plus être assurée, de telle sorte qu'il faudra doubler ou tripler le délai en question.

(20.6) Autre point très important qui mérite de retenir l'attention de la Conférence aux prochaines sessions: les comités de travail devraient être composés de préférence d'Etats qui ne font pas partie du Conseil exécutif, afin que ces Etats non représentés au Conseil puissent, eux aussi, influencer sur les résolutions par lesquelles la Conférence générale se prononcera de façon décisive. Je dois rappeler à ce propos que la voix des membres du Conseil nous est parvenue à travers les rapports approuvés, qui avaient précisément été discutés dans les comités de travail.

(20.7) Je crois également que le jour viendra où il faudra réorganiser le Conseil exécutif en adjoignant à ses membres titulaires des membres adjoints qui pourront prendre la parole au cours des débats mais n'auront pas le droit de vote. Beaucoup d'Etats pourront ainsi, sans faire effectivement partie du Conseil, acquérir par la pratique une expérience qui leur sera utile au moment où ils accéderont véritablement au Conseil. Veuillez me pardonner, Mesdames et Messieurs, de vous avoir parlé de l'avenir et non du présent. Je vous remercie.

21. Le PRESIDENT. -

Je remercie S. Exc. M. Gallardo et je donne la parole à M. Peleš, au nom de la délégation de Yougoslavie.

22.1 M. PELEŠ (Yougoslavie). -

Monsieur le Président, la délégation yougoslave a prêté une attention toute particulière à l'étude des propositions du Conseil exécutif, au projet de résolution de l'Inde, du Japon et du Népal (15 C/DR/PLEN/5 Rev), ainsi qu'aux explications relatives à la composition du Conseil exécutif, à la durée du mandat et aux modalités d'élection de ses membres. J'ai déjà exposé, lors du débat de politique générale, le point de vue de la délégation yougoslave en ce qui concerne les problèmes fondamentaux soumis à l'examen de la Conférence générale. Je me permets, Monsieur le Président, d'ajouter à présent les observations suivantes: la délégation yougoslave appuie entièrement l'augmentation du nombre des membres du Conseil exécutif, en considérant qu'elle permettra une représentation élargie des régions d'Afrique et d'Asie au sein du Conseil exécutif, ce qui corrigerait, au moins partiellement, les erreurs commises dans le passé.

22.2 La délégation yougoslave est également en faveur de l'établissement de groupes régionaux. Toutefois, nous désirons souligner de nouveau ce que nous avons déjà déclaré lors du débat de politique générale, à savoir que nous n'entendons pas la répartition régionale comme une classification des pays selon des critères idéologiques et politiques: cette répartition doit obéir à des critères de nature géographique et culturelle, ainsi qu'il est indiqué dans l'Acte constitutif de l'Unesco.

22.3 En sa qualité de pays socialiste non aligné, en sa qualité d'adapte des principes de la coexistence pacifique de pays ayant des systèmes sociaux et politiques différents, la Yougoslavie ne peut pas accepter la classification des pays telle qu'elle a été proposée. A cet égard, nous devons mettre en relief les aspects négatifs du système qui aboutit à la répartition des pays du monde en un certain nombre de "blocs" - système dont nous éprouvons tous les conséquences néfastes. Notre Organisation contribuerait largement à la coopération internationale en cherchant, tant dans le cadre général de son action que dans l'étude

du problème que je viens de mentionner, à éliminer la tendance à répartir les pays du monde en "blocs".

22.4 D'autre part, le voeu - à notre avis justifié - que les pays ne puissent être classés en groupes que s'ils y ont préalablement consenti n'a pas été pris en considération. Nous estimons que les groupes régionaux dont la constitution est proposée en ce qui concerne l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine comprennent chacun des pays qui ont des systèmes socio-politiques différents et nous y voyons la preuve qu'il doit être possible d'arriver à une classification fondée sur les critères prévus par l'Acte constitutif et non pas sur des critères sociaux et politiques, comme ceux dont s'inspire la composition proposée pour les premier et deuxième groupes.

22.5 La délégation yougoslave regrette de devoir déclarer qu'elle votera contre la proposition relative au système des groupes électoraux. Elle est profondément convaincue que l'on pourra, entre la quinzième et la seizième session de la Conférence générale, procéder à une étude plus approfondie des problèmes en cause et sortir de la situation actuellement créée par ces problèmes. Nous n'avons rien à ajouter, Monsieur le Président, à ce que nous avons dit, lors du précédent débat, au sujet de notre position à l'égard de la durée du mandat des membres du Conseil exécutif. Nous nous bornerons à répéter que la durée de ce mandat devrait, à notre avis, être de quatre ans.

23. Le PRESIDENT. -

Je remercie M. Peleš, et je donne la parole à M. Malik Latif, au nom de la délégation du Pakistan.

24.1 Mr. LATIF (Pakistan):

We greatly appreciate the very clear procedure laid down by you, Mr. President, for dealing with the amendment under discussion. Our thanks are also due to the Legal Committee and its Chairman for providing us with valuable guidance.

24.2 I need not go into the question of why it became necessary to raise the number of seats in the Executive Board to ensure equitable and balanced representation of various geographical areas in terms of Article V.A.2 of the Constitution. We whole-heartedly support the proposal to increase the number of seats from 30 to 34. Moreover, we hope that, in the not too distant future, the Asian and African countries will be able to secure their rightful share of seats given the diversity of cultures, the importance of the regions and the size of their populations. In the light of these factors, we do not feel that five and eleven seats respectively provide adequate representation.

24.3 As regards the system of grouping, we maintain that the proposed method is by no means ideal, but in the absence of any better suggestion at the moment, we are prepared to support it on a provisional basis on the understanding that it will be reviewed at the earliest possible opportunity. We would like the period of experimentation to be reduced to the minimum.

24.4 On the question of whether the term of office should be six years, as proposed by the Executive Board, or four years, we would go along with the overwhelming majority of the Asian group who favour the latter and we voted in the group meeting accordingly. We feel that all the Member States in rotation should be given a chance to serve on the Board. The question of re-eligibility in the case of a four-year term can be re-examined at the sixteenth session of the Conference, and if necessary an appropriate amendment can be moved so that there is maximum rotation.

24.5 Our view on the procedural position is that any member can invoke the provisions of Rule 85 of the Rules of Procedure and ask for a separate vote on parts of a proposal. If any proposal as a whole or in part is not adopted or does not obtain the requisite majority, the original text to which it relates will stand. In the present case, if the proposal to amend the Constitution is not carried or does not obtain the requisite majority, the present text

of the Constitution will stand, irrespective of other factors or minor discrepancies. Any difficulty that may arise as a result can be remedied at the sixteenth session or at any other appropriate time.

24.6 I reserve the right to speak further if necessary.

25. Le PRESIDENT, -

Je remercie M. Malik Latif et je donne la parole à M. Jai Hyon-Lee, au nom de la délégation de la République de Corée.

26.1 Mr. Jai Hyon LEE (Korea):

Mr. President, I will be very brief. I refer to document 15 C/INF.9, paragraph 6. The delegation of the Republic of Korea considers that it is not necessary to amend the Constitution in order to establish the electoral group system. Therefore, my delegation will vote "no".

26.2 As regards the increase in the number of seats on the Executive Board, my delegation is in favour of this, with one proviso, that the electoral group system be adopted. Because the original purpose of the proposal was to bring about an equitable balanced representation of all cultures and regions, there is no reason to increase the number of seats from 30 to 34 unless such representation is thereby secured.

26.3 As for the term of office, my delegation is in favour of a shorter term which would facilitate rotation among Member States.

26.4 I should also like to propose, Mr. President, that when we come to vote (I refer again to document 15 C/INF.9, paragraph 9), the vote should be taken first on section 1 (c), then on section 1 (b) and only then on section 1 (a). In other words, we should vote on the sections in reverse order.

27. Le PRESIDENT, -

Je remercie M. Jai Hyon-Lee et je donne la parole à S. Exc. M. M'BOW, chef de la délégation du Sénégal.

28.1 M. M'BOW (Sénégal). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, il y a deux ans, de nombreux pays africains, dont le mien, avaient déploré que l'une des régions les plus peuplées du monde, aux civilisations aussi riches que variées - je veux parler de l'Asie - ne soit pas équitablement représentée au sein du Conseil exécutif de l'Unesco. Nous souhaitons alors, étant donné la crise qui sévit dans cette partie du monde, que soient recherchées les solutions permettant d'assurer une meilleure représentation de toutes les régions du globe au sein du Conseil exécutif.

28.2 Je voudrais d'abord vous parler, Mesdames, Messieurs, de l'immense espoir qu'a fait naître chez les hommes de bonne volonté la tournure que semblent prendre les événements dans le Sud-Est asiatique, à la suite de la décision prise récemment par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Tous les hommes de bonne volonté apprécient à sa juste valeur cette mesure, s'en réjouissent et souhaitent de tout coeur voir bientôt la paix s'instaurer définitivement dans cette partie du monde, afin que les peuples qui y vivent puissent enfin se consacrer aux oeuvres de vie, qui sont le fondement de notre Organisation. Alors, nous ne connaissons sans doute plus les difficultés qui causent nos préoccupations actuelles.

28.3 Le groupe des Etats membres d'Afrique, au nom desquels je vais parler, a longuement examiné le problème de la représentation au sein du Conseil exécutif. Les Etats membres du groupe africain et plusieurs Etats arabes d'Asie, qui m'ont chargé d'être ici leur porte-parole, définissent ainsi leur position : ils sont favorables à l'augmentation du nombre des membres du Conseil, qui passera de 30 à 34. Ils voteront donc en faveur de l'amendement

qu'il est proposé d'apporter à cet effet à l'Acte constitutif, étant entendu que les quatre nouveaux membres désignés seront répartis à raison de deux pour les pays asiatiques et de deux pour les pays africains et arabes. Les Etats membres du groupe africain estiment qu'il est inutile de modifier l'Acte constitutif en ce qui concerne les modalités d'attribution de ces sièges aux pays auxquels ils sont destinés ; nous pensons en effet qu'il serait possible, par un simple consensus général, d'assurer cette répartition entre les Etats en question.

28.4 En conséquence, le groupe des Etats membres d'Afrique votera en faveur de la proposition de modification de l'Acte constitutif qui a trait à l'augmentation du nombre des membres du Conseil exécutif, mais il votera contre la proposition de modification de l'Acte constitutif qui a trait à l'établissement d'un système de groupes. En effet, le groupe des Etats membres d'Afrique approuve la constitution des groupes telle qu'elle a été proposée, mais à condition qu'il reste entendu que ce sont simplement des groupes électoraux et qu'il n'est pas question de les considérer comme des groupements définitifs - ce qui risquerait d'entraîner un certain clivage entre les différents Etats membres de notre Organisation.

28.5 En ce qui concerne maintenant la question de savoir si le système devra être appliqué aux quinzième et seizième sessions de la Conférence générale, le groupe des Etats membres d'Afrique et les Etats arabes d'Asie qui m'ont mandaté pour parler en leur nom estiment que l'application expérimentale de ce système ne devrait être prévue que pour la quinzième session. Ces Etats pensent que, quand sera intervenu le vote qui doit avoir lieu dans quelques jours, nous pourrions chercher à vérifier, avant la fin de la présente session, si l'expérience a donné de bons résultats ; cela nous permettrait ou bien de la poursuivre à la seizième session, ou bien de prendre d'autres décisions, ou bien encore de renvoyer la question au Conseil exécutif pour qu'il fasse rapport à ce sujet à la Conférence générale lors de sa prochaine session.

28.6 Telle est, Mesdames, Messieurs, la position du groupe des Etats membres d'Afrique et des Etats arabes qui m'ont mandaté pour parler en leur nom. Je la résume ainsi : nous souhaitons que le nombre des membres du Conseil exécutif soit porté à 34, par modification de l'Acte constitutif, et que deux des quatre nouveaux sièges soient attribués au groupe des Etats membres d'Asie tandis que les deux autres iraient au groupe des Etats membres africains et arabes. Ensuite, nous souhaitons des élections qui se feraient dans le cadre des groupes électoraux qui nous ont été proposés, mais sans qu'aucune modification soit apportée sur ce point à l'Acte constitutif, car nous pensons qu'une telle modification risquerait de consacrer une division que nous voudrions précisément ne pas voir s'instaurer au sein de notre Organisation.

28.7 Ensuite, nous désirons que l'expérience soit limitée à la quinzième session de la Conférence générale et nous pensons que c'est seulement à l'issue du vote qui aura lieu dans cette enceinte pour désigner les membres du Conseil exécutif que nous pourrions réexaminer le problème, tirer les conséquences de l'expérience, voir si nous devons la renouveler à la seizième session, la rejeter définitivement ou formuler des recommandations à l'intention du Conseil exécutif pour qu'il envisage une autre solution. Quant à la durée du mandat des membres du Conseil, le groupe africain estime que ceux-ci devraient être élus pour six ans, sans possibilité de renouvellement de leur mandat.

28.8 Voilà, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ce que m'ont chargé de vous dire les Etats membres du groupe africain et les Etats arabes d'Asie qui m'ont mandaté pour parler en leur nom.

29. Le PRESIDENT. -

Je remercie S. Exc. M. M'Bow et je donne la parole à Dame Mary Smieton, au nom de la délégation du Royaume-Uni.

30.1 Dame Mary SMIETON (United Kingdom):

Mr. President, in the preliminary debate on this subject the delegate of the United

Kingdom expressed our support for the draft resolution proposed by the Executive Board and I would like to reaffirm that support now.

30.2 I should like, at this stage, to make one or two alterations in the light of the various points that have emerged in the course of this debate, and first, on the question of whether a constitutional amendment is needed in order to bring into effect a system of electoral groups. We do not believe, for reasons given in the Legal Committee's report, that such an amendment is necessary.

30.3 Secondly, I would like to comment on the experimental nature of this system of voting by groups. This is an important issue of policy which certainly deserves the very full deliberation which we have been giving to it. The purpose of this experiment is to enable the General Conference to decide whether such a system of regulating the elections to the Executive Board is a good one, which ought to be continued, or whether in fact it involves dangers and difficulties which some delegates have forecast. For that reason, it seems to me extremely important that the experiment should be a valid one, and should give the General Conference sufficient evidence on which to reach a sensible decision for the future. And, for the same reason, I view with concern the suggestion that the experiment should be limited to one set of elections.

30.4 The Executive Board membership is renewed over a period of two biennia, whether by equal numbers, as in the past, or in different proportions as may be the case in future. In any event, the number of places to be filled in each electoral group varies a great deal as between the fifteenth and the sixteenth sessions, and this I think, in itself, emphasizes the desirability of including two elections in this experiment.

30.5 One of the points under discussion has been whether the Member States in various groups will restrict the number of candidates put forward to the number of places available or whether a greater number will be put forward. One delegate argued that there would be pressure for more candidates to be put forward than there were places, leaving the General Conference to decide between them. I found the argument difficult to follow and indeed I have heard equally eloquent arguments in the past to the effect that the groups of Member States might be inclined to restrict their candidates to the number of places and thereby deprive the General Conference of any real and effective employment of its powers of election.

30.6 But the point I really want to make is that if there are difficulties this time - difficulties of procedure and so on - and if these do not reveal themselves the first time round, then we ought to have a second round in order to acquire some sort of evidence on which to act. For all these reasons, therefore, I think that a valid experiment should cover the full period of renewal of membership of the Board, that is two biennia.

30.7 Turning to the term of office, with which is involved the question of the voting procedure, my delegation agrees that the question of the term of office can be taken as separate from the other proposals. We therefore agree, Mr. President, with the suggestions you have made for the voting procedure.

30.8 As regards the question of substance, i.e. whether six years without re-election is the appropriate term, it is the view of my delegation, as we have already said, that six years is the best proposal that can be made. The present situation, as a number of delegates have pointed out, is four years plus eligibility, which in fact has meant an eight-year term. The proposal of the Executive Board is for a six-year term without re-eligibility and in practice, as distinct from theory, this, in the view of the Executive Board, I believe, and certainly in the view of my delegation, is a definite advance in the direction of increasing the possibility for different Member States to take part in the work of the Executive Board.

30,9 I think that it is the most efficient term of office for the work of the Executive Board, and for this reason in particular, I support it.

30,10 I hope it will be accepted, but if it is not, then I am quite clear that the only alternative for this Conference is to continue the status quo of four years with re-eligibility for a further four years. My reasons for this are that the provisions of the Constitution and the Rules of Procedure which govern amendments to the Constitution are designed to ensure that Member States should have appropriate notice - six months or three months - regarding proposed substantive changes and this is an extremely important provision.

30,11 The only proposal for change in the term of office of which Member States have had notice is contained in the Executive Board's resolution, a proposal for a six-year term of office with no re-eligibility. The proposal for a four-year term with no re-eligibility is, in the view of my delegation, different in substance from that contained in the Executive Board's resolution, and is not therefore receivable. A separate vote, therefore, on the two final sentences of paragraph 2 (b) 3, of the draft resolution of the Executive Board (15 C/24 - Annex V) would not therefore, in my delegation's view, be in order. It may be helpful and even indispensable to the Conference to have an expression of view from the Legal Adviser on this question.

30,12 In conclusion, Mr. President, I hope very much that we may, as a result of this long discussion and debate, reach a conclusion which will be of value, at any rate for this session of the Conference and equally for the next session, in one of our most important actions - that of electing members of the Executive Board, on which I have been extremely proud to serve.

31. Le PRESIDENT. -

Je remercie Dame Mary Smieton et je donne la parole à S. Exc. M. Ciraolo, au nom de la délégation d'Italie.

32.1 M. CIRAULO (Italie). -

Monsieur le Président, je désirerais présenter ici la position de la délégation italienne dans cet important débat.

32,2 Premièrement, la délégation italienne appuie pleinement la proposition du Conseil exécutif tendant à augmenter le nombre des membres du Conseil, bien qu'il y ait des raisons de souhaiter que le Conseil ne devienne pas un organe trop lourd. Ce qui importe surtout, en effet, c'est d'assurer maintenant une représentation équitable des différents groupes d'Etats membres, et il est généralement reconnu que l'augmentation proposée est la première condition à remplir pour obtenir ce résultat.

32,3 Deuxièmement, et pour la même raison, nous appuyons la proposition tendant à modifier le système d'élection par l'adoption des groupes électoraux. Le Gouvernement italien s'est déjà prononcé en ce sens lors de l'examen du problème au Conseil exécutif, reconnaissant, à la lumière de l'expérience de plusieurs sessions de la Conférence générale, que seul ce système peut nous permettre de garantir que l'augmentation du nombre des membres du Conseil aura les effets souhaités en ce qui concerne une meilleure représentation géographique. Je m'abstiendrai de reprendre les arguments exposés très clairement ici, aujourd'hui même, par beaucoup d'orateurs, en faveur de l'adoption de ce système et à l'appui de l'opinion exprimée par la majorité des membres du Comité juridique, selon laquelle cette réforme, faite à titre expérimental, n'exige pas une modification de l'Acte constitutif.

32,4 Troisièmement, je voudrais dire que nous serions heureux de voir la Conférence générale approuver la proposition présentée par le Conseil exécutif de fixer la durée du mandat de ses membres à six ans, sans rééligibilité immédiate. Etant donné que l'expérience montre que les membres du Conseil sont normalement réélus pour une deuxième période de quatre ans, nous estimons que le Conseil a été sage en proposant de réduire la durée globale de leur mandat, afin d'assurer une meilleure rotation des Etats représentés au

Conseil. Cette solution nous semble offrir le moyen d'arriver à un compromis raisonnable entre le système actuel - qui permet, il est vrai, d'avoir un Conseil composé de personnes ayant une connaissance approfondie de l'Organisation, de son programme, de son administration et de ses méthodes de travail - et un nouveau système, comportant un mandat plus bref, qui pourrait avoir pour effet de réduire la compétence et l'autorité du Conseil. Si, toutefois, la Conférence générale décide de faire cette expérience, nous nous rallierons à cette décision, quitte à considérer demain, à la lumière des expériences nouvelles qui auront été faites, si d'autres solutions ne seraient peut-être pas souhaitables pour assurer le bon fonctionnement de l'Organisation, toujours plus vaste et plus complexe, et toujours plus lourde et difficile à conduire vers la réalisation des buts qui lui ont été assignés par l'Acte constitutif.

33.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie S. Exc. M. Ciralo, dernier orateur inscrit pour participer à ce débat, du moins à ce stade. Je voudrais en profiter pour remercier tous ceux qui ont pris la parole de s'être limités à exprimer leur opinion sur les questions qui nous sont posées, sans rouvrir le débat sur le fond. Je voudrais également remercier ceux qui ont bien voulu accepter et approuver la procédure que j'ai eu l'honneur de proposer.

33.2 De nombreuses questions ont été posées tout au long de ce débat. Je crois qu'il faut les aborder progressivement. Avant d'aborder notamment la question du vote par division, je voudrais que nous nous prononcions sur un problème qui, si j'ai bien interprété l'opinion de beaucoup d'orateurs, paraît très simple à résoudre ; je veux parler de la question préalable, qui est la suivante : un amendement à l'Acte constitutif est-il une condition nécessaire à l'établissement du système des groupes électoraux ?

33.3 Avant de passer au vote sur cette question, je voudrais rappeler les indications que j'ai données ce matin. En cas de réponse négative - c'est-à-dire si la Conférence générale estime qu'un amendement à l'Acte constitutif n'est pas nécessaire pour l'introduction du système des groupes électoraux - je demanderai aux délégations du Japon et du Pérou, le délégué du Japon m'ayant déjà fourni une indication quant à sa réponse - s'ils maintiennent leurs projets d'amendements ou s'ils les retirent. En cas de réponse affirmative à la question préalable, je mettrai aux voix les projets d'amendements présentés par le Japon et le Pérou.

33.4 Je mets donc aux voix la question préalable dans les termes suivants : "Est-il nécessaire d'amender l'Acte constitutif pour permettre l'établissement du système de groupes électoraux proposé par le Conseil exécutif" ? Les délégations qui estiment qu'un amendement est nécessaire voteront "oui" ; celles qui estiment qu'un amendement n'est pas nécessaire voteront "non". Etant donné qu'aucune proposition n'a été présentée jusqu'ici en vue d'une forme déterminée de vote, je crois que le vote peut avoir lieu à main levée. La majorité simple sera suffisante.

(Le vote a lieu à main levée)

33.5 Voici les résultats du vote sur la question préalable : 4 "oui", 82 "non" et 11 abstentions.

33.6 La majorité de la Conférence générale estime donc qu'il n'est pas nécessaire d'amender l'Acte constitutif pour établir le système des groupes électoraux proposé par le Conseil exécutif.

33.7 Bien que S. Exc. M. Suyama ait déjà fait une déclaration dans ce sens au nom de la délégation du Japon, je demande formellement aux délégations du Japon et du Pérou si elles retirent leurs projets d'amendements.

33.8 Je donne la parole à S. Exc. M. Wagner de Reyna, chef de la délégation du Pérou.

34. El Sr. WAGNER DE REYNA (Perú):

Señor Presidente: Atendiendo a la sugerión formulada por el señor Presidente, la Delegación del Perú retira su proyecto de resolución que acaba de ser presentado. Muchas gracias.

(34) M. WAGNER DE REYNA (Pérou). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, conformément à votre suggestion, la délégation péruvienne retire le projet de résolution qu'elle a présenté.

35. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation du Pérou et je donne la parole à S. Exc. M. Suyama, chef de la délégation du Japon.

36. M. SUYAMA (Japon). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, je répète que le Gouvernement du Japon retire la proposition tendant à amender l'article V, paragraphe 2, de l'Acte constitutif.

37.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie S. Exc. M. Suyama de cette déclaration.

37.2 Je crois maintenant utile de fournir, en réponse aux questions qui ont été posées et aux remarques qui ont été faites par certains délégués au cours de ce débat, quelques précisions supplémentaires concernant la procédure de vote qui va être suivie.

37.3 En premier lieu, le délégué des Etats-Unis d'Amérique, M. Wade, a demandé, me semble-t-il, quelle serait la conséquence d'un vote négatif de la Conférence générale à propos du paragraphe (b) de la section 1, du projet de résolution du Conseil exécutif, ou du paragraphe (b) et du paragraphe (c) (alinéa 13) de la section 2 - c'est-à-dire ce qui se passerait si la Conférence repoussait la proposition visant à porter à six ans la durée du mandat des membres du Conseil exécutif. Je tiens à préciser que, s'il en était ainsi, je ne mettrais pas aux voix les parties du projet de résolution tendant à faire modifier les dispositions du Règlement intérieur qui ont trait à la durée de ce mandat, c'est-à-dire les dispositions figurant au paragraphe 1 de l'article 95 A, à l'article 96 et à l'article 97.

37.4 D'autre part, quelques délégués ont exprimé leur préférence pour un mandat de quatre ans, sans rééligibilité. A cet égard, je tiens à rappeler que la Conférence générale est saisie d'un seul projet d'amendement à l'Acte constitutif, relatif à la durée du mandat des membres du Conseil: celui qui est contenu dans le projet de résolution du Conseil exécutif et qui tend à porter la durée de ce mandat à six ans, sans rééligibilité immédiate. La Conférence peut accepter cet amendement ou le rejeter. Mais, si elle le rejette, cela implique, à mon sens - tel est d'ailleurs l'avis du Comité juridique - le maintien du statu quo, c'est-à-dire un mandat de quatre ans avec rééligibilité immédiate pour un deuxième mandat de quatre ans. Toute autre formule représenterait un nouveau projet d'amendement de fond à l'Acte constitutif qui n'aurait pas été soumis dans les délais réglementaires et qui serait par conséquent irrecevable. Je répète que le Comité juridique s'est prononcé très clairement à ce sujet. Je vous renvoie, Mesdames, Messieurs, aux paragraphes 46, 47 et suivants de son rapport (document 15 C/76). Par conséquent, la Conférence générale peut se prononcer, à la présente session, soit pour un mandat de six ans sans rééligibilité, soit pour le statu quo, c'est-à-dire un mandat de quatre ans avec rééligibilité immédiate. Mais il est exclu que je puisse mettre aux voix toute autre formule, soit sous forme de projet d'amendement, soit par le biais d'un vote par division. Telle est la position que je crois devoir adopter, en tant que Président, en me basant sur l'analyse - qui n'a pas été contestée - du Comité juridique.

37.5 Conformément à l'article 73 du Règlement intérieur, la Conférence a, toutefois, la possibilité de contester ma décision. Dans ce cas, je mettrai la question aux voix et, toujours conformément à l'article 73, ma décision sera maintenue si elle n'est pas rejetée par

la majorité des Etats membres présents et votants. Je dois signaler cependant qu'au cas où la décision que je viens de formuler serait rejetée - c'est-à-dire au cas où la Conférence générale exprimerait le désir de voter séparément sur la question de la durée du mandat des membres du Conseil (quatre ans ou six ans) - je me verrais obligé de consulter la Conférence conformément aux termes de l'article 106 du Règlement intérieur ; ainsi la Conférence devrait d'abord décider, à la majorité des deux tiers, que le fait de remplacer six ans par quatre ans constitue un amendement de forme et non de fond. Si la majorité des deux tiers des membres présents et votants se prononçait dans ce sens, je serais alors en mesure de mettre le texte aux voix en procédant à un vote par division, de façon à permettre un vote séparé sur le mandat de quatre ans et sur le mandat de six ans.

37.6 Telles sont, Mesdames et Messieurs les délégués, les précisions que j'ai cru utile de vous donner à ce stade de nos travaux. Si vous partagez ma manière de voir et si aucune autre proposition n'est présentée dans le sens que j'ai indiqué, je vais mettre aux voix les propositions du Conseil exécutif, telles qu'elles figurent dans le projet de résolution qui constitue l'annexe I au document 15 C/76.

37.7 Je vais d'abord mettre aux voix les considérants du projet de résolution. Je vous rappelle, Mesdames, Messieurs, que, pour ce vote, la majorité simple est suffisante. Suivant la proposition faite, ce matin, par la délégation de l'Union des républiques socialistes soviétiques, je sou mets à la Conférence générale les trois premiers paragraphes des considérants.

(Le vote a lieu à main levée)

37.8 Voici le résultat du vote sur les trois premiers paragraphes des considérants du projet de résolution : 80 voix pour, 0 contre, 6 abstentions.

37.9 Les trois premiers paragraphes des considérants sont adoptés.

37.10 Je mets maintenant aux voix le quatrième paragraphe des considérants.

(Le vote a lieu à main levée)

37.11 Voici le résultat du vote sur le quatrième paragraphe des considérants du projet de résolution : 56 voix pour, 0 contre et 23 abstentions.

37.12 Le quatrième paragraphe des considérants est donc adopté.

37.13 Maintenant, Mesdames, Messieurs, je vais, conformément à la procédure que je vous ai indiquée et que vous avez approuvée, mettre aux voix successivement les différentes parties du dispositif du projet de résolution. Je commencerai par mettre aux voix les paragraphes (a), (b) et (c) de la section 1 de ce dispositif, en rappelant que les parties (a) et (b) requièrent une majorité des deux tiers, et la partie (c) une majorité simple.

37.14 Je donne la parole à S. Exc. M. M'Bow, chef de la délégation du Sénégal, pour une motion d'ordre.

38. M. M'BOW (Sénégal). -

Monsieur le Président, je voudrais simplement savoir comment vous comptez régler le problème qui se pose en ce qui concerne le paragraphe (c) ; j'ai dit tout à l'heure qu'un certain nombre d'Etats sont disposés à voter pour la disposition contenue dans ce paragraphe et relative à l'institution de groupes électoraux, si on limite l'expérience à la quinzième session de la Conférence générale, étant entendu qu'il serait possible, sous réserve évidemment de l'avis favorable du nouveau Conseil exécutif, de réexaminer ensuite la question pour savoir si cette expérience sera étendue à la seizième session, s'il y sera mis fin à l'issue de la présente session, ou si nous devons prendre une autre décision.

39.1 Le PRÉSIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation du Sénégal.

39.2 Le paragraphe (c) fait l'objet d'un amendement introduit par la délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie. Au moment d'examiner ce paragraphe, je mettrai donc d'abord aux voix cet amendement.

39.3 Je demande à la Conférence générale de se prononcer sur le paragraphe (a) de la section 1 du dispositif du projet de résolution. Je répète que la majorité des deux tiers est requise.

(Le vote a lieu à main levée)

39.4 Le paragraphe (a) de la section 1 du projet de résolution est adopté à l'unanimité.

39.5 Je donne la parole à M. Betancur Mejía, chef de la délégation de Colombie.

40. El Sr. BETANCUR MEJIA (Colombia):

Señor Presidente: Con respecto a la votación sobre el inciso b) de la parte primera, la Delegación colombiana había pedido que se votara en tres partes y había sido secundada por la Delegación de España. Invocando el artículo 85 del Reglamento, me permito pedir a la Presidencia la votación en esa forma.

(40) M. BETANCUR MEJIA (Colombie). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, en ce qui concerne le paragraphe (b) de la section 1 du dispositif, la délégation colombienne, appuyée par la délégation espagnole, a émis le vœu qu'il soit mis aux voix en trois parties. En vertu de l'article 85 du Règlement intérieur, je demande donc que ce paragraphe fasse l'objet d'un vote par division.

41.1 Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de Colombie. Je me bornerai à lui répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, avant le vote, à savoir que j'estime que le vote par division me paraît irrecevable, dans les circonstances actuelles, et étant donné l'avis du Comité juridique. Toutefois, si la Conférence désire voter ainsi, il faudrait au préalable qu'elle se prononce sur la question de savoir s'il s'agit d'un amendement de fond ou de forme au texte en discussion, ce qui exigerait une majorité des deux tiers.

41.2 Avant de procéder au vote, qui est demandé formellement par la délégation de Colombie, appuyée par une autre délégation, je vais demander quelques éclaircissements au Sous-Directeur général pour les normes internationales et les affaires juridiques.

42.1 M. SABA (sous-directeur général). -

Monsieur le Président, la section du projet de résolution qui fait l'objet d'une demande de division ne comporte pas par elle-même une modification de l'Acte constitutif, mais elle annonce la décision de la Conférence générale de modifier l'Acte constitutif et vous avez jugé qu'en conséquence les règles concernant le vote d'un amendement à l'Acte constitutif seraient applicables à cette partie de la résolution. Je crois que, sur ce point, du moins en ce qui concerne les majorités, votre décision est conforme à un avis du Comité juridique. Ce que vous demandez à la Conférence générale, avant qu'elle ne prenne position sur le fait de savoir si votre décision de ne pas accepter le vote par division doit être maintenu, c'est de déterminer si, à la suite du vote par division du paragraphe (b) de la section 1 et de la suppression, par exemple, des dispositions qui ont trait à la non-rééligibilité immédiate ou à la situation des membres actuels du Conseil, on arriverait à imposer une modification de fond aux amendements proposés par le Conseil exécutif - modification qui n'aurait pas été présentée et qui n'aurait pas fait l'objet d'une notification préalable dans le délai requis de trois mois. La question que vous posez dès lors à la Conférence générale est, conformément à l'article 108 du Règlement intérieur, de savoir s'il s'agit d'un amendement de fond, ou d'un simple amendement de forme, puisque les amendements de fond à tout amendement proposé à l'Acte constitutif doivent être communiqués trois mois à l'avance.

42.2 Voici le texte de l'article 106 du Règlement intérieur de la Conférence générale : "En cas de doute, toute proposition de modification d'un projet d'amendement sera considérée comme portant sur le fond, à moins que la Conférence ne décide à la majorité des deux tiers des membres présents et votants de la considérer comme portant sur la forme et tombant sous le coup des dispositions de l'article 105". Je rappelle que l'article 105 indique que les propositions comportant de simples modifications de forme sont recevables à tout moment de la discussion.

43.1 Le **PRESIDENT**, -

Je remercie le Sous-Directeur général pour les normes internationales et les affaires juridiques.

43.2 Je demande donc à la Conférence générale de se prononcer, conformément à l'article 106 du Règlement intérieur, sur la question de savoir s'il est possible de voter séparément sur les différentes parties de la section 1 (b) et si la modification éventuellement introduite dans le texte en discussion à la suite de ce vote entraînerait une modification de fond ou seulement de forme aux amendements proposés par le Conseil exécutif. Je répète que la majorité des deux tiers est requise pour ce vote.

43.3 Je donne la parole à M. Towo Atangana pour une motion d'ordre, au nom de la délégation du Cameroun.

44. M. TOWO-ATANGANA (Cameroun). -

Je croyais avoir compris, Monsieur le Président, que vous aviez pris, au sujet de la mise aux voix de cette partie du projet de résolution, une décision qui avait été acceptée par la Conférence. S'il en est autrement, je pense, compte tenu de l'intervention de l'éminent représentant de la Colombie, que la Conférence devrait peut-être indiquer nettement que le Président n'a pas, en prenant cette décision, interprété correctement le sentiment général.

45.1 Le **PRESIDENT**, -

Je remercie le délégué du Cameroun.

45.2 J'ai interprété les textes et j'ai fait miennes les conclusions du Comité juridique. Je demande donc à la Conférence générale de dire si elle conteste ma décision.

(Le vote a lieu à main levée)

45.3 Deux délégations contestent ma décision, 72 l'approuvent. Donc mon interprétation des textes est maintenue.

45.4 Je mets aux voix le paragraphe (b) de la section 1 du dispositif du projet de résolution. Je répète que la majorité requise est une majorité des deux tiers.

(Le vote a lieu à main levée)

45.5 Voici le résultat du vote : nombre de votants : 87 ; majorité des deux tiers requise : 59 ; 64 voix pour l'adoption du paragraphe (b) ; 23 voix contre et 10 abstentions.

45.6 Le paragraphe (b) est donc adopté.

45.7 Avant de passer au paragraphe (c), je crois qu'il serait souhaitable de décider du sort des trois nouveaux Etats membres qui ont été admis récemment à l'Organisation et de savoir dans quel groupe nous allons les classer. N'ayant reçu aucune proposition en ce sens, je sollicite une indication de la Conférence générale. Je rappelle qu'il s'agit de La Barbade, de l'île Maurice et de la République populaire du Yémen du Sud. Ma question est la suivante : dans lesquels des cinq groupes définis par le Conseil exécutif, dans le document 15 C/24, allons-nous classer ces nouveaux Etats membres ?

45.8 Je donne la parole à S. Exc. M. M'Bow, chef de la délégation du Sénégal.

46.1 M. M'BOW (Sénégal) :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, vous savez que l'île Maurice - Etat qui a accédé récemment à l'indépendance - a participé à toutes les conférences africaines, L'île Maurice était notamment représentée à la conférence qui s'est tenue en juillet 1968 à Nairobi ; elle y avait été invitée par l'Unesco, à la demande du Conseil exécutif. Je pense donc qu'il est logique que l'île Maurice soit classée dans le groupe V, c'est-à-dire avec les Etats africains et les Etats arabes.

46.2 Quant à la République populaire du Yémen du Sud, nos amis des Etats membres arabes souhaiteraient que cet Etat fasse, lui aussi, partie du groupe V, c'est-à-dire du groupe africain et arabe.

46.3 La délégation sénégalaise émet donc le voeu que ces deux Etats membres soient classés dans le groupe V.

47. Le PRESIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation du Sénégal et je donne la parole à S. Exc. M. Suyama, chef de la délégation du Japon.

48. M. SUYAMA (Japon) :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai beaucoup pensé au cas des trois Etats qui sont récemment devenus membres de l'Unesco. J'ai fini par toucher le chef de la délégation de l'île Maurice, S. Exc. M. Jomadar. Il m'a dit que son pays désirait être classé dans le groupe V. J'ai donc été très heureux d'entendre le délégué du Sénégal proposer que l'île Maurice soit effectivement classée dans ce groupe et j'appuie sa proposition.

49. Le PRESIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation du Japon et je donne la parole à M. Llosa, au nom de la délégation du Pérou.

50. El Sr. LLOSA (Pérou) :

Señor Presidente: Por una cuestión de carácter general, la Delegación del Perú considera que, en el caso que se está tratando, los países interesados son los que deben proponer el grupo al que quieren pertenecer. Esto es lo democrático, lo justo y lo que está en el espíritu de la Unesco. Me permito proponer a la consideración de la asamblea este punto de vista. Muchas gracias.

(50) M. LLOSA (Pérou), - (Traduit de l'espagnol,)

Monsieur le Président, la remarque que j'ai à formuler est d'ordre général : la délégation péruvienne estime que, dans le cas présent, c'est aux pays intéressés qu'il appartient d'indiquer à quels groupes ils souhaitent appartenir. C'est la seule méthode démocratique et juste répondant vraiment à l'esprit de l'Unesco. Telle est la question sur laquelle je me permets d'attirer maintenant l'attention de la Conférence. Je vous remercie.

51.1 Le PRESIDENT, - :

Je remercie le délégué du Pérou.

51.2 Il se trouve que non seulement les intéressés ne sont pas présents, pour la plupart, mais que, lorsque le Conseil exécutif a établi les listes des membres des groupes électoraux, il n'a pas que je sache consulté les Etats. Je crois que la répartition géographique dont nous nous réclamons peut parfaitement pallier cette absence de consultation formelle et je peux dire qu'en ce qui concerne l'île Maurice, tout au moins, elle a implicitement donné son accord pour faire partie du groupe V.

51.3 Je donne la parole à Mme Wynter, chef de la délégation de la Jamaïque.

52. Mrs. Jacqueline WYNTER (Jamaica):

I would merely like to say that, notwithstanding the statement of the delegate of Peru, I support the proposal that the new Member State of Barbados, be included in electoral group III.

53. Le PRESIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation de la Jamaïque et je donne la parole à M. Claxton, au nom de la délégation de Trinité et Tobago.

54. Mr. CLAXTON (Trinidad and Tobago):

I merely want to say that I wish to support the proposal of the delegate of Jamaica that Barbados be put into Group III.

55.1 Le PRESIDENT, -

Je crois qu'il n'y a aucune objection à la proposition qui vient d'être formulée et, si vous le voulez bien, Mesdames, Messieurs, je considérerai que la République populaire du Yémen du Sud et l'île Maurice font partie du groupe V, au moins à titre indicatif, et que la Barbade fait partie du groupe III.

55.2 Nous pouvons maintenant passer au vote sur le paragraphe (c) de la section 1 du dispositif du projet de résolution. Ce paragraphe fait l'objet d'un amendement présenté par la délégation de la RSS de Biélorussie (document 15 C/DR/PLEN/6).

55.3 Je mets aux voix cet amendement.

(Le vote a lieu à main levée)

55.4 Voici le résultat du vote : 42 voix pour l'adoption de l'amendement, 26 contre et 15 abstentions.

55.5 L'amendement est donc adopté.

55.6 Je mets aux voix l'ensemble du paragraphe (c) de la section 1, compte tenu de l'amendement qui vient d'être adopté. La majorité simple est suffisante.

(Le vote a lieu à main levée)

55.7 Voici le résultat du vote : 73 voix pour, 2 contre et 11 abstentions.

55.8 Le paragraphe (c) de la section 1 est donc adopté.

55.9 Ainsi se trouvent adoptés les trois paragraphes de la section 1 du dispositif du projet de résolution.

55.10 Passons à la section 2 de ce dispositif, où sont prévus les amendements à l'Acte constitutif. Compte tenu de la rédaction de la section 1 du projet - qui distingue, d'une part l'augmentation du nombre des membres (paragraphe (a)), d'autre part, la durée du mandat, la non-rééligibilité et la situation spéciale des membres du Conseil actuellement en fonction (paragraphe (b)) - on se trouve en présence de deux propositions distinctes sur lesquelles j'estime qu'il convient de se prononcer séparément. Dans ces conditions, j'ai l'intention de mettre aux voix d'abord et simultanément le paragraphe (a) et l'alinéa 14 du paragraphe (c) de la section 2. Ensuite, et simultanément, le paragraphe (b) et l'alinéa 13 du paragraphe (c) de cette même section. La majorité requise dans les deux cas est la majorité des deux tiers.

55.11 Je donne la parole à M. Tack, au nom de la délégation du Panama.

56. El Sr. TACK (Panamá):

Señor Presidente: He solicitado la palabra para pedirle, de acuerdo con el artículo 84

del Reglamento, que al someterse a votación el inciso b) de esta parte 2, se proceda a votación nominal. Repito: el inciso b), exclusivamente; solicito la votación nominal. Muchas gracias.

(56) M. TACK (Panama). - (Traduit de l'espagnol.)

Conformément à l'article 84 du Règlement intérieur, je demande un vote par appel nominal sur le paragraphe (b) de la section 2. Merci, Monsieur le Président.

57.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de Panama.

57.2 J'aimerais savoir si sa proposition est appuyée. Elle est appuyée par les délégations de Ceylan et du Chili. Par conséquent, le vote aura lieu sur le paragraphe (b) et l'alinéa 13 du paragraphe (c) par appel nominal.

57.3 Je mets d'abord aux voix l'ensemble du paragraphe (a) et l'alinéa 14 du paragraphe (c) de la section 2.

(Le vote a lieu à main levée)

57.4 Le paragraphe (a) et l'alinéa 14 du paragraphe (c) sont adoptés à l'unanimité.

57.5 Je mets maintenant aux voix le paragraphe (b) et l'alinéa 13 du paragraphe (c). Le vote va avoir lieu par appel nominal.

58. Le vote a lieu par appel nominal.

Ont voté pour : Congo (Brazzaville), Congo (République démocratique), République de Corée, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Danemark, Ethiopie, Finlande, Gabon, Ghana, Guinée, Haute-Volta, Honduras, Indonésie, Irak, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Laos, Liban, Libye, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Nigeria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Pérou, Philippines, République arabe unie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan, Suisse, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Turquie, République populaire du Yémen du Sud, Zambie, Algérie, République fédérale d'Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Cameroun, Chine.

Ont voté contre : Cuba, République dominicaine, Espagne, Iran, Jamaïque, Malaisie, Mexique, Népal, Nicaragua, Panama, Suède, Syrie, République du Viêt-nam, Argentine, Cambodge, Ceylan, Colombie.

Se sont abstenus : Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Haïti, Hongrie, Inde, Israël, Luxembourg, Mongolie, Pakistan, Pologne, Portugal, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Trinité et Tobago, RSS d'Ukraine, URSS, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Afghanistan, RSS de Biélorussie, Birmanie, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre.

Etaient absents : Costa Rica, El Salvador, Equateur, Guatemala, Guyane, Islande, Koweït, Lesotho, Libéria, Malawi, Malte, Ile Maurice, Monaco, Niger, Norvège, Paraguay, Sierra Leone, Singapour, Yémen, Albanie, Barbade, Burundi, République centrafricaine.

59.1 Le PRESIDENT. -

Voici le résultat du vote : nombre de votants : 75 ; majorité requise : 51 ; nombre de voix pour l'adoption : 58 ; contre : 17 ; abstentions : 27.

59.2 Le paragraphe (b) et l'alinéa 13 du paragraphe (c) sont donc adoptés à la majorité des deux tiers.

59.3 Nous allons poursuivre le vote en passant à la section 3 du projet de résolution. Cette section doit être adoptée à la majorité simple. Je la mets aux voix.

(Le vote a lieu à main levée)

59.4 Voici le résultat du vote : 75 voix pour, zéro contre et 8 abstentions.

59.5 La section 3 est donc adoptée.

59.6 La section 4 requiert la majorité des deux tiers.

59.7 Avant de vous prononcer sur cette section, Mesdames, Messieurs, vous devrez voter sur l'amendement qui, dans le document 15 C/DR/PLEN/6, porte sur cette section et qui consiste à remplacer les mots "quinzième et seizième sessions" par les mots "quinzième session seulement".

(Le vote a lieu à main levée)

59.8 Voici le résultat du vote : 55 voix pour l'amendement, 3 contre et 19 abstentions.

59.9 L'amendement est donc adopté.

59.10 Je mets aux voix la section 4 ainsi amendée, en rappelant que la majorité requise est la majorité des deux tiers.

(Le vote a lieu à main levée)

59.11 La section 4 est adoptée sans opposition avec 16 abstentions.

59.12 Je mets maintenant aux voix l'appendice (document 15 C/24, annexe VI). La majorité simple est suffisante.

(Le vote a lieu à main levée)

59.13 L'appendice est adopté par 74 voix, sans opposition avec 13 abstentions.

59.14 Je mets maintenant aux voix l'ensemble du projet de résolution avec les amendements qui y ont été apportés. La majorité des deux tiers est requise.

(Le vote a lieu à main levée)

59.15 Voici le résultat du vote, votants : 82 ; majorité des deux tiers : 55 ; ont voté pour l'adoption : 81 ; contre : 1 ; abstentions : 17.

59.16 Le projet de résolution présenté par le Conseil exécutif est donc adopté avec les amendements qui y ont été apportés.

59.17 J'invite maintenant la Conférence générale à se prononcer sur le projet de résolution présenté par l'Inde, le Japon et le Népal, qui fait l'objet du document 15 C/DR/PLEN/5 Rev. Je rappelle que la majorité simple est suffisante. Avant de mettre ce projet de résolution aux voix, je donne la parole à S. Exc. M. Suyama, chef de la délégation du Japon.

60. M. SUYAMA (Japon), -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, maintenant que la Conférence générale s'est prononcée sur le projet de résolution dont l'adoption était recommandée par le Conseil exécutif et a décidé que le système des groupes électoraux ne serait institué que pour la quinzième session de la Conférence générale, je pense devoir - bien que je n'aie pas eu le temps de me consulter avec mes collègues - apporter deux modifications au paragraphe I du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/5 Rev. La première de ces modifications consistera

à supprimer, à la troisième ligne de la version française les mots "et seizième" ; la seconde consistera à remplacer le mot "dix-septième" par le mot "seizième" à l'avant-dernière ligne du paragraphe, qui se lira dès lors comme suit : "I. Invite le Conseil exécutif à étudier les résultats du système de groupes électoraux qui régira les élections au Conseil exécutif à la quinzième session de la Conférence générale et à faire rapport sur cette question à la seizième session".

61.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie S. Exc. M. Suyama. Les modifications de forme qu'il vient de proposer tiennent compte de l'adoption du projet d'amendement présenté par la délégation de la RSS de Biélorussie.

61.2 Je donne la parole à S. Exc. M. M'BOW, chef de la délégation du Sénégal.

62.1 M. M'BOW (Sénégal). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je me demande - je pose la question aux délégations du Japon, de l'Inde et du Népal - s'il n'y aurait pas lieu de reporter le vote sur le projet de résolution présenté par ces pays (15 C/DR/PLEN/5 Rev.),

62.2 Tout à l'heure, au cours de mon intervention, j'avais dit que les Etats africains et les Etats arabes d'Asie, qui m'avaient mandaté pour parler en leur nom, avaient estimé que l'on pourrait, avant la fin de la présente session de la Conférence générale, tirer les conclusions du système qui aurait été institué, étant entendu que la Conférence pourrait alors ou bien prendre elle-même une décision ou bien renvoyer au Conseil exécutif l'étude de la question.

62.3 Or, la proposition qui nous est faite tend, si je ne me trompe, à inviter le Conseil exécutif à étudier les résultats du système, de telle sorte que la Conférence générale se trouverait complètement déssaisie de la question. Nous aurions cependant aimé pouvoir, avant la fin de la présente session et après l'installation du nouveau Conseil exécutif, faire connaître notre manière de voir et, si l'étude de la question devait être renvoyée au Conseil exécutif, donner à celui-ci certaines directives. Il semble que la Conférence soit en ce moment sur le point de renvoyer au Conseil exécutif l'étude d'une question dont nous ne savons pas exactement comment elle se présentera, puisque nous n'avons pas encore fait l'expérience du système dont nous venons de décider l'institution.

62.4 Je me demande donc si les délégués de l'Inde, du Japon et du Népal ne pourraient pas accepter que le vote sur le projet de résolution qu'ils présentent soit reporté jusqu'à ce que le nouveau Conseil exécutif ait été mis en place dans les conditions requises par les dispositions que nous venons d'adopter.

63.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation du Sénégal de son intervention. S'agit-il d'un appel lancé aux auteurs du projet de résolution ou d'une proposition formelle d'ajournement de vote ?

63.2 Je donne la parole à S. Exc. M. Suyama, chef de la délégation du Japon.

64. M. SUYAMA (Japon). -

Monsieur le Président, je me suis consulté avec le délégué de l'Inde et je dois dire que nous n'avons pas d'opinion sur cette question ; nous souhaitons simplement nous conformer au Règlement intérieur. Je ne trouve pas les dispositions pertinentes de ce Règlement et je demande au Sous-Directeur général pour les normes internationales et les affaires juridiques de bien vouloir nous éclairer sur ce sujet.

65. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole à S. Exc. M. M'Bow, chef de la délégation du Sénégal.

66. M. M'BOW (Sénégal), -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je transforme ma suggestion de tout à l'heure en une proposition formelle. Si le Règlement intérieur ne s'y oppose pas, nous demandons qu'il n'y ait pas pour le moment de vote sur la question traitée dans le projet de résolution 15 C/DR/PLEN/5 Rev. et que l'examen du problème soit repris après l'installation du nouveau Conseil exécutif.

67.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation du Sénégal. En effet, l'article 75 du Règlement intérieur permet parfaitement l'ajournement d'un vote. Mais il faudrait que la proposition formelle du Sénégal soit appuyée.

67.2 Elle est appuyée.

67.3 Je mets donc aux voix la motion d'ajournement.

(Le vote a lieu à main levée)

67.4 Voici le résultat du vote : 64 voix pour l'ajournement ; zéro contre et 11 abstentions.

67.5 Le vote sur le projet de résolution 15 C/DR/PLEN/5 Rev. est donc ajourné. J'étudierai avec le Bureau la date à laquelle ce projet sera soumis de nouveau à l'examen de la Conférence générale.

67.6 Mesdames, Messieurs, nous avons fort bien terminé cette journée anniversaire de la création de notre Organisation. La très belle performance que nous avons accomplie démontre, s'il en était besoin, que l'Unesco a atteint sa majorité et je vous sais gré d'avoir bien voulu retarder jusqu'à maintenant la fin de nos travaux sur la question qui fait l'objet du point 29 de l'ordre du jour et d'avoir résolu cette question épineuse.

67.7 La séance est levée.

The meeting rose at 6.45 p.m.
La séance est levée à 18 h.45.
Se levanta la sesión a las 18.45
Заседание закрывается в 18ч.45м.

Thirtieth plenary meeting

6 November 1968, at 10.15 a.m.
President: Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Trentième séance plénière

6 novembre 1968, à 10 h.15
Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Trigésima sesión plenaria

6 de noviembre de 1968 a las 10.15
Presidente: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)

Тридцатое пленарное заседание

6 ноября 1968 г. в 10 ч. 15 м.
Председатель: Г-н ЭТЕКИ МБУМУА (Камерун)

CONSIDERATION OF THE REPORT OF THE PROGRAMME COMMISSION ON INTERNATIONAL CAMPAIGNS : PRESERVATION OF THE MONUMENTS OF PHILAE
EXAMEN DU RAPPORT DE LA COMMISSION DU PROGRAMME SUR LES CAMPAGNES INTERNATIONALES : SAUVEGARDE DES MONUMENTS DE PHILAE
EXAMEN DEL INFORME DE LA COMISION DEL PROGRAMA SOBRE LAS CAMPANAS INTERNACIONALES : SALVAMENTO DE LOS MONUMENTOS DE FILAE
РАССМОТРЕНИЕ ДОКЛАДА КОМИССИИ ПО ПРОГРАММЕ О ПРОВЕДЕНИИ МЕЖДУНАРОДНЫХ КАМПАНИЙ: СОХРАНЕНИЕ ПАМЯТНИКОВ ОСТРОВА ФИЛЫ

1.1 Le PRESIDENT. -

Mesdames, Messieurs, je déclare ouverte la trentième séance plénière.

1.2 Nous allons examiner, en premier lieu, le rapport de la Commission du programme sur une des questions particulières qu'elle a eu à étudier, à savoir la sauvegarde des monuments de Philae. Ce rapport fait l'objet du document 15 C/79.

1.3 Je donne la parole au président de la Commission du programme, M. de Hoog, qui va présenter ce rapport à la Conférence générale.

2.1 M. de HOOG (Pays-Bas), président de la Commission du programme. -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport de la Commission du programme sur la Campagne internationale pour la sauvegarde des monuments de Philae. Ce rapport, qui a été adopté par la Commission du programme lors de sa septième séance plénière, est contenu, comme le Président vient de vous le signaler, dans le document 15 C/79 qui se trouve sous vos yeux.

2.2 Je me permets de vous rappeler, Mesdames, Messieurs, que la Sous-Commission III (sciences sociales, sciences humaines et culture) de la Commission du programme avait

déjà pour sa part étudié cette question le 25 octobre dernier, sous la présidence de M. l'ambassadeur Wagner de Reyna, président de la sous-commission et avec la participation de S. Exc. le professeur Paulo de Berredo Carneiro, président du Comité exécutif de la Campagne internationale pour la sauvegarde des monuments de Nubie et de M. René Maheu, directeur général de notre Organisation.

2.3 La Commission du programme a d'abord pris note du bilan de l'action de solidarité internationale lancée le 8 mars 1960, bilan que lui a présenté le Président du Comité exécutif et que l'on pourrait résumer brièvement comme suit : fouilles systématiques de la vallée du Nil pratiquement achevées, vingt et un monuments transportés en lieu sûr ou reconstruits, opération d'Abou Simbel menée à son terme grâce à une remarquable réussite de la technique. Le Président du Comité exécutif a ajouté que la Campagne ne trouvera son achèvement qu'après le sauvetage des monuments de Philae dont il s'agit, d'abord, d'assurer le financement. Prenant la parole après le Président du Comité exécutif, le Directeur général a souligné qu'il serait paradoxal que l'ensemble architectural de Philae, plus accessible que celui d'Abou Simbel et connu du monde entier en tant que "perle de l'Egypte" ne fût pas lui aussi sauvé ; cela le serait d'autant plus que la préservation des monuments en cause ne nécessiterait qu'une somme de beaucoup inférieure à celle qu'il a fallu réunir dans le cas d'Abou Simbel. Le Directeur général a rappelé que le Comité exécutif de la Campagne internationale pour la sauvegarde des monuments de Nubie l'avait autorisé à lancer, à la quinzième session de la Conférence générale, un appel solennel en faveur de la sauvegarde de ces monuments. A la fin de ses travaux, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, la Commission a approuvé à l'unanimité la résolution suivante :

"La Conférence générale

Exprime le voeu que, dans le cadre de la Campagne internationale pour la sauvegarde des monuments de Nubie, le Directeur général lance un appel solennel aux Etats membres en faveur des monuments de l'île de Philae et engage une action dynamique qui conduise à son plein accomplissement une oeuvre d'une aussi haute portée spirituelle."

3.1 Le **PRESIDENT**.-

Je remercie le Président de la Commission du programme qui nous a présenté le rapport de la Commission.

3.2 La Conférence est donc saisie de ce rapport, ainsi que du projet de résolution qui se trouve inséré dans le document 15 C/79.

3.3 Si aucune délégation n'a d'observation à formuler, je considérerai que la Conférence générale a pris note du rapport et adopté le projet de résolution.

3.4 Le projet de résolution est adopté.

3.5 Conformément au voeu exprimé dans ce projet de résolution, je vais inviter le Directeur général à lancer un appel en faveur des monuments de l'île de Philae.

3.6 Je donne la parole au Directeur général.

4.1 Le **DIRECTEUR GENERAL**.-

Huit ans après l'appel lancé le 8 mars 1960 par mon éminent prédécesseur, M. Vittorio Veronese, le Gouvernement de la République arabe unie et l'Unesco ont solennellement inauguré le 22 septembre, au coeur du désert de Nubie, les temples d'Abou Simbel reconstruits dans leur nouveau site et qui, après avoir été découpés et exhausés bloc par bloc de plus de soixante mètres dans la falaise de grès où ils furent creusés, ont été recomposés avec une exactitude parfaite.

4.2 Le succès de cette entreprise sans précédent, dont l'heureux aboutissement témoigne avec éclat des extraordinaires possibilités de la technique moderne comme de l'efficacité

de la coopération internationale, ne saurait cependant faire oublier que la Campagne pour la sauvegarde des monuments de Nubie n'est pas encore achevée.

4.3 Si spectaculaires que soient les résultats déjà obtenus, ce succès ne sera complet que lorsque seront également sauvés les temples de Philae, dont la préservation a pu être différée jusqu'ici parce que la position qu'ils occupent entre l'ancien et le nouveau barrage d'Assouan retardait le moment de leur immersion définitive, mais à laquelle il faut maintenant procéder à bref délai.

4.4 Sur la base d'une étude effectuée par un groupe d'ingénieurs conseils et d'architectes égyptiens, le Gouvernement de la République arabe unie a retenu un projet de sauvegarde qui prévoit le démontage, le transfert et la reconstruction des temples sur un flot voisin. Les travaux, qui doivent commencer au printemps de 1969, dureront quatre ans. Pour en assurer l'exécution, qui sera en partie financée par la République arabe unie elle-même, il est nécessaire que l'Unesco rassemble, avant la fin de l'année 1972, une somme d'au moins six millions de dollars, ce qui représente environ le tiers des contributions fournies par la communauté internationale pour la sauvegarde d'Abou Simbel.

4.5 Il serait inconcevable que les Etats membres de l'Unesco, qui ont donné tant de preuves de leur générosité, ne parviennent pas à accomplir, si près du but, l'ultime effort qui reste à faire pour empêcher le prestigieux ensemble monumental qui a mérité d'être appelé "la perle de l'Egypte" de disparaître à jamais sous les eaux. Pour les hommes d'aujourd'hui comme pour les générations futures, un tel échec serait d'autant moins compréhensible que les temples de Philae sont sans doute les plus connus de tous les monuments de Nubie et qu'ils se trouvent, par leur position géographique, plus aisément accessibles que d'autres aux visiteurs qu'ils ne manqueront pas d'attirer toujours plus nombreux.

4.6 Aussi est-ce avec confiance que, conformément au vœu unanime que la Conférence générale vient d'exprimer, j'invite solennellement les gouvernements, les institutions et les fondations, publiques ou privées, ainsi que tous les hommes de bonne volonté à contribuer, chacun selon ses moyens, au succès de la dernière étape d'une entreprise culturelle dont le monde entier a saisi la haute signification.

4.7 Puisse, en cette circonstance, la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité que l'Unesco a pour mission de promouvoir s'affirmer à nouveau en sauvant ce précieux trésor, pour l'honneur de l'esprit et la gloire de la paix !

5. Le PRESIDENT. -

Je remercie le Directeur général et je donne la parole à S. Exc. M. Paulo de Berredo Carneiro, président du Comité exécutif de la Campagne internationale pour la sauvegarde des monuments de Nubie.

6.1 M. de BERREDO CARNEIRO (Brésil), président du Comité exécutif de la Campagne internationale pour la sauvegarde des monuments de Nubie. -

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames, Messieurs les délégués, on ne s'arrête pas en cours de route quand le but à atteindre est d'une aussi haute signification. Nous avons, en 1960, entrepris ensemble d'assurer la sauvegarde des monuments de Nubie, et le Directeur général vient de nous adresser un appel solennel pour que nous poursuivions cette entreprise née sous de si heureux auspices. Le 22 septembre 1968 a été le couronnement d'un grand effort collectif, la preuve que la solidarité internationale porte des fruits, qu'elle est vivante et active. Philae devient maintenant un point de ralliement pour nous tous. Les hommes ont besoin de se rapprocher, à l'aide de leurs propres oeuvres. Tous les coeurs battent à l'unisson au nom de Venise, de Tolède, de Chartres, d'Istanbul. Consacrons-nous dans les années qui viennent à la sauvegarde de Philae. Puissent les nations qui ont déjà apporté leur aide technique et leur contribution financière à la Campagne de Nubie, renouveler maintenant leur geste !

6.2 Nous leur sommes reconnaissants de la générosité avec laquelle elles ont donné à l'Unesco ce témoignage de solidarité. Les Etats-Unis sont à l'avant-garde des donateurs. La République arabe unie, de son côté, a apporté à la Campagne patronnée par l'Unesco depuis 1960 une contribution d'une telle ampleur que son exemple mérite d'être rappelé. N'oublions pas, non plus, la générosité de la République fédérale d'Allemagne, qui a pris à sa charge la sauvegarde de Kalabsha.

6.3 Mesdames, Messieurs, reprenons tous ensemble, pauvres et riches, ces mêmes efforts. Les générations qui suivront la nôtre seront heureuses de retrouver intact un si riche héritage. Le Directeur général a bien fait de reprendre le flambeau que l'un de ses plus illustres prédécesseurs, M. Vittorino Veronese, avait allumé. Au nom de l'Unesco et du Comité exécutif de la Campagne internationale pour la sauvegarde des monuments de Nubie que j'ai l'honneur de présider, je vous prie, Mesdames, Messieurs, de vous rallier tous, unanimement, à l'appel de M. René Maheu.

7. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le Président du Comité exécutif de la Campagne internationale pour la sauvegarde des monuments de Nubie, et je donne la parole à S. Exc. M. Saroit Okasha, ministre de la culture, chef de la délégation de la République arabe unie.

8.1 M. OKASHA (République arabe unie). - (Discours prononcé en arabe. Transcription de l'interprétation.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en cette circonstance historique et à l'occasion de l'appel qui vient d'être lancé en faveur d'une deuxième campagne internationale pour la sauvegarde du patrimoine humain que constituent - sur le Nil éternel - les temples de la Nubie, je suis heureux, au nom du Gouvernement de la République arabe unie, de vous remercier tous de l'énergie avec laquelle vous avez entrepris de préserver pour l'humanité ces ensembles architecturaux auxquels vous portez un intérêt des plus vifs. Je suis également heureux de remercier le Directeur général de tous les efforts qu'il déploie pour donner à l'Unesco les moyens d'accomplir sa mission et pour rassembler des sommes importantes destinées à permettre une action constructive et positive. Notre grande Organisation a participé de façon efficace aux opérations exécutées jusqu'à présent en vue du sauvetage des monuments de Nubie, opérations qui ont trouvé leur couronnement dans la reconstruction des deux grands temples d'Abou Simbel.

8.2 L'Unesco tourne aujourd'hui une nouvelle page et lance un nouvel appel. Nous espérons que cet appel sera, comme le précédent, couronné de succès, et qu'il sera possible de sauver l'important patrimoine qui est maintenant en jeu.

8.3 Monsieur le Président, ce nouvel appel vise à amener les Etats membres à participer à la nouvelle Campagne en leur faisant prendre pleinement conscience de l'importance de la mission qui leur incombe à tous et des grands espoirs que le monde met en eux.

8.4 On a aujourd'hui la preuve que, grâce à l'enthousiasme du Directeur général, de ses collaborateurs immédiats et des membres du Secrétariat, l'Unesco est capable de mener à bien une telle mission. Pour ma part, je n'oublierai jamais ce que nous devons aux efforts accomplis par notre grand ami, le professeur de Berredo Carneiro, président du Comité exécutif de la Campagne internationale pour la sauvegarde des monuments de Nubie, et par tous les membres de ce comité.

8.5 Mesdames, Messieurs, en sauvegardant un patrimoine artistique, nous glorifions l'homme. Nous nous montrons dignes de nous-mêmes en tant que descendants de ceux auxquels nous devons ce patrimoine ; et l'on peut dès lors voir dans notre action le symbole d'un immense effort destiné à relier le présent au passé et à honorer l'histoire de l'humanité. Si l'Unesco s'intéresse avec tant d'enthousiasme à un projet comme celui qui retient en ce moment notre attention, c'est parce qu'elle a foi en l'homme et parce qu'elle a compris tout le prix des valeurs éthiques et esthétiques.

8.6 En exprimant l'espoir que l'oeuvre que nous souhaitons accomplir pourra être menée à bien, je vous adresse à tous, Mesdames, Messieurs, mes sincères remerciements pour les nobles sentiments que vous inspire cette oeuvre et dont vous venez de témoigner.

9.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie S. Exc. M. Okasha ; je suis sûr de me faire l'interprète de la Conférence générale tout entière en exprimant le voeu que la Campagne qui vient d'être solennellement lancée par le Directeur général ait le plus grand retentissement possible.

9.2 Celui qui a eu le privilège, comme je l'ai eu moi-même, de voir les temples d'Abou Simbel sauvés, restaurés dans leur majesté, dans leur beauté, dans leur prestige, à jamais messagers de l'histoire, à jamais symboles de la coopération internationale, ne peut que souscrire à cet appel qui vient d'être lancé pour que le monde, amoureux du beau, de l'art, de la culture, ait le bonheur de voir Philae, cette "perle de l'Egypte" également sauvée des eaux.

9.3 A la fin de la présente séance plénière, aura lieu la cérémonie officielle de remise à l'Unesco d'une statue qui lui est offerte par le Gouvernement de la République arabe unie, en témoignage de sa gratitude pour la Campagne internationale pour la sauvegarde des monuments de Nubie. J'invite les délégués à assister à cette cérémonie qui aura lieu dans la salle des pas perdus.

CONSIDERATION OF THE REPORT OF THE DRAFTING COMMITTEE TO PREPARE CONCLUSIONS ARISING OUT OF THE GENERAL DEBATE

EXAMEN DU RAPPORT DU COMITE DE REDACTION CHARGE DE METTRE AU POINT LES CONCLUSIONS DU DEBAT DE POLITIQUE GENERALE

EXAMEN DEL INFORME DEL COMITE DE REDACCION ENCARGADO DE ENUNCIAR LAS CONCLUSIONES QUE SE DESPRENDEN DEL DEBATE SOBRE POLITICA GENERAL

РАССМОТРЕНИЕ ДОКЛАДА РЕДАКЦИОННОГО КОМИТЕТА ПО ПОДГОТОВКЕ ЗАКЛЮЧЕНИЙ, ВЫТЕКАЮЩИХ ИЗ ДИСКУССИИ ПО ВОПРОСАМ ОБЩЕЙ ПОЛИТИКИ

10.1 Le PRESIDENT, -

Mesdames, Messieurs, nous allons maintenant aborder l'examen du projet de conclusions tirées du débat de politique générale. Vous savez qu'un comité de rédaction chargé de mettre au point les conclusions de ce débat a été constitué. Ce comité, présidé par M. Sarruf, chef de la délégation du Liban, est en mesure de présenter son rapport, qui fait l'objet du document 15 C/78.

10.2 Je donne la parole à M. Sarruf, président du Comité de rédaction.

11.1 M. SARRUF (Liban), président du Comité de rédaction. - (Discours prononcé en arabe. Transcription de l'interprétation.)

Monsieur le Président, lors de la quatrième séance plénière qui a eu lieu le 16 octobre, vous avez bien voulu proposer à la Conférence générale, au nom du Bureau de la Conférence, la formation d'un comité de rédaction comprenant les représentants de quinze Etats membres, à savoir : M. Dell'Oro Maini (Argentine), M. Gardner Davies (Australie), M. Carneiro (Brésil), M. Betancur Mejia (Colombie), M. Prolme (Etats-Unis d'Amérique), M. Fernand-Laurent (France), M. Nayar (Inde), M. Suyama (Japon), M. Sarruf (Liban), M. Cookey (Nigeria), M. Lipatti (Roumanie), Mlle Guillon (Royaume-Uni), M. N'Diaye (Sénégal), M. Barbey (Suisse) et M. Roubanik (Union des républiques socialistes soviétiques). La Conférence a approuvé la formation de ce comité.

11.2 Vous avez dit, Monsieur le Président, lors de la constitution de ce comité qu'il incomberait à celui-ci de préparer un projet de résolution destiné à mettre en évidence les

principales conclusions qui se seraient dégagées des discours que le Président du Conseil exécutif, le Directeur général, les chefs de délégation et les représentants des organisations internationales auraient prononcés en séance plénière au sujet de l'action de l'Unesco, de son programme, de son budget et des principaux thèmes de débat proposés par le Conseil exécutif au paragraphe 11.7 du document 15 C/2. Vous aviez indiqué que ce projet de résolution devrait être similaire à ceux qui avaient été approuvés lors des treizième et quatorzième sessions de la Conférence générale et qu'il devrait être subdivisé en deux parties complémentaires. Le Comité de rédaction devait donc d'abord mettre en relief les grands problèmes auxquels s'intéressent tout particulièrement les Etats membres et définir, à la lumière des discours prononcés au cours du débat, les principes généraux et la philosophie générale à mettre à la base de l'action que l'Unesco mène, en matière d'éducation, de science et de culture, dans l'intérêt de ses Etats membres - action qu'il importe de rendre aussi fructueuse que possible dans un monde en voie d'évolution rapide où tous les pays sont soucieux d'assurer de façon harmonieuse leur développement national et de collaborer sur le plan international à l'amélioration du sort de tous les peuples. Le comité devait ensuite, dans une seconde partie, fournir au Conseil exécutif et au Directeur général des indications pratiques d'après lesquelles ils pourraient se guider pour préparer le programme de l'exercice 1971-1972 et pour planifier une action à long terme s'étendant également sur les deux exercices ultérieurs.

11.3 Vous avez, vous-même, Monsieur le Président, dirigé les travaux du Comité de rédaction au cours de sa première séance, qui a eu lieu le vendredi 25 octobre. Après avoir élu son président, ce comité a travaillé avec beaucoup de sérieux et de régularité pour mener à bien sa mission. Il lui a fallu tenir trois séances plénières, dont une de quatre heures. A ces séances plénières sont venues s'ajouter des séances de travail, au cours desquelles ont été esquissées les grandes lignes du projet de résolution. Il y a eu également, entre le Président du comité et certains des membres, des consultations individuelles, qui ont permis de préciser le sens de certaines remarques ou suggestions avant que ne soient mises au point les propositions destinées à être examinées en séance plénière. La discussion a toujours été libre et l'on a apporté beaucoup de sérieux à l'examen des textes.

11.4 Les travaux se sont déroulés dans un parfait esprit de coopération et d'entente. Ils ont abouti à l'élaboration du projet de résolution 15 C/78 qui vous est actuellement soumis. Ce texte a été établi en français et traduit dans les quatre autres langues : anglais, russe, espagnol et arabe.

11.5 L'importante mission qui avait été confiée au Comité de rédaction lui imposait le devoir de relire tous les discours concernant la politique générale de l'Unesco qui ont été prononcés ici en séance plénière et d'étudier notamment ce qui avait été dit par le Président du Conseil exécutif et par le Directeur général. Le comité a également pris connaissance des discours prononcés, au cours du débat de politique générale, à chacune des deux dernières sessions de la Conférence générale, ainsi que des résolutions adoptées, à la suite de ce débat, à chacune de ces deux sessions. Il a également examiné les principales propositions du Conseil exécutif.

11.6 Le comité a dû s'acquitter de sa mission en un laps de temps relativement court, c'est-à-dire en l'espace d'une semaine. Pendant cette semaine, ses membres ont d'ailleurs eu un lourd travail à accomplir dans d'autres organes de la Conférence. En outre, le vendredi 1er novembre était jour férié. Le comité a donc dû faire preuve de beaucoup de rapidité.

11.7 En dépit de ces difficultés, il a pu mener à bien sa tâche dans le délai prévu ; il le doit à l'intérêt que tous ses membres ont porté aux travaux, à leur assiduité, à la pertinence de leurs propositions et observations, qu'ils ont soumises oralement ou par écrit. Une collaboration très fructueuse s'est instaurée entre tous les délégués qui siégeaient au comité.

11.8 M. Bernard Barbey, délégué de la Suisse, a bien voulu, en dépit de ses nombreuses occupations, rédiger un premier texte, auquel il a accepté - à la suite de consultations

individuelles ou d'échanges de vues se déroulant en séance - que soient apportés certains amendements.

11.9 C'est ainsi que le projet de résolution qui vous est soumis, Mesdames, Messieurs, a été mis au point hier matin sous sa forme actuelle. Le Président et les membres du comité doivent donc beaucoup de reconnaissance à M. Barbey, pour le temps et les efforts qu'il a consacrés au travail dont il vient d'être question. Nous savons bien d'ailleurs qu'il a toujours été de ceux qui ont foi en notre Organisation et qui ne ménagent pas leur peine quand il s'agit de contribuer à son oeuvre.

11.10 Ce document, Monsieur le Président, se compose de trois parties. Il commence par un préambule en cinq alinéas qui occupe les deux tiers de la première page du texte français et du texte anglais. Au premier alinéa, il est fait mention de l'exposé du Président du Conseil exécutif, de l'introduction du Directeur général et des discours prononcés à cette tribune au cours du débat de politique générale. Le troisième alinéa rappelle la décision prise à la quatorzième session de la Conférence générale, tandis que le quatrième est libellé de manière à permettre à la Conférence d'approuver les méthodes budgétaires qui ont reçu l'assentiment du Conseil exécutif et de la Conférence générale au cours de sa présente session. Enfin, aux termes du cinquième alinéa, la Conférence inviterait le Conseil exécutif et le Directeur général à tenir compte, en préparant le Projet de programme et de budget pour 1971-1972 et en élaborant l'esquisse de plan à long terme qui sera soumise pour la première fois à la Conférence générale lors de sa seizième session, des résolutions générales et des résolutions sur le programme futur qui seront adoptées au cours de la présente session, ainsi que des conclusions tirées du débat de politique générale (conclusions qui sont énoncées dans les deuxième et troisième parties du document 15 C/78).

11.11 La deuxième partie de ce document commence à la fin de la première page du texte français et anglais, sous le titre "Principes, objectifs et programmes". Dans cette partie composée des paragraphes qui portent les numéros 1 à 7, le comité expose ce qui constitue l'essence même de l'oeuvre de l'Unesco, c'est-à-dire la promotion de la paix. Selon les termes de l'Acte constitutif "c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix". Le rôle de l'Organisation est donc - comme il est rappelé au paragraphe 1 - d'apporter une contribution active à la compréhension internationale et à la paix. C'est là ce qui doit l'inspirer dans les efforts qu'elle déploie pour la connaissance, l'enseignement et le respect des droits de l'homme, et notamment pour l'élimination de toutes les formes de discrimination.

11.12 En ce qui concerne le développement, question qui fait l'objet des cinq alinéas du paragraphe 2, l'Unesco est invitée à agir, dans le cadre de la Deuxième Décennie du développement, en étroite coopération avec les autres organisations du système des Nations Unies et à tenter d'assurer, non seulement l'exploitation rationnelle des ressources naturelles, mais aussi - et surtout - la mise en valeur des ressources humaines ; car, si l'homme se trouve à l'origine de la notion de développement, s'il en est l'agent et le bénéficiaire, il en est également la justification et la fin. Aussi le programme de l'Unesco doit-il tendre, est-il précisé, au développement de l'homme en harmonie avec son milieu, ce qui pourrait notamment favoriser le progrès des régions rurales. En particulier, il incombe à l'Unesco d'éclairer, par des études de sciences humaines, les conditions et les conséquences sociales et culturelles du développement. Il est également précisé que le succès de la Deuxième Décennie du développement ne dépendra pas seulement de la qualité de l'aide fournie aux pays en voie de développement mais aussi, dans une large mesure, d'une coopération plus étroite entre l'Unesco et le Programme des Nations Unies pour le développement - coopération dont le renforcement exige que les Etats membres, en faisant appel à l'aide du PNUD, accordent des priorités convenables et coordonnées aux activités qui, relevant de l'Unesco, permettent de procéder à des investissements à long terme dans des domaines particulièrement importants.

11.13 Il faudra également, comme il est indiqué au paragraphe 3, maintenir les deux priorités adoptées par la Conférence générale, à savoir, en 1960, l'éducation et, en 1964, les

sciences exactes et naturelles et la technique, car ces priorités correspondent aux exigences essentielles du développement. Néanmoins, le développement ne saurait se concevoir de façon intégrée sans un progrès parallèle des sciences humaines et de la culture.

11.14 Sans préjuger ce qui sera décidé pour les différents secteurs du programme, les auteurs du projet de résolution signalent que c'est sur un certain "critère d'excellence par sélection" que devraient se fonder les programmes futurs afin de répondre aux possibilités de l'Organisation aussi bien qu'aux besoins essentiels des Etats membres. C'est là ce qui rend particulièrement importante la réflexion philosophique qui devra guider les choix.

11.15 Le paragraphe 4 porte sur les problèmes d'éducation, d'enseignement et de jeunesse, qui sont étroitement liés les uns aux autres. Cette partie du projet de résolution met l'accent sur la nécessité de l'éducation permanente, de la planification de l'éducation, de la recherche pédagogique, de l'amélioration de l'administration de l'enseignement; il y est indiqué que la planification de l'éducation permanente devrait s'intégrer dans l'ensemble de la planification économique et sociale à l'échelon national. Le Comité de rédaction a souligné tout particulièrement - et notamment au paragraphe 5 - l'intérêt qu'il y a à établir, en matière de sciences fondamentales et de sciences appliquées, une politique scientifique visant d'abord à inculquer aux gens l'esprit scientifique, ensuite à faire connaître les bienfaits que l'on peut attendre de la science sur le plan social comme sur le plan économique; enfin, à assurer la formation des cadres de tous niveaux - et notamment de niveau moyen - qui sont nécessaires à l'accélération du développement national.

11.16 Je voudrais maintenant vous lire le passage qui, dans le projet de résolution, traite des rapports qui existent entre l'éducation permanente et les problèmes de la jeunesse: "La notion et les activités d'éducation permanente apportent une réponse partielle aux problèmes de la jeunesse dans la mesure où ceux-ci sont le signe d'une mutation rapide de la société. La prise de conscience de ces problèmes doit être à l'origine d'un progrès général de la société au bénéfice direct des étudiants aussi bien que des jeunes appartenant aux milieux ouvriers et ruraux."

11.17 Les sciences sociales et la culture font l'objet du paragraphe 6. Le comité a estimé que, dans un monde qui évolue à un rythme sans précédent et subit, par l'effet du progrès technique, des bouleversements qui ébranlent les structures sociales traditionnelles, il importe que les sciences de l'homme contribuent plus que jamais à l'analyse des situations et à la recherche des solutions à apporter aux nombreux problèmes existants. Etant donné la coexistence de nombreuses civilisations, le comité a en outre émis l'idée qu'il faudrait, dans un esprit scientifique, ouvrir la voie à un échange des valeurs culturelles et à la compréhension de ces valeurs - ce qui favoriserait une plus grande compréhension entre les peuples et servirait la cause de la paix. Comme nous l'avons entendu dire ce matin, rien ne manifeste aussi bien l'importance culturelle de l'Unesco que cette tâche qu'elle s'est donnée de faire revivre le passé sous toutes ses formes: temples, monuments, statues ou traditions, littérature orale, etc. L'emploi des techniques modernes et des découvertes récentes peut rendre un immense service en assurant la transmission de la science et de la culture d'un peuple à l'autre.

11.18 Dans la troisième partie (paragraphe 8 à 12) du projet de résolution intitulée "Moyens, méthodes et fonctionnement", le comité de rédaction s'est employé à dégager les points les plus importants des discours qui ont été prononcés au sujet du programme de l'Unesco. Il y est, par exemple, rappelé que ce programme, qui est d'inspiration universelle, doit tendre à trouver des modes d'expression et des moyens de mise en oeuvre adaptés aux besoins de chaque Etat membre aussi bien que des régions géographiques et culturelles présentant une nette unité; et il est souligné qu'il faudra, pour cela, renforcer l'action des commissions nationales, qui sont appelées à jouer un rôle essentiel à cet égard.

11.19 Aux paragraphes 9, 10 et 11, le comité exprime l'avis que l'Unesco doit se préoccuper de la planification à long terme de son action et renforcer les activités d'inspection et d'évaluation qui permettent de mesurer l'utilité des projets exécutés et d'assurer le

meilleur rendement possible des ressources disponibles. La continuation de l'étude critique des charges administratives de l'Organisation devrait permettre, a souligné le Comité, de réaliser des économies au bénéfice du programme.

11.20 Voilà, en résumé, à quels résultats est arrivé le Comité de rédaction chargé de présenter un projet de résolution réunissant les éléments les plus importants qui paraissent se dégager du débat de politique générale. Le document 15 C/78 contient quelques-unes des conclusions auxquelles ce comité est parvenu ; mais on n'a pas cherché, en l'élaborant, à récapituler tout ce qui avait été dit - ce qui aurait nécessité l'emploi d'un ordinateur ! Le Comité de rédaction s'est borné à dégager du débat de politique générale certains principes d'après lesquels il devrait être possible de fixer le cadre philosophique, moral et politique à donner à l'action - à court ou moyen terme - de l'Unesco, dans un monde qui évolue à un rythme si rapide qu'il n'est plus possible de faire des prévisions à longue échéance.

11.21 Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur de présider le Comité de rédaction et j'ai maintenant celui de vous présenter, au nom de ce comité, le projet de résolution contenu dans le document 15 C/78, afin que vous le soumettiez à la Conférence générale. Nous espérons que la Conférence voudra bien l'adopter ; et c'est d'ailleurs d'elle qu'il émane ; c'est vous, Mesdames, Messieurs, qui êtes à l'origine de ce document et c'est à vous que je le soumetts.

12.1 Le **PRESIDENT**.

Je remercie M. Sarruf, et, par son truchement, tous les membres du Comité de rédaction qui était chargé de mettre au point les conclusions difficiles d'un débat très fourni auquel ont participé 119 délégations. Nous espérons qu'il sortira du projet de résolution présenté par le Comité de rédaction, sinon des directives précises, du moins de larges indications dont le Secrétariat pourra s'inspirer pour l'activité future de notre Organisation.

12.2 La Conférence générale est saisie du projet de résolution présenté par le Comité de rédaction dans le document 15 C/78. Ce texte particulièrement important n'ayant été distribué qu'aujourd'hui, je n'envisage pas d'en proposer immédiatement l'adoption à la Conférence générale. Une discussion va s'ouvrir sur ce projet de résolution et ce n'est que plus tard que nous pourrons nous prononcer sur son texte. Néanmoins, j'invite les délégations qui souhaiteraient proposer des modifications audit projet de résolution à adresser par écrit au Secrétariat de la Conférence les amendements ainsi envisagés, afin qu'ils puissent être traduits dans les langues de travail et portés à la connaissance de tous les délégués.

12.3 Un certain nombre d'orateurs se sont déjà fait inscrire pour participer au débat. J'ai l'honneur et le plaisir de donner en premier lieu la parole au chef de la délégation de la République fédérale d'Allemagne, S. Exc. M. Willy Brandt, ministre fédéral des affaires étrangères.

13.1 **Mr. Willy BRANDT (Federal Republic of Germany):**

Mr. President, ladies and gentlemen, this morning, we listened with great interest to the appeal of the Director-General, voiced with his accustomed force and vigour, for the preservation of the temples of Philae from destruction.

13.2 It was with no less interest that we heard what Dr. Sarruf had to tell us about the conclusion of the General Debate of this fifteenth session of the General Conference.

13.3 For my own part, I feel greatly honoured at having this opportunity to comment on the subject. May I first, however, express my regret that official duties prevented me from attending the Conference at an earlier date.

13.4 Even though belatedly, I would like to extend to the President of the General Conference, Mr. Etéki-Mboumoua, the congratulations of my government and myself, and to express my deep satisfaction that a representative of the African continent has made it his mission to promote peace through the settlement of intercontinental problems.

13.5 Also belatedly but with no less sincerity, I would like to extend to the Director-General, Mr. Maheu, the congratulations of my government and of myself on his unanimous re-election which, I may say, came as no surprise to us.

13.6 As regards the Director-General's appeal on behalf of Philae, I would like to point out that we have in the past encouraged and taken part in the preservation of irreplaceable monuments of human civilization, especially in cases where such action could also be considered as a genuine form of aid to developing countries - by which I mean aid to the development of tourism. We are confronted with tasks of a multilateral character in respect of which Unesco has already achieved much. It is my earnest hope that it will also be possible through joint efforts to save the Philae temples for the benefit of future generations.

13.7 Mr. President, in considering the conclusions of the General Debate, I note with great satisfaction that the policy of my government is largely reflected therein. Unesco is the largest international organization of which the Federal Republic of Germany is a member and my country's interest in it is not merely that of a contributor.

13.8 We in the Federal Republic of Germany regard Unesco as an organization whose work is indispensable for a just peace and for world-wide peaceful co-operation. The preservation of peace is a vital condition for Unesco's success; at the same time, Unesco creates some of the essential conditions for a lasting peace. I think we could all agree that peace is not only the absence of war and violence, although there are nations who today would be thankful for no more than that. But peace also signifies freedom from oppression, from hunger, from ignorance. Only then can individuals and nations develop their abilities freely and responsibly.

13.9 A lasting and just peace calls for equal development opportunities for all nations and I repeat that Unesco can play a prominent part in achieving this. My delegation and the Government of the Federal Republic of Germany are prepared to do all they can to support the Organization.

13.10 In my country, as most of you know, responsibility for educational and cultural matters lies not with the federal government but with the individual States or Länder. But at international level and in international organizations, it is the Foreign Minister who represents the country in cultural affairs. In this capacity I would like to make three points.

13.11 Firstly, we firmly identify ourselves with the aim of intellectual and moral solidarity embodied in the preamble to the Unesco Constitution.

13.12 Secondly, we would like to develop the method and content of international dialogue; and in all modesty, I would claim that, despite the terrible mistakes of German history and their fearful consequences, the art of dialogue with peoples holding different opinions is still a noble tradition in Germany's intellectual heritage, as is borne out by our literature and our scientific achievements.

13.13 Thirdly, Mr. President, we have a particular and active interest in a number of Unesco projects. We are, for example, keenly interested in all those activities designed to promote research and educational planning. As an organization for world-wide co-operation in all fields of science, Unesco can help to shape the policies of the future. In modern education, the natural sciences must not merely be used as an instrument with which to master the technical problems of our age; they should rather be regarded as an attitude of mind, a prerequisite for a complete understanding of modern civilization.

13.14 I also wish to emphasize that we attach particular importance to oceanography. The Federal Republic of Germany will continue to co-operate in executing the international programme for the exploration of the seven seas. The aim of our draft resolution, for which I ask a large measure of support in the appropriate commission, is to ensure that the resources of the oceans - food and minerals - will benefit mankind as a whole.

13.15 We also welcome the Conference on the Scientific Basis for Rational Use and Conservation of the Resources of the Biosphere. We are all concerned with the problem of whether the biosphere can in future be shaped in such a way as to allow man to live in human dignity. Should this require the development of an international programme using the possibilities afforded by the United Nations, then our active co-operation will not be wanting.

13.16 As for the Federal Republic of Germany, we do not want to keep our knowledge and our know-how to ourselves. We want to work together with all nations willing to do so, and to share our experience with them, thereby fulfilling an obligation incumbent on us as an industrialized nation. We believe that we can thus help to prevent future tensions.

13.17 Peaceful co-operation demands a bold demonstration of solidarity; it requires nations to make a greater effort to overcome their national egotism. This is the critical need of our time and it is one which applies to East and West as well as to North and South. Exaggerated nationalism and artificially created communities are forms of egotism which hinder rather than foster the coexistence of nations. They lead to unjust discrimination and artificial distinctions, and they widen the distance between individuals and between nations.

13.18 I would like to repeat what others have said before me: if humanity is not to be exposed to new, serious and unknown dangers, the gulf between the rich and the poor, between the literate and the illiterate, between those who have enough to eat and those who do not, will have to be narrowed. Only thus can we secure the peace of tomorrow. This is a battle which is not fought with tanks and guns, but which is nonetheless heroic.

13.19 Unesco's power can be appreciated when we realize that the communication of knowledge has become a decisive weapon in the struggle for the world of tomorrow. We all know from bitter experience that political illiteracy, intellectual immaturity and moral confusion exist, even though people can read and write. Yet it remains a fact that people who cannot read or write can only to a very limited extent be regarded as responsible citizens. It is therefore a source of satisfaction that Unesco should be taking such great pains to reduce illiteracy.

13.20 It is equally important to improve schools and educational systems throughout the world. The genuineness of our solidarity is put to an even greater test when it comes to forging energetically ahead with scientific and technical co-operation between the advanced and the less advanced nations. It is only by sharing and spreading knowledge that we can advance. If Unesco succeeds in this task of a world-wide transfer of knowledge, it will have rendered an historic service to that indivisible peace which the nations so fervently desire.

13.21 It is not through gifts that peoples are enriched, it is through work and knowledge. On a visit to Latin America a few weeks ago - as on previous visits to Africa and Asia - I was pleased to see that there is a widespread urge among nations to help themselves, and that this produces impressive results.

13.22 Throughout the world, the mass media proclaim the possibilities offered by the world of today, yet it is sometimes said that the industrial countries have summoned up spirits which they can no longer control. This, however, should not lead us to adopt the desperate mentality of those who would smash the machines. On the contrary, greater and more purposeful efforts should be made to enable the mass media to help in the fight against hunger and ignorance, to help reduce tension and mistrust, and to give higher priority to the exchange of knowledge and cultural values.

13.23 While technological civilization is spreading all over the globe, we are witnesses in many places to a rebellion of youth against civilization and against organized society.

13.24 One of the simplest explanations, of course, is that the younger generation measures the world of today not against what it was in the past - in our case, the aftermath of a terrible war - but against what it could be in the future. This is a revolt against the phenomena of alienation and mechanization. Behind their vociferous protests lies the question "freedom for what?" They are telling us that material betterment and technical perfection are not the ultimate goal. Their protests indicate that the processes of political decision-making are becoming more and more intricate and thus harder to understand. Young people are afraid that man's whole life is being planned out of existence and the individual is being degraded to the level of a robot.

13.25 Whatever our age, we must face up to these questions. It is not all that surprising when young people revolt against the anomaly of outdated structures combined with the new possibilities, when they protest against the contradiction between appearance and reality, when they despair of a policy which, though it establishes postulates, proves impotent in the face of lawlessness, force, oppression and bloodshed.

13.26 Let there be no misunderstanding. I am not in favour of flattering young people. I am against making concessions where intolerance and acts of violence are concerned. Our duty towards future generations, and our respect for them, require that we do not abdicate our responsibilities; but neither must we cut ourselves off from young people and it is not enough just to listen to them. We must meet their challenge, be prepared to question ourselves and display a readiness to learn.

13.27 It is surely no coincidence that conflicts have arisen within, and because of, the educational systems in many of our countries. To some extent, we in the industrial countries are beginning afresh, just like the developing countries, and perhaps a recognition of this fact may enrich our dialogue.

13.28 I am convinced that Unesco has made a good start by reviewing the basic principles of educational policy. I also believe that Unesco could render another important service to the family of nations: it could trace the causes of unrest in the various countries and provide an overall picture of the trends while simultaneously indicating possible solutions. Moreover, as the Director-General put it, young people should themselves put forward plans and reveal the nature of their dreams. Without their drive and enthusiasm and their readiness to make sacrifices we shall surely fail.

13.29 We can only win the fight for peace with the aid of the younger generation. Youth must be convinced that world-wide peaceful co-operation can only develop to the full if the use of force as a means of solving political disputes is eliminated.

13.30 A general renunciation of the use of force or the threat of force is a fundamental principle of the policy pursued by the government in whose name I am speaking today. It was therefore only logical that, at the conference of non-nuclear states, held in Geneva two months ago, we should have tabled a resolution calling for the renunciation and prohibition of the use of force, a resolution which, to our great satisfaction, was adopted by a large majority. I wish to take this opportunity of emphasizing our willingness to enter into negotiations with any other governments in order to formally clarify or reach final settlement of all questions at issue.

13.31 The Federal Republic of Germany threatens nobody. It has given its allies an undertaking in treaty form not to manufacture atomic, biological or chemical weapons, and was the first country to give such an undertaking. We are resolved to pave the way for a European peace system and to participate in balanced measures of disarmament. We agree with all those who do not want to see any nation's rights violated. We would be prepared to apply the resources released by disarmament to peaceful and constructive purposes. I feel that this is a question that should be given special attention in Unesco.

13.32 We recognize that, irrespective of their social systems and geographical position, all countries have very similar interests when it is a question of ensuring their peaceful development and future prosperity. Many States which are not world powers - and have no wish to be - have a common interest in claiming the right to develop freely and without hindrance, while not wishing to shirk their share of responsibility for world affairs. And in the years ahead such areas of common interest will surely increase.

13.33 This directly relates to Unesco's noble mission of paving the way for the universal culture of tomorrow. But this great goal - comparable only to the conquest of space - cannot be achieved unless all nations join together on a basis of give and take.

13.34 A process of cross-fertilization in the cultural sphere requires the willing co-operation of all and must be free from any restrictions calculated to hamper the exchange of cultural values. No particular ideological considerations can be allowed to stand in the way. Every ideology must be open to confrontation with the others.

13.35 The universal principles underlying the law of nations as embodied in the United Nations Charter - namely, sovereignty, integrity, non-violence, right of self-determination, human rights - cannot be made subordinate to exclusive principles. Neither should there be any qualification of Unesco's claim to include every individual - wherever he may live and under whatever rule - in the process of the free exchange of ideas. No national or racial limits, no boundary, no wall, should be allowed to block this process.

13.36 The Federal Republic of Germany will continue to contribute to the work of assuring peace. An acceptance of unhampered cultural exchanges may be exposed to misinterpretation and even defamation; but we shall not allow this to divert us from our purpose.

13.37 At the turn of the eighteenth century, Gottfried Wilhelm Leibniz put forward his idea for cultural co-operation among nations. He called for a network of academies that would help to place all scientific achievements at the disposal of all countries and all peoples for their advancement and prosperity. In such an institution every nation could contribute towards the universal harmony of mankind whilst retaining its individuality.

13.38 A century later, Immanuel Kant, the German philosopher from Königsberg, wrote in his essay "On Eternal Peace" that man must consistently and continuously develop as a creature of reason, adding that the instruments needed for this purpose were, "First, a league of nations, second, social contacts, and, third, education".

13.39 When I consider such basic philosophies I not only become conscious of the failings of my own nation but I also realize, as we all do, how many unsolved problems lie ahead. Truly, if Unesco did not exist we would have to create it without delay. Unesco under its Director-General, whose capacity for organization and dialogue is worthy of all praise, has a twofold responsibility: we must look ahead, since mankind requires new knowledge; we must also look back on the achievements of great men of the past. We must act as intermediaries in both a material and a humanitarian sense.

14. Le PRESIDENT,

Je remercie le chef de la délégation de la République fédérale d'Allemagne et je donne la parole à S. Exc. M. Wagner de Reyna, chef de la délégation du Pérou.

15.1 El Sr. WAGNER DE REYNA (Perú):

Señor Presidente: Ante todo quiero declarar que lamento muy de veras no entender el árabe, idioma en que el señor Sarruf ha presentado las conclusiones del debate sobre política general, pues he sido informado de que ellas constituyen una pieza literaria de alta calidad en esa lengua, en cuya versión ha puesto el señor Sarruf el contingente de su buen gusto crítico y su erudición de profesor y de académico. Pero también en los idiomas que comprendo merece el texto que comento el más sincero elogio por su estilo noble, sobrio y anagógico.

15.2 Pasando de la forma al fondo de las conclusiones, quiero señalar que ellas están centradas sobre el hombre, el hombre en cuanto justificación y finalidad del desarrollo; el hombre como portador de la cultura y creador de la multiplicidad de culturas; el hombre como crítico de sí mismo y de su medio; el hombre como persona en comunidad y por ello en intercomunicación con sus semejantes; el hombre que edifica para siglos y milenios, pero que está urgido por necesidades inmediatas; el hombre como beneficiario de la paz; el hombre que se trasciende en la comprensión y tiene la vocación de conocer y dominar la naturaleza; el hombre que se supera en la belleza y que, como ser espiritual, es cifra y culminación de nuestro mundo.

15.3 Me es por ello grato apoyar, con entusiasmo y convicción, las conclusiones que aparecen en el documento 15 C/78, pues ellas reproducen con fidelidad las ideas que han animado los debates de esta sala. Corresponde a las aspiraciones de la humanidad en materia de educación, ciencia y cultura y honran, por la elevación de sus miras y conceptos, a la Unesco. No quiero terminar sin expresar mi felicitación y agradecimiento al Comité de Redacción y en especial a su ilustre relator, el señor Fernand Barbey, cuya justa apreciación de valores, elegancia espiritual y finura literaria se reflejan en este documento feliz y fundamental.

(15.1) Mr. WAGNER DE REYNA (Peru) (Translation from the Spanish):

Mr. President: I should like to say first how much I genuinely regret my ignorance of Arabic, the language in which Mr. Sarrûf submitted the conclusions of the debate on general policy, for I am told that they constitute a literary achievement of the highest quality in that language, in which Mr. Sarrûf gave us the full measure of his critical good taste and scholarship as a professor and an academician. But even in the language I understand, the text deserves the most sincere praise for its dignified, sober and elevating style.

(15.2) Passing from the form to the content of these conclusions, I should like to say that these are centred on man as a justification and an aim of development; man who bears culture within him and is the creator of many cultures; man as a critic of himself and of his environment; man as an individual in society and thereby in communication with his fellowmen; man who builds for hundreds and thousands of years ahead, but who is impelled also by immediate needs; man as a bringer of peace; man who transcends himself in his understanding and whose vocation it is to know and dominate nature; man who excels in beauty and who, as a spiritual being, is a symbol of our world and the highest point in its evolution.

(15.3) I am happy to support, with enthusiasm and conviction, the conclusions presented in document 15 C/78, for they faithfully reproduce the ideas that have emerged from these debates. They correspond to the aspirations of humanity in education, science and culture, and they do honour to Unesco by promoting its aims and ideals. I do not wish to finish without expressing my congratulations and thanks to the Drafting Committee and especially to its Rapporteur Mr. Fernand Barbey, whose fine judgement of values, integrity and literary elegance are reflected in this most welcome and important document.

16. Le PRESIDENT. -

Je remercie S. Exc. M. Wagner de Reyna et je donne la parole à M. Tuncel, au nom de la délégation de Turquie.

17.1 M. TUNCEL (Turquie). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, je me plais à dire que la délégation turque est très satisfaite du projet de résolution que le Comité de rédaction présente à la Conférence générale sur la base des conclusions qu'il a pu tirer du débat de politique générale. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à ce comité et, en particulier, à son distingué président, M. Fouad Sarrûf, qui s'est vu confier par la Conférence générale l'une des tâches les plus difficiles et les plus délicates qui soient : dégager les principales conclusions de ce débat qui s'est instauré dans nos séances plénières et qui s'est avéré dès le début très concret et très constructif, en veillant notamment à mettre en évidence les idées les plus propres à orienter l'action future de l'Organisation.

17.2 En s'inspirant de la résolution 7 adoptée par la Conférence générale lors de sa quatorzième session au sujet des conclusions et directives résultant du débat général, le comité

de rédaction a réussi à donner effet à cette décision que nous jugeons très importante. Les principes à suivre et les objectifs à viser sont nettement définis dans le projet de résolution, compte tenu de l'état actuel de la conjoncture internationale, et la mission qui incombe à l'Unesco de promouvoir la compréhension internationale en vue de servir la paix y est clairement précisée. Les principales activités prévues à cet égard sont remarquablement décrites. Nous sommes particulièrement satisfaits du passage qui, dans ce document 15 C/78, a trait au processus du développement, car on y souligne l'importance qu'il convient d'attacher à la mise en valeur des ressources humaines. On a également fort bien fait d'évoquer dans ce document le "critère d'excellence par sélection" sur lequel devraient se fonder les programmes futurs afin de mieux répondre aux besoins réels des Etats membres. Nous nous réjouissons également que l'on ait songé à souligner l'importance de la richesse et de la diversité des cultures. Nous reconnaissons là une idée chère au Directeur général qui a toujours considéré, avec juste raison, que l'"international" ou, si l'on préfère, l'"universel" repose sur le "national" sans lequel toute activité serait absolument vaine. La vocation de l'Unesco en matière de sauvegarde des monuments historiques a, elle aussi, trouvé dans le document qui vous est soumis son meilleur écho et nous tenons encore une fois à féliciter le comité, qui nous a donné une remarquable illustration de cette réflexion de Baudelaire selon laquelle "ce qui est créé par l'esprit est plus vivant que la matière". De la dernière partie du projet de résolution nous retiendrons surtout ce qui a trait à l'expérience et à la maturité du Secrétariat de l'Unesco ; mais nous souhaitons ajouter que nous avons foi dans l'autorité du Directeur général pour assurer la mise en oeuvre du programme de l'Unesco.

17.3 En terminant, je tiens à féliciter particulièrement notre ami M. Barbey qui a si largement contribué à la précision et la clarté du document soumis à notre approbation ; si elles sont bien siennes, les qualités dont il a fait preuve à cet égard caractérisent également le pays qu'il représente parmi nous.

18. Le PRESIDENT. -

Je remercie M. Tuncel et je donne la parole à S. Exc. M. Ratsimamanga, chef de la délégation de Madagascar.

19.1 M. RATSIMAMANGA (Madagascar). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, étant donné que je ne faisais pas partie du Comité de rédaction chargé de la mise au point des conclusions du débat de politique générale, on m'a demandé d'exprimer ici en quelques mots les sentiments des pays en voie de développement. Les délégations de ces pays, et plus particulièrement la délégation malgache, ont écouté avec la plus grande attention les discours prononcés au cours du débat de politique générale et, plus spécialement, la déclaration du Président du Conseil exécutif et l'exposé introductif du Directeur général. Elles approuvent l'orientation générale dont la plupart des orateurs se sont montrés partisans en ce qui concerne le programme futur de l'Unesco et l'action, toujours axée sur l'homme, que l'Organisation sera appelée à mener conformément aux principes et objectifs qu'elle s'est fixés ; et elles approuvent également les conclusions que le comité présidé par M. Sarruf a brillamment dégagées de ce débat de politique générale.

19.2 Dans un discours que l'on peut qualifier de magistral, le Président de la Conférence générale a souligné que les pays jadis soumis à la tutelle coloniale qui, en 1960, ont été admis à l'Unesco alors qu'ils venaient d'accéder à l'indépendance, jouent maintenant au sein de cette Organisation le rôle de "membres à part entière". En songeant aux huit années qui se sont écoulées depuis lors, je tiens à rendre hommage à tous les Etats qui sont ici représentés et à vous-mêmes, Mesdames et Messieurs ; car les pays naguère colonisés qui viennent seulement de sortir de leur isolement culturel n'oublient pas les efforts que vous avez tous déployés, quelles que soient vos origines, pour orienter l'action de l'Unesco vers l'alphabetisation et la scolarisation. Vous avez également voulu que presque toute la décennie qui vient de s'écouler soit essentiellement consacrée à l'Afrique, et nous vous en sommes profondément reconnaissants.

19.3. Nous sommes maintenant, Monsieur le Président, à l'aube d'une deuxième décennie et nous nous orientons vers ce qu'on pourrait appeler les buts réels de l'Unesco. Notre objectif est, non seulement de rapprocher l'Orient et l'Occident, mais aussi d'améliorer, en mettant à profit l'esprit scientifique, la compréhension entre tous les peuples du monde.

19.4. Je voudrais rappeler à M. Barbey, qui fait partie du comité présidé par M. Sarruf, et pour lequel j'ai une grande admiration, les échanges de vues auxquels nous avons procédé bien avant l'ouverture de la présente session de la Conférence générale. Nous étions l'un et l'autre animés par l'idée que voici : l'homme ne se nourrit pas seulement de pain ; l'homme moderne et, en particulier, l'homme du Tiers Monde a besoin d'autre chose : il a besoin de s'attacher à la notion de liberté, à la notion de respect des droits de l'homme, à la notion de libération.

19.5. L'homme doit être le bénéficiaire du développement ; mais il doit aussi porter en lui sa propre justification et sa propre fin ; qu'il s'agisse de l'étude du milieu ou de la recherche de la perfection humaine, tout doit se ramener à l'homme.

19.6. Les problèmes de l'éducation, de l'enseignement et de la jeunesse intéressent au plus haut point les pays en voie de développement ; aussi la délégation malgache est-elle heureuse de constater que le comité s'y est particulièrement attaché, comme l'a déjà signalé tout à l'heure le délégué de la République fédérale d'Allemagne.

19.7. Madagascar porte un intérêt particulier à toutes les recherches qui, dans les domaines de l'éducation, de la science et de la technique, sont de nature à aider au développement des pays pauvres. En matière de développement, tout dépend des moyens mis en oeuvre. Nous sommes persuadés que l'Unesco peut et doit contribuer aux progrès de ces moyens et nous félicitons la Conférence générale de l'avoir explicitement reconnu.

19.8. Toutes ces idées se reflètent fidèlement dans le document 15 C/78, qui est l'oeuvre du comité présidé par M. Sarruf. Nous renouvelons donc nos félicitations aux membres de ce comité et en particulier à son rapporteur ; et nous appuyons le projet de résolution qui figure dans le document 15 C/78.

19.9. J'insiste encore une fois sur les bienfaits que les pays en voie de développement, et en particulier les pays d'Afrique, sont appelés à retirer de l'action que l'Unesco va devoir mener pendant la décennie qui va s'ouvrir. Le but ultime de l'Unesco n'est pas d'alphabétiser les peuples et de leur fournir des livres. Si son action a tendu à cela pendant la première décennie, c'est parce qu'il lui fallait créer les bases nécessaires à la réalisation de ses idéaux suprêmes : garantir la dignité de l'homme, élever dans l'esprit des hommes les défenses de la paix ; assurer, pour le plus grand bien de l'humanité, la compréhension entre tous les hommes.

19.10. Vous vous rappelez certainement, Mesdames, Messieurs, ce passage de "La Chartreuse de Parme" où le héros du roman, rencontrant un autre homme, lui demande "Qui êtes-vous ?" Et l'autre lui répond : "Je suis un homme libre". Nous aussi, hommes du Tiers Monde, nous sommes heureux d'être des hommes libres.

19.11. Je veux donc, en terminant, dire à tous les peuples ici représentés combien nous leur sommes reconnaissants de ce qu'ils ont fait pour l'Afrique ; et je répète que la délégation malgache appuie le projet de résolution présenté dans le document 15 C/78.

20. Le PRESIDENT :

Je remercie S. Exc. M. Ratsimamanga, et je donne la parole à M. Ariyanayagam, au nom de la délégation de Malaisie.

21.1 Mr. **ARIANAYAGAM** (Malaysia):

Mr. President, on behalf of my delegation I wish to congratulate the Drafting Committee and its Chairman, Mr. Sarrûf, on submitting what appears to us to be a comprehensive draft reflecting the conclusions arising out of the General Policy Debate.

21.2 I notice that the original text of 15 C/78 is French, and perhaps that is why the wording of the English text would seem to call for some improvement. I shall suggest a few changes which I shall also submit in writing.

21.3 First of all, I hope the Conference will agree to the addition, in the first introductory paragraph after the word "speeches", of the following words: "of Heads of delegations and representatives of international organizations".

21.4 Next, Part I, "Principles, objectives and programmes", paragraph 1. If this paragraph were in the preamble, I would support it without any amendment, but placed where it is, it appears to be a conclusion arising from a debate, whereas the substance, as embodied in the last sentence, which reads, "Its rôle, therefore, is to make an active contribution to international understanding and peace", is already implicit in Article I of the Constitution. I would therefore suggest that a small change be made here by adding the words "to continue" before the words "to make". Unesco is already making a contribution and will continue to do so. With that amendment, the paragraph is acceptable. The wording in the first line on page 2 of the document is not very clear. I think I see what the words "and behind its standard setting action" mean, but they are not at all clear. The wording could either be improved or, I suggest, deleted.

21.5 Our next point concerns the third sub-paragraph of paragraph 2. Here again, the wording of the last sentence can be improved. The opening words, "By studies in the human sciences, Unesco must clarify..." give the impression that the Heads of delegations and other participants in the general debate suggest that Unesco is the sole authority for clarifying the conditions and social and cultural consequences of development. I would suggest the following wording: "By studies in the human sciences, Unesco should assist in clarifying..." - although possibly a better word than "clarifying" in this context would be "identifying".

21.6 I have only one or two other suggestions to make. The first, a minor one, relates to paragraph 5 on page 3 of the English text. I would like to suggest that the words "especially medium-level staff" in the second last line should be changed to read "especially middle-level manpower". The others relate to the presentation of the document. In the final draft, I hope the paragraphs will be arranged in a better way. For example, paragraph 2, which consists of several sub-paragraphs, could be better presented.

21.7 I shall submit the changes I have suggested in writing.

22.1 Le **PRESIDENT**. -

Je remercie M. Ariamayagam. Je constate qu'il a proposé un certain nombre d'amendements au texte du projet de résolution établi par le Comité de rédaction. Il serait souhaitable que ces amendements soient soumis par écrit au Président du comité. Cette remarque vaut d'ailleurs également pour toutes les délégations qui voudraient, par la suite, présenter des amendements à ce projet. J'invite donc les délégués qui désireraient apporter des retouches ou des modifications à ce texte d'une grande portée de bien vouloir le faire par écrit et de remettre le texte de ces modifications au Président du comité, soit directement, soit par l'intermédiaire du Secrétariat de la Conférence, de telle sorte que demain, lorsque nous reprendrons l'examen de la question, nous soyons en possession d'un texte refondu, ou du moins que le Président du Comité de rédaction puisse nous dire quels sont les nouveaux éléments qu'il pense pouvoir intégrer dans la version originale de son projet.

XXX

Plenary meetings / Séances plénières

22.2 Comme je l'ai déjà dit, je vais maintenant suspendre la séance pour que nous puissions assister - aussi nombreux que possible, je l'espère - à la cérémonie de remise officielle de la statue qui a été offerte à l'Organisation par le Gouvernement de la République arabe unie.

22.3 La séance est levée.

The meeting rose à 12,15 p.m.
La séance est levée à 12 h,15.
Se levanta la sesión a las 12,15.
Заседание закрывается в 12 ч. 15 м.

Thirty-first plenary meeting

8 November 1968 at 10.35 a.m.
President: Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Trente et unième séance plénière

8 novembre 1968, à 10 h. 35
Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Trigésimoprimera sesión plenaria

8 de noviembre de 1968 a las 10,35
Presidente: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)

Тридцать первое пленарное заседание

8 ноября 1968 г. в 10 ч. 35 м.
Председатель: Г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)

CONSIDERATION OF THE REPORT OF THE DRAFTING COMMITTEE ON CONCLUSIONS ARISING OUT OF THE GENERAL POLICY DEBATE (continued)

EXAMEN DU RAPPORT DU COMITE DE REDACTION CHARGE DE METTRE AU POINT LES CONCLUSIONS DU DEBAT DE POLITIQUE GENERALE (suite)

EXAMEN DEL INFORME DEL COMITE DE REDACCION ENCARGADO DE ENUNCIAR LAS CONCLUSIONES QUE SE DESPRENDEN DEL DEBATE SOBRE POLITICA GENERAL (continuación)

РАССМОТРЕНИЕ ДОКЛАДА РЕДАКЦИОННОГО КОМИТЕТА ПО ПОДГОТОВКЕ ЗАКЛЮЧЕНИЙ, ВЫТЕКАЮЩИХ ИЗ ДИСКУССИИ ПО ВОПРОСАМ ОБЩЕЙ ПОЛИТИКИ (продолжение)

1.1 Le PRESIDENT. -

Mesdames, Messieurs, je déclare la trente et unième séance plénière ouverte.

1.2 Nous allons reprendre l'examen du projet de conclusions tirées du débat de politique générale. A la trentième séance, le Président du Comité de rédaction a présenté le projet établi par le Comité. Quelques orateurs ont fait des remarques préliminaires sur ce texte. Il m'a semblé à ce moment que, plutôt que de continuer à discuter ce texte en séance plénière, il y aurait avantage à inviter les délégations qui souhaitent proposer des amendements à le faire par écrit et à demander au Comité de rédaction d'étudier dans quelle mesure ces amendements pourraient être incorporés dans le texte de son projet. C'est pourquoi je me suis permis de modifier le calendrier initialement prévu et c'est ainsi que la séance plénière qui devait avoir lieu hier n'a pas eu lieu. Je tiens toutefois à préciser que le débat n'est pas clos. Toutes les délégations ont encore la possibilité d'exprimer leur avis et de présenter de nouveaux amendements, soit au cours de la présente séance, soit cet après-midi, s'il apparaît nécessaire de tenir une séance supplémentaire.

1.3 Il appartiendra à la Conférence générale de décider si elle se prononce directement en séance plénière ou s'il convient de demander une fois de plus au Comité de rédaction de reprendre l'examen de son texte.

1.4 Je donne maintenant la parole à M. Sarruf, président du Comité de rédaction, qui va nous présenter le texte révisé du Projet de résolution soumis par le Comité à la Conférence générale.

2.1 M. SARRUF (Liban). - (Discours prononcé en arabe, Transcription de l'interprétation.)

Monsieur le Président, à la suite de la requête que vous avez adressée aux délégations à la fin de la trentième séance plénière, le Comité institué par la Conférence générale pour rédiger un projet de résolution englobant les principales conclusions qui se dégagent du débat de politique générale a reçu de 20 à 25 propositions d'amendements qui lui ont été soumises par écrit et dans les limites de temps fixées. Il s'agissait, dans presque tous les cas, de corrections de forme destinées à améliorer le libellé du texte, à le rendre plus clair et plus significatif. Certaines touchaient à la ponctuation, d'autres visaient le changement d'un mot ici ou là, d'autres encore concernaient des fragments de phrases ou même quelques phrases d'un paragraphe. Comme il avait été décidé que la séance plénière au cours de laquelle serait présenté le projet de résolution révisé aurait lieu ce matin, le Comité de rédaction a profité du temps qui lui était laissé entre la trentième et la trente et unième séance plénière pour étudier à nouveau son projet de résolution, afin de soumettre aujourd'hui à la Conférence générale le texte révisé qui fait l'objet du document 15 C/78 rev.

2.2 Le jeudi 7 novembre au matin, M. Barbey, M. Coeytaux, secrétaire du Comité, et moi-même avons passé en revue tous les amendements proposés en séparant ceux qui concernaient le texte français et ceux qui avaient trait au texte anglais traduit de l'original français; nous avons comparé les deux textes, et revu également certaines parties des versions établies dans les autres langues, compte tenu du génie et des formes verbales de chaque langue.

2.3 Le Comité de rédaction s'est réuni hier de 10 heures à 13 heures et ses membres ont alors discuté en toute liberté et dans un esprit de parfaite coopération; ils sont à tout moment demeurés pleinement conscients des responsabilités du Comité et de la signification importante des conclusions énoncées dans le projet de résolution. Le Comité a tenu compte de la plupart des propositions d'amendements, il en a accepté la majorité, quelquefois en y apportant de légères retouches, de façon que ces amendements correspondent à l'esprit du texte original. Nous avons écarté une infime partie des modifications proposées, non pas parce qu'elles étaient sans valeur, mais parce que, dans leur forme, elles étaient très proches d'autres corrections déjà effectuées. Nous avons numéroté tous les paragraphes du projet de résolution, de façon qu'ils puissent être revus plus facilement. Ainsi, Monsieur le Président, les travaux du Comité de rédaction, à toutes leurs étapes, depuis le 28 octobre, ont correspondu de façon parfaite à la mission qui avait été confiée au Comité.

2.4 Hier soir, M. Coeytaux et moi-même avons, avec M. Barbey pour le français et avec Mlle Guillon pour l'anglais, revu encore une fois le texte du document 15 C/78, pour le mettre au point et pouvoir ainsi soumettre à la Conférence générale le document 15 C/78 rev.

2.5 Je suis donc heureux et honoré, Monsieur le Président, de présenter à la Conférence générale et aux délégués ici présents, au nom du Comité que je préside, le document 15 C/78 rev. et je prie la Conférence de bien vouloir donner son accord à ce projet de résolution qui a été approuvé par le Comité.

2.6 If I may I will now comment in English on some of the major changes which, as a result of the amendment presented to the Committee, were made in the text of 15 C/78 and which are now included in 15 C/78 Rev. I will not comment on changes which apply to one language rather than to the other, but certain changes are of a general nature and I will refer to these, first, in respect of the English text and then, in respect of the French.

2.7 The Committee has not made any change in the Preamble; one amendment was suggested but it was considered that this was covered by the first paragraph of the Preamble. The last sentence of paragraph 1.1, under the heading "Principles, objectives and programmes", originally read as follows: "Its rôle, therefore, is to make an active contribution to international understanding and peace". This has now been amended to read: "Its rôle, therefore, is to pursue and reinforce its action in favour of understanding and peace".

2.8 The phrase "standard-setting action" ("normative" in French) which occurred in the sub-paragraph forming part of paragraph 1 of 15 C/78 has now been deleted. The relevant passage therefore reads as follows: "This consciousness is the reason for the ethical concern which must be the basic governing force behind its future programmes, whether in their conception or operational application, and behind its action in respect of international standards ...".

2.9 Another change has been introduced in the first sentence of paragraph 2 which originally read: "Unesco must give a decisive impulse to the Second Development Decade, in close co-operation with the other United Nations Organizations". This now reads: "Unesco should contribute substantially to the Second Development Decade, in close co-operation with Member States and the other United Nations Organizations".

2.10 In order to stress the significance of this change and underline the words "contribute substantially", the word "indeed" has been added at the beginning of paragraph 2.2 before the phrase "development, which is growth and change ...".

2.11 The last sentence of paragraph 2.3 originally read: "By studies in the human sciences, Unesco must clarify the conditions and social and cultural consequences of development". In response to two suggested amendments, it now reads: "Finally, by studies in the social and human sciences, Unesco should assist in identifying the conditions for, and social and cultural consequences of development".

2.12 No changes were suggested for paragraphs 2.4 and 2.5. However, two minor but important changes were proposed in respect of the last sentence of paragraph 3:1 which originally read: "However, development is inconceivable without a parallel advance in the field of human science and culture". The words "a parallel" were deleted in order to avoid implying a third priority in addition to the Organization's essential priorities of education and the natural sciences as adopted at the 1960 and 1964 sessions of the General Conference. Accordingly, this sentence now reads: "However, development is inconceivable without an advance in the field of social and human sciences and culture".

2.13 There are a few changes in the subsequent paragraphs which only pertain to the English version. The next important change occurs in the second last line of paragraph 5. In response to a suggested amendment, the four words between the two dashes, which originally read: "especially medium-level staff" have now become "especially middle-level manpower". Additionally, in the English version, it was agreed that we would replace the words "speed up" by "accelerate" since we felt that the latter implied a progressive increase of pace.

2.14 In paragraph 7 there are two important changes or, rather, three. First, the word "techniques" in the phrase "modern information techniques", will not stand alone. We have added "and media". Secondly, we have changed the word "propagating" to "promoting" which seems to be a safer and a more important concept. Thirdly, we have added the words "educational activities" in the phrase which originally read: "propagating a scientific spirit and promoting cultural exchanges". The sentence has therefore been significantly changed and is fuller and more meaningful as far as the programme of the Organization is concerned. It now reads: "Modern information techniques and media should be harnessed to the task of promoting educational activities, the scientific spirit and cultural exchanges with a view to better international understanding".

2.15 In paragraphs 8, 9 and 10 of Part II there are no changes, except in the English version concerning the use of "will" and "should".

2.16 Regarding paragraph 11, the essential change is in the English text where "should" replaces "will" in line 1. Additionally, the second sentence in this same paragraph now reads: "Further, continued critical study of administrative costs should aim at making savings for the benefit of the programme" while the last sentence reads: "Appropriate decentralization measures may contribute to the same end".

2.17 We now come to the last paragraph which has been fairly extensively changed, although its character and importance are unaffected. The original text contended that "the experience and maturity of the Secretariat will help the Director-General to make the most of Unesco's authority as an international organization". In addition to replacing "will" with "should", the Committee has preferred to introduce the idea that Unesco is an "inter-governmental organization". The paragraph then continues as follows: "Without creating new permanent advisory bodies he (the Director-General) should be able to consult, apart from Member States, a wide range of highly competent bodies and individuals in order to obtain, for himself as well as on behalf of the Executive Board, advice and guidance in framing and implementing future programmes". We believe that the changes incorporated in the final draft clarify the resolution.

2.18 These are the major changes in the English draft and most of them also apply to the French text. The last sentence of paragraph 1.1, which in English reads: "Its rôle, therefore, is to pursue and reinforce its action in favour of understanding and peace", reads in French: "son rôle est donc de poursuivre et de renforcer son action en faveur de la compréhension internationale et de la paix".

2.19 Paragraph 2.1 beginning "Il appartient à l'Unesco" originally read: "Il appartient à l'Unesco de donner une impulsion décisive", and now becomes, in line with the English, which was translated from the French: "Il appartient à l'Unesco d'apporter une contribution substantielle"; the words "les Etats membres et ..." have also been added.

2.20 There is then no important change until we come to paragraph 7, which has to do with information activities. As you will see, the original read: "Les techniques modernes d'information doivent être mises au service de la propagande de l'esprit scientifique et de l'échange des cultures". This has now become: "les techniques et les moyens modernes d'information doivent être mis au service de la promotion de l'éducation, de l'esprit scientifique et de l'échange des cultures aux fins d'une meilleure compréhension internationale". The changes in wording and the addition of certain specific points in the final paragraph which I mentioned in respect of the English text are reflections of the final French text of paragraph 12.

2.21 These, Mr. President, are the various amendments which were discussed and adopted by the Committee. I hope that document 15 C/78 Rev. which I have the honour to submit to the Conference through you, Mr. President, will meet with the approval of this assembly.

3.1 Le PRESIDENT. -

Je voudrais remercier très sincèrement M. Sarruf et tous les membres du Comité de rédaction de l'excellent travail qu'ils ont accompli. Je voudrais également remercier les délégations qui ont présenté des amendements au texte du Comité. J'espère qu'elles retrouveront dans le document 15 C/78 rév. l'expression des vues qu'elles ont ainsi exprimées.

3.2 Je donne la parole au Dr Bender au nom de la délégation des Pays-Bas.

4.1 Mr. BENDER (Netherlands):

I should like to begin by offering my delegation's thanks to the Drafting Committee for all the trouble it took to obtain an adequate reflection of over one hundred speeches made

by delegates of our member countries. The Drafting Committee will not claim that its work produced a perfect result; and our delegation has some slight reservations on parts of the resolution. To give one example, we feel that in Part I, paragraph 4, on problems of education, teaching and youth, does not perhaps quite reflect the important statements made by several delegations and by the Director-General, but we do not intend to dwell on this point. Subject to the changes just suggested, which have been so ably explained by the Chairman of the Drafting Committee, we are ready, despite our slight reservations, to accept the resolution in document 15 C/78 Rev. with gratitude.

4.2 I should now like to make some observations about two subjects which have been much in the limelight at this Conference, and concerning which the Director-General spoke at length in his excellent speech on Saturday morning, namely those dealt with in paragraphs 2 and 9 of the draft resolution before us.

4.3 Taking paragraph 2 first, my delegation, as you know, has always been keenly interested in development aid. The Director-General, in his reply to the general debate last Saturday, once again, and emphatically, drew our attention to this vital problem. In connexion with his statement, I want to remind delegates that in our opinion, development as such is not merely, nor even mainly, a question of external aid. In the development process, the developing countries play the most important rôle. It is principally by these countries themselves that growth is brought about; aid from the developed countries in this context can only be marginal. Material aid and aid of a non-material nature can only be a small, although possibly a vital addition. This aid is meant to serve the recipient countries' efforts to further their economic growth, but this growth must be achieved by these countries themselves, and they are already succeeding in their efforts.

4.4 At this point I want to remind you of the view expressed during the General Debate by the Netherlands Minister for Culture, Recreation and Social Welfare, namely that both developing and developed countries are now undergoing a process of rapid intellectual and social change. In some respects we are all in the same position, and although the developed countries do not generally have to appeal for financial aid from Unesco, they are still in need of support and advice from the Organization, which, we hope, will increasingly become the symbol and the driving force of the international community.

4.5 As regards the question of increasing the amount of resources for development aid, the Director-General has already mentioned that the member countries of the Organization for Economic Co-operation and Development have adopted the goal of one per cent of the gross national product, as recommended by the Second United Nations Conference on Trade and Development. As far as our country is concerned, the flow of both private and public capital now stands at 1.05 per cent of the country's gross national product. Given the Government's continuing policy of providing incentive to the flow of private capital, it may be assumed that the Netherlands total expenditure in the field of development aid in the next few years will definitely exceed the target of one per cent. In this connexion, it should be realized that a substantial increase in the flow of funds from developed to developing countries, cannot be achieved by means of a direct and simple government decision. It is clear that allocation of funds for development aid means imposing limitations on solving urgent national needs in other fields. In my country, for instance, there is a pressing need for funds to carry out educational reforms, for the construction of roads and bridges to overcome the problems of modern traffic, and for funds to improve the social security provisions. Here the question of priority arises. Priorities are decided upon by Parliament, reflecting the voice of the people, and therefore are based on the extent of public support for various projects. Projects which enjoy limited support can only claim a limited priority. Public opinion must be stimulated through better understanding of development problems. In various ways, notably by the activity of the National Council on Development Aid, chaired by Professor Tinbergen, this aim is being achieved in our country.

4.6 Turning to the second topic, what has been called the long-term planning of the Organization, dealt with in part II, paragraph 9 of the draft resolution before us, this

has been discussed several times already, by delegates in the general debate, and by the Director-General, notably in his summing up last Saturday and earlier in the Administrative Commission. The Executive Board has also made a most useful contribution in document 15 C/21, part D. I would like to explain briefly my delegation's position in this matter. We are happy to know that the Director-General is willing to follow the suggestion made by the Executive Board, and endorsed by the Administrative Commission, to draw up, in addition to the usual C/5 document, a sketch or outline for activities covering an additional four years, so that a six-year plan would result. We appreciate that the dates to be given for the last four years of the plan would be merely indicative and hence flexible because of the difficulty of anticipating current financial problems and because of uncertainties about Member States' priorities and wishes. Incidentally, we feel, and this was stressed by the Netherlands representative in the Executive Board during its 78th session, that the Secretariat could possibly do a little more in the way of research and analysis of intellectual and social events which are likely to influence the future programme.

4.7 We agree with the Director-General that long-term programming logically calls for long-term financing. The Director-General has asked us to give him, possibly during this session of the Conference, an indication of what the delegations here would consider a reasonable increase for the budget in the coming years, so as to have a working hypothesis for the future. On this point my delegation is not at present in a position to give its views. It is precisely on the strength of this six-year outline, this shape of things to come, that we would wish to base any commitment of the kind the Director-General has asked for. It is therefore at the next General Conference, in 1970, on the basis of the C/5 document and the sketch for the four years thereafter, that we could make a commitment. What we can say at this moment, however, is that our delegation is of the opinion that a reasonable growth of the Organization's programme activities beyond the price index increases is justified. We do not advocate stabilization, but a reasonable natural growth, and we are confident that we can convince the government authorities of our country that the financial consequences of this view should be accepted.

5. Le PRESIDENT, -

Je remercie le Dr Bender et je donne la parole à M. Kirpal, chef de la délégation de l'Inde.

6.1 Mr. KIRPAL (India):

On behalf of the Indian delegation I would like to commend the draft resolution in document 15 C/78 Rev. I hope it will be unanimously adopted by the General Conference.

6.2 I would like also to pay tribute to the Chairman of the Drafting Committee, Dr. Sarruf, of Lebanon, who has given such excellent leadership to the group which worked on the very difficult task of producing, in a very short time, an inspiring draft from the many varied speeches which were made in this room. Our appreciation goes, too, to the Drafting Committee as a whole. Dr. Sarruf has displayed his characteristic flair for combining lofty philosophical conceptions with concrete and practical details. This document displays a sense of vision, an insight and a mastery of detail and great discrimination in the choice of ideas. It is indeed a remarkable document, in which, we feel, there is the outline of the grand design of Unesco's future rôle in the world of our time. Operative paragraph 12 provides a meaningful framework, a very significant pattern for comprehending objectives, programmes and operational modes and methods.

6.3 I have one or two remarks to make with regard to the use which we should make of this draft resolution. As indicated in the last paragraph of the preamble, this resolution will be used for preparing the Draft Programme and Budget for the 1970-1972 biennium and in elaborating the outline of long-term programmes. It will therefore really guide the future programme and the evolution of the programme of the Organization. Now this is certainly a very appropriate and important use for the conclusions of the General Policy Debate, but it is, we feel, somewhat limited. Unesco should highlight the resolution in an appropriate publication as soon as possible; and we would suggest that one of the early

forthcoming issues of some Unesco publication, possibly "The Courier", could be used to highlight the themes and ideas which are contained in this document.

6.4 The General Policy Debate is very important for our Organization. It provides an occasion once every two years for delegations to express the points of view of governments from all parts of the world on education, science, culture and communication. We feel that this material should be made available to National Commissions for use in their own countries to project Unesco. It is true that the records of the Conference will be published in due course, but that takes a long time; they will probably be ready in the second year of the biennium. This is too late, and perhaps some way could be found of making this material available to National Commissions so that they could use it in their own work as early as possible. We think the General Policy Debate is a very valuable source for thought and reflection on the state of Unesco in the world of our times.

6.5 This year's debate has revealed a common faith in the Organization, and a diversity of views on evaluation of its work, on the nature and pace of its development. I share the optimism expressed by the delegate of the Netherlands. All the views on evaluation and development, and on the different concepts, premises and programmes would be of use to people who wish to study the rôle of Unesco in the world of our times. This debate, we think, has produced something quite precious, which the Secretariat, the Member States and the National Commissions should not allow to die.

6.6 The General Policy Debate should project the image of Unesco in the contemporary world through the National Commissions. We have here in this document a kind of general declaration of faith, intent and priorities, a charter of future action to guide and to inspire us.

6.7 Lastly, Mr. President, we hope that the experience of this year's debate and the gathering together of its results will guide the planning for the next Conference. We are sure that the Executive Board and its Special Committee will go into this matter, will learn from the conduct of this year's debate, and will suggest how the results of general policy debates might be used by the Organization in future.

7. Le PRESIDENT. -

Je remercie M. Kirpal et je donne la parole à M. Hammad, au nom de la délégation de la République arabe unie.

8.1 M. HAMMAD (République arabe unie). - (Discours prononcé en arabe. Transcription de l'interprétation.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, les représentants de mon pays n'ont pas pu, au cours des mois écoulés, assister aux travaux que le Conseil exécutif et son Comité spécial ont consacrés à l'organisation du débat de politique générale au sein de la Conférence générale. Mais je dois dire que nous aurions désiré abrégé la durée de cette quinzisième session et réduire le volume de ses travaux.

8.2 Parmi les travaux de la Conférence générale dont on aurait pu songer à réduire la durée, il y avait le débat de politique générale, que l'on peut être tenté de juger trop long pour les résultats que l'on en retire et dont certains délégués font une véritable joute oratoire.

8.3 Nous souhaitons cependant le maintien de ce débat traditionnel, et cela pour plusieurs raisons : premièrement, il constitue un moyen d'établir des contacts à l'échelon mondial et au niveau le plus élevé, ce qui s'accorde bien avec la mission de l'Unesco. Deuxièmement, il offre aux personnes intéressées le moyen de prendre connaissance des principales activités qui se développent dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture. Troisièmement, il projette une vive lumière sur le programme de l'Organisation et permet de savoir dans quelle mesure ce programme répond aux besoins des Etats membres. Quatrièmement - c'est probablement le plus grand des services qu'il rend - il nous permet de voir dans quel sens nous allons, de nous faire une certaine idée de l'avenir. Nous pouvons

en effet, au cours de ce débat, faire connaître nos besoins, ce qui est extrêmement important pour la détermination de la voie dans laquelle doit s'engager notre Organisation.

8.4 Aujourd'hui, en lisant le projet de résolution présenté par le Comité de rédaction, je suis encore plus persuadé que nous avons raison de souhaiter un tel débat. On trouve en effet dans ce document la synthèse d'idées qui présentent une haute importance. En regroupant ces idées autour de certaines lignes de conduite, de certains principes directeurs, le Comité de rédaction a réussi à nous faire entrevoir comment notre Organisation est appelée à évoluer dans le proche avenir.

8.5 J'hésite à reprendre ce texte paragraphe par paragraphe. Chaque paragraphe, en effet, m'apparaît aussi concis qu'exhaustif. Ce qui exige du lecteur beaucoup de soin et de concentration. Cela n'a d'ailleurs rien d'étonnant, car il a fallu inclure dans ces quatre pages la "substantifique moëlle" des cent et quelques discours que nous avons entendus ici. Les auteurs du document sont cependant parvenus à présenter de façon très heureuse les idées qu'ils voulaient nous communiquer.

8.6 Je voudrais maintenant dire quelques mots du monde où nous vivons aujourd'hui et des maux dont il souffre - dont nous souffrons tous - parce que certains s'écartent de la raison et de la justice, négligeant ainsi les valeurs humaines, et parce que, pour régler les différends qui surgissent, on a tendance à en revenir à la loi de la jungle. Bien que la loi de la jungle soit peut-être moins terrible que les actes des hommes ! Nous vivons dans un monde où les droits les plus élémentaires sont violés, où des populations sont chassées de leur pays, où l'on voit des foyers détruits, des citoyens privés de leur gagne-pain. Quand je vois tout ce que le monde dépense dans sa folie pour la construction d'engins de mort et de destruction, quand je vois la conscience universelle profondément endormie ou passive, je ne puis être que pessimiste et désolé. Une lueur d'espoir surgit pourtant à l'horizon ; elle émane des organisations internationales, grâce à l'action desquelles ce triste tableau d'angoisse pourrait peut-être être modifié. L'Unesco vient en tête de ces organisations avec son Acte constitutif, où il est dit que "c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix". C'est là le rôle et la mission qui incombent à l'Unesco. Pour lourde qu'elle soit, cette tâche n'est cependant pas impossible. Si je pensais, ne serait-ce qu'une seconde, qu'elle doive l'être, je perdrais ma foi en l'homme. Mais il faut, par l'éducation, renforcer cette foi chez les jeunes, et c'est à nous qu'il appartient de nous en charger. Nous devons apprendre aux jeunes à respecter les droits d'autrui. Il s'agit là d'un principe moral. Il faut que ceux dont les droits ont été violés retrouvent ces droits ; il faut que les puissances qui se sont rendues coupables de crimes nés de leur esprit d'impérialisme rachètent ces crimes par des actes, et non par de fallacieuses paroles. Cela veut dire que tous ceux qui ont mis la main sur une terre qui ne leur appartient pas devront la restituer. Tous ceux qui ont disposé indûment de ce qui ne leur appartenait pas devront remédier au mal qu'ils ont fait. S'ils sont animés d'un sincère désir d'expiation et guidés par une saine optique du monde, ils pourront peut-être donner des bases plus solides à l'espoir que nous avons de voir un jour le monde mener une vie vraiment digne, une vie compatible avec les valeurs humaines et avec les forces du bien.

8.7 Mesdames, Messieurs, je ne trouve pas assez de mots pour dire tous les mérites du document qui nous est soumis. Ses auteurs ont fait une oeuvre parfaite et "Dieu veut qu'une oeuvre faite soit parfaite". Nous avons là un texte qui est le résultat de tout ce qui a été dit au cours du débat de politique générale et, compte tenu de la qualité de ce résultat, je considère qu'un tel débat devra encore être institué lors des prochaines sessions de la Conférence générale, car il offre à chacun une excellente occasion d'exprimer avec la plus grande sincérité ses sentiments et ses idées. Les auteurs du document 15 C/78 rev. ont droit à nos plus vifs remerciements, car nous trouvons dans ce document toutes indications utiles sur la ligne de conduite que nous devons suivre en nous inspirant des principes de l'Unesco, tels qu'ils s'expriment, notamment dans son Acte constitutif.

8.8 En ce qui concerne le paragraphe 12, j'estime qu'il faudrait en atténuer un peu la deuxième phrase - celle qui commence par les mots "sans avoir à créer de nouveaux organes

consultatifs de caractère permanent", afin de laisser au Directeur général une plus grande liberté d'action. Nous pourrions, soit supprimer cette phrase, soit la rédiger de façon plus souple, de telle manière que le Directeur général puisse - si besoin est - consulter, sans être tenu de le faire, tel ou tel "organisme hautement qualifié". La Conférence générale pourra toujours, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, s'assurer que le Directeur général fait bon usage de cette liberté. Grâce à sa forte personnalité et à son expérience, le Directeur général remplit d'ailleurs toutes les conditions requises pour pouvoir, en chaque circonstance, décider du moment auquel il convient qu'il consulte un organisme de ce genre.

9. Le PRÉSIDENT, -

Mesdames, Messieurs, la liste des orateurs inscrits pour participer à ce débat est épuisée. Avant de soumettre formellement le projet de résolution à l'approbation de la Conférence générale, je vais donner la parole au Directeur général, qui pourra sans doute répondre à la proposition formulée par M. Hammad.

10.1 Le DIRECTEUR GÉNÉRAL, -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais à mon tour exprimer mes remerciements les plus sincères et les plus profonds au Comité de rédaction qui nous a présenté un texte véritablement remarquable à tous égards. S'il m'est permis de particulariser ces remerciements et ces félicitations, je voudrais d'un mot indiquer combien le Secrétariat, qui n'a aucune part dans la rédaction de ce document, a apprécié l'efficacité dont ont fait preuve à cet égard le distingué président du Comité, M. Sarrûf, et celui des membres du Comité que M. Sarrûf a lui-même désigné, M. Barbey.

10.2 Ce texte, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, montre combien la Conférence générale a été bien avisée, en 1964, lorsqu'elle a tenté pour la première fois ce que beaucoup considéraient comme presque impossible, à savoir de résumer les conclusions générales que l'on pouvait tirer d'un débat dont beaucoup disaient qu'il était peut-être général, mais que ce n'était certainement pas un débat. La tentative, qui a été faite lors des précédentes sessions, sous l'inspiration de M. Dell'Oro Maini qui présidait en 1964 et en 1966 un comité de rédaction analogue à celui qui nous présente aujourd'hui les résultats de ses travaux - porte maintenant tous ses fruits. Bien que la tâche fut assurément difficile, on voit maintenant qu'elle n'était pas irréalisable et on s'aperçoit même qu'elle était nécessaire. On constate que l'adoption d'une résolution de portée générale résumant les conclusions du débat de politique générale a influé sur la nature même de ce débat et que c'est peut-être cette sanction, à savoir l'adoption d'une résolution définissant des directives à l'intention du Conseil exécutif et du Directeur général, qui a transformé ce qui était - il faut bien le dire - une série de monologues en un dialogue collectif qui tend de plus en plus à se concentrer sur quelques thèmes, pour pouvoir, précisément, déboucher sur des conclusions. Tant il est vrai que, très souvent, la détermination d'un objectif transforme une activité. C'est parce que le débat général n'avait pas d'objectif et, par suite, pas de conclusion, pas de sanction, qu'il ne se présentait pas comme un vrai débat, mais comme une suite d'interventions qui se développaient dans la plus grande liberté et dans la plus grande confusion. L'obligation que vous vous êtes imposée, Mesdames, Messieurs, de résumer les conclusions du débat a conduit celui-ci à s'organiser, et je crois que c'est là un résultat extrêmement important. Ce processus, dont nous récoltons dès maintenant les fruits, est certainement appelé à se développer encore, à se préciser, à s'intensifier - cela, pour le plus grand avantage de l'Organisation. Je me permettrai de revenir là-dessus à la fin de mon intervention.

10.3 Sur la teneur même du document soumis à la Conférence générale, je n'ai aucune observation à faire. J'ai pris la liberté, hier, de suggérer quelques modifications de forme au Comité de rédaction et je voudrais le remercier d'en avoir tenu compte si généreusement. Je puis donc dire que, du point de vue du Secrétariat, ce texte me paraît tout à fait satisfaisant.

10.4. Mais je voudrais, en ce qui concerne le contenu de ce texte, me référer à quelques observations qui ont été faites à cette tribune ce matin, en particulier par les délégués des Pays-Bas et de la République arabe unie. Pour ce qui est du délégué des Pays-Bas, je ne

reviendrai sur le premier point de son intervention (concernant la Décennie des Nations Unies pour le développement) que pour indiquer d'un mot que je pense, comme lui, que le développement n'est pas simplement la croissance économique ; c'est une mutation profonde, totale même, d'un pays. Aussi l'essentiel de cette mutation ne peut-il être que le résultat d'un effort national ; le développement est endogène ou n'est pas ; et c'est d'ailleurs sur cette notion que repose la conception que l'Unesco se fait de l'aide qu'elle peut offrir à ses États membres. Pour nous, cette aide consiste, non pas à dispenser les pays de l'effort qu'ils doivent accomplir, mais à leur permettre d'arriver, par le perfectionnement des structures, l'amélioration des aptitudes et la définition d'objectifs précis, à un développement qui sera endogène, au lieu d'être le résultat d'une assistance extérieure. Je voudrais donc exprimer mon complet accord avec ces observations et dire aussi combien le Secrétariat apprécie le généreux concours des Pays-Bas, qu'il prenne la forme de contributions volontaires aux fonds internationaux existants ou celle de fonds de dépôt constitués dans le cadre de l'Unesco. Je crois que cette dernière formule est promise à un grand avenir lorsqu'on en apercevra toutes les implications.

10.5 Je voudrais surtout évoquer le second point de l'intervention du délégué des Pays-Bas, qui avait trait à la planification à long terme (par. 9 du projet de résolution). En effet, ce point me concerne plus directement. Je voudrais dire avec quelle satisfaction j'ai constaté que le délégué des Pays-Bas partageait mes propres vues, à savoir que la partie de cette planification qui va au-delà de la programmation concernant le prochain exercice n'aura évidemment qu'un caractère indicatif et comportera un certain degré d'approximation. Mais ce qui m'a, je dois le dire, le plus intéressé, c'est que, rappelant le désir que j'avais exprimé de voir la Conférence générale m'indiquer, ne serait-ce qu'à titre d'hypothèse de travail, un indice de croissance raisonnable sur lequel je puisse me guider pour élaborer avec l'aide du Conseil exécutif les programmes et les budgets futurs, l'orateur a déclaré que, si la délégation néerlandaise n'était pas actuellement en mesure de se prononcer sur un tel indice, elle pourrait vraisemblablement le faire dans deux ans, en s'appuyant à cette fin sur l'esquisse de plan à long terme que je dois présenter à la Conférence générale lors de sa prochaine session. J'accepte les aléas d'une telle méthode. J'aurais évidemment préféré que la Conférence générale m'aidât dans ma tâche de planification en me faisant connaître son avis quant à l'indice de croissance souhaitable. Mais si vous voulez, Mesdames, Messieurs, inverser les termes et vous aider du travail de planification qui aura été fait pour me fournir plus tard des indices de croissance, je suis tout à fait satisfait et je prendrai le risque de vous présenter, pour le prochain exercice, un chiffre dont je vous ai d'ailleurs déjà donné, sous ma propre responsabilité, l'ordre de grandeur. Il apparaît en tout cas que nous sommes désormais entrés dans la voie d'une prospective planifiée et méthodique et je dois dire que c'est là une constatation encourageante et rassurante pour l'avenir de l'Organisation.

10.6 Je veux aussi remercier le délégué de la République arabe unie de sa remarque concernant le paragraphe 12 du projet de résolution. Je le remercie d'avoir songé aux dispositions à prendre pour que la liberté d'action du Directeur général ne se trouve entravée ni dans un sens ni dans l'autre. Je dois avouer que je n'avais pas donné, pour ma part, un sens limitatif à la phrase à laquelle il s'est référé (celle qui commence par "Sans avoir à créer de nouveaux organes consultatifs de caractère permanent..."). Je n'avais pas interprété cette phrase comme signifiant qu'en aucun cas je ne devrais créer de nouveaux organes consultatifs ; je croyais qu'elle signifiait simplement que je ne devrais pas me considérer comme obligé de créer de nouveaux organes lorsque je voudrais procéder aux consultations envisagées, autrement dit que je pourrais procéder à de telles consultations sans avoir à les institutionaliser de cette manière.

10.7 En tout cas, si l'on veut s'assurer que la formule employée n'a aucun sens restrictif et limitatif, peut-être pourrait-on se contenter d'y introduire le mot "nécessairement" ce qui donnerait : "Sans avoir nécessairement à créer de nouveaux organes consultatifs...". Il serait clair alors qu'on n'exclut pas la création d'organes consultatifs, mais qu'on n'en fait pas un impératif. Le texte actuel me satisfait pleinement, je tiens à le dire au Président du Comité de rédaction ; mais, s'il désire tenir compte du scrupule de M. Hammad,

peut-être l'adjonction du mot "nécessairement" suffirait-elle à éclaircir définitivement ce point.

10.8 Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de l'application de la résolution proposée par le Comité de rédaction. Il s'agit là d'une question qu'a évoquée, d'une manière très pertinente, le chef de la délégation de l'Inde.

10.9 Le remarquable texte qui est soumis à la Conférence générale peut, me semble-t-il, trouver trois applications : d'abord, une application immédiate au cours même de la présente session ; puis, une deuxième application concernant l'élaboration du Programme et du budget pour 1971-1972 (puisque'il contient à cet égard des directives adressées au Conseil exécutif et au Directeur général) ; et, enfin, une troisième application, que le chef de la délégation de l'Inde a fort bien vue : il s'agit de l'expression d'une politique générale à considérer comme valable pour les Etats membres et pour le grand public, en dehors même de cette opération particulière, si importante soit-elle, que constitue l'élaboration du programme pour l'exercice à venir. Je voudrais parler brièvement de chacune de ces trois applications.

10.10 Première application : ce texte de résolution constitue, à mon avis, le cadre dans lequel doivent venir s'insérer les recommandations de la Commission du programme concernant le programme futur de l'Unesco ; aussi est-il très heureux - ce n'est d'ailleurs pas pure coïncidence - que la discussion de ce programme futur en séance plénière de la Commission du programme ne doive avoir lieu que vers la fin de la semaine prochaine. Les spécialistes, les représentants des délégations à la Commission du programme, pourront ainsi disposer à l'avance du texte de la résolution et réfléchir à ses implications. Il serait paradoxal, en effet, que la Commission du programme ne tînt pas compte des prises de position, sans doute générales mais cependant très nettes, qui figurent au sujet des priorités et des objectifs, à la Section I (intitulée "Principes, objectifs et programmes") du projet de résolution. En d'autres termes, il serait paradoxal qu'elle présentât à la Conférence générale des propositions qui ne seraient pas conformes aux grandes orientations dont vous avez déjà délibéré, Mesdames, Messieurs, et sur lesquelles vous allez probablement vous mettre d'accord en adoptant le projet de résolution qui vous est proposé. J'espère donc, Monsieur le Président, que le Bureau de la Conférence rappellera à la Commission du programme qu'il s'agit là d'une résolution-cadre dont les différents organes de la Conférence doivent s'inspirer au cours même de la présente session, comme le feront par la suite le Conseil exécutif et le Directeur général. Je crois que le rôle de la Commission du programme doit maintenant être d'étudier et de préciser les méthodes à adopter pour que soient respectés les grands objectifs, les grands principes et les grandes orientations qui se trouvent définis à la Section I du texte du Comité de rédaction. En adoptant ce texte, la Conférence générale va dès maintenant se prononcer sur le cadre des programmes futurs et la Commission du programme aura pour tâche de remplir ce cadre, et non pas de le transformer.

10.11 Deuxième application ; celle-ci n'appelle de ma part que peu de commentaires. Je tiens cependant, Mesdames, Messieurs, à vous donner l'assurance que je me guiderai, dans l'élaboration du Projet de programme et de budget pour 1971-1972, sur les directives que vous m'aurez données, telles que vous aurez pu les préciser à la suite des travaux de la Commission du programme. Vous avez pu d'ailleurs constater, en lisant les introductions qui figurent au début des documents 14 C/5 et 15 C/5, que, pour élaborer mes deux derniers Projets de programme et de budget, je me suis fondé sur la résolution par laquelle la Conférence avait chaque fois conclu son débat général.

10.12 Troisième application : c'est celle qui a été évoquée - et j'en suis très heureux - par le chef de la délégation de l'Inde et par le délégué de la République arabe unie. En raison de la valeur du texte soumis à la Conférence, de sa substance et de l'aisance avec laquelle il se lit, il faudrait que, tout en présidant à la "dialectique de la Conférence générale" et à l'élaboration du Projet de programme et de budget, ce texte puisse sortir du cadre interne de l'Organisation pour déboucher sur le monde. Il faudrait qu'il soit porté à la connaissance

des Etats membres, afin que ceux-ci s'en inspirent, non seulement dans la mesure où ils collaborent avec l'Unesco, mais aussi pour leurs propres activités, leur propre politique et leur propre orientation. Cette idée, Monsieur le Président, me paraît excellente ; elle montre que le rôle de la Conférence générale prend, avec le degré de maturité qu'elle maintenant atteint l'Organisation, une dimension nouvelle. On dit couramment que la Conférence doit être une tribune mondiale où sont exposées un certain nombre d'idées communes et de thèses relatives à l'éducation, à la science, à la culture, à l'information et à la contribution que leur développement peut apporter à la paix. Mais il faut que ce message de la Conférence générale ne soit pas simplement destiné au Conseil exécutif, au Secrétariat ou aux commissions nationales - autrement dit aux organes de l'Unesco ; il faut qu'il atteigne aussi les gouvernements des Etats membres. Et l'on retrouve ainsi l'idée qui est à l'origine de la création de l'Organisation : les Etats membres qui l'ont fondée ne se sont pas engagés à la faire vivre ; s'ils l'ont créée, c'est pour qu'elle puisse servir de cadre et de stimulant à leurs propres activités. Il appartient donc à la Conférence générale d'émettre des idées qui puissent toucher les Etats dans leurs réalités et leurs activités propres, en dehors même de leur participation à l'action de l'Organisation. Le chef de la délégation de l'Inde disait, en parlant du texte du Comité de rédaction : "C'est une déclaration de foi, d'intention et de priorités". Mais cette déclaration, en tant que telle, dépasse l'Organisation ; elle constitue un message de la Conférence générale à chacun des Etats membres et, par-delà les gouvernements de ces Etats, à l'opinion. C'est pourquoi j'accueille bien volontiers les suggestions qui ont été présentées en vue d'assurer la plus large publicité à ce texte qui se lit beaucoup mieux que la plupart des résolutions, dont le libellé abonde en termes juridiques et bureaucratiques. Je tiens à assurer la Conférence générale que je veillerai à ce que, par différents moyens, et notamment par les publications de l'Unesco, ce texte puisse, sous la forme appropriée, atteindre les consciences.

10.13 Pour conclure, Monsieur le Président, il me semble que l'adoption du texte du Comité de rédaction permettra de mesurer le progrès qui a été accompli grâce aux excellentes suggestions et recommandations qui ont été formulées par le Conseil exécutif en ce qui concerne l'organisation des travaux de la Conférence générale, et, plus particulièrement, le débat de politique générale. Ce progrès va d'ailleurs se poursuivre. Je crois aussi que l'adoption de ce texte permettra d'apprécier le degré de maturité de l'Organisation, qui sait mieux que jadis définir sa volonté et l'exprimer dans le cadre d'une planification à moyen terme. Enfin, je crois que l'adoption de ce texte permettra de mesurer l'autorité croissante de la Conférence générale qui, comme d'autres hautes instances internationales, est désormais capable d'émettre des idées et des messages à l'intention des gouvernements, en dehors même du cadre de son fonctionnement et de son action. On pourra ainsi se rendre compte de la voie qu'est en train de prendre l'Unesco. Comme l'ont dit les délégués de la République arabe unie et des Pays-Bas, l'Unesco est en train de devenir une institution grâce à laquelle les pays en voie de développement trouvent le moyen de rattraper leur retard, auprès de laquelle les faibles espèrent à juste titre trouver une protection qui, si elle est encore insuffisante, ira en se renforçant, et dans le cadre de laquelle même les pays les plus avancés, les plus puissants ou les plus développés, trouvent certains moyens de s'améliorer en se posant des questions, en dialoguant avec autrui - tant il est vrai que chacun peut toujours tirer un enseignement de sa participation à l'effort collectif.

10.14 Aussi, Monsieur le Président, voudrais-je émettre le voeu que le projet de résolution puisse être adopté à l'unanimité par la Conférence générale, car, pour toutes les raisons que je viens de développer, j'y vois un encouragement pour l'avenir et une base extrêmement satisfaisante pour les programmes futurs.

11.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Directeur général.

11.2 Avant de mettre aux voix le projet de résolution, j'aimerais demander à M. Sarruf s'il accepte d'introduire, dans le texte de ce projet, la formule suggérée par le Directeur général "Sans avoir nécessairement à créer de nouveaux organes consultatifs..." - ce qui répondrait, semble-t-il, à la préoccupation de M. Hamrad.

12.1 Mr. SARRUF (Lebanon):

I would merely like to make three brief comments. The first concerns the contribution to the debate made this morning by the delegates of the Netherlands, India, the United Arab Republic and by the Director-General. Together with the remarks on Wednesday morning, these will undoubtedly be a source of enrichment to those who read and reflect upon the contents of this document.

12.2 My second comment concerns the suggestions of the distinguished representative of the United Arab Republic relating to the passage in paragraph 12 which reads: "Without creating new permanent advisory bodies", and the Director-General's suggestion that we might add the word "necessarily" after "without". As I understand it, the creation of such new permanent advisory bodies is essentially the function of the General Conference, and so long as its supreme authority is not called into question, I would have no objection whatever to adding the word "necessarily", thereby making the sentence less restrictive.

12.3 Thirdly, on behalf of the Committee of which I have the honour to be Chairman, I wish to thank all those who have expressed their satisfaction with our work. The greatest compliment that could be paid, not only to the Committee but to the Conference, is that we should go forward hand-in-hand, the Organization and all its Member States, and work for the advancement of education, science and culture in the spirit of this resolution.

13.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie M. Sarrûf. Le paragraphe 12 du projet de résolution sera donc légèrement amendé par l'adjonction de l'adverbe "nécessairement", destiné à atténuer les obligations imposées au Directeur général.

13.2 Mesdames, Messieurs, je sou mets à votre approbation le texte du projet de résolution présenté par le Comité de rédaction chargé de mettre au point les conclusions du débat de politique générale.

(Applaudissements)

13.3 Je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de cette approbation unanime, qui traduit bien l'excellence du texte qui vous était soumis. Je saisis cette occasion pour renouveler mes chaleureuses félicitations aux auteurs de ce texte, c'est-à-dire au Président du Comité de rédaction et à tous les membres du Comité.

13.4 L'ordre du jour étant épuisé, je vais lever la séance. Demain matin, Mesdames, Messieurs, vous accomplirez l'un des actes les plus importants de la session, à savoir l'élection des membres du Conseil exécutif.

13.5 La séance est levée.

The meeting rose at 12 noon.
La séance est levée à 12 heures
Se levanta la sesión a las 12.00
Заседание закрывается в 12 часов

Thirty-second plenary meeting

9 November 1968 at 10.30 a.m.
President: Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Trente-deuxième séance plénière

9 novembre 1968, à 10 h, 30
Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Trigésimosegunda sesión plenaria

9 de noviembre de 1968 a las 10.30
Presidente: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)

Тридцать второе пленарное заседание

9 ноября 1968 г. в 10 ч. 30 мин.
Председатель: Г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)

ELECTION OF NINETEEN MEMBERS OF THE EXECUTIVE BOARD/ELECTION DE DIX-NEUF MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF/ELECCION DE DIECINUEVE MIEMBROS DEL CONSEJO EJECUTIVO/ВЫБОРЫ ДЕВЯТНАДЦАТИ ЧЛЕНОВ ИСПОЛНИТЕЛЬНОГО СОВЕТА

1.1 Le PRESIDENT, -

Mesdames, Messieurs, je déclare ouverte la trente-deuxième séance plénière.

1.2 Nous allons procéder aujourd'hui à l'examen du point 7 de l'ordre du jour : Election de membres du Conseil exécutif.

1.3 Je crois souhaitable de vous rappeler les dispositions de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur de la Conférence générale qui régissent cette élection, ainsi que la résolution qui a été adoptée par la Conférence générale en séance plénière le lundi 4 novembre. Tous ces textes se trouvent reproduits dans le document 15 C/INF/10. Je me bornerai simplement à en rappeler les références :

d'abord, l'article V de l'Acte constitutif, avec les amendements qui y ont été apportés. Ces amendements portent à trente-quatre le nombre des membres du Conseil, fixent la durée de leur mandat à six ans, sans rééligibilité immédiate pour un deuxième mandat (sous réserve, bien entendu, des dispositions transitoires applicables aux membres actuels ou à ceux qui seraient nommés par le Conseil pour les remplacer en cas de décès ou de démission) et, enfin, prévoient qu'à la présente session seront élus dix-neuf membres du Conseil ;

ensuite l'article 30 du Règlement intérieur, qui définit les responsabilités du Comité des candidatures en la matière ;

l'article 87, paragraphe 1, du Règlement, qui stipule que l'élection a lieu au scrutin secret ;

les articles 95, 95 A, 96 et 97 du Règlement intérieur ;

enfin, la résolution de la Conférence générale établissant à titre provisoire et expérimental, pour la quinzième session, un système de groupes électoraux, suspendant à cet effet certains articles du Règlement intérieur et du Règlement sur les élections au scrutin secret, et remplaçant les dispositions suspendues par d'autres dispositions particulières.

1.4 Je répète que tous ces textes sont réunis dans le document 15 C/INF.10. Je vous donnerai par la suite, s'il le faut, d'autres informations concernant la procédure de vote et, à ce moment, toute délégation qui le désirera aura la possibilité de poser des questions ou de demander des éclaircissements complémentaires concernant la procédure.

1.5 Nous allons tout d'abord entendre le rapport du Comité des candidatures, qui nous sera présenté par son Président. Ensuite, je donnerai la parole aux délégations qui la demanderont.

1.6 Je donne la parole à Mme Joború, président du Comité des candidatures, qui va nous présenter le rapport de ce Comité.

2.1 Mrs. JOBORU (Hungary), Chairman of the Nominations Committee:
Mr. President, the second meeting of the Nominations Committee took place on Friday, 8 November 1968, at 3 p.m., to consider the nominations of candidates for the 19 seats on the Executive Board to be filled at the fifteenth session of the General Conference.

2.2 In accordance with Rule 30 of the Rules of Procedure, the Nominations Committee, having regard to the principles laid down in Article V.A.2 of the Constitution, submits to the General Conference the following list of candidates, indicating the group to which they belong under paragraph 1(c) of the resolution adopted by the General Conference in plenary session, on 4 November 1968, and the number of seats to be filled in each group: Group I (3 seats to be filled): H.E. Mr. Bernard Barbey (Switzerland), the Hon. Katie Scofield Louchheim (United States of America), Mr. Graham McInnes (Canada); Dr. Hans Reimers (Federal Republic of Germany), Professor Bedrettin Tuncel (Turkey); Group II (3 seats to be filled): Dr. Josef Grohman (Czechoslovakia), Dr. Magda Joború (Hungary), Professor S.L. Tikhvinsky (Union of Soviet Socialist Republics); Group III (3 seats to be filled): H.E. Dr. Manuel Alcalá (Mexico), H.E. Professor Paulo E. de Berrêdo Carneiro (Brazil), H.E. Mr. Alberto Wagner de Reyna (Peru); Group IV (5 seats to be filled): H.E. Mr. K. Ariyanayagam (Malaysia), Dr. Tooryalay Etemadi (Afghanistan), Dr. Prem Kirpal (India), the Hon. Alejandro R. Roces (Philippines), Mr. Qudrat-Ullah Shahab (Pakistan), H.E. Mr. E.F.L. de Silva (Ceylon), Mr. Yukihisa Tamura (Japan); Group V (5 seats to be filled): Mr. Bernard B. Dadie (Ivory Coast), Dr. Aklilu Habte (Ethiopia), Dr. Levy Makany (Congo, Brazzaville), H.E. Mr. Daniel Mfinanga (Tanzania), Dr. Ahmed Taleb (Algeria).

3.1 Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le Président du Comité des candidatures, qui nous a présenté le rapport de ce Comité.

3.2 J'invite maintenant les délégations qui auraient des observations à faire sur ce rapport - mais non sur la procédure de vote, que nous n'avons pas encore abordée - à demander la parole.

3.3 Je donne la parole à S. Exc. M. Djatikusumo, chef de la délégation d'Indonésie.

4.1 M. DJATIKUSUMO (Indonésie). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, je crois qu'après avoir réélu, il y a quelques semaines, M. René Maheu, comme directeur général de l'Organisation - choix qui, en toute conscience, me paraît parfaitement justifié - nous nous trouvons devant une autre décision d'une très grande importance pour les activités futures de notre Organisation. Aujourd'hui, ce qui nous attend, c'est la tâche, toujours très difficile,

de désigner de nouveaux membres du Conseil exécutif. Je dis bien "difficile", car les activités de l'Unesco sont d'une importance et d'une intensité telles qu'elles exigent de tous ceux qui y participent non seulement "savoir et expérience" - concepts dont l'acceptation est, d'ailleurs, limitée, à notre époque de spécialisation - mais également "bonne volonté", afin qu'ils soient aptes à se consacrer entièrement aux intérêts si particuliers et multiples de notre Organisation.

4. 2 C'est pourquoi la délégation indonésienne souhaite qu'une rotation soit assurée, c'est-à-dire que des ressortissants d'autres Etats membres que ceux qui ont été représentés jusqu'ici au Conseil lui apportent leur savoir et leur expérience, afin qu'il soit possible d'élargir et de compléter ce qui a été fait jusqu'à présent. Fidèle à cette conception, la délégation indonésienne votera en faveur des candidats appartenant aux Etats membres qui jusqu'à présent n'ont jamais fait partie du Conseil exécutif.

4. 3 L'Indonésie elle-même ne présentera aucune candidature cette fois-ci, et elle vous prie de l'en excuser : c'est qu'elle est consciente de pouvoir mieux utiliser dans l'immédiat son élite intellectuelle pour atteindre les objectifs primordiaux du Plan quinquennal qui sera mis en oeuvre l'an prochain.

5. Le PRESIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation d'Indonésie et je donne la parole à S. Exc. M. Tafazoli, chef de la délégation de l'Iran.

6. 1 M. TAFAZOLI (Iran), -

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames, Messieurs, la délégation de l'Iran tient à rappeler à la Conférence générale qu'il y a quatre ans, lors de l'élection de quinze membres du Conseil exécutif, l'Afghanistan, pays frère et voisin de l'Iran, qui avait toutes les qualités requises pour se voir représenté au Conseil, avait consenti avec beaucoup de générosité à retirer sa candidature en faveur de l'Iran, et cela malgré les excellentes chances qu'il avait d'obtenir un siège.

6. 2 A ce moment, nous nous étions engagés, si nous étions élus, à nous retirer au bout de quatre ans pour permettre à l'Afghanistan de nous remplacer au sein du Conseil exécutif.

6. 3 Désireux de tenir cette promesse et convaincu de la valeur de cette notion de "rotation", si souvent évoquée au cours de nos séances, l'Iran, bien que rééligible, renonce aujourd'hui à poser de nouveau sa candidature, afin de laisser la place à l'Afghanistan.

6. 4 Qu'il nous soit donc permis de demander à toutes les délégations qui auraient aimé voter pour nous de donner leurs voix à l'Afghanistan.

6. 5 Je profite de cette occasion pour dire que, si nous quittons le Conseil exécutif en apparence, nous lui resterons toujours attachés par la pensée et l'esprit. L'Afghanistan saura d'ailleurs, nous en sommes convaincus, assurer brillamment et avec la plus haute compétence, au sein de ce Conseil, la représentation de notre culture commune.

7. Le PRESIDENT, -

Je remercie S. Exc. M. Tafazoli et je donne la parole au Dr Piquion, au nom de la délégation d'Haïti.

8. 1 M. PIQUION (Haïti), -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, vous n'ignorez pas que le Gouvernement haïtien a posé deux fois la candidature d'Haïti au Conseil exécutif. Cependant, c'est sans amertume qu'il a vu cette candidature rejetée.

8. 2 A l'occasion de la présente élection de dix-neuf membres du Conseil, le groupe III avait organisé une réunion privée au cours de laquelle le délégué haïtien - qui a l'honneur de

vous parler - constatant l'isolement dans lequel il se trouvait, a fait savoir qu'il accepterait de retirer sa candidature, mais sous certaines réserves, qui sont les suivantes :

Premièrement, il demandait que le groupe III reconnaisse aux Etats dont les territoires sont baignés par la mer des Caraïbes le droit de constituer un sous-groupe appelé, le cas échéant, à être représenté au Conseil exécutif, tout en appartenant à ce groupe, seul officiellement reconnu,

Deuxièmement, le Gouvernement haïtien ayant déjà présenté la candidature d'Haïti au Conseil, estimait qu'à la toute prochaine occasion, il devrait être tenu compte de cette candidature, et cela pour la bonne raison que les Etats qui constituent le groupe des Antilles appartiennent à une culture originale ; or, il a été décidé que la désignation des membres du Conseil se fonderait sur leur appartenance à un groupe culturel.

8.3 Au cours de la réunion privée du groupe III, j'avais demandé que les réserves du Gouvernement haïtien soient portées à la connaissance de la Conférence générale. Cela n'ayant pas été fait, je me sens libre de prendre la parole pour exposer le point de vue particulier de mon gouvernement. Je profite de cette occasion pour faire savoir que, si la délégation haïtienne accepte de voter pour les candidats des groupes autres que le groupe III, elle s'abstiendra, avec votre permission, en ce qui concerne les candidats de ce groupe. Je répète : la délégation haïtienne ne votera pas contre les candidats du groupe III ; mais elle s'abstiendra.

9. Le PRESIDENT. -

Je remercie le Dr Piquion et je donne la parole à S. Exc. M. Chagas, chef de la délégation du Brésil.

10.1 M. CHAGAS (Brésil). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, je serai très bref. Je veux seulement signaler que le Gouvernement brésilien souhaite vivement l'intégration des nouveaux pays d'Amérique latine et centrale et d'Haïti dans le groupe auquel appartient le Brésil, et que nous nous proposons de faire en sorte que nos programmes soient intégrés, non seulement en ce qui concerne l'Amérique hispanique - espagnole et portugaise - mais aussi pour ce qui est des nouveaux Etats des Caraïbes et d'Haïti.

10.2 Je dois signaler qu'hier, lorsque les candidatures intéressant le groupe III ont été présentées au Comité des candidatures, j'ai exprimé clairement ce point de vue du Gouvernement brésilien, réitérant ainsi ce que j'avais dit maintes fois, non seulement en privé, mais aussi en public.

10.3 Je ne pense pas qu'il soit difficile de comprendre la position du Brésil, pays qui a une culture et une race mixte, dont nous sommes extrêmement fiers.

11.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie S. Exc. M. Chagas, dernier orateur inscrit pour prendre la parole.

11.2 Nous allons procéder maintenant à l'élection de dix-neuf membres du Conseil exécutif, suivant les dispositions que j'ai rappelées au début de cette séance.

11.3 Conformément au paragraphe 4 des dispositions particulières qui figurent en appendice à la résolution adoptée le 4 novembre par la Conférence générale, je dois d'abord désigner quatre scrutateurs. Je voudrais demander à Mlle Teresa H.I. Flouret (Argentine), à M. Mirtcho Arsov (Bulgarie), au Dr Didin Sastrapradja (Indonésie) et à M. P.G. Heenam (Nouvelle-Zélande) de bien vouloir assumer les fonctions de scrutateurs.

11.4 Le Secrétariat va maintenant distribuer à chaque délégation une enveloppe et cinq bulletins de vote distincts, un pour chacun des groupes électoraux mentionnés au paragraphe (c) de la section 1 de la résolution adoptée le 4 novembre par la Conférence générale. Ces bulletins sont de couleur différente, chaque couleur correspondant à l'un des

groupes ; je dois préciser que l'attribution des couleurs aux différents groupes a été effectuée par tirage au sort et ne saurait donc revêtir aucune signification politique. La couleur jaune a été attribuée au groupe I, la couleur bleue au groupe II, la couleur verte au groupe III, la couleur rose au groupe IV, et la couleur blanche au groupe V. Chaque bulletin indique le nombre de sièges à pourvoir pour le groupe électoral en cause et porte les noms de tous les candidats présentés pour ce groupe.

11.5 Pour émettre leur vote, les délégations doivent rayer les noms des candidats pour lesquels elles ne souhaitent pas voter. Les bulletins sur lesquels il reste plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir dans le groupe en cause seront considérés comme nuls. Par contre, il est admis qu'une délégation peut voter pour moins de candidats qu'il n'y a de sièges à pourvoir dans un groupe donné.

11.6 Vous ne pouvez voter, Mesdames, Messieurs, que pour les candidats officiels, c'est-à-dire ceux dont les noms sont inscrits sur chaque bulletin. Enfin, seront considérés comme nuls tous les bulletins dans lesquels les votants se seront fait connaître, notamment par leur signature ou en mentionnant le nom de l'Etat membre qu'ils représentent.

11.7 Un bulletin sur lequel tous les noms des candidats auront été rayés sera considéré comme une abstention. Une délégation peut également choisir de ne pas exercer son droit de vote pour un ou plusieurs groupes en ne plaçant pas le ou les bulletins de vote correspondants dans l'enveloppe ; au moment du dépouillement, elle sera alors comptée parmi les absents. Il n'est évidemment tenu compte ni des abstentions, ni des absents, pour le calcul de la majorité requise. Après avoir procédé au choix des candidats pour lesquels elle vote, chaque délégation doit placer tous les bulletins dans l'enveloppe qui lui a été remise.

11.8 Si vous estimez, Mesdames, Messieurs, que ces indications sont suffisamment claires, j'inviterai les scrutateurs que j'ai désignés à bien vouloir prendre place, à s'assurer que l'urne est vide, à la fermer à clé et à m'en remettre la clé.

11.9 Je prie le Secrétaire de procéder à l'appel des délégations dans l'ordre alphabétique français des noms des Etats membres, en commençant par le Congo (Brazzaville). Je rappelle qu'un seul Etat membre, le Yémen, n'a pas présenté de pouvoirs accréditant sa délégation à la présente session de la Conférence générale et, en conséquence, ne dispose pas du droit de vote.

12. Le vote a lieu par appel nominal, dans l'ordre indiqué par le Président.

13.1 Le PRESIDENT. -

Le scrutin est clos. Les scrutateurs peuvent maintenant ouvrir l'urne et vérifier le nombre d'enveloppes qu'elle contient.

13.2 Le nombre de pays enregistrés comme ayant voté est de 121. Le nombre d'enveloppes est de 121. Le scrutin est donc valable et je demande aux scrutateurs de procéder au dépouillement, dans les conditions indiquées au paragraphe 8 de l'appendice à la résolution adoptée le 4 novembre par la Conférence générale, c'est-à-dire en triant d'abord les bulletins par groupes électoraux.

14. Les scrutateurs procèdent au dépouillement.

15.1 Le PRESIDENT.

Mesdames, Messieurs les délégués, voici les résultats du scrutin. Je vais commencer par les annoncer groupe par groupe, comme il est recommandé au paragraphe 12 de l'appendice à la résolution adoptée le 4 novembre par la Conférence générale.

Pour le groupe I : Nombre d'Etats membres ayant le droit de vote à la session : 124 ; absents : 4 ; abstentions : 0 ; bulletins nuls : 6 ; suffrages exprimés : 114 ; nombre de voix constituant la majorité requise pour être élu : 58. Ont obtenu : Mme Louchheim : 90 voix ;

M. McInnes : 77 voix ; M. Barbey : 63 voix ; M. Reimers : 56 voix ; M. Tuncel : 38 voix. Le nombre de sièges à pourvoir dans ce groupe est de trois. Mme Louchheim (Etats-Unis), M. McInnes (Canada) et M. Barbey (Suisse) ayant obtenu la majorité requise, je les déclare élus.

Pour le groupe II : Nombre d'Etats membres ayant le droit de vote à la session : 124 ; absents : 6 ; abstentions : 4 ; bulletins nuls : 2 ; suffrages exprimés : 112 ; nombre de voix constituant la majorité requise pour être élu : 57. Ont obtenu : M. Grohman : 111 voix ; Mme Jöború : 97 voix ; M. Tikhvinsky : 97 voix. Le nombre de sièges à pourvoir dans ce groupe est de trois. M. Grohman (Tchécoslovaquie), Mme Jöború (Hongrie) et M. Tikhvinsky (Union des républiques socialistes soviétiques) ayant obtenu la majorité requise, je les déclare élus.

Pour le groupe III : Nombre d'Etats membres ayant le droit de vote à la session : 124 ; absents : 4 ; abstentions : 2 ; bulletins nuls : 0 ; suffrages exprimés : 118 ; nombre de voix constituant la majorité requise pour être élu : 60. Ont obtenu : M. Alcalá : 117 voix ; M. Wagner de Reyna : 111 voix ; M. Carneiro : 108 voix. Le nombre de sièges à pourvoir dans ce groupe est de trois. M. Alcalá (Mexique), M. Wagner de Reyna (Pérou), et M. Carneiro (Brésil) ayant obtenu la majorité requise, je les déclare élus.

Pour le groupe IV : Nombre d'Etats membres ayant le droit de vote à la session : 124 ; absents : 3 ; abstentions : 2 ; bulletins nuls : 0 ; suffrages exprimés : 117 ; nombre de voix constituant la majorité requise pour être élu : 60. Ont obtenu : M. Kirpal : 100 voix ; M. Shahab : 91 voix ; M. Tamura : 86 voix ; M. Etemadi : 80 voix ; M. de Silva : 64 voix ; M. Rocas : 62 voix ; M. Arianayagam : 60 voix. Le nombre de sièges à pourvoir dans ce groupe est de cinq. Sept candidats ont obtenu la majorité requise, conformément au paragraphe 3 des Dispositions particulières figurant en appendice à la résolution adoptée le 4 novembre, je déclare élus les cinq candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix, c'est-à-dire : M. Kirpal (Inde), M. Shahab (Pakistan), M. Tamura (Japon), M. Etemadi (Afghanistan) et M. de Silva (Ceylan).

Pour le groupe V : Nombre d'Etats membres ayant le droit de vote à la session : 124 ; absents : 4 ; abstentions : 0 ; bulletins nuls : 0 ; suffrages exprimés : 120 ; nombre de voix constituant la majorité requise pour être élu : 61 voix. Ont obtenu : M. Habte : 115 voix ; M. Dadié : 114 voix ; M. Makany : 114 voix ; M. Taleb : 108 voix ; M. Mfinanga : 106 voix. Le nombre de sièges à pourvoir dans ce groupe est de cinq. M. Habte (Ethiopie), M. Dadié (Côte-d'Ivoire), M. Makany (Congo Brazzaville), M. Taleb (Algérie) et M. Mfinanga (Tanzanie) ayant obtenu la majorité requise, je les déclare élus.

15.2 Je vais répéter les noms des dix-neuf délégués qui viennent d'être élus membres du Conseil exécutif. Je donnerai leurs noms par ordre alphabétique : M. Alcalá, M. Barbey, M. Carneiro, M. Dadié, M. Etemadi, M. Grohman, M. Habte, Mme Jöború, M. Kirpal, Mme Louchheim, M. Makany, M. McInnes, M. Mfinanga, M. Shahab, M. de Silva, M. Taleb, M. Tamura, M. Tikhvinsky et M. Wagner de Reyna.

15.3 J'ai le très grand plaisir de féliciter les heureux élus et je leur souhaite bonne chance et bon travail au Conseil exécutif.

15.4 Je remercie également les scrutateurs qui nous ont apporté leur précieux concours pour le dépouillement du scrutin.

15.5 La prochaine séance plénière aura lieu mercredi à 10 heures.

15.6 La séance est levée.

The meeting rose at 2.00 p. m.

La séance est levée à 14 h. 00.

Se levanta la sesión a las 14.00.

Заседание закрывается в 14 ч.

Thirty-third plenary meeting

13 November 1968 at 10.25 a.m.

Président: Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Trente-troisième séance plénière

13 novembre 1968, à 10 h. 25

Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Trigésimotercera sesión plenaria

13 de noviembre de 1968 a las 10,25

Presidente: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)

Тридцать третье пленарное заседание

13 ноября 1968 г. в 10 ч. 25 мин.

Председатель: Г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)

CONSIDERATION OF THE SIXTH SUPPLEMENTARY REPORT BY THE
CHAIRMAN OF THE CREDENTIALS COMMITTEE

EXAMEN DU SIXIEME RAPPORT SUPPLEMENTAIRE DU PRESIDENT DU
COMITE DE VERIFICATION DES POUVOIRS

EXAMEN DEL SEXTO INFORME COMPLEMENTARIO DE LA PRESIDENTA
DEL COMITE DE VERIFICACION DE PODERES

РАССМОТРЕНИЕ ШЕСТОГО ДОПОЛНИТЕЛЬНОГО ДОКЛАДА ПРЕДСЕДАТЕЛЯ
КОМИТЕТА ПО ПРОВЕРКЕ ПОЛНОМОЧИЙ

1.1 Le PRESIDENT. -

Mesdames, Messieurs, je déclare la trente-troisième séance plénière ouverte.

1.2 Je donne la parole à Mme de Tejeira, président du Comité de vérification des pouvoirs, qui va nous présenter son sixième rapport supplémentaire concernant les pouvoirs de certaines délégations qui sont parvenus au Secrétariat depuis la première réunion du Comité.

2.1 La Sra. de TEJEIRA (Presidenta del Comité de Verificación de Poderes):

Señor Presidente: Se han recibido credenciales en buena y debida forma, de conformidad con lo dispuesto en el artículo 22 del Reglamento de la Conferencia General, de los Estados Miembros siguientes que habfan presentado ya credenciales provisionales: Guyana, Luxemburgo, Panamá, Perú y Túnez. Propongo a la Conferencia General que se autorice definitivamente a las delegaciones de esos Estados Miembros a participar en la 15a. reunión de la Conferencia General.

2.2 Se han recibido también credenciales en buena y debida forma de Yemen y propongo, por lo tanto, que se autorice a la Delegación de ese Estado Miembro a participar en la 15a. reunión de la Conferencia General. Muchas gracias, señor Presidente.

(2.1) Mme de TEJEIRA, président du Comité de vérification des pouvoirs. (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, plusieurs Etats membres dont nous avons reçu des pouvoirs provisoires ont maintenant présenté, conformément à l'Article 22 du Règlement Intérieur de la Conférence générale, des pouvoirs en bonne et due forme : ce sont la Guyane, le Luxembourg, le Panama, le Pérou et la Tunisie. Je propose donc que les délégations de ces Etats soient définitivement autorisées à participer aux travaux de la quinzième session de la Conférence générale.

(2.2) Des pouvoirs en bonne et due forme ont également été reçus du Yémen. Je propose donc que la délégation de cet Etat membre soit, elle aussi, autorisée à participer aux travaux de la quinzième session. Je vous remercie, Monsieur le Président.

3.1 Le PRÉSIDENT. -

Je remercie Mme de Tejeira, président du Comité de vérification des pouvoirs. Y a-t-il des délégations qui désirent formuler des observations sur le rapport qu'elle vient de nous présenter ?

3.2 Je donne la parole à Dame Mary Smieton, au nom de la délégation du Royaume-Uni.

4.1 Dame Mary SMIETON (United Kingdom)

Mr. President, in supporting the adoption of the sixth report of the Credentials Committee, I would like to take the opportunity to refer to a statement made when the first report of this Committee came before the Conference. I wish to state on behalf of Her Majesty's Government that Iran's claim to Bahrain is unfounded.

4.2 Bahrain is an independent sovereign State in a special treaty relationship with Her Majesty's Government. Under the treaty with the ruler of Bahrain, Her Majesty's Government are responsible for the conduct of Bahrain's international relations and defence.

5.1 Le PRÉSIDENT. -

Je remercie Dame Mary Smieton. La Conférence générale prend acte de la déclaration du Royaume-Uni concernant Bahrein.

5.2 Si aucune autre délégation n'a de remarques à formuler sur le sixième rapport supplémentaire du Président du Comité de vérification des pouvoirs, je considérerai que ce rapport est adopté.

ADDRESS BY THE SECRETARY-GENERAL OF THE ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY

ALLOCATION DU SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

DISCURSO DEL SECRETARIO GENERAL DE LA ORGANIZACION DE LA UNIDAD AFRICANA

СООБЩЕНИЕ ГЕНЕРАЛЬНОГО СЕКРЕТАРЯ ОРГАНИЗАЦИИ АФРИКАНСКОГО ЕДИНСТВА

6.1 Le PRÉSIDENT. -

Avant de passer à l'examen des points 11.1 et 11.2 de l'ordre du jour, je vais donner la parole au Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine.

6.2 L'Organisation de l'Unité africaine est une organisation intergouvernementale qui est liée à l'Unesco en vertu d'un accord de coopération. A ce titre, elle est invitée à se faire représenter par un observateur aux sessions de la Conférence générale. Du fait de ses nombreuses obligations, le Secrétaire général de cette Organisation, M. Diallo Telli, n'a pas pu venir à Paris plus tôt. Le Bureau de la Conférence m'a néanmoins autorisé à l'inviter à faire une déclaration au nom de son Organisation à la présente séance plénière.

6.3 Je donne la parole à M. Diallo Telli, secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine.

7.1 M. Diallo TELLI (Organisation de l'Unité africaine). -

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames, Messieurs les délégués, c'est pour moi un grand honneur et une joie profonde que de m'adresser, en mon nom propre et au nom des 41 Etats souverains qui sont membres de l'Organisation de l'Unité africaine, aux éminentes personnalités, aux savants et aux experts du monde de la science, de l'éducation et de la culture, réunis ici à l'occasion de la quinzième session de la Conférence générale de l'Unesco.

7.2 Je voudrais tout d'abord remercier les Etats membres de la confiance qu'ils ont témoignée à l'Afrique en portant à la présidence de cette Conférence un fils de l'Afrique, M. Eteki-Mboumoua, frère de tous les Africains ici rassemblés.

7.3 A travers votre personne, Monsieur le Président, à travers votre pays, la République fédérale du Cameroun - membre fondateur et pionnier de l'Organisation de l'Unité africaine - c'est à l'Afrique tout entière, qui en est aussi émue que fière, que la Conférence générale a, par votre élection, rendu hommage.

7.4 Permettez-moi également, Monsieur le Président, d'exprimer la profonde satisfaction que nous avons éprouvée en voyant M. René Maheu réélu, dans l'enthousiasme, au poste de Directeur général de l'Unesco. L'Afrique tout entière vous connaît, Monsieur le Directeur général, et vous savez combien elle apprécie vos éminentes qualités d'homme de réflexion et d'action, combien elle admire votre humanisme militant. Le renouvellement de votre mandat nous donne l'assurance que nous verrons se manifester la continuité souhaitable dans votre noble mission et dans les efforts que votre Organisation déploie depuis toujours au service de l'homme.

7.5 Vous connaissez l'Afrique, sa vocation, ses problèmes, ses difficultés et, aussi, ses espoirs ; vous pouvez être assuré de son soutien le plus actif et de son attachement permanent aux principes de la coopération internationale, sur lesquels repose toute l'action de l'Unesco.

7.6 Je salue également l'entrée au Conseil exécutif de l'Unesco de nouveaux membres africains qui, en étroite coopération avec leurs devanciers, sauront, nous en sommes sûrs, marquer, au sein de ce Conseil, la volonté qu'a l'Afrique de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Unesco.

7.7 Monsieur le Président, il suffit de se reporter à l'Acte constitutif de l'Unesco pour comprendre pourquoi les peuples africains et leurs gouvernements placent de si grands et légitimes espoirs dans cette organisation du système des Nations Unies. Paix, justice, liberté, dignité, respect de la personne humaine, voilà les principes fondamentaux, liés aux droits de l'homme, que la Charte de l'Unité africaine met à la base de l'action que l'OUA entend mener au service de l'homme africain et de la communauté internationale. Dès sa création en 1963, l'OUA s'est fixé un programme qui est très précisément axé sur la promotion de l'éducation, de la science et de la culture en Afrique. C'est pourquoi elle a institué une commission de l'éducation et de la culture, qui groupe des ministres et autres personnalités responsables. Les activités de cette commission, dont la tâche est d'harmoniser et de coordonner les politiques culturelles, scientifiques et pédagogiques des Etats africains, rejoignent celles auxquelles l'Unesco se livre quand elle se préoccupe d'élaborer et de faire appliquer des programmes régionaux. Cette commission a tenu, depuis 1964, plusieurs réunions et - ce qui extrêmement important à nos yeux - elle s'est notamment vu confier le soin de promouvoir une étroite coopération avec l'Unesco. C'est dans le cadre de cette coopération que l'Unesco et l'OUA ont, avec l'aide de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, organisé conjointement la Conférence sur l'éducation et la formation scientifique et technique dans leurs rapports avec le développement en Afrique (Nairobi, juillet 1968). Les travaux de cette Conférence, au cours

de laquelle vous avez bien voulu, Monsieur le Directeur général, louer la maturité et le réalisme des Africains, ainsi que le sens des responsabilités que l'on observe chez leurs dirigeants et leurs experts, auront très certainement d'heureux effets, tant qualitatifs que quantitatifs, sur le développement de l'éducation en Afrique. Lors de la réunion qu'ils ont tenue à Alger en septembre dernier, les chefs d'Etat et chefs de gouvernements des pays membres de l'OUA ont d'ailleurs pris l'importante décision d'entériner la totalité des résolutions et dispositions fondamentales qui avaient été approuvées à la Conférence de Nairobi. Nous souhaitons vivement que, de son côté, l'Unesco prenne, au cours de cette quinzième session de la Conférence générale, toutes mesures utiles à la mise en œuvre complète et rapide des recommandations de Nairobi. La coopération entre l'Unesco et l'Organisation de l'Unité africaine s'est à nouveau concrétisée en juillet dernier, au moment où le Directeur général de l'Unesco et moi-même avons signé l'accord qui a institutionnalisé la volonté de collaboration qui n'avait jamais cessé de nous guider conformément aux chartes des deux organisations. Les autorités politiques de l'Organisation de l'Unité africaine ont récemment entériné cet Accord de coopération, marquant ainsi l'importance qu'elles attachent à la coopération internationale, en général, et à la contribution de l'Unesco au développement scientifique et culturel de l'Afrique, en particulier.

7.8 Monsieur le Président, comme vous le savez, l'Organisation de l'Unité africaine se propose de tenir en juillet 1969, à Alger, le premier Festival panafricain et nous aurons là une excellente occasion de faire le bilan culturel et artistique de l'Afrique. Nous assisterons à un rendez-vous de l'Afrique avec elle-même - rendez-vous auquel sont conviés, de par le monde, tous les hommes de culture épris du désir sincère de revaloriser la personne humaine. Nous y procéderons à un inventaire des valeurs africaines dans le domaine de l'art dramatique, du chant folklorique, de la musique instrumentale, de l'esthétique artisanale, de la littérature, bref, de tout ce que renferme de trésors et de richesses humaines infinies la tradition culturelle africaine. Nous sommes convaincus que l'Unesco apportera à cette occasion à l'Afrique une assistance - à la fois qualitative et quantitative - en rapport avec les espoirs que nous mettons en elle. Contribuer à une telle tâche, ce sera contribuer à l'effort général qui a été entrepris pour la récupération, le développement et l'affirmation de la personnalité africaine.

7.9 Nous voulons dire à ce propos combien nous nous félicitons de l'entrée de la langue arabe à l'Unesco. Etant donné que l'arabe fait partie des langues africaines et des langues officielles de travail de l'Organisation de l'Unité africaine, son emploi au sein de la Conférence y accentue la présence de l'Afrique et constitue un élément important de l'affirmation de la personnalité africaine.

7.10 Comme vous le savez, Monsieur le Président, pour nous Africains, la condition préalable de toute coopération réelle et efficace, c'est que l'Afrique puisse assumer pleinement et librement son destin ; car, comme l'a si justement rappelé le Directeur général, M. René Maheu, dans son discours prononcé à la Conférence de Nairobi, "la lumière, ya toujours de pair avec la liberté". Qui, en effet, pourrait concevoir une véritable éducation, une authentique culture, une réelle quête de l'universel, sans la liberté, sans la dignité, sans tout ce qui est de nature à garantir les droits inaliénables de l'homme ? Mesdames, Messieurs, je sais avec quelle ardeur vous souhaitez sauvegarder les droits de l'homme, dans leur principe et dans leur application. Or, ces droits ne sont nulle part aussi ouvertement bafoués et menacés que sur notre continent.

7.11 L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies était pleinement consciente de cette menace quand elle a adopté, en 1960, l'importante déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples victimes de la domination coloniale ; par la suite, à sa vingt-deuxième session, cette même Assemblée générale, estimant que les institutions spécialisées (dont l'Unesco) devraient apporter leur entière coopération à l'Organisation des Nations Unies pour atteindre les objectifs de cette déclaration, a décidé de recommander à ces institutions "de prendre d'urgence des mesures efficaces en vue d'aider les peuples qui luttent pour se libérer de la domination coloniale, et, en particulier, de fournir, dans le cadre de leurs activités respectives, toute l'aide nécessaire aux

peuples opprimés de la Rhodésie du Sud et des territoires sous domination portugaise et d'élaborer, en coopération avec l'Organisation de l'Unité africaine et, par son intermédiaire, avec les mouvements de libération nationale, des programmes concrets à cette fin". L'Assemblée générale recommandait en outre aux institutions spécialisées "de n'accorder aucune assistance à la République sud-africaine et au Portugal jusqu'à ce qu'ils renoncent à leur politique de discrimination raciale et de domination coloniale".

7.12 Mesdames, Messieurs, nous avons rarement eu la chance de disposer d'une résolution aussi claire, aussi précise dans ses recommandations, que celle que je viens de citer : c'est précisément pour répondre à l'appel qui s'y trouve contenu que le Conseil exécutif de l'Unesco a adopté, lors de sa 78e session, une résolution par laquelle il "appelle l'attention de la Conférence générale et du Directeur général sur la nécessité de renforcer davantage l'action de l'Unesco dans les limites de sa compétence en vue d'aider les peuples qui luttent pour se libérer de la domination coloniale et d'éliminer toutes les séquelles du colonialisme".

7.13 L'Organisation de l'Unité africaine se félicite vivement de l'adoption de ces résolutions qui, d'ores et déjà, indiquent clairement selon quelles lignes de force devra se développer sa coopération avec l'Unesco et quelle devra être la finalité de cette coopération. Le domaine de compétence de l'Unesco, tel qu'il est défini par son Acte constitutif, est très précisément celui de l'éducation, de la science et de la culture. Aussi est-il tout à fait dans la nature des choses que l'Unesco soutienne l'Organisation de l'Unité africaine dans les efforts constants qu'elle déploie pour la libération et la repersonnalisation culturelle de l'Afrique, pour l'élimination de toute discrimination dans l'éducation, pour l'accès de l'Afrique aux valeurs universelles et aux techniques scientifiques.

7.14 Mais, vous le savez, Mesdames et Messieurs, un colonialisme anachronique s'efforce avec une féroce ténacité - notamment dans l'Angola, dans la Guinée Bissao, au Mozambique, en Rhodésie du Sud, dans le Sud-Ouest africain et, enfin en Afrique du Sud - de refuser à l'Afrique l'accès aux conditions fondamentales de toute éducation, de toute science et de toute culture authentiques, autrement dit de lui refuser l'indépendance, la liberté et tout ce qui fait la dignité des peuples et des individus. Et, que dire des agressions périodiques et des oppressions permanentes, aux formes multiples et aux complexités variées, dont sont victimes les Etats membres de l'Organisation de l'Unité africaine, qui peuvent ainsi avoir à souffrir dans leur souveraineté, dans leur intégrité territoriale ou dans leurs efforts d'unité ? Toute action efficace de l'Unesco en Afrique implique nécessairement une contribution soutenue aux efforts que l'Organisation de l'Unité africaine déploie en vertu de sa Charte pour assurer cette indépendance et cette unité qui sont, en Afrique, les conditions essentielles de tout progrès.

7.15 Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais faire à cet égard quelques suggestions concrètes qui, si elles étaient prises en considération, permettraient à l'Unesco de développer, dans un sens conforme à sa vocation, en coopération avec l'Afrique.

7.16 Nous souhaiterions que l'Unesco étudiat avec nous, dans le cadre des résolutions des Nations Unies et de notre Accord de coopération, les moyens d'intensifier la coopération qui s'est établie au sein du Bureau de l'OUA pour la formation et le placement des réfugiés en provenance des territoires africains sous domination coloniale.

7.17 Dans l'esprit de ces mêmes résolutions, nous invitons l'Unesco à joindre ses efforts aux nôtres pour procéder à un inventaire aussi complet que possible des difficultés qui entravent l'accès de l'homme africain aux valeurs de l'éducation, de la science et de la culture dans les parties de l'Afrique soumises à la domination coloniale portugaise, ainsi qu'en Rhodésie et en Afrique du Sud.

7.18 Vous avez dit très justement, Monsieur le Directeur général, que les peuples africains devenus indépendants ont fait, en moins de dix années d'indépendance, plus de progrès qu'en cinquante ans de régime colonial. Cet inventaire, que nous proposons à l'Unesco d'entreprendre avec nous, confirmerait sans aucun doute de façon éclatante la vérité de ce jugement.

7.19 Quand ils considèrent l'Acte constitutif de l'Unesco, l'oeuvre immense qu'elle a accomplie depuis sa création, la haute conscience de ses organes de décision et d'exécution, les Africains sentent qu'ils ont dans cette organisation une alliée sincère et déterminée, sur laquelle ils savent qu'ils pourront toujours compter.

7.20 C'est dire combien je suis heureux et fier d'avoir pu, à l'occasion de cette quinzième session de la Conférence générale de l'Unesco, m'adresser aux personnalités ici réunies, auxquelles, au nom de l'Organisation de l'Unité africaine, je souhaite un plein succès dans leurs travaux, un succès à la mesure des immenses espérances que l'Unesco suscite, à si juste titre, dans le monde entier.

7.21 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de toute l'attention que vous avez bien voulu me prêter.

8. Le PRESIDENT. -

Je remercie M. Diallo Telli, secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine.

CONSIDERATION OF AGENDA ITEM 11.1 (UNESCO'S CONTRIBUTION TO PEACE AND ITS TASKS IN RELATION TO THE ELIMINATION OF COLONIALISM AND RACIALISM) AND AGENDA ITEM 11.2 (IMPLEMENTATION OF THE DECLARATION OF THE GRANTING OF INDEPENDENCE TO COLONIAL COUNTRIES AND PEOPLES BY THE SPECIALIZED AGENCIES)

EXAMEN DES POINTS 11.1 (CONTRIBUTIONS DE L'UNESCO A LA PAIX ET TACHES DE L'UNESCO EN MATIERE D'ELIMINATION DU COLONIALISME ET DU RACISME) ET 11.2 (APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES) DE L'ORDRE DU JOUR

EXAMEN DE LOS PUNTOS 11.1 (CONTRIBUCION DE LA UNESCO A LA PAZ Y FUNCIONES DE LA UNESCO EN CUESTIONES REFERENTES A LA LIQUIDACION DEL COLONIALISMO Y DEL RACISMO) Y 11.2 (APLICACION DE LA DECLARACION SOBRE LA CONCESION DE LA INDEPENDENCIA A LOS PAISES Y PUEBLOS COLONIALES POR LOS ORGANISMOS ESPECIALIZADOS) DEL ORDEN DEL DIA

РАССМОТРЕНИЕ ПУНКТА 11.1 ПОВЕСТКИ ДНЯ (ВКЛАД ЮНЕСКО В ДЕЛО МИРА И ЗАДАЧИ ПО ЛИКВИДАЦИИ КОЛОНИАЛИЗМА И РАСИЗМА) И ПУНКТА 11.2 ПОВЕСТКИ ДНЯ (ВЫПОЛНЕНИЕ ДЕКЛАРАЦИИ О ПРЕДОСТАВЛЕНИИ НЕЗАВИСИМОСТИ КОЛОНИАЛЬНЫМ СТРАНАМ И НАРОДАМ СПЕЦИАЛИЗИРОВАННЫМИ УЧРЕЖДЕНИЯМИ И МЕЖДУНАРОДНЫМИ ОРГАНИЗАЦИЯМИ)

9.1 Le PRESIDENT. -

Nous allons maintenant aborder l'examen des points 11.1 et 11.2 de l'ordre du jour. Il s'agit d'abord de la mise en oeuvre des résolutions de la quatorzième session de la Conférence générale concernant la contribution de l'Unesco à la paix (document 14 C/Résolutions, 10) et les tâches de l'Unesco à la lumière des résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa vingtième session, sur les questions relatives à l'élimination du colonialisme et du racisme (document 14 C/Résolutions, 11). Il s'agit ensuite de la mise en oeuvre par l'Unesco de la résolution 2.311 (XXII) de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, par les institutions spécialisées et les institutions internationales associées à l'Organisation des Nations Unies.

9.2 Conformément à la décision prise au moment de l'adoption de l'ordre du jour, la Conférence générale examinera ces deux points simultanément au cours d'un seul débat.

9.3 La Conférence est saisie pour le moment de trois documents. L'un (document 15/C/68) émane de la Bulgarie, c'est-à-dire de l'Etat membre qui a demandé l'inscription à l'ordre du jour de la question qui fait l'objet du point 11.2. Les deux autres sont présentés par le Directeur général; il s'agit du document 15 C/49, c'est-à-dire du rapport sur la mise en oeuvre de la résolution n° 11 adoptée par la Conférence générale à sa quatorzième session, et du document 15 C/50 (Propositions du Directeur général en vue d'intensifier pendant le prochain ou les deux prochains exercices budgétaires l'activité de l'Organisation au service de la paix, de la coopération internationale et de la sécurité des peuples par l'éducation, la science et la culture).

9.4 En outre, un projet de résolution a été déposé par un groupe de 33 pays. Il porte la cote 15 C/DR/PLEN/7 et a été distribué ce matin.

9.5 Conformément à la procédure approuvée par le Bureau de la Conférence, je donnerai d'abord la parole aux représentants des deux Etats membres qui ont respectivement demandé l'inscription à l'ordre du jour des points 11.1 et 11.2, à savoir l'Union des républiques socialistes soviétiques et la Bulgarie. Ensuite, je donnerai la parole au Directeur général, qui présentera les deux documents du Secrétariat. Après quoi, toutes les délégations qui désireront prendre la parole pourront la demander.

9.6 Je donne la parole à M. Okhotine, au nom de la délégation de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

10.1 А.А. ОХОТИН (Союз Советских Социалистических Республик):

Г-н Председатель, г-да делегаты. По инициативе Советского Союза в повестку дня нашей сессии внесен вопрос "О проведении в жизнь резолюции четырнадцатой сессии Генеральной конференции относительно вклада ЮНЕСКО в дело мира и задачах ЮНЕСКО в свете резолюций, принятых на XX сессии Генеральной Ассамблеи ООН по вопросам, касающимся ликвидации колониализма и расизма". Одновременно, по инициативе Болгарии, на наше рассмотрение внесен вопрос "О применении резолюции 23.11 XXII сессии Генеральной Ассамблеи Организации Объединенных Наций по осуществлению декларации о предоставлении независимости колониальным странам и народам специализированными учреждениями и международными организациями, связанными с ООН".

10.2 Г-н Председатель. Устав ЮНЕСКО обязывает содействовать укреплению международного мира и безопасности путем сотрудничества всех стран мира в области образования, науки и культуры. Да и само существование и практическая деятельность нашей Организации могут продолжаться только в условиях мира. Следовательно, ЮНЕСКО должна быть кровно заинтересована в его сохранении и упрочении.

10.3 Советская делегация должным образом оценивает те положительные меры, которые были приняты Исполнительным советом и Генеральным директором по выполнению резолюции 10 о вкладе ЮНЕСКО в дело мира. Наша делегация, однако, считает, что еще далеко не исчерпаны все возможности, которые Организация и государства-члены могли бы использовать для достижения целей и задач, поставленных этим решением четырнадцатой сессии Генеральной конференции.

10.4 Вот почему в проекте резолюции, представленном 33 делегациями, Генеральному директору предлагается выработать в рамках программы на 1969-1970 гг. и на последующие годы мероприятия, которые бы более конкретно и полно отразили усилия и вклад ЮНЕСКО в дело мира. ЮНЕСКО, по нашему мнению, не может пройти мимо возрастающей угрозы фашизма, неонацизма и реваншизма и должна предпринять практические шаги для укрепления всеобщего мира и безопасности.

10.5 Что конкретно можно было бы сделать? По мнению нашей делегации, было бы полезно по сектору социальных наук провести симпозиумы или исследования о путях социально-экономического развития и о проблемах мира, о роли международных организаций в укреплении мира, дружбы и взаимопонимания между народами. Мы предлагаем также созвать конференцию для обсуждения проблем социальных условий в целях сохранения мира и укрепления международного сотрудничества.

10.6 По сектору просвещения было бы полезно разработать международный документ о запрещении в школьных учебниках пропаганды войны, реваншизма, расизма и колониализма.

10.7 По сектору информации следовало бы провести семинар на тему: "Печать на службе международного взаимопонимания и мира". Более подробные сведения о других предложениях по этому вопросу можно найти в документе 15 С/50.

10.8 В выполнении задач по обеспечению мира важную роль может сыграть сотрудничество с международными неправительственными организациями, такими, как например Всемирный совет мира, Пагуощское движение, Всемирная федерация породненных городов и другими. По нашему мнению, было бы целесообразным, чтобы ЮНЕСКО в осуществлении такого рода мероприятий поддерживала тесные связи и более активно привлекала прогрессивные международные общественные организации, вносящие свой вклад в дело укрепления мира и дружбы между народами.

10.9 Авторы совместного проекта резолюции предлагают, чтобы в проектируемом долгосрочном плане деятельности Организации был предусмотрен специальный раздел "О вкладе ЮНЕСКО в дело мира", в котором должны быть предусмотрены и мероприятия для молодежи в свете ее воспитания в духе идеалов мира и международного сотрудничества.

10.10 И, наконец, мы полагаем, что было бы разумным, чтобы Исполнительный совет на 82-й сессии рассмотрел доклад Генерального директора о ходе выполнения предложенной нами резолюции и наметил пути дальнейшей работы Секретариата в этом направлении.

10.11 Г-н Председатель. Народы, сбросившие с себя иго колониализма, вправе гордиться своими завоеваниями. Нельзя, однако, мириться с положением, когда на сегодня свыше 50 млн. человек продолжают оставаться в колониальном рабстве, не имеют доступа к образованию и науке, не могут развивать свою национальную культуру. С колониализмом и с неоколониализмом далеко еще не покончено.

10.12 Мы выступаем за то, чтобы пресечь попытки колонизаторов увековечить бесправное положение народов Мозамбика, Анголы, так называемой португальской Гвинеи и Намибии. ЮНЕСКО может и должна поддерживать осуждение откровенной колониалистской политики правительства Португалии, высказанное здесь в речах многих представителей развивающихся стран. ЮНЕСКО не может пройти и мимо того факта, что правительство Южно-Африканской Республики и расисты, захватившие власть в Родезии, открыто бросают вызов мировой общественности, Организации Объединенных Наций и ЮНЕСКО. Мы осуждаем расистский режим в Родезии и решительно поддерживаем те силы Африки, которые борются за национальное освобождение этого и других районов, угнетаемые еще колониальными режимами. Советский Союз осуждает человеконенавистнический апартеид и расизм, возведенный властями Южно-Африканской Республики в ранг своей государственной политики. Нет сомнения в том, что если бы колониалистские и расистские режимы не пользовались тайной и явной поддержкой определенных кругов на Западе они бы давно уже ушли в прошлое.

10.13 Окончательная победа над силами колониализма и реакции придет тем быстрее и тем с меньшими жертвами, чем большая помощь будет оказана борьбе с ними. Важную роль в ней может сыграть и ЮНЕСКО.

10.14 Долг Генеральной конференции - решительно осудить все формы и проявления колониализма и неоколониализма, осудить тех, кто, вопреки решениям Организации Объединенных Наций и ЮНЕСКО, наперекор воле народов, все еще цепляется за колониальные режимы, высказаться за скорейшее предоставление независимости народам, все еще томящимся под колониальным игом.

10.15 Г-н Председатель. На прошлой сессии Генеральной конференции была принята резолюция "О задачах ЮНЕСКО в свете решений XX сессии Генеральной Ассамблеи ООН по вопросам ликвидации колониализма и расизма" (резолюция 11). Естественно, возникает вопрос, что сделано за два года, прошедшие со времени принятия этой резолюции. Следует отметить, что были приняты некоторые меры по оказанию помощи и развитию сотрудничества с развивающимися странами в соответствии с указанной резолюцией, однако, к сожалению, в документах, представленных Секретариатом, мы не находим ответа на вопрос, что сделано ЮНЕСКО для оказания помощи народам португальских колоний, Родезии и Намибии, где до сих пор господствует режим жестокого принуждения и расовой дискриминации.

10.16 Из доклада Генерального директора неясно, какие практические шаги были приняты ЮНЕСКО в отношении этих территорий. Более того, не планируется активных действий и на 1969-1970 гг. Документ 15 С/49 лишь повторяет известные положения о том, что ЮНЕСКО не оказывает помощи Португалии, Родезии и ЮАР и не приглашает их на некоторые совещания, проводимые ЮНЕСКО. Но разве этого достаточно?

10.17 Помощь самоуправляющимся территориям по линии ЮНЕСКО в 1967-1968 гг. составила немногим более одного млн. долл. из общей суммы расходов ЮНЕСКО около 120 млн. долл., включая ассигнования по линии ПРООН.

10.18 По инициативе советской делегации, на 78-й сессии Исполнительного совета в мае-июне сего года была принята резолюция 7.1 о помощи ЮНЕСКО народам, борющимся за свое национальное освобождение от колониального господства. Однако пока Секретариат ЮНЕСКО не предпринимает практических шагов по ее реализации.

10.19 Принятая на XXII сессии Генеральной Ассамблеи ООН резолюция 2311 содержит ряд четких и ясных положений относительно осуществления специализированными учреждениями ООН целей, поставленных Декларацией, о предоставлении независимости колониальным странам и народам. В этой резолюции отмечается, как об этом хорошо только что сказал г-н Дьялло Телли, что (я цитирую) "движения национального освобождения в некоторых колониальных территориях Африки просили специализированные учреждения о срочной помощи в области образования, здравоохранения и питания". В ней также говорится о том, чтобы такого рода помощь оказывалась непосредственно или через Организацию африканского единства.

10.20 Имеются положительные факты, свидетельствующие о том, что некоторые специализированные учреждения ООН приняли решения в осуществлении этой резолюции о прекращении сотрудничества с государствами с расистским режимом. Вместе с тем есть и другие случаи, указывающие на то, что еще не перекрыт канал, по которому оказывается финансовая помощь расистским и колониальным режимам. На прошлой сессии Экономического и Социального Совета ООН, одного из главных органов Организации Объединенных Наций, проходившей летом текущего года в Женеве, резкой и справедливой критике подвергся Международный банк реконструкции и развития, который, вопреки решениям Генеральной Ассамблеи ООН, продолжает предоставлять займы Португалии и Южно-Африканской Республике.

10.21 По нашему мнению, необходимо, чтобы Секретариат ЮНЕСКО разработал конкретный план мероприятий по осуществлению резолюции 2311. Необходимо укрепить контакты и сотрудничество с теми органами ООН, которые занимаются вопросами деколонизации. Долг ЮНЕСКО - внести свой вклад в дело осуществления Декларации о предоставлении независимости колониальным странам и народам и на деле содействовать

развитию образования прежде всего тем народам, которые ведут активную борьбу против колонизаторов.

10.22 В этих целях было бы целесообразно, как об этом сказал г-н Дьялло Телли: установить постоянное сотрудничество с Организацией африканского единства и с Объединенной программой ООН по образованию для африканских беженцев в подготовке преподавательского состава для начальных и средних школ, функционирующих в освобожденных районах Анголы и так называемой португальской Гвинеи. Такую подготовку можно было бы осуществить на базе уже действующих учебных центров ЮНЕСКО, по рекомендации Организации африканского единства.

10.23 Оказать Организации африканского единства содействие в разработке конкретной программы помощи национально-освободительным движениям, в организации учебного процесса в школах и обеспечении школ учебниками, учебными пособиями и соответствующим оборудованием.

10.24 Усилить использование информационных материалов и публикаций ЮНЕСКО для разоблачения колониальных режимов, апартеида и расовой дискриминации.

10.25 Секретариат ЮНЕСКО мог бы подготовить исследование о последствиях апартеида и расовой дискриминации на территориях португальских колоний и об их пагубном влиянии на образование и культуру коренного населения этих территорий. Совершенно не обязательно, чтобы этот документ был объемистым, однако он должен быть ясным и четким по своему содержанию.

10.26 Советская делегация призывает все делегации утвердить проект резолюции, представленный 33 государствами по этому вопросу. Благодарю вас, г-н Председатель.

(10.1) M. A. A. OKHOTINE (Union des républiques socialistes soviétiques), - (Traduit du russe.)
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, c'est sur l'initiative de l'Union soviétique qu'a été inscrite à l'ordre du jour de notre session la question relative à la "mise en oeuvre des résolutions de la quatorzième session de la Conférence générale concernant la contribution de l'Unesco à la paix et les tâches de l'Unesco à la lumière des résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa XXe session sur les questions relatives à l'élimination du colonialisme et du racisme". En même temps se trouve soumise à notre examen, par suite d'une initiative de la Bulgarie, la question intitulée "mise en oeuvre par l'Unesco de la résolution 2311 (XXII) de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à "l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les institutions internationales associées à l'Organisation des Nations Unies".

(10.2) Monsieur le Président, l'Acte constitutif de l'Unesco lui impose l'obligation de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationale grâce à la collaboration de tous les pays du monde dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture. En outre, notre Organisation ne peut vivre et agir que dans une atmosphère de paix. L'Unesco doit donc s'intéresser profondément au maintien et à la consolidation de la paix.

(10.3) La délégation soviétique apprécie à leur juste valeur les mesures positives qui ont été prises par le Conseil exécutif et par le Directeur général en vue de la mise en oeuvre de la résolution 14 C/10 sur la contribution de l'Unesco à la paix. Elle estime cependant que l'Organisation et les Etats membres sont encore loin d'avoir fait tout ce qui était possible pour assurer la réalisation des objectifs fixés par cette résolution.

(10.4) C'est pourquoi, dans le projet de résolution qui est maintenant présenté par 33 délégations, le Directeur général est invité à intensifier, pendant l'exercice 1969-1970, et les exercices ultérieurs, l'activité de l'Organisation au service de la paix. A notre avis, l'Unesco ne peut pas se désintéresser des menaces croissantes que font peser sur le monde le fascisme, le néo-nazisme et l'esprit de revanche, et elle doit prendre des mesures concrètes pour consolider la paix et la sécurité universelles.

(10.5) Quelles peuvent être ces mesures concrètes ? Dans le secteur des sciences sociales, notre délégation croit à l'utilité que présenteraient des colloques ou des études portant sur les moyens de développement socio-économique, sur les problèmes de la paix ou sur la contribution que les

organisations internationales peuvent apporter à la consolidation de la paix et au renforcement de l'amitié et de la compréhension entre les peuples. Nous proposons aussi que soit convoquée une conférence qui étudierait les conditions sociales du maintien de la paix et du renforcement de la coopération internationale,

(10.6) Dans le secteur de l'éducation, il serait bon d'élaborer un instrument international visant à faire éliminer des manuels scolaires toute propagande pour la guerre ainsi que tout esprit de revanche, de racisme ou de colonialisme.

(10.7) Dans le secteur de l'information, il faudrait organiser un stage d'études sur "la presse au service de la compréhension internationale et de la paix". On pourra trouver dans le document 15 C/50 des renseignements plus détaillés sur d'autres propositions.

(10.8) Dans son action au service de la paix, l'Unesco a d'ailleurs tout intérêt à coopérer avec des organisations internationales non gouvernementales telles que le Conseil mondial de la paix, le Mouvement Pugwash ou la Fédération mondiale des villes jumelées. Il serait, à notre avis, fort utile qu'elle resserrât ses liens avec les associations internationales de caractère progressiste qui se préoccupent de renforcer la paix et l'amitié entre les peuples et qu'elle les amenât à collaborer plus activement avec elle.

(10.9) Les auteurs du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/7 proposent que l'on prévienne dans le plan à long terme de l'Organisation une section spéciale "sur la contribution de l'Unesco à la paix", section où devraient notamment être envisagées les mesures à prendre pour élever la jeunesse dans les idéaux de paix et de coopération internationale.

(10.10) Nous pensons enfin qu'il serait bon que le Conseil exécutif fût saisi, à sa 82e session, d'un rapport du Directeur général sur la mise en oeuvre de la résolution proposée et qu'il pût alors indiquer au Secrétariat comment orienter ultérieurement son action.

(10.11) Monsieur le Président, les peuples qui ont secoué le joug du colonialisme sont en droit de s'enorgueillir de leur victoire. Mais il reste encore dans le monde, et cela est inadmissible, plus de 50 millions de personnes qui continuent à subir l'esclavage colonialiste, ne peuvent accéder ni à l'éducation ni à la science et sont dans l'incapacité de développer leur culture nationale. On est encore bien loin d'en avoir fini avec le colonialisme et le néo-colonialisme.

(10.12) Nous nous élevons contre les tentatives des colonisateurs qui cherchent à perpétuer la servitude des peuples du Mozambique, de l'Angola, de la Guinée dite portugaise et de la Namibie. Dans les discours qu'ont prononcés ici les représentants des pays en voie de développement, la politique ouvertement colonialiste du gouvernement portugais a maintes fois fait l'objet de condamnations auxquelles l'Unesco peut et doit s'associer. L'Unesco ne peut pas non plus rester insensible au fait que le gouvernement de la République sud-africaine et les racistes qui se sont emparés du pouvoir en Rhodésie défient ouvertement l'opinion publique mondiale, l'Organisation des Nations Unies et l'Unesco. Nous réprovoons le régime fasciste de Rhodésie et appuyons résolument les Africains qui luttent pour la libération nationale dans toutes les régions où subsistent encore des régimes colonialistes. L'Union soviétique condamne l'apartheid et le racisme, que le gouvernement de la République sud-africaine a, dans sa haine des hommes, mis à la base de sa politique officielle. Il ne fait pas de doute que si les régimes colonialistes et racistes n'avaient pas trouvé en Occident des appuis avoués ou secrets, il y a bien longtemps qu'ils auraient à tout jamais disparu.

(10.13) La lutte contre les forces du colonialisme et de la réaction aboutira à une victoire d'autant plus rapide et d'autant moins coûteuse qu'elle aura bénéficié d'une aide plus large. L'Unesco peut, à cet égard, jouer un rôle de grande importance.

(10.14) Le devoir de la Conférence générale est de condamner fermement toutes les formes et toutes les manifestations du colonialisme et du néo-colonialisme, de blâmer ceux qui - au mépris des décisions de l'Organisation des Nations Unies et de l'Unesco et contre la volonté des peuples - se cramponnent encore aux régimes colonialistes, et d'exprimer enfin le désir qu'elle a de voir accéder plus rapidement à l'indépendance tous les peuples qui languissent encore sous le joug du colonialisme.

(10.15) Monsieur le Président, la Conférence générale a adopté, à sa dernière session, une résolution sur "les tâches de l'Unesco à la lumière des résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa vingtième session sur les questions relatives à l'élimination du colonialisme et du racisme" (Résolution 14 C/11). Il est naturel de se demander ce qui a été fait pendant les deux années qui se sont écoulées depuis lors. Certes, diverses mesures ont été prises, conformément à cette résolution, pour porter assistance aux pays en voie de développement et

pour coopérer davantage avec eux ; mais nous ne trouvons malheureusement dans les documents du Secrétariat aucune indication sur ce qu'a pu faire l'Unesco pour venir en aide, dans les colonies portugaises, en Rhodésie ou en Namibie, aux peuples qui demeurent encore soumis à un régime de coercition brutale et de discrimination raciale.

(10.16) On ne voit pas clairement à la lecture du rapport du Directeur général quelles démarches pratiques l'Unesco a faites en faveur de ces peuples ; et rien de concret n'est prévu à cet égard pour l'exercice 1969-1970. Dans le document 15 C/49 on se borne à répéter que l'Unesco refuse toute aide au Portugal, à la Rhodésie et à la République sud-africaine et qu'elle n'invite aucun de ces trois pays aux réunions qu'elle organise. Mais cela est-il vraiment suffisant ?

(10.17) En 1967-1968, l'aide de l'Unesco aux territoires non autonomes a représenté un peu plus d'un million de dollars, alors que le total des dépenses de l'Organisation (y compris celles qui ont été effectuées au titre du PNUD) a atteint près de 120 millions de dollars.

(10.18) Sur l'initiative de la délégation soviétique, le Conseil exécutif a adopté, au cours de sa 78^e session (mai-juin 1968), une résolution (78 EX/Décisions, 7, 1) où il est question de l'aide que l'Unesco devrait apporter aux peuples qui luttent pour se libérer de la domination coloniale. Mais le Secrétariat de l'Unesco n'a depuis lors pris aucune mesure pratique pour donner effet à cette résolution.

(10.19) La résolution 2311 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa XXII^e session contient des dispositions claires et précises sur les moyens qui s'offrent aux institutions spécialisées d'atteindre les buts visés par les Nations Unies dans la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Dans cette résolution l'Assemblée rappelle - et M. Diallo Telli vient d'y faire allusion - que (je cite) "les mouvements de libération nationale dans certains territoires coloniaux d'Afrique ont demandé aux institutions spécialisées une assistance urgente dans divers domaines sociaux et en particulier dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'alimentation" ; et il y est également indiqué qu'une aide de cette nature peut être fournie directement ou par l'intermédiaire de l'Organisation de l'Unité africaine.

(10.20) Il est prouvé que, pour donner effet à cette résolution, plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies ont renoncé à toute coopération avec les États à régime fasciste. Mais il y a aussi des faits qui montrent que le canal par lequel passe l'aide financière aux régimes fascistes et colonialistes n'est pas encore coupé. Lors de la session qu'a tenue cet été à Genève le Conseil économique et social - qui est l'un des principaux organes des Nations Unies - la Banque internationale pour la reconstruction a été à juste titre vivement critiquée pour avoir, en dépit des résolutions de l'Assemblée générale, continué à octroyer des prêts au Portugal et à la République sud-africaine.

(10.21) Le Secrétariat de l'Unesco devrait, à notre avis, établir des plans concrets pour l'application de la résolution 2311. Il est indispensable que l'Unesco consolide ses relations et sa collaboration avec les organes de l'ONU qui s'occupent des problèmes de décolonisation. Il est de son devoir de contribuer à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et d'apporter en matière d'éducation une aide efficace aux peuples qui mènent une lutte active contre les colonisateurs.

(10.22) A cette fin, il serait bon, comme l'a indiqué M. Diallo Telli, qu'elle assurât, en collaboration avec l'Organisation de l'Unité africaine et dans le cadre du programme intégré des Nations Unies pour l'éducation des réfugiés africains, la formation du personnel enseignant dont ont besoin les écoles primaires et secondaires qui fonctionnent dans les régions libérées de l'Angola et dans la Guinée dite portugaise. Les centres d'éducation déjà créés par l'Unesco pourraient, comme l'a recommandé l'Organisation de l'Unité africaine, être largement utilisés pour cette formation.

(10.23) Il faudrait aussi aider l'Organisation de l'Unité africaine à élaborer un programme concret d'aide aux mouvements de libération nationale, à organiser l'enseignement dans les écoles et à approvisionner celles-ci en manuels, en matériel pédagogique et en équipements de toutes sortes.

(10.24) Il faudrait, grâce à une utilisation plus large des publications et du matériel d'information de l'Unesco, faire mieux connaître les méfaits des régimes colonialistes, de l'apartheid et de la discrimination raciale.

(10.25) Le Secrétariat de l'Unesco pourrait faire, au sujet des effets de l'apartheid et de la discrimination raciale dans les colonies portugaises, une étude dans laquelle il s'attacherait notamment à montrer leur influence néfaste sur l'éducation et la culture des populations autochtones. Ce document n'aurait nullement besoin d'être volumineux ; mais il devrait être clair et précis.

(10. 26) La délégation soviétique invite instamment toutes les délégations ici présentes à voter en faveur du projet de résolution qui a été présenté, sur le thème dont nous nous occupons actuellement, par 33 Etats. Je vous remercie, Monsieur le Président.

11. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de l'Union des républiques socialistes soviétiques et je donne la parole à M. Golemanov, au nom de la délégation de Bulgarie.

12.1 M. GOLEMANOV (Bulgarie). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, la délégation bulgare accorde une grande importance aux questions dont la Conférence générale commence l'examen. La discussion nous permettra de faire le point de la situation. Il s'agit de savoir où en est la mise en œuvre des résolutions relatives à l'action que l'Unesco doit mener, dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture, pour contribuer au maintien de la paix mondiale et au développement de la coopération entre les peuples ; et il s'agit aussi de savoir ce que l'Unesco a fait et compte faire pour donner effet aux résolutions relatives à la décolonisation qui ont été adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il nous appartiendra de compléter les textes existants par de nouvelles résolutions visant à renforcer la participation de notre Organisation aux activités qui constituent, en ce moment, le thème de notre débat.

12.2 Sauvegarder et consolider la paix mondiale, tel est, à notre époque, le problème primordial. La coexistence pacifique étant une nécessité absolue, seul le recours à des moyens pacifiques peut permettre d'apporter des solutions sages et raisonnables aux différends qui surgissent entre les Etats dans ce monde en pleine mutation qui est le nôtre.

12.3 Le maintien de la paix commande le rassemblement de toutes les forces vives des nations ; il exige que toutes les nations s'unissent pour mener opiniâtement une partie dont l'avenir même du genre humain est l'enjeu. L'Unesco ne saurait demeurer en marge de cet effort. Conformément aux dispositions de son Acte constitutif, l'Unesco a pour tâche "de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation la science et la culture, la collaboration entre nations ...". De l'avis de la délégation bulgare, l'Organisation doit amplifier et diversifier son activité dans ce domaine. Elle créera ainsi de nouvelles possibilités de coopération entre ses Etats membres.

12.4 Monsieur le Président, en 1960 déjà, sur la proposition de l'URSS, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Depuis lors, un grand nombre de textes se rapportant à la liquidation du colonialisme et du racisme et à l'application de cette déclaration historique ont été votés. Plusieurs de ces résolutions de grande importance me paraissent présenter un intérêt particulier pour l'Unesco. Je me bornerai à en rappeler quelques-unes. Je mentionnerai notamment celles qui, adoptées lors de la XXIIe session de l'Assemblée générale des Nations Unies, s'adressent dans une plus ou moins large mesure aux institutions spécialisées, à savoir : la résolution 2262 (XXII) du 3 novembre 1967, sur la question de la Rhodésie du Sud - dans laquelle l'Assemblée adresse à ces institutions un appel pour qu'elles aident et assistent les réfugiés du Zimbabwe et les victimes de l'oppression en Rhodésie du Sud ; la résolution 2270 (XXII), du 17 novembre 1967, sur la question des territoires administrés par le Portugal, - dans laquelle l'Assemblée demande aux institutions spécialisées de n'accorder aucune aide financière, économique ou technique au Portugal, tant que le gouvernement portugais n'aura pas appliqué la résolution 1514 (XV), dans laquelle se trouve incluse la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ; la résolution 2324 (XXII), du 16 décembre 1967, relative à l'arrestation et à la mise en jugement de ressortissants du Sud-Ouest africain, dans laquelle l'Assemblée fait appel à toutes les organisations internationales pour qu'elles usent de leur influence auprès du gouvernement sud-africain, afin d'obtenir de lui qu'il arrête immédiatement cette procédure illégale ; la résolution 2326 (XXII) du 16 décembre 1967, sur les territoires coloniaux en général - dans laquelle l'Assemblée prie tous les Etats de

s'abstenir de fournir une assistance quelconque aux gouvernements portugais et sud-africain et au régime illégal de la Rhodésie du Sud ; la résolution 2347 (XXII) du 19 décembre 1967, sur la question du Territoire sous tutelle de Nauru - dans laquelle l'Assemblée générale demande instamment aux institutions spécialisées d'accorder toute l'assistance possible au peuple de Nauru, dans ses efforts pour édifier une nouvelle nation ; et, enfin, la résolution 2372 (XXII) sur la question du Sud-Ouest africain, où l'Assemblée générale confie au Conseil des Nations Unies pour la Namibie la tâche d'établir un programme d'urgence coordonné tendant à apporter, en consultation et en coopération avec les institutions spécialisées, une assistance technique et financière aux peuples de cette région.

12.5 Après avoir examiné ces résolutions la délégation bulgare estime que la Conférence générale et le Conseil exécutif de l'Unesco devraient accorder une attention accrue aux problèmes relatifs à la lutte contre le colonialisme et le racisme. Je sais bien qu'il ne s'agit pas là d'une tâche facile, car nous nous heurterons sans aucun doute à l'opposition de certains gouvernements. Une coopération internationale digne de ce nom ne peut cependant s'établir dans le domaine de la science et de la culture que grâce à la liquidation totale et définitive du colonialisme et du racisme et c'est pourquoi nous devons nous attacher à résoudre cette question.

12.6 Monsieur le Président, plus de 60 nouveaux Etats souverains sont nés depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Le système colonial, fondé sur l'oppression et l'exploitation, s'est en grande partie écroulé. Mais il y a malheureusement encore des peuples qui subissent la domination coloniale. Les patriotes de l'Angola, de la Guinée dite portugaise et du Mozambique luttent les armes à la main ; et les peuples de la Rhodésie du Sud et de l'Afrique du Sud intensifient, eux aussi, leur lutte. La question qui se pose est la suivante : notre Organisation peut-elle apporter son concours à ces peuples ? A cette question nous répondons par l'affirmative.

12.7 Il est notoire que c'est sur l'initiative du gouvernement bulgare que l'Assemblée générale des Nations Unies a voté la résolution 2311 (XXII) du 14 décembre 1967. Dans cette résolution, l'Assemblée générale recommande aux institutions spécialisées et aux institutions internationales intéressées de prendre d'urgence des mesures efficaces en vue d'aider les peuples qui luttent pour se libérer de la domination coloniale et, en particulier, de fournir toute l'aide nécessaire aux peuples opprimés de la Rhodésie du Sud et des territoires sous domination portugaise. Elle recommande, en outre, aux institutions spécialisées et aux institutions internationales de n'accorder aucune assistance à l'Afrique du Sud et au Portugal jusqu'à ce qu'ils renoncent à leur politique de discrimination raciale et de domination coloniale.

12.8 Le gouvernement bulgare considère qu'il est de son devoir d'accorder son appui aussi bien aux pays en volé de développement qu'aux mouvements de libération nationale. C'est dans cet esprit que la Bulgarie a présenté un mémorandum dans lequel elle rappelle les tâches qui découlent pour l'Unesco de la résolution 2311 (XXII) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les motifs de la proposition qui figure dans ce mémorandum étant exposés dans le document 15 C/68, je me contenterai de m'arrêter sur quelques points qui me paraissent dignes de retenir particulièrement l'attention.

12.9 Lors de ses treizième et quatorzième sessions, la Conférence générale de l'Unesco a adopté des résolutions exprimant la volonté de l'Organisation de contribuer à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. En prenant, lors de la quatorzième session de la Conférence générale, la décision de "n'apporter aucune aide aux gouvernements du Portugal et de la République sud-africaine ni au régime illégal de la Rhodésie du Sud, dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture", tant que ces gouvernements n'auraient pas renoncé à leur politique de domination coloniale et de discrimination raciale, l'Unesco a donné l'exemple à bien d'autres institutions spécialisées. Elle a, en adoptant cette décision, répondu à l'appel de l'Organisation des Nations Unies demandant aux institutions spécialisées de n'accorder aucune assistance et aucun appui à ces trois gouvernements.

12.10 Comment apporter une assistance efficace aux peuples coloniaux actuellement administrés par des Etats qui ne reconnaissent ni leur droit à disposer d'eux-mêmes ni leur droit à l'indépendance ? Comment agir lorsque les puissances administrantes violent la Charte des Nations Unies et, en particulier, les dispositions de son chapitre XI ? Cette question se pose avant tout pour les peuples du Mozambique, de l'Angola, de la Guinée dite portugaise, du Zimbabwe (Rhodésie du Sud) et de la Namibie (Sud-Ouest africain).

12.11 Une des plus grandes difficultés auxquelles se heurtent certaines institutions spécialisées est celle qui a trait à la marche à suivre pour fournir à ces peuples l'aide nécessaire. Adopter, année après année, des déclarations affirmant notre volonté de mener à cet effet une action humanitaire efficace ne servira à rien, si nous continuons à penser que l'on ne saurait venir en aide aux peuples coloniaux sans passer par l'intermédiaire des puissances administrantes. On peut, certes, agir de cette manière à partir du moment où la puissance administrante reconnaît le droit à l'autodétermination du peuple qui se trouve sous sa domination ou sous sa tutelle, à partir du moment où elle se montre prête à appliquer la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Mais comment procéder dans les cas où la puissance administrante, loin d'admettre le droit à l'autodétermination des peuples qui subissent sa domination, ne leur reconnaît même pas les droits les plus élémentaires ? Ce problème, il faut le résoudre ! Sinon, comment répondrons-nous aux pressants appels - visant à obtenir une aide pour la liquidation de l'analphabétisme, pour la formation de professeurs, pour la fourniture de matériel scolaire élémentaire, que les peuples en lutte adressent aussi bien à l'Unesco qu'à l'Organisation des Nations Unies ? Car il n'est pas permis de fermer les yeux devant le fait qu'au Mozambique, en Angola et dans la Guinée dite portugaise, par exemple, la majeure partie du territoire est contrôlée par les mouvements de libération nationale.

12.12 Comme il est notoire, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu à plusieurs reprises la légitimité de la lutte pour la libération nationale. C'est ainsi que dans sa résolution 2326 (XXII) sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, elle réaffirme qu'elle reconnaît la légitimité de la lutte que les peuples coloniaux mènent pour l'exercice de leur droit à l'autodétermination et note avec satisfaction les progrès réalisés par les mouvements de libération nationale dans les territoires coloniaux, tant par la lutte qu'ils mènent, que par la mise en oeuvre de programmes de relèvement. De même, dans sa résolution 2311 (XXII), l'Assemblée générale recommande aux institutions spécialisées de prendre d'urgence des mesures efficaces en vue d'aider les peuples qui luttent pour se libérer de la domination coloniale et, en particulier, de fournir, dans le cadre de leurs activités respectives, toute l'aide nécessaire aux peuples opprimés de la Rhodésie du Sud et des territoires sous domination portugaise.

12.13 Toutefois, en raison des difficultés qu'éprouvent certaines institutions spécialisées à entrer directement en contact avec les mouvements de libération nationale, l'Assemblée générale précise, à la fin de sa recommandation, que cette prise de contact pourra se faire par l'intermédiaire de l'Organisation de l'Unité africaine. Etant donné qu'il existe déjà une collaboration étroite entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'Unité africaine, l'Assemblée générale a estimé à juste titre que les institutions spécialisées devraient pouvoir, elles aussi, collaborer étroitement avec l'Organisation de l'Unité africaine. Quand il s'agit de satisfaire aux besoins réels des peuples qui luttent pour leur indépendance, et d'élaborer en commun avec leurs représentants les mesures les plus appropriées en matière d'aide et d'assistance, il ne peut guère y avoir de meilleures voies que celles qu'offrirait cette collaboration, à laquelle ne s'oppose d'ailleurs aucun obstacle. En tout cas, il n'existe, à notre avis, aucun motif d'ordre constitutionnel qui puisse entraver la mise en oeuvre de la résolution 2311 (XXII) de l'Assemblée générale des Nations Unies.

12.14 Mais il nous faut nous mettre à l'oeuvre sans tarder, car, dans les régions du monde dont je viens de faire mention, les événements sont en train de prendre une tournure dramatique ; et des recommandations formelles nous ont été adressées à cet égard par l'Organisation des Nations Unies, qui, dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture, doit pouvoir compter sur nous pour réaliser ses idéaux.

12.15 Monsieur le Président, je voudrais en conclusion exprimer au Directeur général les remerciements de la délégation bulgare pour le rapport qui figure dans le document 15 C/49, et qui, bien qu'il ne nous satisfasse pas complètement, est de nature à faciliter les débats. Je suis loin de sous-estimer le travail que l'Unesco a jusqu'à présent accompli pour soutenir les efforts de l'Organisation des Nations Unies en matière de décolonisation. Ce qui lui est maintenant demandé, c'est de faire mieux encore et d'accélérer encore son action.

12.16 La lutte que mènent pour la liberté les peuples encore victimes du colonialisme et celle que mènent, pour l'affermissement de leur indépendance économique et politique, les pays en voie de développement sont, l'une et l'autre, des luttes légitimes, conformes aux normes de la morale internationale ; mais elles constituent aussi des facteurs extrêmement puissants de progrès et c'est là l'une des raisons pour lesquelles elles méritent notre appui total et sans réserve.

12.17 La délégation bulgare espère voir la Conférence générale adopter une résolution qui donnera une impulsion nouvelle aux efforts que l'Unesco déploie pour contribuer à l'abolition définitive du colonialisme et du néo-colonialisme, pour servir la cause de l'amitié entre les peuples et pour aider au maintien de la paix.

13. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le délégué de la Bulgarie et je donne la parole au Directeur général.

14.1 Le DIRECTEUR GÉNÉRAL. -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, si je prends la parole à ce stade de vos délibérations, c'est, comme vous le savez, pour vous présenter les documents 15 C/49 et 15 C/50. Ces documents ont été préparés pour répondre aux vœux que la Conférence générale avait formulés lors de sa quatorzième session. Mais ils prennent maintenant un intérêt particulier du fait que - pour les raisons que viennent d'exposer leurs délégués - l'Union des républiques socialistes soviétiques et la Bulgarie ont spécialement demandé l'inscription à l'ordre du jour des questions qui font l'objet des points 11.1 et 11.2.

14.2 J'avais d'abord pensé, Monsieur le Président, que mes explications pourraient être extrêmement brèves et essentiellement techniques. Les documents préparés par le Secrétariat me paraissaient en effet suffisamment clairs et précis pour ne pas nécessiter de ma part de longs commentaires. Mais, à la réflexion, il m'est apparu que, par-delà les faits précis dont rendent compte ces documents, il y a des problèmes essentiels qui sont en cause. A chaque instant se trouvent en effet évoquées dans ces documents des notions fondamentales qui me paraissent appeler, de la part de chacun de nous, un témoignage empreint du maximum d'honnêteté et de clarté. C'est ce témoignage que je voudrais vous apporter, sans toutefois prolonger exagérément la durée de mon intervention. Je parlerai d'abord du document 15 C/49, qui traite essentiellement du passé, puis du document 15 C/50 qui contient, lui, une esquisse de plan.

14.3 Dans le document 15 C/49, le Directeur général, conformément à la demande formulée par la Conférence générale lors de sa quatorzième session, fait rapport sur la mise en oeuvre de la résolution 14 C/11. Au Secrétariat, nous avons donc cherché, en rédigeant ce document, à rester dans le cadre des faits ; nous avons voulu, en présentant les faits avec le maximum de clarté, donner à chaque délégation la possibilité de les analyser, de les interpréter et, éventuellement d'en tirer parti ; mais nous n'avons à aucun moment pris position.

14.4 Le document 15 C/49 comprend deux parties, fort inégales en importance. La première traite de la mise en oeuvre de la résolution 11 adoptée par la Conférence générale à sa dernière session. Dans la seconde partie, nous nous sommes bornés - je vous dirai pourquoi - à donner le texte de la résolution 2311 (XXII) de l'Assemblée générale des Nations Unies et celui de la résolution adoptée à son sujet par le Conseil exécutif.

14.5 La première partie est elle-même subdivisée en deux sections, qui correspondent respectivement à la notion de colonialisme et à la notion de racisme. Une telle distinction est, à mon avis, justifiée : en effet, la notion de colonialisme et la notion de racisme ne coexistent pas nécessairement, bien qu'il puisse y avoir au cours de l'histoire des interactions et des chevauchements qui font que, parfois, racisme et colonialisme se rejoignent. J'ai donc pensé que, dans un document analytique comme celui qui vous est présenté, il y avait intérêt à séparer ces deux notions, même si l'on devait par la suite être conduit, à propos de situations concrètes, à les lier de nouveau l'une à l'autre dans le cadre d'une interprétation synthétique. C'est pour cela que la première partie du document 15 C/49 comprend deux sections, dont l'une traite de la contribution de l'Unesco à l'élimination du colonialisme, et l'autre de la contribution de l'Unesco à l'élimination du racisme. Dans chacune de ces sections on a entrepris d'examiner - en suivant dans chaque cas, l'ordre habituel des secteurs du programme - d'une part, l'action menée par l'Unesco en 1967-1968, d'autre part, les propositions qui figurent dans le Projet de programme pour 1969-1970. Quant à la deuxième partie du document 15 C/49, si elle contient uniquement les textes de résolutions dont j'ai fait mention au début de mon intervention, c'est parce qu'il s'agit là d'une question au sujet de laquelle le Directeur général a besoin de recevoir de la Conférence générale des directives et des instructions aussi précises que possible. La Conférence générale, organe souverain de notre Organisation, me paraît en effet être seule compétente pour indiquer aux organes exécutifs (c'est-à-dire au Secrétariat, au Directeur général et au Conseil exécutif) ce qu'ils doivent faire en vue de donner effet aux dispositions qui, dans la résolution 2311 (XXII) de l'Assemblée générale des Nations Unies, intéressent particulièrement les institutions spécialisées - dispositions sur lesquelles le Conseil exécutif a d'ailleurs, lors de sa 78e session, attiré, comme il devait le faire, l'attention de la Conférence.

14.6 Voilà donc comment se présente le document 15 C/49 qui, me semble-t-il, n'appelle pas d'éclaircissements. Mais, derrière ce document, dans le contexte où il s'insère, il y a, comme je l'ai déjà indiqué, des problèmes essentiels ; et je pense que je dois, ne serait-ce que par honnêteté, vous dire comment je vois ces problèmes et comment ils se posent au Secrétariat quand il s'agit pour lui, Mesdames, Messieurs, d'exécuter vos instructions.

14.7 Je parlerai d'abord du racisme. L'Unesco mène depuis des années contre le racisme une action continue et persévérante, dont la valeur est, je crois, généralement reconnue - ce qui constitue pour nous un très grand encouragement. Pour ne citer qu'un exemple, l'étude que nous avons publiée sous le titre "L'apartheid : ses effets sur l'éducation, la science et l'information" a fait l'objet de commentaires très favorables que nous avons reçus de divers Etats au nombre desquels ne figurait naturellement pas l'Afrique du Sud. Ces commentaires devraient être portés au crédit de l'Organisation. Ce qui m'a personnellement le plus touché, c'est qu'on ait loué l'objectivité de cette étude. Je crois en effet que, quand il s'agit d'une question qui est de nature à susciter tant d'émotion et de passion, c'est bien en faisant preuve d'objectivité que l'Unesco peut le mieux contribuer aux progrès de la pensée et de l'action : c'est bien la vérité qui constitue alors l'arme la plus efficace.

14.8 Comment se présente l'action de l'Unesco dans ce domaine ? Elle est, comme vous le savez, Mesdames, Messieurs, de deux ordres : d'une part, le Secrétariat procède à des études scientifiques et à des réflexions philosophiques - en faisant parfois appel, pour l'examen de certaines notions ou de certaines situations, à l'aide d'experts ou de consultants - et ces études donnent lieu à des publications. D'autre part, dans le cadre du programme de l'Unesco, le Secrétariat, avec les moyens dont il dispose et les ressources, malheureusement limitées, qu'il peut mettre en oeuvre, s'efforce - par l'éducation ou par des moyens qui, bien qu'indirects, présentent une efficacité reconnue - d'exercer une action psychologique sur l'opinion publique. Nous espérons que cette action pourra amener une progression de la moralité. Je crois qu'elle est bien conçue et qu'il convient de la poursuivre, en essayant de la renforcer et de mettre à son service des moyens aussi considérables que possible.

14.9 Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de problèmes à résoudre et je voudrais en citer deux. Le premier, qui est fondamental, découle du fait que le racisme - il faut que chacun le reconnaisse - constitue une tentation universelle. L'action de l'Unesco sera donc faussée dans son principe et vouée à l'échec si tel Etat membre ou telle personne estime n'être pas en cause, se croit, pour ainsi dire, hors du jeu. Pour ma part, je pense que le racisme est une tentation universelle. Nous avons tous lutté contre cette tentation qui est en nous, dans nos sociétés, dans nos cultures et même dans nos personnes. Le danger est partout, et il est trop facile de dire qu'il n'existe que chez le voisin. Accuser son prochain de racisme avant de faire son propre examen de conscience, c'est, dis-je, fausser le problème dès le départ et condamner l'Unesco à l'impuissance et à l'hypocrisie. Je souhaite que l'Unesco puisse intensifier son action en faveur de l'élimination du racisme ; je pense personnellement que, dans cette grande entreprise qui sert la cause de la dignité humaine, nous devrions faire preuve d'une hardiesse sans limites ; mais, pour cela, il faut que nous reconnaissons tous que nous sommes tous en cause et que nous nous unissions tous dans la volonté commune de parer au danger actuel ou potentiel que représente le racisme et d'extirper pour cela de l'âme humaine un élément qui la souille. Devant les réactions que suscitent certaines publications de l'Unesco, j'en viens parfois à me demander si les Etats membres de cette Organisation sont tous également sincères quand ils se déclarent déterminés à lutter contre le racisme. Bien sûr, ce n'est pas d'un trait de plume ou par l'adoption d'une résolution que l'on peut éliminer le racisme. Mais je demande que, quel que soit le texte qui sera adopté ici dans cette salle, il comporte un engagement moral de la part de ceux dont vous êtes ici, Mesdames et Messieurs, les porte-parole.

14.10 Le deuxième problème que je veux évoquer est le suivant : Pour que le Secrétariat puisse mener à bien l'action psychologique, les travaux scientifiques ou la réflexion philosophique qui s'imposent à lui, il faut, non seulement lui donner les moyens matériels dont il a besoin (pour diffuser ses publications, par exemple) mais aussi et surtout lui reconnaître un certain degré de liberté intellectuelle. Je disais tout à l'heure que c'est par la vérité que nous voulons mener le combat contre le racisme. Or, pour mener le combat de la vérité, il faut jouir d'une liberté intellectuelle totale. Bien entendu, cela ne veut pas dire que le Secrétariat et le Directeur général soient infaillibles : il faut les corriger s'ils se trompent, les aider même avant qu'ils ne se trompent en leur donnant des conseils. Mais, si vous n'êtes pas prêts, Mesdames, Messieurs, à accorder par principe une certaine liberté intellectuelle au Secrétariat - liberté qui comporte bien entendu un risque d'erreurs - il vaut mieux que vous ne laissiez pas au Secrétariat l'initiative d'une action psychologique comme celle qui est nécessaire pour lutter contre les préjugés raciaux. Or, je n'ai pas pu ne pas éprouver quelque inquiétude devant des réactions comme celles qu'a suscitées, par exemple, la Déclaration sur la race et les préjugés raciaux, adoptée en septembre 1967 par un groupe d'experts et publiée ensuite par l'Unesco. Je ne prétends pas que cette Déclaration soit parfaite, ni que les consultants qui l'ont élaborée aient été infaillibles. Mais, si les gouvernements entendent se substituer aux consultants et aux experts librement choisis par le Secrétariat et récuser leur autorité, alors, Mesdames, Messieurs, il ne faut pas consulter d'experts, ou il ne faut pas publier ce qu'ils ont écrit. Car, lorsque des experts se réunissent au Siège de l'Unesco, c'est avec la garantie de pouvoir exprimer ce qu'ils pensent en leur âme et conscience.

14.11 Tels sont les problèmes que je vous sou mets en toute sincérité et en toute franchise. En ce qui concerne la lutte contre le racisme, notre action me paraît, je le répète, bien orientée ; je crois que nous devons la poursuivre et que les méthodes que nous employons sont valables. Mais cette action suppose, de la part des Etats membres que vous représentez ici, Mesdames, Messieurs, une adhésion en profondeur, une adhésion, qui, loin de se traduire simplement par des mots, engage véritablement chacun de vous et lui fasse un devoir de soutenir ce combat de la vérité qui, comme je l'ai dit, exige un certain degré de liberté.

14.12 En ce qui concerne le colonialisme, il y a certaines ambiguïtés, certaines incertitudes que le débat qui va s'instaurer devrait contribuer à dissiper. Quand on parle de colonialisme

à quoi songe-t-on ? S'agit-il des formes plus ou moins anciennes du colonialisme, de ces formes que l'on connaît bien et qui sont presque classiques, mais qui, dans la mesure même où elles sont anclées, ont perdu de leur importance ? Ou s'agit-il de ce que l'on appelle le néo-colonialisme, autrement dit de formes plus actuelles, donc plus importantes ? Et, dans la seconde hypothèse, nous laissera-t-on la liberté d'étudier objectivement ces formes nouvelles, de les analyser, de les dénoncer ? Je voudrais recevoir des éclaircissements sur ce point. À l'heure actuelle, le mot "colonialisme" est, il faut bien le reconnaître, un mot trouble auquel on donne, selon les cas, des acceptions qui sont, sociologiquement et historiquement, assez différentes. Pour quelqu'un qui opère comme moi au niveau de l'exécution, cela présente de sérieux inconvénients et je voudrais que, quel que soit le texte que vous adopterez, Mesdames, Messieurs, vous y précisiez, autant que possible, ce que vous avez réellement dans l'esprit. Je voudrais, d'autre part, faire remarquer que, quand il s'agit du colonialisme, l'action psychologique et l'étude scientifique - qui constituent les armes traditionnelles, les "armes classiques" d'une organisation comme la nôtre et de son Secrétariat - se heurtent à certaines limites. Dans le racisme intervient, en plus de données ou facteurs objectifs - tels que certaines caractéristiques économiques ou sociales - un élément psychologique très fort, qui consiste en une certaine attitude d'esprit ; il en résulte que le racisme est susceptible d'être atteint, d'être détruit, ou du moins atténué, par une action psychologique ou par une action intellectuelle prenant, par exemple, la forme d'études scientifiques et philosophiques. En revanche, dans le colonialisme, qu'il s'agisse du colonialisme classique ou du néo-colonialisme actuel, encore mal défini, l'importance des éléments objectifs est bien supérieure à celle des attitudes psychologiques. Même si ces attitudes sont blessantes, elles ne constituent jamais que des épiphénomènes ; les causes profondes du mal sont de nature économique ou politique, militaire ou sociale. Bref, il s'agit de réalités qui transcendent infiniment le psychologique. Comment, dès lors, espérer qu'une action essentiellement psychologique, conduite par la réflexion philosophique, l'étude scientifique ou la persuasion, puisse transformer les situations et les structures qui sont à l'origine du mal à éliminer ? Si vous voulez éliminer le colonialisme, ce n'est pas une action essentiellement psychologique que vous devez mener ; il faut agir dans le domaine économique, dans le domaine politique, dans le domaine social. Or, il faut bien le reconnaître, ces domaines échappent dans une large mesure à l'action - du moins à l'action directe - de l'Organisation et, en tout cas, du Secrétariat. Quand nous avons affaire au colonialisme, nous sommes devant un ennemi, devant un mal, très différent du racisme et - c'est là ce que je voudrais souligner - les mêmes armes n'ont pas la même efficacité dans les deux cas.

14.13 A vrai dire, Monsieur le Président, je pense que la meilleure contribution que l'Unesco puisse apporter à l'élimination du colonialisme réside dans son action en faveur du développement endogène. Bien sûr, il s'agit là - comme j'ai eu maintes fois l'occasion de le rappeler - d'une action en profondeur, donc d'une action à long terme, qui ne peut avoir que des effets indirects. C'est cependant ainsi, j'en suis convaincu, que nous pourrions atteindre les racines du mal. Bien mieux qu'une action psychologique ou qu'une dénonciation plus ou moins spectaculaire des méfaits du colonialisme, cette action à long terme nous permettra de nous attaquer aux causes mêmes du colonialisme ou du néo-colonialisme. Je crois donc que c'est dans cette voie que l'Unesco doit résolument s'engager. C'est en favorisant, dans les pays en voie de développement, les progrès de l'éducation, de la science et de la culture que l'on peut éliminer les séquelles du colonialisme ancien et faire obstacle au néo-colonialisme contemporain. Car, en fait, qu'apporte l'éducation, sinon l'esprit de liberté, l'esprit de contestation, aussi bien que l'esprit de compréhension ? Plus vous développez l'éducation et cultivez les esprits - qu'il s'agisse de ceux des enfants ou de ceux des adultes - plus vous plantez solidement l'arbre de la liberté, et plus vous avez de chances de déclencher des processus irréversibles qui iront nécessairement vers l'indépendance. Qu'est-ce qu'implanter la science, sinon apporter à un peuple les éléments de sa véritable autonomie dans le monde de la civilisation technologique actuelle ? Qu'est-ce que préserver la culture, sinon assurer la dignité de l'âme d'un peuple ? Par conséquent, en accentuant son action en faveur de l'aide au développement endogène - à condition qu'il soit vraiment endogène - l'Unesco s'en prend aux causes mêmes du mal et elle a ainsi beaucoup plus de chances de le déraciner qu'en menant une action dont on ne pourrait attendre que la suppression des effets dus à ces causes.

14.14 Tels sont, Monsieur le Président, les problèmes et les prises de position que je me permets de signaler à l'attention de la Conférence générale et qui sont à l'arrière-plan de la première partie du document 15 C/49.

14.15 J'en viens maintenant, Mesdames, Messieurs, à la deuxième partie de ce document, qui a été rédigée pour me permettre de vous demander quelles mesures le Secrétariat devrait prendre pour appliquer les dispositions qui, dans la résolution 2311 (XXII) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1967, peuvent être considérées comme intéressant l'Unesco. L'idée qui est à l'origine de cette très importante résolution est celle de l'aide à apporter aux peuples qui luttent pour se libérer de la domination coloniale. Il ne s'agit donc pas de racisme ; il s'agit d'un cas particulier d'élimination du colonialisme, d'un cas particulier nettement défini. C'est à cette résolution que se sont référés les délégués de l'Union des républiques socialistes soviétiques et de la Bulgarie qui viennent de parler à cette tribune.

14.16 Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de relire le paragraphe 3 du dispositif de la résolution 2.311, car c'est là que figure le point sur lequel je sollicite des instructions précises de la Conférence générale. Voici ce paragraphe :

"Recommande aux institutions spécialisées" - donc la question nous concerne - "et aux institutions internationales intéressées, de prendre d'urgence des mesures efficaces en vue d'aider les peuples qui luttent pour se libérer de la domination coloniale" - voilà l'idée générale - "et en particulier de fournir, dans le cadre de leurs activités respectives, toute l'aide nécessaire aux peuples opprimés de la Rhodésie du Sud et des territoires sous domination portugaise, et d'élaborer, en coopération avec l'Organisation de l'Unité africaine et, par son intermédiaire, avec les mouvements de libération nationale, des programmes concrets à cette fin."

14.17 Je vous demande, Mesdames, Messieurs, comment je dois faire, en tant que mandataire de l'Unesco, pour appliquer cette résolution dans la mesure où vous la jugez applicable. Pour qu'il vous soit plus facile de me donner des directives précises, je voudrais - non pas dans un esprit critique, mais au contraire avec l'espoir que vous pourrez m'aider - vous exposer très franchement certaines de ces difficultés qui font que ni le Conseil exécutif, ni moi-même n'avons jusqu'à présent été en mesure de vous proposer un plan d'action concret. En réalité, nous attendons de vous une prise de position sur un certain nombre de problèmes qui se posent comme suit :

14.18 Tout d'abord, comment aider les peuples qui luttent pour se libérer de la domination coloniale, si l'on ne peut pas envisager une action directe à l'intérieur des territoires où habitent ces peuples. Or, il me semble difficile - peut-être ai-je tort - d'envisager une telle action. Cela me paraît d'autant plus difficile que, quand ils n'ont pas été rompus - comme ils l'ont été quand la République sud-africaine s'est retirée de l'Organisation - nos contacts avec les peuples en cause sont interdits par les résolutions que la Conférence générale a adoptées en ce qui concerne le Portugal et la Rhodésie du Sud. Dès l'instant que l'on ne peut pas pénétrer à l'intérieur de ces territoires afin d'aider les peuples qui luttent pour se libérer, que reste-t-il à faire ? Quelle action peut-on concevoir ? D'abord, bien sûr, une aide aux réfugiés, c'est-à-dire aux personnes qui ont pu sortir de ces territoires et ont été accueillies dans d'autres pays. Je crois, pour ma part, qu'il est possible et souhaitable que l'Unesco organise, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies ou avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, une action d'assistance de ce genre ; et je dois même vous dire que, depuis près de deux ans, j'entretiens, au sujet de cette question d'étroits contacts avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, d'une part, et avec le Haut-Commissaire pour les réfugiés, d'autre part. Mais il faut bien reconnaître qu'il ne peut s'agir là que d'une action limitée. En apportant, en matière d'éducation par exemple, une certaine aide aux réfugiés, on ne saurait - si ce n'est de façon indirecte et lointaine - faciliter la libération des peuples. Il n'en est d'ailleurs pas moins vrai qu'une telle aide doit être fournie.

14.19 Autre possibilité qui s'offre à nous : exercer de l'extérieur une pression psychologique sur les autorités qui détiennent le pouvoir dans les territoires en cause. Mais je voudrais alors avoir des directives précises quant aux moyens à employer pour qu'une action psychologique de ce genre puisse être réellement efficace.

14.20 Cependant, comme vous le constatez, Mesdames, Messieurs, ces deux formes d'action - aide aux réfugiés ou pression psychologique exercée de l'extérieur sur les autorités qui détiennent le pouvoir dans les territoires en cause - ont un caractère périphérique, secondaire, marginal. Si vous voulez une action plus concrète, plus efficace, il faut aller plus loin, et la question de la coopération avec les mouvements de libération nationale doit être posée. Il ne faut pas reculer devant ce problème. Comment, en effet, aider les peuples à se libérer, si l'on ne coopère pas avec les mouvements de libération nationale existants ? Mais, vous reconnaîtrez, Mesdames, Messieurs, qu'il n'appartient pas au Secrétariat de trancher une question de ce genre : c'est à vous de me dire quelles mesures je dois prendre pour que nous puissions - comme nous y invite la résolution 2311 de l'Assemblée générale des Nations Unies - coopérer, par l'intermédiaire de l'Organisation de l'Unité africaine, avec ces mouvements et en quoi devrait, à votre avis, consister cette coopération. Tant que la Conférence générale, organe souverain de l'Organisation, n'aura pas répondu à cette question - tant qu'elle n'aura pas réglé ce problème, qui est un problème politique dont les implications constitutionnelles sont évidentes - il sera impossible au Secrétariat de prendre, en la matière, aucune initiative. Je souhaiterais donc recevoir de vous sur ce point des instructions nettes et précises. Le Secrétariat est prêt à faire tous ses efforts pour exécuter de telles instructions : encor faut-il qu'elles soient clairement formulées.

14.21 Ainsi qu'il a été dit, le Conseil économique et social s'est penché sur ce problème, sans aboutir à aucune conclusion et il a décidé d'ajourner la suite du débat jusqu'à la reprise de sa session, qui aura lieu dans un mois à New York. Etant donné que différentes délégations ont formulé des critiques à l'égard de certaines des institutions spécialisées, il est particulièrement nécessaire que, dans le cas de l'Unesco, la Conférence générale formule des directives comme celles que je viens de solliciter d'elle.

14.22 En ce qui concerne l'aide que l'Unesco fournit à l'ensemble des territoires non autonomes - et non pas seulement à ceux qui sont mentionnés au paragraphe 3 du dispositif de la résolution 2.311 - le délégué de l'Union des républiques socialistes soviétiques a, en citant un chiffre dont je confirme l'exactitude, exprimé l'opinion que ce chiffre était insuffisant par rapport au montant total des ressources dont dispose notre Organisation. Il est en effet permis de penser que ce chiffre est très modeste. Mais je dois faire observer que, dans l'ensemble des territoires non autonomes, l'Unesco n'agit qu'à la demande des Etats membres qui ont la responsabilité de ces territoires. Le Secrétariat n'a aucun pouvoir d'initiative ni d'intervention en la matière. Par conséquent, si vous voulez, Mesdames, Messieurs, que l'Unesco fasse davantage en faveur des territoires non autonomes, si vous voulez notamment qu'elle puisse, par une aide en profondeur, contribuer davantage à leur développement endogène, c'est aux Etats membres qui ont la responsabilité de ces territoires que vous devez vous adresser car, je le répète, le Secrétariat n'agit qu'à la demande de ces Etats.

14.23 Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à propos de la deuxième partie du document 15 C/49, c'est moi qui vous pose des questions et qui sollicite de vous des directives et des instructions. Sans vouloir dès maintenant parler longuement du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/7, sur lequel je me réserve de revenir à la fin du débat, je souhaiterais dire aux nombreux auteurs de ce projet que les modes d'action envisagés dans ses sections II et III ne me paraissent pas aussi clairement définis qu'il le faudrait pour me permettre de savoir de façon précise ce que je dois faire.

14.24 J'en viens maintenant, Monsieur le Président, au document qui porte la coté 15 C/50 et qui traite de la contribution de l'Unesco à la paix. Dans ce document, qui est, comme je l'ai dit, très différent du document 15 C/49, on trouve non pas un rapport, mais des propositions émanant du Directeur général qui pourraient constituer, sinon un plan, du moins une esquisse de plan. Après un historique de la question viennent des réflexions préliminaires

sur lesquelles je me permets, Mesdames, Messieurs, d'attirer votre attention, car elles expliquent l'esprit dans lequel la question a été abordée et comportent aussi des conclusions, sur lesquelles je reviendrai. Vous pourrez constater que je me suis exprimé là avec une extrême liberté, que la confiance dont vous m'honorez et l'importance de la question peuvent seules justifier. J'attire enfin votre attention sur l'Annexe III, où figure une importante communication du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, datée du 18 mars 1968, cette communication est d'une extrême richesse et, à mon avis, d'une grande signification.

14.25 Sans analyser le document 15 C/50, je voudrais vous exposer certaines idées qui sont à l'arrière-plan de ce document et peuvent éclairer la position que j'ai prise. Car, là, j'ai pris position.

14.26 Tout d'abord, en ce qui concerne ce problème si important de la contribution de l'Unesco à la paix, il y a ce que j'appellerai certains préalables qui, bien qu'ils s'éclaircissent à mesure que la Conférence générale et le Conseil exécutif approfondissent l'étude de la question, ont encore besoin d'être précisés. Ces préalables, auxquels j'attribue d'ailleurs une importance inégale sont, à mon avis, au nombre de trois.

14.27 Premier préalable : il s'agit de savoir si la contribution de l'Unesco à la paix doit prendre la forme d'un ensemble de projets constituant un groupe à part ou celle d'activités réparties à travers tout le programme et profondément intégrée aux différents éléments de ce programme. Les Etats membres sont divisés sur cette question, ainsi qu'il ressort du document où sont analysées les réponses que j'ai reçues à la suite de la consultation à laquelle j'ai procédé. Les uns voudraient un programme à part, figurant sous une rubrique spéciale : la contribution de l'Unesco à la paix se présenterait alors comme une action bien déterminée qui, si importante qu'elle puisse être, aurait des limites. Les autres, au contraire, estiment que cette contribution devrait prendre la forme d'une approche, d'une attitude générale qui animerait et inspirerait toutes les activités du programme, même si l'on devait ensuite éprouver une certaine difficulté à distinguer des autres les activités plus particulièrement orientées vers la paix. Dans mes propositions je me suis, je dois le reconnaître, prononcé en faveur d'un compromis, c'est-à-dire en faveur d'activités qui, tout en restant identifiables, feraient partie intégrante du programme et qui seraient réparties à travers l'ensemble de ce programme. Je pense que, dans l'état actuel des choses, et compte tenu notamment du fait que l'accord n'est pas réalisé sur ce point, entre les Etats membres, il ne peut guère y avoir d'autre solution. Mais je sollicite de votre part, Mesdames, Messieurs, le jugement dont j'ai besoin pour pouvoir adopter, sinon dans le document 15 C/5, qui a été approuvé, je crois, par les commissions compétentes, du moins dans le document 16 C/5, une orientation répondant à vos désirs. Voilà donc le premier préalable ; il s'agit d'un problème de présentation dont l'importance est d'autant plus grande qu'il affecte en réalité l'approche générale de la question.

14.28 Le deuxième préalable a été évoqué par de nombreux Etats membres, tant au Conseil exécutif que dans cette enceinte : il s'agit des rapports entre les domaines de compétence respectifs de l'Organisation des Nations Unies et de l'Unesco. L'action en faveur de la paix ne peut être, bien entendu, qu'une action globale ; et poser la question de la contribution de l'Unesco à cette action globale c'est poser la question des relations entre l'Unesco et l'Organisation des Nations Unies qui est, au premier chef, l'organisme international responsable de l'édification et de la défense de la paix. Je dois dire que la communication reçue du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (Annexe III) est à cet égard extrêmement constructive et utile, car elle est, à mon avis, de nature à dissiper la crainte que d'aucuns ont pu très légitimement ressentir en pensant que l'Unesco risquait d'outrepasser ses compétences et d'intervenir dans un domaine plus ou moins rigoureusement réservé à l'Organisation des Nations Unies. Ce qui frappe, quand on lit cette importante communication du Secrétaire général, c'est l'idée, indubitablement très élevée, que se fait U Thant de la contribution que l'Unesco peut apporter aux Nations Unies dans leur oeuvre de paix. Il ne voit, quand à lui, aucune contradiction ou incompatibilité entre l'action de l'Unesco et celle de l'Organisation des Nations Unies. Au contraire, il indique, à propos de nombreux points très importants - dont certains sont de caractère technique et d'autres de caractère

général - comment l'action de l'Unesco pourrait étayer celle des Nations Unies. Sa lettre nous apporte donc un témoignage très encourageant, en même temps qu'elle permet d'apaiser certaines craintes. J'ajouterai, à propos de cette communication qui m'a été adressée le 18 mars, que le Secrétaire général des Nations Unies en a constamment repris, sinon les termes, du moins les idées, dans de très nombreux discours, y compris celui qu'il a prononcé dans cette salle, au mois de septembre, lors de la Conférence internationale des organisations non gouvernementales sur les droits de l'homme.

14.29 Troisième préalable : la définition du terme même de "paix". De quelle paix s'agit-il ? Dans le document 15 C/50, avec mes collaborateurs et après beaucoup de réflexion, je vous présente, Mesdames, Messieurs, des propositions qui méritent de retenir votre attention. Nous pensons qu'il ne s'agit pas de n'importe quelle paix. La paix à laquelle l'Unesco peut apporter une contribution est la paix fondée sur les droits de l'homme, la paix fondée sur la justice. On peut envisager une certaine sécurité dans l'esclavage, un certain ordre dans l'injustice, une certaine absence de violence dans le maximum d'oppression, mais ce n'est pas de cette manière là que nous concevons la paix que doivent servir l'Unesco et l'Organisation des Nations Unies. Si nous avons tort, dites-le moi.

14.30 Donc, pour nous, la vraie paix, c'est la paix fondée sur les droits de l'homme. Il en résulte que le droit de résister à l'oppression - autrement dit le droit de s'opposer à la violation des droits de l'homme - doit être dûment reconnu. Mais il importe alors de savoir si cette résistance doit se maintenir dans le cadre de la non-violence ou si elle peut déboucher sur la violence - et sur quelle violence ? Il importe de savoir si l'on doit se contenter de réagir à toute violation effective des droits de l'homme ou si l'on peut aller jusqu'à prendre les devants pour prévenir une telle violation. Bref, vous le voyez, de redoutables questions se posent, qui doivent être éclaircies en toute honnêteté. S'il s'agit de n'importe quelle paix, il n'y a pas de problème ; mais s'il s'agit de la paix fondée sur la justice, alors toutes sortes de problèmes très graves - et pas simplement des problèmes philosophiques - se posent qu'il faut avoir le courage de considérer.

14.31 Pour ma part, sans vous prendre plus de temps qu'il n'est nécessaire et sans répéter ce qui est exprimé dans le document, je voudrais, Mesdames, Messieurs, insister, en terminant, sur quelques points qui me paraissent particulièrement importants. Je vous demande de vous rappeler que la contribution de l'Unesco à la paix ne peut pas être assurée par le seul Secrétariat. Il ne faut pas que vous adoptiez une résolution et que vous votiez des crédits en vous disant : "Le Secrétariat va agir pendant deux ans ; maintenant nous sommes tranquilles" nous avons apporté notre contribution à la paix dans le cadre de l'Unesco. C'est le Secrétariat qui se charge d'agir parce que, pour notre part, nous avons à nous occuper de bien d'autres choses ... et, par exemple, de préparer la guerre ...". Ni le Secrétariat, ni même l'Organisation ne peuvent, en l'occurrence, se passer de votre aide ; vous ne sauriez vous décharger de vos responsabilités ni sur l'un ni sur l'autre. Si vous vous laissiez aller à cette tendance à la facilité, vous seriez d'ailleurs cruellement déçus. Je l'ai dit plusieurs fois, dans cette même salle, à cette même session : l'Unesco, dans son action - et même dans son action technique, celle qui est la plus éloignée du domaine politique - subit actuellement les contrecoups du climat politique créé ou accepté par les Etats membres dans leurs relations internationales. Croire que l'on pourrait, sans tenir compte de la conjoncture politique internationale, charger l'Unesco de mettre en oeuvre un programme en faveur de la paix serait donc contraire au bon sens. L'Unesco sera - surtout en ce qui concerne son action pour la paix - condamnée à l'impuissance si le comportement adopté en toutes circonstances par ses Etats membres n'offre pas à ses efforts un contexte propice. Si bien que la contribution de l'Unesco à la paix dépendra en définitive de l'action des Etats membres et sera la contribution des Etats membres. C'est pourquoi, je me permets, respectueusement mais très sincèrement, Mesdames, Messieurs, de vous mettre en garde contre l'illusion qui consisterait à croire que la simple adoption d'une résolution suffira à changer la situation. Toute résolution que vous pourrez adopter sur la contribution de l'Unesco à la paix devra être considérée comme mettant directement en cause chacun des Etats membres que vous représentez. Ce n'est pas seulement dans le cadre de l'Organisation, mais aussi en

dehors de ce cadre que les Etats membres devront se conformer à l'esprit de cette résolution. A cet égard, il faut voir dans l'Unesco bien plus qu'un instrument ; les Etats membres doivent voir en elle le symbole de tous les principes qui s'expriment dans son Acte constitutif, auquel ils ont adhéré ; et c'est sur ces principes qu'ils sont censés se guider pour résoudre leurs problèmes. Je sais combien ces problèmes sont difficiles et délicats ; mais les Etats membres auraient tort de penser que le seul fait d'avoir adhéré à l'Organisation les dispense de faire par eux-mêmes tous les efforts possibles en faveur de la paix. Au contraire, comme nous l'avons dit avec une extrême franchise dans les conclusions du document 15 C/50, et comme le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'a dit, lui aussi, en des termes presque identiques, à la fin de la communication qui figure en annexe à ce document : le rôle de l'Unesco n'est pas de dispenser les Etats membres des tâches par lesquelles ils peuvent et doivent, en toutes circonstances et sur tous les plans, contribuer à l'affermissement de la paix. Son rôle est, en fait, de les inciter à vouloir la paix. C'est pourquoi, Mesdames, Messieurs, je vous prie - je pourrais presque dire je vous supplie - de ne pas croire que l'adoption d'une résolution sur la contribution de l'Unesco à la paix puisse constituer un acte isolé, sans rapport avec le comportement général de vos Etats. Au contraire, quelles que soient les tâches que vous confierez à l'Unesco, celle-ci ne pourra s'en acquitter que si les Etats membres les reprennent à leur compte et savent créer le contexte nécessaire pour que l'action de l'Organisation puisse se développer dans le sens souhaitable.

14. 32 J'espère que vous voudrez bien m'excuser, Monsieur le Président, d'avoir parlé si longuement et si librement. Je voudrais dire en conclusion que, bien que les notions sur lesquelles va porter le débat soient assurément explosives du fait qu'elles sont de nature à influencer profondément sur la vie des peuples et, par là même, à toucher directement les coeurs, je ne redoute nullement ce débat. Loin de m'étonner que l'on puisse, dans cette enceinte, parler de racisme, de colonialisme ou de paix, je me demande au contraire ce que l'on pourrait bien faire au sein de cette assemblée si l'on n'y parlait pas des trois problèmes qui constituent les préoccupations majeures de ce monde angossé qui est le nôtre. Je me réjouis donc de voir s'instaurer ce débat. Mais je souhaite de tout coeur, Mesdames, Messieurs, ne pas vous voir tomber dans l'erreur qui consisterait à penser que les problèmes sur lesquels vous allez avoir à vous exprimer puissent être résolus à l'aide de mots vagues, de notions ambiguës ou de résolutions dont tel ou tel d'entre vous penserait qu'elles ne lient que les autres. Par-dessus tout, je souhaite que vous ne commettiez pas l'erreur de penser que l'Unesco, agent d'exécution des Etats membres, dispose d'un pouvoir plus grand que celui qui peut naître de la volonté même de ces Etats. C'est à vous, en tant que représentants de vos Etats, que la paix est confiée ; c'est à vous qu'il appartient de faire la paix ou la guerre ; et la jeunesse, cette jeunesse dont nous avons ici même évoqué les problèmes, a les yeux fixés sur vous et sera le témoin de votre sincérité.

15. 1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Directeur général et je pense, Mesdames, Messieurs, que vos longues acclamations doivent être interprétées comme un hommage aux qualités dont il a une fois de plus fait preuve en nous exposant de façon aussi sincère que brillante les idées que lui suggèrent les questions délicates soumises à notre examen.

15. 2 Avant de poursuivre le débat et afin de pouvoir l'ordonner, j'aimerais savoir quelles sont les délégations qui souhaiteraient intervenir. Un certain nombre d'entre elles se sont déjà fait inscrire, à savoir celles de la France, de la Tanzanie, de la Roumanie, de la RSS d'Ukraine, du Panama, de la Hongrie, de Ceylan, de la Pologne, de l'Inde, de la Yougoslavie, de la RSS de Biélorussie, du Brésil, du Soudan, du Pakistan, du Tchad, de la Tchécoslovaquie, de la Guinée, de la Côte-d'Ivoire, du Gabon, de l'Algérie, d'El Salvador, de la Mauritanie, des Etats-Unis d'Amérique, de la République dominicaine, de Cuba, du Ghana et du Royaume-Uni. La liste, évidemment, n'est pas close.

15. 3 Je donne la parole à M. Fernand-Laurent, au nom de la délégation française.

16.1 M. FERNAND-LAURENT (France).

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, le débat qui a été sagement instauré ici pour nous permettre d'échanger nos vues sur l'activité de l'Organisation au service de la paix, de la coopération internationale et de la sécurité des peuples offre aux délégations une occasion utile de faire, au milieu de cette quinzième session de la Conférence générale, une pause consacrée à la réflexion. La paix est notre premier objectif. Que faisons-nous pour elle ? En faisons-nous assez ? Le faisons-nous bien ?

16.2 Je n'entreprendrai pas, Monsieur le Président, d'ajouter quoi que ce soit aux nobles et profondes réflexions dont le Directeur général nous a fait part en présentant le document 15 C/49. Ce qu'il a dit du racisme, du colonialisme, du néo-colonialisme, nous touche tous personnellement. Je le prie de bien vouloir m'excuser si je ne puis pas répondre immédiatement à la question précise qu'il a formulée en demandant, à la fin de son exposé, s'il convient ou non que l'Organisation prenne l'initiative de contacts avec les mouvements de libération nationale. Je voudrais plutôt enchaîner mes remarques aux réflexions préliminaires qui nous sont livrées sous une forme très vivante et très libre dans le document 15 C/50 (pages 5 et 6) et aux conclusions que le Directeur général a fait figurer à la fin de ce document. Peut-être certaines de mes réflexions pourront-elles être considérées comme répondant à l'invitation que le Directeur général nous a adressée tout à l'heure et comme ayant valeur de témoignage.

16.3 Si nous réfléchissons, Mesdames et Messieurs, aux causes des guerres et, en particulier, des dernières guerres, nous constatons l'existence d'un certain nombre de situations, d'un certain nombre d'attitudes mentales et d'un certain nombre de comportements qui, presque dans chaque cas, entrent dans la composition du complexe de facteurs qui a conduit au déclenchement des hostilités. Quelles sont, parmi ces causes lointaines ou immédiates des conflits armés, celles qui relèvent de la compétence de l'Unesco ? Nous rencontrons en premier lieu des inégalités - inégalités de richesse ou inégalités juridiques ; en d'autres termes, nous rencontrons des discriminations de fait ou de droit. Ces discriminations poussent les populations qui en sont victimes à la violence dans la mesure où ces populations ne discernent aucun moyen de corriger rapidement les inégalités existantes. Le remède à de telles situations peut résider, selon les cas, dans la révision des traités, dans la suppression des inégalités de statut ou dans l'adoption de mesures propres à réduire l'écart croissant des rythmes de développement. C'est par là que notre action en faveur du développement se rattache directement à notre mission suprême, qui est de promouvoir la paix. Comme l'a dit le Souverain Pontife - et le Directeur général l'a félicité de l'avoir dit - le développement est le nouveau nom de la paix.

16.4 Au sujet des discriminations qui constituent en soi des violations des droits de l'homme et au sujet des droits de l'homme en général, il convient, me semble-t-il, de faire ici deux remarques. La première, c'est que notre attention, au sein de cette assemblée, doit se concentrer essentiellement sur celles des violations des droits de l'homme qui affectent l'éducation ; nous gaspillerions notre temps et notre énergie en voulant nous occuper de celles de ces violations qui relèvent de la compétence d'autres organisations du système des Nations Unies. Le projet de résolution 15 C/DR/PLEN/7, que nous avons sous les yeux et qui est présenté par 33 pays, se réfère, dans sa section III, à la Conférence internationale des droits de l'homme tenue en avril-mai 1968 à Téhéran. Il s'agissait là d'une conférence convoquée par l'Organisation des Nations Unies, et non par l'Unesco. Aussi ne suis-je pas sûr que les recommandations de cette conférence imposent à l'Unesco l'obligation d'étendre le champ de son action en faveur des droits de l'homme ; je constate en tout cas que la première des résolutions alors adoptées - qui porte sur le respect et l'application des droits de l'homme dans les territoires occupés - invite expressément la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies - et non pas l'Unesco - à continuer de prêter attention à la question. Pour cette seule raison, qui est une raison de procédure, la délégation française sera conduite à voter contre la troisième section du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/7.

16.5 La deuxième remarque que je veux faire a trait aux attitudes que peut prendre en la matière un Etat membre. Et, ici, je répéterai sous une autre forme, sans doute plus brutale, ce que le Directeur général a dit tout à l'heure à propos du racisme. Il y a, Mesdames

et Messieurs, deux attitudes possibles : d'une part, l'attitude vertueuse et moralisatrice qui conduira tel ou tel Etat membre à dénoncer les fautes commises par d'autres, si éloignés que puissent d'ailleurs être les lieux où ces fautes ont été commises ; d'autre part, une attitude à la fois plus modeste et plus exigeante qui consiste pour un Etat membre à examiner d'abord ce qui se passe chez lui et à balayer devant sa propre porte, voire à l'intérieur de sa propre maison, avant de s'occuper de ce qui se passe chez autrui. Je propose que nul d'entre nous n'adopte l'attitude vertueuse et moralisatrice avant d'avoir, à l'occasion d'un examen de conscience attentif, analysé ses propres comportements. Quand je lis dans un projet de résolution les termes "sauvegarde des droits de l'homme dans les territoires occupés", je pense qu'il y a des moments où il serait préférable de s'abstenir de parler des territoires occupés.

16.6 Mais revenons à l'analyse que j'avais entreprise des causes de conflits. Après avoir parlé des inégalités de situation, je voudrais en venir à deux autres séries de causes qui ont leurs sources dans certaines attitudes mentales ou dans certains comportements.

16.7 A l'origine des conflits armés, qu'il s'agisse d'une agression du plus fort ou d'une révolte du plus faible, nous rencontrons aussi la volonté de puissance. Celle-ci, certes, est de tous les siècles. Elle existe chez les hommes comme elle existe chez les nations ; elle ne disparaîtra des nations que lorsque les citoyens, et surtout leurs dirigeants, auront compris que la volonté de servir peut donner accès à des satisfactions aussi exaltantes que la volonté de puissance et même, dans un certain sens, aussi prestigieuses. Susciter, favoriser, honorer et récompenser la volonté de servir, à tous les âges et à tous les niveaux, telle doit donc être l'une des préoccupations constantes de notre Organisation. Peut-être, pour être, sinon complet, ce qui est impossible, du moins un peu moins incomplet, faudrait-il signaler, à côté de la volonté de puissance, une autre cause de conflit qui procède d'une attitude mentale bien déterminée : je veux parler de la peur. Que de guerres préventives ont été livrées pour la seule raison qu'un pays a eu peur d'être surpris par l'agression d'un autre et a voulu s'assurer l'avantage du premier coup de feu, du premier bombardement ! La peur est tout comme la volonté de puissance ou le racisme, une maladie de l'homme ; mais elle est encore plus difficile à guérir du fait qu'il y a parfois des raisons objectives d'avoir peur. Seul un système de sécurité collective dont l'élaboration n'est pas de la compétence de l'Unesco pourra faire disparaître progressivement la peur. Il est vrai que la résistance non violente d'hommes non armés domine la peur, mais cette forme de résistance, dans laquelle nous serons sans doute ici unanimes à reconnaître la forme supérieure de la résistance, n'est à la portée ni de tous les hommes, ni de tous les peuples. Elle ne peut être que le couronnement d'une longue éducation morale et d'une discipline personnelle très contraignante. Peut-être l'Unesco pourrait-elle contribuer à faire connaître à la jeune génération le fondement éthique de la résistance non violente et ses possibilités propres.

16.8 Parmi les causes de guerre, nous trouvons enfin les campagnes de propagande qui présentent l'adversaire comme un ennemi et tentent de donner un caractère sacré à des mobiles qui ne sont parfois que des mobiles intéressés. C'est ici surtout que l'Unesco peut agir. Elle le peut dans la mesure où elle favorise une certaine qualité d'éducation qui développe la réflexion autonome, la capacité d'analyse, le goût de la recherche de la vérité objective. Elle le peut aussi en favorisant l'acquisition d'une culture générale propre à affaiblir la perméabilité au mensonge.

16.9 Elever dans l'esprit des hommes les défenses de la paix comme nous le demande l'Acte constitutif, c'est cela. Cela ne suppose pas seulement une intention que l'on orienterait une fois pour toutes, cela implique des soins quotidiens. En effet, comme le Secrétariat l'a très opportunément souligné dans le document 15 C/50 - et M. Thant, dans sa lettre de commentaires, a relevé cette observation - tout progrès scientifique ou technique n'est pas nécessairement favorable à la paix. Il peut, au contraire, aider au développement des causes de guerre que j'ai énumérées tout à l'heure ; il peut accentuer les inégalités, favoriser la volonté de puissance, augmenter la diffusion des propagandes. Alors, soyons vigilants ! Soumettons plus souvent nos projets au critère que voici ; le projet envisagé est-il de nature à servir la paix ? Entre deux projets de valeur scientifique ou pédagogique égale, si nous

n'avons pas assez de ressources pour les exécuter tous les deux, choisissons celui des deux qui conduit le plus directement à la paix, celui qui offre le meilleur moyen de remédier aux situations, aux attitudes mentales et aux comportements hostiles à la paix.

16. 10 La résolution que nous avons adoptée il y a quelques jours à l'unanimité pour couronner notre débat de politique générale (15 C/78 Rev.) nous y invite du reste expressément, puisqu'on y trouve, au paragraphe 3. 3, une phrase qui recommande à l'Unesco de faire intervenir la réflexion philosophique dans la sélection de ses projets.

16. 11 Il ne s'agit donc pas, comme on pourrait nous le reprocher avec malveillance, de bêler la paix comme des moutons ; il s'agit d'avoir cette référence bien présente à l'esprit et de nous en servir effectivement comme d'un critère. La deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et l'Année internationale de l'éducation nous offriront mille occasions de le faire.

16. 12 Que nous propose à cet égard, dans sa partie opérative, le document 15 C/50 ? Beaucoup d'activités excellentes. On regrettera seulement de ne pas y trouver intégrées quelques-unes de ces activités que le Secrétariat nous a proposées par ailleurs dans son document 15 C/65 sur la jeunesse. Le service volontaire international, l'enseignement moral et civique, la semaine d'amitié internationale de la jeunesse et les bourses de voyages ne sont en effet que des moyens très partiels d'associer la jeunesse à la contribution que l'Organisation peut apporter à la paix. Tout se passe comme si, dans la réflexion philosophique qui a présidé à l'élaboration du document 15 C/50, on avait quelque peu sous-estimé le rôle actif que peut jouer ici la jeunesse. Nous savons que la jeunesse de tous les pays est spontanément tournée vers l'amitié internationale. Faisons appel à son activité et à son enthousiasme pour obtenir qu'elle aide à l'élaboration et à la diffusion d'une éthique de la dignité et de l'égalité des hommes et des peuples - éthique qui constitue un facteur indispensable à l'avancement du droit des gens et à la mise en oeuvre effective de la Déclaration universelle des droits de l'homme : car le droit ne peut reposer que sur la force ou sur une éthique ; faute d'avoir la force, ayons au moins l'éthique.

16. 13 Dans sa réponse aux discours prononcés par les chefs de délégation sur la politique générale de l'Organisation, le Directeur général a avancé cette idée que la jeunesse pourrait être mobilisée par l'Organisation pour diffuser la notion des droits de l'homme et pour lui donner un contenu contemporain plus précis. Pensons-y donc dans chacun de nos Etats membres. Quant aux propositions que le Directeur général pourra faire à cet égard, dans les limites du plafond budgétaire que nous avons voté, elles seront accueillies avec la plus grande attention par la délégation française.

16. 14 Les "clubs Unesco", sauf erreur de ma part, n'ont pas été mentionnés dans ce même document 15 C/50, qui cite pourtant opportunément les écoles associées. Outre l'aide qu'il pourra trouver auprès des écoles associées et des "clubs Unesco", souhaitons que le Secrétariat fasse également appel au concours de nombreuses organisations de jeunesse qui, même si l'objectif de la paix n'est pas inscrit explicitement dans leur statut, contribuent, elles aussi, et très efficacement, à élever dans les esprits les défenses de la paix. Et ce que je dis ici des organisations de jeunesse, il faudrait le dire aussi de toutes les organisations internationales qui ont la vocation et la capacité d'encadrer, d'animer et de mobiliser les masses. En tant qu'organisation intergouvernementale groupant des Etats, l'Unesco ne peut guère s'adresser directement à l'opinion publique que par ses publications périodiques, pour atteindre autrement cette opinion, elle a besoin de "courroies de transmission" ou, si l'on préfère, de "relais" ou encore "d'alliés". Cela est d'ailleurs bien précisé aux paragraphes 7 et 8 de la résolution qui a sanctionné notre débat de politique générale (15 C/78 Rev.). Il nous faut, pour rallier l'opinion publique aux causes que nous défendons, nous appuyer sur les commissions nationales, et nous appuyer aussi sur les organisations non gouvernementales. En parlant de ces dernières, je pense non seulement aux organisations de jeunesse, mais aussi aux organisations syndicales internationales et à toutes les associations qui animent et relient entre elles, à travers les frontières, les populations des communes. Telle est notamment la vocation de cette Fédération mondiale des villes jumelées - dont je rappelle

qu'elle a organisé à Royan en 1968 une conférence de coopération intercommunale sur les méthodes audio-visuelles au service de l'acquisition des langues vivantes pour une meilleure coopération internationale. Ladite fédération a d'ailleurs été en 1968 à l'origine d'autres entreprises internationales conçues, elles aussi, dans un esprit tout à fait conforme à celui de l'Unesco. Nous aimerions donc voir le prochain programme biennal de notre Organisation mentionner le principe et esquisser les modalités d'une collaboration de l'Unesco avec de telles "organisations-relais".

16, 15 En terminant, la délégation française voudrait, Monsieur le Président, lancer un appel qui ne s'adresse plus seulement au Secrétariat, mais aussi et surtout aux Etats membres et aux groupes qu'ils forment entre eux. Nous voudrions, comme U. Thant l'a fait à la fin de son importante lettre adressée le 18 mars à M. René Maheu et annexée au document 15 C/50, et comme nous l'avons fait nous-mêmes à l'occasion du débat sur les modalités d'élection des membres du Conseil exécutif, mettre en garde les délégations contre un certain abus de la notion de régionalisation.

16, 16 Il y a, Mesdames et Messieurs, un bon et un mauvais usage du régionalisme. Quand le régionalisme cesse de tendre simplement à rapprocher, grâce à la confrontation amicale des cultures et des politiques culturelles, certains Etats membres qui, dans le passé, se sont ignorés ou même opposés à l'intérieur d'un continent, quand, au lieu de viser à assurer - comme l'a souvent recommandé la délégation roumaine, soutenue en cela par la délégation française - la mise en oeuvre, dans un cadre régional de telle ou telle partie du programme, le régionalisme devient l'instrument d'une volonté de puissance, quand il tend à favoriser la formation de groupes de pression, quand il revient ainsi à multiplier par 5, par 10 ou par 15 les ambitions et les tentations bien connues du nationalisme, que pouvons-nous y gagner ? Que peut y gagner la paix, objectif primordial de notre Organisation ? Il est fort à craindre qu'elle n'y perde !

16, 17 Il souffle sur cette Conférence un vent de régionalisme. Le régionalisme ne doit pas être parmi nous une mode, mais un concept rigoureusement défini et rigoureusement appliqué. J'aimerais que nous ayons le temps d'y réfléchir ensemble avec le Directeur général, tout à loisir. Pour aujourd'hui, nous pourrions nous borner à retenir les quelques propositions suivantes : Régionalisme dans l'exécution du programme ? Oui, volontiers, chaque fois que cela paraît utile. Régionalisme dans la conception et dans la préparation des décisions ? Non, car ce serait s'enfermer dans le champ clos des intérêts de telle ou telle partie du monde, pour tenter en vain d'arriver à une vision qui doit être universelle. Tout en acceptant, certes, la diversité des cultures, nous devons nous attacher à assurer l'universalité de la science - donc de la réflexion scientifique - et à garantir l'unité indivisible de la paix dans un monde que les moyens de communication modernes ont rendu de plus en plus solidaire. "Il est impératif - je cite M. Thant - que le régionalisme évolue dans un cadre international plus large et ne constitue pas une fin en soi . . . si l'on veut promouvoir des politiques garantissant que toutes les forces à l'oeuvre concourent et contribuent à la création d'un ordre mondial juste, stable et pacifique."

16, 18 Sous ces réserves, Monsieur le Président, la délégation française est heureuse de donner son approbation au document préparé par le Secrétariat (15 C/50) et de rendre hommage aux nobles intentions qui en ont inspiré les auteurs.

16, 19 En ce qui concerne le projet de résolution 15 C/DR/PLEN/7, je vous serais reconnaissant, Monsieur le Président, de bien vouloir, au moment du vote, mettre aux voix séparément, d'une part, le paragraphe 4 de la section II et, d'autre part, l'ensemble de la section III.

17. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le délégué de la France et je donne la parole à S. Exc. M. Tibandebage, au nom de la délégation de la Tanzanie.

18.1 Mr. TIBANDEBAGE (Tanzania):

Mr. President, distinguished delegates, my delegation would first like to welcome that eminent African, the Secretary-General of the Organization of African Unity, and to congratulate him on the views he expressed concerning the grave matters which are the subjects of today's debate.

18.2 The question of racism and colonialism needs fresh examination if Unesco is to fulfil the tasks assigned to it. Since the eleventh session of the General Conference, we have almost unfailingly passed resolutions condemning dictatorial régimes and the countries still practising colonialism and racism, namely Portugal, South Africa and Rhodesia. I would particularly remind you of the very important resolution (14 C/Res.11) passed by the fourteenth session.

18.3 It is thoroughly established that colonialism and racialism as practised by Portugal, Rhodesia and South Africa violate the fundamental human rights. These evils are a flagrant contravention of the United Nations Charter and specifically of the provisions in Chapter XI. They are a major threat to progress and peace in Africa. The resolution adopted by the fourteenth session of the General Conference was designed to put into force Article V of Unesco's Constitution by authorizing the Director-General to take all necessary measures for the effective and rational execution of the programme and, in accordance with the terms of the resolution, to exclude racist and colonialist régimes from Unesco programmes.

18.4 In passing those resolutions, the General Conference was aware of the untold miseries to which the people in those colonies are subjected. The Government of Portugal has continued to intensify its reign of terror over the people of Mozambique, Angola and so-called Portuguese Guinea by the use of arms and the infliction of cruel repression.

18.5 At the same time, the racist régime of South Africa is also proceeding with its construction of a racist society based on apartheid, in direct opposition to world opinion and United Nations resolutions against apartheid.

18.6 It is also becoming clear that the minority Rhodesian régime of Ian Smith, after having declared independence unilaterally, may, after all, be allowed to keep its stolen fruit and go unpunished. The racist minority régime in the country is likewise taking the road leading to apartheid.

18.7 It is unnecessary to remind you of the deprivations and sufferings which the African people in these countries face. The lack of proper education or, where there is any, the discriminatory education imposed for the purpose of "brain washing", the physical punishment and capital sentences visited on thousands of people in the Portuguese colonies for minor faults, the daily supervision and insecurity which must be endured; all these, along with much else, offer eloquent proof of the inherent danger in the systems of colonialism and racism practised by colonialist minority régimes in southern Africa.

18.8 We in Tanzania are all too well acquainted with the danger. Tanzania shares borders with Mozambique, one of the bastions of colonialism, and it is not far distant from Rhodesia and South Africa. For this reason, month after month, year after year, Tanzania receives thousands of people uprooted from their fatherland and, in spite of economic pressure, we have extended a brotherly welcome to these refugees.

18.9 The question of refugees is of direct interest to Unesco. In shouldering our burden, therefore, it is the opinion of the Tanzania delegation that Unesco should not only continue to do what it has always done, but should do much more in helping refugees and their children, specifically through programmes carried out jointly with the Office of the United Nations High Commissioner for Refugees. Such programmes should aim at the rehabilitation of refugees, the promotion of literacy and the education of refugee children.

18.10 In document 15 C/3 covering the period 1 January to 30 June 1968, the Director-General has mentioned that some agreement was arrived at with the United Nations High Commissioner for Refugees. He adds that as a result of talks between a Unesco Education Adviser and the High Commissioner's Office a programme for future joint action is being studied. While appreciating this action, my delegation believes that it should be speeded up. The Tanzania delegation is anxiously waiting to see and study that programme, for it is one in which we believe we can complement the work of Unesco.

18.11 In making these remarks my delegation does not intend in any way to belittle the work of Unesco. Rather, our comments reflect our very great awareness of the dangers posed by colonialist and racist régimes. In this regard, I wish to bring to the attention of the Conference (my Government having already made similar representations to the General Assembly of the United Nations) the acts of aggression committed by Portugal against my country.

18.12 In an attempt to stifle the liberation movement in Mozambique, the Portuguese Government has intensified acts of repression in that country. For this reason, waves of Mozambiquians are fleeing from that country and taking refuge in Tanzania. As I have already stated, the Tanzania Government will continue to give a brotherly welcome to these refugees. Conscious of this determination on our part, the Portuguese Government has committed acts of aggression against our territory. These consist of violations of our air space, armed attacks on frontiers and even ambushing our nationals who are taken into concentration camps for interrogation. A number of Tanzanians have been killed by explosives laid by the Portuguese on Tanzanian territory. All these acts constitute a flagrant violation of international law.

18.13 Unesco cannot afford to remain indifferent to acts of aggression fraught with such danger. We believe, therefore, that this session of the General Conference, as previous sessions have done, will condemn colonialism and racism in the most vigorous terms. For these evils stand in clear opposition to the aims and principles of Unesco and can only ruin the good harvest that we are beginning to reap.

18.14 While I am on this question, my delegation would once again like to restate its position on human rights. We believe that, while the political aspects of this problem concern the United Nations, the intellectual aspects, especially as regards education, science and culture, are the responsibility of Unesco. It is not possible to preserve human dignity merely by passing pious resolutions, as the Director-General, if I understood him aright, has pointed out. Resolutions must be followed with concrete action.

18.15 In this regard, I wish to quote from the policy statement made by Tanzania's Minister for Education earlier in this session. Speaking on the second Development Decade he had this to say: "In all its programmes and as a constitutional responsibility, Unesco should assist in destroying the forces of prejudice and the domination of one group or nation by another group or nation... Through education and information the world must be made constantly and fully aware of the real threat to world peace posed by colonialism" While expressing his satisfaction with the start already made on studies of apartheid and inter-group relations, he emphasized that these were a pointer to future action. In this connexion, we suggest that the programme outlined in section 3.24 of the 1969-1970 Programme and Budget, document 15 C/5, represents the bare minimum and, if the Organization wishes its action to be effective in the field of human rights, it will have to avail itself of all the resources at its disposal. I am convinced that all Member States which value human rights would offer such facilities as they have to enable Unesco to carry out its work, limited though those facilities might be.

18.16 In conclusion, Mr. President, my delegation would like to draw the attention of this Conference, as other distinguished delegates have also done, to resolution 2311 (XXII) passed by the twenty-second General Assembly of the United Nations in regard to the Implementation of the Declaration on the Granting of Independence to Colonial Countries

and Peoples by Specialized Agencies and International Institutions associated with the United Nations. Unesco is bound to implement this resolution to assist the African people of southern Africa struggling for liberation from colonial rule, and to give them all necessary aid in co-operation with the OAU and with respect to concrete programmes.

18.17 My delegation appreciates the attention which this is already receiving from the Director-General. A request for this question to be inscribed on the agenda of this session of the General Conference was made by the People's Republic of Bulgaria. My delegation supports the resolution which has been submitted in this connexion. It is our hope that this Conference will not only pass a resolution giving a mandate to the Director-General to comply fully with resolution 2311 of the twenty-second session of the United Nations General Assembly, but in so doing, will also take all necessary action to expel Portugal from the Organization.

19.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le délégué de la Tanzanie.

19.2 Nous allons maintenant suspendre le débat pour le reprendre à 15 heures. Le premier orateur inscrit est le délégué de la Roumanie.

19.3 Je voudrais attirer votre attention, Mesdames, Messieurs les délégués, sur la nécessité de respecter notre calendrier. Trois séances sont prévues pour le présent débat. Or, étant donné la liste des orateurs inscrits, il est évident que, si nous n'observons pas un minimum d'esprit de coopération en limitant nos interventions, nous risquons de ne pas pouvoir terminer ce débat dans les limites que nous avons prévues. Je ne veux pas instaurer une limitation du temps de parole, comme pour le débat de politique générale, mais j'invite chaque délégué à bien vouloir ne pas prolonger son intervention au-delà d'un dizaine de minutes. Je suis sûr, Mesdames, Messieurs que cet appel sera entendu, et je vous remercie d'avance.

19.4 La séance est levée.

The meeting rose at 1.10 p.m.
La séance est levée à 13 h. 10
Se levanta la sesión a las 13,10
Заседание закрывается в 13 ч. 10 мин.

Thirty-fourth plenary meeting

13 November 1968 at 3.25 p.m.
President: Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Trente-quatrième séance plénière

13 novembre 1968, à 15 h, 25
Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Trigésimocuarta sesión plenaria

13 de noviembre de 1968, a las 15.25
Presidente: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)

Тридцать четвертое пленарное заседание

13 ноября 1968 г. в 15 ч. 25 м.
Председатель : г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)

CONSIDERATION OF AGENDA ITEM 11.1 (UNESCO'S CONTRIBUTION TO PEACE AND ITS TASKS IN RELATION TO THE ELIMINATION OF COLONIALISM AND RACIALISM) AND AGENDA ITEM 11.2 (IMPLEMENTATION OF THE DECLARATION ON THE GRANTING OF INDEPENDENCE TO COLONIAL COUNTRIES AND PEOPLES BY THE SPECIALIZED AGENCIES) (continued)

EXAMEN DES POINTS 11.1 (CONTRIBUTION DE L'UNESCO A LA PAIX ET TACHES DE L'UNESCO EN MATIERE D'ELIMINATION DU COLONIALISME ET DU RACISME) ET 11.2 (APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES) DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

EXAMEN DE LOS PUNTOS 11.1 (CONTRIBUCION DE LA UNESCO A LA PAZ Y FUNCIONES DE LA UNESCO EN CUESTIONES REFERENTES A LA LIQUIDACION DEL COLONIALISMO Y DEL RACISMO) Y 11.2 (APLICACION DE LA DECLARACION SOBRE LA CONCESION DE LA INDEPENDENCIA A LOS PAISES Y PUEBLOS COLONIALES POR LOS ORGANISMOS ESPECIALIZADOS) DEL ORDEN DEL DIA (continuación)

РАССМОТРЕНИЕ ПУНКТА 11.1 ПОВЕСТКИ ДНЯ (ВКЛАД ЮНЕСКО В ДЕЛО МИРА И ЗАДАЧИ ПО ЛИКВИДАЦИИ КОЛОНИАЛИЗМА И РАСИЗМА) И ПУНКТА 11.2 ПОВЕСТКИ ДНЯ (ВЫПОЛНЕНИЕ ДЕКЛАРАЦИИ О ПРЕДОСТАВЛЕНИИ НЕЗАВИСИМОСТИ КОЛОНИАЛЬНЫМ СТРАНАМ И НАРОДАМ СПЕЦИАЛИЗИРОВАННЫМИ УЧРЕЖДЕНИЯМИ И МЕЖДУНАРОДНЫМИ ОРГАНИЗАЦИЯМИ) (продолжение)

1.1 Le PRESIDENT. -

Mesdames, Messieurs, je déclare la trente-quatrième séance plénière ouverte.

1.2 Nous allons reprendre le débat sur les points 11.1 et 11.2 de l'ordre du jour.

1.3 Je donne la parole à M. Otetea, chef de la délégation de Roumanie.

2.1 M. A. OTETEA (Roumanie),

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, la délégation roumaine a suivi avec attention et intérêt le débat qui s'est instauré sur les points 11.1 et 11.2 de l'ordre du jour, c'est-à-dire sur la contribution de l'Unesco à la paix dans les domaines de sa compétence, sur la mise en œuvre par l'Organisation de la résolution 14 C/11 et sur les tâches qui découlent pour elle des résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne l'élimination du colonialisme et du racisme. Les documents 15 C/49 et 15 C/50 que nous a présentés le Directeur général font le bilan des tâches accomplies par l'Unesco dans ces domaines et indiquent quels pourront être les points saillants de son action future. J'ajoute que nous avons écouté avec intérêt les définitions que le Directeur général a données du racisme et du colonialisme et les conclusions qu'il en a tirées.

2.2 La promotion de la paix et la défense des droits de l'homme constituent, comme il ressort de l'Acte Constitutif de l'Unesco, les buts suprêmes de notre Organisation.

2.3 La contribution de l'Unesco à l'établissement d'une paix mondiale durable ne saurait se traduire par des activités qui resteraient enfermées dans le cadre de telle ou telle section du programme ; c'est toute l'action de l'Unesco qui doit s'inspirer des idéaux auxquels nous songeons - idéaux qui doivent présider aussi bien à la coopération intellectuelle internationale qu'à l'aide au développement. L'éthique que s'est donnée l'Unesco doit imprégner en profondeur son programme tout entier ; elle doit, à tous les échelons et dans tous les secteurs, susciter une action orientée vers la promotion de la compréhension internationale, des droits de l'homme et de la paix.

2.4 Nous considérons aussi que l'action en faveur de la paix est intimement liée aux mesures destinées à éliminer le colonialisme et le racisme, ainsi qu'à l'application des principes inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

2.5 Malheureusement, la paix et la sécurité ne règnent pas encore dans le monde ; les droits de l'homme sont toujours violés ; l'analphabétisme et l'ignorance n'ont pas été éliminés ; la discrimination raciale et la domination coloniale sévissent encore dans différentes parties du monde. Il est donc indispensable que de nouveaux efforts soient entrepris pour intensifier et diversifier les activités de l'Organisation qui peuvent contribuer à remédier à cet état de choses et à établir un climat de paix, de compréhension et de coopération internationales.

2.6 Pour sa part, le gouvernement roumain estime que le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales constituent des problèmes vitaux pour le monde contemporain, et que tous les Etats, grands ou petits, développés ou en voie de développement, ont le devoir de tout mettre en œuvre pour favoriser l'entente et la collaboration entre les peuples. La Roumanie s'est toujours prononcée en faveur du développement des relations bilatérales et multilatérales ; jamais elle n'a cessé de militer en faveur de la coopération internationale dans le respect des principes de l'indépendance et de la souveraineté nationales, de l'égalité des droits, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et de la recherche de l'avantage mutuel des intéressés. La Roumanie respecte les idéaux qui s'expriment dans la Charte des Nations Unies et dans l'Acte constitutif de l'Unesco, les normes du droit international et les intérêts supérieurs de la paix ; aussi, milite-t-elle avec fermeté pour que puissent être atteints, à l'échelon international, les objectifs correspondants.

2.7 Nous sommes persuadés, Monsieur le Président, que l'Unesco possède, tant sur le plan de l'action normative que sur celui de l'action pratique, tous les moyens de contribuer largement à la réalisation de ces nobles objectifs.

2.8 Les documents présentés par le Directeur général définissent clairement le cadre général des projets que l'Unesco se propose de mettre en œuvre dans les domaines considérés. Après avoir elle-même formulé un certain nombre de suggestions, la délégation

roumaine accueillé favorablement l'ensemble des propositions qui figurent dans ces documents quant aux mesures à prendre pour renforcer l'action menée par l'Unesco en faveur de la paix, de la coopération internationale et de la sécurité des peuples, en faveur de la promotion des droits de l'homme et de l'élimination du colonialisme et du racisme. Elle estime que les activités et programmes régionaux de l'Organisation pourront contribuer puissamment à la réalisation de la tâche à accomplir; les activités relatives à la promotion de la femme, le programme à appliquer en faveur de la jeunesse et avec son concours et, de façon générale, l'éducation pour la compréhension internationale, paraissent de même appelés à devenir des éléments essentiels de cette action globale en faveur de la paix.

2.9 Enfin, la délégation roumaine considère que le projet de résolution 15 C/DR/PLEN/7, présenté conjointement par elle-même et par beaucoup d'autres délégations, est important pour la bonne orientation de l'action de l'Unesco dans le domaine théorique comme dans le domaine pratique. L'adoption de ce texte par la Conférence générale marquera, elle en est persuadée, la volonté de coopération et de paix des États membres - volonté sans laquelle rien n'est possible, mais grâce à laquelle toute idée vraie et juste peut devenir action.

3. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de Roumanie et je donne la parole à M. Chevel, au nom de la délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine.

4.1 Г.Г. ШЕВЕЛЬ (Украинская Советская Социалистическая Республика):

Уважаемый г-н Председатель, уважаемые делегаты. По мнению делегации Украинской ССР, вопрос, который теперь обсуждается, имеет первостепенное значение для жизни и деятельности ЮНЕСКО, ибо всем ясно, что только в условиях мира и взаимопонимания между народами возможна плодотворная деятельность по развитию образования, науки и культуры, во имя чего и создана ЮНЕСКО.

4.2 Укрепление мира в сложной современной международной обстановке, распространение идей мира и дружбы между народами, а также претворение в жизнь мероприятий, содействующих полной ликвидации колониализма, расовой нетерпимости, фашизма и неонацизма - что может быть более важным для нашей Организации и всех ее членов! Напомню кстати, что это не только благородная задача, но и обязанность каждого из государств-членов ЮНЕСКО. Это зафиксировано и в Уставе Организации и в ее основных решениях.

4.3 Делегация Украины положительно оценивает решения и усилия нашей Организации, которые направлены на укрепление мирного сосуществования и международного сотрудничества.

4.4 В то же время нельзя не отметить, что в программе ЮНЕСКО конкретные практические мероприятия по увеличению ее вклада в дело мира пока еще, по нашему мнению, недостаточны. Мы считаем, что еще очень слабо используются также службы информации и издания ЮНЕСКО в целях распространения идей мира и мирного сосуществования, ликвидации колониализма, борьбы с расовой дискриминацией и возрождением нацизма.

4.5 Мы верим, что данная сессия сделает шаг вперед по пути увеличения конструктивного вклада ЮНЕСКО в дело мира. Этому требует современная международная обстановка, обострившаяся в связи с агрессивными военными действиями Соединенных Штатов Америки в Юго-Восточной Азии, агрессией Израиля на Ближнем Востоке, возрождением милитаризма и нацизма в Федеративной Республике Германии.

4.6 Долг нашей Организации, пользующейся большим международным авторитетом, приложить все усилия для претворения в жизнь идей мира и мирного сосуществования.

4.7. Со своей стороны, Советская Украина готова поддержать все предложения, решения и практические меры, направленные на придание работе ЮНЕСКО в этой важной для народов области большей эффективности.

4.8. Г-н Председатель! Украинский народ, как и все народы многонационального Советского Союза, всегда руководствовался принципами, признанными основой деятельности Организации Объединенных Наций и всех ее специализированных органов. Как известно, эти принципы утверждают, что все люди, независимо от их социального и общественного положения, расовой, национальной или религиозной принадлежности, обладают равными правами на участие в политической, культурной и экономической жизни своей страны.

4.9. Народу Украины нет ничего более чуждого, чем нетерпимость к другим народам, пропаганда чужденненавистничества. В нашей Республике, как и в других советских республиках, установлена уголовная ответственность и карается законом любая попытка пропаганды войны, расовой или иной дискриминации.

4.10. И вы знаете, что Украина всегда занимала и занимает последовательную миролюбивую позицию, всегда поддерживала и поддерживает в ЮНЕСКО, в других специализированных организациях ООН и в самой Организации Объединенных Наций все практические шаги, имеющие своей целью сохранение мира, разрядку международной напряженности, устранение национального неравенства и расовой дискриминации.

4.11. Мы считаем особенно позорным для современного человечества сохранение на ряде территорий колониальных режимов. Конечно, в результате национально-освободительной борьбы народов, сфера колониализма за последние годы значительно сузилась. Большое число государств завоевали политическую независимость и вступили в семью Объединенных Наций, членами которой, как известно, сегодня являются 125 стран. Колониальная система развалилась. Но задача состоит в том, чтобы ускорить гибель колониализма и безотлагательно и навечно похоронить его смердящие остатки.

4.12. Отмечая прогресс в ликвидации колониального рабства, мы не можем, однако, закрывать глаза на то, что некоторые колониальные державы продолжают игнорировать ясно выраженную волю народов к свободе и независимости и всячески препятствуют распространению принципов Декларации Организации Объединенных Наций о предоставлении независимости колониальным странам и народам, все еще находящимся под управлением колонизаторов. На территориях колониальных владений Португалии, в Южно-Африканской Республике, в Южной Родезии и на некоторых других территориях более 50 млн. человек коренного населения по-прежнему подвергаются тяжкому гнету. Там все еще открыто царит политика расовой дискриминации и нетерпимости, что несовместимо с основными принципами деятельности ООН и ЮНЕСКО.

4.13. Мы считаем делом чести ЮНЕСКО всеми возможными мерами практически активизировать усилия для полной и окончательной ликвидации колониализма на земле, прекратить по всем линиям какое-либо сотрудничество с колонизаторами и расистами Португалии, Южно-Африканской Республики и Южной Родезии,

4.14. Украинский народ всегда поддержит, как поддерживает и сейчас, борьбу народов за освобождение от колониального рабства и все практические меры нашей Организации в этом направлении. Нам близки чаяния народов, которые все еще не сбросили цепи колониализма.

4.15. Именно провозглашение господства одной нации над другой, объявление целых народов "неполноценными" нациями было основой нацизма гитлеровского образца и стало источником трагедии для народов нашей страны и других стран, заплативших слишком дорогую цену за избавление от гитлеризма.

4.16 Г-н Председатель. Возрождение и распространение нацизма, милитаризма и реваншизма не может не тревожить украинский народ, как и другие народы Советского Союза и других социалистических стран. Мы являемся свидетелями того, что бывшие гитлеровцы, многие из которых совершили чудовищные преступления против человечества во время второй мировой войны, составляют немалую часть государственного аппарата, продолжают играть значительную роль в общественной и политической жизни Федеративной Республики Германии и Южно-Африканской Республики. Достаточно только сказать, что в "Коричневой книге", вышедшей недавно в Берлине третьим изданием, приводится свыше 2.300 фамилий лиц, причастных к гитлеровским преступлениям и ныне занимающих в Федеративной Республике Германии различные государственные и общественные посты.

4.17 Никого не могут ввести в заблуждение "миролюбивые" (в кавычках) речи представителя страны, в которой руководящие деятели открыто призывают к реваншу и пересмотру послевоенных границ, что безусловно ведет к обострению международной напряженности.

4.18 Народ Украины, который за 50 последних лет дважды подвергался нашествию германского милитаризма, не может с этим мириться и призывает ЮНЕСКО решительно выступать против возрождения и распространения неонацизма и реваншизма, всячески содействовать укреплению мира и безопасности средствами образования, науки и культуры.

4.19 Уважаемые делегаты. Мы твердо убеждены, что принятие Генеральной конференцией резолюции, внесенной 33 государствами, активизирует деятельность нашей Организации, ибо предложения, изложенные в проекте, отвечают жизненным требованиям и кровной заинтересованности народов мира.

4.20 Делегации Советской Украины приветствует важную и ценную инициативу государств, которые внесли на наше обсуждение данные вопросы, и надеется, что они найдут должное понимание и поддержку участников настоящей сессии. Благодарю за внимание.

(4.1) Mr. (I.G. SHEVEL (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (Translation from the Russian):

Mr. President, fellow delegates, the Ukrainian delegation considers that the question now under consideration is of the greatest relevance to Unesco and its work, since it is quite obvious that only if there is peace and mutual understanding among the nations can the work of developing education, science and culture, for which Unesco was created, be successfully carried out.

(4.2) The strengthening of peace in the complex international situation existing today, the propagation of the ideas of peace and friendship among the nations and the implementation of measures to promote the final elimination of colonialism, racial intolerance, fascism and neo-nazism - what could be more important for our Organization and for all its members! Indeed I would recall that this is not only a noble task but an obligation upon each of the Member States of Unesco, laid down in the Organization's Constitution and in its basic decisions.

(4.3) The Ukrainian delegation views with favour the Organization's decisions and efforts directed towards strengthening peaceful coexistence and international co-operation.

(4.4) At the same time we are obliged to state that, as yet, Unesco's programme does not contain sufficient specific, practical measures to increase its contribution to peace. We also consider that far too little use is still being made of Unesco's information services and publications to spread the ideas of peace and peaceful coexistence, the elimination of colonialism and the fight against racial discrimination and a resurgence of Nazism.

(4.5) We believe that in this session progress will be made towards increasing Unesco's constructive contribution to peace. The world situation today - aggravated by United States military aggression in South East Asia, aggression by Israel in the Near East and

the resurgence of militarism and Nazism in the Federal Republic of Germany - is calling out for this.

(4.6) It is the duty of our Organization, with the great international authority which it enjoys, to make every effort to put into practice the ideas of peace and peaceful coexistence.

(4.7) For its part, the Soviet Ukraine is prepared to support any proposal, decision or practical measure to make Unesco's work in this field, which is of such great importance to the nations, more effective.

(4.8) Mr. President, the Ukrainian people, like all the other many nationalities of the Soviet Union, has always been guided by the principles upon which the activities of the United Nations and all its Specialized Agencies are based. As we all know, these principles assert that all people, irrespective of their social condition, and without distinction of race, nationality or religion, have equal rights to participate in the political, cultural and economic life of their own countries.

(4.9) Nothing is more alien to the Ukrainian people than intolerance towards other peoples and the propagation of hatred. In our Republic, as in the other Soviet Republics, any attempt to spread propaganda in favour of war or of racial or any other form of discrimination is a criminal offence and is punished as such.

(4.10) You also know that the Ukraine pursues a consistently peace-loving policy, as it always has, and continues, as in the past, to support all practical steps taken by Unesco, the other Specialized Agencies and the United Nations itself for the preservation of peace, the relaxation of international tension, and the elimination of national inequality and racial discrimination.

(4.11) In particular, we consider it a disgrace to humanity that colonial régimes continue to exist in a number of territories. It is true that as a result of national liberation movements the sphere of colonialism has shrunk considerably in recent years. Many States have achieved political independence and have joined the family of the United Nations, which, as you know, today has 125 members. The colonial system has collapsed, but the task today is to hasten the end of colonialism and to inter its stinking remains once and for all.

(4.12) But whilst noting the progress which has been made in the elimination of colonial slavery, we cannot close our eyes to the fact that certain colonial powers continue to disregard the manifest desire of the peoples for freedom and independence and are doing everything to prevent the dissemination of the principles contained in the United Nations Declaration on the Granting of Independence to Colonial Countries and Peoples. In the Portuguese colonial possessions, in the Republic of South Africa, in Southern Rhodesia and in several other territories more than 50 million of the native population are still the victims of brutal oppression. In these territories a policy of racial discrimination and intolerance quite incompatible with the basic principles of the United Nations and Unesco continues to be openly pursued.

(4.13) We consider that Unesco's honour is at stake and that it should do everything possible to stimulate practical efforts for the complete and final elimination of colonialism in the world, and to stop all co-operation of any kind with the colonialists and racialists of Portugal, the South African Republic and Southern Rhodesia.

(4.14) The Ukrainian people will always continue to support the struggle of the nations for liberation from colonialism and to co-operate in all practical measures taken by our Organization for their liberation. The hopes of the peoples which have not yet cast off the shackles of colonialism are close to our hearts.

(4.15) The proclamation of the mastery of one nation over another and of the "inferiority" of whole peoples was the very basis of Hitler's Nazi movement and the cause of the ensuing tragedy which struck the peoples of our country and other countries, who paid an excessively high price to get rid of Nazism.

(4.16) Mr. President, the resurgence and growth of Nazism, militarism and the spirit of revenge cannot fail to alarm the Ukrainian people and the other peoples of the Soviet Union and other socialist countries. Before our very eyes, former Nazis, many of whom

committed monstrous crimes against humanity during the Second World War; occupy numerous posts in the State administration of the Federal Republic of Germany and the Republic of South Africa, and continue to play a considerable part in the social and political life of those countries. Suffice it to say that the "Brown Book", the third edition of which was published recently in Berlin, quotes the names of over 2,300 people who were accessories to Nazi crimes and who now occupy various official and public posts in the Federal Republic of Germany.

(4.17) No one will be deceived by the "peace-loving" speeches of the representative of a country in which leading public figures openly urge revenge and the revision of the post-war frontiers, thus unquestionably aggravating international tension.

(4.18) The people of the Ukraine, which twice in the last fifty years has been the victim of the onslaughts of German militarism, cannot tolerate this, and urges Unesco to take firm action against the rebirth and growth of neo-nazism and revanchism, and to do all in its power to help strengthen peace and security by means of education, science and culture.

(4.19) We are firmly convinced that the adoption by the General Conference of the resolution submitted by 33 States will stimulate the work of our Organization, since the proposals set out in it correspond with the fundamental desires and interests of the nations of the world.

(4.20) The delegation of the Soviet Ukraine hails the important and valuable initiative taken by the States which have brought these matters before us for discussion, and it hopes that they will find due understanding and support from those present at this session.

5. Le PRESIDENT.-

remercie le délégué de l'Ukraine et je donne la parole à Mme de Tejeira, chef de la délégation du Panama.

6.1 La Sra. TEJEIRA (Panamá):

Señor Presidente: No voy a hablar como diplomática ni como política. Estamos en la Unesco y el lenguaje que conviene es el de la educadora. Deseo compartir con vosotros, señoras y señores, algunas de mis reflexiones sobre el colonialismo y su repercusión en la paz.

6.2 El coloniaje es un proceso que deja marcas en el sistema social del país colonizado. Después de la independencia, por mucho tiempo queda en las actitudes y las costumbres el impacto de lo establecido por las metrópolis para su propio beneficio. Es difícil, por decir lo menos, encontrar en el siglo XX, una era tecnológica, qué aspectos de la vida del país hay que robustecer y cuáles deben desaparecer para alcanzar una auténtica independencia. Daré algunos ejemplos.

6.3 Uno de los problemas, en algunas de las nuevas naciones del mundo, es la falta de una elite, en número suficiente, que funcione en el país. Las pequeñas elites fueron formadas en la metrópoli y son ricas en cultura literaria y artística. Pero esta cultura no funciona en un país pobre carente de escuelas, profesores, estadístas. Son las ideas económicas y de organización estatal las que elevarán el nivel de vida nacional. Y en estos últimos aspectos las elites frecuentemente siguen las ideas importadas de libre cambio, bajo nivel de salarios, inversión extranjera, consumo de artículos manufacturados. Estas ideas convienen a los países industrializados, pero deben ser controladas en las economías incipientes.

6.4 Otro ejemplo es la familia. Por variadas razones, en las distintas regiones, la familia se ha ido debilitando. En la América Latina, después de 150 años de independencia, en general, el 60% de los niños nacen en hogares no estructurados, cuyo jefe es una mujer ignorante que gana un salario muy bajo. Esos niños carecen de la seguridad emocional, del respaldo hogareño que anhelamos, de la salud y la educación que dan un hogar culto. Educar a través de la escuela pública implica que son los hijos de los ya graduados los que gozarán de un hogar bien establecido. La paz, resultante del convivir adecuado de países

ricos y países pobres, se retarda por generaciones en el mundo, por las personalidades perturbadas que salen de hogares rotos y misérrimos. Es necesario mejorar la familia para robustecer el país.

6.5 La llamada migración de talentos es el resultado del menosprecio por la labor de los especialistas, y de la falta de estructuras gubernamentales y de investigación que permitan un trabajo satisfactorio. Integrar a los especialistas, darles experiencia con personal ya maduro, crear grupos multidisciplinarios de reflexión en nivel nacional y regional, son tareas urgentes de las elites existentes.

6.6 Veamos un último ejemplo, Regresar al tradicionalismo es algo muy valioso, pero también peligroso. Una cosa es encontrar raíces propias y auténticas que funcionen en el mundo moderno. Otra cosa es cultivar la tradición sin criterio selectivo y, como resultado, retrasar el progreso.

6.7 Alguno pudiera preguntar: ¿qué tienen que ver los ejemplos anteriores con la paz y el poscolonialismo? Mucho. Los principios han de ser implementados por hombres y mujeres de carne y hueso, formados en situaciones socio-económicas semiestructuradas. No es suficiente exaltar los principios, pues creo que todos los aquí reunidos hoy los aceptamos. Es necesario llegar a la realidad cotidiana para hacer de los principios un hecho vital.

6.8 La Unesco, si se mantiene en la vanguardia mundial del pensamiento internacional contemporáneo, puede contribuir mucho a esclarecer conceptos. Pero nosotros los ciudadanos de países pobres tenemos que contribuir a la madurez de esos conceptos. El principio guía de la acción es el bienestar colectivo del país al que servimos, con las necesarias conexiones con la región a la que ese país pertenece y con las otras regiones en vías de desarrollo. Si la paz y la guerra nacen en la mente de hombres y mujeres, debemos saber ya cuáles son las ideas que contribuyen a la paz o a la guerra. Los cambios socio-económicos fructíferos son el resultado de las ideas apropiadas. La paz y la eliminación de los efectos del colonialismo dependen de lo que piensen los líderes nacionales e internacionales. El camino hacia la paz comienza en los hogares de todos nosotros, aunque estos hogares sean chozas. Muchas gracias, señor Presidente.

(6.1) Mrs. TEJEIRA (Panama):

Mr. Chairman: I do not intend to speak as a diplomatist, nor as a politician. We are at Unesco and the right language to use is that of the educator. I should like to share with you, ladies and gentlemen, some thoughts of mine about colonialism and its repercussions on peace.

(6.2) Colonization is a process that leaves its mark on the social system of the country colonized. For a long time after the achievement of independence, attitudes and customs continue to bear the imprint of the system established by the mother country for its own benefit. It is difficult, to say the least, to determine in the twentieth century - a technological era - which aspects of a country's life must be strengthened and which eliminated in order to arrive at a genuine independence. Let me give one or two examples.

(6.3) One problem affecting some of the new countries is the lack of an élite, in sufficient numbers, capable of functioning in the home country. The small élites that exist were trained in the mother country and possess an ample literary and artistic culture. But this culture has no effect in a poor country, lacking schools, teachers and men of government. It is ideas respecting the economy and State organization that will raise the level of national life. And in these matters élites often follow imported ideas of free trade, a low level of salaries, foreign investment and the consumption of manufactured articles. These ideas are suitable for industrialized countries but must be controlled when an economy is in its infancy.

(6.4) Another example is the family. For various reasons, in different regions, the family as a unit has been growing weaker. In Latin America, with its 150 years of independence, for the most part, 60% of all children are born in disorganized homes, the head of which is an ignorant woman earning a very low salary. These children lack emotional security, the family background we all long for, the health and education to be found in a cultivated home. Reliance on the public education system means that it is the children of those who have already graduated who will enjoy a secure home background. Peace, which is the result of adequate coexistence between rich countries and

poor countries, is held up in the world for generations because of the disturbed personalities emerging from broken and impoverished homes. The family must be improved in order to strengthen the country.

(6.5) The brain-drain is caused by undervaluation of the work of specialists and the lack of governmental and research structures capable of functioning satisfactorily. Integrating specialists, giving them experience with personnel that is already mature, creating multidisciplinary groups for reflexion at national and regional level - these are urgent tasks for the existing élites.

(6.6) Let us consider one final example. Going back to traditionalism is a very important step, but also a dangerous one. It is one thing to find genuine roots of one's own that can function in the world of today. But it is something quite different to cultivate tradition indiscriminately and thereby delay the march of progress.

(6.7) It may be asked what all this has to do with peace and post-colonialism. The answer is: a great deal. Principles must be applied by men and women of flesh and blood, formed in incompletely structured socio-economic situations. It is not enough to pay lip-service to principles, for I believe that all of us here today accept those principles already. It is necessary to grasp the reality of everyday life in order to convert those principles into a living fact.

(6.8) If Unesco keeps its place in the world vanguard of international contemporary thought, it can contribute a great deal towards the clarification of ideas. But those of us who are citizens of poor countries must contribute to the maturity of those ideas. The guiding principle of action is the collective wellbeing of the country served, not forgetting the necessary connexions with the region to which that country belongs and with the other developing regions. If peace and war are born in the minds of men and women, we must know what ideas contribute to peace or war. Fruitful social and economic changes are the result of the right ideas. Peace and the elimination of the effects of colonialism depend on what national and international leaders think. The road to peace begins in the home of each one of us, even if that home is a hovel. Thank you very much, Mr. Chairman.

7. Le PRESIDENT.-

Je remercie Mme de Fejeira et je donne la parole à S. Exc. Mme Jóbóru, chef de la délégation de Hongrie.

8.1 Mrs. JOBORU (Hungary):

Mr, President, my delegation approves the inclusion in the agenda of the fifteenth session of the General Conference of the Director-General's proposals to intensify the Organization's activities in the service of peace, international co-operation and security as well as the report on the implementation of the resolution relating to the elimination of colonialism and racialism. My delegation has also co-sponsored 15 C/DR/PLEN/7 which is now under discussion along with other documents.

8.2 We believe that the importance of these questions calls for special attention by the General Conference, and the Director-General's Introduction, which has given us much food for thought and reflection, has strengthened us in our belief. In view of the short time at my disposal, I would like to confine myself to expressing a few ideas on Unesco's contribution to peace.

8.3 I feel that we cannot embark on discussion of this issue without recalling that since the last session of the General Conference, aggressive wars have continued, destroying human lives and economic and cultural values, and spreading and increasing the danger of new wars. Moreover, the continued armaments race means that mankind is permanently menaced by the threat of a nuclear war. In spite of certain hopeful actions over recent years and in the last few weeks, I feel we have every reason to reflect very seriously on how to intensify the activities of our Organization for peace and security.

8.4 The preliminary reflections to be found in document 15 C/50 contain a few statements which I find particularly important and relevant. This document states, in effect, that true peace is not merely the cessation of warfare but also the establishment of freedom and justice, economic, social and cultural development and respect for human rights. It also suggests that while education, science and culture are essential if peace is to be established

and kept alive, their effectiveness in the service of peace remains subject to certain conditions. Peace calls for a particular education, a particular science and a particular culture. I wish to welcome these statements by the Director-General, which provide a sound guide for our deliberations and future activities. According to document 15 C/50 Unesco's activities for peace operate on three planes: intellectual co-operation, aid to development and moral action. "On each of these planes the contribution (Unesco) can make to peace is different. While always indirect, it is especially so in intellectual co-operation, less so in development aid, and almost direct in moral action. At none of these levels is Unesco's contribution to peace automatic and indisputable". This important statement should also guide us in our debate.

8.5 We fully agree that Unesco's broad activities in the field of educational, scientific and cultural co-operation are valuable contributions to peace. The educationists, scientists, and cultural workers brought together by Unesco have different outlooks on the world but are inspired by the same professional interest and responsibility; they undoubtedly appreciate not only the professional advantages of the free exchange of views and joint international undertakings but also the fact that they cannot isolate themselves from certain problems which at first sight might seem to be outside their competence and area of responsibility. International intellectual co-operation can facilitate an understanding of the close relationship between the advancement of education, science and culture and disarmament and peace.

8.6 If we accept the idea expressed in document 15 C/50 that Unesco's contribution to peace is never automatic and indisputable, then it is surely necessary for Unesco to organize more and more meetings and issue more and more publications in the framework of its broad programme of intellectual co-operation. Such activities enable educationists, scientists and cultural workers not only to extend their professional information but also to realize their responsibility for the establishment and maintenance of true peace which is the precondition of educational reforms, scientific and technological research and cultural creation for the benefit of mankind.

8.7 Like international co-operation, aid to development is also an important contribution to peace. It is certainly true, as is stated in 15 C/50, that while development in itself is not peace, an extreme disparity of living standards does represent a threat to peace while injustice combined with despair leads to violence. Unesco's contribution to development, however modest it may be as compared with the enormous needs, helps to strengthen international solidarity and construct peace. At the same time, we consider that Unesco should devote increasing attention to informing international public opinion about the close relationship between peace and development. We believe that meetings, publications, exhibitions, etc., presenting concrete facts and figures to governments, international and national organizations and the general public, and illustrating the relationship between wars and continued armament, on the one hand, and the lack of resources for development, on the other, can make important contributions to the cause of peace.

8.8 All that I have said so far could be summarized in the following way: we consider that Unesco's task and duty is to strengthen what is called in Unesco's terminology the ethical aspect of its activity. With regard to its contribution to peace, this would mean that its indirect actions which, because of the very nature of the Organization, constitute the major part of its programme, should be accompanied and supplemented by an increasing number of more direct actions, the contribution of which to peace is more evident and effective.

8.9 In the light of these considerations, while giving our full support to the whole programme of intellectual co-operation and aid to development in the future, we will particularly welcome those projects which are aimed at bringing together educationists to discuss not only the methods but also the content and spirit of education, at encouraging scientists to be concerned not only with research but also with the different possibilities of its utilization, at promoting not only the development of modern means of communication but also their utilization to inform people about the danger of war and to educate and mobilize them for peace and security.

8.10 We have read in document 15 C/50 that the Secretary-General of the United Nations, U Thant, convened a team of experts to prepare a report on the effects of the possible use of nuclear weapons and on the security and economic implications of the acquisition and further development of these weapons. We have also learnt that the General Assembly of the United Nations has passed a resolution which invites the Specialized Agencies to use all facilities available to them to make this report widely known. This resolution is in conformity with a former statement by U Thant, according to which the main task of Unesco is to bring home to people what war means today. We expect that the application of this resolution to Unesco's programme will have the effect of widening and strengthening the Organization's activities in the service of peace.

8.11 Before concluding, I would like very briefly to touch upon a special aspect of the question under discussion. I feel, and I think many of you share my view, that one of the outstanding and impressive features of the present General Conference has been the special interest and attention devoted to the problems of youth. This is certainly due, first of all, to the reality of the world we live in. But it is also because the Director-General has expressed his ideas about Unesco's tasks with regard to this issue with deep intellectual insight and responsibility and has submitted a thought-provoking report (15 C/65 rev.) on youth for our consideration. Allow me to quote a few lines from this report which, I feel are relevant to our discussion on peace. "It is indisputable that a substantial number of young people remain indifferent to world affairs, Nevertheless, young people's interest in world affairs is growing from year to year. . . . Anti-war protests grow more frequent and forcible. Volunteer movements have grown rapidly during the last few years. . . . Youth organizations are increasingly seeking to co-operate with international institutions. . . ." I think that we all subscribe to this assessment. We all know that youth, in spite of various signs of scepticism and cynicism is deeply interested in true peace, social justice, development, political, intellectual and moral progress. And if this is so, it is our duty to help youth to play its proper rôle in constructing a peaceful and creative future. We hope that Unesco's youth programme will give due consideration to this important problem in the future.

8.12 The conclusions of document 15 C/50 include the statement that "It is in Member States that the invention of peace encounters real resistance from inertia, incompetence and even ill-will; they themselves, therefore, must overcome such resistance. Unesco can but help them to do this, and, as a first step, to wish to do it". We agree with this statement and with all the Director-General has so rightly and eloquently said on this issue in his Introduction. We feel, however, that Unesco's help to overcome ill-will and inertia can also be very important, and we hope very much that during the coming years, Unesco will play an ever-increasing part in the promotion of this noble cause.

9. Le PRESIDENT:

Je remercie S. Exo, Mme. Jöború et je donne la parole à S. Exc. M. De Silva, chef de la délégation de Ceylan.

10.1 Mr. De SILVA (Ceylon):

Mr. President, fellow delegates, I take this opportunity of thanking you on behalf of my country for having elected me a member of the Executive Board.

10.2 We are here to express our views on a very important resolution (15 C/DR, PLEN/7). My country was for almost 500 years under colonial rule, but fortunately it has had a Buddhist culture and a Buddhist civilization for 2,000 years, and a democratic system based on the Buddha's message of universal love and tolerance.

10.3 This week we have remembered the dead of two World Wars - men of all countries, including my own, who gave their lives in the cause of freedom.

10.4 But today the world is again faced with fear, a crisis in human values, a crisis in the education of youth; in a sense, we are on the brink of a Third World War. Let us

honestly and sincerely rededicate ourselves to the task for which Unesco was founded. This Organization to which we have the privilege of belonging was built upon the ashes of two world wars and, at this juncture, I cannot do better than quote from the Preamble to the Unesco Constitution: "since wars begin in the minds of men, it is in the minds of men that the defences of peace must be constructed; . . . the great and terrible war which has now ended was a war made possible by the denial of the democratic principles of the dignity, equality and mutual respect of men, and by the propagation, in their place, through ignorance and prejudice, of the doctrine of the inequality of men and races; . . . a peace based exclusively upon the political and economic arrangements of governments would not be a peace which could secure the unanimous, lasting and sincere support of the peoples of the world, and, . . . the peace must therefore be founded, if it is not to fail, upon the intellectual and moral solidarity of mankind". The Preamble continues: "in consequence whereof they do hereby create the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization for the purpose of advancing, through the educational and scientific and cultural relations of the peoples of the world, the objectives of international peace and of the common welfare of mankind. . .".

10.5 My country supports the resolution calling for the elimination of colonialism and racialism; we know full well the sufferings of those who are subject to colonial rule and racist attitudes. Let us see what measures can be adopted to achieve something that so far we have not achieved. We have heard the inspiring and brilliant address by the Director-General, and several delegates have spoken on this subject.

10.6 My government supports this resolution, but there is one matter to which my government would like to draw your attention. Operative paragraph 4, Section II, of 15 C/DR/PLEN/7, reads as follows: "Reaffirms its decision to withhold assistance from the Governments of Portugal, the Republic of South Africa and the illegal régime of Rhodesia in matters relating to education, science and culture, and not to invite them to attend conferences or take part in other Unesco activities, until such time as the authorities of these countries abandon their policy of colonial domination and racial discrimination".

10.7 My government, while it is prepared to vote for this entire resolution, reserves the right to abstain in respect of the words "not to invite them to attend conferences or take part in other Unesco activities. . .". My government takes the view that, under Article II, 1, of the Constitution, "Membership of the United Nations Organization shall carry with it the right to membership of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization", so that, from a legal standpoint, not to invite them to attend the conferences would be contrary to that article.

10.8 One essential measure which my government feels Unesco could take in implementing a policy against racism and colonialism would be to ensure that respect for human personality, the principle of tolerance and a sense of responsibility are instilled at the earliest possible stage of every child's education. If we want peace, we must prepare for it immediately by arousing in the heart and mind of every child in the world the sense of a universal conscience based on the principles of tolerance and love, which are as important today as in the past. We are afraid of the atomic bomb, but my government feels we would do well to devote no less attention to the kind of education provided for our children. The impressions and ideas received at school remain with children, and my government would commend to Unesco this important aspect of education wherever it be, and especially where racist attitudes are being encouraged.

10.9 There is another aspect which my government wishes me to stress, namely that if we deny certain Unesco facilities or curtail the Organization's educational activities in countries which, by their conduct have ostracized themselves, we are victimizing perhaps the very children who are being handicapped in those countries, perhaps because of the pigmentation of their skin, because they are a subject race, a second-class race. That is why my government supports the entire resolution but would prefer to abstain in respect of operative paragraph 4 of Section II which it would like to be put to the vote separately.

11. Le PRESIDENT.

Je remercie le chef de la délégation de Ceylan et je donne la parole à M. Zulawski, au nom de la délégation de Pologne.

12.1 M. ZULAWSKI (Pologne).

Monsieur le Président, la délégation de la République populaire de Pologne se propose de présenter ses vues sur les problèmes posés dans le document 15 C/50 (activité de l'Organisation au service de la paix, de la coopération internationale et de la sécurité des peuples, par l'éducation, la science et la culture) et dans le document 15 C/49 (tâches de l'Unesco relatives à l'élimination du colonialisme et du racisme). La délégation polonaise considère que c'est dans ces problèmes - qui constituent à l'heure actuelle la base politique de notre action - que réside la raison d'être de l'Unesco et que c'est en contribuant à leur solution que l'Unesco pourra conquérir des titres de noblesse en rapport avec la mission morale, spirituelle et intellectuelle que lui assigne son Acte constitutif.

12.2 Il nous faut, au moment d'aborder l'examen des mesures concrètes que l'Unesco prend, ou doit prendre, dans les domaines en cause, méditer un instant sur les réalités qui déterminent nos actes et en fonction desquelles sont délimités nos champs d'action. Nous ne pourrions autrement aboutir qu'à des considérations abstraites et, quand il s'agit de la vie publique, l'abstraction, nous le savons, ne provoque jamais qu'illusion et frustration.

12.3 Nous vivons dans un monde profondément divisé sur le plan idéologique, économique et social. En gros, tout se passe comme si les forces du progrès étaient regroupées d'un côté et les forces rétrogrades de l'autre. La ligne de démarcation qui divise ces forces n'est pas une ligne établie à la suite d'un armistice idéologique ou social : c'est une ligne de feu. Elle passe à l'intérieur de chaque nation et de chaque société ; mais les gouvernements se trouvent, eux aussi, regroupés de part et d'autre de cette ligne. Telles sont, Monsieur le Président, les réalités. Si j'ai voulu les évoquer, c'est pour que nous puissions, non seulement en tenir compte dans nos considérations ultérieures, mais aussi nous féliciter du fait que, malgré ces divisions profondes dont chacun peut constater l'existence, plus de 120 gouvernements, plus de 120 Etats membres ont été d'accord pour se réunir afin d'étudier ensemble le rôle que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture doit être appelée à jouer dans l'action pour la paix, la coopération et la sécurité, ainsi que dans la lutte contre le colonialisme et le racisme, et afin de fixer les grandes lignes de l'action future de l'Organisation dans ces domaines.

12.4 Après avoir écouté avec attention l'exposé du Directeur général qui a servi d'introduction au présent débat, la délégation polonaise se propose donc, Monsieur le Président, de mettre en évidence les éléments positifs de l'œuvre déjà accomplie par notre Organisation, mais aussi d'en souligner, par une analyse critique, les lacunes et les insuffisances.

12.5 On nous propose, dans le document 15 C/50, des formules et des activités qui méritent tout notre appui. Nous apprécions, par exemple, tout l'intérêt du paragraphe 13 de ce document, où il est dit : "Si le mot paix ne devait désigner que le silence des armes et le maintien du statu quo territorial et social, on pourrait sans doute concevoir une humanité privée de ses droits, paralysée par la misère ou engourdie par l'abondance, qui vivrait en paix dans l'ignorance, l'indifférence aux idées, aux choix et à l'iniquité. Ce n'est pas une telle paix que l'Acte constitutif ordonne à l'Unesco de servir par l'éducation, la science et la culture. Education, science et culture réveillent les hommes et les redressent, pour les rendre libres et responsables. Un tel réveil donne à une vraie paix à la fois ses chances et son prix. Mais il comporte aussi pour elle ses risques qui doivent être connus et prévenus." Nous considérons cependant que la transposition de cette idée sur le plan de l'action concrète exige une réflexion plus profonde et plus nuancée.

12,6 Quelle est la signification réelle de la notion de "statu quo territorial et social" que nous trouvons dans ce paragraphe 13? Il y a un "statu quo territorial" qui résulte de décisions internationales mûrement réfléchies, tendant à établir la sécurité et la paix - par exemple, le statu quo européen; issu des expériences de deux guerres mondiales. Mais il y a aussi une sorte de "statu quo territorial" résultant de l'occupation des territoires palestiniens, et un "statu quo territorial et social" qui se traduit par la domination coloniale dans certaines parties de l'Afrique. C'est là un type de statu quo que nous ne pouvons et que nous ne voulons pas admettre. Tant qu'il y aura des forces pour revendiquer un changement du statu quo territorial en Europe - et il y en a - certaines déclarations sur la coopération internationale et sur les intentions pacifiques continueront comme plusieurs de celles que nous avons entendues à cette tribune, à nous inspirer les plus vives inquiétudes. Tant qu'il y aura des régimes coloniaux et des peuples soumis au colonialisme et au racisme, nous ne pourrions pas cesser de nous interroger sur la signification concrète du paragraphe 39 du document 15 C/50, qui traite du "règne du droit" et nous continuerons à nous poser la question où finit le règne du droit et où commence la loi du plus fort?

12,7 Monsieur le Président, personne ne peut contester l'intérêt d'études et de recherches portant sur l'agressivité, sur ses causes biologiques et psychologiques. Mais nous sommes convaincus qu'une analyse approfondie de phénomènes politiques et sociaux tels que le fascisme et l'hitlérisme répondrait, dans le monde où nous vivons, à un besoin de plus en plus vivement ressenti. Une telle analyse impliquerait non seulement des recherches d'ordre biologique et psychologique, mais aussi et surtout l'étude des mécanismes politiques, économiques, sociaux et éducatifs qui aboutissent inexorablement au fascisme, au nazisme, ou à l'instauration de régimes plus ou moins étroitement liés à des doctrines de suprématie raciale.

12,8 Puisque nous avons consacré à juste titre tant d'efforts et d'attention au problème de la jeunesse, il nous faut porter à la connaissance des jeunes toute la vérité sur le fascisme, sur l'hitlérisme, il nous faut leur expliquer comment ces monstres naissent et quels sont les signes précurseurs de leur croissance. Tant qu'il y aura des tendances nazies ou néonazies, plus ou moins larvées ou déclarées - et il y en a, Monsieur le Président - il sera de notre devoir de faire en sorte que notre jeunesse en soit avertie et en soit consciente, d'autant plus que certaines déclarations tendent à minimiser, voire à nier, l'existence de ces dangers, qui ont déjà conduit une fois l'humanité au bord de l'abîme.

12,9 Monsieur le Président, des études d'ordre scientifique portant sur le phénomène de l'agressivité sont inscrites au programme de l'Unesco et nous en comprenons l'intérêt; mais il serait à notre avis non moins urgent d'entreprendre l'étude des problèmes que pose aujourd'hui l'emploi abusif des moyens de propagande de masse, dont on se sert pour faire pénétrer, non seulement dans l'esprit des adultes, mais aussi dans celui des jeunes, les notions de belluisme, de haine nationale ou raciale. La guerre naît dans l'esprit des hommes, et ce sont aujourd'hui les moyens de propagande de masse qui contribuent souvent à engendrer le danger. L'étude de l'étendue de ce danger et des moyens d'y faire face est, à nos yeux, une des tâches prioritaires de l'Organisation.

12,10 Dans le monde où nous vivons, le débat sur l'action de l'Unesco en faveur de la paix ne peut pas être séparé du débat sur la lutte contre le colonialisme et le racisme. L'Unesco sert la cause du développement par toutes les activités de son programme et notamment par celles dont les documents 15 C/49 et 15 C/50 nous donnent un aperçu. Mais ce qui manque dans le document 15 C/49, c'est un ensemble de réflexions sur le colonialisme moderne et sur le rôle qui doit revenir à l'Unesco dans la lutte contre cette forme de colonialisme; rôle qui ne saurait se limiter aux efforts que l'Organisation déploie en faveur du développement. Nous espérons que, lors de la seizième session de la Conférence générale, on nous présentera un document où nous trouverons, sur cette question, des réflexions de la même valeur intellectuelle que les considérations sur la paix qui figurent aujourd'hui dans le document 15 C/50.

12.11 Les propositions concrètes que nous avons à faire se réfèrent directement à la résolution 2311 (XXII) de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui est citée in extenso dans le document 15 C/49. Après avoir examiné cette résolution, nous considérons qu'il est possible et nécessaire que l'Unesco contribue à l'élimination du colonialisme et du racisme en recourant aux moyens suivants :

1. Un programme spécial de formation des cadres à l'intention des pays encore soumis au joug colonial devrait être élaboré par l'Unesco et réalisé en coopération avec l'Organisation de l'Unité africaine et, par son intermédiaire, avec les mouvements de libération nationale de ces pays.
2. Les moyens d'information dont dispose l'Unesco devraient être utilisés pour informer le plus amplement possible le public le plus large de la situation des pays colonisés et soumis à toutes les formes d'oppression raciale.
3. Une action concrète devrait être envisagée pour renforcer la lutte solidaire de tous les Etats membres de l'Unesco contre les régimes coloniaux du Portugal, de la Rhodésie du Sud, de la République sud-africaine. En particulier, il faudrait, en application des résolutions pertinentes de l'Assemblée des Nations Unies, suspendre dans les domaines de la culture, de la science et de l'éducation, toute coopération avec ces pays, qui doivent être mis au ban de la communauté internationale. Le rôle et l'influence de l'Unesco pourraient, à notre avis, être à cet égard beaucoup plus importants qu'ils ne l'ont été jusqu'ici.

12.12 Monsieur le Président, l'Unesco est appelée à faire face à tous ces problèmes en entreprenant une action dans les domaines qui relèvent de sa compétence et par les moyens qui sont les siens. Coopération internationale en matière d'éducation, de science et de culture - quel champ magnifique, vaste et fertile, à labourer ! Que de vendanges, que de moissons en perspective ! Mais cette fine fleur qui pousse et qui poussera dans ce champ exige une bienveillante attention de toute la famille des nations. Les relations et échanges internationaux - multilatéraux et bilatéraux - en matière d'éducation, de science et de culture ont un rôle positif à jouer : ils peuvent aider à une meilleure compréhension entre les nations et servir la cause de la détente et de la paix. Mais c'est précisément parce qu'ils ont une fonction à remplir au service de la coopération et de la coexistence que l'on peut très facilement en faire des armes de la guerre froide. Il suffit en effet de les perturber, de les suspendre ou de les supprimer pour que, d'instruments de détente et de compréhension, ils se transforment en instruments de relance de la guerre froide.

12.13 N'est-il pas, dans ces conditions, indispensable de donner plus de poids à cette belle Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale qui a été adoptée par la Conférence générale à sa quatorzième session ?

13. Le PRESIDENT.

Je remercie le délégué de la Pologne et donne la parole à M. Gurbachan Singh, au nom de la délégation de l'Inde.

14.1 Mr. SINGH (India):

Mr. President, I want to express support for the draft resolution in document 15 C/DR/PLEN/7, which is now before us. The resolution in its entirety, both in substance and spirit, has the whole-hearted support of my government. Indeed, it cannot be otherwise, for the position of India in the matter of fighting the forces of colonialism, racialism, fascism and discrimination of any sort is too well known to require repetition or reiteration.

14.2 Even before the war, when India was not yet independent, our freedom fighters under the leadership of Mahatma Gandhi and Jawaharlal Nehru, condemned imperialism, nazism, fascism and all forms of aggression and oppression, in no uncertain terms. When the leading powers of the time were trying to come to terms with Hitler and Mussolini, the Indian National Congress was passing, at every session, resolutions calling the attention of all to the rising threat to the peace of the world posed by these militant and jingoistic forces. The world paid a bitter price for ignoring these and other such warnings.

14.3 After winning her own independence, India took a prominent part in the fight to end all colonialism. The most eloquent testimony to the success of this fight is the increase in the membership of the United Nations from its original 51 to the present 125. Yet, the struggle is not over. Pockets of colonialism remain, almost all of which stem from chronic cases of what I might call neo-blindness. A blind person, Mr. President, is one who cannot see; a neo-blind person is one who will not see.

14.4 Foremost amongst the neo-blind are the rulers of South Africa and the colony of Rhodesia. They are all living in a world of make-believe by persisting in fantastic and unrealistic thoughts and by attempting to enforce even more fantastic and unrealistic policies. How, in the name of all that is civilized, can a group of people claim to be superior to others, just because the pigmentation of their skin is lighter? To maintain that lighter-skinned persons know better and that therefore, even though in a minority, they have the right to rule many times their number of the indigenous population, is not only a rejection of scientific fact but a clear violation of the United Nations Charter. Not only does this pernicious doctrine of apartheid ignore scientific findings and clearly violate fundamental human rights, but the discrimination perpetrated in the name of this vile philosophy presents a real threat to international peace and security. South Africa is so far the one country in the world where there is an organized effort by the government to create and to enforce differences amongst its citizens instead of trying to integrate them. The illegal ruling clique in Rhodesia is busily and unashamedly preparing to follow suit and, if we do not resolve to prevent it, this territory may well aggravate the threat to international peace and security posed by South Africa.

14.5 Besides their neo-blindness in the matter of apartheid, the South African rulers are also flagrantly disregarding world opinion in respect of South West Africa.

14.6 The rulers of Portugal, too, are neo-blind in trying to justify their continued stranglehold on the brave peoples of Angola, Mozambique and other parts of Africa, peoples whose valiant struggle for freedom has the full sympathy and support of my country along with the support of all freedom-loving peoples. How can areas situated in one geographical region form an integral part of a country located thousands of miles away, in another continent? Yet this is the fiction by which the Portuguese rulers justify their continued occupation of important areas in Africa. They simultaneously defy both logic and the historic trend towards greater international co-operation and understanding.

14.7 Those who control the destinies of the peoples of Portugal, South Africa and Rhodesia, stubbornly continue to perpetuate a situation which, in the third paragraph of the preamble of the Unesco Constitution, is described as the cause of the last world war. I should like to quote this paragraph from our Constitution: "That the great and terrible war which has now ended was a war made possible by the denial of the democratic principles of the dignity, equality and mutual respect of men, and by the propagation, in their place, through ignorance and prejudice, of the doctrine of the inequality of men and races".

14.8 Racialism and its most blatant manifestation, apartheid, finds a basis only in a culturally, politically or economically generated bias. It cannot be justified on scientific grounds which are often advanced and misquoted by defenders of this mischievous and baneful practice. Racialism cannot be justified on biological or physical grounds. Nature has created only one species of mankind, homo sapiens. If we are to ensure for this species a brighter and more peaceful future, evils such as racialism, colonialism and apartheid, indeed, any form of exploitation of man by man, must be made impossible without hope of revival in any form. I submit, therefore, that it is incumbent upon every individual and every organization, including our own, to do whatever lies within the competence and power of each to abolish these evils which pose the greatest and most serious threat to the peace of the world.

14.9 At this stage of the debate I intend only to express our complete agreement with the draft resolution contained in document 15 C/DR/PLEN/7, submitted by 33 member countries. My delegation reserves the right to speak again on the very significant proposals, outlined by the Director-General in document 15 C/50, for the intensification of Unesco's activities in the service of peace, international co-operation and the security of peoples through education, science and culture, and especially on the problem in regard to the implementation of the United Nations General Assembly's resolution 2311 (XXII), which is reproduced in Part II of document 15 C/49.

15. Le PRESIDENT: Je remercie le délégué de l'Inde et je donne la parole à Mme. Vilfan, au nom de la délégation de Yougoslavie.

16.1 Mrs. VILFAN (Yugoslavia):

Mr. President, the Yugoslav delegation has already expressed its views on the problem of peace and colonialism during this session. By offering to an increasing number of States, representing different geographical regions and cultures of the world, a platform for a broad exchange of opinions and experiences in education, science and culture, Unesco has played a vital rôle in promoting mutual understanding and international co-operation. Moreover, the wide range of activities of our Organization has made possible a direct and peaceful exchange of views and of philosophical and ideological opinions among individual educationalists, scientists, writers, artists and others, which has added a new dimension to Unesco's multilateral co-operation.

16.2 Through a number of projects and other forms of assistance to the developing Member States, our Organization has also significantly contributed to the liquidation of colonialism and racism. However, Unesco's activities in this field are still limited and fall far short of what they could be in view of the very nature and programme of our Organization, for they are necessarily influenced by the contradictions present in international relations today.

16.3 We cannot but agree with the preliminary reflections in document 15 C/50, that peace does not reign in the world, that human rights are violated in many ways and that illiteracy and ignorance are perhaps not declining. Fear of destruction has saved us from an atomic holocaust, yet arms are used for the so-called local wars, against smaller nations, less well-armed and less developed. Dictats are again in fashion, as if only certain nations had the privilege of being masters of their fate. We therefore entirely agree with the opinion expressed in the document before us that Unesco's Constitution is not concerned with any peace but a certain kind of peace. We agree that peace can only be a peace of free men, individually different and bound by common ties, peace based on the rights of men.

16.4 The Yugoslav National Commission for Unesco took part in the preparation of document 15 C/50. We think that in its final form the document is very good, and we wish to express our satisfaction with the Organization's plan of action for peace and international understanding.

16.5 With regard to international scientific co-operation, I would like to add that joint research, the sharing of knowledge, working in scientific communities in different parts of the world, the universality of science, are all necessities of the contemporary world which we must accept. Yet science is also a part of national power, science is also being developed for military purposes. It is becoming increasingly difficult for some scientists to make an ethical choice. Developing nations are still considered by some as unfit to develop science or are denied access to scientific information, they are deprived of their scientists in whose education they have invested precious resources. The implantation of science in the developing countries and the fostering of international scientific co-operation on the basis of equality should be among Unesco's most important contributions to international co-operation. We would like the future programme to include initial work on a declaration of general principles of the right to science, as well as the preparation of an international recommendation on the status of scientific workers.

16.6 We also agree with the opinion expressed in the document before us that development is related to peace, that "Extreme disparity of the living standards does represent a threat to peace", that "injustice combined with despair leads to violence". It was not the less developed countries which resorted to violence in the past. On the contrary, their weakness was an invitation to violence on the part of the stronger countries. It is only through development that countries of the Third World will become stronger and thus resistant to penetration. Their voice in the international community will gain in weight and will gradually counterbalance power politics. This is our understanding of the relation of development to peace.

16.7 Apart from the programme envisaged in the field of communication, we would like to see more attention devoted not only to the tremendous technical advances where means of information are concerned and to the undreamed of possibilities they offer in respect of education, but also to the rôle played by mass communications media in international relations. To what extent are they contributing towards international understanding and to what extent are they also being exploited as an instrument of hegemony and for the manipulation of international public opinion?

16.8 We also consider it important that the General Conference should continue to examine periodic reports by Member States on the implementation of conventions and recommendations. We believe that such a measure would strengthen the part played by law in international life.

16.9 In this connexion, I should like to touch upon the problem of the implementation of our own documents. Since the beginning, Unesco has been actively concerned with questions of peace and peaceful coexistence, the liquidation of colonialism and racial discrimination. I need only mention resolution 8.1 on peaceful and neighbourly relations adopted by the General Conference at its eleventh session, resolution 10 adopted by the General Conference at its fourteenth session and the Convention Against Racial Discrimination. These documents are not out-dated. Some of them are growing in importance. We could add little today to resolution 6.21 adopted by the General Conference at its thirteenth session, which called upon Member States "to be guided in their relations with one another by the principles of living peacefully together and peaceful co-operation, having regard to mutual respect and benefit, non-aggression, respect for each other's sovereignty, equality and territorial integrity, non-intervention in one another's internal affairs, the broadening of international co-operation, the reducing of tensions and the settling of differences and disputes among States by peaceful means, as expressed in resolution 1236 (XII) of the General Assembly of the United Nations".

16.10 Through its activities, Unesco has been making a significant contribution to peace and international understanding. But unfortunately there is a discrepancy between the principles proclaimed and the activities of some Member States. We shall be able to strengthen our action for peace only if we achieve a greater degree of harmonization between the activities of all Member States and the principles we have agreed on, only if these become the guiding principles for Member States in their co-operation within Unesco's field of competence.

16.11 Faithful to the policy of active and peaceful coexistence, Yugoslavia as a non-aligned country, has collaborated in the drafting of the documents I have referred to and has endeavoured to implement them. You may rest assured, Mr. President, that we shall continue to do so in our bilateral and multilateral relations and, consequently, in our activities in Unesco.

16.12 I should now like to say a few words with regard to the draft resolution in document 15 C/DR/PLEN/7 submitted by 33 countries. We have one major objection. In Part I, the resolution invites the Director-General to continue with the activities of the Organization, contributing to peaceful coexistence and peaceful co-operation, etc. Without doubt, the Director-General will do his utmost, as he has done in the past, to carry out what he is

asked to do in the resolution. At the end of my statement on Unesco's action for peace, I tried to convey the idea that the responsibility for preserving and promoting peace rests with the Member States. If Member States were not to respect the sovereign integrity of other Member States, the Director-General would encounter difficulty in implementing the resolution. In fact, he himself this morning expressed doubt in this respect. The Secretariat cannot provide an alibi for Member States. I therefore propose to add in Part I, after paragraph 3, a new paragraph, which would actually be a repetition of a part of resolution 6.21, which was unanimously adopted by the thirteenth session of the Unesco General Conference, and which I have just read. The new paragraph 4 should then read "calls upon Member States to be guided in their relations with one another by the principles of living peacefully together and peaceful co-operation, having regard to mutual respect and benefit, non-aggression, respect for each other's sovereignty, equality and territorial integrity, non-intervention in one another's internal affairs, the broadening of international co-operation, the reducing of tensions and the settling of differences and disputes among States by peaceful means, as expressed in resolution 1236 (XII) of the General Assembly of the United Nations". This is part of the resolution we all agreed to at the thirteenth session of the General Conference.

17. Le PRESIDENT.

Je remercie Mme Vilfan et je donne la parole à M. Bogomolov, au nom de la République socialiste soviétique de Biélorussie,

18.1 Г.В. БОГОМОЛОВ (Белорусская Советская Социалистическая Республика):

Уважаемый г-н Председатель, дамы и г-да, Делегация Белорусской ССР считает очень важным вопрос, включенный в повестку дня пятнадцатой сессии Генеральной конференции по инициативе Советского Союза и Народной Республики Болгарии.

18.2 В выступлениях делегаций многих стран уже было заявлено, что ЮНЕСКО не может быть в стороне от этих актуальных и насущных проблем современности. Мир - вот определяющее условие, необходимое для претворения в жизнь высоких задач нашей Организации, зафиксированных в ее Уставе. Следовательно, ЮНЕСКО должна решительным образом использовать все свои возможности и ресурсы в борьбе за всеобщий мир и безопасность народов.

18.3 Продолжающиеся агрессивные действия Соединенных Штатов в Юго-Восточной Азии, оккупация части территории Объединенной Арабской Республики, Сирии и Иордании Израилем, активизация милитаристских, реваншистских и неонацистских сил в некоторых странах - все это нагнетает международную напряженность, отрицательно сказывается на деятельности ЮНЕСКО.

18.4 В этой ситуации, естественно, возникает вопрос: что же конкретно предприняла ЮНЕСКО, чтобы ее деятельность в деле укрепления мира и безопасности народов была плодотворной?

18.5 Генеральная конференция и Исполнительный совет ЮНЕСКО приняли ряд решений, направленных на выполнение этой задачи. Хорошие резолюции, несомненно, дело полезное, но беда в том, что они зачастую остаются пока на бумаге. Конечно, деятельность ЮНЕСКО в области образования, науки и культуры в той или иной степени способствует укреплению мира, однако в этом направлении, по нашему мнению, далеко не полностью используются имеющиеся у ЮНЕСКО возможности.

18.6 Одним из эффективных средств, по мнению нашей делегации, явилась бы разработка и принятие Конвенции о запрещении использования средств информации для пропаганды милитаризма, реваншизма, расовой ненависти. Разработка такого документа тем более целесообразна, что проект ЮНЕСКО по воспитанию в духе международного взаимопонимания и проект междисциплинарных мероприятий в области экономических и социальных последствий разоружения и исследований по проблемам мира осуществляются недопустимо медленно и малоэффективно.

18.7 Достоинно сожаления и то, что до сих пор у департаментов Информации и Социальных наук не нашлось средств для издания брошюры по такому важному вопросу, как "Всеобщее и полное разоружение и культурный прогресс человечества".

18.8 Эти и некоторые другие конкретные предложения были представлены в свое время Секретариату Организации Комиссией Белорусской Советской Социалистической Республики по делам ЮНЕСКО и опубликованы в Приложении II документа 15 С/50.

18.9 Г-н Председатель. Говоря об активизации деятельности ЮНЕСКО в деле укрепления мира, мы также имеем в виду и то обстоятельство, что расизм, колониализм и неоколониализм представляют собой большую опасность для народов и создают угрозу международному миру.

18.10 Восемь лет назад Генеральная Ассамблея ООН приняла Декларацию о предоставлении независимости колониальным странам и народам. Однако и сегодня свыше 50 млн. человек находятся в тисках колониального гнета, подвергаются жестокой эксплуатации и расовой дискриминации. Колонизаторы не останавливаются ни перед чем, чтобы подавить национально-освободительное движение народов Анголы, Мозамбика, так называемой "португальской" Гвинеи. Расисты Южно-Африканской Республики и Родезии возвели систему апартеида в ранг государственной политики и закрепили ее в многочисленных дискриминационных законах и декретах.

18.11 Большую тревогу народов вызывает и такое явление, как неоколониализм. Для оправдания своей политики неоколонизаторы прибегают к различным приемам. Делается это для того, чтобы удержать развивающиеся страны в зависимости от бывших метрополий, которые стремятся сохранить здесь свои позиции, сбывать свои товары и наживать новые огромные прибыли.

18.12 Всем вам известно, каковы последствия колониализма и расизма, об этом много было сказано в ходе дискуссии на пленарных заседаниях и на заседаниях комиссий на этой Конференции.

18.13 Г-н Председатель. Делегация Белорусской ССР положительно оценивает ряд мероприятий ЮНЕСКО, о которых говорится в документе 15 С/49, и в то же время отмечает, что их явно недостаточно. Более того, в планах деятельности Организации на 1969-1970 гг. наблюдается тенденция к уходу от этой серьезной международной проблемы.

18.14 Делегация Белорусской ССР считает необходимым, чтобы ЮНЕСКО выработала и проводила в жизнь конкретную программу, с тем чтобы внести ощутимый вклад в дело мира, борьбы против колониального и расового угнетения. Именно к этому и призывает проект резолюции 15 С /DR/PLEN/7, представленный 33 странами. Мы полностью поддерживаем этот важный документ и выражаем уверенность, что делегации других стран единодушно поддержат его. Благодарю за внимание.

(18.1) Mr. G.V. BOGOMOLOV (Byelorussian Soviet Socialist Republic) (Translation from the Russian):

Mr. President, ladies and gentlemen, the delegation of the Byelorussian SSR considers the question included in the agenda of the fifteenth session of the General Conference on the initiative of the Soviet Union and the People's Republic of Bulgaria to be of the greatest importance.

(18.2) As has already been said by many delegations, Unesco cannot remain aloof from the urgent and challenging problems of our time. Peace is essential to the achievement of the lofty aims of our Organization as set forth in its Constitution. Unesco must therefore take a firm stand and employ all its resources in the struggle for world peace and security.

(18.3) Continuing aggressive actions by the United States in South East Asia, the occupation by Israel of part of the territory of the United Arab Republic, Syria and Jordan, the

stirring up of militarist, revanchist and neo-nazi forces in several countries - all these factors add to international tension and have an unfavourable effect on the work of Unesco.

(18.4) Such being the case, it is natural to ask what specific steps Unesco has taken to ensure that its activities for the strengthening of peace and security bear fruit?

(18.5) The General Conference and the Executive Board of Unesco have adopted a number of decisions with this aim in mind. Good resolutions are undoubtedly useful, but the trouble is that they often remain on paper. Of course, in some degree Unesco's activities in the fields of education, science and culture help to strengthen peace, but we believe that Unesco's potential for doing so is by no means being fully exploited.

(18.6) One effective measure, in our opinion, would be to draw up and adopt a Convention to ban the use of the information media to spread propaganda that encourages militarism, revanchism and racial hatred. The drafting of such a document is particularly necessary in view of the fact that Unesco's project on education for international understanding and its project for interdisciplinary studies of the economic and social consequences of disarmament and for peace research are being carried out with intolerable slowness and are having little effect.

(18.7) It is also regrettable that the Department of Mass Communication and the Department of Social Sciences have still been unable to find the funds to publish a booklet on such an important question as "General and complete disarmament and the cultural progress of mankind".

(18.8) These and several other practical proposals were submitted to the Secretariat by the Byelorussian Commission for Unesco and were published in Annex II of document 15 C/50.

(18.9) Mr. President, when we speak about increasing Unesco's contribution to peace, we are also mindful of the fact that racialism, colonialism and neo-colonialism constitute a great danger to the world and a threat to international peace.

(18.10) It is eight years since the General Assembly of the United Nations adopted the Declaration on the Granting of Independence to Colonial Countries and Peoples, yet today more than 50,000,000 human beings are still subject to colonial oppression, inhuman exploitation and racial discrimination. The colonialists stop at nothing to crush the national liberation movements in Angola, Mozambique and "Portuguese" Guinea. The racialists of the Republic of South Africa and Rhodesia have elevated apartheid to the status of government policy and have adopted many discriminatory laws and decrees sanctioning it.

(18.11) Neo-colonialism is another very disturbing symptom. The neo-colonialists resort to a variety of ruses to justify their policy. They do this in order to keep the developing countries dependent on the former colonial powers, which are attempting to maintain their position in these countries and to use them as an outlet for their commodities in order to make further enormous profits.

(18.12) You all know the consequences of colonialism and racialism, which have frequently been discussed at the plenary meetings and meetings of the commissions of our Conference.

(18.13) Mr. President, whilst the delegation of the Byelorussian SSR, appreciates many of the measures taken by Unesco, which are mentioned in document 15 C/49, it thinks that they are manifestly inadequate. What is more, a trend towards neglect of this serious international problem can be observed in the Organization's plans for 1969-1970.

(18.14) The delegation of the Byelorussian SSR considers it essential that Unesco should work out and execute a concrete programme with a view to making a tangible contribution to peace and to the struggle against colonial and racial oppression. Draft resolution 15 C/DR/PLEN/7, submitted by 33 countries, urges just such a course of action. We fully support this important document and we are convinced that other delegations will unanimously support it.

19. Le PRÉSIDENT.

Je remercie le délégué de la Biélorussie et je donne la parole à S. Exc. M. Chagas, chef de la délégation du Brésil.

20.1 M. CHAGAS (Brésil). -

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, le gouvernement brésilien a depuis longtemps adopté une ligne de conduite dont il ne s'est jamais écarté à l'égard des problèmes dont traitent les résolutions 10 et 11 de la quatorzième session de la Conférence générale, ainsi que le projet de résolution 15 C/DR/PLEN/7 qui nous est actuellement soumis. Si nous donnons notre appui de principe à ces résolutions, c'est parce qu'il existe au Brésil une société multiraciale dont nous sommes très fiers, et parce qu'il n'y a chez nous aucun préjugé de couleur, de race ou de nationalité. Si l'on considère la façon dont sont maintenant assimilés chez nous, non seulement les Africains arrivés aux XVIIIe et XIXe siècles et dont nous n'avons mis que trop longtemps à améliorer le sort, mais aussi les immigrants européens dont la plupart ont été accueillis au Brésil au début du siècle actuel, et les Asiatiques, principalement originaires du Japon, que nous avons reçus entre les deux guerres, il est facile de saisir la position de notre peuple et de notre gouvernement; il est aisé de comprendre qu'ils sont tous deux unis dans un même désir de fonder sur l'égalité des citoyens la force de notre nation. Il faut dire aussi que la crainte de voir notre pays adopter à l'égard des questions sociales des positions analogues à celles qui ont été prises ailleurs nous a conduits à adopter des textes juridiques plus nets encore que ceux qui figuraient dans nos lois fondamentales. C'est ainsi que la loi Arinos (du nom de son auteur), qui interdit toutes les formes de discrimination raciale, a, en 1960, été approuvée à l'unanimité par un parlement pourtant divisé. Elle prévoit les peines les plus sévères pour quiconque exercerait la discrimination raciale, sous quelque forme que ce soit.

20.2 Telles sont les raisons pour lesquelles le Brésil est en principe favorable à toutes les mesures que peut prendre l'Unesco pour lutter contre la discrimination raciale; et telles sont aussi les raisons pour lesquelles il désire voir se concrétiser, dans le domaine de la compétence de l'Unesco, les décisions de caractère général qui peuvent être adoptées à cet égard par l'Organisation des Nations Unies.

20.3 Du point de vue qui nous occupe ici, la politique extérieure du Brésil ne peut qu'être le reflet de sa politique intérieure. A notre paix intérieure, fruit d'une compréhension humaine qui tient à ce mélange de races dont est faite notre communauté et dont nous tirons notre orgueil, nous souhaitons voir correspondre la paix internationale; et cela exige que des solutions pacifiques soient apportées aux problèmes résultant des incompréhensions, des tensions et des divergences qui séparent les peuples.

20.4 Sur cette question de la paix comme sur celle de la discrimination raciale, le gouvernement brésilien se rallie aux propositions d'ensemble de l'Assemblée générale des Nations unies, tout en précisant que, dans le présent comme dans l'avenir, ce qu'il attend de l'Unesco, c'est essentiellement une action opérationnelle s'exerçant dans les domaines de sa compétence. Une telle action est, de la part de notre Organisation, indispensable.

20.5 Il faut dire néanmoins que seule l'action en faveur du développement peut rendre la paix possible. Mais le développement ne peut être dû qu'à un faisceau harmonieux d'activités se déployant dans des secteurs divers. C'est pour cela que tous les programmes de l'Unesco revêtent à nos yeux une égale importance quand nous songeons à la paix.

20.6 Le gouvernement brésilien a appuyé un certain nombre de mesures précises qui nous ont été proposées comme susceptibles d'être appliquées au cours du prochain exercice biennal ou dans le cadre du programme futur. Il considère cependant que l'action directe en faveur de la paix ne doit pas faire oublier ce qu'on peut attendre de l'action indirecte, qui consiste par exemple à universaliser l'éducation, à exploiter les sciences au bénéfice de l'homme, à faciliter l'épanouissement des sciences sociales considérées en tant qu'instruments de compréhension du comportement collectif, à renforcer la culture dans toute la diversité de ses aspects nationaux et à développer l'information, puisque celle-ci commande toute l'activité de l'Unesco.

20,7 Seule une action intégrée de ce type permettra de créer enfin un monde harmonieux et d'assurer une paix durable qui soit, non pas due à des circonstances fortuites, mais solidement ancrée dans l'esprit même des hommes.

21. Le PRESIDENT.-

Je remercie le chef de la délégation du Brésil et je donne la parole à M. Osman, au nom de la délégation du Soudan.

22.1 M. OSMAN (Soudan). - (Discours prononcé en arabe, Transcription de l'interprétation.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, mon pays est conscient du devoir qui lui incombe envers les pays africains qui sont encore sous le joug de puissances colonialistes. Le moins que l'on puisse dire de ces dernières, c'est qu'elles se sont montrées incapables de comprendre la morale et l'éthique de notre époque et de s'y adapter.

22.2 L'exploitation de l'homme par l'homme est le fait des époques révolues. Que ce phénomène se retrouve à notre siècle, c'est là une honte pour le monde moderne. Les grands pays l'ont déjà compris et ils n'ont pas voulu aller à l'encontre du désir des peuples. Ils ont, bon gré, mal gré, quitté les territoires qu'ils dominaient.

22.3 Mais le Portugal, petit pays qui n'a plus aucun prestige en Europe, se débat désespérément pour se maintenir dans ses colonies d'Afrique. Le Portugal ne mérite pas d'être membre de l'Organisation des Nations Unies ou des institutions qui lui sont liées ; car il ne reconnaît ni les droits ni les libertés fondamentales de l'homme. Le Portugal veut arrêter la marche de l'histoire. Mais il doit savoir que les peuples et les pays indépendants d'Afrique sont décidés à soutenir leurs frères du Mozambique et de l'Angola, et cela de toutes leurs forces, jusqu'à ce que ces opprimés aient accédé à l'indépendance en se libérant du joug colonialiste.

22.4 Monsieur le Président, nous condamnons avec force le gouvernement de la Rhodésie, qui met le pouvoir entre les mains d'une minorité de Blancs, laquelle impose sa loi à une majorité d'autochtones pacifistes et affables. Nous condamnons la ségrégation raciale qui fait rage dans l'Afrique du Sud, - ségrégation sans précédent dans l'histoire, qui voue des innocents à la mort et des êtres nobles à l'humiliation.

22.5 Nous avons à accomplir, au sein de l'Unesco, un devoir humain dont il importe que nous ne nous écartions pas. Nous devons d'abord combattre le colonialisme sous toutes ses formes. Nous devons aussi répandre le savoir dans les pays africains qui sont encore colonisés. Nous devons enfin exclure de notre société les pays qui refusent de reconnaître le droit des hommes à la liberté et de se plier aux exigences de la civilisation moderne. Le Portugal, qui continue à appliquer des méthodes périmées et à faire fi de toutes les valeurs humaines, n'est plus digne de participer aux activités ou réunions de l'Unesco ; car l'Unesco prône la liberté, alors que le Portugal prône l'esclavage et continue à le pratiquer dans ses colonies.

22.6 M. Telli, secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine a demandé au Directeur général de l'Unesco de venir en aide aux réfugiés des pays colonisés d'Afrique, soit directement, soit en collaboration avec l'OUA. De même, il a demandé qu'un plan de coopération entre l'Unesco et l'OUA soit établi, afin qu'une aide accrue puisse être apportée aux ressortissants des pays en cause. En ce qui nous concerne, nous appuyons ces suggestions et nous demandons à l'Unesco d'agir de concert avec ses Etats membres d'Afrique pour aider les pays encore soumis au joug de l'impérialisme à se libérer définitivement de ce joug.

22.7 Monsieur le Président, le Directeur général nous a demandé quelles étaient les méthodes que l'Unesco pourrait employer pour apporter une aide aux peuples encore colonisés qui veulent se dégager du colonialisme. Nous pensons qu'il appartient à l'Unesco d'apporter une aide particulière à ces peuples et de soutenir les mouvements de libération

qui se développent soit à l'intérieur même des pays asservis, soit en dehors de leurs frontières (le plus souvent dans les pays limitrophes qui ont accueilli certains de leurs ressortissants). L'Unesco doit favoriser ces mouvements de libération, et cela dans tous les domaines où peut s'exercer son action. Elle doit leur apporter une assistance sérieuse pour leur permettre d'arriver à leurs fins.

22.8 De même, je demande à tous les Etats membres de l'Unesco de collaborer avec ces mouvements de libération, tant par l'entremise de l'Unesco que par le truchement d'accords bilatéraux ou multilatéraux, et cela jusqu'à ce que ces mouvements aient atteint leur but.

22.9 Monsieur le Président, l'évolution du monde dans le sens de la civilisation humaine demeurera impossible tant que certains pays continueront à ployer sous le joug. Nous nous souvenons des paroles du Directeur général de l'Unesco et nous partageons les sentiments qu'il a exprimés en nous rappelant que l'Unesco ne peut pas, à elle seule, vaincre le colonialisme. Mais nous avons tous un devoir sacré qui est de coopérer avec l'Unesco de telle façon que celle-ci puisse atteindre ses objectifs. Pour cela, il nous faut, dans toutes les conférences qui ont pour thème des questions d'éducation ou de science, condamner le colonialisme et boycotter les pays colonialistes, afin qu'ils se sentent isolés de tous les autres pays du monde.

23. Le PRÉSIDENT:

Je remercie le délégué du Soudan et je donne la parole à M. Tanvir Ahmad Khan, au nom de la délégation du Pakistan.

24.1 Mr. KHAN (Pakistan):

Mr. President, several delegates who have spoken before, particularly from the continent of Africa, have stated in clear terms that specific situations exist where colonialism is frenziedly pursuing its criminal ends even though the world at large knows that freedom, sovereignty and the restoration of human dignity may be delayed but can never be denied. The direction of the historical process is clear and unmistakable; the nations which are still struggling bravely to attain freedom will attain it; the various kinds of discrimination and the various forms of apartheid which are practised to the detriment of large sections of humanity, sometimes openly and unashamedly as in South Africa, and sometimes in subtler and more sophisticated forms, will sooner or later meet their inevitable fate.

24.2 Without propounding any doctrine of historical inevitability, the writing on the wall is clear even though the forces of injustice refuse to see it.

24.3 I do not wish to repeat what has already been said by others much more eloquently, but I would like to say that it is here that Unesco comes in; by intensifying further its activities in the interests of peace it can contribute even more substantially towards eliminating those elements of prejudice, ignorance, greed and exploitation which prolong the period of violence and destruction before the inevitable emancipation underlying the spirit of the draft resolution before us manifests itself.

24.4 This, Mr. President, is extremely important. The processes of oppression have naturally produced a climate where violence not only receives a philosophical justification but is regarded by large sections of mankind as a necessity. This is indeed a tragic development fraught with many dangers for world peace. Yet how can we tell the oppressed people in Africa, or in those Arab territories which Israel has so stubbornly refused to relinquish ever since its blatant aggression, that they must not use force to loosen the grip that is strangling them?

24.5 Jean-Paul Sartre once wrote that "if violence began this very evening and if exploitation and oppression had never existed on earth, perhaps the slogan of non-violence might end the quarrel. But if the full régime, even your non-violent ideas, are conditioned by a thousand-year-old oppression, your passivity serves only to place you in the ranks of the oppressors".

24.6 Let us not forget this when we talk solemnly of the crisis of youth and youth's propensity towards violence; Such is the result of these festering sores of oppression to which the draft resolution before us refers. We end up by legitimizing violence, by making it imperative, by leaving no other alternative. This is why we are told by another contemporary writer that violence unifies people and, at the individual level, is a cleansing process because it frees oppressed peoples from their inferiority complex, their despair and their inaction, and because it restores their self-respect.

24.7 I support the resolution, not because I share the view I have outlined - I do not - but because, unless the processes of peace are accelerated, we may find no answer to the logic of that view. The processes of peace can be accelerated above all by eliminating as quickly as possible all kinds of colonialism, old or new, and all kinds of racial prejudice. We do not for a moment visualize a rôle for Unesco and the Director-General beyond what should rightly be theirs, but this rôle must be strengthened, renewed and replenished.

24.8 In this Conference we have time and again felt deep anguish and concern over the denial of human rights, particularly as regards access to education. Major examples are to be found in certain African territories, which previous speakers have already mentioned and in the Israeli-occupied Arab territories. We in Pakistan reaffirm our solidarity with the oppressed peoples of South Africa and other African territories where the struggle for emancipation is going on and also with our Arab brethren.

24.9 The resolution before us seeks to make Unesco's action in this regard more precise, more effective and more purposeful. This is why the delegation of Pakistan has co-sponsored it without any reservation whatsoever, together with 32 other delegations to this session of the General Conference.

25. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué du Pakistan et je donne la parole à M. Tallot, chef de la délégation du Tchad.

26.1 M. TALLOT (Tchad). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, un débat sur le colonialisme n'émeut plus personne. Dans toutes les instances internationales, les peuples colonisés n'ont jamais cessé de se dresser avec force contre cette plate mondiale qui, alors qu'elle devrait faire honte à l'humanité, semble, hélas, recevoir une bénédiction générale. Nous savons bien que le "chien abole", nous savons aussi que "la caravane passe", cette caravane impérialiste, que ni les flots de résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies, ni le chapelet de recommandations adressées aux responsables des institutions spécialisées n'ont pu ébranler; et nous voyons bien que certains succès remportés dans le domaine de la médecine, en matière de transplantations cardiaques notamment, ont attiré une bienveillante attention sur le régime raciste de la République sud-africaine. Aussi, sommes-nous persuadés que, forte de l'approbation de nombreux pays développés, cette République va ranger les nouvelles résolutions condamnant le racisme dans les tiroirs du mépris où elles iront tenir compagnie aux résolutions antérieurement adoptées sur le même thème.

26.2 En exprimant l'inquiétude que je ressens devant la dégradation des conceptions morales, je ne saurais manquer d'évoquer la défaite retentissante que le régime de Salisbury a infligé au gouvernement britannique et à l'ONU en proclamant unilatéralement l'indépendance de la Rhodésie du Sud. Comment expliquer, Mesdames, Messieurs les délégués, que 400.000 racistes puissent tenir tête à toute une organisation internationale si l'on ne croit pas à la réalité de l'aide occulte, matérielle et morale, qui leur a été et qui leur est encore trafiquement accordée ?

26.3 La délégation du Tchad, qui est l'un des coauteurs du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/8 et qui votera en faveur de toutes les résolutions visant à faire sombrer le colonialisme, lance un appel à tous les peuples pour qu'ils se refusent à cautionner les iniquités

que le gouvernement du Portugal, le régime de Salisbury, le gouvernement de la République sud-africaine et autres autorités semblables ne cessent de perpétrer. Le racisme, le néo-colonialisme, toutes ces vertus du diable s'abritent derrière des barrières juridiques qui sont régulièrement érigées chaque fois qu'une question de fond se pose.

26.4 Le Directeur général de l'Unesco a dénoncé, ce matin, en termes clairs, l'inutilité des déclarations de pure forme. Aussi, la délégation du Tchad suggère-t-elle à l'Organisation de prendre les mesures suivantes : (1) éduquer systématiquement les enfants des réfugiés et leur trouver des débouchés dans les pays d'accueil ; (2) alphabétiser et éduquer les adultes que le racisme et le colonialisme ont chassés de leur foyer, en vue de permettre leur intégration dans les sociétés où ils ont trouvé refuge ; (3) mettre à la disposition des réfugiés des fonds dont la gestion serait assurée par l'Organisation de l'Unité africaine et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et qui seraient utilisés pour des activités relevant de la compétence de notre Organisation.

26.5 Le monde ne peut pas ne pas triompher de la ségrégation raciale, Il est d'autant plus impossible qu'il n'en triomphe pas que les événements que l'humanité a connus depuis cinquante ans ont bien montré que l'idée de supériorité de certains peuples ou de certaines races était indubitablement fausse.

26.6 Franchise et bonne volonté : rien d'autre ne compte plus, Si nous ne soutenons plus ceux dont nous condamnons ici les actes, ils se décourageront et nous verrons la solution poindre à l'horizon.

27. Le **PRESIDENT**.

Je remercie le chef de la délégation du Tchad et je donne la parole à M. Sedlak, au nom de la délégation de Tchécoslovaquie.

28.1 **M. SEDLAK (Tchécoslovaquie)**.

Monsieur le Président, la délégation tchécoslovaque estime que les problèmes qui font l'objet du point 11 de l'ordre du jour comptent parmi les plus importants qui aient à être traités au cours de la quinzième session de la Conférence générale. Nous considérons que les activités à mener pour le renforcement de la paix et de la coexistence pacifique, pour l'élimination du colonialisme et du racisme, font partie des principales tâches qui incombent à notre Organisation dans l'esprit de son acte constitutif. C'est pour ces raisons que la délégation tchécoslovaque a signé le projet de résolution 15 C/DR/PLEN/7, qui mérite d'être adopté par la Conférence générale. Ce document contient, en fait, plusieurs projets qui, sans aucun doute, contribueront à fixer, pour le prochain exercice, les activités auxquelles l'Unesco devra se consacrer, dans les domaines qui relèvent de sa compétence.

28.2 On pourrait dire que le programme de l'Unesco est tout entier orienté vers le développement pacifique et vise à permettre à l'Organisation de fournir une assistance concrète aux pays en voie de développement, dont la plupart se sont libérés récemment du colonialisme. Mais le devoir constitutionnel et moral qui incombe à l'Unesco de contribuer activement, par des réalisations concrètes, à la sauvegarde de la paix, à la liquidation du colonialisme et à l'élimination du racisme n'en est que plus évident. Je saisis cette occasion pour adresser au Directeur général les félicitations que nous lui devons pour le document 15 C/50, que nous considérons comme très utile pour la détermination des activités futures de notre Organisation.

28.3 Permettez-moi, Monsieur le Président, de mentionner l'un des aspects des problèmes que nous examinons en ce moment. Du point de vue auquel nous nous plaçons, la situation qui règne aujourd'hui dans le monde est encore loin d'être satisfaisante. Qui pourrait en effet prétendre que des millions d'hommes ne continuent pas à souffrir d'une inégalité réelle, due à leur race et à leur origine ? A notre avis, il est, par conséquent, indispensable d'insérer constamment dans les programmes de notre Organisation des projets qui opposent un barrage efficace aux courants qui tendent, plus ou moins ouvertement,

à étayer la thèse de l'inégalité des races, à justifier le facisme, à glorifier la guerre, à stimuler l'esprit de revanche, etc. Il va sans dire que la lutte contre les idéologies fondées sur la violence et les préjugés et contre les institutions qui les incarnent, ne saurait se traduire uniquement par des mesures législatives ou répressives, si indispensables qu'elles puissent être. Tout au long de sa vie, et dès son plus jeune âge, l'homme devrait être constamment soumis à l'influence d'une action vigoureuse visant, par tous les moyens appropriés, à extirper de son esprit tout ce qui est à réprocher, toutes les idées néfastes, héritées de temps révolus, qui s'y sont enracinées et qui parfois, hélas, continuent à y prospérer.

28.4 L'année que nous vivons a été consacrée aux droits de l'homme et la Tchécoslovaquie a pu, par l'intermédiaire de ses représentants, faire savoir à plusieurs reprises comment elle conçoit ces droits. Elle en a notamment trouvé l'occasion à la Conférence internationale des droits de l'homme, réunie à Téhéran par l'ONU en avril 1968, et à la cinquième Conférence régionale des commissions nationales européennes, réunie par l'Unesco à Monaco en juin 1968.

28.5 En 1970, notre Organisation se verra sans doute offrir, dans le cadre de l'Année internationale de l'éducation, de nouvelles occasions de montrer le prix qu'elle attache au renforcement de la paix et au développement du bien-être de l'humanité. Je me permets d'attirer à ce propos l'attention de la Conférence générale sur les mesures à prendre en vue de développer - tant sur le plan scolaire que sur le plan extrascolaire - l'éducation pour la paix, le respect mutuel et la compréhension réciproque entre les peuples. Nous estimons en effet que le contenu, les formes et les méthodes de cette éducation auraient besoin d'être repensés et améliorés. Il conviendrait, à notre avis, de procéder à une évaluation sérieuse des résultats qui ont été obtenus dans ce domaine, tant par l'Unesco elle-même que par ses Etats membres.

28.6 En tant que signataire du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/7, qui est soumis à votre approbation et dont j'ai tenu à souligner ici un aspect essentiel, la délégation tchécoslovaque espère, Mesdames, Messieurs, que les Etats membres et le Directeur général trouveront dans notre débat d'utiles inspirations pour la mise en oeuvre d'activités concrètes en faveur de la paix, des droits de l'homme et de la défense de la dignité humaine.

29. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de la Tchécoslovaquie et je donne la parole à M. Lopes, au nom de la délégation du Congo (Brazzaville).

30.1 M. LOPES (Congo-Brazzaville). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, la délégation du Congo (Brazzaville) a estimé qu'elle ne pouvait pas rester à l'écart d'un débat aussi important. Aussi considère-t-elle qu'il est de son devoir de prendre la parole sur les deux thèmes du point 11 de l'ordre du jour : le racisme et le colonialisme.

30.2 En tant que peuple de couleur, qui a subi une oppression économique et politique et qui a été avili culturellement, moralement et esthétiquement par le racisme, nous avons notre mot à dire. Nous l'avons aussi, parce que nous avons vécu le colonialisme, dont nous portons encore les traces au point d'en être handicapés dans notre développement. Enfin, si le racisme et le colonialisme peuvent apparaître à certains comme des problèmes politiques qui n'ont à être évoqués qu'à la seule tribune de l'Organisation des Nations Unies, nous pensons, quant à nous, qu'il est du devoir des éducateurs que nous sommes de déterminer, en fonction de ces deux fléaux, le contenu à donner à l'éducation. Devons-nous, oui ou non, former des hommes nouveaux, capables de faire disparaître ces maux de l'univers ? Si l'on répond par l'affirmative, cela veut dire que l'Unesco est bien la tribune où ces thèmes doivent être débattus. Pour des hommes de science, il est en outre important d'affirmer qu'il n'existe ni race supérieure, ni race inférieure, et que les découvertes des savants ne doivent pas servir à l'oppression des peuples. Enfin, les hommes de culture doivent assumer leurs responsabilités et clamer bien haut l'universalité des civilisations ; ils doivent affirmer

que, puisque la civilisation ne peut ni se mesurer ni se peser, aucun peuple ne saurait, pour des raisons de civilisation, en opprimer un autre ; tant qu'il y aura des oppressions de ce genre, nous devons être des "Goya" dénonçant avec force le "Tres de Mayo" du XXe siècle, tels qu'ils se manifestent dans l'Angola, le Cabinda, le Mozambique, l'Afrique du Sud, la Rhodésie et, quelquefois, les Etats-Unis.

30.3 Le racisme est aujourd'hui condamné par l'opinion publique internationale mais les racistes subsistent. Certes, l'Acte constitutif de l'Unesco dit bien que "la grande et terrible guerre qui vient de finir a été rendue possible par le reniement de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine et par la volonté de lui substituer, en exploitant l'ignorance et le préjugé, le dogme de l'inégalité des races et des hommes". Ainsi, dès sa naissance, l'Unesco était-elle anti-raciste ; mais ses documents sont plutôt juridiques qu'historiques ; autrement dit, ils correspondent malheureusement mieux aux vœux de l'humanité qu'à la réalité que vivent nos contemporains. Notre journal, notre radio, notre télévision nous rappellent chaque jour que le Ku-Klux-Klan continue de lyncher, pendre et brûler des Nègres aux Etats-Unis, que, dans ce même pays, c'est pour un Nègre un acte d'héroïsme - à moins que ce ne soit un suicide - que de monter dans un métro ou dans un train réservé aux Blancs, il est des lieux interdits "aux Nègres et aux chiens" et les Noirs n'ont pas accès aux mêmes universités que les Blancs. Enfin les racistes ont la liberté de se réunir librement au sein d'associations telles que la John Birch Society.

30.4 Les hommes cultivés se sont récemment émus de la menace de destruction qui pesait sur les temples de la Nubie. Peut-on penser dès lors qu'ils resteront insensibles aux actes de massacre commis contre la partie du peuple américain qui a, au cours de l'histoire, donné à l'humanité l'une des musiques les plus originales, les plus profondes et les plus émouvantes du monde ? On ne saurait choisir entre l'homme et l'oeuvre d'art ; celle-ci sans celui-là n'a plus de sens. Or, parmi les grands artistes, parmi les artistes dont le coeur bat, non pas pour un groupe, mais pour le peuple, nombreux sont ceux qui se trouvent toujours derrière la barricade des opprimés.

30.5 Le malheur dû au racisme, tel est aussi le lot de nos frères de Rhodésie et d'Afrique du Sud qui n'ont pu encore venir nous rejoindre dans cette enceinte ; là-bas, il n'est pas vrai que tous les hommes aient le même droit d'accès à l'éducation et à la science ; certains vivent dans des réserves parce que leur peau a la couleur de la nuit ; certains ne sauront pas lire, parce que le Noir est considéré comme un animal et ravalé à ce rang ; à ceux-là il ne reste plus que l'art pour exprimer ce qu'il ya de divin au coeur de l'homme. Ces êtres subissent la tyrannie raciste d'hommes alphabétisés, d'hommes cultivés qui participent au progrès mondial de la science et à ses dernières découvertes, comme celles qui ont permis la greffe du coeur. N'est-ce pas suffisant pour que les hommes de culture ici réunis réfléchissent aux dangers d'une éducation qui pourrait créer d'autres monstres de ce genre ? Le racisme sévit enfin dans les pays dominés par le Portugal, avec une hiérarchie des droits qui est fonction de la couleur de la peau.

30.6 Est-il vrai que l'homme blanc ait eu un fardeau à porter au siècle passé ? Toujours est-il que l'homme noir porte aujourd'hui la croix. Or, nous savons que ce racisme n'a aucune base ; s'il est vrai qu'il existe des races, il est faux que celles-ci déterminent des aptitudes plus ou moins grandes. Aux variations individuelles près, tous les hommes ont les mêmes aptitudes à apprendre, à comprendre et à inventer. S'il est un domaine où l'action de l'Unesco présente une valeur incontestable, c'est donc celui où l'Organisation peut s'attaquer à ce préjugé. Toutes celles de ses publications qui traitent de la question se caractérisent par une valeur scientifique et une hauteur de vues qui ont rendu confiance aux peuples de couleur. Il est, à cet égard, significatif de constater que l'un des Etats les plus racistes du monde - l'Afrique du Sud - a été si mécontent de la parution du volume intitulé "Le racisme devant la science" qu'il est allé jusqu'à se retirer de l'Unesco. Aujourd'hui, l'Unesco continue à militer pour extirper ce fléau. Le fait qu'elle est inscrite ce sujet à l'ordre du jour de la présente session suffit à prouver qu'elle tient à être l'une des tribunes mondiales les plus prestigieuses et qu'elle entend oeuvrer pour une meilleure compréhension des hommes, sans se laisser arrêter par la barrière de langues, des

coutumes ou des races. Mais son action est forcément limitée ; elle l'est en raison du caractère même du racisme, qui n'hésite pas à recourir à la violence pour s'imposer, alors que l'Unesco, dont l'éthique est de paix, n'a pas les moyens voulus pour l'emporter dans une lutte qui entraîne chaque jour la perte de vies humaines ; la liste des victimes est longue et l'on y trouve, avec le nom d'Emett Till, celui du pasteur Martin Luther King, ce vaillant combattant de la paix, dont on ne sait s'il vaut mieux louer le courage ou le désintéressement. Sa mort nous conduit à nous poser cette question éprouvante et tragique : La non-violence est-elle en mesure de venir à bout du racisme ? La violence raciste appelle-t-elle automatiquement un anti-racisme doté des mêmes armes ?

30.7 Quoi qu'il en soit, l'Unesco a été créée pour aider les hommes à se mieux connaître et à se mieux comprendre. Nous ne pouvons donc pas lui demander d'apprendre aux hommes à se battre, quand bien même une humanité meilleure ne pourrait naître que d'une telle lutte. Nous espérons cependant que l'Unesco aidera les hommes à prendre de plus en plus nettement conscience du problème racial ; nous souhaitons que, grâce à elle, les hommes soient éclairés sur les responsabilités qu'ils assument en laissant subsister, ne serait-ce que par indifférence, ce vice anachronique que représente, à l'ère scientifique, le racisme.

30.8 Si le racisme nous apparaît comme une plaie qui devrait choquer la conscience universelle, que dire du colonialisme ? On constate que, malgré les nombreuses résolutions qui ont été adoptées en vue de faire disparaître le colonialisme, celui-ci subsiste dans de nombreux territoires africains. Il sévit notamment dans l'Angola et le Cabinda, au Mozambique, dans la Guinée Bissao, au Cap-Vert et dans les Iles de Saint-Thomas et du Prince - tous territoires qui se trouvent sous la férule portugaise.

30.9 Monsieur le Président, la délégation du Congo-Brazzaville éprouve toujours un sentiment de malaise en voyant le Portugal siéger au sein de cette auguste assemblée, dont les idéaux sont radicalement opposés à la politique qu'il pratique.

30.10 Il est inadmissible qu'un pays dont le taux de scolarisation est inférieur à celui d'un pays sous-développé tel que le nôtre prétende dominer, au nom d'une mission civilisatrice, un autre peuple. Nous savons tous aussi que le Conseil exécutif n'a jamais pu appliquer la résolution qu'il a votée à sa 70e session et aux termes de laquelle une enquête sur l'enseignement devait être faite dans les possessions portugaises.

30.11 Ces faits, auxquels on pourrait en ajouter d'autres tout aussi accablants, sont à notre avis suffisants pour justifier la suspension des droits du Portugal en tant que membres de l'Unesco. Il s'agit, Monsieur le Président, d'une question de principe et d'éthique, et non pas d'une simple question juridique.

30.12 Si elle est prise, la décision que nous réclamons ainsi aura des effets extrêmement importants. Elle montrera que l'Unesco est prête à condamner totalement, devant l'opinion publique, le colonialisme portugais. Elle apportera par là un réconfort moral à ceux qui vivent encore sous un régime aussi anachronique qu'inhumain. Mais cela ne suffira pas : car l'opinion mondiale n'a jamais réussi, à elle seule, à abattre le colonialisme. Trop souvent, malheureusement, l'opinion mondiale ne prend pas clairement conscience des méfaits du colonialisme, mais seulement du drame que constituerait une guerre de libération. Pour sa part, le Portugal ne peut pas ignorer que tous les Etats africains sont aux côtés des combattants de l'Angola, du Cabinda, du Mozambique et de la Guinée Bissao. Ces combattants, Monsieur le Président, ne sont pas des aventuriers ; ce sont les chevaliers d'une nouvelle époque. L'Unesco devrait faire en sorte que la conscience internationale cesse de se désintéresser d'eux. Ces combattants font un travail d'éducation dont bénéficient, dans les territoires libérés et les territoires limitrophes, les enfants et les adultes. L'Unesco devrait apporter une aide accrue à ces communautés humaines et faciliter leurs entreprises d'éducation. Elle accomplirait ainsi un travail qui est de son ressort, en même temps qu'elle participerait à l'une des tâches des plus importantes et exaltantes qui aient marqué l'histoire de l'humanité.

30.13 Je voudrais dire, avant de terminer, que c'est pour toutes les raisons que je viens d'exposer que la délégation du Congo (Brazzaville) a signé le projet de résolution 15 C/DR/PLEN/7.

30.14 Monsieur le Président, vous aurez peut-être trouvé de la violence dans mes propos : c'est qu'il s'agit d'un problème si brûlant que des gens en meurent chaque jour. C'est pour cela qu'il y avait de la passion dans ma voix ; et cette passion ne doit pas être interprétée comme signifiant que les pays colonisés aspirent à remplacer l'ancien racisme et l'ancien colonialisme par un racisme et un colonialisme nouveaux.

31. Le PRÉSIDENT,-

Je remercie le délégué du Congo (Brazzaville) et je donne la parole à M. Dadié, au nom de la délégation de la Côte-d'Ivoire.

32.1 M. DADIE (Côte-d'Ivoire).-

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, permettez-moi tout d'abord de remercier sincèrement ceux qui ont bien voulu voter en faveur du renouvellement de mon mandat au Conseil exécutif. Leur confiance m'honore.

32.2 Monsieur le Président, le problème dont nous nous occupons aujourd'hui est passionnant parce qu'il concerne l'essence même de la mission confiée à l'Unesco, parce qu'il a trait à l'homme et au droit qu'a l'homme d'être ce qu'il veut être dans le cadre qui est le sien. Il nous intéresse tous, sujets et maîtres d'hier et d'aujourd'hui, qui voulons que nos rapports prennent d'autres dimensions, en sortant des conceptions étriquées du féodalisme. Hier c'étaient les joyaux de la Couronne, la rutilance des atours, le nombre des vassaux qui constituaient les marques de la puissance ; aujourd'hui la puissance d'un Etat se mesure au nombre des peuples soumis à sa domination, au nombre des colonies qu'il possède.

32.3 Le rôle de l'Unesco n'est-il pas de changer du tout au tout les rapports entre les hommes, entre les peuples, de faire en sorte que ce ne soient plus des rapports de maître à sujet, des rapports de pays occupant à pays occupés, d'agir enfin de telle façon qu'il n'y ait plus hulle part, ni homme asservi, ni peuple esclave et que la force ne conditionne plus les relations entre les hommes, entre les peuples ?

32.4 Si l'on me demandait : "L'Unesco est-elle efficace ? ", je répondrais qu'où oui. Oui, parce qu'elle permet le dialogue authentique, oui, parce qu'elle permet de parler librement de l'homme. Son but ultime n'est-il pas de faire tomber les chaînes que nous nous donnons nous-mêmes ou que l'on nous fait porter au nom d'intérêts qui, à la longue, n'apparaissent pas vraiment fondamentaux ?

32.5 Monsieur le Président, ce sujet est passionnant, mais nous en parlerons sans passion parce que notre cause est juste, puisque c'est la cause de l'homme. C'est dire que le document 15 C/50 a la pleine approbation du gouvernement de la Côte-d'Ivoire.

32.6 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, longue est la liste de ceux qui vont venir parler à cette tribune. La raison en est que nous souhaitons que les délégués des pays qui n'ont jamais connu de domination, ou qui n'en ont qu'un souvenir lointain, voire livresque, prêtent une oreille attentive, lorsque nous parlons de colonialisme, de racisme. Chez eux, le moindre déni de justice suscite une levée de boucliers ; malheureusement, il n'en est pas ainsi partout.

32.7 Dans les temps anciens, on faisait la chasse aux sorcières. De nos jours, cette chasse a fait place à une autre : on s'en prend à des idées, à des couleurs, et cela sous le couvert du mot "civilisation" et par un souci de prestige analogue à celui qui fit que la mode fut autrefois d'avoir un page. Si certains pays ont été ou sont encore occupés, c'est parce que la force prime, en fait, le droit, le droit qu'ont les peuples d'être ce qu'ils veulent être et de choisir librement leur destin. Chacun sait que, dans tout pays

occupé, la police est, en pratique, au service de l'occupant, entre les mains duquel la justice constitue une arme plus redoutable encore. C'est dire que dans les pays tropicaux où l'on évite, pour mettre la justice à l'abri des intempéries, de l'administrer sur la place publique, il n'existe bientôt plus qu'une justice de cour. Or, Dieu sait ce qu'est une justice de cour.

32.8 Au nom de la loi ou du peuple, au nom de la république ou de l'empire; ici et là, la nuit se fait sur des hommes, sur des peuples, dans leur propre intérêt, dit-on. Combien fragiles sont les droits de l'homme ! Une porte qu'on rabat, un tour de clé dans une serrure, le tintement d'un trousseau de clés, les pas sonores et décroissants d'un gardien dans un couloir, et voilà un homme devenu un fauve que l'on peut observer par un judas. Voilà un homme dépouillé de tout, privé de ses droits, soumis aux traitements les plus dégradants. Un homme arrêté, c'est souvent une vie dont on arrête le cours, et une cellule devient bien des fois l'antichambre du tombeau. Puisque de telles pratiques, à en croire les journaux, peuvent encore exister même en Europe où l'on est si pointilleux sur les droits de l'homme, il est facile d'apprécier la profondeur du drame que vivent les peuples dominés par d'autres au nom d'une civilisation qui se veut généreuse, humanitaire, fraternelle : peuples encerclés, encerclés, guidés, protégés, couvés, n'ayant pour tout droit que l'obéissance passive, et pour tout devoir que la mort sous toutes ses formes ... peuples cobayes étudiés à loisir ... !

32.9 Eh bien, c'est certainement pour que de telles pratiques cessent que nous sommes tous réunis ici. Nul ne saurait imaginer qu'il puisse exister à l'Unesco deux camps, le camp de ceux qui veulent libérer l'homme de toutes les peurs, et le camp de ceux qui veulent l'installer dans la guerre, dans une guerre permanente et, pour certains, rentables. Notre Acte constitutif est formel sur ce point. Nous sommes tous ici parce que nous avons confiance en l'homme ; la nature nous mesurant à la même toise, dans l'heur et le malheur, nous avons, au-delà des couleurs et des fortunes, pris si nettement conscience de notre unité qu'un cataclysme qui frappe un coin de la terre est maintenant ressenti par tous, et qu'une guerre qui s'allume quelque part nous préoccupe tous, tellement nos intérêts, chaque jour, se mêlent et s'imbriquent. Le cri d'agonie poussé par un petit Angolais, sous une bombe, ressemble fort au cri d'agonie poussé par tout autre enfant du monde, et même à celui d'un petit Portugais sous une autre bombe. Et les deux voix, qui se rejoignent par-dessus les océans et les montagnes faisant office de frontières, nous dictent notre devoir à tous : sauver ces enfants, ne pas les rendre victimes de nos infirmités ou héritiers de nos erreurs. Les chants de triomphe, les défilés de victoire sont toujours précédés de chants et de marches de mort. Aussi n'est-il aucune lueur de paix que nous ne saluions avec enthousiasme, ici, à l'Unesco, où notre désir est d'offrir des roses et non des chrysanthèmes.

32.10 Monsieur le Président, lors de l'adoption du plafond budgétaire provisoire pour 1969 - 1970, un certain nombre de pays n'ont pas été en mesure de s'exprimer. Parmi ces pays figurent l'Angola, le Mozambique et la Guinée dite portugaise. Là-bas, dans les villages, dans les champs, partout, des hommes luttent depuis des années, les armes à la main, pour avoir le droit de venir eux-mêmes nous exposer leurs problèmes, qui deviennent de jour en jour plus angoissants à force de s'accumuler. Chaque jour qui passe épaissit les ténèbres autour de ces peuples qui habitent des pays où le soleil a cependant tant de clarté. Ces peuples font partie de ceux qui, le soir venu, ne font pas de comptes parce qu'ils n'auraient à totaliser que des larmes, des amertumes, des misères ; ces peuples ne font pas de comptes parce que seule, pour eux, compte la vie. C'est pour acquérir le droit banal de vivre libres qu'ils ne cessent de lutter. En pensant à eux, on peut dire : heureux les peuples qui n'ont jamais connu la guerre, heureux les hommes qui n'ont jamais subi les caprices de la force brute, de la force aveugle.

32.11 Mesdames, Messieurs, si l'histoire n'avait pas pris son cours actuel, nous, Africains, nous ne serions pas ici et vous n'auriez pas eu l'occasion d'entendre tous les hommes de talent qui ont défilé à cette tribune ; or il ressort de ce qui a été dit par tant

d'hommes éminents qui, venus des anciennes colonies, ont su parler avec brio et compétence de leurs problèmes respectifs, que les dominations n'ont presque jamais le visage d'émancipation qu'elles veulent afficher.

32.12 On a parfois tendance à penser qu'il est fort difficile de décoloniser, de suivre le courant de l'histoire lorsqu'on a longt emps été un maître omnipotent. Aussi, nous tournant vers ceux qui ont eu le courage de refaire, en 1958, le geste de 1848, vers ceux qui ont eu le courage d'affranchir les sujets de la République et les "natives" de la Couronne, nous les saluons et nous leur disons : Faites que votre exemple soit suivi par les hommes de la "République-Empire".

32.13 Le tableau paraît sombre. Pourtant nous demeurons optimistes, parce que nous avons confiance en vous, Mesdames, Messieurs les délégués, confiance en votre détermination de faire triompher les idéaux de l'Unesco ; et nous trouvons aussi, Monsieur le Président, des raisons d'optimisme dans votre élection et dans la vigoureuse croissance de l'Organisation qui, alors qu'elle comptait 28 membres en 1948, en compte 125 aujourd'hui. Demain ce nombre augmentera encore car nous sommes sûrs de voir d'autres peuples recouvrer leur liberté, de voir d'autres sujets recouvrer le droit d'être des hommes.

32.14 Monsieur le Président, il y a, dans la vie, des conjonctions heureuses de faits qui sont des signes dans les situations les plus embrouillées, des encouragements dans les cas les plus désespérés. Dans les couloirs menant aux salles IX et X, une exposition n'est-elle pas consacrée à l'Anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme ? Ne sommes-nous pas en 1968, Année internationale des droits de l'homme ? N'avons-nous pas ici même, du haut de cette tribune, dénoncé, les uns et les autres, les nombreuses violations que subit cette Déclaration ? Quel sens peut-on donner à votre élection, Monsieur le Président, à l'élection d'une personnalité originaire d'un pays qui a subi trois régimes colonialistes ? Les applaudissements chaleureux et prolongés qui ont accueilli la nouvelle de cette élection n'allaient-ils pas aussi à tous les peuples que nous attendons dans cette Organisation et dont quelques-uns ont pour nom Angola, Guinée, Mozambique, pays où les enfants désapprennent à sourire et où les femmes désapprennent à chanter? ..

32.15 Faisant un retour dans le temps, je revois les fusils de naguère redonner force et vigueur aux fusils d'aujourd'hui dans leur résistance contre l'arbitraire. Hier, c'était au nom de l'Empire que l'on colonisait des peuples, aujourd'hui, c'est au nom de la République, au nom du Peuple, mais toujours au nom de la Civilisation. Pour le Portugal, l'histoire n'aurait-elle pas bougé depuis 1415 ? Nous le savons, il y avait cette entreprise audacieuse de blanchir la tête de tous les nègres, entreprise que le Portugal entend poursuivre envers et contre tout, malgré des résultats décevants. Mais pourquoi le Portugal ne ferait-il pas comme les autres pays qui l'ont suivi dans la grande aventure coloniale ? Aujourd'hui, nous en appelons donc à tous ces pays amis et nous leur demandons : le Portugal aurait-il entrepris un voyage sans retour vers les tropiques ? Nous leur disons : chantez au Portugal les charmes de l'Europe opulente aux mille merveilles. Dites-lui que l'or, l'ivoire, la malaguettes sont épuisés en Afrique, que l'Afrique est dépeuplée. Dites-lui aussi que les pistes sont devenues des routes, que les carcans sont devenus des objets de musée, mais que l'Afrique appauvrie frappée aujourd'hui à tous les guichets du monde. Dites-lui surtout qu'ici à l'Unesco, où se livre une lutte ardente pour la dignité de l'homme, pour la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité, ici où les hommes se sont donné pour objectif de faire en sorte que "les peuples se connaissent mieux en acquérant une connaissance plus précise et plus vraie de leurs coutumes respectives" ; on verra dans toute tentative d'assimilation, dans toute volonté d'assujettissement prolongé, dans tout refus de reconsidérer les rapports qui ont pu dans le passé s'établir entre les hommes ou dans toute entreprise visant à mener les peuples - manu militari - vers des horizons que d'autres ont choisis pour eux, une violation flagrante des règles auxquelles nous avons souscrit.

32.16 Ici, on vient parce qu'on a confiance en l'homme. Ici, on vient parce qu'on est convaincu qu'il n'y a aucune différence entre les hommes. Ici, nous unissons nos efforts,

nous amplifions nos voix pour que se taisent la voix des canons et le sifflement des balles partout dans le monde. Ici, nous regardant franchement dans les yeux, nous oeuvrons pour que l'homme ne soit plus une cible, et qu'aucune aurore ne soit plus éclaboussée de sang.

32.17 Dites donc au Portugal d'emboîter le pas à l'histoire, d'entrer dans la ronde que nous avons tous chantée.

32.18 Les analyses sévères et objectives que les délégués des Etats membres africains et arabes ont fait de la situation de l'éducation dans leurs pays respectifs témoignent de la volonté qu'ont les peuples de ces pays d'être eux-mêmes, de redevenir eux-mêmes.

32.19 Mesdames, Messieurs les délégués, nous sommes 125 Etats membres, mais il y a encore des places vides dans cette salle : dans le concert des félicitations qui vous ont été adressées, Monsieur le Président, il a manqué bien des voix : celles des pays africains qui subissent la domination portugaise et celles d'autres pays encore. Certes, le Portugal, pour avoir été parmi les premiers à occuper des terres en Afrique, voudrait être le dernier à lever l'ancre, Songeons à Victor Hugo à Guernesey ! Etabli sur cette île, Victor Hugo luttait contre une dictature, contre un régime qu'il flétrissait, Mais en Angola, ce sont des femmes qui luttent pour libérer leur peuple ; au Mozambique, ce sont des vieillards, qui sont traités en enfants mineurs, puisqu'on les juge incapables de prendre en main leur propre destin ; dans la Guinée dite portugaise, ce sont des enfants qui ont vieilli avant l'âge parce qu'ils vivent dans l'odeur de la poudre.

32.20 Guernesey, c'est l'Angola, le Mozambique, la Guinée ... Victor Hugo, ce sont les femmes, les enfants, les vieillards qui, ne désespérant pas de triompher de l'arbitraire, mènent un dur combat pour venir joindre leur voix à la nôtre, leur foi à la nôtre, dans notre effort quotidien pour placer l'homme dans une perspective nouvelle, pour combler les fossés qui séparent les hommes.

32.21 Virtuellement, ils sont sur le pas de la porte. Le Portugal ayant ouvert les grilles du bercail, le droit ayant enfin triomphé, nous vous entendons dire, Monsieur le Président : "C'est la première fois que les délégués de l'Angola et du Mozambique entrent dans cette enceinte et je voudrais les saluer en votre nom". Je leur cède la place ; à leur tour de parler, de nous dire ce qu'ont été les années de lutte, les années de souffrance, ce que sont devenues les voix étouffées, les songes des enfants qui souriaient à la vie et rêvaient de donner la main aux autres enfants du monde, depuis que nous avons pu, après la fin de la guerre, accéder aux tribunes internationales pour y apporter notre contribution à l'édification d'une société nouvelle où pourront enfin triompher le droit et la justice, où pourra surtout être assuré le respect qui est toujours dû à l'homme, quel qu'il soit, où qu'il soit et quelle que soit sa condition. Qu'ils viennent nous dire eux-mêmes, eux qui ont des plates encore ouvertes, à nous qui sommes installés dans des systèmes, combien une signature ou la "parole donnée" devraient avoir de valeur !

33. Le PRESIDENT.-

Je remercie le délégué de la Côte-d'Ivoire et je donne la parole à S. Exc. M. Lastra, chef de la délégation de l'Argentine.

34.1 El Sr. LASTRA (Argentina):

Señor Presidente: Una vez más seré muy breve. La Argentina jamás ha practicado el racismo ni el colonialismo y se adhiere, como lo ha hecho siempre, a la defensa de las soberanías nacionales y de la libertad de los pueblos. Rechaza, en consecuencia, toda discriminación racial o avasallamiento colonialista.

34.2 Sin embargo, el Gobierno argentino afirma la necesidad de mantener intacto el carácter específicamente técnico de la Unesco, que tiene como única y exclusiva finalidad, según su Constitución, lograr mediante la cooperación de las naciones del mundo en las esferas de la educación, la ciencia y la cultura, los objetivos de la paz internacional y el bienestar general de la humanidad.

34.3 Mientras la política introduce entre los hombres divisiones y pasiones que llegan a veces a hacer predominar la fuerza sobre la razón y la violencia sobre la persuasión, en la actividad educacional, científica y cultural, los hombres y los países se unen y colaboran entre sí, en pro de la paz, la justicia y el bienestar de los seres humanos. Lo demuestra palpablemente la eficacia de la obra de la Unesco, en cuyas asambleas los representantes de los países se escuchan y se comprenden y donde sólo se oyen voces airadas cuando los temas políticos alteran los debates de la Organización.

34.4 Algunos de los temas que incorpora la propuesta contenida en el documento 15 C/DR/PLEN/7 y otros relativos al tema tratado, contienen o rozan temas políticos que corresponden a la competencia de las Naciones Unidas. Por todo ello, y consecuentemente con la posición adoptada en la 14a. reunión de la Conferencia General, la Delegación argentina votará en contra del punto 4 de la Sección II de la propuesta del documento 15 C/DR/PLEN/7. En la misma forma actuará con otros documentos que contienen decisiones semejantes.

(34.1) Mr. LASTRA (Argentina):

Mr. Chairman: Once again, I shall be very brief. Argentina has never practised racialism or colonialism and is dedicated, as it has always been, to the defence of national sovereignty and the liberty of peoples. It therefore rejects all racial discrimination or colonial enslavement.

(34.2) Nevertheless, the Argentine Government affirms the necessity of maintaining intact the specifically technical character of Unesco, the single and exclusive purpose of which, according to its Constitution, is that of advancing, through the educational and scientific and cultural relations of the peoples of the world, the objectives of international peace and of the common welfare of mankind.

(34.3) Whereas politics induce in men divisions and passions that sometimes cause force to predominate over reason and violence over persuasion, in the work of education, science and culture men and countries unite and collaborate together in the cause of peace, justice and human welfare. This is palpably demonstrated by the effectiveness of the work of Unesco, in whose assemblies the representatives of different countries listen to and understand one another, and where angry voices are to be heard only when political themes disturb the discussions of the Organization.

(34.4) Some of the matters incorporated in the draft resolution contained in document 15 C/DR/PLEN/7 and other documents on the subject, contain or touch on political themes that fall within the competence of the United Nations. For that reason, and in conformity with the position adopted at the fourteenth session of the General Conference, the Argentine delegation will vote against paragraph 4 of Section II of the draft resolution contained in document 15 C/DR/PLEN/7. It will do likewise in the case of other documents containing similar decisions.

35. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de l'Argentine et, avant de lever la séance, je donne la parole au Directeur général.

36.1 Le DIRECTEUR GENERAL. -

Monsieur le Président, c'est après avoir beaucoup hésité que je vous ai demandé d'avoir la courtoisie de me donner une seconde fois la parole aujourd'hui, et cela à une heure aussi tardive. Mais c'est parce que je pense à la façon dont le débat se poursuivra demain qu'il me paraît utile de dire dès maintenant quelques mots des projets de résolutions 15 C/DR/PLEN/7 et 15 C/DR/PLEN/8, dont je n'ai pas parlé ce matin. Je sais que les délégations ont l'habitude de se réunir entre elles avant la séance du matin : dans ces conditions, si j'attendais jusqu'à demain pour formuler mes questions et observations touchant ces textes, il pourrait se faire que la Conférence générale ne puisse pas, même avec la meilleure volonté du monde, les prendre en considération. C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir m'accorder les quelques minutes de patience dont j'ai besoin pour pouvoir vous présenter, aussi clairement que possible, ces quelques questions et observations.

36.2 Je parlerai d'abord du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/7. Naturellement, le point de vue auquel je me place est celui de l'exécutant, qui est chargé de l'application de vos décisions. Je n'entends prendre parti ni pour ni contre le fond : je me suis déjà longuement

expliqué sur ce point avec une franchise à l'égard de laquelle vous avez bien voulu vous montrer indulgents. Du point de vue de l'exécution, je n'ai aucune observation à faire sur la première page du texte. Pour ce qui est de la section I, je voudrais simplement attirer votre attention sur le paragraphe 3 du dispositif de cette section où il est dit "Prie le Conseil exécutif d'examiner à sa 82e session . . .". Il s'agit de la session du printemps du Conseil, de la session de mai 1969. Il me paraît, Monsieur le Président, qu'il sera un peu tôt, au printemps, pour demander au Directeur général un rapport sur la mise en oeuvre d'une résolution qui aura pris effet juridiquement le 1er janvier 1969. De même, il sera un peu tôt pour lui demander "des propositions concrètes pour un plan d'action à long terme". Par contre, je crois qu'il n'y aurait aucun inconvénient - et même qu'il y aurait des avantages - à ce que les auteurs de la résolution demandent que cela soit fait à la 83e session du Conseil, celle de l'automne 1969, où je pourrais présenter un rapport sur la mise en oeuvre de la résolution pendant les premiers mois de l'année. C'est en effet à ce moment que j'aurai à faire rapport au Conseil sur les activités de l'Organisation au cours des mois précédents et surtout, comme vous le savez, à lui présenter des propositions en vue du programme futur. Il serait donc opportun de remplacer les mots "à sa 82e session" par les mots "à sa 83e session" et je demande aux auteurs du projet de résolution de bien vouloir tenir compte des possibilités et impossibilités qui découlent du calendrier. Voilà ma première observation qui, vous le voyez, Mesdames, Messieurs se rapporte uniquement à la mise en oeuvre de la résolution.

36.3 Passons maintenant à la section II. Je vous avoue que, pour les raisons que j'ai exposées ce matin, cette section soulève pour moi un certain nombre de difficultés. En effet, le troisième considérant de cette section fait expressément référence aux résolutions des XXe, XXIe et XXIIe sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies. Or, dans la deuxième partie de mon rapport sur la mise en oeuvre de la résolution 14 C/Res. 11 (document 15 C/49), et dans mon intervention de ce matin, j'ai attiré votre attention sur la résolution 2311 (XXII) de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui contient un paragraphe demandant aux institutions spécialisées - et par conséquent à l'Unesco - d'apporter son aide aux peuples qui luttent pour se libérer et, notamment, de coopérer par l'intermédiaire de l'Organisation de l'Unité africaine avec les mouvements de libération nationale. Mais je ne trouve à la Section II du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/7 aucune prise de position quant à l'opportunité ou à la possibilité d'une telle coopération (ce qui serait cependant extrêmement important, tant du point de vue des principes et des précédents que du point de vue pratique). Au paragraphe 2 du dispositif, il est simplement question "d'aider à tous égards les peuples qui luttent pour se libérer du joug colonial". A moins que cette possibilité de coopération avec les mouvements de libération nationale ne soit couverte par les mots "à tous égards", le texte du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/7 est moins clair, moins précis et moins concret que celui de la résolution 2311 (XXII) de l'Assemblée générale des Nations Unies et le Directeur général risque de se heurter à des difficultés lorsqu'il s'agira de l'appliquer. Je demande donc aux auteurs du projet de bien vouloir me fournir des éclaircissements sur ce point. Si les mots "à tous égards" doivent être considérés comme couvrant la possibilité de coopérer, par l'intermédiaire de l'OUA, avec les mouvements de libération nationale, je les prie de le dire, afin que la Conférence générale puisse se prononcer en toute connaissance de cause sur cette très importante question et que je ne risque pas de me heurter, au stade de l'exécution, à des difficultés qui n'auraient pas été évoquées ici même.

36.4 Au paragraphe 3 du dispositif, il est dit "Autorise le Directeur général à mettre en oeuvre par des activités appropriées. . .". Ce texte laisse incontestablement une très grande liberté au Directeur général et j'en prends acte. Cela veut dire que, s'il est adopté, vous vous en remettrez à moi pour distinguer selon mon propre jugement - naturellement sous le contrôle du Conseil exécutif - entre les activités "appropriées" et les autres, me confiant d'ailleurs aussi une redoutable responsabilité. C'est là un point qui doit être parfaitement clair pour tous.

36.5 J'en arrive maintenant au paragraphe 4 du dispositif, qui commence par les mots "Confirme sa décision . . .". Ce paragraphe reprend les dispositions de la résolution 11

adoptée par la Conférence générale à sa quatorzième session. Cependant, si l'on compare entre eux le texte de cette résolution et celui du document 15 C/DR/PLEN/7, on remarque, en ce qui concerne les termes employés, une différence qui, si elle subsiste, risque d'avoir des conséquences pratiques que je tiens à vous signaler. Je fais allusion aux mots "et autres activités de l'Unesco" dans le membre de phrase "... et notamment de ne pas les inviter à participer aux conférences et autres activités de l'Unesco...". Au paragraphe 2 (d) de la résolution 14 C/11, la formule employée était "... no pas los inviter à participar aux conférences et autres activités pertinentes de l'Unesco, cette participation pouvant être considérée comme le bénéfice d'une aide technique...". Pour ma part, j'ai interprété cette formule comme signifiant, d'une part, que je ne devais pas inviter les gouvernements en cause (non plus que le régime illégal de la Rhodésie du Sud) à participer à des conférences organisées par l'Unesco et, d'autre part, que je ne devais pas les inviter à participer aux activités pertinentes de l'Unesco dans les cas où ils auraient pu retirer de cette participation une aide technique. Telle est l'interprétation à laquelle je me suis conformé en ce qui concerne, par exemple, le Portugal. Mais, si, dans le projet de résolution 15 C/DR/PLEN/7, on adopte tel quel le paragraphe 4 du dispositif de la Section II - où ne figurent plus les mots "cette participation pouvant être considérée comme le bénéfice d'une aide technique" - je ne pourrai plus inviter le Portugal à participer à aucune des activités de l'Unesco, même si l'Unesco devait être seule à tirer profit de cette participation. Sans vouloir prendre parti sur le fond de la question, je crois devoir, Mesdames, Messieurs, attirer votre attention sur ce point et vous donner, pour vous faire mieux comprendre ma pensée, quelques exemples concrets.

36.6 Au cours des deux années écoulées, il m'est arrivé d'inviter des experts portugais à participer à des réunions techniques de l'Unesco, où ils ne représentaient pas leur gouvernement mais où ils pouvaient apporter le concours de leurs connaissances techniques. Estimant que c'était l'Unesco, et non le Portugal, qui bénéficierait de cette participation, j'ai jugé que j'avais le droit de le faire. Mais un tel droit me serait retiré si la Conférence générale adoptait, telle qu'elle est actuellement libellée, la résolution qui fait l'objet de la Section II du document 15 C/DR/PLEN/7.

36.7 De même, vous savez, Mesdames, Messieurs, que l'Unesco fait paraître des publications de caractère documentaire qui contiennent souvent des statistiques. Ces statistiques nous en recueillons les éléments en adressant des questionnaires aux Etats membres. J'ai envoyé de tels questionnaires au Portugal, et le Secrétariat a utilisé les renseignements ainsi obtenus de cet Etat. Je ne vois pas quels avantages le Portugal aurait pu en retirer; mais je vois bien, en revanche, l'intérêt que les renseignements statistiques fournis par le Portugal peuvent présenter dans une publication documentaire émanant d'une organisation internationale qui souhaite donner au monde un panorama aussi complet que possible des problèmes qu'elle étudie. Or, si le texte qui vous est soumis était adopté tel quel, je ne pourrais plus entreprendre de recueillir auprès du Portugal des renseignements de cette nature. Il y a là encore un fait sur lequel je me permets d'attirer votre attention, afin que vous puissiez vous prononcer en toute connaissance de cause.

36.8 Dans la Section III du document 15 C/DR/PLEN/7, le seul paragraphe qui concerne le Directeur général est le dernier paragraphe du dispositif : "Invite le Directeur général à faire rapport sur la question à la Conférence générale à sa seizième session". J'aimerais savoir exactement sur quoi devrait porter mon rapport. Si c'est, comme je le pense, sur l'application de la résolution qui fait l'objet de la Section III, je dois faire observer que c'est d'abord aux Etats membres qu'il appartient de donner effet à cette résolution (puisque le premier paragraphe du dispositif commence par les mots : "Invite tous les Etats membres..."). Il me faudrait donc, pour savoir comment les Etats membres ont appliqué cette résolution, leur adresser un questionnaire. En outre, les Etats membres sont invités, au premier paragraphe du dispositif, à observer strictement la résolution n°1 sur "le respect et l'application des droits de l'homme dans les territoires occupés", adoptée par la Conférence internationale des droits de l'homme, tenue en 1968 à Téhéran. Je dois faire observer que, malgré son titre général, cette résolution n°1 ne s'applique, en fait, qu'à un cas particulier : celui du Moyen-Orient. Si donc je m'adressais à tous les Etats

membres pour leur demander s'ils ont ou non observé strictement la résolution n° 1 de la Conférence de Téhéran, certains d'entre eux me répondraient vraisemblablement que cette résolution ne les concernait pas. Je voudrais donc, Mesdames, Messieurs, être mieux renseigné sur ce que je devrais faire au cas où serait adopté le texte qui vous est soumis à la Section III du document 15 C/DR/PLEN/7. Devrais-je écrire à tous les Etats membres, afin de leur demander ce qu'ils font pour mettre en oeuvre la résolution n° 1 adoptée par la Conférence de Téhéran, en la prenant dans sa portée générale ? Il s'agirait alors d'une demande de renseignements qui porterait sur tous les territoires occupés et peut-être faudrait-il, dans ce cas, que j'aie une liste de ces territoires. Ou bien les auteurs du document 15 C/DR/PLEN/7 n'ont-ils songé, en faisant allusion à la résolution n° 1 de la Conférence de Téhéran, qu'à ceux des territoires occupés qu'elle vise expressément ? Dans cette dernière hypothèse, il n'y aurait pas lieu d'inviter la totalité des Etats membres à observer cette résolution n° 1 et le rapport du Directeur général n'aurait pas besoin de couvrir, en ce qui concerne son application, la totalité de ces Etats. Je me permets, en toute objectivité, de signaler aux auteurs du document 15 C/DR/PLEN/7 cette petite difficulté pratique qui résulte de la rédaction même de leur texte.

36.9 Je voudrais maintenant, en me plaçant toujours au point de vue de l'exécutant, parler du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/8. Dans le dispositif, seul le paragraphe 3 concerne le Directeur général. Je n'ai aucune objection à faire à son contenu et il ne soulève pour moi aucune difficulté d'ordre pratique. Je voudrais simplement suggérer, en ce qui le concerne, une rédaction plus large. La Commission du programme est en effet sur le point d'approuver un texte qui va plus loin que celui de ce paragraphe. Or, il serait paradoxal de voir la Conférence générale adopter, en séance plénière, des textes plus limitatifs que ceux qu'auraient approuvés ses Commissions.

36.10 Dans le projet de résolution 15 C/DR/PLEN/8, le paragraphe 3 du dispositif est, je le rappelle, libellé comme suit : "[La Conférence générale] demande au Directeur général d'accorder dans le cadre du Programme et du Budget pour 1969-1970 une assistance et une aide accrues aux Africains réfugiés des pays et territoires encore sous domination portugaise". Je me permets de vous faire observer, Mesdames, Messieurs, que le budget que vous allez adopter sur la recommandation de la Commission du programme est un budget établi avec rigueur, dans le cadre duquel il serait très difficile de faire plus qu'il n'est actuellement prévu. C'est pourquoi, il serait, je crois, utile de se réserver la possibilité de sortir du cadre de ce budget, en insérant, par exemple, dans le texte que je viens de citer, les mots "et éventuellement avec l'aide de ressources extrabudgétaires". Il deviendrait alors possible d'accroître l'aide et l'assistance en question, en allant au-delà de ce qui est prévu et possible dans le seul cadre du budget. Je suggère donc que les auteurs du projet de résolution envisagent la possibilité d'insérer, après la formule "dans le cadre du Programme et du Budget pour 1969-1970", les mots "et éventuellement avec l'aide de ressources extrabudgétaires".

36.11 Voilà, Monsieur le Président, les questions et les observations que je désirais formuler. Elles ne portent pas - j'espère que tout le monde l'a compris - sur le fond des problèmes, mais visent simplement à permettre la mise au point de textes plus clairs et surtout à faciliter l'application pratique des résolutions en cause, ce qui est, bien entendu, ma préoccupation majeure.

37.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Directeur général. Je suppose que les coauteurs du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/7 réexamineront le texte de ce projet en vue de le rendre plus précis et d'en éliminer les termes qui peuvent prêter à équivoque.

37.2 Avant de lever la séance, je désire vous rappeler, Mesdames, Messieurs, qu'un nouveau projet de résolution (15 C/DR/PLEN/8), auquel le Directeur général a d'ailleurs fait allusion, a été distribué au cours de la séance de cet après-midi.

37.3 Deux projets d'amendement au projet de résolution 15 C/DR/PLEN/7 ont été déposés et seront distribués demain matin. Il s'agit des documents 15 C/DR/PLEN/9, déposé par la Yougoslavie, et 15 C/DR/PLEN/10, déposé par le Cameroun. Enfin, un nouveau projet de résolution vient d'être déposé et sera distribué demain. Il s'agit du document 15 C/DR/PLEN/11, déposé par l'Inde.

37.4 Ayant complété, en y inscrivant les délégués du Mali, du Portugal, de la Somalie, de l'île Maurice, de Haïti et du Japon, la liste des orateurs qui ont exprimé l'intention d'intervenir dans le débat en cours, je déclare maintenant cette liste close. Toutefois, je donnerai bien entendu la parole aux délégations qui désireraient introduire ou présenter des projets de résolutions ou des projets d'amendements.

37.5 La séance est levée.

The meeting rose at 6.50 p. m.
La séance est levée à 18 h. 50
Se levanta la sesión a las 18.50

Thirty-fifth plenary meeting

14 November 1968 at 10,30 a.m.
President: Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)
then Mr. J. L. MARTINEZ (Mexico)

Trente-cinquième séance plénière

14 novembre 1968, à 10 h. 30
Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)
puis M. J. L. MARTINEZ (Mexique)

Trigésimoquinta sesión plenaria

14 de noviembre de 1968 a las 10,30
Presidente: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)
luego el Sr. J. L. MARTINEZ (México)

Тридцать пятое пленарное заседание

14 ноября 1968 г. в 10 ч. 30 мин.
Председатель: г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)
затем г-н Ж.Л. МАРТИНЕС (Мексика)

CONSIDERATION OF AGENDA ITEM 11.1 (UNESCO'S CONTRIBUTION TO PEACE AND ITS TASKS IN RELATION TO THE ELIMINATION OF COLONIALISM AND RACIALISM) AND AGENDA ITEM 11.2 (IMPLEMENTATION OF THE DECLARATION ON THE GRANTING OF INDEPENDENCE TO COLONIAL COUNTRIES AND PEOPLES BY THE SPECIALIZED AGENCIES) (continued)

EXAMEN DES POINTS 11.1 (CONTRIBUTION DE L'UNESCO A LA PAIX ET TACHES DE L'UNESCO EN MATIERE D'ELIMINATION DU COLONIALISME ET DU RACISME) ET 11.2 (APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES) DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

EXAMEN DE LOS PUNTOS 11.1 (CONTRIBUCION DE LA UNESCO A LA PAZ Y FUNCIONES DE LA UNESCO EN CUESTIONES REFERENTES A LA LIQUIDACION DEL COLONIALISMO Y DEL RACISMO) Y 11.2 (APLICACION DE LA DECLARACION SOBRE LA CONCESION DE LA INDEPENDENCIA A LOS PAISES Y PUEBLOS COLONIALES POR LOS ORGANISMOS ESPECIALIZADOS) DEL ORDEN DEL DIA (continuación)

РАССМОТРЕНИЕ ПУНКТА 11.1 ПОВЕСТКИ ДНЯ (ВКЛАД ЮНЕСКО В ДЕЛО МИРА И ЗАДАЧИ ПО ЛИКВИДАЦИИ КОЛОНИАЛИЗМА И РАСИЗМА) И ПУНКТА 11.2 ПОВЕСТКИ ДНЯ (ВЫПОЛНЕНИЕ ДЕКЛАРАЦИИ О ПРЕДОСТАВЛЕНИИ НЕЗАВИСИМОСТИ КОЛОНИАЛЬНЫМ СТРАНАМ И НАРОДАМ СПЕЦИАЛИЗИРОВАННЫМИ УЧРЕЖДЕНИЯМИ И МЕЖДУНАРОДНЫМИ ОРГАНИЗАЦИЯМИ) (продолжение)

1.1 Le PRESIDENT. -

Mesdames, Messieurs, je déclare ouverte la trente-cinquième séance plénière.

1.2 Etant donné le nombre très élevé des délégations inscrites pour participer aux débats sur les points 11.1 et 11.2 de l'ordre du jour, je me permets de rappeler aux orateurs qu'il est souhaitable qu'ils limitent leurs interventions à dix minutes, comme l'ont fait les délégués qui ont pris la parole hier.

1.3 Je donne la parole au premier orateur inscrit, S. Exc. M. Gallardo, chef de la délégation d'El Salvador.

2.1 El Sr. GALLARDO (El Salvador):

Señor Presidente, señoras y señores delegados: Caso complejo es el de la paz entre los pueblos, como el de la armonía entre las naciones. El señor Director General lo ha explicado muy bien en su discurso de ayer. En realidad, en mi modesta opinión, no competen a la Unesco todos los problemas que se relacionan con la paz.

2.2 Creo, sin embargo, como lo he dicho en otras ocasiones, que la Unesco tiene una misión muy grande que cumplir en materia de educación. Sería muy bueno que se promoviese de manera constante la redacción de textos que contribuyan al establecimiento de la paz entre los pueblos. Los libros de historia están plagados, en países como los latinoamericanos, de una serie de hechos y batallas que en realidad no son más que guerras civiles, donde cunde el nacionalismo más exacerbado, y que incitan en los niños el gusto por la guerra como si fuese el gusto por el juego del aro. La Unesco podría influir para que estos textos de historia cumplan el sentido internacional que debería tener toda educación básica en favor de la paz entre los pueblos.

2.3 Otro tanto podemos decir de los textos de ciencias: no hay ninguna nación en la tierra, por poderosa que sea, que pueda considerarse heredera de la ciencia y menos aún que tenga su monopolio. Grandes pueblos, cuyo nombre no es necesario mencionar, son de importancia capital en el destino del universo, pero hay que convenir que no es por razones nacionalistas, sino precisamente porque la ciencia, como la cultura y la educación, son internacionales.

2.4 El respeto de los derechos humanos debe ser un apotegma, al cual la Unesco debe dedicar sus labores y su misión. Los países de América Central crearon por primera vez en la historia, en 1907, con carácter internacional, el primer tribunal permanente donde los individuos podían pedir justicia y acusar a sus propios gobiernos o a gobiernos extranjeros. Este ejemplo, desgraciadamente, no se ha extendido a los otros tribunales internacionales del mundo y ése es un vacío enorme que convendría llenar. En el caso del Tribunal Internacional de Centroamérica, que tuvo su sede en la ciudad de Cartago, en Costa Rica, se presentaron cinco casos y los cinco fueron resueltos a favor de los particulares, de las demandas individuales. Esta es, pues, una tradición que convendría continuar.

2.5 La paz entre los pueblos es imprescindible para lograr la paz individual, la paz moral, la paz de la conciencia. Mientras los nacionalistas perseveren en su campaña difamadora de los otros Estados la humanidad va a la ruina, pues sólo a través de la educación internacional y de un mecanismo internacional eficaz podemos obtener la tan ansiada paz para todos los pueblos. Muchas gracias, señor Presidente.

(2.1) M. GALLARDO (El Salvador). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, c'est une question complexe que celle de la paix entre les peuples, et de l'harmonie entre les nations. Le Directeur général nous l'a fort bien expliqué hier. En fait, j'estime pour ma part que les problèmes relatifs à la paix ne sont pas tous du ressort de l'Unesco.

(2.2) Je crois cependant, comme je l'ai déjà souligné en d'autres occasions, que l'Unesco a une mission capitale à remplir dans le domaine de l'éducation. Il serait très souhaitable qu'elle s'emploie constamment à encourager la rédaction d'ouvrages qui contribueront à faire régner la paix entre les peuples. En Amérique latine comme ailleurs, les manuels d'histoire sont pleins de récits de luttes et de batailles qui n'étaient, en réalité, que des guerres civiles; ils s'inspirent d'un nationalisme exacerbé et donnent aux enfants le goût de la guerre, comme s'il s'agissait d'un simple jeu. L'Unesco pourrait user de son influence pour que ces livres répandent le sens de la solidarité internationale qui devrait être à la base de toute éducation visant à assurer la paix entre les peuples.

(2.3) Les livres de science appellent des remarques analogues : aucune nation, si puissante soit-elle, ne saurait considérer qu'elle a recueilli tout le patrimoine scientifique de l'humanité, et encore moins qu'elle en a le monopole. Si de grands peuples dont je n'ai pas besoin de mentionner les noms exercent une influence capitale sur le destin de l'univers, cela ne tient pas à leurs sentiments nationalistes, mais justement au fait que la science a, comme la culture et l'éducation, un caractère international.

(2.4) Assurer le respect des droits de l'homme, tel doit être le but de tous les efforts de l'Unesco. Les pays d'Amérique centrale ont été, au cours de l'histoire, les premiers à créer, en 1907, un tribunal international permanent devant lequel les particuliers pouvaient attaquer en justice leur propre gouvernement ou des gouvernements étrangers. Cet exemple n'a malheureusement pas été suivi par les autres tribunaux internationaux du monde, et il y a là une grave lacune qu'il conviendrait de combler. Devant le Tribunal international d'Amérique centrale, réuni à Cartago (Costa Rica), cinq causes ont été plaidées et, dans tous les cas, les particuliers qui avaient porté plainte gagnèrent leur procès. Cette tradition mériterait d'être reprise et continuée.

(2.5) La paix entre les peuples est la condition même de la paix individuelle, de la paix morale, de la paix de la conscience. Tant que les nationalistes poursuivront, dans certains pays, leurs campagnes de diffamation contre d'autres Etats, l'humanité sera en péril. Seules en effet l'éducation internationale et la création de mécanismes internationaux efficaces pourront permettre de donner à tous les peuples la paix si ardemment souhaitée. Je vous remercie, Monsieur le Président.

3. Le PRESIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation d'El Salvador et je donne la parole à M. Mihindou-Mi-Nzamba, au nom de la délégation du Gabon.

4.1 M. MIHINDOU-MI-NZAMBA (Gabon). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, la délégation du Gabon ferait preuve de malhonnêteté intellectuelle si elle ne reconnaissait pas l'élévation du discours d'introduction de notre éminent Directeur général, qui nous a tous placés devant les difficultés inhérentes au problème de l'élimination du colonialisme et du racisme et qui a en quelque sorte défini les responsabilités qui incombent à chacun de nous.

4.2 Méditant sur ce qu'il nous a dit, nous nous demandons si nous ne sommes pas, en définitive, et à des titres divers, responsables de la lenteur avec laquelle sont recherchées des solutions qui pourraient aider à abattre plus facilement, et d'une manière décisive, les derniers bastions du colonialisme et du racisme. Oui, l'esprit est prompt mais la chair est faible. L'esprit est apte à formuler des théories, à élaborer des programmes d'action, mais combien la chair est faible quand il s'agit d'appliquer sans réserve et sans nostalgie les stratégies arrêtées !

4.3 Beaucoup de délégations ont, dans cette enceinte, condamné sans appel le colonialisme et le racisme. Elles ont indiqué, en des termes variés, les voies et les moyens par lesquels elles estiment que notre Organisation pourrait contribuer à établir sur des bases plus solides la paix et la sécurité des peuples. Ah ! si c'était le pays tout entier qui s'exprimait ainsi, avec autant de foi et de conviction, par la voix de l'homme qui le représente ! Combien parmi ceux qui ont parlé ou qui vont parler ont pris soin de déposer au vestiaire, en même temps que leur manteau, le masque derrière lequel se réfugie la vérité ?

4.4 Il ne faudrait pas, Mesdames, Messieurs les délégués, que nos interventions constituent une simple joute oratoire destinée à émouvoir un moment l'auditoire présent dans cette enceinte, et qu'en sortant d'ici nous renoncions à chercher les voies et les moyens appropriés pour renverser les barrières qui se dressent encore devant la raison et le bon sens. Il ne nous servirait à rien en effet de mettre entre les mains du Directeur général des moyens financiers énormes, de lui confier la mise en oeuvre d'un programme d'action approuvé par acclamation si, en regagnant nos pays respectifs, nous devons ordonner aux armes de semer la terreur parmi nos semblables ou si nous laissons bafouer, au mépris des lois établies, leur dignité humaine.

4.5 Le colonialisme est une expression de l'histoire, c'est quelque chose qui doit disparaître. Quant au racisme, dans ses multiples manifestations, montrons-le tous du doigt et disons que c'est l'ennemi le plus redoutable, parce qu'il lance un véritable défi à la raison.

4.6 La délégation gabonaise souscrit pleinement aux paroles de ceux qui, dans leurs exposés, ont condamné le racisme et le colonialisme. Mais elle estime que, dans cette croisade entreprise pour la compréhension entre les peuples et l'amélioration des relations internationales, l'action de l'Unesco, pour être efficace, devra se situer à la base, c'est-à-dire au niveau des communes, donc des masses. C'est véritablement là que peut être jetée la semence de la paix.

4.7 Dans cette optique, nous regrettons que le document 15 C/50, qui fait l'inventaire des possibilités d'action de l'Unesco au service de la paix, de la coopération internationale et de la sécurité des peuples, par l'éducation, la science et la culture, ne mentionne pas certaines organisations non gouvernementales dont l'action en faveur du rapprochement des peuples - donc de la paix - n'est plus à démontrer.

4.8 C'est ainsi que la Fédération mondiale des villes jumelées, qui mobilise les populations des communes pour améliorer la compréhension et la coopération internationales, peut constituer, pour notre Organisation, un organe spécialisé capable de servir la cause de la paix en faisant porter son action à la base même de la société humaine. En tout cas, la délégation gabonaise souhaite que la Fédération mondiale des villes jumelées jouisse d'une grande autorité morale et bénéficie de toute l'aide nécessaire pour pouvoir réaliser son programme : instaurer, par le dialogue et les contacts directs, l'amitié et la compréhension entre des groupes d'hommes, pour atteindre ensuite cet objectif plus ambitieux et certainement plus difficile qu'est l'amitié entre les peuples.

5. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué du Gabon et je donne la parole à S. Exc. M. Aristy, chef de la délégation de la République dominicaine.

6.1 El Sr. ARISTY (República Dominicana):

Señor Presidente, señores delegados: Ningún año más apropiado que éste de 1968, Año Internacional de los Derechos Humanos -derechos éstos por los que tanto ha luchado el hombre a través de su historia- para expresar nuestra solidaridad con los pueblos que aún sufren la discriminación racial, el "apartheid", la explotación colonial y los efectos del neocolonialismo.

6.2 Creemos que constituye una afrenta para la humanidad el solo hecho de mencionar aquí en la Unesco los nombres de ciertas potencias coloniales y de países que persisten en violar todas las resoluciones de las Naciones Unidas y de los organismos especializados, países que niegan a los pueblos el derecho a la igualdad, a la educación, a la cultura. Esos países no deberían ni siquiera ser mencionados en la Unesco, y mucho menos seguir perteneciendo a la familia de Naciones Unidas mientras mantengan esta conducta.

6.3 La Delegación dominicana deplora que existan aún naciones o potencias coloniales que se niegan a reconocer el derecho de los pueblos a la libertad, a la libre expresión y a la autodeterminación. Pronto pasará este año de 1968 y con él se borrarán muchas de las palabras pronunciadas desde las tribunas internacionales, pero no queremos dejar pasar por alto esta ocasión para exhortar a todos los pueblos a cumplir con las resoluciones que nos piden abstenernos de prestar ayuda en cualquier forma a los gobiernos que se han caracterizado por su política racista, de dominación colonial y de discriminación racial.

6.4 Muchas veces nos preguntamos dónde está la raíz de las amenazas contra la paz, de la discriminación racial y del colonialismo. La respuesta es que muchas veces a los países en vías de desarrollo y del Tercer Mundo les es mucho más fácil obtener de las grandes potencias material de guerra obsoleto que ayuda para su desarrollo, educación y construcción de la paz.

6.5 A veces vemos en las tribunas internacionales que las grandes potencias hablan de la paz, del desarme y mientras comprobamos en los periódicos de esos mismos países que cada día se trabaja más para perfeccionar el arte de la guerra. Y nos preguntamos: ¿De esta manera se consolida la paz? Creemos que ése no es el camino, creemos que dedicando los recursos humanos al servicio de la educación, en contra de la discriminación racial y en contra de la explotación es como se consolida la paz. Muchas gracias, señor Presidente.

(6.1) M. ARISTY (République dominicaine). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, l'année 1968, Année internationale des droits de l'homme - ces droits pour lesquels les hommes ont tant lutté au cours de l'histoire - nous offre une excellente occasion d'exprimer notre solidarité avec les peuples qui souffrent encore de la discrimination raciale, de "l'apartheid", de l'exploitation coloniale et des effets du néo-colonialisme.

(6.2) C'est, à notre avis, faire affront à l'humanité que de mentionner sans indignation, dans l'enceinte de l'Unesco, les noms de certaines puissances coloniales et de certains pays qui persistent à violer toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, en refusant aux hommes le droit à l'égalité, à l'éducation et à la culture. Ces noms ne devraient même pas être prononcés ; et il est, à plus forte raison, inadmissible que de tels pays continuent, tout en persévérant dans leurs erreurs, à faire partie du système des Nations Unies.

(6.3) La délégation de la République dominicaine déplore qu'il existe encore des nations ou des puissances coloniales qui se refusent à reconnaître le droit des peuples à l'indépendance, à la liberté d'expression et à l'auto-détermination. L'année 1968 s'achèvera bientôt et l'on oubliera alors bon nombre des paroles qui ont été prononcées durant cette période du haut des tribunes internationales ; mais nous ne devons pas laisser échapper l'occasion qui nous est offerte ici d'exhorter tous les peuples à se conformer aux résolutions qui nous invitent à refuser toute aide, quelle qu'elle soit, aux gouvernements qui appliquent une politique raciste, une politique de domination coloniale et de discrimination entre les races...

(6.4) Nous nous demandons fréquemment d'où procèdent les menaces contre la paix, la discrimination raciale et le colonialisme. La réponse est la suivante : les pays en voie de développement et les pays du Tiers Monde ont souvent beaucoup moins de mal à obtenir des grandes puissances du matériel de guerre périmé que l'aide nécessaire à leur développement, aux progrès de l'éducation et à l'édification de la paix.

(6.5) On entend parfois les grandes puissances parler de la paix et du désarmement au sein des assemblées internationales, alors qu'il ressort de leurs propres journaux qu'elles s'attachent chaque jour davantage à perfectionner l'art de la guerre. Nous nous demandons alors : "Que faut-il faire pour consolider la paix ?". A notre sens, la voie choisie jusqu'ici n'est pas la bonne, car c'est en mettant toutes les ressources humaines au service de l'éducation et de la lutte contre la discrimination raciale et contre l'exploitation que l'on pourrait parvenir à consolider la paix. Je vous remercie, Monsieur le Président.

7. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de la République dominicaine et je donne la parole à S. Exc. M. Taleb, chef de la délégation de l'Algérie.

8.1 M. TALEB (Algérie). - (Discours prononcé en arabe. Transcription de l'interprétation.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, il est évident que le Directeur général a eu raison de nous signaler le sens équivoque de certains mots et de nous rappeler qu'il y a des idées qui reposent sur des illusions. Nous pensons comme lui qu'il faut veiller à la précision absolue des idées et des mots. Le projet de résolution qui nous est soumis représente une tentative sincère pour arriver à cette précision. Il n'en est pas moins vrai que l'on a simplement, en élaborant ce texte, fait un nouveau pas en avant et qu'il reste encore un long chemin à parcourir.

8.2 Toutes les idées exposées dans le projet de résolution 15 C/DR/PLEN/7 sont cependant claires. Le colonialisme, tant sous ses formes anciennes que sous ses formes nouvelles, est chose connue ; il en va de même du racisme et de la ségrégation raciale. Ce que nous reste à faire, c'est de les signaler, d'en signaler la présence en divers points du

monde : en Afrique, en Asie et dans les pays arabes ; car c'est quand on essaie de fuir la réalité que l'on tombe dans l'erreur.

8.3 Le projet de résolution qui nous occupe a une signification bien nette. Il a été établi sur la base de résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, par la Conférence générale et le Conseil exécutif de l'Unesco. On y signale différentes infractions aux droits de l'homme, relevant soit d'un colonialisme à l'ancienne mode - avec canons et fusils - soit d'un néo-colonialisme qui recourt pour triompher aux pressions économiques et culturelles, soit de ce racisme qui, en Rhodésie et en Afrique du Sud, permet à une minorité blanche, d'asservir des millions d'Africains et d'instaurer des gouvernements de minorité. L'occupation étrangère elle aussi porte atteinte aux droits de l'homme. L'Unesco est, sans aucun doute, compétente pour essayer de s'opposer à toutes ces formes d'agression et à tout ce qui tend à pervertir l'esprit humain ; car elle sait bien, puisque cela est inscrit dans son Acte constitutif, que c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix.

8.4 Le projet de résolution 15 C/DR/PLEN/7 comprend trois parties qui forment un tout. Chacune de ces trois parties s'inspire, en effet, du désir de défendre l'homme et de mettre fin à tout ce qui menace sa liberté ou sa sécurité.

8.5 Le Directeur général voit dans l'éducation le meilleur moyen de conduire les peuples à la liberté et il a mis en lumière l'importance qu'il convient d'attacher au progrès culturel. Mais, quelle éducation, quelle science, quelle culture peuvent être efficaces quand le colonialisme tente d'empêcher ceux qui ploient sous son joug de jouir effectivement de leurs droits humains les plus élémentaires ? L'éducation ? Que vaut-elle à partir du moment où elle tombe entre les mains d'une puissance occupante ? Tout homme a le droit de connaître la langue de ses pères, de bénéficier du patrimoine culturel de son pays, d'apprendre ce que ses aïeux ont appris, de savoir ce qu'ils ont fait pour préserver l'identité nationale. En tout cas, l'Algérie, qui sait ce qu'est le colonialisme, qui sait ce qu'est la liberté, et qui sait aussi ce qu'est la paix, est convaincue que les trois parties du projet de résolution qui nous est soumis ne peuvent pas être dissociées, car elles reflètent toutes la même volonté sincère de libérer l'homme du colonialisme et de permettre l'avènement d'un monde nouveau où la justice et les valeurs humaines pourront s'établir sur des assises solides.

(Suite du discours en français)

8.6 Mesdames, Messieurs, c'est avec raison que ce débat porte à la fois sur la paix et sur l'élimination du racisme et du colonialisme. Le renforcement de la paix est, à notre sens, l'un des objectifs les plus nobles de l'Unesco. La paix est indivisible ; or, le racisme et le colonialisme sont à l'origine d'un état de violence permanente imposé à des millions d'hommes ; ils s'opposent au développement de l'éducation ; ils constituent une offense à la civilisation et sont en contradiction avec la science qui, elle, nie l'inégalité des races. Ils font enfin obstacle - pour reprendre une formule du Directeur général - à notre marche vers la civilisation de l'universel.

8.7 Nous nous trouvons, à cette tribune, particulièrement bien placés pour dénoncer ces crimes contre la paix et contre la culture que constituent la discrimination raciale, la survivance du régime colonial et l'occupation étrangère. Les peuples de l'Angola et de la Palestine, du Viêt-nam et du Mozambique ne réclament rien d'autre, Mesdames, Messieurs, que le droit le plus sacré : le droit d'exister. C'est parce qu'ils ne sont pas représentés dans cette salle que nous sommes à cette tribune ; c'est parce qu'ils ne peuvent pas parler qu'il nous faut parler à leur place, comme d'autres l'ont fait naguère à notre place.

8.8 Ce qui nous anime, ce n'est pas la haine ; c'est l'amour de la justice et de la liberté, c'est le respect des obligations que nous impose la solidarité humaine, c'est, en somme, notre fidélité à l'idéal de l'Unesco - idéal qui devrait conduire cette assemblée à adopter le projet de résolution qui lui est présenté. Ce projet de résolution émane d'une trentaine de pays qui n'ont ni les mêmes systèmes socio-économiques, ni le même degré de développement, ni enfin le même type de civilisation.

8.9 On pourrait nous objecter que ce n'est pas avec des mots, fussent-ils revêtus de la dignité propre à toute résolution de la Conférence générale, que l'on peut assurer la paix et éliminer le colonialisme. Cela, nous le savons et nous l'avons très bien compris. Mais les mots qui figurent dans les résolutions que nous adoptons deviennent des actes à partir du moment où nous considérons qu'ils nous engagent. Un débat comme celui-ci serait inutile et même nuisible s'il ne devait servir qu'à nous donner bonne conscience et si nous acceptions l'hypocrisie qui consisterait pour nous à définir ici la voie droite et à nous lancer, une fois sortis de cette enceinte, dans des chemins tortueux.

8.10 Or, la résolution qui nous est proposée va nous obliger à nous engager ; le Conseil exécutif et le Directeur général, vont, grâce à elle, avoir les moyens de donner suite aux résolutions déjà adoptées par la Conférence générale de notre Organisation et par l'Assemblée générale des Nations Unies.

8.11 Nous nous heurtons souvent ici à une contradiction à laquelle il faudrait mettre fin une fois pour toutes. Quand nous parlons d'action opérationnelle, on nous rappelle volontiers que l'Unesco a surtout un rôle de coopération intellectuelle et que sa mission est essentiellement d'ordre éthique. Mais, quand nous demandons que l'Unesco défende plus vigoureusement la paix, condition nécessaire de la coopération intellectuelle, quand nous dénonçons le colonialisme et le racisme, certains nous objectent que ce n'est pas ici le lieu d'en discuter.

8.12 En vérité, la politique doit, comme le disait un philosophe, plier le genou devant la morale et c'est bien ici le lieu de le rappeler. Aussi ne comprendrait-on pas qu'une délégation acceptât telle ou telle partie du texte de résolution qui nous est proposé et rejetât les autres. "Le droit d'être un homme" (c'est là le titre d'un livre récemment publié par l'Unesco) : on ne peut pas, sans se déjuger, le reconnaître aux uns et le contester aux autres, fussent-ils des Arabes.

8.13 Mesdames, Messieurs, nous sommes à quelques semaines de la fin de 1968 - Année internationale des droits de l'homme. En votant le projet de résolution qui nous est soumis, nous ne ferons que rester fidèles à nous-mêmes, c'est-à-dire à l'idéal de l'Unesco.

9. Le PRESIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation de l'Algérie et je donne la parole à Mme Louchheim, au nom de la délégation des Etats-Unis d'Amérique.

10.1 Mrs. LOUCHHEIM (United States of America):

In this, my first appearance before the plenary as the newly-elected member of the Executive Board from the United States, I hope you will permit me to acknowledge with pleasure and also gratitude the support that has been tendered me by so many of my fellow delegates. May I take this occasion to mention that in devoting my energies to this new task, I cannot overlook the multitalented contributions of my enthusiastic and much admired predecessor, Senator Benton. To succeed him is indeed a formidable challenge.

10.2 I should like to turn now to the items before us. Two years ago, the General Conference held an exhaustive debate concerning Unesco's contribution to peace and Unesco's tasks in the light of resolutions adopted by the General Assembly of the United Nations on the elimination of colonialism and racialism.

10.3 At the conclusion of its discussions, the General Conference adopted two resolutions. Both requested the Director-General to develop activities to reinforce Unesco's contribution to peace and to the elimination of racialism and colonialism. The Director-General has carried out these requests, and his excellent reports are now before the Conference in documents 15 C/49 and 15 C/50.

10.4 In these reports, the Director-General proposes specific programme activities to be undertaken during the biennium 1969-1970 to carry out the resolutions of the fourteenth

session of the General Conference. These activities in fact are already incorporated in the work plans of the relevant programme chapters of 15 C/5. Indeed, as delegations are aware, many of these proposed activities have already been discussed in the programme sub-commissions, together with other proposals on the same subjects moved by various delegations.

10.5 I should like at the outset to tell the Director-General that the United States endorses the general approach which he has taken in documents 15 C/49 and 50. We believe that it will enable Unesco to make a practical and noteworthy contribution to peace and to the elimination of colonialism and racialism. As my fellow delegates are well aware, my government has consistently held that Unesco can best contribute by carrying out specific projects integrated into the overall programme.

10.6 The Director-General asked us yesterday what Unesco means by the term "peace". The United States believes that the indispensable element of true peace must be human freedom; Peace is not merely the absence of war. Peace cannot be the maintenance of order through repression of the human spirit. For Unesco, peace must be based on respect for human rights - rights which permit the worker to work in the area of his own choice, the artist freely to create, the scholar freely to study, the scientist to explore the unknown with objectivity, and youth to face the future with confidence. Unesco's programme should and does provide concrete programmes and activities to these ends.

10.7 In other words, the United States believes that when Unesco helps a new nation to make its own plans on how to educate its youth, Unesco is working for peace; that when Unesco assists a country to apply science and technology to accelerate its development, Unesco is also working for peace; that when Unesco helps to build a world of knowledge open to all men everywhere and dedicated to the service of all, then Unesco is most certainly working for peace.

10.8 The United States also believes that when Unesco undertakes activities like those proposed by the Director-General in document 15 C/49, it is contributing concretely and practically to the elimination of colonialism and racialism which we all fervently wish to replace with self-determination and with equal opportunity for all, regardless of race, creed or national origin.

10.9 With respect to other questions the Director-General posed in his speech, I would only reiterate that any ambiguities that exist with regard to Unesco's rôle in promoting peace must be resolved in the light of the realities of the Unesco Constitution, and that the tree of liberty and freedom can only flourish under the circumstances described by the Director-General, namely, the continuing and constant development of education, science and culture. Furthermore, if the United Nations is to play its proper rôle in accordance with its Charter, Unesco must likewise adhere to the rôle prescribed in its Constitution. The differences of intent must, in my government's opinion, be resolved by Unesco's constitutional mandate or we shall all be overtaken by semantic confusion.

10.10 I submit that Unesco should not seek to contribute in areas outside its competence. To do so would be diversionary, would undermine the effectiveness of our Organization and would lead, alas, only to a stalemate and inhibit progress.

10.11 Unesco should not involve itself in the settlement of political disputes. This is the responsibility of the political organs of the United Nations.

10.12 Unesco should not try to negotiate disarmament treaties. There are already forums which have proved their worth in this field.

10.13 Patient and constructive diplomacy in the competent forums is the way to achieve progress in these highly charged political fields. Unesco should not interject itself in these matters. Unesco cannot promote peace and human rights by political sloganeering. Unesco

has an important - indeed fundamental - contribution to make in those fields for which it has unique competence and the primary responsibility within the United Nations system.

10.14 Certain of the preceding speakers - as they did in the general debate - have in their statements yesterday highlighted areas of conflict and singled out in particular events in Viet-Nam and in the Middle East. They have significantly not mentioned the recent sad events in Europe which are of international concern. It seems to me instructive to recall the preamble to 14 C/Res.10, adopted by the fourteenth session of the General Conference. One passage enjoins all Member States to "condemn all forms of ... interference in the domestic affairs of States ..." and to "respect the right of all nations to self-determination and independence, and freedom to choose their political, economic, social and cultural systems". It is also instructive to put these proud words of the initiators of this resolution and their impassioned speeches yesterday in favour of self-determination alongside the facts of invasion and occupation. I do not plan to comment further. These unhappy events which contravene that resolution speak for themselves.

10.15 I should like now to turn to the various proposals before the Conference. My delegation will vote in favour of the draft resolution submitted by India in document 15 C/DR/PLEN/11. We would like to express our appreciation to the Indian delegation for its initiative. The debate has made it abundantly clear that only an approach such as that contained in the Indian text can achieve unanimity on the issues before the Conference.

10.16 Document 15 C/DR/PLEN/7 contains a number of elements with which the United States does not agree, and we shall not be able to vote in favour of this draft resolution. On certain parts of the resolution, to which special attention was drawn by previous speakers, including the representative of France, the United States will cast a negative vote, consistent with the positions which it took at the United Nations General Assembly and elsewhere.

10.17 We believe that the amendment proposed by Yugoslavia in 15 C/DR/PLEN/9 provides a timely opportunity for the Conference to reaffirm its previous commitment to the principles of self-determination and non-intervention. Consequently, we shall vote in favour of this amendment.

10.18 The proposed amendment in 15 C/DR/PLEN/10 seems to us to raise a point of unnecessary detail, and we would not be able to support this amendment.

10.19 Similarly we cannot vote for 15 C/DR/PLEN/8. In this connexion, I would recall to this forum that the United States has consistently opposed the position of Portugal with respect to its territories and has on numerous occasions, both publicly and privately, expressed to the Portuguese Government our view that these territories should be granted self-determination. However, the United States cannot support the unrealistic and unfounded allegations made in preambular paragraph 3 and referred to also in preambular paragraph 4. Regarding operative paragraph (2), the United States believes that such questions should be decided by the appropriate political organ of the United Nations. In any event, I would request, if I may, that separate votes be taken on preambular paragraphs 3 and 4 and on operative paragraph 2.

10.20 Before leaving the rostrum, I hope you will permit me to make one personal observation. Every year, every month, every day, I have occasion in my own country to speak with public groups of various sizes and from our fifty states. I want to continue to tell these groups about the valuable work that Unesco is doing and to enlist their support for this Organization in which I so firmly believe. I have found that these public-spirited citizens appreciate and are ready to support the many Unesco programme activities which foster international understanding and co-operation in education, science and culture. I am frank to say, however, that these citizen groups do not understand why Unesco should be engaging in debates on those controversial political issues which are essentially within the purview of the United Nations and which do not promote international harmony and co-operation

in education, science and culture. I would hope, for the sake of the public image of Unesco and public support for it in my country, that we can minimize debates of this kind in the General Conference.

11. Le PRESIDENT. -

Je remercie Mme Louchheim et je donne la parole à M. Ly, au nom de la délégation de Mauritanie.

12.1 M. LY (Mauritanie). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, nous constatons, à l'ère de la contestation, que les parents ont tendance, pour éviter de résoudre des problèmes épineux, à laisser leurs enfants agir au gré de leur fantaisie, de leurs caprices, de leurs extravagances, quand bien même ceux-ci aboutissent au rejet formel des valeurs universelles. Cette attitude a une explication toute simple ; s'attaquer de front au problème de l'éducation des enfants risquerait d'ébranler la quiétude du foyer. Mais, à se complaire dans cette attitude, on finit par ne plus résoudre aucun problème.

12.2 Et pourtant, la marge est suffisamment grande entre autoritarisme et autorité. Et céder l'autorité par crainte de l'autoritarisme est véritablement une démission.

12.3 L'Unesco ne devrait pas et ne peut pas choisir la solution de la facilité. L'épanouissement de notre Organisation ne peut s'inscrire que dans le cadre d'une autodiscipline rigoureuse. Cette rigueur de l'action se justifie par la noblesse de l'idéal qui la guide.

12.4 Monsieur le Président, il n'est pas besoin de discours pour présenter le cas du Portugal. Nous connaissons tous sa politique de négation de l'homme, de la valeur intrinsèque de l'homme, des aspirations de l'homme et de son droit à la liberté. Nous connaissons tous sa politique d'anéantissement des cultures, qui sont le patrimoine le plus sacré de l'homme et l'élément dynamique de l'épanouissement de l'homme en tant que tel ; puisque, donc, nous connaissons cette ignoble détermination, cette volonté délibérée de détruire, nous avons le devoir impérieux d'exiger que le Portugal se conforme aux principes de notre Organisation.

12.5 Je tiens à vous assurer, Monsieur le Directeur général, qu'en Mauritanie, le combat acharné contre toute forme d'oppression, en quelque lieu qu'elle se manifeste et particulièrement en Afrique, n'est pas entendu comme une profession de foi sans effet sur les réalités concrètes. Et je dis solennellement que l'Unesco peut compter sur l'appui de la Mauritanie pour la défense active de l'égalité, de la justice et du bon droit en tout point du globe. Même si cet appui peut paraître dérisoire, nous avons la volonté de participer pleinement à la construction de la paix universelle. Peut-être ne regardons-nous pas assez à l'intérieur de notre maison. Mais ceux-là qui font suffisamment le ménage chez eux prennent-ils seulement la précaution de ne pas jeter les ordures dans l'antichambre du voisin ?

12.6 Prenons garde ! La paix n'est pas l'affaire d'une région, ni même d'un continent, Elle est encore moins l'affaire d'une classe. La paix que nous voulons doit être l'oeuvre de tous. Et pour qu'elle soit durable, il est indispensable que nous aidions tous à son édification. C'est par l'action spontanée de tous que nous pourrions tuer la volonté de puissance, faire naître et fortifier l'amour des hommes.

12.7 Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais soumettre quelques idées à la Conférence générale. Comme l'a déclaré le Souverain Pontife, la paix est synonyme de développement. Or, dans le langage qui est le sien et qui ne souffre plus de compliments, le Directeur général n'a cessé d'affirmer que l'homme est le moyen et la finalité de tout développement.

12.8 C'est cet homme qu'il faut atteindre dans les pays soumis à une domination étrangère ou dans ceux où sévit le racisme. Le Directeur général a raison de se demander ici comment toucher cet homme. Déjà nous aurions dû nous interroger sur l'efficacité de l'Unesco

dans ce domaine, puisque notre Organisation ne peut agir de l'intérieur et ne peut le faire que faiblement de l'extérieur. Nous aurions dû nous interroger sur l'efficacité de l'Unesco dans ce domaine surtout pour la raison suivante : parce qu'il est homme et que cette condition implique chez lui la tendance à se donner raison, même en ce qui concerne une culture dont il n'a fait qu'hériter, le colonisateur croit avoir le devoir - et, en fait, s'arroge le droit - de détruire tout ce qui est particulier au colonisé. Et cela pour une noble cause, dit-on : pour "civiliser" le colonisé.

12.9 Ainsi donc, alphabétisation et activités de jeunesse, égalité d'accès des jeunes filles et des femmes à l'éducation, planification et administration de l'éducation, aide au développement, culture africaine, préservation et mise en valeur des biens culturels, réforme des programmes et méthodes scolaires, que sais-je encore ? - toutes ces rubriques du document 15 C/49 n'ont aucune signification concrète pour les colonisés du Portugal, de l'Afrique du Sud, de la Rhodésie ou de la Palestine. La plupart d'entre eux n'ont même pas la chance d'être conduits à l'école le fusil dans les reins.

12.10 Monsieur le Président, Messieurs les délégués, je vous prie de m'excuser d'avoir pris tant de liberté. Mais, nous autres, habitants du Tiers Monde, sommes les mieux placés sans doute pour parler des méfaits du colonialisme et du racisme. D'autant que ceux contre lesquels se déchaine encore la force brutale sont nos frères. Et je suis sûr que ce n'est pas ce régionalisme-là qu'il faut condamner.

12.11 Monsieur le Président, au nom du Parti et du Gouvernement de notre pays, la délégation de Mauritanie invite la Conférence générale à mettre en oeuvre un programme d'aide plus énergique aux peuples opprimés. D'ores et déjà, nous recommandons avec vigueur l'aménagement de l'Acte constitutif de l'Organisation, de manière à permettre de suspendre, pour tout Etat qui violerait délibérément les principes fondamentaux de notre Organisation, l'exercice des droits dont il jouit en tant que membre de l'Unesco.

12.12 Je voudrais préciser, avant de terminer, Monsieur le Président, que la délégation de Mauritanie apporte son soutien sans réserve au projet de résolution 15 C/DR/PLEN/7. En fait, seul un contretemps fâcheux nous a empêchés de figurer parmi les signataires de ce projet. Nous serions pleinement satisfaits si la Mauritanie pouvait se joindre à ses co-auteurs et surtout si, en entreprenant une action plus efficace contre le colonialisme, le racisme et toute autre forme d'oppression, notre Organisation pouvait "donner la vie à en mourir" à tous ceux qui ne peuvent se faire entendre dans cette salle.

13. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de la Mauritanie et je donne la parole à S. Exc. M. Marinello Vidaurreta, chef de la délégation de Cuba.

14.1 El Sr, MARINELLO VIDAURRETA (Cuba):

Señor Presidente, señores delegados: Quien tenga una ligera idea, por imperfecta que sea, de los pronunciamientos y de las actividades del Gobierno Revolucionario de la República de Cuba ha de adivinar cuál es la postura de su Delegación en esta asamblea en relación con el punto que estamos debatiendo. El Gobierno de nuestro país está, en principio y en su acción práctica, a favor de la paz, aunque tenga sobre el modo de lograrlo opiniones particulares y específicas, aunque entienda que la paz a que aspira y de la que se habla continuamente es cosa que es negada gravemente, como lo prueban casos como el del pueblo heroico del Vietnam en lucha contra sus invasores.

14.2 Entiende también nuestro Gobierno que más que una convivencia siempre frágil, tiene valor esencial el esfuerzo por lograr que cesen las diferencias entre pueblos pequeños y países poderosos, entre tierras coloniales y países metropolitanos, situación donde, en definitiva, se fomenta de veras y con la mayor fuerza la producción de guerras, locales o mundiales. Si ésta es la concepción del Gobierno cubano sobre la paz, ya puede suponerse cuál será su opinión y su criterio sobre el colonialismo y el racismo, porque

para nosotros la liberación de los pueblos coloniales y la liquidación del racismo son elementos fundamentales para lograr la paz justa, digna y creadora a que todos debemos aspirar.

14.3 Aprobamos todo lo que ha hecho la Unesco en favor de la paz, y nos es extraordinariamente grato leer documentos como el 15 C/49 y el 15 C/50, que expresan la seriedad y la profundidad de estas actividades. Pero entendemos que ello no es bastante, y que la situación que vivimos exige de la Unesco una acción más enérgica, concreta y efectiva. Y debemos preguntarnos, naturalmente, como se han preguntado aquí algunos delegados, de qué manera práctica podríamos trabajar de conformidad con la petición que nos hacen las Naciones Unidas con respecto a los pueblos que luchan en estos momentos por su independencia, por el real quebrantamiento del colonialismo.

14.4 El señor Director General, con su conocida sagacidad, con esa especial sensibilidad que le permite advertir los problemas grandes y pequeños al propio tiempo, hacía a la asamblea una pregunta profunda y comprometida. Preguntaba si debíamos establecer relaciones con los movimientos de liberación, ya que parecía la manera natural de trabajar a favor de esa petición que nos hacen las Naciones Unidas. De los delegados que han hecho uso de la palabra, recuerdo que el que representaba al Sudán contestó afirmativamente; del mismo modo, en los mismos términos, contesta la Delegación cubana. Entiende que estos contactos, dentro de los campos específicos de la Unesco, son tan necesarios como efectivos.

14.5 Sobre el racismo muy pocas palabras tenemos que decir: nuestro país puede ofrecer a la Unesco y al mundo una interesante experiencia sobre las relaciones que existen entre colonialismo y racismo. Hace diez años quebrantamos en Cuba un colonialismo que databa de siglos y en este decenio podemos decir y probar que ha desaparecido totalmente el viejo cáncer del racismo. Ello indica que el cambio profundo de las estructuras y el establecimiento de un nuevo régimen social más justo y generoso, al terminar con el colonialismo, termina también con el cáncer que supone el racismo en pueblos que han sufrido durante largo tiempo la opresión colonial. Por todo esto, señor Presidente y señores delegados, nuestro país vota con el mayor entusiasmo por el proyecto de resolución que firman 34 Estados presentes en esta Conferencia.

14.6 Añadiremos solamente que en la parte dispositiva de esa propuesta quisiéramos ver una condena del neocolonialismo, porque sabemos hasta qué punto es una enfermedad de nuestro tiempo y hasta qué extremo también debemos combatirlo. Decía el señor Director General que el neocolonialismo es todavía una realidad que no está perfectamente definida. Estamos de acuerdo, pero hay una gran verdad: jamás en la historia la definición y la calificación de un hecho político han dejado de reflejar una realidad innegable. Hay que precisar mejor lo que es el neocolonialismo, pero es una realidad que existe, una realidad grave que la Unesco debe combatir de acuerdo con sus principios. Una enmienda que quisiera modificar la propuesta a que nos referimos, pidiendo que se incluyera en ella la condena al neocolonialismo, seguramente traería dificultades en cuestiones de procedimiento. Por eso la Delegación cubana vota con todo entusiasmo el proyecto de resolución firmado por 34 Estados, porque expresa la más profunda convicción de su Gobierno y por entender que es una contribución valiosa a la solución de problemas que quebrantan gravemente la vida de muchos pueblos, singularmente de Asia, Africa y América Latina.

(14.1) M. MARINELLO VIDAURRETA (Cuba). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, toute personne qui a quelque idée - fût-elle très superficielle et imparfaite - de la politique passée et présente du Gouvernement révolutionnaire de la République de Cuba peut aisément deviner quelle sera, à l'égard des questions sur lesquelles porte le présent débat, la position de la délégation cubaine. Le Gouvernement cubain est, sur le plan des principes comme en pratique, favorable à la cause de la paix, tout en conservant ses propres opinions quant aux moyens de l'assurer et tout en sachant que cette paix à laquelle il aspire et dont on parle constamment est parfois gravement troublée, comme le montre par exemple la lutte que mène contre ses envahisseurs l'héroïque peuple du Viêt-nam.

(14. 2) Il sait aussi que l'essentiel est de chercher non à faire régner entre les peuples une co-existence pacifique toujours fragile, mais plutôt à remédier aux inégalités entre les petits pays et les grandes puissances, entre les territoires coloniaux et les métropoles - inégalités qui sont en réalité les principales causes des guerres locales ou mondiales. Telle étant l'idée que le Gouvernement cubain se fait de la paix, il est facile de comprendre quelle sera sa position à l'égard du colonialisme et du racisme : la libération des peuples coloniaux et la liquidation du racisme constituent en effet à nos yeux des facteurs indispensables à l'établissement d'une paix féconde, fondée sur la dignité et la justice.

(14. 3) Nous approuvons tout ce que l'Unesco a fait en faveur de la paix et nous avons lu avec la plus vive satisfaction les rapports tels que les documents 15 C/49 et 15 C/50, qui donnent une idée du caractère sérieux et approfondi de cette action. Mais nous croyons que cela n'est pas encore suffisant ; compte tenu de la situation actuelle, il faudrait que l'Unesco déploie en faveur de la paix des efforts encore plus énergiques, concrets et efficaces. D'autre part, nous devons bien entendu - comme l'ont fait ici-même certains délégués - nous interroger sur les moyens de venir en aide, comme l'Organisation des Nations Unies nous y a invités, aux peuples qui luttent pour leur indépendance et pour l'anéantissement définitif du colonialisme.

(14. 4) Le Directeur général de l'Unesco, avec sa clairvoyance bien connue et ce sens spécial qui lui permet de percevoir les problèmes, grands ou petits, au moment opportun, nous a posé une question grave et difficile, en nous demandant si nous devions entrer, en relations avec les mouvements de libération nationale, ce qui serait la façon la plus naturelle de nous conformer au vœu exprimé par les Nations Unies. Parmi les orateurs qui ont pris la parole ensuite, le délégué du Soudan a donné à cette question une réponse affirmative ; la délégation cubaine y répondra pour sa part de la même façon et dans les mêmes termes. Elle estime que, dans les domaines de compétence de l'Unesco, de telles relations sont à la fois utiles et nécessaires.

(14. 5) Sur le racisme, nous avons peu de chose à dire. L'Unesco et le monde entier peuvent voir dans notre pays une intéressante illustration des liens qui unissent le colonialisme au racisme. Nous avons, il y a dix ans, anéanti à Cuba un régime colonial qui remontait à plusieurs siècles, et nous pouvons dire et prouver que, depuis lors, le vieux fléau du racisme a progressivement disparu de notre pays. Cela montre que, chez les peuples longtemps soumis à l'oppression coloniale, un remaniement profond des structures et l'instauration d'un régime social plus juste et plus généreux peuvent, en mettant fin au colonialisme, faire également disparaître le fléau que constitue le racisme. Telles sont, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les raisons pour lesquelles la délégation cubaine votera avec enthousiasme en faveur du projet de résolution qui a été signé par 34 des Etats membres représentés dans cette assemblée.

(14. 6) J'ajouterai seulement que nous aurions aimé trouver, dans le dispositif de cette résolution, une condamnation formelle du néo-colonialisme, car nous connaissons la gravité de cette maladie de notre époque et nous savons avec quelle énergie il faut la combattre. Le Directeur général a déclaré que l'on n'avait pas encore réussi à définir le néo-colonialisme avec précision. Nous ne le nions pas ; mais une grande vérité ne doit pas être perdue de vue : jamais, au cours de l'histoire, un phénomène politique n'a fait l'objet d'une définition, même imparfaite, sans que celle-ci traduisît une incontestable réalité. Le néo-colonialisme aurait besoin d'être mieux défini ; cependant il n'en est pas moins une réalité, une réalité dangereuse que l'Unesco a le devoir de combattre conformément à ses principes. Toutefois la présentation d'un amendement visant à introduire dans le projet de résolution signé de 34 Etats une condamnation du néo-colonialisme soulèverait certainement des difficultés de procédure. Aussi, la délégation cubaine est-elle prête à approuver ce projet de résolution sous sa forme actuelle ; elle l'approuvera avec enthousiasme, car il répond aux plus profondes convictions du Gouvernement cubain et il lui paraît propre à fournir une utile contribution à la solution de problèmes qui perturbent gravement la vie de bien des peuples, notamment en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

15. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de Cuba et je donne la parole à S. Exc. M. Seddoh, chef de la délégation du Ghana.

15.1 Mr. SEDDOH (Ghana):

Mr. President, my delegation has taken note of the far-reaching proposals of the Director-General contained in document 15 C/50 and would like to commend him for his lucid report in document 15 C/49 dealing with resolution 14 C/11 adopted by the General Conference at its fourteenth session. It is gratifying to note that, in accordance with the provisions of that resolution, no assistance of any kind was given to the Government of South Africa, the illegal régime of Ian Smith, or to Portugal, nor have any of these three

countries been invited to attend conferences or take part in any other regional activities of the Organization.

16.2 Much has been said from this rostrum on the subject of peace; the delegation of Ghana would like to concentrate on how peace is being undermined and by whom. The preamble of Unesco's Constitution tells us that the last world war was made possible by the denial of the democratic principles of dignity, equality and mutual respect of men. Two years ago, the delegation of Ghana in this very hall expressed its indignation at having to sit at the same Conference with Portugal and denounced its activities in Africa as a threat to world peace. Those who have preceded me have condemned, in no uncertain terms, Portugal's reactionary attitudes; and today the delegation of Ghana once more most vehemently reiterates its condemnation of Portugal. If Portugal has any conscience, it ought to have realized by now that it has no place among decent and self-respecting countries in this Conference.

16.3 After more than five hundred years in Africa, which constitutes the world record for colonial domination, Portugal still believes in its so-called civilizing mission and clings ruthlessly to its colonies, which it considers as integral parts of the metropolis. Although Portugal is party to the Constitution which proclaims belief in full and equal opportunities for education for all, education in Portuguese territories in Africa is wilfully neglected and is replaced by a legalized form of forced labour, which is nothing short of slavery. In Angola and Mozambique, for example, conditions are deplorable, and injustices and social degradation are the order of the day. In a book entitled "Inside Africa" by John Gunther, a Portuguese education officer is reported as saying: "frankly, we do not want many educated natives until they have an appropriate social background. They have no place to go. They become dissatisfied. What we want here is a stable state, so we move very, very slowly".

16.4 Yes, indeed, Portugal moves very, very slowly. Portugal's policies in its African territories have been deceitful, and the reforms allegedly carried out merely exist on paper. For seven years Portugal has been engaged in a savage campaign of extermination in its colonies, without the least compunction, without the least care for the frontiers of neighbouring independent African States. What an act of aggression! Portugal has shocked the conscience of all peace-loving people, and by its actions has forfeited its right to membership of this Organization. Colonialism, aggression and all that they stand for, must be condemned wherever they rear their ugly heads. We have passed the stage of adopting pious resolutions which are flouted with impunity, and my delegation would therefore support any move calculated to exclude from membership any Member State which is incapable of following the principles of this Organization. My delegation will, therefore, vote for the draft resolutions contained in documents 15 C/DR/PLEN/7 and 8 in their entirety. It is the minimum we are being called upon to do; to do less would be to undermine world peace.

17. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation du Ghana et je donne la parole à M. Oram, au nom de la délégation du Royaume-Uni.

18.1 Mr. ORAM (United Kingdom):

Mr. President and fellow delegates, in my view we should approach this debate and these resolutions in full awareness of the fact that the decisions we take here and the resolutions we pass must always be kept within the limits of Unesco's competence. We should not take upon ourselves the political responsibilities which rightly lie with the United Nations; but it is right that our discussion should range as freely as the spirit of man, and I would not wish it otherwise because in this debate we are concerned with the essence of Unesco's moral purposes.

18.2 It seems to me that our main aim at the present time should be to underpin the political changes which have brought so many newly-independent countries into the membership of Unesco. We should aim to ensure that the political and constitutional changes which

we have seen, particularly over the last 20 years, do not prove to be vain owing to lack of economic and social support. And it is because of my own direct personal concern with such questions of economic and social development that I have come again to Paris to speak in this debate.

18.3 Our governments work together today in a great variety of ways, both within and outside the United Nations system, and the very existence of this practice, the very existence of this great international machinery, forms one of the true and lasting foundations of peace in the world.

18.4 In the United Nations we can together adjust our aims and interests where they prove to be in conflict, but in the Specialized Agencies like Unesco, we should try to avoid the intrusion of any political conflict. It is here that we can strengthen the basic structure of the international community. It is here that we try, or should try if we are not too much distracted, to discover new ways of promoting the material and spiritual well-being of our peoples.

18.5 All our separate national interests converge in this aim, and the priority which we have set as our guide in Unesco is to help the developing countries by all the means at our disposal, but especially in the fields of education and the natural sciences. Our object goes beyond improving the material standards of life in developing countries. What is more important for our ideals in Unesco is that we should create much greater opportunity for the fulfilment of human talent in these countries. This, as I see it, is the essence of our rôle in Unesco, and this is how, by working for a better world, we are at the same time working for a peaceful world. And, as the Director-General said yesterday in his eloquent and pertinent statement, this is the real way in which we can help the peoples who have been or still are under colonial rule.

18.6 In Unesco we rightly talk about peace, we rightly concern ourselves in our programme with research on peace, we are anxious to teach our children about the need for peace. But let us always remember that it is the practice of peace that matters most. Nor is it the countries who have talked most about peace in the United Nations and in Unesco and who inscribe items about it in the Agenda who have shown themselves the readiest to follow the principles of peace in practice. Sometimes we are even forced to wonder whether words any longer have the same meaning among us. But let us at least agree and reaffirm that they ought to have the same meaning, and let us show this by supporting the amendment which the delegation of Yugoslavia has put forward, calling upon Member States to be guided by such principles as those of non-intervention and the peaceful settlement of disputes.

18.7 I shall not comment on the various projects, more or less closely related to peace, that have been discussed in the Programme Commission and in its subordinate bodies. But having said that in Unesco we should regard development work as our main contribution to a better and a peaceful world, I would like to make it clear that the study and the teaching of peace, the theory of peace, do indeed have their rightful place in our programme. For example, in the schools and universities we can work through Unesco to spread the principles of world order which we have all been trying to create in the United Nations family of organizations.

18.8 The United Kingdom itself took the initiative last year of proposing that Unesco might collect the historical facts of international co-operation with a view to publishing a book which teachers could use to complement the usual textbooks dealing with national history. We welcome the work done in this field by the International Conference on Public Education, which devoted its main discussion last July to education for international understanding as an integral part of the curriculum. We were glad, too, that this year in the United Nations General Assembly the Government of Italy raised the question of the need to impart to primary and secondary school teachers a knowledge of the United Nations and its Specialized Agencies.

18.9 These are all activities which the United Kingdom is very happy to support, and without necessarily endorsing every project or every phrase that has been included in the Director-General's reports, or in the work programme for the next biennium, we think that the activities presented there under the heading of "Unesco's contribution to peace" are in the main a very acceptable part of our programme.

18.10 It would, however, in my government's view, be wrong to devote, as is proposed, a separate chapter of the programme to our contribution to peace. This, I believe, would imply that it was a separate subject and that the rest of our programmes did not contribute to peace. My delegation therefore opposes the second operative paragraph of the first part of draft resolution 15 C/DR/PLEN/7, and appeals to the sponsors of the resolution to withdraw it. Otherwise, Mr. President, my delegation will have to ask for a separate vote on this paragraph in the hope that the Conference will reject it.

18.11 We would prefer to see the Director-General left free to continue to do what he did in respect of the Draft Programme and Budget for 1969-1970. It is in this way, we believe, that we can see the true relevance of Unesco's whole programme to the pursuit of peace.

18.12 Concerning the passage relating to racialism and colonialism, I believe that this Conference should give very serious consideration to the wise observations made yesterday by our Director-General. The coupling together of colonialism and racialism in a political slogan (and I see that the rebirth of fascism has now been added) does nothing to help give our work in Unesco the clarity that we seek. As the Director-General has said, this obscures the essential differences between the notions of colonialism and racialism and also between the possible courses of action which are open to us on each of these propositions. The problems of Portuguese colonial policy and the problem of Rhodesia are concrete political and economic issues which, I suggest, are not for Unesco to solve.

18.13 Because of certain paragraphs, my delegation will be unable to vote for 15 C/DR/PLEN/8 concerning Portuguese colonial policy. The method of psychological action gives us much more scope as regards race relations, and we support entirely the principles that the Director-General established for us: that complete objectivity must govern our contribution in Unesco to thought and action on racial questions and that we must recognize that racialism is a universal temptation, in other words, we should not pretend that it only exists among our neighbours. In the United Kingdom we have faced up frankly to the racial problems that exist in our own society and we have done so at the cost of considerable unpopularity as a government. Nevertheless, as most people know, Parliament has passed our new Race Relations Act which is probably the most comprehensive piece of legislation, coupled with administrative machinery, that exists anywhere in the world for dealing with racial tensions.

18.14 We believe that in the United Nations, and in Unesco, we can usefully work together on the problems of race relations in countries whose government have the wish to resolve them and to promote racial harmony and equality. That is what we said in the resolution which we sponsored and which was adopted at the International Conference on Human Rights held at Teheran, i.e. resolution VII, proposing the establishment of a new United Nations programme on racial discrimination. In its preamble it noted Unesco's programme in this field, and in particular the Statement on Race and Racial Prejudice to which the Director-General referred in his speech. We would be glad if Unesco could find more ways of implementing that resolution.

18.15 If 15 C/DR/PLEN/7 is not to be withdrawn, if we have to vote on it despite all its defects, some of which I have called attention to, in other words, we cannot come to some agreement on this item, I must make my delegation's position clear. I have already spoken on the first part of the resolution and I have requested a separate vote, if necessary, on its second operative paragraph. Concerning the third part, I associate my delegation with the remarks made by the delegate of France.

18.16 The second part of the draft resolution cannot be supported by my delegation because of certain phrases, because of certain questions it raises which go far beyond the competence of this General Conference, and also because of certain forms of action proposed which are open to very serious legal and constitutional objections,

18.17 The objections which my delegation has to the operative paragraphs of this part are the same as those which obliged the United Kingdom, at the twenty-second session of the General Assembly, to vote against operative paragraphs 3 and 4 of the General Assembly resolution 2311, and to abstain from voting on that resolution as a whole. In short, my government does not agree that the Specialized Agencies should be required to take discriminatory action against any of their members so as to deprive them of the benefits of membership. The delegate of Ceylon, among others, has already pointed out that this objection arises in respect of operative paragraph 4 of the second part of the present resolution, in relation to Portugal, which is a member of this Organization.

18.18 Secondly, my government believes that the giving of assistance by States, either directly or through an international body, to a national liberation movement in rebellion against the government of a Member State of the United Nations (or any part of its territory) would raise the most serious questions in relation to the principle of non-intervention reflected in Article 2 (7) of the United Nations Charter as well as in Article 1 (3) of our own Constitution. We must remember that it is not only in Southern Africa that bodies exist, or may come to exist, having the character of national liberation movements seeking to overthrow governments by violence. No government ought to vote for the proposition that these movements should be assisted from outside without giving thought to the dangers, perhaps closer at home, of such a precedent. And it is not, I suggest, in Unesco that we ought to loosen the restraints of law.

18.19 Therefore, Mr. President, given all these serious reasons which I am sure will prevent unanimity on 15 C/DR/PLEN/7 and 8, I hope that the Conference will prefer to adopt only one resolution, namely 15 C/DR/PLEN/11 presented by India. My delegation will be happy to support that resolution in the hope that, in this way, the Conference can conclude its consideration of this highly important item in a spirit of true unanimity and harmony.

19. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué du Royaume-Uni et je donne la parole à M. Diallo Alpha, au nom de la délégation de Guinée.

20.1 M. Diallo ALPHA (Guinée). -

Monsieur le Président, ayant pris bonne note de votre appel en faveur d'une limitation du temps de parole, je vais essayer d'entrer dans le vif d'un problème qui, en d'autres lieux, et en d'autres temps, a fait l'objet d'une intervention de plusieurs heures. C'est dire tout de suite l'ampleur du sujet, les dimensions des éléments en cause et l'intensité de la résonance que la décision que vous prendrez, Mesdames, Messieurs, peut avoir sur un ensemble d'organismes nationaux ou internationaux, de pays ou de groupes de pays, et - ce qui est plus important - sur un ensemble de mentalités, de conceptions et d'attitudes qui déterminent et conditionnent l'action des hommes dans les sociétés.

20.2 Les problèmes du colonialisme, de l'impérialisme, du racisme ou de la paix ne sont pas nouveaux, nous a-t-on dit. C'est vrai, nous ne le contestons pas. Il est vrai en effet, que l'Unesco, comme les autres organisations de la famille des Nations Unies, est régulièrement saisie de ces problèmes. Il est tout aussi vrai qu'à chaque occasion les pays du Tiers Monde, et singulièrement les pays d'Afrique, se saisissent de la question, dans l'espoir que la communauté internationale y apportera une heureuse solution.

20.3 Si donc l'Unesco a ouvert, depuis hier, un nouveau débat sur le même sujet, c'est qu'il faut bien admettre que non seulement la solution n'a pas été trouvée, mais, pis encore, que le problème reste entier. De quoi s'agit-il ? Il s'agit de savoir ce que l'Unesco - donc

les Etats membres - a fait ou peut faire pour donner suite aux résolutions adoptées à la vingtième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur les questions relatives à l'élimination du colonialisme et du racisme. Il s'agit également de savoir ce que l'Unesco - donc les Etats membres, et non le Secrétariat, qui est un organe d'exécution - a fait ou peut faire pour se conformer à l'esprit et à la lettre de la résolution 2.311, adoptée à la 22e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a traité à "l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, par les institutions spécialisées et les institutions internationales associées à l'ONU".

20.4 Le problème étant ainsi nettement défini, il importe, pour la clarté de nos débats et, finalement, pour la précision des décisions à prendre, que nous nous posions un certain nombre de questions:

20.5 Premièrement : le colonialisme et le racisme existent-ils encore aujourd'hui ? Si oui, pourquoi ? Deuxièmement : la survivance et le renforcement de ces deux fléaux sont-ils en contradiction avec l'Acte constitutif de l'Unesco ? Troisièmement : comme tels, menacent-ils les droits de l'homme et la paix du monde ? Quatrièmement : qu'est-ce que les Etats membres de l'Unesco ont fait pour mettre un terme à une telle situation ? Cinquièmement : existe-t-il d'autres méthodes, d'autres voies et moyens pour rendre notre action encore plus efficace dans ce domaine ?

20.6 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la réponse à ces cinq sections fera ou non de notre Organisation une institution humaine, capable d'évaluer une situation et sachant prendre ses responsabilités pour traduire dans les faits les nobles idéaux qui ont présidé à sa naissance et faute desquels l'humanité entière engendrerait elle-même les germes de sa propre destruction. Soucieuse d'apporter très humblement sa modeste contribution au débat actuel, la délégation de la République de Guinée va répondre très brièvement, pour sa part, à ces questions.

20.7 Le colonialisme et le racisme existent-ils encore aujourd'hui ? Si, par colonialisme, on entend la domination physique et par la force d'un Etat par un autre Etat, alors, Mesdames, Messieurs, songez un instant à l'Afrique et vous entendrez ici, dans cette salle, le bruit des chaînes avilissantes et infamantes sous lesquelles ploient et gémissent des millions d'êtres humains, victimes de la plus dégradante entreprise que l'homme ait développée. En effet, en Azanie - encore provisoirement appelée Afrique du Sud - au Zimbabwe - connu encore aujourd'hui sous le nom de Rhodésie - en Angola, au Mozambique, en Guinée Bissao, des hommes, des femmes, des enfants sont esclaves, du fait d'une politique intolérable de domination et de discrimination raciale. Des hommes, des femmes, des enfants sont privés de tous droits humains, même du plus élémentaire : celui d'être des humains. Des hommes, des femmes, des enfants tombent chaque jour plus nombreux sur l'autel du sacrifice suprême, pour arracher leur liberté et reconstruire leur société dans la dignité.

20.8 Monsieur le Président, je ne ferai pas ici étalage des crimes, des exactions, du génocide et de l'extermination dont sont victimes les populations africaines soumises à la domination coloniale par les racistes de Pretoria et de Salisbury et par le Portugal. De même, je ne traiterai pas ici du fait colonial, de sa prétendue justification par ses auteurs, de la redoutable responsabilité que portent les sociétés qui en asservissent d'autres pour assouvir leur soif d'expansion et pour s'assurer des profits économiques peu louables. Je ne le ferai pas, parce que le temps qui nous est imparti nous impose, hélas, des limites et que je suis persuadé que chacun, dans cette salle, est profondément imprégné de la triste réalité. Ce que je voudrais souligner cependant ici, c'est que, si ces trois Etats poursuivent leurs crimes, c'est qu'ils sont assurés non seulement de l'impunité mais - ce qui est plus grave - de la complicité de ceux-là mêmes qui clament très haut leur amour de la liberté et de l'égalité raciale, pour apaiser leur propre conscience, troublée et inquiète.

20.9 Comment, en effet, un Ian Smith aurait-il pu offenser l'Afrique et le monde s'il ne connaissait la brutale répression qui a frappé, au Kenya, les nationalistes qui, sous l'impulsion du prestigieux Jomo Kenyatta, avaient créé un mouvement de libération que le pou-

voir colonial d'alors a qualifié de Mau-Mau ? Si Ian Smith n'était pas assuré de la complicité et de la mansuétude de ses frères de race, 400.000 colons auraient-ils pu jamais avoir l'insolence de diriger et de dominer plus de quatre millions d'autres êtres humains, dans un pays qui est le leur ? Comment également le Portugal, ce petit pays sous-développé, arriéré et frappé de débilité mentale, pourrait-il poursuivre une guerre sur trois fronts, à plusieurs milliers de kilomètres de son territoire, s'il ne bénéficiait de l'aide matérielle et de la complicité morale de plusieurs nations ? Il apparaît donc que la situation actuelle est voulue et sciemment entretenue. Que les pays qui permettent au Portugal de se tailler un empire colonial cessent de l'aider, et cet empire s'écroulera comme un château de cartes.

20.10 Le colonialisme et le racisme sont-ils en contradiction avec l'Acte constitutif de notre Organisation ? Menacent-ils les droits de l'homme et la paix ? Nous répondrons également oui, sans même prendre la peine de renvoyer les honorables délégués à la lecture de ce document fondamental. Paix, liberté, égalité, justice, dignité, idéal démocratique, droits de l'homme par l'éducation, la science et la culture - que voilà de nobles objectifs, que voilà des principes pour lesquels des millions d'êtres humains ont donné leur vie à travers le monde pour qu'ils aient un sens et une application concrète ! Comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire au cours du débat de politique générale, l'éducation ne peut se concevoir et se réaliser que dans la liberté et la dignité - ce qui conduit inévitablement à condamner énergiquement toute forme de domination politique, culturelle et économique qui oblige une société à dépendre d'une autre société, un peuple à subir malgré lui les humiliations d'un autre peuple, un homme à abdiquer sa conscience, sa dignité, sa personnalité, ses valeurs intellectuelles et morales pour subir la loi, la pensée et le mode d'expression d'un autre homme. C'est précisément parce que le système colonial s'oppose à tout concept de liberté et de dignité, dénie aux colonisés tout droit humain, perpétue et aggrave dans les territoires dominés les déséquilibres sociaux, la faim, la misère, l'analphabétisme ; c'est parce que le système colonial engendre la violence, la guerre, avec tout son cortège de malheurs ; c'est parce que le fait colonial est une aberration, une honte de l'humanité, un cancer pour toute société libre ; c'est aussi parce qu'aucun homme au monde ne peut se considérer comme libre si quelque part un autre homme ploie sous l'esclavage, que les Nations Unies ont jugé qu'il était temps de venir à bout de cette tare des sociétés et des civilisations de conquête.

20.11 A cet effet, les Nations Unies ont lancé un appel aux pays incriminés, leur demandant de mettre un terme à leurs crimes, et un appel aux autres nations du monde et aux organisations internationales leur demandant de réviser leur attitude et d'obliger ces entêtés de la stupidité à s'arrêter avant qu'il ne soit trop tard.

20.12 Monsieur le Président, nous voici donc devant nos responsabilités. Un appel a été lancé par nous à l'Unesco - car n'oublions pas que l'Organisation des Nations Unies est constituée par les mêmes Etats membres que l'Unesco. La pancarte Guinée, dans la grande salle de Manhattan, sur les bords de l'Hudson, et celle qui est présentement ici dans cette salle de l'Unesco, sur les bords de la Seine, symbolisent le même pays - la République de Guinée - le même gouvernement, le même peuple - le peuple de Guinée. Est-il donc possible que les délégués qui siègent derrière ces deux pancartes, même si elles sont distantes de plus de 6.000 kilomètres, adoptent des attitudes différentes sur le même problème ? Si tel était le cas, il faudrait désespérer de la société, et rallier sans tarder le camp de la contestation permanente, qui veut renverser ce vieux monde pétri de contradictions dans lesquelles il s'embourbe.

20.13 Cela étant, qu'a donc fait l'Unesco ? Mieux, qu'avons-nous fait, nous, Etats membres de l'Unesco, pour appliquer une décision que nos pays respectifs ont adoptée à l'ONU ? A vrai dire, peu de chose. Nous avons tous condamné formellement le colonialisme, vitupéré le racisme, proclamé le respect des droits de l'homme, voté des résolutions, exprimé notre amour verbal pour la paix, l'égalité et la justice. C'est beaucoup et c'est peu. Ce serait beaucoup en effet, si toutes ces bonnes intentions devaient être suivies d'une action concrète et immédiate. C'est, hélas, peu, quand on considère les véritables résultats de notre action, d'autant que le colonialisme est là, plus vivace que jamais, que le racisme

se développe, et qu'en fait de respect des droits de l'homme il faudrait plutôt rechercher, aujourd'hui, de quels droits l'homme peut encore disposer.

20. 14 Reste alors la dernière question : Que peut-on faire de plus ? Tout d'abord, Mesdames, Messieurs, vous êtes saisis d'un projet de résolution. Le vote de ce projet, assez timide, est certes un premier pas, mais qui ne peut suffire à calmer certaines consciences, encore moins à résoudre les problèmes du colonialisme.

20. 15 J'ai été heureux d'entendre le Directeur général, et je lui suis profondément reconnaissant d'avoir rappelé à la Conférence générale son devoir et ses responsabilités. "Donnez-moi des instructions précises, nous a-t-il dit, car c'est vous, Etats membres, et vous seuls qui êtes en mesure de le faire". Tel est bien notre point de vue, et nos propositions concrètes sont les suivantes :

20. 16 Premièrement : la Conférence générale ayant adopté une résolution tendant à ce qu'une action soit entreprise, dans le domaine de l'éducation, en faveur des peuples encore soumis au régime colonial, nous demandons formellement que le Directeur général soit autorisé à étudier cette aide et à la mettre à la disposition des mouvements de libération nationale en Afrique, en coopération avec le secrétariat général de l'OUA.

20. 17 Deuxièmement : en application d'une résolution de la Conférence générale, le Portugal, l'Afrique du Sud et la Rhodésie ne sont plus autorisés à participer à certaines conférences et autres activités de l'Unesco. Cette décision, limitée aux conférences régionales, doit être immédiatement étendue aux conférences générales. Le Portugal devrait et doit être privé de l'exercice de tous ses droits en tant qu'Etat membre, parce qu'il refuse de respecter et d'honorer ses engagements et ses devoirs. On peut, en effet, se demander pourquoi et comment le Portugal a adhéré à l'Unesco. Je pense qu'avant de devenir membre de l'Unesco, le Gouvernement du Portugal a bien lu l'Acte constitutif de cette Organisation. S'il l'a fait, deux explications sont possibles : ou bien le Gouvernement portugais, ne disposant pas d'un exemplaire de l'Acte constitutif dans sa langue nationale, ne pouvait comprendre les principes auxquels il souscrivait si naïvement ; dans ce cas, Mesdames, Messieurs, un gouvernement irresponsable ne peut être admis au sein de notre Organisation et le Portugal devra quitter l'Unesco jusqu'à ce qu'il ait eu la possibilité de bien comprendre la signification des termes : paix, liberté, égalité, justice, indépendance des peuples, respect des droits de l'homme. Ou bien - deuxième hypothèse - il existe des Portugais qui comprennent le français, l'anglais, le russe ou l'espagnol et, par conséquent, le Gouvernement portugais a pris connaissance du Préambule de l'Acte constitutif, et c'est donc délibérément que le Portugal viole le contrat qui le lie à la communauté internationale ; dans ce cas, également, le Portugal devrait être exclu de cette Organisation jusqu'à ce que son gouvernement ait modifié sa politique. Car, Monsieur le Président, c'est bien le Gouvernement portugais lui-même qui s'est mis au ban de la société et s'est ainsi exclu de la communauté internationale.

20. 18 Certes, il s'est trouvé et il se trouvera encore des consciences troublées, qui nous opposeront des textes juridiques. On va nous dire : "Nous sommes d'accord avec vous pour condamner le colonialisme et le racisme, d'accord pour déplorer la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud et d'extermination du Portugal. Mais on ne peut exclure le Portugal en vertu de l'article X, paragraphe z... , alinéa y". Une mise au point s'impose à ce sujet. Nous ne demandons à personne de prendre des armes et de se joindre à nos combattants de la liberté pour écraser la vermine colonialiste et raciste. Nous ne demandons à personne de contracter une dette de sang, nous ne demandons la pitié de personne. L'Afrique est majeure, elle a pris et prendra ses responsabilités pour faire regretter leur ignoble trafrique à ceux qui la bafouent, qui l'humilient et la torturent. C'est pourquoi nous devons dénoncer la fuite en avant de ceux qui veulent s'abriter derrière des textes. Exclure le Portugal est un acte politique, un choix, une option fondamentale en faveur de la justice, de la liberté, de l'égalité, contre l'injustice, l'oppression, la domination et la ségrégation. Il n'y a pas de droits ou de principes juridiques qui puissent prévaloir contre le droit qu'a un homme d'exister. Il y a d'abord l'homme, la société. Et, pour organiser cette société, l'homme a

élaboré un ensemble de principes destinés à régir les rapports entre les hommes d'une société donnée, les rapports entre des groupes de sociétés, enfin l'ensemble de ces sociétés. Quel'on ne vienne donc pas nous dire ici qu'il y a d'abord des principes juridiques auxquels doivent obéir des politiques fondamentales. Je voudrais savoir si un piéton qui traverse un passage clouté au moment où un véhicule, ignorant le feu rouge, fonce sur lui, va d'abord essayer de sauver sa vie ou va, au contraire, risquer de se faire écraser parce qu'il sait que l'application du code pénal infligera telle ou telle peine à l'automobiliste.

20. 19 L'Afrique défend son droit de vivre, son droit d'être et, ce faisant, elle ne tolérera pas qu'on lui oppose des articles à la rédaction desquels, certes, elle n'a pas participé, mais qu'elle a acceptés, parce qu'elle croit à la liberté, à l'égalité, au respect de la personne humaine.

20. 20 D'autre part, certains Etats utilisent à souhait la diversion, pour esquiver le problème qui se pose. Quand on parle ici d'ingérence dans les affaires intérieures des autres pays ou d'intervention, il y aurait certainement beaucoup à dire. Le Tiers Monde est bien placé pour savoir où sont les agresseurs, où sont les interventionnistes, où sont les champions de la liberté surveillée et domestiquée. C'est pourquoi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de revenir au problème concret qui nous est posé présentement. Le Portugal devrait être sauvé par ses propres amis, avant que nous nous en chargions, car, Monsieur le Président, le peuple portugais lui-même se tourne vers vous pour être libéré de la tyrannie de son gouvernement. A l'appui de cette affirmation, je citerai l'extrait suivant, tiré des colonnes du journal français "Le Monde", en date du 12 novembre : "Près d'un millier de personnes du secteur industriel de Porto et de Braga ont signé une pétition adressée au nouveau Président du Conseil portugais, pour lui demander la libération des prisonniers politiques, le retour des exilés, l'abolition de la censure, la dissolution de la police secrète, et le droit d'association. Le document est le premier du genre adressé au chef du Gouvernement du Portugal. La pétition déclare que le Portugal supporte des problèmes d'une extraordinaire gravité, conséquence de quarante années de direction monolithique de la part du Président Salazar. Elle se termine par ces mots : Nous continuerons à combattre jour après jour pour l'établissement d'une société démocratique au Portugal". Refuserons-nous alors, Mesdames, Messieurs, de sauver le peuple portugais lui-même ?

20. 21 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, ce que nous demandons est très simple. Nous voulons qu'avant qu'il ne soit trop tard tous les moyens possibles soient utilisés pour mettre un terme au colonialisme et au racisme. Des millions d'êtres humains se demandent ce que peut signifier le mot "paix", le mot "justice", les mots "égalité et dignité". La paix n'est pas une absence de guerre : elle est le résultat d'une option selon laquelle on respecte le droit du voisin d'organiser sa vie à sa façon, dans la liberté et la dignité. La liberté d'écraser un peuple sous les bombes de la plus fantastique armada aérienne du monde, sous le prétexte de le libérer et d'assurer la paix, ne peut nous satisfaire. La liberté pour Israël d'attaquer les nations arabes sous le couvert d'une menace et avec la complicité de ceux-là mêmes qui, à travers le monde, les ont humiliées et torturées ne peut non plus nous satisfaire. Ceux qui, pendant les deux premières guerres mondiales, ont tout sacrifié pour défendre leur propre sécurité et la paix du monde n'ont peut-être pas oublié les sentiments patriotiques qui les faisaient monter à l'assaut des "panzer" ennemis. Alors, Mesdames, Messieurs, que ceux-là se souviennent que ce sont les mêmes sentiments qui nous animent aujourd'hui, nous Africains, face à l'hydre coloniale.

20. 22 L'Afrique ne connaît pas la haine - heureusement -, elle refuse et bannit le racisme, car elle en a beaucoup souffert. Elle souhaite que, par des moyens pacifiques, par des pressions internationales, il soit mis fin au colonialisme. Sinon, il ne lui restera plus qu'un seul moyen : à la violence impérialiste, elle devra opposer la violence révolutionnaire. Les exemples du Viêt-nam et de l'Algérie sont là pour rappeler ce qu'une révolution populaire peut obtenir à la pointe de son courage et de sa détermination.

20. 23 Nous souhaitons qu'en cette Année des droits de l'homme, l'Unesco donne l'exemple au monde et aux autres organisations internationales en proclamant la primauté de l'homme sur tout ce qui l'avilit et empêche son épanouissement.

20. 24 Demandons donc au Portugal de faire comme l'Afrique du Sud ; qu'il quitte notre Organisation, car il y est mal venu et ne peut y avoir sa place.

21. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le délégué de la Guinée et je donne la parole à S. Exc. M. El Sayyed, chef de la délégation de Syrie.

22. 1 M. EL SAYYED (Syrie). - (Discours prononcé en arabe. Transcription de l'interprétation.)

La délégation syrienne a participé à l'élaboration du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/7 soumis à la Conférence générale, car il concrétise un aspect de la politique du Gouvernement syrien, c'est-à-dire la lutte contre le colonialisme, le racisme et l'occupation étrangère, en quelque lieu que ce soit. Mesdames, Messieurs, la Syrie a beaucoup souffert du colonialisme, elle a consenti bien des sacrifices pour mettre fin à l'occupation étrangère. Et, après cette lutte douloureuse en vue de l'indépendance, la voilà devenue la proie des forces colonialistes et néo-nazies conjuguées, c'est-à-dire des sionistes, ces néo-nazis qui, vous le savez, ont occupé une vaste région de notre pays et déclarent sans vergogne vouloir annexer de nouveaux territoires.

22. 2 Mesdames, Messieurs, je ne m'étendrai pas longtemps sur le projet de résolution qui vous est soumis (document 15 C/DR/PLEN/7), car les délégués de l'Union des républiques socialistes soviétiques, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la Pologne et d'autres Etats membres en ont suffisamment analysé les objectifs, mais je voudrais préciser que ce projet constitue un tout indivisible.

22. 3 En condamnant le colonialisme, le racisme ou l'occupation étrangère où que ce soit et quels que soient les responsables, les auteurs du projet de résolution ont voulu inviter l'Unesco à mettre au ban de la communauté des Etats membres ceux qui font fi de son Acte constitutif. Ils ont voulu inviter le Directeur général à mener une enquête sur les violations des droits de l'homme commises dans les territoires occupés et à faire rapport sur cette question à la Conférence générale, lors de sa seizième session.

22. 4 Mesdames, Messieurs, malgré les principes énoncés dans la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux adoptée en 1960 par l'Organisation des Nations Unies (résolution 1514 [XV]), il existe des gouvernements qui imposent leur domination et appliquent une affreuse politique raciale, en dépit de toutes les résolutions adoptées par les Nations Unies, en dépit des recommandations et des appels de l'Unesco ou d'autres organisations internationales. Le Portugal, l'Afrique du Sud et la minorité blanche de Rhodésie continuent à appliquer une politique raciale, à imposer leur domination à des peuples africains qui luttent pour la liberté. Une telle politique ne peut qu'être dénoncée énergiquement par les peuples pris de paix qui luttent pour que l'ensemble de l'humanité ait une vie meilleure, pour que la société mondiale soit libérée de la ségrégation et de la servitude. La Conférence internationale des droits de l'homme, qui a eu lieu cette année à Téhéran, a condamné la politique raciste des forces du mal et elle a condamné la politique qui viole les droits de l'homme en Palestine occupée, c'est-à-dire la politique des néo-nazis.

22. 5 Monsieur le Directeur général, beaucoup de cas exigent l'intervention de l'Organisation, exigent une enquête et la présentation d'un rapport à la seizième session de la Conférence générale de l'Unesco. Vous pourrez savoir ce qu'il en est des Arabes de Palestine, ce que pensent leurs délégations et représentants, si les étudiants peuvent s'instruire avec leurs propres livres et revenir dans leurs foyers, ou bien s'ils sont exposés à la mort, si leurs maisons sont détruites ou non, s'ils retrouvent leurs parents en vie. Vous pourrez demander à leurs représentants locaux ce qu'il en est des habitations détruites, des maisons de commerce réquisitionnées, tout simplement parce que leurs propriétaires ne reconnaissent pas l'occupant. J'ai déjà dit que ce que supporte le peuple de Palestine n'a jamais eu d'équivalent ; non seulement il supporte l'occupation, mais encore la répression, ce qui est pire. Les néo-nazis sionistes obligent les habitants arabes de Palestine à quitter

leurs foyers et les empêchent de s'instruire ; ils s'octroient le droit de destruction et quelquefois de génocide. Est-ce que de tels forfaits ne méritent pas d'être condamnés par la Conférence générale ?

22.6 Comme je l'ai déjà dit, les auteurs du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/7 sont guidés par la volonté de condamner le colonialisme, le racisme et l'occupation étrangère en quelque lieu que ce soit, ils veulent défendre les droits de l'homme.

22.7 La délégation de la République arabe syrienne demande à toutes les délégations d'approuver l'ensemble du projet de résolution. C'est le moins qu'on puisse faire ; considérer qu'on peut diviser ce texte en plusieurs parties et voter différemment sur chacune d'elles reviendrait à désapprouver le colonialisme et le racisme en un lieu et à l'approuver ailleurs. Ceux qui voteront contre le projet de résolution dans son ensemble, ou qui n'accorderont leur suffrage qu'à telle ou telle de ses parties montreront ainsi qu'ils sont en faveur du racisme et du colonialisme, et les peuples qui luttent pour la libération de tous les opprimés ne pourront que considérer qu'ils vont à contre-courant de l'histoire et agissent à l'encontre des principes humains qui sont à la base même de notre Organisation.

23. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de Syrie et je donne la parole à S. Exc. M. Pompei, au nom de la délégation de l'Italie.

24.1 M. POMPEI (Italie). -

De tous nos débats, aucun n'est mieux à sa place ici que celui qui concerne la paix, le colonialisme et le racisme. Ce sont là des thèmes centraux, politiques, délicats certes ; mais ce n'est pas une raison pour les passer sous silence ; c'est au contraire une raison pour en discuter avec cette franchise dont le Directeur général - je l'en remercie - nous a hier donné l'exemple et avec tous les égards qui s'imposent du fait que ces questions touchent les gens dans leurs sentiments les plus intimes.

24.2 La paix : c'est le but ultime de toute l'entreprise qui s'appelle l'Unesco ! C'est là le premier postulat sur lequel est fondée l'appartenance à cette Organisation. Il suffit pour s'en convaincre de relire avec sincérité notre Acte constitutif ; ce texte si souvent cité qu'on en arrive à en sous-estimer la portée. Mais, reconnaître ce postulat, c'est déjà répondre à quelques-unes au moins des questions qu'a posées le Directeur général.

24.3 La paix : certes, mais quelle paix et par quels moyens ? Une paix qui ne soit pas résignation dans l'injustice et dans l'immobilisme, mais qui repose sur cette Charte reconnue de tous qu'est la Déclaration universelle des droits de l'homme et qui implique, non pas la simple reconnaissance théorique de ces droits, mais leur pratique réelle dans une liberté réelle. Il s'ensuit que tout le programme de l'Unesco doit être imprégné de cette idée ; car l'éducation, la science et la culture sont, pour notre Organisation, les moyens d'une action tout entière orientée vers ce but ultime : la paix. Education, science et culture donnent à cette action sa richesse en même temps qu'elles en marquent les limites. Il faudrait même avoir le courage d'aller jusqu'à revoir tout le programme en fonction de ce critère et dans cette optique particulière.

24.4 Partir de cette considération, c'est aussi reconnaître que l'action de l'Unesco est, par essence, politique, non seulement parce qu'elle est déterminée par la volonté des Etats membres, qui sont des entités politiques, mais encore et surtout parce qu'elle vise à établir, d'une manière permanente, les bases de la paix dans l'esprit des hommes.

24.5 Mais le mot "politique" revêt un sens plus élevé quand il s'agit de proportionner les moyens d'action à certaines tâches visant au développement pacifique de l'humanité. Nous ne saurions donc nous dispenser d'examiner telle ou telle question embarrassante simplement en la déclarant "politique". Le vrai problème est pour nous de déceler le critère par rapport auquel notre action se différencie de celle d'autres institutions et, notamment, de celle de l'Organisation des Nations Unies, qui a une compétence plus large. Je crois, pour ma

part, que ce critère réside dans les buts et surtout dans les moyens qui nous sont assignés par notre Acte constitutif. Toute généralisation est en l'occurrence difficile ; mais, à condition d'être de bonne foi, nous devrions pouvoir nous rendre compte, dans les cas d'espèce, de la façon dont joue ce critère.

24.6 Mais dire que tout le programme de l'Unesco est orienté vers la paix ne nous dispense pas d'examiner si nous pouvons apporter à la paix une contribution vraiment efficace et quelle doit être la nature de cette contribution. Sur ce point, notre réponse sera affirmative.

24.7 Bien qu'il s'agisse peut-être là d'un simple détail, le Directeur général nous a demandé si l'action de l'Unesco en faveur de la paix devrait, à notre avis, se traduire par des projets intégrés aux divers chapitres du programme ou par un ensemble de projets formant un tout. En ce qui nous concerne, notre préférence va au système qui consisterait à répartir à travers tout le programme les projets en cause, dont nous aimerions cependant trouver, à un endroit ou à un autre, un aperçu synthétique, qui nous permette d'avoir rapidement une vue d'ensemble de l'action spécifique menée par l'Unesco en faveur de la paix.

24.8 La construction de la paix a fait l'objet d'études poussées de la part de la délégation et de la Commission nationale italiennes et je regrette que l'on ne puisse pas, dans un débat aussi important que celui-ci, approfondir davantage de telles questions. Quoi qu'il en soit, je tâcherai, Monsieur le Président, de m'en tenir à l'essentiel, cédant ainsi à votre courtoise invitation d'hier matin, en même temps que j'essaierai de répondre dans une certaine mesure aux questions du Directeur général.

24.9 A notre avis, il y a trois secteurs où l'Unesco est particulièrement apte à agir en faveur de la paix : l'éducation, la recherche et l'information.

24.10 L'éducation : "Pour telle paix, est-il dit au paragraphe 14 du document 15 C/50, il faut telle éducation, telle science, telle culture". Maria Montessori disait déjà que la paix est l'oeuvre de l'éducation et que l'éducation est l'arme de la paix. Bien sûr ! Et c'est là aussi le sentiment du Directeur général. Mais que de problèmes ! Je voudrais rappeler ici une remarque d'Aldous Huxley, à la fois amère et paradoxale : l'âge des guerres totales a coïncidé avec l'âge adulte des premières générations qui ont été soumises à l'obligation scolaire. N'est-ce pas en effet à l'école que l'être humain, encore tendre, risque d'apprendre à se montrer servilement obéissant à l'égard des forts et brutal envers les faibles ?

24.11 Education donc, mais éducation du coeur et du sentiment, qui favorise l'esprit de coopération, le goût de la solidarité, l'acceptation des autres dans toute leur diversité ; éducation qui porte l'individu à adopter, pour surmonter d'inévitables tensions, un comportement affable et pacifique mais qui, en même temps, lui donne le goût de l'objectivité, lui apprend à apprécier les différences.

24.12 C'est là que l'action éthique de l'Unesco doit s'insérer ; et c'est sur l'orientation morale de l'éducation que la délégation italienne a longuement insisté au sein de la Commission du programme.

24.13 Une fois certains principes établis, le rôle de l'information devient évident. Avec certains numéros du Courrier, l'émouvant livre intitulé "Le droit d'être un homme" illustre à la manière d'un modèle ce que l'Organisation peut faire dans ce domaine.

24.14 Mais, dans un monde qui, fort heureusement, tend vers le rationnel, en amont de l'éducation et de l'information, il y a la recherche.

24.15 Il serait intéressant d'examiner, dans la perspective historique des cent dernières années, l'évolution de l'idée de paix dans la mesure où cette idée est façonnée par l'opinion publique.

24. 16 Si nous comparons entre elles les deux dernières décennies, nous voyons qu'aux mouvements inspirés par une réaction émotionnelle d'horreur à l'égard de la guerre - mouvements fondés sur des éléments psychologiques, dont la poussée ne doit d'ailleurs pas être sous-estimée - ont succédé d'autres mouvements, tendant à l'étude scientifique des problèmes de la paix et de la guerre et à l'adoption de mesures pratiques visant à éliminer les causes de tension et de guerre.

24. 17 Ces recherches sur la paix, où l'Unesco trouvera un terrain d'action fertile, ont atteint, ces dernières années, un niveau des plus élevés en même temps que se sont multipliés les centres où elles se poursuivent.

24. 18 Maintenant que l'on a trouvé le moyen d'analyser et, dans une certaine mesure, de contrôler les cycles économiques, il ne faudrait épargner aucun effort pour rechercher le moyen de contrôler les tensions internationales.

24. 19 Ces recherches sur la paix occupent surtout les spécialistes des sciences économiques et sociales, mais des personnalités appartenant à d'autres milieux ont tendance à s'y associer. C'est ainsi que la Conférence Pugwash réunit des hommes de science éminents d'origines fort diverses, qui sont tous profondément conscients du conditionnement que la science exerce sur la société tout entière. Ces hommes s'engagent, chacun dans leur domaine propre, à prévenir la guerre nucléaire et à orienter vers des fins pacifiques les découvertes de la science.

24. 20 Le groupe italien Pugwash a déjà organisé avec notre aide deux écoles internationales d'été sur le désarmement, et il en prépare une troisième.

24. 21 L'appel des chercheurs est un appel à l'intelligence ; or, c'est par l'intelligence que s'exprime et s'exerce le vrai pouvoir de l'homme, ce pouvoir qui s'est concrétisé dans des connaissances et dans des techniques scientifiques, mais qui menace la vie même de l'homme si celui-ci n'apprend pas à le maîtriser.

24. 22 Comme cela a été dit au cours d'un débat très intéressant qui a eu lieu au Conseil exécutif, nous touchons là à l'unité de la raison humaine - cette unité qui se manifeste entre toutes les races et entre toutes les cultures, à partir du moment où les esprits recherchent une certitude logique et expérimentale, se proposent les mêmes tâches, se soumettent aux mêmes critères et se rendent aux mêmes évidences.

24. 23 Nous touchons là, mais par une approche appropriée, à la question du racisme, de ce racisme que personne ne devrait hésiter à condamner de façon totale et absolue. Le Directeur général s'est interrogé hier sur la valeur, non pas des experts, mais des résultats de leurs travaux. Nous estimons qu'il ne serait opportun ni de récuser ces travaux, ni de porter sur eux un jugement politique. Nous avons pour la science la plus grande admiration, mais nous avons aussi le plus grand respect pour sa liberté ; le plus mauvais service à lui rendre serait de l'"officialiser". Elle ne restera féconde que dans la mesure où les théories qu'elle aura construites pourront à tout instant être remises en question et révisées.

24. 24 Cela posé, je demande instamment au Directeur général de s'adresser toujours aux meilleurs experts. Nous voyons, dans la Déclaration sur la race et les préjugés raciaux et dans la Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale, les deux piliers sur lesquels l'Unesco doit étayer son action dans un monde devenu trop petit pour qu'un homme y soit étranger à un autre.

24. 25 A l'occasion du vingtième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Commission nationale italienne a traduit et diffusé le livre de l'Unesco sur l'apartheid. En ce qui concerne l'élimination du colonialisme, le Directeur général nous a indiqué les limites de ses moyens. Il nous a posé une question précise : devons-nous nous occuper du néo-colonialisme ? La réponse est claire, simple et affirmative. J'irai même

jusqu'à dire que l'Unesco peut accomplir dans ce domaine une oeuvre admirable, et cela par la méthode la plus efficace, celle de la prévention.

24. 26 Il est fort possible en effet de tomber dans le néo-colonialisme par inadvertance et sans intention délibérée. Telle ou telle forme d'assistance, aussi bien souhaitée qu'offerte, peut avoir des effets inattendus et partiellement nuisibles. C'est un fait connu, en biologie, que l'administration de certaines hormones peut provoquer l'atrophie des organes qui les produisent. Ce n'est pas une raison pour renoncer à cette thérapeutique : il s'agit seulement de l'améliorer.

24. 27 L'Unesco ferait donc oeuvre utile si elle pouvait, grâce aux études qu'elle entreprend, nous indiquer les dangers à éviter, afin que toute forme d'assistance ou de coopération soit strictement immunisée contre les germes du néo-colonialisme.

24. 28 Il est d'ailleurs très probable que de telles études faciliteraient les recherches relatives aux conditions optimales du développement, cet aspect nouveau de la paix. Les trois problèmes, vous le voyez, se tiennent et se rejoignent.

24. 29 Tout cela revient à dire que sous sommes prêts à contribuer à l'examen et à la solution des problèmes qui viennent d'être évoqués. En ce qui concerne les questions de caractère strictement politique, nous entendons nous en tenir aux décisions des Nations Unies. C'est ainsi que le Parlement italien a décidé d'appliquer à la Rhodésie les sanctions économiques prévues.

24. 30 Nous regrettons toutefois de ne pouvoir approuver certaines parties du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/7, tant à cause de leur formulation que par fidélité à la position que nous avons prise à l'Organisation des Nations Unies.

24. 31 Nous aurions souhaité qu'un débat aussi important se termine par un vote unanime ou très largement majoritaire. Le projet de résolution présenté par la délégation de l'Inde - que je tiens à féliciter vivement ici - me paraît nous offrir l'occasion d'un tel vote ; et nous apprécions aussi à sa juste valeur l'amendement proposé par la Yougoslavie.

24. 32 Le Directeur général nous a demandé des réponses. Si nous ne pouvons tout de suite les lui apporter toutes, il en est au moins une que nous devons lui donner.

24. 33 M. Maheu nous a rappelé que le Secrétariat ne saurait accomplir à lui seul des miracles ; et il a demandé aux Etats membres une contribution, non pas matérielle, mais morale, se matérialisant par un comportement concret.

24. 34 L'Italie qui, dans sa politique extérieure, attache la plus haute importance à l'action de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, ne peut que renouveler ici, comme elle l'a fait lors du débat de politique générale, son acte de foi et son engagement solennel.

25. 1 Le PRESIDENT. -

Je remercie S. Exc. M. Pompei, délégué de l'Italie.

25. 2 Mesdames, Messieurs, devant m'absenter, j'ai prié le chef de la délégation du Mexique, S. Exc. M. Martinez, vice-président de la Conférence générale, d'assurer la présidence jusqu'à la fin de la présente séance.

(M. Eteki-Mboumoua cède le fauteuil présidentiel à M. Martinez.)

26. El PRESIDENTE:

Muchas gracias Excmo. Sr. Delegado de Italia. Tiene la palabra el señor Delegado de Israel.

(26) Le PRESIDENT. - (Traduit de l'espagnol.)

Je remercie S. Exc. le délégué de l'Italie et je donne la parole à M. Avidor, délégué d'Israël.

27.1 Mr. AVIDOR (Israël):

Mr. President, fellow delegates, I did not participate in the discussion at the fourteenth session of the General Conference on the themes of peace and colonialism, and imperialism and racial discrimination, nor did I intend to take part in the present discussion, vitally interested though I am in them as a Jew and as an Israeli. As a Jew, I belong to a people who more than any other suffered for about a thousand years from racial and other discrimination, and as an Israeli I know what it means to emerge from colonial rule.

27.2 My original intention not to participate in this debate stemmed not merely from my belief that many of the words uttered here on the themes under discussion would be more appropriate in the General Assembly of the United Nations but also from my strong feeling that some of the interventions here lack the intellectual honesty, the forthright truthfulness and the ethical approach that should be characteristic of Unesco.

27.3 Some of the sponsors of 15 C/DR/PLEN/7 and some of the speakers who preceded me undoubtedly come to the platform with clean hands and clear hearts; they represent, and speak on behalf of, true peace-loving people and they sincerely feel and mean what they say. Here I wish to single out for high praise the frank and very pertinent observations of the Director-General in his opening remarks in this debate.

27.4 Other speakers, however, I regret to say, pay lip service to lofty notions of peace, anti-imperialism and human rights, while their countries indulge in all kinds of activities which are far removed from these concepts, whether in regard to their own people, the minorities in their countries or their neighbours. I am not referring only to those who vilified my country and I shall not respond to their vilifications. I already said in the general policy debate that the repetition of falsehoods never makes them true. My purpose in this brief intervention is to make one observation on 15 C/DR/PLEN/7 and another on the subject of peace.

27.5 As far as 15 C/DR/PLEN/7 is concerned, I strongly object to paragraph 3 in Part III which refers to a resolution adopted in Teheran against Israel. This resolution has yet to be discussed in the General Assembly of the United Nations. The deletion of the reference to it will only benefit and strengthen the draft resolution. I shall vote against that paragraph and I suggest that all delegates, including the sponsors, who wish the resolution to be truly practical should also reject that paragraph, as the delegate of France has said he would do.

27.6 Finally a word about peace and my country. We in Israel are for peace, no matter what distortion of facts, misrepresentation of truth and odious comparisons may be made concerning us. We would like to be praised, but we would rather be vilified and stay alive. We truly want peace, a peace based on justice and human rights, but we shall always be ready to defend our lives and our country. We refuse - and we are not going to apologize for it - we refuse to be killed, murdered, pushed into the sea or liquidated. If this be a crime, to wish to live, happily, without harassing anyone else, and to help others as much as we can - well, we are willing to pay the price. We hope that all peace-loving people, including most of the sponsors of the resolution, will not only refrain from putting obstacles in the path but will actively assist in bringing a new era to our area.

28. El PRESIDENTE:

Muchas gracias señor Delegado de Israel. Tiene la palabra el señor Delegado de Trinidad y Tobago.

(28) Le PRESIDENT. - (Traduit de l'espagnol.)

Je remercie le délégué d'Israël. La parole est à M. Claxton, délégué de la Trinité et Tobago.

29.1 Mr. CLAXTON (Trinidad and Tobago):

Mr. President, I have listened with great interest to this debate and also to the excellent opening statement of the Director-General, in which he outlined some of the problems posed by peace, colonialism and racialism. Since the Director-General has asked for guidance in the formation of a concrete programme in these fields, my delegation would like to make some suggestions for consideration by this assembly,

29.2 South Africa's most important weapon is its propaganda, on which it spends huge sums of money annually through organizations like the South African Foundation, which paints a rosy picture of South Africa and its internal stability in order to encourage investments, which are important to a country largely dependant on the import of capital. In doing this, South Africa suppresses all information which exposes the inhumanity of apartheid. This one-sided flow of information is carefully calculated to bring about certain results. For example, when South Africa offered to send two athletic teams to the Mexico Olympics, one white and one non-white, but both wearing the same team colours, this was hailed in some parts of the world as a sign of the weakening of apartheid. What was little realized in the outside world was that this was happening at a time when the whole Group Areas Act was being enforced more rigidly than ever before. This was also happening at a time when a group of young South African writers, who stood for freedom to experiment with new themes, was being hounded by a government which wanted no dissident points of view. This affects the whole concept of culture for which Unesco stands. It was also happening at a time when Cape Town University students were protesting at the refusal of the South African Government to allow the appointment of a non-white lecturer in sociology. My delegation agrees with the Director-General that truth is the best way to reveal facts, and what we want here is not only a single revelation of the facts, as in the excellent report on apartheid which I have before me, but a continual revelation. The great importance the South African Government places on the continued ignorance of the outside world about the policy of racialism and its effects was demonstrated by its withdrawal from Unesco when the Organization began its race programme.

29.3 The International Labour Organisation publishes every year a situation report on South Africa in the fields in which it is competent. I suggest that Unesco keep this report up to date by bringing out a yearly report which would examine South Africa's policies during the year.

29.4 Even less is known about the effects of the policies of Rhodesia and Portugal on education and culture in Africa. This appears to us to be an important gap in research. Although my delegation does not agree with the concept that a continent thousands of miles away from Portugal can form part of it, nevertheless it feels it would be interesting to know what money is spent on education, science, culture and information in the Portuguese controlled African territories compared to what is spent in Portugal in those fields. It would also be interesting to know what percentage is actually spent in the African territories on African development in these fields as compared with what is spent on the Portuguese settlers there. I suggest also that Unesco might examine the effect of the so-called Portuguese civilizing mission on creativity in African culture.

29.5 The United Nations General Assembly, in its resolution 2307 of 13 December 1967, confirmed "its recognition of the legitimacy of the struggle of the people of South Africa for human rights and fundamental freedoms for all the people of South Africa, irrespective of race, colour or creed". It also appealed "to all States and Organizations to provide appropriate moral, political and material assistance to the people of South Africa in their legitimate struggle for the rights recognized in the Charter". I suggest that increased aid be given by Unesco to refugees from southern Africa to educate them to fit into a free society. The Director-General should do this in co-operation with the United Nations and with the Organization of African Unity and should consult with the latter Organization on the feasibility of implementing this programme in co-operation with such liberation movements as are accredited to the OAU.

29.6 My delegation agrees with what has been said before by many delegates; namely that the work of combating apartheid and racialism should not only be carried on by the Secretariat of Unesco, but also by member governments and the non-governmental organizations. One of the reasons for having non-governmental organizations accredited to Unesco was to enlist their help in the building of peace in the minds of men, and my delegation would like to encourage the work of these organizations in their fight against racialism and apartheid, since they are in a position to reach so many people through their broad scope of activities. I suggest, however, that the Director-General request the non-governmental organizations affiliated to Unesco to indicate in their next reports whether or not they have branches in South Africa, Rhodesia and the Portuguese African territories and whether these branches pursue, either constitutionally or in practice, a policy of separatism, separation of races, or apartheid in their activities, membership or in their direction. In short, my delegation would like to know whether the membership and activities of the branches of these organizations in these territories are integrated at all levels. I should imagine that the non-governmental organizations, sharing as they do the ideals of Unesco, would hardly be practising apartheid, but if it is discovered that that is not the case, Unesco should consider the disaffiliation of the organizations guilty of this, since it is obvious that they would not be acting in accordance with the purposes for which they have been accredited.

29.7 I speak here as a representative of a country which shares the preoccupation of the African States with regard to the threat to peace which the régimes in Southern Africa now present. I come from a country of a million people who, since their independence, have been attempting to forge a unity which would override their racial differences. Our people come from every continent in the world. This unity, however, is threatened not only by the existence of racialist régimes in Southern Africa, but even more so by the massive South African propaganda which claims that different races cannot live together in harmony. We in Trinidad and Tobago are proving that theory wrong, but, Mr. President, you can well imagine what a danger such a theory presents to my country and to all other multi-racial societies. We therefore live with this fear that the continuance of the situation in South Africa may disrupt not only the freedom of Africa, but also that of the multi-racial Caribbean territories. The group of experts established under the Security Council resolution of 4 December 1963 warned that "a race conflict starting in Southern Africa must affect race policies elsewhere in the world, and also in its international repercussions, create a world danger of first magnitude".

29.8 Earlier in this debate a delegate mentioned the importance of non-violence as a weapon against injustice. I suggest that Unesco in this peace programme should include a project outlining the growth of the non-violence movement in South Africa, beginning with the first attempt at non-violent resistance started by Gandhi while he was in that country. This report on the non-violence movement should include reasons for its limitations and failure given the control of the freedom of movement of Africans by the South African Pass Laws, the regulation of the entry of Africans into certain areas under the Native Consolidation Act of 1946, and its subsequent amendment, and also the wholesale banning of African organizations and the many restrictive measures which can be and are being used against individuals. A non-violence movement more than anything else depends on the ability to organize massive protests within the community concerned. It is as a result of the failure of non-violence movements that the African Liberation Movement has decided on an armed struggle.

29.9 International peace rests on the possibility of implementing the Universal Declaration of Human Rights and also on respect for international law. On the first, I have nothing to add to what has been said in the Secretariat's report on apartheid, which sums up the situation in the field of human rights in South Africa, to my mind correctly and objectively. It is a pity, however, that we do not have the same sort of information with regard to the way in which objectives and practices in the field of education, science, culture and information, in Rhodesia and the Portuguese African territories conform with the provisions of the Universal Declaration of Human Rights and Unesco's own Charter.

29.10 I have mentioned the importance of human rights and international law; I welcome the many statements which I have heard during this Conference reaffirming the belief of delegations in the maintenance of international law and order. My delegation hopes, however, that the concept of law and order, a slogan that has a disturbingly familiar ring, does not become merely an excuse for perpetuating an unjust status quo.

29.11 Finally, Mr. President, my delegation expects Unesco to deal not only with the psychological aspects of racism, since this is by its very nature a long-term process, but also with the short-term and the more practical measures that would eliminate discrimination. For eliminating discrimination is a prerequisite for eliminating prejudice, and not the other way around. One cannot successfully eliminate prejudice through education unless the educational policy operates within a society where racial equality is an accepted goal and racial discrimination is not tolerated in any field.

29.12 I will end by quoting a passage which appears in the conclusion of this excellent Unesco report on apartheid: "The Secretary-General of the United Nations emphasized in an address on 3 February 1964 'There is the clear prospect that racial conflict, if we cannot curb and finally eliminate it, will grow into a destructive monster compared to which the religious or ideological conflicts of the past and present will seem like small family quarrels... This, for the sake of all our children, whatever their race and colour, must not be permitted to happen'"

29.13 My delegation and the Jamaican delegation will vote unreservedly for the draft resolution in document 15 C/DR/PLEN/7.

30. EL PRESIDENTE;

Muchas gracias señor Delegado de Trinidad y Tabago. Tiene la palabra el Excmo. Sr. Delegado de Portugal.

(30) Le PRESIDENT. - (Traduit de l'espagnol.)

Je remercie le délégué de la Trinité et Tobago. Je donne la parole à M. de Almeida, délégué du Portugal.

31.1 M. de ALMEIDA (Portugal). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, comme cela s'était produit à la quatorzième session de la Conférence générale de l'Unesco, les attaques dirigées contre le Portugal et la délégation portugaise pendant l'actuelle session créent une ambiance de passion politique et indiquent un manque d'objectivité qui ne semble pas compatible avec les véritables buts de l'Organisation et les tâches qui relèvent de sa compétence.

31.2 Nous avons été l'objet des accusations habituelles contre la prétendue politique colonialiste du gouvernement portugais, laquelle serait caractérisée par la discrimination raciale et le manque de respect pour les droits de l'homme - ce qui est en contradiction flagrante avec la philosophie politique qui a, de tout temps, inspiré le peuple portugais. On a même prétendu que nous étions les auteurs d'actes d'agression contre les populations des territoires voisins d'Afrique et que nous appliquions la peine de mort aux responsables de délits mineurs. Cela est d'autant plus étrange que le Portugal a été l'un des premiers pays à décider l'abolition de la peine de mort, en 1867.

31.3 Toutes ces accusations constituent une répétition de celles qui ont été souvent lancées contre le Portugal, à l'Organisation des Nations Unies. A toutes, la délégation portugaise auprès de cette instance a opposé à maintes reprises le démenti le plus formel et le plus ferme, un démenti solidement fondé sur des preuves et des arguments qui n'ont jamais trouvé de réfutation valable. Je n'ai pas l'intention de reprendre ici ces arguments, dont toute personne de bonne foi pourra prendre connaissance en lisant les comptes rendus des sessions de l'Assemblée générale de l'ONU. Il me semble toutefois indispensable de souligner que des attaques de ce genre ne peuvent que tendre à troubler de propos délibéré les travaux de la Conférence générale. On a souvent prétendu que le Portugal serait responsable

d'une agitation que chacun déplore : les faits se sont chargés de démontrer encore le manque total de fondement de cette allégation. Ceci semble d'ailleurs avoir été reconnu par certains délégués à la Conférence générale, qui ont bien voulu signaler la sérénité de la délégation portugaise. A cet égard, je tiens à faire remarquer que la délégation que j'ai l'honneur de diriger n'a jamais eu l'intention de contribuer à créer une ambiance d'agitation dans cette enceinte. Il nous est pourtant manifestement impossible de ne pas protester avec la plus grande énergie contre l'aspect tendancieux des accusations qui sont lancées contre nous, tout en leur opposant le démenti le plus catégorique.

31.4 Il nous est également impossible de ne pas exprimer notre étonnement devant le renvoi à une institution spécialisée de questions qui ne sont pas de son ressort. Ou bien il faudra admettre que toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée des Nations Unies doivent faire l'objet de discussions dans les institutions spécialisées, avec toutes les conséquences que cela entraîne, ou bien on sera obligé de reconnaître que le choix délibéré d'une certaine question, interprétée abusivement, traduit un propos évident de parvenir à des fins de nature politique qui ne peuvent pas être compatibles avec les objectifs spécifiques de chacune de ces institutions.

31.5 On prétendra - c'est ce qu'a fait la Bulgarie dans le mémorandum qu'elle a présenté le 17 septembre - que l'inscription à l'ordre du jour de cette session de la Conférence générale du point examiné est justifiée par l'importance du problème et la nécessité de prendre des mesures concrètes en vue de le résoudre. Toutefois, nous ne comprenons pas les critères d'après lesquels on détermine quels sont les aspects de ce problème qui doivent faire ici l'objet de discussions et pourquoi l'on considère principalement ce qui concerne le Portugal. Il suffit, en effet, de se rappeler ce qui s'est passé il y a deux ans, pendant la précédente session de la Conférence générale, pour aboutir à la conclusion que les mesures concrètes adoptées alors ont représenté une violation de l'Acte constitutif de l'Unesco. Qui plus est, quelques-unes de ces mesures étaient dénuées de sens, puisqu'elles avaient pour but de priver le Portugal d'une assistance technique qui n'avait jamais été en cause.

31.6 Qu'il me soit permis de reprendre ici un passage du document 15 C/50, dans lequel M. René Maheu présente à la Conférence générale des propositions sur les activités que l'Unesco, en tant qu'organisation au service de la paix, de la coopération internationale et de la sécurité des peuples, pourrait exécuter au cours des deux prochaines années. Le voici : "L'une des plus importantes - et peut-être la plus directe - des contributions de l'Unesco à la paix, serait de rendre sa force à la notion même du droit, aujourd'hui dangereusement affaible, voire contestée; d'en promouvoir le respect, d'en stimuler la mise en pratique, d'en préparer le règne". Il est en effet regrettable que cet aspect fondamental ne soit jamais pris en considération lorsqu'on propose l'adoption de mesures qui contredisent de façon si frappante l'esprit et la lettre de l'Acte constitutif de l'Organisation.

31.7 Il me semble utile de rappeler à ce propos la suite donnée à la requête déposée par le Gouvernement portugais au sujet de la validité de la résolution 70 EX/14 du Conseil exécutif qui excluait le Portugal des réunions convoquées par l'Unesco, en attendant les résultats d'une étude qui devait porter sur les conditions de l'enseignement dans les provinces portugaises d'outre-mer. Après avoir analysé longuement cette question, le Comité juridique a adopté un projet de résolution recommandant qu'elle soit portée devant la Cour internationale de justice. Ceux qui ont assisté à la quatorzième session de la Conférence générale se souviendront de ce qui s'est passé alors. Sous prétexte qu'un autre projet de résolution (14 C/DR.207) concernant la même question avait été présenté avant le rapport du Comité juridique, on a proposé que ce dernier projet de résolution, qui tendait évidemment à rejeter la demande du Gouvernement portugais de porter la question devant la Cour internationale de justice, soit mis aux voix avant que la Conférence se prononce sur la recommandation contenue dans le rapport du Comité. Le projet de résolution a été approuvé et l'on a donc considéré qu'il n'y avait plus lieu de soumettre la recommandation du Comité juridique à l'approbation de la Conférence générale. On a ainsi ignoré purement et simplement l'opinion émise par l'organe juridique que la Conférence générale avait elle-même chargé de se prononcer sur ce sujet.

31.8 Nous voulons bien admettre que les problèmes relatifs à l'éducation, à la science et à la culture soient étudiés et résolus dans le contexte politique où ils s'inscrivent. Toutefois, discuter de ce contexte sans tenir compte de la matière elle-même qui devrait faire le véritable objet des débats de cette Organisation constitue une méthode inacceptable. Les mesures concrètes qui ont été prises jusqu'ici contre le Portugal impliquent une appréciation d'ordre politique qui n'a rien à voir avec la situation réelle de notre pays dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture et reflètent une attitude discriminatoire d'ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat membre. Il s'agit d'une infraction évidente à la disposition formelle contenue dans le paragraphe 3 de l'article I de l'Acte constitutif. Si l'intention qui a inspiré la résolution nous privant de nos droits légitimes était réellement d'étudier les conditions de l'enseignement dans les provinces portugaises d'outre-mer, il aurait suffi de demander la réalisation de cette étude en des termes acceptables par le Gouvernement portugais. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, vous vous rappelez sans doute que le Gouvernement portugais a immédiatement donné son accord en vue de la réalisation de cette étude, en exigeant seulement, comme l'aurait fait n'importe quel gouvernement souverain, qu'elle ne prenne pas le caractère d'une discrimination et n'ait pas pour effet de suspendre les droits du Portugal en tant qu'Etat membre. Je tiens à souligner une fois encore que le Portugal n'a aucune raison de craindre la réalisation d'une telle étude et il me semble utile à ce propos de rappeler que trois institutions spécialisées des Nations Unies - l'Organisation internationale du travail, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture - ont eu l'occasion de procéder à de très minutieuses enquêtes en Angola, en Guinée portugaise et au Mozambique, dans les domaines qui relèvent de leurs compétences respectives, et que les résultats de ces enquêtes ont été extrêmement flatteurs pour le Portugal.

31.9 La délégation portugaise désire donc affirmer de nouveau que le Gouvernement portugais ne peut considérer comme valides les mesures discriminatoires adoptées contre le Portugal à la quatorzième session de la Conférence générale.

31.10 Tout en formulant les réserves les plus expresses à l'égard des décisions qui pourront éventuellement être prises à l'issue du présent débat, je tiens à souligner que la présence de la délégation portugaise à la quinzième session de la Conférence générale constitue une réaffirmation de notre respect du droit et des principes dont s'inspire l'Organisation, ainsi que de notre profonde conviction que l'Unesco doit être un instrument de travail au service de tous les peuples et non pas une tribune vouée à la discussion de questions politiques.

32.1 El PRESIDENTE:

Muchas gracias Excmo. Sr. Delegado de Portugal. El debate se reanudará a las 15.

32.2 Se levanta la sesión.

(32.1) Le PRÉSIDENT. - (Traduit de l'espagnol.)

Je remercie le délégué du Portugal. Le débat reprendra à 15 heures.

(32.2) La séance est levée.

The meeting rose at 1.20 p.m.

La séance est levée à 13 h. 20

Se levanta la sesión a las 13.20

Заседание закрывается в 13 ч. 20 мин.

Thirty-sixth plenary meeting

14 November 1968 at 3.35 p.m.
President: Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Trente-sixième séance plénière

14 novembre 1968, à 15 h. 35
Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Trigésimosexta sesión plenaria

14 de noviembre de 1968 a las 15,35
Presidente: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)

Тридцать шестое пленарное заседание

14 ноября 1968 г. в 15 ч. 35 м.
Председатель: Г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)

CONSIDERATION OF AGENDA ITEM 11.1 (UNESCO'S CONTRIBUTION TO PEACE AND ITS TASKS IN RELATION TO THE ELIMINATION OF COLONIALISM AND RACIALISM) AND AGENDA ITEM 11.2 (IMPLEMENTATION OF THE DECLARATION ON THE GRANTING OF INDEPENDENCE TO COLONIAL COUNTRIES AND PEOPLES BY THE SPECIALIZED AGENCIES) (continued)

EXAMEN DES POINTS 11.1 (CONTRIBUTION DE L'UNESCO A LA PAIX ET TACHES DE L'UNESCO EN MATIERE D'ELIMINATION DU COLONIALISME ET DU RACISME) ET 11.2 (APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES) DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

EXAMEN DE LOS PUNTOS 11.1 (CONTRIBUCION DE LA UNESCO A LA PAZ Y FUNCIONES DE LA UNESCO EN CUESTIONES REFERENTES A LA LIQUIDACION DEL COLONIALISMO Y DEL RACISMO) Y 11.2 (APLICACION DE LA DECLARACION SOBRE LA CONCESION DE LA INDEPENDENCIA A LOS PAISES Y PUEBLOS COLONIALES POR LOS ORGANISMOS ESPECIALIZADOS) DEL ORDEN DEL DIA (continuación)

РАССМОТРЕНИЕ ПУНКТА 11.1 ПОВЕСТКИ ДНЯ (ВКЛАД ЮНЕСКО В ДЕЛО МИРА И ЗАДАЧИ ПО ЛИКВИДАЦИИ КОЛОНИАЛИЗМА И РАСИЗМА) И ПУНКТА 11.2 ПОВЕСТКИ ДНЯ (ВЫПОЛНЕНИЕ ДЕКЛАРАЦИИ О ПРЕДОСТАВЛЕНИИ НЕЗАВИСИМОСТИ КОЛОНИАЛЬНЫМ СТРАНАМ И НАРОДАМ СПЕЦИАЛИЗИРОВАННЫМИ УЧРЕЖДЕНИЯМИ И МЕЖДУНАРОДНЫМИ ОРГАНИЗАЦИЯМИ) (продолжение)

1.1 Le PRESIDENT. -

Mesdames, Messieurs, je déclare la trente-sixième séance plénière ouverte.

1.2 Je donne la parole à S. Exc. M. Han Lih Wu, chef de la délégation de la République de Chine.

2.1 Mr. HAN LIH-WU (China)

Mr. President, distinguished delegates, we have listened with interest and admiration to the expression of lofty ideas concerning world peace and to forceful indictments of the evils of colonialism. Let me say at once that my delegation fully supports these sentiments and that we are opposed not only to all forms of colonialism but also to all forms of neo-colonialism.

2.2 However, we would like to suggest that, although the United Nations may be expected to produce additional texts concerning the problems of peace and colonialism, we should, for our part, adopt an indirect approach of a more basic, even if slower, kind. While my delegation would support whatever measures the Organization considers necessary, we feel that we should direct our efforts towards creating an atmosphere and preparing the ground for an even better future through education, science and culture.

3. Le PRÉSIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation de la République de Chine et je donne la parole à S. Exc. M. Ali Shido, chef de la délégation de Somalie.

4.1 Mr. SHIDO (Somalia):

Mr. President, fellow delegates, the Somali delegation has the honour to be one of the sponsors of draft resolutions 15 C/DR/PLEN/7 and 8 to which we are confident the Conference will give its unanimous support. I wish to associate myself with the previous speakers who have so eloquently urged their adoption.

4.2 Mr. President, these resolutions are in conformity with the substance as well as the spirit of the resolution adopted by the twentieth session of the General Assembly of the United Nations on questions relating to the liquidation of colonialism and racism and are also designed to implement the resolutions of the fourteenth session of the General Conference regarding Unesco's contribution to peace and Unesco's tasks.

4.3 My delegation considers that it is a matter of grave concern to all freedom-loving nations that, after the adoption of the Declaration on the Granting of Independence to Colonial Countries and Peoples eight years ago, there are millions of peoples in various territories still under the yoke of colonial domination. In this connexion, my delegation notes with distress the continued existence in South Africa, the Portuguese colonies and Southern Rhodesia of all forms of racial discrimination, which not only constitute a threat to world peace and security but are also a crime against humanity. The delegation of Somalia believes that even greater effort is needed to implement the decisions of the United Nations General Assembly regarding the imposition of economic and other sanctions against Portugal, South Africa and the illegal régime of Rhodesia. In particular, this Conference should ensure that these governments are never permitted to participate in the activities of Unesco until such time as they are prepared to abandon their policies of colonial domination and racial discrimination.

4.4 My delegation invites the Director-General, the Executive Board and all Member States to give particular attention to the practical implementation of Unesco's programme for 1969-1970, to the work plans and future programmes in accordance with the resolutions of the United Nations and Unesco relating to these matters. Particular attention should be paid to the task of providing those peoples who have not yet attained political independence with the necessary assistance for the development of education, science and culture in their countries.

4.5 My delegation has noted with satisfaction the Director-General's proposals to intensify the activities of the Organization during the next one or two budgetary periods in the interests of peace, international co-operation and the security of peoples through education, science and culture (document 15 C/50) and to implement resolution 11 adopted at the fourteenth session (document 15 C/49). We take this opportunity of expressing our satisfaction with the manner in which Unesco has made, and is making, such realistic contributions to the attainment of independence for all those peoples still remaining under alien domination.

5. Le **PRESIDENT**.

Je remercie le chef de la délégation de Somalie et je donne la parole à M. Chasle au nom de la délégation de l'Ile Maurice.

6.1 M. CHASLE (Ile Maurice).

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, au nom de l'Ile Maurice, devenue récemment membre à plein droit de l'Organisation de l'Unité africaine et de l'Unesco, je voudrais remercier S. Exc. M. Diallo Telli, secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine, qui nous a fait le grand honneur de s'adresser à la Conférence générale, et lui dire que mon pays souhaite une collaboration étroite et fructueuse entre l'Unesco et l'Organisation de l'Unité africaine.

6.2 J'ai été vivement frappé, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, par la clarté et le réalisme de l'exposé que le Directeur général a consacré à ses propositions relatives aux activités de l'Organisation, pendant les prochaines années "au service de la paix, de la coopération internationale et de la sécurité des peuples par l'éducation, la science et la culture". S'il est vrai que notre présence au sein de cette assemblée et, surtout, notre intérêt pour l'oeuvre qu'accomplit l'Unesco en faveur de la paix et notre enthousiasme à aider au développement de ses plans d'action peuvent nous apporter un certain réconfort, il n'est pas moins vrai que toutes les résolutions que nous pourrions adopter en vue de renforcer nos activités, tant sur le plan de la paix que sur celui de l'élimination du racisme et du colonialisme, risquent de demeurer inefficaces si elles ne sont pas soutenues en dehors de l'Unesco.

6.3 Comme vous l'avez si bien dit, Monsieur le Directeur général, l'action de l'Unesco est faussée et vouée à l'échec si un Etat membre se met hors du jeu. Monsieur le Président, les conflits armés, l'oppression des peuples, les violations de frontières, témoignent d'un échec de la civilisation et infligent un démenti aux élans de fraternité et de solidarité dont les tribunes internationales sont prodigues. Si l'action internationale correspondait à ces élans, combien de miracles ne verrait-on pas s'accomplir ! L'Unesco, peut-être plus que toute autre institution spécialisée, est capable de transformer le monde, de lui apporter la sécurité à laquelle il aspire, parce que les armes dont elle dispose sont l'éducation, la science et la culture, qui répondent à des besoins individuels et nationaux, aussi bien qu'à de nouvelles exigences d'ordre universel. Et, par "l'Unesco", j'entends non seulement le Secrétariat, mais, avec le Secrétariat, l'ensemble des Etats membres de l'Organisation.

6.4 Il est intolérable qu'au XXe siècle, malgré la somme de connaissances dont l'humanité dispose, malgré la richesse et l'étendue de l'expérience humaine, la discrimination raciale continue à se manifester sous les formes les plus odieuses. Tout être humain qui méprise un autre être humain se méprise un peu lui-même, parce que son mépris porte atteinte à toute la race humaine.

6.5 Est-il nécessaire de rappeler que la haine raciale qui divise les peuples, qui déchire la grande famille humaine, est capable de provoquer des explosions et d'engendrer des calamités irréparables ? Une des tâches les plus importantes de l'Unesco est de flétrir les préjugés raciaux, de stigmatiser les méfaits du racisme et de suggérer des remèdes aux problèmes de la tension raciale. La mise en train de ses programmes d'éducation, d'alphabétisation, de développement culturel, devrait réduire sensiblement les inégalités qui sont aujourd'hui responsables de tant de frustrations. Mais, là encore, ces campagnes de l'Unesco seraient dénuées de sens si elles ne reflétaient pas, l'engagement sincère des Etats membres de châtier toute intolérance raciale dans leurs lois, leurs coutumes, leurs livres, leurs films, leurs rapports avec la communauté internationale.

6.6 Le dernier point que je voudrais aborder, c'est la liquidation des séquelles du colonialisme. Pour les pays du Tiers Monde, le colonialisme le plus avilissant se manifeste encore sous la forme de l'exploitation des peuples indigènes, du refus systématique de leur rendre la liberté, de l'assujettissement de ces peuples à un mode de vie abject. Le

Gouvernement de l'île Maurice n'est pas en faveur du démembrement des territoires souverains, mais il réproouve tout acte de domination coloniale et condamne tout pays qui retarde l'émancipation des peuples. L'histoire est d'ailleurs là pour nous démontrer que les causes justes finissent par triompher des armes et de l'oppression. Plus tôt les pays en cause accepteront cette vérité, plus vite sera réalisée la libération.

6,7 La délégation mauricienne votera donc le projet de résolution contenu dans le document 15 C/DR/PLEN/8 qui condamne l'action colonialiste du Portugal, ainsi que le projet de résolution contenu dans le document 15 C/DR/PLEN/11, qui vise la promotion de la paix.

6,8 En ce qui concerne les projets de résolution qui font l'objet des trois sections du document 15 C/DR/PLEN/7, la délégation mauricienne s'abstiendra sur le troisième, qui a trait à l'application des résolutions adoptées à Téhéran par la Conférence internationale des droits de l'homme, parce qu'elle partage les doutes déjà exprimés quant à la compétence de l'Unesco en cette matière ; par contre, elle votera en faveur du premier, parce qu'il vise à renforcer la paix, et elle votera aussi en faveur du deuxième, si le sixième paragraphe en est exclu (s'il ne l'était pas, elle serait contrainte de s'abstenir, parce qu'elle considère que, sous sa forme actuelle, ce projet de résolution déborde le cadre du présent débat).

6,9 Pour conclure, Monsieur le Président, je voudrais insister sur le fait qu'il nous appartient à nous, États membres, d'accomplir les tâches que nous nous sommes assignées et cela le plus rapidement et avec le plus de ferveur possible, afin que ces mots de dignité, de solidarité, de fraternité humaine, si souvent employés, deviennent une réalité concrète qui inspire tous nos actes. Est-il téméraire de rechercher, pour reprendre les termes du Directeur général, une "adhésion en profondeur" qui ne se fasse pas seulement au niveau des mots ?

7. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le délégué de l'île Maurice et je donne la parole à M. Abglemagnon, chef de la délégation du Togo.

8,1 M. AGBLEMAGNON (Togo). - Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, j'aurais volontiers économisé quelques minutes de votre temps si je n'avais jugé que le débat actuel est très important, extrêmement important. Je dirais presque que c'est "le débat" de la session. J'ai donc demandé la parole, mais mon intervention sera courte. Je pense, en effet, que ce n'est pas le moment de rivaliser d'adresse verbale, de prouver son éloquence et de montrer combien la dialectique est pertinente. Cependant, je tiens à lancer ici un appel : vous êtes tous, Mesdames, Messieurs, responsables de ce qui se fait à l'Unesco. Aussi aurais-je souhaité ne pas avoir aujourd'hui à constater que bien des places sont vides et que des délégations entières sont absentes. C'est peut-être un signe - je n'ose pas dire que c'est le signe d'une certaine indifférence, car je n'ose pas croire à cette indifférence. Voilà pourquoi, bien que n'ayant pas préparé d'exposé, j'ai tenu à dire quelques mots. D'ailleurs, pour parler franc, je dirai que, dans un tel débat, point n'est besoin de s'y prendre à l'avance, de préparer un texte comme le ferait un bon écolier : il faut laisser simplement parler son coeur. Je suis donc à la fois très ému et très gêné d'intervenir dans ce débat.

8,2 Je viens de faire allusion à votre qualité de "responsables". Ce soir, en quittant cette salle, en enlevant vos manteaux de délégués, de ministres, d'ambassadeurs - que sais-je encore ? - vous allez lire vos quotidiens habituels, vous allez tourner le bouton de vos postes de radio ou de télévision. Messieurs les délégués, vous allez lire vos journaux avec avidité, regarder des images qui, peut-être, ne sont pas rassurantes. Pourquoi allez-vous lire vos journaux ? Pourquoi allez-vous tourner le bouton de votre poste de radio ou de télévision ? Parce que, vous le savez bien, vous êtes inquiets, le monde est inquiet, l'homme n'est pas rassuré. Et pourtant - je dis bien "et pourtant" - nous avons de quoi rassurer le monde, intellectuellement et matériellement. Ce ne sont pas les principes qui font défaut, ni l'habileté à mettre en pratique ces principes, mais, comme le dit si bien Spinoza dans

son "Éthique" : "Quelquefois, l'homme fait le pire, bien qu'il voie le meilleur". Voilà la justification de mon intervention ; comme vous le savez, il y a longtemps que je milite pour les causes qui nous intéressent aujourd'hui et cela me donne quelque droit à prendre la parole sur le problème du racisme, du colonialisme et de la paix.

8.3 Mais, loin de moi l'idée de jeter la pierre à autrui. Je ne viens pas à cette tribune pour accuser les autres, mais plutôt peut-être pour m'accuser moi-même et pour vous inciter, Mesdames, Messieurs, à suivre mon exemple. Bien sûr, lorsqu'on parle du racisme lorsqu'on parle de la paix, lorsqu'on parle du colonialisme, on parle généralement pour les autres, plutôt que pour soi. Mais, je vous le demande, lequel d'entre vous, Messieurs les délégués, aimerait subir les méfaits de la guerre ? Lequel d'entre vous aimerait subir les iniquités du racisme ? L'homme qui s'adresse à vous en ce moment a vécu cela, puisqu'il lui est arrivé d'être chassé d'un restaurant ou d'un café parce qu'il est noir ; il sait donc de quoi il parle.

8.4 Qui parmi vous aimerait être privé de la paix ? Les sujets dont nous discutons sont donc des sujets qui nous troublent, qui touchent nos fibres les plus profondes et c'est pour cela que je considère ce débat comme fondamental. Alors j'en viens à ma seconde question : Mesdames, Messieurs les délégués, sommes-nous mûrs pour discuter sérieusement de ces questions importantes ? Comme l'a fort bien souligné le Directeur général dans son discours d'introduction, avant de regarder ce qui se passe chez le voisin, il convient d'abord de balayer sa propre maison. Sommes-nous mûrs pour discuter, face à face avec autrui et face à face avec nous-mêmes, de ce problème capital ? Bien sûr, ce face à face, cette confrontation avec les autres et avec soi-même, sont des opérations très pénibles, qui peuvent même être traumatisantes, mais je pense sérieusement - et je le dis à haute voix - que nous ne pouvons pas aller à ce qui est fondamental chez l'homme si nous ne commençons pas par opérer, chacun pour notre propre compte, une sorte de reconversion, si nous ne recherchons pas cette adhésion à ce qu'il y a de fondamental en nous, avec une entière honnêteté intellectuelle - en un mot : si nous ne sommes pas même fidèles à cette éthique que nous voulons bien prêcher aux autres, mais que nous sommes incapables d'appliquer.

8.5 Bien sûr, quand il s'agit de ces vastes sujets que sont le racisme, la paix et le colonialisme, les arguments sont nombreux, nous n'avons entre eux que l'embarras du choix et le sociologue qui vous parle pourrait, si les circonstances s'y prêtaient, se transformer en un orateur disert. En effet, il existe au moins trois plans sur lesquels nous pourrions nous situer pour traiter longuement ces questions. Le plan politique d'abord : lorsque les grandes puissances parlent du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies, il s'agit bien de ce qui nous occupe aujourd'hui. On pourrait aussi se placer sur le plan juridique. Loin de moi l'idée de penser du mal du droit, mais le droit, c'est aussi le fondement, sinon la consolidation des droits tout courts. On pourrait enfin se placer sur le plan culturel, pédagogique, et éthique - c'est d'après moi le niveau auquel l'action de l'Unesco doit d'emblée s'exercer, mais c'est aussi la plate-forme à partir de laquelle l'Unesco peut aider à résoudre les problèmes qui se posent sur les plans politique et juridique.

8.6 Mais, quoi qu'il en soit, il semble que la question qui est fondamentale, celle qui est sous-jacente à toutes nos attitudes personnelles, c'est celle de savoir, comme je l'ai dit au début, si nous allons tolérer, non pas seulement pour les autres mais pour nous-mêmes, ce divorce permanent entre ce que j'appellerai les discours - le logos - et les conduites, entre les bons principes et les actes, entre les déclarations et les faits, entre l'éthique et l'action. Pour ma part, je ne le pense pas.

8.7 Mais je ne veux pas trop m'appesantir sur les principes et j'en viens aux aspects pratiques des problèmes qui nous occupent. En l'occurrence, sur quoi ou sur qui peut compter l'Unesco dans ses efforts pour renforcer l'action en faveur de la paix ou la lutte contre le colonialisme ? Il semble que l'on n'ait pas suffisamment parlé des organisations internationales non gouvernementales et, ici, je vous demande la permission - ou, plus exactement, je m'arroge le droit - d'en parler. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, je suis un vieux militant des organisations non gouvernementales. Parmi celles-ci, je mentionnerai

en particulier le Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples, que j'ai l'honneur de représenter auprès de l'Unesco; la Fédération pour le respect de l'homme et de l'humanité, dont j'ai l'honneur d'être le vice-président, et l'Union internationale des sciences anthropologiques et ethnologiques, dont j'ai également l'honneur d'être le vice-président. A propos de l'Association internationale des sciences anthropologiques et ethnologiques, je peux d'ailleurs rassurer le Directeur général en lui affirmant que les anthropologues qui, en tant qu'experts, ont été conduits à participer aux travaux sur la race ont toujours agi en toute bonne foi et, en tout cas, n'ont jamais eu d'autre désir que de défendre la cause de l'homme. Tout récemment encore, au cours de la réunion tenue en septembre dernier à Tokyo par le Bureau de l'Association, les questions éthiques qui se posent aux anthropologues ont été soulevées et nous en avons longuement discuté; et en ce moment même, il y a quelque part en Suède un groupe de jeunes anthropologues qui sont décidés à oeuvrer précisément en faveur des peuples dont on ne parle plus. C'est vous dire que nous n'avons pas, en cette matière, besoin de leçons.

8.8 Il est d'autres associations qui mériteraient que je les mentionne ici, notamment la Fédération mondiale des villes jumelées. Combien, en effet, serait agréable et fructueuse la collaboration horizontale entre les cités et entre les hommes ! Permettez-moi de mentionner aussi la Conférence de Pugwash. Je me souviens, en particulier, de notre dernière réunion, qui a eu lieu en Rhodésie : qu'il est fraternel, qu'il est sain l'esprit dans lequel se déroulent les discussions au sein de cette association !

8.9 Monsieur le Président, je voudrais conclure ici mon intervention, mais permettez-moi d'abord d'en revenir à ce que j'ai dit pour commencer et de souligner qu'un débat de cette envergure ne devrait pas se terminer simplement par l'adoption de projets de résolution, Messieurs les ministres, Messieurs les ambassadeurs, Mesdames, Messieurs les délégués, j'ai une prière instante à vous adresser. Je me souviendrai toujours que, du haut de cette même tribune, U Thant, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui nous faisait l'honneur d'inaugurer la Conférence internationale des organisations non gouvernementales sur les droits de l'homme, a très modestement insisté sur les principes éthiques, sur ce qu'il a appelé le "code d'honneur". Mesdames, Messieurs, je vous demande de vous oublier un peu vous-mêmes, d'oublier vos manteaux d'excellence, d'oublier vos lourdes charges, pour devenir simplement des hommes. Cet homme fondamental que je demande à chacun de vous de devenir pendant quelques instants, c'est l'homme que souhaiterait rencontrer le paysan de nos villages, la midinette de Paris, que sais-je encore ? Et si chacun de vous devenait cet homme fondamental, il s'apercevrait, j'en suis sûr, que certains problèmes qui aujourd'hui paraissent sans issue peuvent trouver au moins des embryons de solution. Je pense que c'est la manière empesée et quelquefois factice dont nous abordons ici les problèmes qui souvent en rend la solution difficile, sinon impossible. Ce n'est pas simplement au nom de ma délégation que je vous parle aujourd'hui, c'est en ma qualité d'homme. Ce que j'exprime, c'est le souhait d'un homme de rencontrer d'autres hommes et, si mon voeu pouvait être exaucé, je vous en serais profondément reconnaissant.

9. Le PRESIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation du Togo et je donne la parole à S. Exc. M. Moussa Keita, au nom de la délégation du Mali.

10.1 M. MOUSSA KEITA (Mali). -

Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer la satisfaction et la fierté que je ressens en voyant avec quelle compétence et quel doigté vous menez les débats des séances plénières de notre Conférence. C'est là une preuve, s'il en était encore besoin, de la qualité de la contribution que le Groupe africain est décidé à apporter aux travaux - combien importants ! - de la Conférence générale de l'Unesco.

10.2 Mais, comment ne pas saluer au passage la brillante intervention du Directeur général, dans les exposés duquel la finesse et la précision de l'expression se joignent à une

parfaite clarté, et qui a si magistralement défini les questions qui doivent être au coeur de nos débats !

10.3 Monsieur le Président, tant d'interventions magistrales se sont succédé depuis hier à cette même tribune que j'aurais mauvaise grâce à infliger à cet auguste auditoire des redites qui ne sauraient engendrer qu'ennui et perte de temps.

10.4 J'ai conscience qu'il serait difficile, sinon impossible, d'analyser du point de vue africain le sujet qui nous est soumis, plus scientifiquement et plus philosophiquement que ne l'ont fait, avec une remarquable maîtrise, notre éminent collègue du Congo (Brazzaville) et le distingué délégué de la Guinée. Et comment faire parler au coeur le langage de la vérité avec autant d'émotion et d'imagination qu'en a montré l'honorable délégué de la Côte-d'Ivoire ?

10.5 Monsieur le Président, le point de vue des Africains, de ceux-là mêmes qui ont senti dans leur chair et dans leur coeur toute l'humiliation qu'infligent à l'être humain le colonialisme, le racisme et l'apartheid, le point de vue des Africains, dis-je, a été clairement exprimé à cette tribune. Qu'il me soit donc permis de proclamer ici, pour autant qu'il en soit encore besoin, la parfaite identité de vues et de position de la délégation du Mali avec les autres délégations d'Afrique.

10.6 Quand j'ai demandé la parole, mon intention était, Monsieur le Président, de présenter à la Conférence générale le projet de résolution 15 C/DR/PLEN/8, et cela en ma qualité de rapporteur du Groupe africain dont émane ce document. Mais je crois que cette présentation est maintenant largement faite.

10.7 Mesdames, Messieurs, il me faut solliciter sans plus tarder votre indulgence pour avoir d'ores et déjà trop parlé du Groupe africain. Vous vous rappelez en effet que l'on a, devant cet honorable auditoire, stigmatisé avec beaucoup de brio, en évoquant les menaces qu'il pouvait faire peser sur l'avenir, le système des groupements régionaux. Mais peut-être est-ce parce que tous les pays du continent africain ont été uniformément soumis dans le passé aux pénibles conditions que l'on sait qu'ils auraient maintenant mauvaise conscience à découvrir entre eux des différences politico-socio-économiques, quelles qu'elles soient. Sollicités par les mêmes problèmes, nous sommes condamnés par un légitime souci d'efficacité à rechercher collectivement les meilleures solutions à leur apporter.

10.8 Pour en revenir au document 15 C/DR/PLEN/8, il me faut tout de suite souligner que c'est par un souci d'efficacité parfaitement conforme à l'esprit dont est animée notre noble Organisation que nous avons cherché à n'y faire figurer que des propositions concrètes.

10.9 C'est pour cela, Monsieur le Président, que nous avons jugé opportun de renoncer à une proposition qui, dans les circonstances présentes et selon la logique des choses, s'imposait à la conscience de chacun : je veux parler de la proposition qui tendait à faire suspendre les droits du Portugal en tant qu'Etat membre de l'Unesco jusqu'à ce que ce pays se soit enfin rallié aux nobles idéaux de notre Organisation - autrement dit, jusqu'à ce que sa présence dans cette salle ne puisse plus porter atteinte à l'esprit et à la lettre des principes qui sont les nôtres ou à la mission sacrée de cette auguste assemblée.

10.10 Monsieur le Directeur général, vous avez remarquablement simplifié notre travail en nous posant deux questions auxquelles les délégués des pays africains auraient fort bien pu répondre autrement qu'ils n'ont cru devoir le faire dans leur projet de résolution. Vous nous avez demandé : Que faut-il faire ? Comment faut-il le faire ?

10.11 Or, Mesdames et Messieurs :

- quand on pense à toute l'aide que l'Unesco pourrait apporter, dans les domaines de l'enseignement, de la santé publique et de la production, aux territoires injustement qualifiés de "colonies portugaises", si ces territoires étaient administrés par des patriotes africains ;

- quand on songe qu'à toute aide humanitaire qui pourrait être apportée aux habitants de ces territoires s'oppose le déferlement du vandalisme portugais qui, dans une même volonté farouche de génocide, s'attaque indifféremment aux écoles, aux dispensaires, aux récoltes, aux enfants, aux femmes et aux vieillards ;
- quand on sait qu'au moment même où l'on se préoccupe ici d'améliorer et d'humaniser le sort de ces peuples martyrs qui doivent leur sombre destin au Portugal, le représentant de ce même Portugal siège au sein de cette assemblée et est, en fait, convié à s'y exprimer ;
- quand on sait qu'à l'heure où nous discutons, le Gouvernement portugais est en train de mettre au point de nouvelles machines infernales pour accentuer la misère de nos frères, procéder au massacre d'innocents et se livrer à ce vandalisme cynique qui révolte nos consciences ;
- quand on sait, Mesdames et Messieurs, que le bourreau est convié à décider de l'éventuelle libération de ses victimes ou de l'amélioration de leurs conditions de vie, tout comme si l'on pouvait confier le sort de la biche éplorée au discernement du lion affamé et assoiffé de sang ;

on ne peut qu'être stupéfait de la violence des contradictions ainsi constatées et l'on est tenté de répondre aux questions du Directeur général par ces deux propositions :

- (1) suspendre immédiatement les droits et prérogatives du Portugal en tant qu'Etat membre de l'Unesco ;
- (2) flétrir tout Etat membre qui aide le Portugal à perpétrer son génocide.

10.12 Mais certaines réalités sont là, qui se dressent immuables contre la logique des choses. Il y a, en effet, une logique qui n'admet point la vraie logique.

10.13 D'ailleurs, Monsieur le Directeur général, vous avez, une fois de plus, raison : il est intéressant que l'Unesco maintienne un contact avec le Portugal - la forme de ce contact restant toutefois à définir. Rappelons-nous qu'à côté du Gouvernement portugais, il y a le peuple portugais et que, dans le peuple portugais et au Portugal, il y a des hommes de bien. Il y a, j'en suis sûr, quelque chose à sauver dans ce pays. Quand on pense que le Portugal se trouve à la pointe avancée de cet Occident européen qui est un véritable creuset où viennent s'allier la science et la culture, on s'étonne d'y observer une telle stagnation culturelle, une telle dégradation de l'humanisme.

10.14 Le phénomène du colonialisme, tel qu'il s'est présenté dans nos pays, est bien connu. On assiste, avec le néo-colonialisme, à une réédition de ce phénomène. Mais, peut-être allons-nous découvrir, dans le cas du Portugal, une autre forme encore de colonialisme, demeurée longtemps cachée aux regards ; nous aurons alors fait une découverte sociologique : nous aurons dénoncé le crypto-colonialisme.

10.15 Au moment où les connaissances humaines prennent une ampleur sans précédent, nous pensons que le Portugal devrait retenir tout particulièrement l'attention des spécialistes des sciences sociales qui oeuvrent au sein de notre Organisation.

10.16 Pour terminer, Monsieur le Président, je dois vous signaler que nous sommes tout prêts à accepter l'amendement suggéré par le Directeur général au paragraphe 3 du dispositif de notre projet de résolution 15 C/DR/PLEN/8.

10.17 Je voudrais, avant de quitter cette tribune, vous demander d'excuser la délégation du Mali et toutes les délégations africaines de n'être pas restées dans cette salle pour écouter les déclarations du Portugal ; nous sommes tellement habitués au fracas de ses canons et de ses bombes qu'il nous est très difficile de lui reconnaître une voix humaine.

11. Le PRÉSIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation du Mali et je donne la parole à S. Exc. M. Suyama, chef de la délégation du Japon.

12.1 M. SUYAMA (Japon), -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je serai très bref. Je suis heureux de pouvoir dire que la délégation du Japon appuie le plan d'action présenté par le Directeur général, ainsi que les propositions énumérées dans le document 15 C/50. La délégation japonaise approuve également la manière dont ces propositions sont intégrées dans l'ensemble du Programme de l'Organisation. Je voudrais, à ce propos, féliciter le Directeur général, qui a accompli une tâche fondamentale.

12.2 Toutefois, je ne serais pas fidèle à moi-même et à la masse du peuple japonais si je ne faisais pas de commentaire sur les conclusions du document 15 C/50.

12.3 Je désirerais, Monsieur le Président, attirer votre attention sur un élément de ces conclusions, plus précisément sur l'avant-dernière phrase du paragraphe 63, qui est rédigé comme suit : "C'est dans les Etats que l'invention de la paix se heurte aux vraies résistances de l'inertie, de l'incompétence, voire de la mauvaise volonté". Il s'agit là, à mon avis, d'un jugement sur la situation intérieure des Etats. Or, Monsieur le Président, si l'on considère l'attitude de la majorité du peuple japonais, si l'on considère l'action menée au Japon par les Clubs Unesco et par les associations japonaises pour l'Unesco, on voit que ce jugement ne peut certainement pas s'appliquer au Japon.

12.4 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous, peuple japonais, sommes conscients du danger qu'il y a à ne pas déployer d'efforts pour assurer la paix. Car, dans le monde des bombes atomiques - dont le Japon a été la première victime et, j'espère, la dernière - la seule manière rationnelle de vivre sur un territoire aussi restreint et aussi démuné de ressources naturelles que celui du Japon consiste, nous le savons, à travailler sans relâche pour gagner l'amitié des autres peuples, en renouant des liens d'interdépendance avec les autres nations du monde. C'est pourquoi le Japon est devenu membre de cette Organisation, avant même d'être admis à l'Organisation des Nations Unies.

12.5 Dans l'ordre d'idées que je viens d'évoquer, la délégation japonaise appuie très chaleureusement le projet de résolution présenté par l'Inde dans le document 15 C/DR/PLEN/11.

12.6 Monsieur le Président, je suis fermement convaincu que le peuple japonais est toujours désireux de supprimer le complexe de racisme et qu'il s'oppose à toute forme de domination. Mais je n'oserais pas tenter ici de définir le colonialisme ou le néo-colonialisme.

12.7 Monsieur le Président, lorsque les différents projets de résolutions seront mis aux voix, le vote de la délégation japonaise sera conforme à l'attitude que le Japon a adoptée au sein de l'Organisation des Nations Unies ainsi que dans les institutions spécialisées.

13. Le PRÉSIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation du Japon et je donne la parole à S. Exc. M. M'Bow, chef de la délégation du Sénégal.

14.1 M. M'BOW (Sénégal), -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, la densité des interventions qui se sont succédé ici depuis hier montre l'importance que les délégations à cette quinzième session de la Conférence générale accordent au problème de la paix et à l'élimination du colonialisme et du racisme. C'est assurément la preuve qu'aucune organisation ne peut, mieux que l'Unesco, traduire l'angoisse des hommes, des femmes et des enfants devant les menaces graves qui pèsent sur la paix du monde. C'est précisément parce que l'Unesco n'est pas une organisation politique qu'elle peut, mieux que toute autre organisation et dans une sérénité parfaite, contribuer à dresser les barrières de la paix.

14.2 Dans la situation actuelle du monde, Blancs, Jaunes, Rouges, Bruns, Noirs, Européens, Américains, Asiatiques, Africains, pauvres ou riches, nous sommes tous concernés. Mesdames, Messieurs les délégués, vous le savez tous, une nouvelle guerre qui prendrait des dimensions mondiales n'épargnerait sans doute aucun d'entre nous, où que nous nous trouvions. Les guerres localisées et elles-mêmes un danger permanent car, outre qu'elles détruisent des vies humaines et des biens, elles contribuent à créer une insécurité préjudiciable à toute la communauté internationale.

14.3 Mais, comme vous l'avez dit si bien hier, Monsieur le Directeur général, la vraie paix est la paix fondée sur les droits de l'homme. Il n'y aura pas de vraie paix tant que l'inégalité subsistera entre les hommes et entre les peuples, tant que des peuples prétendront en dominer d'autres, tant que des hommes penseront que leur puissance ou la couleur de leur épiderme leur donnent des droits sur d'autres peuples.

14.4 C'est pourquoi, Monsieur le Président, le Gouvernement du Sénégal, sous la haute direction de S. Exc. le président Léopold Sedar Senghor, n'a cessé, depuis l'accession de notre pays à l'indépendance, d'œuvrer pour une meilleure compréhension des peuples fondée sur le dialogue et sur le règlement pacifique des différends de toute nature.

14.5 C'est pourquoi aussi, Monsieur le Président, la délégation du Sénégal estime que notre Organisation doit prendre contre le Gouvernement du Portugal toutes mesures appropriées afin de le contraindre à mettre un terme à la guerre atroce qu'il mène contre des peuples africains innocents, dont le seul crime est de vouloir jouir de la liberté. Si un autre pays entendait aujourd'hui exercer sa domination sur le peuple portugais, le Sénégal serait résolument aux côtés du peuple portugais, contre ce pays, car le Sénégal est hostile à toute domination d'un pays par un autre. C'est pourquoi, nous condamnons aujourd'hui tous les pays qui veulent en asservir d'autres.

14.6 Bien sûr, le Gouvernement du Portugal, pour se donner bonne conscience, a voulu, il y a deux ans, porter devant la Cour internationale de justice, à La Haye, le problème de la suspension de sa participation à certaines activités de notre Organisation. La délégation sénégalaise, comme d'autres délégations, s'était opposée à cette volonté du Portugal. Aujourd'hui, le Portugal semble contester la décision adoptée par la Conférence générale, à sa quatorzième session, comme il conteste le droit à la liberté des peuples africains qu'il maintient sous sa domination. Le Portugal accuse l'Unesco de pratiquer envers lui une politique discriminatoire parce qu'elle l'a exclu de certaines de ses activités. Pour notre part, nous pensons que, pour avoir le droit de protester ainsi contre cette politique qu'il considère comme discriminatoire, le Gouvernement du Portugal devrait commencer lui-même par respecter les droits de l'homme et par renoncer à la domination qu'il exerce sur d'autres pays.

14.7 Le Gouvernement du Portugal a estimé son représentant l'a dit ce matin que c'était s'ingérer dans ses affaires intérieures que de vouloir faire faire une enquête sur les conditions de l'enseignement dans les territoires soumis à la domination portugaise. Je pense qu'il s'agit, là encore, d'un argument mal fondé. Si le Gouvernement portugais a bonne conscience, il doit accepter que cette enquête soit faite et je crois que, le jour où elle le sera, nous serons, les uns et les autres, édifiés sur la politique réelle que mène le Portugal dans les pays qui sont placés à l'heure actuelle sous sa domination. C'est pourquoi je considère que nous ne devrions faire aucun cas des réserves formulées ce matin par la délégation du Portugal à l'égard des décisions que la Conférence générale sera conduite à prendre à l'issue du présent débat. Si le Gouvernement du Portugal estime ne pas pouvoir accepter les décisions de cette assemblée, je crois qu'il lui appartient d'en tirer les conclusions. En tout cas, il ne peut pas faire pression sur nous pour nous empêcher de prendre les mesures que nous estimons indispensables, étant donné la situation actuelle.

14.8 Bien sûr, si le Portugal maintient aujourd'hui sa domination sur des peuples africains, c'est sans doute parce que le Gouvernement portugais estime que l'histoire lui en donne le droit. Ce n'est pas l'histoire, en fait, c'est la force. D'autres pays ont, dans le passé,

occupé, eux aussi, des territoires africains, mais ils ont compris que, dans la situation actuelle du monde, la paix ne pouvait être assurée que si les peuples accédaient pleinement à leur indépendance ; et cette accession à l'indépendance n'a pas empêché le développement de liens d'amitié entre les peuples hier colonisés et les peuples qui, hier, les colonisaient.

14.9 Nous pensons que cela devrait servir de leçon au Portugal. Et, si le Portugal ne veut tenir aucun compte de la leçon qui lui est ainsi offerte, peut-être est-ce parce qu'il fonde sa domination sur autre chose que l'histoire ; peut-être est-ce - j'en arrive à un autre point que je voulais aborder - parce qu'il attribue aux Portugais une supériorité qui leur donnerait, selon lui, le droit d'imposer leur domination à d'autres peuples. A ce sujet, je voudrais dire ici que le préjugé qui me paraît le plus abject est certainement le préjugé racial. Le racisme, il est vrai, a souvent des origines historiques, mais rien ne saurait le justifier et c'est pourquoi nous devrions tous, comme le Directeur général nous y a conviés hier, lutter de toutes nos forces contre les préjugés qui lui donnent naissance.

14.10 Cette lutte postule d'abord notre refus d'accepter la domination que des minorités d'occupants exercent aujourd'hui sur des peuples devenus étrangers sur leur propre sol. Ces minorités - qu'elles opèrent en Rhodésie, en Afrique du Sud, en Namibie, en Angola, à Cabinda, au Mozambique, en Guinée ou ailleurs - menacent notre sécurité à tous par l'instabilité qu'elles créent dans les régions du monde qu'elles prétendent dominer.

14.11 Il me paraît inutile d'insister davantage sur ce point : les nombreux délégués qui se sont succédé ici ont déjà exprimé des sentiments que je partage entièrement quant aux problèmes de la paix, du colonialisme et du racisme. Vous-même, Monsieur le Directeur général, vous êtes exprimé hier sur la question avec une objectivité à laquelle nous nous plaçons à rendre hommage. C'est dire que nous vous apporterons toujours notre soutien le plus total dans la lutte que vous ne cessez de mener, à la tête de notre Organisation, pour la cause de l'homme, quelle que soit sa condition, quel que soit son milieu, quel que soit son pays, quelle que soit la couleur de son épiderme.

14.12 J'en arrive maintenant aux conclusions concrètes. D'abord, en ce qui concerne la défense de la paix, la délégation sénégalaise appuie la proposition de la délégation française tendant à faire appel à la coopération de certaines organisations non gouvernementales. Elle estime aussi que le Directeur général devrait être autorisé, conformément au paragraphe 3 du dispositif de la recommandation 2311 de la XXIIe session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à prendre des mesures efficaces "en vue d'aider les peuples qui luttent pour se libérer de la domination coloniale, et, en particulier, de fournir toute l'aide nécessaire aux peuples opprimés de la Rhodésie du Sud et des territoires sous domination portugaise, et d'élaborer, en coopération avec l'Organisation de l'Unité africaine, et, par son intermédiaire, avec les mouvements de libération nationale, des programmes concrets à cette fin". La délégation sénégalaise propose que ce paragraphe de la résolution 2311 (XXII) soit ajouté au dispositif de la section II du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/7, qu'elle a contresigné. Nous aurions ainsi, je pense, réglé un problème important pour la coopération de l'Unesco à l'élimination du colonialisme.

14.13 La délégation sénégalaise considère aussi qu'il faudrait compléter le paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/8, dont elle est également signataire, en y ajoutant la formule "et éventuellement en faisant appel à des ressources extrabudgétaires". Le texte de ce paragraphe deviendrait donc : "demande au Directeur général d'accorder, dans le cadre du programme et du budget pour 1969-1970 et, éventuellement, en faisant appel à des ressources extrabudgétaires, une assistance et une aide accrues aux Africains réfugiés des pays et territoires encore sous domination portugaise". Cette adaptation nous paraît nécessaire, à la suite des décisions prises par la Commission du programme sur le problème des réfugiés et sur les ressources qui devraient leur être affectées.

14.14 En dehors des projets de résolutions qu'elle a signés - c'est-à-dire les projets 15 C/DR/PLEN/7 et 15 C/DR/PLEN/8 - la délégation sénégalaise est disposée à appuyer l'amendement présenté par la Yougoslavie dans le document 15 C/DR/PLEN/9. Elle est

également prête à apporter son appui au projet de résolution 15 C/DR/PLEN/11, où ne figure aucune disposition qui soit en contradiction avec celles des deux projets qu'elle a signés. Elle estime cependant qu'il serait peut-être possible de coordonner entre eux les divers projets de résolutions qui ont été présentés sur la question ; et elle laisse au Président de la Conférence générale et aux auteurs de ces projets le soin de rechercher la meilleure manière d'assurer une telle coordination.

15.1 Le PRÉSIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation du Sénégal, dernier orateur inscrit pour participer au débat sur les points 11.1 et 11.2 de l'ordre du jour.

15.2 Ce débat est donc terminé. Néanmoins, sur les cinq projets de résolutions ou projets d'amendements aux projets de résolutions dont la Conférence est saisie, quatre seulement ont été présentés par leurs auteurs au cours du débat. Le cinquième, qui fait l'objet du document 15 C/DR/PLEN/11 et qui a été déposé par l'Inde, n'a pas été présenté par son auteur.

15.3 Je vais donc donner la parole à la délégation de l'Inde pour qu'elle présente formellement son texte. Je souhaiterais qu'elle puisse, à cette occasion, nous apporter un certain nombre d'éclaircissements, car le texte en question me paraît présenter une certaine parenté avec celui qui figure dans le document 15 C/DR/PLEN/7.

15.4 Je donne la parole à M. Kirpal, chef de la délégation de l'Inde.

16.1 Mr. KIRPAL (India):

Mr. President, a member of our delegation spoke on this subject yesterday expressing our complete agreement with the draft resolution in document 15 C/DR/PLEN/7 and subscribing to it in its entirety. At the same time, he reserved the right to speak again, especially on documents 15 C/49 and 50 presented by the Director-General.

16.2 Many delegates from a large number of countries have spoken eloquently and sincerely on the topics to which these documents relate. They have spoken with a great depth of feeling which is fully justified by their legitimate concern for the freedom and integrity of man. These remarkable speeches underline the dangers which threaten our society with both physical disaster and moral and spiritual depravity. The violators of freedom and human dignity have exhausted the patience of the great African peoples, and have blatantly attacked the integrity and the just rights of our brethren from the Arab lands. These wrongs and excesses are manifest. They are recognized by the community of nations in resolutions adopted by the General Assembly, and we are merely confirming in draft resolution 15 C/DR/PLEN/7 decisions already taken in the world forum.

16.3 Racialism still warps human relationships and degrades the spirit of man. Ill-will, intolerance, prejudice and fanaticism take many forms, and continue to work against all efforts to establish peace and security. A dark cloud of war and fear casts its shadow over our society, which has also within its reach a large abundance of the good life, offered by the potentialities of science and education. The human spirit seems to stand at the brink, between terrible disaster and a magnificent renewal. Let us choose the way of life of peace and friendship, casting out fears and suspicions.

16.4 It is in this spirit, Mr. President, that the delegation of India has subscribed fully to the draft resolution in document 15 C/DR/PLEN/7 and has, in addition, submitted a further draft resolution in document 15 C/DR/PLEN/11. Our draft resolution is intended to strengthen and supplement the main resolution. It deals with constructive action and, in particular, tries to ensure that some excellent thinking already reflected in documents 15 C/49 and 15 C/50 should not be overlooked, but should serve as a basis for future accelerated action. In the natural expression of emotion, we should not forget the need for concrete and timely action, we should not overlook all that has already been done by the Secretariat and thought over in the Executive Board.

16.5 We have before us a number of resolutions on a vast subject. This is natural as the subject has many facets. Some parts of these resolutions overlap, and like the delegate of Senegal, we too feel that an effort should be made to evolve a single comprehensive text touching upon the many facets of the problem and to adopt, by the largest majority possible, a resolution expressing clearly and unmistakably the will of this distinguished community of nations to condemn colonialism and racialism and to launch appropriate action for this purpose so that peace can be built on solid foundations.

17.1 Le PRÉSIDENT.

Je remercie le chef de la délégation de l'Inde. Je lui suis reconnaissant de nous avoir apporté certains éclaircissements et de nous avoir indiqué que le projet 15 C/DI/PLEN/11 tend essentiellement à renforcer et à compléter le projet 15 C/DR/PLEN/7, dont la délégation de l'Inde approuve le contenu.

17.2 Je lui suis également reconnaissant d'avoir appuyé, en ce qui concerne la coordination des divers textes présentés, la suggestion du délégué du Sénégal, qui prend ainsi, en quelque sorte, le caractère d'une proposition formelle.

17.3 Si vous le voulez bien, Mesdames, Messieurs, je proposerai, en m'inspirant des suggestions faites au cours du débat, qu'un comité de rédaction restreint soit constitué pour essayer d'harmoniser, de coordonner et peut-être de fondre en un seul les deux projets de résolutions qui font l'objet des documents 15 C/DR/PLEN/7 et 15 C/DR/PLEN/11.

17.4 M. Okhotine demande la parole au nom de la délégation de l'Union des républiques socialistes soviétiques. J'aimerais savoir s'il désire intervenir sur la proposition tendant à créer un comité de rédaction chargé de coordonner les deux projets de résolutions.

17.5 Je donne la parole à M. Okhotine.

18.1 А.А. ОХОТИН (Союз Советских Социалистических Республик):

Г-н Председатель. Я хотел бы очень кратко, учитывая ограниченность времени в нашем распоряжении, сделать замечания и предложение в связи с выступлением г-на Маэ по проекту резолюции 15 C/DR/PLEN/7, а также высказать мнение по проектам резолюции и поправкам.

18.2 Прежде всего о поправке, внесенной Югославией. У нас нет возражений против ее существа, но мы слышали, как ее комментировали некоторые из выступивших здесь делегатов, и считаем своим долгом заявить примерно то же, что здесь уже хорошо сказал уважаемый делегат Гвинеи: "Господа, не пытайтесь увести Конференцию в сторону от обсуждаемого вопроса".

18.3 Возвращаясь к поправке, внесенной Югославией, я хотел бы сказать, что мы проконсультировались с многими соавторами резолюции и считаем в этой связи возможным пойти дальше и расширить наш проект резолюции следующим образом.

18.4 Мы предлагаем в части первой резолюции 7, постановляющей резолютивной части, ввести самостоятельный пункт следующего содержания: "Подтверждая свои решения, принятые по этому вопросу на тринадцатой и четырнадцатой сессиях...", Соответственно далее мы, конечно, полагаем, что это будет пунктом первым, остальные пункты будут вторым, третьим и четвертым.

18.5 Мы также хотели бы высказать свое отношение к предложению Генерального директора относительно того, чтобы поправить пока в старой редакции пункт 3, поскольку ему трудно подготовить доклад к 82-й сессии Исполнительного совета, перенести этот доклад на 83-ю сессию Исполнительного совета. Мы согласны с этим предложением.

18.6 Далее, Генеральный директор в части второй этой же резолюции указал нам на то, что он испытывает некоторые затруднения в связи с пунктом 3 второй части преамбулы,

с ссылкой на резолюции XX - XXII сессий Генеральной Ассамблеи ООН, поскольку есть прямое указание на то, чтобы он сотрудничал по конкретной резолюции 2311. Мы считаем, что это легко можно было бы поправить, внося следующие изменения: "принимая во внимание резолюции XX сессии и резолюцию 2311 на XXII сессии ..." и далее по тексту.

18.7 Уважаемый Генеральный директор прокомментировал часть третью того же проекта резолюции, в частности пункт 3 преамбулы, сказав, что он понимает, что это относится к району Ближнего Востока. Да, это так. В этой и других резолюциях, упомянутых в данном проекте, справедливо осуждаются агрессивные действия Израиля в отношении арабских стран и наша позиция по этому вопросу хорошо известна.

18.8 Что касается резолюции 15 C/DR/PLEN/8, представленной большой группой африканских стран, стремления африканских стран нам понятны и мы будем за неё голосовать. Так как все содержание резолюции, предложенной Индией, уже покрыто в части первой резолюции 15 C/DR/PLEN/7, принятой 33 странами, мы приглашаем делегацию Индии присоединиться к ней в качестве соавтора.

18.9 В заключение, г-н Председатель, я вновь призываю делегацию проголосовать за проект резолюции уже не 33, а 35 государств-членов ЮНЕСКО, получивших широкую поддержку со стороны многих других делегаций Генеральной конференции. Благодарю вас, г-н Председатель.

(18.1) MR. OKHOTIN (Union of Soviet Socialist Republics) (Translation from the Russian):

Mr. President: In view of the limited time at our disposal, I should like very briefly to make a number of comments and a proposal to follow up what Mr. Maheu said in connexion with draft resolution 15 C/DR/PLEN/7, and also to give my opinion on all the draft resolutions and amendments.

(18.2) May I first take the amendment submitted by Yugoslavia. We have no objections to it in substance, but in view of the way in which some delegates have commented upon it, we feel it our duty to repeat briefly what the honourable delegate of Guinea so aptly said: "Gentlemen, do not try to lead the Conference away from the question under discussion".

(18.3) Turning to the amendment submitted by Yugoslavia, I should like to say that we have consulted many of the joint sponsors of the resolution and feel that it would be possible to go further and to extend the scope of the draft resolution in the following way.

(18.4) We propose that in the operative part of part I of resolution 7 the following paragraphs be inserted: "Reaffirms its decisions in this matter adopted at the thirteenth and fourteenth sessions". We are assuming, of course, that this would be paragraph 1 and that the others would become paragraphs 2, 3 and 4.

(18.5) We should also like to express our view on the Director-General's proposal to amend paragraph 3 of the draft resolution, it being difficult for him to have the report ready in time for the 82nd session of the Executive Board, and to hold over this report till the 83rd session of the Board. We agree to this proposal.

(18.6) The Director-General also said that in the second part of this resolution he was not satisfied with paragraph 3 of the preamble, referring to the resolutions of the United Nations General Assembly (XXth to XXIInd sessions), as it contained no direct reference to the fact that he should actively co-operate in implementing resolution 2311. We think this can easily be corrected by making the following alteration: "Considering the resolutions of the XXth session and resolution 2311 of the XXIInd session...". The rest would read as before.

(18.7) The Director-General commented on the third part of this draft resolution, in particular on paragraph 3, to the effect that he understood it to refer to the Middle East. This is so. In this and in other resolutions referred to in this draft, the aggressive action of Israel, directed against the Arab countries, has been rightly condemned, and our position on this question is well known.

(18.8) As to resolution 15 C/DR/PLEN/8, submitted by a large group of African countries, we understand the aspirations of the African countries and shall vote for it. Since what is proposed in the draft resolution submitted by India is already covered by the first part of resolution 15 C/DR/PLEN/7, adopted by 33 countries, we invite the Indian delegation to support it as one of its sponsors.

(18.9) In conclusion, Mr. President, I once again call upon the delegates to vote for a draft resolution submitted not by 33 but by 35 Unesco Member States, which has received wide support from a great many other delegations attending the General Conference. Thank you, Mr. President.

19.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de l'Union des républiques socialistes soviétiques des remarques qu'il a bien voulu faire. Mais je souhaiterais qu'à l'avenir il me laisse le temps d'expliquer ce que j'ai l'intention de proposer à la Conférence générale. Le débat n'est pas encore ouvert sur le contenu des projets de résolutions présentés. Nous nous occupons en ce moment de la procédure à suivre pour permettre à la Conférence générale de se prononcer sur les textes dont elle est saisie.

19.2 Je répète donc, que sur la base de la proposition formulée par le délégué du Sénégal et appuyée par le délégué de l'Inde, je voudrais proposer à la Conférence générale de désigner un comité de rédaction restreint, qui s'efforcerait de trouver le moyen de coordonner et, au besoin, de fondre en un seul les projets de résolutions 15 C/DR/PLEN/7 et 15 C/DR/PLEN/11.

19.3 Si cette proposition était acceptée, je serais prêt à vous proposer, Mesdames, Messieurs, une liste de délégations susceptibles de faire partie de ce comité, qui pourrait comprendre quelques-uns des auteurs des projets de résolutions et projets d'amendements qui nous ont été présentés.

19.4 Si aucune observation n'est formulée, je tiendrai ma proposition pour adoptée par la Conférence générale.

19.5 Elle est adoptée.

19.6 Je propose donc que le comité de rédaction comprenne les délégations des pays suivants (que je vais énumérer dans l'ordre alphabétique français) : Algérie, Gabon, Inde, Irak, Mali, Pakistan, Sénégal, Union des républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.

19.7 Le comité comprendrait donc neuf membres appartenant tous aux auteurs des projets de résolutions ou projets d'amendements qui nous ont été soumis.

19.8 La Conférence générale approuve-t-elle la composition du comité, telle que je viens de la proposer.

19.9 Je donne la parole à M. Oram, au nom de la délégation du Royaume-Uni.

20. Mr. ORAM (United Kingdom):

I merely wish to make clear that, while the United Kingdom delegation has no objection to any procedure which may bring order out of disorder, we do not think that a text produced by a working party composed in the manner you have suggested, Mr. President, would be likely to receive a unanimous, or nearly unanimous vote when it came back to the plenary session. The Head of my delegation explained our voting position on a number of points this morning and I think that we shall probably have to maintain these reservations when a new text comes before us. I merely wish to state that we regard this as a procedural matter and not as one of substance concerning which unanimity is likely to be reached.

21.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué du Royaume-Uni et je prends acte de sa déclaration.

21.2 Je donne la parole à Mme Louchheim, au nom de la délégation des Etats-Unis d'Amérique.

22.1 Mrs. LOUCHHEIM (United States of America):

Mr. President, the United States Government associates itself with the remarks just made by the United Kingdom delegate and likewise reserves its position.

23.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie Mme Louchheim, qui a parlé au nom de la délégation des Etats-Unis ; et je prends acte de sa déclaration.

23.2 Je considère que ma proposition concernant la composition du comité de rédaction est approuvée et je propose que ce comité se réunisse immédiatement après la fin de cette séance dans la salle VII. Nous pourrions, sur la base du texte qu'il aura préparé, reprendre nos travaux demain après-midi à 15 heures.

23.3 Si, entre-temps, d'autres projets de résolutions étaient déposés, ces projets pourraient être soumis au comité qui pourrait, ou bien tenter de les intégrer dans un texte unique, ou bien proposer qu'ils soient présentés en séance plénière ; car il n'est pas du tout certain que le comité de rédaction réussisse à fondre en un seul tous les projets soumis à son examen.

23.4 Je donne la parole à S. Exc. M. M'Bow, chef de la délégation du Sénégal.

24. M. M'BOW (Sénégal) .-

Monsieur le Président, je m'excuse de vous demander la parole en cet instant ; j'avais levé tout à l'heure ma pancarte, mais peut-être ne l'a-t-on pas vue. Je voudrais proposer que l'Ethiopie soit également membre du comité de rédaction, s'il n'est pas encore trop tard.

25.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation du Sénégal. Je me suis borné à faire une proposition. La Conférence générale peut encore proposer que d'autres délégations fassent partie du comité de rédaction. Il nous semble néanmoins souhaitable que ce comité ne soit pas trop lourd, si l'on veut qu'il travaille efficacement. J'ai proposé 9 membres, c'est-à-dire un nombre idéalement impair. Si l'on ajoutait l'Ethiopie, cela risquerait de nous mener loin.

25.2 La proposition du Sénégal est-elle appuyée ?

25.3 L'Algérie appuie la proposition du Sénégal.

25.4 La Conférence générale accepte-t-elle l'adjonction de l'Ethiopie aux 9 membres déjà désignés du comité.

25.5 L'Ethiopie fera partie du comité de rédaction.

25.6 Je répète que le comité doit se réunir dans la salle VII dès que la présente séance aura été levée.

25.7 La séance est levée.

The meeting rose at 5 p.m.
La séance est levée à 17 heures.
Se levanta la sesión a las 17.
Заседание закрывается в 17 час.

Thirty-seventh plenary meeting

15 November 1968 at 3, 35 p. m.
President: Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Trente-septième séance plénière

15 novembre 1968, à 15 h, 35
Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Trigésimoséptima sesión plenaria

15 de noviembre de 1968 a las 15, 35
Presidente: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Тридцать седьмое пленарное заседание

15 ноября 1968 г. в 15 ч. 35 мин.
Председатель: Г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)

CONSIDERATION OF AGENDA ITEM 11.1 (UNESCO'S CONTRIBUTION TO PEACE AND ITS TASKS IN RELATION TO THE ELIMINATION OF COLONIALISM AND RACIALISM) AND AGENDA ITEM 11.2 (IMPLEMENTATION OF THE DECLARATION ON THE GRANTING OF INDEPENDENCE TO COLONIAL COUNTRIES AND PEOPLES BY THE SPECIALIZED AGENCIES) (continued)

EXAMEN DES POINTS 11.1 (CONTRIBUTION DE L'UNESCO A LA PAIX ET TACHES DE L'UNESCO EN MATIERE D'ELIMINATION DU COLONIALISME ET DU RACISME) ET 11.2 (APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES) DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

EXAMEN DE LOS PUNTOS 11.1 (CONTRIBUCION DE LA UNESCO A LA PAZ Y FUNCIONES DE LA UNESCO EN CUESTIONES REFERENTES A LA LIQUIDACION DEL COLONIALISMO Y DEL RACISMO) Y 11.2 (APLICACION DE LA DECLARACION SOBRE LA CONCESION DE LA INDEPENDENCIA A LOS PAISES Y PUEBLOS COLONIALES POR LOS ORGANISMOS ESPECIALIZADOS) DEL ORDEN DEL DIA (continuación)

РАССМОТРЕНИЕ ПУНКТА 11.1 ПОВЕСТКИ ДНЯ (ВКЛАД ЮНЕСКО В ДЕЛО МИРА И ЗАДАЧИ ПО ЛИКВИДАЦИИ КОЛОНИАЛИЗМА И РАСИЗМА) И ПУНКТА 11.2 ПОВЕСТКИ ДНЯ (ВЫПОЛНЕНИЕ ДЕКЛАРАЦИИ О ПРЕДОСТАВЛЕНИИ НЕЗАВИСИМОСТИ КОЛОНИАЛЬНЫМ СТРАНАМ И НАРОДАМ СПЕЦИАЛИЗИРОВАННЫМИ УЧРЕЖДЕНИЯМИ И МЕЖДУНАРОДНЫМИ ОРГАНИЗАЦИЯМИ) (продолжение)

1.1 Le PRESIDENT. -

Mesdames, Messieurs, je déclare la trente-septième séance plénière ouverte.

1.2 Le Comité de rédaction composé de représentants des auteurs des différents projets de résolutions dont la Conférence était saisie s'est réuni hier après-midi. Permettez-moi de vous rappeler - une erreur s'étant glissée à ce sujet dans le numéro d'aujourd'hui (n° 28) du Journal de la Conférence générale - que ce Comité comprenait en fait des

représentants des Etats membres suivants : Algérie, Ethiopie, Gabon, Inde, Irak, Mali, Pakistan, Sénégal, Union des républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.

1.3 J'invite le président du Comité de rédaction, M. Kirpal, à nous présenter le rapport de ce Comité.

2.1 Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Drafting Committee:

Mr. President, the Drafting Committee appointed yesterday, comprising the countries you have just mentioned, met after yesterday's plenary session and spent a good deal of time in harmonizing the resolutions which were before that session, 15 C/DR/PLEN/7, 9, 10 and 11. The Committee had no difficulty in harmonizing 15 C/DR/PLEN/7 and 11 which are now presented to you in 15 C/DR/PLEN/12.

2.2 The new resolution has three parts, the various provisions taken from different resolutions being indicated in the margin. You will note that all the paragraphs of 15 C/DR/PLEN/11 have been included in the new resolution; no difficulty arose in this connexion. You will also note a slight alteration in regard to the numbers of the resolutions adopted by the United Nations to which reference is made; these are merely factual corrections. The new draft resolution also includes an amendment proposed by the delegation of Gabon.

2.3 We are, however, unable to agree on the amendment presented by the Delegation of Yugoslavia in 15 C/DR/PLEN/9. This could not be fitted into the new resolution 15 C/DR/PLEN/12, and therefore still remains open for discussion.

2.4 You will notice that paragraph 7 of Part I of 15 C/DR/PLEN/12 confirms resolution 6.21 adopted at the thirteenth session and resolution 10 adopted at the fourteenth session. Some of the members of the Drafting Committee thought that this paragraph could be further developed and include a reference to "living peacefully together". This was not accepted by all members of the group and, since our responsibility was limited to harmonizing the various draft resolutions without going into the substance of the matter, we could not make any suggestion on this. As Chairman of the Working Group, however, I would like to point out that there may still be a possibility in this plenary meeting of elaborating paragraph 7 of 15 C/DR/PLEN/12 in order to achieve one comprehensive resolution. At the conclusion of the Drafting Committee's work, therefore, the position is that we have 15 C/DR/PLEN/12, presented by 35 countries, while the amendment in 15 C/DR/PLEN/9 remains before the Conference.

2.5 If I may, as delegate of India, I would earnestly appeal to the distinguished delegates to agree on a text concerning this very important problem. It would be a pity if the Conference were to be divided. In particular, I hope that it is still possible to reach unanimity or near unanimity on paragraph 7, Part I of the Report.

3.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie M. Kirpal ainsi que tous les membres du Comité de rédaction.

3.2 Je donne maintenant la parole à Mme Vilfan, au nom de la délégation de la Yougoslavie.

4.1 Mrs. VILFAN (Yugoslavia):

Mr. President, I should like to explain why the Yugoslav Delegation decided to retain the amendment it submitted in document 15 C/DR/PLEN/9. Yesterday the Conference expressed the wish that all the resolutions be incorporated into one. This was our wish as well, and with this in mind we took part in the work of the Working Group under the Chairmanship of Mr. Kirpal.

4.2 You heard yesterday at the plenary session the proposal of the USSR Delegation on how to deal with the Yugoslav amendment. This proposal was repeated at the meeting of the Drafting Committee. Afterwards, as Mr. Kirpal has said, a compromise solution was proposed, namely that after the introductory sentence proposed by the USSR Delegation,

the following words at the beginning of the text of the amendment in document 15 C/DR/PLEN/9, "calls upon Member States to be guided in their relations with one another by the principles of living peacefully together and peaceful co-operation" be retained and the remainder of the text be omitted. The USSR Delegation accepted this proposal, but the Yugoslav Delegation could not.

4.3 I owe you a short explanation. Resolution 6.21 was sponsored at the thirteenth session of the Conference by a group of countries, most of which are sponsors of the draft resolution in document 15 C/DR/PLEN/7 and of that in document 15 C/DR/PLEN/12; Algeria, Dahomey, India, Iraq, Mali, Mongolia, United Arab Republic, Yugoslavia and the USSR. The additional paragraph proposed by the Yugoslav Delegation is taken from resolution 6.21 and contains a complete set of principles that Member States would have to respect if we want to achieve a lasting peace. These are principles we can find in the United Nations Charter and in other international documents; Yugoslavia has made extensive use of them in signing bilateral agreements.

4.4 The Director-General, in his report and in his introduction, said: "We do not want any peace; we want a definite peace". Many delegations approved the Director-General's statement, and the peace we have in mind can only be reached through respect for the set of principles outlined in the passage of 13 C/Res. 6.21. This passage expresses the ideas of all of us, ideas that were formulated by the best minds of our time, and it is not surprising that it was approved unanimously.

4.5 Now, to answer the question of why the Yugoslav Delegation has not been able to accept the proposals submitted in the working group: although the principles contained in 13 C/Res. 6.21 can be found in other international documents, the thirteenth session of the General Conference did not merely recall the Charter or some other international document, but found it appropriate to repeat them word for word. The delegates must have felt that in this way they were giving a special significance to these principles and thus pledging themselves to honour them.

4.6 In the meantime the international situation has deteriorated. The whole of mankind now ardently hopes that rules governing international relations will be provided and respected, and that in the future we might devote ourselves to the problem of world development. This wish was what compelled the Yugoslav Delegation to propose its amendment and to insist on its being incorporated in the draft resolution in document 15 C/DR/PLEN/7 and now in the comprehensive text in 15 C/DR/PLEN/12.

4.7 Let us in this way pledge ourselves once more, in the developed as well as in the developing parts of the world, to respect each others sovereignty and equality, not to intervene in one another's internal affairs and to broaden international co-operation. Only by struggling for the respect of these principles shall we see our plans to eliminate colonialism and preserve peace succeed. Infringement of human rights anywhere is bound to affect us all. The struggle for peace and the struggle against colonialism are one and the same thing.

4.8 I appeal to you to vote for the Yugoslav amendment, to agree that the text in document 15 C/DR/PLEN/9 be incorporated in full in the Drafting Committee's text. Do not consider it as an amendment by one country, but consider it for what it is, namely a set of principles which are mankind's most precious common heritage. In this way, we shall also pledge ourselves to do our utmost to enable the Director-General to carry out his plans, which will now become our common plan, for the benefit of humanity.

5.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie Mme Vilfan qui a parlé au nom de la délégation de la Yougoslavie.

5.2 Mesdames, Messieurs, les projets de résolution 15 C/DR/PLEN/7, 10 et 11 sont donc remplacés par un seul texte, qui fait l'objet du document 15 C/DR/PLEN/12. Je vous

croire que les coauteurs de ces différents projets, qui n'ont pas tous participé aux travaux du Comité de rédaction, approuvent l'initiative de leurs mandataires à ce Comité.

5.3 Je donne la parole à M. Okhotine, au nom de la délégation de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

6.1 А.А. ОХОТИН (Союз Советских Социалистических Республик):

Г-н Председатель, дамы и господа. Редакционная группа, созданная с целью объединить все предложения, относящиеся к проекту 15 C/DR/PLEN/7, и выработать единый документ, выполнила свою задачу и представила Пленуму пересмотренный проект упомянутой резолюции.

6.2 Однако полностью Редакционной группе не удалось выполнить свои задачи ввиду особой позиции, занятой одним из ее членов.

6.3 В пересмотренный проект резолюции 15 C/DR/PLEN/12, подготовленный Редакционной комиссией, был внесен, в полном соответствии с поправкой Югославии, новый пункт, в котором подтверждается резолюция 6.21, принятая тринадцатой сессией, и резолюция 10, принятая четырнадцатой сессией Генеральной конференции ЮНЕСКО по обсуждаемым вопросам. В этих решениях Генеральной конференции содержатся такие важные пункты, как осуждение колониализма и неоколониализма, содействие скорейшему искоренению всех форм расизма и расовой дискриминации. Следовательно, в новом постановляющем пункте пересмотренной резолюции теперь более широко и полно охвачены сферы в области обсуждаемого нами вопроса, в котором кровно заинтересовано подавляющее большинство государств-членов ЮНЕСКО.

6.4 Неизбежно напрашивается вывод о том, что югославская поправка вносится на рассмотрение Пленума видимо в иных целях, и поэтому мы будем голосовать против нее, если делегация Югославии будет настаивать на ее голосовании.

6.5 Мы будем голосовать за резолюцию 12, которая включает в себя прежние резолюции 7 и 11, а также поправку Габона. Мы также будем голосовать за резолюцию 8 и призываем всех соавторов этих двух резолюций последовать нашему примеру. Благодарю вас, г-н Председатель.

(6.1) M. OKHOTINE (Union des républiques socialistes soviétiques). - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le Comité de rédaction qui avait été créé pour regrouper toutes les propositions concernant le projet de résolution 15 C/DR/PLEN/7 et établir un texte unique s'est acquitté de sa tâche et il présente maintenant à la Conférence, dans le document 15 C/DR/PLEN/12, une version révisée du projet de résolution précité.

(6.2) Mais, du fait que l'un de ses membres a adopté une position particulière, le Comité de rédaction n'a pu atteindre que partiellement les buts qu'il s'était donnés.

(6.3) Dans le projet de résolution révisé (15 C/DR/PLEN/12) établi par le Comité de rédaction figure un nouveau paragraphe qui tient parfaitement compte de l'amendement proposé par la Yougoslavie: il s'agit du paragraphe par lequel se trouvent confirmées la résolution 6.21 adoptée à la treizième session de la Conférence générale et la résolution 10 adoptée à sa quatorzième session, résolutions qui portent sur des problèmes très importants comme ceux qui ont trait à la condamnation du colonialisme et du néo-colonialisme ou aux efforts à déployer en vue d'une élimination aussi rapide que possible de toutes les formes du racisme et de la discrimination raciale. Grâce à l'insertion de ce nouveau paragraphe, la version révisée du projet de résolution couvre, beaucoup mieux que l'ancienne version, les divers aspects d'une question qui présente un intérêt capital pour l'immense majorité des Etats membres de l'Unesco.

(6.4) Si l'amendement yougoslave est soumis à l'examen de la Conférence générale, c'est donc, de toute évidence, pour d'autres raisons; c'est pourquoi nous voterons contre cet amendement et la délégation yougoslave insiste pour qu'il soit mis aux voix.

(6.5) Nous voterons en faveur de la résolution 12, qui englobe les anciennes résolutions 7 et 11 ainsi que l'amendement du Gabon. Nous voterons aussi en faveur de la résolution 8, et nous invitons tous les coauteurs de ces deux résolutions à suivre notre exemple. Merci, Monsieur le Président.

7.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le délégué de l'Union des républiques socialistes soviétiques. Je rappelle que le débat sur les points 11.1 et 11.2 de l'ordre du jour est clos.

7.2 Nous allons maintenant procéder à l'examen des textes qui nous sont présentés, puis nous passerons au vote. La délégation yougoslave, auteur de l'amendement qui fait l'objet du document 15 C/DR/PLEN/9 maintient cet amendement. Celui-ci sera donc mis aux voix comme amendement au projet 15 C/DR/PLEN/12. Nous sommes donc en présence de trois textes, à savoir : le projet de résolution 15 C/DR/PLEN/12 établi par le Comité de rédaction, le projet d'amendement présenté par la Yougoslavie, qui porte la cote 15 C/DR/PLEN/9, et le projet de résolution 15 C/DR/PLEN/8, qui émane de vingt-quatre Etats membres.

7.3 Je donne la parole à M. Kirpal, chef de la délégation de l'Inde.

8.1 Mr. KIRPAL (India):

Mr. President, I would like to make a proposal which I think has some relevance to our work in the Drafting Committee yesterday.

8.2 Perhaps paragraph 7 of resolution 15 C/DR/PLEN/12 could be elaborated so as to confirm 13 C/Res. 6.21 calling upon Member States to be guided in their relations with one another by the principles of living peacefully together and peaceful co-operation, and 14 C/Res. 10. In this way, the two resolutions quoted would appear in the Annex of the resolution to be adopted by the plenary session, and a reference would be made in brackets to the complete text of the Yugoslav amendment. I wonder if this might meet with the approval of the Conference.

8.3 It seems to me that most members of the Drafting Committee would have accepted this kind of formulation yesterday and that is why I have ventured to propose it here.

9.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie M. Kirpal.

9.2 Je voudrais savoir si la délégation de la Yougoslavie accepte la proposition qui vient d'être formulée par le chef de la délégation de l'Inde.

9.3 Je donne la parole à Mme Vilfan, au nom de la délégation de la Yougoslavie.

10. Mrs. VILFAN (Yugoslavia):

I thank Mr. Kirpal for his suggestion but this is the same proposal that was put forward yesterday in the Working Group and I then expressed our opinion on it.

11.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie Mme Vilfan. La Yougoslavie maintient donc son amendement.

11.2 Je donne maintenant la parole à S. Exc. M. Moussa Keita, chef de la délégation du Mali.

12.1 M. MOUSSA KEITA (Mali), -

Monsieur le Président, si la République du Mali et tous les pays africains qui ont signé le projet de résolution 15 C/DR/PLEN/7 ont pu se mettre d'accord sur le texte de ce projet, c'est en raison de la netteté avec laquelle y sont mis en évidence les problèmes qui ont trait à la paix et à la lutte contre le colonialisme, le racisme et l'apartheid. Sans doute a-t-on cru devoir, en évoquant ces problèmes, faire référence à des textes antérieurement adoptés ; mais, reproduire tout ou partie de ces textes dans le corps même de la résolution soumise à l'approbation de la Conférence générale n'aurait, croyons-nous, d'autre effet que d'enlever à cette résolution une partie de sa netteté.

12.2 Il va sans dire que l'on peut raccorder à l'étude du problème de la paix celle de bien d'autres problèmes qui se posent depuis plus de vingt ans à l'humanité. On pourrait ne pas s'en tenir à l'amendement proposé par la délégation de la Yougoslavie et envisager encore d'autres amendements qui seraient motivés par les infractions faites dans les années écoulées aux principes qui nous sont chers. Mais alors on n'en finirait pas et l'acceptation de tous les amendements possibles aurait pour effet de donner à notre texte de résolution un caractère par trop échevelé.

12.3 Nous pensons qu'il n'est pas souhaitable d'alourdir le texte qui sera adopté. Toutefois le Mali fait partie, comme la Yougoslavie, du groupe des pays non alignés, aussi est-il absolument d'accord avec elle sur bon nombre de points qui ont trait au problème général de la paix. Nous serions donc heureux si la délégation yougoslave pouvait accepter que l'on se contentât, dans la résolution qui sera adoptée, de faire référence à la partie pertinente de la résolution 13 C/6.21 (étant entendu que celle-ci pourrait éventuellement être reproduite en annexe).

12.4 Nous demandons à nos amis yougoslaves de faire un effort dans ce sens et de nous autoriser à procéder de cette manière. Autrement dit, nous sommes en faveur de la proposition de la délégation de l'Inde. Je souhaite rappeler encore une fois que, pour leur part, les Africains ont envisagé le problème sous un angle bien défini et qu'ils déploieraient tout ce qui aurait pour effet de diluer des "considérants" qui ont été libellés de façon très précise.

13.1 Le PRESIDENT.

Je remercie le chef de la délégation du Mali.

13.2 Je donne la parole à M. Okhotine, au nom de la délégation de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

14. А.А. ОХОТИН (Союз Советских Социалистических Республик):

Г-н Председатель. Мы готовы принять предложения уважаемых делегатов Индии, Мали и других делегатов, которые, руководствуясь духом сотрудничества, действительно хотят единогласного принятия обеих резолюций. Мы готовы и будем голосовать за это предложение. Благодарю вас, г-н Председатель.

(14) M. OKHOTINE (Union des républiques socialistes soviétiques). - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, nous sommes prêts à accepter les propositions qui viennent d'être présentées par le délégué de l'Inde et du Mali pour le compte de tous ceux qui souhaitent vraiment que les deux résolutions à l'étude puissent être adoptées à l'unanimité. Si ces propositions sont mises aux voix, nous voterons en leur faveur. Je vous remercie, Monsieur le Président.

15.1 Le PRESIDENT.

Je remercie le délégué de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

15.2 Mesdames, Messieurs, nous sommes donc en présence de trois textes : le projet de résolution 15 C/DR/PLEN/12, l'amendement 15 C/DR/PLEN/9 et le projet de résolution 15 C/DR/PLEN/8. Je voudrais vous exposer la procédure que je compte adopter pour l'examen de ces textes. Etant donné que plusieurs délégations ont, au cours de la discussion, demandé le vote par division sur différents paragraphes des projets, je vous propose de procéder de la façon suivante :

15.3 Nous prendrons en premier lieu le projet 15 C/DR/PLEN/12 et, d'abord, la section I de ce document. Nous commencerons par les considérants (par. 1 à 6). Aucune demande de vote par division n'a été présentée en ce qui concerne ces considérants. Ensuite, nous prendrons le projet d'amendement présenté par la Yougoslavie (15 C/DR/PLEN/9) qui pourrait, s'il était adopté, s'insérer dans la nouvelle rédaction après le paragraphe 8. Puis nous prendrons le dispositif de la section I du projet 15 C/DR/PLEN/12 : d'abord les paragraphes 7 à 9, ensuite le paragraphe 10. Pour ce paragraphe, il y a une demande de vote

séparé. Ensuite, nous prendrons le paragraphe 11, puis le paragraphe 12, pour lequel un vote séparé a également été demandé.

15.4 Nous passerons ensuite à la section II du document 15 C/DR/PLEN/12. Nous prendrons d'abord les paragraphes 1 à 5 des considérants, puis le paragraphe 6, pour lequel un vote séparé a été demandé, puis les paragraphes 7 et 8. Nous en arriverons ainsi au paragraphe 9, pour lequel il y a une demande de vote séparé. Nous prendrons ensuite le paragraphe 10, puis le paragraphe 11 pour lequel un vote séparé est également demandé.

15.5 Nous passerons ensuite à la section III du document 15 C/DR/PLEN/12 : considérants (par. 1 et 2), puis dispositif (par. 3 et 4, pour lesquels un vote séparé est demandé). Enfin, nous pourrions voter sur l'ensemble du projet de résolution.

15.6 Je donne la parole à M. Fernand-Laurent, au nom de la délégation française.

16. M. FERNAND-LAURENT (France).

Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole. Ce que je souhaite demander, c'est que le paragraphe 9 de la section II du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/12 fasse l'objet d'un vote par division. Ce paragraphe 9 contient en effet deux parties de portée assez différente. Tout le début de ce texte, jusqu'aux mots "les séquelles du colonialisme", ne crée pas, je crois, de difficultés pour la plupart des délégations, en tout cas pas pour la délégation française, qui votera en faveur de ce début de paragraphe ; mais il n'en est pas de même de la partie qui commence par "et d'élaborer". Cette partie a trait à la coopération avec les mouvements de libération nationale. Je vous demande, Monsieur le Président, de bien vouloir mettre aux voix cette seconde partie du paragraphe 9, à laquelle mon souci de logique et de cohérence m'obligera à m'opposer. Parmi les principes du droit international figure en effet celui de la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats, et la résolution 13 C/6, 21, dont il est fait mention au paragraphe 7 de la section I du projet de résolution en cause, insiste sur le respect dû à ce principe. Je pense donc qu'il ne serait pas logique d'inviter le Conseil exécutif et le Directeur général à adopter, vis-à-vis des mouvements de libération nationale, une attitude qui irait à l'encontre d'un principe dont nous aurons réaffirmé la valeur en confirmant la résolution 13 C/6, 21.

17.1 Le PRÉSIDENT :

Je remercie le délégué de la France. Je ferai droit à sa demande, et le paragraphe 9 de la section II, pour lequel un vote séparé avait déjà été demandé, fera l'objet d'un vote par division : nous voterons d'abord sur la première partie de ce paragraphe, puis sur la seconde, qui commence par les mots "et d'élaborer".

17.2 D'autre part, je dois vous signaler, Mesdames, Messieurs, que la proposition faite par M. Kirpal et appuyée par les délégations du Mali et de l'URSS est considérée comme un amendement au projet d'amendement présenté par la Yougoslavie dans le document 15 C/DR/PLEN/9 ; elle sera donc mise au voix avant ce projet d'amendement.

17.3 Cela dit, je mets aux voix les considérants (par. 1 à 6) de la section I du projet 15 C/DR/PLEN/12.

(Le vote à lieu à main levée)

17.4 Les considérants de la Section I (paragraphes 1 à 6) sont adoptés par 89 voix, avec 2 abstentions.

17.5 Avant de mettre aux voix l'amendement que l'Inde - appuyée par le Mali et l'Union des républiques socialistes soviétiques - souhaiterait voir apporter au projet d'amendement présenté par la Yougoslavie dans le document 15 C/DR/PLEN/9, je donne la parole au Secrétaire.

18. Mr. BARNES (Secretary of the General Conference):

Mr. President, the amendment proposed by India to the amendment of Yugoslavia would replace the text appearing in 15 C/DR/PLEN/9 by the following:

"Confirms resolution 6.21 adopted at the thirteenth session calling upon Member States to be guided in their relations with one another by the principles of living peacefully together and peaceful co-operation (Section 4, of resolution 6.21) and resolution 10 adopted at the fourteenth session (resolutions 6.21 and 10 annexed)".

19.1 Le PRESIDENT, -

Jé mets aux voix l'amendement présenté par l'Inde au projet d'amendement 15 C/DR/PLEN/9 émanant de la Yougoslavie.

(Le vote a lieu à main levée)

19.2 L'amendement présenté par l'Inde au projet d'amendement qui fait l'objet du document 15 C/DR/PLEN/9 est adopté par 43 voix contre 25, avec 16 abstentions.

19.3 Je donne la parole à M. Martin, au nom de la délégation du Royaume-Uni.

20. Mr. MARTIN (United Kingdom):

Mr. President, my Delegation did not challenge your ruling as to exactly what the proposal by India and the Soviet Union was an amendment to. It did, however, seem to us that it would be more appropriate to take it as a separate amendment to paragraph 7 of 15 C/DR/PLEN/12 rather than to the Yugoslav amendment. My point of order is that we are now in some confusion as to what you are going to ask us to vote for. Might we therefore have the text that is to be put to the vote read out?

21. Le PRESIDENT, -

Je donne la parole au Secrétaire de la Conférence qui va lire le texte qui va être mis aux voix.

22. Mr. BARNES (Secretary of the General Conference):

Mr. President, the text of the amendment as just amended by the General Conference is as follows:

"Confirms resolution 6.21 adopted at the thirteenth session calling upon Member States to be guided in their relations with one another by the principles of living peacefully together and peaceful co-operation (Section 4 of resolution 6.21) and resolution 10 adopted at the fourteenth session (resolutions 6.21 and 10 annexed)".

23. Le PRESIDENT, -

Je donne la parole à M. Manini Rios, chef de la délégation de l'Uruguay.

24. El Sr. MANINI RIOS (Uruguay):

Señor Presidente: Creo que estamos todos un poco confundidos por la forma en que se ha puesto a votación la enmienda. Votamos primero la enmienda a una enmienda, cuando creo que en lógica parlamentaria habría que votar primero la enmienda y luego la enmienda a esa enmienda. Debería, pues, haberse votado ante todo la enmienda propuesta por Yugoslavia al documento principal, y luego la enmienda a esa enmienda, porque si ahora se adoptara la enmienda propuesta por Yugoslavia ¿en qué situación quedaría la asamblea? Habría adoptado al mismo tiempo dos textos contradictorios. Por eso pido al señor Presidente que se medite sobre la forma de proceder a la votación en este caso.

(24) M. MANINI RIOS (Uruguay). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, je crois que, si nous sommes dans une situation un peu confuse, c'est en raison de la façon dont il a été procédé au vote. Nous avons en effet commencé par voter sur un sous-amendement, alors que la procédure parlementaire veut, je crois, que lorsqu'on est en présence d'un amendement et d'un sous-amendement, on vote d'abord sur l'amendement. Il aurait donc fallu voter d'abord sur l'amendement proposé par la Yougoslavie, puis sur l'amendement à cet

amendement. Dans quelle situation l'assemblée va-t-elle en effet se trouver si l'amendement yougoslave est maintenant adopté ? Elle aura approuvé deux textes contradictoires. Je vous demande donc, Monsieur le Président, de bien vouloir réfléchir à la procédure de vote qui devrait, dans un tel cas, être suivie.

25.1 Le PRÉSIDENT, -

Pour répondre au chef de la délégation de l'Uruguay, je dirai que je pense que l'amendement à l'amendement doit être mis aux voix avant l'amendement.

25.2 Avant de demander l'avis du Sous-Directeur général pour les normes internationales et les affaires juridiques, je donne la parole à M. Eurich, au nom de la délégation des Etats-Unis d'Amérique.

26.1 Mr. EURICH (United States of America);

I wish to raise a point of order. The United States of America believes that the substance of the additional paragraph submitted by Yugoslavia in document 15 C/DR/PLEN/9 is internationally acceptable and non-controversial, since it was unanimously approved at the thirteenth session of the General Conference.

26.2 Consequently, the United States formally proposes that the additional paragraph set forth in that resolution be inserted at the end of Part 1 of 15 C/DR/PLEN/12 as paragraph 13. We would also request that the vote on this paragraph be taken by roll call.

27.1 Le PRÉSIDENT, -

Je remercie le délégué des Etats-Unis. La délégation des Etats-Unis reprend à son compte l'amendement de la Yougoslavie (15 C/DR/PLEN/9) en proposant qu'il soit ajouté, en tant que paragraphe 13 à la Section I du projet 15 C/DR/PLEN/12.

27.2 Avant de mettre ce paragraphe aux voix, je donne la parole à M. Lopes, chef de la délégation du Congo-Brazzaville.

28. M. LOPES (Congo-Brazzaville), -

Monsieur le Président, je crains que la confusion n'aille grandissant. L'amendement au projet d'amendement yougoslave a été adopté. Je pense qu'en toute logique nous devrions maintenant voter sur les autres paragraphes du projet de résolution, sans quoi nous nous trouverons en pleine contradiction.

29. Le PRÉSIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation du Congo-Brazzaville et je donne la parole à S. Exc. M. Moussa Keita, chef de la délégation du Mali.

30.1 M. MOUSSA KEITA (Mali), -

Monsieur le Président, je pense qu'il y a simplement, en ce moment, un malentendu qui tient aux expressions employées par les uns et par les autres : se référer à un texte ne veut pas dire en citer les termes.

30.2 Nous pensons comme le délégué du Congo-Brazzaville que la cause est entendue : il y a eu un vote et on ne peut pas obliger l'assemblée à revenir sur ce vote.

30.3 A notre avis, il y a maintenant un point acquis qu'il serait très indélicat de remettre en cause. Nous tenons à répéter que l'on peut fort bien approuver l'esprit d'un texte et se référer à ce texte sans être pour cela obligé d'en citer les termes dans le corps d'une résolution qui s'en trouverait alourdie.

30.4 Donc nous approuvons le contenu du texte en question, mais nous n'en citerons pas les termes : nous y ferons simplement référence.

31. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation du Mali et je donne la parole à M. Sobakine, au nom de la délégation de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

32.1 В.К. СОБАКИН (Союз Советских Социалистических Республик):

Г-н Председатель. Советская делегация целиком и полностью разделяет ту точку зрения, которая только что была высказана с этой трибуны уважаемыми представителями Конго (Браззавиль) и Республики Мали.

32.2 Мы считаем, что действительно невозможно голосовать несколько раз по одному и тому же предложению, сформулированному вначале как пункт 7, потом как пункт 13 так, как это предложила делегация Соединенных Штатов. Фактически это было бы пересмотром уже принятого решения. Существуют особые процедурные нормы для открытия дебатов по уже решенному вопросу.

32.3 Генеральная конференция могла бы придти к совершенно абсурдному заключению, приняв одно предложение, а затем приняв другое предложение по тому же самому вопросу, которое отличается от предыдущего. Благодарю вас, г-н Председатель.

(32.1) M. V. K. SOBAKINE (Union des républiques socialistes soviétiques). - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, la délégation soviétique partage entièrement le point de vue que viennent d'exprimer à cette tribune les représentants du Congo-Brazzaville et de la République du Mali.

(32.2) Nous considérons en effet que la Conférence ne peut pas, comme l'a envisagé la délégation des États-Unis, voter deux fois sur une même proposition (qui serait, en l'occurrence, présentée en tant que paragraphe 13, après l'avoir été en tant que paragraphe 7). Ce serait, en effet, revenir sur une question déjà tranchée. Or la réouverture d'un débat sur une question déjà tranchée est soumise à des règles particulières très précises.

(32.3) La Conférence risquerait d'arriver à des conclusions tout à fait absurdes si elle adoptait successivement, au sujet d'une même question, deux propositions qui ne coïncideraient pas l'une avec l'autre. Je vous remercie, Monsieur le Président.

33. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de l'Union des républiques socialistes soviétiques et je donne la parole à M. Chasle au nom de la délégation de l'île Maurice.

34. Mr. CHASLE (Mauritius):

Mr. President, as you have just stated, the question is not one of substance but of procedure. In my opinion, once a separate amendment has been put to the vote and adopted it is not in order to come back to the original amendment. Therefore, we consider that the second amendment as put to the vote has been adopted, and we ask for a ruling from the President on this very important point.

35. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de l'île Maurice et je donne la parole à M. Martin, au nom de la délégation du Royaume-Uni.

36.1 Mr. MARTIN (United Kingdom):

I apologise for taking the floor again on another point of order, but clearly the Conference is in a state of some confusion. We have had no chance to express our view on the text of 15 C/DR/PLEN/9 because, procedurally, that DR no longer exists since an amendment to it - according to your ruling - has been voted by the Conference.

36.2 I now ask for the ruling of the Legal Adviser, and if his advice is that the proposal of the United States of America to take over the wording of 15 C/DR/PLEN/9 is acceptable and can be voted on, and if that proposal needs to be seconded, then my delegation will second it and will also support the suggested roll-call vote, because it will be interesting to know, given the text of 15 C/DR/PLEN/9, who is for it and who is against it.

37. Le **PRESIDENT**. -

Je donne la parole à M. Kirpal, chef de la délégation de l'Inde.

38. **Mr. KIRPAL (India)**:

Mr. President, we agree with the delegate of the United States that the Yugoslav resolution is internationally acceptable in as far as it has already been approved by the Conference. Nobody here is objecting and I believe no one will object. We have already adopted a sub-amendment which includes the Yugoslav amendment in full. It gives the title, the purpose, within brackets, even the paragraph. This was not discussed yesterday in the meeting of the group. We have gone further here than the group thought possible. The Yugoslav amendment is contained clearly, completely, in the amendment which we have voted. In addition, there is a reference to the remaining passages of the two resolutions in the Annex. The position is crystal clear; we have voted the proposal of the Yugoslav delegation which is contained in the sub-amendment we have adopted and which is reproduced in the Annex and clearly referred within parentheses in the same resolution.

39. Le **PRESIDENT**. -

Je remercie le chef de la délégation de l'Inde et je donne la parole à Mme Vilfan, au nom de la délégation de la Yougoslavie.

40. **Mrs. VILFAN (Yugoslavia)**:

Mr. President, I cannot consider paragraph 7 of 15 C/DR/PLEN/12 as an amendment of 15 C/DR/PLEN/7 nor can I consider the new amendment of 15 C/DR/PLEN/12 as an amendment to the Yugoslav amendment. I cannot agree with Mr. Kirpal that the Yugoslav amendment is now contained in this new amendment for which we have voted. I must agree with the delegates of Uruguay and of the United Kingdom that we should first have voted on the amendment contained in 15 C/DR/PLEN/9 and I join the representative of the United Kingdom in asking for legal advice.

41. Le **PRESIDENT**. -

Je remercie Mme Vilfan et je donne la parole au Sous-Directeur général pour les normes internationales et les affaires juridiques.

42.1 **M. SABA**, sous-directeur général pour les normes internationales et les affaires juridiques. -

Monsieur le Président, nous sommes dans une situation qui est quelque peu confuse, mais je crois que nous pourrions y voir clair si nous prenions les choses l'une après l'autre. Vous avez considéré que la proposition de M. Kirpal constituait un amendement à l'amendement yougoslave. Votre décision n'a pas été contestée; elle l'est maintenant, mais elle ne l'a pas été au moment où un vote a eu lieu et c'est à ce moment qu'une contestation pouvait intervenir.

42.2 Dans ces conditions l'amendement de M. Kirpal s'est substitué à l'amendement yougoslave, sur lequel il n'y a pas lieu de voter à nouveau. Mais un nouvel amendement a été présenté. Il l'a été après la clôture du débat. Or, vous avez admis que des amendements pouvaient être présentés après la clôture du débat, puisque vous avez accepté celui de M. Kirpal. Par conséquent, nous avons actuellement devant nous une proposition qui émane de la délégation des Etats-Unis d'Amérique et qui est d'insérer dans la Section I du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/12, en tant que paragraphe 13, le texte qui figure dans la proposition - je dirais dans l'ancienne proposition - yougoslave.

42.3 Dans ces conditions, je considère, d'une part, que l'amendement de M. Kirpal a été accepté et que nous n'avons plus devant nous d'amendement yougoslave; d'autre part, que nous sommes maintenant en présence d'un amendement proposé par les Etats-Unis, sur lequel vous devrez voter avant d'en arriver à la Section II. Cet amendement consisterait à reprendre le texte de l'amendement yougoslave pour l'insérer dans la Section I en tant que paragraphe 13.

43. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le Sous-Directeur général pour les normes internationales et les affaires juridiques. Je suppose que cet avis n'est pas contesté. Je donne la parole à M. Sobakine, au nom de la délégation de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

44.1 В.К. СОБАКИН (Союз Советских Социалистических Республик):

Г-н Председатель. Я хотел бы тоже задать один вопрос г-ну Юридическому советнику.

44.2 Насколько мне известно, любая делегация может сделать своей поправку, которая снята автором этой поправки. В данном случае мы находимся перед иным положением - поправка не была снята автором, она была исправлена Генеральной конференцией большинством голосов. Ведь практически югославская поправка была отклонена в пользу поправки, предстарленной делегацией Индии, поддержанной делегацией Мали и нашей делегацией.

44.3 Поэтому я хотел бы задать вопрос г-ну Юридическому советнику - может ли какая-либо делегация вновь выдвинуть отклоненную поправку, которая была уже отклонена Генеральной конференцией? Благодарю вас, г-н Председатель.

(44.1) M. SOBAKINE (Union des républiques socialistes soviétiques). - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, je voudrais, moi aussi, poser une question au Sous-Directeur général pour les normes internationales et les affaires juridiques.

(44.2) Je sais que toute délégation peut faire sien un amendement qui a été retiré par son auteur. Mais telle n'est pas la situation : l'amendement yougoslave n'a pas été retiré par son auteur ; il a été modifié par la Conférence générale à la majorité des voix. En pratique, l'amendement yougoslave a été rejeté au profit de l'amendement qui a été présenté par la délégation de l'Inde et soutenu par les délégations du Mali et de l'URSS.

(44.3) C'est pourquoi je voudrais poser au Sous-Directeur général la question suivante : Peut-on autoriser une délégation à présenter de nouveau à la Conférence générale un amendement que celle-ci a déjà rejeté ? Merci, Monsieur le Président.

45. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le délégué de l'Union des républiques socialistes soviétiques et je donne la parole au Sous-Directeur général pour les normes internationales et les affaires juridiques.

46. M. SABA, sous-directeur général. -

Monsieur le Président, j'ai tout à l'heure indiqué, d'une façon que j'espérais nette, qu'à mon sens l'amendement de la Yougoslavie avait fait l'objet d'une décision de la Conférence générale et qu'il ne lui était plus soumis. Mais j'ai indiqué aussi que tout délégué était en droit de faire une nouvelle proposition. Effectivement, une nouvelle proposition a été faite qui tend à l'adoption d'un nouveau paragraphe 13. Elle ne consiste pas à appuyer la proposition yougoslave mais à insérer dans la résolution un texte qui coïncide avec la proposition yougoslave. Je crois que, dans l'état actuel de la procédure, il convient de procéder à un vote sur cette proposition ; c'est, à mon sens, la seule méthode qu'il convient de suivre pour sortir de l'embarras où nous nous trouvons.

47. Le PRÉSIDENT. -

Je donne la parole à M. Diallo Alpha, au nom de la délégation de Guinée, pour une motion d'ordre.

48.1 M. Diallo ALPHA (Guinée). -

Monsieur le Président, je voulais tout à l'heure poser au Sous-Directeur général pour les normes internationales et les affaires juridiques la question à laquelle d'autres délégués l'ont invité à répondre. Mais j'avoue que sa réponse, loin de m'éclairer, a plutôt créé dans mon esprit - et je le regrette - une certaine confusion.

48.2 En effet, si j'ai bien compris l'intervention du délégué des Etats-Unis, il présente exactement le même amendement que la Yougoslavie, mais il veut que son texte devienne

le paragraphe 13 du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/12. Alors, il s'agit de savoir si, chaque fois que nous avons pris une décision concernant un texte, des manoeuvres internationales faciles à déceler - des manoeuvres de procédure - peuvent nous faire revenir constamment en arrière en déplaçant purement et simplement le problème.

48.3 Je voudrais donc savoir si le texte proposé par les Etats-Unis est conçu exactement dans les mêmes termes que l'amendement de la Yougoslavie et, si tel n'est pas le cas, je souhaiterais en connaître le libellé.

49. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de la Guinée et je donne la parole à M. Lopes, chef de la délégation du Congo-Brazzaville.

50.1 M. LOPES (Congo-Brazzaville). -

Après la réponse donnée par le Sous-Directeur général pour les normes internationales et les affaires juridiques, il n'y a plus de confusion dans mon esprit. Les choses sont claires. L'amendement de l'Inde, qui a été adopté, contient l'amendement yougoslave ; mais la délégation des Etats-Unis propose maintenant un autre amendement, dont le libellé est identique à celui de l'amendement yougoslave ; en conséquence, voter en faveur de la proposition des Etats-Unis reviendrait à inclure dans le projet de résolution un nouveau paragraphe qui, à quelques mots près, coïnciderait avec le texte que nous venons d'adopter.

50.2 La conclusion que j'en tire, c'est que nous ne nous trouvons plus devant un problème juridique. Je ne comprends donc pas pourquoi l'on tiendrait à mettre aux voix la proposition des Etats-Unis. Si telle était la procédure suivie, la délégation du Congo-Brazzaville ne prendrait pas part au vote.

51.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué du Congo-Brazzaville.

51.2 Afin de laisser un peu se décanter les réactions et se calmer les esprits, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de voter sur le dispositif de la section I du projet 15 C/DR/PLEN/12, qui ne pose pas de problèmes particuliers. Nous reviendrons plus tard sur la question qui vient d'être soulevée.

51.3 Je mets donc aux voix les paragraphes 8 et 9 de la section I du dispositif du projet DR/12.

(Le vote a lieu à main levée)

51.4 Les paragraphes 8 et 9 de la section I sont adoptés par 80 voix, avec 5 abstentions.

51.5 Nous abordons le paragraphe 10. Je donne la parole au Directeur général.

52.1 Le DIRECTEUR GENERAL. -

Monsieur le Président, je voudrais dire quel sens je donne à ce paragraphe 10 de la section I, par lequel le Directeur général est invité "à prévoir une section spéciale sur la contribution de l'Unesco à la paix dans le plan à long terme de l'Organisation". Mon interprétation est la suivante : l'adoption de ce paragraphe m'imposerait l'obligation d'inclure dans le document que je présenterai sous la cote 16 C/4 ("Esquisse de plan à long terme de l'Organisation") une section portant spécialement sur la contribution de l'Unesco à la paix. Je ne vois aucune difficulté à le faire et je le ferai très volontiers. Mais je tiens à dire que, dans mon esprit, cela ne signifie pas que les projets qui seront évoqués dans cette section spéciale devront être rassemblés dans un chapitre spécial des Projets de programme et de budget à établir pour les exercices à venir, et cela pour deux raisons. D'abord, parce que vous avez adopté, Mesdames, Messieurs, le paragraphe 5 des considérants et que vous "avez pris note avec satisfaction" du rapport que je vous ai soumis. Or, comme vous le savez,

dans ce rapport, j'ai indiqué une approche qui consiste à distinguer les projets et les activités qui sont en relation avec la paix, mais sans les séparer du reste du programme, en les intégrant, au contraire, dans les différents chapitres ou secteurs du programme. Donc, il y aurait une contradiction entre l'approbation que vous avez donnée à mon rapport, qui est fondé sur cette approche, et votre vote en faveur d'une approche tout à fait différente, qui consisterait à introduire une section spéciale dans le programme. L'autre raison c'est que, s'il devait y avoir une section spéciale du programme, il faudrait prévoir un dispositif administratif spécial, il faudrait créer un "Département de la paix" ou nommer un "Sous-Directeur général pour la paix". Cela vous coûterait très cher, Mesdames, Messieurs.

52.2 Par conséquent, Monsieur le Président, je pense que le bon sens veut qu'il y ait une section spéciale dans le plan à long terme; mais que cela ne doit pas entraîner l'introduction d'une section spéciale dans le programme. Je rappellerai qu'à la Commission administrative, au Conseil exécutif et ici même, Mesdames, Messieurs, j'ai souligné la différence qu'il y a entre une esquisse de plan et un programme. Une esquisse de plan, c'est un document qui suggère des options, des orientations, des priorités, tandis qu'un programme doit, tout en s'inspirant de ces options ou orientations, tenir compte des réalités et, en particulier, des exigences administratives et des possibilités budgétaires. J'espère donc, Monsieur le Président, que l'invitation qui m'est faite de consacrer aux projets relatifs à la paix une section spéciale du plan à long terme de l'Organisation n'implique pas, dans l'esprit des auteurs du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/12, la pensée que je devrais, quand je traduirai ce plan à long terme dans les programmes biennaux, rassembler les projets en question dans un seul et même chapitre.

52.3 Telle est, Mesdames, Messieurs, l'idée que je me fais de la manière dont je devrais appliquer, s'il est adopté, le paragraphe 10 de la section I du projet de résolution qui vous est soumis.

53.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Directeur général.

53.2 Après les explications qu'il nous a fournies, je mets aux voix le paragraphe 10 de la section I du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/12.

(Le vote a lieu à main levée)

53.3 Le paragraphe 10 est adopté par 60 voix contre 6, avec 22 abstentions.

53.4 Je donne la parole au Directeur général.

54.1 Le DIRECTEUR GENERAL. -

Je vous prie de m'excuser, Monsieur le Président, d'intervenir de nouveau. Il s'agit cette fois du paragraphe 11, dont la rédaction soulève pour moi quelques difficultés. Etant donné sa longueur, ce paragraphe me paraît résulter d'additions apportées par plusieurs personnes à un texte initial. Je voudrais attirer respectueusement votre attention, Mesdames, Messieurs, sur certains des aspects de ce texte.

54.2 Ce paragraphe commence par les mots "prie le Conseil exécutif d'examiner, à sa 83e session le rapport du Directeur général". Un peu plus loin viennent les mots "d'établir un plan intégré"; c'est donc le Conseil exécutif qui établirait ce plan intégré; un peu plus loin encore vient de membre de phrase "en vue d'élaborer et de mettre en oeuvre"; c'est donc encore le Conseil exécutif qui élaborerait et mettrait en oeuvre... Je n'aurais pour ma part aucune espèce d'objection à ce que le Conseil exécutif préparât, élaborât et mît en oeuvre des plans; cela donnerait des loisirs au Secrétariat! Mais je crois que l'intention des auteurs était, en fait, un peu différente et que le texte répondrait sans doute mieux à ce qu'ils souhaitaient si l'on disait "prie le Directeur général de soumettre au Conseil exécutif, à sa

83e session, un rapport sur la mise en oeuvre de ladite résolution, de même que des propositions concrètes en vue d'élaborer et de mettre en oeuvre...". On ferait ainsi l'économie de tous les mots qui figurent actuellement entre "propositions concrètes" et "en vue d'élaborer et de mettre en oeuvre".

54.3 Monsieur le Président, je m'excuse d'intervenir dans ce débat. Je n'ai évidemment pas le droit de proposer des amendements ; mais je pense que le désir des auteurs du projet de résolution est que le Directeur général présente un rapport sur l'application de la résolution en cause et formule des propositions pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan intégré, afin que rapport et propositions puissent ensuite être soumis à l'examen du Conseil exécutif ; je ne pense pas que les auteurs souhaitent que le Directeur général fasse simplement un rapport et que ce soit le Conseil qui établisse le plan et l'exécute. Il n'est pas dans les attributions du Conseil d'assurer la mise en oeuvre d'un plan. Mais peut-être me suis-je trompé sur les intentions des auteurs. En tout cas, si ceux-ci acceptaient la légère modification de forme que j'ai suggérée, cela rendrait sans doute le texte plus conforme à la logique des choses.

55. Le PRESIDENT. -

Je remercie le Directeur général et je demande au Président du Comité de rédaction s'il accepte les propositions de modification soumises par le Directeur général.

56. Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Drafting Committee:

Mr. President, as far as I can ascertain, I think there would be no objection by the co-sponsors to accepting the Director-General's proposal. I hope I am right in interpreting their wishes.

57.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie M. Kirpal.

57.2 Pour éclairer les délégués, le Directeur général va nous relire le texte qu'il propose.

58. Le DIRECTEUR GENERAL. -

Le texte serait le suivant : "Prie le Directeur général de soumettre au Conseil exécutif, à sa 83e session, un rapport sur la mise en oeuvre de la présente résolution, de même que des propositions concrètes en vue d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan à long terme d'action intégrée en faveur de la paix ...", le reste du paragraphe étant inchangé.

59.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Directeur général.

59.2 Je vais mettre aux voix le nouveau texte du paragraphe 11 de la section I, accepté par le Président du Comité de rédaction.

(Le vote a lieu à main levée)

59.3 Le paragraphe 11 est adopté par 81 voix, avec 4 abstentions.

59.4 Je donne la parole à M. Mihindou-Mi-Nzamba, au nom de la délégation du Gabon,

60.1 M. MIHINDOU-MI-NZAMBA (Gabon). -

Monsieur le Président, la délégation gabonaise a présenté hier (dans le document 15 C/DR/PLEN/10), un amendement au projet de résolution 15 C/DR/PLEN/7. Ce faisant, elle entendait répondre à la question qui nous a été posée, à savoir : "Quels sont les facteurs de tous ordres qui peuvent contribuer au maintien de la paix à travers le monde ?". Après avoir procédé à une étude attentive des documents qui avaient été soumis à notre réflexion, nous avons trouvé que, parmi les organisations non gouvernementales compétentes pour contribuer au renforcement de la paix, l'une d'elles devait retenir particulièrement notre

attention du fait que son activité est orientée spécialement vers les pays en voie de développement. Je n'ai donc pas hésité hier, en intervenant ici, à mentionner nommément la Fédération mondiale des villes jumelées, car, je le dis très sincèrement, je connais bien le programme de cette organisation et je sais ce qu'elle a pu réaliser dans certaines villes d'Afrique. Ici même, les personnes qui sont parfaitement à l'aise sont celles qui ont le privilège de s'exprimer en plusieurs langues, car, en sortant de cette enceinte, elles peuvent engager le dialogue avec leurs interlocuteurs sans avoir recours à un intermédiaire. Or, précisément, la Fédération mondiale des villes jumelées poursuit, entre autres objectifs, celui de promouvoir l'enseignement des langues comme facteur de contact entre les hommes. L'amendement proposé par la délégation gabonaise s'inspire donc de l'idée que l'Unesco devrait faire plus largement appel au soutien des organisations internationales non gouvernementales - et notamment à celui de la Fédération mondiale des villes jumelées - et que le Directeur général devrait être invité à soumettre au Conseil exécutif des propositions relatives aux mesures qui pourraient être prises à cet effet.

60.2 Cet amendement avait pour objet de faire ajouter, à la fin de la section I du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/7, deux nouveaux paragraphes portant les numéros 4 et 5. Hier, le paragraphe 4 a été adopté, alors que le paragraphe 5 a été repoussé. Or, il résulte du rejet du paragraphe 5 que le paragraphe 4 (qui est maintenant devenu le paragraphe 12 du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/12) est appelé à demeurer sans effet. Je demande donc instamment que l'on nous permette de réintroduire notre paragraphe 5 et de l'insérer - en l'amputant, au besoin, des mots "tant au cours du biennium 1969-1970 que dans le cadre des programmes futurs" dans le paragraphe 12 du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/12.

61.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué du Gabon.

61.2 Ce qu'il propose, c'est, si je comprends bien, que l'on reprenne, pour la faire figurer au paragraphe 12 du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/12, toute une partie du paragraphe 5 du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/10.

61.3. Je donne la parole à S. Exc. M. Moussa Keita, chef de la délégation du Mali.

62.1 M. MOUSSA KEITA (Mali). -

Monsieur le Président, la délégation malienne appuie la proposition faite par l'éminent délégué du Gabon. Nous pensons effectivement qu'il y a beaucoup à attendre des organisations non gouvernementales d'une manière générale et, plus particulièrement, de la Fédération mondiale des villes jumelées. En effet, cette Fédération est organisée de telle manière que l'on peut dire que l'infrastructure nécessaire pour l'établissement de contacts entre les masses populaires citadines du monde entier est déjà en place. Il faudrait peut-être songer à la possibilité d'exploiter de manière judicieuse cette infrastructure, aux fins de la consolidation de la paix par le renforcement de la fraternité entre les hommes.

62.2 Nous avons pensé qu'il suffisait de faire référence, en annexe au document 15 C/DR/PLEN/12, au paragraphe 5 du projet d'amendement gabonais. Mais, après avoir procédé à une analyse plus approfondie de la question, nous voyons que les paragraphes 4 et 5 de ce projet d'amendement sont vraiment complémentaires, d'autant plus que les organisations non gouvernementales sont déjà en contact permanent avec les différents départements compétents du Secrétariat de l'Unesco. Le paragraphe 5, s'il était retenu, permettrait à la Conférence générale de mieux faire le point des travaux que les organisations non gouvernementales exécuteraient en coopération avec ces départements. Nous pensons donc devoir soutenir la proposition gabonaise et nous croyons que notre Organisation, dans l'oeuvre qu'elle accomplit pour la paix, a tout intérêt à ce qu'elle soit adoptée.

63. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation du Mali et je donne la parole à M. Senghor, au nom de la délégation du Sénégal.

64.1 M. SENGHOR (Sénégal). -

Monsieur le Président, je voudrais dire également quelques mots au sujet de la question qu'ont évoquée les délégations du Mali et du Gabon.

64.2 Hier, le chef de la délégation sénégalaise a déclaré que le Sénégal était pleinement acquis à l'idée, exprimée par la délégation française, que l'Unesco devrait, dans la mise en oeuvre de son programme pour la paix, intensifier sa coopération avec les organisations non gouvernementales, en général, et avec la Fédération mondiale des villes jumelées, en particulier.

64.3 Nous ne cachons pas notre sympathie pour cette Fédération que nous avons longuement et souvent défendue au sein de l'Unesco. La position sénégalaise est donc bien connue. Nous avons soutenu vigoureusement l'amendement présenté par le Gabon et nous avons notre surprise de voir cet amendement imputé de la partie qui est à notre avis la plus intéressante, de la partie que l'on pourrait appeler "opérationnelle". Ainsi limité à sa première partie, cet amendement risqué de ne constituer qu'un voeu pieux. Les délégations africaines ici présentes ne me démentiront pas si je loue l'utilité de la Fédération mondiale des villes jumelées, car leurs pays ont souvent bénéficié de jumelages assurés par ses soins ce qui leur a parfois permis d'acquérir à peu de frais et de manière extrêmement rentable une expérience précieuse en matière de formation des cadres.

64.4 En un mot, je voudrais dire, après le délégué du Mali, que je soutiens très fermement la proposition formulée par la délégation du Gabon et tendant à réintroduire la partie de son amendement qui n'a pas été adoptée. Je souhaite que le Directeur général tienne compte de cette proposition, qui a été soumise par le seul Gabon, mais dont on peut dire qu'elle émane d'un grand nombre de pays d'Afrique.

65. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué du Sénégal et je donne la parole à S. Exc. M. Gallardo, chef de la délégation d'El Salvador.

66. El Sr. GALLARDO (El Salvador):

Señor Presidente: Ruego a los señores delegados que el punto 12 se someta a votación por separado, y que no se mencione el nombre de la Federación Mundial de Ciudades Hermanadas. Esta me inspira el mayor respeto, amistad y admiración, pero en una resolución de la Unesco no deben mencionarse nombres específicos, pues también hay otros organismos no gubernamentales de gran importancia y dignos de estima. El Salvador votaría en favor del texto, suprimiendo el nombre de la Federación. Muchas gracias.

(66) M. GALLARDO (El Salvador). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, je demande que le paragraphe 12 fasse l'objet d'un vote par division et que le nom de la Fédération mondiale des villes jumelées ne soit pas mentionné. J'ai beaucoup de respect, d'amitié et d'admiration pour cette Fédération, mais, comme il y a d'autres organisations non gouvernementales qui sont, elles aussi, très importantes et estimables, j'estime qu'il faut, dans une résolution de l'Unesco, éviter de citer un nom plutôt qu'un autre. La délégation d'El Salvador est donc prête à voter en faveur du texte proposé, à condition que l'on renonce à y faire figurer le nom de la fédération en question.

67. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation d'El Salvador et je donne la parole à M. Fernand-Laurent, au nom de la délégation française.

68.1 M. FERNAND-LAURENT (France). -

Le distingué délégué du Sénégal a bien voulu rappeler qu'au début de ce débat sur la contribution de l'Unesco à la paix la délégation française avait émis l'idée que l'Unesco pourrait contribuer encore plus efficacement à la paix si elle collaborait plus étroitement avec un certain nombre d'organisations non gouvernementales qui ont pour vocation de travailler au développement de la compréhension internationale. J'avais, à ce propos, mentionné explicitement les organisations de jeunesse, qui me paraissent toutes travailler pour

la paix, et les organisations syndicales mondiales ; j'avais également parlé, en termes généraux, de toutes les associations qui groupent les populations des communes et s'efforcent de les faire contribuer à la défense de la paix et aux progrès de la compréhension internationale.

68.2 J'ai donc considéré que l'amendement présenté par le Gabon était tout à fait conforme à l'esprit de mon intervention. Je ne vois, pour ma part, aucun inconvénient à ce que l'on cite nommément une organisation dont nous savons que son but essentiel n'est pas de relier entre eux les pouvoirs locaux (car elle n'a rien d'un syndicat de maires), mais d'établir des liens entre les populations mêmes des communes, entre les groupes - définis d'après les activités professionnelles ou l'âge - dont se composent ces populations et, plus particulièrement, entre les jeunes.

68.3 J'avais parlé, au cours de ma précédente intervention, du congrès organisé à Royan par la FMVJ sur le thème : la compréhension internationale par l'étude des langues vivantes à l'aide des moyens audio-visuels. J'aurais pu citer également le rassemblement des jeunes volontaires de la coopération qui a eu lieu à Tunis et la réunion qui a groupé à Prague, non seulement des représentants de communes d'Europe, mais aussi des représentants de communes d'autres continents. Par conséquent, je ne vois que des avantages à citer nommément la fédération en question, dont l'action constitue une illustration particulièrement frappante de ce qu'on peut faire pour relier entre elles, afin de les mobiliser en faveur de la paix, des énergies qui sont disponibles et auxquelles l'Unesco n'a pas jusqu'à présent fait suffisamment appel. C'est pourquoi je soutiendrai l'amendement proposé par le délégué du Gabon et appuyé par les délégués du Sénégal et du Mali - amendement qui vise à compléter le paragraphe 12 de la section I du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/12.

69. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de la France et je donne la parole au Directeur général.

70.1 Le DIRECTEUR GENERAL. -

Monsieur le Président, je voudrais encore dire un mot sur les modalités d'exécution de la résolution. Je crois que le concours des organisations internationales non gouvernementales peut être très précieux pour l'Unesco, et je voudrais dire que les mots auxquels j'attache une importance particulière dans le paragraphe 12 de la section I sont les mots "le soutien des organisations internationales non gouvernementales". Trop souvent, en effet, on demande à l'Unesco de soutenir les organisations internationales non gouvernementales. Aussi, suis-je heureux de voir que, dans ce texte, on demande au contraire aux organisations internationales non gouvernementales de soutenir l'Unesco. Je crois qu'en effet elles peuvent apporter un soutien efficace à l'Unesco, sans pour autant que cela se traduise par des subventions de l'Unesco.

70.2 Je voudrais évoquer un deuxième point en ce qui concerne les modalités d'exécution : si l'amendement de la délégation du Gabon (paragraphe 5 du document 15 C/DR/PLEN/10) est voté et vient s'ajouter au paragraphe 12, les "propositions" dont il est question dans ce texte ne feront pas l'objet d'un rapport séparé du Directeur général ; afin d'éviter cette surabondance de documentation dont vous vous plaignez à juste titre, Mesdames, Messieurs, elles seront englobées dans les "propositions concrètes" dont il est question au paragraphe 11.

71.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Directeur général.

71.2 Je mets d'abord aux voix l'amendement proposé par le Gabon qui figure au paragraphe 5 du document 15 C/DR/PLEN/10 et dont le texte est : "Invite le Directeur général à soumettre au Conseil exécutif des propositions relatives aux mesures qui pourraient être prises à cet effet".

(Le vote a lieu à main levée)

71.3 L'amendement du Gabon est adopté par 34 voix contre une, avec 39 abstentions.

71.4 Je mets maintenant aux voix le paragraphe 12 de la section I du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/12. Un vote séparé a été demandé par le chef de la délégation d'El Salvador. Je mets aux voix la première partie du paragraphe 12 qui se termine par les mots "organisations internationales non gouvernementales".

(Le vote a lieu à main levée)

71.5 La première partie du paragraphe 12 est adoptée par 68 voix, avec 9 abstentions.

71.6 Je mets aux voix la deuxième partie de ce paragraphe.

(Le vote a lieu à main levée)

71.7 La deuxième partie du paragraphe 12 est adoptée par 39 voix contre 10, avec 30 abstentions.

71.8 Je mets aux voix l'ensemble du paragraphe 12, amendé.

(Le vote a lieu à main levée)

71.9 L'ensemble du paragraphe 12 amendé est adopté par 42 voix, avec 40 abstentions.

71.10 Je donne la parole à M. V. Sobakine au nom de la délégation de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

72. В.К. СОБАКИН (Союз Советских Социалистических Республик):

Г-н Председатель. Постольку поскольку предложение, внесенное делегацией Соединенных Штатов Америки, является фактически повторением уже отклоненного предложения, советская делегация считает, что это предложение не может быть поставлено на голосование. Поэтому, г-н Председатель, прежде чем поставить предложение Соединенных Штатов Америки на голосование, прошу вас поставить на голосование Генеральной конференции предварительный вопрос относительно того, может ли отклоненное предложение вновь быть поставлено на голосование. Благодарю вас, г-н Председатель.

(72) M. SOBAKINE (Union des républiques socialistes soviétiques). - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, étant donné que la proposition de la délégation des Etats-Unis d'Amérique s'identifie, en fait, à une proposition déjà repoussée, la délégation soviétique estime qu'elle n'est pas recevable. C'est pourquoi je vous demande, Monsieur le Président, de bien vouloir, ayant de mettre aux voix la proposition des Etats-Unis d'Amérique, faire voter la Conférence générale sur la question préalable que voici : Une proposition qui a été rejetée par la Conférence peut-elle, par la suite, être de nouveau mise aux voix ? Merci, Monsieur le Président.

73. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de l'Union des républiques socialistes soviétiques et je donne la parole à M. Lopes, chef de la délégation du Congo-Brazzaville.

74. M. LOPES (Congo-Brazzaville). -

Monsieur le Président, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, j'aimerais attendre, pour prendre la parole, que la proposition de l'Union des républiques socialistes soviétiques ait fait l'objet d'un vote.

75. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation du Congo-Brazzaville et je donne la parole à M. Osman, au nom de la délégation du Soudan.

76.1 Mr. OSMAN (Sudan):

Mr. President, when my delegation voted on the amendment tabled by India, it was on the clear understanding that this was a substitute for the Yugoslav amendment. Now the Legal Adviser has confirmed this. The United States amendment is identical with the Yugoslav amendment, therefore it cannot be voted upon.

76.2 My delegation supports the suggestion of the USSR delegate. The question that should be put to the General Conference straight away is whether the United States amendment should be voted upon or not

77. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué du Soudan et je donne la parole à M. Kirpal, chef de la délégation de l'Inde.

78. Mr. KIRPAL (India):

Mr. President, the delegate of the USSR has put a legal question. I wish to raise a question of procedure. The proposal of Yugoslavia has, to my understanding, been accepted already by the General Conference as part of the amended paragraph 7 which, you will recall, was read to the Conference. It contained a specific reference to the fact that the entire text would be included in the Annex. So the question is whether we are to be asked to repeat a vote which has already been taken.

79. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de l'Inde et je donne la parole à M. Diallo Alpha, au nom de la délégation de Guinée.

80.1 M. Diallo ALPHA (Guinée). -

Monsieur le Président, je crains fort que la question préalable posée par le délégué de l'Union soviétique ne nous complique la tâche. Il est en effet toujours difficile à une assemblée de se prononcer sur une question de cet ordre.

80.2 Pour faciliter la tâche de la Conférence générale et lui éviter d'avoir à se déjuger, ce qui serait grave, il y aurait, me semble-t-il, une méthode sur laquelle je voudrais attirer l'attention du délégué des Etats-Unis. Pourquoi la délégation des Etats-Unis ne présenterait-elle pas, en dehors du présent débat, une résolution où seraient reprises ses idées et qui pourrait alors être examinée par la Conférence générale ?

80.3 Nous souhaitons actuellement présenter à la Conférence générale un projet de résolution précis, dans lequel nous aimerions ne pas voir s'imbriquer d'autres propositions.

80.4 Nous demandons donc que le texte proposé par les Etats-Unis fasse partie d'une autre résolution, qui serait soumise à la Conférence générale après l'adoption de la résolution actuellement à l'étude.

80.5 Peut-être réussirions-nous ainsi à passer le cap. En ce qui me concerne, j'avoue que les avis des juristes ne parviennent généralement pas à m'éclairer sur les moyens auxquels nous pourrions avoir recours pour résoudre nos problèmes.

81. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de la Guinée et je donne la parole à S. Exc. M. Lastra, chef de la délégation de l'Argentine.

82. El Sr. LASTRA (Argentina):

Señor Presidente, señores delegados: La Delegación argentina apoya la propuesta de incorporar como punto 13 a la Sección I del 15 C/DR/PLEN/12, la propuesta de Yugoslavia contenida en el PLEN/9. El hecho de que la Conferencia haya aprobado las dos primeras líneas de la enmienda de Yugoslavia no implica, evidentemente, que haya rechazado

el resto de esa enmienda. Por la forma en que se ha presentado la cuestión, debió hacerse votación por separado. Es evidente que algunos delegados están de acuerdo con las líneas aprobadas y otros aprueban todo el texto. No puede impedirse que esos delegados voten ahora el texto completo. La situación habría sido diferente si la enmienda a la enmienda hubiera implicado un rechazo del espíritu de la propuesta. Pido, pues, que se someta la propuesta a votación nominal.

(82) M. LASTRA (Argentine). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la délégation de l'Argentine appuie la proposition tendant à faire incorporer dans la partie I du document 15 C/DR/PLEN/12, en tant que paragraphe 13, le texte présenté par la Yougoslavie dans le document 15 C/DR/PLEN/8. Le fait que la Conférence ait approuvé les deux premières lignes de l'amendement yougoslave n'implique pas qu'elle soit défavorable au reste de cet amendement. La façon dont s'est présentée la question a rendu nécessaire un vote par division. Certains délégués ne sont évidemment prêts à accepter que les lignes déjà approuvées de l'amendement yougoslave, alors que d'autres voudraient donner leur approbation à la totalité de cet amendement. On ne peut pas interdire à ces derniers de voter maintenant sur le texte complet. La situation aurait été différente si l'esprit même de l'amendement avait été mis en cause par le vote du sous-amendement. Je demande donc que la proposition des Etats-Unis fasse l'objet d'un vote par appel nominal.

83. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de l'Argentine et je donne la parole à M. Towo-Atangana au nom de la délégation du Cameroun.

84.1 M. TOWO-ATANGANA (Cameroun). -

Je voudrais dire, Monsieur le Président, que la délégation du Cameroun se trouve dans une situation extrêmement embarrassante. En effet, elle a assisté au vote sur la proposition de l'Inde. Or, à la suite de ce vote, certains délégués que nous tenons pour de très éminents juristes estiment que le projet d'amendement 15 C/DR/PLEN/9 a été rejeté par la Conférence, tandis que d'autres le considèrent comme englobé dans le texte qui a été adopté. La délégation du Cameroun, Monsieur le Président, ne sait à quoi s'en tenir sur ce point.

84.2 Deuxièmement, Monsieur le Président, je voudrais donner une explication de vote : si je n'ai pas, tout à l'heure, voté en faveur de l'amendement de l'Inde, c'est parce qu'il m'a paru soulever un problème juridique. Cet amendement prévoyait en effet la reproduction, en annexe ou entre parenthèses, d'un texte qui émanait d'une délégation et sur lequel la Conférence ne s'était pas prononcée. Cela signifiait-il que la Conférence ne voulait reconnaître à ce texte qu'un rôle de document d'information (ce qui n'aurait évidemment pas répondu aux intentions de ses auteurs) ? N'ayant pas compris exactement ce qui était en jeu, je n'ai pas cru pouvoir me prononcer.

84.3 En conclusion, je voudrais dire que l'appel qui vient d'être lancé par le délégué de la Guinée est extrêmement sage ; je crois que je pourrais, au nom de la délégation du Cameroun, lancer le même appel à la délégation des Etats-Unis d'Amérique. Si le texte présenté par cette délégation pouvait être repris en tant que texte distinct, nous sortirions de ce bourbier de procédure où nous nous enlisons et nous pourrions, ainsi que plusieurs délégations l'ont demandé, procéder à un vote par appel nominal. De cette manière, nous nous prononcerions sur un texte clair et précis, qui n'alourdirait pas un projet de résolution déjà très long.

85.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué du Cameroun.

85.2 La question préalable posée par la délégation de l'Union des républiques socialistes soviétiques me met dans l'obligation d'appliquer l'article 73 du Règlement intérieur. En l'absence d'une telle question, j'aurais pu, comme l'a expliqué le Sous-Directeur général pour les normes internationales et les affaires juridiques, mettre aux voix la proposition des Etats-Unis en tant que paragraphe 13 de la section I du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/12. Mais cette question ayant été posée, je suis maintenant tenu de consulter la Conférence pour savoir si elle considère que la proposition des Etats-Unis est recevable.

85.3 En conséquence, en application de l'article 73 du Règlement intérieur, je demande à la Conférence générale si elle considère que la proposition des Etats-Unis est recevable.

(Le vote a lieu à main levée)

85.4 Voici le résultat du vote : 38 délégations considèrent que la proposition est recevable, 36 délégations considèrent qu'elle ne l'est pas et 13 s'abstiennent.

85.5 La proposition des Etats-Unis est donc recevable.

85.6 Je donne la parole à M. Lopes, chef de la délégation du Congo-Brazzaville.

86. M. LOPES (Congo-Brazzaville). -

Monsieur le Président, maintenant que la proposition des Etats-Unis a été déclarée recevable, je voudrais déposer une motion d'ordre. Je propose que le texte soumis par les Etats-Unis fasse l'objet d'un amendement coïncidant exactement avec celui qui avait été présenté par la délégation de l'Inde à l'amendement yougoslave.

87. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation du Congo-Brazzaville. J'aimerais que le Sous-Directeur général pour les normes internationales et les affaires juridiques nous précise s'il s'agit bien d'une motion d'ordre.

88. M. SABA, sous-directeur général. -

Monsieur le Président, je crois qu'il s'agit surtout de la présentation d'un nouvel amendement. Le chef de la délégation du Congo-Brazzaville vient de présenter une proposition d'amendement à la proposition d'amendement déposée par les Etats-Unis.

89. Le PRESIDENT. -

S'il en est ainsi, j'aimerais que le Sous-Directeur général pour les normes internationales et les affaires juridiques nous dise quel amendement est le plus éloigné de la proposition initiale, pour que nous sachions sur quel amendement il convient que la Conférence générale se prononce en priorité.

90. M. SABA, sous-directeur général. -

Monsieur le Président, il me semble que vous considérez que l'amendement du Congo-Brazzaville n'est pas un amendement à la proposition des Etats-Unis, mais un amendement direct au projet de résolution 15 C/DR/PLEN/12. S'il en est ainsi, la question se pose de savoir quel est l'amendement le plus éloigné. Mais, si vous suivez la règle que vous avez appliqué antérieurement à l'amendement indien, vous devez considérer qu'il s'agit d'un amendement à la proposition des Etats-Unis.

91. Le PRESIDENT. -

Je ne suis pas très éclairé par les explications de l'éminent juriste (c'est le Sous-Directeur général pour les normes internationales et les affaires juridiques, mais je considère que la Conférence a admis que la proposition des Etats-Unis est recevable. Cette proposition doit donc être mise aux voix et le vote doit avoir lieu par appel nominal, comme l'a demandé l'auteur de la proposition. Si des amendements à cette proposition sont présentés, ils seront également mis aux voix.

91.2 Je donne la parole à M. Lopes, chef de la délégation du Congo-Brazzaville.

92. M. LOPES (Congo-Brazzaville). -

Monsieur le Président, je ne voudrais faire perdre de temps à personne, mais c'est bien cette fois-ci une motion d'ordre que je désire présenter. J'aimerais savoir s'il existe un texte juridique qui nous permette de modifier la procédure que nous avons suivie jusqu'à présent, alors qu'il s'agit exactement du même problème.

93. Le PRESIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation du Congo-Brazzaville et je donne la parole à M. Diallo Alpha, au nom de la délégation de Guinée.

94. M. Diallo ALPHA (Guinée), -

Monsieur le Président, je crois que je peux vous aider sur le plan juridique. Dès lors que la Conférence générale a estimé que la motion des Etats-Unis était recevable, le projet d'amendement du Congo-Brazzaville, appuyé, je le précise, par la Guinée, devient le premier texte sur lequel nous devons voter. J'espère que le Sous-Directeur général pour les normes internationales et les affaires juridiques acceptera cette interprétation.

95. Le PRESIDENT, -

Je remercie le délégué de la Guinée et je donne la parole à M. Sobakine, au nom de la délégation de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

96.1 В.К. СОБАКИН (Союз Советских Социалистических Республик):

Г-н Председатель. Согласно Правилам процедуры, которые у нас действуют, предложенная поправка должна быть поддержана одной из делегаций, что я с удовольствием и делаю в отношении поправки, представленной Конго (Браззавиль).

96.2 Во-вторых, г-н Председатель, я хотел бы сказать, что процедура действительно должна применяться одинаково, как в первом случае, когда мы голосовали по первой поправке аналогичного характера.

96.3 Теперь мы голосуем по той же самой поправке с той же самой поправкой к поправке и, очевидно, что в данном случае должна быть применена та же самая процедура, т.е. вначале поставлено на голосование поправка к поправке, т.е. предложение делегации Конго (Браззавиль), а затем, если эта поправка будет принята, то она будет принята, если она будет отклонена, то тогда будет поставлена на голосование поправка Соединенных Штатов. Благодарю вас, г-н Председатель.

(96.1) M. SOBAKINE (Union des républiques socialistes soviétiques), - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, selon notre Règlement intérieur, toute proposition d'amendement doit être appuyée ; et j'appuie volontiers celle qui a été présentée par le Congo-Brazzaville.

(96.2) En second lieu, Monsieur le Président, je voudrais faire observer que la procédure à suivre est nécessairement la même que celle qui a été adoptée dans le premier cas, au moment où nous avons eu à nous prononcer sur un amendement analogue.

(96.3) Nous nous retrouvons, en fait, en présence du même amendement et du même sous-amendement que la première fois ; il nous faut manifestement suivre la même procédure, donc voter en premier lieu sur le sous-amendement, c'est-à-dire sur la proposition de la délégation du Congo, puis, si ce sous-amendement est rejeté, sur l'amendement lui-même, tel qu'il a été présenté par les Etats-Unis d'Amérique. Merci, Monsieur le Président.

97.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le délégué de l'Union des républiques socialistes soviétiques des éclaircissements qu'il nous a fournis. J'aimerais maintenant que la délégation du Congo-Brazzaville nous donne le texte de son projet d'amendement.

97.2 En attendant je donne la parole à S. Exc. M. M'Bow, chef de la délégation du Sénégal.

98.1 M. M'BOW (Sénégal), -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, si j'ai tenu à prendre la parole c'est parce que la tournure que prend la discussion me paraît mauvaise, je dirais même dangereuse. J'ai été l'un des coauteurs du texte initial qui fait l'objet du débat et auquel beaucoup de délégations proposent maintenant des amendements. J'ai déclaré hier que j'étais prêt à appuyer l'amendement proposé par la Yougoslavie ; mais il semble que

maintenant les choses évoluent autrement que prévu. J'ai l'impression que le fait de présenter un tel amendement introduit, à l'heure actuelle, une certaine confusion dans notre débat et risque même de faire oublier l'objet de ce débat.

98.2 Il s'agissait essentiellement pour nous de condamner le colonialisme et le racisme. Bien sûr, nous condamnons également toutes les formes d'agression quelles qu'elles soient; mais, si la confusion actuelle devait grandir, je demanderais à la Yougoslavie de retirer son amendement, afin de nous permettre d'avancer dans la voie que nous avons choisie au départ.

98.3 D'aucuns diront que l'amendement de la Yougoslavie a été retiré ou plutôt que la Yougoslavie ne soutient plus son amendement; mais plusieurs orateurs viennent pourtant de se référer à l'amendement yougoslave. S'il est exact que cet amendement a été retiré par la Yougoslavie et qu'il est maintenant présenté par les Etats-Unis, je me tourne vers la délégation de ce pays pour lui demander de bien vouloir le retirer. Pourquoi? Parce que, je le répète, la confusion risque de s'accroître, ce qui serait regrettable pour les uns comme pour les autres. Ce retrait, je le demande d'autant plus instamment que la discussion sur un problème qui était simple au départ prend maintenant une tournure politique dangereuse pour notre Organisation.

98.4 Vous voyez tous, Mesdames, Messieurs, l'embarras dans lequel se trouve le Bureau de la Conférence, dont fait partie le Sous-Directeur général pour les normes internationales et les affaires juridiques: nous votons sans plus savoir exactement si nous respectons le Règlement intérieur ou si nous ne le respectons pas. Tout à l'heure, je me suis abstenu, et j'avais l'intention de m'expliquer à ce sujet. Si je me suis abstenu, c'est parce que je crois que nous risquons de nous installer dans la confusion et de créer une situation qui, sur le plan juridique, devient incompréhensible pour tous.

98.5 Telles sont les raisons pour lesquelles je fais appel à la délégation des Etats-Unis afin qu'elle retire son amendement.

99. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation du Sénégal et je donne la parole à M. Eurich, au nom de la délégation des Etats-Unis d'Amérique.

100. Mr. EURICH (United States of America):

In answer to the request made, I will read Rule 73 to which you have referred, Mr. President: "In the course of a debate, any Member State or Associate Member may raise a point of order, and such point of order shall be immediately decided by the President. An appeal may be made against the ruling of the President. It shall be put to the vote immediately, and the President's ruling shall stand unless overruled by a majority of the Member States present and voting". This is the procedure that was followed and the majority who voted decided that the amendment which we proposed should be voted upon. We stand by the decision of the President.

101. Le PRESIDENT. -

Puisque le délégué des Etats-Unis d'Amérique maintient son projet d'amendement, je vais mettre aux voix l'amendement que la délégation du Congo-Brazzaville voudrait apporter à ce projet. Je demande que l'on me donne le texte de cet amendement.

102. M. LOPES (Congo-Brazzaville). -

Monsieur le Président, voici ce texte: "Confirme la résolution 6.21, adoptée à sa treizième session, qui invite les Etats membres à régler leurs relations mutuelles sur les principes de la coexistence et de la coopération pacifiques". Comme vous le voyez, ce texte coïncide avec celui de l'amendement présenté par l'Inde; et il serait suivi des indications, placées entre parenthèses, qui figuraient déjà dans l'amendement indien.

103. Le PRESIDENT, -

Je remercie le délégué du Congo-Brazzaville et je donne la parole à M. Eurich, au nom de la délégation des Etats-Unis d'Amérique.

104. Mr. EURICH (United States of America):

I merely wish to raise a point of order. I wish to ask the President whether he considers it is actually an amendment to the resolution that we proposed. If he does, we will stand by his decision.

105.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le délégué des Etats-Unis. Je lui répondrai que je considère qu'il s'agit d'un amendement à son propre texte et, puisqu'il est prêt à se rallier à ma proposition, je mets aux voix l'amendement présenté par la délégation du Congo-Brazzaville.

(Le vote a lieu à main levée)

105.2 L'amendement est adopté par 40 voix, contre 34, avec 14 abstentions. Le texte étant le même que celui qui a déjà été adopté, il n'est pas nécessaire de le faire paraître deux fois dans la rédaction finale.

105.3 Maintenant, si vous le voulez bien, Mesdames, Messieurs, nous allons prendre la section II du document 15 C/DR/PLEN/12 et d'abord les paragraphes 1 à 5 des considérants. Je les mets aux voix.

(Le vote a lieu à main levée)

105.4 Les paragraphes 1 à 5 des considérants de la section II sont adoptés par 60 voix contre 1, avec 17 abstentions.

105.5 Je mets aux voix le paragraphe 6 des considérants.

(Le vote a lieu à main levée)

105.6 Le paragraphe 6 est adopté par 55 voix contre 11, avec 10 abstentions.

105.7 Je mets aux voix les paragraphes 7 à 8 de la section II.

(Le vote a lieu à main levée)

105.8 Les paragraphes 7 à 8 sont adoptés par 74 voix, avec 10 abstentions.

105.9 Passons au paragraphe 9. Un vote par division ayant été demandé pour ce paragraphe par la délégation française, je mets d'abord aux voix la première partie de ce paragraphe, jusqu'aux mots "séquelle du colonialisme".

(Le vote a lieu à main levée)

105.10 La première partie du paragraphe 9 est adoptée par 73 voix contre 1, avec 10 abstentions.

105.11 Je mets aux voix la deuxième partie du paragraphe 9, qui commence par les mots "et d'élaborer en coopération avec l'OUA ...".

(Le vote a lieu à main levée)

105.12 La deuxième partie du paragraphe 9 est adoptée par 49 voix 24 avec 17 abstentions.

105.13 Je mets aux voix l'ensemble du paragraphe 9.

(Le vote a lieu à main levée)

105. 14 L'ensemble du paragraphe 9 est adopté par 54 voix contre 17, avec 19 abstentions.

105. 15 Nous en arrivons au paragraphe 10. Je donne la parole à S. Exc. M. Gallardo, chef de la délégation d'El Salvador.

106. El Sr. GALLARDO (El Salvador):

Señor Presidente, señores delegados: Mi Delegación no puede aceptar en el texto español la expresión "autoriza al Director General", puesto que el Director General no tiene necesidad de que la Conferencia General le autorice para respetar y aplicar las resoluciones de las Naciones Unidas. El Presidente decidirá si ésta es o no una enmienda.

(106) M. GALLARDO (El Salvador). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la délégation d'El Salvador ne peut pas accepter, au paragraphe 10, l'expression "Autorise le Directeur général", car le Directeur général n'a pas besoin d'être "autorisé" par la Conférence générale à respecter et à appliquer les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il appartiendra au Président de décider si cette remarque doit ou non être considérée comme constituant une proposition d'amendement.

107. 1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation d'El Salvador et, si le Président du Comité de rédaction l'accepte, je proposerai qu'on substitue le verbe "inviter" au verbe "autoriser", de façon à satisfaire S. Exc. M. Gallardo.

107. 2 Puisque le Président du Comité de rédaction accepte ma proposition, je mets aux voix le paragraphe 10 avec la modification suivante : "Invite le Directeur général ...".

(Le vote a lieu à main levée)

107. 3 Le paragraphe 10 est adopté par 74 voix, avec 13 abstentions.

107. 4 Avant de mettre aux voix le paragraphe 11, je donne la parole au Directeur général.

108. 1 Le DIRECTEUR GENERAL. -

Monsieur le Président, de nouveau, et avec le désir que vous me connaissez de clarifier le sens exact des textes destinés à être appliqués par le Directeur général et par le Secrétariat, je voudrais préciser mon interprétation de la deuxième moitié du paragraphe 11 de la section II du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/12, qui commence par les mots : "et notamment de ne pas les inviter à participer aux conférences et autres activités de l'Unesco." Ce membre de phrase vise uniquement le gouvernement du Portugal, le gouvernement de la République sud-africaine et le régime illégal de la Rhodésie. Je pense donc que son adoption n'exclurait pas, pour le Directeur général, la possibilité d'inviter, à des conférences, des spécialistes, experts ou consultants des pays en cause si, pour des raisons d'ordre strictement technique, le Secrétariat jugeait utile de faire appel au concours de telles personnalités.

108. 2 Deuxièmement, compte tenu du sens que je donne au mot "activités", j'estime que, si le paragraphe 11 est adopté, non seulement je ne devrai pas inviter les gouvernements en question à participer à des conférences, mais je ne devrai même pas les inviter à répondre à des appels de l'Organisation ou à des demandes de documentation ou d'informations destinées à être utilisées ensuite dans des études ou publications de l'Unesco. Mon interprétation peut donc se résumer comme suit : si le paragraphe 11 est adopté, mes contacts avec ces gouvernements se réduiront à la diffusion d'informations et à l'envoi de la documentation de l'Unesco et des notifications prescrites par l'Acte constitutif ; il me sera interdit de les inviter à participer aux conférences ou activités de l'Unesco (y compris les activités relatives à la préparation d'études ou de documents présentant, par exemple, un caractère statistique). Je conserverai, par contre, la possibilité d'adresser des invitations à des ressortissants des pays en cause, dans les cas où je pourrai le faire sans passer

par le canal des gouvernements. Voilà comment je conçois la mise en oeuvre du paragraphe 11 de la section II du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/12.

109.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le Directeur général des précisions qu'il nous a données.

109.2 Je mets aux voix le paragraphe 11.

(Le vote a lieu à main levée)

109.3 Le paragraphe 11 est adopté par 58 voix contre 23, avec 15 abstentions.

109.4 Mesdames, Messieurs, nous abordons maintenant la section III du document 15 C/DR/PLEN/12. Je mets d'abord aux voix les considérants (paragraphe 1 et 2).

(Le vote a lieu à main levée)

109.5 Les paragraphes 1 et 2 des considérants sont adoptés par 70 voix contre une, avec 9 abstentions.

109.6 Avant de mettre aux voix les paragraphes 3 et 4 du Dispositif de la section III, je donne la parole au Directeur général.

110.1 Le DIRECTEUR GENERAL, -

Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole pour expliquer mon interprétation du paragraphe 4 de la section III du projet de résolution - paragraphe qui s'adresse au Directeur général.

110.2 Les mots "sur la question", comme je vous l'ai dit dans une précédente intervention, me gênent un peu, parce qu'ils sont ambigus ; mais je crois comprendre qu'il s'agit pour moi de faire rapport non pas sur une situation, mais sur la manière dont les Etats membres estimeront avoir donné suite à l'invitation qui leur est adressée au paragraphe 3. Je compte donc leur envoyer une circulaire en leur rappelant les résolutions adoptées par la Conférence internationale des droits de l'homme, qui a eu lieu à Téhéran, et en leur demandant de m'indiquer quelle suite ils ont donnée à ces différentes résolutions.

110.3 Parmi les résolutions adoptées à Téhéran, il y en a toutefois une - la résolution n° 1 - qui, malgré la généralité de son titre ("Respect et application des droits de l'homme dans les territoires occupés") est, comme je l'ai déjà dit, libellée de telle façon qu'elle ne peut s'appliquer qu'au Moyen-Orient. Donc, au moment où j'exprime l'intention d'adresser aux Etats membres une lettre circulaire par laquelle je leur demanderai comment ils ont appliqué les diverses résolutions adoptées par la Conférence de Téhéran, il doit être bien entendu que la résolution n° 1 vise une situation particulière et ne doit pas par conséquent -malgré la généralité de son titre- être considérée comme concernant tous les Etats membres.

111. Le PRESIDENT, -

Je remercie le Directeur général et je donne la parole à M. Hammad, au nom de la délégation de la République arabe unie.

112. M. HAMMAD (République arabe unie). - (Discours prononcé en arabe. Transcription de l'interprétation française.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, nous sommes en train d'examiner un projet de résolution qui tend à éliminer toute forme de racisme et de colonialisme. Tel est le but que nous devons viser, en nous laissant guider par l'esprit de fraternité. Il nous faut consolider la paix et je crois que c'est la raison pour laquelle le Directeur général, qui est l'exécutant de nos décisions, est intervenu à propos des paragraphes 3 et 4 de la section III du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/12. Nous sommes parfaitement

d'accord pour dire que le Directeur général a le droit d'agir comme il l'a annoncé. Si nous voulons assurer le règne de la justice et le respect des droits de l'homme, nous devons nous incliner devant les raisons énoncées par le Directeur général. En ce qui concerne le Moyen-Orient, il faut obtenir que les droits de l'homme soient respectés. A ce sujet, nous nous en remettons à votre expérience, Monsieur le Directeur général, et nous appuyons pleinement vos déclarations. Nous avons également toute confiance dans le Conseil exécutif.

113.1 Le PRESIDENT. -

Je mets aux voix les paragraphes 3 et 4 du dispositif de la section III.

(Le vote a lieu à main levée)

113.2 Les paragraphes 3 et 4 sont adoptés par 60 voix contre 5, avec 20 abstentions.

113.3 Je mets maintenant aux voix l'ensemble du document 15 C/DR/PLEN/12, dans la forme où ont été adoptés les différents éléments qui le constituent.

(Le vote a lieu à main levée)

113.4 Le document 15 C/DR/PLEN/12 avec les divers amendements qui y ont été apportés est adopté par 58 voix contre 3, avec 28 abstentions.

113.5 Nous allons aborder, maintenant, Mesdames, Messieurs, le document 15 C/DR/PLEN/8. Je mettrai d'abord aux voix les paragraphes 1, 2, 5, 6 et 7 des considérants, pour lesquels aucun vote par division n'a été demandé ; je mettrai ensuite séparément aux voix les paragraphes 3 et 4 des considérants, puis le paragraphe 1 du dispositif, le paragraphe 2 du dispositif et les paragraphes 3 et 4 du dispositif, avec un amendement que je présenterai en temps voulu.

113.6 Je mets donc aux voix les paragraphes 1, 2, 5, 6 et 7 des considérants du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/8.

(Le vote a lieu à main levée)

113.7 Les paragraphes 1, 2, 5, 6 et 7 sont adoptés par 47 voix contre 3, avec 24 abstentions.

113.8 Je mets aux voix les paragraphes 3 et 4 des considérants.

(Le vote a lieu à main levée)

113.9 Les paragraphes 3 et 4 des considérants sont adoptés par 44 voix contre 16, avec 9 abstentions.

113.10 Je mets aux voix le paragraphe 1 du dispositif.

(Le vote a lieu à main levée)

113.11 Le premier paragraphe du dispositif est adopté par 49 voix contre 3, avec 22 abstentions.

113.12 Je mets aux voix le paragraphe 2 du dispositif.

(Le vote a lieu à main levée)

113.13 Le paragraphe 2 du dispositif est adopté par 45 voix contre 20, avec 11 abstentions.

113. 14 Je mets aux voix les paragraphes 3 et 4 du dispositif. Je signale cependant que le paragraphe 3 a été légèrement amendé et que les auteurs du projet ont accepté cet amendement ; il convient d'introduire dans ce paragraphe 3 le membre de phrase : "et éventuellement en faisant appel à des ressources extrabudgétaires", après les mots "... du budget pour 1969-1970".

(Le vote a lieu à main levée)

113. 15 Les paragraphes 3 et 4 du dispositif sont adoptés par 61 voix contre une, avec 13 abstentions.

113. 16 Je mets maintenant aux voix l'ensemble du document 15 C/DR/PLEN/8.

(Le vote a lieu à main levée)

113. 17 L'ensemble du document 15 C/DR/PLEN/8 est adopté par 51 voix contre 5, avec 24 abstentions.

113. 18 Je donne la parole à S. Exc. M. Commins, au nom de la délégation de l'Irlande, pour une explication de vote.

114. 1 Mr. COMMINS (Ireland):

Mr. Chairman, fellow delegates, I had hoped to speak on this subject, yesterday when the earlier resolutions were being discussed, but the Meeting's scheduled did not permit. I am all the more glad therefore that the opportunity has now been given me of explaining my Delegation's vote.

114. 2 The attitude of my Government and my country to colonialism and racial discrimination is, I think, well known and does not require any elaboration here. Our condemnation of both is absolute and in our view they impede and frustrate the objects of this Organization. This said - and I hope our many friends particularly in the great Continent of Africa will bear it in mind - my Delegation had to express some dissent from resolution 15 C/DR/PLEN 12. We appreciate, and indeed support, the general spirit of this resolution in so far as it expresses a dedication to peace, opposition to colonialism and racial discrimination and a concern to safeguard human rights. Accordingly, we felt we could accept most of the resolution but we have to express, and therefore so indicated a general reservation about its suitability in all respects as a subject for this particular Organization. In our view the contentious political matters which it deals with are more appropriate to and therefore best left to the parent United Nations Organization itself. And, indeed in this latter forum, as recently as the current session of the General Assembly, we spoke clearly on this issue reaffirming our opposition to, and condemnation of, colonialism, neo-colonialism, and all forms of foreign domination and racial discrimination. Secondly while we have this general reservation and a few specific ones on some other points in the text, we had to express a positive dissent from paragraph 11 of II. We seriously doubt that the punitive sanctions envisaged in this paragraph would be either salutary or effective and might indeed be prejudicial to the best interests of the native peoples of the areas concerned, whose welfare the resolution is primarily interested in promoting. In regard to this particular paragraph, I would comment further that, firstly, we wondered if it were quite consistent with paragraph 9 of I where the Director-General is invited to continue measures aimed at ensuring that States will live peacefully together, and co-operate, irrespective of their socio-economic systems, degree of development and type of civilization. Secondly, my Delegation also had noticed - and we are grateful that the Director-General brought it to the Conference's attention - that whereas the corresponding paragraph in resolution 11 of the fourteenth session of the General Conference denied to the countries named in it access only to conferences or Unesco activities which might be considered as conferring technical assistance, the present resolution appears to have removed this limitation and would seem to have the effect of banishing the countries concerned to an untouchable Coventry. This we felt would be particularly regrettable because it would represent a tendency towards the reduction of

the element of dialogue in international affairs for which this and the other organizations in the United Nations family, in a very large sense, exist. For this reason, and because we hold dear the aspirations - and indeed the achievements - of dominated peoples everywhere and not least those of Africa, we would, had we been able to speak yesterday, have asked the sponsors of resolution 15 C/DR/PLEN/7, from which paragraph 11 is taken, to reconsider this matter. As a country that, up to relatively recently, itself suffered the trials of foreign occupation and domination we felt that we are in a particular position, in the present context, to make this plea, in the interests of international harmony and in the hope that this Assembly would not now do something which might well delay the achievement of the aims which we, in common with the sponsors of the resolution, have in mind.

114.3 In any case, I hope it will be understood that while we outrightly condemn all forms of colonialism and racial discrimination, wherever they arise on any of the continents of the world, and while we were able, therefore, to accept the major portion of the resolution about which I am speaking, we do not think that the best interests of the peoples concerned, of Unesco or, indeed, of world harmony and development generally, are secured by the adoption of paragraph 11 of II. I may say, of course, that I make the same reservation in respect of any similar type of punitive sanctions against particular countries which might appear in other resolutions.

115. Le PRESIDENT, -

Je remercie le délégué de l'Irlande et je donne la parole à M. Martin au nom de la délégation du Royaume-Uni.

116.1 Mr. MARTIN (United Kingdom):

My Delegation wishes to place on record its hope that the preambular paragraphs of the first part of the draft resolution in document 15 C/DR/PLEN/12 should not be taken as an expression of approval of any previous resolutions, whether of the General Conference or of the General Assembly of the United Nations, which it was not able to support at the time they were voted, and which might be referred to in various paragraphs of the draft resolution.

116.2 In abstaining on the first two operative paragraphs, namely paragraphs 7 and 8, of the second part, my delegation wishes to place on record once again that the United Kingdom condemns racial discrimination unequivocally and regards the elimination of it at home and abroad as a matter of the highest priority. My Delegation has to object, however, to the packaging together of colonialism and racialism as if they were equivalent evils. It also has to reserve the United Kingdom Government's position concerning the actual terms of the 1960 Declaration. My Delegation obviously cannot accept any terms which could be taken as condemning the spirit in which my own country discharges its remaining colonial responsibilities.

116.3 In our view, the sixth preambular paragraph of the second part of the draft resolution went quite beyond our competence in Unesco. The wording "threat to international peace and security" derives from Article 39 of the Charter of the United Nations. That Article reads: "The Security Council shall determine the existence of any threat to peace, breach of the peace or act of aggression and shall make recommendations or decide what measures shall be taken in accordance with Articles 41 and 42 to maintain or restore international peace and security". My Government deplores the racial policies of the South African Government, and my Government equally regrets the colonial policies of Portugal in her African territories, but we do not consider that they constitute a threat to international peace and security in the terms of the United Nations Charter. The existence of a threat to peace is, in any case, something for the Security Council to determine and not for this General Conference.

116.4 The use in the same paragraph of the phrase "crime against humanity" is also unacceptable to my Delegation. As my Government has made clear many times in the General Assembly itself, we do not consider that this phrase, which has a technical legal meaning,

can properly be applied in the broad way in which it has been applied in the draft resolution which has been adopted.

116.5 My Delegation abstained on the vote on the third part of the draft resolution for reasons relating to the limits of the competence of this General Conference, which I do not need to repeat, and, also, in view of the fact that the United Kingdom abstained on the resolution of the Teheran Conference to which there is a reference. At the same time, I would like to reiterate my Government's support for resolution 237 of the Security Council which established that the new refugees in the Middle East should be free to return to their homes.

116.6 As to the draft resolution in document 15 C/DR/PLEN/8, we voted against the third and fourth preambular paragraphs because we do not consider that the charge that Portugal is following a policy of genocide and racial extermination can be sustained.

116.7 In regard to operative paragraph (1), Her Majesty's Government has often made it clear that it regrets Portugal's failure to apply the principle of self-determination in her African territories, but it does not consider either that it is for Unesco to pass judgement on matters of colonial policy, or that condemnation is justified by reference to the statements in certain preambular paragraphs of the resolution. In voting against operative paragraph (2), my Delegation had in mind not only the reasons of competence which make the paragraph inappropriate, but also the fact that it is precisely through the interchange of ideas in the fields of education, science and culture, that political attitudes can be influenced. This is the whole sense of the psychological action which we can take in Unesco in relation to colonial and racial policies which ought to be changed. In my Delegation's view it was not sensible for the Conference to invite Member States to sacrifice these means of psychological action.

117. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le délégué du Royaume-Uni et je donne la parole à M. Rantanen, au nom de la délégation de Finlande.

118.1 Mr. RANTANEN (Finland):

Mr. President, I have been authorized to present to you an explanation of vote on behalf of the Delegations of Finland, Denmark, Norway and Sweden.

118.2 Before going further, allow me to thank all the delegations which have participated in the debate. The debate yesterday was a most instructive exercise relating to these important, even burning, problems. Moreover, I do not want to omit to thank the Director-General for his frank statement, which was a most valuable contribution to the discussions.

118.3 The firm position of principle adopted by our governments against racialism and colonial domination is well known. We earnestly hope, and we have supported constructive proposals to that end, that the rest of the colonial system can be abolished as soon as possible for the benefit of the peoples concerned and the international community as a whole.

118.4 On numerous occasions, in the United Nations and elsewhere, we have made public our disapproval of colonialism, racialism, apartheid and all forms of discrimination and violation of human rights, wherever and in whatever form they exist. This is our stand and it will be the same tomorrow, because respect for the fundamental rights of man is deeply rooted in our laws and way of life. This attitude of our Governments was clearly described by our Foreign Ministers in the General Assembly of the United Nations recently. However, the question of colonialism and racial oppression and the measures to be taken for their elimination are primarily dealt with by organs of the United Nations itself.

118.5 We feel that we, in Unesco, must strictly follow the procedures and principles of the United Nations and also keep in mind the division of work in the United Nations family.

According to this division of work, the United Nations itself has the responsibility of dealing with political questions. Here I quote the Secretary-General of the United Nations who, in his letter to the Director-General of Unesco on 18 March 1968, said: "Unesco must obviously avoid becoming involved in specific political problems and controversies". According to the view of our Governments, the United Nations is a tool for maintaining the peace and the furthering of negotiation, and we should act accordingly.

118.6 The reasons why, to our great regret, we have had to abstain when voting on the draft resolutions in documents 15 C/DR/PLEN/12 and 8 can be found against this background. We share the deep concern of the sponsors of the resolutions for peace and for elimination of both colonialism and racialism, but our opinion about the best means to obtain our common objectives differs. We abstained on paragraph 10 of the first part of document 15 C/DR/PLEN/12 because, in our view, a special chapter on peace in Unesco's long-term programme would imply that the rest of the programme does not contribute to peace. This would not be in conformity with the first words in Article I of our Constitution. This Article states that the purpose of Unesco is to contribute to peace by promoting collaboration among nations through education, science and culture. We had to vote against paragraph 11 in Part II of the same document because we think that the text was neither in conformity with the principle of Unesco's universality, a principle our Governments strictly adhere to, nor with our Constitution as it now stands, as pointed out by the Delegate of Ceylon amongst others.

118.7 Neither could we accept operative paragraph (2) of the draft resolution in document 15 C/DR/PLEN/8 as it goes beyond the mandate of Unesco. On the other hand, we would have liked to vote for many parts of document 15 C/DR/PLEN/12 and certain parts of the consideranda of document 15 C/DR/PLEN/8 which were not put to the vote separately.

119. Le PRESIDENT, -

Je remercie le délégué de la Finlande, je donne la parole à M. Vongsayanha, au nom de la délégation de Thaïlande.

120. Mr. VONGSAYANHA (Thailand):

Mr. President, the Delegation of Thailand would like to explain its vote. We voted against some parts of this resolution not because the propositions they contain are necessarily false, but because we are unable to verify whether they are true or false. In this connexion, the Thai Delegation has to admit that it has made a grave mistake by not including someone amongst its members who is versed in world politics. However, we will gladly go back next week and report to the Government of Thailand that Unesco is not only an educational, scientific and cultural organization, but also a political organization - although not a very good one. Let me add one of my own personal feelings: this is not the way to save the world.

121. Le PRESIDENT, -

Je remercie le délégué de la Thaïlande et je donne la parole à M. Gurbachan Singh, au nom de la délégation de l'Inde.

122. Mr. GURBACHAN SINGH (India):

Mr. President, the Indian Delegation voted for the resolution in document 15 C/DR/PLEN/12, as amended in conference, on the clear understanding that paragraph 7 included the text of the amendment proposed by the Yugoslav Delegation in its entirety. We have no reservations whatsoever in regard to that text, which indeed forms part of an existing resolution adopted by an earlier Conference.

123. Le PRESIDENT, -

Je remercie le délégué de l'Inde et je donne la parole à S. Exc. M. Lastra, chef de la délégation de l'Argentine.

124. El Sr. LASTRA (Argentina):

Señor Presidente: Creo que la brevedad de mis exposiciones me hace perdonar esta segunda intervención para explicar el sentido de nuestro voto. Al haberse puesto a votación todo el documento 15 C/DR, PLEN/12 en su texto íntegro, la Delegación argentina se vio obligada a votar en contra, consecuente con la posición que expuse en el debate del día anterior, ya que dicho proyecto contiene declaraciones y resoluciones relativas a cuestiones políticas que la Argentina considera ajenas a la Unesco. Sin embargo, declaro y pido conste en acta nuestra adhesión a la mayor parte del contenido del proyecto porque rechaza toda política de discriminación racial y colonialismo.

(124) M. LASTRA (Argentine). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, la brièveté avec laquelle je m'exprime me fera, j'espère, pardonner d'intervenir une deuxième fois pour expliquer mon vote. Quand le texte de résolution 15 C/DR/PLEN/12 a été mis aux voix dans son ensemble, la délégation argentine s'est vue dans l'obligation de voter contre lui pour les raisons qu'elle a exposées hier, à savoir que ce texte contient des clauses et déclarations relatives à des questions politiques qui, de l'avis de l'Argentine, ne sont pas du ressort de l'Unesco. Je souhaite néanmoins qu'il soit pris acte du fait que nous approuvons, pour l'essentiel, le contenu de ce texte qui condamne toutes les formes de la discrimination raciale et du colonialisme.

125. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de l'Argentine et je donne la parole à M. Piquion, au nom de la délégation d'Hatti.

126.1 M. PIQUION (Hatti). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, si je me refuse, par esprit de tolérance, à condamner l'attitude de certaines délégations qui n'ont pas jugé utile de voter les résolutions qui leur étaient présentées, j'ai, pour ma part, voté ces résolutions avec un enthousiasme quasi aveugle. Le délégué d'Hatti possède en effet une expérience que n'ont pas et ne peuvent pas avoir ceux qui ont formulé des réserves.

126.2 Le peuple hattien a l'expérience de la traite, il a l'expérience de l'esclavage, il a l'expérience de sept occupations successives ; pendant les dix dernières années qui viennent de s'écouler, il a eu l'expérience de l'invasion de son territoire, invasion partie de plusieurs points du continent américain ; tout dernièrement enfin, il s'est heurté à l'hostilité systématique du bloc même auquel Hatti appartient, puisque ce bloc n'a pas voulu qu'Hatti - qui compte pourtant parmi les membres fondateurs de l'Unesco - disposât au sein du Conseil exécutif d'un siège que ce pays aurait été parfaitement qualifié pour occuper.

126.3 Puisque nous en sommes au moment des professions de foi, j'ai pris la liberté après avoir entendu les professions de foi des orateurs qui m'ont précédé, de présenter à mon tour ma propre profession de foi.

127. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué d'Hatti et je donne la parole à M. Okhotine, au nom de la délégation de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

128. A.A. ОХОТИН (Союз Советских Социалистических Республик):

Г-н Председатель, г-да делегаты. Делегация Советского Союза выражает свое удовлетворение принятием резолюции 35 государствам и резолюции африканских стран, несмотря на попытки отдельных делегаций внести путаницу в обсуждение этого вопроса, а также на некоторые выступления, идущие вразрез с целями нашей Организации. Благодарю вас, г-н Председатель.

(128) M. OKHOTINE (Union des républiques socialistes soviétiques). - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, la délégation de l'URSS est heureuse que les deux résolutions qui viennent d'être discutées - celle qui était signée de 35 Etats et celle des pays africains - aient pu être adoptées, en dépit même des tentatives de certaines délégations pour jeter la confusion dans l'examen de la question et en dépit aussi de plusieurs interventions qui allaient à l'encontre des buts de notre Organisation. Merci, Monsieur le Président.

129.1 Je remercie le délégué de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

129.2 Le débat sur les points 11.1 et 11.2 de l'ordre du jour est terminé.

129.3 La séance est levée.

The meeting rose at 7 p. m.
La séance est levée à 19 h.,
Se levanta la sesión a las 19
Заседание закрывается в 19 часов

Thirty-eighth plenary meeting

16 November 1968 at 10.30 a.m.
President M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Trente-huitième séance plénière

16 novembre 1968, à 10 h. 30
Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Trigésimoctava sesión plenaria

16 de noviembre de 1968, a las 10.30
Presidente: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)

Тридцать восьмое пленарное заседание

16 ноября 1968 г. в 10 ч. 30 м.
Председатель: г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)

ANNOUNCEMENT BY THE PRESIDENT : TRIBUTE TO RAMON MENENDEZ PIDAL
COMMUNICATION DU PRESIDENT : HOMMAGE A RAMON MENENDEZ PIDAL
COMUNICACION DEL PRESIDENTE : HOMENAJE A RAMON MENENDEZ PIDAL
СООБЩЕНИЕ ПРЕДСЕДАТЕЛЯ: ПАМЯТИ РАМОНА МЕНЕНДЕСА ПИДАЛЯ

1.1 Le PRESIDENT.

Mesdames, Messieurs, je déclare la trente-huitième séance plénière ouverte.

1.2 Mesdames, Messieurs, nous avons appris ce matin avec tristesse la mort d'une personnalité éminente du monde de la culture. Il s'agit de Ramon Menéndez Pidal, historien, homme de lettres et président de l'Académie royale espagnole.

1.3 Je donne la parole à S. Exc. M. Wagner de Reyna, chef de la délégation du Pérou.

2. El Sr. WAGNER DE REYNA (Perú): Señor Presidente: Cuando los colegas, amigos y discípulos de Don Ramón Menéndez Pidal repartidos a lo ancho del mundo nos prepará-bamos a celebrar su centésimo aniversario, nos llega la noticia de su muerte. Figura ya legendaria aún en vida, había estado Don Ramón asociado durante su larga y fructífera existencia a las más nobles empresas del espíritu, en España, en Iberoamérica y en el teatro universal de la inteligencia. En su campo específico de historiador y lingüista renovó los conceptos fundamentales de la filología hispánica y desde hace muchos años, como Presidente de la Real Academia Española, fue el animador, el guía, el ejemplo de quienes hablamos y escribimos en castellano. Aceptado y venerado por encima de opiniones políticas o tendencias ideológicas, su nombre ha alcanzado resonancia universal y por ello creo que con justicia la Unesco, a la que estuvo vinculado a través de los "Cuadernos de historia mundial" y de la Comisión Nacional de su patria, le rinde homenaje y se asocia al duelo de la comunidad hispánica. La estampa romántica de Don Ramón Menéndez Pidal, de coruñés madrileño del siglo pasado, con sus barbas blancas y su mirada luminosa, acompañará para

siempre, alada, con la levedad de la ensoñación en el recuerdo de quienes lloramos su partida, la teorfa larga y erudita de sus obras maestras.

(2) Mr. WAGNER DE REYNA (Peru) (Translation from the Spanish):

Mr. Chairman: Just as we the colleagues, friends and pupils of Don Ramón Menéndez Pidal scattered about the world were about to celebrate his hundredth anniversary, news of his death has reached us. A legendary figure already in his lifetime, Don Ramón had been associated throughout his long and fruitful existence with the noblest activities of the mind: in Spain, in Latin America, and upon the intellectual stage of the world. In his speciality as historian and linguist, he revived the basic notions of Spanish philology, and for many years past, as President of the Spanish Royal Academy, he had been the mentor, guide and example of all of us whose mother tongue is Spanish. Honoured and revered outside and above all political convictions or ideological trends, his name had acquired a universal significance, and that is why I think it is right that Unesco, with which he was closely connected through the "Journal of World History" and the National Commission of his country, should pay him homage and associate itself with the sorrow of the whole Hispanic community. The romantic silhouette of Don Ramón Menéndez Pidal, a madrileno from Corunna with a nineteenth century air, flowing white whiskers and luminous eyes, will always accompany, stamped lightly, as in a dream, in the memory of those who mourn his loss, the impressive and erudite series of his masterpieces.

3. Le PRESIDENT. -

Je remercie S. Exc. M. Wagner de Reyna.

CONSIDERATION OF ITEM 46 OF THE AGENDA : PLACE, DATE AND ORGANIZATION OF THE SIXTEENTH SESSION OF THE GENERAL CONFERENCE

EXAMEN DU POINT 46 DE L'ORDRE DU JOUR : LIEU, DATE ET MODALITES D'ORGANISATION DE LA SEIZIEME SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE

EXAMEN DEL PUNTO 4.6 DEL ORDEN DEL DIA : LUGAR, FECHA DE CELEBRACION Y ORGANIZACION DE LA 16a. REUNION DE LA CONFERENCIA GENERAL

РАССМОТРЕНИЕ ПУНКТА 46 ПОВЕСТКИ ДНЯ: МЕСТО, ДАТА И ОРГАНИЗАЦИЯ ШЕСТНАДЦАТОЙ СЕССИИ ГЕНЕРАЛЬНОЙ КОНФЕРЕНЦИИ

4.1 Le PRESIDENT. -

Mesdames, Messieurs, nous allons, si vous le voulez bien, aborder maintenant le point 46 de l'ordre du jour. Il s'agit de plusieurs questions concernant la seizième session de la Conférence générale :

- lieu de la session, sur lequel la Conférence doit se prononcer ;
- date d'ouverture de la session, sur laquelle la Conférence n'a pas à se prononcer formellement ;
- calendrier de préparation de la session, qui découle, dans une certaine mesure, de la date d'ouverture ;
- enfin organisation des travaux ; sur ce point, le Bureau de la Conférence a estimé qu'il serait utile que les délégations puissent faire connaître leurs remarques ou leurs suggestions.

Je crois qu'il a été indiqué, dans le Journal de la Conférence, que les délégations étaient invitées à présenter par écrit, au Bureau, les remarques qu'elles envisageaient de formuler sur l'organisation des travaux de la Conférence.

4.2 Les documents qui traitent de ces questions sont les documents 15 C/47, 15 C/47 Add. et 15 C/47 Add. 2.

4.3 Je donne la parole à S. Exc. M. Dell'Oro Maini, président du Conseil exécutif, qui va nous présenter les recommandations du Conseil en ce qui concerne le lieu de la seizième session de la Conférence générale et les observations du Conseil sur les autres aspects de cette session.

5.1 El Sr. DELL'ORO MAINI (Presidente del Consejo Ejecutivo): Señor Presidente, señores delegados: Como lo ha expresado el señor Presidente, los documentos que acaba de mencionar contienen la evolución de esta propuesta que se somete a la consideración de la Conferencia. Hay, en primer lugar, el punto que concierne al lugar en que ha de celebrarse la 16a. reunión de la Conferencia General. De acuerdo con el artículo 2 del Reglamento, la Conferencia General debe fijar en el curso de esta sesión el lugar de su próxima reunión. No ha habido antes del 3 de septiembre del año en curso ningún Estado Miembro que haya hecho una propuesta ofreciéndose para la reunión de la próxima Conferencia. Por lo tanto, el Consejo Ejecutivo en su 80a. reunión decidió recomendar a la Conferencia General que la 16a. reunión tuviera lugar en la Sede de la Organización, en París.

5.2 En cuanto a la fecha, debo recordar a los señores delegados que el Reglamento de la Conferencia General, en el inciso 2 de su artículo I, establece que el Director General fijará la fecha de apertura de la reunión, es decir, consagra una atribución del Director General, quien debe ejercerla previa consulta con los miembros del Consejo Ejecutivo, las autoridades del país invitante y el Secretario General de las Naciones Unidas, teniendo en cuenta -agrega el artículo- cualquier preferencia que haya podido expresar la Conferencia General en el curso de su precedente reunión. El sentido de esta disposición no solamente es clara, sino que está justificado por el hecho de que la precisión de la fecha depende de un conjunto de circunstancias variables que deben quedar, en el curso del bienio, a la discreción del Director General, el cual presenta su propuesta de acuerdo con una consulta celebrada con los miembros del Consejo Ejecutivo. Según consta en el párrafo 6 del documento 15 C/47, como consecuencia de esa consulta, se previó la apertura de la 16a. reunión de la Conferencia General para el martes 20 de octubre de 1970. Posteriormente, diversas delegaciones han hecho conocer su deseo de que se adelantara la fecha de apertura, tendencia que se viene observando desde hace años. En este momento es preciso considerar esta posibilidad, teniendo en cuenta diversas razones a las que me voy a referir en seguida.

5.3 El señor Director, en una reunión de la Mesa de la Conferencia, propuso que la fecha se adelantara al 12 de octubre y en la reunión de ayer del Consejo Ejecutivo se tomó en cuenta esta propuesta. Hay tres razones para preferir esta fecha, tanto a juicio del Consejo como de la Mesa. En primer lugar, el deseo de que la reunión se celebre en un clima más grato para las diversas delegaciones que acuden a París; en segundo lugar, para acortar la duración de la Conferencia, teniendo en cuenta los días feriados que pueden interferirse en su curso, y en tercer lugar, la conveniencia de organizar, después de realizada la reunión, los trabajos preparatorios del próximo ejercicio. Es evidente que si la Conferencia termina ya muy avanzado el año, es difícil preparar para el 1° de enero las medidas de ejecución de las resoluciones de la Conferencia; hay además razones de economía para la Organización y para los Estados que envían sus delegaciones. Por estos motivos, el Consejo se inclina a recomendar a la Conferencia la fecha del 12 de octubre, a fin de que la reunión pueda terminarse el 10 de noviembre.

5.4 Desde luego, este punto se vincula con la organización de los trabajos de la Conferencia. A través del estudio de las recomendaciones del Consejo sobre el documento 15 C/5, se ha visto en el curso de esta reunión la posibilidad de que la reforma y simplificación de este documento pueda abreviar el tiempo que su consideración exige; pero es evidente que este estudio debe realizarse cumpliendo mandatos de la Conferencia en el seno del Consejo Ejecutivo durante el próximo bienio. Por lo tanto, ha parecido conveniente someter a la consideración de la Conferencia el proyecto de resolución que figura en el párrafo 5 del documento 15 C/47; en su texto actual solamente hay referencias al lugar de la reunión; en cambio, la fecha figura en el párrafo 6 de una manera circunstancial, puramente referencial.

5.5 Por ese motivo, el Consejo propone que la Conferencia quiera recoger los puntos que acabo de exponer, refiriéndose a ellos concretamente; es decir, agregar dos incisos a la propuesta que figura en el párrafo 5. Uno sería el inciso 4, por el cual se autoriza al

Director General a fijar el 12 de octubre por la tarde como fecha de apertura de la 16a. reunión. Es una indicación del deseo de la Conferencia que en su oportunidad el Director General tendrá en cuenta para proponer en definitiva la fecha que estime más conveniente, de acuerdo con la organización de los trabajos, al Consejo Ejecutivo. Esta fecha que aparece en el inciso 4 a que acabo de referirme y que figura en el documento 15 C/47 Add. 2, es la aspiración unánime de los órganos que he mencionado. El otro sería el inciso 5, por el cual "invita al Consejo Ejecutivo a que, al establecer el plan de la organización de los trabajos de la 16a. reunión, haga de manera que la reunión se termine el martes 10 de noviembre y tenga en cuenta las observaciones formuladas oralmente o por escrito por diversas delegaciones relativas a la organización de los trabajos de la Conferencia General".

5.6 La fijación de esta fecha repercute, como es natural, en el calendario de preparación de los trabajos de tal modo que no se puede establecerla sin tener en cuenta toda la estructura de la preparación del programa y presupuesto para el ejercicio 1971-1972. En el documento 15 C/47 Add. figura el calendario para la preparación del programa y presupuesto, y es evidente que la modificación de la fecha de apertura influye en las del calendario, por lo menos en el curso del año 1970. Estas modificaciones aparecen en el párrafo 1 del documento 15 C/47 Add. 2, pero sobre el calendario la Conferencia no hace ninguna propuesta.

5.7 Por consiguiente, señor Presidente, someto a la consideración de la plenaria la propuesta que aparece en el párrafo 5 del documento 15 C/47, referente al lugar de la reunión, y pido que a los tres incisos ya existentes, se agreguen el 4 y el 5, referentes, respectivamente, a la fecha del 12 de octubre y a la organización de los trabajos. Muchas gracias, señor Presidente.

(5.1) Mr. DELL'ORO MAINI (Chairman of the Executive Board) (Translation from the Spanish):

Mr. Chairman, fellow delegates: As the Chairman has stated, the documents which he has just mentioned refer to the development of this proposal that is being submitted to the Conference for consideration. In the first place, there is the question of where the sixteenth session of the General Conference should be held. According to Rule 2 of the Rules of Procedure, the General Conference should, during this session, fix the seat of the next session. Up to 3 September of this year, no Member State had as yet offered itself as the host for the next Conference. The Executive Board, therefore, at its 80th session, decided to recommend to the General Conference that the sixteenth session should be held at the Organization's Headquarters in Paris.

(5.2) As regards the date, I must remind delegates that Rule 1, paragraph 2 of the Rules of Procedure of the General Conference provides that the opening date of the session shall be fixed by the Director-General, that is to say, the necessary powers are assigned to him and he must exercise them after consulting the members of the Executive Board, the authorities of the inviting country and the Secretary-General of the United Nations, taking into account - the Rule adds - any preference which the General Conference may have expressed at the previous session. Not only is the meaning of this provision clear, but it is justified by the fact that the fixing of the date depends on a variety of circumstances which must remain, during the biennium, at the discretion of the Director-General, who presents his proposal after consulting the members of the Executive Board. As stated in paragraph 6 of document 15 C/47, as a result of this consultation, the opening date of the sixteenth session of the General Conference was fixed for Tuesday, 20 October 1970. Subsequently, various delegations let it be known that they wished the opening date to be put forward - a tendency which has been observable for some years. At the present moment, it is necessary that we should consider this possibility, taking various factors into account to which I now propose to refer.

(5.3) At a meeting of the General Committee of the Conference, the Director-General proposed that the date should be put forward to 12 October and at yesterday's session of the Executive Board this proposal was duly noted. There are three reasons for preferring this date, in the opinion both of the Board and of the General Committee. In the first place, the desire that the session should be held under more agreeable climatic conditions for the various delegations arriving in Paris; secondly, in order to shorten the length of the Conference, bearing in mind the holidays which may take place during it, and thirdly, the facilities for organizing, when the session is over, the preparatory work for the next biennium. It is clear that if the Conference ends when the year is already far advanced it is difficult to prepare by 1 January of the following year the means for carrying the resolutions of the Conference into effect; there are also economic reasons which apply to the Organization as well as to the States sending delegations. For these reasons, the Board is inclined to recommend the Conference to adopt 12 October as the opening date, so that the session may come to an end on 10 November.

(5.4) Of course, this point is bound up with the organization of the work of the Conference. While studying the recommendations of the Board in document 15 C/5, we have seen in the course of this meeting the possibility that the renovation and simplification of this document can lessen the time required for its consideration; but it is clear that this study must be carried out in accordance with the directives of the Conference by the Executive Board during the next biennium. It has, therefore, seemed suitable to submit to the Conference for its consideration the draft resolution appearing in paragraph 5 of document 15 C/47; in its present text there are only references to the seat of the meeting; whereas, the date figures in paragraph 6 in a circumstantial way and as a pure matter of reference.

(5.5) For this reason, the Board proposes that the Conference should take up the points that I have just mentioned, referring to them in concrete fashion, that is to say, incorporate two paragraphs in the proposal contained in paragraph 5. One would be paragraph 4, authorizing the Director-General to fix the afternoon of 12 October as the opening date of the sixteenth session. It is an indication of the desire of the Conference that, in due course, the Director-General shall bear in mind to make a definitive proposal to the Executive Board regarding the date which he considers most suitable, taking into account the organization of the work. The date which is given in paragraph 4 to which I have just referred and which figures in document 15 C/47 Add. 2, represents the unanimous desire of the bodies I have mentioned. The other would be paragraph 5 which "invites the Executive Board, when planning the organization of work of the sixteenth session, to arrange for the session to end on Tuesday, 10 November, and to take account of the oral or written comments of the various delegations concerning the organization of work of the General Conference".

(5.6) The fixing of this date has an effect, as is natural, on the time-table for the work in such a way that it cannot be drawn up without taking into account all the structural preparation of the Programme and Budget for the 1971-1972 biennium. This time-table is given in document 15 C/47 Add. and it is clear that a change in the opening date affects the items on the time-table, at least during 1970. These changes are shown in paragraph 1 of document 15 C/47 Add. 2; but no proposal is made by the Conference with regard to the time-table.

(5.7) Consequently, Mr. Chairman, I submit for consideration in plenary session the proposal appearing in paragraph 5 of document 15 C/47, referring to the seat of the session, and I request that paragraphs 4 and 5, referring to the date of 12 October and the organization of the work, respectively, should be added to the three already existing paragraphs. Mr. Chairman, thank you very much.

6.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Président du Conseil exécutif.

6.2 Vous avez entendu, Mesdames, Messieurs, les propositions du Conseil, qui se trouvent contenues dans les documents 15 C/47, 15 C/47 Add. 1 et 15 C/47 Add. 2.

6.3 Je donne la parole à M. Wade, au nom de la délégation des Etats-Unis d'Amérique.

7.1 Mr. WADE (United States of America):

Mr. President, the United States delegation is pleased that this session of the General Conference is having an opportunity to express its views on the date, place and organization of the work of the next session.

7.2 My delegation is impressed with the improvement that has been made in the workings of this session of the General Conference largely as a result of some of the suggestions made by the Special Committee of the Executive Board, adopted by the Executive Board itself and subsequently by this General Conference. We believe that the Executive Board should continue to exercise its constitutional responsibilities in this regard and make the best possible preparation for the next session of the General Conference taking into account any comments or suggestions made here this morning or even subsequently in writing.

7.3 The United States delegation agrees that it would be desirable to advance the date of the next session of the General Conference and that it should open on the afternoon of 12 October. Any reduction in the duration of the next session will, of course, depend on

the success of the Executive Board in finding ways and means of reducing the volume and nature of the work of the Conference.

7.4 As a start in this direction, my delegation warmly supports the draft resolution of the Administrative Commission which authorizes the Director-General to reduce the volume of the C/5 document, particularly by diminishing the number of resolutions included and by condensing the work plans as far as possible without detracting from the necessary clarity. As all of us are aware, one basic requirement for reducing the work of the General Conference is a reduction of the workload of the Programme Commission. A simplified C/5 document with fewer resolutions and briefer work plans should go a long way towards simplifying and, hopefully, shortening the work of the Programme Commission, and hence the duration of the General Conference itself. In addition, my delegation has two other suggestions which it would like to put forward for consideration by the Executive Board. We believe that they too could help reduce the duration of the sixteenth session of the General Conference by streamlining and simplifying the work load.

7.5 The first suggestion is that a deadline be placed on the submission of any amendments to the programme for the 1971-1972 biennium and not just on submissions of amendments which have budgetary implications. The second, that the deadline for the submission of all draft resolutions for the future programme be set at six weeks before the opening of the General Conference. These two suggestions, if accepted, would enable all delegations to the sixteenth session of the General Conference to have adequate time to study and prepare their positions on all amendments to the C/5 documents and on the draft resolutions on the future programme well before the opening of the Conference. This, hopefully, would reduce the time required for the Conference to handle these matters and should also reduce the confusion resulting from the flood of papers and documents generated during the General Conference.

7.6 The United States delegation favours the adoption of the Director-General's proposal that the sixteenth session of the General Conference should conclude, if possible, by Armistice Day, 11 November 1970. We believe that acceptance of all these suggestions for tightening up and streamlining the work of the Conference can contribute significantly to the achievement of this desirable goal.

7.7 In conclusion, let me say that my delegation supports the draft resolution found in paragraph 5 of document 15 C/47, as amended this morning by the Chairman of the Executive Board.

8. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué des Etats-Unis d'Amérique et je donne la parole au Directeur général.

9.1 Le DIRECTEUR GENERAL. -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'approuve de tout coeur les propositions que vient de vous présenter le Président du Conseil exécutif et je voudrais remercier le délégué des Etats-Unis d'Amérique de ses observations, qui m'ont paru orientées dans le sens souhaitable.

9.2 Je crois d'abord qu'il est très opportun d'avancer, dans les limites du possible, la date de la Conférence générale. Je crois aussi qu'il serait très utile d'examiner la possibilité de réduire la durée de la Conférence, sans pour autant, bien sûr, porter atteinte à son efficacité, qui est essentielle. A cet égard, le délégué des Etats-Unis a, je crois, raison de dire que le problème de la durée de la Conférence générale se confond, en pratique, avec le problème du temps dont a besoin la Commission du programme ; en effet, comme vous avez pu le constater au cours de la présente session, aucun problème ne se pose pour les autres organes, du moins aucun problème de durée. Le fonctionnement de la Commission du programme soulève en revanche des questions très complexes et je crois que le Conseil exécutif n'aura pas trop de deux ans pour examiner comment grâce à la simplification du

document C/5 et à la nouvelle présentation du document C/4 - dans lequel l'esquisse d'un plan à long terme tiendrait désormais la place essentielle - on pourrait alléger, simplifier et clarifier le travail de la Commission du programme. Il est, à mon avis, encore trop tôt pour tenter d'improviser quoi que ce soit. Je voudrais cependant que vous sachiez combien il serait utile au Conseil exécutif et, plus encore, au Secrétariat, de pouvoir s'appuyer sur les suggestions, présentées par écrit, que chacun de vous pourrait leur adresser, ne serait-ce qu'à titre individuel.

9.3 Puisque nous nous occupons en ce moment de l'allègement des travaux de la Commission du programme et de la simplification des documents que doit examiner cette Commission, le délégué des Etats-Unis d'Amérique a eu raison d'attirer notre attention sur la multiplicité des projets d'amendements au Projet de programme et de budget qui sont, à chaque session, soumis à ladite Commission. Je crois que le nombre de ces projets d'amendements aura tendance à décroître en raison de la simplification du document C/5, car, moins il y a de résolutions et moins il doit, en principe, y avoir d'amendements. Je n'en pense pas moins qu'il serait bon de réfléchir à certaines possibilités du genre de celles qu'a évoquées le délégué des Etats-Unis et, par exemple, à la possibilité de fixer des délais plus stricts pour la présentation des projets d'amendements, même lorsque ceux-ci n'ont pas d'incidences budgétaires importantes, ce qui aurait pour effet de réduire le nombre total des projets d'amendements et de donner plus de temps pour les examiner.

9.4 Toutefois, il y a une difficulté sur laquelle mes collaborateurs viennent d'attirer mon attention et que je voudrais signaler : c'est que les délais sont fixés par le Règlement intérieur de la Conférence générale et que, par conséquent, le Conseil exécutif n'est pas en mesure de les modifier de sa seule autorité. Le Conseil exécutif est toujours libre de recommander à la Conférence générale de modifier son Règlement intérieur : c'est ainsi qu'il a formulé, au sujet de la suppression des comptes rendus analytiques, une proposition de modification de ce Règlement qui a été approuvée par la Conférence au début de sa présente session. Cependant, si le Conseil exécutif proposait, au cours des deux années à venir, une modification du Règlement intérieur de la Conférence générale, cette modification ne pourrait être effectivement décidée par la Conférence générale qu'en 1970 et ne pourrait donc prendre effet qu'au cours de l'exercice 1971-1972.

9.5 Mais enfin, même en tenant compte de cette difficulté, dont je ne vois pas pour l'instant comment elle pourrait être surmontée, je crois que les indications qui ont été fournies par la délégation des Etats-Unis sont extrêmement pertinentes et, personnellement, je voudrais dire avec quel intérêt j'en ai pris acte.

10.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Directeur général.

10.2 Si aucune autre délégation n'a de remarques à présenter, je vais vous demander, Mesdames, Messieurs, de vous prononcer sur la résolution qui figure au paragraphe 5 du document 15 C/47 et qui est complétée par les deux paragraphes (4 et 5) figurant au paragraphe 2 du document 15 C/47 Add. 2.

10.3 Si aucune objection n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée.

10.4 Elle est adoptée.

10.5 Pour ce qui est du calendrier de préparation du document 16 C/5, la Conférence n'a pas à donner formellement son avis. Elle en prend note, tout simplement.

CONSIDERATION OF THE THIRD REPORT OF THE LEGAL COMMITTEE; DRAFT AMENDMENT TO THE RULES OF PROCEDURE OF THE GENERAL CONFERENCE. QUORUM (Rule 69, 3)

EXAMEN DU TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ JURIDIQUE : PROJET D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE. QUORUM (Article 69, 3)

EXAMEN DEL TERCER INFORME DEL COMITÉ JURÍDICO; ENMIENDA AL REGLAMENTO DE LA CONFERENCIA GENERAL. QUORUM (artículo 69, 3)

РАССМОТРЕНИЕ ТРЕТЬЕГО ДОКЛАДА ЮРИДИЧЕСКОГО КОМИТЕТА: ПРОЕКТ ПОПРАВКИ К ПРАВИЛАМ ПРОЦЕДУРЫ ГЕНЕРАЛЬНОЙ КОНФЕРЕНЦИИ. КВОРУМ (статья 69,3)

11.1 Le PRÉSIDENT. -

Nous allons maintenant aborder le stade final des travaux de la Conférence générale, c'est-à-dire l'adoption des rapports des commissions et comités de la Conférence. Nous commencerons aujourd'hui par les rapports du Comité juridique. La Conférence a déjà adopté le premier et le deuxième rapport de ce Comité ; il en reste six autres.

11.2 Je donne la parole au rapporteur du Comité juridique, M. Charpentier, qui va nous présenter le troisième rapport du Comité. Ce rapport concerne le point 30,3 de l'ordre du jour.

12.1 M. CHARPENTIER (Canada), rapporteur du Comité juridique. -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, le troisième rapport que le Comité juridique a l'honneur de soumettre à la Conférence générale (document 15 C/81) recommande à celle-ci de maintenir en vigueur le texte actuel de l'Article 69, paragraphe 3, du Règlement intérieur, qui concerne la suspension de séance de dix minutes, après laquelle le Président peut ouvrir la séance en l'absence du quorum nécessaire.

12.2 Un projet d'amendement, présenté par quatre Etats membres scandinaves (Danemark, Finlande, Norvège et Suède) sous la cote 15 C/66, visait à modifier cette règle de façon que les séances de commission pussent en pareil cas commencer encore plus rapidement. Le projet d'amendement déposé au Comité par le représentant de la Tchécoslovaquie, sous la cote 15 C/LEG/DR. 1, visait le même but, mais d'une façon quelque peu différente. La plupart des membres du Comité juridique ont reconnu le bien-fondé de ces deux propositions mais, les choses étant ce qu'elles sont, ils ont estimé que les textes en question n'atteindraient probablement pas, en pratique, l'objectif louable que poursuivaient leurs auteurs. En conséquence, le Comité juridique recommande à la Conférence générale de maintenir le statu quo.

13.1 Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le Rapporteur du Comité juridique.

13.2 Je demande à la Conférence générale de se prononcer sur la recommandation formulée par le Comité juridique dans son troisième rapport. Si aucune objection n'est formulée, je considérerai que la Conférence adopte la recommandation formulée par le Comité juridique.

13.3 La recommandation du Comité est adoptée.

13.4 Je prie maintenant le Rapporteur du Comité juridique de nous présenter le quatrième rapport du Comité.

CONSIDERATION OF THE FOURTH REPORT OF THE LEGAL COMMITTEE : DRAFT AMENDMENT TO THE RULES OF PROCEDURE OF THE GENERAL CONFERENCE, FUNCTIONS OF THE LEGAL COMMITTEE (Rule 32)

EXAMEN DU QUATRIÈME RAPPORT DU COMITE JURIDIQUE: PROJET D'AMENDEMENT AU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CONFERENCE GENERALE, FONCTIONS DU COMITE JURIDIQUE (Article 32)

EXAMEN DEL CUARTO INFORME DEL COMITE JURIDICO : PROPUESTAS DE MODIFICACION DEL REGLAMENTO DE LA CONFERENCIA GENERAL- FUNCIONES DEL COMITE JURIDICO (Artículo 32)

РАССМОТРЕНИЕ ЧЕТВЕРТОГО ДОКЛАДА ЮРИДИЧЕСКОГО КОМИТЕТА: ПРОЕКТ ПОПРАВКИ К ПРАВИЛАМ ПРОЦЕДУРЫ ГЕНЕРАЛЬНОЙ КОНФЕРЕНЦИИ, ФУНКЦИИ ЮРИДИЧЕСКОГО КОМИТЕТА (статья 32)

14. M. CHARPENTIER (Canada), rapporteur du Comité juridique. -

Ainsi qu'il ressort du document 15 C/82, le Comité juridique a procédé à l'examen de l'Article 32 du Règlement intérieur, qui définit ses propres fonctions. Il était en effet saisi d'une recommandation du Conseil exécutif visant essentiellement, comme il est indiqué dans le document 15 C/63, à faire confier au Comité juridique l'examen des rapports des Etats membres traitant de la soumission aux autorités nationales compétentes des instruments internationaux adoptés par l'Unesco - examen qui a été jusqu'ici assuré par le Comité des rapports. Le Comité juridique a, à l'unanimité, jugé devoir assumer cette nouvelle tâche à partir de la seizième session de la Conférence générale. Il a donc repris à son compte la recommandation du Conseil exécutif qui tend, d'une part, à faire ajouter à l'Article 32 du Règlement intérieur un nouveau paragraphe relatif aux fonctions du Comité juridique et, d'autre part, à faire assurer par un organe subsidiaire du Conseil l'examen des rapports des Etats membres sur l'application des conventions ou recommandations adoptées par l'Unesco.

15.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Rapporteur du Comité juridique.

15.2 Je demande à la Conférence générale de se prononcer sur le projet de résolution qui figure au paragraphe 3 du document 15 C/82, Mais je précise que, si la Conférence adopte cette résolution, il n'y aura pas lieu d'établir un Comité des rapports à la seizième session de telle sorte que le Comité des candidatures n'aura pas, lors de sa séance de lundi prochain, à formuler de propositions quant à la composition de ce Comité.

15.3 Je mets aux voix le projet de résolution qui figure au paragraphe 3 du document 15 C/82.

(Le vote a lieu à main levée)

15.4 Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

15.5 Je prie le Rapporteur du Comité juridique de nous présenter le cinquième rapport du Comité.

CONSIDERATION OF THE FIFTH REPORT OF THE LEGAL COMMITTEE : TRANSFER TO UNESCO OF THE RESOURCES AND ACTIVITIES OF THE INTERNATIONAL BUREAU OF EDUCATION

EXAMEN DU CINQUIEME RAPPORT DU COMITE JURIDIQUE : TRANSFERT A L'UNESCO DES RESSOURCES ET DES ACTIVITES DU BUREAU INTERNATIONAL D'EDUCATION

EXAMEN DEL QUINTO INFORME DEL COMITE JURIDICO : TRANSFERENCIA A LA UNESCO DE LOS RECURSOS Y ACTIVIDADES DE LA OFICINA INTERNACIONAL DE EDUCACION

РАССМОТРЕНИЕ ПЯТОГО ДОКЛАДА ЮРИДИЧЕСКОГО КОМИТЕТА: ПЕРЕДАЧА ЮНЕСКО АКТИВОВ И ФУНКЦИЙ МЕЖДУНАРОДНОГО БЮРО ПРОСВЕЩЕНИЯ

16.1 Mr. CHARPENTIER (Canada), Rapporteur of the Legal Committee:

Mr. President, the Legal Committee has the honour to submit in document 15 C/83 its fifth report to the General Conference dealing with the various legal matters involved in the transfer to Unesco of the resources and activities of the International Bureau of Education in Geneva.

16.2 Three different legal instruments are required for this transfer. In the first place, there is a draft agreement between Unesco and the IBE (Annex II of the Committee's Report) concerning the merger of IBE with Unesco whereby there is constituted in Geneva, as an integral part of Unesco but with a large intellectual and functional autonomy an international centre of comparative education. Other articles of this agreement, which has already been approved by the other party, define the modalities of the transfer and the future operation of the Centre. Its last article, Article 11, provides that the agreement shall take effect, subject to approval of the General Conference of Unesco, from the date of entry into force of the Statutes to be adopted by the General Conference.

16.3 These Statutes were also reviewed by the Legal Committee and will be found in the Appendix to Annex I. They define the functions of the future Bureau and of the main organ which, pursuant to Article III, will be a Council comprising 21 Member States.

16.4 As mentioned in paragraph 9 of the Committee's Report, an amendment was introduced in the Legal Committee which alludes to a reduction in the number of Council members provided for in Article III. This amendment, I understand, has been withdrawn.

16.5 Finally, the first page of Annex I gives the text of the draft resolution submitted for adoption by the General Conference. This approves the draft Statutes and the draft agreement with the IBE and, in addition, invites the Director-General to negotiate and conclude the third legal instrument, i.e. an agreement with the competent Swiss authorities defining the privileges and immunities that Unesco will enjoy in Switzerland, as well as the facilities to be extended to Unesco concerning the premises of the International Bureau of Education.

17.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Rapporteur du Comité juridique.

17.2 Je demande à la Conférence générale de se prononcer sur le projet de résolution qui figure à l'Annexe I du document 15 C/83. Je précise que l'adoption de ce projet de résolution impliquera l'approbation du projet d'accord reproduit à l'Annexe II du même document et celle des Statuts figurant en appendice à l'Annexe I.

17.3 Je mets aux voix le projet de résolution qui figure à l'Annexe I du document 15 C/83.

(Le vote a lieu à main levée)

17.4 Le projet de résolution ainsi que le projet d'accord et les Statuts du Bureau international d'éducation sont adoptés à l'unanimité.

17.5 Je donne la parole au Directeur général.

18. Le DIRECTEUR GENERAL. -

Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire brièvement combien je suis heureux de l'unanimité qui vient de se manifester et qui montre que tous les délégués ici présents voient dans le remaniement qu'ils viennent d'accepter une mesure propre à servir à la fois les intérêts de l'Unesco et ceux du Bureau international d'éducation. Personnellement, je voudrais dire que, dans les années à venir, et notamment pendant la période de transition qui va durer un an ou deux (jusqu'à ce que le Directeur du BIE ait été nommé selon la procédure prévue à l'Article VI des Statuts), je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour que la grande oeuvre que le BIE a accomplie dans le passé soit, non seulement continuée, mais renforcée, et pour que soit établi à Genève, conformément à la vocation historique de cette ville, un grand centre international d'éducation comparée, doté de toutes les ressources nécessaires. Je pense que telle est la volonté des Etats membres. Le BIE va désormais avoir à travailler dans des conditions juridiquement différentes de celles qu'il a jusqu'à présent connues, mais l'Unesco s'honorera de lui fournir les moyens de poursuivre, dans le même esprit qu'auparavant et avec une parfaite autonomie intellectuelle, les nobles tâches qu'il a entreprises.

19.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Directeur général.

19.2 La résolution ayant été adoptée, ainsi que les Statuts du BIE, je tiens à signaler que l'Article III de ces Statuts prévoit la constitution d'un Conseil d'administration de 21 membres. Le Bureau de la Conférence a demandé au Comité des candidatures de désigner les candidats à ces fonctions et d'en soumettre la liste à la Conférence générale.

19.3 J'invite maintenant le Rapporteur du Comité juridique à nous présenter le sixième rapport du Comité.

CONSIDERATION OF THE SIXTH REPORT OF THE LEGAL COMMITTEE: DRAFT AMENDMENT TO THE STATUTES OF THE INTERNATIONAL INSTITUTE OF EDUCATIONAL PLANNING (Article III - Governing Board)

EXAMEN DU SIXIEME RAPPORT DU COMITE JURIDIQUE : PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE PLANIFICATION DE L'EDUCATION (Article III - Conseil d'administration)

EXAMEN DEL SEXTO INFORME DEL COMITE JURIDICO : PROPUESTAS DE MODIFICACION DEL INSTITUTO INTERNACIONAL DE PLANEAMIENTO DE LA EDUCACION (artículo III - Consejo de Administración)

РАССМОТРЕНИЕ ШЕСТОГО ДОКЛАДА ЮРИДИЧЕСКОГО КОМИТЕТА: ПРОЕКТ ИЗМЕНЕНИЯ УСТАВА МЕЖДУНАРОДНОГО ИНСТИТУТА ПЛАНИРОВАНИЯ ОБРАЗОВАНИЯ (статья III, Административный совет)

20.1 Mr. CHARPENTIER (Canada), Rapporteur of the Legal Committee:

Mr. President, the sixth report of the Legal Committee in document 15 C/84 recommends to the General Conference certain amendments to the statutes of the International Institute of Education Planning which already forms part of Unesco's "raison sociale".

20.2 The purpose, as I stated in the preamble to the draft resolution shown as the Annex to the Committee's report, is to enlarge and further diversify the composition of the Governing Board of the Institute in order to ensure the wider geographical distribution in its membership, and, in particular, to ensure that the membership of the Governing Board should include one elected member from each of the major developing regions.

20.3 Sub-paragraphs (e) and (f) of the draft resolution deal with the proposed new distribution of seats and the duration of mandate while sub-paragraph (g) clarifies the electoral status of the Chairman.

21.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le Rapporteur du Comité juridique.

21.2 Je demande à la Conférence générale de se prononcer sur le projet de résolution qui figure en annexe au document 15 C/84.

(Le vote a lieu à main levée)

21.3 Le projet de résolution est adopté à l'unanimité

21.4 J'invite le Rapporteur du Comité juridique à bien vouloir nous présenter le septième rapport du Comité.

CONSIDERATION OF THE SEVENTH REPORT OF THE LEGAL COMMITTEE : TRANSFER TO UNESCO OF CERTAIN RESPONSIBILITIES AND ASSETS OF THE INTERNATIONAL RELIEF UNION

EXAMEN DU SEPTIEME RAPPORT DU COMITE JURIDIQUE : TRANSFERT A L'UNESCO DE CERTAINES RESPONSABILITES ET DES BIENS DE L'UNION INTERNATIONALE DE SECOURS

EXAMEN DEL SEPTIMO INFORME DEL COMITE JURIDICO : TRANSFERENCIA A LA UNESCO DE ALGUNAS FUNCIONES Y BIENES DE LA UNION INTERNACIONAL DE SOCORROS

РАССМОТРЕНИЕ СЕДЬМОГО ДОКЛАДА ЮРИДИЧЕСКОГО КОМИТЕТА: ПЕРЕДАЧА ЮНЕСКО НЕКОТОРЫХ ФУНКЦИЙ И АКТИВОВ МЕЖДУНАРОДНОГО СОЮЗА ПОМОЩИ ПОСТРАДАВШИМ ОТ СТИХИЙНЫХ БЕДСТВИЙ

22.1 El Sr. CHARPENTIER (Canadá) (Relator del Comité Jurídico): Señor Presidente: En su séptimo informe, que figura en el documento 15 C/85, el Comité Jurídico trata de la transferencia a la Unesco de algunas funciones y bienes de la Unión Internacional de Socorros. Dicha Unión viene desplegando desde 1927 una labor insigne en lo que se refiere al estudio científico de los desastres naturales y de los medios de combatirlos.

22.2 Como en el caso de la Oficina Internacional de Educación, el Comité Jurídico examinó un proyecto de acuerdo entre la Unesco y la Unión Internacional de Socorros, ya aprobado por una de las dos partes, que se encuentra en el Anexo II del Informe. El artículo II dispone que la Unesco tratará de proseguir los trabajos de la Unión Internacional de Socorros relativos al estudio científico de los desastres naturales y de los medios de protección contra ellos en las esferas de su competencia, dentro de los límites de las funciones que le atribuye su Constitución y de los recursos de que pueda disponer. Por unanimidad, el Comité Jurídico decidió recomendar a la Conferencia General la aprobación de ese acuerdo y del proyecto de resolución del Anexo I, en virtud del actual se autoriza al Director General a que firme el acuerdo con la Unión Internacional de Socorros en nombre de la Unesco. Muchas gracias.

(22.1) Mr. CHARPENTIER (Canada), Rapporteur of the Legal Committee (Translation from the Spanish);

Mr. President, in its Seventh Report, contained in document 15 C/85, the Legal Committee deals with the transfer to Unesco of certain responsibilities and assets of the International Relief Union. This Union has been performing outstanding work since 1927 in regard to the scientific study of natural disasters and of the means of protection against them.

(22.2) As in the case of the International Bureau of Education, the Legal Committee considered a draft agreement between Unesco and the International Relief Union, already approved by one of the two parties, the text of which is to be found in Annex II to the Report. Article II states that Unesco shall continue the work of the International Relief Union in connexion with the scientific study of natural disasters and of the means of protection against them, in the fields within its competence, within the framework of the functions assigned to it by its Constitution and within the limits of the available resources. The Legal Committee decided unanimously to recommend that the General Conference should approve that agreement and the draft resolution in Annex I, authorizing the Director-General to sign the agreement with the International Relief Union on behalf of Unesco. Thank you very much.

23.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le Rapporteur du Comité juridique.

23.2 Je demande à la Conférence générale de se prononcer sur le projet de résolution qui figure à l'Annexe I du document 15 C/85. Je vous signale, Mesdames, Messieurs, qu'en adoptant ce projet vous approuverez en même temps le projet d'accord dont le texte se trouve à l'Annexe II du même document.

(Le vote a lieu à main levée)

23.3 Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

23.4 Je donne la parole au Directeur général.

24.1 Le DIRECTEUR GENERAL, -

Monsieur le Président, la décision qui vient d'être prise fournit un nouvel exemple d'une politique qui semble prendre de l'ampleur : il s'agit en effet d'assurer la continuité d'une certaine action internationale en transférant à l'Unesco les ressources et une partie des responsabilités d'une organisation internationale qui a été créée bien avant l'Unesco elle-même et qui s'est acquittée de ses fonctions avec le dévouement que vous savez.

24.2 La politique d'intégration qui tend ainsi à se développer n'a, je l'espère, rien de systématique ; mais permettez-moi, Mesdames, Messieurs, d'y voir la preuve que les Etats membres reconnaissent que notre Organisation a atteint un certain degré de maturité qui lui permet de se charger de responsabilités qui avaient nécessité autrefois la création d'institutions internationales distinctes. Nous assistons ainsi à une concentration des appareils institutionnels de la coopération internationale dont on peut, me semble-t-il, attendre de bons résultats, à condition, bien entendu, que nous sachions nous garder d'un expansionnisme excessif.

24.3 Je voudrais, après avoir rendu hommage au Bureau international d'éducation, exprimer à l'Union internationale de secours tout mon respect et toute mon estime pour l'oeuvre qu'elle a accomplie. Je voudrais dire aussi que je ferai tout mon possible pour donner à l'Unesco les moyens de poursuivre efficacement - dans la mesure où cela lui incombe - les tâches humanitaires extrêmement nobles qui avaient motivé en 1927 la création de cette Union.

25. Le PRESIDENT, -

Je remercie le Directeur général et j'invite le Rapporteur du Comité juridique à nous présenter le huitième rapport du Comité.

CONSIDERATION OF THE EIGHTH REPORT OF THE LEGAL COMMITTEE : DRAFT AMENDMENTS TO THE REGULATIONS FOR THE GENERAL CLASSIFICATION OF THE VARIOUS CATEGORIES OF MEETINGS CONVENED BY UNESCO

EXAMEN DU HUITIEME RAPPORT DU COMITE JURIDIQUE : PROJETS D'AMENDEMENTS AU REGLEMENT RELATIF A LA CLASSIFICATION D'ENSEMBLE DES DIVERSES CATEGORIES DE REUNIONS CONVOQUEES PAR L'UNESCO

EXAMEN DEL OCTAVO INFORME DEL COMITE JURIDICO : PROPUESTAS DE MODIFICACION DEL REGLAMENTO PARA LA CLASIFICACION DE CONJUNTO DE LAS DIVERSAS CATEGORIAS DE REUNIONES CONVOCADAS POR LA UNESCO

РАССМОТРЕНИЕ ВОСЬМОГО ДОКЛАДА ЮРИДИЧЕСКОГО КОМИТЕТА: ПРОЕКТ ПОПРАВОК К ПРАВИЛАМ ОБЩЕЙ КЛАССИФИКАЦИИ РАЗЛИЧНЫХ КАТЕГОРИЙ СОВЕЩАНИЙ, СОЗЫВАЕМЫХ ЮНЕСКО

26.1 M. CHARPENTIER (Canada), rapporteur du Comité juridique. -

Monsieur le Président, le huitième et dernier rapport du Comité juridique (document 15 C/86) rend compte de la discussion qui a eu lieu au Comité en ce qui concerne une proposition du Directeur général tendant à faire modifier le Règlement relatif à la classification d'ensemble des diverses catégories de réunions convoquées par l'Unesco.

26.2 Cette proposition, contenue dans le document 15 C/64, tend à étendre aux réunions des catégories IV à VIII (réunions à caractère non représentatif) le bénéfice des dispositions déjà prévues par le Règlement pour les réunions des catégories I à III (réunions à caractère représentatif), c'est-à-dire à étendre à des personnes siégeant à titre personnel ce qui était prévu pour les représentants d'Etats, d'organisations intergouvernementales ou d'organisations internationales non gouvernementales

26.3 Les paragraphes 3 à 6 du rapport du Comité juridique contiennent un résumé des arguments qui ont été avancés tant à l'appui qu'à l'encontre de cette proposition, sur le plan strictement juridique comme sur le plan politico-juridique.

26.4 En fin de compte, ayant constaté que la question traitée ne présentait pas un caractère d'urgence, le Comité juridique a décidé de recommander à la Conférence générale de renvoyer à sa seizième session l'examen de ce point de son ordre du jour ; et il a pris acte de la déclaration par laquelle le Sous-Directeur général pour les normes internationales et les affaires juridiques a souligné qu'il s'agissait en réalité de consacrer dans les textes réglementaires une pratique qui a été constamment suivie pour toutes les catégories de réunions.

26.5 Monsieur le Président, en soumettant ce rapport sur le dernier point de son ordre du jour, le Comité juridique espère avoir accompli la tâche que lui avait confiée la Conférence générale à la présente session.

27.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Rapporteur du Comité juridique.

27.2 Je demande à la Conférence générale de se prononcer sur la recommandation qui figure au paragraphe 6 du document 15 C/86 et qui consiste à renvoyer l'étude de la question à la seizième session de la Conférence générale.

27.3 Si aucune objection n'est formulée, je considérerai que cette recommandation est adoptée.

27.4 La recommandation est adoptée.

27.5 Je donne la parole au Directeur général.

28.1 Le DIRECTEUR GENERAL, -

Monsieur le Président, permettez-moi de commenter brièvement ce huitième rapport du Comité juridique. Je n'entends nullement demander que l'on revienne sur la décision qui a été prise et à laquelle, comme vous l'avez vu, je n'ai pas fait d'objection au moment où j'en aurais eu la possibilité. Je comprends fort bien les difficultés devant lesquelles s'est trouvé le Comité juridique : ces difficultés je les rencontre moi-même dans l'expérience quotidienne de la mise en oeuvre du programme, et c'est précisément parce qu'elles existent que j'ai soulevé la question.

28.2 Ces difficultés, comme il est fort bien dit dans le rapport, sont soit d'ordre juridique - il s'agit alors de celles qui sont évoquées au paragraphe 3 - soit d'ordre politique - et il s'agit dans ce cas de celles qui sont mentionnées au paragraphe 4. Permettez-moi de vous dire ceci : les difficultés juridiques, dont certaines sont liées à des dispositions constitutionnelles, doivent être reconnues et peut-être même n'avons-nous pas, le Secrétariat et moi-même, suffisamment aidé le Comité juridique à en faire l'analyse ; nous en pousserons plus loin l'étude pour la prochaine session. En revanche, les difficultés politiques ne sauraient motiver à mes yeux aucune objection valable, puisque le rôle de l'Unesco est précisément de surmonter les difficultés politiques ; l'Unesco doit poursuivre sa tâche de coopération internationale en dépit des difficultés politiques ; s'il n'y avait pas de difficultés politiques, l'Unesco n'aurait pas de raison d'être.

28.3 Je voudrais donc dire, Monsieur le Président, toute l'importance que j'attache à la question que voici et qui est constamment à l'origine de problèmes qui se posent à moi dans la mise en oeuvre du programme : la coopération intellectuelle internationale - puisque c'est de cela qu'il s'agit - est-elle possible ailleurs qu'au Siège de l'Unesco ? Si la proposition que je vous ai présentée - et qui tend, en somme, à faire régulièrement entériner une pratique dont vous avez bien voulu accepter qu'elle soit de toute façon maintenue en vigueur jusqu'à la seizième session au moins - était finalement rejetée, cela voudrait dire que, sauf au Siège de l'Unesco, aucune réunion convoquée par cette Organisation ne pourrait désormais se dérouler sous le signe de la coopération intellectuelle internationale. Et cela, Mesdames, Messieurs, serait extrêmement grave : cela nous obligerait à reconnaître l'échec de l'Unesco, puisque l'Unesco a justement été créée pour que des réunions placées sous ce signe puissent, malgré les difficultés politiques, se tenir en tous lieux.

28.4 Je suis cependant heureux que vous vous soyez donné un délai de réflexion pour mieux étudier la question. Je tiens à vous assurer que, de son côté, le Secrétariat va tenter d'analyser plus clairement les difficultés juridiques, notamment celles qui tiennent à des dispositions constitutionnelles et peuvent, en particulier, se poser dans les Etats fédéraux. Mais, pour ce qui est des difficultés politiques, j'espère qu'on ne me les opposera pas, car cela reviendrait à dire que l'Unesco ne peut pas accomplir sa mission parce que cette mission est difficile.

28.5 En conclusion, Mesdames, Messieurs, je vous donne rendez-vous dans deux ans pour réexaminer le problème. D'ici là nous allons, en faisant éventuellement appel à l'aide du Conseil exécutif que j'aimerais associer à notre recherche, nous efforcer de préparer à votre intention une documentation plus complète touchant les problèmes juridiques et peut-être aussi d'élaborer des formules dont la souplesse et la variété puissent permettre de tenir compte de la diversité des situations.

29.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le Directeur général.

29.2 La Conférence générale a maintenant adopté l'ensemble des rapports du Comité juridique. Je voudrais remercier les membres de ce Comité, et plus spécialement le Président et le Rapporteur. Leur travail a été particulièrement sérieux comme le prouve l'unanimité qui a sanctionné la quasi-totalité de leurs rapports. Je les en félicite.

CONSIDERATION OF THE REPORT OF THE ADMINISTRATIVE COMMISSION

EXAMEN DU RAPPORT DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

EXAMEN DEL INFORME DE LA COMISION ADMINISTRATIVA

РАССМОТРЕНИЕ ДОКЛАДА АДМИНИСТРАТИВНОЙ КОМИССИИ

30.1 Le PRESIDENT, -

Mesdames, Messieurs, nous allons maintenant aborder l'examen du rapport de la Commission administrative.

30.2 Je donne la parole à M. Kirpal, président de la Commission administrative.

31.1 Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission:

Mr. President and distinguished delegates, I am glad to report that the Administrative Commission was able to complete its work in record time. Only 19 meetings were required - six less than the number foreseen in the calendar of the General Conference. There were no night meetings and it proved possible to adjourn many of the meetings before the scheduled hour, thus enabling delegates to attend to other business. Never before has an Administrative Commission of the General Conference been able to carry out its work so expeditiously. This result I attribute largely to the spirit of co-operation, understanding and courtesy that prevailed in the Commission. I would like to take this opportunity to thank the members of the Administrative Commission and to express the hope that this spirit will be increasingly evident in international relations.

31.2 May I also thank the three Vice-Chairmen of the Commission, H.E. Dr. Héctor Aristy of the Dominican Republic, Mr. P.P. Banda of Zambia and Mr. Wojciech Ketrzynski of Poland. Each presided over several meetings of the Commission when I was unable to and they did so with exemplary competence and impartiality. The importance of the Vice-Chairman is obvious in a commission which is called upon to meet frequently over a long period because the Chairman frequently has other pressing duties which make it impossible to him to attend all the meetings. I was indeed fortunate to be able to call upon such outstanding collaborators.

31.3 The rapporteur of our Commission, Mrs. Huguette Achard of Dahomey, had a difficult assignment which she carried out with great distinction. She supervised the preparation of the numerous reports which are now before the plenary session, and the quality of her work is attested to by the fact that the Commission found it necessary to make very few changes. I thank her in the name of the Commission.

31.4 We were fortunate in having the Director-General present when some of the most important of the items were being discussed. When he had to attend other meetings, he was ably represented by the Assistant Director-General for Administration, Mr. Fobes, and his principal collaborators. I believe that the work of the Administrative Commission can be a source of satisfaction to the Director-General because if it proceeded smoothly it was in no small measure due to the confidence that most members have in the administration, and to the clarity and objectivity of the information placed before us by the Director-General and his representatives.

31.5 Mr. Chairman, with your permission, I will now refer briefly to the highlights of the Administrative Commission's work. A stimulating debate took place concerning the use of the Arabic language. Members learnt something of the cultural and historical importance of Arabic and the Commission recommended that its use as a working language be accelerated.

31.6 The Commission examined in detail the draft programme and budget, with the exception of Part II. For the first time, we carried out a technical examination of the methods

of budgeting and budget estimates, and we approved the budget proposed by the Director-General, including the figure for the Appropriation Reserve which appears in the budget for the first time.

31.7 The Commission considered the resolution on the Working Capital Fund along with the Appropriation Reserve, because both the Appropriation Reserve and the Working Capital Fund contain provisions for meeting unforeseen expenses. The Commission recommended that the amount that could be withdrawn from the Working Capital Fund to meet unforeseen additional salary costs be reduced by \$500,000.

31.8 There was an interesting debate on the question of long-term planning and the Commission generally endorsed the proposals of the Executive Board after introducing certain clarifications. In future, therefore, the General Conference will have before it an outline of a six-year programme which will greatly facilitate the programme debates in the Programme Commission.

31.9 The Commission, as unfortunately has become its custom, again examined the difficult question of the method of establishing salaries for General Service staff members at Headquarters. The Commission encouraged the Director-General to proceed with his studies and to present definite proposals to the next General Conference, with a view to eliminating many of the disadvantages of the present system. The study would be made in consultation with other organizations in the United Nations system and the International Civil Service Advisory Board.

31.10 The Commission endorses the proposals of the Headquarters Committee and the Director-General regarding various solutions to the problem of inadequate office and meeting-room space at Headquarters.

31.11 There is one rather unfortunate feature of our work to which I must refer. Attendance by delegations at the meetings of the Commission was limited and a quorum was rarely available at the start of meetings. I feel that serious thought should be given to the rôle of the Administrative Commission in the future organization of the work of the General Conference. There is a clear imbalance in the interest taken by delegations in the work of the two main organs of the Conference, the Administrative and Programme Commissions. Needless to say, the administrative policies of the Organization are as important as the formulation of the programme and deserve greater attention from delegations than has been the case so far.

31.12 Turning to the report of the Commission, you will recall that the first report of the Administrative Commission regarding the elimination of summary records (document 15 C/71), has already been approved by the General Conference. The Commission also submitted a special report regarding the composition of the Executive Board (document 15 C/77), which the General Conference took note of during its discussion of item 29 of the Agenda.

31.13 Today you have before you the second report of the Administrative Commission (document 15 C/80). This is presented in three parts, each reflecting the recommendations of the Commission on several items of its agenda. The report was so divided to facilitate its translation and reproduction. The documents before you are 15 C/80, Part 1 and Part 1 Add., 15 C/80, Part 2 and 15 C/80, Part 3.

32.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Président de la Commission administrative.

32.2 Avant d'aborder l'examen détaillé de ce rapport, je donne la parole au Directeur général.

33.1 Le DIRECTEUR GÉNÉRAL. -

Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole avant que la Conférence n'entreprenne l'examen détaillé des différents points du Rapport de la Commission administrative.

33.2 Je voudrais d'abord rendre hommage aux membres de cette Commission : comme son distingué Président a bien voulu le rappeler, il m'a été donné d'assister à leurs travaux et j'ai été frappé par le sérieux de leurs délibérations. Cette remarque m'amène à l'objet de mon intervention, à savoir : le nombre restreint des délégations présentes à la plupart des séances. La plupart du temps, comme le Président de la Commission nous l'a dit avec beaucoup d'honnêteté, le quorum n'était pas atteint et l'on a dû recourir à l'Article du Règlement intérieur qui prévoit dans certaines conditions la suspension de la règle concernant le quorum.

33.3 Je pense qu'il s'agit là d'un problème sérieux. En effet, en relisant le rapport de la Commission, on constate que, pour des questions aussi importantes que celles qui concernent le Siège (point 43 de l'ordre du jour), il n'y a pas eu plus de 39 délégations à prendre part au vote ; pour la question du Fonds de roulement (point 35), il y en a eu 34 ; pour les questions relatives à la rémunération du personnel de service et de bureau et à la méthode d'établissement de cette rémunération (point 39), il y en a eu respectivement 25 et 28. Sans doute ces chiffres ne jettent-ils aucun discrédit sur la qualité des débats, ni sur la valeur des conclusions de la Commission, mais ils mettent en évidence l'existence d'un problème sur lequel je pense que le Conseil exécutif souhaitera s'arrêter lorsqu'il examinera l'organisation des travaux de la seizième session de la Conférence générale. Car, je tiens à vous le dire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je ne pense pas qu'ils s'agisse d'un manque d'intérêt des délégations pour les questions administratives et financières. Si, à la plupart de ses séances, la Commission administrative n'a réuni qu'un nombre insuffisant de délégués, c'est parce que la Commission du programme, qui est l'autre grande Commission plénière de la Conférence générale, a été fragmentée, comme vous le savez, en quatre sous-commissions, dont deux siégeaient en permanence ; si bien qu'il y avait concurrence entre deux sous-commissions de la Commission du programme et la Commission administrative. Et la plupart des délégations - il faut bien le reconnaître - ne comptent pas un nombre suffisant de membres pour pouvoir participer simultanément à trois séances (sans parler des séances plénières ni des réunions des comités dont elles peuvent faire partie). Je crois que, si les sessions de la Conférence générale étaient plus courtes, les délégations pourraient peut-être être plus nombreuses parce que les frais seraient moindres. Je crois aussi que la composition des délégations devrait faire l'objet d'une attention particulière de la part des Etats membres. Il est bien évident que, si l'on inclut dans les délégations des spécialistes de l'éducation, de la science et de la culture, ils auront une tendance tout à fait naturelle à assister de préférence aux séances des sous-commissions de la Commission du programme où sont discutées les questions qui les intéressent.

33.4 Pour me résumer, Monsieur le Président, je voudrais, d'une part, témoigner de la valeur des délibérations qui ont eu lieu au sein de la Commission administrative et, d'autre part, exprimer, après M. Kirpal, les inquiétudes que l'on peut éprouver pour l'avenir de cette Commission, si la Conférence générale n'adopte pas, sur proposition du Conseil exécutif, des mesures tendant à améliorer l'organisation de ses travaux et si les Etats membres eux-mêmes ne s'efforcent pas de composer leurs délégations de telle manière qu'un meilleur équilibre puisse s'établir - quant au nombre des personnes assistant aux séances - entre les différents organes de la Conférence.

34.1 Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le Directeur général.

34.2 Mesdames, Messieurs, nous allons, si vous le voulez bien, aborder l'examen de la première partie du Rapport de la Commission administrative (document 15 C/80). Nous prendrons successivement les différents points de ce Rapport, le Président de la Commission nous fournissant sur chaque point, s'il y a lieu, les indications nécessaires.

34.3 Je donne la parole à M. Kirpal, président de la Commission administrative.

35. Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission:

Mr. President, may I present the second report of the Administrative Commission, which is contained in document 15 C/80, Part I, and start with item 33 - Financial reports. Under this item you will find reference to a number of reports, the first relating to item 33.1, the financial report and statements for the two-year period ended 31 December 1966 and report of the External Auditor (document 15 C/27). Paragraphs 5 to 8 sum up the discussion in the Commission, and there is in paragraph 9 the text of a draft resolution which the Commission unanimously agreed to recommend to the General Conference for adoption.

36.1 Le PRESIDENT, -

Si aucune délégation n'a de remarque à formuler sur la résolution concernant le point 33.1, qui figure au paragraphe 9, je considérerai que cette résolution est adoptée.

36.2 Je donne la parole à M. Kirpal.

37. Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission:

Under item 33.2 there is the Auditor's report on the interim accounts of Unesco as at 31 December 1967 for the two-year financial period ending 31 December 1968. The Commission noted the recommendation of the Executive Board, and unanimously recommended adoption of the resolution which appears in paragraph 10.

38.1 Le PRESIDENT, -

Si aucune remarque n'est formulée sur la résolution qui figure au paragraphe 10 (point 33.2), je considérerai cette résolution comme adoptée.

38.2 Je donne la parole à M. Kirpal.

39. Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission:

Item 33.3 deals with the Auditor's report on the accounts of Unesco relating to the Technical Assistance component of UNDP as at 31 December 1966. The Commission took note of the External Auditor's remarks, and the draft resolution recommended by the Commission for adoption is in paragraph 11.

40.1 Le PRESIDENT, -

Si aucune remarque n'est formulée sur la résolution qui figure au paragraphe 11 (point 33.3), je considérerai que cette résolution est adoptée.

40.2 Je donne la parole à M. Kirpal.

41. Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission:

Item 33.4 deals with the Auditor's report on the accounts of Unesco relating to the Technical Assistance component of UNDP as at 31 December 1967. The Commission unanimously decided to recommend that the General Conference adopt the draft resolution appearing in paragraph 13 of the report.

42.1 Le PRESIDENT, -

Si aucune remarque n'est formulée sur la résolution qui figure au paragraphe 13 (point 33.4), je considérerai que cette résolution est adoptée.

42.2 Je donne la parole à M. Kirpal.

43. Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission:

Item 33.5 deals with the Auditor's report on the accounts of Unesco relating to the Special Fund component of UNDP as at 31 December 1966. The Commission unanimously decided to recommend that the General Conference adopt the draft resolution appearing in paragraph 15.

44.1 Le PRESIDENT. -

Si aucune remarque n'est formulée sur la résolution qui figure au paragraphe 15 (point 33.5), je considérerai que cette résolution est adoptée.

44.2 Je donne la parole à M. Kirpal.

45. Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission:

Under item 33.6 Auditor's Report on the Accounts of Unesco Relating to the Special Fund component of UNDP as at 31 December 1967, the Commission unanimously decided to recommend that the General Conference adopt the draft resolution appearing in paragraph 16.

46.1 Le PRESIDENT. -

Si aucune observation n'est formulée sur la résolution qui figure au paragraphe 16 (point 33.6), je considérerai que cette résolution est adoptée.

46.2 Je donne la parole au Président de la Commission administrative.

47. Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission:

Mr. President, turning to item 34, Contributions of Member States, I shall first refer to item 34.1, Scale of assessments for 1969-1970 (document 15 C/33): the discussions which took place in the Commission are summarized in paragraphs 17 to 25. A vote was taken on the draft resolution in paragraph 26: 59 were in favour, none against, and there were 14 abstentions. The Commission recommends that the General Conference adopt the resolution appearing in paragraph 26.

48. Je donne la parole à M. Ketrzynski, au nom de la délégation de Pologne.

49.1 M. KETRZYNSKI (Pologne). -

Monsieur le Président, le paragraphe 2 (iv) du dispositif du projet de résolution qui figure au paragraphe 26 du document 15 C/80 Partie I contient un élément spécial : je veux parler du taux de faveur assigné à ce que l'on appelle la Chine, pour ce qui est du barème de l'Unesco.

49.2 La délégation polonaise a exprimé clairement son opinion sur le fond de la question. Un régime qui ne représente pas la Chine n'a, estimons-nous, nullement droit à un taux de faveur qui prive l'Organisation d'une part importante de la contribution due au budget de l'Unesco. Ce taux de faveur constitue, à nos yeux, une preuve supplémentaire de l'erreur qui consiste à ne pas rendre à la République populaire de Chine la place qui lui revient de droit. Je vous demande donc, Monsieur le Président, de bien vouloir mettre aux voix séparément le paragraphe 2 (iv) du dispositif - que la délégation polonaise ne peut pas appuyer - et d'inviter ensuite la Conférence à se prononcer sur l'ensemble du projet de résolution.

50. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de la Pologne et je donne la parole à M. Rechetniak, au nom de la délégation de l'Ukraine.

51.1 Н.Т. РЕШЕТНЯК (Украинская Советская Социалистическая Республика):

Г-н Председатель. Я буду очень краток. Я полностью поддерживаю предложение и заявление, которое было сделано представителем Польской Народной Республики.

51.2 От имени делегаций Украинской Советской Социалистической Республики, Советского Союза и Белорусской Советской Социалистической Республики я хочу заявить, что мы будем голосовать против пункта относительно установления размеров взносов чанкайшистов и не собираемся платить взносы за этого политического и финансового банкрота. Спасибо, г-н Председатель.

(51.1) Mr. N. T. RESHETNYAK (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (Translation from the Russian);

Mr. President, I shall be very brief. I fully support the proposal and the statement made by the representative of the Polish People's Republic.

(51.2) On behalf of the Ukrainian Soviet Socialist Republic, the Soviet Union and the Byelorussian Soviet Socialist Republic I wish to state that we shall vote against the sub-paragraph concerning the assessment of the contribution of the Chiang Kai-shek clique, and that we have no intention of paying the contributions of that political and financial bankrupt.

52.1 Le PRESIDENT, -

Si aucune autre délégation ne demande à intervenir, je vais mettre aux voix, comme l'a demandé le délégué de la Pologne, appuyé par le délégué de l'Ukraine, d'abord l'alinéa iv, du paragraphe 2 du dispositif de la résolution qui se trouve au paragraphe 26 du document 15 C/80 (Partie I).

(Le vote a lieu à main levée)

52.2 L'alinéa iv, du paragraphe 2 est adopté, par 21 voix contre 20, avec 17 abstentions.

52.3 Je mets maintenant aux voix l'ensemble de la résolution.

(Le vote a lieu à main levée)

52.4 La résolution est adoptée par 53 voix, avec 15 abstentions.

52.5 Je donne la parole au Président de la Commission administrative.

53. Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission:

Mr. President, concerning item 34.2, currency of contributions (document 15 C/34); the Commission considered this subject and unanimously decided to recommend that the General Conference adopt the draft resolution appearing in paragraph 27 of the report.

54. Le PRESIDENT, -

Je donne la parole à M. Hacquaert, au nom de la délégation de la Belgique.

55.1 M. HACQUAERT (Belgique), -

Monsieur le Président, la délégation belge se félicite de voir que l'Unesco, à l'instar de l'Organisation des Nations Unies, s'efforce de faciliter, dans toute la mesure du possible, le paiement des contributions des Etats membres dans leur monnaie nationale ou en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis d'Amérique.

55.2 C'est sans réticence aucune qu'à la quatorzième session de la Conférence générale, la délégation de la Belgique avait voté pour l'adoption de la résolution 27, 2, relative aux monnaies de paiement des contributions.

55.3 Le texte du projet de résolution soumis aujourd'hui à notre approbation est, à l'exception d'un paragraphe supplémentaire, identique à celui de la résolution 27, 2 adoptée en 1966. La délégation belge souhaiterait pouvoir voter en faveur de son adoption, mais elle ne le pourra pas, car le gouvernement belge a aujourd'hui cessé d'approuver, non seulement les vues jusqu'à présent professées par le Secrétariat quant au mode de calcul à utiliser pour évaluer les pertes au change que peut subir l'Organisation, mais aussi la méthode préconisée dans la résolution 14 C/27, 2 pour la répartition de ces pertes entre les Etats membres.

55.4 Un cas d'application de la résolution 14 C/27, 2 s'est en effet présenté le 18 novembre 1967, à la suite de la dévaluation de la livre sterling; et l'emploi de la méthode de calcul proposée par le Secrétariat de l'Unesco a eu pour effet de mettre à la charge de la Belgique 46,8 % de la perte au change subie par l'Organisation. Je dois ajouter, Monsieur le Président, que les objections du gouvernement belge ne portent pas seulement sur le mode de

répartition des pertes subies, mais aussi - compte tenu des liquidités en monnaies internationales autres que le dollar que l'Organisation peut et doit détenir dans le cadre d'une gestion financière normale et prudente - sur le mode de détermination du montant même de ces pertes.

55.5 Telles sont, Monsieur le Président, les raisons pour lesquelles la délégation belge sera, à son grand regret, conduite à s'abstenir lors du vote portant sur le projet de résolution qui figure au paragraphe 27 (point 34. 2). Elle n'en est pas moins très désireuse de rechercher avec l'Organisation une solution aux problèmes qui se posent.

56. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de la Belgique et je donne la parole au Directeur général.

57.1 Le DIRECTEUR GENERAL. -

Monsieur le Président, je remercie Monsieur le délégué de la Belgique du tact avec lequel il a évoqué cette question délicate.

57.2 Nous traversons, vous le savez, une période d'incertitude, dans laquelle les taux de change sont instables. D'autre part, les fonctionnaires du Secrétariat ont été recrutés pour s'occuper d'éducation, de science et de culture. Ce ne sont ni des banquiers, ni des financiers ; et je n'en suis moi-même pas un. Dans ces conditions, il peut, à mon avis, arriver que la dévaluation de telle ou telle monnaie entraîne des pertes pour l'Organisation sans que l'on puisse en l'occurrence mettre en cause - pour reprendre les termes du délégué de la Belgique - la "gestion financière normale et prudente" qu'il incombe au Secrétariat d'assurer. Lorsque l'Organisation subit des pertes en raison de dévaluations qui ne dépendent nullement d'elle, on est bien obligé de demander aux Etats membres de participer (selon un système que l'on cherche à rendre aussi équitable que possible) à la compensation de ces pertes. Dans le cas évoqué par le délégué de la Belgique, je ne prétends pas que la méthode que le Secrétariat a, en l'absence de directives précises, jugé devoir appliquer au calcul des pertes de l'Organisation et de la compensation à demander à certains Etats membres soit la seule possible ; le Secrétariat poursuit d'ailleurs à l'heure actuelle, avec la délégation belge, des négociations que j'espère voir aboutir prochainement à une heureuse conclusion. Mais ce que je veux dire, Monsieur le Président, de la manière la plus claire et la plus sérieuse à la Conférence générale, c'est que, lorsque Monsieur le délégué de la Belgique dit que l'Organisation peut et doit détenir des monnaies internationales autres que le dollar, j'espère qu'il ne veut pas nous entraîner dans des spéculations sur les changes.

57.3 Nous pourrions, à l'heure actuelle, ajouter à l'incertitude en matière de change en essayant de nous couvrir par certaines monnaies. Nous ne le faisons pas, parce que nous pensons qu'il est de notre devoir de ne pas aggraver les difficultés devant lesquelles les Etats membres peuvent, par moments, se trouver ; et, le fait que, très délibérément et conformément à mes directives personnelles, le Secrétariat s'abstient de spéculer, même si parfois la spéculation ne présente aucun risque, procède d'une conception éthique des rapports que nous entretenons avec les Etats membres de l'Organisation. Mais, il s'ensuit que nous pouvons subir des pertes - que l'Organisation peut subir des pertes - et nous demandons alors aux Etats membres de nous aider dans une certaine mesure à les compenser. C'est pour cela, Monsieur le Président, que j'attache beaucoup de prix au vote du texte de résolution soumis à la Conférence. Je regrette que Monsieur le délégué de la Belgique ne puisse pas voter en faveur de ce texte. Je le remercie en tout cas de ne pas vouloir aller jusqu'à émettre un vote défavorable et je forme des vœux pour que, sur la question précise de la mesure dans laquelle la Belgique doit participer à la compensation de la perte que nous avons subie il y a un an, nous parvenions à nous mettre d'accord d'ici la fin de l'année ou, tout au moins, avant que d'autres perturbations ne se produisent.

58.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Directeur général.

58.2 Si aucune délégation n'a d'observations à formuler, je vais mettre aux voix la résolution qui figure au paragraphe 27 (point 34. 2).

(Le vote a lieu à main levée)

58.3 La résolution est adoptée par 64 voix, avec une abstention.

58.4 Je donne la parole au Président de la Commission administrative.

59. Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission:

Mr. President, under item 34.3, Collection of Contributions, the Commission considered document 15 C/35 and unanimously decided to recommend that the General Conference adopt the draft resolution appearing in paragraph 31 of the report.

60.1 Le PRESIDENT. -

Si aucune observation n'est formulée sur la résolution qui figure au paragraphe 31 (point 34. 3), je considérerai que cette résolution est adoptée.

60.2 Je donne la parole à M. Kirpal.

61. Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission:

Under item 36, the Commission considered the question of a Revolving Fund to assist Member States in acquiring educational and scientific material necessary for technological development; study and proposal by the Director-General. The Commission decided to recommend that the General Conference adopt the draft resolution appearing in paragraph 33 of the report.

62.1 Le PRESIDENT. -

Si aucune observation n'est formulée sur la résolution qui figure au paragraphe 33 (point 36), je considérerai que cette résolution est adoptée.

62.2 Je donne la parole à M. Kirpal.

63. Mr. KIRPAL (India) Chairman of the Administrative Commission:

I come to item 21.1, which is the next one in the report and which is entitled "Technical Examination of Methods of Budgeting and Budget Estimates". In examining this subject, the Commission referred to a number of documents which are listed in the report, and the lengthy discussion that took place is summarized in paragraphs 35 to 39. The draft resolution recommended unanimously by the Commission for adoption by the General Conference appears in paragraph 40.

64.1 Le PRESIDENT. -

Si aucune observation n'est formulée sur la résolution qui figure au paragraphe 40 (point 21. 1), je considérerai que cette résolution est adoptée.

64.2 Je donne la parole à M. Kirpal.

65. Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission:

Under item 26, the Commission considered the functions and responsibilities of the organs of Unesco and a report by the Executive Board on this subject. The Commission recommends unanimously for adoption by the General Conference the draft resolution appearing in paragraph 46.

66.1 Le PRESIDENT. -

Si aucune observation n'est formulée sur la résolution qui figure au paragraphe 46 (point 26), je considérerai que cette résolution est adoptée.

66.2 Je donne la parole à M. Kirpal.

67. Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission:

Under the same item, in regard to the format and review of the C/5 document, the Commission unanimously recommended for adoption by the General Conference a draft resolution appearing in paragraph 49.

68.1 Le PRESIDENT. -

Si aucune observation n'est formulée sur la résolution qui figure au paragraphe 49 et qui a trait au même point (point 26), je considérerai que cette résolution est adoptée.

68.2 Je donne la parole à M. Kirpal.

69. Mr. KIRPAL (India) Chairman of the Administrative Commission:

Mr. President, continuing with the same item, the Commission considered the functions and responsibilities of the Executive Board, and decided by 17 votes in favour, none against and six abstentions, to recommend that the General Conference adopt the draft resolution appearing in paragraph 53 of the report.

70.1 Le PRESIDENT. -

Je sou mets à la Conférence générale la résolution qui figure au paragraphe 53.

(Le vote a lieu à main levée)

70.2 La résolution figurant au paragraphe 53 est adoptée par 60 voix, avec 8 abstentions.

70.3 Je donne la parole à M. Kirpal.

71. Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission:

Mr. President after adopting the resolution on which the plenary session has just voted, the Commission unanimously decided to recommend that the General Conference take note of the whole report of the Executive Board on the functions and responsibilities of the organs of Unesco. This recommendation appears in paragraph 54 of the report.

72.1 Le PRESIDENT. -

Si aucune délégation n'a de remarque à formuler sur le paragraphe 54 de la première partie du Rapport de la Commission administrative, je considérerai que la Conférence générale prend note de l'ensemble du Rapport du Conseil exécutif sur les fonctions et responsabilités des organes de l'Unesco.

72.2 Je donne la parole à M. Kirpal.

73. Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission:

under item 28, which deals with the application to Unesco of the recommendations of the United Nations Ad Hoc Committee of Experts to examine the finances of the United Nations and the Specialized Agencies, the Commission unanimously recommended a draft resolution for adoption by the General Conference, which appears in paragraph 57.

74.1 Le PRESIDENT. -

Si aucune observation n'est formulée sur la résolution figurant au paragraphe 57 (point 28), je considérerai que cette résolution est adoptée.

74.2 Je donne la parole à M. Kirpal.

75. Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission:

The Commission considered item 37 relating to Staff Regulations and Rules and unanimously decided to recommend that the General Conference take note of document 15 C/37. This recommendation appears in paragraph 59 of the report.

76.1 Le PRESIDENT. -

Je sou mets à la Conférence générale le paragraphe 59 de la première partie du Rapport. Ce paragraphe recommande que la Conférence prenne note du document 15 C/37. Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que la Conférence a pris note du document 15 C/37.

76.2 Je donne la parole à M. Kirpal.

77.1 Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission;

The Commission then considered item 38 relating to the geographical distribution of posts in the Secretariat. I would like to draw your attention to the addendum to 15 C/80, Part I, which contains paragraphs numbered 65 to 69 which refer to this item and which should be inserted after paragraph 64.

77.2 In this connexion, the Commission adopted the draft resolution which appears in paragraph 64.

78. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole à M. Latif Khan, au nom de la délégation du Pakistan.

79.1 Mr. MALIK ABDUL LATIF KHAN (Pakistan);

Mr. Chairman, I would like to make a brief submission concerning item 38 of the Agenda of the Administrative Commission and the discussion that took place in the Commission on Chapter 8, Part III, document 15 C/5. This item, which is only briefly dealt with in document 15 C/80 Part I, Addendum, concerns the geographical distribution of posts in Unesco.

79.2 My delegation requested that full information be made available for discussion in the following terms: (a) complete information on the staff composition of the Secretariat, including posts and nationalities of incumbents, irrespective of the consideration of the budgetary sources, indicating how many nationals of various Member States have been employed by Unesco, both at Headquarters and in the field; (b) the grades of the posts they are holding and the rate of increase in their responsibilities by movement into higher grades, reflecting the participation of various Member States in the responsibilities of the Secretariat at different levels; (c) the number of persons from individual Member States who have been given indeterminate contracts.

79.3 This was asked, firstly because without full information a fruitful discussion is not possible, and secondly, because no commission or General Conference can advise the Director-General or assist him in formulating personnel policy. Besides, my government is persistently being asked about the staff composition of Unesco and, of course, about other organizations of the United Nations family. We feel that such information should be supplied in a consolidated form for consideration and discussion as a matter of course and routine; and if it is asked for it should not be a matter of surprise for the Secretariat or other concerned quarters and no individual or personal motives should be attributed. It is an objective inquiry and it is the right of each and every Member State to have full information concerning all the activities of Unesco. No one need be sensitive about it. However, at this stage I do not want to raise any controversy. We shall whole-heartedly co-operate in any action that the Director-General or the Secretariat may take to ensure full participation of all Member States, and particularly the smaller countries in Latin America, Africa and Asia.

79.4 I am grateful for the supply of most of the information though it has been made available in small instalments over a period of three weeks. I wish to assure that when we ask for information to be made available for discussion by Member States, it is neither out of individual or personal motives nor is it based on malice. Giving full information is the only way to reduce ignorance which I hope in the terminology of Unesco does not mean malice.

79.5 We earnestly hope that in future sessions all these documents will be available for discussion in a consolidated form for which we will be grateful to the Secretariat and the Director-General.

80. Le PRÉSIDENT.-

Je remercie le délégué du Pakistan et je donne la parole au Directeur général.

81.1 Le DIRECTEUR GENERAL, -

Monsieur le Président, en vertu de l'Acte constitutif, c'est le Directeur général qui nomme les membres du personnel et qui administre ce personnel sur la base du "Statut du personnel" adopté par la Conférence générale. Pour ce qui est de la manière dont il s'acquitte de son mandat à cet égard, comme à tous autres égards, il est responsable d'abord devant le Conseil exécutif, puis devant la Conférence générale; en fait, je puis dire que le Conseil exécutif accorde une grande attention aux questions relatives à l'administration du personnel, à son recrutement, à sa formation; et je vous rappellerai que son Règlement intérieur prévoit, outre les séances publiques où ces problèmes sont discutés, des séances privées où, en toute liberté, les membres du Conseil peuvent poser des questions sur la politique de recrutement et d'administration du personnel - ce qu'ils ne se privent d'ailleurs pas de faire.

81.2 Mais, bien entendu, ces questions sont des questions générales, c'est-à-dire que le Conseil discute de critères, de principes. On demande au Directeur général quelles sont les règles, les idées générales dont il s'inspire pour l'administration du personnel et, dans la mesure où les faits montrent qu'il n'applique pas bien les principes prévus ou que ces principes ne sont pas justes, le Conseil exécutif peut émettre des critiques. Il en est de même de la Conférence générale.

81.3 Dans l'exercice d'un tel contrôle, le Conseil exécutif - comme la Conférence générale dans les cas où elle a à intervenir - peuvent compter sur l'information la plus complète, et je n'ai jamais refusé de les renseigner sur ces questions. Les seules informations qui ne sauraient être fournies, ce sont, bien entendu, celles qui ont trait à des cas personnels. Autrement dit, je ne peux parler que des idées générales et des principes qui régissent, en matière de personnel, mon action et celle du Secrétariat.

81.4 Voilà ce que je voulais d'abord dire à propos du désir parfaitement légitime qu'ont exprimé les Etats membres d'être tenus au courant de la politique suivie par le Directeur général dans l'exercice de celles des fonctions définies dans l'Acte constitutif qu'il doit exercer conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel.

81.5 J'en arrive maintenant au cas particulier qui vient d'être évoqué. Le point 38 de l'ordre du jour de la Conférence générale, qui est l'un de ceux dont la Commission administrative a été saisie, se rapporte à la répartition géographique. Les informations que le Directeur général et le Secrétariat étaient appelés à fournir en cette occasion à la Commission administrative devaient donc porter sur la répartition géographique. Quand un organe de la Conférence discute d'un point particulier, il a droit au maximum d'informations sur ce point précis, mais non pas nécessairement sur d'autres points plus ou moins étroitement liés au premier.

81.6 La demande de renseignements que la délégation du Pakistan a présentée et que le délégué de cet Etat vient à nouveau d'évoquer comprenait trois questions; j'ai estimé que ces questions, soit pour des raisons de logique, soit pour des raisons de principe, ne relevaient pas du point 38 de l'ordre du jour. C'est d'ailleurs pour cela - et pour cela seulement - que le délégué du Pakistan a éprouvé les difficultés auxquelles il a fait allusion. Première question: le Pakistan a demandé à connaître "les nationalités des membres du personnel au Siège et hors Siège, quel que soit le mode de financement du poste qu'ils occupent". Or, tout le monde sait que l'application de la notion de répartition géographique, à tort ou à raison, dépend du mode de financement. Donc, ne pas s'occuper du mode de financement des postes est en contradiction avec la notion même de répartition géographique.

81.7 La notion de "répartition géographique" ne s'applique jusqu'à présent - tant que la Conférence générale n'en a pas modifié la définition - qu'à un certain nombre de postes qui ont tous pour caractéristique d'être financés par le budget ordinaire.

81.8 Si vous décidiez que cette notion de répartition géographique doit désormais s'appliquer à tous les postes, quel qu'en soit le mode de financement, je pourrais fournir à la délégation du Pakistan les renseignements qu'elle demande ; mais je dois vous dire tout de suite que les conséquences d'une telle décision seraient considérables. En l'absence d'une telle décision, il ne peut être question, dans une discussion sur la répartition géographique, que des postes financés par le budget ordinaire. Dans la mesure où la discussion a porté sur ces postes, je n'ai nullement cherché à la limiter ; j'ai, au contraire, voulu qu'elle soit tout à fait claire et complète ; mais j'ai voulu aussi éviter qu'il ne s'y introduise un élément extérieur qui aurait été un facteur de confusion.

81.9 Voilà l'objection que j'avais à faire, pour des raisons de logique, à la demande formulée par le Pakistan à l'alinéa (a) du paragraphe 65 (document 15 C/80 - Partie I, Add.). Quant aux alinéas (b) et (c), ils appellent de ma part des objections de principe qui sont véritablement fondamentales. La délégation du Pakistan souhaiterait connaître, en plus de la nationalité de chaque membre du personnel, "la classe des postes occupés par tous les membres du personnel et le rythme de leur promotion". Il semble donc que, dans l'esprit des auteurs de cette question, la classe des postes et la promotion des individus soient considérées comme ayant un certain rapport avec la nationalité. Je dois dire que je rejette entièrement cette conception ! La classe d'un poste ne dépend pas de la nationalité de son titulaire. Que dirait-on d'une administration où il en serait ainsi ? Quant aux promotions, elles dépendent uniquement des mérites personnels ; aucun fonctionnaire n'est avantagé ou pénalisé à cause de sa nationalité. Je me refuse catégoriquement à admettre qu'il puisse y avoir un rapport quelconque entre la répartition géographique, d'une part, et la classe des postes ou les promotions octroyées à leurs titulaires, d'autre part.

81.10 Enfin, à l'alinéa (c), le Pakistan demande à connaître "le nombre des membres du personnel ayant des engagements de durée indéterminée et le nombre des nationalités représentées dans ce groupe". Or, le premier de ces renseignements a déjà été fourni sous la forme d'un pourcentage ; étant donné qu'il s'agit là d'une notion générale et objective, je n'ai vu aucun inconvénient à indiquer que le pourcentage des engagements de durée indéterminée était de 42 %, chiffre qui est d'ailleurs cité au paragraphe 68 du document 15 C/80, Partie I, Add. En revanche, je me refuse à admettre qu'il puisse jamais y avoir un lien entre l'octroi d'un engagement de durée indéterminée et la nationalité de l'intéressé. Si un fonctionnaire reçoit un engagement de durée indéterminée, c'est à cause de sa valeur personnelle, et non pas à cause de sa nationalité ; c'est parce que l'on a jugé, à tort ou à raison, que ses capacités et ses mérites justifiaient l'octroi d'un tel engagement ; mais jamais on n'aurait songé à faire entrer en ligne de compte sa nationalité, sa race ou ses croyances.

81.11 Monsieur le Président, si la délégation du Pakistan s'est heurtée à des difficultés pour obtenir les renseignements demandés à l'alinéa (a) du paragraphe 65, c'est parce que ces renseignements sortaient du cadre défini par le point 38 de l'ordre du jour. Mais, en ce qui concerne les renseignements demandés aux alinéas (b) et (c), les difficultés qu'elle a rencontrées ont été dues - je tiens à ce qu'il n'y ait pas le moindre doute là-dessus - aux raisons de principe que voici ; j'estime que vouloir lier la classe des postes, la promotion de leurs titulaires, ou l'octroi des contrats de durée indéterminée à la notion de nationalité ou de répartition géographique serait, non seulement contraire à la justice individuelle, mais encore contraire au caractère international du Secrétariat. Si vous souhaitez vraiment que s'instituent de telles interrelations, je vous engage à chercher immédiatement un autre Directeur général, car, pour ma part, je ne les accepterai jamais.

82.1 Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le Directeur général.

82.2 Je soumetts à la Conférence générale la résolution qui figure au paragraphe 64 du document 15 C/80 (Partie I).

(Le vote a lieu à main levée)

82.3 La résolution est adoptée.

82.4 Je donne la parole à M. Kirpal.

83. Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission: The following paragraphs in the report will have to be renumbered as a result of the insertion of the paragraph contained in the addendum which you have just considered. Under item 40, United Nations Joint Staff Pension Fund, Report by the Director-General (document 15 C/41), which was considered by the Commission, a unanimous decision was taken to recommend that the General Conference adopt the draft resolution appearing in the original paragraph 66 of the report.

84. Le PRESIDENT, -

Si aucune remarque n'est formulée sur la résolution qui figure au paragraphe 66, je considérerai que cette résolution est adoptée.

85. Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission:

Under item 41, the Commission considered the Unesco Staff Pension Committee and the election of representatives of Member States for 1969-1970 (document 15 C/42). The draft resolution, unanimously recommended by the Commission, appears in the original paragraph 69 of the report.

86.1 Le PRESIDENT, -

Si aucune observation n'est formulée sur la résolution qui figure au paragraphe 69, je considérerai que cette résolution est adoptée.

86.2 Je donne la parole à M. Kirpal.

87. Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission:

Under item 42, the Commission considered the report by the Director-General on the Medical Benefits Fund and unanimously decided to recommend to the General Conference the adoption of the draft resolution appearing in the original paragraph 71 of the report.

88.1 Le PRESIDENT, -

Si aucune observation n'est formulée sur la résolution qui figure au paragraphe 71, je considérerai que cette résolution est adoptée.

88.2 Je donne la parole à M. Kirpal.

89. Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission:

I now come to Part II of the second report of the Administrative Commission which you will find in document 15 C/80 Part II. Under item 21 relating to the detailed consideration of the Draft Programme and Budget for 1969-1970, a number of documents, which are listed, were considered by the Commission. In paragraph 152 you have a draft resolution which the Commission recommends the Conference to adopt. A two-thirds majority of the General Conference is required for its adoption.

90.1 Le PRESIDENT, -

Je vous rappelle, Mesdames, Messieurs, que nous examinons maintenant la deuxième partie du Rapport de la Commission administrative, et plus précisément le passage qui a trait au point 21 de l'ordre du jour (examen détaillé du Projet de programme et de budget pour 1969-1970).

90.2 Je sou mets à la Conférence générale la résolution qui figure au paragraphe 152 .
L'adoption de cette résolution nécessite une majorité des deux tiers.

90.3 Je mets donc aux voix la résolution qui figure au paragraphe 152.

(Le vote a lieu à main levée)

90.4 La résolution est adoptée à l'unanimité.

90.5 Je donne la parole à M. Kirpal.

91. Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission:

I now draw your attention to paragraph 153 of the report, the Commission recommended that the General Conference adopt the figure of \$361,208 for Chapter 1.

92.1 Le PRESIDENT, -

Si aucune remarque n'est formulée, je considérerai que la Conférence générale adopte le crédit de 361.208 dollars qui est mentionné au paragraphe 153.

92.2 Je donne la parole à M. Kirpal.

93. Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission:

Mr. President, the recommendations contained in the remainder of Part II of the report relate to figures which will be shown in the appropriation resolution on which the Conference will take a vote. I therefore suggest that the Conference could take note of this part of the report, namely Part II, and deal with all the remaining recommendations contained in it when the appropriation resolution is voted upon.

94.1 Le PRESIDENT, -

Le Président de la Commission administrative propose que la Conférence se contente pour le moment de prendre note des recommandations qui figurent encore dans la deuxième partie du Rapport de la Commission administrative et qu'elle attende pour se prononcer que lui soit soumise la résolution portant ouverture de crédits, qui sera examinée mercredi prochain.

94.2 Si aucune objection n'est formulée, je considérerai qu'il en est ainsi décidé.

94.3 Je donne la parole à M. Kirpal.

95. Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission:

Mr. President, if it is your wish that I continue with Part III, I shall do so.

96.1 Le PRESIDENT, -

Etant donné l'heure avancée, je propose que nous suspendions pour aujourd'hui l'examen du Rapport de la Commission administrative. Il reste à examiner la troisième partie de ce Rapport.

96.2 La séance est levée.

The meeting rose at 12.55 p. m.
La séance est levée à 12 h. 55
Se levanta la sesión a las 12.55
Заседание закрывается в 12 ч. 55 м.

Thirty-ninth plenary meeting

18 November 1968 at 3.30 p.m.

President: Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Trente-neuvième séance plénière

18 novembre 1968, à 15 h. 30

Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Trigésimonovena sesión plenaria

18 de noviembre de 1968 a las 15.30

Presidente: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)

Тридцать девятое пленарное заседание

18 ноября 1968 г. в 15 ч. 30 м.

Председатель: Г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)

CONSIDERATION OF THE REPORT OF THE ADMINISTRATIVE COMMISSION (PART III)
EXAMEN DU RAPPORT DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE (TROISIÈME PARTIE)
EXAMEN DEL INFORME DE LA COMISION ADMINISTRATIVA (PARTE III)
РАССМОТРЕНИЕ ДОКЛАДА АДМИНИСТРАТИВНОЙ КОМИССИИ (ЧАСТЬ III)

1.1 Le PRESIDENT . -

Mesdames, Messieurs, je déclare la trente-neuvième séance plénière ouverte.

1.2 Nous allons poursuivre l'examen du rapport de la Commission administrative. Samedi, la Conférence a examiné et adopté la première et la deuxième partie de ce Rapport ; il nous reste maintenant à examiner la troisième partie (document 15 C/80 - Partie III).

1.3 Je donne la parole à M. Kirpal, président de la Commission administrative, qui va nous présenter le Rapport de la Commission sur le premier point de la troisième partie, à savoir le point 27 de l'ordre du jour : "Emploi de l'arabe comme langue de travail".

2.1 Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission:

Mr. President, in regard to item 27 concerning the use of Arabic as a working language, the Commission considered document 15 C/22. There was a long and lively discussion to which I referred in my introduction on Saturday. These discussions are summarized in paragraphs 200-207 of document 15 C/80, Part III.

2.2 Following on these discussions, the Commission decided by 54 votes in favour, 10 against and 7 abstentions, to recommend that the General Conference adopt the resolution contained in document 15 C/ADM/DR/3, with three minor amendments. This revised resolution may be found in paragraph 208 of 15 C/80, Part III and I move that it be adopted by the General Conference.

3.1 Le PRESIDENT.

Je remercie le Président de la Commission administrative. La Conférence est donc saisie de la résolution qui se trouve au paragraphe 208 du document 15 C/80, Partie III.

3.2 Je donne la parole à S. Exc. M. Han Lih Wu, chef de la délégation de la République de Chine.

4.1 Mr. HAN LIH-WU (China):

Mr. President, fellow delegates, my delegation intends to vote in favour of this item. In supporting it, however, we would like to take this opportunity to point out that Chinese, like Arabic, is one of the world's major languages and that it is among the official languages of the United Nations.

4.2 I understand that when this item was discussed in the Administrative Commission, a distinguished delegate from another Asian country regretted that Chinese was still not a working language of Unesco. I also recall that in 1947, at the second session of the Unesco General Conference, when the use of Spanish was raised in the Administrative Commission of which I was Chairman, I supported the proposal but reserved the right to bring up the question of Chinese.

4.3 We have refrained from pressing this issue because of budgetary considerations, and I do not propose to table a motion to discuss it at the present session. However, I would not be fulfilling my duty if I were not to put on record our intention of bringing up the matter at some future time.

4.4 While I have the floor, please allow me to allude to the discussion last Saturday concerning my country's contribution to Unesco. This is 2.5 per cent of the total budget or more than US \$800,000 per year. Before this session of the Conference ends, I shall have the pleasure of handing our cheque to the Director-General.

4.5 Unfortunately, certain delegates made derogatory remarks concerning my government last Saturday, and were particularly offensive concerning our Head of State. I did not wish to honour them or to waste your time by replying. I must, however, express agreement with the distinguished delegate of Thailand who, last Friday, deplored the intrusion of politics into Unesco. I suggest that we should be more vigilant hereafter to preserve Unesco's traditions in this respect.

5.1 Le PRESIDENT.

Je remercie le chef de la délégation de la République de Chine.

5.2 Si aucune autre délégation n'a de remarques à formuler, je vais mettre aux voix la résolution qui figure au paragraphe 208 du document 15 C/80, Partie III, et qui concerne le point 27 de l'ordre du jour (Emploi de l'arabe comme langue de travail).

(Le vote a lieu à main levée)

5.3 La résolution est adoptée par 48 voix contre 6, avec 11 abstentions.

5.4 Je donne la parole à M. Wade, au nom de la délégation des Etats-Unis d'Amérique, pour une explication de vote.

6. Mr. WADE (United States of America):

Mr. President, in explaining my delegation's vote, I should like to point out that our negative position on the resolution just adopted should not be considered as reflecting any lack of appreciation on the part of my government of the importance of the Arabic language and culture. My government's position on the use of Arabic in Unesco and its financing would be the same with respect to any other language which might be proposed. Our vote reflects our view that the resources of Unesco can be more usefully employed in important

operational activities such as literacy projects rather than on additional translation and interpretation of conference proceedings.

7. Le PRESIDENT:

Je remercie le délégué des Etats-Unis d'Amérique et j'invite le Président de la Commission administrative à poursuivre la présentation du Rapport de la Commission.

8.1 Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission:

Mr. President, the next passage in Part III of the report of the Administrative Commission now under consideration is complex, because although shown under item 4.3, it deals with items 43, 44 and 45, concerning various questions related to the Headquarters of the Organization. The Commission considered the Report of the Headquarters Committee, and reports by the Director-General on Headquarters premises - medium-term solution, and Headquarters premises - long-term solution; the documents we considered were 15 C/44, 15 C/44 Addendum, 15 C/45 and 15 C/46. This part of the Commission's report is divided into six separate sections which I suggest we take section by section.

8.2 Section I concerns the medium-term solution (first stage): the construction of the patio building (fourth building) and comprises two paragraphs, 210 and 211. All that we are required to do is to note certain factual information. I take it that there are no comments or observations on Section I under item 43.

9.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Président de la Commission administrative.

9.2 Si aucune remarque particulière n'est formulée, je considérerai que la Conférence générale a pris note des informations fournies aux paragraphes 210 et 211 du document 15 C/80 Partie III.

9.3 Je donne la parole à M. Kirpal.

10. Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission:

Mr. President, section II concerns medium-term solution (second stage) - Construction, financing and decoration of the new (fifth) building. The discussions in the Commission are summarized in paragraphs 212-217. The draft resolution proposed for adoption by the General Conference which is to be found in paragraph 218 is a long one divided into four parts and comprising 18 paragraphs. I move that the draft resolution in paragraph 218 be adopted by the General Conference.

11.1 Le PRESIDENT. -

Je mets aux voix la résolution qui figure au paragraphe 218 de la troisième partie du Rapport de la Commission administrative (Point 43 de l'ordre du jour - Section II).

(Le vote a lieu à main levée)

11.2 La résolution est adoptée par 56 voix contre 6, avec une abstention.

11.3 Je donne la parole à M. Kirpal.

12. Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission:

Mr. President, I now come to section III which deals with long-term solution, extended medium-term solution and remodelling of Headquarters premises. The Commission's discussion is summarized in paragraphs 219-234 and the text of a draft resolution proposed for adoption by the General Conference will be found in paragraph 235. This draft resolution was adopted by the Commission by 25 votes to 6 with no abstentions and is even longer than the preceding one. It consists of 26 paragraphs in five parts covering the long-term solution, extended medium-term solution, remodelling of Headquarters premises, application of the Headquarters Agreement, and lastly, reports. I move that the draft resolution in paragraph 235 be adopted by the General Conference.

13.1 Le **PRESIDENT**, -

La Conférence est saisie de la résolution qui se trouve au paragraphe 235 du document 15 C/80, Partie III.

13.2 Si aucune délégation n'a de remarques à formuler, je mets aux voix cette résolution.

(Le vote a lieu à main levée)

13.3 La résolution est adoptée par 58 voix contre 6, sans abstention.

13.4 Je donne la parole à M. Kirpal.

14. **Mr. KIRPAL (India)**, Chairman of the Administrative Commission:

Section IV is short, consisting of one paragraph, 236, which deals with the conservation of Headquarters buildings and plant. There is no draft resolution but it will be noted that the Commission recommended that the General Conference invite the Director-General in future to present conservation work in Chapter IV of the draft programme and budget under separate headings, specified under (a) and (b). I submit the proposal contained in paragraph 236 for the approval of the General Conference.

15.1 Le **PRESIDENT**, -

Je sou mets à la Conférence générale la recommandation qui figure au paragraphe 236 du document 15 C/80 Partie III (Point 43 de l'ordre du jour - Section IV). Si aucune remarque n'est formulée, je considérerai que la Conférence adopte la recommandation de la Commission administrative, autrement dit qu'elle invite le Directeur général à faire en sorte que, dans le Titre IV du Projet de programme et de budget, les travaux de conservation soient désormais présentés sous les deux rubriques dont il est fait mention au paragraphe 236.

15.2 La recommandation est adoptée.

15.3 Je donne la parole à M. Kirpal.

16. **Mr. KIRPAL (India)**, Chairman of the Administrative Commission:

Mr. President, Section V concerns the renovation and remodelling of Headquarters premises and comprises two paragraphs. Paragraph 238 contains the draft resolution which the Administrative Commission approved by 21 votes to none, with 4 abstentions. I move that the draft resolution in paragraph 238 be adopted by the General Conference.

17.1 Le **PRESIDENT**, -

Je sou mets à la Conférence la résolution qui figure au paragraphe 238.

17.2 Si aucune délégation n'a d'observations à formuler, je mets aux voix cette résolution.

(Le vote a lieu à main levée)

17.3 La résolution est adoptée par 66 voix, avec 7 abstentions.

17.4 Je donne la parole à M. Kirpal.

18. **Mr. KIRPAL (India)**, Chairman of the Administrative Commission:

The last part of our work under item 43 is contained in Section VI, Future of the Headquarters Committee. The Administrative Commission considered paragraph 62 of document 15 C/44 Add. and heard statements by the Chairman of the Headquarters Committee and the Director-General. The Commission unanimously decided to recommend that the General Conference prolong the existence of the Headquarters Committee and adopt the draft resolution contained in paragraph 239 of 15 C/80, Part III. I submit this resolution to the General Conference for approval.

19.1 Le PRESIDENT, -

Je sou mets à la Conférence la résolution qui figure au paragraphe 239 du Rapport de la Commission administrative (Point 43 - Section VI).

19.2 Si aucune remarque particulière n'est formulée, je considérerai, compte tenu de l'unanimité qui s'est manifestée à la Commission, que la résolution est adoptée.

19.3 Je donne la parole à M. Kirpal.

20. Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission:

Mr. Chairman, I come now to item 35, the important question of the Working Capital Fund: Level and Administration of the Fund in 1969-1970. In this connexion, the Commission examined document 15 C/36 and 15 C/36 Add. There were some speeches and interventions and the discussion is summarized in paragraphs 240-247. The Commission decided, by 26 votes in favour, one against and seven abstentions, to submit to the General Conference the draft resolution contained in paragraph 248 of the Report. The draft resolution is in four parts and I move that it be adopted by the General Conference.

21. Le PRESIDENT, -

Avant de mettre aux voix la résolution qui figure au paragraphe 248, et qui a trait au point 35 de l'ordre du jour (Fonds de roulement), je donne la parole au Directeur général.

22.1 Le DIRECTEUR GENERAL, -

Monsieur le Président, je voudrais intervenir au sujet de l'alinéa (h) (Section III) de la résolution qui figure au paragraphe 248 du Rapport de la Commission administrative, pour vous demander de bien vouloir reconsidérer la question. Si je le fais, adoptant ainsi une attitude qui est de ma part tout à fait exceptionnelle, c'est d'abord parce que, sur cette importante question, le nombre des suffrages exprimés a été vraiment très faible; comme vous pouvez le voir, d'après le rapport de la Commission, ce nombre a été de 34 seulement (26 voix contre une, avec 7 abstentions). Cette résolution est, bien sûr, loin d'être la seule à avoir fait l'objet d'un vote auquel n'ont pris part qu'un nombre restreint de membres. Mais je dois dire que, si le texte qui est soumis à la Conférence avait été approuvé par un grand nombre de délégations, je me serais abstenu, par déférence, de demander maintenant la parole.

22.2 J'avais proposé, comme vous le savez, Mesdames, Messieurs, que la limite des sommes que le Directeur général serait (avec l'approbation préalable du Conseil exécutif) autorisé à prélever sur le Fonds de roulement pour faire face à des augmentations de traitements soit fixée à 1,900,000 dollars. Mais la résolution dont vous êtes saisis a ramené ce montant à 1,400,000 dollars. Il y a donc eu un changement par rapport à ma propre proposition, laquelle avait reçu l'approbation de la majorité des membres du Conseil exécutif. Or, Mesdames, Messieurs, depuis vingt-deux ans que l'Organisation existe, jamais encore, à ma connaissance, une proposition du Directeur général appuyée par la majorité du Conseil exécutif n'avait été rejetée à l'occasion d'un vote donnant lieu à un partage des voix analogue à celui que je viens d'indiquer. Cette position de la Commission administrative ne peut évidemment pas être attribuée à un manque de confiance envers une personne à laquelle vous avez constamment renouvelé, en termes très émouvants, l'expression de votre confiance. Mais peut-être certaines délégations n'ont-elles pas compris exactement la nature de mes arguments. Telles sont, Monsieur le Président, les raisons pour lesquelles, sans vouloir le moins du monde dramatiser les choses, j'aimerais revenir ici sur ces arguments, en les formulant aussi simplement que possible.

22.3 J'en reviens donc, Monsieur le Président, à ma proposition initiale, celle qui se trouve au début de l'alinéa (h) du document 15 C/36 Addendum, qui reproduit une résolution du Conseil exécutif. Cette proposition, que le Conseil exécutif avait approuvée par un vote majoritaire, était que le total des sommes susceptibles d'être prélevées, aux fins indiquées, sur le Fonds de roulement soit fixé à 2 millions de dollars. Mais, selon le projet de résolution que vous avez sous les yeux (paragraphe 248 du document 15 C/80 Partie III), ce chiffre devrait être ramené à 1,500,000 dollars.

22.4 Monsieur le Président, les arguments qui avaient motivé ma proposition restent toujours valables. Je dirai même que, depuis que la Commission a examiné la question, leur pertinence a été confirmée. Je laisserai de côté les sous-alinéas (i) et (ii) de l'alinéa (h) du document 15 C/36 Add, pour en venir tout de suite au sous-alinéa (iii). Je propose que l'on me donne, ainsi qu'il est prévu à ce sous-alinéa, l'autorisation de prélever sur le Fonds de roulement, avec l'approbation préalable du Conseil exécutif, une somme d'environ 1, 400, 000 dollars pour faire face à "un ajustement intérimaire du barème des traitements du personnel du cadre organique et de rang plus élevé, si l'Assemblée générale des Nations Unies en décide ainsi à sa XXIIIe session...". J'ajouterai que, depuis que la Commission administrative a examiné ce texte, la Cinquième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies - qui est, en l'occurrence, l'organe compétent - a effectivement adopté la décision envisagée; elle l'a fait par 60 voix contre 8, avec 11 abstentions. Donc, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'hypothèse mentionnée au sous-alinéa (iii) de l'alinéa (h) devient maintenant certitude. Nous savons qu'un ajustement du barème des traitements du personnel de cadre organique et de rang plus élevé va intervenir le 1er janvier 1969. Comment voudriez-vous que, le 1er janvier 1969, je fasse des économies dans le programme pour dégager des sommes qui, éventuellement, pourraient servir à financer cette augmentation? Nous savons maintenant qu'à partir du 1er janvier - et naturellement, pour tout l'exercice biennal 1969-1970 - un déficit virtuel se trouverait ouvert dans le budget, si la possibilité ne m'était pas donnée d'utiliser les 1, 400, 000 dollars en question.

22.5 Mais, si je désire qu'on ne s'en tienne pas à cette somme dont le besoin, d'abord hypothétique, est maintenant devenu certain, c'est parce qu'il y aura d'autres augmentations après le 1er janvier. Il y aura des augmentations en 1969, mais je ne demande rien pour les financer, car elles seront couvertes par la réserve. Mais, en 1970, croyez-vous qu'il n'y aura pas d'augmentations qui viendront s'ajouter à celles de 1969? Et croyez-vous que les augmentations qui se seront produites en 1969 et auront été financées en 1969 grâce à l'usage de la réserve soient appelées à disparaître en 1970? C'est donc en prévision des augmentations de traitements qui ont toutes chances d'apparaître ou d'être maintenues en 1970 - je dis bien en 1970 - et qui ne pourront être couvertes, ni en vertu des dispositions du sous-alinéa (iii) de l'alinéa (h), ni grâce à la réserve, que j'avais demandé que la possibilité me soit donnée de prélever sur le Fonds de roulement, avec l'approbation préalable du Conseil exécutif, des sommes venant en sus des 1, 400, 000 dollars précédemment mentionnés; et le Conseil exécutif avait approuvé ma demande.

22.6 En outre, il est très possible que se manifeste, en 1970, le besoin d'autres dépenses qui, si vous adoptiez la résolution qui vous est soumise par la Commission administrative, ne pourraient être financées que par des économies réalisées sur le programme. J'évalue ces "dépenses possibles", pour ne pas dire "probables", à un demi-million de dollars et je déclare que, si vous ne me donnez pas le moyen d'y faire face, le programme que vous aurez voté risquera de ne pas être entièrement financé et, par conséquent, de ne pas être entièrement réalisé.

22.7 Je laisse volontairement de côté l'augmentation des prix, puisque j'ai accepté d'y faire face au moyen d'économies en cours d'exercice. Mais, pour faire face aux augmentations de traitements en 1970, je ne vois - si vous me privez, en acceptant le texte qui vous est soumis dans le document 15 C/80 Partie III, des 500, 000 dollars que je demande - aucun autre moyen que celui qui consisterait à procéder à des coupures dans le programme.

22.8 Je tiens, d'autre part, à dire, Monsieur le Président, qu'il n'est pas vrai que je cherche, en élargissant mes possibilités de recours au Fonds de roulement, à augmenter en quelque sorte le montant du budget. Je tiens à dire de la manière la plus catégorique que je fais une différence de nature entre le Fonds de roulement et le budget. S'il a pu y avoir, dans le passé, certaines confusions à cet égard, j'ai été le premier à demander que l'on s'achemine progressivement, grâce à des efforts persévérants, vers un budget honnête, en vue d'un financement aussi complet que possible par le budget même. C'est ici que les

mots "approbation préalable du Conseil exécutif" prennent tout leur sens : je ne vous demande pas 500, 000 dollars ; je vous demande la permission de demander éventuellement au Conseil exécutif l'autorisation de prélever 500, 000 dollars sur le Fonds de roulement. Le Conseil exécutif, qui est l'émanation de la Conférence générale, comprendra désormais 34 membres, autant qu'il y en avait à la Commission administrative quand elle a voté ce texte qui vous est soumis ; et le Conseil exécutif sera toujours libre de me dire "Monsieur le Directeur général vous n'avez pas besoin de cet argent", ou encore "oui, vous avez besoin d'une certaine somme, mais peut-être pourriez-vous la trouver en faisant des économies" ; et, si le Conseil me refusait l'autorisation requise - ce qui serait son droit - le contrôle gouvernemental aurait joué sur l'administrateur que je suis. Mais comment pourrait-on a priori vouloir m'ôter la possibilité de demander au Conseil une telle autorisation ? Cela signifierait, en effet, que vous prenez le risque de réduire de 500, 000 dollars, ou d'une partie importante de cette somme, le total des fonds qui pourront être consacrés au programme. Je pense donc, Mesdames, Messieurs, qu'il serait bon que vous réfléchissiez aux conséquences de ce qu'on vous propose.

22.9 En conclusion, je vous demande de réexaminer ma proposition initiale, qui me paraît avoir été mal comprise par un assez grand nombre de délégations. Si vous n'aviez confiance ni dans le Conseil exécutif, ni dans le Directeur général, alors vous pourriez adopter la résolution qui vous est proposée par la Commission administrative ; mais, si votre confiance m'est acquise ou est acquise au Conseil, je ne vois pas pourquoi vous n'adopteriez pas ma proposition initiale, qui est la seule qui puisse permettre de faire face, tout en respectant l'intégrité du programme, aux dépenses qui pourront se révéler - et se révéleront probablement - nécessaires.

23. Le PRESIDENT, -

Je remercie le Directeur général et je donne la parole à S. Exc. M. M'Bow, chef de la délégation du Sénégal.

24.1 M. M'BOW (Sénégal), -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, après avoir entendu l'exposé du Directeur général, la délégation du Sénégal désire proposer deux amendements à la Section III de la résolution figurant au paragraphe 248. Ce faisant, la délégation du Sénégal reste fidèle à la position que son chef a défendue personnellement au sein du Conseil exécutif. En effet, au cours de la discussion qui a eu lieu sur cette question à la 80e session du Conseil exécutif, j'ai attiré l'attention du Conseil sur l'amputation du budget (et par conséquent du programme) à laquelle aboutirait vraisemblablement toute diminution du montant de l'avance demandée par le Directeur général. La délégation sénégalaise propose donc un amendement visant à porter de 1, 500, 000 dollars à 2 millions de dollars le montant cité au début de l'alinéa (h) de la Section III de la résolution figurant au paragraphe 248 du rapport de la Commission administrative (Partie III).

24.2 La délégation du Sénégal propose en outre que le montant figurant au sous-alinéa (iii) de ce même alinéa (h) soit porté de 1, 400, 000 dollars à 1, 900, 000 dollars. Ainsi le Directeur général serait autorisé à prélever en 1969-1970 sur le Fonds de roulement, moyennant l'approbation préalable du Conseil exécutif, des sommes ne dépassant pas le total de 2 millions de dollars. Sur ces 2 millions de dollars, 1, 500, 000 dollars serviraient à financer l'augmentation des traitements du personnel du cadre organique et de rang plus élevé dont le Directeur général vient de nous parler et qui est proposée par la Cinquième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Quant aux 500, 000 dollars restants, ils seraient utilisés pour faire face éventuellement, comme il est proposé dans la résolution du Conseil exécutif, à des dépenses imprévues résultant : (a) de demandes présentées par l'Organisation des Nations Unies et se rapportant spécifiquement à des situations d'urgence relatives au maintien de la paix et de la sécurité ; (b) d'indemnités dont le versement serait ordonné par le Tribunal administratif ; (c) d'ajustements éventuels de traitements.

24.3 Comme vient de le dire le Directeur général, en augmentant de 500.000 dollars les sommes indiquées dans la résolution, nous ne donnerions pas un blanc-seing au Directeur général, nous l'autoriserions simplement à opérer des prélèvements, après avoir obtenu l'accord du Conseil exécutif. Et soyez assurés, Mesdames, Messieurs les délégués, que, le moment venu, le Conseil exécutif examinera sérieusement, comme il l'a toujours fait, les demandes qui lui seront présentées par le Directeur général.

24.4 Si la Conférence générale rejetait les propositions que je viens de formuler, elle devrait évidemment accepter les conséquences de son vote. Ces conséquences, le Directeur général vient de les indiquer : elles consisteraient en une amputation probable du budget, donc en une amputation probable d'un programme qui a déjà été approuvé par les différentes commissions de la Conférence générale.

24.5 Je ne pense pas que ce soit là le but recherché par ceux qui ont proposé la réduction du montant indiqué par le Conseil exécutif ; en effet, dans le rapport de la Commission administrative, il est bien précisé que les auteurs de cette proposition estimaient qu'on pourrait éventuellement faire face, grâce à des économies, aux dépenses nécessaires. Mais, pour ma part, je ne pense pas que l'on puisse, à l'intérieur du budget actuel, réaliser des économies sans être conduit à amputer le programme.

24.6 Vous le savez peut-être, le projet de budget voté par la Conférence générale est inférieur d'un million de dollars au projet de budget qui avait été présenté à l'origine au Conseil exécutif. C'est à la demande expresse de nombreux membres du Conseil exécutif que le Directeur général avait été amené à proposer une réduction d'un million de dollars sur le budget primitivement prévu.

24.7 En tant que représentant du Sénégal, j'avais, au Conseil exécutif, voté en faveur de cette réduction, mais en assortissant mon vote de réserves. J'avais expliqué que nous souhaitions vivement que l'économie d'un million de dollars proposée par le Directeur général ne se traduise pas par une diminution importante du programme, et j'avais précisé que, si nous votions en faveur de cette proposition, c'était parce que nous pensions donner ainsi satisfaction à ceux qui considéraient que le montant du budget primitivement prévu était trop élevé.

24.8 Or, si la Conférence générale adoptait la proposition qui lui est faite par la Commission administrative, le montant du budget initial se trouverait, en pratique, amputé, non plus d'un million de dollars, mais de 1.500.000 dollars.

24.9 C'est la raison pour laquelle la délégation du Sénégal vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter les amendements que je viens d'indiquer, c'est-à-dire de porter à 2 millions de dollars le montant des avances qui pourraient être demandées par le Directeur général : 1.500.000 dollars servant à couvrir les dépenses résultant de l'ajustement du barème de traitement qui vient d'être décidé par la Cinquième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, et les 500.000 dollars restants pouvant être utilisés pour faire face à des dépenses imprévues.

24.10 Telles sont, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les propositions que la délégation sénégalaise voulait faire. Si elles étaient rejetées, il faudrait en accepter les conséquences, c'est-à-dire consentir à ce que le projet de programme soit, lui aussi, amputé - ce qui, à notre avis, serait extrêmement regrettable.

25.1 Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le délégué du Sénégal.

25.2 Avant de donner la parole au prochain orateur inscrit, je dois vous signaler, Mesdames, Messieurs, qu'une erreur s'est glissée dans la version espagnole du document 15 C/80, Partie III : à l'alinéa (h) - qui fait précisément l'objet de la présente discussion - il faut lire "1.500.000 dollars", et non pas "2 millions de dollars".

25, 3 Je donne la parole à M. Hammad, au nom de la délégation de la République arabe unie.

26, 1 M. HAMMAD (République arabe unie). - (Discours prononcé en arabe. Transcription de l'interprétation anglaise traduite en français.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, je ne compte pas parmi les spécialistes de l'économie ou des finances, mais le Directeur général, dans un exposé clair et solide, nous a indiqué ce qu'il pensait de la divergence existant entre la décision du Conseil exécutif et celle qui a été prise ultérieurement par la Commission administrative ; et je dois dire qu'après avoir entendu son intervention, je crois avoir mieux compris la situation.

26, 2 Mesdames, Messieurs, permettez-moi de vous rappeler ce qui s'est passé antérieurement : le Conseil exécutif s'est fondé, pour étudier la question qui nous occupe, sur plusieurs considérations qui méritent de retenir notre attention. Il a en particulier constaté que, compte tenu d'une résolution présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies au sujet de la rémunération des fonctionnaires internationaux, les traitements des fonctionnaires de l'Unesco allaient vraisemblablement augmenter de telle manière que, si le plafond mentionné au début du paragraphe (h) de la résolution en discussion était limité à 1.500.000 dollars, le Directeur général ne pourrait pas, à moins d'opérer des économies aux dépens du programme, faire face en 1969-1970 à cette augmentation ; et il a voulu faire en sorte que le Directeur général ne se trouve pas dans l'obligation d'envisager de telles économies.

26, 3 Je ne conteste pas le droit de la Commission administrative à se prononcer sur la question ; mais j'estime, pour ma part, que nous devrions résoudre le problème en fonction des considérations qui ont motivé à la fois la résolution adoptée par le Conseil exécutif et la proposition qui vient d'être présentée par le délégué du Sénégal. Le Directeur général vient de parler avec une certaine passion ; je le comprends, et je pense qu'il a eu entièrement raison d'exposer son point de vue d'une manière parfaitement claire et franche. Approuver l'attitude de la Commission administrative serait ouvrir la porte aux difficultés que j'ai mentionnées plus haut. Si nous souhaitons que les choses aillent doucement et sans heurts, nous n'avons qu'à reprendre la résolution du Conseil exécutif et à nous en tenir au chiffre de 2 millions de dollars. J'appuie donc la proposition du délégué du Sénégal.

27. Le PRESIDENT. -

Je remercie M. Hammad et je donne la parole à S. Exc. M. Wagner de Reyna, chef de la délégation du Pérou.

28. El Sr. WAGNER DE REYNA (Pérou) :

Señor Presidente: El Fondo de Operaciones es un instrumento de trabajo en manos del Director General, un expediente para poner a nuestra Organización a cubierto de eventualidades imprevistas que puedan presentarse en lo futuro. Ahora bien, este instrumento de trabajo debe ser eficaz; no hay que ser experto en cuestiones financieras para pensarlo así. Por esa razón, creo que debemos acceder a la sugerión del Director General, de modo que el Fondo de Operaciones de la Unesco pueda cumplir con su función. Ello lleva a la Delegación del Perú a apoyar, como lo ha hecho el orador precedente, la propuesta del Ministro M'Bow, Presidente de la Delegación del Senegal. Gracias, Sr. Presidente.

(28) M. WAGNER DE REYNA (Pérou). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, le Fonds de roulement est un instrument de travail pour le Directeur général, un outil destiné à mettre notre Organisation à l'abri des difficultés qui pourraient naître de circonstances imprévues. Cet instrument de travail doit être efficace : il n'y a pas besoin d'être expert financier pour s'en rendre compte. Je crois donc que nous devons accepter la suggestion du Directeur général et mettre ainsi le Fonds de roulement en mesure de remplir ses fonctions. C'est pourquoi, au nom de la délégation du Pérou, j'appuie, comme l'orateur précédent, la proposition de M. M'Bow, chef de la délégation du Sénégal. Je vous remercie, Monsieur le Président.

29. Le PRESIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation du Pérou et je donne la parole à Dame Mary Smieton, au nom de la délégation du Royaume-Uni.

30.1 Dame MARY SMIETON (United Kingdom):

The Director-General made a very important point at the beginning of the debate on Report of the Administrative Commission as a whole, and again at this meeting, when he spoke of the low representation of Member States at the meetings of the Administrative Commission. This is an important point, because it reflects the position elsewhere than in the Administrative Commission.

30.2 We recently discussed this problem in the Programme Commission, because meetings of sub-commissions had been held without a quorum - one with as few as 35 members present - and votes had been taken without a quorum, while the same thing had happened in the Programme Commission itself. I think we have to consider whether we are moving towards a system where we recognize that particular subjects are going to be tackled by those Member States who are particularly interested. This, however, is something for the future; in any case we must take our full responsibilities as Member States.

30.3 Of course the plenary meeting has the right to reverse the decision of a Commission, even if it has been taken by a commission as a whole, such as the Administrative Commission. But I think, too, that we must reflect very carefully about the proper use of this power to reverse the decisions taken and recommendations made by Commissions, and consider the circumstances in which we are prepared to use it.

30.4 In the present case, we have a complex subject involving the technicalities of figures, an assessment of the relevance of past experience, a judgement on the principles and practices of financial control, both in the Secretariat and in the Executive Board. Now, these matters have been debated fully and painstakingly, first by the Administrative Commission of the Executive Board, then by the Executive Board itself, then by the Administrative Commission of the General Conference. On both occasions when the Administrative Commissions of these two bodies debated this subject, they came to the same conclusions, and these conclusions were reached, not by a narrow majority, but by a substantial majority, after a careful and technical examination. This is a subject which I think we all feel is ill-adapted in any case for debate in plenary because of our necessarily rather formal procedure and of its complexity.

30.5 In the view of my delegation the provision for unforeseen expenditure on salaries and price increases arising during the biennium, which has been made in the Appropriation Reserve and through the Working Capital Fund under the recommendation of the Administrative Commission, is adequate and reasonable and does not involve cutting the programme. In this connexion, it must be remembered that those who sit in the Administrative Commission are members of the same delegations as those who sit in the Programme Commission; they feel the same way about the programme and the necessity for carrying it out.

30.6 We have to be clear that provision is made for rises in prices in the first year of the biennium, whereas in the current biennium the Director-General will have had to absorb about \$1 million in terms of increases in prices. As opposed to a probable absorption within the budget for this biennium by means of under-expenditures and savings, of some \$1,227,000, the figure under the proposals of the Administrative Commission would be some \$860,000; and this is in the light of previous experience. Of course the Director-General must have the means and the funds at the moment he needs them, be it 1 January 1969, to meet such increases in prices and salaries as may result from General Assembly decisions, but he does not need an immediate extra appropriation for this from the Working Capital Fund.

30.7 In the view of my delegation, it is neither practicable nor profitable in these last few days of the Conference, and given the subject, for us to debate this question further. I believe that we have all made up our minds how to vote, and I beg to move formally the closure of the debate under Rule 76 of the Rules of Procedure.

31.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie Dame Mary Smieton.

31.2 La clôture du débat ayant été demandée par l'honorable délégué du Royaume-Uni, le Règlement intérieur de la Conférence générale prévoit que deux orateurs peuvent parler contre cette demande de clôture du débat. Quelles sont les délégations qui demandent la parole à cette fin ?

31.3 Je donne la parole à S. Exc. M. Carneiro, au nom de la délégation du Brésil.

32. M. CARNEIRO (Brésil), -

Monsieur le Président, je considère que l'importance de la question justifie un débat aussi large que possible. Je préférerais donc que le débat ne soit clos qu'à partir du moment où tous les orateurs inscrits auront pu s'exprimer. Etant donné que nous sommes appelés à prendre une décision qui va affecter la vie de l'Organisation pendant deux ans, nous devons, me semble-t-il, nous donner auparavant le temps d'examiner tous les aspects de la question. Je dois dire qu'en ce qui me concerne je voterai en faveur des propositions de la délégation du Sénégal.

33. Le PRESIDENT, -

Je remercie le délégué du Brésil et je donne la parole à M. Diallo Alpha, au nom de la délégation de Guinée.

34.1 M. Diallo ALPHA (Guinée), -

Monsieur le Président, je désire parler contre la proposition formelle de clôture du débat qui a été présentée par l'honorable délégué du Royaume-Uni.

34.2 Deux raisons m'y poussent, qui ont d'ailleurs été exposées par S. Exc. M. Carneiro. Il se peut que, comme l'a dit l'honorable délégué du Royaume-Uni, certaines délégations sachent déjà comment elles vont voter. Mais, pour notre part, nous aimerions que puissent être présentés, avant la clôture du débat, tous les arguments propres à déterminer certains changements d'attitude chez les délégations qui n'étaient pas représentées à la Commission administrative quand celle-ci a examiné le problème. La délégation guinéenne appuie la proposition qui a été formulée par S. Exc. M. M'Bow, ministre sénégalais de la culture. Mais elle souhaiterait - pour permettre à certaines délégations qui n'ont pas participé aux travaux de la Commission administrative de s'informer des différents aspects du problème - que le débat se poursuive tout au moins jusqu'à épuisement de la liste des orateurs inscrits.

34.3 Je serais donc heureux si la délégation du Royaume-Uni pouvait retirer sa motion de clôture, ce qui nous permettrait d'éviter un vote et de gagner du temps.

35.1 Le PRESIDENT, -

Deux orateurs ayant parlé contre la motion de clôture, il ne me reste plus qu'à mettre cette motion aux voix.

(Le vote a lieu à main levée)

35.2 La motion de clôture est rejetée, par 47 voix contre 12, avec 16 abstentions.

35.3 Par conséquent, le débat continue.

35.4 Je donne la parole à M. Wade, au nom de la délégation des Etats-Unis d'Amérique.

36.1 Mr. WADE (United States of America):

Mr. President, one of the major purposes of the Working Capital Fund is to help meet increases in prices and salaries which may take place during the course of the biennium. The Appropriation Reserve, which is a new provision in the budget for 1969-1970, will also help to finance price and salary increases. The Administrative Commission reviewed the

Appropriation Reserve at one of its early sessions but deferred a decision until it could also consider the draft resolution on withdrawals from the Working Capital Fund. Thus the Commission gave more than casual attention to the question of the appropriate level for withdrawals from the Working Capital Fund. It decided by a vote of 26 in favour, one against and seven abstentions to recommend to the General Conference the draft resolution now before you.

36.2 In taking this action, the Administrative Commission noted that the Regular budget of Unesco in 1969-1970 will include this Appropriation Reserve in the amount of US \$1,937,000. This appropriation was proposed on an experimental basis to meet the increase in prices, salaries and allowances which may occur during the first year of the biennium. There was no Appropriation Reserve in previous budgetary periods; this is something new, an additional budgetary provision which we have made. In the past the Director-General met price and wage increases by first finding savings in the Regular budget and only then by drawing on the Working Capital Fund. For the biennium 1963-1964, \$1.4 million was drawn from the Working Capital Fund; for 1965-1966, the withdrawal was the same; and for 1967-1968, \$1.5 million was withdrawn and must be repaid during the coming two years.

36.3 My delegation does not agree that the proposal by the Administrative Commission will necessitate a cut in the programme. We believe that during the normal course of implementation of the 1969-1970 Programme and Budget which, of course, is at a higher level than in the past, the Secretariat will inevitably find it necessary to defer activities because experts will not be available, because conferences cannot be scheduled or held, or because of other unforeseen circumstances. Some adjustments will therefore be possible to help meet the additional cost of possible price and wage increases.

36.4 Under these circumstances, Mr. President, my delegation believes that the provisions in paragraph 248 (h) of document 15 C/80, Part III, authorizing the withdrawal of \$1.5 million from the Working Capital Fund is adequate and indeed generous. We hope other delegations will agree that this plenary session of the General Conference should accept and adopt the virtually unanimous recommendation of the Administrative Commission.

37. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué des Etats-Unis d'Amérique et je donne la parole à S. Exc. M. Moussa Keita, chef de la délégation du Mali.

38.1 M. MOUSSA KEITA (Mali). -

Monsieur le Président, je ne suis pas, moi non plus, un technicien en la matière, mais à la lumière des explications très claires et très pertinentes qui nous ont été données, la proposition du Directeur général me paraît tout à fait justifiée.

38.2 Le Ministre de la culture et de la jeunesse du Sénégal nous a, en particulier, fourni des éclaircissements qui devraient, me semble-t-il, conduire tous les délégués à se rallier à sa manière de voir. Le Directeur général nous a indiqué, avec une clarté dont aucun de nous n'a pu manquer d'être frappé, ce qui est actuellement en jeu : si l'Organisation se trouvait demain dans l'obligation de renoncer à certaines des activités inscrites à son programme, elle perdrait une partie de sa raison d'être ; elle apparaîtrait comme n'étant pas à la hauteur de sa mission et - ce qui serait encore pire - les heureux effets que son action a eus ou pourrait avoir sur les pays du Tiers Monde se trouveraient partiellement annulés ou compromis. Nous pensons donc que notre devoir est de nous mettre d'accord sur la proposition de la délégation sénégalaise et d'approuver l'augmentation demandée par le Directeur général. Ce serait certainement d'une sage politique.

39. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation du Mali et je donne la parole à S. Exc. M. Alejandrino, chef de la délégation des Philippines.

40. Mr. ALEJANDRINO (Philippines):

Mr. President, in view of the lucid explanations given by the Director-General and the forceful arguments put forward by the delegate of Senegal, the Philippine delegation fully supports the amendment proposed by the delegate of Senegal to the resolution now before us.

41. Le PRESIDENT:

Je remercie le chef de la délégation des Philippines et je donne la parole à M. Sarruf, chef de la délégation du Liban.

42.1 Mr. SARRUF (Lebanon):

We have heard some very illuminating statements on this subject, and I therefore see no reason to go into further detail. I would, however, like to glance at the basic principles involved.

42.2 The Lebanese delegation agrees with the proposal made by the distinguished delegate from Senegal for three main reasons. The first is that this fund has been established for the specific purpose of covering unforeseen expenditure and the possibility foreseen in paragraph (h) (iii) of the resolution would now seem to be a probability.

42.3 The second reason is that we have absolute confidence in any action likely to be taken by the Director-General. Both in the General Conference and in the Executive Board, we have found that the Director-General most scrupulously works in accordance with the guidelines established in respect of expenditure. This confidence is reflected in his unanimous re-election as Director-General. Should any savings be made in implementing the programme for the 1969-1970 biennium, then he may not even have to draw on the sum concerned and we can be sure that he will act in the Organization's best interests.

42.4 The third reason is also related to our confidence in the Director-General in that we know he will not spend any part of this sum without the Executive Board's approval.

43. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation du Liban et je donne la parole à M. Lopes, chef de la délégation du Congo (Brazzaville).

44.1 M. LOPES (Congo-Brazzaville). -

Monsieur le Président, je serai très bref.

44.2 La délégation du Congo (Brazzaville) votera en faveur de la proposition du délégué du Sénégal. Nous estimons qu'il s'agit d'un problème important et, comme l'a déclaré le délégué qui m'a précédé, d'un problème de confiance. Le Directeur général nous a fait observer qu'il ne demandait pas que l'on mette dès maintenant à sa disposition les 500.000 dollars dont il a parlé et qu'il souhaitait simplement avoir la possibilité de solliciter éventuellement du Conseil exécutif l'autorisation d'utiliser ces 500.000 dollars. Il me semble que la plupart des délégations qui ont émis des réserves à l'égard de la proposition présentée par le délégué du Sénégal sont représentées au sein du Conseil exécutif. Elles auront donc toutes possibilités, si le Directeur général demande à utiliser une partie ou la totalité de ces 500.000 dollars, de vérifier si cette utilisation se justifie vraiment.

44.3 Je ne peux pas m'empêcher de comparer le Directeur général à une personne qui, devant partir en bateau, exigerait que ce bateau soit muni de bouées et de canots de sauvetage. Il ne faudrait pas en conclure que cette personne estime que le bateau fera nécessairement naufrage en cours de route.

45.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation du Congo (Brazzaville).

45.2 La liste des orateurs qui désiraient prendre la parole sur la question du Fonds de roulement est maintenant épuisée. Il reste à la Conférence générale à se prononcer sur la

résolution - relative au point 35 de l'ordre du jour - qui figure au paragraphe 248. Un projet d'amendement à cette résolution a été présenté par la délégation du Sénégal et appuyé par les délégations de la République arabe unie et du Pérou. Selon ce projet d'amendement il faudrait, au début de l'alinéa (h) de la résolution, remplacer le chiffre de 1,500,000 dollars par le chiffre de 2 millions de dollars, et, au sous-alinéa (h) (iii), remplacer le chiffre de 1,400,000 dollars par le chiffre de 1,900,000 dollars.

45.3 Je mets d'abord aux voix le projet d'amendement présenté par le Sénégal.

(Le vote a lieu à main levée)

45.4 Le projet d'amendement présenté par le Sénégal est adopté par 50 voix contre 14, avec 13 abstentions.

45.5 Je mets maintenant aux voix, ainsi amendée, la résolution présentée par la Commission administrative au paragraphe 248 de son rapport (Partie III).

(Le vote a lieu à main levée)

45.6 Ainsi amendée, la résolution qui figure au paragraphe 248 est adoptée par 52 voix contre 1, avec 24 abstentions.

45.7 Je donne la parole au Président de la Commission administrative.

46. Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission:

Mr. President, item 39.1 concerns the salaries, allowances and other benefits of staff, a subject which is almost always discussed by the Administrative Commission. The Commission considered documents 15 C/39 and 15 C/39 Addenda 1, 2 and 3. The item in our report is divided into two parts, Part A concerns Professional Category and above, related to Part A of document 15 C/39. The draft resolution proposed by the Administrative Commission on this subject will be found in paragraph 250. The Commission decided unanimously, with one abstention, to recommend that the General Conference adopt this draft resolution and I move its adoption.

47.1 Le PRESIDENT. -

Je sou mets à la Conférence la résolution qui figure au paragraphe 250 et qui concerne la rémunération du personnel du cadre organique et de rang supérieur.

(Le vote a lieu à main levée)

47.2 La résolution est adoptée par 67 voix, avec 2 abstentions.

47.3 Je donne la parole à M. Kirpal.

48. Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission:

Under the same item, Part B, concerning General Service Staff at Headquarters, appears in paragraphs 251-256 of our Report. The Commission recommended a draft resolution on this item which is contained in paragraph 256. The Commission decided, by 22 votes to none, with three abstentions, to recommend this draft resolution which I move for adoption by the General Conference.

49.1 Le PRESIDENT. -

La Conférence est saisie de la résolution qui figure au paragraphe 256.

49.2 Je donne la parole à M. Sobakine, au nom de la délégation de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

50. M. SOBAKINE (Union des républiques socialistes soviétiques). -

Monsieur le Président, ce n'est pas sur le contenu de cette résolution que je voudrais parler mais seulement sur le numéro qu'elle porte. Dans le texte russe que nous avons en main, cette résolution se trouve au paragraphe 246. Je voudrais savoir si la Conférence est appelée à voter le texte qui est contenu dans le document 15 C/ADM/2 Partie XIII ou bien sur celui qui figure dans le document 15 C/80, Partie III.

51.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de l'Union des républiques socialistes soviétiques ; le document qui porte la cote 15 C/ADM/2 contient le projet de rapport qui a été soumis à la Commission administrative ; mais le texte sur lequel la Conférence est actuellement appelée à se prononcer est celui qui figure dans le document 15 C/80 Partie III, c'est-à-dire dans le Rapport que la Commission administrative soumet à la Conférence générale.

51.2 Je mets aux voix la résolution qui figure au paragraphe 256.

(Le vote a lieu à main levée)

51.3 La résolution est adoptée par 68 voix, avec 4 abstentions.

51.4 Je donne la parole à M. Kirpal.

52. Mr. KIRPAL (India), Chairman of the Administrative Commission:

Mr. President, I now come to the last item, item 39, 2 in Part III of our Report which concerns the method of establishment of General Service staff salaries at Headquarters. The Administrative Commission considered document 15 C/40 and its addenda and 15 C/ADM/INF/2 and 15 C/ADM/INF/4, its discussion is summarized in paragraphs 257-261. The Commission decided by 26 votes to none, with two abstentions to recommend that the General Conference adopt a draft resolution appearing in paragraph 262. I move that this be adopted by the General Conference.

53.1 Le PRESIDENT. -

La Conférence est saisie de la résolution qui figure au paragraphe 262.

53.2 Je donne la parole à M. Sobakine, au nom de la délégation de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

54. M. SOBAKINE (Union des républiques socialistes soviétiques). -

Monsieur le Président, il s'agit encore du document sur lequel la Conférence est appelée à se prononcer. Vous savez que la version russe de la troisième partie du Rapport de la Commission administrative s'arrête au paragraphe 248. C'est donc en nous reportant au texte français ou au texte anglais que nous allons voter. Mais je vous serais reconnaissant de faire en sorte que, pour les autres rapports qui seront soumis à la Conférence, le texte russe soit identique aux textes français, anglais et espagnol.

55.1 Le PRESIDENT. -

Je prends acte de la déclaration du délégué de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

55.2 Je donne la parole au Directeur général.

56. Le DIRECTEUR GENERAL. -

Monsieur le Président, je désire présenter au nom du Secrétariat, mes excuses à la délégation soviétique et aux autres délégations de langue russe pour l'omission qui vient d'être signalée et qui, bien entendu, sera scrupuleusement réparée.

57.1 Le PRESIDENT. -

Je veux espérer que la délégation soviétique, dont certains membres parlent couramment plusieurs langues autres que le russe, pourra se prononcer en toute connaissance de cause.

57.2 Si aucune autre délégation n'a d'observation à présenter, je mets aux voix la résolution qui figure au paragraphe 262.

(Le vote a lieu à main levée)

57.3 La résolution qui figure au paragraphe 262 est adoptée à l'unanimité.

57.4 La Commission administrative présentera demain à la Conférence, conjointement avec la Commission du programme, un rapport sur la résolution portant ouverture de crédits. D'ores et déjà nous pouvons considérer que la Conférence a adopté l'essentiel des rapports présentés par la Commission administrative. Je saisis donc cette occasion pour présenter à tous les membres de la Commission, et plus particulièrement à son Président, à ses Vice-Présidents et à son Rapporteur, nos félicitations et nos remerciements pour l'excellent travail qu'ils ont accompli et qui nous a permis d'adopter assez rapidement les résolutions qui nous ont été soumises.

57.5 Le Président de la Commission administrative et le Directeur général ont cependant attiré l'attention de la Conférence sur les difficultés auxquelles on s'est heurté dans ce travail et qui s'expliquent surtout par un certain absentéisme. Je voudrais m'associer à ces déclarations. Je souhaite qu'à l'avenir les travaux de la Commission administrative, qui portent sur des problèmes d'une très grande importance, soient suivis par un plus grand nombre de délégués ; et je souhaite aussi que chacun prenne plus clairement conscience de la part de responsabilité qui lui revient dans les décisions adoptées, sur la base de ces travaux, par la Conférence générale.

57.6 Je suis d'ailleurs persuadé que le Conseil exécutif ne manquera pas d'aborder très prochainement l'examen de ce problème, afin de pouvoir présenter à la Conférence générale, lors de sa seizième session, des propositions relatives aux moyens de le résoudre.

57.7 Je donne maintenant la parole à M. Malik Abdul Latif Khan, au nom de la délégation du Pakistan.

58.1 Mr. MALIK ABDUL LATIF KHAN (Pakistan):

As I said on Saturday, my intervention was not designed to cause any controversy, but was merely to thank the Secretariat for providing the Pakistan delegation with most of the information desired, and the request that in future this information regarding both budgetary and extra-budgetary resources should be made available to all Member States for consideration and discussion.

58.2 Unfortunately, an emotional attempt was made to impose an interpretation which was in no way implicit; this I feel was to confuse the issues. I assure you, Sir, we had no intention of interfering with the working of the Secretariat or the recruitment and promotion procedures. We merely ask for information and statistics regarding all Unesco's posts at Headquarters and in the field.

58.3 We cannot accept the assumption that Member States are not entitled to this information or, for that matter, any information pertaining to Unesco and its activities. We shall continue to insist and emphasize the right of Member States in this regard.

58.4 Once again, may I express my appreciation to the Assistant Director-General for providing the necessary information to the Pakistan delegation and to Dr. Kirpal, Chairman of the Administrative Commission, for upholding the rights of Member States to such information. It is to be hoped that in future this information will be made available to all delegations in condensed form and in time for consideration and discussion so that we can assist the Director-General in devising policy.

59. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le délégué du Pakistan. Je pense que le Directeur général prendra acte de sa déclaration.

CONSIDERATION OF ITEM 29 OF THE AGENDA: COMPOSITION OF THE EXECUTIVE BOARD, DURATION OF TERM OF OFFICE OF MEMBERS AND METHOD OF ELECTION (continued)

EXAMEN DU POINT 29 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPOSITION DU CONSEIL EXECUTIF, DUREE DU MANDAT ET MODALITES D'ELECTION DE SES MEMBRES (suite)

EXAMEN DEL PUNTO 29 DEL ORDEN DEL DIA : COMPOSICION DEL CONSEJO EJECUTIVO, DURACION DEL MANDATO Y METODO DE ELECCION DE SUS MIEMBROS (continuación)

РАССМОТРЕНИЕ ПУНКТА 29 ПОВЕСТКИ ДНЯ: СОСТАВ ИСПОЛНИТЕЛЬНОГО СОВЕТА, ПРОДОЛЖИТЕЛЬНОСТЬ СРОКОВ ПОЛНОМОЧИЙ И ПОРЯДОК ВЫБОРОВ ЕГО ЧЛЕНОВ (Продолжение)

60.1 Le PRESIDENT. -

Nous allons maintenant, Mesdames, Messieurs, reprendre l'examen du point 29 de l'ordre du jour : "Composition du Conseil exécutif, durée du mandat et modalités d'élection de ses membres".

60.2 Vous vous rappelez que, lorsqu'elle a adopté, le 4 novembre, les nouveaux textes qui ont régi, à la présente session, l'élection des membres du Conseil exécutif, la Conférence était également saisie d'un projet de résolution (présenté par l'Inde, le Japon et le Népal), qui portait la cote 15 C/DR/PLEN/5 Rev. Aux termes de ce projet, le Conseil exécutif était notamment invité à étudier, dans les deux années à venir, les résultats du nouveau système des groupes électoraux. Sur la proposition du délégué du Sénégal, la Conférence a décidé d'ajourner l'examen de ce projet, et de le reprendre après les élections des membres du Conseil. Comme vous le savez, il a été procédé à ces élections le 9 novembre, et l'on a appliqué à cette occasion, pour la première fois, le système des groupes électoraux.

60.3 Nous devons maintenant reprendre l'examen de cette question. Entre-temps il a été déposé un projet d'amendement qui porte la cote 15 C/DR/PLEN/13 et est présenté par les délégations du Japon, de l'Inde et du Sénégal.

60.4 Je donne la parole à S. Exc. M. M'Bow, chef de la délégation du Sénégal, qui va nous présenter ce nouveau projet de résolution.

61.1 M. M'BOW (Sénégal). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, étant donné que c'est la délégation sénégalaise qui a demandé à la Conférence générale de surseoir à la discussion du projet de résolution 15 C/DR. PLEN/5 Rev. présenté par l'Inde, le Japon et le Népal, jusqu'à ce que les membres du Conseil exécutif aient été élus, je pense que c'est à moi qu'il appartient maintenant de présenter l'amendement proposé par l'Inde, le Japon et le Sénégal dans le document 15 C/DR/PLEN/13.

61.2 Une constatation s'impose tout d'abord : c'est que l'objectif visé par l'établissement du système que la Conférence générale a institué pour régir l'élection des membres du Conseil exécutif a été atteint. Il fallait, en tout état de cause, qu'une représentation plus équitable des différentes régions géographiques soit assurée au sein du Conseil exécutif. Le vote qui est intervenu ici a permis effectivement d'assurer une représentation régionale plus équitable qu'auparavant.

61.3 La délégation du Sénégal pense donc que cette expérience pourrait être poursuivie à l'avenir. Certes, cela nécessitera encore des études dont il nous faudra tirer les conclusions ; mais, d'ores et déjà, je considère que les résultats obtenus sont positifs. Toutefois, certaines délégations - il est inutile de le celer - demeurent encore réticentes, voire hostiles au système institué. C'est la raison pour laquelle la délégation du Sénégal s'est associée aux délégations de l'Inde et du Japon pour proposer que ce système soit étudié de

plus près par le Conseil exécutif, afin que ce dernier détermine s'il faut continuer à l'appliquer, soit à titre expérimental et provisoire, soit à titre permanent, et afin qu'il fasse rapport sur cette question à la Conférence générale lors de sa seizième session. Il appartiendra, alors, à la Conférence générale de prendre une décision définitive à ce sujet.

62. Le **PRESIDENT**, -

Je remercie le chef de la délégation du Sénégal et je donne la parole à S. Exc. M. Suyama, chef de la délégation du Japon.

63.1 M. **SUYAMA** (Japon), -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, S. Exc. M. M'Bow vient de présenter le document 15 C/DR/PLEN/13 au nom de trois pays dont l'un est le Japon.

63.2 Si j'ai demandé à prendre la parole, c'est tout d'abord pour souligner combien mon ami M. M'Bow a eu raison de proposer à un certain moment que l'on ajourne l'examen du document 15 C/DR, PLEN/5 Rev., à la première partie duquel se rapporte l'amendement maintenant proposé dans le document 15 C/DR/PLEN/13.

63.3 En effet, plus d'une semaine s'est écoulée depuis l'élection de 19 nouveaux membres du Conseil exécutif. Nous connaissons parfaitement la composition actuelle du Conseil exécutif. Certes, une sous-région - celle de l'Asie du Sud-Est - n'y est encore aucunement représentée. Les Asiatiques, à quelque pays qu'ils appartiennent, n'en sont pas moins, je crois, profondément soulagés de voir que l'on a pu, grâce au système des groupes électoraux, remédier à une déplorable sous-représentation de l'Asie. Un premier grand pas a ainsi été fait ; et la délégation japonaise pense que l'on devrait pouvoir arriver à une représentation plus juste au sein même du groupe d'Asie, si le système des groupes électoraux est maintenu.

63.4 Sans doute les pays d'Asie ne pourront-ils guère s'attendre à retirer des avantages de ce système lors de la seizième session de la Conférence générale. En effet, les cinq pays asiatiques qui vont maintenant faire partie du Conseil exécutif conserveront encore leur mandat après la seizième session ; en d'autres termes, aucun d'entre eux ne devra être remplacé à la seizième session. Par conséquent, si le système des groupes électoraux, tel qu'il a été établi à la présente session, continue d'être appliqué à la seizième session, il n'en résultera alors aucun accroissement du nombre des membres asiatiques du Conseil.

63.5 Néanmoins, Monsieur le Président, la délégation japonaise croit fermement que le maintien du système des groupes électoraux est conforme à l'intérêt général de tous les Etats membres - y compris, à longue échéance, les Etats membres d'Asie.

63.6 C'est parce que c'est là sa conviction, que la délégation japonaise a signé, Monsieur le Président, le projet de résolution qui fait l'objet du document 15 C/DR/PLEN/13.

64. Le **PRESIDENT**, -

Je remercie le chef de la délégation du Japon et je donne la parole à M. Arianayagam, chef de la délégation de Malaisie.

65.1 Mr. **ARIANAYAGAM** (Malaysia):

Mr. President, I would like to support the draft resolution submitted by India, Japan and Senegal.

65.2 We are very satisfied with the electoral group system. I said here, before the elections, that this would be the best solution for Asia, and I repeat that we would like the electoral group system to be retained permanently.

65.3 Asia obtained 5 seats and this is gratifying, although certain regions of Asia are not very well represented. This is not the fault of the Conference. We presented seven members for five seats; the Conference had to make a choice and Asia cannot complain. Nevertheless I would like to raise the question of seats permanently occupied by particular countries.

65.4 For Group I comprising 27 members there are nine seats; the ratio therefore is 3:1. For Group II comprising ten members there are three seats; again the ratio is approximately 3:1; but for all the other groups the ratio is 4:1. Thus, certain groups are in a privileged position - and this is fair enough if we wish to have a certain number of permanent members.

65.5 In Group I, for example, as I said, there are 27 Member States; if three of them are permanent members this leaves six seats available for 24 Member States. So that the ratio is 4:1. The General Conference has decided that there should be some permanent members, but I would suggest that, if you want to have permanent members from Asia, then you should give Asia more seats. If you do not, then the ratio of 4:1 is acceptable. I would like this to be considered further by the Executive Board, so that a recommendation could be submitted to the General Conference at the sixteenth session.

65.6 Regarding the term of office, also included in the draft resolution, I would say that a four-year term is the ideal, but a single four-year term without re-eligibility. And the election results showed, I think, that there is already some opposition to second terms of office. I therefore support draft resolution 15 C/DR/PLEN/5 rev. to the effect that the term of office should be re-examined, and that the Executive Board should submit a recommendation at the next session.

66. Le PRESIDENT:

Je remercie le chef de la délégation de Malaisie et je donne la parole à M. Kirpal, chef de la délégation de l'Inde.

67.1 Mr. KIRPAL (India):

I would like to associate the delegation of India with the remarks made by the distinguished Heads of the delegations of Japan and Senegal. We have co-sponsored 15 C/DR/PLEN/13 and we are satisfied with the results of the system of electoral groups. I think the General Conference would probably agree that the results have been satisfactory. But examination by the Executive Board as proposed should be completely free and nothing should be prejudged.

67.2 The delegation of India believes that it is essential not only to maintain but also to improve upon such results in the future. This could be done, as the resolution suggests, by continuing the system of electoral groups, either experimentally or permanently. The whole question must be gone into thoroughly by the Executive Board and we ourselves believe that whatever the system finally adopted it should not be immutable but that the possibility of study and review should remain. I would suggest that since paragraph 1 of 15 C/DR/PLEN/5 rev., co-sponsored by India, Japan and Nepal now appears in 15 C/DR/PLEN/13, we might also, if the other co-sponsors agree, incorporate paragraph 2, referring to the term of office of members, in PLEN/13 and we would then have a single comprehensive resolution touching upon the examination by the Executive Board of the system and its results and whether it should be continued, experimentally and provisionally or permanently and whether there are any other alternatives to it.

68. Le PRESIDENT:

Je remercie le chef de la délégation de l'Inde et je donne la parole à S. Exc. M. De Silva, chef de la délégation de Ceylan.

69.1 Mr. De SILVA (Ceylon):

Mr. President, the Ceylon delegation wholeheartedly supports the amendment submitted by Japan, India and Senegal in document 15 C/DR/PLEN/13. We would like the Executive Board to consider this matter, but as I have always said, and shall continue to say, this

draft resolution has not yet suggested a system of rotation which would give the small countries a chance; We are very happy that the Asian group has, by the system of electoral grouping, been able to acquire five seats. But acquiring five seats does not solve the problem that was discussed at the fourteenth session of the General Conference; namely the fact that half the countries of the world, the smaller countries, have not found a place on the Executive Board. That is why I was very critical of the Executive Board for not fulfilling the trust that had been placed in it.

69.2 This question of rotation depends on the term of office, and it is a matter for regret that this draft resolution does not mention the period of four years, which would not prejudge the issue. It is quite obvious that if one wants to establish a system of rotation, there should be a shorter period than six years.

69.3 Speaking for the Ceylon delegation and, in a sense, as a member of the Executive Board, I shall continue my struggle to have the period reduced to one of four years without any reservation so as to ensure that the smaller nations will also have a chance of serving on the Executive Board, thereby reflecting the true spirit of Unesco. Therefore, while I wholeheartedly support this amendment in document DR/PLEN/13, I do hope that there will be no suggestion that the period is in doubt, since it was clear that the consensus in the General Conference was that a period of four years without any re-election would be an ideal solution.

70. Le PRESIDENT:

Je remercie le chef de la délégation de Ceylan et je donne la parole à S. Exc. M. Djatikusumo, chef de la délégation de l'Indonésie.

71. Mr. DJATIKUSUMO (Indonesia):

Mr. President, I will be very brief. The Indonesian delegation would like to express its full support for the proposals from the delegates of Malaysia and Ceylon.

72. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de l'Indonésie et je donne la parole à M. Sobakine, au nom de la délégation de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

73.1 В.К. СОБАКИН (Союз Советских Социалистических Республик):

Г-н Председатель. Постольку поскольку текст резолюции PLEN/13 существует на русском языке, я позволю себе говорить по-русски.

73.2 Г-н Председатель. Касаясь этого проекта резолюции я должен сказать, что наша делегация не испытывает удовлетворения от системы избирательных групп, которая была применена на этой сессии. Мы полагаем, что те отрицательные стороны этой системы, о которых мы говорили с этой трибуны, проявились уже на этой сессии. Если эта система будет применяться на последующих сессиях, то эти отрицательные последствия ее проявятся еще больше.

73.3 Поэтому, Г-н Председатель, мы не можем голосовать за первый пункт изложенного проекта резолюции.

73.4 Но мы, Г-н Председатель, отнюдь не считаем, что Исполнительный совет не должен изучать результаты применения этой системы, он должен их изучить. Мы надеемся, Г-н Председатель, что Исполнительный совет придет в конце концов к отрицательному мнению, т.е. к мнению о том, что эту систему принимать не следует ни на шестнадцатой, ни на последующих сессиях Генеральной конференции.

73.5 Учитывая наше разное отношение к двум этим пунктам предложенной резолюции, Г-н Председатель, при голосовании этой резолюции в целом мы воздержимся. Благодарю Вас, Г-н Председатель.

(73. 1) M. SOBAKINE (Union des républiques socialistes soviétiques), - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, puisque le texte de la résolution 15 C/DR/PLEN/13 existe en russe, je me permettrai de m'exprimer en russe.

(73. 2) Je souhaite dire, à propos de ce projet de résolution, que la délégation de l'URSS n'est pas satisfaite du système de groupes électoraux qui a été appliqué à la présente session. A notre avis, ce système présente des inconvénients que nous avons dûment signalés du haut de cette tribune et qui se sont déjà manifestés au cours de la présente session. Si on continue à l'appliquer au cours des sessions à venir, ces inconvénients se feront sentir plus gravement encore.

(73. 3) C'est pourquoi nous ne pouvons pas, Monsieur le Président, approuver le premier paragraphe de ce projet de résolution.

(73. 4) Mais nous ne considérons nullement que le Conseil exécutif ne doit pas examiner les résultats auxquels a abouti l'application de ce système ; il faut au contraire qu'il les examine. Nous espérons qu'il arrivera ainsi, en fin de compte, à une opinion négative, autrement dit à l'idée que ce système ne devrait être appliqué ni à la seizième session de la Conférence générale, ni aux sessions ultérieures.

(73. 5) Etant donné que nous n'avons pas la même attitude à l'égard de chacun des deux paragraphes du projet de résolution nous nous abstiendrons quand ce projet de résolution sera mis aux voix dans son ensemble.

74. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de l'Union des républiques socialistes soviétiques et je donne la parole à M. Piquion, au nom de la délégation d'Haïti.

75. M. PIQUION (Haïti). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, si certaines délégations sont satisfaites de l'application du système des groupes électoraux, ce n'est pas le cas de la délégation d'Haïti. En effet, elle estime que ce système lui est tout à fait préjudiciable. C'est un système qui est contraire à ses intérêts aussi bien qu'à ses aspirations. C'est pourquoi la délégation d'Haïti prie le représentant du Conseil exécutif de tenir compte de ses observations et de prendre toutes dispositions utiles pour faire étudier par le Conseil la possibilité de scinder en deux groupes distincts ce qu'on appelle le Groupe III. Il y aurait ainsi un groupe représentant les pays latino-américains proprement dits, et un autre représentant les Etats des Caraïbes (qui constituent une zone de culture tout à fait différente du groupe latino-américain proprement dit). La délégation haïtienne prie donc le représentant du Conseil exécutif de lui donner acte de cette déclaration et elle lui demande de bien vouloir prévoir, à une prochaine session, l'étude de la suggestion qui vient d'être formulée.

76. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué d'Haïti et je donne la parole à M. Dadié, au nom de la délégation de la Côte-d'Ivoire.

77. M. DADIE (Côte-d'Ivoire). -

Monsieur le Président, lorsque nous avons pris connaissance de l'amendement présenté par la délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie, qui demandait que l'expérience des groupes électoraux soit faite seulement à la quinzième session de la Conférence générale, nous avons pensé que la Conférence serait appelée, à la suite des élections, à décider par elle-même si l'expérience devait être poursuivie ou s'il fallait s'en tenir là. Parmi les délégués qui m'ont précédé à cette tribune, les uns ont dit qu'ils étaient satisfaits des résultats obtenus, les autres qu'ils ne l'étaient pas. Cela prouve que nous sommes encore divisés et je vous demande donc, Monsieur le Président, de bien vouloir procéder à un vote par division sur le projet d'amendement qui fait l'objet du document 15 C/DR/PLEN/13.

78. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de la Côte-d'Ivoire et je donne la parole à M. Grenier, au nom de la délégation française.

79. M. GRENIER (France). -

Monsieur le Président, je serai également très bref. La délégation française a déjà expliqué pourquoi elle n'était pas favorable au système des groupes électoraux; sa position, lorsque le projet de résolution considéré sera mis aux voix dans son ensemble, devra donc se traduire par une abstention.

80.1 Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le délégué de la France, dernier orateur inscrit pour prendre la parole au sujet du point 29 de l'ordre du jour.

80.2 Je vous rappelle, Mesdames, Messieurs, que vous devez vous prononcer d'abord sur le document 15 C/DR/PLEN/13 qui contient le projet d'amendement présenté par le Japon, l'Inde et le Sénégal, et ensuite sur le document 15 C/DR/PLEN/5 Rev., qui contient le projet de résolution présenté par l'Inde, le Japon et le Népal.

80.3 Un vote par division ayant été demandé, je mettrai aux voix, successivement le considérant, puis le dispositif du projet d'amendement. Je mets donc aux voix le considérant du document 15 C/DR/PLEN/13, qui est libellé comme suit : "La Conférence générale, ayant été généralement satisfaite du résultat du système de groupes électoraux qui a régi l'élection des membres du Conseil exécutif à sa quinzième session"...

(Le vote a lieu à main levée)

80.4 Le considérant (premier paragraphe) du document 15 C/DR/PLEN/13 est adopté par 52 voix contre une, avec 17 abstentions.

80.5 Je mets maintenant aux voix la deuxième partie de ce document, c'est-à-dire le dispositif qui est libellé comme suit : "invite le Conseil à étudier la continuation du système de groupes électoraux, soit à titre expérimental et provisoire, soit à titre permanent, et à faire rapport sur cette question à la seizième session de la Conférence générale."

(Le vote a lieu à main levée)

80.6 Le deuxième paragraphe du projet d'amendement est adopté par 60 voix contre une, avec 17 abstentions.

80.7 Je mets aux voix l'ensemble du projet d'amendement 15 C/DR/PLEN/13.

(Le vote a lieu à main levée)

80.8 L'amendement est adopté par 61 voix contre une, avec 21 abstentions.

80.9 Je vais maintenant mettre aux voix la deuxième partie du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/5 Rev., car le texte que vous venez d'adopter, Mesdames, Messieurs, ne modifie que la première partie de ce projet. Voici le texte de la deuxième partie : "La Conférence générale / "invite le Conseil exécutif à réexaminer la durée du mandat de ses membres en tenant compte des débats qui ont eu lieu à ce sujet à la quinzième session de la Conférence générale et à faire rapport sur cette question à la seizième session."

(Le vote a lieu à main levée)

80.10 La deuxième partie du projet de résolution 15 C/DR/PLEN/5 Rev. est adoptée par 76 voix contre une, avec 5 abstentions.

80.11 Je mets maintenant aux voix l'ensemble du projet ainsi amendé, c'est-à-dire le document 15 C/DR/PLEN/5 Rev. avec, comme première partie, le texte du document 15 C/DR/PLEN/13.

(Le vote a lieu à main levée)

80.12 Le projet de résolution 15 C/DR/PLEN/5 Rev., ainsi amendé, est adopté par 70 voix, avec 18 abstentions.

80.13 Mesdames, Messieurs, nous devions, à la suite de l'examen du point 29 de l'ordre du jour, aborder le point 47, qui concerne l'élection des membres des comités à composition restreinte, tels que le Comité du Siègre et le Comité juridique, qui doivent se réunir à la seizième session ou dans l'intervalle des sessions. Mais, comme vous l'avez constaté, le Comité des candidatures siège encore. Il nous faut donc attendre à demain matin pour procéder aux élections envisagées.

80.14 La séance est levée.

The meeting rose at 5.50 p. m.
La séance est levée à 17 h. 50
Se levanta la sesión a las 17.50
Заседание закрывается в 17 ч. 50 м.

Fortieth plenary meeting

19 November 1968, at 10.35 a.m.

President: Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Quarantième séance plénière

19 novembre 1968, à 10 h. 35

Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Cuadragésima sesión plenaria

19 de noviembre de 1968 a las 10.35

Presidenté: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)

Сороковое пленарное заседание

19 ноября 1968 г. в 10 ч. 35 м.

Председатель: Г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)

ELECTION ON THE REPORT OF THE NOMINATIONS COMMITTEE OF MEMBERS OF THE HEADQUARTERS COMMITTEE AND LEGAL COMMITTEE AND OF MEMBERS OF THE COUNCIL OF THE INTERNATIONAL BUREAU OF EDUCATION AND OF THE EXECUTIVE COMMITTEE OF THE INTERNATIONAL CAMPAIGN TO SAVE THE MONUMENTS OF NUBIA

ELECTION, SUR LE RAPPORT DU COMITE DES CANDIDATURES, DES MEMBRES DU COMITE DU SIEGE, DU COMITE JURIDIQUE, DES MEMBRES DU CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'EDUCATION ET DU COMITE EXECUTIF DE LA CAMPAGNE INTERNATIONALE POUR LA SAUVEGARDE DES MONUMENTS DE NUBIE

ELECCION, PREVIO INFORME DEL COMITE DE CANDIDATURAS, DE LOS MIEMBROS DEL COMITE DE LA CASA CENTRAL, DEL COMITE JURIDICO, DE LOS MIEMBROS DEL CONSEJO DE LA OFICINA INTERNACIONAL DE EDUCACION Y DEL COMITE EJECUTIVO DE LA CAMPAÑA PARA SALVAR LOS MONUMENTOS DE NUBIA

ВЫБОРЫ, ПО ДОКЛАДУ КОМИТЕТА ПО КАНДИДАТУРАМ, ЧЛЕНОВ КОМИТЕТА ПО ШТАБ-КВАРТИРЕ, ЮРИДИЧЕСКОГО КОМИТЕТА, ЧЛЕНОВ СОВЕТА МЕЖДУНАРОДНОГО БЮРО ПРОСВЕЩЕНИЯ И ИСПОЛНИТЕЛЬНОГО КОМИТЕТА МЕЖДУНАРОДНОЙ КАМПАНИИ ПО СПАСЕНИЮ ПАМЯТНИКОВ НУБИИ

1.1 Le PRESIDENT. -

Mesdames, Messieurs, je déclare ouverte la quarantième séance plénière.

1.2 Nous abordons ce matin le point 47 de l'ordre du jour, c'est-à-dire l'élection des membres des comités à composition restreinte qui doivent se réunir à la seizième session de la Conférence générale ou dans l'intervalle des sessions. Il s'agit notamment du Comité du Siège et du Comité juridique. Je rappelle que la Conférence a décidé de transférer au Comité juridique les fonctions dont s'acquittait jusqu'ici le Comité des rapports.

Il en résulte qu'il n'y a pas lieu de constituer de Comité des rapports pour la seizième session.

1.3 D'autre part, la Conférence générale doit désigner les membres du Conseil du Bureau international d'éducation, constitué conformément à l'article III des statuts de ce Bureau, qui ont été approuvés par la Conférence samedi dernier.

1.4 Enfin, la Conférence doit désigner les membres du Comité exécutif de la Campagne internationale pour la sauvegarde des monuments de Nubie.

1.5 Je vais donc donner la parole à S. Exc. Mme JÓború, président du Comité des candidatures, qui va nous présenter le rapport et les recommandations du Comité en ce qui concerne ces élections.

2.1 Mrs. JOBORU (Hungary), Chairman of the Nominations Committee:

Mr. President, the Nominations Committee held its third and fourth meetings on Monday, 18 November 1968, to make recommendations to the General Conference on the membership of the Legal Committee and the Headquarters Committee for the sixteenth session; for the Executive Committee of the International Campaign to Save the Monuments of Nubia and the Council of the International Bureau of Education.

2.2 The Committee decided to recommend to the General Conference that the composition of the Executive Committee of the International Campaign to Save the Monuments of Nubia remain unchanged, as follows: Brazil, Ecuador, France, Federal Republic of Germany, India, Italy, Lebanon, Netherlands, Pakistan, Spain, Sudan, Sweden, United Arab Republic, United States of America and Yugoslavia.

2.3 The Nominations Committee unanimously approved the recommendation to the General Conference that the membership of the Headquarters Committee should be as follows: Australia, Dominican Republic, Finland, France, Federal Republic of Germany, Iran, Italy, Netherlands, Philippines, Romania, Somalia, Sudan, Tunisia, United Kingdom, United States of America.

2.4 The Committee, as the result of a secret ballot, made the following recommendation concerning the membership of the Legal Committee: Argentina, Belgium, Bulgaria, Canada, Ceylon, France, Ghana, Guinea, India, Lebanon, Norway, Pakistan, Rwanda, Sierra Leone, Uganda, United Arab Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America, Uruguay, Yugoslavia.

2.5 The Committee, as a result of a secret ballot, made the following recommendations concerning the membership of the Council of the International Bureau of Education: Belgium, Brazil, Cameroon, Colombia, France, Gabon, Federal Republic of Germany, Hungary, India, Italy, Japan, Lebanon, Malaysia, Mauritania, Nigeria, Poland, Senegal, Switzerland, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United States of America.

2.6 Finally, Mr. President, I would like to avail myself of this opportunity to express once again my thanks to all members of the Nominations Committee and particularly to the two tellers, the delegates of Algeria and Austria, for their help and co-operation.

3.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Président du Comité des candidatures.

3.2 Je vais soumettre à la Conférence le rapport du Comité paragraphe par paragraphe, en invitant les délégations à présenter les observations qu'elles estimeront nécessaires sur les recommandations du Comité. Je vous rappelle, Mesdames, Messieurs, qu'il s'agit du document 15 C/90.

3.3 Le paragraphe 2 de ce document contient la recommandation du Comité en ce qui concerne la composition du Comité exécutif de la Campagne internationale pour la sauvegarde des monuments de Nuble. Si aucune délégation n'a d'observation à formuler, je considérerai que la Conférence adopte la recommandation du Comité des candidatures.

3.4 La recommandation contenue dans le paragraphe 2 est adoptée.

3.5 Nous passons au paragraphe 3, qui contient la recommandation du Comité en ce qui concerne la composition du Comité du Siège. Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que la Conférence adopte la recommandation du Comité des candidatures.

3.6 La recommandation figurant au paragraphe 3 est adoptée.

3.7 Nous passons au paragraphe 4, qui contient la recommandation du Comité des candidatures en ce qui concerne la composition du Comité juridique.

3.8 Je donne la parole à S. Exc. M. Gallardo, chef de la délégation d'El Salvador.

4.1 El Sr. GALLARDO (El Salvador):

Sr. Presidente: Que me sea permitido, en mi calidad de Jefe de la Delegación de El Salvador, no a título personal y menos como jurista, hacer algunas observaciones.

4.2 El Salvador agradece a los 64 Estados Miembros que en el Comité de Candidaturas aprobaron su elección; agradece también, en particular, a los 14 Estados latinoamericanos que constituyeron quórum en la reunión del jueves 14 a las 18h., donde se decidió que los candidatos serían dos para Latinoamérica, y se dio prioridad a la candidatura de El Salvador, viniendo en segundo lugar la del Uruguay. Las sesiones posteriores del grupo no tuvieron carácter oficial por no haber habido quórum.

4.3 Mi país lamenta que algunos Estados no hayan podido sostener su empeño, sea porque tenían instrucciones contrarias, sea porque no lo manifestaron así. Lamentablemente, la unidad del grupo se resquebraja por primera vez. El Salvador admite que cada uno de los Estados latinoamericanos tiene derecho a postularse con independencia del grupo, pero sin romper su unidad.

4.4 La Delegación salvadoreña elogia la actitud de varias delegaciones latinoamericanas cuyos representantes integran el Consejo Ejecutivo y que desde un principio señalaron que no se lanzarían en candidaturas particulares de comités. Lamenta que el sistema regional empleado en la votación en el Comité de Candidaturas, siempre con relación al Consejo Ejecutivo, no haya sido exactamente el medio más eficaz de lograr lo que se había esperado de los grupos regionales en el Consejo Ejecutivo. Hubiera sido de mucha utilidad aplicarlo también en esa forma dentro de los Comités Especiales.

4.5 En virtud de una soberanía indiscutible, El Salvador podría en este momento mantener su candidatura, puesto que, como repito, tuvo 64 votos a su favor, y en la reunión del grupo latinoamericano se reconoció que se postularía como primer candidato. La representación latinoamericana se ha desquiciado geográficamente al admitir que dos naciones hermanas, por cuyos representantes guarda El Salvador el mayor respeto, sean los que representen a todo el continente latinoamericano. Se trata de dos naciones del hemisferio sur. Quedan excluidas, por consiguiente, tanto el norte de América Latina, es decir, México, como también la región del Caribe y América Central.

4.6 Aplicando siempre el sistema de unidad monolítica que debe existir dentro del grupo latinoamericano, El Salvador retira su candidatura. Votará, en consecuencia, a favor de los dos candidatos latinoamericanos que constan en la lista presentada por la Srta. Presidenta del Comité de Candidaturas y lo mismo hará con los demás candidatos. Como dijo Baltasar Gracián, en 1647: "Como hombre de ley que soy, pienso que el varón de ley nunca se olvida de quien es por el hecho de admitir lo que los otros són". Muchas gracias, Sr. Presidente.

(4.1) Mr. GALLARDO (El Salvador)

Mr. President, may I be permitted, as Head of the Delegation of El Salvador and, not simply in my own name, still less as a jurist, to make certain observations.

(4.2) El Salvador thanks the 64 Member States which, in the Nominations Committee, voted for its election, and also, more particularly, the 14 Latin American States which constituted a quorum at the meeting held on Thursday the 14th at 6 p.m. at which it was decided to put forward two candidates for Latin America with first priority for El Salvador and Uruguay second. Subsequent meetings of the group had no official status in the absence of a quorum.

(4.3) My country regrets that some States, owing to instructions to the contrary, or by their silence, should have been unable to endorse its nomination. This, regrettably, is a split in the group's unity for the first time. El Salvador recognizes that every Latin American State has the right to offer itself for election independently of the group, but without breaking the group's unity.

(4.4) The delegation of El Salvador applauds the attitude of certain Latin American delegations represented on the Executive Board in making it clear from the start that they would not present themselves in their individual capacity for election to the committees. The delegation notes with regret that the regional system followed for the voting in the Nominations Committee, with regard simply to the Executive Board, has not proved the best way in every respect to obtain what had been hoped for from the regional groups on the Board. It would have been most valuable to apply the system additionally in that form within the Special Committees.

(4.5) By right of indisputable sovereignty, El Salvador could even now maintain its candidature, particularly since, as I said before, it secured 64 votes and it was agreed at the meeting of the Latin American group that it should rank as first candidate. The representation of Latin America has been thrown out of balance geographically by agreeing that two sister nations for whose representatives El Salvador retains the highest regard, should be the ones to represent the entire continent of Latin America. Both are in the southern hemisphere and consequently the north of Latin America, that is, Mexico, and the Caribbean and Central America, are alike excluded.

(4.6) In pursuance of the system of monolithic unity which ought to exist within the Latin American group, El Salvador withdraws its candidature and will accordingly vote in favour of the two Latin American candidates shown in the list submitted by the Chairman of the Nominations Committee. It will also cast its vote for the other candidates on the list. As Baltasar Gracián said in 1647: "As a man of law myself, I think that a man of law is never forgetful of who he is from the fact of conceding what the others are". Thank you, Mr. Chairman.

5.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation d'El Salvador.

5.2 Si aucune autre délégation n'a d'observation à présenter, je considérerai que la Conférence adopte la recommandation du Comité des candidatures concernant la composition du Comité juridique.

5.3 Cette recommandation est adoptée.

5.4 Nous passons au paragraphe 5 du Rapport du Comité des candidatures qui contient une recommandation relative à la composition du Conseil du Bureau international d'éducation. Si aucune délégation n'a d'observation à formuler, je considérerai que la Conférence adopte la recommandation du Comité des candidatures.

5.5 La recommandation est adoptée.

5.6 Je saisis cette occasion pour adresser mes félicitations au Comité des candidatures et, tout particulièrement, à sa distinguée présidente.

5.7 L'article III des statuts du Bureau international d'éducation dispose que les membres du Conseil exercent leur mandat depuis la fin de la session de la Conférence générale qui les a désignés jusqu'à la fin de la deuxième session ordinaire subséquente de la Conférence. Toutefois, afin d'établir un système de renouvellement par moitié des membres, il est prévu, au paragraphe 3 de l'article III, qu'à la présente session la Conférence désignera, par tirage au sort, dix des Etats membres du Conseil, dont le mandat viendra à expiration à la fin de la seizième session. Il convient donc de procéder à ce tirage au sort.

5.8 J'invite Mme Wynter, déléguée de la Jamaïque, à bien vouloir monter à la tribune et tirer de cette urne 10 des 21 bulletins qui s'y trouvent et qui portent les noms des 21 Etats qui viennent d'être élus au Conseil.

6. Mrs. WYNTER (Jamaica):

Hungary, Switzerland, Malaysia, Japan, USSR, Italy, Cameroon, Poland, France, India.

7.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie Mme Wynter.

7.2 Le mandat des 10 Etats membres dont les noms viennent d'être lus arrivera donc à expiration à la fin de la seizième session de la Conférence générale. Celui des 11 autres n'arrivera à expiration qu'à la fin de la dix-septième session.

CONSIDERATION OF THE REPORT OF THE PROGRAMME COMMISSION/EXAMEN DU RAPPORT DE LA COMMISSION DU PROGRAMME/EXAMEN DEL INFORME DE LA COMISION DEL PROGRAMA /РАССМОТРЕНИЕ ДОКЛАДА КОМИССИИ ПО ПРОГРАММЕ

8.1 Le PRESIDENT. -

Mesdames, Messieurs, nous allons maintenant passer à l'examen du Rapport de la Commission du programme.

8.2 Je donne la parole à M. de Hoog, président de la Commission.

9.1 M. de HOOG (Pays-Bas), président de la Commission du programme. -

Monsieur le Président, Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur le Directeur général, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, j'ai l'honneur et l'agréable devoir de vous présenter le Rapport de la Commission du programme, de vous rendre compte de la façon dont la Commission s'est acquittée de la tâche que vous lui avez confiée et de vous soumettre les propositions auxquelles elle est arrivée. L'honneur, car c'est sans doute à la Commission du programme qu'incombe la majeure partie de la tâche de la Conférence générale ; le devoir, puisque la Commission a bien voulu me confier la charge d'être son président ; le devoir agréable, car je suis convaincu que la Conférence générale portera un jugement approbateur sur les travaux de la Commission.

9.2 Monsieur le Président, je crois que le meilleur service que je puisse rendre à votre auguste assemblée, en ce moment, est de lui permettre d'entamer aussi rapidement que possible la tâche importante qui est maintenant la sienne, c'est-à-dire de porter, par la discussion et l'adoption du rapport, un jugement sur les travaux de la Commission. Mieux que de longs développements de ma part, les textes eux-mêmes témoignent de la compétence et du sérieux avec lesquels la Commission s'est penchée sur les problèmes qui lui étaient soumis. Qu'il me soit seulement permis de vous présenter quelques considérations sur la façon dont la Commission a pu s'acquitter de sa tâche. Mais, même sur ce point, je serai volontairement bref, étant donné qu'à la dernière séance de cette session de la Conférence générale j'aurai le plaisir et l'honneur de vous présenter précisément une évaluation des travaux de la Commission, faite par la Commission elle-même. Il serait donc malséant de ma part de procéder à une évaluation personnelle et de paraître donner plus de valeur à mes propres impressions qu'à celles qu'ont ressenties et exprimées les membres mêmes de la Commission.

9.3 Je me limiterai donc, Monsieur le Président, à quelques considérations concernant la nature du rôle que le Président de la Commission du programme a pu jouer à la présente session de la Conférence générale. Vous me direz que le rôle principal d'un président est de présider - cela semble être la logique même - mais, puisque, selon une boutade bien connue de notre Directeur général, rien n'est simple à l'Unesco, on peut se demander :

pourquoi les choses y seraient-elles logiques ? Bien sûr, le Président de la Commission du programme a présidé les séances de la Commission et je tiens à ajouter immédiatement que les heures pendant lesquelles je me suis acquitté de cette tâche resteront pour moi parmi les plus agréables de cette session de la Conférence. L'ambiance des séances plénières de la Commission a été telle et si manifeste le désir de tous ses membres de collaborer de façon positive pour arriver à un accord général, qu'à plusieurs reprises des délégués sont venus me voir, après une séance, pour me demander de ne pas trop les mettre en vedette dans le rapport quand l'accord n'avait pu être obtenu que grâce à d'importantes concessions mutuelles.

9.4 La partie la plus lourde de la responsabilité présidentielle a reposé sur les épaules solides des cinq vice-présidents de la Commission : S. Exc. M. le ministre M'Bow, président de la sous-commission I (Education), le professeur I. Malecki, président de la sous-commission II (Sciences exactes et naturelles), S. Exc. M. l'ambassadeur Wagner de Reyna, président de la sous-commission III (Sciences sociales, sciences humaines et culture), M. J. Ouimet, président de la sous-commission IV (Information) et S. Exc. M. l'ambassadeur Aryanayagam, président du Comité des résolutions. Outre les quinze séances de ce Comité, M. Aryanayagam a présidé quatre séances plénières de la Commission du programme.

9.5 Ma tentation est grande, Monsieur le Président, de décrire les caractéristiques de chacun de ces présidents. Ils se sont tous distingués par leurs compétences spécifiques, ils ont tous eu en commun leur compétence générale. Je dois, hélas, me limiter à leur endroit à un mot, mais il vient du coeur : ce mot, c'est merci.

9.6 Une deuxième tâche du Président de la Commission du programme, qui est loin de créer pour lui des difficultés ou d'exiger de lui un effort particulier, est celle à laquelle il se livre à l'heure actuelle, c'est-à-dire celle qui consiste à présenter le rapport de la Commission à la Conférence générale. Mais, là encore, ce sont d'autres qui ont été au labour et, en tout premier lieu, le Dr Mostafa Lamal Tolba, rapporteur de la Commission. Compagnon de bureau du Président, c'est lui qui a assumé la lourde responsabilité de préparer le rapport sur les séances plénières de la Commission du programme et d'y intégrer les rapports des quatre sous-commissions. M. Tolba ne s'est d'ailleurs pas limité à cette tâche ; il a en outre rédigé un avant-propos à son rapport, qui contient une synthèse remarquable des problèmes fondamentaux qui se posent à l'Organisation, ainsi que des réflexions d'une élévation intellectuelle et spirituelle à laquelle je tiens à rendre un hommage particulier.

9.7 J'adresse un grand merci à M. Tolba ainsi qu'aux rapporteurs des sous-commissions : M. Mundy, rapporteur de la sous-commission I (Education), le Dr Tandberg, rapporteur de la sous-commission II (Sciences exactes et naturelles), M. Girard, rapporteur de la sous-commission III (Sciences sociales, sciences humaines et culture), M. Cheikhoul-Eslami, rapporteur de la sous-commission IV (Information).

9.8 Tout cela étant dit, vous êtes en droit, Monsieur le Président, de vous demander ce que le Président de la Commission du programme a bien pu faire pendant les cinq semaines qui viennent de s'écouler. Je tâcherai de vous le dire, non pas pour me justifier, mais simplement parce que les enseignements de l'expérience merveilleuse que je viens de vivre peuvent avoir quelque utilité pour l'avenir.

9.9 Il y a, bien sûr, le rythme alterné des réunions du Bureau de la Conférence générale et du Bureau de la Commission du programme - ce qui implique la douce assurance d'être utile à la Conférence, chaque jour, dès 9 heures du matin. Ces réunions ne permettent pas seulement de constater que tous les rouages de cette machine qui a nom Conférence générale sont parfaitement accordés, grâce aux magiciens que sont les fonctionnaires responsables du Secrétariat ; elles donnent surtout à quiconque essaie d'en comprendre le fonctionnement un grand nombre d'occasions d'obtenir des informations qui peuvent être utiles à ceux qu'il rencontrera dans le courant de la journée - chefs de délégation, membres de

délégation, conseillers, présidents et rapporteurs des sous-commissions de la Commission et même membres du Secrétariat. Ces réunions permettent aussi de déceler les difficultés qui risquent de surgir, et d'agir à temps pour les éviter. Je ne veux citer ici que la résolution que j'aurai l'honneur de présenter tout à l'heure, concernant les invitations à adresser aux conférences régionales à l'échelon gouvernemental prévues pour 1969-1970. Cette résolution a pu être adoptée par la Commission à l'unanimité, en un minimum de temps ; je la cite en exemple, afin de montrer qu'il est utile que quelqu'un soit disponible pour faire la liaison entre les délégations, entre les groupes d'Etats et entre les différents organes de la Conférence. C'est dans cette disponibilité - mais en prenant ce mot dans son sens le plus large - que j'ai trouvé, sans l'avoir consciemment cherchée depuis le début, la tâche peut-être principale, en tout cas la tâche la plus attachante et la plus enrichissante d'un Président de la Commission du programme dans le cadre de la structure actuelle. Je veux parler de la disponibilité qui met en mesure d'écouter, sans être harcelé par les exigences d'un calendrier trop chargé, les membres des délégations, qui sont, pour la plupart, très compétents dans une matière spécifique mais qui se sentent parfois perdus, soit parce qu'ils ne comprennent pas le fonctionnement compliqué de la machine, soit parce qu'ils ont l'impression que des volontés contraires empêchent leurs idées, leurs projets, leurs suggestions d'être suffisamment pris en considération.

9.10 En toute modestie, Monsieur le Président, mais avec une profonde conviction, j'aimerais dire ici que, si le Président de la Commission du programme a pu être de quelque utilité à cette quinzième session de la Conférence générale, c'est, avant tout, parce que la façon dont le travail de la Commission avait été organisé lui a donné l'occasion d'écouter, de beaucoup écouter. Je crois qu'il est utile que ce témoignage soit porté à la connaissance des présidents futurs.

9.11 Je ne veux pas retenir plus longtemps votre attention, Monsieur le Président, mais je ne saurais en terminer sans exprimer mes sentiments de grande reconnaissance et d'admiration à l'égard du Directeur général adjoint et des Sous-Directeurs généraux, pour l'assistance fructueuse qu'ils n'ont cessé d'apporter à la Commission du programme et à ses sous-commissions. Je tiens à adresser également un mot de reconnaissance, non moins sincère, au Secrétariat de la Commission et, plus particulièrement, à M. Makagiansar, à ses collaborateurs et collaboratrices, pour leur aide efficace et la patience dont ils ont fait preuve à mon égard.

10.1 Le PRÉSIDENT. -

Jé remercie vivement le Président de la Commission du programme de nous avoir présenté cette introduction consacrée aux travaux de l'importante Commission qu'il préside et des non moins importantes sous-commissions qui ont été constituées en son sein.

10.2 J'invite maintenant le Président de la Commission du programme à nous présenter la première partie du Rapport de la Commission, c'est-à-dire le fascicule I du document 15 C/88.

11.1 M. de HOOG (Pays-Bas), président de la Commission du programme. -

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Conférence générale le document 15 C/88. Les deux premières pages du fascicule I contiennent le plan du rapport de la Commission. Peut-être serait-il bon de le garder présent à l'esprit pour pouvoir suivre le déroulement des discussions de la Commission et pour ne pas se perdre dans les documents que la Conférence va devoir examiner dans le courant de la journée.

11.2 Vient ensuite un avant-propos du Rapporteur, auquel j'ai fait référence tout à l'heure, puis une partie A qui constitue une introduction et qui donne simplement, en tant que telle, des faits, des chiffres, des noms. La partie B, intitulée Questions d'ordre général, traite de quatre points qui ont été discutés en séance plénière de la Commission du programme ; elle est suivie de deux annexes. La partie C (fascicules II, III, IV, V, VI) contient le compte rendu des débats que la Commission du programme a consacrés à l'examen détaillé du Projet de programme et de budget ; comme vous avez pu le constater, elle est subdivisée en

cinq grands chapitres. Enfin, la partie D du rapport (fascicule VII) a trait au programme futur de l'Organisation. Jusqu'ici, si mes informations sont exactes, Monsieur le Président, tous les documents que je viens de mentionner ont paru, sauf celui qui contient la partie D du rapport.

11.3 Je reviens au fascicule I. Après le plan du rapport de la Commission, on trouve un avant-propos du Rapporteur. La partie A, qui fait suite, donne des informations de fait, rappelle la décision de la Conférence générale en ce qui concerne l'ordre du jour de la Commission du programme, indique la composition du Bureau de la Commission, celle du Comité des résolutions, et fournit des renseignements sur les sous-commissions, les groupes de travail - en particulier le groupe de travail mixte des Sous-Commissions II et III sur "L'homme et son milieu" - et, enfin, sur le déroulement des travaux de la Commission.

11.4 J'attire particulièrement l'attention de la Conférence sur le paragraphe 35, page 11, de cette introduction où il est fait mention, dans la version française, de la section 33, 35. Il s'agit en fait de la section 3, 35. En ce qui concerne la sauvegarde des monuments de Philae, une résolution a déjà été adoptée par la Conférence générale à sa trentième séance plénière. Nous ne reviendrons donc pas sur ce sujet.

11.5 J'en viens maintenant, Monsieur le Président, à la partie B, qui traite de certains points inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Elle commence par les points 25 et 25.1 respectivement intitulés : "Relations avec les organisations internationales non gouvernementales" et "Rapport du Directeur général sur les modifications intervenues dans le classement des organisations internationales non gouvernementales admises aux différentes catégories de relations avec l'Unesco". La Commission a d'abord pris note des informations fournies dans le rapport du Directeur général, puis elle a étudié les relations de l'Unesco avec les organisations internationales non gouvernementales. Pour ce faire, elle s'est fondée particulièrement sur un projet de résolution présenté par la République arabe unie (lequel demandait que soient révisées les directives concernant les relations de l'Unesco avec ces organisations et que soit évalué le rôle des programmes des ONG) et sur un projet de résolution présenté par le délégué de l'Union des républiques socialistes soviétiques (lequel demandait une révision du système d'octroi des subventions et des contrats aux organisations internationales non gouvernementales). La Commission a conclu son débat en prenant note du fait que la question des subventions accordées aux ONG sera examinée dans le rapport sexennal que le Directeur général soumettra à la seizième session de la Conférence générale : à la suite de quoi les projets de résolutions de la RAU et de l'URSS ont été retirés par leurs auteurs respectifs, sous réserve que les suggestions qu'ils contenaient soient consignées dans le Rapport de la Commission.

11.6 Vient ensuite, Monsieur le Président, la résolution dont la Commission du programme a recommandé l'adoption à l'unanimité par la Conférence générale et qui concerne la liste des Etats que le Directeur général devra inviter à participer aux conférences régionales à l'échelon gouvernemental prévues pour 1969-1970. Cette résolution se trouve au paragraphe 2 de la deuxième section de la partie B. Dans ce texte, la Commission prend note des décisions antérieures du Conseil exécutif concernant la troisième Conférence régionale des Ministres de l'éducation et des Ministres chargés de la planification économique des pays arabes et la Conférence des Ministres chargés de la politique scientifique des Etats membres européens. La liste des invitations à adresser pour la Conférence des Ministres des Etats arabes a été légèrement amendée pour qu'y figure la République populaire du Yémen du Sud, qui ne faisait pas partie de l'Organisation au moment où a été prise la décision du Conseil exécutif en la matière.

11.7 A la suite de cette section 2, vous trouverez, Monsieur le Président, une page portant seulement le titre "Evaluation des travaux et du fonctionnement de la Commission du programme et de ses sous-commissions". Le rapport de la Commission du programme sur cette évaluation a été adopté ce matin, il est en cours de reproduction et, comme j'ai eu l'occasion de le dire tout à l'heure, je souhaite que vous me donniez la parole pour présenter cette évaluation lorsque j'en aurai terminé avec la présentation de l'ensemble du Rapport de la Commission du programme.

11.8 La section 4 est intitulée "L'homme et son milieu". Il s'agit là, Monsieur le Président, d'un thème que la Commission du programme a examiné à plusieurs reprises : d'abord au sein de la sous-commission "Sciences exactes et naturelles", puis au sein de la sous-commission "Sciences sociales, sciences humaines et culture", ensuite dans le groupe de travail mixte des sous-commissions II et III et, enfin, en séance plénière de la Commission du programme qui a adopté deux projets de résolutions émanant de ce groupe de travail. Il faut souligner, Monsieur le Président, que "L'homme et son milieu" est un thème, une notion, un concept. Ce n'est pas la matière d'un programme unique ou d'un programme concret, c'est un concept qui englobe plusieurs points du programme : si importantes que puissent être les activités de l'Organisation, par exemple, dans le domaine de l'exploitation et de la préservation des ressources de la biosphère, il s'agit là d'un concept qui dépasse de loin les compétences d'un seul secteur. Je n'en veux pour preuve que le fait que, dans le dernier alinéa du paragraphe 20 de cette section 4, la Commission du programme propose que les deux résolutions figurant dans ce paragraphe soient insérées, la première, dans le chapitre "Sciences exactes et naturelles et application de ces sciences au développement", à la section 2.31 du rapport, et, la deuxième, dans sa recommandation générale sur le programme futur. Il n'y a donc pas lieu, Monsieur le Président, de soumettre dès maintenant ces deux résolutions au vote de la Conférence générale.

12.1 Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le Président de la Commission du programme.

12.2 En ce qui concerne le premier fascicule du document 15 C/88, l'Avant-propos, présenté par le Rapporteur, la partie A (Introduction) et la section 1 de la partie B (Questions d'ordre général) - c'est-à-dire le point 25 et, plus particulièrement, le point 25.1 - ne contiennent aucun projet de résolution. Je demande, par conséquent, à la Conférence générale de prendre note de ces textes, à moins qu'une délégation n'ait une objection ou une remarque particulière à formuler.

12.3 Si la Conférence approuve cette manière de voir, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de passer maintenant à la section 2 de la partie B (Conférences régionales à l'échelon gouvernemental prévues pour 1969-1970). La Conférence est saisie du projet de résolution qui se trouve à la page 15 du document 15 C/88 (fascicule I).

12.4 Si aucune délégation n'a de remarque à formuler, je considérerai, compte tenu de l'unanimité qui s'est dégagée au sein de la Commission du programme, que la Conférence adopte ce projet de résolution.

12.5 Ce projet de résolution est adopté.

12.6 Comme l'a indiqué le Président de la Commission du programme, la section 3 de la partie B (Evaluation des travaux et du fonctionnement de la Commission du programme et de ses sous-commissions) sera examinée ultérieurement.

12.7 Nous en arrivons donc à la section 4 de la partie B : "L'homme et son milieu". Comme l'a expliqué le Président de la Commission du programme, cette section fait l'objet de deux projets de résolutions, mais ces deux projets ne seront pas examinés maintenant ; ils le seront à la place qui est la leur dans le rapport, c'est-à-dire, dans le chapitre "Sciences exactes et naturelles et application de ces sciences au développement", à la section 2.31, et dans la recommandation générale sur le programme futur.

12.8 Je demande donc à la Conférence de prendre note du premier fascicule du Rapport de la Commission du programme, étant entendu que les projets de résolutions qui figurent au paragraphe 20 seront examinés ultérieurement.

12.9 Nous allons aborder maintenant le fascicule II du document 15 C/88 et je demanderai au Président de la Commission de nous présenter d'abord les remarques d'ordre général qu'il aimerait faire sur ce fascicule et, ensuite, les recommandations de la Commission, chapitre par chapitre.

13.1 M. de HOOG (Pays-Bas), président de la Commission du programme, -

Le fascicule II du Rapport de la Commission du programme (Partie C) contient un chapitre 1 : Education, un chapitre 1 A - Bureau international d'éducation, et deux annexes.

13.2 Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de proposer d'abord à l'examen de la Conférence la longue résolution qui se trouve aux pages 7 à 10 de ce fascicule. Il s'agit d'une résolution générale adressée aux Etats membres. Elle porte la cote 1.01. Dans cette résolution, les Etats membres sont invités à développer et à améliorer leurs systèmes d'enseignement en redoublant d'efforts, en 1969-1970, dans les domaines suivants : d'abord égalité d'accès à l'éducation, c'est-à-dire lutte contre la discrimination ; ensuite, application de politiques générales communes en matière d'enseignement ; ensuite amélioration de la qualité de l'éducation - dans cette section du projet de résolution, l'alinéa (n) est plus particulièrement consacré à la poursuite de la collaboration avec les instituts et centres régionaux de formation ou d'études créés par l'Unesco ou bénéficiant de son aide ; j'attire également l'attention de la Conférence sur l'alinéa (o), qui a été adopté à l'unanimité par la Commission et qui traite de la coopération avec le Gouvernement des Philippines et les gouvernements des autres Etats membres intéressés et les organisations intergouvernementales compétentes en vue de développer et d'améliorer les centres philippins de formation de professeurs d'espagnol. Dernier domaine enfin où les Etats membres doivent faire porter leurs efforts : la planification du développement de l'éducation.

13.3 Cette résolution qui s'adresse aux Etats membres a été adoptée par la Commission du programme à l'unanimité et je vous demande, Monsieur le Président, de bien vouloir la soumettre maintenant à la Conférence générale.

14.1 Le PRÉSIDENT, -

Je remercie le Président de la Commission du programme.

14.2 La Conférence est donc saisie de la résolution 1.01 qui se trouve aux pages 7, 8, 9 et 10 du deuxième fascicule du Rapport de la Commission du programme.

14.3 Si aucune délégation n'a de remarques à formuler sur cette résolution, je considérerai, compte tenu de l'unanimité qui s'est dégagée au sein de la Commission, que la résolution 1.01 est adoptée.

14.4 Elle est adoptée.

14.5 Je prie le Président de la Commission du programme de présenter maintenant à la Conférence le sous-chapitre 1.1 : Coopération internationale pour l'avancement de l'éducation.

15.1 M. de HOOG (Pays-Bas), président de la Commission du programme, -

Monsieur le Président, dans la version française du Rapport de la Commission du programme, ce sous-chapitre commence à la page 11 et finit à la page 34 du fascicule II. Il constitue donc une partie très importante de ce rapport. Il comprend sept sections et contient douze résolutions différentes. Je vais tâcher, Mesdames, Messieurs, de vous les présenter aussi rapidement que possible.

15.2 Les sept sections sont celles qui figurent dans la table des matières du document 15 C/5. Je signale toutefois que tout ce qui a trait au Bureau international d'éducation fait l'objet d'un chapitre spécial (1 A), qui se trouve à la fin du fascicule II.

15.3 La première section (1.11) concerne les conférences sur l'éducation à l'échelon ministériel. La Commission a d'abord pris note du plan de travail relatif à cette section et a ensuite adopté à l'unanimité la résolution qui porte la cote 1.11 et dont l'objet est de différer jusqu'en 1971-1972 l'organisation d'une troisième conférence régionale des Ministres de l'éducation et des responsables de la planification économique dans les pays d'Asie et d'autoriser le Directeur général à organiser, avec le concours de la Ligue des Etats arabes,

une troisième conférence régionale des Ministres de l'éducation et des Ministres chargés de la planification économique dans les Etats arabes - cette réunion ayant pour thème le rôle de l'enseignement technique et professionnel dans les Etats arabes. Telle est la première résolution qui est soumise à la Conférence générale.

15.4 Le paragraphe 6 de cette section présente les conséquences budgétaires de cette résolution, qui s'élèvent à 48.110 dollars.

15.5 Une section importante de ce premier sous-chapitre est consacrée à l'Année internationale de l'éducation (1.11 (a)). Tous les délégués qui ont participé à la présente session de la Conférence générale savent certainement que la Commission du programme et sa sous-commission I (Education) ont attaché beaucoup d'importance et consacré beaucoup de temps à l'examen de cette question. Nous avons considéré que l'adoption, par la Conférence générale, d'une résolution concernant l'Année internationale de l'éducation, qui serait adressée par le Directeur général au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, était de toute première importance.

15.6 Après de longues discussions, la Commission du programme a adopté à l'unanimité une résolution qui se trouve au paragraphe 23 de la section 1.11 (a). Cette résolution comprend deux grandes parties, dont la première s'adresse aux Etats membres et la deuxième au Directeur général. Elle expose les objectifs et les conceptions et pratiques générales qu'il convient de garder présents à l'esprit pour réaliser un programme dans le cadre de l'Année internationale de l'éducation.

15.7 Ensuite, au paragraphe 24, se trouve une résolution qui a été adoptée également à l'unanimité par la Commission du programme, avec six abstentions, et qui invite le Directeur général à étudier, en 1969, les possibilités, voies et moyens de création d'un Fonds pour l'éducation destiné à favoriser dans les domaines du programme de l'Unesco l'amélioration qualitative et quantitative de l'éducation dans les pays en voie de développement, ainsi qu'à créer éventuellement un tel Fonds pendant l'Année internationale de l'éducation après consultation du Conseil exécutif. Les conséquences budgétaires de cette résolution sont indiquées au paragraphe 25, qui est le dernier de la section.

15.8 Vient ensuite la section 1.12, "Coopération avec les organisations internationales non gouvernementales". La Commission recommande que la Conférence générale prenne note du plan de travail relatif à cette section et qu'elle adopte la résolution figurant au paragraphe 3. Cette résolution 1.12 invite le Directeur général à continuer de collaborer avec les organisations internationales non gouvernementales qui s'occupent d'éducation. Les conséquences budgétaires de ce texte sont indiquées au paragraphe 4.

15.9 Section 1.13 : Education comparée. La Commission a adopté à l'unanimité une résolution qui se trouve au paragraphe 17 ; elle porte la cote 1.13. Au paragraphe 8 sont indiquées les incidences budgétaires.

15.10 Section 1.14 : Education permanente. Les discussions ont fait surtout ressortir qu'il était nécessaire d'explicitier la notion d'éducation permanente. Une résolution a été adoptée à l'unanimité : c'est la résolution 1.14 (paragraphe 7), qui autorise le Directeur général à entreprendre des études visant à préciser les contenus, la signification et la portée du concept d'éducation permanente. Les conséquences budgétaires de cette résolution sont indiquées au paragraphe 8.

15.11 La section 1.15 "Droit à l'éducation" est divisée en trois grandes parties : la partie I a trait à la Convention et Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, la partie II à l'Egalité d'accès des femmes et des jeunes filles à l'enseignement, et la partie III à l'Education spéciale pour les enfants et jeunes gens déficients. Dans les trois parties figurent des résolutions adoptées par la Commission : celle qui concerne la première partie porte la cote 1.151. J'attire particulièrement votre attention, Monsieur le Président, sur celle qui figure dans la deuxième partie : elle

a été adoptée à l'unanimité, mais avec 44 abstentions. Cette résolution reprend - à l'exception d'un passage - les termes de la résolution qui figurait dans le document 15 C/5. Un amendement important a été présenté, dont la discussion a pris beaucoup de temps. Finalement, la Commission a complété la résolution contenue dans le document 15 C/5 par un membre de phrase invitant les Etats membres à reconnaître le principe de l'enseignement mixte dans les établissements d'enseignement du premier et du second degré comme moyen d'assurer l'égalité d'accès à l'éducation.

15.12 Dans cette même partie de la section 1.15, une deuxième résolution (1.153) s'adresse plus particulièrement au Directeur général. Enfin, dans la partie III ("Education spéciale pour les enfants et jeunes gens déficients") figure une résolution adoptée à l'unanimité par la Commission, la résolution 1.154. Dans le paragraphe 35 sont indiquées les conséquences budgétaires de ce texte.

15.13 Section 1.16 : "Programme d'éducation pour les réfugiés". Une discussion très fournie et très riche, très positive aussi, s'est engagée à la Commission sur ce problème qui est certainement très délicat ; vous trouverez, Mesdames, Messieurs, au paragraphe 25, la résolution 1.16, dont la Commission a recommandé à l'unanimité l'adoption par la Conférence générale. Le Directeur général est autorisé, par cette résolution, à collaborer avec l'UNRWA, compte tenu de l'accord que l'Unesco et l'UNRWA ont conclu en 1950 et renouvelé en 1967, à coopérer également avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Haut-Commissaire pour les réfugiés, et à prendre les mesures nécessaires pour obtenir des fonds extrabudgétaires d'un montant de l'ordre de 100.000 dollars par an pour l'éducation des réfugiés. Au paragraphe 26 sont indiquées les implications budgétaires de cette résolution.

15.14 Finalement, Monsieur le Président, j'en viens à la section 1.17 : "Formation à l'étranger". A l'unanimité, la Commission recommande que la Conférence générale adopte la résolution 1.17, par laquelle le Directeur général est autorisé à administrer des bourses d'études et de voyage, à aider les Etats membres à créer ou à développer des cours universitaires supérieurs dans des domaines en rapport avec l'éducation, à rechercher avec les Etats membres intéressés les moyens propres à faciliter le retour des anciens boursiers dans leur pays d'origine pour y travailler, et à inviter notamment les Etats membres à n'accorder un poste de travail dans le secteur public à un ancien boursier de l'Unesco qu'avec l'accord de son pays d'origine. Dans cette résolution, la sous-commission I a donc abordé le problème de l'exode des compétences. Le paragraphe 10 contient des indications sur les incidences budgétaires de cette résolution.

16.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Président de la Commission du programme. La Conférence est donc saisie d'une série de résolutions qui vont de la page 11 à la page 33 du fascicule II du document 15 C/88.

16.2 Je demande d'abord à la Conférence de prendre note du plan de travail relatif à la section 1.11 (paragraphe 4 de cette section).

16.3 Si aucune délégation n'a d'observation à présenter sur la résolution 1.11 relative à la Coopération internationale pour l'avancement de l'éducation, je considérerai que cette résolution est adoptée.

16.4 Elle est adoptée.

16.5 Si aucune objection n'est formulée, je considérerai que la Conférence approuve également le montant de 48.110 dollars au titre du Programme ordinaire pour la section 1.11 qui figure au paragraphe 6 de la même section.

16.6 Il en est ainsi décidé.

16.7 Nous passons maintenant à la section 1.11 (a) "Année internationale de l'éducation". Avant de soumettre à la Conférence le projet de résolution qui se trouve au paragraphe 23 de cette section (page 15 du fascicule II), je donne la parole au Directeur général.

17.1 Le DIRECTEUR GÉNÉRAL, -

Monsieur le Président, sans vouloir ralentir le rythme des travaux de la Conférence générale, je tiens à dire brièvement toute l'importance que j'attache à cette résolution et combien je me réjouis qu'elle ait été approuvée à l'unanimité par la Commission du programme. Je souhaite qu'elle soit maintenant adoptée à l'unanimité par la Conférence générale.

17.2 J'ai pris contact avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour savoir à quel moment la question sera examinée par l'Assemblée générale et dans quelles conditions. Si ces conditions étaient favorables, je me ferais un agréable devoir de me rendre moi-même à New York, si besoin était, pour commenter devant l'Assemblée générale la résolution actuellement soumise à la Conférence et pour expliquer à cette Assemblée quel sens a voulu lui donner la Commission du programme.

17.3 Du point de vue de la forme, j'ai, Monsieur le Président, une très légère observation à faire. A l'alinéa (i) de la section II, on lit : "... en tenant compte des suggestions qu'elles [les organisations du système des Nations Unies] ont présentées telles qu'elles figurent à l'annexe II ...". Il est parfaitement exact qu'il y a, à l'annexe II, une analyse des suggestions en question. Je pense cependant qu'il serait bon d'éliminer du texte définitif de la résolution les mots "telles qu'elles figurent à l'annexe II". S'ils sont maintenus, je serai en effet obligé de les reproduire dans le recueil où seront réunies toutes les résolutions adoptées par la Conférence générale à sa quinzième session. Or, il faut bien reconnaître que l'analyse qui a été faite par le Secrétariat pour servir à l'information de la Commission du programme n'est qu'une analyse sommaire, dont il vaudrait sans doute mieux ne pas faire mention dans une résolution de la Conférence générale. Je crois que, si l'on disait simplement "... en tenant compte des suggestions qu'elles ont présentées, ..." le texte y gagnerait en simplicité et en clarté. Chacun pourrait d'ailleurs constater, en lisant le rapport de la Commission du programme que ces suggestions ont été analysées par le Secrétariat à l'intention de ladite Commission.

17.4 Je suggère donc, en m'excusant d'intervenir sur un point aussi mineur, que l'on envisage la possibilité de supprimer les mots "telles qu'elles figurent à l'annexe II".

18.1 Le PRÉSIDENT, -

Je remercie le Directeur général et je pense que la Conférence ne verra pas d'objection à ce que, comme il le suggère, le membre de phrase de l'alinéa (i) de la section II de la résolution figurant au paragraphe 23 soit supprimé.

18.2 Puisque aucune objection n'est formulée, il en est ainsi décidé.

18.3 Avant de soumettre à la Conférence générale la résolution qui figure au paragraphe 24 du fascicule II, je donne la parole au Directeur général.

19.1 Le DIRECTEUR GÉNÉRAL, -

Monsieur le Président, les délégations n'ignorent pas que la question à laquelle se rapporte ce projet de résolution a fait l'objet de très nombreuses consultations, négociations et discussions. Cela est d'ailleurs tout naturel, étant donné l'importance de l'idée dont la mise en pratique est envisagée ici.

19.2 Je remercie très vivement tous ceux qui sont attachés à cette idée d'avoir bien voulu déférer au désir que j'ai exprimé devant la Commission du programme en suggérant que la proposition correspondante fasse l'objet d'une résolution distincte. Je pense, en effet, que cette proposition porte sa justification en elle-même et qu'il n'y a pas lieu de l'incorporer

à la résolution précédente. Il est en revanche tout à fait naturel qu'elle vienne immédiatement après la résolution relative à l'Année internationale de l'éducation, car elle offre, de l'avis même des auteurs de cette résolution un moyen efficace de prolonger l'impulsion que l'on espère donner à l'éducation à la faveur de cette "Année internationale".

19.3. En ce qui concerne la résolution figurant au paragraphe 24, je voudrais dire, Monsieur le Président, que j'apporterai la plus grande attention à son exécution et que j'étudierai avec soin, dans un esprit à la fois imaginaire et réaliste, la possibilité de créer un fonds tel que celui qui est envisagé. Je consulterai ensuite le Conseil exécutif et je tiens à dire que cette consultation ne sera pas pour moi une simple formalité ; autrement dit, si le Conseil me donnait un avis négatif qui ne coïncidât pas avec le mien, je me jugerais tenu de m'incliner. Mais si, comme je l'espère, il m'est possible d'établir un rapport favorable à l'institution du fonds en question et d'obtenir également du Conseil un avis positif, je ne négligerai aucun effort pour faciliter la création ultérieure de ce fonds.

19.4. Je rends hommage aux efforts de compréhension mutuelle qu'ont faits, en l'occurrence, toutes les délégations et je souhaite, Monsieur le Président, que le texte de résolution figurant au paragraphe 24 soit adopté à l'unanimité.

20.1. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le Directeur général.

20.2. Je sou mets à la Conférence la résolution qui se trouve au paragraphe 24 de la section 1.11 (a).

(Le vote a lieu à main levée)

20.3. La résolution qui se trouve au paragraphe 24 est adoptée par 80 voix, avec 4 abstentions.

20.4. La résolution étant adoptée, je considérerai, si aucune objection n'est formulée, que la Conférence approuve également le montant de 50.000 dollars au titre du programme ordinaire, pour l'Année internationale de l'éducation (par. 25).

20.5. Il en est ainsi décidé.

20.6. Passons à la section 1.12 : Coopération avec les organisations internationales. Le paragraphe 2 recommande à la Conférence de prendre note du plan de travail relatif à cette section. Si aucune objection n'est formulée, je considérerai que la Conférence a pris note de ce plan de travail.

20.7. Je sou mets maintenant à la Conférence la résolution 1.12 qui figure au paragraphe 3 de cette section. Si aucune objection n'est formulée, je considérerai, compte tenu de l'unanimité qui s'est manifestée à la Commission du programme, que la résolution 1.12 est adoptée.

20.8. Elle est adoptée.

20.9. La Conférence ayant adopté cette résolution, je considérerai, si aucune objection n'est formulée, qu'elle approuve également le montant de 89.980 dollars au titre du programme ordinaire pour la section 1.12 qui figure au paragraphe 4 de cette section.

20.10. Ce montant est approuvé.

20.11. Nous passons à la section 1.13 : Education comparée. Au paragraphe 6, la Commission recommande à la Conférence de prendre note du plan de travail relatif à cette section. Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que la Conférence en a pris note.

20.12 Je soumetts à la Conférence la résolution 1.13 qui figure au paragraphe 7 de la même section (page 19 du fascicule II).

20.13 L'unanimité s'étant également réalisée au sein de la Commission pour recommander l'adoption de cette résolution, je considérerai, si aucune remarque n'est formulée, que la Conférence l'a adoptée.

20.14 Si aucune observation n'est présentée, je considérerai également que la Conférence approuve le montant de 266.695 dollars, au titre du programme ordinaire pour la section 1.13, qui figure au paragraphe 8 de cette section.

20.15 Nous passons à la section 1.14 : Education permanente.

20.16 Si aucune objection n'est présentée, je considérerai que la Conférence prend note du plan de travail qui figure au paragraphe 6 de cette section.

20.17 Je soumetts à la Conférence la résolution 1.14, qui figure au paragraphe 7. Cette résolution ayant fait l'objet d'un vote unanime au sein de la Commission, je la considérerai comme adoptée si aucune observation n'est formulée.

20.18 Je considérerai également comme approuvé le montant de 22.420 dollars au titre du programme ordinaire pour la section 1.14, qui figure au paragraphe 8.

20.19 Nous passons à la section 1.15 : Droit à l'éducation et, d'abord, à la sous-section "Convention et recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement". Sauf objection, je considérerai que la Conférence prend note du plan de travail qui figure au paragraphe 5 de cette sous-section.

20.20 Je soumetts à la Conférence la résolution 1.151 qui figure au paragraphe 6. Si aucune remarque n'est formulée sur cette résolution doit l'adoption a été recommandée à l'unanimité par la Commission, je considérerai que cette résolution est adoptée.

20.21 Nous passons à la deuxième sous-section : Egalité d'accès des femmes et des jeunes filles à l'éducation.

20.22 Je demande à la Conférence de prendre note du plan de travail, comme il est indiqué au paragraphe 14 de cette sous-section.

20.23 Avant de soumettre à la Conférence la résolution 1.152, qui figure au paragraphe 17 de cette sous-section, je donne la parole au Directeur général.

21.1 Le DIRECTEUR GÉNÉRAL.

Monsieur le Président, je ne veux pas rouvrir le débat, mais j'ai été frappé par le nombre considérable des abstentions qui ont été constatées, au sein de la Commission du programme, quand cette Commission a été appelée à approuver l'amendement incorporé sous la forme du membre de phrase souligné au paragraphe (a) du texte de la résolution 1.152 ; si personne n'a voté contre cet amendement, il y a eu, en revanche, comme l'a dit le Président de la Commission du programme, 44 abstentions.

21.2 Je me demande, Monsieur le Président, si ce nombre élevé d'abstentions ne tient pas à la présence d'un mot que, personnellement, je trouve légèrement trop fort ; je veux parler du mot "principe" dans le membre de phrase "principe de l'enseignement mixte". L'emploi de ce mot peut en effet donner à penser que les Etats membres de l'Unesco sont invités à adopter une position doctrinale en faveur de l'enseignement mixte. Or, beaucoup d'éducateurs ne voient dans l'enseignement mixte qu'une pratique qui peut être bonne dans certains cas et mauvaise dans d'autres. En tout cas, reconnaître le "principe de l'enseignement mixte" reviendrait à admettre que toutes les écoles doivent être mixtes, ce que les auteurs de l'amendement eux-mêmes ne seraient peut-être pas prêts à affirmer. Je me demande,

donc si l'on ne pourrait pas, ici même, éviter les abstentions et arriver à l'unanimité en modifiant le texte de telle façon qu'il se lise comme suit : "... et à adopter la pratique de l'enseignement mixte dans les établissements du premier et du second degré comme un des moyens d'assurer l'égalité d'accès à l'éducation."

21.3 Je suggère donc que l'on envisage la possibilité de procéder à cette modification.

22.1 Le PRÉSIDENT, -

Je remercie le Directeur général.

22.2 Je rappelle que nous examinons la résolution 1.152, qui a trait à l'"Egalité d'accès des femmes et des jeunes filles à l'éducation". Le Directeur général vient de suggérer une atténuation des termes employés à l'alinéa (a) du texte de la résolution. Y a-t-il des délégations qui souhaitent appuyer cette proposition ?

22.3 Je donne la parole à M. Senghor, au nom de la délégation du Sénégal.

23. M. SENGHOR (Sénégal), -

Monsieur le Président, je voudrais simplement appuyer la suggestion du Directeur général, dont l'acceptation permettrait, je crois, de rallier un certain nombre d'hésitants.

24.1 Le PRÉSIDENT, -

Je remercie le délégué du Sénégal. Le Directeur général ayant émis une suggestion, le délégué du Sénégal la reprend à son compte. J'aimerais savoir si une autre délégation appuie l'initiative du Sénégal.

24.2 Je donne la parole à M. Sinanoglu, au nom de la délégation de Turquie.

25.1 M. SINANOGLU (Turquie), -

Monsieur le Président, il est indiqué, au début du paragraphe 17, que la Commission a recommandé à l'unanimité, avec une abstention, que la Conférence générale adopte la résolution en cause.

25.2 Je ne vois donc pas pourquoi l'on devrait adoucir les termes de l'alinéa (a) en remplaçant "le principe" par "la pratique" et "comme moyen" par "comme un des moyens". Je ne crois pas que l'intention de l'Unesco soit de prendre une position doctrinaire ; mais je crois que l'on peut vraiment poser en principe que l'enseignement mixte est de nature à faciliter pour les femmes l'égalité d'accès à l'éducation. Il s'agit là d'un problème qui présente dans beaucoup de pays une grande actualité. Je propose donc qu'aucun changement ne soit apporté au texte qui a été approuvé par la Commission du programme.

26.1 Le PRÉSIDENT, -

Je remercie le délégué de la Turquie.

26.2 Je voudrais souligner que la partie du texte de la résolution qui a fait l'objet de l'intervention du Directeur général est le résultat d'un amendement, et que cet amendement a été adopté à l'unanimité, mais avec 44 abstentions, ce qui est tout de même un chiffre assez considérable.

26.3 Je donne la parole à M. Barra, au nom de la délégation du Dahoméy.

27. M. BARRA (Dahoméy), -

Monsieur le Président, je voudrais simplement dire que la délégation du Dahoméy appuie la proposition faite par la délégation du Sénégal. Nous pensons en effet que l'acceptation de cette proposition permettrait peut-être d'éviter que les abstentions ne soient aussi nombreuses en séance plénière qu'elles l'ont été à la Commission du programme.

28. Le **PRESIDENT**, -

Je remercie le délégué du Dahomey et je donne la parole à M. Hammad au nom de la délégation de la République arabe unie.

29. **M. HAMMAD** (République arabe unie), -

Monsieur le Président, je crois comprendre que le Directeur général craint que la formule "le principe de l'enseignement mixte" n'entraîne de nombreuses abstentions. Je voudrais donc proposer un amendement qui, sans nuire à la vigueur du texte, pourrait sans doute apaiser cette crainte. En utilisant le texte anglais (à défaut du texte arabe que je n'ai pas sous les yeux), j'indiquerai que cet amendement consisterait à remanier comme suit le passage en cause: "... to accept in principle co-education... as one of the means..."

30.1 Le **PRESIDENT**, -

Je remercie le délégué de la République arabe unie. J'aimerais savoir si le délégué du Sénégal accepte la nouvelle formule qu'il a proposée.

30.2 Je donne la parole à M. Senghor, au nom de la délégation du Sénégal.

31. **M. SENGHOR** (Sénégal), -

Monsieur le Président, la proposition du délégué de la République arabe unie ne me satisfait pas entièrement et je souhaite d'autant plus maintenir ma propre proposition d'amendement qu'elle a déjà été appuyée par un certain nombre de pays. L'amendement que j'ai proposé n'affecterait d'ailleurs guère le sens même du texte; il en atténuerait simplement les termes, ce qui pourrait permettre de recueillir l'approbation de certaines délégations, auxquelles le libellé actuel de l'alinéa en cause paraît par trop catégorique.

32.1 Le **PRESIDENT**, -

Je remercie le délégué du Sénégal.

32.2 Je mettrai d'abord aux voix l'amendement qu'il a présenté et dont le texte, me semble-t-il, est celui qui s'éloigne le plus du texte initial de la résolution. Voici le texte de cet amendement à l'alinéa (a) de la résolution 1.152: "... et à adopter la pratique de l'enseignement mixte dans les établissements d'enseignement du premier et du second degré comme un des moyens d'assurer l'égalité d'accès à l'éducation."

(Le vote a lieu à main levée)

32.3 L'amendement du Sénégal est adopté par 56 voix, contre 2, avec 15 abstentions.

32.4 Je mets aux voix l'ensemble de la résolution 1.152 ainsi amendée.

(Le vote a lieu à main levée)

32.5 La résolution 1.152 est adoptée par 66 voix, avec une abstention.

32.6 Je sou mets maintenant à la Conférence la résolution 1.153, qui figure au paragraphe 18. Si aucune remarque n'est présentée, je considérerai que cette résolution, dont l'adoption a été recommandée unanimement par la Commission, est adoptée.

32.7 Nous passons à la troisième sous-section: "Education spéciale pour les enfants et jeunes gens déficients". Je demande à la Conférence de prendre note du plan de travail, comme il est recommandé au paragraphe 33.

32.8 La Conférence prend note de ce plan de travail.

32.9 Je sou mets à la Conférence la résolution 1.154, qui figure au paragraphe 34. Je note que la Commission du programme en a recommandé l'adoption à l'unanimité. Si aucune observation n'est formulée, je considérerai cette résolution comme adoptée. De même je

considérerai que la Conférence adopte également la recommandation figurant au paragraphe 35, qui concerne le montant de 349,260 dollars au titre du Programme ordinaire pour cette section.

32.10 Nous passons à la section 1, 16 : "Programme d'éducation pour les réfugiés". Je demande à la Conférence de prendre note du Plan de travail relatif à cette section (par. 24).

32.11 Je sou mets à la Conférence la résolution 1,16, qui figure au paragraphe 25. Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que cette résolution, dont l'adoption a été recommandée à l'unanimité par la Commission du programme, est adoptée par la Conférence.

32.12 Je donne la parole au Directeur général.

33.1 Le DIRECTEUR GENERAL.

Monsieur le Président, si je n'ai pas jugé utile d'intervenir avant l'adoption de la résolution 1, 16, c'est parce qu'elle avait déjà été approuvée à l'unanimité par la Commission du programme.

33.2 Mais je voudrais maintenant dire combien j'attache d'importance à cette résolution, tant en raison du caractère humanitaire de l'action à laquelle elle se rapporte qu'en raison de l'ampleur du programme dont elle fait mention et qui est le plus important programme d'action directe en faveur de l'éducation dont l'Unesco ait la charge. En outre, cette résolution s'inspire de principes d'ordre éthique, pour la définition desquels le Conseil exécutif a mis au point d'excellents critères lors de ses 77e et 78e sessions.

33.3 Au moment même où je m'apprete à faire rapport au Conseil sur certains aspects de la mise en oeuvre des résolutions qu'il avait alors approuvées, je voudrais dire que j'entends apporter toute mon énergie à la recherche des fonds extrabudgétaires dont il est question à l'alinéa (c) de la résolution qui vient d'être adoptée. J'estime en effet, comme mon collègue M. Michael Moore, commissaire général de l'UNRWA, que les fonds disponibles pour le programme en cause sont insuffisants et qu'il faudrait essayer d'obtenir des ressources accrues.

34.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le Directeur général.

34.2 Je vous rappelle, Mesdames, Messieurs, que, puisque vous avez adopté la résolution 1, 16, je considère que vous avez approuvé également le montant de 708,135 dollars au titre du programme ordinaire relatif à cette section.

34.3 Nous passons maintenant à la section 1, 17 : Formation à l'étranger. Je demande à la Conférence de prendre note du plan de travail relatif à cette section comme il est recommandé au paragraphe 8. Si aucune observation n'est présentée, je considérerai que la Conférence en a pris note.

34.4 Je mets aux voix la résolution 1, 17 qui figure au paragraphe 9 de la même section.

(Le vote a lieu à main levée)

34.5 La résolution est adoptée à l'unanimité.

34.6 Sauf objection, je considérerai que la Conférence approuve également le montant de 50,675 dollars au titre du programme ordinaire pour cette section, qui figure au paragraphe 10.

34.7 Je prie le Président de la Commission du programme de bien vouloir nous présenter le sous-chapitre 1, 2 : Enseignement scolaire et supérieur.

35.1 M. de HOOG (Pays-Bas), président de la Commission du programme, - Monsieur le Président, après le sous-chapitre 1, 1 consacré à la coopération internationale pour l'avancement de l'éducation, le fascicule II du rapport contient, comme vous venez de le signaler, le rapport de la Commission sur le sous-chapitre 1, 2 Enseignement scolaire et supérieur. Cette partie du rapport commence dans le texte français à la page 35 et va jusqu'à la page 55 comprise.

35.2 Le sous-chapitre 1, 2 contient 7 sections et 9 résolutions. La première section se rapporte au développement de la recherche et de l'information pédagogiques. La Commission a pris note du plan de travail relatif à la section 1, 21 et recommandé à l'unanimité à la Conférence générale d'adopter la résolution 1, 21, qui autorise le Directeur général à encourager la coopération entre les institutions de recherche pédagogique et à prendre contact avec d'autres institutions dans le même dessein. Cette résolution 1, 21 a été adoptée à l'unanimité par la Commission. Ses incidences financières sont mentionnées au paragraphe 6.

35.3 La section 1, 22 concerne le personnel enseignant. Le délégué de la Tunisie a accepté de retirer un amendement à la résolution 1, 221 qu'il avait présenté en vue de reconnaître une priorité majeure à la formation des maîtres dans la réalisation du programme du secteur de l'éducation ; il a retiré cet amendement, étant entendu que celui-ci serait mentionné dans le rapport de la Commission : ce qui est fait au paragraphe 10 de la section considérée. Au paragraphe 11 figure la résolution 1, 221, qui a été adoptée à l'unanimité par la Commission. Au paragraphe 12, sont indiquées les incidences budgétaires de cette résolution.

35.4 La section 1, 23 a trait aux programmes scolaires. J'attire l'attention sur le paragraphe 9 où sont mentionnées les conclusions d'un échange de vues entre les chefs des délégations africaines et le Directeur général en ce qui concerne la cessation des activités du Centre régional d'Accra. Je signale également qu'au paragraphe 12, la Commission recommande que la Conférence générale prenne note du plan de travail relatif à la section 1, 23 et qu'au paragraphe 13 figure la résolution 1, 23 autorisant le Directeur général à faciliter et à favoriser la réforme des systèmes et programmes d'enseignement - résolution qui a été adoptée à l'unanimité. Au paragraphe 14, sont mentionnées les incidences budgétaires de ce texte.

35.5 Dans la section 1, 23 (a), vous trouverez, Mesdames, Messieurs, une très importante résolution sur la population et la planification familiale. Les paragraphes précédant le paragraphe 13 donnent un résumé du débat très fructueux qui a eu lieu sur cette question ; j'attire particulièrement l'attention de la Conférence générale sur le paragraphe 12, où il est indiqué que le Directeur général adjoint a fait certaines déclarations, au nom du Directeur général, concernant l'activité de l'Organisation dans ce domaine, et je signale à votre attention la résolution 1, 231, qui se trouve au paragraphe 13 et qui a été adoptée par la Commission à l'unanimité, avec 8 abstentions.

35.6 La section 1, 24 porte sur les méthodes, le matériel et les techniques. La Commission a pris note du plan de travail relatif à cette section et recommande à l'unanimité à la Conférence générale d'adopter la résolution 1, 24 qui figure au paragraphe 11, ainsi que d'approuver le montant de 389, 010 dollars au titre du programme ordinaire pour cette section (par. 12).

35.7 La section 1, 25 concerne les problèmes de déperdition des effectifs et d'abandons en cours d'études dans l'enseignement primaire et secondaire. La Commission a pris note du plan de travail relatif à cette section et a adopté à l'unanimité la résolution 1, 25 autorisant le Directeur général à convoquer et à organiser à Genève, en 1970, une session de la Conférence internationale de l'instruction publique sur le thème de l'amélioration de l'efficacité des systèmes d'éducation, en particulier par la diminution des déperditions d'effectifs à tous les niveaux de l'enseignement.

35.8 La section 1,26 porte sur l'enseignement supérieur. Les deux projets de résolutions adoptés à l'unanimité par la Commission du programme figurent respectivement au paragraphe 5 et au paragraphe 7. Enfin, au paragraphe 9, se trouve un projet de résolution qui a été adopté à l'unanimité, avec deux abstentions, et qui souligne l'importance et l'urgence qu'il y a à trouver une solution au problème de la comparabilité et de l'équivalence internationales des certificats d'études secondaires et des diplômes et grades de l'enseignement supérieur; cette idée est d'ailleurs reprise dans la résolution 1,26 autorisant notamment le Directeur général à continuer de favoriser l'étude des grands problèmes de l'enseignement supérieur. Cette résolution 1,26 a été adoptée à l'unanimité; il en a été de même des incidences budgétaires qui sont indiquées au paragraphe 13.

35.9 Enfin, la section 1,27 concerne l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales. Vous trouverez, Mesdames, Messieurs, au paragraphe 10 la résolution 1,27 dont la Commission recommande à l'unanimité l'adoption par la Conférence générale. Les incidences budgétaires de cette résolution sont indiquées au paragraphe 11.

36.1 Le **PRESIDENT**. -

Je remercie le Président de la Commission du programme.

36.2 Nous examinons donc le sous-chapitre 1,2, qui va de la page 35 à la page 55 du fascicule II du document 15.C/88. Prenons d'abord la section 1,21: Développement de la recherche et de l'information pédagogiques. Je demande à la Conférence de prendre note du plan de travail qui figure au paragraphe 4 de cette section et de se prononcer sur la résolution 1,21 qui figure au paragraphe 5. La Commission ayant recommandé unanimement l'adoption de cette résolution, je considérerai, si aucune remarque n'est présentée, que cette résolution est adoptée.

36.3 En adoptant cette résolution, la Conférence générale approuve également l'attribution d'un crédit de 268.020 dollars au titre du programme ordinaire pour cette section.

36.4 Nous passons à la section 1,22: Personnel enseignant.

36.5 Je vous demande d'abord, Mesdames, Messieurs, de prendre note du plan de travail relatif à cette question (par. 9).

36.6 Je donne la parole à M. El Haddad, au nom de la délégation du Yémen.

37.1 **M. EL HADDAD (Yémen)**. - (Discours prononcé en arabe. Transcription de l'interprétation française.)

Monsieur le Président, Messieurs les chefs de délégation et membres de délégation, je voudrais tout d'abord vous exprimer mon vif regret d'être venu si tard participer à cette session de la Conférence générale. J'ai en effet été retenu par les nombreuses responsabilités qui m'incombent en l'absence de M. le Ministre des affaires étrangères du Yémen, qui se trouvait lui-même à New York à l'occasion de la réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies.

37.2 Monsieur le Président, permettez-moi de saisir cette occasion pour vous féliciter, au nom de mon gouvernement et en mon nom personnel, de votre élection à la présidence de la Conférence générale. En fait, votre élection n'est pas due seulement à vos hautes qualités personnelles, à votre valeur, c'est également un hommage rendu au grand continent africain.

37.3 Je saisis également cette occasion pour saluer, au nom du Gouvernement du Yémen, le directeur général, M. Maheu, et pour le féliciter de la grande confiance qui a été placée en lui lors de sa réélection unanime, afin qu'il puisse poursuivre les efforts fructueux qu'il n'a cessé de prodiguer jusqu'ici.

37.4 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, permettez-moi de vous présenter un aperçu succinct de la situation de l'éducation au Yémen à l'heure actuelle. Depuis le mois de septembre 1962, l'éducation est un droit acquis à tous les enfants du Yémen, quel que soit leur âge. Les ressortissants yéménites avaient été privés d'enseignement pendant longtemps sous le régime aujourd'hui révolu des Imams. Ce droit est confirmé par la Constitution de l'Etat et le Gouvernement de la République arabe yéménite a été en mesure, pendant les cinq dernières années, de construire de nombreuses écoles. Le Yémen possède maintenant 97 écoles primaires comprenant 930 classes qui réunissent 39.000 garçons et filles, 22 écoles de niveau intermédiaire, qui ont 77 classes groupant 5.000 élèves, et 11 écoles secondaires, avec 27 classes et 837 élèves.

37.5 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous avons à faire face en ce moment au Yémen à un problème des plus graves et des plus délicats, qui met en péril l'avenir de nos enfants et accroît la complexité des problèmes de l'enseignement. Pour éclairer ce point, il me faut indiquer qu'au cours de l'année scolaire 1967-1968, l'enseignement n'a pas été donné très régulièrement et que presque toutes les écoles sont restées fermées, parce que nous ne disposions pas du nombre d'enseignants requis. Si, dans le passé, nous avons pu faire face à ce problème grâce aux accords d'assistance bilatéraux, nous ne pouvons plus poursuivre notre action dans cette direction, c'est-à-dire allouer les sommes nécessaires pour obtenir les services de 200 enseignants. Nous craignons de voir cet état de choses se perpétuer cette année et dans les années à venir, et c'est pourquoi nous pensons que l'Unesco doit intervenir pour nous permettre de faire face à cette situation catastrophique qui menace d'arrêter l'enseignement dans notre pays et d'amener la fermeture de quelques-unes des écoles existantes.

37.6 Telles sont les raisons pour lesquelles je demande avec insistance à l'Unesco de lancer, au nom du Yémen, un appel aux Etats membres afin qu'ils nous aident dans les plus brefs délais, de façon à permettre aux élèves yéménites de poursuivre leurs études. Il me faut dire que mon gouvernement n'a pu réunir que 60.000 rials yéménites, ce qui ne suffit évidemment pas pour obtenir les services des 200 enseignants nécessaires. Nous espérons donc que l'appel qui sera lancé par l'Unesco aux Etats membres permettra d'aider le Yémen et que l'Unesco, de concert avec les autorités yéménites, supervisera cette assistance et en assurera l'emploi de manière que l'enseignement soit dispensé normalement cette année au Yémen.

37.7 Je me dois d'ajouter que le Gouvernement du Yémen a l'intention de fonder une école normale supérieure qui formera ultérieurement les enseignants nécessaires, de telle sorte que l'enseignement ne soit plus perturbé ou menacé d'être suspendu en l'absence de personnel enseignant étranger. Comme vous le savez, une telle école normale supérieure exige personnel enseignant, équipement et bourses ; en raison des difficultés financières auxquelles notre gouvernement doit momentanément faire face, nous demandons instamment qu'une aide nous soit fournie sous ces trois formes.

38.1 Le PRESIDENT. -
Je remercie le délégué du Yémen.

38.2 Je demande à la Conférence de prendre note du plan de travail relatif à la section 1.22, dont il est question au paragraphe 9, et de se prononcer sur la résolution 1.221 (par. 11).

38.3 Si aucune remarque particulière n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée.

38.4 Je considérerai également que la Conférence approuve le montant de 832.572 dollars au titre du programme ordinaire pour cette section.

38.5 Nous passons à la section 1.23 : Programmes scolaires.

38.6 Je demande à la Conférence de prendre note du plan de travail relatif à cette section 1.23 (par. 12), d'approuver le montant de 140.435 dollars au titre du programme ordinaire pour cette section, et d'adopter la résolution 1.23 qui figure au paragraphe 13.

38.7 Il en est ainsi décidé.

38.8 Nous passons à la section 1.23 (a) : Population et planification familiale. La Conférence est saisie de la résolution 1.231, qui se trouve au paragraphe 13 de cette section.

38.9 Je donne la parole au Directeur général.

39.1 Le DIRECTEUR GENERAL, -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, la très longue résolution que vous proposez ici la Commission du programme a retenu toute mon attention et je voudrais dire qu'elle est, à mon avis, à la mesure des problèmes capitaux qui y sont évoqués.

39.2 Je me heurte toutefois, Monsieur le Président, à deux difficultés qui - je tiens à le dire tout de suite - sont de pure forme.

39.3 Permettez-moi d'abord de me reporter au paragraphe du dispositif qui commence par les mots "Autorise le Directeur général à recevoir des Etats membres..." et qui est suivi d'un paragraphe où il est demandé au Directeur général "de poursuivre son effort...".

39.4 Si on lit ces deux paragraphes sans tenir compte du contexte, on a l'impression qu'il n'y a de limites, ni à ce que l'Unesco peut recevoir des Etats membres et des organisations internationales pour servir à des fins d'assistance, ni à l'assistance que l'Organisation peut elle-même apporter à ses Etats membres. Je sais bien qu'il ressort de l'ensemble de la résolution, et notamment des paragraphes 2, 3 et 4, par lesquels elle se termine, que la compétence de l'Unesco a des bornes et que ses possibilités d'action sont limitées. Cependant, si l'on détachait de leur contexte les deux paragraphes que je viens de mentionner - éventualité qui risque d'autant plus de se matérialiser que nous avons affaire à une très longue résolution - on pourrait arguer de leur contenu pour offrir ou demander au Directeur général des services qui ne seraient pas de la compétence de l'Unesco. C'est pourquoi je suggère, Monsieur le Président, que, par précaution, on ajoute à chacun de ces deux paragraphes les mots : "dans le cadre de sa compétence". Sans doute peut-on dire que c'est "dans le cadre de sa compétence" que l'Unesco doit appliquer toutes les résolutions du programme, quelles qu'elles soient. Mais il s'agit, en ce moment, d'un domaine qui est, pour l'Organisation, relativement nouveau et au sujet duquel la Conférence générale n'a encore jamais été saisie d'un texte de résolution d'une telle importance. Je crois que l'on sera conduit dans l'avenir à se référer fréquemment à ce texte de caractère législatif, qui devrait, par conséquent, être aussi clair que possible. Telles sont les raisons de la suggestion que je viens de présenter.

39.5 Ma deuxième observation aura trait, Monsieur le Président, au paragraphe qui figure au bas de la page 45 et qui porte le numéro 1. A vrai dire, cette observation pourrait presque être qualifiée d'"objection".

39.6 Je ne pense pas, en effet, qu'il appartienne vraiment à la Conférence générale de donner au Directeur général, dans le cadre d'une résolution du programme, des indications précises sur les postes qu'il devrait créer au sein du Secrétariat. Sans doute peut-elle lui donner des directives générales ; elle peut l'inviter à renforcer le Secrétariat, à le rendre plus efficace, à améliorer la coordination des unités dont celui-ci se compose. Mais je ne pense pas qu'il soit conforme à la dignité de la Conférence générale d'entrer dans les détails et de me dire, dans le cadre d'une résolution du programme : "Vous allez créer un poste et voici la description de ce poste." Si la Conférence pensait pouvoir descendre à ce niveau, pourquoi alors n'aurait-elle pas jusqu'à me dire : "Vous allez nommer un fonctionnaire de classe P-3 ou P-4, qui devra faire ceci ou cela, avoir les yeux bleus ou les yeux noirs et beaucoup ou point de cheveux ?" Sûrement, Monsieur le Président, vous jugerez comme moi que ce serait aller trop loin !

39.7 En outre, Mesdames, Messieurs, si vous adoptiez le texte de ce paragraphe, cela n'irait pas sans incidences budgétaires. Ce paragraphe m'invite à désigner un spécialiste du programme. Vous connaissez les difficultés qu'a soulevées, au Conseil exécutif, la création de postes nouveaux. S'agit-il là d'un poste nouveau ? S'agit-il simplement du réaménagement d'un poste existant ? S'il s'agit de créer un poste nouveau, en en supprimant un autre, quel poste voudriez-vous que je supprime ?

39.8 Cependant, Monsieur le Président, si j'estime que ce texte ne doit pas être inclus sous sa forme actuelle dans la résolution que va adopter la Conférence générale, je ne verrais pas d'objection à ce que le voeu qui s'y exprime fût explicitement formulé dans la version définitive du rapport de la Commission du programme. Je serais alors prêt à examiner ce voeu avec beaucoup d'attention et à chercher le moyen d'y répondre. D'autre part, si vous souhaitez, Mesdames, Messieurs, retenir, dans le corps même de la résolution, l'idée de coordination qui me paraît être la vôtre - puisque c'est, me semble-t-il, la création d'un poste de coordonnateur que vous avez en vue - vous pourriez, je crois, exprimer cette idée au paragraphe qui commence par les mots "Demande aussi au Directeur général...". Il vous suffirait d'en modifier le début comme suit : "Demande aussi au Directeur général de mettre le Secrétariat en mesure de répondre d'une manière coordonnée aux demandes urgentes des Etats membres ..."

39.9 En résumé, Monsieur le Président, mes suggestions sont les suivantes : addition des mots "dans le cadre de sa compétence" à chacun des deux paragraphes du dispositif de la résolution que j'ai mentionnés en premier lieu ; suppression du paragraphe 1 (figurant au bas de la page 45), dont le contenu serait toutefois repris dans la version définitive du rapport de la Commission du programme ; et, enfin, insertion de la formule "d'une manière coordonnée" au paragraphe du dispositif qui commence par les mots "Demande aussi au Directeur général ...".

40. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le Directeur général et je donne la parole à S. Exc. M. Ciralo, au nom de la délégation de l'Italie.

41.1 M. CIRAULO (Italie). -

Monsieur le Président, la délégation italienne tient à appuyer la suggestion que vient de faire le Directeur général. Je crois en effet qu'il serait prudent et opportun d'ajouter les mots "dans le cadre de sa compétence" dans les deux paragraphes du dispositif commençant respectivement par "Autorise le Directeur général" et "Demande au Directeur général".

41.2 Nous approuvons aussi la proposition tendant à supprimer le paragraphe du dispositif qui porte le n° 1 et commence par les mots "Dans le cadre de l'ensemble du programme..." et à transférer le contenu de cet alinéa dans le plan de travail. Il nous semble en effet que le fait de prescrire dans le texte même d'une résolution les modalités techniques précises de son application constituerait un précédent assez dangereux, et cela pas seulement dans le domaine considéré. La délégation italienne serait d'autant plus heureuse si cette proposition était acceptée que la présence de ce paragraphe avait déterminé son abstention lors du vote du projet de résolution à la Commission du programme. Elle pourrait ainsi transformer son abstention en un vote favorable, ce qu'elle souhaite vivement pouvoir faire.

42. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le délégué de l'Italie et je donne la parole à M. Hacquaert, au nom de la délégation de la Belgique.

43.1 M. HACQUAERT (Belgique). -

Monsieur le Président, la délégation belge est d'accord avec ce que vient de suggérer le Directeur général et avec ce qu'a formellement proposé le délégué de l'Italie.

43.2 Mais nous sommes aussi préoccupés par un autre aspect de ce problème assez complexe. Nous avons déjà dit qu'au cours du débat que la Commission du programme consacré à ce sujet, la délégation de la Belgique avait attiré l'attention des délégués sur le danger de voir l'Unesco faire appel à des contributions volontaires sous forme d'aide financière ou de services d'experts, alors même qu'en juillet 1967 le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies annonçait la création d'un fonds de dépôt spécialement affecté à l'action dans ce domaine. La délégation belge estime que, dans une matière où l'Organisation des Nations Unies a justement souligné la nécessité d'une coopération étroite de toutes les institutions qui peuvent contribuer à la solution des problèmes démographiques et a pris les mesures qui s'imposaient, tant sur le plan de la coordination interinstitutions que sur celui de l'apport de contributions volontaires, il importe d'éviter que certaines institutions des Nations Unies ne fassent appel aux contributions bénévoles de leurs Etats membres et ne concurrencent ainsi le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

43.3 Au cours du débat qui a eu lieu à la Commission du programme, le Directeur général adjoint a bien voulu préciser qu'il n'entrait nullement dans les intentions de l'Organisation de faire appel aux Etats membres, ni d'ouvrir un compte spécial. Toutefois, le texte qui est soumis à notre approbation aujourd'hui ne donne pas à la délégation belge toutes les assurances qu'elle souhaiterait recevoir quant à la politique qui sera suivie par l'Unesco à cet égard. En effet, si le paragraphe 10 de la section 1, 23 (a) du fascicule II du document 15 C/88 mentionne bien l'engagement de ne pas créer un compte spécial nouveau à l'Unesco, par contre la résolution qui nous est soumise, au paragraphe 13 de la même section "Autorise le Directeur général à recevoir... toute l'assistance possible bénévole sous forme d'aide financière spécifique ou de services d'experts".

43.4 Il aurait suffi, Monsieur le Président, que le texte soumis à notre approbation mentionnât simplement que le Directeur général était autorisé à recevoir l'assistance bénévole des Etats membres sous forme d'aide financière spécifique et de services d'experts. L'emploi de l'expression "toute l'assistance possible bénévole" amène la délégation belge à se demander si cette expression ne constitue pas, en quelque manière, une invitation au Directeur général à faire en sorte que les contributions volontaires des Etats membres soient aussi importantes et nombreuses que possible. La délégation belge serait heureuse de recevoir une confirmation des intentions du Directeur général à cet égard, qui lui permettrait de voter sans réserve cette résolution à laquelle elle attache une grande importance, parce qu'elle est convaincue qu'il s'agit de la tâche essentielle que l'Unesco peut et doit réaliser en vue de résoudre un problème fondamental pour l'avenir de l'humanité.

44. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de la Belgique et je donne la parole à M. Thomas, au nom de la délégation française.

45.1 M. THOMAS (France). -

Monsieur le Président, au cours des discussions qui ont eu lieu à la Commission du programme, la délégation française a exprimé des inquiétudes et formulé des réserves qui correspondent à la fois aux observations de l'honorable délégué de la Belgique et aux suggestions que le Directeur général a présentées tout à l'heure. Nous sommes donc dans l'agréable situation de pouvoir appuyer les idées de l'un et de l'autre.

45.2 En ce qui concerne les deux paragraphes du dispositif de la résolution 1.231 commençant respectivement par les mots "Autorisé" et "Demande", je tiens à rappeler qu'au sujet du premier, la Commission du programme avait d'abord examiné un amendement proposant la rédaction suivante : "Invite le Directeur général à obtenir des Etats membres toute l'assistance possible..." C'est sur l'intervention de la délégation belge et de la délégation française, notamment, que cet amendement a été modifié et que la Commission a adopté le libellé actuel : "Autorise le Directeur général à recevoir..." Mais, comme le délégué de la Belgique vient de le signaler, on a, semble-t-il, oublié de modifier le reste du texte, en raison de la rapidité des travaux de la Commission. Il faut en effet lire

ici : "Autorise le Directeur général à recevoir des Etats membres . . . une assistance bénévole sous forme d'aide." Nous appuyons donc la proposition du Directeur général concernant l'adjonction des mots "dans le cadre de sa compétence" à la fin des deux paragraphes en question.

45.3 Quant au paragraphe 1, qui figure au bas de la page 45, nous avons nous aussi demandé à la Commission du programme qu'il soit supprimé, car il nous semblait que la désignation d'un spécialiste du programme, qu'on avait appelé "coordonnateur", ne s'imposait pas, et que même elle n'avait pas sa place dans une résolution de la Commission du programme. C'est pourquoi nous sommes en mesure, là encore, d'appuyer la proposition du Directeur général, ou plutôt de la reprendre à notre compte et de demander que ce paragraphe 1 soit inséré dans le plan de travail.

46. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de la France et je donne la parole au Directeur général.

47.1 Le DIRECTEUR GENERAL. -

Monsieur le Président, je remercie avant tout la délégation italienne d'avoir bien voulu reprendre à son compte, en les appuyant par des arguments pertinents, les suggestions que je m'étais permis de faire. Je répète donc que la proposition de la délégation italienne, à laquelle la délégation française vient de donner son adhésion, consiste d'abord à ajouter, dans le dispositif de la résolution 1.231, après les mots "Autorise le Directeur général", et "Demande au Directeur général", la formule "dans le cadre de sa compétence"; ensuite, à insérer, au paragraphe suivant, après les mots "en mesure de répondre", les mots "d'une manière coordonnée"; enfin, à supprimer de la résolution le paragraphe 1, ("Dans le cadre de l'ensemble du programme . . ."), étant entendu que ce paragraphe figurera dans le rapport et sera inséré dans le plan de travail approuvé.

47.2 Cela dit, le délégué de la Belgique a soulevé une autre question, sur laquelle il a demandé des éclaircissements définitifs de ma part. Tout d'abord, en ce qui concerne le point de savoir si, dans le paragraphe commençant par "Autorise le Directeur général", il faut dire "toute l'assistance possible bénévole" ou bien simplement "une assistance bénévole", je crois que vous pouvez assez facilement trancher la question, Mesdames, Messieurs; en effet, si vous ajoutez, dans le corps de ce texte, les mots "dans le cadre de sa compétence", je ne vois pas pourquoi vous voudriez apporter des limites à l'aide bénévole. Tant que l'on reste dans le cadre de la compétence de l'Organisation, il ne doit pas y avoir, à mon avis, de limite à l'aide qu'apporteront les Etats membres à l'Unesco; les vraies limites à cette aide, ce sont les limites de cette compétence même. La suppression du mot "toute" ne me paraît donc pas s'imposer, dès l'instant que l'on insère dans le texte de la résolution l'expression "dans le cadre de sa compétence". Je ne saurais, en effet, recevoir trop d'assistance bénévole de la part des Etats membres dans le cadre de la compétence de l'Unesco et j'imagine mal la Conférence générale déclarant à des Etats membres : "Non, n'apportez pas d'aide à l'Organisation, vous lui donnez trop en ce moment".

47.3 Le délégué de la Belgique m'a demandé également quelle forme prendrait cette assistance financière bénévole. Je voudrais confirmer ce qu'a dit mon représentant, M. Adiseshiah, directeur général adjoint, à savoir qu'il s'agira de fonds de dépôt. Il est exact qu'il existe des fonds de dépôt des Nations Unies et, par suite, nous n'avons pas l'intention de lancer un appel pour un fonds spécial qui ferait concurrence à ces Fonds des Nations Unies. Mais je dois dire que, comme vous le savez sans doute, l'administration de ces Fonds de dépôt a été confiée par le Secrétaire général de l'ONU au Programme des Nations Unies pour le développement et que la participation des institutions spécialisées à ces fonds est conditionnée par la négociation de certains accords qui ne sont pas encore conclus. Si bien que l'Unesco n'a pas encore bénéficié de ces Fonds de dépôt des Nations Unies, bien qu'ils aient été créés, comme le rappelait le distingué délégué de la Belgique, en juillet 1965. Je répète donc que je n'ai pas l'intention, si la Conférence générale adopte cette résolution, de lancer un appel ou d'entreprendre des démarches, afin de constituer un fonds spécial analogue à celui dont vous m'avez donné mandat d'étudier la création, après consultation

du Conseil exécutif, en vertu de la résolution relative à l'Année internationale de l'éducation. Tout ce que je ferai en l'occurrence, c'est d'accepter à titre de fonds de dépôt des contributions financières bénévoles des Etats membres. Et je dois dire en toute franchise que, si ces contributions sont offertes dans les limites de la compétence de l'Unesco, je ne vois pas comment je pourrais jamais les refuser. Je ne vois pas comment je pourrais opposer une fin de non recevoir à la générosité des Etats, si elle est spontanée et si elle se manifeste, d'abord dans le cadre de la compétence de l'Organisation et, ensuite, dans le cadre du programme. Donc, si vous adoptez ce texte, Mesdames, Messieurs, vous devrez savoir qu'il signifie que n'importe quel Etat pourra m'offrir des sommes pour la réalisation du programme considéré, que ces sommes seront comptabilisées sous forme de fonds de dépôt et que personnellement je ne les refuserai pas, pourvu que les activités proposées relèvent de la compétence de l'Organisation.

48. Le PRESIDENT. -

Je remercie le Directeur général et je donne la parole à S. Exc. M. Lastra, chef de la délégation de l'Argentine.

49. El Sr, LASTRA (Argentina):

Señor Presidente, señores delegados: La Delegación argentina quiere dejar constancia de que se abstiene en la votación del proyecto de resolución 1, 23, contenido en la página 46. Es verdad que las reservas que hizo en las Comisiones el señor Director General Adjunto contenidas en el párrafo 12, indican que al hablarse de planificación de la familia o de demografía, no se trata de prácticas anticonceptivas; pero de todos modos toda la economía del proyecto parece contradecir estas reservas. Nuestra Delegación no votará en contra porque no intenta impedir que los países que quieran asesoramiento y ayuda para disminuir su población así lo hagan. Nuestra abstención es consecuente con la adoptada por la Delegación argentina en la Comisión. Ella responde al pensamiento del Gobierno argentino, el que aparte de razones de principio, considera, como lo dijo el Presidente de la Argentina hace pocas semanas, que la disminución de nacimientos, dada la prolongación de la vida que ha logrado la ciencia, acabará por crear poblaciones de ancianos; ¿No era que había que rejuvenecer nuestras sociedades nacionales? ¿No era que había que fortalecer al mundo actual con sus juventudes?

(49) Mr. LASTRAS (Argentina):

Mr. Chairman, ladies and gentlemen: The Argentine delegation wishes to state that it will abstain from voting in regard to draft resolution 1, 23, on page 36. It is true that the reservations expressed in the Commissions by the Deputy Director-General and given in paragraph 12, indicate that in speaking of family planning and demography, what is meant is not contraceptive practices: be that as it may, the whole economy of the project seems to contradict these reservations. Our delegation will not vote against, because it has no intention of preventing countries anxious for advice and assistance in reducing their populations from asking for it. Our abstention follows the line adopted by the Argentine delegation in the Commission. This reflects the thinking of the Argentine Government which, considerations of principle apart, takes the view that, as our President said only a few weeks back, with the extension of life which has been made possible by science, a fall in the birth rate will end by producing populations of old people. Were we not talking of the need to rejuvenate our national societies and strengthen the world today by turning to youth?

50. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation de l'Argentine et je donne la parole à M. Agblemagnon, chef de la délégation du Togo.

51.1 M. AGBLEMAGNON (Togo):

Monsieur le Président, la délégation du Togo éprouve quelque embarras devant la résolution 1, 231. En effet, je n'ai pas eu la chance d'être présent à la Commission du programme lorsque ce texte a été discuté, mais j'ai l'impression, en en prenant maintenant connaissance, qu'il est fait de plusieurs éléments superposés. On y relève évidemment une et peut-être même plusieurs idées de fond, ainsi que des propositions concernant des projets ou des réalisations d'ordre concret, mais, comme on l'a dit précédemment, une expression telle que "introduire la planification familiale dans tous les programmes d'études appropriés..." devrait être explicitée et faire l'objet de développements plus étendus.

51.2 C'est pour cela que, du haut de cette tribune, et compte tenu de la diversité des situations sociologiques existant dans le monde, je tiens à réitérer formellement les réserves que j'ai formulées devant le Congrès sur la population, qui s'est tenu à Belgrade en 1965, à savoir qu'on ne peut jamais prendre de mesures générales pour tous les pays sans distinction, quand il s'agit d'un secteur aussi important que celui qui retient notre attention. Cette réserve étant faite, j'appuie fermement la proposition du Directeur général tendant à ce que l'on ajoute, dans les paragraphes commençant par "Autorise le Directeur général" et "Demandé au Directeur général", les mots "dans le cadre de sa compétence". En effet, dans les documents relatifs au Congrès de Belgrade que je viens de mentionner, il était précisé que ce Congrès était convoqué par l'Organisation des Nations Unies et j'avais reçu, quant à moi, une invitation signée du Secrétaire général de cette Organisation. Par conséquent, il semble qu'il existe à New York un service compétent qui s'occupe déjà des questions de population. Allons-nous inviter l'Unesco à disperser ses activités, à disperser son attention ? Peut-être n'ai-je pas encore bien saisi l'idée centrale de ce projet de résolution ? En ce cas, je présente toutes mes excuses à mes collègues et je prie qu'on me fournisse des explications complémentaires.

52.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué du Togo.

52.2 Après toutes les explications qui ont été données à la tribune, je crois comprendre que la plupart des orateurs approuvent la proposition du Directeur général qui vise à ajouter aux paragraphes du dispositif qui commencent par les mots "Autorise..." et "Demande..." le membre de phrase "dans le cadre de sa compétence".

52.3 J'aimerais demander au délégué de la Belgique si, après les explications que le Directeur général a fournies sur le paragraphe du dispositif commençant par les mots "Autorise le Directeur général à recevoir des Etats membres..." la Belgique maintient la position qu'elle a défendue tout à l'heure.

53. M. HACQUAERT (Belgique). -

Monsieur le Président, dans mon intervention, je n'ai pas proposé de modifier le texte de la résolution : j'ai demandé une déclaration précise de la part du Directeur général. J'estime que la déclaration qu'il nous a faite est satisfaisante. Par conséquent, nos objections disparaissent et je serai heureux de voter sans réserve la résolution qui nous est soumise.

54.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de la Belgique.

54.2 Je demande à la Conférence de se prononcer sur l'amendement tendant à supprimer le point 1 du dispositif de la résolution 1.231 ("Dans le cadre de l'ensemble du programme...") conformément à la proposition du délégué de l'Italie, appuyée par le délégué de la France.

(Le vote a lieu à main levée)

54.3 Le paragraphe en question est supprimé par 58 voix, avec 2 abstentions.

54.4 Je mets aux voix l'ensemble de la résolution 1.231, avec les amendements qui ont été approuvés.

(Le vote a lieu à main levée)

54.5 La résolution est adoptée par 56 voix, avec 13 abstentions.

54.6 Nous passons à la section 1.24 : Méthodes, matériel et techniques.

54.7 Je demande à la Conférence de prendre note du plan de travail relatif à cette section (par. 10), de se prononcer sur la résolution figurant au paragraphe 11 et, en même temps, d'approuver le montant de 389.010 dollars inscrit au titre du programme ordinaire pour cette section. Si aucune remarque n'est formulée au sujet de la résolution 1.24, dont l'adoption a été recommandée à l'unanimité par la Commission du programme, je considérerai que cette résolution est adoptée par la Conférence générale.

54.8 Nous passons à la section 1.25 ; Les problèmes de déperdition des effectifs et des abandons en cours d'études dans l'enseignement primaire et secondaire.

54.9 Je demande à la Conférence de prendre note du plan de travail relatif à cette section (par. 5) et de se prononcer sur le projet de résolution 1.25 qui figure au paragraphe 6 de cette section.

54.10 Je donne la parole au Directeur général.

55.1 Le DIRECTEUR GENERAL. -

Monsieur le Président, je souhaiterais attirer l'attention de la Conférence générale sur une question de forme : le texte de la résolution 1.25, qui figure à la page 49 du fascicule II du document 15 C/88, est pratiquement identique à celui du paragraphe 2 de la résolution 1.51 qui vous est proposée au chapitre 1. A, consacré au Bureau international d'éducation. Il s'agit, dans les deux cas, de la convocation de la XXXIIe session de la Conférence internationale de l'instruction publique, dont le thème est défini en des termes exactement identiques.

55.2 A mon avis, l'étude de ce thème est liée à un aspect particulièrement important des responsabilités du BIE. Aussi est-ce bien, selon moi, dans le chapitre consacré au BIE que doit figurer la décision de la Conférence générale concernant le choix de ce thème pour la XXXIIe session de la Conférence internationale de l'instruction publique. Je souhaite donc que le paragraphe 2 de la résolution 1.51 soit maintenu.

55.3 Mais, si ce paragraphe est effectivement maintenu, la résolution 1.25 n'aura plus guère de raison d'être, car il convient d'éviter les répétitions. Je comprendrais très bien que, dans la section 1.25 du Projet de programme, on mentionnât, pour faire mieux comprendre par quels moyens l'Unesco se propose de remédier au douloureux problème des déperditions d'effectifs, la XXXIIe Conférence internationale de l'instruction publique. Mais il suffirait pour cela d'une simple référence au paragraphe 2 de la résolution 1.51.

55.4 En outre, si on laissait subsister à la fois la résolution 1.25 et le paragraphe 2 de la résolution 1.51, il pourrait en résulter une certaine confusion dans l'esprit des gens qui connaissent mal le fonctionnement de l'Unesco et du BIE ; ceux-ci pourraient être tentés de penser que le BIE, sous sa forme nouvelle, va organiser une conférence et que l'Unesco en convoquera elle-même une autre. Je voudrais absolument éviter un tel malentendu.

55.5 C'est pourquoi je suggère, Monsieur le Président, que la résolution 1.25 soit purement et simplement supprimée et que l'on se contente de faire référence - dans la partie pertinente du plan de travail approuvé - au paragraphe 2 de la résolution 1.51.

56. Le PRESIDENT. -

Je remercie le Directeur général et je donne la parole à M. Boerlin, au nom de la délégation de la Suisse.

57. M. BOERLIN (Suisse). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je crois que les remarques que vient de faire le Directeur général sont tout à fait justifiées. Puisque nous avons décidé en principe de l'autoriser à convoquer la XXXIIe session de la Conférence internationale de l'instruction publique et puisque nous avons approuvé le transfert des compétences et des fonctions du BIE à l'Unesco, il est tout à fait logique que nous ne votions pas maintenant le

texte de la résolution 1.25, mais que nous votions le texte de la résolution 1.51, lorsque nous en serons au chapitre 1A (Bureau international d'éducation), d'autant que cette résolution précise les modalités de la Conférence internationale dont il s'agit, J'appuierai donc la proposition du Directeur général tendant à supprimer la résolution 1.25 et à la remplacer, dans le plan de travail approuvé, par une référence au paragraphe 2 de la résolution 1.51.

58.1 Le **PRESIDENT**, -

Je remercie le délégué de la Suisse.

58.2 Si aucune objection n'est formulée, je considérerai que la Conférence approuve la proposition tendant à reporter l'examen du texte de la résolution 1.25 lorsqu'elle en sera arrivée à la résolution 1.51, étant entendu qu'il sera fait référence, dans le plan de travail approuvé, au paragraphe 2 de cette résolution.

58.3 Il en est ainsi décidé.

58.4 Nous passons à la section 1.26 : Enseignement supérieur. La Conférence est saisie de la résolution figurant au paragraphe 9 de cette section. Si aucune objection n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée.

58.5 Je demande, en outre, à la Conférence de prendre note du plan de travail proposé pour cette section (par. 11), de se prononcer sur la résolution 1.26 (par. 12), et d'approuver le montant de 255.765 dollars au titre du programme ordinaire pour cette section.

58.6 Si aucune remarque n'est formulée sur la résolution 1.26, je considérerai que cette résolution est adoptée.

58.7 Section 1.27 : "Education pour la compréhension, la coopération et la paix internationales". Je demande à la Conférence de prendre note du plan de travail relatif à cette section (par. 9), de se prononcer sur la résolution 1.27 et d'approuver le montant de 317.225 dollars au titre du programme ordinaire pour cette section.

58.8 Si aucune délégation n'a de remarque à formuler, je considérerai que la résolution 1.27 est adoptée.

58.9 Etant donné l'heure tardive, nous entreprendrons cet après-midi l'examen du sous-chapitre 1.3 : Education extrascolaire.

58.10 La séance est levée.

The meeting rose at 1.15 p. m.

La séance est levée à 13 h. 15

Se levanta la sesión a las 13.15

Заседание закрывается в 13 ч. 15 м.

Forty-first plenary meeting

19 November 1968, at 3.30 p. m.

President: Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Quarante et unième séance plénière

19 novembre 1968, à 15 h, 30

Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Cuadragésimoprimerá sesión plenaria

19 de noviembre de 1968 a las 15.30

Presidente: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)

Сорок первое пленарное заседание

19 ноября 1968 г. в 15 ч. 30 м.

Председатель: Г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)

CONSIDERATION OF THE REPORT OF THE PROGRAMME COMMISSION (continued)

EXAMEN DU RAPPORT DE LA COMMISSION DU PROGRAMME (suite)

EXAMEN DEL INFORME DE LA COMISION DEL PROGRAMA (continuación)

РАССМОТРЕНИЕ ДОКЛАДА КОМИССИИ ПО ПРОГРАММЕ (продолжение)

1.1 Le PRESIDENT, -

Mesdames, Messieurs, je déclare ouverte la quarante et unième séance plénière.

1.2 J'invite le Président de la Commission du programme à nous présenter le sous-chapitre 1.3 - Education extrascolaire - du chapitre 1 (Education) du Rapport de la Commission (document 15 C/88 - Fascicule II).

2.1 M. de HOOG (Pays-Bas), président de la Commission du programme, -

Monsieur le Président, dans le texte français du Rapport, le sous-chapitre 1.3 (Education extrascolaire) commence à la page 57 et va jusqu'à la page 71 inclusé. Il comprend trois sections et cinq résolutions.

2.2 La première section concerne les activités de jeunesse (section 1.31). Les débats qui ont eu lieu en commission à ce sujet sont résumés dans les paragraphes 1 à 29. L'idée essentielle qui en ressort est que l'Unesco devrait mener une politique non pas pour la jeunesse, mais avec la jeunesse. La résolution 1.31, qui figure au paragraphe 30, contient trois grandes parties : la première énonce des principes, la deuxième a trait à ce qu'on pourrait appeler la coopération de l'Unesco avec la jeunesse, à l'extérieur de l'Organisation, et la troisième concerne la coordination des activités de jeunesse au sein de l'Organisation elle-même. Cette résolution 1.31 a été adoptée par la Commission à l'unanimité, ainsi que les incidences budgétaires indiquées au paragraphe 31.

2.3 La section 1.32 a trait à l'éducation des adultes. J'attire plus particulièrement votre attention, Mesdames, Messieurs, sur la résolution 1.32, qui figure à la fin de cette section et par laquelle le Directeur général est autorisé à poursuivre ses efforts dans le cadre

d'une action à long terme pour développer l'éducation des adultes dans le cadre d'une éducation permanente. Les incidences budgétaires afférentes sont indiquées au paragraphe 14.

2.4 Section 1.33 : Alphabétisation. Trois grandes questions auxquelles correspondent trois résolutions ont été étudiées dans ce contexte. Il s'agit d'abord des mesures à prendre par les Etats membres pour intensifier l'alphabétisation, puis de l'extension de la lutte contre l'analphabétisme et, enfin, du Programme expérimental mondial d'alphabétisation. Les trois résolutions se rapportant à ces questions sont : la résolution 1.331, la résolution 1.332 (concernant la lutte contre l'analphabétisme) et la résolution 1.333 (concernant le programme expérimental mondial d'alphabétisation). J'en ai terminé, Monsieur le Président, avec la présentation de ce sous-chapitre.

3.1 Le PRÉSIDENT :-

Je remercie le Président de la Commission du programme.

3.2 J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail indiqué au paragraphe 29 de la Section 1.31 (Activités de jeunesse), à se prononcer sur la résolution 1.31, qui figure au paragraphe 30 de cette section, et à approuver le montant de 489.685 dollars, prévu au titre du Programme ordinaire pour la section (paragraphe 31).

3.3 Je rappelle que, comme l'a dit le Président de la Commission du programme, toutes les recommandations concernant cette section ont été adoptées à l'unanimité par la Commission. Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que la résolution 1.31 est adoptée.

3.4 Nous passons à la section 1.32 : Education des adultes. J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail relatif à cette section (paragraphe 12), à se prononcer sur la résolution 1.32 (paragraphe 13), et à approuver le montant de 255.645 dollars prévu au titre du Programme ordinaire pour cette section (paragraphe 14).

3.5 L'adoption de la résolution 1.32 a également été recommandée à l'unanimité par la Commission. Si aucune observation n'est formulée, je considérerai qu'elle est adoptée à l'unanimité par la Conférence.

3.6 Nous abordons la section 1.33, I, II et III : Alphabétisation. J'invite la Conférence à prendre note des plans de travail des sous-sections I.33 I, 1.33 II et 1.33 III, et à se prononcer sur la résolution 1.331 (paragraphe 15).

3.7 L'adoption de cette résolution ayant été recommandée à l'unanimité par la Commission du programme, je considérerai, si aucune observation n'est formulée, que la résolution 1.331 est adoptée.

3.8 Je sou mets à la Conférence la résolution 1.332, qui figure au paragraphe 16. L'adoption de cette résolution a également été recommandée à l'unanimité par la Commission du programme. Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que la résolution 1.332 est adoptée.

3.9 Je sou mets à la Conférence la résolution 1.333, qui figure au paragraphe 17. Je l'invite également à approuver le montant de 1.187.095 dollars au titre du Programme ordinaire pour la section 1.33 (paragraphe 18). La Commission du programme a recommandé à l'unanimité que la Conférence adopte cette résolution. Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que la résolution 1.333 est adoptée.

3.10 J'invite maintenant le Président de la Commission du programme à nous présenter le sous-chapitre 1.4 : "Planification et administration de l'éducation. Constructions scolaires et financement de l'éducation".

4.1 M. de HOOQ (Pays-Bas), président de la Commission du programme, -
 Le sous-chapitre 1, 4 va, dans le texte français, de la page 73 à la page 80 ; il comprend quatre sections et quatre résolutions. La première section concerne l'aide aux Etats membres pour la planification et l'administration de l'éducation. Elle se termine par la résolution 1, 41, qui autorise le Directeur général à entreprendre des analyses économiques et à fournir aux Etats membres et aux organisations internationales des avis et des informations concernant le rôle de l'éducation dans le processus de développement, à aider les Etats membres, sur leur demande, à organiser des conférences sur des questions de principe, à élaborer de nouvelles stratégies et à établir un dispositif de planification et d'administration de l'éducation. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité, Monsieur le Président, ainsi que les incidences budgétaires indiquées au paragraphe 11.

4.2 La section 1, 42 concerne l'encouragement de la formation et des études dans le domaine de la planification et de l'administration de l'éducation. Au paragraphe 22, figure une résolution également adoptée à l'unanimité par la Commission et autorisant le Directeur général à établir un système de formation progressive pour les spécialistes de la planification aux échelons international, régional et national, en coopération avec les instituts compétents et les organisations non gouvernementales intéressées. Les incidences budgétaires de ce texte figurent au paragraphe 23.

4.3 La section 1, 43 a trait aux constructions scolaires. Au paragraphe 29, figure une résolution adoptée à l'unanimité par la Commission et autorisant le Directeur général à aider les Etats membres dans le domaine des constructions scolaires. Les incidences budgétaires de ce texte sont indiquées au paragraphe 30.

4.4 Enfin, Monsieur le Président, j'en viens à la section 1, 44 : Financement de l'éducation. La résolution 1, 44, adoptée à l'unanimité par la Commission, autorise le Directeur général à aider les Etats membres, sur leur demande, à obtenir l'aide financière extérieure des institutions mentionnées dans ce texte, dont la Commission vous recommande à l'unanimité l'adoption. Les incidences budgétaires sont indiquées au paragraphe 40.

5.1 Le PRESIDENT. -

Nous passons à la section 1, 41 : Aide aux Etats membres pour la planification et l'administration de l'éducation. J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail proposé au paragraphe 8 de cette section, à se prononcer sur la résolution 1, 41 et à approuver le montant de 128.445 dollars qui est mentionné au paragraphe 11. Toutes les recommandations de la Commission du programme concernant cette section ont été adoptées à l'unanimité.

5.2 Si aucune remarque particulière n'est formulée, je considérerai que la résolution 1, 41 est adoptée et que le montant budgétaire y afférent est approuvé.

5.3 Passons à la section 1, 42 : Encouragement de la formation et des études dans le domaine de la planification et de l'administration de l'éducation. J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail relatif à cette section (paragraphe 21), à se prononcer sur la résolution 1, 42 (paragraphe 22) et à approuver le montant de 1.874.485 dollars prévu au titre du Programme ordinaire pour cette section.

5.4 La Commission a recommandé à l'unanimité que la Conférence adopte la résolution 1, 42. Si aucune observation particulière n'est formulée, je considérerai que la résolution 1, 42 est adoptée.

5.5 Section 1, 43 : Constructions scolaires. J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail indiqué au paragraphe 28, à se prononcer sur la résolution 1, 43 (paragraphe 29) et à approuver le montant de 767.745 dollars prévu au titre du Programme ordinaire pour cette section.

5.6 La Commission a recommandé à l'unanimité que la Conférence adopte la résolution 1.43. Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que la Conférence a adopté cette résolution.

5.7 Section 1.44 : Financement de l'éducation. J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail (paragraphe 37), à se prononcer sur la résolution 1.44 (paragraphe 39) et à approuver le montant de 621,590 dollars prévu au titre du Programme ordinaire pour cette section (paragraphe 40).

5.8 Je donne la parole à M. Lopes, chef de la délégation du Congo (Brazzaville).

6. M. LOPES (Congo-Brazzaville). -

Mon intervention, Monsieur le Président, sera très brève. Je voudrais simplement signaler que la délégation du Congo (Brazzaville) à la Commission du programme, n'étant pas suffisamment informée, avait voté contre l'adoption de l'alinéa (a). Elle votera différemment en séance plénière de la Conférence générale.

7.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation du Congo (Brazzaville).

7.2 La Commission du programme a recommandé à l'unanimité que la Conférence générale adopte la résolution 1.44. Si aucune délégation n'a d'observation à formuler, je considérerai que la résolution 1.44 est adoptée.

7.3 Je donne la parole au Président de la Commission du programme.

8. M. de HOOG (Pays-Bas), président de la Commission du programme. -

Monsieur le Président, vous trouverez aux pages 81, 82 et 83 du texte français la partie du rapport intitulée : chapitre 1. Résumés, qui a pour sous-titre : Services afférents aux documents et publications, personnel du Siège, bureaux régionaux, récapitulation des activités régionalés, résumé budgétaire. Dans plusieurs paragraphes de ces Résumés, la Commission recommande à la Conférence générale de se prononcer définitivement sur divers points. Il s'agit du paragraphe 2, où il est question d'un montant de 954,865 dollars pour les Services afférents aux documents et publications ; du paragraphe 5, où la Commission recommande que la Conférence générale approuve le montant de 6,306,065 dollars représentant les prévisions budgétaires pour le personnel du Siège chargé de la planification et de l'exécution du programme ; du paragraphe 14, où la Commission recommande que la Conférence approuve un montant de 918,850 dollars au titre du Programme ordinaire pour les bureaux régionaux, et du paragraphe 15, où la Commission recommande à la Conférence générale de prendre note du résumé budgétaire révisé pour le Programme ordinaire, et d'approuver le montant budgétaire de 17,292,772 dollars au titre du Programme ordinaire pour le secteur de l'éducation.

9. Le PRESIDENT. -

Je remercie le Président de la Commission du programme et je donne la parole au Directeur général adjoint.

10.1 Mr. ADISESHIAH (Deputy Director-General):

Mr. President, I would like to make a statement which concerns all five chapters of the Report of the Programme Commission.

10.2 Yesterday morning, at a joint meeting, the Programme and Administrative Commissions recommended a Draft Appropriation Resolution establishing a separate appropriation line for documents and publications services amounting to \$5,763,338. This will be presented tomorrow by one of the two chairmen of the Commissions. As a result, two paragraphs in the "summary" section of each chapter will have to be changed. In the Education chapter, for instance, paragraph 2 referring to the recommendation of the Commission

that the General Conference approve the appropriation of \$954,865 for documents and publications will require amendment. May I therefore propose that the Conference should not adopt the paragraphs relating to allocations for documents and publications, since the last paragraph of every summary will have to be brought into line with the figure approved by the joint meeting yesterday for each of the five chapters.

10.3 In paragraph 15 of Chapter 1 - Summaries, for instance, you are considering, on the basis of the statement by the Chairman of the Programme Commission, a figure of \$17,292,772 whereas, deducting the amount for documents and publications which goes now to a separate appropriation line, the correct figure is \$16,337,907. If you agree, Mr. President, I shall not repeat this double correction at the end of every chapter; the Secretariat will take care of this according to the recommendation of the joint meeting of the two Commissions.

11.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le Directeur général adjoint.

11.2 Compte tenu des ajustements qu'il vient d'indiquer, je demande à la Conférence de se prononcer en bloc sur la partie qui termine le chapitre 1 et qui a pour titre "chapitre 1. Résumés".

11.3 Si aucune délégation n'a de remarques à formuler, je considérerai que cette partie du Chapitre 1 est adoptée.

11.4 Je donne la parole au Président de la Commission du programme.

12. M. de HOOG (Pays-Bas), président de la Commission du programme, -

Monsieur le Président, il nous reste à examiner le chapitre 1 A, concernant le Bureau international d'éducation. Je n'ai pas besoin de rappeler les discussions prolongées qui ont eu lieu à ce sujet, ni de souligner l'importance de la résolution 1.51 (paragraphe 18), dont la Commission recommande l'adoption par la Conférence générale. Je signale qu'un blanc devra encore être rempli dans le premier considérant de cette résolution, ainsi que dans le second. En tout cas, cette résolution, qui a été adoptée par la Commission à l'unanimité, avec trois abstentions, vise l'intégration à l'Unesco du Bureau international d'éducation, qui constituera désormais un centre international d'éducation comparée, mais qui continuera à porter le nom de Bureau international d'éducation. Je signale également que c'est au paragraphe 2 du dispositif de cette résolution qu'il est proposé que la XXXIIe session de la Conférence internationale de l'instruction publique traite de l'amélioration de l'efficacité des systèmes d'éducation, en particulier par la diminution des déperditions d'effectifs à tous les niveaux de l'enseignement - question évoquée par le Directeur général ce matin.

13.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le Président de la Commission du programme.

13.2 Avant de soumettre à la Conférence le chapitre 1 A Bureau international d'éducation, je donne la parole au Directeur général.

14. Le DIRECTEUR GENERAL, -

Monsieur le Président, je voudrais seulement attirer l'attention de la Conférence générale sur le fait que, dans le texte de la résolution 1.25, dont j'ai suggéré la suppression, il y a une précision qui ne figure pas au paragraphe 2 de la résolution 1.51 et qui devrait, à mon avis, y être incluse, à savoir que la Conférence internationale de l'instruction publique se tiendra à Genève en 1970.

15.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le Directeur général.

15.2 L'adjonction qu'il propose ne modifiant en rien le contenu de la résolution, je suppose qu'il n'y a aucune difficulté à ce que la Conférence l'approuve. J'invite donc la Conférence à prendre note du plan de travail relatif au chapitre 1 A (paragraphe 14), à se prononcer sur la résolution 1.51, et à approuver le montant de 500.000 dollars prévu au titre du Programme ordinaire, pour le chapitre 1 A.

15.3 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que la résolution 1.51 est adoptée.

15.4 J'invite maintenant le Président de la Commission du programme à présenter le Fascicule III du document 15 C/88, chapitre 2, Sciences exactes et naturelles et application de ces sciences au développement.

16.1 M. de HOOG (Pays-Bas), président de la Commission du programme. -
Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole.

16.2 Le Fascicule III du Rapport de la Commission du programme concerne le Titre II : Exécution du programme et est intitulé : chapitre 2 : Sciences exactes et naturelles et application de ces sciences au développement.

16.3 Monsieur le Président, avant de passer en revue les différentes résolutions qui se trouvent dans cette partie du rapport, je tiens à attirer votre attention, ainsi que celle de la Conférence générale, sur l'avant-projet rédigé par le Rapporteur de la Sous-Commission II. Celui-ci s'est donné la peine de présenter dans ce texte de deux pages un aperçu général des points saillants du programme intéressant le secteur des sciences exactes et naturelles, ainsi qu'une évaluation personnelle.

16.4 Le chapitre 2 contient une Introduction générale, qui résume les débats de la Commission. Je crois devoir attirer spécialement l'attention des délégations sur le paragraphe 30 (page 9 du texte français). Vous y lirez, Mesdames, Messieurs, que le Sous-Directeur général pour les sciences a rappelé que les recommandations de la Conférence pour l'application de la science et de la technique au développement de l'Asie (CASTASIA) n'ont pu être intégrées entièrement dans le document 15 C/5, mais que la suite que comporte cette conférence sera assurée de la façon la plus large possible en 1969-1970, dans le cadre du programme que vous avez maintenant à adopter.

16.5 La première résolution figurant dans cette partie du rapport est la résolution 2.01. C'est une longue résolution qui s'adresse aux Etats membres et qui comprend quatre parties : premièrement "Politique scientifique, information scientifique et recherche fondamentale"; deuxièmement "Education scientifique et éducation et recherches technologiques"; troisièmement "Sciences des milieux naturels et recherches sur les ressources naturelles"; la quatrième partie consiste en une invitation aux Etats membres à faire en sorte que leurs commissions nationales pour l'Unesco créent également un sous-comité de la science et de la technologie. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par la Commission du programme.

17.1 Le PRESIDENT. -

Je prie les délégués de se reporter à la page 11 du Fascicule III du document 15 C/88 et je les invite à se prononcer sur la résolution 2.01, qui est proposée à l'adresse des Etats membres.

17.2 Je donne la parole au Directeur général adjoint.

18. Mr. ADISESHIAH (Deputy Director-General):

Mr. President, I apologize for asking you to turn to paragraph 33 of the Introduction before going on to the draft resolution. There is a serious factual mistake in the third sentence of paragraph 33. The sentence should read: "of the 104 projects to be submitted to the Governing Council of the UNDP through the Inter-Agency Consultative Board at its recent meeting at which he had represented the Director-General, only six projects were

concerned with education and science, including two science projects within Unesco's field of competence".

19.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le Directeur général adjoint des précisions qu'il nous a fournies.

19.2 Je demande à la Conférence de se prononcer sur la résolution 2.01, dont l'adoption a été recommandée à l'unanimité par la Commission du programme.

19.3 Si aucune remarque particulière n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée.

19.4 Je donne la parole au Président de la Commission du programme.

20.1 M. de HOOG (Pays-Bas), président de la Commission du programme, -

Monsieur le Président, nous en arrivons au sous-chapitre 2.1 : Politique scientifique, information scientifique et recherche fondamentale. Dans le texte français du rapport, ce sous-chapitre va de la page 13 à la page 30.

20.2 Il comprend six sections et neuf résolutions, que la Commission vous recommande d'adopter.

20.3 La section 2.11 concerne les conférences ministérielles sur la science et la technique ; la résolution figurant au paragraphe 13 (résolution 2.11) tend à autoriser le Directeur général à organiser une conférence des ministres chargés de la politique scientifique des Etats membres européens et à entreprendre les travaux préparatoires d'une conférence des ministres chargés de l'application de la science et de la technique au développement des Etats membres africains, qui se tiendra en 1971-1972. La Commission du programme a recommandé à l'unanimité que la Conférence adopte cette résolution, ainsi que les incidences budgétaires indiquées au paragraphe 14.

20.4 La section suivante (Section 2.12) porte sur la coopération avec les organisations internationales et la résolution 2.12 autorise le Directeur général à continuer de collaborer avec les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales compétentes.

20.5 La section 2.13 concerne la politique scientifique et l'organisation de la recherche. La résolution 2.13, adoptée par la Commission à l'unanimité, autorise le Directeur général à encourager la coopération internationale dans ces domaines, à aider les Etats membres, à encourager la formation de planificateurs et d'administrateurs dans le domaine scientifique et à continuer d'assurer des services d'échange d'informations sur les questions relatives à la politique scientifique et à l'organisation de la recherche.

20.6 La section 2.14 a trait aux conditions générales du progrès de la science dans la société. Une longue discussion a eu lieu à ce sujet, sur la base d'un projet de résolution présenté par le délégué du Brésil (15 C/DR, 22) ; elle a été rendue quelque peu difficile par le fait que le projet impliquait une augmentation des dépenses prévues. La Commission n'a pas jugé possible de proposer une majoration du budget. Toutefois, le Directeur général, dans la résolution 2.141, est invité, en vertu du texte de l'alinéa (e), à s'efforcer de trouver des ressources extrabudgétaires pour financer les activités destinées à résoudre le problème effectivement fort important de l'exode des compétences. Cette résolution, qui figure au paragraphe 17, a été adoptée par la Commission du programme à l'unanimité avec 15 abstentions. Auparavant, la Commission avait adopté à l'unanimité la résolution 2.14, qui autorise le Directeur général à entreprendre des activités tendant à créer des conditions favorables au progrès de la science dans les sociétés contemporaines. La tâche du Directeur général est définie dans les cinq alinéas de la résolution 2.14.

20.7 La section suivante - section 2.15 - concerne l'amélioration de la documentation et de l'information scientifiques et techniques. La résolution 2.15, qui a été adoptée à l'unanimité par la Commission, autorise le Directeur général à continuer d'encourager et de favoriser la coopération internationale en matière de documentation et d'information scientifiques et techniques,

20.8 Enfin, la section 2.16 concerne l'action en faveur de la recherche fondamentale tout d'abord dans les sciences fondamentales, ensuite dans le domaine des sciences de la vie et, enfin, dans celui des tendances actuelles de la recherche scientifique. Chacun de ces trois domaines fait l'objet d'une résolution séparée, dont la première, qui figure au paragraphe 17 (résolution 2.161), porte sur la recherche et la formation dans les sciences fondamentales. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité. La résolution 2.162, qui a également été adoptée à l'unanimité, a trait à la recherche et à la formation dans le domaine des sciences de la vie. Enfin, la résolution 2.163 a pour objet les travaux préparatoires en vue de la publication, en 1971-1972, d'une deuxième édition de l'étude sur les "Tendances actuelles de la recherche scientifique".

21.1 Le **PRESIDENT**.

Je remercie le Président de la Commission du programme.

21.2 La Conférence est invitée à prendre note du plan de travail correspondant à la section 2.11 (paragraphe 12), à se prononcer sur la résolution 2.11 et à approuver le crédit de 46.315 dollars afférent à cette section. La Commission a recommandé à l'unanimité que la Conférence adopte la résolution 2.11.

21.3 Si aucune délégation n'a d'observation à formuler, je considérerai que la résolution 2.11 est adoptée et que le crédit y afférent est approuvé.

21.4 Section 2.12 : Coopération avec les organisations internationales. La Conférence est invitée à prendre note du plan de travail (paragraphe 7), à se prononcer sur la résolution 2.12 (paragraphe 8 et à approuver le crédit de 504.650 dollars prévu pour la section au titre du Programme ordinaire. La Commission a recommandé à l'unanimité l'adoption de la résolution 2.12 par la Conférence générale.

21.5 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée.

21.6 Nous passons à la section 2.13 : Politique scientifique et organisation de la recherche. La Conférence est invitée à prendre note du plan de travail (paragraphe 14), à se prononcer sur la résolution 2.13 (paragraphe 15) et à approuver le crédit de 229.435 dollars prévu pour cette section. La Commission a également recommandé à l'unanimité l'adoption de cette résolution par la Conférence générale.

21.7 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que la résolution 2.13 est adoptée et que le crédit y afférent est approuvé.

21.8 Section 2.14 : Conditions générales du progrès de la science dans la société. J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail (paragraphe 15) et à se prononcer sur la résolution 2.14 (paragraphe 16). La Commission a recommandé à l'unanimité l'adoption de cette résolution.

21.9 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que la résolution 2.14 est adoptée.

21.10 Avant de soumettre à la Conférence la résolution 2.141, je donne la parole au Directeur général.

22.1 Le **DIRECTEUR GENERAL**.

Monsieur le Président, j'apprécie - et je souhaite que la délégation brésilienne en soit

bien persuadée - toute l'importance de cette résolution. Mais son texte appelle tout de même de ma part certaines observations, liées à des questions de forme ou de caractère administratif.

22.2 Le texte de la résolution 2.141 reproduit très exactement celui du projet de résolution 15 C/DR. 22. Il faudrait donc, à la fin du paragraphe (e), remplacer les mots "la résolution 15 C/DR. 22" par les mots "cette résolution". Il s'agit là d'une simple question de forme.

22.3 D'autre part, le financement des activités prévues dans la résolution 2.141 pose un problème auquel a fait allusion le Président de la Commission du programme. Les implications budgétaires de cette résolution ont été chiffrées par le Secrétariat à 30.000 dollars. Or, aucun crédit de 30.000 dollars n'a été inscrit au budget ordinaire pour financer les activités en question : d'où la disposition assez exceptionnelle que l'on trouve au paragraphe (e), où le Directeur général est invité à recourir à deux sources de financement : ressources extrabudgétaires, d'une part, et économies, d'autre part.

22.4 En ce qui concerne les ressources extrabudgétaires, je suis tout à fait d'accord avec la suggestion de la Commission du programme. Certes, ce n'est pas pour moi le rêve ! Mais je suis toujours libre de me dire que, jusqu'à un certain point, je ne serai tenu de donner effet à la résolution que dans la mesure où je trouverai des ressources extrabudgétaires ; et, grâce à la délégation brésilienne notamment, j'ai d'ailleurs de fortes raisons de penser que je trouverai effectivement les ressources extrabudgétaires souhaitables. Je suis donc tout disposé à accepter que la mise en oeuvre de la résolution soit financée au moyen de ressources de cette nature.

22.5 En ce qui concerne le deuxième mode de financement - le financement par les économies - je dois dire qu'il soulève de ma part une objection de principe. D'abord, si l'on acceptait, dans le cadre de la résolution considérée, une clause prévoyant ce mode de financement, on pourrait être conduit à accepter une clause semblable dans le cadre de n'importe quelle autre résolution. Vous pourriez alors, Mesdames, Messieurs, être tentés de m'inviter à financer n'importe quelle activité au moyen d'économies, sans vous préoccuper de savoir si l'on pourra en faire. Hier d'ailleurs, quand nous examinions le rapport de la Commission administrative, je me suis opposé, en demandant que la possibilité me soit donnée de recourir au Fonds de roulement, à ceux d'entre vous qui me disaient : "Mais il y aura des économies". D'ailleurs, si je devais me servir des économies pour éviter d'avoir recours au Fonds de roulement, je ne pourrais plus les employer à autre chose. Il s'agit donc là de suggestions qui manquent quelque peu de sérieux.

22.6 Je n'exclus pas la possibilité d'économies ; cependant, s'il y en a, je pense - et j'espère que la délégation du Royaume-Uni me comprendra - qu'elles devront servir en premier lieu à éviter de recourir au Fonds de roulement. Mais il ne faut pas, Mesdames Messieurs, me demander de financer la mise en oeuvre d'une résolution à l'aide d'économies dont je serai déjà appelé à me servir, justement pour éviter de recourir au Fonds de roulement : cela serait contradictoire.

22.7 D'autre part, même si certaines économies pouvaient être utilisées pour financer des activités du programme, il conviendrait de laisser au Directeur général et au Conseil exécutif certaines possibilités d'option. Peut-être y a-t-il des résolutions auxquelles nous ne songeons pas incontinent et qui devraient, au moment où des économies seraient réalisées, retenir plus que d'autres notre attention. Nous devons donc éviter de nous lier les mains.

22.8 Tout en assurant la délégation brésilienne de mon entière compréhension et de la bonne volonté que je mettrai à rechercher des ressources extrabudgétaires, je voudrais donc lui demander de renoncer aux mots "et à utiliser toutes les économies auxquelles pourrait donner lieu l'exécution du Programme ordinaire". Bien qu'il ne s'agisse en l'occurrence que de sommes relativement modestes, ces mots, comme vous le voyez, soulèvent des questions de principe et des problèmes administratifs de la plus grande importance.

22.9 C'est parce que je me souviens de ce que j'ai dit hier au sujet de l'intérêt qu'il y aurait à tirer d'abord parti des économies éventuelles pour éviter de recourir au Fonds de roulement que je vous demande de renoncer, dans le cas présent, à un mode de financement reposant sur de telles économies et de ne pas ouvrir la porte à ce que j'appellerai des errements administratifs.

22.10 Je crois qu'il suffirait que la Conférence générale invite le Directeur général à s'efforcer de trouver des ressources extrabudgétaires pour financer la mise en oeuvre de la résolution en cause. Cela serait conforme à l'attitude qu'elle a déjà adoptée à l'égard d'autres résolutions ; et cela reviendrait à dire que, ne souhaitant pas retarder de deux ans la mise en oeuvre de la résolution 2.141 et n'ayant pu prévoir dans le budget ordinaire les crédits nécessaires à son exécution, la Conférence s'interdit de compter sur des économies qui, de toute façon, devraient d'abord servir à éviter de recourir au Fonds de roulement, et estime simplement qu'il faudra s'efforcer de trouver des ressources extrabudgétaires pour la mise en oeuvre de cette résolution.

22.11 Je demande donc au délégué du Brésil de vouloir bien accepter que le texte du paragraphe (e) de la résolution 2.141 soit modifié et devienne : "La Conférence générale invite le Directeur général à s'efforcer de trouver des ressources extrabudgétaires pour financer la mise en oeuvre de cette résolution."

23. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le Directeur général et je donne la parole à S. Exc. M. Carneiro, au nom de la délégation du Brésil.

24. M. CARNEIRO (Brésil). -

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, au moment où le projet de résolution 15 C/DR.22 était en discussion à la Commission du programme, on pouvait envisager de financer les activités qu'il prévoyait par d'éventuelles économies. Mais, dès lors que le Programme est approuvé, nous nous rallions entièrement à la position du Directeur général ; il serait illusoire de s'attendre à des économies au cours de l'exécution du Programme tel qu'il a été approuvé, et je crois que les probabilités d'obtenir des ressources extrabudgétaires sont suffisamment grandes pour nous donner l'assurance que la résolution 2.141 pourra être appliquée avec toute l'urgence nécessaire.

25.1 Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le délégué du Brésil.

25.2 Bien que le texte soumis à la Conférence générale ne soit plus en réalité le texte présenté par le Brésil, mais le texte de la Commission du programme, je pense que le fait que la délégation du Brésil ait admis la modification suggérée par le Directeur général sera de nature à rallier tous les délégués qui désiraient voter ce texte. Je sou mets donc à la Conférence générale le texte de la résolution 2.141, ainsi amendé.

25.3 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que ce texte est adopté.

25.4 Nous passons à la section 2.15 : Amélioration de la documentation et de l'information scientifiques et techniques. J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail proposé (paragraphe 10), à se prononcer sur la résolution 2.15 (paragraphe 11) et à approuver le crédit de 187,075 dollars, afférent à la section 2.15. La Commission du programme a recommandé à l'unanimité que la Conférence adopte la résolution 2.15.

25.5 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que la résolution 2.15 est adoptée.

25.6 Nous passons à la Section 2.16 : "Action en faveur de la recherche fondamentale", et, d'abord, à la sous-section I "Action en faveur de la recherche dans les sciences fondamentales". J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail proposé au paragraphe

16 et à se prononcer sur la résolution 2, 161 (paragraphe 17). La Commission du programme a recommandé à l'unanimité que la Conférence adopte cette résolution.

25, 7 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que la résolution 2, 161 est adoptée.

25, 8 Deuxième sous-section de la section 2, 16 : "Recherche et formation dans le domaine des sciences de la vie". J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail proposé au paragraphe 31 et à se prononcer sur la résolution 2, 162 (paragraphe 32). La Commission du programme a recommandé à l'unanimité que la Conférence adopte cette résolution.

25, 9 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée.

25, 10 Sous-section III de la section 2, 16 : "Tendances actuelles de la recherche scientifique". J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail pour la sous-section 2, 16 III (paragraphe 35), à se prononcer sur la résolution 2, 163 (paragraphe 36); et, enfin, à approuver le crédit de 623, 825 dollars prévu au titre du Programme ordinaire pour la section 2, 16. La Commission du programme a recommandé à l'unanimité que la Conférence adopte la résolution 2, 163.

25, 11 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que la résolution 2, 163 est adoptée.

25, 12 J'invite le Président de la Commission du programme à nous présenter le sous-chapitre 2, 2 : "Enseignement des sciences et formation et recherche technologiques".

26, 1 M. de HOOG (Pays-Bas), président de la Commission du programme). -
Monsieur le Président, le sous-chapitre 2, 2, intitulé : "Enseignement des sciences et formation et recherche technologiques", va, dans le texte français du rapport, de la page 31 à la page 44 comprise. Il comprend quatre sections et contient cinq résolutions, dont la Commission recommande l'adoption à la Conférence générale. La première de ces sections - section 2, 21 - concerne l'enseignement des sciences fondamentales. Vous trouverez, Mesdames, Messieurs, à la fin de cette section, la résolution 2, 21, par laquelle le Directeur général est autorisé à appliquer à tous les niveaux un programme tendant à développer et à améliorer l'enseignement des sciences en général, et celui des sciences fondamentales en particulier. Les incidences budgétaires de ce texte figurent au paragraphe 19.

26, 2 Vient ensuite la section 2, 22 ; Enseignement technique supérieur et formation des ingénieurs. La résolution pertinente (résolution 2, 22), qui a été adoptée à l'unanimité par la Commission, autorise le Directeur général à encourager et à améliorer l'enseignement technique supérieur et la formation des ingénieurs. Les incidences budgétaires de ce texte sont indiquées au paragraphe 14.

26, 3 La troisième section (section 2, 23) concerne l'action en faveur des sciences technologiques et de la recherche appliquée. Elle contient la résolution 2, 23, adoptée à l'unanimité par la Commission et autorisant le Directeur général à aider les Etats membres à développer les sciences technologiques et la recherche appliquée.

26, 4 Enfin, la quatrième section de ce sous-chapitre, intitulé Enseignement et sciences agricoles (section 2, 24), comprend deux résolutions. La résolution 2, 241 autorise le Directeur général à promouvoir le développement de l'enseignement et des sciences agricoles dans les Etats membres et spécifie l'action qu'il pourrait entreprendre dans ce domaine. La deuxième résolution (résolution 2, 242) a pour objet d'inviter le Directeur général à intensifier l'action menée par l'Unesco dans le domaine de l'enseignement et des sciences agricoles pour obtenir la mobilisation des ressources humaines, base du développement économique et de la transformation du milieu rural. La partie II de cette résolution a trait à l'assistance planifiée visant à promouvoir et à renforcer l'enseignement rural et agricole dans les domaines relevant de la compétence de l'Unesco. Enfin, le paragraphe 16 indique les incidences budgétaires de ces résolutions.

27.1 Le **PRESIDENT**, -

Je remercie le Président de la Commission du programme.

27.2 Nous examinerons d'abord la section 2, 21 : Enseignement des sciences fondamentales. J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail (paragraphe 17), à se prononcer sur la résolution 2, 21 (paragraphe 18) et à approuver le crédit de 622,005 dollars, afférent à cette section. La Commission a recommandé à l'unanimité que la Conférence adopte la résolution 2, 21.

27.3 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que la résolution 2, 21 est adoptée et que le crédit y afférent est approuvé.

27.4 Section 2, 22 : Enseignement technique supérieur et formation des ingénieurs. J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail correspondant à cette section (paragraphe 12), à se prononcer sur la résolution 2, 22 (paragraphe 13) et, enfin, à approuver le crédit de 147,210 dollars, prévu au titre du Programme ordinaire, pour la section 2, 22. La Commission a recommandé à l'unanimité l'adoption par la Conférence générale de la résolution 2, 22.

27.5 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que la résolution 2, 22 est adoptée.

27.6 Section 2, 23 : Action en faveur des sciences technologiques et de la recherche appliquée. J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail (paragraphe 9), à se prononcer sur la résolution 2, 23 (paragraphe 10) et, enfin, à approuver le crédit de 357,145 dollars prévu au titre du Programme ordinaire pour la section 2, 23. La Commission a recommandé à l'unanimité l'adoption de la résolution 2, 23, par la Conférence générale.

27.7 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que la résolution 2, 23 est adoptée.

27.8 Section 2, 24 : Enseignement et sciences agricoles. J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail proposé au paragraphe 14 et à se prononcer d'abord sur la résolution 2, 241 (paragraphe 15).

27.9 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée.

27.10 Je soumetts maintenant à l'approbation de la Conférence la résolution 2, 242 et le crédit de 199,555 dollars, prévu au titre du Programme ordinaire pour la section 2, 24.

27.11 Je donne la parole au Directeur général.

28.1 Le **DIRECTEUR GENERAL**, -

Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction que j'ai pris connaissance de cette importante résolution 2, 242 ; elle contient de nombreux éléments qui émanent directement de la Commission du programme et je voudrais dire que je serai, pour ma part, très heureux de suivre la voie qu'elle nous trace.

28.2 Je souhaite toutefois formuler à son sujet deux observations, qui se rapportent toutes deux à la deuxième partie de cette résolution.

28.3 Tout d'abord, le quatrième considérant fait état "des activités relatives aux projets du PNUD et de la BIRD dont l'exécution est confiée à l'Unesco". Or, si cette formule est correcte quand il s'agit du PNUD, elle ne l'est plus du tout quand il s'agit de la BIRD. Il n'y a aucun projet de la BIRD que l'Unesco soit chargée d'exécuter. Nos relations avec la BIRD, telles qu'elles ont été précisées dans le mémorandum d'accord de 1964, sont d'un ordre tout à fait différent. L'Unesco peut faire office de conseiller technique auprès de la BIRD ou auprès d'un Etat membre qui souhaite conclure un accord de prêt en faveur de tel

ou tel projet. Elle peut même être chargée - et je souhaite qu'elle le soit de plus en plus souvent - d'aider un pays à utiliser judicieusement les fonds reçus pour servir à l'exécution d'un projet donné. Mais elle n'est jamais partie à l'accord conclu, à propos d'un tel projet, entre la BIRD et l'Etat intéressé. Il serait donc nécessaire, me semble-t-il, de modifier comme suit la fin du considérant en question : "... des activités relatives aux projets du PNUD dont l'exécution est confiée à l'Unesco ou à ceux qui rentrent dans le cadre du programme conjoint BIRD/Unesco" (les mots "programme conjoint BIRD/Unesco" représentant en l'occurrence une expression consacrée).

28.4 La deuxième difficulté que j'éprouve est d'ordre administratif. Il s'agit des alinéas (ii) et (iii) de la partie du dispositif qui s'adresse au Directeur général. A l'alinéa (ii), il est demandé au Directeur général "d'étudier la possibilité de remaniements de structure ... concernant l'enseignement et les sciences agricoles". Or, ce que vous souhaitez, en réalité, Mesdames, Messieurs, c'est que j'étudie la possibilité de remanier, non pas la structure de l'enseignement agricole, mais la structure du service qui, à l'Unesco, s'occupe de l'enseignement et des sciences agricoles.

28.5 D'autre part, à l'alinéa (iii), le Directeur général est prié "de renforcer le personnel du Secrétariat qui s'occupe de l'enseignement et des sciences agricoles, en créant notamment deux postes, ...". Or, comme je l'ai indiqué ce matin, au moment où nous examinons la résolution relative à la planification familiale, je ne crois pas que la Conférence générale puisse ou doive, dans une résolution du programme, donner au Directeur général l'ordre de créer des postes particuliers. Cela me paraît d'ailleurs d'autant moins opportun que je n'ai pas d'argent pour créer ces postes. On me critique à la Commission administrative quand je propose qu'on me donne de l'argent pour créer des postes et, d'un autre côté, on m'invite à créer des postes dont je n'ai pas demandé l'institution, sans me donner d'argent pour le faire. J'estime donc que les instructions par trop détaillées qui figurent à l'alinéa (iii) devraient être éliminées du texte de la résolution.

28.6 Etant donné que les alinéas (ii) et (iii) se rapportent l'un et l'autre au service du Secrétariat qui s'occupe de l'enseignement et des sciences agricoles (le premier traitant de la structure de ce service, et le second de son personnel), je propose, Monsieur le Président, qu'ils soient fondus en un seul alinéa par lequel je serais invité, d'une part à revoir la structure dudit service, ce que je suis prêt à faire (je n'ignore d'ailleurs pas que certains délégués souhaiteraient voir ce service transféré ailleurs), d'autre part à en renforcer le personnel - ce que je veux bien m'efforcer de faire dans les limites des crédits budgétaires dont je pourrai disposer, étant bien entendu, toutefois, que l'on ne saurait à cet égard me demander l'impossible.

28.7 Ce que je suggère, Monsieur le Président, c'est donc que l'alinéa (ii) soit supprimé et que le texte de l'alinéa (iii) soit remanié de façon à se lire comme suit : "de renforcer le personnel et l'organisation du service du Secrétariat qui s'occupe de l'enseignement et des sciences agricoles, en vue d'assurer avec une pleine efficacité la promotion, la conception, la préparation et l'exécution des activités de l'Unesco, dans ce domaine."

29.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Directeur général.

29.2 Y a-t-il une délégation qui envisage de reprendre à son compte la proposition du Directeur général ? Cette proposition est reprise par la délégation de la France, appuyée par les délégations du Japon, de la Roumanie et de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

29.3 Je sou mets donc à la Conférence le texte de la résolution 2.242 remanié sur deux points. D'abord, le quatrième considérant de la section II devient : "Etant informée par le Directeur général ... en plus des activités relatives aux projets du PNUD dont l'exécution est confiée à l'Unesco ou de ceux qui rentrent dans le cadre du programme conjoint BIRD-Unesco". Ensuite, dans le dispositif de la même section, l'alinéa (ii) est supprimé

et l'alinéa (iii) est remplacé par un nouveau texte : "de renforcer le personnel et l'organisation du service du Secrétariat qui s'occupe de l'enseignement et des sciences agricoles, en vue d'assurer avec une pleine efficacité la promotion, la conception, la préparation et l'exécution des activités de l'Unesco dans ce domaine". C'est ce texte remanié de la résolution 2, 242 que je soumetts à l'approbation de la Conférence générale, avec le crédit y afférent de 199,555 dollars.

29.4 Ce texte est adopté.

29.5 J'invite le Président de la Commission du programme à bien vouloir nous présenter le sous-chapitre 2, 3.

30.1 M. de HOOG (Pays-Bas), président de la Commission du programme, -

Monsieur le Président, le sous-chapitre 2, 3 concerne les sciences de l'environnement et les recherches sur les ressources naturelles. Il commence à la page 45 du texte français et se termine à la page 70. Il comporte 4 sections et contient neuf résolutions.

30.2 La première section (section 2, 31) est intitulée : Recherches sur les ressources naturelles et l'écologie ; elle comprend deux parties : I. Recherches sur les ressources naturelles, II. Ecologie, conservation de la nature et aménagement rationnel du milieu naturel. Après le compte rendu des discussions de la Commission, vous trouverez, Mesdames, Messieurs, au paragraphe 22, une résolution qui a été adoptée à l'unanimité par la Commission du programme et qui autorise le Directeur général à continuer de stimuler la recherche et la formation interdisciplinaire concernant les ressources et le milieu naturel des terres émergées. Une deuxième résolution, également adoptée à l'unanimité par la Commission, la résolution 2, 312, autorise le Directeur général à continuer de stimuler et d'appuyer la recherche et la formation concernant l'étude écologique sur la conservation et l'aménagement rationnel des milieux naturels terrestres et aquatiques non océaniques. Toujours dans ce domaine, Monsieur le Président, la Commission a également adopté, à l'unanimité, la résolution 2, 313 sur le thème "L'homme et son milieu", à laquelle je me suis déjà référé ce matin et qui trouve ici sa place. La Conférence générale est donc priée d'adopter cette résolution à ce stade.

30.3 La deuxième section de ce sous-chapitre concerne les sciences de la terre ; c'est la section 2, 32, qui comprend également deux parties : I. Géologie et sciences connexes ; II. Géophysique et prévention des catastrophes. Après le compte rendu des débats de la Commission, vous trouverez, Mesdames, Messieurs, au paragraphe 26, une résolution qui a été adoptée à l'unanimité par la Commission, la résolution 2, 321. Elle autorise le Directeur général à stimuler la recherche et la formation concernant les sciences géologiques, la géochimie, les sciences du sol et la géomorphologie. Une autre résolution importante, Monsieur le Président, est la résolution 2, 322, par laquelle la Conférence générale, considérant la proposition tendant à transférer à l'Unesco les responsabilités de l'Union internationale de secours en matière d'étude scientifique des catastrophes naturelles et des moyens de s'en protéger, autoriserait le Directeur général à accepter les avoirs financiers et matériels de l'Union, ainsi qu'il est précisé dans le document 15 C/19, ainsi qu'à poursuivre et à développer l'étude scientifique des catastrophes naturelles et des moyens de s'en protéger, dans les domaines relevant de la compétence de l'Unesco. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par la Commission.

30.4 Vient ensuite la résolution 2, 322, également adoptée à l'unanimité, qui autorise le Directeur général à encourager et faciliter la coopération internationale pour l'étude scientifique des aspects physiques de la terre et de son environnement. Les incidences budgétaires de ces résolutions sont présentées dans le paragraphe qui suit chacune d'entre elles.

30.5 La troisième section de ce sous-chapitre concerne l'hydrologie (section 2, 33). Après un aperçu de la discussion qui a eu lieu à ce sujet, vous trouverez, Mesdames et Messieurs, au paragraphe 27, une résolution sur laquelle j'attire particulièrement votre attention, et

qui a été adoptée à l'unanimité par la Commission du programme. Cette résolution (2.3311) rappelle d'abord la résolution 2.222, adoptée par la Conférence générale à sa treizième session, qui a institué un Conseil de coordination de la Décennie hydrologique internationale ; ensuite, elle invite les Etats membres à prendre certaines dispositions et désigne en son paragraphe 9 les 21 Etats membres qui feront partie du Conseil de coordination pendant les années 1969 et 1970. Vient ensuite la résolution 2.3312, qui autorise le Directeur général à continuer d'assurer le secrétariat du Conseil de coordination de la Décennie hydrologique internationale et à convoquer une Conférence internationale sur les résultats pratiques et scientifiques de la DHI et sur la coopération internationale en matière d'hydrologie. Enfin, la résolution 2.332 autorise le Directeur général à continuer d'encourager la formation et la recherche en hydrologie à titre de contribution de l'Unesco au progrès général dans le domaine de l'hydrologie.

30.6 La quatrième section de ce sous-chapitre (section 2.34) a trait à l'océanographie. Elle comprend deux parties : I. Commission océanographique intergouvernementale et expéditions internationales ; II. Contribution de l'Unesco au progrès général des sciences de la mer. Les résolutions correspondantes ont été adoptées à l'unanimité par la Commission ; elles figurent au paragraphe 15 et portent respectivement les numéros 2.3411 et 2.3412. Une autre résolution, la résolution 2.342 (également au paragraphe 15), autorise notamment le Directeur général, en collaboration avec les institutions mentionnées, à favoriser les échanges d'informations scientifiques sur les océans, à développer et à améliorer la formation d'océanographes et à aider les Etats membres dans ces mêmes domaines. Enfin, la Commission recommande à la Conférence d'adopter la résolution 2.3413 (paragraphe 16), qui autorise le Directeur général à prendre d'autres mesures afin d'assurer la participation adéquate des organisations intéressées du système des Nations Unies au soutien des travaux de la Commission océanographique intergouvernementale. Les incidences budgétaires afférentes à la section 2.34 sont indiquées au paragraphe 17.

31.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le Président de la Commission du programme.

31.2 J'invite la Conférence à examiner successivement les différentes sections du sous-chapitre 2.3 : Sciences de l'environnement et recherches sur les ressources naturelles.

31.3 D'abord, la section 2.31 : Recherches sur les ressources naturelles et écologie. J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail relatif à cette section, (paragraphe 21) et à se prononcer sur la résolution 2.311, dont la Commission du programme a recommandé l'adoption à l'unanimité,

31.4 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée.

31.5 Je sou mets maintenant à la Conférence la résolution 2.312 (paragraphe 23), et le montant de 360.510 dollars, dont l'approbation est recommandée au titre du Programme ordinaire.

31.6 Je donne la parole au Directeur général.

32. Le DIRECTEUR GENERAL, -

Monsieur le Président, une seule observation : la résolution 2.312 est, à quelques amendements près, identique à celle qui figure dans le Projet de programme et de budget élaboré par le Secrétariat (document 15 C/5). Mais, après avoir approuvé cette résolution, la Commission du programme, agissant sur l'initiative de plusieurs délégations, en a approuvé une autre : celle qui porte le numéro 2.313. Or, le paragraphe 2 du dispositif de cette dernière résolution reprend, en la précisant, l'idée exprimée à l'alinéa (i) de la résolution 2.312, où il est demandé au Directeur général d'"élaborer un programme international d'action à long terme pour l'utilisation rationnelle et la conservation des ressources de la biosphère". Je pense donc, Monsieur le Président, que, si la Conférence adopte,

comme je le souhaite vivement, la résolution 2.313, elle devrait pouvoir faire l'économie du paragraphe (f) de la résolution 2.312.

33.1 Le **PRESIDENT**,

Je remercie le Directeur général.

33.2 Je sou mets à la Conférence générale la résolution 2.312. Quand nous examinerons la résolution 2.313, nous pourrons, si vous en êtes d'accord, Mesdames, Messieurs, supprimer l'alinéa (f) qui fait double emploi.

33.3 Si aucune observation n'est présentée, je considérerai que la résolution 2.312, dont l'adoption a été recommandée à l'unanimité par la Commission du programme est adoptée.

33.4 Cette résolution est adoptée, de même que le crédit de 360.510 dollars prévu pour la section 2.31 (paragraphe 24).

33.5 Je sou mets maintenant à la Conférence la résolution 2.313 (paragraphe 25) dont la Commission a également recommandé à l'unanimité l'adoption par la Conférence générale.

33.6 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que la résolution 2.313 est adoptée. Il est bien entendu que l'alinéa (f) de la résolution 2.312 sera supprimé.

33.7 Nous abordons maintenant la section 2.32 : Sciences de la terre. J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail (paragraphe 25) et à se prononcer sur la résolution 2.321 dont l'adoption a été recommandée à l'unanimité par la Commission du programme.

33.8 Si aucune délégation n'a de remarque à formuler, je considérerai que cette résolution est adoptée.

33.9 Je sou mets maintenant à la Conférence la résolution 2.3221 (paragraphe 27).

33.10 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée.

33.11 Je sou mets à la Conférence la résolution 2.322 (paragraphe 28).

33.12 Si aucune délégation n'a de remarque à présenter, je considérerai que la résolution 2.322 est adoptée, de même qu'est approuvé le crédit de 607.170 dollars pour la section 2.32 (paragraphe 29).

33.13 Passons à la section 2.33 : Hydrologie. J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail (paragraphe 26) et à se prononcer sur la résolution 2.3311 (paragraphe 27), dont l'adoption par la Conférence générale a été recommandée à l'unanimité par la Commission du programme.

33.14 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que la résolution 2.3311 est adoptée.

33.15 Je sou mets à la Conférence la résolution 2.3312, dont l'adoption est également recommandée à l'unanimité.

33.16 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée.

33.17 Je sou mets à la Conférence la résolution 2.332, ainsi que le crédit de 440.045 dollars relatif à la section 2.33.

33.18 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que la résolution 2.332 est adoptée.

33, 19 Avant de pousser plus avant, je voudrais faire remarquer que la résolution 2, 3311, dans son paragraphe 9, comporte la liste des 21 Etats membres désignés pour faire partie du Conseil de coordination de la Décennie hydrologique internationale en 1969-1970. Quelques délégués se sont inquiétés de la manière dont ces Etats ont été désignés, habitués qu'ils sont à voir les désignations de ce genre se faire sur proposition du Comité des candidatures. Je crois devoir dire que la Commission du programme a tenu compte, non seulement des compétences techniques, mais de l'intérêt que certaines délégations portent particulièrement aux travaux de la Décennie hydrologique internationale.

33, 20 Nous passons maintenant à la section 2, 34 : Océanographie. J'invite la Conférence à prendre note du rapport sur les activités de la Commission océanographique intergouvernementale (paragraphe 14) et à se prononcer sur la résolution 2, 3411 (paragraphe 15) dont l'adoption est recommandée à l'unanimité par la Commission du programme.

33, 21 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que la Conférence a adopté cette résolution à l'unanimité.

33, 22 J'invite la Conférence à se prononcer sur la résolution 2, 3412 dont l'adoption est également recommandée à l'unanimité par la Commission du programme.

33, 23 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que la résolution 2, 3412 est adoptée.

33, 24 J'invite la Conférence à se prononcer sur la résolution 2, 342.

33, 25 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée.

33, 26 J'invite la Conférence à se prononcer sur la résolution 2, 3413 (paragraphe 16) et à approuver le crédit de 681, 960 dollars prévu pour la section 2, 34 (paragraphe 17).

33, 27 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée et que le crédit est approuvé à l'unanimité.

33, 28 Il reste à soumettre à l'approbation de la Conférence le texte présenté sous le titre "Chapitre 2 - Résumés".

33, 29 Je donne la parole au Président de la Commission du programme.

34, 1 M. de HOOG (Pays-Bas), président de la Commission du programme. -

Monsieur le Président, il nous reste plusieurs décisions à prendre en ce qui concerne le Chapitre 2. Tout d'abord, il conviendrait peut-être, conformément à la suggestion présentée tout à l'heure par le Directeur général, de supprimer l'alinéa (f) de la résolution 2, 312.

34, 2 D'autre part, au paragraphe 4 des "Résumés", la Commission recommande à la Conférence générale d'approuver l'ouverture de crédits de 59, 625 dollars pour les voyages officiels et les missions d'inspection du Sous-Directeur général et de ses principaux collaborateurs, les auxiliaires temporaires et les frais de réception. En outre, au paragraphe 7, figure une résolution adoptée à l'unanimité par la Commission et invitant le Directeur général à étudier les moyens de créer en Asie un mécanisme chargé d'examiner périodiquement, de stimuler et de faciliter la coopération des Etats membres représentés à la Conférence sur l'application de la science et de la technique au développement de l'Asie (CASTASIA) en vue de l'exécution et du prolongement de ses recommandations. Il s'agit donc là d'une suite à donner à cette Conférence. Ensuite, au paragraphe 9, la Commission recommande à la Conférence générale d'approuver, pour les postes scientifiques hors Siège, l'ouverture d'un crédit de 858, 315 dollars, au titre du Programme ordinaire. Je vous signale enfin que, dans le paragraphe 12, conformément aux observations formulées précédemment par le Directeur général adjoint, il faudrait remplacer le chiffre de 11, 252, 878 dollars par le chiffre de 10, 495, 053 dollars.

35.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le Président de la Commission du programme.

35.2 J'invite la Conférence générale à prendre note de la recommandation qui se trouve au paragraphe 3, "Chapitre 2 - Résumés", et je sou mets à son approbation l'ouverture de crédit de 59,625 dollars, qui est recommandée au paragraphe 4.

35.3 Si aucune observation n'est formulée sur ce point, je considérerai que ce crédit est approuvé.

35.4 Je sou mets à la Conférence générale la résolution 2,4 qui figure au paragraphe 7 et dont l'adoption a été recommandée à l'unanimité par la Commission du programme.

35.5 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que la résolution 2,4 est adoptée.

35.6 Je sou mets également à l'approbation de la Conférence l'ouverture d'un crédit de 858,315 dollars (paragraphe 9) pour les postes scientifiques hors Siège.

35.7 Ce crédit est approuvé.

35.8 Je vous invite, Mesdames, Messieurs, à prendre note des autres points du "Chapitre 2 - Résumés", en vous rappelant que le chiffre de 11,252,068 dollars qui figure au paragraphe 12 doit être remplacé par le chiffre de 10,495,053 dollars.

35.9 Nous abordons maintenant le quatrième fascicule du Rapport de la Commission du programme (document 15 C/88) : Chapitre 3 ; "Sciences sociales, sciences humaines et culture".

35.10 Je prie le Président de la Commission du programme de nous présenter ce fascicule.

36.1 M. de HOOG (Pays-Bas), président de la Commission du programme, -

Monsieur le Président, le quatrième fascicule du rapport de la Commission du programme commence par un avant-propos rédigé par le Rapporteur de la Sous-Commission III, dans lequel celui-ci attire l'attention sur les points qui, à son avis, ont été saillants, non seulement dans les discussions mais également dans les résolutions qui ont été votées et adoptées. Il souligne que les thèmes qui ont le plus retenu l'intérêt des délégations dans le Programme pour 1969-1970 sont les suivants : l'exode des compétences, la jeunesse, l'accroissement de la population, le renforcement de la paix et la lutte contre le colonialisme, l'étude du milieu, l'exploitation et la diffusion des études, le soutien aux centres régionaux, l'aide aux organisations non gouvernementales et l'extension de leurs activités aux pays en voie de développement.

36.2 Comme d'habitude, Monsieur le Président, vous trouverez au début de ce chapitre (p. 10 à 14 du texte français) une longue résolution générale qui s'adresse particulièrement aux Etats membres. C'est la résolution 3,01 qui comprend trois sections : Coopération interdisciplinaire et philosophie, Sciences sociales et Culture. Tels sont les grands domaines dans lesquels les Etats membres sont priés d'agir et de développer leurs activités, en fonction et dans le cadre de la coopération internationale. Je crois qu'il serait plus simple de mettre immédiatement aux voix cette résolution, qui a été adoptée à l'unanimité par la Commission du programme.

37.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le Président de la Commission du programme.

37.2 J'invite la Conférence à se prononcer sur la résolution 3,01, proposée à l'adresse des Etats membres. La Commission du programme a recommandé à l'unanimité l'adoption de cette résolution par la Conférence générale.

37.3 Je donne la parole à M. Diallo Alpha, au nom de la délégation de Guinée.

38.1 M. DIALLO ALPHA (Guinée), -

Monsieur le Président, je voudrais poser une question au Président de la Commission du programme concernant les problèmes dont il est question dans la partie de la résolution 3.01 qui est intitulée : Culture.

38.2 Je me souviens que, lorsque nous avons étudié ces questions à la Sous-Commission III et au sein du groupe de travail compétent, un certain nombre de délégations, dont celle de la Guinée, ont parlé, non seulement de la conservation et de la restauration des biens culturels, mais aussi de la possibilité d'étudier dans quelle mesure l'Unesco pourrait s'intéresser à la restitution aux pays du Tiers Monde de certains biens culturels qui leur ont été enlevés et favoriser cette restitution. J'ignore si cette idée a été retenue ou non et je désirerais obtenir des éclaircissements sur ce point, au cas où notre suggestion n'aurait pas été prise en considération.

39.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le délégué de la Guinée. Je crois que le Président de la Commission du programme est en mesure de lui répondre.

39.2 Je donne la parole au Président de la Commission du programme.

40.1 M. de HOOG (Pays-Bas), président de la Commission du programme, -

Je voudrais vous demander, Monsieur le Président, la permission de ne pas répondre immédiatement au délégué de la Guinée, étant donné que je ne possède pas le renseignement qu'il me demande.

40.2 J'aimerais toutefois souligner que la résolution 3.01 a été adoptée à l'unanimité par la Commission du programme. Je crois, Monsieur le Président, que la réponse à la question du délégué de la Guinée doit se trouver dans le chapitre 5 (Normes, relations et programmes internationaux) ; mais, pour en être tout à fait certain, je vous prie de me laisser quelques secondes afin d'étudier la question. En attendant, la Conférence générale pourrait peut-être passer à la section suivante.

41. Le PRESIDENT, -

Le Président de la Commission du programme souhaite-t-il que la Conférence générale diffère l'adoption de la résolution 3.01 ou est-il prêt à répondre à la question du délégué de la Guinée ?

42. M. de HOOG (Pays-Bas), président de la Commission du programme, -

Monsieur le Président, je suis maintenant en mesure de répondre à la question de M. Diallo Alpha. La réponse se trouve - nous reviendrons tout à l'heure sur ce point, quand nous étudierons la section 3.34 - au paragraphe 200, où figure la résolution 3.3411. Selon cette résolution, la Conférence générale, "Ayant examiné l'étude préliminaire du Directeur général sur les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels"... "Autorise le Directeur général à convoquer le comité spécial prévu à l'article 10, paragraphe 4 du Règlement [relatif aux recommandations aux Etats membres et aux conventions internationales prévues par l'article IV, paragraphe 4, de l'Acte constitutif] afin de rédiger une convention qui sera soumise à la Conférence générale à sa seizième session".

43.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le Président de la Commission du programme.

43.2 Je sou mets à la Conférence la résolution 3.01.

43.3 Si aucune délégation n'a d'autres observations à formuler, je considère que cette résolution est adoptée.

43.4 Je donne la parole au Président de la Commission du programme.

44.1 M. de HOOG (Pays-Bas), président de la Commission du programme. -

Si vous le permettez, Monsieur le Président, je suggère que la Conférence générale étudie en même temps les sous-chapitres 3.1, Coopération interdisciplinaire et philosophie, et 3.2, Sciences sociales. Le premier sous-chapitre occupe les pages 15 à 17 du texte français et le deuxième les pages 19 à 28.

44.2 Le premier sous-chapitre, Coopération interdisciplinaire et philosophie, contient deux résolutions, que vous trouverez, Mesdames, Messieurs, aux paragraphes 46 et 47. La résolution 3.11 autorise le Directeur général à promouvoir une coopération régulière, sur le plan international, entre chercheurs des domaines de la philosophie, des sciences humaines et des sciences sociales, et la résolution 3.12 autorise le Directeur général à poursuivre par des études et discussions interdisciplinaires la réflexion sur un certain nombre de grands thèmes qui sont énumérés dans la résolution en question. Ces deux résolutions ont été adoptées à l'unanimité par la Commission.

44.3 En ce qui concerne le sous-chapitre 3.2 (Sciences sociales), il contient sept résolutions différentes. La première, qui figure au paragraphe 80 (résolution 3.21) et qui a été adoptée à l'unanimité par la Commission, autorise le Directeur général à continuer de collaborer avec les organisations internationales non gouvernementales spécialisées dans les sciences sociales ; la résolution 3.22 (par. 81) qui a également été adoptée par la Commission à l'unanimité, concerne les publications et la documentation ; la résolution 3.231 (par. 82) autorise le Directeur général à contribuer au développement de l'enseignement supérieur des sciences sociales ; la résolution 3.232 (par. 83) autorise le Directeur général à favoriser le développement de la recherche en sciences sociales ; la résolution 3.233 (par. 84) autorise le Directeur général à aider les institutions régionales qui sont mentionnées dans le texte de la résolution et qui exécutent des activités dans les domaines visés ; la résolution 3.24 autorise le Directeur général à déployer et à encourager des activités scientifiques visant à combattre les discriminations fondées sur la race, le sexe, la nationalité, la religion, la langue, les caractéristiques culturelles, la fortune ou la condition sociale et à promouvoir le respect des droits de l'homme ; la résolution 3.25 (par. 86) autorise le Directeur général à promouvoir les activités visant à appliquer les techniques d'évaluation aux problèmes du développement dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de l'information.

44.4 Enfin, au paragraphe 87, la Commission recommande que la Conférence générale approuve au titre du budget ordinaire les crédits afférents à cette section qui sont mentionnés dans ce paragraphe.

45.1 Le PRÉSIDENT : -

Je remercie le Président de la Commission du programme.

45.2 Le chef de la délégation de l'Inde a demandé la parole. J'aimerais savoir s'il souhaite intervenir sur le sous-chapitre 3.1 (Coopération interdisciplinaire et philosophie), ou sur le sous-chapitre 3.2 (Sciences sociales).

45.3 Je donne la parole à M. Kirpal.

46.1 Mr. KIRPAL (India):

Mr. President, draft resolution 15 C/DR/39, introduced by India, under section 3.11, regarding the Gandhi centenary was unanimously adopted by Sub-Commission III of the Programme Commission and later, as stated in 15 C/88 - Instalment IV, paragraph 42, by the full Programme Commission itself. The draft resolution consisted of two parts, the first of which was addressed to Member States, International Non-Governmental Organizations and peace research institutes, and the second to the Director-General. Sub-paragraph (a) of the part addressed to the Director-General has been incorporated in resolution 3.12 as adopted by the Programme Commission, but the first part of the draft resolution, addressed

to Member States and others and sub-paragraphs (b) and (c) of the second part, addressed to the Director-General, have not been incorporated in any resolution.

46.2 Considering that the entire resolution was adopted by the Programme Commission, this would seem to have been an oversight. Unfortunately, our delegate was not present at the time of the adoption of the report of the Programme Commission and therefore the mistake could not be rectified at that stage. However, since the entire resolution has been unanimously adopted by the Programme Commission, we request that the General Conference now adopt draft resolution 15 C/DR/39 in its entirety, with the exception of subparagraph (a) of the second part addressed to the Director-General which has already been included in resolution 3.12 adopted by the Programme Commission. We hope that this proposal, which merely reflects a decision already taken by the Commission, will be approved at this plenary meeting of the General Conference.

47. Le PRESIDENT, -

Je remercie M. Kirpal et je donne la parole au Directeur général.

48.1 Le DIRECTEUR GENERAL, -

Monsieur le Président, j'ai en main le texte du projet de résolution présenté par l'Inde et auquel vient de se référer le délégué de ce pays (document 15 C/DR, 39). Il est exact que ce projet de résolution, qui a reçu un accueil favorable de la part de la Commission du programme ainsi qu'il ressort du paragraphe 41 du chapitre 3 de son rapport, comprend deux parties : la première, adressée aux Etats membres, appelle l'attention de ceux-ci, ainsi que celle des organisations internationales non gouvernementales et des instituts de recherche sur la paix, sur les publications consacrées à la pensée de Gandhi et à ses écrits ; elle invite également les Etats membres à faire de la période du 2 octobre 1968 au 2 octobre 1969 l'Année du centenaire de la naissance de Gandhi et leur demande de participer à l'exposition internationale qui se tiendra en Inde du 2 octobre 1969 au 22 février 1970.

48.2 Monsieur le Président, je crois que la meilleure manière pour la Conférence générale de donner suite à cette première partie du projet de résolution indien - comme l'a souhaité, me semble-t-il, la Commission du programme - est d'inclure la célébration du centenaire de la naissance de Gandhi dans la liste des anniversaires de grands hommes. En vertu d'une sorte de tradition - et bien qu'on puisse dire que l'information c'est, avant tout, l'actualité - la célébration du centenaire des grandes personnalités relève du chapitre Information. Avec l'accord du Sous-Directeur général pour l'information, je peux assurer la délégation de l'Inde qu'en incluant le nom de Gandhi dans cette liste et en attirant l'attention, dans la communication qui sera adressée aux Etats membres, sur certaines activités qui sont considérées par la délégation indienne comme particulièrement intéressantes, nous pourrions, me semble-t-il, tenir dûment compte du vœu formulé dans la première partie du projet de résolution 15 C/DR, 39, sans qu'il soit besoin d'adopter une résolution expresse à cet effet.

48.3 J'en viens à la deuxième partie du projet de résolution 15 C/DR, 39, qui est adressée au Directeur général. Elle comprend trois alinéas (a), (b) et (c). L'alinéa (a) autorise le Directeur général à organiser en 1969 un colloque international sur "la vérité et la non-violence dans l'humanisme de Gandhi". Cette disposition correspond à l'alinéa (b) de la résolution 3.12 adoptée par la Commission du programme. Donc, sur ce point, la question est réglée.

48.4 Restent les deux autres alinéas. L'alinéa (b) autorise le Directeur général à faire paraître en 1969 une nouvelle édition de l'anthologie des écrits de Gandhi publiée en 1958, sous le titre "All Men are Brothers", et à en faciliter la publication dans d'autres langues. Si le délégué de l'Inde entend par là que l'Unesco doit s'efforcer de trouver des éditeurs qui publient une nouvelle édition de cette anthologie ou la publient dans d'autres langues, je puis aussi lui donner l'assurance - à condition que cela figure dans le compte rendu de cette séance - que nous nous efforcerons de le faire. Mais, s'il demande que ce soit

l'Unesco elle-même qui publie de nouveau cet ouvrage, alors je suis obligé de lui dire qu'en l'état actuel des choses nous ne disposons pas des crédits nécessaires. Donc, il s'agirait d'une aide et d'une stimulation à la publication et non pas d'une publication directe.

48.5 L'alinéa (c) autorise le Directeur général à publier des articles dans les périodiques de l'Organisation et à produire tous autres documents d'information servant les objectifs de la résolution considérée. A ce sujet, je puis aussi dire au délégué de l'Inde que, dans le cadre général des activités d'information du Secrétariat et dans la limite de nos possibilités, nous ferons ce qui nous est demandé. Vous voyez donc, Mesdames, Messieurs, qu'il est possible, sans avoir à adopter une nouvelle résolution, de donner satisfaction au délégué de l'Inde, sauf sur un point, qui est la publication d'une nouvelle édition de "All Men are Brothers". Si le délégué de l'Inde accepte qu'il s'agisse, de la part du Secrétariat, d'une stimulation et d'une aide à cette publication par des voies commerciales, sans que cela entraîne de frais pour l'Unesco, je peux lui donner satisfaction. Par contre, s'il demande que cette publication soit faite aux frais de l'Organisation, il faudrait dégager des crédits à cette fin, et il est évident qu'au stade où nous sommes parvenus, cela pourrait présenter des difficultés.

49. Le PRESIDENT. -

Je remercie le Directeur général et je donne la parole à M. Kirpal, chef de la délégation de l'Inde.

50.1 Mr. KIRPAL (India):

Mr. President, I am grateful to the Director-General for his statement although I do not agree with his suggestion.

50.2 The delegation of India is not seeking further satisfaction in regard to the resolution. As I have already said, paragraph 42 of Instalment IV of the Programme Commission's Report clearly states that the Commission unanimously adopted this resolution. This is also stated in the report of the sub-commission. We are merely trying to restore to the main report and to the final decisions something that has already been decided upon by the Programme Commission.

50.3 We are not interested in receiving funds for this project from Unesco; the publication could be brought out without cost, but that is a matter of detail. The financial aspect is of no importance.

50.4 The Programme Commission's report contains similar resolutions and my own country has presented two similar resolutions concerning the great Urdu poet, Mirza Asadullah Ghalib, and Mahatma Gandhi. The chapter on Communication includes in full, and rightly so, the proposal for the commemoration of Mirza Asadullah Ghalib. We merely suggest that, similarly, a resolution concerning Mahatma Gandhi which was unanimously adopted by the Commission, should be adopted by the Conference and the mistake be rectified.

51. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de l'Inde et je donne la parole à S. Exc. M. Chagas, chef de la délégation du Brésil.

52.1 M. CHAGAS (Brésil). -

Monsieur le Président, la délégation du Brésil désire appuyer vigoureusement la proposition qui a été faite par le chef de la délégation de l'Inde, en rappelant à la Conférence générale l'enthousiasme avec lequel le projet de résolution 15 C/DR.39 a été adopté à l'unanimité par la Commission du programme.

52.2 La Commission nationale brésilienne pour l'Unesco a déjà pris toutes ses dispositions pour commémorer le centenaire de cette extraordinaire figure humaine qu'était Gandhi et c'est pourquoi la délégation du Brésil considère comme un honneur d'appuyer les paroles de M. Kirpal.

53. Le PRESIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation du Brésil et je donne la parole à M. Thomas, au nom de la délégation française.

54.1 M. THOMAS (France). -

Monsieur le Président, je ne dirai que quelques mots pour appuyer la démarche que vient de faire le chef de la délégation de l'Inde. La délégation française a été au nombre de celles qui ont soutenu dès le début le projet de résolution déposé par l'Inde à la Commission du programme, ou, plus exactement, à la Sous-Commission III (Sciences sociales, sciences humaines et culture) de cette Commission. L'interprétation que la délégation française a donnée de la décision de la Commission était que la résolution adoptée à l'unanimité devait figurer dans le programme adopté par la Conférence.

54.2 C'est pourquoi la délégation française appuie, elle aussi, la proposition présentée par M. Kirpal.

55. Le PRESIDENT, -

Je remercie le délégué de la France et je donne la parole à M. Hammad, au nom de la délégation de la République arabe unie.

56. M. HAMMAD (République arabe unie). - (Transcription de l'interprétation française.)

Monsieur le Président, la délégation de la République arabe unie croit devoir soutenir la proposition du délégué de l'Inde, et cela pour deux raisons : la première est que, dans notre pays, nous considérons le Mahatma Gandhi comme un saint. Nous participons tous les ans à la célébration de son anniversaire. En outre, la demande formulée par le délégué de l'Inde nous paraît justifiée. Etant donné que la Sous-Commission III a approuvé le projet de résolution 15 C/DR. 39 et que la Commission du programme elle-même a ensuite donné son approbation à ce projet, il serait normal que le texte en question fût incorporé à la résolution 3. 12.

57. Le PRESIDENT, -

Je remercie le délégué de la République arabe unie et je donne la parole à M. Banda, chef de la délégation de Zambie.

58. Mr. BANDA (Zambia):

I also wish to associate my country with the views expressed by previous speakers concerning our respect for Mahatma Gandhi. We have undertaken a comprehensive programme of activities designed to commemorate the life of this immortal man and we would very much hope that the resolution put forward by India and unanimously adopted will be fully reflected in the final version of the report of the Programme Commission.

59.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation de Zambie.

59.2 Je ne sais si tous les délégués ont sous les yeux le document 15 C/DR. 39 auquel se réfèrent le délégué de l'Inde ainsi que les autres délégués qui ont appuyé sa requête. Je pense qu'il n'y a pas d'autre solution que de demander à la Conférence de se prononcer sur ce document, qui a été, semble-t-il, adopté par la Commission du programme. Si elle adopte ce document à son tour, il conviendra de voir quels sont les éléments de la résolution 3. 12 qu'il remplace.

59.3 Pour le cas où tous les délégués ne seraient pas en possession du document 15 C/DR. 39, je vais demander au Secrétaire de nous en lire le texte.

60. Mr. BARNES (Secretary of the Conference):

The General Conference, learning that the Gandhi centenary falls on 2 October 1969, calls the attention of Member States, International Non-Governmental Organizations and peace research institutes to the publications on Gandhi's thoughts and writings, invites all

Member States to observe the period 2 October 1968 - 2 October 1969 as Gandhi Centenary Year, by arranging conferences and seminars, publishing selected writings of Gandhi in their languages and other means, and to participate in the international "Gandhi Darshan" exhibition to be held in India from 2 October 1969 to 22 February 1970, authorizes the Director-General to (a) organize in 1969, in consultation with the Indian National Commission for Unesco, as International Seminar on "Truth and Non-Violence in Gandhi's Humanism", (b) republish in English in 1969 the selection of Gandhi's writings published by Unesco in 1958 under the title "All Men Are Brothers", and to publish and assist its publication in 1969 in other languages, (c) publish articles in the Organization's periodicals and to produce other information materials contributing to the purposes of this resolution.

61. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole à S. Exc. M. Wagner de Reyna, chef de la délégation du Pérou.

62. El Sr. WAGNER DE REYNA (Perú):

Tomo la palabra en mi calidad de Vicepresidente de la Comisión del Programa y de Presidente, como tal, de la III Subcomisión. Según mi recuerdo personal, que he cotejado con el de los funcionarios de la Secretaría, al ser sometido el DR, 39, efectivamente, recibió primero el apoyo de un buen número de delegaciones y luego fue unánimemente aceptado. Pero estas aceptaciones no son, por así decirlo, *ipsis verbis*, sino siempre a reserva de su adaptación; en algunos casos el resultado son resoluciones, en otros parte de los planes de trabajo. En esta inteligencia se redactó el informe que tienen Vds, a la vista. Al ser presentado el informe en la Subcomisión no hubo protesta ni objeción de la Delegación de la India y tampoco, como lo dijo el Sr. Kirpal, hubo objeción en la Comisión del Programa. Ahora bien, el informe es un documento que una vez terminado, no puede modificarse, pero estoy de acuerdo en que si la asamblea lo desea, aparte del informe, se adopte el DR, 39, incluyéndolo entonces entre las resoluciones aprobadas por la Conferencia General. No creo que haya ningún inconveniente para ello, puesto que como el mismo Sr. Kirpal ha dicho, con el DR, 39 no se gravaría en forma alguna el presupuesto de la Unesco. Muchas gracias Sr. Presidente.

(62) M. WAGNER DE REYNA (Pérou). - (Traduit de l'espagnol)

Je prends la parole en tant que Vice-Président de la Commission du programme et Président de sa Sous-Commission III. Selon mes souvenirs, que j'ai comparés à ceux des fonctionnaires du Secrétariat, le projet de résolution 15 C/DR. 39 a d'abord reçu l'appui d'un bon nombre de délégations, puis a été approuvé à l'unanimité. Mais il ne l'a pas été dans ses termes mêmes; il l'a été sous réserve d'une adaptation qui pourrait influer à la fois sur les résolutions et sur les plans de travail. Telles sont les raisons qui, dans le rapport de la Commission du programme, ont motivé la rédaction des paragraphes à l'étude. Ces paragraphes n'ont pas soulevé d'objections de la part de la délégation de l'Inde au moment où ce rapport a été examiné en sous-commission et, comme l'a dit M. Kirpal, ils n'en ont pas non plus soulevé au sein de la Commission. Or, jedit rapport ne peut plus, une fois achevé, être modifié; mais je serais d'accord pour que, si l'assemblée le désire, on adopte, en plus de ce rapport, le texte du projet de résolution 15 C/DR. 39, qui viendrait ainsi s'ajouter aux résolutions adoptées par la Conférence générale. Je crois que cela ne présenterait aucun inconvénient puisque, comme M. Kirpal lui-même l'a dit, l'adoption du projet de résolution 15 C/DR. 39 n'aurait pas d'incidences sur le budget de l'Unesco. Je vous remercie, Monsieur le Président.

63. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation du Pérou et je donne la parole au Directeur général.

64.1 Le DIRECTEUR GENERAL. -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je n'ai assisté ni aux travaux de la Commission du programme, ni à ceux de la sous-commission III, mais, grâce à l'intervention du Président de cette sous-commission, j'ai l'impression que la question est maintenant claire.

64.2 Je pensais que l'on pourrait, sans ajouter une nouvelle résolution à celle qui est actuellement soumise à la Conférence générale, trouver le moyen de donner effet aux

propositions de l'Inde. Mais le délégué de l'Inde, qui sait mieux que quiconque comment il souhaite que Gandhi soit honoré par cette Organisation, semble désirer que ces propositions soient adoptées sous la forme d'une résolution distincte. Je tiens à dire à mon ami M. Kirpal et à toutes les délégations présentes à la Conférence générale que je n'y verrais pour ma part aucune objection. Si tel est le désir de M. Kirpal, on peut mettre tout de suite aux voix le projet de résolution de l'Inde, qui, s'il est adopté, deviendra la résolution 3, 13 (étant entendu que le paragraphe (b) de la résolution 3, 12 sera alors supprimé). Voilà comment pourrait, me semble-t-il, être résolu ce problème de forme, puisque, pour ce qui est du fond de la question, nous sommes tous d'accord pour honorer la glorieuse mémoire du Mahatma Gandhi.

65.1 Le **PRESIDENT**, -

Je remercie le Directeur général.

65.2 Mesdames et Messieurs, lecture vous a été faite du document 15 C/DR. 39, que je me propose de soumettre à votre examen. Comme l'a souligné le Directeur général, si ce texte est adopté, il constituera une résolution distincte, qui s'ajoutera à la résolution qui figure au sous-chapitre 3, 1, et la résolution 3, 12 sera allégée de son paragraphe (b), qui a trait à l'organisation d'un Colloque international sur "La vérité et la non-violence dans l'humanisme de Gandhi". Je mets aux voix le texte du document 15 C/DR. 39.

(Le vote a lieu à main levée)

65.3 Ce texte est adopté à l'unanimité. Il sera donc incorporé en tant que résolution 3, 13 dans le document 15 C/88, fascicule IV.

65.4 Je sou mets maintenant à la Conférence la résolution 3, 11, dont la Commission du programme a recommandé à l'unanimité l'adoption par la Conférence générale.

65.5 Si aucune objection n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée.

65.6 Je sou mets maintenant à la Conférence le texte de la résolution 3, 12 amendée, qui ne comporte plus le paragraphe (b).

65.7 Si ce texte ne soulève aucune objection, je considérerai qu'il est adopté.

65.8 Je sou mets également à l'approbation de la Conférence le montant de 600.145 dollars qui figure au paragraphe 48.

65.9 Ce montant est approuvé.

65.10 Nous allons maintenant passer au sous-chapitre 3, 2 "Sciences sociales", qui a déjà été présenté dans son ensemble par le Président de la Commission du programme. J'invite en conséquence la Commission à prendre note du plan de travail (paragraphe 79) et à se prononcer sur la résolution 3, 21 (paragraphe 80), dont la Commission du programme a recommandé à l'unanimité l'adoption par la Conférence générale.

65.11 Si aucune objection n'est formulée, je considérerai que la résolution 3, 21 est adoptée.

65.12 Je sou mets à la Conférence la résolution 3, 22 (paragraphe 81), dont l'adoption est également recommandée à l'unanimité par la Commission à la Conférence générale.

65.13 Si aucune objection n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée.

65.14 Je sou mets à la Conférence la résolution 3, 231 (paragraphe 82).

65.15 Si aucune objection n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée.

- 65.16 Je soumetts à la Conférence la résolution 3.232 (paragraphe 83).
- 65.17 Si aucune objection n'est formulée, je considérerai qu'elle est adoptée.
- 65.18 Je soumetts à la Conférence la résolution 3.233 (paragraphe 84).
- 65.19 Si aucune objection n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée.
- 65.20 Je soumetts à la Conférence la résolution 3.24 (paragraphe 85), dont la Commission du programme a recommandé à l'unanimité l'adoption.
- 65.21 Si aucune objection n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée.
- 65.22 Je soumetts à la Conférence la résolution 3.25 (paragraphe 86), ainsi que le Budget ordinaire pour les sections 3.21, 3.22, 3.23 et 3.24, dont les crédits sont indiqués au paragraphe 87. L'adoption de cette résolution et l'approbation de ces crédits ont été recommandées à l'unanimité par la Commission.
- 65.23 Si aucune objection n'est formulée, je considérerai que la résolution est adoptée et que les crédits sont approuvés.
- 65.24 Je prie le Président de la Commission du programme de nous présenter le sous-chapitre 3.3 - Culture.
- 66.1 M. de HOOG (Pays-Bas), président de la Commission du programme. -
Monsieur le Président, le sous-chapitre 3.3 concerne l'ensemble du domaine de la culture. Dans la version française du rapport, le texte correspondant va de la page 29 à la page 5. Ce sous-chapitre comprend cinq sections différentes et contient huit résolutions.
- 66.2 La première section - 3.31 - a trait à la coopération internationale. Vous trouverez, Mesdames, Messieurs, au paragraphe 95, la résolution 3.31 qui autorise le Directeur général à collaborer avec les organisations internationales non gouvernementales et à leur accorder en 1969-1970 des subventions jusqu'à concurrence de 306.000 dollars, ainsi que des services propres à soutenir leur action dans le sens des objectifs de l'Unesco dans le domaine de la culture. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par la Commission du programme.
- 66.3 La section 3.32 concerne les études et comprend six subdivisions, I. Etude internationale sur les tendances principales de la recherche dans le domaine des sciences sociales et humaines (seconde partie ; II. Histoire du développement scientifique et culturel de l'humanité ; III. Etude des cultures orientales ; IV. Etude des cultures africaines ; V. Etude des cultures en Amérique latine ; VI. Etude des cultures européennes. Les discussions de la Commission ont abouti à l'adoption, à l'unanimité, de la résolution 3.32 (paragraphe 139), qui autorise notamment le Directeur général à mener à bien la seconde partie de l'Etude internationale sur les tendances principales de la recherche dans le domaine des sciences sociales et humaines, à aider la Commission internationale pour une "Histoire du développement scientifique et culturel de l'humanité", à achever les travaux complémentaires de l'ouvrage, et à poursuivre ou entreprendre les études régionales mentionnées dans la résolution, dont la Commission recommande à l'unanimité l'adoption par la Conférence générale.
- 66.4 La section 3.33 concerne le développement culturel. Elle est divisée en quatre sous-sections : a) Création artistique, b) Education artistique, c) Les politiques culturelles, et d) Diffusion des littératures, des oeuvres d'art et de la musique. Ces sous-sections correspondent aux alinéas de la résolution 3.33 dont la Commission, à l'unanimité, recommande l'adoption par la Conférence générale. Le budget afférent à cette section, au titre du Programme ordinaire, est indiqué au paragraphe 165.

66.5 Dans la section 3.34, il s'agit de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel. Là, je dois tout d'abord attirer votre attention, Mesdames, Messieurs, sur le paragraphe 197 qui, par suite d'une erreur, n'a pas été encadré et où la Commission recommande que la Conférence générale "adopte la Recommandation concernant la conservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics et privés, qui constitue l'annexe I du document 15 C/14". Cette recommandation ne figure donc pas dans le rapport, mais la Commission en recommande néanmoins, à l'unanimité, l'adoption par la Conférence générale. Quant à la résolution 3.341, qui a été adoptée également à l'unanimité par la Commission, elle autorise le Directeur général à faciliter la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel par un certain nombre d'activités qui sont énumérées dans le texte.

66.6 Au paragraphe 200 figure la résolution 3.3411 qui porte sur la question qu'a évoquée tout à l'heure le délégué de la Guinée. Cette résolution a été adoptée par la Commission par 62 voix contre une, avec 9 abstentions. Elle tend à ce que la Conférence générale "estime souhaitable qu'une convention internationale soit élaborée à ce sujet" et autorise le Directeur général à convoquer le comité spécial prévu à l'article 10, paragraphe 4, du Règlement relatif aux recommandations aux Etats membres et aux conventions internationales prévues par l'article IV, paragraphe 4, de l'Acte constitutif, afin de rédiger une convention qui sera soumise à la Conférence générale à sa seizième session.

66.7 La résolution 3.3412 rappelle d'abord la Convention internationale pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et recommande aux Etats membres de prendre toutes mesures nécessaires pour se conformer strictement aux obligations énoncées dans cette Convention. La partie II de cette résolution concerne spécialement la vieille ville de Jérusalem. La résolution 3.3412 (paragraphe 201) a été adoptée par la Commission à l'unanimité. Ensuite, la résolution 3.342 (paragraphe 202), concernant le développement des musées dans les Etats membres, autorise le Directeur général à prendre diverses mesures.

66.8 J'en viens à la dernière section du sous-chapitre 3.3 : Campagnes internationales (section 3.35). Après un aperçu des discussions qui ont eu lieu à ce sujet, vous trouverez, Mesdames, Messieurs, au paragraphe 220, la résolution 3.35. Le paragraphe a) de ce texte concerne l'appel solennel que la Conférence générale a déjà autorisé le Directeur général à lancer en faveur des monuments de l'île de Philae ; le paragraphe b) porte sur la Campagne internationale en faveur de la restauration des biens culturels endommagés en 1966 à Florence et à Venise ; le paragraphe c) tend à autoriser le Directeur général à promouvoir une action de large envergure en faveur de la sauvegarde artistique et monumentale et de l'animation culturelle de Venise. Une partie de cette résolution, comme je viens de le dire, a déjà fait l'objet d'une décision de la Conférence générale ; mais, étant donné qu'elle se trouve intégrée dans une résolution plus large, il me semble que la meilleure façon de procéder serait peut-être d'adopter cette résolution telle qu'elle figure au paragraphe 220.

66.9 Puisque j'ai la parole, vous me permettrez peut-être, Monsieur le Président, de soumettre également à la Conférence générale la dernière partie du chapitre 3 intitulée "Chapitre 3. Résumés". Je signale à la Conférence que le paragraphe 223, où il est question des services afférents aux documents et publications, doit être supprimé et que le chiffre de 9.197.825 dollars mentionné au paragraphe 227 doit être remplacé par le chiffre de 8.367.620 dollars.

67.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Président de la Commission du programme, qui nous a présenté l'ensemble du sous-chapitre 3.3 - Culture. Nous l'examinerons section par section.

67.2 D'abord la section 3.31 - Coopération internationale. J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail, indiqué au paragraphe 94, à se prononcer sur la résolution 3.31 (paragraphe 95), et à approuver le budget de 311.560 dollars qui figure au para-

graphe 96. L'adoption de la résolution 3.31 a été recommandée à l'unanimité par la Commission du programme.

67.3 Si aucune objection n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée à l'unanimité.

67.4 Nous passons à la section 3.32 - Etudes.

67.5 Je donne la parole à S. Exc. M. Lipatti, au nom de la délégation de Roumanie.

68.1 M. LIPATTI (Roumanie). -

Monsieur le Président, je m'excuse de retarder les travaux de la Conférence, mais je voudrais apporter une modification de forme au texte de la résolution que nous sommes en train de discuter.

68.2 Il s'agit de la résolution 3.32, paragraphe g), alinéa (i), où se trouve mentionnée l'Association internationale pour l'étude des cultures balkaniques. La légère modification que je voudrais proposer ne change en rien le contenu de la résolution. Elle consisterait à remplacer le texte actuel par le texte que voici : "à continuer de collaborer aux travaux de l'Association internationale des études du Sud-Est européen - tel est, en effet, le nom officiel de l'Association - qui a pour tâche de promouvoir l'étude des cultures balkaniques et du Sud-Est européen."

69.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de la Roumanie. Je ne crois pas que la modification de pure forme qu'il propose et qui tend à rétablir le nom exact de l'Association en cause soulève de difficulté particulière.

69.2 La Conférence est donc appelée à se prononcer sur la résolution 3.32, légèrement modifiée quant à la forme de l'alinéa (i) du paragraphe (g) du dispositif.

69.3 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée et que la Conférence approuve également le budget de 930.100 dollars proposé pour la section 3.32.

69.4 Passons à la section 3.33 : Développement culturel. La Conférence est appelée à prendre note du plan de travail de cette section (paragraphe 163), à se prononcer sur la résolution 3.33 (paragraphe 164) et, enfin, à approuver le budget de 931.260 dollars proposé pour cette section, qui figure au paragraphe 165.

69.5 Je sou mets à la Conférence la résolution 3.33, dont l'adoption a été recommandée à l'unanimité par la Commission du programme.

69.6 Si aucune objection n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée.

69.7 Passons à la section 3.34 : Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel (première et deuxième parties). Je sou mets à l'approbation de la Conférence la recommandation contenue au paragraphe 197, qui a trait à l'adoption de l'annexe I du document 15 C/14.

69.8 Je donne la parole à S. Exc. M. Wagner de Reyna, chef de la délégation du Pérou.

70.1 El Sr. WAGNER DE REYNA (Perú):

Sr. Presidente: Me refiero al punto 197 del informe, el cual a su vez hace referencia al 15 C/14. El punto 197 recomienda que se apruebe el Anexo I del documento 15 C/14, que es el proyecto revisado de recomendación sobre la conservación de los bienes culturales que la ejecución de obras públicas o privadas pueda poner en peligro. Pero hay en el Anexo II al mismo documento una conclusión y quisiera explicar a la Conferencia General a qué se debe.

70.2 Tuve el honor de presidir el Comité de Expertos que redactó esta recomendación. Algunas delegaciones pidieron que se hicieran algunas sugerencias para el futuro en el texto de la recomendación. Sólo se logró disuadirlos proponiéndoles exponer dos deseos a la Conferencia General; ambos aparecen en el Anexo II al documento 15 C/14.

70.3 El primer deseo, que figura en la conclusión de este documento, Anexo II, página 5, párrafo 40, dice: "El Comité presentó a la Conferencia General el siguiente deseo; que se organice en tiempo oportuno una reunión de expertos de los gobiernos para examinar la aplicación general de la recomendación y la posibilidad de que los Estados Miembros elaboren programas permanentes de conservación y protección de los bienes culturales que la ejecución de las obras públicas o privadas pueda poner en peligro".

70.4 El segundo deseo figura en el párrafo 42 del Anexo II al 15 C/14: "El Comité presentó a la Conferencia General un segundo deseo en el sentido de que la Unesco emprendiese lo antes posible un estudio, en cooperación con el Consejo Internacional de Monumentos y Lugares de Interés Artístico e Histórico (ICOMOS) y otras organizaciones no gubernamentales, para determinar la posibilidad de que la Organización, con cargo a su Programa de Participación en Actividades de los Estados Miembros y a otros recursos extrapresupuestarios, ayude a sus Estados Miembros que lo pidan y que no posean catálogos nacionales de sus bienes culturales ni tengan medios para formar inventarios con fines de protección, a constituir dichos catálogos con miras a la ulterior coordinación de un catálogo mundial de bienes culturales e inmuebles reconocidos y de lugares de probable interés arqueológico".

70.5 Estas dos interesantes ideas no se incluyeron, pues, en el cuerpo de la recomendación, sino se les dio votos. Yo quisiera pedir, Sr. Presidente, que además de aprobar la Recomendación sobre la Conservación de los Bienes Culturales, la Conferencia General tome nota de estos dos votos formulados por el Comité de Expertos, que no acarrearán repercusiones presupuestarias sino que están en la misma línea del programa futuro. Gracias, Sr. Presidente.

(70.1) M. WAGNER DE REYNA (Pérou). - (Traduit de l'espagnol)

Monsieur le Président, je me reporte au paragraphe 197 du rapport, où la Commission recommande à la Conférence générale d'approuver l'Annexe I du document 15 C/14, c'est-à-dire le projet révisé de recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par des travaux publics ou privés. Je souhaite faire remarquer qu'il y a, à l'Annexe II du même document, des conclusions dont je voudrais expliquer les origines à la Conférence générale.

(70.2) J'ai eu l'honneur de présider le Comité d'experts qui a rédigé le projet de recommandation. Plusieurs délégations auraient alors voulu faire figurer dans ce texte certaines suggestions touchant l'avenir. On n'est arrivé à les en dissuader qu'en leur offrant la possibilité d'adresser à la Conférence générale les deux vœux qui figurent à l'Annexe II du document 15 C/14.

(70.3) Le premier de ces vœux, qui figure au paragraphe 40 du document 15 C/14 Annexe II, est formulé comme suit : "... qu'une réunion d'experts gouvernementaux soit convoquée en temps utile après l'adoption de la Recommandation en vue de faire le bilan des mesures prises pour donner suite à ses différentes dispositions, et d'examiner la possibilité pour les Etats membres d'établir des programmes d'activités continues propres à assurer la préservation et le sauvetage des biens culturels mis en péril par des travaux publics ou privés."

(70.4) Le second vœu figure au paragraphe 42 dans les termes que voici : "... que l'Unesco entreprenne sans tarder, avec le concours du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et d'autres organisations non gouvernementales compétentes, d'étudier la possibilité pour l'Organisation, au titre du Programme de participation et grâce à d'autres crédits extrabudgétaires, d'aider sur demande les Etats membres qui ne disposent pas de catalogues nationaux de leurs biens culturels ou des moyens d'établir des inventaires aux fins de protection, à dresser de tels catalogues en vue de l'élaboration ultérieure d'un catalogue mondial des biens culturels immobiliers connus et des sites qui ont chance de présenter un intérêt archéologique."

(70.5) Il y a là deux intéressantes idées qui, bien qu'elles n'aient pas été incluses dans le corps même de la recommandation, ont reçu en tant que vœux, l'approbation du Comité d'experts. Je voudrais donc demander, Monsieur le Président, que tout en adoptant la recommandation sur la préservation des biens culturels, la Conférence générale prenne note de ces vœux qui, sans avoir d'incidences budgétaires, s'inscrivent bien dans la ligne du programme futur. Je vous remercie.

71. Le **PRESIDENT**, -

Je remercie le chef de la délégation du Pérou et je donne la parole au Directeur général.

72. Le **DIRECTEUR GENERAL**, -

Il est tout à fait exact que le document 15 C/14 est suivi, non seulement d'une annexe I, mais aussi d'une annexe II, et même d'une annexe III ; et il est vrai que l'annexe II contient des remarques fort intéressantes, qui émanent des membres du Comité d'experts auquel a été soumis pour examen le projet de recommandation ; on y trouve notamment, aux paragraphes 40 et 42, les vœux dont vient de parler le chef de la délégation du Pérou et dont il souhaite - je le comprends fort bien - qu'ils ne soient pas définitivement perdus pour les générations futures. Mais ce que M. Wagner de Reyna désirerait, si j'ai bien compris son intervention, c'est que la Conférence générale prenne note de l'annexe II. Or, cela ne pourrait, me semble-t-il, avoir que des effets assez vagues. Je me demande donc si le chef de la délégation du Pérou ne ferait pas mieux d'attendre que nous en arrivions à la partie du rapport qui a trait au programme futur et de demander alors que soit insérée dans cette partie du rapport une référence aux paragraphes 40 et 42 de l'annexe II du document 15 C/14. Cette méthode serait, je crois, plus claire et plus efficace que celle qui consisterait à demander simplement à la Conférence générale de prendre note de cette annexe.

73.1 Le **PRESIDENT**, -

Je remercie le Directeur général. Je constate que le chef de la délégation du Pérou approuve sa suggestion. Nous pouvons donc admettre qu'il posera de nouveau la question lorsqu'il s'agira d'examiner le programme futur.

73.2 En attendant, je sou mets à la Conférence la recommandation qui figure au paragraphe 197 et qui a trait à l'adoption par la Conférence de la recommandation qui constitue l'annexe I du document 15 C/14.

(Le vote a lieu à main levée)

73.3 La recommandation qui fait l'objet de l'annexe I du document 15 C/14 est adoptée.

73.4 Je sou mets maintenant à la Conférence la résolution 3.341 (paragraphe 199), dont la Commission a recommandé à l'unanimité l'adoption par la Conférence générale.

(Le vote a lieu à main levée)

73.5 La résolution 3.341 est adoptée.

73.6 Je sou mets à la Conférence la résolution 3.3411 (paragraphe 200).

73.7 Je donne la parole à M. Diallo Alpha, au nom de la délégation de Guinée.

74.1 M. **DIALLO ALPHA** (Guinée), -

Monsieur le Président, je m'excuse de retarder l'adoption de cette partie du rapport de la Commission du programme, mais je voudrais attirer l'attention de la Conférence générale sur le paragraphe 173, qui est en rapport avec la résolution 3.3411. En effet, il est dit dans ce paragraphe qu'un grand nombre de délégués ont parlé de la restitution des biens culturels et que plusieurs ont préconisé "la restitution des biens enlevés dans le passé, en particulier dans les territoires coloniaux. Un délégué a estimé que les pays d'où proviennent les biens culturels devraient au moins pouvoir disposer de copies de ces biens ou d'une documentation à leur sujet ; un autre a préconisé des sanctions contre les Etats possédant illégalement des biens culturels. D'autres délégués, cependant, ont exprimé des doutes sur la possibilité d'une restitution".

74.2 Monsieur le Président, mon propos n'est pas de commenter le bien-fondé d'une telle demande ; la discussion qui s'est instaurée à ce sujet au sein de la sous-commission III a été très courtoise et j'espère que tout le monde avait alors compris le sens de l'intervention de la délégation guinéenne. Je n'insisterai donc pas sur ce point, si le Directeur général veut bien me confirmer que, par les mots "transfert de propriété illicite des biens culturels", il entend le transfert de propriété dans les deux sens, c'est-à-dire le transfert des biens culturels des pays d'origine aux pays où ils se trouvent en ce moment et vice versa. Si le mot "transfert" est ainsi compris, la délégation guinéenne ne voit aucun inconvénient à ce que le texte de la résolution sous sa forme actuelle soit adopté.

74.3 Au cas où cette interprétation ne correspondrait pas à celle du Directeur général, il y aurait peut-être intérêt à mentionner la possibilité, voire l'opportunité, de charger le comité spécial dont il est question dans la résolution, d'entreprendre une étude sur l'éventualité d'une telle restitution des biens culturels. C'est une question que je pose au Directeur général, surtout pour connaître son interprétation du mot "transfert" et pour savoir si elle nous convient.

75. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de la Guinée et je donne la parole au Directeur général.

76.1 Le DIRECTEUR GÉNÉRAL. -

Monsieur le Président, c'est seulement sur la base du document 15 C/5 que je peux répondre à la question qui m'est posée. Il ne saurait être question pour moi d'essayer de satisfaire telle ou telle délégation.

76.2 Il faut comprendre que la convention internationale qui est mentionnée dans la résolution 3.3411 et dont la préparation est désormais décidée sera un instrument juridique qui ne pourra pas avoir d'effet rétroactif. C'est seulement à partir du moment où cette convention entrera en vigueur que les transferts illicites seront interdits. Ses dispositions ne s'appliqueront donc pas aux transferts supposés illicites qui ont pu avoir lieu dans le passé ; autrement dit, elles ne rendront pas obligatoire la restitution des biens culturels qui auront pu, avant que la convention prenne effet, faire l'objet de transferts illicites.

76.3 Je dois donc dire très nettement au distingué délégué de la Guinée que c'est seulement en formulant une proposition distincte de la résolution relative à la convention envisagée qu'il pourrait éventuellement amener l'Unesco à s'occuper de la restitution de biens culturels dont il jugerait qu'ils ont fait l'objet, dans le passé, de transferts illicites.

76.4 Puisque j'ai la parole, je voudrais vous demander, Monsieur le Président, d'apporter une modification rédactionnelle au dernier paragraphe de la résolution 3.3411, dont le texte laisse à désirer. Ce texte devrait, à mon avis, être rédigé comme suit : "Autorise le Directeur général à convoquer le comité spécial prévu à l'article 10, paragraphe 4, dudit Règlement, qui sera chargé de préparer un projet de convention qui sera soumis à la Conférence générale à sa seizième session".

77.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Directeur général.

77.2 Je mets aux voix la résolution 3.3411, avec la modification rédactionnelle proposée par le Directeur général. Je rappelle que ce projet de résolution n'avait pas recueilli l'unanimité à la Commission du programme.

(Le vote a lieu à main levée)

77.3 La résolution 3.3411 est adoptée par 59 voix contre une, avec 8 abstentions.

77.4 Je soumetts à la Conférence la résolution 3.3412 (paragraphe 201), dont l'adoption est recommandée à l'unanimité par la Commission du programme.

77.5 Si aucune objection n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée.

77.6 Je sou mets à la Conférence la résolution 3.342 (paragraphe 202), dont l'adoption est recommandée à l'unanimité par la Commission.

77.7 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée et que le budget de 570.310 dollars proposé pour la section 3.34 (paragraphe 203) est approuvé.

77.8 Nous passons à la section 3.35 : Campagnes internationales. J'invite la Conférence générale à prendre note du plan de travail relatif à cette section (paragraphe 219), à se prononcer sur la résolution 3.35 (paragraphe 220), et à approuver le budget de 236.855 dollars proposé pour la section 3.35 (paragraphe 221).

77.9 Si aucune objection n'est formulée, je considérerai que la résolution 3.35 est adoptée.

77.10 Enfin, il reste l'ensemble de textes présentés sous le titre "Chapitre 3 - Résumés". Je vous rappelle, Mesdames, Messieurs, que le paragraphe 223 est supprimé.

77.11 Il vous reste donc à prendre note des paragraphes 224, 225, 226 et à adopter la recommandation figurant au paragraphe 227, étant entendu que le chiffre de 9.197.825 dollars est remplacé par le chiffre de 8.367.620 dollars.

77.12 Si aucune objection n'est formulée, je considérerai que cette recommandation est adoptée.

77.13 Mesdames, Messieurs, nous avons terminé l'examen du quatrième fascicule du document 15 C/88.

77.14 Nous reprendrons demain l'examen des fascicules V, VI et VII du Rapport de la Commission du programme et nous examinerons le Rapport du Comité des rapports.

77.15 La séance est levée.

The meeting rose at 6:35 p.m.

La séance est levée à 18 h.35

Se levantó la sesión a las 18.35

Заседание закрывается в 18 ч. 35 м.

Forty-second plenary meeting

20 November 1968 at 10.25 a.m.
President: Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Quarante-deuxième séance plénière

20 novembre 1968, à 10 h.25
Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Cuadragésimosegunda sesión plenaria

20 de noviembre de 1968 a las 10,25
Presidente: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)

Сорок второе пленарное заседание

20 ноября 1968 г. в 10 ч. 25 мин.
Председатель: г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)

ANNOUNCEMENT BY THE DIRECTOR-GENERAL : TRIBUTE TO ANDRE BERTRAND
COMMUNICATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL : HOMMAGE A ANDRE BERTRAND
COMUNICACION DEL DIRECTOR GENERAL : HOMENAJE A ANDRE BERTRAND
СООБЩЕНИЕ ПРЕДСЕДАТЕЛЯ: ПАМЯТИ АНДРЕ БЕРТРАНА

1.1 Le PRESIDENT. -

Mesdames, Messieurs, je déclare ouverte la quarante-deuxième séance plénière.

1.2 Avant de reprendre l'examen du Rapport de la Commission du programme, je donne la parole au Directeur général qui a une communication à faire à la Conférence générale.

2.1 Le DIRECTEUR GÉNÉRAL. -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, avant que la Conférence n'aborde l'examen du chapitre du programme consacré à l'information, j'ai le pénible devoir de porter à votre connaissance le décès, survenu hier soir, de mon collègue André Bertrand, qui a été pendant plusieurs années, directeur adjoint, puis directeur du Département des sciences sociales, avant de devenir, en 1967, directeur de l'inspection des opérations sur le terrain.

2.2 André Bertrand avait été professeur des facultés de droit et directeur des stages à l'Ecole nationale d'administration de Paris. C'était un très grand administrateur, un fonctionnaire d'une intégrité intellectuelle parfaite. C'était aussi un homme extrêmement cultivé, qui avait le sens de la rigueur scientifique. Entré à l'Unesco en octobre 1957, il a apporté au Secrétariat une contribution intellectuelle et morale que nous ne sommes pas prêts d'oublier.

2.3 La fin de la vie de cet homme, qui était extrêmement actif et qui, en particulier, aimait le sport, a été marquée par une très longue et très douloureuse maladie, qui ne laissait aucun espoir de guérison. André Bertrand a livré ce dernier combat, comme il a fait tout le reste, dans sa vie civique sur le plan national, dans sa vie intellectuelle et administrative sur le plan international, avec une dignité et un courage sans défaut.

3.1 Le PRESIDENT, -

Je voudrais associer la Conférence générale tout entière à la douleur qu'éprouvent en ce moment même tous ceux - dont je suis - qui ont connu M. Bertrand. Pendant les années où j'ai été membre du Conseil exécutif, j'ai eu le privilège de le connaître et d'apprécier son intelligence, sa vivacité d'esprit et son intégrité, dont vient de parler le Directeur général.

3.2 J'invite la Conférence à observer une minute de silence à la mémoire de ce haut fonctionnaire qui s'est dévoué à l'oeuvre de coopération internationale.

(Les délégations observent une minute de silence)

CONSIDERATION OF THE REPORT OF THE PROGRAMME COMMISSION (continued)

EXAMEN DU RAPPORT DE LA COMMISSION DU PROGRAMME (suite)

EXAMEN DEL INFORME DE LA COMISION DEL PROGRAMA (continuación)

РАССМОТРЕНИЕ ДОКЛАДА КОМИССИИ ПО ПРОГРАММЕ (продолжение)

4.1 Le PRESIDENT, -

Mesdames, Messieurs, nous allons reprendre maintenant l'examen du Rapport de la Commission du programme, en commençant par le fascicule V (Chapitre 4 : Information).

4.2 J'invite le Président de la Commission à bien vouloir nous présenter ce chapitre.

5.1 M. de HOOG (Pays-Bas), (président de la Commission du programme). -

Monsieur le Président, comme les fascicules précédents du Rapport de la Commission du programme, le fascicule V, consacré au chapitre 4 : Information, commence par une résolution générale adressée aux Etats membres. Il s'agit de la résolution 4.01 relative à la libre circulation de l'information et aux échanges internationaux, aux moyens d'information, à l'information du public et à la compréhension internationale, à la documentation, aux bibliothèques et aux archives et, enfin, aux statistiques. La Commission a recommandé à l'unanimité l'adoption de cette résolution par la Conférence générale.

5.2 D'autre part, la Commission a adopté la résolution 4.011 (paragraphe 6), sur laquelle j'attire particulièrement votre attention et qui a trait aux publications destinées à l'enfance et à la jeunesse. Elle invite notamment les éditeurs et producteurs de publications de ce genre à adhérer à un code de déontologie de la presse, et les organismes et associations professionnels intéressés à adopter un tel code pour les émissions radiophoniques et télévisées et les films destinés aux enfants. Cette résolution a été adoptée par la Commission à l'unanimité, avec 7 abstentions. Je vous propose, Monsieur le Président, de demander à la Conférence générale de discuter ces deux résolutions et, éventuellement, de les adopter avant que je vous présente les différentes sections du chapitre 4.

6.1 Le PRESIDENT, -

Je sou mets à la Conférence la résolution 4.01, qui vient d'être présentée par le Président de la Commission du programme. Cette résolution se trouve au paragraphe 4 des résolutions proposés à l'adresse des Etats membres. La Commission en a recommandé à l'unanimité l'adoption à la Conférence générale.

6.2 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que la résolution 4.01 est adoptée, à l'unanimité.

6.3 Je sou mets à la Conférence la résolution 4.011 dont l'adoption a également été recommandée à l'unanimité par la Commission du programme.

6.4 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée.

6.5 Je donne la parole au Président de la Commission du programme.

7.1 M. de HOOG (Pays-Bas), (président de la Commission du programme). -

Permettez-moi, Monsieur le Président, de présenter maintenant à la Conférence le sous-chapitre 4.1 ; Libre circulation de l'information et échanges internationaux, qui va, dans le texte français du rapport, de la page 15 à la page 25 comprise. Ce sous-chapitre comprend 4 sections et contient 8 résolutions.

7.2 La première section - section 4.11 - concerne les recherches, la documentation et les rapports ; au paragraphe 4 figure la résolution 4.11 autorisant le Directeur général à établir une série de rapports et documents sur la libre circulation de l'information et les échanges internationaux, à soumettre à la Conférence générale, lors de sa seizième session, des propositions sur les mesures qui pourraient être prises en faveur de la libre circulation de l'information et des échanges internationaux et à présenter des rapports sur ces questions aux organisations du système des Nations Unies et à d'autres organismes internationaux, régionaux et nationaux compétents.

7.3 La deuxième section de ce sous-chapitre - section 4.12 - est intitulée : Circulation internationale des personnes et du matériel dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture. La résolution y afférente (4.12) autorise notamment le Directeur général à mener des activités visant à favoriser le mouvement international des personnes et la circulation du matériel et, en particulier, à faire paraître des publications qui sont mentionnées dans le texte de la résolution.

7.4 La section suivante - 4.13 - qui porte sur l'action en faveur des échanges dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, comporte 4 résolutions. La résolution 4.13, qui a été adoptée par la Commission à l'unanimité, autorise notamment le Directeur général à prendre des mesures destinées à faire mieux connaître et comprendre la Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale, qui a été adoptée par la Conférence générale à sa quatorzième session, et à continuer de rassembler et d'analyser les accords culturels conclus entre les Etats membres sur le plan bilatéral ou multilatéral. La résolution 4.131 rappelle qu'à l'occasion de la célébration du vingtième anniversaire de l'Unesco, la Société Sri Aurobindo de Pondichéry (Inde) a pris des mesures tendant à la création d'une "cité culturelle" appelée "Auroville". Cette cité est maintenant en voie de construction et, par cette résolution, les Etats membres et les organisations internationales non gouvernementales sont invités à participer à son développement. La résolution 4.132 recommande aux Etats membres de créer un office des conférences ou un organisme similaire qui s'inspire de la Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale. Enfin, la résolution 4.133 s'adresse également aux Etats membres et leur recommande de contribuer aux buts de la Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale, en favorisant la production, la distribution et l'utilisation sur une plus grande échelle des films et d'autres moyens audio-visuels pour l'éducation, la science et la culture ; elle recommande également aux Etats membres de reconnaître le principe que le film est un objet éducatif, scientifique et culturel au même titre que le livre, le journal et le périodique.

7.5 J'en viens enfin à la section 4.14 de ce sous-chapitre, laquelle concerne le développement de l'emploi des communications spatiales pour aider à atteindre les objectifs de l'Unesco. Au paragraphe 13 figure la résolution 4.14 que la Commission a adoptée par 40 voix contre une, avec 6 abstentions, et qui a trait à l'emploi des communications spatiales pour la libre circulation de l'information, l'éducation et le développement économique et social. Toujours dans la section 4.14 - au paragraphe 14 - vous trouverez, Mesdames, Messieurs, la résolution 4.141 que la Commission a adoptée à l'unanimité, avec 3 abstentions, et qui a trait à la possibilité d'entreprendre en Inde un projet pilote concernant l'emploi des communications spatiales pour répondre aux besoins du pays dans certains domaines. Cette résolution s'adresse aux organismes internationaux de financement, aux Etats membres et au Directeur général de l'Organisation.

8.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le Président de la Commission du programme.

8.2 J'invite la Conférence à examiner maintenant le sous-chapitre 4.1 : Libre circulation de l'information et échanges internationaux, qui vient d'être présenté par le Président de la Commission. Nous allons l'aborder section par section. D'abord la section 4.11 : Recherches, documentation et rapports.

8.3 La Conférence est invitée à prendre note du plan de travail proposé au paragraphe 3 et à se prononcer sur la résolution 4.11, qui figure au paragraphe 4 et dont l'adoption a été recommandée à l'unanimité à la Conférence par la Commission.

8.4 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée.

8.5 De même, je considérerai que la Conférence approuve le crédit de 13.250 dollars qui est proposé au paragraphe 6.

8.6 Nous abordons maintenant la section 4.12 : Circulation internationale des personnes et du matériel dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture. La Conférence est invitée à prendre note du plan de travail proposé au paragraphe 4 et à se prononcer sur la résolution 4.12 (paragraphe 5). Cette résolution n'ayant pas recueilli l'unanimité à la Commission du programme, je la mets aux voix.

(Le vote a lieu à main levée)

8.7 La résolution 4.12 est adoptée à l'unanimité.

8.8 Nous abordons maintenant la section 4.13 : Action en faveur des échanges dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture. La Conférence est invitée à prendre note du plan de travail proposé au paragraphe 7 et à se prononcer sur la résolution 4.13 (paragraphe 8) dont l'adoption a été recommandée à l'unanimité par la Commission du programme.

8.9 Si aucune délégation n'a d'observation à formuler, je considérerai que la résolution est adoptée à l'unanimité.

8.10 La Conférence est également invitée à se prononcer sur la résolution 4.131 (paragraphe 9), dont l'adoption est recommandée à l'unanimité par la Commission.

8.11 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée à l'unanimité.

8.12 L'adoption de la résolution 4.132 (paragraphe 10) a été recommandée à l'unanimité par la Commission. Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée.

8.13 L'adoption de la résolution 4.133 (paragraphe 11) est également recommandée à l'unanimité par la Commission du programme. Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée, de même que le crédit de 22.605 dollars qui figure au paragraphe 12 et qui a trait à la section 4.13.

8.14 Nous passons maintenant à la section 4.14 : Développement de l'emploi des communications spatiales pour aider à atteindre les objectifs de l'Unesco. La Conférence est invitée à prendre note du plan de travail proposé au paragraphe 12, et à se prononcer sur la résolution 4.14 (paragraphe 13). Je mets cette résolution aux voix.

(Le vote a lieu à main levée)

8.15 La résolution est adoptée par 60 voix, avec 6 abstentions.

8.16 Je donne la parole à M. Roubanik, au nom de la délégation de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

9.1 К.П. РУБАНИК (Союз Советских Социалистических Республик):

Г-н Председатель. Делегация СССР воздержалась по проекту резолюции 4.14 по мотивам, которые были изложены делегацией СССР в Подкомиссии при обсуждении данного вопроса.

9.2 Я хотел бы, чтобы в протоколе была отмечена наша позиция, изложенная в пункте 3 раздела 4.14 данного документа 15 С/88, Выпуск V, глава 4 "Информация", а именно: "Делегация СССР считает, чтобы другие специализированные учреждения Организации Объединенных Наций изучили все необходимые политические, юридические, технические и другие аспекты данной проблемы до того, как ЮНЕСКО примет окончательное решение по данному вопросу". Благодарю Вас, г-н Председатель.

(9.1) Mr. ROUBANIK (Union of Soviet Socialist Republics) (Translation from the Russian):
Mr. President, the USSR delegation abstained on draft resolution 4.14, for the reasons stated during discussion of this matter in the sub-commission.

(9.2) I should like the record to mention our position, set out in paragraph 3 of Section 4.14 of document 15 C/88, Instalment V, Chapter 4 - "Communication", in the following terms: "The USSR delegation felt it was indispensable that other Specialized Agencies of the United Nations should study all the necessary political, legal, technical and other aspects of the problem before Unesco took a final decision on the matter." Thank you, Mr. President.

10.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de l'Union des républiques socialistes soviétiques de son explication de vote.

10.2 Je mets aux voix la résolution 4.141 (paragraphe 14 de la section 4.14).

(Le vote a lieu à main levée)

10.3 La résolution 4.141 est adoptée à l'unanimité.

10.4 Je considère que la Conférence approuve également le crédit de 69.075 dollars qui figure au paragraphe 15 de cette section.

10.5 J'invite le Président de la Commission du programme a bien vouloir nous présenter la suite du Rapport de la Commission.

11.1 M. de HOOG (Pays-Bas), (président de la Commission du programme). -

Monsieur le Président, nous allons passer, si vous le voulez bien, au sous-chapitre 4.2 intitulé : Moyens d'information. Ce sous-chapitre, qui occupe les pages 27 à 32 comprise du texte français du fascicule V, comprend 4 sections et recommande à la Conférence générale l'adoption de quatre résolutions.

11.2 Tout d'abord, il y a la section 4.21 (Recherches et études sur l'information) avec la résolution 4.21, adoptée à l'unanimité par la Commission, qui autorise le Directeur général à exécuter un programme à long terme visant à mettre les progrès de la technologie de l'information au service de l'éducation, de la science et de la culture, et qui précise la façon dont le Directeur général est invité à donner suite à cette résolution.

11.3 Section 4.22 : Développement des moyens d'information et formation de spécialistes de l'information. Par la résolution 4.22, le Directeur général est autorisé notamment à encourager la formation des spécialistes de tous les moyens d'information et à participer, sur leur demande, aux activités des Etats membres dans ce domaine.

11.4 Dans la section 4.23 (Action en faveur du livre - production et distribution), vous trouverez, Mesdames, Messieurs, au paragraphe 6, la résolution 4.23 qui autorise le Directeur général à encourager le développement de la production et de la distribution des livres et, plus particulièrement, à maintenir le Centre de promotion du livre de Karachi, ainsi qu'à participer aux activités entreprises par les Etats membres dans le domaine visé.

11.5 Finalement, Monsieur le Président, vous trouverez au paragraphe 8 de la section 4.24 (Emploi des moyens d'information pour l'éducation extrascolaire), la résolution 4.24, qui a été adoptée à l'unanimité, avec 3 abstentions, par la Commission et qui autorise le Directeur général à effectuer des études et des recherches en liaison avec les unions professionnelles et à organiser des réunions sur le rôle des moyens d'information dans l'éducation extrascolaire des jeunes et des adultes, à poursuivre jusqu'à la fin de 1969 l'expérience pilote de production et d'essai de moyens d'information pour l'éducation des adultes entreprise au Sénégal et, enfin, à venir en aide aux Etats membres, sur leur demande, pour leur permettre de développer l'emploi des moyens d'information aux fins de l'éducation extrascolaire.

12.1 Le **PRESIDENT**, -

Je remercie le Président de la Commission du programme.

12.2 J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail proposé au paragraphe 3 de la section 4.21, à se prononcer sur la résolution 4.21 (paragraphe 4) et à approuver le crédit de 190.745 dollars qui figure au paragraphe 5.

12.3 L'adoption de la résolution 4.21 ayant été recommandée à l'unanimité par la Commission du programme, je considérerai, si aucune observation n'est formulée, que cette résolution est adoptée par la Conférence générale.

12.4 J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail proposé au paragraphe 6 de la section 4.22, à se prononcer sur la résolution 4.22 (paragraphe 7) et à approuver le crédit de 121.895 dollars qui figure au paragraphe 8 de la même section.

12.5 L'adoption de la résolution 4.22 ayant été recommandée à l'unanimité par la Commission, je considérerai, si aucune observation n'est formulée, que cette résolution est adoptée.

12.6 Nous abordons maintenant la section 4.23 : Action en faveur du livre - production et distribution. J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail proposé au paragraphe 5, à se prononcer sur la résolution 4.23 (paragraphe 6) et à approuver le crédit de 220.785 dollars figurant au paragraphe 7.

12.7 L'adoption de la résolution 4.23 ayant été recommandée à l'unanimité par la Commission, je considérerai, si aucune observation n'est formulée, que cette résolution est adoptée.

12.8 Section 4.24 : Emploi de moyens d'information pour l'éducation extrascolaire. J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail de la section (paragraphe 7), à se prononcer sur la résolution 4.24 (paragraphe 8) et à approuver le crédit de 379.820 dollars figurant au paragraphe 9.

12.9 L'adoption de la résolution 4.24 a été recommandée à l'unanimité par la Commission. Y a-t-il des délégations qui voudraient formuler des observations sur cette résolution ?

12.10 Je donne la parole à S. Exc. M. Lastra, chef de la délégation de l'Argentine.

13. El Sr. **LASTRA** (Argentina):

Ruego al Sr. Presidente someta a votación este proyecto de resolución, pues la Delegación argentina desea abstenerse con respecto a la misma.

14.1 Le **PRESIDENT**, -

Je remercie le chef de la délégation de l'Argentine et je mets aux voix la résolution 4.24.

(Le vote a lieu à main levée)

14.2 La résolution 4.24 est adoptée par 68 voix, avec 3 abstentions.

14.3 J'invite maintenant le Président de la Commission du programme à nous présenter le sous-chapitre 4.3 : Information du public et action en faveur de la compréhension internationale.

15.1 M. de HOOG (Pays-Bas), (président de la Commission du programme), -

Monsieur le Président, le sous-chapitre 4.3 (Information du public et action en faveur de la compréhension internationale), occupe, dans la version française du fascicule V, les pages 33 à 39 incluse. Il comprend cinq sections et contient six résolutions. Au paragraphe 2 figure une résolution d'ordre général (résolution 4.30), qui ne relève d'aucune des sections en particulier et qui concerne le rôle que peut jouer l'information pour faire mieux comprendre et servir les fins et les activités de l'Organisation et des autres institutions du système des Nations Unies.

15.2 Vient ensuite la section 4.31, concernant la presse et les publications. Par la résolution 4.31, le Directeur général est autorisé à continuer à faire paraître une série de publications.

15.3 Dans la section 4.32 (Courrier de l'Unesco) le Directeur général est autorisé, par la résolution 4.32, à continuer de publier mensuellement le "Courrier de l'Unesco", à faire publier par les Etats membres des éditions du Courrier dans leurs langues nationales et à "poursuivre les pourparlers avec les commissions nationales intéressées en vue de la publication du Courrier de l'Unesco dans d'autres langues".

15.4 Dans la section 4.33 (Information par la radio et les moyens visuels), la Commission recommande à l'unanimité à la Conférence générale d'adopter la résolution 4.33 concernant l'aide que le Directeur général pourrait continuer d'apporter aux organismes des domaines de la radiodiffusion, de la télévision, du cinéma et des moyens visuels.

15.5 Dans la section 4.34 (Liaison avec le public) se trouve la résolution 4.34 dont la Commission recommande à l'unanimité l'adoption par la Conférence générale et qui a trait à la documentation que le Directeur général pourrait continuer de fournir aux organismes intéressés, comme les commissions nationales, les organisations non gouvernementales, les clubs de l'Unesco et autres groupements analogues. Cette résolution comprend également un paragraphe concernant l'exécution de projets d'aide bénévole, un autre concernant les systèmes des Bons Unesco et un autre qui a trait au Service des visites.

15.6 Enfin, Monsieur le Président, nous arrivons à la section 4.35 : Anniversaires de personnalités éminentes et d'événements historiques. Vous y trouverez, Mesdames, Messieurs, deux résolutions : la résolution 4.35, concernant la célébration des anniversaires de personnalités éminentes et d'événements historiques importants, et la résolution 4.351, concernant la célébration du centenaire de la mort de Mirza Asadullah Ghalib, l'un des grands poètes du sous-continent indo-pakistanaï. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité, avec 2 abstentions.

16.1 Le **PRESIDENT**, -

Je remercie le Président de la Commission du programme.

16.2 J'invite la Conférence à se prononcer sur la résolution 4.30, dont l'adoption a été recommandée à l'unanimité par la Commission.

- 16.3 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée par la Conférence.
- 16.4 Passons à la section 4.31 : Presse et publications. J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail proposé au paragraphe 4 de cette section, à se prononcer sur la résolution 4.31 (paragraphe 5) et à approuver le crédit de 229,995 dollars qui figure au paragraphe 6.
- 16.5 L'adoption de la résolution 4.31 étant recommandée à l'unanimité par la Commission du programme, je considérerai, si aucune observation n'est formulée, que cette résolution est adoptée.
- 16.6 Section 4.32 : Courrier de l'Unesco. J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail proposé au paragraphe 2, à se prononcer sur la résolution 4.32 (paragraphe 3) et à approuver le crédit de 461,775 dollars qui figure au paragraphe 4.
- 16.7 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que la résolution 4.32 est adoptée.
- 16.8 Section 4.33 : Information par la radio et les moyens visuels.
- 16.9 Je donne la parole à S. Exc. M. de Silva, chef de la délégation de Ceylan.
17. Mr. De SILVA (Ceylon):
Mr. President, may I make a brief comment on resolution 4.32. My country uses both Tamil and Sinhalese, and I would like, if possible, to have an edition of the Unesco Courier published in the latter also.
- 18.1 Le PRESIDENT, -
Je remercie le chef de la délégation de Ceylan.
- 18.2 Je rappelle que la résolution 4.32 a déjà été adoptée.
- 18.3 Je donne la parole au Directeur général.
- 19.1 Le DIRECTEUR GENERAL, -
Il est exact, Monsieur le Président, que la résolution 4.32 a déjà été adoptée. Toutefois, même si ce n'était pas le cas, je serais obligé de dire que l'acceptation de la suggestion du chef de la délégation de Ceylan aurait des implications budgétaires, qui seraient de l'ordre de 40.000 dollars. La publication d'une nouvelle édition du Courrier - en cingalais ou en toute autre langue - nécessiterait donc un remaniement du budget, où une dépense de cet ordre n'est pas prévue pour le moment.
- 19.2 En conséquence, Monsieur le Président, je considère la suggestion qui vient d'être présentée comme un voeu qui pourrait être examiné, non pas pour l'exercice 1969-1970, mais pour un exercice ultérieur.
- 20.1. Le PRESIDENT, -
Je remercie le Directeur général.
- 20.2 J'invite la Conférence à passer à la section 4.33 (Information par la radio et les moyens visuels) à prendre note du plan de travail proposé au paragraphe 3 de cette section, à se prononcer sur la résolution 4.33 (paragraphe 4) et à approuver le crédit de 395,857 dollars, figurant au paragraphe 5.
- 20.3 L'adoption de la résolution 4.33 étant recommandée à l'unanimité par la Commission, je considérerai, si aucune observation n'est formulée, que cette résolution est adoptée.

20.4 Section 4.34 : Liaison avec le public. J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail proposé au paragraphe 3 de cette section, à se prononcer sur la résolution 4.34 (paragraphe 4) et à approuver le crédit de 135.355 dollars qui figure au paragraphe 5.

20.5 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que la résolution 4.34 est adoptée.

20.6 Section 4.35 : Anniversaires de personnalités éminentes et d'événements historiques. J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail proposé au paragraphe 5 et à se prononcer sur la résolution 4.35.

20.7 Je donne la parole à M. Hacquaert, au nom de la délégation de Belgique.

21. M. HACQUAERT (Belgique). -

Monsieur le Président, la délégation belge aimerait savoir quel est exactement le sens du paragraphe final de la résolution 4.351 par lequel le Directeur général est prié de coopérer avec les Etats membres intéressés à la célébration du centenaire de Ghalib et, notamment, si la coopération ainsi envisagée aurait des incidences budgétaires. Si tel devait être le cas, la délégation belge serait contrainte de s'abstenir lorsque ce paragraphe serait mis aux voix.

22.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le délégué de la Belgique. Je me permets de lui faire remarquer que nous examinons encore la résolution 4.35. Quand nous aborderons la résolution 4.351, j'espère que le Directeur général ou le Président de la Commission du programme pourra lui fournir les explications qu'il demande.

22.2 Ayant de soumettre à la Conférence la résolution 4.35, je donne la parole à S. Exc. M. de Silva, chef de la délégation de Ceylan.

23.1 Mr. De SILVA (Ceylon) :

Regarding resolution 4.35, I would like to express my country's sentiments towards one of the greatest Asians in the Twentieth century, a spiritual leader who contributed much to winning independence for the colonial countries of Asia. I refer to Mahatma Gandhi and I take this opportunity of paying tribute to one whose total loyalty was to truth, to his conscience and to humanity.

23.2 Speaking for a very small Asian country, I feel both pride and humility in saluting one of the greatest spiritual leaders of our day, a man who symbolized, and lived in, that spirit of non-violence which is so sadly lacking in the world today.

23.3 I still remember with emotion an occasion some 50 years ago when Gandhi visited my father's house in Ceylon and I brought him milk to drink.

24.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation de Ceylan.

24.2 Je sou mets à l'approbation de la Conférence la résolution 4.35.

24.3 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée.

24.4 Je donne la parole au Directeur général.

25. Le DIRECTEUR GENERAL, -

Monsieur le Président, pour répondre à la question posée par le distingué délégué de la Belgique, je voudrais simplement confirmer ce qui a, je crois, déjà été dit par mes collaborateurs devant la sous-commission compétente, à savoir que l'adoption de la résolution 4.351 n'aurait pas pour le Secrétariat d'incidences budgétaires.

26.1 Le **PRESIDENT**. -

Je remercie le Directeur général.

26.2 Je mets aux voix la résolution 4.351.

(Le vote a lieu à main levée)

26.3 La résolution 4.351 est adoptée à l'unanimité.

26.4 Je donne la parole au Président de la Commission du programme.

27.1 M. de HOOG (Pays-Bas), (président de la Commission du programme). -

Je voudrais vous demander, Monsieur le Président, l'autorisation de soumettre à la Conférence générale, en une seule fois, tout le reste du fascicule V qui comporte encore deux sections et une partie intitulée : Résumés.

27.2 Dans la section 4.4, vous trouverez, Mesdames, Messieurs, au paragraphe 6, la résolution 4.41 qui a été adoptée à l'unanimité par la Commission et qui porte sur l'amélioration des services de documentation, de bibliothèques et d'archives, sur les services d'information et sur la collaboration entre l'Organisation et les organisations non gouvernementales dans ce domaine.

27.3 Dans la section 4.42, concernant le Développement des services de documentation, de bibliothèques et d'archives, vous trouverez, au paragraphe 8, la résolution 4.42, qui a été adoptée à l'unanimité par la Commission. Elle porte d'abord sur plusieurs projets pilotes, qui sont mentionnés au paragraphe (a), alinéas (i), (ii) et (iii), puis sur l'organisation, à l'intention des Etats membres d'Afrique, d'une réunion régionale d'experts sur la planification nationale des services de bibliothèques et de documentation ; enfin, elle autorise le Directeur général à aider les Etats membres à former des documentalistes, des bibliothécaires et des archivistes.

27.4 Vient ensuite la section 4.43, concernant le Service de bibliothèque et de documentation de l'Unesco. La résolution afférente - 4.43 - a été adoptée à l'unanimité par la Commission.

27.5 Ensuite, Monsieur le Président, dans la section 4.5 (Statistiques relatives à l'éducation, à la science et à la technologie, à la culture et à l'information), vous trouverez, au paragraphe 5, la résolution 4.51 qui autorise le Directeur général à favoriser la coordination des activités des organisations non gouvernementales dans ce domaine et à continuer de fournir pour cela une subvention à l'Institut international de statistiques, ainsi qu'à rassembler, exploiter, analyser et publier des statistiques à l'échelon mondial, à faire des études pour l'amélioration des méthodes statistiques dans les domaines qui relèvent de la compétence de l'Unesco et à faire des études sur les statistiques intéressant le développement et l'utilisation des ressources humaines. Dans cette même section, figure la résolution 4.52, qui a été également adoptée à l'unanimité par la Commission, mais avec trois abstentions. Elle concerne la normalisation internationale des statistiques relatives aux bibliothèques et envisage l'élaboration d'un instrument international en la matière, qui prendra la forme d'une recommandation.

27.6 Enfin, Monsieur le Président, j'en viens à la dernière partie (Chapitre 4, Résumés) où il convient de supprimer le paragraphe 2 - comme l'avait déjà annoncé hier après-midi le Directeur général adjoint - et de modifier le chiffre mentionné au paragraphe 5 : à la place de 10.649.435 dollars, il faut lire 9.519.176 dollars.

28.1 Le **PRESIDENT**. -

Je remercie le Président de la Commission du programme.

28.2 Nous passons à l'examen de la section 4.4 (Documentation, bibliothèques et archives) et, d'abord, de la section 4.41 (Action en faveur de la recherche et de la coopération internationale).

28.3 J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail indiqué au paragraphe 5, à se prononcer sur la résolution 4.41 (paragraphe 6) et à approuver le crédit de 215.912 dollars, qui figure au paragraphe 7.

28.4 L'adoption de la résolution 4.41 étant recommandée à l'unanimité par la Commission, je considérerai, si aucune observation n'est formulée, que cette résolution est adoptée par la Conférence.

28.5 Section 4.42 : Développement des services de documentation, de bibliothèques et d'archives. J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail indiqué au paragraphe 7, à se prononcer sur la résolution 4.42 (paragraphe 8) et à approuver le crédit de 320.724 dollars, qui figure au paragraphe 9.

28.6 L'adoption de la résolution 4.42 ayant été recommandée à l'unanimité par la Commission, je considérerai, si aucune observation n'est formulée, que cette résolution est adoptée par la Conférence.

28.7. Section 4.43 : Service de bibliothèque et de documentation de l'Unesco. J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail indiqué au paragraphe 2, à se prononcer sur la résolution 4.43 (paragraphe 3) et à approuver le crédit de 106.790 dollars qui figure au paragraphe 4.

28.8 L'adoption de la résolution 4.43 étant recommandée à l'unanimité, je considérerai, si aucune observation n'est formulée, que cette résolution est adoptée.

28.9 Section 4.5 : Statistiques relatives à l'éducation, à la science et à la technologie, à la culture et à l'information. La Conférence est invitée à prendre note du plan de travail proposé au paragraphe 4 et à se prononcer sur la résolution 4.51, dont l'adoption est également recommandée à l'unanimité.

28.10 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée.

28.11 Je sou mets à la Conférence la résolution 4.52, dont l'adoption est également recommandée à l'unanimité par la Commission.

28.12 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée.

28.13 En ce qui concerne les textes groupés sous le titre : Chapitre 4 - Résumés, il convient, comme l'a indiqué le Président de la Commission du programme, de supprimer le paragraphe 2 et de remplacer, au paragraphe 5, le chiffre de 10.649.435 dollars par le chiffre de 9.519.176 dollars.

28.14 J'invite la Conférence à prendre note des paragraphes 3 et 4 et à approuver le crédit figurant au paragraphe 5.

28.15 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai qu'il en est ainsi décidé.

28.16 Nous allons maintenant aborder le chapitre 5 : Normes, relations et programmes internationaux, qui fait l'objet du fascicule VI du document 15 C/88.

28.17 J'invite le Président de la Commission du programme à nous présenter ce chapitre.

29.1 M. de HOOG (Pays-Bas), (président de la Commission du programme).

Monsieur le Président, le chapitre 5 commence par la section 5.1 (Normes internationales et droit d'auteur) qui va, dans le texte français, de la page 3 à la page 10 incluse. On

y trouve cinq résolutions, dont deux concernent les normes internationales, deux le droit d'auteur et une les communications par satellite.

29.2 La première résolution relative aux normes internationales - 5.111 - figure au paragraphe 27. Elle est adressée aux Etats membres et concerne l'adhésion des Etats membres aux conventions et accords existants, l'application des dispositions des recommandations adoptées par la Conférence générale et la présentation à cette dernière, par les Etats membres, d'un rapport spécial sur la suite donnée à la recommandation qu'elle a adoptée à sa quinzième session. La deuxième résolution concernant les normes internationales - 5.112 - s'adresse au Directeur général, qui est autorisé à exercer les fonctions de dépositaire des conventions et autres accords adoptés par la Conférence générale ou par des conférences intergouvernementales convoquées par celle-ci. Cette résolution concerne également les rapports sur l'application de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, ainsi que de la Recommandation sur la condition du personnel enseignant et sur la suite donnée par les Etats membres à la Recommandation concernant la sauvegarde des biens culturels mis en péril par des travaux publics ou privés. Cette même résolution autorise le Directeur général "à entreprendre les études préliminaires et à établir les rapports et les projets d'instruments relatifs aux questions que la Conférence générale a décidé de régler internationalement lors de sa quinzième session". Sur ce point, le Directeur général se souviendra des décisions que la Conférence générale a prises ce matin et hier en ce qui concerne la normalisation des statistiques en matière de bibliothèques, la Recommandation relative à l'exportation, à l'importation et au transfert de propriété illicites des biens culturels, et un autre instrument ayant trait à la normalisation des statistiques en matière de science et de technologie.

29.3 Pour ce qui est des deux résolutions concernant le droit d'auteur, la première (résolution 5.121) se trouve au paragraphe 28 ; elle a été adoptée à l'unanimité par la Commission, comme d'ailleurs les deux résolutions précédentes, et elle s'adresse aux Etats membres en les invitant à prendre en considération la nécessité d'assurer un équilibre entre la sauvegarde des principes fondamentaux des droits d'auteur et la promotion du livre dans les Etats importateurs. La deuxième résolution - 5.122 - traite d'abord des activités de l'Organisation relatives à la mise en oeuvre de la Convention universelle sur le droit d'auteur et de la Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion, et ensuite, à partir du paragraphe c, de la revision éventuelle des instruments internationaux existant dans le domaine du droit d'auteur.

29.4 Enfin, Monsieur le Président, vous trouverez au paragraphe 30, la résolution 5.123, adoptée par la Commission par 30 voix contre une, avec 9 abstentions et concernant les possibilités qu'offrent les communications par satellite pour promouvoir l'éducation, la science et la culture. Cette résolution charge le Directeur général d'examiner si la protection des signaux de télévision transmis par satellites de communications nécessite la modification des conventions existantes ou l'élaboration d'un nouvel instrument international, ainsi que de prévoir la convocation, en 1971, d'une conférence internationale en vue de l'adoption d'une telle convention.

30.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Président de la Commission du programme.

30.2 J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail proposé pour la section 5.1 (paragraphe 26) et à se prononcer sur la résolution 5.111 (paragraphe 27), dont la Commission a recommandé à l'unanimité l'adoption à la Conférence générale.

30.3 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée.

30.4 Je donne la parole au Directeur général.

31. Le DIRECTEUR GÉNÉRAL, -

Monsieur le Président, en ce qui concerne la résolution 5.112, une rectification de forme s'impose du fait que, comme l'a rappelé le Président de la Commission du programme, la Conférence générale a déjà adopté la recommandation à laquelle il est fait allusion au paragraphe (d), en même temps qu'elle en a légèrement modifié le titre. La fin de ce paragraphe devrait donc être remaniée de façon à devenir : "... sur la suite donnée par eux à la Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par des travaux publics ou privés - recommandation adoptée par la Conférence générale lors de sa quinzième session".

32.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le Directeur général.

32.2 Je suppose que la Conférence fait siennes les modifications de forme qu'il vient de suggérer en ce qui concerne la résolution 5.112.

32.3 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée.

32.4 Je sou mets maintenant à la Conférence la résolution 5.121 (paragraphe 28).

(Le vote a lieu à main levée)

32.5 La résolution 5.121 est adoptée à l'unanimité.

32.6 Je sou mets à la Conférence la résolution 5.122 (paragraphe 29), dont la Commission du programme a recommandé à l'unanimité l'adoption à la Conférence générale.

32.7 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée.

32.8 Je mets aux voix la résolution 5.123 (paragraphe 30).

(Le vote a lieu à main levée)

32.9 La résolution 5.123 est adoptée par 65 voix, avec 7 abstentions.

32.10 J'invite le Président de la Commission du programme à nous présenter la section 5.2 : Coopération avec les commissions nationales.

33. M. de HOOG (Pays-Bas), (président de la Commission du programme). -

Monsieur le Président, avant de passer à la section 5.2, je voudrais vous signaler une rectification qui doit être apportée au texte du paragraphe 31 de la section 5.1. Ce paragraphe doit être lu comme suit : "La Commission a recommandé à l'unanimité que la Conférence générale approuve, au titre du Programme ordinaire, les prévisions budgétaires de 164.895 dollars pour les dépenses de personnel, ainsi que le montant de 252.315 dollars pour l'ensemble de la section 5.1 (15 C/5, Add. et Corr, 2, annexe II)". Je m'excuse d'avoir omis de mentionner, en temps utile, cette modification.

34.1 Le PRESIDENT, -

J'attire l'attention de la Conférence sur le paragraphe 31 de la section 5.1. Il convient de substituer au chiffre de 324.942 dollars celui de 252.315 dollars, du fait de la suppression des dépenses afférentes aux documents et publications, c'est-à-dire 72.627 dollars.

34.2 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que la Conférence approuve le paragraphe 31 ainsi modifié.

34.3 Je donne la parole au Président de la Commission du programme.

35.1 M. de HOOG (Pays-Bas), (président de la Commission du programme), -

Si vous le permettez, Monsieur le Président, je présenterai maintenant l'ensemble formé par les sections 5, 2 (Coopération avec les commissions nationales), 5, 3 (Programme de participation aux activités des Etats membres) et 5, 4 (Personnel d'exécution et de direction à fournir aux Etats membres (UNESCOPAS)). Dans la section 5, 2, vous trouverez, au paragraphe 21, un projet de résolution - 5.21 - adopté à l'unanimité par la Commission, qui s'adresse tout d'abord aux Etats membres puis au Directeur Général. Dans la résolution 5.22, le paragraphe (c) a été inséré par la Commission : il demande au Directeur général de "fournir un appui technique et financier pour favoriser la coopération interrégionale entre les commissions nationales".

35.2 Au paragraphe 22, il convient de remplacer le chiffre de 563.592 dollars par celui de 540.035 dollars.

35.3 La section 5, 3 (Programme de participation aux activités des Etats membres) contient la résolution 5.31 qui autorise le Directeur général à participer aux activités des Etats membres. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par la Commission. La Commission a recommandé également à l'unanimité que la Conférence générale adopte la résolution 5.41, qui figure au paragraphe 4 de la section 5.4.

36.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Président de la Commission du programme.

36.2 J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail proposé au paragraphe 20 de la section 5.2 et à se prononcer sur la résolution 5.21 (paragraphe 21), dont l'adoption a été recommandée à l'unanimité par la Commission.

36.3 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée.

36.4 Je sou mets maintenant à la Conférence la résolution 5.22, dont l'adoption est également recommandée à l'unanimité par la Commission.

36.5 Si aucune délégation n'a de remarques à présenter, je considérerai que cette résolution est adoptée.

36.6 J'invite la Conférence à approuver le crédit figurant au paragraphe 22, avec la modification indiquée par le Président de la Commission du programme, qui consiste à remplacer le chiffre de 563.592 dollars par celui de 540.035 dollars.

36.7 Si aucune objection n'est formulée, je considérerai que la Conférence approuve ce crédit.

36.8 Section 5.3 : Programme de participation aux activités des Etats membres. J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail indiqué au paragraphe 8 de cette section, à se prononcer sur la résolution 5.31 (paragraphe 9) et à approuver le crédit de 103.175 dollars qui figure au paragraphe 10.

36.9 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que la résolution 5.31 est adoptée.

36.10 Section 5.4 : "Personnel d'exécution et de direction à fournir aux Etats membres (UNESCOPAS)". J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail indiqué au paragraphe 3 de cette section, et à se prononcer sur la résolution 5.41 (paragraphe 4) dont l'adoption a été recommandée à l'unanimité par la Commission.

36.11 Si aucune objection n'est formulée, je considérerai que la résolution 5.41 est adoptée.

36.12 Je donne la parole au Président de la Commission du programme.

37.1 M. de HOOG (Pays-Bas), (président de la Commission du programme). -

Nous en venons maintenant, Monsieur le Président, à la section 5.5 (Programmes internationaux) où vous trouverez une série de résolutions extrêmement importantes et qui est elle-même divisée en plusieurs sous-sections : I, Programme des Nations Unies pour le développement ; II, Programme alimentaire mondial ; III-a, La Deuxième Décennie du développement ; III-b, Mise en valeur des ressources humaines ; III-c, Coopération européenne.

37.2 Dans la sous-section 5.5 - I (Programme des Nations Unies pour le développement), qui a fait l'objet de discussions très animées et très longues à la Commission du programme, se trouvent trois résolutions. La résolution 5.51 invite les Etats membres à appuyer les efforts déployés par le Directeur général afin que le PNUD fournisse une aide accrue pour les projets qu'ils soumettent dans le domaine de l'éducation et des sciences. La résolution 5.511 est une résolution générale adressée au Directeur général, du genre de celles qui ont été adoptées lors des sessions précédentes de la Conférence générale : je n'ai donc pas besoin de la commenter. En revanche, j'attire l'attention de la Conférence sur la résolution 5.512, qui est inspirée par les conséquences que pourraient avoir ou qu'aura pour l'Organisation la décision prise par le Conseil d'administration du PNUD à sa réunion de juin ; celle-ci tend à modifier les procédures de coopération entre l'Unesco et le PNUD. Cette résolution contient trois parties (A, B et C), la partie C commençant à partir du paragraphe 7 du dispositif. La lettre C ayant été omise dans le texte anglais, il convient de la rétablir avant le paragraphe 7. La partie A contient une constatation, la partie B formule un vœu en ce qui concerne les programmes régionaux pour 1970 (il s'agit donc d'une question à court terme) et la partie C concerne plutôt une question à long terme, puisque le Directeur général y est prié de poursuivre ses consultations avec le Directeur du PNUD et les chefs des organismes des Nations Unies ; en outre, le Directeur général et le Conseil exécutif sont invités à tenir compte des nouvelles dispositions du PNUD relatives au financement des programmes régionaux lorsqu'ils établiront le Projet de programme et de budget pour 1971-1972.

37.3 Après cette résolution extrêmement importante se trouve dans la sous-section 5.5 - II une résolution non moins importante, quoique moins nouvelle, concernant le Programme alimentaire mondial. C'est la résolution 5.52 qui invite les Etats membres à tirer parti des possibilités offertes par l'aide alimentaire, ainsi qu'à intégrer étroitement l'aide alimentaire aux autres projets de développement et qui invite le Directeur général à poursuivre la coopération avec le Programme alimentaire mondial.

37.4 La sous-section 5.5 - III-a, concernant la Deuxième Décennie du développement, contient une résolution présentée à l'origine par la délégation de Yougoslavie et adoptée à l'unanimité par la Commission, après une discussion fructueuse (résolution 5.531). Elle invite le Directeur général à procéder à l'évaluation des résultats obtenus au cours de la Première Décennie, à élaborer un projet de programme d'action de l'Organisation dans le cadre de la Seconde Décennie et à soumettre à la Conférence générale, lors de sa seizième session, une évaluation des résultats obtenus dans le courant de la Première Décennie dans les domaines relevant de la compétence de l'Organisation, ainsi qu'un projet du programme de l'Organisation pour la Seconde Décennie.

37.5 La sous-section 5.5 - III-b contient une autre résolution, qui s'inspire d'un projet de résolution déposé par la délégation de Roumanie. Cette résolution, qui porte la cote 5.532 a également été discutée avec beaucoup d'animation par la Commission, et adoptée à l'unanimité. Elle invite les Etats membres à accorder une importance accrue à la mise en valeur des ressources humaines et le Directeur général à offrir son plein appui aux projets destinés à valoriser les ressources humaines, à accorder une priorité accrue aux projets d'assistance technique et aux activités de l'Organisation visant à la formation des cadres nationaux capables d'entreprendre l'analyse, la planification et l'exécution des programmes

de développement des ressources humaines, ainsi qu'à coopérer à cet effet avec l'Organisation des Nations Unies et avec les autres organisations compétentes du système des Nations Unies.

37.6 Enfin, Monsieur le Président, la sous-section 5.5-III-c. contient la résolution 5.533 qui vise la coopération entre les Etats membres d'Europe. Elle invite le Directeur général à donner son plein appui à la mise en oeuvre des programmes de coopération européenne prévus pour 1969-1970 ainsi qu'à favoriser et à encourager le développement et la diversification de la coopération en Europe.

37.7 Pour terminer, j'attire l'attention de la Conférence générale sur le résumé budgétaire figurant à la dernière page du fascicule VI. Conformément au texte de la résolution adoptée par la Commission du programme et la Commission administrative réunies, il convient de remplacer le chiffre de 991,709 dollars par celui de 895,525 dollars.

38.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Président de la Commission du programme.

38.2 Nous allons donc aborder la section 5.5 (Programmes internationaux), en commençant par la sous-section 5.5-I : Programme des Nations Unies pour le développement. J'invite la Conférence à prendre note du plan de travail proposé au paragraphe 14 de cette sous-section et à se prononcer sur les résolutions 5.51, 5.511 et 5.512 (paragraphe 17) dont l'adoption a été recommandée à l'unanimité par la Commission.

38.3 Je donne la parole à M. Roubanik, au nom de la délégation de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

39.1 К.П. РУБАНИК (Союз Советских Социалистических Республик):

Г-н Председатель. Я прежде всего хотел бы, чтобы в пункт 15 раздела 5.51 документа 15 С/88, Выпуск VI, главы 5 было внесено исправление фактической ошибки, где говорится, что "по просьбе делегата СССР, Комиссия провела раздельное голосование по пункту 6 с) резолюции 5.51". Сейчас эта резолюция носит кодовое название 5.511. Это первое замечание технического порядка. Второе, г-н Председатель, делегация СССР не будет настаивать на раздельном голосовании резолюции 5.511, но я в этой связи хотел бы изложить нашу позицию по данному вопросу.

39.2 Прежде всего - наша оговорка в отношении Программы развития ООН содержится в пункте 11 доклада, где мы говорим о том, что в настоящее время в администрации ПРООН имеется тенденция односторонне программировать различные проекты; и, во-вторых, по пункту с) резолюции 5.511 - во время обсуждения данного вопроса в Программной комиссии и в подкомиссиях делегация СССР высказывала наши сомнения относительно целесообразности того, чтобы ЮНЕСКО поручала субконтракты различным национальным частным и иным организациям, и наша позиция в этом вопросе неизменна, хотя в целом мы будем голосовать за резолюцию и не требуем раздельного голосования резолюции по частям. Благодарю Вас.

(39.1) Mr. ROUBANIK (Union of Soviet Socialist Republics) (Translation from the Russian):

Mr. President, I should first like to correct an error of fact in paragraph 15 of Section 5.5 - I of document 15 C/88 - Instalment VI, Chapter 5, where it is stated that "at the request of the delegate of USSR, the Commission took a separate vote on paragraph 6(c) of resolution 5.51". The resolution in question now bears the number 5.511. This is a technical point. Secondly, Mr. President, the USSR delegation does not insist that a separate vote be taken on resolution 5.511, but I should like to make our position on the matter clear.

(39.2) First of all, our reservation with regard to the United Nations Development Programme is set out in paragraph 11 of the report, where we call attention to the current tendency of the UNDP administration to programme certain projects unilaterally. Secondly, and as far as paragraph (c)

of resolution 5,511 is concerned, the USSR delegation, during discussion of the matter in the Programme Commission and in the sub-commissions, expressed doubts as to whether it would be expedient for Unesco to accord sub-contracts to private or other institutions in various countries. Our position on the matter remains unchanged, although we shall vote in favour of the resolution as a whole, and not insist on a separate vote. Thank you.

40.1 Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le délégué de l'Union des républiques socialistes soviétiques. Je constate qu'il n'insiste pas pour qu'il y ait un vote séparé sur les différents paragraphes de la résolution 5,511. Néanmoins, nous voterons séparément sur chacune des trois résolutions (5,51, 5,511 et 5,512).

40.2 Si aucune objection n'est formulée en ce qui concerne la résolution 5,51, je considérerai que cette résolution est adoptée.

40.3 Je mets aux voix la résolution 5,511.

(Le vote a lieu à main levée)

40.4 La résolution 5,511 est adoptée à l'unanimité.

40.5 Si aucune observation n'est formulée sur la résolution 5,512, je considérerai que cette résolution est adoptée.

40.6 Passons à la sous-section 5,5-II: Programme alimentaire mondial. Je sou mets à la Conférence la résolution 5,52, dont l'adoption a été recommandée à l'unanimité par la Commission du programme.

40.7 Si aucune objection n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée.

40.8 Sous-section 5,5-III-a : Deuxième Décennie du développement. Je sou mets à la Conférence la résolution 5,531, dont l'adoption a également été recommandée à l'unanimité par la Commission du programme.

40.9 Si aucune objection n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée.

40.10 Sous-section 5,5-III-b : Mise en valeur des ressources humaines.

40.11 Je sou mets à la Conférence la résolution 5,532, qui se trouve au paragraphe 5 de cette sous-section. L'adoption de cette résolution a été recommandée à l'unanimité par la Commission du programme.

40.12 Si aucune délégation ne formule de remarque, je considérerai que cette résolution est adoptée.

40.13 Sous-section 5,5-III-c : Coopération européenne. La Conférence est appelée à se prononcer sur la résolution 5,533 qui figure au paragraphe 4 de cette sous-section.

40.14 Je donne la parole au Directeur général.

41. Le DIRECTEUR GÉNÉRAL. -

Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Conférence sur le paragraphe 2 (a) du dispositif de la résolution 5,533 où le Directeur général est invité à "donner son plein appui à la mise en oeuvre des programmes de coopération européenne prévus pour 1969-1970". Je présume qu'il s'agit des programmes des Etats membres. Il est évident, en effet, que le Directeur général ne peut pas donner son appui au Programme de l'Unesco ; il l'exécute. Je pense donc qu'il conviendrait d'ajouter les mots "des Etats membres" après la formule "des programmes de coopération européenne". J'aimerais,

en tout cas, obtenir des éclaircissements à ce sujet. Car, je le répète, s'il s'agit du Programme de l'Unesco, l'expression "donner son plein appui" ne me paraît pas convenir. En revanche, elle est appropriée s'il s'agit de programmes autres que celui de l'Organisation.

42.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Directeur général.

42.2 Le Président de la Commission du programme peut-il nous fournir quelques éclaircissements sur la question soulevée par le Directeur général.

43.1 M. de HOOG (président de la Commission du programme). -

Je veux bien essayer de répondre à la question posée par le Directeur général, mais je le fais sous réserve de l'interprétation du texte en cause que pourrait donner le délégué de la Roumanie, qui se trouve en ce moment dans la salle et qui en est l'auteur.

43.2 Je crois, Monsieur le Président, qu'il s'agit, dans ce texte, de la mise en oeuvre des programmes de coopération européenne prévus dans le Programme de l'Unesco. La Commission a estimé, me semble-t-il, que, dans le cadre, de ses multiples activités, le Directeur général lui-même peut sentir, de temps à autre, le besoin d'accorder une attention spéciale à tel secteur du Programme plutôt qu'à tel autre. Je pense que c'est dans cette perspective que la délégation de Roumanie avait présenté ce texte et que la Commission l'avait adopté. Mais, je le répète, je n'avance cette explication que sous réserve de l'interprétation que le délégué de la Roumanie voudra peut-être nous donner.

44.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Président de la Commission du programme.

44.2 Je donne la parole à S. Exc. M. Lipatti, au nom de la délégation de Roumanie.

45.1 M. LIPATTI (Roumanie). -

Monsieur le Président, l'objection du Directeur général est peut-être fondée ; mais, dans l'esprit de la délégation roumaine, le paragraphe 2 (a) du dispositif de la résolution 5.533 tend bien à inviter le Directeur général à donner son plein appui à la mise en oeuvre des programmes de coopération européenne, c'est-à-dire à y porter un intérêt particulier, que je n'irai pas jusqu'à qualifier de "prioritaire".

45.2 Vous me direz, Monsieur le Président, comme le Directeur général l'a dit lui-même, que toutes les parties du Programme de l'Unesco méritent de retenir toute son attention. C'est en effet au Directeur général qu'il appartient de veiller avec conscience et scrupule à la mise en oeuvre de ce Programme. Mais, en ce qui concerne les projets relatifs à la coopération européenne, on a parfois vu se produire, pour des raisons objectives ou techniques, un certain relâchement de cette attention (je pense, par exemple, au programme de coopération européenne dans le domaine de la biologie moléculaire). C'est pourquoi la délégation roumaine a voulu, avec toute la courtoisie possible, rappeler au Directeur général qu'il est de son devoir de veiller à ce que les projets relatifs à la coopération européenne, qui n'occupent d'ailleurs qu'une place assez restreinte dans le Projet de programme et de budget pour 1969-1970, retiennent spécialement l'attention du Secrétariat, sans que celui-ci doive cependant les considérer comme prioritaires.

45.3 Si, comme le Directeur général l'a suggéré, on ajoutait, après la formule "programmes de coopération européenne" les mots "des États membres", l'alinéa (a) ferait double emploi avec l'alinéa (b). Si le Directeur général n'y voyait pas d'inconvénient majeur, j'aimerais donc que l'on s'en tînt au texte actuel de l'alinéa (a), tel qu'il a été approuvé à l'unanimité par la Commission du programme.

45.4 Je répète que, pour la délégation roumaine, les mots "donner son plein appui" signifient simplement, dans le texte dont il s'agit, "porter un intérêt accru".

46. Le PRESIDENT, -

Je remercie le délégué de la Roumanie et je donne la parole au Directeur général.

47.1 Le DIRECTEUR GENERAL, -

Monsieur le Président, je suis désolé d'avoir à reprendre la parole. Mais il s'agit en l'occurrence de la façon dont doit être conçu le rôle du Directeur général à l'égard du Programme - donc, d'une question qui présente une importance générale considérable.

47.2 Au cours de l'exercice à venir, le premier devoir du Directeur général, sera, Mesdames, Messieurs, d'exécuter le Programme que vous êtes en train d'adopter, avec le budget que vous allez voter. Doit-il y avoir, dans les programmes de l'Unesco, des "enfants chéris" ? L'application de ces programmes dépend-elle d'une puissance extérieure qui tantôt, comme le dieu de certains philosophes, donne son appui à une certaine causalité et tantôt, au contraire, s'efface ? Evidemment pas. Le Secrétariat, le Directeur général sont les instruments de votre volonté.

47.3 Ayant maintenant compris qu'il s'agit bien, à l'alinéa (a), des programmes de coopération européenne de l'Unesco, je me vois dans l'obligation de répéter que les mots "donner son plein appui" ne sauraient convenir. Le Directeur général ne peut pas être invité à donner son plein appui à une partie déterminée du Programme de l'Unesco, parce que cela lui interdirait de donner son appui à telle ou telle autre partie de ce même Programme - ce qui, vous l'avouerez, serait extrêmement dangereux.

47.4 Cependant, si la Conférence générale estime - et je suis prêt à m'en remettre à cet égard à son jugement - que telle ou telle partie du Programme exige une attention spéciale du fait que son exécution risque, en raison des circonstances, de se révéler particulièrement difficile ou parce qu'elle présente, dans les circonstances du moment, un intérêt majeur, il lui est loisible d'attirer sur cette partie du Programme l'attention du Directeur général, qui ne saurait, quant à lui, marquer aucune préférence personnelle pour telle ou telle catégorie d'activités.

47.5 Si je fais ces remarques, Monsieur le Président, c'est parce que le délégué de la Roumanie a fait allusion au programme de coopération européenne dans le domaine de la biologie moléculaire. Il est exact que la Conférence générale avait adopté, à sa dernière session, une résolution comportant la possibilité d'une coopération européenne dans le domaine de la biologie moléculaire, et il est exact aussi que cette résolution n'a pas donné les résultats que la Conférence générale en attendait. Toutefois, cela ne tient nullement au fait que le Directeur général aurait retiré son appui au projet en question, mais à la volonté de certains Etats membres européens, qui ont préféré instaurer entre eux, en dehors de l'Unesco, une coopération partielle. Ces Etats ont estimé, à tort ou à raison - car je n'entends pas les juger - qu'ils devaient, dans les circonstances du moment, recourir à d'autres moyens que ceux qui avaient été prévus, en se réservant la possibilité de revenir plus tard à l'idée qu'avait émise la Conférence générale de l'Unesco. Mais je ne voudrais laisser subsister dans vos esprits aucun doute quant à la loyauté du Directeur général à l'égard de tous les projets de l'Unesco, quels qu'ils soient.

47.6 Si je ne peux pas accepter l'expression "donner son plein appui", c'est donc parce qu'elle met en cause le rôle qui doit me revenir dans l'exécution du Programme. En revanche, je comprendrais fort bien, Mesdames, Messieurs les délégués, que vous attiriez spécialement mon attention sur les programmes en question ; et je voudrais faire observer à M. Lipatti que, dans l'ensemble du programme de l'Unesco, il y a, en fait, peu de projets auxquels j'ai consacré plus de temps et d'attention qu'aux nouveaux projets de coopération européenne.

47.7 Pour toutes ces raisons, je voudrais, Monsieur le Président, demander à M. Lipatti s'il pourrait accepter, pour l'alinéa (a), le texte suivant : "à accorder une attention spéciale à la mise en oeuvre du programme de coopération européenne de l'Unesco..." La situation deviendrait ainsi très claire.

48. Le **PRESIDENT**, -

Je remercie le Directeur général et je donne la parole à S. Exc. M. Lippati, au nom de la délégation de Roumanie.

49.1 M. **LIPATTI** (Roumanie), -

Monsieur le Président, la délégation roumaine serait la dernière à mettre en doute la loyauté et la probité du Directeur général qui, je l'espère, en a parfaitement conscience.

49.2 Nous serions tout disposés, si la Conférence générale en est d'accord, à accepter l'amendement de fond et de forme qu'a suggéré le Directeur général et qui consisterait à remplacer, au paragraphe 2 (a) les mots "à donner son plein appui" par les mots "à accorder une attention spéciale".

50.1 Le **PRESIDENT**, -

Je remercie le délégué de la Roumanie.

50.2 Si aucune autre délégation ne demande à intervenir sur cette question, je vais soumettre à la Conférence la résolution 5.533, avec la modification de forme proposée à l'alinéa (a) du paragraphe 2 du dispositif.

50.3 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que cette résolution est adoptée.

50.4 Je donne la parole au Directeur général.

51.1 Le **DIRECTEUR GENERAL**, -

Avant que la Conférence n'en termine avec le chapitre 5, je désirerais, Monsieur le Président, non pas vous demander de revenir sur une décision qui a été prise régulièrement, mais faire une déclaration pour préciser comment j'interprète un mot d'une résolution adoptée par la Conférence générale.

51.2 Il s'agit de la résolution 5.531, paragraphe (b) du dispositif, où il est dit : "Invite le Directeur général"... à élaborer, en faisant appel à des consultants des Etats membres, selon les besoins et en collaboration avec les institutions intéressées des Nations Unies... " Je dois dire que les mots "des Etats membres" m'ont surpris. Bien sûr, les consultants ont une nationalité et ils sont ressortissants de tel ou tel Etat ; mais je ne pense pas que la formule employée dans le texte de la résolution implique que ces consultants doivent être nommés par les gouvernements - ce qui ne serait pas conforme à l'acception usuelle du mot "consultants". En effet, dans cette hypothèse, j'aurais affaire à un comité de représentants gouvernementaux. Je ne vous demande donc pas, Mesdames, Messieurs, de modifier le texte que vous avez adopté, mais j'aimerais qu'il soit entendu que l'expression "des consultants des Etats membres" signifie simplement des consultants.

52.1 Le **PRESIDENT**, -

Je remercie le Directeur général. La Conférence prend acte de sa déclaration.

52.2 Je sou mets maintenant à la Conférence le Résumé budgétaire qui figure à la page 33 du fascicule VI du document 15 C/88, en rappelant qu'il convient de substituer au chiffre qui y est indiqué - 991.709 dollars - le chiffre de 895.525 dollars,

52.3 Si aucune objection n'est formulée, je considérerai que ce Résumé budgétaire est approuvé.

52.4 Nous allons aborder maintenant l'examen du fascicule VII du Rapport de la Commission du programme, partie D : Programme futur.

52.5 Je donne la parole au Président de la Commission du programme.

53.1 M. de **HOOG** (Pays-Bas), (président de la Commission du programme), -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je sou mets à votre attention la partie

D du rapport de la Commission du programme ; Programme futur (fascicule VII). Les sections I à V de ce texte n'appellent pas de décision de la part de la Conférence générale. La section I rend compte de la discussion sur les résolutions concernant le Programme futur présentées par les sous-commissions. La section II (Rapports des sous-commissions sur le Programme futur) n'appelle pas non plus de décision de la part de la Conférence générale. La section III (Programme futur dans le domaine des normes, relations et programmes internationaux - Coopération avec les commissions nationales) traite uniquement des commissions nationales. Le rapporteur y rend compte de la discussion qui s'est instaurée à ce sujet et qui a conduit à la fusion de deux projets de résolutions (documents 15C/DR/FUT/13 et 15 C/DR/FUT/65). Il n'est pas nécessaire que la Conférence adopte à ce stade la résolution résultant de cette fusion, puisqu'elle est reprise plus loin dans le même rapport.

53.2 La section IV traite de la planification et du financement des futurs programmes régionaux. On y trouve un compte rendu de la discussion qui s'est déroulée à la Commission au sujet de la collaboration à long terme entre l'Organisation et le PNUD. La Conférence a déjà adopté, dans le cadre du chapitre précédent, la résolution qui a été le fruit de ce débat.

53.3 La section V (Projets de résolution de caractère général relatifs au programme futur) contient uniquement des informations.

53.4 Si vous le permettez, Monsieur le Président, je consacrerai un peu plus de temps au reste du document examiné, c'est-à-dire à la section VI, qui est constituée par une seule longue résolution divisée en plusieurs sections. Cette résolution commence par une introduction générale, sur laquelle je voudrais que vous me donniez l'autorisation de revenir de façon un peu plus détaillée, étant donné sa grande importance ; cette introduction est suivie de sections correspondant aux différents chapitres du programme de l'Unesco. Avec votre permission, Monsieur le Président, je me limiterai d'abord à présenter l'introduction générale et la section de la résolution relative à l'éducation ; après quoi, je vous prierais de demander à la Conférence générale son opinion sur cette section de la résolution. Ensuite j'exposerai brièvement les autres sections de la résolution - Sciences exactes et naturelles, Sciences sociales, Information - et je consacrerai un troisième exposé, qui sera bref, aux points 5 et 6 intitulés respectivement : Coopération avec les commissions nationales et l'Homme et son milieu (cette partie de la résolution revêtant une extrême importance de l'avis de la Commission du programme).

53.5 Puisque vous me permettez de procéder de la sorte, Monsieur le Président, j'attire d'abord l'attention de la Conférence générale sur le texte qui occupe les pages 19 et 20 du texte français du fascicule VII. Dans un premier paragraphe, la résolution souligne la nécessité de la continuité de l'action de l'Organisation et l'importance des réorientations et innovations. La Commission ne considère pas que les deux choses soient opposées mais au contraire elle les juge complémentaires.

53.6 Au deuxième paragraphe et à votre demande, Monsieur le Président, la Commission rappelle les conclusions du débat de politique générale qui a eu lieu dans cette enceinte. Puisqu'il a été décidé d'appeler ce débat "débat de politique générale", il faudrait peut-être modifier le texte de ce paragraphe, qui commencerait par les mots : "Rappelant les conclusions du débat de politique générale ..."

53.7 Ensuite, Monsieur le Président, la Commission attire l'attention sur le grand intérêt qu'ont présenté les débats sur des thèmes multidisciplinaires, notamment en ce qui concerne le programme "L'homme et son milieu". Puis l'opinion est exprimée que le maintien de la priorité accordée aux programmes des secteurs de l'éducation et des sciences naturelles doit s'accompagner aussi d'un développement harmonisé des activités du secteur des sciences sociales, sciences humaines et culture et du secteur de l'information.

53.8 Ensuite sont soulignées les possibilités immenses qu'ouvrent, dans tous les domaines de l'activité de l'Unesco, les progrès révolutionnaires des moyens modernes de communication.

53.9 Le paragraphe suivant a trait à la coordination nécessaire entre les départements de l'Organisation ; ensuite il est question de la collaboration avec le PNUD, puis l'attention des Etats membres est attirée sur l'importance de l'action de leurs commissions nationales.

53.10 J'en viens maintenant, Monsieur le Président, à la section 1 - Education - de la résolution, qui est divisée elle-même en plusieurs sous-sections : I. Principes ; II. Domaines d'action ; III. Formes d'action. Dans la sous-section : Principes, on souligne tout d'abord l'importance de la continuité de l'action, puis la nécessité d'assurer l'amélioration qualitative et l'extension quantitative de l'éducation - qualité et quantité se conditionnant d'ailleurs mutuellement dans ce domaine. Selon le troisième principe, le programme futur en matière d'éducation devrait s'insérer davantage dans la réalité du monde contemporain. Le quatrième paragraphe souligne la nécessité de mettre en valeur les ressources humaines. Au paragraphe 6, sont mentionnés des domaines qui devraient faire l'objet de programmes sélectifs : planification de l'éducation, condition, formation et perfectionnement du personnel enseignant, alphabétisation, égalité d'accès des femmes et des jeunes filles à l'éducation, jeunesse, enseignement supérieur. Enfin, trois derniers principes soulignent l'importance de la notion d'éducation permanente, la nécessité de donner une dimension éthique à l'éducation et celle d'une approche interdisciplinaire.

53.11 Dans la sous-section II sont mentionnés un certain nombre de domaines d'action. Je ne les énumérerai pas, car ils sont trop nombreux, mais je signale que les caractéristiques de chacun d'eux - caractéristiques que la sous-commission a étudiées de très près - sont brièvement exposées dans ce texte.

53.12 J'en arrive à la sous-section III - Formes d'action - qui commence à la page 29 du texte français, et où sont énumérées différentes formes d'action, accompagnées de quelques réflexions sur la façon dont ces formes peuvent être appliquées dans le cadre de l'action de l'Organisation.

53.13 Monsieur le Président, on me reprochera peut-être d'avoir parlé un peu longuement de ce texte mais, à mon sens, j'ai été certainement beaucoup trop bref pour rendre justice aux travaux accomplis par la Commission du programme et surtout par la sous-commission I. Je crois, en effet, que l'importance de ces travaux pour l'orientation de l'action future de l'Organisation méritait d'être soulignée.

54.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Président de la Commission du programme.

54.2 Nous allons procéder, secteur par secteur, à l'examen de la Partie D - Programme futur, du Rapport de la Commission du programme, dont l'essentiel est constitué par une résolution générale. Nous commencerons par l'introduction, nous prendrons ensuite le secteur Education, puis le secteur Sciences exactes et naturelles, puis le secteur Sciences sociales, sciences humaines et culture, puis le secteur Information.

54.3 Avant d'aborder l'introduction, je donne la parole au Directeur général.

55.1 Le DIRECTEUR GENERAL. -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, comme vient de vous le dire le distingué Président de la Commission du programme, la partie du rapport de cette Commission que vous allez maintenant avoir à examiner mérite de retenir tout particulièrement votre attention.

55.2 Au cours des précédentes sessions de la Conférence générale, les délégués avaient déjà, tant au sein de la Commission du programme qu'en séance plénière, approuvé, en ce qui concerne les programmes futurs, un certain nombre de directives et de suggestions dont le Secrétariat, le Directeur général et le Conseil exécutif ont pu tirer très utilement parti dans l'élaboration des projets de programme de l'exercice suivant. Mais il est juste, je crois, de dire qu'il s'agissait là de travaux qui avaient été accomplis en fin de session,

de façon un peu hâtive, et auxquels la Commission du programme n'avait pas accordé toute l'importance qu'elle leur a, cette fois-ci, reconnue.

55.3 Dans la partie du Rapport de la Commission du programme qui vient de nous être présentée, nous trouvons tout un ensemble d'idées extrêmement riches et fécondes, dont on s'est méthodiquement efforcé d'assurer l'harmonisation. Je voudrais donc rendre hommage à l'effort qui a été accompli par la Commission du programme et qui devrait normalement faciliter la rude tâche qui m'incombe de réunir en un tout synthétique, en vue de leur inclusion dans le Programme, des projets multiples et divers. Le travail qu'a effectué la Commission du programme devrait d'ailleurs faciliter également la tâche du Conseil exécutif.

55.4 Je pense, Mesdames, Messieurs, qu'à la prochaine session de la Conférence générale, vous irez plus loin encore. Vous m'avez, en effet, demandé de vous présenter une esquisse de plan portant sur trois exercices, autrement dit sur six ans. C'est à la première partie de cette esquisse que correspondrait le Projet de programme et de budget pour 1971-1972, qui aurait, pour sa part, un caractère détaillé et contiendrait toutes les explications et justifications nécessaires.

55.5 Vous disposerez donc, à la prochaine session, d'un document synthétique qui, je l'espère, pourra aider utilement dans leurs travaux la Commission du programme et la Conférence générale. A la présente session, vous ne disposez pas, il faut bien le reconnaître, d'une telle aide ; on ne peut pas dire que la documentation que vous aviez entre les mains ait fait, avant de vous être remise, l'objet d'un véritable effort d'analyse ou de synthèse.

55.6 Ainsi la Conférence générale me paraît maintenant engagée dans la voie de la planification et de la programmation à long terme. Je crois que c'est là un point très important ; et je pense que les progrès accomplis à la présente session par la Commission iront en s'accroissant au cours des prochaines sessions.

55.7 J'ai donc pris connaissance avec le plus vif intérêt des propositions qui figurent dans le document 15 C/88 - Fascicule VII. J'espère, Monsieur le Président, qu'on ne m'en voudra pas si j'essaie maintenant de préciser le sens qu'a, selon moi, le texte soumis à l'approbation de la Conférence générale, qui occupe les pages 19 à 49 de ce document. C'est en raison même de l'importance de ce texte qu'il me paraît nécessaire de déterminer quelle en est exactement la portée.

55.8 Monsieur le Président, la Conférence a devant elle un texte de 31 pages qui, comme vous l'avez dit, constitue une seule et même résolution. A lui seul, ce texte est, je crois, presque aussi long que l'ensemble des résolutions inscrites au Programme pour 1969-1970. Mais on ne peut pas dire, me semble-t-il, que ces 31 pages aient été élaborées aussi minutieusement que les résolutions du document 15 C/5 ; celles-ci, en effet, ont été préparées pendant des mois par le Secrétariat, discutées pendant des semaines par le Conseil exécutif et, enfin, examinées de façon approfondie par les sous-commissions compétentes de la Conférence générale. Les 31 pages en question ne sauraient donc refléter un effort de précision et de normalisation aussi poussé que celui qui transparait dans les résolutions du Programme pour 1969-1970.

55.9 D'autre part, - ce n'est pas là une critique, mais une constatation - si on lit attentivement ces pages, on constate, du point de vue du style et de la présentation, d'inévitables différences entre les propositions qui émanent des diverses sous-commissions. Pour ce qui est de l'éducation, nous avons ce que j'appellerai des "directives détaillées" qui me paraissent excellentes quant au fond et quant à la forme. Ces directives définissent, comme il se doit, des principes, des domaines d'activité et des modalités d'action.

55.10 Les textes relatifs au chapitre des sciences exactes et naturelles et au chapitre suivant (sciences sociales, sciences humaines et culture) revêtent la forme de résolutions.

Aussi sont-ils beaucoup plus synthétiques, beaucoup plus courts, et rédigés dans ce style impératif qui caractérise, de façon générale, les résolutions.

55.11 La partie relative à l'information se présente, quant à elle, comme un rapport, ou comme un chapitre du rapport consacré aux conclusions ; aussi y décèle-t-on - et c'est là, en soi, une chose excellente - des nuances que l'on ne saurait trouver ni dans des résolutions synthétiques ni même dans des directives détaillées.

55.12 Donc, Monsieur le Président, le contenu de ces 31 pages est un peu hétérogène, du moins pour ce qui est de la forme ; mais la forme est jusqu'à un certain point révélatrice de la valeur que les auteurs des divers textes ont voulu donner à ceux-ci.

55.13 Après avoir parlé de la longueur de la résolution générale actuellement soumise à la Conférence, puis de son hétérogénéité, j'en arrive à ma troisième et principale observation, qui peut se formuler comme suit : bien que répartis en quatre sections (Éducation, Sciences exactes et naturelles, Sciences sociales, sciences humaines et culture, Information), les textes dont il s'agit sont gouvernés, les uns comme les autres, par l'introduction qui figure aux pages 19 et 20. C'est, en effet, dans cette introduction que se trouve définie la portée exacte de ces textes qui, comme je l'ai dit, diffèrent fortement les uns des autres quant à la forme ; et je remercie vivement le Président de la Commission du programme d'avoir attiré notre attention sur ce point.

55.14 Examinons donc l'introduction. On y trouve d'abord des "considérants" ; quant au dispositif, il est fait de deux paragraphes, dont le premier s'adresse aux États membres et le second au Directeur général. Dans le premier paragraphe, la Conférence générale "attire l'attention des États membres sur l'importance de l'action de leurs commissions nationales dans l'étude et la préparation des projets pour les programmes futurs". Dans le second paragraphe, elle "invite le Directeur général et le Conseil exécutif à tenir compte ... des conclusions ... des débats sur le programme futur". A mon avis, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est des mots "tenir compte" que dépend la portée de tout le reste. C'est en effet par ces deux mots que se trouve précisé ce que vous attendez de moi ; et, sur ce point, il ne faut pas qu'il y ait de malentendu. Même s'il y a, dans les 29 pages qui suivent, de véritables résolutions, celles-ci n'ont pas la valeur des résolutions que vous venez d'adopter pour 1969-1970, lesquelles ont un caractère impératif et constituent pour moi des instructions auxquelles je suis tenu de me conformer, même lorsque vous avez eu la gentillesse de leur donner la forme d'invitations ou d'autorisations. Même quand ils se présentent comme des résolutions - ce qui ne soulève d'ailleurs de ma part aucune objection - les textes qui vous sont actuellement soumis n'ont pas ce caractère impératif : le dispositif de l'introduction m'invite simplement à en "tenir compte". Je suis effectivement tout disposé à en "tenir compte", ce qui ne veut pas dire que je devrai accepter ou appliquer intégralement les recommandations qu'ils contiennent. La dernière phrase de l'introduction renvoie le lecteur aux "conclusions, et après des débats sur le programme futur". Je reconnais toute l'importance de ces conclusions et je considère qu'un très important travail intellectuel a été accompli au cours des débats. Mais il faut bien comprendre que, comme je viens de l'expliquer, il n'y a rien, dans le texte soumis à votre approbation, qui puisse m'imposer des obligations impératives. On m'invite simplement à tenir compte de ce qui figure dans ce texte ; et cela, je prends volontiers l'engagement de le faire.

55.15 Sous réserve de ce que je viens d'exposer - et, si mon interprétation n'est pas exacte, je demande au Président de la Commission du programme de bien vouloir m'en informer - je serai, Mesdames, Messieurs, très heureux de vous voir approuver le texte qui vous est soumis et dans lequel je pourrai, bien qu'il ne puisse m'imposer aucune obligation, trouver, au cours de l'exercice à venir, d'utiles suggestions.

56. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le Directeur général et je donne la parole au Président de la Commission du programme.

57.1 M. de HOOG (Pays-Bas), (président de la Commission du programme). -

Monsieur le Président, permettez-moi de vous livrer quelques réflexions que m'inspire l'intervention du Directeur général ; ce faisant, j'espère pouvoir parler au nom de la Commission du programme. En vous présentant tout à l'heure la résolution examinée, je me suis rendu coupable d'une omission. Soucieux de ne pas trop allonger ce débat, je n'ai peut-être pas replacé assez clairement ce projet de résolution dans le cadre où la Commission du programme l'a elle-même situé.

57.2 Tout d'abord, Monsieur le Président, je crois qu'il n'y a aucune divergence d'opinion ni même aucune différence d'interprétation, entre la Commission du programme et le Directeur général. Si, comme le Directeur général l'a fait observer de façon très juste et très pertinente, le texte considéré n'a pas la même netteté ni la même précision que les résolutions qui vous étaient soumises dans les parties précédentes du rapport, c'est que, dans ces résolutions, il s'agissait de chiffres bien précis, tandis qu'ici il s'agit de directives générales, de conclusions générales, d'indications générales pour le programme futur ; or, ce qui est général est, évidemment, beaucoup moins précis que ce qui se traduit en chiffres.

57.3 En ce qui concerne la longueur de la résolution générale, j'aimerais attirer l'attention de la Conférence sur le fait que ce texte n'est pas une élucubration gratuite de la Commission du programme. Cette résolution, dans toutes ses articulations, ses sections et même ses sous-sections, se rapporte très clairement à l'évolution du programme, elle en est le fruit et la conséquence même et je crois que c'est là une de ses grandes qualités. Ce qui y est considéré, c'est l'évolution à long terme des activités concrètes qui s'intègrent dans le Projet de programme et de budget qui deviendra, cet après-midi, le Programme et budget approuvés de l'Organisation pour les deux années à venir.

57.4 En ce qui concerne les différences de style dans la rédaction des diverses parties de cette résolution, les observations du Directeur général sont entièrement justifiées. Je voudrais souligner à ce sujet que j'ai toujours eu l'impression que, lorsque la Commission a étudié les questions traitées - que ce soit dans ses différentes sous-commissions ou en séance plénière - elle s'est principalement intéressée au fond et non à l'expression. Cette résolution, comme le Directeur général l'a indiqué, constitue un grand pas en avant, et je le remercie d'avoir félicité la Commission de la manière dont elle s'est acquittée de sa tâche. Je voudrais signaler que, si la Commission a pu faire ce pas en avant, c'est tout d'abord grâce aux travaux des membres des sous-commissions, et de ceux de la Commission, et aussi, en très grande partie, grâce aux présidents et aux rapporteurs des sous-commissions de la Commission du programme et, plus particulièrement encore, au rapporteur général de la Commission.

57.5 Mais c'est surtout le contenu qui importe. Je crois, pour ma part, qu'on peut même trouver un certain avantage à ces différences de forme, étant donné me semble-t-il que la Commission et la Conférence générale tout entière doivent encore trouver le style définitif, la forme finale. Il n'est peut-être pas mauvais que, dans la phase transitoire où nous nous trouvons, cette résolution soit composée de parties de style un peu différent : ainsi, la Conférence générale, comme le Conseil exécutif, comme le Directeur général, quand ils travailleront de nouveau sur ce texte, pourront voir quelle est la forme définitive et quel est le style qui conviennent le mieux pour l'avenir.

57.6 Je tiens à souligner, d'autre part, que, si ce texte n'a peut-être pas la précision désirée, la Conférence générale pourra à sa prochaine session faire un pas plus important encore dans la direction où elle s'est engagée, étant donné que la Commission qui étudiera le programme futur à la prochaine session de la Conférence et la Conférence générale elle-même disposeront de documents de nature à faciliter ce débat ; je fais allusion aux documents auxquels s'est référé le Directeur général, c'est-à-dire un document 16 C/5 axé davantage sur le programme futur et une esquisse de programme pour les six années à venir.

57.7 En conclusion, je crois que l'élaboration de cette résolution générale constitue une première ébauche de cette autre tâche, appelée à devenir de plus en plus importante, de la Conférence générale, qui consistera à établir un premier contact entre le Directeur général et les Etats membres, réunis en Conférence générale, en vue de l'élaboration du programme à long terme de l'Organisation, au-delà du programme relatif à l'exercice biennal suivant.

58.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Président de la Commission du programme.

58.2 Avant de soumettre à la Conférence l'introduction de la Résolution générale (pages 19 et 20 du fascicule VII du document 15 C/88), je donne la parole au Directeur général.

59.1 Le DIRECTEUR GENERAL. -

Monsieur le Président, je voudrais simplement faire quelques remarques mineures concernant la forme de cette introduction.

59.2 Au deuxième considérant, il conviendrait de dire "le débat de politique générale" et d'employer l'expression "dans la résolution n° ..." au lieu de l'expression "dans le document 15 C/78", puisque désormais il s'agit d'une résolution adoptée par la Conférence générale.

59.3 Au paragraphe commençant par le mot "Considérant", peut-être conviendrait-il de remplacer la formule "actions correspondantes ..." par la formule "activités correspondantes". Mais ce changement ne me paraît pas indispensable.

59.4 Au paragraphe suivant, qui commence par la formule "Estimant que ...", il est dit que "la priorité accordée à l'éducation et aux sciences naturelles doit s'accompagner d'un développement harmonisé", sans qu'il soit précisé avec quoi ce développement est harmonisé. Il y a en français une différence entre "harmonieux" et "harmonisé". J'interprète cette formule comme signifiant que je dois faire quelque chose pour les autres secteurs.

60.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Directeur général.

60.2 Si aucune délégation n'a d'objection ou de remarque particulière à formuler sur le texte de l'introduction de la Résolution générale concernant le Programme futur de l'Unesco - texte qui a subi quelques petites modifications de forme, notamment en ce qui concerne le deuxième considérant ("Rappelant les conclusions ...") - je considérerai que la Conférence a adopté ce texte.

60.3 L'introduction de la Résolution générale est adoptée.

60.4 Je sou mets maintenant à la Conférence générale l'ensemble de la première section de la Résolution, relative à l'éducation (pages 20 à 30 du document 15 C/88, fascicule VII).

60.5 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que la Conférence a adopté cette première section.

60.6 Je donne la parole au Président de la Commission du programme, qui va nous présenter, aussi brièvement que possible, la section 2 de la Résolution : Sciences exactes et naturelles et application de ces sciences au développement.

61.1 M. de HOOG (Pays-Bas), (président de la Commission du programme). -

Monsieur le Président, j'essaierai d'être effectivement très bref pour présenter la partie de la Résolution générale qui va jusqu'à la page 47 du texte français.

61.2 Nous y trouvons des textes plus précis, quelquefois même formulés d'une façon impérative ; cependant, il va de soi que, comme l'a signalé le Directeur général, toutes les recommandations de la Résolution générale sont coiffées par le dernier alinéa de l'introduction, qui invite le Directeur général à "tenir compte" des conclusions des débats sur le programme futur.

61.3 Dans la section 2 - Sciences exactes et naturelles et application de ces sciences au développement - la sous-section I - Principes généraux - expose surtout qu'il convient de s'inspirer largement des principes et des directives présentés dans la contribution de l'Unesco au Plan mondial d'action pour l'application de la science et de la technique au développement. Le paragraphe 4, particulièrement, invite le Directeur général à poursuivre sa coopération avec le Conseil international des unions scientifiques. Le paragraphe 5 constate avec satisfaction la coopération croissante entre sciences sociales et sciences exactes et naturelles et le paragraphe 6 insiste sur l'importance, dans ce domaine, de la coopération régionale.

61.4 Dans la sous-section II - Besoins fondamentaux de la recherche - l'attention est appelée sur les problèmes touchant à la politique scientifique des Etats membres, sur l'importance croissante de l'information scientifique et sur le grave problème de l'exode des compétences.

61.5 Dans la sous-section III - Education et formation scientifique et technologique - l'attention est surtout appelée sur les problèmes relatifs à la modernisation de l'enseignement de la science et de la technologie, tandis que, dans la quatrième sous-section (Grands programmes de recherche) est mentionnée la nécessité de donner une place prioritaire à la mise en oeuvre d'un programme à long terme d'études intégrées, concentré sur les aspects scientifiques, techniques et éducatifs des problèmes relatifs à la conservation de la biosphère, à l'utilisation rationnelle de ses ressources, à l'amélioration de l'environnement, et à l'accroissement de la productivité des milieux naturels ; il est question ensuite du Programme biologique international, des programmes touchant aux sciences de la terre, du programme dans le domaine de l'hydrologie, du programme élargi des recherches océanographiques et, enfin, de la nécessité de poursuivre et d'intensifier les recherches multidisciplinaires sur le cerveau.

61.6 Dans la section 3 - Sciences sociales, sciences humaines et culture - l'accent est mis principalement sur un certain nombre de thèmes que je n'énumérerai pas pour ne pas trop allonger la discussion.

61.7 En ce qui concerne la section 4 - Information - elle n'appelle pas de commentaires. Une notion nouvelle y est introduite, à savoir la grande utilité que présenterait l'élaboration de politiques nationales en matière d'information. Cette section est divisée en sous-sections correspondant aux articulations du programme actuel : I. Libre circulation de l'information et échanges internationaux ; II. Information ; III. Information du public et action en faveur de la compréhension internationale ; IV. Documentation, bibliothèques et archives ; V. Statistiques concernant l'éducation, la science et la technique, la culture et l'information.

62.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Président de la Commission du programme.

62.2 Je sou mets à la Conférence la deuxième section de la Résolution générale sur le programme futur : Sciences exactes et naturelles et application de ces sciences au développement (pages 31 à 35 du fascicule VII du document 15 C/88).

62.3 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que la Conférence a adopté cette partie du document.

62.4 Je donne la parole à S. Exc. M. Chagas, chef de la délégation du Brésil.

63.1 M. CHAGAS (Brésil).
 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la délégation du Brésil aimerait présenter un amendement destiné à mieux équilibrer la section de la Résolution générale concernant les sciences sociales, les sciences humaines et la culture. Il s'agirait d'introduire, dans le dispositif de la sous-section D - Développement culturel - après le paragraphe 3 ("Conserver . . .") un nouveau paragraphe qui porterait le n° 4, qui aurait un caractère opérationnel et qui serait libellé comme suit :

"Souligner le rôle fondamental de l'éducation artistique, qui développe les aptitudes créatrices individuelles, encourage les masses à participer à la vie culturelle de la communauté, suscite de nouveaux genres d'agents créateurs et fournit à chacun les bases d'une vie meilleure".

63.2 Cette adjonction complèterait heureusement, à mon avis, le programme futur tel qu'il est présenté en ce qui concerne le développement culturel.

64. Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation du Brésil et je donne la parole à S. Exc. M. Wagner de Reyna, chef de la délégation du Pérou.

65.1 El Sr. WAGNER DE REYNA (Perú):

Sr. Presidente: Con respecto a esta tercera parte del proyecto de resolución relativa a Ciencias Sociales, Ciencias Humanas y Cultura creo que tiene un carácter muy sintético, una estructura interna que ha sido muy meditada, de modo que, a mi juicio, no requiere enmienda.

65.2 Pero con relación al patrimonio cultural, dejo constancia en acta de que los artículos 40 y 42 del Anexo II del documento 15 C/14 constituyen un antecedente que puede ser de utilidad al Director General al dar cumplimiento a la recomendación sobre el programa futuro en el punto concerniente a dicha cuestión.

(65.1) Mr. WAGNER DE REYNA (Peru) (Translation from the Spanish):

Mr. President, I think that this third part of the draft resolution concerning social sciences, human sciences and culture is an extremely good synthesis, having a carefully thought-out internal structure; in my opinion, it does not require amendment.

(65.2) In regard to the cultural heritage, I would like to state that Articles 40 and 42 of Annex II of document 15 C/14 constitute a precedent which may be useful to the Director-General in implementing that part of the recommendation on the future programme which relates to this question.

66.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le chef de la délégation du Pérou de la déclaration qu'il vient de nous faire.

66.2 Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement présentée par la délégation du Brésil; qui tend à ajouter un paragraphe au dispositif de la sous-section D de la Résolution générale concernant les sciences sociales, les sciences humaines et la culture. Voici le texte de ce nouveau paragraphe :

"Souligner le rôle fondamental de l'éducation artistique, qui développe les aptitudes créatrices individuelles, encourage les masses à participer à la vie culturelle de la communauté, suscite de nouveaux genres d'agents créateurs et fournit à chacun les bases d'une vie meilleure".

66.3 Je donne la parole à S. Exc. M. Lastra, chef de la délégation de l'Argentine.

67. El Sr. LASTRA (Argentina):

Señor Presidente: La Delegación argentina desea apoyar firmemente la enmienda propuesta por la Delegación de Brasil. Considera de gran importancia introducir en la parte operativa del programa el párrafo propuesto por la Delegación brasileña que acaba de leer la Secretaría.

(67) Mr. LASTRA (Argentina) (Translation from the Spanish):

Mr. President, the Argentine delegation firmly supports the amendment proposed by the Brazilian delegation. It considers it extremely important to include the proposed paragraph in the operative part of the programme that has just been read out.

68. Le PRÉSIDENT, -

Je remercie le chef de la délégation de l'Argentine et je donne la parole à S. Exc. M. Botto, au nom de la délégation de l'Uruguay.

69. El Sr. BOTTO (Uruguay);

Sr. Presidente, Sres. delegados: La Delegación de Uruguay apoya, y hace suyas, las expresiones del Delegado argentino con respecto a la proposición que ha formulado el Excmo. Sr. Delegado del Brasil. Es evidente que el concepto de esa disposición se expresa mejor en la propuesta que ha formulado el Delegado del Brasil.

(69) Mr. BOTTO (Uruguay) (Translation from the Spanish):

Mr. President, fellow delegates, the Uruguayan delegation supports and associates itself with the remarks of the Argentine delegate with regard to the proposal made by His Excellency the Brazilian delegate. It is clear that the idea behind this provision is better expressed in the paragraph proposed by the Brazilian delegate.

70.1 Le PRÉSIDENT, -

Je remercie le délégué de l'Uruguay.

70.2 Je sou mets à la Conférence l'amendement présenté par la délégation du Brésil.

70.3 Si aucune objection n'est formulée, je considérerai que la Conférence a adopté cet amendement.

70.4 Je sou mets à la Conférence l'ensemble de la troisième section, ainsi amendée, de la Résolution générale concernant le Programme futur de l'Unesco.

70.5 Cette troisième section est adoptée.

70.6 J'invite la Conférence à examiner la quatrième section de la Résolution générale, qui concerne l'Information (pages 37 à 47 de la version française du fascicule VII).

70.7 Si aucune remarque n'est formulée, je considérerai que cette quatrième section est adoptée.

70.8 Je donne la parole au Président de la Commission du programme.

71.1 M. de HOOG (Pays-Bas), (président de la Commission du programme). -

Monsieur le Président, il reste deux sections qui n'ont pas encore été présentées et qui, pour être brèves, n'en sont pas moins importantes. Il y a d'abord une cinquième section relative à la coopération avec les commissions nationales et ensuite une sixième section, qui a trait à l'homme et son milieu.

71.2 Dans la cinquième section (Coopération avec les commissions nationales), la Conférence autorise le Directeur général à étudier la possibilité de fournir une assistance extra-budgétaire aux commissions nationales et à rendre compte de cette étude au Conseil exécutif; la résolution invite les Etats membres à aider le Directeur général à faire cette étude et invite le Directeur général à prendre des dispositions en vue d'accroître les crédits alloués à la coopération avec les commissions nationales dans les programmes futurs.

71.3 La section 6 concerne l'homme et son milieu; il s'agit d'un texte important qui fait écho, si je puis dire, à la résolution déjà adoptée qui a trait au programme du secteur des sciences exactes et naturelles. Ce texte attire l'attention sur le fait que, tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement, les relations harmonieuses de

l'homme avec son milieu sont menacées ; il recommande au Directeur général d'assurer la coordination interdisciplinaire d'un programme d'activités concernant "l'homme et son milieu" et de faire de cette action l'un des thèmes majeurs des programmes futurs de l'Unesco ; il recommande également au Directeur général de convoquer une réunion d'experts des sciences humaines, des sciences sociales et de la culture, et de coopérer à cette fin avec les Nations Unies, les Etats membres et les commissions nationales.

71.4 Il y a encore deux autres sections, Monsieur le Président, que je n'avais pas mentionnées : la septième et la huitième, qui contiennent des considérations supplémentaires relatives à l'Amérique latine, d'une part, et à l'Afrique, d'autre part.

72.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Président de la Commission du programme.

72.2 Je sou mets à la Conférence la cinquième section de la Résolution générale : "Coopération avec les commissions nationales".

72.3 Si aucune objection n'est formulée, je considérerai que cette cinquième section de la Résolution générale est adoptée.

72.4 Je sou mets à la Conférence la sixième section de la Résolution générale : "L'homme et son milieu".

72.5 Si aucune remarque n'est formulée, je considérerai que la sixième section de la Résolution générale est adoptée.

72.6 Je sou mets à la Conférence la septième section de la Résolution générale : "Considérations supplémentaires relatives à l'Amérique latine".

72.7 Si aucune observation n'est formulée, je considérerai que la septième section de la Résolution générale est adoptée.

72.8 Je sou mets à la Conférence la huitième section de la Résolution générale : "Considérations supplémentaires relatives à l'Afrique".

72.9 Si aucune objection n'est formulée, je considérerai que la huitième section de la Résolution générale est adoptée.

72.10 Je donne la parole au Directeur général.

73. Le DIRECTEUR GENERAL. -

Je suggérerais, Monsieur le Président, que l'on supprime, dans les titres des septième et huitième sections de la Résolution générale, le mot "supplémentaire".

74.1 Le PRESIDENT. -

Mesdames, Messieurs, je sou mets à votre approbation l'ensemble du Rapport sur le programme futur, que vous avez adopté section par section.

(Le vote a lieu à main levée)

74.2 Le Rapport sur le Programme futur est adopté à l'unanimité.

74.3 Il reste une dernière partie du Rapport de la Commission du programme, qui nous sera présentée cet après-midi. Elle consiste en une série de considérations qu'il n'est pas nécessaire d'adopter par un vote formel.

74.4 Cet après-midi, nous examinerons également la résolution portant ouverture de crédits et le Rapport du Comité des rapports.

74.5 Nous aurons ainsi terminé nos travaux et la dernière partie de notre dernière séance sera consacrée à la clôture de cette quinzième session. Le Bureau m'a autorisé à prendre contact avec les différents groupes régionaux pour obtenir qu'un seul orateur prenne la parole pour chaque groupe lors de la séance de clôture. Je suis déjà en possession d'un certain nombre d'indications sur les orateurs qui prendront la parole à cette occasion. Seuls les groupes des Etats membres d'Asie et d'Afrique ne m'ont pas encore indiqué quel serait leur porte-parole.

74.6 La séance est levée.

The meeting rose at 1, 10 p. m.
La séance est levée à 13 h, 10.
Se levanta la sesión a las 13, 10
Заседание закрывается в 13 ч. 10 м.

Forty-third plenary meeting

20 November 1968 at 3.50 p.m.

President: Mr. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroon)

Quarante-troisième séance plénière

Mercredi 20 novembre 1968, à 15 h. 50

Président : M. ETEKI-MBOUMOUA (Cameroun)

Cuadragésimotercera sesión plenaria

20 de noviembre de 1968 a las 15.50

Presidente: Sr. ETEKI-MBOUMOUA (Camerún)

Сорок третье пленарное заседание

20 ноября 1968 г. в 15 ч. 50 мин.

Председатель: Г-н ЭТЕКИ-МБУМУА (Камерун)

COMMUNICATION BY THE PRESIDENT (MESSAGE FROM THE GOVERNMENT OF CHILE)

COMMUNICATION DU PRESIDENT (MESSAGE DU GOUVERNEMENT DU CHILI)

COMUNICACION DEL PRESIDENT (MENSAJE DEL GOBIERNO DE CHILE)

СООБЩЕНИЕ ПРЕДСЕДАТЕЛЯ (ПОСЛАНИЕ ПРАВИТЕЛЬСТВА ЧИЛИ)

1.1 Le PRESIDENT, -

Mesdames, Messieurs, je déclare ouverte la quarante-troisième séance plénière.

1.2 Avant d'entamer l'examen des autres rapports qui nous restent à adopter, je voudrais vous informer que le Bureau de la Conférence a reçu un message du gouvernement du Chili.

1.3 Je demande au Secrétaire de bien vouloir le lire.

2. Le SECRETAIRE,

Monsieur le Président, il s'agit d'un message du Ministère des relations extérieures du Chili. En voici le texte : "Tengo el honor de dirigirme a Vuestra Excelencia a fin testimoniarle sincero reconocimiento Gobierno Chile y mfo propio por amplio apoyo recibido proyecto sobre educación regional en educación, ciencia, cultura, información. Ruego a Vuestra Excelencia transmitir el texto esta comunicación a plenaria 15a. Conferencia. Aprovecho la oportunidad reiterar a Vuestra Excelencia seguridades mi distinguida consideración, Firmado : Gabriel Valdès, Ministro Relaciones Exteriores de Chile."

CONSIDERATION OF THE REPORT OF THE PROGRAMME COMMISSION (continued)

EXAMEN DU RAPPORT DE LA COMMISSION DU PROGRAMME (suite)

EXAMEN DEL INFORME DE LA COMISION DEL PROGRAMA (continuación)

РАССМОТРЕНИЕ ДОКЛАДА КОМИССИИ ПО ПРОГРАММЕ (продолжение)

3.1 Le PRÉSIDENT, -

Ayant pris acte du message du gouvernement du Chili, la Conférence reprend l'examen du Rapport de la Commission du programme.

3.2 Je donne la parole au Président de la Commission, qui va nous présenter la dernière partie de ce rapport : Partie B - Questions d'ordre général, Addendum.

4.1 M. de HOOG (Pays-Bas), président de la Commission du programme, -

Le dernier document que doit adopter la Conférence générale est le document 15 C/88, fascicule I, parties A et B, addendum. Il contient une évaluation des travaux et du fonctionnement de la Commission du programme et de ses sous-commissions.

4.2 Monsieur le Président, il n'est pas facile de présenter ce document, étant donné que, contrairement à tous les autres fascicules du rapport, il ne contient pas de résolution finale. C'est simplement un compte rendu des discussions que la Commission du programme a consacrées, pendant deux séances, à l'évaluation de ses propres travaux.

4.3 Pour ma part, Monsieur le Président, j'ai l'impression que les deux questions principales qui y sont traitées - et je demande pardon d'avance aux délégations qui ne retrouveront peut-être pas leurs idées dans l'exposé que je vais faire - sont la structure de la Commission du programme et ses méthodes de discussion.

4.4 En ce qui concerne la structure de la Commission du programme, la division en quatre sous-commissions correspondant aux quatre grands chapitres du programme, adoptée pour la présente session de la Conférence générale, a été jugée recommandable et a rencontré généralement l'approbation des délégués. Certains délégués ont même suggéré qu'on aille un peu plus loin dans ce sens et que l'on prévienne d'instituer, à la prochaine session de la Conférence générale, une cinquième sous-commission, qui s'occuperait plus particulièrement des questions relatives à la culture. Par contre, un délégué a suggéré qu'il faudrait peut-être en revenir à l'idée d'une seule commission du programme, mais cet avis n'a pas trouvé un écho très favorable. Un délégué a suggéré qu'il serait peut-être opportun d'envisager que les différentes sous-commissions de la Commission du programme traitent des questions de leur ressort en tant que Commission du programme et fassent directement rapport à la Conférence générale réunie en séance plénière. Telles sont, Monsieur le Président, les idées qui ont été exprimées au cours des débats sur la structure de la Commission du programme. Comme je vous l'ai dit, la Commission elle-même n'a pas voulu prendre de décision ou adopter de recommandation définitive à ce sujet ; elle s'est contentée de vous livrer ses réflexions dans le document examiné.

4.5 La deuxième grande question évoquée dans le document soumis à la Conférence générale a trait aux méthodes de discussion. Dans l'ensemble les délégations ont été d'accord pour penser qu'il faudrait parvenir à relier plus étroitement les discussions relatives à l'évaluation de l'activité passée, à l'étude des projets concernant l'exercice en cours et à l'action future de l'Organisation. Nous en avons déjà parlé ce matin ; c'est un procédé qui permettrait d'éviter certaines répétitions et qui, surtout, favoriserait la continuité de l'action de l'Organisation, le programme futur étant intimement lié aux programmes précédents et au programme actuel. Cependant, Monsieur le Président, certaines réserves ont été faites à ce sujet : on a souligné que les délégations risqueraient peut-être de trop s'appesantir sur les activités nationales exécutées dans le passé à l'appui du programme, que la discussion serait moins claire, étant donné qu'on ne saurait pas toujours s'il s'agit du programme actuel ou du programme futur, et certains délégués ont beaucoup insisté

sur le fait que, si une telle discussion avait lieu tout à la fois sur le passé, le présent et l'avenir, il conviendrait, pour laisser le plus de souplesse possible aux débats, qu'elle ne s'instaure pas à partir d'un document préparé par le Directeur général ou par le Conseil exécutif.

4.6 En tout état de cause, la Commission a très bien compris que ses réflexions et ses recommandations ne pouvaient avoir qu'un caractère tout à fait provisoire, étant donné qu'à la prochaine session de la Conférence générale deux éléments très importants, dont la Commission n'a pas pu disposer cette année, non plus d'ailleurs que la Conférence générale, seront probablement à la disposition de celle-ci : un projet de programme et de budget rédigé selon une nouvelle formule qui, espère-t-on, favorisera la cohérence des discussions de la Commission du programme, et une esquisse de programme pour les six années à venir.

4.7 Monsieur le Président, j'ai une petite modification de rédaction à apporter au texte du document soumis à la Conférence générale. Il s'agirait de supprimer le dernier mot du paragraphe 20, le mot "unique". Le texte de la dernière phrase de ce paragraphe serait donc : "L'emploi de ces mots ne préjuge pas la question de l'examen du programme futur sur la base d'un document".

4.8 J'appelle maintenant l'attention des délégués sur le paragraphe 22, où il est question de porter à la connaissance du Conseil exécutif les idées contenues dans la résolution 15 C/PRG/DR.1, ainsi que les amendements qui y ont été proposés. Il est bien entendu que le Conseil exécutif, suivant le vœu exprimé par la Commission du programme, devrait disposer, lorsqu'il traitera des problèmes visés, à la fois du projet de résolution 15 C/PRG/DR.1, qui a été longuement discuté mais qui n'a pas été adopté, et des différents amendements qui ont été présentés à ce projet.

4.9 Monsieur le Président, cette présentation du document est très rapide et très schématique. Mais c'est la dernière fois que je peux parler du Rapport de la Commission du programme. J'espère - je suis même convaincu - que, lorsque le Conseil exécutif et le Directeur général étudieront l'organisation de la seizième session de la Conférence générale, ils voudront bien prendre en considération les réflexions très importantes et très pertinentes que présente, dans ce texte, la Commission du programme.

5.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le Président de la Commission du programme.

5.2 Le document qui est soumis à la Conférence générale ne contient pas de projet de résolution. Il n'a donc pas à être adopté et ne doit pas faire l'objet d'un vote. Je demande simplement à la Conférence de bien vouloir en prendre note, et au Directeur général d'en faire l'usage le plus rationnel qu'il pourra.

ADOPTION OF THE APPROPRIATION RESOLUTION FOR 1969-1970/VOTE DE LA RESOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CREDITS POUR 1969-1970/VOTACION DEL PROYECTO DE RESOLUCION DE CONSIGNACION DE CREDITOS PARA 1969-1970/ГОЛОСОВАНИЕ ПО РЕЗОЛЮЦИИ ОБ АССИГНОВАНИЯХ НА 1969-1970 ГОДЫ

6. Le PRESIDENT, -

Je prie le Président de la Commission du programme de bien vouloir nous présenter le document 15 C/89, qui est un rapport de la Commission administrative et de la Commission du programme réunies, et qui concerne le point 22 de l'ordre du jour : "Vote de la résolution portant ouverture de crédits pour 1969-1970."

7.1 M. de HOOG (Pays-Bas), président de la Commission du programme, -

Monsieur le Président, ce que je vais dire maintenant, je ne le dirai pas uniquement

au nom de la Commission du programme, mais aussi au nom du président de la Commission administrative, M. Prem Kirpal,

7.2 La Commission administrative a examiné seule la forme ainsi que les aspects financiers et administratifs du projet de résolution portant ouverture de crédits, tel qu'il a été présenté par le Directeur général dans le document 15 C/ADM/3. La Commission du programme, de son côté, a examiné le Titre II du document 15 C/5 et, dans le projet de résolution commun, les chiffres ont été réunis selon la formule qui avait été adoptée à l'unanimité par la Commission administrative.

7.3 La Commission administrative a inclus dans le projet de résolution les chiffres concernant le Titre I - Politique générale, le Titre III - Administration générale et soutien du programme, le Titre IV - Services afférents aux documents et publications, le Titre V - Charges communes, le Titre VI - Dépenses en capital, et le Titre VII - Réserve budgétaire. La Commission du programme, pour sa part, a intégré dans ce projet de résolution les chiffres relatifs au Titre II - Exécution du programme. Le texte que les deux commissions réunies vous proposent de mettre aux voix, Monsieur le Président, commence à la page 5 du document 15 C/89 et porte le titre "Projet de résolution portant ouverture de crédits pour 1969-1970". On y trouve d'abord le montant total des crédits correspondant aux divers articles budgétaires : Titre I - Politique générale : 1.368.684 dollars ; Titre II - Exécution du programme : 46.115.281 dollars ; Titre III - Administration générale et soutien du programme : 12.398.527 dollars ; Titre IV - Services afférents aux documents et publications : 5.763.338 dollars ; Titre V - Charges communes : 6.212.747 dollars ; Titre VI - Dépenses en capital : 3.617.261 dollars ; Titre VII - Réserve budgétaire : 1.937.662 dollars. Le montant total de l'ouverture de crédit s'élève donc à 77.413.500 dollars.

7.4 Avant de vous demander, Monsieur le Président, d'inviter la Conférence générale à examiner et à voter ce texte, je dois vous signaler quelques petites erreurs qui s'y sont glissées. C'est le texte anglais qui est le texte original ; les erreurs ou changements nécessaires que je désire vous signaler concernent uniquement les textes établis dans les autres langues. Tout d'abord, dans la version française, vous trouverez au paragraphe 8 les mots "ce qui répond aux exigences de la double majorité". Il s'agit là d'une notion que nous connaissons mal et qui serait peut-être difficile à appliquer. Il conviendrait donc de remplacer ces mots par la traduction exacte du texte anglais, c'est-à-dire par : "ce qui répond aux exigences de la majorité des deux tiers".

7.5 Ensuite, Monsieur le Président, toujours dans le texte français, à la page 6, il y a un trait au milieu de la page et, sous ce trait, un chiffre 1 suivi des mots "Le nombre total des postes repose sur les estimations suivantes :". Plus loin, sous le Titre V (Charges communes) et sous les mots "charges communes", on peut lire : "Nombre total de postes proposés". Il conviendrait de remplacer le mot "proposés" par la traduction exacte des termes anglais, à savoir "prévus dans le budget".

7.6 J'en viens maintenant, Monsieur le Président, au texte espagnol. Dans le projet de résolution qui commence à la page 5, à l'alinéa (b) (i), il convient de remplacer le chiffre IV par le chiffre V ; la même modification doit être faite à l'alinéa (b) (ii). Ensuite, à la page 7, sous le titre "Ingresos diversos", figure le chiffre de 7.357.000 dollars qui doit être remplacé par 7.363.500 dollars, que vous trouverez également, Mesdames, Messieurs, comme total général au bas de la page 7.

7.7 A la page 5 du texte russe du projet de résolution, sous les mots qui signifient en français : Titre V - Charges communes, le chiffre IV doit être substitué à V.

7.8 Telles sont les modifications que j'avais à signaler, Monsieur le Président, et je vous prie maintenant de bien vouloir inviter la Conférence générale à examiner ce projet de résolution et de bien vouloir le mettre aux voix.

8.1 Le PRESIDENT, -

Je remercie le Président de la Commission du programme,

8.2 La Conférence est donc saisie du document 15 C/89, qui contient le Projet de résolution portant ouverture de crédits pour 1969-1970; Si aucune délégation n'a d'observations à présenter, je mettrai ce projet de résolution aux voix, conformément aux dispositions de l'article 81 du Règlement intérieur, qui précise que la majorité des deux tiers des membres présents et votants est requise pour "l'approbation du montant total provisoire et du montant total définitif à dépenser, adoptés pour le budget biennal de l'Organisation".

8.3 Je mets aux voix le Projet de résolution portant ouverture de crédits pour 1969-1970.

(Le vote a lieu à main levée)

8.4 Le projet de résolution portant ouverture de crédits pour 1969-1970 est adopté à l'unanimité, avec 8 abstentions.

8.5 Je donne la parole au Directeur général.

9.1 Le DIRECTEUR GENERAL, -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, maintenant que vous avez accompli l'acte si important qui consiste à voter le budget de l'Organisation, il est bon que je vous exprime les sentiments de fierté et de gratitude que m'inspire ce vote unanime.

9.2 Je puis vous assurer - j'en prends l'engagement devant vous - que je m'efforcerai, avec mes collaborateurs, dont vous connaissez le zèle et la compétence, de faire le meilleur usage des crédits que vous venez de voter. Je sais en effet les difficultés que connaissent, dans ces temps troublés, à peu près tous les Etats membres, pour ne pas dire tous : ceux qui sont pauvres, bien sûr, mais aussi ceux qui sont riches, et qui ont également leurs propres difficultés.

9.3 Pour les fonctionnaires internationaux que nous sommes, cet argent que vous nous donnez pour l'utiliser en vue d'assurer le fonctionnement de l'Organisation, d'une part, et l'exécution du Programme, d'autre part, nous impose des obligations morales dont je ne voudrais, en aucune manière, que vous croyiez qu'elles nous sont légères. En un certain sens, le Secrétariat de l'Unesco accorde encore plus d'importance à ces obligations que ne le font les administrations nationales; Je puis le dire, ayant été fonctionnaire national dans mon pays avant d'être fonctionnaire international.

9.4 Les fonctionnaires des administrations nationales savent que l'argent fourni à leurs administrations sur le budget de l'Etat vient des contribuables et qu'il faut en faire bon usage; mais ils font eux-mêmes partie des contribuables, en même temps qu'ils bénéficient, en tant que citoyens; de l'usage qui est fait des fonds publics. Donc, à chaque instant, le fonctionnaire national peut, dans sa vie personnelle, se rendre compte des raisons qui motivent les dépenses de l'Etat et de la plus ou moins grande ampleur des sacrifices qui permettent ces dépenses.

9.5 Quant au fonctionnaire international, je ne dirai pas qu'il est en dehors du monde - il est, au contraire, au cœur des problèmes du monde - mais il n'a dans sa vie personnelle aucun contact direct avec les bienfaits qui peuvent résulter de l'utilisation des fonds qui lui sont confiés ou avec les sacrifices qui ont permis le rassemblement de ces fonds; il est d'autant plus nécessaire qu'il s'efforce de prendre conscience du fait que cet argent vient, en dernière analyse, de tous les contribuables du monde et qu'il est responsable de son bon emploi.

9.6 Je voudrais vous annoncer qu'un de mes premiers actes, lorsque nous serons un peu sortis de l'atmosphère agitée que nous connaissons au cours des sessions de la Conférence générale et du Conseil exécutif, sera de renforcer chez mes collaborateurs du Secrétariat

L'idée que l'austérité est devenue dans le monde d'aujourd'hui plus nécessaire que jamais : autant je suis heureux que vous ne m'ayez pas marchandé les sommes que nous vous avons demandées et qui, malgré les sacrifices qu'elles impliquent pour les contribuables, demeurent extrêmement faibles par rapport aux besoins, autant je souhaite renforcer l'esprit d'austérité qui devra présider à l'utilisation de ces fonds.

9,7 Il est, en particulier, possible que, sans prendre de mesures spectaculaires, on puisse réaliser certaines économies en introduisant plus de souplesse dans l'appareil administratif et dans l'utilisation du personnel car, parmi les facteurs qui, à l'Unesco, rendent des économies très difficiles, il y a la fragmentation non seulement du programme, mais encore de l'appareil administratif. Si je pouvais - avec l'aide que le Conseil exécutif, voudra bien, j'espère, m'apporter à cet effet - transférer du personnel d'un département à un autre ou d'une division à une autre pour faire face à des besoins dont le degré d'urgence varie au cours des 24 mois de l'exercice, je crois que, sans réduire le programme, certains progrès pourraient être réalisés dans le sens désiré.

9,8 Je ne suis naturellement en possession d'aucune formule magique et je me refuserai à prendre des mesures d'austérité spectaculaires et démagogiques qui ne rapporteraient que des centimes. Mais l'une de mes préoccupations majeures sera d'améliorer le rendement du Secrétariat et d'essayer de réaliser ainsi certaines économies.

9,9 Dans le même ordre d'idées, je m'efforcerai, dans l'élaboration du Projet de programme pour 1971-1972, d'assurer, comme la Commission du programme m'a demandé de le faire - sans pourtant me donner sur ce point tous les conseils qui auraient pu m'aider - une plus grande concentration du programme. Nous sommes, je pense, unanimes à souhaiter cette concentration accrue. Comme je l'ai dit dans le premier discours que j'ai prononcé au moment où s'est ouverte cette session, il y a des projets relativement secondaires ; des projets qui sont certainement intéressants et même utiles, mais qui comportent des dérivations d'énergie par rapport aux grands axes et aux grandes lignes de force du programme. J'avoue que j'ai parcouru les 31 pages des recommandations de la Commission du programme sur les programmes futurs dans un esprit d'attente optimiste, en espérant que je saurais enfin quels sont les projets que je peux éliminer ! Or, dans ces 31 pages, je n'ai pas trouvé une seule proposition concernant des coupures possibles ; toutes les propositions qui figurent là sont des propositions d'expansion. Je considère, moi aussi, que l'Unesco doit croître, et je vous ai indiqué quel était l'indice de croissance que j'estimais raisonnable de prendre comme hypothèse de travail. Je n'y reviendrai pas. Mais, si l'on accepte le principe de la croissance générale des activités de l'Organisation, il ne s'ensuit pas que l'on doive renoncer à opérer parfois des coupures pour mettre l'accent sur les éléments qui, dans le programme, paraissent devoir être les plus féconds.

9,10 Evidemment, je comprends que les quatre sous-commissions, qui se composaient essentiellement de spécialistes, aient eu beaucoup de difficultés à suggérer des coupures dans des domaines où ces spécialistes avaient pu apprécier par eux-mêmes l'immensité des besoins des Etats membres et tout ce qu'on pouvait attendre de la coopération internationale.

9,11 Mais, puisqu'il faut bien que quelqu'un s'attaque à cette tâche ingrate, j'essaierai de m'en acquitter, et je pense que le Conseil exécutif m'y aidera. Bien entendu, cet effort de concentration n'aura pas d'effets en 1969-1970 ; mais peut-être pourra-t-il en avoir en 1971-1972. La concentration du programme compte, elle aussi, parmi les moyens qui s'offrent à l'Unesco d'augmenter son efficacité et de faire le meilleur usage possible des fonds qui lui sont confiés.

9,12 Après ces observations générales, je voudrais faire, Monsieur le Président, deux remarques particulières :

9,13 Je voudrais d'abord dire que la résolution portant ouverture de crédits comporte deux innovations par rapport à celle de l'exercice précédent. On y trouve en effet deux

titres nouveaux : le Titre VII - Réserve budgétaire - qui, vous vous en souvenez, a fait l'objet d'un long débat au sein de la Commission administrative, et le Titre IV - Services afférents aux documents et publications - qui n'existait pas dans le Projet de programme et de budget que j'ai eu l'honneur de vous présenter (document 15 C/5).

9.14 Cette insertion dans le budget d'un titre distinct pour les services afférents aux documents et publications représente à mes yeux une amélioration, en ce sens qu'elle favorise, en matière budgétaire, une honnêteté et une netteté qui sont de nature à assurer plus de rigueur dans l'emploi des fonds. Comme vous le savez, les crédits afférents aux documents et publications se trouvaient, au cours des exercices écoulés, répartis entre les usagers, c'est-à-dire, essentiellement, entre les secteurs du programme. Je crois qu'il est bien préférable que tout le monde puisse se rendre immédiatement compte du montant des crédits votés par la Conférence générale en faveur d'un type d'activité qui, s'il est incontestablement indispensable, doit cependant avoir des limites, que l'on doit pouvoir toujours connaître exactement. Ces limites sont d'ailleurs imposées par l'appareil même de l'Organisation, dont la capacité a des bornes, et il convient qu'il y ait, sur le plan budgétaire, des limites correspondantes. Je sais que certaines délégations auraient souhaité, non seulement qu'il y ait un titre distinct pour les services afférents aux documents et publications, mais encore que la Conférence générale donnât au chiffre de 5.763.338 dollars qui correspond à ce titre le caractère d'un plafond à ne dépasser en aucun cas. Je remercie ces délégations de n'avoir pas insisté pour faire prévaloir leur idée. Une mesure comme celle qu'elles envisageaient aurait en effet paru impliquer une certaine défiance à l'égard des services du Secrétariat considérés dans leur ensemble. Il est, à mon avis, bien préférable que les activités relatives aux documents et publications soient traitées comme toutes les autres activités de l'Organisation, autrement dit que l'on puisse, avec l'autorisation préalable du Conseil exécutif, augmenter ou diminuer, par voie de virements, les crédits inscrits au Titre IV en question.

9.15 Je voudrais dire à ce propos, Mesdames, Messieurs, que l'action de contrôle qui entre dans les attributions de l'organe gouvernemental qu'est le Conseil me paraît absolument nécessaire. Plus vous donnez d'initiatives et de responsabilités au Secrétariat, plus grande doit être la vigilance de l'organe de contrôle. D'autre part, si je me réjouis que le chiffre de 5.763.338 dollars, qui correspond au Titre IV, n'ait pas à être considéré comme un plafond rigide, je prends vis-à-vis de moi-même l'engagement moral de tout faire pour éviter qu'il ne soit dépassé. Un tel dépassement ne pourrait être justifié, à mes yeux, que par des circonstances exceptionnelles, comme celles qui pourraient, par exemple, se matérialiser si les dispositions prises pour faire face à l'augmentation des traitements et des salaires se révélaient insuffisantes. Je compte, bien entendu, sur les sous-directeurs généraux, auxquels il appartient d'assurer l'exécution du programme et le bon fonctionnement du Secrétariat, pour m'aider, en faisant preuve de toute la discipline nécessaire, à tenir l'engagement que je prends ici devant vous.

9.16 Je voudrais d'autre part, Mesdames, Messieurs, souligner l'importante différence que j'ai constatée entre le vote qui vient d'avoir lieu sur la résolution portant ouverture de crédits et celui qui avait eu lieu il y a trois semaines sur le montant provisoire du budget. Ce montant provisoire - proposé par moi-même et recommandé par le Conseil exécutif - avait été, vous vous en souvenez, approuvé par 100 voix contre une, avec 11 abstentions. Le fait qu'une délégation ait jugé devoir s'opposer à l'adoption du chiffre proposé m'avait encore plus chagriné que le nombre des abstentions. Je suis donc extrêmement heureux que cette délégation ait, à l'occasion du vote qui vient d'avoir lieu, transformé son opposition en une abstention ; si elle l'a fait, renonçant ainsi à voter contre le budget présenté à la Conférence générale - ce qui est toujours un acte grave - c'est sans doute parce qu'elle a pris plus clairement conscience de la valeur du programme et des tendances qui se manifestent en faveur d'une concentration accrue des activités de l'Unesco ; et c'est aussi, j'en suis sûr, parce qu'elle a senti qu'il existait au sein de cette assemblée une sérieuse volonté d'accord et un profond désir de témoigner à l'Organisation une confiance, non pas aveugle, mais très profonde. Je la remercie très vivement d'avoir ainsi modifié sa position, car je sais combien cela a pu exiger de persévérance, d'ingéniosité et peut-être même de courage

de la part de ceux qui avaient à prendre la responsabilité d'un tel revirement. Que cette délégation veuille bien me permettre, pour exprimer mes sentiments, de lire en anglais, pour conclure mon intervention, ce texte célèbre :

"If one of you has a hundred sheep and loses one of them, does he not leave the ninety and nine in the open pasture and go after the missing one until he has found it ?

How delighted he is then. He lifts it on to his shoulders and home he goes to call his friends and neighbours together. "Rejoice with me", he cries, "I have found my lost sheep". [J'ai retrouvé ma brebis]"

10.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie le Directeur général. C'est donc sur une note pastorale que nous achevons l'examen du Rapport de la Commission du programme et du Rapport de la Commission administrative et de la Commission du programme réunies.

10.2 Je voudrais remercier vivement le Président de la Commission du programme et, avec lui, les Présidents des quatre sous-commissions et le Président du Comité de rédaction, qui nous ont donné l'exemple d'un travail extrêmement sérieux. La Commission du programme est en effet l'organe essentiel de la Conférence générale. Que nous ayons pu, en l'espace d'une journée et demie, achever de voter des résolutions d'une importance capitale, témoigne du sérieux du travail de la commission. Encore une fois, que tous ceux qui ont activement et patiemment participé à ses travaux en soient ici remerciés et félicités.

CONSIDERATION OF THE REPORT OF THE REPORTS COMMITTEE/EXAMEN DU RAPPORT DU COMITE DES RAPPORTS/EXAMEN DEL INFORME DEL COMITE DE INFORMES/ РАССМОТРЕНИЕ ДОКЛАДА КОМИТЕТА ПО ДОКЛАДАМ

11.1 Le PRESIDENT. -

Il nous reste, Mesdames, Messieurs, à adopter le rapport du dernier comité : le Comité des rapports (document 15 C/87).

11.2 Je donne la parole à S. Exc. M. Agblemagnon, président de ce comité.

12.1 M. AGBLEMAGNON (Togo), président du Comité des rapports. -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, je sais que dehors il fait beau et que vous êtes fatigués : aussi serai-je très bref.

12.2 Je tiens avant tout à vous remercier. Je remercie tout d'abord le Conseil exécutif qui m'a fait le grand honneur de suggérer mon nom pour la présidence du Comité des rapports. En second lieu, je remercie le Secrétariat, qui nous a préparé des documents excellents, grâce auxquels nos travaux, en réalité, ont duré peu de temps. En troisième lieu, je remercie sincèrement les membres de ce comité ; et je remercie particulièrement chaque délégué qui est venu nous apporter sa contribution. Enfin, je dois remercier tout spécialement le Sous-Directeur général pour les normes internationales et les affaires juridiques qui représentait le Directeur général au sein de notre comité et qui nous a apporté un concours extrêmement précieux.

12.3 En ce qui concerne le Comité des rapports, le fruit de ses travaux, Mesdames, Messieurs, est contenu dans le document 15 C/87, qui vous a été distribué. Je voudrais vous le présenter très rapidement, avant de formuler quelques brèves réflexions sur ce comité ; car, je crois très sincèrement que ce n'est pas parce que vous avez à examiner le rapport de ce comité en dernier ressort, à la fin de la session, que vous devez lui attribuer une importance moins grande qu'à d'autres documents ; ce n'est pas parce que la Commission du programme a fait un travail remarquable que vous ne devez pas apporter une attention suffisante au Comité des rapports. J'estime au contraire que le Comité des rapports, loin d'être une sorte de cimetière pour les documents de certains Etats membres, une sorte

de dépôt où l'on extrait de vieux documents, est l'organe chargé de l'évaluation critique des activités accomplies par les Etats membres. En d'autres termes, j'estime que je vais être pendant quelques minutes, Mesdames, Messieurs, votre mauvaise conscience.

12.4 Cette thèse, j'essaierai de la défendre, en vous accordant évidemment des circonstances atténuantes - quoique, à vrai dire, ces circonstances ne soient pas toujours atténuantes.

12.5 Venons-en au document 15 C/87. Vous savez que la Conférence générale avait confié au Comité des rapports le mandat d'examiner les points 13, 14 et 15 de son ordre du jour. Je rappelle pour mémoire que le point 13 concernait les rapports des Etats membres sur la suite qu'ils ont donnée à la Convention et à la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement ; que le point 14 avait trait aux premiers rapports spéciaux des Etats membres sur la suite qu'ils ont donnée aux recommandations adoptées par la Conférence générale à sa treizième session ; et que le point 15 concernait les premiers rapports des Etats membres sur la suite qu'ils ont donnée à la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant.

12.6 La section I du document 15 C/87 contient des informations sur l'application de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement ; je n'ai guère besoin de rappeler l'importance que revêt concrètement cette question, tous les jours, dans tous les systèmes d'enseignement et dans tous les pays. Je me contenterai simplement d'appeler l'attention de la Conférence générale sur les paragraphes 9, 10 et 11 de cette section ; et d'en donner lecture. Paragraphe 9 "Le comité a été unanime à regretter que plus d'un tiers des Etats membres n'aient pas envoyé les rapports requis". Paragraphe 10 "Le comité a été également unanime à marquer sa vive appréciation du rapport du Comité spécial du Conseil exécutif et à recommander à la Conférence générale d'en approuver les conclusions". Ici, je me permets d'ouvrir une parenthèse pour dire que l'excellent travail accompli par ce comité qui était présidé par M. Hela nous a grandement facilité l'examen de ce point. Paragraphe 11 "Le comité a décidé enfin, à l'unanimité, de recommander à la Conférence générale l'adoption du projet de rapport général ainsi que des deux projets de résolution qui figurent dans les annexes II et III du présent rapport".

12.7 En ce qui concerne le point 14 de l'ordre du jour, c'est-à-dire les premiers rapports spéciaux présentés par les Etats membres sur la suite donnée par eux aux recommandations adoptées par la Conférence générale à sa treizième session, le comité a constaté avec regret que plus de la moitié des Etats membres n'ont toujours pas fait parvenir les rapports prescrits par l'Acte constitutif et le Règlement relatif aux recommandations aux Etats membres et aux conventions internationales prévues par l'article IV, paragraphe 4, de l'Acte constitutif, ou ont envoyé des rapports ne traitant pas des questions sur lesquelles ils devaient porter ou en traitant de manière incomplète. Le comité, là encore, ne peut que déplorer cette carence.

12.8 La section III du document concerne les premiers rapports spéciaux des Etats membres sur la suite qu'ils ont donnée à la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant. Ayant constaté qu'un très grand nombre d'Etats n'ont pas envoyé les rapports demandés par la Conférence générale ou ont envoyé des rapports ne portant pas sur les points au sujet desquels la Conférence générale désire avoir des renseignements, le comité a décidé de soumettre à la Conférence le projet de rapport général qui fait l'objet de l'annexe VI.

12.9 A l'issue de l'examen des trois catégories de rapports dont il était saisi, le comité croit devoir attirer l'attention de la Conférence générale sur le fait qu'un nombre considérable d'Etats membres ne se sont pas acquittés des obligations constitutionnelles et réglementaires qui leur incombent à cet égard. Le comité a été informé des mesures prises par le Secrétariat après chaque session de la Conférence générale pour attirer l'attention des Etats membres sur ces obligations et pour leur fournir les informations propres à faciliter leur tâche ; il recommande à la Conférence générale d'inviter le Directeur général à

poursuivré ses efforts dans ce sens, compte tenu des difficultés particulières que peuvent avoir certains Etats à remplir ces obligations - difficultés qui ont été mises en relief par plusieurs membres du comité, lors de la discussion du point 13 de l'ordre du jour.

12.10 Permettez-moi maintenant, Monsieur le Président, de mentionner brièvement les conclusions que j'ai tirées des travaux du Comité des rapports. Comme je l'ai dit, tout à l'heure, ce comité ne doit pas être considéré comme une sorte de réceptacle de documents anonymes. Il est certain que l'analyse des rapports reçus - même s'ils n'atteignent pas tous les buts visés - nous amène à faire l'inventaire de nombreux problèmes et, de plus, nous fait toucher du doigt cette carence que j'ai signalée précédemment, en en donnant quelques exemples à l'appui.

12.11 Il me semble que j'ai aujourd'hui un devoir à remplir : celui de vous lancer, Mesdames et Messieurs, un appel. A quoi sert que la Conférence générale se réunisse, que, pendant plusieurs semaines, les délégations des Etats membres travaillent avec enthousiasme pour parvenir à adopter des résolutions, si ces résolutions ne sont pas appliquées par ces mêmes Etats membres ? A quoi servent les recommandations et les conventions, si personne n'est prêt à les appliquer ? Qui trompez-vous, Mesdames, Messieurs, qui trompons-nous ? Je vous laisse le soin de répondre vous-mêmes à ces questions.

12.12 A mes yeux, le Comité des rapports a une très grande importance, non seulement parce qu'il est l'organe de réflexion critique - je dirai presque auto-critique - de l'Organisation, mais aussi parce qu'il peut être l'organe qui permettra à l'Organisation, à mesure que s'accroîtra son expérience, d'élaborer une véritable activité normative. Mais où et quand commencera cette activité normative, si les Etats membres sont incapables de ratifier les instruments dont l'établissement et l'adoption ont demandé beaucoup de temps ?

12.13 C'est pourquoi je formule le vœu qu'à l'avenir le comité puisse avoir disons plus de chance. Et cette chance, vous le savez, Mesdames, Messieurs, il ne pourra l'avoir que si vous le désirez.

12.14 Je tiens encore, au nom du comité tout entier, à remercier le Directeur général et le Secrétariat des efforts constants qu'ils font à la fois pour améliorer les méthodes de travail du comité, tant en ce qui concerne l'organisation des procédures - par exemple, l'établissement des questionnaires, leur présentation aux Etats membres - que pour ce qui est de la manière de recueillir les informations nécessaires et de les condenser. A cet égard, je trouve extrêmement intéressante la suggestion formulée par le Comité spécial du Comité exécutif qui tend à ce que, dorénavant, les rapports des Etats membres soient publiés, non plus in extenso, mais sous forme de résumés, étant entendu que les Etats qui en feraient la demande auraient la possibilité d'obtenir les documents intégraux.

12.15 Voilà, Monsieur le Président, ce que j'avais à dire concernant les travaux du Comité des rapports. Pour ce qui est de moi, je peux affirmer en toute franchise que j'ai été le président de commission le plus comblé, puisque le comité que je présidais n'a utilisé que la moitié du temps qui lui avait été imparti. Par conséquent, s'il ne s'agissait que de nous, la Conférence aurait pu au moins gagner une semaine.

13.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie S. Exc. M. Agblemagnon, président du Comité des rapports.

13.2 La Conférence est saisie du document 15 C/87, qui contient le texte du rapport de ce comité, avec les différents projets de résolutions qui sont soumis à la Conférence générale. Après l'exposé si enthousiaste et si brillant du Président du comité, je ne doute point que la Conférence n'adopte par un vote unanime l'ensemble du rapport avec ses six annexes.

(Le vote a lieu par acclamation)

13.3 Le rapport du Comité des rapports est adopté à l'unanimité.

13.4 Je voudrais profiter de cette unanimité pour remercier le Président du Comité des rapports et, à travers lui, tous les membres du comité. Loin de moi l'idée de penser que S. Exc. M. Agblemagnon a fait ici une déclaration testamentaire ; cependant, je salue en lui le dernier président du Comité des rapports. Car vous savez, Mesdames, Messieurs, que la Conférence, en adoptant le projet de résolution présenté par le Comité juridique, a décidé qu'il n'y aura plus désormais de comité des rapports. Personnellement, je le regrette car, du fait de la suppression de ce comité, nous n'entendrons plus de présentation aussi brillante que celle que vient de nous faire S. Exc. M. Agblemagnon.

13.5 Nous avons maintenant, Mesdames et Messieurs, terminé la tâche qui était assignée à la Conférence générale. Nous avons voté, adopté ou rejeté tous les textes qui nous étaient soumis, nous avons épuisé le programme de la session. Nous allons donc aborder maintenant la phase finale de cette session, la séance solennelle de clôture de la Conférence.

CLOSING OF THE FIFTEENTH SESSION OF THE GENERAL CONFERENCE/CLOTURE DE LA QUINZIEME SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE/CLAUSURA DE LA 15a. REUNION DE LA CONFERENCIA GENERAL/ZAKRYTIIE PYATNADCATOY SESSII GENERAL'NOY KONFERENЦИИ

14.1 Le PRESIDENT. -

Le Bureau de la Conférence m'a autorisé à donner la parole à un certain nombre de délégués représentant les différents groupes que comprend notre Organisation,

14.2 J'ai donc le plaisir de donner la parole à S. Exc. M. Arianayagam, chef de la délégation de Malaisie, qui va parler au nom des Etats membres d'Asie.

15.1 Mr. ARIANAYAGAM (Malaysia):

Mr. President, fellow delegates, I may be unduly optimistic, but I believe that 1968 may mark a turning point for Asia as the Asian Member States at last come to the conclusion that co-operation among themselves should after all be accorded a very high priority. To begin with, there was the joint proposal by H. E. Mr. Suyama and Dr. Prem Kirpal for the electoral group system which guarantees five seats for Asia, at least for this coming biennium.

15.2 Secondly, the meeting of the Asian National Commissions, held in Tokyo two months ago, brought together all 19 Asian Member States. The report of this meeting is rich in ideas and is a fervent plea for greater solidarity in Asia. We have agreed to meet again in 1970, and the Government of Iran has already extended an invitation for this meeting.

15.3 Thirdly, the tradition whereby representatives of the larger Member States of Asia speak at the closing session of the General Conference is now being discarded. It has been rather unkindly suggested that Malaysia is in the middle of nowhere because South East Asia, composed of nine Member States, has no member on the Executive Board. However, I regard it as both a privilege and a pleasure to speak on behalf of the Member States of Asia.

15.4 Setting aside the various reports which we have dealt with, what impressions of this fifteenth session of the General Conference can we take back with us? We have often talked during our debates of both quantity and quality. The number and voting strength of the African group is a formidable example of quantity which must have impressed us all, and you yourself, Mr. President, are an outstanding example of the quality to be found in the great continent of Africa. With quiet efficiency, patience, dedication, warmth and impartiality, you have given us remarkable guidance during the 30 days of this session. I hope you will accept this sincere tribute from all the Asian Member States.

15.5 We have also seen the re-election for a second term of office of our extremely capable Director-General. Once again he has contributed immensely to our discussions by his shrewd analyses and lucid observations. We have likewise elected the new Executive Board, also for a six-year term, but I hope that this will be the last time for such a lengthy term of office. To the new members of the Board and to the Director-General I am happy to convey our felicitations and best wishes for a very successful and rewarding term of office.

15.6 In so far as representation of Asian Member States on the Executive Board is concerned, we are on the whole pleased to have obtained five seats. I hope, however, that the new Executive Board will consider the matter further in the light of Article V of the Constitution.

15.7 The Preamble to our Constitution affirms that "since wars begin in the minds of men, it is in the minds of men that the defences of peace must be constructed". I must emphasize that this refers only to the minds of men and not the minds of Member States. It is to be hoped, therefore, that no one will interpret "men" as meaning Member States and that it will be recognized that proportional representation, while to some extent logical, cannot be the only criterion for representation under Article V. Asia, with its vast population and variety of cultures, should not be considered only in terms of the small number of Member States in that region. It is pertinent to remark here that Asia had six seats on the Executive Board when its membership was much smaller. We do not know what the ideal long-term solution to the problem of balanced representation on the Executive Board would be, but it must be based on total acceptance of the equality of man and a sincere desire to help all mankind. Biologists and anthropologists have provided scientific evidence that all men are equal and the recommendations on international understanding adopted by the Conference of the International Bureau of Education in July this year illustrate the latest views of leading educators in this respect.

15.8 In a letter addressed to the Director-General by the Secretary-General of the United Nations, the latter, when commenting on the draft programme and budget, referred to two distinct tendencies: one among the industrialized countries towards regional or wider co-operation in many fields; the other, in certain developing countries, towards narrow nationalism, accompanying the birth pangs of freedom. We must strive to ensure that this unhappy phase comes to an end as soon as possible, but this can only be achieved with the assistance of the industrialized countries who are in a position to do so much in realizing the objectives of Unesco as set out in Article I of the Constitution. In this connexion, it is worth noting that, for the second consecutive session, we have adopted our budget almost unanimously and our sincere thanks go to those delegations who make this unanimity possible.

15.9 At one of the meetings of the Executive Board which I attended as an observer, The Hon. Senator Benton of the United States of America alluded to the choice of Paris as the site of Unesco. We are indebted to the Government and people of France for the many facilities which we enjoy and to the French delegation for a memorable reception at the Louvre. I wonder whether such a magnificent setting can be improved on anywhere or at any time. Most of us must now leave Paris, but I am sure I speak for all Asian Member States in saying that we look forward to meeting our friends here again in two years time.

15.10 In conclusion, Mr. President, on behalf of the Asian group, I wish to convey our gratitude to the Director-General and, through him, to all members of the Secretariat for the excellent arrangements which have been made for the Conference. We appreciate the courtesy and assistance of the receptionists and the work of the interpreters, not only during the sessions and the meetings of the Conference but also during the informal discussions held by the Asian group. We are grateful also to the Deputy Director-General and the Assistant Directors-General and all the members of the staff whom, over the years, we have come to regard as members of a large family dedicated to a common cause and common ideals.

16. Le PRESIDENT, -

Je remercie S. Exc. M. Arianayagam et je donne la parole à M. Hacquaert, membre de la délégation de Belgique, qui va parler au nom des Etats membres d'Europe occidentale.

17.1 M. HACQUAERT (Belgique), -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est un grand honneur pour moi de pouvoir prendre la parole à ce stade, en étant investi de la confiance de mes collègues des délégations représentant les Etats membres d'Europe occidentale. J'en suis aussi très heureux parce que cela m'offre l'occasion d'exprimer l'admiration que j'éprouve pour la façon dont le Président de la Conférence générale a mené les travaux de cette session. Tout de suite après son élection à la présidence, j'ai eu le plaisir de le féliciter, au cours d'un entretien privé, et de lui dire combien j'étais heureux qu'il ait été désigné à l'unanimité pour occuper cette haute fonction, et combien j'avais confiance dans les résultats féconds que nos débats ne manqueraient pas d'avoir sous une direction aussi autorisée ; car je me souvenais des interventions toujours pleines d'esprit et d'à-propos qu'il faisait au Conseil exécutif.

17.2 En effet, nous constatons que cette session de la Conférence générale se termine à la date prévue et, surtout, qu'elle aboutit à d'heureux résultats. Un de ces résultats est certainement la réélection de M. Maheu au poste si important de directeur général de notre Organisation. Je regrette que M. Maheu ne soit pas ici en ce moment pour lui dire combien j'apprécie sa brillante intelligence depuis de nombreuses années, depuis que je participe moi-même aux sessions de la Conférence générale de l'Unesco ; j'ai pu constater qu'il avait un grand cœur et j'ai constaté aussi son habileté à résoudre des problèmes difficiles avec tout le doigté nécessaire. J'ai également constaté - ce n'est pas parce qu'il n'est pas là que je le dis - qu'il était évidemment un peu têtue, mais que cette qualité n'entravait rien l'exercice de ses fonctions. En effet, pour obtenir des résultats, il faut avoir de la suite dans les idées. Et je crois que, sur ce plan, nous avons accompli un progrès important au cours de nos débats, en ce sens que nous avons établi un programme futur un peu plus consistant que les programmes futurs dont on nous a rassasiés depuis que je prends part aux sessions de la Conférence générale de l'Unesco.

17.3 M. Maheu est entouré de collaborateurs de grande valeur et il me plaît de rendre hommage à tous, du plus élevé jusqu'au plus modeste, y compris le personnel temporaire qui nous a apporté un si précieux concours dans les séances plénières de la Conférence et aux séances de commissions.

17.4 Le Conseil exécutif, à commencer par son distingué président, M. Dell'Oro Maini, a également droit à toute notre reconnaissance pour la façon dont il a préparé - en accord avec le Secrétariat - le déroulement de cette Conférence.

17.5 Je considère comme une des bonnes décisions que nous avons prises - et, quand je dis "je considère", je parle en mon nom personnel et non en tant que porte-parole politique des délégations des Etats membres d'Europe occidentale - l'élargissement du Conseil exécutif. Mais je souhaiterais qu'il y ait un corollaire à cette décision : si nous confions pendant deux ans à un nombre représentatif d'Etats membres les intérêts de l'Organisation, nous pourrions peut-être réduire un peu la durée des sessions de la Conférence générale.

17.6 La session qui s'achève a été couronnée de succès ; mais, cela, nous le devons surtout - nous l'avons déjà dit plusieurs fois - aux présidents des différentes commissions. Je suis plein d'admiration pour la façon vraiment remarquable dont ils se sont acquittés de la tâche qui leur avait été confiée, sans pourtant y être spécialement préparés.

17.7 Je voudrais maintenant, avant d'en terminer avec les remerciements et les félicitations, dire à nos collègues français combien nous sommes heureux de nous retrouver à

Paris, dans cette ville où l'Unesco a pris racine et où, profitant des circonstances favorables, profitant de l'aide du gouvernement français qui a contribué à l'édification de ces bâtiments tout à fait adaptés à leur mission, nous trouvons un lieu extrêmement propice au déroulement de nos travaux.

17.8 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, permettez-moi de revenir sur le débat de politique générale - cette partie importante des travaux de la Conférence générale dont le Directeur général a dit un jour qu'il était certainement général, mais que ce n'était pas un débat, parce que chacun parlait de choses différentes ! Nous constatons avec plaisir que les interventions ont été axées sur des sujets assez limités, ce qui a permis d'aboutir aux résolutions que nous avons adoptées ce matin. Parmi celles-ci, il y a la très importante résolution sur le programme futur, dont j'ai déjà dit que j'étais heureux de l'avoir comme document de base, non seulement parce qu'elle trace un chemin pour l'avenir, mais parce que nous sommes tous convaincus qu'en cours de route nous pourrions l'adapter aux circonstances, que tous les deux ans nous pourrions ajuster et réorienter notre programme futur, qui restera donc toujours un programme jeune et dynamique, à l'encontre d'un programme ne varietur qui serait adopté une fois pour toutes. Ainsi l'Unesco, qui insiste toujours pour que tout le monde suive un plan et fasse de la planification, travaille à sa propre planification, et j'ose croire, reprenant un jeu de mots fait ce matin par le Directeur générale, que cette programmation sera "harmonieusement harmonisée".

17.9 Qui dit programme futur, dit jeunesse ; et c'est aussi un des phénomènes que nous avons vécus au cours de cette Conférence générale, que cette attention toute particulière que l'on commence à porter aux problèmes de la jeunesse. Etant moi-même, par ma profession, très lié aux jeunes, que je côtoie tous les jours, j'apprécie hautement que l'Unesco, depuis quelques mois déjà d'ailleurs, attache une importance méritée aux problèmes de la jeunesse, en particulier dans les milieux européens (je pense notamment ici à la cinquième conférence régionale des commissions nationales européennes pour l'Unesco, qui s'est tenue cette année à Monaco).

17.10 Je pense aussi qu'un progrès important, quoique modeste encore, a été réalisé en ce qui concerne l'appréciation, par certaines délégations, de la contribution des organisations non gouvernementales à l'action de l'Unesco. J'espère que l'avenir montrera que ces organisations peuvent en effet apporter une contribution considérable au succès de la mission de l'Unesco et que, de cette reconnaissance générale, naîtra un climat de confiance encore plus chaleureux.

17.11 Pour conclure, je voudrais dire qu'à mon sens, l'Unesco devrait veiller sur ses prérogatives. Tout ce qui, sur le plan international et surtout intergouvernemental, se rapporte à l'éducation, à la science et à la culture, doit être l'apanage de l'Unesco et nous ne pouvons pas admettre que d'autres institutions internationales empiètent sur notre terrain. Mais, si nous voulons qu'il en soit ainsi, nous ne pouvons nous-mêmes, en tant qu'Unesco, empiéter sur le domaine d'autres institutions intergouvernementales. A chacun sa besogne. Et comme dit un vieux proverbe flamand : "Si chacun balait devant sa porte, la rue sera propre". Je fais allusion, vous l'avez deviné, Mesdames, Messieurs, à la politisation que nous avons pu noter au cours de certains débats de la Conférence, et qui est de nature à détourner l'intérêt des délégations des problèmes essentiels et fondamentaux relevant de la compétence de notre Organisation, qui sont les problèmes relatifs à l'éducation, la science et la culture.

17.12 Je voudrais maintenant souhaiter bonne route à notre Directeur général et au Conseil exécutif. Le Directeur général s'est embarqué pour un voyage qui va durer six ans ; je sais bien que les soutes de son navire ne sont pas comblées, il pourrait encore embarquer quelques munitions et quelque combustible supplémentaires, et je pense aux moyens financiers relativement modestes dont il dispose. Mais, connaissant sa vigilance, je suis sûr qu'il arrivera à bon port à la prochaine escale qui aura lieu dans deux ans. Dans l'intervalle, je lui souhaite à lui-même et à ses collaborateurs ainsi qu'aux membres du Conseil exécutif, Bon voyage !

18. Le PRESIDENT. -

Je remercie M. Hacquaert et je donne la parole à M. Hammad, délégué permanent de la République arabe unie auprès de l'Unesco, qui va parler au nom des Etats membres arabes.

19.1 M. HAMMAD (République arabe unie). - (Discours prononcé en arabe. Transcription de l'interprétation.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, frères et soeurs, permettez-moi de m'adresser à vous dans un esprit de fraternité et en des termes qui ne pourront pas, je crois, être jugés exagérément passionnés.

19.2 En dépit du caractère général, officiel et parfois formaliste de nos travaux, et bien que des discussions plus ou moins passionnées aient marqué nos jours et une partie de nos nuits, cette session de la Conférence générale a montré que nous sommes unis comme des frères par les liens étroits que notre intérêt pour la culture, l'éducation et la science crée entre nous, en dépit des distances et malgré la diversité de nos formes de culture et de nos systèmes sociaux et économiques.

19.3 Cet accord qui a pu, malgré nos divergences, s'établir entre nous est un excellent signe : il annonce un avenir que nous souhaitons voir se matérialiser prochainement, un avenir où les peuples du monde auront accepté de connaître la sécurité, de coexister dans la paix et de nouer entre eux des amitiés saines et sincères. Différences et divergences sont inhérentes à la nature humaine, qui est elle-même l'oeuvre de Dieu. Il y a en effet entre les hommes des différences qui tiennent à leur aspect, à leur couleur, à leurs traditions ou à leurs langues. Mais ces différences viennent enrichir, en y introduisant une note de variété, notre image du monde. Elles ne devraient pas être cause de détresse.

19.4 Il y a eu et il y a malheureusement encore, en plusieurs endroits du monde, de pestilentiels foyers de fanatisme racial et idéologique. Aussi l'un des grands mérites du travail accompli au cours de cette session - qui ne représente qu'une étape parmi toutes celles que notre Organisation a entrepris de franchir - est-il d'avoir apporté une nouvelle pierre à l'édifice de l'entente mondiale et de la collaboration internationale, donc d'avoir aplani la voie qu'il nous faut suivre pour nous acheminer vers la paix et vers l'amour.

19.5 Mesdames, Messieurs, le peuple auquel j'appartiens et au nom duquel je parle s'est toujours distingué par des qualités de tolérance et d'amour, auxquelles doit être attribué le rôle historique qu'il a joué et joue encore. Nous avons toujours ouvert largement nos portes, nos coeurs et nos esprits, nous montrant toujours prêts à accueillir, quand l'occasion s'en présentait, un homme, une pensée ou une idéologie. Nous avons communiqué avec toutes les civilisations, puisant en elles et leur apportant aussi quelque chose de nous-mêmes. Si je dis cela, ce n'est nullement par orgueil, mais pour reconnaître la bonté de Dieu, à qui nous devons l'honneur d'avoir pu jouer au cours de l'histoire ce rôle civilisateur qui a été le nôtre. Vous voudrez bien me pardonner d'avoir parlé de mon peuple, car si je l'ai fait, c'est dans l'esprit de coopération et de collaboration qui s'est développé au cours de nos séances.

19.6 Mesdames, Messieurs, pendant plus d'un mois, cette assemblée s'est livrée à un incessant travail, consacrant toute son énergie aux tâches nécessaires pour faire accéder les peuples à l'éducation et à la culture ou pour développer les sciences qui intéressent les peuples. En dépit de certaines oppositions d'intérêts - dont on ne peut guère s'étonner, puisque les représentants de 125 Etats membres se trouvaient réunis dans cette enceinte - elle est parvenue, grâce à la compréhension dont vous avez fait preuve et à l'attention que chacun de vous a bien voulu porter à l'intérêt général, à adopter à l'unanimité la plupart de ses résolutions. Cela ne démontre-t-il pas de façon évidente que, si les esprits se montaient plus larges et si les coeurs renonçaient à leur égoïsme, le monde tout entier pourrait, grâce à la collaboration générale des peuples et sur la base de valeurs morales dont chacun aurait pris conscience, parvenir enfin à ce bonheur auquel aspirent les hommes ?

19.7 Mes frères, mes soeurs, j'ai indiqué de façon générale comment nous nous étions comportés au cours de cette session ; je veux maintenant signaler quelques-uns des cas dans lesquels notre unanimité s'est le plus clairement manifestée.

19.8 Nous avons approuvé le montant du budget et, comme l'a indiqué le Directeur général, la seule délégation qui s'était, au début de la session, déclarée opposée à ce montant est revenue dans le droit chemin : la brebis égarée a été retrouvée.

19.9 Nous avons entrepris de remédier à tout ce qui entrave le progrès de l'humanité. Nous allons vers plus de compréhension. Nous comprenons de mieux en mieux le rôle important qui revient à l'Organisation et, surtout, nous savons qu'elle doit lutter contre le retard dont souffrent actuellement de nombreux peuples et, en fait, l'humanité tout entière.

19.10 La Conférence générale a approuvé une résolution qui aura pour effet de placer la langue arabe sur un pied d'égalité avec les autres langues de travail de l'Organisation. Les délégations arabes s'en réjouissent profondément, car cela sera un bien, non seulement pour les pays arabes, mais aussi pour tous les pays qui leur sont unis et pour l'Organisation elle-même.

19.11 Je dois signaler également les deux résolutions qui flétrissent le colonialisme et le racisme et qui condamnent les actes de spoliation dans les territoires occupés du monde arabe. Il faut, en effet, que l'Organisation ait le courage de s'opposer activement à tout ce qui entrave la marche de l'homme, limite ses libertés ou le place dans des conditions d'esclavage - qu'elle ait, par conséquent, le courage de s'opposer à l'occupation, au colonialisme et au racisme. Ce sont là des choses contre lesquelles nous devons tous lutter, car elles sont contraires à la dignité de l'homme.

19.12 Ainsi, Mesdames, Messieurs, plus d'un mois s'est écoulé et, à cette heure, chacun de nous s'apprête à retourner dans son pays. Je souhaite que toutes les délégations gardent, comme les délégations des pays arabes, un excellent souvenir de ces quelques semaines pendant lesquelles nous avons constamment et loyalement collaboré.

19.13 Mesdames, Messieurs, je vous salue. Que l'homme puisse, en s'appuyant sur les valeurs morales et spirituelles, aller vers le bonheur !

19.14 Avant de conclure, je dirai, Monsieur le Président, parlant au nom de toutes les délégations du monde arabe, combien nous nous félicitons de la façon dont vous avez dirigé les débats de cette assemblée. Vous avez, en cette occasion, donné une nouvelle preuve des éminentes qualités que nous avons toujours admirées en vous.

19.15 Je veux aussi m'adresser à vous, Monsieur le Président du Conseil exécutif, pour vous dire que vous avez grandement contribué à notre oeuvre chaque fois que vous avez pris la parole devant nous au nom de ce Conseil exécutif que vous présidez depuis deux ans.

19.16 Les remerciements de nos délégations vont aussi à M. le Directeur général dont chacun ici connaît l'intelligence, la pénétration et l'enthousiasme. Nous lui adressons nos voeux les plus sincères pour son nouveau mandat.

19.17 Je tiens aussi à remercier le Secrétariat de la Conférence de tout ce qu'il a fait pour la réussite de nos travaux, grâce à une action intelligente, continue et précise.

19.18 Il me reste maintenant à dire un mot pour remercier le pays qui nous a été si hospitalier, ce pays aux grandes traditions qu'est la France. Que Dieu revête tes jours de grandeur, ô France, pays hospitalier présidé par un homme illustre, pays dont les représentants nous ont si bien accueillis ! Et toi, Paris, que tes jours soient toujours revêtus de beauté sublime et que tes nuits soient toujours radieuses !

20. Le PRESIDENT, -

Je remercie M. Hammad et je donne la parole à Mme Louchheim, membre de la délégation des Etats-Unis d'Amérique, qui va parler au nom de l'Amérique du Nord.

21.1 Mrs. LOUCHHEIM (United States of America):

Mr. President, the beginnings of an active participation in the work of Unesco should be relatively obscure and, hopefully, auspicious. In my case, they have been both. My earlier experience with the United Nations Relief and Rehabilitation Administration has given me, very fortunately, a heightened sense of anticipation which this fifteenth session of the General Conference has made a most satisfying experience.

21.2 I would like to stress the special interest my country takes in Unesco, very strong and important evidence of which can be seen today in the closing days of the Conference, in the presence of two very distinguished senators, members of the important legislative branch in our tripartite system. Senator Montaya of New Mexico and Senator Percy of Illinois. I am sure that they would not be here unless they, the entire Senate and the President of the United States were not vitally interested in this Organization.

21.3 As this session draws to an end, one is inevitably led to assess its accomplishments, hopes and frustrations. The Conference has to its credit some very important achievements. I am particularly happy to return from my very first Unesco Conference with a programme in which I and my delegation, and indeed all who have participated, can take pride. We have been able to harmonize our two great goals of intellectual exchange and human development. We have demonstrated in our new programme that Unesco, when it concentrates on its very important and proper functions, can make an effective contribution to larger international understanding and thus create those conditions we all desire, the conditions which bring us closer to peace and progress.

21.4 I believe we should also take pride in our longer-range thinking and planning which was ratified today in the future programme. The important innovation of future programme resolutions is, to my mind, the very best evidence we at this Conference could give of our faith in this great Organization and our determination that it can only grow in importance, in utility, and in effectiveness in the years to come.

21.5 During the Conference, as has already been mentioned, a new system of elections for the Executive Board was instituted; and for the first time in some years, the elections resulted in an equitable distribution of seats. Earlier this week, the Conference, by a substantial majority, indicated that it was generally satisfied with the new system, which has brought us all a greater measure of justice and equity.

21.6 The Conference has also had the honour to re-elect the Director-General by a unanimous vote. Mr. Maheu thus becomes the first Director-General in the history of the Organization to be elected to a second term and to be elected unanimously. We are indeed fortunate that the leadership of the Organization should be in the hands of Director-General Maheu for another term.

21.7 In my country, Mr. Director-General, we tell a story which seems to me apposite concerning a mouse that was sprung upon by a cat and was just about to be devoured. The mouse thought: "Oh dear, I will ask my friend the owl, the wise owl. What, Mr. Owl, must I do?" And the wise owl winked his wise eyes and said: "Change yourself into a porcupine." Well, the little mouse was delighted, and he turned back to the owl and he said: "Wonderful, wonderful, but how do I do this?" And the owl blinked again and said: "I just make policies, I don't execute them." Mr. Director-General, we make the policies, but you have the honour to execute them.

21.8 There remain, however, some problems to be resolved. I could not help but notice a growing dichotomy between the developing and developed Member States, and a rather

unfortunate tendency to accentuate differences that exist between us, and at times a lack of mutual understanding. Are we not all, in one sense or another, developing nations? I know in my own country there are still many unmet needs. Let us remember that in Unesco we must all be concerned with the common problem of the global development of human resources. Let us strive to find out what unites us, rather than what divides us. Rather than be concerned solely with what will help our own State or region, we would do better to transcend the parochial and think in terms of the universal.

21.9 I would urge, too, that before we come together again each of us should seek to re-define for ourselves the rôle of Unesco. Let us take to heart the words of a distinguished delegate, who shall be nameless: "Unesco as presently constituted is not only an educational, scientific and cultural organization; it is also a political organization, and not a very good one at that!" The more we in Unesco seek to arrogate to ourselves the rôle which belongs to the United Nations, the less effective will be our work in those fields in which we have a mandate: education, science and culture.

21.10 In conclusion, Mr. President, I would like to say to you how grateful we all are for the way in which you have conducted the work of this General Conference. The dignity and experience which you at your young age have brought to your high office have contributed immeasurably to our success. I would also like to include a word of appreciation for the excellent services of all the members of the Secretariat at all levels. These services have expedited our work and have made this Conference more meaningful and more effective.

21.11 In closing, I would also like to mention a personal episode. Once I had the privilege of crossing the ocean with Mr. Edward Morrow, whom we all knew as a very famous television personality, when he was on his way to Europe to inaugurate a new transmitting station for the United States Information Service. He started to talk to me about the revolution in communication and the enormous leaps forward that had been made in the last years, and then he turned to me and said: "You know, the most accepted means of communication is still that which takes place between people at a distance of two or three feet". I feel that Mr. Morrow's remarks are extremely apt in connexion with this Conference. I am both pleased and proud to have been a participant in this communication which has taken place with so many of you at a distance of two or three feet.

22. Le PRESIDENT. -

Je remercie Mme Louchheim et je donne la parole à S. Exc. M. Amadou Mahtar M'Bow, chef de la délégation du Sénégal, qui va parler au nom des Etats membres d'Afrique.

23.1 M. M'BOW (Sénégal). -

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames, Messieurs les délégués, au moment où s'achèvent les travaux de la quinzième session de la Conférence générale, je voudrais, au nom des Etats membres d'Afrique, vous transmettre un bref message.

23.2 Nous tenons tout d'abord, Monsieur le Président, à rendre hommage aux qualités dont vous avez fait preuve durant nos travaux. Il me plaît de souligner notamment votre impartialité, votre connaissance des problèmes de notre Organisation et, surtout, cette maîtrise jamais en défaut qui vous a toujours permis d'atteindre à l'efficace sans jamais renoncer à l'un quelconque des principes auxquels nous sommes tous ici profondément attachés.

23.3 Nos remerciements vont aussi à toutes les délégations ici rassemblées. Pour l'Afrique entière cette session de la Conférence générale aura été à la fois une révélation et un espoir: une révélation parce que, par-delà nos diversités raciales ou linguistiques, par-delà notre appartenance à des civilisations diverses, par-delà la richesse des uns et la pauvreté des autres, nous avons tous eu le sentiment d'appartenir à une communauté indissolublement unie dans son destin.

23.4 Nous sentons bien, Mesdames, Messieurs les délégués, que beaucoup d'entre vous partagent les angoisses des pays d'Afrique et auraient voulu faire davantage pour combler le fossé qui sépare ces pays de ceux qui ne connaissent plus ni l'ignorance ni la faim.

23.5 Certes, il nous faudra encore beaucoup de temps pour délivrer l'humanité entière de ces fléaux. Mais nous gardons le ferme espoir d'y parvenir. Que les colonisateurs et les colonisés d'hier aient pu, du haut de cette tribune, parler le même langage d'amitié et de solidarité, adopter les mêmes points de vue, parvenir aux mêmes conclusions, sur des problèmes aussi complexes que ceux de l'éducation, de la science et de la culture, n'est-ce pas là la preuve d'une volonté sincère de coopération et d'action ?

23.6 Certes, l'indépendance n'a pas été acquise sans déchirements, voire sans affrontements sanglants ; mais ce qui importe aujourd'hui - telle est notre conviction - c'est de transcender les faits de l'histoire et de faire en sorte que chacun puisse apporter sa contribution à l'édifice commun - autrement dit, que chacun puisse contribuer à la construction d'un monde de justice et de paix, fondé sur les principes des droits de l'homme et sur la solidarité des peuples.

23.7 Nos raisons d'espérer résident aussi, Monsieur le Directeur général, dans le fait que votre mandat a été, au cours de cette quinzième session de la Conférence générale, renouvelé pour six ans ; car nous n'avons oublié ni ce que l'Afrique vous doit, ni que c'est sous votre impulsion que l'Unesco est passée délibérément de la phase des études à cette action opérationnelle grâce à laquelle des progrès importants ont été accomplis dans bon nombre de nos pays. Mais ce que nous apprécions le plus en vous, c'est votre sens de l'humain, votre croyance en l'homme et votre volonté constante de contribuer - dans le cadre de vos prérogatives - à lui restituer sa dignité partout où celle-ci est menacée. Nous savons combien votre tâche est écrasante et c'est pourquoi, aujourd'hui comme hier, et demain autant et plus qu'aujourd'hui, vous pouvez, vous et vos collaborateurs du Secrétariat, être assurés de notre soutien le plus actif.

23.8 Les travaux de cette quinzième session de la Conférence générale ont donné aux Africains beaucoup d'autres motifs de satisfaction encore. La nouvelle méthode selon laquelle a été examiné le Projet de programme et de budget pour 1969-1970 a permis à de nombreux délégués de mieux suivre les débats et, par conséquent, de pouvoir apporter une contribution plus importante aux travaux de la Conférence. Nous approuvons vivement l'action qui va être entreprise en vue de renforcer les secteurs du programme où des mesures peuvent être prises pour répondre à des besoins qui se font encore gravement sentir dans tous les pays en voie de développement ; mais nous nous réjouissons aussi de l'importance accordée à des phénomènes qui sont récemment apparus dans certains de ces pays et qui doivent nous préoccuper tout autant.

23.9 Nous sommes reconnaissants à toutes les délégations d'avoir permis, par leurs votes, l'adoption des propositions du Directeur général concernant la mise en oeuvre des résolutions de la Conférence de Nairobi. En raison de l'ampleur de nos besoins, nous trouvons là un encouragement qui est pour nous d'une réelle valeur.

23.10 Nous sommes également persuadés que l'Année internationale de l'éducation, comme la prochaine Décennie du développement, nous donneront de nouvelles occasions de renforcer la solidarité entre nos pays et entre nos peuples.

23.11 Le moment est venu pour nous d'exprimer notre reconnaissance à tous ceux dont l'action ou la compréhension ont permis l'adoption de la résolution présentée par les Etats membres africains en vue de la création d'un fonds international de solidarité destiné à aider à l'amélioration des systèmes d'éducation dans les pays en voie de développement.

23.12 Nous nous réjouissons également, Monsieur le Président, de l'emploi qui a été fait de l'arabe en tant que langue de travail de l'Unesco. Langue de culture, la langue arabe

est aussi celle de millions d'Africains. C'est grâce à elle, vous le savez, qu'à pu être conservée l'histoire de bon nombre d'Etats ou empires africains qui fleurirent au sud du Sahara avant le XVII^e siècle. C'est par son intermédiaire que communiquent entre elles de nombreuses populations vivant au nord et au sud du Sahara.

23.13 Nous nous réjouissons aussi de voir s'établir un meilleur équilibre dans la représentation des différentes zones géographiques au sein du Conseil exécutif. Il faut souhaiter cependant que l'on puisse, lors de la prochaine session de la Conférence générale, faire en sorte que certains groupes culturels d'Asie, encore non représentés au Conseil, y trouvent enfin la place qui devrait leur revenir.

23.14 Je ne veux pas terminer, Monsieur le Président, sans dire à la délégation française, combien nous avons apprécié l'hospitalité du peuple de France et les marques d'attention que la commission nationale française pour l'Unesco n'a cessé de prodiguer à toutes les délégations. Nous ne quitterons pas Paris sans une certaine nostalgie. La France est chère à beaucoup d'entre nous et surtout à ceux - et ils sont nombreux - qui fréquentèrent jadis son université et qui gardent une grande reconnaissance aux maîtres qui les ont formés. Le voeu que je formule, au nom des Etats membres d'Afrique et en mon nom propre, est que nous puissions nous retrouver tous ici dans deux ans pour poursuivre ensemble l'oeuvre exaltante à laquelle s'est vouée l'Unesco.

24. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie S. Exc. M. M'Bow et je donne la parole à S. Exc. M. Tikhvinsky, chef de la délégation de l'Union des républiques socialistes soviétiques, qui va parler au nom des pays socialistes.

25.1 С.Д. ТИХВИНСКИЙ (Союз Советских Социалистических Республик):

Уважаемый г-н Председатель, уважаемые делегаты. Пятнадцатая сессия Генеральной конференции ЮНЕСКО заканчивает сегодня свою работу. По мнению делегации Советского Союза и делегаций других социалистических стран, которые уполномочили меня сегодня выступать здесь от их имени, работа всех органов Конференции - пленума, комитетов, комиссий, подкомиссий - была плодотворной и конструктивной. Мы хорошо потрудились и можем с полным основанием утверждать, что данная Конференция внесла существенный вклад в работу нашей Организации, приняв ряд серьезных решений по развитию просвещения, культуры, науки, и внесла свой вклад в дело укрепления международного мира.

25.2 В ходе общей дискуссии, а также при обсуждении Проекта программы и бюджета на предстоящее двухлетие многие делегаты, отмечая полезную работу, которая была проделана нашей Организацией в 1967 и 1968 гг., в то же время выдвигали справедливые требования о дальнейшем повышении эффективности работы Секретариата и региональных бюро и центров ЮНЕСКО и требования о проведении строжайшей экономии средств ЮНЕСКО, которые, как мы надеемся, будут учтены Генеральным директором в дальнейшей работе Секретариата. Выступая сегодня перед нами, Генеральный директор дал нам на этот счет совершенно твердые заявления. Утвержденная нами программа на 1969-1970 гг. отличается от прошлой программы большей целенаправленностью.

25.3 На наш взгляд, в работе и решениях сессии Генеральной конференции были новые и интересные моменты, вполне отвечающие духу времени. Какие это моменты?

25.4 Это, в первую очередь, живой отклик большинства делегаций стран-членов ЮНЕСКО на актуальные проблемы современной международной жизни. С трибуны Генеральной конференции на весь мир прозвучали гневные слова осуждения расизма, неоколониализма, колониализма, неоколониализма, решительные призывы к прекращению агрессии США во Вьетнаме и агрессии Израиля против арабских стран.

25.5 Внесенная по инициативе Советского Союза и Болгарии резолюция по пунктам 11.1 и 11.2 повестки дня Генеральной конференции - о вкладе ЮНЕСКО в дело мира и об осуществлении ЮНЕСКО декларации о предоставлении независимости колониальным народам

и странам, поддержанная в качестве соавторов 35 делегациями из стран Азии, Африки, Европы и Латинской Америки, вызвала активную дискуссию и была одобрена Генеральной конференцией подавляющим большинством голосов. Указанная резолюция подчеркивает, что "дальнейшее существование колониальных режимов, практика апартеида, возрождение фашизма и любые формы расовой дискриминации представляют собой угрозу международному миру и безопасности и являются преступлением против человечества".

25.6 Делегации социалистических стран решительно поддержали также дополнительную резолюцию, которая была внесена 24 странами Африки, вновь осудившую колониалистическую политику Португалии, резолюцию, которая предусматривает оказание помощи африканским беженцам из стран и территорий, находящихся под португальским владычеством. Мы удовлетворены тем, что эта резолюция также была принята Генеральной конференцией.

25.7 Данная Генеральная конференция убедительно продемонстрировала общность интересов социалистических стран и стран Азии, Африки и Латинской Америки в совместной борьбе за мир, демократию и социальный прогресс

25.8 Генеральная конференция постановила, чтобы ЮНЕСКО приняла участие в 1970 году в праздновании 100-летия со дня рождения Владимира Ильича Ленина и, в частности, провела международный симпозиум ЮНЕСКО на тему "Владимир Ильич Ленин и вопросы развития науки, культуры и образования". Принятие этой резолюции является еще одним актом международного признания величайших заслуг Владимира Ильича Ленина перед человечеством в области науки, просвещения и культуры. Я пользуюсь случаем, чтобы от имени 28 делегаций, авторов резолюции о проведении мероприятий в ЮНЕСКО в связи со 100-летием со дня рождения Владимира Ильича Ленина, выразить с этой высокой трибуны признательность всем делегациям, голосовавшим в ее поддержку.

25.9 Для настоящей пятнадцатой сессии Генеральной конференции ЮНЕСКО было характерно все возрастающее участие в работе Конференции представителей таких прогрессивных международных неправительственных организаций, как Организация африканского единства, Совет экономической взаимопомощи, Федерация научных работников, Федерация породненных городов, Демократическая федерация женщин и др.

25.10 Более существенное внимание по сравнению с предыдущими сессиями настоящая Генеральная конференция уделила также таким важным вопросам, как перспективное планирование всей деятельности ЮНЕСКО на долгосрочный период, усиление контактов между национальными комиссиями ЮНЕСКО как на двухсторонней, так и на региональной основе, дальнейшее улучшение работы национальных комиссий ЮНЕСКО, более широкое привлечение молодежи к работе ЮНЕСКО, необходимость разработки научного определения политики неокOLONИализма и другие вопросы.

25.11 Вернувшись к себе домой с настоящей Конференции, все мы в своих национальных комиссиях, несомненно, будем терпеливо трудиться над реализацией решений пятнадцатой сессии Генеральной конференции.

25.12 Разрешите мне выразить глубокую признательность нашему уважаемому Председателю Конференции г-ну Этеки-Мбумуа, представителю Камеруна, за умелое и эффективное руководство всей работой Конференции в строгом соответствии с намеченной и утвержденной повесткой дня, за большой такт, проявленный им при решении сложных вопросов, а также поблагодарить председателей комитетов и подкомитетов Конференции, немало поработавших во имя успеха Конференции.

25.13 Позвольте также поблагодарить секретарей, переводчиков, редакторов, машинисток и весь персонал Штаб-квартиры ЮНЕСКО за их эффективную работу по обслуживанию данной сессии.

25.14 Единодушное переизбрание на настоящей сессии на новый 6-летний срок г-на Рене Майо еще одно свидетельство зрелости нашей Организации. Я пользуюсь настоящей возможностью, чтобы пожелать ему успеха на ответственном посту Генерального директора ЮНЕСКО.

25.15 Мне хотелось бы также сердечно поблагодарить Национальную комиссию ЮНЕСКО Франции за предоставленную делегатам Генеральной конференции возможность ознакомиться с достопримечательностями столицы гостеприимной Франции, с ее замечательными музеями и историческими памятниками, за роскошный прием в Лувре и за загородную экскурсию, организованную для глав делегаций.

25.16 Итак, работа нашей Конференции завершена до встречи в 1970 году на шестнадцатой сессии Генеральной конференции. Благодарю вас за внимание.

(25.1) M. TIKHVINSKY (Union des républiques socialistes soviétiques). - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, aujourd'hui se termine la quinzième session de la Conférence générale de l'Unesco. La délégation de l'Union soviétique et celles de tous les pays socialistes qui m'ont autorisé à parler maintenant en leur nom considèrent que le travail qui s'est effectué en séance plénière et dans les divers organes de la Conférence - comités, commissions et sous-commissions - a été fécond et constructif. Nous avons fait de la bonne besogne et nous sommes en droit de dire que cette quinzième session a servi à la fois la cause de l'Unesco (grâce à l'adoption d'une série d'importantes résolutions tendant au développement de l'éducation, de la science et de la culture) et celle de la paix internationale.

(25.2) Pendant le débat général, et aussi lors de l'examen du Projet de programme et de budget pour le prochain exercice biennal, beaucoup de délégués ont - tout en constatant l'utilité du travail accompli par notre Organisation en 1967-1968 - émis l'avis qu'il conviendrait de donner au Secrétariat et aux centres et bureaux régionaux une efficacité encore plus grande et d'assurer une gestion aussi économique que possible des ressources de l'Unesco ; et ils ont formulé à ce sujet de légitimes exigences qui seront, espérons-nous, prises en considération par le Directeur général dans le cadre de ses fonctions de chef du Secrétariat. Dans son intervention d'aujourd'hui, le Directeur général nous a d'ailleurs donné, à cet égard, de très solides assurances. Ce qui distingue le programme que nous avons approuvé pour 1969-1970 de ceux qui l'ont précédé c'est qu'il paraît mieux adapté à ses fins.

(25.3) Nous avons cru voir se manifester, dans les travaux et résolutions de la présente session de la Conférence générale, un certain nombre de nouveaux et intéressants facteurs, qui répondent parfaitement à l'esprit de notre temps. Quels sont ces facteurs ?

(25.4) Il y a d'abord la façon dont la plupart des délégations ont réagi aux problèmes urgents qui caractérisent aujourd'hui la vie internationale. Du haut de la tribune de la Conférence générale ont été lancés, à l'intention du monde entier, de violentes condamnations du racisme, du néonazisme, du colonialisme et du néo-colonialisme ainsi que de pressants appels pour que prennent fin les agressions menées par les Etats-Unis contre le Viêt-nam et par Israël contre les Etats arabes.

(25.5) En ce qui concerne les points 11.1 et 11.2 de l'ordre du jour - Contribution de l'Unesco à la paix et application par l'Unesco de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux - la résolution émanant de l'Union soviétique et de la Bulgarie (résolution qu'avaient appuyée en qualité de coauteurs les délégations de 35 pays d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe) a suscité un débat animé et a été adoptée à une majorité écrasante par la Conférence générale. Il y est dit que "la survivance des régimes coloniaux, la pratique de l'apartheid, la réapparition du fascisme, ainsi que toutes les formes de discrimination raciale créent une menace pour la paix et la sécurité internationales et constituent un crime contre l'humanité".

(25.6) Les pays socialistes ont en outre fermement soutenu la résolution complémentaire qui, présentée par 24 pays d'Afrique, condamne encore une fois la politique colonialiste du Portugal et prévoit l'octroi d'une aide aux Africains réfugiés des pays et territoires sous domination portugaise. Nous sommes heureux de constater que cette résolution a, elle aussi, été adoptée par la Conférence générale.

(25.7) L'un des effets de cette quinzième session a été de mettre nettement en évidence la communauté d'intérêts qui existe entre les pays socialistes et les pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie quand il s'agit de lutter collectivement pour la paix, la démocratie et le progrès social.

(25.8) La Conférence générale a décidé que l'Unesco participerait en 1970 à la célébration du centenaire de la naissance de Vladimir Ilitch Lénine, en organisant, notamment, un colloque sur le thème : "Lénine et le développement de la science, de la culture et de l'éducation". L'adoption de la résolution correspondante a montré à quel point la communauté internationale est consciente des très grands mérites que Lénine s'est acquis devant l'humanité dans le domaine de la science, de l'éducation et de la culture. Qu'il me soit permis, au nom des 28 délégations qui ont présenté cette résolution, de remercier, du haut de cette tribune, tous ceux qui ont voté en sa faveur.

(25.9) L'une des caractéristiques de cette quinzième session a été la part croissante qu'ont prise aux travaux de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales de type progressiste comme l'Organisation de l'Unité africaine, le Conseil d'assistance économique mutuelle, la Fédération internationale des travailleurs scientifiques, la Fédération mondiale des villes jumelées, la Fédération démocratique internationale des femmes, etc.

(25.10) La Conférence générale a apporté beaucoup plus d'attention qu'elle ne l'avait fait lors de ses précédentes sessions à un certain nombre de grandes questions telles que les suivantes : planification à long terme de l'action de l'Unesco, renforcement des contacts entre les commissions nationales (tant sur le plan bilatéral que sur le plan régional), mesures à prendre pour améliorer encore l'efficacité de ces commissions, moyens de faire participer plus largement la jeunesse aux travaux de l'Unesco, nécessité de trouver une définition scientifique du "néo-colonialisme", etc.

(25.11) Une fois rentrés chez nous, nous chercherons certainement tous, dans nos commissions nationales, à faire mettre en vigueur les résolutions qui ont été adoptées au cours de cette quinzième session.

(25.12) Qu'il me soit permis d'exprimer à notre éminent président, M. Eteki-Mboumoua, représentant du Cameroun, notre profonde reconnaissance pour la compétence avec laquelle il a, tout en se conformant rigoureusement à l'ordre du jour, dirigé nos travaux, et pour le tact dont il a fait preuve chaque fois que nous avons eu à trancher une question difficile. Qu'il me soit également permis de remercier les Présidents des commissions et des sous-commissions, qui ont si largement contribué au succès de la Conférence.

(25.13) Je tiens également à faire savoir au personnel de l'Unesco, et notamment aux secrétaires, interprètes, rédacteurs et électriciens, combien nous avons apprécié leurs services et à leur exprimer notre gratitude.

(25.14) Le fait que M. René Maheu ait été réélu à l'unanimité pour un nouveau mandat de six ans, témoigne, lui aussi, de la maturité de notre Organisation. Je saisis l'occasion qui m'est ici offerte de souhaiter à M. Maheu tout le succès possible dans l'exercice de ses hautes fonctions de directeur général de l'Unesco.

(25.15) Il nous faut enfin adresser nos chaleureux remerciements à la commission nationale française de l'Unesco pour les mesures qu'elle a prises afin que les délégués puissent faire plus ample connaissance avec les musées, monuments historiques et autres beautés de Paris, pour sa fastueuse réception au Louvre et pour l'excursion qu'elle a organisée en dehors de la capitale à l'intention des chefs de délégations.

(25.16) Notre Conférence a donc terminé la tâche qu'elle devait, pour le moment, mener à bien et c'est seulement lors de sa seizième session, en 1970, qu'elle reprendra son travail. Je vous remercie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de l'attention que vous avez bien voulu me prêter.

26. Le PRESIDENT. -

Je remercie S. Exc. M. Tikhvinsky et je donne la parole à Mme Jacqueline Wynter, membre de la délégation de La Jamaïque, qui va parler au nom de l'Amérique latine et des Caraïbes.

27.1 Mrs. WYNTER (Jamaica):

Mr. President, fellow delegates, it is indeed an honour for the delegate of Jamaica to be asked to address this Conference on behalf of many of the delegations of Latin America and the Caribbean region who are represented here. It will be appreciated, however, that the views expressed are largely those of the Jamaican delegation, with which the delegations I have mentioned wish to be associated.

27.2 The region for which I speak is one in which there are many natural geographical obstacles to the ideal of regional unity. The waters of the Caribbean divide use from one another while the Andes separate our sister nations along the Pacific coast of South America.

27.3 We know that it is for us to prove that this ideal of regional unity can triumph over these and other difficulties; and my appearance before you on this rostrum is a demonstration of the honest belief of Jamaica and the Latin American countries that this idea of unity is the key to the development of the region. Diversity of languages and cultural roots, of social and political systems, disparities in extent of territory and size of population, will always remain with us; not as an element of disunity, but as a unifying force and as a source of enrichment and strength for all our peoples.

27.4 It is with this in mind that I wish to make special reference to that clause in the resolution (15 C/88-Instalment VII; Part D-Future programme) by which the Director-General is authorized to undertake in the next biennium, in consultation with the Member States of Latin America, a study of the possibility of initiating in the 1971-1972 biennium, a programme for the promotion of regional integration in the spheres of education, science, culture and communication, as part of the Latin American integration movement.

27.5 We heartily welcome these provisions. There is need for the widest possible consultation, not only on the execution of the present programme, but also in establishing priorities and the structure and content of the new programmes. We wish to express our hope that, in these consultations, the Director-General will continue to be mindful of the complexities of this region. Even before the accession to independence of relatively new Member States like my own, it included a State whose language, culture and legal code were derived from the French tradition alongside mainland countries sprung from the Iberian traditions of Spain and Portugal.

27.6 The attainment of independent statehood by countries like my own has added a new dimension to this area: a group of English-speaking countries acknowledging strong racial and cultural ties with the countries of Africa and the East, and having significant populations from almost every ethnic group.

27.7 It is with special pride that I speak of the Latin American and particularly of the Caribbean area as a melting pot of races and cultures, as an example of the harmonious living together of different peoples, and I commend to you the motto of my own country: Out of Many, One People.

27.8 Mr. President, while I am on the subject of the future programme, may I be allowed to say that we particularly welcome this new emphasis that is being placed on long-term planning since it provides the basis for greater participation by Member States in the formulation of the policies and programmes of the Organization and a longer period for consideration of proposed trends of development so that they may be viewed in proper perspective.

27.9 The General Conference has had the privilege of welcoming several new States at this session to membership in the Organization. The delegations of my region have joined in this welcome and I should like to single out, if I may, Barbados and Guyana, whose newly acquired independent status is a source of pride and joy to us. Their participation in this General Conference, even for a short time, signifies their entrance into the international community dedicated to scientific, social and cultural development and co-operation. Guyana symbolically links the Caribbean community with those countries claiming a continental destiny.

27.10 Among the innovations which this General Conference has witnessed has been the establishment of electoral groups conforming, in many instances and specifically in the

case of Latin America and the Caribbean, to the natural geographical grouping. This innovation has been greeted with unanimous approval, and indeed enthusiasm, by the delegations of the region, as has the amendment to the Constitution designed to provide for an increase of four in the membership of the Executive Board.

27.11 May I, however, point out that our region is one of great dynamism where, in time, we shall be welcoming and accommodating new Member States, whose progress towards independent statehood is inevitable. We hope that any further augmentation in the size of the Board will take this into consideration so that the apparent trend towards a proportionate decrease in the representation from this area may be arrested.

27.12 May I also, at this point, mention imbalances of representation in other organs of Unesco at the present time. The representation of our region on the Legal Committee of 21 members has been reduced from three to two, and representation on the Council of the International Bureau of Education stands at two out of a total membership of 21.

27.13 Perhaps the time is not inopportune to appeal to the Member States to bear this imbalance in mind and to support the efforts which we shall make at the proper time to regain adequate representation for the region on these bodies.

27.14 In our electoral group, there is general support for the principle of balanced geographical representation within the region and between one region and another, as for the principle of rotation. We are therefore still hopeful that the term of office for members of the Executive Board will come again under review, so that the principle of rotation may be removed from the realm of the ideal which, in the view of some delegations, is difficult to attain in present circumstances, and be brought within the compass of reality.

27.15 Member States of this Organization have always had to face great challenges but perhaps there is none greater for the immediate future than that presented by the Second Development Decade. Given the experience of the first, ways and means of making a success of the second are exercising the minds of governments in both the developed and the developing areas of the world.

27.16 In the case of Latin America and the Caribbean, it should be remembered that, despite the size of some countries, we are a region of developing countries. Some of us have great physical resources still untapped or an immense human potential awaiting the catalyst of technical co-operation and forms of aid which preserve the self respect of both donor and recipient.

27.17 For the success of this next Development Decade, those States for which I speak would like to pledge their co-operation with sister States in Asia, Africa and the Arab world. In particular, we commend our African colleagues for taking the initiative in calling into active existence at Unesco the group of 77. While progress towards independence is, at present, constantly increasing this number, we look forward to the day when the triumphs of the Second Development Decade will reduce the number considerably and leave us with only the functions and status of an old boys' club.

27.18 Mr. President, this session of the General Conference has demonstrated the exceptional courage of the Organization - courage to change and innovate, and courage to pronounce on issues of international importance affecting the operations of the Organization in its areas of competence.

27.19 I refer specifically to the resolution on racialism and colonialism. The adoption of this resolution is gratifying to those countries which have had a colonial history and which, I repeat, are a melting pot of humanity and an admirable example of respect for the dignity of man without regard to race, creed or colour.

27.20 In the course of the debates in which our countries have had the privilege of participating, we recognize a refreshing new mental attitude, in regard especially to deliberations concerning future programmes. We sincerely hope that this is more than a will-o-the-wisp. We recognize, too, a new ethic, a heightened spirit of conciliation and compromise in the interest of unanimity - so well exemplified on such important issues as the adoption of the budget ceiling. Although we may have felt some dismay on occasions when this rostrum has proved something of a battleground we prefer to regard this as a sign that, despite the new status given to the word unanimity in the Unesco vocabulary, a spirit of healthy controversy is still alive amongst us.

27.21 Now that the Conference has come to an end, the task of providing continuous contact between the Secretariat and Member States is largely in the hands of the National Commissions and the Permanent Delegations. We are happy to see indications that the National Commissions will be further strengthened and supported in their work and hope that this biennium will see further encouragement of delegations in the performance of their duties.

27.22 The delegations of Latin America and the Caribbean have already placed on record their congratulations to the Director-General on his election to a second term of office. We would now like to add our best wishes to him and to the Secretariat in the execution of the programme in these very exciting times. Our thanks go to them and, in particular, to the meeting room attendants, the receptionists, the translators and the interpreters, whose work has been most onerous and also to the Secretariat and the supporting staff of the Conference and its various Commissions.

27.23 I must also mention those delegates who so kindly agreed to serve the Conference in various capacities, always at great sacrifice of time and sometimes at the expense of their functions as representatives of their own governments.

27.24 Not least we thank you, Mr. President, for your guidance which has so often carried us through difficult situations. And we would also like to convey our thanks to all those who have arranged receptions and other forms of entertainment and, in particular, to the delegation of our host country who offered us an opportunity of relaxing from the strenuous work of the Conference. We leave the Conference with renewed faith in Unesco and its ability to bring a lasting and positive peace to our troubled world. We go away determined to participate even more actively in the realization of such a peace.

28. Le PRESIDENT, -

Je remercie Mme Wynter et je donne la parole à S. Exc. M. Jacques Trorial, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, qui va parler au nom du pays hôte, la France.

29.1 M. TRORIAL (France). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, au moment où la Conférence générale va clore ses travaux et où les délégations vont se séparer, il est encore trop tôt pour tirer les conclusions de l'expérience que nous venons de vivre ensemble. Mais, dès maintenant, la délégation française, qui a pleinement participé à cette expérience et qui a le privilège de représenter le pays hôte - ce qui lui crée aussi certains devoirs - voudrait vous soumettre quelques réflexions.

29.2 La première constatation qui s'impose, c'est qu'à aucune des sessions précédentes, la Conférence générale n'a été aussi studieuse, aussi appliquée dans ses travaux ni aussi ordonnée. Je dirai tout à l'heure les avantages que ce caractère sérieux, laborieux, ordonné de notre Conférence, a présenté pour l'examen du programme des deux prochaines années et pour la conception de l'action à long terme de l'Organisation.

29.3 Mais chaque médaille a son revers et une trop belle ordonnance pourrait être le résultat d'une contrainte qui fait violence aux hommes ou à la nature des choses. Je me demande si, en voulant à tout prix créer un ordre favorable au travail, en nous organisant

pour cela par ensembles régionaux, nous avons laissé assez de place à la libre expression de tous. Nous sommes 125 Etats membres ; chacune des délégations quittera-t-elle cette Conférence avec le sentiment d'avoir pu s'exprimer et d'avoir été entendue ? Je le souhaite de tout coeur, car chacune a quelque chose à apporter, et je pense que nous ne saurions attacher trop de prix à ce qui fait précisément l'originalité de cet apport. L'éducation, la science, la culture, ne sauraient se partager en zones d'influence sans perdre leur éminence, qui est leur universalité.

29.4 Il ne faudrait pas non plus que le souci de préserver l'atmosphère de recueillement propice au travail nous conduise à éluder tel problème crucial qui, pour avoir sa source dans un contexte historique extérieur à l'Organisation, n'en affecte pas moins directement les conditions de son action. C'est le Directeur général - ce n'est pas une délégation - qui a fait ici allusion aux perspectives de paix, donc de démobilisation et de désarmement, donc de transfert de ressources financières, qui sont ouvertes par la présence à Paris des représentants des forces en conflit dans le Sud-Est asiatique. La pudeur que nous mettons à évoquer des réalités aussi importantes est, reconnaissons-le, quelque peu surprenante, car on peut parler de tout, même de l'actualité la plus brûlante, dans un climat de courtoisie. Ce devrait même être une des contributions spécifiques de notre Organisation à la compréhension internationale et nous ne devrions pas nous priver de le faire à l'avenir.

29.5 Cela dit, l'atmosphère studieuse qui a caractérisé nos travaux a été indiscutablement très favorable à une discussion sérieuse, sereine et approfondie de ce qui fait la raison d'être de l'Unesco, c'est-à-dire de son programme. On ne peut pas ne pas être frappé du nombre imposant de décisions capitales concernant l'éducation, les sciences, la culture ou l'informatique qui ont été prises à l'unanimité ; et cette unanimité, si souvent et si utilement réalisée, est un grand sujet de réconfort. Elle témoigne, de la part de tous les Etats membres, un grand esprit de compréhension réciproque, qui marque en lui-même un progrès certain sur beaucoup de sessions antérieures ; elle permet aussi de mesurer le degré de maturité que notre Organisation a désormais atteint. Plus capable que jadis de discerner, dans chaque partie du programme, les objectifs à viser, plus sûre de ses moyens et de ses méthodes, la Conférence générale a eu moins de peine à écarter les suggestions accessoires pour s'accorder sur l'essentiel.

29.6 Une fois accomplie leur tâche primordiale, qui était d'adopter le programme et le budget de l'Organisation pour les deux années à venir, la Commission du programme et ses sous-commissions n'ont pas hésité à porter leurs regards au-delà de cet horizon immédiat et à s'efforcer de tracer les grandes lignes de l'orientation future. En quoi elles suivaient, sans doute, l'exemple donné par leurs homologues à la session précédente. Mais on leur avait ménagé pour ce faire davantage de temps et de loisirs : aussi leurs conclusions sont-elles plus riches et plus mûrement réfléchies. Contrairement à ce qui se passe nécessairement lors de la discussion des projets de programme et de budgets pour les deux années à venir présentés par le Conseil exécutif et préparés par le Directeur général, la discussion des programmes futurs ne se limite pas à une série de dialogues entre les délégations et le Secrétariat. Lorsqu'il s'agit de programmes futurs, les délégations, qui sont sans réaction devant un projet longuement élaboré et minutieusement mis au point, ne prennent appui que sur leur expérience, sur leur imagination, sur leur sagesse. C'est entre elles, entre les délégations, que le dialogue s'engage, et c'est à ce stade qu'elles sont en mesure d'apporter aux travaux de la Conférence leur contribution la plus riche et la plus précieuse. Sans doute, la discussion des programmes futurs pourra-t-elle s'améliorer encore au cours des sessions à venir mais, dès maintenant, il nous semble que nous pouvons être satisfaits des résultats acquis.

29.7 C'est à propos de la jeunesse que la Commission du programme a peut-être donné le meilleur d'elle-même. Voilà encore une expérience concluante à retenir. Ne devrait-on pas, pour la prochaine session, choisir un autre thème, soit parmi ceux qui ont déjà été mis en relief au cours de ces dernières semaines - par exemple, l'éducation permanente ou l'homme et son milieu - soit parmi les thèmes que l'actualité aura d'ici-là désignés à

l'attention du Conseil exécutif et du Directeur général, et inviter les Etats membres à y réfléchir assez tôt pour que les délégations soient bien préparées à le traiter ? Chaque session de la Conférence générale serait ainsi un jalon dans la longue série de réflexions collectives dont l'Unesco offre à ses membres les occasions et les moyens.

29, 8. Ce besoin de réflexion collective nous semble avoir été constamment souligné dans les débats qui ont préparé l'adoption du Projet de programme et la recherche de l'orientation à donner aux activités de l'Organisation dans un avenir plus lointain. Cette session de la Conférence nous aura en effet convaincus de la nécessité d'un effort résolu de réflexion en commun sur les grands problèmes qui se posent à l'ensemble des Etats membres ; réflexion sur l'enseignement et les perspectives ouvertes par l'éducation permanente, réflexion sur la politique scientifique des Etats et le problème du foisonnement de la documentation dans les divers domaines de la recherche, réflexion sur une meilleure application des sciences de l'homme en vue du progrès de la société, sur la mise en oeuvre des droits de l'homme, sur la politique culturelle, sur l'utilisation des techniques nouvelles de communication. Tout cela exige de l'Organisation, c'est-à-dire de la Conférence générale, du Conseil exécutif, du Secrétariat, mais aussi de tous les Etats membres, un grand effort intellectuel, qui est plus que jamais nécessaire, mais dont l'Unesco, désormais, s'affirme de plus en plus capable. Le mérite de cette Conférence aura été, croyons-nous, de faire apparaître en pleine lumière ces quelques idées, non pas grâce à l'apport d'une ou de plusieurs délégations, mais par un accord général, de même que nous sommes parvenus à surmonter, dans une synthèse harmonieuse, génératrice d'unanimité, l'antagonisme trop souvent et artificiellement suscitée entre les deux aspects de l'action de l'Unesco, d'une part, la coopération intellectuelle entre tous les Etats membres et, d'autre part, l'oeuvre nécessaire d'aide aux pays qui en ont le plus besoin.

29, 9. Tous ces résultats positifs de notre Conférence, nous les devons sans doute aux bons travaux préparatoires du Conseil exécutif, remarquablement présidé par M. Dell'Oro Maini; nous les devons aussi à la sérieuse préparation assurée par les départements ministériels et par les commissions nationales des Etats membres. Nous les devons encore à la haute qualité, à l'ardeur au travail des membres des délégations. Nous les devons surtout - il faut le dire sans aucune flatterie - aux personnalités que nous avons élues pour présider la Conférence générale et ses organes. A commencer par vous-même, Monsieur le Président, toutes ces personnalités ont comblé les espoirs que notre confiance et notre amitié avaient d'emblée placés en elles.

29, 10. Mais les meilleures intentions et les efforts les plus opiniâtres auraient été vains sans la participation constante à tous nos travaux du Directeur général, du Directeur général adjoint et du Secrétariat. M. René Maheu, assisté de M. Malcolm S. Adiseshiah, a été chaque jour présent là où l'expérience du Secrétariat était requise pour sortir d'une situation que la richesse même des suggestions et des demandes des Etats membres rendait apparemment inextricable. Après avoir été tous les jours à la peine, il est juste qu'en cette séance de clôture de la quinzième session de la Conférence, ils soient tous les deux à l'honneur.

29, 11. Permettez-moi enfin, Monsieur le Président, en ma qualité de représentant du pays hôte, de dire la satisfaction que la France a éprouvée une fois de plus à accueillir des personnalités aussi nombreuses et aussi éminentes. Il nous a été agréable de pouvoir fournir le cadre matériel d'un échange d'informations, de données d'expérience, d'idées nouvelles et, plus encore, le lieu où de nombreux liens d'amitié se sont noués entre des hommes qui se connaissaient mal, ou ne se connaissaient pas. Cela est tellement conforme à ce que nous croyons être une de nos vocations !

29, 12. J'espère, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, que tous, malgré les rigueurs du climat parisien, vous garderez un bon souvenir de votre séjour en France. Du reste, vous souffrirez moins de ce climat la prochaine fois, puisque M. René Maheu, dans sa sagesse, propose de fixer, en 1970, deux jours plus tôt la date d'ouverture de la

seizième session de la Conférence générale, et dix jours plus tôt la date de sa clôture, Je tiens à vous dire, Mesdames, Messieurs, combien nous serons heureux de vous accueillir de nouveau pour cette session.

30. Le PRESIDENT. -

Je remercie S. Exc. M. Trorrial et je donne la parole à S. Exc. M. Dell'Oro Maini, président du Conseil exécutif.

31.1 El Sr. DELL'ORO MAINI (Argentina), (Presidente del Consejo Ejecutivo):

Sr. Presidente, Sr. Director General, Sras y Sres. delegados: Vengo a esta tribuna en mi carácter de Presidente del Consejo Ejecutivo. No puedo ocultar que lo hago con cierta emoción, por dos motivos, primero porque se ha dado en el curso de estas sesiones el testimonio de la gran unidad que vincula a los órganos que componen nuestra institución, y porque la labor realizada por el Consejo Ejecutivo en sus dos años de actuación ha merecido una plena y reconfortante aprobación en la presente Conferencia. En segundo lugar, porque en cumplimiento de una ley de rotación en la composición del Consejo Ejecutivo, muchos de sus miembros nos abandonan dejándonos el grato recuerdo de su estimable cooperación.

31.2 En cuanto al primer punto, deseo expresar la gran complacencia de mis eminentes colegas en cuyo ánimo las resoluciones de la Conferencia, concordantes con las recomendaciones del Consejo Ejecutivo, constituyen para todos ellos y para mí un vivo estímulo que nos honra a todos por igual. Agradezco las palabras que en la tarde de hoy se han dedicado generosamente al reconocimiento de esta actuación del Consejo que presido.

31.3 En cuanto al segundo punto, me considero en el grato deber de pronunciar unas palabras de despedida y de aplauso para los miembros del Consejo que se van. Yo sé que en su ánimo queda una gran nostalgia, como queda en nosotros los que continuamos su noble ejemplo. Celebro en compensación el aporte que los nuevos miembros elegidos por esta Conferencia llevarán al futuro Consejo en una representación que, en virtud de las resoluciones aprobadas por la Conferencia, restablece el equilibrio representativo de sus diversas zonas y grupos geográficos y culturales.

31.4 No puedo dejar de expresar la satisfacción con que desde mi lugar he oído resonar en este recinto la lengua árabe, de la cual por intermedio de España todos los países americanos han recibido un aporte de tal magnitud que posiblemente muchos de los oídos que me escuchan descubrirán sus raíces en las palabras que pronuncio esta tarde.

31.5 No puedo dejar de asociarme, en nombre del Consejo, al agradecimiento y el homenaje que se tributa a Francia, de cuya eminente delegación hemos oído esta tarde la palabra del ilustre Secretario de Educación y Cultura. ¿Cómo no he de decirlo en nombre del Consejo, que se reúne periódicamente varias veces por año en esta ciudad y, por consiguiente, lo hace constantemente bajo el influjo del espíritu creador de su genio?

31.6 Rindo ahora homenaje, en nombre del Consejo Ejecutivo y en el mío propio, al Presidente de la Conferencia, Excmo. Sr. William Eteki-Mboumoua. Su autoridad, comprensión y acierto han conducido a su fin las deliberaciones de la Conferencia que hoy aplaude y celebra el desempeño en sus manos de tal alto cargo, con el que ha coronado una de las etapas de su brillante carrera, honra a su patria, honra al continente africano y honra al Consejo Ejecutivo, del cual es uno de los miembros cuyo mandato termina; pero nos compensa saber que, en su calidad de Presidente, ha de asistirnos siempre con la autoridad de su consejo.

31.7 Séame permitido, por último, celebrar una vez más ante la Conferencia la estrecha coordinación que ha caracterizado la labor del Consejo con el Director General y la Secretaría, que encabeza con toda autoridad. Uno de los grandes recuerdos de esta Conferencia y de todos cuantos participaron en ella, es el voto de ratificación de confianza que significa la decisión por la cual se renueva su mandato, y reitero una vez más los deseos del mayor de los éxitos en su gestión.

31; 8 La terminación de esta Conferencia no nos separa; nos une a todos un profundo sentimiento de solidaridad y de fe en los ideales de la Unesco, en su programa y en su ejecución. Tengo la certeza de no estar pronunciando palabras vanas, ni dejarme llevar por lugares comunes; sé que traduzco un sentimiento que no sólo es personal, sino colectivo, porque no proviene de un influjo del espíritu, sino de una convicción. Estas reuniones constituyen un acto reflexivo y al mismo tiempo la oportunidad de decisiones responsables. Una reunión de la Conferencia constituye una especie de nudo, de elemento coordinador en una labor permanente, en un movimiento de creación, en un flujo y reflujo de actividades de los Estados Miembros a la Organización y de la Organización a los Estados Miembros. Una Organización como la nuestra no es extraña a la vida de los Estados, ni al cumplimiento de sus propias finalidades; no es un ente superpuesto, sino que forma parte de la propia concepción y de la actividad universal a la cual están por ley natural histórica incorporados. Este programa que se vota en las conferencias es el programa que cada Estado, si es consecuente con su voto, cumple dentro de los límites de su soberanía; por consiguiente, esta actividad nos da la convicción de que en ningún país ningún gran problema puede resolverse sino en función de la universalidad en que ese problema se presenta, dentro de una estructura de la que todos los países forman parte. No tener esta concepción es carecer de sentido histórico. Por otra parte, creo que está fe que todos compartimos está fundada en la convicción de que poco a poco vamos interviniendo en la transformación de la comunidad internacional, somos testigos, partícipes, autores, protagonistas, modestos o no, pero sabemos que fuera de los organismos políticos, en estas actividades profundas del espíritu humano es donde se viene realizando la transformación de la comunidad internacional que encontrará más tarde o más temprano las fórmulas jurídicas de su adecuada organización. Por consiguiente, nuestro entusiasmo tiene un fundamento, es una aventura digna de ser vivida, porque siempre ha de quedar algo de nuestra propia obra. Por eso decía que la terminación de la reunión no nos separa; volvemos a nuestros países con la certeza de que en todos los rincones del mundo, por lejos que nos encontremos, cada vez que nuestro pensamiento se concentre en los ideales que nos son comunes sentiremos esta solidaridad, y volverá a repercutir en nuestro espíritu la unidad que ahora nos ha congregado en este recinto. Por eso, con esta convicción, hago votos en nombre del Consejo por la felicidad de todos y particularmente por el triunfo de los ideales que nos son comunes, y de esta manera tengo la gran satisfacción de cumplir el último acto de mi honroso mandato. Muchas gracias.

(31.1) M. DELL'ORO MAINI (Argentine), président du Conseil exécutif. - (Traduit de l'espagnol.)
 Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames, Messieurs les délégués, c'est en ma qualité de président du Conseil exécutif que je prends maintenant la parole. Je ne vous cacherais pas que je le fais avec une certaine émotion, et cela pour deux raisons : d'abord parce que, pendant les séances qui viennent d'avoir lieu et qui ont fort bien mis en évidence l'étroitesse des liens qui unissent entre eux les divers organes de notre institution, la Conférence générale a donné sa pleine approbation au travail accompli par le Conseil exécutif pendant l'exercice biennal qui s'achève ; et, ensuite, parce que, du fait du système de rotation qui préside au renouvellement du Conseil, nous voyons aujourd'hui nous quitter certains de ceux qui ont apporté aux travaux de cet organe un concours dont nous leur demeurerons toujours très reconnaissants.

(31.2) Mes collègues du Conseil exécutif et moi-même avons accueilli avec beaucoup de satisfaction l'approbation donnée par la Conférence à nos travaux ; c'est pour nous un honneur et un encouragement de constater que les résolutions adoptées par la Conférence générale coïncident avec les recommandations que nous avions nous-mêmes formulées ; et nous avons été très sensibles aux généreux éloges qui ont, cet après-midi, été décernés au Conseil.

(31.3) Je considère d'autre part que c'est à moi qu'incombe l'agréable devoir de rendre hommage aux membres sortants du Conseil. Quelle que soit la nostalgie qu'ils éprouvent à nous quitter, ils peuvent être fiers des nobles exemples qu'ils nous laissent. Je veux, par la même occasion, exprimer les espoirs que je fonde sur tous ceux que la Conférence générale vient d'élire aux sièges vacants du Conseil selon un système qui, né de ses propres résolutions, vise à assurer une représentation équitable des différentes régions et des divers groupes culturels.

(31.4) Je ne saurais manquer d'exprimer le plaisir que j'ai eu à entendre prononcer ici des discours dans cette langue arabe qui, par l'intermédiaire de l'Espagne, nous a, à nous autres Latino-Américains, légué tant de choses qu'il y a sans doute, dans les paroles mêmes que je prononce en ce moment des racines arabes que pourraient reconnaître beaucoup de mes auditeurs.

(31.5) Je veux aussi m'associer à l'hommage qu'il convient de rendre à la France dont l'un des délégués - le Secrétaire d'Etat à l'éducation nationale - a pris cet après-midi la parole. Et comment pourrais-je, ce faisant, ne pas parler au nom du Conseil, alors que celui-ci se réunit plusieurs fois par an à Paris, ville dont le génie créateur exerce constamment sur lui une bienfaisante influence ?

(31.6) Au nom du Conseil exécutif et en mon nom propre, je rends également hommage au président de la Conférence générale, S. Exc. M. William Eteki-Mboumoua qui, grâce à son autorité, à son tact et à sa compréhension, a su mener à bonne fin nos débats ; la Conférence générale peut aujourd'hui se féliciter de lui avoir confié cette haute charge, couronnant ainsi l'une des étapes de sa brillante carrière et faisant honneur à la fois à son pays, au continent africain tout entier et au Conseil exécutif, dont il était l'un des membres. M. Eteki-Mboumoua fait partie, il est vrai, de ceux des membres du Conseil dont le mandat vient d'expirer ; mais nous avons la consolation de savoir qu'il pourra toujours, en tant que président de la Conférence, continuer à nous aider de ses conseils.

(31.7) Qu'il me soit enfin permis de me féliciter une fois de plus devant la Conférence générale de la façon dont le Conseil exécutif et le Directeur général, chef du Secrétariat, ont su collaborer entre eux. Le vote de confiance qui a abouti au renouvellement du mandat du Directeur général fera partie des grands souvenirs que conserveront de la présente session de la Conférence générale tous ceux qui y ont participé. J'adresse encore une fois à M. Maheu tous mes vœux de pleine réussite.

(31.8) La clôture de cette quinzième session ne saurait nous séparer les uns des autres ; car nous sommes tous unis par un profond sentiment de solidarité, par la foi que nous avons dans les idéaux de l'Unesco et par les espoirs que nous mettons dans la réalisation de son programme. Dire cela, ce n'est pas, à mon avis, tomber dans les lieux communs ; je suis certain de ne pas prononcer en ce moment de vaines paroles ; je sais que j'exprime un sentiment qui est, non pas personnel, mais collectif, un sentiment qui résulte, non pas d'un état d'esprit, mais d'une conviction. Chacune de nos réunions constitue un acte de réflexion en même temps qu'elle nous donne l'occasion de prendre des décisions mûrement réfléchies. Toute session de la Conférence générale joue un rôle de coordination ; mais chaque session ne fait pourtant que s'inscrire dans un travail qui se poursuit constamment, dans un mouvement continu de création, dans ce système de flux et de reflux par lequel se traduit l'incessante interaction qui s'exerce entre l'Organisation et ses Etats membres. Une institution comme la nôtre n'est étrangère ni à la vie des Etats, ni aux fins qu'ils poursuivent ; elle ne se superpose pas à eux, mais fait partie de ce cadre universel auquel, par suite d'une évolution historique naturelle, ils se trouvent eux-mêmes intégrés. Le programme que les Etats membres approuvent par vote de vote à chaque session de la Conférence générale est celui dont ils devront, en bonne logique, assurer la réalisation dans les limites de leur souveraineté ; aussi sommes-nous persuadés qu'il n'y a nulle part aucun grand problème que l'on puisse résoudre sans tenir compte de ses aspects universels, sans le situer dans le contexte international. Voir les choses autrement serait manquer de sens historique. D'autre part, je crois que la foi que nous partageons est fondée sur la conviction que nous intervenons peu à peu dans la transformation de la communauté internationale ; nous pouvons être témoins, acteurs ou auteurs et l'action que nous exerçons peut être importante ou modeste ; mais nous savons que c'est dans les profondeurs de l'esprit humain, et non pas dans les organismes politiques, que se prépare la transformation de cette communauté internationale pour la bonne organisation de laquelle on trouvera, tôt ou tard, des formules juridiques appropriées. Notre enthousiasme est donc pleinement fondé ; nous avons devant nous une aventure digne d'être vécue, car il restera toujours quelque chose de notre oeuvre. C'est pourquoi je dis qu'il ne peut pas y avoir entre nous de véritable séparation ; nous allons rentrer dans nos pays avec la certitude que, si loin que nous puissions être les uns des autres sur le plan géographique, nous retrouverons, chaque fois que notre pensée se tournera vers nos idéaux communs, le sentiment de notre solidarité et la conscience de tout ce qui fait ici même notre unité. Au nom du Conseil exécutif et en mon nom propre, je forme des vœux pour votre réussite à tous et, en particulier, pour le triomphe de nos idéaux communs. Je n'ai plus, me semble-t-il, rien d'autre à faire pour m'acquitter de ma noble tâche de délégué et je vous remercie tous de l'attention que vous avez bien voulu me prêter.

32. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie S. Exc. M. Dell'Oro Maini et je donne la parole au Directeur général.

33.1 Le DIRECTEUR GÉNÉRAL. -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, tout a déjà été dit, et j'ai moi-même pris si souvent la parole au cours de cette session que je ne vois pas ce que je pourrais ajouter de substantiel aux déclarations, excellentes par le fond et la forme, que vous venez d'entendre.

33.2 Je voudrais cependant joindre ma voix à toutes celles qui se sont déjà fait entendre pour me féliciter avec vous de l'heureuse conclusion de cette quinzième session de la Conférence générale, sur laquelle, naturellement, il faudra réfléchir plus à loisir. On a souligné, et je l'ai moi-même fait avec une satisfaction non dissimulée, l'unanimité qui a marqué plusieurs décisions importantes de la Conférence. On a parlé de la volonté de continuité, des signes manifestes de maturité croissante de l'Organisation et l'on a eu raison de le faire. Parlant du programme, on a dit qu'incontestablement il définissait d'une manière plus claire les tâches de l'Organisation. On a dit en particulier que, dans la mesure où il est consacré au développement, il révèle de la part de cette Organisation et de la part de la Conférence générale une conscience accrue, une connaissance plus exacte de l'importance de la contribution de l'Unesco au développement endogène. La reconnaissance croissante de l'importance des ressources humaines fait plus clairement apparaître combien essentiel est le rôle de l'Unesco, qui consiste presque entièrement à mettre en oeuvre ces ressources.

33.3 On a aussi - ce soir encore - souligné à juste titre l'intérêt des débats qui ont eu lieu au sein de la Conférence, notamment à la Commission du programme et à la sous-commission Éducation, au sujet des problèmes de jeunesse, et plus encore l'atmosphère qui les a caractérisés. A la faveur de ces débats, on a, je crois, mieux compris les difficultés propres à la jeunesse ; mais, surtout, ceux qui ne sont plus tout à fait jeunes ont mieux compris les problèmes qui leur sont posés par la jeunesse. Sur ce point, comme sur tous les autres points essentiels qui ont déjà été évoqués, il conviendra, je le répète, de réfléchir, et je ne m'y attarderai pas ici.

33.4 Je voudrais simplement, Mesdames, Messieurs, vous livrer une impression et vous dire qu'à ma connaissance nul ne s'est plaint de frustration. Cependant je me souviens qu'il y a deux ans, et plus encore il y a quatre ans, le mot "frustration" revenait, comme une sorte de leitmotiv, dans tous les couloirs, et se répercutait jusque dans mon bureau. Les délégués se disaient frustrés, et la plupart d'entre eux l'étaient tellement qu'ils ne savaient pas de quoi ils étaient frustrés - ce qui empêchait tout diagnostic et, par suite, toute thérapeutique. Or c'est un fait qu'à la présente session les nombreux délégués que mes collaborateurs et moi-même avons eu l'occasion et le plaisir de rencontrer en dehors des séances n'ont pas une seule fois employé le mot de "frustration", même lorsqu'il leur est parfois arrivé de n'être pas satisfaits par tel ou tel aspect des travaux de la Conférence. C'est là un résultat tout à fait positif, dont nous devons nous féliciter. Pour ma part, je pense que le problème se pose désormais en d'autres termes. En effet, si la création de sous-commissions de la Commission du programme a incontestablement contribué à éliminer tout sentiment de frustration chez les délégués, la question est maintenant de savoir si vous pourrez tous profiter de toutes les occasions de vous exprimer et de vous accomplir. Car il importe que chaque pays puisse être représenté simultanément dans un nombre minimum de réunions, et cela soulève non seulement des problèmes d'organisation de vos travaux, sur lesquels le Conseil exécutif tiendra certainement à se pencher, mais aussi un problème de composition des délégations, de dosage entre généralistes et spécialistes, qui n'est pas toujours facile à résoudre. Quoi qu'il en soit, ce sont là des problèmes pour l'avenir, sur lesquels il ne convient pas de s'attarder à ce stade. Enregistrons simplement, avec satisfaction, que la présente session n'a donné lieu à aucun sentiment de frustration.

33.5 Pour ma part, bien que j'aie eu le plaisir d'assister à certaines délibérations des commissions, j'ai principalement suivi les travaux des séances plénières et je crois pouvoir dire que les débats y étaient plus riches de signification que par le passé et que la participation des délégations y était également plus importante et plus active. Cette "valorisation" des séances plénières a été très sensible, à mon sens, lors du débat de politique générale, qui a été sanctionné par l'adoption d'une très substantielle et très importante résolution-cadre. Vous avez pu constater aussi que l'examen des rapports des commissions en séance plénière n'a pas été une simple formalité. Avec le concours des distingués présidents des commissions, vous vous êtes penchés très attentivement sur ces rapports et c'est en pleine connaissance de cause que vous les avez adoptés, quelquefois en y apportant des modifications. C'est là, je crois, une bonne chose, car je ne suis pas de ceux qui

pensent que tout le travail doit se faire dans les commissions - où se trouveraient, selon certains, les gens qui savent - et que les généralistes qui siègent en séance plénière ne comprennent rien aux problèmes particuliers et doivent par conséquent ratifier, les yeux fermés, les recommandations qui leur sont proposées par les commissions, parfois à de très faibles majorités. En réalité, tout en étant de nature différente, les travaux accomplis par les spécialistes en commission et les travaux des séances plénières sont complémentaires. Et, dans la mesure où la Conférence générale est l'organe souverain de l'Unesco, qui décide en dernière ressort de la politique générale de l'Organisation, il est naturel et souhaitable que les débats en séance plénière aient substance, vie et intérêt. Je crois qu'à cet égard, Mesdames, Messieurs, vous êtes sur la bonne voie.

33.6 Sans doute est-il possible de faire encore quelques progrès et j'ai à cet égard été très sensible à ce que le distingué délégué de la France vient de dire, en se référant d'ailleurs à certaines réalités que j'avais évoquées, du contexte historique de nos problèmes. Vous avez pu constater que, dans mes principales interventions, j'ai toujours envisagé ces problèmes sous le double aspect, d'une part, de ce que j'ai appelé nos réalités internes - c'est-à-dire propres à l'Organisation - et, d'autre part, du contexte dans lequel s'inscrit l'action de l'Unesco. Je ne crois pas que nous nous acquitterions pleinement de notre tâche si nous nous concentrons exclusivement sur nos problèmes internes car, s'ils doivent naturellement retenir l'essentiel de notre attention, le moment de l'histoire du monde auquel ils se posent est une des conditions de l'efficacité des solutions qu'ils sont susceptibles de recevoir. Comprenez-moi bien : je ne veux pas dire que nous devons déborder le cadre de nos problèmes et, moins encore, sortir du domaine de notre compétence. Je veux dire que les problèmes qui se posent à nous n'ont de sens que s'ils sont considérés dans un contexte historique concret. Je pense - et j'espère - que la Conférence générale, sans sortir des limites de la compétence de l'Organisation et sans perdre de vue, en particulier, la distinction qui existe par exemple entre l'Unesco et l'Organisation des Nations Unies, traitera de plus en plus les problèmes de l'Unesco "en situation".

33.7 Monsieur le Président, je voudrais, pour terminer, revenir un instant sur l'apologue que la distinguée déléguée des Etats-Unis d'Amérique a évoqué dans la partie de son intervention qui m'était adressée, c'est-à-dire l'histoire du chat, de la souris et de la chouette. Il est bien vrai qu'il fut un temps, lors des premières sessions de la Conférence générale, où nous assistions véritablement au jeu du chat et de la souris - la souris étant, bien entendu, le Secrétariat, et le chat les délégations des Etats membres - et où le Secrétariat, je puis en témoigner, aurait beaucoup apprécié les conseils de la chouette, surtout ceux qui ont trait à la manière de se transformer en porc-épic. Mais, je dois dire, Monsieur le Président, que, grâce à votre extrême courtoisie, grâce aussi à l'évolution constante des rapports entre le Secrétariat et les Etats membres, nous ne jouons plus ici au jeu du chat et de la souris et que, s'il m'arrive de me transformer en porc-épic, c'est uniquement par accident et par l'effet d'une idiosyncrasie à laquelle il est désormais trop tard pour remédier. Quoi qu'il en soit, vous n'avez pas, Mesdames, Messieurs, cherché à croquer le Secrétariat ; en tout cas, vous ne l'avez pas fait : il est toujours vivant ! Mais ce que je retiens surtout de cet apologue, c'est que désormais nous devons en effet comparer la Conférence générale à la chouette, oiseau de Minerve.

33.8 Dans la Phénoménologie de l'esprit, le grand philosophe allemand Hegel a dit : "C'est à l'heure du crépuscule que l'oiseau de Minerve prend son vol". Voici, je crois, l'heure du crépuscule et le moment où vous, oiseaux de Minerve, qui détenez toute la sagesse du monde, allez nous quitter. Mais, ainsi que l'a dit en termes excellents le Président du Conseil exécutif, il ne s'agit pas vraiment d'une séparation. D'abord, vous nous laissez un lot considérable et précieux de résolutions dont la mise en oeuvre va nous occuper, je vous assure, pendant pas mal de temps. Entre les résolutions impératives et celles qui nous laissent une certaine latitude, entre celles qui concernent le prochain exercice biennal et celles qui ont trait aux exercices futurs, nous avons beaucoup de pain sur la planche et nous aurons ainsi quotidiennement l'occasion de penser à vous. D'autre part, nous avons les délégués permanents qui, comme leur nom l'indique, sont toujours là, sinon dans leurs propres bureaux, du moins dans ceux de nos collègues, où les conduisent fréquemment

leurs affaires. Et ils se chargeront de nous rappeler tel ou tel membre de phrase qui, dans un plan de travail ou une résolution, revêt une importance capitale. Sans doute le feront-ils, comme il est naturel, d'un point de vue particulier - celui de leur gouvernement - mais nous aurons aussi le privilège de bénéficier de la sagesse du Conseil exécutif, organe par lequel s'exprime votre volonté collective. Grâce à lui, qui nous fournit appui et directives, et au contrôle duquel nous nous soumettons, vous resterez constamment présents parmi nous.

33.9 Mais par-dessus tout, Monsieur le Président, je voudrais vous dire que nous gardons de cette Conférence le souvenir d'une session non seulement studieuse, pour reprendre le terme employé par le Secrétaire d'Etat français à l'éducation nationale, mais aussi agréable et amicale.

33.10 Ce que nous n'oublierons pas non plus, Monsieur le Président - et je terminerai par là - c'est la remarquable courtoisie dont vous n'avez cessé de faire preuve à l'égard de chacun des délégués, comme à l'égard du Secrétariat. Et, siégeant près de vous à cette tribune, je puis témoigner que vous n'avez à aucun moment joué au chat et à la souris avec M. Barnes et que le Président et le Secrétaire de la Conférence générale ont formé, chacun à son niveau, une équipe fraternelle. C'est ce même sentiment de confiante collaboration qui, je crois, s'est manifesté entre l'ensemble des délégations et le Secrétariat, et je voudrais vous dire, au nom de tous mes collègues, de ceux que vous voyez comme de ceux que vous ne voyez pas, que la quinzième session de la Conférence générale a été pour nous une expérience dont nous sommes très heureux et très fiers.

34.1 Le PRESIDENT. -

Monsieur le Directeur général, Mesdames, Messieurs les délégués, même les Africains conviennent parfois de mettre un terme aux plus passionnantes palabres !

34.2 Notre palabre biennale connaît - utile précaution - les exigences du calendrier et de l'horloge, et nous voici arrivés, au jour et à l'heure fixés, à la fin d'un merveilleux tourbillon . . . , à la fin d'un "voyage à travers le monde, où nous avons été tous réunis sur ce navire aux voiles étoilées de l'Unesco", pour reprendre l'expression d'un de mes prédécesseurs les plus illustres.

34.3 Que l'heure de la séparation soit émouvante et solennelle, quoi de plus naturel ? Pendant des semaines, 125 délégations d'Etats membres, 1,126 délégués et 243 observateurs se sont quotidiennement rencontrés, rapprochés ; ils ont déposé sur l'autel commun de l'esprit leurs idées, leurs rêves, leurs traditions, leurs expériences, leurs espérances ; en un mot, ils ont joué en commun des trésors de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique latine, de l'Europe et des pays arabes. Comment dès lors ne pas éprouver une certaine nostalgie après avoir ainsi vécu l'illusion rassurante d'un monde apparemment harmonieux, irradié par l'esprit de charité, de compréhension et de coopération ?

34.4 Il revient, selon l'usage consacré, au Président de la Conférence générale de dresser le bilan des travaux. A vrai dire, un bilan récapitulatif rigoureux me paraîtrait dépourvu de signification réelle ; outre qu'il serait jugé ennuyeux, à l'heure des adieux, il ferait inévitablement double emploi avec les documents quotidiennement publiés et avec les déclarations circonstanciées, tant du Directeur général que des orateurs qui se sont exprimés.

34.5 Je choisis de livrer à grands traits des impressions sur certains faits qui ont marqué cette session de la Conférence générale et qui me paraissent avoir été les plus caractéristiques de l'esprit de notre organe souverain. Nous vivons dans un monde labouré de convulsions, hanté de tensions multiples ; c'est pour cela que le climat des rencontres entre Etats membres revêt une grande signification. Aussi ma première remarque portera-t-elle sur l'ambiance de cette session. A mon humble avis, la Conférence s'est déroulée dans une atmosphère de sérénité, de paix, de calme et, partant, dans de remarquables

conditions de sérieux. N'a-t-on pas à certains moments redouté ou cru déceler la monotonie ? Impression fugace, vite effacée ! Mais, même s'il y avait eu monotonie, ce n'aurait été qu'une monotonie heureuse, synonyme d'harmonie ressentie et partagée - cette harmonie qui symbolise, plus que tous les votes unanimes, l'unanimité dans son sens étymologique, c'est-à-dire la véritable unité de l'âme devant l'entreprise humaniste, devant la réalité spirituelle qu'est l'Unesco. Et il me faut louer ici l'esprit de coopération et de courtoisie des délégations, esprit qui a été à l'origine de tant de patience et d'une parfaite discipline librement et constamment observée.

34.6 Ce ne serait pas, pensons-nous, trahir ou forcer la vérité, que de compter parmi les facteurs qui ont pu favoriser et entretenir cette ambiance de communion l'introduction de la langue arabe, important vecteur de civilisation et de culture, langue nationale ou officielle d'un nombre appréciable d'Etats membres. Cela donne déjà une idée de l'intérêt du programme de recherches linguistiques qui a été amorcé par l'Unesco, en Afrique noire notamment, non pas dans la perspective de multiplier nécessairement les langues de travail, mais dans l'idée que la connaissance, la fixation et la transcription des dialectes représentent des moyens de diffusion des cultures et de transmission des traditions.

34.7 Je veux voir un autre facteur de l'atmosphère particulière de cette session dans la participation plus importante que jamais des jeunes à la Conférence générale - ces jeunes qui, sans complexes, dépaysés, sérieux ou intransigeants, ont incontestablement insufflé une certaine fraîcheur et un certain esprit de détente dans les délégations. Et l'on n'est pas près d'oublier le spectacle de cette séance exceptionnelle du 31 octobre pendant laquelle des "jeunes" - dont certains n'avaient plus en réalité que la nostalgie de la jeunesse, l'illusion ou l'obstination de se croire jeunes encore - ont pris d'assaut la très austère Salle IX de notre très sérieux Conseil exécutif. Le spectateur "entre deux âges" que je suis a pu alors se convaincre que l'on n'était nullement en face d'enragés ou d'irresponsables, mais de représentants authentiques d'une catégorie sociale qui veut qu'on la prenne au sérieux dans son ambition légitime d'agir comme tout le monde et avec tout le monde dans des affaires qui, en définitive, la concernent aussi.

34.8 Il est tout à l'honneur de la quinzième session d'avoir permis cette expression - parfois mal assurée et hésitante, souvent grandiloquente, confuse, prétentieuse, doctrinale et verbeuse - d'un souci qui est au fond toujours le même : la quête de la participation, de la légitime audience. Puissent les Etats membres le comprendre et favoriser ces aspirations, sinon dans les différentes structures où se déploie leur action nationale, du moins dans le cadre des activités nationales de l'Unesco.

34.9 Le troisième facteur de la sérénité de cette quinzième session a été, à mon avis, la confiance de l'Unesco en elle-même, en son rôle, d'une part, en ses organes, d'autre part.

34.10 La confiance de l'Organisation en elle-même s'est tout d'abord manifestée par l'importance et l'intensité du débat sur le programme futur. A cet égard, la présente session se situe bien dans la ligne d'évolution déjà remarquée à la quatorzième session. Il est probable que, d'ici quelques années, le rôle de la Conférence sera d'examiner si le programme est bien ce qu'il aurait dû être à la lumière des débats précédents sur le programme futur.

34.11 Cette confiance s'est également et surtout manifestée par le niveau élevé et la densité du débat de politique générale. Sans doute le mérite en revient-il en partie au Conseil exécutif, qui avait suggéré de concentrer la réflexion sur certains thèmes. Mais, précisément, le fait même que cette suggestion ait été dans une très large mesure suivie peut légitimement être invoqué comme témoin de la maturité de notre Organisation, qui s'oriente résolument, face à un monde en crise, vers une réflexion critique et prospective portant sur son action et sur son programme. L'adoption par acclamation qui a sanctionné l'excellent document que constitue la résolution relative aux conclusions du débat de politique générale - dont les auteurs méritent bien les éloges qui leur ont été prodigués - indique que l'examen

de conscience a été fait avec lucidité, objectivité et réalisme. En lisant ce document capital, heureuse formulation de la projection de notre avenir, de ses promesses, on est persuadé que l'Organisation, représentée par sa Conférence générale, est consciente du fait que le programme en tant que tel ne suffit pas, s'il n'est pas au service d'un idéal. Nous devons donc nous féliciter d'avoir ainsi marqué d'un nouveau jalon la route que nous suivons dans nos efforts pour tracer et préciser les contours du cadré à donner, au moyen de directives, à une action humaniste en faveur du développement et de la paix. Mais la véritable portée du document en question va bien au-delà de l'usage qu'en pourra faire le Secrétariat. C'est à sa résonance au niveau des Etats membres qu'il devra sa véritable signification. En effet, ce document ne doit pas être un monument contemplatif du travail bien fait scellé dans la pierre figée et commémorée, enterrée et exhumée lors des sessions de la Conférence générale. Non ! Il faut, comme l'ont souligné de nombreux orateurs lors de son adoption, que chacun des Etats membres puisse l'utiliser comme moyen d'approche valable pour la solution de ses problèmes essentiels, comme guide dans son action en faveur de la promotion de l'homme.

34.12 C'est avec fierté qu'il nous faut constater qu'arrivée à ce stade de la conception de son action, l'Unesco, conçue par ses fondateurs comme esprit et comme conscience éclairante de la société internationale, s'affirme désormais à la fois esprit et action qui oriente, en un mot "réalité spirituelle".

34.13 Si, à l'instar de l'Unesco, les organisations internationales qui sont compétentes en matière de promotion de l'homme - et sur lesquelles je reconnais avoir porté, dans mon discours d'ouverture, des jugements relativement sévères et peu nuancés - parvenaient à prendre conscience de la préoccupation éthique qui devrait présider à la conception de leurs programmes opérationnels et normatifs, le processus du développement serait, à n'en pas douter, considérablement accéléré.

34.14 Il appartient aux Etats membres, instruits par l'expérience de l'Unesco, de se faire les fervents propagateurs de la doctrine qui se dégage des conclusions du débat de politique générale.

34.15 Je fais, quant à moi, confiance aux Etats du Tiers Monde, et particulièrement aux Etats d'Afrique, qui ont été à l'origine de la mutation que connaît notre Organisation, et qui, une fois de plus, au cours de cette session, ont constitué une houle puissante chaque fois que la machine risquait de se gripper. Ces Etats seront toujours et partout les locomotives de l'histoire. Ils le seront parce que, nés dans l'accélération de l'histoire et favorisés aussi par une culture qui fait encore toute sa place à l'homme, ils intègrent mieux que d'autres la vocation éthique, parce qu'ils incarnent mieux que tous les autres la mystique de l'éthique qui implique un effort permanent pour le développement et la recherche de la paix - concepts complémentaires et synonymes dans l'assomption de l'humain. Ils le seront, ces Etats. Et, dans cette perspective, il n'est pas impossible que, dans les années à venir, ils se refusent à n'être que des voix plaintives ou des accusateurs agressifs et qu'ils se montrent prêts à consentir, pour amplifier leur contribution, des sacrifices qui, en retour, amplifieront leur voix parce qu'ils imposeront leur dignité.

34.16 Confiance de l'Organisation en elle-même, ai-je dit, mais aussi et surtout confiance de l'Organisation en ses organes :

34.17 Pour la première fois dans l'histoire de l'Unesco, un directeur général voit son mandat renouvelé dans l'allégresse, sans aucune réserve dans l'expression de la confiance qui lui est accordée. Cela est significatif. On a senti que, pour mener hardiment le "navire Unesco" qui a déjà pris sa vitesse de croisière, sur une mer houleuse et jonchée d'écueils, il fallait un solide capitaine.

34.18 Je ne répéterai pas, Monsieur le Directeur général, ce qui a été dit à cette tribune, ni ce que j'ai pu dire moi-même, de vos éminentes qualités d'homme, d'homme de culture, d'administrateur. Ce que je voudrais relever, et ce que beaucoup d'entre nous ont sans

aucun doute ressenti, c'est le haut degré de sincérité, d'objectivité, de courage et de responsabilité qui se manifeste dans votre manière de présenter les problèmes les plus graves - ceux du moins qui divisent le monde, qui compromettent la paix,

34, 19 Nous avons particulièrement apprécié la rigueur lucide et courageuse avec laquelle les problèmes de la paix, du colonialisme et du racisme ont été présentés. Chacun a pu se sentir conscient des positions partisans, conscient de la tendance qu'a chacun à se donner bonne conscience en lançant l'anathème sur autrui pour mieux masquer ses propres errements, conscient du danger que représente la dénonciation complaisante de certains méfaits ou la lutte contre certains méfaits par des actes qui rendent leurs auteurs suspects ou coupables de manquements tout aussi condamnables, conscient de tout cela, mais aussi convaincu que la responsabilité de la paix réside en chacun de nous, en chacun de nos Etats, qu'elle ne saurait par conséquent, sans hypocrisie, être déléguée à un mandataire quelconque, fût-ce une organisation internationale, une conférence ou un congrès, et qu'on ne saurait considérer s'être acquitté de cette responsabilité par un appel, si solennel fût-il, ou par une manifestation, si grande qu'en puisse être l'ampleur.

34, 20 Rien plus que cette lucidité, Monsieur le Directeur général, plus que ce parti-pris de justice, d'équité intellectuelle et de rectitude morale, ne saurait mieux éveiller en chacun de nous le sens de ses responsabilités - j'allais dire le sens de sa culpabilité.

34, 21 Cela est rassurant et cela affermit notre sentiment de confiance en vous, Monsieur le Directeur général. Nos vœux vous accompagnent pour une réussite plus éclatante encore pendant votre nouveau mandat, avec l'appui de collaborateurs compétents et dévoués, avec les structures d'un Secrétariat de mieux en mieux adapté à sa tâche, avec des méthodes qui sont à l'opposé de celles d'une lourde et inefficace bureaucratie, réussite dont nous attendons un accomplissement plus complet de l'Unesco.

34, 22 Pour la première fois également, un nouveau système a présidé à l'élection des membres du Conseil exécutif. Il est encore trop tôt pour formuler sur ce système des conclusions objectives. On s'est félicité à juste titre de l'excellent travail qu'accomplit cet organe de réflexion qu'est le Conseil exécutif, à tel point que l'on a de plus en plus tendance à lui confier l'examen de nombreuses questions, la mise en oeuvre de nombreuses décisions qui seraient de la compétence de la Conférence générale. Il est donc important que la compétence de cet organe soit indiscutable, pour que son autorité ne soit pas discutée. En d'autres termes, il est impérieux que le système qui préside à la désignation des membres du Conseil soit la résultante d'un dosage perspicace des deux critères qu'énonce l'Acte constitutif : la représentation géographique équitable et la valeur des hommes.

34, 23 Si une certaine tendance à donner le pas au premier critère se confirmait, n'y aurait-il pas lieu de craindre qu'à la limite l'aspect purement parlementaire ne se substitue dangereusement à l'aspect étude et technicité ? La Conférence générale accomplirait-elle réellement encore sa mission constitutionnelle qui est d'élire les membres du Conseil ?

34, 24 D'autre part, comment concilier le souci légitime des Etats membres de voir s'instaurer une rotation rapide, qui permettrait à tous d'apporter leur contribution au travail du Conseil exécutif, avec la nécessité non moins impérieuse de l'efficacité, qui ne peut résulter que d'une connaissance approfondie des rouages de l'Organisation ? A sa quinzième session, la Conférence générale, consciente de ces problèmes, a prudemment considéré que le nouveau système devait être expérimental et provisoire.

34, 25 Souhaitons que le Conseil exécutif puisse, avec la sagesse qu'on lui reconnaît, apporter, aux questions ainsi posées, des éléments objectifs de réponse.

34, 26 Qu'il me soit permis, Mesdames, Messieurs, de m'acquitter d'une dette de reconnaissance envers l'équipage grâce auquel notre embarcation a pu achever son long voyage de 30 jours ouvrables, avec ses 234 séances.

34.27 Je citerai, en premier lieu, les Vice-Présidents de la Conférence qui m'ont secondé dans les charges présidentielles, et le Bureau de la Conférence, toujours soucieux d'organiser dans la clarté nos travaux et de simplifier les débats les plus difficiles. Je citerai ensuite ces organes essentiels de la Conférence que sont la Commission du programme et la Commission administrative. Admirablement menées par M. de Hoog et M. Kirpal, ces deux commissions ont, de même que les sous-commissions de la Commission du programme, amplement mérité de recevoir les félicitations de la Conférence pour la réussite de leurs travaux.

34.28 Nous devons aussi exprimer notre reconnaissance aux Présidents des comités - Comité de vérification des pouvoirs, Comité juridique, Comité des candidatures, Comité des rapports, Comité du Siègle - qui se sont acquittés avec tant de zèle et de pondération de leur mission.

34.29 Une mention spéciale est due au Président du Conseil exécutif qui, par sa présentation claire et complète des problèmes, a si largement contribué au succès de nos débats.

34.30 Vous-même, Monsieur le Directeur général, vous avez, une fois de plus, marqué nos débats de votre empreinte ; vous nous avez fait bénéficier de votre énergie inlassable et de votre intelligence lucide pour expliquer, éclairer, lutter, concilier, conseiller, suggérer. Ame de l'Organisation, vous avez été aussi l'âme de la Conférence.

34.31 Il convient d'associer à ces hommages vos collègues du Secrétariat, notamment le Directeur général adjoint et les Sous-Directeurs généraux, mobilisés en permanence pour qu'aucune commission, aucun comité, aucune sous-commission ne soit privé de leur précieuse collaboration.

34.32 A M. le Sous-Directeur général pour les normes internationales et les affaires juridiques, je voudrais exprimer ma gratitude pour les judicieux avis qu'il nous a fournis sur des questions juridiques complexes.

34.33 Mais que serait la Conférence générale sans le secrétariat de la Conférence ? Il m'est particulièrement agréable d'exprimer mes amitiés à M. Barnes et à M. Urlik, ainsi qu'à leurs collaborateurs. M. Barnes a été, je me plais à le dire, mon sympathique et vigilant souffleur. Nous avons réellement, pendant ces cinq semaines, partagé les soucis et angoisses que nous ressentions tous, eux en tant que représentants du Secrétariat, et moi-même en tant que dépositaire de la confiance dont vous avez bien voulu m'investir.

34.34 Aux services linguistiques, à celles et ceux dont la voix toujours vivante et enthousiaste nous parvient, s'appropriant nos paroles parfois confuses pour les transmettre intelligibles, comme à celles et à ceux dont la plume trace en langage clair nos pensées quelquefois ambiguës, j'exprime mon admiration et ma reconnaissance.

34.35 Ma reconnaissance et ma sympathie vont enfin à ceux qui, invisibles à nos yeux, contribuent de manière essentielle au déroulement des travaux, à tous les agents anonymes si dévoués qui nous entourent et dont le concours est si précieux.

34.36 Mesdames et Messieurs, si vous m'avez, tout au long de ces jours, couvert de vos bontés, comblé d'égards et d'honneurs, gratifié de votre sympathique indulgence, même quand je sortais égratigné d'une inextricable forêt de procédure aux multiples lianes, soyez assurés que, de mon côté, je me suis efforcé, à chaque instant, d'accomplir cet agréable devoir du mieux de ma foi.

34.37 Au moment où nos travaux sont parvenus à une fin heureuse, permettez-moi, m'ayant déjà comblé, d'associer à nos succès et à nos espoirs le pays qui m'a vu naître, ce Cameroun qui est l'un des terrains privilégiés de l'action de l'Unesco, et l'Afrique, dont je veux être le digne serviteur et qui doit à la confiance qu'elle met dans la coopération internationale d'être l'élément le plus dynamique de notre Organisation.

34.38 L'Afrique et le Cameroun, en un hymne de gratitude et d'espérance, tiennent à rendre hommage à l'oeuvre que nous accomplissons.

34.39 A cette heure du départ, je voudrais, Mesdames, Messieurs les délégués, glisser un message dans vos bagages.

34.40 Nous aurons tous compris que notre monde ne saurait continuer à être ce qu'il a toujours été, ou ce que certains voudraient qu'il soit. Nous ne voulons plus que la guerre continue à être ce genre de cyclone périodique qui, semant la désolation, vient raser tout ce que les hommes, par des sacrifices accumulés, ont édifié. Nous ne voulons plus vivre dans des décombres et devoir sans cesse relever des ruines. Là n'est pas la vocation humaine, là n'est pas le sens de notre existence. Certes, il n'est pas facile de bâtir la société dont nous rêvons. Mais lentement, opiniâtrement, les hommes de bonne volonté se sont attelés à l'ouvrage ; la tâche est immense, les obstacles multiples et multiformes ; et les moyens dont nous disposons sont, hélas, fort modiques. Mais combien grande est notre foi, combien fervente notre détermination !

34.41 Certes, dans le ciel parfois apparaissent des signes inquiétants, des éclairs porteurs d'orages. Parfois, ici et là, nos voix sont couvertes par des voix qui n'auront jamais le charme d'une voix humaine qui sait se rendre caressante, ensorceleuse, envoûtante, des voix qui, si puissantes qu'elles soient, n'auront jamais la puissance d'une voix humaine. Mais, si violents qu'ils soient, les orages qui éclatent ne nous empêchent pas toujours d'édifier ; et, plus les nuages s'accumulent, plus ils voudraient nous voiler le ciel, le soleil, la lumière, le chant des oiseaux, plus nous sentons l'impérieuse nécessité de les conjurer. Notre rôle ici est de rendre toute étincelle vivace, toute lueur permanente, toute lumière éclatante. Que la lumière n'effraie plus personne ! Que la lumière, d'où qu'elle vienne, où qu'elle soit, ne soit plus l'ennemie qu'il faut abattre !

34.42 Au seuil du nouvel an, je souhaite que la flamme allumée par l'Unesco chaque jour grandisse, qu'elle illumine toujours l'esprit, qu'elle réchauffe le coeur de l'homme. Nous étant enfin rendu compte que, loin de préparer la paix, les guerres n'engendrent que des guerres, que les "pacifications" ne sont qu'entreprises militaires, nous préparons par nos efforts quotidiens, parfois obscurs, les temps où, les chants et les danses enfin libérés, dans toutes les langues qui ne seront plus des langues de travail, mais des langues simplement humaines, on pourra s'écrier : "On ne pacifie plus !", et sur tous les murs du monde, enfin écrire, non pas : "interdit d'interdire", mais "interdit de pacifier".

34.43 Mesdames, Messieurs les délégués, amis de partout, en vous quittant, je m'engage à être le symbole vivant de la Conférence générale, celui qui, auprès des autres organes, rappellera l'esprit de la Conférence.

34.44 Je déclare close la quinzième session de la Conférence générale.

The meeting rose at 7.30 p. m.
La séance est levée à 19 h. 30.
Se levanta la sesión a las 19.30.
Заседание закрывается в 19 ч. 30 мин.

General information

Renseignements généraux

Información general

Общая информация

Les noms propres et titres qui figurent dans ce document sont ceux qui ont été donnés par les gouvernements et les organisations intéressés. Les désignations employées ne sauraient être interprétées comme exprimant une prise de position du Secrétariat sur le statut légal ou le régime d'un pays ou d'un territoire quelconque, non plus que sur le tracé de ses frontières. Cet avertissement vaut également pour les titres des membres des Délégations.

Les Etats et les organisations sont mentionnés suivant l'ordre alphabétique de leur nom en français.

Names and titles included in this document are those provided by the Governments and the organizations concerned. The designations employed do not imply the expression of any opinion on the part of the Secretariat concerning the legal status of any country or territory, or of its authorities, or concerning the delimitations of the frontiers of any country or territory. This applies also to titles of members of Delegations.

States and Organizations are shown in the French alphabetical order of their names.

Los nombres y títulos que figuran en este documento son los facilitados por los Gobiernos y organizaciones respectivos. Las denominaciones utilizadas no entrañan, por parte de la Secretaría, la expresión de una opinión acerca del estatuto jurídico de ningún país o territorio, o de sus autoridades, ni respecto de las demarcaciones de las fronteras de país o territorio alguno. Lo mismo es aplicable a los títulos de los miembros de las delegaciones.

Los Estados y las organizaciones se mencionan en el orden alfabético de los nombres en francés.

Фамилии и звания, указанные в настоящем документе, взяты из списков, представленных соответствующими правительствами и организациями. Принятые здесь наименования отнюдь не отражают мнения Секретариата о юридическом статусе какой-либо страны или территории, ее властей, равно как и границ какой-либо страны или территории. То же самое относится и к званиям членов делегаций.

Страны и организации перечислены во французском алфавитном порядке.

List of delegates,
representatives and observers

Liste des délégués,
représentants et observateurs

Lista de delegados,
representantes y observadores

Список делегатов,
представителей и наблюдателей

I. ETATS MEMBRES/MEMBER STATES
ESTADOS MIEMBROS/ ГОСУДАРСТВА-ЧЛЕНЫ

AFGHANISTAN AFGHANISTAN AFGANISTAN АФГАНИСТАН

Délégués : S, A, R, le prince Zalmay Mahmud-Ghazi
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Paris
Délégué permanent auprès de l'Unesco
(Chef de la Délégation)

S, Exc. M. Toryalay Etemadi
Recteur de l'Université de Kaboul

M. Mohammed Ebrahim Sharifi
Directeur général,
Ministère de l'Information et de la Culture

M. Mohammed Zaher Aziz
Directeur pour les affaires de l'Unesco
Ministère de l'Education

M. Mohammed Yussuf Samad
Ambassade d'Afghanistan, Paris

ALBANIE ALBANIA ALBANIA АЛБАНИЯ

Délégués : M. Nos Qosja
Chargé d'affaires
Ambassade de l'Albanie, Paris
(Chef de la Délégation)

M. Servet Backa

ALGERIE ALGERIA ARGELIA АЛЖИР

Delegates : S, Exc. Dr Ahmed Taleb
Ministre de l'Education nationale
(Chef de la Délégation)

M. R. Cheriet
Secrétaire général,
Ministère de l'Education nationale

S. Exc. M. Redha Malek
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Paris
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Saleh Benkobbi
Ministre plénipotentiaire

M. Ali Bouzid
Secrétaire général,
Ministère de la jeunesse et des sports

M. Brahim Hasellaoui
Chargé de mission,
Ministère de l'Education nationale

Suppléants :

M. Maled Haddad
Directeur de la Culture
Ministère de l'Information

M. Ahmed Annabi
Directeur,
Centre national d'alphabétisation

M. Mahmoud Messaoudi
Sous-Directeur des Relations extérieures
Ministère de l'Education nationale

M. Amor Serradj
Sous-Directeur de la planification scolaire
Ministère de l'Education nationale

M. Abdelaziz Ouabdesslam
Directeur,
Ecole nationale polytechnique

M. Cheikh Bouamrane
Professeur à la Faculté des Lettres d'Alger

M. Mohand Boumaza
Chargé de mission,
Ministère de l'Information

M. Saaddedine Benouaniche
Secrétaire d'Ambassade

General Information/Renseignements généraux

REPUBLIQUE
FEDERALE
D'ALLEMAGNE

FEDERAL
REPUBLIC
OF GERMANY

REPUBLICA
FEDERAL
DE ALEMANIA

ФЕДЕРАТИВНАЯ
РЕСПУБЛИКА
ГЕРМАНИИ

Délégués :

S, Exc, M, Willy Brandt
Ministre fédéral des Affaires étrangères
(Chef de la Délégation)

Professeur Dr Georg Eckert
Président de la Commission nationale pour l'Unesco

Professeur Dr Wilhelm Hahn
Deuxième Vice-Président de la Conférence permanente des
Ministres de l'Education des Länder,
Ministre de l'Education du Land de Baden-Württemberg

Dr Hans Reimers
Directeur du Sénat
Membre du Conseil exécutif de l'Unesco

Dr, jur, Hanns-Erich Haack
Ministre plénipotentiaire
Délégué permanent auprès de l'Unesco

Suppléants :

Mme Ingeborg Geisendorfer
Membre du Bundestag

M, Georg Michael Kahn-Ackermann
Membre du Bundestag

M, William Borm
Membre du Bundestag

M, Carl-Heinz Evers
Sénateur des Affaires scolaires du Land de Berlin

Dr Franz Zeit
Secrétaire général
Commission nationale pour l'Unesco

Conseillers :

Dr Ernst Heinsen
Sénateur,
Vice-Président de la Commission permanente des traités

M, Horst Dumke
Directeur au Ministère fédéral pour la coopération économique

Dr Karl Friedrich Scheidemann
Directeur au Ministère fédéral pour la recherche scientifique

Dr Hartig
Sous-Directeur au Ministère fédéral de l'Intérieur

Dr Gottfried Arens
Conseiller des Affaires étrangères
Ministère fédéral des Affaires étrangères

Professeur Dr Hellmut Becker
Directeur,
Institut pour la recherche dans le domaine de
l'Education, Société Max Planck

Dr Gerhard Kerckhoff
Premier Secrétaire (Oberregierungsrat) au Ministère fédéral
pour la coopération économique

Professeur Dr Walter Mertineit

Mme Dr Magda Staudinger
Membre du Comité exécutif
de la Commission nationale pour l'Unesco

Dr Brieskorn
Conseiller au Ministère fédéral pour la recherche scientifique

Professeur Dr Walter Manshard
Directeur,
Institut géographique de l'Université de Giessen

Professeur Dr H. U. Roll
Président,
Institut hydrographique allemand

Professeur Dr Friedrich Tenbruck
Institut de sociologie de l'Université de Tübingen

Professeur Dr Otto von Simson
Vice-Président de la Commission nationale pour l'Unesco
Directeur de l'Institut de l'histoire de l'art
Université libre de Berlin

Dr Ludwig Engstler
Secrétaire (Regierungsrat) au Ministère fédéral de l'Intérieur

Dr Richard Dill
Télévision allemande - Eurovision

M. Reinhard Schlaginwelt
Conseiller à l'Office fédéral de presse et d'information

M. Rudolf Blechschmidt
Premier Secrétaire (Oberregierungsrat), au Ministère fédéral
des Finances

M. Wilhem Bertram
Conseiller au Ministère fédéral de la Justice

General information/Renseignements généraux

ARABIE
SAOUDITE

SAUDI
ARABIA

ARABIA
SAUDITA

САУДОВСКАЯ
АРАВИЯ

Délégués :

H. E. Mr. Abdulrahman Abaalkhail
Minister of Labour and Social Affairs
(Head of Delegation)

H. E. Mr. Abdul-wahab Abdul-Wassie
Deputy Minister of Education

Mr. Abdulrachman Taibah
Director of the Unity of Programmes and Systems

The Prince Khálid Ibn Fahad
Deputy-Director of Outside Missions

Mr. Hamad Al Khowaiter
Permanent Delegate to Unesco

Mr. Abdulrahman Abou Al Ela
Deputy-Director of Education in Medina

Advisers :

Mr. Abdulmohsin Almangour
Cultural Counsellor in the Lebanon

Mr. Abdulaziz Al Jammaz
Deputy-Director of Intermediary Education

ARGENTINE

ARGENTINA

ARGENTINA

АРГЕНТИНА

Delegados :

Excmo. Sr. Dr. Don José Mariano Astigueta
Secretario de Estado de Cultura y Educación
(Jefe de la Delegación)

Excmo. Sr. Dr. Don Bonifacio Lastra
Embajador,
Delegado Permanente ante la Unesco

Excmo. Sr. Dr. Don Atilio Dell'Ord Maini
Presidente del Consejo Ejecutivo de la Unesco

Ingeniero D. José S. Gandolfo
Director Consejero,
Consejo Nacional de Investigaciones Científicas y Técnicas

Dra. Da. Marie Delia Terren de Ferro
Directora de Cooperación Internacional para la Educación ,
la Ciencia y la Cultura,
Secretaria de Estado de Cultura y Educación
Vicepresidente Ejecutivo de la Comisión Nacional Argentina
para la Unesco

Alternos : Sr. Don José A. Domínguez
Director General de Administración
Secretaría de Estado de Cultura y Educación

Dra. Da, Teresa H.I. Flouret
Consejero de Embajada
Miembro de la Delegación Permanente ante la Unesco

AUSTRALIE **AUSTRALIA** **AUSTRÁLIA** **АВСТРАЛИЯ**

Delegates : H. E. Mr. C. T. Moodie
Australian Ambassador to the Netherlands
(Head of Delegation)

Dr. Gardner Davies
Permanent Delegate to Unesco

Mr. W. J. Weeden
Senior Assistant Secretary
Department of Education and Science
Chairman of the Australian National Advisory Committee
for Unesco

Mr. H. W. Dettman
Director-General of Education, Western Australia

Prof. D. P. Mellor
Professor of Chemistry, Dean of the Faculty of Science
University of New South Wales
Chairman, Australian Unesco Committee for Natural Sciences

Alternate : Mr. J. H. A. Hoyle
First Secretary, Australian Embassy, Stockholm

Adviser : Mr. Derrick Deane
Member of the Permanent Delegation to Unesco

AUTRICHE **AUSTRIA** **AUSTRIA** **АВСТРИЯ**

Délégués : S. Exc. M. Franz Karasek
Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire
Directeur général des Relations culturelles avec l'étranger
Ministre fédéral de l'Instruction publique
(Chef de la Délégation)

M. Anton Grösel
Directeur de Service
Ministère fédéral de l'Instruction publique

M. Karl Hartl
Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire
Ministère fédéral des Affaires étrangères

General information/Renseignements généraux

M, Wilhelm Weber
Vice-Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Vienne
Président de la Commission nationale pour l'Unesco

M, Wilhelm Matejka
Délégué permanent auprès de l'Unesco
Conseiller culturel

Suppléants : M, Karl Fischer
Conseiller,
Ambassade d'Autriche, Paris

M, Erich Kröner
Directeur
Commission nationale pour l'Unesco

M, Hans Brunmayr
Secrétaire de la Délégation
Attaché culturel

Experts : M, Robert Reichardt
Professeur de sociologie
Faculté de Droit de l'Université de Vienne

M, Heinrich Küpper
Professeur de l'enseignement supérieur
Directeur de l'Office fédéral de Géologie

M, Walter Frodl
Professeur de l'enseignement supérieur
Président de l'Office fédéral pour la protection des monuments

M, Richard Kögl
Inspecteur d'Académie
Vice-Président de la Commission nationale pour l'Unesco

M, Hugo Obergottsberger
Rédacteur

M, Sepp Gottfried Bieler
Président
Fédération autrichienne des étudiants

BARBADE

BARBADOS

BARBADOS

ΒΑΡΒΑΔΟΣ

Delegates :

H, E, The Hon, L, E, Sandiford
Minister of Education
(Head of Delegation)

Mr, S, C, Corbin
Deputy High-Commissioner for Barbados in the United Kingdom

Mr, E, B, Maycock
Assistant Secretary
Ministry of Education

BELGIQUE

BELGIUM

BELGICA

БЕЛЬГИЯ

S, Exc, M, Albert Parisis
Ministre de la Culture française
(Chef de la Délégation)

S, Exc, M, Frans Van Mechelen
Ministre de la Culture néerlandaise
(Chef de la Délégation)

S, Exc, M, Jan Grauls
Ministre plénipotentiaire
Chef de Cabinet du Premier Ministre

M, Jean Baugniet
Recteur honoraire et professeur à l'Université libre de Bruxelles
Président de la Commission nationale pour l'Unesco

Délégués :

R, P, Robert de le Court
Vice-Président de la Commission nationale pour l'Unesco

M, Armand Hacquaert
Professeur à l'Université de Gand
Vice-Président de la Commission nationale pour l'Unesco

M, Marcel Florkin
Professeur à l'Université de Liège

M, Robert Thissen
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M, Etienne Huysentruyt
Conseiller-adjoint à l'Administration des Relations
culturelles internationales
Secrétaire de la Commission nationale pour l'Unesco

Suppléants :

Baron Conrad van der Bruggen
Professeur à l'Université catholique de Louvain
Président de la Fédération de l'enseignement technique catholique

M, Marion Coulon
Directeur de l'Administration de la Programmation et
de la Documentation
Ministère de l'Education nationale et de la Culture

M, Henri Wenmaekers
Conseiller d'Ambassade, Ministère des Affaires étrangères

M, Marcel Gryndonck
Conseiller culturel
Gouvernement provincial de la Flandre orientale

M, L, Cappuyns
Vice-Gouverneur de la Province de Brabant

General information/Renseignements généraux

Conseillers :

Mlle E. Arnould
Vice-Présidente nationale
Ligues ouvrières féminines chrétiennes

Mme J. Bracops
Directrice d'Ecole normale

M. Breuze
Inspecteur général de l'Enseignement normal

M. Henri Cochaux
Président de l'Association belge pour les Nations Unies

M. Féaux
Conseiller, Cabinet du Vice-Premier Ministre

M. W. de Brock
Directeur général, Enseignement secondaire

M. R. de Meyer
Directeur général, Enseignement supérieur et
Recherche scientifique

M. V. Geens
Directeur général, Enseignement technique

M. E. Grosjean
Attaché au Cabinet du Ministre de la Culture française

M. C. Heyman
Conseiller littéraire

M. E. van Itterbeek
Conseiller littéraire

M. H. Liebaers
Conservateur en chef, Bibliothèque royale

Mlle E. Moelants
Présidente, Association de la Classe ouvrière féminine
catholique

M. Pirlot
Conseiller chef de service, Ministère de la Culture française

M. W. Seeuws
Directeur de la Centrale socialiste pour la Culture

M. Thimarche
Conservateur à la Bibliothèque royale de Belgique

M. F. Vereycken
Directeur général, Enseignement primaire

M. Vervoort
Professeur au Centre universitaire de Mons

REPUBLIQUE
SOCIALISTE
SOVIETIQUE
DE BIELORUSSIE

BYELORUSSIAN
SOVIET
SOCIALIST
REPUBLIC

REPUBLICA
SOCIALISTA
SOVIETICA
DE BIELORUSSIA

БЕЛОРУССКАЯ
СОВЕТСКАЯ
СОЦИАЛИСТИЧЕСКАЯ
РЕСПУБЛИКА

Делегаты:
Délégués

М.А. Минкович
Министр культуры БССР
Председатель Национальной комиссии ЮНЕСКО БССР
(Глава делегации)
M. M. A. Minkovi tch
Ministre de la Culture
Président de la Commission nationale pour l'Unesco
Député du Soviet suprême de la RSS de Biélorussie
(Chef de la Délégation)

Г.В. Богомолов
Руководитель лаборатории Академии Наук
M. G. V. Bogomolov
Membre de l'Académie des Sciences de la RSS de Biélorussie

В.С. Колбасин
Постоянный представитель при ЮНЕСКО
M. V. S. Kolbassine
Délégué permanent auprès de l'Unesco

Т.Е. Дударева
Профессор Белорусского государственного университета
им. В.И. Ленина
Mme T. E. Doudareva
Professeur à l'Université biélorusse d'Etat V. I. Lénine

Л.Ф. Евменов
Профессор кафедры философии МГПИИЯ
M. L. F. Evmenov
Professeur à l'Institut de langues étrangères, Minsk

Заместитель:
Suppléant :

В.В. Лощинин
Ответственный секретарь Комиссии БССР по делам ЮНЕСКО
M. V. V. Lostchinine
Secrétaire exécutif, Commission nationale pour l'Unesco

BIRMANIE

BURMA

BIRMANIA

БИРМА

Delegates :

H. E. U Zahre Lian
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Paris
(Head of Délégation)

U Ba Aung
Deputy Secretary
Ministry of Education

Captain Win Myint
Officer on Special Duty
Ministry of Education

General information/Renseignements généraux

U Pe Thein Tin
Third Secretary
Embassy of the Union of Burma, Paris

BOLIVIE

BOLIVIA

BOLIVIA

БОЛИВИЯ

Delegados :

Excmo. Sr, Dr, Adolfo Costa du Rels
Embajador, Delegado permanente ante la Unesco
(Jefe de la Delegación)

Prof, Eduardo Lezana
Subsecretario, Ministerio de Educación y Cultura

Dr, Carlos Luis Quiroga
Secretario permanente, Comisión nacional de la Unesco

Sra, Maritza Ormachea

Dr, Marfa del Rosario Adriázola

BRESIL

BRAZIL

BRASIL

БРАЗИЛИЯ

Délégués :

S, Exc, M, Tarso Dutra
Ministre de l'Education
(Chef de la Délégation)

S, Exc, M, Carlos Chagas
Ambassadeur, Délégué permanent auprès de l'Unesco

S, Exc, M, Donatello Grieco
Ambassadeur, Chef du Département culturel
Ministère des Relations extérieures

Professeur José Barreto
Président du Conseil fédéral de l'éducation

S, Exc, Professeur Paulo E. de Berrêdo Carneiro
Ambassadeur, Membre du Conseil exécutif de l'Unesco

Professeur Aristides Pacheco Leão
Président de l'Académie des Sciences

Suppléants :

M, Lourdes de Vincenzi
Ministre, Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

Professeur Renato de Almeida
Président de la Commission nationale pour l'Unesco

Professeur Carlos Correa Mascaro
Directeur, Institut national d'études pédagogiques

Dr Edson Machado de Souza

M, René Haguenauer
Secrétaire d'Ambassade

Conseillers :

M, Jorge Ribeiro
Secrétaire d'Ambassade

Professeur Agostinho Olavo Rodrigues
Secrétaire exécutif, Commission nationale pour l'Unesco

M, José Renato Monteiro Vieira Braga
Secrétaire d'Ambassade

M, Francisco Alvim
Secrétaire d'Ambassade

Professeur Manuel Diegues Jr.

Professeur Luis Heitor Corrêa de Azevedo

M, Edson F. Suszczynski

BULGARIE

BULGARIA

BULGARIA

БОЛГАРИЯ

Délégués :

S, Exc. M, Haralambi Traikov
Ministre adjoint des Affaires étrangères
(Chef de la Délégation)

S, Exc. M, Démir Yanev
Ambassadeur, Président de la Commission nationale
pour l'Unesco

Professeur Tacho Tachev
Secrétaire de la Section des sciences médicales auprès
de l'Académie bulgare des Sciences
Président de la Section de la science auprès de la
Commission nationale pour l'Unesco

M, Yordan Golemanov
Ministre plénipotentiaire,
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M, Mirtcho Arsov
Secrétaire, Commission nationale pour l'Unesco

Suppléant :

M, Ilia Tatchev
Secrétaire du Conseil de direction et de coordination des
recherches pédagogiques auprès du Ministère de l'Instruction
publique
Président de la Section de l'éducation auprès de
la Commission nationale pour l'Unesco

Conseillers :

M, Nino Ninov
Premier Secrétaire, Ambassade de Bulgarie, Paris

General information/Renseignements généraux

M. Stéphane Stalkov
Troisième Secrétaire, Ambassade de Bulgarie, Paris

Ing, Anguel Dimitrov
Expert en matières économiques et scientifiques,
Ambassade de Bulgarie, Paris

Secrétaire : Mlle Yordanca Bossolova
Membre de la Délégation permanente auprès de l'Unesco

BURUNDI BURUNDI BURUNDI БУРУНДИ

Délégués : M. Pascal Ntemako
Directeur, Enseignement primaire et normal
(Chef de la Délégation)

S. Exc. M. Joseph Nindorera
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Paris
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Abraham Boyayo
Directeur, Enseignement secondaire et supérieur

M. Didace Mazuru
Premier Secrétaire, Ambassade du Burundi, Paris
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

M. Barthélémy Bambonyuburyo
Secrétaire permanent, Commission nationale pour l'Unesco

CAMBODGE CAMBODIA CAMBOYA КАМБОДЖА

Délégués : S. A. Essaro Sisowath
Ambassadeur
Délégué permanent auprès de l'Unesco
(Chef de la Délégation)

M. Kounsaky Ieng
Secrétaire du Délégué permanent auprès de l'Unesco

Mme Sayon Tep
Représentante de la Commission nationale pour l'Unesco

CAMEROUN CAMEROON CAMERUN КАМЕРУН

Délégués : S. Exc. M. Zachée Mongo Soo
Ministre de l'Education, de la Jeunesse et de la Culture
(Chef de la Délégation)

S, Exc, El Hadj Mahmoudou Haman Dicko
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Paris
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Gérard Ombga
Directeur des Affaires étrangères

S, Exc, M, William Eteki-Mboumoua
Ancien Ministre
Vice-Président du Conseil exécutif de l'Unesco

M, Charles-Henri Bebbe
Secrétaire général, Commission nationale pour l'Unesco

M, Ako Difang Mengot
Délégué culturel du Cameroun occidental

Mlle Alvine Ebolo
Inspectrice primaire

Suppléant : M, Gaspard Towo-Atangana
Conseiller culturel, Ambassade du Cameroun, Paris

CANADA

CANADA

CANADA

КАНАДА

Délégués :

M, Napoléon LeBlanc
Vice-Recteur de l'Université Laval
Président de la Commission canadienne pour l'Unesco
(Chef de la Délégation)

M, Graham Mofnes
Ministre plénipotentiaire
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M, L.H, Bergstrom
Sous-Ministre de l'Education de la province de Saskatchewan

M, G.W, MacKenzie
Directeur, Services de l'inspection,
Ministère de l'Education de la Nouvelle-Ecosse

M, J.R, Meredith
Directeur adjoint, Service de l'enseignement
Ministère de l'Education de la Colombie britannique

Suppléants :

Mlle Madeleine Joubert
Directeur général, Institut canadien d'éducation des adultes

Dr George M. Volkoff
Chef du Département de physique
Université de la Colombie britannique

M, Marc-Adélarde Tremblay
Professeur d'Anthropologie
Université Laval

General information/Renseignements généraux

M. J. Alphonse Ouimet
Ancien Président de la Société Radio-Canada

M. David W. Bartlett
Secrétaire général, Commission canadienne pour l'Unesco

Conseillers :

Dr William S. Rogers
Chef du Département français
Trinity College, Université de Toronto

Dr J. J. MacDonald
Doyen de la Faculté des Sciences
Université Saint-François-Xavier

M. P. Dumas
Conseiller et consul
Ambassade du Canada, Rome

M. P. E. J. Charpentier
Conseiller auprès de l'Organisation de coopération
et de développement économiques (OCDE), Paris

M. Robert G. Blackburn
Troisième Secrétaire, Délégation permanente auprès de l'Unesco

Attachés :

L'Honorable F. W. Rowe
Ministre de l'Education de Terre-Neuve

L'Honorable W. W. Meldrum
Ministre de l'Education du Nouveau-Brunswick

Dr E. J. Quick
Secrétaire exécutif
Conseil des Ministres de l'Education

REPUBLIQUE
CENTRAFRICAINE

CENTRAL
AFRICAN
REPUBLIC

REPUBLICA
CENTRO-
AFRICANA

ЦЕНТРАЛЬНО-
АФРИКАНСКАЯ
РЕСПУБЛИКА

Délégués :

S. Exc. M. Antoine M'Bary-Daba
Ministre de l'Education nationale
(Chef de la Délégation)

M. Louis-Pierre Gamba
Directeur général de l'Enseignement

M. Martin Guiakora
Attaché culturel,
Ambassade de la République Centrafricaine, Paris

CEYLAN

CEYLON

CEILAN

ЦЕЙЛОН

Delegates :

H. E. Mr. E. F. L. de Silva
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Paris
Permanent Delegate to Unesco
(Head of Delegation)

Dr. D. G. Dayaratna
Permanent Secretary,
Ministry of Education and Cultural Affairs
Director-General of Education
President, Arts Council of Ceylon

Mr. N. Balasubramaniam
First Secretary,
Embassy of Ceylon, Paris

Mr. V. G. B. Munasinghe
Regional Director of Education (Colombo)

Mr. R. D. K. Jayawardena
Secretary, Unesco National Commission

CHILI

CHILE

CHILE

ЧИЛИ

Delegados :

Profesor Jorge Cash
Asesor Político del Presidente de la Republica
Miembro del Consejo Ejecutivo de la Unesco
(Jefe de la Delegación)

Doctor Roberto Barahona
Presidente de la Comisión Nacional de Investigación
Científica y Tecnológica

Profesor William Thayer
Rector de la Universidad Austral

Excmo. Sr. Enrique Bernstein Carabantes
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario
Delegado Permanente ante la Unesco

Profesor Sergio Aguilera
Superintendente de Educación Pública

Suplentes :

General Oscar Fuentes
Vicepresidente Ejecutivo de la Comisión Nacional de la Unesco

Sr. Iván Lavados
Jefe del Departamento de Asistencia Técnica Internacional
Oficina de Planificación Nacional

Sr. Diego Valenzuela
Delegado Permanente Adjunto ante la Unesco

General information/Renseignements généraux

Sr. Gastón Soublette
Delegado Permanente Adjunto ante la Unesco

Profesor Jorge Díaz
Presidente del Club de Amigos de la Unesco

Asesores : Sr. Manuel Antonio Garrétón

Sr. Alberto Rioseco
Secretario General
Comisión Nacional de la Unesco

CHINE

CHINA

CHINA,

КИТАЙ

Delegates :

H. E. Dr. Han Lih-wu
Ambassador of the Republic of China to Greece
(Head of Delegation)

H. E. Mr. Chu Fu-sung
Ambassador of the Republic of China to Spain

Dr. Lee Shih-mou
Commissioner, Atomic Energy Commission

H. E. Mr. Yao Chi-ch'ing
Ambassador, Permanent Delegate to Unesco

H. E. Mr. Lee Nan-hsing
Ambassador of the Republic of China to Niger

Advisers :

Mr. Ho Lien-kwei
Vice-President of the National Museum

Mr. Liu Chen
Professor, National Cheng-chi University

Mr. Lung Yun-chun
Chief, Sixth Division of the Executive Yuan

Mr. Tu Heng-tse
Professor, Tung-hai University

Dr. Léon Long-yien Chang
Deputy Permanent Delegate to Unesco

Dr. Lung Chang
Deputy Permanent Delegate to Unesco

Dr. Chiu Cheng-ho
Deputy Permanent Delegate to Unesco

Dr. Chou Ling

Secretaries: Mr. Benjamin Jyh-yeuan Lo
Mr. Chee Yu
Mr. Wang Chia-yu

CHYPRE CYPRUS CHIPRE КИПР

Delegates: H. E. Mr. Constantinos Spyridakis
Minister of Education
(Head of Delegation)
H. E. Mr. Anastassios G. Leventis
Ambassador, Permanent Delegate to Unesco
Mr. Kypros Kyprianou
Consul-General, Paris
Mr. Frixos Vrahas
Director, Higher and Secondary Education
Mr. Christos Cassimatis
Member of the Permanent Delegation to Unesco

COLOMBIE COLOMBIA COLOMBIA КОЛУМБИЯ

Delegates: Excmo. Sr. Dr. Gabriel Betancur Mejía
(Jefe de la Delegación)
Excmo. Sr. Silvio Villegas
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario, Paris
Delegado permanente ante la Unesco
Sr. Francisco Fandino Silva
Jefe de la División de Información y Relaciones Culturales,
Ministerio de Relaciones Exteriores
Sra. Dña Clara de Ponce de León
Delegada permanente adjunta ante la Unesco
Sr. Dr. Alberto Castaño Abadía
Secretario privado del Ministro de Educación,
Secretario, Comisión Nacional de Cooperación con la Unesco

General information/Renseignements généraux

CONGO
(BRAZZAVILLE)

CONGO
(BRAZZAVILLE)

CONGO
(BRAZZAVILLE)

КОНГО
(БРАЗЗАВИЛЬ)

Délégués :

S. Exc. M. Lévy Makany
Ministre de l'Education
Président de la Commission nationale pour l'Unesco
(Chef de la Délégation)

M. Lazare Maganga
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Henri Lopes
Directeur général de l'Enseignement

M. David Cardorelle
Secrétaire général, Commission nationale pour l'Unesco

M. Jean-Paul Boulinzan
Professeur de Mathématiques

Suppléant :

M. Jean-Louis Mamimoue

REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE
DU CONGO

DEMOCRATIC
REPUBLIC
OF CONGO

REPUBLICA
DEMOCRATICA
DEL CONGO

ДЕМОКРАТИЧЕСКАЯ
РЕСПУБЛИКА
КОНГО

Délégués :

S. Exc. M. Joseph Mbeka
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Paris
Délégué permanent auprès de l'Unesco
(Chef de la Délégation)

M. André Bongo
Secrétaire général, Commission nationale pour l'Unesco

M. Simon Luanika
Secrétaire général adjoint, Commission nationale pour l'Unesco

M. Albert Djemba-Yumbula
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

M. Ekwa
Président du Bureau national de l'Enseignement catholique

Suppléants :

M. Norbert Takizala
Professeur

M. Yansomwe

REPUBLIQUE DE
COREE

REPUBLIC OF
KOREA

REPUBLICA DE
COREA

КОРЕЯ

Délégués :

Dr. Sun Keun Lee
Vice-Président de la Commission nationale pour l'Unesco
(Chef de la Délégation)

M. Jin Sang An
Ministre plénipotentiaire, Ambassade de Corée, Paris

M. Rotae Park
Secrétaire général, Commission nationale pour l'Unesco

M. Kwan Joong Joo
Secrétaire auprès de la Présidence pour l'Education,
la Culture et l'Information

Dr Jai Hyon Lee
Directeur, Service de l'Information, Ambassade de Corée, Paris

M. Chang Hoon Won
Délégué adjoint
Service de la Programmation de la Commission nationale
pour l'Unesco

M. Chun Joo Yoon
Conseiller spécial
Membre de l'Assemblée nationale

COSTA RICA

COSTA RICA

COSTA RICA

КОСТА-РИКА

Delegados :

Excmo. Sr. Dr. Herbert Hutt Gil
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario, Paris
(Jefe de la Delegación)

Sr. Samuel Stone
Agregado Cultural, Embajada de Costa Rica, Paris

Dr. Oscar Enrique Mas Herrera

Sra. Prof. Iris Leiva Canales de Billaut

Sr. Michel Amiroff

Sr. Yves de Menoval

General Information/Renseignements généraux

COTE D'IVOIRE IVORY COAST COSTA DEL MARFIL БЕРЕГ СЛОНОВОЙ КОСТИ

Délégués :

S, Exc. M. Lambert Amon Tanoh
Ministre de l'Education nationale
(Chef de la Délégation)

S, Exc. M. Appagny Tanoe
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Paris
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Clément Kaul Meledje
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

M. Bernard Dadie
Directeur des affaires culturelles
Membre du Conseil exécutif de l'Unesco

M. Albert Hoba
Secrétaire général, Commission nationale pour l'Unesco

Suppléants :

M. Houssou
Maître Assisant, Faculté des Sciences d'Abidjan

M. Dauré Konan
Directeur, Enseignement du premier degré

M. Siriki Traore
Directeur, Jeunesse et Education populaire

M. Michel Kanga
Conseiller technique, Ministère de l'Information

CUBA CUBA CUBA КУБА

Delegados :

Excmo. Sr. Dr. Juan Marinello y Vidaurreta
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario,
Delegado Permanente ante la Unesco
(Jefe de la Delegación)

Excmo. Sr. Miguel Llaneras Rodríguez
Viceministro de Enseñanza Superior, Técnica y Profesional,
Ministerio de Educación

Excmo. Sr. Dr. José A. Agullera Macelras
Viceministro de Enseñanza General
Ministerio de Educación

Señor Alejo Carpentier Balmont
Ministro Consejero de Asuntos Culturales
Embajada de Cuba en Francia

Doctora Cordelia Navarro García
Asesora, Ministerio de Educación

Suplentes :

Dr. Fermín Portilla Fernández
Coordinador Nacional de Humanidades
Ministerio de Educación

Ingeniero Raúl de Armas Rivera
Director de Enseñanza Técnica y Profesional
de la Provincia de La Habana
Ministerio de Educación

Señor Manuel Mendoza Morejón
Secretario Permanente, Comisión Nacional de la Unesco

Señora Tania Olga Romero Molina
Funcionaria, Ministerio de Educación

Asesor :

Señor Francisco Martínez Morell
Primer Secretario de Embajada
Miembro de la Delegación Permanente ante la Unesco

DAHOMÉY DAHOMEY DAHOMEY ДАГОМЕЯ

Délégués :

S. E. M. Mama Chabi
Ministre de l'Education nationale
(Chef de la Délégation)

S. E. M. Michel Ahouanmenou
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Paris

M. Yacoubou Barra
Secrétaire général, Commission nationale pour l'Unesco

Mme Huguette Acharé
Conseiller culturel, Ambassade du Dahoméy, Paris

Mme Béatrice Glélé
Ambassade du Dahomey, Paris

DANEMARK DENMARK DINAMARCA ДАНИЯ

Délégués :

S. Exc. M. Helge Larsen
Ministre de l'Education nationale
(Chef de la Délégation)

Mlle Agnete Vøhtz
Ancien Secrétaire général, Ministère de l'Education nationale

Mlle Inger Helga Pedersen
Ancien Ministre de la Justice
Juge à la Cour Suprême du Danemark

M. Egon Drostby
Directeur, Ministère de l'Education nationale

General information/enseignements généraux

Mme Kamma Struwe
Agrégé ès Lettres, Conseiller

M. Mogens Pihl
Professeur à l'Université de Copenhague

M. W. Weincke
Directeur, Ministère des Affaires culturelles

M. Preben Kirkegaard
Directeur, Ecole des Bibliothécaires du Danemark

Suppléants : M. J. Harder Rasmussen
Chef de Service adjoint, Ministère des Affaires culturelles

M. P. A. Andersen
Directeur d'Ecole

Mlle Birgit Nielsen
Chef de Section, Ministère de l'Education nationale

Mlle Hanne Boyé
Secrétaire, Ministère de l'Education nationale

M. Mogens Hermansen
Conseiller d'Ambassade
Chargé des Affaires culturelles et de presse,
Ambassade du Danemark, Paris

Conseiller technique : M. V. Hammer
Chef de Département, Ministère de l'Education nationale

REPUBLIQUE
DOMINICAINE

DOMINICAN
REPUBLIC

REPUBLICA
DOMINICANA

ДОМИНИКАНСКАЯ
РЕСПУБЛИКА

Delegados : Excmo. Sr. Héctor Aristy
Embajador, Delegado Permanente ante la Unesco
(Jefe de la Delegación)

Secretario : Señor Roberto Saladin

EL SALVADOR

EL SALVADOR

EL SALVADOR

САЛЬВАДОР

Delegados : Excmo. Sr. Dr. Ricardo Gallardo
Embajador, Delegado Permanente ante la Unesco
(Jefe de la Delegación)

Sr. Dr. Luis Gallegos Valdés

Sr. Dr. Noé Canjura

EQUATEUR

ECUADOR

ECUADOR

ЭКВАДОР

Delegados :

Excmo. Sr. Hugo Larrea-Henelcazar
Ministro de Educación
(Jefe de la Delegación)

Dr. Luis E. Jaramillo
Delegado Permanente ante la Unesco

Dr. Camilo Mena

Sra. Angélica Carrillo de Mata

Sr. Harry Klein

Sr. Galo Ponce-Benavides

Sr. Darío Lara

Secretario :

Sr. Juan Cueva

ESPAGNE

SPAIN

ESPAÑA

ИСПАНИЯ

Delegados :

Excmo. Sr. D. José Villar Palasi
Ministro de Educación y Ciencia
(Jefe de la Delegación)

Excmo. Sr. D. Emilio Garrigues y Diaz-Cañabate
Embajador, Delegado Permanente ante la Unesco

Ilmo. Dr. D. Ricardo Díez Hochleitner
Secretario General Técnico, Ministerio de Educación y Ciencia

Ilmo. Sr. D. Joaquín Juste
Secretario General Técnico,
Ministerio de Información y Turismo

Ilmo. Sr. D. Federico Rodríguez y Rodríguez
Director General de Enseñanza Superior e Investigación
Ministerio de Educación y Ciencia

Ilmo. Sr. D. Antonio Poch y Gutiérrez de Caviedes
Delegado Especial para los Asuntos Culturales
Ministerio de Asuntos Exteriores

Ilmo. Sr. D. Gonzalo Fernández de la Mora
Sub-Director General de Relaciones Culturales
Ministerio de Asuntos Exteriores

Suplentes :

Ilmo. Sr. D. Joaquín Pérez Villanueva
Delegado Permanente Adjunto ante la Unesco

General information/Renseignements généraux

Ilmo, Sr. D. Andrés Pérez Masfa
Secretario General Adjunto del Consejo Superior
de Investigaciones Científicas

Ilmo, Sr. D. Electo García Tejedor
Secretario de la Comisión Nacional de Cooperación con la Unesco

Sr. D. Juan Gutierrez Oliva
Secretario Adjunto de la Comisión Nacional de Cooperación
con la Unesco

Sr. D. Jesús Moneo Montoya
Ministerio de Información y Turismo

Sra. Dña. Ma. Nieves Sunyer-Roig
Regidora Central de Juventudes

Consejero : Ilmo, Sr. D. José Ma García Agullo,
Consejero de Embajado
Miembro de la Delegación Permanente ante la Unesco

Secretarios : Don Luis Segovia Muñoz
Dña Marfa Teresa Bellveser
Srta. Rosa Santos González

ETATS-UNIS
D'AMERIQUE

UNITED STATES
OF AMERICA

ESTADOS UNIDOS
DE AMERICA

СОЕДИНЕННЫЕ
ШТАТЫ АМЕРИКИ

Delegates : The Hon. William Benton
Ambassador, Member of the Executive Board of Unesco
(Head of Delegation)

The Hon. Alvin C. Eurich
Chairman, National Commission for Unesco

The Hon. Katie Scofield Louchheim
Deputy Assistant Secretary of State for Educational
and Cultural Affairs

The Hon. James H. McCrocklin
Under Secretary of Health, Education and Welfare

The Hon. Robert H. B. Wade
Minister Plenipotentiary, Permanent Delegate to Unesco

Alternates : The Hon. Marietta Moody Brooks
Member, United States National Commission for Unesco

The Hon. Morton Keller
Brandeis University
Waltham, Massachusetts

The Hon. John A. Logan
President, John Logan Association

Advisers :

The Hon. Joseph M. Montoya
United States Senate

The Hon. Charles H. Percy
United States Senate

Mr. Paul W. Erickson
Member of the Permanent Delegation to Unesco

Mr. Louis E. Fréchtling
Director, Office of International Administration
Bureau International Organisation Affairs, Department of State

Miss Betty C. Gough
First Secretary
United States Mission, Geneva

Mr. Samuel S. H. Lee
Office of International Economic and Social Affairs
Bureau of International Organisation Affairs, Department of State

Mr. Thomas D. McKiernan
Director, Office of Multilateral Policy and Programs
Bureau of Educational and Cultural Affairs, Department of State

Mr. L. Arthur Minnich
Director, Secretariat to the National Commission for Unesco
Bureau of Educational and Cultural Affairs, Department of State

Mr. Richard K. Nobbe
Member of the Permanent Delegation to Unesco

Dr. Edgar L. L. Piret
Counsellor for Scientific Affairs
United States Embassy, Paris

Mr. Rupert Prohme
Deputy Permanent Delegate to Unesco

Mr. Paul C. Regan
Director, International Services and Research Staff
Institute of International Studies
Office of Education
Department of Health, Education and Welfare

Mr. Charles W. Thomas
Office of Multilateral Policy and Programs
Bureau of Educational and Cultural Affairs, Department of State

Mr. Edwin G. Warman
Consultant, Department of State

**Administrative
Officer:**

Mrs. Irene E. Scher
Office of International Conferences, Department of State

ETHIOPIE

ETHIOPIA

ETIOPIA

ЭФИОПИЯ

Delegates :

H. E. Mr. Akaleword Habtewold
Minister of Education and Fine Arts
(Head of Delegation)

Dr. Aklilu Habte
Associate Academic
Vice-President of Haile Selassie I University

Mr. Tadesse Terrofe
Assistant Minister, Programme, Planning and Research
Ministry of Education and Fine Arts

Mrs. Mary Tadesse
Assistant Minister, Fine Arts and Culture
Ministry of Education and Fine Arts

Dr. Abdella Abdi Nager
Associate Professor of Electrical Engineering and
Head of the Department, Haile Selassie I University

Dr. Abebe Ambatchew
Secretary-General, National Commission for Unesco

Mr. Haile Michael Misginna
Permanent Delegate to Unesco

FINLANDE

FINLAND

FINLANDIA

ФИНЛЯНДИЯ

Delegates :

H. E. Mr. Johannes Virolainen
Minister of Education
(Head of Delegation)

Dr. R. H. Oittinen
Director-General, National Board of Schools

H. E. Mr. R. R. Seppala
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Paris
Permanent Delegate to Unesco

Dr. Ilmo Helä
Director of the Finnish Institute of Marine Research
Chairman, National Commission for Unesco
Member of the Executive Board of Unesco

Mr. Kalervo Slikala
Director, Department for International Affairs
Ministry of Education

Alternates:

Mr. Arvi Kivimaa
Director-General, Finnish National Theatre
Vice-Chairman of the National Commission for Unesco

Dr. Paavo Kastari
Professor of Constitutional Law
University of Helsinki

Mr. Henrik von Bonsdorff
Editor in Chief "Nya Pressen"

Mr. Sakari Kiuru
Head of Department, Cooperative Union

Mr. Kalevi Sorisa
Secretary-General, National Commission for Unesco

Advisers:

Mr. Matti L. Aho
Chief of Bureau
Ministry of Education

Mr. Paavo Rantanen
Deputy Permanent Delegate to Unesco

Miss Irja Salmela
Secretary for Organizational Affairs
Union of Social Democratic Women

Mr. Hannu Taanila
Head of Department, Tammi Publishers Co.

Mr. Ola Wikström
Inspector, Ministry of Communications and Public Works

Mr. Pertti Palttila
Member of the Executive Committee, National Union of Students

FRANCE

FRANCE

FRANCIA

ФРАНЦИЯ

Délégués :

S. Exc. M. Edgar Faure
Ministre de l'Education nationale
(Chef de la Délégation)

M. Jacques Trorial
Secrétaire d'Etat à l'Education nationale

M. Jean Basdevant
Ministre plénipotentiaire
Directeur général des Relations culturelles
Ministère des Affaires étrangères

M. Julien Cain
Membre de l'Institut
Président de la Commission de la République française
pour l'éducation, la science et la culture

M. Etienne Dennery
Directeur des Bibliothèques de France
Membre du Conseil exécutif de l'Unesco

General information/Renseignements généraux

M. Pierre Moinot
Directeur général des Arts et Lettres
au Ministère d'Etat chargé des affaires culturelles

Suppléants :

M. Gabriel Beis
Chef du Service de l'enseignement
Ministère de la Coopération

M. Jean Fernand-Laurent
Ministre plénipotentiaire
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Jean Knapp
Directeur de la Coopération
Ministère de l'Education nationale

M. Charles Moraze
Directeur d'Etudes, Ecole pratique des Hautes Etudes

M. André Saint-Mieux
Chef du Service des Echanges culturels et scientifiques
Ministère des Affaires étrangères

Conseillers :

M. Pierre Aigrain
Délégué général à la Recherche scientifique

M. Gérard Antoine
Recteur, chargé de mission auprès du Ministère
de l'Education nationale

M. Pierre Auger
Professeur à la Sorbonne
Vice-Président de la Commission de la République française
pour l'éducation, la science et la culture

M. André Chatelain
Directeur des Musées de France

M. Louis François
Inspecteur général de l'Instruction publique
Vice-Président de la Commission de la République française
pour l'éducation, la science et la culture

M. Pierre Juvigny
Maître des Requêtes au Conseil d'Etat
(Section sociale et Contentieux)

M. Jean Maheu
Directeur de la Jeunesse et des Activités socio-éducatives
Secrétariat d'Etat de la Jeunesse et des Sports

M. Jacques Kosciusko-Morizet
Ministre plénipotentiaire
Directeur de la Coopération culturelle et technique
au Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères

M. Henri Laugier
Professeur honoraire à la Sorbonne

M. Raymond Poussard
Ministre plénipotentiaire
Directeur adjoint des Relations culturelles
au Ministère des Affaires étrangères

M. Jean Roche
Recteur de l'Académie de Paris

M. Jean Sirinelli
Directeur général,
Directeur des enseignements supérieurs
Ministère de l'Education nationale

M. Jean Thomas
Inspecteur général de l'Instruction publique
Vice-Président de la Commission de la République française
pour l'éducation, la science et la culture

Conseillers
techniques
et experts :

M. Jean Adhemar
Conservateur en chef de la Bibliothèque nationale

M. Louis Amigues
Chargé de mission au Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Information

M. Reynold Arnould
Conservateur des Musées de France
Conservateur des Galeries nationales d'exposition
Ministère d'Etat chargé des affaires culturelles

M. Georges Aubert
Chef du Service des sols
Office de la Recherche scientifique et technique d'Outre-Mer

M. Camille Bailly
Chargé de mission au Secrétariat général du Gouvernement

M. André Basdevant
Inspecteur général de la Jeunesse et des Sports

M. Alain Bienayme
Conseiller technique au Cabinet du Ministère de
l'Education nationale

M. Yves Boulet
Secrétaire des Affaires étrangères
Bureau des Organisations internationales
Ministère des Affaires étrangères

M. Jean Bourgeois-Pichat
Directeur de l'Institut national d'études démographiques

Mlle Elisabeth Bourel
Présidente du Comité "Jeunesse" de la Commission de la
République française pour l'éducation, la science et la culture

General information/Renseignements généraux

M. Robert Boyer
Chef du Service des échanges culturels
Ministère d'Etat chargé des affaires culturelles

M. Bernard Blin
Chef du Service des Echanges internationaux à la
Télévision (ORTF)

M. Yves Brunsvick
Secrétaire général, Commission de la République française
pour l'éducation, la science et la culture

M. Pierre Charpentier
Ministre plénipotentiaire

M. Jacques Charpentier
Service de la Musique
Ministère d'Etat chargé des Affaires culturelles

M. Yvan Cheret
Secrétariat permanent pour l'Etude des problèmes de l'eau

M. Bernard Clergerie
Inspecteur d'Académie
Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères

M. André Clerici
Inspecteur d'Académie
Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères

Mlle Marguerite Cordier
Directrice de l'Ecole normale supérieure des jeunes filles
de Fontenay-aux-Roses

M. Gustave Delmas
Direction de la Coopération au
Ministère de l'Education nationale

M. Bernard Dorin
Conseiller technique au Cabinet du Ministre chargé
de la Recherche scientifique

M. Vadim Elisseff
Conservateur en chef du Musée Cernuschi

M. Louis Gillette
Administrateur civil, Ministère des Affaires étrangères

M. Augustin Girard
Chef du Service des études et recherches
Ministère d'Etat chargé des Affaires culturelles

M. François Gobin
Administrateur civil à la Direction de la Coopération
Ministère de l'Education nationale

M. Roger Grandbois
Inspecteur général de l'Instruction publique

M. Pierre Grenier
Conseiller des Affaires étrangères
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Jean-Louis Hebarre,
Service juridique, Secrétariat d'Etat à l'Information

M. Hubert Joly
Délégation générale à la Recherche scientifique et technique

Mme Jacqueline Katlama
Secrétaire générale adjointe, Commission de la République
française pour l'éducation, la science et la culture

M. André Kerever
Maître des Requêtes au Conseil d'Etat chargé de mission
au Cabinet du Ministre chargé des Affaires culturelles

M. Claude Laigle
Direction des Relations extérieures au
Centre national d'études spatiales

M. Robert Leclerc
Inspecteur central du Trésor
Direction du budget
Ministère de l'économie et des finances

M. Robert Lefranc
Maître de recherche à l'Institut pédagogique national

M. Paul Leglise
Centre national du cinéma

Mlle Marie-Annic Martin-Sane
Conseiller des Affaires étrangères

M. Yves Legoux
Chef du Bureau des programmes de recherche en matière
d'éducation
Ministère de l'Education nationale

M. Marc Netter
Ministère d'Etat chargé des Affaires culturelles
(Secteur des Maisons de la Culture)

M. Jacques d'Ollier
Conseiller scientifique à la Délégation générale
à la recherche scientifique et technique

M. Jean-Claude Pecker
Professeur au Collège de France
Directeur de l'Observatoire de Nice

M. Gaetan Picon
Directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes

M. Paul Poindron
Conservateur en chef à la Direction des bibliothèques de France

General information/Renseignements généraux

Mme Nicole Questiaux
Maître des Requêtes au Conseil d'Etat

M. Henri Sciard
Chargé des Relations extérieures au Centre national
pour l'exploitation des océans

M. Jean Stoetzel
Professeur à la Faculté des Lettres
Directeur du Centre d'études sociologiques

M. Fernand Terrou
Président du Tribunal administratif de Paris

M. Guy Toffin
Conseiller des Affaires étrangères
Secrétaire général de la Délégation française

M. Germain Viatte
Inspecteur de la création artistique
Ministère d'Etat chargé des Affaires culturelles

M. Jean Viet
Directeur du Service d'échanges d'informations
à la Maison de l'homme

GABON

GABON

GABON

GABON

Délégués :

S. Exc. Dr Benjamin Ngoubou
Ministre de l'Education nationale et du Service civique
Président de la Commission nationale pour l'Unesco
(Chef de la Délégation)

S. Exc. M. Jean Félix Oyoué
Ambassadeur, Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Valentin Mihindou-Mi-Nzamba
Directeur, Enseignement technique

M. Jean-Ernest Oliveira
Secrétaire général, Commission nationale pour l'Unesco
Commissaire national à la Jeunesse

Conseillers :

M. Isaac Nguema
Juriste

M. Vincent Casanova
Comptable

GHANA

GHANA

GHANA

ГАНА

Delegates:

Dr. Modjaben Dowuona
Commissioner for Education, Accra
(Head of Delegation)

H. E. Mr. E. P. K. Seddoh
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Paris
Permanent Delegate to Unesco

Dr. K. M. Sape
Acting Secretary-General, Ghana Academy of Science

Mr. K. Gyeke-Dako
Principal State Attorney

Mr. L. W. Hesse
Editorial Secretary
Encyclopedia Africana Secretariat

Mr. S. M. Adu-Ampomah
Principal Education Officer

Mr. E. T. B. Lomotey
Secretary, National Commission for Unesco

Mr. G. B. Amoh
Second Secretary, Ghana Embassy, Paris

GRECE

GREECE

GRECIA

ГРЕЦИЯ

Délégués :

M. Démètre Velissaropoulos
Chargé d'affaires, Ambassade royale de Grèce, Paris
(Chef de la Délégation)

M. Jean Sossidis
Directeur de la Troisième Division politique,
Ministère des Affaires étrangères

M. Georges Kournoutos
Directeur, Ministère de l'éducation nationale

M. Constantin Georgiou
Premier Secrétaire, Ambassade royale de Grèce, Paris

M. Emmanuel Michelakis
Professeur à l'Université d'Athènes

Suppléants :

M. Constantin Georgopoulos
Professeur à l'Université d'Athènes

M. César Alexopoulos
Professeur à l'Université d'Athènes

General information/Renseignements généraux

M. Basile Kiortsis
Professeur à l'Université d'Athènes

M. Constantin Choidas
Maître des Requêtes au Conseil d'Etat

GUATEMALA GUATEMALA GUATEMALA ГВАТЕМАЛА

Delegados :

Excmo. Sr. Licenciado Miguel Angel Asturias
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario, Paris
(Jefe de la Delegación)

Sr. Oscar Bertholin y Gálvez
Delegado Permanente ante la Unesco

Sr. Enrique Solares Echeverría
Ministro Consejero, Embajada de Guatemala en Francia

Dr. Enrique López Herrarte
Consejero Económico, Embajada de Guatemala en Francia

Sr. Eduardo Pascal Márquez
Agregado Cultural, Embajada de Guatemala en Francia

GUINEE GUINEA GUINEA ГВИНЕЯ

Délégués :

S. Exc. Dr Mamouna Touré
Ministre du Domaine social
(Chef de la Délégation)

M. Diallo Alpha Ibrahima
Chef de Cabinet, Ministère des Affaires étrangères

M. Sano Tidiani
Chef de Cabinet, Secrétariat d'Etat à l'Education nationale

M. Hann Sallou
Directeur, Service national d'alphabétisation

GUYANE GUYANA GUYANA ГВИАНА

Delegate:

H. E. Sir Lionel A. Luckhoo Q. C.
Guyana High Commissioner, London

HAÏTI

HAITI

HAITI

ГАИТИ

Délégués :

M, Léonce Viaud
Secrétaire d'Etat de l'Education nationale
(Chef de la Délégation)

Dr, René Piquion
Président de la Commission nationale pour l'Unesco
Délégué permanent auprès de l'Unesco.

M, Nyll Calixte

HAUTE-VOLTA

UPPER VOLTA

ALTO VOLTA

ВЕРХНЯЯ ВОЛЬТА

Délégués :

M, Pierre Nolasque Gnoulla
Directeur de Cabinet du Ministre de l'Education nationale
de la Jeunesse et des Sports
(Chef de la Délégation)

M, Darsalam Diallo
Secrétaire général, Commission nationale pour l'Unesco

M, Balibi André Bouyain
Directeur, Enseignement du premier degré

HONDURAS

HONDURAS

HONDURAS

ГОНДУРАС

Delegados :

Excma. Srta. Prof. América Riera
Sub-Secretaría de Educación Pública
(Jefe de la Delegación)

Sr. Lic. Mario Carias
Encargado de Negocios a.i. de Honduras en Francia

Sra. Profa. Dora A. Henríquez-Giron
Diputado al Congreso Nacional de Honduras

Excmo. Sr. Prof. Dr. Carlos Deambrosis-Martins
Ministro Plenipotenciario,
Jefe de la Delegación Permanente ante la Unesco

Sra. Profesora de Souiller de St. Romain de Deambrosis-Martins

Sra. Florencia de Carias

General information/Renseignements généraux

HONGRIE

HUNGARY

HUNGRIA

БЕЛГРИЯ

Délégués :

Dr Endre Rosta
Président exécutif, Institut des Relations culturelles
(Chef de la Délégation)

S, Exc. Dr Magda Joboru
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Délégué permanent auprès de l'Unesco
Vice-Présidente du Conseil exécutif de l'Unesco

Dr Sandor Lengyel
Président de la Commission nationale pour l'Unesco

Dr Miklós Gergely
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire

Dr György Haraszti
Professeur d'Université

Suppléants :

Dr Edit Konrad
Premier Secrétaire, Chef adjoint de service
Ministère des Affaires étrangères

Dr Sándor Maller
Secrétaire général, Commission nationale pour l'Unesco

Mme István Berényi
Troisième secrétaire, Ministère des Affaires étrangères

M. György Kürti
Secrétaire général adjoint, Commission nationale pour l'Unesco

Conseillers :

M. Ivan Boldizsar
Ecrivain, Rédacteur en chef

M. Gyula Eörsi
Professeur d'Université

M. István Gerendás
Professeur d'Université

M. György Hajós
Professeur d'Université

M. Arpád Kiss
Professeur, Institut national de pédagogie

Secrétaires :

Mme Eva Kaposi
Commission nationale pour l'Unesco

M. Máté Kovacs
Commission nationale pour l'Unesco

INDE

INDIA

INDIA

ИНДИЯ

Delegates :

Dr. Prem N. Kirpal
Member of the Executive Board of Unesco
(Head of Delegation)

H. E. Mrs. Nandini Satpathy
Deputy Minister for Information and Broadcasting

Shri G. K. Chandramani
Education Secretary to the Government of India
Secretary-General, National Commission for Unesco

Professor S. Chandrasekhar
Professor of Physics, Mysore University

Alternates :

Mr. A. J. Kidwai
Scientific and Educational Adviser
High Commission of India, London

Mr. L. S. Chandrakant
Joint Educational Adviser
Ministry of Education

Mr. Gurbachan Singh
Counsellor, Embassy of India, Paris

Dr. E. Pouchpa Dass
Cultural Counsellor, Embassy of India, Paris

Mr. C. S. Nayar
National Commission for Unesco

INDONESIE

INDONESIA

INDONESIA

ИНДОНЕЗИЯ

Délégués :

S. Exc. M. Mashuri
Ministre de l'Éducation et de la Culture
(Chef de la Délégation)

S. Exc. M. G. P. H. Djatikusumo
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Paris
Délégué permanent auprès de l'Unesco

Prof. Dr. Tb. Bachtiar Rifai
Directeur à la Direction générale de l'Éducation supérieure
Ministère de l'Éducation et de la Culture

Dr. Didin Sastrapradja
Secrétaire, Institut des Sciences (I. I. P. I.)

M. Sampurno Samingun
Directeur, Service Archéologie et Histoire
Direction générale de la Culture, Ministère de l'Éducation
et de la Culture

General information/Renseignements généraux

Suppléant : M. Pek Poedjioetomo
Attaché de Presse et des Affaires culturelles
Ambassade de l'Indonésie, Paris
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

Conseillers : S. Exc. M. Soedjatmoko
Ambassadeur à Washington

Prof. Dr. Sarwono Prawirohardjo
Président, Institut des Sciences (L. I. P. I.)

Expert : M. Daud Jusuf
Professeur à la Faculté d'Economie
Université Indonésia

IRAK IRAQ IRAK HPAK

Delegates : H. E. Dr. A. A. Bassam
Ambassador, Permanent Delegate to Unesco
(Head of Delegation)

Dr. Abdul Karim Taha Al Ziarah
Director-General of Cultural Relations, Ministry of Education

Dr. Abdul Aziz Kadhim Al Madhi
Assistant to the President of the University of Bagdad
(for Scientific Research)

Mr. Medhat Al Jadir
Director-General for Centres of Guidance
Ministry of Culture and Information

Dr. Abdul Amir Al Wakil
Director of Unesco Affairs, Ministry of Education

IRAN IRAN IRAN HPAH

Delegates: H. E. Dr. Majid Rahnema
Minister of Science and Higher Education
(Head of Delegation)

H. E. Mr. Djahanguir Tafazoli
Ambassador, Permanent Delegate to Unesco
Vice-Chairman, Executive Board of Unesco

Mr. Djavad Cheikhol-Eslami
Director, Department of International Affairs
Ministry of Science and Higher Education

Mr. Djamchid Behnam
Secretary-General, Higher Council of Culture
Professor, Tehran University

Mr. Fereydoun Ardalan
Secretary-General, National Commission for Unesco

Alternates :

Mr. Hassan Saffari
Députy Permanent Delegate to Unesco

Mr. Mahmoud Eslami

Mr. Houchang Mahdavi
Second Secretary, Embassy of Iran, Paris

Mrs. Saffari-Souratgar
Member of the Permanent Delegation to Unesco

Mr. Sadegh Toubia
Member of the Permanent Delegation to Unesco

Adviser:

Mr. Eghbal Eghbal
Director, Office of Cooperation between Iran and Unesco,
Planning Organization

IRLANDE

IRELAND

IRLANDA

ИРЛАНДИЯ

Delegates :

H. E. Mr. Brian Lenihan, T. D.
Minister of Education
(Head of Delegation)

H. E. Mr. Thomas V. Commins
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Paris
Permanent Delegate to Unesco

Mr. Seán MacGearailt
Secretary, Department of Education
Chairman, National Commission for Unesco

Mr. Liam O Laidhin
Secretary, National Commission for Unesco

Mr. Adrian Raftery
First Secretary, Embassy of Ireland, Paris

Alternates:

Monseigneur P. McKevitt
Member, National Commission for Unesco

Professor M. Hogan
Member, National Commission for Unesco

Mr. D. O Móráin
Member, National Commission for Unesco

Mr. D. O Scannail
Member, National Commission for Unesco

Dr. P. Lynch
Member, National Commission for Unesco

General information/Renseignements généraux

ISLANDE ICELAND ISLANDIA ИСЛАНДИЯ

Delegates : H. E. Mr. Henrik Sv. Björnsson
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Delegate to Unesco
(Head of Delegation)

Mr. Andri Isaksson
Secretary General, National Commission for Unesco

Adviser : Mr. Sigurdur Hafstad
Deputy Permanent Delegate to Unesco

ISRAËL ISRAEL ISRAEL ИЗРАИЛЬ

Delegates : Dr. Moshe Avidor
Chairman, National Commission for Unesco
(Head of Delegation)

Mr. Shmuel Bendor
Director of Foreign Relations, Atomic Energy Commission

Mrs. Miriam Lambert
Assistant Director, International Organizations Division,
Ministry for Foreign Affairs

Mr. Yoseph Shoḥat
Assistant Director-General,
Ministry of Education and Culture

Alternates : Mr. Michael Doron
Counsellor, Permanent Delegation to Unesco

Mr. Joshua Almog
Counsellor, Embassy of Israel, Paris

ITALIE ITALY ITALIA ИТАЛИЯ

Délégués : S. Exc. le professeur Giovanni Battista Scaglia
Ministre de l'Instruction publique
(Chef de la Délégation)

Professeur Giuseppe Vedovato
Député au Parlement

S. Exc. M. Franco Pompei
Ambassadeur, Vice-Président du Conseil exécutif de l'Unesco

S. Exc. M. Alessandro Tassoni Estense di Castelvecchio
Ambassadeur, Directeur général des Relations culturelles
Ministère des Affaires étrangères

S, Exc, M. Giuseppe Cosmelli
Ambassadeur, Président de la Commission nationale pour l'Unesco

Suppléants :

S, Exc, M. Giorgio Ciralo
Ambassadeur, Délégué permanent auprès de l'Unesco

Professeur Giovanni Calo'
Président du Comité pour l'éducation,
Commission nationale pour l'Unesco

Professeur Antonio Carrelli
Président du Comité pour les sciences exactes et naturelles,
Commission nationale pour l'Unesco

Professeur Giuseppe Ungaretti
Président du Comité pour les activités culturelles,
Commission nationale pour l'Unesco

M. Tommaso Astarita
Président du Comité pour l'information,
Commission nationale pour l'Unesco

Conseillers
et experts :

Professeur Bruno Molajoli
Directeur général des antiquités et beaux-arts,
Ministère de l'Instruction publique

Professeur Giuseppe Fadellaro
Directeur général des Services d'information et de
la propriété littéraire, artistique et scientifique,
Présidence du Conseil des Ministres

Dr Ugo Rossi
Directeur général des échanges culturels,
Ministère de l'Instruction publique

Dr Marcello Mochi
Chargé des activités multilatérales,
Direction générale des Relations culturelles,
Ministère des Affaires étrangères

Professeur Maria Luisa Paronetto Valler
Secrétaire général de la Commission nationale pour l'Unesco

Dr Gino Galtieri
Chef de la Division de la propriété littéraire,
Présidence du Conseil des Ministres

Dr Giorgio Rosi
Inspecteur central,
Direction générale des antiquités et beaux-arts,
Ministère de l'Instruction publique

Professeur Nestore Bernardo Cacciapuoti
Université de Pise,
Consultant pour les relations internationales
auprès du Conseil national de la recherche

General information/Renseignements généraux

Professeur Vittore Branca
Université de Padoue
Secrétaire général de la Fondation Cini à Venise

Professeur Guido Oberti
Directeur de l'Institut des sciences de la construction,
Université de Turin

Professeur Valerio Giacomini
Institut de botanique, Université de Rome

Professeur Bernardo Colombo
Université de Padoue

Professeur Vittorio Mathieu
Université de Turin

Professeur Ezio Tongiorgi
Université de Pise,
Président du Programme pour la géothermie,
Conseil national de la recherche

Professeur Dino Tonini
Directeur de l'Institut d'hydraulique,
Université de Padoue

Professeur Tullio Tentori
Surintendant au Musée des arts et traditions populaires de Rome

Professeur Mario Verdone
Centre expérimental de Cinématographie de Rome

Professeur Anna Lorenzetto
Président de l'Union nationale pour la lutte contre l'analphabétisme

Professeur Alessandra Da Venezia
Secrétaire général adjoint, Commission nationale pour l'Unesco

Dr Ernesto Talentino
Directeur, Centre d'Expériences Internationales

Dr Leonardo di Marzio
Inspecteur supérieur administratif,
Ministère des Affaires étrangères

Dr Vincenzo Bagli
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

Dr Marcello Inghilesi Gialloni
Centre d'Etudes pour les investissements sociaux, Rome

Dr Marco P. Marchetti
Centre d'Etudes géothermiques, Conseil national de la recherche

M. Valerio de Sanctis
Membre du Comité consultatif permanent pour le droit d'auteur

JAMAÏQUE

JAMAICA

JAMAICA

ЯМАЙКА

Delegates :

H. E. Senator Hector Wynter
Minister of State in the Ministry of Education
Chairman, National Commission for Unesco
(Head of Delegation)

Mrs. Jacqueline Wynter
Cultural Attaché at Unesco

Miss Elaine Melbourne
Secretary, National Commission for Unesco

JAPON

JAPAN

JAPON

ЯПОНИЯ

Delegates :

H. E. Mr. Hirokichi Nadao
Minister of Education
(Head of Delegation)

H. E. Mr. Tatsuo Suyama
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary to Norway

H. E. Mr. Yukihisa Tamura
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary to the Holy See

Dr. Harusada Sugnome
Chairman, National Commission for Unesco

Mr. Ryoji Ito
Secretary-General, National Commission for Unesco

Alternates :

Mr. Teruhiko Nakamura
Permanent Delegate to Unesco

Mr. Ken Ikebe
Head, Specialized Agencies Division, United Nations Bureau,
Ministry of Foreign Affairs

Mr. Kichimasa Soda
Deputy Permanent Delegate to Unesco

Advisers :

Professor I-ichi Sagara
Member, National Commission for Unesco

Mr. Kenji Adachi
Deputy Director-General, Agency for Cultural Affairs

Assistants :

Mr. Hiroshi Katayama
Ministry of Foreign Affairs

Mr. Masahiko Seki
National Commission for Unesco

General information/Renseignements généraux

Mr. Tetsuhiko Yasui
National Commission for Unesco

Mr. Hisao Saito
Ministry of Education

Mrs. Mizue Maeda
National Commission for Unesco

Miss Fumiko Nishimura
National Commission for Unesco

JORDANIE

JORDAN

JORDANIA

ИОРДАНИЯ

Delegates :

H. E. Mr. Basheer Al-Sabagh
Minister of Education
(Head of Delegation)

H. E. Mr. Abdullah Salah
Ambassador extraordinary and Plenipotentiary, Paris
Permanent Delegate to Unesco

Mr. Burhan Kamal
Under Secretary, Ministry of Education

Dr. (Miss) Adawiyah Alami
Director, Private Education, Ministry of Education

Mr. Mukammad Ali Wardam
Secretary-General, National Commission for Unesco

Miss Aida Najjar
Third Secretary, Jordanian Embassy, Paris

KENYA

KENYA

KENIA

КЕНИЯ

Delegates :

H. E. The Hon. Dr. J. G. Kiano, E. G. H., Ph. D., M. P.
Minister for Education
(Head of Delegation)

Mr. J. K. Njoroge
Permanent Secretary for Education

Mr. K. Mwendwa
Chief Education Officer,
Ministry of Education

Mr. J. M. Ojal
Permanent Secretary for Natural Resources

Mr. J. Ndisi
Chargé d'Affaires, Kenya Embassy, Paris,
Permanent Delegate to Unesco

Alternates :

Mr. J. Githuku
Senior Education Officer
Ministry of Education

Miss U. R. Shah
Assistant Secretary (Unesco)
Ministry of Education

Mr. A. H. Kamau
Assistant Secretary
Ministry of Natural Resources

KOWEÏT

KUWAIT

KUWEIT

КУВЕЙТ

Delegates :

H. E. Saleh A. Saleh
Minister of Education
(Head of Delegation)

Mr. Yacoub Y. Al-Ghunaim
Under-Secretary, Ministry of Education

Mr. Anwar Al-Nouri
Secretary-General, Kuwait University

Mr. Mohammed Al-Sane'
Assistant Under-Secretary for Technical Affairs

Mr. Abdulla H. Al-Jarallah
Assistant Under-Secretary for Finance and Administration

Mr. Abdulla E. Al-Mufarrij
Director, Department of Cultural Relations

Mr. Homoud Al-Farhan
Permanent Delegate to Unesco

Mr. Abdulla Al-Sane'
Cultural Attaché, Kuwait Embassy, Cairo

Mr. Mohammed Yusuf Al-Rumi
Controller of Research and Technical Coordination

Mr. Bedr Al Kalotti
Director of the Cabinet of the Minister of Education

General Information/Renseignements généraux

LAOS	LAOS	LAOS	ЛАОС
Délégués :	S, Exc, M, Leuam Insisienmay Vice-Président du Conseil, Ministre de l'Education nationale, des beaux-arts et des sports et jeunesse, <u>(Chef de la Délégation)</u>	S, Exc, M, Louam Rajasombat Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Paris Délégué permanent auprès de l'Unesco	
	M, Khamkhing Souvanlasy Directeur général, Ministère de l'Education nationale		
	M, Phou Rasphone Directeur adjoint de l'enseignement secondaire		
LESOTHO	LESOTHO	LESOTHO	ЛЕСОТО
Delegate :	H, E, Mr, J, R, L, Kotsokoane High Commissioner for Lesotho, London		
LIBAN	LEBANON	LIBANO	ЛИБАН
Délégués :	Dr Fouad Sarrouf Membre du Conseil exécutif de l'Unesco <u>(Chef de la Délégation)</u>		
	M, Salah Stetie Conseiller des Affaires étrangères, Délégué permanent a. i. auprès de l'Unesco		
	M, Camille Aboussouan Secrétaire général, Commission nationale pour l'Unesco		
	M, Bassem El Jsir Délégué adjoint auprès de l'Unesco		
	R, P, Paul Nejm Directeur du Collège des Apôtres, Délégué adjoint auprès de l'Unesco		
Conseiller :	M, Hicham Nachaba Directeur des Collèges Makassed		

LIBERIA

LIBERIA

LIBERIA

ЛИБЕРИЯ

Délégués :

Hon. Augustus F. Caine
Ministre de l'Education nationale
(Chef de la Délégation)

Hon. Alexander B. Cummings
Secrétaire adjoint de l'Education nationale

S. Exc. le Dr Tibor Rosenbaum
Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire,
Délégué permanent auprès de l'Unesco

Dr Joseph Morris

Mme Edith Bright

LIBYE

LIBYA

LIBIA

ЛИВИЯ

Délégués :

S. Exc. M. Mustafa Baiou
Ministre de l'Education
(Chef de la Délégation)

M. Ibrahim Alfallah
Sous-Secrétaire d'Etat, Ministère de l'Education

M. Abdallah Ben Lamin
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Farag Matar
Directeur général des Affaires culturelles
Ministère de l' Education

M. Mabrouk Elawkali
Ministère de l'Education

M. Abdulhamid Zoubi
Ministère de l'Education

LUXEMBOURG

LUXEMBOURG

LUXEMBURGO

ЛЮКСЕМБУРГ

Délégués :

S. Exc. M. Jean Dupong,
Ministre de l' Education nationale
(Chef de la Délégation)

M. Alphonse Arend
Président de la Commission nationale pour l'Unesco

M. Edouard Molitor
Conseiller d'Ambassade

General information/Renseignements généraux

M. Carlo Meintz
Secrétaire, Commission nationale pour l'Unesco

M. Paul Reilles
Attaché, Ministère de l'Education nationale

Suppléant : Mlle Rosemarie Kieffer
Professeur, Membre de la Commission nationale pour l'Unesco

MADAGASCAR MADAGASCAR MADAGASCAR МАДАГАСКАР

Délégués : S. Exc. M. Laurent Botokey
Ministre des Affaires culturelles
(Chef de la Délégation)

S. Exc. M. Albert Rakoto Ratsimamanga
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Paris

M. Emile Ramoroana
Commissaire général à l'animation rurale et au service civique

M. Samuel Rajaona
Directeur, Enseignement secondaire

Mme Emilie Radaody-Ralarosy
Conseillère à la Cour Suprême

Suppléants : M. Léon Rasolomanana
Chef du service de la programmation,
Commissariat général au Plan

M. Harry S. Rakotoson
Chef du Bureau opérationnel,
Commissariat général à l'animation rurale et au service civique

Mme Jélice Rakotofiringa
Attaché culturel, Ambassade de la République malgache, Paris

M. Gabriel Ramalanjaona
Secrétaire général, Comité national de la recherche scientifique

Conseillers : M. Jean-Pierre Ravelomanantsoa-Ratsimiah
Secrétaire d'Ambassade,
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

M. Ravoahangy Andrianavalóna
Attaché d'Ambassade

MALAISIE

MALAYSIA

MALASIA

МАЛАЙЗИЯ

Delegates :

H, E, The Hon, Inche Mohamed Khir Johari
Minister of Education
(Head of Delegation)

H, E, Mr. K. Arianayagam
Minister Plenipotentiary
Permanent Delegate to Unesco

Mr. Min Kee Chang
Director, Malaysian Students Department, London

Mr. bin Abdul Karim Khalid
First Secretary, Embassy of Malaysia, Paris

MALAWI

MALAWI

MALAWI

МАЛАВИ

Delegates :

H, E, The Hon, Gomile Wilanichlambo Kumtumanji, M, P.,
Minister of Education, Minister of Local Government
and Minister of Health
(Head of Delegation)

Mr. Richard Pascal Chisala
Acting Secretary for Education

Mr. Ephraim Douglas Kadzombe
Headmaster, Dedza Secondary School

Mr. Edward Dunstan Mwasi,
Senior Education Officer

MALI

MALI

MALI

МАЛИ

Délégués :

S, Exc. M, Saidou Tall
Ministre de l'Education nationale
(Chef de la Délégation)

S, Exc, M, Moussa Keita
Ministre chargé du Haut-Commissariat à la jeunesse et aux sports

M, Gaoussou Traore
Secrétaire général,
Comité national de la recherche scientifique et technique

M, Amadou Dicko
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M, Lamine Keita
Directeur général de l'Hydraulique et de l'Energie

General Information/Renseignements généraux

M. Djibril Kane
Conseiller technique, Ministère de l'Information

M. Fakeney Ly
Conseiller technique, Ministère de l'Education nationale
(responsable de l'alphabétisation)

Mme Sira Diop
Inspectrice de l'enseignement

M. Harouna Sow
Inspecteur de la jeunesse

M. Nantié Dembele
Secrétaire général, Commission nationale pour l'Unesco

MALTE

MALTA

MALTA

МАЛТА

Delegates :

Mr. V. J. Castillo
Secretary, Ministry of Education, Culture and Tourism
(Head of Delegation)

Mr. S. Gatt
Director of Education

MAROC

MOROCCO

MARRUECOS

МАРОККО

Délégués :

S. Exc. M. Mohammed El Fasi
Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles
et de l'Enseignement originel
(Chef de la Délégation)

S. Exc. M. Zaghloul Morsy
Ministre plénipotentiaire
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Mohammed Bel Bachir
Secrétaire général, Commission nationale pour l'Unesco

M. Mohammed El Fassi Fihri

M. Jamal Eddine El Mahyaoui

Conseillers :

Dr Abdellatif Ben Abdeljalil

M. Mohamed Wakili

ILE MAURICE MAURITIUS ISLA MAURICIO ОСТРОВ МАВРИКИЙ

Delegates : H. E. The Hon. R. Jomadar, M. L. A.
Minister of Education and Cultural Affairs
(Head of Delegation)

Mr. Frank Richard
Permanent Secretary
Ministry of Education and Cultural Affairs

Mr. R. Chasle
First Secretary, Embassy of Mauritius, Paris

MAURITANIE MAURITANIA MAURITANIA МАВРИТАНИЯ

Délégué : M. Mamadou Bocarly
Conseiller culturel, Ambassade de Mauritanie, Paris

MEXIQUE MEXICO MEXICO МЕКСИКА

Delegados : Excmo. Sr. Dr. José Luis Martínez
Embajador,
Director General, Instituto Nacional de Bellas Artes
(Jefe de la Delegación)

Excmo. Sr. Dr. Manuel Alcalá
Embajador,
Delegado Permanente ante la Unesco

Dr. Jesús Cabrera Muñoz Ledo
Ministro,
Director General de Relaciones Culturales,
Secretaría de Relaciones Exteriores

Dr. Enrique C. León López
Subdirector Técnico,
Instituto Politécnico Nacional

Dr. Rodolfo Navarrete
Ministro,
Secretaría de Relaciones Exteriores

Suplentes : Srta. Elisa Aguirre
Consejero, Delegado Permanente Alterno ante la Unesco

Prof. Sra. Odalmira Mayagoitia de Toulet
Directora de la Escuela Normal de Especialización
Secretaría de Educación Pública

General information/Renseignements généraux

Srta, Pilar Saldívar
Segundo Secretario, Jefe del Departamento de la Unesco
en la Dirección General de Organismos Internacionales
Secretaría de Relaciones Exteriores,
Asesor y Secretario general de la Delegación

Sra, Christiane C. de Díaz
Tercer Secretario, Attaché de la Delegación Permanente
ante la Unesco,
Asesor y Secretario Adjunto

MONACO

MONACO

MONACO

МОНАКО

Délégués :

S, Exc. M. Arthur Crövetto
Ministre plénipotentiaire
Président, Commission nationale pour l'Unesco
(Chef de la Délégation)

S, Exc. M. César C. Solamito
Ministre plénipotentiaire
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. René Bocca
Conseiller de Légation
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

M. Antoine Battaini
Chef du Service des Affaires culturelles
Secrétaire adjoint, Commission nationale pour l'Unesco

Prof. Marcel Martiny
Membre, Commission nationale pour l'Unesco

Dr Jean-Louis Rapaire
Chef de recherches au Centre scientifique

MONGOLIE

MONGOLIA

MONGOLIA

МОНГОЛИЯ

Делегаты
Délégués :

Его Прев. Дэнсэнгийн Ишцэрэн
Министр просвещения
Председатель Национальной комиссии по делам ЮНЕСКО
(Глава делегации)

S, Exc. M. Densenguine Ichtseren
Ministre de l'Education
Président de la Commission nationale pour l'Unesco
(Chef de la Délégation)

Проф. Шагдарын Цэгмид
Член Национальной комиссии по делам ЮНЕСКО
Директор географического института Академии Наук
Prof. Chagdarine Tsevegmid
Membre de la Commission nationale pour l'Unesco
Directeur de l'Institut géographique de l'Académie des Sciences

Г-жа Н. Итгуел
Генеральный секретарь, Национальная комиссия по делам ЮНЕСКО
Mme N. Itguel
Secrétaire générale, Commission nationale pour l'Unesco

NEPAL

NEPAL

NEPAL

НЕПАЛ

Delegates :

H. E. The Hon. Gehendra Bahadur Rajbhandary
Minister for Foreign Affairs and Education
(Head of Delegation)

Mr. Pradumna Lal Rajbhandary
Secretary, Ministry of Education

H. E. Mr. Shardul S. Rana
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Paris

Mr. Dilli Raj Uprety
Under-Secretary, Ministry of Education

Mr. Mukunda Prasad Dhungel
Second Secretary, Royal Nepalesé Embassy, Paris

NICARAGUA

NICARAGUA

NICARAGUA

НИКАРАГУА

Delegados :

Excmo. Sr. Dr. Don Julio C. Quintana Villanueva
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario, París
Delegado Permanente ante la Unesco
(Jefe de la Delegación)

Sr. Armando Hernández
Ingeniero

Consejeros :

Sr. Dr. Don León Pallais, S.J.
Rector, Universidad Católica de Nicaragua

Sr. Don Alberto Quintana Arellano
Primer Secretario, Embajada de Nicaragua, París

Sr. Prof. Don Luis Felipe Ibarra Mayorga
Agregado Cultural, Embajada de Nicaragua, París,
Consul General, París

Secretario :

Sr. Ernesto Rodriguez

General information/Renseignements généraux

NIGER

NIGER

NIGER

НИГЕР

Délégués :

S, Exc, M, Harou Kouka
Ministre de l'Education nationale
(Chef de la Délégation)

S, Exc, M, Sidibe Aboubakar
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Paris

M, Diallo Abdoulaye
Commissaire général au Développement

M, Dioulde Laya
Secrétaire général, Commission nationale pour l'Unesco

M, Mamadou Assane Koulibaly
Directeur de l'Alphabétisation

Conseiller :

M, Tahirou Kelessi
Conseiller culturel, Ambassade du Niger, Paris

NIGERIA

NIGERIA

NIGERIA

НИГЕРИЯ

Delegates :

Mr, Wenike Briggs
Federal Commissioner for Education
(Head of Delegation)

Dr, S, J, Cookey
Chief Federal Adviser on Education

Mr, Sani nu'Azu
Lecturer, Ahmadu Bello University, Zaria

Mrs, Ajibola Ogundipe
Secretary, National Commission for Unesco

Mr, Ade Adeleye
Deputy Permanent Delegate to Unesco

NORVEGE

NORWAY

NORUEGA

НОРВЕГИЯ

Délégués :

M, Olaf Kortner
Membre de l'Assemblée nationale
Président de la Commission nationale pour l'Unesco
(Chef de la Délégation)

M, Harald L. Tveteras
Directeur général, Bibliothèque nationale et universitaire, Oslo
Vice-Président de la Commission nationale pour l'Unesco

M. Torolf Elstér
Directeur de Programme, Radiodiffusion-Télévision norvégienne,
Vice-Président, Commission nationale pour l'Unesco

M. Erik Colban
Directeur général, Ministère royal des Affaires étrangères

Mme Ingelise Udjus
Chef de Division, Service d'Éducation permanente et
de l'Information,
Université d'Oslo

M. Tor Holtan-Hartwig
Conseiller, Ministère royal de l'Éducation et
des Affaires ecclésiastiques

M. Toralf Hernes
Chef de Section, Conseil royal norvégien pour la recherche
scientifique et industrielle

M. Arne Okkenhaug
Rédacteur, Chargé de Programmes de la Télévision norvégienne

M. Per Gísvold
Secrétaire général, Commission nationale pour l'Unesco

M. Stein Rokkan
Professeur à l'Institut des Hautes Etudes sociologiques,
Université de Bergen

Secrétaire : Mlle Helen Kverndal

NOUVELLE-
ZELANDE

NEW
ZEALAND

NUEVA
ZELANDIA

НОВАЯ
ЗЕЛАНДИЯ

Delegates :

H. E. Mr. A. E. Kinsella
Minister of Education
(Head of Delegation)

Dr. K. J. Sheen
Director-General of Education
Chairman, National Commission for Unesco

Mrs. K. D. Downey
Secretary-Executive Officer,
National Commission for Unesco

Dr. C. A. Fleming, O.B.E., F.R.S., F.R.S.N.Z.
Member, National Commission for Unesco

Mr. F. Turnovsky
Member, National Commission for Unesco

Mr. P. G. Heenan
Third Secretary, New Zealand Embassy, Paris

General information/Renseignements généraux

UGANDA

UGANDA

UGANDA

УГАНДА

Delegates :

H. E. The Hon. C. B. Katiti
Minister of Culture and Community Development,
(Head of Delegation)

H. E. Mr. L. N. Bassude
Ambassador to the German Federal Republic, Bonn

Mr. E. H. Rukare
Senior Inspector of Schools,
Ministry of Education

Mr. S. B. Angura
Assistant Secretary and Secretary, National Commission for Unesco,
Ministry of Education

Mr. C. S. Nakabale
Principal Assistant-Secretary,
Ministry of Planning and Economic Development

Mr. E. B. Rugumayo
Tutor, National Teachers' College

Mrs. M. E. Astles
Principal Assistant-Secretary,
Ministry of Culture and Community Development

PAKISTAN

PAKISTAN

PAKISTAN

ПАКИСТАН

Delegates :

Mr. Q. U. Shahab, S. Pk, SQA, CSP.
Secretary, Ministry of Education
(Head of Delegation)

Mr. Malik Abdul Latif Khan, CSP.
Secretary, Department of Education

Dr. Mohammad Nabi Bakhsh
Scientific Liaison Officer,
Pakistan High Commission, London

Mr. Tanvir Ahmad Khan
Deputy Education Adviser, Ministry of Education,
Secretary, National Commission for Unesco

Advisers :

Mr. Hashim, Press Attaché
Embassy of Pakistan, Paris

Prof. Mrs. R. R. Kabir
Principal, Government College for Girls, Chittagong

- PANAMA** PANAMA PANAMA ПАНАМА
- Delegados :** Sra. Otilia Arosemena de Tejeira
Miembro del Consejo Ejecutivo de la Unesco
Vice-Presidente de la Comisión nacional por la Unesco
(Jefe de la Delegación)
- Sr. Juan Antonio Tack
Delegado Permanente Adjunto ante la Unesco
- PARAGUAY** PARAGUAY PARAGUAY ПАРАГВАЙ
- Delegado :** S. Exc. Ramón Caballero de Bedoya
Embajador, Delegado Permanente ante la Unesco
- PAYS-BAS** NETHERLANDS PAISES BAJOS НИДЕРЛАНДЫ
- Délégués :** S. Exc. Mme M. A. M. Klompé
Ministre de la Culture, des Loisirs et de l'Action sociale
(Chef de la Délégation)
- Dr B. J. E. M. de Hoog
Directeur général, Division des Relations internationales,
Ministère de l'Enseignement et des Sciences
- Dr. F. Bender
Président, Commission nationale de l'Unesco
- M. A. A. R. Cameron
Conseiller du Cabinet du Ministre plénipotentiaire de Surinam
- M. H. Dennert
Chef de la Section Information du Cabinet du Ministre
plénipotentiaire des Antilles néerlandaises
- Suppléants :** S. Exc. M. S. de Gorter
Ministre plénipotentiaire
Délégué permanent auprès de l'Unesco
- Dr J. Verhoeve
Directeur général de l'Education populaire et des Loisirs,
Ministère de la Culture, des Loisirs et de l'Action sociale
- Dr J. Hulsker
Directeur général des Affaires culturelles,
Ministère de la Culture, des Loisirs et de l'Action sociale
- Prof. Dr J. van Baal
Président, Conseil d'administration du Centre d'études
de l'enseignement dans les sociétés en voie d'évolution

General information/Renseignements généraux

M. J. W. Rengelink
Membre du Conseil d'administration
de la Fondation de la Télévision néerlandaise

Conseillers : Dr G. Hendricks
Directeur général du Développement social,
Ministère de la Culture, des Loisirs et de l'Action sociale

Mlle G. S. H. M. Kok
Membre de la Deuxième Chambre des Etats-Généraux

M. J. H. Bannier
Directeur de l'Organisation néerlandaise
pour la Recherche scientifique pure,
Vice-Président de la Commission nationale de l'Unesco

Prof. A. Klasiens
Professeur d'Égyptologie à l'Université de Leyde

Prof. H. C. Bos
Professeur de Sciences économiques,
Ecole des Hautes Etudes économiques, Rotterdam

M. E. S. Werners
Cabinet du Ministre plénipotentiaire de Surinam

M. August A. Jap Tjoen Sang

M. J. M. H. te Flierhaar
Direction des Organisations internationales,
Ministère des Affaires étrangères

M. G. Veenstra
Membre de la Commission nationale de l'Unesco

M. G. Strasser
Secrétaire, Commission nationale de l'Unesco
Secrétaire général de la Délégation

M. J. P. Elfferich

Secrétaire : Mme H. Halk
Délégation permanente auprès de l'Unesco

PEROU PERU PERU IIEPY

Delegados : Excmo. Sr. Dr. Alberto Wagner de Reyna
Embajador, Delegado Permanente ante la Unesco,
(Jefe de la Delegación)

Sr. Dr. Jorge Guillermo Llosa
Ministro Consejero,
Embajada del Peru en Francia

Sr. Dr. Javier Romero
Delegado alterno ante la Unesco

Consejero : Sr. Raúl María Pereira
Cónsul General del Perú en París
Consejero, Embajada del Perú en Francia

Adjunto : Sr. Alfonso Gonzalez Pardo

PHILIPPINES PHILIPPINES FILIPINAS ФИЛИППИНЫ

Delegates : The Hon. Alejandro R. Roces
Chairman, National Commission for Unesco
(Head of Delegation)

H. E. Dr. José Alejandrino
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Paris
Permanent Delegate to Unesco

The Hon. Eva Estrada Kalaw
Senator of the Philippines

The Hon. Aguedo Agbayani
Congressman of the Philippines

The Hon. Salih Ututalman
Congressman of the Philippines

Alternates : Dr. Estefania Aldaba-Lim
Member, National Commission for Unesco

Mr. Sergio A. Barrera
Counsellor, Philippine Embassy, Paris

Mr. Pedro F. Abella
Executive Secretary, National Commission for Unesco
(Secretary to the Delegation)

Dr. Gregorio Y. Zara
Vice-Chairman, National Commission for Unesco

Mr. Edmundo Libid
Assistant Executive Secretary, National Commission for Unesco

Adviser : Mrs. Ligaya V. Yuzon
Cultural Attache, Philippine Embassy, Paris

General information/Renseignements généraux

POLOGNE

POLAND

POLONIA

ПОЛЬША

Délégués :

S. Exc. Mme Eugenia Krassowska
Membre du Conseil d'Etat
Vice-Présidente de la Commission nationale pour l'Unesco
(Chef de la Délégation)

S. Exc. M. Jan Druto
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Paris

Prof. Dr. Stanisław Lorentz
Professeur à l'Université de Varsovie
Directeur du Musée national de Varsovie
Vice-Président de la Commission nationale pour l'Unesco

Prof. Dr. Ignacy Malecki
Professeur à l'Ecole polytechnique de Varsovie,
Secrétaire scientifique suppléant de l'Académie polonaise
des sciences,
Membre de la Commission nationale pour l'Unesco

Prof. Feliks Widy-Wirski
Directeur du Centre scientifique de l'Académie polonaise
des sciences, Paris

Suppléants :

M. l'Ambassadeur Kazimierz Dorosz
Directeur adjoint de Département,
Ministère des Affaires étrangères

M. Wladyslaw Gredzielski
Secrétaire général, Commission nationale pour l'Unesco

M. Wojciech Ketrzynski
Délégué permanent auprès de l'Unesco

Dr Wlodzimirz Wesolowski
Professeur agrégé, Université de Varsovie

M. Mirosław Żulawski
Ecrivain, Directeur adjoint de Département,
Ministère des Affaires étrangères,
Membre de la Commission nationale pour l'Unesco

Conseiller spécial :

M. Bogdan Ileczo
Directeur de Département,
Ministère de l'Education et de l'Enseignement supérieur

Conseillers :

M. Wlodzimirz Konarski
Vice-Président du Conseil supérieur de l'Association
des étudiants polonais

M. Stefan Kot
Représentant des institutions de coordination
de l'Assistance technique

Dr Wladyslaw Sliwka
Expert-consultant, Ministère des Affaires étrangères

PORTUGAL

PORTUGAL

PORTUGAL

ПОРТУГАЛИЯ

Délégués :

S, Exc, Dr João Marçal de Almeida
Ministre plénipotentiaire, Délégué permanent p.1,
auprès de l'Unesco
(Chef de la Délégation)

Dr Manuel F. Alambre dos Santos
Directeur du "Gabinete de Estudos e Planeamento
da Acção Educativa",
Ministère de l'Education nationale

Dr Gil Pessanha Alcoforado Saldanha
Département des Relations culturelles extérieures,
Ministère des Affaires étrangères

Mlle Isabel Maria Soares Vignon
Attaché, Délégation permanente auprès de l'Unesco

REPUBLIQUE
ARABE
UNIE

UNITED
ARAB
REPUBLIC

REPUBLICA
ARABE
UNIDA

ОБЪЕДИНЕННАЯ
АРАБСКАЯ
РЕСПУБЛИКА

Délégués :

S, Exc, Dr Saroite Okasha
Ministre de la Culture
(Chef de la Délégation)

Dr Salama Hammad
Délégué permanent auprès de l'Unesco

Dr Mostafa Tolba
Sous-Secrétaire d'Etat, Ministère de l'Enseignement supérieur
Secrétaire général de la Commission nationale pour l'Unesco

Dr Gamil El-Charkawi
Conseiller culturel,
Ambassade de la République arabe unie, Paris

Dr Aly Mohamed Kamel
Doyen, Faculté des Ingénieurs,
Ein-Shams Université

Suppléants :

M. Abdel-Moneim El-Sawi
Sous-Secrétaire d'Etat, Ministère de la Culture

M. Soliman Shalaan
Sous-Secrétaire d'Etat, Ministère de l'Education

Dr Magdi Wahba
Directeur général, Ministère de la Culture

M. Abdel-Hamid Sabbour
Attaché, Délégation permanente auprès de l'Unesco

General information/Renseignements généraux

M. Abdel Shawki
Chef de Cabinet du Ministre de la Culture

ROUMANIE

RUMANIA

RUMANIA

РУМЫНИЯ

Délégués :

S. Exc. M. Vasile Gliga
Vice-Ministre des Affaires étrangères
(Chef de la Délégation)

M. Andrei Otetea
Membre de l'Académie de la République socialiste de Roumanie,
Président de la Commission nationale pour l'Unesco,

M. Alexandru Balaci
Vice-Président du Comité d'Etat pour la Culture et l'Art,
Secrétaire général, Commission nationale pour l'Unesco

S. Exc. M. le Professeur Valentin Lipatti
Ambassadeur, Délégué permanent auprès de l'Unesco

Suppléants :

M. Paul Gogeanu
Président de la Section administrative et juridique,
Commission nationale pour l'Unesco

M. Claudiu Ionescu-Bujor
Lecteur, Université de Bucarest

M. Ion Tomescu
Deuxième Secrétaire,
Membre de la Délégation permanente auprès de l'Unesco

Conseillers :

M. Aurel Baranga
Ecrivain

M. Geza Domokos
Ecrivain

Expert :

M. Gheorghe Apostoiu
Attaché, Ministère des Affaires étrangères

ROYAUME-UNI

UNITED
KINGDOM

REINO UNIDO

СОЕДИНЕННОЕ
КОРОЛЕВСТВО

Delegates :

H. E. The Rt. Hon. Reg Prentice, J. P., M. P.
Minister of Overseas Development
(Head of Delegation)

Mr. A. E. Oram, M. P.
Parliamentary Secretary, Ministry of Overseas Development

Dame Mary Smieton, D. B. E.
Member of the Executive Board of Unesco

Mr. W. A. C. Mathieson, C. M. G., M. B. E.
Deputy Secretary, Ministry of Overseas Development

Mr. L. C. J. Martin
Under-Secretary, Ministry of Overseas Development
Permanent Delegate to Unesco

Alternates :

Sir James McPetrie, K. C. M. G., O. B. E.
Legal Adviser, Foreign Office/Commonwealth Office

Mr. A. F. Comfort
Head of Unesco Department, Ministry of Overseas Development

Miss S. K. Guiton
Principal, Ministry of Overseas Development
Deputy Permanent Delegate to Unesco

Mr. J. A. Burgess, O. B. E.
Principal, Ministry of Overseas Development,
Secretary, National Commission for Unesco

Advisers :

Lord Ritchie-Calder, C. B. E.
Professor of International Studies, Edinburgh University

Sir William Slater, K. B. E., F. R. S.
Formerly Secretary of the Agricultural Research Council

Mr. H. L. Elvin
Director, Institute of Education, London University

Professor S. J. Gould
Professor of Sociology, Nottingham University

Professor R. Hoggart
Professor of English, Birmingham University,

Mr. H. Houghton, C. B. E.
Education Adviser, Ministry of Overseas Development

Mr. W. J. A. Wilberforce
First Secretary, United Nations (Economic and Social)
Department, Foreign Office/Commonwealth Office

Mr. J. H. Mundy
Her Majesty's Inspector of Schools

Mr. E. C. Appleyard
Senior Principal Scientific Officer,
Department of Education and Science

Mr. G. W. Thom, O. B. E.
Private Secretary to the Minister of Overseas Development

Mr. A. B. Cozens, O. B. E.
Principal, Ministry of Overseas Development

Mr. K. D. Law
Chief Executive Officer, Ministry of Overseas Development

General information/Renseignements généraux

Mr. J. W. T. Cooper
Special Assistant to the Minister of Overseas Development

Miss S. M. Binns
Assistant Principal, United Nations (Economic and Social)
Department, Foreign Office/Commonwealth Office

Mr. D. H. Peavot
Private Secretary to the Parliamentary Secretary,
Ministry of Overseas Development

Miss M. J. Kinchington
Higher Executive Officer, Ministry of Overseas Development

Miss P. M. North
Higher Executive Officer, Ministry of Overseas Development

Conference
Officer :

Miss N. Orpe, M. V. O. , M. B. E.
Conference Officer, Foreign Office/Commonwealth Office

Delegation
Staff :

Miss B. Donnelly
Secretary to the Permanent Delegation to Unesco

Miss A. M. McHugh
Ministry of Overseas Development

RWANDA

RWANDA

RWANDA

РУАНДА

Délégués :

S. Exc. M. Anastase Makuza
Ministre de l' Education nationale
(Chef de la Délégation)

S. Exc. M. Pierre Casius Mudenge
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Paris
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Claver Iyamulemye
Secrétaire général chargé des études et des recherches pédagogiques,
Ministère de l'Education nationale

M. Théoneste Nsengimana
Directeur général chargé de l'enseignement secondaire et supérieur,
Ministère de l'Education nationale

M. Protals Zigiranyirazo
Deuxième Secrétaire, chargé des questions culturelles,
Ambassade du Rwanda, Paris

SENEGAL

SENEGAL

SENEGAL

СЕНЕГАЛ

Délégués :

S, Exc. M. Amadou Mahtar M'Bow
Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports,
(Chef de la Délégation)

M. Blaise Senghor
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Amadou Samb
Directeur de l'Enseignement des premier et second degrés,
Ministère de l'Education nationale

M. Jean-Pierre N'Diaye
Secrétaire général, Commission nationale pour l'Unesco

M. M. Sadji
Chef de la Division des Relations culturelles et sociales
Ministère des Affaires étrangères

Suppléants :

M. Mamadou Seyni M'Bengue
Chef de Cabinet du Secrétaire d'Etat chargé de l'Information

M. Babacar N'Diaye
Chef de la Division d'Enseignement technique,
Ministère de l'Enseignement technique et de la
Formation professionnelle

M. Mohamadou Doudou Fall
Urbaniste, Ministère des Travaux publics, de l'Urbanisme et
des Transports

Mlle Nanette Senghor
Conseiller technique,
Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

M. Kabirou M'Bodj
Député - Président de la Commission de l'Education et
de la Culture à l'Assemblée nationale.

SIERRA
LECNE

SIERRA
LEONE

SIERRA
LEONA

СЬЕРРА-
ЛЕОНЕ

Delegates :

H, E, The Hon. Mr. R. B. Kowa, M. B. E.
Minister of Education
(Head of Delegation)

Mr. W. F. Conton,
Chief Education Officer

Mr. E. T. Cole
Principal Education Officer

General information/Renseignements généraux

Mrs. O. C. Féwry
Education Attaché,
Sierra Leone High Commission, London

Mr. P. M. Dimoh
Assistant Education Attaché,
Sierra Leone High Commission, London

SINGAPOUR

SINGAPORE

SINGAPUR

СИНГАПУР

Delegates :

H. E. Mr. Ong Pang Boon
Minister for Education
(Head of Delegation)

Mr. Kwan Sai Kheong
Permanent Secretary, Ministry of Education

Mr. Sng Yew Chong
Acting Deputy-Director (Institutional),
Ministry of Education

SOMALIE

SOMALIA

SOMALIA

СОМАЛИ

Delegates :

H. E. The Hon. Aden Issak
Minister of Education
(Head of Delegation)

H. E. Mr. Ali Scido Abdi
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Paris
Permanent Delegate to Unesco

Mr. Abdinur Yusuf
Head of Planning Service
Ministry of Education

Mr. Mohamud Haji Noor
Cultural Attaché
Somali Embassy, London

Mrs. Sirad Yusuf
Head of Scholarship Section,
Ministry of Education

Alternates :

Mr. Ibrahim Musa
Counsellor, Somali Embassy Paris

Mrs. Amīna Owe
Second Secretary, Somali Embassy, Paris

Miss Leila Warsama
Secretary-Typist, Ministry of Education

SOUDAN

SUDAN

SUDAN

СУДАН

Delegates :

H, E, Dr. Sid Ahmed Abdel Hadi
Minister of Education
(Head of Delegation)

Sayed Mandour El Mahdi
Under-Secretary, Ministry of Education

H, E, Sayed Rahamtalla Abdalla
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Paris

Sayed Hassan Ahmed Yusif
Cultural Attaché, Embassy of Sudan, London

Dr. Mustafa Hassan Ishak
Professor of Science, University of Khartoum

Alternates :

Sayed Ibrahim Nour
Assistant Under-Secretary for Curriculum and Textbooks

Sayed Hashim Osman
Secretary-General, National Commission for Unesco

Sayed Awad Idris
Permanent Delegate to Unesco

SUEDE

SWEDEN

SUECIA

ШВЕЦИЯ

Delegates :

H, E, Mr. Sven Moberg
Minister without portfolio in charge of Education and
Cultural Affairs
(Head of Delegation)

Mr. Ernst Michanek
Director-General, Swedish International Development Authority

Professor Hilding Eek

H, E, Baron C. H. von Platen
Ambassador, Permanent Delegate to Unesco

Professor Torbjörn Caspersson

Alternates :

Mr. Ragnar Lund
Former Head of Division, National Swedish Board of Education

Mr. Yngve Möller
Member of Parliament

Mr. Olof Rydbeck
Director of the Swedish Radio

General information/Renseignements généraux

Mrs. Ingrid Segerstedt Wiberg
Member of Parliament

H. E. Mr. Hugo Tamm
Ambassador, Technical Counsellor, Permanent Delegation to Unesco

Advisers :

Mr. Christer Berg
President, Swedish Union of Students

Mr. Sven Elmgren
Head of the Information Department
Swedish Board of Education

Professor Arne Engström

Mr. Håkan Granqvist
Head of Section, Ministry for Foreign Affairs

Mr. Hans Hellers
President, Swedish Association of Primary School Teachers

Mr. Per-Axel Hildeman
Director, Swedish Institute for Cultural Relations

Mr. Carl-Johan Kleberg
Head of Section, Ministry of Education

Mr. Gregory Ljungberg
Deputy Director, Royal Swedish Academy of Engineering Sciences

Mr. Magnus Nordbäck
First Secretary, Embassy of Sweden, Paris
Member of the Permanent Delegation to Unesco

Mr. Edward Plöman
Swedish Radio

Mr. Carl Schönmeyr
Head of Section, Swedish International Development Authority

Mr. Kaj Sundberg
Head of Division, Ministry of Foreign Affairs

Mr. Olof Tandberg
Secretary-General, National Commission for Unesco

Mr. Karl Gunnar Lidström
First Secretary, National Commission for Unesco

SUISSE

SWITZERLAND

SUIZA

ШВЕЙЦАРИЯ

Délégués :

S, Exc. M. Hans-Peter Tschudi
Conseiller fédéral
(Chef de la Délégation)

S, Exc. M. Bernard Barbey
Ministre plénipotentiaire,
Membre du Conseil exécutif de l'Unesco

M. Ernst Boerlin
Président de la Commission nationale pour l'Unesco

M. François de Ziegler
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Charles Hummel
Secrétaire général, Commission nationale pour l'Unesco

Conseillers :

M. Charles-Henri Barbier

M. Jacques Bourquin,
Président, Association internationale d'études et de
recherches sur l'information

M. Bernard Crettaz
Sociologue

M. le Professeur Robert Dottrens

M. le Professeur Eugène Egger
Directeur, Centre d'information de Genève en matière
d'enseignement et d'éducation

M. Edouard Haas
Directeur de la Télévision suisse

Mme Jacqueline Juillard
Institut Batelle

M. Jean-Pierre Mach
Docteur en médecine

M. Edmund Richner
Conseil de rédaction de la "Nouvelle Gazette de Zurich"

M. Jean Starobinski
Professeur aux Universités de Genève et Lausanne

M. J. F. Sydler
Directeur, Bibliothèque de l'École polytechnique fédérale

M. Joseph Voyame
Directeur, Bureau de la propriété intellectuelle

General information/Renseignements généraux

REPUBLIQUE
ARABE
SYRIENNE

SYRIAN
ARAB
REPUBLIC

REPUBLICA
ARABE
SIRIA

СИРИЙСКАЯ
АРАБСКАЯ
РЕСПУБЛИКА

Délégués :

S, Exc. Dr Mustafa Al-Sayéd
Ministre de l'Education supérieure
(Chef de la Délégation)

S, Exc. M. Abdallah Al-Khani
Ministre plénipotentiaire,
Délégué permanent suppléant auprès de l'Unesco

M. Samir Al Droubi
Conseiller culturel
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

M. Adham Bachouri
Directeur régional d'éducation
Département de Hama

Mme Najah Al-Rifai
Sous-Directrice, Direction des Echanges culturels,
Ministère de l'Education

M. Souheil Mouhanna
Conseiller pour les Affaires de la Jeunesse

TANZANIE

TANZANIA

TANZANIA

ТАНЗАНИЯ

Delegates :

H, E. The Hon. C. Y. Mgonja, M. P.
Minister for Education
(Head of Delegation)

Mr. D. L. Mfinanga
Member of the Executive Board of Unesco

H, E. Mr. A. K. Tibandebage
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Paris

Mr. M. G. Kayuza
Secretary-General, National Commission for Unesco

Mr. M. J. Kinunda
Senior Education Officer (Planning)
Ministry of Education

Alternates :

Dr. I. N. Kimambo
Senior Lecturer, Department of History,
University College Dar-es-Salaam

Mr. L. Taguaba
Third Secretary
Embassy of Tanzania, Paris

TCHAD

CHAD

CHAD

ЧАД

Délégués :

S, Exc, M, Abdoulaye Tallot
Ambassadeur, Délégué permanent auprès de l'Unesco
(Chef de la Délégation)

M, Bernard Nanda
Secrétaire général, Commission nationale pour l'Unesco

M, Justin Adoum
Directeur, Enseignement du second degré et Enseignement technique

M, Andréas Assane
Deuxième Secrétaire, Ambassade du Tchad, Paris

Conseiller :

M, Jean Gayo Kogongar
Professeur

TCHECOSLOVAQUIE

CZECHOSLOVAKIA

CHECOSLOVAQUIA

ЧЕХОСЛОВАКИЯ

Delegates :

H, E, Professor Dr. Jan Kopecky
Deputy Minister of Culture and Information,
(Head of Delegation)

Mr, Josef Grohman
Chairman, Czechoslovak Commission for Co-operation with Unesco

Professor Štefan Chochol
Deputy-Commissioner, Slovak National Council for Education,
Deputy Chairman, Czechoslovak Commission for
Co-operation with Unesco

H, E, Professor Vladimír Sedlák
Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary,
Permanent Delegate to Unesco

Mr, Ján Bajla
Deputy-Commissioner, Slovak National Council for
Culture and Information

Alternate
Delegates :

Professor Dr, Adolf Hoffmeister,
National Artist, Member of the Presidium,
Czechoslovak Commission for Co-operation with Unesco

Dr, Ladislav Kořňa,
Assistant Professor, Director, Institute of State and Law,
Slovak Academy of Science

Mr, Oldřich Kaiser
Chief Secretary, Czechoslovak Commission for Co-operation
with Unesco

Dr, Luděk Holubec
Director of Section, Ministry of Education

General information/Renseignements généraux

Mr. Bořivoj Keil
Member-Correspondent, Czechoslovak Academy of Sciences

Consultants : Mr. Ján Erben
Director of Section, Office of the Commissioner,
Slovak National Council for Education

Mr. Jaromír Strnad
Ministry of Foreign Affairs

Dr. Hanuš Körner
Deputy Chief Secretary,
Czechoslovak Commission for Co-operation with Unesco

Mr. Josef Chroust
Secretariat, Czechoslovak Commission for Co-operation with Unesco

Mr. Herman Klacko
Secretariat, Czechoslovak Commission for Co-operation with Unesco

Professor Dr. Viktor Knapp
Member of the National Assembly

Dr. Václav Tylnér
Deputy Permanent Delegate to Unesco

Professor Dr. Jiří Kotásek

Ing. Václav Marek
Member of the Permanent Delegation to Unesco

Secretary : Mr. Josef Tomeš
Member of the Permanent Delegation to Unesco

THAÏLANDE THAILAND TAILANDIA ТАИЛАНД

Delegates : H. E. M. L. Pin Malakul
Minister of Education
Chairman, National Commission for Unesco
(Head of Delegation)

Senator Kasem Udyanin
Dean, Faculty of Political Science,
Chulalongkorn University;
Member of the Social Science Committee,
National Commission for Unesco

Mr. Charoon Vongsayanha
Director-General, Department of Educational Techniques,
Ministry of Education,
Member of the Education Committee,
National Commission for Unesco

Dr. Kamhaeng Balankura
Secretary-General,
National Education Council,
Member of the National Commission for Unesco

Dr. Pradisth Cheosakul
Deputy Secretary-General,
National Research Council,
Member of the Science Committee,
National Commission for Unesco

Alternates :

Mr. Chun Prabhavi-vadhana
Vice-President of the Buddhist Association of Thailand
under Royal Patronage,
Member of the Culture Committee,
National Commission for Unesco

Mrs. Choob Buspavanich
First Grade Officer,
External Relations Division,
Ministry of Education,
Member and Assistant Secretary of the Education Committee,
National Commission for Unesco

**Alternate and
Secretary to
the Delegation**

Mrs. Srinol Povatong
First Grade Officer,
External Relations Division,
Ministry of Education,
Assistant Secretary-General,
National Commission for Unesco

**Alternate and
Secretary to the
Head of Delegation**

Mr. Siriraksa Rangsiklas
Third Grade Lecturer,
Silpakorn University

TOGO

TOGO

TOGO

TOGO

Délégués :

S. Exc. M. Sylvain T. Babelème
Ministre de l'Éducation nationale
(Chef de la Délégation)

S. Exc. M. F. N'Sougán Agblemagnon
Ambassadeur, Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Michel Adanlete
Secrétaire général, Commission nationale pour l'Unesco

General information/Renseignements généraux

TRINITE ET
TOBAGO

TRINITY AND
TOBAGO

TRINIDAD Y
TOBAGO

ТРИНИДАД И
ТОБАГО

Delegates :

Mr. J. R. P. Dumas
Counsellor, Permanent Mission of Trinidad and Tobago
to the United Nations, Geneva

Mr. Mervyn Claxton
First Secretary, Permanent Mission of Trinidad and Tobago
to the United Nations, Geneva

TUNISIE

TUNISIA

TUNEZ

ТУНИС

Délégués :

S. Exc. M. Ahmed Ben Salah
Secrétaire d'Etat au Plan, à l'Economie et à l'Education nationale,
Président de la Commission nationale pour l'Unesco
(Chef de la Délégation)

S. Exc. M. Mohamed Masmoudi
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Paris,
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Hamida Bakir
Directeur des Relations extérieures,
Secrétariat d'Etat à l'Education nationale
Secrétaire général, Commission nationale pour l'Unesco

M. Abdelhakim Abdeljaouad
Chef de Cabinet,
Secrétariat d'Etat aux Affaires culturelles et à l'Information

M. Tahar Guiga
Directeur des Arts et Lettres,
Secrétariat d'Etat aux Affaires culturelles et à l'Information

Suppléants et
consultants :

M. Abdelwahab Bakir
Directeur, Ecole nationale supérieure

M. Abdellaziz Lasram
Ministre plénipotentiaire,
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

M. Ali El Hilli
Directeur, Enseignement supérieur et Recherche scientifique,
Secrétariat d'Etat à l'Education nationale

M. Chadli Fitouri
Directeur, Affaires pédagogiques,
Secrétariat d'Etat à l'Education nationale

M. Rafik Said
Directeur, Animation culturelle

M. Abdelmajid Gara
Ingénieur principal, Directeur des pêches,
Sous-Secrétariat d'Etat à l'Agriculture

M. Abderraouf Ounaies
Conseiller d'Ambassade, Ambassade de Tunisie, Paris
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

Mme Founoun Guetari
Directrice, Institut national scientifique et technique
d'Océanographie et des Pêches (INSTOP)

M. Ahmed Khouadja
Ingénieur principal, Chef du Service de l'Hydraulique,
Sous-Secrétariat d'Etat à l'Agriculture

M. Abdelhak Lassoued
Directeur, Institut de l'Education des Adultes

M. Taieb Hamdouni
Chef du Service de l'Enseignement supérieur,
Secrétariat d'Etat à l'Education nationale

M. Mohamed Salah Mehiri
Premier Secrétaire, Ambassade de Tunisie, Paris
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

M. Hachem Ben Achour
Attaché à l'Ambassade de Tunisie, Paris

M. Youssef Ben Haha
Attaché d'Ambassade, Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères

M. Ali Dridi
Attaché d'Ambassade, Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères

Mme Lilia Ben Salem
Attachée de recherches,
Centre d'études et de recherches économiques et sociales (CERES)

M. Abdelhamid Lassoued
Chef du Service des Organisations internationales,
Secrétariat d'Etat à l'Education nationale

TURQUIE

TURKEY

TURQUIA

ТУРЦИЯ

Délégués :

Prof. Bedrettin Tuncel
Professeur de littérature française, Faculté des Lettres,
Université d'Ankara,
Président, Commission nationale pour l'Unesco
(Chef de la Délégation)

Prof. Enver Ziya Karal
Professeur d'histoire, Université d'Ankara
Membre du Comité exécutif de la Commission nationale pour l'Unesco

General information/Renseignements généraux

Prof. Suat Sinanoğlu
Professeur de philologie classique, Université d'Ankara,
Vice-Président de la Commission nationale pour l'Unesco

M. Cenar Sahir Silan
Membre du Comité exécutif de la Commission nationale pour l'Unesco
Président du Sous-Comité des Sciences exactes et naturelles

M. Süreyya Günay
Attaché culturel, Ambassade de Turquie, Paris

Expert : M. Ercüment Tataragasi
Ministre-Conseiller, Ambassade de Turquie, Paris

REPUBLIQUE
SOCIALISTE
SOVIETIQUE
D'UKRAINE

UKRAINIAN
SOVIET
SOCIALIST
REPUBLIC

REPUBLICA
SOCIALISTA
SOVIETICA
DE UCRANIA

УКРАИНСКАЯ
СОВЕТСКАЯ
СОЦИАЛИСТИЧЕСКАЯ
РЕСПУБЛИКА

Делегаты:
Délégués :

Р.В. Бабийчук
Министр культуры,
Председатель Комиссии Украинской ССР
(Глава делегации)

S. Ehs. M. R. V. Babitchouk
Ministre de la Culture,
Président, Commission nationale pour l'Unesco,
Délégué au Soviet suprême,
(Chef de la Délégation)

Г.Г. Шевель
Председатель Комиссии по иностранным делам
Верховного Совета Украинской ССР
M. G.G. Chevel
Président, Commission des Affaires étrangères du
Soviet suprême

Г.Н. Цветков
Проректор Киевского государственного университета
M. G.N. Tsvetkov
Professeur, Pro-recteur de l'Université d'Etat, Kiev

В.Н. Собко
Писатель, член Президиума Союза писателей
M. V.N. Sobko
Ecrivain

Н.Т. Решетняк
Постоянный представитель Украинской ССР
M. N. T. Reshetniak
Délégué permanent auprès de l'Unesco

Conseillers :
А.М. Зленко
Секретарь Украинской комиссии
M. A. M. Zlenko
Secrétaire général de la Délégation,
Ministère des Affaires étrangères

О.Н. Арсеевко
Третий Секретарь Министерства иностранных дел УССР
M. O. N. Arsenko
Ministère des Affaires étrangères

UNION
DES REPUBLIQUES
SOCIALISTES
SOVIETIQUES

UNION
OF SOVIET
SOCIALIST
REPUBLICS

UNION
DE REPUBLICAS
SOCIALISTAS
SOVIETICAS

СОЮЗ
СОБЕТСКИХ
СОЦИАЛИСТИЧЕСКИХ
РЕСПУБЛИК

Делегаты:
Délégués :
А.М. Румянцев
Вице-президент Академии Наук СССР
(Глава делегации)
S. Exc. M. A. M. Roumiantsev
Vice-Président de l'Académie des Sciences
(Chef de la Délégation)

С.Л. Тихвинский
Посол, Заведующий Отделом МИД СССР
S. Exc. M. S. L. Tikhvinsky
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Chef de Département, Ministère des Affaires étrangères,
Docteur en Sciences historiques, Professeur

В.В. Вахрушев
Исполнительный секретарь Комиссии СССР по делам ЮНЕСКО
M. V. V. Vakhrouchev
Membre et Secrétaire exécutif de la Commission nationale
pour l'Unesco,
Conseiller de première classe

М.И. Журавлева
Заместитель Министра просвещения СССР
Mme M. I. Jouravleva
Vice-Ministre de l'Education nationale

General information/Renseignements généraux

В.К. Собакин
Член Комиссии СССР по делам ЮНЕСКО,
Чрезвычайный и полномочный пооланник
S. Ehc, M. V. K. Sobakine
Ministre extraordinaire et plénipotentiaire,
Membre de la Commission nationale pour l'Unesco,
Membre du Conseil exécutif de l'Unesco,
Délégué permanent auprès de l'Unesco

**Заместители:
Suppléants :**

В.А. Виноградов
Заместитель Главного ученого секретаря
Академии Наук СССР
M. V. A. Vinogradov
Adjoint au Secrétaire scientifique principal du
Présidium de l'Académie des Sciences,
Membre-correspondant de l'Académie des Sciences

Г.Н. Меладзе
Заместитель Председателя Государственного Комитета
Совета Министров Грузинской ССР по печати
M. G. N. Meladze
Vice-Président du Comité d'Etat chargé de l'édition
du Conseil des Ministres de la RSS de Géorgie

Г.В. Горшков
Член Комиссии СССР по делам ЮНЕСКО
M. G. V. Gorchkov
Membre de la Commission nationale pour l'Unesco

А.А. Охотин
Заместитель заведующего Отделом международных
экономических организаций, МИД СССР
M. A. A. Okhotine
Chef adjoint de Département, Ministère des Affaires étrangères,
Ministre plénipotentiaire

С.А. Шумовский
Начальник Главного методического управления
Министерства высшего и среднего образования СССР,
член Комиссии СССР по делам ЮНЕСКО
M. S. A. Choumovski
Membre de la Commission nationale pour l'Unesco
Chef de la Direction méthodologique centrale, Ministère de
l'Enseignement supérieur et secondaire spécialisé de la RSFSR

**Советники
Conseillers :**

К.Р. Рубаник
Заместитель Исполнительного секретаря Комиссии СССР
по делам ЮНЕСКО
M. K. P. Roubanik
Secrétaire exécutif adjoint,
Commission nationale pour l'Unesco

Г.А. Можаяев
Эксперт-консультант Комиссии СССР по делам ЮНЕСКО
M. G. A. Mojafev
Expert-consultant,
Secrétariat de la Commission nationale pour l'Unesco,
Secrétaire général de la Délégation

М.П. Федорин
Советник Постоянного представительства СССР при ЮНЕСКО
M. M. P. Fedorine
Conseiller, Délégation permanente auprès de l'Unesco

эксперты:
Experts :

В.И. Айвазова
Эксперт-консультант Комиссии СССР по делам ЮНЕСКО
Mme V. I. Aivazova
Expert-consultant,
Secrétariat de la Commission nationale pour l'Unesco

Н.М. Канаев
Первый секретарь Постоянного представительства
СССР при ЮНЕСКО
M. N. M. Kanafev
Premier Secrétaire, Délégation permanente auprès de l'Unesco,
Secrétaire général adjoint de la Délégation

О.А. Бордадун
Первый секретарь Секретариата Комиссии СССР по делам ЮНЕСКО
Mme O. A. Bordadyn
Premier Secrétaire,
Secrétariat de la Commission nationale pour l'Unesco

Э.М. Егизаров
Второй секретарь Постоянного представительства СССР при ЮНЕСКО
M. E. M. Eguiazarov
Deuxième Secrétaire, Délégation permanente auprès de l'Unesco

В.С. Юденков
Второй секретарь Постоянного представительства СССР при ЮНЕСКО
M. V. S. Youdenkof
Troisième Secrétaire, Délégation permanente auprès de l'Unesco

А. Захаров
Второй секретарь Представительства СССР при ЮНЕСКО
M. A. Zakharov
Deuxième Secrétaire, Délégation permanente auprès de l'Unesco

REPUBLIQUE
DU VIET-NAM

REPUBLIC OF
VIET-NAM

REPUBLICA
DE VIET-NAM

РЕСПУБЛИКА
ВЬЕТНАМ

Délégués :

S, Exc. M, le Prof. Nguyễn Quốc Dinh
Ambassadeur, Délégué permanent auprès de l'Unesco
(Chef de la Délégation)

M, le Prof. Trần Quang Dê
Recteur de l'Université de Saigon

M, le Prof. Trần Văn Tân
Doyen de la Faculté de Pédagogie de Saigon

M, le Prof. Lê Văn Thói
Directeur, Office de l'énergie atomique

Conseillers :

M, le Prof. Nguyen Dinh Hung
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

M, Duong Hong Chuong
Membre de la Délégation permanente auprès de l'Unesco

YEMEN

YEMEN

YEMEN

ЙЕМЕН

Delegate :

Mr. Ahmed El-Haddad
Minister Plenipotentiary,
Under-Secretary, Ministry of Foreign Affairs

REPUBLIQUE
POPULAIRE
DU YEMEN
DU SUD

THE PEOPLE'S
REPUBLIC
OF SOUTHERN
YEMEN

REPÚBLICA
POPULAR DEL
YEMEN
MERIDIONAL

Delegates :

Mr. Saeed Abdul-Khair Al-Noban

Mr. Abdulla A. Muheirez
Minister Plenipotentiary

YUGOSLAVIE

YUGOSLAVIA

YUGOSLAVIA

ЮГОСЛАВИЯ

Délégués :

S, Exc. M, Marko Bulc
Membre du Conseil exécutif fédéral
(Chef de la Délégation)

Mme Marija Vilfan
Président de la Commission nationale pour l'Unesco

General information/Renseignements généraux

M. Osman Djikić
Membre du Conseil exécutif de la
République socialiste de Bosnie et Herzégovine

Dr. Zvonko Dămjanović
Vice-Président,
Conseil fédéral pour la Coordination des Activités scientifiques

S. Exc. M. Dusan Popovski
Ambassadeur, Délégué permanent auprès de l'Unesco

Suppléants : Dr Dragutin Franković
Directeur, Institut fédéral pour les Recherches pédagogiques

Dr Radoslav Andjus
Professeur, Faculté des mathématiques et des sciences naturelles,
Université de Beograd

Dr Joža Goričar
Professeur, Université de Ljubljana

M. Bogdan Osolnik
Directeur, Institut pour l'Etude du Mouvement ouvrier
de la République socialiste de Slovénie

Mme Ksenija Gačiniović
Secrétaire général, Commission nationale pour l'Unesco

Conseillers : M. Momčilo Peleš
Conseiller, Secrétariat d'Etat des Affaires étrangères

M. Miodrag Avramović
Secrétaire général, Union des journalistes de Yougoslavie

Dr Branimir Janković
Recteur de l'Université de Niš

M. Radomir Andjelić
Commission nationale pour l'Unesco

Secrétaire : Mme Felenc Lazarević
Secrétaire de la Délégation permanente auprès de l'Unesco

ZAMBIE

ZAMBIA

ZAMBIA

ЗАМБИЯ

Delegates : H. E. The Hon. A. N. L. Wina
Minister of Education
(Head of Delegation)

Mr. P. K. Kapika
Parliamentary Secretary,
Ministry of Education

Mr. P. P. Banda
Senior Education Officer (Professional),
Member of the Executive Board of Unesco

Dr. D. S. Nkunika
Lecturer, University of Zambia

Mr. A. J. Adamson
Under-Secretary (Administration), Ministry of Education

Alternates :

Mr. L. Kombe
Chief Education Officer, Eastern Region

Mr. D. C. Mulaisho
Parliamentary Secretary
Ministry of Education

Mr. N. F. Kabosha
Assistant Secretary,
Ministry of Cooperatives, Youth and Social Development

Mr. M. C. Kondolo
Education Attaché,
Zambia High Commission, London

General information/Renseignements généraux

**II. MEMBRES ASSOCIES/ASSOCIATE MEMBERS
ESTADOS ASOCIADOS/ ЧЛЕНЫ-СОТРУДНИКИ**

BAHRAIN	BAHREIN	BAHREIN	БАХРЕЙН
Délégués :	M, Abdul Malik Yusuf Al Hamar (<u>Chef de la Délégation</u>) M, Qasim Mohamed Bu Allay		
GROUPE DES CARAÏBES ORIENTALES BRITANNIQUES	BRITISH EASTERN CARIBBEAN GROUP	GRUPO DEL CARIBE ORIENTAL BRITANICO	БРИТАНСКИЕ ВЛАДЕНИЯ В ВОСТОЧНОЙ ЧАСТИ КАРИБСКОГО МОРЯ
QATAR	QATAR	QATAR	КАТАР
Delegates :	Mr. Kamal Nagi Director-General of Education (<u>Head of Delegation</u>) Mr. Jasim Jamal Director of Cultural Relations Mr. Ali A. Muftah Director of Scholarships, Ministry of Education Mr. Nasser Al-Uthman Head of the Unesco Section, Ministry of Education Mr. Al-Sayyed Abo-Yousif Head of Conferences and Translation		

III. ETATS NON MEMBRES/NON MEMBER STATES
ESTADOS NO MIEMBROS/ ГОСУДАРСТВА,
НЕ ЯВЛЯЮЩИЕСЯ ЧЛЕНАМИ ЮНЕСКО

BOTSWANA BOTSWANA BOTSWANA БОТСВАНА

GAMBIE GAMBIA GAMBIA ГАМБИЯ

Observer : Mr. S. H. M. Jones
Director of Education

ILES MALDIVE ISLAS МАЛЬДИВСКИЕ
MALDIVES ISLANDS MALDIVAS ОСТРОВА

NAURU NAURU NAURU НАУРУ

SAINT-SIEGE HOLY SEE SANTA SEDE ВАТИКАН

Delegates : S. Exc. Mgr. Paolo Bertoli
Nonce apostolique en France
(Chef de la Délégation)

Mgr. Joseph Zabkar

Mgr. Joseph Gremillon

M. le Dr C. Schelfhout

M. Jean Larnaud

R. P. François Russo s. j.

R. P. Herpels

M. Francisco Del Campo

M. Honorat Aguessy

General information/Renseignements généraux

M. Pierre Khamsay Soukhavong

Mme Marie-Simone de Chalus

SAMOA
OCCIDENTAL

WESTERN
SAMOA

SAMOA
OCCIDENTAL

ЗАПАДНОЕ
САМОА

Observer :

H. E. Mr. R. L. Hutchens
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary of
New Zealand, Paris

**IV. ORGANISATIONS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES
ORGANIZATIONS OF THE UNITED NATIONS SYSTEM
ORGANIZACIONES DEL SISTEMA DE LAS NACIONES UNIDAS
ОРГАНИЗАЦИИ СИСТЕМЫ ООН**

Nations Unies/United Nations

Mr. Martin Hill
Assistant Secretary-General for Inter-Agency Affairs

Mr. Albert Dollinger
Special Representative in Europe for Co-ordination and
ACC Affairs

Mr. Peter C:sson
United Nations Office in Geneva

Mr. Paul Jankowski
Director, United Nations Information Centre, Paris

Mme J. Hamel-Minne

Fonds des Nations Unies pour l'enfance/United Nations Children's Fund

Dr. Georges Sicault
Director, European Office and Special Representative in Europe

Mr. Jean V.E. Gulbbert
Assistant to the Director and Chief,
Programme Development Division, Paris Office

Miss Monica Hodgson

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le
Proche-Orient/United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the
Near East

Mr. Robert H. Ardill
Director of Education

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés/Office of the United Nations
High Commissioner for Refugees

Mr. A. Alphand
UNHCR representative for France

Programme des Nations Unies pour le développement/United Nations Development Programme

Mr. R. P. Etchats
Representative of the UNDP in Europe

Mr. W. Micuta
Deputy Representative of the UNDP in Europe

Organisation internationale du travail/International Labour Organization

Mrs. A. Jouhaux
Director of the ILO Paris Branch Office

Organisation mondiale de la santé/World Health Organization

Dr. M. Sacks
Chief, Programme Co-ordination

Banque internationale pour la reconstruction et le développement/International Bank for Reconstruction and Development

Mr. A. Karasz
Director of the European Office

Mr. G. C. Wishart
Chief Liaison Officer

Mr. F. Steuber
Liaison Officer

Union postale universelle/Universal Postal Union

M. Z. Caha
Sous-Directeur général

M. F. Cicéron
Conseiller adjoint

Organisation météorologique mondiale/World Meteorological Organization

Mr. J. R. Rivet
Deputy Secretary-General

Mr. P. Picq

Mr. L. Malecotte

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture/Food and Agriculture Organization of the United Nations

Mr. P. H. Crane
International Organizations Branch, International Agency
Liaison Division

**V. ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES/INTERGOVERNMENTAL
ORGANIZATIONS/ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES/
МЕЖПРАВИТЕЛЬСТВЕННЫЕ ОРГАНИЗАЦИИ**

Bureau international d'éducation/International Bureau of Education

M. L. Pauli,
Directeur p. i.

Union internationale de secours
International Relief Union

S. Exc. Amb. Talamo

Mme Clouzet-Pissarro

Bureau international des poids et mesures/International Bureau of Weights and Measures

M. J. Terrien
Directeur

Organisation des Etats américains/Organization of American States

M. R. C. Migone
Représentant en Europe

Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle/
United International Bureaux for the Protection of Intellectual Property

M. C. Masouyé
Conseiller, Chef de la Division du droit d'auteur

Conseil de l'Europe/Council of Europe

M. N. Borch-Jacobsen
Directeur de l'éducation et des affaires culturelles et scientifiques

Bureau d'éducation ibéro-américain/Ibero-American Bureau of Education

M. R. Barón Castro
Secrétaire général

M. M. Sito Alba
Délégué permanent auprès de l'Unesco

General information/Renseignements généraux

Ligue des États arabes/League of Arab States

S. Exc. A. Hassouna
Secrétaire général

M. T. El Nimr
Directeur du Département culturel

M. R. Chaffey
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. A. Mehrez
Délégué adjoint auprès de l'Unesco

Organisation de coopération et de développement économiques/Organization for Economic Co-operation and Development

Mr. G. S. Papadopoulos
Head of the Educational Investment and Development Division,
Directorate for Scientific Affairs

Mrs. E. Moll
Principal Administrator in the Development Aid Division,
Directorate for Development Assistance

Organisation internationale de métrologie légale/International Organization of Legal Metrology

M. E. W. Allwright
Directeur adjoint

Commission des Communautés européennes (Communauté économique européenne)/Commission of the European Communities (European Economic Community)

M. A. de Baerdemaeker
Délégué permanent de la CCE auprès de l'OCDE
(Chef de la Délégation)

M. M. Gibon
Conseiller principal, Direction générale de la Recherche générale
et de la technologie auprès de la CCE

M. R. Foch
Conseiller principal pour les questions de politique nucléaire
et de politique scientifique, Délégation de la CCE

M. E. de la Parra
Chef de la Division "Formation générale et spécifique",
Direction générale "Aide au Développement" de la CCE

M. C. Christaki de Germain
Chef de Division à la Direction générale des Relations
extérieures auprès de la CCE

M. D. Hymans
Secrétaire de Délégation,
Délégation de la CCE auprès de l'OCDE

Mme A. Lagarde
Assistante à la Délégation de la CCE auprès de l'OCDE

Centre latino-américain de physique/Latin American Physics Centre

Mr. R. Bastos da Costa
Director

Organisation commune africaine et malgache/Joint Afro-Malagasy Organization

M. A. Ekue
Directeur, Département des Affaires culturelles et sociales

Organisation de l'Unité africaine/Organization of African Unity

M. D. Telli
Administrative Secretary-General

Mr. K. M. Katondo
Educational and Cultural Affairs Officer

Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels/
International Centre for the Study of the Preservation and the Restoration of Cultural
Property

M. H. J. Plenderleith
Directeur

Banque interaméricaine de développement/Inter-American Development Bank

Mr. R. Llorento
Special Representative in Europe

Mr. J. C. Langlois
Special Deputy Representative in Europe

Mr. P. Trumper
Economic Counsellor, Special Representative in Europe

Comité intergouvernemental pour les migrations européennes/Intergovernmental
Committee for European Migration

Mr. G. Maselli
Assistant Director for Operations

Mr. R. Rodié
Consultant

General information/Renseignements généraux

Commonwealth Secretariat

Dr. H.W. Springer
Assistant Secretary-General

Mr. L.M. Graham
Director, Education Division

Conseil d'assistance économique mutuelle/Council for Mutual Economic Assistance (Secretariat)

Mr. Z. Zborowski
Deputy Secretary

Mr. A. Popov
Counsellor

Mr. G.K. Hofmann
Counsellor

Mr. V. Sorokine
(Secretary of the Delegation)

VI. ORDRE DE
MALTE

ORDER OF
MALTA

ORDEN DE
MALTA

МАЛЬТИЙСКИЙ
ОРДЕН

Dr. J. Soneri
Ministre plénipotentiaire de l'Ordre Souverain de Malte

Dr. P. Elias Awad
Délégué adjoint

**VII. ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES
EN RELATIONS DE CONSULTATION AVEC L'UNESCO (CATEGORIES A ET B)**

**INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
IN CONSULTATIVE RELATIONSHIP (CATEGORIES A AND B) WITH UNESCO**

**ORGANIZACIONES INTERNACIONALES NO GUBERNAMENTALES QUE
MANTIENEN RELACIONES DE CONSULTA CON LA UNESCO (CATEGORIAS A Y B)**

**МЕЖДУНАРОДНЫЕ НЕПРАВИТЕЛЬСТВЕННЫЕ ОРГАНИЗАЦИИ, ИМЕЮЩИЕ
КОНСУЛЬТАТИВНЫЙ СТАТУС ПРИ ЮНЕСКО (КАТЕГОРИЯ А И В)**

**Alliance coopérative internationale
International Co-operative Alliance**

M. Ch. H. Barbier
M. R. P. B. Davies
Dr L. Sieber

**Alliance internationale des femmes
International Alliance of Women**

Mme Andrée Lehmann

**Alliance mondiale des Unions chrétiennes féminines
World Young Women's Christian Association**

Mme H. Dirkse-Bresters
Mlle L. Stuart

**Assemblée mondiale de la jeunesse
World Assembly of Youth**

M. P. Dijkstra

**Association des écoles internationales
International Schools Association**

M. G. Renaud

**Association des universités du Commonwealth
Association of Commonwealth Universities**

Dr J. F. Foster

**Association des universités entièrement ou
partiellement de langue française**

S. Exc. M. Mohammed El Fasi
M. M. E. Beutler

**Association internationale des arts plastiques
International Association of Art**

M. P. Chigot
M. D. Marshall-Malagola
Mlle S. Kouban

**Association internationale des critiques d'art
International Association of Art Critics**

M. J. Lassaigne
M. T. Spiteris

**Association internationale des éducateurs de jeunes inadaptés
International Association of Workers for Maladjusted Children**

M. H. Joubrel
Mlle F. Berthet

**Association internationale des études et recherches sur l'information
International Association for Mass Communication Research**

M. J. Bourquin
Prof. V. Klimes

**Association internationale des professeurs et maîtres de conférences des universités
International Association of University Professors and Lecturers**

Prof. A. Hacquaert

**Association internationale des universités
International Association of Universities**

M. H. M. R. Keyes
M. D. J. Aitken
M. G. Daillant

**Association internationale d'information scolaire, universitaire et professionnelle
International Association for Educational and Vocational Information**

M. L. Todorov

**Association littéraire et artistique internationale
International Literary and Artistic Association**

Prof. H. Desbois
Mlle R. Blaustein

General information/Renseignements généraux

**Association mondiale des guides et des éclaireuses
World Association of Girl Guides and Girl Scouts**

Mme Bugnion-Secrétan
Mme P. F. Raymond-Cox
Mlle H. Ranivoarimanana

**Association mondiale pour la radio-télévision chrétienne
World Association for Christian Broadcasting**

Rev. E. H. Robertson

**Association soroptimiste internationale
Soroptimist International Association**

Mlle L. Charlesworth
Mme A. Barbier

**Association universelle d'espéranto
Universal Esperanto Association**

M. J. Thierry

**Bureau mondial du scoutisme
Boy Scouts World Bureau**

M. S. Fernandez

**Comité consultatif mondial de la société des amis
Friends World Committee for Consultation**

M. T. Clay

**Comité de coordination du service volontaire international
Co-ordinating Committee for International Voluntary Service**

M. M. Lakin
M. P. Zealey

**Comité international de coordination pour l'initiation à la science
et le développement des activités scientifiques extrascolaires
International Co-ordinating Committee for the Presentation of Science
and the Development of Out-of-School Scientific Activities**

M. M. Wattier

**Commission des églises pour les affaires internationales
Commission of the Churches on International Affairs**

**M. A. D. Micheli
M. A. Tolen**

**Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs
International Confederation of Societies of Authors and Composers**

**M. L. Malaplate
M. P. Devaux**

**Confédération internationale des syndicats chrétiens
International Federation of Christian Trade Unions**

Mme S. Troisgros

**Confédération internationale des syndicats libres
International Confederation of Free Trade Unions**

Mlle A. Camusel

**Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante
World Confederation of Organizations of the Teaching Profession**

**M. W. Ebert
Mlle E. Boucherant**

**Congrès juif mondial
World Jewish Congress**

Dr F. L. Brassloff

**Conseil consultatif d'organisations juives
Consultative Council of Jewish Organizations**

**M. E. Weill
M. A. Himy
M. G. Israel
M. P. Kahn**

**Conseil des organisations internationales des sciences médicales
Council for International Organizations of Medical Sciences**

Dr. V. Fattorusso

General Information/Renseignements généraux

**Conseil international de l'action sociale
International Council on Social Welfare**

Mme G. D'Authéville
Mlle M. C. Larcher

**Conseil international de la musique
International Music Council**

M. J. Bornoff
M. J. Evarts

**Conseil international de la philosophie et des sciences humaines
International Council for Philosophy and Humanistic Studies**

M. J. d'Ormesson

**Conseil international des archives
International Council on Archives**

M. G. Duboscq
M. Ch. Kesckemeti

**Conseil international des femmes
International Council of Women**

Mlle F. Gouin

**Conseil international des femmes socio-démocrates
International Council of Social Democratic Women**

Mme J. Brutelle-Duba

**Conseil international des monuments et des sites
International Council for Monuments and Sites**

M. P. Gazzola

**Conseil international des musées
International Council of Museums**

Mme A. Raffin
Mme P. Oleina
Mme Y. Oddon

**Conseil international des sciences sociales
International Social Science Council**

Dr K. Szczerba-Likiernik
M. C. Heller

**Conseil international des services juifs de bienfaisance et d'assistance sociale
International Council on Jewish Social and Welfare Services**

M. C. L. Lang

**Conseil international des unions scientifiques
International Council of Scientific Unions**

Prof. J. Coulomb

**Conseil international du B'nai B'rith
B'nai B'rith International Council**

**M. G. Warburg
M. R. Eksl**

**Conseil international du cinéma et de la télévision
International Film and Television Council**

M. J. Maddison

**Entraide universitaire mondiale
World University Service**

M. H. Dall

**Fédération démocratique internationale des femmes
Women's International Democratic Federation**

**Mme Y. Dumont
Mme Z. Rakhimbabaéva
Mme Borissenkova
Mme Mophosho
Mme S. Alami**

**Fédération internationale de documentation
International Federation for Documentation**

M. R. A. Svidirov

**Fédération internationale des associations de bibliothécaires
International Federation of Library Associations**

M. A. Thompson

**Fédération internationale des écoles de parents et d'éducateurs
International Federation for Parent Education**

M. A. Isambert

General information/Renseignements généraux

Fédération internationale des éditeurs de journaux et publications
International Federation of Newspaper Publishers

M. C. Bellanger
M. M. de Saint-Pierre

Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales
International Federation of Business and Professional Women

Dr A. Someda
Mme S. Tiers

Fédération internationale des femmes diplômées des universités
International Federation of University Women

Mlle J. H. Chaton
Mme M. Orjollet
Mlle J. Du Thi My Tu
Mlle I. F. Hilton
Mme M. Weeden

Fédération internationale des journalistes
International Federation of Journalists

M. Th. Bogaerts

Fédération internationale des organisations de correspondances
et d'échanges scolaires
International Federation of Organizations for School Correspondence
and Exchanges

M. J. Damanty

Fédération internationale des universités catholiques
International Federation of Catholic Universities

Mme Moreau

Fédération internationale syndicale de l'enseignement
World Federation of Teachers' Unions

M. M. Delsal

Fédération mondiale de la jeunesse démocratique
World Federation of Democratic Youth

M. N. Babacar
M. R. Tyrluk

**Fédération mondiale des anciens combattants
World Veterans Federation**

**M. W. O. Cooper
M. S. Wourgaft**

**Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies
World Federation of United Nations Associations**

**Mme K. Fullerton
M. T. Lemaesquier (ISMUN)**

**Fédération mondiale des travailleurs scientifiques
World Federation of Scientific Workers**

Prof. P. Biquard

**Fédération mondiale des villes jumelées
United Towns Organization**

**Mlle A. Jackson
Mme V. Tranchant**

**Fédération mondiale pour la santé mentale
World Federation for Mental Health**

**Dr C. Veil
Mlle C. Barat**

**Fédération PEN
International PEN**

M. D. Carver

**Fédération syndicale mondiale
World Federation of Trade Unions**

**M. J. Kabourek
M. M. Gastaud
Mlle J. Lévy**

**Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants
World Student Christian Federation**

M. A. Tolen

General Information/Renseignements généraux

Institut international de statistique
International Statistical Institute

M. G. R. Chevy

Institut international du théâtre
International Theatre Institute

M. J. Darcante

Jeunesse étudiante catholique internationale
International Young Catholic Students

M. M. De Castro Guerra

Ligue des sociétés de la Croix-rouge
League of Red Cross Societies

M. R. Angebaut

Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté
Women's International League for Peace and Freedom

Mme Y. Sée
Mme H. Berthoz

Ligue internationale de l'enseignement, de l'éducation et de la culture populaire
International League for Child and Adult Education

M. A. Jenger

Ligue internationale des droits de l'homme
International League for the Rights of Man

M. A. S. Karlikov

Mouvement international de la jeunesse agricole et rurale catholique
International Movement of Catholic Agricultural and Rural Youth

M. S. Marzaroli

Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples
International Movement for Fraternal Union among Races and Peoples

S. Exc. M. N. Agblemagnon
Mlle T. Marshall
M. G. Arnauu

**Mouvement mondial des mères
World Movement of Mothers**

Mme Perrin

**Office international de l'enseignement catholique
Catholic International Education Office**

**M. R. de Nadaillac
M. C. Schelfhout
M. J. Lindemans
Mgr. J. Cuminal
Mme C. Herrmann
M. A. Valour
M. R. d'Halluin
M. M. Léon-Dufour
M. B. de Nadaillac
Mlle G. Fau
Mgr. M. Descamps
Mlle A. Herrmann**

**Organisation internationale de normalisation
International Organization for Standardization**

**M. R. Frontard
M. D. Geronimi**

**Organisation internationale de radiodiffusion et télévision
International Radio and Television Organization**

Mme J. Chytilova

**Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire
World Organization for Early Childhood Education**

Mme Herbinière-Lebert

Pan-Pacific and Southeast Asia Women's Association

Mlle A. Kane

**Pax Romana - Mouvement international des étudiants catholiques
Mouvement international des intellectuels catholiques
Pax Romana - International Movement of Catholic Students
International Catholic Movement of Intellectual and Cultural Affairs**

**Prof. R. Dumaine
Mlle V. Rivier
M. Y. Ballard**

General information/Renseignements généraux

**Secrétariat professionnel international de l'enseignement
International Federation of Free Teachers' Unions**

M. A. Braconier
M. P. Chantoin

**Société africaine de culture
Society of African Culture**

M. A. Diop
M. L. G. Damas
M. L. Diakhate
M. J. C. Bahoken
M. Kala-Lobe
M. A. I. Sow
M. L. Henkel
M. F. Epanya Yondo
M. P. R. Essama Mengue

**Société internationale de criminologie
International Society of Criminology**

Rév. Père J. Vernet

**UNDA - Association catholique internationale pour la radiodiffusion et la télévision
UNDA - Catholic International Association for Radio and Television**

Rév. Père Declercq

**Union catholique internationale de la presse
International Catholic Press Union**

Mme J. Schafter
M. J. Iribarren

**Union catholique internationale de service social
Catholic International Union for Social Service**

Mme N. Frances
Mme C. Bompois
Mme A. M. Delmas

**Union des radiodiffusions et télévisions nationales d'Afrique
Union of National Radio and Television Organizations of Africa**

M. M. Bassicuni

**Union internationale de protection de l'enfance
International Union for Child Welfare**

M. H. Joubrel
Mlle F. Berthet
M. A. Mallet

**Union internationale de psychologie scientifique
International Union of Psychological Science**

Prof. O. Klineberg

**Union internationale des architectes
International Union of Architects**

M. P. Vago
M. M. Weill

**Union internationale des organismes familiaux
International Union of Family Organizations**

M. R. Boudet

**Union internationale pour la liberté d'enseignement
International Union for the Liberty of Education**

M. R. Despretz

**Union internationale pour l'éducation sanitaire
International Union for Health Education**

Dr F. J. Beer

**Union internationale pour l'étude scientifique de la population
International Union for the Scientific Study of Population**

M. M. Croze

**Union mondiale des enseignants catholiques
World Union of Catholic Teachers**

M. J. Tranchant

**Union mondiale des femmes rurales
Associated Country Women of the World**

Mme P. Pemberton

**Union mondiale des organisations féminines catholiques
World Union of Catholic Women's Organizations**

Mlle M. Pingaud
Mlle R. Level
Mlle Geoghegan

Officers of the General Conference and of the commissions and committees*

PRESIDENT OF THE FIFTEENTH SESSION OF THE GENERAL CONFERENCE

H. E. Mr. William Eteki-Mboumoua (Cameroon)

VICE-PRESIDENTS OF THE GENERAL CONFERENCE

The Heads of the Delegations of

CEYLON

H. E. Mr. E. F. L. de SILVA

CHILE

Professor Jorge CASH

COLOMBIA

H. E. Dr. Gabriel BETANCUR MEJIA

FRANCE

H. E. Mr. Edgar FAURE

FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY

H. E. Mr. Willy BRANDT

GHANA

Dr. Modjaben DOWUONA

JAPAN

H. E. Mr. Hirokichi NADAO

KUWAIT

H. E. Saleh A. SALEH

MEXICO

H. E. Dr. José Luis MARTINEZ

NEW ZEALAND

H. E. Mr. A. E. KINSELLA

SOMALIA

H. E. The Hon. Aden ISSAK

UKRAINIAN SOVIET SOCIALIST REPUBLIC

H. E. Mr. R. V. BABITCHOUK

UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS

H. E. Mr. A. M. ROUMIANTSEV

UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN

AND NORTHERN IRELAND

H. E. The Rt. Hon. Reg. PRENTICE

UNITED STATES OF AMERICA

The Hon. William BENTON

PROGRAMME COMMISSION

Chairman

Dr. Bernard J. E. M. de HOOG
(Netherlands)

Vice-Chairmen

H. E. Mr. Amadou Mahtar M'BOW
(Senegal)
Professor Ignacy MALECKI
(Poland)

H. E. Mr. Alberto WAGNER DE REYNA
(Peru)

Mr. J. Alphonse OUIMET (Canada)

H. E. Mr. K. ARIANAYAGAM (Malaysia)

Rapporteur

H. E. Dr. Mustafa TOLBA (United Arab
Républic)

* The General Committee of the Conference is composed of the President and the fifteen Vice-Presidents of the General Conference, together with the Chairmen of the following Commissions and Committees: Programme Commission, Administrative Commission, Credentials Committee, Nominations Committee, Legal Committee, Reports Committee and Headquarters Committee.

SUB-COMMISSION I

Chairman

H. E. Mr. Amadou Mahtar M'BOW
(Senegal)

Vice-Chairmen

Mrs. Cordelia NAVARRO GARCIA
(Cuba)
Dr. Hicham NACHABA (Lebanon)
Professor Bachtiar RIFAI (Indonesia)

Rapporteur

Mr. H. MUNDY (United Kingdom)

SUB-COMMISSION II

Chairman

Professor Ignacy MALECKI (Poland)

Vice-Chairmen

Dr. Roberto BARAHONA (Chile)
Mr. Abdelaziz OUABDESSLAM
(Algeria)
Professor Chagdarin TSEVEGMID
(Mongolia)

Rapporteur

Dr. Olaf TANDBERG (Sweden)

SUB-COMMISSION III

Chairman

H. E. Mr. Alberto WAGNER DE
REYNA (Peru)

Vice-Chairmen

Mr. D. BEHNAM (Iran)
Mr. L. W. HESSE (Ghana)
Mr. A. KIVIMAA (Finland)

Rapporteur

Mr. A. GIRARD (France)

SUB-COMMISSION IV

Chairman

Mr. J. Alphonse OUIPET (Canada)

Vice-Chairmen

Mr. Josef GROHMAN
(Czechoslovakia)
Mr. Dhibril KANE (Mali)
Mr. Francisco Fandino SILVA
(Colombia)

Rapporteur

Mr. Djavad CHEIKHOL-ESLAMI (Iran)

ADMINISTRATIVE COMMISSION

Chairman

Dr. Prem KIRPAL (India)

Vice-Chairmen

H. E. Dr. Hector ARISTY (Dominican
Republic)
Mr. P. P. BANDA (Zambia)
Mr. Wojciech KETRZYNSKI (Poland)

Rapporteur

Mrs. Huguette ACHARD (Dahomey)

CREDENTIALS COMMITTEE

Chairman

Mrs. Otilia A. de TEJEIRA (Panama)

NOMINATIONS COMMITTEE

Chairman

Mrs. Magda JOBORU (Hungary)

Vice-Chairmen

Dr. Ilmo HELA (Finland)
H. E. Mr. Canisius MUDENGE (Rwanda)
Mr. Q. U. SHAHAB (Pakistan)

LEGAL COMMITTEE

Chairman

Professor Hilding EEK (Sweden)

Vice-Chairman

Mr. Paul GÖGEANU (Romania)

Rapporteur

Mr. Pierre CHARPENTIER (Canada)

REPORTS COMMITTEE

Chairman

H. E. Mr. Ferdinand N'Sougan
AGBLEMAGNON (Togo)

Vice-Chairmen

H. E. Dr. L. E. JARAMILLO
(Ecuador)
H. E. Mr. D. POPOVSKI
(Yugoslavia)

Rapporteur

Dr. A. GRÖSEL (Austria)

Vice-Chairmen

H. E. Dr. Rémolo BOTTO (Uruguay)
Mr. Hassan SAFFARI (Iran)

HEADQUARTERS COMMITTEE

Rapporteur

Mr. Haile Michael MISGINNA (Ethiopia)

Chairman

H. E. Mr. Giorgio CIRAOLO (Italy)

Membres des bureaux de la Conférence générale, des commissions et des comités*

PRESIDENT DE LA CONFERENCE GENERALE
S. Exc. M. William Eteki-Mboumoua (Cameroun)

VICE-PRESIDENTS DE LA CONFERENCE GENERALE

Les chefs des délégations suivantes :

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE S. Exc. M. Willy BRANDT	KOWEÏT S. Exc. M. Saleh A. SALEH
CEYLAN S. Exc. M. E.F.L. de SILVA	MEXIQUE S. Exc. M. José Luis MARTINEZ
CHILI Professeur Jorge CASH	NOUVELLE-ZELANDE S. Exc. M. A. E. KINSELLA
COLOMBIE S. Exc. M. Gabriel BETANCUR MEJIA	ROYAUME-UNI S. Exc. The Rt. Hon. Reg. PRENTICE
ETATS-UNIS D'AMERIQUE S. Exc. M. William BENTON	SOMALIE S. Exc. M. Aden ISSAK
FRANCE S. Exc. M. Edgar FAURE	REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE D'UKRAINE S. Exc. M. R. V. BABITCHOUK
GHANA Dr Modjaben DOWUONA	UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES S. Exc. M. A. M. ROUMIANTSEV
JAPON S. Exc. M. Hirokichi NADAO	

COMMISSION DU PROGRAMME

Président :

Dr Bernard J. E. M. de HOOG
(Pays-Bas)

Vice-présidents :

S. Exc. M. Amadou Mahtar M'BOW
(Sénégal)
Professeur Ignacy MALECKI
(Pologne)

S. Exc. M. Alberto WAGNER DE REYNA
(Pérou)
M. J. Alphonse OUMET (Canada)
S. Exc. M. K. ARIANAYAGAM (Malaisie)

Rapporteur:

S. Exc. M. Mustafa TOLBA
(République arabe unie)

* Le Bureau de la Conférence comprend le président et les quinze vice-présidents de la Conférence générale ainsi que les présidents des commissions et comités suivants : Commission du programme, Commission administrative, Comité de vérification des pouvoirs, Comité des candidatures, Comité juridique, Comité des rapports et Comité du Siègne.

SOUS-COMMISSION I

Président :

S. Exc. M. Amadou Mahtar M'BOW
(Sénégal)

Vice-Présidents :

Mme Cordelia NAVARRO GARCIA (Cuba)
Dr Hicham NACHABA (Liban)
Professeur Bachtiar RIFAI (Indonésie)

Rapporteur :

M. H. MUNDY (Royaume-Uni)

SOUS-COMMISSION II

Président :

Professeur Ignacy MALECKI (Pologne)

Vice-Présidents :

Dr Roberto BĀRAHONA (Chili)
M. Abdelaziz OUABDESSLAM (Algérie)
Professeur Chagdarin TSEVEGMID
(Mongolie)

Rapporteur :

Dr Olaf TANDBERG (Suède)

SOUS-COMMISSION III

Président :

S. Exc. M. Alberto WAGNER DE
REYNA (Pérou)

Vice-Présidents :

M. D. BEHNAM (Iran)
M. L. W. HESSE (Ghana)
M. A. KIVIMAA (Finlande)

Rapporteur :

M. A. GIRARD (France)

SOUS-COMMISSION IV

Président :

M. J. Alphonse OUMET (Canada)

Vice-Présidents :

M. Joseph GROHMAN
(Tchécoslovaquie)
M. Dhibril KANE (Mali)
M. Francisco Fandino SILVA
(Colombie)

Rapporteur :

M. Djavad CHEIKHOL-ESLAMI (Iran)

COMMISSION ADMINISTRATIVE

Président :

Dr Irem KIRPAL (Inde)

Vice-Présidents :

S. Exc. M. Hector ARISTY
(République dominicaine)
M. P. P. BANDA (Zambie)
M. Wojcieh KETRZYNSKI (Pologne)

Rapporteur :

Mme Huguette ACHARD (Dahomey)

COMITE DE VERIFICATION
DES POUVOIRS

Président :

Mme Otilia A. de TEJEIRA (Panama)

COMITE DES CANDIDATURES

Président :

Mme Magda JOBORU (Hongrie)

Vice-Présidents :

Dr Ilmo HELA (Finlande)
S. Exc. M. Canisius MUDENGE (Rwanda)
M. Q. U. SHAHAB (Pakistan)

COMITE JURIDIQUE

Président :

Professeur Hilding EEK (Suède)

Vice-Président :

M. Paul GOGEANU (Roumanie)

Rapporteur :

M. Pierre CHARPENTIER (Canada)

COMITE DES RAPPORTS

Président :

S. Exc. M. Ferdinand N'Sougan
AGBLEMAGNON (Togo)

Vice-Présidents :

S. Exc. M. L. E. JARAMILLO
(Equateur)
S. Exc. M. D. POPOVSKI
(Yougoslavie)

Rapporteur :

Dr A. GRÖSEL (Autriche)

COMITE DU SIEGE

Président :

S. Exc. M. Giorgio CIRAOLO (Italie)

Vice-Présidents :

S. Exc. M. Rémoio BOTTO (Uruguay)

M. Hassan SAFFARI (Iran)

Rapporteur :

M. Haile Michael MISGINNA (Ethiopie)

Mesas de la Conferencia general y de sus comisiones y comites*

PRESIDENTE DE LA 16a. REUNION DE LA CONFÉRENCIA GENERAL

Excmo. Sr. William Eteki-Mboumoua (Camerún)

VICEPRESIDENTES DE LA CONFERENCIA GENERAL

Jefes de las Delegaciones de:

REPUBLICA FEDERAL DE ALEMANIA

Excmo. Sr. Willy BRANDT

CEILAN

Excmo. Sr. E. F. L. de SILVA

COLOMBIA

Excmo. Sr. Dr. Gabriel
BETANCUR-MEJIA

CHILE

Profesor Jorge CASH

ESTADOS UNIDOS DE AMERICA

Hon. William BENTON

FRANCIA

Excmo. Sr. Edgar FAURE

GHANA

Dr. Modjaben DOWOUNA

JAPON

Excmo. Sr. Hirokichi NADAO

KUWEIT

Excmo. Sr. Saleh A. SALEH

MEXICO

Excmo. Sr. Dr. José Luis MARTINEZ

NUEVA ZEILANDIA

Excmo. Sr. A. E. KINSELLA

REINO UNIDO DE GRAN BRETAÑA E

IRLANDA DEL NORTE

Excmo. Sr. Rt. Hon. Reg PRENTICE

SOMALIA

Excmo. Sr. Hon. Aden ISSAK

REPUBLICA SOCIALISTA SOVIETICA

DE UCRANIA

Excmo. Sr. R. V. BABITCHUK

UNION DE REPUBLICAS

SOCIALISTAS SOVIETICAS

Excmo. Sr. A. M. RUMIANTSEV

COMISION DEL PROGRAMA

Presidente

Dr. Bernard J. E. M. de HOOG
(Países Bajos)

Vicepresidentes

Excmo. Sr. Amadou Mahtar M'BOW
(Senegal)

Profesor Ignacy MALECKI (Polonia)

Excmo. Sr. Alberto WAGNER DE REYNA
(Perú)

Sr. J. Alphonse OUMET (Canadá)

Excmo. Sr. K. ARIANAYAGAM (Malasia)

Relator

Excmo. Sr. Dr. Mustafá TOLBA
(República Árabe Unida)

* La Mesa se compone del Presidente y de los quince Vicepresidentes de la Conferencia General, y de los Presidentes de la Comisión del Programa, de la Comisión Administrativa, del Comité de Verificación de Poderes, del Comité de Candidaturas, del Comité Jurídico, del Comité de Informes y del Comité de la Casa Central.

SUBCOMISION I

Presidente

Excmo. Sr. Amadou Mahtar M'BOW
(Senegal)

Vicepresidentes

Sra. Cordelia NAVARRO GARCIA
(Cuba)
Dr. Hicham NACHABA (Libano)
Profesor Bachtiar RIFAI (Indonesia)

Relator

Sr. H. MUNDY (Reino Unido)

SUBCOMISION II

Presidente

Profesor Ignacy MALECKI (Polonia)

Vicepresidentes

Dr. Roberto BARAHONA (Chile)
Sr. Abdelaziz OUABDESSLAM
(Argelia)
Profesor Chagdarin TSEVEGMID
(Mongolia)

Relator

Dr. Olaf TANBERG (Suecia)

SUBCOMISION III

Presidente

Excmo. Sr. Alberto WAGNER
DE REYNA (Perú)

Vicepresidentes

Sr. D. BEHNAM (Irán)
Sr. L. W. HESSE (Ghana)
Sr. A. KIVIMAA (Finlandia)

Relator

Sr. A. GIRARD (Francia)

SUBCOMISION IV

Presidente

Sr. J. Alphonse OUIMET (Canadá)

Vicepresidentes

Sr. Josef GROHMAN
(Checoslovaquia)
Sr. Dhibril KANE (Malí)
Sr. Francisco Fandino SILVA
(Colombia)

Relator

Sr. Djavad CHEIKHOL-ESLAMI (Irán)

COMISION ADMINISTRATIVA

Presidente

Dr. Prem KIRPAL (India)

Vicepresidentes

Excmo. Sr. Dr. Héctor ARISTY
(República Dominicana)
Sr. P. P. BANDA (Zambia)
Sr. Wojciech KETRZYNSKI (Polonia)

Relator

Sra. Huguette ACHARD (Dahomey)

COMITE DE VERIFICACION DE PODERES

Presidente

Sra. Otilia A. de TEJEIRA (Panamá)

COMITE DE CANDIDATURAS

Presidente

Sr. Magda JOBORU (Hungría)

Vicepresidentes

Dr. Ilmo HELA (Finlandia)
Excmo. Sr. Canisius MUDENGE (Rwanda)
Sr. Q. U. SHAHAB (Paquistán)

COMITE JURIDICO

Presidente

Profesor Hilding EEK (Suecia)

Vicepresidente

Sr. Paul GOGEANU (Rumania)

Relator

Sr. Pierre CHARPENTIER (Canadá)

COMITE DE INFORMES

Presidente

Excmo. Sr. Ferdinand N'Sougan
AGBLEMAGNON (Togo)

Vicepresidentes

Excmo. Sr. Dr. L. E. JARAMILLO
(Ecuador)
Excmo. Sr. D. POPOVSKI
(Yugoslavia)

Relator

Dr. A. GROSEL (Austria)

COMITE DE LA CASA CENTRAL

Presidente

Excmo. Sr. Giorgio CIRAOLO
(Italia)

Vicepresidentes

Excmo. Sr. Dr. Rémolo BOTTO (Uruguay)
Sr. Hassan SAFFARI (Irán)

Relator

Sr. Haile Michael MISGINNA (Etiopía)

Члены президиума Генеральной конференции, комиссий и комитетов *

ПРЕДСЕДАТЕЛЬ ПЯТНАДЦАТОЙ СЕССИИ ГЕНЕРАЛЬНОЙ КОНФЕРЕНЦИИ

Г-н Уильям Этеки-Мбумуа (Камерун)

ЗАМЕСТИТЕЛИ ПРЕДСЕДАТЕЛЯ ГЕНЕРАЛЬНОЙ КОНФЕРЕНЦИИ

Главы делегаций

ЦЕЙЛОНА

г-н Е.Ф.Л. де СИЛЬВА

ЧИЛИ

проф. Хорхе КАШ

КОЛУМБИЯ

д-р Габриэль БЕТАНКУР-МЕХЬЯ

ФЕДЕРАТИВНОЙ РЕСПУБЛИКИ

ГЕРМАНИИ

г-н Вилли БРАНДТ

ФРАНЦИИ

г-н Эдгар ФОР

ГАНЫ

д-р Моджабен ДОВУОНА

ЯПОНИИ

г-н Хирокиси НАДАО

КУВЕЙТА

г-н Салех А. САЛЕХ

МЕКСИКИ

д-р Хосе Луис МАРТИНЕС

НОВОЙ ЗЕЛАНДИИ

г-н А.Е. КИНСЕЛЛА

СОМАЛИ

г-н Аден ИССАК

УКРАИНСКОЙ СОВЕТСКОЙ

СОЦИАЛИСТИЧЕСКОЙ РЕСПУБЛИКИ

г-н Р.В. БАБИЙЧУК

СОЮЗ СОВЕТСКИХ СОЦИАЛИСТИЧЕСКИХ РЕСПУБЛИК

г-н А.М. РУМЯНЦЕВ

СОЕДИНЕННОГО КОРОЛЕВСТВА

ВЕЛИКОБРИТАНИИ И СЕВЕРНОЙ

ИРЛАНДИИ

г-н ПРЕНТИС

СОЕДИНЕННЫХ ШТАТОВ

АМЕРИКИ

г-н Уильям БЕНТОН

КОМИССИЯ ПО ПРОГРАММЕ

Председатель:

д-р Бернард Дж.Е.М. де ХООГ
(Нидерланды)

Заместители Председателя:

г-н Амаду Махтар М'БОУ

(Сенегал)

Проф.Игнаци МАЛЕЦКИ

(Польша)

г-н Альберто ВАГНЕР ДЕ РЕИНА

(Перу)

* Президиум Генеральной конференции состоит из Председателя, пятнадцати заместителей Председателя Генеральной конференции и председателей оледующих комиссий и комитетов: Комиссии по программе, Административной комиссии, Комитета по проверке полномочий, Комитета по кандидатурам, Юридического комитета, Комитета по докладам и Комитета по Штаб-квартире.

г-н Ж. Альфонс УИМЕ (Канада)
г-н К. АРИАНАЙАГАМ (Малайзия)

Докладчик:

д-р Мустафа ТОЛЬБА (Объединенная
Арабская Республика)

ПОДКОМИССИЯ I

Председатель:

г-н Амаду Махтар М'БОУ (Сенегал)

Заместителя Председателя:

г-жа Корделия НАВАРРО ГАРСИЯ
(Куба)

д-р Хишам НАШАБА (Ливан)
проф. Бахтиар РИФАИ (Индонезия)

Докладчик:

г-н Г. МАНДИ (Соединенное
Королевство)

ПОДКОМИССИЯ II

Председатель:

проф. Игнаци МАЛЕЦКИ (Польша)

Заместители Председателя:

д-р Роберто БАРАХОНА (Чили)
г-н Абдельазиз УАБДЕССЛАМ (Алжир)
проф. Шагдарин ЦЕВЕГМИД (Монголия)

Докладчик:

д-р Олаф ТАНДБЕРГ (Швеция)

ПОДКОМИССИЯ III

Председатель:

г-н Альберто ВАГНЕР ДЕ РЕИНА
(Перу)

Заместители Председателя:

г-н Д. БЕХНАМ (Иран)
г-н Л.У. ХЕССЕ (Гана)
г-н А. КИВИМАА (Финляндия)

Докладчик:

г-н А. ЖИРАР (Франция)

ПОДКОМИССИЯ IV

Председатель:

г-н Ж. Альфонс УИМЕ (Канада)

Заместители Председателя:

г-н Йозеф ГРОМАН (Чехословакия)
г-н Дхибрил КАМЕ (Мали)
г-н Франциско Фандино СИЛЬВА
(Колумбия)

Докладчик:

г-н Джавад ШЕЙХОЛ-ЭСЛАМИ (Иран)

АДМИНИСТРАТИВНАЯ КОМИССИЯ

Председатель:

д-р Прем КИРПАЛ (Индия)

Заместители Председателя:

д-р Гектор АРИСТИ (Доминиканская
Республика)

г-н П.П. БАНДА (Замбия)
г-н Войцех КЕТРЖИНСКИЙ (Польша)

Докладчик:

г-жа Югет АШАР (Дагомея)

КОМИТЕТ ПО ПРОВЕРКЕ ПОЛНОМОЧИЙ

Председатель:

г-жа Отилия А. де ТЕХЕЙРА (Панама)

КОМИТЕТ ПО КАНДИДАТУРАМ

Председатель:

г-жа Магда ЙОБОРУ (Венгрия)

Заместители Председателя:

д-р Ильмо ХЕЛА (Финляндия)
г-н Канисиус МУДЕНГЕ (Руанда)
г-н К.У. ШАХАБ (Пакистан)

ЮРИДИЧЕСКИЙ КОМИТЕТ

Председатель:

проф. Хильдинг ЭЙК (Швеция)

Заместитель Председателя:

г-н Пауль ЖОЖЕАНУ (Румыния)

Докладчик:

г-н Пьер ШАРПАНТЬЕ (Канада)

КОМИТЕТ ПО ДОКЛАДАМ

Председатель:

г-н Фердинанд Н' Суган АГБЛЕМАНЬОН
(Того)

Заместители Председателя:

д-р Л.Е. ХАРАМИЛЬО (Эквадор)
г-н Д. ПОПОВСКИЙ (Югославия)

Докладчик:

д-р А. ГРОЗЕЛЬ (Австрия)

КОМИТЕТ ПО ШТАБ-КВАРТИРЕ

Председатель:

г-н Джорджио ЧИРАОЛО (Италия)

Заместители Председателя:

д-р Ремоло БОТТО (Уругвей)

г-н Хассан САФФАРИ (Иран)

Докладчик:

г-н Хайле Майкл МИСГИННА

(Эфиопия)